





Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

Y 10000-2000

4



Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

JUN 20 1973

DEMONSTRATIONS ÉVANGÉLIQUES

DE

TERTULLIEN, ORIGÈNE, EUSÈBE, S. AUGUSTIN, MONTAIGNE, BACON, GROTIUS,
DESCARTES, RICHELIEU, ARNAUD, DE CHOISEUL-DU-PLESSIS-PRASLIN, PASCAL,
PÉLISSON, NICOLE, BOYLE, BOSSUET, BOURDALOUE, LOCKE, LAMI, BURNET,
MALEBRANCHE, LESLEY, LEIBNITZ, LA BRUYÈRE, FENELON, HUET, CLARKE,
DUGUET, STANHOPE, BAYLE, LECLERC, DU-PIN, JACQUELOT, TILLOTSON,
DE HALLER, SHERLOCK, LE MOINE, POPE, LELAND, RACINE, MASSIL-
LON, DITTON, DERHAM, D'AGUESSEAU, DE POLIGNAC, SAURIN, BUFFIER,
WARBURTON, TOURNEMINE, BENTLEY, LITTLETON, FABRICIUS, AD-
DISON, DE BERNIS, JEAN JACQUES ROUSSEAU, PARA DU PHANJAS,
STANISLAS I^{er}, TURGOT, STATLER, WEST, BEAUZÉE, BERGIER,
GERDIL, THOMAS, BONNET, DE CRILLON, EULER, DELAMARE,
CARACCIOLI, JENNINGS, DUHAMEL, LIGUORI, BUTLER, BUL-
LET, VAUVENARGUES, GUÉNARD, BLAIR, DE POMPIGNAN,
DELUC, PORTEUS, GÉRARD, DIESSBACH, JACQUES, LA-
MOURETTE, LAHARPE, LE COZ, DUVOISIN, DE LA LU-
ZERNE, SCHMITT, POYNTER, MOORE, SILVIO PELLICO,
LINGARD, BRUNATI, MANZONI, PALEY, PERRONE,
DORLÉANS, CAMPIEN, PÉRENNÈS, WISEMAN,
BUCKLAND, MARCEL - DE - SERRES, KEITH,
CHALMERS, DUPIN AINÉ, S. S. GREGOIRE XVI.

Traduites, pour la plupart, des diverses langues dans lesquelles
elles avaient été écrites ;

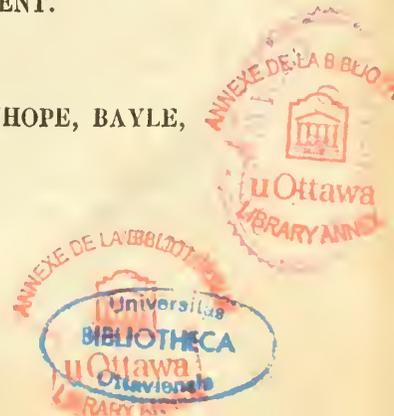
REPRODUITES **INTÉGRALEMENT**, NON PAR EXTRAITS ;
ANNOTÉES ET PUBLIÉES PAR M. L'ABBÉ M****, ÉDITEUR DES COURS COMPLETS.

OUVRAGE ÉGALEMENT NÉCESSAIRE A CEUX QUI NE CROIENT PAS,
A CEUX QUI DOUTENT ET A CEUX QUI CROIENT.

TOME SIXIÈME,
CONTENANT LES *DEMONSTRATIONS* DE DUGUET, STANHOPE, BAYLE,
LECLERC, DUPIN.

PETIT-MONTROUGE,
CHEZ L'ÉDITEUR,
RUE D'AMBOISE, HORS LA BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1843.



INDEX

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CONTENUS DANS CE VOLUME

DUGUET.

Principes de la Foi Chrétienne. col. 9

STANHOPE

Défense de la Religion Chrétienne contre les Juifs et contre les
faux sages, tant païens que chrétiens. 485

BAYLE.

Nouvelle analyse de BAYLE, par l'abbé *Dubois de Launay*. 617

LECLERC.

De l'Incrédulité. 785

DU PIN.

Traité de la Doctrine Chrétienne orthodoxe. 947

Don
de l'Institut Catholique

AVIS.

DE PARIS

Nous prions nos souscripteurs de se rappeler que Jean Leclerc était calviniste et qu'Elie Du Pin s'est fait trop souvent remarquer par l'exagération et la singularité de ses opinions. Quelques personnes en concluront peut-être qu'il aurait fallu les écarter l'un et l'autre d'une publication destinée exclusivement à la défense de la vérité. En agissant autrement, nous avons cédé malgré nous à de graves conseils. On nous a fait observer que ces deux écrivains, quand ils ne se laissent pas entraîner à la dérive par leurs préjugés ou l'inquiétude de leur esprit, peuvent être comptés parmi les plus éminents apologistes du Christianisme. L'originalité même qu'ils affectent n'est pas sans avantages ; car elle leur fait parfois envisager les questions sous une face nouvelle et revêtir la controverse Religieuse des formes les plus propres à la faire goûter dans le moule.

Ce que nous avons dit de Jean Leclerc doit s'appliquer à presque tous les auteurs protestants qui pourraient prendre place dans la suite de nos *Démonstrations*. Si l'on risque, sur leurs traces, de se heurter contre quelque proposition mal sonnante, il suffit d'être averti, pour profiter sans danger des trésors d'éloquence et de bonne dialectique qu'ils ont su répandre sur les principes généraux de la morale et de la religion. Ajoutons qu'il n'y a pas, dans les ouvrages que nous leur empruntons, une seule idée un peu hardie, qui ne soit mille fois réfutée dans le courant de notre publication. D'ailleurs nos *Démonstrations* s'adressant aux protestants comme aux catholiques, aux gallicans comme aux ultramontains, il était important, pour être utile à tous, de ne pas se montrer trop exclusif.

VIE DE DUGUET.

— 220 —

DUGUET (JACQUES-JOSEPH), né à Montbrison en 1649, commença ses études chez les pères de l'Oratoire de cette ville. Il les étonna par l'étendue de sa mémoire et la facilité de son esprit. Devenu membre de la congrégation à laquelle il devait son éducation, il professa la philosophie à Troyes, et peu de temps après la théologie à Saint-Magloire à Paris. C'était en 1677. Au mois de septembre de cette année, il fut ordonné prêtre. Les conférences qu'il fit pendant les deux années suivantes, 1678 et 1679, lui acquirent une grande réputation. Tant d'esprit, de savoir, de lumières et de piété dans un âge si peu avancé, surprenaient et charmaient les personnes qui venaient l'entendre, et le nombre n'en était pas petit. Sa santé, naturellement délicate, ne put soutenir longtemps le travail qu'exigeaient ses conférences. Il demanda en 1680 d'être déchargé de tout emploi, et il l'obtint. Cinq ans après, en 1685, il sortit de l'oratoire pour se retirer à Bruxelles, auprès du docteur Arnould, son ami. L'air de cette ville ne lui étant pas favorable, il revint en France à la fin de cette même année, et vécut dans la plus grande retraite au milieu de Paris. Quelque temps après, en 1690, le président de Ménars, désirant avoir chez lui un tel homme, lui offrit un appartement dans sa maison. L'abbé Duguet l'accepta et en jouit jusqu'à la mort de ce magistrat. Les années qui suivirent cette perte furent moins heureuses pour cet écrivain. Son opposition à la constitution *Unigenitus* et son attachement à la doctrine de Quesnel, son ami, l'obligèrent de changer souvent de demeure et même de pays. On le vit successivement en Hollande, à Troyes, à Paris. Il mourut dans cette dernière ville, le 25 octobre 1733, dans sa 84^e année. De sa plume, aussi ingénieuse que chrétienne, sont sortis un grand nombre d'ouvrages écrits avec pureté, noblesse et élégance. C'est le caractère de son style. Il serait parfait s'il était moins occupé, plus varié, plus précis. On lui reproche aussi un peu d'affectation. Ses ouvrages les plus applaudis et les plus recherchés, sont : *La conduite d'une dame chrétienne*, in-12, composée pour M^{me} d'Aguesseau vers l'an 1680, et imprimée en 1725 ; *Traité de la prière publique et des saints mystères* ; deux traités séparés et imprimés en 1 vol. in-12. Le style est diffus. L'auteur se rapproche des principes défendus si opiniâtrément par MM. de Port-Royal ; *Traités dogmatiques sur l'eucharistie, sur les exorcismes et sur l'usure*, imprimés ensemble en 1727, in-12 ; *Commentaire sur l'ouvrage des six jours et sur la Genèse*, composé à la prière du célèbre Rollin, en 6 vol. in-12. Le premier volume, imprimé séparément sous le titre d'*Explication de l'ouvrage des six jours*, est estimé ; l'utile y est mêlé

à l'agréable : c'est un des meilleurs commentaires que l'on puisse lire sur l'histoire de la création. *Explication du livre de Job*, 4 vol. in-12 ; *Explication des 75 psaumes*, 6 vol. in-12 ; *Explication du prophète Isaïe, de Jonas et d'Habacuc*, avec une analyse d'Isaïe, par l'abbé d'Asfeld, en 7 vol. in-12. Duguet s'attache moins à lever les difficultés de la lettre dans ses différents commentaires, qu'à faire connaître la liaison de l'Ancien Testament avec le Nouveau, et à rendre attentif aux figures qui représentaient les mystères de Jésus-Christ et de son Eglise. Mais il ne néglige point absolument le sens de la lettre, et s'il s'arrête quelquefois à des explications plus pieuses que solides, elles ne dérogent en rien à ce qu'il dit d'ailleurs de satisfaisant sur les mêmes objets. *Explication des Rois, d'Esdras et de Néhémias*, 7 vol. in-12 ; *Explication du Cantique des cantiques et de la Sagesse*, 2 vol. in-12 ; *Règles pour l'intelligence de l'Écriture sainte*, dont la préface seule est de l'abbé d'Asfeld, in-12 ; *Explication du mystère de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivant la Concorde*, en 14 vol. in-12 ; *Jésus-Christ crucifié*, 2 vol. in-12 ; *Traité des scrupules*, in-12, estimé ; *Les caractères de la charité*, in-12 ; *Traité des principes de la foi chrétienne*, 3 vol. in-12. L'auteur les met dans tout leur jour avec autant d'élégance que de force. *De l'éducation d'un prince*, in-4^o et en 4 vol. in-12 ; réimprimé avec un abrégé de la *Vie* de l'auteur, par l'abbé Goujet. L'histoire de Duguet prétend que ce livre, qu'on peut regarder comme le bréviaire des souverains, fut composé pour le fils aîné du duc de Savoie. Voltaire dit le contraire, on ne sait sur quel fondement ; il ajoute même qu'il a été achevé par une autre main. Nous croyons qu'il faut préférer le témoignage de l'abbé Goujet, profondément instruit des anecdotes bibliographiques, surtout de celles qui regardent les ouvrages de l'abbé Duguet, avec lequel il avait été lié. *Conférences ecclésiastiques*, 2 vol. in-4^o, qui contiennent 67 dissertations sur les écrivains, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Eglise ; deux écrits où il s'élève contre les *Convulsions* qui ont fait tant de tort au jansénisme et qui ont tant déshonoré la raison, et contre la feuille hebdomadaire intitulée *Nouvelles ecclésiastiques*. L'abbé Duguet n'avait point le fanatisme et l'empêtement ordinaires aux gens de son parti : il condamnait hautement ces *Nouvelles* et les injures atroces dont elles fourmillent contre tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise. Ce ne sont point là les armes des chrétiens, ni même celles des véritables philosophes. Il eût été heureux pour lui de pousser l'indignation jusqu'à une pleine séparation de la secte qui produisait ces scandales.

(voy. ROCHE JACQUES.) Un *Recueil de lettres de piété et de morale*, en 9 vol. in-12, etc. On trouve dans le 3^e volume de ce recueil une lettre de controverse, imprimée d'abord séparément sous le nom d'une carmélite, qui l'adressait à une dame protestante de ses

amies. Le grand Bossuet dit en la lisant : *Il y a bien de la théologie sous la robe de cette religieuse.* (Voy. *L'esprit de M. Duguet, ou Précis de la morale chrétienne tirée de ses ouvrages.*)

AVERTISSEMENT.

Quoique la première vue de l'auteur n'ait pas été de combattre les incrédules, son ouvrage peut servir autant, et peut-être plus qu'aucun autre à leur conversion; car les preuves par lesquelles on démontre la nécessité et la certitude des principes de la foi chrétienne à ceux qui les ignorent ou qui les combattent, sont celles mêmes qui font sentir à ceux qui en doutent le moins, le prix de leur foi, qui les consolent dans la possession où ils en sont, et qui les transportent de joie et de reconnaissance pour la grande miséricorde de celui qui les y a mis et qui les y conserve.

La méthode que suit l'auteur pour l'édification de ceux-ci est aussi la plus sûre pour la conviction des premiers. C'est de leur montrer que rien n'est plus conforme à la raison que de la soumettre à la foi; que le meilleur usage qu'on puisse faire de ses lumières est de les sacrifier à celui dont elle les tient; qu'il suffit de s'informer s'il a parlé, pour s'aveugler sur ce qu'il a dit; et qu'après les preuves de la révélation il n'en faut plus attendre des choses révélées. En suivant cette voie, la foi des plus incompréhensibles mystères n'a rien qui révolte la raison; mais leur profondeur même porte à son égard un caractère de divinité qui contribue à la soumettre. C'est ce que l'auteur fait sentir dans la première partie de ce traité, où il expose les motifs qui doivent engager à étudier sérieusement les principes de la foi et la manière de se conduire dans cette étude.

Les deux premiers chapitres donnent de la religion l'idée la plus juste, la plus noble et la plus consolante. Le troisième établit la vérité essentielle et fondamentale de la religion et d'où dépendent toutes les autres. C'est l'existence de Dieu, dont l'auteur rassemble et lie un très-grand nombre de preuves avec tant de clarté, d'éloquence et d'ordre, qu'elles se fortifient l'une l'autre, et portent dans l'esprit la conviction entière, et dans le cœur la plus intime persuasion. De cette vérité préliminaire il tire dans le dernier chapitre la nécessité d'une révélation divine, écrite et conservée pure, pour apprendre à l'homme ses devoirs par rapport à Dieu. Ainsi, dispensé d'examiner toutes les religions qui ne sont fondées sur aucune révélation de cette sorte, il se trouve conduit par une route fort abrégée au recueil des véritables révélations, que la nation juive lui présente, et déterminé

à y chercher les preuves de sa foi, dans la seconde partie de son traité.

Cette seconde partie contient un si grand nombre de ces preuves, que l'incrédule en demeurera accablé, et le fidèle même étonné. Elle peut d'ailleurs servir comme de commentaire général et abrégé à tous les livres de l'Ancien Testament. La divinité de ces livres y est d'abord confirmée par les miracles et les prophéties qu'ils contiennent, et ces deux sortes de preuves sont poussées jusqu'à la plus évidente démonstration. On entre ensuite dans le détail de ce que contiennent ces livres divins; et après avoir montré que les lois morales portent visiblement le caractère du premier législateur, que les lois cérémoniales ne sont pas de son premier dessein, et qu'elles ont dû cesser, lorsque la véritable justice a été annoncée par le Messie; on parcourt toutes les promesses qui en sont répandues dans ces livres; on en développe le sens; on en fixe l'intelligence, et on en fait voir l'accomplissement parfait en Jésus-Christ, avec une solidité, une netteté, une facilité, une force qui ne se rencontrent pas souvent réunies.

Après cela tout se tourne en preuves entre les mains du savant auteur. L'état présent des Juifs dispersés et conservés; leur témoignage et leur aveuglement; le mélange de clarté et d'obscurité dans les prophéties; l'opposition du moins apparente des caractères du Messie et de Jésus-Christ, etc., rien ne lui échappe pour faire comprendre que Jésus-Christ est le centre et la fin, où tout se réduit à l'unité. Il y emploie même les figures, non celles qui ne sont qu'arbitraires, et qu'il a toujours été fort éloigné d'autoriser; mais celles qui ont un rapport nécessaire à leur objet, qui appellent la réflexion au lieu d'en être l'effet, qui se prêtent mutuellement l'évidence et la lumière, qui conspirent à réunir les causes, les motifs, les effets, les circonstances du grand mystère de Jésus-Christ, et qui par ces raisons forment, comme le dit l'auteur, un genre de preuves qui doit faire sur un esprit sérieux une impression plus vive et plus profonde qu'aucune démonstration particulière.

La troisième partie, après avoir remis sous les yeux, par une excellente récapitulation, les principales vérités établies dans la précédente, en cherche de nouvelles preuves dans les livres du Nouveau Testament. Leur véri-

té, leur sincérité, leur divinité, leur intégrité sont ici démontrées, et l'on peut assurer qu'on trouvera sur tous ces points des réflexions aussi nouvelles que convaincantes. Mais comme de tous les faits essentiels à la religion chrétienne rapportés par les évangélistes et les apôtres, celui de la résurrection de Jésus-Christ est comme le centre des autres, et qu'étant une fois établi d'une manière ferme et solide, il devient la preuve de tous ceux qui l'ont précédé et de tous ceux qui l'ont suivi; l'auteur s'applique à le mettre par un nombre presque innombrable de preuves, hors d'atteinte à la plus opiniâtre et la plus chicaneuse incrédulité.

L'ascension du Fils de Dieu dans le ciel, la descente du Saint-Esprit qui la suivit de près, les dons merveilleux reçus par les apôtres et communiqués par eux aux fidèles, la conversion et la vocation de saint Paul à l'apostolat, les miracles opérés par les apôtres, sont de nouvelles preuves de la résurrection de Jésus-Christ, qui ne laissent rien à désirer pour l'entière démonstration de la vérité de la religion chrétienne. L'auteur néanmoins revient par un circuit à plusieurs choses qu'il avait omises et qui ont alors plus de force. Tels sont les miracles de Jésus-Christ. Il ne craint pas de faire passer par le plus sévère et le plus rigoureux examen ceux qui sont liés à quelques circonstances capables d'établir la certitude de la résurrection, pour découvrir en chacun des caractères singuliers qui les rendent non seulement certains, mais indubitables. Tels sont encore le témoignage de saint Jean-Baptiste, dont il fait valoir tout le poids; la naissance de Jésus-Christ révélée par les anges aux pasteurs; l'adoration des mages conduits à Bethléem par une étoile miraculeuse; enfin, le témoignage du Père éternel dans le baptême de Jésus-Christ et dans la transfiguration, après lequel, dit-il, il n'y a plus rien à chercher; il n'y a qu'à écouter Jésus-Christ dans l'Evangile, et substituer l'obéissance à la curiosité.

Dans la quatrième partie, l'auteur examine plus en particulier ce qui regarde Jésus-

Christ, qu'il n'a presque considéré jusqu'ici que par rapport aux prophéties qui l'ont prédit, et aux miracles qui lui ont rendu témoignage; et il tire de la conversion du monde et de l'établissement de la doctrine, de la morale, des mystères et de l'Eglise dans le monde converti par Jésus-Christ, de nouvelles lumières qui ajoutent la joie et la consolation spirituelle à l'impression intime de l'évidence.

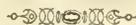
On se sent en effet pénétré de cette joie et de cette consolation, lorsque après avoir représenté Jésus-Christ sortant de sa retraite dans le dessein inouï de convertir toute la terre, choisissant des moyens qui paraissent autant d'obstacles à son exécution, prédisant et promettant leur succès avec une entière certitude; l'auteur fait voir ensuite l'accomplissement exact de toutes ses prédictions et de toutes ses promesses par ces mêmes moyens, et toute la sagesse humaine confondue et détruite par une sagesse qui ne paraissait que folie. Les quatre premiers chapitres de cette partie mettent tout cela dans le plus beau jour; et leur conclusion, c'est qu'il est prouvé invinciblement que Jésus-Christ est Dieu, parce qu'il a tout prédit et qu'il a tout fait.

L'auteur en est resté au cinquième chapitre, où, comme il paraît par son manuscrit, il devait parler de la doctrine de Jésus-Christ. Il aurait passé de là sans doute à la morale, à ses mystères et à son Eglise, suivant le plan qu'il expose chap. 1^{er}, art. 1 de cette partie; mais la mort l'a empêché de reprendre et de finir, comme il se le proposait, cet ouvrage si longtemps interrompu. On pourra trouver ailleurs quelque supplément à ce qui y manque; mais rien ne dédommagera entièrement de ne l'avoir pas d'une si habile main. Comme tout ce qui en vient est précieux, on a recueilli ce qu'on en a trouvé écrit, pour servir probablement de titres aux quatrième et cinquième chapitres de cette partie, et on l'a ajouté à cette nouvelle édition.

PRINCIPES DE LA FOI.

Première partie.

DES MOTIFS QUI ENGAGENT A ÉTUDIER SÉRIEUSEMENT LES PRINCIPES DE LA FOI CHRÉTIENNE, ET DE LA MANIÈRE DE SE CONDUIRE DANS CETTE ÉTUDE.



CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par la foi et ses rapports. Un chrétien doit être solidement instruit de la religion. Il en doit connaître jusqu'à un certain point les fondements, les preuves, l'antiquité, les véritables caractères. Avec

quelles dispositions il doit en entreprendre la recherche.

ARTICLE PREMIER. — *Ce qu'on entend par la foi et ses rapports.*

1. La foi chrétienne est la source du vrai culte qu'on doit à Dieu, c'est-à-dire de la

religion, qui a deux rapports : l'un à Dieu qu'elle adore, l'autre à la créature dont il est adoré. Du côté de l'objet la religion est infinie, du côté de la créature elle est bornée; mais dans ses bornes mêmes elle a une autre espèce d'infini, parce que l'adoration qu'elle rend à Dieu n'est limitée que par son impuissance et non par ses désirs, et qu'elle serait immense si son être l'était.

II. Cette adoration n'est point un simple aveu que Dieu est tout et que la créature n'est que ce qu'il lui a plu qu'elle fût. Ce n'est point une simple admiration de ses perfections infinies, ni même un simple et respectueux tremblement devant la suprême majesté; tout cela fait partie de l'adoration, mais n'en remplit pas toute l'idée ni tous les devoirs. Son essence consiste principalement à assujettir à Dieu la créature intelligente comme à son Dieu, comme à son bien souverain, comme à son unique fin, comme au principe dont elle dépend en tout, et comme au centre vers lequel tout ce qu'elle a reçu doit retourner.

III. La religion, à qui une telle adoration est essentielle, est donc un commerce entre Dieu et l'homme. Elle unit ces deux extrémités, qu'une distance infinie paraît séparer. Elle apprend à l'homme ce que Dieu lui est, et le lui fait sentir. Et elle lui apprend aussi ce qu'il est à l'égard de Dieu, ce qu'il lui doit et ce qu'il en peut espérer.

IV. Elle lui fait connaître que le culte dû à Dieu, comme vérité essentielle, est de le croire quand il parle, et de se fier à lui quand il promet; que l'on ne peut l'adorer comme souveraine justice et comme sainteté primitive, qu'en faisant ce qu'il commande et en s'abstenant de ce qu'il défend; que l'hommage dû à sa bonté infinie est un amour, s'il se peut, infini, et qui remplisse au moins toute l'étendue de la volonté, et que le dessein qu'il a d'être le terme et la fin de l'homme, ne peut être parfaitement rempli que par un rapport universel de l'homme vers lui.

ARTICLE II. — *Un chrétien doit être solidement instruit de la religion.*

I. Tous les devoirs et tous les intérêts de l'homme se trouvent compris dans ce que je viens de dire : et il est évident par conséquent qu'il n'en a point de plus essentiel que de se bien instruire de la religion, qui seule peut lui apprendre ce qu'il a plu à Dieu de révéler, de promettre, d'ordonner et de défendre; qui conserve seule le dépôt des vérités salutaires; qui seule est instruite des moyens de retourner à Dieu; qui peut seule consoler, soutenir, conduire l'homme jusqu'au terme; et qui seule peut lui découvrir ce qu'il est, ce que sont les autres, et l'usage qu'il en doit faire.

II. Il n'y a que la religion qui marque à l'homme sa place dans le monde et qui le tient immédiatement sous Dieu, égal aux esprits, supérieur aux corps. Il n'y a qu'elle qui le mette dans le point de vue d'où il doit regarder toutes choses pour en bien juger, et pour connaître leur destination et leur

juste valeur. Et il n'y a qu'elle qui le fasse entrer dans le dessein que Dieu a eu en lui donnant l'être et en faisant le monde pour lui.

III. Sans ce guide fidèle qui doit l'accompagner dans tous ses pas, l'homme vit au hasard. Il ne connaît ni son rang ni ses devoirs, ni le véritable usage d'aucune créature. Il se heurte contre tout ce qui est sur son passage, il se prend et s'arrête à tout. Il marche dans un perpétuel labyrinthe, il retourne sans cesse sur ses pas sans trouver d'issue, et il ignore même s'il y en a une.

IV. Il suit en aveugle l'impression des sens, il n'est touché que des objets présents, il se défie de la réalité de tout ce qui est invisible, il ne peut regarder comme son bien ce qui est différé et qu'il faut attendre.

Son indigence actuelle le presse et le détermine à saisir tout ce qui s'offre à lui. Sa faim inquiète et impatiente lui rend insupportables les délais, et lui fait paraître comme de solides biens toutes les choses qui ont quelque rapport à ses besoins; et l'expérience, qui lui fait sentir ce qui leur manque, le dégoûte sans le détromper, et l'afflige sans le convertir.

VI. Ses passions, qui naissent de ses ténèbres, servent à les augmenter. Après les avoir suivies avec quelque résistance, il s'y livre avec moins de remords. Il tâche de les justifier, et il désire qu'elles soient permises, ou qu'au moins elles demeurent impunies. Il craint d'approfondir ses sentiments intérieurs qui les condamnent. Il les étouffe autant qu'il peut par la distraction et par d'autres soins, et il souhaite en secret que la religion, conforme à ses sentiments intérieurs, soit moins certaine qu'on ne le dit.

VII. Il en connaissait déjà peu le fond et la grandeur, mais il commence à la négliger à dessein. Il n'en considère que certains dehors, souvent étrangers et qui la défigurent. Il s'attache à certaines parties détachées du tout, dont il ne voit ni la liaison ni les rapports. Il s'occupe des difficultés sans avoir assez de lumière pour les résoudre. Il veut raisonner où il doit croire, et il ne sait pas raisonner où il lui serait permis de le faire avec fruit. Il se contente des plus frivoles conjectures, et il se défie des plus solides preuves.

VIII. Une telle perversité est ordinairement punie par un nouvel aveuglement. On cesse de voir ce qu'on n'aime pas, et les lumières sont justement refusées à celui qui en était ennemi. Elles ne venaient pas de la seule raison, elles avaient une source plus libre et plus indépendante; et le plus sévère châtement que Dieu exerce sur les hommes est quand il les laisse tranquilles dans leurs ténèbres, selon cette parole du Saint-Esprit (1) : Que celui qui est souillé se souille encore.

IX. Une telle permission doit effrayer tous ceux qui en voient les redoutables suites. Ne

(1) Qui in sordibus est, sordescat adhuc. Apoc. 22, 11.

me cachez pas vos commandements (1), disait le prophète à Dieu ; *Ne rejetez pas le désir que j'ai de les observer*. Il comprenait l'intérêt qu'il avait à être soumis et fidèle. Il savait que sa vertu était un don, et que son obéissance était une grâce. Et il était vivement pénétré de cette vérité, que Dieu est si grand, et que c'est un si grand bonheur que celui d'être bien instruit de ses volontés et d'y être soumis, que jamais il ne punit plus sévèrement qu'en permettant qu'on les ignore et qu'on les méprise.

X. L'étude de la religion est une continue étude de ses volontés, et l'on ne peut par cette raison en être trop instruit. Mais il faut prendre garde à ne mêler dans l'étude de la religion ni curiosité, ni désir de distinction, ni aucun motif indigne d'elle ; car elle doit guérir toutes les passions, au lieu de contribuer à les entretenir. Et la première leçon qu'on en doit apprendre, est que rien ne lui est plus opposé qu'une recherche curieuse et stérile et qu'un secret orgueil qui convertit tout en enflure.

XI. La manière de s'instruire de la religion doit être sérieuse, profonde, proportionnée aux grandes choses qu'elle découvre. Il faut que l'esprit en soit humilié et que le cœur en soit attendri. Il faut qu'une telle connaissance porte au gémissement et non à la vanité. Il faut qu'on se confonde en voyant le peu de proportion entre ce qu'on doit à Dieu et ce qu'on lui rend, entre sa sainteté et l'imperfection de nos œuvres, entre ses bienfaits et notre reconnaissance, entre ses promesses et nos désirs.

XII. Il faut aussi que la manière dont on étudie la religion soit pleine et entière, qu'on ne s'attache pas à une partie en négligeant les autres, qu'on ne sépare pas les vérités qui éclairent l'esprit des règles qui doivent réformer les mœurs, qu'on n'approfondisse pas les mystères en ne donnant qu'une attention légère à des maximes importantes, qu'on ne se repose pas uniquement sur les promesses sans considérer tout ce qui est capable d'inspirer une crainte salutaire, qu'on ne se contente pas de remarquer ce qui est conforme à l'inclination et qui coûte peu, mais qu'on s'arrête sur tous les devoirs qui paraissent plus difficiles et qui sont ordinairement plus indispensables.

ARTICLE III. — *Un chrétien doit connaître jusqu'à un certain point les preuves, les fondements et les véritables caractères de la religion.*

I. Il est impossible qu'un chrétien étudie sérieusement la religion, et qu'il ne découvre pas les preuves sans nombre qui en démontrent la vérité. Ces preuves ne le rendent pas fidèle, il l'était avant que de les découvrir. La foi est un don de Dieu et non le fruit des pensées humaines. Elle lui a été donnée dans le baptême par une grâce très-différente d'une simple persuasion naturelle.

(1) Non abscondas a me mandata tua. Ps. 118. 9 Ne repellas me a mandatis tuis, Ibid. v. 10.

Et rien ne peut tenir lieu de cette opération secrète de l'esprit de Dieu qui soumet à la révélation la raison et la volonté de l'homme.

II. Mais ce qui ne sert point à établir la foi sert à la défendre et à la conserver. Les preuves de la religion lui tiennent lieu d'un rempart extérieur, elles préviennent les doutes qui pourraient s'élever, elles dissipent par une prompte lumière ceux qui s'élèvent, elles empêchent l'impression que ceux des autres pourraient faire.

III. Ces preuves font encore un autre bien. Elles apprennent combien la foi est raisonnable, c'est-à-dire combien il est conforme à la raison de se soumettre à la foi ; et comme rien ne coûte tant à l'esprit humain qui veut voir et juger, que de consentir à ce qu'il ne peut voir, et que de se soumettre à ce qu'on lui défend d'examiner, il n'y a rien après la grâce intérieure qui soit plus capable de lui adoucir le joug de la foi, que de lui faire comprendre que c'est par lumière qu'il croit, et que c'est en usant bien de la raison qu'il cesse de la consulter et de la prendre pour juge.

IV. On ne voit pas ce qu'on croit, mais quand on est bien instruit des preuves de la religion, on voit clairement qu'il la faut croire. La droite raison conduit alors à la révélation dont elle découvre la nécessité et la sûreté. C'est elle qui prend l'homme comme par la main et qui l'introduit dans le sanctuaire, en s'arrêtant elle-même au vestibule. Elle lui parle jusque là ; mais après l'avoir confié à la religion, elle se tient dans l'admiration et le silence. Ecoutez, lui dit-elle, un maître qui m'est supérieur : et mon dernier avis est que vous l'écoutez seul et que vous ne me consultiez plus. Ainsi, c'est par mon ordre même que vous me quittez, et c'est ma lumière qui vous conduit à une autre. Il est juste que je sache si c'est Dieu qui nous révèle ses volontés et ses mystères, mais il y aurait de la folie à vouloir approfondir et comprendre tout ce qu'il nous révèle. Je ne dois croire que lui et ne me fier qu'à sa vérité ; mais quand je suis certaine que c'est lui qui parle, je n'ai qu'à l'écouter et me taire. S'il me dit des choses qui me passent, je n'ai aucune peine à m'y soumettre, parce que je sais que ma lumière est bornée, et que celui qui me les dit est infaillible. Je serais même étonnée que je comprisse tout ce qu'il veut bien me découvrir ; car il doit y avoir autant de distance entre ses pensées et les miennes qu'il y en a entre son être et le mien. Il est infini en sagesse comme en tout le reste ; et moi je n'ai qu'une faible lueur que je tiens de lui et qu'il ne m'a pas donnée pour le juger, mais pour me conduire.

V. Rien n'est plus sensé qu'un tel discours. Et il est visible que si l'on écoutait la raison, non seulement la foi des plus incompréhensibles mystères n'aurait rien qui la révoltât, mais que leur profondeur même porterait à son égard un caractère de divinité qui contribuerait à la soumettre. Il est vrai qu'avant tout elle s'informe de la certitude de la révélé-

lation ; car elle veut bien s'aveugler, mais pour Dieu seul ; et elle consent à sacrifier ses lumières, mais uniquement à celui dont elle les tient.

ARTICLE IV.—*Dans quelles dispositions il doit examiner les preuves de la religion.*

I. La raison examine donc avant que de croire, pour ne plus examiner quand elle aura cru ; mais son examen ne tombe point sur les choses révélées ; il s'arrête aux preuves de la révélation et ne va point au delà.

II. Il faut néanmoins observer que la raison fait cet examen de deux manières très-différentes, selon les différentes situations où elle se trouve. Lorsqu'elle n'est pas encore devenue fidèle, son examen est mêlé de doute et de défiance ; elle le regarde comme nécessaire, et elle en a besoin pour s'assurer.

III. Mais lorsqu'elle est déjà fidèle, et que la grâce l'a dispensée de toutes les réflexions et de toutes les recherches, en lui donnant la foi par une voie abrégée dans le baptême et dans l'unité de l'Église catholique, l'examen qu'elle fait des preuves de la religion lui paraît utile, mais non absolument nécessaire : elle n'en a pas besoin pour s'affermir, mais pour connaître mieux le prix de celle qu'elle a : elle y cherche sa consolation, mais non la résolution de ses doutes. Et elle ne fait point dépendre sa foi du succès de ses réflexions.

IV. C'est avec ces dispositions qu'un chrétien doit étudier les preuves de la religion, qui sont toujours au-dessous du don de Dieu et inférieures à la foi, quoiqu'elles soient des démonstrations. Il est au terme, et il ne marche pas dans le dessein d'y arriver ; mais du terme où il est arrivé, il considère que toutes les lumières y aboutissent, et que s'il n'y était pas déjà, tous les sentiers l'y conduiraient.

[CHAPITRE II.]

Il importe de bien connaître l'intérêt qu'a l'homme à la religion. Elle n'est pas opposée à ses désirs essentiels. Elle l'exhorte au contraire à les approfondir, pour en discerner le véritable objet. Elle ne lui commande que d'être heureux, et ne lui défend que d'être misérable. Commandement de s'aimer soi-même, enfermé dans celui d'aimer Dieu de tout le cœur. Erreur de prendre ses passions pour soi-même. Remède efficace enseigné par la religion, de demander à Dieu qu'il se fasse plus sentir que les autres biens.

ARTICLE I.—*Il importe de bien connaître l'intérêt qu'a l'homme à la religion.*

I. Le dessein qu'on a en faisant un abrégé des preuves de la religion, est d'inspirer aux chrétiens un nouveau respect pour elle, en leur montrant combien les fondements en sont fermes, et combien toutes ses parties sont liées et dépendantes les unes des autres, et de les précautionner contre les discours et les mauvais exemples de ceux qui auraient moins de lumière.

II. Ces preuves, comme je l'ai dit, ne sont pas l'origine et le principe de la foi, mais elles en sont la protection et la défense. Elles sont à son égard ce qu'une cuirasse est à l'égard du cœur, dont elle conserve le mouvement et la vie, quoiqu'elle n'en soit pas la cause. Elles éloignent la tentation, et elles en sont le remède, et elles contribuent à conserver dans le chrétien un esprit humble et docile, au milieu d'un siècle où l'infidélité de l'esprit devient le châtement ordinaire de l'infidélité d'une vie criminelle.

III. Il faut néanmoins convenir que le respect pour la religion ne suffit pas pour en suivre les règles, et qu'un chrétien peut en être pleinement persuadé sans y prendre beaucoup d'intérêt et sans en être fort touché.

IV. C'est le cœur qui est le véritable lien (1). Les pensées n'unissent point réellement l'homme à la religion, et la foi séparée de l'amour, ou ne fait point agir, ou fait agir avec tristesse, en employant la crainte qui afflige au lieu de consoler.

V. Ce qui remue le cœur, c'est le bonheur ou l'espérance du bonheur. Il se resserre et se ferme dès qu'on lui ôte cette espérance. Il s'ouvre au contraire et s'élargit dès qu'on lui promet de le rendre heureux. Et c'est un moyen presque sûr de faire tomber toutes ses répugnances, que de lui faire sentir que son intérêt et son bien exigent qu'il les surmonte.

VI. Il est incapable de sacrifier un amour en pure perte (2). Il veut aimer et ne peut qu'aimer. Ainsi on ne le réduira point à ne le pas faire ; mais il est très-capable de renoncer à un amour qui ne le rend point heureux, pour en recevoir un autre qui fera son bonheur. Au lieu donc de le menacer, il faut l'inviter par quelque chose qui vaille mieux que ce qu'il a. C'est le bien qu'il cherche, et le plus grand est celui qu'il préférera, si l'on peut le lui rendre sensible.

VII. On lui montre ordinairement la religion comme opposée à tous ses désirs, et comme ennemie de sa liberté. On lui fait entendre qu'elle lui défend tout. On lui dit qu'elle veut le rendre esclave et malheureux, et qu'elle regarde sa violente inclination pour le bonheur comme une passion qu'il doit réformer.

VIII. Ce langage l'intimide et l'effraie. Il y trouve non seulement de la dureté, mais de l'impossibilité. Il croit qu'on veut le détruire et l'anéantir ; et il ne regarde la religion que comme un joug qui va l'écraser et lui ôter toute respiration.

(1) *Mores nostri, non ex eo quod quisque novit, sed eo quod quisque diligit, diducari solent. Nec faciunt bonos vel malos mores, nisi boni vel mali amores.* S. Aug. Epist. 155 ad Macedon. n. 15.

(2) *Num vobis dicitur nihil amētis? absit. Pigri, mortui, detestandi, miseri critis si nihil amētis; amate, sed quid amētis videte.* S. Aug. Enar. 2. in Ps. 51. n. 5.

ARTICLE II.—*Elle n'est pas opposée à ses désirs essentiels. Elle l'exhorte, au contraire, à les approfondir, pour en discerner le véritable objet.*

I. On a grand tort de représenter la religion si différente de ce qu'elle est, et d'établir dans le cœur une haine contre elle, au lieu de l'amour dont elle est si digne.

II. Non seulement elle ne s'oppose pas à ses désirs essentiels, mais son dessein est de les remplir et de les satisfaire (1). Elle exhorte l'homme à bien approfondir ces désirs, à bien connaître leur racine et leur étendue, et à se convaincre par cet examen qu'ils ont un objet immense.

III. Elle vient lui apprendre (2) sa véritable grandeur, et lui faire honte de ce qu'il ne la connaît pas dans l'élévation et l'étendue de son cœur. Elle vient enflammer son désir d'être heureux, en lui donnant une solide espérance de l'être encore plus qu'il ne le désire. Elle vient le tirer de l'indigne servitude où ses sens l'ont réduit, en lui faisant sentir combien il est supérieur aux frivoles biens dont ils l'amuse.

IV. Vous cherchez (3), lui dit-elle, le bonheur, et vous faites bien; mais cherchez-le donc où il est. Vous voulez trouver ici des biens que vous poursuivez en aveugle, sans faire réflexion qu'ils ne peuvent être dans le lieu de votre exil. Ne désirez-vous pas l'immortalité? Et pourquoi donc vous contentez-vous d'une vie qui ne dure que quelques moments? Ne voulez-vous pas être toujours tranquille? et pouvez-vous l'être ici? Ne sentez-vous pas une forte inclination pour la gloire? et comment la bornez-vous à une chose aussi vaine que l'estime de quelques hommes, s'il est vrai néanmoins qu'ils vous estiment (4)? N'éprouvez-vous pas que vous portez dans le cœur une soif ardente de tous les biens? Et comment donc avez-vous la bassesse de vous réduire au misérable partage que vous font vos séducteurs et vos ennemis?

V. Quel plaisir prenez-vous (5) à vous laisser dans des routes difficiles, et à poursuivre dans des lieux escarpés une ombre de félicité qui fuit toujours devant vous, et qui s'échappe lorsque vous pensez l'avoir saisie? le chemin du véritable bonheur est moins

pénible que ceux où vous exposez votre vie (1). Marchez-y avec paix; respirez-y; je vous y soutiendrai; je vous conduirai sûrement au terme; je ne vous quitterai point que je n'aie eu la consolation de vous voir entrer dans la joie de votre Seigneur et de votre Maître.

ARTICLE III.—*Elle ne lui commande que d'être heureux, et ne lui défend que d'être misérable.*

I. Voilà le langage de la religion; voilà comme elle est ennemie de notre bonheur et de notre liberté. Elle seule connaît les véritables intérêts de l'homme, et elle seule est touchée. Tout le trompe, excepté elle; tout le rend malheureux, excepté elle. Il n'y a qu'elle sur la terre qui lui tende la main, et bien loin de mettre obstacle à sa félicité, elle ne lui commande que d'être heureux, elle ne défend que d'être misérable.

II. On peut réduire en effet à ces deux points tous les préceptes de la religion chrétienne; car ce n'est jamais que par rapport à l'intérêt de l'homme qu'elle lui commande ou défend quelque chose. Je sais que l'intérêt de l'homme se termine enfin à la gloire de Dieu; mais ces deux choses ne se séparent point; et le plus grand intérêt de l'homme se trouve dans la plus grande gloire de Dieu.

III. Qu'on examine toutes ses lois: c'est toujours nous, c'est toujours notre bien qu'elles regardent. Il nous dit dans les unes: Faites ceci, et vous serez heureux; et dans les autres: Ne faites pas cela, parce que vous seriez misérables.

IV. Si Dieu n'était pas notre souverain bien, ou s'il pouvait être le souverain bien des injustes, il ne nous commanderait pas de l'aimer uniquement, et il ne punirait pas notre injustice en se refusant à nous.

V. Mais lui seul peut nous rendre heureux, et il n'est pas juste qu'il rende heureux ceux qui ne l'aiment pas; de là viennent toutes les lois qu'il nous impose. Et ces lois, comme il est visible, ne nous commandent que ce qui est essentiel à notre bonheur, et ne nous défendent que ce qui y serait un obstacle.

ARTICLE IV.—*Commandement de s'aimer soi-même, enfermé dans le premier.*

I. Cela est si vrai que Dieu n'a point donné d'autres règles à l'homme de s'aimer soi-même, que le premier commandement où Dieu exige tout de lui. *Vous aimez le Seigneur votre Dieu, lui dit-il, de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces.* C'est là le premier commandement, et voici le second qui est semblable au premier: *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Il n'y a au-

(1) Ostendis (Deus) quam magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo sufficit ad beatam vitam quicquid te minus est, ac per hoc nec ipsa sibi. S. Aug. L. 13. Conf. cap. 8.

(1) Purga amorem tuum, aquam fluentem in cloacem coverta ad hortum. S. Aug. Enar. 2. in Ps. 51. n. 5.

(2) Vis nosse qualis amor sit? vide quo ducat: non movemus ut nihil ametis: sed movemus ne mundum ametis. S. Aug. Enar. in Ps. 121. n. 1.

(3) Non est requies, ubi queritis eam. Querite quod queritis: sed ibi non est, ubi queritis. Beatam vitam queritis in regione umbræ mortis; non est illic. S. Aug. L. 4. Conf. cap. 12.

(4) O tortuosas vias? vae animæ audaci, quæ speravit, si a te recessisset se aliquid melius habituram. Versa et reversa in tergum, et in latera, et in ventrem, et dura sunt omnia, et tu solus requies. S. Aug. L. 6. Conf. c. 16.

(5) Quo itis in aspera, quo itis? Quo vobis adhuc et adhuc ambulare vias difficiles et laboriosas? S. Aug. L. 4. Conf. cap. 12.

cun autre commandement plus grand que ceux-ci (1).

II. Mais, Seigneur, vous paraissez avoir (2) oublié celui à qui vous faites ces commandements. Vous m'ordonnez de vous aimer et d'aimer mon prochain ; mais vous ne me parlez point de moi , et néanmoins c'est sur l'amour que je me dois à moi-même que vous voulez que je règle celui que je dois à mon prochain. Comment observerai-je cette règle ne la connaissant pas ? et comment la connaîtrai-je , si vous ne m'expliquez par un troisième commandement de quelle manière je dois m'aimer ?

III. Ces questions , ô mon Dieu ! sont résolues par le premier commandement , qui apprend à l'homme (3) comment il doit s'aimer , en lui apprenant qu'il doit vous aimer de toute l'étendue de son cœur et de toutes ses forces ; et un troisième commandement est inutile.

IV. Nous nous aimons en effet comme il faut , en aimant Dieu sans bornes , parce que nous aimons alors le seul bien qui nous peut rendre heureux , et que nous nous éloignons de toutes nos forces de ce qui ferait notre injustice et notre misère.

V. Dieu nous défend par cette loi , qui est le fond et l'essence de la religion , de chercher hors de lui notre félicité , parce qu'elle n'est point hors de lui. Il nous oblige à l'aimer de tout notre cœur , parce que lui seul peut le remplir. Il ne veut pas que notre âme se partage entre lui et les autres biens , parce que lui seul est au-dessus d'elle , et qu'il est seul sa lumière et sa vie.

VI. Je demande tout (4), nous dit-il, parce

(1) Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex tota virtute tua. Hoc est primum mandatum. Secundum autem simile est illi : Diliges proximum tuum tanquam te ipsum. Majus horum aliud mandatum non est. Marc. , XII, 50, 51.

(2) Videtur de homine ipso, id est, de amatore ipso nihil actum, sed parum dilucide, qui hoc arbitratur, intelligit. Non enim fieri potest, ut se ipsum, qui Deum diligit, non diligit. Imo vero solus se novit diligere qui Deum diligit. S. Ang. de Morib. Eccl. c. 26.

(3) Cum debeat homo diligere Deum, et se ipsum, et proximum, non tamen tria præcepta data sunt, nec dictum est in his tribus, sed in his duobus præceptis tota lex pendet et prophete, ut intelligeretur nullam esse aliam dilectionem qua quisque diligit se ipsum, nisi quod diligit Deum. Quia igitur nemo, nisi Deum diligendo, diligit se ipsum, non opus erat ut dato de Dei dilectione præcepto, etiam se ipsum homo diligere juberetur, cum in eo diligit se ipsum quod diligit Deum. S. Ang. Epist. 155. ad Macedon. n. 15.

(4) Hæc regula directionis divinitus constituta est : Diliges, inquit, proximum tuum sicut te ipsum. Deum vero ex toto corde, et ex tota anima, et ex tota mente, et omnes cogitationes tuas, et omnem vitam et omnem intellectum in illum conferas, a quo habes ea ipsa quæ conferas. Cum autem ait : tota corde, tota anima, tota mente, nullam vite nostre partem reliquit que vacare debeat, et quasi locum dare ut alia re frui vellet, sed quidquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur, quo totus dilectionis impetus currit. S. Ang. L. 1 de Doctr. Chr. n. 21.

que je ne puis consentir que vous vous dégradiez et que vous vous asservissiez à des créatures que je vous ai soumises, ou à qui je vous ai égalés. Ce que je ne remplirais pas en vous demeurerais vide, et rendrait votre bonheur imparfait. Toute votre volonté tend naturellement à moi ; c'est moi qui lui donne cette impression que rien ne peut arrêter ni suspendre : elle serait inquiète et dévorée par sa propre faim, si je ne la fixais pas et ne la comblais pas de joie par ma présence. Réunissez-la donc entièrement à moi, et ne souffrez pas qu'aucun ruisseau se détourne de moi pour se perdre dans des lieux arides et infectés ; puisque je suis le centre de tous vos désirs, et que tous ceux qui ne m'ont pas pour objet deviendront votre supplice.

VII. Serait-il possible que l'homme fût assez ingrat et assez injuste pour se plaindre d'une telle loi, qui ne lui recommande que le soin de ses intérêts, et qui lui fait un devoir de son amour-propre ?

VIII. Il faut que la corruption soit bien grande pour lui faire regarder comme un joug pénible ce qui est sa félicité et sa gloire.

IX. Mais l'homme a perdu le goût des vrais biens, quoiqu'il en ait conservé un désir confus. Il les cherche et les fuit en même temps. Il les cherche où ils ne sont pas, et il évite avec soin le lieu où ils sont. Il sort de son cœur pour les trouver, et ce n'est qu'en y rentrant qu'il les trouve. Il se répand en mille désirs pour mille choses différentes, qui le divisent et le déchirent ; et ce n'est que dans l'unité d'un bien infini qu'il peut trouver la paix, en y réunissant ses désirs. Il est séduit par tout ce qui conserve quelques vestiges du bien immense qu'il a perdu ; et la perte de ce bien immense ne le touche point. Les moindres traces de la beauté de Dieu dans ses ouvrages attirent ses yeux et l'arrêtent ; et celui de qui viennent toutes les beautés ne lui vient pas seulement dans la mémoire.

ARTICLE V. — *Erreur de prendre ses passions pour soi-même.*

I. S'il s'en souvient quelquefois, c'est en tremblant et en ne découvrant rien en lui que de menaçant et de sévère, parce que sa loi condamne ses égarements.

II. Il prend sa fièvre pour soi-même , et le dérèglement de son cœur pour son cœur. Il s'incorpore tous ses défauts, et il ne peut comprendre qu'il y ait de la distinction entre lui-même et ses mauvais penchants.

III. C'est l'affliger que de vouloir le guérir. C'est lui ôter la vie, que d'ôter la nourriture à ses passions. Il remerciait un médecin qui le guérirait de la fièvre ; mais il ne peut souffrir le médecin qui veut le délivrer de l'injustice. Il connaît le bien du corps et il l'aime ; il en connaît le mal, et il le hait. Il sait bien que c'est le conserver, que d'en conserver ou d'en rétablir la santé. Il n'est pas assez aveugle pour confondre les maladies du corps avec le corps même. Le sentiment de la douleur suffit pour l'avertir de leur différence.

IV. Mais ce sentiment n'avertit point l'homme injuste. Le plaisir au contraire lui représente comme son bien ce qui le séduit. Il voit une image de félicité, et il s'y livre. Il sent quelques caractères du bien, et il n'examine point quel il est.

V. Lorsqu'on veut le rendre attentif et l'empêcher de suivre l'impression aveugle qui le pousse, ou il n'écoute pas, ou il se contente de se condamner sans changer de conduite. Une secrète faim l'agite et le tourmente; et quoiqu'il soit toujours trompé dans son attente, et que ce qu'il saisit ne serve qu'à allumer sa soif, il ne se lasse point de courir d'objet en objet, se plaignant de tous, et les poursuivant tous.

ARTICLE VI. — *Remède efficace enseigné par la religion, de demander à Dieu qu'il se fasse plus sentir que les autres biens.*

I. Le remède qui va seul à la source du mal, est que Dieu se fasse plus sentir que tous les autres biens, et qu'il fasse connaître au cœur par une expérience intime, qu'il est son maître, et que c'est pour lui qu'il est créé.

II. La religion nous découvre ce remède; et c'est elle qui nous apprend à demander à Dieu avec instance, qu'il nous dégoûte de tous les biens limités, en nous faisant éprouver combien il est au-dessus d'eux, et quelle différence il y a entre une légère teinture de bonté répandue sur les créatures et la bonté sans fond et sans bornes qui est en lui.

III. C'est de la religion que partent ces prières si empressées et si vives d'un homme exposé au danger d'aimer autre chose que Dieu, et qui connaît l'intérêt qu'il a à n'aimer que lui : *Faites-moi sentir votre douceur, ô mon Dieu! vous qui êtes la source du plaisir véritable qui seul peut nous rendre heureux, et qui seul subsiste toujours. Rappelez à vous et réunissez en vous tous mes desirs, qui ont partagé jusque ici mon cœur, et qui l'ont comme déchiré en autant de parties qu'il y a eu d'objets qui l'ont attaché lorsque je me suis détourné de votre unité, pour me répandre et me perdre dans une vaine multitude (1). Faites-moi sentir votre douceur d'une manière qui surpasse tout l'attrait de ce qui serait capable de me séduire. Faites que je vous aime fortement, et que je saisisse votre main, et que je n'y attache avec tant d'ardeur, qu'elle m'enlève à tous les périls et à tout ce qui pourrait me tenter, depuis ce moment jusqu'à la fin de ma vie (2).*

(1) Dulcescas mihi, dulcedo non fallax, dulcedo felix et securus, et colligens me a dispersione, in qua frustration discissus sum, dum ab uno te aversus, in multa evanui. S. Aug. L. 2. Conf. c. 1.

(2) Dulcescas mihi super omnes seductiones quas sequerbar, et amem te validissime, et amplexer manum tuam totis precordiis meis, et eruas me ab omni tentatione usque in finem, S. Aug. L. 1. Conf. cap. 15.

Da mihi te, Deus meus, redde te mihi, ut currat vita mea, in amplexu tuo, nec avertatur, donec abscondatur in abscondito vultus tui. Hoc scio quia male mihi est preter te, non solum extra me, sed et in me ipso, et omnis copia, que Deus meus non est, egestas est. S. Aug. L. 15. Conf. c. 8.

IV. C'est là ce qu'il faut demander dans tous les temps et d'une manière si vive et si persévérante qu'on l'obtienne : car notre danger ne vient que de ce que les biens présents font sur nous une continuelle impression, qui nous cache l'intérêt que nous avons à obéir à la religion, et à nous conserver pour les biens qu'elle nous promet.

V. C'est par désespoir et manque de courage que les hommes se livrent à des choses indignes d'eux, pour la seule raison qu'elles sont présentes et qu'ils ne sauraient se résoudre à en attendre d'autres. Un jeûne de quelques moments leur paraît insupportable. Ils veulent, comme Esau, une nourriture prompte; ils abandonnent comme lui lâchement leur droit d'aînesse et l'héritage qui y est attaché, et ils aiment mieux vivre un jour en s'empoisonnant, que de s'assurer une vie éternelle, en souffrant une faim qui fait partie de la justice.

VI. Il ne faut pas, après une telle perversité, qu'ils se plaignent de la religion. C'est eux qui sont leurs propres ennemis; c'est eux qui sacrifient leurs intérêts à une impatience d'enfants. Elle les avertit : elle les plaint; mais elle n'est pas écoutée.

VII. Heureux celui qui est plus docile et qui peut se résoudre à différer son bonheur, pour devenir solidement heureux. Il est sans comparaison plus que les autres dès cette vie, non seulement par la joie que donne l'espérance des biens futurs et par la tranquillité d'une conscience pure, mais aussi par le plaisir intime que Dieu fait goûter à ses serviteurs dans le lieu même de l'exil.

VIII. Ils craignent au commencement que le sacrifice que Dieu exige ne soit une privation pure et sans mélange de consolation (1) : mais ils éprouvent bientôt que Dieu prend la place de ce qu'ils quittent pour lui; et qu'au lieu des choses vaines dont le cœur se séparait en gémissant, il entre lui-même dans le cœur, et lui fait trouver un plaisir infini à renoncer à tous les autres biens, parce qu'il sent que la vérité entre à la place du mensonge, et que la source de la paix et du bonheur succède à l'illusion d'une imaginaire félicité.

CHAPITRE III.

Preuves de l'existence de Dieu. 1. L'existence des corps. 2. Mouvement des corps. 3. La liaison et le mutuel rapport de toutes les parties de l'univers. 4. Les corps organisés. 5. La raison et l'intelligence de ceux mêmes qui doutent ou qui résistent. 6. Le doute même sur la Divinité est une démonstration de son existence. 7. L'idée seule de Dieu est une preuve qu'il existe. 8. Existence d'un premier modèle de perfection, d'une première règle, d'une première beauté, unité, vérité.

(1) Quam suave mihi subito factum est carere suavitatebus inquam! et quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium erat : eiciebas enim eas a me, vera tu et summa suavitas : eiciebas et intrabas pro eis, omni voluptate dulcior. S. Aug. L. 9. Conf. c. 1.

9. Premiers principes immuables du raisonnement. 10. La matière incapable de pensée et de sentiment. 11. Union de l'âme et du corps. 12. Dépendances des pensées à l'égard des organes corporels : indépendance des autres corps à l'égard de l'âme. 13. Ignorance de l'âme par rapport à la mécanique des mouvements qu'elle commande, et qui suivent les volontés. 14. Le sentiment de la douleur : il n'est point une propriété de la matière, et l'âme en est ennemie. 15. Désir d'un bien infini, nécessaire, et que rien ne peut calmer. 16. Loi naturelle dont on ne peut effacer tous les traits : devoirs supérieurs à l'homme, et indépendants des institutions humaines. 17. Reproches et remords de la conscience. 18. Vaine espérance de quelques pécheurs, que Dieu fera peu d'attention aux actions des hommes.

La première vérité essentielle à la religion et d'où dépendent toutes les autres, est l'existence de Dieu. Cette vérité s'offre d'elle-même à la raison, qui a plus besoin d'y être attentive que de la rechercher ; parce que les preuves en sont publiques, évidentes, sensibles, et que tout ce qui existe sert à la démontrer.

ARTICLE I. — *L'existence des corps.*

Il est impossible de fermer les yeux au spectacle de la nature, et de douter de la vérité de tous les êtres qui nous environnent. Quand on s'obstinerait à les regarder comme incertains, le doute même serait une preuve qu'on existe puisqu'on pense : et l'on ajouterait ainsi à la preuve qu'il y a des corps, une démonstration qu'il y a aussi des esprits.

Je m'arrête à la simple existence des corps, sans y considérer ni mouvement, ni figure. Je demande quelle est leur origine : sont-ils éternels ? sont-ils indépendants, et viennent-ils d'eux-mêmes ? Si cela est, la matière a donc ce qui paraît en Dieu de plus incompréhensible, et qui fait la principale difficulté qui étonne la raison. La matière a l'être de son propre fonds : elle est nécessairement : elle est le principe de l'être ; c'est peu dire, elle est l'être même ; car tout cela suit.

Mais trouve-t-on ces caractères de divinité dans l'idée de la matière ? Être étendu et avoir des parties, est-ce la même chose qu'être par soi-même ? D'où vient que la matière manque de tant de perfections, comme l'intelligence, la volonté, la liberté, la justice, puisqu'elle s'est donné l'être ? Qui l'a limitée, étant indépendante ? Qui a borné l'être de celle qui est l'origine de l'être même ? Il faudrait faire une étrange violence à la raison, pour transporter à la matière ce qu'on refuserait à Dieu, et qu'on ne lui refuserait que parce qu'on ne le peut comprendre : quoique tout s'explique facilement en reconnaissant un Dieu suprême, source de l'être, et créateur de tout ; et qu'on ne puisse rien expliquer en admettant une matière indépendante.

ARTICLE II. — *Mouvement des corps.*

Je passe de la considération de l'existence

des corps à celle de leur mouvement, et je ne vois point que la matière en puisse être la cause. Je vois au contraire très-clairement qu'elle est indifférente au mouvement et au repos ; qu'elle ne serait pas moins ce qu'elle est par sa nature, quand elle serait toujours immobile, et qu'il faut de nécessité que le mouvement qu'elle ne se peut donner par ses principes naturels, lui soit communiqué par un être supérieur et immatériel, qui lui commande, et qui n'ait besoin pour se faire obéir que de sa volonté. Car la matière ne peut rien sur la matière : et un esprit ne peut remuer la matière que par sa volonté, qui doit par conséquent être toute-puissante dans le premier moteur.

ARTICLE III. — *La liaison et le mutuel rapport de toutes les parties de l'univers.*

Après ces réflexions générales, je considère avec quelque attention l'univers, la liaison de toutes ses parties ; leur beauté, leur ordre, leur conspiration à un même but. Je m'arrête en particulier au mouvement du soleil, si régulier pour l'année, quoiqu'il change tous les jours ; si propre aux saisons ; si mesuré sur les besoins de l'homme et des fruits qui le nourrissent. La lune avec ses variations, que l'astronomie néanmoins suppose exactement, tant elles sont régulières dans leur inégalité apparente, attire aussi mon admiration. Le nombre infini d'étoiles dont le ciel est semé, me cause un étonnement que je ne puis exprimer : je ne découvre rien sur la terre qui ne l'augmente. Sa fertilité, que le temps n'a point épuisée ; les animaux d'espèces si différentes dont elle est peuplée ; les fontaines et les rivières qui l'arrosent, semblables aux veines et aux artères du corps humain, et cette variété infinie de fruits dont elle se charge tous les ans, me fournissent mille réflexions. La mer en est encore une riche matière : elle est la source des vapeurs et des pluies dont la terre a besoin ; et de peur qu'elle ne nuise à la pureté de l'air par sa corruption, elle en est préservée par le sel, qui est mêlé à ses eaux, et par le mouvement continu qui les pousse régulièrement deux fois par jour du milieu vers les extrémités, d'où elles retournent au milieu par leur poids naturel. Ce mouvement est si proportionné avec les hauteurs des rivages, qu'il ne cause aucun désordre. Mais s'il était plus violent, il causerait une inondation générale, parce que d'un côté la mer s'avancerait trop dans les terres, et que de l'autre les rivières soutenues à une trop grande hauteur submergeraient tout.

Je ne saurais douter, en considérant ces merveilles, ou séparées ou unies, qu'une sagesse infinie n'en soit la cause, et je trouverais de la vraisemblance dans les choses les plus incroyables, plutôt que d'en trouver dans la pensée que c'est le hasard qui a ainsi disposé l'univers. Un tel ordre, si suivi, si constant, si général, où tout est conduit avec poids et avec mesure, où rien ne se dément depuis tant de siècles, dont les lois sont si régulières, dont les principes sont si

fermes, ne peut être attribué à une cause aussi défectueuse et aussi inconstante que le hasard, que par un homme qui ne pense point, ou qui dit le contraire de ce qu'il pense.

ARTICLE IV. — *Les corps organisés.*

Cette erreur, indigne de la raison, paraît encore plus monstrueuse quand on examine les corps organisés, tels que les plantes et les animaux. Car la première chose qu'on y remarque, est que tout y est fait avec dessein; que chaque partie a son usage et sa fin; et que chaque partie a des organes propres à sa destination; que ces organes sont préparés avec tant de justesse, placés avec tant d'ordre, employés avec un tel succès, que plus on est habile, plus on est épouvanté de la profondeur et de la sublimité de l'art, qui éclate dans la disposition d'une plante, ou dans la structure du plus petit animal.

Il ne faut que considérer l'œil, et avoir pour guide dans cet examen un homme versé dans l'anatomie, pour voir que toutes les parties dont il est composé ont rapport à la lumière, et qu'elles sont toutes destinées à la recevoir dans le degré nécessaire, à la réunir et à la diviser par des réfractions, et à transmettre dans le cerveau l'image que les rayons de lumière forment dans le fond de l'œil, par l'ébranlement délicat du nerf optique.

Il en est ainsi de l'oreille, dont tous les organes ont rapport aux sons de la langue et des parties voisines, qui sont visiblement destinées à la parole; de l'estomac, qui est fait exprès pour les aliments; des intestins, dont la structure et les replis sont pour recevoir le chyle, et en achever la préparation; du cœur, qui est fait pour recevoir le sang qui lui vient des extrémités du corps par les veines, et pour le pousser aux extrémités par les artères; du poumon, dont la composition molle et légère, est pour recevoir l'air et le rendre.

En un mot, il en est ainsi de toutes les parties de l'animal, même des plus petits, et de ceux que le vulgaire regarde comme imparfaits, quoique l'art y paraisse plus merveilleux aux intelligents.

Qui peut résister à une telle évidence? Dira-t-on que le hasard a formé l'œil, sans aucun dessein qu'il servît à la lumière, quoiqu'il n'y ait aucune partie que pour elle; et qu'il en est ainsi de l'oreille et de tout le reste? Comprendra-t-on que l'œil soit toujours formé ainsi, quoique le hasard n'y pense jamais? Poussera-t-on la folie jusqu'à cet excès, que de prétendre que les ressorts innombrables dont chaque animal est composé, qui ont un rapport si mutuel entre eux, qui concourent si manifestement à la perfection du tout, et dont l'étude fait le savoir des plus habiles physiiciens, quoique leurs spéculations soient infiniment au-dessous de l'art qu'ils étudient; ira-t-on, dis-je, jusqu'à cet excès de frénésie, que de prétendre que le hasard les a formés sans destination à aucun usage, sans union entre eux, sans rapport au tout, sans suivre aucune règle.

S'il y a des hommes qui puissent penser ainsi sérieusement, la religion en est bien vengée; et ils lui font un grand honneur, en ne refusant de se soumettre à elle que parce qu'ils refusent de se soumettre aux lumières les plus simples et les plus pressantes de la raison.

ARTICLE V. — *La raison et l'intelligence de ceux mêmes qui doutent ou qui résistent.*

Mais cette raison qu'ils opposent à la foi, d'où leur vient-elle? Est-ce une cause intelligente qui les a rendus intelligents? Si cela est, ils doivent rendre gloire à Dieu; car ils reconnaissent un principe indépendant et intelligent, et qui leur a donné l'être et l'intelligence; et dès lors ils confessent le vrai Dieu qu'ils paraissent ignorer. Si au contraire ils prétendent que leur intelligence vient d'un principe aveugle qui ne connaît et ne pense point; ils nous disent une absurdité qui ne peut être conçue, et ils attaquent directement les premières notions, qui nous persuadent invinciblement que le néant ne saurait donner l'être; que ce qui n'existe pas ne peut donner l'existence; et que le néant de la raison ne peut être cause de la raison. Qu'on fasse toutes les suppositions qu'on voudra, jamais l'intelligence ne sortira d'un principe qui ne l'a point; autrement ce qui est serait l'effet de ce qui n'est pas. Ainsi l'abus même de la raison est une preuve de la Divinité; car l'abus suppose le pouvoir de raisonner mieux, et ce pouvoir ne peut être donné que par une raison souveraine dont dépendent toutes les autres.

ARTICLE VI. — *Le doute même sur la Divinité est une démonstration de son existence.*

Je vais plus loin, et je montre que le doute même sur la Divinité, est une démonstration de son existence. Car de quoi doute-t-on? en a-t-on l'idée? sait-on ce qu'on cherche? Si on l'ignore, on se donne une peine inutile, et si on le fait, on l'a déjà trouvé. La preuve en est évidente. Je ne puis avoir l'idée de Dieu, que je ne le conçoive comme un être infiniment parfait; et je ne puis le concevoir ainsi, que je ne comprenne dans son idée l'existence actuelle, parce qu'elle est de toutes les perfections la première et la plus essentielle. Or c'est un principe infaillible du raisonnement, qu'on doit assurer d'une chose tout ce qu'on découvre dans son idée. Nous n'avons point d'autre règle pour raisonner juste. Je dis du cercle, du triangle, d'un nombre déterminé, de l'homme, de la justice, de l'ordre, ce que je vois clairement dans leurs idées; et je nie de tous ces êtres ce qui est incompatible avec leurs idées. Il est donc aussi certain que Dieu existe nécessairement, qu'il est certain que l'existence actuelle est nécessairement comprise dans l'idée d'un être infiniment parfait.

On craint d'abord la surprise dans ce raisonnement, quoique fort simple et fort clair; parce que nous sommes accoutumés à séparer l'existence actuelle des choses et leur idée; et que nous nous contentons d'en con-

clure la possibilité; mais c'est que la possibilité seule est comprise dans leur idée, et que nous n'y voyons rien de plus : tous les êtres, excepté celui qui est l'être par excellence, pouvant être ou n'être pas. Mais dans l'idée de l'être infiniment parfait, nous voyons clairement l'existence actuelle et nécessaire; et nous l'y voyons avec une telle évidence, que nous en excluons la simple possibilité, comme indigne de lui; et le même principe qui nous empêche de dire d'aucune créature qu'elle doit être nécessairement, parce que nous ne voyons dans son idée qu'une simple possibilité, le même principe, dis-je, nous force à reconnaître que Dieu existe nécessairement, parce que nous voyons dans son idée l'existence actuelle et nécessaire.

ARTICLE VII. — *L'idée seule de Dieu est une preuve qu'il existe.*

Mais cette idée de Dieu toute seule, indépendamment du raisonnement que je viens de faire, suffit pour prouver qu'il existe; car d'où m'est venue une telle idée, si différente de ce que je suis, si éloignée de ce que je vois, ou dans moi-même, ou dans les autres créatures, s'il n'y a rien au-dessus de moi; où ai-je pris ce qui me passe infiniment? Je suis borné en tout, sujet à l'inconstance, faible, dépendant; et je connais ce qui est infini, éternel, immuable, indépendant, parfait en tout sens, et tout-puissant par sa seule volonté. Je n'ai pu sortir de l'étendue de mon être; je n'ai pu penser au-dessus de ce que je suis; mes actions et mon être sont de même niveau. Il faut donc qu'une lumière supérieure à mon esprit lui montre ce qu'il n'a pas, et lui découvre une perfection et une beauté infiniment distante de sa bassesse.

On ne peut pas répondre qu'une telle idée est arbitraire, que chacun se la forme comme il lui plaît, et qu'elle est le fruit des réflexions qu'on a faites sur ses propres défauts, et sur les imperfections des autres êtres, dont on s'est servi comme de degrés pour s'imaginer une perfection qui en fût exemple.

Tous les hommes entendent tout d'un coup ce qu'on leur veut dire quand on leur parle d'un être souverainement parfait. Il n'est au pouvoir de personne de rien retrancher de son idée, ou d'y rien mêler qui en soit indigne. Si quelqu'un l'entreprendait, tous les autres l'avertiraient qu'il se trompe; et par conséquent cette idée est de même nature que celles qui sont communes à tous les hommes, qui sont la base de leur raison, et qui ne dépendent point de leur volonté.

Bien loin donc que cette idée soit le fruit des réflexions des hommes sur leurs propres défauts et sur les imperfections des autres êtres, il est certain au contraire que c'est cette idée d'une souveraine perfection qui leur découvre ce qui leur manque et aux autres êtres; et que sans cette première règle et ce premier modèle, ils ne sauraient discerner ni le bien du mal, ni le bien du mieux. Il faut connaître dans chaque genre ce qui est parfait, pour juger de ce qui s'écarte de la perfection. C'est ainsi qu'on juge

d'une statue, d'un tableau, d'une architecture, d'un discours, d'un raisonnement. Si l'on n'a pas l'idée de ce que ces choses doivent être, on n'en connaît pas les défauts; bien loin de se pouvoir former cette idée primitive par la vue des défauts qui demeureraient sans elle toujours inconnus.

ARTICLE VIII. — *Existence d'un premier modèle de perfection, d'une première règle, d'une première beauté, unité, vérité.*

Mais d'où peut venir aux hommes cette règle universelle qui s'étend à tous les genres d'être, à toutes les espèces de beauté, à toutes les proportions, à toutes les convenances, soit dans les arts, soit dans les sciences, soit dans la morale; qui sert de modèle à tout; qui condamne tout ce qui s'en éloigne; qui marque les degrés selon lesquels on s'en approche; et qui détermine tous les esprits à juger de chaque chose comme elle en juge? Peut-on se cacher à soi-même ces deux vérités capitales qu'une telle règle est l'ordre même, la beauté même, la justice même; et qu'elle ne peut être par conséquent que le seul Dieu véritable, qui éclaire les hommes sur toutes sortes de perfections en leur donnant l'idée de celle qui est en lui sans bornes et sans mesure.

ARTICLE IX. — *Premiers principes immuables du raisonnement.*

C'est dans cette idée simple en soi-même, mais infinie, que subsistent toutes celles qui servent de principes à la raison et qui ne peuvent être combattues, ni désavouées par aucun homme. C'est dans cette lumière supérieure à tous les esprits que nous voyons d'une manière si distincte et si claire ces propositions universelles; que le néant n'est capable de rien; qu'il faut être avant que d'agir; que l'étendue a des parties; que la connaissance est un avantage au-dessus de la simple existence; que l'ordre est un bien; qu'un faux raisonnement est vicieux; et une infinité de maximes pareilles, qu'on ne peut contester de bonne foi, et qui portent avec elles leur évidence et leur preuve.

Ce n'est point de concert que les hommes en sont convenus; il ne dépend pas d'eux de les changer. Elles sont partout les mêmes, et partout elles sont la règle invariable de la raison. Elles ne doivent donc pas être confondues avec elle, puisqu'elles servent à l'éclairer et à la redresser; elles lui sont donc supérieures, puisque la raison doit nécessairement leur être soumise. Et que peut-on concevoir qui soit la lumière infaillible de la raison et le maître intérieur de tous les esprits, si ce n'est Dieu même?

ARTICLE X. — *La matière incapable de pensée et de sentiment.*

Je n'ai garde d'être tenté d'attribuer à la matière l'origine de ces vérités primitives, immuables, universelles, qui sont supérieures à la raison humaine, puisqu'entre la raison humaine et la matière il y a une distance

aussi grande qu'entre la matière et le néant. La matière ne pense point, et elle n'a dans son être aucun principe de la pensée. Elle est capable de mouvement, de repos, de figure; mais la pensée ne saurait être l'effet ni d'aucun mouvement, ni d'aucune figure. En divisant les parties de la matière, on ne leur ajoute rien; en les poussant plus ou moins vite, on ne leur donne point une nouvelle nature. Le même degré d'être subsiste avec les mêmes propriétés; et l'on ne sait absolument ce qu'on dit quand on assure que ce qui était stupide et insensible sous la figure d'une pierre, deviendra capable d'intelligence avec une autre figure et une autre transposition de parties.

Il ne faut ici que de la sincérité et de l'attention, tant la chose est évidente; mais supposons-la douteuse un moment, et essayons de faire penser et raisonner la matière. Toutes ses parties sont réellement distinctes, et quoiqu'elles soient situées l'une près de l'autre, elles sont actuellement séparées, ce qu'une partie connaîtra sera inconnu à l'autre; ce qu'une partie fera ne sera point fait par l'autre. Comment donc comparera-t-elle plusieurs idées, ce qui fait une proposition? Comment comparera-t-elle plusieurs propositions, ce qui fait un raisonnement? Comment comparera-t-elle plusieurs raisonnements, ce qui fait un discours suivi? Chaque partie de matière aura une certaine connaissance, aura une certaine action; mais qui réunira ces connaissances et ces actions séparées? Qui prononcera après les avoir réunies? N'est-il pas visible que toute intelligence qui ne sera pas immatérielle et indivisible ne pourra point réduire plusieurs idées à une pensée, ni plusieurs pensées à un raisonnement, et qu'il y a par conséquent une entière impossibilité que la matière soit intelligente?

On peut prouver la même chose par les sensations, quoique le vulgaire les regarde comme moins distantes de la matière que la pensée. Les organes des sens sont différents. Je vois la lumière et la couleur par les yeux; j'entends les sons par l'oreille; je reçois l'impression des odeurs et des goûts par des organes distincts. Chacune de ces sensations est très-différente de l'autre, et elles sont plus diverses entre elles que les organes qui en sont le canal; et néanmoins elles se réunissent toutes dans un sujet qui les compare, qui en juge et qui les distingue en les unissant.

Je puis tout à la fois entendre une musique, voir un beau jardin, sentir l'odeur des fleurs, goûter des fruits, discerner le froid ou le chaud par l'attouchement. Je puis comparer ces différentes sensations et préférer l'une à l'autre; et il est clair que je ne saurais le faire si elles ne sont reçues dans un sujet indivisible très-différent de la matière, parce qu'autrement chaque sensation aboutirait à divers points; que l'une serait absolument inconnue à l'autre, et qu'il serait aussi impossible d'en faire la comparaison et d'en juger, qu'il est impossible à l'œil de juger

des sons, et à l'oreille de juger des couleurs.

Il ne m'est donc pas permis de douter que ce qui pense et qui sent en moi ne soit immatériel, simple, indivisible, en un mot spirituel, et dès lors il est certain, non seulement qu'il y a d'autres êtres que la matière, et qui ont sur elle un avantage presque infini, mais qu'un premier esprit absolument indépendant leur a donné l'origine.

ARTICLE XI. — *Union de l'âme et du corps.*

La persuasion que j'en ai se fortifie lorsque je compare mon être spirituel avec le corps qui lui est uni; car ce n'est point moi qui ai désiré cette union: elle ne me paraît pas même possible à ne considérer que l'esprit et la matière: l'étendue et la pensée ne sont point faites l'une pour l'autre, et elles sont mutuellement indépendantes. Il faut donc que ce que l'esprit et la matière ne sauraient faire, le créateur de l'un et de l'autre l'ait fait; et que sa volonté, qui est la règle de tout, ait établi un rapport entre des choses qui n'en avaient aucun.

Je connais par là que cette volonté est absolument libre, puisqu'elle unit des substances qui devaient naturellement être séparées; et plus je fais de réflexions sur les lois d'une union si peu vraisemblable, plus je découvre qu'elles sont toutes arbitraires, et qu'elles sont autant de preuves de la souveraine liberté de Dieu et de son empire sur la nature.

ARTICLE XII. — *Dépendance des pensées à l'égard des organes corporels; indépendance des autres corps à l'égard de l'âme.*

Naturellement la pensée est indépendante du corps, et néanmoins l'ordre et la suite de mes pensées dépendent de ce qui se passe dans ma tête, et si la disposition en est troublée, je n'ai plus l'exercice libre ni du jugement ni de la mémoire. Ce n'est pas le corps qui voit la lumière ni qui entend les sons, mais l'esprit. Un homme aveugle et sourd dès la naissance ignore ce que c'est que la lumière et la parole.

Qui a donc mis en moi une liaison nécessaire entre des choses indépendantes, dont je ne comprends pas le mystère, bien loin d'en être l'auteur? D'un autre côté la matière n'obéit point à l'esprit: j'ai beau commander à l'air et à l'eau, mes ordres ne sont point suivis; mais si je commande au corps qui m'est uni, son obéissance est aussi prompte que ma volonté, et je n'ai garde par conséquent d'attribuer cette obéissance à ma volonté, puisque toute autre partie de la matière est sourde à ma voix.

ARTICLE XIII. — *Ignorance de l'âme par rapport à la mécanique des mouvements qu'elle commande et qui suivent ses volontés.*

Je m'assure encore davantage de l'indépendance des autres corps à l'égard de mon âme, en considérant que je ne sais pas moi-même ce que je commande, ni de quelle manière je dois être obéi, lorsque je commande à mon corps ou de se lever ou de s'asseoir. Il faut pour ces actions, qui paraissent fort simples, mettre en mouvement une infinité de

ressorts, dont je ne connais ni les noms ni les usages. Les plus habiles dans l'anatomie n'ont observé que les plus visibles, et les autres ont échappé à leur vue et à leur recherche. Mais quand ils en auraient une exacte connaissance, elle ne serait d'aucun usage pour rendre l'obéissance du corps plus prompte et plus facile, le plus grossier de tous les hommes étant aussi promptement obéi, quoiqu'il ne sache rien.

Il n'est donc pas en mon pouvoir de me dissimuler que c'est à Dieu seul que je dois attribuer la dépendance où il lui a plu de me mettre à l'égard du corps pour des actions qui en devraient être naturellement indépendantes, et que c'est à la seule volonté de Dieu que je dois attribuer l'obéissance que me rend le corps, puisque non seulement toute autre partie de la matière ne me connaît point, mais que les ressorts de mon corps et leur usage me sont inconnus, et que dans mon corps même je ne puis rien sur des mouvements qui ne me sont pas soumis, comme celui du cœur, ni sur le repos de certaines parties que la paralysie a rendues immobiles.

ARTICLE XIV. — *Le sentiment de la douleur. Il n'est point une propriété de la matière, et l'âme en est ennemie.*

Il n'y a rien qui me surprenne davantage, dans l'union de mon esprit avec mon corps, que la douleur que j'éprouve quelquefois lorsque la disposition du corps est altérée. Il ne faut qu'une humeur déplacée pour me faire beaucoup souffrir. Dès qu'on emploie contre le corps le fer ou le feu, le tourment que j'endure est inexplicable. D'où vient un tel prodige ? Qu'importe à un être spirituel que les parties de la matière soient dérangées ? Quel rapport nécessaire y a-t-il entre un certain mouvement corporel et un sentiment aussi vif et aussi pénétrant que celui qui me rend malheureux ?

La moindre réflexion suffit pour m'apprendre que la sensibilité et la douleur ne sont pas dans le corps, la matière n'étant pas capable de sentir ; et l'expérience de ceux à qui l'on a coupé ou la jambe ou le bras, et qui sentent de vives douleurs dans le pied ou dans la main qu'ils n'ont plus, achève de m'en convaincre.

D'un autre côté ce n'est point mon âme qui se donne à elle-même un sentiment qui la tourmente et qu'elle voudrait ne point avoir ; elle cherche à s'y soustraire et ne le peut ; elle y est appliquée malgré elle, et excepté la soumission et la patience, elle n'a aucun moyen d'en suspendre l'impression et d'en diminuer la vivacité.

Qui ne voit donc ici la main du Tout-Puisant qui se fait sentir aux esprits autant qu'il lui plaît ; qui pénètre par son action dans le fond le plus intime de leur être ; qui peut les éprouver, les punir, les rendre malheureux, sans qu'ils aient aucun asile contre lui ; et qui leur apprend à trembler devant une puissance infinie, dont dépend leur félicité

ou leur misère, leur consolation ou leur supplice ?

ARTICLE XV. — *Désir d'un bien infini, nécessaire et que rien ne peut calmer.*

J'éprouve une autre sorte de misère, qui n'a point de rapport au corps et qui m'étonne encore davantage. Je n'ai, ce semble, besoin de rien, et néanmoins je ne suis pas content. Je suis parvenu où je suis par différents degrés, et j'avais cru que toutes les places que j'ai successivement occupées me rendraient heureux, mais aucune n'a rempli mes desirs. On me porte envie, mais je sais ce qu'il faut penser de mon bonheur. Je vois de fort près celui qu'on s'imagine dans la plus haute élévation, et j'avoue qu'il ne me tente point, non parce que je ne désire rien, mais parce que je désire infiniment davantage.

Je me demande aujourd'hui à moi-même d'où me vient un désir que rien ne peut satisfaire ici ; j'en ai examiné depuis longtemps les caractères, et voici les principaux. Je ne veux point mourir ; je ne veux point aussi être trompé. Ce que j'ai, je veux l'avoir toujours, sans inquiétude et sans crainte, et par conséquent être assuré qu'aucun accident ne me le fera perdre et qu'aucune puissance ne me l'ôtera. Je sens que je veux commander et être le maître ; je sens aussi que je veux être estimé et mériter de l'être par tous ceux qui ont du discernement et de l'équité. Je veux en un mot tous les biens, et je sens qu'il n'est pas en mon pouvoir de réduire ce désir à quelques biens particuliers et bornés. Je veux clairement ce qui est éternel et infini, et je le veux nécessairement, ce désir étant avant mes réflexions et mes pensées, et ne dépendant point de ma délibération ni de mon choix.

Au contraire il est la base et le fondement de toutes mes délibérations, et je ne me porte à aucun bien particulier que par l'impression générale qui me pousse invinciblement vers un bien infini, qui comprend et qui surpasse tous les biens particuliers et limités.

Ne m'est-il pas évident aujourd'hui que Dieu seul a pu me donner un désir qui ne peut se terminer qu'à lui ; dont il est clair que je ne suis pas le principe et que je n'en saurais être la fin, et qui me donne ainsi une légitime espérance que Dieu ne se refusera pas à mes empressements, puisque c'est lui-même qui a mis dans ma volonté un mouvement naturel, si violent et si rapide vers lui ?

ARTICLE XVI. — *Loi naturelle dont on ne peut effacer tous les traits. Devoirs supérieurs à l'homme et indépendants des institutions humaines*

Cela me donne occasion d'approfondir la loi qu'on appelle naturelle, et d'examiner si c'est elle qui prescrit certains devoirs, ou s'ils ne dépendent que d'une institution humaine.

On convient qu'il faut honorer son père, être fidèle à son ami, répondre aux bienfaits par la reconnaissance ; mais je demande si ces devoirs sont arbitraires, et s'il y a une

injustice réelle a y manquer ? Si dans le fond c'est une chose indifférente d'assassiner un homme de qui l'on a reçu toutes sortes de biens, qui se fie pleinement à nous et qui n'a rien que de respectable dans sa conduite : si l'on avoue que ce crime est horrible, indépendamment des lois humaines, je demande comment il est un crime, s'il n'est défendu, et comment il est défendu avant que les lois humaines le défendent ? Je demande où est la loi qui le condamne, où elle est écrite, où elle a été publiée ? Et si l'on me dit que cette loi est celle qui est écrite dans le cœur de tous les hommes, je continue de demander qui est celui qui l'a gravée dans le fond de leur être ? et il est impossible de ne pas convenir que c'est Dieu seul.

Si l'on répond que l'assassinat dans les circonstances marquées n'est point défendu par la loi naturelle, mais qu'il ne laisse pas d'être injuste, parce qu'il est contraire à la société civile et à la sûreté publique, je demande pourquoi ce qui est contraire à la société civile est injuste, et quelle loi défend cette espèce d'injustice ? Il faut nécessairement remonter jusqu'à une première loi supérieure à tous les hommes, et indépendante d'aucun établissement humain, ou convenir qu'il n'y a dans la vérité aucune injustice réelle dans les crimes les plus noirs ; que les devoirs qui passent pour essentiels, ne sont que de simples usages, et que la différence qu'on met entre le vice et la vertu n'est fondée que sur une opinion populaire.

Quand on en sera venu là, la démonstration de la religion sera complète ; car rien n'en montre plus la vérité que de ne pouvoir la combattre, qu'en renversant les fondements de toute probité et qu'en anéantissant tous les devoirs. Je dis tous, car si l'on en réserve un seul qui soit indépendant des hommes, ce seul devoir qu'une loi naturelle prescrit démontre invinciblement l'existence d'une justice primitive, qui est la règle de celle des hommes, qui est avant eux et après eux, et qu'ils ne peuvent ni fléchir, ni changer.

ARTICLE XVII. — *Reproches et remords de la conscience.*

De là viennent ces reproches si vifs et si amers que fait la conscience, quand on a commis une méchante action. En vain l'injuste s'efforce de les apaiser, le cri perçant de cette voix intérieure surmonte tout ce qu'on lui oppose. En vain il fuit son propre cœur et se hâte de sortir de soi-même pour n'être pas accablé de confusion devant un juge qui lui reproche la noirceur et la lâcheté de son crime : aucune distraction n'est un remède, et le criminel au milieu des plus violentes dissipations est saisi de crainte et couvert de honte devant le censeur invisible qu'il porte dans son sein.

Qui est-il, ce censeur ? Quelle est cette voix qui reproche si vivement le crime ? Quelle est cette lumière qui luit dans les ténèbres mêmes et que les ténèbres ne peuvent obscurcir ? Qu'y a-t-il dans le pécheur, qui se dé-

clare si hautement contre son péché ? Il faudrait être bien aveugle pour confondre avec l'injustice ce qui condamne son injustice, et bien peu éclairé pour ne pas distinguer de l'homme la vérité incorruptible et la justice éternelle qui lui montre ses devoirs, le console quand il y est fidèle, et le confond quand il y manque.

ARTICLE XVIII. — *Vaine espérance de quelques pécheurs. Que Dieu fera peu d'attention aux actions des hommes.*

Par là l'on peut juger combien est vaine l'espérance que conservent certains pécheurs que Dieu fera peu d'attention aux actions des hommes. Il est trop grand, disent-ils, et nous sommes trop peu de chose pour attirer ses regards. Il méprise nos faiblesses, ou pour le moins il en a pitié, et nous ne valons pas la peine qu'il se mette en colère contre nous, ni qu'il trouble son repos, pour examiner des actions qui ne sauraient lui faire ni bien ni mal. Voilà la principale ressource des impies ; voilà ce qu'ils tâchent d'opposer à la révélation la plus certaine.

Ils ignorent que ce Dieu tranquille, dont ils se font une fausse idée, est celui-là même qui leur reproche si fortement leurs crimes en cette vie, quoique cette vie soit le temps de sa patience ; quoique sa voix terrible les fasse frissonner jusqu'au fond des moelles ; quoiqu'il la mesure et la tempère, pour ne pas prévenir le dernier jour où son tonnerre doit éclater ; quoique sa lumière perce leurs ténèbres et dissipe leurs vaines excuses ; quoique le temps de la manifestation de ses jugements ne soit pas venu.

Ils croient Dieu absent, distrait par d'autres soins et peu attentif à leurs actions, et ils ne savent pas qu'il est au dedans d'eux-mêmes, qu'il est présent à tout, et non seulement aux actions, mais aux moindres desirs et aux moindres pensées ; qu'il porte à chaque instant son jugement sur tout, et qu'il hausse la voix à mesure que les fautes deviennent plus volontaires et plus inexcusables.

Dieu est trop grand, disent-ils, et nous trop peu de chose ; mais de quelle grandeur ont-ils l'idée ? Savent-ils bien que Dieu est grand en justice et en sainteté ? Savent-ils que sa grandeur consiste à être l'ordre par essence et la loi éternelle ? et croient-ils bien raisonner en pensant que parce que Dieu est infiniment opposé à l'injustice, il y sera indifférent ? Elle ne peut lui nuire, mais en est-elle moins contraire à ses lois ? et n'est-ce pas ce qui augmente le crime de l'homme, d'oser désobéir à une majesté devant qui tout n'est rien.

Mais l'injuste pense que Dieu lui ressemble et qu'il est aussi peu touché que lui de l'iniquité. Il s'imagine que Dieu ne voit pas ce qu'il désire qui lui soit inconnu, et il ne fait pas réflexion que les reproches de sa conscience sont la voix de Dieu qui l'instruit et qui le reprend *Devenez sages, ô insensés !* dit-il lui-même dans ses Ecritures. *Pouvez-*

vous penser que celui qui a fait l'oreille n'entende pas ; que celui qui a formé l'œil ne voie pas ; que celui qui instruit en général tous les hommes , et qui apprend à chacun d'eux en particulier ce qu'il doit faire, ne soit pas le juge de leurs actions (1) ? Vous pensez que je vous serai semblable, mais je vous reprendrai sévèrement : je vous confronterai à vous-mêmes, et je vous forcerai de vous voir tels que vous êtes. Comprenez bien quelle est cette menace, vous qui croyez que Dieu vous oublie parce que vous l'avez oublié (2).

CHAPITRE IV.

L'homme a des devoirs par rapport à Dieu. La seule raison naturelle ne découvre point tous ces devoirs. On ne les apprend point sûrement en consultant les autres hommes. Il est absolument nécessaire que Dieu ait révélé à l'homme ce qu'il en exige. Toute religion qui n'est point fondée sur la révélation divine ne mérite pas d'examen. Facilité de découvrir la révélation divine. Nécessité que la révélation divine ait été écrite. Preuve que la révélation divine s'est conservée pure dans les Ecritures, sans qu'il soit besoin de les examiner.

ARTICLE I. — *L'homme a des devoirs par rapport à Dieu.*

Les preuves de l'existence de Dieu qui ont été rapportées dans le chapitre précédent, m'en découvriraient beaucoup d'autres, si je n'étais obligé de m'arrêter. La main de Dieu est marquée dans tous ses ouvrages : tout porte son caractère, et l'homme seul, quand il est bien étudié, découvre en mille manières la puissance et la sagesse infinie de son auteur. Mais ce n'est à que le premier pas : je sais que Dieu est, et que tout est par lui. Je sais que je tiens de lui tout ce que je suis, mais j'ignore ce que je lui dois, parce que je ne suis pas assez instruit du dessein qu'il a eu en me donnant la vie.

Je ne saurais douter néanmoins qu'il n'ait eu quelque dessein en me la donnant ; car j'observe que dans moi tout a sa destination et sa fin : l'œil est pour voir, l'oreille pour entendre, la main pour agir, le pied pour marcher. Il n'est donc pas possible que chaque partie soit faite avec un dessein, et qu'il n'y en ait aucun par rapport au tout.

Le corps est pour l'âme, et il lui obéit ; mais pour qui l'âme est-elle, et à qui doit-elle obéir ? J'ai la raison, mais qui la doit conduire ? J'ai reçu de l'intelligence pour connaître la vérité, mais quelle vérité ? J'ai une volonté pour désirer le bien, mais quel est le bien que je dois désirer ?

J'ai découvert en examinant les preuves de

(1) *Intelligite insipientes in populo, stulti aliquando sapite. Qui plantavit anrem non audiet, aut qui fluxit oculum, non considerat? qui corripit gentes, non arguet, qui docet hominem scientiam? Ps. 93. v. 8. 9. 10.*

(2) *Existimasti inique quod ero tui similis : arguant te, et statim contra faciem tuam. Intelligite hæc qui obliviscimini Deum. Ps. 49. 21. 22.*

l'existence de Dieu, qu'il est la lumière de ma raison ; que c'est de lui que je tiens les premières vérités qui l'éclairent ; que c'est par la connaissance de son idée que je suis instruit de ce qui est bon ou defectueux dans les autres êtres : me bornerait-il à la seule connaissance des créatures, m'ayant donné la sienne ? ou se contenterait-il de m'éclairer sur tous les autres objets, sans me demander, par rapport à lui-même, aucune attention ?

J'ai une pleine conviction que le mouvement de ma volonté vers le bien vient de lui, et que tous les caractères du bien que je désire ne se trouvent qu'en lui. M'aurait-il donc mis en mouvement sans me marquer un terme ? ou consentirait-il que je m'arrêtasse aux créatures, recevant de lui une continuelle impression qui me porte vers lui ?

Il faudrait que je renonçasse à toutes mes lumières et à tous les sentiments intérieurs que je trouve en moi, pour être capable de douter sérieusement que Dieu n'ait eu dessein, en me donnant l'être, que j'en fisse usage pour lui, et que c'est lui-même qui est ma destination et ma fin.

ARTICLE II. — *La seule raison naturelle ne découvre point tous ces devoirs.*

Mais je ne sais point encore pour cela quels sont mes devoirs ; je sais seulement que j'en ai et que je ne puis y manquer sans devenir fort coupable, parce que ces devoirs sont la condition essentielle que Dieu a mise à tout ce qu'il m'a donné ; qu'ils sont la loi de mon être, le titre fondamental de ma vie, et que ma désobéissance serait en même temps une ingratitude et une révolte directement contraires à l'ordre naturel le plus indispensable.

J'ai donc un intérêt infini à connaître ces devoirs, à les connaître tous, et à les connaître sûrement. Mais d'où me viendra cette connaissance si exacte et si sûre ? Je n'ai pour cela que deux moyens qui soient en mon pouvoir.

Le premier est de bien examiner l'idée que Dieu m'a donnée de lui, et celle que j'ai de moi. Mais la première chose que je découvre en Dieu est le peu de proportion qu'il y a entre lui et mes pensées. Il est infini, et moi borné. Si je le mesure sur mes réflexions et mes conjectures, je m'expose à me tromper. Mon esprit est incapable de sonder le sien. Ses volontés libres me sont inconnues, et celles mêmes que je lui attribuerais comme nécessaires peuvent être très-différentes de mes préjugés, parce qu'en Dieu tout est la même chose que sa nature, et par conséquent tous ses attributs sont aussi impénétrables et aussi incompréhensibles que lui.

A l'égard de l'idée que j'ai de moi, je n'oserais me contenter de cette lumière trop faible d'un côté, et trop incertaine de l'autre. J'en trevois certains devoirs ; mais beaucoup d'autres peuvent m'être cachés ; et ceux mêmes que je découvre ne me paraissent pas dans tous les temps avec la même évidence. J'éprouve en moi une inconstance qui m'étonne. Les vérités et les nuages qui les obscurcis-

sent, se succèdent mutuellement, et quelquefois il n'y a qu'un instant entre la certitude et le doute.

ARTICLE III. — *On n'apprend point sûrement tous ces devoirs en consultant les autres hommes.*

Le second moyen, qui est de consulter les autres hommes, me paraîtrait bien meilleur, parce qu'il est plus conforme à la juste défiance que je dois avoir de mes lumières, et que j'ai une secrète pente à croire que la religion ne se devine point, que la raison d'un seul n'est point assez ferme ni assez étendue pour en découvrir tout le plan et toute l'économie, et qu'au lieu de la chercher dans ses propres réflexions, le plus sûr est de l'apprendre de ceux qui en sont bien instruits.

Mais si je consulte les autres hommes sur la religion, je reconnais bientôt que mes défauts leur sont communs, que la raison est dans tous aussi timide et aussi bornée que dans moi; et qu'en mettant à part la présomption et la témérité de plusieurs, qui décident sans preuves de ce qu'ils n'ont pas examiné, elle est dans les sages mêmes plus capable de former des doutes que de les résoudre.

Il serait inutile de marquer ici leurs variations et leurs incertitudes, leurs contrariétés, même sur des points essentiels. Je me contente de dire qu'il ne tient pas à eux que ce que je sais le mieux ne devienne incertain, et qu'ils ne peuvent qu'augmenter mes perplexités, au lieu de me donner le moyen d'en sortir.

ARTICLE IV. — *Il est absolument nécessaire que Dieu ait révélé à l'homme ce qu'il en exige.*

Au lieu de me décourager par ces difficultés, je sens croître mon espérance: et moins je vois de possibilité à m'instruire de la religion par des moyens humains, plus je m'affermis dans la confiance qu'il y en a d'autres; et voici ce qui m'y affermit. Il me paraît évident que Dieu veut que l'homme sache ce qu'il lui doit, et que l'homme ne peut l'apprendre de l'homme. Il me paraît donc évident aussi que Dieu l'a révélé à l'homme; et que s'il l'a fait, une telle révélation n'a point dû périr.

Voilà ce que j'ai toujours eu dans le cœur: mais je n'osais suivre cette lumière, qui est néanmoins fort simple et fort naturelle, avant que d'avoir tenté les autres moyens, de peur de m'exposer à l'illusion, en quittant les voies ordinaires.

Désormais c'est la raison même, c'est l'évidence naturelle qui me montrent la nécessité de la révélation, et qui me portent à la désirer et à m'informer s'il y en a une, et si l'on en conserve quelque mémoire.

Il n'y a que ce moyen qui soit sûr et proportionné à tous les hommes. Il est infallible, telle que la religion elle-même doit être, et il dispense les hommes d'une discussion dont ils ne sont pas capables. Il fixe tous les esprits, décide tous les doutes, marque exactement tous les devoirs, manifeste les volontés libres de Dieu, apprend à l'homme ce qu'il

doit espérer de sa bonté ou craindre de sa justice, règle le culte extérieur, et détermine en quoi consiste l'intérieur et le véritable, dont le premier est comme le corps.

ARTICLE V. — *Toute religion qui n'est pas fondée sur la révélation divine ne mérite pas d'examen.*

Cette vérité me conduit plus loin, et je ne crains point d'assurer que toute religion qui n'est pas fondée sur la révélation divine, ne mérite aucun examen, et qu'elle est visiblement défectueuse, puisqu'elle n'est établie que sur des conjectures humaines, indignes d'assujettir tous les hommes, et incapables de leur apprendre ce que Dieu pense et ce qu'il promet.

Je suis seulement en peine de deux choses: la première, comment je découvrirai s'il y a une révélation divine; la seconde, comment je la démêlerai de celles qui s'attribuent faussement le même honneur.

ARTICLE VI. — *Facilité de découvrir la révélation divine.*

Mais la divine Providence est ici manifeste. Un seul peuple, entre tous ceux de la terre, se glorifie d'avoir appris de Dieu immédiatement comment il veut être servi; et ce peuple est répandu partout. Ainsi je ne puis l'ignorer, et je le trouve sans peine; et puisqu'aucun autre ne prétend avoir reçu de Dieu ni ses lois ni son culte, je suis dispensé d'examiner laquelle des révélations est la vraie. Il n'y en a qu'une, et dès lors elle est certaine.

Une telle découverte me remplit d'admiration et de joie, et je ne puis assez rendre grâce à la bonté de Dieu, de ce qu'il n'a pas permis que l'erreur osât rien disputer à la vérité sur deux points essentiels et d'où dépendent tous les autres. Il a révélé ses volontés aux hommes, et il n'a pas souffert que la révélation fût douteuse. Il a choisi un peuple pour lui confier le dépôt d'une religion pure et sans mélange; et il a empêché que les fausses traditions des autres peuples ne jetassent les faibles, tel que je suis, dans la nécessité de délibérer et le danger de mal choisir.

ARTICLE VII. — *Nécessité que la révélation divine ait été écrite.*

J'avoue néanmoins que je ne serais pas sans inquiétude, si j'étais obligé d'interroger divers particuliers de ce peuple pour m'instruire de ses traditions; et que je craindrais qu'en passant par tant de siècles, elles n'eussent souffert quelque altération. Mais je sais que tout est écrit, et que depuis très-longtemps les traditions sont fixées dans des livres que ce peuple révère comme divins.

Mais l'on peut former des doutes par rapport à ces livres mêmes. On peut demander s'ils ont été conservés avec assez de soin, si l'on n'y a point fait à dessein des changements importants, si les auteurs à qui on les attribue, ont été bien informés, si la tradition qui les leur attribue est bien fondée

Il y a des réponses précises à tous ces doutes. Les Juifs portent le respect qu'ils ont pour les Ecritures, jusqu'à une délicatesse scrupuleuse. Ils regardent comme un très-grand crime d'y ajouter ou d'en retrancher un seul mot, ou même une seule lettre. Les auteurs des livres saints étaient non seulement sincères, mais inspirés et prophètes : et les mémoires originaux ont toujours été composés par des auteurs contemporains, comme il serait aisé de le justifier.

ARTICLE VIII. — *Preuves que la révélation divine s'est conservée pure dans les Ecritures, sans qu'il soit besoin de les examiner.*

Mais je suis dispensé d'entrer dans ce détail ; et, en suivant les principes qui m'ont conduit jusqu'ici, je vois clairement que les mêmes raisons qui ont démontré la nécessité de la révélation, démontrent aussi la nécessité qu'elle ait été conservée dans sa pureté : autrement Dieu aura parlé aux hommes en vain (1). Il aura instruit les uns de ses vo-

(1) c V. Originem in Epist. ad Jul. African. p. 227.

lontés, sans conserver aux autres un moyen de les connaître ; il aura établi une religion sans penser à la maintenir ; il aura jugé la révélation nécessaire, et l'aura ensuite négligée comme inutile ; il aura réduit les hommes à examiner de nouveau ce qui lui est agréable, après les avoir dispensés d'un examen qui est au-dessus de leurs forces ; il aura même ajouté à cet examen de nouvelles difficultés, en laissant altérer les monuments de son culte par des institutions étrangères qu'il en faut séparer. Et il aura ainsi tendu des pièges aux esprits humbles et dociles, en souffrant que des livres qui ont acquis une autorité souveraine soient mêlés de vrai et de faux, et que sa révélation y soit altérée par des fictions humaines.

Tout cela est impossible, et j'en vois si clairement l'impossibilité que je n'ai besoin d'aucune discussion pour recevoir des Juifs le recueil des Ecritures comme un dépôt, dont la divine Providence a pris un soin particulier, et dont la conservation est fondée sur les mêmes raisons que la divine Sagesse a eues en faisant écrire dès le commencement ses volontés.

Seconde partie.

PREUVES DES PRINCIPES DE LA FOI CHRÉTIENNE PAR LES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

CHAPITRE PREMIER.

Preuve de la vérité des Ecritures, leur antiquité. Ce n'est que par elles qu'on a une connaissance exacte de l'origine des peuples et de leurs plus anciens monuments. Leur vérité prouvée par les traditions communes à tous les peuples, et par le temps où finissent ces traditions. Preuves que Moïse est l'auteur des livres qui portent son nom. Nouvelles preuves que les livres de Moïse sont divins. Certitude des miracles qui y sont rapportés.

ARTICLE PREMIER. — *Preuves de la vérité des Ecritures, leur antiquité.*

Convaincu que je dois lire les livres saints avec le même respect que si je les avais reçus immédiatement de Dieu même, je les ouvre, et je vois d'abord qu'ils contiennent une histoire suivie depuis la création du monde jusqu'à des temps fort reculés ; que les premiers de ces livres sont beaucoup plus anciens que tous ceux qui ont été écrits chez les autres nations ; que l'histoire du peuple hébreu y est jointe avec celle des peuples voisins, et d'une manière si circonstanciée et si savante, que plus on est instruit de l'antiquité, plus on est sensible aux preuves de vérité qui éclatent de toutes parts.

J'y remarque avec admiration une exacte supputation des temps, une connaissance

très-distincte de la plus ancienne géographie, une histoire des premières monarchies, conforme à ce que les plus habiles historiens des autres peuples en ont écrit, quoiqu'il n'en soit parlé qu'incidemment dans celle-ci ; un récit exact, mais en peu de mots, de la manière dont les différentes nations se sont partagées, des lieux qu'elles ont choisis pour s'y établir, et des chefs qui ont conduit ces premières colonies.

ARTICLE II. — *Ce n'est que par les Ecritures qu'on a une connaissance exacte de l'origine des peuples et de leurs plus anciens monuments.*

Je ne vois rien de tel nulle part. Mais toutes les recherches de l'antiquité et tous les monuments qui nous restent justifient ce que je lis dans l'Ecriture.

J'y découvre partout la véritable origine des peuples, qu'eux-mêmes ne connaissent pas. Les Grecs, les Latins, les autres peuples de l'Europe ont conservé la mémoire de Japhet, leur commun auteur ; mais ils ne remontent point plus haut. Ils ne savent d'où est Japhet (*Gen.*, IX, 27), et ils ignorent la raison de son nom, qui est étranger dans leur langue, et plein de sens dans celle des Hébreux. Si je demande aux Grecs pourquoi ils s'appellent Ioniens et pourquoi le pays qu'ils ont occupé en Asie s'appelle Ionie, ils demeurent muets ; mais l'Ecriture m'apprend qu'ils sont descen-

de Japhet par (1) Ion, l'un de ses fils. Si je prie les Egyptiens de me dire ce qu'ils adorent sous le nom de Jupiter Hamon, ils ne me diront que des fables. Mais Hamon avec une terminaison un peu changée est le troisième fils de Noé qu'on prononce Ham ou Cham (*Gen.*, X, 2 et 4), dont les descendants peuplèrent l'Égypte, que les anciens appellent Chamie (*Gen.*, X, 6). De pareilles observations me mèneraient trop loin, et je m'arrête.

ARTICLE III. — *La vérité des Ecritures prouvée par les traditions communes à tous les peuples et par le temps où furent ces traditions.*

Mais je ne puis m'empêcher de faire une observation sur les traditions générales qui se sont conservées parmi tous les peuples, et qui, malgré le mélange de quelques fables, sont de précieux restes des premières vérités.

Tous les peuples, dont les monuments sont venus jusqu'à nous, ont eu l'idée de la création du monde, d'abord informe, et réduit ensuite à l'ordre que nous voyons. Ils ont conservé la mémoire d'un premier âge où l'innocence et la félicité étaient égales. Ils ont parlé d'un autre où le crime avait été puni par la misère. Ils ont tous connu le déluge universel, le petit nombre de ceux qui se sauvèrent, et l'arche qui leur conserva la vie. Ils ont su que le monde s'était repeuplé par un seul qui avait vu la fin de l'ancien monde et le commencement du nouveau. Ils lui ont donné pour cela deux visages, et ils ont conservé son véritable nom sans le savoir, le Janus des Gentils étant le même que Noé (*Gen.*, V, 29), et ces deux noms venant de la même origine marquée dans l'Écriture.

Ils ont connu ses trois fils à qui tout l'univers fut distribué comme leur empire, et ils en ont fait les trois fils de Saturne qui partagèrent entre eux l'empire du monde. Ils ont su fort distinctement qu'après le déluge, des hommes orgueilleux entreprirent un édifice d'une hauteur extraordinaire qui déplut à Dieu, et qu'ils furent obligés d'abandonner, ensuite de quelques prodiges, et là finissent ces traditions générales qui se sont conservées dans toutes les nations que la barbarie n'a pas absolument abruties, et qui, si l'on en sépare quelques mélanges fabuleux, sont l'histoire même de l'Écriture.

Car on ne trouve rien, après ce dernier événement, qui soit général et qui soit connu de tous les peuples : et l'on ne peut en rendre d'autre raison que la division des langues, qui rompit l'union et le commerce entre les familles, qui furent l'origine des différentes nations, et qui étant devenues barbares les unes à l'égard des autres, ne surent plus ce qui se passait hors du pays qu'elles choisirent, et n'y prirent aucun intérêt.

(1) Ion du texte hébreu est ponctué Iavan ; mais en ôtant les points qui sont postérieurs au texte, c'est Ion.

Ainsi la vérité des Ecritures, dans ce qu'elles ont de plus ancien et de plus surprenant, est clairement démontrée par le consentement de tous les peuples à qui les Ecritures ont été inconnues, car il est manifeste que la seule vérité a pu être le fondement des traditions universelles qui ont subsisté dans toutes les nations malgré la distance des lieux et la diversité des mœurs et des langues.

Et le terme où finissent ces traditions est une nouvelle preuve de leur certitude, parce qu'il fait voir qu'avant la division des langues tous les hommes ne composaient qu'une grande famille, dont Noé (*Gen.*, n. 28), qui a vécu trois cent cinquante ans après le déluge, était le chef, et y conservait la connaissance de l'histoire du monde et de la religion, et qu'il ajoute une nouvelle certitude à ce que la révélation nous apprend de la division des langues et de la dispersion des familles, aucune autre cause que celle-là n'ayant pu rompre dans un temps précis le commerce des hommes et la suite de l'histoire générale.

Tout cela fortifie le respect que j'ai conçu pour les Ecritures, et je sens que l'évidence humaine nourrit et soutient ma foi.

ARTICLE IV. — *Preuves que Moïse est l'auteur des livres qui portent son nom.*

Je ne puis douter que Moïse ne fût parfaitement instruit des premiers temps, puisque tous les peuples lui servent de témoins, et je n'ai garde par conséquent de refuser de le croire lorsqu'il me parle de ce qu'il a vu et de ce qu'il a fait. Il me suffirait, pour être persuadé qu'il est l'auteur des livres qui portent son nom, d'en être assuré par tout le peuple juif qui, par une tradition non interrompue, les lui a toujours attribués, qui les a regardés comme la base du culte public, et qui étant entré dans la terre promise avec une religion toute formée, avait dû nécessairement l'apprendre de Moïse dans le désert.

Mais outre ce témoignage du corps entier de la nation et de l'établissement du culte public, il est évident que Moïse parle toujours en personne, qu'il est présent à tout, qu'il est tellement contemporain, qu'il finit son histoire avant que le peuple passe le Jourdain pour entrer dans la Palestine, et qu'il faudrait feindre les absurdités les plus incroyables pour penser qu'un autre que lui en fût l'auteur.

ARTICLE V. — *Nouvelles preuves que les livres de Moïse sont divins.*

La manière dont le peuple juif est traité dans ces livres est une nouvelle preuve de leur divinité ; car il y est représenté partout comme ingrat, stupide, rebelle, impie, porté à l'idolâtrie et au murmure, ne revenant à son devoir qu'à force de châtimens, et retombant dans ses anciennes fautes dès qu'il était épargné. Les faits rapportés contre lui sont encore plus déshonorants que les reproches qu'on lui fait, et l'histoire entière de Moïse n'est que l'histoire des crimes de ce

peuple indocile. D'où vient donc que ce peuple a tant de respect pour elle et qu'il la regarde comme divine ? c'est qu'il y est forcé par les prodiges sans nombre que Dieu fait pour autoriser Moïse et pour rendre témoignage à sa mission, et que l'incrédulité la plus obstinée est vaincue par les miracles.

ARTICLE VI. — *Certitude des miracles qui sont rapportés dans les livres de Moïse.*

Ces miracles sont presque infinis, et ils ont tous ce caractère d'avoir été faits devant tout le peuple, et plusieurs d'entre eux en présence même des Egyptiens. Je m'arrête à quelques-uns dont il est impossible de contester la vérité, non que celle des autres puisse être obscurcie, mais parce que je ne puis pas dire tout et qu'il faut choisir.

Moïse prédit par l'ordre de Dieu que l'obstination de Pharaon sera punie par un dernier châtimement qui le forcera à supplier même les Israélites de sortir de ses Etats (*Ex.*, XI, 5) ; que tous les premiers-nés de l'Égypte, depuis le fils du prince jusqu'à celui de l'esclave, seront mis à mort par l'ange exterminateur dans une même nuit, et que les maisons des Israélites dont les portes seront teintes du sang de l'agneau pascal immolé le soir précédent n'auront aucun mal. Tout arrive comme il l'a prédit. Le deuil est général. Les seuls Hébreux en sont exempts. On les presse de sortir dans le moment même, tant l'épouvante est grande, et c'est ainsi qu'ils sont mis en liberté.

Quelques jours après, ils se trouvent dans un extrême péril entre la mer qui leur ferme le passage et la nombreuse cavalerie de Pharaon qui les a atteints dans le désert. Ils en sont délivrés par un prodige inouï. La mer s'ouvre au commandement de Moïse pour leur donner passage, et, par un ordre contraire, elle se referme et engloutit les Egyptiens qui les suivaient, et dont les corps, poussés par les flots sur le rivage, fournissent aux Israélites les armes dont ils manquaient.

Si ces deux miracles ne sont pas arrivés, comment a-t-on pu les faire croire à plus de six cent mille hommes qui savaient le contraire, et qui étaient bien instruits que leur sortie de l'Égypte et leur entrée dans le désert n'avaient rien eu de merveilleux ? Comment a-t-on pu fonder tous les reproches contre leur désobéissance et leur murmure sur l'évidence de ces prodiges ? Comment se sont-ils soumis à une religion chargée d'observances pénibles, menaçantes et sévères, où ces faits miraculeux sont perpétuellement cités comme des preuves de sa divinité ? Comment la fête de Pâques, la principale et la plus auguste, a-t-elle été instituée dès lors comme un monument éternel de la mort des premiers-nés, de l'efficacité du sang de l'agneau pascal et du passage de la mer Rouge ? Il faut être déterminé à tout nier pour ne pas sentir que, dans de telles circonstances, le doute seul est injurieux à la raison.

Cinquante jours après la sortie des Hé-

breux, Dieu leur donna sa loi sur la montagne de Sinaï (*Hébr. Erode*), avec un appareil si majestueux et si effrayant que Moïse lui-même en fut épouvanté. Tout le peuple voyait le feu qui brûlait sur le sommet de la montagne, tout le peuple entendait la voix terrible qui prononçait distinctement les dix commandements de la loi. Que peut-on opposer à une telle évidence, à tant de témoins, à des faits si éclatants, à l'histoire qui en fut dès lors écrite, à la religion qui en a consacré la mémoire par une fête solennelle qui est celle de la Pentecôte.

Comment persuadait-on à deux millions (1) de spectateurs qu'une colonne de nuée pendant le jour couvrait le camp pour le défendre des ardeurs du soleil, et que la nuit elle devenait lumineuse pour l'éclairer, si ce prodige que l'on suppose si régulier et si persévérant n'arrivait jamais ? Comment tout le peuple faisait-il dépendre ses campements, ses séjours, ses départs, de la situation tranquille ou du mouvement de cette colonne, si elle n'était qu'imaginaire ? Ce ne sont pas là de ces événements rapides qu'on n'a pas le loisir d'examiner et qui peuvent éblouir des hommes peu attentifs ; ces prodiges ont duré quarante ans, et tous les efforts de l'incrédulité n'y pourront jamais faire soupçonner aucun artifice.

Mais je m'arrête à un seul fait, qui non seulement ne peut être contesté, mais qui devient la preuve de tous les autres. Il s'éleva une grande sédition contre Moïse à qui l'on ne voulait plus obéir, et contre Aaron à qui l'on disputait le sacerdoce. Les chefs de la révolte étaient Coré, de la même tribu que Moïse, et Dathan et Abiron (*Nom.*, XXVI, 9, et *Deut.*, XI, 6), chefs de la tribu de Ruben, l'aîné de tous les enfants de Jacob (*Nom.*, XVI, 2 et 41). Ils étaient appuyés de la faveur du peuple, et la sédition pouvait en un moment devenir universelle.

Moïse, accompagné d'Aaron et des sénateurs, s'avança vers les tentes des révoltés, et parla ainsi à tout le peuple (*Nom.*, XVI, 25 et *suiv.*) : *Eloignez-vous du voisinage des impies, et ne touchez à rien qui soit à eux, de peur que vous ne soyez enveloppés dans le châtimement de leurs crimes. Vous allez bientôt connaître si c'est Dieu qui m'a envoyé pour faire tout ce que vous avez vu que j'ai fait jusqu'ici, ou si c'est par mon propre esprit que je m'y suis ingéré. Si les révoltés meurent d'un genre de mort ordinaire et commun aux autres hommes, ce n'est point Dieu qui m'a envoyé, mais si Dieu, par un prodige dont on n'a point d'exemple, fait ouvrir la terre sous leurs pieds pour les dévorer tout vivants avec tout ce qui leur appartient, vous ne douterez plus alors que leur révolte et leurs blasphèmes ne soient contre Dieu même. A peine Moïse eut fini ce discours, que la terre s'ouvrit sous leurs pieds et les engloutit avec leurs tentes et tout ce qui*

(1) Les Israélites devaient être à peu près ce nombre, puisque l'on comptait six cent mille combattants au-dessus de vingt ans sans y comprendre les lévites. n. 146.

leur appartenait. Ils descendirent ainsi tout vivants dans l'enfer, et périrent de cette étrange mort au milieu de tout le peuple qui faisait un cercle autour d'eux, et qui, effrayé des cris qu'ils poussaient en périssant, s'enfuit bien loin de peur que la terre ne les dévorât comme les coupables.

Qui peut résister à l'évidence d'un témoignage de la mission divine de Moïse, si public d'un côté, et de l'autre si surnaturel ? Quelle autre raison a pu obliger la tribu de Ruben à recevoir comme divin un livre où la révolte et la punition étonnante de ses chefs sont rapportées d'une manière si déshonorante pour elle ? Quelle autre raison aussi qu'une entière évidence a forcé les descendants de Coré autorisés dans la tribu de Lévi à laisser subsister un monument qui couvrait de honte leur auteur et le faisait périr comme un impie ? Un tel prodige justifie tous les autres. Il suffit seul pour donner à tout ce que Moïse a fait ou enseigné une autorité divine, et il est absolument contre la raison de lui demander des preuves de ce qu'il dit de la création du monde et de ce qui a suivi jusqu'à son temps, puisqu'il en donne de si convaincantes que c'est Dieu qui l'a envoyé, et qu'il n'agit et ne parle que par son ordre.

CHAPITRE II.

Certitude des miracles sous Josué. Certitude des miracles au temps d'Elie. Certitude des miracles au temps d'Isaïe. Preuve complète de la vérité des miracles et de la conséquence qu'on en tire pour la vérité de la religion et des livres qui la contiennent. Liaison essentielle que les livres de l'Écriture ont entre eux ; liaison essentielle des faits miraculeux qui les autorisent.

ARTICLE I. — *Certitude des miracles sous Josué.*

Les miracles que fit Dieu pour autoriser Josué, successeur de Moïse, ajoutent, s'il est possible, un nouveau degré de certitude à tout ce que Moïse a fait ou écrit, puisque ces nouveaux prodiges n'ont d'autre but que de confirmer les anciens. Je me contente d'en observer deux que l'on ne saurait contester si l'on conserve quelque sincérité et quelque pudeur.

Le Jourdain (*Jos.*, III, 15), que les Israélites devaient passer pour entrer dans la terre promise, était enflé et débordait sur ses rives, comme il arrive toutes les années vers le temps de la moisson (*Jos.*, III, 8 et IV, 10). Josué fait précéder l'arche d'alliance, et ordonne aux prêtres qui la portaient d'entrer dans le canal du fleuve, et de s'arrêter dans le milieu jusqu'à ce que tout le peuple soit passé (III, 5 et suiv.). Il assure ce peuple dès la veille que Dieu fera un grand prodige, et qu'il séparera le Jourdain pour le lui faire passer à pied sec, et il ordonne aux douze tribus de faire choix de douze personnes qui les représentent et qui se chargent en passant le Jourdain de douze grandes pierres prises dans son lit pour en élever un monument dans le lieu où l'on campera après le passage, se réservant à lui-même le soin de

faire élever un pareil monument dans le milieu du canal du Jourdain mis à sec, et de le composer d'autant de pierres qu'il y avait de tribus. Tout répond à la prédiction. Dès que les prêtres qui portaient l'arche eurent mouillé les pieds dans le bord du Jourdain, les eaux du fleuve se divisèrent en deux. Une partie s'écoula selon la pente naturelle, et l'autre fut soutenue jusqu'à une hauteur prodigieuse qu'on découvrait des villes éloignées. Les deux monuments furent dressés ; l'un au milieu du Jourdain, et l'autre dans le lieu où l'on passa la nuit. Après que tout le peuple fut en sûreté, les eaux reprirent leur cours naturel ; et ce miracle arriva le 10 du premier mois. Que peut-on lui opposer qui soit capable de l'obscurcir ? Deux millions de personnes en sont témoins ? Les monuments qu'on établit exprès en font foi, et les pères, en les montrant à leurs enfants (1), leur en apprennent l'origine, et conservent ainsi la mémoire d'un miracle qui confirme celui que Dieu avait fait au passage de la mer Rouge.

Tout le monde sait comment la ville de Jéricho fut livrée aux Israélites et par quel miracle ses murailles furent renversées après que l'arche d'alliance, précédée par une partie des Israélites (*Josué*, VI, 2, etc.), et suivie par l'autre, eut été portée sept jours de suite autour de son enceinte. Cette merveille avait été prédite : elle arriva aux yeux de tout le monde. Toute les circonstances concoururent à rendre la puissance de Dieu manifeste, et une telle notoriété dissipe absolument tous les nuages de la défiance et du soupçon.

ARTICLE II. — *Certitude des miracles au temps d'Elie.*

Il en est ainsi de plusieurs autres preuves aussi publiques et aussi convaincantes de la divinité de la religion des Juifs et de celle des livres qui la contiennent, qu'on ne saurait affaiblir par aucun doute raisonnable.

Le prophète Elie (2), après avoir reproché en face au roi d'Israël son idolâtrie, lui parla ainsi : *Je prends à témoin le Dieu vivant, le Dieu d'Israël, que de quelques années il n'y aura ni pluie ni rosée, et que la pluie ne tombera que par mon ordre.* L'effet suivit la menace. Pendant trois ans et demi, aucune goutte de rosée ne tomba sur la terre, et après cet intervalle, Elie se montrant avec courage au prince qui le faisait chercher partout pour lui ôter la vie, lui dit d'assembler tout le peuple sur le mont Carmel et d'y faire venir aussi tous les prophètes de Baal (*III Rois*, XVIII, 17, etc.), dont ce roi impie avait préféré le culte à celui du vrai Dieu.

(1) Quando interrogaverint filii vestri cras patres suos, quid sibi voluit lapides isti? docebitis eos, atque dicetis: Per arenam alveum transivit Israel Jordanem istum, siccante Domino Deo vestro aquas ejus in conspectu vestro donec transiretis: sicut fecerat prius in mari Rubro, quod siccauit donec transiremus, ut discant omnes terrarum populi, fortissimum Domini manum, et et vos timeatis Dominum Deum vestrum omni tempore. *Jos.* 4, 22.

(2) Dixit Elias ad Achab: Vivit Dominus Deus Israel in cuius conspectu sto, si erit annis iis ros et pluvia, nisi iuxta oris mei verba. *III Reg.* XVII 1.

Lorsque le peuple fut assemblé, Elie lui reprocha son incertitude et son culte partagé entre le vrai Dieu et Baal, et lui proposa un moyen sûr pour connaître lequel des deux méritait l'adoration : « Je suis seul de mon côté, lui dit-il, les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante, qu'on nous donne à eux et à moi deux victimes, que ni eux ni moi ne mettions le feu au sacrifice, et que le Dieu qui consumera par le feu qu'il enverra du ciel la victime qui lui sera offerte soit reconnu pour l'unique Dieu. L'offre fut acceptée, les faux prophètes invoquèrent inutilement une divinité sourde et muette. Mais dès qu'Elie eut prononcé ces paroles : *Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que tout ce peuple connaisse que vous êtes l'unique Seigneur et l'unique Dieu, et que vous changiez son cœur par le miracle que je vous demande.* Le feu (1) tomba du ciel et ne consuma pas seulement la victime, mais les pierres de l'autel, la terre des environs, et l'eau dont le fossé qui servait d'enceinte était plein, et qui venait de celle que le prophète avait fait jeter en abondance par trois différentes reprises sur la victime et sur l'autel.

La suite de ce prodige fut que les quatre cent cinquante prophètes de Baal (III *Rois*, XVII, et XIX) furent mis à mort par le peuple qu'ils avaient trompé, que la pluie tomba en abondance à la prière d'Elie, et que ce prophète fut obligé de chercher sa sûreté dans le désert, pour éviter la fureur de Jézabel, qui voulait venger par sa mort celle des sacrificateurs de Baal. Tout ces faits liés entre eux, importants, publics, se font sentir à un esprit équitable; et comme ils ne peuvent être certains en eux-mêmes sans être des preuves de la religion : dès qu'on les croit, on ne peut refuser de regarder celle des Juifs comme certaine, et leurs livres comme en contenant le dépôt.

ARTICLE III. — *Certitude des miracles au temps d'Isaïe.*

Je serais infini si j'entreprenais de rapporter tous les faits qui contiennent cette double preuve, et qui étant indubitables en eux-mêmes, sont des témoignages divins et de la religion, et des livres qui l'enseignent (*Is.*, XXXVI et XXXVII). Je me borne à la défaite miraculeuse de l'armée de Sennachérib. Il était roi des Assyriens, et l'un des plus puissants qu'ait eus cette nation. Il assiégeait Jérusalem avec une armée formidable. Cette ville restait seule à Ezéchias, roi de Juda, toutes les autres ayant été forcées ou s'étant rendues; et elle était réduite à l'extrémité par la longueur du siège, la famine et la maladie s'étant jointes aux autres maux. Isaïe assura toujours le prince que Dieu ferait périr l'armée assyrienne; et selon sa prédiction, l'ange du Seigneur ôta la vie dans une seule nuit à cent quatre-vingt-cinq mille hommes (*Is.*, XXXVII, 7 et XXXVIII). Sennachérib se retira presque seul avec beau-

coup de honte et fut tué à son tour, comme Isaïe l'avait encore prédit. Ce prodige fut su de toutes les nations voisines, et l'éclat en fut tel que de toutes parts (1) on vint offrir des sacrifices à Jérusalem et féliciter Ezéchias d'une protection si miraculeuse.

Il est impossible de contredire un fait si public, à moins qu'on ne veuille refuser toute croyance aux histoires les plus circonstanciées écrites par des auteurs bien instruits, contemporains, mêlés dans les choses mêmes qu'ils rapportent; et dont le récit est respecté par tout un peuple, non seulement comme sincère, mais comme faisant partie de la religion, et comme ayant toujours été regardé ainsi par ses pères.

ARTICLE IV. — *Preuve complète de la vérité des miracles et de la conséquence qu'on en tire pour la vérité de la religion et des livres qui la contiennent.*

Pour rendre cette preuve des miracles complète, je demande à celui qui hésite à s'y soumettre, comment il voudrait qu'on lui prouvât la religion? Les preuves naturelles ne le persuadent pas: il en veut d'extraordinaires. Si elles peuvent être expliquées par la raison et réduites aux voies communes, il les regarde comme insuffisantes, parce qu'il n'y avait rien de merveilleux. Si elles sont au-dessus de tout pouvoir naturel, il s'en défie et ne peut les croire. Qu'il écoute donc des témoins et qu'il les choisisse. Veut-il qu'ils aient été présents aux choses; qu'ils en aient été les ministres; qu'ils les aient écrites eux-mêmes; que leurs livres aient été mis dans les archives publiques; que tout un peuple soit caution de leur vérité; qu'il les révère comme faisant partie de sa religion; que des hommes divins et inspirés en attestent l'exacte sincérité; et qu'ils fassent eux-mêmes des miracles pour prouver la certitude des premiers. Je lui accorde toutes ces conditions, parce que je les trouve toutes réunies dans les témoins qui déposent pour les Ecritures. Et je lui demande après cela s'il exige tant de choses pour s'assurer de la certitude de beaucoup de faits dont il ne doute point: et s'il n'est pas bien injuste et bien inexcusable de s'obstiner encore à douter de ce qui lui est prouvé par des témoins qui ajoutent à tous les degrés possibles de l'auto-ité humaine, le surcroît de l'autorité divine par leurs miracles propres, aussi certains et aussi publics que ceux qu'ils attestent.

ARTICLE V. — *Liaison essentielle que les livres de l'Écriture ont entre eux; liaison essentielle des faits miraculeux qui les autorisent.*

Ceci est d'une extrême conséquence. Tous les livres de l'Écriture sont liés entre eux et dépendants les uns des autres. Les faits qui paraissent les plus extraordinaires dans les premiers, sont rapportés comme indubitables

(1) Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna et lapides, pulverem quoque et aquam quæ erat in aqueductu lambens. v. 38.

(1) Multi deferebant hostias et sacrificia Domino in Jerusalem, et munerera Ezechiam, regi Juda, qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus. 2 Paral. 32. 25.

dans les suivans. Les miracles des prophètes postérieurs sont faits par des hommes persuadés de la vérité des miracles plus anciens. Il faut nécessairement tout rejeter ou tout croire. Un seul prophète des derniers temps, reconnu pour tel, suffit pour autoriser tous ceux qui l'ont précédé. Un seul miracle fait par lui rend tous les autres certains, parce qu'il ne le fait que pour les prouver. Ainsi un homme qui doute d'une partie, doute de tout : et comme il est très-déraisonnable de douter sans en avoir des motifs légitimes, il faut que celui qui n'est pas certain de la vérité des Ecritures, ait sur chaque fait, sur chaque événement, sur chaque miracle, des raisons particulières pour en combattre la vérité, parce que les conjectures générales ne décident de rien, et que la certitude d'un seul fait miraculeux les rend toutes inutiles.

Quelle entreprise que celle de montrer en particulier et en détail, que de tous les miracles rapportés par des auteurs contemporains, très-exacts et très-fidèles dans tout le reste, et regardés comme indubitables par tout le peuple qui en était témoin, il n'y en a pas un seul qui soit vrai, ou pour le moins qui soit certain ? Quel aveuglement de prétendre être mieux instruit de ce qu'on n'a point vu, et que tous ceux qui en ont été les spectateurs et qui ont eu une grande part dans ce qu'ils rapportent ? Quelle impiété de refuser à Dieu le pouvoir de faire des choses au-dessus des lois naturelles ? Quelle contradiction d'exiger des preuves surnaturelles, pour croire, et de refuser de les croire, parce qu'elles sont surnaturelles ? Quel avantage pour la religion, d'avoir tant de témoins, qui s'autorisent les uns les autres par des miracles successifs, qui sont prêts à donner leur vie, et qui la donnent en effet pour en attester la vérité : et de n'avoir pour ennemis que des hommes qui doutent, parce qu'il leur plaît de douter ; et qui n'opposent aux preuves les plus certaines qu'une défiance déraisonnable ?

Mais quand une telle défiance, si visiblement injuste, aurait quelque prétexte par rapport aux faits miraculeux, quel lieu peut-elle avoir par rapport aux prophéties dont la preuve subsiste et dont on peut s'assurer par soi-même ?

CHAPITRE III.

De quelles prophéties il s'agit ici : on peut y considérer trois degrés. Les premières prophéties servaient à faire attendre les éloignées ; et l'accomplissement des éloignées confirmait les premières. Preuves particulières de la vérité des prophéties d'Isaïe. De la vérité des prophéties d'Isaïe on conclut nécessairement que toutes ses paroles sont divines.

ARTICLE I. — *De quelles prophéties il s'agit ici : on peut y considérer trois degrés.*

Je ne prétends point parler ici de ces sortes de prophéties, dont l'interprétation peut être contestée et l'accomplissement regardé comme douteux, parce qu'elles ont un objet dont les Juifs ne conviennent pas. Je parle uniquement

de celles qui sont limitées à des faits historiques et dont l'accomplissement est certain.

Je les distingue en trois degrés. Les unes ont été accomplies peu de temps après avoir été publiées. Les autres ont eu leur accomplissement un peu plus tard, mais le prophète qui les avait avancées, l'a vu arriver. Les dernières ont eu un objet plus éloigné, et qui a passé de beaucoup les termes de la vie du prophète : mais les différentes choses qu'il avait prédites ont en entre elles une telle liaison, que les plus éloignées touchaient d'assez près quelques autres, dont l'accomplissement paraît au dernier.

ARTICLE II. — *Les premières prophéties servaient à faire attendre les éloignées, et l'accomplissement des éloignées confirmait les premières.*

Si les prophètes n'avaient prédit que des événements fort éloignés, il aurait fallu attendre longtemps pour savoir s'ils étaient prophètes ; et ils n'auraient pu avoir aucune autorité pendant leur vie.

Si, d'un autre côté, ils n'avaient prédit que des événements fort prochains, on aurait pu les soupçonner d'en être instruits par des voies naturelles ; et la persuasion qu'ils ne parlaient que par l'esprit de Dieu aurait paru moins fondée.

Et s'ils n'avaient mis une liaison entre les événements prochains et les événements éloignés par des prédictions qui devaient s'accomplir dans l'intervalle, la distance entre les deux extrémités aurait fait perdre le fruit de leurs prophéties, les premières étant oubliées, et les dernières n'étant pas attendues.

Par l'accomplissement des premières, le prophète acquérait une autorité légitime et faisait espérer l'accomplissement des suivantes. Celles-ci ajoutaient à son autorité une certitude entière que sa lumière venait de Dieu, et que tout ce qui lui était révélé pour des temps plus reculés s'accomplirait aussi infailliblement que ce qu'il avait prédit pour un temps voisin. Les monuments publics attestaient ce qui était accompli : l'instruction en faisait passer la mémoire aux enfans ; et ceux-ci joignant ce qui arrivait de leurs jours, à ce qui était arrivé au temps de leurs pères, laissaient à leur postérité un profond respect pour les prophètes qui l'avaient prédit, et une ferme espérance que tout ce qui était contenu dans leurs autres prédictions s'accomplirait.

C'est ainsi que leurs livres ont mérité d'être regardés comme des livres divins. La preuve était sûre et à portée de tout le monde. On croyait l'avenir, parce qu'on voyait le présent. On était persuadé que la révélation était divine, parce qu'elle était infaillible et au-dessus de toute connaissance humaine. Et l'on aurait conclu tout le contraire, si quelques événements n'avaient pas répondu à la prédiction. *Ecoutez-moi* (1), disait le prophète

(1) Audi verbum hoc, quod ego loquor in auribus tuis, et in auribus universi populi: Prophetæ qui fuerunt ante me et ante te ab initio, et prophetaverunt

Jérémie à un homme qui se prétendait envoyé de Dieu, et que tout le peuple m'écoute aussi ; les prophètes qui ont été avant nous, ont prédit à divers pays et à de grands royaumes, la guerre, la famine et d'autres calamités. Il y en a eu au contraire qui ont prédit la paix, et toujours l'événement a fait discerner quels étaient ceux que Dieu envoyait.

Voilà l'unique règle qu'on observait : elle était simple et facile : le petit peuple en faisait l'application aussi sûrement que les plus habiles, et il n'était pas possible de s'y méprendre. Voyons maintenant si cette règle étant appliquée aux prophéties, qui font une si considérable partie des Ecritures saintes, en démontre la vérité. Je commence par celles d'Isaïe.

ARTICLE III. — *Preuves particulières de la vérité des prophéties d'Isaïe.*

Le roi de Syrie et le roi d'Israël (*Isaïe*, VII, 1, 9 et 16), qui séparément avaient causé de grandes pertes au royaume de Juda, s'unirent pour le détruire absolument, et vinrent mettre le siège devant Jérusalem. Aux premières nouvelles d'une telle confédération, Achaz, roi de Juda, fut saisi de crainte et tout le peuple avec lui. Isaïe dans ce moment vint l'assurer (1) en public que l'entreprise de ces deux rois serait vaine ; que dans un terme fort court ils mourraient l'un et l'autre ; et qu'avant qu'un enfant qui devait naître environ dans dix mois pût appeler son père et sa mère, Damas, capitale de Syrie, et Samarie capitale du royaume d'Israël, seraient assujetties au roi des Assyriens. L'événement justifia la prédiction dans toutes ses parties, quoiqu'elle fût sans vraisemblance.

Nous avons vu avec quelle certitude il promit quelques années après à Ezéchias (2), que Dieu ferait périr miraculeusement la puissante armée de Sennachérib ; et comment elle fut exterminée dans une nuit, lorsque le salut de Jérusalem était désespéré.

Mais ce grand événement lui avait été révélé longtemps avant qu'il arrivât. Il avait vu en esprit l'armée des Assyriens (3), semblable à un fleuve débordé, inondant tout le pays, et ne laissant paraître que la tête, qui était Jérusalem, tout le reste étant submergé.

Il avait annoncé la venue de Sennachérib, lorsque tout était tranquille. Il avait marqué

sa route, ses séjours, ses campements, avant qu'il eût songé à sortir de son pays (1). Il passera rapidement, disait-il, devant une telle ville. Il fera séjour dans celle-ci. Il laissera ses gros bagages dans cette autre. Il arrivera de trop bonne heure à la dernière pour s'y arrêter. Il se hâtera de venir avant la fin du jour au lieu d'où il pourra découvrir Jérusalem ; et il la menacera avec un geste insultant de la main.

Il avait vu (2) dès lors, et l'avait écrit, que cette formidable armée serait détruite par un prodige surnaturel, comme l'avait été autrefois celle des Madianites au temps de Gédéon et celle des Egyptiens au temps de Moïse.

Il avait marqué plus d'une fois les circonstances de ce prodige ; qu'il arriverait dans la nuit : qu'au réveil, le siège de Jérusalem paraîtrait un songe (3) : que Dieu étoufferait l'armée des Assyriens par une vapeur enflammée : que cette nuit serait semblable à celle où l'ange frappa tous les premiers-nés de l'Égypte pour sauver les Hébreux : que le bruit du tonnerre, qui devait éclater sur les Assyriens, serait pour Jérusalem (4) un son harmonieux et comme le concert d'un cantique ; parce qu'en effet il serait suivi de publiques actions de grâces.

Ce furent ces prédictions si précises et si circonstanciées qui soutinrent l'espérance du roi Ezéchias, malgré tout ce qui paraissait la combattre. Et il ne faut pas s'étonner qu'après leur accomplissement, ce saint roi avec tout le peuple ait été persuadé qu'Isaïe était un prophète à qui Dieu révélait ses desseins, et qui ne parlait que par son ordre.

Le roi de Babylone (*Is.*, XXXIX ; *Rois*, IV, XX), que l'Écriture appelle Mérodac Baladan, ayant envoyé des ambassadeurs à Ezéchias pour le congratuler de ce qu'ayant été malade à la mort, il avait recouvré la santé, et peut-être aussi pour s'informer exactement de la rétrogradation de l'ombre dans le cadran solaire de son palais ; ce prince sensible à cet honneur, fit voir à ces ambassadeurs tout ce qu'il avait de plus précieux : et quand ils se furent retirés, Isaïe, à qui Dieu avait révélé l'enflure secrète du cœur

(1) Veniet [Assur] in Aiath, transibit in Magron, apud Machmas commendavit vasa sua, transierunt cursim : Gaba sedes nostra. Adhuc dies est ut in Nobe stetur, agitabit manum suam super montem filiæ Sion, collem Jersalem. *Is.* ch. 10, 28 et seq.

(2) Suscitabit super eum Dominus exercituum flagellum juxta plagam Madian in Petra Oreb, et virgam suam supra mare, et levabit eam in via Ægypti. *Is.* c. 10, 26. [C'est-à-dire, selon ce que Dieu fit aux Egyptiens au passage de la mer Rouge.]

(3) Erit repente confestum a Domino exercituum, visitabitur in tonitruo, et commotione terra, et voce magna turbinis, et flammæ ignis devorantis. Et erit sicut somnium visionis nocturnæ multitudo omnium gentium, quæ dimicaverunt contra montem Sion. *Is.* c. 29, 6, 7 et 8.

(4) A voce Domini pavebit Assur virga percussus. Et erit transitus virgæ fundatus, quam requiescere faciet Dominus super eum in tympanis et citharis. Canticum erit vobis sicut nox sanctificatæ solemnitatis. *Is.* c. 50, v. 51, 52 et 29.

super terras, et super regna magna de prælio et de afflictione, et de fame. Propheta qui vaticinatus est pacem, cum venerit verbum ejus, sciatur propheta, quem misit Dominus in veritate. *Jer.* 28. 7. 11.

(1) Adhibui mihi testes fideles, accessi ad prophetissam, et concepit et peperit filium, antequam puer sciat vocare patrem suum et matrem suam, auferetur fortitudo Damasci, et spolia Samariæ coram rege Assyriorum. *Is.* ch. 8, v. 2, 3, 4. Joignez le ch. 15 du 4^e livre des Rois v. 29 et 30 et le ch. 16, v. 9.

(2) *Is.* c. 37 et 4 Reg. c. 19.

(3) Ecce Dominus adducet super eos aquas fluminis fortes et multas, regem Assyriorum et omnem gloriam ejus : et ascendet super omnes rivos ejus, et fluct super omnes ripas ejus, et ibit per Judam incendens, et transiens usque ad collum veniet. *Is.* ch. 8, v. 7 et 8.

d'Ezéchias, vint lui annoncer de sa part (1), que tous ses trésors seraient portés à Babylone, que des princes nés de son sang y seraient captifs et qu'ils y seraient employés par le vainqueur à des ministères humiliants.

Tout était contraire à la vraisemblance dans cette prédiction. Le roi de Babylone était allié et uni d'intérêts. Il paraissait peu redoutable en comparaison des rois d'Assyrie, dont il ne venait que de secouer le joug, et dont il était peut-être encore (2) tributaire; et néanmoins la prophétie est précise, et le prince n'en douta pas. Elle s'accomplit à la lettre; et pour lors on espéra le retour de la captivité, que le même prophète avait prédit plusieurs fois, et en termes très-magnifiques.

Sortez de la poussière (5) Jérusalem, avait-il dit, tant d'années auparavant, Sion rompez les liens qui vous tiennent captive. Sortez (4) de Babylone. Hâtez-vous de quitter la Chaldée, en jetant des cris de joie. Annoncez à toute la terre que le Seigneur a racheté Jacob son serviteur. Voici (3) ce que dit le Seigneur, le Rédempteur et le saint d'Israël: C'est pour vous, mon peuple, que j'ai envoyé à Babylone, celui qui doit vous en délivrer; c'est pour vous que j'ai brisé ses portes et ses remparts.

Le prophète fait plus; il marque le vainqueur de Babylone et le libérateur des Juifs par son nom propre; et voici comme Dieu en parle par la bouche de son serviteur. C'est moi (6) qui suis le Seigneur et qui fais tout; qui accomplis dans le temps ce que j'ai fait dire par mon serviteur, et qui exécute des desseins que j'ai révélés à mes envoyés; qui dis à Jérusalem: Tu seras repeuplée; qui dis aux autres villes de Juda: Vous serez rétablies; qui dis à Cyrus (7): C'est à vous que je confie

(1) Audi verbum Domini, ecce dies venient, et auferentur omnia quæ in domo tua sunt in Babylonem. Non relinquetur quidquam, dicit Dominus: et de filiis tuis qui exhibent de te tollent, et erunt eunuchi in palatio regis Babyl. Is. 39, 5, 6, 9.

(2) Il paraît que les Assyriens conservaient de l'autorité à Babylone, puisque Assar-Haddan, après Semachérib, envoya des habitants, ou de Babylone même, ou de son territoire, dans la Samarie. 1 Esdr. c. 4, v. 2; 4 Reg. e. 17, v. 24.

(3) Exeunte de pulvere, Jerusalem: solve vincula colli tui, captiva filia Sion. Is. 52, 2.

(4) Egredimini de Babylone: fugite a Chaldeis in voce exultationis. Efferte illud ad extrema terræ: dicite: Redemit Dominus servum suum Jacob. Is. 48, 20.

(5) Hæc dicit Dominus redemptor vester sanctus Israel, propter vos misi in Babylonem, et detraxi vectes universos. Is. 44, 14.

(6) Ego sum Dominus faciens omnia, suscitans verbum servi sui et consilium nuntiorum suorum complens, qui dico Jerusalem: Habitaberis, et civitatibus Juda: Aedificabimini; qui dico Cyro: Pastor meus es, et omnem voluntatem meam complebis. Is. 44, 24, etc.

(7) Hæc dicit Dominus christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram ut subjiciam ante faciem ejus gentes et dorsa regum verum, et aperiam coram eo januas et porte non claudentur: Ego ante te ibo, et gloriosos terræ humiliabo, portas æreas conteram et vectes ferreos confringam ut scias quia ego Dominus, qui voco nomen tuum, Deus Israel. Vocavi te nomine tuo, assimilavi te, et non cognovisti me. Ego Domi-

mon troupeau, c'est de vous que je me servirai pour exécuter mes volontés. Voici ce que je dis à Cyrus que j'établis roi, et que je prends par la main pour lui assujettir les nations, mettre en fuite les rois ennemis, ouvrir les portes des villes et lever tous les obstacles: Je marcherai devant vous; j'humilierai les grands de la terre. Je briserai les portes d'airain et les barrières de fer, afin que vous sachiez que je suis le Seigneur, le Dieu d'Israël, moi qui vous appelle dès maintenant par votre nom. Je vous connais et vous nomme, quoique vous ne me connaissiez pas. Je suis le Seigneur, et aucun autre ne l'est que moi. Il n'y a de Dieu que moi. C'est moi qui vous ai donné l'épée et l'autorité, quoique vous ignoriez qui je suis. Mais je le fais, afin que depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, toutes les nations sachent un jour qu'il n'y a que moi de Seigneur. Qui (1) est celui en effet qui prétendrait me ressembler? qu'il appelle donc l'avenir avant qu'il soit: qu'il l'annonce avant qu'il arrive: qu'il me découvre l'ordre de mes desseins? Je ne parle point en secret (2), ni dans un antre obscur, comme les fausses divinités. Qui peut parler avec tant de clarté des choses futures longtemps avant qu'elles arrivent, et les prédire avec tant de certitude? N'est-il donc pas évident que c'est moi seul qui suis Dieu, seul juste et seul Sauveur?

Qui avait révélé à Isaïe, qui mourut tant d'années avant la naissance de Cyrus, le nom de ce prince, ses conquêtes, la prise de Babylone, son affection pour les Juifs et la liberté qu'il leur rendit? De quelle incrédulité une si majestueuse prophétie ne doit-elle point triompher?

Le même prophète annonce très-clairement la ruine de Babylone, après avoir vu en esprit toute la splendeur et toute la gloire qu'elle eut sous le règne de Nabuchodonosor. Descends (3) dans la poussière, Babylone? Tu n'as plus de trône, toi qui disais: Je serai toujours reine: je ne serai jamais ni veuve ni stérile. Ces deux maux sondront sur toi tout à la fois. Appelle à ton secours tes devins. Que tes astrologues, qui contemplant le ciel et qui supputent les mois, t'annoncent ce qui t'arrivera.

nus et non est amplius: extra me non est Deus. Accinxi te et non cognovisti me: ut sciant hi, qui ab ortu solis, et qui ab occidente, quoniam absque me non est. Ego Dominus, et non est alter. Is. 45, v. 1 et seq.

(1) Quis similis mei? vocet et annuntiet, et ordinem exponat mihi. c. 44, 7.

(2) Non in abscondito locutus sum, in loco terræ tenebroso. Quis auditum fecit hoc ab initio, ex tunc prædixit illud, numquid non ego Dominus, et non est ultra Deus absque me? Deus justus, et salvans non est præter me. 45, 19 et 21.

(3) Descende, sede in pulvere, filia Babylon, non est solium filiae Chaldaeorum. Dixisti: In sempiternum ero domina, non sedebo vidua, et ignorabo sterilitatem: veniet tibi duo hæc subito in die una. Sta cum incantatoribus tuis, si forte quid prosit tibi, salvent te augures cæli, qui contemplantur sidera, et supputant menses, ut ex eis annuntiant ventura tibi. Is. c. 47, 17, 9, 12, 15. On peut traduire annuntient.

J'entends la voix des rois (1) confédérés (de Cyrus, roi des Perses, et de Darius, roi des Mèdes) et des peuples qu'ils rassemblent. Babylone si magnifique et si superbe sera détruite comme les villes impies. Elle ne sera plus habitée. On ne la rebâtera jamais. Elle ne servira pas même de retraite aux pasteurs. Ses ruines ne serviront qu'aux bêtes sauvages et aux serpents. J'exterminerai, dit le Seigneur, et le nom et les restes de Babylone. Je couvrirai d'un marais le lieu qu'elle occupe maintenant. Je rechercherai avec soin jusqu'à ses moindres vestiges pour les effacer. Le Seigneur des armées l'a juré ; et ce qu'il a résolu sera exécuté.

Il est étonnant avec quelle exactitude toutes les parties de cette prophétie ont été accomplies. Babylone cessa d'abord d'être la ville régnaute. Elle fut ensuite dépeuplée par les nouvelles villes de Séleucie et de Ctésiphon, qui furent bâties à ce dessein dans son voisinage. Ses murs ne servirent plus qu'à environner un lieu malsain et désert, dont les rois de Perse firent un parc pour la chasse. Insensiblement les murailles négligées tombèrent en ruine. L'Euphrate qui divisait autrefois la ville, n'ayant plus son cours libre à cause des démolitions, se fit un nouveau canal éloigné de son ancien lit. Un faible ruisseau qui continua d'y couler, n'ayant pas d'issue, fit un lac et des marais inaccessibles. Et les plus habiles ne sauraient marquer aujourd'hui bien certainement le lieu où Babylone était située : tant le serment que Dieu avait fait d'en effacer jusqu'aux moindres vestiges a été sévèrement accompli.

ARTICLE IV. — *De la vérité des prophéties d'Isaïe on conclut nécessairement que toutes ses paroles sont divines.*

Je m'arrête ici pour demander si après tant de preuves si claires, si suivies, si hors de tout soupçon qu'Isaïe était prophète, on peut refuser de le regarder comme tel ? si c'est bien user de sa raison, que de résister à une telle évidence, et si l'on peut se dispenser de respecter ses prédictions comme divines, dès qu'on est contraint de les regarder comme certaines ?

Car il n'y a point de milieu : de la vérité des paroles d'Isaïe on conclut nécessairement qu'elles sont divines ; puisqu'il se donne toujours comme inspiré ; qu'il ne parle jamais en son propre nom ; que c'est toujours Dieu, selon lui, qui parle par sa bouche, et qu'il assure toujours qu'il n'est que son interprète et son ministre. Il faut ou lui contester tout ou lui accorder tout ; et si l'on

(1) Vox sonitus regum, gentium congregantium. Et erit Babylon illa gloriosa in regnis, inclita superbia Chaldeeorum, sicut subvertit Dominus Sodomam et Gomorrham. Non habitabitur usque in finem, et non fundabitur usque ad generationem et generationem : nec pastores requiescent ibi, sed requiescent ibi bestiae, et replebuntur domus eorum draconibus, et, dicit Dominus, perdam Babylonis nomen, et reliquias, et ponam eam in pedibus aquarum, et scopabo eam in scopis terens. Joravit Dominus exercituum : si non ut putavi, ita erit. Is., c. 13, v. 4, 19, 20, 21, et c. 14, v. 22, 25, 24.

reçoit ses prophéties, il n'est plus permis de douter que ses livres ne soient divins. Il en est ainsi de tous les autres prophètes. Tous parlent au nom du Seigneur. Ils ne font que l'écrire et répéter ce qu'il leur dit, dans les termes mêmes qu'il leur suggère. Et dès qu'on les croit sincères, on doit à leur parole le même respect qu'à celle de Dieu.

Cette remarque servira donc aussi pour Jérémie et pour les prophètes suivants, dont les prédictions ne peuvent être certaines sans être divines ; et il ne sera plus besoin d'en faire souvenir.

CHAPITRE IV.

Preuves particulières de la vérité des prophéties de Jérémie. Pourquoi Dieu a révélé à Jérémie ce qui devait arriver à tous les peuples connus des Juifs. Continuation des preuves de la vérité des prophéties de Jérémie. Trois observations importantes sur Jérémie.

ARTICLE 1. — *Preuves particulières de la vérité des prophéties de Jérémie.*

Jérémie commença son ministère public sous Josias, roi de Juda, prince très-religieux, mais dont les enfants n'imitèrent pas la piété. Pharaon (1), roi d'Égypte, était alors très-puissant. Il s'était assujéti presque (2) toutes les provinces jusqu'à l'Euphrate ; et ce fut en conduisant son armée vers ce fleuve, contre le roi des Assyriens, qu'il défit celle de Josias, et tua ce prince qui s'opposa témérairement à son passage.

A son retour, il déposa l'un des fils (3) de Josias que le peuple avait mis sur le trône ; l'emmena captif en Égypte, où il mourut, et mit à sa place Joachim, son aîné.

Il paraissait donc que la Judée avait tout à craindre du côté de l'Égypte : mais Jérémie commence sa prophétie en annonçant que tous les malheurs (4) viendraient du septentrion, au lieu que l'Égypte était au midi, et désigne clairement la Chaldée et le roi de Babylone (5), quoique tout parût tranquille de ce côté.

J'ai entendu (6) disait-il, le son de la trompette et les cris des combattants. On me prédit malheur sur malheur. Jusqu'à quand verrai-je mon peuple en suite ? J'entends les derniers gémissements de Sion qui expire.

Personne ne voyait aucune apparence à ces malheurs : aussi n'étaient-ils pas crus.

(1) Il est surnommé Néchac. 4. Reg., 23, 29.

(2) Cela paraît par le ch. 24, v. 7, du 4 liv. des Rois.

(3) Il s'appelait Joachaz. Ibid., v. 51, etc.

(4) Dixit Dominus ad me ab Aquilone pandetur omne malum. Jerem., 1, 14.

Levate signum in Sion : quia malum adduco ab aquilone. Ascendat leo de cubili suo, et praedo gentium se levavit, ch. 4, v. 6 et 7.

(5) Omnem judam dabo in manum regis Babylonis. Jer., 20, 4.

(6) Vocem buccinae audivit anima mea, clamorem praefili. Contritio super contritionem vocata est. Usquequo vidbo fugientem ? vox filiae Sion inter morientis. C. 4, v. 19, 21, 51.

Mais la prédiction (1) d'une famine extraordinaire qui désola le pays, et dont les faux prophètes avaient méprisé la menace, fut une preuve de la certitude des autres.

Des le commencement du règne de Joachim, Jérémie déclara (2) à ce prince et à la reine qu'ils tomberaient dans la servitude, et que le roi d'Égypte qui les avait mis sur le trône, n'empêcherait pas qu'un autre ne les en fit descendre.

Il ne fut pas écouté; et l'on se flattait même que Joachaz, captif en Égypte, serait renvoyé avec honneur. Mais le prophète assura (3) qu'il y mourrait, et en effet il y mourut.

Dès la quatrième année de Joachim, la prédiction de Jérémie contre lui fut justifiée par l'événement. Il fut obligé (4) de recevoir le joug du roi de Babylone; et parce qu'il eut la témérité d'affecter l'indépendance après trois ans de servitude, il fut réduit (5) à une entière captivité et mis dans les fers pour être mené à Babylone, où néanmoins on ne daigna pas le conduire, le vainqueur lui ayant fait ôter la vie et refuser même la sépulture (6), comme Jérémie le lui avait prédit en termes précis et réitérés en des temps différents.

Le roi de Babylone mit Jéchonias, fils de Joachim sur le trône de son père. Mais Jérémie prédit (7) aussitôt que son règne serait court: que lui et sa mère mourraient exilés à Babylone, et que l'on devait regarder ce prince comme stérile (8), parce qu'aucun de ses enfants, ni même aucun de sa postérité, ne monterait sur le trône de David.

Cette prédiction a été exactement accomplie. Aucun des descendants de Jéchonias (9) n'a pris la qualité de roi, même après le retour de Babylone. Et les rois qu'ont eus les Juifs depuis ce temps-là n'ont plus été de la maison de David.

Nabuchodonosor mit à la place de Jéchonias

(1) Jer. 14, v. 1 et seq. Ibid., v. 15 et 14.

(2) Dic regi et dominatrici: humilissimi, sedete, quoniam descendit de capite vestro corona gloriæ vestræ. Civitates austri (Ægypti) clausæ sunt, et non est qui aperiat. Jer., 15, 18, 19.

(3) [Sellum] non revertetur huc amplius: sed in loco, ad quem transtuli eum, ibi morietur. Jer., 22, 11 et 12.

Sellum et Joachaz sont deux noms du même prince.

(4) Ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, et factus est ei servus tribus annis. L. 4, Reg. 24, 1.

(5) Ilæc dicit Dominus ad Joakim, non plangent eum. 2 Paral., 16.

(6) Sepultura asini sepelietur, projectus extra portas Jerusalem. Jer., 22, 18, 19.

(7) Cadaver ejus proiecietur ad æstum per diem et ad gelu per noctem, c. 36, 50.

(8) Si fuerit Jechonias, filius Joachim, annulus in dextera mea, inde avellam eum; mittam te, et matrem tuam in terram alienam, ibique moriemini. c. 22, 24, 26.

(9) Scribe virum istum sterilem, nec enim erit de semine ejus vir, qui sedeat super solium David. Ibid., p. 50.

(9) Jéchonias ne régna que trois mois et dix jours. 2 Paral., ch. 56, v. 9.

(IV des Rois, XXIV, 17, et II Paral. XXXVI, 10). Sédécias son oncle paternel. Et tout le monde crut que ce nouveau règne serait plus heureux que les précédents; et que Dieu faisait une grande différence de ceux qu'il laissait dans l'héritage de leurs pères sous un prince de leur nation, et de ceux qu'il avait exilés à Babylone sous une domination étrangère.

Mais Jérémie assura le contraire (XXIV, 1, et suiv.). Il dit que les exilés retourneraient dans leur pays: que ceux qui y étaient demeurés périraient en mille manières, et que Sédécias serait plus malheureux que son prédécesseur, dont la servitude serait adoucie, au lieu que la misère de l'autre serait sans consolation.

L'événement répondit en tout à cette prédiction (Jérém., LII, 31 et suiv.). Les exilés furent rappelés dans leur temps: ceux qui étaient demeurés en Judée, furent presque tous exterminés: Jéchonias fut mis en liberté, et traité fort honorablement par le successeur de Nabuchodonosor; et Sédécias, au contraire, après avoir vu égorgé (1) ses enfants, eut les yeux crevés et finit sa vie dans les fers.

Serait-il possible, après tant de prophéties, qui se sont suivies de fort près, qui ont regardé quatre princes de la maison de David, successeurs immédiats les uns des autres, et les deux plus puissants rois des nations étrangères, le roi d'Égypte et le roi de Babylone, qui ont été si fidèlement accomplies dans un espace de vingt-deux ans (2); serait-il possible, dis-je, qu'après de telles prophéties, si promptement et si parfaitement vérifiées par l'événement, on conservât quelque doute sur les autres prédictions du même prophète, et qu'on hésitât à les respecter comme divines? Certainement ce ne serait pas à la raison qu'il faudrait attribuer un doute si peu raisonnable: et il ne pourrait être que l'effet d'une incrédulité volontaire, dont quelque passion serait la racine secrète.

Mais je ne sais si aucune incrédulité peut tenir contre ce qui me reste à dire, tant il est public et convaincant.

Joachim régna depuis trois ans (3) à Jérusalem, et Nabuchodonosor entra seulement dans la première année de son règne à Babylone, lorsque Jérémie assura que Dieu (4) soumettrait à ce dernier prince, non seulement Jérusalem et la Judée, mais tous les peuples voisins qui sont nommés en (5) particulier, et

(1) Jugulavit rex Babylonis filios Sedecie in oculis ejus. Et oculos Sedecie eruit; et posuit eum in domo carceris usque ad diem mortis ejus. Jerem. 52, v. 10 et 11; Eccl., 4 Reg., 25, 7.

(2) Les règnes de Joachaz, de Joachim, de Jechonias et de Sédécias n'ont occupé que cet espace.

(3) Anno quarto Joachim, ipse est annus primus Nabuchodonosor regis Babylonis. Jer. 25, 1.

(4) Ait Dominus Nabuchodonosor, regem Babylonis servum meum adducam super terram istam, et super omnes nationes que in circuitu illius sunt. Ibid., 9.

(5) Tous ces peuples sont nommés dans ce chapitre, depuis le verset 18 jusqu'au 27.

qui certainement ne s'attendaient point à changer de maîtres, ayant tous des rois qui paraissaient bien établis et qui étaient en état de défendre leur liberté.

Pour rendre cette prédiction importante plus solennelle, Dieu ordonna à (1) Jérémie de se faire à lui-même des chaînes, de les porter sur son cou, et de paraître ainsi en public, en marquant par ses paroles ce qu'elles signifiaient. Il les porta ainsi plusieurs années, sans qu'un tel spectacle intimidât personne.

Mais dans les premiers jours du règne de Sédécias, lorsque Jérusalem était pleine des envoyés des princes voisins, qui étaient venus féliciter ce jeune roi de son élévation; Jérémie eut ordre de Dieu de présenter des chaînes (2) à chacun de ces envoyés, et de leur commander de sa part de les porter à leurs maîtres, et de leur rendre compte de ce qu'ils avaient entendu (3): *Voici ce que vous commande le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Vous parlerez ainsi à vos maîtres: C'est moi qui par ma toute-puissance et par mon bras étendu, ai créé la terre, les hommes et les animaux dont elle est peuplée; et j'en donne l'empire à qui il me plaît. Sachez donc que j'ai donné à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, ce pays; et tous les autres qui sont aux environs. Toutes ces nations lui seront assujetties, à lui, à son fils, et à son petit-fils, jusqu'à ce que son temps vienne aussi.*

Combien fallait-il être certain de sa mission, pour s'exposer si publiquement au danger d'être démenti par l'événement? et combien serait-on inexusable, si après que l'événement a justifié toutes les parties d'une telle prophétie, on n'y reconnaissait pas l'esprit de Dieu?

Jérémie ne se contenta pas de ces prédictions générales (4). Il marqua en particulier la conquête future de toutes les nations que Dieu avait résolu d'assujettir au roi de Babylone, et il entre dans un si merveilleux détail, qu'aucune histoire n'est aussi exacte et qu'on croit être témoin de tout ce qui se passe, tant les circonstances en sont vivement et fidèlement représentées.

(1) In principio regni Joachim, dicit Dominus ad me: fac tibi vincula et catenas, et ponas eas in collo tuo. Jerem. 17, 1 et 2.

(2) Mittes catenas ad regem Edom, et ad regem Moab, et ad regem filiorum Ammon, et ad regem Tyri, et ad regem Sidonis: in manu multorum, qui venerunt Jerusalem ad Sedeciam regem Juda. Jerem. 27, 5.

(3) Et precipies eis, ut ad dominos suos loquantur: Hæc dicit Dominus Deus exercituum: Hæc dicetis ad dominos vestros: Ego feci terram, et homines, et jumenta, quæ sunt super faciem terræ, in fortitudine mea magna et in brachio meo extento, et dedi eam ei qui placuit in oculis meis. Et nunc itaque ego dedi omnes terras istas in manu Nabuchodonosor, regis Babilonis, servi mei. Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio filii ejus, donec veniat tempus terræ ejus et ipsius. Jerem., 27, 42 l seq.

(4) Jérémie emploie à cela depuis le chapitre 46 jusqu'au 52.

ARTICLE II. — *Pourquoi Dieu a révélé à Jérémie ce qui devait arriver à tous les peuples connus des Juifs.*

Mais pour bien sentir toute la force d'une telle preuve de la mission divine de Jérémie, il est nécessaire d'observer que les Juifs étaient environnés de plusieurs peuples, dont ils connaissaient la situation et le gouvernement, et qui étaient, ou leurs ennemis ou leurs alliés. Ils avaient au midi l'Idumée et l'Égypte; à l'orient, le pays des Moabites, des Ammonites et des Arabes; au septentrion, la Chaldée et l'Assyrie; et au couchant, les villes de Sidon, de Tyr, et le pays des Philistins, ou anciens Chananéens. Les autres nations leur étaient peu connues: et comme à leur égard elles étaient presque toutes au-delà de la mer, elles étaient ordinairement comprises sous le nom d'îles ou de côtes maritimes.

Il eût donc été inutile de choisir ces pays inconnus pour en faire la matière des prédictions, parce que les Juifs n'y eussent rien compris: et il était nécessaire de se borner aux peuples dont ils avaient une exacte connaissance.

Mais dès lors il n'y avait aucun moyen de couvrir la fausseté des prédictions: et plus elles étaient circonstanciées, pour le temps, pour les lieux, pour les événements, plus il était aisé d'en connaître la vérité.

C'est pour cela que Dieu fait prédire par Jérémie ce qui doit arriver à toutes les nations dont la Judée était environnée, et lui révèle jusqu'aux moindres circonstances; afin que de toutes parts la vérité de sa parole soit démontrée, et que tous les peuples connus des Juifs rendent témoignage à l'inspiration de ses prophètes.

Isaïe (1) et Ezéchiel ont fait la même chose que Jérémie: et pour donner du crédit à des prophéties plus éloignées et plus intéressantes pour le salut, ils ont prédit dans un grand détail les changements temporels qui devaient arriver de leur temps, ou quelques années après la mort, à tous les Etats dont les Juifs avaient connaissance.

ARTICLE III. — *Continuation des preuves de la vérité des prophéties de Jérémie.*

Ce serait une réponse bien méprisable que de réduire les prophéties de Jérémie sur toutes les nations voisines de la Judée à de simples conjectures, fondées sur ce qu'il pouvait avoir su des grandes qualités de Nabuchodonosor. Ce que j'ai rapporté et la seule lecture des prophéties ôtent à cette défaite toute vraisemblance.

Mais je veux bien regarder, pour un moment, cette réponse comme sérieuse; et je demande sur quelles conjectures Jérémie se fondait pour prédire la liberté et le retour de ceux qui étaient menés captifs à Babylone? Sur quelle vraisemblance il fixait le temps de leur captivité au terme précis de soixante et dix ans? Sur quelle connaissance de la poli-

(1) Isaïe, depuis le chapitre 15 jusqu'au 52. Et Ezéchiel depuis le chapitre 25 jusqu'au 55.

tique et des affaires, il donnait des bornes à l'empire des Babyloniens et à la postérité de Nabuchodonosor, fixant la durée de l'empire à soixante et dix ans; et celle de la postérité de Nabuchodonosor à son petit-fils? et sur quelles règles de prudence il jugeait certainement et dans un même jour, que toutes les nations qu'il nomme dans le chapitre XXV, seront soumises au roi de Babylone, et que le roi de Babylone lui-même boira (1) dans la même coupe remplie du vin de la colère de Dieu, que le prophète présente à tous les peuples que ce prince doit mettre sous le joug?

Il (2) viendra un temps, dit Jérémie, qu'on ne dira plus : Vive le Seigneur, qui a délivré Israël de la terre d'Égypte; mais : Vive le Seigneur qui l'a délivré de la terre septentrionale où il était captif.

Lorsque (3) le temps que vous aurez passé à Babylone, dit le Seigneur, approchera du terme de soixante et dix ans, je vous visiterai, et j'accomplirai la promesse que je vous ai faite de vous ramener dans ce pays.

La Judée (4) demeurera déserte et désolée, et les nations porteront le joug du roi de Babylone pendant soixante et dix ans : mais après ce terme, je visiterai le roi de Babylone lui-même et la Chaldée, et j'en ferai un désert qui ne sera jamais repeuple.

J'ai donné à Nabuchodonosor (5), roi de Babylone, mon serviteur, ce pays et tous les autres qui sont aux environs. Toutes ces nations lui seront assujetties, à lui, à son fils et à son petit-fils, jusqu'à ce que le temps de son royaume et le sien soit venu.

Y avait-il rien de moins connu par la lumière naturelle que tous ces événements? et peuvent-ils être prédits d'une manière plus positive et plus ferme?

Jérémie (6) était conduit en tout par une révé-

lation si sûre, qu'après avoir prédit en deux chapitres fort longs, tout ce qui regardait la prise et la ruine de Babylone, plus de six ans avant la prise de Jérusalem, il chargea un homme fidèle qui accompagnait le roi Sédécias, allant à Babylone ou pour y faire sa cour, ou parce qu'il y était mandé, de lire ces prédictions, quand il y serait arrivé, et d'en terminer la lecture par cette prière : Seigneur, c'est vous qui avez prononcé contre ce lieu ce que je viens de lire, et qui avez résolu d'en faire un désert où il n'y ait ni hommes ni animaux. Il le chargea aussi de rouler le volume où ces prédictions étaient écrites, et d'y attacher une pierre pour le jeter dans l'Euphrate, en disant : C'est ainsi que Babylone sera submergée, et qu'elle ne se relèvera jamais de l'état où je la réduirai.

Quel rapport ont les conjectures timides des hommes sur l'avenir, avec des prophéties d'un tel caractère, où la certitude de la connaissance de Dieu et l'efficacité de sa puissance sont si visibles?

Lorsque Nabuchodonosor assiégeait Jérusalem au temps de Sédécias, le roi d'Égypte (1) vint avec une grande armée pour la secourir. Nabuchodonosor leva le siège pour aller à sa rencontre, et Jérémie, consulté dans cet intervalle, répondit que l'armée égyptienne ne serait d'aucun effet, que le roi de Babylone viendrait de nouveau mettre le siège, prendrait la ville et la réduirait en cendres. Et il ajouta ces paroles vraiment dignes de la grandeur et de la puissance de Dieu : Quand toute l'armée des assiégeants serait défaite et qu'il n'en resterait que quelques blessés, ils suffiraient pour prendre la ville et pour y mettre le feu.

Le même prophète, après la ruine et l'incendie de Jérusalem, étant mené malgré lui en Égypte, par ceux qui espéraient y trouver du repos et un asile contre le roi de Babylone, ne se contenta pas de leur prédire, comme il avait toujours fait, qu'ils n'y trouveraient ni paix ni sûreté, parce que le roi de Babylone y viendrait et s'en rendrait le maître; mais il porta de grandes pierres (2) sous une voûte du palais de Taphnis pour

qui in eo habitet ab homine usque ad peccus, et ut sit perpetua solitudo. Cumque compleveris legere librum istum, ligabis ad eum lapidem, et projecies illum in medium Euphratem : et dices : Sic submergetur Babylon, et non consurget a facie afflictionis quam ego adduco super eam. Jerem. 51, vers. 59 et seq.

(1) Exercitus Pharaonis revertetur in terram suam in Ægyptum. Et redient Chaldaei et capient civitatem hanc, et succendent eam igni. Sed etsi pereusseritis omnem exercitum Chaldaeorum, et derelicti fuerint ex eis aliqui vulnerati singuli, de tentorio suo consurgent, et incendunt civitatem hanc igni. Jerem. 37, v. 6 et seq.

(2) Factus est sermo Domini ad Jeremiam in Taphnis : Summe lapides grandes in manu tua; et abscondes eos in crypta, quæ est sub muro lateritio in porta domus Pharaonis, in Taphnis, cernentibus viris Judæis, et dices : Hæc dicit Dominus : Ecce ego ponam thronum Nabuchodonosor super lapides istos quos abscondi, et statnet solium suum super eos. Jerem. 45, v. 8, 9, et 10.

(1) Same calicem vini furoris de manu mea, et propinabis de illo cunctis gentibus, eunctis quoque regibus aquilonis. Et rex Sesach, [c'est le nom en chiffre de Babylone,] bibet post eos. Jer., 25, v. 15 et 26.

(2) Dies veniunt, et non dicitur ultra : Vivit Dominus qui eduxit filios Israel de terra Ægypti : sed : Vivit Dominus qui eduxit filios Israel de terra aquilonis. Jer., 16, 14; et ch. 25, 7.

(3) Hæc dicit Dominus : Cum cœperint impleri in Babylone septuaginta anni, visitabo vos : et suscitabo super vos verbum meum bonum : et reducam vos ad locum istum. Jer., 29, 10.

(4) Erit terra hæc in solitudinem, et servient omnes gentes istæ regi Babylonis septuaginta annis. Cumque impleti fuerint septuaginta anni, visitabo super regem Babylonis, et super terram Chaldaeorum, et ponam illam in solitudines sempiternas. Jer., 25, 11, et 12.

(5) Ego dedi omnes terras istas in manu Nabuchodonosor regis Babylonis servi mei, et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio ejus te filio filii ejus; donec veniat tempus terræ ejus; et ipsius. Jer. 27, 6, et 7.

(6) Verbum quod præcepit Jeremia propheta Saraiæ, cum pergeret cum Sedecia rege in Babylonem, in anno quarto regni ejus. Cum veneris in Babylonem, et legeris omnia verba hæc quæ scripta sunt contra Babylonem, dices : Domine, tu locutus es contra locum istum, ut disperderes eum, ne sit

les y cacher, et il assura qu'on tirerait ces pierres de ce lieu obscur pour en faire la base du tribunal de Nabuchodonosor, devenu le maître de l'Égypte.

Quelle lumière! quelle sûreté! et par combien de preuves, depuis le commencement jusqu'à la fin, la mission divine et les prophéties de ce grand homme sont-elles autorisées!

ARTICLE IV. — *Trois observations importantes sur Jérémie.*

Première observation. Je finis ces preuves par trois observations qui ajoutent à leur certitude un nouveau degré d'évidence que rien ne peut obscurcir.

La première est que non seulement Jérémie n'avait aucun intérêt personnel à exercer le ministère de prophète, mais qu'il s'exposait, en l'exerçant, à de continuels dangers, et qu'il irritait contre lui les princes, les prêtres, les magistrats, tout le peuple, par ses reproches (1) et par ses continuelles prédictions des malheurs publics. Ses propres citoyens voulurent, dès le commencement de son ministère, lui ôter la vie. Il reçut beaucoup d'outrages de celui qui exerçait la souveraine sacrificature, et il fut mis en prison par son ordre. On le traita d'impie, parce qu'il avait prédit que le temple serait détruit, et les prêtres avec les grands de l'État le jugèrent digne de mort (2); le roi Sédécias le fit emprisonner comme ennemi du bien public; les grands de l'État le firent mettre dans un cachot (3) et l'y retinrent longtemps, et ils obtinrent ensuite un nouvel ordre du roi, pour le faire jeter dans une fosse pleine de limon (4) et l'y laisser mourir.

Mais aucun mauvais traitement n'affaiblit sa patience et son courage, et il disait à ceux qui voulaient lui ôter la vie : Je suis entre vos mains, vous pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira; mais si vous me faites mourir, vous répandez un sang innocent qui hâtera votre perte et celle de Jérusalem : car le Seigneur m'a véritablement envoyé (5), et c'est par son ordre que je vous ai dit tout ce que vous avez entendu.

Seconde observation. La seconde observation est que les prédictions de Jérémie étaient combattues par de faux prophètes qui se disaient, comme lui, envoyés de Dieu, et qui étaient écoutés des princes et du peuple, parce qu'ils leur promettaient ce qui était conforme à leurs desirs. Dans toutes les occasions ils étaient préférés à Jérémie (6),

(1) Jerem., c. 11, v. 19, et 21. Ibid., 20, 2.

(2) Morte moriatur. Judicium mortis est viro huic. Jerem., c. 26, v. 8 et 11.

(3) Ingressus est Jeremias in domum laci, et in ergastulum, et sedit ibi diebus multis Jer., 57, 14, 15.

(4) Submerserunt Jeremiam fimbribus in lacum, in quo non erat aqua, sed lutum. Descendit itaque Jeremias in cœcum. Jer., 58, 4, 6.

(5) In veritate enim misit me Dominus ad vos, ut loquerer in auribus vestris omnia verba hæc. Jerem., 26, v. 14 et 15.

(6) Le livre entier des prophéties de Jérémie, est

dont les conseils étaient toujours rejetés, et, jusqu'à la fin, la séduction et l'incrédulité prévalurent sur ses avis; mais lorsque tous les événements eurent justifié ses prédictions et démontré l'illusion des faux prophètes, alors on fut contraint de respecter ce qu'on n'avait pas cru : le mensonge s'évanouit, et la vérité demeura.

Troisième observation. La troisième observation est que plusieurs de ces faux prophètes furent convaincus de mensonge par Jérémie, d'une manière à ne laisser aucun doute. Il dit à l'un d'entre eux (1) qui lui avait arraché les chaînes faites avec du bois qu'il portait au cou, et qui les avait brisées en assurant que Dieu briserait ainsi, dans deux ans, le joug imposé par Nabuchodonosor : Vous avez brisé des chaînes de bois et vous les avez converties par là en des chaînes de fer, car voici comme parle le Dieu d'Israël, le Seigneur des armées : J'ai rendu le joug de Nabuchodonosor un joug de fer, et je l'ai mis sur le cou de toutes ses nations. Ce n'est point le Seigneur (2) qui vous envoie; vous donnez au peuple une espérance qui n'est fondée que sur le mensonge. Vous mourrez cette année, pour avoir parlé contre ce que Dieu me révèle. Et la même année, dans le septième mois, le faux prophète mourut.

Il y avait à Babylone deux prophètes (3) qui promettaient un prompt retour aux Israélites, qui y étaient captifs avec leur roi Jéchonias, et qui s'opposaient aux prédictions contraires de Jérémie. Ce prophète assura que ces deux séducteurs seraient punis (4) de Dieu d'une manière terrible, pour les adultères qu'ils cachaient sous le masque de l'hypocrisie et pour leurs fausses prédictions, et que ce serait Nabuchodonosor qui serait le ministre de la vengeance divine, en les faisant jeter dans de l'huile bouillante. Leur supplice fut public, et il passa en imprecation parmi les Juifs de Babylone.

Dieu confondait ainsi ceux qui avaient la témérité d'usurper une mission qu'ils n'avaient pas reçue de lui, et de profaner son nom en l'employant pour donner du crédit au mensonge; et il marquait la distance infinie qu'on devait mettre entre sa parole et celle des hommes, entre les prophètes qui parlaient par son esprit et ceux qui ne s'appuyaient que sur de vaines conjectures : *Que celui qui n'a que des songes (5) les donne pour*

une preuve que les faux prophètes furent toujours plus écoutés que lui.

(1) Il se nommait Hananias.

(2) Audi Hananias : Non misit te Dominus, et tu considere fecisti populum istum in mendacio Ideo hæc dicit Dominus : Hoc anno morieris : adversum enim Dominum loentus est. Et mortuus est Hananias propheta in anno illo, mense septimo. Jerem. 28, v. 10 et seq.

(3) On les nommait Achab et Sédécias.

(4) Assumetur ex eis maledictio omni transmigrationi Juda que est in Babylone, diceuntim : Ponat te Dominus sicut Sedeciam et sicut Achab quos frixit rex Babylonis in igne. Jerem. 59, v. 8; 9, 21, 22, 25.

(5) Propheta, qui habet somnium, narret somnium

tels, dit le Seigneur, et que celui à qui je parle annonce avec vérité ma parole. Qu'a de commun le froment avec la paille, mes paroles ne ressemblent-elles pas au feu? et ne sont-elles pas comme un marteau qui brise la pierre? Qui des hommes a assisté au conseil du Seigneur et a entendu ce qui y a été résolu? Voilà ce qui a fait évanouir tant de fictions qui ont combattu pendant quelque temps les prédictions des vrais prophètes, car ils ont tous été, comme Jérémie, persécutés pour la vérité et odieux à cause d'elle; et voilà ce qui a conservé leurs prophéties, malgré la conspiration presque universelle pour les anéantir. Tout a cédé à la vérité, et l'incrédulité même a contribué à l'établir, en donnant occasion à divers prodiges et en vérifiant toutes les menaces qu'elle avait méprisées.

CHAPITRE V.

Preuves particulières de la vérité des prophéties d'Ezéchiel.

Il y a dans la prophétie d'Ezéchiel, comme dans celles d'Isaïe et de Jérémie, plusieurs caractères qui en démontrent la vérité et qui ont été, à l'égard de ceux qui vivaient de son temps, des preuves infailibles qu'il était envoyé de Dieu et plein de son esprit, puisque ses prédictions s'accomplissaient toujours, et que les premières servaient de caution à celles qui étaient plus éloignées.

Il a commencé à prophétiser la quatrième année de la captivité de Jéchonias, qui est aussi la quatrième du règne de Sédécias, son successeur (*Ezéch.*, I, 1). Il ne paraissait alors aucune méintelligence entre ce prince et le roi de Babylone, qui s'était assuré de sa fidélité par un serment que l'intérêt, aussi bien que la religion, obligeait Sédécias à tenir (*II Paral.*, XXXVI, 13).

Mais Dieu révélait dès-lors à Ezéchiel que ce prince, trompé par sa confiance au roi d'Egypte, deviendrait rebelle et parjure, et qu'il s'engagerait dans une guerre dont la ruine de Jérusalem et de la Judée serait la fin (*Ezéch.*, XVII, 14).

Ce prophète ne se contenta pas de prédire ces malheurs; il employa les actions aussi bien que les paroles; il forma lui-même le siège (1) de Jérusalem dans un dessin; il y décrivit les approches, les lignes, les forts élevés contre elle; il se servit contre elle de gestes menaçants; il mit entre elle et lui un obstacle de fer, pour montrer d'une manière

et qui habet sermonem meum, loquatur sermonem meum vere. Quid paleas ad triticeum: dicit Dominus? Numquid non verba mea sunt quasi ignis: et quasi malens conterens petram? Quis affuit in concilio Domini et vidit et audivit sermonem ejus? Jer. 25, v. 28, 29, 18.

(1) Describes civitatem Jerusalem, et ordinabis adversus eam obsidionem, et edificabismunitiones, et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyronibus murum ferreum inter te, et inter civitatem: et obfirmabis faciem tuam ad eam. Signum est domui Israel... brachium tuum erit extensum: et prophetabis adversus eam. *Ezech.* c. 4, 1, 2, 3, 7 et seq. 12, 2.

sensible qu'il y avait, entre Dieu et cette ville, comme un mur de fer qui empêchait ses regards et son secours; et il fit tout cela pour rendre attentifs à des actions si marquées ceux qui écoutaient de vaines prophéties et étaient peu touchés de ses menaces.

Il ne se contenta pas de prédire que le siège de Jérusalem y causerait une extrême famine; il la prévint de plusieurs années et l'éprouva dans sa personne, pendant autant de jours que les assiégés la devaient sentir. Il fit du pain (1) de toutes les espèces de grains; il le fit cuire sous des cendres impures; il n'en prit qu'une très-petite quantité par jour, et il but l'eau avec la même épargne, seulement pour soutenir sa vie. Tous les Hébreux captifs à Babylone furent témoins de cette abstinence si rigoureuse et si longue, car elle dura trois cent quatre-vingt-dix jours; tous ceux qui étaient restés en Judée en furent informés. Et je demande comment, après que l'événement eut vérifié toutes ces prédictions, on aurait pu s'empêcher de regarder Ezéchiel comme un homme divin? et comment on aurait pu soupçonner d'illusion ou de fraude des prophéties qui d'un côté coûtaient si cher au prophète, et qui de l'autre étaient si exactement accomplies?

Le même prophète, pour marquer d'une manière frappante ce qui devait arriver aux Juifs de Jérusalem et au roi Sédécias à la fin du siège, prépara à la hâte, en plein jour, ce qui lui était nécessaire pour un prompt départ, fit porter (2) ses meubles et ses ballots comme devant déloger, et, vers le soir, se fit tirer de sa maison par une brèche faite exprès, les yeux bandés, et porté sur les épaules de quelques hommes. Et après que de telles actions eurent attiré la curiosité et l'attention de tout le monde, il déclara que ce serait ainsi que les Juifs seraient contraints de déménager, et que ce serait ainsi que Sédécias, en particulier, tâcherait de se

(1) Sume tibi frumentum et hordenum, et fabam, et lentem et viciam et mites ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum: trecentis et nonaginta diebus comedes illud. Facies panem tuum in fimo hominis. Cuius tuis quo vesceris, erit in pondere viginti stateres in die. Et aquam in mensura bibes, sextam partem hin. Ecce dedi tibi finem bonum pro stercorebus humanis et facies panem tuum in eo. Ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem. Et comedent panem in pondere, et aquam in mensura bibent, ut deficientibus pane et aqua corrumpat unusquisque. *Ezech.* c. 4, 9, et seq.

(2) Feci sicut præceperat mihi Dominus: vasa mea protuli vasa transmigrantis per diem. Et vespere perfodi mihi parietem manu: et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum. Factus est sermo Domini mane ad me dicens: Numquid non dixerunt ad te domus Israel: Quid tu facis? Hic ad eos: Ego portentum vestrum: quomodo feci, sic fiet illis, in transmigationem et in captivitatem ibunt. Et dux qui est in medio eorum, in humeris portabitur, in caligine egredietur: parietem perfodiet ut educant eum. Facies ejus operietur, et non videat oculo terram; et extendam rete meum, et adducam eum in Babylonem, et ipsam non videbit, ibique morietur. *Ezech.* c. 12, v. 1 et seq.

sauver par une brèche faite à la muraille, et que ses gens le porteraient sur leurs épaules dans la descente du fossé de la ville, après lui avoir mis un bandeau sur les yeux, pour empêcher que la vue du précipice ne lui causât un éblouissement.

Le prophète ajoute que ce prince tentera en vain la fuite par cette voie : qu'il sera pris dans le filet que Dieu lui a tendu ; qu'il sera mené à Babylone, mais après avoir perdu la vue, et qu'il y mourra.

L'histoire (1) nous apprend que tout cela fut accompli ; mais dans un moindre détail qu'Ezéchiel. Et il n'est pas possible de ne pas adorer l'incompréhensible connaissance que Dieu a de l'avenir, et de ne pas ajouter une entière foi à celui qu'il en instruit si parfaitement.

Lorsque personne ne voyait encore d'apparence au siège de Jérusalem, il était présent à Ezéchiel : et ce qui est étonnant, il avait prédit plusieurs années auparavant, le doute où serait Nabuchodonosor s'il ferait le siège de Jérusalem, ou celui de Rabbath, capitale des Ammonites. Il avait déjà écrit quelle serait son irrésolution ; quels moyens il emploierait pour en sortir, et à quoi ces moyens le détermineraient.

J'ai reçu ordre de Dieu (2), disait ce prophète, de marquer la route que tiendra le roi de Babylone, et de l'arrêter dans le lieu où les chemins, vers Jérusalem ou vers Rabbath, se divisent ; car il s'arrêtera en effet en cet endroit, pour consulter de quel côté il tournera. Il tirera au sort l'une de deux flèches à qui il donnera le nom de deux villes, après les avoir mêlées parmi quelques autres. Il interrogera ses idoles : il consultera les entrailles des victimes : et toutes ces manières de deviner le détermineront à prendre le chemin à la droite qui conduit à Jérusalem, et à laisser à gauche celui qui l'eût conduit à Rabbath et aux Ammonites.

Quelle révélation sera divine, si celle-ci ne l'est pas ? et qui aurait pu refuser à Ezéchiel la qualité de prophète, lorsqu'on en vit l'accomplissement ?

La ville de Tyr (Ezéch., XXVI, XXVII et XXVIII) était alors l'une des plus riches du monde par son commerce ; des mœurs fortifiées par sa situation et par les ouvrages qui la couvraient ; et moins en danger d'être assiégée, parce qu'elle était maîtresse de la mer par une puissante flotte. Ezéchiel prédit (3) que Na-

buchodonosor s'en rendra maître ; mais que le siège sera long ; et pour faire sentir par quel esprit il parlait, il rapporte en ces termes ce que Dieu lui avait révélé : *J'ai été bien servi, m'a dit le Seigneur, par le roi de Babylone et par son armée dans le siège de Tyr. Ses soldats y ont beaucoup souffert, et ses troupes y ont été ruinées par de grands travaux : et néanmoins ce service n'a point encore été payé. Je donne à Nabuchodonosor, roi de Babylone, l'Égypte pour récompense, et j'en abandonne le pillage à son armée.* Quelle majesté ! qui ne reconnaît pas à ces expressions le maître du monde et des empires ? La moindre chose qui éclate ici est la prophétie, quoiqu'elle même soit admirable.

Après l'embrasement de Jérusalem et du temple, et l'entière ruine de la nation, les Juifs qui étaient captifs à Babylone, perdaient (1) l'espérance d'être rétablis, et ne savaient plus que penser des promesses que Dieu avait faites à leurs pères. Ezéchiel les consola en leur racontant le prodige que Dieu lui avait fait voir en résuscitant par sa parole des ossements secs, répandus sur la surface de la terre, et leur faisant part de l'explication qu'il lui avait donnée de cette résurrection miraculeuse. Ces ossements, m'a dit le Seigneur (2), sont la figure de l'état où est réduite la maison d'Israël ; mais annoncez-lui de ma part que j'ouvrirai les tombeaux ou elle paraît ensevelie, et que je la rétablirai dans la terre qu'elle a autrefois possédée. Le miracle que j'ai fait à vos yeux doit lui prouver l'autre : et la résurrection que je lui promets n'est pas plus incroyable que la première.

Avec quel respect les Juifs rétablis dans leurs pays, lurent-ils une telle prophétie ? et quelle confiance prirent-ils en tout ce que leur promettait dans l'avenir, un homme si éclairé et si bien instruit des desseins de Dieu, lors même qu'ils étaient sans vraisemblance ?

CHAPITRE VI.

Preuves particulières de la vérité des prophéties de Daniel. On ne peut soupçonner les prophéties de Daniel d'avoir été faites après l'événement.

ARTICLE I. — *Preuves particulières de la vérité des prophéties de Daniel.*

Toute la prophétie de Daniel est remplie

(1) Voyez l. 4 des Rois, ch. 25, 4, 5, 6, 7 ; et Jérémie, ch. 52, v. 7 et suiv.

(2) Factus est sermo Domini ad me dicens : Pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis. Viam pones ut veniat gladius ad Rabbath filiorum Ammon ; et ad Judam in Jerusalem munitissimam. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quarens, commiscens sagittas : interrogavit idolas, exta consuluit. Ad dexteram ejus facta est divinatio super Jerusalem. Ezech. c. 21, 18 et seq.

(3) Factum est verbum Domini ad me : Nabuchodonosor rex Babylonis servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum : omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est, et merces

non est reddita ei, neque exercitui ejus de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam. Propterea ecce ego glabo Nabuchodonosor regem Babylonis in terra Ægypti, et diripiet spolia ejus, et erit merces exercitui illius. Ezech. c. 29, vers. 17, et seq.

(1) Perit spes nostra, absceperunt ossa, et absceperunt ossa. Ezech. 39, 11.

(2) Dixit ad me : Ossa hæc universa, domus Israel est. Ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et perit spes nostra, et absceperunt ossa. Propterea vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulcris vestris, populus meus ; et inducam in terram Israel. Et sciatis quia ego Dominus, cum aperuero sepulcra vestra et eduxero vos de tumulis vestris, populus meus. Ezech. 37, 1 et seq.

de preuves évidentes et publiques dont les unes succèdent aux autres et dont la certitude est nécessairement liée avec celle de l'histoire.

Dan. II, 1 et suiv. Lorsque ce prophète était encore fort jeune, le roi de Babylone eut un songe mystérieux dont il perdit l'idée distincte, et conserva néanmoins un souvenir confus qui l'inquiétait. Il voulut que tous ceux qui passaient pour habiles lui dissent ce qu'il avait oublié, et lui en donnassent l'explication, les condamnant tous à mourir s'ils ne le faisaient. Daniel, qui était (1) compris dans cet ordre général, se mit en prière avec trois jeunes Hébreux, qui couraient avec lui le même danger, et il apprit par une révélation divine (2), ce qu'il ne pouvait savoir par aucune voie naturelle. Tous les sages de Babylone étaient convenus que tout autre moyen était impossible; et le prince fut si persuadé que la lumière qui avait découvert à Daniel et le songe et l'explication était au-dessus de l'homme (3), qu'il voulut adorer (4) Daniel et lui offrir des sacrifices. Et comme cet excès lui déplut, il se contenta de le combler de présents, et de lui donner une intendance générale sur toutes les provinces et sur ceux qui les gouvernaient. Daniel, avec la permission du prince, fit part de son autorité aux trois jeunes Hébreux dont je viens de parler; et devinrent depuis si célèbres par leur courage et par le miracle que Dieu fit pour les conserver au milieu des flammes.

Comment pourrait-on séparer ces événements? D'où vient la puissance extraordinaire de Daniel, si la révélation qui en est la cause n'est pas vraie? Comment les jeunes Hébreux (5), captifs auparavant avec Daniel, ont-ils tant d'autorité, si Daniel, qui les a avancés, n'en a aucune (6)? Et pourquoi ceux qui accusent ces Hébreux devant le prince, les lui marquent-ils par leur charge et leur emploi, s'ils sont confondus avec les autres captifs?

Nabuchodonosor étant au comble de la puissance et de la gloire, eut un autre songe qui le regardait personnellement, et que

(1) Quærebanturque Daniel et socii ejus, ut perirent. v. 13.

(2) Tunc Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est. v. 19.

Est Deus in cælo revelans mysteria. v. 28.

(3) Nec reperietur quisquam qui indicet sermonem in conspectu regis: exceptis diis, quorum non est cum hominibus conversatio. v. 11.

(4) Tunc rex cecidit in faciem suam, et Danielem adoravit, et hostias, et incensum præcepit ut sacrificarent ei: vere Deus vester, Deus deorum est. Tunc rex Danielem in sublime extulit, et mœnura multa et magna dedit ei: et constituit eum principem super omnes provincias Babylonis et præfectum magistratuum. v. 46 et suiv.

(5) Daniel postulavit a rege, et constituit super opera provincie Babylonis, Sidrach, Misach, et Abdenago. v. 49.

(6) Sunt viri Judæi quos constituisti super opera regionis Babylonis, Sidrach, Misach et Abdenago. Viri isti contempserunt, rex, decretum tuum. Dan., c. 3. 12.

Daniel seul put expliquer. Il lui dit en termes précis, qu'il serait chassé de la compagnie (1) des hommes, et relégué parmi les bêtes; qu'il paîtrait l'herbe comme elles, et serait avec elles sans aucun couvert. Qu'il passerait sept années entières dans cette humiliation, jusqu'à ce qu'il reconnût que le Très-Haut a un empire absolu sur tous les royaumes de la terre, et qu'il les donne à qui il lui plaît; et qu'après cet intervalle, et après avoir confessé que toute la puissance humaine vient du ciel, il serait rétabli sur son trône par la même main qui l'en avait fait descendre.

Un an après cette prédiction, Nabuchodonosor s'applaudissant de la magnificence et de la gloire où il avait porté Babylone, entendit une voix (2) qui venait du ciel, et qui lui prononçait son arrêt dans les mêmes termes dont Daniel s'était servi. Ce prince fut chassé d'entre les hommes, dont il n'avait plus la raison, et relégué parmi les bêtes dont il avait les inclinations. Mais, après le temps marqué (3), l'intelligence lui fut rendue, et avec elle la religion et l'humilité. Il reconnut que devant Dieu tous les hommes ne sont rien, que lui seul règne dans le ciel et sur la terre, et que tout est soumis à sa volonté (4). Et pour lors tous les grands de l'Etat le cherchèrent, et après l'avoir trouvé, le remirent sur le trône d'où il gouverna l'empire avec plus d'autorité et de gloire qu'il n'en avait eu dans son premier état.

Avant qu'une telle prédiction eût été vérifiée par l'événement, elle était incroyable dans toutes ses parties. L'humiliation si subite et si extraordinaire du prince, la vacance du trône pendant sept ans sans qu'aucun osât le remplir, et l'empressement des grands à chercher après ce terme un roi insensé, étaient sans aucune vraisemblance. Et ce fut aussi pour cela que lorsque tout fut accompli, on ne put douter que Dieu n'eût révélé à Daniel un avenir si impénétrable aux conjectures humaines.

Ce fut le prince lui-même (5) qui fit le

(1) Ejicient te ab hominibus, et cum bestiis ferisque erit habitatio tua, et fenum ut bos comedes, et rore cæli infunderis: septem quoque tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur excelsus super regnum hominum, et cuicumque voluerit det illud. Regnum unum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem. Dan. c. 4. v. 22 et 25.

(2) Vox de cælo ruit... ab hominibus ejicient te, etc. v. 28. et suiv.

(3) Post finem dierum, ego Nabuchodonosor oculos meos ad cælum levavi, et sensus meus redditus est mihi, et Altissimo benedixi; quia potestas ejus, potestas æterna, et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt: juxta voluntatem enim suam facit tam in virtutibus cæli, quam in habitatoribus terræ. Dan. c. 4. 31 et 32.

(4) Optimates mei, et magistratus mei requisierunt me, et in regno meo restitutus sum; et magnificentia amplior addita est mihi. *Ibid.* 33.

(5) Nabuchodonosor rex omnibus populis; gentibus, et linguis, qui habitant in universa terra, pax vobis multipliciter. Signa et mirabilia fecit apud me Deus excelsus. Placuit ergo mihi prædicare signa ejus quia magna sunt. Ego Nabuchodonosor quietus eram in domo mea, etc. c. 5. v. 98, 99 et toto c. 4.

récit de tout. C'est lui qui parle dans Daniel : c'est sa déclaration faite en sa langue, que ce prophète a insérée dans ses écrits. Ainsi rien n'est plus autorisé dans l'histoire qu'un tel monument.

Mais si l'on considère que le dessein du prince, en écrivant ce qui lui était arrivé, était de le rendre public à toute la terre, et qu'il l'avait en effet adressé à tous les peuples; on sera encore bien plus assuré que Daniel n'a pu y rien changer, et qu'il n'a pas été non plus en son pouvoir d'attribuer au prince un manifeste qui n'aurait pas été de lui : de le donner comme ayant été envoyé dans toutes les provinces, quoique personne ne l'eût vu; et de publier au milieu de Babylone, pleine de Juifs et de Gentils, une attestation d'une telle importance, dont tout le monde aurait su la fausseté.

Daniel (*Dan.*, V, 1 et 20) parlant à Baltassar, roi de Babylone, petit-fils de Nabuchodonosor, en présence de toute sa cour, le fit souvenir de l'humiliation de son aïeul et de son rétablissement, comme de choses dont il avait eu une parfaite connaissance. Et il lui reprocha devant (1) la reine sa mère, et devant mille personnes, assistant à un grand festin (2), qu'il n'avait pas profité d'une si étonnante leçon. Ainsi le fait est indubitable; et il suffit seul pour prouver que Daniel est prophète, et que ses écrits sont divins.

Pendant le festin dont je viens de parler, une main surnaturelle écrivit en trois mots l'arrêt que Dieu avait prononcé contre le roi de Babylone. Ces mots ne purent être lus ni expliqués que par Daniel (*Dan.*, V, 24 et suiv.); et il est certain que leur interprétation dépendait d'une révélation divine.

Babylone fut prise cette nuit-là même (*Ibid.*, v. 30), et le roi tué dans son palais. Ainsi il n'y eut que quelques heures d'intervalle entre la prédiction de Daniel et l'événement. Et l'on ne peut attribuer qu'au grand éclat que cette prédiction avait fait les honneurs extraordinaires dont le nouveau (*l'Écriture l'appelle Darius*, v. 31) roi de Babylone se hâta de combler ce prophète. Il le fit l'un de ses trois principaux ministres (3). Et son dessein était de lui donner une autorité générale (4) dans tout l'empire. Les grands de l'État qui en eurent de la jalousie, suggérèrent au prince une loi contraire à la religion de Daniel (*Dan.*, VI, 13, etc.), ne pouvant l'attaquer que par cet endroit. Ils l'accusèrent d'y avoir désobéi; et ils forcèrent le prince à l'exposer aux lions, dont il fut délivré par un miracle, dont l'évidence fut si manifeste, et dont le roi fut si

frappé, qu'il ordonna par un décret public (1); de respecter et de craindre le Dieu de Daniel comme le seul Dieu éternel, seul capable de délivrer de tous les dangers et de la mort.

Il n'est pas possible de séparer aucune circonstance de ce récit : l'élevation de Daniel, alors fort âgé (2), sous un prince nouveau et d'une nation étrangère, ne peut avoir d'autre cause que sa grande réputation pour ses prophéties, et surtout pour la dernière. La jalousie des grands contre lui est une preuve de son élévation. La loi suggérée par eux est un effet de leur jalousie : et le décret du prince une suite du miracle que Dieu fit pour protéger son serviteur. Ainsi tout se lie : il faut tout rejeter ou tout recevoir : et quel moyen de tout rejeter dans des faits si publics, dont il y avait des millions de témoins lorsque l'histoire en était écrite; où l'acte même solennel du prince est produit, et dont le récit fait partie de la religion d'un peuple entier?

Mais quand on permettrait à l'incrédulité la plus déraisonnable de feindre sur cela ce qu'il lui plairait, comment pourrait-elle ne pas se rendre à l'évidence de ce que je vais dire?

Lorsque Daniel, encore fort jeune (*il avait alors environ quinze ans*), expliqua le premier songe de Nabuchodonosor, il lui dit que les différents métaux dont la statue (3) qu'il avait vue dans le sommeil était composée, signifiaient autant de monarchies différentes qui se succéderaient les unes aux autres, et dont les premières seraient détruites par les suivantes. On voit très-clairement qu'il désigne la monarchie des Perses et des Mèdes, celle des Macédoniens et celle des Romains; car il les marque par des caractères très-reconnaissables : et l'ordre seul de leur succession en est une preuve. Où voyait-il cette succession et cet ordre? Qui lui découvrirait le changement des empires, sinon celui (4) qui est le maître des temps et des monarchies, qui a tout réglé par ses décrets, et qui en donne la connaissance à qui il lui plaît, par une lumière surnaturelle?

(1) *Tunc Darius rex scripsit universis populis : à me constitutum est decretum, ut in universo imperio meo tremiscant et paveant Deum Danielis. Ipse est enim Deus vivens et æternus in secula. Ipse liberator atque salvator, faciens signa et mirabilia in cælo et in terra : qui liberavit Danielem de laeu leonum.* Dan. e. 6. v. 25 et suiv.

(2) Daniel avait été mené à Babylone dès la première captivité, après la troisième année de Joachim. c. 1 et 6. Ainsi il y était depuis 70 ans, lorsque Cyrus et Darius s'en rendirent maîtres; et il avait au moins 80 ans.

(3) *Hujus statua: caput ex auro erat, pectus et brachia, de argento; venter et femora ex ære; tibiae autem ferreae: pedum quadam pars ferrea, quadam fictilis. In eis caput aureum. Post se consurget regnum aliud minus te argenteum : et regnum tertium aereum, et regnum quartum erit velut ferrum.* e. 2, v. 52 et suiv.

(4) *Ipse mutat tempora et ætates : transfert regna atque constituit. Ipse revelat profunda et abscondita : et lux cum eo est.* Dan. e. 2. v. 21 et 22.

(1) *Tu quoque filius ejus, non humiliasti eor tui, cum scires lææ omnia.* *Ibid.* 22.

(2) *Baltassar rex fecit grande convivium optimibus suis mille.* Dan. v. 1. et 10.

(3) *Constitut super regnum satrapas centum viginti et super eos principes tres, ex quibus Daniel unus erat.* e. 6. et 2.

(4) *Rex cogitabat constituere eum super omne regnum.* Dan. 6. v. 4. etc.

Si l'on dit qu'il ne nomme point distinctement ces monarchies, et que l'on ajuste à l'événement une prédiction ambiguë, une telle réponse ne subsistera pas longtemps; car le prophète, après avoir marqué dans un autre lieu la monarchie des Perses et celle des Macédoniens sous la figure de deux bêtes (1), s'explique ainsi clairement: Le bélier (2) qui a deux cornes inégales représente le roi des Mèdes et des Perses. Le bouc qui le renverse et le foule aux pieds est le roi des Grecs, et la grande corne que cet animal a sur le front représente le premier auteur de cette monarchie.

Il faut ici que l'incrédulité se rende: car sans faire valoir la date de cette prophétie qui est de la troisième année de Baltassar, roi de Babylone, plus de douze ans avant (3) la prise de cette ville par Cyrus: je demande par quel moyen Daniel a vu que l'empire des Perses serait détruit par celui des Grecs? ce qui était contre toute vraisemblance: comment il a vu la rapidité des conquêtes d'Alexandre, qu'il marque si dignement, en disant qu'il ne touchait (4) pas terre? Comment il a vu qu'Alexandre n'aurait aucun successeur qui lui fût égal, et que le premier auteur de la monarchie des Grecs serait aussi le plus puissant?

J'ajoute à ces questions: où ce prophète a-t-il vu qu'Alexandre (5) n'aurait point de fils qui lui succédât? que son empire se démembrerait en quatre principaux royaumes (6); que ses successeurs seraient de sa nation et non de son sang; et qu'il y aurait dans les débris d'une monarchie formée en si peu de temps, de quoi composer des Etats, dont les uns seraient à l'orient, les autres au couchant; les uns au midi, les autres au septentrion?

Il faut s'aveugler non plus contre la religion et la piété, mais contre la raison même, pour ne pas ouvrir les yeux à une telle lumière. Mais pour la rendre encore plus vive et plus pressante, je demande à un esprit équitable, si un homme qui vivait sous Cyrus, pouvait prédire (7) que le quatrième de ses

successeurs assemblerait toutes ses forces contre la Grèce? Si un homme qui était si éloigné du temps des Machabées pouvait marquer en détail toutes les persécutions d'Antiochus (1) contre les Juifs, la manière dont il abolirait le sacrifice (2) qui s'offrait tous les jours dans le temple de Jérusalem; la profanation (3) qu'il ferait de ce lieu saint, en y établissant une idole; et la vengeance que Dieu en tirerait? Je demande à un esprit que l'impiété n'a pas encore perverti jusqu'à lui ôter toute pudeur, s'il croit qu'on ait pu dans la première année du règne des Perses, prédire les guerres que se feraient les rois macédoniens (4), successeurs d'Alexandre dans les royaumes de Syrie et d'Égypte; leurs invasions mutuelles, leur peu de sincérité dans leurs traités, leurs alliances par des mariages qui ne serviraient qu'à couvrir l'artifice?

Dieu a mis dans les prophéties de Daniel une telle évidence qu'elles viennent de lui seul, qu'on ne peut rien feindre qui soit capable de l'obscurcir; et qu'il ne reste d'autre asile à l'impiété, que de tourner contre ces prophéties leur évidence même; et que de les regarder comme étant faites après coup, et sur le passé plutôt que sur l'avenir.

ARTICLE II. — *On ne peut soupçonner les prophéties de Daniel d'avoir été faites après l'événement.*

Mais ce soupçon qui est entré dans l'esprit des Gentils, à qui l'on prouvait la vérité de la religion chrétienne par les prophéties, est pleinement détruit par le témoignage des Juifs, qui les ont reçues de siècles en siècles, par une tradition non interrompue et qui remonte jusqu'au temps des prophètes. Les prophéties de Daniel en particulier étaient déjà célèbres dans tout l'empire de Babylone, lorsque le prophète Ezéchiel, son contemporain, quoique plus âgé et captif comme lui dans la Chaldée, reprochait de la part de Dieu (5) au roi de Tyr, l'orgueil avec lequel il affectait la divinité, et lui demandait avec moquerie s'il était donc plus sage que Daniel, et s'il connaissait comme lui les choses les plus secrètes et les plus cachées.

Ce témoignage que Dieu même a voulu rendre à la sagesse plus qu'humaine et à la connaissance de l'avenir le plus caché qu'il

(1) Post regnum eorum (des quatre premiers successeurs d'Alexandre,) cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie, interficiet populum sanctorum: et contra principem principum consurget et sine manu conteretur. Dan. c. 8, v. 23 et suiv.

(2) Tulit iuge sacrificium, et dejecit locum sanctificationis ejus. Ibid. v. 11.

(3) Auferent iuge sacrificium, et dabunt abominationem in desolationem. Dan. c. 11. 31.

(4) Les prédictions qui regardent les rois macédoniens, de Syrie et d'Égypte, sont dans un grand détail dans le ch. XI de Daniel, depuis le 5^e v. jusqu'à la fin.

(5) Dic principi Tyri: Hæc dicit Dominus Deus; eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti: Deus ego sum: cum sis homo, et non Deus. Ecce sapientior es tu, Daniele: omne secretum non est absconditum a te? Ezech., c. 28, v. 2 et 3.

(1) Ecce aries unus habens cornu excelsa, et unum excelsius altero. Ecce autem hircus caprarum veniebat ab occidente super laciem totius terræ, et non tangebatur terram. Cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum. Cumque cum misisset in terram, conculeavit. c. 8, 5, etc.

(2) Aries quem vidisti habere cornua, rex Medorum est atque Persarum: hircus caprarum, rex Græcorum est, et cornu grande, ipse est, rex primus. Ibid. v. 20. et suiv.

(3) Baltassar a regné 17 ans, et ce fut le dernier jour de sa vie que Babylone fut prise.

(4) Non tangebatur terram.

(5) Surget rex fortis, et dominabitur potestate multa: et dividetur regnum ejus in quatuor ventos cœli, sed non in posteros ejus, neque secundum potentiam illius qui dominatus est. Dan. c. 11, v. 3 et 4.

(6) Quatuor reges de gente ejus consurgent, sed non in fortitudine ejus. Dan. c. 8, v. 22.

(7) Ecce adhuc tres reges stabunt in Perside; et quartus ditabitur opibus multis super omnes; et conterat omnes adversum regnum Græciæ. Dan. c. 11, 2.

avait accordée à Daniel est au-dessus de tout ce qu'on peut penser. Mais quand on le réduirait à la simple déposition d'un auteur contemporain, il suffirait pour attester le temps de Daniel et de ses prophéties, et pour en établir par la date seule l'inspiration et la divinité.

Le même prophète Ezéchiel étant chargé d'annoncer la vengeance divine aux Israélites qui se flattaient d'une vaine espérance que les prières de quelques hommes vertueux en suspendraient l'effet, leur dit que si ces trois hommes (1), Noé, Daniel et Job, se trouvaient unis dans un même temps et dans le même pays que Dieu aurait résolu de punir, ils se sauveraient seuls, ne pourraient empêcher leur propre famille de périr. La vertu et la justice de Daniel étaient donc alors comparables à celles de Noé et de Job (2). Il passait donc pour avoir auprès de Dieu un pouvoir égal à celui de ces grands hommes : la confiance en ses prières et en sa médiation paraissait aussi bien fondée que celle qu'on avait eue autrefois aux prières de Noé et de Job, dont l'un avait sauvé ses enfants, et l'autre ses amis en priant pour eux. Or sur quoi pouvait être fondée cette opinion du crédit de Daniel auprès de Dieu, et cette confiance en ses prières, sinon sur ce qui est rapporté dans sa prophétie, qu'il sauva la vie à ses trois amis et à tous les sages de Babylone, et qu'il obtint par ses prières la connaissance d'un songe mystérieux pleinement effacé, et de la succession des empires dont il contenait la prédiction ?

Qu'on ajoute à tout cela le miracle que Dieu fit en tenant (3) les lions en respect devant son prophète; et l'autorité nouvelle qu'une telle protection donna à ses écrits et à ses paroles, et qu'on voie s'il est possible de résister à des preuves si multipliées et si convaincantes.

Il ne serait pas difficile de faire voir que les autres prophètes ont tous annoncé des choses qui servaient à les autoriser par l'événement, toujours conforme à la prédiction, et dont les hommes de leurs temps pouvaient être spectateurs. Mais après ce que j'ai dit des quatre principaux, une telle discussion n'est plus nécessaire : premièrement, parce que tout est prouvé dès que l'inspiration divine de certains livres est prouvée; et que leur nombre, ou moindre ou plus grand, n'a point de liaison essentielle avec la vérité des

Écritures en général. Secondement, parce que l'on trouve dans les longs écrits des quatre grands prophètes, presque toutes les choses qui sont répandues dans les écrits des autres; et qu'ils en sont ainsi les cautions et les garants.

CHAPITRE VII.

On peut réduire les anciennes Écritures à trois chefs : au Décalogue, au culte public, à la promesse du Messie. Preuves de la vérité de la religion dans le premier et dernier commandement du Décalogue.

Les preuves indubitables et presque sans nombre que j'ai désormais que les Écritures sont divines, et que je leur dois le même respect qu'à la parole de Dieu, ajoutent à ma première application à les lire, un sincère désir d'en profiter et de suivre en tout une lumière si sûre et si infaillible.

ARTICLE I. — *On peut réduire à trois chefs ce qui est contenu dans les Écritures : au Décalogue; au culte public; à la promesse du Messie.*

Il me semble, après un sérieux examen, que je puis réduire à trois chefs ce qui est contenu dans les Écritures que j'ai reçues des Juifs : à ce qui regarde le Décalogue et la loi naturelle, à ce qui est ordonné pour l'extérieur de la religion et pour le culte public, à la promesse et à l'attente du Messie; car je m'intéresse moins à tout ce qui ne regarde que le gouvernement civil et la police particulière des Juifs, parce qu'il me semble que la religion en est indépendante; et que la forme de république peut changer, sans qu'elle y apporte aucun changement. Je vais marquer par ordre mes réflexions sur ces trois chefs importants; et je commence par le Décalogue.

Je vois clairement qu'il est une publication nouvelle d'une loi plus ancienne (*Exode, XX, et Deutér., V*), et que Dieu dit aux hommes sur la montagne de Sinaï ce qu'il avait écrit dans leurs cœurs dès le commencement, mais que leurs passions et leurs erreurs avaient effacé en partie et fort obscurci. En comparant ce que j'entends au dehors, avec des vestiges de la loi naturelle qui restent en moi, je reconnais tous les anciens traits de la première main; et j'admire avec quelle netteté et quelle décision la loi extérieure prescrit tout ce que les vices et l'ignorance avaient rendu incertain.

ARTICLE II. — *Preuve de la vérité de la religion dans le premier commandement du Décalogue.*

Par le premier commandement, toutes les fausses divinités tombent par terre; toutes les idoles sont mises en poudre. Et l'adoration est réservée à un seul Dieu, invisible, et infiniment éloigné de la matière. Par ce peu de mots toutes les fausses religions sont confondues; et néanmoins ces fausses religions avaient inondé toute la terre. Et je dois voir par là de quel secours a été la raison

(1) Si fuerint tres viri isti in medio terre, Noe, Daniel et Job : ipsi justitia sua liberabunt animas suas. Tres viri isti si fuerint in ea : vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios, nec filias liberabunt, sed ipsi soli liberabuntur. Ezech. c. 14, v. 14 et 16.

(2) Si et Noe, et Daniel, et Job fuerint in medio ejus, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas. Ibid. v. 20.

(3) Daniel a été exposé deux fois aux lions; mais je ne parle que de celle qui est rapportée dans le chap. 6, parce que les Juifs n'admettent pas dans le canon des Écritures l'histoire de celle qui est rapportée dans le chap. 14, et que nous n'avons aujourd'hui qu'en grec.

pour tous les hommes, quand ils n'ont point eu d'autre guide.

La manière dont l'adoration que je dois à Dieu est expliquée dans d'autres endroits est un nouveau caractère qui distingue la vraie religion de toutes les autres. Vous (1) aimez votre Dieu, me dit-on, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toute votre force. Rien n'est plus juste : mais rien n'a été moins connu des autres peuples ; et par conséquent, ils ont tous été dans l'erreur sur le point essentiel de la religion.

J'apprends de ce précepte que je n'adore point Dieu si je ne l'aime ; et que je ne l'aime point comme mon Dieu, si je ne l'aime de toute l'étendue de mes forces. Il n'y a en effet qu'un amour plein et universel qui soumette tout le cœur, et qui l'assujettisse à Dieu comme à son bien souverain. Tout ce qui est réservé, demeure indépendant et tout ce qui est indépendant n'adore point.

J'apprends de là ce qu'il m'importait infiniment de savoir : que Dieu n'est point seulement à mon égard l'objet de mon admiration ; qu'il n'est point seulement une majesté devant qui je dois être dans le respect et la crainte ; mais qu'il est aussi mon bien, ma félicité, ma dernière fin ; car puisqu'il exige de moi que je l'aime, et que je l'aime uniquement, il exige aussi que je ne sois tranquille qu'en le voyant ; et il est évident qu'il ne me commande point un amour qui ne me donne que de l'inquiétude et qui n'arrive jamais au terme.

J'apprends de là que la religion est un commerce entre Dieu et moi ; que j'en suis aimé le premier, puisqu'il me commande de l'aimer ; qu'il est attentif à tous mes desirs, puisqu'il les exige tous ; et que toutes mes actions lui sont présentes, puisqu'il veut être l'unique fin de toutes. De telles vérités me consolent et me ravissent ; mais où les aurais-je découvertes, si elles n'avaient pas été révélées ? et qui aurait pu fixer mes doutes augmentés par ceux des autres hommes, si Dieu lui-même ne m'avait manifesté ses volontés et mes devoirs ?

Tous les préceptes qui suivent le premier, n'ont besoin que d'être publiés pour être reconnus justes ; et l'esprit se rend aussitôt à la lumière qui les accompagne. La suprême vérité ne doit jamais être prise à témoin par le mensonge, ni appelée en témoignage pour des choses frivoles. Il est juste que les soins de la vie n'occupent pas tous les jours de la semaine, et qu'il y en ait un consacré au culte public. La règle de ne point faire aux autres ce qu'on n'en voudrait pas souffrir est le fondement de la société, et tous les commandements qui regardent le prochain n'en sont que l'application.

(1) Audi, Israel : Dominus Deus noster, Dominus unus est. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua. Deuter., c. 6, v. 4 et 5 ; et c. 11, v. 13.

ARTICLE III. — *Preuve de la vérité de la religion dans le dernier commandement du Décalogue.*

Mais le dernier, qui suffirait seul s'il était bien observé, me découvre l'origine de toutes les injustices des hommes, en m'interdisant (1) tous les desirs par rapport aux biens temporels qui ne m'appartiennent pas, de quelque espèce que soient ces biens.

Je reconnais que ce qui est en moi la source de ces desirs est très-injuste ; que ce n'est point assez de m'abstenir d'une mauvaise action, si dans mon cœur j'en approuve le dessein et la volonté ; qu'il ne m'est pas permis de désirer ce qu'il ne m'est pas permis de faire, et qu'aux yeux de Dieu, je suis tel qu'est mon cœur.

Mais qui m'aurait appris cette corruption secrète (2) qui est en moi, si la loi de Dieu ne m'avait dit en termes clairs et menaçants : Tu ne désireras rien de ce qui n'est point à toi ? Quelle autre loi était allée jusque-là ? Quelle autre religion en avait fait un crime ? Il n'y a que la vraie qui m'apprenne ce que je suis, quels sont mes maux et quelle en est la cause.

Par la défense qu'elle me fait de rien désirer de ce qui est aux autres, elle m'avertit de ne pas m'attacher à ce qui est à moi. Elle me montre d'autres biens que le partage ne diminue point : elle m'enseigne à me contenter ici du nécessaire, et même à m'en passer s'il m'est refusé ; et elle me procure en même temps la paix et l'innocence, en m'ordonnant de résister à une cupidité qui est ennemie de l'une et de l'autre.

Je m'attache donc de tout mon cœur à une loi si pure et si conforme à mes besoins ; et je regarde tout ce qui est dans l'Écriture par rapport à elle, promesses, menaces, exhortations, exemples, comme si dès le commencement il avait été écrit pour moi et que je fusse seul obligé d'en profiter.

CHAPITRE VIII.

Le culte public prescrit par Moïse n'est pas établi pour toujours. Il n'est pas du premier dessein de Dieu, même à l'égard des Juifs. Il doit cesser lorsque la véritable justice sera annoncée. Ce temps est celui du Messie. Nouvelle preuve que les Écritures sont divines.

ARTICLE I. — *Preuves que le culte extérieur prescrit par Moïse n'a point de liaison nécessaire avec la religion, et qu'il n'est pas établi pour toujours.*

À l'égard du culte public et de l'extérieur de la religion, tel que Moïse le prescrit aux Juifs, j'en ai une idée très-différente de la loi naturelle renouvelée dans le Décalogue ; et j'ai lieu de croire que la vraie piété n'en dé-

(1) Non concupisces domum proximi tui, nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia quæ illius sunt. Exod. 20, 17.

(2) Nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces. Rom. 7, 7.

pend point, et qu'il n'est point établi pour toujours.

Ce que la religion des Juifs a d'extérieur se réduit à cinq ou six chefs principaux : au tabernacle, à qui le temple a succédé ; au sacerdoce, aux sacrifices de divers genres, aux fêtes et aux solennités, à la circoncision, et à d'autres lois extérieures ; plusieurs sortes de purifications qui ne regardent que le corps. Toutes ces choses sont liées entre elles. On ne peut rabaisser les unes sans les rabaisser toutes. C'est attaquer le sacerdoce que d'attaquer les sacrifices. C'est faire peu de cas du culte public que d'en faire peu des fêtes solennelles.

Or voici comme Dieu même en parle dans Isaïe : *Quel honneur (1) prétendez-vous me rendre en multipliant vos sacrifices ? J'en suis las. Je ne veux point de vos holocaustes. Qui vous a commandé de vous présenter devant moi avec de telles victimes ? Ne m'en offrez plus d'inutiles. L'encens m'est en horreur. Je ne saurais souffrir ni les fêtes du septième jour de la semaine et du premier du mois, ni les autres solennités. Je les hais ; elles me sont à dégoût ; elles me sont insupportables.* Serait-il possible que Dieu parlât ainsi d'un culte qui devrait être perpétuel et sans lequel on ne saurait lui plaire ? il me paraît que la chose est sans aucune vraisemblance, et ce que le même prophète ajoute dans un autre endroit y est encore plus opposé.

Le ciel (2) est mon trône, dit le Seigneur, et la terre est mon marchepied. Quelle serait donc la maison que vous prétendriez me bâtir, et quel lieu serait digne de ma demeure et de mon repos ? Tout ce que vous voyez est l'ouvrage de mes mains, et ce sont elles qui ont tout fait. Qui regarderai-je donc avec bonté, pour habiter en lui d'une manière particulière, sinon l'humble et le pauvre dont l'esprit est abattu et le cœur brisé, et qui écoute avec tremblement toutes mes paroles ? celui qui croit m'honorer en me sacrifiant un bœuf n'est aussi odieux que s'il égorgéait un homme ; quiconque m'offre de l'encens, m'offense autant que s'il l'offrait aux idoles.

On ne saurait rien ajouter à des expressions si fortes. Le temple n'est rien. Les sacrifices sont aussi odieux que les homicides. L'oblation de l'encens est regardée avec la même indignation qu'un culte idolâtre.

Mais ces oppressions, dira-t-on, ne sont-

(1) Quo mihi multitudinem victimarum vestrarum ? plenus sum. Holocausta nolui. Cum veneritis ante conspectum meum, quis quæsitit hæc de manibus vestris ? ne offeratis ultra sacrificium frustra. Incensum abominatio est mihi. Neomeniam et sabbatum, et festivitates alias non feram : odit anima mea : laboravi sustinens. Isa. 1, v. 11 et suiv.

(2) Hæc dicit Dominus : Cælum sedes mea, terra autem scabellum pedum meorum. Quæ est ista domus, quam edificabilis mihi ? et quis est iste locus quietis meæ ? Omnia hæc manus mea fecit, et facta sunt universa ista, dicit Dominus : ad quem autem respiciam, nisi ad pauperem, et contritum spiritu, et timentem sermones meos ? Qui immolat bovem, quasi qui interficiat virum, qui recordatur thuris, quasi qui benedicit idolo. Is., c. 66, v. 1, 2 et 3.

elles pas trop fortes ? Isaïe lui-même n'offrait-il pas des sacrifices ? et depuis sa prophétie, les plus religieux et les plus éclairés d'entre les Juifs n'ont-ils pas continué d'en offrir ? Il y a donc de l'exagération dans son discours ; et puisqu'on ne doit pas le prendre à la lettre, on n'en peut tirer aucune conséquence contre le culte public commandé par la loi.

On connaît bien peu l'exacte vérité de la parole de Dieu, quand on lui attribue des exagérations, dont il faut beaucoup rabattre et dont on ne peut rien conclure. Elle ne serait plus dès lors la règle de notre foi ; et ce serait à nous à la réformer, en réduisant à des sens justes et modérés des expressions excessives, capables de tromper des esprits crédules.

Le discours de Dieu dans Isaïe a deux objets, et il nous instruit de deux vérités. Il nous apprend que le culte extérieur, quoique réglé par ses ordres, n'est point ce qu'il y a d'essentiel ; et que s'il s'est séparé de la piété intérieure, il est inutile et devient odieux. Voilà le premier objet et la première vérité. Mais les paroles de Dieu portent plus loin, et elles nous apprennent que ce culte imparfait sera un jour aboli ; qu'il ne subsiste que pour un temps et qu'il n'est que provisionnel ; et que lorsqu'un autre culte plus digne de Dieu l'aura supprimé, ce sera la même chose de vouloir continuer des sacrifices abolis que si l'on égorgéait des victimes humaines ; et que l'on sera aussi coupable en s'obstinant à offrir à Dieu un encens qu'il ne demande plus, que si on l'offrait aux idoles. Voilà le second objet et la seconde vérité, qui remplissent exactement toute l'étendue des paroles du prophète.

Il reste néanmoins dans l'esprit quelque léger soupçon que ce ne soit pas tant le culte même qu'Isaïe ait en vue, que les crimes du peuple juif qui le déshonoraient et qui le rendaient odieux, quoiqu'il fût saint en lui-même et qu'il dût toujours subsister.

Je conviens que le prophète reproche au peuple ses crimes ; mais ses paroles tombent sur le culte même ; et elles sont une claire prédiction qu'il sera un jour aboli, et qu'alors il deviendra criminel.

David le regardait comme insuffisant, et comme devant un jour faire place à un autre. Si (1) vous aviez voulu des sacrifices, disait-il à Dieu, je vous en eusse offert avec joie ; mais les holocaustes ne vous plaisent point. Il viendra un temps où vous accepterez un sacrifice de justice, des oblations et des holocaustes dignes de vous. Il n'est point ici question des péchés du peuple, c'est des sacrifices en eux-mêmes qu'il est dit que Dieu n'en veut pas ; et c'est des mains de David, son prophète, qu'il les refuse ; mais ce refus n'est point général. Les sacrifices de la loi sont rejetés ; mais celui qui leur succédera sera

(1) Si voluisses sacrificium, dedissem utique : holocaustis non delectaberis. Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta. Ps. 50, v. 18 et 21.

accepté. Une nouvelle victime est promise , et l'abolition des anciennes, par conséquent, est prédite.

ARTICLE II.—*Le culte extérieur n'est point du premier dessein de Dieu, même à l'égard des Juifs.*

Le prophète Jérémie ne se contente pas de dire aux Juifs de la part de Dieu : *Pourquoi faites-vous venir de l'Arabie l'encens (1), et d'un pays éloigné les parfums que vous m'offrez? Vos holocaustes ne me sont point agréables : vos victimes me déplaisent.* Il ojoint ces paroles importantes : *Voici ce que dit le Seigneur (2) : Lorsque je délivrai vos pères de l'Egypte, je ne leur commandai point de m'offrir des holocaustes et des victimes; et je ne leur en dis pas un mot; je leur ordonnai seulement d'écouter ma parole, et de marcher dans la voie de mes préceptes; et j'attachai à cette seule condition la promesse d'être leur Dieu, et qu'ils seraient mon peuple.*

Il est donc si peu vrai que le culte (3) extérieur établi par la loi de Moïse doit toujours durer, que dans la première intention de Dieu il n'en devait point être question; et il est si peu l'unique moyen de lui plaire, que toutes les promesses divines en sont indépendantes et l'ont précédé.

Moïse lui-même, quoique ministre de la loi, a pris soin d'en avertir, et l'on doit faire un grand état de la réflexion qu'il fait en terminant le Décalogue : *Voilà, dit-il (4), ce que le Seigneur a commandé à tout le peuple du haut de la montagne, et il n'a rien exigé de plus.* Une telle réflexion comprend et explique tout. Le Décalogue suffisait donc tout seul : ce qui lui a été ajouté n'est donc point nécessaire au salut; s'il a été établi, c'est pour d'autres vues; et quand l'usage en sera passé, il ne servira que de témoignage et de figure, et ne sera plus commandé.

Mais pourquoi Dieu chargeait-il le peuple juif de tant de préceptes, si ceux du Décalogue suffisaient? Dieu lui-même (5) a bien voulu nous en dire la raison : *Lorsque je tirai de l'Egypte les Israélites et que je les eus*

fait passer dans le désert, je leur donnai mes préceptes et je leur montrai mes jugements; et ils étaient tels les uns et les autres, que quiconque les observe y trouve la vie. Mais ils ne firent que m'irriter dans le désert, et ils n'observèrent point mes préceptes, capables de leur donner la vie. Moi (1), de mon côté, pour les en punir, je leur donnai des préceptes incapables de rendre bons ceux qui les gardent; et je leur prescrivis des justices qui ne peuvent donner la vie.

Il est visible que les préceptes vivifiants sont ceux du Décalogue; car on n'en peut observer le premier commandement sans aimer Dieu de tout son cœur, ni le dernier sans résister à tous les désirs de la concupiscence, et par conséquent sans être juste. Et il est visible aussi que les préceptes, qui ne sauraient donner ni bonté ni vie, sont toutes les observances de la loi qui ne vont point à réformer le cœur parce qu'elles ne sont qu'extérieures et qu'elles peuvent subsister avec l'injustice : ce qui paraît encore plus certain par le verset suivant, qui semble rejeter tous les sacrifices, ou volontaires, ou pour le péché, et qui n'excepte pas même l'oblation des premiers-nés. *Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua.*

Il est vrai que le terme original de ce verset ne condamne que la coutume impie d'offrir les premiers-nés à de fausses divinités, en les faisant passer par le feu, car quoique le prophète ne parle ni du feu, ni des idoles, ou de Meloch, ou de Baal, il se sert néanmoins d'un terme (*Haabir*) qui ne peut signifier que cette impie cérémonie.

Il est vrai encore que les termes que saint Jérôme traduit : *Propter delicta vestra*, peuvent être rapportés à une autre racine (*Rom.*, I, 24 et 26) et signifier : *Ut in solitudinem, ou desolationem adducerem eos*; ce qui suppose que Dieu a tellement été irrité par ces sacrifices abominables, qu'il en a puni toute la nation par une solitude et une désolation générale. Il ne faudrait donc pas alors attribuer à une autre volonté de Dieu, de tels sacrifices, qu'à celle qui punit les crimes par de plus grands; et telle que celle dont parle saint Paul (*Non à Ascham deliquit : mais à Schamam desolavit*) quand il dit que Dieu a puni l'ingratitude et l'orgueil des philosophes infidèles, en les livrant aux désirs de leur cœur et aux passions les plus honteuses.

Il naît de là une obscurité qui rend douteux le sens du prophète, et si je n'avais que cette seule autorité, je ne pourrais pas en conclure d'une manière décisive, que bien loin que les observances de la loi soient nécessaires pour plaire à Dieu, nous apprenons de lui-même que leur établissement est l'effet de sa colère; qu'elles sont le châtiment de la dureté et de l'indocilité du peuple juif; qu'elles sont une preuve qu'il est indigne de

(1) Ut quid mihi thurs de Saba afferitis, et calamum suave olentem de terra longinqua? Holocaustomata vestra non sunt accepta, et victimæ vestræ non placent mihi. Jerem., c. 6, v. 20.

(2) Hæc dicit Dominus : Non sum locutus cum patribus vestris, et non præcepi eis in die, qua eduxi eos de terra Ægypti, de verbo holocaustomatum et victimarum. Sed hoc verbum præcepi eis, audite vocem meam, et ero vobis Deus, et vos critis meus populus; et ambulate in omni via, quam mandavi vobis. Jer., c. 7, v. 21 et suiv.

(3) Voyez le psaume 49, depuis le § 7 jusqu'au 16.

(4) Hæc verba locutus est Dominus ad omnem multitudinem vestram in monte de medio ignis et nubis, nihil addens amplius. Dent., c. 5, 22.

(5) Hæc dicit Dominus Deus : in die qua elegi Israël..., eieci eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis, quæ faciens homo vivet in eis, et irritaverunt me in deserto. In præceptis meis non ambulaverunt, quæ faciens homo, vivet in eis. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivunt? Ezech., c. 20, v. 5, 10, 15, 25.

(1) Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua. Ezech., 20, 26.

la loi intérieure et spirituelle qu'il a méprisée; et qu'elles doivent par conséquent cesser, dès que le temps de la véritable justice sera venu.

ARTICLE III. — *Le culte extérieur doit cesser dès que la véritable justice sera annoncée.*

Mais c'est ce que nous apprend clairement un autre prophète. *J'ai en aversion (1) vos solennités, dit-il en parlant en la personne de Dieu même, et je les rejette. Si vous continuez à m'offrir des holocaustes et vos autres sacrifices, je ne les recevrai pas. Cessez de joindre à l'oblation des victimes solennelles, des cantiques, dont le son n'est à mon égard qu'un bruit confus. Je n'écouterai ni vos voix ni vos instruments; mais je manifesterai le jugement et la justice, et je ferai qu'ils inonderont la terre, comme l'eau enflée d'un torrent.*

Il est évident que Dieu joint ensemble ces deux choses : la manifestation d'une véritable justice qui se répandra, non seulement sur un peuple particulier, mais sur tous, et l'abolition de tout ce qu'il y a de plus solennel, et de plus respectable dans le culte prescrit par la loi. Il est donc évident aussi que la durée de ce culte, et la manifestation de la véritable justice sont opposées : et que plus on s'intéresse à la justice, plus on doit désirer que le culte judaïque soit abrogé.

Ce sont les Ecritures que les Juifs eux-mêmes m'ont mises en main, qui m'instruisent de ces vérités : et c'est parce que je les crois divines, que je ne me hâte pas de me soumettre à des observances dont elles me découvrent l'insuffisance et la faiblesse, et qui sont certainement abolies, s'il est certain que la véritable justice ait été annoncée à toute la terre.

Je deviens encore plus timide sur ce point, quand je considère avec attention ce que dit le prophète d'une alliance nouvelle, différente de celle qui sert de fondement à la loi, et qui doit lui succéder et l'abolir. *Il viendra un temps (2), dit le Seigneur, où je ferai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et la maison de Juda. Elle ne sera point semblable à celle que je fis avec leurs pères, lorsque je les*

pris par la main pour les tirer de l'Égypte. Ils furent infidèles : et ils demeurèrent soumis aux malédictions dont je les avais menacés s'ils y manquaient. Mais voici quelle sera l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël : après certains jours, je mettrai ma loi dans leur intérieur : je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Il ne sera plus nécessaire alors d'enseigner son prochain et son frère, et de lui dire, Connaissez le Seigneur ; car tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parce que je leur pardonnerai leurs iniquités et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

Je fais sur cela plusieurs réflexions. Premièrement, il faut que l'ancienne alliance soit défectueuse (1), puisque Dieu en promet une nouvelle. Secondement, dès que la seconde est appelée nouvelle, c'est une preuve que l'autre vieillit : et tout ce qui vieillit (2) est bien près de sa fin. J'ai donc lieu de croire qu'elle n'est plus : car depuis le temps, où parlait le prophète jusqu'au mien, il y a environ deux mille trois cents ans. Troisièmement, la première alliance n'a rien qui m'attire, elle ne subsiste, au cas qu'elle soit encore que par ses malédictions; car du côté des hommes, elle est rompue; et ses promesses sont abolies par leur infidélité. Au contraire j'ai un extrême intérêt à la nouvelle (3), parce que Dieu m'y promet ce qu'il exigeait de l'homme dans l'ancienne. Il se charge lui-même de la condition qui doit la rendre ferme. Il ne me dit plus seulement : si vous m'obéissez, je récompenserai votre obéissance; mais il me dit qu'il me rendra obéissant.

Il ne me donne plus une loi extérieure : mais il la met dans mon cœur. Ce n'est plus (4) sur la pierre qu'il la grave, c'est dans ma volonté qu'il l'imprime. L'alliance consiste dans la promesse de ma fidélité et dans le don de ma justice : et je n'ai garde de me mettre sous l'ancien joug, Si le temps de ma liberté est venu.

Car les deux alliances sont incompatibles. Il faut que l'une (5) cède la place à l'autre. La nouvelle abolit l'ancienne, et l'on ne peut les réunir dans un même temps.

J'en suis encore plus convaincu par cette autre prophétie, qui m'assure que l'arche d'alliance si célèbre et si respectée dans l'ancienne loi, sera pleinement oubliée dans la nouvelle, et que personne n'y pensera. *Je vous donnerai (6) des pasteurs selon mon cœur,*

(1) Odi et projeci festivitates vestras. Quod si obtuleris mihi holocaustomata et munera vestra, non suscipiam. Aufer a me tumultum carminum tuorum; et cantica lyre tue non audiam. Et revelabitur, quasi aqua judicium, et justitiam, quasi torrens fortis. Amos, c. 5, v. 21, 22, 23 et 24.

(2) Ecce dies venient, dicit Dominus; et feriam domum Israel et domum Juda fœdus novum, non secundum pactum, quod pepigi cum patribus eorum in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti: pactum quod irritum fecerunt, et ego dominatus sum eorum, dicit Dominus. Sed hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel: post dies illos, dabo legem meam in visceribus eorum et in corde eorum scribam eam: et ero eis in Deum: et ipsi erunt in populum. Et non docebit ultra vir proximum suum, et vir fratrem suum; dicens: Cognosce Dominum, omnes enim cognoscent me a minimo eorum usque ad maximum. Quia propitiabor iniquitati eorum, et peccati eorum non memorabor amplius. Jerem. c. 31, v. 31 et suiv.

(1) Nam si illud (testamentum) culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur. St. Paul aux Hébreux. c. 8, 7.

(2) Dicendo novum veteravit prius. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est. S. Paul, ibid. v. 13.

(3) Pactum irritum fecerunt, et ego dominatus sum eorum, dicit Dominus. Jerem. 31, v. 32

(4) Hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel: dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam. v. 33.

(5) Fœdus novum, non secundum pactum, quod pepigi cum patribus eorum. v. 31 et 32.

(6) Dabo vobis pastores juxta cor meum et pascent

dit le Seigneur, qui vous nourriront de science et de doctrine. On ne dira plus alors : L'arche de l'alliance du Seigneur. On ne conservera plus d'attachement pour elle ; et l'on ne s'en souviendra plus. On ne se présentera plus devant elle ; et elle ne sera plus.

Toute la sainteté de la loi dépend de celle du tabernacle et du temple ; et le tabernacle n'est saint que par rapport à l'arche qui est placée dans le lieu le plus reculé et le plus inaccessible (1) où le grand prêtre seul a la permission d'entrer, mais une seule fois l'année. L'arche est appelée le trône de Dieu : paraître devant elle, aux termes de la loi, c'est paraître devant Dieu.

Que devient donc le tabernacle ou le temple, si l'arche d'alliance n'est plus recherchée ? Que devient le culte public, dont elle paraissait le centre, si elle est oubliée, et si cet oubli est un effet de religion ? Ce n'est point par un mépris irréligieux qu'elle est négligée, c'est par lumière (2), c'est par une suite d'une connaissance plus sublime. Il faut donc que l'arche soit la figure de quelque chose de plus grand, dont l'alliance nouvelle doit avoir la vérité, et qu'elle disparaisse comme une ombre lorsque le temps de la réalité sera venu.

ARTICLE IV. — *Preuves que le culte extérieur doit cesser à la venue du Messie.*

Mais à quels caractères pourrais-je reconnaître ce temps ? la promesse d'une nouvelle alliance est claire dans les Ecritures : l'incompatibilité des deux alliances n'y est pas moins évidente : mais il m'importe de savoir en quel temps commencera la nouvelle.

Les prophètes me le désignent nettement ; et ils le fixent tous à la venue du Messie. Je m'attache à deux prophéties décisives, dont voici la première. *Vous n'avez point voulu, Seigneur, de sacrifice (3), ni d'oblation, mais vous n'avez formé un corps. Vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon ce qui est écrit de moi dès le commencement du livre, pour faire votre volonté. Je l'accepte, ô mon Dieu ! et votre loi est dans le plus intime de mon cœur.*

On ne peut douter que ce ne soit le Messie qui parle ici. David n'avait pas la présomption de penser qu'il pouvait tenir lieu de tous les sacrifices commandés par la loi. Il ne se croyait pas une victime innocente par lui-même et capable de réconcilier à Dieu les

vos scientia et doctrina, ait Dominus. Non dicent ultra : Arca testamenti Domini, neque ascendet super eor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra. Jer. c. 3, v. 15 et 16.

(1) L'Arche était placée dans la partie du tabernacle, appelée le Saint des saints.

(2) Pascet vos scientia et doctrina : non dicent ultra : arca testamenti Domini. v. 16.

(3) Sacrificium et oblationem noluit : antea autem perfecisti mihi (selon saint Paul, corpus autem aptasti mihi). Holocaustum et pro peccato non postulasti ; tunc dixi : Ecce venio. In capite libri scriptum est de me ut facerem voluntatem tuam : Deus meus, volui, et legem suam in medio cordis mei. Ps. 39, 7, 8 et 9.

autres hommes. Il n'était ni prédit ni promis dès le commencement des Ecritures ; et il faudrait donner une étrange torture à ses expressions, pour les réduire à un sens qui pût lui convenir.

C'est donc à la venue du Messie que toutes les espèces de sacrifices ordonnés dans la loi de Moïse doivent cesser. Ils n'ont jamais été dignes de Dieu. Ils n'ont jamais été capables de lui plaire, et ils n'ont été soufferts que comme des images et des figures, d'une hostie unique, promise dès le commencement, qui doit les abolir quand elle sera présente. L'opposition entre ces deux choses est évidente ; vous n'avez pas voulu de sacrifice, me voici : les holocaustes ne me plaisent pas, je viens en personne. Il abolit l'un (1) et substitue l'autre.

La seconde prophétie n'est pas moins claire. Elle est dans le psaume CIX que tout le monde explique du Messie, et qu'il est impossible de détourner à un autre objet : *Le Seigneur (2) l'a juré, dit le prophète, et il ne rétractera jamais son serment, Vous êtes le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.*

Voilà un nouveau sacerdoce, très-différent de celui d'Aaron, et par conséquent celui d'Aaron est aboli. Et en effet, quel serait son usage (3) sous un prêtre éternel, qui ne peut avoir de successeur ? mais si le sacerdoce d'Aaron est aboli, toute la loi de Moïse est abolie aussi ; car elle est nécessairement liée avec le ministère des prêtres de la tribu de Lévi. Et il est évident d'ailleurs que si le sacerdoce, qui est toujours le capital d'une alliance et le fondement du culte public, est insuffisant, tout ce qui est bâti sur ce fondement est encore plus imparfait.

Le sacerdoce de Melchisédech est longtemps avant celui d'Aaron. On ne retourne donc point au premier sans déclarer l'autre inutile. Melchisédech n'est précédé ni suivi de personne : il est l'image d'un prêtre éternel (4), qui ne commence et ne meurt point. Le Messie, dont il est l'image, est donc dans la vérité le seul prêtre digne de Dieu, que personne n'a précédé et que personne ne suivra.

Il a deux qualités : il est hostie, et il est prêtre (Ps. XXXIX). Comme hostie, il abolit tous les sacrifices de la loi : comme prêtre, il en abolit le sacerdoce. En s'offrant lui-même, il déclare que tout ce qui était offert avant lui ne plaisait point à Dieu (Ps. CIX). En exerçant un sacerdoce éternel, il fait disparaître le sacerdoce légal, qui ne se

(1) Aufert primum, ut sequens statuat. S. Paul.

(2) Juravit Dominus et non poenitebit eum : Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchise-dech. Ps. 109, v. 4

(3) Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchise-dech alium surgere sacerdotem, et non secundum Aaron dicit ? translatio enim sacerdotio : necesse est ut et legis translatio fiat. Saint Paul aux Hébreux, c. 7, v. 11 et 12.

(4) Illic autem, eo quod maneat in aeternum, sempiternum habet sacerdotium. Ibid., v. 14.

perpétuait que par des hommes mortels ; et qui ne pouvait offrir que des victimes que la mort faisait périr.

Je suis donc assuré que tout le ministère extérieur de la loi doit prendre fin à la venue du Messie, et je n'ai plus qu'à examiner le temps où il doit venir.

ARTICLE V. — *Nouvelle preuve que les Ecritures sont divines.*

Mais avant que d'entrer dans cette discussion, je dois reconnaître une nouvelle marque de la vérité et de la divinité des Ecritures, dans le jugement qu'elles portent de toutes les observances légales, de leur insuffisance, du dessein que Dieu avait en en les établissant, et de leur abrogation future. Car dans leur institution toutes ces vérités sont supprimées ; et il semble au contraire que le salut soit nécessairement lié à ces observances, et que la pratique en soit commandée pour toujours. Ce ne peut donc être qu'une lumière surnaturelle qui ait révélé aux prophètes un secret si caché et si important ; et qui ait appris à des hommes plus attentifs que les autres, à garder jusqu'aux moindres préceptes de la loi, que ces préceptes seuls ne pouvaient plaire à Dieu, ni justifier personne.

CHAPITRE IX.

La plus ancienne promesse est celle du Messie : renouvelée à Abraham, fixée à la tribu de Juda et ensuite à la maison de David. Le dernier prophète termine les Ecritures en la renouvelant. La révélation du péché d'Adam et de la condamnation de sa postérité, est une preuve de la vérité de la religion, et que les Ecritures sont divines. La révélation de la promesse du Messie en est une nouvelle preuve.

ARTICLE I. — *La plus ancienne promesse est celle du Messie ; renouvelée à Abraham, fixée à la tribu de Juda, et ensuite à la maison de David. Le dernier prophète termine les Ecritures en la renouvelant.*

Je ne puis examiner le temps de la venue du Messie, sans en examiner la promesse. Elle est aussi ancienne que le monde, et elle est la première dont parlent les Ecritures. *Je mettrai (1), dit le Seigneur, en parlant au serpent qui avait séduit Ève, une éternelle inimitié entre toi et la femme, entre ta semence et la sienne. Celui qui naîtra d'elle te brisera la tête : et toi tu lui briseras le talon.*

(1) *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius. Ipsa (a) conteret caput tuum, et tu insidiaberis (b) calcaneo ejus.* Gen. e. 3, v. 15.

(a) *Ipsa* selon l'hébreu et selon les Septante, suivis par plusieurs pères latins ; il faut traduire *ipse* ou *ipsum*, et le rapporter à celui qui naîtra de la femme.

(b) *Insidiaberis*, c'est le même terme en hébreu que celui qui précède : *comeret caput* ; et il a dans les deux endroits le même sens

Cette promesse a été renouvelée en d'autres termes à Abraham : *Tous les peuples (1) de la terre seront bénis dans votre race, c'est-à-dire dans celui dont vous serez le père.*

Abraham entendit ainsi, et ne crut pas que ce fût ni par lui ni par Isaac que toutes les nations dussent être bénies ; puisque la même promesse fut faite à Isaac (2) son fils, et à Jacob (3) son petit-fils. Car il n'aurait pas fallu la réitérer à Isaac, s'il en avait été l'objet : et il eût été inutile de la renouveler à Jacob, si elle eût été déjà accomplie dans Isaac.

D'un autre côté, il était évident que si ces grands hommes n'étaient que les dépositaires de la promesse et non la fin, il n'y avait aucune apparence que leur postérité naturelle, inférieure en tout à leur mérite, fût la cause de la malédiction de tous les peuples : et il était manifeste que cela était réservé à ce fils promis dès le commencement du monde, qui devait écraser la tête du serpent ; et dont la première prédiction qui était claire servait à interpréter les suivantes.

La promesse du Messie, au lieu de passer de Jacob à Joseph, le plus vertueux de sa famille, fut attachée à Juda par un privilège gratuit. Son père en le bénissant lui parla ainsi : *Juda, (4) tes frères te combleront de louanges, et ils t'adoreront. Le sceptre ne sera point ôté à Juda, et il y aura toujours dans sa postérité des conducteurs du peuple, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé et qui est l'objet de l'attente de nations.*

Cette prophétie est plus déterminée et plus précise que les autres ; car elle parle clairement de celui qui doit être envoyé, et qui est attendu par toutes les nations : et elle réserve à un seul ce qui paraissait dit d'une manière générale de toute la postérité d'Abraham. Mais les premières prophéties avaient été entendues dans le même sens,

Dans la tribu de Juda (5), Dieu choisit la famille d'Isaïe ; et parmi ses enfants, le dernier de tous, qui était David, pour être le père du Messie. Il en usa ainsi à l'égard des enfants de David, et il préféra Salomon à tous les autres, quoique le plus jeune, pour montrer en tout que la promesse du Messie était gratuite et qu'elle dépendait uniquement de la miséricorde divine.

La prédiction (6) du règne éternel du Messie est mêlée avec quelques particularités qui conviennent à celui de Salomon. Mais

(1) *Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* Gen. 22, 18.

(2) A Isaac, dans les mêmes termes. Gen. 26, 4.

(3) A Jacob : *Benedicentur in te, et in semine tuo cunctæ tribus terræ.* Gen. 28, 14.

(4) *Juda, te laudabunt fratres tui. Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.* Gen. 49, v. 8 et 10.

(5) De Juda, *disait David, Dominus elegit principes de domo Juda, domum patris mei : et de filiis patris mei, placuit ei ut me eliceret. Sed et de filiis meis elegit Salomonem filium meum.* L. 1 Paralip. e. 28, 4 et 5.

(6) II Reg. e. 7, v. 14 et 16. Et I Paralip. e. 17, v. 15 et 14.

il est aisé de les séparer, et aucun des Juifs n'y a été trompé. Ils ont tous compris que ni David, ni Salomon, n'étaient le véritable objet de la promesse, et qu'ils n'en étaient qu'un essai et qu'une figure. Ils ont tous attendu le Christ et le roi qui devait naître de David, dans le temps même que sa postérité n'était plus sur le trône; et plusieurs prophètes l'appelaient David, (1) pour faire sentir d'une manière plus vive que le premier David n'était que l'ombre et le voile qui cachait le véritable.

Depuis que la promesse du Messie a été attachée à la maison de David, tous les prophètes ont parlé plus clairement et plus souvent de lui; et il faudrait faire de longs extraits pour rapporter ce qu'ils en ont dit. Je me contente de citer les derniers comme les plus récents et comme des témoins fort sûrs qu'il n'était pas venu, mais qu'on l'attendait. *Celui qui est l'objet des désirs (2) et de l'attente des nations viendra*, dit le Seigneur par le prophète Aggée et *je comblerai de gloire le temple qu'on me bâtit. La gloire de ce second temple sera plus grande que celle du premier, et ce sera dans ce lieu que je donnerai la paix, dit le Seigneur des armées.*

Bientôt, (3) dit le Seigneur dans le prophète Zacharie, *je ferai paraître mon serviteur, qui est un soleil levant (4). Réjouissez-vous, fille de Sion, triomphez (5) de joie, fille de Jérusalem. Voilà que votre roi va bientôt venir, votre roi juste et sauveur.*

Je suis près (6) d'envoyer mon ange, dit le Seigneur par le prophète Malachie, *pour préparer la voie devant moi; et aussitôt, le roi que vous cherchez viendra dans son temple, et l'ange de l'alliance que vous désirez. Le voilà qui vient, dit le Seigneur des armées. Le soleil de justice (7) se lèvera pour tous ceux qui craignent mon nom, et sa lumière rendra la santé.*

(1) Servient Domino Deo suo, et David regi suo quem suscitabo eis. Jerem. c. 30, 9.

Suscitabo pastorem unum qui pascet eos, servum meum David.

Servus meus David rex super eos, et pastor unius erit omnium eorum. Ibid. 37, 24.

Quærent Dominum Deum suum, et David regem suum. Osee c. 3, v. 5.

(2) Veniet desideratus cunctis gentibus: et implebo domum istam gloria, dicit Dominus. Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ: et in loco isto dabo pacem; dicit Dominus exercituum. Agg. 2, 8 et 10.

(3) Hæc dicit Dominus: ecce ego adducam servum meum Orientem. Zach. 3, 8, et 6, 12.

(4) Soleil levant: la version des Septante et S. Luc, ch. 2, 78 et 79, autorisent la manière dont je traduis le terme hébreu dont se sert le prophète Zacharie.

(5) Exulta filia Sion, jubila filia Jerusalem: ecce rex tuus veniet tibi, justus et salvator. Ibid. cap. 9, 6.

(6) Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam; et statim veniet ad templum suum dominator, quem vos queritis, et angelus testamenti quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum. Malach. 3, 1.

(7) Orietur vobis timentibus nomen meum sol

C'est par cette promesse que finissent les Ecritures que reçoivent les Juifs, comme c'est par elle qu'elles commencent. Elle les laisse dans l'attente d'un libérateur, d'un roi qui leur donnera la paix, d'un soleil de justice qui dissipera leurs ténèbres, et leur rendra la santé.

Depuis cette promesse, ils n'en ont reçu aucune autre. Le dernier prophète, en cessant de parler, a rendu muette la loi: et le silence qu'elle garde depuis si longtemps est un grand préjugé que tout ce qu'elle attendait est accompli.

Mais avant que d'entrer dans la discussion de ce point important, je dois profiter de deux grandes vérités, que la promesse du Messie vient de me découvrir.

La première est que tous les hommes sont pécheurs dès leur naissance; qu'ils ont perdu tout ce qui a été ôté au premier homme; qu'ils ont été chassés du paradis terrestre avec lui; condamnés comme lui à la mort; que Dieu ne met aucune différence entre Adam et sa postérité.

La seconde est que Dieu veut bien rétablir l'homme dans les droits dont il est déchu: mais qu'il ne veut lui accorder cette grâce que par le moyen d'un médiateur, qui fera cesser la malédiction (1) dont la terre est frappée, et qui sera la source d'une bénédiction (2) qui se répandra sur tous les peuples.

ARTICLE II. — *La révélation du péché d'Adam et de la condamnation de sa postérité, est une preuve de la vérité de la religion, et que les Ecritures sont divines.*

Je m'arrête à la première de ces vérités, et je me demande à moi-même si j'aurais pu la découvrir par la seule raison naturelle? si quelquel'autre peuple que celui des Juifs l'a connue? si quelquel'autre religion que la leur l'a supposée comme le fondement de tout? s'il était possible d'en parler plus nettement et plus sûrement que l'a fait Moïse? et s'il pouvait le faire ainsi sans l'avoir appris d'une tradition qui remontait jusqu'au temps où Adam était innocent, et par conséquent jusqu'à Dieu même, ou sans en avoir été instruit par une révélation surnaturelle?

Pendant que savait-on, quand on ignorait cette vérité capitale, dont dépendent toutes celles qui ont rapport à la religion.

Que connaissait-on de l'homme et de son véritable état? Qui pouvait discerner ce qui venait du Créateur ou ce qui était châtiment; ce qu'il avait reçu et ce qu'il avait perdu: ce qui était sa nature ou son désordre, ce qu'il devait suivre ou ce qu'il devait réprimer?

Que pouvait-on comprendre dans la manière dont Dieu a traité presque tous les hommes pendant tant de siècles, en permettant qu'ils adorassent tout excepté lui; et en

justitiæ, et sanitas in pennis ejus. (penna, pour radii.) Malach., c. 4, v. 2.

(1) Maledicta terra in opere tuo. Gen. 3, 17.

(2) Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. Gen. 22, 18.

ne se manifestant qu'à un petit peuple, seul dépositaire de ses Ecritures, de ses promesses et de son culte ?

Quel jugement pouvait-on porter des défauts qui sont communs à tous les hommes, et qui naissent avec eux ? et comment pouvait-on s'empêcher d'en regarder Dieu comme l'auteur ?

Quel moyen avait-on de concilier ce qu'il y a de grand et de noble dans l'homme, avec ce qu'il y a de faible et d'indigne ? Comment accorder les contrariétés étonnantes dont il est plein ? Comment démêler l'origine d'une élévation qui prétend tout, même une durée éternelle et un bonheur infini, et l'origine d'une bassesse qui renonce à toutes prétentions pour un objet présent, quelque méprisable qu'il soit.

Mais tout s'éclaircit dès que je sais que l'état où je vois l'homme n'est pas celui où Dieu l'avait mis. Je ne suis plus étonné de voir dans la misère un sujet rebelle et disgracié. Je ne trouve plus de contrariété dans l'ouvrage de Dieu : j'en trouve seulement entre ce qui reste de ce grand ouvrage et les changements que l'homme a faits. Je sais à qui je dois rapporter l'élévation et la bassesse : les causes en sont différentes, et pendant que j'admire de précieux restes d'une première grandeur qui retient encore des vestiges de la main de Dieu, je déplore les ruines affreuses que l'imprudencence de l'homme et l'envie du serpent ont causées dans un édifice si magnifique.

Avant que je fusse instruit du changement qui est arrivé dans ma première condition, j'étais pour moi-même une énigme inexplicable. Plus je m'appliquais à me connaître, plus je sentais croître les difficultés. Il me semblait que j'étais exilé, et je ne savais pourquoi ; j'étais puni, et je n'en connaissais pas le sujet ; je voulais rétablir l'ordre et la paix dans mes sens, et j'ignorais par où j'avais mérité de me désobéir à moi-même ; je ne comprenais point pourquoi étant créé pour Dieu, j'en avais de si faibles sentiments, au lieu que j'en avais de si vifs pour des choses qui n'étaient ni mon bien, ni ma fin ; je ne pouvais me rendre raison de la pente que j'ai à me confondre avec mon corps, et à le prendre toujours pour moi : au lieu que j'ai une extrême peine à me regarder comme un esprit indépendant de la matière, quoique ce fût ma nature. Mais toutes mes perplexités tombent dès que je sais que je suis pécheur et conçu dans le péché. Ma curiosité se change alors en gémissement ; je ne fais plus de question, mais je m'afflige.

Il est vrai que la manière dont le péché d'Adam a passé jusqu'à moi est couverte d'obscurités ; mais de ce seul point que cachent les ténèbres, vient la lumière qui éclaircit tout. Si parce que j'ai de la peine à comprendre cet unique point je refuse de le croire, je n'entends plus rien dans le reste ; Dieu, l'homme, l'univers rentrent aussitôt dans un abîme obscur où je ne puis rien découvrir. Mais si je suppose cet unique point, sans m'obstiner à le sonder, tout le reste devient

lumineux : Dieu, l'homme, l'univers se placent à mon égard dans un point de vue où je discerne tout ce qui m'était caché auparavant.

Je n'ai donc garde de refuser de croire une seule chose dont la foi est récompensée par l'intelligence de tant d'autres : et j'aime mieux soumettre ma raison à un seul article qu'elle ne comprend pas, mais qui est révélé, que de la révolter sur une infinité d'autres qu'elle comprend aussi peu, et dont la révélation divine ne lui interdit pas l'examen, et n'applatit pas les difficultés.

Je reconnais même en ceci un caractère de vérité et de divinité dans les Ecritures qui m'affermiront ; car, moins le péché du premier homme est vraisemblable, moins il est naturel d'y comprendre sa postérité : moins l'esprit humain découvre par quelle justice les enfants sont coupables avant la liberté, plus je suis convaincu que de telles vérités n'ont pu avoir d'autre fondement que la révélation divine, et qu'elles n'ont trouvé de créance parmi les hommes que parce que les preuves de la révélation divine étaient manifestes.

ARTICLE III. — *La révélation de la promesse du Messie est une nouvelle preuve de la vérité de la religion et des Ecritures.*

La promesse d'un libérateur était encore plus éloignée de toutes les conjectures humaines que le péché du premier homme et la condamnation de toute sa postérité. Car on pouvait, en voyant l'homme misérable, conjecturer qu'il naissait injuste, et, en étudiant ce qui lui reste de bon et ce qu'il a de défectueux, conclure qu'il est déchu de son premier état. Mais qui aurait jamais pensé à un libérateur s'il n'avait été promis ? et qui aurait pu fonder une religion sur cette promesse, si Dieu ne s'était expliqué sur ce point dès le commencement, et s'il ne lui avait pas plu de renouveler de temps en temps une promesse libre et gratuite, que les hommes ne pouvaient deviner, dont leur corruption naturelle était peu touchée, et que le long délai eût fait oublier ou mépriser même comme fausse, si elle n'eût eu que des fondements humains ?

Quand je n'aurais d'autre preuve de la divinité des Ecritures que celle-ci, elle servirait seule à me les faire regarder comme la base de la vraie religion ; car elles m'apprennent ce que je ne pouvais savoir que par elles, et que j'aurais cherché inutilement ailleurs.

Elles m'apprennent l'unique vérité qui me soit utile, toutes les autres ne me conduisant à rien, si je l'avais ignorée. Elles m'apprennent ce que Dieu m'est, et ce que je suis ; par quel moyen je puis retourner à lui ; sur quelle espérance est fondé le culte que je lui rends, et comment ce culte peut lui être agréable ; et sans ces connaissances salutaires, je n'eusse fait toute ma vie que m'égarer et me lasser, en marchant dans des routes qui ne m'eussent conduit à rien.

Je me serais présenté à Dieu sans savoir que je lui déplusse, ou j'aurais cru pouvoir me le réconcilier par mes services. J'aurais

ignoré que le commerce entre lui et moi était rompu ; que j'étais chassé de devant ses yeux, et que je serais toujours l'objet de sa colère si je n'étais rappelé par sa miséricorde, qui doit être le premier principe de ma pénitence et de mon retour, et qui n'est accordée qu'aux mérites du Médiateur.

J'aurais ainsi ajouté l'orgueil à mon indignité en m'approchant de son trône sans l'avoir apaisé ; je l'aurais irrité par une vaine confiance en moi, et je n'aurais fait qu'augmenter l'intervalle qui me séparait de lui, en faisant d'inutiles efforts pour m'en rapprocher sans celui qui devait faire ma paix, et changer en bénédiction l'anathème qui m'avait séparé pour toujours.

Inutilement j'aurais fait de profondes réflexions sur l'essence divine, sur la grandeur et la perfection de l'Être infini, sur les vestiges que toutes les créatures portent de sa puissance et de sa sagesse ; je me serais évanoui dans des pensées, raisonnables à la vérité, mais infructueuses, et en me croyant fort sage, j'aurais toujours été également imprudent et malheureux, puisque le sentier unique vers le bonheur m'eût toujours été inconnu.

Il n'y a donc rien qui doive plus m'intéresser que la promesse d'un libérateur, puisque Dieu même, sans cette promesse, n'est juste et fidèle que pour me punir ; et je ne saurais assez respecter des Ecritures qui me donnent une espérance et une consolation qui doivent faire tout le bonheur de ma vie, et qui ne se contentent pas de me découvrir où je dois tendre, mais qui m'en montrent le chemin.

CHAPITRE X.

Il est certain par des preuves évidentes que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie. Première preuve tirée de l'accomplissement de la prophétie de Jacob.

Tout ce que j'ai vu jusqu'ici dans les Ecritures que j'ai reçues des Juifs, et qu'ils regardent aussi bien que moi comme divines, m'a fait naître de grands préjugés que le Messie qu'ils attendent encore est venu, et qu'ils ont eu le malheur de le méconnaître. Mais je ne veux pas me contenter de ces préjugés ; et dans une question aussi importante que celle-ci, je ne dois me déterminer que sur des preuves évidentes.

Ce qui est dit en général du Messie et de son règne, n'est point assez décisif : on peut l'expliquer diversement, et mon dessein est d'écarter tout ce qui laisse quelque obscurité. Je m'attacherai donc uniquement aux preuves qui sont sensibles et naturelles, et qui portent avec elles une clarté dont tout le monde peut être juge. Celles qui marquent précisément le temps où le Messie doit paraître sont de ce genre, et je commence par elles.

La première est la célèbre prophétie de Jacob, que j'ai rapportée dans le chapitre précédent, et qu'il est maintenant question d'approfondir : *Juda (1), tes frères te comblent*

(1) *Juda, te laudabunt fratres tui : adorabunt te*

de louanges, et ils l'adoreront. Le sceptre ne sera point ôté à Juda, et il y aura toujours dans sa postérité des conducteurs du peuple, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, et qui est l'objet de l'attente des nations Tous les anciens Juifs ont expliqué du Messie cette prédiction, comme leurs paraphrases et leurs anciens monuments le témoignent, et plusieurs d'entre les modernes sont du même avis. Mais quand ils conspireraient tous à détourner à un autre cette prophétie, avec quels succès le feraient-ils ?

N'est-il pas évident que Jacob veut parler de celui qui lui avait été promis, aussi bien qu'à Isaac et à Abraham, et qui devait être la bénédiction de tous les peuples ? il le marque par le terme d'envoyé, comme fit depuis Moïse, lorsqu'il dit à Dieu : Envoyez (1), Seigneur, je vous conjure, celui que vous devez envoyer. Et il est visible qu'il regarde sa venue comme le bien public, non seulement de sa famille, mais de toutes les nations, ce qui ne peut convenir qu'au Messie.

Pour entrer dans le véritable sens de cette prophétie, il faut faire quelques observations.

Juda (2) n'était que le quatrième fils de Jacob, mais il est préféré à ses aînés, pour être l'héritier des promesses et pour occuper le premier rang.

Ce premier rang, depuis la bénédiction de Jacob, lui a toujours été accordé. Sa tribu est toujours nommée la première, quand il s'agit de quelque préférence et de quelque honneur. Elle offre la première (3) ses dons au Seigneur. Elle a sa place (4) marquée à l'orient du camp, et vis-à-vis de l'entrée du tabernacle ; et après la mort de Josué (5), Dieu étant consulté par tout le peuple sur le choix d'un nouveau chef, il leur répondit que Juda le devait être.

filiis patris tui. Non auferetur sceptrum (a) de Juda, et dux (b) de femore ejus, donec veniat qui mittendus (c) est, et ipse erit expectatio (d) gentium. Gen., c. 49, v. 8 et 10.

(1) *Obsecro Domine, mitte quem missurus es.* Exod. 4, 15.

(2) Gen. 29, 35.

(3) *Primo die obtulit oblationem suam* Nahasson de tribu Juda. Num. 7, 12.

(4) *Castra metabuntur filii Israel, per gyrum tabernaculi foederis. Ad orientem Judas liget tentoria.* Num. 2, v. 2 et 5. Le tabernacle regardait le couchant.

(5) *Post mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum : quis ascendet ante nos, et erit dux belli ? dixitque Dominus : Judas ascendet.* Judic. 1, v. 4 et 2.

(a) *Sceptrum* ou *virga*. Schebet. L'autorité, la supériorité sur les autres tribus.

(b) *Dux, legislator, magistratus.* Le terme hébreu a tous ces sens. Mechekek

(c) *Qui mittendus est.* Siloeh, Seitoh. La dernière lettre est une aspiration douce, au lieu d'une plus forte, leur ressemblance a pu causer ce changement. C'est le même mot que *Siloë* dans S. Jean, c. 9, v. 7, qui est interprété *Missus*.

(d) *Et ipse erit expectatio* : selon le texte tel que nous l'avons aujourd'hui : *et ipsius erit congregatio gentium*, ce qui revient au même sens.

L'autorité royale fut ensuite accordée à cette tribu, dans la personne de David et de ses descendants : mais David reconnaît que la supériorité de la tribu de Juda sur les autres est plus ancienne que la royauté : *Dieu, dit-il, a choisi des chefs dans Juda (1). Cela regarde les premiers temps, depuis la bénédiction de Jacob ; et il a ensuite choisi la maison de mon père pour m'élever sur le trône. Et c'est pour cela que David appelle Juda (2) son roi, dans le temps qu'il est lui-même établi roi sur tout Israël, parce que la supériorité de Juda est indépendante de la personne de David, qu'elle a commencé avant lui, et qu'elle continuera lorsque sa famille ne sera plus sur le trône.*

Lorsque les dix tribus qui s'étaient séparées de celles de Juda furent dispersées en diverses provinces par les rois d'Assyrie et ne formèrent plus un corps visible, celle de Juda se maintint même dans la captivité ; car une partie demeura en Judée, et l'autre qui était réunie dans Babylone et dans les environs, avait des hommes illustres, tels que Daniel et ses trois célèbres amis, le prophète Ezéchiel et quelques autres qui lui attirèrent une grande considération. Elle (3) avait l'un de ses rois avec elle, que le successeur de Nabuchodonosor faisait manger à sa table, et qu'il avait élevé au-dessus de tous les princes destitués ou tributaires. Et lorsque Cyrus eut rendu la liberté aux Juifs, elle revint en corps, sous la conduite de Zorobabel, dans son ancien héritage, où Dieu n'avait pas permis que les rois de Babylone envoyassent des colonies étrangères, comme les rois d'Assyrie en avaient envoyé dans le pays des dix tribus exilées.

Alors la tribu de Juda fut plus dominante, plus célèbre et plus illustre que jamais, puisqu'elle fut presque la seule qui servit de base et de fond à la république. Ce fut elle qui fournit les magistrats et les sénateurs. Ce fut elle qui communiqua son nom à toutes les autres tribus, qui ne furent plus connues que sous le nom de Juifs, et elle conserva cette prééminence jusqu'à ce qu'au temps de Tite elle perdit Jérusalem, le temple, toutes ses villes, la liberté, le privilège de former un corps visible et subsistant, et qu'elle fût réduite au même état que les autres tribus, étant dispersée et démembrée comme elles ;

(1) De Juda elegit Dominus principes : porro de domo Juda domum patris mei. I. 2. Paral., cap. 28, vers. 4.

(2) Juda rex meus. Ps. 59, dans l'hébreu, 60, vers. 9.

Ce psaume est certainement de David, aussi bien que le 107, où la même expression est répétée. Cette expression est celle-là même dont Jacob s'était servi dans l'original hébreu Mechekek, et il est évident que David y fait allusion dans les deux endroits cités : *Juda dux meus : legifer meus*, comme S. Jérôme le traduit.

(3) Sublevavit Evilmerodach caput Joachim, (c'est le même que Jéchonias) regis Juda de carcere : et posuit thronum ejus supra thronum regni qui erant cum eo in Babylone, et comedebat panem semper in conspectu ejus L. 4. Reg., c. 25 v. 27 et suiv.

n'ayant plus ni autorité ni juridiction, et ne donnant plus ni chefs ni magistrats aux autres parties du peuple, ni à elle-même.

Voilà ce que Jacob avait prédit, et qui se réduit à ces deux points essentiels. Le premier, que tant que la tribu de Juda subsistera, elle aura la prééminence et l'autorité sur les autres tribus.

Le second, qu'elle subsistera et qu'elle formera un corps de république gouverné par ses lois et conduit par ses magistrats, jusqu'à ce que le Messie soit venu, les autres tribus ne devant pas avoir ce même privilège, parce qu'elles seront dispersées avant ce grand événement, et qu'elles n'y auront part qu'autant qu'elles seront incorporées avec la tribu de Juda.

Ce sens, qui est simple et naturel, est clairement renfermé dans les termes de la prophétie : car Jacob ne dit pas qu'un jour viendra où le sceptre sera donné à la tribu de Juda, et qu'elle le conservera jusqu'à la venue du Messie ; mais il dit que le sceptre (1) ne sortira point de Juda jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu. Il lui donne dès ce moment l'autorité (2) sur tous ses frères. Il lui met dès lors le sceptre à la main, c'est-à-dire le commandement et la prééminence ; et il l'assure que cette prééminence lui sera conservée jusqu'au Messie, et que ce sera une preuve évidente qu'il sera venu, quand la tribu de Juda ne sera plus dominante et ne formera plus un état dont les magistrats soient tirés de son sein.

On obscurcit cette lumière si vive et si pure en différant l'autorité de Juda jusqu'à David, et en lui ôtant le sceptre à la captivité de Sédécias, c'est-à-dire près de 600 ans avant Jésus-Christ : et l'on ne se jette dans ces inconvénients, qui ôtent à la prophétie toute sa force, que parce qu'on donne au terme de sceptre une signification trop limitée, qu'on est forcé dans la suite d'abandonner : car on ne peut expliquer comment la tribu de Juda a conservé le sceptre depuis la captivité de Babylone, si l'on entend sous ce nom la royauté.

Au contraire, tout se développe et se suit, si l'on entend sous le nom figuré de sceptre ou de bâton de commandement ce qu'entendaient les anciens, c'est-à-dire une prééminence accompagnée d'autorité, qui a été quelquefois plus grande et plus marquée dans la tribu de Juda, et quelquefois moins absolue et moins visible, mais qui a toujours été, et qui ayant commencé à la prophétie de Jacob, a dû continuer jusqu'à la venue du Messie.

Il ne faut donc maintenant qu'ouvrir les

(1) Non recedet (c'est ainsi que porte l'original) sceptrum de Juda. Gen. 49.

(2) Juda, te laudabunt fratres tui : adorabunt te filii patris tui. *Ibid.*

Cette bénédiction a son effet dès le moment qu'elle est donnée comme celle que Jacob avait reçue d'Isaïe : *Serviant tibi populi, et adorent te tribus. esto Dominus fratrum tuorum, et incurventur ante te filii matris tuæ* Gen. 27, 29.

yeux et s'informer où est la tribu de Juda ; en quel pays elle est dominante ; quelle autorité elle exerce sur les autres tribus ; quels magistrats et quels chefs elle donne à une république visible ; quelle différence il y a entre elle et les autres tribus dispersées. Ses deux privilèges sont clairement abolis. Elle n'a plus de primauté. Elle ne fait plus un corps subsistant dont les magistrats soient tirés d'elle. Il est donc manifeste que le Messie est venu.

Mais depuis quel temps la tribu de Juda est-elle semblable aux autres et confondue avec elles ? C'est depuis le temps de Tite et celui d'Adrien, qui acheva d'exterminer les restes de Juda. C'est donc avant ce temps-là que le Messie est venu ; et il est dès lors aussi évident que Jésus-Christ est le Messie qu'il est évident que le Messie est venu avant la destruction de Jérusalem et du temple, et la dispersion entière de la tribu de Juda.

CHAPITRE XI.

Seconde preuve que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie. L'accomplissement de la prophétie de Daniel.

La prophétie de Daniel n'est pas moins claire, et elle marque même d'une manière si circonstanciée et si précise le temps où le Messie doit paraître, qu'il est impossible de s'y méprendre.

Ce prophète (1) était occupé de la fin de la captivité de Babylone, dont le terme fixé par Jérémie à soixante et dix ans allait expirer, lorsque Dieu lui révéla le temps d'une liberté infiniment plus précieuse.

Lorsque j'étais en prière (2), dit-il, vers le temps du sacrifice du soir, l'ange Gabriel, volant vers moi, me toucha et me parla ainsi : Daniel, je suis venu pour vous instruire. Dès le commencement de votre prière, l'ordre a été donné ; et je suis venu pour vous l'apprendre, parce que vous êtes plein de desirs. Rendez-vous donc attentif à mes paroles, et entendez ce que je vais vous découvrir.

Le temps (3) de soixante et dix semaines est fixé par rapport à votre peuple et à votre ville sainte, afin qu'alors la prévarication cesse, que le péché prenne fin, et que l'iniquité soit expiée, et que la justice éternelle lui succède, que la révélation et la prophétie soient accomplies, et que le saint des saints soit oint.

Sachez donc (4) et comprenez-le bien, que

(1) Dan. IX, v. 2 et 3.

(2) Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel, cito volans tetigit me in tempore sacrificii vespertini, et locutus est mihi : Daniel, nunc egressus sum ut docerem te. Ab exordio precum tuarum egressus est sermo : ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es. Tu ergo animadverto sermonem et intellige visionem.

(3) Septuaginta hebdomades abbreviate sunt (hebr. decisæ) super populum tuum, et super urbem sanctam tuam, ut consummaretur (hebr. consummaretur) prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur (hebr. expietur) iniquitas. Et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et prophetia, et ungatur sanctus sanctorum.

(4) Scito ergo, et animadvertite : ab exitu sermonis,

depuis le jour où l'ordre sera donné de rebâtir Jérusalem, jusqu'au temps où paraîtra le roi, qui est le Christ, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.

Les places de Jérusalem et ses murailles seront donc rebâties, quoique dans des temps difficiles ; et après soixante-deux semaines le Christ sera mis à mort, et personne ne sera à lui. Et le peuple qui aura pour chef le prince qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire. Leur fin sera semblable à celle des choses submergées, et la guerre ne finira que par une entière désolation, dont le temps est fixé.

(Le Christ) établira (1) une ferme alliance avec plusieurs dans une semaine, et dans le milieu de cette semaine il fera esser le sacrifice et l'oblation. L'on verra autour de la ville les abominations de la désolation, et jusqu'à l'entière ruine qui a été résolue, l'on ajoutera désolation à désolation.

Voilà la prophétie dans toute son étendue, que j'ai traduite sur l'original plutôt que sur la version latine, pour ôter tout prétexte aux contestations.

On ne peut douter que les semaines dont parle Daniel ne soient des semaines d'années, et non de jours ou de mois, ou d'une mesure plus longue que l'année. Il était occupé (2), comme il le dit lui-même, du nombre de soixante et dix ans révélé à Jérémie, qui comprend dix semaines d'années, ou sept fois dix ans : et Dieu lui découvre une autre durée qui comprend sept fois cette première, et qui est composée de soixante et dix semaines. Ainsi sept fois dix ans sont le premier nombre multiplié par sept, et en sont la base ; et par conséquent ce sont des années de même mesure qui sont le fond de l'une et de l'autre révolution : autrement la supputation deviendrait incertaine ; au lieu que l'ange veut absolument tout expliquer à Daniel ; et ce prophète, au lieu de marquer le temps, répandrait de nouvelles ténèbres sur l'avenir.

Cette unique observation étant faite, tout est clair dans la prophétie ; car les deux termes des soixante et dix semaines sont fixés, leur commencement à l'ordre donné pour

ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducent, hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt, et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus, et non erit ejus populus, qui eum negaturus est (et nemo ipsius, hebr.). Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo ; et finis ejus vastitas (in submersione, hebr.) et post finem belli, statuta desolatio (et ad finem usque belli, hebr.).

(1) Confirmabit autem pactum multis hebdomada una : et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium (cessare faciet, hebr.) et erit in templo (in ora, in circuitu, hebr.) abominatio (abominatio) desolabitur et usque ad consummationem et finem, perseverabit desolatio (et usque ad consummationem et excisionem decretam [desolatio] effundetur super desolationem, hebr.). Dan., e, IX, v. 21 et suiv.

(2) Intellexi in libris numerorum annorum, de quo factus est sermo Domini ad Jeremiam prophetam, ut complerentur dies desolationis Jerusalem septuaginta annis. Dan. IX, 2.

rebâtir les murailles de Jérusalem, et leur fin à celle de la vie du Messie. Ainsi pour trouver le second terme il ne faut que s'assurer de la date du premier, qui nous est exactement connue par l'histoire de Néhémias.

Ce saint homme nous dit qu'il obtint d'Artaxerxès, roi des Perses, dont il était échançon, un ordre pour relever les murailles de Jérusalem; que cet ordre fut expédié la vingtième année de son règne, au mois (1) de Nisan, qui répond en partie au mois de Mars; qu'il fut exécuté la même année par une conspiration générale de tout le peuple au travail, et que dans le sixième mois tout l'ouvrage fut fini.

Il n'y a donc qu'à compter depuis la vingtième année d'Artaxerxès, quatre cent quatre-vingt-dix ans, à quoi se montent les soixante et dix semaines de Daniel, pour arriver à la fin de la vie du Messie. Et cette supputation conduit à la vingt-deuxième année de Tibère, sous lequel Jésus-Christ exerça son ministère public, donna sa vie pour le salut des hommes, et établit son Eglise.

Mais pour rendre la démonstration qu'on tire de cette prophétie encore plus claire et plus sensible, il en faut examiner séparément toutes les parties.

Il est dit qu'il faut commencer à compter les semaines jusqu'au Messie (2), du jour que l'ordre sera donné pour rebâtir Jérusalem. Et nous venons de voir que cet ordre est donné et exécuté la vingtième année d'Artaxerxès.

Il est dit que les murailles de (3) Jérusalem seront rebâties dans des temps difficiles et au milieu de beaucoup de contradictions; et nous apprenons de Néhémias que toutes les nations voisines s'opposèrent à son dessein; que l'on était obligé (4) d'être jour et nuit sous les armes, et que l'on tenait (5) l'épée d'une main, en bâtissant de l'autre.

Il est dit que non seulement les murailles avec leur fossé et leur rempart seront rétablies, mais que les places (6) vacantes de Jérusalem

seront habitées. Et Néhémias nous explique cette prophétie, en nous disant que l'enceinte des murailles (1) n'enfermait que des places inhabitées; mais qu'il porta les principaux du peuple (2) et les magistrats à s'établir à Jérusalem, et qu'il fit tirer au sort la dixième partie de tous ceux qui étaient revenus de la captivité, pour repeupler Jérusalem.

Voilà donc la première partie de la prophétie exactement remplie, et l'on ne saurait douter que ce que Daniel a prédit ne soit ce que Néhémias a exécuté.

Dans la seconde partie de la prophétie (v. 24), Daniel met quelque distinction entre les semaines, dont il avait d'abord fait un seul tout, en disant : Le temps de soixante et dix semaines est fixé par rapport à votre peuple et à votre ville sainte.

Il en réserve une dernière où le Christ doit affermir l'alliance, et il la divise en deux parties égales (v. 27).

Il en compte soixante-neuf jusqu'à la manifestation du Messie.

Et il compose ces soixante-neuf semaines de deux nombres séparés de 7 et de 62 (v. 25) : sans doute parce que les sept semaines mises à part ont quelque privilège au-dessus des autres.

Enfin il dit qu'après soixante-deux semaines (v. 26), le Christ sera mis à mort, ce qui suppose visiblement que les sept semaines privilégiées seront alors écoulées, et que les soixante-neuf seront alors accomplies.

L'explication de la dernière semaine est facile (v. 27). Le Messie doit employer trois ans et demi à son ministère public et à l'établissement de la nouvelle alliance; et le ministère de Jésus-Christ en a duré autant. Au milieu de la semaine, le Messie doit abolir les sacrifices anciens; et Jésus-Christ les a abolis en ce même temps, en s'offrant lui-même.

Les sept semaines privilégiées, qui composent une durée de quarante-neuf ans, comprennent toute la vie du Messie jusqu'à sa manifestation, et celle de la Vierge, sa mère, jusqu'au jour où il doit naître d'elle. A la naissance de cette vierge, les promesses faites à Abraham et à David ses aïeux commenceront à s'accomplir; et tout sera précieux depuis la fin de la soixante-deuxième semaine jusqu'à la fin de la soixante et dixième, ou la dernière.

Jésus-Christ a commencé à prêcher à l'âge environ de trente-trois ans (3), selon la sup-

(1) In mense Nisan, anno vigesimo Artaxerxis regis (c'est celui qu'on appelait Longimanus. *Nehem.* II, 1). Si placet servus tuus ante faciem tuam, ut mittas me in Judam ad civitatem sepulchri patris mei, et aedificabo eam. Si regi videtur bonum, epistolas det mihi ad duces regionis, ut tegere possim muros civitatis. Et dedit mihi rex.... venite et aedificemus muros Jerusalem. *Nehem.*, c. II, v. 5, 7, 17.

Completus est autem murus vigesimo die mensis Elul (c'est le sixième qui répond en partie à celui de septembre), quinquaginta duobus diebus. *Nehem.*, c. VI, v. 15.

(2) Scito et animadvertite : ab exitu sermonis ut iterum aedificetur Jerusalem, usque ad Christum ducent hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duae erunt. *Dan.* IX.

(3) Et rursus aedificabitur platea et muri in angustiis temporum. *Dan.*, *ibid.*

(4) Statui per circuitum populum cum gladiis suis et lanceis, et arcibus. *Nehem.*, c. IV, v. 5.

(5) Aedificantium in muro et portantium onera, una manu sua faciebat opus, et altera tenebat gladium. *Ibid.*, v. 17.

(6) Rursus aedificabitur platea. *Ibid.*

(1) Civitas autem erat lata nimis et grandis, et populus parvus in medio ejus, et non erant domus aedificatae. *Nehem.*, c. VII, v. 4.

(2) Habitaverunt autem principes populi in Jerusalem : reliqua vero plebs misit sortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitaturi essent in Jerusalem civitate sancta, novem vero partes in civitatibus. *Nehem.*, c. XI, v. 4.

(3) En supposant que Jésus-Christ est né avant la mort d'Hérode (ce qui est indubitable), que saint Jean a commencé à prêcher la quinzième année de Tibère, (ce qui est certain), et que Jésus-Christ en a reçu le



putation la plus exacte. Il a été neuf mois dans le sein de sa mère, qui, selon une tradition qui mérite quelque respect, avait alors quinze ans; et tous ces articles composent les sept semaines privilégiées de Daniel, ou quarante-neuf années.

Dans la troisième partie de la prophétie le Messie est marqué par ses caractères les plus augustes. Il est le saint des saints (1). Il est l'auteur d'une justice éternelle. Il est l'accomplissement de tout ce qui a été révélé aux prophètes. Il est envoyé pour mettre fin à l'iniquité; et il est la victime d'expiation qui doit abolir tous les péchés.

Qui ne reconnaît pas Jésus-Christ à tous ces traits? et qui peut au contraire appliquer cette peinture à un Messie tel que l'entendent les Juifs, qui ne soit grand que selon les sens, et qui ne soit l'auteur que d'une félicité temporelle?

Dans la quatrième partie il est dit clairement que le Messie sera mis à mort, et que personne (2) ne se déclarera pour lui. Il faut donc pour cela qu'il soit rejeté par le conseil de la nation: que tous les plus savants se trompent sur son sujet: qu'un aveuglement général cache à tout Israël le Messie qui lui est promis et qu'il attend.

Il faut que le règne du Messie soit sans aucun éclat extérieur, sans pompe, sans suite, sans aucune des choses qui distinguent les autres rois; puisque personne ne prend sa défense, et que personne ne s'oppose à sa mort.

Il faut que l'envie et d'autres passions aient obscurci les miracles que le Messie doit faire, selon les prophètes: et que ce soit sa vertu et sa liberté à reprendre les vices qui l'aient rendu odieux, puisque tout le monde consent à la mort du saint des saints, et de l'auteur d'une justice éternelle.

Il veut que la mort, dans les desseins de Dieu, soit l'unique moyen d'expier les péchés et de réconcilier les hommes, puisque le Messie est envoyé pour les réconcilier, et que néanmoins il doit être condamné par eux à la mort. Tout cela se suit nécessairement. Et comment, après une telle lumière, Jésus-Christ peut-il encore demeurer inconnu à ceux qui ont accompli par leurs mains une prophétie où tout sert à le découvrir, et même leur crime?

Dans la cinquième partie il est dit qu'un peuple conduit (3) par un prince qui doit venir détruira la ville et le sanctuaire; que leur fin sera semblable à celle des choses sub-

mergées, et que la guerre ne finira que par une entière désolation.

L'histoire sert ici de commentaire. Les Romains conduits par Tite ont ruiné la ville et brûlé le temple. Un déluge de maux a fondu sur les Juifs. Aucun pays ne leur a été plus sévèrement interdit que le leur; et toute la nation a été dispersée de telle sorte qu'elle ne subsiste que séparée.

Il est donc manifeste que le Christ est venu et que les Juifs l'ont mis à mort, puisque la vengeance prédite est tombée sur eux; ainsi de toutes parts la lumière est vive et pressante. Les temps sont clairement fixés. La supputation en est aisée. La mort du Christ et la supputation de sa mort sont évidentes. Il ne faut plus raisonner. Les faits seuls décident tout. Il n'y a qu'à demander aux Juifs où est leur temple, où est leur Jérusalem? où sont-ils eux-mêmes? leur châtement est visible. Il est tel que le prophète l'a prédit. Mais leur aveuglement est prédit aussi. Et il est lui-même une nouvelle preuve qu'ils ont rejeté le Messie; parce qu'après l'avoir rejeté, il est dit qu'ils demeureront incorrigibles jusqu'au temps qu'il a plu à Dieu de marquer: *Jusqu'à l'entière ruine* (1), dit le prophète, qui a été résolu, l'on ajoutera désolation sur désolation. L'impénitence continuera, et les châtements continueront aussi. Le cœur des Juifs sera inflexible, et la justice de Dieu sera inexorable.

Avant que de terminer l'explication de cette prophétie, je dois un éclaircissement à ce qui est dit dans la version latine: *Il y aura* (2) *dans le temple l'abomination de la désolation*, parce que l'on ne voit pas comment l'on aurait pu placer une abomination, c'est-à-dire une idole, dans le temple, qui fut entièrement brûlé par les Romains; et que Jésus-Christ, qui cite cette prophétie (3) de Daniel, donne à ses disciples pour marque de la destruction future de Jérusalem et de la nécessité de sortir de cette ville, l'accomplissement de cette circonstance: car il n'était plus temps d'en sortir lorsqu'elle avait éprouvé les plus grands maux et qu'elle était réduite en cendres.

Le texte original de Daniel ne parle point du temple, mais des environs (4) et du circuit de Jérusalem, qu'il appelle les ailes ou les côtés. L'on verra, dit ce prophète, autour de

(1) Et usque ad consumptionem et excisionem decretam (desolatio) effundetur super desolationem. Dan., IX, 27.

(2) Et erit in templo abominatio desolationis. Dan., IX, 27.

(3) Cum videritis abominationem desolationis que dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto, qui legit intelligat. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, et qui in tecto non descendat tollere aliquod de domo sua. Et qui in agro non revertatur tollere tunicam suam. Matth., XXIV, v. 15, 16 et 17.

Cum videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, et qui in medio ejus, discedant: et qui in regionibus, non in trent in eam. Luc., XXI, 20 et 21.

(4) Al Cenceph, super alam ou oram, v. 27.

la ville, et sur la contrescarpe les abominations de la désolation, c'est-à-dire les enseignes profanes de l'armée romaine, adorées par elle comme des divinités, et représentant les images ou les symboles de ses faux dieux. Et ce te armée qui commencera par ravager les dehors, détruira enfin la ville de fond en comble.

Jérusalem était appelée dans les Ecritures la ville sainte, la ville du grand roi (1). Jésus-Christ et les évangélistes lui donnent ces noms aussi bien que les prophètes, parce qu'elle était consacrée au culte de Dieu d'une manière particulière. Ses murs et tous les environs avaient été solennellement dédiés, au temps de Néhémias; et ils étaient regardés avec raison comme saints et comme servant de défense à la religion.

C'est pour cela que Jésus-Christ les appelle un lieu saint, selon saint Matthieu: un lieu où les idoles ne pouvaient être placées sans le profaner (2), selon saint Marc; quoiqu'il s'explique nettement dans saint Luc, et qu'il n'entende sous ces expressions que le circuit de Jerusalem.

Ainsi nous apprenons de Jésus-Christ même citant et expliquant la prophétie de Daniel, qu'elle s'entend du siège de Jerusalem et non du temple, et qu'il était temps alors d'en sortir, parce que les enseignes romaines commençaient seulement à paraître sur son territoire, et que les lignes de circonvallation n'étaient point encore faites.

Il était nécessaire de fixer le sens de cette partie de la prophétie de Daniel, pour empêcher que les autres ne devinssent obscures; parce que ce prophète a prédit trois différentes désolations et trois différentes profanations qu'on est tenté de confondre, et qu'on obscurcit en les confondant.

La première est celle qui devait arriver sous Antiochus (3), qui abolit le sacrifice perpétuel, et mit une idole sur l'autel du vrai Dieu.

La seconde est celle que nous venons d'expliquer (4), et qui regarde l'enceinte de Jérusalem profanée.

La troisième est celle qui est rapportée dans le douzième chapitre (5), et qui marque une désolation accompagnée de profanation et d'impunité, sans spécifier ce qui sera profané.

(1) Civitas regis magni. Ps. XLVII, 5, et Matth., VII, 55.

Civitas Dei nostri. Exod. Ps.

Sancta civitas. Matth., IV, 5, et XXVII, 53.

La dédicace des murs de Jérusalem est rapportée dans le livre de Néhémias, XII, v. 28 et suiv.

(2) Voyez les endroits des évangélistes cités ci-dessus.

(3) Auferent iuge sacrificium, et dabunt abominationem in desolationem. e. 11, v. 31.

Usquequo visio et iuge sacrificium, et peccatum desolationis, que facta est. Dan. 8, 15.

Edificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei. L. 1. Machab. c. 4, v. 57.

(4) Abominationes desolationis super altam, ou, oram, et circumitum. Dan. 9, 27.

(5) A tempore quo posita fuerit abominatio desolationis. Dan. 12, 11.

Cette dernière profanation est mise de suite après celle d'Antiochus, répétée une seconde fois; mais elle en paraît différente.

Les dates de ces trois prophéties en marquent l'ordre et la succession. La première est la plus ancienne (1): la seconde suit (2); et la troisième, qui paraît regarder les derniers temps (3), termine les révélations du prophète.

CHAPITRE XII.

Troisième et quatrième preuves. L'accomplissement des prophéties d'Aggée et de Malachie.

ARTICLE PREMIER. — *L'accomplissement de la prophétie d'Aggée.*

Il y a une autre prophétie qui marque d'une manière très-précise le temps où le Messie doit venir, et qui ne laisse aucun doute qu'il ne soit venu. Elle est du prophète Aggée; et je la rapporterai après que j'aurai établi certains faits qui en rendent l'intelligence très-facile.

Les Israélites qui étaient revenus de Babylone en Judée par la permission de Cyrus, rebâtirent l'autel du vrai Dieu la première année de leur retour (L. II Esdr., cap. III, v. 5 et 8), et jetèrent les fondements du temple l'année suivante. Cet ouvrage fut interrompu par le crédit que les nations (L. I. Esdr., cap. IV, v. 1 et suiv.; et v. 24) voisines et ennemies trouvèrent à la cour du roi de Perse. Et il ne fut repris (4) que la seconde année de Darins, sur les vives instances des prophètes Aggée et Zacharie, qui assurèrent le peuple que Dieu protégerait l'entreprise.

Ce second temple était infiniment éloigné de la magnificence du premier, qui avait épuisé les richesses immenses de David et de Salomon. Il était pauvre et petit: et lorsqu'on en jeta les premiers fondements (5), ceux qui dans leur jeunesse avaient vu l'ancien temple versaient des larmes sur le nouveau, qui était la preuve de la misère de leur nation, pendant que les autres qui étaient nés depuis la captivité jetaient des cris de joie de ce qu'on en commençait l'édifice.

Lorsqu'il fut un peu plus élevé, les bornes étroites qu'on lui avait données et l'impuissance où l'on était de l'embellir se firent sentir: et ce fut dans ce temps-là que Dieu ordonna au prophète Aggée de dire ce que je vais rapporter.

Parlez (6), lui dit-il, à Zorobabel, chef de

(1) La première est datée de la troisième année de Balthazar. e. 8, v. 1, 12, 25.

(2) La seconde est datée de la première année de Darus Medus. e. 9, v. 1.

(3) La troisième est datée de la troisième année de Cyrus, qui est la dernière année de Daniel. e. 10, v. 1 et ch. 12, v. 13.

(4) L. 1. Esd. c. 5, v. 1 et 2, et ch. 6, v. 44. Voyez aussi le prophète Aggée ch. 1, v. 2 et 4.

(5) Plurimi de sacerdotibus et levitis, et principes populi, et seniores qui viderant templum prius, cum fundatum esset, et hoc templum in oculis eorum, flebant voce magna: et multi vociferantes in lætitia elevabant vocem. L. 1. Esd. c. 3, v. 12.

(6) Loquere ad Zorobabel ducem Juda, et ad

Juda, et à Jésus, grand sacrificateur, et à tout le peuple, et dites-leur : Reste-t-il quelqu'un parmi vous qui ait vu le premier temple dans sa splendeur? Et comment regardez-vous celui-ci? N'est-il pas vrai qu'en comparaison du premier, vous le comptez pour rien? Prenez cependant courage, Zorobabel, et vous aussi, Jésus, grand sacrificateur, prenez courage avec tout le peuple. Soyez fidèles à l'alliance que j'ai faite avec vous lorsque vous êtes sortis de l'Égypte, et mon esprit sera avec vous. Ne craignez point; car voici ce que dit le Dieu des armées : Encore une fois, et cette fois est peu éloignée, j'ébranlerai le ciel, la terre et la mer. J'agiterai toutes les nations, et celui qui est l'objet des désirs de tous les peuples viendra. Je comblerai de gloire ce second temple, dit le Seigneur. Tout l'argent et tout l'or sont à moi. La gloire de ce dernier temple surpassera celle du premier; et ce sera dans celui-là même que je donnerai la paix, dit le Dieu des armées.

Il est visible que toutes les promesses que renferme cette prophétie sont liées au second temple et qu'elles ont dû être accomplies avant qu'il fût brûlé par les Romains. Le plus médiocre esprit comprend cette conséquence; car c'est de ce temple pauvre, étroit, si différent de la magnificence du premier dont parle le prophète : ce temple n'est plus, et il y a plus de seize siècles qu'il n'est plus : il y a donc pour le moins autant de temps que tout ce qui lui est promis ici de la part de Dieu a eu son effet.

Sa gloire a donc été plus grande que celle du premier temple, dont Dieu avait donné le plan et le dessin à David (1), qui fut ensuite exécuté avec tant de sagesse et de magnificence par Salomon, où la présence de Dieu se rendit sensible par le nuage qui le remplissait (2), et où les premières victimes offertes sur l'autel furent consumées par le feu qui tomba du ciel (3). Mais si le Messie n'a point honoré de sa présence le second temple, en quoi est-il comparable au premier, bien loin

Jesum sacerdotem magnam, et ad reliquos populi, dicens : Quis in vobis est derelictus, qui vidit domum istam in gloria sua prima? et quid vos videtis hanc nunc? numquid non ita est (heb. in comparatione ejus) quasi non sit in oculis vestris? Et nunc confortare, Zorobabel, et confortare, Jesu sacerdos magne, et confortare omnis populus terre. Et facite verbum quod pepigi vobiscum cum egresseremini de terra Egypti : et spiritus meus erit in medio vestrum. Nolite timere : quia hæc dicit Dominus exercituum : adhuc nunc modicum est (heb. adhuc semel, et brevi erit), et ego commovebo cælum et terram, et mare et aridum. Et movebo omnes gentes : et veniet desideratus cunctis gentibus; et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum. Meum est argentum, et meum est aurum. Magna erit gloria domus istius novissime plusquam prima. Et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum. *Aggée, c. 2, v. 5 et suiv.*

(1) Omnia a, disait David, venerunt scripta manu Domini ad me ut intelligerem universa opera exemplaris. *L. 1. Paral. c. v. 14.*

(2) Compleverat gloria Domini domum Dei. *L. 2. Paral. 28, 19.*

(3) Ignis descendit de cælo et devoravit holocausta et victimas : et majestas Domini implevit domum. *L. 2. Paral. c. 7, 1.*

d'avoir eu sur lui aucun avantage? et qui ne voit que tout est inférieur dans le second, si la vérité elle-même n'est venue se manifester aux hommes, et mettre fin aux nuages et aux figures?

Qu'est-ce que le désiré des nations (1), si ce n'est pas le Messie? Peut-on lui donner un nom qui lui soit plus propre? et est-il possible de méconnaître celui en qui tous les peuples doivent être bénis? Or celui qui est l'objet de leurs désirs doit venir dans le temple bâti par Zorobabel. C'est ce qui doit relever sa gloire au-dessus de celle du premier, c'est ce qui doit lui tenir lieu de l'or et de l'argent qui avaient été prodigés dans celui de Salomon (2). Le désiré des nations y est donc venu, puisque le temple ne subsiste plus. Et le désiré des nations est manifestement Jésus-Christ, puisque c'est après sa venue que le temple a été détruit.

Dieu promet de donner la paix dans ce temple (*Et in loco isto dabo pacem*); et cette paix n'est point une paix particulière ni une paix temporelle : c'est la paix même, éternelle, constante, comprenant tous les biens, et la même chose que la réconciliation de Dieu avec les hommes. C'est là l'ouvrage réservé au Messie. C'est là le fruit de sa venue. Avant la ruine du temple, cette paix doit y être annoncée. Avant qu'il périsse, cette paix doit être conclue.

Peu d'années après la mort de Jésus-Christ, qui avait souvent enseigné dans ce temple, il a été réduit en cendres. Il n'est donc plus permis de demander si le Messie est venu, ou si Jésus-Christ est le Messie. Le lieu où était autrefois le temple a rendu depuis plus de seize cents ans ces questions inutiles.

Dieu dit par le prophète Aggée qu'il va ébranler encore une fois le ciel et la terre (3), et que ce sera bientôt; et qu'alors il agitera toutes les nations. L'obscurité des premières paroles est un peu éclaircie par les secondes, et celles-ci deviennent plus claires par la liaison que le prophète met entre elles et la durée du second temple. Car toutes les nations avaient déjà entendu le son de l'Évangile avant la ruine de Jérusalem et du temple. Le nom de Jésus-Christ était non seulement célèbre dans tout l'empire romain, mais il avait pénétré dans des pays très-reculés. Il faut donc que la première partie de la promesse soit accomplie, et que Dieu ait ébranlé

(1) Et veniet desideratus cunctis gentibus : et implebo domum istam gloria.

(2) Meum est argentum et meum est aurum. Magna erit gloria domus istius novissime plusquam prima.

(3) Adhuc semel : et brevi erit : et ego commovebo cælum et terram, et mare et aridum : et movebo omnes gentes. Et veniet desideratus cunctis gentibus. Et implebo domum istam gloria.

S. Paul dans l'Épître, aux Hébreux, entend par ces paroles, adhuc semel et commovebo cælum et terram, le changement de l'ancienne loi et du premier état de la religion; et il est évident que c'est le sens littéral de l'Écriture. Quod autem adhuc semel dicit, declarat mobilitatem translationem tanquam factorum, ut maneat ea quæ sunt immobilia. Epist. ad Hebr. c. 12, v. 27.

une seconde fois le ciel et la terre, puisque tous les peuples sont agités. Il faut donc qu'il n'y ait plus à attendre de changement dans la religion, puisque le changement unique qui était à faire est arrivé. Il faut donc que le Messie, à qui ce changement est réservé; il faut donc que le Messie soit venu avant la ruine du temple bâti par Zorobabel, puisque c'est pendant que ce temple subsistera que le dernier changement dans la religion et le mouvement de tous les peuples doit arriver; car voici ce que dit le Dieu des armées : Encore une fois, et cette fois est peu éloignée, j'ébranlerai le ciel, la terre et la mer. J'agiterai toutes les nations; et celui qui est l'objet des desirs de tous les peuples viendra. Je comblerai de gloire ce second temple.

La divine Providence a tout aplani et a mis les preuves de la venue du Messie à la portée des esprits les plus simples, en les fixant à des lieux et à des temps dont les sens peuvent juger.

ARTICLE II. — *L'accomplissement de la prophétie de Malachie.*

Il en est ainsi de la prophétie de Malachie que j'ai rapportée ailleurs, et qui a beaucoup de conformité avec celle d'Aggée que je viens d'expliquer. Elle est conçue en ces termes :

Voici que j'envoie mon ange (1), dit le Seigneur, et il préparera la voie devant moi. Et aussitôt le Seigneur que vous cherchez viendra dans son temple, et l'ange de l'alliance que vous désirez; le voilà qui vient, dit le Seigneur des armées.

Demandons aux Juifs quel est le Seigneur qu'ils attendent et quel est l'ange dont ils désirent la venue parce qu'il doit établir une alliance éternelle entre Dieu et eux? Ils répondront aussitôt que c'est le Messie, et que de tels caractères ne peuvent convenir qu'à lui. Ils ajouteront que c'est lui qui est appelé dans un autre lieu par le même prophète, le soleil de justice (2) dont les rayons de lumière rendent la santé.

Demandons ensuite au prophète quand il doit venir? Bientôt, dit-il; car Dieu est près d'envoyer devant lui un précurseur qui annoncera sa venue; et peu de temps après il viendra lui-même et on le verra dans son temple. Mais dans quel temple? dans celui de Jérusalem : dans celui qui est aujourd'hui. Et quelle preuve en donnez-vous? c'est qu'il vient incessamment : Le voilà qui vient, dit le Seigneur des armées.

N'est-il pas évident en effet que ce serait tromper les hommes au lieu de les instruire et de les consoler par des prophéties, que de les assurer que le Messie est près de venir, lorsqu'il est éloigné de plus de deux mille ans, et qu'il est près de venir dans un tem-

(1) *Ecce ego mitto angelum meum, et preparabit viam ante faciem meam; et statim veniet ad templum suum dominator, quem vos queritis, et angelus testamenti, quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum. Malach. c. 3, v. 1.*

(2) *Orietur vobis sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus. Mal. c. 4. 2.*

ple qui sera détruit plus de seize cents ans avant qu'il paraisse?

Car on ne peut pas appliquer ici cette parole de l'Écriture (1), que mille années devant Dieu ne font qu'un jour. Il s'agit d'un temps fixe et marqué; il s'agit d'un signe extérieur qui sert de preuve à une prédiction; il s'agit d'un terme lié avec la durée du temple. Je comprends que cette expression : l'Ange de l'alliance doit bientôt venir, est compatible avec un délai fort long selon nos idées. Mais quand le prophète a dit qu'il viendra dans son temple et qu'il y doit bientôt venir, je suis certain qu'il y est venu lorsque je vois que le temple ne subsiste plus. Je n'ai besoin pour m'en convaincre d'aucune autre discussion. Et lorsqu'on m'apprend en quel temps le précurseur a été envoyé, combien l'ange de l'alliance l'a suivi de près, et par quels miracles il a prouvé qu'il était le Seigneur du temple où il enseignait, je ne saurais assez m'étonner qu'on ne se rende pas à une telle lumière.

CHAPITRE XIII.

Continuation des preuves que Jésus-Christ est le Messie promis par les Écritures. La conversion des Gentils réservée au Messie, qui doit la procurer par ses disciples.

ARTICLE PREMIER. — *La conversion des Gentils est une démonstration que Jésus-Christ est le Messie.*

Les prophètes ont prédit que le Messie dissiperait les ténèbres qui couvraient avant lui toute la terre; qu'il éclairerait les Gentils, qu'il en serait le libérateur aussi bien que des Juifs, et qu'il ne formerait des uns et des autres qu'un seul peuple et qu'une seule Église.

Je ne me tairai point (2), a dit le prophète Isaïe. et je ne serai point en repos, à cause de l'intérêt que je prends à Sion et à Jérusalem, jusqu'à ce que celui qui doit être sa justice se lève comme la lumière, et que celui qui doit être son salut éclate comme un flambeau allumé. Car alors, ô Sion! les Gentils verront votre justice, et tous les rois verront votre gloire; et vous porterez le nouveau nom que Dieu lui-même vous donnera.

L'auteur de la justice, du salut et de la gloire de Jérusalem, que le prophète désire avec tant d'impatience, est certainement le Messie. Sa lumière éclairera tout l'univers; et l'Église qui réduira les Juifs et les Gentils ne portera plus le nom de synagogue, mais le nom même du Messie, et s'appellera chrétienne.

Voici mon serviteur, sur qui je me repose (3), dit Dieu parlant du Messie : celui

(1) *Mille anni ante oculos tuos, sicut dies hesterni. Ps. 89. 4. 2. Pet. 5. 8.*

(2) *Propter Sion non tacebo, et propter Jerusalem non quiescam, donec egrediar ut splendor justus (heb. justitia) ejus, et salvator (heb. salus) ejus ut lampas accendatur. Et videbunt gentes justum tuum (heb. justitiam tuam), euncti reges inclitum tuum (heb. gloriam tuam), et vocabitur tibi nomen novum, quod os Domini locutus est. Is. c. 61, v. 1 et 2.*

(3) *Ecce servus meus, suscipiam eum (heb. innotat ei); electus meus, complacuit sibi in illo anima mea. Dedi spiritum meum super eum; judicium gen-*

que j'ai choisi, et en qui je mets ma complaisance, je l'ai rempli de mon esprit. Il apprendra aux Gentils la justice. Et puis adressant la parole au Messie même : *Je vous ai établi pour être le médiateur de l'alliance du peuple, et pour être la lumière des nations, afin que vous ouvriez les yeux des aveugles, que vous mettiez en liberté ceux qui sont dans les liens, et que vous tiriez de prison ceux qui y sont dans les ténèbres.*

Il n'est pas besoin d'expliquer un texte si clair. Le Messie doit éclairer tous les peuples, leur apprendre la justice, les délivrer des ténèbres et de la captivité où les tient celui qui les a trompés. Il est choisi et envoyé dans ce dessein ; et la conversion du monde entier doit être son ouvrage.

C'est peu (1), dit encore Dieu même au Messie, que vous me serviez à rétablir les tribus de Jacob, et à rappeler ceux que je me suis réservés dans Israël. Je vous envoie pour être la lumière des nations, et c'est par vous que je sauverai tous les peuples, d'une extrémité du monde à l'autre. Voilà (2), dit-il ailleurs, celui que j'ai donné à tous les peuples pour témoin, c'est-à-dire pour les instruire et pour les faire souvenir de moi et de mes commandements, qu'ils ont oubliés ; pour chef et pour maître, à toutes les nations.

Il n'y a donc maintenant qu'à considérer l'état où est l'univers, pour savoir si le Messie est venu, ou s'il faut encore l'attendre. Les nations qui étaient les plus attachées à l'idolâtrie, n'adorent que le seul Dieu véritable. Les Romains, les Grecs, les Egyptiens, les Chaldéens, depuis plusieurs siècles, n'ont plus d'idoles. A qui faut-il attribuer leur conversion ? Elle était promise au Messie : elle lui était réservée : elle devait servir de preuve à sa venue. Quel usurpateur l'a devancé et a fait ce que lui seul devait faire ? A quoi désormais le discernera-t-on quand il sera venu ? De quel usage sont des prophéties qui ne servent qu'à nous tromper ?

Mais plutôt, comment ne pas reconnaître une vérité si clairement prédite et si manifestement accomplie ? Comment refuser le témoignage de l'univers entier ? Comment fermer les yeux à la conversion de tous les peuples ? Comment douter de la venue du roi légitime, quand l'usurpateur est chassé de toutes parts ? Comment (3) transporter à un étranger la gloire d'un ouvrage qui ne pouvait être accompli, selon les Ecritures, que par le Messie ?

Je le dis souvent ; il ne faut ici que des yeux. Le raisonnement est réduit à des faits

tibus proferet.... dedi te in fœdus populi, in lucem gentium. Ut aperires oculos cæcorum, et educeres de conclusione vinetum, de domo careeris sedentes in tenebris. *Isaïe, XLII, v. 6 et 7.*

(1) Parum est ut sis mihi servus ad suscitandas tribus Jacob et facies (heb. servatos) Israël convitendas. Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terræ. *Is. c. XLIX, v. 6.*

(2) Ecce t-stem populis dedi eum, duce[m] ac præceptorem (heb. imperantem) gentibus. *Is. c. LV, v. 5.*

(3) Ego Dominus : gloriam meam alteri non dabo. *Is. XLII, 8.*

si clairs et si publics, que la vérité de la religion chrétienne est presque palpable et sensible. Les nations autrefois idolâtres n'adorent qu'un Dieu. C'est Jésus-Christ qui a commandé à ses disciples de les détromper, et qui les a assurés du succès. C'était au Messie que la conversion des Gentils était promise, et ce grand ouvrage devait être exécuté par ceux qui croiraient en lui.

Il est donc aussi évident que Jésus-Christ est le Messie, qu'il est évident que les nations autrefois idolâtres ne le sont plus.

ARTICLE II. — *C'est une preuve, de ce qu'il les a convertis par ses disciples.*

Ce serait une faible objection que de dire que Jésus-Christ n'a pas converti par lui-même les Gentils (1). Il devait commencer par les brebis de la maison d'Israël : mériter la conquête du monde par son obéissance et par sa mort ; n'appeler les étrangers qu'après que les enfants auraient eux-mêmes renoncé à l'héritage, et ne substituer les Gentils qu'après que le Messie avait été rejeté par son propre peuple ; et par conséquent la conversion des Gentils devait suivre sa résurrection, et ne pouvait être exécutée que par ses disciples.

Les prophètes l'ont clairement prédit : et ce serait une chose qui rendrait la mission de Jésus-Christ douteuse et obscure, s'il avait entrepris par lui-même la conversion de tous les peuples. *Vous me délivrerez (2), disait David dans la personne du Messie, des contradictions d'un peuple rebelle, vous m'établirez le chef des nations. Des peuples que je n'ai pas connus me seront soumis ; quoiqu'ils n'aient qu'entendu parler de moi, ils m'obéiront. Ce ne sera donc pas le Messie qui les instruira immédiatement, puisqu'ils croiront ce qu'ils n'auront pas vu.*

Vous appellerez à vous des nations (3) à qui vous étiez inconnu, dit le prophète Isaïe et des peuples qui ne vous avaient pas vu, accourront à vous, parce que le Seigneur vous aura comblé de gloire. Ce qui marque la résurrection de Jésus-Christ et les prodiges faits par ses apôtres.

Le temps viendra (4), dit le Messie lui-même

(1) *Is. c. LIII et psalm. 21.*

(2) Eripiēs me de contradictionibus populi. Constitues me in caput gentium. Populus quem non cognovi servivit mihi : in auditu auris obedivit mihi. *Les verbes sont au phariel dans l'hébreu, servierunt, obedierunt. Ps. XVII, v. 44 8 et 45.*

(3) Gentem quam nesciebas vocabis ; et gentes que te non cognoverunt, ad te eurrent, propter Dominum, quia glorificavit te. *Is., LV, v. 5.*

(4) Venio (heb. venit, supp. tempus) ut congregem eum omnibus (heb. omnes) gentibus et linguis : et venient et videbunt gloriam meam. Et ponam in eis signum, et mittam ex eis, qui salvati fuerint. (heb. qui evaserunt) ad gentes, in mare, in Africam, et Lydiam. (heb. Loud, c'est une partie de l'Afrique) in Italianam (heb. Thubal, ce sont les peuples de l'Occident) et Græciam, ad insulas longe : ad eos qui non audierunt de me, et non viderunt gloriam meam. Et annuntiabunt gloriam meam gentibus : et ad uent omnes fratres vestros de cunctis gentibus domini Domino. Et assumam ex eis in sacerdotes et levitas, dicit Dominus. *Is. LXVI, v. 18 et suiv.*

me, où j'assemblerai tous les peuples de toutes les langues. Ils viendront, et ils verront ma gloire. Je choisirai parmi ceux qui seront échappés (de l'incrédulité générale) des hommes que je marquerai d'un signe particulier, et je les enverrai aux nations, à celles qui sont au delà de la mer, en Afrique, en Lybie : aux peuples de l'Occident, à la Grèce, aux îles les plus reculées, à ceux qui n'ont point entendu parler de moi et qui n'ont point vu ma gloire : ces envoyés la feront connaître aux nations. Ils tireront du milieu d'elles ceux qui deviendront vos frères ; et ils les offriront à Dieu comme une oblation sainte. Et moi je prendrai parmi eux des prêtres et des lévites, dit le Seigneur.

Jésus-Christ aurait donc été contraire aux prophéties, au lieu de les accomplir, s'il avait entrepris lui-même la conversion des Gentils au lieu de leur envoyer ses disciples. Et la conduite qu'il a tenue devient une nouvelle preuve qu'il est le Messie (1), puisqu'il a envoyé dans toute la terre ses apôtres avec la puissance de faire des miracles, qu'ils se sont fait entendre à tous les peuples de toutes les langues ; qu'ils ont purifié par le baptême ceux qui ont cru à l'Évangile et qu'ils les ont consacrés à Dieu comme une hostie sainte ; qu'ils ont choisi parmi eux des prêtres et des lévites pour offrir un sacrifice nouveau, différent de ceux de la loi ; et qu'ils ont fait connaître par là que le sacerdoce d'Aaron et l'ancien ministère des lévites étaient abolis, puisqu'ils choisissaient, non seulement dans une autre tribu que celle de Lévi, mais parmi les nations les plus reculées, des prêtres et des lévites.

Le Messie devait faire tout cela par ses envoyés, et lui seul le pouvait faire. Jésus-Christ l'a fait d'une manière qui surpasse même la prédiction. C'est donc un aveuglement surnaturel, que de ne pas le reconnaître à de tels prodiges et à une telle conformité avec tout ce qu'en ont écrit les prophètes.

CHAPITRE XIV.

L'établissement d'un sacrifice offert dans tous les lieux du monde, prédit par le prophète Malachie, est une preuve convaincante que Jésus-Christ est le Messie. Depuis Jésus-Christ Dieu a mis une entière impossibilité à l'exercice de la loi qui devait durer jusqu'au Messie.

ARTICLE 1. — *L'établissement d'un sacrifice offert dans tous les lieux du monde, prédit par le prophète Malachie, est une preuve convaincante que Jésus-Christ est le Messie.*

Nous venons de voir que les Gentils, après la venue du Messie, seront admis au sacerdoce, et que par conséquent le sacerdoce de la loi, qui exclut tous ceux qui ne sont point de la famille d'Aaron, sera supprimé. Il s'en-

suit de là nécessairement que les anciennes victimes seront abolies, puisque le ministère de ceux qui les offraient cessera. Et par une autre conséquence inévitable, un nouveau sacrifice sera établi puisqu'il y aura un nouveau sacerdoce, c'est-à-dire un nouveau pouvoir d'offrir une nouvelle victime.

Cette preuve de la venue du Messie serait bien claire et bien décisive si, d'un côté, elle était clairement prédite, et qu'on ne fût pas obligé de la tirer par des conséquences sujettes à être contestées ; et si, d'un autre côté, le sacerdoce nouveau et la victime nouvelle avaient aboli le sacerdoce judaïque et les sacrifices de la loi ; et que toutes les nations offrissent partout une hostie avec un culte et un appareil extérieur qui frappassent les yeux, et qu'on ne pût éluder par des interprétations allégoriques.

Grâce à la bonté de Dieu, la preuve des deux côtés est complète et si manifeste qu'il faudrait sortir du monde pour l'ignorer. Commençons par la prédiction

Elle est dans le prophète Malachie, qui, après avoir reproché aux (1) prêtres leur négligence et leur avarice, continue ainsi : *Vous ne me plaisez point, (2) dit le Dieu des armées, et je ne veux plus recevoir de vos mains aucune oblation ; car depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations ; et dans tous les lieux on m'offre la bonne odeur d'un sacrifice et une oblation pure ; parce que mon nom est grand parmi les nations ; parce que je suis le grand roi, et que mon nom est craint par tous les peuples.*

Premièrement. Il est clair que Dieu oppose ici le sacrifice nouveau aux sacrifices anciens, comme étant incompatible avec eux ; qu'il rejette ces derniers, et qu'il défend de les lui offrir.

Le sacrifice nouveau n'est donc pas un simple sacrifice intérieur et spirituel : car un tel sacrifice n'est pas opposé aux sacrifices de la loi ; il en est au contraire l'âme et l'esprit. Et les justes de l'Ancien Testament unissaient toujours ces deux espèces de sacrifices : les dispositions intérieures, et l'oblation extérieure de la victime.

Secouement. Dieu oppose le sacrifice nouveau à ceux qui étaient commandés par la loi, en ce qu'il est offert partout, au lieu que les autres ne pouvaient être offerts que sur un seul autel et dans un seul temple.

Il est donc évident qu'il parle d'un sacrifice proprement dit : autrement il n'y aurait aucune merveille que l'on offrit à Dieu des prières dans tous les lieux ; et la liberté de

(1) Offertis super altare meum panem pollutum. Qui est in vobis qui lacendat altare meum gratuito ? Malach. I, 7 et 20.

(2) Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum, et nimis non suscipiam de manu vestra. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur (heb. adoleatur suffragium sacrificii), et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus, quia rex magnus ego, et nomen meum horribile (heb. metuendum) in gentibus Malach. v. 1, v. 10, 11 et 14.

(1) Mittam ex eis qui evaserint, ad gentes. Ponam in eis signum, ut congregem omnes gentes et linguas. Adducen fratres vestros de cunctis gentibus donum Domino. Assumam ex eis in sacerdotes et levitas.

l'invoquer dans toutes les nations n'empêcherait pas que les victimes extérieures ne fussent toujours réservées à un seul autel et à un seul temple.

Troisièmement. Dieu veut donner une marque à laquelle on reconnaîtra qu'il sera adoré de tous les peuples, comme on reconnaissait auparavant qu'il était adoré du peuple juif : et il donne le sacrifice universel pour cette marque, comme les sacrifices offerts par les Juifs à Jérusalem étaient la marque du culte suprême qu'ils lui rendaient.

Si l'on réduit à de simples prières et à un culte invisible le sacrifice des nations, il est beaucoup moins évident que Dieu soit aussi grand parmi elles qu'il l'était parmi les Juifs. La suprême adoration ne se marque que par le sacrifice, elle ne devient publique que par un sacrifice public ; et si les nations n'ont point cette preuve que Dieu est le grand roi qu'elles servent, et que son nom est terrible parmi elles, je trouverai la religion des anciens Juifs mieux attestée ; et ce sera encore le privilège de la Judée que Dieu y soit connu (1), et l'avantage particulier du peuple d'Israël, que son nom y soit grand.

Toute religion doit avoir un sacrifice réel aussi bien qu'un réel sacerdoce. C'est lui ôter ce qu'elle a de plus grand et de plus majestueux que de lui ôter le témoignage public d'une adoration infinie, et c'est la priver de ce témoignage public que de la réduire à de simples désirs et de lui refuser la consolation d'offrir à Dieu une victime réelle.

Quatrièmement. Le prophète Malachie ne veut pas simplement dire que les nations se convertiraient et quitteront leurs idoles, il entend quelque chose de plus. Il prédit, comme Isaïe, que Dieu aura parmi elles (2) des prêtres et des lévites qui lui offriront ce que le peuple seul ne saurait offrir, comme les prêtres et les lévites offraient parmi les Juifs ce que les simples particuliers n'avaient pas droit d'immoler. C'est confondre deux choses très-différentes, que de confondre le sacrifice universel des Gentils avec leur conversion. C'est ôter à la venue du Messie la preuve la plus évidente, que de supprimer le sacrifice public qui doit lui servir de témoignage dans tous les lieux. C'est rétablir les sacrifices de l'ancienne loi, que de refuser à l'Eglise chrétienne un sacrifice réel ; car il n'est pas possible de ne pas recourir à des signes si l'on n'a pas la vérité ; et si Jésus-Christ ne s'offre point par nos mains, il faut représenter son sacrifice passé par les mêmes victimes qui autrefois le prédisaient.

Il doit donc demeurer pour constant que le sacrifice universel prédit par Malachie est un sacrifice visible faisant une partie, et la plus essentielle, de la religion publique ; et qu'il est un témoignage extérieur que Dieu est véritablement grand parmi les Gentils, puisqu'ils lui offrent dans tous les lieux une victime

pure, et que, par cette action qui enferme l'adoration suprême, ils le reconnaissent pour l'unique Dieu.

Il ne reste plus après cela qu'à demander aux Juifs en quel lieu du monde il leur est permis de sacrifier, et depuis quel temps ils ont perdu et l'autel et le temple où leurs pères le faisaient autrefois ; et après leur réponse, il ne sera pas nécessaire de rechercher quel est le sacrifice qui s'offre partout. Les temples dont il fait la principale sainteté sont plus visibles dans toutes les villes que les autres édifices. L'eucharistie est le sacrifice unique, mais universel, des nations ; et, d'une extrémité du monde à l'autre, elle est une preuve que le nom de Dieu est grand et terrible parmi tous les peuples.

Ainsi, la preuve que le Messie est venu et que Jésus-Christ est le Messie est aussi claire qu'il est évident que les Juifs sont sans sacrifice, et que les Gentils en ont un qui s'offre dans tous les lieux. Il n'est plus question de l'ancien sacerdoce ; le temps des victimes qui ne pouvaient purifier ceux qui les offraient, est passé. Une oblation pure (1) dont la sainteté est indépendante des prêtres et du peuple, et qui par conséquent est toujours agréable aux yeux de Dieu, a succédé aux figures qui la promettaient. Il n'y a plus de changement à attendre, puisque les signes qui cachaient la vérité sont disparus, et qu'on ne retournera pas à des ombres, après qu'elle s'est montrée. Il faut donc nécessairement que tout soit accompli, et que désormais l'espérance des Juifs ne soit qu'une illusion et un aveuglement.

ARTICLE II. — Depuis Jésus-Christ, Dieu a mis une entière impossibilité à l'exercice de la loi qui devait durer jusqu'au Messie.

Si quelque chose était capable de les détourner et de les ramener à Jésus-Christ, qu'ils n'ont pas connu, ce serait la considération de deux vérités dont l'évidence est telle, qu'eux-mêmes en tombent d'accord. La première est que l'état de la loi doit subsister jusqu'au Messie. La seconde, que depuis plus de seize siècles, Dieu a mis une entière impossibilité à l'exécution de la loi.

Le prophète Malachie dont nous venons de parler, établit clairement la première vérité, en finissant ainsi sa prophétie, qui est la dernière que reçoivent les Juifs : *Souvenez-vous* (2), dit le Seigneur, *de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui ai donnée pour tout le peuple d'Israël, sur la montagne d'Horeb ; des préceptes et des*

(1) In omni loco offertur nomini meo oblatio munda.

Ni les sacrifices extérieurs ni les prières n'ont cet avantage d'être toujours une oblation pure. Il n'y a qu'une honnête sante par elle-même, de qui on puisse le dire.

(2) Memento legis Moysis servi mei, quam mandavi ei in Horeb ad omnem Israel, præcepta et judicia. Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequam veniat dies Domini magna et horribilis, et convertet eorum patrum ad filios, et eorum filiorum ad patres eorum : ne forte veniam et percuciam terram anathemate. *Malach. 4, v. 4, 5, 6.*

(1) Notus in Judæa : in Israel magnum nomen ejus. *Ps. LXXV.*

(2) Et assumam ex eis in sacerdotes et levitas, dicit Dominus. *Is. c. LXVI, v. 21.*

régies de justice qu'elle contient. Voici que j'envoie le prophète Elie vers vous, avant que le grand et terrible jour du Seigneur arrive. Il tournera le cœur des pères vers leurs enfants, et le cœur des enfants vers leurs pères, de peur que lorsque je viendrai je ne frappe d'anathème toute la terre.

Il n'est pas question d'examiner quel est ce prophète Elie que Dieu promet d'envoyer, si c'est Elie en personne, ou si c'est un autre qui ait son esprit et son zèle. Le fond dont il s'agit est indépendant de cet éclaircissement; et il n'en est pas moins évident que le prophète parle de la venue du Messie et du précurseur qui doit y préparer, et qu'il recommande l'observation de la loi donnée à Moïse sur la montagne (1) d'Horeb ou de Sinai, jusqu'au temps où le Messie paraîtra : voilà pour la première vérité.

La seconde ne sera pas moins évidente quand on y aura été préparé par trois observations.

Première observation. Dieu défendit sous peine de mort aux Israélites de lui offrir (2) aucun sacrifice que devant le tabernacle où était l'arche d'alliance.

Seconde observation. Il leur dit que lorsqu'il les aurait fait entrer dans la terre promise, il leur marquerait un lieu (3) pour y fixer le tabernacle; que dans tout autre lieu il ne recevrait ni leurs holocaustes, ni leurs vœux, ni leurs décimes, ni leurs prémices; et que ce serait dans cet unique lieu, devenu le centre de la religion, que résiderait son nom et sa majesté.

Troisième observation. Ce lieu privilégié demeura inconnu et indécié jusqu'au temps de David; car ce ne fut que par provision que le tabernacle fut établi à Silo, au temps de Josué; et tous les séjours de l'arche, depuis qu'elle fut tirée de Silo, sous le pontificat d'Héli, ne furent aussi que provisionnels.

Mais, au temps de David, Dieu marqua nettement à ce prince et aux autres prophètes, qu'il choisissait Jérusalem pour une demeure fixe et perpétuelle : *Dieu (4) a préféré Sion à toutes les autres demeures de Jacob, dit David; Dieu a choisi Sion (5), il l'a choisie pour y faire sa résidence. C'est où je me reposerai pour toujours, dit le Seigneur; c'est où j'ha-*

(1) C'est la même montagne divisée en deux points, dont l'une s'appelle Sinai, et l'autre Horeb.

(2) Homo de domo Israel et de advenis, qui obtulerit holocaustum sive victimam, et ad ostium tabernaculi testimonium non adduxerit eam ut offeratur Domino, interibit de populo suo. *Levit. 17, 8 et 9.*

(3) Ad locum, quem elegerit Dominus Deus vester de cunctis tribulibus vestris, ut ponat nomen suum ibi, et habitet in eo, venietis et offeretis in loco isto holocausta, et victimas vestras, decimas et primitias manuumstrarum, et vota atque donaria, primogenita bovum et ovium. Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in eo quem elegerit Dominus. *Deut. 12, 5, 6, 13, 14.*

(4) Diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob. *Ps. 87, 2.*

(5) Elegit Dominus Sion, elegit eam in habitacionem sibi. Hæc requies mea in seculum seculi: hic habitabo, quoniam elegi eam. *Ps. 131, v. 13 et 14.*

biterai, parce que c'est d'elle que j'ai fait le choix.

Cette préférence de Jérusalem à toutes les autres villes ne déterminait pas néanmoins d'une manière précise en quel lieu l'autel et le tabernacle y devaient être placés. Mais Dieu (1) le fit connaître à David par le prophète Gad, et lui marqua l'aire d'Ornan, comme le seul lieu de l'univers où il accepterait à l'avenir les sacrifices commandés par la loi. David le comprit ainsi : *C'est ici (2), dit-il, la maison de Dieu; et c'est sur cet autel que désormais tout Israël offrira ses holocaustes.* En effet ce fut dans ce même lieu que le temple fut bâti par Salomon (3), selon le dessein qu'en avait eu David, et selon la révélation qui lui en avait été faite.

Tout le culte extérieur de la religion fut donc fixé par l'ordre de Dieu à Jérusalem et au temple qui y était bâti. Il ne fut plus permis de choisir un autre lieu. Toute liberté sur cela fut ôtée. Dieu déclara qu'il ne changerait pas de volonté, et que le choix qu'il avait fait de Jérusalem (4) et du lieu où étaient l'autel et le temple, serait irrévocable.

Dieu mit donc une entière impossibilité à l'exercice du culte extérieur, au cas qu'il ôtât au peuple hébreu Jérusalem et le temple.

Il témoigna donc qu'il ne voudrait plus ce culte quand il ferait détruire Jérusalem et le temple, quand il empêcherait les Juifs de les rebâtir, quand il les chasserait pour toujours de leur ancien héritage et qu'il ne leur donnerait aucune espérance d'y retourner.

Joignons maintenant les deux vérités. La loi donnée à Moïse sur la montagne de Sinai doit avoir son exercice jusqu'à la venue du Messie. Dieu met depuis plus de seize cents ans une entière impossibilité à l'exercice de la loi : il est donc manifeste que depuis plus de seize cents ans le Messie est venu, et que c'est pour cette raison que le culte extérieur de la loi est aboli.

Les preuves qui demandent de l'application et de la suite ne sont pas à la portée de tout le monde; mais dans celles-ci, tout est simple et facile, et la divine Providence y éclate d'une manière admirable.

Dieu marque dès le commencement qu'il n'acceptera aucun sacrifice que sur l'autel qui est devant son tabernacle.

Il promet de déclarer quel lieu il préférera pour y établir son tabernacle.

Il le fait d'une manière claire et précise en choisissant Jérusalem, et dans Jérusalem, un lieu qu'il désigne.

(1) Angelus Domini præcepit Gad ut diceret Davidi, ut ascenderet extrinsecus altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi. *L. 1. Paral. 21, 18.*

(2) Dixitque David : hæc est domus Dei, et hoc altare in holocaustum Israel. *c. 22, v. 1.*

(3) Cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco quem paraverat David in area Ornan Jebusæi. *L. 2. Paral. c. 3, v. 1.*

(4) Hæc requies mea in seculum seculi. *Ps. 131, 14.*

Il ôte ensuite aux Juifs et Jérusalem et ce lien particulier ; et depuis seize siècles il rend inutiles tous les efforts qu'ils font pour y rentrer.

A qui peut-il être douteux que depuis ce temps-là Dieu ne veut plus ni les sacrifices, ni les observances de la loi, et que, puisqu'elle devait durer jusqu'au Messie, il faut conclure qu'il était venu avant qu'elle fût abolie ?

La comparaison qu'on ferait ici de la captivité de Babylone, pendant laquelle les Juifs furent privés de Jérusalem et du temple, ne serait capable que de confirmer la preuve que je viens d'apporter, bien loin de l'affaiblir ; car tout est différent dans les deux états que l'on voudrait comparer.

Le temps de la captivité fut très-court, et il n'y a aucune proportion avec un exil de Jérusalem et une privation du temple, qui durèrent près de deux mille ans.

Il resta dans Jérusalem même une partie du peuple, aussi bien que dans les autres villes de Judée, lorsque les Juifs furent menés à Babylone, et la Providence divine empêcha qu'on n'y envoyât des colonies étrangères comme dans les pays des dix tribus, et que les nations voisines ne s'y établissent comme elles en avaient le désir. Au lieu (1) que les Romains devaient à tous les Juifs, sous peine de la vie, d'entrer à Jérusalem après qu'elle eut été rebâtie sous le nom d'Elie ; qu'au temps de saint Jérôme (2) ils achetaient chèrement la permission d'y venir un seul jour pour y répandre des larmes sur le lieu où avait été le temple, et que dans aucun temps, excepté le règne fort court de Julien l'Apostat, ce rigoureux interdit n'a été levé.

Les prophètes, avant la captivité, en avaient prédit la fin. Jérémie en avait fixé le temps à soixante et dix ans. Isaïe avait marqué par son nom Cyrus, qui devait rendre aux Juifs la liberté. Il avait dit avant que Jérusalem fût détruite : Tu seras rebâtie ; et avant que le temple fût brûlé : Tu seras fondé de nouveau. Ezéchiel avait vu en esprit le plan de la ville et du temple, et en avait marqué

Elegi, et sanctificavi locum istum ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneat oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus. *l. Paral. c. 7, v. 16.*

(1) Enseb, hist. l. 4, c. 6. Tertull. contra Judæos, c. 15. Idem, Apolog. c. 46. Greg. Naz. orat. 12.

(2) Usque ad præsentem diem peritidi colom, post interfectionem servorum, et ad extremum filii Dei, excepto planetæ prohibentur ingredi Jerusalem, et ut ruinam suæ eis flere liceat civitatis, prelo redimunt : ut qui quondam emerant sanguinem Christi, emant lacrymas suas, et ne fletus quidem eis gratulus sit, videas in die quo capta est a Romanis et diruta Jerusalem venire populum lugubrem, confluere decrepitas mulierculas, et senes pannis amictus obsitos, in corporibus et in habitu suo, iram Domini demonstrantes. Congregatur turba miserorum, et patibulo Domini coruscante, ac radiante ἀναστᾶσει ejus, de Olivetæ quoque monte crucis fulgente vexillo, plangere ruinas templi sui populum miserum, et tamen non esse miserabilem. Adhuc fletus in genis, et livida brachia, et sparsi ermes, et miles mercedem postulat. ut illis flere plus liceat. *S. Hieron. in Sophon. cap. 4.*

les proportions plus augustes à la vérité que celles de la ville et du temple qui seraient réellement rebâties, mais servant de caution qu'un jour ils le seraient. Ici tout est contraire : il n'y a plus de prophètes : tout est muet : tout marque la colère de Dieu : toute consolation est refusée ; et il paraît manifestement que le crime qui est si sévèrement puni, est plus grand que l'idolâtrie, dont les châtimens ont toujours été mêlés d'espérances et bornés pour le temps ; et que ce crime ne peut être que celui d'avoir rejeté le Messie, parce que depuis le retour de la captivité, l'ancien penchant de la nation pour l'idolâtrie n'a été le crime que de quelques particuliers, et depuis les Machabées, ne l'a été de personne.

Mais ce qui met le comble à la preuve que Dieu n'a ôté aux Juifs Jérusalem et le temple, que parce qu'il a voulu abolir la loi et faire voir aux plus incrédules que le Messie, qui était la fin et le terme de la loi, était venu, est ce qui arriva au temps de Julien l'Apostat (1).

Ce prince impie voulant obscurcir cette preuve, et convaincre, s'il était possible, de mensonge Jésus-Christ même, qui avait prédit que le temple dont ses disciples admiraient la superbe structure, serait détruit et qu'il n'en resterait pas même des vestiges ; ce prince, dis-je, exhorta les principaux des Juifs à le rebâtir ; les assista de grandes sommes ; commit à cette entreprise un homme d'autorité, lui donna pour adjuvant le gouverneur de la province ; et aux motifs secrets d'irrégion et d'impiété, il joignit encore celui de l'ambition, espérant une mémoire éternelle du rétablissement d'un temple que le zèle d'une nation entière rendrait éternel.

Cette nation accourut de toutes parts ; elle s'épuisa en préparatifs et en dépenses, et pour travailler sur de nouveaux fondements, elle arracha ce qui restait des anciens, et acheva de vérifier la prédiction de Jésus-Christ en ne laissant point pierre sur pierre et abolissant jusqu'aux moindres vestiges.

Mais quand elle eut servi à rendre la prophétie complète, et qu'elle pensa à jeter de

(1) L'an 363, Julien étant consul pour la quatrième fois.

Soerate L. 3 de l'Hist. Ecclesiast. ch. 20 ;

Sozom. L. 5, ch. 22. Théodoret, L. 3, ch. 20 ;

Philostorge, dans les extraits de son hist. faits par Photius. L. 7, num. 9 ;

Ammien Marcellin, liv. 25 de son histoire, tout au commencement, sont d'accord sur le fond et les merveilles de cette histoire.

Voici comme en parle ce dernier, qui était païen.

Imperii sui memoriam magnitudine operum gestiens propagare, ambitiosum quondam apud Jerosolyman templum instaurare sumptibus cogitabat immodicis, negotiumque maturandum Alypio dederat Antiocheusi, qui olim Britannias enaverat pro præfectis. Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvenisque provincie rector, metendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum, existis aliquoties operantibus, inaccessum ; hocque modo, elemento destinatus repellente, cessavit inceptum.

nouveaux fondements, un violent tremblement de terre poussa les pierres : un feu, dont l'activité paraissait conduite par une secrète intelligence, consuma les instruments, les matériaux et les travailleurs ; et les prodiges furent si terribles, si redoublés et si persévérants, que l'obstination des Juifs, leur zèle ardent pour le temple, leur haine contre Jésus-Christ et contre son Eglise, tout le pouvoir du prince, et toute la résistance des hommes, furent contraints de leur céder.

Ces faits dans toutes les circonstances sont attestés par des historiens contemporains ou très-voisins de leur temps ; et l'on ne peut les récuser comme chrétiens, puisqu'un historien, grand admirateur de Julien, et aussi attaché au paganisme que lui, nous rapporte les mêmes choses. Mais en faut-il d'autre preuve que l'abandonnement de l'ouvrage ? Et quelle autre cause que des prodiges surnaturels, a pu forcer et les Juifs et les païens, animés par un prince orgueilleux et impie, à s'en désister ? C'est la réflexion judicieuse de Sozomène (1).

CHAPITRE XV.

Le prophète Osée marque en détail toutes les circonstances de l'état où les Juifs sont réduits, et il prédit qu'un tel état sera la punition de leur incrédulité, et qu'il ne changera que lorsqu'ils se convertiront à Jésus-Christ. La dispersion des Juifs dans toute la terre et le mépris où ils sont tombés, sont une preuve manifeste qu'ils ont rejeté le Messie, et démontrent la vérité de la religion chrétienne et la divinité des Ecritures.

ARTICLE I.—*Le prophète Osée marque en détail toutes les circonstances de l'état où les Juifs sont réduits, et il prédit qu'un tel état sera la punition de leur incrédulité, et qu'il ne changera que lorsqu'ils se convertiront à Jésus-Christ.*

On ne peut nier que ce qui vient d'être dit ne soit d'une grande évidence. Mais on désirerait peut-être, afin que l'esprit fût pleinement convaincu, que Dieu se fût déclaré nettement sur l'état où sont les Juifs depuis si longtemps ; qu'il l'eût marqué dans ses principales circonstances, et qu'il nous eût dit quelle en est la cause. Nous serions alors délivrés de la crainte de nous tromper, en sondant ses jugements, parce que ce serait lui-même qui nous les révélerait : mais jusque-là il semble à quelques esprits trop précautionnés qu'il soit permis de conserver quelque timidité.

Une telle timidité serait injuste et déraisonnable, après tant de preuves ; mais la bonté de Dieu est allée encore plus loin que notre faiblesse ne le désire ; et tout ce que nous pouvons souhaiter est compris

(1) Quod si cuipiam hæc incredibilia videbuntur, fidem ei faciunt si qui acceperunt ab hominibus qui res ipsi viderant, et qui etiamnum superstites sunt, sed et Judæi ipsi ac Gentiles qui opus imperatorum dimiserunt, aut ut verius dicam, ne meliore quidem poterunt. *Lib. 5, hist. ap. ult.*

dans la prophétie d'Osée, dont voici les termes (1) : *Les enfants d'Israël seront longtemps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod, c'est-à-dire sans le vêtement sacerdotal, et sans figures ; et après ce temps les enfants d'Israël retourneront au Seigneur leur Dieu, et ils chercheront et David et leur roi. Et ils seront pleins de respect et de crainte pour Dieu et pour ce qui est le bien de Dieu ; et cela arrivera dans les derniers jours ou les derniers temps.*

L'état où se trouvent les Juifs depuis qu'ils ont refusé de croire en Jésus-Christ, est clairement marqué dans toutes ses circonstances. Il a été prédit tel qu'il est, et la vérité répond exactement à la prédiction.

La cause d'un tel état est marquée avec la même clarté. C'est pour n'avoir pas connu le Christ ou le Messie, c'est pour avoir refusé de se soumettre à leur roi, au véritable David. Car le prophète ne dit pas : et après ce temps, David, leur roi, viendra ; mais : après ce temps, les enfants d'Israël retourneront à David, leur roi, et ils le chercheront. Ils seront touchés de repentir : ils sortiront de leur aveuglement : ils retourneront chercher celui qu'ils n'avaient pas connu.

En le rejetant, ils ont aussi rejeté celui qui l'a envoyé. Ils ont cessé d'avoir Dieu pour leur Dieu, en refusant de se soumettre à son Christ. Ils ne retourneront au Père et ils ne le chercheront avec succès, qu'en retournant à son Fils et en le cherchant avec ardeur.

Ils se sont privés de la miséricorde de Dieu et du plus excellent don qu'elle pouvait leur faire, en ne recevant pas Jésus-Christ. C'était par lui que la bonté de Dieu voulait se répandre ; c'était de lui que la justice et la grâce devaient couler sur tous les hommes. Ils n'ont pas connu le bien infini que Dieu

(1) Dies multos sedebunt filii Israel sine rege, et sine principe, et sine sacrificio et sine altari, (a) et sine ephod, et sine teraphim (b). Et post hæc revertentur filii Israel, et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum ; et pavebunt ad Dominum et ad bonum ejus in novissimo diebus. *Osee, III, 4 et 5.*

(a) *Sine altari.* Le terme original signifie plus ordinairement : *columna, lapis erectus in titulum, statua*, mais il peut aussi être traduit, *altare*.

(b) *Teraphim*, peut se prendre en bonne et en mauvaise part, pour des figures permises ou pour des idoles. Il semble signifier en cet endroit les chérubins qui couvraient l'arche. Les théraphim de Micah, dont il est parlé dans le livre des Juges, étaient apparemment une représentation de ces chérubins et de l'arche comme on peut le conjecturer en comparant ce qui est dit ch. XVII, v. 5, avec le v. 10, et avec le ch. XVIII, v. 6 et 51.

Et l'on peut au-si penser que l'éphod que Gédéon fit faire, était destiné à honorer une pareille imitation des chérubins du tabernacle, puisqu'il y employa sept cents sicles d'or. *Judic., VIII, 2, 7.*

Le Messie est nommé David, parce qu'il devait naître de lui, et que David en était la figure. Nous avons vu ailleurs que les prophètes le marquaient

leur offrait ; mais ils le connaîtront un jour, et ils le chercheront après l'avoir méprisé.

Les dehors humiliants d'un Dieu fait homme leur avaient caché ce qu'il était ; mais ils adoreront un jour ses humiliations. Ils se prosterneront devant sa croix ; ils trembleront devant lui, comme devant la Majesté divine ; et ils ne mettront aucune différence entre le culte qui est dû au Père et celui que mérite le Fils.

Le temps où ce changement doit arriver dans Israël n'est montré au prophète que dans un grand éloignement, vers la fin des jours (1), lorsqu'il semblera que toute espérance sera perdue. L'événement a fait voir combien ces expressions sont justes. La colère divine demeure encore sur Israël ; et après tant de siècles, le temps de sa réconciliation, quoique certain, demeure inconnu.

Cette prophétie d'Osée, qui nous découvre tant de choses, mérite une attention particulière sur deux points : sur l'état où sont les Juifs, et sur la persévérance d'un tel état ; car ces deux choses sont de nouvelles preuves de la vérité de la religion chrétienne, de la divinité des Ecritures et de la venue du Messie. Car il n'y avait qu'une lumière divine et infaillible qui pût rêver aux prophètes tant de circonstances incroyables, si difficiles dans leur union, si peu vraisemblables dans leur durée.

ARTICLE II. — *La dispersion des Juifs par toute la terre et le mépris où ils sont tombés, sont une preuve manifeste qu'ils ont rejeté le Messie ; et démontrent la vérité de la religion chrétienne et la divinité des Ecritures.*

Il était nécessaire que le peuple d'Israël à qui les Ecritures devaient être confiées, et qui était le dépositaire de la promesse du Messie, fût réuni dans un corps visible, qui ne se mêlât point avec les autres nations, jusqu'à ce que tous les livres divins fussent écrits et reconnus pour inspirés, et que la promesse du Messie fût accomplie par sa venue.

Si les Juifs avaient été dispersés plus tôt, les livres divins n'auraient pu acquérir une autorité universelle ; les preuves s'en seraient perdues ; et il n'y aurait eu que quelques particuliers qui leur auraient servi de témoins.

Il en aurait été de même du Messie, s'il avait paru après que le peuple eut été dissipé. Ses miracles, ses actions, sa doctrine, sa mort, sa résurrection, la naissance de son Eglise, auraient été mêlés de mille incertitudes. Un très-petit nombre en auraient été les spectateurs, et le corps entier de la nation n'eût rien su que sur des rapports peu autorisés.

Mais après que le sceau a été mis aux Ecritures, et que toutes les promesses ont été accomplies par l'avènement du Messie,

par ce nom, longtemps après la mort de David. On e commença à prophétiser sous Osias, qui était le onzième successeur de ce prince.

(1) In novissimo diebus.

il était nécessaire que les Juifs fussent dispersés dans tout l'univers, pour y porter les Ecritures et pour leur rendre témoignage, et pour prouver aux Gentils que le Messie qu'on leur annonçait était celui qu'elles avaient promis.

Avant que les Juifs se fussent rendus indignes des promesses, elles n'étaient que pour eux ; et avant qu'ils eussent mis à mort le Dieu des prophètes, les prophètes ne parlaient qu'à eux.

Mais dès qu'ils ont cédé aux Gentils et les promesses et le Messie, ils ont dû leur céder aussi leurs titres ou pour le moins les leur communiquer, et leur donner des preuves qu'ils étaient légitimes possesseurs de ce qu'on leur abandonnait.

Sans cela le travail des apôtres aurait été presque sans fruit. On les eût arrêtés sur chaque prophétie en la contestant. On aurait dit des unes, qu'elles ne s'entendaient pas du Messie ; et des autres, qu'elles avaient été composées après l'événement. On aurait même nié qu'il y eût aucune tradition sur le Messie, et qu'il y eût jamais été promis. Le témoignage d'un petit nombre de Juifs convertis aurait été suspect, et souvent ce témoignage eût manqué.

Il fallait trouver partout des témoins, et des témoins ennemis, qui s'opposassent par haine à la foi des Gentils, et qui fussent contraints par la vérité à les y préparer ; qui établissent tous les principes du christianisme, et qui en rejetassent les conséquences les plus évidentes ; et qui contribuassent à faire adorer Jésus-Christ par tous les peuples, en leur montrant avec quel aveuglement ils l'avaient eux-mêmes rejeté.

C'est pour cela que Dieu a ôté aux Juifs le pays où il ne les conservait que jusqu'au Messie, et qu'il les a dispersés jusqu'aux extrémités du monde, où les apôtres avaient ordre d'aller : *Je n'exterminerai pas entièrement a maison de Jacob* (1), dit-il, par un de ses prophètes ; *mais par le ministère de ceux à qui je le commanderai, je disperserai la maison d'Israël dans toutes les nations, par une agitation semblable à celle que l'on donne au blé quand on le secoue dans un crible : et un seul grain ne tombera pas à terre, mais sera poussé au loin par l'ébranlement général.* Toutes les nations ont exécuté cet ordre. Toutes se sont opposées à ce que les Juifs fissent un peuple à part, et ce peuple dispersé dans tous les autres ressemble parfaitement aux grains de blé qu'une violente agitation a séparés, en les poussant en divers lieux.

Dieu m'a fait voir (2), dit un autre prophète

(1) Verumtamen conterens non conteram domum Jacob, dicit Dominus. Ecce enim mandabo ego ; et concitiam in omnibus gentibus domum Israël, sicut concitatur triticum in cribro, et non cadet lapillus (gramm) super terram. *Amos*, 9. 8, 9.

Nitantes transferantur fimo ejus, et ejectione de habitaculis suis. *Ps.* CVIII. 10.

Fiat habitatio eorum deserta. *Ps.* LXVIII. 26.

(2) Deus ostendet (ostendit) mihi super inimicos meos. Ne occidas eos : nequando oblitiscantur po-

parlant au nom de Jésus-Christ, *ce qu'il a résolu sur mes ennemis. Ne les exterminiez pas, Seigneur, de peur que mon peuple n'oublie (la vengeance que vous en auriez prise) : mais dispersez-les par votre puissance, et rabaissez-les, vous qui êtes mon protecteur.*

C'est là une autre raison de la dispersion des Juifs. Ils portent partout (1), comme Caïn, l'image de la colère de Dieu ; ils sont comme lui errants, fugitifs, tremblants, effrayés de leur crime, sans être touchés d'un utile repentir : apprenant à toutes les nations qu'ils ont versé le sang du juste Abel, et que, selon l'imprécation (2) qu'ils ont faite contre eux-mêmes, ce sang leur est redemandé ; et que la vengeance en est retombée sur eux et sur leurs enfants.

Ils enseignent aux Gentils, qui leur ont été substitués, à ne pas s'élever de la miséricorde qu'ils ont reçue, et à craindre la justice divine dont ils voient un si redoutable exemple. Ils les font souvenir de ce qu'ils étaient avant que la grâce les eût appelés, et de ce qu'ils peuvent devenir par l'ingratitude. Et ils leur apprennent à être humbles et reconnaissants (3), eux qui n'étaient que les branches d'un olivier sauvage, en considérant l'état des branches naturelles de l'olivier franc, qui ne tiennent plus à la racine des patriarches, et qui en ont été retranchées par leur infidélité, pour donner lieu à la foi et à la conversion de ceux qui étaient étrangers à l'égard de l'alliance et des promesses.

Tout cela serait oublié si les Juifs, dispersés dans tous les lieux, ne répétaient aux Gentils cette importante leçon : Ne vous élevez pas (4), mais craignez. Comparez votre état présent à l'ancien ; comparez celui où nous sommes à celui des prophètes et d'Abraham, voyez de quelle bassesse la grâce vous a tirés, et de quelle élévation nous sommes déchus. Nous ne vivons maintenant que pour vous faire souvenir des bienfaits de Dieu, et notre punition ne dure que pour vous empêcher de tomber dans une pareille. On nous redemande le sang du Messie ; mais si vous ne profitez de notre châtement, on vous redemandera le nôtre ; car la justice

divine ne continue à le verser à vos yeux que pour vous intimider par le spectacle d'une vengeance si terrible et si persévérante. Ne les exterminiez pas, Seigneur, de peur que mon peuple ne tombe dans l'oubli (de vos miséricordes), mais dispersez-les par votre puissance, et rabaissez-les, vous qui êtes mon protecteur.

Cette dernière partie de la prière du Messie, qui demande que les Juifs soient conservés (1), mais réduits à l'abaissement, a été aussi exactement accomplie que celle qui demande leur dispersion. Ils sont tombés dans un mépris général (2). Ils sont, dans toutes les nations, regardés comme la lie et l'opprobre du genre humain. Plusieurs les ont chassés et leur défendent de paraître. D'autres leur marquent un quartier séparé, dont ils ne peuvent passer les bornes étroites. Les religions fausses, aussi bien que la vraie, les ont en horreur. C'est une injure que le nom de Juif. Ceux qui sont éclairés et ceux qui ne le sont pas, regardent également ce malheureux peuple comme un cadavre privé de vie, comme frappé d'anathème, comme exhalant une odeur de mort. Et cependant ce peuple, en mettant à part son incrédulité à l'égard du Messie, a un avantage presque infini sur tous les peuples du monde. Il est le seul à qui la révélation divine et les Ecritures aient été confiées (3) ; le seul avec qui Dieu ait fait alliance : le seul à qui il ait fait des promesses ; le seul à qui il ait envoyé ses prophètes ; le seul qui ait attendu le Messie ; le seul dont le Messie ait voulu naître ; le seul qu'il ait instruit en personne, et qu'il ait eu pour témoin de ses miracles et de ses mystères ; le seul dont il ait tiré ses disciples et ses apôtres, à qui le monde entier doit la connaissance de la vérité.

Mais tout cela est anéanti, parce qu'il n'a pas cru en Jésus-Christ ; et ce qui est étonnant, tous les peuples de la terre ont senti qu'il avait tout perdu par une telle infidélité. Qui ne connaît ici la force de cette parole ? Abaissez-les. Qui n'admire la vérité des prophéties qui ont prédit et la dispersion et l'humiliation des Juifs ? Qui ne sent pas redoubler son respect pour Jésus-Christ, en qui l'on ne peut croire sans avoir tout, et de qui l'on ne peut se séparer sans perdre tout, et sans tomber dans une misère et une humiliation infinie ?

(1) Confundantur et reveantur (*Heb. erubescant*) simul qui quærent animam meam. *Ps. XXXIX, 15.*

(2) Effusa est contemptio super principes, et errare fecit eos in invio et non in via. *Ps. CVI, 40.*

Dabo eos in vexationem universis regnis terræ, et in maledictionem, et in stuporem, et in sibilum et in opprobrium cunctis gentibus, ad quas ejeci eos *Jerem., XXIX, 18.*

(3) Qui sunt Israelite, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa : quorum patres : et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. *Rom., IX, 4, 5.*

puli mei. Disperge illos in virtute tua : et depone eos, protector meus Domine. *Ps. LVIII, 11, 12.*

(1) Ecce ejicis me hodie a facie terræ, *disait Caïn à Dieu* ; et a facie tua abscondar, et ero vagus et profugus in terra. Omnis igitur qui invenerit me occidet me. *Gen., IV, 14.*

(2) Sanguis ejus super nos, *disaient les Juifs*, et super filios nostros. *Matth., XXVII, 25*, en sanguis ejus exquiritur. *Gen., XLII, 22.*

(3) Vide ergo bonitatem, et severitatem Dei : in eos quidam, qui ceciderunt, severitatem ; in te autem, bonitatem Dei, si permanseris in bonitate, alioquin et tu excideris. *Rom., XI, 22.*

Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem, cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es ; noli gloriari adversus ramos. Non tu radicem portas, sed radix te. *Ibid., v. 17 et 18.*

(4) Noli altum sapere, sed time ; si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat. *Ibid., v. 20, 21.*

CHAPITRE XVI.

La conservation des Juifs, malgré leur dispersion et le mépris où ils sont tombés, est une nouvelle preuve que Jésus-Christ est le Messie, et qu'ils le reconnaîtront un jour.

Mais ce qu'il y a ici de plus extraordinaire n'est point la dispersion des Juifs dans toutes les nations, ni le mépris général où ils sont tombés : c'est leur conservation depuis tant de siècles, malgré leur dispersion dans toute la terre, et le mépris universel de tous les peuples pour eux.

Sans une Providence particulière, un peuple désuni, séparé en une infinité de familles particulières, exilé dans des pays de langues et de mœurs différentes, se serait mêlé et confondu avec les autres nations, et depuis plusieurs siècles il n'en serait pas resté les moindres vestiges.

Car non seulement il ne subsiste plus en un corps de république, mais il n'a pas une seule ville où il puisse vivre selon ses lois, et établir des magistrats. Il n'est retenu par aucun exercice public de sa religion. Ses prêtres sont sans fonction. Ses sacrifices sont supprimés. Ses fêtes ne peuvent se solenniser qu'en un seul lieu, où il lui est défendu d'aller.

Par quel prodige s'est-il donc conservé parmi tant de nations, sans avoir aucun des moyens qui tiennent les autres peuples unis? Comment, n'étant répandu parmi elles que comme une poudre imperceptible, a-t-il pu subsister plus longtemps que toutes, et survivre à leur extinction?

Qui peut aujourd'hui démêler les anciens Romains des peuples sans nombre qui se sont jetés dans l'Italie? Qui peut distinguer une seule famille gauloise entre celles qui ont une autre origine? Qui peut faire le même discernement en Espagne, entre les anciens naturels et les Goths qui en firent la conquête? Tout le monde, en Orient et en Occident, a changé de face. Tous les peuples se sont mêlés en cent manières différentes. Ce n'est que sur des conjectures, et souvent très-frivoles, qu'une famille peut remonter à une origine plus ancienne que les changements publics de l'Etat.

Mais les Juifs, par une tradition qu'aucun malheur, ou public ou particulier, n'a pu interrompre, remontent jusqu'à l'ancienne tige d'Abraham. Ils peuvent se tromper en se donnant à une tribu plutôt qu'à une autre, parce que, depuis leur dispersion, ils n'eurent plus d'archives publiques; et cela même est une preuve que leur loi est abolie, parce que ni les prêtres, ni les lévites ne sauraient justifier par des monuments certains qu'ils sont de la famille d'Aaron et de la tribu de Lévi. Mais chaque père a pris soin de dire à ses enfants qu'il avait une autre origine que les Gentils, et qu'il descendait des patriarches dont l'Écriture fait l'éloge.

Le mépris général où ils sont tombés aurait dû les porter à se confondre avec les

peuples dominants, et à supprimer tout ce qui servait à les distinguer. Ils ne faisaient que s'attirer la haine et la dérision, en se séparant de ceux qui avaient l'autorité. Ils s'exposaient en plusieurs lieux à la mort, en portant la marque extérieure de la circoncision. Tous les intérêts humains les portaient à effacer la tache honteuse de leur origine.

Ils voyaient tous les jours que le Messie s'éloignait, que les promesses de leurs docteurs sur sa prompte manifestation étaient fausses; que les prédictions des prophètes dont ils avaient perdu l'intelligence, étaient couvertes de ténèbres; que toutes les supputations des temps (1), où se terminaient à Jésus-Christ, ou n'avaient plus de bornes; que quelques-uns d'entre eux perdaient courage, et tombaient dans l'incrédulité par rapport aux Écritures.

Mais malgré tout cela ils subsistent encore, ils se multiplient, ils demeurent visiblement séparés de tous les autres peuples; et malgré la haine générale, malgré la puissance de toutes les nations, qui les haïssent et qui les ont en leur pouvoir, malgré tous les obstacles humains, ils sont conservés par une protection surnaturelle, qui n'a conservé ainsi aucun autre peuple de la terre.

Il faudrait que je sentisse bien peu ce qui doit causer de l'étonnement et de l'admiration, si ce prodige ne me frappait pas; et j'aurais une étrange idée de la Providence, si je pensais qu'elle n'y eût aucune part.

Mais le Saint-Esprit n'a pas voulu sur cela nous laisser dans l'incertitude; et il nous a déclaré par ses prophètes que la conservation des Juifs est son ouvrage. *Jacob, mon serviteur, ne t'abandonne point à la crainte* (2), dit le Seigneur, *parce que je suis avec toi. Je ne conserverai aucune des nations, parmi lesquelles je t'ai dispersé; mais pour toi, je te conserverai. Et je me contenterai de te punir selon les règles de ma justice: car je ne dois pas te traiter comme innocent.*

Cette promesse est faite aux anciens patriarches, à qui Dieu a réservé des enfants héritiers de leur foi, et aux restes d'Israël qui croiront en Jésus-Christ à la fin des siècles.

C'est pour eux que l'indigne postérité des incrédules est soufferte, et c'est pour conserver la communication entre les premiers pères et les derniers enfants, que la nation est conservée malgré son injustice, et au milieu des punitions qui auraient dû l'acabler.

Mais remarquons bien que cette promesse n'est faite qu'à la seule nation des Juifs (3), que

(1) Il y a plusieurs siècles que les rabbins ont défendu de supputer les temps, parce que tous les calculs conduisaient à Jésus-Christ : *Rumpatur spiritus eorum, qui supputant fines, ou temporum terminos. Vide Buxtorf, t. III.*

(2) *Noli timere, serve meus Jacob, ait Dominus, quia tecum ego sum, quia ego consumam cunctas gentes ad quas ejeci te: te vero non consumam, sed castigabo te in judicio, nec quasi innocenti parcam tibi. Jerem., XLVI, 28.*

(3) *Ego consumam cunctas gentes ad quas ejeci te: te vero non consumam.*

toutes les autres seront ou exterminées, ou tellement confondues les unes avec les autres, qu'elles ne seront plus distinctes, et que c'est l'efficace de la parole de Dieu qui maintient les Juifs au milieu de tout ce qui aurait dû les submerger et les engloutir.

Si un autre que moi (1), dit le Seigneur, a établi l'ordre et la succession du jour et de la nuit; si ce n'est pas moi qui ai donné des lois au ciel et à la terre, il pourra arriver que je rejette la postérité de Jacob et celle de David, mon serviteur. Je les rappellerai et je les rétablirai, et je leur ferai miséricorde. Voilà ce que je viens de dire; la promesse et la fin de la promesse. Un jour les Juifs seront rappelés par miséricorde, et à cause de ceux qui seront rappelés, tous les autres sont soufferts par la patience de Dieu, et conservés par sa puissance.

Voici ce que dit le Seigneur (2): *Qui a créé le soleil pour éclairer pendant le jour, et qui a réglé les mouvements de la lune et des étoiles pour éclairer pendant la nuit? Qui agite la mer (par le flux et le reflux), et qui cause le retentissement de ses flots? Si ces lois que j'ai établies peuvent manquer, alors la postérité d'Israël pourra manquer aussi, et n'être plus un peuple qui subsiste en ma présence dans tous les temps. Si la hauteur des cieux, dit encore le Seigneur, peut être mesurée, si les fondements de la terre peuvent être sondés, je rejeterai entièrement la race d'Israël, à cause de tous les crimes qu'elle a commis, dit le Seigneur.*

C'est-à-dire que le ciel et la terre passeront plutôt que les Juifs cessent d'être un peuple distingué des autres. La même puissance qui a donné des lois à la nature veille sur leur conservation, et le crime inouï qu'ils ont commis en crucifiant le Sauveur promis à leurs pères, et qui a mis le comble à leurs anciennes iniquités (3), ne portera point Dieu à rétracter sa parole, et à rejeter entièrement et sans ressource la postérité de Jacob.

Quelle lumière éclairait les prophètes pour oser parler d'une manière si haute et si grande d'une chose aussi peu vraisemblable que la durée d'un peuple faible, dispersé, universellement haï, et coupable du plus grand de tous les crimes?

Qui douterait des autres prophéties, voyant l'accomplissement de celle-ci? Quelle preuve

(1) *Hæc dicit Dominus: si pactum meum inter diem et noctem; et leges cælo et terræ non posui, equidem et semen Jacob, et David servi mei projiciam, reducam enim conversionem eorum, et miserabor eis. Jerem., XXXIII. 25 et 26*

(2) *Hæc dicit Dominus, qui dat solem in lumine diei, ordinem lune et stellarum in lumine noctis; qui turbat mare, et sonat fluctus ejus: Si defecerint leges istæ coram me, tunc et semen Israel deficiet, ut n. a sit gens coram me cunctis diebus. Hæc dicit Dominus: Si men-urari poterint cæli sursum, et investigari fundamenta terre deorsum; et ego abjiciam universum semen Israel propter omnia quæ fecerunt, dicit Dominus. Jerem., XXXI. 53, 56, 57.*

(3) *Et ego abjiciam universum semen Israel propter omnia quæ fecerunt, dicit Dominus.*

plus étonnante peut-on désirer de la vérité de la religion chrétienne, que ces deux événements joints ensemble: la dispersion des Juifs dans toutes les nations, et leur conservation pendant seize cents ans? L'une de ces choses séparément était incroyable, et elles le devenaient encore davantage étant unies; mais ces deux prodiges étaient nécessaires pour attester que Jésus-Christ était le Messie.

Il fallait que ceux qui l'avaient rejeté fussent exilés dans tous les lieux, portassent dans tous les Ecritures, fussent dans tous regardés comme des déicides, et couverts d'ignominie.

Mais pour accomplir les promesses faites à leurs pères, il fallait que leur famille exilée fût rappelée, et que, son aveuglement étant dissipé, elle adorât celui qu'Abraham avait désiré de voir (1), et qu'il avait adoré avec un saint transport de joie et de reconnaissance.

Les Juifs punis et dispersés rendent témoignage à Jésus-Christ. Les Juifs rappelés et convertis lui en rendront un autre plus auguste. Les Juifs conservés par un continué miracle, pour conserver à Jésus-Christ la tige et la succession de ceux qui croiront un jour en lui, lui en rendent un perpétuel.

S'ils n'étaient que punis, ils ne prouveraient que sa justice. S'ils n'étaient que conservés, ils ne prouveraient que sa puissance. S'ils n'étaient pas réservés pour l'adorer un jour, ils ne prouveraient pas sa miséricorde et sa fidélité, et ils ne lui feraient pas réparation de leurs outrages.

Leur dispersion montre qu'il est venu, mais qu'ils l'ont rejeté. Leur conservation montre qu'ils n'en sont pas rejetés pour toujours, et qu'ils croiront en lui.

Par l'une et l'autre, ils déclarent qu'il est le Messie et le Sauveur promis; que leur misère vient de ce qu'ils ne l'ont pas connu; que la seule espérance qui leur reste est de le connaître un jour.

Il ne faut point demander pourquoi Dieu les supporte si longtemps sans les éclairer, et pourquoi il laisse une si grande interruption entre les pères fidèles et les enfants qui le deviendront. Ce serait vouloir mesurer la hauteur du ciel (2) et vouloir sonder les profondeurs de la terre, que de prétendre examiner les jugements impénétrables de Dieu, et les abîmes de sa sagesse. Il a marqué des bornes à l'incrédulité des Juifs (3) et à l'ingratitude des Gentils. Sa miséricorde et sa justice se succèdent, et personne ne sait en quel temps il exécutera ce qu'il a promis à

(1) *Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum, vidit et gavisus est. Joan., VIII. 56.*

(2) *Si mensurari poterint cæli sursum, et investigari fundamenta terre deorsum, et ego abjiciam universum semen Israel. Sup.*

(3) *Conclisit Deus omnia in incredulitate, et omnium miserator: o altitudo divitiarum sapientie et scientiæ Dei! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus! Rom., XI. 52, 55.*

la dernière postérité d'Israël, quoique ses promesses soient infaillibles.

Israël, voici ce que dit le Seigneur qui t'a créé (1) et qui t'a donné l'être. Ne crains point, parce que je t'ai racheté, et que je t'ai appelé par ton nom, en disant : Tu es à moi. Lorsque tu passeras au milieu des eaux, je serai avec toi, et tu ne seras pas submergé dans les fleuves. Lorsque tu marcheras au milieu du feu, tu n'en seras pas brûlé, et les flammes ne te consumeront pas. Ne crains point, parce que je suis avec toi. Je ferai venir de l'orient ta postérité; je la rassemblerai du couchant. Je dirai au septentrion : Rends-la-moi; et au midi : Ne mets pas obstacle à son retour; sers au contraire de conducteur à mes enfants qui viennent de loin, et à mes filles qui viennent des extrémités de la terre. Quiconque invoque mon nom est mon ouvrage. Je t'ai créé pour ma gloire; c'est moi qui t'ai fait ce qu'il est. Qu'on fasse sortir et qu'on amène un peuple aveugle, mais non des yeux du corps; un peuple sourd, mais non d'une surdité corporelle.

Cette prophétie, vraiment admirable dans toutes ses parties, est adressée à Jacob, le chef des tribus d'Israël, et l'héritier des promesses du Messie et du salut.

Sa postérité est dispersée dans tous les lieux du monde : voilà l'état des Juifs, depuis Jésus-Christ.

Sa dispersion est la punition de son aveuglement spirituel et de sa surdité spirituelle. Et quel aveuglement ou quelle surdité peut-on reprocher aux Juifs, que de n'avoir pas connu Jésus-Christ et de ne l'avoir pas écouté, quoiqu'il prouvât sa mission divine par une infinité de miracles ?

Leur état paraît désespéré : les eaux sont prêtes à les submerger : les flammes les environnent de toutes parts ; mais la protection de Dieu les suit partout et les délivre.

Cette protection est accordée à tout le corps de la nation, en faveur de ceux qui invoqueront un jour le nom que les autres ont déshonoré par leurs blasphèmes.

Ce sera la pure miséricorde de Dieu qui (2) donnera un cœur docile et fidèle à ceux qui renoncèrent à leur ancienne incredulité. Ils seront l'ouvrage de sa grâce. C'est à elle qu'ils devront leur pénitence et leur retour.

Ils ne commenceront pas à voir un objet

nouveau, mais un objet que leur aveuglement leur avait caché. Ils n'éconteront pas un Maître qui paraisse depuis peu de jours, mais un Maître (1) qu'une surdité volontaire et obstinée les avait empêché d'entendre.

Le changement se fera dans leurs personnes, mais non dans la religion. Elle demeurera ce qu'elle est (2), mais ils commenceront à la voir. Jésus-Christ ôtera le voile qui est sur leurs yeux, mais il sera le même. Il guérira leur surdité, mais il dira les mêmes choses.

Il est donc évident que les Juifs sont conservés pour lui, et que tout le corps de la nation ne subsiste que par l'effet de la promesse qui doit amener à Jésus-Christ les restes d'Israël (*Is. XLIII, 5*) : *Qu'on fasse sortir et qu'on m'amène un peuple aveugle, quoiqu'il ait des yeux; et un peuple sourd, quoiqu'il ait des oreilles.*

CHAPITRE XVII.

Il est démontré que Jésus-Christ est le Messie promis par les Ecritures, parce qu'elles prédisent l'aveuglement général des Juifs, excepté un petit nombre, qu'elles en marquent la véritable cause, et qu'elles prédisent très-clairement la foi des Gentils.

ARTICLE PREMIER. — *Il est démontré que Jésus-Christ est le Messie promis par les Ecritures, parce qu'elles prédisent l'aveuglement des Juifs.*

Le chapitre précédent a été terminé par une prophétie d'Isaïe, qui contient clairement la promesse du retour des Juifs, sous le nom d'un peuple aveugle, quoiqu'il ait des yeux, et d'un peuple sourd, quoiqu'il ait des oreilles : mais si quelqu'un doutait qu'on dût entendre les Juifs sous cette expression, le même prophète le tirerait de ce doute par ces paroles : *Écoutez (3), dit le Seigneur, vous qui êtes sourds, et vous, aveugles, ouvrez les yeux pour regarder. Mais qui est l'aveugle à qui je parle, sinon mon serviteur? Car qui est aussi sourd que celui qui devrait me servir d'ange et d'envoyé? Qui est autant aveugle que celui qui devrait être parfait? Encore une fois, qui est autant aveugle que mon serviteur? Quoi, vous qui voyez tant de choses, n'eu observerez-vous aucune? Et vous qui avez les oreilles ouvertes, n'entendez-vous jamais?*

Ces reproches faits à tout le peuple, et même à ceux qui étaient obligés d'être plus

(1) *Educ foras populum cæcum, et oculos habentem; surdum, et aures ei sunt.*

(2) *Jesus Christus heri et hodie; ipse et in secula.* *Hebr., XVII, 8.*

(3) *Sardi, audite; et cæci, intuemini ad videndum. Quis cæcus, nisi ervus meus? et surdus, nisi ad quem muris meus nisi? Quis cæcus, nisi qui vendicans est? et quis cæcus, nisi servus Domini?*

Le texte original porte : et surdus, velut angelus meus quem eram missurus? Quis cæcus, velut ille qui perfectus esse deberet?

Qui vides multum, nonne custodies? Qui apertas aures habes, nonne audies? Is., XLII, 18, 19, 20.

(1) *Ille dicit Dominus creans te, Jacob, et formans te, Israel : noli timere, quia redemi te, et vocavi te nomine tuo, mens es tu. Cum transieris per aquas, tecum ero, et flamma non operiet te. Cum ambulaveris in igne, non combureris, et flamma non ardebit te. Noli timere, quia ego tecum sum. Ab oriente adificavi semen tuum; et ab occidente congregabo te. Hicam aquiloni, Da : et anstro, Noli prohibere : affer filios meos de longinquo, et filias meas ab extremis terræ. Et omnem, qui invocavit nomen meum, in gloriam meam creavi eum, formavi eum, et feci eum. Educ foras populum cæcum, et oculos habentem; surdum, et aures ei sunt. Is., XLIII, 1, 2, 5, 6, 7, 8.*

(2) *Omnes, qui invocant nomen meum, in gloriam meam creavi eum, formavi eum, et feci eum.*

éclairés et plus parfaits que les autres, diminuent l'étonnement où nous devrions être de ce que toute une nation, instruite depuis si longtemps par les prophètes, et qui attendait le Messie depuis tant de siècles, a été assez aveugle pour ne le pas connaître quand il est venu.

Cette nation, qui regarde les autres comme plongées dans les ténèbres, ne peut comprendre qu'elle se soit trompée dans un point essentiel; et que les Gentils, qui n'ont eu connaissance que par elle de la venue du Messie, aient eu plus de lumière pour le discerner.

C'est de moi, dit-elle, que les étrangers ont reçu les Ecritures; c'est de moi aussi qu'ils en doivent recevoir l'intelligence. Les prophètes n'ont parlé qu'à moi: et comment les peuples, inconnus aux prophètes, les entendraient-ils mieux que moi? C'est chez moi, c'est devant mes yeux que tout ce que les chrétiens révèrent s'est passé; en sont-ils mieux instruits que les sages qui composaient le suprême conseil où tout ce qui regarde la religion était examiné?

Cette difficulté aurait pu faire impression sur les esprits, si les mêmes Ecritures qui promettent le Messie ne prédisaient qu'il serait rejeté par la nation même à qui il était promis, et qui l'attendait, et que son aveuglement sur ce point capital serait universel; et si elles ne prédisaient aussi que les étrangers, à qui la promesse du Messie était inconnue, le recevraient, et croiraient en lui quand il leur serait annoncé par le petit nombre de ceux qui, par une grâce particulière, auraient été préservés de l'incrédulité générale.

Ainsi l'objection, qui paraissait forte, se convertit en preuve, et forme une double démonstration que Jésus-Christ est le Messie que les Ecritures promettent: parce que tout le corps de la nation des Juifs l'a rejeté, excepté un très-petit nombre, que la miséricorde de Dieu s'est réservé; et parce que les Gentils, qui n'avaient point ouï parler de lui, ont reçu avec docilité la prédication de ses apôtres. Ceci est d'une extrême conséquence, et il est très-utile d'en être bien instruit.

Le prophète Isaïe s'offrant à Dieu pour annoncer à son peuple ce qu'il lui avait révélé, reçut de lui cette étonnante réponse (1): *Allez et dites à ce peuple: écoutez ce que je vous dis, et ne le comprenez pas: Voyez ce que je vous montre, et n'en ayez pas l'intelligence. Aveuglez le cœur de ce peuple, rendez ses oreilles sourdes, et fermez ses yeux, de peur que ses yeux ne voient, que ses oreilles*

n'entendent, que son cœur ne comprenne et qu'il ne se convertisse à moi, et que je ne le guérisse. Hé! Seigneur, répartit le prophète, jusqu'à quand doit durer un tel aveuglement? Jusqu'à ce que, dit le Seigneur, les villes soient désolées et sans citoyens, les maisons sans habitants, et que la terre demeure déserte.

Nous apprenons de l'évangile de saint Jean que, dans cette prophétie, il s'agit de Jésus-Christ, que c'est sa gloire que vit Isaïe, et que c'est de lui qu'il parle.

Les preuves que j'ai apportées jusqu'ici que Jésus-Christ est le Messie me donnent droit de citer les Ecritures du Nouveau Testament comme divines, avant que j'en démontre en particulier la vérité. Ainsi l'autorité de saint Jean est décisive (1), et il est dès lors certain que l'aveuglement général prédit par Isaïe regarde le Messie promis, et que c'est par rapport à lui que tous les yeux sont fermés, que toutes les oreilles sont sourdes, et que le cœur de tous est appesanti.

Mais quand on suspendrait encore son jugement sur l'autorité divine de l'évangile de saint Jean, deux choses ne seraient-elles pas claires: l'une, que l'aveuglement prédit par Isaïe sera un obstacle à la conversion et à la guérison du peuple juif; l'autre, que cet aveuglement durera jusqu'à ce que le peuple juif n'ait plus ni villes, ni habitation, ni patrie? Or quel autre aveuglement que celui qui fera méconnaître le Messie sera un obstacle à la conversion et à la guérison des Juifs, et quel autre sera puni d'un exil universel et sans retour?

Rendez gloire à la sainteté du Seigneur des armées (2), dit ailleurs le même prophète: qu'il soit seul votre crainte et votre terreur, et il deviendra votre sanctification; au lieu qu'il sera une pierre d'achoppement et une pierre de scandale pour les deux maisons d'Israël: un piège et une occasion de chute aux habitants de Jérusalem. Plusieurs d'entre eux se heurteront contre cette pierre: ils tomberont et se briseront. Ils s'engageront dans le filet et y seront pris. Tenez secret cet avertissement. Mettez le sceau sur ce que je vous ordonne, et conservez-le entre mes disciples. J'attendrai donc le Seigneur, qui cache son visage à la maison de Jacob, et je persévérerai

(1) Cum tanta signa fecisset Jesus coram eis, non credebant in eum. Propterea non poterant credere, quia dixit Isaias: Excceavi oculos eorum, etc. Hæc dixit Isaias; quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo. Joan. XII, 57, 59, 40, 41.

(2) Dominum exercituum ipsum sanctificate: ipse pavor vester, et ipse terror vester. Et erit vobis in sanctificationem: in lapidem autem offensivum, et in Petram scandali duabus domibus Israel; in laqueum et in ruman habitantibus Jerusalem. Et offendent ex eis purimi, et cadent, et conterentur, et arretientur, et capiuntur. Erga testimonium, signa legem in discipulis meis. Et expectabo Dominum, qui abscondit faciem suam a domo Jacob, et prestolabor enim. Ecce ego, et pueri mei, quos dedit mihi Dominus in signum, et in portentum Israel a Domino exercituum. Is., VIII, 13 et suiv.

(1) Dixi: ecce Ego, mitte me, et dixit: Vade, et dices populo huic: Audite audientes, et nolite intelligere, et videte visionem, et nolite cognoscere. Excceavi cor populi hujus; et aures ejus aggravatae, et oculos ejus claudens: ne forte videat oculis suis, et auribus suis audiat, et corde suo intelligat, et convertatur, et sanem eum. Et dixi: usquequo, Domine? et dixit, donec desolentur civitates absque habitatore, et domus sine homine, et terra relinquatur deserta. Is., VI, 8, 9, 10, 11.

à l'attendre. Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés, pour être de sa part un prodige et un signe dans Israël (qui soit une prédiction et une image de l'avenir).

Saint Pierre (1 Ep., II, 7, 8) et saint Paul (Rom. IX, 32, 33), ont expliqué cette prophétie entière de Jésus-Christ; mais en mettant à part pour des moments une autorité d'un si grand poids, il est évident en premier lieu qu'il s'agit ici du Messie, puisque c'est lui que le prophète attend, et que sa famille persévère avec lui à l'attendre; puisque le salut ou la ruine d'Israël dépend de le recevoir ou de le rejeter.

Il est évident, en second lieu, que le Messie ne sera connu que d'un petit nombre de personnes, et que tout Israël ira les yeux fermés se heurter contre lui, et se brisera contre la pierre (1) qui devait servir de fondement à tout l'édifice. Les deux maisons d'Israël, c'est-à-dire les tribus de Juda et de Benjamin, d'un côté, et les dix tribus, de l'autre, tomberont dans un aveuglement égal. Dieu cachera son visage à la maison entière de Jacob (2). Les prophètes seuls et leur famille, eux et les enfants qui leur sont donnés par une grâce particulière, connaîtront celui qu'ils auront espéré. Tout le reste suivra de faux guides (3), quittera la droite voie pour s'engager dans des pièges, et aimera mieux y demeurer que d'en sortir.

Il est évident, en troisième lieu, que l'intelligence des prophéties qui regardent le Sauveur promis est un secret et un mystère (4) inconnu à tout autre qu'aux disciples que Dieu en a instruits; que les Écritures sont pour les autres un livre scellé dont ils ne voient que le dehors; et que bien loin que la multitude en ait la connaissance, elle n'est capable que de l'obscurcir.

On voit par là combien les Juifs sont mal fondés à nous reprocher que nous n'ayons pas pris pour guides ceux qui composaient le conseil public de la nation. C'eût été un moyen sûr pour nous égarer.

On voit encore combien ils ont tort de nous dire que puisque nous avons reçu d'eux les Écritures, nous aurions dû en recevoir l'intelligence de leurs maîtres. Nous l'avons reçue des disciples que Dieu lui-même avait instruits; nous l'avons reçue des prophètes et de leurs enfants. Nous n'avons point inventé ce que nous avons cru; mais nous ne l'avons point dû apprendre de ceux à l'égard de qui les Écritures sont un livre fermé. Le secret conservé parmi les disciples, est venu jusqu'à nous. Jésus-Christ était la clé du chiffre. Les Juifs qui l'ont connu, nous ont appris à le connaître, et tout le reste a été aveuglé et a retenu des livres, dont il ne

touche que l'enveloppe, sans y comprendre rien de salutaire.

Il est évident, en quatrième lieu, que le prophète Isaïe se donne ici (1) et ses deux enfants comme un signe mystérieux de ce qui devait arriver à Israël. L'un de ses enfants avait un nom prophétique, qui signifiait que les restes d'Israël seraient délivrés; et l'autre portait un des noms du Messie, qui signifiait les conquêtes qu'il ferait parmi les nations. Et Isaïe lui-même tenait lieu de tous les prophètes.

Ainsi ces trois personnes nous apprennent que le reste seulement d'Israël sera sauvé; que le Messie étendra son royaume parmi les Gentils; et que les disciples qui croiront en lui parmi les Juifs, seront réduits aux prophètes et à leur famille peu nombreuse.

Ce que j'ai dit jusqu'ici deviendra encore plus clair par une autre prophétie dont toutes les parties méritent une grande attention.

Soyez dans l'étonnement (2) et dans la surprise; que vos pensées soient flottantes et vos démarches incertaines. Soyez ivres, mais non de vin. Soyez chancelants, mais non pour avoir bu avec excès; car le Seigneur va répandre sur vous un esprit d'assoupissement. Il vous fermera les yeux. Il couvrira d'un voile vos prophètes, vos chefs, vos conducteurs, qui voient des visions, et toutes les visions (des vrais prophètes) seront à votre égard comme les paroles d'un livre cacheté avec des sceaux, qu'on donnera à un homme qui sait lire, en lui disant: Lisez ce livre, et il répondra: Je ne le puis, parce qu'il est cacheté. Et on donnera le livre à un homme qui ne sait pas lire, et on lui dira: Lisez, et il répondra: Je ne sais pas lire.

Voici donc ce que dit le Seigneur (3): Parce que ce peuple s'approche de moi de bouche, et me glorifie des lèvres; mais que son cœur est

(1) Ecce ego, et pueri mei quos dedit mihi Dominus in signum et in portentum Israël.

Le premier des enfants d'Isaïe s'appelait Schear laschoub. Reliquiæ revertentur.

Le second s'appelait Maher Schalal Haschibaz. Volo iter spolia detrahe. cito prædare. Is. 7, 3 et 8, v. 3, selon le texte original.

(2) Ostupescite, et admiramini, fluctuate et vacillate: inebriamini et non a vino: movemini, et non ab ebrietate. Quoniam miscuit vobis Dominus spiritum soporis. Claudet oculos vestros; prophetas et principes (duces) vestros qui vident visiones, operiet: et erit vobis visio omnium, sicut verba libri signati, quem cum dederint scienti litteras, dicent: Lege istum. Et respondebit: Non possum, signatus est enim. Et dabitur liber nescienti litteras, diceturque ei: Lege, et respondebit: Nescio litteras. Isai, 29, 9.

(3) Et dicit Dominus: eo quod appropinquat populus iste ore suo, et labiis suis glorificat me, cor autem ejus longe est a me, et timerunt me mandato hominum et doctrinis: ideo ecce ego addam ut admirationem faciam populo huic miraculo grandi et stupendo (Heb. ut rem miram faciam cum populo isto, rem inquam miram et stupendam); peribit (enim) sapientia a sapientibus ejus; et intellectus (a) prudentium ejus abscondetur. Is. 29, 13.

(1) In lapidem offensionis duabus domibus Israël.

(2) Expectabo Dominum, qui abscondit faciem suam a domo Jacob.

(3) Offendent ex cis plurimi, et cadent, et conterentur, et irretientur, et capientur.

(4) Liga testimonium, signa legem in discipulis etcis.

(a) Enim, de la version n'est pas nécessaire selon l'original (heb. intelligentia). Matt. 13, 8.

éloigné de moi, et que le culte qu'il me rend ne consiste que dans l'observance d'institutions et de traditions humaines : je serai pour cette raison une chose extraordinaire à l'égard de ce peuple, un prodige, un événement surprenant. La sagesse des sages de ce peuple périra, et la lumière de ceux qu'il regarde comme des hommes intelligents sera cachée.

Il est certain que cette prophétie regarde les Juifs. Jésus-Christ leur en fait l'application ; et la chose parle d'elle-même : car au temps d'Isaïe, quel autre peuple que celui des Juifs adorait le vrai Dieu par un culte public et général ?

Il est donc certain aussi que sur le point capital, dont dépend le vrai sens des Écritures, ce peuple n'aura aucune lumière ; que ceux qu'il regardera comme ses conducteurs le tromperont ; et que ses sages n'auront ni sagesse ni intelligence.

Il est donc certain que tout le corps de la nation se trompera par rapport au Messie, puisque c'est lui qui est la clé des Écritures, qu'il en est le terme et la fin, et qu'on en a l'intelligence dès qu'on le connaît ; comme au contraire, on ne peut y rien comprendre si l'on le rejette.

Mais, pour sentir toute l'évidence et toute la force de cette prophétie, il faut la diviser en autant de parties qu'a fait le prophète.

Il considère d'abord toute la nation comme agitée (1) par un esprit de vertige, incertaine, irrésolue, n'ayant rien de ferme dans ses conseils ni de suivi dans sa conduite, semblable en tout à une personne que le vin a rendue chancelante et incapable de juger sainement de rien. Ce fut le premier état où le témoignage du précurseur et les miracles de Jésus-Christ mirent le peuple et principalement ses conducteurs et ses maîtres. Ils ne savaient quel parti prendre. L'évidence des miracles faisait sur eux une impression d'un moment, et leur envie les poussait aussitôt d'un autre côté. Ils voyaient et en étaient fâchés. Ils faisaient un pas, et puis reculaient.

De cet état ils passèrent à un autre plus criminel, mais qui était une juste punition du premier. Ils s'appliquèrent à obscurcir toutes les preuves que Jésus-Christ donnait de sa mission, à nier tout ce qui ne se passait pas en leur présence : à rendre douteux ce qui était le plus clair ; à attribuer au démon les prodiges qu'ils ne pouvaient contester. Ainsi ceux que le peuple écoutait comme ses prophètes et suivait comme ses guides, devinrent plus ennemis de la vérité que tous les autres, et par conséquent plus incapables de la voir. Dieu répandit sur eux un esprit d'assoupissement (2) : il leur ferma les yeux ; il mit sur eux un voile qui leur cacha ce qu'ils n'aimaient pas.

(1) *Obstupescite, et admiramini, fluctuate et vacillate ; incubramini, et non a vino ; movemini, et non ab ebrietate.*

(2) *Miscuit vobis Dominus spiritum soporis, claudet oculos vestros, prophetas et duces vestros, qui vident visiones, operiet.*

Dans cette disposition ils consultèrent les Écritures, non pour s'instruire, mais pour s'affermir dans leurs préjugés. Mais elles furent un livre fermé et cacheté pour eux (1). Ils n'y virent rien, dès qu'ils étaient résolus de n'y pas voir Jésus-Christ ; ils s'arrêtèrent à de simples dehors, c'est-à-dire aux seaux mêmes qui leur cachaient le dedans ; et ils substituèrent leurs vaines pensées à la vraie intelligence des livres divins ; leurs visions aux révélations des prophètes.

Dès lors toute la nation fut incapable d'être éclairée : car le simple peuple ne pouvait lire (2), c'est-à-dire ne pouvait entendre par lui-même les Écritures. Et ses docteurs n'en avaient pas la clé, et perdaient le temps à considérer un volume et rouleau scellé de toutes parts, débitant leurs rêveries au lieu de lire, parlant de leur propre fonds, au lieu d'expliquer ce qui était réellement dans le volume.

Dans Isaïe, le peuple et les docteurs paraissaient de bonne foi. Le peuple avoue son ignorance ; et les docteurs reconnaissent que le livre est scellé. Mais c'est pour rendre la chose plus sensible, et non pour expliquer les dispositions ou du peuple ou de ses maîtres. Quoiqu'il soit vrai que le peuple était plus sincère que ses docteurs, à qui Jésus-Christ reproche d'être plus aveugles que les autres (3), et avec moins d'espérance de guérison, parce qu'ils se croyaient très-clairvoyants.

ARTICLE II. — *Les Écritures marquent la véritable cause de l'aveuglement général des Juifs par rapport au Messie qui est Jésus-Christ.*

On pourrait demander pourquoi Dieu permettait que toute la nation à qui, par un privilège particulier, il avait confié les Écritures, en perdit l'intelligence ; pourquoi elles étaient au-dessus de la portée du peuple, pourquoi elles étaient un livre fermé pour ses docteurs, pourquoi Dieu ajoutait lui-même à leur obscurité le voile qu'il mettait sur les yeux des chefs et des pasteurs.

Dieu veut bien prévenir toutes ces questions, et par la réponse qu'il y fait il découvre également la justice et la profondeur de sa conduite, et il donne une importante leçon à tous ceux qui s'appliquent à l'intelligence des Écritures.

Ce peuple à qui je les ai confiées (4), dit le Seigneur, ne m'honore que des lèvres, et son

(1) *Erit vobis visio omnium (il est clair qu'il faut suppléer prophetarum, et entendre les vrais prophètes) sicut verba libri signati.*

(2) *Quem cum dederint scienti litteras, dicent: Lege istum ; et respondebit : Non possum ; signatus est enim, et dabitur liber nescienti litteras, diciturque ei : Lege, et respondebit : Nescio litteras.*

(3) *Si cæci essetis, non haberetis peccatum. Nunc vero dicitis, quia videmus, peccatum vestrum manifestum est.* Joan. 9, 41.

(4) *Eo quod appropinquat populus iste ore suo, et labiis suis glorificat me, cor autem eorum longum est a me.*

cœur est éloigné de moi. Il garde avec soin des institutions humaines qui laissent en liberté ses passions et qui ne regardent qu'une pureté extérieure, mais il fait peu d'état de ma loi qui s'oppose en tout à ses injustes desirs.

Je le traite comme j'en suis traité (1). Je règle ma conduite sur la sienne, et je lui donne le dehors comme il me donne le dehors. Il me parle et me cache son cœur, je lui parle aussi de lui cachant mes sentiments. Il aime mieux les promesses temporelles que celles qui ont pour objet les vrais biens, je couvre celles-ci par les autres. Il ne désire point la vraie justice, et il se contente d'un appareil extérieur de religion; je l'occupe de cet extérieur que je fais servir de voile à un culte spirituel qui sera manifesté dans son temps. Il préfère à ma loi des traditions humaines, et je l'entretiens d'histoires humaines et de faits sous lesquels j'enveloppe les principales actions du Messie.

Il l'attend sous l'idée qu'il s'en est formée, peu différente de celles des princes de la terre, et je le lui représente par quelques traits conformes à son idée dont il est plus touché que de tous les autres qui servent d'explication et de correctifs. Il ne m'aime point ni celui que je dois envoyer; je punis les ténèbres de son cœur par celles de son esprit, et bien loin de lui confier mon secret, je prends contre lui des précautions comme contre un ennemi qui abuserait de ma confiance.

Ses injustes dispositions, au lieu de diminuer par les prédications et les miracles du Messie qui annoncera la vraie justice et les vrais biens, ne feront que l'aigrir. Il ne pourra souffrir la lumière, et il lui préférera ses ténèbres. Et moi, pour l'en punir, je consentirai qu'il y demeure, et je permettrai que l'aveuglement soit si général que presque personne ne sera en état de le remarquer.

Alors arrivera ce qui est incroyable (2), ce qui surprendra tout le monde, ce qui paraîtra incompréhensible, que la nation qui a les Ecritures en dépôt n'y comprendra rien, que le peuple, instruit par les prophètes, rejettera celui qu'ils ont promis et attendu, que des hommes qui ne vivent que de l'espérance du Messie le mettront à mort. Le prodige que je réserve à cette nation est que toute sagesse sera ôtée à ses sages, et que toute intelligence sera ôtée à ses docteurs.

Ainsi, bien loin que ce soit un préjugé contre le Messie que je veux lui envoyer, de ce qu'il sera rejeté par le conseil des sages et par la conspiration des docteurs de la loi, c'est à cette marque au contraire que je veux qu'on le reconnaisse, et c'est pour cela que je le fais prédire, afin que plus la chose sera étonnante et contre toute vraisemblance, plus elle réponde à la prédiction.

C'est ce prodige si funeste à la nation que

les prophètes ont déploré longtemps avant qu'il arrivât : *Nous attendions la lumière (1), disent-ils, et nous voilà dans les ténèbres. Nous espérons un grand jour, et nous marchons dans une nuit sombre. Nous allons comme les aveugles en touchant les murailles, nous marchons à tâtons comme si nous étions sans yeux, nous nous heurtons en plein midi comme si nous étions dans les ténèbres, nous sommes dans des antres obscurs comme les morts; nous rugissons tous comme les ours; nous soupirons et nous gémissons comme des colombes; nous attendions un jugement juste, et il n'est point venu; nous espérons le salut, et le salut est bien loin de nous, car nos iniquités sont multipliées devant vos yeux, et nos péchés portent témoignage contre nous.*

Tout est à remarquer dans ces paroles si touchantes. Le malheur qui afflige le prophète est général. Il ne consiste point dans une perte temporelle, mais dans l'aveuglement. Cet aveuglement ne vient point de ce que la lumière ne se montre pas (2), mais de ce qu'elle n'est pas aperçue. Il est grand jour, il est midi, mais on ne s'en heurte pas moins contre tout ce qui est sur le passage. Le peuple n'a plus de guide qu'il puisse suivre, les guides eux-mêmes marchent à tâtons comme les autres. Le salut promis à la nation (3) s'est éloigné d'elle et a passé à d'autres peuples. Le jugement prononcé par les sages et par les prudents sur le point le plus essentiel a été injuste et a jeté tout le peuple dans l'erreur. Les autres crimes de la nation ont été punis par ce dernier qui y a mis le comble. Les prophètes en sont inconsolables; ils sont tous dans les larmes, mais les séducteurs et les séduits ne sentent point leur état, parce qu'ils sont morts (4) et que leurs ténèbres leur cachent la perte qu'ils ont faite de la lumière.

Il n'y avait rien à quoi l'on dût moins s'attendre, selon les conjectures humaines, qu'à un tel prodige. Mais moins il était vraisemblable, plus il devient une preuve de la vérité des Ecritures qui l'ont si clairement prédit, et plus il sert à démontrer que Jésus-Christ est le Messie qu'elles ont promis, puisque l'aveuglement général des Juifs les a portés à le rejeter.

ARTICLE III. — *Il est démontré que Jésus-Christ est le Messie promis par les Ecritures, parce qu'en prédisant l'aveuglement des Juifs elles ont prédit que les Gentils croiraient en lui,*

Si les Juifs avaient reçu Jésus-Christ, je

(1) Expectavimus lucem, et ecce tenebræ: splendorem, et in tenebris ambulavimus. Palpavimus, sicut cæci parietem, et quasi absque oculis atrectavimus. Impegimus meridie, quasi in tenebris, in caliginosis quasi mortui. Rugiemus quasi ursi omnes, et quasi columbæ mediantes gememus: expectavimus judicium, et non est: salutem, et elongata est a nobis. Multiplicate sunt enim iniquitates nostræ coram te, et peccata nostra responderunt nobis. Is. c. 59, 9 et seq.

(2) Impegimus meridie, quasi in tenebris.

(3) Expectavimus salutem, et elongata est a nobis. Expectavimus judicium, et non est.

(4) In caliginosis, quasi mortui.

(1) Ideo ecce ego addam ut rem miram faciam cum populo isto, rem miram et stupendam.

(2) Rem miram faciam cum populo isto, rem miram, et stupendam, peribit sapientia a sapientibus ejus, et intellectus prudentium ejus abscondetur.

serais obligé de ne le pas recevoir, parce que je suis averti qu'ils se tromperont sur le point qui importe le plus à la religion ; mais plus la conspiration contre lui est générale, plus je suis rassuré. Leur jugement forme le mien par opposition au leur. Je crois ce qu'ils me défendent de croire. Je vais à celui qu'ils rejettent, et je suis certain que je marche alors dans la voie, parce que le Saint-Esprit m'assure qu'ils s'égarent.

J'attends seulement un peu de temps pour voir si les Gentils (1) adoreront celui que les Juifs ont mis en croix, parce que ce second prodige, plus incroyable encore que le premier, m'est donné comme une dernière marque à laquelle je dois reconnaître le vrai libérateur. J'apprends que tout flechit devant lui, que les idoles tombent, que le Capitole s'humilie, que les empereurs, devenus fidèles, placent la croix dans le lieu le plus visible de leur diadème. Je n'hésite plus, je cours, et plein d'admiration je me prosterne devant Jésus-Christ, et parce que les siens ne l'ont pas reçu (2) et parce que les étrangers l'adoraient, les deux signes sont unis, et la preuve est complète qu'il est celui qui longtemps avant sa venue en a donné ces deux marques à ses prophètes : *Ceux qui ne s'informaient point de moi et qui n'en avaient point où parler sont venus vers moi* (3). *Ceux qui ne me cherchaient point m'ont trouvé. J'ai dit à une nation qui n'invoquait point mon nom : Me voici, me voici. Au contraire, j'ai étendu mes mains pendant tout le jour vers un peuple incrédule qui marche dans une mauvaise voie et qui ne suit que ses pensées.* L'incrédulité des Juifs et la foi des nations sont mes garants, et ces deux prodiges sont pour moi.

CHAPITRE XVIII.

Il est prouvé que Jésus-Christ est le Messie, parce que les prophètes donnent aux restes d'Israël, au temps du Messie, des caractères qui conviennent tous aux restes d'Israël au temps de Jésus-Christ.

Un troisième prodige m'est encore donné, fort singulier dans toutes ses circonstances ; et comme j'ai un sincère désir d'en profiter, je vais m'appliquer à l'approfondir.

Quoique tout le corps de la nation tombe dans l'infidélité, Dieu promet de se réserver un petit reste de vrais Israélites qui, par rapport à tout le peuple, ne seront presque rien. Mais ces restes auront ces trois caractères : Ils éclateront en vertus, ils seront invincibles, et ils porteront la lumière dans tout l'univers. Après eux la nation demeurera sans

(1) Voyez dans le chap. 15 les prédictions et les preuves de la foi des Gentils.

(2) In propria venit, et sui cum non receperunt. Joan. 1, 11.

(3) Quæsierunt me, qui ante non interrogabant. Invenerunt, qui non quæsierunt me. Dixi : Ecce ego, ecce ego, ad gentem, quæ non invocabat nomen meum. Expandi manus meas tota die ad populum incredulum, qui graditur in via non bona, post cogitationes suas. Is. 65, v. 1, 2.

gloire et sans vie, et elle ne deviendra féconde que dans les derniers temps où d'autres restes prédits aussi par les prophètes seront recueillis et seront la richesse des nations et la consolation de l'Eglise.

J'examinerai séparément ces parties, et j'en ferai ensuite l'application.

Il faut que le nombre de ceux qui croiront au Messie soit bien peu de chose par rapport à la nation entière, puisque les prophètes se plaignent de l'incrédulité de tous : *Qui a cru, disent-ils, à notre parole* (1), *et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé, c'est-à-dire à qui le dessein de Dieu, en envoyant le Messie, a-t-il été connu ? Il a caché son visage à la maison de Jacob* (2). *Les deux maisons d'Israël se sont brisées contre la pierre fondamentale de l'édifice* (3).

Les restes se convertiront ; les restes de Jacob se convertiront au Dieu fort (4) ; *car quand votre peuple, ô Israël, serait aussi nombreux que le sable de la mer, un petit reste seulement se convertira à Dieu, et la justice inondera ce qui en sera resté. Car le Seigneur, le Dieu des armées, fera un grand retranchement au milieu de toute la terre, et il réduira son peuple à un petit nombre.*

Voilà deux caractères unis ensemble. Ce que Dieu se réservera n'est qu'un petit reste de tout Israël ; mais ce reste précieux est inondé de justice, c'est-à-dire que sa vertu est grande et parfaite.

Les mêmes caractères du petit nombre et d'une grande justice sont joints dans une autre prophétie au courage et au zèle qu'auront les restes d'Israël pour annoncer à toute la terre la gloire du Messie ; et voici comme en parle le Saint-Esprit :

Ce qui restera au milieu de la terre et des peuples (5) *ressemblera à quelques olives qui*

(1) Quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini, cui revelatum est ? Is. 53, 1.

(2) Abscondit faciem suam a domo Jacob. Is. 8, 17.

(3) Erit in lapidem offensionis duabus domibus Israël. Ibid. v. 14.

(4) Reliquie convertentur, reliquie Jacob ad Deum fortem. Si enim fuerit populus tuus, Israël, quasi arena maris, reliquie convertentur ex eo, consummatio (a) abbreviata inundabit justitiam. Consummationem enim et abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet in medio omnis terræ. Is. c. 10, v. 21, 22, 23. S. Paul aux Romains, c. 9, v. 27.

(5) Hæc erunt (Heb. sic erit) in medio terræ, in medio populorum quomodo si pauca olive, quæ remanserunt, excitantur ex olea, et racenti, cum fuerit finita vindemia. Ili levabunt vocem suam, atque landabunt : cum glorificatus fuerit Dominus, hincient de mari. Propter hoc in doctrinis (b) glorificate Dominum ; in insultis maris nomen Domini, Dei Israël. A finibus terræ laudes audivimus gloriam justæ. Et dixi : Secretum mentis mihi, Væ mihi ! prævaricantes prævaricati sunt. Et prævaricatione

(a) On peut traduire consummationem abbreviatam inundabit justitia, ce qui est plus clair, le participe masculin schoteph n'étant pas opposé selon l'hébreu au féminin tzedakah.

(b) Le terme original est mieux traduit in doctrinis, ou in lumine, que in vallibus, comme quelques-uns le prétendent. On pourrait penser que baürim est au lieu de bôhurim electi.

restent après qu'on a cueilli toutes les autres, ou à quelques grappes de raisin qui demeurent après la vendange. Ceux qui seront ainsi restés élèveront leur voix, et ils chanteront des cantiques de louanges. On entendra leurs cris de joie d'au delà de la mer, lorsque le Seigneur sera entré dans sa gloire. Pour le même sujet rendez gloire au Seigneur (vous qu'il a choisis) en répandant partout la lumière; célébrez le nom du Seigneur, du Dieu d'Israël, dans les îles de la mer. Nous avons entendu des extrémités de la terre les louanges et la gloire du juste. Mais j'ai dit : Mon secret n'est que pour moi. Hélas ! en effet, ils ont violé la loi, ils l'ont transgressée en toute manière. Habitant de la terre, il ne te reste que l'effroi, l'abîme et le piège.

1. Les restes d'Israël ressemblent à quelques olives et à quelques grappes de raisin qui ont échappé aux yeux et aux mains des hommes. De telles comparaisons marquent un nombre excessivement petit.

2. Mais ces restes d'Israël, que la grâce a préservés de l'incrédulité générale, comprennent l'étendue d'une telle miséricorde, sont pénétrés de reconnaissance et font retentir la terre et la mer de leurs cantiques (1), sans que les incrédules puissent les réduire au silence.

3. Ils publient hautement la gloire du juste par excellence (2), quoique le conseil de la nation l'ait condamné; ils annoncent sa résurrection, et ils en sont de zélés prédicateurs, quoique toute la nation tâche d'en obscurcir l'éclat.

4. Ce n'est pas seulement dans la Judée ou dans les provinces voisines qu'ils répandent la lumière (3), c'est dans les pays séparés par la mer; c'est dans les îles les plus reculées, c'est jusqu'aux extrémités de la terre.

5. Le prophète entend ce qu'ils publient. Il prend part à leur ministère (4); il les exhorte à le remplir dignement.

6. Mais il n'ose s'expliquer clairement ni sur les restes d'Israël (5), ni sur le sujet de leur joie, ni sur le juste dont ils publient la gloire, ni sur le succès de leurs prédications parmi les Gentils.

7. Il lui est commandé de mêler ces prédictions, qui ont rapport à Jésus-Christ et à l'Évangile, avec celles qui regardent la délivrance de Jérusalem assiégée par Sennachérib; le petit nombre de ceux qui seront conservés jusqu'à la défaite miraculeuse des

Assyriens, leur joie et leurs actions de grâces d'une telle protection sur Jérusalem et sur Ezéchias qui y régnait avec beaucoup de piété.

8. Mon secret, dit-il, n'est que pour moi (1). Le peuple à qui je parle ne mérite pas d'y être admis. Il ne désire qu'une liberté temporelle. Il ne connaît que ses ennemis visibles. Une victoire spirituelle ne le touche point. Je suis obligé de lui cacher sous d'autres noms le vrai libérateur. Je lui parle ailleurs de Cyrus, quoique je n'aie dans l'esprit que le Messie. Les ordres sévères que j'ai reçus le portent ainsi. Le Sauveur d'Israël affecte de se cacher. Il me suggère des expressions qui ne conviennent qu'à lui, mais qu'il semble transporter à un autre; aussi n'ai-je pu m'empêcher de lui dire : O Dieu, Sauveur (2) d'Israël, vous êtes bien appliqué (3) à vous cacher.

9. Le commun du peuple ne sait pas ce que j'ai prédit, en lui annonçant que les restes d'Israël seraient semblables à quelques olives et à quelques grappes de raisin échappées à la recherche générale. Il ne sait pas ce que signifient ces cris de joie que j'ai entendus des extrémités de la terre, ni quel malheur c'est pour lui que la gloire du juste soit connue des Gentils pendant qu'on déshonore son nom dans la Judée. L'événement expliquera ce que je ne puis dire sans énigme.

10. Mais dès maintenant je m'afflige (4) de ce qu'après que les restes d'Israël ont été séparés du corps de la nation elle n'est pleine que d'injustes et de transgresseurs de la loi de Dieu, et qu'elle n'est plus désormais que l'objet de sa colère.

Il ne faut que lire les premiers chapitres des Actes des apôtres pour voir avec quelle exactitude toutes les parties de cette prophétie ont été accomplies.

1. Malgré la conspiration universelle de tout ce qu'il y avait de puissant et en autorité parmi les Juifs, un petit nombre de disciples sans crédit, sans biens, sans lettres, sans protection, demeura fidèle à Jésus-Christ et rendit témoignage à sa résurrection.

2. Leur sainteté et leur vertu furent étonnantes. Ils n'eurent rien de propre; ils ne furent tous qu'un cœur et qu'une âme, et la justice inonda visiblement ces précieux restes d'Israël.

3. On employa inutilement les menaces et les mauvais traitements pour réduire les disciples de Jésus-Christ au silence. Ils déclarèrent qu'il était plus juste d'obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'il n'était pas en leur pouvoir de ne pas publier la résurrection de Jésus-Christ, puisqu'ils avaient été choisis pour en être les témoins.

(1) Et dixi : secretum meum mihi : secretum meum mihi.

(2) Is. 45. 15.

(3) C'est le sens du terme hébreu, *misthather abscondens te*, pour *abconditus*, de la Vulgate.

(4) *Ve mihi ! pravaricatorum pravaricati sunt : et pravaricatione transgressorum pravaricati sunt. Formido, et fovea, et laqueus super te, qui habitator es terræ.*

transgressorum pravaricati sunt. Formido et fovea, et laqueus super te, qui habitator es terræ. Is. c. 14, v. 15 et seq.

(1) *Ili levabunt vocem suam, atque laudabunt.*

(2) *Cum glorificatus fuerit Dominus, liumient de mari.*

(3) *A finibus terræ laudes audivimus, gloriam justi.*

(4) *Propter hoc in doctrinis (in lumine) glorificavit Dominum : in insulis maris, nomen Domini Dei Israel.*

(5) *Et dixi : Secretum meum mihi, secretum meum mihi. (ceux qui traduisent : macies mihi, sont bien loin du vrai sens.)*

4. Ils la publièrent d'abord dans la Judée et dans la Samarie. Ils passèrent ensuite aux autres nations ; et dans peu d'années on entendit des extrémités de la terre les louanges et la gloire du juste.

5. A proportion de ce que le succès de leurs prédications parmi les Gentils était grand, le nombre des fidèles diminuait parmi les Juifs.

6. Enfin l'incrédulité de la nation fut générale, et il ne resta dans son sein que des hommes tels que les dépeint Isaïe.

7. Aussi les punitions que le prophète (*Zachar.*, XII, 12) avait prévues tombèrent eu foule sur elle ; et ce ne sera qu'à la fin des temps que d'autres restes d'Israël, que la grâce s'est réservés, sortiront de l'aveuglement et adoreront celui-là même que leurs pères ont crucifié.

Il n'est donc pas possible, en comparant ce que les prophètes ont prédit des restes d'Israël au temps du Messie, avec ce que les Ecritures du Nouveau Testament nous apprennent des restes d'Israël au temps de Jésus-Christ, de ne pas voir que l'événement a exactement répondu à la prédiction, et que Jésus-Christ est par conséquent le Messie.

S'il n'a point eu de disciples parmi les Juifs ; s'ils ont été sans vertu, ou s'ils n'en ont eu qu'une commune ; s'ils ont été intimidés et réduits au silence ; s'ils n'ont annoncé sa gloire qu'à ceux de leur nation ; s'ils ont travaillé sans succès à la faire connaître aux Gentils ; s'ils se sont bornés à quelques peuples particuliers ; si après leur séparation du reste des Juifs Jésus-Christ a eu dans leur nation beaucoup d'autres disciples ; si dans le commencement la plus grande partie des chefs et du peuple s'est déclarée pour lui ; si l'autorité publique et les moyens humains ont servi à former son Eglise, on peut douter qu'il soit le Messie ; car les prophètes ont donné d'autres caractères à ses disciples.

Mais si tout ce qu'ils ont dit d'eux, si peu vraisemblable, si difficile à réunir, si impossible à la sagesse humaine, se trouve avec une exacte perfection dans les disciples de Jésus-Christ. Comment peut-on hésiter un moment à le reconnaître ? et comment peut-on refuser à la divine Providence les actions de grâces et les louanges qui lui sont dues pour nous avoir manifesté si clairement, dans les restes d'Israël, le Sauveur d'Israël et des Gentils.

CHAPITRE XIX.

Mélange de clartés et d'obscurités dans les prophéties du règne du Messie. Il fallait promettre un roi que le peuple désirât et que les justes reconnussent. Ce qui portait le peuple à l'espérer, l'a empêché de le connaître. Le Messie tel que le Juif l'espère, inutile et dangereux. Fiction de deux Messies.

ARTICLE PREMIER. — *Mélange de clartés et d'obscurités dans les prophéties du règne du Messie.*

Lorsque la promesse du Messie fut fixée dans la maison de David, Dieu commença à révéler d'une manière plus claire qu'il serait

roi, et que son règne serait éternel (1) Et depuis ce temps-là, les prophètes l'ont toujours annoncé comme un roi à qui tout devait être soumis, qui comblerait Israël de biens et de gloire, qui le tirerait de servitude, qui lui assujettirait ses ennemis, et que tous les rois de la terre reconnaîtraient pour leur souverain.

Il était d'une extrême importance que le peuple juif conservât l'espérance du Messie, qu'il l'attendit avec impatience, et qu'il le regardât comme le remède à tous ses maux.

Le dessein de Dieu en enfermant les Juifs dans l'enceinte de la loi (2) avait été de conserver par ce moyen le dépôt de la promesse du Messie, et d'en rendre l'attente plus universelle et plus vive.

Si les prophètes l'avaient clairement prédit, tel qu'il devait être sans couvrir ses grandeurs réelles sous des expressions figurées, les Juifs charnels, dont le nombre était sans comparaison le plus grand, se fussent peu intéressés et aux promesses et au Messie promis.

Et si d'un autre côté les prophètes l'avaient prédit différent de ce qu'il devait être, en le cachant tellement sous l'éclat extérieur d'un roi semblable à ceux qui règnent sur la terre, que les justes ne pussent discerner leur libérateur ; les Ecritures les auraient laissés sans consolation. Et eux n'y trouvant rien qui nourrit leur foi et leur espérance, ils s'en seraient détachés et seraient tombés dans le danger ou d'oublier eux-mêmes le Messie, ou de laisser refroidir l'attente du peuple.

ARTICLE II. — *Il fallait promettre un roi que le peuple désirât, et un libérateur que les justes reconnussent.*

Il fallait promettre un roi que le peuple désirât, et un libérateur que les justes reconnussent. De là vint le mélange des obscurités et des clartés. Les prophètes dirent la vérité, mais la couvrirent. En la couvrant, ils prirent soin que le voile fût transparent. Mais en laissant paraître la vérité à travers le voile, ils prirent soin que le voile fût riche et précieux selon les sens. Par là ils attachèrent les yeux de tous : ceux des personnes éclairées, à ce qui était important, mais caché. et ceux du peuple, à ce qui brillait davantage et était moins solide.

Pendant l'absence du Messie, tous les spectateurs paraissaient regarder le même objet, et leurs désirs paraissaient avoir un même but, car ils attendaient tous le roi que les Ecritures promettaient, et l'on distinguait

(1) Firmabo regnum ejus, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum. 2. *Reg.* 7. 12. 15.

Firmabo solium regni ejus super Israel in aeternum. 1. *Paral.* 22. 10.

Anne, mère de Samuel, avait dit plusieurs années auparavant : « Dominus dabit imperium regi suo, et sublimabit cornu Christi sui. » 1. *Reg.* 2. 10. Mais avant elle personne n'avait parlé ainsi.

(2) Priusquam veniret fides, sub lege custodiebatur conclusi in eam fidem, quæ revelanda erat. *Galat.* 5. 25

peu si c'était lui ou son éclat qu'on attendait, si c'était la foi ou la cupidité qui désirait sa venue.

ARTICLE III. — *Ce qui portait le peuple à l'espérer, l'a empêché de le connaître.*

Mais quand il a paru, tout ce qui servait au peuple pour le porter à l'attendre, l'a empêché de le connaître. Le voile qu'il avait toujours vu est demeuré sur ses yeux; la vérité qu'il n'avait jamais vue lui a paru étrangère. Il n'avait jamais joint ensemble la figure et la réalité, les dehors du Messie et ses perfections. La figure et les dehors l'ont arrêté et l'ont séduit, et le Messie sans diadème et sans pourpre leur a paru un homme ordinaire.

Les justes au contraire l'ont plus aisément reconnu, quand il s'est montré sans pompe et sans appareil, parce que c'était lui qu'ils aimaient et non son éclat, et qu'ils attendaient de lui la justice et le salut, et non une gloire humaine.

Mais ces justes ont été en petit nombre. Les autres ont cru être trompés, lorsque les promesses ont été accomplies. Le Messie trop grand pour eux, trop élevé au-dessus de leurs pensées leur a paru petit. Ils espéraient beaucoup moins, et parce qu'ils ont infiniment plus reçu qu'ils n'attendaient, ils ont cru n'avoir rien reçu.

ARTICLE IV. — *Le Messie tel que le Juif l'espère, inutile et dangereux.*

Ils s'étaient flattés que le Messie ne les rendrait pas seulement indépendants des princes étrangers (1), mais qu'il les leur assujettirait tous; que les tributs imposés sur toutes les nations (2) combleraient la surde richesses; que l'or et l'argent y seraient plus communs qu'au temps de Salomon; que Jérusalem deviendrait la plus grande et la plus magnifique ville du monde; que tous les peuples fourniraient aux Juifs des servi-

(1) Erunt capientes, qui se ceperant, et subjicient exactores suos. *Isai.* 44. 2.

(2) Argentum eorum et aurum eorum cum eis; reges eorum ministrabunt tibi. *Is.* 60, 9 et 10.

Suges lac gentium, mamilla regum lactaberis. v. 16.

Fortitudinem gentium comedetis, et in gloria eorum superbietis. *Is.* 61. 6.

Pro ære afferam aurum, et pro ferro afferam argentum; et pro lignis æs, et pro lapidibus ferrum. *Is.* 60, 17.

Ego sternam per ordinem lapides tuos, et fundabo te in saphiris, et ponam jaspidem propugnacula tua; et portas tuas in lapides sculptos. *Is.* 54, 11 et 12.

Ædificabunt filii peregrinorum tuorum muros tuos. Venient ad te curvi filii eorum qui humiliaverunt te. *Is.* 60, 10 et 14.

Stabunt alieni, et pascent pecora vestra; et filii peregrinorum agricolæ et vinitiores et vestri erunt. *Is.* 61. 5.

Possidebit eos domus Israel super terram Domini in servos et ancillas. *Is.* 44. 2.

In diebus illis apprehendent decem homines ex omnibus linguis gentium, fimbriam viri Judæi, dicentes: Ibimus vobiscum, audivimus enim quoniam Deus vobiscum est. *Zachar.* 8. 23.

teurs qui s'estimeraient heureux d'avoir parmi eux les derniers emplois; et que le respect pour le moindre de la maison d'Israël irait presque jusqu'à l'adoration: et ils s'étaient formé ces idées sur des passages de l'Écriture mal entendus, dont leur orgueil et leur amour pour les choses temporelles leur avaient caché le véritable sens.

Mais si c'était là ce que devait faire le Messie, je ne vois pas en quoi il eût rendu les hommes meilleurs, et je ne sais pourquoi des hommes aussi spirituels que les prophètes eussent désiré si ardemment sa venue.

Pour moi, sur une telle peinture, je ne m'intéresse point à son règne et je n'en espère rien. Je n'ai rien à demander à un roi tel que les Juifs se le figurent. L'or et l'argent me touchent peu. Je n'ai point besoin de serviteurs. Une ville magnifique dans un pays où je suis exilé, ne serait propre qu'à me faire oublier ma patrie. Des témoignages excessifs de respect ne seraient propres qu'à nourrir mon orgueil.

Tout ce que m'offre le Messie attendu par le Juif, n'est propre qu'à entretenir ma corruption, et dès lors il ne la connaît pas. Il enflamme mes passions et il s'en rend le ministre au lieu de les guérir. Il ignore mes maux et leurs remèdes. Il ne sait pas ce qui me manque et ce que j'ai perdu. Il substitue des biens extérieurs à d'autres qu'il ne peut donner et que je désire. Il veut me faire prendre le change. Il me tente et m'amollit: je le crains comme un séducteur et je le fuis, et bien loin de mettre en lui toute ma confiance, je le regarde comme étant d'intelligence avec les ennemis de ma justice et de ma liberté.

Quel exemple d'ailleurs me donnerait un sauveur de cette espèce? Quelle consolation en recevrais-je dans les maux, ou quel courage dans les persécutions; et quel mépris serait-il capable de m'inspirer pour une félicité séparée de la vertu?

ARTICLE V. — *Fiction de deux messies.*

Mais si le Messie (voyez le chapitre précédent) doit avoir les mains pleines de richesses, si l'abondance doit le suivre, si la magnificence est son caractère, comment les prophètes ont-ils prédit qu'il sera rejeté par le corps entier de la nation, et qu'un aveuglement universel le cachera à ceux qui l'ont attendu (*Isaïe*, LIII)? Comment ont-ils pu dire de lui qu'il sera regardé comme le dernier des hommes, comme un lépreux, comme un homme puni par la justice divine?

Faut-il séparer le Messie et en faire deux; attribuer à l'un l'éclat et l'autorité, et à l'autre l'humiliation et la faiblesse?

Mais lequel des deux alors sera celui qui a été promis à Abraham, comme devant être la source de la bénédiction de tous les peuples? Viendront-ils en des temps différents, ou paraîtront-ils ensemble? Seront-ils unis ou opposés? Sera-t-il permis de rejeter l'un, et de lui préférer l'autre? Que recevra-t-on de celui qui sera dans l'humiliation et la douleur? Si c'est la justice et l'innocence; le ministère de l'autre est superflu et devient

même dangereux. Si ce n'est pas la justice et l'innocence que donne le Messie humilié et souffrant ; que vient-il faire au monde avec une misère inutile ?

Il est manifeste que le Juif n'entend pas les Écritures, puisqu'il y trouve de la contradiction, et qu'il ne peut expliquer d'un seul Messie ce qu'elles ont dit certainement d'un seul ; car la folle prétention de le diviser en deux est insoutenable, et c'est tout au plus un délire d'un moment, mais qui ne peut avoir de suite.

CHAPITRE XX.

Preuves que Jésus-Christ est le Messie, par la conformité de son règne avec tout ce que les prophètes ont dit de celui du Messie : 1° règne sans richesses et sans aucun moyen humain ; 2° règne éternel ; 3° sans éclat et sans l'appareil des autres rois ; 4° règne de grâce et de sainteté ; 5° règne invisible et intérieur ; 6° règne fondé sur le mépris que les sujets du Messie feront de l'or et des richesses ; 7° règne qui n'a rien de commun avec celui des mauvais princes ; 8° règne pacifique, et sans victoires extérieures ; 9° règne chez les nations ; 10° règne qui consiste à rendre dociles les rois de la terre ; 11° règne parfait, mais après que le Messie se sera assis à la droite de Dieu ; 12° vérité des Écritures.

Si le Messie doit être pauvre et affligé, comme les prophètes l'assurent, le Juif se trompe absolument dans l'idée qu'il s'est faite de sa gloire et de sa grandeur. Il ne le connaît point, puisque ses états lui sont inconnus. Il juge aussi mal ses victoires que ses ignominies ; et c'est un fantôme qu'il espère sous le nom du Messie, au lieu du véritable que les Écritures promettent.

ARTICLE PREMIER. — *Les prophètes ont prédit que le règne du Messie sera sans richesses et sans aucun moyen humain.*

Les promesses d'un règne sans richesses ne sont nulle part plus claires que dans cette célèbre prophétie de Zacharie où le Saint-Esprit parle sans voile et sans énigme. *Fille de Sion (1), soyez comblée de joie, fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse : voici votre roi qui vient à vous, votre roi juste et sauveur. Il est pauvre, et il est monté sur une ânesse, et sur le poulain d'une ânesse. J'exterminerai les chariots d'Ephraïm, et les chevaux de Jérusalem, et les arcs dont on se sert à la guerre. Il annoncera la paix aux nations ;*

(1) *Exulta satis, filia Sion, jubila, filia Jerusalem, ecce rex tuus veniet tibi justus et salvator : ipse pauper, et ascendens super asinam, et super pullum filium asinae. Et dispergam (Heb. succidam) quadrigam ex Ephraïm, et equum de Jerusalem, et dissipabitur (Heb. excindetur) arcus belli : et loquetur pacem gentibus. Et potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus (lumine) usque ad fines terræ. Tu quoque in sanguine testamenti tui emisisti vinetos tuos de laen, in quo non est, aqua. L'hébreu porte ainsi : Et ad te quoque quod spectat (o Sion) in sanguine testamenti tui emisisti vinetos tuos, etc. Zach. IX, 9, 10.*

et sa puissance s'étendra depuis une mer jusqu'à l'autre mer, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités du monde. Et pour vous (ô Sion) j'ai fait sortir vos captifs du profond abîme qui était sans eau, en considération du sang qui a scellé votre alliance.

Le roi dont la venue doit combler de joie Jérusalem est sans doute celui qu'elle espère ; mais ce roi est pauvre ; il est monté sur une ânesse, et c'est là toute sa magnificence.

On ne peut pas dire qu'il faut en attendre un autre qui régnera avec plus de gloire ; car c'est ce roi si pauvre et si humble, qui régnera d'une extrémité du monde à l'autre. C'est à lui à qui tout sera soumis.

Ces deux choses si contraires en apparence sont unies. Il est roi de tout, et il n'a rien. C'est qu'il n'est pas roi comme ceux de la terre. Il est juste et sauveur : voilà en quoi il est riche ; le Juif cherche vainement ici une autre grandeur.

Que ne lit-il ce qui suit ? J'exterminerai les chariots d'Ephraïm et les chevaux de Jérusalem (1). Il veut que le Messie ait une nombreuse garde et un appareil terrible. Il se trompe. C'est ainsi qu'ont régné les rois d'Israël et ceux de Juda ; mais le nouveau roi n'emploiera pas de tels moyens ; il n'en a pas besoin. Il est lui-même sa grandeur et sa force, et tout pauvre qu'il est, il s'assujétira toute la terre.

Il triomphera de toute la puissance humaine : il humiliera tous les empires ; mais ce ne sera point en faisant la guerre. Le Juif est encore ici trompé. Il se figure des batailles et des victoires imaginaires. Mais le Messie brise les arcs et les flèches ; il est sans armes, et il annonce la paix.

Ce n'est point aux seuls Juifs qu'il l'annonce, c'est à toutes les nations ; et par conséquent la vaine espérance du Juif de réduire en servitude les autres peuples s'évanouit ; car lorsque tout est en paix, où est la servitude et où sont les tributs ?

Une promesse particulière regarde Israël : ses captifs seront mis en liberté ; mais quels captifs, et de quelle prison seront-ils délivrés ? d'un abîme souterrain et sans eau ; ce n'est donc pas de la domination des autres rois ; et voilà encore une illusion du Juif dissipée.

Mais par quel moyen les prisons souterraines seront-elles ouvertes ? par le mérite d'un sang qui aura scellé une nouvelle alliance ; car le sang des animaux qui a scellé l'ancienne, n'a aucun pouvoir.

Il faudra donc que la liberté des anciens justes soit le prix du sang du Messie ; puisque c'est lui qui est le juste et le sauveur ; et que deviennent alors toutes les pensées fastueuses du Juif, par rapport à son Messie, puisque le véritable doit être immolé comme une victime, et inconnu par conséquent à ceux qui l'immoleront ?

Cette seule prophétie suffit pour dévoiler

(1) Ephraïm était la principale des dix tribus séparées du royaume de Juda, et le siège des rois d'Israël.

toutes les Ecritures, et pour faire disparaître la fausse grandeur du Messie, qui cache au Juif le juste et le sauveur, dont la puissance n'emprunte rien de ce qui est nécessaire aux autres rois, et qui se sert de sa pauvreté même et de sa faiblesse apparente pour s'assujettir tous les empires.

ARTICLE II. — Règne éternel.

Mais le règne de Jésus-Christ et la manière dont il a été prédit dans les Ecritures, méritent une recherche plus exacte et plus étendue.

Lorsque Dieu promet à David le Messie, il lui dit (1) que son règne sera éternel. C'est ainsi qu'en parlent tous les prophètes, et principalement Isaïe : *L'étendue de son empire et la paix n'auront point de fin. Il s'assiera sur le trône de David, (2) et il prendra possession de son royaume, pour l'affermir et le rendre inébranlable par l'équité et par la justice, depuis le commencement jusque dans tous les siècles. Ce sera Dieu jaloux (de sa gloire et de sa vérité) qui le fera.*

Cette seule promesse découvre nettement que le règne du Messie n'est point temporel, et qu'il n'a rien de semblable à celui des autres rois. Puisqu'il doit toujours durer, il n'est pas de ce monde; car ce n'est pas pour lui que le Messie règne, c'est pour rendre heureux ses sujets; et quel bonheur leur procurerait-il en demeurant éternel, s'il ne les laissait sujets à la mort? Ce serait un supplice de l'avoir connu et de le perdre. Il faut qu'il soit permis à ceux qui l'aiment de l'avoir toujours pour maître; il faut donc qu'ils soient eux-mêmes éternels, et par conséquent il faut attendre une autre vie.

ARTICLE III. — Règne sans éclat et sans l'appareil des autres rois.

Le Messie, selon la peinture que le Saint-Esprit fait de son règne, n'a rien de ce qui ressemble aux autres rois. Il est sans pompe, sans suite, sans aucune marque extérieure d'autorité; il ne commande point avec empire. On n'entend point sa voix au dehors. On ne publie aucun édit en son nom. On ne punit personne en vertu de ses lois. Le magistrat public ne leur prête point son ministère. *Il ne parlera point d'un ton élevé (3). Il ne haussera point la voix, et on ne l'entendra point dans les places publiques. Il ne brisera point le roseau déjà affaibli, et il n'éteindra pas la mèche qui fume encore.* De telles expressions éloignent l'idée extérieure de

la puissance royale, et elles doivent désabuser tous ceux qui confondent le Messie avec un prince temporel.

ARTICLE IV. — Règne de grâce et de sainteté.

Plus les Ecritures s'expliquent sur son sujet, plus elles découvrent que son règne s'exerce sur le cœur et sur la volonté, et qu'il est le même que le règne de sa grâce et de sa miséricorde. *L'esprit du Seigneur, dit le Messie lui-même par un prophète, s'est reposé sur moi (1), parce que le Seigneur m'a rempli de son onction. Il m'a envoyé annoncer ses miséricordes à ceux qui sont doux et humbles; pour guérir ceux qui ont le cœur brisé; pour prêcher la liberté aux captifs, et la délivrance à ceux qui sont en prison; pour publier l'année de la réconciliation du Seigneur; pour consoler ceux qui pleurent; pour avoir soin de ceux qui gémissent dans Sion; pour leur donner une couronne au lieu de la cendre, un vase d'huile de joie au lieu des larmes, un vêtement de gloire au lieu d'un esprit affligé; et il y aura dans elle des hommes puissants en justice (2) qui seront des plantes du Seigneur, dont il se glorifiera.*

Jésus-Christ, après avoir lu cette prophétie dans la synagogue de Nazareth, déclara qu'elle était accomplie dans sa personne; (3) et il est impossible de ne l'y pas reconnaître à chaque trait. Voilà le Messie dont j'ai besoin. Voilà celui que les prophètes m'ont promis. Il vient consoler les misérables, et non augmenter leurs misères, en les trompant par de faux biens et en leur faisant oublier les véritables. Il vient pour les humbles, et non pour fortifier l'orgueil. Il vient mettre en liberté ceux qui gémissent sous la tyrannie des passions, et non rendre leur servitude plus dure en les attachant aux choses sensibles. J'ai besoin de lumière et de force: il en est la source. Mes péchés me remplissent de terreur: il m'annonce qu'ils me sont pardonnés. Je suis exilé du ciel: il m'en ouvre la porte. Je suis affligé de ce que mes désirs pour la vertu sont combattus par des désirs contraires: il me délivre de cette division domestique, et il fait triompher la justice en moi, qui devient aussi le triomphe de sa grâce. Il connaît mon état, mes besoins, mes maladies, le sujet de mes gémissements et de mes larmes: il a tout ce qui me manque; je trouve en lui tout ce que je désire. Je m'abandonne à lui sans réserve; et je consens que le Juif lui préfère une vaine idole

(1) Spiritus Domini super me, eo quod unxerit me: ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et predicarem captivis indulgentiam [Heb. libertatem] et clausis apertionem. Ut predicarem annum placabilem Domino, et consolarem omnes lugentes. Ut ponerem lugentibus Sion, et darem eis coronam pro cinere, oleum gaudii pro luctu: pallium laudis pro spiritu mœroris; et vocabuntur in ea fortes justitiæ, plantatio Domini ad glorificandum. Is. c. 61, v. 1, 2, 3.

(2) Qui excelleront en justice, qui seront les guides et les chefs des autres justes; le terme hébreu signifie arietes.

(3) Hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris. Luc. 4, 21

(1) Stabilitam thronum regni ejus usque in sempiternum. 2. Reg. 7, 13.

Usque in æternum. L. 1. Paral. 22, 10.

(2) Multiplicabitur ejus imperium, et pacis non erit finis (Heb. multiplicandi imperii). Super solium David, et super regnum ejus sedebit, ut confirmet illud, et corroboret in judicio et justitia; anodo et usque in sempiternum. Zelus Domini exercituum faciet hoc. Is. 9, 7.

(3) Non clamabit, neque accipiet personam [Heb. neque attollet sup vocem]; nec audietur vox ejus foris. Calamum quassatum non conteret et linum sumigans non extinguet. Is. 42, v. 2 et 3.

que s'est faite sa vanité, puisqu'il n'aime que l'illusion et le mensonge.

S'il reste quelque légère obscurité dans les termes dont se sert le prophète, elle est pleinement dissipée par l'interprétation qu'il en donne, en disant qu'il y aura dans Sion des hommes qui excelleront en justice, et qui seront des plantes du Seigneur, dont il se glorifiera. La justice et la sainteté peuvent être figurées par des biens temporels, mais des biens temporels ne peuvent être figurés par la sainteté. La liberté spirituelle peut être entendue sous celle des corps, mais la sortie d'une prison extérieure et sensible ne peut être entendue sous la promesse d'une liberté spirituelle. Le plus n'est point figure du moins; une grande promesse ne s'explique point par une promesse d'un ordre inférieur. Ainsi, dès que l'Écriture mêle à des expressions capables de recevoir deux sens, d'autres expressions claires qui ne signifient que des biens spirituels et invisibles, elle détermine en quel sens toutes les autres doivent être prises, et il n'est plus possible de s'y tromper.

Ceux qui sont marqués dans cette prophétie comme devant exceller en justice dans Jérusalem et servir de modèles aux autres justes, sont les apôtres, les disciples de Jésus-Christ, et ces premiers fidèles qui quittèrent tout et qui vendirent tout pour ne s'occuper que du seul soin de la religion et de l'attente des biens éternels. Et ce sont eux que le Saint-Esprit marque dans la suite par ces paroles : *Les étrangers viendront et seront les pasteurs de vos troupeaux* (1); *et les enfants des étrangers seront vos labourers et vos vignons; mais, pour vous, vous serez appelés les prêtres du Seigneur, vous serez nommés les ministres de notre Dieu.*

Cette promesse a été accomplie à la lettre, car d'un côté ces premiers chrétiens de Jérusalem ne s'appliquaient qu'à louer Dieu et à lui rendre grâces, (2) et ne sortaient presque pas du temple; et de l'autre côté les Églises des Gentils se croyaient obligées à nourrir celle de Jérusalem, par reconnaissance de ce qu'elles en avaient reçu la lumière de l'Évangile, et pour suppléer par leur abondance aux besoins des saints qui avaient tout quitté pour Jésus-Christ.

ARTICLE V. — Règne invisible et intérieur.

Dès qu'il est certain que le règne du Messie est un règne de grâce et de sainteté, il est

(1) Et stabunt alieni, et pascent pecora vestra : et filii peregrinorum agricole et vitatores vestri erunt; vos autem sacerdotes Domini vocabimini; ministri Dei nostri dicetur vobis. *Is.* 61, 5, 6.

(2) Omnes qui credebant, erant pariter, et habebant omnia communia. Possessiones et substantias vendebant : quotidie perdurantes unanimiter in templo, collaudantes Deum. *Act.* 2, 44, 45, etc.

Ministerium hujus officii, dit *Saint Paul*, non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino, 2. *Cor.* 9, 12.

On voit quel était le soin de saint Paul et des Églises des Gentils pour les fidèles de Jérusalem, dans la première Épître aux Corinth. , ch. 16; dans la seconde, ch. 8 et 9; aux Gal., ch. 2, v. 10.

dès lors certain qu'il est invisible et intérieur; et que tout ce qui paraît au Juif magnifique selon les sens dans les promesses, doit être expliqué d'une manière spirituelle, et par conséquent plus magnifique encore que le Juif ne se l'imagine : nous en allons voir un bel exemple dans la structure de la nouvelle Jérusalem, qui est le grand ouvrage du Messie. *Bientôt, dit le Seigneur, je disposerai dans leur rang toutes les pierres pour te rebâtir* (1). *Je choisirai des saphirs pour tes fondements; je bâtirai de jaspe tes remparts; je ferai tes portes de pierres ciselées; et toute ton enceinte sera de pierres choisies. Tous les enfants seront instruits par le Seigneur, et ils jouiront d'une abondante paix. Tu seras fondée dans la justice.*

Il est visible que cette Jérusalem est l'Église chrétienne, et que les pierres précieuses dont elle est bâtie sont ses enfants; mais quels enfants? Instruits immédiatement par le Seigneur, établis sur une solide justice, remplis de la paix dont la présence du Saint-Esprit est la source. Il faut être bien grossier, après une explication si claire, pour chercher ailleurs des saphirs et du jaspe, et pour désirer une ville extérieure dont les remparts et les portes soient magnifiques.

Mais si cette grossièreté à l'égard de Jérusalem est inexcusable, elle l'est encore bien plus à l'égard du Messie; car si son ouvrage n'est magnifique qu'aux yeux de l'esprit, comment veut-on qu'il ait lui-même une magnificence qui soit extérieure et sensible?

La loi a été donnée par Moïse (2), mais la grâce et la vérité sont l'ouvrage de Jésus-Christ; la loi, qui ne faisait que des esclaves, a été publiée au bruit du tonnerre et au milieu des éclairs. Mais la loi nouvelle s'enseigne en secret. Plus la première a d'éclat, moins elle est intérieure; plus la seconde est intérieure, moins elle est accompagnée de tout ce qui frappe les sens. Ce n'est pas aux yeux ni aux oreilles qu'elle parle, mais au cœur. Et le nouveau législateur, semblable à la loi qu'il enseigne, n'a rien dans sa personne qui attache les hommes aux sens et qui ne les rappelle à leur cœur.

ARTICLE VI. — Règne fondé sur le mépris que les sujets du Messie feront de l'or et des richesses.

Au lieu donc d'espérer que le Messie remplira Jérusalem d'or et de richesses, il faut espérer qu'il la remplira de justes, qui ne feront aucun état de l'or ni des richesses. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même, et qu'il découvre le fond de ses promesses cachées sous d'autres moins dignes de lui. *Je vous*

(1) Ecce ego sternam per ordinem lapides tuos, et fundabo in saphiris; et ponam jaspem propugnacula tua, et portas tuas in lapides sculptos, et omnes terminos tuos in lapides desiderabiles universos filios tuos doctos a Domino et multitudinem pacis filiis tuis, (et) in justitia fundaberis. *Is.*, c. 54, v. 11, 12, 13 et 14.

(2) Lex per Moysen data est; gratia et veritas per Jesum Christum facta est. *Joan.* 1, 17.

donnerai de l'or au lieu d'airain, de l'argent au lieu de fer, (1) de l'airain au lieu de bois, et du fer au lieu de pierres. A ces paroles le Juif attend un autre Salomon; il se trompe, et il est bien malheureux de n'attendre que cela.

Il s'agit d'un édifice spirituel, éternel, inamuable, où tout soit pur et tout soit ferme et solide. Il s'agit d'une cité où tout soit saint et parfait. *Je ferai*, continue le Seigneur, *que la paix régnera sur vous et que la justice vous gouvernera; tout votre peuple sera un peuple de justes. Ils seront les rejetons que j'aurai plantés, et les ouvrages que ma main aura faits pour ma gloire.*

Voilà qui est digne du Messie, et qui ne peut convenir qu'à lui. Il est le roi des justes. C'est lui qui les rend tels. C'est pour sa gloire qu'il les justifie. C'est dans ce peuple saint que consiste son royaume; et ce royaume est aussi sa conquête, car il est l'ouvrage de ses mains. Tout ce qui n'est donc point sainteté et justice, est étranger au Messie. Et c'est le dégrader que de le confondre avec un roi qui dans ses richesses extérieures n'aurait rien qu'un prince injuste ne pût avoir.

ARTICLE VII. — Règne qui n'a rien de commun avec celui des mauvais princes.

Le Saint-Esprit fait tout le contraire, car dans l'admirable peinture qu'il nous a laissée du Messie, de ses perfections et de son ministère, il n'a mis aucune chose qui puisse être commune aux mauvais princes; et en ne parlant que de sa sainteté et de sa justice, il a éloigné de notre esprit toutes les idées d'une gloire et d'une magnificence extérieures.

Il sortira un rejeton du tronc coupé de Jessé, (2) et une fleur naîtra de sa racine; et l'esprit du Seigneur se reposera sur lui: l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété. Et il sera rempli (3) de l'esprit de la crainte du Seigneur. Il ne jugera point sur le rapport de ses yeux, ni sur ce qu'il aura entendu de ses oreilles; mais il jugera les pau-

(1) Pro ære afferam aurum, et pro ferro afferam argentum. Et pro lignis æs, et pro lapidibus ferrum; et ponam visitationem tuam (*heb.* præfectionem) pacem et præpositos tuos iustitiam populus tuus omnes iustitiam, germen plantationis meæ, opus manus meæ ad glorificandum. *Is.*, c. 60, v. 17 et 21.

(2) Egredietur virga de radice Jesse (*heb.* de succiso trunco) et flos de radice ejus ascendet, et requiescet super eum spiritus Domini, spiritus sapientiæ et intellectus: spiritus concilii et fortitudinis; spiritus scientiæ, et pietatis, et replebit eum spiritus timoris Domini. Non secundum visionem oculorum (*heb.* suorum) judicabit; neque secundum auditum aurium (*heb.* suarum) arguet. Sed judicabit in iustitia pauperes et arguet in æquitate pro mansuetis terræ, et percutiet terram virga oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet impium. Et erit iustitia cingulum humerum ejus; et fides cinctorium renum ejus. *Is.*, c. 11, v. 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) On peut traduire autrement l'original en cet endroit: mais on n'a pas cru devoir rien changer.

vres dans la justice, et il se déclarera le juste vengeur des humbles de la terre. Il frappera la terre par la verge de sa bouche, et il tuera l'impie par le souffle de ses lèvres. La justice sera la ceinture de ses reins, et la fidélité son baudrier.

Tout mérite réflexion dans cette prophétie; mais je m'attache uniquement à faire voir que l'Esprit de Dieu a eu dessein de nous donner une idée du Messie absolument différente de celle des autres rois, et de nous apprendre qu'il n'aurait ni armées, ni magistrats, ni officiers; qu'il régnerait immédiatement par lui-même sans avoir besoin d'être aidé, et qu'il n'aurait par conséquent aucun appareil extérieur qui le distinguât aux yeux des hommes.

Premièrement, il naîtra de la maison de Jessé, lorsque le tronc en sera coupé, c'est-à-dire lorsque le sceptre en sera sorti, et qu'elle sera tombée dans l'obscurité.

Secondement, il sera plein de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de religion; mais, excepté cette grandeur spirituelle et invisible, il n'aura rien dans l'extérieur qui l'élève au-dessus des autres hommes.

Troisièmement, il ne jugera point sur ce qu'il verra des yeux du corps, ni sur ce qu'il entendra des oreilles corporelles, c'est-à-dire qu'il pénétrera le fond des consciences et qu'il verra jusqu'aux plus secrètes pensées.

Il n'emploiera donc point le ministère des juges, qui ne pourraient que l'informer de l'extérieur; il n'aura donc ni tribunal ordinaire, ni aucune fonction publique semblable à celle des princes qui rendent la justice à leurs peuples.

Quatrièmement, il n'aura besoin, pour se soumettre tous les peuples de la terre, que de l'efficacité de sa parole.

Il n'aura donc besoin ni d'armées, ni de serviteurs, ni d'officiers qui l'aident à vaincre les rebelles, à maintenir ses sujets dans l'obéissance et à étendre ses conquêtes.

Cinquièmement, d'un seul souffle il exterminera l'impie.

Il ne grossira donc pas inutilement sa cour d'un grand nombre de personnes qui recevraient tout de lui et qui ne pourraient lui rien donner.

S'il appelle quelques disciples, il les choisit pauvres et les tire de la bassesse, de peur qu'ils ne se crussent nécessaires s'ils avaient de plus grands talents. Il leur communique son pouvoir contre l'impie; et leur parole le met en fuite, parce qu'elle est une participation du souffle de leur maître.

Sixièmement, sa justice et sa fidélité dans ses promesses ne le quittent point: ce sont ses armes; elles lui tiennent lieu d'épées.

Il est donc aussi peu nécessaire qu'on lui prête du secours pour régner, qu'il est nécessaire qu'on l'aide à être juste et fidèle: un tel roi l'est en tout, parce qu'il l'est par son propre fonds. C'est l'avilir, et le réduire à la faiblesse des princes de la terre, que de l'environner d'une multitude d'officiers inutiles, qui obscurciraient sa grandeur au lieu

de la relever, et qui cacheraient ce qu'il est au lieu de contribuer à sa gloire.

ARTICLE VIII.—*Règne pacifique et sans victoires extérieures.*

Nous avons déjà vu plus d'une fois que son règne sera pacifique, et que c'est pour cela qu'il a été figuré par celui de Salomon. *Isaïe l'appelle le Prince de la paix* (1), *et il assure que l'étendue de son empire et la paix qui y régnera n'auront point de fin.*

Où seront donc ces victoires dont le Juif s'est fait une espèce de voile pour ne point voir Jésus-Christ? Où seront ces rois humiliés devant tout le peuple d'Israël, chargés de chaînes et menés en triomphe dans Jérusalem?

Comment le Juif n'a-t-il pas été détrompé en lisant tant de fois que le règne du Messie sera pacifique? La paix temporelle et la guerre temporelle, telle qu'il s'imagine l'une et l'autre, ne sont-elles pas opposées? et ne devrait-il pas comprendre que les victoires du Messie seront spirituelles, puisqu'elles seront compatibles avec une paix universelle?

ARTICLE IX. — *Règne chez les nations.*

Mais pour le désabuser pleinement, demandons-lui à qui le Messie fera la guerre? Aux nations, répond-il. Mais, *selon les prophètes, c'est aux nations que le Messie doit annoncer la paix.* (2) Il doit être leur lumière aussi bien que celle d'Israël. Sa mission le porte expressément. C'est peu, dit le Seigneur, que vous me serviez à convertir les restes d'Israël, je vous ai établi pour être la lumière des nations (3) et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre. Ce ne sera point inutilement qu'il appellera à lui tous les peuples. Ils viendront à lui en foule, avec un esprit de religion et de pénitence. *Le rejeton de Jessé, c'est-à-dire le Messie, (4) sera exposé comme un étendard aux yeux de tous les peuples. Les nations l'invoqueront et le prieront, et il les purifiera de leurs iniquités.*

Faut-il faire souvenir le Juif que ce sera lui qui demeurera incrédule au lieu que les Gentils seront fidèles; et que si le Messie doit déclarer la guerre aux rebelles, ce sera contre ceux de sa nation qu'il la fera? Il suffit de lui citer maintenant Moïse, en qui il met sa confiance, et de lui rapporter ces paroles : *Ils m'ont voulu piquer de jalousie, (5) dit le*

Seigneur, *en me préférant un Dieu qui ne l'était point : et moi je les piquerai de jalousie en leur préférant un peuple qui n'était point mon peuple.* Ce sont donc les Gentils qui sont préférés, et par conséquent ce n'est pas de leur humiliation que le Juif doit triompher.

Mais n'est-il pas écrit (1) que le Messie doit soumettre tous les rois de la terre? Sans doute les prophètes l'ont tous dit, mais ce sera en les rendant fidèles.

ARTICLE X.—*Règne qui consiste à rendre dociles les rois de la terre.*

La victoire du Messie sera intérieure, parce qu'elle sera véritable (2). Il soumettra la volonté des princes, mais il les laissera sur le trône; il changera leur cœur, mais non leur condition; il les rendra enfants de son Eglise, mais il ne les dégradera pas; il adoucira leur esprit; il ôtera à leur domination l'orgueil et la fierté; il les réduira à la même obéissance et la même docilité que les brebis, mais sans toucher à leur première autorité, qu'il rendra au contraire plus vénérable et plus sainte.

Mais tous les rois, réplique-t-on, ne seront pas dociles. Il y en aura qui s'opposeront au règne du Messie, et il faudra qu'il emploie contre eux sa puissance et qu'il les réduise par la force.

ARTICLE XI.—*Règne parfait, mais après que le Messie se sera assis à la droite de Dieu.*

Cela est vrai, mais non comme l'entend le Juif. Tous les ennemis du Messie seront brisés par son sceptre de fer, comme le dit le prophète (3), ils seront tous réduits à lui servir de marchepied, et tous les rois qui auront refusé de se soumettre à lui périront au jour de sa juste colère.

Mais quel sera ce jour? Le Juif pense que ce sera le temps du règne visible et temporel du Messie, et il est certainement dans l'erreur. Il faut avant que tous les ennemis du Messie soient abattus sous ses pieds (4), qu'il soit assis à la droite de Dieu; qu'il soit par conséquent dans le ciel, invisible à la terre et caché dans le sein de son Père. Il faut que sa mission temporelle soit finie, puisqu'il est retourné vers celui qui l'avait envoyé. Il faut

¹ (1) Ps. 71, 11.

Is. 49, 25.

Cap. 60, v. 10, 12 et 16, et c. 52, 15.

(2) C'est le sens de ces paroles figurées d'Isaïe : *Habitabit lupus cum agno, et pardus cum hircu accubabit. Vitulus et leo et ovis simul morabuntur, et puer parvulus minabit eos. Vitulus et ursus pascebunt; simul requiescent catuli eorum, et leo quasi bos comedet paleas.* Is., c. 11, v. 6 et 7; et c. 65, 25.

La différence entre les animaux demeure : il n'y a que l'inclination de changée.

(3) *Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos.* Ps. 2, 9.

Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. Ps. 109.

Et nunc, reges, intelligite, nequando iraseatur Dominus, et pereatis de via justa. Ps. 2.

(4) *Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis : donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum,*

(1) Filius qui nascetur tibi, erit vir quietissimus. Pacem et otium dabo in Israel cunctis diebus ejus. 1. Paral. 22, 9.

Princeps pacis. Multiplicandi imperii ejus, et pacis non erit finis. Is., c. 9, v. 6 et 7.

(2) Loquetur pacem gentibus. Zach. 9, 10.

Dedi tibi fœdus populi in lucem gentium. Is. 42, 6.

(3) Parum est ut sis militi servus ad fœces (reliquas) Israel convertendas : ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terræ. Is. 49, 6.

(4) Radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum gentes depreeabuntur. Is. 11, 10.

Iste asperget gentes multas. Is. 52, 15.

(5) Ipsi me provocaverunt in eo qui non est Deus, et ego provocabo eos in eo qui non est (erat) populus (Sup.) meus. Deut. 32, 21.

que sa patience, à l'égard de ceux qui ne le reconnaissent pas pour leur roi, soit prise pour une preuve qu'il ne l'était pas, puisqu'il ne donne aucun signe extérieur de sa colère avant le jour destiné à la vengeance. Il faut que pendant que plusieurs rois et plusieurs nations l'adorent, les incrédules paraissent impunis, et que le Juif, plus coupable que les autres, abuse de la longue patience de celui qu'il a rejeté.

Voilà le dernier trait du règne de Jésus-Christ, si parfaitement conforme à tout ce que les prophètes ont dit de celui du Messie, qu'il est impossible de ne pas le reconnaître à une telle conformité. Il a paru pauvre parmi nous, pour nous rendre riches. Il n'a employé aucun moyen humain pour régner. Il n'a eu rien de semblable aux autres rois. Il n'a voulu aucune des choses qui peuvent être communes aux mauvais princes. Il a soumis tous les rois de la terre sans les déplacer. Il a uni une paix éternelle avec de continuelles victoires. Il n'a régné que par la justice et la sainteté. Il a formé lui-même ses sujets en les rendant justes. Il n'a rien emprunté du dehors. Il a été roi par lui seul. Sa parole a exterminé l'usurpateur et l'impie qui séduisait l'univers. Il est rentré dans le sein de son Père, après avoir établi son Eglise qui est son royaume. Il est assis à la droite du Tout-Puissant, où il attend qu'il réduise ses ennemis à lui servir de marchepied ; et il supporte avec patience, jusqu'au dernier jour, et le Juif et les autres incrédules qui abusent de son silence en le prenant ou pour faiblesse ou pour impunité, et qui ajoute, sans y penser, le dernier trait auquel on doit reconnaître celui qu'ils rejettent.

ARTICLE XII. — *Vérité des Ecritures.*

Avant de finir ce chapitre, tournons un moment la tête vers tout ce que nous venons de voir, et demandons-nous à nous-mêmes s'il était possible de prédire, par des conjectures humaines, un règne aussi peu humain que celui du Messie, si mêlé de contradictions apparentes, et si différentes de tout ce que l'histoire et l'expérience nous ont appris ? Si une autre lumière que celle de Dieu a été capable de découvrir aux prophètes des vérités qui, après l'accomplissement, paraissent encore incroyables ? Si une autre sagesse que la sienne a pu conduire leurs expressions, et y mêler avec tant de précaution la clarté et l'obscurité, qu'avec un cœur droit on y vit toujours le Messie, et qu'avec un cœur corrompu on n'y vit que le voile qui le cache ? Et si Jésus-Christ, dont les Ecritures établissent si clairement la vérité, ne donne pas à son tour une preuve invincible de leur divinité, en les accomplissant si parfaitement et en vérifiant en tout leur exactitude.

CHAPITRE XXI.

Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs aurait dû les éclairer. La mort et les ignominies de Jésus-Christ sont des preuves évidentes qu'il est le Messie, parce qu'elles ont

été clairement prédites par les prophètes. S'il n'avait pas été crucifié et si sa patience n'avait pas été regardée comme faiblesse, il ne serait pas le libérateur promis.

ARTICLE PREMIER. — *Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs aurait dû les éclairer.*

Rien n'a tant contribué à l'aveuglement des Juifs que la mort du Messie, et rien n'était plus capable de les éclairer que la manière dont il l'a soufferte, s'ils avaient été attentifs aux prophéties qui l'ont prédite dans toutes ses circonstances.

Ils ont pu être trompés dans les temps où ils ont prêté leurs mains à l'accomplissement de ce terrible mystère ; mais lorsqu'ils ont eu la liberté de comparer ce qu'ils avaient fait avec ce qui avait été prédit, et qu'ils ont vu toutes les suites d'un sacrifice offert en même temps par les mains de Caïn et par celles d'Abraham, il est étonnant qu'ils n'aient pas été touchés de repentir, et qu'ils n'aient pas reconnu en Jésus-Christ la vérité figurée par Abel et Isaac.

C'est encore un scandale pour eux que la croix du Sauveur, comme elle était autrefois une folie pour les Gentils (1). Et l'univers prosterné devant cette croix, l'idolâtrie détruite par cette croix, la sagesse et la puissance divine se manifestant si hautement depuis tant de siècles par cette croix, n'ont pu jusqu'ici les porter à y considérer autre chose que le crime de leurs pères. Pour nous qui connaissons, quelle est la force et la sagesse de Dieu (2) pour ceux qui sont appelés soit Juifs, soit Gentils, nous mettons notre gloire à publier la sienne ; et, bien loin d'en rougir, nous ne reconnaissons Jésus-Christ pour notre Sauveur que parce qu'il y a été attaché, les prophètes nous défendant de recevoir un autre messie que celui qui souffrira une mort honteuse et cruelle pour nous.

ARTICLE II. — *La mort et les ignominies du Messie clairement prédites par Isaïe.*

Le prophète Isaïe chargé de l'annoncer plusieurs siècles avant qu'elle arrivât, commence par la prédiction du peu de vraisemblance qu'un tel mystère trouvera parmi les hommes : *Qui a cru, dit-il, à notre parole (3) ? c'est-à-dire qui croira, Seigneur, ce que vous me découvrez et ce que vous vous voulez que je publie ? et à qui le bras du Seigneur, c'est-à-dire celui par qui il veut sauver les hommes, a-t-il été révélé ?*

Il s'élèvera devant le Seigneur, continue le prophète, comme un arbrisseau (4) et comme

(1) Judæis scandalum. Gentibus stultitiam. I Cor. 2, 25.

(2) Ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis, Dei virtutem et Dei sapientiam. *Ibid.*, 24.

(3) Quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini eni revelatum est ? *Is.* 53, 1.

(4) Et ascendet sicut virgultum coram eo, et sicut radix de terra sitiens. Non est species ei, neque decore : et vidimus eum, et non erat aspectus, et desideravimus eum : despectum et novissimum virorum, virum dolorum, et scientem infirmitatem : et quasi

un rejeton qui sort d'une terre sèche, il est sans beauté et sans éclat. Nous l'avons vu mais sans le discerner (1), et nous l'avons méconnu. Il nous a paru méprisable, le dernier des hommes, un homme de douleurs, qui sait ce que c'est que souffrir. Son visage était comme caché. Il ne paraissait digne que de mépris, et nous n'en avons fait aucun cas.

Il a pris véritablement sur soi-même nos langueurs (2) et il s'est chargé de nos douleurs. Nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié, et cependant il a été percé de plaies pour nos iniquités; il a été brisé pour nos crimes. Le châtiment qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures.

Nous nous étions tous égarés comme des brebis errantes (3) : chacun s'était détourné pour suivre sa propre voie, et Dieu l'a chargé de l'iniquité de nous tous.

Il a été offert parce que lui-même l'a voulu (4), et il n'a point ouvert la bouche. Il sera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger; il demeurera dans le silence comme un agneau qui est muet devant celui qui le tond.

Il est mort après avoir été lié et condamné (5). Qui racontera sa génération, lorsqu'il aura été retranché de la terre des vivants, et que je l'aurai frappé à cause des crimes de mon peuple? La conversion des impies (6) sera le prix de sa sépulture, et celle des personnes puissantes le fruit de sa mort, parce qu'il n'a point commis d'iniquité et que le mensonge n'a jamais été dans sa bouche, et que néanmoins le Seigneur l'a voulu briser dans son infirmité.

S'il livre son âme pour le péché (7), il verra

une longue postérité, et la volonté de Dieu s'accomplira heureusement par son ministère. Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert, et il en sera rassasié. Le juste, non serviteur, justifiera plusieurs par sa doctrine, et il portera sur soi-même leurs iniquités.

Car je lui donnerai pour partage une grande multitude de personnes (1), et il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, et qu'il a été mis au nombre des scélérats, qu'il a porté le péché de plusieurs et qu'il a prié pour les violateurs de la loi.

Il est indubitable que c'est du Messie que parle le prophète. Les anciens Juifs n'ont pu en disconvenir. Mais par un attentat qui devient un témoignage de la vérité, ils ont changé dans leur paraphrase, toutes les prédictions des souffrances et des humiliations du Messie, en des prédictions contraires, sans oser néanmoins faire aucun changement dans le texte d'Isaïe, quoique ce texte opposé à leur paraphrase fût une conviction de leur infidélité et de leur aveuglement volontaire. Les derniers Juifs, moins sincères, ont voulu détourner à Jérémie ce que leurs pères avaient entendu du Messie, et ils n'ont fait en cela que témoigner une impuissante haine contre Jésus-Christ et ses prophètes; car toutes les preuves possibles que c'est de lui que parle Isaïe, sont réunies dans ce qu'il en dit. Je les marquerai en peu de mots, et je remonte pour cela jusqu'au chapitre précédent.

Le prophète y promet à Jérusalem la gloire, la liberté, la sainteté, l'accomplissement de ses désirs, et il continue ainsi : *En ce jour mon peuple connaîtra mon nom* (2). *Je dirai alors : moi qui parlais autrefois, me voici présent.* Il n'y a point de prédiction plus claire de la venue du Messie. Les prophètes l'ont annoncé; il parlait par eux : mais le voilà présent en personne : *Que les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix sur les montagnes sont beaux; les pieds de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, qui dit à Sion : Votre Dieu est entré* (3) *en possession de son royaume. J'entends déjà la voix de vos sentinelles; ils élèveront leurs voix de concert; ils chanteront des cantiques de louanges, parce qu'ils verront de leurs yeux que le Seigneur aura converti Sion. Réjouissez-vous,*

servus meus multos, et iniquitates eorum ipse portabit.

(1) Ideo disperitiam ei plurimos : et fortium dividet spolia, pro eo quod (a) tradidit in mortem animam suam, et cum sceleratis reputatus est : et ipse peccata multorum tulit, et pro transgressoribus rogavit. *Is. c. 53.*

(2) Sciet populus meus nomen meum in die illa ; quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum. Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem, dicentis Sion : Regnabit Deus tuus ! vox speculatorum tuorum : levaverunt vocem, simul laudabunt : quia oculo ad oculum videbunt eum converterit Dominus Sion. Gaudete et laudate simul, deserta Jerusalem. *Is., 52, 6.*

(3) Regnavit, regnat, selon l'original.

(a) Car je lui donnerai pour partage : c'est ce que signifie le terme hébreu, *eo quod.*

absconditus vultus ejus et despectus, unde nec reputavimus eum. *Is. 53, 2.*

(1) Sans le discerner; c'est le sens de ces paroles : *Et non erat aspectus.*

(2) Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit : et nos putavimus eum quasi leprosum, et percussum a Deo, et humiliatum : ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra ; disciplina pacis nostræ super eum, et livore ejus sanati sumus. *Ibid.*

(3) Omnes nos quasi oves erravimus, unusquisque in viam suam declinavit, et posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum. *Is., 53, 6.*

(4) Oblatus est quia ipse voluit, et non aperuit os suum. Sicut ovis ad occisionem [ducitur, dans les Actes, chap. 8, 52] ductus est, et quasi agnus coram tondeute se obmutescit, et non aperiet os suum [dans les Actes, non aperuit].

(5) De angustia et de judicio [après avoir été lié et condamné, c'est ce que porte l'original] sublatus est : generationem ejus quis enarrabit ? quia abscessus est de terra viventium : propter scelus populi mei percussus eum. Et dabit impios pro sepultura, et divitem pro morte sua : eo quod iniquitatum non fecerit, neque dolus fuerit in ore ejus, et Dominus voluit conterere eum in infirmitate.

(6) Il donnera [c'est-à-dire Dieu] les impies dans son sépulchre, et les riches dans sa mort. C'est le sens du texte.

(7) Si posuerit pro peccato animam suam, videbit scem longævum, et voluntas Domini in manu ejus dirigetur. Pro eo quod laboravit anima ejus, videbit et saturabitur. In scientia sua justificabit ipse justus

déserts de Jérusalem; louez tous ensemble le Seigneur, parce qu'il a consolé son peuple, et qu'il a racheté Jérusalem.

Le roi promis et attendu est entré en possession de son royaume. La nouvelle en est portée partout. La joie est universelle. Tout change de face dans Jérusalem. Les envoyés disent qu'ils ont vu de leurs yeux son libérateur.

Le Seigneur (1) a fait voir son bras plein de sainteté à toutes les nations, et toutes les régions de la terre verront le Sauveur que notre Dieu nous doit envoyer.

Ce bras que Dieu cachait dans son sein et qu'il déploie à la vue de toutes les nations, est celui-là même dont le prophète va bientôt dire : Seigneur, à qui votre bras a-t-il été révélé? De qui a-t-il été connu pour ce qu'il est? Il est ici la même chose que le Messie, et par conséquent il le signifie encore quelques lignes après.

Mais pour mettre la chose dans une entière évidence, je n'ai qu'à rapporter ce qui est dit dans le chapitre LI : *Ecoutez-moi* (2), *vous qui êtes mon peuple; nation que j'ai choisie, entendez ma voix, car la loi sortira de moi* (ce n'est pas l'ancienne, puisqu'elle est donnée, mais la nouvelle, puisqu'on la promet), *et ma justice éclairera les peuples. Le juste que je dois envoyer est proche. Le Sauveur que j'ai promis va paraître, et mon bras sera justice aux nations. Les îles* (c'est-à-dire le pays au-delà de la mer, à l'égard des Juifs) *seront dans l'attente; elles vivront dans l'attente de mon bras. Si jamais promesse du Messie fut claire, c'est certainement celle-ci où le bras de Dieu, le Juste et le Sauveur qu'il doit envoyer, sont la même chose.*

Je reviens à la suite du discours du prophète : Mon serviteur sera rempli d'intelligence (3); il sera grand et élevé; il montera au plus haut comble de la gloire.

Qui est ce serviteur de Dieu par excellence, qui doit être si élevé, si ce n'est le Messie? C'est donc lui dont on vient de dire qu'il a pris possession de son royaume, et qu'il a racheté Jérusalem. C'est sa venue qu'annon-

(1) Paravit Dominus brachium sanctorum suum in oculis omnium gentium; et videbunt omnes fines terre salutare Dei nostri.

Ecce intelliget servus meus, exaltabitur, et elevabitur, et sublimis erit valde.

Sicut obstuperunt super te multi, sic ingloriosus erit inter viros aspectus ejus, et forma ejus inter filios hominum.

Iste [heb. sic] asperget gentes multas, super ipsum continebunt reges os suum: quia quibus non est narratum de eo, viderunt, et qui non audierunt, contemplantur sunt.

Quis credidit auditui nostro? et brachium Domini cui revelatum est? et ascendet sicut virgultum coram eo, etc. *Is.*, 52, v. 6 et seq.

(2) Attendite ad me, popule meus, et tribus meæ me audite: quia lex a me exiit, et judicium meum in lucem populorum requiescit. Prope est justus meus, egressus est Salvator meus, et brachia mea populos judicabunt, me insulæ expectabunt, et brachium meum sustinebunt. *Is.* c. 51. v. 4 et 5.

(3) Ecce intelligat servus meus, etc., *sup.*

cent tous ceux qui portent la nouvelle de la réconciliation et de la paix.

Comme vous avez été l'étonnement de plusieurs (1) (par votre désolation), il paraîtra aussi sans gloire (2) devant les hommes, et dans une forme méprisante aux yeux des enfants des hommes.

C'est à Jérusalem que parle Isaïe : Vous êtes la ville que Dieu a choisie, et il vous a préférée à tout le reste de l'univers, pour établir en vous le seul temple qu'il veut avoir: et néanmoins il vous a réduite à une si profonde humiliation, en permettant que vous fussiez détruite aussi bien que son temple, que vous n'avez plus été reconnue pour la ville sainte, et que tout le monde a jugé que vous étiez rejetée pour toujours.

Il en sera ainsi de votre roi et de votre libérateur. Il sera dans l'humiliation et l'opprobre, quoique je vienne de vous dire qu'il sera grand et élevé, et qu'il montera au plus haut comble de la gloire. Il faut distinguer les temps. Il commencera par l'ignominie, et il en sera récompensé par une gloire éternelle. Il sera rabaisé extérieurement au-dessous de tous les hommes, et il sera un jour infiniment élevé au-dessus de tous les hommes.

C'est ainsi qu'il purifiera par l'aspersion beaucoup de nations (3). Les rois se tiendront devant lui dans le silence, parce que ceux à qui il n'avait point été annoncé le verront, et ceux qui n'avaient point entendu parler de lui le contempleront.

Par ses humiliations et par ses souffrances, il méritera le salut à tous les hommes, qu'il purifiera par l'aspersion de son sang. Les plus grands rois de la terre seront saisis de crainte et de respect en le voyant dans l'abaissement pour eux. Et ils croiront sa résurrection et sa gloire, lorsqu'on les leur annoncera, quoique les prophètes ne les y aient point préparés.

Mais, Seigneur, qui d'entre ceux à qui nous le promettons depuis si longtemps, croira ce que nous lui en dirons (4); et qui aura parmi eux assez de lumière pour reconnaître votre bras puissant, en le voyant affaibli par nous? car au lieu qu'on attend un roi qui naisse dans l'éclat et qui occupe extérieurement le trône de David, il ne sera qu'un faible arbrisseau (5), né à la vérité d'une Vierge pleine de grâce, mais caché dans l'obscurité, et confondu par sa pauvreté avec le peuple le plus méprisante.

Je m'arrête ici pour demander s'il est possible de détourner à un autre qu'au Messie, ce que je viens de rapporter du chapitre LII d'Isaïe, ou s'il est possible de le séparer du chapitre LIII? Il serait plus facile de nier qu'il

(1) Sicut obstuperunt super te multi, etc., *sup.*

(2) On peut traduire aussi, son visage sera plus défiguré que celui d'aucun autre homme, et sa forae moins connaissable que celle des enfants des hommes.

(3) Sic asperget gentes multas, etc., *sup.*

(4) Quis credidit auditui nostro? etc., *sup.*

(5) Ascendet sicut virgultum de terra sitiendi.

y ait aucune promesse du Messie, que d'obscurcir celle du chapitre LII, tant elle est claire et manifeste. Et d'un autre côté il est si évident que le prophète parle d'une même chose dans les deux chapitres, qu'on ne peut y feindre la moindre distinction; car les derniers versets du LII^e sont l'abrégé de tout le LIII^e, et ce dernier ne fait que les expliquer avec plus d'étendue.

Mais indépendamment de cette preuve qui a toute la force d'une démonstration, je n'ai qu'à lire le chapitre LIII pour y en trouver un grand nombre d'autres.

1. Celui dont parle le prophète a expié les crimes des hommes (1) par ses souffrances. Il leur a mérité la réconciliation par ses douleurs. Il les a guéris par ses blessures.

2. Les prophètes eux-mêmes (2), et par conséquent les plus justes, se mettent dans le nombre de ceux qui ont besoin d'être purifiés par lui.

3. Il s'offre (3) et il meurt actuellement pour effacer les péchés de tous. Il est la victime que Dieu choisit, et elle est assez sainte pour détourner sa colère.

4. Sa mort est récompensée par une postérité nombreuse et éternelle (4).

5. La conversion des impies et des personnes puissantes est le prix de sa mort et de sa sépulture (5).

6. Il a pour héritage les peuples de la terre, parce qu'il a consenti à son immolation. Il a triomphé des forts (6) et partagé leurs dépouilles en sacrifiant sa vie.

Si ce n'est pas là le Messie, et s'il est permis d'attribuer à un autre qu'à lui de si grandes choses, que fera-t-il donc qui les égale quand il sera venu? L'espérance désormais en lui est inutile. Il trouvera le monde purifié quand il y viendra. Il n'aura pas besoin de travailler à notre réconciliation: elle est faite. Ce n'est pas lui qui triomphera du fort armé: il est vaincu. Ce ne sera pas par ses soins que nous serons guéris: un autre nous a rendu la santé. Une seconde victime est superflue: un autre sacerdoce est inutile. Tout ce que prétendra faire le Libérateur promis est déjà fait par un autre que les Ecritures ne promettaient pas.

Il est glorieux à votre Fils, ô mon Dieu, de n'avoir pour adversaires que des hommes ennemis de la raison, et il est bien consolant pour nous de voir dans vos prophètes une prédiction si claire dans ce que nous lisons dans l'histoire de l'Évangile, et de reconnaî-

(1) *Attritus est propter scelera nostra. Disciplina pacis nostræ super eum.*

Livore ejus sanati sumus.

(2) *Omnes nos quasi oves erravimus. Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum.*

(3) *Oblatus est quia ipse voluit; propter scelus populi mei percussit eum.*

(4) *Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum.*

(5) *Dabit impios pro sepultura et divitem pro morte sua.*

(6) *Ideo disperdiam ei plurimos et fortium dividet spolia, pro eo quod tradidit in mortem animam suam.*

tre à chaque trait dans Isaïe l'Agneau qui ôte les péchés du monde, et qui nous a lavés dans son sang!

Mais en tirant pour un moment le voile sur lui, il demeure au moins pour constant que le Messie doit souffrir et mourir; qu'il sera mis à mort par le peuple même qui l'attend, mais qui ne le connaîtra pas; que le silence que Dieu gardera pendant son sacrifice, le fera regarder comme rejeté de lui et comme ayant usurpé le ministère et le nom du Messie; que sa patience sera méprisée comme une preuve de sa faiblesse, quoiqu'elle soit libre et volontaire; que son immolation sera déshonorée par la compagnie des criminels auxquels on le joindra; qu'on le liera comme coupable et qu'on le déclarera tel par un jugement public; qu'au lieu de se justifier ou d'employer les miracles pour se délivrer, il demeurera aussi muet, et en apparence aussi faible qu'un agneau qu'on égorge; qu'on ne sera détrompé qu'à sa résurrection et à la multiplication étonnante de sa famille qui en sera la preuve; qu'on le sera encore davantage lorsqu'on verra les peuples et les rois de toute la terre quitter leurs fausses divinités et accourir à lui; qu'on connaîtra pour lors que celui qui avait paru si méprisable, était le juste et le roi promis à Sion, qu'un petit nombre de ses enfants a reçu, mais que le corps de la nation a livré aux Gentils, parmi lesquels il est grand et élevé en gloire, comme Joseph vendu par sa famille devint le maître de l'Égypte.

Je n'ai plus désormais qu'à ôter le rideau et à laisser paraître Jésus-Christ dont la vive image est peinte dans Isaïe, et à demander s'il est possible de trouver une plus parfaite conformité entre la prédiction et l'accomplissement, et si l'on peut refuser de croire à l'Évangile, quand on croit aux prophètes?

CHAPITRE XXII.

Le Messie doit être mis à mort selon la prophétie de Daniel. Le Messie doit être attaché à la croix et y mourir, selon la prophétie de David. Il est prédit que la patience du Messie sera regardée comme faiblesse, et sa confiance en Dieu comme vaine. Il est prédit que les Juifs pleureront universellement celui qu'ils ont percé.

ARTICLE PREMIER. — *Le Messie doit être mis à mort, selon la prophétie de Daniel.*

Excepté le nom même de Messie, tout est dans la peinture d'Isaïe; et tous ses autres noms de Juste, de Sauveur, de Lumière des nations, le marquent aussi clairement.

Mais Daniel le lui donne dans l'endroit même où il prédit qu'il sera mis à mort: *Après soixante-deux semaines (1), le Messie ou le Christ sera mis à mort.* Et l'on ne peut pas distinguer ce Christ d'un autre qui sera le Prince ou le Roi promis: car le même

(1) Il faut joindre ces 62 semaines aux 7 autres dont le prophète a parlé dans le verset précédent.

Post hebdomadas sexaginta duas occidetur Christus [heb. Messias.] Dan. 9. 26.

prophète, à l'exemple de l'ange qui lui révèle les mystères, l'appelle le Messie qui sera le Prince ou le Roi : *Depuis le jour où l'ordre sera donné de rebâtir Jérusalem (1), jusqu'au jour où paraîtra le Christ qui est le Roi, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.*

On ne peut pas dire non plus que la mort du Christ sera naturelle et sans violence. Le terme original signifie qu'il sera tué, retranché, que la vie lui sera ôtée par un effort étranger.

Il est donc constant que le Christ sera mis à mort; et comme Daniel ajoute que *personne ne se déclarera pour lui (2) et ne prendra sa défense*; il est donc constant aussi que puis-que le Christ sera envoyé aux Juifs, ce seront eux qui le feront mourir; et que toutes les personnes qui auront de l'autorité parmi eux consentiront à sa mort, ou même y contribueront.

Il serait inutile de disputer sur les dates, sur l'explication des semaines, sur leur commencement et leur fin : j'en ai dit assez au chapitre XI. J'accorderai même sur cela tout ce qu'on voudra. Un seul point qui ne peut être contesté me suffit. Le Christ doit être mis à mort au milieu du peuple, à qui il sera envoyé. Je ne veux que cela; parce que dès lors j'ai tout, et que toutes ces vérités suivent :

1° Que le Christ qui ne sera pas mis à mort par les Juifs ne sera pas celui que les Ecritures promettent ;

2° Que ce sera une preuve de la venue du véritable, que d'avoir été condamné par eux à la mort ;

3° Que la conspiration des personnes puissantes contre lui n'empêchera pas qu'il ne soit le Saint des saints (3);

4° Que sa mort, quoique regardée comme un supplice mérité, sera la source d'une justice éternelle et mettra fin au règne du péché (4).

Tous les préjugés contre Jésus-Christ se tournent ainsi en preuves pour lui. Et si je trouve que le reste de la prophétie réponde exactement aux suites de sa mort; que la ville où il a été mis en croix soit détruite (5), que le temple soit réduit en cendres, que les sacrifices commandés par la loi soient abolis, que la désolation de la Judée soit sans ressource, je ne doute pas un seul moment qu'il ne soit le Christ et le roi que les prophètes ont marqué. Et au lieu que le Juif le rejette, parce qu'il l'a mis en croix, c'est parce que le Juif l'a mis en croix que je l'adore

ARTICLE II. — *Le Messie doit être attaché à la croix et y mourir, selon la prophétie de David.*

Car la lumière du Saint-Esprit n'a pas seulement révélé aux prophètes que le Christ serait mis à mort, mais que ce serait sur la croix qu'il mourrait.

David l'a clairement marqué dans ces paroles du psame XXI : *Ils ont percé mes mains et mes pieds (1); ils ont compté tous mes os. Ils m'ont regardé et considéré avec attention. Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ils ont jeté ma robe au sort.*

Il est impossible d'attribuer rien de tel à David; et l'on ne saurait par aucun effort réduire les expressions dont il se sert à un sens figuré. On ne dira jamais d'un homme qu'on lui a percé les pieds et les mains, pour signifier qu'on l'a poursuivi avec beaucoup de haine, et qu'on a formé des desseins contre sa vie, surtout si l'on considère toutes les circonstances dont parle David.

Des hommes semblables à des chiens m'ont environné. Je suis entouré d'une assemblée de méchants. Celui dont il parle n'a donc plus d'issue ni de suite.

Ils ont percé mes mains et mes pieds. Il est donc au moins pris et arrêté, et au pouvoir de ses ennemis, ce qui n'est point arrivé à David. Ils ont compté tous mes os. Il est donc étendu avec violence et exposé aux regards de ceux qui sont spectateurs de son supplice.

Ils m'ont regardé et considéré avec attention. Il est donc cloué et immobile. Ses ennemis jouissent tranquillement du plaisir de le voir souffrir. Ils attendent la fin de sa vie; et ils le gardent avec soin jusque-là.

Ils ont partagé entre eux mes vêtements. C'est donc un homme publiquement condamné, dont les dépouilles appartiennent à ceux qui sont les ministres de sa mort. C'est un homme sans espérance, sans secours : c'est un homme expirant à qui ses habits sont inutiles.

Et ils ont jeté ma robe au sort. C'est donc un dépouillement réel et non figuré : ce sont donc de vrais habits que le mourant portait avant qu'il fût attaché à la croix : puisque l'on divise ce qui peut être déchiré sans être perdu; et qu'on tire au sort ce qui s'effilerait, s'il était divisé. C'est donc la dépouille personnelle d'un homme, et non le pillage de ses maisons et de ses biens.

Quelle clarté ces observations ne donnent-

(1) *Foderunt manus meas et pedes meos : dinumeraverunt omnia ossa mea. Ipsi vero consideraverunt et inspexerunt me. Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. Ps. 21.*

Au lieu de *foderunt*, plusieurs Juifs préférèrent une manière de lire le texte original, qui porte *sicut leo*. Mais outre que cette expression n'a ici aucun sens, il est visible que c'est une faute de quelques exemplaires, venue du changement d'une lettre en une autre assez semblable. Il y avait des exemplaires où cette faute n'était pas, et les Juifs eux-mêmes ont pris soin d'en avertir. *Demus sur ce psame.*

(1) Ab exitu sermonis, ut iterum edificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt. *Dan. 9. 25.*

(2) Et nemo ipsius erit.

(3) Ut ungetur Sanctus sanctorum. *ÿ. 24.*

(4) Et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna. *Ibid.*

(5) Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum dace venturo : et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio. *ÿ. 27.*

elles point à ces paroles si claires elles-mêmes, si simples, si naturelles ? Ils m'ont percé les mains et les pieds, qui marquent d'une manière plus distincte le crucifiement de Jésus-Christ, que n'a fait le récit d'aucun évangéliste.

La suite du psaume qui est une prédiction de sa résurrection et de sa gloire, est une preuve manifeste que celui qui est mis en croix, est celui-là même qui est la lumière des nations : *Je vous louerai, Seigneur (1), dans une grande assemblée (lorsque vous m'aurez rendu la vie), j'accomplirai mes vœux en présence de ceux qui vous craignent. Tous les pays de la terre jusqu'à ses extrémités se souviendront du Seigneur et se convertiront à lui. Toutes les tribus des nations l'adoreront et se prosterneront devant lui, parce que l'empire est à lui et qu'il régnera sur tous les peuples.*

Quelle liaison peut avoir la délivrance de David avec la conversion de tous les peuples de la terre ? Et qui ne voit au contraire que c'est de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ que dépendent leur lumière et leur salut ?

Qui peut aussi trouver un sens raisonnable par rapport à David dans ces paroles : *Les pauvres mangeront (2) et ils seront rassasiés : ceux qui cherchent le Seigneur le loueront ; leur cœur recevra une vie éternelle. Tous les plus puissants de la terre mangeront aussi, et ils l'adoreront. Tous se prosterneront devant lui et s'humilieront dans la poussière ? A quel sacrifice d'actions de grâces David a-t-il pu inviter tous les pauvres et tous les riches de la terre ? Par quelle nourriture leur a-t-il donné une vie éternelle ? Et comment a-t-il pu les rendre tous adorateurs du vrai Dieu avant de les admettre aux sacrifices qu'il avait offerts ?*

Mais au contraire, qui ne sait pas que l'eucharistie est le sacrifice d'actions de grâces de Jésus-Christ ; qu'il y célèbre en même temps et sa mort, et sa résurrection ; qu'il y invite tous les pauvres et tous les riches ; qu'il leur y communique une vie éternelle, et que l'une des plus essentielles dispositions pour s'approcher d'une telle victime, est de l'adorer.

Il est donc indubitable que le Messie doit mourir en croix, que le fruit de sa mort sera la conversion de tous les peuples, et que tous ceux qui recevront la foi participeront au sacrifice offert par le Messie en actions de grâces de sa résurrection. Et dès que ces points sont certains, qui peut ne pas recon-

(1) *Apud te laus mea in ecclesia magna : vota mea reddam in conspectu timentium eum. Reminiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terræ : et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium. Quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium. Ps. 21. v. 26, 28, 29.*

(2) *Edent pauperes, et saturabuntur, et laudabunt Dominum, qui requirunt eum : vivent corda eorum in seculum seculi. Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ : in conspectu ejus cadent omnes qui descendunt in terram [heb. in pulverem]. Ps. 21. v. 27 et 30.*

naître Jésus-Christ dans tout ce que dit David du Messie ?

ARTICLE III. — *Il est prédit que la patience du Messie sera regardée comme faiblesse, et sa confiance en Dieu comme vaine.*

Le psaume que nous expliquons ne marque pas seulement qu'il sera crucifié, mais qu'on insultera à sa patience ; qu'on la regardera comme impuissance et comme faiblesse ; qu'on lui reprochera sa confiance en Dieu comme vaine ; et qu'on s'assurera qu'il n'est point le Messie, parce que Dieu ne fera aucun miracle pour le délivrer : *Tous ceux qui me voient (1) m'insultent : ils accompagnent ce qu'ils disent contre moi, d'un geste de tête méprisant : il a mis en Dieu son espérance, disent-ils, qu'il le délivre donc s'il est vrai qu'il lui plaise.*

C'est donc une preuve complète que Jésus-Christ est le Messie, puisqu'on a fait tout cela à son égard ; que les propres termes dont se sert le prophète (2), ont été employés par les prêtres et les pharisiens, pour reprocher à Jésus-Christ sa faiblesse et l'inutilité de sa confiance en son Père ; et que Jésus-Christ et son Père n'ont fait aucun miracle pour interrompre son sacrifice et pour faire cesser les blasphèmes.

Si Jésus-Christ avait été immolé comme Isaac par un homme obéissant et fidèle comme Abraham, il pourrait bien être la figure du Messie, mais je ne le reconnaitrais point pour le Messie même. S'il était mort au milieu des gémissements du peuple ; si son oblation avait paru volontaire ; si sa patience et sa douceur avaient attendri ses ennemis ; s'il avait fait quelques miracles, ou pour se délivrer de leurs mains, ou pour faire cesser leurs blasphèmes, ce ne serait pas de lui que j'espérerais le salut. Le Sauveur promis doit, selon les prophètes, mourir rassasié d'opprobres (3) ; il doit être estimé un ver de terre plutôt qu'un homme ; il doit être encore plus méconnaissable par ses ignominies que par ses souffrances, et c'est pour cela que je ne puis méconnaître Jésus-Christ, que les Juifs traitent en tout comme le Messie doit être traité, et qui m'apprennent à le discerner, en s'efforçant de le couvrir d'opprobres.

Le Seigneur, dit-il dans un de ses prophètes, m'a ouvert l'oreille (4), c'est-à-dire m'a dé-

(1) *Omnes videntes me, deriserunt me, locuti sunt labiis, et moverunt caput. Speravit in Domino, eripiat eum : salvum faciat eum, quoniam vult eum. Ps. 21. v. 8, 9.*

(2) *Matt. 27, 43.*

(3) *Dabit percussitum se maxillam : saturabitur opprobriis. Thren. 3. 50.*

Ego sum vermis, et non homo. Ps. 21.

Despectum, et novissimum virorum, virum dolorum. Is. 55. 3.

(4) *Dominus Deus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico : retrorsum non abii, corpus meum dedi percussentibus, et genas meas vellentibus : faciem meam non averti ab increpantibus, et conspuentibus in me. Dominus Deus auxiliator meus, ideo non sum confusus. Ideo posui faciem meam ut per ram durissimam, et scio quoniam non confundar. Juxta*

couvert ses volontés, et je ne lui ai point contredit; je ne me suis point retiré en arrière. J'ai abandonné mon corps à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui m'arrachaient le poil de la barbe. Je n'ai point détourné mon visage de ceux qui me couvraient d'injures et de crachats. Le Seigneur mon Dieu est mon protecteur, c'est pourquoi je n'ai point été confondu. J'ai présenté mon visage comme une pierre très-dure, et je sais que je ne rougirai point. Celui qui me justifie est auprès de moi, qui est-ce qui se déclarera contre moi ?

Une telle prophétie, si distincte et si circonstanciée m'apprend avec quel respect j'en dois lire l'accomplissement dans l'Évangile; quel état je dois faire des ignominies de Jésus-Christ, dont la cause m'est ici révélée, et avec quelle reconnaissance je dois me prosterner devant celui qui n'a rien refusé de ce qui m'était dû, et qui m'a délivré d'une confusion éternelle, en se soumettant pour moi aux dernières indignités. Rien désormais ne me sera plus précieux que les opprobres de celui qui m'a sauvé. Je les préférerai comme Moïse à tout le trésor de l'Égypte (1), et non seulement je n'en rougirai pas, mais je les regarderai comme une preuve convaincante que Jésus-Christ est le Messie, et que c'est par lui que j'ai accès auprès de son Père.

ARTICLE IV. — *Il est prédit que les Juifs pleureront universellement celui qu'ils ont percé.*

Les Juifs eux-mêmes un jour connaîtront le prix des souffrances et des ignominies de Jésus-Christ, et ils déploreront l'aveuglement qui leur a caché la divinité et l'amour de celui qui mourait pour eux : *Je répandrai, dit le Seigneur, sur la maison de David (2) et sur les habitants de Jérusalem, l'esprit de grâce et de prières. Ils jetteront les yeux sur moi qu'ils ont percé (3). Ils pleureront avec larmes et avec soupirs celui qu'ils auront blessé, comme on pleure un fils unique; et ils seront pénétrés de douleur comme on l'est à la mort d'un premier-né. En ce temps-là il y aura grand deuil dans Jérusalem : tout le pays sera dans les larmes; une famille à part, et une autre à part. Toutes les autres familles chacune à part, et leurs femmes à part.*

Un deuil si universel et qui n'excepte aucune famille n'est point celui d'un petit nombre de Juifs qui s'affligèrent de la mort de Jésus-Christ lorsqu'elle était encore ré-

est qui justifiait me, quis contradicet mihi ? *Is. c. 50, v. 5 et seq.*

Ce qui précède et ce qui suit dans Isaïe, sont une preuve qu'il ne parle pas de lui-même, et la chose n'est pas douteuse.

(1) *Majores divitiarum æstimans thesaurum Ægyptiorum improprium Christi. Hebr. 11, 26.*

(2) *Et solum super domum David, et super habitantes Jerusalem spiritum gratiæ et precum : et aspiciet ad me quem confixerunt, et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti. In die illa magnus erit planctus in Jerusalem. Et plangent terra : familiæ et familiæ seorsum. Omnes familiæ reliquæ : familiæ et familiæ seorsum et mulieres eorum seorsum. Zach. c. 12, v. 10 et suiv.*

(3) *Percé. Le terme original signifie transfodere, transfigere.*

cente. Cette affliction générale sera l'effet de l'esprit de grâce et de prières, qui se répandra sur toute la nation; et qui en dissipant les ténèbres qui lui ont caché si longtemps le Sauveur, la pénétrera d'une vive douleur de l'avoir percé par les clous et par la lance, et d'avoir méprisé les fontaines salutaires que leurs blessures avaient ouvertes.

Mais quoi qu'il en soit du temps où ce changement de dispositions arrivera, deux choses sont certaines. La première, que le Christ doit mourir des blessures que lui feront les Juifs, dans le temps qu'ils ne le connaîtront pas; et que ces blessures sont des plaies qui traversent de part en part, (1) telles que celles d'un homme attaché à la croix.

La seconde, que les Juifs seront touchés de repentir, et reviendront avec une amère douleur à celui-là même qu'ils auront crucifié.

Il est donc certain aussi que les Juifs attendent inutilement un autre Messie, que celui qu'ils ont crucifié, et que le double caractère du Messie est d'être mis en croix par son propre peuple, et pleuré ensuite amèrement par le même peuple qui l'y a mis : ce qui fait à l'égard de Jésus-Christ une preuve complète.

CHAPITRE XXIII.

Sans la lumière que la mort et les opprobres de Jésus-Christ répandent sur les Écritures, elles seraient inintelligibles.

ARTICLE PREMIER. — *Premier exemple.*

La mort et les opprobres de Jésus-Christ qui semblent le cacher et l'obscurcir, sont d'un autre côté la principale marque à laquelle on doit se reconnaître : et sans cette clé on ne comprend rien dans les Écritures qui le prédisent.

Vous n'avez point voulu, Seigneur, dit le Messie entrant dans le monde, d'hostie ni d'oblation (2); mais vous m'avez formé un corps. Vous n'avez point agréé les holocaustes et les sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici : je viens, selon qu'il est écrit de moi à la

(1) Cette expression, *viderunt in quem transfixerunt*, marque des plaies réelles, corporelles, visibles qu'on ne saurait expliquer dans un sens figuré. Outre qu'il est question d'une mort réelle, puisqu'elle est comparée à celle d'un fils unique et d'un premier-né.

(2) Je cite le psaume 59 dans les mêmes termes que saint Paul. *Heb. 10, 5.*

Ingrediens mundum, diei : hostiam et oblationem noluiti, corpus (a) autem aptasti mihi. Holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt : tunc dixi : Ecce venio : in capite (b) libri scriptum est de me : ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

(a) Au lieu de *corpus aptasti mihi*, il y a dans l'original, *aves fodisti mihi*, c'est-à-dire *aves apertas dedisti mihi*; nommant les oreilles pour tout le corps, à cause de l'obéissance dont elles sont l'organe.

(b) Il y a dans l'hébreu : *in volumine libri*, ce qui est bien expliqué, *in capite*. Dès qu'on déroule le volume des Écritures, il y est aussitôt parlé de moi. C'est encore l'usage des Juifs de rouler les Écritures autour d'un rouleau.

tête du livre, pour faire, mon Dieu, votre volonté.

Le Messie doit donc tenir lieu des victimes commandées par la loi : il doit donc prendre la place des hosties offertes pour le péché. C'est donc son sang qui sera répandu au lieu de celui des animaux que Dieu n'accepte pas. C'est pour cela qu'il vient au monde : c'est dans ce dessein que Dieu lui forme un corps, afin qu'il puisse l'offrir en holocauste. Il n'y a pas un mot, dans toutes ces expressions, qui ne porte l'idée d'une immolation réelle, et par conséquent d'une mort sanglante ; et en ôtant cette idée, tout devient inintelligible.

ARTICLE II. — *Second exemple.*

C'est aussi le sens de ces paroles : Je viens, selon qu'il est écrit de moi à la tête du livre, pour faire, mon Dieu, votre volonté : car le Sauveur marque par elles la plus ancienne prophétie qui le regarde, et qui enferme en termes assez clairs la prédiction de sa mort : *Je mettrai, dit le Seigneur au serpent, une inimitié éternelle entre la femme et toi (1), entre le fils qui naîtra d'elle et ta postérité. Ce fils l'écrasera la tête, et toi, tu lui briseras le talon.*

Ce qu'il y a de plus fort dans le serpent, est marqué par sa tête; et ce qu'il y a de plus faible dans le fils qui naîtra de la femme seule, et qui sera par conséquent le fils d'une vierge, est le talon. Ce qu'il y a de plus élevé dans le serpent, de plus fier, de plus orgueilleux, sera écrasé par ce qu'il y a de plus bas, de plus voisin de la terre, de plus méprisable en apparence dans le fils qui le vaincra.

La tête du serpent sera brisée par le talon même que le serpent brisera. Il sera vaincu quand il croira avoir été victorieux. Il perdra la vie en l'ôtant au Libérateur. Il mourra, quand il le fera mourir.

Lorsqu'il fera attacher en croix le Messie, que fera-t-il qui lui nuise ? il brisera ce qui sera fragile ; il fera mourir une humanité mortelle, et il mettra dans le tombeau une chair sujette à nos infirmités. Mais il ne pourra empêcher que cette chair ne ressuscite glorieuse, immortelle, impassible. Il brisera donc l'infirmité et la mortalité dans son vainqueur : mais il en perdra la tête et la vie ; et ce qu'il estimait de plus faible en Jésus-Christ sera le talon même qui l'écrasera.

La croix de Jésus-Christ dévoile tout ce mystère, mais sans elle, la plus ancienne promesse du Messie demeure couverte d'une impénétrable obscurité.

ARTICLE III. — *Troisième exemple.*

Il en est de même d'une autre prophétie où le libérateur d'Israël assure qu'il sera la mort

(1) Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius. Ipsa [heb. ipsam] conteret caput tuum. Et tu insidiaberis calcaneo ejus [heb. conteres calcaneum ejus]. *Le terme original est le même ici et dans l'endroit où il est dit : Conteret caput tuum. Gen., 3, 15.*

de la mort : *Je les délivrerai, dit-il, de la main de la mort (1). Je les racheterai de la mort ! O mort, je serai ta mort ; ô enfer, je serai ta destruction et ta perte.*

Ces expressions marquent le triomphe du Messie sur celui que les Écritures appellent le prince de la mort. Tu as cru, lui dit son vainqueur en lui insultant, mettre un obstacle invincible à mes desseins, en m'ôtant la vie ; et c'est au contraire par ma mort que je les accomplirai. Tu as espéré retenir mon corps dans le tombeau et mon âme dans les retraites sombres où sont retenus les autres esprits ; mais c'est parce que j'y serai descendu (2), que j'en briserai les portes. Tu penses m'avoir dévoré, et tu ne sais pas que je suis l'immortalité et la vie. Ce n'est pas moi que tu as englouti (3), c'est toi qui es trompé, et qui es pris à l'hameçon même que tu m'as préparé. Ma mort d'un moment est ta mort éternelle. Tu ne saurais me retenir, et je te dépouille de tout.

Voilà le sens de ces paroles : O mort, je serai ta mort : ô enfer, je serai ta perte. Mais si le Messie ne doit point délivrer ses élus en mourant, ni les racheter en descendant lui-même dans leur prison, on ne sait plus ce qu'elles signifient ; on ne voit plus en quoi consistent le triomphe et l'insulte ; on ne voit plus de merveilles dans la victoire ; on ne voit plus comment la mort est taée, ni comment l'enfer est dépouillé et détruit.

ARTICLE IV. — *Quatrième exemple.*

Si le Messie ne doit pas mourir, on ne saurait rien comprendre dans ce qu'il dit par un de ses prophètes : *Pour vous, ô Sion (4), j'ai fait sortir vos captifs du puits et de l'abîme sans eau où ils étaient retenus, et je les en ai tirés, à cause du sang dont votre alliance est scellée.*

Ce sang n'est point certainement celui des victimes prescrites par la loi. Jamais l'Écriture n'a attribué à ce sang aucune vertu, bien loin de le regarder comme le prix de la liberté des captifs de Sion. Ce puits ou cet abîme sans eau n'est pas une servitude ordinaire. Ces captifs, dont le sang est la rançon, ne sont pas ceux de Babylone. Cette alliance dont il est parlé n'est pas l'ancienne, puisqu'elle suit immédiatement la venue du Messie annoncée en ces termes : *Fille de Sion, soyez comblée de joie (5) ; voici votre Roi qui*

(1) De manu mortis liberabo eos, de morte redimam eos. Ero mors tua, o mors : morsus tuus ero, inferne. *Orée, 15, 14.*

Saint Paul cite ainsi ces paroles dans la première Épître aux Cor., c. 15, v. 54 et 55 : Absorpta est mors in victoria. Ubi est, mors, victoria tua ? ubi est, mors, stimulus tuus ?

(2) Ut per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium, id est diabolium. *Heb., 2, 14.*

(3) Deglutiens mortem, ut vitæ æternæ hæredes efficeremur. *I Petr., 5, 22.*

(4) Tu quoque [o Sion] in sanguine testamenti tui emisisti [heb. emisisti] vinetos tuos de laeu in quo non est aqua. *Zachar., 9, 11.*

(5) Exulta satis, filia Sion : ecce rex tuus venit tibi justus et Salvator. *Ibid., 9.*

vient à vous, votre Roi qui est le Juste et le Sauveur. Il faut donc nécessairement que le sang de cette alliance nouvelle soit celui du Roi juste et Sauveur, autrement tout est inexplicable.

ARTICLE V. — *Cinquième exemple.*

Le Messie rend grâces de ce qu'il n'éprouvera pas la corruption, de ce que son âme ne sera pas laissée dans les enfers : *J'ai toujours, dit-il, le Seigneur présent devant moi (1), et il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé. C'est pour cela que mon cœur se réjouit, que ma langue chante de joie, et que mon corps reposera en espérance; parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption. Vous me découvrirez le chemin de la vie et vous me remplirez de la joie que donne la vue de votre visage.*

Tout cela suppose une mort et une sépulture réelle, une véritable descente aux enfers, une exemption de la corruption ordinaire aux morts, une résurrection véritable, un retour à la vie. Sans cela, et la prière et l'action de grâces du Messie sont couvertes d'épaisses ténèbres.

On peut découvrir dans les Ecritures beaucoup de choses semblables qui ne reçoivent de lumière que de la mort de Jésus-Christ; et l'on a droit d'assurer que sans l'intelligence de ce mystère si incompréhensible aux sens et à la raison, les livres divins sont eux-mêmes incompréhensibles, parce qu'ils ne perdent jamais de vue ce grand objet; qu'ils y rapportent tout; et que pour les entendre, il faut se mettre dans le même point de vue que les prophètes qui les ont écrits.

CHAPITRE XXIV.

La mort de Jésus-Christ sur la croix, sa sépulture, sa résurrection, sa gloire parmi les Gentils, prédites par les figures anciennes. 1^e Figure: Le serpent d'airain. 2^e Figure: Moïse priant les mains étendues, et donnant la victoire. 3^e Figure: Jonas. 4^e Figure: Joseph vendu. 5^e Figure: Mort d'Abel, et punition de Caïn.

Outre les prédictions de la croix, de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ, le Saint-Esprit en a employé d'autres qui ont, ce semble, plus de rapport à notre faiblesse, parce que ce sont des tableaux et des images qui parlent aux sens, et qui nous instruisent par la vue.

ARTICLE PREMIER. — *Serpent d'airain.*

Le peuple d'Israël, indocile et porté aux murmures dans le désert, en fut puni par des

(1) Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam a dextris est mihi, ne commovear. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe. Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. Notas mihi fecisti vias vitæ, adimplebis me lætitia cum vultu tuo. Ps. 15, 8 et seq.

serpents brûlants (1), qui causèrent la mort à plusieurs. Les autres intimidés par ce châtiement demandèrent à Moïse qu'il le fit cesser; et Dieu se laissant fléchir à sa prière, lui ordonna de faire un serpent d'airain (2) et de le mettre sur un bois élevé, afin que de toutes parts on pût le voir, et que ceux qui seraient mordus des serpents fussent guéris en le voyant.

Il n'y a rien qui nous représente mieux la croix de Jésus-Christ et ses effets.

Les vrais serpents empoisonnent les hommes et les font mourir par des blessures brûlantes. Jésus-Christ prend l'extérieur d'une chair semblable à celle qui est criminelle, mais sans en prendre le venin (3). Il expose sur la croix cette chair innocente, mais mortelle et passible; et sa mort nous délivre de la mort. En le voyant, on est guéri. En croyant en lui, on est sauvé. De toutes parts, on peut le voir sur le bois élevé qu'il a choisi pour se montrer à toute la terre; et de toutes parts (4) les yeux des fidèles se tournent vers lui, comme vers l'auteur et le consommateur de leur foi et de leur espérance.

ARTICLE II. — *Moïse priant les mains étendues, et donnant la victoire.*

Les Amalécites attaquèrent le peuple Hébreu dans le désert. Josué eut ordre de les combattre; et Moïse, accompagné d'Aaron et de Hur, demeura sur la montagne d'où l'on pouvait découvrir les combattants. Il pria les mains étendues (5); et pendant qu'il les tenait dans cette situation, les Israélites étaient vainqueurs; mais dès que ses mains s'affaiblissaient, ils étaient vaincus. Aaron et Hur qui en firent l'observation, obligèrent Moïse à s'asseoir sur une pierre, et des deux côtés ils lui soutinrent les mains jusqu'au coucher du soleil, et jusqu'à ce que la victoire sur les Amalécites fût complète.

La figure ne peut approcher de plus près de la vérité. C'est Jésus-Christ élevé sur la croix et priant pour nous, qui est toute notre force. Sans lui, nos ennemis deviendraient nos maîtres, mais l'efficace de ses mains éten-

(1) Misit Dominus in populum ignitos serpentes. Num., 21, 6.

(2) Fac serpentem æneum, et pone eum pro signo [heb., super malum, lignum vexillare]. Qui percussus aspexerit eum, vivet. Fecit ergo Moyses serpentem æneum, et posuit eum pro signo, quem cum percussi aspicerent, sanabantur. Ibid. v. 8, et 9.

(3) Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam. Jerem., 5, 14.

(4) Aspicientes in auctorem fidei, et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta. Hebr., 12, 2.

(5) Cum levaret Moyses manus, vincebat Israel; sin autem paululum remisisset, superabat Amalec. Manus autem Moysi erant graves. Sumentes igitur lapidem, posuerunt subter eum, in quo sedit. Aaron autem et Hur sustentabant manus ejus ex utraque parte. Et factum est ut manus illius non lassarentur usque ad occasum solis. Fugavitque Josue Amalec et populum ejus in ore gladii. Exod., 17, 11, 12, 13.

dues les met en fuite. Si nous cessons de le regarder, nous cessons de vaincre : si nous retournons à lui par la foi, la victoire retourne à nous ; car ses mains ne se lassent pas comme celles de Moïse : mais nous nous lassons d'y être attentifs.

Remarquons néanmoins cette différence entre Moïse et Jésus-Christ. Moïse a les mains libres, et il se lasse : Jésus-Christ les a percées, et son amour et sa patience ne se lassent point. Moïse ne peut prier debout les mains étendues jusqu'à la fin du combat : Jésus-Christ a tout le corps suspendu et violemment étendu sur la croix. Aaron et Hur font asseoir Moïse et lui tiennent les mains : Jésus-Christ est soutenu par les clous, et n'a pour assistants que deux criminels.

ARTICLE III. — *Jonas demeurant trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson et en sortant plein de vie.*

Sa mort et sa résurrection sont en même temps prédites et figurées par l'histoire étonnante de Jonas (1). La mer agitée se calme dès qu'il y est jeté. Le poisson qui le dévore, qu'on croit communément une baleine, le retient trois jours et trois nuits (2) dans ses entrailles, sans l'étouffer. Elle le rend plein de vie (3) après cet intervalle ; et ce prophète qui, avant sa mort et sa résurrection mystérieuse, avait refusé d'aller prêcher à Ninive, y va sans répugnance après être sorti du tombeau ; y est écouté avec un respect infini (4), quoique les habitants de cette grande ville n'aient point vu les prodiges dont ce prophète leur fait le récit ; et contre toutes les apparences, la pénitence et la foi deviennent universelles dans une nation un moment auparavant dissolue et infidèle.

Qui peut être assez aveugle pour ne pas découvrir dans ces circonstances toute l'économie du mystère de Jésus-Christ ? Avant sa mort l'indignation et la colère de Dieu contre les hommes ne peuvent être fléchies ; mais dès qu'il expire, elles se changent en miséricorde.

Il entre dans le tombeau : son âme descend dans les enfers : la mort l'a dévoré. Mais il sortira du tombeau plein de vie, après trois jours et trois nuits : il brisera les portes de l'enfer : il tuera la mort qui paraît l'avoir englouti.

Avant sa mort et sa résurrection, il y avait une défense d'annoncer le royaume du ciel, et de prêcher la pénitence à d'autres qu'aux brebis d'Israël (5). Mais après qu'il est sorti

(1) Tulerunt Jonam, et miserunt in mare : et stetit mare a fervore suo. Jon., 1, 15.

(2) Præparavit Dominus piscem grandem, ut deglutiret Jonam. Et erat Jonas in ventre piscis tribus diebus et tribus noctibus. C. 2, v. 1.

(3) Et dixit Dominus pisci, et evomuit Jonam in aridam, y. 11.

(4) Crediderunt viri Niniivitæ in Deum : et prædicaverunt jejunium, c. 3, 5.

(5) In viam gentium ne abieritis ; et in civitates Samaritanorum, ne intraveritis : sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israel. Matth., 10, v. 5, et 6.

du tombeau cette défense est levée : l'Évangile est publié dans toute la terre : les Gentils croient des mystères qu'ils n'ont pas vus : ils quittent leurs idoles et font pénitence à la simple parole des prophètes et des apôtres, qui auparavant leur étaient inconnus. et pendant que la famille de Jésus-Christ le renonce, les nations le confessent et le regardent comme leur Sauveur.

ARTICLE IV. — *Joseph vendu, tué et mis dans le tombeau en mystère, grand en Egypte, adoré par ses frères.*

La prédiction en était faite, il y avait longtemps, dans la manière dont Joseph avait été traité par ses frères : et aucune prophétie n'est aussi parlante que son histoire dont Jésus-Christ est le but et la vérité.

Les frères de Joseph, ennemis de sa vertu et jaloux de sa gloire, résolurent de le tuer dans le temps qu'il les cherchait, et (1) qu'il leur était envoyé par son père. Ils le descendirent dans une citerne sèche (2) pour l'y laisser mourir ; et ils teignirent sa robe du sang, d'un chevreau qu'ils égorgèrent au lieu de lui. Mais changeant de dessein, ils le tirèrent du tombeau (3) où ils l'avaient mis, pour le vendre à des étrangers qui le menèrent en Egypte, qu'il sauva par sa sagesse, et dont il devint le maître (4) par ses bienfaits, où sa famille vint lui demander de quoi se nourrir, et où ses frères se prosternèrent souvent devant lui sans le connaître, ayant contribué eux-mêmes par leur envie et leur injustice à l'accomplissement des prédictions de sa gloire, dont ils avaient voulu anéantir l'effet.

C'est ainsi que les frères de Jésus-Christ, selon la chair, ne purent voir sans envie l'éclat de sa vertu et de ses miracles. Ils formèrent plus d'une fois le dessein d'ôter la vie à celui que le Père céleste leur avait envoyé, et qui les cherchait par obéissance et par amour. Ils répandirent même actuellement son sang, mais il n'y eut que sa robe qui en fut teinte ; son humanité seule ayant souffert la mort pendant que sa divinité demeurait impassible. Ils le mirent dans le tombeau, dont la citerne de Joseph était la figure ; mais il en sortit comme lui plein de vie. Ils le cédèrent avec joie aux Gentils, à qui ils l'avaient déjà livré avant sa mort : et il est devenu leur sauveur et leur roi, par sa miséricorde et par ses bienfaits. Une partie de sa famille

Mais après la résurrection, Jésus-Christ parle ainsi à ses apôtres : Euntes docete omnes gentes. Matth., 28, 19.

(1) Veni, mittam te ad fratres tuos. Gen., 37 13. Fratres meos quero, y. 16.

(2) Occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem, y. 20.

(3) Extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitibus, viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum, y. 28.

(4) Constitui te super universam terram Ægypti, c. 41, y. 41.

Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur : cumque adorassent eum fratres sui ; fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis, c. 42, v. 6 et 8.

s'est humiliée devant lui, pendant que l'autre qui est la plus nombreuse, aime mieux souffrir de faim que de venir le reconnaître en Egypte. Mais elle y viendra un jour tout entière; et elle y adorera celui dont elle a cru étouffer la gloire (1), en lui ôtant la vie; au lieu qu'elle n'a fait qu'accomplir les prophéties qui la prédisaient: tous les obstacles qu'elle s'est efforcée d'y mettre, ayant été choisis par la Providence comme des moyens.

ARTICLE V. — *La mort d'Abel causée par jalousie de religion; et la punition de Caïn.*

Il est impossible de ne pas voir dans la mort d'Abel une figure et une prophétie de celle de Jésus-Christ. Abel est juste, mais Caïn ne fait point profession d'être impie. Il offre des sacrifices à Dieu comme son frère. Il désire, ce semble de lui plaire. Il est affligé de ce que Dieu ne lui donne pas les mêmes témoignages d'approbation qu'à son frère. C'est la préférence en matière de religion qui est l'occasion de sa jalousie et ensuite de sa haine, qui se termine à un fratricide. Après ce crime Caïn paraît tranquille. Lorsque Dieu lui demande compte de son frère, il répond avec une espèce de mépris. Mais lorsqu'il lui dit en termes clairs: *Qu'as-tu fait? la voix du sang de ton frère crie de la terre vers moi*; il ne voit rien de plus grand que son crime; mais parce qu'il le juge irrémissible, il ne pense point à s'en repentir. Il craint seulement d'être tué par quiconque le rencontrera. Mais Dieu l'assure que cela n'arrivera pas; qu'il sera errant et fugitif, mais que le signe qu'il mettra sur lui, sera une espèce de protection qui l'empêchera d'être tué par quiconque le rencontrera.

Les frères de Jésus-Christ selon la chair, qui ont été ses plus ardents ennemis, avaient du zèle selon la loi. Ils offraient à Dieu des sacrifices; ils se piquaient d'une plus grande justice que les autres, et ils ne pouvaient souffrir que Dieu leur préférât si visiblement Jésus-Christ en autorisant sa doctrine par des miracles dont la gloire obscurcissait la leur. Cette préférence si publique excita leur envie et leur haine, qui ne purent être satisfaites qu'en répandant le sang du juste Abel.

Le faux zèle de religion leur cacha d'abord l'énormité de leur crime. Lorsque les premiers bruits de la résurrection de Jésus-Christ se répandirent, (2) ils espérèrent de les pouvoir étouffer, ou par l'argent distribué aux gardes de son sépulchre, ou par les menaces faites aux apôtres.

Mais quand les miracles faits en son nom devinrent si publics et si manifestes, qu'ils ne purent y fermer les yeux, ils passèrent du mépris au désespoir, (3) et du désespoir à

l'impénitence. Ils furent bientôt après dispersés dans toutes les nations, errants et fugitifs dans toute la terre, tremblants devant ceux qui adorent celui qu'ils ont fait mourir, craignant à tout moment qu'à la moindre occasion l'on ne les traite comme le mérite leur crime, mais étant conservés par cette protection sensible qui fut promise à Caïn, et qui a passé à ses imitateurs.

CHAPITRE XXV.

Continuation de la même matière. 6° Figure: Isaac. 7° Figure: Adam endormi: Eve tirée de son côté. 8° Figure: Agneau pascal, dont le sang garantit les maisons des Hébreux. 9° Figure: L'entrée du sanctuaire interdite même aux prêtres, permise une seule fois l'année au souverain pontife portant le sang des victimes. 10° Figure: Sacrifices dont le sang était porté dans l'intérieur du tabernacle, et dardé sept fois avec le doigt contre le second voile.

ARTICLE PREMIER. — Isaac.

Le mystère de Jésus-Christ s'offrant pour les hommes, et ressuscitant plein de gloire, est si profond, et il réunit tant de merveilles, qu'il ne peut être dignement représenté par un seul tableau. Il faut que plusieurs figures y concourent, que les unes ajoutent ce qui manque aux autres, et qu'elles aient toutes des caractères singuliers, qu'aucune imitation ne peut rassembler, et que la vérité seule peut réunir.

Dans la mort apparente de Joseph, et dans la mort réelle d'Abel, on ne voit que le crime des hommes. La volonté du Père, qui livre à la mort son propre Fils pour nous, et l'obéissance du Fils pour nous n'y paraissent point; mais elles éclatent d'une manière admirable dans le sacrifice d'Isaac.

Ce cher fils, ce fils unique, seul héritier des promesses, en qui toutes les nations devaient être bénies, est destiné à la mort par son Père. Il le suit jusqu'à la montagne de Moria, (1) qui fait partie de celle du Calvaire. Il porte sur ses épaules le bois sur lequel il doit être immolé. Il consent à y être lié par son père, sans résistance et même sans parler. Il obéit et se tait: de son côté, tout est consommé. Il meurt en mystère, et par ses dispositions: c'est Dieu qui avait demandé sa vie, qui la lui rend: c'est lui qui le ressuscite après son sacrifice. Et c'est après cette immolation et cette résurrection qu'Isaac devient père. Il (2) n'a une épouse qu'après s'être offert; et ce qui paraissait un obstacle à l'exécution des promesses, y met le sceau, et dans les desseins de Dieu, est l'unique moyen de les accomplir: car ce fut alors que Dieu joignit le serment à la promesse (3) et qu'il déclara qu'il attachait la

(1) Vos cogitastis de me malum: sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me et salvos faceret multos populos. Gen., 50, 20.

(2) Quid faciemus hominibus istis? Notum signum factum est per eos, et non possumus negare. Act., 4, 16.

(3) Vultis inducere super nos sanguinem hominis istius. Act. 5, 28.

Dissecabantur et cogitabant interficere illos. y. 33.

(1) Gen. 22, 2, selon l'hébreu. On sait que le temple fut bâti sur cette montagne, qui est jointe à celle du Calvaire.

(2) Voyez le ch. 24 de la Genèse.

(3) Per memetipsum juravi, dicit Dominus, quia fecisti hanc rem, et non peperisti filio tuo unigenito

multiplication de la famille d'Abraham, et la bénédiction de toutes les nations par le Fils qui naîtrait de lui, à son obéissance et à celle d'Isaac.

Les serviteurs qui les avaient accompagnés dans une partie du chemin eurent ordre de s'arrêter, (1) et n'allèrent pas jusqu'à la montagne. Un tel sacrifice fut pour eux un secret et un mystère. Ils ne connurent ni la volonté du Père, ni l'obéissance volontaire du Fils. Et ils furent en cela une figure de tous ceux à qui le mystère du sacrifice de Jésus-Christ est demeuré inconnu dans ce qu'il a de plus auguste et plus divin.

Mais après une figure si sensible et si ressemblante, qui peut désormais ignorer qui est le vrai Isaac, et quel est le père dont Abraham tenait la place? Qui ne voit que les hommes dans le sacrifice de Jésus-Christ n'ont été que les ministres et les exécuteurs d'un conseil éternel; qu'ils n'ont mis sur ses épaules que le bois qu'il avait lui-même choisi; qu'il n'y a été attaché que parce qu'il l'a voulu; qu'il y est mort pour ressusciter et pour accomplir les promesses; et que c'était par ce qui paraissait un obstacle à la multiplication de sa famille qu'il a voulu fonder son Eglise et la combler de ses bénédictions?

ARTICLE II. — *Adam endormi ; Eve tirée de son côté.*

Adam avait été dès le commencement du monde le prophète et la figure des mêmes mystères.

Avant que Dieu (*Gen.*, II, 20) lui eût envoyé un sommeil plus semblable à la mort qu'à un sommeil ordinaire, pendant lequel il lui ôta une de ses côtes pour lui former une épouse, il était seul et sans société, quoiqu'environné d'animaux en qui paraissaient quelques vestiges de sagesse et de raison, mais uniquement par rapport aux choses sensibles. Mais à son réveil, qu'il est permis d'appeler une résurrection, il reconnut (*Ibid.*, v. 23) sa ressemblance et son image dans une épouse qui avait pris naissance dans son cœur, qu'il avait enfantée par sa mort, et que son sang avait ennoblie. Cette épouse aimée du même souffle de vie que lui fut la mère des vivants (*Gen.*, III, 20); et ce fut ainsi de la salutaire blessure du premier homme que vinrent sa fécondité et sa famille.

Jésus-Christ, le second Adam, a été peint dans le premier. Avant son sommeil, c'est-à-dire avant sa mort ou réelle, ou prévue, la terre n'était habitée que par des hommes devenus semblables aux bêtes. Aucun ne lui ressemblait. Aucun n'était digne de lui, et sa sagesse leur était inconnue. Mais l'ouverture faite à son côté pendant son sommeil a donné la naissance à une épouse formée dans son cœur, et blanchie dans son sang. Il l'a

aimée à son réveil, et l'a rendue féconde. Et comme elle était pleine de son esprit, il l'a communiqué à ses enfants, qui sont les seuls qu'on puisse dans un véritable sens regarder comme vivants et comme sages.

Je ne crains point que des personnes sérieuses considèrent ces rapports, d'un côté si frappants, et de l'autre si singuliers, comme des rapports arbitraires. Il est visible que la formation d'Eve, tirée du côté d'Adam pendant un sommeil qui lui ôtait tout sentiment, et toutes les apparences de la vie, était mystérieuse. Il est visible aussi que la formation de l'Eglise, qui est née du cœur de Jésus-Christ, et qui n'a pu naître de lui qu'après la mort du vieil homme, attachée à la mort réelle du Sauveur, il est visible, dis-je, qu'une telle formation de l'Eglise est l'accomplissement du mystère caché dans le sommeil d'Adam, et la naissance d'Eve. Ces deux prodiges sont certainement unis, et l'un est fait pour l'autre. On est étonné du premier, et avec grande raison, quand on le sépare du second. Et celui-ci cause un étonnement encore plus grand, quand on le détache du premier qui en a été la prédiction et la figure. Mais leur union change l'étonnement en admiration et en actions de grâces, et elle est une preuve sensible que les mystères de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ ont été dès le commencement du monde, l'objet principal des desseins de Dieu.

ARTICLE III. — *Agneau pascal dont le sang garantit les maisons des Hébreux.*

Lorsqu'il lui plut de délivrer son peuple de l'Egypte, et de contraindre par un dernier châtiment les Egyptiens à lui rendre la liberté, il ordonna par Moïse que chaque famille des Hébreux choisît un agneau le dixième jour du mois de ni-an, qu'elle l'immolât le quatorzième vers le soir, et qu'elle teignît de son sang les portes de chaque maison, avec défense d'en sortir, avant que l'ange exterminateur eût ôté la vie aux premiers-nés des Egyptiens et aux premiers-nés de tous leurs animaux.

Avant de faire aucune application d'une cérémonie si visiblement mystérieuse, je demande s'il n'est pas évident que c'est au sang de l'agneau immolé (1) que la vie des Israélites est attachée, et que c'est à son mérite et non à celui des Hébreux qu'il faut attribuer leur sûreté et leur liberté? Je demande si la différence que Dieu met entre eux et les Egyptiens, n'est pas uniquement fondée sur ce que les portes de leurs maisons sont teintes de ce sang? Je demande si un Hébreu sortant de sa maison (2) avant le passage de l'ange, n'est pas compris dans le malheur de l'E-

(1) *Transibo per terram Ægypti nocte illa, percussuram omne primogenitum... Erit autem sanguis vobis in signum in ædibus in quibus eritis: et videbo sanguinem, et transibo vos; nec erit in vobis plaga disperdens. Exod. 12, 12, 15.*

(2) *Nullus vestrum egrediatur ostium domus suæ usque mane. Transibit enim Dominus percussiens Ægyptum, 12.*

propter me, benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ quia obedisti voci meæ. Gen. 22, 17, 18.

(1) *Dixit Abraham ad pueros suos: Expectate hic cum asino. Ibid., 5.*

gypte? Enfin je demande quel est donc le prix et le mérite d'un agneau, dont le sang donne infailliblement la vie à ceux qui en sont teints, et dont il suffit de n'avoir pas reçu l'aspersion ou de l'avoir négligée, pour être condamné à la mort, sans distinction du Juif et de l'infidèle?

Quand le Messie ne serait point encore venu, à qui pourrait-il être douteux qu'un tel mystère le figurât, puisqu'il doit être le sauveur et le libérateur de son peuple? Et qui ne serait pas préparé à croire qu'il le délivrera et qu'il le sauvera par l'effusion de son sang, en voyant que c'est à l'immolation d'un agneau et à l'aspersion de son sang que tout Israël a dû sa liberté et sa vie?

De quelle évidence n'est-il donc pas que Jésus-Christ est le Messie, et que c'est lui dont l'agneau pascal était la figure; non seulement parce qu'il nous a délivrés de la servitude et de la mort par l'effusion de son sang, mais parce qu'il a même voulu remplir les circonstances extérieures de la figure, s'étant offert aux Juifs volontairement comme leur victime pascale le dixième jour de nisan, en faisant son entrée publique à Jérusalem; ayant été immolé le quatorzième jour, entre les deux soirs, et dans le temps même que l'agneau pascal était immolé par les Hébreux.

ARTICLE IV. — *L'entrée du sanctuaire interdite même aux prêtres, permise une seule fois dans l'année au souverain pontife, portant le sang des victimes.*

On ne peut douter que le tabernacle dont Dieu avait donné le dessin et les proportions à Moïse, ne fût une imitation et une figure d'un modèle plus sublime (*Exode*, XXV, 40) et plus auguste, puisque c'était sur cet original montré à Moïse sur la montagne que tout était exécuté: et ce serait une pensée bien grossière, si l'on s'imaginait que l'original fut matériel comme le tabernacle et que la différence ne consistât que dans l'architecture et dans les ornements.

Ce tabernacle certainement mystérieux était divisé en deux parties: la première, où était le chandelier, la table des pains de proposition, et l'autel des parfums, était interdite au peuple et aux lévites mêmes. Les seuls prêtres pouvaient y entrer, mais par ordre et dans le temps seulement de leur ministère. La seconde (*Lévit.*, XVI, 2; *Exode*, XXX, 10; *Héb.*, IX, 7; *Lévit.*, XVI, 17), appelée le saint des saints, où était l'arche d'alliance et le propitiatoire, était séparée de la première par un voile qui demeurait toujours abattu, et le seul grand prêtre pouvait y entrer une fois unique dans l'année après l'oblation de certaines victimes, dont il portait le sang dans ce lieu redoutable et inaccessible.

Je m'arrête à ce simple exposé; et je prie un homme droit et sincère, de me dire s'il ne lui paraît pas certain que la seconde partie du tabernacle, où est l'arche avec le propitiatoire est la figure du ciel où Dieu réside dans

sa majesté et que le voile qui défend l'entrée du sanctuaire est une figure de l'obstacle qui ferme le ciel; que le privilège du souverain pontife est attendu; que le sang qu'il porte dans le sanctuaire est l'image du sang d'une autre victime; que puisqu'il laisse en sortant toutes choses dans le même état, ni son entrée ni son sacrifice n'ont rien changé; que puisqu'il recommence chaque année la même cérémonie, il découvre qu'elle est une simple prédiction de ce qui en sera un jour l'accomplissement; et qu'étant réduit à offrir toujours les mêmes victimes, déclarées pour cela seul insuffisantes, mais ne pouvant paraître devant Dieu qu'avec leur sang il annonce clairement un autre sacerdoce, un autre sacrifice et un autre médiateur.

Je consens qu'on oublie pour un moment Jésus-Christ, s'il est possible; mais il demeure au moins démontré que tant que le tabernacle subsistera, Dieu sera irrité contre les hommes; que le trône de sa grâce sera inaccessible; que le sacerdoce légal sera incapable de le fléchir; que les victimes dont il offrira le sang prouveront seulement qu'un autre sacrifice et qu'un autre sang sont nécessaires; et que si le Messie doit faire le bonheur et la gloire d'Israël, et le réconcilier avec Dieu, il faut nécessairement qu'il soit prêtre, mais autrement qu'Aaron, et qu'il répande un autre sang que celui des animaux.

Qu'on examine après cela en quel temps le tabernacle, dont le temple était la continuation, a cessé: en quel temps précis le voile qui fermait l'entrée du saint des saints a été déchiré; en quel temps le sacerdoce et les victimes légales ont pris fin: et l'on confessa que toute la loi, son tabernacle, son sacerdoce, ses victimes, n'ont fait que prédire et figurer la sacerdoce et le sacrifice de Jésus-Christ.

ARTICLE V. — *Sacrifice dont le sang était porté dans l'intérieur du tabernacle, et dardé sept fois avec le doigt contre le second voile.*

Mais comme c'est ici une vérité capitale, car tout est décidé pour la religion chrétienne, si le Messie a dû mourir pour réconcilier les hommes avec Dieu, il est nécessaire d'en faire observer des preuves convaincantes dans les sacrifices anciens.

Il y en avait de plusieurs espèces. Les uns étaient offerts en actions de grâces, les autres pour l'expiation des péchés; et entre ces derniers, il y en avait de plus solennels, ou pour le prêtre quand sa faute avait été publique, ou pour le peuple quand le manquement avait été général.

Le prêtre mettait les mains sur la victime qui devait être offerte en son nom: et les anciens du peuple faisaient la même chose sur l'hostie qui devait porter leur iniquité. Le sang de l'une et l'autre victime était porté dans la première partie du tabernacle par le sacrificateur (1), qui trempant le doigt

(1) *Hanriet de sanguine vituli, inferens illum in*

dans ce sang, en dardait sept fois quelques gouttes vis-à-vis du voile qui séparait le sanctuaire ou le saint des saints; voile qui demeurerait toujours abattu, comme nous l'avons dit, qui cachait le visage du Seigneur, et sa clémence dont l'arche et le propitiatoire étaient les symboles, et au delà duquel le seul grand prêtre pouvoit aller une seule fois.

Une telle cérémonie est parlante pour qui-conque y est attentif. Mais servons-lui d'interprètes pour ceux qui en ont besoin. Demandons au prêtre, dont l'ignorance (car c'est le nom que l'Écriture donne aux péchés expiés par les sacrifices) a jeté le peuple dans l'erreur, pourquoi il met ses mains sur la victime qu'il offre? et faisons la même question aux anciens du peuple qui observent la même cérémonie. Ils répondent sans hésiter qu'ils sont dignes de mort, et qu'en mettant les mains sur la tête de la victime qui leur est substituée, ils demandent à Dieu qu'il détourne sur elle la punition qu'ils ont méritée, et qu'il lui impute leurs iniquités.

Demandons ensuite au sacrificateur pourquoi il porte le sang de la victime dans l'intérieur du tabernacle, sans oser néanmoins aller au delà du voile qui cache le propitiatoire; pourquoi il darde quelques gouttes du sang qu'il porte dans ses mains contre le voile qui lui sert d'obstacle, et pourquoi il réitère jusqu'à sept fois une telle cérémonie. Sa réponse à ces questions n'est pas si précise qu'à la première: Je fais, dit-il, ce qui m'est commandé; je m'arrête où la loi m'arrête, et je sais seulement que je demande grâce pour moi et pour le peuple à cause du sang de la victime, et que je désire que l'effet du sang dont je fais l'aspersion traverse le voile qui m'est opposé. Une telle réponse me suffit, et je continue à lui demander s'il est permis, après une telle aspersion, de lever le voile, ou même de le toucher. Il m'en coûterait la vie, réplique-t-il, si j'avais une telle témérité. Et comment donc, ajoutai-je, ne voyez-vous pas ces vérités essentielles que vous annoncez vous-même par votre conduite; que Dieu ne peut être fléchi que par l'effusion du sang; que celui des victimes légales les plus solennelles est inutile; que les péchés du prêtre et du peuple sont également retenus; que le voile qui vous sépare de Dieu demeure toujours immobile, et que tout ce que vous faites, en réitérant sept fois l'aspersion d'un sang qui n'obtient rien, est de marquer le désir et la fin de la loi, qui vous apprend elle-même à désirer un autre médiateur que vous, un autre sacerdoce que le vôtre, un autre sang que celui des victimes que vous offrez, une autre réconciliation et une autre justice que celles qui subsistent avec des preuves réelles et publiques; que

tabernaculum testimonii, cumque intinxerit digitum in sanguine, asperget eo septies coram Domino contra velum sanctuarii *Levit.*, 4, 6 et 7.

Tincto digito asperget septies contra velum. *Ibid.*, 17.

Ce voile a un nom particulier dans l'hébreu, Paroketh, et saint Paul l'appelle le second voile. *Heb.* 9, 3.

vous êtes encore injustes, et que Dieu demeure inflexible?

CHAPITRE XXVI.

Continuation de la même matière. 11^e Figure : Bouc émissaire. 12^e Figure : Le sacrifice de la génisse, dont les cendres servaient à toutes les purifications légales. 13^e Figure : Sacrifice offert pour la guérison du lépreux. 14^e Figure : Villes de refuge d'où l'on ne pouvait sortir qu'à la mort du souverain pontife. 15^e Figure : L'ancienne alliance scellée par le sang des animaux. Combien la preuve tirée des figures qu'on a rapportées est convaincante.

ARTICLE PREMIER. — Bouc émissaire.

Toutes ces vérités sont rendues sensibles dans une autre figure dont toutes les circonstances annoncent clairement Jésus-Christ.

Au jour de l'expiation générale fixée au dixième (*Levit.* XVI, 29) du septième mois, tout le peuple d'Israël était obligé de se confesser coupable en commun et en particulier, en son nom et en celui de ses pères, en remontant jusqu'à l'origine du monde: et c'était un crime digne de mort (1) que de n'être pas ce jour-là dans l'affliction et dans les larmes.

Entre les sacrifices qui étaient ordonnés pour accompagner cette pénitence publique et universelle, il y en avait un d'une espèce singulière, et qui ne s'observait que dans ce jour. Le peuple offrait deux boucs (2) pour être les victimes de ses iniquités et pour tenir sa place. L'on choisissait l'un des deux par le sort afin de l'immoler, et l'autre était réservé à la vengeance de Dieu, et chassé dans le désert. Sur ce dernier, appelé le bouc émissaire, le souverain pontife, après avoir porté le sang du premier dans le saint des saints, venait imposer les mains au nom de tout le peuple, et, les tenant étendues sur sa tête, il confessait publiquement tous les crimes et toutes les iniquités d'Israël, demandait à Dieu qu'il les imputât à la victime destinée à sa colère et à sa justice, et l'abandonnait ensuite à un homme préparé pour ce ministère, qui le conduisait jusqu'à une certaine distance dans le désert, et revenait le soir pour se purifier, sans pouvoir dire de quelle manière il avait plu à Dieu de traiter le bouc émissaire.

Ce jour de l'expiation ou de la pénitence générale, était celui-là même où il était per-

(1) *Omnis anima quæ afflicta non fuerit die hæc, peribit de populis suis. Levit.*, 23, 29.

(2) *Suscipiet ab universa multitudine filiorum Israel duos hircos pro peccato. Mitensque super utrumque sortem, manum Domino, et alteram capro emissario (heb. azazel, hircus abiens, ou, abactus), postquam emundaverit sanctuarium, posita utraque manu super caput ejus, confiteatur omnes iniquitates filiorum Israel et universa delicta quæ peccata eorum quæ imprecans capiti ejus, emittet illum per hominem paratum in desertum.... Ille qui dimiserit caprum emissarium, lavabit vestimenta sua, et corpus aqua, et sic ingredietur in castra. Levit.*, 16, v. 5, 8, 20, 21, 26.

mis au grand prêtre d'entrer dans le saint des saints en y portant le sang du premier bouc immolé pour le péché. Et c'était après cet honneur et cette apparente liberté de paraître devant Dieu qu'il venait accuser soi-même tout le peuple, tous ses ancêtres, tous les siècles, en tenant les mains étendues sur le bouc émissaire, témoignant ainsi d'une manière publique que son entrée dans le sanctuaire était une simple prédiction de l'entrée d'un autre pontife dans un autre sanctuaire après un autre sacrifice.

Il prononçait sur le bouc émissaire tous les péchés du peuple, anciens et nouveaux. Il le chargeait de tous les anathèmes dont le peuple était digne. Il le livrait ensuite pour tous à la justice divine. Mais une preuve que cette justice ne pouvait être satisfaite par une telle victime, c'est que la même cérémonie recommençait chaque année (1) avec l'accusation des mêmes péchés, et le même aveu qu'on n'était digne que des malédictions et des anathèmes dont on chargeait le bouc émissaire.

Quelle idée faut-il donc avoir d'une telle cérémonie? Est-elle sérieuse, si elle est toujours inutile? Et durera-t-elle toujours, si elle est toujours sans effet? N'est-il pas évident que, puisqu'elle est si sévèrement commandée et si manifestement infructueuse, il faut qu'elle soit la figure d'une expiation réelle, et qu'elle en marque la nécessité et la promesse par son institution?

Il faudra donc que les péchés de tout Israël, et par conséquent de tous les peuples, plus éloignés encore de la justice qu'Israël, soient mis un jour sur la tête d'une certaine victime. Il faudra donc que toutes les malédictions méritées par les hommes tombent sur cette hostie dévouée au nom de tous à la vengeance divine. Il faudra donc que cette hostie, ou succombe sous le poids des péchés et des malédictions dont elle sera chargée, et qu'elle devienne aussi inutile que les victimes légales, ou qu'elle soit par elle-même une telle source de justice et de bénédiction, qu'elle puisse expier les péchés de tout le monde depuis la chute d'Adam, et surmonter les malédictions méritées par une bénédiction surabondante. Il faudra que cette hostie, figurée par les deux boucs dont les hommes immolent l'un, et dont Dieu s'immole l'autre sans employer leur ministère, soit en même temps mise à mort par les hommes, et reçue en secret de Dieu comme un sacrifice de bonne odeur. Il faudra enfin que, pendant que tout le peuple sera témoin de l'oblation sanglante de cette précieuse hostie, personne ne connaisse ce qui se passera entre Dieu et elle dans une solitude inaccessible aux yeux et aux pensées des hommes.

Tout cela doit être et sera certainement, si

(1) Per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter nunquam potest (lex) accedentes perfectos facere : alioquin cessassent offerri..... Sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit. *Heb.*, 10, 1, 2, 3.

le sacrifice du bouc émissaire et celui dont le sang est visiblement répandu, ne sont qu'une figure : et il est d'ailleurs indubitable, comme on l'a vu, qu'il n'est sérieux qu'autant qu'il est figuré. Qui sera donc celui qui en remplira la vérité? Sera-ce le Messie? Alors Jésus-Christ couvert d'opprobres, devenu l'anathème public, attaché au bois et maudit selon la loi, mis à mort cruellement par le peuple et par les prêtres, s'offrant en secret à son Père pour les péchés de tout le monde, portant avec une charité infinie pour nous tout le poids de sa justice, et changeant notre malédiction en une source inépuisable de bénédictions et de grâces, alors Jésus-Christ est manifestement le Messie. Et si ce n'est pas le Messie qui doit laver l'univers, réconcilier Israël, et mettre fin aux figures qui prédisent le Libérateur, qu'est-ce qu'un tel Messie? Que viendra-t-il faire dans le monde? Et quel besoin en aura-t-on, s'il vient après le Libérateur, ou de quelle utilité sera-t-il, s'il le devance.

ARTICLE II. — *Le sacrifice de la génisse, dont les cendres servaient à toutes les purifications légales.*

Rien n'est plus capable de prouver ces deux points essentiels, que les sacrifices anciens étaient des figures et des prédictions de la mort du Messie; et que le Messie devait mourir pour expier les péchés des hommes; que le sacrifice de la génisse rousse dont les cendres servaient à toutes les purifications légales.

Cette hostie (*Nom.* XIX), dont dépendaient la pureté et la sainteté de toutes les tribus, était immolée hors du camp. Son sang était offert à Dieu, non dans l'intérieur du tabernacle, mais devant le premier voile, qui en recevait sept fois une légère aspersion. Son corps était brûlé, et si parfaitement, qu'on n'en pouvait réserver que les cendres qui étaient mises dans un lieu pur, afin de servir à bénir l'eau lustrale, dont tous ceux qui étaient impurs selon la loi devaient recevoir l'aspersion, sous peine de mort : car il était écrit en termes précis (1) qu'on serait exterminé et retranché du peuple d'Israël, si l'on négligeait une telle cérémonie.

D'un côté les cendres de cette victime (2) étaient comme la base et l'origine de la sainteté publique et particulière : mais d'un autre côté cette victime et ses cendres rendaient impurs tous ceux qui les touchaient. Le souverain sacrificateur qui l'avait immolée était impur jusqu'au soir (3), et ne pouvait rentrer dans le camp sans se laver et ses habits. Celui

(1) Peribit ex Israel, quia aqua expiationis non est aspersus.... Peribit anima illius de medio Ecclesie, quia non est aqua lustrationis aspersus. *Num.*, 19, 15 et 20.

(2) Colliget vir mundus cineres vaccæ, ut sint multitudini filiorum Israel in custodiam, et in aquam aspersionis, *ÿ.* 9.

(3) Immolabit [Eleazarus] lotis vestibus et corpore suo, ingredietur in casira, commaculatusque erit usque ad vesperum.

Sed et ille qui combusserit eam, immundus erit, 8.

qui l'avait brûlée était impur et obligé aux mêmes précautions. Celui qui en avait recueilli les cendres était impur (1). Celui qui en mêlait une petite partie avec de l'eau vive pour en faire l'aspersion sur un homme impur, devenait impur lui-même. Enfin quiconque touchait à cette eau lustrale, destinée à purifier tous les autres, devenait impur et souillé dans le moment.

Est-il possible qu'une contradiction si visible et si indigne de Dieu en apparence n'ouvre pas les yeux à ceux qui les ont le plus fermés? Comment est-on souillé et purifié par la même chose? Et comment Israël est-il condamné à mort s'il ne se purifie par un moyen qui souille le sacrificateur et ses ministres, et qui ne peut être employé que par un homme qui était pur auparavant, mais qui cesse de l'être par le zèle même qu'il a d'en purifier un autre?

Comment ne voit-on pas ce qui concilie ces contrariétés, et que ces contrariétés mêmes rendent évident? Il faut qu'il y ait une victime qui purifie les hommes: car ils sont tous pécheurs et tous dignes de mort, s'ils demeurent dans leur iniquité. Mais la loi n'a point de victimes capables de leur rendre la justice et de purifier leur conscience. Elle figurera donc ce qu'elle ne peut donner; et afin qu'on ne prenne pas la figure pour la vérité, elle déclarera impurs tous ceux qui espéreront de devenir purs, ou de purifier les autres par la seule figure.

Si elle n'obligeait pas les hommes à chercher hors d'eux-mêmes la pureté et l'innocence, ils seraient tentés de se croire purs ou capables de se purifier par leurs propres forces; et si elle n'attachait pas une impureté au ministère de ceux qui prétendent purifier les autres par des sacrifices et par des aspersion, qui ne peuvent aller jusqu'au cœur et à la conscience, ils seraient tentés de prendre des ombres pour la réalité et de devenir plus coupables par une fausse confiance en des moyens inutiles, qu'ils ne l'étaient par leurs propres iniquités.

Il est donc clair que la victime la plus solennelle de la loi, annonce une autre victime; et que c'est la loi même qui nous force à ne pas confondre la victime qui n'est qu'une prédiction et une figure, avec celle qui en sera l'accomplissement et la vérité.

Mais une victime remplira-t-elle tout ce que nous voyons dans sa figure, si elle n'est pas immolée réellement; si elle ne l'est pas hors du camp; si elle ne devient pas le principe unique et en même temps universel de toute expiation et de toute justice; si sa vertu n'est pas communiquée par l'eau qu'elle sanctifie; si l'on peut éviter par un autre moyen la condamnation et la mort?

La vérité aura sans doute tous ces caractères. Mais qui sera cette véritable hostie, dont la précieuse mort sera l'origine du salut

(1) Qui portaverat cineres, immundus erit. Num. 19, 10.

Ipsæ qui aspergit aqua, lavabit vestimenta sua. 21. Omnis qui tetigerit aquas expiationis, immundus erit usque ad vesperum. Ibid.

et de la justice d'Israël? Peut-on transporter cette gloire à une autre que le Messie? Et si elle est propre au Messie, peut-on méconnaître Jésus-Christ immolé hors du camp, expiant les péchés de tous les hommes par l'aspersion de son sang, et communiquant sa vertu et son efficace aux eaux du baptême pour laver et pour purifier toute la terre?

ARTICLE III. — *Sacrifice offert pour la guérison du lépreux.*

Il faut s'aveugler soi-même pour ne pas voir dans le sacrifice que devait offrir le lépreux après sa guérison, l'image naturelle de la mort de Jésus-Christ et de la vie qu'il nous a rendue en mourant.

On ne peut nier que la lèpre ne soit dans l'Écriture une figure du péché. C'est aux prêtres (Lévit., XIII, 1, et XIV, 2) seuls qu'elle en attribue le discernement: c'est à eux seuls qu'elle laisse le choix des moyens et des précautions pour s'assurer si elle est guérie; et elle n'entre dans un si grand détail de toutes les différences de cette maladie, que pour donner des règles à ceux qui sont chargés de discerner et de guérir celles de l'âme. On est donc bien fondé à regarder le lépreux comme l'image du pécheur; et son sacrifice comme la figure de celui qui rend au pécheur l'innocence et la vie. Il y a seulement cette différence que le lépreux est guéri avant qu'il lui soit permis d'offrir le sacrifice prescrit par la loi; au lieu que le pécheur n'est justifié que par l'hostie même qui est offerte pour lui. Mais c'est un caractère essentiel à la loi d'être sans efficace et de ne rien produire au dedans de l'homme, et l'on ne doit jamais oublier qu'elle ne peut que figurer et promettre ce qui est tellement réservé à une autre alliance, qu'il n'a jamais été accompli tant qu'elle a été seule et qu'autant qu'on a appartenu à cette nouvelle alliance par les désirs et les mouvements du cœur.

Le lépreux, quoique guéri, était toujours impur (Lévit., XIV, 4) et séparé du commerce des hommes, jusqu'à ce qu'il eût été purifié par un double sacrifice, dont je ne considère ici que le premier. Il consistait à offrir en son nom deux passereaux vivants et sans défauts, avec du bois de cèdre, de la laine teinte en écarlate et de l'hyssope. Le prêtre immolait l'un de ces oiseaux et en faisait couler le sang dans un vaisseau de terre plein d'une eau vive et pure (1). Il prenait ensuite le second oiseau, et le trempait vivant dans l'eau teinte du sang de celui qui avait été immolé. Il y trempait aussi le bois de cèdre, la laine teinte en écarlate et l'hyssope; et de tout cela joint à l'oiseau baigné dans le sang, il en faisait un aspersoir dont il arrosait sept fois le lépreux pour le déclarer pur dans les règles. Après quoi il donnait la liberté au passereau

(1) Unum ex passeribus immolari jubebit in vase fictili super aquas viventes. Alium autem vivum cum ligno cedrino et cocco et hyssopo tinget in sanguine passeris immolati, quo asperget illum. qui mundandus est, septies, ut jure purgetur, et dimittet passerem vivum, ut in agrum avolet. Lévit., 14, 5.

vivent, qui la devait à la mort et à l'aspersion du sang de celui qui avait été immolé.

Une figure si vive et si naturelle a-t-elle besoin d'explication et n'est-elle pas plus claire que les prophéties du simple discours? Le passereau à qui l'on rend la liberté et la vie, après l'avoir plongé dans l'eau teinte du sang de celui qui vient d'expirer, ne représente-t-il pas le lépreux, et par lui le pécheur baptisé dans l'eau mêlée avec le sang de celui qui a été immolé pour lui? L'aspersion qu'il en reçoit sept différentes fois n'est-elle pas une preuve que c'est de cette unique source qu'il tire sa pureté? Et peut-on douter qu'il n'eût toujours été séparé du commerce des hommes et de celui des saints, ce qui marque une excommunication éternelle, si la mort d'une hostie pure et sans tache ne lui avait rendu l'innocence et la vie?

Mais si c'est le sang d'une certaine victime qui doit purifier le pécheur, la célèbre question revient toujours : quelle sera donc cette victime? Sera-t-elle distincte du Messie? sera-t-elle le Messie même? Pourquoi espère-t-on en lui, si un autre doit être l'auteur de la justice et du salut? Comment peut-on douter qu'il ne meure pour les pécheurs si c'est de sa mort que dépend leur expiation et leur pureté? Qui répandra son sang, s'il est connu et révééré de tous? et de quel mérite serait son sang, s'il meurt sans ressusciter?

Toutes ces vérités sont inséparablement unies. Le Messie doit expier les péchés de son peuple. Il doit mourir pour eux, et les purifier par l'aspersion de son sang. Il doit aussi ressusciter, puisque sa mort les réconcilie avec Dieu, et que son sacrifice est accepté, autrement il succomberait à son ministère; et il demeurerait la victime de la vengeance divine sans pouvoir la fléchir.

ARTICLE IV. — *Villes de refuge, d'où l'on ne pouvait sortir qu'à la mort du souverain pontife.*

Dieu fit ordonner par Moïse qu'on marquerait six villes de refuge ou d'asile, trois en deçà du Jourdain et trois au delà, à distances égales, où ceux qui avaient tué quelqu'un par mégarde et sans aucun dessein, pussent se retirer et y être à couvert du ressentiment des parents du mort. Mais Dieu voulut que cette grâce dépendit de deux conditions. La première, de ne point sortir de ces villes pendant la vie du grand prêtre (1), et la seconde, de ne retourner dans leurs biens et dans leurs maisons qu'après sa mort; car il était permis de les tuer, s'ils sortaient plus tôt de leur asile; et ils étaient captifs, quoiqu'en sûreté, et séparés de leurs familles et de leur patrie, jusqu'à ce que la mort du souverain pontife leur eût rendu une entière liberté.

Avant de faire l'application de cette ad-

mirable figure, qui annonce si clairement la mort du grand prêtre, qui doit rendre la liberté et l'héritage à ceux qui sont exilés et captifs, il est utile d'y préparer par deux observations.

La première est que la loi ne pouvant remettre les péchés, il ne lui était permis de faire grâce qu'à ceux qui étaient involontaires (1), tous les autres étant sans rémission punis de mort.

La seconde, que le péché originel qui a fermé l'entrée du ciel à tous les hommes, est assez semblable, en ne considérant que la postérité d'Adam, au malheur de ceux qui tuent quelqu'un sans le vouloir.

Ce crime néanmoins, volontaire dans l'action du père, quoique involontaire dans ses funestes suites, a condamné les plus justes à descendre après la mort dans des asiles souterrains, où ils étaient en sûreté, mais captifs et exilés de leur patrie. Il ne leur était permis d'en sortir avant la mort du grand prêtre (2) par excellence, dont l'onction était infiniment au-dessus de celle qui l'avait figurée. Et ils y auraient toujours été retenus, s'il n'y avait descendu lui-même pour les mettre en liberté.

Mais puisqu'il les devait mettre en liberté, il n'y devait donc pas être retenu lui-même comme captif; il fallait vaincre la mort et le prince de la mort, pour délivrer ceux qui étaient dans leurs prisons; et c'eût été en devenir la proie que de mourir sans ressusciter.

ARTICLE V. — *L'ancienne alliance scellée par le sang des animaux.*

On ne peut douter que l'alliance (3) que Dieu fit avec le peuple d'Israël au mont de Sinaï n'ait été provisionnelle, sujette à révocation et destinée seulement à être la figure d'une autre. Nous en avons vu les preuves ailleurs, et il est permis désormais de supposer cette vérité comme démontrée.

Cette alliance néanmoins (4), qui n'était établie que pour un temps, et qui fut même rompue par l'idolâtrie du veau d'or peu de jours après avoir été conclue, fut scellée par le sang des victimes. Moïse en répandit une partie sur l'autel (5), qui tenait lieu de la majesté et de la présence de Dieu, et il versa l'autre sur douze colonnes qui représentaient les douze tribus : et en le versant, il prononça ces paroles solennelles : *C'est ici le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous.*

(1) *Heb.*, 10, 28.

(2) *Manebis ibi donec sacerdos magnus, qui oleo sancto unctus est, moriatur, y. 25.*

(3) Voyez le chap. 12 tout entier.

(4) *Ædificavit (Moyses) altare ad radices montis, et duodecim titulos per duodecim tribus Israel [Heb. pro duodecim tribus Israel]. Exod. 24, 4.*

(5) *Tulit dimidiam partem sanguinis, et misit in crateras : parter autem residuum fudit super altare.... ille vero sumptum sanguinem respersit in populum, et ait : Hic est sanguis fœderis quod pepigit Dominus vobiscum super cunctis sermonibus his, y. 7.*

(1) Si interfectores extra fines urbium, quæ exilibus deputatæ sunt, fuerint inventus, absque noxa erit qui eum occiderit : debuere enim profugus usque ad mortem pontificis in urbe residere : postquam autem ille obierit, homicida revertetur in terram suam. y. 26, 27, 28.

et qui met le sceau à tous les engagements contractés.

Pourquoi Dieu exigea-t-il cette cérémonie ? Une alliance où il voulait bien entrer avec les hommes avait-elle besoin d'être attestée par le sang des victimes ? Et peut-on la comparer avec des traités que les hommes ont faits quelquefois avec leurs égaux, dont ils rendaient Dieu le témoin et le garant, en lui offrant des sacrifices et en le priant de venger sur les infracteurs le mépris d'une si auguste cérémonie, et de les mettre eux-mêmes à la place des victimes dont le sang avait été répandu en sa présence ?

Un tel sens ne peut être donné aux sacrifices dont le sang ratifie une alliance où Dieu lui-même est l'un des contractants : car ce sang est répandu également et sur l'autel, et sur le peuple : il est le sceau des conditions mutuelles et des engagements réciproques, et il y aurait autant de folie que d'impiété à croire que Dieu se soumettrait à la même peine que le peuple, si de son côté il manquait à ses promesses.

Il faut donc que le sacrifice et le sang des victimes aient été du côté du peuple une expiation, et du côté de Dieu un témoignage qu'il en était satisfait, et qu'en vue de ce sang, il consentait à faire alliance avec un peuple qui sans cette cérémonie en eût été indigne.

Or si nne alliance qui ne pouvait par elle-même que faire souvenir les hommes de leur injustice et de leur impuissance, et qui dès lors était imparfaite, a dû être précédée par l'immolation d'une victime : si une alliance qui ne devait durer qu'autant que dureraient les ombres et les figures des biens futurs et de la justice, a dû être méritée par le sacrifice de quelques hosties et ratifiée par leur sang, comment pourrait-on prétendre que la nouvelle alliance qui réconcilie sincèrement les hommes avec Dieu (*Jérém. XXXI, v. 32, 33 et suiv.*), qui abolit leurs péchés, qui écrit dans leur cœur la loi qui n'avait été écrite que sur la pierre, qui les rétablit dans l'héritage éternel, et qui les fait entrer dans une intime société avec Dieu même, n'ait eu besoin ni du médiateur, ni d'hostie, ni d'effusion de sang (1) ? Comment les hommes devenus plus injustes, en devenant prévaricateurs et parjures, ont-ils fléchi la justice divine, qui n'avait pu les admettre à une première alliance, sans les voir teints du sang des victimes ? Comment les décrets prononcés contre eux ont-ils été changés ? Et comment l'alliance a-t-elle été ratifiée, sans qu'un nouveau Moïse ait prononcé ces paroles essentielles : C'est ici le sang de la nouvelle alliance que Dieu fait avec vous ; et sans qu'il ait fait l'aspersion de ce sang précieux sur l'autel et sur le peuple ?

Il serait inutile de chercher un autre médiateur et une autre hostie que le Messie à qui la nouvelle alliance est réservée, et plus

inutile encore de chercher un autre Messie que Jésus-Christ, qui s'est offert à son Père comme une hostie, non seulement pure et sainte, mais capable de purifier et de sanctifier les pécheurs ; qui a premièrement arrosé de son sang l'autel sur lequel il a été immolé, et qui en a rendu ensuite l'aspersion générale ; qui a ratifié par sa mort une alliance qui était aussi un testament, dont la validité et l'exécution dépendaient de la mort du testateur ; et qui devait être muet à la croix comme l'agneau qui l'avait figuré, et voulant d'ailleurs cacher la liberté de son sacrifice sous les apparences de la violence et de la nécessité, en avait anticipé le mystère en présence de ses disciples, en leur disant : Ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs, le sang de la nouvelle alliance ou du Nouveau Testament.

ARTICLE VI. — *Combien la preuve des figures qu'on a rapportées est convaincante.*

Il serait aisé d'ajouter de nouvelles figures à celles dont on a fait l'application à Jésus-Christ, qui ont été de claires prédictions de sa mort, et par une suite nécessaire de sa résurrection ; mais celles dont on a fait choix, suffisent pour démontrer que le Messie devait souffrir et être offert en sacrifice, et que Jésus-Christ qui a si dignement rempli toutes ces figures en mourant pour le salut des hommes, est certainement le Messie promis et figuré depuis le commencement du monde.

Car ce ne sont point quelques traits obscurs, épars, rapprochés avec étude et avec art qui ont formé les tableaux où Jésus-Christ est si reconnaissable. Ce n'est point d'une prophétie ambiguë et capable de diverses interprétations qu'on a conclu la nécessité de son sacrifice et de sa mort. Ce n'est point d'un seul lieu de l'Écriture, d'une seule circonstance de son histoire, d'une seule cérémonie prescrite par la loi, d'un seul de ses sacrifices, que la conformité de Jésus-Christ avec ce qui la figure a été tirée. C'est tout le plan des Écritures qui en forme la preuve, c'est toute son histoire qui en présente des modèles et des tableaux. C'est tout l'ordre des sacrifices, toute la disposition du tabernacle, tout le ministère du sacerdoce, et le fondement même de la première alliance qui en fournissent en foule les prédictions et les figures.

On voit en les étudiant avec soin qu'elles concourent toutes à un même dessein et à un même objet ; qu'elles y ont un rapport nécessaire, qui appelle la réflexion au lieu d'en être l'effet ; qu'elles se prêtent mutuellement l'évidence et la lumière ; que l'une achève ce que l'autre avait commencé, que l'une corrige ce qui était defectueux dans une autre, et que chacune en particulier annonçant la mort du Messie, ce qui fait leur caractère général, toutes conspirent à réunir les causes, les motifs, les effets, les circonstances, d'un mystère, qu'on peut en un véritable sens appeler l'objet unique des Écritures.

(1) Necessè est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari : ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis, *Hebr.* 9, 25.

Ainsi je ne crains point de dire que ce genre de preuves doit faire sur un esprit sérieux

une impression plus vive et plus profonde qu'aucune démonstration particulière.

Troisième partie.

PREUVES DES PRINCIPES DE LA FOI CHRÉTIENNE PAR LES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.



CHAPITRE PREMIER.

Récapitulation et abrégé des principales vérités établies dans la précédente partie. Abrégé des points essentiels jusqu'à la promesse du Messie. Abrégé des preuves que le Messie promis est venu. Abrégé des preuves que Jésus-Christ est le Messie promis. L'incrédulité des Juifs convertie en preuve. Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs et à leur cacher Jésus-Christ est cela même qui aurait dû le leur découvrir.

Le dessein de cette troisième partie n'est pas le même que celui de la précédente. La vérité de la religion et en particulier de la religion chrétienne est déjà démontrée. Je ne cherche plus, parce que tout est trouvé ; et si je continue à examiner, c'est plutôt pour me montrer à moi-même les richesses dont je suis en possession, et pour en connaître le prix, que pour les acquérir.

ARTICLE PREMIER. — *Abrégé des points essentiels jusqu'à la promesse du Messie.*

Dès que j'ai voulu m'appliquer aux preuves de l'existence de Dieu, elles se sont offertes à moi de toutes parts et de toute espèce. Il ne m'a pas été possible d'ignorer que l'homme n'eût des devoirs par rapport à lui, ni de les découvrir tous par la seule raison naturelle. Je n'ai pu les apprendre avec sûreté en consultant les autres hommes ; et il m'a paru certain que Dieu avait révélé à l'homme ce qu'il exige de lui.

Dès lors j'ai été dispensé d'examiner toutes les religions dont la révélation divine n'est pas le fondement : et la vraie révélation ne m'a pas coûté à discerner, parce qu'elle est unique et confiée à un seul peuple. J'ai compris que les Ecritures qui la contiennent sont nécessairement aussi pures et aussi divines qu'elle, puisqu'elles en ont le dépôt et qu'elles en sont le canal ; et leur conservation m'a paru aussi certaine que leur origine.

En les lisant, j'ai été étonné de leur antiquité ; car elles sont le plus ancien monument de l'univers ; de la connaissance exacte qu'elle m'ont donnée de l'origine des autres peuples, qui n'en sont instruits que par elles, et de l'éclaircissement que j'en ai tiré par rapport à certaines traditions communes à tous les peuples qui commencent et finissent précisément aux temps qu'elles marquent.

La certitude des miracles faits par Moïse

atteste clairement sa mission, et donne à ses écrits une autorité divine. Les autres miracles faits au temps de Josué, d'Elie et d'Isaïe, également certains, ajoutent aux premiers un nouveau degré de lumière et de force. Et j'ai observé que comme il y a une liaison essentielle entre tous les livres de l'Écriture, dont les uns rappellent les autres, il y a de même une liaison essentielle entre tous les faits miraculeux qui les autorisent et qui en prouvent la divinité.

Mais rien n'a fait plus d'impression sur moi que les prophéties. J'ai vu que l'événement y a toujours répondu ; que celles qui regardaient un temps éloigné étaient justifiées par d'autres dont l'accomplissement était arrivé pendant la vie des prophètes et de plusieurs de ceux qui leur avaient survécu ; et que c'était avec raison qu'on se tenait assuré que les autres dont l'objet était différé auraient un semblable succès. Je m'en suis convaincu par mes propres recherches en examinant les prophéties d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel, qui sont les plus étendues et les plus célèbres : et quand je n'aurais que cette seule preuve de la divinité des Ecritures, il ne me serait plus permis d'en douter.

Je les ai lues avec soin, et il m'a semblé que je pouvais les réduire à trois chefs : au Décalogue, qui renferme les principes immuables de la morale, et à toutes les lois particulières qui l'expliquent et qui en montrent l'usage et l'étendue ; au culte public, tel qu'il est ordonné par la loi de Moïse, et à la promesse du Messie.

J'ai admiré dans le Décalogue avec quelle netteté et quelle précision la loi naturelle y est abrégée et commandée de nouveau. Une loi si courte et qui renferme tout est visiblement l'ouvrage du premier législateur ; et je l'ai reconnu principalement à deux traits : au commandement de n'adorer que lui et de l'aimer de tout le cœur, et à la défense de consentir à aucun désir injuste : car en deux mots il a établi le fondement de toutes les vertus et coupé la racine de tous les vices.

Pour le culte extérieur prescrit par Moïse, qui consiste en cérémonies, en sacrifices et en diverses observances arbitraires, il m'a paru évident qu'il n'a point de liaison nécessaire avec la religion, et qu'il n'a point été établi pour toujours ; qu'il n'est point du premier dessein de Dieu, même à l'égard des Juifs ; qu'il doit cesser lorsque la véritable justice sera clairement annoncée ; et qu'il ne

doit par conséquent subsister que jusqu'au Messie.

ARTICLE II. — *Abrégé des preuves que le Messie promis est venu.*

C'est donc principalement le Messie qui est le grand objet des Ecritures. La plus ancienne prophétie est celle qui le regarde. Il fut promis au premier homme après sa chute; et cette promesse fut renouvelée à Abraham, fixée à la tribu de Juda, et ensuite à la maison de David. Le dernier prophète termine ses Ecritures en la renouvelant; et il réunit ainsi le commencement à la fin.

La révélation de la promesse du Messie, qui renferme aussi celle de la condamnation de tous les hommes, est manifestement divine: et ces deux mystères, que la raison humaine était incapable de découvrir, mais dont la connaissance était essentielle à la religion, me donnent un nouveau respect pour les Ecritures.

Le seul doute où j'aurais pu être à l'égard de la promesse du Messie était de savoir si elle est accomplie, ou si l'accomplissement en est différé. Mais l'Écriture que les Juifs m'ont eux-mêmes mise en main décide clairement contre eux pour les chrétiens.

Elle me donne sur cela des signes qui ne peuvent être équivoques et dont les sens ne peuvent juger. Selon la prophétie de Jacob, le sceptre ou la principale autorité doit appartenir à la tribu de Juda, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu: et cette tribu doit subsister en corps de république et être gouvernée par ses magistrats jusqu'à ce temps-là. Elle ne forme plus de corps, elle n'a plus de magistrats; elle est dispersée et confondue avec les autres: elle annonce donc par son état que celui qui devait être envoyé est venu.

Daniel marque le temps précis où il doit paraître, et où le Saint des saints doit mettre fin au péché et donner le commencement à une justice éternelle. Il fixe les soixante et dix semaines (1), d'un côté à l'édit d'Artaxerxès pour rebâtir Jérusalem: ce qui a été accompli par Néhémias; et de l'autre à la mort du Messie et à l'établissement de son Eglise. Les deux extrémités de cette durée sont ainsi connues, l'une décide de l'autre; et le terme où commence une révolution de quatre cent quatre-vingt-dix ans me montre nécessairement celui où elle finit.

Les prophètes Aggée et Malachie assurent que le second temple subsistera jusqu'à la venue du Messie, qu'il y viendra en personne, qu'il y annoncera la paix, et que sa présence lui procurera une gloire que le premier temple n'a point eue, quoiqu'il fût plus riche et plus magnifique. Ce second temple est détruit, il y a plus de seize siècles. Il est donc de la même évidence qu'il y a plus de seize siècles que le Messie est venu.

A ces preuves de fait, indépendantes de

(1) Ce sont des semaines d'années, comme il a été prouvé, qui composent quatre cent quatre-vingt-dix ans.

discussion et de raisonnement, l'Écriture m'en fournit beaucoup d'autres aussi sensibles et aussi simples. Le caractère qu'elle donne au Messie, comme propre et particulier et auquel elle veut que je le reconnaisse, est la conversion des Gentils. Ils sont convertis, celui qui devait les convertir est donc venu.

Une nouvelle alliance dont le Messie sera le médiateur abolira l'ancienne. Je vois l'ancienne abolie. Je vois que Dieu en a rendu l'exercice et l'observation impossibles en chassant les Juifs de la Judée et de Jérusalem, et en réduisant en cendre l'unique temple et l'unique autel dont il avait fait dépendre tout le culte public. Il m'est donc aussi peu possible de douter que le médiateur de la nouvelle alliance ne soit venu, que de douter de tous les faits extérieurs qui prouvent que l'ancienne alliance ne subsiste plus.

La seule chose qui pourrait m'arrêter est le préjugé que la promesse du Messie étant faite aux Juifs, il leur convient plus qu'à d'autres de savoir si elle est accomplie, et qu'il n'est pas certain que le Messie soit venu, puisqu'ils l'attendent encore.

Mais cette apparence de raison fait sur moi une impression toute contraire; car l'aveuglement des Juifs est clairement prédit par les prophètes, qui m'apprennent et les causes et les suites de cet aveuglement, et qui donnent au Messie ces deux caractères, d'être rejeté par le plus grand nombre de sa nation et d'être adoré par les Gentils à qui quelques Juifs réservés par grâce l'annonceront. Ainsi c'est parce que le corps de la nation l'a rejeté que je crois en lui. Je ne le recevrais pas s'il l'avait reçu.

Comme l'aveuglement des Juifs est prédit, la punition de leur aveuglement est aussi prédite: et le châtement dont je suis témoin est à mon égard une nouvelle preuve de leur crime. Je vois ce malheureux peuple exilé de l'héritage de ses pères, dispersé, sans prince, sans sacerdoce, sans temple, sans magistrats, sans liberté, comme le prophète Osée l'avait prédit. Je ne saurais donc douter qu'il ne soit tombé dans l'incrédulité à l'égard du Messie, et qu'il n'ait eu le malheur de le méconnaître, puisque son état est semblable en toutes choses à celui qui devait être, selon les prophètes, la peine de son incrédulité.

Il est visible que la dispersion des Juifs a deux principaux motifs: l'un de faire connaître que la promesse du Messie est accomplie puisque le seul peuple à qui elle était confiée et qui formait une république et une société religieuse pour lui rendre témoignage, n'est plus une république ni une société religieuse. L'autre, de faire porter dans toutes les parties de la terre les preuves que le Messie était promis, et qu'il est venu en y faisant porter les prophéties qui le prédisaient et qui sont clairement accomplies. Car de telles prophéties entre les mains des ennemis des chrétiens ne peuvent être suspectes; et la divine Providence qui a répandu

dans tout l'univers les témoins qui déposent pour eux, contre leur intention, ne peut être assez adorée.

La même Providence n'est pas moins visible dans la conservation des Juifs, malgré leur dispersion et le mépris général où ils sont tombés. Aucun autre peuple n'aurait pu subsister si longtemps sans aucun des moyens qui servent à unir les hommes : et même avec tous les moyens humains aucun autre peuple n'a pu se conserver ni éviter de se confondre avec les autres. Le seul peuple Juif, exilé, dispersé, sans protection, sans liaison sensible, sans magistrats et sans temple, demeure uni et ne se confond point. La main de Dieu est ici manifeste ; et une conservation si miraculeuse a un rapport visible aux prophéties qui prédisent que les Juifs reconnaîtront enfin le Messie que leurs pères ont rejeté : ils sont dispersés parce qu'ils n'ont pas cru, et conservés parce qu'ils croiront. Ainsi les deux prodiges se réunissent pour attester que le Messie est venu.

ARTICLE III. — *Abrégé des preuves que Jésus-Christ est le Messie promis.*

Or dès qu'il est indubitable qu'il est venu, qui peut hésiter à reconnaître Jésus-Christ pour le Messie ? Tout ce que j'ai vu jusqu'ici le démontre : et l'application qu'on doit lui en faire est non seulement facile, mais nécessaire. La tribu de Juda peu de temps après sa venue perdit l'autorité qu'elle avait conservée jusqu'à lui ; elle cessa d'être gouvernée par ses magistrats, et ne forma plus une république.

Les semaines de Daniel finissent à lui ; et la dernière, seconde en mystères, renferme dans un espace fort court son ministère public, sa mort et l'établissement de son Eglise, comme le prophète l'avait prédit.

Il vint, selon la promesse d'Aggée et de Malachie, dans le temple rebâti par Zorobabel. Il y enseigna très-souvent. Il y annonça la paix, et il en prédit la ruine pour montrer que la prophétie avait eu son accomplissement.

Quel autre que lui a converti les Gentils ? et quel autre a envoyé ses disciples dans toute la terre pour y porter la connaissance du vrai Dieu et y renverser les idoles ?

L'ancienne alliance a disparu quand il a établi la nouvelle ; et aucune puissance humaine n'a pu rétablir le temple et l'autel dont il avait aboli les sacrifices.

Quelques Israélites éclairés par la grâce ont cru en lui : les autres ont été aveuglés, comme les prophètes l'avaient prédit.

Leur aveuglement et la foi des Gentils sont de même date, et la dispersion suivit bientôt leur aveuglement. Il n'est donc pas possible de séparer Jésus-Christ du Messie, puisqu'ils ne sont qu'un objet unique et indivisible des prophéties, et que Jésus-Christ a toujours accompli ce que les prophètes ont prédit que le Messie accomplirait.

ARTICLE IV. — *L'incrédulité des Juifs convertie en preuve.*

Je sais ce que le Juif incrédule oppose à une telle lumière. Le Messie doit être roi, dit-il, étendre son empire par des conquêtes, nous assujettir les nations, remplir Jérusalem de leurs richesses et de leurs dépouilles, et nous combler de biens et d'honneurs. Et vous savez, continue-t-il, que Jésus-Christ a vécu comme une personne privée ; qu'il a été pauvre ; que ses disciples l'ont été, et qu'il n'a rien fait pour nous mettre en liberté, bien loin de nous assujettir les autres peuples.

Mon dessein n'est pas de guérir l'aveuglement du Juif. Un tel miracle est réservé pour un autre temps. Mais ses ténèbres m'affligent sans m'ébranler ; et elles m'ont instruit à pénétrer avec plus de soin qu'il n'a fait le véritable sens des Ecritures.

Elles sont mêlées partout de clartés et d'obscurités, mais principalement quand elles prédisent le règne du Messie ; et ce mélange affecté est une suite du dessein que Dieu a eu de découvrir et de cacher le fond de ses promesses selon les dispositions de ceux qui en aimeraient ou la réalité ou les apparences.

Il fallait promettre un roi que le peuple désirât, et un libérateur que les justes reconnussent. Il fallait intéresser toute la nation aux Ecritures qui promettaient le Messie ; les lui rendre précieuses, lui inspirer la confiance et le zèle pour les publier : mais il fallait en réserver l'intelligence pour ceux qui étaient du secret et qui désiraient un sauveur et non un conquérant. En effet, ce qui portait le peuple à l'espérer l'a empêché de le connaître. Mais un Messie tel que le peuple l'espérait aurait été inutile et dangereux ; et j'aurais dû ne faire aucun état d'un conquérant qui n'aurait flatté que mes vices.

Le règne du Messie, selon les Ecritures, est un règne de paix, et par conséquent sans les combats et les victoires dont l'esprit du Juif est rempli. Il annoncera la paix aux nations, bien loin de les opprimer. Il laissera sur le trône les rois de la terre, et se contentera de les rendre humbles et fidèles. Il n'aura rien qui puisse lui être commun avec les mauvais princes. Il remplira Jérusalem de grâce et de justice, et non de richesses extérieures acquises par la violence. Il sera sans faste, sans éclat, sans aucune pompe semblable à celle des autres rois. Il n'emploiera aucun moyen humain pour régner. Son règne sera éternel ; et ce ne sera qu'après s'être assis à la droite de son Père, que tous ses ennemis seront réduits à lui servir de marchepied.

Tous ces caractères sont opposés à l'idée que le Juif s'est formée du Messie ; mais tous conviennent exactement à Jésus-Christ, et ne conviennent qu'à lui. Ainsi c'est parce que le Messie doit être roi, que je reconnais Jésus-Christ pour le Messie ; et c'est précisément parce qu'il n'est pas roi comme le Juif l'espérait, que je le révère comme le roi qui est prédit par les Ecritures.

ARTICLE V. — *Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs et à leur cacher Jésus-Christ, est cela même qui aurait dû le leur découvrir.*

Il reste une autre difficulté plus insurmontable en apparence ; et elle consiste dans le scandale de la croix. Le Juif ne peut se résoudre à reconnaître pour son roi et pour le Messie celui qu'il a crucifié ; et la foi des nations l'étonne sans le convertir. Mais ce qui a le plus contribué à l'aveuglement du Juif et à lui cacher Jésus-Christ, est cela même qui aurait dû le lui découvrir. Car la mort et les ignominies du Messie sont clairement prédites par les prophètes, et en particulier par Isaïe. Il doit être attaché à la croix et y mourir selon la prophétie de David, qui prédit aussi que la patience du Messie sera regardée comme faible, et sa confiance en Dieu comme vaine. Le Messie doit être mis à mort par son propre peuple, selon Daniel ; et toute la nation doit un jour pécher, selon Zacharie, celui qu'elle aura percé. Il sera la mort de la mort en s'y soumettant. Il sortira sans corruption du tombeau après y avoir été mis. Il délivrera par l'effusion de son sang les captifs retenus dans une prison souterraine. Il écrasera la tête du serpent par la fragilité et la mortalité de sa chair, figurée par le talon brisé. Il abolira tous les sacrifices anciens en s'offrant lui-même en holocauste.

Il sera élevé comme le serpent d'airain, et rendra comme lui la santé. Il priera, comme Moïse, les mains étendues, et donnera la victoire. Il fera cesser la tempête comme Jonas, sera comme lui englouti par la mort ; ressuscitera le troisième jour plein de vie, et prêchera avec un succès incroyable la pénitence aux Gentils. Il sera haï par ses frères, comme Joseph ; vendu et livré comme lui aux Gentils après être descendu dans le tombeau et en avoir été tiré comme lui. Il nourrira l'Égypte, y régnera, en sera le sauveur et le deviendra ensuite de sa famille.

Il sera immolé par son propre Père, comme Isaac ; ressuscitera après son sacrifice et deviendra le père d'une nombreuse postérité après sa mort. Il sera, comme Abel, tué par Caïn à cause de sa vertu, et en haine du témoignage que Dieu lui rendait. Il enfantera son épouse dans son sommeil, et par l'ouverture de son côté, comme Adam. Il sera égorgé, comme l'agneau pascal, au même jour et à la même heure ; et il n'y aura que les maisons teintes de son sang qui seront épargnées par l'ange exterminateur.

Il entrera comme grand prêtre dans le saint des saints au jour solennel de l'expiation, et il déchirera le voile qui met obstacle à la réconciliation des hommes et à leur retour dans le ciel, en souffrant que sa chair soit déchirée par les tourments, et que la violence divise son âme d'avec son corps.

Il portera, comme le bon émissaire, nos iniquités. Il se chargera de nos malédictions, et il s'offrira pour nous à la justice de son Père pour en porter tout le poids et la con-

vertir pour nous en miséricorde. Il préparera dans son sang un bain salutaire au lépreux, et il consentira très-librement à la mort pour nous rendre la liberté. Il scellera la nouvelle alliance d'un sang infiniment plus digne de Dieu que celui dont l'ancienne avait été scellée ; il en fera l'aspersion sur tout le peuple, et il rendra ainsi le testament qui nous institue ses héritiers éternel et irrévocable. Il substituera aux purifications légales, incapables par elles-mêmes de purifier ceux qui y mettaient leur confiance, un sacrifice unique dont l'effet sera général et perpétuel, et qui sera efficace à proportion de la foi et de l'espérance de ceux qui en attendront leur justice.

Enfin il délivrera de la crainte de la mort et d'une longue captivité ceux qui attendaient la mort du souverain pontife, à qui cette attente tenait lieu d'asile et de refuge, et qui ne pouvaient être rétablis dans leurs biens et dans leur patrie que par ce moyen.

Voilà de quoi les Ecritures sont pleines : voilà ce qu'on y rencontre à chaque pas : elles n'annoncent que la mort et la résurrection du Messie. Elles seraient inintelligibles s'il devait ressembler à la fausse idée du Juif ; et il serait fort étonnant qu'elles convinsent parfaitement à Jésus-Christ, auquel le Saint-Esprit n'aurait point pensé, et qu'elles fussent toujours opposées au Messie qu'il avait eu dessein de prédire.

Mais après une si grande et si vive lumière qui vient à nous de tous les endroits de l'Écriture, pensons à ce que nous venons d'éprouver, et faisons quelques réflexions sur nos propres richesses.

CHAPITRE II.

Réflexions importantes sur les prophéties accomplies par Jésus-Christ. Si un seul prophète avait prédit tout ce que Jésus-Christ a fait ou souffert, le miracle serait très-grand, et la preuve serait divine. Le miracle est beaucoup plus grand, parce que ce sont plusieurs prophètes séparés par les lieux et par les temps, qui ont prédit ce que Jésus-Christ a fait et souffert. Par l'accomplissement des prophéties tous les séducteurs ou passés ou futurs sont convaincus d'imposture. La preuve fondée sur l'accomplissement des prophéties, acquiert tous les jours une nouvelle force, et démontre de plus en plus que Jésus-Christ est le Messie.

ARTICLE PREMIER. — *Si un seul prophète avait prédit tout ce que Jésus-Christ a fait ou souffert, le miracle serait très-grand, et la preuve serait divine.*

Si un seul prophète avait promis aux hommes un Messie de la part de Dieu ; s'il avait marqué de suite et par ordre le temps où il devait paraître, ce qu'il enseignerait, ce qu'il aurait à souffrir, quel genre de mort terminerait sa vie, comment il triompherait de la mort par sa résurrection, par quel aveuglement le peuple qui l'attendait refuserait de croire en lui, quoique témoin

de ses miracles ; avec quelle facilité les Gentils le recevraient, quoiqu'il leur fût inconnu ; et si ce prophète avait ajouté que le peuple d'Israël serait aussitôt puni de son incrédu-
lité en perdant Jérusalem , le temple et la Judée , et par une suite nécessaire , tout le culte public : s'il avait prédit clairement sa dispersion , s'il avait assuré qu'elle durerait jusqu'à ce qu'il devint fidèle , et s'il avait promis avec la même assurance que malgré sa dispersion , il serait toujours un peuple reconnaissable , et différent de tous les autres ; une prophétie si étonnante , si circonstanciée , si suivie , serait la chose du monde la plus merveilleuse et la plus singulière , et qui aurait plus mérité l'attention des hommes , avant même qu'elle fût accomplie .

Mais , si après plusieurs siècles , depuis cette prophétie , Jésus-Christ était venu comme elle l'avait prédit ; s'il l'avait fidèlement accomplie dans tous les points , et si tout le reste avait exactement répondu à ce que le prophète avait vu dans l'avenir , quel prodige serait comparable à une telle conformité entre Jésus-Christ et la prophétie ? Et qui pourrait refuser de regarder le prophète comme inspiré , et Jésus-Christ comme le Messie ?

ARTICLE II. — *Le miracle est beaucoup plus grand , parce que ce sont plusieurs prophètes séparés par les lieux et par les temps , qui ont prédit ce que Jésus-Christ a fait et souffert .*

Mais une telle merveille et une telle preuve sont infiniment au-dessous des témoignages qu'il a plu à Dieu de rendre à la vérité de la religion . Ce n'est point un seul homme qui promet de la part de Dieu le Messie . Cette promesse a commencé avec le monde , et elle a été souvent renouvelée . Elle a toujours été l'objet de l'attente des saints , et elle est devenue dans la suite l'espérance de tout un peuple , choisi à dessein pour lui rendre témoignage .

Les prophètes , pendant une longue suite de siècles , ont prédit ce que le Messie devait faire ou souffrir . Les uns ont marqué certaines circonstances , et les autres y en ont ajouté de nouvelles . Ses mystères futurs les ont occupés , mais sous différents symboles et sous différentes images : et quoique leur principal objet ait été le même , ils l'ont tous copié par des faces qui ne le représentent parfaitement que lorsqu'elles sont réunies .

Ainsi depuis l'origine du monde , le Messie est promis et prophétisé ; et son attente est proprement celle de l'univers . Tous les prophètes qui parlent de lui sont séparés les uns des autres , écrivent en des temps différents , et suivent tous néanmoins une lumière divine qui leur révèle l'unique objet dont Dieu paraissait occupé . Rien n'est donc plus grand ni plus auguste qu'un tel objet , qui est le centre et le terme de toute la révélation .

Mais c'est cela même qui rendra le caractère du Messie inimitable , et qui empêchera qu'aucun autre ne le puisse usurper . Car le moyen qu'un autre que celui que Dieu

doit envoyer connaisse tout ce qui en a été prédit ? Le moyen qu'il le réunisse ? Le moyen qu'il l'exécute ? Par quelle lumière percerait-il les obscurités dont les prophéties sont mêlées ? Comment en alliera-t-il les contradictions apparentes ? Comment séparera-t-il la réalité des mystères , des voiles qui ne servent qu'à les couvrir ? Et quand il aurait le pouvoir d'imiter , ce qui est au-dessus du pouvoir de l'homme , comment se formerait-il une idée parfaite de ce qu'il entreprendra d'imiter ?

C'est donc ici que la main de Dieu est manifeste , que Jésus-Christ est hautement montré comme le Messie . Depuis le commencement du monde , toutes les prophéties ont été présentes ; il les a séparées de ce qui leur était étranger , et qui ne servait qu'à les couvrir . Il les a toutes réunies , quoique répandues en divers lieux . Il leur a ôté ce qu'elles paraissaient avoir de contraire quand on les considérait hors de lui . Il les a également accomplies dans ce qu'elles avaient d'humiliant et de divin , et il a prouvé qu'il en était le centre et la fin , en les réduisant toutes à l'unité dans sa personne .

ARTICLE III. — *Par l'accomplissement des prophéties , tous les séducteurs , ou passés , ou futurs , sont convaincus d'imposture .*

Par cet accomplissement des prophéties , qui est le caractère unique et incommunicable de Jésus-Christ , tous les séducteurs , ou passés , ou futurs , sont convaincus d'imposture : et il est important de le faire sentir par une suite de raisonnements très-simples et très-courts .

Il n'y a qu'un libérateur promis ; et les Ecritures ne rendent témoignage qu'à un seul . Quiconque par conséquent n'a été ni promis , ni prédit , ne peut être qu'un séducteur : et quiconque ne pourra pas remonter jusqu'à la première promesse , ou qui se fondera sur des Ecritures moins anciennes que celles des Juifs , est convaincu pour cela seul d'imposture , ou parce qu'il est sans titre , ou parce qu'il n'en a que de faux .

Tous les prophètes prédisent ce que le Messie doit faire ou souffrir ; il ne peut donc y avoir de doute entre celui qui aura fait et souffert ce qu'ont prédit les prophètes , et celui qui n'aura eu aucune connaissance de leurs prédictions , ou qui ne les aura pas accomplies .

Entre les prédictions de prophètes , il y en a qui ne peuvent être répétées , et qui sont tellement attachées à certains lieux et à certains temps , qu'elles ne sauraient être imitées par un faux Messie . Il faut , par exemple , que le vrai Messie vienne au monde avant que le second temple soit détruit , puisqu'il y doit enseigner . Il faut qu'il commence à jeter les fondements de son Eglise dans Jérusalem , puisque c'est de la montagne de Sion qu'elle doit se répandre dans tout le reste du monde . Il faut que le peuple Juif le rejette avant sa dispersion , puisqu'elle doit être la peine de son avenglement . Il faut que la conversion des Gentils soit son ouvrage

ou celui de ses disciples, puisque c'est à cette marque si visible que les prophètes nous ordonnent de la reconnaître.

Or le temple n'est plus : Jérusalem est occupée par des étrangers : les Juifs sont dispersés, et les Gentils sont convertis. Le Messie est donc venu ; cela est clair : mais il n'est pas moins clair qu'aucun autre ne peut répéter les preuves qu'il a données de sa venue, et qu'aucun autre par conséquent ne peut accomplir ce que les prophètes ont dit que le Messie accomplirait.

ARTICLE IV. — *La preuve fondée sur l'accomplissement des prophéties acquiert tous les jours une nouvelle force et démontre de plus en plus que Jésus-Christ est le Messie.*

Ce genre de preuves a une force invincible, dont tout le monde est capable de sentir l'impression ; et par une conduite admirable de la Providence, cette force, au lieu de s'affaiblir par la longueur des temps, en devient même plus puissante. Car l'état de la Judée et de Jérusalem, d'où les Juifs sont exilés ; leur dispersion qui dure encore ; la conversion des Gentils qui est universelle et publique ; la conservation des Juifs, dont le miracle devient tous les jours plus étonnant et plus contraire à la condition des choses humaines et à l'exemple de tous les autres peuples ; l'attente persévérante où ils sont par rapport au Messie, que les délais n'affaiblissent point, et qui est clairement le but que la Providence s'est proposé en les conservant ; tout cela subsiste dans sa force : tout cela en acquiert une nouvelle à chaque instant ; et Jésus-Christ est aujourd'hui aussi clairement prouvé par la continuation des témoignages que lui rendent les Juifs et les Gentils par leur état, et plus invinciblement même que par les premiers coups qui ont dégradé les Juifs et mis les Gentils à leur place ; parce qu'il est encore plus au-dessus de l'homme et de toute puissance qui ne serait pas divine, de tenir toutes choses pendant plus de seize siècles dans un état violent, que de les y réduire pour quelque temps par un effort pa-sager.

CHAPITRE III.

Examen des livres particuliers aux chrétiens, et qu'ils regardent comme divins. Les auteurs des livres particuliers aux chrétiens, sont tous contemporains. Aucune histoire n'a été écrite par un si grand nombre d'auteurs contemporains : ils ont tous été témoins oculaires, et ils ont eu part à beaucoup de choses. Première preuve qu'ils sont contemporains ; ils n'avancent rien qui puisse en faire douter. Tous les faits historiques et toutes les circonstances prouvent qu'ils le sont. Leurs livres ont été cités par des auteurs contemporains des apôtres. L'Eglise a toujours discerné avec soin les Ecritures sincères, des supposées. Elle n'a jamais souffert que les vraies fussent altérées. Elle est plus ancienne que les Ecritures, et elle n'a pu recevoir que celles qui étaient conformes à la doctrine des apôtres. La certi-

tude des Ecritures fondée sur la tradition ; en quel sens il est vrai que sans l'autorité de l'Eglise on ne croirait pas à l'Evangile.

ARTICLE PREMIER. — *Les auteurs des livres particuliers aux chrétiens sont tous contemporains. Aucune histoire n'a été écrite par un aussi grand nombre d'auteurs contemporains.*

Je n'ai garde, en continuant mes recherches, d'oublier ce que j'ai découvert ; mais je veux bien me le dissimuler à moi-même pour quelque temps, dans l'espérance de trouver de nouvelles preuves des vérités dont je suis déjà persuadé : car je ne saurais croire que l'établissement de la religion chrétienne n'ait eu par lui-même, indépendamment des prophéties anciennes, quelque chose de singulier et de divin ; que Jésus-Christ n'ait ajouté aux témoignages que lui rendent les Ecritures de l'ancien Testament, et que l'état des Juifs et des Gentils continue de lui rendre, des signes évidents qu'il était le libérateur promis dès le commencement du monde.

Je lis dans ce dessein les livres qui sont particuliers aux chrétiens et qu'ils regardent comme divins ; j'en suis persuadé comme eux, et j'en ai fait ma principale étude. Mais pour mettre ma foi en sûreté ou pour affermir celle de mes frères qui serait chancelante, je vais me rendre compte à moi-même des réflexions que j'ai faites depuis longtemps, en les considérant aujourd'hui comme si elles étaient nouvelles, et qu'avant l'examen où je vais entrer, elles m'eussent été inconnues.

Les livres que les chrétiens me mettent entre les mains sont de deux sortes. Les premiers contiennent l'histoire de Jésus-Christ et de l'établissement de son Eglise ; et les autres sont écrits par quelques apôtres et adressés à quelques églises particulières, ou en général à tous les chrétiens. Les auteurs des uns et des autres sont connus et l'ont toujours été, et ils sont au nombre (1) de huit.

La première observation que je fais en lisant, est qu'ils sont tous contemporains, c'est-à-dire qu'ils ont tous vécu dans le temps que les choses qu'ils écrivent sont arrivées. Et j'avoue que je suis extrêmement frappé d'une telle circonstance ; car elle est, non seulement extraordinaire, mais unique, aucune histoire depuis le commencement du monde n'ayant été écrite par un pareil nombre d'auteurs contemporains. Nous en regardons plusieurs comme très-certaines, quoiqu'il ne nous reste depuis plusieurs siècles aucun monument aussi ancien que les faits dont nous sommes persuadés. L'histoire d'Alexandre, roi de Macédoine, et vainqueur de l'Asie, n'est attestée par aucun auteur qui ait vécu de son temps. Il en est ainsi de l'histoire d'Auguste, de celle de Tibère, et de plusieurs autres, dont on ne peut douter, quoiqu'elles n'aient été écrites que par des

(1) Les quatre évangélistes, avec saint Pierre, saint Paul, saint Jacques et saint Jude.

auteurs qui n'en avaient pas été les témoins. Et il est très-rare que lorsque les événements sont anciens, on en ait des preuves bien circonstanciées, qui soient de même date et de même âge.

ARTICLE II. — *Ils ont tous été témoins oculaires, et ils ont eu part à beaucoup de choses.*

J'observe en second lieu que non seulement les auteurs des livres des chrétiens sont contemporains, et que tout ce qu'ils écrivent est arrivé de leur temps, mais qu'ils ont eux-mêmes été témoins (1) oculaires de tout; qu'ils ont eu part à beaucoup de choses; qu'ils ont été instruits, non seulement des faits, mais de leurs causes et de leurs motifs; qu'ils ont tous eu les mêmes connaissances, et dans le même degré, et que c'est sur les mêmes points essentiels qu'ils s'accordent à rendre un témoignage uniforme.

Inutilement chercherai-je rien de semblable dans tout le monde. Les auteurs même contemporains n'ont point vu ordinairement ce qu'ils rapportent; ils n'ont point été du secret et du conseil. Ils étaient souvent dans un pays éloigné de celui où se passaient les événements dont ils n'étaient instruits que par des bruits publics, rarement fidèles. Et leur peu d'exactitude est presque toujours évidente à ceux qui entreprennent de réunir ce qui est dit par les uns, avec ce qui est rapporté par les autres, quoiqu'ils soient également contemporains.

S'il arrive qu'un auteur soit en même temps historien et témoin, qu'il accompagne le prince ou le général (2) dont il écrit les actions, qu'il soit dans sa confiance particulière, et qu'il ait part aux délibérations et aux conditions, nous faisons alors un extrême cas de ses mémoires, et nous regarderions comme une injustice et comme un défaut de discernement, de les révoquer en doute, sans des preuves solides, quoique son témoignage soit unique.

Nous faisons même un grand état des histoires écrites par les princes et par les généraux (3), qui racontent leurs propres actions, quand ils le font avec un air de sincérité et de modestie qui laisse à leur récit toute la vraisemblance, quoique leur témoignage dût être naturellement suspect.

(1) Saint Luc et saint Marc, que quelques anciens font disciples de saint Paul et de saint Pierre, étaient plus vraisemblablement disciples immédiats de Jésus-Christ; saint Luc, qui parle seul des soixante et douze disciples, était l'un d'entre eux, selon quelques anciens, et l'un de ceux qui allaient à Emmaüs. Et rien n'oblige à distinguer saint Marc, évangéliste, de Marc appelé Jean, ou même Joseph, quatrième fils de Marie, mère de Jacques, de Simon, de Jude et de Joseph. Ce que dit saint Luc, au commencement de son Évangile, n'a de rapport qu'aux faits dont il n'avait pu être témoin, et que la sainte Vierge seule avait pu lui apprendre, et quelques autres du même temps.

(2) Comme Polybe à l'égard de Scipion.

(3) Xenophon, retraite des dix mille. César, de la guerre des Gaules.

Que faut-il donc penser de celui de tant d'historiens, qui ne disent que ce qu'ils ont vu de leurs yeux; qui ont été présents à tout, qui ont tout entendu, et qui sont eux-mêmes une partie nécessaire de l'histoire qu'ils écrivent? Qui peut refuser de croire des hommes qui nous parlent ainsi: *Nous vous disons ce que nous avons vu (1) et ce que nous avons ouï. Nous vous annonçons la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons touchée de nos mains.* Et quelle témérité n'y aurait-il pas à révoquer en doute ce que nous dit l'un d'entre eux (2) pour nous assurer de la vérité de son témoignage? *Ce n'est point, dit-il, en suivant des fables inventées avec art, que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais après avoir été nous-mêmes les spectateurs de sa majesté.*

Il n'y aura désormais rien de certain, si une histoire écrite et attestée par tant d'auteurs contemporains, si bien instruits et si exactement informés de tout, n'est pas certaine. Ici la religion chrétienne, à n'examiner encore que l'âge et le nombre de ses historiens, a un avantage évident au-dessus de tout ce qui a été cru par les hommes sur des témoignages humains: car non seulement les faits sur lesquels elle est fondée sont certains, mais aucun autre, entre les plus indubitables, n'a les mêmes preuves de certitude.

ARTICLE III. — *Première preuve qu'ils sont contemporains: ils n'avancent rien qui puisse en faire douter.*

On ne peut, ce me semble, rien opposer à une telle évidence, que le soupçon, que peut-être les auteurs, qu'on regarde comme contemporains, et qui se donnent en effet pour tels, ne le sont pas; qu'ils ont vécu dans un autre temps, et qu'ils sont les inventeurs et non les témoins oculaires de ce qu'ils rapportent.

Un tel soupçon, s'il était écouté, attaquerait également la vérité de toutes les histoires. Aucun auteur ne serait contemporain; aucun ne serait fidèle; aucun ne mériterait d'être cru; et plus il apporterait de preuves que tout se serait passé devant lui, et qu'il y aurait eu même beaucoup de part, plus son exactitude à le prouver le rendrait suspect.

Mais je veux bien supposer qu'un soupçon si visiblement injuste mérite une réponse sérieuse; j'en ai plusieurs à y opposer, non seulement sérieuses, mais sans réplique.

En premier lieu, les auteurs que j'examine n'avancent rien qui ne soit conforme au temps où ils écrivent, aux lieux, aux personnes, aux usages, au gouvernement civil, à l'état de la religion, aux affaires publiques dont ils parlent. Ils représentent la situation des Juifs et la domination des Romains, telles qu'elles étaient selon la vérité; et toujours selon les degrés et les changements arrivés sous les

(1) 1. Epit. de S. Jean, I, 5.

(2) 2. Epit. de S. Pierre, I, 16.

divers princes qui commandaient dans une partie de la Judée, et sous les gouverneurs de la Palestine et de la Syrie de la part des Romains. Il ne leur est échappé aucune faute contre la vraisemblance, contre l'histoire, contre la supputation des temps, contre les choses qui nous sont connues par d'autres voyes; et il est visible qu'une telle exactitude n'a pas été l'effet de leur précaution; mais la suite de la vérité: et que c'est parce qu'ils l'ont toujours dite, qu'ils ont toujours paru la dire. Car les connoisseurs en l'histoire savent combien il est impossible d'en écrire une fautive, et de prétendre la lier à des lieux et à des temps certains et à des personnes connues, sans tomber dans des inconvénients qui découvrent le mensonge et qu'aucune fiction ne peut éviter.

ARTICLE IV. — *Tous les faits historiques et toutes les circonstances prouvent qu'ils le sont.*

En second lieu, non seulement ces auteurs n'ont rien écrit de contraire à ce qu'auraient dû écrire des historiens contemporains, mais toutes les circonstances prouvent invinciblement qu'ils le sont: ils vivent au milieu de Jérusalem; ils prient dans le temple, et ils y enseignent; ils sont cités devant les prêtres et le conseil de la nation pour avoir guéri un boiteux qui demandait l'aumône à l'une des portes du temple. Saint Paul longtemps après y est arrêté, dans le temps qu'il se préparait à y offrir un des sacrifices prescrits par la loi. Le temple subsistait donc, et Jérusalem était encore dans sa splendeur lorsque saint Luc écrivait les Actes des apôtres, qu'il n'a écrits qu'après son Évangile, et par conséquent longtemps avant Tite qui détruisit Jérusalem et brûla le temple.

L'emprisonnement et la délivrance de saint Pierre supposent qu'Hérode vivait, que ce prince était brouillé avec les Tyriens, qu'il leur accorda la paix à la persuasion de l'un de ses ministres, et qu'il fut frappé invisiblement dans le temps qu'il les haranguait. Tous ces événements sont mêlés, et comme il est visible, sans affectation et sans dessein.

Saint Paul, prisonnier à Césarée, est interrogé par deux gouverneurs romains, qui se succèdent l'un à l'autre. Il parle devant le roi Agrippa et devant Félix, pour sa défense, et il est envoyé à Rome, pour être jugé par Néron, auquel il avait appelé; cela se suit et est naturel; et le temps où cela se passe et où il est écrit n'est pas douteux.

La famine qui devait arriver sous l'empire de Claude, est prédite par un prophète (*Act.*, XVIII, 2). Les Juifs sont chassés de Rome, à l'occasion de cette famine; l'un de ces Juifs exilés se retire à Corinthe, et y est connu de saint Paul. Et dans un autre temps le même Juif retourne à Rome avec sa famille (*Rom.*, XVI, 3), et saint Paul veut qu'on le salue et qu'on lui rende grâces de sa part. Rien n'est plus simple ni moins suspect que des faits de cette nature; mais ils n'en prouvent que mieux que saint Paul a vécu sous l'empire de Claude: et nous savons d'ailleurs que saint

Luc, son historien, l'a suivi dans ses voyages et même jusqu'à Rome.

On pourrait faire beaucoup de pareilles observations s'il était nécessaire; mais qui-conque est averti, peut soi-même y en ajouter de nouvelles et se convaincre par des preuves de tout genre que les auteurs des livres des chrétiens sont certainement contemporains aux événements dont ils parlent.

ARTICLE V. — *Leurs livres ont été cités par des auteurs contemporains des apôtres.*

En troisième lieu, ces livres ont été célèbres dès le commencement, et ils ont été cités par de grands hommes contemporains des apôtres, tels que saint Ignace, saint Clément, saint Polycarpe, ou contemporains de leurs disciples, tels que saint Justin et saint Irénée. Tous ces hommes ont versé leur sang pour attester les mêmes vérités et les mêmes faits que ces livres contiennent. Mais ce n'est pas maintenant ce que je considère; je ne suis attentif qu'au simple témoignage que ces hommes rendent à l'antiquité des livres que nous examinons; ils les avaient lus, puisqu'ils les citent; ils en croient les apôtres et les évangélistes auteurs, puisqu'ils les leur attribuent; ils en étaient certains, puisqu'ils vivaient non seulement de leur temps, mais avec eux. Il est donc juste que nous en soyons certains nous-mêmes; et nous ne saurions refuser leur témoignage sans blesser toutes les règles de l'équité naturelle et de la raison.

Mais si l'on veut quelque chose de plus pour s'assurer que ces témoins sont aussi anciens qu'on le dit, et que les ouvrages qu'on leur attribue ne leur ont pas été supposés; d'autres témoins très-anciens et très-dignes de foi citent les premiers, et justifient par leurs citations la sincérité des ouvrages qui nous en restent. Saint Clément est cité par saint Irénée; saint Ignace l'est par le plus ancien historien de l'Église et par de grands hommes, et saint Polycarpe a les mêmes garants. Ainsi par une chaîne de témoins qui tiennent les uns aux autres, on remonte jusqu'au temps des apôtres et à leurs écrits; et tout ce qui est certain depuis eux répond de leur certitude.

ARTICLE VI. — *L'Église a toujours discerné avec soin les Écritures sincères des supposées.*

En quatrième lieu, si quelque chose est capable d'ajouter à cette certitude et d'y mettre le comble, c'est le discernement exact que les anciens chrétiens ont fait des Écritures sincères (1) de celles qui étaient supposées, et le principe unique et décisif sur lequel ils se sont fondés pour faire ce discernement. Car d'un côté plusieurs hérésies ont tâché de s'autoriser par des Écritures attribuées aux

(1) *Apoecyphorum librorum et adalterarum scripturarum, quas ipsi confinxerunt, infinitam multitudinem afferunt, ut stultos ac vesanos homines, qui veritatem Scripturarum ignorant, in stuporem traha* t. *Irenæus*, l. 1, c. 17. *Novæ Ed.*, c. 20 Ce qu'il réfute dans la suite par la tradition des Églises et surtout de celle de Rome, l. III, c. 5.

apôtres, dont les noms respectables paraissent à la tête des Evangiles, dont le mensonge les faisait auteurs. Mais, d'un autre côté, les chrétiens qui demeuraient attachés à la première et plus ancienne tradition, n'opposaient à ces nouvelles Ecritures que leur nouveauté même. Elles nous ont été, disaient-ils (1), inconnues jusqu'ici : elles l'ont été

(1) Ego enim [Evangelium] dico verum, Marcion enim Ego Marcionis affirmo adulteratum. Marcion enim : quis inter nos deturndit, nisi tenoris ratio ei prescribens auctoritatem, quod antiquus reperitur; et ei precipiens vitiationem, quod posterius revinctur? *Tertull., l. IV, cont. Marc., c. 4.*

In summa, si constat id verum quod prius, id prius quod et ab initio, id ab initio quod et ab Apostolis : patet utique constabit id esse ab Apostolis traditum, quod apud Ecclesias apostolorum fuerit sacrosanctum. Videamus quod hoc a Paulo Corinthii hauserint : ad quam regulam Galatae sita correcti : quid legant Philippenses, Thessalonicenses, Ephesii ; quid etiam Romani de proximo sonent, quibus Evangelium et Petrus et Paulus sanguine quoque suo signatum reliquerunt. Habemus et Joannis alumnas ecclesias, nam etsi Apocalypsim ejus Marcion respuit, ordo tamen episcoporum ad originem recensens, in Joannem stabit auctorem. Sic et ceterarum generositas recognoscitur. Dicite itaque apud illas, nec solas jam apostolicas, sed apud universas que illis de societate sacramenti confederantur, id evangelium ab initio editionis sue stare quod cum maxime tenent : Marcionis vero plerisque nec notum : nullis autem notum, et non eo donatum. C'est-à-dire, pour cette raison même qu'il est particulier à Marcion. *Idem, l., dist., c. 5.*

His fere compendiis utimur, cum de Evangelii fide adversus haereticos experimur, defendentibus et temporum ordinem posteritati falsariorum præscribentem, et auctoritatem ecclesiarum traditionem Apostolorum patrocinantem. Quia veritas falsum præcedat necesse est. *Idem, ibid.*

Ad eo antiquus Marcione est (Evangelium) quod est secundum nos, ut et ipse illi Marcion aliquando crediderit. *Idem, l., dist., c. 4.*

Distincta est a posteriorum libris excellentia canonica auctoritatis Veteris et Novi Testamenti, que apostolorum confirmata tem. oribus per successiones episcoporum, et propagata nes. ecclesiarum : tanquam in sede quæ sublimiter constituta est cui serviat omnis fidelis et pius intellectus. *S. Aug. cont. Faust. l. II, c. 5.*

Hinc (manichéus) vos de Christo quare credidistis? (il se disait apôtre de Jésus Christ), quemnam testem volis sui apostolatus addaxit?... Au apostolos nostros pro se testis vocabit? non opinor; homines producti, sed libros aperiet..., quod si eos inlatatos dixerit, ipse testium suorum fidem oppugnabit : si autem alios, quos dicat apostolorum nostrorum : codices protulerit, quomodo eis ipse auctoritatem dabit, quam per Ecclesias Christi ab ipsis apostolis constitutas non accepit, ut inde ad posteros firmata commendatione transcurreret. *Idem, l. XIII, contr. Faust., c. 4.*

Cum cœpero Matthæi Evangelium recitare, ubi narratio nativitatis (de-u) continetur, continuo dicis illam narrationem non esse Matthæi, quam Matthæi esse dicit universa Ecclesia ab apostolicis seculis usque ad presentes episcopos certa successione perducta. Tu mihi quid et ultra lecturus es? Aliquam forte Librum Manichæi, ubi Jesus negatur esse natus ex virgine. Sicut ergo ego credo illum librum esse Manichæi, quoniam ex ipso tempore quo Manichæus vivebat in carne, per discipulos ejus certa successione præpositorum vestrorum ad nostra usque tempora

aux apôtres dont elles portent le nom ; aucun d'eux ne les a données aux Eg'ises qu'il a fondées ; aucune Eglise ne les a reçues de leurs mains. Il n'y a parmi nous aucun vestige de l'antiquité qu'on leur attribue ; personne ne les a citées, personne n'a entrepris de les expliquer dans nos assemblées ; elles sont toutes postérieures à l'établissement de la vérité, et toutes de même date que les erreurs qu'elles favorisent ; les unes et les autres ne sont nées qu'après la mort des apôtres ; et nous sommes dispensés d'entrer dans l'examen de faux titres dont la supposition est aussi claire que la nouveauté.

C'est ainsi que toutes les fictions ont été rejetées. La force invincible du raisonne-

ment a dit et prouvé : sic et istum librum credite esse Matthæi, quem ex illo tempore quo Matthæus ipse in carne vixit, non interrupta serie temporum Ecclesia certa connexionis successione usque ad tempora ista perduxit. *Idem, l. XXVIII contra Faust., c. 2.*

Et dic mihi cujus libro potius credere debeamus, ejus repositioli qui Christo, cum adhuc in terra esset, adhererat, an nescio cuius Peræ, qui tanto post motus est? Sed alium forte proferes librum qui nomen habeat alienius apostoli, quem a Christo constat elevari : et ibi Caristum natum ex Maria non esse lecturus es. Cum ergo necesse sit alterum horum librorum esse mendacem, cum nos potius ceases fidem accommodare debere? Ene, quæ in illa Ecclesia ab ipso Christo innotuit, et per apostolos projecta, e rta successionum serie, usque ad hæc tempora, tota terrarum orbe dilatata ; ab initio traditam et conservatam cogitasti : an ei, quem eadem Ecclesia incognitam probat? *Idem, ibid.*

Quod autem putat querendum esse Faustus quid de se Jesus pse prædicaverit, cui non justum videatur? Sed namquid hoc sciri potest nisi de capitalis ejus narratibus? Quibus si non creditur annuntiantibus quod de Virgine natus sit, quomodo eis fides adhibebitur annuntiantibus quod de se ipse prædicaverit? Si enim prælate fuerint aliqua littere, quæ nullo alio narrante ipsas proprie Christi esse dicantur, nade fieri poterat ut, si vere ipsius essent, non legerentur, non acciperentur, non præcipua culmine auctoritatis emerent in ejus Ecclesia, que ab ipso per apostolos succedentibus sibi et episcopis usque ad hæc tempora propagata dilatatur? Quis est ergo tam demens, qui hodie credat esse epistolam Christi quam protulerit Manichæus, et non credat facta vel dicta esse Christi, quæ scripsit Matthæus? *Idem l. XXVIII contra Faustum, c. 4.*

Aut si etiam de Matthæo utrum ipse ista scripserit dubitat, de ipso quoque Matthæo non potius id credit quod invenit in Ecclesia que ab ipsis Matthæi temporibus usque ad hoc tempus certa successione serie declaratur, ut credat nescio cui ex tansverso de Perside post ducentos vel amplius annos venienti, et suadem, ut illi potius quod Christus dixerit, legeritque credatur? *Ibid.*

De apocryphis iste ponit testimonia, que sub nominibus apostolorum Andreæ, Joannisque conscripta sunt : quæ, si illorum essent, recepta essent ab Ecclesia, que ab illorum temporibus per episcoporum successiones certissima, usque ad nostra et deinceps tempora perseverat. *S. Aug. l. I, contra adversariam legem et prophetarum c. 20.*

Legunt scripturas apocryphas Manichæi, a nescio quibus auctoribus fabularum sub apostolorum nomine scriptas, que suorum scriptorum temporibus in auctoritatem sancte Ecclesie recipi mererentur, si sancti et docti homines qui tunc in hæc vixit erant, et examinare talia poterant eos vera locuta esse cogno-

ment tiré de la prescription, a mis en poudre toutes les Ecritures plus récentes que le temps des apôtres et que l'origine de l'Eglise. On n'en a reçu aucune sans savoir en vertu de quoi on la devait recevoir ; et l'unique règle sur ce point important, a été la certitude qu'elles venaient des apôtres.

Cette preuve devient une double démonstration que les Ecritures sont véritablement des apôtres, et que les apôtres ont vécu dans le temps que les choses dont ils écrivent ont été accomplies ; car les hérésies de Cérinthe, de Marcion, de Valentin et quelques autres, qui osèrent altérer la pureté des Ecritures, ou en les falsifiant en quelques endroits, comme je vais bientôt le dire, ou même en leur en substituant de nouvelles, sont très-anciennes et très-voisines des temps apostoliques. Ainsi, puisque dans cette grande antiquité elles étaient pourtant nouvelles et plus récentes que tous les écrits sincères des apôtres et que l'établissement de l'Eglise, il est d'une entière évidence que les Ecritures sont du temps des apôtres, et que les apôtres sont du même temps que Jésus-Christ.

ARTICLE VII. — *Elle n'a jamais souffert que les vraies fussent altérées.*

En cinquième lieu, la précaution qu'ont eue les anciens chrétiens pour ne rien recevoir que de la main des apôtres et des premiers fondateurs de l'Eglise (1), les a rendus très-attentifs aux moindres altérations que les hérétiques ont tâché d'y faire. Ils les ont toutes rejetées, et les ont toutes convaincues de faux par la seule comparaison des anciens exemplaires, communs à toutes les Eglises, avec les exemplaires falsifiés, mais plus récents, et que les seules sectes qui les avaient corrompus regardaient comme légitimes (2). Les

scerent. *Lib. XXII cont. Faust. c. 59.*

(1) Cum ex Scripturis (hæretici) arguntur, in accensationem convertuntur ipsarum scripturarum quasi non recte habeant, neque sint ex auctoritate. *Irenæ. L. III, c. 2.*

(2) Quotidie reformant illud (suum evangelium marcionite) prout a nobis quotidie revincuntur. *Tertull. l. IV, cont. Marcion., c. 5, p. 501.*

Evangelium interpolando (Marcion) suum fecit. *Tertull. l. IV, cont. Mar., c. 1, p. 501.*

Humana temeritatis, non divina auctoritatis negotium est hæresis, quæ sic semper emendat evangelia, dum vitiat... itaque dum emendat, utrumque confirmat : et nostrum antierius, id emendans quod invenit, et id posterius, quod de nostri emendatione constituit, suum et novum fecit. *Idem l. IV, c. 4, p. 501.*

Hoc, quod adversus impietatem vestram ex apostoli Pauli epistola proferitur, omnes codices et novi et veteres habent, omnes Ecclesie legunt, omnes lingue consentiunt. *S. Aug. l. XI cont. Faust. c. 2.*

Unum eorum (de deux passages que Fauste jugeait opposés) non esse Pauli, nulla modo possumus dicere, quia in eo nulla variat codicum auctoritas. *Idem ibid. c. 4.*

Nihil mihi videtur ab eis impudentius dici, vel ut mitius loquar, incuriosius et imbecillius, quam Scripturas divinas esse incorruptas : cum id nullis in tam recenti memoria extantibus exemplaribus possint convincere. *Aug. l. de Utilitate credendi, c. 5, n. 7.*

Aperte dicite non vos credere Christi Evangelio :

valentiniens, les marcionites, les gnostiques, les manichéens employèrent cet indigne artifice pour anéantir les preuves des vérités qu'ils combattaient, en supprimant certains endroits des Ecritures, ou pour établir leurs erreurs, en y ajoutant quelques paroles. Mais les chrétiens rendirent toujours cette double

nam qui in Evangelio quod vultis creditis, quod vultis non creditis, vobis potius quam Evangelio creditis. *Cont. Faust. l. XVII, c. 5.*

In præcipitium vos cæci mittitis, dicentes falsa esse in Evangelio, sicubi vestra hæresis exitum non invenit. Ut vobis nihil remaneat quo redire possitis unde Christo credatis, ubi vobis hæc vox pestilentiarum non possit opponi. *Cont. Faust. l. XVI, c. 53.*

Quæ jam auctoritas litterarum aperiri, quis sacer liber evolvit, quod documentum cujuslibet scripturæ ad convincendos errores vestros exire potest, si hæc vox admittitur, si alieni is ponderis æstimatur ? Aliud est ipsos libros non accipere, et nullo eorum vinculo detineri ? quod pagani de omnibus libris nostris, quod Judæi de Novo Testamento faciunt, quod denique nos ipsi de vestris et aliorum hæreticorum si quos suos et proprios habent.... aliud est ergo auctoritate aliorum vel librorum vel hominum non teneri, et aliud est dicere, iste quidem vir sanctus omnia vera scripsit, et ista epistola ipsius est : sed in ea ipsa hoc ejus est, hoc non est ejus. Ubi eum ex adverso audieris : proba ; non confugas ad exemplaria vetera vel plurium codicum, vel antiquorum, vel linguarum præcedentis unde hoc in aliam linguam interpretatum est : sed dicas : Inde proba hoc illius esse, illud non esse, quia hoc pro me sonat, illud contra me. Tu es ergo regula veritatis ? Quidquid contra te fuerit, non est verum ? Quid si alius simili insania, sed tamen qua tua duritia confringatur, existat et dicat : Imo id quod pro te sonat, falsum est ; hoc autem falsum est : hoc autem quod contra te est, verum est ; quid acturus, nisi forte alium librum probaturus, ubi quidquid legeris secundum tuam sententiam possit intelligi ? Hoc si feceris, non de aliqua ejus particula, sed de toto audies contradicentem et clamantem : falsus est. Quid ages ? Quo te convertes ? Quam libri a te probati originem, quam vetustatem, quam seriem successionis testem citabis ? Nam si hoc facere conaberis, at nihil valebis. Et vides in hac re quid Ecclesie catholice valeat auctoritas, quæ ab ipsis fundatissimis sedibus apostolorum usque ad hodiernum diem succedentium sibiimet episcoporum serie et tot populorum consensione firmatur. *l. XI cont. Faust. c. 2.*

Volo mihi ostendas unde auctorem veritatis didiceris Christum... si eis, qui de illo scripserunt, quorum auctoritas recenti memoria commendata atque firmata in postero emanavit, audes ascribere falsitatem ? Non enim vidisti Christum ; aut quemadmodum cum apostolis, locutus est tecum, aut de cælo te sicut Sanctum vocavit. *Cont. Faust. l. XVI, c. 11.*

Eadem auctoritas Ecclesiarum apostolicarum cæteris quoque patrociniabur evangelii (Les marcionites ne reconnoissaient que celui de S. Luc et encore altéré par leurs changements) quæ proinde per illas et secundum illas habemus, Joannis dico, et Matthæi, (licet et Marcus, quod edidit Peri affirmetur, ejus interpres Marcus...) itaque et de his Marcion flagitandus, quid, omissis eis, Lucæ potius insisterit : quasi non et hæc apud Ecclesias a primordiis fuerint, quemadmodum et Lucæ ?... Igitur dum constat hæc quoque apud Ecclesias fuisse, cur non hæc quoque Marcion attingit, aut emendanda si adulterata, aut agnoscenda si integra ? *Tertull. l. IV, cont. Marc. c. 5, p. 505.*

Aut proba esse quod credis ; aut si non probas, quomodo credis ? aut qualis es, adversus eum credens, a quo solo probatur esse quod credis. *Tertull. l. V, cont. Marc. c. 1, p. 576.*

imposture manifeste, en ne faisant que montrer des exemplaires plus anciens que la fausseté; et ils demeurèrent fermes à ne rien recevoir qui fût nouveau, et à ne rien retrancher qui fût ancien, parce qu'ils n'étaient maîtres ni de l'un ni de l'autre; qu'ils regardaient le dépôt des Ecritures comme inviolable et comme sacré, et que le tenant de la tradition qui remontait jusqu'aux apôtres, ils étaient obligés de conserver cette tradition sans interruption, et de remonter par elle jusqu'à l'origine de la révélation divine.

ARTICLE VIII. — *Elle est plus ancienne que les Ecritures, et elle n'a pu recevoir que celles qui étaient conformes à la doctrine des apôtres.*

En sixième lieu, la religion chrétienne n'a pas commencé par les Ecritures; et il ne paraît pas même possible qu'aucune religion vraie ou fausse doive son commencement à un livre auparavant inconnu. Jésus-Christ était né, et il était mort avant que l'Evangile fût écrit. Il avait eu des disciples et il les avait instruits avant que ses disciples en formassent d'autres; et les points essentiels de la doctrine qu'ils annonçaient étaient fixés et passaient pour certains avant qu'ils fussent écrits.

Par une suite nécessaire, il a fallu qu'il y eût une entière conformité entre les vérités annoncées de vive voix (1) et les vérités écrites, puisqu'elles étaient les mêmes dans le fond, et que la différence ne pouvait être que dans la manière, c'est-à-dire entre la parole et l'Ecriture. Autrement on eût lu dans les Ecritures des choses nouvelles et inouïes: on y aurait même trouvé le contraire de ce qu'on avait entendu de la bouche même des apôtres; et si les apôtres eux-mêmes avaient ajouté dans leurs écrits ce qu'ils n'auraient osé enseigner de vive voix, on n'aurait pu s'empêcher d'opposer leurs discours à leurs écrits, d'avoir les uns et les autres pour suspects, et de se défier de semblables maîtres.

Par une autre conséquence aussi nécessaire, il a fallu que tous les faits attestés dans les écrits des apôtres fussent déjà connus de tous les chrétiens et regardés comme certains, puisque leurs écrits n'étaient reçus qu'autant qu'ils étaient conformes à la doctrine établie par la parole.

Enfin par une dernière conséquence (2), il a été impossible qu'aucun écrit opposé à la doctrine des apôtres, et désavoué par eux, acquit de leur temps une autorité publique parmi les chrétiens: et c'est sur cela qu'est fondée cette maxime de S. Augustin, qui ne lui est pas particulière, que sans l'autorité

(1) Ipse apostolus Paulus, post ascensionem Domini de caelo vocatus, si non inveniret in carne apostolos, quibus communicando, et cum quibus confereudo Evangelium ejusdem societatis esse appareret, Ecclesia illi omnino non crederet. S. August. lib. 28, contra Faustum, c. 4.

(2) Ego Evangelio non crederem, nisi me Ecclesia catholica commoveret autoritas. S. Aug. lib. 1 cont. Epam. Manich. quam vocant fundamenti. c. V.

de l'Eglise il ne croirait pas l'Evangile même.

ARTICLE IX. — *La certitude des Ecritures fondée sur la tradition. En quel sens il est vrai que sans l'autorité de l'Eglise on ne croirait pas à l'Evangile.*

Cette maxime, quoique très-sûre dans son véritable sens, devient fausse quand on l'applique mal; elle ne signifie pas que l'unique témoignage de la vérité des Ecritures vienne de l'Eglise chrétienne, regardée comme infaillible et comme conduite par l'esprit de Dieu. Ce serait alors retomber dans le sophisme à qui l'on a donné le nom de cercle vicieux; car on prouverait l'Ecriture par l'Eglise, et, dans le même genre de preuves, on établirait l'Eglise par l'Ecriture.

Il faut, pour ne point confondre des choses très-différentes, considérer l'Ecriture en deux manières, et l'Eglise aussi sous deux rapports (1). L'Ecriture peut être regardée comme un livre ordinaire, composé en un certain temps, attribué à un certain auteur, écrit avec fidélité. Et l'Eglise peut être considérée comme une société humaine qui a commencé en un certain temps, qui a eu certains hommes pour ses maîtres, et qui a été bien informée de ce qui s'est passé dans son premier établissement.

L'Eglise ainsi considérée n'a aucun privilège surnaturel; mais elle a toute l'autorité d'un peuple appelé en témoignage, bien instruit de ce qui le regarde, et zélé pour ses titres qui lui servent de fondement. En ce sens, elle atteste que les Ecritures dont elle se sert sont aussi anciennes qu'elle-même, qu'elles sont véritablement des auteurs dont elles portent le nom, que ces auteurs ont vu les choses qu'ils ont écrites, et que leur histoire est fidèle.

Il n'y a rien dans tout ce qui est d'un ordre purement humain et naturel qui soit au-dessus d'un tel témoignage, rendu par un peuple entier, qui a su dès le commencement comment il s'est formé, qui a conservé précieusement ses premiers titres, qui n'a souffert dans aucun temps qu'on y fit aucun changement, et qui a voulu dès son origine que chaque particulier les lût, les entendit expliquer, et en conservât de fidèles copies.

Mais dans ce témoignage je ne mets encore rien de divin, comme je ne mets aussi rien de divin dans l'Ecriture, à laquelle il a rapport. Des deux côtés tout est encore naturel, et tout est égal; et c'est alors que la maxime avancée par les anciens et par S. Augustin est exacte (2): qu'il n'est pas permis de croire

(1) Sicut ego credo illum librum esse manichæi, quoniam ex ipso tempore quo manichæus vivebat in carne per discipulos ejus certa successione propositorum vestrorum ad ve tra usque tempora custoditis atque perductis est: sic et istum librum credite esse Matthæi, quem ex illo tempore quo Mathæus ipse in carne vivit, non interrupta serie temporum Ecclesia certa connexionis successione usque ad tempora ista perduxit. S. Aug. lib. 28, cont. Faust. c. 1.

(2) Si quaratis a nobis, nos unde sciamus apostolorum esse istas litteras, breviter vobis respondeamus, inde nos scire, unde et vos scitis illas litteras esse

l'Évangile si l'Église, n'en atteste la vérité. Car d'où saurait-on en effet que le livre de l'Évangile est aussi ancien qu'on le dit, et qu'il a été composé par les auteurs dont il porte les noms, si l'Église n'avait fait corps dès ce temps-là, et si par une tradition non interrompue elle n'avait toujours respecté l'Évangile comme un livre dont l'antiquité et les auteurs lui étaient connus?

Je puis dans la suite examiner l'Évangile et les Écritures dont l'Église, regardée comme une société humaine, certifie la vérité et garantit les auteurs. Et il est facile que dans cet examen je découvre que ces Écritures sont divines, qu'elles promettent clairement à l'Église l'infaillibilité, et qu'elles assujettissent tout esprit humain à ses décisions.

Alors je commence à regarder l'Église sous une autre vue, et comme ayant une autorité divine, et j'ajoute au premier témoignage qu'elle a rendu aux Écritures, comme une société aussi ancienne qu'elles et fondée sur elles, mais qui n'était que naturelle, un second témoignage d'un autre ordre et surnaturel qu'elle rend aux mêmes Écritures, comme dépositaire de la révélation divine et comme infaillible.

Mais ce n'est point une suite nécessaire que parce que je regarde les Écritures comme divines, je doive considérer la société qui les conserve comme revêtue d'une autorité infaillible. J'ai fait l'expérience du contraire au sujet de la synagogue, dont les Écritures sont certainement divines, mais à qui ces Écritures donnent si peu d'infaillibilité, qu'elles m'avertissent de me défier de l'interprétation qu'elle leur donnera; et c'est même parce que je crois ces Écritures divines que je ne crois pas la synagogue.

Ce n'est donc point sur le témoignage mutuel d'un ordre surnaturel et divin que les Écritures et la société qui les conserve se rendent, qu'est fondée la première preuve de la certitude des Écritures. Cette preuve essentielle consiste dans une tradition publique et perpétuelle attestée par tout le corps, visible dans chaque siècle, nécessairement et évidemment liée avec la première origine et de la société et des Écritures auxquelles elle rend témoignage. Une telle tradition est d'une force infinie pour établir leur antiquité et leur vérité historique, dont leur autorité divine dépend essentiellement; et il est inconcevable que des hommes, qui n'étaient pas d'ailleurs sans intelligence, aient renon-

cé à cette tradition, pour ne laisser aux Écritures d'autres preuves de leur divinité que le sentiment de la conscience ou une espèce de discernement prophétique.

CHAPITRE IV.

Preuves que les Écritures des chrétiens n'ont rien que de véritable, et que les auteurs sont sincères. Preuves générales de la sincérité des évangélistes et des apôtres. Preuves particulières : aveu de leur première ignorance et de la bassesse de leur premier emploi ; aveu de leurs fautes et de leurs faiblesses. Ils conviennent tous dans ce qui est essentiel ; mais cette conformité n'a point été concertée : vérité du fond prouvée par quelques contradictions apparentes.

ARTICLE PREMIER. — *Preuves générales de la sincérité des évangélistes et des apôtres.*

Il ne m'est plus permis de douter que les auteurs des livres que les chrétiens regardent comme divins n'aient vécu dans le temps même des choses qu'ils ont écrites, qu'ils n'en aient été les spectateurs et les témoins, et qu'ils n'y aient eu beaucoup de part. Les preuves que j'en ai sont convaincantes, et le témoignage de tous les chrétiens répandus dans tout le monde, soutenu par une tradition constante de tous les siècles, et attesté dès son origine par des auteurs aussi anciens que les apôtres, ajoute à ces preuves un degré de certitude qui doit soumettre tout esprit équitable; surtout quand on considère avec quelle sévérité tout ce qui n'était pas de la première antiquité a été rejeté par les chrétiens, avec quelle fidélité ils ont conservé sans altération le premier dépôt reçu des apôtres, et avec quelle facilité ils pouvaient comparer la doctrine écrite avec celle qui leur avait été prêchée, et qui, étant plus ancienne, servait de règle pour juger de l'autre.

Je pourrais m'en tenir là et finir ici mes recherches, car si les livres des chrétiens sont écrits par des hommes sincères et bien informés, s'ils ont toujours été en vénération à ceux qui les ont reçus de leurs mains (1), s'ils les ont même regardés comme divins, et s'ils n'ont pas refusé de donner leur vie, non seulement pour en attester la vérité, mais pour ne pas les livrer à ceux qui s'efforçaient de les supprimer : toute la religion chrétienne est prouvée, et la certitude de chaque mystère est comprise dans la certitude de la révélation générale.

Mais il y a tant d'autres choses qui me convainquent de la sincérité des auteurs et de la vérité des écrits que j'examine, et qui peuvent faire la même impression sur les autres, qu'il est de mon devoir de les y rendre attentifs.

ARTICLE II. — *Preuves particulières. Aveu de leur première ignorance et de la bassesse de leur premier emploi.*

La première chose qui me frappe est l'aveu sincère que font les apôtres, que leur pré-

(1) Qui sunt libri quos legitis adorantes. Act. Mart. Scilitanorum.

manchéi, quos miserabiliter hinc autoritati proponitis. Si enim et hinc vobis aliquis movent questionem, dicens libros, quos profertis manchéi, non esse manchéi, quid facuri estis? Nomen potius ejus deliramenta ridebitis, qui contra rem tanta emoxione et successione serie confirmatum impudentiam hujus vocis emittat? Sicut ergo certum est illos libros esse e manchéi, et omnino ridendos est qui ex transverso veniunt tanto post natus, item vobis hujus contradictionis intendit: ita certum est manchéum vel manchéos esse ridendos, qui tam fundate auctoritati a temporibus apostolorum ad hac tempora successionebus custodit atque perducit: vident talem aliquid dicere. S. Aug. l. 52, cont. Faust. c. 1.

leur occupation était d'être pêcheurs (1); qu'ils ne connaissaient que le lac sur lequel ils avaient une barque et des filets; qu'ils étaient sans lettres, sans éducation, sans aucune préparation au ministère dont ils furent ensuite chargés, et qu'ils n'avaient pour tout con-séquent aucun commerce avec des personnes éclairées et intelligentes, ou dans les affaires, ou dans la religion; que l'un d'entre eux avait même exercé un emploi odieux à la nation, ayant été publicain, et n'ayant mis aucun intervalle entre cette vile occupation et l'apostolat. Et ce qui étonne encore davantage, c'est le publicain devenu apôtre, qui veut que tous ceux qui auront connaissance de l'Évangile sachent ce qu'il était.

Est-il naturel d'en user ainsi? Ne paraissait-il pas au contraire avantageux à la religion que ceux qui étaient chargés d'en instruire tous les peuples couvrirent leur première ignorance et dissimulassent la bassesse de leur naissance et de leur emploi? N'était-ce un moyen de se faire écouter par les docteurs de la loi et par les prêtres, pleins de mépris pour ceux qui étaient sans lettres et sans érudition, que d'avouer si puiliquement la grossièreté de son premier état? Espérait-on de soumettre les sages et les philosophes du paganisme, en se donnant pour pêcheurs et pour publicains? Et si dans les commencements, où tout était encore douteux, un reste de bonne foi avait obligé les apôtres à ne pas dé-avouer leur première origine, pourquoi affectaient-ils d'en instruire tous les siècles, après avoir vu le succès de leur prédication, après être devenus l'admiration des Juifs et des Gentils, et après avoir soumis (2) à l'Évangile et les prêtres et les philosophes? Une telle sincérité dans de telles circonstances n'est pas humaine; et je me sens bien plus disposé à croire des hommes que le succès n'avengle pas, qui se souviennent de leur ignorance et de leur bassesse, lorsqu'ils sont devenus la lumière des autres, et qui prennent des précautions afin qu'on n'oublie jamais leur premier état.

ARTICLE III. — *Aveu de leurs fautes et de leurs faiblesses.*

Mais il est encore plus au-dessus de la raison et de la sagesse humaine de rendre ses fautes publiques et d'éterniser la mémoire de ses faiblesses, que de ne pas dissimuler la bassesse de sa condition et de son emploi. Il n'y a rien de plus opposé à l'esprit de l'Évangile que l'orgueil et l'ambition, et néanmoins les apôtres, devenus les prédicateurs de l'humilité, parlent très souvent de l'amour qu'ils ont eu pour les distinctions (3) et pour les préférences, malgré les leçons et l'exemple de leur maître. Ils nomment ceux qui lui

demandèrent les deux premières places, et ils avouent que tous les autres en conçurent de la jalousie, et ils veulent bien qu'on sache que, jusqu'aux derniers moments de la vie de Jésus-Christ, l'ambition a causé parmi eux des contestations et des disputes.

Ils confessent leur peu de foi en plusieurs occasions, et dans une, entre autres, où leur incrédulité fut un obstacle à la délivrance d'un possédé (4). Ils avouent que les plus grands miracles, et ceux mêmes qu'ils avaient comme touchés de leurs mains, tels que les deux célèbres multiplications des pains dans le désert, faisaient peu d'impression sur leur esprit (2), et que Jésus-Christ leur reprochait qu'ils avaient des yeux et des oreilles sans en faire usage, et qu'ils étaient sans intelligence et sans réflexion. Ils ne dissimulent point qu'ils n'avaient aucune connaissance de la vraie justice, et qu'ils la faisaient dépendre de la pureté extérieure des mains et du corps; qu'ils ne comprenaient rien dans les prédictions que Jésus-Christ leur fai-sait de ses humiliations, de sa mort et de sa résurrection, parce qu'ils ne comprenaient rien dans son règne, ni dans les moyens de l'établir, et qu'après plus de trois ans d'instruction, ils étaient sans aucune lumière (3) sur tous ces points essentiels.

Ils rapportent avec ingénuité qu'ils avaient tous été présomptueux en promettant à Jésus-Christ de le suivre jusqu'à la mort, et qu'ils furent tous assez lâches pour l'abandonner. Ils circonstancient d'une manière étonnante les trois renoncements de S. Pierre, sans rien omettre de ce qui rendait sa présomption et son parjure inexcusables. Ils disent de lui que, dans une occasion importante, il fut appelé Satan par Jésus-Christ (4), et traité de scandaleux et de charnel, qui ne comprenait rien dans les voies de Dieu. Et en rapportant les paroles du même apôtre, qui mettait une espèce d'égalité entre Jésus-Christ, Moïse et Elie, ils ajoutent qu'il ne savait ce qu'il disait.

Peut-on se défier de la sincérité de ceux qui en donnent de telles preuves? Y a-t-il quelque exemple parmi les hommes d'une semblable candeur? Et quel historien a jamais mêlé l'histoire de ses ignorances, de ses faiblesses, de ses lâchetés, avec celle dont il rendait compte au public.

Une telle ingénuité m'étonnerait moins si le récit des actions de Jésus-Christ était nécessairement lié avec les fautes de ses disciples; mais excepté la trahison de Judas,

(1) Dixerunt: Quare nos non potuimus eijcere illum? Dixit illis Jesus. Propter incredulitatem vestram. *Mat.*, XVII, 48.

(2) Nondum cognoscitis, nec intelligitis: adhuc cæcærum habetis cor vestrum: Oculos habentes non videtis: Et aures habentes non auditis.... Quomodo necdum intelligitis? *Marc.*, VIII, 17, 18, 21.

(3) Ipsi oñih horum intellexerunt, et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur. *Luc.*, XVIII, 54.

(4) Vade post me, Satana, scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum. *Mat.*, XVI, 23.

(1) Comperto quod homines essent sine litteris et idiote. *Act.*, IV, 15.

(2) Multa etiam turba sacerdotum obediebat iudei. *Act.*, VI, 7.

(3) Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major. *Luc.*, XXI, 24.

elles en sont toutes indépendantes, et nous n'en saurions pas moins les miracles, les contradictions, les opprobres et la mort de Jésus-Christ, quand tout ce qui regarde les faiblesses de ses disciples serait supprimé. Il y a donc certainement quelque chose de surnaturel dans une sincérité si contraire aux vues de la sagesse humaine et aux sentiments du cœur, au désir même d'édifier les autres, à la crainte que d'anciennes fautes ne fussent reprochées, et au soin légitime de conserver aux ministres l'autorité dont le ministère a besoin.

Il faut que les apôtres aient compté sur d'autres moyens que les naturels, pour avoir si peu compté sur les naturels, et pour en avoir même choisi de contraires. Il faut qu'ils n'aient rien attendu ni de leur réputation, ni de leur mérite personnel, qu'ils aient été sûrs du succès par d'autres voies, et qu'ils aient même cru que moins ils paraîtraient propres au ministère dont ils étaient chargés, plus la puissance de celui qui les envoyait serait visible. Nous verrons en effet dans la suite que c'a toujours été leur pensée : et une telle pensée ne saurait être que divine.

ARTICLE IV.—*Ils conviennent tous dans ce qui est essentiel, mais cette conformité n'a point été concertée. Vérité du fond prouvée par quelques contradictions apparentes.*

Mais avant que de m'engager dans une considération plus profonde du caractère inimitable et divin des évangélistes, je m'arrête quelques moments à comparer ce qu'ils ont écrit, et je trouve, en les comparant, de nouvelles preuves d'une sincérité non seulement parfaite, mais plus qu'humaine.

Ils conviennent tous dans ce qui est essentiel, et une telle conformité entre plusieurs auteurs contemporains est d'un prix admirable pour quiconque sait estimer la vérité; surtout dans des choses de cette importance; mais cette conformité n'a point été concertée, et nous en avons de grandes preuves.

1. Le style est différent, quoique le caractère général et commun à tous les évangélistes soit une admirable simplicité infiniment éloignée de toute affectation. Cette différence de style est sensible entre saint Matthieu et saint Jean, et entre l'un et l'autre, et saint Luc; elle justifie ce qui est d'ailleurs prouvé par la tradition, que les auteurs sont différents.

2. Ils n'ont pas tous écrit dans le même temps. Saint Luc parle de ceux qui l'ont fait avant lui; et nous apprenons par d'anciens monuments que saint Matthieu a écrit le premier, et que saint Jean l'a fait après tous les autres.

3. Comme les temps étaient différents, les lieux où ils ont écrit, l'étaient aussi. Et tout cela prouve qu'il n'y a point eu de concert.

4. S'il y en avait eu, les évangélistes auraient formé un corps d'histoire suivi; ils auraient placé les événements dans leur ordre, et ils auraient fait ce que les interprètes ont depuis essayé de faire par leur travail, en

réunissant tout ce qui est particulier à chaque évangéliste, pour former de ces parties séparées une histoire complète. Au lieu qu'il est visible que chaque évangéliste s'est proposé un ordre particulier, sans être attentif à une disposition générale; et que si son récit convient avec celui des autres, c'est la vérité et non le dessein qui fait ce rapport.

5. On est encore bien plus convaincu quand on observe certaines contrariétés apparentes entre les évangélistes; car il est évident qu'ils les eussent évitées, s'ils avaient écrit de concert, ou qu'ils les auraient expliquées pour en prévenir l'impression, peu favorable à des auteurs qui semblent se contredire.

Comment saint Luc, par exemple, qui a écrit après saint Matthieu, s'est-il servi d'une généalogie de Jésus-Christ si différente de celle que cet évangéliste avait tirée des archives publiques? Et pourquoi n'explique-t-il point comment on les peut concilier? Veut-il être cru préférablement à saint Matthieu? Et peut-il espérer lui-même d'être cru, laissant subsister une autre généalogie, dont il ne démontre pas la fausseté, et qu'il se contente de combattre par une autre, dont il nous laisse ignorer le fondement?

On pourrait peut-être se croire en droit de suspendre son jugement entre ces deux évangélistes, et refuser de les croire, l'un et l'autre, en les voyant opposés; mais il est contre toute raison de les soupçonner d'avoir agi de concert, en voyant le peu de précaution qu'ils ont pris pour lever une espèce de scandale contre la religion, que leur contradiction apparente fait naître.

Si saint Luc a ignoré ce qu'avait écrit saint Matthieu, l'affectation de lui être conforme, n'a pu lui entrer dans l'esprit; et s'il l'a su, sans se mettre en peine du mauvais effet que la diversité des généalogies produirait infailliblement à l'égard de plusieurs, il n'en est que plus évident qu'il n'a pas écrit de concert.

La force de cette preuve devient encore plus grande quand on fait réflexion sur la tranquillité de saint Luc, après avoir écrit, sur son silence, sur sa fermeté à ne pas dire un mot qui servit d'éclaircissement. Car il n'était pas possible que si tous les chrétiens demeuraient dans le respect, les étrangers n'opposassent cette diversité. Il fallait donc que saint Luc, dans de telles circonstances, refusât de rien ajouter; et un refus si sévère et si constant est-il l'effet d'un complot?

On peut remarquer quelques autres contradictions apparentes dans des choses à la vérité moins intéressantes, mais qui n'en prouvent que mieux combien les évangélistes ont été éloignés d'écrire de concert.

Saint Matthieu et saint Marc disent que Jésus-Christ guérit un aveugle au sortir de Jéricho (1). Et saint Luc dit précisément que ce fut en y entrant, ajoutant tout de suite

(1) *Egredientibus illis ab Jericho. Matt., XX, 29. Proficiscente eo de Jericho. Marc., X, 46.*

Cum appropinquaret Jericho... et ingressus perambulabat Jericho. Luc, XVIII, 51, etc. 49, 1.

d'autres actions que Jésus-Christ fit en cette ville, et en particulier l'honneur qu'il fit à Zachée de choisir sa maison pour y loger.

Le miracle du serviteur du centenier guéri par Jésus-Christ est célèbre dans l'Évangile : mais (1) une des principales circonstances est rapportée très-diversement par saint Matthieu, qui dit que le centenier vint lui-même demander cette grâce à Jésus-Christ ; et par saint Luc, qui assure que cet officier se jugeait indigne (2) de paraître devant lui, et qu'il lui députa ses amis.

Lorsque Jésus-Christ envoya ses apôtres dans la Judée pour annoncer que le royaume des cieux était proche, il leur défendit de rien préparer pour le chemin, pas même un bâton (3), selon saint Luc et saint Matthieu. Mais saint Marc excepte de cette défense générale, le bâton nécessaire aux voyageurs.

Je sais qu'on peut accorder ces contrariétés, mais il faut y penser ; et plusieurs ne sont pas capables de trouver par eux-mêmes ce qui les concilie. Des hommes qui forment le dessein d'écrire sur un même sujet, et qui concertent entre eux les faits et les expressions, ne laissent point échapper de pareilles diversités, dont tout le monde peut juger ; ou si elles échappent à leur attention, ils ont grand soin de les réformer ; les évangélistes les ont vues, et les ont laissées. Ils ont donc agi par un autre principe que la sagesse humaine ; ils n'ont donc pensé qu'à être sincère, sans affecter de le paraître ; ils ont donc été poussés par un esprit supérieur aux difficultés, puisqu'il les dispensait du soin de les aplanir.

On trouve plusieurs difficultés de ce genre dans l'histoire de la résurrection de Jésus-Christ ; mais la principale est dans le récit de l'apparition de l'ange qui parla aux saintes femmes. Saint Matthieu la décrit ainsi : *Un ange (Matt., XXVIII, 2 et suiv.) descendit du ciel, dont le visage était comme un éclair, et ses vêtements comme la neige ; il renversa la pierre qui était à l'entrée du sépulcre, et s'assit dessus. Les gardes (qui étaient auprès du sépulcre) en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts. Mais l'ange s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point ; car je sais que vous cherchez Jésus, qui a été crucifié : il n'est point ici ; il est ressuscité.* On ne douterait pas, en suivant ce récit, que le même ange qui effraya les gardes, rassura les femmes, et que tout cela se passa dans le même moment.

Mais saint Luc (*Luc, XXIV, 2 et suiv.*) rapporte la chose d'une manière qui paraît différente. *Les femmes, dit-il, virent que la pierre qui était au devant du sépulcre en avait*

été ôtée. Elles y entrèrent, et n'y trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus ; ce qui leur ayant causé de la surprise et du trouble, deux hommes parurent devant elles avec des robes brillantes. Et comme elles étaient saisies de frayeur, ils leur dirent : Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? Il n'est point ici ; il est ressuscité.

A juger d'abord de cette apparition par de telles diversités, on ne la prendrait pas pour la même. Et saint Jean (*Jean., XX, v. 11 et 12*) y ajoute encore une nouvelle difficulté, en séparant Marie Madeleine des autres femmes, et en accordant à elle seule l'apparition des anges, quoique saint Matthieu, saint Marc et saint Luc assurent positivement qu'elles étaient toutes ensemble lorsque les anges leur apprirent la résurrection de Jésus-Christ.

Je ne répète pas ce que j'ai souvent observé, que de telles diversités ne sont qu'apparentes, et qu'avec de la méditation on peut découvrir le point qui les réunit. J'insiste uniquement sur la simple apparence, dont tout le monde sent l'impression ; et je soutiens que les auteurs qui auraient écrit de concert, et qui n'auraient espéré de persuader que par l'uniformité de leur témoignage, auraient évité avec soin une espèce de contradiction qui est plus visible pour le commun des hommes, et qui se fait plus sentir que les réponses des interprètes.

En effet, il y a eu dans tous les temps des hommes qui ont été offensés de ces diversités, et qui les ont regardées comme l'endroit le plus faible par où l'on pouvait attaquer la vérité des Écritures ; mais c'est précisément le contraire : car rien n'est plus convaincant ni plus fort, pour en démontrer la vérité, que cette prétendue faiblesse, qui est une preuve invincible qu'elles n'ont point été concertées ; et que leurs auteurs ont été plus occupés de la vérité que de la vraisemblance.

Le grand danger n'était pas dans quelques différences : il eût été plus grand dans une entière conformité. Les différences sont rares et ne touchent pas le fond ; mais le soupçon, qu'une entière conformité aurait fait naître, aurait tout affaibli et rendu le fond même incertain ; et c'est en cela que la conduite de la Providence est sensible. Elle a connu nos défiances et nos doutes ; elle a distingué nos périls, et pour mettre en sûreté notre foi sur les points essentiels, elle a laissé dans d'autres de quoi l'exercer, voulant qu'il y eût une conformité claire et visible où elle était nécessaire, et la couvrant à dessein, où le voile même servait à la prouver, en prouvant qu'elle n'était point affectée.

CHAPITRE V.

Caractère des évangélistes surnaturel et divin, commun à tous, mais qui ne convient qu'à eux seuls, et qui prouve admirablement leur sincérité. Ils se contentent du simple récit, et suppriment toutes les réflexions, lors même qu'elles paraissent inévitables et neces-

(1) Cum introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio, rogans eum, et dicens. *Mat., VIII, 5.*

(2) *M. ipsum non sum dignum arbitratus, ut venirem ad te.* *Luc, VII, 7.*

(3) *nihil tuleritis in via, neque virgam.* *Luc, 9, 3, neque virgam.* *Mat., X, 10.*

Præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum. *Marc, VI, 8.*

saïres. Preuves qu'une telle modération n'est point l'effet de l'artifice, ni même d'une sincérité ordinaire, mais d'une conduite surnaturelle. Nouvelles preuves : leur simplicité et leur indifférence apparente en parlant de Jésus-Christ et de ses mystères, quoiqu'ils fussent pleins de zèle et d'amour pour lui et qu'ils eussent une très-haute idée de ses actions, de sa doctrine et de ses mystères. C'est un double prodige qu'un caractère si singulier soit celui de tous les évangélistes.

De la considération des écrits, je passe à celle de leurs auteurs, pour examiner leur caractère et leur esprit, et je découvre par cet examen de nouvelles preuves de leur exacte sincérité.

Car ils se ressemblent tous dans des points, où ils ne ressemblent à aucun des autres hommes ; ils écrivent des choses étonnantes, sans en être étonnés ; ils annoncent les plus grandes merveilles, comme si elles étaient communes et ordinaires ; ils parlent de ce qui les touche le plus, avec une tranquillité presque semblable à l'indifférence ; et ils s'interdisent tous avec la même sévérité toutes les réflexions, dans les lieux mêmes où elles étaient comme nécessaires et comme indispensables.

Un tel caractère est non seulement nouveau, mais unique. Et c'est un double prodige de le trouver dans tous les évangélistes, dans la même perfection, et de n'en trouver aucun vestige parmi les autres hommes.

Mais entrons dans le détail, non pour tout observer ; mais pour juger par quelques observations combien la matière de celles que l'on supprime serait féconde.

ARTICLE PREMIER. — *Ils se contentent du simple récit, et suppriment toutes les réflexions, lors même qu'elles paraissent inévitables et nécessaires.*

Si les évangélistes, en parlant de la bassesse de leur naissance et de leur emploi, avaient ajouté un mot sur le dessein de Dieu, qui voulait faire éclater sa puissance, en n'employant que de faibles instruments, ils auraient tout d'un coup fixé l'esprit au véritable point de vue, et ils auraient fait sentir que leur bassesse même et leur ignorance étaient nécessaires. Ils devaient, ce semble, cette réflexion, et à la sagesse de Dieu, et à eux-mêmes ; pourquoi donc ne l'ont-ils pas faite ? Elle était présente à leur esprit : pourquoi donc l'ont-ils supprimée ?

Leurs fautes, dont ils parlent si souvent, et avec tant de sincérité, eussent paru plus excusables, s'ils avaient dit, au moins une seule fois, qu'elles servaient à faire éclater la grâce qui les avait changés en d'autres hommes ; ils s'interdisent néanmoins cette réflexion ; et quel autre qu'eux se la serait interdite ?

Ils rapportent que les princes des prêtres et les pharisiens demandèrent à Pilate (*Matth.*, XXVII, 62) qu'il mit des gardes au sépulcre de Jésus-Christ pendant trois jours, de peur que ses disciples n'enlevassent son corps et ne oubliassent ensuite qu'il était ressus-

cité ; et que le gouverneur leur répondit : Vous avez des gardes ; faites vous-mêmes garder le sépulcre comme vous l'entendrez. C'était le lieu d'ajouter : que la Providence les prenait ainsi dans leurs propres pièges ; que leurs précautions mêmes contre la résurrection de Jésus-Christ en deviendraient les preuves ; et que plaçant eux-mêmes des gardes, qui dépendaient d'eux, et non du gouverneur, ils écartaient jusqu'à l'ombre de la défiance et du soupçon ; mais les évangélistes se contentent du simple récit, et ils n'en prennent aucun avantage. Une telle retenue et dans de telles circonstances est-elle naturelle ?

Les gardes, qui avaient été comme foudroyés par l'éclat de l'ange (*Matth.*, XXVIII, 11) qui leur apparut et qui renversa la pierre, dont l'entrée du sépulcre était fermée, après avoir été les témoins de la résurrection de Jésus-Christ, publièrent à la sollicitation des prêtres qui les payèrent de ce mensonge, que pendant leur sommeil les disciples de Jésus-Christ avaient enlevé son corps. Il n'était pas possible de rapporter cette imposture, si grossièrement concertée, sans la confondre à l'instant, en reprochant à des témoins qui se disent endormis, la témérité d'attester ce qui s'est fait pendant leur sommeil ; mais ce qui n'est point au pouvoir de la nature, a été au pouvoir de l'évangéliste (1). Il a rapporté le mensonge, et, ce qui est encore plus, le succès du mensonge ; et ensuite il s'est tu. L'esprit de l'homme est-il capable d'une telle modération ? et qui peut ignorer le cœur de l'homme à tel point qu'il ne sente pas que ceci le passe et qu'il porte le caractère d'une opération surnaturelle ?

Saint Pierre et saint Jean (*Jean*, XX, 2 et suiv.) ayant appris de sainte Marie Madeleine, que le sépulcre de Jésus-Christ était ouvert et que son corps n'y était plus, se déterminèrent à y aller, mais en courant ; saint Jean, comme plus jeune, y arriva le premier ; mais par une horreur naturelle, n'eut pas la hardiesse d'entrer dans le tombeau. Saint Pierre moins timide y entra et vit avec étonnement que les linceuls dont le corps de Jésus-Christ avait été enveloppé, étaient restés, et que le suaire dont sa tête avait été couverte, était mis à part, et dans un autre lieu que les linceuls. Saint Jean, qui avait vu les mêmes choses consécutivement, en se courbant pour regarder dans le sépulcre, y entra après saint Pierre, examina tout avec lui, et en chercha toute autre cause que la résurrection.

Toutes ces circonstances prouvent invinciblement que les apôtres étaient incapables de former le dessein d'enlever le corps de Jésus-Christ ; bien loin de l'exécuter, puisque les deux disciples, qui paraissent avoir plus de zèle et de courage que les autres, regardaient comme une grande action d'aller à son sépulcre, lorsque l'entrée en était ouverte, et que les gardes n'y étaient plus ;

(1) La divulgation est véritablement attestée par Judæos usque in hodiernum diem. *Matth.*, XXVIII, 15.

que pour n'être pas remarqués, ils y allèrent en courant et séparés l'un de l'autre; que l'un d'eux n'osa y entrer, non par la crainte des hommes, mais par l'impression d'une peur moins sérieuse; qu'étant fortifié par l'exemple de saint Pierre, il vit avec lui les linceuls d'un côté, et le suaire de l'autre; et qu'il était mauleste, que si l'on avait eu dessein d'enlever le corps de Jésus-Christ, on n'aurait pas perdu le temps à le tirer des linges dont il était enveloppé, ni à mettre ces linges dans des lieux séparés; la précipitation et la crainte d'être surpris ne permettant rien de t. l.

Pourquoi donc saint Jean, qui est l'un de ces disciples, ne fait-il aucune de ces réflexions, en rapportant ces circonstances? comment s'arrête-t-il, où l'esprit humain ne saurait s'arrêter s'il agit seul? Il savait les bruits que les Juifs affectaient de répandre: ce qu'il rapporte peut en démontrer la fausseté, et sans doute il en sent toute la force. Pourquoi donc n'en fit-il pas d'application? La sincérité est ici la moindre chose; ce qui la prouve est encore plus merveilleux; et je n'ai garde de ne pas croire des hommes, qui m'abandonnent les réflexions où elles sont si naturelles et si décisives, et qui se contentent du simple récit.

ARTICLE II. — *Preuves qu'une telle modération n'est point l'effet de l'artifice, ni même d'une sincérité ordinaire, mais d'une conduite surnaturelle.*

Ce serait en effet porter la défiance à l'excess que de soupçonner les évangélistes d'avoir supprimé les réflexions dans les choses où ils avaient intérêt, afin que cette modération leur tint lieu de mérite, et qu'ils persuadasent avec plus de succès, en cachant avec art le désir de persuader. Un tel raffinement ôterait à la vérité tous ses avantages, et tout ce qui sert à la distinguer du mensonge; elle deviendrait même suspecte par les preuves qui l'établiraient; et par une malignité sans règle et sans principe, on parviendrait à douter de tout, et de ce qui serait même le plus certain.

Mais quand on supposerait de l'affectation et de l'art, dans la simplicité même des évangélistes, à l'égard des choses où ils avaient intérêt; il y en a beaucoup d'autres où l'on ne pourrait attribuer à ce principe la sévérité avec laquelle ils suppriment toute réflexion.

Ils avaient tous une haute idée de Jésus-Christ, de son innocence, et de sa sainteté. Ils disent tous néanmoins qu'il reçut le baptême de saint Jean, qui n'était qu'un baptême d'humiliation et de pénitence, qui ne convenait en apparence qu'aux pécheurs, et qui n'était qu'une préparation à l'Évangile. Il y avait une espèce de nécessité de concilier avec l'éminente vertu de Jésus-Christ la profession d'une pénitence publique: un mot aurait pu nous expliquer ce mystère, où la gloire de Jésus-Christ était intéressée; mais ce mot n'échappe à aucun des évangélistes,

et ils nous laissent tous dans l'étonnement, sachant bien qu'ils nous y laissent.

Presque toutes les circonstances de la tentation de Jésus-Christ dans le désert, ont quelque chose qui blesse d'abord, et qui revolt. On ne voit qu'avec peine et frémissamment le Sauveur du monde entre les mains de Satan (*Matth.*, c. IV), qui le transporte sur le haut du temple, et ensuite sur une montagne élevée, d'où il lui découvre tous les empires, dont il ose dire qu'il est le maître et le dispensateur, sans que cette fausseté particulière soit ouvertement contredite. On attendrait sur tout cela quelque éclaircissement qui rendit un peu plus vraisemblable et moins dur, un récit qui paraît indigne de la majesté de Jésus-Christ; mais cet éclaircissement est refusé; et les évangélistes qui le refusent, n'en sont pas moins certains que toutes les circonstances qu'ils rapportent, deviendront l'objet de la foi d'une infinité de personnes; c'est qu'ils savent qu'elles sont vraies, et qu'ils se reposent sur la puissance de Dieu pour les faire croire.

Il en est ainsi de la crainte et de la tristesse mortelle de Jésus-Christ (*Luc*, XXII), de sa sueur de sang, de son agonie, du besoin qu'il eut d'être fortifié par un ange, et de sa prière, tant de fois répétée pour être dispensé de boire la calice, dont il avait paru altéré (*Ibid.*, v. 45) quelques heures auparavant. Il est bien certain que les évangélistes qui regardaient Jésus-Christ comme la source du courage de tous les martyrs, n'auraient rien imaginé de t. l. bien loin d'écrire, s'ils n'y avaient été pressés par la vérité, et ce n'est pas aussi de quoi il s'agit maintenant. Mon étonnement est qu'ils n'aient rien dit pour expliquer des choses qui paraissent incompatibles avec la force, l'impétuosité, la pleine résignation de Jésus-Christ dès le premier instant de son incarnation; car il n'est pas question de leur propre intérêt, mais de celui de leur maître. Y aurait-il encore ici de l'artifice à supprimer les réflexions? Espèrent-ils qu'on sera plus disposé à regarder Jésus-Christ comme Dieu, après l'avoir vu moins ferme en apparence que beaucoup de martyrs? Il est évident que c'est uniquement l'Esprit saint qui a conduit la plume et la pensée des évangélistes, qui leur a défendu de rien ajouter, où sans lui l'esprit humain se serait cru coupable, s'il n'avait ajouté plusieurs choses, et il n'est pas moins évident que les évangélistes ont été persuadés qu'ils n'étaient que ses organes, et que ni leurs réflexions, ni aucun moyen de la sagesse humaine ne lui étaient nécessaires pour faire recevoir des vérités dont il donnerait la foi quand il voudrait.

Cela devient encore plus manifeste et plus sensible dans des occasions où ce sont les paroles mêmes de Jésus-Christ, qui paraissent diminuer l'idée que les évangélistes en veulent donner, et qui auraient pu être acoucies par quelque correctif placé à propos. Voyez des exemples:

Il est rapporté dans saint Marc (*Marc*, X, 17) et dans saint Luc (*XVIII*, 18) qu'un

homme s'étant mis à genoux devant Jésus-Christ, lui dit : *Bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle? Et que Jésus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* Cette réponse dont les ariens ont fort abusé, paraît mettre une grande différence entre Dieu et Jésus-Christ. Il était selon les apparences très-nécessaire de prévenir cet abus, en déterminant le véritable sens des paroles de Jésus-Christ, et l'on ne peut douter que ce sens n'ait été connu des évangélistes; par quel motif l'ont-ils donc supprimé? Quel disciple zélé pour la gloire de son maître eût manqué dans cette occasion à éclaircir une si dangereuse obscurité? Mais il importait moins de l'éclaircir, que de prouver la sincérité des évangélistes, et la manière surnaturelle dont ils étaient inspirés. Ils n'auraient jamais rapporté la réponse de Jésus-Christ s'ils n'avaient été sincères; et ils l'auraient expliquée, s'ils n'avaient suivi en écrivant que la raison et la prudence humaines. De telles difficultés laissées sans éclaircissement, prouvent et la vérité des faits, et l'inspiration des évangélistes; et ces deux points prouvés décident de tous les autres.

C'est pour ces raisons qu'on doit faire un grand état d'un exemple à peu près pareil. Il est écrit dans saint Marc (*Marc, XIII, 32*) que Jésus-Christ parlant de son dernier avènement, dont il marquait les principales circonstances, ajouta ces paroles dont les ennemis de sa divinité firent depuis l'une de leurs plus fortes objections contre l'Eglise. *Quant à ce jour, et à cette heure-là, nul ne l'a fait, non pas même les anges qui sont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Père seul.* L'ignorance du Fils est comparée à celle des anges, et le terme du Fils est absolu, sans ajouter Fils de l'homme. Qui de nous n'eût pas désiré qu'une telle expression fût expliquée? Et qui de nous l'eût laissée dans cette dureté, sans essayer de l'amollir? Mais en l'amollissant nous eussions tout gâté. Les correctifs qui l'adouciennent sont dans d'autres lieux de l'Écriture. Il fallait en cette occasion, pour l'intérêt général de toutes les vérités, qu'une vérité particulière fût rapportée dans les mêmes termes dont s'était servi Jésus-Christ, et que ces termes qui paraissaient contraires à sa connaissance infinie, fussent laissés sans interprétation; car on ne peut soupçonner les évangélistes de n'être pas sincères, puisqu'ils paraissent l'être à l'excès. On ne peut les accuser de ne suivre en écrivant, que des vues humaines, puisqu'ils s'en écartent dans des points essentiels. Et nous sommes bien fondés à les croire toujours, puisqu'ils aiment mieux laisser quelque apparence de doute sur la divinité et sur la connaissance de Jésus-Christ, que d'affaiblir la vérité.

On est étonné quand on lit dans saint Jean (*Jean, II, 4*) ce que le Fils de Dieu répondit à la sainte Vierge, sa mère, qui lui représentait qu'on manquait de vin au festin des noces, où il assistait avec ses disciples : *Femme, lui dit-il, qu'y a-t-il entre vous et moi? Mon heure n'est pas encore venue.* Cette

réponse, comparée à l'humilité et à la douceur ordinaires de Jésus-Christ, paraît un peu dure; et l'on a de la peine à l'allier avec cette soumission pour sa mère et pour saint Joseph dont parle saint Luc (*erat subditus illis, Luc, II, 51*). Mais on est encore plus étonné de ce que tout cela se dit sans réflexion, sans mitigation, sans éclaircissement. Il s'agissait en cette occasion également de la réputation de Jésus-Christ et de celle de sa mère. L'une et l'autre, selon nos vues, recevaient quelque atteinte. Il était aisé de nous éclaircir, et même de nous édifier, en ajoutant quelque chose. L'infrmité humaine en avait besoin. La charité de saint Jean ne pouvait y être indifférente. Comment donc a-t-il pu se résoudre à nous laisser dans la peine? C'est qu'il écrivait ce que le Fils de Dieu avait dit, et qu'il avait ordre de n'y rien ajouter; le fait était certain; l'explication lui était défendue; il l'eût rapporté autrement, s'il l'avait inventé; il l'eût expliqué, s'il avait agi comme un homme ordinaire.

C'est ainsi que saint Luc, qui nous donne ailleurs une haute idée de la sainte Vierge, nous dit qu'elle ne comprit point la réponse que lui fit Jésus-Christ, lorsqu'elle l'eût trouvé dans le temple, et qu'elle lui représenta l'inquiétude avec laquelle elle l'avait cherché : *Mon fils, lui avait-elle dit, pourquoi en avez-vous agi ainsi à notre égard? Voilà que votre père et moi vous cherchions étant tout affligés; à quoi Jésus-Christ avait répondu : Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois appliqué à ce qui regarde mon père? Une telle réponse n'a rien, ce me semble, d'obscur, ni de difficile; et si elle cache quelque chose qui passe notre intelligence, il ne paraît pas digne de la lumière de la sainte Vierge qu'elle l'ignorât (1). L'évangéliste néanmoins nous assure qu'elle ne comprit pas cette réponse, et il se contente de nous le dire, sans prendre aucune précaution pour la sainte Vierge, ou pour nous, et sans se mettre en peine de nos réflexions, qu'il pourrait arrêter par une des siennes. Rien n'est plus capable, quand on l'entend bien, de montrer qu'il était un historien fidèle, puisqu'il écrivait ce qui était vrai, sans être vrai-semblable, et que la fiction ne pouvait inventer; et qu'il suivait une autre lumière que la nôtre, puisqu'il l'écrivait comme aucun de nous ne l'eût écrit.*

ARTICLE III. — *Nouvelles preuves : leur simplicité et leur indifférence apparente, en parlant de Jésus-Christ et de ses mystères, quoiqu'ils fussent pleins de zèle et d'amour pour lui, et qu'ils eussent une très-haute idée de ses actions, de sa doctrine et de ses mystères.*

De telles observations, qui s'unissent et qui se fortifient mutuellement, font nécessairement une grande impression sur les es-

(1) Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos. *Luc, II, 50.*

pris sensibles aux marques de vérité, et bien instruits du fond et du naturel de tous les hommes : mais nous n'avions point encore approfondi ce qu'il y a de plus merveilleux et de plus inimitable dans le caractère des évangélistes.

On sait avec quelle ardeur ils aimaient Jésus-Christ, et quel zèle ils avaient pour lui ; et néanmoins ils parlent de ses plus grandes actions, de ses miracles sans nombre, de sa sublime doctrine, non seulement sans émotion et sans aucun de ces mouvements que l'admiration et le désir d'en causer une pareille aux autres, ont accoutumé de produire, mais en des termes si simples, si courts, si éloignés de toute affectation, qu'on croirait, si l'on ne connaissait d'ailleurs leurs sentiments, qu'ils écrivent une histoire étrangère et qui leur est indifférente.

Ils avaient les mêmes idées des souffrances de Jésus-Christ que le prophète Isaïe, et les autres qui les ont prédites. Ils en connaissaient le mérite et le prix, comme saint Paul ; et néanmoins ils en font le récit sans s'arrêter sur aucune circonstance, sans y mêler aucune réflexion, sans laisser paraître l'impression que les douleurs et les ignominies de leur maître font sur eux, sans essayer d'exciter dans les autres ou la compassion, ou l'indignation, ou l'étonnement.

On dirait même qu'ils ne pensent qu'à abrégier ce récit ; tant ils appuient peu sur des circonstances très-importantes. Et en effet, aucun des évangélistes ne les rapporte toutes. Il faut unir leurs histoires, pour en avoir une complète des souffrances de Jésus-Christ ; et alors même, il paraît clairement que tout n'est pas dit.

(*Jesus flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur. Matt., XXVII, 26*). La flagellation qui fut si cruelle, puisque dans le dessin de Pilate, elle devait servir à attendrir les Juifs et à les toucher de pitié, n'est marquée que par un mot, et encore indirectement dans deux évangélistes. Les outrages inouïs qu'on fit à Jésus-Christ dans la maison de Caïphe, (*tradidit Jesus flagellis caesum. Matt., XV, 15*) et dans le prétoire, où il fut exposé aux insultes et à la barbarie des soldats romains, sont rapportés en deux ou trois lignes. (*Postquam crucifixerunt eum. Matt., 2 XVII, 34*). Le crucifiement n'a qu'une parole. C'est par occasion qu'on apprend dans un autre lieu (*Jean, X, 25*) que Jésus-Christ fut attaché à la croix par des clous, qui lui perçurent les pieds et les mains ; et nous n'en aurions pu être certains, sans l'histoire de sa résurrection.

Qui de nous aurait écrit ainsi les souffrances d'un homme de bien, injustement opprimé ? Et surtout s'il avait été notre parent et notre ami ; s'il nous avait combiés de biens ; s'il était mort pour nous conserver la vie ; s'il avait sauvé notre famille, aussi bien que nous ; s'il avait délivré la patrie et l'état de cruels ennemis, en se sacrifiant pour le bien public ? Quels sentiments n'auraient pas produits en nous la reconnaissance, l'admiration, l'amour, l'indignation contre ses ennemis, la

haine de leur injustice, le désir de faire passer dans les autres les mouvements dont nous aurions été pleins ? D'où vient donc que des hommes qui adoraient Jésus-Christ comme leur Dieu, qui se croyaient rachetés de la mort éternelle par sa mort, et qui étaient persuadés qu'il s'était immolé pour leur salut, parlent avec tant de modération de ses opprobres et de ses douleurs ? Et comment avec tant de reconnaissance et tant d'amour, conservent-ils une si étonnante tranquillité ? C'est visiblement ici l'opération d'un autre esprit que celui de l'homme ; et le doigt de Dieu est ici plus marqué que dans les prodiges qui firent disparaître les prestiges des magiciens qui résistaient à Moïse.

Car il était d'un côté si naturel de vouloir relever l'innocence de Jésus-Christ, et si naturel de l'autre de rendre odieux ses ennemis, et de se plaindre de leur injustice, qu'il aurait été impossible aux évangélistes de se contenter d'un simple récit, sans y mêler quelques réflexions et quelques plaintes, s'ils n'avaient été conduits par une sagesse divine, supérieure non seulement à la raison humaine, mais à la foi même et à la vertu des plus saints ; et si cette sagesse ne s'était rendue également maîtresse de leurs passions pour les réprimer, et des mouvements de leur reconnaissance et de leur zèle, pour en retenir les saillies.

Qu'on relise avec cette pensée l'histoire de la Passion dans chaque évangéliste, et qu'on juge de quel prix est l'attention de tous à se contenter des simples faits sans les qualifier, sans les charger, sans y joindre quoi que ce soit qui ne fasse pas partie du récit. L'envie et la fureur des prêtres contre Jésus-Christ, n'attirent pas contre eux la moindre injure. La perfidie de Judas est rapportée sans aigreur et sans haine. Son insolence d'oser s'approcher de Jésus-Christ pour le baiser, et pour le trahir par ce signe de confiance et d'amitié, soulève tout le monde, mais n'arrache pas une parole à l'historien. La faiblesse de Pilate est évidente, mais les évangélistes se contentent de rapporter les faits qui la prouvent. L'orgueil d'Hérode qui se venge du silence de Jésus-Christ, en l'attribuant à ignorance ou à folie, méritait bien d'être rabattu, en découvrant la sagesse profonde qui humiliait sa curiosité ; mais sur ce point si intéressant tous les évangélistes gardent la même retenue.

Serait-il possible, après ces réflexions, qui servent d'ouverture à beaucoup d'autres, qu'on ne sentît pas combien une telle conduite si constante d'un côté, et de l'autre si peu naturelle, est un caractère de divinité, qu'aucun doute raisonnable ne peut obscurcir ?

ARTICLE IV. — *C'est un double prodige qu'un caractère si singulier soit celui de tous les évangélistes.*

Car ce caractère si singulier en lui-même, et si suprenant, n'est pas celui d'un seul évangéliste ; il est celui de tous, quoiqu'ils aient écrit en des lieux et en des temps différents ;

(Huit.)

et il est dans tous également parfait. Si c'est le premier d'entre eux qui a commencé à écrire, qui leur a servi de modèle, où ce premier avait-il vu ce qu'il a suivi? Y en avait-il quelque exemple avant lui? Avons-nous dans l'antiquité une histoire de même genre? Est-il possible même qu'il y en ait eu? D'où vient donc qu'un publicain, tel que saint Matthieu, s'est formé une idée si parfaite d'une chose aussi nouvelle, et aussi sublime que l'histoire d'un Dieu fait homme, souffrant et mourant pour le salut de tous? Et comment a-t-il pu atteindre par un premier essai à une si auguste simplicité, devant laquelle toute l'éloquence et toute la sagesse humaine ne sont qu'imbécillité et qu'enfance; car elles auraient inspiré l'une et l'autre le contraire de ce qu'a fait saint Matthieu, et que nous venons d'admirer.

Mais si les autres évangélistes sont les imitateurs du premier, d'où leur est venu le discernement qui les a portés à suivre son exemple? Comment est-il arrivé qu'ils ont tous pris également son caractère? Pourquoi quelques-uns d'eux n'ont-ils pas été blessés de son apparente simplicité? Pourquoi ne lui ont-ils pas préféré un style plus vif, plein de réflexions, de témoignages, de zèle pour Jésus-Christ et de ressentiment contre ses ennemis? Est-il même si facile de comprendre tout ce qu'il y a de vérité et de grandeur dans la manière que saint Matthieu a suivie, d'en pénétrer le secret et d'en découvrir les raisons? Est-il aisé, après même qu'on y a fait beaucoup de réflexions et qu'on l'a longtemps étudié, de l'imiter si fidèlement, qu'on ne s'en écarte jamais? Il n'y aurait qu'à le tenter aujourd'hui, où nous avons quatre histoires formées sur le même modèle, pour sentir combien une telle imitation est difficile, surtout si l'on est plein de foi et d'amour, si l'on sait estimer les souffrances de Jésus-Christ, et si l'on est plein de cette ardeur et de ce feu dont les évangélistes étaient embrasés. Car c'est principalement dans l'union de ces dispositions avec leur modération et leur retenue que consiste la merveille; c'en est une d'aimer comme eux; c'en est une autre séparément d'écrire comme eux. Mais c'est un prodige dans la grâce même et l'ouvrage unique du Saint-Esprit, d'avoir su allier un amour si ardent avec un genre d'écrire si modéré et si peu semblable à celui qu'inspire l'amour.

ARTICLE V. — *Aucun des évangélistes n'a fait remarquer sa modération, ni celle des autres; aucun de leurs disciples ne l'a fait.*

Si les évangélistes avaient agi en cela par des vues humaines et avec le dessein de s'attirer plus de créance par une affectation de modestie et de simplicité, qui en aurait couvert une autre plus profonde et plus cachée, ils n'auraient pu soutenir ce déguisement jusqu'au bout; l'artifice ne saurait être aussi constant que la vérité: il se trahit lui-même dans la suite et se dément; et la crainte même qu'il a de ne pas réussir par une modération qui ne serait pas remarquée, et de

manquer ainsi son effet, le contraint de se produire et de faire observer par quelque trait combien il agit d'une manière simple et désintéressée, afin qu'on lui en sache gré et qu'on s'y fie.

Si l'un des évangélistes avait eu assez de pouvoir sur soi-même et assez d'adresse, pour ne sortir jamais du faux caractère dont il aurait voulu se parer, il eût été presque impossible que les autres eussent conservé la même attention avec le même succès; et s'ils y avaient réussi, ils n'auraient pas manqué de faire observer par quelques-uns de leurs disciples, la manière sage et mesurée dont ils avaient écrit.

L'artifice a toujours quelques confidents; et il en a besoin. Car ce n'est ni la vérité ni le témoignage de la conscience qui le soutiennent et qui le consolent, et il lui en faut un autre pour l'en dédommager; et le succès même séparé de la connaissance des soins qu'il a eus et de l'adresse qui les a fait réussir, n'est point ce qui cause la joie la plus pure.

Il y aurait donc eu dès le temps des apôtres des hommes instruits du secret, qui auraient fait admirer aux autres le caractère des évangélistes, leur désintéressement, leur modestie, leur naïve simplicité, et qui auraient fait de grandes réflexions sur l'attention qu'ils avaient eue à n'en faire aucune. On aurait dans la suite insisté sur cette preuve; on en aurait montré l'efficacité et la force, et rien n'aurait été plus connu ni plus célèbre qu'un si beau caractère si dignement soutenu par les premiers écrivains, et si sagement développé par leurs plus habiles disciples.

Mais c'est tout le contraire; aucun des anciens n'a fait un tel commentaire sur le genre d'écrire des évangélistes. Ils ont plus senti l'impression d'une si auguste simplicité, qu'ils ne l'ont approfondie; et je ne sais si avant Pascal quelqu'un en avait été aussi touché que lui, et en avait si bien connu le merveilleux et le divin.

ARTICLE VI. — *La différence entre les prophètes pleins de réflexions et de mouvements, et les évangélistes qui les suppriment, est une preuve évidente que l'Esprit de Dieu a conduit les uns et les autres.*

Ce qui rend la modération des évangélistes encore plus étonnante, est qu'ils avaient devant les yeux l'exemple des prophètes, qui se sont abandonnés aux plus vils mouvements, quoiqu'ils ne vissent que dans un avenir éloigné l'image des choses dont les évangélistes ont été les spectateurs. Isaïe est plein de sentiments de reconnaissance et s'épuise en réflexions, en découvrant de loin les souffrances et les ignominies de Jésus-Christ. *C'est lui, dit-il (Is., LIII, 4 et suiv.) qui dans la vérité s'est chargé de nos langueurs, et qui a souffert ce que nous méritons de souffrir. Il a été blessé à cause de nos iniquités: il a été brisé à cause de nos crimes. Le châtimant qui nous a été conciliés est tombé sur lui; et c'est par ses plaies que nous avons été guéris. Nous nous étions*

tous égarés comme des brebis errantes, mais Dieu a mis sur lui toutes nos iniquités. Il s'est offert, parce qu'il l'a voulu, et n'a pas ouvert la bouche : Il s'est laissé conduire à la mort comme une brebis, et il a été comme un agneau devant celui qui le tond.

David, dans un transport, non seulement voit la croix et le Sauveur, mais il prête même sa voix au Sauveur : et au lieu qu'il est de cœur dans le silence, sans faire de reproches ni de menaces à ceux qui avaient procuré sa mort et qui en étaient les ministres, ce prophète les traite de lions et de chiens furieux, qui se repaissent de ses souffrances, et qui attendent avec impatience le moment de sa mort (*Ps. XXI*). *Ils ont percées mains et mes pieds, dit-il dans la personne de Jésus-Jésus, ils ont compté tous mes os : ils me considéraient avec application : ils ont déjà partagé mes vêtements. Délivrez, Seigneur, mon âme de la violence des chiens : délivrez-moi de la gueule du lion. De jeunes taureaux m'ont environné : des taureaux gras et insolents m'ont assiégé.* Pourquoi les évangélistes ne disent-ils rien de tel? Pourquoi n'imitent-ils pas les expressions tendres d'Israël? Pourquoi sont-ils tranquilles, eux qui sont présents à tout pendant que les prophètes, séparés de l'accomplissement des mystères par tant de siècles, sont si touchés et si émus?

De quels anathèmes n'est pas rempli le psaume CVIII contre les Juifs ennemis de Jésus-Christ, et en particulier contre Judas, dont la trahison avait été figurée par celle d'Achitophel? Et dans le psaume LXIII, où David parle dans la personne du Sauveur, quelles malédictions ne prononce-t-il pas contre les auteurs de sa mort? *Ils m'ont nourri de fiel, dit-il, et dans ma soif ils ne m'ont présenté à boire que du vinaigre. Que leur table (il entend l'Écriture sainte) leur devienne un filet et un piège. Que leurs yeux soient couverts de ténèbres : et qu'ils soient eux-mêmes toujours courbés contre terre. Répandez, Seigneur, votre colère sur eux, et que votre indignation les accable. Que leur habitation soit déserte et que personne ne demeure dans leurs maisons (1), parce qu'ils ont persécuté celui que vous aviez frappé, et qu'ils ont ajouté de nouvelles plaies à mes douleurs. Souffrez aussi qu'ils ajoutent iniquités sur iniquités, qu'ils n'entrent point dans votre justice : qu'ils soient effacés du livre des vivants ; et que leurs noms ne soient point écrits parmi ceux des justes.* Les évangélistes ont connu ces malédictions, et ils en voyaient l'accomplissement. Pourquoi donc les ont-ils dissimulés? et comment s'en sont-ils si sévèrement abstenus dans le temps même qu'elles étaient le plus méritées?

La conspiration des Juifs et des Gentils, d'Hérode et de Pilate contre Jésus-Christ a été vivement représentée dans un autre psaume (*Ps. II*), comme une révolte ouverte contre Dieu même et contre son Christ. *Pourquoi, dit le prophète, les nations s'as-*

semblent-elles en tumulte ; et pourquoi les peuples forment-ils de vains projets? Les rois de la terre se sont élevés, et les princes ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ. (L'Église de Jérusalem, pleine du Saint-Esprit (Act., IV, 27) entend ces paroles d'Hérode et de Pilate, des Juifs et des Gentils. Mais, continue le prophète, celui qui habite dans le ciel se rira d'eux, et le Seigneur se moquera d'eux. Il leur parlera dans sa colère : et il les remplira de trouble et de frayeur dans le temps de son indignation. Pourquoi ces paroles si pleines de grandeur et de majesté ne sont-elles pas répétées par les évangélistes? Et pourquoi, lorsqu'ils rapportent la réconciliation d'Hérode et de Pilate qui ne se réunissent que pour opprimer Jésus-Christ, ne confondent-ils pas leur orgueil par une prophétie qui en prédit si clairement la faiblesse et la vanité?

Mais c'est en ce point que Dieu a principalement rendu évidente la divinité des Écritures et l'efficacité de son esprit qui les a inspirées. Il était digne de lui de montrer si clairement et si vivement aux prophètes les mystères futurs, qu'ils les regardassent comme présents et comme s'accomplissant à leurs yeux, de les remplir de sentiments conformes au spectacle qui leur était présenté ; de tendresse et de reconnaissance pour Jésus-Christ ; d'indignation contre ses ennemis ; de désir que leur injustice fût punie ; et de les associer à sa qualité de juge de tous les hommes, en leur faisant prononcer en son nom des arrêts qui paraissent des malédictions, quand on ne considère que le prophète ; mais qui sont des décrets et des jugements divins ; quand on sait de qui le prophète est l'interprète.

Il n'y a que Dieu qui puisse découvrir de cette sorte l'avenir avec cette certitude, avec cette évidence, avec cette vive impression. Les conjectures humaines n'ont rien de tel. Elles sont incertaines et confuses, mêlées de crainte et d'obscurité, et incapables par conséquent de remuer fortement l'esprit, et d'exciter des mouvements passionnés pour des objets qui ne sont ni fixes ni distincts. L'hésitation est leur caractère ; et les suites nécessaires de cette hésitation sont une réelle timidité et une fausse modestie.

La tranquillité et la modération ne convenaient donc pas aux prophètes ; ils auraient affaibli la vérité en la rapportant simplement : il fallait la soutenir par des réflexions et par de vifs sentiments, lorsqu'elle était encore éloignée : il fallait la rapprocher et la rendre comme sensible, lorsque son accomplissement était différé de plusieurs siècles ; et l'on ne pouvait alors attribuer qu'à la certitude et à l'évidence des mystères les mouvements passionnés des prophètes, puisque tout ce qui en était l'objet n'avait aucun rapport à leurs personnes, à leurs intérêts particuliers, ni même à leur temps.

Mais rien de semblable ne convenait à ceux qui avaient vu l'accomplissement des prophéties, et que Dieu choisissait pour en instruire tous les hommes. Les réflexions n'ajoutaient

(1) Ce qui signifie la dispersion des Juifs et leur exil.

rien alors à la vérité, et elles n'eussent servi qu'à la rendre suspecte : l'événement n'avait besoin que d'un simple récit, et la sincérité n'avait besoin que de la modestie.

Les hommes néanmoins se conduisent d'une manière absolument contraire. Ils sont modestes quand ils parlent de l'avenir, et pleins de hardiesse et même de fierté lorsque leurs conjectures ont réussi. Ils sont timides et chancelants où les prophètes ont été fermes et précis, et attentifs à se servir de tous leurs avantages, où les évangélistes n'en prennent aucun. Ils sont peu touchés où les prophètes sont très-émus ; et ils sont au contraire vifs et passionnés où les évangélistes sont modestes et tranquilles. Qui a pu mettre une telle différence entre la conduite des hommes, quand ils agissent naturellement, et celle que les prophètes et les évangélistes ont observée ? Qui a rendu les prophètes si ardents et les évangélistes si modérés ? Qui a mis des sentiments si tendres dans Isaïe avant que Jésus-Christ s'immolât pour nous ? Et qui a été le maître d'en arrêter les témoignages dans les évangélistes, et en particulier dans saint Jean, fidèle témoin de tout et distingué des autres par la tendresse de son maître ? Ces deux caractères, en apparence si contraires, mais si dignes de l'esprit de Dieu, n'ont pu être l'effet que de sa sagesse et de sa puissance ; et il n'y a eu que celui à qui tous les temps sont présents, et qui est le maître des pensées et des volontés des hommes, qui ait pu discerner et faire exécuter ce qui convenait aux mystères futurs et aux mystères accomplis, aux prophètes chargés de les prédire, et aux évangélistes chargés d'en écrire l'histoire.

CHAPITRE VI.

Les évangélistes et les apôtres ont scellé de leur sang ce qu'ils ont écrit. Force de cette preuve par rapport aux premiers fondateurs d'une religion. S'ils n'avaient pas été disciples de Jésus-Christ, ils ne mériteraient pas d'être crus. Les miracles qu'ils rapportent ne doivent pas être suspects pour cela seul qu'ils sont miracles. Les Ecritures du Nouveau-Testament essentiellement liées. Elles n'ont pas été comme celles de l'Ancien particulières à un seul peuple.

ARTICLE PREMIER. — *Les évangélistes ont scellé de leur sang ce qu'ils ont écrit.*

Nous avons vu avec étonnement combien la divine Providence s'est appliquée à mettre le témoignage que les évangélistes rendent à Jésus-Christ au-dessus de tous les songes, et à réunir dans leurs personnes et dans leurs écrits tous les caractères possibles de vérité. Mais il y en a un dernier qui met le comble à tous les autres, et qui ne peut convenir qu'à des écrivains inspirés et à des Ecritures divines.

Les évangélistes ont scellé de leur sang ce qu'ils ont écrit. Ils ont, comme les anciens prophètes, donné leur vie pour en attester la vérité ; et après mille soins et mille travaux, ils se sont immolés eux-mêmes pour ajouter

à leur témoignage le respect et la vénération du sacrifice.

Quelle histoire a jamais eu une telle preuve de vérité ? Quels témoins croirous-nous, si nous ne croyons pas ceux qui se font égorger pour maintenir ce qu'ils ont écrit ? Y a-t-il hors de la vraie religion quelque chose de semblable ? Trouve-t-on ailleurs des hommes qui aient donné leur vie pour assurer des faits que d'autres contestaient ? et quelle excuse resterait-il à ceux qui croient tant de choses sur la parole des historiens, s'ils refusaient de croire des hommes pleins de zèle et de charité, qui s'estiment heureux de mourir pour eux, et pour les persuader de la vérité de l'Évangile ?

Comment, en effet, pourrait-on obscurcir une preuve d'un si grand éclat, ou en diminuer la force ? Le mensonge e-père-t-il quelque chose après la vie ? La fausseté et l'imposture ne sont-elles pas nécessairement tremblantes et timides ? La conscience, que l'artifice et la fiction ne peuvent corrompre, ne les dément-elle pas dans une occasion décisive ? La mort n'arrache-t-elle pas le masque à la dissimulation et à l'hypocrisie ? Et les tourments qui la précèdent ne font-ils pas évanouir une vaine apparence de fermeté qui n'est fondée sur rien de solide ? Car où serait alors l'intérêt de l'imposteur ? A quel fantôme sacrifierait-il sa vie et sa constance ? Qu'attendrait-il d'une fiction dont il serait lui-même l'auteur ? Et comment soutiendrait-il en même temps de cruels supplices et ses propres reproches ?

On n'a jamais vu, et l'on ne verra jamais rien de semblable. Un homme peut sacrifier sa vie à une fausse gloire ; mais il est inouï qu'aucun ait voulu mourir pour attester un mensonge dont la fausseté lui ait été connue ; et cela est encore plus incompréhensible quand on suppose dans plusieurs une semblable frénésie, contraire à tous les principes et à tous les sentiments naturels.

ARTICLE II. — *Force de cette preuve par rapport aux premiers fondateurs d'une religion.*

Il faut mettre une grande différence entre des hommes séduits par une erreur qui s'est accréditée et qui est devenue populaire, et les premiers séducteurs. Il n'est pas impossible que des personnes trompées donnent à quelques écrits une autorité qu'ils ne méritent pas, et que la séduction, affermie par le temps et par des préjugés, les porte à souffrir quelque chose pour la défendre, ou, si l'on veut, à donner même leur vie pour lui rendre témoignage. La conscience alors leur lieu de vérité et de lumière, quoiqu'elle soit dans les ténèbres : la crainte de Dieu y joint une force réelle ; et tous les sentiments qui naissent de cette crainte peuvent soutenir ceux qui ne se trompent que par rapport à l'objet, et qui conservent sur le reste une pleine certitude, car il n'est pas douteux à leur égard qu'ils ne soient obligés à tout sacrifier à la religion et que ce ne soit un grand crime que de la renoncer.

Mais il n'en est pas ainsi des séducteurs ; car tout ce qui peut affermir les personnes séduites se tourne contre eux. Il faut qu'ils résistent à la vérité, à la conscience, à Dieu même. Il faut qu'ils combattent tout ce qui soutient les autres ; et il faut qu'ils le combattent, pour souffrir de grands supplices et la mort même, sans rien espérer d'une si folle obstination, et avec une crainte très-légitime d'en être sévèrement punis par la vérité éternelle qu'ils ont outragée.

Quiconque croit cela possible, ne connaît pas la nature, et ne se connaît pas lui-même. C'est s'efforcer de rendre tout douteux, que d'opposer à une telle évidence et à une telle certitude des défiances si mal fondées, et c'est refuser tous les témoignages, que de refuser de croire des témoins qui répandent leur sang, et qui n'ont d'autres motifs de le répandre que l'amour de la vérité et celui de leurs frères.

ARTICLE III. — *Si les évangélistes n'avaient pas été disciples de Jésus-Christ, ils ne mériteraient pas d'être crus, bien loin d'être suspects pour l'avoir été.*

Mais, dira peut-être quelqu'un, des témoins si déclarés et si pleins de zèle, ne marquent-ils pas de la passion ? Ne devraient-ils pas en citer d'autres, aussi sincères, mais moins prévenus ? Des historiens qui se donnent aussi pour disciples, n'affirment-ils pas la première de ces qualités par la seconde ? et la certitude des faits ne serait-elle pas mieux établie par des personnes qui en seraient bien instruites, mais qui n'auraient pas pris de parti ?

Appelle-t-on prendre parti, que de donner sa vie pour attester la vérité ? Est-ce dans de telles circonstances qu'un historien peut être suspect ? et si l'on refuse de le croire, parce qu'il répand son sang pour mériter d'être cru, quelle autre preuve attend-on qui soit au-dessus de celle-là ? Je conviens que dans une histoire ordinaire il est du devoir d'un historien de ne faire paraître ni zèle ni attachement ; mais il est aisé de montrer qu'en matière de religion, ce serait une injustice que d'exiger rien de tel, et que cette disposition même n'est pas possible : car quiconque a vu les miracles de Jésus-Christ, et en a connu la certitude, en a dû être touché. Quiconque a senti la force des preuves que Jésus-Christ a données de sa mission, a dû le regarder comme le Messie promis dans les Écritures : et quiconque a été persuadé qu'il était le Messie, a dû nécessairement croire en lui et devenir l'un de ses disciples. L'indifférence et la neutralité ne sont possibles qu'autant qu'elles sont jointes au doute : le doute lui-même n'est possible que faute de connaissance ou d'examen ; et un historien qui n'aurait rien approfondi ni rien examiné, que nous apprendrait-il ? Il faut qu'il soit certain de ce qu'il écrit, pour nous en assurer ; il faut qu'il l'ait vu, quand il se donne pour témoin oculaire. Il n'est donc pas possible qu'il soit indifférent sur les mêmes choses qu'il a vues et qu'il regarde comme cer-

taines ; et lorsque ces choses emportent nécessairement la persuasion et la foi, il n'est pas possible qu'il les écrive sans être ni persuadé ni fidèle.

C'est pour cela qu'on a soupçonné de supposition ce qu'on trouve dans l'histoire de Josèphe par rapport à Jésus-Christ : car l'on sait d'un côté que par une indigne flatterie (1) il a transporté à Vespasien ce que les prophètes avaient prédit du Messie ; et l'on ne peut comprendre de l'autre qu'il ait écrit de Jésus-Christ qu'il était le Christ (2), et qu'il n'ait pas cru en lui en s'unissant aux chrétiens. Ces deux réflexions jointes ensemble rendent la supposition évidente, et la dernière suffirait quand elle serait seule, rien n'étant plus contraire à la raison que de reconnaître publiquement Jésus-Christ pour le Messie, et de refuser de l'écouter et de le suivre.

Il pourrait néanmoins y avoir quelque chose de vrai dans le témoignage de Josèphe, si l'on en séparait ce qui est trop fort, et qui paraît ajouté au discours, dont il interromp la suite naturelle. Car s'il est contre la vraisemblance que cet historien ait reconnu Jésus-Christ pour le Messie, il est peut-être aussi contre la vraisemblance qu'il n'en ait point parlé ; mais il s'est contenté de termes généraux, qui marquent à la vérité une grande considération, mais qui n'entrent dans aucun détail, et qui nous apprennent de quel usage auraient été pour nous beaucoup d'historiens semblables à Josèphe, aussi négligents et aussi distraits que lui par rapport à Jésus-Christ, et pour les mêmes raisons aussi indifférents.

Une connaissance exacte des miracles que Jésus-Christ a opérés est inséparable de la persuasion ; et une telle persuasion est la même chose que la foi, ou elle y conduit nécessairement. Car lorsque les faits sont divins et miraculeux, on ne peut les regarder comme certains, sans les regarder aussi comme des témoignages que Dieu lui-même a rendus à certaines vérités, et dès lors ces vérités et la religion dont elles font partie, ne peuvent être regardées ni comme douteuses, ni comme indifférentes.

(1) Sed quod maxime ad bellum eos (les zéloteurs) excitaverat, responsioni erat ambiguum in sacris literis inventum, quod eo tempore quidam esset eorum finibus orbis terra habiturus imperium. Id enim illi quidem quædam præsumpserunt, multique sapientes interpretatione decepti sunt. Hæc autem plane responsio Vespasiani designabatur imperium, qui apud Indiam creatus est imperator. *Joseph. l. 7 de bell. Judæ.*, c. 12.

(2) Fuit hoc tempore Jesus vir sapiens, si tamen virum illum oportet dicere. Erat enim mirabilium operum effector, magister hominum qui vera libenter amplectuntur. Et plurimos quidem ex Judæis, plurimos ex gentibus ad se pertraxit. Hæc erat Christus. Cumque eum a priuoribus gentis sue accusatum Pilatus ad crucem damnasset, ab eo diligendo non absterent, qui priuoribus ceperant : cum post tertium diem rediuis ipsius appareret : cum divini vates hæc, aliaque quam plurima admiranda de eo prædixisset. Neque ad hæc diem de reit d non militum ab ec christianorum genus. *Joseph. l. 13 Antiq.*, c. 4.

ARTICLE IV. *Les miracles qu'ils rapportent ne doivent pas être suspects pour cela seul qu'ils sont miracles. S'ils avoient été moins publics et moins extraordinaires, il serait juste de s'en défier.*

Mais ce sont ces miracles mêmes, diraient peut-être un étranger et un infidèle, qui coûtent à croire et qui portent à douter de la sincérité des évangélistes; car il est juste de se défier de tout ce qui est extraordinaire; et l'on ne peut examiner trop sévèrement ce qui s'écarte des lois naturelles, principalement lorsqu'on veut s'en servir pour prouver que Dieu s'est déclaré en faveur d'une certaine religion.

La véritable ne craint point un tel examen, elle le demande au contraire et l'exige comme nécessaire: car ce n'est que par là qu'elle se distingue des sectes fondées sur l'illusion et le mensonge, à qui la fiction des prodiges ne coûte rien. Mais en examinant la vérité des miracles, il ne faut pas supposer qu'il ne peut y en avoir d'indubitables et de certains, ni contester à Dieu le pouvoir qu'il a sur la nature, qui n'est que ce qu'il a voulu qu'elle fût, et qui n'a d'autres lois que celles que sa liberté lui a marquées.

Qu'on examine donc avec la dernière rigueur les témoins qui nous assurent qu'ils ont vu les miracles de Jésus-Christ: non seulement j'y consens, mais j'y exhorte même; et j'en ai donné l'exemple. Mais après un tel examen, qu'on se souvienne que les miracles n'en sont pas moins certains pour être des exceptions de l'ordre naturel; et que ce serait ôter à Dieu tous les moyens de nous prouver ses desseins et ses mystères, que de se défier de tout ce qu'il ferait d'extraordinaire et de surprenant.

En effet, ceux mêmes qui s'efforcent d'affaiblir les miracles de Jésus-Christ, les exigeraient comme une preuve indispensable et nécessaire, si l'on ne disait pas qu'il en eût fait. Ils tâcheraient d'expliquer par des voies naturelles tous ceux qui ne seraient pas évidemment au-dessus de la nature. Ils en demanderaient d'éclatants, de manifestes et qu'il fût impossible d'obscurcir, tels que la résurrection des morts ou la guérison d'un aveugle-né. Ils voudraient qu'ils eussent été publics, sévèrement examinés, et en si grand nombre, qu'un peuple entier en pût rendre témoignage. Ils sont donc visiblement injustes de refuser les preuves qu'ils auraient eux-mêmes demandées; de s'en défier, parce qu'elles ont les caractères qu'ils auraient jugés nécessaires; et de chercher dans leur éclat et dans leur nombre un prétexte pour en douter, eux qui croiraient leur doute bien fondé si ces miracles avoient été moins extraordinaires et moins fréquents.

ARTICLE V. — *Dieu a réuni dans la personne des évangélistes tout ce qui est capable de former une persuasion pleine et parfaite.*

Il n'y a donc désormais qu'à rassembler toutes les preuves que nous avons de l'exactitude et de la sincérité des évangélistes et

des apôtres, pour admirer le soin que Dieu a pris de réunir dans eux tout ce qui est capable de faire impression sur un esprit équitable, et de former une persuasion pleine et parfaite. Ils sont tous contemporains, témoins oculaires, bien instruits de toutes choses, ou ils ont eu eux-mêmes beaucoup de part. Ils sont en grand nombre; et quoiqu'ils aient écrit séparément, dans des temps et dans des lieux différents, ils sont pleinement d'accord sur le fond et sur les circonstances principales. Il est évident néanmoins, par des différences qui ont été observées, qu'ils n'ont point écrit de concert, et que c'est uniquement la vérité qui les a réunis. Ils parlent d'eux-mêmes, de leur ignorance, de leurs faiblesses, de leurs fautes, avec une ingénuité jusque-là inconnue. Ils se contentent d'écrire avec simplicité les faits, sans tirer avantage d'aucun, sans expliquer ceux qui paraissent avoir besoin d'éclaircissement, sans faire de réflexions sur ceux qui les intéressent le plus, sans mêler dans leur récit ni plaintes, ni invectives, ni exhortations, quoiqu'ils soient d'ailleurs pleins de zèle, et qu'ils n'écrivent que pour répandre dans tout le monde la foi de l'Évangile. Enfin, ils s'exposent à tout et souffrent tout pour attester la vérité de ce qu'ils ont écrit. Ils s'offrent tous également à la mort, et plusieurs d'entre eux donnent réellement leur vie pour mettre ce dernier sceau à leur témoignage. Et ils apprennent à tous ceux qui les écoutent, à mourir comme eux pour les mêmes vérités et pour conserver sans altération les livres où elles sont écrites. S'il y a eu quelque chose de semblable depuis l'établissement du monde; s'il y a des faits parmi ceux qui sont les plus indubitables et les plus autorisés, qui aient les mêmes preuves et les mêmes caractères de certitude; s'il est possible, en ne croyant pas ce qu'ont écrit les évangélistes, de croire quelque chose sur le témoignage des hommes, on peut douter de l'histoire de l'Évangile: car il n'y a aucune comparaison à faire entre sa certitude et celle de tous les faits dont nous ne pouvons être assurés que par la fidélité de ceux qui les ont écrits.

ARTICLE VI. — *Les écritures du Nouveau Testament sont tellement liées entre elles, qu'il faut ou les rejeter toutes, ou les recevoir toutes.*

Avant de finir cette matière, je dois faire observer deux choses qui sont fort importantes. La première, que toutes les Écritures du Nouveau Testament sont liées entre elles par un rapport si essentiel et si nécessaire qu'on ne peut les séparer, et qu'il faut les regarder toutes comme sincères ou toutes comme supposées; parce que les mêmes faits et les mêmes mystères se trouvent dans toutes. L'histoire des Actes des apôtres suppose celle des évangélistes. Les Épîtres de S. Paul ont pour base l'une et l'autre. Les Épîtres de S. Pierre, de S. Jacques et de S. Jean ont une liaison intime avec celles de S. Paul. Il

n'y a pas jusqu'à celle de S. Jude, quoique très-courte, qui ne puisse rappeler seule tout l'essentiel de la religion chrétienne. Il faut nécessairement tout recevoir ou tout rejeter : le choix et le discernement sont impossibles et inutiles ; et le peu qu'on réserverait ferait revivre tout le reste. Or, qu'on examine après cela comment on s'y prendrait pour tout rejeter, et comment en particulier on réussirait à persuader que l'histoire des Actes est fautive, ou, ce qui est encore plus chimérique et plus insensé, que les Epîtres de saint Paul sont supposées.

ARTICLE VII.—*Elles n'ont pas été comme celles de l'Ancien Testament particulières à un seul peuple.*

La seconde observation est que les Ecritures du Nouveau Testament n'ont pas été comme celles de l'Ancien adressées à un seul peuple, séparé de tous les autres par ses mœurs et par son langage, dont la tradition par conséquent était moins publique et moins connue ; mais qu'elles ont été adressées à toutes les nations du monde, et dans la langue la plus commune aux Romains, aux Macédoniens, aux Corinthiens, aux Ephésiens, aux Galates, aux (1) Parthes, aux Hébreux de la Palestine, aux Juifs dispersés, aux douze tribus. Il faut donc nécessairement que dans le temps des apôtres tous les peuples que je viens de nommer aient eu les Ecritures qui portent leurs noms, et qu'ils aient pu en montrer les originaux (2) ; et sur cela il n'y a que deux partis à choisir : ou de convenir avec tous les peuples de la terre que leurs Ecritures sont véritablement des apôtres, et que tout ce qu'elles renferment est exactement conforme à ce que ces peuples avaient vu dans ces hommes divins, et à ce qu'ils en avaient appris ; ou de supposer dans tous les peuples du monde une conspiration générale pour fabriquer des Ecritures, dont la doctrine a été si sublime et si digne d'hommes inspirés, que tout le

monde y a été trompé, sans que personne ait eu le moindre soupçon de l'artifice, et sans que le secret entre tant de complices ait été découvert. A moins qu'on ne veuille se jeter dans une autre absurdité aussi contraire à la raison et supposer que tous les peuples ont regardé comme sincères, et même comme divines des Ecritures dont la fausseté leur était connue, ceux qui s'en disaient les auteurs n'ayant rien dit parmi eux et n'ayant rien fait de semblable à ce que portent ces Ecritures, dont néanmoins ces auteurs les prennent à témoins et veulent les rendre garants. Ce serait faire injure à l'équité naturelle et au bon sens, que d'insister plus longtemps sur cette matière ; et si une telle évidence ne suffit pas pour quelques esprits, la religion est bien vengée de leur résistance par leur aveuglement.

CHAPITRE VII.

Preuves que les écritures du Nouveau Testament sont divines, et que leurs auteurs ont été inspirés. Pourquoi les évangélistes et les apôtres n'imitent pas les anciens prophètes, en disant comme eux : Voici ce que dit le Seigneur. Première preuve de la divinité et de l'inspiration des écritures du Nouveau Testament : la doctrine de Jésus-Christ et ses mystères n'auraient à notre égard aucune certitude divine ; et les Ecritures du Nouveau Testament seraient très-inférieures à celles de l'Ancien. Seconde preuve : Jésus-Christ n'a pas seulement communiqué son autorité à ses apôtres, mais aussi sa sagesse et son esprit ; sans quoi son autorité aurait été inutile. Troisième preuve : Les apôtres n'ont rien mêlé d'humain dans la doctrine de l'Evangile. Quatrième preuve : ils assurent eux-mêmes qu'ils étaient inspirés, et ils condamnent le moindre doute sur ce point. Cinquième preuve : ils comparent la vérité de leurs paroles à la certitude et à l'immobilité des promesses dont Dieu est l'auteur et Jésus-Christ le garant. Sixième preuve : S. Paul assure que l'Evangile qu'il a prêché n'a rien de l'homme ; qu'il l'a reçu immédiatement de Jésus-Christ et qu'on n'y peut faire aucun changement ; et l'on doit dire des autres apôtres et des évangélistes, les mêmes choses. Septième preuve : il est essentiel à la vraie religion d'être divine : essentiel aux Ecritures qui en conservent le dépôt, d'être divines aussi : essentiel à ses fondateurs d'être inspirés. S'ils ne se donnaient pas pour tels, ils ne mériteraient pas d'être écoutés. Certitude que les Ecritures du Nouveau Testament ne sont pas altérées.

ARTICLE PREMIER. — *Pourquoi les évangélistes et les apôtres n'imitent pas les anciens prophètes, en disant comme eux : Voici ce que dit le Seigneur.*

Le fruit des recherches que j'ai faites jusqu'ici ne s'est pas terminé à me convaincre de la vérité des Ecritures du Nouveau Testament et de la sincérité de ceux qui en sont les auteurs ; car j'ai vu beaucoup de choses qui me persuadent que ces Ecritures sont

(1) L'Epître de saint Jean était écrite aux Parthes, selon les anciens ; saint Paul écrit aux Hébreux de la Palestine, saint Pierre aux Juifs dispersés, saint Jacques aux douze tribus.

(2) Age jam qui vales curiositatem melius exercere in legatio salutis tuae, percurrere Ecclesias apostolicas, apud quas ipsae ad huc cathedrae apostolorum suis locis praesident : apud quas ipsae authenticæ litteræ eorum recitantur, sonantes vocem, et representantes faciem uniuscujusque. Proxima est tibi Achaia ? habes Corinthum ; si non longe es a Macedonia, habes Philippo, habes Thessalonicenses. Si potes in Asiam tendere, habes Ephesum. Si autem Italiae adices, habes Romanum, unde nobis quoque auctoritas praesto est. Ista quam felix Ecclesia, cum totam doctrinam apostoli cum suo sanguine profundierint : ubi Petrus passioni dominicae adequatur ; ubi Paulus Joannis exitu coronatur ; ubi apostolus Joannes, posteaquam in oleum igneum demersus, nihil passus est, in insulam relegatur. *Tertul. de praescript.*, c. 56, p. 243.

Equid verisimile est in tot ac tante (Ecclesiae) in unam fidem erraverint : Nullus, inter multos, eventus nobis est. Exitus variasse debuerat error doctrinae Ecclesiarum. Caterum, quod apud multos inveniuntur, non est erratum, sed traditum. *Tertul. de praescript.*, c. 28, p. 241.

divines et que leurs auteurs ont été inspirés. Mais comme ce point est important, je ne dois pas me contenter des préjugés que certaines observations ont fait naître; et un examen plus sérieux ne saurait être qu'utile.

On pourrait être surpris de ce que les prophètes de l'Ancien Testament répétant si souvent: Voici ce que dit le Seigneur, les évangélistes et les apôtres n'emploient jamais cette expression si propre à marquer la mission divine et l'inspiration prophétique. Mais il ne faut pas confondre les temps. Lorsque Dieu parlait à nos pères (*Hébr.*, I, 2), en diverses occasions et en diverses manières, pour leur découvrir les mystères futurs de Jésus-Christ, il fallait avertir les hommes que c'était Dieu qui parlait; mais après qu'il nous a parlé par son Fils revêtu de notre chair, et après l'accomplissement des mystères, il ne faut plus qu'écouter ce Fils (*ipsum audite*); il ne faut que répéter ses paroles, et il n'est plus besoin d'avertir que c'est le Seigneur qui parle, quand on rapporte ce qu'il a dit.

C'est pour cette raison que lorsqu'il s'agit de prédictions qui regardent l'avenir, on substitue à l'ancienne expression, *voici ce que dit le Seigneur*, cette nouvelle manière: *Voici ce que dit (1) le Saint-Esprit*, ou: *Le Saint-Esprit ordonne*, ou: *Le Saint-Esprit déclare*, afin de distinguer les prophéties nouvelles qui ont un objet particulier de celles qui ont été accomplies en Jésus-Christ, qui est désormais le seul maître qu'il faille écouter.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, il est certain qu'on ne peut contester aux apôtres la qualité de prophètes: le peu que je viens de citer le prouve, et nous en verrons ailleurs des témoignages certains. Ainsi l'on ne doit rien conclure de ce qu'ils ne se servent pas de la même formule que les prophètes de l'Ancien Testament.

ARTICLE II. — *Première preuve que les Ecritures du Nouveau Testament sont divines, et que leurs auteurs ont été inspirés: La doctrine de Jésus-Christ et ses mystères n'auraient à notre égard aucune certitude divine, et les Ecritures du Nouveau Testament seraient très-inférieures à celles de l'Ancien.*

Ce n'est pas même leur don de prophétie que j'examine maintenant, si on le limite à la connaissance des choses futures. Mon dessein est de découvrir si les écrits qu'ils nous ont laissés sont divins et s'ils leur ont été inspirés. Et pour y réussir, je commence par supposer ce qui est certain, que Jésus-Christ n'a rien écrit, et que nous ne savons ce qu'il a fait et ce qu'il a dit que par ses disciples. Sur quoi je fais ce raisonnement fort simple: ou la doctrine de Jésus-Christ et la connaissance de ses mystères se sont conservées

aussi pures que si l'Eglise les avait reçues de lui-même immédiatement, et qu'il eût lui-même dicté les Ecritures qui les renferment: ou elles ont été altérées en quelque chose et elles ont perdu de leur pureté et par conséquent de leur certitude en passant par le canal des apôtres.

Dans le premier cas, les Ecritures sont indubitablement divines, puisqu'elles ont toute l'autorité de Jésus-Christ et qu'elles ont été conduites par son esprit et par sa lumière.

Mais dans le second elles sont altérées par le mélange de l'esprit de Dieu et de l'esprit de l'homme; et dès lors elles ne peuvent me servir de règle, ni pour la foi ni pour les mœurs; car je crains avec raison de prendre pour divin ce qui ne l'est pas; et comme je n'ai aucun moyen sûr pour le discerner, je suis contraint de me défier de tout, et par là tout me devient inutile.

Par une suite nécessaire, tout ce que Jésus-Christ était venu faire au monde, et tout ce qu'il avait voulu nous apprendre, devient incertain, puisque les Ecritures qui en conservent le dépôt ne sont plus certaines. Ainsi tout le fruit de son incarnation s'évanouit. Et au lieu qu'on pouvait dire avant sa venue (1): Le Messie nous instruira de tout, et il résoudra tous nos doutes par rapport à la religion, on doit dire après son retour dans le ciel, qu'il a multiplié nos doutes, en laissant affaiblir les vérités du salut; et qu'il nous a même ôté l'espérance d'en être jamais éclaircis d'une manière infailible, puisqu'après lui nous ne devons attendre ni un nouveau maître, ni un nouvel interprète, et que l'Eglise ne sera jamais ni plus éclairée que les apôtres, ni plus sûre des vérités qu'elle n'a reçues que par leur canal, et qu'on suppose affaiblies.

Il y aura ainsi une extrême différence entre les Ecritures de l'Ancien Testament qui sont manifestement inspirées, quoiqu'elles ne contiennent que des promesses et des figures, et celles du Nouveau qui auront été abandonnées à l'esprit humain, quoiqu'elles renferment ce que Dieu a fait de plus grand pour les hommes, ce qu'il y a d'essentiel à la religion et au salut, et ce qui doit subsister jusqu'à la fin des siècles. Et le Père céleste qui a réglé par son esprit toutes les expressions des prophètes qui promettaient son Fils, n'aura employé que la raison et la sagesse humaine pour conserver à son Eglise la divine doctrine et les mystères de son Fils, devenu pontife des biens futurs et le médiateur d'une alliance éternelle.

On répondra peut-être qu'il y a un milieu entre les deux extrémités proposées, parce que les Ecritures du Nouveau Testament peuvent être certaines sans être divines: et que les vérités enseignées par Jésus-Christ peuvent y avoir été conservées sans mélange et sans altération, quoiqu'elles n'aient pas été inspirées.

Mais, sans contester maintenant ce que

(1) *Hic dicit Spiritus sanctus. Act. XXI, 11.*
Dixit illis Spiritus sanctus: Segregate mihi Saulum.
Act. XIII, 2.

Spiritus manifeste dicit: quia in novissimis temporibus. I Tim. IV, 1.

(1) *Scio quia Messias venit. Cum ergo venerit ille, nobis amanturabit omnia. Joan. IV, 25.*

l'on avance, je demande comment j'en serai certain? Il peut y avoir un milieu entre les deux extrémités proposées. Je veux bien pour un moment le croire. Mais ce n'est point ce qui est possible qui est l'objet de ma foi. Son caractère est d'être non seulement certaine, mais immuable, et par conséquent son objet doit l'être. Les apôtres ont pu conserver la doctrine de Jésus-Christ, dans son exacte pureté, sans autre secours que celui de la raison et de la mémoire : ils l'ont pu ; mais l'ont-ils fait? Et s'ils l'ont fait, n'en ont-ils donné des preuves si certaines que je n'en puisse douter? Lorsque je trouverai des expressions difficiles et contraires à d'autres en apparence ; lorsqu'il s'agira des plus grandes questions et que j'aurai à répondre à des hérétiques qui abuseront d'un mot, d'une syllabe, serai-je bien affermi dans ma foi, en pensant que des hommes qui ne suivaient qu'une lumière naturelle, n'ont rien écrit que de divin?

ARTICLE III. — *Seconde preuve : Jésus-Christ n'a pas seulement communiqué son autorité à ses apôtres, mais aussi sa sagesse et son esprit ; sans quoi son autorité aurait été inutile.*

Ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ a donné ses apôtres (1) pour maîtres à l'univers. En les chargeant d'instruire toutes les nations il leur a communiqué non seulement son autorité, mais sa sagesse et sa lumière, sans quoi son autorité aurait été inutile. Lorsqu'il leur dit au jour de sa résurrection qu'il les envoyait comme son Père l'avait envoyé, il souffla visiblement sur eux pour leur communiquer son esprit ; et en les mettant à sa place, il leur donna de quoi la soutenir dignement en leur découvrant les profondeurs de l'Écriture, et leur ouvrant l'esprit par une lumière supérieure, afin qu'ils en eussent l'intelligence.

Par là il les mit en état non seulement de dire, comme les anciens prophètes : Voici ce que dit le Seigneur, mais de tenir sa place, de continuer son œuvre et de parler en son nom. Et c'est en effet ce que dit saint Paul de lui-même au nom de tous les autres (2) : *Nous tenons*, dit-il aux Corinthiens, *la place de Jésus-Christ comme ses ambassadeurs et ses lieutenants ; et c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche.* Jamais prophète ne parla de son ministère d'une manière plus auguste, et jamais il ne rendit un témoignage plus évident à l'inspiration divine (3). *Nous ne sommes pas*, dit encore le même Apôtre,

comme plusieurs qui altèrent et qui falsifient la parole de Dieu, mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu et dans la personne de Jésus-Christ. Voilà ce qui fixe les esprits et qui sert de fondement à la foi, autrement l'on ne sait si la parole de Dieu est pure ou falsifiée, si la révélation vient à nous sans mélange, ou si des traditions et des pensées humaines l'ont altérée (4). J'écris volontiers un homme qui ne se donne pour maître des nations que parce qu'il est en tout le disciple de la vérité, et qui en prend à té nom Jésus-Christ, qui l'a choisi pour les instruire dans la foi. Et je ne suis pas moins disposé que les Galates à le recevoir comme un ange (2) ou comme Jésus-Christ même, puisqu'il ne m'annonce que ce que Jésus-Christ en personne m'annoncerait, et qu'il ne fait à mon égard que suppléer sa présence et sa voix.

Car il est important d'observer que ce que Jésus-Christ avait commencé par son ministère public, les apôtres l'ont continué après sa mort dans la Judée et parmi les Gentils ; que c'est le même ouvrage, conduit par le même esprit et soutenu par la même main : qu'il n'y a eu de différence que dans les ministres, et non dans la certitude et la pureté de la doctrine ; et qu'autrement Jésus-Christ aurait laissé son ouvrage imparfait ou l'aurait même détruit, en se substituant des successeurs incapables de le soutenir.

ARTICLE IV. — *Troisième preuve : Les apôtres n'ont rien mêlé d'humain dans la doctrine de l'Évangile.*

Ce qui me confirme pleinement dans cette pensée est le soin qu'ont en les apôtres de ne rien mêler d'humain ni d'étranger dans la prédication de l'Évangile, et la raison qu'ils ont eue d'en user ainsi : car ils n'ont pas seulement voulu nous conserver la parole de Dieu dans sa pureté, mais ils ont encore voulu que notre foi ne fût fondée que sur le. Et ils étaient si éloignés d'altérer la simplicité de l'Évangile, que c'était même de cette simplicité qu'ils faisaient dépendre son efficacité et sa vertu. *Je n'ai point employé en vous parlant et en vous prêchant*, disait saint Paul aux fidèles (3), *les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets évidents de l'esprit et de la vertu de Dieu : afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.* La sagesse humaine est donc exclue, et non seulement l'éloquence humaine. La foi ne peut être fondée ni sur l'une ni sur l'autre. Son unique fondement est la parole de Dieu attestée par sa puissance, c'est-à-dire, la révélation jointe aux miracles. Et c'est ce que le même apôtre appelle *la doctrine de l'Esprit*, parce que c'est sa lu-

(1) Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra : emittes ergo duces omnes gentes. *Math.* XXV. II, 18. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Hec cum divisset, insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum. *Joan.* XX, 21.

Aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas. *Luc.* XXIV, 45.

(2) Pro Christo legatione fungimur, loco Christi, tanquam Deo exhortante per nos. *II Cor.* V, 20.

(3) Non sumus sicut plerumque ad erantes, verbum Dei, sed ex sinceritate sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. *II Cor.* XVI, 1.

(1) Positus sum predicator et apostolus (veritatem dico, non mentior), doctor gentium in fide et veritate. *I Tim.* II, 7.

(2) Sicut angelum excepistis me ; sicut Christum, Jesum. *Gal.* IV, 14.

(3) Ut fides vestra non sit in sapientia hominum sed in virtute Dei. *I Cor.* II, 4, etc.

mière qui la révèle, et son opération miraculeuse qui la prouve : *Nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, dit-il, mais l'esprit de Dieu, afin que nous connaissions les dons que Dieu a faits. Voilà d'où vient la lumière (1). Et nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine (elle est donc exclue avec son langage), mais avec les discours qu'enseigne le Saint-Esprit (2), n'employant pour des mystères spirituels que des paroles spirituelles. Voilà l'inspiration des paroles mêmes clairement marquée, puisque c'est le Saint-Esprit qui les enseigne, et qu'il y aurait autrement une disproportion visible entre les sublimes vérités qu'il peut seul enseigner et les paroles humaines qui les expliqueraient.*

ARTICLE V. — *Quatrième preuve : Ils assurent eux-mêmes qu'ils étaient inspirés; et ils concluent le moindre doute sur ce point.*

Mais le soin que nous prenons de prouver par des conséquences que les apôtres étaient inspirés et que leurs discours l'étaient aussi, n'est pas nécessaire, puisque les apôtres le disent ouvertement et qu'ils regardent comme une infirmité punissable le moindre doute sur cet article : *Est-ce donc que vous voulez éprouver, disait saint Paul (3) aux Corinthiens, la puissance de Jésus-Christ, qui parle par ma bouche? Il n'y a rien de plus clair, ni en même temps de plus général et de plus absolu. C'est Jésus-Christ qui parle : Paul n'est que son organe; et si l'on en doute, Jésus-Christ est prêt d'employer sa toute-puissance contre l'incrédule.*

Le même apôtre établit ailleurs non seulement cette vérité de fait, mais aussi le principe sur lequel elle est fondée (4). *Qui peut connaître, dit-il, la pensée et le dessein du Seigneur, et qui est en état de l'instruire? Mais pour nous, nous avons l'intelligence et l'esprit même de Jésus-Christ. C'est lui qui pense en nous; c'est lui qui est notre intelligence et notre sagesse. Autrement comment serions-nous capables de découvrir par nos conjectures ses desseins et ses sentiments (5)? Il n'y a que l'esprit de l'homme qui connaisse ce que pense l'homme. Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'esprit de Dieu qui pénètre tout, et même ce qu'il y a en Dieu de plus profond et de plus caché. Nous*

(1) Non indoctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrinâ Spiritus (selon le grec, sed in verbis quæ docet Spiritus); ce qui signifie l'inspiration des paroles. I Cor. II, 15.

(2) C'est le sens de ces paroles, spiritualibus spiritualia comparantes, comme ce qui précède immédiatement le démontre.

(3) An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus? II Cor. XIII, 5.

Il n'y a point d'interrogation dans le grec, mais cela ne change rien.

(4) Quis cognovit sensum Domini? nos autem sensum Christi habemus. I Cor., II, 16.

(5) Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in iis est? Ita et quæ Dei sunt nemo cognovit nisi spiritus Dei: spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei. *Ibid.*, 10 et 11.

nous exposerions à donner nos pensées pour les siennes, s'il ne nous révélait celles qu'il a; et par une suite nécessaire, nous serions en danger d'affaiblir ses pensées s'il ne nous suggérait des expressions dignes d'elles.

C'est pour cette raison que ce grand apôtre ne craint point de dire que le mépris qu'on ferait de ses paroles retomberait sur Dieu même qui l'a rempli de son esprit : *Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis (I Thess. IV, 8).* Et c'est sur ce fondement qu'il assure les Thessaloniciens (1) qu'ils ne s'étaient point trompés en écoutant ses discours avec le même respect que la parole de Dieu, parce qu'en effet ils étaient sa parole : *Non ut verbum hominum, sed sicut est vere verbum Dei.* Termes forts et précis qui prouvent que tout venait de Dieu, et les choses, et les expressions; et qu'on devait aux unes et aux autres la même vénération, parce qu'elles avaient le même principe.

ARTICLE VI. — *Cinquième preuve : ils comparent la vérité de leurs paroles à la certitude et à l'immobilité des promesses dont Dieu est l'auteur et Jésus-Christ le garant.*

C'est pour cela que le même saint Paul, que je cite plus souvent que les autres, mais qui parle au nom de tous, puisque c'est pour le même sujet et pour les mêmes raisons, ne peut souffrir qu'on le soupçonne de variation ou de légèreté dans ses paroles; qu'il les compare à la certitude des promesses qui nous sont faites en Jésus-Christ, et qu'il donne pour garant de leur vérité les miracles mêmes qui ont attesté celle de l'Évangile. *Ayant eu le dessein, dit-il aux Corinthiens, de vous voir en allant en Macédoine, est-ce par inconstance que je ne l'ai pas exécuté? ou quand je prends une résolution, cette résolution n'est-elle qu'humaine? et trouve-t-on ainsi en moi le oui et le non? Mais Dieu qui est véritable, est aussi témoin qu'il n'y a point de oui et de non dans les discours que je vous ai tenus : car Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, est incapable de oui et de non, tout étant ferme et véritable dans lui : car c'est en lui que toutes les promesses de Dieu sont oui et sont amen, c'est-à-dire certitude et vérité (II Cor. I, 17).*

Je ne connais rien dans toute l'Écriture de plus fort ni de plus majestueux pour prouver jusqu'où s'étendait l'inspiration des apôtres, quand ils écrivaient ou qu'ils parlaient aux fidèles, puisque des desseins qui paraissent assez arbitraires, et des promesses qui n'avaient rien, ce semble, au-dessus de l'humain, étaient l'effet d'une lumière et d'une sagesse surnaturelles.

Et c'est ce qui nous explique la véritable cause de l'anathème que prononce saint Paul, non seulement contre des docteurs étrangers ou contre un ange du ciel qui annoncerait un autre Évangile que celui qu'il avait prêché,

(1) Cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei accepistis illud, non ut verbum hominum, sed sicut est vere, verbum Dei. I Thess. II, 15.

mais contre lui-même, s'il venait à varier et à échanger quelque chose dans ses premières instructions. Car étant pleinement persuadé qu'il n'avait été que l'organe et l'interprète du Saint-Esprit dans ce qu'il avait dit et dans la manière dont il l'avait dit, il était convaincu qu'il n'y pouvait faire aucun changement que par l'esprit humain; et que s'il en avait la témérité, son anathème devait tomber sur lui le premier. *Quand nous vous annoncerions nous-même, dit-il, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore une fois : si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème (Gal., I, 1).* Je n'ai pas besoin d'examiner cet Evangile nouveau, il suffit qu'il soit nouveau, et si j'altère moi-même celui que j'ai prêché, vous êtes dispensés d'examiner mes altérations. Dites-moi anathème dès que je varie, car je suis un homme livré à mon esprit : je n'ai plus l'autorité de soumettre le vôtre; et l'esprit de Dieu qui m'avait inspiré ce que vous avez cru, vous donne droit de me rejeter comme un séducteur et un ennemi de votre foi : car je vous déclare, ce sont ici les termes de l'Apôtre (1), *quel' Evangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme, parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ (Gal., I, 11, 12).*

ARTICLE VII. — *Sixième preuve : Saint Paul assure que l'Evangile qu'il a prêché n'a rien de l'homme, qu'il l'a reçu immédiatement de Jésus-Christ, et qu'on n'y peut faire aucun changement; et l'on doit dire des autres apôtres et des évangélistes les mêmes choses.*

Il y a dans ces paroles plus de profondeur qu'on ne pense ordinairement, et qu'ind elles sont bien entendue, elles répandent une grande lumière sur la question que je traite. Saint Paul unit ces trois vérités, qu'on ne peut faire aucun changement dans l'Evangile qu'il a prêché, que cet Evangile n'a rien de l'homme, et que c'est Jésus-Christ lui-même qui le lui a révélé. Il prouve la première de ces vérités par la seconde, et la seconde par la troisième. Mais tout cela ne lui sera-t-il pas personnel? Car pourrait-il paraître ici le seul entre les apôtres à qui Jésus-Christ ait enseigné immédiatement l'Evangile sans le ministère des hommes? Les autres l'ont vu agir, ou entendu ses discours, ont été témoins de ses miracles; et en ce sens on peut dire qu'ils n'avaient appris l'Evangile que de lui seul. Mais ils nous découvrent eux-mêmes avec une admirable candeur, qu'ils remarquaient peu les actions de Jésus-Christ, quoique fort éclatantes, et qu'ils comprenaient peu ses discours, lors même qu'ils étaient clairs et sans paraboles. Quelle sûreté pouvons-nous donc avoir qu'ils ne se sont

jamais trompés? Qui nous répondra de la fidélité de leur mémoire, surtout quand il est question de longs discours, très-élevés, pleins de profondeurs et de mystères, tels que ceux que rapporte saint Jean? et qui nous sera caution que tout y est sincère et dans la plus rigoureuse exactitude, l'erreur étant quelquefois si près de la vérité, un mot de plus ou de moins pouvant être d'une conséquence infinie, et le temps qui s'était écoulé entre les événements, et leur histoire écrite assez tard, ayant pu faire omettre beaucoup de choses, et par la même raison y en faire ajouter?

Comment pourra-t-on dire que l'Evangile ainsi prêché n'aura rien de l'homme, n'ayant au contraire rien que d'humain du côté des prédicateurs? Pourquoi ne seront-ils pas reçus à varier, à rectifier, à suppléer, puisque c'est le caractère de l'esprit humain? Et sur quel fondement prononcerait-on anathème contre ceux qui prétendraient avoir eu une mémoire plus fidèle, ou une attention plus exacte, ou une intelligence plus éclairée, et qui fonderaient sur l'un de ces principes leurs changements? Saint Paul serait ainsi le seul qui aurait prêché un Evangile incapable de variation; encore pourrait-on lui contester ce privilège, si l'Evangile lui avait été seulement révélé, et que la manière de l'annoncer eût été confiée à sa raison et à sa mémoire naturelle?

Il est donc évident en premier lieu qu'il faut juger des évangélistes et des autres apôtres par saint Paul, puisqu'il ne s'agit point de sa personne, mais du fond même de la religion et de l'immuable certitude de l'Evangile; et qu'il faut en second lieu reconnaître dans tous une révélation immédiate, indépendante des moyens humains, et une application surnaturelle des vérités révélées dans les occasions où elles étaient nécessaires.

C'est ce que Jésus-Christ avait promis en termes clairs à ses apôtres; et il y aurait de l'impunité à douter qu'il n'ait accompli sa promesse dans son étendue. *Le consolateur, leur dit-il, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom (1), vous enseignera (Jean, XIV, 26) toutes choses, et vous se a souvenir de tout ce que je vous ai dit.* Et dans le même discours : *Quand l'esprit de vérité sera venu (2), il vous enseignera toute vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera.* L'inspiration ne peut être promise d'une manière plus générale ni plus parfaite; le don de prophétie y est compris, mais n'en est qu'une partie. Et il est si vrai que c'est le Saint-Esprit qui a été le maître intérieur des évangélistes et des apôtres, que c'est à lui que Jésus-Christ attribue leur prédication. *C'est lui, dit-il, qui me glorifiera.* Et pour remonter jusqu'à la première source de toute

(1) Non est secundum hominem, neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. *Gal., I, 11, 12.*

(1) Suggester vobis omnia quaecumque dixero vobis.

(2) Cum venerit ille spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. *Joan. XVI, 13.*

vérité et à toute infailibilité, Jésus-Christ dit encore que le Saint-Esprit ne dira que ce qu'il aura entendu ; tant l'Évangile est innumérable et sa certitude divine.

Aussi lorsque saint Pierre parle des Épîtres de saint Paul, il les compare aux anciennes Écritures dont l'inspiration était indubitable et avouée de tout le monde. *Il y a, dit-il, dans ses lettres quelques endroits difficiles à entendre que des hommes ignorants et légers détournent à un mauvais sens, et dont ils abusent, aussi bien que des autres Écritures (sic et ceteras Scripturas. II Pet. III. 16), à leur propre ruine.* Et c'est ce même apôtre qui nous donne une idée nette et précise des Écritures que nous devons regarder comme divines, en nous apprenant que c'est l'esprit de Dieu qui en est l'auteur, et que pour cette raison, ce n'est point à l'esprit de l'homme à les interpréter : *Soyez persuadés avant toutes choses, que nul le prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière, car ce n'a point été par la volonté de l'homme que les prophéties ont été anciennement apportées, mais c'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé (Pierre, ep. II, c. 1, 20).* Ainsi en suivant la lumière de cet apôtre, et le témoignage qu'il rend aux écrits apostoliques, nous devons être persuadés avant toutes choses que le Saint-Esprit les a dictés, que la volonté humaine n'y a eu aucune part, et que c'est à l'Église seule et non à aucun particulier à les expliquer.

ARTICLE VIII. — Septième preuve : Il est essentiel à la vraie religion d'être divine : essentiel aux Écritures qui en conservent le dépôt d'être divines aussi : essentiel à ses fondateurs d'être inspirés. S'ils ne se donnaient pas pour tels, ils ne mériteraient pas d'être écoutés. Certitude que les Écritures du Nouveau Testament ne sont pas altérées.

On peut m'objecter que je fais trop de fond sur ce que les évangélistes et les apôtres disent d'eux-mêmes, et qu'il faudrait quelque chose de plus que leur simple témoignage pour les croire inspirés.

Je conviens que le seul témoignage séparé de tout ce qui en établit la vérité ne suffit pas ; mais j'ai démontré, ce me semble, qu'on doit les regarder comme sincères et comme réunissant dans leurs personnes toutes les qualités qui méritent la confiance et le respect : ainsi, lorsqu'ils se disent inspirés, tous les préjugés sont en leur faveur, et il faudrait avoir de grandes preuves contre eux pour en douter. Nous verrons dans la suite qu'ils soutiennent par des miracles éclatants la vérité de leurs discours et la sublimité de leur ministère. Mais je n'ai pas dû attendre cette preuve, pour examiner s'ils étaient inspirés. C'était ici le lieu naturel de cette question, qui aurait interrompu la suite des matières, si elle avait été différée. Et je suis bien aise, indépendamment de tout ce qui sert à cette preuve, d'avoir découvert que les écrivains canoniques du Nouveau Testament s'attribuent hautement l'inspiration divine.

Car ils me seraient suspects, s'ils ne se l'attribuaient pas ou s'ils en parlaient avec incertitude, et je les croirais moins s'ils étaient plus modestes ou plus timides.

Il est essentiel à la vraie religion d'être divine : et il est par conséquent essentiel aux Écritures, qui en conservent la tradition et le dépôt, d'être divines aussi. Ces deux points dépendent nécessairement de l'inspiration de ceux qui prêchent les premiers la vraie religion, et qui l'établissent par leurs écrits. Je conclus donc avec certitude, que si la religion chrétienne est vraie, les apôtres et les évangélistes qui en sont les premiers maîtres, ont dû être inspirés, qu'ils ont dû savoir qu'ils l'étaient et qu'ils ont dû le dire : une autre conduite me porterait à ne les pas écouter. Car quoiqu'il ne soit pas certain que celui qui s'attribue l'inspiration, soit véritablement inspiré, il est certain néanmoins que ce n'est pas un homme qui n'est pas inspiré ne saurait être le fondateur d'une religion divine.

Tout ce qui servira donc à prouver la vérité de la religion chrétienne, prouvera aussi la divinité des Écritures qui lui servent de fondement ; et leur divinité une fois établie, non seulement nous dispensera d'examiner si elles ont été conservées pures jusqu'à nous, mais nous fera regarder le simple doute sur ce point, comme injuste et comme injurieux à la divine Providence, qui aurait laissé corrompre la source de la vérité et qui aurait ôté aux hommes le moyen qu'elle avait elle-même choisi pour la leur conserver.

CHAPITRE VIII.

Preuves de la résurrection de Jésus-Christ.

Pourquoi l'on commence par ce point capital. Ou en examine la vérité indépendamment de la révélation. Les évangélistes et les apôtres qui nous en assurent n'ont été ni trompés, ni trompeurs. Preuves particulières qui démontrent qu'ils n'ont pu être trompés. La vérité de la religion chrétienne est fondée sur des faits dont on peut être certain, indépendamment de la révélation. C'est ainsi qu'on examine si Jésus-Christ est véritablement ressuscité. Pourquoi l'on commence par ce point capital. Aucun de tous les faits qui sont certains et indubitables, n'a autant de preuves de certitude que la résurrection de Jésus-Christ. Ceux qui nous en assurent n'ont pu être trompés, ni trompeurs. On ne peut soupçonner les apôtres ni aucun des disciples, d'une crédulité précipitée ; ils étoient dans une disposition toute contraire. Ils ne firent aucun état dans le commencement des témoignages les plus précis ; ils n'eurent que de l'indifférence pour des preuves que les plus incrédules jugeraient aujourd'hui très-dignes d'attention. Caractères indubitables de vérité dans l'apparition de Jésus-Christ à Madeleine, dont les apôtres néanmoins ne sont pas touchés. Preuves convaincantes multipliées dans l'apparition de Jésus-Christ à ses apôtres le jour de sa résurrection, auxquelles ils ne se rendent qu'avec peine.

Incrédulité de saint Thomas contrainte de céder à l'évidence.

ARTICLE PREMIER. — *La vérité de la religion chrétienne est fondée sur des faits dont on peut être certain indépendamment de la révélation. C'est ainsi qu'on examine si Jésus-Christ est véritablement ressuscité. Pourquoi l'on commence par ce point capital.*

C'est principalement par rapport à la doctrine dont la révélation divine est le fondement, que les Écritures doivent être inspirées : car ce qui regarde les faits dont les preuves sont sensibles, n'est point d'un ordre surnaturel ; et l'on peut en avoir une entière certitude, lorsque ceux qui les rapportent sont sincères et bien instruits, quoiqu'il soit vrai que la révélation y ajoute une certitude divine lorsqu'elle est jointe au témoignage des hommes.

La religion chrétienne, aussi bien que celle des Juifs, est toute fondée sur des faits dont les preuves sont extérieures et dépendantes des sens. L'autorité divine leur a donné dans la suite un degré supérieur d'évidence et de certitude, en élevant ceux qui en ont été les premiers témoins à la qualité de prophètes, et en attestant leur sincérité par des miracles. Mais ces deux degrés de certitude sont d'une nature différente et peuvent être séparés. Le premier est simple et naturel. Il ne suppose ni la révélation ni la foi, et il suffit pour en entreprendre l'examen d'avoir du sens et de l'équité.

C'est ainsi que j'ai résolu d'approfondir la vérité des faits qui sont essentiels à la religion chrétienne, et je commence par celui de la résurrection de Jésus-Christ, parce qu'il est comme le centre de tout, et qu'étant une fois établi d'une manière ferme et solide, il devient la preuve de tout ce qui l'a précédé et de tout ce qui l'a suivi. Je reviendrai par un circuit aux choses que je passe maintenant, et qui auront alors plus de force. Et j'espère qu'après ce point capital et décisif, non seulement les autres paraîtront moins incroyables, mais que l'esprit ira même au devant, et les regardera ou comme des préparations, ou comme des dépendances nécessaires.

ARTICLE II. — *Aucun de tous les faits qui sont certains et indubitables n'a autant de preuves de certitude que la résurrection de Jésus-Christ. Ceux qui nous en assurent n'ont pu être ni trompés, ni trompeurs.*

On peut assurer sans exagération, qu'entre tous les faits qui passent pour indubitables, il n'y en a aucun dont la certitude soit aussi prouvée que celle de la résurrection de Jésus-Christ ; qui soit attesté par un si grand nombre d'historiens contemporains, témoins oculaires, préparés à se laver de leur sang ce qu'ils en ont écrit, et morts en effet la plupart pour en soutenir la vérité. Mais comme je veux m'affermir, ou contre ma propre faiblesse, ou contre l'incrédulité des autres, je considère comment on s'y prendrait pour affaiblir le témoignage des évangélistes et

des apôtres, et je ne vois que deux moyens, non d'y réussir, mais de le tenter.

Le premier est de dire que les évangélistes et les apôtres ont été trompés, et le second, de dire qu'ils ont eu dessein de tromper. Il y aurait néanmoins une extrême injustice à les en accuser sans fondement. Il faut des preuves pour détruire des preuves. Et ce serait à ceux qui ne reçoivent pas leur témoignage à leur en opposer de contraires, ou à montrer l'insuffisance du leur.

Je veux bien cependant me contenter du simple soupçon, destitué de toutes preuves, et je n'en examinerai pas avec moins d'attention et de soin, s'il est possible de trouver de la vraisemblance dans l'un des deux partis qu'on choisit. Comme ils sont opposés l'un à l'autre, il faut se déterminer à l'un des deux ; car les apôtres n'ont pas été en même temps trompés et trompeurs. Je suppose donc qu'on les soupçonne de s'être trompés.

Pour les en soupçonner, il faut penser qu'ils ont cru voir ce qu'ils n'ont pas vu, ou qu'ils n'ont pas apporté assez de soin pour en découvrir la vérité. Ces deux choses mêmes sont liées : car on ne croit voir ce qu'en effet on ne voit point que parce qu'on manque d'attention pour l'examiner. Mais dans cette supposition l'on doit être persuadé de leur bonne foi, et regarder ce qu'ils ont écrit comme une suite de leur sincérité.

ARTICLE III. — *On ne peut soupçonner les apôtres, ni aucun des disciples, d'une crédulité précipitée. Ils étaient dans une disposition toute contraire.*

Entrons donc dans le détail de ce que les apôtres écrivent, et voyons si nous y trouverons des preuves d'une crédulité précipitée. Il paraît par leur propre récit qu'ils ne s'attendaient presque point à la résurrection de Jésus-Christ ; que le scandale de sa croix avait fait évanouir le peu d'espérance qu'ils en avaient eue, et que la prédiction qu'il leur en avait faite en quittant la Galilée pour venir à Jérusalem, n'était plus présente à leur mémoire.

Les saintes femmes qui vinrent au sépulchre, n'avaient d'autre pensée que celle d'embaumer de nouveau le corps de Jésus-Christ, et de lui rendre les derniers devoirs, dont elles n'avaient pu s'acquitter à cause du jour du sabbat. Ne le trouvant plus, elles le crurent enlevé. Madeleine vint toute émue le dire à Pierre et à Jean, qui étant accourus, et ne voyant que les langes et le suaire, eurent à peu près la même idée ; car au rapport de l'un d'eux, ils ignoraient l'Écriture et le mystère de la résurrection. Madeleine était si pleine de cette pensée, que lors même que deux anges lui demandèrent le sujet de ses larmes, elle leur répondit qu'elle pleurait parce qu'on avait enlevé son Seigneur, et qu'elle ne savait où on l'avait mis. Et un moment après, voyant Jésus-Christ sans le connaître, qui lui faisait la même question que les anges, elle lui dit sans faire attention à ses paroles : si c'est vous qui l'avez

enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.

Voilà de quoi l'esprit de Madeleine était plein, lorsque Jésus-Christ se découvrit clairement à elle en l'appelant de son nom, avec le ton de voix qu'elle ne pouvait méconnaître; voilà ce que pensaient les autres femmes avant que les anges les eussent détrompées, et qu'elles eussent eu le bonheur d'embrasser les pieds de Jésus-Christ; et voilà ce que les apôtres s'obstinèrent à penser, malgré tout ce que leur purent dire Madeleine et les autres femmes.

De tels préjugés étaient-ils une préparation à la séduction? portaient-ils à tout croire sans examen? avaient-ils rempli l'esprit et l'imagination d'une vaine espérance qui se figurât tout ce qui pouvait la flatter, et qui donnât une vaine réalité aux plus légères apparences? N'est-il pas étonnant, au contraire, que le sépulcre ouvert, les linges restés, l'apparition des anges, ne rappellent point à Madeleine la prédiction que Jésus-Christ avait faite de sa résurrection, peu de jours avant sa mort, en termes si clairs; et que les apôtres, dans de telles circonstances dont ils ont eux-mêmes témoins, ne soient pas contraints de s'en souvenir?

ARTICLE IV. — *Ils ne firent aucun état, dans le commencement, des témoignages les plus précis; ils n'eurent que de l'indifférence pour des preuves que les plus incrédules jugeraient aujourd'hui très-dignes d'attention.*

De cette première observation passons à une autre, et voyons quelle impression fit, sur les onze apôtres (1) et sur quelques autres disciples, le récit bien circonstancié de ce qu'avait vu Madeleine en particulier, et de ce qu'avaient vu séparément les autres femmes; des discours que leur avaient tenus les anges, et de ceux même qu'elles disaient avoir entendus de Jésus-Christ. Ils regardèrent tout cela comme une rêverie (2), comme des imaginations, comme de pures chimères, et ils n'en firent aucun état. Et pourquoi? Est-ce que ces choses ne les touchaient pas d'assez près, eux qui étaient inconsolables (3) de la mort de leur maître, qui avaient tout à espérer s'il était vrai qu'il fût ressuscité, et qui étaient trompés en tout s'il ne l'était pas? Les femmes qui leur en rendaient témoignage étaient-elles indignes d'être cruës sur leur parole, elles qui avaient tout quitté pour Jésus-Christ, qui l'avaient suivi jusqu'à la croix lorsque les autres disciples l'avaient abandonné, et qui avaient eu le courage d'aller au sépulcre lors même qu'elles pensaient que les gardes y étaient encore? Marie, mère de Jacques et de deux autres apôtres, était l'une d'entre elles (4). Jeanne, femme de l'in-

tendant d'Hérode, et Madeleine, méritaient une déférence particulière: ce qu'elles disaient avoir vu et entendu avait si peu l'air de fiction, qu'il n'était pas même possible de le feindre, et rien n'était moins raisonnable que de ne vouloir pas même l'approfondir.

Cependant, tous le méprisèrent comme vain et frivole, et ce jour-là même deux disciples, dont l'un s'appelait C'éophas (1), se séparèrent des autres pour retourner vraisemblablement à leur première profession, n'ayant plus d'espérance, quoiqu'ils conservassent de la vénération pour Jésus-Christ, qui se joignit à eux dans le chemin, mais sans se faire connaître, et qui, par ses questions, les obligea de découvrir leurs pensées. Il est pour nous d'une extrême conséquence de les apprendre et de n'en rien supprimer: *Jésus de Nazareth, dirent-ils, a été un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple; mais les princes des prêtres et nos sénateurs l'ont livré au gouverneur pour être condamné à mort, et ils l'ont crucifié. Cependant, nous espérions que ce serait lui qui rachèterait Israël; et après tout cela, néanmoins, voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées. Il est vrai que quelques femmes de celles qui étaient avec nous nous ont étonnés, car étant allées dès le grand matin à son sépulcre, et n'y ayant point trouvé son corps, elles sont revenues dire que des anges mêmes leur ont apparu, qui les ont assurées qu'il est vivant. Et quelques-uns des nôtres, étant aussi allés au sépulcre, ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avaient rapportées; mais, pour lui, ils ne l'ont point trouvé* (Luc, XXIV).

Peut-on s'empêcher, en joignant tout ce que ces disciples mêlent dans leur récit, de n'être pas ému contre eux d'une secrète impatience de ce qu'ils ne tirent aucune conséquence des faits les plus certains, ni de ceux qu'il était si facile de vérifier? Il n'est encore que le troisième jour: dès le matin le sépulcre est ouvert, et les seuls linges y sont demeurés. Des femmes, dont la vertu et la sincérité ne peuvent être suspectes, disent qu'elles ont vu des anges qui les ont assurées de la résurrection de Jésus-Christ, qu'il avait lui-même prédite. Ils le révèrent comme un grand prophète, et ils ne le croient, ni lui, ni les anges, ni les personnes à qui les anges ont parlé. Est-il possible de porter plus loin, je ne dis pas l'indolence, mais l'incrédulité? Ceux qui sont assez malheureux pour douter aujourd'hui de la résurrection de Jésus-Christ auraient-ils été capables d'une stupidité si déraisonnable, s'ils avaient été dans les mêmes circonstances? et ne se seraient-ils pas donné plus de soin et plus de mouve-

Chusæ procreatoris Herodis) et Maria Jacobi, et cetera que cum eis erant que dicebant ad apostolos hæc. Luc. XXIV, 10.

(1) Narraverunt hæc omnia illis undecim et cæteris omnibus. Luc. XXIV, 9.

(2) Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista, et non crediderunt illis. *Ibid.*, 11.

(3) Nuntiauit his qui cum eo fuerant, lugentibus et flentibus. *Marc.* XVI, 10.

(4) Erat autem Maria Magdalene, et Joanna (uxor

(1) Le même apparemment que celui qui avait épousé Marie que l'Écriture appelle sœur de la sainte Vierge, et qui était père de trois apôtres, Jacques Jude et Simon le mineur, ou Simon, évêque de Jérusalem après saint Jacques.

ment pour approfondir une vérité d'une aussi grande conséquence ?

Qu'ils supposent donc, pour un moment, que c'est à eux-mêmes que ces saintes femmes rendent compte de ce qu'elles ont vu, et qu'ils jugent s'ils en auraient fait aussi peu de cas que les apôtres ? Comme nous étions consternés (*Luc*, XXIV, 4), leur disent-elles, de ce que, selon nos pensées, le corps de Jésus-Christ avait été enlevé (*Jean.*, XX, 12), deux anges vêtus de blanc nous ont apparu ; ils étaient assis au lieu même où son corps avait été, l'un à la tête et l'autre aux pieds, et ils nous ont dit : Pourquoi (*Luc*, XXIV, 5 et suiv.) cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ? Il n'est point ici, il est ressuscité. Souvenez-vous de quelle manière il vous avait parlé lorsqu'il était encore en Galilée : Il faut, disait-il, que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié et qu'il ressuscite le troisième jour. Nous nous en sommes en effet souvenues (*Matt.*, XXVIII, 6). Et les anges ont ajouté : Venez voir le lieu où le Seigneur avait été mis (*Marc*, XVI, 7), et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples et à Pierre qu'il est ressuscité, qu'il sera en Galilée avant vous, et que c'est là que vous le verrez. Nous sommes sorties du sépulcre à l'instant, pleines de joie, pour venir vous annoncer tout cela (*Matt.*, XXVIII, 1, 9) ; mais, comme nous étions en chemin, le Seigneur lui-même s'est présenté devant nous en nous désirant le salut : nous nous en sommes approchées, et, en lui embrassant les pieds, nous l'avons adoré.

Que pensent de ce récit, où tout est si sage, si sérieux, si intéressant, ceux qui viennent de l'écouter ? Y trouvent-ils un air de folie et de rêverie ? Comment ces femmes se souviennent-elles, dans ce moment, de la manière dont Jésus-Christ avait prédit son crucifiement et sa résurrection, elles qui ne pensaient qu'à chercher quelque consolation de sa mort en répandant sur lui des parfums ? Comment ont-elles passé si subitement d'une excessive douleur à un transport de joie ? Comment devinent-elles que le Seigneur se rendra visible à ses disciples en Galilée, si les anges ne leur ont rien dit de semblable ? Je suis persuadé que ceux dont la foi est chancelante auraient trouvé en cela de grands sujets de réflexion, et il est au moins bien certain qu'ils n'accuseront plus les apôtres, qui la traitèrent de pure rêverie, d'avoir cru trop légèrement.

ARTICLE V. — *Caractères inaubitables de vérité dans l'apparition de Jésus-Christ à la Madeleine, dont les apôtres néanmoins ne sont pas touchés.*

Mais qu'ils écoutent ce que Madeleine a de particulier à leur dire. L'apparition des anges, et leurs paroles si capables de consoler, n'avaient pu essayer mes larmes. J'en répandais encore lorsque je vis Jésus devant moi, sans savoir que ce fût lui. Il me dit : *Femme* (*Jean.*, XX, 14 et suiv.), *pourquoi pleurez-vous ?* et je lui répondis, pensant que

ce fût le jardinier : *Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.* Après quoi je me détournai. Mais Jésus m'appela de mon nom : *Marie !* et, l'ayant reconnu à sa voix, je me tournai à l'instant en lui disant : *Ah ! mon maître !* Mon dessein était de me prosterner à ses pieds et de les lui embrasser, mais il me répondit : *Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père ; mais allez trouver mes frères, dites-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu.*

Aucune de ces circonstances peut-elle être l'effet d'une imagination qui se figure ce qu'elle espère, et qui convertit ses visions en réalités ? Madeleine pleure, et, dans le temps qu'elle est toute plongée dans sa douleur, elle s'entend nommer, et d'un ton qui porte la persuasion et qui cause le plus vif sentiment. Mais sa joie est suspendue par une espèce d'interdit dont la raison est encore obscure, et qu'assurément il n'était pas naturel de conjecturer. Et il était encore moins possible de mettre dans la bouche de Jésus-Christ des termes dont il ne s'était point encore servi : Allez dire à mes frères (expression nouvelle, mais prédite dans le psaume XXI) que je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu, expression encore plus nouvelle et plus inouïe, mais qui marque la pleine réconciliation des hommes avec Dieu, par les mérites du médiateur qui a uni, dans une même personne, le Fils de Dieu et le fils de l'homme.

Les apôtres, qui ne furent point tournés de tant de choses si capables de persuader, ou pour le moins de donner de l'empressément et de la vivacité, sont un prodige d'incrédulité et d'insensibilité ; et il n'y eut jamais de soupçon plus mal fondé ni plus contraire à leurs dispositions, que celui d'une excessive facilité à tout croire sans rien approfondir.

ARTICLE VI. — *Preuves convaincantes multipliées dans l'apparition de Jésus-Christ à ses apôtres le jour de sa résurrection, auxquelles ils ne se rendent qu'avec peine.*

Nous en serons encore plus convaincus, lorsque nous considérerons avec quelle peine ils se rendirent aux témoignages les plus certains et aux preuves les plus indubitables ; mais il faut que ceux qui hésitent encore se transportent en esprit dans le lieu où ils étaient enfermés par la crainte des Juifs, et qu'ils se rendent spectateurs de tout ce qui s'y passe.

La nouvelle de la résurrection de Jésus-Christ (1) commençait à paraître sérieuse, et à passer même dans l'esprit de quelques-uns pour certaine, depuis qu'il était apparu à saint Pierre, lorsque les deux disciples qui l'avaient entretenu dans le chemin d'Emmaüs (2) et qui l'avaient reconnu à la fraction du pain, vinrent raconter aux onze apô-

(1) Surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni *Luc*, XXIV, 34.

(2) *Ibid*, 35-35, et seq.

tres, et aux autres qui étaient avec eux, ce qui leur était arrivé. Jésus-Christ choisit le temps même où ils parlaient de lui pour se montrer à eux, en leur souhaitant la paix et en les exhortant à la confiance. *Ils furent néanmoins frappés d'étonnement et de crainte, et ils s'imaginaient voir un esprit; mais Jésus leur dit : Pourquoi vous troublez-vous? et pourquoi s'élève-t-il tant de différentes pensées dans vos cœurs? Regardez mes mains et mes pieds; c'est moi-même. Touchez-moi, et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os comme vous voyez que j'ai.* Après cela, il leur montra ses mains et ses pieds (où les ouvertures faites par les clous paraissaient encore); mais eux ne crurent pas même alors ce qu'ils voyaient, tant ils étaient transportés de joie et d'admiration. Il leur dit donc : *N'avez-vous point ici quelque chose à manger? et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti et un rayon de miel. Il en mangea devant eux, et, ayant pris les restes, il les leur donna et leur dit : Vous voyez ce que je vous avais dit lorsque j'étais encore avec vous : qu'il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, et dans les prophéties, et dans les psaumes, fût accompli.*

J'interromps le reste du discours, pour demander à ceux que j'ai priés de se regarder comme spectateurs s'ils sont contents, et s'ils auraient exigé quelque chose de plus. Est-il possible d'unir ensemble plus de preuves et d'un genre moins sujet à illusion? Qui aurait espéré même que Jésus-Christ, après sa résurrection, eût conservé les vestiges de ses plaies, qu'il eût la condescendance de manger, qu'il se laissât toucher? Les apôtres, néanmoins, ont eu besoin de tout cela pour se convaincre qu'ils n'étaient point trompés par l'apparition d'un esprit; et à peine s'en rapportaient-ils à leurs yeux, à leurs oreilles et à leurs mains, tant ils craignaient de se livrer à une fausse joie, et tant ils étaient portés à la défiance et à toutes les pensées capables de l'entretenir.

Mais écoutons le reste, et voyons par où Jésus-Christ acheva de les persuader. Il venait de leur dire que sa mort et sa résurrection avaient été prédites dans les Écritures; mais il le leur aurait dit inutilement, s'il ne leur avait ouvert l'esprit pour leur en donner l'intelligence (1). Il leur communiqua donc le même esprit qui les avait dictés, et il continua ainsi : *Il fallait, selon qu'il est écrit, que le Christ souffrit et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'on prêchât en son nom la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem. Or, vous êtes témoins de ces choses, et je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Père, qui vous a été promis; mais cependant, demeurez dans la ville de Jérusalem, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut (2).*

Comme je suppose qu'on traite ici avec des

esprits sérieux, je demande si chaque parole que je viens de rapporter n'est pas une nouvelle preuve que l'apparition était réelle? Qui est-ce qui découvre aux apôtres le secret des Écritures? Qui leur donne la commission d'annoncer la pénitence et la rémission des péchés à tous les peuples? Qui leur promet une force surnaturelle pour soutenir dignement un tel ministère? Qui leur défend de s'y ingérer avant que de l'avoir reçue? et qui leur commande d'en commencer les fonctions par Jérusalem, où leur maître venait d'être crucifié, et où il était sans apparence que ses disciples eussent aucun succès?

ARTICLE VII. — *Incrédulité de saint Thomas contrainte de céder à l'évidence.*

Je suis certain que l'on ne peut regarder toutes ces circonstances comme véritables, et conserver le moindre doute sur la vérité de la résurrection de Jésus-Christ. Saint Thomas néanmoins, qui était absent, mais qui fut instruit de tout par les autres disciples, continua de la nier (*Jean, XX, 24 et suiv.*), sans vouloir se rapporter qu'à lui-même et à sa propre expérience de tout ce qu'on lui disait, ajoutant qu'il voulait mettre lui-même son doigt dans les ouvertures des clous et sa main dans celle du côté, dont les autres s'étaient contentés d'avoir la vue. Voilà un homme bien éloigné d'une indiscrète crédulité, et qui représente bien naïvement la disposition de ceux qui ne peuvent croire ce qu'ils n'ont pas vu, et qui se délient toujours de l'attention et de l'exactitude des autres. Comment donc fut-il persuadé? *Huit jours après, les disciples étant dans la maison et Thomas avec eux, Jésus vint, les portes étant fermées. Il se tint au milieu d'eux et leur dit : La paix soit avec vous! Il dit ensuite à Thomas : Portez ici votre doigt et voyez mes mains, et portez ici votre main et mettez-la dans mon côté, et ne soyez pas incédule, mais fidèle. Thomas lui répondit en disant : Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. Et Jésus lui dit : Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu; heureux ceux qui croient sans avoir vu.*

Était-il possible que l'incrédulité de saint Thomas ne cédât pas à des preuves si réelles et si palpables? Si l'eût continué dans son obstination, n'eût-elle pas été clairement injuste et déraisonnable? et ceux dont la foi est aujourd'hui chancelante auraient-ils pu s'empêcher de s'écrier avec lui : Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu, s'ils avaient été à sa place? La résurrection de Jésus-Christ était donc alors pleinement certaine, et n'eût été une folie d'en douter. Dans de telles circonstances, l'incrédulité la plus obstinée eût été vaincue; comment la même résurrection serait-elle devenue douteuse depuis? et comment l'incrédulité, qui eût été alors inexcusable, comme absolument contraire aux sens et à la raison, peut-elle espérer quelque excuse?

Qui avait rapporté à un être chimérique, à un fantôme sans réalité, les paroles de saint Thomas? Comment ce fantôme savait-

(1) Tunc aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas. Luc. XXIV, 45.

(2) Ibid., 46 et seq.

il en quoi consistait la défiance de ce disciple et ce qui en devait être le remède? Par quelle illusion la chair de Jésus-Christ paraissait-elle aussi réelle que la main de saint Thomas qui la touchait? Par quel autre moyen la vérité et l'existence des corps sera-t-elle prouvée, si toutes les démonstrations que nous en avons ici sont suspectes? Enfin de quelle bouche sortait cette maxime si consolante pour les fidèles qui ont cru le témoignage des apôtres : Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu ; mais ceux qui croient sans avoir vu sont plus heureux ?

CHAPITRE IX.

Où l'on continue d'examiner s'il a été possible que les apôtres aient été trompés au sujet de la résurrection de Jésus-Christ. Avec quelle lenteur les deux disciples qui allaient à Emmaüs cédèrent aux preuves de sa résurrection : examen et force de ces preuves ; elles ne firent néanmoins qu'une légère impression sur les apôtres. L'ordre qui leur fut donné d'aller attendre Jésus-Christ dans la Galilée n'a pu être sujet à aucune illusion, et l'événement n'a pu être douteux. Raisons de cet ordre, qui devienent de nouvelles preuves. Multitude de spectateurs : impossibilité qu'ils se soient tous trompés. L'apparition de Jésus-Christ sur le rivage du lac de Tibériade fournit beaucoup de preuves qui n'ont pu être sujettes à illusion. Rapport des deux péchés miraculeux : égale certitude de l'une et de l'autre. Ce qui suivit cette apparition et qui est particulier à saint Pierre, est une source féconde de nouvelles preuves, où l'imagination et la séduction n'ont pu avoir aucune part. Amas de preuves dans les apparitions et les instructions de Jésus-Christ pendant quarante jours.

ARTICLE PREMIER. — *Avec quelle lenteur les deux disciples qui allaient à Emmaüs cédèrent aux preuves de sa résurrection. Examen et force de ces preuves. Elles ne firent néanmoins qu'une légère impression sur les apôtres.*

Nous avons dit dans le chapitre précédent, que deux disciples instruits de ce que les saintes femmes avaient vu et rapporté, en avaient été si peu touchés, qu'ils se séparèrent des autres, ne retenant que la douleur d'avoir perdu Jésus-Christ, et n'ayant aucune espérance de le revoir : et nous avons prouvé par leur exemple combien les apôtres et les autres disciples s'attendaient peu à sa résurrection, et combien ils étaient éloignés de se rendre légèrement aux premiers bruits et à des signes équivoques.

Ces deux disciples changèrent de sentiment le même jour (*Luc*, XXIV, 13 et suivantes). Et nous allons examiner si ce fut sur des preuves sujettes à illusion, et dont des personnes plus attentives et plus éclairées auraient reconnu le faible. Ils allaient à Emmaüs, et dans le chemin ils s'entretenaient avec douleur de ce qui était arrivé à leur maître, qu'ils avaient regardé comme devant être le libérateur d'Israël, mais dont la mort avait

fait évanouir les espérances. *Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus vint lui-même les joindre, et se mit à marcher avec eux. Mais leurs yeux étaient retenus par une vertu divine qui les empêchait de le reconnaître. Il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi dans le chemin, et d'où vient que vous êtes si tristes? L'un d'eux appelé Cléophas lui répondit : Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci? Et quoi? leur dit-il. Ils lui répondirent : Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un prophète (dans le chapitre précédent article 4)... Je passe le reste de leur réponse qui est ailleurs. Et avant de rapporter celle que leur fit Jésus-Christ, je demande si une telle apparition peut être soupçonnée de fausseté? Les disciples ne s'y attendaient pas ; et bien loin de se figurer partout Jésus-Christ ressuscité, ils ne le découvrent pas quoique présent et marchant avec eux. Ils l'entendent même parler sans le connaître : et dans un long discours, où il leur explique toute la suite des Ecritures, il ne leur vient point dans l'esprit que ce soit lui, quoiqu'il leur reproche leur lenteur à croire avec une autorité et une bonté qu'aucun autre ne pouvait imiter ; et qu'il leur révèle des mystères dont lui seul pouvait avoir une si haute et si parfaite intelligence. !*

O insensés, leur dit-il ! dont le cœur est pesant et tardif à croire tout ce que les prophètes ont dit, ne fallait-il pas que le Christ souffrît tout cela et qu'il entrât ainsi dans sa gloire? Et commençant par Moïse et continuant par tous les prophètes, il leur expliquait ce qui avait été dit de lui dans toutes les Ecritures.

Ici je ne demande pas un esprit de sagesse et d'équité pour sentir toute la force de cette preuve. Je consens au contraire qu'on résiste à sa vive lumière aussi longtemps qu'on pourra feindre des prétextes pour s'en défendre. Comment des hommes qui n'avaient peut-être jamais lu les prophètes, ou qui n'y avaient jamais vu les mystères de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, s'imaginent-ils entendre un habile interprète qui les leur explique par ordre? Par quel effet d'une subite illusion voient-ils toute la suite des Ecritures, les passages précis, les figures naturelles, les prédictions distinctes, qui avaient rapport aux souffrances et aux humiliations du Messie et à la gloire de sa résurrection? Qui leur cite si à propos Moïse et les prophètes, où beaucoup de personnes ont aujourd'hui tant de peine à voir clairement Jésus-Christ? Ce n'est plus la main qui touche une chair réelle : ce n'est plus l'oreille seule qui entend des paroles : ce ne sont plus les yeux qui attestent la vérité et la présence d'un corps ressuscité. C'est avec tout cela joint ensemble une savante interprétation des plus sublimes prophéties, une lumière qui éclaire ce qu'il y avait de plus obscur dans les Ecritures, une sainte ardeur qui enflamme et qui console le cœur des disciples, comme ils l'avouèrent après que le voile qui était sur leurs yeux fût ôté. Ici toutes les preuves possibles concourent : les sens, la raison, la lumière pro-

phétique. Elles se prêtent toutes une mutuelle force : et la dernière qui ne peut être sujette à illusion, donne aux autres une certitude qu'aucun effort humain ne peut affaiblir.

Les disciples néanmoins, lents à croire jusqu'à l'excès, quoique touchés et attendris, ne reconnurent Jésus-Christ qu'après qu'ils l'eurent obligé à demeurer avec eux, et qu'étant à table avec lui, ils observèrent dans la manière dont il bénit le pain avant de le rompre, celle avec laquelle il faisait toujours cette action lorsqu'il vivait avec eux. *Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent, et ils se dirent l'un à l'autre : N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant dans nous lorsqu'il nous parlait durant le chemin, et qu'il nous expliquait les Écritures? Et se levant à l'heure même ils retournèrent à Jérusalem, où ils trouvèrent les onze apôtres assemblés, et ils leur racontèrent ce qui leur était arrivé dans le chemin, et comment ils avaient reconnu [le Seigneur] dans la fraction du pain.* Jamais certainement témoignage ne fut plus digne d'être cru; et il n'y en eut jamais où le soupçon d'illusion et de précipitation à croire fût moins vraisemblable. Et cependant un (1) des évangélistes observe qu'ils ne furent pas crus, la disposition générale et dominante étant alors de ne croire pas ce qui était le plus indubitable et le plus certain.

ARTICLE II. — *L'ordre qui leur fut donné d'aller attendre Jésus-Christ dans la Galilée n'a pu être sujet à aucune illusion, et l'événement n'a pu être douteux. Raisons de cet ordre qui deviennent de nouvelles preuves. Multitude des spectateurs. Impossibilité qu'ils se soient tous trompés.*

Nous avons vu que les anges qui apparurent aux saintes femmes (*Matth.*, XXVIII, 7), les chargèrent de dire aux apôtres, non seulement que Jésus-Christ était ressuscité (*Marc.*, XVI, 7), mais qu'il serait avant eux en Galilée (*Matth.*, XXVIII, 10), et que ce serait là qu'ils le verraient. Jésus-Christ lui-même leur en renouvela l'ordre, lorsqu'elles le virent et qu'elles lui embrassèrent les pieds. Et cet ordre ne fut pas général et indéci : car Jésus-Christ leur marqua distinctement la montagne (2) où il avait résolu de se montrer à ses disciples : et il y a bien de l'apparence qu'il leur marqua aussi le temps, quoiqu'il ne soit pas exprimé.

Un tel ordre et un tel rendez-vous ont quelque chose de bien singulier et qui ne tombe pas aisément dans la pensée. Mais s'il n'y a eu en cela aucune réalité, et si les anges et Jésus-Christ n'ont rien dit de tel, les apôtres trompés par un faux ordre et par une fausse espérance, prirent une peine inutile en allant en Galilée. Ils y attendirent sans fruit l'effet d'une promesse chimérique. Ni eux ni les

personnes à qui le secret avait été communiqué, ne virent point Jésus-Christ. Ils furent donc pleinement convaincus que les premières apparitions faites aux femmes étaient fausses. Ils durent se défier de celles où ils avaient cru voir eux-mêmes quelque chose. Et comme ils étaient retournés dans leur pays et dans leur famille, ils durent s'y renfermer et perdre pour toujours la vaine idée de je ne sais quel royaume et de je ne sais quelle liberté dont ils s'étaient flattés pendant la vie de Jésus-Christ, et que de prétendues visions avaient réveillées après sa mort. Tout cela suit nécessairement de la supposition que les anges et Jésus-Christ n'aient point parlé. Mais comme c'est tout le contraire qui est arrivé, que les apôtres et les autres disciples ont vu ce qu'ils espéraient voir, qu'ils sont revenus de Galilée plus persuadés de la résurrection de Jésus-Christ qu'ils ne l'étaient avant d'y aller, et que dans ce voyage le nombre des fidèles, qui en ont été convaincus, s'est beaucoup augmenté, toutes ces circonstances prouvent invinciblement que l'ordre donné par des anges et par Jésus-Christ était réel, et que les apparitions où il avait été donné sont indubitables.

Mais pourquoi Jésus-Christ, qui s'était montré si clairement aux apôtres et à quelques disciples dans la maison où ils étaient assemblés à Jérusalem, les envoyait-il en Galilée? Nous avons lieu de conjecturer que c'était en partie pour leur procurer plus de liberté loin du conseil des prêtres et des sénateurs; plus de facilité pour s'assembler et plus de commodité pour réunir les anciens disciples. Mais la principale raison était sans doute de les confirmer dans la persuasion qu'il était vraiment ressuscité, en revoyant avec eux les lieux d'où il les avait appelés, où il avait prêché, où il avait fait des miracles : en joignant les progrès de l'Évangile à ses commencements, les effets aux prédictions, la gloire aux contradictions et aux humiliations : et en leur faisant remarquer qu'en tel lieu, il leur avait annoncé ce qui était arrivé, et qu'en tel autre il les avait repris de ce qu'ils n'avaient que des vues charnelles et de ce qu'ils ne comprenaient rien dans le mystère de ses souffrances et de sa mort.

Tout cela était admirablement propre pour les affermir de plus en plus et pour leur rendre comme palpable et comme sensible la vérité de la résurrection de celui qui vivait et conversait avec eux avec son ancienne bonté; qui leur annonçait les mêmes vérités; leur prédisait les mêmes choses; leur promettait les mêmes biens, et qu'il paraissait en tout absolument le même que celui qu'ils avaient suivi dans le désert, sur les montagnes et en particulier sur celle où le rendez-vous général était marqué, et qui était peut-être la même que celle où il avait prononcé le discours qui commence par les béatitudes, et qui comprend toute la perfection chrétienne dans le plus sublime degré.

Mais autant cela est merveilleux et divin, en supposant que tout est réel, autant

(1) *Quobus ex his ambulantiibus ostensus est, in alia effigie, euntibus in villam. Et illi euntes nuntiaverunt cæteris : nec illis crediderunt. Marc.* XVI, 12.

(2) *Undecim discipuli abierunt in Galileam, in montem ubi constituerat illis Jesus. Matth.* XXVIII, 16.

cela est froid et misérable en supposant que tout est chimérique. Que vont en effet chercher les apôtres dans la Galilée, et qu'y trouvent-ils ? Par quelle frénésie s'imaginent-ils tous les mêmes visions ? Comment quelqu'un d'entre eux plus sage que les autres n'avouerait-il pas qu'il ne voit rien ? A quel spectacle appelle-t-on tant de disciples en les plaçant sur une montagne, où il est plus difficile de les tromper et plus difficile encore de leur représenter Jésus-Christ avec ses paroles de grâce et de vie, avec cette majesté et cette douceur inimitable qui faisaient son caractère ? Quel fantôme prendra sa place ? Et comment un si grand nombre de spectateurs, à qui le véritable Christ était connu, se laissera-t-il éblouir par des prestiges ?

Je dis un grand nombre de spectateurs (1) parce que saint Paul nous assure que Jésus-Christ après sa résurrection s'est fait voir en une seule fois à plus de cinq cents frères, c'est-à-dire à plus de cinq cents de ses disciples, ce qui n'a pu être que dans la Galilée. Saint Paul qui n'était pas alors du nombre, et qui devint peu de temps après un violent persécuteur des disciples de Jésus-Christ, ne peut être un témoin suspect. Et d'ailleurs il cite ses garants, dont plusieurs vivaient encore lorsqu'il écrivait sa première Epître aux fidèles de Corinthe.

Que les plus défiants et les plus soupçonneux approchent donc et qu'ils accusent, s'ils l'osent, ce grand nombre de témoins oculaires, de n'avoir vu qu'une chimère, et d'avoir pris une ombre, une rêverie, une illusion pour Jésus-Christ. Savent-ils bien que tous ces témoins le connaissaient parfaitement, qu'ils l'avaient souvent entendu, qu'ils l'avaient suivi pendant plusieurs années ? Car la crainte des Juifs ne permettait pas alors qu'on en mit d'autres dans le secret, ni qu'on leur donnât sa confiance. C'était donc l'élite des plus fidèles et des plus zélés qui composait cette multitude, qui étaient en toutes manières plus incapables de se méprendre, et à qui l'on n'aurait pu présenter le mensonge pour la vérité.

Mais quand ils auraient eu moins de connaissance et moins de discernement, comment auraient-ils été tous capables du même éblouissement ? Comment quelques-uns moins visionnaires que les autres ne se seraient-ils pas aperçus de la vaine apparence qui les trompait ? Qu'était-ce même que cette vaine apparence ? En quoi consiste-t-elle ; et quelle en était la cause ? S'il est permis sur des soupçons si contraires à la raison et à toute vraisemblance de rejeter la déposition de cinq cents témoins oculaires, il ne faut plus espérer de certitude, et il ne faut même plus raisonner, ni sur la religion, ni sur aucune autre matière.

(1) Deinde visus est plusquam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent, usque nunc, quidam autem dormierunt. I Cor. XV, 6.

ARTICLE III. — *L'apparition de Jésus-Christ sur le rivage du lac de Tibériade, fournit beaucoup de preuves qui n'ont pu être sujettes à illusion : rapport des deux pêches miraculeuses. Egale certitude de l'une et de l'autre.*

Ce fut dans le temps que les apôtres étaient dans la Galilée que Jésus-Christ se manifesta d'une manière plus particulière et plus mystérieuse à quelques-uns d'entre eux. L'histoire en est dans saint Jean, et je ne puis rien faire de mieux que de la rapporter dans ses termes.

Simon Pierre (Jean, XXI, 2 et suiv.) et Thomas appelé Didyme, Nathanaël qui était de Cana en Galilée, les deux fils de Zébédée (Jacques et Jean) et deux autres disciples étaient ensemble. Pierre leur dit : Je m'en vais pêcher. Ils lui dirent : Nous y allons aussi avec vous. Ils y allèrent donc et montèrent sur une barque : mais cette nuit-là ils ne prirent rien. Le matin étant venu, Jésus se trouva sur le rivage. Les disciples néanmoins ne savaient pas que ce fut Jésus. Jésus donc leur dit : Enfants, n'avez-vous rien à manger ? Ils lui répondirent : Non. Il leur dit : Jetez le filet au côté droit de la barque, et vous en trouverez. Ils le jetèrent donc, et ils ne pouvaient plus le tirer à cause de la grande quantité de poissons qui y étaient pris. Alors le disciple que Jésus aimait, dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon Pierre ayant appris que c'était le Seigneur, mit son habit : car il était nu, et il se jeta dans la mer. Les autres disciples vinrent avec la barque ; et comme ils n'étaient loin de la terre que d'environ deux cents coudées, ils y traînèrent le filet où étaient les poissons. Etant donc descendus à terre, ils trouvèrent des charbons allumés et du poisson qu'on avait mis dessus, et du pain. Jésus leur dit : Apportez des poissons que vous venez de prendre. Simon Pierre monta dans la barque et tira à terre le filet plein de cent cinquante-trois grands poissons ; et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point. Jésus leur dit : Venez diner. Et nul des disciples n'osa lui demander : Qui êtes-vous ? parce qu'ils savaient que c'était le Seigneur. Jésus donc vint lui-même, prit le pain et leur en donna.

Ce que l'Evangile ajoute rend l'apparition de Jésus-Christ encore plus indubitable, c'est-à-dire, détermine d'une manière encore plus précise et plus claire que c'était lui qui était présent, et nous le verrons dans la suite. Mais en nous contentant du récit que nous venons d'entendre, quelle foule de preuves n'y trouvons-nous pas que tout était réel et qu'il était impossible d'y être trompé. La pêche est réelle, les poissons pris sont réels, les charbons allumés et le pain sont réels, le repas est réel. Où pourrait donc être la surprise ? Et comment sept apôtres qui ont pêché toute la nuit sans rien prendre, qui, sur la parole de Jésus-Christ, jettent le filet d'un certain côté de la barque, et prennent d'un seul coup cent cinquante-trois grands poissons, qui traînent avec effort le filet ainsi chargé jusque sur le rivage, qui choisissent quelques-uns de ces poissons pour manger,

et qui en mangent en effet : comment, dis-je, ces sept apôtres pouvaient-ils douter que tout cela ne se passât dans la vérité ?

Mais ce n'est là qu'une partie de la preuve : et il y en a une autre qui en augmente beaucoup la force, qu'il faut expliquer et faire sentir. Ce fut après une pêche miraculeuse sur la même mer de Galilée, que Pierre et André son frère, Jacques et Jean, fils de Zébédée, quittèrent leurs barques et leurs filets pour s'attacher inséparablement à Jésus-Christ, qui leur avait promis de les rendre pêcheurs d'hommes à l'avenir. Saint Luc (V, 3 et suiv.) le rapporte en ces termes : *Jésus entra dans une barque qui était à Simon, et le pria de l'éloigner un peu du bord. S'étant assis, il enseignait le peuple de dessus la barque. Et lorsqu'il eût cessé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine mer, et jetez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; mais néanmoins sur votre parole je jetterai le filet. L'ayant jeté, ils prirent une si grande quantité de poissons que leur filet se rompait. Et ils firent signe à leurs compagnons qui étaient dans une autre barque de venir les aider. Ils y vinrent, et ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en fallait peu qu'elles ne coulissent à fond. Ce que Simon Pierre ayant vu, il se jeta aux pieds de Jésus, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pêcheur; car il était tout épouvanté, aussi bien que ceux qui étaient avec lui, de la pêche des poissons qu'ils avaient faite. Jacques et Jean, fils de Zébédée, qui étaient compagnons de Simon étaient dans le même étonnement. Mais Jésus dit à Simon : Ne craignez point, votre emploi sera désormais de prendre des hommes. Et ayant amené leurs barques à bord, ils quittèrent tout et le suivirent.*

C'est pour rappeler le souvenir de cette première pêche miraculeuse et de la vocation à l'apostolat qui en fut la suite, que Jésus-Christ ramène ses disciples en Galilée, qu'il remet Pierre et les enfants de Zébédée sur le même lac et dans la même barque, et qu'après un semblable travail inutile pendant tout une nuit, il fait jeter une seconde fois le filet sur sa parole, et rassemble dans ce filet une multitude incroyable de poissons : mais avec ces circonstances différentes, qu'ils sont tous poissons d'élite, que leur nombre est certain et marqué, que le filet ne se rompt point, et qu'ils sont tous choisis à la droite, pour figurer les élus. Au lieu que la première pêche était la figure des fidèles qui devaient entrer dans l'Eglise, dont plusieurs la mettraient en danger par leurs mauvaises mœurs, et quelques-uns même la diviseraient par le schisme.

Combien ces événements, d'un côté si merveilleux, et de l'autre si semblables et si pleins de rapports, imprimaient-ils dans le cœur des apôtres, non seulement l'intime persuasion que Jésus-Christ était ressuscité, mais qu'il conservait pour eux la même bonté; qu'il les destinait à la même gloire de tirer les hommes du profond abîme où ils étaient plongés; que sa mort n'avait rien

changé dans ses premiers desseins sur eux; et que leur faiblesse ou même leur inéduclité n'avait point ébranlé des promesses fondées sur une miséricorde toute libre et toute gratuite, et immuable par conséquent.

En leur faisant trouver sur le rivage des charbons allumés, du poisson et du pain, il les faisait souvenir des multiplications miraculeuses de quelques poissons et de quelques pains dans le désert, dont ils avaient été les dispensateurs; et il leur apprenait en même temps que sans lui tout leur travail serait inutile, que leur succès dépendait de sa parole; et que pour lui, quand il voudrait se passer de leur ministère, il ferait trouver du pain et du poisson où ils n'auraient eu aucune part.

ARTICLE IV. — *Ce qui suivit cette apparition et qui est particulier à saint Pierre, est une source féconde de nouvelles preuves où l'imagination et la séduction n'ont pu avoir aucune part.*

Mais voyons dans saint Jean (XXI, 15) les autres circonstances de cette apparition que nous avons supprimées pour ne pas offrir à l'esprit trop de choses à la fois, et pour lui laisser la liberté de les méditer à loisir. Après que les Apôtres eurent diné, Jésus dit à Simon Pierre : *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux (ou brebis, grec.). Il lui demanda encore une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? Pierre fut attristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième : *M'aimez-vous ? Et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses : vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. En vérité, en vérité je vous le dis, lorsque vous étiez plus jeune, vous vous couriez vous-même, et vous alliez où vous vouliez. Mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains, et un autre vous ceindra, et vous mènera où vous ne voulez pas. Or il dit ces mots pour marquer de quelle mort il devait glorifier Dieu. Et après il lui dit encore : Suivez-moi. Pierre se retournant vit venir après lui le disciple que Jésus aimait, qui dans la cène s'était reposé sur son sein, et lui avait dit : Seigneur, qui est celui qui vous trahira ? Pierre donc l'ayant vu dit à Jésus : Et celui-ci, Seigneur, que deviendra-t-il ? Jésus lui dit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ? Pour vous, suivez-moi. Il courut donc un bruit parmi les frères, que ce disciple ne mourrait point. Jésus néanmoins n'avait point dit qu'il ne mourrait point; mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?**

Il n'est plus nécessaire de faire observer que dans tout ce récit il n'y a rien que l'imagination ait pu feindre : car tout y est non seulement simple et naturel, mais d'un tel

caractère que l'on ne saurait s'en former l'idée sans l'avoir vu. Les trois réponses de Pierre sont essentiellement relatives à trois demandes réelles. La prédiction de son martyre dans un âge avancé, et du genre même de son martyre, fidèlement accomplie, est une démonstration qu'on ne peut obscurcir. La prédiction que Jean mourrait d'une mort naturelle, accomplie aussi, est une preuve nouvelle. Et l'interprétation que plusieurs y donnèrent, comme s'il n'eût point dû mourir, atteste la vérité de l'histoire, quoiqu'elle s'éloigne de la vérité de la prophétie.

Mais ce n'est là que la moindre matière de nos réflexions : et les preuves de la vérité de la résurrection de Jésus-Christ deviendront sans comparaison plus efficaces et plus persuasives, si nous entrons dans le fond. Saint Pierre avait cru, avant que l'expérience de sa faiblesse l'eût détrompé, qu'il était incapable d'abandonner Jésus-Christ, et qu'il lui demeurerait fidèle quand tous les autres le quitteraient. *Quand vous seriez lui avait-il dit (Matth. XXVI, 33), pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi.* Il était ainsi très-persuadé qu'il l'aimait plus que ne faisaient tous les autres. Et comme il s'était jeté dans la mer, il n'y avait que quelques moments pour se hâter d'aller à lui, pendant que les autres disciples venaient avec la barque, il était à craindre qu'il ne se flattât encore d'avoir pour lui un amour plus prompt et plus vif. C'est pour cela que Jésus-Christ l'interroge ainsi la première fois : *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci ?* Cette comparaison devant être pour lui une leçon, et étant propre à lui rappeler la témérité qu'il avait eue de se préférer aux autres et de se rendre juge d'un secret qui n'est connu que de Dieu seul. Aussi l'Apôtre se contente de répondre à une partie de la question, en disant : *Vous savez, Seigneur, que je vous aime.* Et il évite la seconde qui le fait souvenir de son ancienne présomption, et qui l'abaisse profondément à ses yeux.

Saint Pierre, outre l'injuste préférence qu'il s'était attribuée, avait renoncé trois fois son maître devant une servante par une crainte très-opposée à l'amour. Et c'est pour lui faire réparer ses trois renoncements que la crainte lui avait arrachés à la présence d'une esclave, que Jésus-Christ, auteur de la liberté, lui fait renouveler trois différentes fois la sincère protestation de son amour.

Cet apôtre avait osé résister à Jésus-Christ même qui lui prédisait sa chute future et qui l'avertissait de sa faiblesse. Et c'est pour lui faire expier cette orgueilleuse confiance, qu'il l'intimide par des questions réitérées qui lui apprennent qu'il peut encore se connaître mal, et répondre témérairement de son cœur et de l'amour qui en est le maître. Aussi saint Pierre fut attristé de la troisième question, et il ajouta ces paroles : *Seigneur, vous connaissez toutes choses*, à ses premières réponses.

Jésus-Christ lui avait dit en termes fort précis (*Luc, XXII, 33*) : *Vous ne pouvez pas*

me suivre maintenant, mais vous me suivrez après. Et Pierre lui avait répondu : *Pourquoi, Seigneur, ne puis-je pas vous suivre maintenant ? Je donnerai ma vie pour vous (1), et je suis tout prêt à aller avec vous et en prison et à la mort même.* Il se trompait, et il méritait d'être abandonné pour toujours à sa présomption. Mais Jésus-Christ, fidèle dans ses prédictions, lui promet qu'il le suivra jusqu'à la mort, après lui avoir prouvé qu'il n'avait pas eu le courage de l'y accompagner : et il lui marque même assez clairement (*Tu me sequere*) qu'il aura l'honneur de mourir en croix comme lui.

Enfin cet apôtre, qui avait employé le crédit de saint Jean pour savoir de Jésus-Christ qui serait celui qui le trahirait, veut à son tour employer le sien pour apprendre du Fils de Dieu quel devait être le sort de ce disciple. Et sa curiosité est réprimée par le salutaire avis de s'occuper de son propre devoir.

Toutes ces circonstances ont entre elles un rapport si visible et si nécessaire, qu'il est impossible de ne pas voir que celui qui parle à Pierre après sa résurrection est le même que celui qui l'avait averti de sa faiblesse, qui lui avait prédit ses trois renoncements, et qui lui avait promis de le relever après sa chute, et que c'est résister à la lumière la plus vive et la plus pénétrante, que de chercher dans l'imagination de vains fantômes pour rendre douteuse l'évidence même.

ARTICLE V. — *Amas de preuves dans les apparitions et les instructions de Jésus-Christ pendant quarante jours.*

Ce qui met le comble à toutes les preuves que nous avons rapportées, est ce que dit saint Luc (*Act., I, 3*), que *Jésus-Christ se montra (souvent) à ses apôtres depuis sa passion, et qu'il leur fit voir par beaucoup de preuves (2) qu'il était vivant, leur apparaissant durant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.* Car dans ce peu de paroles, il a rassemblé des preuves sans nombre qui ont été multipliées, diversifiées, inculquées pendant quarante jours, qui renfermaient toutes quelque chose de nouveau, qui ajoutaient aux premières une nouvelle certitude, qui se liaient et se fortifiaient mutuellement, et qui ne se terminaient pas à de simples apparitions ou à des preuves stériles que Jésus-Christ fût ressuscité, mais qui étaient pleines d'instructions par rapport à l'Eglise, aux sacrements, à la hiérarchie, à la discipline, ce qui est compris sous le nom du royaume de Dieu, et qui servaient à affermir les apôtres dans la foi des vérités du salut, dont ils devaient être les prédicateurs, et dont il était nécessaire qu'ils connussent parfaitement les preuves tirées de l'Ecriture, les liaisons, les dépendances et les suites.

Comment espérait-on affaiblir cet enchaî-

(1) Non potes me modo sequi : sequeris autem postea. *Joan. XIII, 16.*

(2) Quibus et præbuit seipsum vivum in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis ; et loquens de regno Dei.

nement de démonstrations formé par des assiduités répétées pendant quarante jours, par des instructions sur des matières tout à fait nouvelles, par l'éclaircissement des mystères cachés dans les Écritures, par la manifestation du plan général de l'Église qui devait commencer à Jérusalem sans se séparer ouvertement de la synagogue; réunir ensuite dans son sein toutes les nations, et, malgré les persécutions et les hérésies, demeurer invincible jusqu'à la fin des siècles.

Car il est important d'observer que Jésus-Christ ne s'était point expliqué clairement sur tous ces points avant sa mort; que plusieurs même étaient absolument inconnus, et qu'il était de sa sagesse et de sa bonté d'en instruire en détail ses apôtres, afin de prévenir les divisions et les doutes, et de les préparer par ses leçons à la grâce et à la vertu du Saint-Esprit qui leur apprendrait à les mettre en usage.

Qu'on examine donc maintenant, non s'il est vraisemblable que les apôtres aient été trompés, car c'est une folie de le penser, mais quel est le malheur de ceux qui, sur un si frivole soupçon et si contraire à l'évidence, sont chancelants dans la foi, ou vont même jusqu'à l'incrédulité sans avoir jamais lu sérieusement l'Écriture, sans l'avoir comparée avec elle-même et sans être entrés dans le détail où je ne me suis engagé que pour leur en épargner le soin, persuadé qu'ils ne le prendraient peut-être jamais, et qu'ils se défileraient toujours des raisonnements qui ne seraient pas rendus sensibles et convaincants par l'exacte connaissance des faits essentiels et des conséquences qui en dépendent nécessairement.

CHAPITRE X.

Où l'on examine la pensée de ceux qui auraient voulu que Jésus-Christ se fût montré à d'autres qu'à ses disciples après sa résurrection, et où l'on justifie la conduite qu'il a tenue. Raisons apparentes qui portent quelques personnes à désirer que les preuves de la résurrection de Jésus-Christ eussent été publiques. Réponse générale. Réponse plus particulière qui démontre que toutes les preuves publiques se seraient enfin terminées à une histoire qui aurait été tout au plus aussi autorisée que celle qui a été écrite par les évangélistes et attestée par les apôtres. On satisfait à toutes les raisons opposées.

Je suppose le soupçon que les apôtres aient été trompés pleinement détruit, et que ceux qui ne l'avaient pas jugé si éloigné de toute vraisemblance sont maintenant aussi persuadés que je le suis, qu'il n'est pas moins contraire à la raison qu'à la foi. Mais il reste ordinairement dans le cœur de ceux qui ont nourri des doutes sur la résurrection de Jésus-Christ, une secrète peine qu'il est important de leur ôter.

ARTICLE PREMIER. — *Raisons apparentes qui portent quelques personnes à désirer que les preuves de la résurrection de Jésus-Christ eussent été publiques. Réponse générale.*

Nous convenons, disent-elles, que la résur-

rection de Jésus-Christ est certaine, et que les apôtres en ont eu des preuves invincibles; mais pourquoi n'a-t-elle été prouvée qu'aux apôtres? Pourquoi a-t-elle été pour les autres un mystère et un secret? Le scandale de la croix avait été public, ne convenait-il pas que la résurrection, qui en était le remède, fût aussi publique? Quels soins et quels dangers n'eût-on pas épargnés aux apôtres, si tout le monde en eût été témoin? Qu'auraient pu répliquer les prêtres et les autres ennemis de Jésus-Christ, s'il les avait convaincus par sa présence qu'il était ressuscité? Quel aveuglement des Juifs eût été capable de résister à une telle lumière? Et combien aurait-on abrégé les disputes et ôté toute matière aux doutes, si tous ceux qui avaient assisté à la mort de Jésus-Christ avaient aussi été les témoins de sa résurrection?

Mais sans entrer maintenant dans la discussion de tout ce que renferme ce discours, je demande à ceux qui le font, s'ils regardent la résurrection de Jésus-Christ comme douteuse? Ils me répondent qu'ils la regardent comme certaine. Je continue à leur demander si les preuves qui en démontrent la certitude sont claires et convaincantes? et, sans hésiter, ils me répondent que oui. Que manque-t-il donc, ajoutai-je, à sa certitude? Ne voyez-vous pas que si elle est entière et parfaite, il est indifférent qu'elle soit connue d'un petit nombre ou d'un plus grand, et que vous la confondiez avec la notoriété publique dont elle est indépendante?

Que vous importe en effet que plusieurs doutent de la résurrection de Jésus-Christ, si vous êtes pleinement persuadés que vous la devez croire? Cessez-vous de savoir ce que vous savez parce qu'ils l'ignorent? Et le fondement de votre foi, que vous jugez vous-même ferme et certain, devient-il chancelant parce qu'ils sont infidèles?

ARTICLE II. — *Réponse plus particulière qui démontre que toutes les preuves publiques se seraient enfin terminées à une histoire qui aurait été tout au plus aussi autorisée que celle qui a été écrite par les évangélistes, et attestée par les apôtres.*

Mais pour guérir le mal jusque dans ses plus secrètes racines, je suppose que Jésus-Christ ait fait ce que ces personnes voudraient qu'il eût fait, et qu'après être sorti du tombeau il se soit montré à plusieurs Juifs, au conseil de la nation composé de prêtres et de sénateurs, ou même à tous les habitants de Jérusalem, comment imagine-t-on une telle apparition? Tous auraient-ils pu approcher de Jésus-Christ, le toucher, s'assurer de la vérité de ses plaies en y portant le doigt et la main, manger avec lui, lui embrasser les genoux, l'entendre parler sur les anciennes prophéties, en recevoir de lui l'intelligence?

Une telle apparition aurait-elle été unique? N'aurait-elle pas été alors regardée par plusieurs comme une vision, un vain fantôme, un esprit revêtu de l'apparence d'un corps? Les absents ne s'en seraient-ils pas encore plus déliés, et n'auraient-ils pas jugé qu'ils

auraient eu plus d'exactitude que les autres, et plus de sévérité pour séparer le vrai d'avec le faux ? Il aurait donc fallu recommencer autant de fois qu'il y aurait eu un nouveau concours de peuple venu en foule des villes de Judée. Les Juifs répandus dans les autres parties du monde auraient demandé la même grâce. Et les Gentils, à qui les prophéties étaient inconnues, auraient été encore mieux fondés à la demander. Il eût donc été nécessaire que Jésus-Christ, séparé du commerce des hommes par sa vie nouvelle, eût vécu aussi familièrement et d'une manière aussi sensible qu'avant sa mort. Et pour lors le doute ne serait pas tombé sur sa résurrection, mais sur sa mort. Ou plutôt l'une et l'autre seraient devenues incertaines par ses assiduités et par ses manières peu différentes de celles des autres hommes.

Mais enfin, il aurait fallu donner des bornes à ces apparitions, et obliger les hommes qui naîtraient dans un autre siècle, à se contenter de ce qu'auraient vu les premiers et du témoignage qu'ils en auraient rendu. Peut-être que dans les siècles voisins, la mémoire encore récente aurait tenu lieu de la vue ; mais, à mesure que les temps seraient éloignés, les défiances auraient succédé à la crédulité. On aurait voulu voir, puisque tout le monde aurait vu. Et l'on aurait pensé très-diversement de ce qui n'aurait subsisté que dans la mémoire des hommes.

Il eût donc été absolument nécessaire que l'histoire de ces apparitions fût écrite. Mais écrite par qui, et dans quel temps ? Les pharisiens et les prêtres, ennemis déclarés de Jésus-Christ, disposés à faire mourir Lazare pour anéantir la preuve que Jésus-Christ l'avait ressuscité, deviendraient-ils tous ses disciples et ses historiens ? S'ils se partagent, qui croira-t-on ? Si la passion et l'artifice embrouillent les mêmes faits que la sincérité fera écrire aux autres, par quel travail faudra-t-il séparer le vrai d'avec le faux, et quel fruit tirera-t-on d'une multitude d'écrits opposés, soupçonnés également de partialité et d'entêtement ?

A l'égard du temps, attendra-t-on que les témoins contemporains et oculaires ne soient plus pour écrire ce qu'ils auront vu ? Ne serait-ce pas ôter à l'histoire sa certitude, et lui faire perdre ses principales preuves ? Écrira-t-on dans le temps que les passions contraires sont allumées ? Nous retompons par là dans une nouvelle incertitude et même plus dangereuse.

Il faut, si l'on écrit, que les auteurs soient contemporains et qu'ils soient d'accord sur tous les points essentiels, autrement ils ne font que jeter les siècles suivants dans l'inquiétude et la perplexité. Il faut encore qu'ils soient témoins oculaires, pour ne rien dire dans des choses d'une si grande importance, qu'ils n'aient vu de leurs yeux, et touché, pour ainsi dire, de leurs mains. Il faut en dernier lieu, qu'ils soient sincères, pleins de candeur et de bonne foi, et préparés à tout souffrir plutôt que de trahir la vérité. Mais dès lors il faut nécessairement qu'ils soient

disciples. Et ne voit-on pas ainsi par l'effort même qu'on fait d'ajouter quelque chose au témoignage des évangélistes, qu'on est contraint de revenir à eux, et d'admirer avec quelle sagesse Dieu les a choisis pour recueillir au nom de tous les hommes les preuves de la résurrection de son Fils, et pour les transmettre avec une exacte sincérité à tous les siècles. Car après tous les plans que l'imagination peut se former, on est contraint d'avouer qu'il n'y en a point de plus parfait ni de plus simple que de choisir un certain nombre de témoins (1) qui examinent tout par eux-mêmes, qui ne se rendent qu'avec peine aux preuves les plus sensibles, qui soient enfin accablés par leur évidence, par leur variété et par leur assiduité, qui les écrivent avec naïveté sans y mêler de réflexions et qui en attestent la vérité devant les plus redoutables tribunaux, sans se laisser vaincre ni par les menaces, ni par les supplices, ni par la mort.

ARTICLE III. — *Où l'on satisfait à toutes les raisons opposées.*

J'ajoute à cela, pour ne laisser pas sans réponse les raisons apparentes dont on s'est servi pour appuyer un autre dessein, qu'il était inévitable que la résurrection de Jésus-Christ ne devînt un mystère pour tous ceux qui n'en auraient pas été les témoins, puisqu'il n'était pas possible que tous les hommes de tous les siècles le fussent ; que sa mort pour la même raison est un mystère aussi, qui devient l'objet de la foi dès qu'il n'est pas celui des sens ; que le scandale de la croix, bien loin d'être levé, doit durer jusqu'au second avènement de Jésus-Christ, pour exercer la foi et pour discerner les incrédules ; que les Juifs, et en particulier ceux qui avaient conspiré sa mort, ont été aussi réellement convaincus d'injustice, par les miracles des apôtres faits en son nom, que s'il s'était fait voir à eux pour la leur reprocher ; que ç'a été une gloire d'un prix infini pour les apôtres de souffrir pour lui, et de lui sacrifier leur vie comme il avait sacrifié la sienne pour eux ; qu'il est contraire à la sagesse de Dieu de multiplier les preuves à proportion de ce que les hommes sont incrédules et qu'ils méprisent celles qu'il leur a données ; qu'il sait jusqu'où la lumière doit aller pour rendre les hommes inexcusables, et où elle doit s'arrêter pour punir leur indocilité et leur curiosité ; qu'il lui a plu de mêler dans tous les mystères de la religion assez de clartés pour consoler et pour affermir les humbles, et assez d'obscurités pour confondre et pour aveugler même les faux sages et les orgueilleux ; et qu'il se sert de ce mélange de lumières et de ténèbres pour discerner ceux dont le cœur est pur et ami de la lumière, de ceux dont le cœur corrompu craint la lumière qui le condamne, et cherche des ténèbres dans la religion, pour être tranquille dans celles qu'il aime.

(1) Non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo : nobis cui manducavimus, et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis. Act. 10, 41.

CHAPITRE XI.

Il est contre toute vraisemblance et même impossible que les apôtres aient eu dessein de tromper, en assurant contre leur propre conscience que Jésus-Christ était ressuscité. S'ils ont formé le dessein de tromper, un tel dessein a dû être l'effet d'une conspiration générale ou de la persuasion de l'un d'entre eux. On réunit dans les discours d'un seul ce que tous les autres ont dû penser, 1° sur le projet et sur les conditions essentielles de la part des apôtres pour le faire réussir ; 2° Sur les moyens absolument nécessaires pour l'exécution du projet ; 3° Sur le terme précis où il doit être exécuté ; 4° On avertit les apôtres des dispositions où ils doivent être par rapport à ceux qu'ils auront trompés et qui seront exposés par leur crédulité à de grandes persécutions.

ARTICLE PREMIER.—*Si les apôtres ont formé le dessein de tromper, un tel dessein a dû être l'effet d'une conspiration générale ou de la persuasion de l'un d'entre eux.*

Les premiers chapitres ont été employés à établir et à démontrer la sincérité des évangélistes et des apôtres, et tout ce que nous avons vu dans les autres qui nous a persuadé qu'ils n'avaient pu être trompés par rapport à la résurrection de Jésus-Christ, a dû nous convaincre qu'ils ont été encore plus incapables d'être trompeurs. Mais je ne refuse pas, indépendamment de tout ce qui a précédé, d'entrer dans l'examen de ce nouveau soupçon. Je demande seulement qu'on en comprenne bien les conséquences, et qu'on sache à quoi l'on s'engage en accusant les apôtres d'avoir formé le dessein de tromper ; et à quoi ils auraient dû nécessairement s'engager eux-mêmes, s'ils avaient voulu contre la vérité et contre leur conscience persuader à tout le monde que Jésus-Christ était ressuscité.

Comme ils étaient plusieurs, il aurait fallu que tous eussent eu la même pensée dans le même temps, et à peu près selon la même idée et le même plan, ou que l'un d'entre eux, après en avoir formé le dessein, l'eût fait approuver par tous les autres. Ces deux partis sont égaux, mais je préfère le dernier comme plus naturel et comme plus propre à faire sentir tout ce qu'il y a d'étrange dans une telle résolution, quoique dans le fond ce soit la même chose, qu'elle ait été l'effet d'une conspiration générale et subite, ou celui de la persuasion et du conseil de l'un d'entre eux.

Voici donc à peu près comme a dû parler celui qui était le plus autorisé parmi les apôtres, et qui avait aussi le plus profondément médité sur cette importante matière (1).

(1) On peut lire tout ce qui suit sans distinction d'articles, parce que c'est un discours continu.

ARTICLE II. — *On réunit dans le discours d'un seul ce que tous les autres ont dû penser. Premièrement, sur le projet et sur les conditions essentielles de la part des apôtres pour le faire réussir.*

Le maître dont nous étions les disciples n'est plus. Nous l'avions suivi pleins de grandes espérances pour lui-même et pour nous ; mais sa mort a terminé ses projets et fait évanouir nos espérances : car nous ne pouvions plus nous flatter qu'il ressusciterait comme il nous en avait assurés. Le temps qu'il avait prescrit est passé, et nous emploierions inutilement celui qui reste à l'attendre. Nous devons donc nous séparer pour retourner à notre première profession, et porter devant le public la honte d'avoir été trompés, ou demeurer unis en prenant une généreuse résolution de soutenir notre gloire en disant à tout le monde qu'il est ressuscité, et qu'il est par conséquent le véritable Messie attendu par notre nation et promis par les prophètes. Il y a, ce me semble, de la lâcheté dans le premier parti, et beaucoup de courage dans le second, qui pour cette raison est bien plus digne de nous, mais qui n'est pas sans de grandes difficultés.

Il n'est pas néanmoins impossible de les surmonter, si nous sommes capables d'un secret impénétrable. Mais il faut bien entendre ce que ces termes signifient. Car il ne s'agit pas ici seulement de savoir se taire : il faut outre cela savoir parler, et parler contre sa pensée et contre son sentiment. Nous devons donc avant tout faire choix de personnes fidèles, qui d'un côté puissent assurer le mensonge d'une manière intrépide, qui en écartent absolument le soupçon, et qui de l'autre ensevelissent dans un profond secret les résolutions que nous prenons aujourd'hui. Car tout serait perdu si une seule personne à qui nous aurions donné notre confiance allait nous trahir, en révélant à nos ennemis ce qui ne doit être su que de nous.

Comme ce point est essentiel et qu'il doit servir de base à nos grands desseins, il est nécessaire de prévoir tout ce qui serait capable d'arracher le secret aux personnes qui ne seraient point à toute épreuve. Nous serons exposés à beaucoup de mauvais traitements, à la prison, à de dures questions, à la mort même, et peut-être à des genres de mort très-cruels, très-longs et capables de lasser une patience qui ne serait pas invincible. Tout cela doit être prévu et méprisé. Et il faut regarder comme le comble de la gloire d'être plus grand que tous les hommes ensemble, et au-dessus de tout ce qu'ils peuvent employer contre nous de plus terrible.

Mais j'avertis que dans les plus grandes tortures il ne faudra espérer aucune consolation ni aucun secours de la conscience, et que nous serons même alors obligés de nous fortifier contre elle et d'étouffer d'une manière prompte et impérieuse tous ses remords qui ne seraient capables que de nous effrayer et de partager par ses terreurs l'attention unique à notre dessein et à l'honneur

qui doit nous en revenir. Je sais que la fermeté, surtout quand elle doit durer longtemps et qu'elle est vivement attaquée par le sentiment d'une douleur aiguë, est puissamment soutenue par le calme et la paix d'une bonne conscience et par l'intime persuasion qu'on souffre pour la vérité. Mais nous sommes appelés à des épreuves nouvelles qui n'ont besoin d'aucune consolation ni d'aucun appui, et qui supposent même que tout ce qui soutient les autres hommes se convertira contre nous en tentations et en obstacles.

Ce que je viens de dire renferme un grand sens, et plus profond qu'on ne le croirait s'il n'était expliqué. Car nous devons porter le désintéressement et la générosité jusqu'à ne rien attendre de celui pour qui nous passerons notre vie dans la crainte et dans la souffrance, et pour qui nous nous laisserons égorger; car que ferait-il pour nous, n'ayant pu rien faire pour lui-même? Et nous délivrerait-il de la main de nos persécuteurs et de la mort, ayant lui-même succombé sous la violence de ses ennemis, et n'ayant pu ressusciter comme il l'avait promis tant de fois et peu d'heures même avant qu'il fût arrêté? Car j'ai encore ses dernières paroles aussi présentes à l'esprit que si je ne venais que de les entendre : *Je vous serai à tous, nous disait-il, cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées; mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée (Matth., XXVI, 31).* Il se trompait et il nous a trompés. Dieu en a disposé autrement. Il est le maître. Nous ne devons point sonder ses jugements. Et nous ne devons pas même y penser trop.

Vous vous étonnez peut-être de ce conseil? Il est nouveau, j'en conviens, mais nécessaire, et à tel point nécessaire, que toutes nos résolutions avorteront si la crainte de Dieu vient y causer du désordre et nous rendre timides et chancelants dans le témoignage que nous sommes déterminés à rendre contre lui, en soutenant qu'il a ressuscité celui qu'il a laissé dans le tombeau; qu'il a reconnu pour le Messie celui qui en avait pris le nom sans en avoir la réalité; et qu'il a voulu que tout le monde crût en lui pour être justifié, quoiqu'il l'ait sans doute condamné comme un usurpateur d'une gloire qui ne lui était pas due.

De tels aveux coûtent un peu dans le commencement; mais on s'y fait avec le temps et en s'imprimant bien dans l'esprit qu'il est beau de souffrir sans espérance du côté de Dieu et des hommes, et même avec certitude d'être puni de Dieu et des hommes, et de l'être non seulement en cette vie, mais aussi dans l'autre. On peut parvenir au dernier degré du courage et devenir impénétrable à tous les sentiments de crainte et même à ceux que la religion doit inspirer.

Car il faut bien en venir là ou retourner honteusement à nos filets et à nos barques. Et je demande avec instance qu'on en comprenne bien la nécessité. Celui que nous regrettons a pris ouvertement la qualité de

Messie. Il a plus fait, il a osé se dire Fils de Dieu, égal à lui, une même chose avec lui. Nous l'avons vu prêt à être lapidé pour cette hardiesse, sans qu'il ait rien rabattu de ses prétentions. Il reprochait même dans son dernier discours après la cène, à l'un d'entre nous, de mettre quelque différence entre lui et le Père céleste, et de n'être pas persuadé de ce qu'en voyant l'un il voyait l'autre. Tout cela était exagéré. L'expérience nous a appris ce qu'il en fallait rabattre. Mais nous ne pouvons nous dissimuler que Dieu a dû être très-irrité d'une telle affectation d'égalité avec lui, et qu'il ne peut voir sans indignation que nous entreprenions de faire reconnaître pour son Fils unique celui qu'il a désavoué, et que nous savons mieux que personne qu'il a désavoué.

Cela peut arrêter les timides et les âmes vulgaires; mais il ne faut parmi nous que de grands hommes, qui sachent à quoi ils s'exposent, et qui soient affermis par cette connaissance. Il en coûterait cher s'il fallait reculer. Qu'on examine donc toutes choses avec maturité, qu'on en sente bien la dépendance et la liaison, et qu'après on se déclare.

ARTICLE III. — *On propose en second lieu dans le même discours les moyens absolument nécessaires pour l'exécution du projet*

Comme il me semble qu'on m'écoute avec joie, et qu'au lieu d'être intimidé par mes réflexions, on les trouve judicieuses et nécessaires, voici ce que j'ajoute pour l'exécution d'un si grand dessein, où ce serait une témérité de s'engager sans avoir préparé les moyens d'y réussir. Avant tout nous concerterons une fausse histoire des apparitions de notre commun maître. Ceux qui auront plus d'esprit pour l'invention y travailleront. Les autres en seront les juges. Et tous s'imprimeront fortement dans la mémoire les faits et les discours dont on aura fait choix : parce qu'il n'y faudra plus revenir, et que les variations seraient d'une dangereuse conséquence.

À ce travail il en faudra joindre un autre, qui demanderait plus de connaissance des Ecritures que nous n'en avons; mais on y suppléera par l'étude : et en attendant il faut que les plus habiles d'entre nous recherchent dans les livres de Moïse, dans les psaumes et dans les prophètes, tout ce qui regarde le vrai Messie que nos pères ont attendu et qu'on a raison d'attendre encore, puisque celui que nous avons suivi ne l'est pas. Mon dessein est de lui en faire l'application et de détourner à lui toutes les prophéties qui regardent le véritable. L'entreprise est hardie; mais qu'est-ce que notre dessein, sinon la hardiesse portée jusqu'à son comble?

Une suite naturelle de cette entreprise est que nous nous déterminions à l'un de ces deux partis, ou de mépriser le sens des Ecritures quoique divines et inspirées, ou de les mépriser elles-mêmes comme fausses et supposées. Je ne suis pas encore bien ferme sur le choix : je balance et j'attends votre conseil. Mais il me semble que le plus court serait de

regarder toutes les Ecritures comme fausses, parce qu'il est difficile de les corrompre tranquillement quand on les respecte comme divines, et qu'on est bien plus libre et bien plus hardi quand on s'est délivré de ce respect.

Une seconde suite inévitable est de considérer toutes les promesses et toutes les prophéties du Messie comme vaines et frivoles, ou pour le moins comme incertaines et douteuses : car si les Ecritures sont fausses, les prophéties du Messie, qui en sont la partie la plus importante, le sont aussi : ou si, en prenant un parti plus modéré, nous nous contentons de corrompre le sens des Ecritures sans trop examiner ce qu'elles sont dans la vérité, il est évident que nous nous engageons à regarder tout ce qu'elles prédisent du Messie comme arbitraire et comme dépendant des interprétations qu'il nous plaira d'y donner. Le Messie par là, comme vous le voyez, ne sera parmi nous qu'un vain nom : mais nous le ferons extrêmement valoir parmi ceux qui ne seront pas du secret, parce que notre honneur y est intéressé et que nous tomberions dans le mépris si la haute idée du Messie, jointe à l'assurance avec laquelle nous soutiendrons que notre maître est le véritable, ne nous faisaient respecter comme ses disciples.

Une troisième suite également nécessaire et inévitable, mais qui m'a fait plus de peine que les autres dans le temps que je méditais le plan que je vous propose aujourd'hui et qui vous étonnera peut-être d'abord, est que nous ne devons pas désormais faire grand état de la religion de nos pères, ni la considérer comme établie sur de forts solides fondements. Car si la tradition du Messie est attaquée, et s'il importe peu de prendre les Ecritures dans leur véritable sens : ou plutôt (car il faut être sincère aujourd'hui ou jamais) si nous faisons bien d'annoncer au monde comme le véritable Messie celui que nous savons très-certainement ne l'être pas, et si nous avons droit de lui appliquer des prophéties qui constamment ont un autre objet, il faut nécessairement que nous nous mettions au-dessus de tout ce que nos pères regardent comme le plus inviolable et le plus sacré.

Or voyez où cela nous conduit. Nous avons cru jusqu'ici que la religion de nos pères est la véritable, et par conséquent l'unique. Elle est en effet la plus ancienne, la plus autorisée et la plus pure ; elle est la seule qui soit fondée sur la révélation divine ou qui se glorifie de l'être. Et il est certain que si elle vient une fois à nous paraître douteuse, il n'y en a aucune dans le monde qui doive nous retenir. Voilà le dernier terme où je prétendais vous mener. Je n'exige pas que vous y consentiez à l'instant : c'est une chose qui mérite réflexion ; mais ce que j'exige, est que vous compariez avec soin toutes les parties du plan que je viens de vous expliquer ; que vous en examiniez la liaison étroite et nécessaire, et que vous vous persuadiez fortement qu'il faut ou tout accepter, ou tout rejeter, les tempé-

raments et les exceptions étant ici absolument impossibles.

ARTICLE IV. — *On détermine en troisième lieu dans le même discours le terme précis où le projet doit être exécuté.*

J'espère que vous ne serez pas longtemps à vous déterminer : car il y aura bien des choses à faire après que vous aurez pris votre parti ; et le terme que je me propose pour tout concerner et tout finir est fort court. Nous n'avons que l'intervalle d'ici à la fête de la Pentecôte, dont une partie s'est déjà écoulée, et dont il faut ménager le reste pour préparer l'ordre des fausses apparitions, pour étudier dans l'Ecriture tout ce qui regarde le Messie, pour former le plan d'une religion nouvelle, pour effacer de nos esprits les traces et les idées de l'ancienne, pour nous faire affermir contre nos préjugés, contre nos craintes, contre tous nos intérêts : car nous n'en réservons aucun ; et nous allons généreusement renoncer à tous les biens de cette vie et à toutes les espérances de la vie future.

Ce qui me détermine à choisir la fête de la Pentecôte est le concours extraordinaire de ceux de notre nation, et même de beaucoup d'étrangers à Jérusalem ; car ce sera une occasion favorable pour leur annoncer la résurrection de celui que nos prêtres et nos sénateurs ont crucifié, et d'en répandre bientôt la nouvelle dans tout le monde. Nous ignorons à la vérité les langues étrangères, et nous sommes sans interprètes ; mais notre présence suffira. Les uns comprendront par signes ce que nous leur voudrions dire, et les autres qui entendront notre langage les aideront. Nous ne pourrions faire aucun miracle ; mais n'en est-ce pas un grand et d'oser résister à tout ce qu'il y a de grand et de puissant parmi nous ? Il y aurait peut-être plus de prudence à ne paraître pas tous à la fois, à ne pas nous exposer tous dans un même jour, n'ayant rien d'extraordinaire ni de divin pour nous faire respecter, et n'ayant aucune protection à espérer ni de Dieu ni des hommes : mais dans un dessein comme le nôtre, singulier en tout, et contraire aux règles communes, de quel usage serait la prudence ?

Je suis certain qu'avec notre prononciation galiléenne, et avec la bonne contenance que nous tiendrons, nous persuaderons bien des gens. Et je compte tellement sur le succès, que j'embrasse dans mon dessein non seulement la Judée, mais tous les peuples, tous les empires, en un mot tout l'univers, sans que la diversité des mœurs, des religions et des langues me puisse arrêter ; sans que toute la puissance des hommes armée contre moi m'intimide ; sans que le peu de vraisemblance qui paraît à faire adorer comme Fils de Dieu par les Gentils, qui n'ont aucune connaissance des Ecritures ni du Messie, celui que les Juifs ont crucifié, soient capables de suspendre un moment mon zèle pour ce lui qui nous a trompés.

ARTICLE V. — *En quatrième lieu, on avertit les apôtres dans le même discours, des dispositions où ils doivent être par rapport à ceux qu'ils auront trompés, et qui seront exposés par leur crédulité à de grandes persécutions.*

Au reste, il ne serait pas juste que nous conservassions pour les autres la compassion et les sentiments de pitié que nous tâcherons d'étouffer par rapport à nous-mêmes. Ainsi lorsque nous verrons que des personnes séduites par nos discours et par notre profonde dissimulation, seront exposées par leur crédulité à de grands dangers; qu'elles seront proscrites, exilées, jetées dans d'obscures prisons, déchirées par de cruelles tortures, condamnées au feu, aux bêtes féroces et aux supplices les plus honteux et les plus insupportables: au lieu de nous attendrir par une faiblesse indigne de nous sur leurs souffrances, et au lieu de nous reprocher à contre-temps l'imposture par laquelle nous les aurons trompées, nous nous applaudirons de leur séduction, nous mettrons notre joie dans leur malheur, et nous ne craindrons point de les honorer et de les faire honorer comme d'illustres témoins de la vérité, quoiqu'elles ne soient à nos yeux que des martyrs de notre hypocrisie, et de leur facilité à recevoir sans discernement le mensonge. Cet article, quoique le dernier, est l'un des plus essentiels; car nous sommes portés naturellement à l'humanité, et nous croyons souffrir ce que nous voyons souffrir aux autres, surtout lorsqu'ils sont innocents et qu'ils joignent à l'innocence une jeunesse, une candeur et un air de vertu qui se fait sentir jusqu'au fond de l'âme, et qu'il n'en coûte qu'un mot pour les délivrer. Ce mot qui découvrirait tout le mystère, ne doit jamais nous échapper. Il ne faut pas même qu'un soupir, qu'un gémissement nous trahissent. Et il sera bon de s'accoutumer aux spectacles les plus inhumains, pour parvenir par degrés à une dureté que rien ne touche.

Voilà un abrégé fidèle des principales vues qu'ont dû avoir les apôtres, et qu'ils ont eues en effet, s'ils ont eu dessein de tromper. Le plan que l'un d'eux vient d'exposer aux autres a été suivi et exécuté dans toutes ses parties, s'ils n'ont pas été sincères. Et, bien loin qu'on doive le regarder comme une simple idée, il faut au contraire le considérer comme la règle constante de toute leur conduite, dont on n'a fait qu'expliquer les principes et montrer les conséquences. Il importe donc peu dans le fond, comme on l'a déjà observé, qu'ils soient tous entrés d'eux-mêmes par une conspiration générale, dans un si étrange dessein, ou qu'ils y aient été poussés par les conseils de quelques particuliers. C'est le dessein et l'exécution du dessein qui méritent de l'attention: et ce qui les y a portés étant incertain et indifférent n'en mérite aucune.

CHAPITRE XII.

Jugement de ce qui est proposé dans le chapitre précédent, c'est-à-dire du dessein en géné-

ral, et des moyens de l'exécuter. Préjugés généraux, mais invincibles, qui ôtent à un tel dessein toute vraisemblance. Entière impossibilité du secret entre tant de complices. Quand le nombre des complices aurait été moindre, tout secret éternel et en même temps contraire aux sentiments de la conscience, est impossible. Les persécutions et les tourments auraient forcé quelqu'un à le découvrir. Il ne peut y avoir aucune vraisemblance dans les suppositions inséparablement liées avec l'exécution du projet. L'invention des fausses apparitions de Jésus-Christ est absolument insoutenable. Observation sur la manière abrégée et en apparence négligée dont quelques évangélistes rapportent les apparitions de Jésus-Christ, qui en démontre la vérité.

ARTICLE PREMIER. — *Préjugés généraux, mais invincibles qui ôtent à un tel dessein toute vraisemblance.*

Je ne saurais croire qu'il faille autre chose pour ôter toute vraisemblance à un système si insensé, si horrible, si impie et si contraire à tous les principes et à tous les motifs qui font agir les hommes, que le simple exposé qu'on en a fait. Je crains seulement qu'on ne le regarde comme chargé, et qu'on ne prétende qu'on pourrait le montrer par un côté moins odieux. Mais si l'on est dans cette pensée, j'ose assurer que l'on se trompe; car on l'a plutôt affaibli pour éviter des expressions qui font toujours quelque peine à la piété, lors même qu'elles paraissent nécessaires pour représenter le crime de ceux qui la combattent; et l'on en sera persuadé, si l'on veut bien lire une seconde fois le chapitre que j'examine dans celui-ci.

Je ne m'arrêterai qu'à certains points, et je choisirai ceux qui sont plus à la portée de tout le monde, parce qu'il ne faut, pour en juger, que du sens et de l'équité.

Est-il naturel que tous les apôtres, et avec eux beaucoup de disciples qui attendaient la résurrection de Jésus-Christ, ou qui savaient au moins qu'il l'avait prédite, soient entrés dans un complot aussi criminel que celui que j'ai représenté? qu'aucun ne l'ait combattu; qu'aucun n'en ait vu les affreuses conséquences; qu'aucun n'ait été retenu par la crainte de Dieu ou par celle des hommes; qu'aucun n'ait senti l'extrême folie qu'il y avait à tout sacrifier pour rien, et à devenir malheureux et criminel sans espérance et sans fruit; qu'aucun n'ait été touché de l'impossibilité manifeste de l'entreprise; qu'aucun ne se soit retiré d'une assemblée de perfides, qui fondaient une religion nouvelle sur le parjure et sur un faux témoignage rendu contre Dieu même; qu'aucun dans la suite ne soit revenu à sa conscience et à la bonne foi; qu'aucun n'ait au moins averti un parent, un ami, une personne de confiance de ce mystère d'iniquité, afin qu'ils ne donnassent pas dans le piège?

Tout cela, infiniment éloigné de la vraisemblance, le paraît encore davantage quand on se souvient que ces hommes livrés au

mensonge, ont été plus de trois ans les disciples d'un maître qui voulait qu'ils fussent si sincères et tellement reconnus pour tels, qu'ils n'eussent jamais besoin de serment ; que le simple *oui* et le simple *non* leur en tinssent lieu ; qu'ils imitassent en tout la candeur et la sincérité des enfants, et qu'ils se crussent obligés de rendre compte à Dieu d'une seule parole inutile.

ARTICLE II. — *Entière impossibilité du secret entre tant de complices.*

Mais laissant à part de si forts et de si légitimes préjugés, ne considérons que le seul projet en lui-même, et voyons s'il ne renferme pas des impossibilités manifestes. Il est fondé sur un secret impénétrable, et ce secret est confié non seulement à plusieurs conjurés, mais à plusieurs femmes qui entrent dans le complot et qui en sont même les premiers mobiles ; car ce sont elles qui se chargent de répandre les premiers bruits de la résurrection, qui ont la première part aux apparitions, et qui excitent le zèle des apôtres. Si ces faits sont vrais, le système est faux : et si ces faits sont inventés, le secret du système s'évanouit. Ces femmes, à qui l'on donne tant de part dans la conduite de cette affaire, sont célèbres parmi les disciples de Jésus-Christ ; elles ont leurs familles et leurs amis ; elles n'ont pas dans les premiers jours répandu ces nouvelles qui n'étaient pas alors inventées ; elles paraissent tout d'un coup fort instruites, n'ayant rien su dans un autre temps. Leurs apparitions sont du dimanche, et pour lors elles-mêmes les ignoraient. A combien de questions vont-elles être exposées ? comment s'en démèleront-elles ? par quel art éviteront-elles de tomber en contradiction et de se trahir ? Si on ne les a pas admises au secret, ne s'étonneront-elles pas des fausses visions qu'on leur attribue ? Et ne les désavoueront-elles pas au lieu de les soutenir ? Et si elles sont complices de la fausseté, comment pourront-elles la couvrir, puisqu'elle est si visible ? comment cachent-elles un mystère d'iniquité si mal concerté et confié à tant de personnes à qui le secret coûte plus qu'à d'autres ?

Mais voici quelque chose de bien plus embarrassant. Plus de cinq cents personnes assurent qu'elles ont vu Jésus-Christ ressuscité, et qu'elles étaient toutes présentes à ce spectacle dans un même jour. Ce n'est pas d'elles qu'on le dit, ce sont elles-mêmes qui le disent. Elles ont donc été comprises dans la conjuration ; si elles disent faux, elles ont donc connaissance du secret. Il est donc, outre les apôtres et les femmes nommées dans l'Évangile, confié à plus de cinq cents complices. Comment sera-t-il désormais impénétrable, et comment se conservera-t-il parmi tant de fourbes et d'imposteurs, qui ne sont gouvernés que par leur caprice et par leurs passions, et qui, en se mettant au-dessus de la religion et de la conscience, se sont affranchis de tous les engagements justes et injustes ?

Plusieurs de ces hommes étaient pleins de

vie (I Cor. XV, 6), lorsque S. Paul en était le témoignage. S'ils étaient trompeurs, le nombre de ceux qui l'étaient se multipliait donc sans discernement et sans mesure ; et le secret n'était plus possible : et si au contraire ils étaient sincères, comme en effet ils l'étaient, rien n'est plus extravagant ni plus insensé que la conspiration qu'on attribue aux apôtres.

ARTICLE III. — *Quand le nombre des complices aurait été moindre, tout secret éternel et en même temps contraire aux sentiments de la conscience est impossible.*

Quand ils auraient conservé pour eux seuls le secret dont il s'agit, et qu'ils ne l'auraient communiqué à aucun autre, ils étaient en trop grand nombre, et le temps du silence était trop long pour n'y pas donner quelque atteinte. On peut se taire dans une occasion importante qui dure peu et qui ne demande pas toujours la même sévérité : mais un silence éternel parmi plusieurs complices n'est ni naturel ni possible. La seule inconstance de l'esprit de l'homme et sa légèreté, sans autre cause, le trahissent et lui arrachent ce qu'il avait résolu de cacher. On a toujours quelque confident privilégié, à qui l'on a besoin de parler, pour se décharger du poids du secret, qui devient tous les jours plus pesant, quand on le porte seul, et qu'il est intéressant pour beaucoup d'autres. Si quelqu'un peut se passer de ce soulagement, une telle force est rare, et l'on se trompe si on la croit ordinaire.

Joignez à cela divers intérêts, qui changent selon les temps, et diverses passions qui rendent les mêmes hommes très-différents de ce qu'ils étaient. Un mécontentement, une jalousie, une préférence dont on est blessé, une dispute, séparent les personnes les plus unies, et font dire alors bien des choses qu'on avait espéré de ne dire jamais. Parmi les hommes qui ne sont liés que par le mensonge, de telles divisions sont ordinaires, et le secret y est également exposé, soit qu'on demeure méchant, soit qu'on se repente de l'avoir été.

Il est même impossible que parmi plusieurs personnes qui s'engagent contre leurs lumières et contre leur conscience, dans un mauvais parti, il n'y en ait quelque une qui ne soit agitée par de salutaires remords, et qui n'écoute enfin sa conscience et son devoir, principalement quand on ne risque rien à les suivre, et qu'en devenant plus tranquille au dedans, on devient aussi plus heureux selon les hommes, à qui l'on cesse d'être odieux et de qui l'on n'a plus rien à craindre. C'était là la condition des apôtres, qui de persécutés et de misérables, lorsqu'ils s'obstinaient à l'erreur dans le système insensé du chapitre précédent, auraient passé à une vie douce et tranquille s'ils avaient cessé de la prêcher, et qui auraient aussi trouvé le repos intérieur et la paix de la conscience, s'ils avaient découvert le pernicieux secret qui troublait tout le monde pour une chimère.

ARTICLE IV. — *Les persécutions et les tourments auraient forcé quelqu'un à le découvrir.*

Les persécutions que les apôtres et les

autres disciples de Jésus-Christ ont souffertes, sont connues de tout le monde, et s'il est nécessaire, nous en établirons la preuve dans un autre lieu : elles ont duré jusqu'à leur mort, qui a été pour la plupart d'entre eux cruelle et violente ; et elles ont été diversifiées en mille manières, dont on peut avoir un abrégé dans ce que S. Paul dit de celles qu'il avait souffertes avant qu'il écrivit sa seconde lettre aux Corinthiens (II *Cor.*, XI, 23 *et suiv.*). Nous sommes accoutumés à les regarder comme saintes et précieuses, parce que nous sommes persuadés qu'ils le souffraient pour la justice et pour la vérité : et nous les trouvons heureux eux-mêmes au milieu des plus dures épreuves, parce que nous les croyons pleins de foi et remplis de la consolation intime du Saint-Esprit. Mais il faut maintenant changer toutes ces idées, et ne plus voir que des imposteurs et des perfides tourmentés par les hommes, et abandonnés de Dieu, à cause de leur opiniâtreté à soutenir un mensonge dont ils connaissaient eux-mêmes la fausseté, et qui selon leurs propres vues renversaient toute la religion, en attaquant la divinité des Ecritures et la promesse du Messie.

Ils n'ont devant les yeux que leur crime : ils n'espèrent rien de Jésus-Christ : ils craignent avec raison d'être punis éternellement du faux témoignage qu'ils s'obstinent à rendre contre Dieu même : ils souffrent des douleurs insupportables, dont ils peuvent se délivrer par un mot ; et ils aiment mieux expirer dans les tourments que de dire ce seul mot, qui rendrait gloire à la vérité, qu'ils retiennent captive dans un silence inspiré par la fureur et le désespoir, et où ils ne sont soutenus ni consolés par aucun des motifs dont la patience et le courage des autres hommes ont besoin. Et ce qui est encore plus extraordinaire : ils rendent grâces à Dieu dans les tourments ; ils le bénissent avec amour ; ils invoquent son secours avec confiance ; ils ont sans cesse le nom de Jésus-Christ dans la bouche, qu'ils regardent comme présent à leurs combats, comme témoin de leur patience, comme préparé à récompenser leurs souffrances par une gloire immortelle. Et ils disent tous qu'ils acceptent la mort avec joie, dans l'espérance de le voir et de lui être unis. Et ce qui surpasse infiniment tout ce qui nous étonne en cela, est qu'ils ne pensent rien de ce qu'ils disent dans ces horribles tortures : que tout ce dehors édifiant n'est qu'une pure hypocrisie, et que leur prétendue confiance en Dieu et en Jésus-Christ n'est que le voile du désespoir et d'une obstination invincible, dont ils connaissent l'injustice et que leur conscience leur reproche alors par un cri pénétrant, plus insupportable encore que les supplices. Si cela est vraisemblable, il n'y a rien qui ne le soit, et désormais tous les caractères du vrai et du faux seront confondus et communs.

Mais encore la vraisemblance ira-t-elle jusqu'à cet excès inouï que tous soient également de bronze et de fer ; que tous sans exception ne se démentent et ne se déconcertent

en rien, et qu'avec la même hypocrisie ils aient tous la même force, pour en soutenir jusqu'au bout le masque et l'imposture ? S'ils ne sont point attendris pour eux-mêmes, ne le seront-ils jamais pour leurs amis, pour leurs parents, pour ceux qu'ils auront jetés dans le péril par leurs discours, et qu'ils verront dans de cruelles épreuves ? Leurs entrailles ne seront-elles jamais émuës de pitié ? Le sang de tant de personnes, dont le crime sera de les avoir écoutés, n'amollira-t-il point leur dureté ? Seront-ils toujours insensibles à la fuite, à l'exil, à la captivité, à la misère de tant d'honnêtes gens qu'ils auront séduits ; et verront-ils tranquillement l'univers en trouble, pour une illusion et un fantôme que la déposition sincère de l'un d'entre eux pourrait faire évanouir ?

ARTICLE V. — *Il ne peut y avoir aucune vraisemblance dans les suppositions inséparablement liées avec l'exécution du projet.*

On croit les apôtres capables d'avoir méprisé le véritable sens des Ecritures, de les avoir étudiées à dessein de les corrompre, d'être allés même jusqu'à douter de leur divinité, jusqu'à les croire fausses et supposées ; et cela dans le dessein de transporter à un faux messie, reconnu par eux-mêmes pour faux, la gloire du véritable attendu par leur nation, et si longtemps promis par les prophètes ; mais a-t-on oublié que ces horribles calomnies regardent des Juifs pleins de zèle pour la loi, de vénération pour les Ecritures, de passion pour le Messie ? Pense-t-on que ces Juifs, outre ces sentiments hérités de leurs pères, ont été instruits pendant plus de trois ans par Jésus-Christ, qui citait souvent l'Ecriture, et toujours comme divine et inspirée (*Et non potest solvi Scriptura*), et qui leur avait dit dans des occasions importantes, que tout y était dans la dernière exactitude, et que jusqu'à un seul point et un seul *iota*, tout ce qu'elle comprend serait accompli ? Sait-on enfin que l'espérance la plus profondément gravée dans le cœur d'un Juif est celle du Messie ; que cette espérance lui tient lieu de tout, et le console de tout, et qu'il n'y a point de supposition plus folle que celle de penser qu'un Juif soit capable de renoncer à l'attente du vrai Messie, pour en faire recevoir aux autres un chimérique et un fabuleux dont la fausseté lui soit pleinement connue ?

ARTICLE VI. — *L'invention des fausses apparitions de Jésus-Christ est absolument insoutenable.*

A l'égard des apparitions de Jésus-Christ après sa résurrection, c'est une pensée absolument insoutenable que d'en attribuer l'invention aux apôtres. Il faut pour cela ne les avoir jamais lues, ou n'avoir eu en les lisant aucun goût ni aucun discernement de la vérité. Tout y est simple, édifiant, majestueux, plein d'instruction et de lumière, digne d'un Dieu qui s'est humilié jusqu'à la mort pour les péchés des hommes, et qui est ressuscité pour leur justice et pour leur gloire ; grand

avec dignité dans ses abaissements, grand avec modestie dans son élévation, plein de clémence dans ces deux états, et sachant allier d'une manière inimitable à tout autre qu'à lui, une souveraine majesté avec une douceur et une bonté paternelles. Il conserve ce caractère dans toutes ses apparitions, soit aux saintes femmes, soit à ses disciples; et il ne serait aujourd'hui au pouvoir de personne, après même ces grands modèles, d'en imaginer de nouvelles, qui retinssent le même caractère, sans tomber dans l'imitation. Combien par conséquent la première idée était-elle au-dessus des apôtres? et comment s'y seraient-ils pris pour nous donner de si parfaits modèles, en ne consultant que le mensonge?

Auraient-ils, par exemple, rien imaginé de semblable à l'apparition des deux disciples qui allaient à Emmaüs, dont le récit surprend toujours, et a toujours pour les connaisseurs de nouvelles beautés? Auraient-ils inventé l'apparition sur le lac de Tibériade, si pleine de mystères et de rapports avec les premiers établissements de l'Évangile, et avec la chute et l'apostolat de saint Pierre? Auraient-ils fait répondre à Madeleine par Jésus-Christ ce que nous savons qu'il lui répondit, et dont peu d'interprètes ont pénétré le sens? Auraient-ils accordé aux saintes femmes le privilège d'être les premières instruites de sa résurrection par les anges et par lui-même; privilège néanmoins qu'elles méritaient au-dessus d'eux, pour l'avoir suivi jusqu'à la croix, et pour l'avoir cherché jusque dans le sépulcre? N'auraient-ils pas mêlé dans leurs fictions un faux éclat, de longs discours, des miracles superflus, inséparables de ce qu'inventent les faussaires en matière de religion, au lieu de cette noble et auguste simplicité qui est le caractère de la vérité et des ouvrages de Dieu? Enfin, s'ils avaient composé une fausse histoire des apparitions de Jésus-Christ, l'auraient-ils aussi abrégée que l'a fait S. Matthieu, ou rapportée d'un air aussi indifférent en apparence que l'a fait S. Marc?

ARTICLE VII. — *Observation sur la manière abrégée et en apparence négligée dont quelques évangélistes rapportent les apparitions de Jésus-Christ, qui en démontre la vérité.*

Mais ceci mérite une réflexion particulière; parce qu'il ne détruit pas seulement l'indigne soupçon que nous combattons, mais qu'il est une preuve admirable de la sincérité des évangélistes, et de leur éloignement de toute affectation. Saint Matthieu, le premier et le plus ancien de tous, ne parle que de l'apparition de l'ange qui effraya les gardes du sépulcre, et qui consola les saintes femmes, de celle de Jésus-Christ aux mêmes femmes qui se bâtaient de porter à ses apôtres les nouvelles de sa résurrection, et de celle où il se fit voir à eux sur une montagne de Galilée, qu'il paraît confondre avec la dernière qui précéda son ascension, et qu'il borne aux seuls apôtres, sans rien dire de ce grand nombre de témoins dont parle saint Paul.

Saint Marc supprimant l'apparition de Jésus-Christ aux saintes femmes, dit en un mot

que Marie Madeleine fut la première qui le vit : ne touche que très-légèrement l'apparition des disciples d'Emmaüs (1); et se hâte d'aller à la dernière, où les apôtres reçurent un dernier ordre de prêcher l'Évangile dans tout le monde, laissant tout ce que saint Jean et saint Luc nous ont appris, quoiqu'il en fût parfaitement bien informé, aussi bien que saint Matthieu; et ne paraissant pas touché de l'ignorance où nous aurions été par rapport à des choses si merveilleuses, au cas que son histoire eût été la seule avec celle de saint Matthieu, qu'il semble avoir eu dessein d'abrégé. Est-ce ainsi que les inventeurs des apparitions de Jésus-Christ se seraient conduits? Une telle modestie ou, si l'on ose parler ainsi, une telle indifférence leur convient-elle? Auraient-ils passé si rapidement sur quelques-unes, et supprimé les autres? Et n'auraient-ils pas au contraire multiplié, exagéré, étendu celles qu'ils auraient regardées comme plus propres à faire impression, surtout dans les premières histoires qu'ils auraient données au public, dont la réputation et l'éclat étaient nécessaires pour le succès, qui dépend ordinairement de la manière dont on commence.

Il faut que les évangélistes n'aient compté que sur la vérité et sur la puissance de la grâce de Dieu, pour s'être contentés d'un récit si abrégé et si simple; et quiconque serait assez malheureux pour les soupçonner d'avoir eu dessein de tromper, ne connaîtrait ni les caractères de la sincérité, ni ceux de l'imposture.

CHAPITRE XIII.

Où l'on continue de prouver qu'il a été impossible que les évangélistes et les apôtres aient eu dessein de tromper. La résurrection de Jésus-Christ était certaine dès le matin du dimanche, et le mensonge publié par les soldats commis à la garde de son tombeau en est une preuve invincible. Saint Paul converti par Jésus-Christ ressuscité, et convainquant les Juifs de Damas de la vérité de sa résurrection avant d'avoir eu aucun commerce avec les apôtres, est une preuve manifeste de leur sincérité. Combien les apôtres étaient éloignés de rendre un faux témoignage contre Dieu même, en assurant contre leur conscience qu'il avait ressuscité Jésus-Christ. Si les apôtres n'avaient espéré en Jésus-Christ que pour cette vie, et s'ils n'avaient pas été certains de sa résurrection, ils se seraient crus les plus malheureux de tous les hommes, bien loin de mettre leur gloire à souffrir pour une chimère. Tous leurs écrits sont pleins de témoignages de la fermeté de leur foi et de l'immobilité de leur espérance, non seulement quand ils parlent aux simples fidèles, mais quand ils exhortent leurs plus chers disciples, ou quand il s'animent eux-mêmes à la patience. Ils ont été si éloignés du moindre artifice et de la moindre dissimulation,

(1) Duobus ambulantiibus ostensus est in alia effigie euntibus in villam. Voilà ce que dit saint Marc., 16, 12.

qu'ils ont voulu qu'on reconnût les chrétiens à leur amour pour la simplicité et pour la candeur. La parole des Apôtres tue les menteurs, bien loin d'être l'organe du mensonge. Avant de les soupçonner de fausseté, il faudrait avoir prouvé la fausseté de leurs miracles dont la certitude est évidente.

ARTICLE PREMIER. — *La résurrection de Jésus-Christ était certaine dès le matin du dimanche, et le mensonge publié par les soldats commis à la garde de son tombeau en est une preuve invincible.*

On ne saurait attribuer aux apôtres le bruit que répandirent les soldats commis à la garde du sépulcre de Jésus-Christ, que pendant qu'ils étaient endormis son corps avait été enlevé par ses disciples. Ce bruit ne fut répandu avec affectation parmi le peuple que pour obscurcir la vérité de la résurrection, et il était directement opposé au dessein des apôtres, qui voulaient la faire passer pour constante. Or c'est ce bruit-là même qui est une preuve évidente que dès le grand matin du dimanche, le corps de Jésus-Christ n'était plus dans le sépulcre, que la pierre mise à l'entrée, et scellée par les Juifs, était déplacée, que toute le monde avait la liberté d'y entrer, les gardes mis par le conseil public n'étant plus d'aucun usage, et que les seuls linges étaient restés. Il faut donc nécessairement, ou que le bruit répandu par les gardes et soutenu par le crédit des prêtres et des sénateurs soit véritable, ou que Jésus-Christ soit ressuscité. Il y a une contradiction manifeste dans le premier parti : des témoins endormis ne peuvent être témoins de ce qui s'est passé durant leur sommeil : une grande pierre autour de laquelle ils faisaient sentinelle, n'a pu être déplacée sans effort et sans bruit, et des hommes qui enlèvent à la hâte avec un grand péril et avec une crainte pareille au danger, un corps mort, ne s'avisent pas de le démailloter des linges qui l'enveloppent. La résurrection de Jésus-Christ était donc indubitable dès le matin du dimanche, et elle n'avait pas besoin que les apôtres tinsent conseil entre eux pour concerter une longue suite de fictions et de mensonges pour la faire croire. Les Juifs, en les accusant d'avoir enlevé le corps de Jésus-Christ dès le matin du troisième jour, prouvent invinciblement que dès ce matin, Jésus-Christ n'était plus dans le tombeau ; mais ils prouvent très-mal que ses disciples l'en aient ôté ; et la divine Providence n'a permis une telle accusation, et qu'elle trouvât créance parmi les Juifs, que pour établir la notoriété du fait par ceux mêmes qui prétendaient le nier, et pour justifier l'innocence et la droiture des apôtres par une accusation sans vraisemblance.

ARTICLE II. — *Saint Paul converti par Jésus-Christ ressuscité, et convainquant les Juifs de Damas de la vérité de sa résurrection avant d'avoir eu aucun commerce avec les apôtres, est une preuve manifeste de leur sincérité.*

Si j'avais voulu n'entrer dans aucun détail, j'aurais pu confondre l'insensé projet qu'on attribue aux apôtres, par le seul exemple de saint Paul, qui a eu autant de zèle qu'eux pour soutenir et pour annoncer la résurrection de Jésus-Christ, mais qui n'a pu avoir aucune part à leurs délibérations ni à leurs conseils. Il était l'un de leurs plus ardens ennemis, il les poursuivait avec fureur : il n'était donc pas de leur complot. Comment donc est-il devenu fidèle ? lui ont-ils fait part de leur secret ? Se le sont-ils réconcilié en lui découvrant leur fourberie ? Ont-ils adouci cet homme altéré du sang des chrétiens, en lui avouant que les chefs de cette secte étaient des imposteurs ? Par quels prestiges ont-ils séduit un homme si versé dans les Ecritures, si plein de la connaissance qu'il prétendait en avoir, si prévenu contre les miracles de Jésus-Christ même, si rempli de préjugés conformes à l'idée que les Juifs s'étaient formée du Messie, qui devait régner avec un grand éclat, et si opposé à la foi d'un Messie obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix ?

Mais comment l'aurait-il séduit, lui qui les haïssait mortellement lorsqu'il était le chef d'un parti contraire et qui n'avait eu aucun commerce avec eux lorsqu'il convainquit les Juifs qui étaient à Damas, que Jésus-Christ était le Messie, et qu'il leur prouvait par les Ecritures, qu'il avait dû mourir et ressusciter ? L'apparition qu'il disait avoir eue lorsqu'il était chargé d'une commission du souverain pontife pour faire emprisonner les chrétiens, et qu'il était en chemin pour l'exécuter, était-elle aussi de leur invention ? En avait-il concerté avec eux les circonstances ? Avait-il préparé ceux qui l'accompagnaient à une telle fiction ? Et le sang d'Étienne, dont il était encore teint, était-il bien propre à prouver le secret commerce qu'il avait eu avec ceux qu'il s'efforçait d'exterminer ?

Il ne faut pour des esprits équitables que cette seule preuve de la sincérité de tous les apôtres. Car saint Paul prêche comme eux la résurrection de Jésus-Christ. Il la prêche même avec un zèle plus ardent ce semble et plus déclaré. Il la prêche sans les avoir entendus. Il la prêche ne venant que de quitter les armes qu'il avait à la main contre eux. Il regarde les apparitions qui l'ont prouvée comme indubitables. Il y ajoute celle qu'il dit avoir eue en particulier. Peut-il y avoir une démonstration plus sensible de la droiture et de la sincérité des apôtres, et plus capable de faire évanouir tous les soupçons que la défiance la plus maligne peut former ?

ARTICLE III. — *Combien les apôtres étaient éloignés de rendre un faux témoignage contre Dieu même, en assurant contre leur conscience qu'il avait ressuscité Jésus-Christ.*

On s'imagine, quand on ne veut rien approfondir et qu'on ne cherche que des prétextes pour ne pas croire, que les apôtres, par un amour et un respect pour Jésus-Christ

mal entendus, n'étaient peut-être pas incapables de feindre qu'il était ressuscité, et de penser que le bon usage qu'ils prétendaient faire de ce mensonge le rendrait excusable devant Dieu. Mais indépendamment de tout ce qui a été dit jusqu'ici contre cette absurdité, dont les conséquences naturelles et inévitables sont horribles, saint Paul au nom de tous les apôtres, en rejette avec indignation, non le soupçon réel, dont il ne s'agissait pas, mais la simple apparence du soupçon. *Je vous ai enseigné, dit-il aux Corinthiens (I Cor., XV, 5) que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, selon les Ecritures, qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les mêmes Ecritures; qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze apôtres; qu'après il a été vu en une seule fois par plus de cinq cents frères, dont il y a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, et quelques-uns sont déjà morts; qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les apôtres; et qu'enfin après tous les autres il s'est fait voir à moi qui ne suis qu'un avorton. Car je suis le moindre des apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu (v. 12, etc.). Puis donc qu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il des personnes parmi vous qui osent dire que les morts ne ressusciteront point? Que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc point ressuscité. Et si Jésus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, et notre foi est vaine aussi. Nous serons même convaincus d'avoir été de faux témoins à l'égard de Dieu: puisque nous avons rendu témoignage contre Dieu même, en assurant qu'il a ressuscité Jésus-Christ, qu'il n'aurait pas néanmoins ressuscité si les morts ne ressuscitaient pas. Car si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est point aussi ressuscité. Que si Jésus-Christ n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine, et vous êtes encore engagés dans vos péchés.*

Tout est remarquable et digne d'une grande attention dans ces paroles; car on y voit d'un côté avec quelle certitude la vérité de la résurrection de Jésus-Christ est établie sur les preuves qu'il en a lui-même données, en se montrant plusieurs fois à ses disciples, et en dernier lieu à son propre persécuteur. Et d'un autre côté l'on y découvre combien saint Paul était éloigné de croire que la fausse persuasion que Jésus-Christ lût ressuscité, pût être le fondement d'aucun bien, ou que Dieu pût excuser le faux témoignage qu'on rendrait contre lui, à cause de la prétendue bonne intention des faux témoins. Notre prédication est vaine, dit ce grand apôtre, et votre foi est aussi vaine, si Jésus-Christ n'est point ressuscité. Nous nous sommes trompés les premiers, si nous vous avons trompés. Vous êtes encore dans vos péchés, si la mort seule de Jésus-Christ est réelle, et que sa résurrection ne le soit pas. Mais nous sommes nous autres par-dessus nos anciennes iniquités, coupables d'un nouveau crime, en vendant un faux témoi-

gnage contre Dieu, qui ne consiste pas seulement à le prendre à témoin d'une chose fausse, mais à lui imputer à lui-même cette chose fausse, en assurant qu'il a ressuscité comme son Fils et comme le Messie, un homme qui n'était ni l'un ni l'autre, mais qui avait osé en usurper le nom.

Il est donc évident que cet apôtre prêchait sincèrement et de bonne foi la résurrection de Jésus-Christ; qu'il avait horreur du mensonge, et du faux témoignage; qu'il aurait cru travailler en vain et tromper ceux qui auraient cru en Jésus-Christ sur sa parole, si sa prédication et leur foi n'avaient été fondées sur la vérité. Il est encore évident par ses Epîtres et par l'histoire des Actes des apôtres, qu'il a plus travaillé qu'aucun, et que l'Orient et l'Occident ont été remplis de sa doctrine. Pourquoi donc irait-on chercher dans le mensonge des autres apôtres une nouvelle source de la foi de l'Eglise? Pourquoi les soupçonnerait-on du crime que déteste saint Paul? Avec quelle vraisemblance les accuserait-on plutôt que lui d'avoir espéré quelque fruit d'une prédication vaine et d'une foi vaine? Et ne serait-ce pas en même temps le comble de l'injustice et de la folie dans une chose égale et appuyée sur les mêmes fondements, de regarder saint Paul comme sincère, et les apôtres comme menteurs?

ARTICLE IV. — *Si les apôtres n'avaient espéré en Jésus-Christ que pour cette vie, et s'ils n'avaient pas été certains de la résurrection, ils se seraient crus les plus malheureux de tous les hommes, loin de mettre leur gloire à souffrir pour une chimère.*

Selon le ridicule projet que nous examinons, les apôtres devaient tous être préparés à souffrir les plus dures épreuves et la mort même la plus cruelle pour un mensonge dont ils étaient les auteurs, et dont ils ne pouvaient attendre que le châtiment en l'autre vie, sans en rien espérer en celle-ci, puisque la mort la terminait. On voit bien que cela était bien insensé et contraire en tout à la nature et à l'expérience; mais il est bon d'entendre sur cela saint Paul qu'on n'accusera pas sans doute de manquer de courage: *Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, ceux qui sont morts (1) pleins de foi et d'espérance en lui sont donc péris sans ressource. Mais si nous n'avions d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie (2), nous serions les plus misérables de tous les hommes... Pourquoi nous-mêmes nous exposerions-nous à tant de périls? Car il n'y a point de jours que je ne meure, j'en atteste la gloire que je reçois de votre foi en Jésus-Christ, et si je n'ai rien fait que pour (3) cette vie en consentant à être exposé aux bêtes féroces dans Ephèse, quel avantage en tirerai-je si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons, comme disent les impies,*

(1) A la lettre qui sont morts en Jésus-Christ, 1 Cor. 15, 18, etc.

(2) 1^o . 30, etc.

(3) A la lettre: si j'ai agi selon l'homme.

qu'à boire et à manger, puisque nous mourrons demain.

Voilà le langage de la vérité, simple, naturel, fondé sur les inclinations et sur les sentiments du cœur, qu'il est impossible d'en arracher. Et néanmoins saint Paul suppose seulement que Jésus-Christ ne soit pas ressuscité, et non qu'il ait eu lui-même la malice de feindre qu'il le fût, ce qui rend encore plus insensé et plus chimérique le courage de ceux qui auraient inventé ce mensonge, et qui donneraient leur vie pour le soutenir. Si les apôtres n'avaient cru aussi certainement que saint Paul que Jésus-Christ était ressuscité, ils n'auraient pu s'exposer ni aux souffrances ni à la mort comme lui. Une vive foi et une grande espérance les ont également soutenus, et leur patience invincible a été le fruit de la pleine certitude qu'ils avaient que Jésus-Christ était dans le ciel et qu'ils y régneraient avec lui.

ARTICLE V. — *Tous leurs écrits sont pleins de témoignages de la fermeté de leur foi et de l'immobilité de leur espérance, non seulement quand ils parlent aux simples fidèles, mais quand ils exhortent leurs plus chers disciples, ou quand ils s'animent eux-mêmes à la patience.*

Il faut n'avoir jamais lu les écrits des apôtres pour les soupçonner d'avoir eu dessein de tromper, et pour n'y pas voir la fermeté de leur foi et l'immobilité de leur espérance. *Béni soit Dieu, dit saint Pierre (I Ep., I, 3, etc.), Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui selon la grandeur de sa miséricorde, nous a communiqué une nouvelle vie, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, et une vive espérance d'arriver à un héritage incorruptible, exempt de tout défaut, incapable de changement, qui vous est réservé dans le ciel. C'est ce qui doit vous transporter de joie, lors même que Dieu permet que pendant cette vie, qui est si courte, vous soyez affligés de plusieurs maux, afin que votre foi, ainsi éprouvée, étant plus précieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, se trouve digne de louange, d'honneur et de gloire au temps de l'avènement glorieux de Jésus-Christ; de Jésus-Christ, dis-je, que vous aimez, quoique vous ne l'ayez point vu, et en qui vous croyez, quoique vous ne le voyiez point encore maintenant. Ce qui vous fait tressaillir d'une joie ineffable par une anticipation de la gloire que vous espérez, et vous met en possession du salut de vos âmes, qui est la fin et le terme de votre foi. Reconnaît-on à ces expressions vives, qui partent du cœur et qui vont au cœur, le langage d'un homme de mauvaïse foi, qui dit le contraire de ce qu'il pense, et qui se joue de la crédulité de ceux qui l'écoutent ?*

Dieu qui est riche en miséricorde (Eph. II, 4, etc.), dit l'Apôtre S. Paul, étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ par la grâce duquel vous êtes sauvés, et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ pour faire éclater dans les siècles à venir les

richesses surabondantes de la grâce, par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ.

Si donc vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ (Coloss. III, 1), recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu; n'ayez d'affection que pour les choses du ciel et non pour celles de la terre, car vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire. C'est faire injure à la raison et même à l'humanité, que de chercher dans une doctrine et une morale si pure et si sublime de l'artifice et de la fraude. On mérite de ne rien croire et de n'être jamais cru quand on est capable d'une défiance si déraisonnable.

Fortifiez-vous, ô mon fils, disait le même apôtre (II Tim., II, 1, etc.) à son cher disciple, par la grâce qui est en Jésus-Christ. Conservez ce que vous avez appris de moi en présence de plusieurs témoins, et donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres. Souffrez constamment toutes les peines de votre ministère comme un bon soldat de Jésus-Christ... Souvenez-vous que Jésus-Christ, né de la tige de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Évangile que je prêche, pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scélérat. Mais la parole de Dieu n'est point enchaînée. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquièrent le salut qui est en Jésus-Christ avec la gloire du ciel (1). Timothée, qui était intimement uni à saint Paul par les sentiments de l'esprit et du cœur, comme cet apôtre le dit aux Philippiens, était-il du secret? Était-il trompé par son maître, ou devenu trompeur avec lui? Était-ce dans saint Paul un indigne artifice et une lâche trahison, d'exhorter si vivement le plus fidèle de ses disciples et de ses amis, à s'exposer à tous les dangers et à la mort pour un faux Évangile, et à le conjurer de se souvenir de la résurrection de Jésus-Christ et de la gloire qu'il en devait attendre, pour le précipiter avec plus de promptitude dans des maux très-réels pour une imposture dont il lui cachait le mystère? Faut-il d'autres preuves de la sincérité de l'un et de l'autre que les chaînes de Paul et les travaux déjà soufferts par Timothée? Et la vérité de la résurrection de Jésus-Christ, qui sert de fondement à la patience du maître et à la consolation du disciple, peut-elle avoir des témoins plus dignes d'être crus?

Mais écoutons encore saint Paul (*Philip., III, 7, etc.*): *Ce que je considérais, dans mon premier état, avant d'avoir été appelé à la foi, comme un gain et un avantage, n'a paru, depuis que j'ai eu la connaissance de Jésus-Christ, une perte et un désavantage. Je dis plus: tout me semble une perte au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ, mon Seigneur, pour l'amour duquel je ne consi-*

(1) *Neminem habeo tam unanimem, quia sicut patri filius mecum servivit in Evangelio. Philip. 2, 20.*

dère toutes les autres choses que comme des empêchements, et je ne les regarde que comme des ordures, afin que je gagne Jésus-Christ... Que je le connaisse lui-même, la vertu et l'efficacité de sa résurrection, et la participation de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort, et n'efforçant de parvenir par tous les moyens possibles à la bienheureuse résurrection des morts. Non que j'aie déjà reçu ce que j'espère, ou que je sois déjà parfait, mais je cherche avec ardeur à m'unir aussi étroitement à Jésus-Christ qu'il s'est uni à moi; et oubliant ce qui est derrière moi, et m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le bout de la carrière pour remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ. On ne peut rien ajouter à ces expressions pleines d'une ardeur divine, qui ne persuadent pas seulement, mais qui enflamment ceux qui les lisent, et qui couvrent d'ignominie et de honte ceux qui ne connaissant ni saint Paul ni les autres apôtres, seraient assez malheureux pour les soupçonner d'artifice et de tromperie.

Tous leurs écrits sont fondés sur la vérité de la résurrection de Jésus-Christ. C'est par rapport à elle qu'ils exhortent, qu'ils instruisent, qu'ils consolent; c'est d'elle qu'ils tirent les principales règles de la morale chrétienne et les principaux motifs de la patience. C'est sur elle qu'ils établissent l'espérance des biens futurs. C'est dans son riche fonds qu'ils trouvent tous les mystères de la religion, qui en sont comme les conséquences naturelles. Et l'on peut abrégier toute leur doctrine par ce peu de paroles, qui sont comme la définition du christianisme, et de ceux qui en ont l'esprit et la vérité (*Philip.*, III, 20) : *Pour nous (c'est saint Paul qui par le au nom de tous), nous vivons déjà dans le ciel comme en étant citoyens, et c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, qui est maintenant dans la bassesse et l'infirmité, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.*

Sans la grandeur et l'importance de la vérité dont je traite, j'insisterais moins sur les preuves, et je les montrerais plus rapidement. Mais la résurrection de Jésus-Christ bien établie devient ensuite la preuve de tout. Et c'est abrégier le travail pour le reste que de ne le point borner sur cette matière. Il faut d'ailleurs accabler les esprits qui conservent quelque inquiétude sous le joug de la foi, par la multitude des preuves qui en démontrent la certitude et la nécessité de s'y soumettre. Et c'est même rendre service à tout le monde que de rémémorer sous un seul point de vue tout ce qui peut augmenter le respect pour l'autorité des apôtres, qui sont à notre égard le canal unique de la tradition et de la vérité.

ARTICLE VI. — *Ils ont été si éloignés du moindre artifice et de la moindre dissimulation, qu'ils ont voulu qu'on reconnût les chrétiens à leur amour pour la simplicité et pour la candeur.*

Les apôtres ont été si éloignés du moindre artifice et de la moindre dissimulation, qu'ils ont voulu qu'on reconnût les chrétiens à leur amour pour la simplicité et la candeur. Vous étant dépouillés, leur dit saint Pierre (*I Ep.*, II, 1), de toute sorte de malice, de tromperie et de dissimulation, désirez ardemment comme des enfants nouvellement nés, le lait spirituel, ennemi de tout artifice et de tout déguisement, afin qu'il vous fasse croître, puisque vous avez déjà goûté combien le Seigneur est doux. Qu'il y ait entre vous une parfaite union (*I Pierre*, III, 8, 10), une bonté compatissante, une amitié fraternelle... Car si quelqu'un aime la vie et désire que ses jours soient heureux, qu'il interdise à sa langue tous mauvais discours, et à ses lèvres toutes paroles de mensonge.

Que tout ce qui est véritable, dit saint Paul (*Philip.*, IV, 8; *Coloss.*, III, 9), juste, saint, édifiant, soit l'entretien de vos pensées. Gardez-vous de mentir les uns envers les autres. Dépouillez-vous du vilain homme avec ses œuvres (*Eph.*, IV, 25). Que chacun, dit-il encore, en s'éloignant du mensonge, parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres,

Il n'entrera rien de souillé dans la sainte cité de Jérusalem, dit l'apôtre saint Jean (*Apoc.*, XXI, 27), ni aucun de ceux qui sont coupables d'abomination ou de mensonge, mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'agneau. Mais pour les timides (*Ibid.*, v. 8), les incrédules et tous les menteurs, leur partage sera dans l'étang brûlant de feu et de soufre qui est la seconde mort.

Des hommes coupables d'un nombre infini de mensonges, qui ne prêcheraient que le mensonge, qui ne travailleraient que pour le mensonge, prononceraient-ils un si redoutable anathème contre les menteurs? S'effaceraient-ils eux-mêmes de la céleste Jérusalem? S'effaceraient-ils du livre de vie? Se condamneraient-ils à brûler éternellement dans un étang de feu? Inspireraient-ils à leurs disciples une si grande haine de toute dissimulation, un si grand amour pour la sincérité, une si haute idée de l'enfance chrétienne et de l'aimable candeur qui en est le caractère? Une secte qui devrait ses commencements et son progrès à l'imposture, dont les premiers maîtres n'auraient été habiles qu'en artifices et en déguisements, dont tous les mystères ne seraient que des faussetés, aurait-elle fait son capital de l'ingénuité et de la simplicité? Aurait-elle regardé comme un grand crime la moindre duplicité en matière de religion? S'y serait-on fait égorger plutôt que de couvrir sa foi sous des réponses équivoques? N'aurait-elle pas pourvu à sa sûreté par des moyens semblables à ceux des gnostiques, des manichéens, des priscilliani-

stes et de quelques autres à qui le mensonge et le parjure même étaient permis par les séducteurs qui les avaient trompés?

ARTICLE VII. — *La parole des apôtres tue les menteurs, bien loin d'être l'organe du mensonge.*

Mais qu'est-il nécessaire d'employer le raisonnement où il suffit de voir? La parole des apôtres tue les menteurs, bien loin d'être l'organe du mensonge. Ananie ose dire à saint Pierre que l'argent qu'il met à ses pieds est le prix entier du champ qu'il a vendu, quoiqu'il en ait secrètement réservé une partie, et saint Pierre le foudroie par ces terribles paroles : *Comment Satan vous a-t-il tenté de mentir au Saint-Esprit (Act., V, 3) ? . Comment un tel dessein a-t-il pu vous entrer dans le cœur? C'est à Dieu que vous avez menti et non pas aux hommes.* Et à l'heure même Ananie expire. Sa femme à qui cette punition était inconnue, arrive quelques heures après : elle était complice de la faute de son mari, et elle répond aux questions que lui fait saint Pierre avec aussi peu de sincérité. Et pour lors cet apôtre lui parle ainsi : *Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'Esprit du Seigneur? Voilà ceux qui viennent d'ensevelir votre mari qui sont à cette porte, et vont vous porter en terre.* Au moment même elle tombe à ses pieds et rend l'esprit. Et un tel événement répand une grande frayeur dans toute l'Eglise et parmi tous ceux qui en entendent parler.

Y a-t-il jamais eu rien de semblable? et Dieu a-t-il pu témoigner d'une manière plus éclatante que son esprit était dans les apôtres; que cet esprit de vérité dont ils étaient pleins ne pouvait supporter le mensonge, et que leurs paroles qui lui étaient consacrées faisaient mourir les menteurs, dans le temps qu'elles communiquaient la vie aux fidèles?

Saint Paul avait reçu, comme saint Pierre, le pouvoir de punir de la même sorte tous les désobéissants et les rebelles (1), mais il avoue qu'il ne peut rien que pour la vérité, et nous ne saurions par conséquent écouter avec trop de respect ce qu'il nous dit dans la personne des Thessaloniens (I Ep., II, 3) : *Nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur, et nous n'avons point eu dessein de vous tromper; mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs. Car le sujet de notre gloire, dit-il aux Corinthiens (II Ep., 1, 12), est le témoignage que nous rend notre conscience de nous être conduit en ce monde, et surtout à votre égard, dans la simplicité du cœur et dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grâce et l'esprit de Dieu (Ibid., II, 17). Car nous annonçons sa parole avec*

une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, et dans l'esprit de Jésus-Christ.

ARTICLE VIII. — *Avant que de soupçonner de fausseté les apôtres, il faudrait avoir prouvé la fausseté de leurs miracles, dont la certitude est évidente.*

Je n'examine point encore les miracles que les apôtres ont faits pour attester les vérités qu'ils prêchaient. Mais je dois avertir ceux qui doutent de leur sincérité, qu'il faut avant tout qu'ils prouvent la fausseté de leurs miracles, ou qu'au moins ils démontrent qu'ils n'ont aucune certitude. Mais comment s'y prendront-ils pour le démontrer? Savent-ils bien eux-mêmes ce qu'ils ont à combattre? En ont-ils vu toutes les conséquences? Ne laisseront-ils aucune partie de l'histoire des Actes des apôtres sans l'attaquer? Ce qu'ils en conserveront ne rappellera-t-il pas nécessairement tout le reste? Entreprendront-ils de nier la guérison miraculeuse du boiteux qui demandait l'aumône à la porte du temple, et qui porta les Juifs à faire emprisonner saint Pierre et saint Jean? Contesteront-ils cet emprisonnement? Prétendront-ils que ces apôtres ne comparurent point devant le conseil des prêtres et des sénateurs? Il n'y aura donc rien de vrai? tout sera supposé; les apôtres mêmes n'auront jamais été, et la religion chrétienne se sera trouvée établie sans que personne s'en soit mêlé, des imposteurs plus récents ayant fabriqué une histoire qui ne fut jamais. Ces extravagances ont été traitées ailleurs (1) comme elles le méritaient, et il n'est plus question d'y revenir.

Je compte donc qu'il est au moins certain que saint Pierre et saint Jean comparurent devant le conseil des prêtres et des sénateurs, qui leur défendirent avec de grandes menaces, de parler en aucune manière et à qui que ce fût au nom de Jésus-Christ (Act., IV, 17, etc.), et que ces deux apôtres leur répondirent, comme il est marqué dans les Actes : *Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu, car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.* Une telle réponse, où la sagesse et la fermeté éclatent également, me suffit pour me prouver leur sincérité. Dans de telles circonstances l'hypocrisie n'aurait pu conserver tant de dignité ni tant d'intrépidité, avec tant de modestie. Elle aurait dit trop ou trop peu. Et il n'y a que la vérité confiée à une bonne conscience qui soit capable d'un si sage milieu.

Les douze apôtres amenés devant le même tribunal (Act., V, 29, 30), firent la même réponse, qu'ils devaient plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, et ils la soutinrent par un discours dont voici les premières paroles : *Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir en le pendant au bois. Quelle fermeté et quelle opposition entre ces deux*

(1) In promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, 2 Cor. 10, 6.

Non possumus aliquid contra veritatem, sed pro veritate, 2 Cor. 15, 8.

(1) Dans tout le troisième chapitre et dans le huitième article du septième chapitre.

choses ! Vous avez crucifié Jésus, et le Dieu de nos pères l'a ressuscité ! Combien faut-il être convaincu de la vérité, pour la dire ainsi en face à des gens puissants qu'elle mettait en fureur ! Combien faut-il être assuré que l'ignominie de la croix n'est qu'apparente et qu'elle est le moyen du salut, pour dire sans rougir que Jésus ressuscité par son Père, a été pendu au bois par les hommes ! Aussi ces mêmes apôtres ayant été condamnés au fouet par le conseil (*Act.*, XVI, 41), s'en allèrent pleins de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus-Christ. Expression admirable ! qui ne marque pas seulement la patience et le courage, mais le triomphe ; qui ne prouve pas seulement la foi des apôtres, mais leur reconnaissance et leur amour pour Jésus-Christ ; qui n'efface pas seulement la honte du supplice, mais qui le représente comme une récompense et une distinction d'honneur. Combien de tels sentiments, communs aux apôtres et à leurs disciples, confondent-ils le soupçon d'imposture et de fraude ! et de quels châtimens ne seraient pas dignes ceux qui, après une si grande foule de preuves, s'obstineraient à le conserver !

CHAPITRE XIV.

Vérité et certitude de l'ascension de Jésus-Christ dans le ciel, où il est assis à la droite de son Père. L'union des principales circonstances de ce mystère, et leur rapport à d'autres faits indubitables, en prouvent invinciblement la vérité. L'accomplissement des prédictions de Jésus-Christ à ses apôtres, avant que de monter au ciel, démontre qu'il y est monté. L'ascension de Jésus-Christ prédite par les prophètes et accomplie comme ils l'avaient prédite. Injustice de ceux qui désireraient qu'elle eût eu d'autres témoins que ses disciples. Preuves particulières de la sincérité des évangélistes et des apôtres, par rapport à ce mystère. Impossibilité qu'ils aient inventé les prédictions et les promesses de Jésus-Christ, qui sont essentiellement liées à son ascension. Nouvelles preuves qu'ils n'ont rien ajouté ni au fond ni aux circonstances, et qu'ils n'ont pu les feindre. Modestie des évangélistes infiniment éloignée de la fiction et du mensonge. La modestie des apôtres et des évangélistes jointe à un zèle ardent pour la gloire de Jésus-Christ. Différence des auteurs du Nouveau Testament, quand ils parlent de l'ascension de Jésus-Christ en historiens, et quand ils instruisent les fidèles de la sublimité de ce mystère. Une telle différence est une grande preuve de vérité. Impression vive et profonde que la certitude que Jésus-Christ était dans le ciel, et qu'il en devait un jour descendre, avait faite sur les apôtres et sur leurs disciples.

ARTICLE PREMIER. — *L'union des principales circonstances de ce mystère, et leur rapport à d'autres faits indubitables, en prouvent invinciblement la vérité.*

L'ascension de Jésus-Christ dans le ciel

est une suite nécessaire de sa résurrection ; car le lieu naturel d'un corps revêtu de gloire et d'immortalité, est le ciel. Et il y a de l'apparence que sans l'amour que Jésus-Christ a eu pour ses apôtres, dont il voulait affermir la foi, et pour son Eglise naissante, dont il voulait établir les fondemens, et régler la discipline, il aurait quitté la terre au moment qu'il sortit du tombeau. Mais comme il n'a pas voulu que son ascension fût secrète, il est de notre intérêt d'en recueillir les preuves, qui ajoutent un nouveau degré d'évidence et de certitude à celles de sa résurrection, et qui préparent à de nouvelles découvertes.

Avant que Jésus-Christ s'élevât dans le ciel en présence de ses disciples (1), il se fit voir une dernière fois à eux à Jérusalem dans le lieu où ils étaient assemblés, et dans le temps qu'ils étaient à table. Il voulut bien s'y mettre avec eux pour les persuader eux-mêmes de plus en plus de la vérité de sa résurrection, et pour leur fournir des preuves convaincantes pour ceux qu'ils en instruiraient, à qui ils auraient droit de dire qu'ils avaient bu et mangé avec lui depuis qu'il était ressuscité.

Pendant le repas il leur dit beaucoup de choses d'une extrême conséquence, mais qui furent vraisemblablement répétées (2) au lieu même d'où il monta au ciel.

Ce lieu est la montagne des Oliviers (*Act.*, I, 12), voisine du bourg de Bethanie (*educit eos foras in Bethaniam. Luc.*, XXIV, 50), où Saint Luc dit que Notre-Seigneur conduisit les apôtres après le repas, en se rendant visible pour eux seuls pendant le chemin, ou se contentant de leur marquer ce lieu, et de leur ordonner de s'y rendre.

Lorsqu'ils y furent arrivés, il leur confirma ce qu'il venait de leur dire (*Matth.*, XXVIII, 18) : que toute puissance lui avait été donnée dans le ciel et sur la terre ; qu'il les envoyait dans tout le monde pour instruire les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses qu'il leur avait commandées.

Celui qui croira et sera baptisé, ajouta-t-il, sera sauvé (*Marc.*, XVI, 16) : et celui qui ne croira point, sera condamné. Ceux qui croiront chasseront les démons en son nom : ils parleront de nouvelles langues : ils prendront les serpents avec la main ; et s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal : ils imposeront les mains sur les malades, et les malades seront guéris.

Il leur commanda de nouveau de commencer par Jérusalem à prêcher la pénitence et la rémission des péchés en son nom (*Luc.*, XXIV, 47), et de ne point sortir de cette ville, mais

(1) Convalescens præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent. *Act.* 1, 4.

Novissime recumbentibus illis apparuit. *Marc.* 16, 14.

Nobis qui manducavimus, et bibimus eum illo postquam resurrexit a mortuis. *Act.* 10, 41

(2) Cette conjecture est fondée sur ce que dit saint Luc dans le premier chapitre des Actes.

d'y attendre la promesse du Père que vous avez, leur dit-il, ouïe de ma bouche. Car Jean a baptisé dans l'eau, mais dans peu de jours vous serez baptisés dans le Saint-Esprit (Act., I, 4, etc.).

Alors ceux qui se trouvèrent présents lui demandèrent : Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël ? Et il leur répondit : Ce n'est point à vous à savoir les temps et les moments que le Père a réservés à son souverain pouvoir. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit, qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (Luc, XXIV, 50), et assurez-vous que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la fin du monde.

Après ces paroles (Matth., XXVIII, 20), il éleva les mains et les bénit : et en les bénissant il se sépara d'eux, et il fut enlevé dans le ciel (Act., I, 9, etc.) : il y monta à leurs yeux, et ils le virent s'y élever. Mais dans la suite il entra dans une nuée, qui le déroba à leur vue.

Et comme ils étaient attentifs à le regarder montant dans le ciel (en suivant des yeux la nuée qui le cachait), deux hommes vêtus de blanc se présentèrent soudain à eux, qui leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce Jésus, qui en vous quittant s'est élevé dans le ciel, viendra de la même sorte que vous l'y avez vu monter.

Alors les disciples l'ayant adoré (Luc, XXIV, 52), retournèrent à Jérusalem comblés de joie : et ils étaient sans cesse dans le temple, louant et bénissant Dieu. Amen.

Voilà les principales circonstances du mystère, dont je suppose que ceux qui ont eu jusqu'ici quelque doute sur le fond, viennent d'être témoins, aussi bien que moi avec les autres disciples. Je les prie de me dire ce qu'ils en pensent, et s'ils auraient désiré quelque chose de plus sensible et de plus convaincant ? Ils ont déjà vu plusieurs fois Jésus-Christ depuis sa résurrection, dont les apparitions, dès qu'on les croit véritables et écrites avec fidélité, sont communes à tous ceux qui en lisent le récit. Ils l'ont touché de leurs mains : ils l'ont vu manger : ils l'ont fait avec lui. Mais dans ce dernier repas ils ont eu tout le loisir de l'examiner. Car c'était en plein jour et non le soir, et dans le temps même du midi. Ils l'ont entendu parler de son ascension prochaine, et des suites qu'elle devait avoir. Ils ont reçu ordre de lui de se rendre sur la montagne des Oliviers, et de s'arrêter au lieu le plus proche de Béthanie, et lui-même les y a conduits. Combien ces lieux si connus et si fréquentés pendant la vie de Jésus-Christ étaient-ils propres à rappeler le souvenir de ses actions, de ses miracles et de ses souffrances ? Pouvaient-ils oublier à Béthanie la résurrection de Lazare, qui sans doute était présent ? Marie et Marthe, ses sœurs, pouvaient-elles se tromper à l'égard de celui qui l'avait ressuscité ? Pierre, Jacques et Jean ne recon-

naissaient-ils pas sur la montagne des Oliviers le lieu où Jésus-Christ s'était tenu si longtemps prosterné devant son Père, celui où il s'était livré volontairement à ses ennemis ? Et n'admiraient-ils pas comment c'était ce lieu-là même que Jésus-Christ choisissait pour monter à la droite de son Père ? Tout ne contribuait-il pas ainsi à faire regarder la résurrection de Jésus-Christ comme aussi réelle que ses souffrances l'avaient été, et aussi certaine, quoique d'un autre genre, que celle de Lazare ; et à prouver qu'il était, à l'immortalité près, absolument le même que celui qui avait été vu si souvent sur cette montagne et à Béthanie ?

Il aurait pu, s'il n'avait connu notre faiblesse, s'élever rapidement dans les airs et monter au ciel comme un éclair. Mais il parle longtemps à ses disciples assemblés ; il répond à leurs questions ; il les bénit, en tenant ses mains élevées sur eux, et en les recommandant à son Père en des termes à peu près semblables à ceux que nous lisons dans le dix-septième chapitre de saint Jean ; et pendant qu'il les bénit, il s'élève insensiblement vers le ciel, et attire ainsi leurs regards d'une manière qui les rend plus attentifs et plus attachés ; enfin une nue qui lui sert de char le convie et le déroba à leurs yeux : mais cette nue même demeure quelque temps visible en s'élevant : et les disciples, devenus comme immobiles par un tel spectacle, auraient toujours eu les yeux retournés vers le ciel, si deux anges ne les avaient rappelés de cette espèce d'extase et de ravissement, en leur disant que Jésus-Christ viendrait comme il était monté, et qu'il ne se rendrait plus visible aux hommes que pour venir les juger.

Que ceux qui sont chancelants dans la foi, examinent bien toutes ces circonstances. Les spectateurs sont en grand nombre : car au rapport de saint Luc (Act., I, 12, 13, 14, 15), ceux qui retournèrent de la montagne des Oliviers à Jérusalem, et qui se préparèrent à la venue du Saint-Esprit, étaient au nombre d'environ six vingts, et ils n'étaient peut-être qu'une partie des témoins. La montagne est exposée à la vue de tous ; le jour est clair et serein. Deux anges attestent ce que les yeux n'avaient pu voir, mais qui était une suite de ce qu'ils avaient vu. Ils disent que Jésus-Christ est monté au ciel pour n'en descendre qu'au dernier jour. Et qui mérite mieux d'être cru sur ce point important que les citoyens mêmes du ciel ? Les disciples pénétrés d'une joie spirituelle, dont la certitude de la gloire de leur maître et l'espérance d'y avoir part, étaient le principe, se répandaient en actions de grâces, et passent les jours entiers en prières. Qui peut hésiter dans sa foi après de telles preuves ? et à quoi se rendra-t-on, si de tels témoignages ne suffisent pas ?

ARTICLE II. — *L'accomplissement des prédictions de Jésus-Christ à ses apôtres, avant que de monter au ciel, démontre qu'il y est monté.*

Mais examinons encore la chose de plus près. Jésus-Christ a dit beaucoup de choses à ses disciples : demandons-leur si elles ont eu leur effet. Il leur a promis le Saint-Esprit : l'ont-ils reçu ? Ont-ils été baptisés dans le feu selon sa prédiction ? Ont-ils prêché publiquement la pénitence et la rémission des péchés en son nom, en commençant par Jérusalem, en continuant dans la Judée, en passant ensuite par la Samarie, et enfin jusqu'aux extrémités du monde, comme il le leur avait commandé ? L'ont-ils fait avec succès ? Ont-ils pu persuader aux Juifs et aux Gentils sa doctrine et sa morale ? Ont-ils éprouvé le secours qu'il leur avait promis, et l'expérience a-t-elle justifié ce qu'il leur avait dit de sa puissance sans bornes dans le ciel et sur la terre ? Ont-ils fait les miracles qui devaient être les signes et les preuves de la foi ? En ont-ils communiqué le pouvoir à ceux qui les ont écoutés avec docilité ? L'Eglise qu'ils ont fondée a-t-elle été vaincue par la puissance des hommes et des demons ; et Jésus-Christ s'est-il souvenu d'être son protecteur ? Si tout cela n'a été que dans l'imagination des apôtres, je consens que l'on regarde l'ascension de Jésus-Christ, essentiellement liée à tous ces points, comme incertaine, ou même comme fautive ? Mais si tout est arrivé comme il l'avait prédit et promis en montant au ciel, il est aussi peu possible de douter de l'ascension de Jésus-Christ que de la prédiction des apôtres, et du succès qu'elle a eu ; et un tel doute est aussi peu sérieux que celui qu'on affecterait d'avoir sur l'existence de l'Eglise chrétienne.

ARTICLE III. — *L'ascension de Jésus-Christ prédite par les prophètes, et accomplie comme ils l'avaient prédite.*

Achevons néanmoins de mettre la chose dans une entière évidence. Il y a des prophéties qui prédisent que le Messie sera placé à la droite de Dieu jusqu'à ce que tous ses ennemis lui soient assujettis : qu'il montera au ciel, en menant avec lui en triomphe les captifs qu'il aura délivrés ; qu'il y entrera comme victorieux, et que les anciens citoyens du ciel seront saisis d'étonnement à son arrivée (*Ps. CIX, LXVII, XXIII*).

Ces prophéties, indépendamment de l'application qu'on en doit faire à Jésus-Christ, auront leur accomplissement. Il faudra donc que le Messie monte au ciel, pendant qu'il aura sur la terre beaucoup d'ennemis qui ne croiront pas en lui, et que son triomphe soit moins public à l'égard des hommes qu'à l'égard des anges. Il faudra donc aussi qu'il soit en même temps indubitable et secret, qu'il ait des témoins, et qu'il ait des adversaires. Qu'on choisisse après cela les circonstances qui paraîtront les plus propres à concilier ces extrémités opposées ; et qu'on voie si la sagesse divine n'a pas infiniment

mieux réussi à les concilier et à les unir, que n'aurait pu faire toute la prudence humaine.

ARTICLE IV. — *Injustice de ceux qui désireraient qu'elle eût eu d'autres témoins que ses disciples.*

Ce qui a été dit ailleurs contre la pensée de ceux qui auraient voulu que Jésus-Christ se fût montré en public après sa résurrection, me dispense de combattre ici la même idée et le même désir à l'égard de son ascension. Je me contente seulement d'avertir ceux qui aimeraient à donner les mystères de la religion en spectacle, qu'ils connaissent peu la profonde plaie de la curiosité que Jésus-Christ a eu dessein de guérir, au lieu de l'entretenir et de l'augmenter ; qu'ils comptent trop sur l'efficacité des miracles extérieurs pour la conversion des hommes, qui n'ont par eux-mêmes qu'un effet passager et incapable, sans la grâce, de changer le cœur ; qu'ils égalent les sens à la foi, ou plutôt, qu'ils les lui préfèrent, quoiqu'il n'y ait aucun mérite à ouvrir les yeux, et qu'il y en ait un très-grand à soumettre son esprit à des choses certaines, à la vérité, mais invisibles ; qu'ils refusent à Dieu le sacrifice qui lui est le plus essentiellement dû, comme à la vérité souveraine, en ne se contentant pas de sa parole ou des preuves qu'il a parlé, et ayant beaucoup de peine à le croire quand il est seul ; enfin qu'ils confondent les temps, en voulant que Jésus-Christ se manifeste avant son dernier avènement, et qu'il confonde ses ennemis par l'éclat de sa gloire, ou plutôt qu'il n'ait point d'ennemis, en rendant tous les hommes fidèles par l'évidence des mystères et par la présence de sa majesté.

ARTICLE V. — *Preuves particulières de la sincérité des évangélistes et des apôtres par rapport à ce mystère.*

Il serait honteux, ce me semble, après l'ignominie dont ceux qui soupçonneraient les apôtres d'avoir eu dessein de tromper ont été couverts, de se déclarer pour un parti si odieux. Mais sans croire personne capable d'un si lâche soupçon, ne laissons pas de fortifier nos premières réflexions par quelques autres qui nous convaincront de plus en plus que les apôtres n'ont été ni trompés ni trompeurs.

S'ils en avaient eu le dessein, auraient-ils choisi pour le lieu du spectacle Béthanie et la montagne des Oliviers, si voisines de Jérusalem, où personne n'aurait rien vu de tel, et où il était si aisé de prouver qu'il n'y aurait eu aucune assemblée ? Auraient-ils marqué le nombre des spectateurs ? Les auraient-ils réunis dans une même maison à Jérusalem, pour y attendre la venue du Saint-Esprit ? Personne n'y étant venu de la montagne des Oliviers, et aucun n'ayant eu connaissance ni de la promesse du Saint-Esprit, ni de la manière dont on devait s'y préparer, auraient-ils fixé à un terme fort court, et dans le jour solennel de la Pentecôte, l'accomplissement d'une telle promesse, accompagné de

grands prodiges, dont tout Jérusalem aurait été témoin : la fausseté de toutes ces fictions étant si manifeste, et pouvant être si facilement démontrée, n'eût-il pas été plus naturel de choisir un lieu plus secret, une montagne du désert, une solitude écartée, d'y appeler moins de témoins, et de ne pas lier l'ascension de Jésus-Christ à des événements prochains, publics, et nécessairement connus de tous les habitants de Jérusalem ?

ARTICLE VI. — *Impossibilité qu'ils aient inventé les prédictions et les promesses de Jésus-Christ, qui sont essentiellement liées à son ascension.*

Mais en dissimulant tout cela, comment accorderait-on ce que les évangélistes font dire à Jésus-Christ un moment avant que de monter au ciel, avec le dessein de tromper ? Car il faut qu'ils l'aient inventé avant que de prêcher aux Juifs et aux Gentils, ou après le succès de l'Évangile. Si c'est avant leur prédication, par quelle lumière ont-ils connu la foi de tous les peuples et la conversion de l'univers ? Comment ont-ils pu se promettre une protection si sûre de la part de Jésus-Christ, qu'ils savaient n'être ni ressuscité ni monté au ciel ? Et par quels prestiges espéraient-ils faire croire à tous les hommes qu'ils avaient le don des miracles et le pouvoir de le communiquer ? Si c'est après l'événement que les évangélistes ont imaginé l'ascension de Jésus-Christ et les paroles qu'ils lui attribuent, quelle était donc la matière de la prédication des apôtres avant que ces fictions eussent été concertées ? Que prêchaient-ils ? Que disaient-ils de Jésus-Christ, soit aux Juifs, soit aux Gentils ? et comment avaient-ils persuadé aux uns et aux autres qu'il était assis à la droite de son Père dans le ciel, et qu'il viendrait juger tous les hommes avant qu'ils eussent eu la pensée de le feindre ?

ARTICLE VII. — *Nouvelles preuves qu'ils n'ont rien ajouté, ni au fond ni aux circonstances, et qu'ils n'ont pu les feindre.*

L'incrédulité la plus déraisonnable doit céder à une telle évidence. Mais indépendamment de ces preuves, dont le poids me paraît accablant, il y en a d'autres que des esprits sages et sensibles à la vérité doivent respecter. Des hommes qui auraient eu dessein de tromper, et qui auraient eu la liberté d'inventer et de feindre, se seraient-ils imaginé la réponse de Jésus-Christ à ceux qui lui demandaient si ce serait bientôt qu'il rétablirait le royaume d'Israël : *Ce n'est pas à vous de savoir les temps et les moments que le Père a réservés à son souverain pouvoir ?* Cette réponse si éloignée des préjugés que ses disciples avaient conservés jusqu'à ce moment, et si contraire à leur attente d'un règne éclatant et public, mais si digne de lui, leur serait-elle venue dans l'esprit ?

S'ils avaient inventé l'apparition des deux anges, se seraient-ils contentés de leur faire dire ce peu de paroles : *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au*

ciel ? Ce Jésus, qui en vous quittant s'est élevé dans le ciel, viendra de la même sorte que vous l'y avez vu monter. Tout est précis et tout est admirable dans ces paroles, qui contiennent ce qui est exactement nécessaire. Mais ce n'est point ainsi que le mensonge s'explique.

ARTICLE VIII. — *Modestie des évangélistes infiniment éloignée de la fiction et du mensonge.*

Il paraît que les apôtres et les évangélistes connaissaient que Jésus-Christ avait mené avec lui dans le ciel en triomphe les anciens justes qu'il avait délivrés de l'empire de la mort (1). Comment donc les évangélistes passent-ils sous silence une circonstance si propre à relever l'ascension de Jésus-Christ ? Comment des hommes à qui une telle idée est présente, n'en font-ils point d'usage s'ils songent à tromper et à éblouir ? D'où vient que ne pensant qu'au merveilleux et à l'extraordinaire, ils se contentent d'un récit simple et modeste, digne certainement de la vérité, mais aussi opposé qu'elle au mensonge ? Qu'on lise les circonstances de ce récit, on sera également étonné de ce qu'il renferme et de ce qu'il exclut. Et l'on avouera qu'il ne serait pas possible, je ne dis pas de rien feindre de tel, mais de le rapporter d'une manière si propre à nourrir la piété et la foi, et si contraire à la curiosité, à la vanité, aux réflexions de la sagesse humaine.

Mais ce récit même dont je parle est si peu l'effet de l'étude et de l'art, qu'il faut le composer de diverses parties répandues dans les écrits des évangélistes, aucun ne disant tout ; et quelques-uns même ne parlant point de l'ascension, comme saint Jean et saint Matthieu, ou n'en disant qu'un mot, comme saint Marc. La brièveté de ce dernier est admirable. *Le Seigneur Jésus, dit-il (XVI, 19), après avoir ainsi parlé fut élevé dans le ciel, où il est assis à la droite de Dieu.* Et il ne faut pas d'autres preuves à des esprits qui savent discerner les caractères de la vérité et du mensonge, pour les persuader que non seulement les évangélistes sont sincères, mais qu'ils ont été conduits par une sagesse plus qu'humaine, indépendante des moyens humains, attendant de Dieu tout le succès et le rapportant à lui seul.

Saint Marc, dont je viens de parler, après avoir marqué en détail les prodiges que feraient ceux qui croiraient en Jésus-Christ, selon la promesse qu'il en faisait lui-même à ses apôtres, finit ainsi son Évangile : *Et eux (les apôtres) étant partis prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnaient : Sequentibus signis.* De quel prix est une telle modestie ? Qui aurait pu se résoudre à rapporter ainsi une foule de miracles, qui prouvaient d'une manière si magnifique et si divine la vérité des promesses de

(1) Propter quod dicit : Ascendens in altum captivum duxit captivitatem, dedit dona hominibus. Quod autem ascendit, quid est nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ. Ephes. 4, 8 et 9.

Jésus-Christ, sa toute-puissance et son règne dans le ciel et sur la terre? Qui a pu inspirer à des hommes si pleins de zèle pour lui, et si passionnés pour sa gloire, une telle retenue? Qui leur a persuadé que ce peu de paroles suffiraient pour soumettre tous les esprits, et même les plus rebelles? A qui pourrait-on faire croire que ce langage fût celui de l'imposture? Y a-t-il même quelque exemple parmi les hommes d'une sincérité si simple, si peu attentive à ses avantages, si indifférente en apparence à s'attirer la créance qu'elle mérite et qu'elle attend?

ARTICLE IX. — *La modestie des apôtres et des évangélistes, jointe au zèle ardent pour la gloire de Jésus-Christ. Différence des auteurs des livres du Nouveau Testament quand ils parlent de l'ascension de Jésus-Christ en historiens, et quand ils instruisent les fidèles de la sublimité de ce mystère. Une telle différence est une grande preuve de vérité.*

Car, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs, une simplicité et une naïveté si étonnantes et si semblables à l'indifférence se trouvent jointes dans les mêmes hommes au zèle le plus vif et à l'amour le plus passionné. Ceux qui ne parlent de l'ascension de Jésus-Christ qu'en peu de mots, ou qui l'omettent même dans leurs écrits, ne sont occupés que de sa gloire, ont de lui la plus haute idée, l'adorent et le font adorer comme égal à son Père, et comme assis à sa droite; et ils ont tous de lui les mêmes sentiments que saint Paul qui n'enseigne rien qui lui soit particulier quand il parle ainsi aux Ephésiens (I, 18): *Je demande à Dieu qu'il éclaire les yeux de votre cœur, pour vous faire connaître quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelés, quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage qu'il destine aux saints, et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous, qui croyons selon l'efficace de sa force et de sa puissance qu'il a fait paraître en la personne de Jésus-Christ, en le ressuscitant d'entre les morts, et le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tous les noms de dignités qui peuvent être non seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir. Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise.* Et dans son Epître aux Philippiciens (II, 8, etc.): *Jésus-Christ, dit-il, s'est rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a élevé à une souveraine grandeur, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers; et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu, son Père.*

Voilà de quoi les apôtres et les évangélistes étaient pleins, et ce qu'ils enseignaient en termes magnifiques lorsqu'il s'agissait

d'instruire ceux qui étaient déjà fidèles, du fond des mystères de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ; mais qu'ils se contentaient de raconter d'une manière courte et simple quand ils écrivaient pour tout le monde, suivant en cela une conduite infiniment opposée à celle des séducteurs, qui cherchent à s'accréditer par de pompeuses fictions, et qui mettent leur espérance dans un faux éclat, n'ayant ensuite rien de sérieux ni de touchant à dire à ceux qu'ils ont trompés, parce que leur vanité est alors satisfaite, et que leur conscience, dont ils ne peuvent absolument étouffer la voix, s'oppose alors plus fortement à leur hypocrisie.

On éprouve tout le contraire en lisant les écrits des apôtres; car à proportion de ce qu'ils trouvent des esprits religieux et plus détachés d'eux-mêmes et du siècle, ils leur montrent d'une manière plus forte et plus vive quelle part ils ont à la résurrection et à l'ascension de Jésus-Christ, et combien ces mystères sont le solide fondement de leur consolation et de leur espérance; parce qu'alors ils parlent à leurs frères et à leurs amis, et qu'ils peuvent en sûreté répandre leur cœur dans celui de leurs disciples. *Dieu qui est riche en miséricorde, disent-ils (Ephes. II, 4, etc.), étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés; et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ, pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ. Car c'est par la grâce que vous avez été sauvés par le moyen de la foi; et cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu. Cela ne vient pas de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ, dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.* Tout ce discours si sublime et si touchant ne respire que la sincérité, la vérité, la persuasion, l'amour et la reconnaissance pour Jésus-Christ et pour son Père, qui nous a ressuscités et placés dans le ciel en la personne de son Fils, qui est notre chef, et qui nous représente tous. Il faudrait ne rien sentir et n'être ému de rien pour confondre un langage si propre à la vérité, avec celui de la dissimulation et de l'hypocrisie. Mais ce que nous venons de citer est répété sous différentes formes dans tous les écrits des apôtres. Et quand on les lit avec soin, l'on n'y trouve que Jésus-Christ souffrant ou ressuscité, dans l'humiliation ou dans la gloire, caché dans le sein de son Père, ou prêt à paraître pour juger les hommes.

ARTICLE X. — *Impression vive et profonde que la certitude que Jésus-Christ était dans le ciel, et qu'il en devait un jour descendre, avait faite sur les apôtres et sur leurs disciples.*

Nous avons vu dans le chapitre précédent

ce que saint Paul écrivait aux Philippéens (III, 20) : *Pour nous, leur disait-il, nous vivons déjà dans le ciel comme eu étant citoyens; et c'est de là que nous attendons le Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, qui est maintenant dans la bassesse et dans l'infirmité, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.* Cette disposition d'habiter dans le ciel par la pensée et par le désir, et d'en attendre Jésus-Christ qui y était entré comme notre précurseur et notre pontife, pour nous y préparer une place, était commune à tous les chrétiens, et elle faisait comme leur caractère propre et particulier. *La foi que vous avez en Dieu, disait saint Paul aux Thessaloniens (I Ep. 1, 8, etc.), est devenue si célèbre partout, qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions; parce que tout le monde nous annonce à nous-mêmes quel a été le succès de notre arrivée parmi vous; et comme ayant quitté les idoles vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant et véritable; et pour attendre du ciel son Fils Jésus, qu'il a ressuscité d'entre les morts, et qui nous a délivrés de la colère à venir.* Croire en Dieu, et attendre du ciel son Fils, c'était toute la vie chrétienne; c'en était au moins l'abrégé; et ces deux devoirs étaient la base et le terme de tous les autres. *Puisque toutes les choses visibles doivent périr, disait saint Pierre à tous les fidèles (I Ep. III, 11, 12), quels devez-vous être, et quelle doit être la sainteté de votre vie, vous qui attendez à tous les moments, et qui vous hâtez d'aller au devant de l'avènement du jour du Seigneur? Expectantes et properantes in adventum dñi Domini.*

Connaît-on bien de tels maîtres et de tels disciples, quand on soupçonne les uns d'être séducteurs et les autres d'être séduits? Les premiers ne ressemblent-ils pas en effet par beaucoup de traits à des hommes sans probité et sans conscience? Et les autres, dont la vie est céleste, et qui ne tiennent à rien de visible, n'ont-ils pas bien l'air de personnes trompées, qui s'attachent à des choses frivoles, et qui surmontent tous les sentiments naturels par une pureté, et par une patience à toute épreuve, sans avoir aucun appui réel, aucune espérance fondée, aucune consolation solide, aucune autre force que celle d'une imagination trop crédule?

CHAPITRE XV.

La vérité de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ dans le ciel, et de son suprême pouvoir clairement démontrée par la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte. Certitude des miracles arrivés en ce jour. Différence de ce mystère d'avec ceux qui n'ont eu pour témoins que les disciples de Jésus-Christ. Il est la preuve de ceux-ci, et il a dû être public. Observations qui préparent à regarder l'événement de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres comme certain. Si l'événement de la descente du Saint-Esprit est certain, tout est certain à

l'égard de Jésus-Christ. Le don miraculeux des langues établit invinciblement la certitude de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Le courage subit des apôtres est une seconde preuve aussi manifeste de la descente du Saint-Esprit. La connaissance sublime que les apôtres ont des Ecritures, et qui leur est donnée dans le même moment, est une troisième preuve aussi évidente de la descente du Saint-Esprit.

ARTICLE PREMIER. — *Différence de ce mystère d'avec ceux qui n'ont eu pour témoins que les disciples de Jésus-Christ. Il est la preuve de ceux-ci, et il a dû être public.*

Jusqu'ici les preuves de la résurrection de Jésus-Christ et de son ascension dans le ciel ont été renfermées entre ses disciples; et quoiqu'elles soient convaincantes, elles ont néanmoins dépendu de leur témoignage. Le public n'a pu en rien apprendre que par eux: il n'a pu juger de rien par lui-même, et il lui reste une secrète peine de ce qu'on ne lui a permis que d'écouter et non de voir. Mais le public va être satisfait. Il verra et il entendra; et il sera lui-même témoin de tout, si les promesses que Jésus-Christ a faites à ses disciples en montant au ciel (1) sont effectives: ou pour le moins il deviendra juge de leur peu de solidité, si l'effet lui en est incertain. Car il n'est pas possible que ses apôtres soient revêtus d'une vertu divine, et qu'ils soient changés en d'autres hommes par un baptême de feu, sans qu'il y paraisse au dehors. Et il est encore moins possible qu'ils convainquent le monde d'une manière éclatante et publique que Jésus-Christ leur maître n'a été crucifié que par un crime énorme; que le démon, par ce crime même dont il a été le principal auteur, va être chassé de l'empire qu'il a usurpé; et que Jésus-Christ est retourné dans le sein de son Père, pour regner éternellement avec lui: il n'est pas, dis-je, possible qu'ils convainquent le monde de ces trois points capitaux, d'une manière à ne laisser aucun doute, comme il leur a été promis, sans qu'ils fassent de grands prodiges, et sans qu'ils deviennent eux-mêmes des hommes miraculeux. Le secret sur cela serait suspect. Un mystère inconnu ne devient point la preuve des autres mystères. Et les choses sont désormais engagées de telle sorte qu'il faut que les apôtres ne disent pas seulement: Nous avons vu; mais qu'ils fassent voir. Leur maître les a quittés en leur promettant un autre consolateur, une force surnaturelle (*Jean. XIV, 16*), un pouvoir supérieur à celui du monde et de l'enfer. Il leur a défendu de s'exposer au danger avant qu'il leur ait du ciel envoyé son Esprit: et il leur a commandé de n'en craindre aucun

(1) Act. 1, 5-8. Si non abiero, Paraclētus non veniet ad vos: si autem abiero, mittam eum ad vos. Et cum venerit ille, arguet mundum de peccato, de justitia, et de judicio. De peccato quidem, quia non crediderunt in me: de justitia vero, quia ad Patrem vado: de judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est. *Joan. 16, 7, etc.*

quand ils l'auraient reçu. L'événement en décidera, et nous n'avons qu'à l'attendre.

ARTICLE II. — *Observations qui préparent à regarder l'événement de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres comme certain.*

Je vois que les apôtres s'y préparent par le silence et par la prière, quoiqu'ils soient très-persuadés de la vérité et de la certitude des promesses qui leur ont été faites. Et une telle préparation ne me prouve pas seulement leur sincérité, mais leur religion, et me convainc de la connaissance qu'il ont du prix et de l'importance de ce qu'ils attendent. J'observe aussi qu'ils ne sont pas secrets, et qu'ils n'affectent pas le secret. Car ils ont avec eux beaucoup de témoins qui espèrent et qui demandent à Dieu, comme eux, l'Esprit de vérité et de force, et qui seront en droit de déposer de ce qu'ils auront vu. J'observe encore que saint Pierre propose à l'assemblée de faire choix entre les anciens disciples un homme qui puisse remplir la place vacante de Judas, et rendre témoignage avec eux à la résurrection de Jésus-Christ. Et tout cela me confirme dans la pensée qu'ils comptent absolument sur ses promesses, et que c'est très-sérieusement qu'ils se disposent à lui servir de témoins et de prédicateurs dans toute la terre.

ARTICLE III. — *Si l'événement de la descente du Saint-Esprit est certain, tout est certain à l'égard de Jésus-Christ.*

Mais la réflexion qui me paraît plus importante, et que tout le monde doit faire avec moi, est que si le Saint-Esprit descend réellement sur les apôtres comme ils s'y attendent, on ne pourra l'attribuer qu'à Jésus-Christ, qui le leur a promis en termes exprès : *Je prierai mon Père, leur a-t-il dit (Jean, XIV, 16), et il vous donnera un autre consolateur, l'Esprit de vérité, qui demeurera avec vous et qui sera dans vous. Je ne vous laisserai point orphelins. Et d'une manière encore plus forte (Jean, XVI, 7) : Il vous est utile que je m'en aille, car si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. Ce sera donc lui-même qui l'enverra, et qui ne se contentera pas de prier son Père de l'envoyer ; il sera donc aussi évident que Jésus-Christ règne dans le ciel, avec la même puissance que son Père, qu'il sera évident que l'Esprit consolateur en sera descendu. Voilà ce qu'il faut attendre et ce qui sera certainement décisif.*

On sait comment l'événement a répondu aux promesses. L'histoire en est écrite dans les Actes des apôtres. Et la preuve que Jésus-Christ est plein de vie, assis à la droite de son Père, et revêtu de la même autorité et de la même puissance que lui, est complète.

ARTICLE IV. — *Le don miraculeux des langues établit invinciblement la certitude de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.*

Mais ne passons pas légèrement sur un événement de cette importance, et voyons comme il est rapporté dans l'Écriture (*Act.*

II, 1, etc.) *Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent violent et impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient assis. En même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partageaient et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur mettait les paroles en la bouche. Or, il y avait alors dans Jérusalem des Juifs religieux et craignant Dieu de toutes les nations qui sont sous le ciel. Après donc que ce bruit fut répandu, il s'en assemble un grand nombre qui furent tous épouvantés de ce que chacun d'eux les entendoit parler en sa langue. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes, et dans cet étonnement ils s'entre-disaient : Ces gens-là qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ? Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays ? Parthes, Mèdes et Élanites... Nous les entendons tous parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu. Étant donc étonnés, et ne pouvant comprendre ce qu'ils voyaient, ils s'entre-disaient : Que veut dire ceci ! Mais d'autres s'en moquaient, et disaient : C'est qu'ils sont ivres et pleins de vin nouveau.*

Alors Pierre, accompagné des onze apôtres, éleva sa voix et leur dit : *O Juifs, et vous tous qui demeurez dans Jérusalem, considérez ce que je vais vous dire, et soyez attentifs à mes paroles. Ces personnes ne sont pas ivres comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure du jour. Mais c'est ce qui a été dit par le prophète Joël : Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai mon esprit sur toute chair... Je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront.*

O Israélites, vous savez que Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous. Cependant vous l'avez crucifié et vous l'avez fait mourir par les mains des méchants, vous ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu, et par un décret de sa prescience : mais Dieu l'a ressuscité... Et nous sommes tous témoins de sa résurrection. Il a été élevé par la puissance de Dieu : et ayant reçu l'accomplissement de la promesse que son Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a répandu cet Esprit saint que vous voyez et que vous entendez maintenant... Que toute la maison d'Israël sache donc certainement que Dieu a établi Seigneur et reconnu pour son Christ ce Jésus que vous avez crucifié.

J'appelle ici tous ceux qui auraient désiré que Jésus-Christ se fût manifesté en public après sa résurrection, qu'il se fût montré à tout Jérusalem, qu'il eût reproché aux prêtres, aux pharisiens, à tous ceux qui avaient contribué à sa mort, leur aveuglement et leur crime, et qu'à leurs yeux il se fût élevé dans le ciel. Une telle preuve eût été passa-

gère. Les absents en auraient peut-être douté. Et ceux mêmes qui auraient assisté à un tel spectacle n'auraient pas connu à quel degré de gloire Jésus-Christ était élevé dans le ciel, quelle est son égalité avec son Père, et avec quelle puissance il communique son esprit à son Eglise. Mais tout cela devient évident et sensible par le prodige dont tous les Juifs de Jérusalem sont témoins, et dont bientôt tous les peuples le deviendront.

Le vent impétueux qui a ébranlé la maison, et les langues de feu qui se sont reposées visiblement sur la tête des disciples, sans distinction d'âge et de sexe, sont des signes publics de l'effusion intérieure du Saint-Esprit, aussi bien que des symboles de sa pureté, de son activité, de sa force et de son opération intime et pénétrante. Sa venue devait être ainsi annoncée, afin qu'elle fût certaine, et que le dehors concourût avec l'impression intérieure, pour marquer aux disciples que la promesse était accomplie, et que le moment de leur mission était arrivé.

Ils sortent en effet à l'instant du lieu où ils étaient enfermés, et, ne pouvant retenir l'ardeur dont ils sont pleins, ils publient à haute voix les merveilles de Dieu, mais d'une manière si nouvelle et si semblable à l'inspiration des prophètes, que tout le monde accourt à ce spectacle; et comme il y avait alors à Jérusalem des Juifs de tous les pays, que la fête de la Pentecôte y avait rassemblés, ils entendent tous en leur langue naturelle ce que disent les disciples, parce que ces disciples étaient en grand nombre, qu'ils changeaient de langage de temps en temps, et que chaque nation pouvait ainsi prendre part aux actions de grâces qu'ils rendaient à Dieu et aux louanges qu'ils donnaient à sa bonté.

Il serait hors de propos d'examiner ici de quel côté était le miracle, ou de celui des disciples qui parlaient réellement diverses langues, ou de celui des Juifs étrangers qui en entendaient plusieurs, quoique les disciples n'en eussent point d'autres que leur naturelle. Le miracle serait toujours grand de quelque manière qu'on l'explique. Mais je suppose maintenant qu'il était dans les disciples, me réservant à le prouver dans un autre lieu; et les railleries de ceux qui les accusaient d'être ivres et de parler sans raison en sont une preuve incontestable. Car elles montrent qu'il y avait des Juifs qui ne comprenaient rien dans leurs discours, pendant que d'autres les entendaient parfaitement. Et il y a apparence que ces Juifs étaient ceux de Jérusalem, à qui les langues étrangères étaient inconnues.

Ce qui mérite maintenant notre attention est l'étonnement de tant de Juifs et de prosélytes qui sont rassemblés de toutes les parties de l'univers, et qui en sont comme l'abrégé, et qui, étant comme hors d'eux-mêmes, se disent mutuellement : *Ces gens-là qui nous parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ? Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays ? Parthes, Mèdes, Élamites, ceux d'entre nous qui habitent la*

Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Égypte et la Libye qui est proche de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome, Juifs ou prosélytes, Crétois et Arabes ; nous les entendons tous parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu. Que veut dire un tel prodige ? Y eut-il jamais en effet, après la confusion des langues, qui fut le châtement de l'orgueil des hommes, un prodige plus étonnant, qu'il fût moins possible d'obscurcir, qui fût plus indépendant du pouvoir humain, et qui fût plus au-dessus de toute illusion et de tout artifice ? Ces Juifs de tout pays et de toute nation, arrivés depuis très-peu de jours, ont-ils pu être gagnés par les apôtres. Ont-ils pu concerter avec eux rien de pareil ? Peuvent-ils être suspects à la plus désiante malignité ? S'entre-connaissent-ils eux-mêmes ? Auraient-ils pu se parler sans interprètes ? Ne sont-ils pas mutuellement étrangers les uns à l'égard des autres ? Leur nombre n'est-il pas au-dessus de tout soupçon ? Et l'étonnement n'est-il pas le même dans tous ?

Il n'y a donc rien de plus réel que le miracle qui les étonne; mais combien ce miracle en enferme-t-il d'autres ? Quel maître a instruit en un moment les disciples de Jésus-Christ de tant de langues différentes, si opposées pour la prononciation et le génie ? Qui a lié dans leur mémoire à tant de mots nouveaux des idées distinctes ? Qui, au milieu de tant de langues subitement infuses, leur fait choisir celle qui convient, sans la confondre et sans l'altérer par le mélange des autres ? Qui peut les faire passer si rapidement de l'une à l'autre et conserver dans toutes tant de force et de dignité, tant d'éloquence pour célébrer les grandeurs de Dieu ? Dans la confusion des langues, Dieu se contente d'effacer dans la mémoire de plusieurs les traces de la première qui avait été commune à tous, et d'y en mettre de nouvelles, mais pour une seule; au lieu que dans un instant il forme dans la mémoire des disciples des traces de plusieurs langues nouvelles qui subsistent avec l'ancienne; et que peut-on de plus pour demeurer convaincu que c'est lui-même qui leur en inspire l'usage et qui leur en fournit la matière ?

Pour contester la vérité de ce prodige, il faudrait nier tous les faits qui en ont été la suite : nier le discours de saint Pierre; nier la conversion de ceux qui l'écoutent; nier la naissance de l'Eglise chrétienne à Jérusalem; nier la sainteté et le désintéressement admirable de cette Eglise; et, après tout cela, nier encore la vérité de toutes les Epîtres de saint Paul, où il est très-souvent parlé des dons miraculeux du Saint-Esprit, et en particulier celles qu'il a écrites aux Corinthiens, où il dit beaucoup de choses du don des langues, c'est-à-dire que, pour ne pas croire ce fait, qui est nécessairement lié à tous les autres qui sont indubitables, il faudrait ne rien croire du tout; et pour ne rien croire, attaquer tout sans discernement et sans choix, et renoncer par conséquent à la raison.

ARTICLE V. — *Le courage subit des apôtres est une seconde preuve aussi manifeste de la descente du Saint-Esprit.*

Mais outre le miracle visible et manifeste du don des langues qui prouve que la promesse faite par Jésus-Christ est accomplie, et que son esprit est descendu sur ses disciples, leur courage et leur force ne m'étonnent pas moins, et ne me permettent pas de douter qu'il n'aient été revêtus de cette vertu d'en haut qu'ils avaient ordre d'attendre, et qu'ils n'aient reçu ce baptême de feu qui devait leur inspirer un zèle brûlant pour la gloire de leur maître, et consumer ce qu'il leur restait de faiblesse et de timidité.

Ils s'exposent tous sans précaution et sans ménagement. Ils vont les premiers au devant des périls, dans la capitale, dans le jour le plus solennel, en présence de tout le peuple. Ils n'emploient ni les instructions secrètes ni les insinuations. Ils annoncent clairement, hautement, sans circuits, la résurrection de Jésus-Christ et son pouvoir suprême dans le ciel et sur la terre, et ils répètent souvent que c'est celui-là même que les prêtres et les sénateurs ont crucifié. Y a-t-il depuis le commencement du monde un exemple pareil? Est-il quelquefois arrivé que la vérité ait été ainsi annoncée? L'ancienne loi a-t-elle été ainsi publiée par des hommes divins au milieu de ses ennemis? Sur quel modèle se sont donc réglés les disciples de Jésus-Christ? Sur quoi s'appuient-ils? Quel succès attendent-ils de leur témérité? Qui leur a répondu que tout plierait et que tout tremblerait devant eux? Qui leur a promis que leurs paroles seraient des traits enflammés qui pénétreraient le cœur de ceux qui les écouteraient et qui leur communiqueraient l'esprit dont ils étaient eux-mêmes animés?

Mais eux les premiers, comment ont-ils été si soudainement changés en d'autres hommes? Comment ont-ils passé sans aucun intervalle d'une extrême précaution à un courage qui paraît une excessive témérité? Qui leur a dit aujourd'hui de parler si haut et avec tant de force aux Juifs de tout l'univers, s'étant tus et cachés jusqu'à ce moment? A quoi se sont-ils exercés durant leur retraite pour être si hardis et si intrépides, et pour chercher même le péril? Mais de quelle utilité auraient été pour eux des essais et des préludes dans le secret et les portes fermées? Et comment, n'ayant jamais parlé devant les grands et les sages de la nation sur des matières indifférentes, se seraient-ils pu résoudre à leur dire en face qu'ils avaient crucifié le Messie attendu par leurs pères, et que ce Messie était assis à la droite de Dieu? Il est manifeste qu'ils sont poussés par un esprit supérieur qui est leur lumière et leur force, qui est sûr de l'événement, et dont la puissance est au-dessus de tous les obstacles.

ARTICLE VI. — *La connaissance sublime que les apôtres ont des Ecritures et qui leur est donnée dans un même moment est une troi-*

sième preuve aussi évidente de la descente du Saint-Esprit.

Il est impossible de méconnaître ce prodige, non seulement au courage et à la force que Dieu inspire aux disciples de Jésus-Christ, mais à la connaissance sublime qu'il leur donne des mystères et des Ecritures. Car il est étonnant combien elles sont présentes à saint Pierre, qui ne dit que ce que les autres avaient appris du même maître que lui; combien il en pénètre le sens; avec quelle netteté il l'explique, avec quelle force il le soutient, après la prophétie de Joël, dont il montre l'accomplissement. (*Il cite les Ps. XV et CIX*) : il fait voir, par les paroles de David, que le Messie devait mourir et ressusciter; qu'après sa résurrection il devait monter au ciel et s'asseoir à la droite de son Père; et que de là il devait envoyer son Esprit à ses disciples. Et parce qu'on pouvait détourner à la personne de David le sens prophétique dont il faisait l'application au Messie, il fait voir, par un raisonnement solide, que le vrai sens de l'Ecriture ne peut regarder que Jésus-Christ, et non David, qui n'était que son interprète et son prophète.

Dans (*Deut. XVIII, 13*) un autre discours qu'il prononça peu de temps après, et dans une occasion subite (*Gen. XII, 3*), il cita d'autres endroits de l'Ecriture (*Act. III, 24*), avec la même lumière et le même discernement; et il ajoute en général que tous les prophètes depuis Samuel n'avaient eu pour objet que Jésus-Christ et les mystères qu'il avait accomplis. Enfin, étant prisonnier avec saint Jean (*Act. IV, 11*), et cité devant le tribunal le plus auguste de la nation, il dit hautement que Jésus-Christ était cette pierre mystérieuse (*Ps. CXVII*), prédite par David et par Isaïe (*XXVIII*), que des architectes aveugles avaient rejetée, mais qui était devenue la pierre principale de l'angle; que c'était par lui seul qu'on pouvait être sauvé, et qu'aucun autre nom que le sien n'avait été donné de Dieu aux hommes pour fondement du salut.

Qui se serait attendu à une telle sagesse et à une telle connaissance des écrits des prophètes (1), qui sont la partie la plus difficile des Ecritures? Où ces hommes sans lettres et si grossiers qu'à peine ils entendaient ce que Jésus-Christ leur disait en termes clairs, ont-ils pris une lumière si pure et si élevée? Qui d'entre eux leur a servi de maître, depuis que Jésus-Christ est absent? Comment leur esprit s'est-il ouvert depuis qu'il ne leur a plus été permis de le consulter? Qui leur a fait voir dans tous les prophètes les mystères de sa mort, de sa résurrection et de son ascension dans le ciel, s'ils ont des preuves qu'il n'est pas ressuscité? Qui les a fait souvenir de ce qu'ils avaient entendu de lui pendant sa vie, mais qu'ils avaient mal retenu? Et qui leur a découvert tant de vérités nouvelles, s'ils n'ont pas reçu l'Esprit de vérité qui leur avait été promis et qui devait rappeler dans leur mémoire ce qu'ils avaient

(1) *Homines sine litteris, et idiotæ; (disent les prêtres et les sénateurs des Juifs assemblés). Act. 4, 12.*

oublié, et leur apprendre tout ce qui était salutaire pour eux et pour l'Église? Leurs ennemis mêmes sont contraints d'avouer que cela leur passe, et qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans la sagesse et dans la fermeté de ces hommes nourris dans la bassesse et dans l'ignorance.

CHAPITRE XVI.

Continuation de la même matière et des preuves que le Saint-Esprit descendit réellement sur les apôtres au jour de la Pentecôte. Quatrième preuve : Docilité miraculeuse de plusieurs Juifs sur la parole des apôtres. Cinquième preuve : Désintéressement soudain et miraculeux de l'Église de Jérusalem : perfection subite de cette Église naissante. Sixième preuve : Accomplissement manifeste et sensible de ce que les prophètes avaient prédit d'une loi intérieure et nouvelle. Septième preuve : Rapports merveilleux de conformité et de différence entre l'ancienne et la nouvelle loi, qui démontrent que la nouvelle a commencé à la mort de Jésus-Christ, et a reçu sa perfection de la mission du Saint-Esprit.

ARTICLE PREMIER. — *Docilité miraculeuse de plusieurs Juifs pour la parole des Apôtres.*

Mais quittons les apôtres pour un moment, et voyons ce qu'opère l'esprit de Dieu dans ceux qui les écoutent, comment il les rend dociles; comment il amollit leur cœur, et comment il forme presque en un instant un peuple nouveau, humble, fidèle, également touché de pénitence et d'amour, de cette multitude dont les oreilles et le cœur étaient incirconcis. Un seul discours en convertit trois mille. Un second en convertit cinq mille autres. La foi se communique comme un embrasement, l'Église, autrefois stérile, est étonnée de sa propre fécondité. A chaque coup de filet Pierre renouvelle le prodige des deux pêches miraculeuses; et l'élite des poissons s'empresse pour accourir à lui et à sa barque.

D'où peut venir un succès si étonnant et si contraire à tous les préjugés de ceux qui avaient de si fausses idées du Messie, de la véritable justice et du salut? Comment peuvent-ils se résoudre si promptement à croire en celui qu'ils ont crucifié et qui a été condamné par ce qu'il y a de plus grand et de plus éclairé parmi eux? Qu'est devenu pour eux le scandale de la croix? Qui leur a révélé le prix des souffrances et des ignominies de Jésus-Christ? Si les apôtres leur avaient prêché quelques jours auparavant une semblable doctrine, comment s'en seraient-ils fait écouter, et quel aurait été le fruit de leurs paroles, destituées de l'efficacité de l'esprit de Dieu? C'est cet esprit qui les fait pénétrer jusque dans le cœur. C'est lui qui donne aux disciples le succès que leur maître n'avait pas en parlant en personne, parce qu'il ne convenait pas que le Saint-Esprit fût donné avant que Jésus-Christ fût entré dans sa gloire. Et il est évident que tout ceci est l'effet de cette promesse (*Joël*) : *Je répandrai*

mon esprit sur toute chair. Je le répandrai sur mes serviteurs et sur mes servantes.

ARTICLE II. — *Désintéressement soudain et miraculeux de l'Église de Jérusalem : perfection subite de cette Église naissante.*

Si ceux qui ont écouté saint Pierre et les apôtres s'étaient contentés de croire, le miracle ne laisserait pas d'être grand. Mais ils vont tout d'un coup jusqu'à imiter le désintéressement des apôtres. Ils quittent et vendent leurs biens, et ils en portent le prix aux pieds de ceux qui leur ont fait connaître Jésus-Christ. Ils veulent tous être également pauvres, dépendre également du soin de la Providence, n'avoir rien de propre et de particulier. Ils ne sont tous qu'un cœur et qu'une âme. Ils ne s'occupent que de l'attente des biens futurs. Ils vivent de prières et d'actions de grâces; et ils sont devenus un peuple de rois et de prêtres, dont la religion et le culte de Dieu sont l'unique soin, et qui laisse à d'autres celui de cultiver la terre et de les nourrir. D'où leur est venue en si peu de temps une si sublime vertu? D'où leur en est en même temps venu l'idée? Reconnaît-on à ce désintéressement si parfait ceux qui ne voyaient dans les Écritures que des récompenses temporelles, et qui n'étaient touchés que de l'amour des biens présents et de la crainte de les perdre? Qui a fait tomber de leurs mains tout ce qu'ils regardaient comme grand et comme précieuse? et qui leur a découvert un trésor auparavant inconnu? Qui les a élevés si subitement jusqu'à la droite du Père, où Jésus-Christ est assis? Qui les a rendus citoyens du ciel? Et qui a mis entre eux et les esprits célestes une si admirable conformité?

Par quel prodige l'amour-propre qui sépare tous les hommes et qui fait que chacun d'eux s'établit sa fin et son centre, et regarde les intérêts des autres comme contraires aux siens, a-t-il été changé en une charité si pure, si généreuse, si ennemie du divorce que la distinction des biens a mis entre les hommes? Qui a pu reformer tant de cœurs injustes et corrompus, les refondre pour ainsi dire et les convertir en un seul cœur et en une seule âme, sans qu'il ait paru au dehors aucun autre moyen que le simple discours de ceux que le Saint-Esprit faisait parler? Quelle autre vertu que la sienne aurait pu abréger ainsi les préparations et les temps, donner la perfection de la naissance, et faire que l'Église conçût, enfantât et donnât l'âge parfait à tant de justes dans le même moment?

Il est impossible de ne reconnaître pas à ces prodiges, plus grands sans comparaison que tous ceux que Dieu avait opérés dans l'ancienne loi, l'Esprit de grâce et de liberté, qui enseigne l'homme intérieurement, et qui le porte encore plus loin par l'amour, que n'avaient fait les apôtres par leurs exhortations et par leurs conseils : car ceux-ci s'étaient contentés de dire à ceux qui leur demandaient ce qu'ils devaient faire, de se préparer par la pénitence au baptême pour obtenir la rémission de leurs péchés (*Act.*,

II, 37), et pour recevoir le don du Saint-Esprit, sans leur parler de quitter leurs biens et de se consacrer uniquement au culte de Dieu. Mais le maître intérieur qui les instruit, en les rendant dociles à la parole des apôtres, et en leur inspirant la pénitence, ajoute aux préceptes les conseils, et il les rend capables de tout, en leur communiquant son onction et sa force.

ARTICLE III. — *Accomplissement manifeste et sensible de ce que les prophètes avaient prédit d'une loi intérieure et nouvelle.*

C'est ainsi que s'accomplit la plus importante des promesses qui soient dans l'Écriture, après celle du Messie : et qu'au lieu d'une loi extérieure qui montrait à l'homme ses devoirs, sans lui en donner l'amour, et qui le convainquait de son injustice, sans lui en inspirer la haine, Dieu lui en donne une intérieure et secrète, qui change son cœur et ses inclinations, et qui lui fait aimer ce qu'il lui commande. *Il viendra un temps, dit le Seigneur par son prophète (Jérém., XXXI, 31 ; Hébr., VI, 8), où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda : non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour que je les pris par la main pour les faire sortir d'Égypte, parce qu'ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avais faite avec eux : et que pour cette raison je les ai (1) méprisés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, lorsque ce temps-là sera venu, dit le Seigneur. J'imprimerai mes lois dans leur intérieur et je les écrirai dans leur cœur, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple : et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Seigneur : parce que tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Car je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés.* On ne saurait douter que le temps dont parle le prophète ne soit venu, puisque tout ce qu'il prédit est arrivé. Et à quel autre temps en effet en différencierait-on l'accomplissement en voyant avec quelle ardeur les prémices de Juda et d'Israël se portent au bien et à la vertu, avec quel zèle ils se consacrent à Dieu, avec quelle perfection ils accomplissent ses volontés, sans qu'ils aient d'autres motifs que son amour, sans qu'il soit nécessaire de les pousser et de les exhorter au dehors, et sans qu'ils paraissent avoir besoin du ministère des apôtres mêmes que pour apprendre d'eux ce qu'il faut croire et ce qu'il faut espérer, leur cœur étant préparé à tout par l'esprit intérieur qui l'a reformé et qui le gouverne.

On n'aura jamais de marques plus sensibles et plus sûres que l'alliance nouvelle a succédé à l'ancienne ; on ne verra jamais la loi intérieure gravée dans le cœur en caractères plus reconnaissables et plus évidents ;

(1) Selon le texte hébreu : Je suis devenu leur maître, c'est-à-dire, j'ai eu droit de les traiter comme il me plaît. Ce qui revient aux Septante, suivis par saint Paul.

et si ce que nous voyons n'est pas l'effet de la promesse du prophète, il faut qu'un autre que le Seigneur, qui parlait par lui, en ait prévenu l'exécution ou l'ait si parfaitement imitée que tout le monde y soit trompé. C'est-à-dire, qu'ils ne faut regarder ni les prophéties comme sérieuses, ni leur accomplissement comme une preuve de leur vérité.

ARTICLE IV. — *Rapports merveilleux de conformité et de différence entre l'ancienne et la nouvelle loi, qui démontrent que la nouvelle a commencé à la mort de Jésus-Christ, et a reçu sa perfection de la mission du Saint-Esprit.*

Il est donc constant que la nouvelle alliance a succédé à l'ancienne, qui n'était que son ombre et sa figure, et qui devait disparaître, selon que Dieu lui-même l'avait prédit, lorsqu'il écrivait sa loi dans le cœur des hommes, au lieu de la graver sur la pierre. Les rapports qu'il a mis entre les deux alliances achèvent de me le persuader ; et il est inutile que je me rende compte à moi-même de ces rapports de conformité ou de différence, afin que j'en pénètre mieux l'esprit et la fin.

Il me semble que l'ancienne alliance a proprement commencé au jour que l'agneau pascal fut immolé, et que les maisons des Hébreux, teintes de son sang, furent épargnées par l'ange exterminateur, qui ôta la vie à tous les premiers-nés de l'Égypte. Ce fut alors que Dieu prit par la main les Israélites, pour les tirer d'esclavage et pour se les attacher. Il les purifia ensuite par une espèce de baptême, en leur ouvrant un passage au milieu des eaux qui noyèrent leurs ennemis. Il les conduisit après à la montagne de Sinai, où, avant que de leur donner sa loi il leur fit proposer par Moïse, comme une condition essentielle au traité qu'il allait faire avec eux, de lui obéir en toutes choses, à quoi ils répondirent sans hésiter qu'ils étaient prêts à lui obéir, et qu'il pouvait leur commander ce qu'il voudrait. Dieu descendit sur la montagne, dont le sommet était enflammé, et le reste couvert de nuages épais ; et il fit prononcer par un ange les dix célèbres Commandements, d'un ton si élevé et si terrible, que le peuple épouvanté s'enfuit et demanda comme une grâce que Dieu ne lui parlât plus que par Moïse, son serviteur. C'était le cinquantième jour depuis l'immolation de l'agneau pascal ; et la fête qui fut établie pour en conserver la mémoire, fut appelée par cette raison la Pentecôte.

Le peuple d'Israël qui avait promis à Dieu une fidélité et une obéissance à toute épreuve, tomba peu de jours après dans la plus honteuse idolâtrie, au pied même de la montagne où l'alliance avait été jurée et scellée du sang des victimes que Moïse avait répandu sur douze grandes pierres qui représentaient les douze tribus. Moïse, témoin d'un violement si public, si prompt et si libre, brisa dans un mouvement de colère les deux tables de pierre où Dieu avait écrit la loi. Et dès ce moment l'alliance ne subsista plus que pour la malédiction à laquelle le peuple s'était

soumis ; mais Dieu qui voulut bien la continuer , la fit servir de figure à la nouvelle qu'il avait dans la pensée , et dont le Messie serait le médiateur , en chargeant la première de beaucoup d'observances , de sacrifices et de cérémonies qui promettaient les biens qu'elle n'avait pas , et qui seraient le fruit de la nouvelle.

Cette loi n'était que pour le Juif. Elle excluait tous les autres peuples. Il fallait , pour y être admis , recevoir la circoncision , et se soumettre à toutes les observances qui paraissaient être l'unique canal de la justice , et le moyen unique de plaire à Dieu ; et pendant que cette alliance avec un peuple particulier subsistait , tous les autres étaient traités comme étrangers et comme impurs , dont les animaux que la loi de Moïse excluait des sacrifices et de l'usage commun , étaient la figure.

La nouvelle alliance a commencé comme l'ancienne , par l'immolation de l'Agneau pascal , non de celui qui ne pouvait être qu'une victime muette et sans raison , et qui ne connaissait ni la justice de Dieu ni les péchés des hommes ; mais de celui qui étant la justice et l'innocence même , avait bien voulu se charger des iniquités de tous les pécheurs , pour mourir en leur nom et pour leur mériter par son obéissance une parfaite réconciliation avec son Père.

Son sang n'a pas été appliqué à la porte et à la surface des maisons , ni répandu sur douze pierres , représentant plus naturellement la dureté des Juifs que leurs douze tribus. Il a pénétré jusqu'à la conscience et jusqu'à ses plus secrètes profondeurs ; il l'a purifiée de ses taches ; et d'un lieu profane et impur , il en a fait un temple dont il a été la dédicace et la consécration.

Le baptême qui a suivi a noyé l'ancien pécheur , et donné la naissance au nouvel homme. Adam est demeuré sous les eaux , et Jésus-Christ est resuscité. Une nouvelle créature est née de l'Esprit et de l'eau. Et le monde nouveau a été formé sur le modèle de l'ancien , qui avait tiré son origine des eaux et de l'esprit qui les rendait fécondes.

Le peuple né de cette sorte ne s'est point attribué la justice. Il a reconnu qu'il n'avait de lui-même que le mensonge et le péché. Et il a fondé sur l'alliance que Dieu faisait avec lui , l'espérance de lui être fidèle , attendant de sa grâce seule l'obéissance et la docilité , et reconnaissant avec humilité qu'il n'avait d'autre droit à cette grâce que sa promesse.

Il s'est préparé à la recevoir par des prières ardentes et continuelles ; et le cinquième jour après l'immolation de l'Agneau pascal , Dieu lui-même en personne est descendu du ciel , sous les symboles du vent et du feu ; et sans faire retentir au dehors le son extérieur de sa loi , il est venu l'écrire lui-même dans le cœur , ou plutôt il est venu être lui-même la loi vivante du cœur , en le remplissant d'une charité céleste , et en lui faisant trouver sa consolation et sa paix dans son devoir.

C'était en effet dans le cœur que sa loi devait être écrite , puisque c'était le cœur qui

devait l'accomplir , et qu'elle était inutilement gravée sur la pierre ou partout ailleurs , pendant qu'il en était ennemi ; et il n'avait garde de n'en être pas ennemi , puisqu'elle lui défendait d'aimer ce qu'il regardait comme son bonheur , et qu'elle lui commandait ce qu'il n'aimait pas. Il fallait , pour le rendre obéissant , le changer. Et quelle autre main que celle de Dieu pouvait le changer ?

L'Esprit saint , devenu le législateur intérieur de l'homme , est devenu aussi sa force et son courage. Et au lieu que les Israélites , également présomptueux et parjures , renoncèrent gratuitement à l'alliance que Dieu venait de contracter avec eux , en lui préférant une idole , les disciples de Jésus-Christ , pleins de son esprit et de sa force , s'offrent aux plus grands périls , confessent son nom devant ses ennemis sans y être contraints ; et prennent la résolution de lui soumettre tout l'univers , en attaquant toutes les fausses divinités , et en brisant toutes les idoles.

Comme la loi nouvelle dont ils sont en même temps les premiers disciples et les premiers prédicateurs , est gratuite , intérieure , indépendante des observances légales et des distinctions du peuple juif d'avec les autres , elle a pour premier caractère de réunir toutes les nations en réunissant dans les apôtres toutes les langues qui les divisent , et qui sont un obstacle extérieur à l'unité d'un même culte et à l'espérance d'un même héritage. Elle les appelle tous également , en donnant à ses ministres le moyen d'être entendus de tous ; et au lieu que les Ecritures n'avaient été jusque-là confiées qu'à une seule famille , et écrites en une seule langue , le Saint-Esprit en un moment fait autant de versions des Ecritures et des promesses dont elles sont remplies , qu'il y a de peuples à qui sa miséricorde a résolu de les rendre communes par le ministère des apôtres.

Par cette admirable conduite , il répare les maux que la division des langues , l'un des plus redoutables châtimens dont Dieu ait puni l'orgueil des hommes , avait causés dans le monde , où elle avait introduit l'ignorance , la superstition , l'idolâtrie , l'oubli de la promesse du Messie , l'indifférence ou même la haine mutuelle des nations les unes contre les autres , comme si elles avaient eu une origine aussi différente que le langage : le Saint-Esprit au jour de la Pentecôte les rétablit toutes dans leurs anciens privilèges ; les réunit comme autrefois sous un même chef et dans une même famille , les admet aux promesses du Messie , et par lui à tous les biens dont elles n'avaient plus ni l'espérance , ni même l'idée.

Il commence par les Juifs répandus dans tout le monde , qui comparaissent devant lui à Jérusalem comme par leurs députés , et qui apprendront d'eux à leur retour que le salut est annoncé à tous , et que toute langue a déjà commencé à confesser que Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu , son Père. Il enverra ensuite les apôtres aux Gentils , dont ils seront entendus sans avoir besoin d'interprètes. Et pour montrer dès maintenant ce qu'il a

résolu de faire dans tout l'univers, il forme subitement une Eglise, dont toutes les divisions sont bannies, où tout est mis en commun, où tous les fidèles sont animés du même esprit, et où tout le monde n'a qu'un même cœur, aussi bien qu'une même langue.

Voilà certainement ce que l'homme n'a pu faire, et ce qu'il n'a pu même imaginer. Voilà comme les deux alliances se regardent sans se ressembler. Voilà ce qui les unit et qui les distingue. Et l'on ne peut assez admirer comment Dieu a préparé à l'une par l'autre, et combien il a rendu sensible l'accomplissement de la seconde par ses rapports à la première, et par ses différences.

CHAPITRE XVII.

Preuves de la vérité de la religion chrétienne et des mystères de Jésus-Christ, par les dons miraculeux dont les Eglises fondées par les apôtres étaient comme inondées, et que les apôtres communiquaient aux fidèles par l'imposition de leurs mains. Première preuve : multitude et variété de ces dons miraculeux, publics, extérieurs et par conséquent indubitables. Seconde preuve : effusion de ces dons sur Corneille et sur sa famille, qui déterminent saint Pierre à recevoir au baptême les Gentils sans les soumettre à la circoncision, et qui justifie sa conduite. Troisième preuve : l'effusion des mêmes dons sur les fidèles d'Ephèse. Quatrième preuve : étonnement de Simon le Magicien, et son désir d'acheter le pouvoir de communiquer les dons miraculeux. Cinquième preuve : rapproches que saint Paul fait aux Galates. Sixième preuve : vérité et notoriété des dons miraculeux démontrés par les instructions que saint Paul donne aux Corinthiens pour leur en marquer le prix et le véritable usage, et pour empêcher la confusion que leur multitude et leur variété causaient dans leurs assemblées. Force d'un témoignage si sensible et si divin par rapport à Jésus-Christ et à l'Eglise. Dernière preuve de la vérité des dons miraculeux et de la religion chrétienne : le peu d'état qu'en font les apôtres en comparaison de la charité. Caractère de la véritable religion d'avoir ce qui sert à la démontrer, et de lui préférer ce qui la rend sainte.

ARTICLE PREMIER. — *Multitude et variété de ces dons miraculeux publics, extérieurs et par conséquent indubitables.*

Nous avons vu jusqu'ici par combien de preuves évidentes et sensibles la descente du Saint-Esprit a été démontrée ; mais nous avons passé trop légèrement sur les dons miraculeux dont le Saint-Esprit a comme inondé les apôtres et les autres disciples de Jésus-Christ, et nous sommes obligés d'y revenir pour en examiner la vérité, la diversité, les usages, et pour faire sentir combien un témoignage si public et si auguste est décisif pour la vérité de la religion chrétienne en général, et en particulier pour la certitude de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, et de son suprême pouvoir dans le

ciel et sur la terre : puisque tous ces dons miraculeux, et le Saint-Esprit lui-même qui les communique avec tant de profusion à ses disciples, sont l'accomplissement de sa promesse, la récompense de ses humiliations et de sa mort, et la preuve qu'elles ont reconcilié les hommes avec son Père.

Saint Paul fait le dénombrement de ces dons surnaturels dans sa première Epître aux Corinthiens. *Il y a, leur dit-il (1), diversité de dons ; mais il n'y a qu'un même esprit... Or, les dons qui manifestent au dehors la présence et l'efficacité de l'esprit, sont communiqués par lui à chacun pour l'utilité de l'Eglise. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse ; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science ; un autre reçoit le don de la foi par le même Esprit ; un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies ; un autre le don de faire des miracles ; un autre le don de prophétie ; un autre le don du discernement des esprits ; un autre le don de parler diverses langues ; un autre le don de l'interprétation des langues. Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons, selon qu'il lui plaît.*

Entre ces dons, il n'y a que ceux de sagesse, de science et de foi, qui ne paraissent pas aussi clairement surnaturels et miraculeux que les autres. Mais puisque saint Paul les met avant tous, il faut qu'il les regarde comme plus divins et plus importants, et qu'il entende par le don de parler avec sagesse, une profonde connaissance des Ecritures et des mystères, jointe à une clarté et une facilité dans le discours qui soient au-dessus de l'usage ordinaire, et qui marquent l'opération divine, surtout dans des hommes auparavant grossiers et charnels. Il faut aussi qu'il entende par le don de parler avec science, quelque chose de plus sublime et de plus élevé qu'une érudition commune, une intelligence des vérités du salut digne d'un apôtre, et accompagnée d'une force et d'une efficacité, dans le discours, qui touchent et qui persuadent. Pour la foi, il est indubitable qu'il ne s'agit pas de celle qui est essentielle à la justice chrétienne, et qui demeure secrète et cachée ; mais de celle qui opère les miracles, et qui, consistant dans l'instinctive persuasion qu'on a reçu le pouvoir d'en faire, regarde moins celui qui l'a que l'Eglise et ne peut être que l'effet d'une opération évidemment surnaturelle.

Le même apôtre nous marque le rang et l'ordre de ces dons (I Cor., XII, 28) : *Dieu a établi, dit-il, dans son Eglise, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, et*

(1) Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus. Unicusque autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem, I Cor. 12, 4 et 7.

Alii quidem, per Spiritum datur sermo sapientiæ : alii autem sermo scientiæ... alteri fides... gratia sanitatum, operatio virtutum... prophetia, discretio spirituum, genera linguarum... interpretatio sermonum : hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. *Ibid.*

troisièmement des docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les frères ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don des langues ; et ceux qui ont le don de les interpréter. Où nous voyons ajouté aux dons que nous connaissions déjà celui d'assister et de consoler les autres et celui de les conduire avec sagesse et discernement, mais d'une manière qui était visiblement une grâce particulière et inspirée, plutôt que l'effet des talents naturels.

Enfin saint Paul, dans un autre lieu, ajoute encore de nouveaux dons au détail qu'il en avait déjà fait. *Lorsque vous vous assemblez, dit-il (1), l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire ; un autre pour révéler les secrets de Dieu ; un autre pour parler une langue inconnue ; un autre pour l'interpréter : que tout se fasse pour l'édification.* C'est-à-dire, que les dons miraculeux étaient sans nombre, et que la présence du Saint-Esprit les diversifiait en une infinité de manières.

Plusieurs, et principalement les apôtres, réunissaient dans leur personne grand nombre de ces dons ; mais il était plus ordinaire que chacun eût son don particulier. Et en cela le choix et la liberté de l'homme n'avaient point de part. C'était uniquement le Saint-Esprit (*Dividens singulis prout vult, XII, 11*) qui les distribuait selon sa volonté, et pour le bien de l'Eglise, plutôt que pour ceux qui les recevaient. *Tous sont-ils apôtres, disait saint Paul (I Cor., XII, 29) ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils la grâce de guérir les maladies ? Tous parlent-ils plusieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpréter ?... Si tout le corps était œil (Ibid., 17), où serait l'ouïe ? Et s'il était ouïe, où serait l'odorat ? Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres, et il les y a placés chacun comme il lui a plu.* C'est la comparaison dont il se sert, et qu'il explique dans tout le chapitre d'une manière divine.

Faut-il autre chose que ce simple récit, auquel je n'ai joint aucune réflexion, parce qu'il n'en a besoin d'aucune, pour persuader que tous ces dons étaient réels, publics, connus de tout le monde ? Saint Paul n'en établit point la vérité ; il la suppose. Et tout son discours aux Corinthiens serait insensé, s'il n'y avait eu rien de surnaturel parmi eux, si aucun d'eux ne faisait des miracles, si aucun ne guérissait les maladies par l'invocation du nom de Jésus-Christ, si aucun n'était prophète, si personne parmi eux ne parlait d'autre langue que la grecque.

Mais un fait de cette importance ne saurait être prouvé avec trop de soin : et il est de l'intérêt de la religion d'en montrer la certi-

tude d'une manière qui rende même le doute impossible.

ARTICLE 11. — *Effusion de ces dons sur Corneille et sur sa famille, qui détermina saint Pierre à recevoir au baptême les Gentils, sans les soumettre à la circoncision, et qui justifia sa conduite.*

Il est écrit dans les Actes des apôtres que saint Pierre étant venu de Joppé à Césarée à la prière d'un officier romain, nommé Corneille, pour lui annoncer Jésus-Christ et lui parlant des mystères de sa mort et de sa résurrection, avant même que cet officier et tous ceux qu'il avait rassemblés dans sa maison eussent reçu le baptême, le Saint-Esprit descendit sur eux, leur communiqua le don des langues, les rendit prophètes, et renouvela pour eux (*Act., X*) tout ce qu'il avait fait pour les premiers disciples rassemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte. Il est aussi écrit dans le même livre que lorsque saint Pierre fut de retour à Jérusalem quelques-uns d'entre les fidèles circoncis lui demandèrent avec un air de censure et de plainte pourquoi il était entré chez les hommes incirconcis, et pourquoi il avait mangé avec eux ; et que cet apôtre, pour justifier sa conduite, leur rapporta par ordre comment la chose s'était passée. Je demande avec instance qu'on l'écoute avec attention, et qu'on juge si un récit si circonstancié (*Act., XI*), si nécessairement lié au plus grand événement du monde, qui est la conversion des Gentils, si public, si contraire aux préjugés de la plupart des Juifs, même fidèles, si attesté des deux côtés par les Juifs et par les Gentils, et si dépendant de choses imprévues et surnaturelles, peut n'être pas regardé comme indubitable.

Lorsque j'étais, dit saint Pierre, dans la ville de Joppé, faisant oraison, il me survint un rarissement d'esprit, et j'eus une vision, dans laquelle je vis descendre du ciel comme une grande nappe tenue par les quatre coins, qui s'abaissait et venait jusqu'à moi ; et la considérant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel. J'entendis aussi une voix qui me dit : Pierre, lève-toi, tuez et mangez. Je répondis : Je n'ai garde, Seigneur, car jamais rien d'impur ni de souillé n'entra dans ma bouche. Et la voix me parlant une seconde fois, me dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié. Cela se fit jusqu'à trois fois, et aussitôt toutes ces choses furent retirées dans le ciel. Au même temps trois hommes qui avaient été envoyés vers moi de la ville de Césarée se présentèrent à la porte de la maison où j'étais. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans aucune difficulté. Ces six de nos frères qui vous voyez vinrent aussi avec moi, et nous entrâmes dans la maison de cet homme, qui nous raconta comment il avait vu en sa maison un ange qui s'était présenté devant lui, et lui avait dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre. Il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvés, vous et

(1) Cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet ; doctrinam habet, Apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet : omnia ad aedificationem fiant. I Cor. 14, 26.

toute votre maison. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous au commencement. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ ; qui étais-je, moi, pour entreprendre de mettre obstacle à la volonté de Dieu ?

Ce discours si sage et si humble, convertit les plaintes en actions de grâces, et tous louèrent Dieu de la bonté qu'il avait eue d'accorder aussi aux Gentils la pénitence et le salut dont le baptême de feu et les dons miraculeux du Saint-Esprit avaient été une preuve si manifeste. Il serait inutile de faire sur cela beaucoup de réflexions. Un tel discours porte avec soi ses preuves ; et je ne saurais avoir assez mauvaise opinion de quelqu'un, pour le croire capable de le contester. J'ajoute seulement que, pendant que saint Pierre parlait à Corneille et à sa famille, le Saint-Esprit choisit, pour descendre sur eux, le moment où cet apôtre disait que tous les prophètes rendaient ce témoignage à Jésus-Christ, que quiconque croirait en lui (Act., X, 43) recevrait par son nom la rémission de ses péchés, voulant ainsi attester que c'était par son inspiration que tous les prophètes avaient parlé, et qu'ils n'avaient parlé que de Jésus-Christ et de ses mystères futurs, dont sa venue et la distribution de ses dons étaient l'accomplissement et le sceau.

ARTICLE III. — *Effusion des mêmes dons sur les fidèles d'Ephèse.*

Il est écrit aussi dans le même livre des Actes (XIX, 1) que saint Paul étant venu à Ephèse y trouva quelques disciples, qu'il leur demanda si depuis qu'ils étaient convertis à la foi ils avaient reçu le Saint-Esprit ; et qu'ayant connu par leur réponse qu'ils ne savaient pas même qu'il y eût un Saint-Esprit, parce qu'ils n'avaient reçu que le baptême que saint Jean avait prêché pour préparer à la pénitence et à la foi du Messie, il les fit baptiser au nom du Seigneur Jésus, et leur imposa les mains (1) afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, qui descendit sur eux ; en sorte qu'à l'heure même ils parlèrent diverses langues, et commencèrent à prophétiser. Comment soupçonnerait-on un fait de cette nature, dans le lieu où il est rapporté, dans la liaison qu'il a nécessairement avec d'autres circonstances indubitables, et de la manière simple et naturelle dont il est écrit ? comment, dis-je, le soupçonnerait-on d'avoir été supposé ?

ARTICLE IV. — *Etonnement de Simon le magicien, et son désir d'acheter le pouvoir de communiquer les dons miraculeux.*

Il en est de même de ce que nous lisons de Simon le Magicien (Act., VIII). Cet impos-

teur avait tellement séduit les Samaritains par ses prestiges, qu'ils le regardaient presque comme une divinité, et qu'ils l'appelaient la grande vertu de Dieu. Mais lorsque saint Philippe, l'un des sept diacres, leur eut annoncé Jésus-Christ, et qu'il eut fait en leur présence de grands prodiges, cet imposteur, qui connut mieux que personne combien ils étaient différents de ses illusions, en fut si étonné qu'il demanda le baptême et le reçut. Son étonnement et sa surprise augmentèrent infiniment lorsque saint Pierre et saint Jean vinrent à Samarie pour imposer les mains sur ceux qui n'avaient pu recevoir de saint Philippe le baptême, et pour leur donner le Saint-Esprit, avec les signes miraculeux qui l'accompagnaient. Car il voyait que le don des miracles, déjà si grand par lui-même, était ce qu'il y avait de moins merveilleux dans les apôtres, et que le pouvoir de communiquer ce don à leurs disciples ressemblait à celui de Dieu même. Et ce fut alors que cet homme, qui n'avait préféré la vérité à la magie que parce qu'il en espérait plus d'honneur, offrit de l'argent à saint Pierre pour acheter de lui le même pouvoir de faire des miracles et de le communiquer ; et que cet apôtre lui fit cette digne réponse : Que ton argent périsse avec toi, qui as cru que le don de Dieu pouvait s'acheter.

Il n'est pas possible ni de feindre de telles circonstances, ni de croire qu'elles ont été feintes. La vérité se fait sentir tout d'un coup et d'une manière invincible ; et ce serait inutilement que l'incrédulité, si quelqu'un était assez malheureux pour résister à une telle évidence, s'efforcerait de l'obscurcir par des doutes affectés et contraires à tous les sentiments naturels.

ARTICLE V. — *Reproches que saint Paul fait aux Galates.*

Je veux bien néanmoins supposer qu'on puisse avec quelque fondement se défier de la vérité de ces sortes de faits. Comment résistera-t-on à l'impression que doit faire sur tout esprit équitable le raisonnement dont se sert saint Paul en écrivant aux Galates ? Il les avait instruits dans la foi ; mais dans son absence des Juifs à demi chrétiens avaient tâché de leur persuader qu'ils ne pouvaient se sauver s'ils ne recevaient la circoncision. Cet apôtre combat fortement cette erreur, qui tendait à les soumettre à la loi de Moïse, et à leur faire espérer la justice par un autre moyen que par la foi de Jésus-Christ, dont ces faux docteurs les détachaient indirectement. Et après beaucoup de solides réflexions, il leur parle ainsi (Gal., III, 1, etc.) : *O Galates insensés, qui vous a ensorcelés pour vous rendre ainsi rebelles à la vérité, vous à qui Jésus-Christ a été rendu présent [par l'Évangile] et en qui le mystère de sa croix et de sa mort a été renouvelé [par le baptême] ? Je ne veux savoir de vous qu'une seule chose : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez eue ? Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'Esprit, vous finissiez main-*

(1) Cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis et prophetabant, 19, 6.

tenant par la chair?... Celui donc qui vous communique (1) son esprit et qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi qu'on vous a prêchée?

Les paroles de saint Paul ne peuvent être plus fortes, ni ses reproches plus vifs. Mais y a-t-il rien de plus froid que ces paroles et ces reproches, si les Galates n'ont point reçu les dons miraculeux du Saint-Esprit, et si dans leur église aucun n'a fait des miracles? On peut en imposer aux étrangers, en leur disant faussement que les chrétiens font des prodiges, et que ceux qui sont les chefs parmi eux en donnent le pouvoir à leurs disciples par une certaine cérémonie; mais peut-on en imposer aux chrétiens mêmes, et leur faire accroire qu'ils ont reçu ce qu'on ne leur a pas donné, et qu'ils font des miracles étonnants, quoiqu'ils n'aient rien que de simple et de naturel? Et peut-on sur ce faux principe les traiter d'insensés, d'ensorcelés, de charnels, qui cherchent inutilement le salut dans les observances légales, après avoir cru en Jésus-Christ, et après avoir reçu en son nom le Saint-Esprit et la puissance de faire des miracles; peut-on, dis-je, les traiter ainsi, sans s'exposer à cette réplique inévitable, qu'ils ne savent ce qu'on leur dit, qu'ils ignorent le Saint-Esprit et ses dons, et qu'on leur fournit une nouvelle raison de recourir à la loi de Moïse, et de ne pas mettre uniquement leur confiance dans la prédication de l'Évangile, en s'efforçant de leur persuader que cette prédication a opéré en eux des merveilles qui leur sont absolument inconnues?

ARTICLE VI. — *Vérité et notoriété des dons miraculeux démontrées par les instructions que S. Paul donne aux Corinthiens, pour leur en marquer le prix et le véritable usage, et pour empêcher la confusion que leur multitude et leur variété causaient dans leurs assemblées.*

Mais cette preuve de la vérité des dons miraculeux et de leur notoriété est encore plus vive et plus pressante par rapport aux Corinthiens, dont l'Église était féconde en prodiges. Nous en avons déjà parlé lorsque nous faisons le dénombrement de ces dons, et que nous en marquions l'usage. Mais c'est ici le lieu d'approfondir cette matière, qui suffit seule, quand elle est bien entendue, pour prouver toutes les vérités essentielles à la religion.

Dieu avait rempli les Corinthiens, selon le témoignage de saint Paul (2), de toutes les richesses spirituelles et de tous les dons surnaturels. Mais plusieurs d'entre eux étaient un peu trop touchés de l'éclat extérieur de ces dons et quelques-uns, moins éclairés que les autres, faisaient trop d'état du don des langues. Il y avait aussi un peu de confu-

sion dans leurs assemblées, où ceux qui avaient le don de prophétie voulaient tous parler, et où ceux qui parlaient des langues étrangères et inconnues, dont ils ne pouvaient être eux-mêmes les interprètes, ni avoir dans le moment ceux qui leur en auraient servi, parlaient sans fruit pour ceux qui n'en avaient pas l'intelligence. Saint Paul leur écrit pour leur apprendre quels sont les dons qui méritent plus d'être estimés, et pour établir dans leurs assemblées l'ordre et la paix qui régnaient dans toutes les autres églises.

Il commence par le don des langues (1), qui résidait personnellement dans ceux qui les parlaient, et non dans les auditeurs, puisque, selon cet apôtre, les auditeurs n'y comprenaient rien quand elles ne leur étaient pas expliquées; que personne n'était en état de répondre *amen*, et de ratifier ainsi les louanges et les bénédictions qu'on donnait à Dieu dans une langue inconnue; que ceux qui en étaient simplement témoins n'en recevaient aucune édification; que si des étrangers étaient survenus dans l'assemblée pendant que plusieurs louaient Dieu en diverses langues, ils les auraient pris pour des insensés; que lui-même s'il leur parlait ainsi leur parlerait sans succès et sans fruit; et qu'il ne voulait pas qu'on le fit, quand on n'aurait pas d'interprètes, ou qu'on n'aurait pas obtenu de Dieu la grâce d'interpréter en langage ordinaire ce qu'on aurait dit par le mouvement de son esprit en langage inconnu.

Ces preuves, qui sont convaincantes, démontrent que le don des langues était réellement dans ceux qui les parlaient; et qu'ainsi lorsque saint Paul dit qu'il parle toutes les langues des peuples à qui Dieu l'a donné pour apôtre, il renferme en ce peu de mots toutes les langues du monde. Pour rendre cette merveille plus sensible, et pour empêcher que les étrangers et les infidèles ne soupçonassent que ces langues avaient été apprises d'une manière naturelle par ceux qui les parlaient, Dieu avait séparé à dessein le don des langues, de celui de l'interprétation des langues pour les unir quand il lui plairait, mais pour donner l'un sans l'autre quand il le jugerait à propos: et ce dernier était le plus ordinaire pour le commun des fidèles. Il arrivait ainsi très-fréquemment qu'un homme était inspiré de Dieu pour le bénir et pour lui rendre grâces en langue égyptienne, par

(1) Qui loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo: nemo enim audit. 1 Cor. 14, 2.

Quomodo dicet, Amen, super tuam benedictionem, quoniam quid dicat, nescit, v. 16.

Tu quidem bene gratias agis: sed alter non ædificatur, v. 17.

Si intrent infideles, nonne dicent quod insanitis, v. 23.

Si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, v. 6.

Qui loquitur lingua, oret ut interpretetur, v. 13.

Si autem non fuerit interpres taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, et Deo, v. 28.

Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquor, v. 18.

(1) Qui ergo tribuit vobis spiritum, et operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei?

(2) In omnibus divites facti estis, sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis: ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, 1 Cor. 1, 5

exemple, ou arabe, sans les entendre, et sans pouvoir expliquer aux autres ce qu'il avait dit par un mouvement surnaturel en ces langues inconnues à lui-même, quoique si distinctement prononcées, qu'un interprète en aurait pu rendre fidèlement le sens, et qu'il le rendait en effet quand il était présent. Un tel miracle éloignait tous les soupçons que la défiance la plus timide ou la plus maligne aurait pu former. Et saint Paul reconnaît aussi (*Lingue in signum sunt infidelibus*, XXII) qu'il était pour les infidèles une preuve convaincante de la vérité de la religion.

Il consistait, ce miracle, en ce que, contre l'ordre naturel, la liaison des pensées et des sentiments que l'esprit de Dieu formait dans celui qui parlait une langue étrangère avec les mots qu'il prononçait extérieurement, n'était connue que de l'esprit de Dieu, qui lui faisait articuler ce qui répondait aux mouvements intérieurs, sans se servir de sa raison et de sa liberté comme dans les autres discours, pour former les paroles. Ainsi la raison naturelle, qui est appelée par saint Paul la pensée ou l'intelligence, ne voyait point la suite et l'ordre du discours, et n'y avait aucune part : ce qui fait dire à cet apôtre que la pensée était alors oisive et privée du fruit et de l'édification de la parole, pendant que le Saint-Esprit agissait dans l'âme d'une manière également intime et sublime, en lui révélant des mystères qu'il se chargeait seul d'annoncer et de publier au dehors par la bouche de celui qu'il éclairait au dedans.

L'avantage eût été plus grand et pour celui qui parlait et pour les auditeurs, s'il avait joint la révélation de l'esprit de Dieu avec l'action naturelle de la pensée ou de la raison, en parlant librement et en connaissant la liaison entre les sentiments inspirés et les termes égyptiens ou arabes qui les signifiaient. Car alors la partie la plus sublime de l'âme et la raison naturelle auraient été également édifiées en concourant à la même action ; et les auditeurs auraient pu apprendre dans leur langue naturelle le sens d'un discours, barbare pour eux, mais très-intelligible pour celui qui l'avait prononcé, et qui pouvait facilement en être l'interprète.

C'est, ce me semble, ce que dit assez clairement saint Paul, quand on s'applique à l'entendre. *Celui*, dit-il (1), *qui parle une langue inconnue ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend. Mais il*

(1) Qui loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo : nemo enim audit, Spiritu autem loquitur mysteria... Qui loquitur lingua semetipsum ædificat, qui autem prophetat, Ecclesiam Dei ædificat, 1 Cor. 14, v. 2 et 4.

Et ideo qui loquitur lingua, oret ut interpretetur. Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo et mente : psallam spiritu, psallam et mente, v. 15, 14, 15.

Sive lingua quis loquitur, secundum duos aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur. v. 27.

Si autem non fuerit interpretes, taceat in Ecclesia : sibi autem loquatutur et Deo, v. 28.

parle de choses mystérieuses et secrètes ; par l'opération de l'esprit. Celui qui parle une langue inconnue s'édifie lui-même, au lieu que celui qui prophétise édifie l'Eglise... C'est pourquoi que celui qui parle une langue demande à Dieu le don de l'interpréter. Car si je prie en une langue inconnue, mon âme éclairée et poussée par l'esprit de Dieu, prie, mais ma pensée ou mon intelligence naturelle est sans fruit. Que ferai-je donc? Je prierai par l'opération de l'esprit de Dieu, et je prierai aussi par l'action naturelle de ma pensée. Je chanterai des cantiques par le mouvement de l'esprit de Dieu, et je les chanterai aussi par l'union de ma pensée avec les paroles qui me seront inspirées... S'il y a donc [dans les assemblées] des fidèles qui aient le don des langues, qu'ils parlent l'un après l'autre, et qu'il y ait quelqu'un qui interprète ce qu'ils auront dit. Que s'il n'y a point d'interprète, que celui qui a ce don se taise dans l'Eglise : qu'il ne parle qu'à soi-même et à Dieu.

Cette règle, si digne de la sagesse et de la modération de saint Paul, était nécessaire pour empêcher que le temps des assemblées ne fût rempli par des discours surnaturels à la vérité et miraculeux, mais dont les assistants n'auraient pu rien apprendre d'édifiant et de salutaire. Mais cette règle même rend le miracle indubitable : et elle devient une preuve du soin que Dieu avait pris de le rendre si évident et si manifeste, que rien ne fût capable de l'obscurcir.

Saint Paul en connaissait le prix et l'excellence, mais il regardait le don de prophétie comme fort supérieur au don des langues : *Je souhaite*, disait-il (v. 5), *que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus que vous ayez celui de prophétiser. Et ailleurs (v. 39) : Désirez surtout le don de prophétie, et n'empêchez pas l'usage du don des langues.*

Mais que faut-il entendre par ce don de prophétie? Lui-même nous l'expliquera (v. 23, etc.). *Si toute une Eglise*, dit-il, *étant assemblée dans un lieu, tous parlent diverses langues, et que des ignorants ou des infidèles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés? Mais si tous prophétisent, et qu'un infidèle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent, et ainsi ce qu'il y a de plus caché dans son cœur est découvert : de sorte que se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous. Ceux donc qui avaient le don de prophétie connaissaient les choses les plus secrètes, étaient en état de découvrir ce qu'il y avait de plus caché dans le cœur, et ils se servaient utilement de cette lumière pour convaincre et pour juger les infidèles, et pour le, obliger à confesser que Dieu était véritablement parmi les chrétiens.*

Ils connaissaient aussi les mystères les plus profonds de la religion, et ils recevaient souvent de Dieu des révélations dont ils rendaient compte à l'Eglise, qui en était édifiée, et qui en jugeait par d'autres prophètes à qui le don du discernement des esprits avait été accordé. *Lorsque vous êtes assemblés, dit*

encore saint Paul (v. 26, 21, etc.), l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour révéler les secrets de Dieu : que tout se fasse pour l'édification : qu'il n'y ait pas plus de deux ou trois prophètes qui parlent, et que les autres en jugent ; que si quelqu'un de ceux qui sont présents reçoit dans le moment quelque révélation, que le premier se taise. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous les assistants apprennent, et que tous soient consolés : et les esprits des prophètes (c'est-à-dire les mouvements qui les portent à parler de ce que le Saint-Esprit leur révèle) sont soumis aux prophètes (et dépendent de leur liberté pour l'usage). Car Dieu est le Dieu de paix et non de confusion et de désordre, et c'est ce que j'enseigne dans toutes les églises des saints. (Car) est-ce de vous que la parole de Dieu est premièrement sortie, ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ? Si quelqu'un parmi vous croit être prophète et spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur. Je m'arrête ici pour faire quelques réflexions ; et je demande en grâce qu'on les fasse avec moi.

Premièrement. Il est visible que saint Paul ne parle aux Corinthiens des dons miraculeux dont le Saint-Esprit avait enrichi leur église, que par nécessité, et pour leur apprendre comment ils en devaient user dans leurs assemblées, afin que tout s'y passât dans la bienséance et dans l'ordre : que c'est pour cela qu'après avoir fait le dénombrement de ces dons, où la guérison des maladies et le pouvoir de faire des miracles avaient eu leur place, il ne dit plus rien dans la suite de ces deux grâces si surnaturelles et si divines, parce qu'elles ne regardaient pas les assemblées, et qu'elles n'y pouvaient causer aucune confusion. Au lieu qu'il s'étend beaucoup sur le don des langues et sur le don de prophétie, dont celui du discernement des esprits était comme une suite et une dépendance, parce que c'était principalement dans les assemblées des fidèles que ces dons étaient d'usage, et que le grand nombre de ceux qui les avaient reçus était capable d'en troubler l'ordre et la paix, en suivant plutôt l'impression intérieure et personnelle, qu'en consultant l'édification publique.

Secondement. Il est encore évident, par le témoignage de saint Paul, que les autres églises n'étaient pas moins enrichies de dons surnaturels et visiblement miraculeux que celle de Corinthe, puisqu'il avait été obligé d'y faire les mêmes réglemens, et d'y établir le même ordre, afin que ceux qui parlaient diverses langues, et qui avaient le don de prophétie n'en usassent qu'à propos, et plutôt pour édifier leurs frères que pour montrer ce que le Saint-Esprit opérait en eux. Vous n'êtes, disait cet apôtre aux Corinthiens, ni les premiers qui avez reçu l'Evangile, ni les seuls. Et ce que je vous enseigne, c'est ce que j'ai déjà enseigné à toutes les églises des saints. En effet il écrit aux Thessaloniens que la prédication qu'il leur a faite

de l'Evangile ne s'est pas terminée à de simples paroles, mais qu'elle a été confirmée par des miracles, par les dons que le Saint-Esprit a répandus sur eux, et par la pleine certitude que leur évidence leur a causée. Et il paraît, par les avis qu'il leur donne de n'éteindre pas l'esprit et de ne mépriser pas les prophéties (1), qu'il craignait pour eux que la multitude et l'abondance des dons du Saint-Esprit n'en diminuassent le prix dans leur idée, et qu'ils ne vinsent à en éteindre la source par l'ingratitude. On a vu que les Galates s'étaient exposés à ce danger, en donnant trop de créance à de faux docteurs, quoiqu'ils conservassent encore le don des miracles. Et ce qui a été rapporté des églises d'Ephèse et de Samarie, rend la chose certaine pour toutes les autres.

Troisièmement. Il est impossible que saint Paul ait donné des avis si sérieux sur l'usage des dons miraculeux, s'il n'y en avait aucun dans l'église de Corinthe ni dans les autres. En quoi l'ordre des assemblées était-il troublé par ceux qui parlaient diverses langues, si personne n'en avait d'autres que la commune ? Pourquoi fallait-il un interprète qui expliquât aux autres une langue inconnue, si elle n'était point inconnue ? Comment un interprète entendait-il ce que la personne même qui parlait n'eût pu expliquer, si elle ne disait que ce qu'elle avait appris avec étude, ou si elle ne disait rien de raisonnable, et que son langage fût une barbarie affectée ? Quelle nécessité y avait-il de fixer le nombre de ceux qui dans chaque assemblée devaient parler diverses langues, ou qui devaient y prophétiser, si ces dons étaient rares et peu communs ? Comment les prophètes découvraient-ils les choses les plus secrètes à des étrangers, à des infidèles, à des hommes ennemis de nos mystères, et comment les obligeaient-ils à se prosterner en terre devant le Dieu des chrétiens, s'ils n'avaient aucune connaissance surnaturelle ? Que voulait dire ce conseil et ce sénat de prophètes qui dans chaque église jugeait de la vérité des révélations, si personne n'en avait ? Quels étaient ces cantiques inspirés et prophétiques qui consolait et édifiaient tout le monde, si tous les assistants étaient muets ?

Comment, en un mot, les fidèles pouvaient-ils écouter le discours de saint Paul, lire sa lettre dans leurs assemblées, profiter de ses avis, s'il n'y avait rien de merveilleux parmi eux : ou si le merveilleux était douteux, ou si le merveilleux était si rare qu'on ne comptât que deux ou trois personnes qui parlassent diverses langues, ou qui prophétisassent, ou qui guérissent les maladies, ou qui opérassent d'autres miracles ?

(1) *Prædicatio nostra non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa, 1 Thess. 4, 5.*

Spiritum nolite extinguere. Prophetias nolite spernere, 1 Thess. 5, 19, 20.

ARTICLE VII. — *Force d'un témoignage si sensible et si divin par rapport à Jésus-Christ et à l'Eglise chrétienne.*

Il est donc évident que ces dons étaient très-réels, très-publics, très-communs, et qu'il était nécessaire que les apôtres employassent leur autorité et le commandement (1) même de Jésus-Christ pour en régler l'ordre et l'usage. Et je demande maintenant s'il y a jamais eu rien de tel ? si le Saint-Esprit, tout invisible qu'il est, a pu se rendre plus présent ? si le témoignage qu'il a rendu à Jésus-Christ a pu être plus éclatant et plus divin ? si Jésus-Christ a pu de la droite de son Père où il est assis, montrer d'une manière plus sensible, et en même temps plus auguste, son suprême pouvoir ? si l'Eglise chrétienne, qui est son ouvrage, a pu commencer d'une manière qui la distinguât mieux de la synagogue et de toutes les sectes, ou passées ou futures ? si ceux qui la méconnaissent après de telles marques, ou qui refusent de se soumettre à son autorité, ou qui regardent encore les mystères de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ comme douteux, sont excusables ?

Ce serait beaucoup que les apôtres seuls eussent fait des prodiges : mais qu'ils aient communiqué ce pouvoir à la plupart de leurs disciples, cela passe tout ce qu'on aurait pu désirer ou penser. Que les disciples, quoique humbles et modestes, ayant eu besoin d'être retenus et même réprimés par les apôtres, afin que les assemblées ne se passassent pas tout entières en miracles, ou qu'il y eût place pour tous ceux qui seraient capables d'en faire c'est un excès de preuves contre lequel aucune incrédulité ne peut tenir. Mais que ces preuves si éclatantes, non seulement n'aient point enflé le cœur aux apôtres, mais qu'ils n'en aient parlé que par une indispensable nécessité, et qu'ils aient fait plus d'état de ce qui était plus édifiant et plus utile que de ce qui n'était propre qu'à donner de l'admiration, c'est le dernier degré où l'évidence et la certitude de la vérité de la religion chrétienne pouvaient être portées.

ARTICLE VIII. — *Dernière preuve de la vérité des dons miraculeux et de la religion chrétienne ; le peu d'état qu'en font les apôtres en comparaison de la charité.*

Cet article néanmoins est encore plus étonnant quand on l'approfondit, et porte plus le caractère de la divinité qu'on ne le pense ; car les apôtres ne se contentent pas de préférer au don des langues, aux guérisons, aux miracles, le don de prophétie, l'intelligence des mystères, la connaissance des plus sublimes vérités, et le don d'en parler dignement, comme plus utiles à l'Eglise et plus propres à édifier les fidèles ; mais ils comptent même tous ces dons pour rien en comparaison de la charité, qui leur paraît seule digne d'être estimée et d'être désirée pour elle-même.

Entre les dons miraculeux, disait saint Paul (1 Cor., XII, 32, etc., XIII, 1, etc.), désirez les plus excellents. Mais je vous montrerai encore une voie plus sublime et plus excellente que ces dons ; car, quand je parlerais toutes les langues des hommes, et celle des anges même, si je n'avais pas la charité, je ne serais que comme un airain sonnante, et une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses ; et quand j'aurais toute la foi possible et capable de transporter des montagnes, si je n'avais point la charité, je ne serais rien ; et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien.

Mais demandons à cet apôtre ce que c'est que la charité, et quel est son éclat pour obscurcir ainsi tous les miracles, toutes les prophéties, toutes les connaissances, et même la gloire du martyr ? La charité, nous répond-il, est patiente : elle est douce, elle n'est point envieuse, elle ne s'enfle point, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se réjouit jamais de l'injustice ; mais elle se réjouit de la vérité, elle tolère tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout : la charité ne finira jamais. Les prophéties n'auront plus de lieu, les langues cesseront, et la science sera abolie.

Tout cela est vrai, mais quelle lumière fallait-il avoir pour discerner ainsi le prix d'une vertu tout intérieure, et pour lui donner une telle préférence sur tous les dons éclatants qui faisaient respecter les apôtres comme des hommes divins, et même comme des divinités par ceux qui ne voyaient que leurs miracles ? Combien fallait-il que leur cœur fût pur pour compter pour rien une telle gloire, en comparaison d'une vertu secrète, obscure et toujours voilée par l'humilité ? Qu'il est beau d'entendre dire à saint Paul, qui pouvait ressusciter les morts, et dont les linges chassaient les démons et les maladies, qu'il ne serait rien avec tout ce pouvoir et tous ces prodiges, s'il n'était doux et patient par la charité ? Que je l'écoute avec plaisir, quand il dit à une Eglise inondée de dons miraculeux, qu'il lui découvrira une voie plus sublime et plus excellente que tous ces dons, et que c'est une vertu ennemie de l'enflure du cœur ; ennemie de l'amour propre, et préparée à tout souffrir, qui est cette voie plus sublime et plus excellente ! Je n'ai garde de soupçonner un homme si sincère, si désintéressé, si bien instruit du véritable prix de toutes choses, d'avoir flatté les Corinthiens en leur attribuant de faux miracles. Je le révère au contraire comme un homme descendu du troisième ciel, à qui les biens éternels ont été découverts, et qui a su quels dons subsisteraient toujours, et quel était l'usage de ceux qui devaient finir.

(1) Quæ scribo vobis Domini sunt mandata, v. 57.

ARTICLE IX. — *Caractère de la véritable religion d'avoir ce qui sert à la démontrer, et de lui préférer ce qui la rend sainte.*

Il a distingué les preuves de la vérité de la religion d'avec la vérité même du culte. Il a estimé les dons capables de convaincre et de persuader ; mais il leur a préféré ceux qui changeaient le cœur. Il a vu ce qui était utile à plusieurs ; mais il l'a compté pour rien à l'égard de ceux qui étaient utiles aux autres en se perdant eux-mêmes. Rien n'est plus juste ; mais rien n'était moins connu. L'esprit, selon sa pente naturelle, se portait au merveilleux, et comme ce merveilleux venait de Dieu même, et qu'il faisait honneur à la religion, il était facile d'en aimer autant l'éclat que l'usage, et de tourner ensuite l'un et l'autre à ses propres intérêts. Les apôtres ont connu ce danger, et en l'évitant pour eux-mêmes, ils ont appris à leurs disciples à l'éviter à leur exemple.

Par là ils ont rendu parfaite la preuve de la vérité de la religion chrétienne par les dons miraculeux ; car il est essentiel à la religion d'avoir un tel témoignage, et il lui est encore essentiel de ne le pas égaler à la charité. Elle doit recevoir du Saint-Esprit des grâces qui lui attirent le respect et l'admiration des étrangers, afin qu'ils deviennent des disciples. Mais elle doit aussi recevoir de lui des grâces qui la sanctifient : et elle doit mettre une extrême différence entre les dons qui la rendent agréable aux yeux de Dieu, et ceux qui l'embellissent aux yeux des hommes. Je l'admèrerais peut-être si elle ne s'occupait que des dons qui méritent l'admiration. Mais je l'écoute avec docilité, et je l'admire encore davantage quand j'apprends d'elle-même le saint usage qu'elle fait de tant de choses qui l'enrichissent au dehors et la préférence qu'elle donne aux vertus secrètes qui l'enrichissent au dedans, dont la principale est la charité.

CHAPITRE XVIII.

Dieu en convertissant saint Paul et en l'appelant à l'apostolat, a été tout prétexte à l'incrédulité et à la défiance, et il a prouvé invinciblement la vérité de la religion chrétienne dans toutes ses parties. Circonstances de sa conversion. Discours où la preuve de la religion chrétienne, par la conversion et l'apostolat de saint Paul, est mise dans toute son évidence et dans toute sa force. La preuve en devient encore plus claire et plus forte quand on la compare avec la vocation et la conversion des Gentils ; elle devient encore plus touchante et plus sensible quand on la compare avec la vocation et la conversion futures des Juifs.

ARTICLE PREMIER. — *Dieu en convertissant saint Paul et en l'appelant à l'apostolat, a été tout prétexte à l'incrédulité et à la défiance. Circonstances de sa conversion.*

On a vu dans les derniers chapitres que ce n'étaient pas les seuls apôtres qui rendaient témoignage à la vérité par les dons miraculeux que le Saint-Esprit leur avait communiqués ; mais que toutes les églises

chrétiennes, que les mêmes dons avaient enrichies, joignaient aussi leur témoignage à celui des apôtres ; et que dans toutes le Saint-Esprit attestait que Jésus-Christ était dans le ciel, assis à la droite du Père, et que ce n'était que par la foi en son nom qu'on pouvait espérer le salut. Une telle preuve, qui en réunit une infinité d'autres, est certainement au-dessus de tous les doutes ; car ce ne serait plus la sincérité des apôtres qu'il faudrait avoir pour suspecte, ce serait la déposition de tout l'univers qu'il faudrait récuser, et traiter de fabuleux tous les prodiges dont chaque église est témoin.

Mais la divine providence, qui connaît jusqu'où peuvent aller les défiances et les soupçons et combien les hommes sont lents à croire ce qu'ils n'ont pas vu, a choisi un apôtre parmi les plus ardents ennemis de Jésus-Christ, afin que les autres ne pussent être suspects. Et elle a voulu que celui-là même qui faisait paraître plus de fureur contre lui, et qui regardait comme un blasphème insupportable (*Act. VII, 53, etc.*) qu'on dit qu'il était ressuscité et assis à la droite de Dieu, devint l'un de ses plus fidèles témoins et de ses plus zélés prédicateurs.

L'histoire de sa conversion et de sa vocation à l'apostolat est rapportée trois différentes fois dans les Actes des apôtres. Une première par saint Luc (*Act., IX*), et les deux autres par saint Paul même, dans deux occasions célèbres où il fut obligé de parler pour sa défense, premièrement (*Ibid., XII*), devant le conseil des prêtres et des sénateurs, et ensuite devant Agrippa, roi des Juifs (*Ibid. XXVI*), et Festus, gouverneur de la Judée pour les Romains. Il faut unir ces trois récits pour en former un parfait : mais il sera facile de rassembler les circonstances omises quand nous aurons écouté le discours de saint Paul en présence d'Agrippa sans l'interrompre.

J'avais cru d'abord, dit-il (Act., XXVI, 10, etc.), qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth ; et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres ; et lorsqu'on les faisait mourir j'y ai donné mon consentement. Je suis allé souvent dans toutes les synagogues, où je les forçais de blasphémer, en les y contraignant par les tourments et les supplices. Et étant transporté de fureur contre eux je les persécutais jusque dans les villes étrangères. Un jour donc que j'allais dans ce dessein à Damas, avec un pouvoir et une commission des princes des prêtres, lorsque j'étais en chemin je vis en plein midi briller du ciel une lumière plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna et tous ceux qui m'accompagnaient. Et étant tous tombés par terre, j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il t'est dur de regarder contre l'aiguillon. Je dis alors : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur me dit : Je suis Jésus que tu persécutes. Mais lève-toi et tiens-toi debout : car je t'ai apparu afin de t'établir ministre et

témoin de ce que tu viens de voir et de ce que je te découvrirai en t'apparaissant de nouveau. Et je te délivrerai de ce peuple et des Gentils, auxquels je t'envoie maintenant pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu; et que par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils aient part à l'héritage des saints.

Je ne résistai donc point, ô roi Agrippa, à la vision céleste; mais j'ai annoncé premièrement à ceux de Damas, et ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée et aux Gentils, qu'ils fissent pénitence et qu'ils se convertissent à Dieu en faisant de dignes fruits de pénitence. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étant saisis de moi dans le temple, se sont efforcés de me tuer. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée j'ai subsisté jusqu'aujourd'hui, instruisant les grands et les petits, et ne disant autre chose que ce que les prophètes et Moïse ont prédit qui devait arriver: savoir, que le Christ souffrirait la mort, et qu'il serait le premier qui ressusciterait d'entre les morts, et qu'il annoncerait la lumière au peuple et aux Gentils.

Il faut ajouter à ce discours que ceux qui accompagnaient saint Paul entendirent la même voix que lui (*Act. IX, 7, comparée avec Act. XXII, 9*), mais seulement le son et non les paroles articulées, et qu'ils ne virent pas Jésus-Christ; que saint Paul fut aveuglé par l'éclat de la lumière qu'il avait vue, quoiqu'il conservât les yeux ouverts; et qu'on le conduisit par la main jusqu'à Damas; qu'il y demeura trois jours entiers sans boire et sans manger (*Act. IX, 22, etc*); qu'Ananie, qui lui fut envoyé de la part de Dieu, le trouvant en prières lui imposa les mains, et qu'aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles; que le même Ananie lui donna le baptême après lui avoir témoigné que Dieu lui avait révélé sa vocation à l'apostolat, et sans le préparer au baptême par aucune instruction; qu'aussitôt après saint Paul prêcha dans les synagogues de Damas que Jésus était le Fils de Dieu, et qu'il le fit avec tant de force, que les Juifs, qu'il confondait par ses vives raisons, conspirèrent contre sa vie, et firent garde jour et nuit aux portes de la ville, afin qu'il ne pût leur échapper; et que les disciples pour l'enlever à leur fureur, le descendirent de la muraille dans une corbeille pendant la nuit.

Au sortir de Damas, au lieu de venir à Jérusalem, où étaient alors les apôtres, saint Paul alla prêcher l'Évangile dans l'Arabie, d'où il revint une seconde fois à Damas. Ce ne fut que trois ans après sa conversion et son apostolat qu'il vint à Jérusalem pour visiter saint Pierre. Et il était si peu connu de visage des fidèles de cette Église, que saint Barnabé fut obligé de le leur présenter et de lui servir comme de caution. Il n'y séjourna que quinze jours, et il n'y retourna que quatorze ans après pour y conférer avec saint Jacques, saint Pierre et saint Jean, qui ne lui apprirent rien, et n'augmentèrent en rien

sa lumière, et quoiqu'ils fussent regardés comme les colonnes de l'Église. Il fut même obligé de résister en face à saint Pierre dans la ville d'Antioche, où ses ménagements pour les Juifs convertis à la foi auraient pu être d'une dangereuse conséquence; et il paraît en effet dans toutes ses épîtres quelque chose de plus élevé, de plus profond et de plus ferme que dans celles des autres apôtres, par rapport à l'origine de la vraie justice, essentiellement liée à la foi en Jésus-Christ, quoique tous les apôtres eussent sur ce point la même doctrine que lui.

Aussi faisait-il profession de ne tenir son apostolat que de Jésus-Christ seul immédiatement, sans que le ministère des anciens apôtres y eût concouru, et sans qu'ils eussent servi de canal à sa vocation. Il disait hautement que Jésus-Christ seul avait été son maître, (1) que lui seul l'avait instruit de l'Évangile, et qu'il ne prêchait que ce qu'il en avait appris lorsqu'il l'avait vu dans sa première apparition ou dans celles qui la suivirent, comme il le lui avait promis; et il assurait ces vérités, qui étaient d'ailleurs publiques et prouvées par les faits dont la certitude était notoire, en prenant Dieu à témoin de son exacte sincérité.

Il n'y a rien, ce me semble, de plus propre à dissiper tous les soupçons que l'incrédulité peut former contre le témoignage des anciens apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ que tout ce que nous venons de voir; mais pour aider ceux qui hésitent encore, et pour affermir et consoler ceux qui ont de la foi, je vais pour un moment me mettre à la place de l'un de ceux qui la respectent, mais en retenant quelque timidité, et prendre son langage pour quelques moments.

(1) Cum placuit ei, qui me segregavit ex utero matris mee, et vocavit per gratiam suam, ut revelaret Filium suum in me, continuo non acquievi carni et sanguini, neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos: sed abii in Arabiam; et iterum reversus sum Damascum. Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim; alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini. Que autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior. Eram autem ignotus facie Ecclesie Judæ. *Galat. 1, 15 à 22 (Voyez Act. 9, 27).*

Deinde post annos quatuordecim iterum ascendi Jerosolymam, cum Barnaba, assumpto et Tito, et contuli cum illis Evangelium, seorsum autem is qui videbantur aliquid esse... Mihi qui videbantur aliquid esse, nihil contulerunt... Sed Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextræ dederunt mihi et Barnabæ societatis, ut nos in Gentes, ipsi autem in circumcissionem. *Gal. 2, 1, 6, 9.*

Paulus apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis. *Gal. 1, 1.*

Notum vobis facio, fraeres, Evangelium, quod evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem: neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. *Gal. 1, 11, 12.*

Cum venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat... Cum vidissem quod non recte ambularent ad veritatem Evangelii, dixi Cephas coram omnibus. *Gal. 2, 11, 14.*

ARTICLE II. — *Discours où la preuve de la religion chrétienne, par la conversion et l'apostolat de saint Paul, est mise dans toute son évidence et dans toute sa force.*

J'avoue, dit-il, que je n'ai rien à répliquer contre ce que j'ai entendu jusqu'ici ; mais je suis plutôt accablé par les preuves que satisfait, et il reste malgré moi dans le fond de mon cœur une secrète défiance que les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ n'aient un peu suivi leurs préjugés, et qu'un premier engagement ne les ait conduits plus loin qu'il ne fallait. Je vois clairement que j'ai tort et que ma défiance, après tant de démonstrations, est déraisonnable ; mais j'eusse désiré pour ma faiblesse que Jésus-Christ ne se fût pas contenté, après sa résurrection, des seuls disciples qu'il avait instruits pendant sa vie ; qu'il eût choisi quelque apôtre d'un autre caractère que les premiers (1), qui étaient sans lettres et sans éducation, qu'il l'eût pris entre les pharisiens, ses ennemis déclarés, et qu'il l'eût converti malgré sa résistance. J'aurais même souhaité que ce nouveau disciple eût été plein d'un zèle amer contre l'Eglise ; qu'il l'eût persécutée, et qu'il eût joint pour cela le crédit et l'autorité à la passion et à l'aveuglement (2) ; qu'il n'eût vu dans les Ecritures, dont il pensait avoir une parfaite intelligence, qu'un Messie glorieux et immortel ; qu'il n'eût que de l'horreur pour le scandale de la croix, et qu'étant plein de sa propre justice il fût ennemi de celle qui vient de la foi. Voilà le caractère dont je l'aurais voulu.

Pour sa conversion j'aurais exigé bien des choses (3), afin qu'elle ne fût pas suspecte. J'aurais avant tout exclu toutes les voies humaines, l'instruction, la persuasion, les miracles mêmes faits par les apôtres ; car c'eût été retomber dans ce que j'aurais eu dessein d'éviter, et revenir à une origine dont je voulais m'éloigner. Le ministère des anges n'aurait pas été non plus de mon choix. Une apparition même de Jésus-Christ, secrète et obscure, ne m'aurait pas satisfait. Il aurait fallu pour me réduire qu'il se fût montré clairement à son ennemi en plein jour, à midi, avec une lumière plus brillante que celle du soleil ; qu'il l'eût terrassé, qu'il l'eût aveuglé, qu'il lui eût parlé d'une voix foudroyante, qu'il eût triomphé de son orgueil et de sa haine dans un moment, et qu'il l'eût changé en disciple et en apôtre avant qu'il eût pu se relever de terre.

Mais à ces circonstances j'en aurais joint beaucoup d'autres (4) pour en assurer la vérité. J'aurais premièrement choisi la campagne, comme un lieu plus sûr et moins exposé à l'artifice que les villes, et où un événement de cet éclat peut être mieux con-

sidé. Je n'aurais pas néanmoins voulu qu'il fût éloigné d'une ville considérable, afin que les suites de ce prodige y trouvassent des témoins, et que ceux qui auraient accompagné le nouveau disciple, et qui auraient été spectateurs de ce qui lui serait arrivé dans le chemin, pussent en rendre compte à plusieurs personnes dans le temps que la chose serait encore toute récente.

J'aurais en second lieu fait partir ce disciple futur de Jérusalem même (1), avec pouvoir et commission des premiers magistrats et du souverain pontife d'inquiéter les chrétiens d'une autre ville célèbre, de les mettre aux fers et de les traîner ainsi devant les juges. Je lui aurais donné, pour l'accompagner et pour exécuter ces ordres sévères, des hommes aussi passionnés et aussi furieux que lui ; et si la chose avait dépendu de mon choix, j'aurais désiré que tous ces hommes vissent l'éclat de la lumière, mais sans en être aveuglés, afin qu'ils fussent en état de servir de guides à leur chef, et qu'ils entendissent la voix qui lui parlait ; mais sans y rien comprendre, puisqu'ils ne devaient être que témoins et non disciples, et que cette seconde qualité eût dans cette occasion porté préjudice à l'autre. Par là j'aurais rendu l'apparition et la conversion indubitables ; mais il eût fallu encore pour moi quelque chose de plus, car ce n'est pas à proprement parler la conversion que je cherche, mais l'apostolat et les preuves de l'apostolat.

Il eût donc été nécessaire, pour me convaincre entièrement (2), que cet homme ainsi aveuglé, ainsi foudroyé, devint tout d'un coup un apôtre, non seulement par le zèle, mais par la lumière ; qu'il fût instruit sans aucun maître de toute la doctrine de Jésus-Christ, de sa morale, de ses mystères, du détail de ses actions et des discours qu'il avait tenus à ses disciples ; qu'il le vît dans les Ecritures où il ne l'avait jamais vu ; qu'elles lui fussent interprétées dans un sens absolument contraire à ses anciens préjugés, et qu'il fût en état de convaincre les Juifs les plus habiles, sans avoir conféré avec un seul disciple ni avec aucun des anciens apôtres.

Une telle preuve ferait sur moi une impression étonnante ; car comment me serait-il possible de douter que Jésus-Christ en personne n'eût été le maître de ce nouvel apôtre, puisqu'il saurait et qu'il enseignerait les mêmes choses que les anciens disciples, sans avoir eu aucune liaison avec eux, et n'ayant eu pour eux jusque-là que du mépris et de la haine. Il ne faudrait même que cette preuve pour disposer tous mes soupçons contre les anciens apôtres ; car ils ne disent que ce que dirait ce nouveau prédicateur : et la conformité qui serait entre eux me contraindrait d'avouer qu'ils auraient eu le même maître.

(1) Caractère particulier de saint Paul : *Vixi Phariseus*. Act. 26, 5.

(2) *Secus pedes Gamaliel eruditus...*, *amulator legis*. Act. 22, 5.

(3) Circonstances de sa conversion. Premièrement, quant aux moyens.

(4) Secondement, quant aux lieux.

(1) Troisièmement, quant aux témoins.

(2) Quatrièmement, quant à l'apostolat et à l'instruction nécessaire à l'apostolat, indépendante des autres apôtres, et aussi parfaite, ou même plus élevée que celle qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ.

J'en serais néanmoins encore plus assuré s'il m'était permis d'y joindre deux autres marques. L'une, que ce nouvel apôtre évitât pendant quelques années la rencontre des premiers apôtres, et qu'il fût connu de tous qu'il avait habité dans des lieux étrangers, loin de leur commerce et de leur vue, et que venant ensuite à conférer avec eux il fût trouvé si parfaitement instruit qu'on ne pût lui rien apprendre de nouveau, et que sa manière même aussi bien que sa fermeté parussent supérieures à celles des chefs et des colonnes de l'Eglise. Cette merveille mettrait le comble aux autres, et je ne ferais alors aucune difficulté de mettre l'autorité d'un tel apôtre en parallèle avec celle des anciens, et d'égaliser son témoignage, par rapport à la résurrection de Jésus-Christ et à toute sa doctrine, à celui de tous les autres témoins, si même je ne lui donnais pas en ce sens la préférence que tout prétexte de l'avoir pour suspect me serait ôté.

La seconde marque serait le succès des prédications et des travaux de cet homme, appelé par la voix puissante de Jésus-Christ ressuscité (1); car il me semble que sa reconnaissance devrait être infinie, que son zèle devrait être infatigable, et que le fruit de ses travaux devrait porter le caractère d'une vocation extraordinaire (2), et répondre à la majesté de celui qui serait descendu du ciel plein de gloire pour l'enlever à l'incrédulité, et triompher par lui de celle du monde entier. Je serais transporté de joie si un tel succès était public, attesté par des faits avoués de tous, et confirmé même par le témoignage des autres apôtres qui, se bornant en quelque sorte à la conversion des Juifs, lui céderaient, comme à un homme que l'univers entier pourrait à peine satisfaire, la conquête de tous les peuples.

J'irais toutefois encore plus loin dans mes projets (3): je voudrais qu'il restât quelques monuments par écrit de la haute sagesse, du zèle ardent et du succès des prédications de cet homme céleste. Je voudrais qu'il eût été contraint par des nécessités pressantes d'instruire par ses lettres les églises formées par ses soins; qu'il y en eût pour les Hébreux aussi bien que pour les Gentils, et qu'on pût en les lisant connaître la vivacité de sa foi, son intime persuasion que Jésus-Christ est dans le ciel (*Phil.*, III, 6 et 8), et qu'il en doit venir juger les hommes (*I Cor.*, II, 2; *Gal.*, VI, 14); sa ferme espérance en lui, son attente pour son dernier avènement, sa profonde connaissance des Ecritures, sa lumière

pour y discerner Jésus-Christ dans les lieux mêmes où il est couvert sous l'ombre des figures, son amour pour lui, son mépris pour toutes les choses qu'il aurait auparavant regardées comme des avantages, son respect surtout pour sa croix et pour ses ignominies qui le lui auraient si longtemps caché, son désir de lui ressembler dans ses humiliations et ses souffrances, et sa profession publique de ne connaître que lui et de n'annoncer que lui, mais crucifié et couvert d'opprobres, et par là vainqueur de Satan et du monde. Si cela m'était accordé je n'aurais plus rien à désirer. Je regarderais ces précieuses lettres comme un trésor inestimable, et je ne pourrais me lasser de rendre grâces à Dieu d'avoir donné à son Eglise un tel homme, et par lui un si grand nombre de preuves que Jésus-Christ son Fils est ressuscité, et qu'il a dans le ciel et sur la terre une puissance sans bornes.

La réponse à un tel discours est aisée. Tous vos souhaits, doit-on dire à un tel homme, sont accomplis et même surpassés. Vous avez dans saint Paul, dans son premier caractère, dans sa conversion, dans sa vocation à l'apostolat, dans l'exercice de son ministère, dans le succès de ses prédications, dans ses sentiments, dans ses lettres, plus que vous n'avez désiré. Vous seriez inexécutable, selon vous-même, si après les conditions que vous demandiez vous aviez encore hésité dans votre foi, et si vous n'aviez été plein de reconnaissance à l'égard de Dieu, qui aurait eu pitié de votre faiblesse, et qui aurait ôté tout prétexte à la défiance; sa bonté a fait encore plus pour vous. Jugez donc de ce que vous lui devez, et s'il vous convient de douter lorsque vous devriez vous répandre en actions de grâces.

ARTICLE III. — *La preuve de la vérité de la religion chrétienne, par la conversion et la vocation de saint Paul, devient encore plus claire et plus forte quand on la compare avec la vocation et la conversion des Gentils.*

La preuve de la vérité de la religion chrétienne, par la conversion miraculeuse de saint Paul et par sa vocation extraordinaire à l'apostolat, devient encore plus claire et d'une plus grande conséquence, quand on pénètre les motifs de ce grand événement, et ses liaisons avec les desseins de Dieu sur les Juifs et sur les Gentils. J'ai besoin pour m'expliquer de reprendre les choses d'un peu plus haut; mais je serai court.

Pendant que les Juifs étaient dans la lumière et qu'ils étaient le seul peuple qui connût le vrai Dieu, les autres étaient dans les ténèbres et paraissaient abandonnés (1). Aucun prophète ne leur était envoyé; les Ecritures leur étaient inconnues; la promesse du Messie ne subsistait plus dans leur mémoire; ils n'avaient aucune part à l'alliance

(1) Cinquièmement, quant au succès de son apostolat et aux preuves de ce succès.

(2) Cum vidissent quod ereditum est mihi Evangelium præputii (sicut et Petro circumcissionis, qui enim operatus est Petro in apostolatam circumcissionis, operatus est et mihi inter gentes) et cum cognovissent gratiam quæ data est mihi, Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui vidchantur columnæ esse, dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis: ut nos in gentes, ipsi autem in circumcissionem, *Gal.* 2, 7 à 9.

(3) Sixièmement, quant aux dispositions personnelles de cet apôtre, par rapport à Jésus-Christ.

(1) Memores estote quod aliquando vos gentes eratis sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo. *Eph.* 2, 11, 12.

faite avec les Juifs, ils en étaient même exclus par les conditions de cette alliance; et ils étaient, dans un véritable sens, comme sans Dieu et sans espérance dans ce monde.

Jésus-Christ, en venant prêcher aux Juifs, déclara qu'il n'était envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël, et il défendit à ses disciples de porter pendant sa vie les nouvelles de l'Évangile aux Samaritains et aux Gentils. Il est vrai qu'après sa résurrection il leva cette défense, mais en recommandant de commencer par Jérusalem et par la Judée, et de ne prêcher le salut aux nations qu'après ceux à qui les promesses en avaient été faites depuis tant de siècles.

Les restes d'Israël sauvés par grâce, écoutèrent les apôtres. Mais les autres furent indociles : ils repoussèrent avec mépris et avec indignation la parole de vérité; ils tâchèrent d'anéantir les preuves de la résurrection de Jésus-Christ; et ne pouvant réduire au silence ceux qui en étaient les témoins, ils les persécutèrent avec une fureur que le sang d'Étienne ne fit que rendre plus ardente et plus implacable.

Ce fut ce temps-là même que la miséricorde de Dieu choisit pour appeler les Gentils à des biens dont les Juifs se déclaraient indignes; mais, pour montrer que leur vocation était extraordinaire, inespérée, et contraire en quelque sorte au premier plan et au premier dessein, elle appela d'une manière extraordinaire, inespérée, et contraire à toute vraisemblance, celui qu'elle avait résolu de leur donner pour apôtre.

Comme la vocation des Gentils était encore plus gratuite que celle des Israélites, celle de leur apôtre dut être encore plus manifestement gratuite que la vocation des anciens disciples; et il fallut, pour rendre plus sensible une telle grâce, que Dieu l'accordât dans le moment où saint Paul en était le plus indigne.

Comme les Juifs s'obstinaient à nier la résurrection de Jésus-Christ malgré les preuves convaincantes qu'ils en avaient, il convenait que ce fût Jésus-Christ lui-même ressuscité qui vint choisir et instruire celui qui devait annoncer sa résurrection à tous les autres peuples avec un succès incroyable.

Enfin, comme les nations n'avaient aucune promesse, aucune part à l'alliance, aucune liaison avec les anciens patriarches ou prophètes, il était de l'ordre que leur envoyé accomplît sa commission sans en concerter les moyens avec les premiers apôtres, qu'il marchât seul à la conquête des nations, et qu'il suivit une route nouvelle en prêchant néanmoins les mêmes vérités. Aussi sa commission le portait-elle en termes formels : *Lève-toi (Act. XXVI, 16, 17), lui avait dit le Seigneur, car je t'ai apparu pour t'établir ministre et témoin de ce que tu viens de voir, et de ce que je te montrerai en l'apparissant de nouveau; et je te délivrerai de ce peuple et des Gentils, auxquels je t'envoie maintenant.*

on compare la conversion et la vocation de saint Paul avec la vocation et la conversion futures des Juifs.

Mais ce n'est pas là tout, et Jésus-Christ, en choisissant saint Paul dans le temps qu'il avait les armes à la main contre lui, pour lui faire grâce et pour le rendre ministre de ses miséricordes à l'égard des Gentils, pensait aussi à la réconciliation future des Juifs; et il voulait que la conversion de son apôtre en fût le gage et la figure.

Cet apôtre était furieux contre celui que sa nation avait si longtemps désiré. Il le persécutait sans le connaître. Il le comptait pour mort dans le temps qu'il était à la droite de son Père. Son malheur venait de son aveuglement, et son aveuglement venait de ce qu'il se croyait très-éclairé. Il s'imaginait entendre les Écritures qu'il ne lisait qu'avec le voile que Moïse avait mis sur son visage, et qui couvrait la surface des prophéties, qui avaient toutes Jésus-Christ pour objet. Il fallait aveugler utilement cet homme, qui prenait ses ténèbres pour la lumière. Il fallait lui ôter par une lumière divine ce qui le trompait, et faire ensuite tomber de ses yeux les écailles qui lui cachaient le salut et la vérité. Il fallait abattre un présomptueux qui ne connaissait que sa propre justice, et à qui sa faiblesse et sa corruption étaient inconnues. Il fallait lui apprendre que tout est grâce et miséricorde, et que sans Jésus-Christ on n'a rien d'utile ni de salutaire.

Il représentait les Juifs dans son premier état. Il les figura aussi dans le second, car il était de la tribu de Benjamin, le dernier des enfants de Jacob, si cher à son père et si tendrement aimé de Joseph, et qui marque si clairement les derniers Juifs qui s'uniront à l'ancienne foi de leurs pères, et qui adoreront le véritable Joseph, après l'avoir cédé aux Gentils (*Rom., IV, 4, etc.*).

Aussi saint Paul est le seul des apôtres qui nous ait découvert le secret de la conservation des Juifs, malgré leur dispersion, et celui de leur rappel à la foi qu'ils ont abandonnée. Il est aussi le seul qui ait averti les Gentils de ne pas oublier leur première origine, et de ne pas se mettre à la place de l'ancien olivier, dont ils ne sont pas la racine, mais les branches, et dont ils ne sont pas même les branches naturelles, ayant été, par grâce et contre l'ordre, entés sur un tronc étranger, où les Juifs, qui en sont les anciennes branches, seront facilement rétablis (*Ibid., 31, 32*), malgré leur indignité et leur fureur contre Jésus-Christ, semblables à celles de Saül, lorsque le temps de sa miséricorde et celui de notre ingratitude seront venus.

Voilà comme la conversion et l'apostolat de saint Paul se lient avec tout le plan de la religion, pour le passé et pour l'avenir, pour les Gentils et pour les Juifs, dont il est également la consolation et la gloire, et dont les intérêts lui sont également chers.

Il me semble que lorsque toutes ces vérités sont rendues présentes à l'esprit, on est touché d'un nouveau respect pour cet Apô-

ARTICLE IV. — *Cette même preuve devient encore plus touchante et plus sensible, quand*

tre, et d'une nouvelle admiration pour l'ordre et la suite des desseins auxquels Dieu a voulu le faire servir, et qu'on sent beaucoup mieux la force et l'étendue de la preuve qu'on tire de sa conversion et de son apostolat pour la vérité de la religion chrétienne, dont il est évident qu'elle réunit toutes les parties.

CHAPITRE XIX.

Miracles faits par les apôtres. Certitude de ces miracles. Ils sont une preuve convaincante des principaux mystères de la religion. Une telle preuve est à la portée de tout le monde et dispense de tout examen. Raisons de l'ordre observé jusqu'ici. Nécessité d'entrer dans l'examen de plusieurs miracles faits par les apôtres : 1^o guérison miraculeuse d'un homme boiteux de naissance, âgé de plus de quarante ans ; 2^o paralytique de huit ans pleinement guéri par une seule parole ; résurrection de Tabithe ; 3^o effiacé de l'ombre de saint Pierre ; 4^o mensonge d'Ananie et de Saphire, puni d'une mort soudaine ; 5^o délivrance miraculeuse de saint Pierre.

ARTICLE PREMIER. — *Raison de l'ordre observé jusqu'ici. Nécessité d'entrer dans l'examen particulier de plusieurs miracles faits par les apôtres.*

Je ne crains point d'assurer, après ce qui a été dit jusqu'ici, que la religion chrétienne est clairement démontrée par la certitude des faits essentiels sur lesquels elle est fondée ; et je me suis à dessein proposé l'ordre que j'ai suivi pour attaquer l'incrédulité par le fond, et pour préparer les esprits équitables à d'autres preuves qui ont le même degré d'évidence et de certitude que celles qui ont précédé, mais qui n'emportent pas chacune en particulier la décision du tout, quoiqu'elles y aient un grand rapport et qu'elles aient même cet effet général quand elles sont unies.

Je regarde ainsi les miracles des apôtres rapportés dans l'Écriture, dont quelques-uns sont liés nécessairement avec tout le corps de la religion, et dont quelques autres ont un objet immédiat plus limité, mais secrètement uni à tout le reste ; et je suis persuadé qu'on ne pourra les examiner en détail sans convenir de leur certitude, et sans conclure de leur certitude celle de la religion chrétienne.

Je dis, les examiner en détail, parce qu'une vue superficielle n'a point le même effet, et qu'on découvre tous les jours par expérience que les personnes qui ont des doutes sur ces matières sont ordinairement indifférentes et paresseuses, qu'il faut leur tenir compagnie dans leurs recherches pour les y soutenir, et que leurs réflexions sont lentes et faibles quand on s'en rapporte à leurs soins, et qu'on ne communique pas à leur esprit une espèce de chaleur et de vie en se mêlant dans leurs raisonnements.

Un tel secours, plus nécessaire que désiré, oblige à des longueurs qui rebutent quelquefois des hommes qui aiment à se plaindre de tout ce qui est court comme insuffisant, et de ce qui est étendu comme l'étant à l'excès ; et qui, demandant des preuves de la religion,

cherchent des prétextes pour n'en faire aucun usage. Mais il y a des hommes d'un meilleur caractère, et c'est eux qu'on a dessein de servir.

ARTICLE II. — *Guérison miraculeuse d'un homme boiteux de naissance, âgé de plus de quarante ans.*

Entre les miracles des apôtres, je m'arrête d'abord à celui qui est rapporté le premier. Un jour Pierre et Jean, dit S. Luc (Act., III, 1, etc.), montaient au temple pour assister à la prière de none (qui se faisait à trois heures après midi) ; et il y avait un homme boiteux dès le ventre de sa mère, que l'on portait et que l'on mettait tous les jours à la porte du temple qu'on appelait la Belle Porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entraient. Cet homme voyant Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, les pria de lui donner quelque aumône. Et Pierre, qui était accompagné de Jean, arrêtant sa vue sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'il allait recevoir quelque chose d'eux. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je vous le donne : levez-vous au nom de Jésus de Nazareth, et marchez. Et l'ayant pris par la main droite, il le leva, et aussitôt la plante de ses pieds et la structure de ses os s'affermirent. Il se leva tout d'un coup en sautant ; et, entrant avec eux dans le temple, il marchait, sautait, et louait Dieu.

Tout le monde le vit comme il marchait et comme il louait Dieu, et reconnaissant que c'était celui-là même qui avait accoutumé d'être à la belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration et d'étonnement de ce qui lui était arrivé. Et comme ce boiteux qui avait été guéri tenait par la main Pierre et Jean, tout le peuple étonné de cette merveille courut à eux à la galerie qu'on nomme de Salomon. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple : O Israélites, pour quoi nous regardez-vous comme si c'était par notre puissance ou par notre sainteté que nous eussions fait marcher ce boiteux ? Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères a glorifié son Fils Jésus. que vous avez livré et renoncé devant Pilate... Vous avez fait mourir l'Auteur de la vie, mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, et nous sommes témoins de sa résurrection. C'est sa puissance qui, par la foi en son nom, a raffermi les pieds de cet homme que vous voyez et que vous connaissez ; et la foi qui vient de lui a fait devant tous le miracle d'une si parfaite guérison.

Je supprime le reste du discours (Act., IV, etc.) : mais pendant que les apôtres parlaient du peuple, les prêtres, le capitaine des gardes du temple et les Saducéens survinrent, ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, et qu'ils annonçassent la résurrection des morts en la personne de Jésus : et les ayant arrêtés, ils les mirent en prison pour les interroger le lendemain, parce qu'il était déjà tard... Le lendemain les princes [des prêtres] les sénateurs et les docteurs de la loi s'assemblèrent dans Jérusalem : et Anne le grand Prêtre, Caïphe,

Jean, Alexandre, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale les ayant fait venir au milieu d'eux, ils leur dirent : Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action ?

Alors Pierre, rempli du Saint-Esprit, leur dit : Princes du peuple, et vous sénateurs, écoutez-nous. Puisqu'aujourd'hui l'on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme perclus de ses jambes, et qu'on veut s'informer de quelle sorte il a été guéri, nous vous déclarons à vous tous et à tout le peuple d'Israël, que c'a été par le nom de Jésus de Nazareth, lequel vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme est maintenant guéri comme vous le voyez devant vous. C'est cette pierre que vous architectes avez rejetée, qui a été faite la principale pierre de l'angle, et il n'y a point de salut par aucun autre, car nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés.

Lorsqu'ils virent la constance et la fermeté de Pierre et de Jean, connaissant d'ailleurs que c'étaient des hommes sans lettres et du commun du peuple, ils furent frappés d'étonnement, car ils savaient aussi qu'ils avaient été disciples de Jésus; et comme celui qui avait été guéri était présent avec eux, ils n'avaient rien à leur opposer. Ils leur commandèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils se mirent à délibérer entre eux, en disant : Que ferons-nous à ces gens-ci ? car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitants de Jérusalem. Cela est certain, et nous ne pouvons pas le nier. Mais pour empêcher que ce bruit ne se répande davantage parmi le peuple, défendons-leur avec de grandes menaces de parler à l'avenir au nom de Jésus à qui que ce soit. Et aussitôt les ayant fait appeler, ils leur défendirent de parler en quelque manière que ce fût ni d'enseigner au nom de Jésus.

Mais Pierre et Jean leur répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? car pour nous nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues et entendues. Ils les renvoyèrent avec menaces, ne trouvant point de moyen de les punir à cause du peuple, parce que tous rendaient gloire à Dieu de ce qui était arrivé. Car l'homme qui avait été guéri d'une manière miraculeuse, avait plus de quarante ans.

Après donc qu'on les eut laissé aller, ils vinrent trouver leurs frères, et ils leur racontèrent tout ce que les princes des prêtres et les sénateurs leur avaient dit. Ce qu'ayant entendu ils élevèrent tous leur voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, et lui dirent : Seigneur, vous êtes le Dieu qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles émues ? Pourquoi les peuples ont-ils formé de vains desseins ? Les rois de la terre se sont élevés, et les princes se sont unis ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. Car nous voyons véritablement qu'Hérode et

Ponce-Pilate, avec les Gentils et les peuples d'Israël, se sont unis ensemble contre votre saint fils Jésus, que vous avez consacré par votre onction pour faire tout ce que votre puissance et votre conseil avaient ordonné devoir être fait. Maintenant donc, Seigneur, considérez leurs menaces. Donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté, et étendez votre main pour faire des guérisons miraculeuses, des prodiges et des merveilles au nom de votre saint fils Jésus. Lorsqu'ils eurent achevé leur prière, le lieu où ils étaient assemblés trembla. Ils furent tous remplis du Saint-Esprit; et ils annonçaient la parole de Dieu avec confiance et avec liberté.

Il n'a pas été possible de rien retrancher de ce récit, où tout est nécessaire : et si j'en avais supprimé quelque chose, il aurait fallu le redire en d'autres termes qui n'auraient pu atteindre à l'auguste simplicité de l'Écriture. C'est de cette inimitable simplicité dont je suis premièrement frappé : car à moins que d'être conduit par l'Esprit de Dieu, comment aurait-on pu, au milieu de tant de choses intéressantes, s'interdire toutes les réflexions, supprimer toutes les louanges dues à la sagesse et au courage des apôtres, ne rien dire contre l'obstination volontaire de leurs injustes juges, ne point insulter à leur vaine espérance d'étouffer un miracle public, et la résurrection de Jésus-Christ, dont il était la preuve, par des menaces encore plus vaines ?

Je considère en second lieu, que toutes les circonstances sont tellement liées entre elles et si inséparables, qu'on ne peut en admettre une partie sans être contraint d'admettre le reste; que tout ce qui est dit du temple, du conseil des Juifs, des principaux chefs de la race sacerdotale, convient exactement au temps, et que toutes les marques possibles de vérité se trouvent dans ce récit.

Je considère en troisième lieu que le boiteux l'était dès sa naissance, qu'il avait alors quarante ans; qu'il avait été porté chaque jour à la porte du temple la plus célèbre et la plus fréquentée, pour y recevoir quelques aumônes; qu'il était connu de tous les habitants de Jérusalem; que le temps où il fut guéri était celui d'une prière publique et de l'immolation du second agneau, qui était alors offert en holocauste par un ordre exprès et inviolable de la loi; que les témoins du miracle étaient en grand nombre et rassemblés de divers quartiers de la ville; que le miracle fut opéré dans un moment, et qu'il fut si parfait que non seulement le boiteux put marcher, mais qu'il sautait et bondissait de joie, ne pouvant se lasser de rendre gloire à Dieu et de témoigner aux apôtres sa reconnaissance; que dans le temps qu'il les retenait avec les mains comme ses bienfaiteurs, tout le monde s'assembla autour d'eux dans la galerie qui portait le nom de Salomon; que ce fut alors que saint Pierre dans un second discours convertit cinq mille de ses auditeurs, qui avec les trois mille qu'un premier discours avait touchés composèrent comme la base et le fond de l'Église

de Jérusalem si riche en vertus et si détachée de tous les autres biens ; que les prêtres , et en particulier les saducéens plus ennemis que les autres de la foi de la résurrection , en mettant en prison le boiteux aussi bien que les apôtres , ajoutèrent au miracle une nouvelle certitude ; et que le conseil , interrogeant les apôtres en présence du boiteux et se contentant de simples menaces , acheva de mettre le sceau à la vérité même qu'il voulait étouffer.

Je considère en quatrième lieu , dans cette histoire , des traits véritablement divins , et infiniment supérieurs à ce que l'esprit humain tire de son propre fonds. *Regardez-nous*, dit saint Pierre au boiteux ; *je n'ai ni or ni argent , mais ce que j'ai je vous le donne*. Levez-vous au nom de Jésus de Nazareth , et marchez. Quelle dignité ! quel empire ! et en même temps quel désintéressement et quelle foi ! C'est moins l'homme qui parle que le Saint-Esprit. C'est plutôt Jésus-Christ qui commande que son ministre.

Le peuple assemblé admire Pierre et Jean comme s'ils étaient la principale cause du prodige qu'ils viennent de faire : mais écoutez ces apôtres , et soyez encore plus étonné de leur modestie que de leur foi. *O Israélites ! disaient-ils , pourquoi nous regardez-vous comme si c'était par notre puissance ou par notre sainteté que nous eussions fait marcher ce boiteux ? Le Dieu de nos pères a glorifié son fils Jésus , que vous avez livré et renoncé devant Pilate. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. Et c'est sa puissance qui par la foi en son nom a fait ce miracle*.

Ces mêmes hommes présentés pour la première fois devant le plus auguste tribunal de la nation , mais composé d'ennemis de Jésus-Christ et de sa mémoire et pleins de colère contre ses disciples , y répondent avec une fermeté et en même temps avec une sagesse qui , selon la promesse de Jésus-Christ , leur sont inspirées d'en haut , et qui les élèvent non seulement au-dessus de ce tribunal , mais au-dessus du monde entier : *Puisqu'aujourd'hui*, disent-ils , *l'on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme perclus de l'usage de ses jambes , et qu'on veut s'informer de quelle sorte il a été guéri , nous vous déclarons à vous tous et à tout le peuple d'Israël que c'a été par le nom de Jésus de Nazareth , lequel vous avez crucifié , et que Dieu a ressuscité d'entre les morts , que cet homme est maintenant guéri comme vous le voyez de vos yeux*. Y a-t-il jamais eu de réponse plus digne de la Majesté de Dieu qu'ils représentaient et de la vérité de la résurrection de Jésus-Christ dont ils étaient les témoins ?

Leurs juges n'ayant rien à répliquer , emploient les défenses et les menaces ; et de telles menaces , jointes à l'autorité et à la haine , sont autre chose que des paroles. Mais voyez ce que ces hommes divins leur opposent. *Jugez vous-mêmes*, disent-ils , *s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu : car pour nous nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons*

vues et entendues. Peut-on en moins de mots confondre l'injustice sans blesser l'autorité légitime ; montrer un courage intrépide sans manquer au respect ; justifier sa conduite sans se plaindre de celle des autres ; s'élever au-dessus de tous les hommes , de toutes les craintes et de tous les maux temporels , sans y opposer que la crainte de Dieu et l'obéissance qui lui est due ?

On les renvoie après avoir fait de nouveaux efforts pour les intimider ; et lorsqu'ils rendent compte à leurs frères des menaces des hommes , toute l'assemblée au lieu d'en être ébranlée se met en prière , et demande à Dieu qu'il augmente la force et le courage de ses serviteurs , et qu'il étende sa main pour multiplier les guérisons et les miracles au nom de son fils Jésus : toute la résistance des hommes étant vaine contre lui , et la conspiration des princes et des peuples ennemis ne devant servir qu'à rendre son nom plus célèbre , comme il l'avait lui-même prédit par ses prophètes. Y a-t-il rien dans l'histoire même de la religion , qui porte plus le caractère de l'esprit de Dieu , et qui marque plus de foi , plus de piété , plus de persuasion , plus de préparation à tout souffrir et à tout sacrifier pour la vérité ?

Qu'on joigne maintenant toutes ces réflexions ou plutôt toutes les circonstances qui en sont la matière , et qu'on juge si en usant bien de sa raison , l'on peut regarder un tel miracle comme douteux : et si l'on peut en avouant qu'il a toutes les preuves possibles de vérité , hésiter encore sur les points essentiels de la religion chrétienne dont il est une preuve évidente ? car il est fait au nom de Jésus-Christ crucifié , ressuscité , prédit par les prophètes , unique Sauveur , et fils de Dieu.

Je me suis un peu étendu sur ce premier miracle , pour m'épargner de longues réflexions sur les autres , puisque les conséquences en sont les mêmes , et pour faire voir à ceux qui cherchent de bonne foi à s'instruire combien le chemin est facile et abrégé par l'histoire même de la religion chrétienne , un seul fait bien entendu prouvant tous les autres , et les raisonnements un peu abstraits dont plusieurs ne sont pas capables , n'étant plus nécessaires quand les principaux mystères de Jésus-Christ sont démontrés par des preuves sensibles qui sont à la portée de tout le monde.

ARTICLE III. — *Paralytique de huit ans pleinement guéri par une seule parole. Résurrection de Tabithe.*

Durant un intervalle de paix dont jouissaient les églises de Judée (Act., IX, 31, etc), de Galilée et de Samarie, saint Pierre visitant de ville en ville tous les disciples , vint aussi voir les saints qui habitaient à Lydde. Il y trouva un nommé Enée , qui depuis huit ans était couché sur un lit , étant paralytique : et Pierre lui dit : Enée , le Seigneur Jésus-Christ vous guérit , levez-vous et faites vous-même votre lit , et aussitôt il se leva. Tous ceux qui demeuraient à Lydde et à Sarone virent ce mi-

racle, et ils se convertirent au Seigneur. Le temps de la maladie beaucoup plus ancien que le christianisme : la guérison prompte et parfaite au seul nom de Jésus-Christ : la notoriété de ce miracle : la conversion de deux villes qui en eurent une connaissance certaine, sont des choses qui ne peuvent être ni suspectes ni naturelles; et la manière dont un fait de cette conséquence est rapporté, en termes simples et courts, ajoute encore à la vérité un nouveau trait pour la reconnaître. Mais voici quelque chose de plus circonstancié et de plus important.

Il y avait à Joppé entre les disciples (Ibid., V, 36, etc.) une femme nommée Tabithe ou Dorcas, pleine de bonnes œuvres et d'actions de charité. Etant tombée malade en ce temps-là, elle mourut, et après avoir été lavée elle fut mise dans une chambre haute; et comme Lydde était près de Joppé, les disciples ayant ouï dire que Pierre y était, ils envoyèrent vers lui deux hommes pour le prier de prendre la peine de venir jusque chez eux. Aussitôt Pierre partit et s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé ils le menèrent à la chambre haute, où toutes les veuves se présentèrent à lui en pleurant, et en lui montrant les robes et les habits que Dorcas leur faisait. Pierre les ayant toutes fait sortir, et s'étant mis à genoux, il pria. Et se tournant vers le corps, il dit : Tabithe, levez-vous. Elle ouvrit les yeux à l'instant, et ayant vu Pierre elle se leva en son séant. Il lui donna aussitôt la main et la leva. Et ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante. Ce miracle fut su de toute la ville de Joppé, et plusieurs crurent au Seigneur.

Que voudrait-on pour rendre un miracle de cette nature certain, qui ne se trouve pas dans celui-ci? S. Pierre est absent, et c'est en son absence que Tabithe meurt. On députe à Lydde, où il est, deux hommes pour le prier de venir, et pendant leur voyage et le sien, la mort devient plus indubitable et plus publique. Les veuves qui la pleurent et qui en sont inconsolables sont des témoins au-dessus de tout soupçon. S. Pierre demeure seul auprès du corps, et, après une prière, il ressuscite Tabithe par une seule parole. Les veuves et les autres disciples la reçoivent de ses mains pleine de vie. Toute la ville de Joppé est instruite de ce prodige, et plusieurs de ses habitants deviennent fidèles. Cela est écrit par un auteur contemporain, célèbre parmi les chrétiens, auteur de l'un des livres de l'Évangile, étroitement uni aux apôtres, et en particulier à S. Paul, parfaitement instruit de ce qu'il écrit, et conservant dans son récit une naïveté et une modération qui n'ont point d'exemple. Il faudrait pour tenir contre tout cela s'être fait une loi de ne rien croire, et pour un homme de ce caractère, toutes les histoires sans distinction seraient inutiles.

ARTICLE IV. — Efficace de l'ombre de saint Pierre.

Les apôtres, dit le même historien, faisaient beaucoup de prodiges et de miracles parmi le peuple (Act. V, 12 et 15). De sorte qu'on ap-

portait les malades dans les rues sur des lits et sur des couchettes, afin que lorsque Pierre passerait son ombre au moins en couvrir quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent guéris de leurs maladies. Cette circonstance particulière de l'ombre de S. Pierre et de son efficace pour guérir les malades est si peu naturelle et si éloignée de venir dans l'esprit, qu'il n'y a que la vérité qui l'ait rendue vraisemblable, et que ç'a été l'expérience qui l'a fait imaginer. Car les malades étant d'abord exposés dans les rues sur le passage des apôtres, afin de recevoir d'eux la guérison par leurs prières et par l'imposition de leurs mains, ou par quelques autres moyens; ils éprouvèrent que l'ombre de S. Pierre avait la même vertu; et cet essai inespéré devint ensuite le fondement de leur foi et de leur attente. C'est ainsi vraisemblablement qu'elles s'établirent. Mais indépendamment de cette conjecture, plus le fait est nouveau, moins il est suspect, et moins il est naturel de le feindre, plus il est juste de le croire.

ARTICLE V. — Mensonge d'Ananie et de Saphire puni par une mort soudaine.

Nous avons parlé ailleurs de la punition d'Ananie et de Saphire, sa femme, qui concertèrent entre eux de porter aux pieds des apôtres une partie du prix du champ qu'ils avaient vendu, comme si ç'avait été le prix tout entier; mais je rappelle ici la manière dont la parole de S. Pierre ôta la vie à ces deux personnes, parce que le miracle fut d'un côté très-étonnant, et de l'autre si public qu'il est impossible de l'obscurcir. Ananie vint le premier, et S. Pierre connaissant le fond de son cœur, qu'il tâchait de couvrir par une fausse apparence de désintéressement et de libéralité (Act. V, 1, etc.) : *Comment, dit-il, Ananie, Satan vous a-t-il tenté de mentir au Saint-Esprit et de détourner une partie du prix de ce fonds de terre? N'était-il pas toujours à vous si vous aviez voulu le garder? et après même l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous? C'est à Dieu que vous avez menti et non pas aux hommes. Ananie n'eut pas plus tôt ouï ces paroles qu'il tomba et rendit l'esprit. Et une telle mort répandit la crainte et la frayeur parmi ceux qui en furent témoins, ou qu'ils en entendirent parler.*

Trois heures après, sa femme, qui ne savait rien de ce qui était arrivé, entra, et Pierre lui dit : Femme, n'avez-vous vendu votre fonds de terre que tant? Elle lui répondit : Non, nous ne l'avons vendu que tant. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'esprit du Seigneur? Voilà ceux qui viennent d'ensevelir votre mari qui sont à cette porte et vont vous porter en terre. Au même moment elle tomba à ses pieds et rendit l'esprit.

Ces deux punitions répétées, séparées par un intervalle de trois heures, faites en public et dans le dessein d'intimider tous ceux qui seraient capables d'une pareille dissimulation, ont-elles pu être inconnues aux fidèles de Jérusalem, ou regardées par eux comme indubitables s'ils n'avaient rien vu de tel?

Ont-elles pu être écrites par S. Luc, du vivant de S. Pierre et des autres apôtres, c'est-à-dire lorsque tout le monde en connaissait ou la vérité ou la fausseté, si elles n'avaient été certaines et publiques? Est-il même vraisemblable qu'on ait pu les imaginer? La douceur de la loi nouvelle et la charité des apôtres en auraient-elles fait naître la pensée? Ne sommes-nous pas surpris nous-mêmes quand nous lisons avec quelle sévérité une faute qui était la première, qui n'avait été précédée d'aucun avis, et qui pouvait être expiée par une confusion et par une pénitence salutaire, fut punie deux fois par une mort prompte et subite qui ne laissait pas, ce semble, de lieu au repentir? Aurions-nous jugé qu'elle fût d'une si grande conséquence, qu'elle méritât une si terrible indignation? Et si nous l'avions regardée comme fort criminelle, aurions-nous fait dire à S. Pierre qu'Ananie et Saphire étaient libres pour vendre ou ne pas vendre leur héritage, et libres encore pour en retenir tout le prix, et que leur crime consistait uniquement dans leur dissimulation, qui paraissait vouloir mettre à l'épreuve la pénétration des apôtres et la connaissance qu'ils avaient des choses secrètes? Il y a dans cette histoire tant de choses si peu conformes aux idées communes des hommes, mais si dignes de l'esprit de Dieu qui conduisait les apôtres, qu'indépendamment même de sa notoriété nous devrions être persuadés qu'elle est certaine et divine.

ARTICLE VI. — *Délivrance miraculeuse de S. Pierre.*

Le miracle qui mit S. Pierre en liberté lorsqu'il était en prison ne fut point son ouvrage; mais il a une telle liaison avec la vérité de la religion chrétienne, dont Hérode et les Juifs étaient ennemis et persécuteurs, et il est si peu possible de le nier qu'on doit le regarder comme un témoignage éclatant que Dieu a rendu à la vérité de l'Évangile que S. Pierre annonçait. L'histoire en est fort connue; mais je ne saurais y faire de réflexion qu'après l'avoir rapportée dans les termes mêmes dont le Saint-Esprit s'est servi.

Le roi Hérode employa sa puissance pour maltraiter quelques-uns de l'Église (Act. XII, 1, etc.), et il fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean. On ne peut employer moins de paroles pour décrire une persécution dont le roi même était le principal auteur, et pour rapporter le martyre du premier des apôtres qui l'a souffert et qui était l'un des trois que Jésus-Christ avait le plus distingués. Un historien qui passe si légèrement sur des faits de cette importance ne doit pas être soupçonné d'exagération, ni de chercher hors de la vérité une matière d'écrire.

Hérode voyant que cela plaisait aux Juifs fit encore prendre Pierre. [Mais] comme c'étaient alors les jours des Azymes (ou de Pâques) il le mit en prison, et le fit garder par quatre bandes de quatre soldats chacune, dans le dessein de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâques. Pendant que Pierre

était ainsi gardé dans la prison, l'Église faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui. Mais la nuit qui précédait le jour qu'Hérode avait destiné à son supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et que les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison, l'ange du Seigneur parut tout d'un coup, et le poussant par le côté l'éveilla et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tombèrent de ses mains. Et l'ange lui dit : Mettez votre ceinture et attachez vos souliers. Il le fit et l'ange ajouta : Prenez votre vêtement et suivez-moi. Admirable détail pour laisser dans l'esprit de l'apôtre une plus vive impression de chaque circonstance, et pour lui en graver le souvenir, pour lui prouver l'attention de Dieu non seulement sur sa personne, mais sur tout ce qui lui était nécessaire, et pour lui faire voir avec quelle tranquillité il le délivrait de tant de périls, et combien il était le maître de ceux qui le tenaient en leurs mains. Pierre sortit et suivit l'ange, ne sachant pas que ce qui se passait fût véritable, mais s'imaginant que tout ce qu'il voyait n'était qu'un songe. Lorsqu'ils eurent passé le premier et le second corps-de-garde, ils vinrent à la porte de fer par où l'on va à la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux, de sorte qu'étant sortis ils allèrent ensemble le long d'une rue, et aussitôt l'ange le quitta. Alors Pierre étant revenu à soi dit en lui-même : Je reconnais à cette heure que c'est véritablement que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif.

Je laisse à part la naïveté et la simplicité du récit, tant de fois remarquées et toujours plus dignes d'admiration; comment pourrions-nous n'en pas sentir la vérité? Est-ce ainsi que les hommes inventent et racontent de fausses merveilles? Ne voit-on pas que Pierre a lui-même peine à croire que le miracle soit réel, bien loin de le feindre, et qu'au lieu de prendre un songe pour la vérité, il prend longtemps au contraire la vérité pour un songe? Mais achevons.

Après quelques réflexions, il vint à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs étaient assemblés et en prières. Quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhodé vint pour ouvrir qui c'était. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie, qu'au lieu de lui ouvrir elle courut leur dire que Pierre était à la porte. Ils lui dirent : Vous avez perdu l'esprit; mais elle les assura que c'était lui, et ils disaient : C'est son ange. Cependant Pierre continuait à frapper. Ils lui ouvrirent donc, et l'ayant vu ils furent saisis d'un extrême étonnement; mais lui, leur ayant fait signe de la main qu'ils se tussent, il leur raconta comment le Seigneur l'avait tiré de la prison, et leur dit : Faites savoir ceci à Jacques et aux frères; et aussitôt il sortit et s'en alla dans un autre lieu.

On croit voir les choses, tant elles sont écrites naturellement. Et l'on n'aurait aucun goût pour le vrai si l'on ne le discernait dans

Le transport de joie de Rhodé, dans le peu de vraisemblance que ceux à qui elle se hâte d'en faire part trouvent dans son récit, mais principalement dans la manière dont l'Apôtre rend compte de sa délivrance, en chargeant les assistants d'en avertir S. Jacques et les frères, et se retirant avec prudence pour ne pas demeurer exposé au péril dont Dieu venait de le délivrer par miracle.

Quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats pour savoir ce que Pierre était devenu. Et Hérode l'ayant fait chercher sans le trouver, fit donner la question aux gardes et commanda qu'ils fussent amenés au supplice. Il fut ensuite frappé lui-même de la main d'un ange dans le temps qu'il parlait de dessus son trône aux Tyriens, et qu'il souffrait que dans leurs acclamations ils lui disaient que son discours était celui d'un dieu et non pas d'un homme.

Voilà le fait dans toute son étendue, dont on ne peut détacher aucune partie sans donner atteinte aux autres, et qu'il faut ou recevoir ou rejeter absolument. Qu'on examine donc si l'on se résoudra à nier qu'Hérode ait persécuté l'Eglise, qu'il ait fait mourir S. Jacques, qu'il ait mis en prison S. Pierre pour donner à tout le peuple le spectacle de son supplice après la fête de Pâques, qu'il ait fait donner la question aux soldats qui l'avaient eu en garde, que n'ayant pu rien découvrir par cette voie il les ait tous condamnés à mort, que peu de temps après il ait été lui-même subitement et invisiblement frappé, et que son orgueil était le plus satisfait, comme Josèphe le témoigne (*Josèphe. Antiq., lib. XIX, c. 8*), quoiqu'il n'ait pas connu de quelle main était parti le coup qui l'avait frappé. Pour moi, je me contente du seul emprisonnement de S. Pierre; car il n'a pu échapper à Hérode et à la haine des Juifs que par miracle, et je crois tout le reste si la prison est certaine.

CHAPITRE XX.

Continuation de la même matière. 6° S. Paul frappe d'aveuglement le magicien Barjésu. 7° Le même apôtre fait un miracle si public et si éclatant, que les habitants de Lystre le prennent pour un dieu, et veulent lui offrir des sacrifices. 8° Il ressuscite devant tout le monde un jeune homme brisé par une chute d'un troisième étage. Preuves convaincantes que les miracles faits par les apôtres ne peuvent être attribués à la magie. Le démon condamné au silence, quoiqu'il affectât de rendre témoignage à S. Paul et à l'Evangile.

ARTICLE PREMIER.—*S. Paul frappe d'aveuglement le magicien Barjésu.*

Depuis la liberté de S. Pierre, l'Ecriture parle peu de lui, mais elle commence alors l'histoire particulière des actions de S. Paul, dont quelques-unes ont les deux caractères que je cherche, d'être miraculeuses et d'être publiques, et si alliées à d'autres événements qu'on ne peut sans une injuste opiniâtreté refuser de les croire, ni les croire sans res-

pecter sincèrement la religion chrétienne, dont elles sont un témoignage évident.

Saint Paul et saint Barnabé ayant traversé l'île de Chypre jusqu'à Paphos, y trouvèrent un Juif, faux prophète et magicien, nommé Barjésu, qui était auprès du proconsul Serge Paul, homme sage et prudent. Ce proconsul envoya quérir Barnabé et Saul (saint Paul avait conservé jusqu'à ce moment son premier nom), désirant d'entendre la parole de Dieu. Mais le magicien ou Elymas, qui signifie la même chose, leur résistait, s'efforçant d'empêcher le proconsul d'embrasser la foi. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul, étant rempli du Saint-Esprit et regardant fixement cet homme, lui dit: O homme plein de toute sorte de tromperie et de malice, enfant du diable et ennemi de toute justice, ne cesseras-tu jamais de pervertir les voies droites du Seigneur? Mais voilà que la main du Seigneur est sur toi, tu vas devenir aveugle et tu ne verras point le soleil jusqu'à un certain temps. Aussitôt les ténèbres tombèrent sur lui, ses yeux s'obscurcirent, et lui tournant de tous côtés cherchait quelqu'un qui lui donnât la main. Le proconsul voyant ce miracle embrassa la foi, et il admirait la doctrine du Seigneur (Act., XIII, 6, etc.).

C'était avec grande raison qu'il admirait, car elle triomphait dans ce Juif, faux prophète et magicien, de l'incrédulité de la synagogue, de la séduction des faux prophètes et de tous les faux miracles de Satan. Elle en triomphait après avoir marqué précisément dans cet imposteur toutes les qualités qu'elle détestait et dont elle allait prendre vengeance; elle en triomphait avec un tel empire et avec une telle confiance au pouvoir de Dieu, qu'il était impossible de méconnaître la vraie religion confondant l'erreur et rendant ses ténèbres sensibles par la punition de l'aveuglement extérieur.

Comment s'efforceraient-on de lui ravir ces avantages? Le proconsul Paul était-il un homme obscur dont on pût débiter une fautive histoire sans craindre d'être démenti? Était-ce une chose indifférente pour un magistrat romain qu'on dit de lui qu'il était devenu chrétien, si le fait était inventé? Elymas, célèbre par ses fausses prédictions et par ses enchantements, connu du proconsul et vivant auprès de lui, pouvait-il être frappé d'aveuglement sans qu'un tel châtiment fût très-public? Et ce magicien si accrédité aurait-il souffert qu'on l'eût déshonoré par un faux miracle? Il faut qu'il ait été bien évident et bien clairement l'effet de la puissance divine pour avoir déterminé le proconsul Paul à devenir fidèle; et il faut que la conversion du proconsul ait été bien pleine et bien déclarée pour avoir porté l'Apôtre à quitter son ancien nom de Saul pour prendre celui du disciple dont il venait de faire la conquête: car on ne peut attribuer qu'à cette cause un tel changement, qui d'ailleurs est mystérieux, le nom de Saul ou de Saül étant juif, et le même que celui d'un roi réprouvé pour sa désobéissance et pour son orgueil, et celui de Paul étant romain et signifiant la petitesse ou l'enfance, qui est inséparable de

la docilité et de l'humilité, comme si saint Paul avait voulu dans cette occasion se déclarer hautement pour les Gentils, devenus humbles et dociles, et les préférer aux Juifs, dont l'ingratitude et la réprobation avaient été figurées par celles de Saül.

ARTICLE II. — *Le même apôtre fait un miracle si public et si éclatant, que les habitants de Lystre le prennent pour un dieu et veulent lui offrir des sacrifices.*

Le même apôtre étant venu avec saint Barnabé à Lystre, ville de la Lycaonie, dans l'Asie Mineure, y guérit un boiteux qui l'était dès le ventre de sa mère (Act., XIV, 7, etc.), et qui n'avait jamais marché. Cet homme entendit la prédication de Paul : et Paul arrêtant les yeux sur lui et voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri, lui dit à haute voix : *Levez-vous et tenez-vous droit sur vos pieds ; aussitôt il se leva en sautant et commença à marcher. Le peuple ayant vu ce que Paul avait fait, il éleva la voix et dit en langue lycaonienne : Ce sont des dieux qui sont descendus vers nous en forme d'hommes. Et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole. Et même le sacrificateur du temple de Jupiter qui était près de la ville amena des taureaux et apporta des couronnes devant la porte, voulant aussi bien que le peuple leur sacrifier.*

Mais les apôtres Barnabé et Paul en étant avertis déchirèrent leurs vêtements, et s'avancant au milieu de la multitude ils crièrent : Que prétendez-vous faire ? Nous ne sommes que des hommes non plus que vous, et sujets aux mêmes infirmités : et nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions au Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre.... Mais quoi qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur sacrifiat.

En ce même temps quelques Juifs d'Antioche (de Pisidie et d'Icône, où les apôtres avaient déjà prêché) étant survenus, ils gagnèrent le peuple, et ayant lapidé Paul, ils le traînèrent hors de la ville croyant qu'il était mort. Mais les disciples s'étant amassés autour de lui, il se leva et rentra dans la ville, et le lendemain il s'en alla à Derbe avec Barnabé.

Rien n'est plus digne de l'attention d'un homme sage et qui cherche sincèrement la vérité, qu'une telle histoire ; et comme je suppose que le lecteur est dans cette disposition, je le prie de trouver bon que nous l'examinions ensemble. Je commence par la fin, et je lui demande si après des honneurs excessifs et divins l'on se serait attendu que saint Paul serait lapidé et traîné comme mort hors de la ville par le même peuple qui l'avait voulu adorer ? Si l'historien aurait pu passer si promptement d'une extrémité à l'autre, s'il n'y avait été conduit par la vérité, très-éloignée en cela de la vraisemblance ? S'il aurait conté en si peu de mots le martyre de saint Paul et sa guérison si prompte et si parfaite, s'il avait eu dessein d'écrire de faux miracles ? S'il n'aurait pas fait un autre usa-

ge de la fiction que Paul et Barnabé avaient été pris pour des dieux : l'un pour Mercure, et l'autre pour Jupiter, et qu'on avait amené à leur porte des victimes avec des couronnes, si ç'avait été une fiction ?

Je passe, après ces réflexions, au discours des apôtres. Y a-t-il rien de plus admirable que leur extrême douleur qui les porte à déchirer leurs habits, parce qu'on les regarde comme des divinités ? que l'application qu'ils ont à dire qu'ils ne sont que des hommes sujets aux mêmes infirmités que ceux qui les veulent adorer, et que le courage avec lequel ils traitent de vaines superstitions le culte public, les dieux auxquels il est rendu, et Jupiter lui-même, son sacrificateur étant présent, et les victimes qui lui étaient destinées étant présentes avec tout le peuple ? Combien y a-t-il en tout cela de noblesse, de grandeur, de zèle pour la vérité, d'élevation au-dessus de toutes les passions humaines ? Et avec quel respect doit-on écouter des hommes si désintéressés, si sincères, si préparés à se faire égorger et à se faire lapider pour la vérité par un peuple entier qui ne peut être retenu de leur sacrifier qu'avec une extrême peine ?

Enfin je viens au miracle fait en la personne du boiteux ; il l'était dès le ventre de sa mère ; il n'avait jamais marché, et la conclusion avec les apôtres était impossible. Sa guérison se fait en public, à la fin d'une prédication de saint Paul, dont elle est le témoignage et le sceau ; elle est parfaite à l'instant, et elle ne coûte qu'une parole. Le peuple l'attribue avec raison à la puissance divine, et il ne se trompe qu'en ce qu'il prend pour des divinités ceux qui étaient les ministres du Dieu vivant et véritable. Comment de tels faits peuvent-ils être rendus douteux ? Par qui faut-il qu'ils soient écrits pour être crus si le compagnon de Paul n'est pas un bon garant ? Et comment faut-il qu'ils soient écrits si la dignité, la simplicité et la brièveté même de l'Écriture sainte, qui les rapporte, ne font pas sur nous assez d'impression pour mériter notre créance.

ARTICLE III. — *Il ressuscite devant tout le monde un jeune homme brisé par une chute d'un troisième étage.*

Je n'ai plus qu'un dernier miracle dont je veuille faire usage, parce qu'il est du genre de ceux qu'on ne saurait contester, et qu'il est d'ailleurs écrit par un témoin oculaire. *Nous nous embarquâmes à Philippe (ville de Macédoine), dit saint Luc, et nous vîmes en cinq jours trouver Paul à Troade (ville de Phrygie), où nous en demeurâmes sept. Le premier jour de la semaine, les disciples étant assemblés pour rompre le pain, Paul qui devait partir le lendemain leur fit un sermon qu'il continua jusqu'à minuit. Il y avait beaucoup de lampes en la salle haute où nous étions assemblés. Et comme le discours de Paul dura longtemps, un jeune homme nommé Eutique, qui était assis sur une fenêtre s'endormit, et étant enfin assoupi d'un profond sommeil, il tomba du troisième étage en bas, et on le remporta mort.*

Mais Paul étant descendu en bas se jeta sur lui, et l'ayant embrassé il dit : Ne vous troublez point, car il est plein de vie. Puis étant remoulté et ayant rompu le pain il leur parla encore jusqu'au point du jour et s'en alla ensuite. Et l'on amena le jeune homme vivant, dont ils furent extrêmement consolés (Actes, XX, 6, etc.).

Rien n'est plus éloigné de toute affectation que ce récit. Le miracle n'y entre que comme un incident. Il n'est rapporté que comme une interruption dans le discours de saint Paul et dans la liturgie qu'il célébrait avec les fidèles de Troade; et aussitôt l'historien retourne à l'instruction et au ministère de saint Paul, comme à son principal objet.

Cependant il s'agit de la résurrection d'un mort qui s'est brisé par une chute d'un troisième étage, causée par un profond sommeil qui rendait l'accident encore plus funeste, en privant celui qui tombait de toute précaution et de toute défense. Cette résurrection, qui n'interrompt la liturgie que quelques moments, est si pleine et si parfaite, que le jeune homme est en état de paraître quelques heures après devant toute l'assemblée, qui ne voit en lui aucun vestige de sa chute, et qui en est infiniment consolée. On insiste néanmoins si peu sur ce miracle qu'à peine on emploie les paroles nécessaires pour le rapporter : qui serait donc assez malheureux pour soupçonner ici de l'artifice ? Quel autre même que saint Luc eût pu se résoudre à raconter si simplement et en si peu de mots un tel prodige ? Et combien faut-il être accoutumé à de semblables merveilles pour en paraître si peu ému !

Je finis cette matière par une observation qui me paraît très-raisonnable, qui est que tous les miracles dont j'ai parlé (et il en est ainsi de tous les autres que j'ai supprimés) sont si sérieux, si dignes de Dieu, si convenables aux lieux, aux personnes, aux vérités de l'Évangile dont ils étaient la preuve, et qu'ils sont écrits d'une manière si sage, si modeste, si religieuse, qu'on en sent tout d'un coup la différence d'avec les faux miracles dont les hommes oisifs et téméraires ont quelquefois rempli certains actes de martyrs dont ils avaient altéré la première simplicité.

ARTICLE IV. — *Preuves convaincantes que les miracles faits par les apôtres ne peuvent être attribués à la magie.*

J'ai honte après cela de répondre sérieusement à ceux qui seraient tentés d'attribuer à la magie et à l'opération du démon les miracles que les apôtres ont faits par la puissance de l'esprit de Dieu. Simon le Magicien leur répondra pour moi, lui qui était mieux informé que qui que ce soit de la distance infinie de ses anciens prestiges et des miracles réels de Philippe, devant qui il abjura la magie, et de ceux de saint Pierre et de saint Jean, dont il voulut acheter le pouvoir. Elymas aussi ou Barjésu, célèbre magicien, frappé d'aveuglement par saint Paul et traité par lui d'enfant du diable, pourra détromper ceux qui par un crime horrible voudraient

obscurcir les œuvres de l'esprit de Dieu en les attribuant à l'esprit de ténèbres.

L'Évangile en attaquant l'idolâtrie et le culte impie des démons, a déclaré une guerre irréconciliable à toute superstition, à toute fausseté, à toute illusion, à toute opération de Satan. L'une des plus essentielles conditions du baptême est de renoncer à cet esprit séducteur et à toutes ses œuvres. Le premier fruit de la doctrine de Jésus-Christ a été d'abolir partout les divinations, les oracles ou feints ou inspirés par une vapeur infernale, les recherches de l'avenir et les livres qui enseignaient ces vaines et détestables sciences dont le démon avait infecté l'univers. On brûla dans la seule ville d'Éphèse, aux yeux de tout le monde, pour une somme très-considérable de ces livres qui traitaient de divination et de magie (1) après que saint Paul eut annoncé Jésus-Christ. Et cet apôtre en faisant taire pour toujours le démon, qui prétendait se le rendre plus favorable en disant du bien de lui et en louant la doctrine qu'il prêchait, a imposé un silence éternel à ceux qui oseraient le soupçonner de quelque intelligence avec l'esprit de mensonge, de la bouche duquel il n'a même pas voulu recevoir le témoignage qu'il affectait de rendre à la vérité.

ARTICLE V. — *Le démon condamné au silence quoiqu'il affectât de rendre témoignage à saint Paul et à l'Évangile.*

L'histoire en est ainsi rapportée dans l'Écriture (Act. XVI, 16) : *Comme nous allions (c'est saint Luc qui parle et qui était présent), au lieu où les Juifs de Philippe s'assemblaient pour la prière, nous rencontrâmes une servante qui avait un esprit de Python (c'est-à-dire un démon qui se mêlait de prédire l'avenir et de découvrir les choses secrètes) et qui apportait un grand gain à ses maîtres en devinant. Elle se mit à nous suivre Paul et nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut. Et elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul, en étant indigné, se retourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille, et il sortit à l'heure même. Mais les maîtres de cette servante voyant qu'ils avaient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul et de Silas, et les présentèrent aux magistrats comme des hommes qui troublaient toute la ville, et qui annonçaient une doctrine contraire aux usages romains. Les magistrats leur firent dans le moment déchirer leurs habits, commandèrent qu'ils fussent battus de verges, et après qu'on leur eut donné plusieurs coups, ils les mirent en prison, où le geôlier ajouta le cachot et les fers.*

Voilà le fait très-circostancié. On a maintenant à choisir, ou de nier que cette servante eût véritablement un démon qui répondit par elle en devinant, ou de convenir que la possession et la divination étaient

(1) Pour cinquante mille deniers, environ dix-neuf mille livres. Act. 19, 16.

réelles. En prenant le premier parti, on a contre soi la notoriété publique, et le ressentiment des maîtres de cette servante contre saint Paul, qui avait fait cesser leur gain en faisant sortir le démon ; et l'on ne peut contester un fait si autorisé que par le préjugé général contre tout ce qu'on dit du démon et de la magie, comme s'il n'y avait rien de sérieux ni de réel dans tous les exemples qu'on en rapporte. Mais alors on confirme la vérité de tous les miracles faits par les apôtres, en ôtant à la magie toute efficace et toute vertu, bien loin de lui attribuer la guérison des maladies et des défauts naturels du corps, ou même la résurrection après la mort.

Si l'on se déclare pour le second parti, en reconnaissant dans la fille délivrée par saint Paul une opération réelle du démon, on doit avouer que l'esprit de Jésus-Christ agissant dans cet apôtre est tellement ennemi de l'esprit du démon et de tout ce qu'il affecte d'extraordinaire et de singulier pour s'attacher les hommes et pour les porter à le consulter, qu'il n'a pu souffrir son approbation, et qu'il l'en a puni par le silence.

CHAPITRE XXI.

Après tant de preuves que Jésus-Christ est le Messie promis, qu'il est ressuscité, qu'il est assis à la droite de son Père, les miracles qu'il a faits pendant sa vie n'ont pas besoin d'être examinés pour être regardés comme certains. On les examine néanmoins indépendamment de toutes les preuves qui ont précédé, et l'on démontre qu'ils ne sont pas seulement certains, mais qu'ils prouvent invinciblement que Jésus-Christ est le Messie promis et le Fils de Dieu. 1° Changement de l'eau en vin aux noces de Cana : mystère de ce changement. 2° Première multiplication des pains dans le désert ; divinité de Jésus-Christ prouvée ; nourriture céleste figurée par une nourriture miraculeuse. 3° Seconde multiplication des pains non seulement certaine, mais qui devient la preuve de plusieurs miracles qui l'avaient précédée. 4° Jésus-Christ marche sur les flots, y fait marcher saint Pierre, calme la mer et les vents, abrège le travail de ses apôtres, et couvre sous ces miracles d'importantes vérités. 5° Jésus-Christ réveillé de son sommeil par les apôtres pendant une grande tempête qu'il arrête par ses menaces ; protection de l'Eglise promise pour toujours. 6° Délivrance d'un homme possédé par une légion de démons ; certitude de sa possession et de sa délivrance ; vérités attestées par l'une et l'autre ; l'attention de Jésus-Christ sur le moindre de ses élus admirablement prouvée. 7° Pourquoi le nombre des possédés était fort grand au temps de Jésus-Christ et de ses apôtres, et pourquoi il est si souvent parlé de leur délivrance dans l'histoire de l'Évangile.

Après ce que nous venons de voir, il n'est plus nécessaire de se donner aucun soin pour prouver la vérité des miracles que Jésus-Christ a faits, et dont une partie est rap-

portée dans l'Évangile. Le maître doit être au moins égal à ses disciples ; et puisque ses apôtres chassent les démons, guérissent les maladies, ressuscitent les morts, communiquent les dons miraculeux du Saint-Esprit ; et qu'ils n'opèrent ces merveilles qu'en invoquant son nom tout-puissant, il y aurait de la folie à douter des miracles qu'il a faits lui-même pendant sa vie.

Je ne veux pas néanmoins me contenter de cette preuve, ni de celles qui l'ont précédée ; et je consens même que l'examen où je vais entrer se fasse avec autant de sévérité et de rigueur que si Jésus-Christ commençait seulement à se produire en public et à former son Eglise ; et que nous n'eussions pas une pleine conviction par tout ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il est ressuscité et assis dans le ciel sur le même trône que son Père. Je laisserai dans la foule tous les miracles qui ne seront pas liés à des circonstances capables d'en établir la certitude, et je me réduirai même à un petit nombre de ces derniers pour n'être pas infini.

ARTICLE PREMIER. — *Changement de l'eau en vin aux noces de Cana : mystère de ce changement.*

Je commence par le premier de ceux qui furent publics et dont les disciples furent témoins. Saint Jean le rapporte en ces termes (Jean, II, 1) : *Il se fit des noces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus y était. Jésus fut aussi convié aux noces avec ses disciples ; et le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin. Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ? Mon heure n'est pas encore venue. Sa mère dit à ceux qui servaient : Faites tout ce qu'il vous dira. Or il y avait là six grandes urnes de pierre pour servir aux purifications qui étaient en usage parmi les Juifs, dont chacune tenait deux ou trois mesures. Jésus leur dit : Emplissez les urnes d'eau, et ils les remplirent jusqu'au haut. Alors il leur dit : Puisez maintenant et portez-en au maître-d'hôtel, et ils lui en portèrent. Le maître-d'hôtel ayant goûté de cette eau qui avait été changée en vin, ne sachant point d'où ce vin venait, quoique les serviteurs qui avaient puisé cette eau le sussent bien, appela l'époux et lui dit : Tout homme sert d'abord le bon vin, et après qu'on en a beaucoup bu, il en sert alors de moindre ; mais pour vous, vous avez réservé jusqu'à cette heure le bon vin. Ce fut là le premier des miracles de Jésus. Il fit (ainsi) connaître sa gloire, et ses disciples crurent en lui.*

J'ai observé ailleurs les caractères de vérité de cette histoire, où l'on n'aurait pas fait répondre Jésus-Christ à sa mère d'une manière dure en apparence, si l'on n'y avait été contraint par la nécessité de rapporter les choses comme elles s'étaient passées, et où l'on aurait dit quelque mot pour expliquer cette dureté apparente, si les réflexions avaient été permises. J'ajoute maintenant qu'après une telle réponse, on ne se serait pas attendu que la sainte Vierge regardât comme certain le miracle qu'elle avait dé-

mandé, ni qu'elle dût avertir les serviteurs de ne point hésiter à faire tout ce que son fils leur commanderait, puisqu'il paraissait ne vouloir rien ordonner. Enfin il était peu vraisemblable que Jésus-Christ leur commandât d'aller chercher de l'eau, lorsqu'on manquait de vin ; et toutes ces circonstances singulières contribuent à rendre plus sensible la certitude du fond.

Mais indépendamment de ces observations, comment s'y prendrait-on pour rendre un tel miracle douteux ? Les serviteurs puisent eux-mêmes l'eau, et remplissent les urnes jusqu'au haut ; on n'a donc pas pu y mêler du vin, ni supposer qu'il y en eût. Ce vin se trouve excellent, il n'est donc pas falsifié. Il est beaucoup meilleur que le premier qu'on avait servi, il est donc d'une autre espèce. Il est abondant, et l'on en manquait. Il était inconnu au maître-d'hôtel avant qu'on le lui portât, et il s'étonne que l'époux l'ait réservé pour un temps où le goût des conviés n'est plus capable d'en discerner toute la bonté. L'assemblée est nombreuse, plus peut-être qu'on ne s'y était attendu, puisque le vin y manqua. Le miracle est su de tout le monde, et il affermit dans la foi les nouveaux disciples de Jésus-Christ. Il faudrait être ennemi de la vérité et non la chercher, pour ne pas se rendre à ces preuves ; il faudrait même refuser à Dieu le pouvoir de faire des miracles, pour contester la certitude de celui-ci.

Le mystère couvert sous la simplicité de l'histoire ajoute encore à cette certitude un nouveau degré : car on voit que la lettre est faite pour l'esprit, et qu'un miracle en marque un autre. L'incarnation de Jésus-Christ et la nouvelle alliance, qui en est la suite, sont souvent représentées dans l'Évangile sous l'image des noces qu'un roi fait à son fils, et du festin où beaucoup de conviés sont appelés. Les anciens patriarches et les prophètes ont prédit et ont espéré cette alliance. Ils se sont assis en esprit au festin des noces de l'époux dont ils étaient les amis, et ils ont bu à sa table le premier vin que l'époux y a fait servir. La synagogue, occupée de ses purifications extérieures, et n'ayant ni l'esprit ni l'habit des noces, n'a eu que des urnes vides ; on s'est contenté de les remplir d'eau par des ministres qui n'avaient que ce pouvoir. Mais lorsque les temps ont été accomplis, l'époux est venu en personne s'asseoir avec sa mère et ses disciples à la table des conviés ; et il a changé par l'efficace de son esprit l'eau dont la synagogue se contentait en un vin excellent, non seulement très-différent de cette eau insipide, mais fort supérieure au vin des patriarches et des prophètes, qui n'avaient que l'espérance et non la réalité des biens, et même plus délicieux et plus exquis que celui que les disciples avaient bu au commencement du repas, avant que la plénitude de l'esprit les eût inondés et qu'ils en eussent été saintement enivrés au jour de la Pentecôte, jour de la parfaite solennité des noces, où l'époux et l'épouse possédèrent toute la gloire de la divinité en commun, et où l'humanité de Jésus-Christ ne fut

pas seulement assise à la droite du Très-Haut, mais eut part avec le Verbe à l'effusion de l'esprit et du vin céleste.

Cet esprit de grâce et d'amour ne devait être communiqué avec cette abondance qu'après que Jésus-Christ serait entré dans sa gloire (Jean, VII, 39). C'était lui demander un miracle avant que son heure fût venue, que de lui demander le vin le plus exquis avant son retour dans le ciel ; mais la figure pouvait le prévenir sans renverser l'ordre, et Jésus-Christ, en refusant la vérité au désir même de sa mère, pour suivre la volonté de son Père céleste, lui accorda un miracle extérieur qui en était le gage et le symbole.

ARTICLE II. — *Première multiplication des pains dans le désert ; divinité de Jésus-Christ prouvée ; nourriture céleste figurée par une nourriture miraculeuse.*

Une grande foule de peuple ayant suivi Jésus (dans le désert) (Jean, VI, 2), parce qu'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades, ses entrailles furent émuës de compassion (Matth. XIV, 14 et suiv.), et il guérit leurs malades. Mais le soir étant venu, ses disciples l'allèrent trouver et lui dirent : Ce lieu est désert, et l'heure est déjà passée ; renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter de quoi manger. Jésus leur dit : Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent ; donnez-leur vous-mêmes à manger. Et s'adressant à Philippe en particulier : D'où pourrions-nous, lui dit-il (Jean, VI, 5), acheter assez de pain pour donner à manger à tout ce monde ? Mais il disait ceci pour le tenter ; car il savait bien ce qu'il devait faire. Philippe lui répondit : Quand on aurait pour deux cents deniers de pain (environ 80 livres), cela ne suffirait pas afin que chacun en eût tant soit peu. Jésus répliqua (Marc, VI, 38) : Combien actuellement avez-vous ici de pains ? Allez vous en informer. Et après la recherche faite (Jean, VI, 9), André, frère de Simon Pierre, lui vint dire : Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de gens ? (Marc, VI, 39, 40.) Jésus leur dit : Faites-les asseoir en diverses troupes sur l'herbe verte : et ils s'assirent en divers rangs, cent ou cinquante ensemble (ibid. 10). Jésus prit les pains, et ayant rendu grâces, il les distribua aux disciples, et les disciples à ceux qui étaient assis ; et on leur donna de même des deux poissons autant qu'ils en voulurent. Après qu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples : Amassez les morceaux qui sont restés afin que rien ne se perde, et les ayant ramassés, ils remplirent douze paniers des morceaux des cinq pains d'orge qui étaient restés après que tous en eurent mangé. Or, ceux qui mangèrent de ces pains étaient au nombre de cinq mille hommes (Matth., XIV, 21), sans compter les femmes et les petits enfants

Ces personnes ayant vu le miracle qu'avait fait Jésus, disaient (Jean, VI, 14) : C'est là vraiment le prophète (que Dieu avait promis à Moïse), qui doit venir dans le monde. Mais Jésus sachant qu'ils devaient venir le prendre

pour le faire roi, s'enfuit et se retira seul sur la montagne.

Il avait déjà fait partir ses disciples (*Jean, VII*), en les obligeant de monter sans lui dans une barque pour aller à Capharnaüm où il parut le lendemain, et où les troupes qu'il avait nourries dans le désert, lui demandèrent comment il y était venu, puisqu'il n'était pas monté dans la barque où étaient ses disciples : ce fut alors que Jésus-Christ leur fit ce long discours rapporté par saint Jean, qui commence par ces paroles : *En vérité, en vérité, je vous le dis : Vous me cherchez (ibid., v. 26), non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez mangé des pains et que vous avez été rassasiés. Travaillez pour avoir, non la nourriture qui périt, mais la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'Homme vous donnera, parce que c'est lui que Dieu le Père a marqué de son sceau (et qu'il a voulu figurer par le pain miraculeux dont je vous ai nourris.)*

Je suppose que tout ceci vient d'être lu par un homme à qui, par malheur, la foi manque, mais qui en est affligé, et qui cherche à s'instruire, ou, pour le moins, qui est équitable et ennemi des mauvaises difficultés. Quelles précautions aurait-il voulu qu'on eût prises avant la multiplication des pains, afin d'en assurer la vérité? Ce sont les disciples de Jésus-Christ qui l'avertissent qu'il est temps de congédier le peuple, afin qu'il se retire dans les villages voisins, et qu'il y trouve de quoi manger. Sur la proposition qu'il leur fait d'acheter eux-mêmes de quoi nourrir cette multitude, ils lui représentent que ce moyen n'est pas possible, parce que même avec une grande somme, on ne pourrait donner que peu de chose à chacun. Il leur dit de s'informer s'il n'y a pas quelques provisions dans tout ce peuple qui soient restées et qu'on puisse distribuer à ceux dont le besoin serait plus pressant; et après une exacte recherche, ils ne trouvent que cinq pains et deux poissons. Qu'aurait désiré de plus celui dont je parle? Douze inspecteurs ne suffisaient-ils pas? Et tout le peuple averti de l'inquiétude où Jésus-Christ paraît être à son sujet, n'est-il pas obligé par toute sorte de raisons de l'en tirer en montrant ses ressources et ses réserves s'il en a? Le besoin est donc certain, et le moyen d'y pourvoir ne paraît pas possible. Voilà la première circonstance.

Jésus-Christ ordonne à ses apôtres de faire asseoir le peuple sur l'herbe, et de le distribuer en diverses bandes de cinquante ou de cent. Par cet ordre sa confusion est évitée, et le service rendu plus facile; mais aussi ce qu'il y aura de merveilleux sera plus exposé à la vue de tout le monde, et l'on ne pourra plus tromper par l'artifice un peuple assis à différentes tables, qui saura bien si elles ont été servies ou si elles sont demeurées vides, si on les a chargées de peu ou de beaucoup d'aliments. Le désordre et la confusion auraient pu couvrir l'artifice. On aurait pu jeter quelques pains dans la multitude, pillés par

les plus avides, et dire ensuite qu'ils auraient suffi pour tout le monde, s'ils avaient été dispensés avec ordre et ménagés avec économie. Mais la distribution du peuple en différentes bandes, dont aucune n'est au-dessus de cent, et plusieurs sont au-dessous, et leur situation tranquille sur l'herbe, sans qu'aucune personne quitte son rang, mettent la vérité ou la fausseté du miracle dans une entière évidence. Voilà une seconde circonstance dont les plus défiants doivent être contents.

Après que tout le monde a mangé, Jésus-Christ dit à ses apôtres de recueillir les restes; c'est un moyen sûr pour être informé de l'abondance, car il faut que tout le monde ait été pleinement rassasié s'il est resté du surplus; et les apôtres remplissent douze paniers de ce que le peuple a laissé. A qui ces douze paniers pleins de restes peuvent-ils laisser quelque reste d'incrédulité?

Le peuple, touché d'un miracle si étonnant et auquel il avait tant d'intérêt, ne doute point que Jésus-Christ ne soit ce prophète par excellence que Dieu avait promis comme devant succéder à Moïse et être après lui le médiateur d'une nouvelle alliance, et il veut le déclarer roi, parce que le Messie (*Deut., XVIII, 15*), selon ses idées, devait être roi à la manière des autres princes, et régner sur Israël comme David et Salomon l'avaient fait. Cette quatrième circonstance est une nouvelle preuve du miracle et de l'impression qu'il avait faite sur tous les esprits.

Enfin Jésus-Christ parlant le lendemain à ce même peuple dans la ville de Capharnaüm, qui était encore plein d'admiration pour lui et pour le miracle qu'il avait fait, lui reproche d'être plus sensible à l'effet temporel de ce prodige, qu'à l'usage qu'il en devait faire pour son salut éternel; et ce reproche ne confirme pas seulement le miracle, mais il y ajoute une nouvelle dignité, en nous découvrant le principal dessein que Jésus-Christ avait en le faisant, et le mystère auquel il avait voulu le faire servir.

Il n'est donc pas possible de fermer les yeux à une telle lumière, ni d'obscurcir un miracle qui a eu plus de dix mille personnes, je ne dis pas pour spectateurs, mais pour conviés, les femmes et les enfants étant au moins en pareil nombre que les hommes, et qui est si nécessairement lié à d'autres circonstances également publiques et certaines. Mais il n'en faut pas demeurer là, et si le miracle est indubitable, il est indubitable aussi que Jésus-Christ est le Messie et qu'il est le Fils de Dieu; car dans le même discours où il parle de ce prodige aux Capharnaïtes, il dit clairement (*Jean, VI, plusieurs fois*): *Qu'il est le pain de vie, le pain descendu du ciel et qui donne la vie au monde; que quiconque croit en lui aura la vie éternelle, et qu'il ressuscitera au dernier jour ceux qui seront venus à lui, après y avoir été attirés par le Père céleste.* Il prouve ces vérités secrètes par le miracle public. Il dit que ce miracle en est le signe extérieur et le sceau; et comme on ne peut résister à l'évidence du prodige

manifeste et public, on doit écouter avec une entière docilité la doctrine dont il est la preuve.

Retournons donc sur nos pas, et considérons entre les mains de Jésus-Christ les cinq pains et les deux poissons, comme le grain et la semence que sa providence multiplie chaque année par un miracle aussi réel et encore plus étonnant, quoiqu'on y soit accoutumé. Voyons comme dans les prodiges mêmes il suit l'ordre qu'il a prescrit à la nature, en exigeant du côté des hommes quelque chose qui cache la création, et qui tienne aux anciennes créatures qu'il veut multiplier. Admirons comment ses mains fécondes se déchargent dans celles de ses apôtres, et par celles-ci dans le sein de son peuple, sans que personne puisse pénétrer le secret d'une telle fécondité, quoique tout le monde y participe; et comment dans la multiplication et la distribution d'un aliment temporel, il marque le mystère de la parole évangélique et de la nourriture spirituelle, qu'il donne immédiatement à ses ministres, et qu'il fait arriver par leur ministère jusqu'aux enfants et aux plus petits.

Mais surtout considérons combien il est attentif à prouver qu'il est le prophète par excellence et le Messie promis, sans souffrir néanmoins que le peuple l'établisse roi, parce qu'il l'est d'une manière plus sublime et plus parfaite que le peuple ne le pense et qu'il ne le désire. Il prouve ce qu'il est et fuit ce que le peuple veut lui donner. L'un et l'autre sont dignes de lui, et je le reconnais à tous les deux.

Enfin admirons comment après un tel prodige il lui demeure infiniment supérieur, comment ce qui éblouit le peuple le touche peu et même l'afflige, et combien le miracle en lui-même lui paraîtrait inutile s'il se bornait à l'admiration d'un peuple intéressé, et s'il n'était la figure et la promesse d'un autre plus digne de sa magnificence et de son amour pour ses élus. *Vous me cherchez*, dit-il, *non parce que vous avez vu des miracles (dont la foi doit être le fruit), mais parce que vous avez été rassasiés. Travaillez, non pour avoir une nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera, car c'est lui que Dieu le Père a clairement désigné et comme caractérisé en vous nourrissant d'un pain miraculeux dans le désert.*

ARTICLE III. — *Seconde multiplication des pains, non seulement certaine, mais qui devient la preuve de plusieurs miracles qui l'avaient précédée.*

Le miracle dont nous parlons a été réitéré une seconde fois avec des circonstances presque semblables, et cette réitération achève de mettre le comble aux démonstrations précédentes. Voici comme saint Matthieu rapporte ce second prodige (*Matth.*, XV, 29) : *Jésus étant venu sur le rivage de la mer de Galilée, et étant monté sur une montagne où il s'assit, de grandes troupes de peuple l'y vinrent trouver, ayant avec eux des boîtes,*

des aveugles, des muets, des estropiés et beaucoup d'autres infirmes dont ils se déchargèrent à ses pieds (projecerunt eos ad pedes ejus), et il les guérit : de sorte qu'ils étaient tous dans l'admiration, voyant que les muets parlaient, que les boiteux marchaient, que les aveugles voyaient, et ils rendaient gloire au Dieu d'Israël. Or Jésus appelant ses disciples leur dit : J'ai grande compassion de ce peuple, parce qu'il y a déjà trois jours qu'il demeure continuellement avec moi, et ils n'ont rien à manger, et je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur qu'ils ne tombent en défaillance sur le chemin. Ses disciples lui répondirent : Comment pourrions-nous trouver en ce lieu désert assez de pain pour rassasier une si grande multitude de personnes? Jésus leur répartit : Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils, et quelques petits poissons. Il commanda donc au peuple de s'asseoir sur la terre, et prenant les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâces, il les rompit et les donna à ses disciples, et ses disciples les donnèrent au peuple. Tous en mangèrent et furent rassasiés, et l'on remporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étaient restés. Or ceux qui en mangèrent étaient au nombre de quatre mille hommes, sans compter les femmes et les petits enfants.

Je n'ai garde de faire ici les mêmes réflexions que j'ai cru être obligé de faire sur le premier miracle, pour en établir la vérité et la certitude. Elles sont désormais inutiles, et tout le monde m'en dispense. Mais je ne puis m'empêcher de faire observer que si cette seconde multiplication des pains est indubitable, les miracles qui la précédèrent le sont aussi; car c'est devant les mêmes témoins qu'ils sont faits, c'est-à-dire en présence de plus de huit mille personnes, et la nourriture miraculeuse qui les suivit nous en confirme la vérité. Or de quels miracles s'agit-il? Des plus éclatants et de ceux qui sont plus certainement au-dessus de toute autre puissance que de celle du Créateur. Ce sont des muets à qui la parole est rendue, des boiteux qui marchent, des aveugles qui voient clair, des estropiés de tout genre qui sont guéris. On a jeté par tas aux pieds de Jésus-Christ ces hommes si dignes de sa compassion, et tout le monde présent à ce triste spectacle passe subitement à l'admiration et aux louanges en voyant tous ces pauvres misérables guéris.

Comment entreprendrait-on de le nier dans de telles circonstances? et si l'on s'obstine à le faire, comment niera-t-on la multiplication des sept pains pour huit mille personnes, dont il reste, après que tout le monde a été rassasié, sept corbeilles pleines? Traitera-t-on de songe un prodige dont il reste un tel monument? et se persuadera-t-on que les apôtres ont feint après coup une chose de cet éclat, dont la fausseté pouvait être si facilement prouvée contre eux, puisqu'ils marquent les lieux et les temps, eux qui avouent avec ingénuité que les deux multiplications des pains avaient fait une si légère impression sur leurs esprits, quoiqu'ils en

eussent été les ministres, qu'ils se défiaient encore de la prévoyance et du pouvoir de Jésus-Christ (1), que dans une occasion ils pensaient qu'il les accusait d'avoir oublié de se pourvoir de pain, parce qu'il les avertisait de se donner de garde du levain des pharisiens et des saducéens, entendant, sous ce terme figuré, leur hypocrisie.

Mais d'où pouvait venir, dira-t-on, une si grande foule de malades et d'estropiés ? Elle venait de deux causes : de l'étonnante facilité avec laquelle Jésus-Christ les guérissait, et de la réputation extraordinaire que sa puissance et sa bonté lui avaient attirée non seulement dans la Judée, mais dans les provinces voisines. On en jugera par ce seul endroit de saint Marc (*Marc, III, 7*) : *Une grande foule de peuple suivit Jésus, de Galilée et de Judée, de Jérusalem, de l'Idumée, de delà le Jourdain ; et ceux des environs de Tyr et de Sidon ayant ouï parler des choses qu'il avait faites, vinrent en grand nombre le trouver. Et il dit à ses disciples qu'ils lui tiussent une barque à certaine distance du bord de la mer, afin qu'il ne fût pas trop pressé par la foule des peuples ; car comme il en guérissait plusieurs, tous ceux qui étaient affligés de quelque mal, se jetaient sur lui avec violence pour le pouvoir toucher.*

Il y a plusieurs exemples dans l'histoire de l'Évangile d'un semblable concours et des miracles sans nombre, que le simple attouchement des vêtements de Jésus-Christ et même de la frange de ses vêtements opérait sur les malades. Mais je laisse, comme je m'y suis engagé dès le commencement, tous ces prodiges confondus dans la foule, pour ne m'attacher qu'à ceux dont la certitude a des preuves distinctes. Et je n'ai parlé de ceux-ci que parce qu'ils avaient une liaison étroite avec la seconde multiplication des pains, qui porte avec elle ses preuves, et qui en devient une claire et décisive des prodiges qui la précéderent.

ARTICLE IV. — *Jésus-Christ marche sur les flots, y fait marcher saint Pierre, calme la mer et les vents, abrège le travail de ses apôtres, et couvre sous ces miracles d'importantes vérités.*

Après la première multiplication des pains (*Matth., XIV, 22*), Jésus obligea ses disciples de monter dans une barque, et de passer à l'autre bord avant lui, pendant qu'il venverrait le peuple (*Ibid., v. 24 ; Marc, VI, 48*). Cette barque était battue par les flots au milieu de la mer, parce que le vent était contraire ; et Jésus voyant que ses disciples avaient grande peine à ramer, il vint à eux à la quatrième (vers le point du jour) veille de la nuit, marchant

sur la mer (*Marc, VI, 50*). Les disciples le voyant ainsi marcher sur la mer, car ils l'aperçurent tous, furent troublés, et ils disaient : *C'est un fantôme, et ils s'écrièrent de frayeur. En même temps Jésus leur parla et leur dit (Matth., XIV, 28, etc.) : Ayez confiance, c'est moi ; ne craignez point. Pierre lui répondit (Marc, VI, 51 et 52) : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aie à vous en marchant sur les eaux. Jésus lui dit : Venez. Et Pierre descendant de la barque, marchait sur l'eau pour aller trouver Jésus, mais voyant un grand vent, il eut peur, et commençant déjà à enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi, et aussitôt Jésus étendant la main, le prit et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? Et étant monté dans la barque, le vent cessa, ce qui augmenta beaucoup l'étonnement et l'admiration où ils étaient, car ils n'avaient pas fait attention sur le miracle des pains, parce que leur cœur était aveuglé (*Matth., XIV, 33*). Alors ceux qui étaient dans la barque s'approchant de Jésus, l'adorèrent, en lui disant : Vous êtes vraiment le Fils de Dieu.*

Plus j'examine cette histoire, qui renferme plusieurs miracles, plus la vérité m'en devient sensible. Premièrement, tout le monde fut témoin que les apôtres montèrent seuls dans la barque, et que Jésus-Christ demeura pour congédier le peuple, ce qui porta le même peuple à lui demander avec étonnement (1) comment il était passé à l'autre bord.

En second lieu, aucune des circonstances ne vient naturellement dans l'esprit. Le miracle de marcher sur les eaux dans le temps que la mer est fort agitée et que le vent est violent, ne s'imagine pas. On feindrait bien plutôt qu'on a volé dans l'air ou qu'on a été transporté par un ange. La demande de saint Pierre, qui est en sûreté dans une barque, de pouvoir aussi marcher sur les eaux pour aller à Jésus-Christ, ne peut être fondée que sur ce qu'il lui voyait faire, et sur la persuasion qu'il avait d'ailleurs de son pouvoir infini. Et si l'on avait feint que cet apôtre marcha sur les eaux, on n'aurait pas feint qu'il eût peur du vent, et que sa crainte le fit enfoncer.

En troisième lieu, si le fait n'avait été certain et public, l'évangéliste n'aurait pas conservé cette parole de Jésus-Christ qui traite le premier de ses apôtres d'homme de peu de foi (2), et il ne l'aurait pas écrit dans un temps où sa réputation était nécessaire à l'Église.

En quatrième lieu, un autre évangéliste n'aurait eu garde de dire de tous les apôtres ensemble, qu'ils n'avaient rien compris (*Matth., XIV, 31*) dans le miracle de la multiplication des pains, parce que leur cœur était aveuglé, et qu'ils y avaient été par con-

(1) Sciens Jesus, dixit : Quid cogitatis intra vos modicæ fidei, quia panes non habetis ? Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, et quot cophinos sumpsistis ? neque septem panum in quatuor millia hominum et quot sportas sumpsistis ? Quare non intelligitis quia non de pane dixi vobis : Cavete a fermento pharisæorum et sadducæorum. *Matth. 16, 8, etc.*

(1) Cum invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti ? *Joan. 6, 25.*

(2) Ascendit ad illos in navim, et cessavit ventus : et plus magis intra se stupebant. Non enim intellexerunt de panibus : erat enim cor eorum obcecatum. *Marc. VI, 51, 52.*

séquent moins attentifs et moins sensibles que le simple peuple, qui avait eu dessein de proclamer roi Jésus-Christ, par reconnaissance et par intérêt.

Enfin c'est une supposition absolument insoutenable qu'une histoire si célèbre, si circonstanciée, qui s'est passée à la vue de tous les apôtres, qui est écrite avec toutes les marques possibles de sincérité, et qui ne peut déplaire que parce qu'elle est une preuve évidente de la religion, ne mérite pas une entière créance.

Mais il faut bien comprendre que Jésus-Christ ne fait pas de miracles au nom d'un autre, comme les prophètes ou comme ses disciples ; qu'il les fait tous pour autoriser sa mission et pour prouver qu'il est le Messie et le Sauveur promis ; qu'il les fait comme Fils de Dieu, comme maître de la nature, comme puissant par sa seule volonté ; qu'il les fait en un mot afin qu'on croie en lui, qu'on mette en lui sa confiance, et qu'on ne donne aucune borne à la foi et à l'espérance dont il est l'objet et le terme. Aussi ne trouve-t-il rien que de légitime dans l'adoration que lui rendent ses apôtres et tous ceux qui sont dans la barque, et il ne consent pas seulement à être appelé par eux Fils de Dieu, mais il les autorise dans la pensée qu'il le leur a bien prouvé, en marchant sur les flots irrités de la mer, en y faisant marcher son apôtre, en ne lui reprochant que de ne s'être pas uniquement fié à sa parole, en le suspendant au-dessus de l'abîme par sa main toute-puissante ; en faisant succéder, sans intervalle, un grand calme à un vent violent et à la tempête, et en faisant arriver en un instant à l'autre bord la même barque que les efforts humains et les secours des rames n'avaient pu y faire arriver pendant une longue nuit ; car cette circonstance en est encore, et elle sert à concilier une contradiction apparente entre les évangélistes qui assurent que Jésus-Christ monta dans la barque (1), et saint Jean, qui dit que cela ne fut pas nécessaire, parce que la barque fut tout d'un coup à terre, ce qui signifie qu'il y monta, mais sans besoin, et sans qu'elle fût pour lui d'aucun usage.

Mon dessein n'est pas d'expliquer ce que les miracles de Jésus-Christ ont de spirituel et de secret, lorsque l'histoire n'en reçoit pas un nouveau degré de certitude ; mais lorsque l'esprit fait partie de la lettre, ou, pour parler plus juste, lorsqu'il sert non seulement à l'éclaircir, mais à la prouver, il est de mon devoir de profiter de cet avantage : car j'ai observé que tant qu'on ne montre que le miracle à des personnes d'ailleurs judicieuses, elles ont une secrète peine de s'y rendre, mais que cette peine s'évanouit et se change même en admiration, quand elles découvrent la raison et la nécessité du miracle.

On ne saurait disconvenir que la barque où étaient saint Pierre et les apôtres ne soit la figure de l'Eglise : et dès lors il est aisé de

comprendre que la nuit, le vent contraire et les flots marquent les obstacles que l'Evangile devait trouver dans son commencement, et les agitations de l'Eglise pendant tous les siècles ; que le peu d'effet du travail des apôtres et des rames pendant l'absence de Jésus-Christ est une leçon pour les ministres de l'Eglise, dont les efforts ont peu de succès s'ils ne sont qu'humains ; que l'attention de Jésus-Christ à la peine de ses disciples lorsqu'ils le croient absent est une preuve du soin qu'il prend de son Eglise, après même qu'il s'est rendu invisible ; qu'en venant à eux vers la fin de la nuit, il a dessein de consoler ceux qui conservent en lui de la confiance jusqu'aux dernières extrémités ; qu'en marchant sur les flots il veut prouver qu'il est le maître absolu du siècle et de tout ce qu'il emploie de violent et de terrible contre ses serviteurs ; qu'en se montrant dans l'éloignement, et étant pris pour un fantôme, il veut affermir la foi de ceux qui sont tentés de prendre ses promesses pour une chose vaine et sans réalité, et plus capable d'augmenter le péril que d'en tirer ; qu'en parlant et disant : C'est moi, il veut montrer qu'il est le seul qu'il faille craindre, et le seul en qui l'on doit espérer ; qu'en permettant à saint Pierre de marcher sur les eaux, il a dessein de faire voir que le naufrage est impossible avec lui, et que si par son ordre et pour lui être fidèle on paraît sortir de la barque dans certaines occasions, on est en sûreté si l'on croit en lui ; qu'en entrant dans la barque et y faisant entrer saint Pierre, il s'engage à n'abandonner jamais son Eglise, et à protéger toujours le ministère public qu'il a établi pour la conduire, et qu'en faisant arriver la barque en un instant après un travail pénible, qui paraissait infructueux, il déclare qu'il abrégera quand il le voudra les travaux de ses ministres, et principalement de ceux qu'il emploiera dans les derniers temps où sa grâce sera presque seule, et en peu de temps, ce qui leur restera de course et d'ouvrage.

Qu'on examine désormais le miracle par rapport à ce sens mystérieux et prophétique, et qu'on me dise si l'on ne le trouve pas digne de Jésus-Christ, comme fondateur et protecteur de l'Eglise, et si l'on ne le juge pas non seulement certain, mais consolant et plein d'instructions propres à nourrir la foi et à soutenir l'espérance.

ARTICLE V. — *Jésus-Christ réveillé de son sommeil par les apôtres pendant une grande tempête qu'il arrête par ses menaces. Protection de l'Eglise promise pour toujours.*

Avant ce miracle, Jésus-Christ en avait fait un autre semblable dans quelques circonstances et différent dans quelques autres, mais dont la vérité est attestée par les mêmes preuves. Un jour, après avoir parlé au peuple sous diverses paraboles, *il dit vers le soir à ses disciples : Passons de l'autre côté de l'eau (Marc, IV, 35, etc.). Ils l'emmenèrent donc avec eux dans la barque où il était déjà (et d'où il avait instruit le peuple), et quelques autres barques le suivirent. (Mais dans*

(1) Voluerunt accipere eum in navim, et statim navis fuit ad terram, in quam ibant. Joan. 6, 21.

le trajet } un grand tourbillon de vent s'éleva, et les vagues entraient avec tant de violence dans la barque, qu'elle s'emplissait déjà d'eau. Jésus cependant était sur la poupe, où il dormait sur un oreiller, et ils le réveillèrent en lui disant : Maître, ne vous mettez-vous point en peine de ce que nous périssons ? S'étant éveillé, il parla au vent avec menaces, et dit à la mer : Tais-toi ! calme-toi ! Et le vent cessa, et il se fit un grand calme. Alors il leur dit : Pourquoi êtes-vous ainsi alarmés ? Comment n'avez-vous point encore de foi ? Ils furent saisis d'une extrême crainte, et ils se disaient l'un à l'autre : Quel est celui-ci, qui commande aux vents mêmes et à la mer, et à qui les vents et la mer obéissent ? (Luc, VIII, 25.)

On voit dans ce miracle que, de la part de Jésus-Christ, tout est concerté pour instruire ses disciples et pour leur prouver sa puissance; mais que, de leur part, tout est imprévu, et que, s'ils avaient été consultés sur les circonstances, ils n'auraient point fait dormir Jésus-Christ sur un oreiller pendant une violente tempête et pendant que les vagues entraient dans la barque, et qu'ils auraient encore moins imaginé le reproche qu'il leur fit à son réveil, de manquer de foi pour avoir eu peur dans un si grand péril, ou pour avoir cru que, pendant son sommeil, leur danger lui était inconnu, ou pour avoir pensé qu'il y était indifférent. Tout cela ne vient point dans l'esprit quand on n'a rien vu de tel. Il est encore moins possible de se figurer que le vent et la mer puissent écouter la voix d'un homme, et qu'ils se calment absolument à ses menaces qui leur imposent silence. Il faut l'avoir éprouvé pour le penser, et avoir été témoin de cette parole impérieuse : Tais-toi ! calme-toi ! et de son effet étonnant, pour être capable de la rapporter d'une manière aussi courte et aussi majestueuse qu'elle a été prononcée.

Qu'on ajoute à ces réflexions le témoignage des apôtres, présents, engagés dans le péril, témoins de la tempête et du calme, effrayés dans un temps, remplis d'étonnement dans un autre, et qui racontent ce prodige avec une admirable sincérité, sans essayer de justifier leur crainte, sans adoucir le reproche que leur maître leur fait de leur peu de foi, sans s'excuser sur son sommeil et sur la nécessité de l'interrompre.

Il y avait, d'ailleurs, d'autres barques exposées sans doute au même danger et délivrées par le même miracle. Le lieu où l'on allait est nommé (*le pays des Geraséniens ou Gæradaniens*). Le prodige qu'il fit dans ce lieu, en délivrant deux possédés dont tout le pays était inquiet, est célèbre, comme nous le verrons bientôt (Matth., VIII; Luc, VIII; Marc, III). Il n'est donc pas possible à la raison de ne pas se rendre à de telles preuves; et il est juste, par conséquent, de penser qu'aucun esprit sérieux ne refusera de s'y rendre.

Mais ce n'est là qu'une partie, le reste est encore plus beau. Jésus-Christ, qui fera taire les vents et la mer dans quelques moments, les appelle et les excite en secret. Les vagues

entrent dans la barque, mais il sait jusqu'à quelle mesure elles y entrent. Il dort tranquillement au milieu du bruit et de l'orage, et, pendant qu'il met à l'épreuve la confiance que ses disciples ont en son pouvoir et en son amour, il cache l'un et l'autre sous les apparences de la faiblesse et de l'oubli. Tout paraît perdu et désespéré; la foi est prête à faire naufrage, et elle court un véritable danger, pendant qu'elle est trop alarmée de celui de la barque où Jésus-Christ repose. Il se réveille, et, par un mot, il fait cesser le vent et taire la mer, apprenant pour toujours à ses disciples qu'il est également le maître du siècle et de son Eglise, qu'aucune tempête n'arrive qu'il n'ait permise, qu'aucune ne passe les bornes qu'il lui a marquées, et pour le temps, et pour l'effet; qu'il repose dans l'Eglise et qu'il y est en paix, lorsqu'on la croit près de périr; que c'est manquer de foi que de douter qu'il n'en soit le protecteur jusqu'à la fin des temps; que son sommeil apparent n'est que pour nous réveiller du nôtre, et que sa voix toute-puissante peut dissiper en un moment tout ce qui s'oppose à son Eglise, quelque rebelle et quelque insurmontable qu'il soit dans l'ordre naturel.

ARTICLE VI. — Délivrance d'un homme possédé par une légion de démons. Certitude de sa possession et de sa délivrance. Vérités attestées par l'un et l'autre. L'attention de Jésus-Christ sur le moindre de ses élus admirablement prouvée.

Le pays où la barque aborda était celui des Geraséniens, et, dès que Jésus y fut arrivé, deux possédés, qui étaient si furieux que personne n'osait passer par ce chemin-là, sortirent des tombeaux et vinrent au-devant de lui (Matth. VIII, 28). L'un des deux était apparemment plus violent et plus redoutable que l'autre, et c'est peut-être pour cela que saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul. Je suivrai saint Marc, dont voici les termes : Jésus ne fut pas plus tôt descendu de la barque qu'il se présenta à lui un homme possédé de l'esprit impur, sortant des sépulcres, où il faisait sa demeure ordinaire, et personne ne le pouvait enchaîner; car ayant souvent été lié de chaînes, et ayant eu les fers aux pieds, il avait rompu ses chaînes et brisé ses fers, et nul homme ne le pouvait dompter (Marc, V, 2). Il demeurait jour et nuit sur les montagnes et dans les sépulcres, criant et se meurtrissant lui-même avec des pierres. Ayant donc vu Jésus de loin, il courut à lui et l'adora; et jetant un grand cri, il lui dit : Qu'y a-t-il entre vous et moi, Jésus, Fils du Dieu très-haut ? Je vous conjure, par le nom de Dieu, de ne me point tourmenter; car Jésus lui disait : Esprit impur, sors de cet homme ! et il lui demanda : Comment t'appelles-tu ? à quoi il répondit : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs. Et il le pria avec instance qu'il ne leur commandât pas de s'en aller dans l'abîme, et qu'il ne les envoyât pas hors de ce pays-là (Luc, VIII, 30).

Or il y avait là un grand troupeau de pour-

ceux qui paissaient le long des montagnes, et ces démons le suppliaient en lui disant : *Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrions. Jésus le leur permit, et en même temps ces esprits impurs, sortant du possédé, entrèrent dans les pourceaux, et tout le troupeau, qui était environ de deux mille, courut avec violence se précipiter du haut des rochers dans la mer, où ils furent tous noyés. Ceux qui menaient paître le troupeau s'enfuirent et vinrent porter la nouvelle dans la ville et dans les champs, d'où plusieurs sortirent pour voir ce qui était arrivé; et, étant venus à Jésus, ils virent celui qui avait été possédé, assis, habillé et en son bon sens, ce qui les remplit de crainte; et ceux qui avaient été présents leur ayant rapporté tout ce qui était arrivé au possédé et aux pourceaux, ils commencèrent à le prier de sortir de leur pays.*

Comme il rentrait dans la barque, celui qui avait été possédé le supplia de lui permettre de demeurer avec lui; mais Jésus le lui refusa et lui dit : Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, et leur annoncer les grandes grâces que vous avez reçues du Seigneur et la miséricorde qu'il vous a faite. Cet homme, s'en étant allé, commença à publier en Décapolis (1) les grandes grâces qu'il avait reçues de Jésus, et tout le monde était ravi en admiration.

Je ne crois pas que les plus obstinés et les plus incrédules puissent nier que le possédé ne le fût véritablement. Je n'insiste ni sur sa violence et sa fureur, ni sur sa force capable de briser les chaînes, ni sur sa vie farouche, accompagnées d'excès contre soi-même, de clameurs et d'agitations infatigables; je me réduis à ces quatre ou cinq circonstances, qui sont certainement décisives : 1° à la manière dont il accourt pour se prosterner aux pieds de Jésus (*Luc, VIII, 17*), qu'il n'avait jamais vu, puisqu'il était possédé depuis longtemps, et qu'il appelle le Fils du Dieu très-haut, ce que tout au plus ses apôtres alors auraient pu dire; 2° à la supplication et à la conjuration même, par le nom de Dieu, que lui fait le possédé de ne le pas tourmenter, et de ne lui pas commander d'aller dans l'abîme, terme qui signifie certainement l'enfer le plus profond, peu connu des Juifs et nié par les saducéens; 3° à la permission qu'il lui demande d'entrer dans les pourceaux, ce qui était impossible au possédé et sans aucun sens à son égard; 4° à la violence avec laquelle deux mille pourceaux allèrent se précipiter du haut des rochers dans la mer, à l'instant même que Jésus-Christ eut accordé à ceux qui parlaient par la bouche du possédé la permission d'entrer dans ces animaux impurs; 5° enfin à la tranquillité, au bon sens, au changement universel et subit du possédé, aussitôt que les démons l'eurent quitté pour entrer dans les pourceaux et les précipiter.

La possession est donc indubitable, et, par conséquent, la délivrance du possédé l'est

(1) Dans la contrée qui portait ce nom à cause des dix villes situées dans son territoire.

aussi. Mais, examinons le fond de l'histoire par une autre voie. Aurait-on pu faire croire aux Geraséniens un fait de cette importance, s'il leur avait été absolument inconnu? si aucun homme, dans leur voisinage, n'avait ressemblé à celui dont parlent les évangélistes? si les personnes intéressées au troupeau qu'on suppose noyé n'avaient rien perdu? si, dans le pays de Décapolis, on n'avait point ouï parler des grandes grâces qu'un homme plein de reconnaissance disait avoir reçues de Jésus-Christ?

Était-il naturel de feindre dans un seul possédé une légion de démons? de faire demander à ces esprits, comme une grande grâce, la permission d'entrer dans des pourceaux et de demeurer ainsi dans le pays, et de supposer ensuite que ces esprits précipitèrent en un moment tous ces animaux dans la mer? L'abîme où ces esprits craignaient d'être précipités eux-mêmes avant le temps de leur dernière condamnation, et une telle crainte, sont-ils conformes aux préjugés communs? Se serait-on attendu que l'homme délivré par un si grand miracle, et demandant comme une nouvelle grâce de suivre Jésus-Christ, n'en aurait pas la liberté, lui qui aurait pu, par sa présence, donner tant de poids à la doctrine et aux autres miracles de son libérateur? Enfin aurait-on cru, si l'événement ne l'avait déclaré, que Jésus-Christ ne serait allé que pour un seul homme au pays des Geraséniens, et qu'il aurait si facilement cédé à la prière qu'on lui fit d'en sortir? Tout cela et beaucoup d'autres observations qu'on peut faire démontrent invinciblement la vérité du miracle.

Mais le miracle lui-même, de combien de choses devient-il la démonstration? Je l'aie à part l'aveu que font les démons que Jésus-Christ est le Fils du Dieu très-haut; je me contente de les voir prosternés et tremblants devant lui, quoiqu'ils soient une légion; reconnaître à ses pieds qu'il peut les envoyer dans l'abîme, et prévenir le temps où il les contraindra de s'y précipiter; lui demander comme une grâce la permission d'entrer dans des animaux immondes, et avouer ainsi leur dépendance, leur dégradation, leur amour pour ce qui est le plus bas et le plus impur.

J'admire avec quelle bonté Jésus-Christ a protégé si longtemps un homme que ces bêtes cruelles avaient, ce semble, en leur pouvoir; qu'elles tenaient dans des solitudes écartées, loin de tout secours; qu'elles portaient incessamment à crier, à s'agiter, à se frapper avec des pierres, et contre qui une légion entière était acharnée, mais sans avoir le pouvoir de le tuer ou de le précipiter dans la mer, où ces furieux poussèrent tout un troupeau qui n'avait pas la même sauvegarde.

J'admire la miséricorde qui est allée chercher cette brebis au milieu de tant de loups, et qui la portait même dans son sein, et qui a cru avoir assez fait que de l'avoir sauvée malgré la tempête qui semblait s'opposer à son salut, et malgré tout l'enfer qui avait

conjuré sa perte, consentant sans peine à quitter le pays après une telle action de charité, et voulant que cette circonstance singulière, qui dépendait uniquement de lui, servît de preuve, dans tous les siècles, de son amour pour le moindre de ses élus, et pour le plus abandonné selon les apparences.

ARTICLE VII. — *Pourquoi le nombre des possédés était fort grand au temps de Jésus-Christ et de ses apôtres, et pourquoi il est si souvent parlé de leur délivrance dans l'histoire de l'Évangile.*

Ce que je dis ici m'engage à rendre raison d'une chose qui fait quelquefois de la peine à des hommes très-éloignés de l'incrédulité, mais peu instruits du fond de la religion, et qui sont moins touchés de tant de miracles faits sur les possédés, dont l'histoire de Jésus-Christ est remplie.

Il y avait longtemps que le monde adorait les démons sans le savoir, et que ces esprits de mensonge avaient usurpé le culte qui n'était dû qu'à Dieu. Ils avaient dans toute la terre des temples et des autels; et sous de faux noms ils se donnaient pour les maîtres du ciel et de la terre, et de toute la nature. Jésus-Christ venait pour rentrer dans son empire, et pour en chasser l'usurpateur. Il venait pour tuer l'impie par le souffle de sa bouche, comme il avait été prédit par les prophètes. Il fallait avant tout le faire connaître et montrer aux hommes qu'il avait séduits sa malice et sa faiblesse; et il n'y avait point de moyen pour cela plus court ni plus sensible que de permettre à ces esprits malfaisants d'entrer dans le corps de quelques hommes où ils ne causaient que des convulsions affreuses et des accidents funestes qui les rendaient haïssables, et de les chasser ensuite avec empire, et par une seule parole, ce qui marquait leur impuissance et leur faiblesse, et même leur misère et leur réprobation.

Ce fut pour cela que lorsque Jésus-Christ voulut se manifester, il permit aux démons de se manifester aussi: car en consentant qu'ils imitassent en quelque sorte son incarnation, il les prit dans les pièges mêmes qu'ils tendaient à l'homme; et il fit servir la proie même dont ils étaient avides, à les retenir captifs, afin qu'ils devinssent visibles en un sens et corporels, en s'unissant au corps de l'homme dans le dessein de lui nuire; et qu'étant liés par les chaînes que leur malice avait formées, ils fussent ainsi amenés devant leur juge et leur maître, condamnés par lui en public comme des esprits impurs, et chassés ensuite du temple intérieur qu'ils avaient usurpé pour le souiller, et de tous les temples extérieurs où ils cachaient sous une fausse majesté le plus honteux abaissement et la plus profonde misère dont la créature soit capable.

Par ce moyen le roi légitime et l'usurpateur devenaient très-reconnaissables: car l'un ne faisait que du bien à l'homme, son sujet, et l'autre ne faisait que tourmenter l'homme

après l'avoir séduit. L'un n'avait qu'à se montrer et qu'à parler pour mettre en fuite son rival; et l'autre était contraint, malgré son orgueil, de se prosterner devant le souverain dont il avait usurpé le nom, et de reconnaître devant ceux qu'il avait trompés qu'il ne pouvait rien sur les bêtes mêmes les plus impures, qu'il n'avait aucun droit sur aucun lieu de la terre, et que sa véritable place était l'abîme.

Chaque possédé (*Matth.*, IX, 32; *Marc.*, IV, 32), conduit à Jésus-Christ, était la preuve sensible de ces points essentiels à la religion. L'un était rendu sourd, aveugle et muet tout à la fois par un seul démon. Un autre était poussé par le sien (*Marc.*, IX, 21), tantôt dans l'eau et tantôt dans le feu (*Matth.*, XV, 22), afin qu'il y pérît (*Luc.*, XIII, 4 et 16). L'un souffrait de cruelles douleurs (*Luc.*, IV, 41); un autre était tenu courbé avec violence, en sorte qu'il ne pouvait regarder le ciel. Tous ces malheureux venaient avec ces cruels symptômes à Jésus-Christ, qui les guérissait et les renvoyait libres, ou par une parole, ou par l'attouchement de ses mains; et qui, en contraignant les démons de confesser son nom et sa divinité, leur fermait ensuite la bouche, comme à des esprits de mensonge qui déshonoraient la vérité en la publiant.

C'est ainsi que Jésus-Christ, selon la parole d'un apôtre, marquait tous ses pas (1) par quelques bienfaits, et qu'il guerissait tous ceux que le démon tenait dans l'oppression et dans la misère; mais il ne bornait pas sa miséricorde à ces grâces extérieures, il s'en servait seulement pour montrer la différence du roi légitime et du tyran, et pour faire voir qu'il était venu pour détruire l'œuvre du démon (2), pour le chasser du corps de l'homme, pour lui ôter ses armes en abolissant la convoitise, et pour anéantir son pouvoir fondé sur l'ignorance et l'amour propre, en répandant partout la lumière et la charité.

L'opposition de deux règnes aurait été moins évidente pour le commun des hommes, sans l'extrême différence que la délivrance des possédés mettait entre les deux rois: et ce fut pour cette raison que les possessions continuèrent d'être fréquentes après la résurrection de Jésus-Christ, afin que les apôtres et leurs disciples montrassent à tout le monde, et surtout aux Gentils, quel était son pouvoir (3) sur des esprits qui avaient jus-

(1) *Transiit beneficiendo et sanando omnes oppressos a diabolo. Act. 10, 58.*

(2) *In hoc apparuit filius Dei, ut dissolvat opera diaboli 1 Joan. 5, 8.*

(3) *Omnis hæc nostra in illos (dæmones) dominatio et potestas de nominatione Christi valet, et de commemoratione eorum que sibi a Deo per arbitrum Christum imminuta expectant. Christum timentes in Deo, et Deum in Christo subiciuntur servis Dei et Christi. Ita de contactu, deque afflatu nostro, contemplatione et representatione ignis illius correpti, etiam de corporibus nostro imperio excedunt iusti et dolentes, et vobis presentibus erubescens..... credite illis cum verum de se loquuntur, qui men-tien-*

que-là trompé tous les hommes ; car ils ne se contentaient pas de les chasser au nom de Jésus-Christ, mais ils les obligeaient très-souvent à confesser qu'ils étaient des esprits séducteurs, qu'ils s'étaient jusque-là couverts des noms de fausses divinités, et qu'ils étaient les mêmes qui exigeaient dans tout le monde et dans le capitole des honneurs divins. Untel aveu, devant ceux mêmes qu'ils avaient trompés, servait infiniment au progrès du christianisme, comme nous l'apprenons de Tertullien, qui ne craint point d'assurer, dans un écrit présenté à l'empereur et au sénat, que tout chrétien, qui aura conservé l'intégrité de son baptême contraindra par ses exorcismes le démon de confesser en leur présence qu'il se fait adorer par eux, et qu'il n'est néanmoins qu'un esprit de ténèbres, condamné à d'éternels supplices. Le même auteur ajoute avec une pleine sécurité (1) qu'il consent qu'on fasse mourir ce chrétien, et d'une manière aussi cruelle qu'on le voudra, si l'expérience ne répond pas au défi.

Nous verrons peut-être ailleurs quel témoignage le démon était forcé de rendre, non seulement à Jésus-Christ, mais à ses martyrs et même à leurs cendres ; mais ce que nous venons de dire suffit, et je crois qu'après cet éclaircissement les personnes qui passaient plus légèrement sur les miracles de Jésus-Christ à l'égard des possédés, que sur les autres, en connaîtront la nécessité, et en verront mieux les liaisons avec la mission de Jésus-Christ et avec la fin de son ministère.

CHAPITRE XXII.

Continuation de la même matière. Les miracles de Jésus-Christ sont certains, et ils prouvent invinciblement qu'il est le Fils de Dieu et le Sauveur du monde. 1° Paralytique présenté par l'ouverture du toit à Jésus-Christ, qui prouve en le guérissant son pouvoir de remettre le péché. 2° Aveugle de naissance guéri : circonstances singulières qui démontrent la vérité du miracle. 3° Les efforts des pharisiens pour l'obscurcir en établissent la vérité. 4° Un tel miracle est une preuve évidente de la divinité de Jésus-

tibus creditis. Nemo ad suum dedecus mentitur. Tertul. Apolog., c. 25.

(1) Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris, quem demone agi constat. Jussus a quolibet christiano loqui spiritus ille, tam se demone confitebitur de vero, quam alibi Deum de falso. Æque producat aliquis ex iis qui de Deo pati existimantur, qui aris inhalantes nomen de nidere concipiunt... illa ipsa virgo cælestis pluviarum pollicitatrix ; iste ipse Æsculapius medicinarum demonstrator... nisi se demones confessi fuerint, christiano mentiri non audentes, ibidem illius christiani proacissimi sanguinem fundite. Quid isto opere manifestus ? quid hac probatione fidelis ? simplicitas veritatis in medio est (Eod., c. 35). Hæc testimonia eorum vestrorum christianos facere consueverunt, quia plurimum illis credendo in Christo Domino credimus. Ipsi litterarum nostrarum fidem accendunt. Ipsi spei nostræ fidentiam adificiant. *Ibid.*

Christ, et de ses principaux mystères : profondeur des desseins de Jésus-Christ dans un miracle qui réunit dans ses circonstances presque toutes les parties de la religion chrétienne. 5° Résurrection de la fille du chef de la synagogue, précédée de la guérison d'une femme par le seul attouchement de la frange de la robe de Jésus-Christ : certitude de l'un et de l'autre miracle.

ARTICLE PREMIER.— *Paralytique présenté par l'ouverture du toit à Jésus-Christ, qui prouve en le guérissant son pouvoir de remettre les péchés.*

Un jour que Jésus-Christ enseignait dans une maison particulière (Luc., V, 17), en présence des pharisiens et des docteurs de la loi, qui étaient venus de toutes les bourgades de la Galilée, du pays de Judée et de la ville de Jérusalem, et qu'il laissait agir la vertu qui était en lui pour guérir les malades (Marc., II, 2 et suiv.), il s'y assembla un si grand nombre de personnes, qu'on ne pouvait pas même approcher de la porte. Alors on lui amena un paralytique qui était porté par quatre hommes ; mais comme la foule les empêchait de le lui présenter, ils découvrirent le toit de la maison où il était, et y ayant fait une ouverture, ils descendirent le lit dans lequel le paralytique était couché (Luc., XVII, 19 ; Marc., V ; Luc., XXI), et le mirent au milieu de la place devant Jésus, qui, voyant leur foi, dit au paralytique : Mon fils, vos péchés vous sont remis. Alors les docteurs de la loi et les pharisiens dirent en eux-mêmes : Qui est celui-ci qui blasphème de la sorte ? Qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul (Marc., VIII) ? Aussitôt Jésus reconnu par son esprit ce qu'ils pensaient en eux-mêmes, et il leur dit : Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans votre cœur ? Lequel est le plus aisé, ou de dire à ce paralytique, Vos péchés vous sont remis ; ou de lui dire : Levez-vous, emportez votre lit et marchez. Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés : Levez-vous, je vous le commande, dit-il au paralytique ; emportez votre lit, et allez-vous-en en votre maison. Il se leva au même instant, emporta son lit et s'en alla devant tout le monde, de sorte qu'ils furent tous saisis d'un étonnement extrême ; et rendant gloire à Dieu, ils disaient : Jamais nous n'avons rien vu de semblable.

Un tel miracle, qui sert de preuve à un autre invisible et secret, est accompagné de tout ce qui peut faire impression sur un esprit raisonnable. Il est fait en présence de plusieurs témoins, dont quelques-uns étaient secrètement ennemis de Jésus-Christ et jaloux de sa gloire. La manière dont on lui présente le paralytique est si nouvelle qu'elle est sans exemple ; elle prouve en même temps la confiance qu'on avait en son pouvoir et en sa bonté, et le désir ardent du paralytique et de ceux qui le portaient. Mais la manière dont Jésus-Christ lui parle est encore plus nouvelle, en commençant par lui remettre ses péchés dont il ne paraissait pas être question, sans lui rien dire de sa mala-

die dont lui et ses porteurs paraissaient uniquement touchés. L'accusation secrète de blasphème de la part des docteurs et des pharisiens, est une preuve que l'on ne se serait rien imaginé de tel avant l'événement; et il est manifeste que moins les circonstances sont vraisemblables, plus la vérité est certaine et doit bannir tous les soupçons.

Il s'ensuit de là clairement que Jésus-Christ est Dieu, par le raisonnement même des pharisiens, dont il suppose la vérité en s'en faisant l'application. Il ne leur dit pas qu'un autre que Dieu puisse remettre les péchés; mais il leur prouve par un miracle sensible qu'il a le pouvoir de les remettre; et ce qu'il reprend dans eux, est de l'accuser de blasphème quand il dit qu'il les remet, au lieu de le croire sur sa parole tant de fois prouvée par les miracles qu'il avait faits. Il s'ensuit de là que Jésus-Christ a un pouvoir égal sur l'âme et sur le corps, puisqu'il guérit avec la même facilité les maladies de l'un et de l'autre. Il s'ensuit aussi de là qu'il donne, quand il le veut, les dispositions intérieures qui préparent à la remission des péchés, et qu'il n'a besoin ni pour l'âme ni pour le corps d'autres remèdes que de ceux qu'il donne lui-même.

Regardons-le un moment dans cette maison où il enseigne, où il guérit, où il remet les péchés, où il juge les hommes et discerne leurs pensées les plus secrètes; dans cette maison où la foule s'empresse, et où l'on doit nécessairement entrer pour être guéri: ce qui lui donne tant de ressemblance avec l'Eglise. Mais considérons surtout dans ce miracle le besoin pressant et indispensable d'aller à Jésus-Christ malgré les obstacles qui paraissent insurmontables. Si la porte est inaccessible, il faut monter sur le toit: il faut y faire une ouverture pour aller jusqu'à lui, et justifier ainsi ce qu'il dit lui-même que le royaume du ciel se prend par violence et s'emporte comme une ville où l'on entre de force.

ARTICLE II. — *Aveugle de naissance guéri. Circonstances singulières qui démontrent la vérité du miracle.*

Lorsque Jésus passait dans la ville de Jérusalem, il vit un homme qui était aveugle dès sa naissance, l'histoire est connue de tout le monde (*Jean, IX, 1*); mais on sait quel est mon dessein. J'écris, non pour la répéter, mais pour en montrer la vérité; et c'est l'histoire même qui doit m'en fournir les preuves qui dépendent nécessairement du détail. *Ses disciples (qui virent aussi cet aveugle) lui firent cette demande: Maître, est-ce le péché de cet homme, ou celui de son père et de sa mère qui est cause qu'il est né aveugle? Jésus leur répondit: Ce n'est point qu'il ait péché, ni son père ou sa mère; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées dans lui. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour. Il viendra une nuit dans laquelle personne ne peut agir. Tant que je serai dans le monde, je suis la lumière du monde. Ayant dit ces mots, il cracha à terre,*

et ayant fait de la boue de sa salive, il oignit de cette boue les yeux de l'aveugle, et lui dit: Allez vous laver dans la piscine de Siloé, dont le nom signifie envoyé. Il y alla, il s'y lava, et il en revint voyant clair. Ses voisins donc (1) et ceux qui l'avaient vu auparavant demander l'aumône, disaient: N'est-ce pas là cet aveugle qui était assis et qui demandait l'aumône? Les uns répondaient, C'est lui; d'autres disaient, Non, mais c'en est un qui lui ressemble; il leur disait, C'est moi-même. Ils lui dirent donc, Comment vos yeux se sont-ils ouverts? Il leur répondit: Cet homme qu'on appelle Jésus a fait de la boue et en a oint mes yeux, et m'a dit: Allez à la piscine de Siloé, et vous y lavez. J'y suis allé, je m'y suis lavé, et je vois. Ils lui dirent, Où est-il? Il leur répondit, Je ne sais.

Il ne faudrait, ce me semble, pour des esprits équitables, et en qui le goût de la vérité n'est point éteint, que le simple récit que je viens de faire dans les termes mêmes de l'Écriture, pour les persuader. Et je suis très-convaincu que personne ne résisterait à l'impression que les circonstances et la naïveté avec laquelle elles sont écrites, font sur la raison, si le miracle dont il s'agit n'était une preuve convaincante d'une religion dont on veut douter.

1° L'aveugle est certainement né tel. Tous ceux qui le connaissent en sont témoins; et bien des gens le connaissent, parce qu'il demandait l'aumône, étant assis dans un passage public. Nous verrons dans la suite que son père et sa mère l'assurèrent aux pharisiens, quoiqu'ils craignent de leur déplaire, et qu'ils évitent de prendre part à un miracle que des hommes puissants voulaient étouffer.

2° L'aveugle ne demande point sa guérison, comme l'ont fait quelques autres qui l'étaient devenus par accident: ainsi de sa part l'on ne peut rien soupçonner; et Jésus-Christ, après l'avoir envoyé à la piscine de Siloé, n'attend pas son retour pour recevoir la gloire d'un tel miracle, en sorte que l'aveugle devenu clairvoyant ne sait pas où est allé celui qui l'a guéri. Tout est donc pur et désintéressé des deux côtés, et la collusion est impossible.

3° C'est la question proposée par les disciples de Jésus-Christ qui donne occasion au miracle; et cette question même est une preuve que l'aveuglement venait de naissance. Mais la réponse qu'y fait Jésus-Christ est si peu conforme à leur idée, et même à celle des autres hommes, qu'il serait impossible qu'elle leur fût venue dans l'esprit s'ils ne l'avaient entendue de sa bouche.

4° Jésus-Christ ne se contente pas d'attribuer le défaut naturel de l'aveugle à une providence particulière, il dit de plus que c'est pour la gloire de son Père qui l'a envoyé, et pour manifester ses œuvres que cet homme est né aveugle afin qu'il le guérisse. Qui a jamais parlé ainsi? Qui aurait osé le penser

(1) Ou comme dans le grec, Qui avaient vu auparavant qu'il était aveugle.

de Jésus-Christ même, s'il ne l'avait dit? Car il est remarquable que ce n'est point après le succès qu'il parle de la sorte, que c'est en s'exposant à être désavoué (selon l'opinion des hommes) par celui dont il se dit envoyé, qu'il annonce la preuve future de sa mission; et ce qui est admirable et qui marque bien sa divinité, il s'appelle la Lumière du monde avant le miracle qui doit le prouver, et il se retire et se cache même après que le miracle en a été une preuve évidente.

5° Était-il naturel d'imaginer que la boue mise sur les yeux d'un aveugle de naissance lui rendrait la vue? Aurait-on pu se figurer un tel moyen, si peu vraisemblable, si contraire même à l'effet espéré, si propre à aveugler celui qui aurait eu de bons yeux, si la puissance et la sagesse de Jésus-Christ ne l'avaient employé?

6° N'y avait-il point d'autre boue ni d'autre moyen de former du limon, que la poussière mêlée avec la salive du Sauveur? Ne reconnaît-on pas à cela la première origine de l'homme tiré de la terre, que les mains de Dieu figurèrent et qu'il anima du souffle de sa bouche. Il manquait à l'aveugle un organe naturel; le Créateur le lui donne en ajoutant un nouveau limon à l'ancien, et rendant ainsi son ouvrage parfait.

7° Mais pourquoi envoyer l'aveugle à la piscine de Siloé? Quelle vertu a cette piscine? Et quel mystère cache son nom d'envoyé? Pourquoi mettre de la boue sur les yeux, puisqu'il faudra l'ôter en les lavant? Pourquoi n'est-ce qu'après une espèce de second aveuglement volontaire, que l'aveuglement naturel est guéri? Et pourquoi les yeux s'ouvrent-ils quand l'eau de la piscine fait tomber le limon dont ils avaient été couverts à dessein? Reconnaît-on en cela les pensées des hommes?

8° Était-il vraisemblable qu'un aveugle de naissance croirait avec tant de facilité ce que Jésus-Christ lui disait, qu'il lui obéirait si ponctuellement; qu'il s'exposerait à la risée publique en portant sur ses yeux de la boue, et se faisant conduire à la piscine de Siloé, dans l'espérance d'y recouvrer la vue? N'est-on pas encore aujourd'hui surpris d'une telle docilité? Et comment donc se serait-on imaginé rien de semblable avant qu'il fût arrivé?

Il faut bien peu connaître l'homme, pour le croire capable d'inventer rien de tel, et être bien peu délicat dans le discernement du vrai et du faux pour s'y méprendre en cette occasion. Mais si l'on refuse encore de se rendre, on n'a qu'à se joindre aux pharisiens, qui vont faire une exacte enquête du miracle, dans le dessein d'en étouffer, s'ils peuvent, la vérité: car je ne crois pas qu'on soit plus en état que des hommes du même temps et fort acérés, pour l'examiner, et qu'on ait autant de malignité qu'eux pour l'obscurcir.

ARTICLE III. — *Les efforts des pharisiens pour obscurcir ce miracle en établissent la vérité.*

Ceux qui avaient appris de l'aveugle-né comment il avait été guéri, l'amènèrent aux

pharisiens; et il est à remarquer que ce jour-là était celui du sabbat. *Les pharisiens l'interrogèrent aussi eux-mêmes sur la manière dont il avait recouvré la vue; et il leur dit: Il m'a mis de la boue sur les yeux, je me suis lavé et je vois. Quelques-uns d'eux dirent: Cet homme n'est point de Dieu, puisqu'il ne garde pas le sabbat; d'autres disaient: Comment un méchant homme pourrait-il faire de tels prodiges? et il y avait sur cela de la division entre eux. Ils dirent de nouveau à l'aveugle: Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux? Il répondit, C'est un prophète. Les Juifs donc ne crurent point que cet homme eût été aveugle et qu'il eût recouvré la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère: et ils les interrogèrent en ces termes: Est-ce là votre fils que vous dites être né aveugle? Comment donc voit-il maintenant? Le père et la mère leur répondirent: Nous savons que c'est là notre fils, et qu'il est né aveugle; mais nous ne savons comment il voit maintenant, ni qui lui a ouvert les yeux: c'est ce que nous ne savons pas, il a assez d'âge, interrogez-le, il répondra bien lui-même pour lui. Son père et sa mère parlèrent ainsi parce qu'ils craignaient les Juifs; car les Juifs avaient déjà conspiré et arrêté entre eux que quiconque reconnaîtrait Jésus pour être le Christ serait chassé de la synagogue. Ils appelèrent donc une seconde fois cet homme qui avait été aveugle, et lui dirent: Rends (1) gloire à Dieu; nous savons que cet homme est un pécheur. Il leur répondit: S'il est pécheur, je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'étant auparavant aveugle, je vois maintenant. Ils lui dirent encore: Que t'a-t-il fait? et comment l'a-t-il ouvert les yeux? Il leur répondit: Je vous l'ai déjà dit, et vous l'avez entendu; pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois? Est-ce que vous voulez devenir aussi ses disciples? Ils le maudirent donc, en lui disant: Sois toi-même son disciple, mais pour nous, nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse; mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est. Cet homme leur répondit: C'est ce qui est étonnant que vous ne sachiez d'où il est, et cependant il m'a ouvert les yeux. Depuis que le monde est, on n'a jamais ouï dire que quelqu'un ait ouvert les yeux à un aveugle-né. Si cet homme n'était point de Dieu, il ne pourrait rien faire (de tel). Ils lui répondirent: Tu n'es que péché dès le ventre de ta mère, et tu te mêles de nous enseigner? et ils le mirent dehors, c'est-à-dire qu'ils le chassèrent de la synagogue.*

Est-on désormais content? Les pharisiens s'y sont-ils bien pris pour découvrir la fausseté du miracle? Se sont-ils rendus avec trop de facilité à la déposition de l'aveugle? Son père et sa mère ont-ils paru de concert avec leur fils, et prévenus en faveur de Jésus-Christ? L'interrogatoire réitéré du fils par des personnes puissantes et déclarées contre Jésus-Christ, n'a-t-il pas été capable de le faire tomber dans quelque méprise, s'il n'eût dit

(1) C'est-à-dire, avoue la vérité en la présence de Dieu.

vrai, ou même de l'intimider et de le rendre plus faible dans ces derniers témoignages, s'il n'avait eu plus de courage que son père et sa mère? Était-ce un bon moyen pour examiner sans passion la vérité, que la sentence d'excommunication prononcée d'avance contre ceux qui reconnaîtraient Jésus-Christ pour le Messie? La partialité et la prévention n'étaient-elles pas jointes à la suprême autorité? Et dans ces circonstances n'était-ce pas une grande preuve pour les miracles de Jésus-Christ qu'ils fussent soutenus devant ses ennemis, avec certitude qu'on s'attirerait leur haine et leur vengeance?

Les pharisiens s'arrêteraient-ils à la circonstance du sabbat, s'ils pouvaient donner atteinte au foud du miracle, ou le rendre douteux? Ne le confirment-ils pas eux-mêmes en accusant Jésus-Christ de l'avoir fait dans un jour de repos? Les injures dont-ils chargent l'aveugle-né, qui leur parle avec tant de sagesse, ne sont-elles pas une preuve qu'ils n'ont rien à opposer à son témoignage et à l'évidence du miracle fait en sa personne? En le chassant de la synagogue, changent-ils quelque chose dans la vérité? En le maudissant, abolissent-ils le bienfait qu'il a reçu? En se glorifiant d'être disciples de Moïse, prouvent-ils que le miracle n'est pas réel? Qui ne voit que d'un côté tout est passion et calomnie, et de l'autre que tout est simple, sincère, constant et suivi, infiniment supérieur à la basse jalousie et à la malignité des pharisiens, qui par tous leurs efforts n'ont fait que donner à la vérité l'éclat même et la notoriété qu'ils voulaient lui ravir?

ARTICLE IV. — *Un tel miracle est une preuve évidente de la divinité de Jésus-Christ et de ses principaux mystères. Profondeur des desseins de Jésus-Christ dans un miracle qui réunit dans ses circonstances presque toutes les parties de la religion chrétienne.*

Jésus ayant ouï dire (Jean, V, 39) qu'ils avaient chassé dehors l'aveugle qu'il avait guéri, et l'ayant rencontré il lui dit : Croyez-vous au Fils de Dieu? Il lui répondit : Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui? Jésus lui dit : Vous le voyez (1), et c'est celui-là même qui vous parle. Il lui répondit : Je crois, Seigneur, et il l'adora.

Voilà la fin du miracle : il est fait pour prouver que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, pour nous obliger à croire en lui, pour nous porter à l'adorer. Il est une preuve de tout ce que la religion a de capital et d'essentiel ; et son évidence, qui est palpable et sensible, devient l'évidence des mystères qui sont au-dessus de l'intelligence humaine, tels que ceux de la trinité, de l'incarnation, de la rédemption des hommes, et des autres qui en sont des dépendances. La lumière d'un seul miracle, fait pour en établir la vérité, les démontre tous, et c'est Jésus-Christ lui-même qui nous apprend à en faire cet usage, en

(1) *Vidisti*, mis pour le présent, selon les Hébreux ; car il ne paraît pas que cet homme eût vu Jésus-Christ avant ce temps-là.

exigeant de l'aveugle-né qu'il croie en lui comme au Fils de Dieu, et qu'il l'adore en cette qualité par un culte sans limitation et sans bornes.

Jésus ajouta : Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. Quelques pharisiens qui entendirent ces paroles, lui dirent : Sommes-nous donc aussi aveugles? Jésus leur répondit, Si vous étiez aveugles vous n'auriez point de péché. Mais maintenant vous dites que vous voyez, et c'est pour cela que votre péché demeure.

Ce sont ces dernières paroles qui découvrent toute l'étendue du dessein de Jésus-Christ dans ce miracle, qui en unissent toutes les circonstances, et qui donnent à celles qui paraissent singulières une nouvelle beauté, aussi bien qu'une nouvelle certitude. Elles nous apprennent que Jésus-Christ, comme sagesse éternelle, avait dès le commencement du monde choisi l'aveugle-né pour être la figure de tous les hommes, Juifs ou Gentils, qui naissent tous dans l'aveuglement, et qui ne peuvent en être guéris ni par la loi ni par la philosophie naturelle, mais par la seule foi au Messie, non tel que les Juifs se l'imaginent, mais tel que les prophètes l'ont prédit ; et c'est pour cela que l'aveuglement de cet homme, qui était réduit à la mendicité, et qui par ce second caractère marquait l'indigence et la misère de tous, n'est l'effet ni de son péché particulier, ni de celui de son père et de sa mère, parce qu'il est un signe général et universel.

Il n'y a que la même main qui a créé l'homme qui soit capable de le réparer et de lui rendre ce qu'il a perdu. Il faut détrempier une nouvelle terre pour réparer les défauts d'une ancienne argile, et que la bouche de la sagesse même concoure avec sa main pour la retoucher.

Mais ce n'est point en redonnant à l'homme cette sublime intelligence et cette haute sagesse qu'il a perdue par son péché, que le Verbe fait chair veut l'éclairer. Il ajoute au contraire à son aveuglement naturel une nouvelle espèce d'aveuglement volontaire. Il lui demande le sacrifice de ses lumières et de sa raison pour lui rendre la vue, et il met sur ses yeux déjà fermés un remède qui paraît un obstacle à leur guérison.

Au lieu de se montrer à lui dans la majesté du Créateur, il se cache sous les faiblesses et sous les humiliations d'une chair semblable à celle des pécheurs. Il ne lui fait voir que la bassesse d'un enfant, que la honte et l'opprobre de la croix, que l'impuissance d'un homme mort et enseveli. Il met sur ses yeux cette boue, il l'oblige de la porter sans rougir, et il lui promet qu'elle sera pour lui un principe de lumière, s'il va se laver dans la piscine de Siloé, et s'il reçoit avec foi le baptême, dont l'eau est teinte du sang de l'envoyé.

En effet la récompense d'une telle foi est de découvrir des richesses admirables de sagesse, de force, de sainteté, dans les mystères

qui paraissent n'être qu'une faiblesse et qu'une folie ; de trouver un gain infini dans le sacrifice de la raison et de la sagesse humaine ; et de comprendre qu'on serait toujours demeuré dans les ténèbres si l'on avait refusé de croire et d'obéir.

Ceux qui sont sages à leurs propres yeux le refusent. Ils se croient éclairés, ils disputent, ils raisonnent, ils ont pour suspects tous les miracles et tous les faits qui prouvent la religion, ils demandent raison de tout, ils veulent que les mystères soient sans obscurité, enfin ils veulent voir, disent-ils, puisqu'ils ont des yeux ; et ils ne savent pas qu'ils attirent ainsi sur eux le jugement que Jésus-Christ assure qu'il exerce dès cette vie sur les orgueilleux, en les livrant à leurs ténèbres, qu'ils prennent pour la lumière, et en permettant que leur incrédulité rende tous les péchés irrémissibles, au lieu que la foi au Sauveur les aurait effacés. *Je suis venu dans le monde, nous dit-il, pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. Si vous vous reconnaissez aveugles, vous n'auriez point de péché, puisque la foi en obtiendrait le pardon. Mais la présomption qui vous porte à croire que vous voyez, vous laisse dans le péché en vous cachant le remède. Il importe infiniment à ceux qui nourrissent volontairement des doutes contre la foi, d'écouter avec crainte ou pour le moins avec respect, des paroles qui les touchent de si près ; et ils seront bien malheureux s'ils aiment mieux en éprouver la vérité que de la croire.*

ARTICLE V. — *Résurrection de la fille du chef de la synagogue, précédée de la guérison d'une femme par le seul attouchement de la frange de la robe de Jésus-Christ. Certitude de l'un et de l'autre miracle.*

Lorsque Jésus, après avoir délivré d'une légion de démons le possédé dont nous avons parlé, eut repassé du pays des Geraséniens l'autre bord de la mer de Tibériade, un chef de la synagogue, nommé Jaïre (Marc, V, 22 et suiv.), le vint trouver, et le voyant, se jeta à ses pieds, et il le suppliait avec grande instance en lui disant : *J'ai une petite fille qui est à l'extrémité, venez lui imposer les mains pour la guérir et lui sauver la vie. Jésus s'en alla avec lui, et il était suivi d'une grande foule de peuple qui le pressait. Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans, qui avait beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, et qui, ayant dépensé tout son bien, n'en avait reçu aucun soulagement, mais s'en était toujours trouvée plus mal ; ayant ouï parler de Jésus, vint au travers du peuple par derrière et toucha son vêtement (1) ; car elle disait : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie. Au même instant la source du sang qu'elle perdait fut séchée et elle sentit dans son corps qu'elle était guérie de cette maladie. Aussitôt Jésus connaissant en soi-même la vertu qui était sortie de lui, se*

retourna au milieu de la foule et dit : Qui est-ce qui a touché mes vêtements ? Ses disciples dirent : Vous voyez que la foule vous presse de tous côtés et vous demandez qui vous a touché ? et il regardait tout autour de lui pour voir celle qui l'avait fait. Alors cette femme qui savait ce qui s'était passé en elle, vint pleine de crainte et tremblante se jeter à ses pieds et lui déclara toute la vérité ; et Jésus lui dit : Ma fille, votre foi vous a sauvée : allez en paix et soyez guérie de votre maladie.

Lorsqu'il parlait encore, il vint des gens du chef de la synagogue, qui lui dirent : *Votre fille est morte, pourquoi voulez-vous donner au Maître la peine d'aller plus loin ? Mais Jésus ayant entendu cette parole, dit au chef de la synagogue : Ne craignez point, croyez seulement. Et il ne permit à personne de le suivre, sinon à Pierre, à Jacques et à Jean, frère de Jacques. Etant arrivé dans la maison de ce chef de la synagogue, il y vit une troupe confuse de personnes qui pleuraient et qui jetaient de grands cris, auxquels il dit en entrant : Pourquoi faites-vous tant de bruit ? et pourquoi pleurez-vous ? Cette fille n'est pas morte, elle n'est qu'endormie ; et ils se moquaient de lui. Alors ayant fait sortir tout le monde, il prit le père et la mère de l'enfant et ceux qu'il avait menés avec lui, il entra au lieu où la fille était couchée, il la prit par la main et lui dit : Talitha cumi, c'est-à-dire : ma fille, levez-vous, je vous le commande. Au même instant la fille se leva et commença à marcher, car elle avait déjà douze ans, et ils furent merveilleusement étonnés. Mais il leur commanda très-expressément que personne ne le sût ; et il leur dit qu'on lui donnât à manger.*

Ces deux miracles, dont l'un prépare à l'autre (1), sont tellement liés ensemble qu'on ne peut les séparer ; et ils ont l'un et l'autre quelque chose de fort singulier et des marques infaillibles de vérité. Je commence par le premier. Était-il naturel que Jésus-Christ, au milieu d'une foule qui le pressait de tous côtés, discernât le simple attouchement de la frange de ses habits, et que cet attouchement guérît à l'instant un mal incurable ? La disposition de cette femme, honteuse de son mal, mais sûre de sa guérison, qui se croyait indigne de la demander en public, mais excusable si elle la dérobaient en secret, est-elle ordinaire et vient-elle aisément dans la pensée ? La manière dont Jésus-Christ paraît en peine de savoir qui l'avait touché, et condamner ce semble cette liberté dans un temps où tout le monde le serrait de fort près, convient-elle si fort à l'idée que les évangélistes donnent ailleurs de sa connaissance et de sa bonté, qu'on ait pu facilement la conjecturer ? Puisque cette femme était guérie, était-il nécessaire que Jésus-Christ la démêlât dans la foule, pour lui dire qu'elle l'était ? D'où vient qu'il paraît si attentif à révéler un miracle secret, lui qui défend si expressément quelques moments après qu'on rende public celui d'une résurrection, qui est sans compa-

(1) Surgens Jesus sequebatur eum, et ecce mulier que sanguinis fluxum patiebatur, etc. *Math.* 9, 19.

raison plus importante et plus divine que la guérison d'une simple infirmité? Enfin pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu faire voir qu'on pouvait l'approcher de fort près et le presser même sans le toucher? une telle distinction était-elle aisée à faire? Et le dessein de Jésus-Christ en la faisant et en apprenant à ses apôtres à la faire, est-il même aujourd'hui à la portée de tout le monde? Voilà une partie de ce qui met un tel miracle au-dessus de tous les soupçons et qui en démontre la vérité.

A l'égard du second, tout contribue à le faire regarder comme indubitable. Jaïre, qui est nommé, est le chef de la synagogue d'une des villes de Galilée, et par conséquent très-connu; il vient se prosterner aux pieds de Jésus-Christ devant une foule de peuple qui le suivait, pour lui demander la guérison d'une fille unique (*unica filia erat ei. Luc, VIII, 42*), malade à l'extrémité. Pendant que Jésus-Christ marche avec lui, on l'avertit que sa fille est morte, et qu'il est inutile que Jésus-Christ aille plus loin. Tout cela est simple, naturel, public, et le miracle fait en chemin est une preuve qu'il se passe devant une foule de témoins.

Ce n'est point Jaïre qui demande la résurrection de sa fille, il est prêt au contraire à suivre le conseil de ses gens, et à prier Jésus-Christ de ne se donner pas une peine inutile. Il n'est donc pas de concert avec eux pour feindre une mort apparente. Jésus-Christ qui l'exhorte à croire et à espérer la résurrection, comme il avait espéré la santé, ne peut se fonder que sur un pouvoir dont il est sûr et dont il est le maître, puisqu'il l'offre sans qu'il soit demandé, et qu'il exige qu'on s'y fie d'une manière absolue. Pendant le reste du chemin la mort devient non seulement certaine, mais publique, sans que Jésus-Christ ni Jaïre contribuent à la publier. Au lieu d'en exagérer la vérité, Jésus-Christ la traite d'un simple sommeil: son expression, capable d'un double sens, est tournée en raillerie par ceux qui la prennent à la lettre et qui la trouvent insensée par rapport à une mort indubitable. La maison est en pleurs, les cris y retentissent de toutes parts, les personnes gagées pour augmenter le deuil, par une lugubre musique, exercent actuellement ce triste ministère. Jésus-Christ est obligé de leur imposer silence et de les chasser. Mais il est si peu attentif à se faire honneur d'une résurrection dont il tâche même d'obscurcir la nécessité, en disant que la fille n'est qu'endormie et non pas morte, qu'il ne retient auprès de lui que trois disciples et qu'il ne veut de l'autre côté que le père et la mère pour témoins; ne voulant pas que le miracle soit douteux, mais se contentant, pour en assurer la vérité, du nombre précis de témoins ordonné par la loi, de deux du côté de Jaïre, et de trois de son propre côté.

Il ajoute même à cette modération une défense expresse de publier ce miracle qui marquait d'une manière si étonnante son pouvoir sur la mort même qui ne lui avait coûté qu'une parole, et qui avait été si par-

fait qu'à l'instant même la fille avait marché, et qu'elle avait été en état de manger à l'ordinaire. Une telle défense montrait combien il était au-dessus de l'action même qu'il venait de faire, et de l'admiration des hommes, et elle devenait une leçon d'humilité pour ses disciples, à qui peu de moments auparavant il avait manifesté avec complaisance les saintes dispositions d'une femme humble et tremblante, mais pleine de foi, et à qui maintenant il cachait sa propre gloire (1); ou leur ordonnait de la cacher, afin qu'ils sussent discerner dans les miracles l'édification de l'éclat, et l'utilité de leurs frères de leur honneur personnel.

CHAPITRE XXIII.

Continuation de la même matière. Les miracles de Jésus-Christ sont indubitables, et ils sont des preuves convaincantes de sa divinité. 1. Résurrection du fils unique de la veuve de Naïm, prouvée par des circonstances qui ne peuvent être suspectes. 2. Résurrection du Lazare; 3. preuves certaines de sa mort. Preuves manifestes de sa résurrection; 4. conséquences légitimes et nécessaires d'un tel miracle, qui prouve tout, en prouvant que Jésus-Christ est la résurrection et la vie. Réponse à une objection.

ARTICLE PREMIER. — *Résurrection du fils unique de la veuve de Naïm, prouvée par des circonstances qui ne peuvent être suspectes*

La résurrection dont je viens de parler n'est point le premier miracle que Jésus-Christ ait fait en ce genre; car il avait déjà ressuscité un jeune homme auprès de Naïm, ville de Galilée, avec des circonstances encore plus étonnantes et plus publiques. Comme il était près de la porte de cette ville avec ses disciples (*Luc, VII, 4 et suiv.*) et une grande foule, de peuple qui le suivait; il arriva qu'on portait en terre un mort qui était fils unique d'une femme, et cette femme était veuve; et elle était alors accompagnée d'une grande quantité de personnes de la ville. Le Seigneur l'ayant vue, ses entrailles en furent émues de compassion, et lui dit: Ne pleurez point, et s'approchant il toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent, et il dit: Jeune homme, levez-vous, je vous le commande. En même temps le mort se leva en son séant et commença à parler; et Jésus le rendit à sa mère. Tous ceux qui étaient présents furent saisis de frayeur, et ils glorifiaient Dieu disant (*Luc, VII, 1*): Un grand prophète s'est levé parmi nous, et Dieu a visité son peuple.

De quoi l'homme le plus soupçonneux pourrait-il ici se défier? Jésus-Christ venait de Capharnaüm, où il avait guéri le serviteur du centenier. Il arrive dans le temps du convoi, il le trouve à la porte de la ville, suivi d'une grande partie des habitants. La mère, qui avait perdu son fils unique, fondait en larmes. Le tombeau était préparé, on allait

(1) Il l'avait cachée à ceux qu'il n'avait pas pris avec lui, et il ordonnait aux autres de la cacher, en leur fermant la bouche.

mettre le mort. Ou pourrait être la feinte? Si dans de telles circonstances la mort n'est pas certaine, que faut-il de plus pour en être assuré? et si elle est certaine, comment la résurrection dans les mêmes circonstances et devant les mêmes témoins peut-elle être douteuse?

Mais que sais-je, dira peut-être un homme timide et chancelant dans la foi, si la mort et la résurrection ont été fidèlement rapportées et si elles ont été réelles? Il n'est plus permis après tant de preuves de la sincérité des évangélistes et de la vérité des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, de revenir à ce premier doute : mais je veux bien néanmoins y avoir égard, pourvu qu'on ne pousse pas ce doute jusqu'à la folie, et qu'on ne l'étende pas jusqu'aux faits les plus indifférents, ou qui même paraissent contraires au dessein des évangélistes, qui auraient eu quelque intérêt pour la gloire même de Jésus-Christ à les supprimer.

Il est dit que le bruit de ce miracle se répandit partout (*Luc, VII, 17 et suiv.*), aussi bien que la réflexion du peuple, qu'un grand prophète paraissait, et que Dieu avait visité son peuple; que les disciples de saint Jean lui en parlèrent, et que lui, choisit deux d'entre eux pour les envoyer à Jésus-Christ et pour lui dire : *Etes-vous celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre? Ils vinrent en effet à Jésus et lui dirent : Jean-Baptiste nous a envoyés à vous pour vous dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre?*

Une telle question faite par des députés publics, qui la proposèrent à Jésus-Christ devant tout le monde, paraissait une rétractation des anciens témoignages que S. Jean lui avait tant de fois rendus, ou pour le moins elle semblait marquer de l'hésitation et du doute dans son sentiment, et par conséquent de la variation. Aussi, Jésus-Christ, pour prévenir l'injuste conséquence qu'en on pouvait tirer (*Ibid., 24*), parla hautement de la constance et de la fermeté de saint Jean après le départ de ses députés, et de la lumière divine qui l'éclairait, supérieure même à celle des prophètes. Une députation et une telle question n'auraient donc pas été du goût des personnes zélées pour la gloire de Jésus-Christ, et l'on peut assurer sans crainte qu'ils ne les eussent point inventées. Il faut donc les regarder comme certaines, et par conséquent, le miracle qui en fut l'occasion, comme certain.

La chose devient encore plus évidente (*Ibid., 20*), quand on examine ce que Jésus-Christ fit en présence des députés de saint Jean et ce qu'il leur dit; car il guérit à leurs yeux plusieurs malades, délivra des malins esprits ceux qui en étaient possédés, rendit la vue à plusieurs aveugles, et il ajouta : *Allez dire à Jean ce que vous venez de voir et d'entendre; que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent et que l'Evangile est annoncé aux pauvres.* Il n'est point dit que Jésus-Christ ait

alors actuellement ressuscité quelqu'un, comme il l'est dit des autres miracles qu'il fit en leur présence : mais la résurrection du jeune homme de Naïm était récente. C'était elle dont ils avaient parlé avec étonnement et avec une secrète jalousie à leur maître; et elle est marquée séparément dans ces paroles : *Allez dire ce que vous venez de voir et d'entendre (Ibid., 22).*

Si l'on veut néanmoins que dans ce temps-là même quelque mort ait été ressuscité, je ne m'y oppose pas. La résurrection faite à Naïm n'en sera que plus sûre : et je me contente d'observer qu'il faut que les miracles faits en présence des députés de Jean, défiant alors et jaloux, aient été bien frappants et bien indubitables pour avoir pu les convaincre; et que la résurrection des morts, arrivée à leurs yeux ou très-nouvelle et très-récente, ait été bien constante et bien avérée, pour les avoir contraints de donner à Jésus-Christ la préférence sur leur maître, d'aimer sa gloire au lieu d'en être blessés, et de le reconnaître pour le Messie attendu, au lieu de le considérer comme rival de Jean-Baptiste; car c'est ce que signifient ces paroles que Jésus-Christ ajoute : Bienheureux est celui à qui je ne serai point une occasion de chute et de scandale, c'est-à-dire à qui mes miracles et ma gloire n'excitent point un sentiment de tristesse et d'envie, et qui ne sera pas affligé en secret de ce qui édifie et console les autres.

ARTICLE II. — Résurrection du Lazare. Preuves certaines de sa mort.

Je suis persuadé que pendant que je m'arrête à prouver la vérité de cette résurrection du jeune homme de Naïm, tout le monde pense à celle de Lazare dont l'éclat a été beaucoup plus grand, et les suites ont été plus importantes; et il est temps en effet de l'examiner, mais d'une manière simple et naturelle dont tout le monde soit capable et dont les plus grands et les plus petits esprits puissent également juger. Il ne faut pour cela qu'établir nettement la vérité de la mort du Lazare et prouver de la même sorte sa résurrection, en montrant la liaison nécessaire de ces deux événements avec des circonstances qui n'ont pu être ni feintes ni suspectes.

Lorsqu'on célébrait à Jérusalem la fête de la dédicace, *les Juifs s'assemblèrent (Jean, X, 22 et suiv.) autour de Jésus-Christ dans la galerie de Salomon, et lui dirent : jusqu'à quand tiendrez-vous notre esprit en suspens! Si vous êtes le Christ dites-le nous clairement. Jésus leur répondit : Je vous l'ai dit, et vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi... Mon Père et moi sommes une même chose. Les Juifs alors prirent des pierres pour le lapider; et Jésus leur dit : J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par la puissance de mon Père, pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous? Les Juifs lui répondirent : Nous ne vous lapidons point pour une bonne œuvre, mais à cause de votre blasphème; parce qu'étant homme, vous vous faites Dieu. Jésus leur répara-*

tit... Si je ne fais point les œuvres de mon Père, ne me croyez pas, mais si je les fais... croyez que le Père est en moi, et moi dans le Père. Ils voulurent alors se saisir de lui, mais il sortit d'entre leurs mains et il se retira au delà du Jourdain, au lieu où saint Jean avait habité lorsqu'il baptisa. Il n'y a rien de plus circonstancié ni de plus sincère que ce récit, qui prouve non seulement l'absence de Jésus-Christ, mais son éloignement de Béthanie et de Jérusalem pendant la maladie de Lazare.

Lorsqu'il était au delà du Jourdain (Jean, I, 3 et suiv.), Marie et Marthe, sœurs de Lazare, envoyèrent lui dire : Seigneur, celui que vous aimez est malade ; ce que Jésus ayant entendu, dit : Cette maladie n'a point la mort pour fin et pour terme, mais elle est pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu en soit glorifié. Voilà une prophétie claire et précise dont l'événement décidera. Mais dans de telles circonstances elle ne peut être suspecte. On verra dans la suite s'il viendra quelque gloire au Fils de Dieu d'une telle maladie. Jésus après cette nouvelle demeura deux jours au lieu où il était, et il dit ensuite à ses disciples : Retournons en Judée. Ses disciples lui dirent : Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs vous voulaient lapider (il était donc vrai qu'ils l'avaient voulu et que Jésus-Christ s'était retiré pour l'éviter), et vous retournez encore là. Jésus leur répondit : il y a douze heures dans le jour, si quelqu'un marche dans le jour, il ne se heurte point ; et il ajouta, notre ami Lazare dort, mais je vais le réveiller. Ses disciples lui répondirent : Seigneur, s'il dort, il sera guéri. Mais Jésus entendait parler de sa mort, au lieu qu'ils croyaient qu'il leur parlait du sommeil de ceux qui dorment. Jésus donc leur dit clairement : Lazare est mort : et je me réjouis pour l'amour de vous de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez ; mais allons à lui. Qui peut douter que les choses ne se soient passées comme on les rapporte ? L'intérêt de Jésus-Christ était-il de laisser mourir Lazare, s'il était incapable de le ressusciter ? et s'il eût voulu feindre de le ressusciter, était-il de sa prudence de différer si longtemps son retour ? enfin lui convenait-il de s'engager si clairement à lui rendre la vie avant que d'être sur les lieux et d'être instruit par lui-même de toutes choses ?

Jésus étant venu trouva qu'il y avait déjà quatre jours que Lazare était dans le tombeau : et comme Béthanie n'était éloigné de Jérusalem que d'environ quinze (A) stades, plusieurs Juifs étaient venus voir Marthe et Marie pour les consoler de la mort de leur frère. La mort de Lazare était donc publique à Jérusalem, puisqu'il en était venu diverses personnes à Béthanie pour consoler les deux sœurs, et toutes ces personnes savaient depuis quel temps Lazare était dans le tombeau. Comment donc aurait-on choisi une telle compagnie, un tel lieu, un tel voisinage de Jérusalem, une famille qui y était si connue, si l'on avait prétendu imposer au public ?

Marthe ayant appris que Jésus était venu, alla au-devant de lui..... et elle lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort ; mais je sais que Dieu vous accordera encore à cette heure tout ce que vous lui demanderez. Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera. Marthe lui dit : Je sais qu'il ressuscitera dans la résurrection générale au dernier jour. Jésus lui répartit : Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand il serait mort vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Croyez-vous cela ? Elle lui répondit : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde. Jésus-Christ n'avait point encore parlé d'une manière si forte et si précise : Il est, dit-il, la résurrection et la vie : Il exige de Marthe qu'elle le croie sans hésiter, et qu'elle le confesse le fils du Dieu vivant ; et il l'assure que son frère ressuscitera, non seulement au dernier jour, mais dans quelques moments. Si ce dernier arrive, comment ne pas croire le reste ? mais c'est cela même qui m'oblige à examiner sévèrement si Lazare est mort, et si le fait est aussi certain qu'on le dit.

Marthe, après la confession de foi qui lui a été rapportée, vint dire en secret à Marie, sa sœur : le Maître est venu, et il vous demande ; et elle l'ayant entendu se leva aussitôt et le vint trouver. Jésus n'était pas encore entré dans le bourg, mais il était encore au même lieu où Marthe l'avait rencontré. Circonstance remarquable à dessein, pour éloigner tout soupçon de collusion et de concert, et pour faire voir que tout se passa dans le public et à la vue de tout le monde.

Les Juifs qui étaient avec Marie dans la maison, et qui la consolait, ayant vu qu'elle s'était levée si promptement et qu'elle était sortie, la suivirent, en disant : elle va au sépulchre pour y pleurer. Ces Juifs me font un grand plaisir, et de tels témoins me rassurent fort. L'opinion qu'ils ont de Marie me prouve que tout est ici sérieux, et que sa douleur est très-grande ; mais surtout je suis bien aise qu'ils l'aient suivie, car ils vont être présents à tout le reste.

Marie étant venue au lieu où était Jésus, se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. Jésus voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit et se troubla lui-même, et il leur dit : Où l'avez-vous mis ? Ils lui répondirent : Seigneur, venez et voyez ; et Jésus pleura. Qui peut tenir contre ces circonstances ? et quelle défiance ne doit point céder aux larmes des assistants et de Jésus-Christ même ? J'attends néanmoins qu'on aille au sépulchre ; la vue d'un tel lieu fera plus d'impression sur les sens ; et puisqu'il s'agit de vérifier la mort, c'est le tombeau qui doit m'en convaincre.

Les Juifs, ayant vu Jésus répandre des larmes dirent entre eux : Voyez comment il fait ; mais quelques-uns ajoutèrent : Celui-ci qui a ouvert les yeux d'un aveugle-né, ne pouvait-il pas faire aussi que cet homme ne mourût point ? De tels discours sont pour moi d'un

(1) Un peu plus d'une demi-lieue. Il y avait huit stades dans un mille, et trois milles font une lieue.

grand prix ; car ils prouvent que Jésus-Christ était réellement touché, et que sa douleur était regardée par les Juifs, non seulement comme un effet de l'amitié, mais aussi comme une marque de faiblesse et d'impuissance par rapport à la mort, ce qui achève de me persuader que selon eux elle était indubitable et sans remède. Je fais aussi grand cas de ce qui est dit de l'aveugle-né : c'est un bon témoignage et qui ne vient pas de personnes suspects.

Jésus frémissant de nouveau en lui-même, vint au sépulcre. C'était une grotte, et l'on avait mis une pierre par-dessus. Jésus leur dit : Otez la pierre. Marthe, qui était la sœur du mort, lui dit : Seigneur, il sent déjà mauvais, car il est là depuis quatre jours. J'avoue que je ne me serais pas attendu à cette remontrance de la part de Marthe, si pleine de foi, à qui Jésus-Christ avait dit en termes précis que son frère ressusciterait, et à qui il avait assuré qu'il était lui-même la résurrection et la vie, en exigeant d'elle qu'elle le crût. Mais je comprends comment les difficultés l'étonnèrent, quand elle les compara dans ce moment décisif avec le dessein de Jésus-Christ, et comment elle fut elle-même effrayée des obstacles qu'il devait surmonter, et c'est sa crainte même qui bannit la mienne ; car je vois désormais que tout est véritable et sincère, et que la corruption a déjà défiguré le corps qui est depuis quatre jours dans le sépulcre.

Jésus répondit à Marthe : Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu ? Ils ôtèrent donc la pierre, et Jésus levant les yeux en haut, dit ces paroles : Mon Père, je vous rends grâce de ce que vous m'avez exaucé. Pour moi je sais bien que vous m'exaucez toujours, mais je dis ceci pour ce peuple qui m'entourne, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé. Ayant dit ces mots, il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors. A l'instant celui qui était mort sortit, ayant les pieds et les mains liés de bandes, et son visage était enveloppé d'un suaire. Jésus leur dit : Déliez-le, et le laissez aller.

ARTICLE III. — Preuves manifestes de la résurrection du Lazare.

Avant que de me livrer à la joie d'une si étonnante résurrection, je m'approche pour considérer Lazare avant qu'on le délie. J'examine le suaire, qui l'aurait étouffé s'il eût été vivant. Je regarde ses bras et ses jambes, liés de bandelettes, selon la manière des Juifs, et je ne comprends pas quelle vertu l'a poussé au dehors du tombeau, ne pouvant avoir de soi-même aucun mouvement. Enfin je vois, lorsqu'on lui découvre le visage, qu'il est plein de vie et même de santé, et qu'il n'attend pour marcher que la liberté qu'on se hâte de lui rendre : et pour lors je me prosterne devant celui qui vient de prouver d'une manière si surprenante et si inouïe qu'il est le Messie, envoyé par le Père céleste, et qu'il est véritablement la résurrection et la vie, puisqu'il anime par une seule parole un cadavre que la corruption avait déjà infecté.

Je voudrais seulement qu'une résurrection d'un si grand éclat eût des suites, et que ces suites fissent tellement partie de l'histoire de Jésus-Christ et des Juifs, qu'on ne pût les en séparer. Je continue donc à lire ; et je trouve encore plus que je n'ai désiré.

Plusieurs d'entre les Juifs, dit saint Jean (VI, 11, 45), présents au spectacle avec tous les apôtres, qui étaient venus voir Marie et Marthe (et les consoler), et qui avaient vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui. Mais quelques autres allèrent trouver les pharisiens, et leur rapportèrent ce miracle. Les princes des prêtres et les pharisiens tinrent donc conseil ensemble, et dirent : que faisons-nous ? cet homme fait plusieurs miracles. Si nous le laissons agir de la sorte, tous croiront en lui ; et les Romains viendront et ruineront notre ville et notre nation.... il faut, dit Caïphe, grand prêtre, qu'un seul homme meure pour le peuple (v, 52), et que toute la nation ne périsse pas. Ainsi depuis ce jour (la mort de Jésus-Christ fut résolue), et ils ne consultaient que sur la manière de le faire mourir ; et ce fut pour cela que Jésus s'en alla au pays qui est auprès du désert, en une ville nommée Ephraïm où il demeura avec ses disciples.

Les prêtres et le conseil ne s'exposent pas à examiner la vérité du miracle, comme ils l'avaient fait à l'égard de l'aveugle-né. La considération de Lazare et de ses sœurs, qui n'étaient pas du petit peuple, le nombre des témoins qui étaient aussi personnes de distinction, et qui avaient rempli Jérusalem de cette nouvelle à leur retour ; et la crainte d'ajouter un nouvel éclat à un miracle qu'ils désiraient étouffer, s'ils avaient paru en douter, les portèrent à conclure la mort de Jésus-Christ, et à mettre ainsi fin à ses miracles. Le mot de Caïphe devenu célèbre, qu'il fallait qu'un seul homme mourût pour le peuple, et la retraite de Jésus-Christ vers le désert, sont des preuves de cette délibération.

Mais six jours avant la pâque, Jésus vint à Béthanie où était Lazare (Jean. XII, 1 et suiv.) qu'il avait ressuscité d'entre les morts. On lui apprêta là à souper : Marthe servait, et Lazare était un de ceux qui étaient à table avec lui, et Marie ayant pris une livre d'huile de parfum de vrai nard, qui était de grand prix, le répandit sur les pieds de Jésus et les essuya de ses cheveux, et la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum. Alors l'un de ses disciples, savoir, Judas Iscariote, qui devait le trahir, commença à dire : Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cents deniers (environ 115 livres) qu'on aurait donnés aux pauvres ? Ce qu'il disait, non qu'il se souciait des pauvres, mais parce qu'il était larron, et qu'il gardait la bourse et l'argent qu'on y mettait (Matth., XXXVI, 14 ; Marc., XIV, 10), (cette occasion détermina ce traître à aller trouver les princes des prêtres et à leur dire : Que voulez-vous me donner, et je vous le mettrai entre les mains ? Et ils convinrent de lui donner trente pièces d'argent.

Voilà des faits d'une extrême conséquence. Jésus quitte sa retraite vers le temps de Pâques, où Jérusalem se remplissait d'une multitude infinie de Juifs ; il vient à Béthanie, et

dans la maison d'un homme très-connu (1), appelé Simon le lépreux, parce qu'il l'avait été; on lui apprête à souper: Lazare est un des conviés; Marthe et Marie ses sœurs y assistent; et celle-ci répand sur les pieds de Jésus-Christ et ensuite sur sa tête un précieux parfum. Cette profusion déplaît à Judas; il va trouver les prêtres pour leur vendre son maître, et il en reçoit trente pièces d'argent. Comment séparer ces circonstances? Comment nier le repas? Comment nier l'effusion du parfum? Lazare est un des conviés. Sa mort précédente peut-elle être niée? Sa résurrection peut-elle être attestée d'une manière plus solennelle? Judas lui-même, avare, murmureur et traître, n'y met-il pas le dernier sceau? Son crime est-il une fiction? L'occasion de son crime a-t-elle pu être imaginée? Le prix dont il s'est contenté est-il chimérique? Et ne faut-il faire aucun état de la prophétie de Zacharie qui l'a si clairement prédit tant de siècles auparavant (2)?

Mais voici quelque chose de plus fort. *Une grande multitude de Juifs ayant su que Jésus était à Béthanie, y vinrent de Jérusalem non seulement pour Jésus, mais aussi pour voir Lazare qu'il avait ressuscité d'entre les morts. Mais les princes des prêtres tinrent conseil ensemble pour faire mourir aussi Lazare, parce que plusieurs des Juifs se retiraient d'avec eux à cause de lui, et croyaient en Jésus.* La curiosité de ceux qui venaient à Béthanie, est une suite naturelle de la vérité de la résurrection de Lazare; et leur foi en Jésus-Christ en est une autre suite, quoique dépendante de la grâce de Dieu. L'une et l'autre ont dû mettre en fureur les prêtres et les pharisiens ennemis de Jésus-Christ; et quoique je ne me fusse pas attendu à une résolution aussi cruelle et aussi insensée que celle d'ôter la vie à Lazare, comme si l'on eût pu empêcher que Jésus-Christ ne la lui rendit une seconde fois, je trouve dans un tel dessein inspiré par le désespoir, et dans tout le reste, des preuves publiques du miracle, qui excite la curiosité de plusieurs, porte quelques-uns d'eux à croire, et met en fureur ceux qui ne peuvent l'obscurcir.

Enfin, *le peuple qui était venu à la fête (de Pâques) ayant appris que Jésus venait à Jérusalem, prit des branches de palmiers et alla en foule au devant de lui, en criant: Béni soit le roi d'Israël qui vient au nom du Seigneur... Le peuple qui était avec lui, lorsqu'il appela Lazare du sépulcre, et qu'il le ressuscita d'entre les morts, en rendait aussi témoignage; et c'est aussi pour cette raison que le peuple était allé au devant de lui, ayant appris qu'il avait fait ce miracle. Mais les pharisiens dirent entre eux: Vous voyez que nous ne gagnons rien; voilà tout le monde qui court après lui.* Est-il possible de nier que Jésus-Christ ait fait son entrée à Jérusalem comme les évangélistes le rapportent? Faut-il regarder le concours du peuple qui alla au devant de lui

avec de palmes et de grandes acclamations, comme fabuleux? Peut-on détacher cet événement si public, des circonstances importantes qui l'accompagnent dans le récit des évangélistes? Et peut-on trouver une raison plus naturelle d'un tel concours et d'un tel triomphe que la résurrection de Lazare, dont plusieurs avaient été témoins et dont tout le monde était alors persuadé?

Pour moi après tant de preuves de tout genre entassées les unes sur les autres, je n'ai plus qu'à demander à quiconque n'en est pas accablé, ce qu'il faudrait donc pour lui rendre une résurrection pleinement certaine? à le prier de concerter lui-même les circonstances et les preuves auxquelles il se rendrait; et à penser longtemps aux moyens dont il se servirait pour s'assurer premièrement de la mort et ensuite de la résurrection; et je suis très-convaincu qu'après s'être épuisé en réflexions, il ne mettra jamais l'une et l'autre dans une aussi grande évidence que la mort et la résurrection de Lazare; et que la vérité dont il semble n'être pas content, surpassera tout ce qu'il s'efforcera d'y substituer par son imagination.

ARTICLE IV. — *Conséquences légitimes et nécessaires d'un tel miracle qui prouve tout, en prouvant que Jésus-Christ est la résurrection et la vie. Réponse à une objection.*

Ai-je donc tort maintenant de représenter à un esprit sage et modéré, premièrement la manière dont la divine Providence lui a facilité l'examen de la religion chrétienne dans l'histoire d'un seul miracle, qui prouve invinciblement que Jésus-Christ est le Messie, puisqu'il dit publiquement qu'il le fait pour le prouver, et qu'il est la résurrection et la vie, c'est-à-dire principe de l'une et de l'autre, et par conséquent Dieu, puisqu'avant que de le faire il s'attribue ces augustes qualités, et qu'il exige qu'on croie certainement qu'il les a? Tout n'est-il pas prouvé, si Jésus-Christ est le Messie et s'il est Dieu, et avons-nous après cela un autre devoir que celui de l'écouter et de lui obéir?

Ai-je tort de lui représenter en second lieu combien il serait inexcusable s'il s'obstinait à nier un miracle, dont la vérité est si sensible et si nécessairement liée à un grand nombre de circonstances dont il ne peut douter sans attaquer tous les fondements de l'histoire? Ai-je tort de lui demander s'il se conduirait avec prudence, en aimant mieux s'exposer au danger d'une perte éternelle que de croire un fait si autorisé? et s'il ferait un bon usage de sa raison en continuant d'écouter des doutes sur divers points de la religion, étant convaincu par cette seule preuve que tous ces doutes ne sauraient être fondés, puisqu'ils sont ici tous attaqués et détruits dans la racine?

Mais serait-il possible, me dit-il, que la résurrection d'un homme enterré depuis quatre jours, arrivée dans un lieu si près de Jérusalem, n'eût pas converti tout le monde? Je réponds que plusieurs en furent touchés

(1) Saint Matthieu et saint Marc, dans les lieux cités, disent que ce fut chez lui que Jésus soupa.

(2) Zach. 11, 12, et Math. 27, 9.

et crurent en Jésus-Christ (1); mais que cette foi, si elle fut sincère, ne fut pas l'effet du miracle extérieur qui n'en était que l'occasion; que le peuple était préparé à croire, comme il parut à l'empressement avec lequel il alla au devant de Jésus-Christ, et aux acclamations avec lesquelles il le reçut lorsqu'il fit son entrée à Jérusalem; mais qu'il fut empêché de suivre son penchant et son inclination, par la faction des prêtres et des pharisiens qui avaient la principale autorité dans la religion; que l'ignominie de la croix, absolument contraire à ses préjugés et à ses espérances, mit ensuite un voile sur ses yeux semblable à celui qu'il avait déjà sur son cœur, qui lui cacha Jésus-Christ; que les prêtres et les pharisiens s'étaient déjà si ouvertement déclarés contre lui, que ses miracles ne faisaient plus que les irriter et le leur rendre odieux; que leur haine avait éclaté dès qu'ils s'étaient crus méprisés, c'est-à-dire dès que le masque de l'hypocrisie leur avait été arraché; que les vices qui aveuglent plus l'esprit, et qui répandent de plus grandes ténèbres dans le cœur sont l'orgueil et l'envie, quand le mérite et la vertu d'un homme extraordinaire les ont mis au désespoir; que ces passions ne peuvent être satisfaites que par des desseins cruels et violents; et que c'était par cette voie que les conseils profonds du Père céleste sur son fils devaient être accomplis selon les prophètes et selon la remarque qu'en a faite saint Jean (XII, 37): *Quoique Jésus-Christ, dit-il, eût fait tant de miracles devant les Juifs, ils ne croyaient point en lui, afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie: Seigneur, qui a cru à la parole qu'il a entendue de nous, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé? C'est pour cela qu'ils ne pouvaient croire, parce qu'Isaïe a dit encore: il a aveuglé leurs yeux, et il a endurci leur cœur afin qu'ils ne voient point des yeux, qu'ils ne comprennent point du cœur et qu'ils ne se convertissent point, et que je ne les guérisse pas. Isaïe a dit ces choses lorsqu'il a vu sa gloire et qu'il a parlé de lui.*

C'est là ce qui doit fermer la bouche à tout le monde. Il était prédit que les Juifs ne croiraient pas; qu'ils verraient les plus grands miracles comme ne les voyant pas; et que leur cœur aveuglé ne ferait aucun usage de ce qui paraissait le plus capable de les toucher: ainsi c'eût été un préjugé contre Jésus-Christ, si presque tous les Juifs, frappés de l'évidence de ses miracles, avaient cru en lui; car les prophètes avaient prédit le contraire et donné comme une marque à laquelle on devait reconnaître le véritable Messie, l'incrédulité presque générale de la nation à son égard (2).

CHAPITRE XXIV.

Nouvelle preuve de la vérité des miracles faits par Jésus-Christ. 1^{re} preuve: Pouvoir donné par Jésus-Christ à ses apôtres et aux

(1) Comme il est dit c. 11, 45, etc. 12, 41.

(2) Voyez seconde partie, ch. 15, 16, 17, p. 290 et suiv.

soixante-douze disciples de faire des miracles en son nom; 2^e preuve: Les calomnies des Juifs, en attaquant certaines circonstances des miracles de Jésus-Christ, en démontrent la vérité; 3^e preuve: Jalousie des habitants de Nazareth; 4^e preuve: Les reproches que Jésus-Christ fait aux villes où il avait fait plusieurs miracles établissent invinciblement leur certitude et leur notoriété; 5^e preuve: Tradition ancienne des Juifs qui conviennent des miracles de Jésus-Christ, mais qui les attribuent à la prononciation du nom de Dieu ou à la magie. Réfutation de la calomnie des Juifs par rapport à la magie.

ARTICLE PREMIER. — *Pouvoir donné par Jésus-Christ à ses apôtres et aux soixante-douze disciples de faire des miracles en son nom.*

Je serais infini, si je m'attachais à montrer que beaucoup d'autres miracles de Jésus-Christ ont des caractères indubitables de vérité, et que plus on en étudie les circonstances, plus on en découvre la certitude; mais je ne puis m'empêcher d'en faire observer un très-singulier, inouï jusque-là, et qui en comprend une infinité d'autres; c'est le pouvoir que Jésus-Christ donna à ses apôtres de faire eux-mêmes des miracles en son nom, en les envoyant deux à deux prêcher l'Evangile dans toute la Judée. *Il leur donna, dit saint Matthieu (chap. X, v. 1, 7, 8), l'un des douze envoyés, puissance sur les esprits impurs, pour les chasser, et pour guérir toutes sortes de maladies et de langueurs. Annoncez, leur dit-il, que le royaume du ciel est proche; rendez la santé aux malades; ressuscitez les morts; guérissez les lépreux; chassez les démons; donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.*

Y eut-il jamais d'exemple d'une telle commission? et en quels termes est-elle donnée? Chaque parole est une source de prodiges. Toute la nature est ici soumise à des hommes auparavant inconnus: la mort est comprise dans l'étendue de leur pouvoir, et tous les démons leur sont assujettis. Quel est donc celui qui non seulement est le maître de tout, mais qui fait que tout obéit à ses serviteurs? Faut-il lui demander à lui-même des miracles, pendant qu'il donne par un seul mot à ses ministres la commission de faire en son nom tous ceux qu'ils jugeront nécessaires? et peut-on douter qu'il ne soit la source de tout le pouvoir qu'il donne à ses envoyés, puisqu'il n'a besoin pour le leur communiquer que de le vouloir?

Mais est-il bien vrai, dira-t-on, qu'il le leur ait réellement communiqué? la preuve en est facile. Il n'y a qu'à demander aux apôtres si leur commission a été sans effet ou si elle a été sérieuse et réelle. *Etant partis, dit saint Marc, ils prêchaient aux peuples qu'ils fissent pénitence (chap. VI, v. 12 et 23). Ils chassaient beaucoup de démons: ils oignaient d'huile plusieurs malades et les guérissaient. Ils allaient, dit saint Luc (ch. IX, v. 6),*

de village en village, annonçant l'Évangile et guérissant partout les malades. Cela est clair, l'effet répondit aux paroles : le nom seul de Jésus-Christ fit partout des prodiges.

Et certainement c'aurait été de sa part un moyen bien sûr de détacher les apôtres de la confiance qu'ils avaient en lui, que de les charger de guérir partout les malades, les lépreux, les possédés, et de ressusciter même les morts, en invoquant son nom, et de leur prouver ensuite la faiblesse de ce nom impuissant par plusieurs essais qui n'auraient jamais réussi. Les apôtres auraient été convaincus mille fois par leur expérience que le pouvoir qu'on leur avait donné n'était qu'imaginaire. Ils en auraient conclu avec raison que l'Évangile dont ils étaient les prédicateurs était faux. Et ils se seraient plaints à leur retour de s'être exposés autant de fois à la risée et à la honte publique, qu'ils avaient eu la témérité de vouloir guérir les malades par une voie qui n'avait réussi pour aucun.

Ces réflexions, solides par elles-mêmes, reçoivent une nouvelle force d'une seconde mission que fit encore Jésus-Christ de soixante et douze disciples choisis qu'il envoya deux à deux comme les apôtres, pour le précéder dans les lieux où il devait aller lui-même prêcher en personne. Car il leur donna les mêmes instructions et le même pouvoir de faire des miracles qu'aux apôtres (*Luc, X, 1 et 9*) ; et il est absolument contre toute vraisemblance que ces nouveaux envoyés eussent accepté une pareille commission, si la première n'avait eu aucun succès, et si elle n'avait attiré que de la confusion aux douze apôtres et à Jésus-Christ même, qui aurait ruiné ses affaires et décrédité sa doctrine, s'il s'était fait précéder par des imposteurs ou par des visionnaires, et qui aurait trouvé tous les esprits prévenus contre lui, bien loin de les avoir préparés à l'écouter avec docilité, si deux missions de suite n'avaient rien fait d'extraordinaire et de merveilleux en son nom, quoiqu'elles eussent fort exalté son efficace et son pouvoir.

Aussi est-il écrit que les soixante et douze disciples éprouvèrent que les promesses de Jésus-Christ étaient exactes et véritables, et qu'à leur retour ils lui vinrent dire avec joie : *Seigneur, les démons mêmes nous sont assujettis par votre nom* ; et que Jésus-Christ leur répondit : *Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair... ne mettez pas néanmoins votre joie en ce que les impurs vous sont soumis : mais réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits dans le ciel* (*Ibid., 17 et suiv.*). Par ces dernières paroles Jésus-Christ ajoute un dernier degré de certitude aux miracles de ses députés et au pouvoir qu'il leur avait donné : car en les avertissant de n'y mettre pas leur principale confiance, et de n'en faire pas le principal objet de leur joie, il suppose la notoriété de ces merveilles également connues de tous, et capables d'inspirer à ses disciples une secrète enflure de cœur, si de plus grandes espérances et de

plus solides biens promis aux humbles et aux petits, n'en étaient le remède.

ARTICLE II. — *Les calomnies des Juifs, en attaquant certaine circonstance des miracles de Jésus-Christ, en démontrent la vérité.*

S'il était nécessaire après tant de preuves des miracles de Jésus-Christ, de citer ses ennemis mêmes pour témoins de leur vérité, on verrait qu'ils ont été forcés de la reconnaître, et que leurs calomnies mêmes en sont un aveu. Il chasse, disaient-ils, les démons (1), mais c'est par le prince des démons qu'il les chasse. Il fait le jour du sabbat ce qu'il n'est pas permis de faire (2). Il ordonne à un paralytique de trente-huit ans de se lever et de porter son lit dans ce jour de repos ; cela est-il supportable (3) ? Il détrempe de la boue dans un semblable jour pour ouvrir les yeux d'un aveugle-né : n'est-il pas évident qu'un tel homme n'est point envoyé de Dieu (4) ? Il affecte de guérir une main sèche, et de (5) redresser une femme courbée depuis plusieurs années, en pleine synagogue, et dans ce saint jour : cette témérité se peut-elle excuser ? N'y a-t-il pas six jours dans la semaine où l'on peut être guéri ? et faut-il au mépris du sabbat rendre ainsi la santé ou même la demander ?

Je ne sais quelles démonstrations seraient plus claires que ces reproches publics, qui sont à la vérité très-frivoles et très-injustes, mais qui supposent des miracles réels et si évidents que l'envie ne peut les obscurcir, et qui n'ont pu venir dans l'esprit de personne avant que la haine jointe à l'impuissance les eût inventés.

ARTICLE III. — *Jalousie des habitants de Nazareth.*

Pourquoi, disaient les habitants de Nazareth (6) à Jésus-Christ, ne faites-vous pas dans votre patrie les miracles que vous faites ailleurs ? Nous avons tantouï parler des merveilles que vous avez faites à Capharnaüm, pourquoi nous préférez-vous des étrangers ? Cette plainte, quoique injuste et formée par l'orgueil et l'envie, est une attestation des miracles faits à Capharnaüm. On les aurait niés, au lieu d'en demander de semblables, s'ils n'avaient été certains et publics. Et en effet, lorsque Jésus-Christ rapporta les exemples de Naaman Syrien, et de la veuve de Sarepta Phénicienne, pour prouver qu'il

(1) Scribæ dicebant: Beelzebuth habet, et in principe demoniorum ejicit dæmonia. *Marc. 3, 22. Luc. 11, 15.*

(2) Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato. *Ibid.*

(3) Non est hic homo a Deo, qui sabbatum non custodit. *Joan., 9, 16.*

(4) Interrogabant eum, si licet sabbatis curare, ut accusarent eum. *Matth. 9, 10.*

(5) Archisynagogus indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ: Sex dies sunt in quibus oportet operari: in his ergo venite et curamini, et non in die sabbati. *Luc. 13, 14.*

(6) Quanta audivimus facta in Capharnaüm, fac et in patria tua. *Luc. 4, 25.*

était libre de faire des miracles où il voulait, et de préférer les étrangers à ses concitoyens, ils ne l'accusèrent pas d'impuissance, mais ils furent si offensés d'une préférence qui blessait leur orgueil, qu'ils voulurent le précipiter; et par cette jalousie, convertie en fureur, ils témoignèrent combien la préférence était réelle, combien par conséquent les miracles faits dans les autres villes étaient réels, de faux bruits et de faux miracles reconnus pour tels, ne pouvant exciter que du mépris, et non une furieuse jalousie.

ARTICLE IV. — *Les reproches que Jésus-Christ fait aux villes où il avait fait plusieurs miracles établissent invinciblement leur certitude et leur notoriété.*

L'impénitence des villes (1) où Jésus-Christ avait fait tant de prodiges devient encore une preuve de leur vérité, non comme impénitence, mais comme publiquement reprochée. Car il est contre toute vraisemblance que Jésus-Christ eût accusé les habitants de Capharnaüm, de Béthsaïde, de Corozain et des autres villes d'être plus durs et plus impénitents que les Tyriens et les Sidoniens, et plus coupables que les habitants de Sodome, pour avoir vu sans se convertir tant de prodiges et tant de miracles, dont les infidèles et les hommes les plus corrompus eussent été si touchés, qu'ils auraient fait une pénitence publique, et se seraient couverts de cilices et de cendres. Ces comparaisons si odieuses à l'orgueil naturel, et si contraires à l'opinion que les Juifs avaient de leur justice, les auraient sans doute portés à nier absolument ces prodiges s'ils avaient été douteux, ou à les diminuer s'ils n'avaient eu un très-grand éclat. Et Jésus-Christ se serait exposé à la censure publique, au lieu de se rendre terrible dans ses anathèmes, si l'évidence n'avait été pleinement pour lui.

ARTICLE V. — *Tradition ancienne des Juifs, qui conviennent des miracles de Jésus-Christ, mais qui les attribuent à la prononciation du nom de Dieu, ou à la magie.*

Enfin les Juifs contemporains de Jésus-Christ furent si persuadés qu'il avait fait des miracles, que la tradition s'en conserva parmi leurs descendants, et qu'il en reste des vestiges dans leurs anciens monuments, où ils sont attribués au secret que Jésus-Christ avait trouvé de bien prononcer le nom de *Jéhovah*, ou à la magie que sa mère avait apprise en Egypte.

(1) *Cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent penitentiam. Væ tibi Corozain, væ tibi Bethsaida: quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere penitentiam egissent. Verumtatem dico vobis: Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis. Et tu Capharnaüm, nunc quid usque in cælum exaltaberis et usque in infernum descendes: quia si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, forte mansissent usque in hanc diem. Verumtamen dico vobis, quia terra Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi. Matth. 11, 20 et suiv.*

Ces suppositions, dont l'une est ridicule et l'autre impie, sont des preuves du fond; et elles en sont des témoignages d'autant plus certains, qu'ils sont arrachés à la haine et à l'envie par l'évidence. Nous n'avons pas besoin des Juifs pour apprendre d'eux par quelle vertu Jésus-Christ faisait des prodiges. Il nous suffit qu'ils avouent qu'il en a fait. C'est une conjecture digne de leur stupidité que de les attribuer à la prononciation littérale d'un mot; et c'est une calomnie digne de leur impiété que de les attribuer à Satan et à la magie. Ils se déclarent par cette noire accusation dignes enfants de leurs pères, qui voulaient que Jésus-Christ guérît les possédés (*Beelzebub habet. Marc, III, 22*), parce qu'il l'était lui-même, et qu'il chassât les moindres démons, parce qu'il en avait reçu le pouvoir de *Béelzebub*, leur prince et leur chef. Cette calomnie est repoussée par Jésus-Christ même, par (1) des raisonnements invincibles dont il résulte au moins un renoncement public à Satan, une exécration solennelle de son prétendu pouvoir, et une qualification du crime qui attribuait à cet esprit de mensonge les œuvres du Saint-Esprit, si terrible et si fulminante, que ce crime est traité d'irrémissible à jamais, ne pouvant obtenir de pardon ni dans ce siècle, ni dans le siècle futur. Les magiciens témoignent-ils ainsi leur horreur pour celui dont ils sont les ministres? Renoncent-ils ainsi celui dont ils tiennent le pouvoir? Et s'il est vrai que les moindres démons cèdent à leur prince, est-ce un moyen pour s'assujettir les plus faibles, que de détester celui qui le commande? On a honte de répondre sérieusement à de telles calomnies dont l'ignominie retombe sur ceux qui les opposent à la vérité, et qui traitent de fables dans d'autres occasions tout ce qu'on dit de la magie.

ARTICLE VI. — *Réfutation de la calomnie des Juifs par rapport à la magie.*

Que les Juifs et ceux qui autorisent leurs injustes soupçons écoutent ce que dit une légion de démons prosternée aux pieds de Jésus-Christ, et qu'ils apprennent de ces esprits effrayés quel est celui qui leur commande avec empire, et quel pouvoir il a de les précipiter dans l'abîme. *Jésus, Fils de Dieu*, disaient-ils, *qu'y a-t-il entre vous et nous (Matth., VIII, 29)?* (Que la calomnie entende cela et qu'elle cherche d'autres ténèbres que celles de l'enfer même pour s'y cacher): *Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps? Nous vous supplions de ne point nous commander d'aller dans l'abîme (Luc, VIII, 31).* Qu'ils écoutent encore ce que dit l'un de ces esprits, contraint de sortir du corps d'un possédé avant même que Jésus-Christ lui en eût fait un commandement extérieur: *Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus de Nazareth? êtes-vous venu pour*

(1) Voyez Huet, *Démonstrat. Evang.*, pag. 421 et 422.

Bossuet, évêque de Meaux, *Discours sur l'histoire universelle.*

nous perdre ? Je sais qui vous êtes : vous êtes le saint de Dieu (Marc, 1, 23). Cette confession arrachée de la bouche même du mensonge est l'une des plus magnifiques et des plus augustes ; car c'est tout dire que de reconnaître Jésus-Christ pour le saint de Dieu, et néanmoins Jésus-Christ n'y répondit qu'en condamnant au silence celui qui le confessait et l'adorait en cette qualité : *Fais-toi, lui dit-il en le menaçant, et sors de cet homme* (Ib., v. 23).

Il fit taire de même plusieurs démons qui, en sortant du corps de plusieurs possédés, criaient : *Vous êtes le Fils de Dieu* (Luc, IV, 41) ; et il leur défendit avec menaces de parler, parce qu'ils savaient qu'il était le Christ. Une telle défense paraissait contraire aux progrès de l'Évangile, qui recevait un témoignage non suspect de la part des démons, puisqu'ils étaient forcés de le rendre dans le temps même que Jésus-Christ les traitait d'esprits impurs, et qu'il les contraignait de sortir par son ordre. Mais ce témoignage aurait pu dans la suite faire honneur aux démons et les faire regarder comme favorables à la vérité ; ils étaient indignes de le rendre ; tout ce qui venait d'eux était odieux ; et Jésus-Christ avait une telle aversion de ces impies, qu'il regardait son nom dans leur bouche comme profané, lors même qu'ils le louaient.

Si l'on dit que ces faits ont été avancés par les évangélistes pour faire honneur à Jésus-Christ, on ajoute à la force de mon raisonnement au lieu de l'affaiblir ; car les évangélistes n'ont pu les inventer que par une suite de leur haine contre le démon et contre tout ce qui peut venir de lui ; et une telle haine, qui leur a sans doute été inspirée par Jésus-Christ, est incompatible avec le soupçon de quelque commerce avec cet esprit de ténèbres, ou pour leur maître ou pour eux.

On a vu, quand il a été question des apôtres et de leurs miracles, combien leur doctrine a été opposée à toutes les curiosités criminelles et à tous les moyens de connaître l'avenir suggérés par le démon : combien ils se sont appliqués à détruire son empire, et à déraciner toutes les superstitions et toutes les suites de l'idolâtrie : combien ils ont eu en horreur son approbation et ses louanges, le condamnant au silence comme avait fait Jésus-Christ : combien ils ont été attentifs à exiger de tous ceux qui reçoivent le baptême de renoncer à Satan et à ses œuvres ; et combien ils ont inspiré à leurs disciples d'éloignement et de haine, je ne dis pas pour la magie, mais pour tout ce qui peut alléger la pureté du culte qu'on ne doit qu'à Dieu seul. Il faudrait avoir perdu le sens pour ne pas reconnaître de quelle source venaient de tels sentimens et une telle conduite, et pour ne pas rendre gloire à Jésus-Christ de la sainteté de ses apôtres, et de leur inexorable sévérité sur tous ces points.

Mais c'est faire trop de cas d'une si grossière calomnie, comme je l'ai déjà observé, que de la repousser si sérieusement. Jésus-

Christ ressuscité, assis à la droite de son Père, envoyant de là son esprit sur ses disciples, faisant tomber partout leurs idoles et leurs autels, reléguant les démons dans ses anciennes ténèbres, est infiniment au-dessus d'une si folle accusation. Il suffit même de demander (1) si le démon peut guérir un aveugle-né, ou ressusciter un homme mort depuis quatre jours pour la faire évanouir. Le mensonge peut éblouir et tromper ; mais une résurrection réelle, constante, durable, ne convient qu'au créateur et au Dieu vivant et véritable.

CHAPITRE XXV

Témoignage rendu par saint Jean-Baptiste à Jésus-Christ. Autorité d'un tel témoignage considéré par rapport à toutes les circonstances qui l'accompagnent. Jean-Baptiste est certainement le précurseur prédit par les prophètes, et par conséquent Jésus-Christ, dont il a été le précurseur, est le Messie. Autorité du témoignage de Jean-Baptiste par l'union et le concours de plusieurs circonstances qui en démontrent la vérité : Prédiction faite à Zacharie qui demeure muet. Fécondité d'Elisabeth âgée et stérile : La parole rendue à Zacharie : Prédiction claire du ministère futur de son fils. Jean caché dans le désert jusqu'au jour de sa manifestation, et annonçant dès qu'il paraît, que le Messie est venu, quoiqu'il ne le connaisse point distinctement, est certainement instruit par une lumière divine. Le caractère personnel de saint Jean, et l'idée qu'il a du Messie et de la vraie justice, sont des preuves que sa mission est divine. Le refus constant de saint Jean de passer pour le Messie est une preuve convaincante de sa sincérité. Ses sentimens par rapport à Jésus-Christ dont il désire que la gloire augmente aux dépens de la sienne, donnent à son témoignage une nouvelle dignité. Le martyre de saint Jean met le sceau à son témoignage : réflexions importantes sur le caractère de sa fermeté et de sa prudence, pour détacher de lui-même ses disciples et les conduire à Jésus-Christ. Force invincible de ces preuves réunies : elles suffiraient quand elles seraient seules.

Jésus-Christ n'a besoin que de soi-même (Jean, X, 21) pour prouver ce qu'il est. Sa divinité est au-dessus de tout, et ses miracles sont le seul témoignage qui soit digne de lui : *Vous avez envoyé à Jean des députés, disait-il aux Juifs, et il a rendu témoignage à la vérité. Pour moi, je ne reçois point le témoignage d'un homme* (Jean, V, 33 et suiv.) : mais je dis ceci (c'est-à-dire, je vous fais souvenir de celui que Jean m'a rendu), afin que vous soyez sauvés. Il était une lampe ardente et luisante ; et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à l'éclat de sa lumière.

(1) Numquid demonium potest cœcorum oculos aperire ? (disaient quelques Juifs qui repoussaient l'accusation que les autres faisaient contre Jésus-Christ, comme s'il eût été possédé.) Joan. 10, 21.

Mais pour moi j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean : car les œuvres que mon Père m'a donné pouvoir de faire ; les œuvres , dis-je , que je fais , rendent témoignage pour moi , que c'est le Père qui m'a envoyé.

Nous avons eu égard jusqu'à cette heure à la préférence que Jésus-Christ donne à ses propres miracles et à ceux qu'il a faits par ses apôtres , au-dessus du témoignage que Jean-Baptiste lui a rendu : mais il est juste qu'après lui, nous retournions à son précurseur, et que nous fassions plus d'usage de cette lampe ardente et luisante que n'en ont fait les Juifs , qui ont admiré dans les premiers moments sa lumière, mais qui ne se sont pas attachés au Messie qu'elle leur découvrait.

ARTICLE PREMIER. — *Jean-Baptiste est certainement le précurseur prédit par les prophètes ; et par conséquent Jésus-Christ, dont il a été le précurseur, est le Messie.*

Il faut avant tout se souvenir que Dieu avait prédit par ses prophètes , que lorsque les temps seraient accomplis, il ferait précéder le Messie par un ange, c'est-à-dire (*Malach., III, 1*) par un envoyé et un précurseur d'une éminente vertu, qui lui préparerait le chemin et qui disposerait son peuple à le recevoir. *Voici*, dit-il, par le prophète Malachie, *que j'envoie mon Ange qui préparera la voie devant moi, et aussitôt le Seigneur que vous cherchez et l'ange de l'alliance que vous désirez viendra dans son temple.*

Ce temple est certainement celui que les Israélites rebâtirent après avoir été délivrés de la captivité de Babylone, comme il paraît par le prophète Aggée (*Aggée, II, 7 et suiv.*), qui vivait dans le même temps que Malachie, et qui consolait les Juifs de la petitesse et de la simplicité de ce temple très-éloigné de la magnificence de celui de Salomon, en les assurant que le Messie y viendrait en personne et qu'il y annoncerait la paix ; et qu'une telle gloire mettrait ce second temple, quoique pauvre, fort au-dessus du premier, quoique l'or y eût été prodigué. *Encore une fois, dit le Seigneur des armées, et cette fois sera bientôt, et j'ébranlerai le ciel et la terre, j'agiterai toutes les nations ; et celui qui est attendu et désiré de toutes les nations viendra. Je remplirai de gloire ce temple : l'argent est à moi, et l'or est à moi, dit le Seigneur des armées. La gloire du second temple surpassera la gloire du premier, et ce sera dans ce lieu-là même que je donnerai la paix, dit le Seigneur des armées.*

Ce temple n'est plus, il y a plusieurs siècles. il faut donc, ou que la prophétie soit fautive si le Messie n'est pas venu, ou que le Messie soit venu, si la prophétie est véritable. La preuve ne peut être plus claire pour Jésus-Christ, ni plus pressante contre les Juifs et contre ceux qui refusent de croire en lui. Elle a été mise ailleurs dans tout son jour et dans toute sa force ; et je ne le répète ici en un mot, que parce qu'elle est aussi concluante pour le précurseur du Messie, que pour le Messie même, puisqu'il doit

le précéder avant que le second temple soit détruit ; et que Jésus-Christ est également reconnaissable à ce que les prophètes disent de lui et à ce qu'ils disent de l'ange qui doit lui préparer le chemin : car il est également certain que Jésus-Christ a dû venir avant la destruction du temple et après son précurseur ; et comme il n'y a personne qui ait pris la qualité de précurseur du Messie avant la destruction du temple que saint Jean-Baptiste, et que saint Jean-Baptiste ne s'est dit le précurseur que de Jésus-Christ, il est évident que Jésus-Christ est le Messie.

ARTICLE II. — *Autorité du témoignage de Jean-Baptiste par l'union et le concours de plusieurs circonstances qui en démontrent la vérité. Prédiction faite à Zacharie qui demeure muet.*

Cette preuve est d'un grand poids, à ne la regarder même que comme on vient de la proposer : mais elle a une tout autre force quand on la considère dans toute son étendue, et qu'on y joint toutes les circonstances qu'il a plu à la divine sagesse d'y unir pour rendre le témoignage du précurseur digne du Messie, et pour lui acquérir une autorité capable de soumettre tous les esprits et tous les doutes.

En examinant ces circonstances, je ne prétends rien dire de nouveau : mais je demande néanmoins qu'on les regarde comme nouvelles, et qu'en se transportant au temps où les choses se sont passées, on y fasse les mêmes réflexions qu'un homme sérieux et appliqué à chercher la vérité aurait dû y faire.

On sait que lorsque le temple subsistait, les prêtres et les levites divisés en plusieurs familles y servaient partout, et que les différents ministères leur étaient distribués par sort, pour éviter les jalousies et les préférences. L'un de ces ministères et même le plus important, était celui d'offrir des parfums sur l'autel d'or qui était dans l'intérieur du temple, où les seuls prêtres pouvaient entrer, et où même le prêtre chargé de cette auguste fonction ne pouvait être accompagné d'aucun autre. Zacharie, qui descendait d'Aaron, par Abia, chef de l'une des 24 familles sacerdotales, eut en partage pendant une semaine ce saint ministère, et lorsqu'il l'exerçait, un ange s'apparut à lui, qui, le voyant saisi de crainte, lui dit : *Zacharie, ne craignez point, parce que votre prière a été exaucée. Elisabeth, votre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean.* (*Luc, I, 13 et suiv.*) *Il sera grand devant le Seigneur, et il sera rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mère. Il convertira plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur, leur Dieu ; et il marchera devant lui dans l'esprit et dans la vertu d'Elie, pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants et rappeler les incrédules à la prudence des justes, pour préparer au Seigneur un peuple parfait.* Ces paroles de l'ange sont les mêmes que celles du prophète Malachie (*Malach. IV, à la fin.*), excepté que le prophète sem-

ble les entendre de la personne même d'Elie, au lieu que l'ange les applique au précurseur qui aura son efficace et son esprit.

Zacharie répondit à l'ange : *A quoi connaîtrai-je la vérité de ce que vous me dites : car je suis vieux et ma femme est avancée en âge (Elle était outre cela naturellement stérile v. 7.) L'ange lui répondit : Je suis Gabriel qui assiste devant Dieu. J'ai été envoyé pour vous parler et pour vous porter cette heureuse nouvelle; et dans ce moment vous allez devenir muet et vous ne pourrez plus parler jusqu'au jour que ceci arrivera, parce que vous n'avez pas cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps. Cependant le peuple attendait Zacharie, et s'étonnait de ce qu'il demeurait si longtemps dans le temple; mais étant sorti il ne pouvait leur parler, et ils connurent aux signes qu'il leur faisait, qu'il avait eu une vision dans le temple, et il demeura muet.*

ARTICLE III. — *Fécondité d'Elisabeth âgée et stérile. La parole rendue à Zacharie. Prédiction claire du ministère futur de son fils.*

Je consens qu'on suspende son jugement sur ce qui s'est passé dans le temple. Mais voilà Zacharie muet, et il l'est devenu dans le temps qu'il offrait à Dieu un sacrifice. Ces signes qui font entendre qu'il a eu une vision céleste, seront expliqués par l'événement. Je me contente à présent du seul fait, dont tout le peuple est témoin.

Elisabeth, devenue féconde dans sa vieillesse, cacha son état pendant cinq mois (v. 24 et 25.) en admirant la grâce que Dieu lui avait faite de la délivrer de l'opprobre attaché à la stérilité, et lorsqu'elle accoucha d'un fils, ses voisins et ses parents virent se réjouir avec elle de ce que Dieu avait signalé sa miséricorde à son égard. Au huitième jour, qui était celui de la circoncision, (v. 57 et suiv.), ils voulurent nommer l'enfant Zacharie, du nom de son père, mais la mère prenant la parole, leur dit : non, mais il sera nommé Jean. Ils lui représentèrent que personne dans sa famille n'avait porté ce nom, et ils demandèrent par signes au père comment il voulait qu'on nommât son fils; il écrivit sur des tablettes : *Jean est le nom qu'il doit avoir.* Ce qui étonna tout le monde; et à l'instant non-seulement l'obstacle de sa parole fut levé, mais il fut lui-même rempli du Saint-Esprit, et il prophétisa, en disant (v. 68.) : *Béni soit le Seigneur de ce qu'il a visité et racheté son peuple... (v. 66). Le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée, (1) ceux qui en eurent connaissance, en conservèrent précieusement le souvenir, en se disant les uns aux autres : Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant? car la main de Dieu est clairement marquée dans les prodiges qui ont accompagné sa naissance.*

L'admiration de ces personnes n'était-elle pas bien fondée? et les prodiges qui les

étonnaient, n'étaient-ils pas manifestes? Zacharie muet pendant plus de neuf mois, et recouvrant subitement la parole, ne méritait-il pas d'être cru sur ce qui lui était arrivé dans le temple? la naissance d'un fils, dans sa vieillesse, et lorsqu'Elisabeth, semblable à Sara pour la stérilité et pour l'âge, n'était plus en état de concevoir, ne justifie-t-elle pas la promesse que l'ange lui en avait faite? Zacharie avait-il intérêt de publier son manque de foi? et n'aurait-il pas pu attribuer à une autre cause son silence, s'il avait voulu? Que faudra-t-il de plus extraordinaire et de plus miraculeux pour rendre les hommes attentifs à la naissance du précurseur du Messie? et si des prodiges d'un tel éclat et d'une telle notoriété ne suffisent pas pour le rendre respectable à tout Israël, je ne sais pas ce que l'incrédulité peut exiger de plus.

Mais écoutons Zacharie; et dans son cantique, très-mystérieux certainement et très-profond, ne considérons que ce qu'il dit de son fils, en lui adressant la parole (v. 76) : *Pour vous, petit enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut : car vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer ses voies; pour donner à son peuple la connaissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui ont porté celui qui est l'Orient (1), à nous visiter d'en haut, pour éclairer ceux qui habitent dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.*

Sur quoi se fondait Zacharie pour donner à son fils la qualité de précurseur du Messie, et pour annoncer même très-clairement la naissance prochaine du Messie? Quelle lumière avait-il sur des choses si secrètes et si inconnues, s'il n'avait eu aucune révélation dans le temple? On ne peut pas dire, lorsqu'on nie cette révélation, qu'il avait appris de Marie l'incarnation du Verbe, et qu'il avait su d'Elisabeth le tressailement surnaturel de Jean dans son sein. Ceux que j'ai en vue ne sont pas assez heureux pour croire ces mystères d'une manière ferme et constante : et s'ils en étaient persuadés, ils le seraient aussi de la vision céleste de Zacharie. Sur quoi donc étaient appuyées deux prédictions aussi étonnantes et aussi peu vraisemblables, et avancées néanmoins avec tant de sûreté, et en termes si clairs et si précis? l'événement ne les a-t-il pas justifiés? et cet événement a-t-il pu être prévu par des conjectures humaines? Il faut donc nécessairement avouer l'apparition de l'ange Gabriel à Zacharie; et dès lors tout est avoué. Jésus-Christ est le Très-Haut dont Jean-Baptiste est le prophète : il est l'Orient, dont Jean est l'aurore. Il est le Sauveur qui délivre les hommes de leurs péchés, et Jean lui prépare les voies par la pénitence.

(1) C'est Jésus-Christ, et non saint Jean, qui est appelé Orient, les prophètes appellent ainsi le Messie.

(1) Posuerunt omnes, qui audierunt, in corde suo, dicentes : Quis, putas, puer iste erit? etenim manus Domini erat cum illo. y. 66.

ARTICLE IV. — *Jean caché dans le désert jusqu'au jour de sa manifestation, et annonçant dès qu'il paraît que le Messie est venu, quoiqu'il ne le connaisse point distinctement, est certainement instruit par une lumière divine.*

Après le grand éclat, qui rendit tout le monde attentif aux grâces extraordinaires que Dieu répandait sur les premières années (1) d'un enfant destiné à un si auguste ministère, Jean disparut, et Dieu le cacha dans le désert jusqu'au temps où il avait résolu de le manifester à tout Israël.

Ce fait ne peut être contesté. On ne sait rien de Jean depuis sa naissance, jusqu'à ce qu'il vint prêcher la pénitence sur les rives du Jourdain, étant alors âgé d'environ trente ans; et l'étonnement où tout le monde fut de son genre de vie, de son zèle et de ses discours, est une preuve qu'il avait été inconnu jusque-là.

Dieu, en le séparant ainsi du commerce des hommes, avait voulu l'exempter des plus légères fautes, inévitables aux plus justes dans ce commerce; le préparer par une grande sainteté à être le précurseur du saint des saints, et lui attirer un grand respect et une grande autorité par une si longue retraite, lorsqu'il en sortirait pour déclarer que le royaume du ciel était proche et que le Messie était venu.

Mais outre ces motifs, Dieu avait voulu prévenir tous nos doutes et ôter tout prétexte à nos défiances, en enlevant dès la plus tendre enfance le prophète du Messie (2), et en le tenant caché dans le désert, jusqu'à ce qu'il lui donnât ordre d'aller lui préparer la voie, et d'annoncer à Israël qu'il était venu, quoiqu'il fût encore ignoré. Car y avait-il rien de moins suspect, que de voir sortir du désert un homme dont la naissance avait été accompagnée de tant de miracles, et dont on n'avait rien su jusque-là, de le voir, dis-je, sortir du désert pour dire dès sa première apparition que les promesses étaient accomplies; que le royaume du ciel était proche; que le libérateur si longtemps attendu allait se manifester, et qu'il fallait s'empresse pour lui aplanir les chemins, en levant par la pénitence tous les obstacles à sa venue?

Qu'on examine cet homme extraordinaire et qu'on écoute ce qu'il dit. D'où l'a-t-il appris? de qui a-t-il pu prendre conseil? avec quelle autorité assure-t-il ce qu'il avance? Qui s'attendait un moment avant sa manifestation, à de telles nouvelles? peut-il être douteux que ce soit l'esprit de Dieu qui l'envoie et qui l'a instruit?

Mais demandons-lui où est le Messie? je sais, dit-il, certainement qu'il est venu (3) et

(1) Puer crecebat, et confortabatur spiritu: et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel. *Luc.* 1, 80.

(2) Venit Joannes Baptista dicens: Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum. *Matth.* 3, 1 et 2.

(3) Medius vestrum stetit, quem vos nescitis. *Joan.* 1, 26.

qu'il est au milieu de son peuple; mais je ne le connais point: je ne l'ai jamais vu: je ne pourrais le démêler parmi les autres, sans un signe que Dieu m'a donné pour le distinguer, et je n'ai point encore remarqué celui à qui ce signe convient; lorsqu'il me sera montré avec cette distinction, je le déclarerai à tout le monde, mais jusque-là, je ne le puis.

Un homme sage aurait-il pu écouter cela avec indifférence, s'il avait été présent? Aurait-il pu mépriser une nouvelle de cette conséquence, assurée par un homme si visiblement inspiré? aurait-il pu sans renoncer à la raison soupçonner ce prophète, sortant actuellement du désert, et invisible jusqu'à ce moment à tout Israël, d'avoir concerté tout ce qu'il dit avec ie ne sais quel prétendu Messie; dont il affecte d'ignorer le visage et le nom? L'incrédulité serait-elle alors différente de la folie? et un homme sensé voudrait-il risquer son salut sur une supposition si déraisonnable? Il faut cependant ou tomber dans cet excès, ou reconnaître Jean-Baptiste pour prophète, et Jésus-Christ pour le Messie et pour le Sauveur promis, ce qui comprend tout et termine tout.

ARTICLE V. — *Le caractère personnel de saint Jean, et l'idée qu'il a du Messie et de la vraie justice, sont des preuves que sa mission est divine.*

Mais supportons avec patience la timidité et l'irrésolution d'un homme qui ne refuserait pas de eroire, mais qui voudrait s'ulement prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas trompé, et examinons avec lui le prophète qui nous annonce la venue du Messie. S'il est de mauvaise foi, il a sans doute les mêmes idées du Messie que le commun des Juifs. Il veut le faire régner, lui gagner l'esprit du peuple, le représenter comme un homme zélé pour la gloire de sa nation et pour sa liberté, et partager ensuite avec lui le credit, l'autorité et les autres avantages du commandement.

Mais c'est ici tout le contraire; car, non seulement ce prophète porte l'amour de la pauvreté et de l'austérité pour lui-même jusqu'à l'excès, mais il ne parle du Messie que comme d'un juge sévère des consciences, ennemi de la fausse vertu et de la fausse justice, et opposé en tout aux préjugés des Juifs; mais conforme en tout à la véritable idée qu'en ont eue les anciens prophètes (*Matth.*, III, 7, etc.; *Luc*, III, 2): *Race de vipères*, disait-il aux Pharisiens, et à tout le peuple qui venait à son baptême, *qui vous a avertis de fuir la colère à venir? Faites donc de dignes fruits de pénitence.... et ne pensez pas dire en vous-mêmes: nous avons Abraham pour père: car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants*

Ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israel propterea veni ego in aqua baptizans. 51.

Ego nesciebam eum, sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit: super quem videris spiritum descendentem, et manentem super eum, hic est qui, etc. 55.

à Abraham. La cognée est déjà à la racine des arbres. Tout arbre qui ne produit point de bons fruits, sera coupé et jeté au feu. Pour moi, je vous baptise dans l'eau pour la pénitence (Luc, III, 16) : mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. Il a déjà le van à la main ; et il nettoiera parfaitement son aire : il amassera son blé dans le grenier ; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

Reconnaît-on à une doctrine si pure, si spirituelle, si désintéressée, si contraire aux intentions d'un homme artificieux et populaire, le faux prophète d'un faux Christ ? et n'y reconnaît-on pas au contraire le même esprit qui avait prédit par le prophète Malachie, le précurseur du vrai Messie, et le caractère de l'un et de l'autre ? J'envoie mon ange (Malach., III, 1 et suiv.), dit-il au nom du Seigneur des armées, qui préparera la voie devant moi : et aussitôt le Seigneur que vous cherchez, et l'ange de l'alliance que vous désirez viendra dans son temple : mais qui pourra se former une véritable idée du jour de son avènement, et qui sera digne de paraître devant lui ? car il sera comme un feu qui éprouve les métaux. Il fondra et il purifiera l'argent. Il éprouvera comme l'or et l'argent, les enfants de Lévi, c'est-à-dire ceux qui sont honorés du sacerdoce et du ministère du temple, et qui paraissent les plus purs dans tout Israël. Voilà, dit-il encore (Malach., IV, 6), que je vous envoie le prophète Elie avant que le grand et terrible jour du Seigneur arrive, afin qu'il convertisse le cœur des pères vers leurs enfants, et celui des enfants vers leurs pères ; de peur que lorsque je viendrai, je ne frappe la terre d'un anathème général.

ARTICLE VI. — *Le refus constant de saint Jean de passer pour le Messie est une preuve convaincante de sa sincérité.*

Jusqu'ici tout se soutient d'une manière admirable ; mais ce qui suit me paraît encore plus convaincant et plus fort, et je prie qu'on examine si j'ai raison. Jean-Baptiste parut si grand à tout le peuple (1), quoiqu'il ne fit point de miracles, qu'on était disposé à le reconnaître pour le Messie, et que les pharisiens mêmes lui envoyèrent des députés pour lui demander s'il l'était. Ces députés avaient été choisis parmi les prêtres et les lévites, et ils auraient eu dans le public une grande autorité, si Jean avait voulu s'en servir, en répondant selon leur pensée, ou en mêlant pour le moins quelque obscurité dans ses réponses. Mais voyez si l'humilité et la sincérité peuvent répondre plus nettement. Qui êtes-vous, lui dirent-ils ? Je ne suis pas le Christ, leur répondit-il ; et sur cela mon aveu est clair et précis, je vous déclare que je ne le suis pas. Quoi donc, lui demandèrent-ils, êtes-vous Elie ? et il dit

(Jean, I, 29 et suiv.) : Je ne le suis point. Êtes-vous prophète ? et il leur répondit : Non. Il était Elie par l'esprit et par le zèle. Il était plus que prophète. Il aurait pu répondre avec vérité je suis Elie, et je suis prophète : mais il pouvait répondre aussi dans un autre sens très-véritable qu'il n'était point Elie, et qu'il n'était pas venu prédire l'avenir et les mystères futurs du Messie, comme les prophètes ; et il choisit ce dernier comme plus conforme à l'humilité. Les députés ajoutèrent : Qui êtes-vous donc, afin que nous puissions rendre réponse à ceux qui nous ont envoyés ? Que dites-vous de vous-même ? Je suis, répondit-il, la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droites les voies du Seigneur, comme a dit le prophète Isaïe.... Or ceux qui lui avaient été envoyés, étaient des pharisiens, et ils lui demandèrent : Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ? Jean leur répondit : Je baptise dans l'eau ; mais il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. C'est lui qui doit venir après moi, et je ne suis pas digne de dénouer le cordon de ses souliers.

Serait-il possible qu'après de telles réponses, si simples, si précises, si humbles, faites dans de telles circonstances, et qu'il eût été si facile de tourner d'une manière plus avantageuse sans blesser la vérité ; serait-il possible, dis-je, qu'après de telles preuves de sincérité, l'on soupçonnât d'artifice et de mauvaise foi celui qui en est si clairement ennemi ?

Mais je veux bien l'en croire capable un moment pour confondre l'incrédulité. Pourquoi donc cet homme plein d'artifice, n'accepte-t-il pas la qualité de Messie qu'on lui offre sans qu'il l'ait recherchée ? Pourquoi ne profite-t-il pas pour soi-même de la disposition générale du peuple, des prêtres et des pharisiens en sa faveur ? Pourquoi réserve-t-il pour un autre qui n'y a aucun droit, et dont il connaît l'ambition et l'impudence, une gloire qu'il mérite pour le moins autant que lui ? Pourquoi ne le prévient-il pas dans le temps qu'il est encore caché dans la foule du peuple et inconnu ? Que peut-il craindre d'un rival qui est ignoré et dont il peut anéantir tous les desseins par un aveu qu'on lui demande ?

Il sait mieux que personne que ce prétendu Messie n'a ni mission ni caractère. Il sait qu'il a concerté avec lui tout ce prélude, et qu'il ne fait qu'exécuter le complot, et suivre le plan dont ils sont convenus pour tromper le monde. Il ne peut donc estimer sincèrement le séducteur qu'il lui est si aisé de supplanter, ni se regarder comme plus criminel en se mettant à sa place, qu'en lui préparant le chemin. Pourquoi donc continue-t-il à parler de lui avec tant de respect, et de soi-même avec tant de modestie, lorsque la préférence lui est acquise de droit, et que le peuple ignore si c'est une préférence qui lui puisse être contestée ? Qu'espère-t-il d'une si ridicule humilité ? Quelle fortune attend-il d'un inconnu qui n'aura peut-être pas autant de succès que lui, et qui après tout ne pourra

(1) Existimante populo, et cogitantibus omnibus de Joanne, ne forte ipse esset Christus. Luc. 5, 15.

jamais le placer aussi haut qu'il pourrait se placer lui-même s'il le voulait ? Et pourquoi Jean-Baptiste n'est-il hypocrite que pour l'intérêt d'un autre, pouvant si facilement et si promptement jouir pour lui-même du fruit de son hypocrisie ? Je maintiens que tout cela forme une démonstration comparable aux plus évidentes ; et je suis persuadé qu'il faut se faire autant de violence pour y résister, que pour résister aux démonstrations mathématiques.

ARTICLE VII. — *Les sentiments de saint Jean par rapport à Jésus-Christ dont il désire que la gloire augmente aux dépens de la sienne, donnent à son témoignage une nouvelle dignité.*

Mais approfondissons encore cette preuve, et voyons avec quelle sincérité et avec quel désintéressement cet homme admirable applaudit à la réputation et à la gloire que Jésus-Christ acquérait chaque jour par ses miracles, pendant que lui-même perdait tous les jours quelque chose de cette idée excessive que le peuple avait eue de lui. Ses disciples en étaient affligés, et ils lui représentèrent un jour avec un sentiment de jalousie (*Jean, III, 16, etc.*), que Jésus-Christ dont il avait parlé si honorablement, commençait lui-même à baptiser, et que tout le monde allait à lui : mais voici comment il leur répondit : *L'homme ne peut rien recevoir s'il ne lui a été donné du ciel. Vous m'êtes vous-mêmes témoins que je vous ai dit que je ne suis pas le Christ, mais que j'ai été envoyé devant lui. L'époux est celui à qui est l'épouse ; mais l'ami de l'époux, qui se tient debout et qui l'écoute, est ravi de joie à cause de la voix de l'époux. Je ne vois donc maintenant dans l'accomplissement de cette joie. Il faut qu'il croisse et que je diminue. Celui qui est venu d'en haut est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, et ses paroles tiennent de la terre. Celui qui est venu du ciel est au-dessus de tous.*

Il n'y a rien de plus sublime ni de plus parfait qu'une telle réponse, qui comprend les vérités les plus secrètes et en même temps les plus essentielles du christianisme, et qui suppose dans Jean-Baptiste une lumière et une sagesse fort au-dessus de l'humaine. Vous paraissez affligés, disait-il à ses disciples, de ce que l'on s'empresse moins à mon égard, et de ce que le mérite d'un autre obscurcit et couvre le mien. Mais ce que j'ai, je l'ai reçu ; je n'ai pu me rien donner, et tout m'est venu du ciel. C'est s'affliger des dons de Dieu que de s'affliger de ce qu'un autre est plus grand que moi. Dès que je vous ai dit que je n'étais pas le Christ, vous avez dû comprendre que je n'étais que ministre et non l'époux. L'Eglise n'est point à moi ; je suis dans son sein comme l'un de ses enfants. Mais ce n'est pas moi qui la rends ni sainte ni féconde. Il n'y a que le Messie qui soit en même temps son père et son époux ; et il y a longtemps que cet époux est attendu. Les serviteurs l'ont précédé, mais ils n'ont pu ni tenir sa place, ni nous conso-

ler de son absence. Aujourd'hui j'entends sa voix, bien différente de celle de Moïse et des prophètes. Je l'écoute avec respect et avec joie. Je l'écoute en me tenant debout ; et je serais bien fâché que pendant qu'il parle, on vint à moi pour m'entendre. Je lui ai préparé le chemin, et je n'ai qu'à disparaître après qu'il est venu. J'ai intérêt moi-même à sa gloire, et les mêmes raisons qui me l'ont fait annoncer avant qu'il se montrât, m'obligent à me retirer après qu'il s'est montré : ce serait retenir les hommes dans la bassesse et dans la misère, et y demeurer moi-même, que de prétendre me les attacher. Je ne puis les changer ni les rendre heureux : je suis comme eux né de la terre, et mes paroles impuissantes et sans efficacité ne peuvent leur rendre l'origine céleste qu'ils ont perdue. Il n'y a que celui qui est le Créateur et qui est au-dessus de tous, qui soit l'objet de notre foi et de notre espérance. Il faut être Dieu pour sauver les hommes et pour les réformer.

Tout cela est compris dans les paroles de saint Jean, que je n'ai un peu étendues, qu'afin d'en rendre le sens plus intelligible à ceux qui n'en auraient peut-être vu qu'une partie ; et je demande à quiconque se donne la peine de lire ceci, s'il est possible de soupçonner un homme d'une telle vertu et d'une telle sincérité, d'avoir concerté, et d'avoir même imaginé le caractère qu'il soutient si dignement, quand d'ailleurs toutes les circonstances n'y seraient point opposées ?

ARTICLE VIII. — *Le martyre de saint Jean met le sceau à son témoignage. Réflexions importantes sur le caractère de sa fermeté, et sur sa prudence pour détacher de lui-même ses disciples et les conduire à Jésus-Christ.*

Mais ce n'est pas tout. Il manquerait un trait essentiel au témoignage de saint Jean, s'il ne l'avait scellé de son sang, et s'il avait eu une autre récompense en cette vie de son amour et de son zèle pour la justice et pour la vérité, que la gloire de mourir pour elle. On sait qu'étant dans la Galilée (*Marc, VI, 17 et suiv.*), où commandait Hérode, il reprit ce prince de ce qu'il avait épousé Hérodiade, quoiqu'elle fût femme de Philippe son frère ; et que ce prince offensé de cette liberté le fit mettre en prison (1), et même dans les fers, sans oser néanmoins lui ôter la vie, quoiqu'Hérodiade en eût formé le dessein, et qu'elle employât tous ses artifices pour l'exécuter : *parce qu'Hérode, dit l'évangéliste (2), regardait Jean comme un homme juste et saint, qu'il le craignait et avait du respect pour lui, et qu'il faisait même beaucoup de choses selon*

(1) Tenuit Joannem, et vinxit eum in carcere.

Herodias autem insidiabatur illi, et volebat occidere eum, nec poterat.

(2) Herodes metuebat Joannem, sciens eum virum justum et sanctum, et custodiebat eum, et audito eo multa faciebat, et libenter eum audiebat. *Marc, loco citato.*

ses avis, et était bien aise de l'entendre. On sait aussi comment ce prince faible, superstitieux et cruel, se rendit à la passion d'Hérodiade, par la crainte d'un parjure; et comment il sacrifia ses lumières et sa conscience à d'injustes et de frivoles motifs.

Ce que je considère ici se réduit à ces chefs qui sont essentiels à mon dessein. Premièrement, ce n'est point pour lui-même ni pour aucune accusation personnelle que Jean est mis en prison, et ensuite décapité. Il aurait pu conserver le liberté et la vie, et continuer même son ministère, s'il n'avait représenté au prince qu'il faisait ce qui lui était défendu par la loi de Dieu. Il était donc très-éloigné de tout motif d'ambition et d'intérêt, et très-opposé au caractère de flatteur et d'artificieux inséparable des séducteurs.

Secondement. Il ne cherche point à s'attirer la réputation d'homme intrépide et capable de faire trembler les princes mêmes en les reprenant avec hauteur, et en brisant leur orgueil et leur faste par une réprimande impérieuse et amère. Il se contente de dire (*Non licet tibi*): ce que vous faites ne vous est pas permis; et après il demeure dans le silence, et lorsque les sages avis ont été punis par la prison et par les liens, il n'est pas moins disposé à les donner au prince qui le retient captif quand il veut bien les lui demander, et à les donner avec tant de douceur, de patience, de tranquillité, que le prince en est édifié et touché, et qu'il prend plaisir non seulement à les écouter, mais à les suivre. Sent-on bien la vérité et la sincérité d'un tel caractère? comprend-on combien il est opposé à celui d'un homme conduit par d'autres motifs que ceux de la conscience? Et juge-t-on maintenant qu'un homme si élevé au-dessus de toutes les passions, si désintéressé, si zélé pour la vérité et la justice, et en même temps si humble, si modéré, si sage, si égal dans tous les états, ait eu pour principe de sa conduite des passions aussi basses et aussi lâches que la dissimulation, l'hypocrisie et le dessein de tromper sa nation dans un point aussi capital que le serait celui d'un faux messie?

Troisièmement. C'est dans sa prison même (*Cum audisset in vinculis opera Christi, Matth., II, 12*) et peu de temps avant sa mort, qu'il envoie deux de ses disciples à Jésus-Christ pour les rendre témoins de ses miracles, sous prétexte de lui demander s'il est celui qui doit venir ou s'il en faut attendre un autre. Car il savait que ses disciples avaient pour lui un attachement excessif, et que plus il faisait d'efforts pour le diminuer, plus sa modestie et son humilité les prévenaient en sa faveur. Il crut que la douceur et l'humilité de Jésus-Christ, encore plus grandes (*Luc, VII, 21*), jointes à des miracles actuels ou très-récents, feraient sur eux plus d'impression que tous les discours; et il se persuada qu'ils se chargeraient plus volontiers d'une députation où il paraissait quelque doute, que d'une autre où ils seraient obligés de reconnaître de sa part Jésus-Christ pour le Messie. Une telle conduite, si pleine

de sagesse et de charité, est une preuve admirable du désir qu'il avait que ses disciples s'attachassent invariablement à Jésus-Christ comme à celui qui avait été promis et attendu depuis si longtemps. Mais quel intérêt désormais pourrait-il prendre à la réputation de Jésus-Christ, si elle n'était fondée que sur le mensonge? Pourquoi, étant près de mourir, ne détrompe-t-il pas plutôt ses disciples? Par quelle inhumanité sacrifiait-il leur simplicité et leur docilité à l'imposture? Quel fruit lui revenait-il dans ses liens de leur séduction, et que lui importait-il qu'ils lui demeurassent toujours attachés, puisqu'ils ne doivent que changer d'erreur en changeant de maître, ou plutôt ajouter une seconde erreur à la première, en croyant un faux christ sur la parole d'un faux prophète?

ARTICLE IX. — *Force invincible de ces preuves réunies. Elles suffiraient quand elles seraient seules.*

J'avoue avec ingénuité que ces preuves font sur moi une telle impression, que quand je n'aurais que le témoignage de Jean-Baptiste revêtu de toutes les circonstances que nous avons observées, il ne me serait pas possible de ne pas reconnaître Jésus-Christ pour le Messie, et Jean pour le précurseur qu'Isaïe et Malachie avaient promis. Joignons en effet ces circonstances (*Is., XL; Malach., III*), et voyons si l'on peut résister à l'impression qu'elles doivent faire sur un esprit qui aime la vérité et qui la cherche.

Zacharie (1), respectable par son sacerdoce et par une vertu exemplaire, entre dans le temple pour y offrir à Dieu des parfums sur l'autel intérieur, pendant qu'on immolait sur celui des holocaustes la victime du soir, et il en sort muet, marquant par des signes, au peuple présent et étonné, que son accident était la suite d'une vision céleste. Il a un fils d'une femme très-avancée en âge et stérile, lui-même étant fort âgé. Lorsqu'il est question de le nommer, la mère, par une inspiration secrète, et le père ensuite de la révélation qu'il en avait eue, le nomme Jean contre l'inclination et les préjugés de leur famille. Dans ce moment, Zacharie recouvre la parole et prophétise. Il dit clairement que la lumière qui doit éclairer Israël et tous ceux qui sont dans l'ombre de la mort, est près de paraître, que le fils qui vient de naître en est le précurseur, et qu'il est envoyé pour lui préparer la voie et lui aplanir les chemins.

Ce fils, en qui la grâce et la sainteté se font remarquer dès l'enfance, est ôté à la vue des hommes et poussé par l'esprit de Dieu dans le désert, dès ses premières années. Il en sort à trente ans pour annoncer la venue du Messie, qui est actuellement caché dans la foule du peuple, et pour lui préparer la voie par un baptême de pénitence. Il déclare qu'il ne le connaît point encore distinctement, mais qu'il lui a été révélé que ce serait celui sur qui il verrait descendre le Saint-Esprit et s'y reposer.

(1) *Incedens in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. Luc, I, 6.*

Avant que le Messie se manifeste lui-même, Jean-Baptiste passe dans l'esprit du peuple pour l'être. Les prêtres et les pharisiens lui députent pour le reconnaître en cette qualité, s'il veut l'accepter. Et non seulement il la refuse, mais il se déclare indigne de délier les cordons des souliers du Messie, quoiqu'il soit alors inconnu. Il dit à ses propres disciples, trop zélés pour sa gloire, qu'il est né de la terre, que ses paroles sont aussi faibles que son origine est basse; que le Messie vient du ciel, qu'il est au-dessus de tous, qu'il est seul époux, et que, bien loin d'être son concurrent et son rival, il s'estime heureux de diminuer afin qu'il croisse, et de disparaître afin qu'il soit seul l'objet de tous les hommes.

Il pourrait vivre en paix dans la Galilée, estimé et respecté même par Hérode, s'il voulait dissimuler le crime de ce prince. Il le reprend avec liberté, et il en est puni par la prison. Mais dans la prison même, il s'attire la confiance du prince qui l'y retient et qui ne l'immole au ressentiment d'Hérodiad qu'à regret.

Avant sa mort, il emploie le moyen le plus efficace et en même temps le plus sage, pour détacher de lui ses disciples et pour éteindre le sentiment de jalousie qu'ils avaient contre Jésus-Christ, et qui était un obstacle à leur foi et à leur salut; et il couronne ainsi une vie également innocente et austère par le martyre, comme il couronne le martyre par sa charité envers ses disciples et par l'humilité.

Il n'est pas possible d'unir plus de choses ensemble pour donner au témoignage de Jean-Baptiste une autorité divine, sans lui donner celle des miracles, qui n'eût servi qu'à partager les esprits et à fortifier le doute de plusieurs et le préjugé de ses disciples. Le doigt de Dieu est ici manifeste, et nous ne pouvons assez admirer la sagesse de ses conseils, l'étendue de sa puissance et la variété des preuves qu'il nous a données par rapport à Jésus-Christ et à la religion, qui sont toutes parfaites dans leur genre, même prises séparément, mais dont la force est infiniment augmentée par leur union et par le mutuel secours qu'elles se prêtent.

CHAPITRE XXVI.

La naissance de Jésus-Christ révélée par les anges aux pasteurs. Certitude de cette révélation, démontrée par sept réflexions importantes.

Les miracles qui précédèrent et qui accompagnèrent la naissance de saint Jean (1) rendirent sans doute plusieurs personnes attentives au prochain avènement du Messie, dont il était si clairement appelé le prophète et le précurseur. Et il est difficile que la prophétie d'Elisabeth, à qui le Saint-Esprit avait

(1) *Repleta est Spiritu sancto Elisabeth, et exclamavit voce magna, et dixit : Unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me? Beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino. Luc., 1, 42-25*

révélé le mystère de l'incarnation du Fils de Dieu, et qui avait si hautement loué la foi de Marie qu'elle reconnaissait pour mère de son Seigneur, n'ait pas fait beaucoup de bruit dans les montagnes de Judée; mais le retour de Marie à Nazareth ralentit vraisemblablement l'attention et les réflexions; et ce ne fut qu'à Bethléhem, où le mystère de l'incarnation fut clairement annoncé par les anges aux pasteurs, et où les mages vinrent d'Orient adorer le roi des Juifs, que la venue du Messie devint constante et publique. Mais la retraite prompte et secrète des mages, et la fuite de Marie avec son fils en Egypte, firent retomber dans une nouvelle obscurité un mystère d'une si grande importance; et le silence de plusieurs années qui s'écoulèrent entre ces premières preuves de la naissance du Messie et le temps de sa manifestation, en effaça la mémoire, ou pour le moins empêcha qu'on n'en fit l'application à Jésus-Christ, qui parut à la plupart des Juifs un homme nouveau, que ces anciens événements ne regardaient pas.

Ce n'est pas encore le lieu d'examiner pourquoi Dieu avait ainsi disposé ces événements, et pourquoi il avait, ce semble, affecté de montrer et de cacher presque en même temps le Messie, faisant briller une subite lumière qui le découvrirait, et faisant presque aussitôt succéder une obscurité qui le dérobaît à la vue. Nous nous contentons maintenant d'adorer la profondeur de ses conseils, qu'il ne nous sera jamais permis de sonder, quoique ce soit un de nos devoirs d'en apprendre de lui-même la justice et la liberté; et nous profitons de la liaison que les évangélistes ont mise entre des choses autrefois séparées par un intervalle de trente ans, qui n'est plus rien à notre égard, et qui n'est plus un obstacle pour nous, comme il l'a été pour les Juifs, à la force des preuves qui démontrent que Jésus-Christ est le Messie que les anges ont annoncé aux pasteurs, et que les mages, conduits par une étoile miraculeuse, sont venus adorer à Bethléhem.

Je ferai quelques réflexions sur ces preuves pour en établir la certitude, mais en supposant que je ne serai pas seul à les faire, et qu'un homme sincère, quoique flottant encore dans la foi, voudra bien y prendre part et s'y intéresser. Je commence par ce que l'Évangile dit des pasteurs, et j'en rapporterai tout le texte sans l'abrégé, parce que tout est nécessaire.

On publia un édit de César Auguste (Luc., II, 1 et suiv.) pour faire un dénombrement des habitants de toute la terre. Ce fut le premier dénombrement qui se fit. Quirinus étant gouverneur de Syrie, et chacun allant se faire enregistrer dans la ville dont il était, Joseph partit de la ville de Nazareth qui est en Galilée, et vint en Judée à la ville de David appelée Bethléhem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, pour se faire enregistrer avec Marie, son épouse, qui était grosse. Pendant qu'ils étaient en ce lieu, le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit, et elle accoucha d'un fils premier-né, et l'ayant em-

(Quatorze.)

maillotté, elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie.

Or il y avait en cet endroit des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau; et tout d'un coup un ange du Seigneur se présenta à eux, et une lumière divine les environna, ce qui les remplit d'une extrême crainte. Alors l'ange leur dit : Ne craignez point; car je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie. C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur qui est le Christ le Seigneur. Et la marque à laquelle vous le reconnaîtrez, c'est que vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une crèche.

Au même instant il se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, louant Dieu, et disant : Gloire à Dieu au plus haut des cieux (ainsi dans le grec), et paix sur la terre, faveur et bonne volonté pour les hommes.

Après que les anges se furent retirés dans le ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre : Passons jusqu'à Bethléhem, et voyons ce qui est arrivé, et que le Seigneur nous a fait connaître. S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvèrent Marie et Joseph, et l'enfant couché dans la crèche; et l'ayant vu, ils reconnurent la vérité de ce qui leur avait été dit touchant cet enfant. Et tous ceux qui l'entendirent admirèrent ce qui leur avait été rapporté par les bergers. Marie conservait toutes ces choses en elle-même, les respirant et les comparant ensemble dans son cœur; et les bergers s'en retournèrent, glorifiant et louant Dieu de toutes les choses qu'ils avaient entendues et vues, selon qu'il leur avait été dit.

ARTICLE PREMIER. — Première réflexion.

La première réflexion que je fais sur ce que je viens de rapporter est que rien ne m'y paraît vraisemblable, et que je ne me serais attendu à rien de tel si je n'avais consulté que ma raison, ou si je n'avais eu égard qu'à ce que les Ecritures ont d'apparent et d'extérieur. Je n'aurais jamais pensé que le Messie ne dût naître à Bethléhem qu'à l'occasion d'un voyage; que le motif du voyage fût la nécessité d'obéir à un édit d'un prince étranger et infidèle; que le roi des Juifs fût mis aussitôt après sa naissance dans le rôle des sujets d'Auguste; que dans Bethléhem même, la ville de David, son aïeul, il ne pût trouver un seul lieu pour reposer sa tête; qu'il fût contraint d'emprunter des bêtes un hospice pour lui-même et pour sa mère; que son berceau fût une crèche, et que ce fût dans le sein même de l'humiliation et de la bassesse qu'il voulût être adoré par les anges et par les hommes, comme le Messie promis dès le commencement du monde.

Tout cela paraît si opposé, non seulement à l'idée des Juifs et à leur espérance, mais aux magnifiques promesses des prophètes, et même aux paroles de l'ange qui avait annoncé son incarnation à Marie, et qui avait dit (*Luc, I, 32*) que Dieu lui don-

nerait le trône de David, son père; qu'il régnerait éternellement sur la maison de Jacob, et que son règne n'aurait point de fin : tout cela, dis-je, paraît si contraire à l'attente générale, aux prophéties, aux promesses, qu'on n'aurait pu le feindre ni l'imaginer avant l'événement, et qu'il n'y a eu que la force de la vérité, soutenue par des miracles capables de faire taire toutes les réflexions et tous les raisonnements, qui ait pu le faire croire, et ensuite le faire écrire, avec confiance que l'univers entier s'y soumettrait.

ARTICLE II. — Seconde réflexion.

Cette première réflexion est soutenue par une autre dont je suis aussi très-touché; car je considère que l'Evangile n'a été écrit que depuis que la gloire de Jésus-Christ était grande parmi les Juifs et parmi les Gentils, lorsqu'on le croyait régnant dans le ciel, et qu'on avait de lui les idées les plus augustes et les plus magnifiques. Il m'importe peu de savoir maintenant ce qu'il fallait penser de la vérité de ces idées, et si ceux qui s'efforçaient d'en persuader les autres en étaient eux-mêmes bien convaincus. Ce point a été traité ailleurs, et j'ai lieu de croire qu'on en a été satisfait. Je me contente ici de laisser la chose dans le doute, et même, si l'on veut, je consentirai pour un moment qu'on ne regarde ni les apôtres ni les évangélistes comme de sincères témoins de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ; mon raisonnement n'en sera que plus fort. Car est-il vraisemblable que des hommes qui voulaient faire reconnaître Jésus-Christ pour le Messie et pour le Fils de Dieu, et qui s'appliquaient surtout à persuader les Juifs de ce point essentiel, aient rassemblé toutes les circonstances humiliantes qui combattaient le plus leurs préjugés, qu'ils aient feint ces circonstances également contraires à leur dessein et à la vérité, et qu'ils se soient avisés de les feindre dans le temps qu'une partie du monde adorait Jésus-Christ comme assis à la droite de son Père, et que l'Eglise de Jérusalem, aussi zélée pour sa gloire que les nations, le reconnaissait pour le roi immortel que les prophètes avaient prédit, et qu'Abraham avait espéré?

Il faut donc nécessairement que ces circonstances si humiliantes soient vraies, et si elles sont vraies, sans avoir été accompagnées de celles qui les relèvent, comment ceux qui les ont écrites n'en ont-ils pas été blessés? Pourquoi ne les ont-ils pas supprimées? Pourquoi ne leur en ont-ils pas substitué d'autres plus conformes aux idées populaires et en apparence plus dignes de Dieu? Pourquoi auraient-ils été sincères dans tous les autres points, et infidèles dans le seul récit de l'apparition des anges aux pasteurs. Ne voit-on pas qu'ils n'ont pu, sans cette apparition, faire aucun usage du reste? qu'ils n'y ont eu même aucun intérêt, puisqu'il leur importait peu qu'un enfant ne dans une étable et mis dans une crèche fût le Messie, s'il ne l'était pas; et que cet enfant rejeté des hommes, que personne ne s'avi-

sait de confondre avec Jésus-Christ dans le temps de sa manifestation, puisqu'on le croyait né à Nazareth, fût pris pour lui sans autre gain et sans autre fruit réel que l'humiliation et la honte?

Si les évangélistes et les apôtres avaient inventé l'apparition des anges, se seraient-ils contentés de cette simple fiction, et l'auraient-ils rapportée avec tant d'ingénuité et de modestie? N'auraient-ils pas feint aussi quelque vengeance divine sur les habitants de Bethléhem, quelque lumière extraordinaire sur la grotte où Jésus-Christ était né; quelques services extérieurs rendus par les anges au Fils et à la Mère; quelque changement de l'étable en un temple, et de la crèche en un trône ou en un autel; enfin tout ce qui leur aurait paru propre, selon leur imagination, à relever une bassesse qui n'avait par elle-même rien que de méprisable et de rebutant? Ils ont été modestes, parce qu'ils étaient sincères. Ils ont cru l'humiliation sans en rougir, et l'apparition qui la relevait sans y ajouter: l'humiliation sans apparition ne pouvait être respectée; et l'apparition, plus digne de Jésus-Christ qu'aucun autre miracle, suffisait seule pour la faire respecter.

ARTICLE III. — *Troisième réflexion.*

Je ne crois pas d'ailleurs, et c'est ma troisième réflexion, qu'il eût été possible à des hommes qui n'auraient pas été sincères de borner le discours de l'ange aux pasteurs aux simples paroles qu'en rapporte saint Luc. Ils lui auraient sans doute mis dans la bouche beaucoup de choses pour les prévenir contre l'impression des faibles dehors d'un enfant couché dans une crèche; pour les exhorter à l'adorer comme le Fils du Très-Haut et comme l'héritier du trône de David, quoique rejeté par un peuple ingrat et aveugle; pour leur représenter la distinction que Dieu faisait d'eux en les choisissant pour les premiers adorateurs de son Fils, et en leur révélant un mystère inconnu à tous les autres; et pour leur exagérer le crime de ceux qui, étant ses sujets naturels, l'avaient néanmoins traité comme étranger dans son propre empire et dans la ville même de David, son aïeul.

Ils auraient aussi donné quelque suite à cette histoire qui finit trop tôt pour notre curiosité. Ils auraient marqué ce que devinrent ces bergers; quelle tradition ils laissèrent dans leur famille d'un si grand événement; quelle part ils eurent, eux ou leurs descendants, à l'établissement de l'Évangile. Ils auraient conservé quelque mémoire de leur entretien avec Marie, de ce qu'ils lui rapportèrent et de ce qu'ils en apprirent. Et je crois pouvoir assurer que non seulement ils auraient fait tout cela ou quelque chose de semblable, s'ils avaient inventé le récit que nous avons, mais qu'ils l'eussent fait aussi, quoique sincères et fidèles, si l'esprit de Dieu, supérieur à toutes les vues humaines, n'avait arrêté leur plume où il a voulu; car il est évident que beaucoup de choses

sont supprimées à dessein contre les règles mêmes de l'histoire, et qu'elles n'auraient pas été supprimées si une autre lumière que la lumière ordinaire n'avait conduit l'historien.

Était-il naturel, par exemple, de taire absolument ce que dirent les bergers en voyant Jésus-Christ dans un état si capable de les attendrir; ce qu'ils firent pour le reconnaître en qualité de Messie; ce qu'ils offrirent ou voulurent offrir pour diminuer son indignité, ou pour lui procurer une autre retraite, ou pour avoir même l'honneur de devenir les hôtes d'un roi immortel?

ARTICLE IV. — *Quatrième réflexion.*

Mais n'était-il pas encore moins naturel, et c'est ma quatrième réflexion, de laisser Marie dans le silence? de la représenter seulement comme spectatrice ou même comme étonnée de ce qu'elle voyait; comme apprenant des bergers des vérités nouvelles; comme attentive à les considérer, à les comparer, à mettre entre elles un ordre et une suite; comme profitant de tout pour sa propre instruction? Des hommes qui auraient voulu la faire respecter comme la Mère de Dieu, sans qu'elle le fût, et qui auraient feint une apparition d'anges à des bergers pour honorer la naissance de son Fils, lui auraient-ils donné un caractère si simple en apparence et si éloigné des vaines idées de grandeur, que les hommes qui veulent tromper ne manquent jamais de suivre? Pour moi je reconnais ici autant que dans tout le reste l'impression et le caractère du vrai; et je défie le mensonge d'inventer jamais rien qui, d'un côté, soit si peu vraisemblable selon nos pensées, et qui, de l'autre, soit si parfait et si grand, selon les règles d'une sublime vertu.

ARTICLE V. — *Cinquième réflexion.*

Mais ce qui me ravit ici davantage, et où je crois voir encore plus clairement la main de Dieu, c'est le discours de l'ange aux pasteurs, et ensuite le cantique d'actions de grâces de ceux qui s'unissent à lui pour rendre gloire à Dieu de sa réconciliation avec les hommes. Car, à moins que de venir du ciel, il n'est pas possible de dire de plus grandes choses en moins de mots, avec plus de simplicité ni plus de dignité. *Ne craignez point*, dit l'ange aux pasteurs intimidés par sa présence et par la lumière qui l'environnait, *car je vous apporte une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie. C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur qui est le Christ le Seigneur; et la marque à laquelle vous le reconnaîtrez, c'est que vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une crèche.* Il faut être bien accoutumé aux mystères et aux grandeurs pour parler ainsi du plus grand des mystères et de l'incarnation du Verbe, sans réflexions, sans préparation, sans aucun ornement de l'éloquence humaine. Il faut bien connaître la majesté de celui qui s'est rendu enfant et qui est dans une crèche pour joindre en même temps ces

deux extrémités opposées sans se mettre en peine de les concilier, et pour donner comme une distinction digne de celui qui est le Seigneur par excellence les langes dont il était emmaillotté et la crèche où il repose. Nous sommes faits à cela, ou plutôt nos oreilles y sont faites, depuis le temps que nous l'entendons dire; mais combien une telle nouvelle était-elle surprenante dans le moment où elle fut annoncée? et combien était-il peu naturel qu'elle fût annoncée de la sorte?

Au même instant il se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, louant Dieu et disant : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre, faveur et bonne volonté pour les hommes.

Voilà en trois paroles les motifs et le fruit de l'incarnation du Fils de Dieu. Mais qui les aurait découverts dans ce premier moment, si les anges ne les avaient révélés aux hommes? Qui savait qu'avant que Jésus-Christ, en prenant notre chair, se fût rendu l'adorateur de son Père, Dieu n'avait pu recevoir une gloire digne de lui? Qui connaissait le divorce et l'inimitié même qu'il y avait entre le ciel et la terre, avant que le Dieu du ciel fût descendu du ciel en terre pour en être le lien et la paix? Qui regardait tous les hommes et les Juifs mêmes comme enfants de la colère et de la vengeance, avant que Jésus-Christ, se mettant à la place des pécheurs et se chargeant de leur malédiction, l'eût convertie en bénédiction, et eût attiré sur eux l'amour et la complaisance de son Père, dont il est seul digne?

Ces vérités essentielles à la religion, inconnues alors à presque tous les hommes, et cachées dans l'obscurité des prophètes, comprennent tout; et elles sont elles-mêmes comprises dans trois paroles, mais si claires et si simples, qu'il faut être un ange pour les avoir dites, et être peu touché du merveilleux pour ne le pas sentir.

ARTICLE VI. — *Sixième réflexion.*

Ma sixième réflexion est sur le fond du mystère même, qui ne peut être approfondi sans porter dans l'esprit une pleine conviction de sa vérité, et sans paraître dans toutes ses circonstances véritablement digne de Dieu. Le Messie était attendu et désiré, mais seulement en apparence. C'était un autre qu'on voulait au lieu de lui : c'était un vain fantôme qu'on espérait. Le vrai Messie, ennemi du cœur corrompu, en était secrètement haï. Il n'y avait aucune entrée; il ne pouvait y trouver place; tout y était reçu excepté lui. C'est pour le figurer que Jésus-Christ est rejeté de tous dans Bethléhem même; que, dans sa propre ville, il est inconnu et méprisé, et qu'il est étranger dans la cité même de David, son père, quoique l'empire et le trône soient à lui.

L'homme s'était dégradé, et, depuis sa chute, il travaillait à défigurer en lui ce qui restait de sa première dignité. Il avait regret d'être immortel. Il désirait que son âme périt avec son corps. Il niait la résurrection du corps ou il la craignait, et il se confondait,

autant qu'il était en son pouvoir, avec les bêtes, n'espérant et ne voulant rien de plus. Jésus-Christ, pour lui reprocher sa bassesse et pour la guérir, se met où il s'était mis lui-même en se dégradant. Une étable et une crèche étaient dignes de nous; et Jésus-Christ, qui ne s'est pas incarné pour lui, mais pour nous, et qui a voulu en tout ressembler aux pécheurs, excepté le péché, a choisi l'étable et la crèche qui nous convenaient.

L'homme ne connaissait d'autre grandeur que celle dont les sens peuvent juger, ni d'autres biens que ceux dont les sens peuvent jouir. Il ne connaissait point d'autre manière de régner que celle des princes de la terre, point de victoires que celles qui sont extérieures, point d'ennemis que ceux qui sont visibles. Jésus-Christ, en se réduisant à l'enfance, à la pauvreté, à la misère, l'a détrompé sur tous ces points. Il lui a découvert une grandeur dont la foi connaît tout le prix, une félicité, un règne, des victoires, dont elle seule peut juger, et il s'est rendu en même temps l'exemple de l'homme, sa loi, sa consolation, sa force et son remède.

ARTICLE VII. — *Septième réflexion.*

Une dernière réflexion et qui ajoute, ce me semble, aux autres un nouveau caractère de vérité, c'est que Jésus-Christ, en faisant annoncer à des bergers sa venue, suit en cela son premier plan et son premier dessein, car il se manifeste à ceux à qui les promesses ont été faites : à des pasteurs semblables à Abraham et à Jacob; à des hommes sans maisons, sans villes, habitant sous des tentes et n'ayant pour tout bien que des troupeaux; à des bergers qui figuraient, par leur état et par leurs soins, sa mission vers les brebis d'Israël, son ministère de pasteur, sa charité pour les agneaux commis à sa garde; enfin à des hommes petits et méprisables selon le siècle, tels que ceux à qui l'Évangile devait être prêché avec succès, pendant que tout ce qui est grand dans Israël, ou par l'autorité, ou par le savoir, ou par les richesses, ignore ce qui leur est découvert, Dieu marquant dès lors ce qu'il ferait dans la suite, en cachant aux sages et aux prudents ce qu'il révélerait aux humbles et aux petits.

Je ne sais ce qu'on pense maintenant de ces réflexions; mais la dernière, quand elle serait unique, est capable de faire une grande impression sur un esprit attentif; car, assurément, ce n'est point une sagesse humaine qui a fait préférer des bergers à tout ce qu'il y avait d'illustre dans Israël; la raison n'invente rien de tel, et le désir de faire honneur à Jésus-Christ ne se serait jamais avisé d'un tel moyen. On aurait encore moins pensé à faire annoncer sa venue par des anges à des personnes si peu importantes, et l'on n'aurait pas fait descendre du ciel une multitude de ces esprits bienheureux, pour célébrer devant de si faibles témoins, par un cantique, la réconciliation de la terre et du ciel.

Mais, ce qui ne serait jamais venu dans la pensée des hommes était infiniment digne de Dieu, qui n'a besoin de personne pour être glorifié, qui forme lui-même ses adorateurs, qui les choisit ordinairement parmi ceux que le siècle méprise, et qui met peu de distance entre l'état des anges et celui des personnes qui tiennent peu à la terre, et qui joignent le désintéressement, l'humilité et la simplicité à l'innocence.

Il s'agit donc désormais, non de douter du miracle, mais d'en profiter, et d'apprendre des anges que celui qui est dans une crèche est le Fils du Très-Haut, le Christ, le Seigneur, le Roi immortel dont le règne n'aura jamais de fin, le Sauveur, en un mot, qui était promis. Le discours des anges est sans énigme et sans ambiguïté; ils déclarent nettement aux pasteurs ce que les apôtres n'ont connu qu'assez tard, et ce qui fut révélé à saint Pierre par une grâce particulière : *Il vous est né, disent-ils, un Sauveur, qui est le Seigneur et le Christ.* La Samaritaine et l'aveugle-né sont les seules personnes à qui Jésus-Christ ait parlé aussi clairement; et ces deux exemples, joints à celui des bergers, sont une nouvelle preuve que les privilèges sont pour les petits, et ils sont un triste préjugé contre ceux qui prétendent arriver à la connaissance de la vérité de la religion, en conservant beaucoup de confiance en leurs lumières et une haute opinion de leur esprit.

CHAPITRE XXVII.

Adoration des mages conduits à Bethléhem par une étoile miraculeuse. Massacre des enfants à Bethléhem et aux environs. Preuves de la vérité de ces faits. Difficultés qu'on peut opposer à ce récit quand on n'est pas encore fidèle. Réponses générales à ces difficultés, qui se convertissent en preuves quand elles sont considérées avec attention. Entière impossibilité de nier des faits si liés avec l'histoire publique, et dont toutes les circonstances sont inséparables. Le silence de Josèphe confirme la vérité des faits qu'il supprime. On satisfait, en particulier, aux difficultés qui ne sont désormais que de simples questions. Mystère caché sous l'histoire de l'adoration des mages, qui achève d'en démontrer la vérité.

Ce qui regarde les mages est ainsi rapporté dans saint Matthieu (*chap. II, 1 et suiv.*) : *Jésus étant né dans Bethléhem, ville de la tribu de Juda, au temps du roi Hérode, des mages vinrent d'Orient à Jérusalem, et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui est nouvellement né, car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer? Ce que le roi Hérode ayant entendu, il en fut troublé, et toute la ville de Jérusalem avec lui; et ayant assemblé tous les princes des prêtres et les docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devait naître le Christ. Ils lui dirent que c'était dans Bethléhem, ville de la tribu de Juda, selon ce qui a été écrit par le prophète : Et vous, Bethléhem, terre de Juda, vous n'êtes pas la*

dernière parmi les principales villes de Juda, car c'est de vous que sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël. Alors Hérode, ayant appelé les mages en secret, s'enquit d'eux avec grand soin du temps où l'étoile leur était apparue; et, les envoyant à Bethléhem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant, et, lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer. Ayant ouï ces paroles du roi, ils partirent, et, en même temps, l'étoile qu'ils avaient vue en Orient parut, et elle allait devant eux jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta. Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés d'une extrême joie. Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant en terre, ils l'adorèrent; puis, ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe; et, ayant reçu en songe un avertissement du ciel de n'aller point trouver Hérode, ils retournèrent en leur pays par un autre chemin.

Hérode, voyant que les mages s'étaient moqués de lui, entra en une extrême colère, et fit tuer tous les enfants qui étaient dans Bethléhem et en tout le pays d'alentour, âgés de deux ans et au-dessous, selon le temps qu'il avait appris des mages, s'en étant enquis très-exactement. Ce fut alors qu'on vit accomplir ce qui avait été prédit par le prophète Jérémie : *Un grand bruit a été entendu dans Rama; on y a ouï des plaintes et des cris lamentables, Rachel pleurant ses enfants, et ne voulant point recevoir de consolation de leur perte.*

Si ce que nous venons de lire est vrai, il ne faut pas hésiter un moment à reconnaître Jésus-Christ pour la lumière du monde, annoncée par une étoile miraculeuse; pour le Messie prédit par les prophètes, qui ont marqué jusqu'au lieu de sa naissance; pour le roi des Juifs et des Gentils, adoré par les bergers et par les mages, prémices des uns et des autres; pour le Fils de Dieu, revêtu de notre chair mortelle, mais dont le règne sera éternel, comme les mystérieux présents de l'encens, de la myrrhe et de l'or qui lui sont offerts par les mages, le signifient; et dès lors toutes nos questions sont finies : ces points essentiels emportent avec eux tout le reste, qui n'en est qu'une suite évidente et nécessaire.

Mais c'est la vérité du récit qui sert de fondement à ces points essentiels, qui peut être contestée, et il est juste de satisfaire, non ceux qui en doutent à cause qu'il leur plaît de douter de tout, mais ceux qui désirent, au contraire, que leurs doutes soient éclaircis; car pour les autres, qui se font un mérite et un honneur de multiplier les difficultés, en rejetant avec dédain les réponses les plus raisonnables, c'est à Dieu seul à changer une si funeste disposition; et je compte que tout le travail des hommes leur est inutile.

ARTICLE PREMIER. — *Difficultés qu'on peut opposer à ce récit, quand on n'est pas encore fidèle.*

Écoutons donc ce qu'une personne pru-

Jente, mais non indocile, peut objecter contre une histoire que nous ne donnons point pour naturelle et où nous reconnaissons, au contraire, de grands miracles. Je ne comprends point, dit cette personne, comment une étoile a pu signifier la naissance d'un prince, et beaucoup moins comment elle a pu signifier, à des étrangers et à des infidèles, la naissance du roi des Juifs. Je ne vois point quel intérêt ces étrangers ont pu prendre à ce roi, ni comment ils ont pu discerner, dans la lumière d'une étoile, qu'il était de leur devoir de l'aller adorer. Je ne trouve aucune vraisemblance dans la conduite qu'on leur fait tenir, d'aller demander publiquement dans un pays qui a déjà un roi, et un roi très-jaloux de son autorité, où est né le roi des Juifs. Des hommes sages auraient-ils été capables d'une telle imprudence? et n'y avait-il pas d'autres moyens plus sûrs de s'informer, sans bruit et sans éclat, d'une chose de cette conséquence, et où la simple curiosité pouvait passer pour un crime?

Ils demandent où est né un enfant : ils savent donc qu'il est enfant. Ne serait-il pas plus à propos qu'ils attendissent qu'il fût en état de régner, au lieu de se mettre en chemin pour l'aller chercher lorsqu'il est encore faible et inconnu? A quoi, d'ailleurs, aboutit leur voyage? Ils viennent subitement, ils disparaissent de même; on ne sait, après cela, ce qu'ils sont devenus. Est-ce donc là le fruit d'un événement si miraculeux? et ne devait-on pas attendre quelque chose de plus suivi et de plus digne d'un si grand appareil?

La création d'une étoile, exprès pour les guider dans leur voyage, a aussi quelque chose qui blesse et qui ne s'accorde pas avec une bonne physique. On ne dit pas même quel était son cours, ni quelle était son élévation au-dessus de la terre, ni si elle paraissait pendant le jour, ni quand elle cessa d'éclairer les mages, qui n'eurent tant de joie de la revoir au sortir de Jérusalem que parce qu'elle s'était sans doute dérobée à leur vue avant qu'ils y entrassent. On ne sait point pourquoi les mages profitèrent seuls de son apparition, et pourquoi ils ne furent pas suivis de beaucoup d'autres, touchés du même spectacle ou invités par leur exemple, ou instruits même par leurs discours; car, puisqu'ils découvraient tant de choses dans ce nouvel astre et si intéressantes, il était, ce semble, de leur devoir d'en faire part aux autres, et de leur apprendre qu'il venait de naître un roi parmi les Juifs, que tous les hommes devaient adorer.

Est-il croyable aussi que les Juifs, si pleins de l'espérance du Messie, se soient contentés d'apprendre aux mages où il devait naître, sans se joindre à eux pour le chercher, sans les faire au moins accompagner par quelques députés qui leur en auraient apporté des nouvelles sûres, et auxquelles ils auraient pu ajouter plus de foi qu'à des conjectures d'étrangers à qui les Ecritures étaient inconnues?

Enfin le massacre des enfants à Bethléem

et aux environs est un fait, d'un côté si public, et de l'autre si extraordinaire, qu'il n'a pu être inconnu à Josèphe, qui n'a pas caché les autres crimes d'Hérode, quoiqu'il fasse d'ailleurs trop de cas de ce prince, mais qui ne dit rien de celui-ci. Un tel silence est-il affecté? et pourquoi le serait-il? Tout cela m'embarrasse, et je vois trop ou trop peu, car je sens plus les difficultés que je ne veux, et je n'ai pas autant de lumière pour les résoudre que je voudrais.

ARTICLE II. — *Réponses générales à ces difficultés, qui se convertissent en preuves quand elles sont considérées avec attention.*

Vous voudriez donc, dis-je à cette personne, pouvoir aplanir toutes ces difficultés, et alors vous croiriez? Mais quel besoin auriez-vous de croire, si tout était clair et facile? Dieu n'est-il pas le maître de nous cacher ce qu'il veut? et n'a-t-il droit de soumettre notre esprit qu'après lui avoir tout expliqué? Prenez-garde à ne pas confondre deux choses très-différentes : nous devons être certains des faits que nous croyons, mais il n'est pas nécessaire que ces faits soient tous à notre portée. L'autorité de l'Écriture est grande : c'est un grand témoin qu'un auteur contemporain, sincère, bien instruit, tel qu'un évangéliste préparé à donner sa vie pour attester ce qu'il écrit, et qui l'a donnée en effet. L'autorité de Josèphe ne peut entrer en comparaison avec la sienne, quand même il dirait le contraire ou qu'il rapporterait autrement le fait; au lieu qu'il ne s'agit que de son silence, qui a été vraisemblablement affecté, et dont je marquerai la cause dans quelque temps.

Mais, indépendamment de ces réflexions générales, je n'hésite point à croire ce que je lis dans saint Matthieu, et rien ne m'y détermine tant, en mettant à part la certitude de la révélation, que cette multitude de difficultés apparentes qui font chanceler la foi de celui avec qui je parle maintenant, car elles sont une preuve manifeste que ce n'est point sur la vraisemblance, source ordinaire des fausses histoires, que celle-ci a été concertée. Je pourrais m'en défier, si tout ce qui est capable d'étonner et de surprendre était expliqué, si l'on s'était mis en peine de lever mes difficultés ou de m'y préparer en les prévenant, si l'on avait prévu mes questions, et si l'on avait essayé de satisfaire ma curiosité sur tous les points qui l'intéressent et qui la réveillent. Un habile homme, qui aurait voulu être cru sans mériter de l'être, aurait connu ce qui pouvait y être un obstacle, et il aurait au moins dit quelque chose de la toute-puissance de Dieu et de la nécessité de soumettre notre raison à sa sagesse, qui aurait servi d'un voile spécieux à des fictions peu vraisemblables.

Mais voyez comme parle l'évangéliste, à qui certainement l'on ne peut pas reprocher le défaut d'intelligence et d'esprit : *Jésus étant né dans Bethléem, au temps du roi Hérode, des mages vinrent d'Orient à Jérusalem, et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui*

est nouvellement né, car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer. C'est dans ce récit abrégé que consiste tout ce qui paraît incroyable, et le reste n'en est qu'une dépendance. Quelle précaution prend l'évangéliste pour être cru ? avec quelle confiance et quelle simplicité raconte-t-il ces merveilles ? Pense-t-on qu'il ne sente pas aussi bien que nous ce qu'elles ont d'étonnant ? D'où vient donc qu'il n'en paraît pas étonné, et qu'il se met si peu en peine de l'étonnement qu'elles nous causeront ? C'est qu'il raconte un fait public et notoire, connu dans toute la Judée et dans les pays voisins, qu'il a ordre d'écrire tel qu'il est, et qu'il n'a pas ordre de nous expliquer ni de l'accompagner de ses réflexions. Il sait que Dieu en persuadera la vérité à ceux qu'il lui plaira de rendre fidèles, et il est bien instruit que ce n'est pas en satisfaisant la curiosité qu'on prépare à la foi.

ARTICLE III. — *Entière impossibilité de nier des faits si liés avec l'histoire publique, et dont toutes les circonstances sont inséparables.*

J'ai déjà dit que la foi a pour objet des choses certaines, mais non pas toujours des choses vraisemblables. Il importe donc très-peu de savoir comment tout ce que nous lisons dans saint Matthieu est arrivé, et comment il peut s'ajuster avec nos pensées; mais il importe infiniment d'être pleinement persuadé qu'il est arrivé; et comment s'y prendrait-on pour le nier ou même pour en douter ? Y eut-il jamais d'histoire plus liée avec l'histoire publique et générale, qui eût plus de témoins, dont les circonstances fussent moins capables d'altération et de changement, et où il fût moins possible d'en ajouter de fausses ?

Des étrangers, ou princes dans leur pays, ou philosophes, ou tous les deux ensemble, comme le nom de mages peut le signifier, viennent d'un pays éloigné, non à une bourgade obscure, mais à Jérusalem, où ils demandent où est né le roi des Juifs. Ils font cette demande à Hérode même, qui comprend à l'instant que c'est de la naissance du Messie qu'ils veulent parler, c'est-à-dire de la chose du monde la plus intéressante pour la nation et pour lui-même, selon les soupçons que son ambition et sa défiance lui suggèrent. Il assemble le plus solennel et le plus nombreux conseil, où assistent les chefs des familles sacerdotales et les personnes les plus éclairées dans la religion. La réponse du conseil est précise. Le prophète Michée est cité sur la naissance du Messie à Bethléhem. Le prince y envoie les mages, après avoir eu avec eux une conférence secrète, où il tira d'eux tous les éclaircissements qui lui parurent nécessaires, sur le temps où l'étoile avait commencé à paraître, et sur les autres circonstances qui ne lui furent pas cachées comme à nous, et qui ne servirent qu'à le rendre méchant avec plus de précaution. Les mages sortirent publiquement de Jérusalem, mais n'y revinrent pas. On attri-

bu, au commencement, leur retraite clandestine à la honte de s'être trompés; mais le nouveau bruit qui se répandit à Jérusalem même que le Christ était né, qu'un saint vieillard, inspiré de Dieu, l'avait tenu dans ses bras lorsqu'on le présentait au Seigneur dans le temple, et qu'une veuve respectable par sa grande vertu et par le don de prophétie l'avait annoncé à tous les assistants; ce nouveau bruit, dis-je, et ce nouveau concours, firent comprendre à Hérode que les mages avaient trouvé plus qu'il n'aurait voulu, et que c'était lui qui était trompé et non pas eux. Et pour lors, s'abandonnant à sa jalousie, et espérant follement de faire périr le Messie avec les autres enfants de Bethléhem, il en ordonna le massacre dans cette ville et dans les environs, depuis deux ans et au-dessous, selon le calcul qu'il avait fait de l'apparition de l'étoile après avoir consulté les mages. Une telle cruauté remplit le pays de sang et de larmes; on ne douta point qu'elle ne fût l'accomplissement de la triste prédiction qu'en avait faite Jérémie, et saint Matthieu en cite la prophétie comme une chose connue, et dont tout le monde avait fait l'application à cet étrange événement.

Qu'on me dise, après un tel précis, quelle circonstance on en peut retrancher et quel changement on y peut faire ? Il faut nécessairement que tout soit vrai ou que tout soit faux; il faut que les mages et leur étoile soient une fiction inconnue à Jérusalem, à Hérode, aux prêtres, au conseil de la nation; qu'Hérode n'ait jamais pensé à l'assembler pour lui demander où le Messie devait naître, et que la réponse de ce conseil soit imaginaire; qu'il n'y ait pas eu une goutte de sang répandue à Bethléhem, et que saint Matthieu soit en même temps le plus méchant et le plus insensé de tous les hommes, pour avoir attribué une telle barbarie à Hérode contre la vérité, et pour avoir espéré qu'une telle barbarie non seulement fautive, mais incroyable, dont personne n'avait ouï parler, contribuerait beaucoup à faire croire une autre fiction aussi incroyable dans son genre (*la venue des mages*), dont personne n'avait eu connaissance, et dont néanmoins il citait tous les habitants de Jérusalem et toute la cour pour témoins.

A qui persuadera-t-on qu'une si folle imagination soit venue dans l'esprit d'un homme, je ne dis pas vertueux, ni même sincère, mais qui aurait conservé quelque étincelle de raison ? qu'il ait osé l'écrire dans la Judée même, et dans le temps où le mensonge aurait été si manifeste ? qu'il l'ait écrite dans la langue du pays (1) et non en grec, comme ont fait les autres évangélistes, et qu'il ait mis cette fable, grossièrement inventée, au commencement d'une histoire dont il prétendait que tous les faits étaient indubitables, et qu'il donnait pour fondement à la religion et à la piété ?

(1) L'ancienne tradition nous apprend que saint Matthieu écrivit l'Évangile en hébreu, tel que les Juifs le parlaient alors.

ARTICLE IV. — *Le silence de Josèphe confirme la vérité des faits qu'il supprime.*

Le silence de Josèphe sur le massacre des enfants et sur ce qui en fut l'occasion, bien loin d'être une preuve du contraire, en établit, ce me semble, très-clairement la vérité. Cet historien, qui voyait Jérusalem et le temple réduits en cendres, son pays désolé, et ceux de sa nation captifs ou dispersés; et qui n'avait eu, comme les autres Juifs qu'une fausse idée du Messie, ou perdit courage et désespéra des promesses, ou, par une indigne flatterie, en transporta l'effet à Vespasien, qui avait été élu empereur lorsqu'il commandait en Judée, et qui s'étant ensuite assujéti toutes les provinces, parut à cet homme, ou trompé, ou trompeur, réunir les deux qualités du Messie qui devait commencer à régner en Judée, et étendre de là son empire dans tout le monde.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Josèphe ne craignit point de regarder Vespasien comme le roi que les prophètes avaient prédit; et qu'il se mit par là dans la nécessité de supprimer entièrement l'histoire des mages et ce qui en fut la suite, parce qu'il n'aurait pu l'écrire sans découvrir que le roi des Juifs devait, selon les prophètes et selon la décision du premier tribunal de la nation, prendre naissance à Bethléem, sans découvrir aussi qu'on avait de grandes raisons de croire qu'il y était effectivement né dès le temps d'Hérode; et sans apprendre à Vespasien que les précautions cruelles d'Hérode avaient été inutiles contre le Messie; ce prince étant trop sage et trop éclairé pour penser qu'un enfant destiné par la Providence à régner sur toute la terre, et promis longtemps par des hommes inspirés, pût être enveloppé dans un massacre général.

Au lieu donc de combattre le récit de l'évangéliste par le silence de Josèphe, il faut au contraire regarder son silence comme une confirmation du récit de l'évangéliste; car la raison de ce silence est désormais connue, et cette raison suppose la vérité de tous les faits qu'il supprime.

ARTICLE V. — *On satisfait en particulier aux difficultés, qui ne sont désormais que de simples questions.*

A l'égard des autres questions à qui l'on avait donné le tour d'objections et de difficultés, il n'y aurait aucun inconvénient à les laisser sans réponse; car il n'est jamais permis de faire valoir des difficultés de ce genre contre des faits dont la certitude est démontrée, et surtout quand ces faits regardent la religion, et qu'ils sont aussi des mystères. Mais je ne refuse pas de tâcher de les éclaircir, et je demande seulement deux choses: l'une de ne prendre mes conjectures que pour ce qu'elles sont; l'autre de ne les mépriser que lorsqu'on en aura de meilleures.

Il me semble que le pays d'où vinrent les mages, et que l'Écriture appelle Orient, est l'Arabie. Elle est en effet à l'orient de la Judée: et il y a des preuves dans d'autres en-

droits de l'Écriture que les Arabes sont appelés enfants d'Orient, ou Orientaux; et les présents des mages conviennent mieux à l'Arabie qu'à tout autre pays.

Le terme de mages est ambigu. Il peut signifier la dignité, la science, une sorte de sacrifice, et aussi la magie. Ce dernier sens doit être exclus; tous les autres peuvent être admis, soit réunis, soit séparés.

L'étoile était beaucoup plus près de la terre que ne sont les planètes ou les étoiles fixes; autrement son cours n'aurait pu être observé qu'avec beaucoup de lenteur; et il n'aurait pu marquer distinctement un pays plutôt qu'un autre. Elle avançait sensiblement chaque jour de l'orient en occident, non de l'orient du monde, mais de l'orient à l'égard de la Judée. Il est vraisemblable qu'elle ne paraissait que la nuit, mais qu'étant destinée à conduire les mages, elle réglait sa vitesse sur leur diligence, et qu'elle s'arrêtait le jour si les mages ne marchaient que la nuit; ou que s'ils marchaient le jour, en suivant à peu près la ligne directe qu'elle leur avait marquée la nuit précédente, ils la trouvaient régulièrement verticale ou perpendiculaire sur le lieu où ils arrivaient à la fin de chaque journée. Le mouvement de la colonne de nuée ou de feu dans le désert peut servir à expliquer celui de l'étoile.

Elle confirmait ainsi les mages chaque jour, par cette proportion et cette exacte mesure de son cours sur leur marche et sur leur séjour, qu'elle était envoyée pour eux, et que la Judée vers laquelle elle s'avancait toujours était leur terme et le sien. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur la frontière elle disparut; et en disparaissant, elle contraignit les mages à s'adresser aux Juifs, pour apprendre des hommes ce que le ciel ne leur disait plus.

Ils le firent, sans être imprudents, et sans sortir des règles de la plus sévère bienséance; car ils ne cherchaient pas un roi ordinaire, et leur voyage n'avait pas pour motif la curiosité, mais la religion. Ils savaient que les Juifs espéraient ce roi, et qu'Hérode lui-même avait intérêt à le connaître. Ils venaient l'adorer, et ils pensaient avec raison que les Juifs et leur prince leur en donneraient l'exemple, parce que ce roi nouvellement né, dont la foi leur avait révélé le mystère, ne déplaçait aucun prince temporel, ne venait régner que sur les volontés, et renonçait à tout l'éclat extérieur des autres rois. Ils le témoignaient assez en disant qu'ils venaient l'adorer quoiqu'il fût enfant: mais ils le montrèrent d'une manière qui ne laisse aucun doute en n'hésitant point à se prosterner devant lui, quoique réduit à une extrême indigence et couché dans une crèche. On se tromperait infiniment si l'on croyait qu'ils ne furent instruits de ce qu'ils cherchaient que dans ce moment. Ils cherchaient le Messie promis aux Juifs, tel que les Écritures le leur promettaient, et non tel que les Juifs se l'étaient figuré: et avant que les Juifs leur eussent prouvé l'indifférence ou la haine qu'ils avaient pour lui, ils ne devaient pas

les soupçonner d'être dans des dispositions si criminelles.

Il serait ridicule de penser que la vue seule d'une étoile miraculeuse leur en eût tant appris. Peut-être que la célèbre prophétie de Balaam, *Orietur stella ex Jacob, et consurget virga de Israël* (Num., XXIV, 17; III Rois, XX), prononcée sur les frontières d'Arabie, s'était conservée dans le pays. Peut-être que la reine de Saba qui régnait constamment en Arabie (1), et qui vint consulter Salomon dans un temps où la promesse du Messie venait d'être fixée dans la maison de David, et où Salomon passait ouvertement pour être l'une de ses plus expresses figures, avait appris de ce prince cette importante vérité, et l'avait enseignée à plusieurs de ses sujets. Peut-être qu'une révélation plus précise et plus circonstanciée avait uni toutes ces lumières éparses, et en avait montré aux mages l'accomplissement actuel dans la naissance de Jésus-Christ; et cette dernière conjoncture me paraît la seule vraie, tous les autres moyens étant trop indécis et trop confus pour avoir pu déterminer les mages à chercher un roi des Juifs nouvellement né, et à les rendre si certains de sa naissance qu'ils n'eussent besoin que d'apprendre des Juifs le lieu où il était né.

On en sera pleinement persuadé si l'on se souvient que les mages, après avoir adoré Jésus-Christ à Bethléhem, reçurent en songe un avertissement du ciel de n'aller point trouver Hérode et de retourner en leur pays par un autre chemin qu'ils n'étaient venus; car il est naturel de penser qu'ils avaient été instruits et éclairés par la même voie, avant de se mettre en voyage; et il paraît en effet que ce dernier avertissement du ciel ne les clonna point, et qu'ils n'hésitèrent point à le suivre, comme en ayant déjà reçu quelque autre du même genre, dont la certitude leur était connue.

Les dernières questions qui restent à résoudre (2) sont expliquées par cette voie. Les mages obéirent ponctuellement à l'ordre qu'ils avaient reçu du ciel. Ils observèrent les précautions qui leur avaient été commandées. Ils parlèrent ou gardèrent le secret, selon leurs instructions; et ce qu'ils firent nous apprend ce qu'ils avaient ordre de faire.

Mais pourquoi les Juifs ne les accompagnèrent-ils pas? ou pour le moins pourquoi n'envoyèrent-ils pas des députés avec eux? les députés choisis par la Providence au nom du peuple juif étaient les bergers, qui avaient eu le privilège d'être les premiers

(1) Elle est appelée dans saint Luc, XI, 31, *Regina Austri*. Reine du Midi, par rapport à l'Arabie dont une partie était appelée australe, ou méridionale, ou, selon la langue du pays, *yemam*, à la droite, le Midi avant ce nom, parce qu'une personne tournée vers l'Orient a le Septentrion à la gauche, et le Midi à la droite.

(2) Pourquoi les mages ne dirent pas à plusieurs ce qu'ils savaient, et pourquoi, s'ils le dirent, ils ne furent pas suivis par beaucoup d'autres.

adorateurs du Messie: les mages venaient après au nom du peuple gentil; et selon le mystère que Dieu voulait figurer par les circonstances de leur départ et de leur arrivée à Jérusalem, il ne convenait pas que les Juifs fissent autre chose que d'ouvrir pour eux les Ecritures, et de leur mettre en main les prédictions du Messie, sans en profiter pour eux-mêmes.

ARTICLE VI. — *Mystère caché sous l'histoire de l'adoration des mages, qui achève d'en démontrer la vérité.*

Mais il ne faut pas que nous passions si légèrement sur un mystère qui est une démonstration sensible de la vérité du récit historique, et qui fait voir avec quelle sagesse le conseil éternel de Dieu avait disposé tous les événements extérieurs pour les faire servir à notre propre instruction, et pour les rendre des prédictions de l'avenir.

Nous avons déjà dit dans un autre endroit que les Ecritures et les promesses n'étaient confiées qu'an peuple juif; que les Gentils étaient étrangers (1) à l'égard de l'alliance; et qu'ils étaient dans ce monde sans Dieu, puisqu'ils l'avaient quitté pour de vaines idoles; et sans Messie, puisqu'il leur était inconnu. C'est pour cela que les bergers sont appelés de fort près et du voisinage de Bethléem, comme les domestiques de la foi, et que les mages sont appelés de fort loin et du fond de l'Arabie, comme plongés dans les ténèbres de l'incrédulité.

Il ne faut dire aux bergers qu'un mot du Messie, et aussitôt ils l'entendent. *Il vous est né un Sauveur*, leur disent les anges, *qui est le Christ et le Seigneur*: et à l'instant ils se mettent en chemin pour l'adorer, sans avoir besoin de guide, et sans être obligés de demander qu'on examine pour eux ce que portent les Ecritures. Mais tout est nouveau pour les mages. Il leur faut un guide dans une route nouvelle et inconnue, ils sont déconcertés dès qu'ils le perdent de vue, et il faut alors qu'ils demandent publiquement au peuple juif qu'il consulte pour eux les Ecritures.

Les Juifs accoutumés à un si saint commerce avec Dieu et aux apparitions des esprits célestes, sont instruits par eux, comme par leurs frères et leurs égaux. Mais les Gentils n'ont que le spectacle de la nature, et la lumière extérieure du soleil et des étoiles; et c'est ainsi que les mages sont éclairés, avec cette différence néanmoins entre eux et les autres Gentils, qu'une nouvelle étoile est créée pour eux, et qu'une révélation secrète communiquée pendant le sommeil leur apprend l'usage et la destination de l'étoile, parce que toute l'ancienne beauté de la nature et toute l'ancienne lumière du ciel, leur ont été inutiles, et que l'étoile nouvelle le serait aussi sans une révélation que la seule nature ne peut donner.

(1) *Hospites testamentorum, sine Christo, et sine Deo in hoc mundo. Eph. II, 12.*

Evangelizavit pacem vobis, qui longe fuistis, et pacem his qui prope. Ibid., v. 17.

La foi du Messie réunit les deux peuples, le juif et le gentil, parce qu'il n'y a point d'autre nom qui soit donné aux hommes pour le salut. Mais le gentil n'est ni l'arbre principal ni la racine. Il est enté sur l'olivier franc, n'étant naturellement qu'un sauvageon ; il y est enté contre l'ordre et contre son ancienne origine. Il faut pour cette raison que les mages viennent à Jérusalem, qu'ils interrogent les Juifs, qu'ils reçoivent d'eux les prophéties et les anciennes écritures : que la perfection de la révélation particulière qu'ils ont reçue vienne d'Israël, et que ce soit par sa conformité avec les prophéties qu'elle soit jugée sûre et infail- lible.

Mais dans les desseins de Dieu, les Gentils profiteront mieux des Ecritures que les Juifs. Ceux-ci les leur donneront sans les avoir altérées. Ils y laisseront tout ce qui regarde le Messie. Ils conserveront religieusement les prédictions de sa naissance et de sa mort, mais ils n'en feront aucune application à Jésus-Christ : les Gentils n'y verront que lui, mais les Juifs y verront tout autre chose. Il faut pour cela que les Juifs répondent bien sur le Messie en général, mais qu'ils ne tirent aucune conséquence pour Jésus-Christ de leur propre réponse. Et il faut au contraire que les mages déterminent la réponse générale des Juifs à la personne de Jésus-Christ, et qu'ils profitent seuls des Ecritures que les Juifs consultent pour eux.

Après que les Gentils auront été instruits dans la foi par les Juifs, ils seront obligés de s'en séparer. L'Eglise chrétienne ne sera plus composée que des nations autrefois infidèles, et des peuples venus d'Orient et d'Occident, du Septentrion et du Midi, prendront place dans le festin des noces avec Abraham, Isaac et Jacob, pendant que les enfants du royaume, qui en étaient les héritiers naturels, seront exclus et chassés. C'est ainsi que les mages ont ordre de ne point retourner à Jérusalem, d'éviter dans leur voyage tout commerce avec les Juifs, et de prendre une route qui leur soit inconnue.

La conspiration contre le Messie succède à l'indifférence des Juifs pour sa venue : Hérode ne veut le connaître que pour le faire mourir ; et tout son peuple, ou y consent, ou s'en inquiète peu. Mais le Messie trouve sa sûreté en Egypte ; et il y demeure inconnu aux Juifs, pendant qu'on fait mourir parmi eux les enfants de Bethléhem et des environs, en désirant d'immoler dans chacun d'eux le Sauveur même, et ne persécutant que lui dans la personne de ces innocents.

C'est le dernier trait que la divine Providence a voulu figurer dans cette histoire. Après les prémices d'Israël, réservées par grâce, tout le reste de la nation a été abandonné à son aveuglement et à son infidélité. Jésus-Christ s'est retiré en Egypte comme autrefois Joseph, et il y est adoré par ceux dont il est le Sauveur ; les Juifs fidèles ont été persécutés avec fureur par leurs frères selon la chair ; ils ont été comme étouffés dès le berceau, et semblables aux enfants de

Bethléhem, ils ont perdu la vie pour Jésus-Christ qu'on persécutait dans leur personne, sans pouvoir laisser des successeurs de leur foi, ayant été enlevés comme une fleur et avant l'âge de devenir pères. C'est ainsi que les Juifs sont privés d'une sainte postérité, et qu'en renonçant au Messie ils ont noyé dans le sang de ses martyrs l'espérance et la ressource d'Israël, jusqu'à ce qu'on vienne dire en Egypte que tous les ennemis de Jésus-Christ sont morts, et qu'il plaise à celui dont les dons sont sans repentir de se réconcilier avec son ancien peuple, sans abandonner celui qu'il s'est acquis pendant son exil.

J'ai supposé dans le commencement de ce chapitre que je traitais cette matière avec une personne intelligente et docile : puis-je maintenant lui demander ce qu'elle pense des difficultés qui l'arrêtaient ? Les trouve-t-elle désormais aussi fortes ? Les croit-elles capables de balancer l'autorité de l'Evangile, ou de rendre douteuse une histoire aussi publique, et mêlée de tant de circonstances, qu'il était impossible de feindre et d'écrire au milieu de la Judée, dans le temps où leur fausseté n'eût servi qu'à convaincre l'évangéliste d'imposture ? Ne remarque-t-elle pas maintenant que ce qui la blessait était nécessaire et concerté dans les desseins de Dieu ; que ç'eût été un mal et un désordre, si les circonstances avaient été autrement arrangées, et que ce qui déplaisait au commencement à la sagesse humaine, avait des raisons dans une sagesse supérieure et divine que le mystère cachait ? Enfin ne convient-elle pas que l'esprit de l'homme n'a eu garde de feindre des choses que l'esprit de Dieu convertissait en prophétie ; et qu'il n'y a que Dieu seul qui ait pu faire écrire une histoire si mystérieuse d'une manière si propre à ses desseins, et où l'historien a dit tout ce que la foi devait connaître, et a supprimé tout ce que la curiosité devait ignorer ?

CHAPITRE XXVIII.

Témoignage du Père éternel rendu à Jésus-Christ dans son baptême, prouvé d'une manière sensible et convaincante par les circonstances de l'histoire, par des réflexions importantes et par l'éclaircissement du mystère caché dans le baptême de Jésus-Christ. Circonstances qui ont préparé à ce témoignage et qui l'ont accompagné. Usage qu'un esprit droit et sincère doit faire d'un témoignage si décisif, rendu dans de telles circonstances. Réponse à quelques objections. Preuves de la vérité et de la certitude du témoignage du Père céleste, qu'on a droit de regarder comme des démonstrations. Nouvelles preuves égales aux démonstrations, tirées du fond même du mystère du baptême de Jésus-Christ, qui est visiblement au-dessus de ce que l'esprit humain eût pu inventer.

J'ai un témoignage, disait Jésus-Christ à ux Juifs, plus grand que celui de Jean (Jean, V. 36) : car les œuvres que mon Père m'a données de faire rendent témoignage pour

moi, que c'est le Père qui m'a envoyé, et mon Père qui m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi. Il est écrit dans votre loi, leur disait-il encore (Jean, VIII, 17; Deut. VI), que le témoignage de deux hommes sera jugé véritable. Je rends témoignage de moi-même (par mes miracles), et mon Père qui m'a envoyé en rend aussi témoignage.

Le Père a rendu en effet témoignage à Jésus-Christ en plusieurs occasions, mais principalement dans son baptême et dans sa transfiguration, et c'est ce témoignage si grand, si majestueux, si digne d'être cru et de fixer par son autorité tous nos doutes, que nous allons considérer dans ce chapitre, premièrement pour en établir la certitude, et en second lieu, pour en tirer les conséquences.

ARTICLE PREMIER. — *Circonstances qui ont préparé à ce témoignage et qui l'ont accompli.*

Lorsque Jésus-Christ vint au Jourdain (Matth., III, 13) trouver Jean pour être baptisé par lui, Jean tâcha de l'en empêcher en lui disant : C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par vous, et vous venez à moi. Mais Jésus lui répondit : Laissez-moi faire pour cette heure ; car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice : alors Jean ne lui résista plus.

Il est donc certain que saint Jean connaissait alors Jésus-Christ pour ce qu'il était, et que ce ne fut pas la descente du Saint-Esprit en forme de colombe après le baptême qui le lui fit connaître. Et il est certain par conséquent qu'il avait vu dans un autre temps le même Esprit descendre et demeurer sur lui, puisqu'il devait le reconnaître à ce signe, comme Dieu le lui avait révélé en l'envoyant baptiser et prêcher la pénitence : Je ne le connaissais pas, dit-il (chap. I, 32, 33 et 34), mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre et demeurer le Saint-Esprit, est celui qui baptisera par le Saint-Esprit. J'ai vu le Saint-Esprit descendre du ciel comme une colombe et demeurer sur lui. Je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu. Ce témoignage néanmoins, relatif personnellement à Jésus-Christ, ne fut pas rendu public avant son baptême ; et Jean lui conserva le secret jusqu'à ce qu'il vint lui-même par son humilité le forcer à le publier.

Ces circonstances, que l'on confond quelquefois, servent à éclaircir l'histoire et à faire voir que Jésus-Christ avait déjà été reconnu par saint Jean avant son baptême, à un signe tout semblable à celui qui le suivit ; que ce fut pour cela que la résistance de saint Jean fut grande et publique, et que cette résistance contribua sans doute beaucoup à rendre tous les spectateurs attentifs à Jésus-Christ et à lui.

Le nombre de ces spectateurs était grand, puisque, selon un évangéliste, tout le peuple s'empressait alors de recevoir le baptême (1),

(1) Cum baptizaretur omnis populus, Jesu baptizato et orante, apertum est cœlum. Luc. III, 21.

et qu'il y avait déjà du temps que les vives exhortations de saint Jean et son exemple portaient tout le monde à la pénitence.

Et il ne fut pas possible que ces spectateurs fussent distraits lorsque le Père céleste fit entendre sa voix, ni qu'ils en fissent l'application à un autre qu'à Jésus-Christ, parce qu'outre qu'ils avaient été préparés, par l'humble résistance que lui fit saint Jean, à le regarder comme un homme extraordinaire ou même comme le Messie, cette voix ne se fit entendre qu'après deux circonstances qui le désignaient uniquement : l'une que Jésus-Christ se mit en prière sur la rive du Jourdain immédiatement après son baptême, ce qui attira les yeux de tout le monde sur lui ; et l'autre que le ciel s'ouvrit au-dessus de lui (1), et que le Saint-Esprit en descendit sous le symbole extérieur et sensible d'une colombe, et vint se reposer sur sa tête ; car ce fut alors qu'on entendit cette voix venant du ciel : Vous êtes mon Fils bien-aimé. C'est en vous que j'ai mis toute ma complaisance (2).

ARTICLE II. — *Usage qu'un esprit droit et sincère doit faire d'un témoignage si décisif rendu dans de telles circonstances. Réponse à quelques objections.*

Je suppose donc que nous ayons été présents à ce spectacle et que nous ayons vu tout ce qui l'avait précédé, comment aurions-nous pu ne pas regarder Jésus-Christ comme le Fils unique de Dieu, reconnu pour tel publiquement par son Père ? Et qu'eussions-nous dû faire après l'avoir adoré en cette qualité, sinon de nous abandonner aveuglément à lui, et de l'écouter comme la vérité même ? Nous savions que Jean annonçait depuis longtemps la venue du Messie, mais en ajoutant qu'il était caché dans la foule du peuple, et qu'il lui était inconnu à lui-même. Il disait qu'il était descendu du ciel, et qu'il baptiserait les hommes par le Saint-Esprit, mais il nous laissait dans l'attente et nous tenait en suspens. Aujourd'hui le secret est découvert. Jean, qui traitait les Juifs et les pharisiens mêmes de race de vipères, et qui reconnaissait que tous sans distinction avaient besoin de pénitence, refuse son baptême à un homme qui le lui demande, s'humilie devant lui comme devant celui qui doit le purifier, et avoue ainsi publiquement qu'il est le Messie dont il a été le précurseur et dont il a parlé si longtemps. Pouvons-nous, après une si longue attente et une si longue préparation, ne pas être touchés d'une déclaration si publique et si désirée ? Et ceux qui en sont témoins avec nous peuvent-ils y être indifférents, ou n'y faire aucune attention ?

Les yeux de tous suivant cet homme que Jean n'a baptisé que par obéissance, il se met en prière au sortir du Jourdain. Nous le

(1) Apertum est cœlum, et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum : et vox de cœlo facta est : Tu es Filius meus dilectus, in te complacui mihi. Luc. III, 22.

(2) Mon vrai Fils, mon propre Fils; Filius ille meus.

regardons tous en cet état avec une attention nouvelle. Le ciel s'ouvre, une colombe qui en descend vient se reposer sur sa tête; nous commençons dès lors à comprendre qu'il est lui-même descendu du ciel, et dans le temps que nous sommes pleins de cette pensée, nous entendons une voix céleste qui ne peut être que celle du Père éternel qui le reconnaît pour son Fils bien-aimé, seul objet de son amour et de sa complaisance. Nous est-il permis alors de le méconnaître? et un tel aveuglement serait-il même possible?

Mais c'est cela même, dit un homme défiant et timide, qui me fait craindre que cette histoire ne soit pas dans toutes ses circonstances aussi certaine que je le voudrais; car si tout s'est passé comme il est écrit, je ne saurais comprendre comment tout le monde n'a pas cru en Jésus-Christ, ni comment on a pu hésiter un moment à écouter avec une entière docilité celui que le Père céleste avait reconnu si publiquement pour son Fils unique? Est-il possible que tant de témoins oculaires ne soient pas devenus dès lors ses disciples? Est-il vraisemblable qu'ils n'aient pas raconté à plusieurs une telle merveille, ou qu'ils n'aient pas été crus, ou qu'ils l'aient été sans que ceux qui les écoutaient aient fait usage d'une chose de cette conséquence? Il me semble qu'après un tel miracle il n'en fallait plus demander d'autre, et que toutes les questions étaient finies.

Vous jugez donc, lui répondrais-je, que les miracles suffisent pour donner une foi sincère et qui conduise à une véritable justice? Vous jugez donc aussi que lorsque des témoins oculaires rapportent un vrai miracle aux absents, ceux-ci ne peuvent en douter, et qu'ils doivent en faire usage dès qu'ils n'en doutent pas. Et il y a bien de l'apparence que vous jugez aussi que le récit fidèle d'un miracle ne mérite pas moins d'être cru lorsqu'il est écrit que lorsqu'il est rapporté de vive voix? D'où vient donc que vous doutez de celui-ci, qui s'est passé devant des témoins qui ont été premièrement disciples de Jean, et qui le sont ensuite devenus de Jésus-Christ? Pourquoi refusez-vous de vous rendre au témoignage des évangélistes, auteurs contemporains, si bien informés et si sincères? Et comment voulez-vous que la vérité des faits les plus certains vienne jusqu'à vous, si tous les canaux qui servent à la transmettre vous sont suspects?

Tous les témoins, dites-vous, d'une telle merveille auraient dû dès lors devenir disciples de Jésus-Christ. Plusieurs le sont devenus en effet. Mais vous connaissez peu les hommes, si vous les croyez tous capables d'être fort touchés des miracles qui ne sont pas l'objet de leurs passions et qui tendent même à les en détacher. Ils les voient d'abord avec admiration; ils en parlent avec joie; ils s'estiment heureux d'en avoir été les spectateurs, mais leur cœur qui demeure le même, les détourne bientôt d'une pensée qui est étrangère à l'amour-propre, et qui ne lui procure aucun des biens qu'il désire; et ceux qui en ont ouï parler, moins vivement touchés que ceux

qui les ont vus, en perdant encore plus tôt l'idée et le souvenir. Il faut quelque chose de plus durable et de plus intérieur que la vue ou la mémoire pour convertir les hommes et pour les rendre sincèrement disciples de Jésus-Christ, et l'on peut aisément allier la croyance historique d'un miracle qui prouve qu'il est le Fils de Dieu, avec une grande indifférence pour sa morale et pour des biens qu'il ne promet qu'après la mort.

J'en conviens, dit encore le même homme défiant et timide, et vos réflexions me paraissent mieux fondées que des pensées que je n'avais pas assez approfondies; mais il me reste toujours certaines palpitations et certain tremblement qui m'empêchent de me livrer pleinement à la foi d'un miracle qui serait certainement décisif, s'il m'était bien clair qu'il fût certain.

Je vous plains, lui répliquerais-je, de ce qu'il faut toujours vous prouver la sincérité des évangélistes, sans que vous profitiez de tant de choses qui ont été dites pour l'établir, et dont vous avez paru tant de fois convaincu. Mais la bonté de Dieu, qui a prévu votre faiblesse, a diversifié en mille manières les preuves de la religion chrétienne et des principaux faits qui lui servent de fondement, et j'espère que dans cette occasion elles vous seront aussi évidentes qu'elles vous l'ont été dans beaucoup d'autres.

ARTICLE III. — *Preuves de la vérité et de la certitude du témoignage du Père céleste, qu'on a droit de regarder comme des démonstrations.*

Je crois que vous savez que le baptême de saint Jean n'était qu'un baptême de pénitence, pour préparer à celui du Messie; qu'il ne justifiait personne, mais qu'il déclarait simplement pécheurs ceux qui le recevaient sans autre avantage que d'exciter en eux des sentiments d'humiliation et de pénitence, avec l'espérance du pardon (*Act.*, XIX, 4) par Jésus-Christ, qu'il ne faisait que promettre.

Vous serait-il venu dans l'esprit de faire recevoir un tel baptême par celui que vous auriez reconnu ou que vous auriez voulu que tout le monde reconnût pour le Messie? Auriez-vous jugé une telle humiliation compatible avec la majesté du Fils de Dieu? Auriez-vous confondu le Sauveur des hommes dans la foule des pécheurs? Auriez-vous assujéti au baptême du précurseur et de l'envoyé, le Saint des saints auquel il préparait la voie? Ce que vous n'eussiez jamais pensé, est-il juste de croire que les autres l'aient pensé? Ce qui ne vous aurait paru qu'une folie, ou qui même ne vous serait jamais venu dans l'imagination, êtes-vous raisonnable de l'attribuer à des hommes sensés, qui auraient voulu s'acquérir du crédit par la vraisemblance?

N'étaient-ils pas les maîtres de feindre une autre occasion plus digne de la majesté du Père et de la sainteté du Fils? et s'ils voulaient que le ciel s'ouvrit sur Jésus-Christ, qu'une colombe descendit sur sa tête, et

qu'une voix céleste le déclarât Fils de Dieu, en présence de ceux qui venaient au baptême de Jean, n'était-il pas infiniment plus naturel de faire arriver tout cela pendant que Jean résistait à son humilité, qu'après que son baptême l'avait en quelque sorte dégradé, en paraissant le mettre au nombre des pécheurs ?

Comment les évangélistes auraient-ils cru qu'il fût de la justice et de l'équité que le Juste par excellence se soumit à une cérémonie établie pour les criminels ? et néanmoins ils font dire à Jésus-Christ (1) qu'il était juste et nécessaire qu'il s'y soumit. Sur quoi auraient-ils fondé cette espèce de nécessité ? et comment une chose difficile à comprendre après l'événement, leur aurait-elle paru un devoir, et un devoir prescrit et rigoureux ?

Mais quand on se dissimulerait tout cela, quel moyen y aurait-il de trouver de la justice et de la suite dans le dessein des évangélistes, qui font retirer Jésus-Christ (2) dans le désert pour quarante jours immédiatement après ce grand éclat et après cet auguste témoignage que son Père lui a rendu ? Était-ce alors le temps de le cacher aux hommes et de faire évanouir, par cette espèce de fuite, tout le fruit d'un si grand prodige ? est-ce ainsi que les hommes pensent ? Si la liberté de feindre leur était accordée, passeraient-ils si subitement d'une telle gloire à une telle obscurité ? et dans cette obscurité, permettraient-ils à Satan de se vanter devant son maître et son juge que tous les royaumes de la terre sont à lui, de le transporter en divers lieux et de lui demander qu'il l'adore, sans rien faire dire à Jésus-Christ qui marque clairement son état et sa divinité ?

J'ose assurer, sans crainte d'être désavoué par aucun homme sincère, que de telles circonstances n'ont pu être écrites que parce qu'elles étaient arrivées, et que bien loin de les imaginer comme vraisemblables, le premier effet qu'elles causent est la surprise et l'étonnement, et que sans l'autorité divine l'esprit humain les rejetterait comme incroyables.

Mais ce qui est merveilleux et qui est toujours le caractère des ouvrages de Dieu, moins l'esprit de l'homme eût été capable d'inventer rien de tel, plus il en admire la sagesse, l'économie et les motifs, quand il est éclairé par la foi. Je vais essayer d'en persuader celui qui veut bien m'écouter, et qui, ce me semble, ne dispute plus.

ARTICLE IV. — *Nouvelles preuves égales aux démonstrations, tirées du fond même du mystère du baptême de Jésus-Christ, qui est visiblement au-dessus de ce que l'esprit humain eût pu inventer.*

Le Fils de Dieu ne s'est point fait homme

(1) Sine modo : Sic enim decet nos implere omnem justitiam. *Math.* III, 15.

(2) Et statim spiritus expulit eum in desertum. *Marc.* I, 12.

Jesus regressus a Jordane agebatur a spiritu in desertum. *Luc.* IV.

pour lui, mais pour nous. C'est en notre nom qu'il s'est incarné, et son humanité nous représentait tous. Elle était infiniment sainte, mais destinée à représenter des pécheurs ; et comme elle était incapable de pécher, elle n'a pu prendre de nous que la ressemblance extérieure, toujours compatible avec une innocence parfaite.

Outre cette ressemblance extérieure qui consiste dans une chair passible et mortelle, Jésus-Christ s'est chargé de toutes nos iniquités pour les abolir. Il s'est mis en ce sens à notre place ; il a été non seulement notre Pontife, mais encore hostie ; et il a consenti que tout ce que nous devons à la justice divine lui fût imputé.

Bien loin donc de séparer sa cause de celle des pécheurs, il s'est substitué à eux ; il a pris par charité la place et le nom même d'Esau. Il est venu en cette qualité au baptême de saint Jean ; et il était juste qu'il y vint, puisqu'il était juste qu'il nous figurât et qu'il acceptât notre pénitence.

Si le baptême de saint Jean avait remis les péchés, Jésus-Christ ne l'aurait pas reçu, parce qu'il était innocent. Il n'aurait pu même le recevoir sans se dégrader et sans avouer en quelque sorte que la justice devait nous être rendue par un autre canal que le sien. Mais l'aveu de nos péchés et l'acceptation de notre pénitence en se soumettant à un baptême qui ne remettait point les péchés, mais qui les déclarait seulement dignes de pénitence, étaient l'effet de sa charité et de son innocence, bien loin d'y être contraires ; et s'il eût pu devenir plus saint, il le serait devenu par une telle miséricorde.

Mais le mystère de cette miséricorde et de cette charité était inconnu aux hommes qui pouvaient confondre l'Agneau qui portait les péchés du monde, et qui les expiait en les portant avec les pécheurs dont il était l'hostie ; et c'est pour cela qu'après que Jésus-Christ a paru se confondre avec eux, le Père céleste l'en distingue, non seulement comme juste et comme innocent, mais comme son Fils unique, comme l'objet de son amour et de sa complaisance, et comme la cause de sa bonne volonté pour les hommes.

Et par cette distinction, Dieu ne rend pas seulement témoignage à son Fils, mais il nous apprend que si Jésus-Christ n'était pas son véritable Fils, il ne pourrait sans témérité s'offrir à lui comme la caution des pécheurs, ni espérer de les lui réconcilier par son sacrifice ; qu'il faut être la source de la justice pour la pouvoir communiquer, et qu'il faut être le principe de l'esprit de grâce et d'amour pour avoir droit de le répandre sur des indignes. Sans cela l'humilité apparente de Jésus-Christ aurait été un véritable orgueil ; sa pénitence en notre nom aurait été inutile ; et nos péchés, en écrasant celui qui aurait prétendu les pouvoir expier, n'étant qu'une créature et n'ayant qu'une justice empruntée, seraient demeurés sur nos têtes. C'est donc dans sa plus profonde humiliation et dans le temps de sa pénitence publique, si l'on peut parler ainsi, que Je-

sus-Christ doit être reconnu par le Père éternel pour son véritable Fils, autrement son ministère, tout humiliant qu'il paraît, est au-dessus de lui, et notre espérance en lui, en ses larmes et en sa pénitence est vaine et mal fondée.

Il n'est donc plus étonnant qu'après une si auguste déclaration de la part de son Père, Jésus-Christ se hâte d'aller commencer notre pénitence dans le désert, puisque cette déclaration n'avait été que pour l'autoriser dans le dessein de souffrir et de s'humilier pour nous, et pour donner aux pécheurs une pleine confiance en lui. S'il se fût montré aux hommes après un tel témoignage pour en recevoir la gloire, il eût perdu de vue son principal dessein; il eût paru avoir besoin pour lui-même de ce témoignage, au lieu que c'était à nous qu'il était nécessaire; et il n'eût pas connu que le plus grand et le plus pressant de nos maux était l'orgueil, et que c'était par lui qu'il fallait commencer à nous guérir.

Il n'y a donc plus aucun lieu de s'étonner qu'ayant été chargé de toutes les imprécations et de toutes les malédictions dues aux pécheurs, comme un autre bouc émissaire chassé dans le désert, il n'ait pas refusé au démon le pouvoir extérieur de le tenter, de lui parler avec une espèce d'autorité, de le transporter en divers lieux. Il représentait ceux qui avaient été livrés à Satan pour leurs crimes. Il voulait les délivrer de sa captivité par la justice et non par la force; et il ne voulait lui opposer que les armes dont les pécheurs auraient dû se servir contre lui, c'est-à-dire le jeûne, le silence, la retraite, la prière, l'humiliation, les larmes et le saint usage de l'Écriture.

Ainsi tout ce qui paraissait déraisonnable et mal concerté, quand on le comparait avec la sagesse humaine, est grand, sublime, divin, quand on le compare avec les desseins de Dieu sur Jésus-Christ et sur nous. Et ce rapport admirable de tant de choses en apparence contraires au point de vue qui les réunit, et qui en montre l'usage et la nécessité, est une pleine démonstration que Dieu seul a tout fait, et que l'invention des hommes n'a pu y avoir aucune part.

CHAPITRE XXIX.

Promesse du miracle de la transfiguration faite dans des circonstances importantes; accomplissement de cette promesse. Certitude du miracle prouvée par des réflexions simples et naturelles. Nouvelles preuves de ce miracle plus particulières, et qui en rendent la vérité plus sensible. Non seulement le mystère de la transfiguration a été véritable et réel, mais il a dû l'être. Rapport nécessaire de toutes les circonstances de ce mystère avec les desseins de Dieu. Explication de quelques autres circonstances importantes de ces paroles: Écoutez-le.

ARTICLE PREMIER. — *Promesse du miracle de la transfiguration faite dans des circonstances importantes; accomplissement de cette promesse.*

Jésus-Christ avait prédit le mystère de la

transfiguration peu de jours avant de l'accomplir, et les évangélistes marquent à quelle occasion il le prédit (*Matth.*, XVI; *Marc.*, VIII). Saint Pierre l'ayant reconnu pour le Christ, Fils du Dieu vivant, Jésus-Christ défendit à cet apôtre et à ses autres disciples de le dire à personne, et il ajouta qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem, qu'il y souffrit beaucoup et qu'il y fût mis à mort. Saint Pierre repoussa cette prédiction comme un malheur, et l'on sait ce que Jésus-Christ lui répondit. Mais il ne se contenta pas de l'avoir repris en particulier: il appela ses disciples et tout le peuple, et leur dit: *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive (Marc.*, VIII, 34). *Que servirait-il à un homme de gagner tout le monde et de se perdre soi-même? Si quelqu'un rougit de moi et de ma parole devant cette race adultère et criminelle, le Fils de l'homme rougira aussi de lui lorsqu'il viendra accompagné des saints anges dans la gloire de son Père.* Et il ajoute: *Je vous dis en vérité que quelques-uns de ceux qui sont ici ne mourront point qu'ils n'aient vu arriver le règne de Dieu dans sa gloire et dans sa puissance. Environ huit jours après qu'il leur eut dit ces paroles (Luc.*, IX, 28), *il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, etc.*

D'un côté, Jésus-Christ fait l'abrégé de ce qu'il y a de plus essentiel dans l'Évangile et de plus opposé à la nature; et, de l'autre, il soutient l'espérance par les promesses les plus augustes. Et il veut que le miracle dont il parle soit le gage des promesses, et l'un des plus puissants motifs pour porter les disciples à tout sacrifier à la vérité et à leur devoir. Il faut donc que ce miracle soit grand, qu'il ait des témoins choisis parmi ses disciples, et que lorsqu'il leur sera permis d'en parler, il soit accompagné de tout ce qui peut le rendre certain, et qu'il soit capable de les soutenir dans les plus dures épreuves. En voici le récit.

Environ huit jours après que Jésus-Christ leur eut dit ces paroles (Luc., IX, 28), *il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et monta sur une montagne pour prier. Et, pendant qu'il était en prière, son visage parut tout autre, ses habits devinrent blancs et éclatants, et l'on vit tout d'un coup deux hommes qui s'entretenaient avec lui, savoir, Moïse et Elie. Ils étaient pleins de majesté et de gloire, et ils lui parlaient de sa sortie du monde, qui devait arriver dans Jérusalem. Cependant Pierre et ceux qui étaient avec lui étaient accablés de sommeil, et, se réveillant, ils le virent dans sa gloire, et les deux hommes qui étaient avec lui. Et comme ils se séparaient de Jésus, Pierre lui dit: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie; car il ne savait ce qu'il disait. Il parlait encore lorsqu'il parut une nuée qui les couvrit, et ils furent saisis de frayeur en les voyant entrer dans cette nuée (Matth.*, XVII, 5). *Et il en sortit une voix qui fit entendre ces paroles: C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute ma complaisance; écoutez-le (Marc.*, IX, 7 *et suiv.*). Aussitôt, regardant

de tous côtés, ils ne virent plus personne que Jésus, qui était demeuré seul avec eux. Lorsqu'ils descendaient de la montagne, il leur commanda de ne parler à personne de ce qu'ils avaient vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité d'entre les morts; et ils tinrent la chose secrète, s'entre-demandant ce qu'il voulait dire par ces mots: jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité.

Alors ils lui demandèrent: Pourquoi les pharisiens et les docteurs de la loi disent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? Jésus leur répondit: Il est vrai qu'auparavant Elie doit venir et rétablir toutes choses, et qu'il souffrira beaucoup et sera rejeté avec mépris aussi bien que le Fils de l'homme; mais je vous dis qu'Elie est déjà venu, et qu'ils l'ont traité comme il leur a plu, selon ce qui en avait été écrit (Matth., XVII, 13). Alors ses disciples reconnurent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé.

ARTICLE II. — *Certitude du miracle prouvée par des réflexions simples et naturelles.*

Mon dessein est de ne faire usage de ce miracle qu'après en avoir démontré la certitude par des réflexions simples et naturelles qui soient prises de l'histoire même, et qui aient plus besoin, pour faire impression sur les esprits, de les trouver sincères qu'éclairés.

On a déjà vu que quelque chose de merveilleux, et qui mérite d'être appelé le règne de Dieu dans sa gloire et sa majesté, a été promis; on se souvient de l'occasion de la promesse, et l'on n'a pas oublié qu'elle est liée avec beaucoup de choses très-réciles, très-importantes, et qui n'ont pu être écrites que parce qu'elles étaient véritables.

J'ajoute à cela que l'exécution suivit de près la promesse, et que, dans le temps qu'elle était récente, trois disciples furent choisis pour être témoins de son accomplissement; que ces disciples, qui paraissaient avoir eu quelque avantage sur les autres, ont eu la gloire du martyre, et l'honneur que le martyre leur ait été prédit par Jésus-Christ. Jacques a versé le premier son sang pour lui; Pierre a étendu ses mains comme lui afin qu'elles fussent attachées à la croix; et Jean, qui a survécu à son martyre, a été jeté dans l'huile bouillante, relégué à l'île de Patmos, et n'a vécu plus longtemps que les autres que pour rendre, par une plus longue patience, son témoignage plus illustre et plus célèbre.

Saint Pierre, dans ses deux Epîtres, nous parle de ce miracle comme en ayant été spectateur et témoin oculaire. *J'ai été, dit-il dans la première (chap. V, 1), le témoin des souffrances de Jésus-Christ, et j'ai eu aussi communication de sa gloire, qui sera un jour découverte.* Et dans la seconde (chap. I, 16): *Ce n'est point, ajoute-t-il, en suivant des fables et des fictions inventées par l'esprit humain, que nous avons fait connaître la puissance et l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais après avoir été nous-mêmes les spectateurs de sa majesté; car il recut de Dieu le Père un illustre témoignage d'honneur et*

de gloire, lorsque de cette nuée où la gloire de Dieu paraissait avec tant d'éclat, on entendit cette voix: Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute ma complaisance. Et nous entendîmes nous-mêmes cette voix qui venait du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne.

Que peut-on opposer à un tel témoin, qui a scellé de son sang ce qu'il écrit et ce qu'il dit qu'il a vu? Quand il serait seul, de quel prix serait un témoignage tel que le sien? Mais il a deux autres martyrs pour ses garants, présents au même spectacle que lui; et les évangélistes se joignent encore à eux pour nous en attester la vérité. Qui croirait-on si l'on refuse de croire de tels hommes? Et quelle histoire sera certaine, si trois témoins oculaires, qui donnent leur vie pour nous assurer de ce qu'ils ont vu, et dont des hommes préparés comme eux au martyre nous certifient la sincérité, ne suffisent pas pour fixer nos doutes sur celle-ci?

Mais admirez dans le témoignage de saint Pierre sa modestie et son humilité. Il vient de dire qu'il a été spectateur de la gloire de Jésus-Christ, et qu'il a lui-même entendu la voix du Père, qui le reconnaissait pour son Fils bien-aimé, et il ne laisse pas d'ajouter ces paroles surprenantes: *Mais nous avons les oracles des prophètes, dont la certitude est plus affermie, auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à vous éclairer.* Il affaiblit, ce semble, son propre témoignage en lui préférant les anciennes prophéties, quoiqu'il paraisse plus naturel de préférer l'accomplissement réel à la simple prédiction, et la vue à la prophétie. Mais c'est en cela même que son témoignage devient plus fort et plus convaincant: une telle modestie étant une marque indubitable de vérité, et ne pouvant être l'effet que d'une grande vertu, et un don de l'esprit divin qui a parlé par les prophètes et qui d'âge en âge a augmenté leur autorité par l'accomplissement de ce qu'ils ont prédit, et en dernier lieu par les miracles et par la gloire de Jésus-Christ, dont les apôtres ont été témoins.

ARTICLE III. — *Nouvelles preuves de ce miracle plus particulières, et qui en rendent la vérité plus sensible.*

Faut-il après cela des preuves encore plus particulières que l'histoire de la transfiguration de Jésus-Christ n'est point une invention humaine, et que les évangélistes et les apôtres ne l'ont écrite que parce qu'elle était indubitable? Je suis prêt à entrer dans cette discussion pour les personnes à qui elle paraît nécessaire, mais en mêlant quelques plaintes contre leur lenteur à croire, à la compassion que j'ai pour leur faiblesse. Que ces personnes donc qui portent si loin la crainte d'être trompées, et qui sont en même temps si hardies pour s'exposer à tous les dangers de l'incrédulité, reviennent avec moi sur les circonstances du récit, qui ne leur paraît pas encore assez certain, et qu'elles ne disent s'il est possible de douter de la

sincérité de ceux qui avouent tant de choses humiliantes pour eux, qu'il leur aurait été facile de supprimer, et qui n'ont aucun rapport essentiel au fond du mystère.

Les trois apôtres choisis entre les autres par un privilège particulier avouent que pendant la prière de Jésus-Christ ils s'endormirent, et qu'ils ne furent témoins de sa gloire et du changement qui s'était fait dans son visage et dans ses habits, qu'à leur réveil, comme ils avouent dans un autre lieu qu'ils ne purent prier une heure avec lui dans le temps de sa plus grande tristesse et de son agonie. Les aurions-nous soupçonnés d'une telle pesanteur et d'une telle indifférence, s'ils ne l'avaient pas dit? Aurions-nous jugé que l'élite des apôtres fût, dans les deux états opposés de Jésus-Christ, si négligente et si stupide? Et qu'eût-il manqué à l'histoire de la transfiguration, quand cette circonstance eût été supprimée?

Ils condamnent, et même assez durement, ce que dit saint Pierre lorsqu'il proposa de dresser trois tentes, l'une pour Jésus-Christ et les deux autres pour Moïse et pour Elie, en ajoutant qu'il ne savait ce qu'il disait, sans marquer néanmoins en quoi consistait son ignorance et son erreur, dont la conjecture n'est pas si aisée qu'on le pense ordinairement.

Ils ne dissimulent pas qu'ils ne comprissent rien dans ce que Jésus-Christ leur dit de sa résurrection future, lorsqu'il leur défendit de parler à personne de ce qu'ils avaient vu, avant qu'il fût ressuscité d'entre les morts; et cependant rien ne paraît plus clair ni plus simple que ce discours; et nous ne nous serions pas imaginé qu'ils eussent alors si peu d'intelligence, s'ils n'avaient pris soin de l'écrire.

Comment de tels hommes, à qui la mort et la résurrection de Jésus-Christ, quoique clairement annoncées, paraissent des énigmes impénétrables, auraient-ils pensé que l'entretien de Moïse et d'Elie avec Jésus-Christ dût être sur ses souffrances et sur le genre de mort qui devait terminer sa vie à Jérusalem? Y avait-il rien en soi de plus éloigné de leurs idées que ce mystère? Aurait-ils fait descendre Elie du ciel et ressuscité Moïse pour ne parler que d'une si allégresse matière, et auraient-ils choisi un jour de gloire et de triomphe pour un entretien si contraire en apparence à un tel éclat et à une telle majesté?

Les questions qu'ils proposèrent à Jésus-Christ sur la venue d'Elie sont une preuve qu'il ne leur serait jamais entré dans l'esprit que ce prophète dût se montrer dans une apparition si courte et si secrète: ils l'attendaient, comme le reste des Juifs, pour un ministère public et durable; et ils furent étonnés quand ils le virent disparaître si subitement.

Croit-on d'ailleurs que, s'ils avaient mêlé leurs fictions à la vérité, ils n'eussent rien dit de plus particulier de ce prophète ni de Moïse, qu'ils se fussent arrêtés où le Saint-Esprit les a arrêtés, et qu'ils eussent tant re-

fusé à la curiosité dans des points où elle est si attentive et si pressante?

Est-il naturel qu'on soit si serré et si sévère quand on invente, et qu'on est sur une matière où l'imagination peut se donner tant de liberté? Mais est-il naturel, quand on écrit des choses aussi sérieuses et aussi magnifiques, dont on connaît l'importance et le prix, de n'y faire aucune réflexion, de se contenter du simple récit, et de l'abrégé même de telle sorte qu'on laisse à peine au lecteur le loisir de s'en former une juste idée, et qu'il est contraint, pour l'avoir entière, de rassembler ce qui est rapporté par différents évangélistes?

Mais pourquoi garder le secret jusqu'après la résurrection de Jésus-Christ? Quel était ce secret, si rien n'était arrivé? Et quel terme donnait-on à ce secret, si la résurrection ne devait jamais être? Si le fait est vrai, tout cela est raisonnable; mais s'il est faux, rien de cela n'est intelligible, car les apôtres, en imaginant un faux miracle, n'avaient aucune raison d'attendre une fausse résurrection pour le publier; il était même de leur intérêt de feindre que ce miracle avait été public et notoire dès qu'il était arrivé; et au lieu de ne mettre que trois témoins, ils devaient en rendre spectateurs tous les apôtres ou même tous les disciples, le mensonge coûtant aussi peu pour plusieurs que pour trois, et gagnant beaucoup au grand nombre.

ARTICLE IV. — *Non seulement le mystère de la transfiguration a été véritable et réel, mais il a dû l'être. Rapport nécessaire de toutes les circonstances de ce mystère avec les desseins de Dieu.*

Il me semble qu'on doit désormais rendre gloire à Dieu, et confesser que le mystère de la transfiguration est non seulement certain, mais que les témoignages extérieurs les plus dignes de respect et les preuves intérieures les plus concluantes, concourent également pour en établir la vérité. Mais il y a encore un autre genre de preuves dont je fais grand état, et qui consistent à montrer que non seulement le mystère de la transfiguration a été véritable et réel, mais qu'il a dû l'être, et que dans le dessein de Dieu toutes les circonstances rapportées par les évangélistes étaient nécessaires.

Nous avons vu, dans la première partie des Principes de la foi, que le Messie était le grand objet des Ecritures de l'Ancien Testament, et qu'il était la fin de la loi et le terme de toutes les prophéties. La loi ne peut être plus dignement représentée que par Moïse, qui en a été le ministre et qui peut, en un sens, en être regardé comme le législateur; et les prophètes, qui paraissaient encore vivants dans la personne d'Elie, ne peuvent avoir un meilleur interprète que lui, ni envoyer de leur part au Messie un député plus fidèle.

Le temps de la loi et de ses figures est passé; aussi Moïse est mort. Mais plusieurs prophéties ne sont point encore accomplies; aussi Elie est vivant. Mais il est juste que la

loi rende témoignage au Messie, et qu'elle sorte du tombeau pour le lui rendre; et c'est pour cela que Moïse est rappelé d'entre les morts. Il faut de même que les prophètes viennent déclarer au Messie qu'ils n'ont été occupés que de ses mystères, ou accomplis, ou futurs; et c'est pour cela qu'Elie, témoin du passé et dépositaire de l'avenir, vient au nom de tous.

Le grand mystère et le plus incompréhensible de tous est celui des souffrances et de la mort du Messie. C'est ce mystère qui doit aveugler les Juifs et leur cacher le libérateur qui leur est promis et qu'ils attendent. Mais Moïse et les prophètes ne s'entretiennent avec le Messie que de ce mystère, parce que leur salut et leur justice en dépendent, et qu'ils ne l'ont jamais perdu de vue; ils en ont connu toutes les circonstances; ils ont désiré avec passion d'en recevoir le fruit et, s'il était possible, d'en être les témoins; ils en parlent maintenant avec une reconnaissance infinie à celui qui doit les laver dans son sang et les faire passer de l'ancienne alliance à la nouvelle, et ils regardent comme une grâce signalée d'avoir le même privilège qu'Abraham, et plus grand encore que lui, en voyant le jour du Fils de l'homme.

Ils paraissent avec lui dans la gloire et dans un état de majesté, parce qu'ils ne se sont jamais glorifiés que dans ses ignominies et dans sa croix, et qu'ils ont fait plus d'état de ses humiliations et de ses opprobres que de tous les trésors de l'Égypte et des rois d'Israël. Et ils ne sont pas étonnés de voir le Messie plus brillant que le soleil, quoiqu'il soit destiné aux plus grandes ignominies; parce qu'ils savent que c'est du sein même de l'humiliation et de la honte qu'il veut tirer sa gloire, et qu'il est assez puissant pour faire survivre à son triomphe tout ce qui aura contribué à ses abaissements.

Pendant que Moïse et Elie, représentant l'Ancien Testament, se répandent en adorations et en actions de grâces devant le Messie, trois apôtres, qui représentent l'Évangile et la nouvelle alliance et qui marquent par leur nombre le privilège de cette alliance sur l'ancienne, sont accablés de sommeil sans connaître ce qui se passe en leur présence et sans y prendre intérêt, ayant alors des yeux comme n'en ayant pas, et ne sachant encore ni leur dignité ni leur privilège.

Mais la lumière du visage de Jésus-Christ et le discours de Moïse et d'Elie les réveillent; ils admirent un éclat qui leur était inconnu; ils entendent dire clairement à Moïse et à Elie ce qu'ils n'avaient point encore appris ni de la loi ni des prophètes; et quoique le mystère des souffrances et de la mort de Jésus-Christ leur demeure encore caché, ils ne peuvent ignorer néanmoins que ce ne soit de ce mystère que Moïse et Elie s'entretiennent avec Jésus-Christ.

Ils connaissent à certains discours que ces deux grands hommes sont près de se retirer; et Pierre alors demande qu'ils demeurent, et propose de faire des tentes pour les retenir, semblables à celle qu'il destine à Jésus-

Christ. Mais le Saint-Esprit nous apprend qu'il ne savait ce qu'il disait (1), en prétendant égaler la loi et les prophètes à celui qui en est la fin et le terme; en voulant retenir la loi qui doit disparaître et les prophéties qui doivent cesser, et leur donner une même durée qu'à celui qui n'a ni commencement ni fin; en s'efforçant d'allier l'ancienne loi avec la nouvelle, et la Synagogue avec l'Église chrétienne; et en ne comprenant pas la distance infinie qui est entre ceux qui ne sont que ministres et serviteurs, et le Fils unique du Père; entre toutes les créatures, quelque éminentes qu'elles paraissent, et celui qui les a tirées du néant et qui peut les y faire rentrer en cessant de les soutenir.

Aussi, dans le temps que Pierre parlait encore, une nuée couvrit les serviteurs que cet apôtre confondait avec leur maître, pour montrer que devant Jésus-Christ tout doit disparaître ou se voiler. Et une voix éclatante sortie de la nuée prononça ces paroles: *C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute ma complaisance; écoutez-le.* Elle ne pouvait pas être équivoque, cette voix, entre Jésus-Christ et ses serviteurs; mais, de peur qu'elle ne laissât quelque doute dans les esprits des apôtres, les deux serviteurs s'étaient déjà retirés; les apôtres (2), qui regardent de tous côtés dans l'instant même, ne virent que Jésus-Christ seul; et le Saint-Esprit nous le dit en termes formels: *Pendant qu'on entendait cette voix, Jésus se trouva tout seul.*

Le moyen de ne pas reconnaître à tant de marques, et principalement au dernier témoignage, celui qui est le centre et la fin de tout; qui est figuré par la loi, prédit par les prophètes et clairement annoncé par l'Évangile; qui est le fondateur de l'une et de l'autre alliance, et le lien qui les unit; qui est le fils unique du père de famille, envoyé après les serviteurs qui l'ont précédé, et qui vient demander les fruits de la vigne qu'il a confiée à des vigneron qui prétendent s'en rendre les maîtres; et qui, n'ayant parlé aux hommes dès le commencement du monde que par ses envoyés et par ses interprètes, vient lui-même leur déclarer, sans énigme et sans médiateur, les volontés de son Père?

ARTICLE V. — *Explication de quelques autres circonstances. Importance de ces paroles: Écoutez-le.*

Écoutez-le, dit le Père céleste aux apôtres, et dans leur personne à tous les hommes. Ce seul mot comprend tout: après Jésus-Christ toute curiosité est superflue; après l'avoir entendu, il n'y a plus de questions à faire; ce qu'il a dit suffit, ce qu'il n'a pas dit est inutile; il faut l'écouter et se soumettre, le croire et lui obéir. On pouvait dire comme la Samaritaine avant qu'il fût venu: *Le Mes-*

(1) Non enim sciebat quid diceret. *Marc. IX, 5.*
Nesciens quid diceret. *Luc. IX, 55.*

(2) St. tim circumspicientes neminem viderunt nisi Jesum tantum secum. *Marc. IX, 7.*
Dum fieret vox, inventus est Jesus solus. *Luc. IX, 55.*

sic doit venir, et il nous annoncera toutes choses. Mais après sa venue (*Jean, IV, 23*), c'est un crime que de répliquer ou même de douter, c'en est un que d'ajouter à ses paroles ou d'en retrancher, c'en est un que de les altérer ou de les affaiblir par des interprétations humaines. Il est monté au ciel après nous avoir parlé; aucun autre n'en descendra pour nous donner un autre Évangile; et il ne nous reste, après l'avoir écouté, que l'attente du dernier jour où il viendra nous demander compte de ses paroles.

Que ceux qui doutent encore, au milieu même des lumières que l'Évangile répand de toutes parts, comprennent enfin quel est leur malheur, et quelle condamnation ils s'attirent en refusant d'écouter la sagesse même incarnée, et le propre Fils du Père, descendu du ciel en terre pour nous parler, et qui a pris notre bouche et notre langage pour nous instruire, plutôt comme ses amis et ses frères que comme ses serviteurs.

Avant la résurrection de Jésus-Christ toute la gloire de l'Évangile était encore secrète et voilée; ses mystères humiliants en couvraient l'éclat, et c'eût été la produire et la révéler à contre-temps que de la publier avant sa mort. Mais au jour que Jésus-Christ sortit du tombeau, l'Évangile sortit aussi des ténèbres et de l'obscurité, et la synagogue y fut ensevelie. Toutes les figures et toute les ombres rentrèrent dans la nuit, et la vérité parut brillante comme le soleil. Les dehors sombres et humiliants qui avaient caché le fonds de gloire et de majesté qui était en Jésus-Christ devinrent d'une blancheur plus pure et plus éblouissante que celle de la neige; et les apôtres qui avaient paru jusqu'alors des témoins endormis plutôt que des témoins dignes de l'Évangile, sortirent pour

toujours du sommeil de l'incrédulité et de l'engourdissement de la crainte, et ils publièrent également et la gloire et les humiliations de leur maître, dont ils avaient été également les spectateurs.

Car c'est une chose qui mérite d'être observée, que les mêmes apôtres qui furent choisis pour être les témoins de la transfiguration et de la plus grande gloire de Jésus-Christ, furent aussi les témoins (1) de son agonie dans le jardin et de sa plus grande faiblesse; qu'ils furent endormis pendant la prière de Jésus-Christ qui précéda sa gloire, et pendant celle qui précéda ses opprobres; qu'ils ne comprirent rien alors dans ces mystères différents, et que ce fut la lumière de la résurrection de Jésus-Christ qui leur en donna l'intelligence, et qui leva l'opposition apparente qui était entre deux extrémités si éloignées, selon la raison et les sens, et si étroitement unies dans les desseins de Dieu sur son Fils et sur nous.

Je ne sais s'il est encore nécessaire, après ces admirables rapports, de faire sentir ce qu'ils ajoutent aux autres preuves de la vérité de la transfiguration de Jésus-Christ. Il me semble que ce serait faire injure à des esprits équitables, que de les soupçonner de n'en être pas vivement frappés; et je me contente de leur dire que ce mystère est certain, comme ils sont contraints d'en convenir; qu'ils n'ont plus rien à chercher; et dès ce moment ils n'ont qu'à écouter Jésus-Christ dans l'Évangile, et à substituer l'obéissance à la curiosité.

(1) *Testis Christi passionum, qui et ejus, que in futuro revelanda est, gloria communicator.* 4 *Pet. V, 1.* *La version française n'est pas exacte; elle entend de l'avenir ce qui est dit du passé; testis et communicator sont pris dans le même sens.*

Quatrième partie.

PREUVES DES PRINCIPES DE LA FOI CHRÉTIENNE PAR LA CONVERSION DU MONDE ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA DOCTRINE, DE LA MORALE, DES MYSTÈRES ET DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de Jésus-Christ d'éclairer et de convertir tout le monde. Moyens qu'il a choisis pour l'exécuter. Abrégé du plan général de cette quatrième partie. Jésus-Christ sort de l'obscurité de sa retraite pour exécuter le plus grand et le plus inouï dessein qui soit jamais entré dans l'esprit de l'homme. Jésus-Christ, dès le commencement de sa manifestation, a donné à son dessein toute l'étendue qu'il a eue par le succès, et le succès n'y a rien ajouté. Au lieu de choisir des moyens conformes à la sagesse humaine et qui étaient en son pouvoir, Jésus-Christ les a négligés et en a même choisis de contraires. C'était mettre, ce semble, un obstacle invincible à son dessein que de se soumettre au baptême de saint Jean, et il s'y est soumis. Choix

étonnant de quelques pécheurs de Galilée pour apôtres. Nulle liaison avec les grands et les sages de la nation. Affectation de ne se faire suivre que par le petit peuple. Refus non seulement de la royauté, offerte par le peuple, mais de se mêler d'aucune affaire temporelle. Les prêtres et les pharisiens, dont le crédit est très-grand, repris en public et sans ménagement Jésus-Christ connaît et prédit sa mort prochaine, et ne se hâte pas néanmoins pour cela dans ses précautions ni dans ses mesures. Jésus-Christ n'emploie aucun moyen humain pour s'attacher ses disciples, et il ne leur prédit que les persécutions et la mort.

ARTICLE PREMIER. — *Abrégé du plan général de cette quatrième partie.*

Il me semble qu'on doit être accablé de

nombre et du poids des preuves qui ont démontré, dans les trois premières parties de cet ouvrage, que Jésus-Christ est le Messie promis par les Ecritures, et que la religion chrétienne, dont il est l'auteur, est l'unique que Dieu approuve et où le salut soit en sûreté. Mais nous avons plutôt considéré jusqu'ici les prophéties qui l'ont prédit, et les miracles qui lui ont rendu témoignage, que son dessein d'éclairer et de convertir tout le monde, sa doctrine, sa morale, ses mystères et son grand ouvrage, qui est son Eglise : et il est de l'intérêt de la religion, et par conséquent du nôtre, de le considérer lui même dans tous ces points de vue, afin de réunir les lumières qui viendront à nous de tant de côtés différents, et qui, nous trouvant déjà convaincus et soumis, ajouteront la joie et la consolation spirituelles à l'impression intime de l'évidence.

Il y aurait de l'injustice à séparer de Jésus-Christ par la pensée tout ce qui nous a persuadé qu'il est le Messie et le Fils de Dieu ; mais on peut y faire moins d'attention, et, en laissant subsister dans le fond du cœur l'impression et le sentiment que les preuves y ont fait naître, oublier pour quelques moments ces preuves pour en considérer d'autres d'un genre tout différent.

Laissons donc comme en dépôt ce que nous avons découvert jusqu'ici, et tournons nos regards vers Jésus-Christ sortant de l'obscurité de sa retraite pour exécuter le plus grand et le plus inouï dessein qui soit jamais entré dans l'esprit d'un homme.

ARTICLE II. — *Jésus-Christ sort de l'obscurité de sa retraite pour exécuter le plus grand et le plus inouï dessein qui soit jamais entré dans l'esprit d'un homme.*

Jésus-Christ pense à réformer le peuple d'Israël, à lui enseigner à rendre à Dieu un culte plus intérieur et plus spirituel, à le détromper de la trop grande confiance qu'il a aux sacrifices et aux autres observances légales, à le détacher de l'amour des biens temporels que la loi lui promet, et à lui montrer une justice très-différente de celle dont il est satisfait et content.

Mais il ne se borne pas aux seules tribus d'Israël ; il veut aussi convertir les Gentils, les délivrer des ténèbres où ils sont plongés, abattre partout les temples et les idoles, chasser de l'univers l'usurpateur qui s'y fait adorer au lieu du Dieu vivant et véritable, convaincre de folie la fausse sagesse des philosophes, soumettre au joug de la foi les princes infidèles, changer en hommes spirituels des hommes de chair et de sang, et réunir tous les peuples du monde sous une même loi qui sera commune aux Juifs et aux Gentils, et qui sera contraire en tout aux passions des uns et des autres.

A ce dessein il en joint un autre dont l'exécution paraît encore plus difficile : car il veut convaincre tous les hommes, et les Juifs aussi bien que les infidèles, qu'ils sont tous criminels, séparés de Dieu par un anathème irrévocable, condamnés à une mort éter-

nelle, et qu'ils ont tous besoin d'un médiateur qui les réconcilie. Il veut que tous le reconnaissent pour ce médiateur, qu'ils n'attendent leur salut que de lui, et qu'ils n'aient d'espérance qu'en ses mérites ; et il prétend qu'il lui sera aussi facile de soumettre à son nom tous les peuples, et de les porter à croire en lui comme au médiateur, que de les rappeler au culte et à la foi du vrai Dieu.

Mais quel exemple se propose-t-il en cela de suivre, et quel modèle peut-il avoir ? Quelqu'un avant lui a-t-il formé un semblable projet ? Je mets à part l'article personnel qui le regarde et la qualité de médiateur. Quelque prophète a-t-il eu la pensée de convertir les Gentils ? Combien Jonas a-t-il résisté pour aller à Ninive, et combien le fruit de sa prédication a-t-il été borné pour les lieux et pour les temps ? Les sages du paganisme à qui l'unité d'un Dieu avait été manifestée ont-ils eu le courage de détromper les autres ? Ont-ils osé dire qu'ils n'étaient pas dans la même erreur que le peuple ? Un seul accusé de s'être trop clairement expliqué, n'a-t-il pas nié en public ce qu'il croyait en secret ? L'apologie que Platon a faite pour lui, quoique fausse et fardée, n'avoue-t-elle pas sa faiblesse ? Et l'apologie plus sincère que nous avons de Xénophon n'est-elle pas remplie de preuves que Socrate était adorateur des mêmes divinités que les Athéniens ?

Comment s'y prendra donc un homme seul ? Quelle proportion y aura-t-il entre un si vaste dessein et les moyens qu'il y veut employer ? Connaît-il bien à quoi il s'engage ? Sait-il au vrai les dispositions des Juifs et des Gentils ? Les uns sont ils bien doctes, et les autres sont-ils même en état d'être enseignés, ne connaissant ni Dieu, ni le Messie, ni les Ecritures, ni les prophètes ?

ARTICLE III. — *Jésus-Christ, dès le commencement de sa manifestation, a donné à son dessein toute l'étendue qu'il a eue par le succès, et le succès n'y a rien ajouté.*

Peut-être Jésus-Christ ne s'est-il pas proposé d'abord une entreprise si étendue et si difficile ; peut-être a-t-il été invité par un premier succès à tenter quelque chose de plus ; peut-être que n'ayant point eu de plan fixe dans le commencement il y a fait entrer, selon les occasions, des vues nouvelles qui n'étaient pas du premier dessein.

Je tâche de m'en éclaircir, et je trouve le contraire : car dès le commencement de son ministère public, il dit aux premiers disciples qu'il choisit (1) qu'il les rendra pêcheurs d'hommes. Il souffre que Nathanaël le reconnaisse pour roi d'Israël et le Fils de Dieu. Il déclare à un sénateur des Juifs, célèbre parmi les pharisiens, qu'il est descendu du ciel pour sauver le monde ; que quiconque ne croit point en lui est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de

(1) *Faciam vos fieri piscatores hominum. Matth. IV, 19.*

Tu es Filius Dei, tu es rex Israel. *Joan. I, 49.*

Dieu. Il dit nettement à la Samaritaine (1) qu'il est le Messie, et que le temps est venu (2) où le culte ne sera plus fixé à Jérusalem, ce qui emporte l'abrogation de la loi et de l'ancien sacerdoce. Ayant ouvert le livre d'Isaïe dans la synagogue de Nazareth, et étant tombé sur cette prophétie qui est une des plus claires pour le Messie : *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; il m'a consacré par son onction, et il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs qu'ils vont être délivrés*, et le reste; il fit entendre clairement que cette prophétie le regardait (3) et qu'il était venu l'accomplir. Tout cela est de la première année de son ministère et avant la seconde pâque. Et il est manifeste que les vues de Jésus-Christ ont été, dès l'instant qu'il est sorti de sa retraite, aussi étendues qu'à la fin de son ministère, et qu'il a voulu dès lors être reconnu pour le Messie, le Fils unique de Dieu et le sauveur de tous les hommes.

ARTICLE IV. — *Au lieu de choisir des moyens conformes à la sagesse humaine et qui étaient en son pouvoir, Jésus-Christ les a négligés et en a choisi même de contraires.*

Mais puisque c'était là le dessein de Jésus-Christ, pourquoi s'est-il tenu si longtemps caché dans une maison d'artisan d'une petite ville de Galilée? Pourquoi a-t-il passé tant d'années si précieuses à l'univers dans un silence et dans une obscurité si contraires à ses grandes vues? Il avait, dès l'âge de douze ans donné de si grandes espérances de ce qu'il serait capable de faire dans l'avenir; il avait étonné les plus sages et les plus habiles de sa nation par ses questions et par ses réponses; il était déjà connu des prêtres et des docteurs: pourquoi de si heureux commencements de réputation et de crédit n'ont-ils pas été soutenus? Il n'eût fallu que deux ou trois occasions pareilles pour lui acquérir l'estime et l'admiration de tout le monde; tout après eût été facile. Et il est étonnant que ce moyen, choisi d'abord et dont le succès avait été si grand et si prompt, ait été négligé contre toutes les règles de la prudence humaine.

Je ne saurais comprendre aussi pourquoi Jésus-Christ laisse croire pendant plus de trente ans qu'il est fils de Joseph (4), et pourquoi il fortifie cette opinion par l'obéissance qu'il lui rend et par son assiduité auprès de lui. Lui sera-t-il facile dans la suite de persuader les hommes qu'il n'a point d'autre père que Dieu même et qu'il est né d'une vierge, comme il est prédit par les prophètes

que le Messie en doit naître? Il me semble que c'est attendre bien tard à découvrir une vérité si éloignée des préjugés ordinaires, et que la conduite même de Jésus-Christ envers Joseph paraît rendre douteuse par un excès d'humilité.

Mais je trouve encore plus d'inconvénients dans son affectation à demeurer à Nazareth, où il n'est point né (1), au lieu qu'il devrait s'établir à Bethléhem, où il a pris naissance et où les prophètes ont dit clairement que le Messie devait naître. Ne craint-il point de mettre obstacle à ses desseins en laissant subsister un doute de cette conséquence sur son origine (2)? Ne devrait-il pas prévenir le reproche qu'on pourra lui faire qu'il usurpe la qualité de Messie, puisqu'il n'est point citoyen de Bethléhem comme David et comme le fils qui lui a été promis? Et n'est-ce pas ignorer l'indifférence ou l'injustice des hommes que d'espérer qu'ils s'appliqueront à chercher dans les registres publics (3) si Marie venant à Bethléhem pour s'y faire inscrire avec Joseph, y est accouchée d'un fils pendant son séjour? Pour moi, j'aurais cru qu'il n'aurait pas fallu s'en rapporter à leurs soins, et qu'il eût été nécessaire qu'une longue habitation à Bethléhem eût rendu certaine et publique la naissance dans le même lieu.

Il m'aurait paru aussi fort raisonnable que Jésus-Christ eût étudié les saintes lettres, non pour s'instruire de ce qu'il savait d'une manière plus sublime, mais pour fermer la bouche à ses ennemis, et pour avoir aussi plus d'autorité parmi le peuple: car il est naturel de juger qu'un homme qui n'a rien appris ne sait rien (4), ou qu'il mérite moins de croyance que ceux qui ont vieilli dans l'étude et que le peuple a toujours honorés comme ses maîtres. Il eût été, ce me semble, de la sagesse de ne point donner de prétexte à une accusation capable de faire impression sur beaucoup d'esprits qui n'approfondissent pas les vérités, et qui souvent ne le peuvent pas et qui en jugent ordinairement par les dehors. Mais je ne vois point que la sagesse humaine soit ici comptée pour quelque chose.

ARTICLE V. — *C'était mettre, ce semble, un obstacle invincible à son dessein que de se soumettre au baptême de saint Jean; et il s'y est soumis.*

Il semble même qu'une sagesse supérieure à celle qui n'est qu'humaine soit peu consultée dans un point infiniment plus essentiel: car je vois avec une extrême surprise que Jésus-Christ vient au baptême de Jean,

(1) Ego sum qui loquor tecum. Joan. IV, 26.

(2) Venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerusalem adorabitis patrem. Joan. IV, 21.

(3) Hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris. Luc. IV, 21.

(4) Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria: et fratres et sorores ejus nonne omnes apud nos sunt? Et scandalizabantur in eo. Math. XIII, 55-57.

(1) A Nazareth potest aliquid boni esse? Joan. I, 46.

(2) Numquid a Galilæa venit Christus? Nonne Scriptura dicit: Quia ex semine David et de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus? Joan. VII, 41, 42.

(3) Scrutare Scripturas, et vide quia a Galilæa propheta non surgit. Joan. VII, 52.

(4) Quomodo hic litteras scit, cum non didicerit. Joan. VII, 15.

qui n'est que pour les pécheurs, et qui n'est établi que pour les préparer à la venue du Messie. N'est-ce pas tout obscurcir et tout confondre que de se mêler ainsi parmi les pénitents ? Comment pourra-t-il persuader qu'il est le Messie, après s'être lui-même confondu dans la foule de ceux qui l'attendent et qui se purifient pour se mettre en état de le recevoir ? Et n'est-ce pas perdre de vue son dessein et y mettre un obstacle invincible que d'affecter ainsi de couvrir son innocence, sa mission, sa dignité, lorsqu'il est question de les produire au grand jour et d'entrer dans l'exercice du plus grand et du plus divin mystère qui fût jamais ?

ARTICLE VI. — *Choix étonnant de quelques pécheurs de Galilée pour apôtres. Nulle liaison avec les grands et les sages de la nation. Affectation de ne se faire suivre que par le petit peuple.*

Mais ma surprise augmente en voyant où Jésus-Christ va chercher des disciples et d'où il tire ceux qu'il prétend élever aux premiers rangs. Qui aurait pu penser qu'il laisserait tout ce qu'il y a de grand, de sage, d'éclairé dans Israël, pour choisir des hommes sans lettres, sans autorité, sans éducation, sans biens, sans aucun talent pour la parole, sans aucune disposition, au moins apparente, pour un autre état que celui de pécheurs, où ils ont déjà passé la meilleure partie de leur vie ? Est-ce vouloir être aidé que de s'associer de tels coopérateurs et de tels ministres ? et n'est-ce pas, en un certain sens, renoncer au succès que d'employer de tels moyens pour y réussir ?

Encore si après un choix si peu conforme aux lumières de la raison humaine je voyais que l'on tâchât d'y suppléer en faisant quelques liaisons avec les grands de l'État (1) ; avec ceux qui ont le plus de réputation, de science et de vertu ; avec ceux, en un mot, qui peuvent accréditer une œuvre ou la détruire ; mais je ne vois rien de tel. Il n'y a que le petit peuple qui suit Jésus-Christ, et Jésus-Christ ne veut être, ce semble, suivi que par le petit peuple. Peut-on beaucoup espérer d'une multitude si peu capable d'imposer, si méprisée par les grands et par les personnes habiles, et si propre à décrier le parti pour lequel elle se déclare ?

ARTICLE VII. — *Refus non seulement de la royauté offerte par le peuple, mais de se mêler d'aucune affaire temporelle.*

Il est vrai que le peuple, dont le discernement est peu considéré quand il s'agit de religion, peut néanmoins contribuer beaucoup à l'établissement de la vraie ou de la fausse, en se déclarant pour un chef et en prenant les armes pour lui ; mais Jésus-Christ, que le peuple veut faire roi, et qui a par sa naissance un droit incontestable à la royauté, se cache et se dérobe à la faveur du peuple, et

il laisse éteindre un empressement et un zèle qui auraient pu conduire fort loin s'il avait seulement voulu s'y prêter.

Il porte même à un tel excès les précautions sur cette matière, qu'il ne veut se mêler d'aucune affaire, d'aucune négociation, d'aucun procès ; jusque-là que deux frères ne s'accordant pas sur le partage de leurs biens, et l'un d'eux priant Jésus-Christ d'entrer dans leur différend, Jésus-Christ le refuse en lui demandant par quelle autorité il prétend qu'il soit établi juge de ces sortes de contestations et d'affaires (1). Une telle délicatesse ne fait pas qu'un homme devienne fort important : il est bien difficile qu'en voulant ne se mêler d'aucune affaire temporelle, on réussisse dans un grand dessein.

ARTICLE VIII. — *Les prêtres et les pharisiens, dont le crédit est très-grand, repris en public et sans ménagement.*

Mais voici quelque chose de bien plus extraordinaire : Jésus-Christ, qui ne veut pas donner d'ombrage et de jalousie à la puissance séculière, et qui fait paraître dans toutes les occasions une humilité et une douceur à toute épreuve, s'attire néanmoins la haine des pharisiens, des saducéens, des docteurs de la loi, c'est-à-dire de toutes les personnes puissantes, par la manière dont il leur reproche en public leur hypocrisie, leur orgueil, leur avarice, leurs superstitions, leur ignorance et leur aveuglement. Je ne doute point qu'ils ne méritent tous ces reproches, et qu'il ne soit utile de leur arracher le masque dont ils se couvrent ; mais en est-il temps ? N'aurait-on pas pu les ménager jusqu'à ce qu'on eût acquis plus d'autorité ? Ne risque-t-on pas tout en s'attirant de si dangereux ennemis ? Comment évitera-t-on l'effet de leur haine et de leur vengeance ? Si l'on vient à succomber, que deviendra le grand dessein ? Il faut être bien sûr qu'on n'a besoin de personne quand on ne craint personne, et qu'on peut tout par soi-même quand on n'évite pas les obstacles et qu'on ne cherche pas les moyens.

ARTICLE IX. — *Jésus-Christ connaît et prédit sa mort prochaine, et ne se hâte pas néanmoins pour cela dans ses précautions ni dans ses mesures.*

Outre la haine implacable des pharisiens et des prêtres, j'apprends qu'Hérode est plein de jalousie et de défiance, et que Jésus-Christ n'est pas en sûreté dans la Galilée. On lui en donne avis (2), et quoiqu'il n'en soit pas ému, et qu'il réponde même que ce n'est pas dans la Galilée qu'il doit mourir, il avoue néanmoins que sa mort est prochaine, et il ne compare ce qui lui reste de vie qu'à un intervalle de trois jours.

(1) Quis me constituit iudicem, aut divisorem super vos. *Luc. XII, 14.*

(2) Accesserunt quidam pharisæorum dicentes illi : Exi et vade hinc, quia Herodes vult te occidere. Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi : Ecce eicio demonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consummor ; verum tamen, etc. *Luc. XIII, 31-33.*

(1) Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex pharisæis ? Sed turba hæc, que non novit Deum, maledicti sunt. *Joan. VII, 48, 49.*

Il l'a prévu dès le commencement et l'a dit : car dans la première pâque de son ministère public, ayant chassé du temple ceux qui le profanaient par un indigne trafic, il répondit à ceux qui étaient offensés de son zèle et qui lui demandaient des preuves de l'autorité qu'il s'attribuait en des termes qui marquaient d'une manière obscure pour les autres, mais très-claire pour lui-même (1), que le temple de son corps serait bientôt détruit, et qu'il le rétablirait trois jours après par sa résurrection. Il marqua même dès le commencement de quel genre de mort il devait mourir, en se comparant au serpent d'airain élevé sur le bois dans le désert par Moïse (2), et en disant qu'il fallait qu'il fût ainsi élevé pour le salut de ceux qui croiraient en lui, et pour leur procurer une vie éternelle. Et depuis il n'a cesse de prédire sa mort et les circonstances de sa mort qui lui étaient toujours présentes et dont il comptait pour ainsi dire les jours et les moments.

Mais c'est cette connaissance si distincte que je ne saurais allier avec le reste de sa conduite : car en premier lieu je ne comprends point pourquoi le terme de sa vie devant être si court, et ayant formé le dessein de convertir tous les peuples du monde, il se borne à la seule Judée où il fait peu de fruit, comme il s'en plaint lui-même, et pourquoi il s'attache à cultiver une vigne ingrate pendant qu'il pourrait, selon sa pensée, faire un si grand progrès parmi les Gentils.

En second lieu je comprends encore moins pourquoi destinant ses apôtres à faire la conquête du monde entier il se contente de les envoyer deux à deux dans les villes où il doit prêcher lui-même, au lieu de les former pendant sa vie par d'utiles essais dont il serait témoin, et dont il verrait ou le succès ou les obstacles au grand et magnifique dessein qu'il a dans l'esprit, et dont l'exécution sera, sans comparaison, plus difficile après sa mort.

En troisième lieu, je ne sais pourquoi il va même jusqu'à leur défendre de prêcher aux Samaritains (3), dont il a été si bien reçu, et où la conversion d'une seule femme et un séjour très-court lui ont acquis tant de disciples ; et pourquoi il ne leur permet pas d'entrer dans le pays des Tyriens et des Sidoniens, si voisins de la Galilée, et où les dispositions à la foi et à la pénitence étaient, selon lui-même, beaucoup plus prochaines que parmi les Juifs. Un homme si éclairé et si prudent devait-il négliger de si heureuses préparations, et y mettre même obstacle par ses défenses ? Il faut nécessairement qu'il soit au-dessus de l'homme pour agir ainsi,

(1) Respondit Jesus : Solvite templum hoc, et in tribus diebus exetabo illud.... Ille autem dicebat de templo corporis sui. *Joan.* II, 19, 21.

(2) Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam aeternam. *Joan.* III, 14, 15.

(3) Rogaverunt enim ut ibi maneret. Et mansit ibi duos dies. Et multo plures crediderunt in eum propter sermonem ejus. *Joan.* IV, 40, 41.

et que le succès de son ouvrage ne dépende que de lui seul.

Sans cela, je ne vois point pourquoi il laisse si longtemps ses apôtres sans la lumière et sans la force qu'il leur promet (1), ni pourquoi il réserve jusqu'après sa mort une perfection dont la prudence voudrait qu'il prévint le temps. Car il prédit lui-même que sa mort sera un grand scandale pour ses disciples : qu'il en sera pour lors abandonné, et que tout le troupeau sera dispersé lorsqu'on frappera le pasteur. Qu'attend-il donc pour l'affermir et pour le rendre intrépide ? D'où viendront la force et le courage à des brebis dispersées, lorsque leur pasteur ne sera plus ? Sera-t-il temps alors de les rallier et de leur inspirer une résolution que la présence de leur pasteur ne leur aura pas donnée ? Il faut nécessairement que ce pasteur soit certain de sa résurrection, et certain de plus que le fruit de sa mort et de sa résurrection sera conforme à son espérance, ou toute sa conduite est irrégulière, contraire à toutes les règles de la prudence et directement opposée à ses desseins.

ARTICLE X. — *Jésus-Christ n'emploie aucun moyen humain pour s'attacher ses disciples, et il ne leur prédit que les persécutions et la mort.*

Il me semble aussi que c'est renoncer à tous les moyens capables d'attirer les hommes et de se les attacher, que de ne leur rien promettre pour cette vie, et que de ne leur prédire que des persécutions et des supplices. Cependant c'est ce que fait Jésus-Christ à l'égard de ses disciples : non seulement il ne leur donne rien, mais il les oblige même à quitter le peu qu'ils avaient. Il leur dit de soi-même qu'il n'a pas où reposer sa tête, et qu'il est en cela plus de titié de tout que les renards, qui ont des tanières, et que les oiseaux, qui ont des nids, et il leur ôte ainsi toute espérance d'un établissement en cette vie.

Il leur dit qu'ils seront traités comme lui, contredits, persécutés, haïs de tout le monde, et qu'on croira faire un sacrifice agréable à Dieu en les condamnant à la mort. Je ne m'étonne pas après cela que ses disciples soient capables de l'abandonner dans une occasion décisive ; je m'étonne au contraire qu'ils aient assez de désintéressement et de courage pour le suivre pendant quelque temps, et je m'étonne encore bien plus de ce que Jésus-Christ, qui connaît la faiblesse générale des hommes, les motifs qui les font agir, les inclinations qui les déterminent, ne soutient ses disciples par aucune des promesses temporelles qui sont si fréquentes dans la loi, et qui paraissent si propres à retenir dans le devoir des hommes d'une vertu encore faible et chancelante.

Mais lorsque je joins à cette dernière ré-

(1) Venit hora ut dispergamini mousquisque in propria, et me soñum relinquantis. *Joan.* XVI, 52.

Omnes vos scandalum patietur in me : scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. *Matth.* XXVI, 51.

flexion toutes celles qui l'ont précédée, que je réunis tous les obstacles que Jésus-Christ paraît mettre au dessein qu'il a formé, et que je considère sérieusement son application à rejeter tous les moyens qui, selon la lumière naturelle de la raison, auraient été capables de le faire réussir, je ne puis m'empêcher de reconnaître en lui une sagesse d'un autre ordre que la sagesse humaine, et une puissance qui n'a besoin de rien, qui convertit en moyen les obstacles mêmes, et qui ne veut partager avec aucune créature ni le conseil, ni le succès.

CHAPITRE II.

Jésus-Christ a été certain du succès de son Evangile, et qu'en très-peu de temps il serait porté aux extrémités de la terre. Il a prédit que sa mort, au lieu d'être un obstacle à ce progrès, en serait le moyen, et que la conversion des Gentils en serait le fruit, pendant que les Juifs, témoins de ses miracles, seraient inédules. Il n'a pas prédit ces choses comme simple prophète, mais comme devant lui-même les exécuter. Il a prédit le courage de ses apôtres, et il en a répondu. Il a prédit qu'ils auraient une sagesse supérieure à celle de leurs ennemis, et que ce serait lui qui la leur donnerait.

ARTICLE PREMIER. — *Jésus-Christ a été certain du succès, et il a prédit que d'un faible commencement, l'Evangile s'étendrait bientôt jusqu'aux extrémités de la terre.*

Ce qui me confirme dans cette pensée est que Jésus-Christ a été certain du succès dès le commencement, et lorsque toutes les apparences y étaient contraires : car il a comparé la prédication de l'Evangile, dans ses plus faibles commencements, à un peu de levain qui se mêle insensiblement avec toute la pâte, et qui lui fait changer de nature, en lui communiquant ses qualités ; il l'a aussi comparée au grain de sénevé (*Matth.*, XIII, 32 et 33), la plus petite de toutes les semences, mais d'une acrimonie très-pénétrante, et qui surpasse, quand il est semé, la hauteur de tous les autres légumes.

Il l'a comparée au bon grain qu'un père de famille sème dans son champ, et qui ne laisse pas de venir à maturité, quoique son ennemi ait la malice d'y semer de l'ivraie pendant la nuit (*Matth.*, XIII, 24). Et dans l'interprétation qu'il a donnée de cette comparaison, il a dit (1) qu'il était lui-même le père de famille, que son champ était le monde, et que le bon grain était les élus ; ce qui signifiait en peu de mots que tout le monde était à lui, que l'Evangile devait y être prêché par son ordre, sans distinction d'aucun peuple, et que la malice du démon jointe aux efforts du siècle, dont il est le prince, ne l'empêcherait pas de sauver dans toutes les nations ceux qu'il lui plairait de choisir.

ARTICLE II. — *Jésus-Christ a prédit que sa mort, au lieu d'être un obstacle au succès*

(1) Qui seminavit bonum semen, est filius hominis. Ager autem est mundus : homini vero semen, hi sunt filii regni. *Matth.* XIII, v. 37 et 38.

de la prédication de l'Evangile, en serait le moyen.

Rien ne paraissait plus opposé à un si grand dessein que sa mort, qui devait, ce semble, en interrompre l'exécution et en déconcerter le plan, laissant imparfait ce qui était commencé, et faisant avorter toutes les espérances de l'avenir. Mais dans sa pensée c'était tout le contraire, et c'était de sa mort que dépendait tout le succès. *Si le grain de froment, disait-il à ses disciples (Joan.*, XII, 24), *en tombant dans la terre ne meurt pas, il demeure seul ; mais après qu'il est mort, il porte beaucoup de fruits. Il parlait ainsi de sa mort et de sa sépulture, et de l'incroyable fécondité qui en devait être le fruit, principalement parmi les Gentils : car il est très-remarquable que cette parole ait été dite à leur occasion, et il est important que cette occasion soit bien connue.*

ARTICLE III. — *Jésus-Christ a prédit que la conversion des Gentils serait le fruit de sa mort.*

Il était ordinaire qu'aux grandes fêtes, et surtout dans celle de la Pâque, quelques Gentils vissent à Jérusalem pour y adorer le Dieu des Juifs, soit qu'ils n'en adorassent pas d'autres, soit qu'ils jugeassent son culte compatible avec celui de plusieurs divinités, dont ils n'étaient pas encore pleinement détrompés. Quelques-uns de ces Gentils, touchés de respect pour Jésus-Christ, demandèrent à le voir, et s'adressèrent pour cela à l'apôtre Philippe, qui, avec André, vint le dire à Jésus, peut-être avec étonnement que des Gentils voulussent le voir, et peut-être aussi avec une secrète confiance que ces légers commencements auraient dans la suite de grands progrès. Jésus leur répondit (*Jean*, XII, 24) : *L'heure est venue que le Fils de l'homme doit être glorifié. En vérité, en vérité, je vous le dis : si le grain de froment en tombant dans la terre ne meurt pas, il demeure seul ; mais après qu'il est mort, il porte beaucoup de fruits. Comme s'il avait dit en termes plus clairs : Ma gloire va bientôt être grande parmi les Gentils ; mais leur foi dépend de ma mort. Il en est de moi comme du grain de froment, qui ne se multiplie qu'étant mis dans la terre, et qui ne devient fécond qu'en mourant. Je ne serai grand parmi les nations que lorsque j'aurai été mis à mort par mon propre peuple, et ma fécondité, figurée par celle d'Isaac, est attachée à mon sacrifice.*

Le monde, dit encore Jésus-Christ dans la même occasion (1), *va être jugé, le prince du monde va être chassé dehors. Et quand on m'aura élevé de la terre, je tirerai tout à moi. Ce qu'il disait, ajoute l'évangéliste, pour marquer de quelle mort il devait mourir.* Comment donc Jésus-Christ n'aurait-il pas vu dès le commencement toute la suite de son dessein, puisque c'était de ce qui en

(1) Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. Ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum : hoc autem dicebat significans quia morte esset moriturus. *Joan.* XII, 51-55.

devait être le plus grand obstacle, selon les hommes, qu'il en faisait dépendre l'exécution et l'accomplissement? On me prépare une mort hontense et cruelle sur une croix; mais c'est par elle que j'ai résolu de vaincre le monde et de triompher de celui qui s'y fait adorer depuis tant de siècles. J'étendrai mes mains vers les extrémités de la terre, et j'attirerai à moi tous les peuples. Je ferai que tout le monde vienne fléchir le genou devant ma croix. Je la convertirai en un autel d'expiation et de grâces, en un trône de miséricorde, en un trophée où mes ennemis et leurs armes demeurent cloués et suspendus à la vue de tout l'univers.

ARTICLE IV. — *Jésus-Christ a prédit que les Juifs, témoins de ses miracles et dépositaires des Écritures, seraient exclus du royaume, et que les Gentils leur seraient préférés.*

Dans plusieurs autres occasions, Jésus-Christ avait prédit (1) que les Gentils croiraient en lui, et qu'ils viendraient de l'Orient et de l'Occident, du Septentrion et du Midi, s'asseoir avec Abraham, Isaac et Jacob, et avec tous les prophètes dont ils imitaient la foi, pendant que les enfants à qui le royaume était préparé, c'est-à-dire les Juifs, seraient exclus et condamnés à des ténèbres et à des larmes éternelles. Une telle prédiction était alors sans vraisemblance : car si les Juifs ne croyaient pas, eux qui étaient témoins de tout ce qui pouvait les porter à croire, qui attendaient le Messie, qui ne doutaient point que les prophètes qui l'avaient prédit ne fussent inspirés, et qui savaient que les temps marqués dans leurs prophéties étaient accomplis ou près de l'être, quelle apparence y avait-il que des infidèles, à qui les prophètes et le Messie étaient inconnus, pussent croire en celui dont ils n'auraient entendu aucun discours ni vu aucun miracle, qu'ils auraient même appris que son propre peuple aurait rejeté?

C'est néanmoins ce double prodige que Jésus-Christ a souvent prédit sous différentes paraboles dont le sens était clair, et qui n'avaient pas besoin de l'événement pour être expliquées. Dans l'une de ces paraboles, il compare les Juifs à des hommes conviés par un roi au festin des noces de son fils, qui refusent d'y venir, et qui traitent même

avec outrage ceux que le prince leur envoie pour les inviter : et il compare les Gentils à des étrangers et à des aveugles auxquels on n'avait point pensé auparavant, qui sont substitués aux premiers et qui remplissent leurs places vacantes.

Dans une autre, il représente les Juifs, et principalement leurs chefs et ceux qui étaient parmi eux en autorité, sous l'image d'ingrats et d'injustes vigneronniers à qui un père de famille avait confié le soin de sa vigne, mais qui avaient toujours refusé de lui en rendre le fruit (*Matth.*, XXI, 33, 40); qui avaient même exercé de grandes violences contre tous les serviteurs qu'il leur avait envoyés pour l'exiger d'eux, et qui, voyant le fils unique du père de famille venir pour le même dessein, avaient formé celui de le tuer pour se mettre à la place de l'héritier, et l'avaient tué en effet après l'avoir chassé de la vigne. Et il représente les Gentils sous l'image de vigneronniers fidèles et reconnaissants que le père de famille, justement irrité de la mort de son fils unique, appelle à la place des meurtriers et qu'il charge du soin de sa vigne.

Dans une autre parabole, Jésus-Christ se compare lui-même à un homme d'une haute naissance, qui va dans un pays éloigné prendre possession d'un royaume (*Luc*, XIX, 12, 27), qui reçoit en chemin une députation de ses anciens sujets, pour lui déclarer qu'ils ne veulent plus l'avoir pour roi; mais qui à son retour fait punir de mort les rebelles. Ces rebelles sont certainement les Juifs : le nouveau royaume dans un pays éloigné signifie clairement la conquête des Gentils; et la punition des rebelles est une prédiction évidente de celle des Juifs, dont Jésus-Christ parle comme si elle était arrivée, tant elle est certaine dans ses décrets.

ARTICLE V. — *Jésus-Christ n'a pas prédit ces choses comme simple prophète, mais comme devant lui-même les exécuter.*

Car il ne prédit pas cette punition à la manière des prophètes, comme un simple événement futur, ou comme une vengeance que Dieu exercera contre les Juifs; mais comme la vengeance qu'il prendra lui-même de ses sujets rebelles, comme leur roi, et qui sera exécutée par ses ordres et en sa présence (*Luc*, XIX, 27) : Quant à mes ennemis, c'est ainsi qu'il s'explique (1), qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi, qu'on les amène ici et qu'on les tue en ma présence.

Il s'était servi d'une expression aussi magnifique et aussi terrible, dans la parabole des conviés au festin des noces du fils du roi, c'est-à-dire de ceux qui étaient invités à croire en lui, et à prendre part à la joie du mystère de son incarnation : car après avoir dit qu'une partie des conviés s'étaient excusés, et que les autres avaient arrêté les serviteurs du prince qui les invitait, les avaient

(1) Dico vobis quod multi ab Oriente et Occidente venient et recumbent cum Abraham, et Isaac et Jacob in regno cœlorum : filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. *Math.* VIII, 11, 12

Ibi erit fletus et stridor dentium, cum videritis Abraham, et Isaac et Jacob, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras. Et venient ab Oriente et Occidente et Aquilone et Austro, et accumbent in regno Dei. Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, et sunt primi qui erunt novissimi. *Luc.* XIII, 28-30.

Ce qui fut rapporté par saint Matthieu fut dit à l'occasion de la foi du centurier : et ce qui est rapporté par saint Luc fut dit à l'occasion de la question que proposa un partisan à Jésus-Christ sur le petit nombre des élus. *Math.*, XXII, 2, 7.

(1) Veniant enim inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, et interficite ante me.

traités avec indignité et leur avaient même ôté la vie, il avait ajouté ces paroles étonnantes : *Le roi l'ayant appris (1) en fut irrité et plein de colère; ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers et brûla leur ville.* Jérusalem écoutait alors ces paroles sans en craindre l'effet. Les armées qui devaient la réduire en cendres paraissaient ou chimériques, ou bien éloignées; et les hommes n'avaient garde de penser que Jésus-Christ les eût à ses ordres et qu'elles fussent prêtes à lui obéir. Mais la prédiction n'en était que plus merveilleuse, et l'événement qui l'a justifiée dans toutes ses parties ne nous permet pas de douter que Jésus-Christ ne soit le Fils unique de Dieu, et le roi dont les Juifs ont méprisé la clémence et senti la sévérité.

Mais il n'est pas temps de comparer ses prédictions avec leur accomplissement. Il suffit maintenant d'y considérer deux choses : l'une, qu'elles ne peuvent être plus claires ni plus expresses pour la conversion des Gentils et leur préférence au peuple juif; l'autre, qu'elles sont des prophéties de ce que Jésus-Christ doit faire lui-même, et qu'elles découvrent également le plan de son ouvrage et son pouvoir suprême pour l'exécuter.

ARTICLE VI. — *Jésus-Christ a prédit la fermeté et le courage de ses apôtres, et il en a répondu comme en devant être lui-même la source et le principe.*

En voici d'un autre genre qui ne sont pas moins étonnantes, mais qui ont une liaison essentielle avec le dessein de convertir tout le monde.

Il fallait pour cela des hommes intrépides, que les tourments ne pussent vaincre et que la mort ne pût étonner; mais où trouver de tels hommes? Comment s'assurer de leur courage et comment établir sur un fondement si chancelant et si douteux un édifice d'un si grand poids? Jésus-Christ prédit leur fermeté et leur courage, et il en répond (*Matth. X, 16 et 28, 27*): *Je vous envoie, leur dit-il, comme des brebis au milieu des loups..... Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme. Dites dans la lumière ce que je vous dis dans l'obscurité, et prêchez sur le haut des maisons ce qui vous aura été dit à l'oreille (Jean, XV, 26). L'esprit de vérité qui procède du Père, rendra témoignage de moi, et vous en rendrez aussi témoignage (Jean, XVI, 33). Vous aurez des afflictions dans le monde; mais soyez pleins de confiance, j'ai vaincu le monde (Luc, XXIV, 49). J'enverrai sur vous le don de mon Père qui vous a été promis; vous serez revêtus de la force d'en haut. Vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (Act. 1, 8).* Jésus-Christ ne leur cache pas ce qu'ils auront à

souffrir, et il ne leur dissimule pas qu'ils seront mis à mort et déchirés par les loups comme des brebis. Mais il leur promet une force invincible, une vertu céleste, une victoire semblable à la sienne, sur le monde et sur tout ce qui peut s'opposer à l'Évangile; il les assure qu'ils l'annonceront avec un succès incroyable, non seulement dans la Judée et dans les provinces voisines, mais jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'ils seront eux-mêmes témoins de ce succès avant que de mourir; ce qui ne suppose pas seulement un courage et une fermeté qui ne cèdent à aucun obstacle, mais un efficaie dans le discours et une sagesse capables de soumettre les esprits les plus rebelles.

ARTICLE VII. — *Jésus-Christ a prédit que ses apôtres auraient dans toutes les occasions une sagesse supérieure à celle de tous leurs ennemis, et que ce serait lui qui leur donnerait cette sagesse. Etendue d'une telle promesse.*

C'est en effet ce qu'il leur promet en des termes précis et si absolus, qu'on ne peut assez s'en étonner. *Vous serez présentés à cause de moi, leur dit-il (Matth., X, 18 et suiv.), aux gouverneurs et aux rois pour me rendre témoignage devant eux et devant les Gentils. Mais lorsqu'on vous mettra entre leurs mains, ne vous mettez pas en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz : ce que vous leur devez dire vous sera donné à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous.* Y eût-il jamais une promesse qui exposât davantage celui qui s'en rendait le garant? qui fût d'un côté plus claire et de l'autre moins vraisemblable? et qu'il fût en même temps plus aisé de convaincre de fausseté si elle ne réussissait pas, et plus difficile de rendre effective?

Car à qui cette promesse est-elle faite? A des hommes sans lettres, sans éducation, sans aucune des qualités qui élèvent l'esprit et qui l'empêchent de se déconcerter dans des occasions subites et imprévues; à des hommes obscurs, timides, accoutumés par leur condition à trembler devant les personnes puissantes, et à plus forte raison devant des rois étrangers; à des hommes qui non seulement n'avaient pas la première teinture d'une érudition et d'une sagesse humaines, mais qui étaient même encore enfants dans la religion, et dont l'esprit était même peu ouvert à ses mystères.

Et que promet-on à des hommes de ce caractère? De leur donner dans toutes les occasions, et dans celles qui seront les plus effrayantes, tout ce qu'ils auront à dire et à répondre aux gouverneurs et aux rois; de le leur donner sans qu'ils s'y préparent, et dans le moment même où ils seront obligés de parler; et de le leur donner d'une manière si parfaite et si divine, qu'ils ne seront en cela que les organes de l'esprit de Dieu.

Qu'il fût arrivé à un seul apôtre, après une telle déclaration, de tomber dans la confusion et dans l'embarras en présence d'un

(1) Rex enim audis-et iratus est, et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit. *Matth. XXII, 7.*

magistrat ou d'un gouverneur, tous les autres eussent été intimidés, tout le plan de leur mission eût été déconcerté. Mais que ne faut-il point supposer pour prévenir toujours et dans tous les cas un tel inconvénient? Et combien faut-il que des miracles concourent pour rendre celui-ci continu et persévérant?

Que ne pouvaient point objecter les plus habiles d'entre les Juifs à des hommes à qui les Ecritures avaient été si longtemps inconnues? Et combien paraissait-il facile que ceux-ci fussent éblouis, ou embarrassés, ou même rendus muets par les fausses interprétations et les faux raisonnements des docteurs de la loi? Que ne pouvaient point objecter aussi les sages du monde et les philosophes à des hommes qui leur annonçaient un Dieu fait homme, né dans une crèche, mis en croix par son propre peuple, et rejeté par tout le corps de la nation? Était-il bien difficile de traiter de folie ce qui en avait si fort l'apparence, et de fermer la bouche par des raisons spécieuses à ceux qui ne se glorifiaient d'autre connaissance que de celle de Jésus-Christ crucifié?

Cependant c'est le contraire que Jésus-Christ promet à ses apôtres, et non seulement il le leur promet comme caution et garant, mais comme étant lui-même le principe de la haute sagesse qui leur sera communiquée dans toutes les occasions où il s'agira de lui rendre témoignage : *Vous serez amenés, leur dit-il, devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom; mais gravez cette pensée dans votre cœur (1), de ne point préméditer ce que vous devrez dire pour votre défense; car je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse que tous vos ennemis ne pourront contredire, et à laquelle ils ne pourront résister.* Ainsi Jésus-Christ s'engage lui-même en son propre nom. Ce sera de lui que les apôtres auront raison de se plaindre, s'ils sont vaincus par la sagesse humaine, et si leur prédication trouve une contradiction et une résistance invincible; et c'est uniquement sur sa parole qu'ils vont publier dans tout l'univers, et jusqu'aux extrémités les plus reculées (2), qu'il est le Sauveur promis, que la voie de la pénitence est ouverte, que la rémission des péchés est accordée à ceux qui croiront en lui, et que ce sera devant lui que tous les hommes paraîtront au dernier jour pour rendre compte de leurs actions, et pour en être récompensés ou punis. Il s'agit donc désormais de comparer les prédictions de Jésus-Christ avec l'événement, et ses promesses avec leur effet. Et il n'y a pour cela qu'à ouvrir les yeux, les faits étant si publics et si notoires, qu'il est impossible de les nier et inutile de les prouver.

(1) Ponite in cordibus vestris non premeditari quemadmodum respondeatis. Ego enim dabo vobis os sapientiam cui non poterit resistere et contradicere omnes adversarii vestri.

(2) Matth. XXVIII, 18; Marc. XVI, 15; Luc. XXIV, 46; Act. I, 8; Act. X, 42.

CHAPITRE III.

Accomplissement littéral de la prédiction du succès de l'Évangile, qui passe rapidement de Jérusalem dans le reste de la Judée, dans la Samarie, dans les nations voisines et jusqu'aux extrémités de la terre. Accomplissement de la prédiction de l'aveuglement des Juifs, de leur punition et de leur impénitence, quoique rien de cela ne fût vraisemblable. Accomplissement de la prédiction de la foi des Gentils, quoique très-difficile et sans vraisemblance après l'incrédulité des Juifs. Accomplissement de la promesse du courage et de la patience invincibles des apôtres, quoique tout y parût opposé. Réflexions importantes sur le courage et le zèle des apôtres, qu'il ne faut pas confondre avec le courage et la patience des autres martyrs. Accomplissement de la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses apôtres de leur donner une sagesse que tous leurs ennemis ne pourraient contredire. Puissance de Jésus-Christ pleinement prouvée par le triomphe d'une sagesse qui ne paraissait qu'une folie.

ARTICLE PREMIER. — *Accomplissement littéral de la prédiction du succès de l'Évangile, qui passe rapidement de Jérusalem dans le reste de la Judée, dans la Samarie, dans les nations voisines et jusqu'aux extrémités de la terre.*

La prédication de l'Évangile, semblable dans ses commencements à un peu de levain caché dans la pâte, et au grain de sénévé couvert de terre (1), fit bientôt sentir son efficacité et sa vertu, non seulement aux Juifs de Jérusalem et de la Judée, mais à tous ceux qui étaient venus de tous les pays qui sont sous le ciel pour la fête de la Pentecôte, qui entendirent chacun dans leur langue les apôtres parler des merveilles de Dieu et des grandeurs de Jésus-Christ, et qui répandirent à leur retour, dans tout l'univers, les nouvelles de sa résurrection, qui était demeurée obscure et secrète jusque-là dans un petit nombre de témoins.

La persécution que les prêtres excitèrent contre les disciples de Jésus-Christ ne servit qu'à rendre l'accomplissement de ses prédictions plus prompt et plus visible. Philippe, l'un des diaques (Act., VIII, 4), contraint de sortir de Jérusalem, vint à Samarie, et il y prêcha l'Évangile avec un tel succès que Simon, qui en avait séduit les habitants par la magie, et qui s'en était fait respecter comme la grande vertu de Dieu, demanda le baptême et reconnut la vanité de ses enchantements.

D'autres disciples, dispersés par la même persécution, allèrent jusqu'en Phénicie, en Chypre et à Antioche (Act., IV, 19 et suiv.), et ils osèrent, dans cette grande ville, annoncer Jésus-Christ aux Gentils mêmes, ne l'ayant fait dans les autres lieux qu'à ceux de leur nation : et l'efficacité de leur parole fut telle que plusieurs se convertirent au Seigneur,

(1) Matth. XXVIII, 18; Marc. XVI, 15; Luc. XXIV, 46; Act. I, 8; Act. X, 42.

et que ce fut à Antioche que les disciples de Jésus-Christ commencèrent à se glorifier de son nom et à porter le nom de chrétiens.

Bientôt après tous les peuples, que les apôtres se partagèrent pour en faire la conquête, entendirent parler de l'Évangile et le reçurent. Saint Pierre nomme dans sa première Épître plusieurs provinces de l'Asie Mineure où il avait prêché. Saint Paul, écrivant aux Romains, leur parle ainsi de ses travaux et du succès qu'ils avaient eu : *J'ai sujet, leur dit-il (Rom., XV, 17 et suiv.), de me réjouir en Jésus-Christ du succès de l'œuvre de Dieu; car je n'oserais vous parler que de ce que Jésus-Christ a fait par moi pour amener les nations à l'obéissance de la foi par la parole et par les œuvres, par la vertu des miracles et des prodiges, et par la puissance de l'esprit de Dieu; de sorte que j'ai porté l'Évangile de Jésus-Christ dans tous les pays des environs, qui sont depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie (1).* Et le même apôtre, dans la même Épître, ne craint point d'assurer que la prophétie figurée qui est dans le psaume XVIII de la course rapide des apôtres (*Rom. X, 18*) et de la lumière qu'il devait répandre dans tout l'univers, a déjà été accomplie de son temps : *Leur voix, dit-il (Coloss., I, 6), a retenti par toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde; mais non une voix faible et impuissante, non une parole sans vertu et sans efficace; car dit le même apôtre écrivant aux Colossiens : La parole de la vérité de l'Évangile est répandue dans tout le monde (1) où elle fructifie et où elle fait le même progrès que parmi vous, depuis que vous avez entendu et connu la grâce de Dieu selon la vérité.*

Ainsi, selon la prédiction et la promesse de Jésus-Christ, l'Évangile se répandit de Jérusalem dans la Judée, ensuite dans la Samarie, après parmi les nations, et de là jusqu'aux extrémités de la terre, où il fut porté avec une rapidité et un succès incroyables, mais dont les écrits mêmes des apôtres nous assurent, sans qu'il soit besoin d'en chercher des preuves dans les auteurs du premier et du second siècle de l'Église, qui nous apprennent que de leur temps non seulement les peuples soumis à l'empire romain, mais les nations même barbares, avaient reçu la foi en Jésus-Christ, et que les chrétiens remplissaient les villes et la campagne.

ARTICLE II. — *Accomplissement de la prédiction de l'aveuglement des Juifs, de leur punition et de leur impénitence, quoique rien de cela ne fût vraisemblable.*

Mais examinons avec un peu plus de soin avec quelle exactitude l'accomplissement répondit en tout aux paroles de Jésus-Christ. Les progrès de l'Évangile furent si grands à Jérusalem, qu'on pouvait en espérer la conversion entière du peuple juif. Un premier

discours de saint Pierre convertit trois mille auditeurs; un second discours du même apôtre en acquit cinq mille à Jésus-Christ; les prêtres mêmes (*Multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei. Act. VI, 7*) en grand nombre se soumièrent au joug de la foi; et l'apôtre saint Jacques représentait à saint Paul combien de milliers de Juifs étaient fidèles (*Act., XXI, 20*), quoiqu'ils conservassent encore du zèle pour la loi. Il était donc très-vraisemblable que tous les autres suivraient leur exemple, et qu'ils seraient contraints, par les miracles des apôtres et par l'évidence des prophéties, de reconnaître Jésus-Christ pour le Messie et le libérateur promis. Mais Jésus-Christ avait prédit le contraire. Aussi ce qui était vraisemblable n'arriva pas. Il s'était réservé un certain nombre et avait abandonné le reste; ce qu'il avait réservé fut épargné et sauvé par grâce; le reste fut immolé à sa justice (*Cap. IX, 4*). Le signe salutaire de sa croix fut imprimé sur le front de plusieurs, selon la prophétie d'Ezéchiel, et les autres furent passés au fil de l'épée.

Lorsqu'il eut acquis un nouveau royaume dans un pays éloigné, il vint se venger des rebelles qui n'avaient pas voulu qu'il régnât sur eux. Des armées, commandées par ses lieutenants, vinrent mettre le siège devant Jérusalem. la brûlèrent, et le temple, qui faisait sa principale gloire, et tous les privilèges des Juifs passèrent à un peuple étranger; les Écritures, les promesses, l'alliance, le Messie et le salut; la vigne, figure de l'Église, étant ôtée à des vigneronniers ingrats et homicides, et confiée à des ministres pleins de reconnaissance.

Il était vraisemblable que de tels châtiments ouvriraient enfin les yeux aux Juifs, et qu'ils profiteraient des malheurs dont la cause ne pouvait leur être inconnue; mais Jésus-Christ avait prédit leur impénitence et leur dureté en ordonnant qu'ils fussent mis à mort en sa présence, ce qui signifiait leur obstination et sa justice.

ARTICLE III. — *Accomplissement de la prédiction de la foi des Gentils, quoique très-difficile et sans vraisemblance, après l'incrédulité des Juifs.*

En effet les Juifs se déclarèrent ouvertement ses ennemis dans tous les lieux où l'Évangile fut prêché; et ils firent tous leurs efforts (1) pour s'opposer à la prédication des apôtres et à la foi des Gentils, qui devint par une telle opposition plus difficile et moins vraisemblable; car il était sans apparence que des peuples à qui les Écritures et les anciennes prophéties étaient inconnues, et qui n'avaient jamais ouï parler du Messie, refusent celui qu'ils n'avaient ni vu ni entendu, et que la nation même vers laquelle il avait été envoyé avait mis en croix, et qu'ils crussent mieux entendre les Écritures et les prophéties qui le regardaient que l'ancien peuple à qui elles avaient été uniquement con-

(1) Cela comprenait la Palestine, l'Asie Mineure, la Syrie, la Thrace, la Macédoine, la Grèce, etc.

(2) In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum. Ps. XVIII, 5.

(1) Prohibentes nos Gentibus loqui, ut salva fiant. I Thessalon. II, 16.

fiées. Il était sans apparence qu'ils se soumissent à un roi que ses propres sujets avaient renoncé, le traitant d'usurpateur et d'impie ; et il était sans apparence que l'ignominie de la croix, qui répandait, ce semble, une si grande obscurité sur les prédictions d'un roi plein de gloire et immortel, et qui l'avait rendu méconnaissable à tant de Juifs, ne fût pas un obstacle à la foi de ceux qui ne jugeaient des choses que par les sens, et de la royauté que par la magnificence et par l'éclat.

Mais Jésus-Christ avait prédit que les Gentils viendraient en foule s'unir à la foi d'Abraham. Il avait répondu de leur docilité à ses disciples ; et, ce qui était sans vraisemblance des deux côtés, les Juifs demeurant incrédules, les Gentils devinrent fidèles. Ils mirent leur gloire dans l'ignominie apparente de la croix. Ils en virent clairement la prédiction dans les anciennes prophéties ; et, bien loin d'être affaiblis par l'incrédulité des Juifs, ils en devinrent plus fermes dans la foi, parce qu'ils surent que leur aveuglement était prédit.

ARTICLE IV. — *Accomplissement de la promesse, du courage et de la patience invincibles des apôtres, quoique tout y parût opposé.*

Lorsque Jésus-Christ exhortait ses apôtres à ne craindre ni les supplices ni la mort, à publier hautement ce qu'ils avaient appris de lui en secret, et à prendre une entière confiance dans son pouvoir et en la manière dont il avait triomphé du monde, tout cela était sans vraisemblance ; mais au jour de la Pentecôte, combien cela devint-il clair par l'événement ? Quelles menaces purent fermer la bouche aux apôtres ? Quels supplices purent les intimider ? Combien se trouvaient-ils honorés d'avoir eu quelque part aux ignominies de leur maître (1) ? Avec quelle ardeur désiraient-ils d'être unis à ses souffrances pour avoir part à sa gloire ? Et combien se croyaient-ils invincibles en s'appuyant sur sa protection et son amour (*Rom.*, VIII, 33, 35 et suiv.) ? *Si Dieu est pour nous, dit l'un d'entre eux au nom de tous les autres, qui sera contre nous ? Qui donc nous séparera de l'amour (2) de Jésus-Christ ? Sera-ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou l'épée, selon qu'il est écrit : On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur ; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie ; mais parmi tous ces maux nous demeurons victorieux par celui qui nous a aimés ; car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les angs, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni tout ce qu'il y a de plus haut aux*

cieux, ou au plus profond des enfers, ni toute autre créature, ne nous pourra jamais séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre Seigneur.

Il n'est pas possible d'expliquer d'une manière plus grande et plus magnifique ce qui était compris dans la majesté de ces paroles de J.-C. (*Jean*, XVI, 33) : *Vous aurez des afflictions dans le monde ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Et prenez garde que ce défi universel que saint Paul fait à tout ce qui n'est pas Dieu, de surmonter par les plus cruelles épreuves l'amour que Jésus-Christ a pour lui, n'est point une simple saillie de l'esprit ou un mouvement passerager du cœur d'un homme qui n'a rien éprouvé ou qui n'a pas été exposé aux grandes tentations. Saint Paul (*II Cor.*, XI, 23, 24, 27), qui écrivait ainsi aux Corinthiens, fait lui-même le récit d'une partie de ce qu'il avait souffert pour l'Évangile, non pour s'en glorifier devant les hommes, mais pour confondre l'orgueil de quelques faux apôtres qui ne ressemblaient en rien aux véritables : *Je me suis souvent vu tout près de la mort, dit-il ; j'ai reçu des Juifs, cinq différentes fois, trente-neuf coups de fouet ; j'ai été battu de verges par trois fois ; j'ai été lapidé une fois ; j'ai fait naufrage trois fois ; j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer... J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, les veilles fréquentes, la faim, la soif, les jeûnes vêtérés, le froid et la nudité.* Ce grand apôtre a vécu dix ans depuis (1), et il n'a pu comprendre dans ce récit, ni ce qu'il souffrit à Jérusalem lorsqu'il y fut arrêté, ni ce qu'il endura dans les prisons de Césarée et de Rome, ni toutes les persécutions qui précédèrent son martyre.

On ne peut lui refuser la gloire d'avoir plus travaillé et plus souffert que les autres apôtres ; mais on doit juger à peu près de leurs contradictions et de leurs peines par les siennes, et de leur courage par celui qu'il fait paraître ; car ils sont tous compris dans cette peinture des fidèles ministres de Jésus-Christ, qu'il fait dans la même Epître : *Nous (Ad Cor.*, VI, 3 et suiv.) *preuons garde de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit pas déshonoré. Mais agissant comme de fidèles ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables en toutes choses par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes, dans les extrêmes afflictions, dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles et dans les jeûnes.* Je passe le reste de peur d'être long, mais j'exhorte à le lire (*depuis le verset 6 jusqu'au 10*) ; et je suis persuadé qu'on admirera, en le lisant, combien le courage et le zèle que Jésus-Christ avait promis à ses apôtres, et qu'il leur a réellement communiqués, ont été au-dessus des forces humaines et supérieurs en même temps à tous les obstacles du siècle.

(1) *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habitu sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Act.* V, 41.

(2) Il est évident par tout le discours de saint Paul, et principalement v. 37 et 38, que c'est de l'amour que Dieu a pour ses élus qu'il fait l'entendre.

(1) Il écrivit la seconde Epître aux Corinthiens en l'an 57, et il est mort dix ans après en l'an 66 ou 67.

ARTICLE V. — *Réflexions importantes sur le courage et le zèle des apôtres, qu'il ne faut pas confondre avec le courage et la patience des autres martyrs.*

On en sera encore plus persuadé si l'on veut bien faire avec moi les réflexions suivantes :

Premièrement, les apôtres n'ont pas été, comme les autres martyrs, exposés à une épreuve unique ; mais ils passaient continuellement d'un danger à un autre et d'un supplice à un autre. Après avoir été mis en prison et fouettés dans une ville, ils allaient aussitôt prêcher dans une autre, où ils devaient s'attendre aux mêmes traitements. Il ne leur était permis ni de se taire ni de demeurer tranquilles, jusqu'à ce qu'on vint leur demander compte de leur foi. Il leur était commandé d'arracher et de planter, de détruire et d'édifier, de poursuivre sans relâche l'usurpateur, et de faire rentrer sous l'obéissance du roi légitime tout l'univers qui l'avait oublié. Il fallait pour cela recommencer sans cesse les mêmes travaux, renouveler sans cesse les mêmes dangers et les mêmes épreuves, et mourir mille fois par l'attente et par la préparation du cœur avant que de mourir en effet. Quelle patience et quel courage eussent pu soutenir dans ce terrible ministère les apôtres, s'ils n'avaient été revêtus d'une vertu et d'une force divines ? Quel zèle et quelle ardeur n'eussent point cédé à des expériences si cruelles et tant de fois répétées, si la source du zèle et de l'ardeur avait été naturelle ? Nous connaissons les hommes : ils se lassent de souffrir quand il ne tient qu'à eux de ne plus souffrir. Le courage a son temps et l'amour du repos à le sien. Les passions se succèdent, et, quand on agit par leur motif, on devient pacifique après avoir aimé la guerre, et surtout quand on y a toujours été ou blessé ou fait prisonnier.

Secondement, les apôtres ne prêchaient pas dans des lieux obscurs, loin de la présence des magistrats et des gouverneurs, se contentant d'un progrès lent et insensible, et évitant l'éclat pour éviter le danger. Ils allaient au contraire annoncer Jésus-Christ dans les plus grandes villes, où les gouverneurs et les premiers magistrats faisaient leur résidence, et où toute l'autorité publique était leur ennemie. Ils s'exposaient ainsi aux plus grands tourments dès qu'ils y ouvraient la bouche, et ils s'y exposaient après avoir souvent éprouvé que le danger avait été aussi réel qu'ils l'avaient prévu. Ainsi tout l'empire romain fut en très-peu d'années rempli de la doctrine de l'Évangile. Rome, Antioche, Alexandrie, Ephèse, Athènes, Thessalonique, Corinthe et les principales métropoles de chaque province furent instruites immédiatement par les apôtres ; et avant leur mort tous les lieux un peu célèbres avaient entendu parler de Jésus-Christ. Mais de quel courage un tel succès était-il le fruit ? et combien fallait-il mépriser la mort et les supplices pour aller attaquer ainsi de front l'idolâtrie régnante et enviroonnée de tout ce qui pouvait la rendre formidable ?

Troisièmement, il n'en était pas alors comme de notre temps, où plusieurs souverains partagent ce qui avait été réuni dans l'empire romain. Un seul maître commandait à tout l'univers, et ses volontés, depuis les extrémités de l'Espagne et de l'Afrique jusqu'aux frontières de la Perse, étaient sévèrement exécutées. Ainsi la religion chrétienne, dont Néron était un ardent persécuteur, n'avait aucun asile dans toutes les provinces de l'empire, et les apôtres, chargés de l'annoncer partout, marchaient toujours en pays ennemi ; et, outre la résistance particulière qu'ils trouvaient en chaque lieu, ils étaient sûrs d'en trouver une générale et publique de la part du prince et des magistrats qui avaient son autorité. Qu'un homme sage joigne maintenant toutes ces circonstances, qu'il s'examine lui-même par rapport à elles, et qu'il juge s'il était naturel que les apôtres ne se lassassent jamais de prêcher en des lieux toujours nouveaux une religion toujours contredite et persécutée, qu'ils affectassent de la publier dans les plus grandes villes, en présence des gouverneurs et de l'empereur même, et qu'ils continuassent avec une persévérance infatigable une si dangereuse fonction, quoiqu'ils ne pussent espérer ni protection ni asile dans toute l'étendue du vaste empire d'où ils avaient ordre de chasser le démon, quoiqu'il y eût partout des temples et des autels pour y faire régner Jésus-Christ, dont la croix était regardée comme une folie, et dont le nom était si odieux que c'était mériter la mort que de le confesser.

ARTICLE VI. — *Accomplissement de la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses apôtres de leur donner une sagesse que tous leurs ennemis ne pourraient contredire.*

La promesse que Jésus-Christ avait faite à ses apôtres (*Luc, XXI, 15*) de leur donner une bouche et une sagesse que tous leurs ennemis ne pourraient contredire, et à laquelle ils ne pourraient résister, a été aussi parfaitement accomplie que celle qui leur promettait un courage et une patience invincibles. Nous l'avons déjà vu dans les sages réponses qu'ils firent aux prêtres, aux docteurs de la loi et aux sénateurs, qui leur défendaient avec de grandes menaces de parler de Jésus-Christ et de sa résurrection (*Act., IV, 19*) : *Jugez vous-mêmes, leur dirent-ils, s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? Car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.* Et dans une autre occasion : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes* (*Act., V, 29 et suiv.*). *Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir, le suspendant au bois. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance comme étant le Prince et le Sauveur, pour donner à Israël la pénitence et la rémission des péchés. Nous sommes les témoins de ce que nous vous disons, et le Saint-Esprit, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent, l'est aussi avec nous.*

Ces réponses, soutenues par des preuves claires tirées des prophètes, étonnèrent d'abord ceux qui savaient que les apôtres étaient des hommes sans lettres, et leur fermèrent la bouche; mais l'impuissance d'y répliquer se convertit enfin en rage et en désespoir (1). Et cette fureur mit le comble à la preuve qu'ils étaient incapables de rien opposer à une bouche et à une sagesse que Jésus-Christ même avait données.

Les discours de saint Pierre devant le peuple et devant le conseil, qui sont rapportés dans l'histoire des Actes, et ses deux Épîtres, sont de s monuments publics de cette sagesse céleste qu'il avait reçue. L'Évangile de saint Matthieu et celui de saint Jean, si sublime dès son commencement et rempli d'une doctrine si élevée, en sont aussi des témoignages sensibles. Et quiconque a lu avec soin la première Épître de saint Jean et celle de saint Jacques y a reconnu sans peine une sagesse très-différente de celle qui n'est qu'humaine, et qui n'est, quand on l'approfondit, qu'une vaine enlure et une vaine ostentation de pensées ou fausses ou stériles.

Saint Paul, qui avait eu plus d'étude que les autres apôtres, et qui s'était cru fort sage et fort éclairé lorsqu'il était dans les ténèbres, méprisa tout ce qu'il connaissait avant que de connaître Jésus-Christ (*Philipp.*, III, 7 et 8), et le regarda même comme une perte et comme une ordure, en comparaison de la sagesse qu'il reçut de lui, et dont le principal effet était de confondre et d'anéantir la fausse sagesse, et de la forcer à se soumettre à la folie apparente de la croix (*I Cor.*, I, 17 et *sniv.*). *Jésus-Christ*, dit-il, *m'a envoyé pour prêcher l'Évangile, mais sans y employer la sagesse du discours et de la parole, afin de ne pas anéantir la croix de Jésus-Christ; car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu et la puissance de Dieu. C'est pourquoi il est écrit (Isaïe, XXXIII, 18): Je détruirai la sagesse des sages, j'abolirai la science des savants. Que sont devenus les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus ceux qui recherchaient avec tant de curiosité les sciences de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Car Dieu voyant que le monde avec la sagesse humaine ne l'avait point reconnu dans les ouvrages de sa sagesse divine, il lui a pu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en lui. Les Juifs demandent des miracles et les Gentils cherchent la sagesse; et pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, qui est un scandale aux Juifs et une folie aux Gentils, mais qui est la force de Dieu et la sagesse de Dieu à ceux qui sont appelés, soit Juifs ou Gentils. Parce que ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que la sagesse de tous les hommes, et que ce qui paraît en Dieu*

une faiblesse est plus fort que la force de tous les hommes.

ARTICLE VII. — *Puissance de Jésus-Christ clairement prouvée par le triomphe d'une sagesse qui ne paraissait qu'une folie.*

Voilà ce que Jésus-Christ avait promis à ses apôtres, dignement expliqué par celui de tous qui a eu le plus de part à sa promesse. Il s'agissait de vaincre et de réduire au silence la sagesse humaine, par une sagesse qui paraissait une folie; il s'agissait de soumettre la raison à ce qui ne paraissait capable que de la révolter; et il s'agissait de triompher de tous les discours et de toute l'éloquence des hommes, par une prédication simple en apparence et dépourvue de tout ce qui prépare l'esprit à la persuasion, de tout ce qui l'invite et lui plaît, de tout ce qui le surprend et l'enlève.

Jésus-Christ ne voulait pas confondre la sagesse humaine par des moyens que la sagesse humaine eût approuvés; il ne voulait rien prendre d'elle, et il voulait au contraire choisir tout ce qu'elle méprisait. C'eût été lui faire trop d'honneur, que de lui opposer une sagesse dont elle eût été contrainte d'admirer l'élevation et l'éclat. Il était digne de Dieu de la rendre muette, en ne lui opposant qu'une sagesse voilée sous les apparences de la folie, et de la convaincre, après l'avoir rendu muette, que ce qui lui avait paru en lui une folie, surpassait infiniment tout ce qu'elle eût pu lui suggérer de raisonnable et de grand, si elle avait été appelée à son conseil.

Il est question désormais d'examiner si ce projet a réussi. Mais à qui un tel examen peut-il être nécessaire? *Que sont devenus les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus ceux qui recherchaient avec tant de curiosité les sciences de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde, si longtemps inutile à la piété, si chancelante dans les vérités les plus simples, si exposée à l'illusion et à l'erreur, si aveugle dans les desseins de Dieu, si peu capable de discerner ce qui est véritablement sage de ce qui n'en a que l'apparence, si prévenue contre la solide sagesse, et contre les moyens du salut, et si grossièrement trompée par les dehors humiliants de Jésus-Christ qui couvraient une sagesse et une puissance divine?*

Qui a été contraint de se taire, de l'apôtre ou du philosophe? Laquelle des deux sagesse a cédé, ou celle que le monde traitait de folie, ou celle que les ministres de Jésus-Christ regardaient comme insensée? A qui la victoire dans le combat de l'éloquence humaine et de la simplicité chrétienne est-elle demeurée? A-t-on été obligé de cacher la croix de Jésus-Christ, de la tenir secrète, de l'embellir par des fictions, d'en diminuer la honte et le scandale par des discours pleins d'artifice? Les idoles ont-elles pu se maintenir en présence de la croix de Jésus-Christ? L'idolâtrie n'a-t-elle pas été couverte d'ignominie? et ses partisans n'ont-ils pas été contraints de la farder, de l'incruster, de la falsifier par

(1) *Hæc cum audissent, dissecabantur, et cogitant interficere illos. Act. V, 35.*

Audentes hæc dissecabantur cordibus, et strident dentibus in eum. Act. VII, 54.

de prétendues allégories inventées après coup pour en diminuer la honte, devenue désormais insupportable depuis l'Évangile? Le monde, prosterné devant Jésus-Christ, n'a-t-il pas reconnu que la faiblesse et la folie apparente de sa croix étaient la source de la force et de la sagesse? Et le siècle n'a-t-il pas été contraint de rougir du culte insensé qu'il avait rendu si longtemps à des démons qui ne pouvaient lui faire part que de leur misère et de leurs ténèbres?

CHAPITRE IV.

Réflexions importantes sur la prédication des apôtres, qui, bien loin de rougir de la folie de la croix, y mettaient toute leur confiance; et sur leur propre faiblesse, dont ils faisaient gloire. Divinité de Jésus-Christ clairement démontrée par l'efficacité de l'Évangile et par la faiblesse de ses ministres. Les apôtres connaissaient parfaitement combien il était impossible de réussir par les voies humaines à persuader la foi en Jésus-Christ crucifié. Ils faisaient dépendre du scandale même de la croix le succès de leur prédication. Quoiqu'ils fissent beaucoup de miracles, ils n'attribuaient qu'à la croix de Jésus-Christ l'efficacité de leur parole. Oppositions de tout genre au succès de l'Évangile multipliées dans le siècle des apôtres, qui triomphent de toutes et qui étaient pleinement persuadés qu'ils en triompheraient. Les apôtres ont fait en très-peu de temps un progrès inouï sans employer aucun moyen humain. Dessein de Dieu en n'employant que des hommes faibles et persuadés de leur faiblesse, pour un ouvrage infiniment au-dessus de la force et de la sagesse humaines. Force invincible de la démonstration fondée sur le plan et le dessein de Jésus-Christ, sur les moyens qu'il a choisis, sur ses prédictions contraires en tout à la vraisemblance, et sur les événements qui les ont pleinement justifiées.

Mais s'il est inutile d'examiner un fait aussi public que le triomphe de la sagesse des apôtres sur toute la sagesse humaine, il est de l'intérêt de la vérité d'en considérer quelques circonstances avec une nouvelle attention.

ARTICLE PREMIER. — *Les apôtres connaissaient parfaitement combien il était impossible de réussir par les voies humaines à persuader la foi en Jésus-Christ crucifié.*

I. Je considère que les apôtres connaissaient eux-mêmes parfaitement combien il était impossible de réussir par les voies humaines à persuader la foi en Jésus-Christ crucifié, qui était un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils. Ils savaient que les Juifs accoutumés aux prodiges anciens, et qui attendaient un libérateur capable comme Moïse de se soumettre les rois de la terre, ne voulaient que des miracles et une délivrance semblable à celle qui les tira de l'Égypte; qu'un libérateur qui n'avait pu, selon eux, se délivrer de la mort, et de la

mort la plus ignominieuse, était à leur égard un paradoxe inexplicable; et que c'était pour eux un scandale auquel ni leur esprit ni leurs oreilles ne pourraient s'accoutumer, que de les obliger à confesser qu'ils avaient tué celui qui avait été promis à leurs pères, et qu'ils avaient attaché à la croix, comme maudit, celui en qui toutes les nations devaient être bénies.

Ils savaient aussi que les Gentils, à qui les Écritures et la révélation divine étaient inconnues, ne faisaient cas que de la raison; qu'ils n'estimaient que les sciences; qu'ils ne pouvaient être persuadés que par des discours pleins de mouvements, et des preuves qui fussent à leur portée; et qu'ils avaient encore plus d'éloignement que les Juifs de reconnaître pour Sauveur celui dont ils n'avaient vu aucun miracle, et que son peuple avait rejeté.

ARTICLE II. — *Ils faisaient dépendre du scandale même de la croix le succès de leur prédication.*

Je considère en second lieu que les apôtres, bien loin d'être étonnés de ces difficultés, en faisaient même le fondement de leur confiance; et que c'était du scandale même de la croix, et de la folie qu'il paraissait y avoir à prêcher un Dieu crucifié, qu'ils faisaient dépendre le succès de leur prédication (*ut non evacuetur crux Christi*, II Cor., I, 17); qu'au lieu d'adoucir et de tempérer par des discours et des raisonnements humains cette espèce de scandale (*ergo evacuum est scandalum crucis*, Gal., V, 11), ils auraient cru tout perdre que d'affaiblir l'efficacité de la croix par le mélange de quelques autres moyens; et qu'ils étaient persuadés que Dieu ayant choisi l'ignominie et la croix pour convertir le monde et pour le rendre fidèle, c'eût été vouloir réformer son dessein et condamner ses pensées, que d'attendre de l'éloquence et de la sagesse humaines la foi et le salut qu'il lui avait plu d'attacher à la croix et aux opprobres de son Fils.

ARTICLE III. — *Quoiqu'ils fissent beaucoup de miracles, ils n'attribuaient qu'à la croix de Jésus-Christ l'efficacité de leur parole.*

Je considère en troisième lieu que les apôtres, à qui le pouvoir des miracles avait été donné et qui faisaient des prodiges sans nombre, ne partageaient point entre la preuve des miracles et l'efficacité de la croix le succès de leur prédication; mais qu'ils l'attribuaient tout entier à la vertu toute-puissante de Jésus-Christ crucifié, *qui nous a été donné de Dieu*, dit saint Paul, *pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption* (I Cor., I, 30), *afin que, selon qu'il est écrit, Celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur*; les miracles n'ayant d'effet que celui qu'il leur donne, et pouvant laisser dans l'incrédulité et dans l'endurcissement tous les Juifs et tous les Gentils, comme ils y ont laissé une infinité de Juifs et de Gentils.

ARTICLE IV. — *Oppositions de tout genre au succès de l'Évangile multipliées dans le siècle des apôtres, qui triomphent de toutes et qui étaient pleinement persuadés qu'ils en triompheraient.*

Je considère en quatrième lieu que, sur cette persuasion que Jésus-Christ crucifié n'avait besoin que de lui-même et de sa croix pour se soumettre tout l'univers, les apôtres n'ont pas douté un seul moment que leur prédication ne lui assujettît tous les esprits et tous les empires, malgré le règne de l'idolâtrie, qui ne fut jamais plus dominante; malgré la fausse philosophie, qui avait passé de la Grèce dans l'Italie, et qui se partageant en deux sectes contraires, d'épicuriens et de stoïciens, alors très-célèbres et très-communes, opposait ou la volupté ou l'orgueil au progrès de l'Évangile; malgré la corruption d'un siècle noyé dans les délices, et infiniment ennemi de la prédication de la croix; malgré la disposition générale où étaient alors tous les esprits, qui avaient de l'étude et de la politesse, de n'aimer que les choses agréables, dites d'une manière ingénieuse et spirituelle, et plus propres à nourrir la curiosité et les autres vices de l'esprit qu'à les guérir; malgré le mépris universel où les Juifs étaient déjà tombés, et malgré la prévention où l'on était à Rome, en Grèce et partout ailleurs, contre tout ce qui venait de leur part; enfin malgré l'indifférence où étaient alors presque toutes les personnes habiles par rapport à la religion, ayant assez de lumière pour découvrir la fausse, sans se mettre en peine de chercher la vraie, et ayant passé de l'excès où l'on croit tout à l'excès opposé où l'on ne croit rien.

ARTICLE V. — *Les apôtres ont fait en très-peu de temps un progrès inouï sans employer aucun moyen humain.*

Je considère en cinquième lieu que, dans un siècle si éclairé pour n'être pas séduit et si indocile pour être converti, les apôtres ont fait en très-peu de temps un progrès inouï, sans sortir de leur caractère, sans allier avec l'Évangile aucune science humaine, sans tâcher d'aplanir la voie aux philosophes en faisant pour eux la moitié du chemin, comme ont fait depuis très-imprudemment quelques docteurs chrétiens; sans adoucir pour les personnes du grand monde la sévérité de l'Évangile; sans se rendre complaisants à l'égard des personnes puissantes; sans promettre à leurs disciples d'autres biens que les invisibles; sans les préparer contre les persécutions que par une patience à toute épreuve; sans permettre dans les plus grandes extrémités, ni équivoques, ni déguisements pour s'en délivrer; je considère, dis-je, tout cela, qui méritait en détail de longues et sérieuses réflexions, et j'avoue que je ne puis méconnaître la main puissante de celui qui a fait de si grandes choses par des instruments si faibles et par des moyens si disproportionnés.

ARTICLE VI. — *Dessain de Dieu en n'employant que des hommes faibles et persuadés de leur faiblesse, pour un ouvrage infiniment au-dessus de la force et de la sagesse humaines.*

Dieu a choisi les moins sages selon le monde (1 Cor., I, 27) pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde pour confondre les puissants (Rom., III, 19); il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qu'il y avait de plus grand, afin que nul homme ne se glorifie devant lui, et que toute chair soit muette en sa présence. Il n'a pas voulu partager sa gloire, dont il est jaloux, ni avec les hommes, ni avec les moyens qu'il lui a plu de choisir. Il a voulu paraître seul, afin de ne rendre point notre foi douteuse, et de ne pas nous laisser dans l'incertitude, si c'était lui ou quelque autre qui eût fait ce que nous admirons.

Plus les moyens auraient paru efficaces selon nous, plus ils auraient caché la main qui les eût employés. Il fallait pour notre bien que les obstacles fussent choisis et convertis ensuite en moyens; il fallait que la croix et l'ignominie, capables par elles-mêmes de révolter tout le monde, eussent la vertu de le soumettre et de le rendre fidèle; il fallait que les apôtres n'eussent rien de ce que le monde admire, ou craint, ou espère, et que ce fût précisément parce qu'ils n'avaient rien de tel qu'ils en devinssent les maîtres.

Il fallait que tous les obstacles concourussent du côté du monde pour s'opposer à l'Évangile, autorité, menaces, tourments, sagesse humaine, fausses vertus, mollesse, délices, athéisme, dégoût de la vérité, horreur de la croix, mépris des prédicateurs et de leur doctrine; et que tous ces obstacles cédassent à la vertu secrète de l'Évangile et à la faiblesse apparente de ceux qui l'annonçaient.

Il fallait que la religion étant divine et ne pouvant avoir que Dieu seul pour auteur, elle n'eût aussi que lui pour protecteur et pour témoin. Lui seul était digne de lui rendre témoignage et de la faire respecter. Il n'appartenait qu'à lui de la prouver et de la marquer de son sceau; et jamais il ne l'a fait d'une manière plus auguste et plus digne de lui, qu'en refusant tout ce qui eût pu obscurcir sa présence et sa majesté, et en n'employant que des hommes faibles et persuadés qu'ils l'étaient, pour un ouvrage infiniment au-dessus de toute la sagesse et de toute la force des hommes, et auquel ils ne pouvaient utilement concourir que par l'aveu de leur néant et par la notoriété de leur impuissance.

ARTICLE VII. — *Force invincible de la démonstration fondée sur le plan et le dessein de Jésus-Christ, sur les moyens qu'il a choisis, sur ses prédictions, contraires en tout à la vraisemblance, et sur les événements qui les ont pleinement justifiées.*

Quel moyen, après cela, de refuser de le voir, lorsqu'il a pris tant de précautions pour

empêcher qu'on ne vît autre chose que lui? Niera-t-on la conversion du monde? L'attribuera-t-on à d'autres ministres qu'aux apôtres? Feindra-t-on dans les apôtres des qualités éminentes selon le siècle? Et croira-t-on par là rendre moins certain ce que des hommes bien instruits et contemporains, et pleins d'ailleurs, comme on le suppose, d'un rare mérite selon nos idées, ont attesté, et même scellé de leur sang?

Refusera-t-on de reconnaître le siècle d'Auguste et de Tibère dans la peinture qu'on en a faite, ou se persuadera-t-on qu'il y avait alors dans la plupart des esprits d'heureuses dispositions parmi les Grecs et parmi les Romains, pour adorer comme un Dieu, un Juif crucifié à Jérusalem par ses concitoyens, et condamné par tous les tribunaux?

Combien est-il plus juste de rendre gloire

à Dieu et à Jésus-Christ, son Fils unique, dans des événements qui portent si visiblement le caractère de leur puissance? Et combien doit-on s'estimer heureux de ce qu'il leur a plu nous rendre la foi si facile et si raisonnable, qu'il faut faire violence aux sentiments naturels de son esprit et de son cœur, pour résister aux preuves qui la démontrent? Car on ne saurait désavouer que tout paraissait impossible dans le dessein et dans le plan de Jésus-Christ pour convertir toute la terre; que les moyens qu'il avait choisis y étaient des obstacles; que rien n'était moins vraisemblable que ses prédictions, que le succès a néanmoins exactement répondu à ses prophéties, et que ces quatre choses prouvent invinciblement qu'il est Dieu, parce qu'elles prouvent qu'il a tout prévu et qu'il a tout fait.

VIE DE STANHOPE.

Issu d'une ancienne famille du comté de Nottingham, Georges Stanhope soutint dignement l'éclat d'un nom illustré par presque tous ceux qui l'ont porté depuis la dernière moitié du dix-septième siècle. Profondément religieux, la vérité trouva en lui un vigoureux athlète : l'ouvrage que nous allons reproduire, mieux encore que son titre de docteur, donnera une idée de son mérite comme théologien. Justesse de pensées, précision dans les principes, conséquence rigoureuse dans les raisonnements, coup d'œil sûr et vaste pour la généralisation et pour l'analyse, en un mot tous les genres de perfection que comporte une dissertation de ce genre, s'y trouvent réunis : le lecteur en jugera. Disons maintenant un mot de la fondation qui fut l'occasion de cet écrit ainsi que du suivant et de quelques autres, qu'il n'entraîne pas dans notre plan de reproduire.

Le triste concours de diverses circonstances avait contribué à répandre dans la nation anglaise un secret penchant à l'incrédulité, et la

religion attaquée dans les dogmes les plus fondamentaux, appelait des défenseurs. M. Boyle, un des hommes de son temps qui se mit à la brèche avec le plus d'ardeur, voulut combattre même après sa mort pour la cause de la vérité. Par son testament il légua une somme annuelle de 50 liv. sterl. pour fixer un honoraire qui serait donné tous les ans à quelque théologien ou prédicateur, qui serait obligé de remplir certaines conditions dont la principale était de prêcher 8 sermons dans le cours d'une année, afin de prouver la religion chrét. contre ceux qui de notoriété sont infidèles, tels que les athées, les déistes, les païens, les juifs et les mahométans, sans descendre à aucune des controverses qu'il y a entre les chrétiens eux-mêmes.

On aperçoit facilement, d'après la disposition qu'on vient de lire, que le testateur, intimement convaincu de la faiblesse des sectes protestantes, craignit de les détruire toutes, et la sienne en particulier, en les mettant aux prises, et jugea à propos, pour éviter ce danger, de s'attacher à la défense du christianisme en général.

DEFENSE

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

CONTRE LES JUIFS,

ET

CONTRE LES FAUX SAGES, TANT PAIENS QUE CHRÉTIENS.

Introduction et plan général de l'ouvrage.

Saint Paul a exprimé en deux mots les principales raisons qui soulevèrent de son temps les Juifs et les sages du paganisme con-

DÉMONST. EVANG. VI.

tre la religion chrétienne. *Les Juifs, dit-il (1 Cor., I, 22, 23), demandent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse; mais, pour*

(Seize.)

nous, nous prêchons Christ crucifié, qui est scandale aux Juifs et folie aux Grecs. Les Juifs avaient une religion attestée par une si longue suite de miracles, qu'ils croyaient n'y devoir renoncer, pour en accepter une autre, que sur une attestation de la même nature; et les philosophes grecs, rapportant tout à la raison et à l'éloquence, ne croyaient devoir se rendre qu'à l'évidence de l'une et qu'aux charmes de l'autre. Dans ces dispositions, la synagogue, et le gentilisme, qui se piquait de goût et de lumières, ne trouvèrent point leur compte dans l'Évangile, qui se terminait en quelque manière à la prédication d'un Christ crucifié; cet article étant, non le seul qu'il proposât à la foi, mais celui auquel se rapportent tous les autres, à considérer la mort du Sauveur dans ses motifs, dans ses fins et dans ses conséquences. Cette croix scandalisa, choqua les Juifs, leur fournit un prétexte spécieux de rejection, parce qu'ils attendaient un Messie conquérant, et qui se manifesterait par des miracles de terreur, de même que par un éclat de pompe mondaine. La même croix parut aux prétendus sages du paganisme une folie, une religion ridicule et méprisante, parce qu'ils n'y trouvaient aucun secours pour perfectionner les arts et les sciences. aucune découverte dans les secrets de la nature, aucune règle qui apprît ou à penser avec plus de justesse, ou à parler avec plus d'élégance et de force. Se livrant à ces premiers préjugés, les Juifs et les Grecs ne ménagèrent en rien la doctrine chrétienne, les uns prétendant qu'elle était en contradiction avec leur religion, et les autres soutenant qu'elle n'était pas moins contraire à la raison.

Cela n'empêcha pas néanmoins qu'une infinité de personnes n'en portassent un jugement tout à fait opposé. Car, à ce qu'ajoute l'Apôtre (1 Cor., I, 24), *Pour ceux qui furent appelés, tant Juifs que Grecs, Christ fut la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu.* C'est-à-dire que ceux d'entre ces deux parties du genre humain qui embrassèrent le christianisme, ne s'y déterminèrent que sur ce qu'il leur parut, d'un côté, marqué au sceau le plus incontestable et le plus brillant de la Divinité, et, de l'autre, renfermer de tous les plans de religion le plus parfait, le plus majestueux, le plus convenable à l'homme, et,

pour tout dire en un mot, le plus digne d'une sagesse infinie. Il est vrai qu'en général la qualité de ces premiers prosélytes ne prévint pas la chair et le sang en faveur du système qu'ils adoptèrent et qu'ils suivirent; mais il est vrai aussi que ce désavantage fut merveilleusement compensé par le nombre, et que, lorsque l'on fait réflexion là-dessus, on ne peut qu'admirer les progrès si étendus et si rapides d'une prédication qui eut tout à la fois à combattre les préjugés de l'éducation, l'animosité des prêtres, l'autorité des philosophes, la colère des princes, les fureurs de la multitude, le mépris universel, et les persécutions les plus violentes. On vit donc manifestement dans cette révolution le doigt de Dieu, qui (1 Cor., I, 27, 28) choisit les choses folles de ce monde pour confondre les sages, les choses faibles pour confondre les fortes, et les choses viles et méprisées, même celles qui ne sont point, pour abolir celles qui sont.

Pour développer ce sujet, il y a trois choses à faire : la première est de défendre en général la religion chrétienne contre les objections des Juifs et des faux sages; la seconde est de faire voir dans cette religion toute la puissance et toute la sagesse de Dieu; et la troisième enfin est de montrer l'ouvrage de la toute-puissance dans l'établissement de l'Église chrétienne. Ceci divisera notre matière en quatre parties. Dans la première nous nous proposons de répondre aux difficultés que les Juifs empruntent de leur loi contre l'Évangile, et de montrer que ce dernier n'est, en rien, ni inférieur ni opposé à l'autre. Dans la seconde nous repousserons les assauts des faux sages de tous les temps; et nous ferons voir que la religion de Jésus-Christ ne nous prescrit rien, ni de dogme ni de pratique, qui, pris dans son vrai sens, répugne aux lumières de la saine raison. Dans la troisième nous prouverons en détail, contre les uns et contre les autres, que la religion chrétienne, telle qu'elle se trouve dans les écrits du Nouveau Testament, convient mieux à la gloire de Dieu et aux intérêts du genre humain que ne l'aurait fait une religion formée sur le plan des faux sages. Et dans la quatrième enfin nous espérons de convaincre tous les esprits raisonnables que l'établissement de la religion chrétienne en prouve invinciblement la divinité.

Première partie.

DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE CONTRE LES JUIFS, OU L'ON RÉPOND AUX DIFFICULTÉS QU'ILS EMPRUNTENT DE LEUR LOI CONTRE L'ÉVANGILE, ET L'ON MONTRE QUE CE DERNIER N'EST EN RIEN NI INFÉRIEUR NI OPPOSÉ À L'AUTRE.

SECTION PREMIÈRE. — *État précis de la question entre les Juifs et les chrétiens.*

Avant que d'entrer dans la discussion des

points contestés, il importe, tant pour abrégier la dispute que pour l'éclaircir, d'en fixer l'état précis, et de voir d'abord les principes qui nous sont communs avec les Juifs, de

même que les questions qui fournissent les sujets de litige.

Le grand objet de la querelle étant l'article du *Messie*, on convient de part et d'autre, 1° que ce libérateur fut promis à l'ancien peuple par *Moïse* et par les prophètes, quoique l'on ne s'accorde pas de même sur la manière dont il devait se manifester, les Juifs prétendant que ce dut être avec toute la pompe mondaine, et les chrétiens soutenant que ce dut être dans le plus profond abaissement, jusqu'à être mis à mort par ses ennemis. Et l'on convient aussi, 2° que Jésus de *Nazareth*, qui, après avoir vécu et prêché dans la *Judée* et dans la *Galilée*, subit le supplice de la croix à *Jérusalem*, se dit être ce *Messie* prédit par les oracles, quoique les Juifs refusent opiniâtrément de le reconnaître.

Il résulte de ce court exposé que tout se réduit à savoir d'un côté si le *Messie* dut souffrir et mourir pour les péchés des hommes, et de l'autre si Jésus de *Nazareth* a été véritablement ce *Messie*; il en résulte aussi que la croix de *Christ* ne saurait être un légitime objet de scandale pour les Juifs, si ces deux propositions, qui sont affirmées par les chrétiens, se trouvent appuyées de preuves qui, dans le propre système des premiers, doivent suffire dans les cas de ce genre.

Mais on demande alors quelles sont les preuves qui, dans le propre système des *Juifs*, doivent être suffisantes; et comme ni l'équité ni la prudence ne veulent qu'on leur en allègue qui pourraient être sujettes à leur désaveu, nous consentons à tout ce qu'ils peuvent exiger de nous là-dessus, c'est-à-dire que, sur ce qu'ils nous contestent, nous voulons bien n'employer contre eux que les principes sur lesquels leur foi est fondée par rapport aux choses dont ils conviennent avec les chrétiens. Quels sont donc ces principes, et que dirait un Juif qui voudrait rendre raison de son espérance? Il dirait qu'elle est appuyée sur des promesses de Dieu données par tous les prophètes, dont la mission fut attestée par des miracles et par des prédictions qui ne purent être les ouvrages que de la toute-puissance et que de la toute-science de l'Être suprême; que ces prédictions précédèrent les événements et ne furent point faites après coup, parce qu'elles sont contenues dans des livres qui passèrent toujours pour avoir été écrits par les auteurs dont ils portent le nom, et qui existèrent longtemps avant l'accomplissement des prophéties; que ces livres ont passé de main en main des pères aux enfants, sans qu'il y ait la moindre apparence raisonnable d'y soupçonner ni fraude ni négligence; que les choses qu'il croit sur le témoignage de cette tradition n'impliquent rien de contradictoire, et sont telles qu'il est digne de Dieu de les faire; et qu'enfin l'attente du *Messie* faisant partie de cette tradition, il a toute la certitude possible que Dieu en a donné la promesse et la dégagea pleinement à quelque heure. Demandez au même Juif ce qui lui fait croire qu'il y eut autrefois un Jésus de *Nazareth* qui vécut en tel temps, qui se dit le *Messie*, et qui finit ses

jours sur la croix: il répondra que c'est sur la foi des historiens de sa nation, et d'ailleurs qui furent contemporains ou qui vécurent près de ces temps-là.

Les Juifs croient donc comme nous, et nous croyons comme eux, 1° que Dieu s'est révélé aux hommes, et que les livres du Vieux Testament contiennent une révélation de sa volonté; 2° que les miracles et les prophéties prouvent la divinité d'une mission, pourvu que la doctrine ne soit pas indigne de Dieu; 3° que, outre les témoins oculaires, les hommes de tous les siècles suivants peuvent avoir des raisons suffisantes d'ajouter foi à ces choses lorsqu'elles sont compétemment attestées, et qu'elles ont fidèlement passé de génération en génération d'une manière constante, surtout si les instructions et les miracles des premiers prophètes se trouvent confirmés par une succession de ministres dont la commission ait eu le même sceau de divinité; 4° que l'envoi du *Messie* ne pouvant être, de la part de Dieu, qu'un acte arbitraire de grâce, on ne peut savoir que par le canal d'une révélation tant les promesses qui le regardent et les traits qui le caractérisent que la nature des biens qu'il doit faire aux hommes; et 5° enfin que la vie, les actions et la mort de Jésus de *Nazareth* doivent être des faits certains, s'ils sont appuyés sur la même évidence historique dont on se contente dans les choses de cette nature.

Nous serions donc parfaitement d'accord avec les Juifs, s'ils recevaient les écrits du Nouveau Testament avec la même vénération que nous recevons les livres du Vieux; et cependant, dans leurs propres principes, ils ne peuvent rejeter les premiers, à moins qu'ils ne disent ou que la doctrine du Nouveau Testament n'est pas appuyée sur les mêmes témoignages que celle de l'ancienne économie, ou que les livres sacrés des chrétiens contiennent des choses qui sont en telle contradiction avec le canon des Juifs, que, si Dieu est immuable, il est impossible que les uns et les autres soient de la même origine. Aussi est-ce là ce qu'ils disent, et ce qui nous met par conséquent dans l'obligation de leur prouver séparément ces deux choses: l'une, que la révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que ne l'est celle des Juifs; et l'autre, que la différence qu'il peut y avoir entre les deux révélations écrites n'est point telle qu'elle doive prévenir contre la nouvelle ceux qui ont embrassé l'ancienne.

SECTION II. — *La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 1° du côté des miracles.*

Nous avons observé dans la section précédente que le Juif fonde sa foi sur quatre sortes de preuves, qui sont les miracles, les prophéties, le témoignage écrit, et celui de la tradition. Muni de ces raisons, il ne doute ni de la divinité des livres du Vieux Testament, ni de celle de sa religion, qui y est contenue. Nous n'avons garde d'attaquer sa croyance, qui nous paraît aussi bien fondée qu'elle le

lui paraît à lui-même. Cependant il doit nous être permis de lui représenter que les chrétiens ont toutes les mêmes raisons, mais plus fortes et plus évidentes encore, en faveur de la révélation qu'ils professent.

Entrons dans le détail, et commençons par les miracles. Que l'on en pèse la *quantité* ou la *qualité*, la comparaison ne mettra pas seulement une égalité parfaite entre *Jésus-Christ* et *Moïse*, entre les apôtres et les prophètes, mais donnera même aux premiers un très-grand avantage.

Accordons aux Juifs tout ce qu'ils disent pour relever la gloire de leur législateur. Il fit, lui tout seul, disent-ils, plus de miracles que n'en firent tous les prophètes suivants. A la bonne heure, et quelle conséquence en tirer contre nous? A s'en tenir à l'unique narration de nos évangélistes (*Jean*, VII, 31), les miracles qui furent opérés par notre Sauveur surpassèrent en nombre tout ce qu'en firent Moïse et les prophètes ensemble. Que sera-ce donc si nous y en ajoutons tant d'autres (*Id.* XXI, 25) dont la mémoire ne nous a pas été conservée? Que sera-ce même si nous y en ajoutons encore (*Matth.*, X, 5-8, *etc.*) cette infinité d'autres qu'opérèrent les apôtres et les premiers ministres de Jésus-Christ pour l'établissement de la doctrine chrétienne?

Quant à la *qualité* des miracles, c'est principalement en quoi les Juifs prétendent que *Moïse* n'eut jamais d'égal et ne saurait en avoir. Car ils y trouvent trois caractères d'éminence, dont rien, à leur avis, ne saurait approcher. Le premier consiste dans la *vaste étendue du pouvoir*, le second dans la *manière publique dont ses miracles se firent*, et le troisième dans la *possession d'autorité qu'il y fit paraître*. Ils ne sauraient donc trouver mauvais qu'à tous ces égards nous établissions un parallèle entre *Jésus-Christ* et *Moïse*; et nous attendons de leur équité qu'ils y feront l'attention convenable.

1. Ils attribuent à *Moïse* une grande supériorité, par rapport à la vaste étendue du pouvoir qu'il exerça (*Philo, de Vit. Mos. lib. I, pag. 626. Ed. Par. 1640*), disant qu'ils s'étendit sur toutes les créatures, et le prouvant par des faits (*Exod.*, VII, VIII, IX, X, XIV, XVI, XVII, XXXIII; *Nomb.*, XVII, *etc.*) qui se lisent dans l'Écriture; à quoi ils ajoutent l'accès libre à la présence divine, et le commerce intime avec Dieu. Tout cela ne s'avance pas sans un peu d'hyperbole; et l'on vit dans la suite quelques prophètes qui firent des miracles aussi grands que le furent ceux du législateur des Hébreux, et qui en firent même qu'il n'avait pas faits. Contentons-nous pourtant d'observer que Jésus-Christ (*Jean*, IX, 32; XV, 24) surpassa réellement tout ce qui s'était fait avant lui de plus grand en ce genre, que la nature entière (*Marc*, I, 31; V, 25, 26; *Matth.*, VIII, 26; XIV, 25; *Luc*, IV, 29; VIII, 20; *Jean*, IV, 47; XI, 44, *etc.*) lui parut soumise, et que (*Matth.*, VIII, 13; *Luc*, VII, 14, *etc.*) la manière même dont il fit les choses les plus extraordinaires avait été sans exemple. Il y eut encore des

traits singuliers qui relevèrent l'éclat de ses miracles; car, sans dire que les effets en furent permanents, comme dans la guérison des malades et dans la résurrection des morts, au lieu que la plupart de ceux de *Moïse* n'eurent qu'un rapide passage, il est certain aussi que ceux de notre Sauveur ne manifestèrent pas moins de *bonté* que de *puissance*. Il n'en fit absolument (*Matth.*, XI, 4, 5; *Luc*, VII, 11, 12; *Act.*, X, 41) que de *benéficence*, et ne s'y proposa que de subvenir aux besoins des hommes, et que de les réjouir par des marques brillantes de la miséricorde divine. Ceux de *Moïse*, au contraire, ne furent guère que de *terreur*, et ne semblèrent avoir d'autre but, ou que de manifester la justice divine, ou que d'en exécuter la vengeance.

Que si des miracles faits par ce législateur on passe à ceux qui furent faits pour lui, nous trouverons encore que la préférence ne peut être justement déniée à Notre-Seigneur. Ne parlons ni (*Exod.*, II, 2, *etc.*) de la naissance du premier, ni (*Deut.*, XXXIV, 7) du grand âge auquel il parvint, ni (*Deut.*, XXXIV, 5, 6) de la manière de sa sépulture, puisqu'il n'y a certainement rien en tout cela qui ne soit fort au-dessous de ce que l'histoire évangélique nous dit de Jésus-Christ. Arrêtons-nous à des objets dont les Juifs exaltent tout autrement la grandeur. Les anges, dit-on, se montrèrent à lui, lui parlèrent, veillèrent sur sa personne. Et ces mêmes anges ne marquèrent-ils pas et plus d'égards et plus d'attachement pour Jésus-Christ? Disons mieux, n'en reconnurent-ils pas évidemment l'autorité et l'empire? Quand on les voit prédire sa naissance (*Luc*, I, 26), l'annoncer aux bergers (*Luc*, II, 9-14), donner des avis utiles à son père (*Matth.*, I, 20), avertir ses parents du danger qui les menace (*Matth.*, II, 13-21), le fortifier lui-même dans sa tentation (*Matth.*, IV, 11) et dans son agonie (*Luc*, XXII, 43), rendre témoignage à sa résurrection (*Matth.*, XXVIII, 2-4) et à son ascension (*Act.*, I, 10, 11), peut-on ne pas voir en celui qu'ils servent de la sorte, le Seigneur duquel il avait été dit que *tous les anges de Dieu l'adorent* (*Ps.* XCVII, 7)? On ajoute que Dieu parlait à *Moïse* du sein d'une nuée qui était le symbole de son adorable présence (*Exod.*, XXIII, 14; XXIV, 18). Le privilège fut bien rare et bien glorieux, je l'avoue. Cependant en ceci même la gloire de *Moïse* fut encore bien inférieure à celle du législateur des chrétiens. Lorsque ce dernier vint au monde (*Matth.*, II, 2-10), une étoile extraordinaire annonce sa naissance, et des sages gentils lui apportent de l'Orient les premiers hommages de la vocation prochaine des peuples. Lorsqu'il entre par le baptême dans l'exercice de son ministère, *les cieux s'ouvrent, le Saint-Esprit descend et se repose sur lui sous la forme d'une colombe, et l'on entend du ciel une voix qui dit: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, auquel j'ai pris mon bon plaisir* (*Matth.*, III, 16, 17). La même voix est réitérée (*Matth.*, XVII, 1-6) sur le Thabor en présence de trois disciples (*Jean*,

XII, 28, 29), et l'est une troisième fois devant la multitude. Pour tout dire, en un mot, tous ceux qui le virent de près et qui le fréquenterent familièrement, lui rendent ce témoignage (*Jean*, I, 14), qu'ils contemplèrent en lui la gloire de l'unique issu du Père (*Col.*, II, 2), et que la plénitude de la Divinité habitait corporellement en lui. Tout cela n'est-il pas infiniment au-dessus de ce que l'on dit de plus fort à l'honneur de Moïse? Et si nous ajoutions que Moïse lui-même sentit et reconnut cette supériorité, nous n'avancerions rien que nous neussions justifier par le sentiment (*Philo, Alleg.*, II, pag. 79. *De Agricult.*, pag. 195. *De Vit. Mos.*, libr. I, pag. 612, etc.) des anciens Juifs, qui, de même que (*Just. Mart. Dial. cont. Tryph.* pag. 253, 282, etc.) les pères, crurent que l'ange qui apparut dans le buisson, qui donna la loi sur le Sinaï, etc., et que Moïse adora comme l'Éternel, fut le Verbe éternel de Dieu sous une forme angélique, et ce même Verbe qui dut être le Messie. Que l'on pousse enfin le parallèle jusqu'à la mort de l'un et de l'autre, et l'on confessera, malgré qu'on en ait, que toute la distinction dont celle de Moïse fut honorée n'est rien au prix de ce que fit la puissance de Dieu pour celle de Jésus-Christ; où, après avoir vu (*Matth.*, XXVII, 51-53; *Luc*, XXIII, 44, 45) le voile du temple fendu en deux, les rochers éclater, les sépulcres s'ouvrir, les morts en sortir, et le soleil perdre toute sa lumière, on vit ce Sauveur ressusciter lui-même, et monter à la droite du Père.

II. Le second caractère de supériorité que les Juifs trouvent dans les miracles de Moïse consiste en ce qu'aucun prophète, à ce qu'ils prétendent, n'en fit de plus exposés aux yeux de tout le public, les siens ayant été faits dans la cour de Pharaon, à la vue de toute l'Égypte, en présence de tout un grand peuple. Mais, à cet égard, peut-on dire que ceux de Jésus-Christ furent faits en cachette? Ou plutôt n'est-il pas certain qu'il n'en fit aucun qu'il n'y eût un nombre compétent de témoins oculaires pour donner à l'action toute l'authenticité convenable? Tantôt il donne du pain (*Matth.*, XIV, 21) à mille personnes, tantôt il en donne (*Matth.*, XV, 38) à cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Dans un temps, il guérit divers malades à la vue des troupes qui s'assemblent de tous côtés; en d'autres, il le fait dans une synagogue ou dans une maison où tout était plein de spectateurs. Souvent il fit ces actes de toute-puissance sous les yeux de ses plus grands ennemis. Et pour nous borner au miracle de sa résurrection, ne fut-il pas attesté par plus de cinq cents personnes, qui toutes le virent ensemble après qu'il fut sorti du tombeau?

III. Pour ce qui regarde enfin la possession et l'air d'autorité dans l'opération de leurs miracles, il est incontestable que la différence fut extrême. Quelque prééminence que les Juifs attribuent en ceci à Moïse sur les autres prophètes, il paraît, par ce qu'il en dit lui-même, que ces miracles se firent (*Exod.*,

XXXIV, 29, 30) quelquefois, sans qu'il y eût aucune part, et toujours en conséquence (*Exod.*, IV, 3-7; VII, 9-20; VIII, 5, 6, 16, 17, etc.), ou d'un ordre qu'il en avait reçu de Dieu (*Exod.*, IX, 29-33; *Nomb.* XI, 2-11; XII, 13, etc.; *Joseph Ant. Jud.*, II, 5), ou de quelque prière qu'il lui en avait faite. Jésus-Christ, au contraire, agit dans les opérations surnaturelles en homme qui possède par lui-même l'autorité souveraine, et toujours parle en maître (*Luc*, XVIII, 42). *Reçois la vue*, dit-il à l'un (*Matth.*, VIII, 3); *Sois net de la lèpre*, dit-il à un autre (*Luc*, VII, 14); *Lève-toi*, dit-il à un troisième qui était mort, et sur le champ le premier recouvre la vue, le second est guéri, et le dernier revient à la vie. Ce n'est pas tout. Ce n'est pas assez qu'il soit lui-même en possession de l'autorité la plus absolue. Il en (*Matth.*, X, 5-8) investit encore ses apôtres (*Matth.*, XXVIII, 18, 20; *Marc*, XVI, 17, 18; *Jean*, XIV, 12), et la lègue aux premiers prédicateurs de son Évangile (*Act.*, II, 4-12; *Hébr.*, II, 4) qui en jouirent effectivement d'une manière qui effaça tout ce qui s'était jamais vu de plus brillant en ce genre: de sorte que rien ne peut être plus juste dans cette comparaison de Jésus-Christ et de Moïse, considérés du côté des miracles, que ce qu'en a dit saint Paul (*II Cor.*, III, 10), que *ce qui a été rendu glorieux n'a point eu de gloire à cet égard, à cause de la gloire qui surpasse.*

Nous n'ignorons pas néanmoins que les Juifs forment des objections sur ces trois articles: et comment les passerions-nous sous silence? Ils disent sur le premier que (*Just. Mart. Dial. cum Tryph.* p. 296) Jésus de Nazareth ne fit des miracles que par des opérations magiques, et n'en tira que du démon le pouvoir; comme s'ils avaient oublié (*Joseph Ant.*, II, 5; *Apulei. Apol.*, II; *Plin. Nat.*, XXX, 1), que Moïse fut attaqué de la même calomnie, et que par conséquent tout ce qui justifie leur législateur met à couvert l'innocence du nôtre. Car si par enchantement de magie on n'entend que des opérations illusives, les miracles de l'un et de l'autre ne purent être rien de pareil, puisque les effets en furent réels; et si l'on entend par là des opérations effectives, que les Juifs nous apprennent ce qui distingua les miracles de Jannes et de Mambres, de ceux de Moïse. Ils répondent que la supériorité des derniers parut en ce que (*Exod.*, VII, 11, 12) la verge de leur législateur, devenue serpent, dévora celles des enchanteurs (*Exod.* VIII, 18, 19), qui d'ailleurs confessèrent leur faiblesse (*Exod.*, IX, 11), et ne purent s'exempter des plaies générales. Ils disent encore que cette même supériorité se manifesta en ce que Moïse (*Exod.*, VIII, 10, 11) eut le pouvoir de guérir les maux comme celui de les faire, au lieu que celui des enchanteurs ne s'étendit qu'à faire du mal sans y apporter de remède. Ils ajoutent enfin (*Exod.*, XXII, 18; *Levit.*, XIX, 26; *Deut.*, XVIII, 10-12) que Moïse condamna, par ses lois, tout usage magique et tout commerce avec l'esprit de ténèbres. Fort bien, répli-

quons-nous : et qu'est-ce qu'il nous faut de plus pour venger l'honneur de Jésus-Christ? N'exerça-t-il pas un pouvoir (*Matth.*, VIII, 29-32; *Luc*, IV, 34, 41; VIII, 28, 31), que les démons respectèrent eux-mêmes, et dont ils reconurent l'empire? Ses miracles (*Act.*, X, 38) ne furent-ils pas tous d'amour, de bienfait et de grâce, ainsi que nous le disions tout à l'heure, et fut-il jamais de religion (*Matth.*, XII, 25-33) plus opposée à l'intérêt de l'esprit de ténèbres? Après cela, oserait-on encore revenir à la charge, et tirer du séjour (*V. l'usage que les Juifs font de ceci, dans Hornbeek. contra Jud.*, III, 1) que notre Sauveur fit en *Egypte*, quelque couleur de le rendre suspect d'y avoir appris les secrets de la nécromancie? Il n'y aurait pas moins d'injustice que d'imprudence; d'injustice, parce que Jésus (*Matth.*, II, 13-21), ayant été transporté enfant en *Egypte* (*Luc*, II, 41), en sortit pour le moins avant sa douzième année; et d'imprudence, puisque d'un côté *Moïse* (*Exod.*, II, 10, 11), né et élevé parmi les *Egyptiens* (*Act.*, VII, 22, 23), en avait appris toutes les sciences, et que de l'autre (*Thalmud, de Syned. et Sabb. ap. Grotium de Ver. Rel. Chr.*, lib. V, 3) les membres du sanhédrin, devant tous avoir une teinture suffisante de l'art magique, pour en juger dans les occasions, ils n'auraient pas manqué de découvrir et d'exposer au grand jour l'imposture, par les règles que leur en donnaient leurs connaissances : chose que cependant ils entreprirent si peu, qu'au contraire ils n'eurent recours qu'aux persécutions, qu'aux embûches, et qu'à la violence. Quelles raisons n'avons-nous donc pas de dire aux Juifs de nos jours ce que notre Sauveur disait à ceux de son temps (*Matth.*, XII, 27), si *Jésus* faisait des miracles de par *Belzébub*, de par qui *Moïse* et vos prophètes en firent-ils? Qu'ils soient donc juges entre vous et nous. C'en est assez sur cet article; car l'autre supposition de la synagogue, qui attribue ces miracles de Jésus-Christ à la vertu du mot de *Jéhovah*, dont il avait dérobé la vraie prononciation (*Voir Raym. Martin. Pug. Fid. part. II. c. 8*), est si ridicule, qu'elle ne mérite presque pas une réfutation sérieuse, et qu'elle mérite encore moins de nous arrêter.

Passons donc au second article du parallèle. Les Juifs y prétendent que les miracles de notre Sauveur n'eurent pas, à beaucoup près, la même authenticité que ceux de *Moïse*. Ce caractère manqua surtout, disent-ils, dans la prétendue résurrection du premier, qui, servant de preuve générale, aurait dû être accompagnée de toute l'évidence possible, et qui néanmoins, de l'aveu même d'un apôtre (*Act.*, X, 41), fut manifestée, non point à tout le peuple, mais aux témoins auparavant ordonnés de Dieu, c'est-à-dire à des gens qui étaient du parti et déjà tout dévoués à la cause. A cet égard, ajoutent-ils, *Moïse* (1) lui fut extrêmement supérieur, puisqu'il eut pour témoins dans l'*Egypte*, *Pharaon*, toute

sa cour, tout le royaume, et dans le désert les mutins, les rebelles, tout le peuple. Mais ici encore, on parle en l'air et l'on grossit quelques objets à mesure que l'on en dissimule d'autres. Car si nous disons 1° que la présence d'un ennemi, bien que digne d'attention dans les faits, n'y est pourtant pas une circonstance nécessaire pour les prouver, nous n'aurions besoin d'autre exemple que de celui de *Moïse* lui-même, qui n'eut pour témoin des miracles qu'il fit dans le désert qu'un peuple qui lui était attaché et tout dévoué à sa cause. Il est même certain 2° que tout ce peuple ne vit pas faire les choses, ou la manière dont elles se firent, l'impossibilité y étant tout entière dans une multitude de six cent mille personnes. Il est seulement vrai que toute cette multitude se ressentit ou s'aperçut des effets du miracle, et dans ce sens il est aussi vrai que la résurrection de Jésus-Christ, considérée dans ses suites, eut infiniment plus de témoins que n'en eut l'action de *Moïse*, lorsqu'il fendit la mer Rouge, ou qu'il frappa le rocher. Remarquons 3° que le dessein de Dieu dans la révélation, ayant toujours été de la revêtir d'une évidence qui suffise pour persuader et non qui soit irrésistible, on ouvre un champ sans bornes aux chicanes de l'incrédulité, lorsque l'on présume de prescrire à la sagesse divine un degré d'évidence supérieur à celui qui doit être suffisant pour la persuasion de tout homme qui juge sainement des choses. Si l'on veut néanmoins que nous rendions raison de ce que la résurrection de Jésus-Christ ne fut manifestée qu'à un petit nombre de témoins choisis, et non à tout le peuple, nous voulons bien ne nous pas retrancher à dire, comme nous serions en droit de le faire, que les vues de Dieu sont toujours très-grandes et très-sages, quoique nous ne puissions pas toujours en pénétrer le principe. Nous ajoutons donc 4° que dans cette rencontre Dieu en agit de la sorte, pour ôter tout prétexte au préjugé dominant de la nation juive, qui s'imaginait que le royaume du Messie devait être de ce monde, et par conséquent pour prévenir tous les désordres qu'aurait infailliblement causés dans ce peuple une manifestation publique du Messie ressuscité. Car, si la simple multiplication de cinq pains et de deux petits poissons, pour la nourriture de cinq mille personnes, émut si fort la multitude des spectateurs (*Jean*, VI, 15, etc.), qu'ils voulurent faire leur roi de celui qui venait d'opérer à leurs yeux ce miracle, dans quelle fermentation Jésus-Christ n'aurait-il pas mis toute la ville de *Jérusalem*, s'il eût (*Act.*, X, 41) mangé et bu avec tout le monde après sa résurrection, comme il faisait auparavant? Disons 5° enfin, que les Juifs ne sont pas à beaucoup près si difficiles par rapport à l'authenticité de certains faits, qu'ils croient sur un degré d'évidence fort inférieur à celui qu'ils demandent pour la résurrection de notre Sauveur. Ils ne doutent point (*II Rois*, 1) de l'enlèvement d'*Elie*, et ils ont raison de n'en faire aucun doute. *Elisée* est pourtant le seul témoin ou'on en ait. Voici quelque chose

(1) *Jud. Script. III. ad. Limborch., qu. IV. n. 3. pag. 152.*

de plus fort encore. Ils persistent dans la croyance de leur tradition (*Matth.*, XXVIII, 11-15) que les disciples de Jésus-Christ enlevèrent son corps du sépulchre, pendant que les gardes dormaient : et se peut-il néanmoins de fable plus ridiculement inventée ? Car si les gardes ne dormaient point ils purent empêcher l'entreprise ; et s'ils dormaient ils ne purent pas en rendre témoignage.

Le troisième article de la comparaison que nous avons faite entre Jésus-Christ et Moïse, fournit encore aux Juifs une occasion de chicane. Ils trouvent mauvais que nous attribuions au premier, dans l'opération de ses miracles, une autorité inhérente et qui lui appartenait en propre, parce qu'il leur paraît, par l'histoire même de l'Évangile, que dans l'un de ces miracles l'opération fut précédée de la prière. Mais s'ils daignaient peser les circonstances ne sentiraient-ils pas eux-mêmes la vanité de cette objection ? Jésus-Christ, avant que de ressusciter Lazare, prie, il est vrai. De quelle nature est pourtant sa prière ? Elle est toute d'action de grâces : Père, je te rends grâces de ce que tu m'as exaucé, et je savais bien que tu m'exauces toujours (*Jean*, XI, 41). D'ailleurs qu'est-ce qui l'a précédée ? Une promesse positive de cette résurrection : Notre ami Lazare dort, mais je vais afin que je le réveille de son sommeil (*Jean*, XI, 11). Cette prière enfin n'était-elle point nécessaire pour l'instruction publique ? Jésus-Christ le dit lui-même en termes formels : Or je savais bien que tu m'exauces toujours, mais je l'ai dit à cause des troupes qui sont à l'entour, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé (*Jean*, XI, 42). Elle était donc nécessaire, non pour lui, mais pour les assistants, et singulièrement pour ceux de ces assistants qui pouvaient être imbus des préjugés que l'on répandait contre lui, que c'était de par *Belzébut* qu'il opérât ses miracles. Il importait de faire voir, dans une rencontre d'éclat, qu'il était le ministre du vrai Dieu et non celui du démon, et que, comme le Père ressuscite les morts et les vivifie, semblablement aussi le Fils vivifie ceux qu'il veut (*Jean*, V, 21).

Quelque solides que soient ces réponses, pour conserver à Jésus-Christ du côté des miracles une grande supériorité sur Moïse, les Juifs refusent encore de se rendre, et soutiennent qu'ils doivent à présent s'en rapporter au jugement qu'en firent leurs pères, contemporains de Jésus de Nazareth, qui ne crurent point à ses miracles et qui le rejetèrent lui-même comme un imposteur. Triste et faible retranchement, après tout, quelque spécieux qu'il paraisse et quelque fond qu'ils y fassent (1) ! Car 1^o il est faux que leurs pères aient rejeté les miracles et la doctrine de notre Jésus, si l'on prend la chose dans la totalité de ce peuple. Il y eut un vaste nombre de Juifs contemporains qui crurent en lui, tant pendant sa vie qu'après sa résurrection (2). On en voit tantôt trois mille qui se conver-

tissent (*Act.*, II, 41), tantôt cinq mille (*Act.*, IV, 4), tantôt plusieurs dix milliers (*Act.*, XXI, 20) ; et combien n'y en eût-il pas d'autres qui suivirent cet exemple à mesure que l'Eglise chrétienne s'étendit dans le monde ? Nous savons 2^o qu'il faut distinguer entre croire l'existence d'un miracle et croire ce que ce miracle confirme. Les magiciens confessèrent bien le doigt de Dieu (*Exod.*, VIII, 19) dans les plaies que Moïse fit tomber sur l'Égypte : cependant le cœur de Pharaon s'endurcit, et ce prince refuse d'obéir au Dieu dont il ne pouvait ignorer la puissance. Il en fut de même par rapport à la plupart des Juifs, contemporains de Jésus-Christ et témoins de ses œuvres. Ils convinrent souvent, malgré qu'ils en eussent, de la réalité des miracles opérés par le maître et par les disciples, et c'est en particulier ce qu'ils firent dans une délibération solennelle du grand sanhédrin : Que ferons-nous à ces gens-ci (*Act.*, IV, 16), disent-ils en parlant des apôtres, car il est manifeste à tous les habitants de Jérusalem qu'un grand miracle a été fait par eux, et nous ne le pouvons nier. Malgré cette conviction ils ferment les yeux à la lumière, et cet endurcissement, si semblable à celui de Pharaon, serait-il ou une règle à suivre, ou un exemple à imiter ? Mais remarquons 3^o enfin, et cette observation ne laisse point de réplique ; remarquons, dis-je, que les mêmes oracles qui prédirent sous le V. T. que le Messie en paraissant au monde y ferait des miracles (*Esa.*, XXXV, 6 ; LXI, 1, etc.), prédirent aussi que le peuple juif ne devait pas croire en lui (*Esa.*, LIII, 1 ; LXXV, 2, etc.). S'ils y eussent cru quand il parut, il faudrait donc dire ou que les prophètes étaient faux, ou qu'il n'était pas lui-même le véritable Messie.

Au reste on a pu facilement s'apercevoir que le parallèle que nous avons établi entre Jésus-Christ et Moïse, au sujet des miracles, s'étend jusqu'aux apôtres qui, à cet égard, furent supérieurs à tous les prophètes, sans en excepter Moïse lui-même. Rien ne nous oblige néanmoins d'entrer ici dans le détail, parce qu'il suffit à notre cause que la supériorité de Notre-Seigneur ne puisse être raisonnablement contestée. Nous observerons seulement que la vertu miraculeuse des disciples ajoute un nouvel éclat à la gloire du maître, parce qu'ils firent tous leurs miracles au nom de Jésus (*Act.* III, 6 ; IX, 34 ; XVI, 28, etc.), et qu'il n'y eut jamais de prophète qui en fit au nom de Moïse ; tant est vrai ce que dit saint Paul, que Dieu a élevé le nom de Jésus au-dessus de tout nom (*Phil.*, II, 9).

SECTION III. — La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 2^o du côté des prophéties.

La seconde chose qui, conjointement avec les miracles, fonde la foi du juif dans la religion qu'il professe, c'est la prophétie. Nous entendons par ce terme la prédiction d'un avenir si parfaitement contingent, que toute la pénétration humaine n'y saurait atteindre, et qui par conséquent ne peut être prévu

(1) Voy. Limborch. Col. cum. Jud. Script. II, n. 2, 5.

(2) Jean VII, 51, 40 ; VIII, 70 ; XI, 43 ; XII, 11,

avec certitude que de l'Être qui préside à tous les événements, et pour lequel il n'en est pas de si éloigné dans l'ordre des temps qui ne soit présent à sa vue. Que dans les écrits du Vieux Testament il y ait une grande quantité de prédictions de cet ordre, et que celles qui s'y trouvent servent de preuve incontestable à la mission des prophètes, c'est ce que nous reconnaissons avec joie. Tel fut par exemple l'oracle de *Jacob* (*Gen.*, XLIX), lorsque mourant il prédit les divers sorts de ses enfants. Tel fut encore celui de *Moïse* (*Deut.*, XXXIII), lorsqu'il partagea entre les tribus la terre promise à leurs pères, quoique la division en dût être faite dans la suite par la voie du sort. Et, pour éviter une énumération qui serait trop longue, telles furent en général tant de prophéties qui regardaient le Messie à venir, et qui sont répandues en tant d'endroits différents des livres sacrés de l'ancien peuple.

Nous ne nions rien là-dessus aux partisans de la révélation mosaïque : nous leur demandons seulement qu'ils respectent cette preuve de divinité dans la nôtre, où elle brille au plus haut degré d'évidence. Faudrait-il rassembler ici tout ce que Jésus-Christ prédit lui-même du genre de sa mort (*Jean*, XII, 32, 33, etc.), de la trahison de l'un de ses disciples (*Matth.*, XXVI, 21), de l'abnégation d'un autre (*Jean*, XIII, 38), de sa résurrection le troisième jour (*Matth.*, XVI, 21, etc.), de l'effusion des dons miraculeux du Saint-Esprit (*Luc*, XXIV, 49), de la durée éternelle de son Eglise (*Matth.*, XVI, 18), de la destruction de Jérusalem (*Matth.*, XXIV), de la désolation entière des Juifs et de tant d'autres choses semblables (*Luc.*, XXIII, 28, 30)? Faudrait-il recueillir aussi les diverses prédictions qui se lisent dans les écrits des apôtres, telles que sont entre autres celles qui regardent l'innovation qui devait se faire dans la foi des chrétiens (*I Tim.*, IV, 1, etc.), la manifestation de l'homme de péché (*II Thess.*, II), la rejection des Juifs jusqu'à ce que la plénitude des Gentils fût entrée (*Rom.*, IX, XI), le second avènement du Messie, la résurrection générale (*I Cor.*, XV; *I Thess.*, IV) et tant d'autres objets de cette nature? Il n'y a qu'à ouvrir le Nouveau Testament pour y en découvrir qui ne le cèdent, ni en grandeur ni en clarté, à tout ce qui se lit dans le Vieux, si tant est même qu'ils ne l'emportent pas et pour l'un et pour l'autre. On alléguerait vainement en faveur de *Moïse*, ce qu'il lui dit lui-même, que Dieu lui parlait face à face et comme un ami parle à un intime ami. Quelque magnifiques que soient ces expressions, elles n'approchent pas de ce que l'Evangile nous dit de Jésus-Christ, qu'il est dans le sein du Père (*Jean*, I, 18), que le Père ne lui a pas donné l'Esprit par mesure (*Jean*, III, 34), que le Père aime le Fils et lui montre toutes les choses qu'il fait (*Jean*, V, 20), qu'il est dans le Père et que le Père est en lui (*Jean*, XIV, 10, 11), et que lui et le Père sont un (*Jean*, X, 30).

SECTION IV. — *La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 3^e du côté du témoignage écrit.*

Nous venons de montrer que, lorsque l'on compare les deux religions, tant du côté des miracles que de celui des prophéties, tout l'avantage est pour celle des chrétiens. Poussons plus loin le parallèle, et considérons à présent la chose par rapport à la certitude historique. A cet égard le Juif fonde sa foi sur ce qu'il est pleinement assuré de la vérité des objets qu'elle embrasse, parce qu'à quelque distance qu'il vive aujourd'hui des temps où vécurent Moïse et les prophètes, il est instruit par des monuments et par des témoignages qui méritent une entière créance de ce que firent et de ce qu'enseignèrent autrefois ces saints hommes. Or nous disons que notre certitude, par rapport aux actions et aux enseignements de Jésus-Christ et de ses apôtres, est parfaitement de la même nature, et même, en quelque sens, plus ample et plus ferme. On va voir que nous n'avancions rien en ceci que la comparaison ne justifie; et, pour y procéder avec ordre, nous croyons devoir distinguer le témoignage considéré en lui-même des moyens par lesquels ce témoignage est parvenu jusqu'à nous. Au premier sens, ce témoignage est écrit, parce qu'il est contenu dans les livres du Vieux et du Nouveau Testament; et, au dernier, ce témoignage est celui de la tradition, parce que c'est par le canal de celle-ci que nous sommes encore dans l'actuelle possession de ces livres. Nous destinons cette section à l'examen du premier de ces sujets, et réserverons l'autre à la suivante; mais nous croyons devoir avertir nos lecteurs que, pour abréger, nous n'établirons le parallèle qu'entre les livres de Moïse et ceux de nos évangélistes, parce que, de l'aveu des Juifs (1), la substance et le tout de leur religion se trouve dans le *Pentateuque*, et qu'il suffit, pour l'établissement de la nôtre, que l'on admette les quatre *Evangiles*.

Supposé donc que ce soit Moïse lui-même qui ait écrit les cinq livres qui portent son nom, les Juifs nous paraissent très-bien fondés à recevoir pour vrai tout ce qu'il y rapporte, parce qu'il est impossible que cet écrivain en ait imposé à tout un peuple qui avait le premier intérêt aux choses, et de la plupart desquelles il devait avoir été le témoin oculaire. On ne saurait dire que ses contemporains adoptèrent par vanité des narrations fabuleuses qui leur firent honneur, puisqu'on y trouve quantité de traits qui durent les couvrir d'infamie dans l'histoire de leurs murmures, de leurs rébellions, de leur indocilité, de leurs malheurs même. On ne saurait dire non plus que Moïse n'ait pas rempli tous les devoirs d'un historien impartial et fidèle, car il ne dissimule ni les défauts de sa nation, ni les siens (2), ni ceux de sa pro-

(1) Tota religio consistit in libris Mosis; in cæteris nullum fidei sive legis dogma statuitur. Jud. adv. Limb. Script. III, qu. 4, n. 8, pag. 114.

(2) Gen. XXXIV, XLIX; Exod. XXXII; Nomb. XII, XX, XXVII; Deut. III, 25, 26; IV, 21, 22.

pre famille. Disons-le en un mot : comme les Israélites, qui sortirent d'Égypte avec Moïse et qui le suivirent dans le désert, furent parfaitement à portée de démêler le vrai et le faux dans ce qu'il écrivit, il ne put certainement y avoir que la réalité des miracles qu'il y raconte qui ait pu contenir ce peuple dans l'obéissance qu'il rendit à ce chef, et lui en faire accepter les lois et les écrits.

Ce raisonnement, appliqué aux évangélistes, aura-t-il moins de force? Ils écrivirent dans le pays même où les choses s'étaient passées, dans un temps où la mémoire en était encore toute récente, entre des personnes qui eurent le plus fort intérêt à découvrir l'imposture, et qui ne manquèrent, pour cela, ni de crédit ni de volonté. Ils ne déguisèrent dans leur narration (1) ni les endroits, ou peu glorieux ou flétrissants pour leur maître (2), ni ceux qui leur étaient à eux-mêmes les moins favorables. Ils ne purent être portés, par aucune considération temporelle, à répandre (II *Pier.*, 1) des *faibles artificieusement composées*; et leur conscience, qui en toute autre chose parut toujours extrêmement délicate, dut leur donner, pour le mensonge, toute l'horreur qu'ils tâchèrent d'en inspirer à tous les hommes. Enfin, à bien peser toutes les circonstances, il paraît évident que, comme ils ne purent être trompés eux-mêmes, il ne leur fut pas possible non plus, ni d'entreprendre de tromper le public, ni d'y réussir.

Jusqu'ici donc les choses sont égales entre Moïse et les évangélistes; mais, les cinq remarques suivantes feront pencher la balance en faveur des derniers.

1° Nous observons que l'histoire de Moïse a été écrite par Moïse lui-même, au lieu que celle de Jésus-Christ a été écrite par d'autres personnes. Ce n'est pas que le témoignage que l'un et l'autre se rendirent à eux-mêmes nous doive être suspect, car il fut confirmé d'une manière éclatante par celui que Dieu leur rendit; mais on doit s'avouer que, toutes choses d'ailleurs égales entre les deux législateurs, les personnes les plus soupçonneuses trouveront toujours moins de sujet de défiance dans une narration qui vient de quelque autre, et surtout si cet autre, impartial, fidèle et bien instruit, n'a point eu d'intérêt temporel qui l'ait porté à écrire.

2° Remarquez la différence dans les talents acquis de ces écrivains : Moïse, élevé dans une cour en fils d'une grande princesse, et formé à toutes les sciences des Égyptiens, ne fut pas moins (*Act.*, VII, 22) considérable en paroles qu'en faits. Il en fut tout autrement des apôtres : nés de familles obscures et tirés des professions les plus viles, ils n'eurent pour tout avantage que des manières simples et qu'une vertu sans façon. Quand bien des gens de ce caractère pourraient être assez méchants pour imaginer un tissu de

faibles, où prendraient-ils l'art de les arranger? Il est sûr, au moins, qu'il n'y a rien qui ne prévienne en faveur de leur sincérité.

3° Ajoutons à ceci que la bonne opinion de leur fidélité se trouve plus fortement établie, s'il se rencontra des auteurs contemporains qui, étant d'une autre religion que la leur, confirment leur témoignage. C'est un appui qui manque à Moïse, parce que nous n'avons point d'historiens étrangers qui ne soient fort postérieurs à son temps; mais l'histoire des évangélistes est attestée (1) par des Juifs et des païens qui vécurent dans le même siècle, sinon en tout, au moins par rapport à un certain ordre de faits qui en prouvent une très-grande partie.

4° Pesons encore les différentes dispositions des esprits, lorsque ces écrivains publièrent leurs ouvrages. Tout semblait prévenir les enfants d'Israël dans le désert en faveur de Moïse : il les avait délivrés d'un cruel esclavage et les faisait subsister par des ressources miraculeuses, en attendant la possession prochaine d'un pays découlant de lait et de miel. Il était leur chef, leur guide, leur bienfaiteur et leur père. Ils étaient attachés à lui par l'estime, par la gratitude et par l'espérance. Y eut-il rien de semblable qui préparât les Juifs à la réception de l'Évangile? et ne sait-on pas, au contraire, que tout y était directement opposé?

5° Considérons enfin le caractère des deux religions. Celle de Moïse eut sans doute ses côtés rebutants pour un peuple tel que le fut celui des Hébreux, c'est-à-dire sensuel et mondain; il est pourtant certain que ces mêmes penchants se trouverent flattés par une loi dont toutes les sanctions étaient temporelles. En est-il de même de l'Évangile, qui renvoie la récompense au delà du sépulcre, et qui n'offre à la vertu que croix et que persécutions dans cette vie? Quelque impossible donc qu'il ait été que Moïse en ait imposé aux Hébreux, il est encore infiniment moins possible que les évangélistes en aient imposé à leur siècle; et, de quelque côté que l'on presse le parallèle, on le trouve avantageux à la religion des chrétiens.

Il ne reste aux Juifs, sur tout cela, que deux objections qui se détruisent d'elles-mêmes, par l'insigne mauvaise foi qui y règne. La première est de dire (2) que nous reconnaissons pour divins quelques livres du Nouveau Testament, dont les auteurs ne sont pas connus avec certitude. Ont-ils donc oublié que la même difficulté tombe sur les livres de Samuel et sur quelques autres du canon qu'ils reçoivent? Non, répliquent-ils; mais, ajoutent-ils aussitôt, ce n'est pas la même chose dans les conséquences, parce que toute la religion juive est contenue dans les seuls écrits de Moïse, au lieu que la chrétienne ne l'est pas dans les seuls évangélistes. Quelle chicane! et qu'il y a d'indignité! car 1° tous les chrétiens ne conviennent pas

(1) *Math.*, XIII, XXVI, XXVII; *Marc.*, VI; *Luc.*, II.

(2) *Math.*, IV, IX, XIV, XVI, XVII, XX; *Marc.*, XIV; *Luc.*, XXII, XXIV; *Jean.*, XVIII, XX; *Actes.*, IV, V, VI, VII, etc.

(1) *Joseph. Antiq.* lib. XVIII. *Plin. Epist.* lib. X, 97. *Sueton.*, Tacitus.

(2) *Jud. ad Limborch. Script.* III, q. 4, pag. 145.

que toute la religion ne soit point contenue dans les quatre Évangiles, au moins en substance; et n'est-il pas évident 2^o que, la mission divine et l'inspiration des apôtres étant une fois établies, la divinité de leurs autres écrits ne peut être raisonnablement contestée?

Aussi est-ce sur cet article que roule la seconde objection des Juifs : ils disent donc (1) que Moïse et les prophètes firent profession ouverte de ne parler que par ordre de Dieu, et de ne le faire même qu'en son nom, en annonçant en diverses rencontres, qu'ainsi a dit le Seigneur, au lieu que les évangélistes et les apôtres n'ont pas tenu le même langage, et par conséquent ont donné un juste sujet de soupçonner qu'ils n'eurent pas les mêmes ordres ou n'osèrent pousser la hardiesse jusqu'à s'en vanter. Mais quelle audace éga à jamais celle des personnes qui osent avancer des faits de cette nature? Que l'on jette les yeux sur les écrits historiques du Vieux Testament, et particulièrement sur ceux de Moïse, et l'on n'y verra jamais un ordre de Dieu qui y soit énoncé pour les composer. Que si les prophètes exposèrent souvent que c'était au nom du Seigneur qu'ils parlaient, les apôtres n'ont-ils pas usé de la même manière en diverses rencontres? Nous en indiquerons (2) quelques exemples au bas de la page, et laisserons au lecteur judicieux à décider si c'est seulement par ignorance ou par inattention que les Juifs se sont retranchés à un exposé si faux et si peu soutenable.

SECTION V. — *La religion chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 4^o du côté de la tradition.*

Étant aujourd'hui fort éloignés des temps où les livres du Vieux et du Nouveau Testament furent composés et donnés aux hommes, la certitude que nous avons de leur inspiration dépend en fort grande partie du témoignage de la tradition, qui, par une continuité successive, les a fait passer de la première génération aux suivantes. A cet égard nous avouons que les Juifs prétendent avoir un grand avantage sur les chrétiens, et soutiennent que la tradition, qu'ils ont pour eux (3), est d'un éclat et d'une authenticité qu'aucune autre ne peut égaler, et moins encore surpasser. Ils en donnent deux raisons : l'une est que cette tradition a passé des pères aux enfants, dans le sein d'un seul peuple, qui a composé comme une seule famille séparée de toutes les autres nations : et l'autre est que, comme leur loi enjoignait étroitement à tous les pères d'instruire leurs enfants de l'histoire et de la religion de leurs ancêtres, aussi n'y a-t-il jamais eu de peuple qui se soit attaché plus soigneusement à cette instruction domestique.

Afin de leur ôter ce vain sujet de triomphe,

(1) Jud. ad Limb. Script. III, q. 4, n. 8, pag. 147.

(2) Act. XV, 28; I Cor. I, U; II, 16; VII, 10, 12, 23; XI, 23; Gal. I, 1; II, 12, etc.

(3) Judei ad Limborch. Script. II, p. 14; Script. III, n. 2, 5.

nous avons ici à établir deux propositions que nous nous flattons de pouvoir revêtir d'une évidence qui ne laissera plus de lieu aux chicanes. Nous disons donc 1^o qu'en matière de religion, une tradition qui, bien loin d'être renfermée dans le sein d'une seule famille ou d'une seule nation, est répandue parmi des personnes de diverses familles, et dans les pays les plus écartés les uns des autres, y perd si peu dans ses caractères de crédibilité, qu'au contraire elle y gagne; et nous ajoutons 2^o que les moyens qui ont servi à conserver et à faire passer jusqu'à nous les livres du Nouveau Testament ont été de telle nature, que notre certitude de les avoir aujourd'hui dans leur pureté primitive est plus grande que celle que les Juifs peuvent avoir au même égard, par rapport aux monuments sacrés de leur religion dans les écrits du Vieux Testament.

Proposition I. *En matière de religion, une Tradition qui, bien loin d'être renfermée dans le sein d'une seule famille ou d'une seule nation, est répandue parmi des personnes de diverses familles, et dans les pays les plus écartés les uns des autres, y perd si peu dans les caractères de crédibilité, qu'au contraire elle y gagne.*

Au défaut de la certitude des sens sur les faits qui servent de preuve à la religion, la plus grande que nous puissions avoir est celle du témoignage. Si les témoins ont pu être bien instruits et l'ont été; si l'on ne put les soupçonner, ni de vouloir en imposer au public, ni de s'en être laissé imposer à eux-mêmes; s'ils n'attestèrent que des choses qui furent de leur compétence; et s'ils se crurent dans la plus sainte obligation de ne dire que la vérité, l'on ne saurait nier qu'ils méritèrent une entière croyance. Leur déposition, écrite par eux-mêmes, acquit de nouveaux caractères de crédibilité à proportion qu'elle fut communiquée à un plus grand nombre de personnes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, qui la reçurent de leurs mains, et qui s'y rendirent. Si ces monuments furent, à leur origine, dispersés en des temps si différents, en des endroits si divers, et de telle manière qu'il n'ait pas été humainement possible de se concerter pour y faire des altérations importantes, leur authenticité n'en devient que plus forte; et la certitude enfin en est au-dessus de l'atteinte du doute, lorsque toute la malice et toute la subtilité des ennemis n'ont pu rien alléguer qui ait ébranlé la foi des siècles suivants.

De cette gradation bien pesée il résulte que c'est le suffrage du sens commun et non celui du sang ou du pays, ou du parti, qui donne du poids à la tradition. Que faudrait-il donc de plus que cette considération générale pour faire sentir que la certitude traditionnelle des Juifs ne peut qu'être fort inférieure à celle des chrétiens? Les Juifs allèguent le témoignage d'une nation qui est isolée; qui est toute sortie des mêmes ancêtres; qui a toujours demeuré séparée du reste du genre humain, tant par sa religion que par ses usages; et qui même a toujours aussi été en pe-

tit nombre en comparaison de tous les autres peuples ensemble. Nous voulons croire, et nous croyons que les chefs de cette nation ne se sont pas prévalus de leur autorité et de leur bonne intelligence pour falsifier les anciens monuments de leur foi; et que cette nation elle-même n'est jamais tombée dans une dégénération si totale, qu'elle ait laissé tomber ces monuments dans les ténèbres ou dans le mépris. Tout cela néanmoins n'est-il pas beaucoup plus possible qu'il ne le serait par rapport à des écrits qui ont le suffrage unanime de tous les pays, de tous les climats, de toutes les langues? 2° Des hommes, qui n'ont entre eux aucune liaison temporelle, qui vivent sous des gouvernements opposés, qui suivent d'autres lois et d'autres coutumes; qui n'entretiennent que peu ou point de correspondance; et qui en un mot s'accordent à peine en quoi que ce soit sur toute autre chose, auraient-ils pu s'entendre tous à la fois comme par une espèce de conspiration, pour corrompre et pour altérer des livres dont ils conviennent tous que la pureté leur est de la dernière importance? Que les Juifs opposent à ceci tant qu'il leur plaira l'attention consciencieuse que les pères sont, parmi eux, obligés de prendre et qu'ils prennent de l'instruction de leurs enfants: n'en est-il pas de même dans l'Eglise chrétienne? et quand on devrait toujours compter sur la diligence des pères, peut-on compter toujours de même sur le respect et sur la docilité des enfants?

Que l'on compare impartialement les choses entre elles. De ce côté voici une tradition qui a été répandue parmi tous les peuples; qui fut portée à presque tous ces peuples par des étrangers; qui leur fut annoncée comme une doctrine qui devait leur paraître nouvelle, comme elle l'était en effet; qui condamna toutes celles où les hommes étaient nés et avaient été élevés auparavant; qui enjoignait une morale très-sévère, très-rigoureuse et beaucoup moins commode que celle des religions précédentes; qui n'offrant dans cette vie que calices à boire et que croix à porter, renvoie au delà du tombeau le temps de la récompense; qui pendant longtemps est partout haïe et persécutée; et qui malgré tout cela, embrassée par une infinité de gens dans tous les pays, s'affermir, s'étend, se perpétue avec la suite des siècles. De ce côté-là se voit une autre tradition dont le dépôt, confié à un seul peuple, s'y est conservé comme un bien héréditaire par le canal des pères qui l'ont transmis à leurs enfants. Tout l'avantage n'est-il pas évidemment pour la première? Elle a pour elle une espèce de *consentement universel*, puisqu'un grand nombre de différentes nations y sont intéressées: au lieu que la dernière peut devenir facilement équivoque par le peu de fond qu'il y a souvent à faire sur les traditions que l'on peut nommer proprement domestiques; comme on le voit dans le schisme des *Samaritains*, qui alléguaient contre les *Juifs* la même raison que ces derniers prétendent à présent faire valoir contre les chrétiens. *Nos pères*,

disaient-ils, *ont adoré sur cette montagne, et cependant vous dites que Jérusalem est le lieu où l'on doit adorer* (Jean, IV, 20).

En voilà, si je ne me trompe, tout autant qu'il en faut pour éclaircir et pour justifier la première proposition que j'avais avancée. Nous verrons quelque chose de moins général dans celle qui va suivre. La voici.

Proposition II. *Les moyens qui ont servi à conserver et à faire passer jusqu'à nous les livres du Nouveau Testament ont été de telle nature, que notre certitude de les avoir aujourd'hui dans leur pureté primitive est plus grande que celle que les Juifs peuvent avoir au même égard par rapport aux monuments sacrés de leur religion dans les écrits du Vieux Testament.*

Quelques critiques ont donné ici sur un écueil où nous n'avons garde de les suivre. Ils ont poussé les choses jusqu'à prétendre que les livres de Moïse et des prophètes s'étant perdus, le Canon que les Juifs ont à présent reçu sa forme après la captivité de *Babylone*, et fut composé par *Esdras*, qui fit des ouvrages entiers ou qui réunir quelques fragments des anciens. Nous sommes persuadé que ce sentiment, très-dangereux dans ses conséquences, n'est point du tout soutenable en lui-même. Nous disons cependant que, quelque vigilance que l'on attribue aux Juifs d'autrefois pour conserver dans leur pureté originaire les oracles confiés à leurs pères, la certitude qu'ils ont de les posséder aujourd'hui dans cet état primitif ne saurait égaler celle des chrétiens, par rapport au Canon du Nouveau Testament.

Nous tirerons notre première raison des diverses langues dans lesquelles les livres des uns et des autres furent écrits. L'hébraïque, qui est celle du Vieux Testament, n'avait que des consonnes dans son écriture, ce qui la rendait sujette dans la lecture à de grandes ambiguïtés qui, de toute nécessité, portaient sur le sens. N'entrons point ici dans la querelle des savants sur l'introduction des points-voyelles. Qu'elle soit de cinq cents ans postérieure à l'ère chrétienne, ou qu'elle vienne d'*Esdras*, peu nous importe. Il sera toujours certain que, pendant près de mille ans pour le moins, la vraie leçon ne peut avoir été que très-incertaine en bien des endroits, et demeura même dans cette incertitude près de deux cents ans après le retour de la captivité, puisqu'il s'en trouve des preuves incontestables dans la version des Septante. Ajoutez à ceci que la langue des *Hébreux* fut toujours confinée en un petit coin de la terre, et que le peuple qui la parlait porta quelquefois si loin la négligence de ses livres sacrés, que l'on n'y trouvait qu'à peine un seul exemplaire de la loi de Moïse (1). Il en fut tout autrement du Canon des chrétiens. La langue grecque, dans laquelle les apôtres écrivirent, ne laissait pas le même lieu aux équivoques dans la lecture. C'était celle que l'on parlait de leur temps dans tout le monde savant. Leurs livres fu-

(1) II Rois, XXII, 8, et II Chron., XXXIV, 14, etc.

rent répandus par eux-mêmes en une infinité de lieux différents, et les copies s'en multiplièrent si fort par le zèle ardent de leurs premiers disciples, que le sort de ces divins ouvrages ne dépendit plus ni du mépris d'une nation ni du saccagement d'une ville, ni de la désolation de quelques provinces.

Outre cette différence entre les langues originales, nous croyons 2° que l'on doit faire attention sur les traductions de ces livres. Nous venons d'observer tout à l'heure que ceux des Juifs ne furent traduits à l'usage d'aucune nation étrangère qu'environ deux cents ans après le retour de la captivité; et l'on ne peut ignorer que les interprètes qui les donnèrent alors en grec, travaillant sur une langue actuellement morte et dont la prononciation n'avait jamais été fixe dans l'Écriture, purent avec facilité ne pas rencontrer toujours le vrai sens. Dans les premiers temps du christianisme au contraire, les écrits du Nouveau Testament furent traduits à l'usage de quantité de nations différentes, chacune les voulant avoir en sa langue. Le zèle qui fit souhaiter ces traductions n'en confia sans doute le soin qu'à des gens de savoir et de probité. Ces habiles et pieux interprètes travaillèrent sur une langue vivante, exacte, connue, et dans un temps où les originaux pouvaient encore exister; de sorte que leurs traductions devinrent elles-mêmes comme d'autres originaux, et servent encore à fixer la véritable leçon en bien des endroits où les exemplaires grecs ont visiblement souffert de la négligence des copistes.

Ajoutons à ceci 3° le grand nombre d'hérésies dont il plut à Dieu de permettre que l'Église fût déchirée dès sa première origine. Ce malheur servit en plus d'un sens à conserver nos saints oracles dans leur pureté primitive. L'esprit de parti et de faction ne put entreprendre avec succès aucune altération dans des livres qui servaient de règle commune: et les orthodoxes eurent surtout le plus grand intérêt tant à ne point admettre des changements qui auraient pu les affaiblir, qu'à veiller sur les copies qui servaient aux églises particulières, et dont l'uniformité, autant qu'elle était possible, leur était nécessaire. Cela n'empêcha pas, je l'avoue, qu'il ne s'y glissât insensiblement un grand nombre de différentes leçons. Mais, outre que la chose était inévitable dans le cours ordinaire, qu'elle est arrivée dans tous les livres, et qu'il y a même peu de livres qui en aient moins souffert dans les points de quelque importance que le Canon des chrétiens; outre cela, dis-je, les Juifs auraient fort mauvaise grâce de nous faire cette objection (1), puisqu'elle n'affecte pas moins leurs écrits sacrés que les nôtres.

Remarquons 4° enfin que les Juifs ne peuvent tirer aucun avantage en faveur de leur tradition, de ce qu'elle est attestée par des rites et par des usages qui ont passé constamment et successivement de génération en gé-

nération. Tels que sont, par exemple, la *circuncision* et la *pâque*. Car, à cet égard, la tradition chrétienne a l'appui du même témoignage, dans le *baptême*, dans la *sainte cène* et dans ses *fêtes* principales, dont l'institution est aussi ancienne que l'Église de Jésus-Christ, et s'est conservée avec la suite des siècles parmi tous les divers peuples qui professent le christianisme.

Il est donc certain que, de quelque côté que l'on envisage l'objet, les preuves sont pour le moins égales entre les deux religions, et que la différence en est toute à l'honneur de la nôtre. Cependant les Juifs ne se rendent pas encore et se retranchent dans une objection qu'ils voudraient bien faire passer pour invincible (*Jud. ad Limborch. Script. III, n. 7*). *La vérité, disent-ils, doit être pour nous, puisque tous les peuples qui reconnaissent une religion révélée tombent d'accord que la nôtre est divine, les chrétiens et les mahométans le croyant comme nous, au lieu que la chrétienne n'a pour elle que ceux qui la professent, les juifs et les mahométans lui étant également opposés.* Est-ce là pourtant raisonner? Qui ne voit que, se fondant là-dessus, le déiste serait en droit de préférer la religion naturelle exclusivement à toute autre, parce qu'elle sert de principe commun à toutes les religions révélées, et qu'elle est admise, tant par les Juifs, les chrétiens et les mahométans, que par les païens, qui, à cela près, condamnent respectivement ce que tous les autres professent. Mais, après tout, il s'agit en ceci de peser les voix, et non de les compter; et si l'on s'en tient à cette méthode, qui est certainement la seule que dicte la saine raison, les observations que nous avons faites donnent à Jésus-Christ et à ses apôtres une grande supériorité sur *Moïse* et sur les prophètes.

SECTION VI. — *Les choses en quoi la religion des Juifs diffère de celle des chrétiens, ne sont point d'une nature à prévenir contre cette dernière, et n'empêchent en aucune façon que l'une et l'autre ne soit respectivement vraie et divine.*

La révélation de l'Ancien Testament étant d'une divinité que les chrétiens reconnaissent, les Juifs se prévalent de cet aveu pour éluder les preuves que nous venons de donner de la divinité de l'Évangile. Car, bien que ces preuves soient absolument les mêmes, et que par conséquent elles mettent pour le moins une égalité parfaite entre les deux révélations, ainsi que nous venons de le voir dans les sections précédentes, ils prétendent que la dernière ne peut être divine, si la première l'était, parce qu'ils trouvent entre l'une et l'autre des différences ou plutôt des oppositions, trop grandes et trop marquées. Ils accusent en effet la religion chrétienne de deux attentats qui suffisent à leur avis, pour justifier la rejection qu'ils en font: l'un est d'avoir dispensé les hommes de la loi de *Moïse*, et l'autre

[1] Voy. Du Pin, Hist. du Can., l. I, ch. 4.

tre d'avoir mal expliqué et plus mal appliqué les oracles. Ces deux articles méritent donc de notre part une attention sérieuse.

Et, commençant par le premier, nous avouons que l'objection serait invincible, si l'Évangile était de telle manière en contradiction avec la loi, que cette dernière s'y trouvât entièrement abolie. Mais aussi nous soutenons que cela n'est point, et que, loin d'abolir cette loi, l'Évangile n'a fait que la porter au point de sa véritable perfection. Jésus-Christ se déclara là-dessus d'une façon très-précise (*Matth.*, V, 15) : *Ne pensez pas, dit-il, que je sois venu abolir la loi et les prophètes; je ne suis pas venu pour les détruire, mais pour les accomplir.* Saint Paul s'en explique dans la suite de la même manière (*Rom.* III, 31). *Anéantissons-nous donc, dit-il, la loi par la foi? A Dieu ne plaise! Nous établissons même la loi.*

Lors même que l'on approfondit la chose, il se trouve que la loi étant en partie morale, en partie rituelle, et en partie judiciaire, la dernière branche, qui n'est qu'une affaire purement civile, ne mérite que peu ou point d'être ici un objet; que celle qui regarde les mœurs a toute été conservée dans la religion chrétienne, avec des explications qui la rendent plus forte et plus respectable, et qu'ainsi tous les sujets de plainte ne tombent, avec quelque apparence de fondement légitime, que sur le rituel mosaïque. Il est vrai que les apôtres, peu contents d'en dispenser leurs prosélytes, le traitèrent même de (*Act.* XV, 10; *Gal.*, V, 1, 2, 3, 4) *joug qui ne pouvait être porté, et d'esclavage dont Jésus-Christ nous avait affranchis*; allant jusqu'à dire qu'en se rendant débiteurs de la loi, on renonçait à la grâce, et l'on se rendait Jésus-Christ inutile. Mais si l'on considère que la loi cérémonielle n'avait été donnée, d'un côté, que pour séparer l'ancien peuple de tous les autres, et de l'autre, que pour servir d'emblème et de figure aux choses à venir, on sentira d'abord que cette loi devint inutile dès que la vraie religion devint commune à toutes les nations, et que les figures se trouvèrent remplies. Le langage que tinrent les apôtres sur ce sujet était donc fondé sur l'esprit de la loi elle-même, et, bien loin d'être injurieux au Dieu qui l'avait donnée, lui faisait d'autant plus de gloire, que l'on y reconnaissait le Dieu de tous les peuples, et la manifestation (*Jean* I) de la grâce et de la vérité.

Ici pourtant les Juifs se récrient et soutiennent avec chaleur que ce ne sont là que de vaines subtilités, non moins contraires à la raison qu'à l'Écriture, prétendant qu'il (*Jud. Script. ad Limb. ser.* III, qu. 2, n. 2, quest. III, n. 10, 14) *est faux que le Messie dût perfectionner la loi morale de Moïse, et que Jésus l'ait fait; que (Ibid., qu. 3, n. 5, 10, 11, 12) est culte rituel, en tant qu'ordonné par la loi, est plus parfait et plus agréable à Dieu que le culte spirituel, prescrit par l'Évangile (Ibid., qu. 2, n. 5; qu. 3, n. 13); qu'il n'est pas vrai que la loi cérémonielle n'ait été donnée que par voie de distinction ou de type, et*

n'ait pas été suffisante pour l'expulsion des péchés; que (Ibid., qu. 1, n. 7, 8, 9, 11, 13) Dieu n'a jamais marqué que l'obligation de cette loi dût cesser à quelque heure, aucun passage précis ne le disant, et plusieurs autres indiquant au contraire que cette obligation doit être éternelle (Ibid., qu. 1, n. 7, 9, 10) : que Jésus de Nazareth et ses apôtres s'y soumièrent eux-mêmes, permettant à leurs prosélytes d'entre les Juifs d'observer tous ces rites, et en prescrivant comme de devoir une partie à ceux d'entre les Gentils qui se rangeaient à leur discipline (Ibid., qu. 2, n. 3); et qu'enfin il y a des oracles qui prédisent clairement le rappel de leur nation dans la terre sainte, où la loi de leurs pères doit être observée, ce qui prouve avec évidence que l'obligation en doit subsister jusqu'à la fin des siècles.

Pour répondre solidement à ces objections, nous avons donc à prouver les six choses suivantes, qui feront chacune la matière d'une section séparée : 1° *Le Messie a dû perfectionner la loi morale de Moïse, et notre Christ l'a fait.* 2° *Le culte intérieur et spirituel, qui est prescrit aux chrétiens, est en lui-même plus excellent et plus agréable à Dieu que le rituel ordonné sous l'ancienne alliance.* 3° *Le cérémoniel lévitique, incapable par lui-même de faire l'expiation du péché, ne fut donné que par voie de livrée, qui distinguait l'ancien peuple de tous les autres, et que comme type du Messie et de son Évangile.* 4° *Non seulement Dieu avait eu dessein que l'obligation en cessât à quelque heure, mais il l'avait même prédit d'une façon suffisante.* 5° *Les exemples de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs premiers prosélytes, ne sont point incompatibles, sur ce sujet, avec la doctrine chrétienne.* 6° *Enfin les oracles qui regardent le rappel des Juifs, ou que l'on croit qui le regardent, ne prouvent rien de ce que l'on prétend en conclure.*

SECTION VII. — *Le Messie a dû perfectionner la loi morale de Moïse, et Jésus-Christ l'a fait.*

Quelle que soit la confiance (*Jud. ad Limb. Ser.* III, q. 2, n. 1; q. 3, n. 10) avec laquelle quelques Juifs modernes osent dire que le Messie ne devait, ni donner une nouvelle révélation, ni perfectionner l'ancienne, il est certain que ce langage, démenti par des oracles très-précis, ne fut point celui de leurs pères. On conclut avec raison de ce qui s'en lit (*Deut.*, XVIII, 15, 18) dans le *Deutéronome*, que le Messie devait être un prophète semblable à Moïse, et qui par conséquent établirait une nouvelle alliance, ce qui se trouve confirmé par un grand nombre de prédictions postérieures, entre lesquelles on ne saurait oublier celle de Michée, que tout le monde, sans exception, entend du Messie (*Mich.*, IV, 2) : *La loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem.* Que ce fût là l'opinion générale au temps de Jésus-Christ, c'est ce que semblent dire ces paroles que lui adressait la Samaritaine (*Jean*, IV, 23-25) : *Nous savons que lorsque le Christ sera*

venu, il nous dira toutes choses. Mais, que dis-je? L'aveu des anciens Juifs n'est rien moins qu'équivoque. N'en alléguons que ce commentaire de leur façon, sur ces paroles de l'Écclésiaste, *Tout est vanité*, où voici ce qu'ils disent (*Voy. Raym. Pug. Fid. p. 3, dist. 3, cap. 20, n. 13*) : *Toute cette loi que l'on nous a enseignée dans l'état présent des choses est vanité en comparaison de la loi du Messie.*

Je n'entrerai point ici dans la grande question qui se termine à savoir si Jésus-Christ a donné sur les mœurs des préceptes nouveaux, et fait à cet égard de réelles additions à la loi morale de l'ancienne économie. Quelques chrétiens prétendent que l'on ne peut se faire d'autres idées des diverses règles de l'Évangile, qui regardent (*Matth., V, 22*) le gouvernement des passions, (*Ibid., 28-30*), les premiers mouvements de la convoitise (*Ibid., 39-42*), le pardon des injures (*Ibid., 44, etc.*; *Luc., X, 29-37*), la charité universelle (*Matth., V, 31, 32; XIX, 3-10*), l'interdiction du divorce et de la polygamie, et quelques autres choses semblables. Mais, comme les Juifs soutiennent qu'il n'y a rien en tout cela qui ne soit compris en substance dans l'abrégé des deux tables, d'*aimer Dieu de tout notre cœur, et le prochain comme nous-mêmes*, ne disputons point là-dessus avec eux, et contentons-nous d'observer qu'en admettant leur principe, il n'en sera pas moins vrai que le législateur des chrétiens a porté la loi morale à un point de perfection que Moïse ne lui avoit point donné.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considérer que toute loi consiste principalement en deux choses, dont l'une est le précepte qu'elle donne, et l'autre est la sanction qui l'appuie. Or, à l'un et à l'autre de ces deux égards, les lois peuvent être plus ou moins excellentes, plus ou moins parfaites. Par rapport au précepte, une loi qui est pleine, claire et précise, a plus de perfection qu'une autre, dont les termes sont obscurs, embarrassés, trop généraux et tels qu'on n'en peut pénétrer tout le sens que par une longue suite de conséquences à déduire les unes des autres. Par rapport à la sanction, plus il y a de grandeur dans les motifs qui doivent déterminer à l'obéissance, plus il y a de certitude et de poids dans la nature des récompenses et des châtements, et plus aussi doit-il y avoir de perfection et d'excellence dans la loi que l'on donne. Que sur ce court et fidèle exposé, l'on compare à présent la loi morale de Moïse avec celle de Jésus-Christ, et nous sommes persuadé que, sans se donner la peine d'entrer dans ce détail, les esprits les plus prévenus sentiront tout l'avantage qui rend la dernière préférable à celle qui l'avait précédée.

SECTION VIII. — *Le culte intérieur et spirituel, qui est prescrit aux chrétiens, est en lui-même plus excellent et plus agréable à Dieu que le rituel ordonné sous l'ancienne alliance.*

Nous appelons intérieur et spirituel le culte

qui consiste à remplir, par principe de conscience, les devoirs moraux de la religion, et nous donnons le nom de rituel et d'extérieur à celui qui se borne à certaines cérémonies religieuses, auxquelles le corps a bien plus de part que l'esprit. Les Juifs nous accordent sans peine que le dernier sans l'autre ne saurait plaire à la Divinité, leurs prophètes (*Ps. XV; Isa., I, LVIII, LXVI; Jér., VII, etc.*) s'en étant expliqués d'une manière à ne laisser là-dessus aucun doute : mais ils soutiennent, qu'à prendre ces deux cultes comme rendus à la fois par un principe de conscience, le rituel est préférable (1); parce que les actes en sont de pure obéissance, comme n'ayant de raison que la volonté de Dieu qui les a demandés; parce que renfermant en lui-même le culte spirituel, il en est la fin et la perfection; parce que certaines parties de ce rituel, telles que les sacrifices, en sont d'une origine aussi ancienne que le monde; parce que Dieu lui-même en a marqué la préférence, en punissant le mépris qu'on en fit avec plus de sévérité que les crimes de pure morale; parce que l'Écriture dit que les Israélites étaient sanctifiés par ces cérémonies; et enfin parce que les chrétiens eux-mêmes se font les plus hautes idées de leurs sacrements, le baptême et la cène. Il faut donc examiner ces raisons : et qu'elles sont peu de chose!

1° Avouer que le culte cérémoniel n'a de mérite qu'en ce que Dieu l'a ordonné, c'est confesser d'une manière bien ingénue que le prix intrinsèque en est beaucoup inférieur à celui du culte spirituel qui, outre le même avantage d'avoir été commandé, tant par la loi écrite dans le cœur de tous les hommes, que par celle de Moïse, a encore celui d'être approuvé par la raison et fondé sur la nature même des choses.

2° Il est si peu vrai, que le culte extérieur renferme celui de l'esprit, que très-souvent il en est détaché, comme il paraît par les plaintes que les prophètes en firent si souvent autrefois. J'avoue qu'il n'arrive aussi que trop fréquemment que des actions morales, quoique matériellement bonnes, partent de tout autre principe que de la conscience. Cependant on doit reconnaître qu'entre la conscience et ces actions morales, il y a une connexion naturelle qui n'existe point quant à ce qui est de simple rituel. Il y a même si peu de liaison dans la nature des choses, entre le culte extérieur et le spirituel, que le premier ne fait dans la plupart des hommes, que détruire l'autre, en le faisant dégénérer, tantôt en superstition, et tantôt en hypocrisie. Les reproches qu'Isaïe (*Isa., XXIX, LVIII, etc.*) en fit en plus d'une rencontre aux Juifs de son siècle ne le disent que trop clairement, quand bien même l'Écriture ne nous en fournirait pas tant d'autres preuves. Mais enfin, à quoi bon raisonner? Dieu lui-même a décidé que le culte rituel n'est pas celui qu'il exige le plus des hommes, ou

(1) Jud. Script. ad Limborch. III, qu. 5. n. 10, 11, 12, 13.

qui lui est le plus agréable. Rien de plus positif et de moins équivoque que les déclarations solennelles qu'il en fit en diverses occasions. Nous en indiquerons (1) quelques endroits au bas de la page, et n'en citerons que celui-ci, qui est tiré de *Jérémie* (*Jér.*, VII, 22, 23) : *Je n'ai point parlé à vos pères, ni ne leur ai point donné de commandement touchant les holocaustes et les sacrifices, au jour que je les fis sortir du pays d'Égypte ; mais voici ce que je leur commandais, disant : Écoutez ma voix, et je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple. Ajoutons-y néanmoins ce passage tiré de *Samuel*, parce qu'il sert de commentaire au précédent (1 *Sam.*, XV, 21) : *L'Éternel prend-il plaisir aux holocaustes et aux sacrifices, comme à ce qu'on obéisse à sa voix ? Voici, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice.**

3° Objecter à ceci l'antiquité du rituel, dans l'institution des sacrifices, dès l'origine des siècles, ce n'est pas se défendre. Nous ne nous point que le culte extérieur n'ait ses usages ; et nous reconnaissons même qu'il convient à la nature de l'homme. Il s'agit seulement de savoir s'il mérite la préférence sur celui de l'esprit : et lui en sera-t-il moins inférieure pour être, si l'on veut, de la même époque dans l'histoire de la religion.

4° Mais, dit-on, jetez les yeux sur cette même histoire, et vous y verrez que s'il y eut quelque infraction de ses lois que Dieu punit jadis avec sévérité sur son peuple, ce fut surtout le mépris du rituel. Cela serait-il arrivé, si ce rituel n'eût pas été le plus important de ses lois ? Équivoque ! illusion toute pure ! A considérer le culte lévitique par rapport au corps entier de l'État, qu'il séparait des autres nations, il était sans doute d'une telle importance, que ce peuple ne pouvait l'abandonner, sans renoncer publiquement à l'alliance divine. Mais quelle conséquence en tirer au préjudice des lois morales, qui sont communes à tous les hommes, et qui ne servaient pas comme les autres à distinguer le Juif du reste des nations ?

5° Cette même considération nous explique ce que l'Écriture veut dire, lorsqu'elle attribue aux ordonnances cérémonielles la *sanctification* des enfants d'Israël. Une chose est rendue *sainte* ou *sanctifiée* lorsqu'elle est mise à part, qu'elle est tirée de l'usage commun, qu'elle est appropriée au service de Dieu et consacrée à son culte. Qu'en ce sens l'ancien peuple ait été *sanctifié* et consacré solennellement au vrai Dieu, en tant qu'il fut séparé des autres peuples du monde, c'est ce que nous avouons volontiers ; et, bien loin de le contester, nous sommes même très-persuadés que cette phrase veut dire autre chose, parce que c'est l'explication qu'en donna Dieu lui-même. *Je suis, disait-il, l'Éternel votre Dieu, qui vous ai séparés des autres peuples. C'est pourquoi séparez la bête*

nette de la souillée, l'oiseau net d'avec le souillé... Vous me serez donc saints ; car je suis saint, moi l'Éternel : et je vous ai séparés des autres peuples, afin que vous soyez à moi.

6° Est-ce enfin une objection à nous faire que celle qui se tire des grandes idées que nous nous faisons du baptême et de la sainte cène ? Quelque efficace que nous attribuions à l'un et à l'autre de ces deux sacrements, on sait que nous la dérivons tout entière de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que nous la restreignons à ceux qui y participent avec des dispositions convenables. A lui donner des bornes semblables, est-ce dire que ces rites soient préférables au culte spirituel, ou plutôt qu'ils n'en fassent pas partie ?

Telle est la faiblesse de tout ce que les Juifs allèguent à présent de plus fort, pour relever le prix de leurs ordonnances lévitiques : et croirions-nous que leurs docteurs eussent porté si loin les choses, s'ils ne s'y étaient vus contraints par leurs disputes avec l'Église chrétienne ? Une chose très-sûre, au moins, c'est que leur langage était tout autre au temps de *Philon*, qui, dans tous ses ouvrages, ne regarde jamais les cérémonies que comme autant de mystères qui servaient d'enveloppe à quelque devoir de morale. Veut-on une autorité beaucoup plus récente ? Nous produirons celle de *Maimonides* (1) qui, en distinguant dans les lois que Dieu a données, une *première* et une *seconde intention*, rapporte à l'une le *moral* et le *cérémoniel* à l'autre, et s'explique, singulièrement au sujet des sacrifices, d'une manière bien remarquable (2). *Pour cette raison, dit-il, nous trouvons que les prophètes censurent souvent les hommes de leur attention trop scrupuleuse à ces rites, et leur inculquent que ces choses n'ont pas été les objets de la principale intention, et pour l'amour d'elles-mêmes, et que Dieu n'en a pas besoin ; ce que ce savant rabbin prouve par les passages de *Samuel* et de *Jérémie*, que nous alléguons tout à l'heure.*

SECTION IX. — *La loi cérémonielle, donnée comme caractère de distinction et comme typique, n'était pas suffisante pour opérer la justification de l'homme pécheur.*

Que la loi lévitique ait eu, pour l'une de ses fins principales, celle de mettre un *mur de séparation* entre les enfants d'Israël et tous les autres peuples du monde, c'est ce qui paraît d'abord à la *circconcision*, qui, bien que d'une institution antérieure au temps de *Moïse*, ne fut donnée au patriarche *Abraham* (*Gen.*, XVII, 11) que comme une marque de distinction pour lui et pour sa postérité. On n'en voit pas effectivement la moindre trace avant le déluge ni longtemps après, jusqu'au siècle où l'idolâtrie ayant

(1) Ps. L, 23 ; II, 16 ; LXIX, 15 ; Ezech. XX, 25 ; Hos. VI, 6, etc. Voir aussi Maimon. Mor. Nev., p. III, cap. 32.

(1) Maim. Mor. Nev., part. III, cap. 26, 27, 30, 32, etc.
(2) Id., par. III, cap. 52, pag. 153, ed. Brux. Bas. 1629.

gagné tout le genre humain, Dieu voulut s'affecter une nation qui lui appartint en propre, et qui pour cet effet fût mise dans l'heureuse nécessité de ne pouvoir se confondre avec toutes les autres. A cela servit en grande partie le rit de la circoncision, dont la pratique paraît n'avoir été omise que dans le désert, parce que ce peuple, alors isolé par sa situation, n'avait à craindre la contagion d'aucun voisinage. A cela servaient encore leurs fêtes, leurs sacrifices, leur pâque, leurs sabbats, leur distinction des viandes et tant d'autres usages qui, leur étant particuliers, ne leur furent aussi donnés (1) que comme des *signes* et des *mémoriaux* d'une alliance qui les séparait de tous les autres habitants de la terre. Mais la chose est si claire et si peu contestée, que le détail serait extrêmement inutile. Si quelqu'un néanmoins en demande, nous croyons le devoir renvoyer à *Maimonides* (2), qui fournira là-dessus tous les éclaircissements que l'on peut souhaiter.

A ce grand but que la sagesse de Dieu se proposa dans l'établissement de la loi cérémonielle, s'en joignit un autre encore plus important et plus magnifique : ce fut de préparer les esprits à la réception du Messie et de son Évangile par des emblèmes qui préfiguraient et qui prédisaient même l'un et l'autre. On le voit aisément. Cet usage *typique* n'y laisserait plus que des ombres de l'avenir, au moins dans ses principales parties. Aussi les Juifs modernes se soulèvent-ils avec chaleur contre ce système, et se croient d'autant plus fondés à le faire, que, dans leurs écritures, on ne trouve pas un seul passage net et précis qui en parle. Mais comme après les preuves par lesquelles nous avons établi ci-dessus que l'autorité des livres du Nouveau Testament n'est pas moins divine que celle de leur canon; comme après cela, dis-je, il doit nous être permis d'alléguer les apôtres, au sentiment des Juifs de nos jours nous pouvons légitimement opposer celui de ces premiers disciples de Jésus-Christ qui supposèrent constamment dans leur prédication que, sous l'ancienne économie, tout était plein d'*ombres* et de *types*. Ces saints hommes furent élevés dans une vénération profonde pour la loi de *Moïse*; et (*Act. XXII, 3; XXVI, 3-5; Gal., I, 14*) *S. Paul* avait même étudié à fond la tradition de ses pères, pour laquelle il témoigna longtemps le zèle le plus ardent. Observons d'ailleurs que ces premiers prédicateurs de l'Évangile eurent à combattre tout ce qu'il y avait de plus éclairé dans la synagogue, et que leurs ennemis n'avaient point pour eux de préjugé ni plus fort ni plus spécieux que celui de leur attachement à la loi rituelle. Supposé donc que, du temps des apôtres, la tradition n'eût pas admis et reconnu dans cette loi un sens de *figure* et un usage de *type*, conçoit-on que les preuves que l'on en

tirait en faveur de l'Évangile aient pu faire aucune impression sur qui que ce soit, ou même que les disciples de Jésus-Christ se soient si fort occupés d'un argument qui, n'étant que de leur invention, n'aurait mérité que le mépris de leurs adversaires? On ne saurait certainement concilier ce phénomène avec quelques restes de bon sens dans les apôtres et dans leurs prosélytes qu'en posant pour principe que les Juifs étaient alors tous persuadés que leur religion cérémonielle était en gros *figurative* et *typique*.

La chose était-elle donc si peu pénétrable par elle-même que l'on ne pût s'en apercevoir, à moins que Dieu ne l'eût découverte par quelque déclaration très-précise? A quoi eût servi cette déclaration anticipée, qu'à rendre viles et méprisables des institutions qu'il était important que l'on observât et que l'on respectât jusqu'à l'entière manifestation de la vérité? Ne suffisait-il pas, en attendant, que certaines expressions indirectes fissent sentir la figure dans les rites qui semblaient l'être le moins? Telle fut, par exemple, celle de *Moïse*, lorsqu'il disait à l'ancien peuple (*Deut. X, 16*): *Circoncisez le prépuce de votre cœur*; ou celles de *Jérémie*, lorsqu'il exhorte (*Jer. IV, 4*) *les habitants de Jérusalem* à être circoncis à l'Éternel et à ôter le prépuce de leurs cœurs; lorsqu'il leur reproche (*Jer. VI, 10*) que *leur oreille est incirconcise*; et lorsqu'il dit (*Jer. IX, 25, 26*) que *l'Éternel punira tout circoncis ayant le prépuce*, ajoutant que *la maison d'Israël a le prépuce du cœur*. Mais que dis-je? Au défaut d'une déclaration qui aurait inditement développé le mystère, ne trouve-t-on rien dans le Vieux Testament qui l'insinue, qui l'indique, qui le fasse sentir? (*Hebr., VIII, 4, 5*) *S. Paul* y en trouva une indication de cette nature dans ce que Dieu dit à *Moïse* (*Exod. XXV, 40*): *Regarde donc, et fais selon le patron qui t'est montré en la montagne*; et conclusion peut-elle être plus juste que celle qu'en tire cet apôtre, que, sous la loi, les *sacrificateurs* et les *dons* qu'ils offraient *servaient au patron et à l'ombre des choses célestes*?

Après tout, il n'y a rien dans notre système à quoi ne conduise la nature même des choses. La révélation qui regardait le Messie fut d'abord fort obscure (*Col. I, 26*). Ce mystère demeura caché pendant plusieurs siècles. Les ténèbres qui le couvraient ne se dissipèrent qu'avec lenteur et que par des progrès insensibles. Dieu y employa divers degrés successifs de révélation (*Hebr. I, 1*), parlant *aux pères à plusieurs fois et en plusieurs manières par les prophètes*. L'instruction symbolique, à laquelle les *Egyptiens* s'accoutumèrent de bonne heure, et dont ils répandirent le goût parmi tous ceux qui les fréquentèrent; cette instruction symbolique, dis-je, était très-conforme aux vues de la Providence, qui voulait montrer en partie ses secrets et les cacher en partie. De là tant de types dans le cérémoniel de l'ancienne religion. De là même tant de types dans

(1) Exod. XIII, 9; Levit. XI, 43; XX, 24, 26; Nomb. XV, 58; Deut. XIV, 2; Ezech. XX, 12, 20.

(2) Maimon. Mor. Nev. Par. III, cap. 26-40.

l'histoire sacrée, n'y ayant point eu de personne illustre ni d'événement mémorable qui ne préfigurât le Messie ou quelque endroit de son Evangile (I Cor. X, 11). *Toutes ces choses*, dit S. Paul, *arrivaient en exemple, et sont écrites pour notre instruction, comme étant ceux auxquels les derniers temps sont parvenus.*

Nous venons de voir, contre la prétention des Juifs modernes, que leur loi cérémonielle eut pour fins principales, d'un côté, la vue de les séparer des autres nations, et, de l'autre, celle de leur donner une connaissance anticipée de l'alliance à venir. Il ne nous reste donc plus qu'à examiner si le rituel lévitique n'aurait point été suffisant par lui-même pour opérer la justification du pécheur. Il fallait nécessairement pour cela, ou qu'il eût pu rétablir ce pécheur dans un état d'innocence, ou qu'il eût pu faire l'expiation de ses crimes, pour le mettre dans un état permanent de réconciliation avec Dieu. Que la première chose n'ait pas été possible, c'est ce qui se prouve de fait par l'exemple des plus grands saints de l'ancienne économie, qui, malgré l'usage et la répétition des purifications et des sacrifices (1), se reconurent toujours pécheurs et coupables en la présence de Dieu, et (Ps. XXXII, 1, 2) ne cessèrent de soupirer ardemment après les consolations d'une grâce qui pardonne. Mais si le rituel mosaïque ne put rendre l'homme juste, ne lui fut-il pas au moins possible de faire l'expiation de ses crimes? Non, disons-nous encore; et, pour en donner les preuves, nous n'avons ici qu'à suivre les raisonnements de S. Paul dans son Epître aux Hébreux.

Cette impossibilité se démontre d'abord par la nature même des choses (Hébr., IX, 10, 13, 14), parce que des ordonnances charnelles et des rites purement extérieurs ne pouvaient sanctifier la conscience (Hébr., X, 4, 5, 6); qu'il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés; et que David lui-même le sentit vivement, lorsqu'il dit (Ps. XL, 7) : *Tu n'as point voulu de sacrifices ni d'oblation. Tu n'as point pris plaisir aux holocaustes ni à l'oblation pour le péché.*

La considération devient plus pressante, lorsque l'on voit la répétition constante de ces rites (Hébr., X, 18); puisque la rémission des péchés étant obtenue, les offrandes pour le péché ne sont plus nécessaires, et que la loi, qui voulait (Hébr., X, 1) que l'on offrît continuellement les mêmes sacrifices chaque année, confessait assez clairement par cela même, qu'elle ne peut jamais sanctifier ceux qui s'y adressent.

Ceci se confirme puissamment par l'une des grandes idées que les anciens oracles donnaient du Messie. Ils le promirent sous le titre de sacrificateur (Hébr., VII, 2). Or si la perfection eût été dans la sacrificature lévitique, quel besoin était-il après cela qu'un autre sacrificateur se levât, selon l'ordre de Melchi-

sédech, et qui ne fût point selon l'ordre d'Aaron?

Enfin se peut-il rien de plus clair et de plus décisif là-dessus que ce que dirent autrefois les prophètes? Peu contents de mettre souvent au rabais le prix et l'utilité de tous les rites, y compris singulièrement les sacrifices propitiatoires que Moïse avait ordonnés, ils en firent attendre un autre dont la victime, sans comparaison plus noble et plus sainte, donnerait, à l'effusion de son sang, le plus haut degré d'efficacité. Ils promirent un sacrificateur (Is., LIII; Dan., IX) qui porterait nos langueurs et chargerait nos douleurs; qui serait navré pour nos forfaits, et froissé pour nos iniquités; qui serait mené à la tuerie comme un agneau; qui recevrait cette plaie pour le forfait de son peuple, et qui mettrait son âme en oblation pour le péché; qui en justifierait plusieurs par la connaissance qu'ils auraient de lui; qui porterait lui-même leurs iniquités; qui serait mis au rang des transgresseurs; qui lui-même aurait porté les péchés de plusieurs et aurait intercédé pour les transgresseurs. Sur une prédiction de cette nature, nous en appelons hardiment aux Juifs eux-mêmes. De quelle nécessité devait être ce nouveau sacrifice, si ceux de l'institution légale étaient suffisants? Dira-t-on que cet oracle ne regardait pas le Messie? Cela ne se peut, parce qu'on ne saurait le détourner à quelque autre objet, sans lui ôter tout sens raisonnable et sans donner un démenti formel à tous les anciens docteurs de la synagogue. Tâchera-t-on d'é luder la prophétie en avançant que le sacrifice de la croix a été lui-même d'une vertu imparfaite? Cela ne se peut encore, pour des raisons dont la déduction serait ici trop longue, et qui trouveront leur lieu dans la suite.

SECTION X. — *Non seulement Dieu avait eu dessein que l'obligation de la loi cérémonielle cessât à quelque heure, mais il l'avait même prédit d'une façon suffisante.*

Après ce que nous avons établi dans la section précédente, il n'est plus ni possible, ni permis de penser que Dieu eût donné la loi lévitique pour être d'une obligation éternelle. Car si cette loi fut, entre autres fins, destinée à mettre un mur de séparation entre l'ancien peuple et toutes les autres nations il est visible qu'elle dut prendre fin à l'époque où le Dieu des Juifs devait devenir celui de tous les hommes. Si elle était figurative et typique, elle dut disparaître au temps où les types seraient remplis, et les figures accomplies. Enfin si elle ne put opérer parfaitement la justification de l'homme pécheur, la raison voulait que ce qui n'était qu'en partie fût ôté dès que la perfection serait venue. Nous pourrions ajouter qu'en certaines rencontres cette loi fut négligée par les prophètes eux-mêmes, tel qu'Elie (I Rois, XVIII, 36), qui sacrifia sur le mont Carmel, contre l'ordre exprès qui défendait de le faire ailleurs que dans le temple de Jérusalem. Nous pourrions dire aussi que, de l'aveu des Juifs

(1) Ps. XIV, 1-3; CXXX, 3, 4; CXLIII, 2; I Rois VIII, 46; Job, IX, 3, 20; XXV, 5, 6; Ecclés. VII, 20, etc.

eux-mêmes (1), les prophètes, et à plus forte raison le Messie, avaient le droit d'ordonner des choses contraires à cette institution rituelle. Mais tout cela ne serait guère qu'un travail inutile, parce que les ennemis que nous avons ici à combattre se retranchent principalement, non à nier le dessein que nous attribuons à la sagesse divine, mais à soutenir que Dieu ne s'en était jamais expliqué d'une manière à faire attendre un arrangement tout nouveau. Ce qu'il y a donc de plus important à leur prouver sur cet article, est que Dieu avait suffisamment fait connaître d'avance qu'il se proposait d'abolir la loi cérémonielle. Or nous trouvons cinq ou six moyens différents qu'il employa sous l'ancienne économie, pour préparer les esprits à l'attente de cette révolution.

1° Il le fit d'une manière emblématique, dans la construction du tabernacle et dans l'ordre du ministère qu'il y établit. Le lieu très-saint n'était accessible qu'au souverain sacrificateur, qui n'y entrait même qu'une fois l'année, pour y présenter à Dieu le sang propitiatoire. N'était-ce pas dire aux hommes que l'accès libre et constant à la présence immédiate de Dieu était réservé à un autre sacerdoce que le lévitique ? C'est ainsi que saint Paul a expliqué le mystère (*Hébr.* IX, 6, 7, 8) : *Ces choses, dit-il, étant ainsi disposées, les sacrificateurs entrent bien toujours dans le second tabernacle pour accomplir le service; mais le seul souverain sacrificateur entre dans le second une fois l'an, non sans le sang, lequel il offre pour lui-même et pour les fautes du peuple; le Saint-Esprit faisant connaître par là que le chemin des lieux saints n'était pas encore manifesté, tandis que le premier tabernacle était encore debout, lequel était une figure pour le temps d'alors.*

2° Un autre avis, qui tendait à la même fin, se trouva dans la qualité de sacrificateur donnée au Messie (*Ps.* CX, 4), non selon l'ordre d'Aaron, mais selon celui de Melchisédech; ce qui marquait avec évidence (*Hébr.* VII, 12) que *la sacrificature étant changée, il est nécessaire qu'il y ait aussi changement de loi.*

3° On dut tirer la même conséquence de tant d'endroits de l'ancienne révélation, où l'insuffisance des sacrifices lévites était si souvent reconnue, parce qu'il n'était pas à supposer que Dieu eût donné pour toujours une religion qu'il représentait lui-même comme imparfaite.

4° Fallut-il néanmoins des avertissements plus formels ? Il n'en manqua point de cet ordre. Dieu prédit quelquefois de la façon la plus positive qu'il donnerait à quelque heure une alliance tout autre, à divers égards, que celle dont Moïse avait été le médiateur. Rien à cet égard de plus net et de plus précis que ce qu'il en disait par Jérémie (*Jérém.*, XXXI, 31, 32) : *Voici les jours viennent, dit l'Éternel, que je traiterai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, non selon l'alliance que je*

traitai avec leurs pères, etc. Conclusion peut-elle être plus juste que celle que saint Paul tire de ces paroles (*Hébr.* VIII, 13) ? *En disant une nouvelle alliance, il envieillit la première. Or ce qui devient vieux et ancien est près d'être aboli.*

5° Il n'y eut pas moins d'évidence dans les oracles (*Isa.*, XI, 10 ; XIX, 19, 24 ; *Mich.* IV, etc.) qui prédirent la vocation des Gentils, et qui par conséquent annoncèrent un temps (*Malac.*, I, 11) où l'on offrirait un encens pur en tout lieu; ce qui était absolument impossible sous l'ancienne loi, qui restreignait au temple de Jérusalem la possibilité du culte lévitique.

6° Mais enfin si quelque chose aurait dû être capable de frapper les Juifs et de leur faire tout à fait ouvrir les yeux, c'est le triste état de leur ville et de leur nation depuis la prédication de l'Évangile et l'établissement de l'Église chrétienne. S'il y eut quelque obscurité dans les oracles, la Providence ne l'a-t-elle pas entièrement dissipée par une révolution si terrible en elle-même, et qui met ce peuple infortuné absolument hors d'état de remplir les principaux devoirs de leur loi cérémonielle, ni de distinguer la race sacerdotale d'Aaron, ni de connaître même la suite généalogique, ou de leurs lévites, ou du Messie lui-même. s'il était encore à venir (1). En vain se vantent-ils quelquefois, tantôt que les dix tribus subsistent encore quelque part dans le monde, ou que les arbres généalogiques des lévites et du sang royal de David se sont aussi conservés; et tantôt qu'Élie, qui précédera le Messie, en doit constater le sang et les droits. Ce ne sont là certainement que des chimères destituées de toute apparence.

L'objection tirée de divers endroits de l'Écriture, où l'éternité est attribuée à l'obligation de divers rites du Lévitique, est beaucoup plus spécieuse. Mais (2) comme un très-savant homme y a déjà répondu d'une manière très-forte, il me sera permis d'y renvoyer le lecteur.

SECTION XI.— *Les exemples de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs premiers prosélytes, qui se conformèrent au culte lévitique, ne sont point du tout incompatibles sur ce sujet avec la doctrine chrétienne.*

Puisque la loi cérémonielle n'avait été donnée qu'à temps et devait être abolie à quelque heure, il est très-naturel de penser que cette abrogation appartenait à l'autorité du Messie. Fondés là-dessus, les Juifs prétendent qu'en admettant même *Jésus de Nazareth* pour le *Christ* promis par les oracles, le culte lévitique n'a pas été légitimement abrogé parmi les chrétiens; parce que, d'un côté, l'ordre ne s'en trouve dans aucun des quatre Évangiles, et que, de l'autre, ce même *Jésus*, ses apôtres et leurs premiers prosélytes se soumièrent respectueuse-

(1) R. Isaac Chizuk Emunah, cap. VIII, pag. 105, 106, 107.

(2) Voy. tom. I, de cette *Défense*, etc. *Démonstrat. du Messie*, par l'évêque Kidder.

(1) Maimon. de fund. Leg. c. IX, 5; Abrabanel, de cap. fid., cap. XIII; Hornbeek cont. Jud., lib. VII, c. 1.

ment à ce culte. Qu'est-ce là pourtant qu'une indigne et frivole chicane ?

Dire que Jésus-Christ n'insinua pas lui-même, pendant son ministère, l'abrogation prochaine de la loi rituelle, c'est assurément vouloir, ou s'en imposer à soi-même, ou en imposer aux autres. Si le dessein du fils de Dieu n'eût pas été, pendant les jours de sa chair, de préparer les voies à cette grande révolution, se serait-il exprimé comme il le fit en quelques rencontres ? Tantôt il réduit tout l'essentiel de la religion pratique à la foi et aux mœurs. Tantôt il déclare (*Matth.*, XV, 10-20) que *ce qui souille l'homme n'est point ce qui entre en lui, mais ce qui en sort*. Tantôt il annonce (*Jean*, IV, 20-24) sans obscurité que le temps vient où l'on n'adorera plus ni dans Jérusalem, ni sur Gêrîzim, parce que Dieu étant Esprit, les vrais adorateurs le doivent adorer en esprit et en vérité. S'il ne s'expliqua pas d'une façon plus claire, s'il se conforma même au culte cérémoniel, et s'il voulut que ses disciples immédiats s'y conformassent, la raison s'en présente d'abord d'elle-même : le temps du changement n'était point encore venu. Le règne des types dut subsister jusqu'à ce qu'ils fussent tous remplis par la mort, par la résurrection du Sauveur et par l'établissement actuel d'une église commune à tous les peuples. Avant tout cela, le cérémoniel mosaïque subsistait dans toute sa force, et dut être religieusement respecté. Jésus-Christ dut même s'y soumettre pour remplir les grandes fins de son ministère. Etant venu (*Gal.*, III, 13) pour nous racheter de la malédiction de la loi, (*Gal.*, IV 4, 5), il dut être soumis à la loi. Les apôtres, nés juifs et chargés, par les termes de leur commission, de porter aux Juifs la première parole de l'Evangile, se virent longtemps engagés, et par les principes de l'éducation, et par toutes les raisons de prudence à ne pas négliger les rites de leurs pères. Leurs premiers prosélytes, sortis comme eux de la nation juive, se trouvèrent dans les mêmes dispositions et s'y crurent même autorisés, pendant que le temple de Jérusalem subsista. L'abrogation de la loi cérémonielle ne devint proprement nécessaire qu'à la vocation des Gentils. Alors Dieu (*Act.*, X, 10-13, 28-36) la révéla en vision à S. Pierre, en faveur de Cornille. Mais les apôtres reconurent (*Act.*, XV, 7, 11) qu'un joug, que ni eux ni leurs pères n'avaient pu porter, ne devait pas être imposé à des peuples pour lesquels il n'était point praticable. Alors ils prêchèrent (*Colos.*, II, 14) que l'obligation des ordonnances était entièrement abolie, ayant été attachée à la croix : et lorsque le temple eut été réduit en cendres, il n'y eut plus de doute que la Providence n'eût elle-même interdit à jamais le culte qui y était attaché.

SECTION XII. — Enfin les oracles qui promettent le rappel des Juifs ou qui semblent le promettre ne prouvent point du tout la prétendue éternité de la loi rituelle.

La dernière ressource des Juifs pour établir l'éternité de la loi cérémonielle est de

dire, qu'après la triste dispersion sous laquelle ils gémissent, et lorsque la Providence les aura rassemblés dans la tranquille possession du pays de leurs ancêtres, ils y auront le même temple, le même sacerdoce et par conséquent le même culte lévitique. Peut-être que l'espérance de ce rappel n'est pas aussi sûre qu'ils se l'imaginent. Bien des gens ont cru sur ce qui s'en trouve au XXX du *Deutéronome* comparé avec le XXXII de *Jérémie* et I de *Néhémie*, que les prédictions, sur lesquelles ce peuple se fonde, ne regardaient que son retour après la captivité de Babylone. Accordons-leur pourtant de bonne grâce ce qu'ils veulent (1) que ces oracles leur donnent juste lieu d'espérer que leurs malheurs présents, commencé par les armes romaines, et continués depuis tant de siècles, doivent finir à quelque heure et finiront même par un rétablissement dans leur ancienne patrie. Voilà tout ce qu'ils en peuvent conclure de plus flatteur : et ce qu'ils y ajoutent, du temple, du sacerdoce et de l'ancien rituel, n'est qu'un jeu de leur imagination prévenue. Car, outre que, dans leur propre système, ce rétablissement qu'ils attendent doit se faire sous la conduite du Messie, et qu'il ne peut y avoir d'autre Messie que celui des chrétiens, ainsi que nous l'avons prouvé ci-dessus; outre cela, dis-je, en jetant les yeux sur l'endroit du *Deutéronome*, sur lequel leur espérance est principalement appuyée, nous n'y voyons rien qui favorise la notion de l'éternité de la loi rituelle, ou nous y voyons plutôt le contraire. Voici ce qu'y dit Moïse (*Deut.*, XXX, 6) : *L'Eternel, ton Dieu, circonciera ton cœur et le cœur de ta postérité, afin que tu aimes l'Eternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, afin que tu vives*. Si la circoncision du cœur marque quelque chose par rapport à la nature du culte, qui doit être celui d'Israël rétabli dans la Palestine, n'est-ce pas visiblement l'institution du spirituel substitué au typique ? Moïse ajoute (*Ibid.*, V, 7), et *L'Eternel, ton Dieu, mettra toutes ces exécration-là du serment que vous avez fait, sur les ennemis et sur ceux qui le haïssent, lesquels l'auront persécuté*. Si le Jésus que nous adorons est véritablement le Messie, ainsi que tout nous le persuade, ces ennemis des Juifs pourront-ils être les vrais membres de l'Eglise chrétienne ? Cela ne se peut, puisque les Juifs eux-mêmes seront alors chrétiens comme nous. Enfin Moïse dit (*Ibid.*, 8) : *Ainsi tu retourneras et tu obéiras à la voix de l'Eternel, et tu feras tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui*. N'entendre ces commandements que de la loi cérémonielle ou prétendre qu'elle y doit être nécessairement comprise, c'est, ou une erreur grossière ou une pure pétition de principe. Saint Paul a décidé que, par ces commandements prescrits par Moïse, a été décrite (*Rom*, X,

(1) C'est ainsi que les Juifs entendent *Deut.* XXVIII, XXIX et XXX; *Isa.* XI, 10, 12; XXXIV, XXXV, XLIII, 1-6; LX, 10, 11; LXVI, 20; *Ezech.* XXXIX, 25, etc.; *Abd.* 17, etc.

6) *la justice qui est par la foi* : et qui peut le nier, s'il est évident, comme le dit cet apôtre, que (Rom., X, 4) *Christ était la fin de la loi pour le salut des croyants*? Enfin les Juifs nous donnent eux-mêmes gain de cause, lorsqu'ils confessent d'un côté (1) que le Messie *lui rendra purs et sans péché*, ce qui suppose nécessairement que sous son règne les purifications légales et les sacrifices seront désormais inutiles; et de l'autre (2), que sous ce règne heureux il ne restera plus de sacrifices que ceux de *louange et d'actions de grâces*. Peut-on dire avec plus de précision qu'alors le culte lévitique ne doit plus subsister?

SECTION XIII. — *Les Juifs retournent sans raison l'argument d'insuffisance contre le sacrifice de la croix, sous prétexte qu'il n'a pas affranchi les hommes de la mort temporelle.*

Nous avons remarqué, dans notre IX^e section, que les Juifs, pressés par les preuves sensibles que les chrétiens allèguent, de l'imperfection des sacrifices ordonnés par la loi de Moïse, prétendent rétorquer ces preuves contre celui de la croix. Un célèbre rabbin (3) avance, par voie de démonstration logique, que *La mort de Jésus-Christ, n'ayant été que temporelle, n'a pu, de droit, détruire la mort éternelle et spirituelle des hommes; et qu'il paraît, de fait, qu'elle ne les a pas même rachetés de la mort temporelle, puisqu'ils y sont encore assujettis, comme ils l'étaient auparavant*. Une objection de cette importance, nous ayant paru digne d'une attention singulière, nous l'avons à dessein détachée de sa place naturelle, pour l'examiner ici dans une juste étendue.

Le raisonnement du rabbin a deux parties. Une première regarde la mort *éternelle et spirituelle*, dont il prétend que la destruction n'a pu être opérée par la mort *temporelle* de Jésus-Christ. Est-ce pourtant de la part d'un Juif que nous devons attendre une difficulté de cette nature? La doctrine des gens de sa religion diffère-t-elle essentiellement de la nôtre, sur la mort de l'âme et sur l'éternité des peines dans une autre vie? On y croit, comme nous (4), que l'homme tire de sa naissance des principes de mal qui le corrompent; que ces principes de corruption sont la cause originnaire de notre mortalité; que ce péché originel, conjointement avec le péché actuel dont il est la source, nous assujettissent à la peine, tant en ce monde qu'en l'autre. On y croit même (5) que cette mort *éternelle et spirituelle* doit être détruite par le Messie, en vertu de cet oracle d'Isaïe, *Il en-*

gloutira la mort en victoire. Quand on est dans ces sentiments, qu'y a-t-il, dans notre système, qui doive être susceptible d'insulte? Serait-ce l'efficace que nous attribuons à la mort de Jésus-Christ, à ne la considérer que comme *temporelle*? Mais, les Juifs n'attribuent-ils pas la même vertu à la mort de leurs victimes, au sang de leurs sacrifices propitiatoires et (1) aux souffrances mêmes des personnes mourantes?

Ceci mérite donc peu de nous arrêter : ce que nous ne saurions dire de l'autre article du raisonnement. Les écrivains sacrés du Nouveau Testament posent pour une vérité certaine que Jésus-Christ a *détruit la mort temporelle*; (2) S. Paul le dit en termes exprès : cependant les fidèles sont assujettis, comme autrefois, à la nécessité de mourir. Le rabbin prétend que cela ne devrait pas être, si la mort du Rédempteur des chrétiens eût satisfait pour le péché originel, et que l'efficace en eût été portée aussi loin que la faute d'Adam. Il n'y a pas même jusqu'aux *mahométans* (3), qui, se fondant là-dessus, n'insultent la doctrine chrétienne, parce qu'à leur avis la justice divine y punit encore après avoir été satisfaite, et fait payer la dette après avoir accepté la rançon.

Il est pourtant certain que ces adversaires, ou mieux instruits, ou plus équitables, s'exprimeraient d'une manière moins injurieuse pour l'Évangile et trouveraient que, de fait, cet Évangile est parfaitement d'accord avec lui-même. Leur illusion n'est appuyée que sur le sens trop étendu qu'il leur a plu de donner à l'expression de S. Paul. Lorsque cet apôtre a dit que Jésus-Christ a *détruit la mort*, ils se sont mis en tête que cela devait s'entendre d'une *destruction actuelle*, et ne pouvait s'entendre autrement. Plus versés dans le style de nos Écritures, ils auraient vu que S. Paul emploie ici un terme (καταργήσασθαι), dont il se sert souvent ailleurs pour exprimer, non la *cessation* d'une chose, mais celle de son usage et de ses effets; parce que cet usage et ces effets, ne subsistant plus, on peut dire qu'à cet égard la chose ne subsiste plus elle-même. Lorsqu'il dit que (I Cor., II, 6) *ce siècle et les princes de ce siècle sont détruits* par la sagesse *prêchée entre les parfaits*, sa pensée n'est pas, à coup sûr, que, par la prédication de l'Évangile, Dieu eût détruit actuellement tout ce qu'il y avait de considérable dans le monde juif et dans le monde païen. Il a simplement voulu dire que Dieu en avait rendu la haine impuissante, et les efforts inutiles. Sans multiplier les exemples (4), que nous citons ci-après, il s'ensuit de cette signification du mot employé dans son Épître à *Timothée*, que S. Paul n'a nullement eu dessein d'établir que Jésus-Christ se soit pro-

(1) R. Isaac. Chiz. Emunah. cap. IV, p. 46; VI, n. 14; VII, p. 97; XLII, p. 539.

(2) Voy. Raym. Mart. Pug. Fid., part. III, dist. III, cap. 12.

(3) Jac. Aben Amram. Porta Veritat. N. 951, 952, 955. (4) Bereschit Râbba, Massoscheck Sneca. Midrasch. Theh. et Koholeth. apud Ray. Mart. Pug. Fid., p. 3, dist. 2, cap. 6, n. 2, 7, 8; Voisin. Observ. in e. VI Galat. de Arcan. Cath. Verit. l. VI, cap. 5, 6, 7.

(5) Galat. lib. VI, cap. 4, 11; Raym. Mart. P. Fid., p. 3, dist. 2. c. 8; Voisin. obs. in procinium Raym., p. 140.

(1) Buxtorf. Syn. Jud. cap. XXXV, pag. 499; Joseph. de Macchab., c. 6.

(2) II Tim. I, 10.

(3) Achmet Ben Abdalla, Mohammedica, pag. 24, 25; Altdorf. 1700.

(4) Rom., IV, 14; VII, 2, 6; I Cor., XIII, 8, 10, 11; II Cor., III, 7, 11, 15, 14; Gal., V, 4.

posé, dans sa mort, de nous affranchir de la nôtre : et cela paraît avec d'autant plus de clarté, que cet apôtre déclare très-positivement ailleurs (*Hébr.*, IX, 27) qu'il est ordonné à tous les hommes de mourir une fois, et que (*I Cor.*, XV, 26) le dernier ennemi qui doit être détruit, c'est la mort. Selon cet apôtre, la mort temporelle des hommes n'a donc été détruite, par le sacrifice de Jésus-Christ, qu'en tant que ce sacrifice en a changé les effets et les suites ; qu'en tant qu'il lui a ôté tout ce qu'elle avait d'épouvantements et d'horreur ; qu'en tant qu'il l'a convertie en source féconde et certaine de consolations et de joie. Il ne reste plus qu'à savoir si la mort du Sauveur a produit cet heureux changement : et quelle possibilité de négative ou de doute y aura-t-il là-dessus, pour peu que l'on daigne peser les trois états successifs du genre humain, dans l'innocence, après sa chute et sous l'Évangile ?

Dans l'état d'innocence l'homme devait être immortel, s'il eût persévéré dans son intégrité primitive. Ce que *S. Paul* en dit est si clair, qu'il n'y reste pas la moindre équivoque. *Par un seul homme*, dit-il (*Rom.*, V, 12), le péché est entré au monde, et par le péché la mort. Ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. C'est donc le sentiment de cet apôtre, qu'*Adam* pouvait ne pas mourir et n'aurait jamais pu mourir, s'il n'avait jamais péché.

L'homme tombé, au contraire, ne put que mourir, et dut nécessairement mourir à quelque heure, parce que (*Rom.*, VI, 23) les gages du péché c'est la mort. En attendant l'exécution finale de cette redoutable sentence, elle s'exécuta par anticipation dans les maux sans nombre, et de toutes les sortes, auxquels la vie humaine se trouve exposée. Le corps, enfin, retournant à la poudre, y dut demeurer éternellement, sans qu'il restât naturellement, ni espérance, ni possibilité de retour. Une seconde mort était alors préparée à l'âme, qui ne sortait du corps que pour être éternellement abandonnée aux remords et aux peines. Telle fut l'affreuse complication de misères, tant spirituelles que corporelles, qu'*Adam* s'attira par sa désobéissance, et (1) que l'Écriture comprend sous le nom général de mort.

Mais sur quel pied en sont à présent les choses sous l'Évangile ? L'homme, rétabli par la grâce de Dieu, dans tous les privilèges de la plus pure innocence, a l'attente certaine d'une résurrection pour son corps et d'une éternelle félicité pour les deux parties de lui-même glorieusement réunies. Cette espérance suppose évidemment que le fidèle glorifié ne pourra plus ni pécher, ni mourir ; ce qui met son bonheur au-dessus de celui d'*Adam* innocent, qui put devenir pécheur et mortel, comme il le devint en effet. La même considération nous apprend aussi que le temps de la félicité souveraine ne peut être en deçà du sépulcre, puisque l'impeccabilité

ne convient point à un état d'épreuve, et ne fut pas même accordée à nos premiers parents, sortis si heureux et si saints de la main du Créateur. De là il résulte enfin que la dissolution, à temps, de notre corps, qui n'est plus pour nous qu'un sommeil, est même le prélude et l'instrument de notre bonheur éternel.

Sur ce court et fidèle exposé des espérances chrétiennes, dont la résurrection de Jésus-Christ a été le gage et la preuve, ne doit-on pas avouer que ce divin Rédempteur, par son sacrifice, a détruit la mort, dans le sens le plus noble que l'homme pouvait s'en promettre, et de la seule manière que la chose était praticable ?

SECTION XIV. — Avec aussi peu de raison, les Juifs trouvent mauvais que nous attribuions à Jésus-Christ la manifestation d'une éternité glorieuse.

Avant que d'aller plus loin, nous avons encore une autre objection des Juifs à lever. Ceci regarde la section VII, où nous avons dit que Jésus-Christ a perfectionné la loi morale de *Moïse*, en ce qu'il a donné à l'obéissance des hommes des motifs plus grands et plus forts qu'elle n'en avait reçu du législateur des Hébreux. On aura facilement compris que, entre autres choses, nous voulions parler du bonheur éternel que l'Évangile nous fait espérer dans la vie à venir. On sait aussi que les apôtres, et singulièrement *S. Paul*, ont attribué la manifestation de cet avantage au ministère de Jésus-Christ, qui, en détruisant la mort (*II Tim.*, I, 10), a mis en lumière la vie et l'immortalité par l'Évangile. Ceci déplait aux Juifs, qui soutiennent que, sous l'ancienne économie, les saints crurent et attendirent les récompenses de l'éternité, d'où ils se croient en plein droit de conclure que cet objet de la foi n'est pas dû à la révélation des chrétiens. Prétendre en effet qu'il fut inconnu avant l'apparition de notre Sauveur, c'est porter la chose à une extrémité, qui n'est pas moins injurieuse à la sagesse et à la bonté de Dieu qu'à la dispensation mosaïque. Il faut donc nous expliquer plus clairement là-dessus, et cela nous engage à faire trois choses : 1° Nous devons montrer, qu'avant et sous la loi, plusieurs moyens concoururent à établir la connaissance d'une autre vie et des récompenses que la piété devait y attendre. Ensuite, il faudra examiner pourquoi la loi de *Moïse* ne promit expressément à l'obéissance des hommes que des biens temporels. Et nous verrons enfin en quoi l'Évangile est à cet égard, supérieur aux dispensations précédentes.

1° Avant et sous la loi les hommes eurent divers moyens qui les instruisirent de la certitude d'une autre vie et des récompenses que la piété devait y attendre. De ces moyens, les uns furent communs à tous les peuples, et les autres appartenirent à la partie du genre humain qui posséda les lumières d'une révélation.

Nous mettons au rang des premiers, tant

(1) R. Isaac, Chiz. Emun. lib. I, cap. 11.

Je diverses idées que nous fournit là-dessus une étude attentive de notre nature, du monde, et des choses humaines, les preuves, que la raison nous suggère, de l'immatérialité de notre âme, le désir ardent de l'immortalité, qui se fait vivement sentir dans le cœur de tous les hommes, le consentement universel de tout ce qu'il y eut jamais dans le monde, de plus vertueux, et de plus éclairé, la confusion qui règne actuellement sur la terre, et dont le phénomène ne peut être concilié avec les perfections de Dieu, qu'en recourant à un jugement final, qui, par cela même, devient nécessaire. Ces considérations, dis-je, plus ou moins approfondies, répandirent cette persuasion dès les premiers siècles et parmi toutes les nations.

À l'aide d'une révélation, cette voix de la raison n'en devint sans doute que plus forte et que plus évidente. L'histoire sainte de l'ancienne économie en fournit un grand nombre de preuves qui n'ont rien d'équivoque. On y voit une longue suite de saints, dont la conduite serait inexplicable, s'ils n'eussent eu d'espérance qu'en cette vie, et que leur fin n'eût rien vu au delà du tombeau. Disons-le avec *S. Paul*, dans un chapitre où il a recueilli plusieurs de ces illustres exemples (*Hebr.*, XI, 13) : *Tous ceux-ci sont morts en la foi, sans avoir obtenu les promesses ; mais ils les ont vues de loin, crues et saluées, et ils ont fait profession qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.*

Que si l'on demande, après cela, de quelle manière la révélation fortifiait alors l'attente d'une autre vie, nous croyons pouvoir en indiquer quelques-unes. Nous y trouvons d'abord les rayons de grâce, que Dieu fit luire aux yeux de l'homme pécheur, dans la promesse qu'il fit à nos premiers parents et dans l'institution des sacrifices, parce que la simple possibilité d'une réconciliation avec lui faisait renaitre l'espoir d'un avenir plus heureux. Ajoutons à ceci la promesse que (*Gen.*, XV, 1) Dieu fit au patriarche *Abraham*, qu'il serait sa très-grande récompense (*Gen.*, XVII, 7) et son Dieu, comme celui de sa postérité : expressions visiblement trop grandes, pour se borner à ce que Dieu fit pour ce saint homme et pour ses descendants pendant plusieurs siècles. Remarquons aussi que ces mêmes expressions, répétées (*Lév.*, XIX, 2, 3, 10, 25, 31, 34, 36 ; XXVI, 12, etc.) dans la loi de *Moïse*, ne pouvaient naturellement qu'y présenter les mêmes idées. On doit enfin observer que dans une alliance qui, dans son tout, était figurative et typique, il n'y avait ni sacrifices, ni rites, ni promesses qui, sous l'enveloppe du temporel, ne servissent à élever l'esprit aux choses célestes.

2^o Mais, alors, on cherche pourquoi les termes formels et précis de la loi de *Moïse* ne promettaient à l'obéissance des hommes que des bénédictions temporelles ? Deux raisons s'en présentent, en quelque façon, d'elles-mêmes : l'une tirée de l'un des buts principaux de l'ancienne économie, et l'autre du caractère particulier de la nation à qui la faveur en fut accordée.

Les écrivains les plus judicieux d'entre les Juifs conviennent que, parmi les grandes fins que Dieu se proposa dans l'établissement de la dispensation mosaïque, ce n'en fut pas une des moins considérables que celle (1) d'opposer une digue puissante à l'idolâtrie dont les enfants d'Israël s'étaient laissés infecter pendant leur séjour en Égypte, et couraient encore risque de contracter l'infection dans le commerce de leurs voisins, dans la Palestine. Le législateur des Hébreux (2) l'insinua souvent lui-même, et diverses choses dans ses écrits et dans ses lois, ne permettent pas d'en douter. À cela tendait le principe fondamental d'un seul Dieu créateur, dont le culte n'admettait point l'association du soleil, des planètes et de toute autre divinité subalterne. À cela tendaient aussi tant de rites, dont les uns étaient directement opposés à ceux des idolâtres, et dont les autres n'en étaient empruntés ou retenus, qu'avec des changements qui les rendaient fort différents. Or, comme le polythéisme attachait l'espérance de tous ses succès dans les affaires du monde, à la pratique d'un certain rituel à l'honneur de ses faux dieux, rien ne pouvait être plus efficace pour prévenir le polythéisme, que d'attacher singulièrement ce succès, dans les choses du monde, à l'obéissance que le vrai Dieu voulait que l'on rendit à ses lois.

Si d'ailleurs l'on considère attentivement le caractère singulier du peuple avec lequel Dieu contracta par *Moïse*, on sentira combien cet arrangement était convenable et même nécessaire. Ce peuple était grossier et charnel dans ses inclinations et dans ses idées. Une religion simple et spirituelle était au-dessus de sa portée, il en était incapable. Il lui fallait un culte chargé de cérémonies, qui le tinsent sous un joug extérieur et pénible. La même raison voulut aussi qu'on ne lui présentât que des motifs temporels ; et nous ne saurions mieux exprimer la chose que par la comparaison de saint Paul, qui nous fait envisager ce peuple (*Gal.*, IV, 1), lorsqu'il reçut la loi, sous l'image d'un héritier qui est encore dans l'enfance. Que les Juifs ne trouvent point ceci mauvais, venant de la part d'un chrétien : il n'y a rien, dans le fond, que nous ne puissions justifier par les écrits qu'ils respectent ; et, sans en multiplier les preuves, nous les prions de juger eux-mêmes si le langage de *Maimonides* ne revient pas à ce que nous avons dit (3). *La loi remarque*, dit cet illustre rabbin, que (*Exode*, XIII, 17, 18) *Dieu conduisit Israël, non par le chemin du pays des Philistins, quoique celui-là fût le plus court, parce que Dieu dit, de peur que le peuple ne se repente lorsqu'ils verront la guerre, et qu'ils ne s'en retournent en Égypte ; mais Dieu fit tourner le peuple, par le chemin du désert, vers*

(1) *Maimon. More Nev.*, p. 5, c. 29, ad loc. *Abarbanef Exord. Comm. in Levit.* c. IV, de *Fine sacrificiorum*.

(2) *Exod.* XXIII, 24, 52 ; XXXIV, 15 ; *Levit.* XVIII, 2, 24, 27, 50 ; XX, 25 ; *Deut.* VI, 14 ; XII, 50, 51 ; XXI, 16, 17.

(3) *Maimon. More Nev.*, part. 5, cap. 32, pag. 453 ed. *Buxtorf*.

la mer Rouge. Ainsi donc que Dieu les détourne du chemin qui les menait directement au lieu où il se proposait de les conduire, afin de prévenir un inconvénient que leur nature ne leur permettait pas de soutenir d'une autre manière, et voulant parvenir à sa première intention par la seconde; de même il a tempéré ses lois, pour éviter certaines choses dont nos âmes n'étaient point capables, afin que, par cet expédient, nous paraissions enfin arriver au but principal qu'il se proposait, qui était de nous donner de justes idées de ce qu'il est lui-même, et de nous détacher efficacement de l'idolâtrie.»

3^o Nous reconnaissons néanmoins que si, d'un côté, la loi de Moïse, entendue rigoureusement au sens littéral, bornait les récompenses et les châtimens à ce monde, de l'autre, elle excluait si peu la connaissance et l'attente d'une vie à venir, qu'elle y élevait même l'esprit sous l'enveloppe de ses types et de ses emblèmes. Mais aussi deux choses nous paraissent très-évidentes : la première est que la foi d'une éternité à venir ne dut point son origine à cette loi mosaïque; et la seconde, que nous en avons toute l'obligation à Jésus-Christ et à son Evangile, tant par voie de cause que par voie d'entière manifestation.

La promesse d'un Rédempteur ayant été donnée à nos premiers parents (*Gen.*, III, 15) immédiatement après leur chute (*Rom.*, III, 21; *Ephés.*, I, 4, 5; *Col.*, I, 26, 27; *II Tim.*, I, 9, 10; *I Pier.*, I, 10, 11, etc.) le Messie a été le grand objet de toutes les dispensations de Dieu envers les hommes, depuis l'origine des siècles. Il a été de tout temps (*Hebr.*, XIII, 8) l'unique sauveur du genre humain, et dès qu'il y eut sur la terre une Eglise (*Act.*, VII, 38; *I Cor.*, X, 4, 9; *I Pier.*, III, 19, 20), ce sauveur en a été le médiateur, le docteur, le guide. En lui les afflictions de la vertu (*Hebr.*, XI, 26) furent toujours l'opprobre de Christ. En lui la promesse (*Gal.*, III, 17) faite à Abraham fut confirmée en Christ. En lui les anciens prophètes parlèrent (*I Pier.*, I, 11) par l'esprit de Christ qui était en eux. Disons-le, en un mot (1), avec les pères : l'Evangile existait en substance avant la loi, et tous les saints de l'antiquité, membres de la même Eglise, parvinrent au salut par le sang du même médiateur.

Il est seulement vrai que la déclaration ne s'en fit jamais ni d'une manière si ample ni d'une façon si solennelle qu'à la manifestation de ce Messie, et qu'à la prédication qui fut faite de son Evangile à tous les peuples (*Rom.*, XVI, 25, 26). Alors, pour le dire avec saint Paul, par la prédication de Jésus-Christ s'est faite la révélation du mystère qui avait été tenu dans les temps passés, mais qui est maintenant manifesté par les Ecritures des prophètes, suivant le commandement du Dieu éternel, afin qu'il y ait obéissance de foi parni toutes les nations, c'est-à-dire que la loi eut les types et les promesses, mais que l'Evan-

gile a eu l'accomplissement de l'un et de l'autre, ou, comme s'exprime saint Jean, que (*Jean*, I, 17) la loi a été donnée par Moïse, et que la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.

SECTION XV. — Les Juifs prétendent aussi contre toute équité que les écrivains sacrés du Nouveau Testament expliquent mal et appliquent encore plus mal les oracles de l'ancienne alliance qui regardaient le Messie.

On peut se souvenir de ce que nous avons observé dans notre VI^e section, que malgré l'évidence des preuves qui mettent la révélation chrétienne, en tant que divine, à l'égalité de celle de Moïse, ou qui, plutôt, donnent à la première une supériorité très-grande et très-marquée, les Juifs s'obstinent à lui refuser créance, parce qu'ils s'y croient autorisés par deux raisons principales; l'une, tirée de ce que l'Evangile affranchit les hommes d'une loi dont l'obligation devait être éternelle; et l'autre, de ce que les anciens oracles ne conviennent au Messie des chrétiens que par de fausses explications que les apôtres en donnèrent, ou que par des applications aussi fausses. Jusqu'ici nous nous sommes attachés à lever la première de ces deux difficultés, et nous croyons l'avoir fait de manière à contenter les esprits raisonnables. Il ne nous reste donc plus qu'à examiner la seconde; et c'est par là que nous finirons la défense de notre sainte religion contre les Juifs incrédules.

Ce qu'ils disent sur ce sujet revient en substance à ceci : Que les prédictions destinées à faire connaître le Messie (*Jud. ad Limb. Scrip.* 3, qu. 1, n. 2, 16, 19), devaient être si claires, que, dans leur accomplissement, il ne fût pas possible de s'y méprendre; ce que l'on ne saurait dire de celles qu'on entend de Jésus de Nazareth, ou qu'on lui applique; que plusieurs de ces prédictions ne sont même applicables que par la violence que l'on fait au sens littéral (*R. Isaac Chiz. Emun. lib.*, I, cap. 25, 28, 31, 36, 45; *lib. II*, cap. 2) et à la liaison du discours, que dans ces occasions (*Jud. ad Limb. Scrip.* 3, qu. 4, n. 1) on recourt arbitrairement, tantôt à un sens de figure, et tantôt à un sens spirituel et mystique; et qu'enfin on va même quelquefois jusqu'à prendre les mots dans un sens opposé à leur signification naturelle (*Ibid. qu. 1*, n. 2, 4, 8, 11; *qu. 3*, n. 2).

S'il fallait entrer dans tout le détail, que paraît d'abord exiger cette exposition abrégée, le champ serait trop spacieux; et d'ailleurs un savant auteur nous en a déjà épargné la peine (1). Nous croyons donc qu'il vaudra beaucoup mieux nous en tenir à quelques considérations générales sur la nature, l'usage et l'interprétation des prophéties, y ayant un égard singulier à celles qui ont pour objet le Messie. Nous les réduirons toutes aux quatre suivantes, qui feront chacune le sujet d'une section séparée. Nous

(1) Euseb. Démonst. Ev. l. I; Hieron. in Gal. V, et Eph. I; Origen. Philocal., cap. 1 et 9.

(1) Le Dr. Kidder, *Démonst. du Messie.*

ferons voir 1^o que *plusieurs de ces prophéties durent être obscures, et données de telle manière que l'on pût s'y méprendre*; 2^o que *cette obscurité n'empêchait point qu'elles ne servissent suffisamment aux fins pour lesquelles la Providence les destina*; 3^o que *les objections que font les Juifs contre l'application des anciens oracles à Jésus-Christ, sont destituées de toute solidité*; et 4^o qu'enfin *la preuve que nous tirons de ces oracles en faveur de Jésus-Christ est telle qu'un Juif ne la peut éluder.*

SECTION XVI. — *Plusieurs des prédictions qui regardaient le Messie durent être obscures et données de telle manière que l'on pût s'y méprendre.*

Pour peu qu'on soit versé dans la lecture des prophètes, et que l'on en ait étudié le style et le génie, on sait quelle est en général l'obscurité qui règne dans leurs prédictions, et les diverses sources qui l'y produisent. Le fréquent usage des figures les plus hardies, des paraboles allégoriques, des allusions à certaines circonstances de lieux, de personnes, de choses et de coutumes, qui ne sont que peu ou point connues, des transitions abruptes d'un sujet à l'autre, et du mélange perpétuel des objets : tout cela, dis-je, embarrasse et confond si fort les interprètes, que rien n'est moins surprenant que la diversité de leurs commentaires. Quelquefois on ne sait comment discerner le sens littéral de celui qui est figuré. Quelquefois on ne peut démêler avec certitude dans les paraboles les circonstances qui marquent de celles qui ne servent qu'à l'embellissement de l'image. Tantôt le prophète passe tout à coup d'un événement prochain à quelque autre très-éloigné (*Isa.*, VII, 10-18), revenant ensuite au premier. Tantôt il présente l'objet principal sous le nom (1) ou sous le caractère d'un autre qui n'en est que le type ou qui ne lui ressemble que par quelques endroits. Souvent encore, la même prophétie regarde tout à la fois (2) des pays, des personnes et des puissances de ce temps-là, comme d'autres qui, dans les siècles suivants se trouvaient chargés des mêmes crimes, ou en circonstances pareilles. Enfin on remarque que le prophète parle, tantôt en son nom, tantôt en celui du Seigneur, tantôt en tierce personne; et qu'en bien des rencontres il désigne toute l'Eglise ou tout un peuple sous l'image d'un seul particulier.

A ces observations, qui regardent en général toutes les prophéties, ajoutons-en quelques-unes en particulier sur les oracles qui concernaient le *Messie* et son règne. L'obscurité n'était pas moins nécessaire dans ces derniers qu'elle ne le fut dans les autres.

1^o Le goût de la parabole et de l'allégorie est dicté par la prudence, lorsqu'il s'agit de

donner des leçons ou des avis qui peuvent déplaire. Les sages de l'Orient s'en servirent familièrement dans cet esprit, et Notre-Seigneur y recourut, lorsque parlant aux troupes (1), il voulut leur faire pressentir la catastrophe tragique dont la nation juive était menacée. La même méthode convint nécessairement aux anciens prophètes, dans celles de leurs prédictions, qui eurent pour objet le libérateur à venir, la nature de son alliance et les suites de sa manifestation. Si ces prédictions eussent annoncé clairement, sans ombre et sans ténèbres, la vocation des Gentils, l'admission de tous les peuples aux privilèges restreints par la loi, à l'Israël selon la chair; la rejection que les *Juifs* feraient du Sauveur, leur incrédulité, leurs malheurs, la destruction de *Jérusalem* par les *Romains*, et tant d'autres choses semblables qui ne pouvaient que déplaire souverainement à la nation, il est évident qu'elle n'aurait pris aucun soin de conserver des oracles (2) qui n'auraient servi qu'à la couvrir de confusion dans tous les siècles, et qu'elle aurait mieux aimé les faire périr que de fournir ces armes à ses ennemis contre elle-même.

Remarquons 2^o que dans la nature même des choses, les oracles qui regardent le *Messie*, ne purent qu'être couverts d'une obscurité fort grande, à cause de l'extrême diversité des figures qui durent nécessairement y entrer. Tout dans ce *Messie* devait être grand, extraordinaire, inouï : prophétie infiniment supérieure à toute autre; sacrificateur où le sacrificateur, étant lui-même la victime, devait faire l'expiation de tout le genre humain; royauté qui, sans être de ce monde, devait s'étendre sur toutes les nations; effets ineffables de tous ces offices que l'élévation et que la nouveauté de ces objets, si magnifiques, en durent mettre dans la peinture. La pompe des images, la singularité des expressions, la sublimité des idées, tout concourait à rendre ténébreuses des prédictions où il s'agissait de dire, dans la langue des hommes, des choses si surnaturelles.

Il est certain aussi 3^o que les trois offices du *Messie*, de même que ses deux avènements, contribuèrent inévitablement à rendre les oracles obscurs. Le *Messie* devait être prophète et sacrificateur de même que roi. Tout cela convenait essentiellement à son ministère. Mais l'exercice de ces fonctions demandait des arrangements tout à fait singuliers, tant pour l'ordre des choses que pour les choses mêmes. En qualité de prophète, quoique supérieur à tous les autres, il devait avoir le sort commun des prophètes, être, comme eux, exposé au mépris et aux mauvais traitements d'une nation qui persécuta tous ceux que Dieu lui avait envoyés (*Act.*, VII, 52). En qualité de sacrificateur, il devait répandre son propre sang, pour

(1) *Isa.* XLIII, XLIV, XLIX; *Jer.* XXX, 9; *Ezech.* XXXIV, 25, 24; XXXI, 24, 25; *Ilos.* III, 5; *Mal.* IV, 5. Comparez *Matth.* XI, 14; XVII, 10, 15, avec *Isa.* I, 10.

(2) *Isa.* XIV, 18-23; XXXIV, 5-8; *Ps.* LX, LXVII, LXXXIII, CVIII, CXXXVII; *Voy.* Tertull. ad *Jud.* [prob. *Nat. Caris.*, et Buxtorf. *Syn. Jud.* cap. 5, 16, 56.

(1) *Matth.* XXI, 33, 41, 43, 46; XXII, 2-7; *Luc.* XIX, 12, 27, 47, 48.

(2) *Voy.* *Crisost.* t. VI, orat. 63, 64, ed. Sav.; *Euseb. Dém. Evang.* p. 201.

faire l'expiation des péchés. En qualité de roi, cette partie de ses charges ne pouvant avoir entièrement lieu qu'à la suite de la prophétie et du sacerdoce (Ps. XXII; Isa., LIII, etc.), il ne devait être *souverainement abaissé* (1), de sorte que ce ne devait être aussi que dans un second avènement que sa gloire serait entièrement manifestée. Lors donc que l'on considère, que les prophéties avaient à offrir le même objet sous des faces si diverses, et que quelquefois une seule et même prophétie les avait en vue, ne concevoit-on pas aisément que la plus grande obscurité ne pouvait pas y être évitée? Si les Juifs daignaient faire attention là-dessus, ils ne feraient pas les deux fautes qui les préviennent avec tant d'injustice contre la religion des chrétiens : je veux dire que, d'un côté, ils ne s'opiniâtraient pas si fort à n'envisager que la royauté du Messie, indépendamment de sa prophétie et de son sacerdoce; et que de l'autre, ils n'exigeraient pas de nous des preuves de cette royauté, que le temps ne nous permet pas encore d'en donner, puisqu'il est encore à venir.

Il résulte enfin 4^e des divers états par où devait passer le Messie que les prédictions n'en pouvaient être qu'obscurées, à cause de l'espèce d'opposition qui devait y régner. Tantôt ce Messie devait être un *Serviteur* (Isa., XLII, 1), *méprisé et rejeté* (Isa., LIII, 3), *battu et affligé* (Ibid., 4), *sans forme et sans apparence* (Ibid., 2), *le méprisé des hommes* (Ps. XXII, 7), *le rebut du peuple, un ver et non pas un homme, la proie de ses ennemis, et retranché de la terre des vivants* (Isa., LIII, 8). Tantôt il devait être le *plus beau des enfants des hommes* (Ps. XLV, 2), le *Seigneur assis à la droite de Dieu* (Ps. CX, 1), le *Dieu dont le trône dure à toujours* (Ps. XLV, 6), le *Seigneur dont le nom est admirable par tout le monde, etc.* (Ps. VIII, 1). Était-il donc possible que la réunion de tant de traits, en apparence contradictoires, dans la même personne, ne formât pas un nuage épais et de grandes ténèbres?

SECTION XVII. — *Quelque obscurité qu'il y eût dans les oracles qui regardaient le Messie, ils furent suffisants pour remplir les desseins de la Providence.*

Les anciens oracles qui regardaient le Messie durent être obscurs et ne purent que l'être. Nous venons d'en exposer les raisons. Cependant, ces mêmes oracles, couverts d'un côté de tant de ténèbres, furent accompagnés de l'autre d'un assez grand degré de lumière pour répondre aux vues de la Providence, qui était de préparer les esprits à la réception de ce rédempteur. On ne saurait s'en faire d'idée plus juste, que celle que nous en donne saint Pierre, lorsqu'il dit que la parole des prophètes fut comme une chandelle qui a éclairé dans un lieu obscur,

jusqu'à ce que le jour ait commencé à luire, et que l'étoile du matin se soit levée (Pier. I, 16). Pour justifier ceci, nous avons deux choses à faire. Nous examinerons d'abord à quelle fin Dieu donna en général les prophéties; et nous verrons ensuite si celles qui regardaient le Messie, eurent toutes les qualités qui étaient requises pour remplir en particulier la fin de leur destination.

Or il nous paraît, sur le premier article qu'en général Dieu ne révéla d'avance les événements considérables qu'il avait résolus dans son conseil, que pour donner de l'exercice à la foi des hommes, dans l'attente de ses promesses. Il était donc nécessaire pour cet effet que, dans toutes ces prédictions, il régnât un mélange constant de ténèbres et de lumière. Tout ne devait pas y être clair, parce qu'autrement la prophétie n'aurait en rien différé de l'histoire, et que la soumission des hommes aurait moins été un acte de foi que de vue. Tout aussi ne devait pas y être obscur, parce que de cette manière les hommes n'auraient pu y reconnaître les événements, ni même rien comprendre à la prophétie, quelque attention respectueuse qu'ils y eussent donnée.

Il s'ensuit 2^e que les oracles qui regardaient en particulier le Messie furent revêtus d'une clarté suffisante pour entretenir l'attente et la foi des siècles où ils furent donnés, si ce Messie y fut suffisamment caractérisé, pour être reconnu quand il paraîtrait sur la terre. Ceci posé pour incontestable, la suffisance de ces caractères de distinction pour les temps antérieurs à l'événement n'est-elle pas évidente? On ne saurait le nier sans l'absurdité la plus manifeste. Car s'il est vrai, comme le disait Zacharie (Luc, I, 70), que ce Sauveur avait été prédit *par la bouche des saints prophètes, qui ont été de tout temps*, et comme saint Pierre le dit après lui, *que tout autant qu'il y a eu de prophètes qui ont parlé, en ont aussi prédit les jours* (Act., III, 24); s'il est vrai, dis-je, que le Messie à venir fut l'objet général des anciennes prophéties, est-il permis, est-il possible de penser qu'un Dieu tout sage et tout bon eût voulu amuser le genre humain par une promesse illusoire? Et ne l'aurait-elle pas été néanmoins, si le Messie n'eût pas été désigné par des traits si propres et si marqués qu'ils devaient suffire pour le reconnaître?

Répondre à cela que les apôtres alléguèrent divers oracles obscurs, c'est se jeter dans l'écart; car, outre qu'ils n'en firent usage que selon l'esprit de la synagogue, tout accoutumée au sens spirituel et mystique; qu'ils produisirent aussi quantité de prédictions très-claires et très-précises; et qu'après tout, ainsi que nous l'avons vu dans la section précédente, l'obscurité est essentielle à toutes les prophéties: outre cela, dis-je, on doit observer que la preuve des apôtres se tira non d'un ou de quelques oracles qui, étant détachés, pourraient être équivoques à cause des ténèbres qui s'y trouvent mêlées, mais du concours de tous les ora-

(1) Luc. XXIV, 23, 26-43, 48; Phil. II, 7-11; Hebr. II, 10; X, 12, 13; 1 Pier. I, 11.

cles qui, dans leur réunion, se prêtent mutuellement la plus grande lumière, et ne peuvent convenir qu'au Messie.

Quoi qu'il en soit pourtant, ce que nous venons d'établir subsiste dans toute sa force. Toutes les notions que nous avons de la sagesse et de la bonté de Dieu persuadent que le Messie, promis dès l'origine du monde, dut être caractérisé d'une façon suffisante à le rendre l'objet de la foi dans tous les siècles qui en précéderent la manifestation. Cette foi, je l'avoue, n'eut pas alors le même degré d'évidence qu'elle a pu avoir depuis l'événement. Elle ne laissait pas d'être de la même nature et de la même nécessité, parce que, proportionnellement à la mesure de la révélation, elle était revêtue de tout autant d'évidence qu'il en suffisait pour ces temps-là. La raison en est claire : c'est que, comme Dieu n'exigea jamais des hommes l'impossible, le degré possible de leur connaissance dut être suffisant pour celui de leur foi. Lors, par exemple, que Dieu promit à nos premiers parents (*Gen.*, III, 15) que la semence de la femme briserait la tête du serpent, ils furent dans l'obligation de croire qu'un libérateur, né de femme, leur serait accordé à quelque heure : mais cela pouvait-il leur apprendre que ce libérateur sortirait (*Gen.*, XII, 3) du sang d'Abraham; ou qu'il en descendrait (*Gen.*, XLIX, 10) par la tribu de Juda; ou (*Isa.*, VII, 14) qu'il serait conçu dans le sein d'une vierge; ou tant d'autres choses qui ne purent absolument être connues que par des prédictions fort postérieures à la chute de l'homme? Il est donc bien vrai que la foi d'Adam et d'Eve ne vit ce grand objet, ni avec la même clarté, ni dans la même étendue que la nôtre le voit à cette heure; mais il n'est pas moins vrai aussi qu'elle dut leur suffire, puisqu'il n'était pas en leur pouvoir de porter plus loin leurs lumières.

Ne s'aperçoit-on pas en effet que la révélation qui regardait le Messie dut nécessairement être donnée à diverses reprises et avoir quantité de degrés successifs? Il fallut que l'une préparât à l'autre; et qu'ainsi les lumières, sur cet article, allassent toujours en croissant. Il en dut être de la promesse comme de l'accomplissement. L'accomplissement ne se fit que d'une façon graduelle, et ne put se faire autrement. Le Messie naquit avant que d'entrer dans l'exercice de son ministère; il prêcha sa doctrine avant que de s'offrir en oblation pour le péché; il mourut avant que de ressusciter, etc. La nature même des choses demandait que ce grand ouvrage se développât peu à peu, et que l'on n'en vît pas d'abord toutes les diverses parties. Il importait, par exemple, que la transfiguration ne fût connue du public qu'après la résurrection de Jésus-Christ. N'y eût-il pas les mêmes raisons d'ordre et de sagesse dans la distribution des oracles?

SECTION XVIII. — *Les objections des Juifs contre l'application des anciens oracles à Jésus-Christ sont destituées de toute solidité.*

Mais venons enfin au point capital de la dispute entre nous et les Juifs. Il s'agit peu réellement de savoir si les oracles doivent être moins clairs que l'histoire, ou si leur obscurité les rend inutiles jusqu'à ce qu'ils soient accomplies. On vient de voir que les difficultés que l'on fait là-dessus ne sont rien. La grande question roule proprement sur l'usage que les apôtres firent de ces oracles en faveur de leur maître, et que l'on prétend avoir été fort peu concluant. Cette prétention suppose donc clairement, d'un côté, que les premiers prédicateurs de l'Évangile entendirent du Messie des prophéties qui ne le regardaient pas; ou, de l'autre, qu'ils donnèrent un faux sens à celles qui le regardaient. Ainsi nous avons à prouver ces deux choses : 1° que les apôtres n'appliquèrent à Jésus-Christ que des oracles qui se rapportaient au Messie; et 2° qu'ils prirent ces oracles dans leur vrai sens, et dans leur construction naturelle ou admise.

I. Nous avançons d'abord que les apôtres n'appliquèrent à Jésus-Christ que des oracles qui se rapportaient au Messie; et nous ne concevons pas que l'on ose le contester lorsque l'on considère le succès de la première prédication de la doctrine chrétienne. Que l'on se rappelle cet objet, et l'on en jugera comme nous.

Nous ne répétons point ici ce que nous avons déjà remarqué ci-dessus, que le Messie avait été le grand objet de tous les prophètes, et que par le moyen des prédictions successives la lumière, en ce qui le regardait, alla toujours en croissant, à mesure que le temps de sa manifestation approcha. Mais on nous permettra de faire observer qu'il s'ensuit de là nécessairement que longtemps avant la naissance de notre Sauveur les caractères spécifiques qui devaient distinguer le Messie durent être fixes et connus parmi les docteurs de la synagogue. Car, y ayant alors déjà près de quatre cents ans que les Juifs n'avaient plus de prophètes, ils durent avoir toutes les prédictions qui caractérisaient le libérateur qu'ils attendaient, ou bien ils n'en eurent jamais qui pussent suffire.

Cependant comme ces prophéties étaient obscures, ainsi que nous l'avons reconnu, il est naturel de penser que les Juifs se firent (1) quelques règles pour distinguer des autres les oracles qui regardaient le Messie. Nous ne saurions bien dire à présent quelles furent ces règles : nous savons seulement qu'il s'en trouve encore quelques-unes dans les livres de la nation; et que s'il n'y en avait jamais eu l'on ne pourrait dire comment il s'est fait que les Juifs entendent, du Messie certaines prédictions que les chrétiens entendent aussi de la même manière.

(1) Voy. Allix, Jug. de l'Église juive contre les unitaires, ch. 2, 3.

Ajoutons à ceci que s'il y eut un temps où l'attente du grand libérateur dut être plus vive et plus générale que jamais, ce ne put être, e' tout nous dicte que ce fut vers l'époque qui avait été marquée pour sa manifestation; et que si dans cette époque la nation se trouva dans une situation qui la laissait moins exposée au danger d'admettre trop facilement des caractères que l'on aurait faussement attribués au Messie, ou la fausse application de ceux qui lui appartenaient véritablement; en ce cas-là, dis-je, on ne peut trop peser le jugement que cette nation porta de l'un et de l'autre en circonstance pareille. Or il est constant que, depuis le commencement du règne d'Hérode jusqu'au siège et à la ruine de Jérusalem, les Juifs se virent dans la situation que nous venons de marquer. Ce fut, néanmoins, dans l'intervalle des deux termes que nous avons indiqués que *Jésus de Nazareth* parut au monde, et que les apôtres y prêchèrent son Évangile. Se pouvait-il donc de conjoncture moins propre et plus mal choisie pour la réception d'un faux *Christ*? Si celui qui se revêtit de ce titre n'est pas reconnaissable aux prophéties, de la manière qu'elles sont communément interprétées, comment trouve-t-il des disciples, et comment tant de Juifs reçoivent-ils une doctrine qui ne peut leur paraître vraie qu'autant que les oracles la fondent?

Ce raisonnement est d'une telle évidence, que l'on ne peut l'éluider qu'en disant que *Jésus-Christ* et ses apôtres donnèrent aux prédictions qui regardaient le Messie un sens tout autre que celui que les chefs de la synagogue en donnaient; et que leur interprétation, bien qu'opposée à celle qui était communément reçue, eut le bonheur d'imposer à certaines personnes. Il reste donc à savoir si cette supposition est vraisemblable ou possible; et nous osons avancer qu'elle est dénuée de toute vraisemblance, comme de toute possibilité. Quatre considérations nous autorisent à parler de la sorte.

Il est certain, 1^o qu'en toute dispute on raisonne sur des principes communs, parce qu'autrement on ne pourrait jamais ni prouver, ni convaincre. On sait aussi que la dispute entre les apôtres et les Juifs roulait sur ces deux questions principales, *Si les oracles allégués par les premiers regardaient véritablement le Messie, et si l'accomplissement s'en trouvait dans leur maître?* De quelle manière procéda-t-on sur l'une et sur l'autre? On le voit dans les écrits du Nouveau Testament. Sur le premier article il n'y eut pas la moindre contestation: il n'y en eut que sur le dernier. Jamais les plus grands adversaires de notre Sauveur et de ses disciples ne les accusèrent de tordre ou de prendre à contre-sens les prophéties, ou de leur donner une interprétation arbitraire. Il paraît, au contraire, qu'un grand nombre de Juifs, parmi lesquels on en vit de très-éclairés, entraînés par l'évidence sur la première question, se rendirent à celle de la seconde. Cela serait-il concevable, était-il même possible,

si les prédicateurs de la doctrine chrétienne eussent raisonné en l'air, et sur des principes, ou inconnus, ou rejetés dans la synagogue? Comment se seraient-ils, de cette manière, acquis le moindre prosélyte qui eût eu quelque sens commun ou quelques lumières? Comment surtout auraient-ils eu l'imprudence ou l'audace de se prostituer de la sorte?

Si l'on dit que ce fut par *ignorance*, il est clair que cela ne peut être; car sans alléguer (*Jean III, 1; XII, 42; Marc, XV, 43*) des pharisiens et des gouverneurs qui crurent en *Jésus-Christ* pendant sa vie, on ne saurait ignorer que *S. Paul*, un de ses apôtres, fut (*Act., XXII, 3*) *élevé aux pieds de Gamaliel* (*Gal., I, 14*), *s'avança dans le judaïsme plus que plusieurs de sa nation, étant le plus ardent zéléateur des traditions de ses pères*, quoique ce même *S. Paul* ait été celui de tous les apôtres qui fit valoir en plus de rencontres et en plus de façons la preuve tirée des prophéties. Si l'on réplique qu'ils en usèrent tous de la sorte à dessein et de concert, pour en imposer aux simples par des interprétations arbitraires, nous répondons que, pour peu de bon sens qu'on leur donne, il faudra donc supposer qu'ils n'usèrent de cet artifice qu'à la dérobée, que dans les ténèbres, et qu'avec des gens si sûrs ou si ignorants, que l'on pouvait tout hasarder avec eux. Je le demande pourtant. Cela est-il vrai, par exemple, de *saint Paul*, qui écrivit (1) des Epîtres où il combattait, tantôt les Juifs en corps, et tantôt une espèce de chrétiens qui portaient à l'excès leur vénération pour la loi; ou de *S. Matthieu*, qui, à ce que l'on dit, écrivit son Évangile en hébreu, afin qu'il fût à l'usage de tous les Juifs, et qui est aussi l'un des évangélistes (2) où l'on rencontre le plus d'oracles appliqués à notre Sauveur.

Cette première considération se confirme 2^o par ce grand nombre d'allusions évidentes aux écrits des prophètes que *Jésus-Christ* faisait entrer dans ses discours, lorsqu'il y parlait de lui-même ou de son règne. Tels sont les endroits, par exemple, où il s'appelle la *lumière* (3), la *Pierre* (4), le *berger* (5), la *porte* (*Jean, X, 9; Isa., XXII, 22*), la *vraie vigne* (*Jean, XV, 1; Isa., X, 11*), et plusieurs autres semblables. Il est visible qu'il y eût en vue de s'approprier des traits dont les prophètes avaient caractérisé le Messie. Mais il n'est pas moins visible que toutes ces allusions étaient à pure perte et ne donnaient aucune idée frappante à ses auditeurs, si les Juifs d'alors n'eussent pas été faits à l'usage de ces métaphores dans l'application spirituelle et mystique qu'il avait dessein de s'en faire.

Mais que l'on ne nous accuse pas de n'a-

(1) Aux Romains, aux Galates, et aux Hébreux.

(2) Voy. ch. I, 22, 25; II, 4-6; XIII, 54, 58; XXII, 41-46; XXVII, 53, etc.

(3) *Jean VIII, 12; Isa. XLIX, 60; Mal. IV, 2, etc.*

(4) *Matth. XXI, 44; Ps. CXVIII, 22; Isa. VIII, 14; Dan. II, 45.*

(5) *Jean, X, 2; Ps. XXIII, 1; Isa. XL, 11; Zach. XIII, 7*

voir que de simples présomptions à produire. Quoique nous soyons persuadés que les deux précédentes, étant bien pesées, paraîtront convaincantes aux personnes qui pensent, nous ajouterons 3^e qu'il conste par des preuves de fait, qu'en ce qui regardait le *Messie*, Jésus-Christ et ses apôtres n'interprétèrent les anciens oracles que conformément à l'usage reçu de leur temps dans la synagogue. Dans quelques travers que les Juifs aient donné depuis leur démêlé avec les chrétiens, et quels que soient les excès où ils se sont précipités pour nous ôter tous les avantages possibles, c'est une chose bien remarquable, qu'il n'y a pas une seule des prédictions, que nous entendons du *Messie*, qui ne se trouve encore dans leurs livres, expliquée de la même manière, par quelques-uns de leurs écrivains les plus renommés. Le détail serait de si longue haleine que nous ne saurions y entrer à présent. Contentons-nous d'indiquer, au bas de la page, quelques savants de notre religion (1) qui se sont donné la peine de rassembler les preuves de ce que nous venons d'avancer. Si l'on daigne les consulter, la curiosité sera pleinement satisfaite.

Enfin 4^e l'on doit observer qu'il s'agit ici, non du sentiment général des Juifs modernes, mais de celui de leurs ancêtres et surtout des contemporains des apôtres. Lorsque nous pressons la considération précédente, on répond, d'un côté, que toutes les autorités alléguées de tel et tel rabbin ne sont, dans le fond, que les pensées de quelques particuliers; et, de l'autre, que toute la nation est aujourd'hui en des idées si différentes, que cette autorité générale est la seule sur laquelle on doit se régler. On voit cependant sans peine quelle est la faiblesse de cette défense. Car le sentiment des anciens docteurs juifs est, pour le moins, une raison très-forte de présumer que ce fut autrefois celui de leurs pères: et, si leurs successeurs ont changé de système, quel sujet de surprise y a-t-il, ou quel conséquence en tirer raisonnablement contre nous? Que l'on fasse avec moi quelques réflexions là-dessus, et l'on verra facilement ce que l'on doit en penser.

On sent d'abord l'effet qu'a dû produire dans leur manière d'interpréter les oracles relatifs au *Messie*, la ruine totale de *Jérusalem*, et la dissipation entière de la nation. Ne voyant point paraître le libérateur puissant sur lequel leurs ancêtres comptaient, et désespérant de la délivrance, force leur fut de renoncer à leurs anciennes idées et d'entendre ces oracles, tantôt d'*Ezéchias*, tantôt de *Zorobabel*, et toujours de quelqu'un des personnages illustres qui vécurent sous le premier temple ou sous le second. Quel autre parti leur restait-il à prendre, afin de pouvoir soutenir que ces prédictions s'étaient accomplies?

Qui ne s'aperçoit aussi de l'ignorance profonde où dut tomber ce peuple dispersé dans tous les climats, exposé aux plus grandes disgrâces, partout haï et partout persécuté de la façon la plus inhumaine?

Nous ne pouvons mieux en juger que par la prodigieuse contradiction de leurs nouveaux sentiments. Souvent ils ne sont pas moins opposés entre eux-mêmes qu'ils le sont contre nous. Tout y trahit leur embarras et leur inconstance. Quelques-uns même ont porté les choses (*Alix, Jug., etc., chap. 26*) jusqu'à nier que l'attente du *Messie* appartienne aux fondements de leur foi, ou que la foi en ait d'autre appui que celui de la tradition.

Ignorerait-on encore le peu de soin qu'ils prennent d'étudier la *loi écrite*, et l'entière préférence qu'ils donnent en ceci à l'oracle? Ils exaltent jusqu'à la profanation la connaissance de cette dernière, et traitent l'autre avec un mépris qui va jusqu'au blasphème. Aussi, dès le temps de *Trajan*, rabbi *Eliézer*, un de leurs plus savants docteurs (*Ibid., chap. 20, p. 326*), établit-il pour maxime que la lecture du *Vieux Testament* faisait que les Juifs devenaient hérétiques, c'est-à-dire dans leur langage, que cette lecture n'était propre qu'à les rendre chrétiens.

Réfléchissons principalement sur les violents préjugés qui les animèrent de tout temps avec tant de fureur contre Jésus-Christ et contre sa religion. Pourvu qu'ils en disent du mal, tout leur est bon, rien ne leur coûte: témoin cet infâme recueil de mensonges qu'ils ont rassemblés dans le livre intitulé *Toledoth Jesu*, et les blasphèmes execrables qu'ils vomissent ailleurs contre notre Sauveur et contre sa doctrine. Quand on fait attention là-dessus, doit-on s'étonner des attentats qu'ils exercent contre leurs écrits sacrés pour leur faire dire, autant qu'en eux est, tout le contraire de ce qu'ils disent? Nous n'en voulons point d'autre aveu que celui (rabbi *Salomon Jarchi*) de l'un de leurs plus fameux interprètes dans son commentaire sur le psaume XXII. Après de faibles et d'inutiles efforts pour donner la torture à ce cantique, voici enfin ce qu'il dit: *Nos grands maîtres ont interprété ce psaume du roi Messie; mais je l'interpréterai de David lui-même, afin que nous puissions avoir de quoi répondre aux hérétiques.*

II. En rassemblant toutes nos considérations précédentes, il nous doit être permis de conclure avec confiance, que les premiers prédicateurs de la doctrine n'appliquèrent au *Messie* que des oracles qui le regardaient. Il ne nous reste plus qu'à montrer, pour leur entière justification, qu'ils ne firent application de ces mêmes oracles à Jésus-Christ qu'en les prenant dans leur vrai sens, et même dans une construction naturelle et admise.

Nous avouons d'abord, à ce sujet, avec ingénuité, que les docteurs chrétiens sont aujourd'hui fort partagés sur la manière d'interpréter ces prophéties, et par conséquent

(1) Raym. Mart. Pug. Fid.: Joan. Voisin, Obs. in Pug. cap. 40; Huet, Démonst. Evang. propos. 7, 9; Alix, Jugement de l'Eglise juive contre les unitaires, chap. 19-22.

sur la méthode qu'y suivirent autrefois les apôtres. Il y en a qui restreignent tellement le sens de chaque prédiction, qu'à leur avis, il n'y en a ni n'y en peut avoir qu'un seul; de sorte que la prédiction n'ayant qu'un objet unique est entièrement accomplie en celui-là et n'en regarde point d'autre; c'est-à-dire, par exemple que toute prophétie qui eut son accomplissement dans la personne de *David*, n'est point relative au Messie, quoique ce prince en fût un des types, et que toute autre, qui regardait le Messie, ne peut ni ne doit être appliquée en rien à aucun de ces types ou de ces figures typiques. Ce sentiment est celui que suivirent *Justin, martyr*, dans sa dispute avec *Tryphon*; *Tertullien*, dans son *Traité contre les Juifs*; *Origène*, dans sa réponse à *Celse*; et en gros *Eusèbe*, dans sa *Démonstration évangélique*.

Saint Jérôme au contraire, suivi en cela par la plupart des théologiens qui sont venus après lui, a posé pour principe que plusieurs oracles ont plus d'un sens, ne se bornent pas à une seule vue, et peuvent regarder à la fois divers événements ou diverses personnes. Dans ce système on distingue le sens *historique du prophétique*, et celui qui est purement *littéral* de celui qui est *mystique et figuratif*; bien entendu néanmoins, que comme dans les prédictions qui regardaient le Messie il y en a quantité où les deux sens se trouvent réunis, il y en a aussi en grand nombre qui sont purement prophétiques et qui ne conviennent absolument qu'à lui seul.

Rien ne m'oblige à prendre parti dans cette grande querelle. Il me suffit ici d'observer que, de quelcôté que l'on tourne la chose, les Juifs ne sauraient en tirer aucun avantage. Car sur cette seconde question, comme sur la première, la même raison décide en notre faveur. Les apôtres appliquèrent à *Jésus de Nazareth* les oracles qui regardaient le Messie; et les applications, qu'ils lui en firent eurent tant de succès, qu'un très-grand nombre de Juifs, parmi lesquels il s'en trouva de très-éclairés, les admirèrent, les approuvèrent et les jugèrent d'une telle évidence qu'ils s'y rendirent. Ne s'ensuit-il pas, avec la dernière clarté, que les apôtres appliquèrent ces oracles à leur maître, et à sa religion, dans le même sens où ils étaient pris de leur temps, dans la synagogue et dans la construction naturelle que les Juifs leur donnaient? Quelle n'aurait pas été l'extravagance de leur prédication, s'ils eussent entrepris de convertir ces *Juifs* par un sens ou faux ou arbitraire de l'Écriture, sur un article de si grande importance? et quand ils auraient eu la folie d'en former le dessein, quel prodige incroyable les y aurait fait réussir? (1) Un savant homme de notre pays a dit que *les traditions juives, contraires à la loi de Dieu, ont fait moins de mal à la religion que n'en a fait la perte de quelques-unes des traditions ou des règles pour interpréter l'Écriture, qui furent admises par les*

rabbins des anciens temps, et que les modernes ont rejetées. S'il eût plu en effet à la Providence que cette ancienne méthode eût passé jusqu'à nous, il n'y a point de doute qu'il y aurait de quoi confondre l'obstination des Juifs de nos jours, et que l'on y verrait, comme nous l'avancions avec la plus grande certitude morale, que dans l'usage des prophéties, les apôtres ne s'écartèrent en rien des principes qui régnaient alors dans la synagogue.

SECTION XIX. — *La preuve que nous tirons des anciens oracles en faveur de Jésus-Christ et de sa religion est telle que les Juifs ne peuvent l'é luder.*

Nous n'ignorons pas le travers où donnent quelques savants de l'Église chrétienne. A leur avis il n'y a que les miracles qui prouvent la divinité de l'Évangile: et les écrivains du Nouveau Testament n'appliquèrent à Jésus-Christ et à son règne divers oracles du Vieux que par voie d'allusion ou d'accommodation toute simple, sans prétendre en tirer aucune preuve, que dans un sens éloigné et mystique. Ce sentiment très-injurieux aux anciennes prophéties nous paraît d'ailleurs si contraire au plan des apôtres, dans l'établissement du christianisme, que nous ne saurions nous dispenser de le combattre. Quatre observations suffisent, si je ne me trompe, pour le détruire.

Nous disons donc 1° que la prophétie est elle-même une espèce de miracle. La prédiction des événements purement contingents est absolument impossible à tout autre qu'à celui qui est l'unique et souverain arbitre de tout ce qui doit arriver. Il n'y montre ni moins de puissance ni moins d'autorité que dans la résurrection d'un mort et que dans toute autre opération qui excède le pouvoir des créatures. Donc on pourrait dire, à cet égard que les miracles seuls servent de preuve à la divinité de la mission de Jésus-Christ et de ses apôtres, parce que l'on rapporterait à cette classe celle des prophéties. Mais alors ce ne serait plus ici qu'une dispute de mots très-mal conçue et aussi mal exprimée.

Il faut pourtant avouer 2° que s'il n'y avait point eu d'oracles dans le Vieux Testament qui eussent été relatifs au Messie, les miracles seuls auraient été suffisants pour servir de preuve à Jésus-Christ. Les Juifs eux-mêmes ne sauraient en disconvenir, puisque leur loi, munie du sceau des miracles, n'avait l'appui d'aucune prédiction qui l'eût précédée et promise. Or il est évident qu'une preuve qui fut suffisante pour la religion des *Hébreux*, le devrait être aussi pour celle des chrétiens. Elle le dut être surtout pour les Gentils, à qui les oracles de Dieu n'avaient pas été confiés.

Il est néanmoins très-sûr 3° que la preuve des prophéties ne dut pas être inutile pour les Gentils eux-mêmes. Car ces peuples étaient dans la pleine habitude de regarder la prédiction des futurs contingents comme un des privilèges les plus éminents et les

(1) Le Dr. *Jackson*, t. II, sect. 2, chap. 9, pag. 590.

plus respectables de la Divinité. C'en était donc assez pour leur conviction que la vérité des oracles confiés aux Juifs leur parût bien constatée. Après cela, l'on ne pouvait en tirer de conséquence qui ne fût aussi forte pour eux que pour les Juifs eux-mêmes.

Mais nous ajoutons enfin 4^e avec la plus entière confiance que cette preuve était absolument et indispensablement nécessaire pour ces derniers, et qu'elle dut même être à cet égard *d'un plus grand poids* que celle des seuls miracles. Elle était d'une nécessité absolue, par rapport aux Juifs, parce que ce peuple avait des oracles qui en lui faisant espérer le Messie caractérisaient de telle sorte l'objet de son attente, qu'ils l'y devaient reconnaître, pour le discerner des imposteurs qui formeraient faussement des prétentions à ce titre. La même preuve était aussi *plus forte* pour les Juifs, que les miracles seuls ne l'auraient été; parce que, d'une part, l'espèce des miracles que le Messie devait faire avait elle-même été caractérisée par les prophéties, ce qui fit que (*Matth.*, XI, 1-3; *Luc*, VII, 19-22; *Isa.*, XXXV, 4-6; LXI, 1, 2), dans sa réponse aux disciples de *Jean-Baptiste*, Jésus-Christ n'insista pas tant en général sur les choses miraculeuses qu'il opérait qu'en particulier sur la nature de celles que les prophètes avaient prédites du Messie; et parce que, de l'autre, les miracles prouvaient pour tous les peuples indifféremment, au lieu que l'accomplissement des prophéties était une preuve dont aucune nation ne pouvait ni mieux juger, ni mieux sentir le poids que la nation juive.

N'est-ce donc pas évidemment trahir la cause de notre sainte religion que de dire, comme oseut le faire quelques chrétiens que les prédictions du Vieux Testament alléguées dans le Nouveau ne sont point des preuves directes, et ne sont pas même des preuves en bonne logique? Quand on est dans ce système, quelle idée se fait-on du procédé de Jésus-Christ et de ses apôtres? Oserait-on soutenir que le maître et les disciples n'alléguèrent jamais les anciens oracles en forme de preuve caractéristique et directe? Mais il n'y aurait qu'à ouvrir le Nouveau Testament pour s'assurer du contraire (*Luc*, IV, 16-21). Dans la synagogue de *Nazareth*, après avoir lu un endroit d'*Isaïe*, Jésus-Christ dit aux assistants: *Aujourd'hui cette Écriture est accomplie, vous l'oyant*. Lorsque deux de ses disciples, allant à *Emmaüs*, lui

parurent scandalisés de sa croix (*Luc*, XXIV, 13-27), il leur dit que *toutes ces choses avaient été prononcées par les prophètes; qu'il fallait que le Christ souffrit ces choses avant que d'entrer dans sa gloire; et, en commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliqua dans toutes les Écritures les choses qui le regardaient* (*Act.*, II, 7-21). La multitude étant surprise de l'effusion miraculeuse du Saint-Esprit, qui se manifesta d'abord par le don des langues et dont cette multitude ne pouvait deviner le mystère, *S. Pierre*, après l'avoir exhortée à faire attention à ses paroles, leur dit: *C'est ici ce qui a été dit par le prophète Joël*, et fait ensuite l'application la plus directe de cet oracle à l'événement? A ces exemples, comme à tant d'autres semblables, qui ne peuvent être ignorés de personne, on voit d'une façon très-précise que Jésus-Christ et ses apôtres citèrent les oracles comme des preuves formelles: et l'on voudrait nous persuader à présent ou qu'ils se trompèrent eux-mêmes, ou qu'ils cherchèrent à en imposer au public? L'imagination n'est pas moins injurieuse à Dieu, qui donna les prophéties, qu'à notre Sauveur et à ses disciples, qui en firent l'application.

Mais après tout les Juifs n'ont aucun avantage à tirer de cette dispute entre les chrétiens. Nous raisonnons contre eux, sur leurs propres principes. Ils croient, comme nous, que leurs prophètes avaient promis un Messie, et que ce Messie devait être reconnaissable dans l'accomplissement de leurs prophéties. Nous leur avons démontré là-dessus deux choses: l'une, que les premiers prédicateurs de la doctrine chrétienne donnèrent à ces oracles le même sens qu'on leur donnait alors dans la synagogue; et l'autre, que ce fut au même sens encore qu'ils en firent l'application à notre Sauveur. Comment leur serait-il donc possible d'éluder cette preuve? Leur unique ressource sera d'alléguer l'incrédulité de leurs pères, qui s'est perpétuée dans la suite de leurs générations. Mais cette incrédulité ne fut-elle pas prédite: et, pour le dire avec *Tertullien* (*Lib. adv. Judæos ad fin.*), ne confirme-t-elle pas elle-même la vérité d'une religion qui aurait eu un caractère de divinité de moins, si ce peuple ne l'eût pas rejetée, puisque tant de prophéties qui en marquaient l'incrédulité n'auraient pas été accomplies?

Seconde partie.

DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE CONTRE TOUS LES FAUX SAGES, OU L'ON FAIT VOIR QUE CETTE RELIGION NE NOUS PRESCRIT RIEN NI DE DOGME NI DE PRATIQUE, QUI PRIS DANS SON VRAI SENS, RÉPUGNE AUX LUMIÈRES DE LA SAINTE RAISON.

SECTION PREMIÈRE. — *Plan général de cette seconde partie.*

Lorsque les apôtres prêchèrent la religion

de Jésus-Christ parmi les païens, ceux-ci, qui, dans ce temps-là, se piquaient extrêmement de philosophie, en tirèrent diverses

objections contre la nouvelle doctrine qui leur était annoncée. A leur avis, la raison y trouvait des dogmes et des préceptes, dont elle était révoltée. Dans la suite, les Juifs empruntèrent du paganisme les mêmes armes ; et l'on a vu quantité de personnes qui, portant le nom chrétien, imitent les uns et les autres. Quoique ces ennemis soient différents à quelques égards, et que cela même diversifie un peu la nature ou le genre de leurs difficultés, on ne peut les regarder, après tout, que comme des ennemis qui s'associent pour la même cause, et qui agissent tous dans le même principe. L'attaque étant commune et se faisant de concert, nous n'avons pas cru devoir les distinguer dans notre défense ; et cela d'autant plus, que notre dessein est de nous arrêter principalement à celles de leurs objections qui, comme les plus importantes, sont aussi les plus populaires.

Toutes ces objections se réduisent, en gros, à celle-ci, qu'il y a, dans la doctrine chrétienne, diverses choses qui, étant approfondies par une raison attentive et éclairée, se trouvent d'une nature à ne pouvoir être comprises. C'est donc là-dessus que mon examen doit rouler ; et, pour le faire avec toute l'exactitude possible, voici l'ordre que j'y suivrai. J'examinerai 1° en quel sens et à quels égards on peut dire véritablement que, dans la religion chrétienne, il y a des mystères incompréhensibles. J'exposerai ensuite 2° quelques considérations qui prouvent suffisamment, si je ne me trompe, que l'incompréhensibilité de ces mystères n'en justifie point la rejection. Après quoi je donnerai 3° des réponses générales aux raisons que l'on allègue contre la nécessité de croire ces choses, considérées comme incompréhensibles. Et je répondrai enfin 4° en détail aux difficultés que l'on tire de la raison, contre certains dogmes ou préceptes particuliers.

SECTION II. — *En quel sens et à quels égards on peut dire véritablement que dans la religion chrétienne il y a des mystères incompréhensibles.*

Afin de pouvoir définir en quel sens et à quels égards on peut dire avec vérité que l'Évangile contient des mystères que la raison ne saurait comprendre, il importe d'établir en combien de diverses manières on dit d'une chose qu'elle est incompréhensible. Laisser là-dessus quelque équivoque, ce serait jeter l'esprit du lecteur dans un continué embarras.

On dit donc 1° d'une chose qu'elle est incompréhensible, lorsqu'elle est de telle nature, que toute la raison humaine n'aurait pu atteindre à sa connaissance, et que l'on n'a pu la savoir que par une révélation. A cet égard, tous ceux qui admettent une religion révélée y reconnaissent volontiers des mystères ; mais quelques-uns prétendent, qu'après que les mystères ont été révélés il ne leur en reste plus que le nom, tout y étant désormais très-compréhensible. En cela nous sommes convaincus qu'ils se trompent.

A la classe des choses incompréhensibles se rapportent 2° celles dont l'existence est

connue et certaine, et desquelles nous avons même des idées assez distinctes, pour en faire usage selon nos besoins, mais dont nous ne pouvons pénétrer les causes, ou les effets, ou les propriétés, ou la manière d'exister, autant au moins qu'il le faudrait pour répondre à mille et mille difficultés qu'on y peut faire. Les exemples en sont dans un nombre si prodigieux que toute la nature en fournit.

Il est visible 3° que l'on est en droit de donner le titre d'incompréhensible aux choses dont nous n'avons pas la moindre idée, et dont nous en avons même si peu, que nous n'entendons aucun des mots qui servent à les exprimer. Tels sont la plupart des termes de quelques arts et le langage mystérieux de certaines sciences pour des personnes qui n'y sont pas initiées. Dans ce sens, nous ne nous faisons aucun scrupule de reconnaître que la foi ne peut avoir pour objet des choses dont elle n'a pas la moindre idée, et dont elle n'entend même aucun terme : de sorte que nous souscrivons de bon cœur à ce qu'en a dit Grégoire de Valence, dont voici les paroles (1) : *Quoique la raison propre et comme la dernière des mystères qui doivent être crus de foi ne puisse pas nous être entièrement connue, il faut pourtant que nous puissions au moins les expliquer par quelques idées communes, qui soient attachées aux mots que l'on y emploie.* Rien de plus vrai. L'esprit ne se contente, ni de mots seuls, ni de sons destitués de sens, et cherche toujours des idées. Mais rapporter à cette classe les mystères de l'Évangile, c'est se faire un fantôme pour le combattre.

Il y a un autre genre de choses, que l'on peut dire incompréhensibles, et qui le sont en effet à quelques égards, quoique la réalité n'en soit rien moins qu'incertaine : je veux parler de celles que nous connaissons en partie, et que nous ignorons en partie. Nous en avons bien quelques idées ; mais le reste est si fort au-dessus de notre conception, que les idées que nous en avons sont toujours nécessairement imparfaites. Cette incompréhensibilité diffère de celle du second article, en ce que là nous n'ignorons que les causes, ou les effets, ou les propriétés, ou la manière, au lieu qu'ici nous ignorons, en grande partie ce que sont même les choses. C'est là notre situation par rapport à tous les êtres incorporels, parce que nous ne saurions en avoir, par les sens, une connaissance distincte. Lorsque je dis, par exemple, que Dieu est un esprit, je conçois très-clairement qu'il existe et qu'il existe d'une manière fort supérieure à toutes les choses visibles ; mais je ne détermine point en quoi consiste proprement l'essence d'un esprit, et ce n'est que d'une façon très-incomplète que je m'en fais quelque idée.

Enfin 5° il peut y avoir des propositions qui, pour être très-vraies, ne laissent pas d'être

(1) *Etsi ratio ipsa propria, et quasi ultima mysteriorum, quæ fide credi debent, a nobis penitus percipi non possit, oportet tamen per aliquas saltem communes notiones, quæ vocabulis subsint, ea posse a nobis explicari.* Greg. de Valent., disp. 4, quæst. 5, l. 7, p. 970, l. 4.

incompréhensibles, parce que, des divers membres qui les composent, et dont chacun, pris à part, est fort clair, il se forme un tout dont la raison commune ne peut être aperçue. Un exemple, exprimé dans les propres paroles de *S. Augustin*, expliquera ma pensée. *Nous croyons*, dit ce père, *que Christ est né d'une vierge, qui se nommait Marie. Mais nous savons, sans que ce soit un acte de foi, ce que c'est qu'une vierge, et ce que c'est que naître, et ce que c'est qu'un nom propre* (1).

On voit à présent, sur ce court exposé, que ce n'est que dans les deux derniers sens que nous admettons, dans la révélation chrétienne, des dogmes qui passent notre compréhension. C'est-à-dire que leur incompréhensibilité vient, 1° de ce que nous n'avons des choses que des idées très-confuses et très-imparfaites; et 2° de ce que la proposition qui forme l'article de foi, est composée de termes qui, étant intelligibles et clairs, chacun pris à part, font un tout très-mystérieux et dont la manière n'est pas concevable. Lorsque nous disons, par exemple, qu'il y a trois personnes dans l'unité de l'essence divine, on comprend très-bien ce que c'est que *Dieu*, que *trois* et qu'*un*; mais nous ne saurions ni comprendre ni définir comment tout cela peut être joint ensemble, n'y concevant, avec clarté, que ceci seulement, que notre esprit est trop borné pour atteindre à toutes les profondeurs de la nature divine.

SECTION III. — *L'incompréhensibilité d'un dogme ne suffit point pour justifier le refus que l'on fait de le croire.*

Après avoir reconnu que la révélation chrétienne offre à la foi des objets que l'esprit ne saurait comprendre, l'ordre veut que nous examinions si leur incompréhensibilité suffit pour justifier le refus de les croire. Cinq raisons nous font dire que ceux qui le pensent sont tout à fait dans le tort.

1° Notre raison se tire de la nature même de la foi. Elle consiste proprement dans un acquiescement de l'esprit, qui reçoit les choses pour vraies, sur le témoignage d'autrui. En fait de religion, ce témoignage est celui de Dieu. Ce Dieu, tout sage et tout bon, ne saurait être trompé, ni tromper. S'il y a quelque vérité qui coule nécessairement de ses perfections, c'est celle-là. Ainsi la nature même des choses et le consentement universel de ceux qui admettent les premiers principes de la religion naturelle nous dictent, avec la dernière évidence, que l'autorité et la parole de l'Être souverainement parfait méritent de notre part la plus entière créance. Toutes choses, d'ailleurs égales, entre diverses propositions, celles qui sont appuyées du témoignage de Dieu passent donc en certitude celles-là mêmes qui sont de science, parce que ce que Dieu dit non seulement est vrai, mais encore ne peut être que vrai.

2° Ce n'est effectivement qu'à la vérité que notre esprit doit son acquiescement. Mais aussi par quelque moyen que ce soit que nous parvenions à la connaissance des choses, tout ce que nous avons juste sujet de prendre pour vrai est en droit d'exiger cet acquiescement de l'esprit. Donc les objets mêmes qui passent notre compréhension ont à cet égard le même droit que les autres, à moins que l'on ne puisse prouver qu'ils ne sont pas vrais, par la seule raison que nous ne pouvons pas les comprendre. Or ceci peut-il se prouver, et conçoit-on que la vérité d'une chose dépende du plus ou du moins d'étendue dans la capacité de celui à qui elle est proposée? N'a-t-on pas découvert dans ces derniers siècles, ne découvre-t-on pas tous les jours des vérités que le vulgaire ne comprend pas encore, et qu'autrefois les personnes les plus intelligentes rejetèrent comme étant d'une fausseté manifeste? Que dirions-nous, par exemple, du mouvement de la terre, du cours et de la position de quelques planètes, des antipodes et de la circulation du sang? Tout cela fut-il faux, pendant qu'on ne le comprenait pas, ou a-t-il commencé à être vrai, depuis que l'on a commencé à l'entendre? Pour fortifier cette considération, comparerons-nous l'étendue de notre capacité par rapport au monde invisible avec cette même capacité par rapport au monde visible? Mais, pour nous épargner cette peine, une seule réflexion suffira. La connaissance de Dieu doit être nécessaire et infinie: et comment le serait-elle s'il n'y avait pas un ordre et un nombre de vérités qui passent toutes les intelligences finies? Il s'ensuit donc incontestablement, que dès que l'on a lieu de croire qu'une chose est vraie on est dans l'entière obligation de la croire.

On sentira mieux la force de cette seconde raison, si l'on examine 3° ce qui fonde notre certitude, dans les choses dont nous sommes le plus persuadés, qui nous sont les plus familières, et que nous croyons comprendre le mieux. Comment savons-nous que le tout est plus grand que la partie, que le soleil nous éclaire en plein jour, que la neige est blanche, etc.? Est-ce parce que les sens et la raison nous le disent? Mais comment sommes-nous assurés que nos sens et notre raison ne nous en imposent point dans les choses même où l'illusion paraît être le moins à craindre ou le moins possible? De question en question, il faut remonter à la première cause. Le Dieu tout sage et tout bon, qui donna ces facultés à l'homme, doit avoir pu les former de telle sorte qu'elles fussent suffisantes à leur destination naturelle, et doit avoir voulu le faire. Douter, à cet égard, de sa puissance ou de sa volonté, c'est douter de sa propre existence. C'est là ce qui fonde toute notre certitude dans les affaires même du monde et dans les choses qui sont le plus à notre portée. Or je demande si les objets de la foi, qui sont les plus incompréhensibles, ne sont pas appuyés sur le même fondement, lorsqu'il est sûr que Dieu les a révélés; ou s'il est raisonnable de rejeter une révélation

(1) *Credimus Christum natum de Virgine que Maria vocabatur. Quid sit autem virgo, et quid sit nasci, et quid sit nomen proprium, non credimus, sed novimus.* Aug. de *Triu.* lib. VIII c. 5.

divine, à cause de l'incompréhensibilité de quelques-uns de ses dogmes, pendant que l'on est contraint d'avouer que l'on ne pourrait avoir aucune certitude de rien, dans le monde, si l'on n'y reconnaissait pas un être incompréhensible?

Ceci doit d'autant plus frapper, que 4^e tout ce que l'on trouve, en ce genre, dans la religion chrétienne regarde ou Dieu lui-même, ou ses décrets, ou son ouvrage dans la rédemption. La question de *Tsopher le Nahamathite* est celle de la plus saine raison. *Trouveras-tu Dieu en le sondant? Trouveras-tu parfaitement le Tout-Puissant (Job, XI, 7)?* De misérables vers de terre, comme le sont tous les hommes, auront-ils la présomption de prétendre que Dieu ne puisse être ou ne puisse faire ce qu'ils conçoivent? L'étude d'une mouche, d'une fourmi, d'une goutte d'eau, arrête les plus grands philosophes; et nous croirons que l'Être infini ne peut rien nous révéler que nous ne puissions apprendre par nous-mêmes, ou qui puisse être au-dessus de notre portée? Ne semble-t-il pas plutôt que la sublimité de ses mystères sert de preuve à la divinité de leur origine? D'où les apôtres les auraient-ils tirés? Dans quelles sources auraient-ils pu les puiser, si Dieu ne leur en eût pas communiqué les lumières? Que l'on y prenne bien garde. Ce raisonnement est de *S. Paul*: *Nous proposons*, dit-il, *la sagesse de Dieu qui est en mystère, c'est-à-dire cachée. Ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point ouïes et qui ne sont point montées au cœur de l'homme...; mais Dieu nous les a révélées par son esprit... Nul n'a connu les choses de Dieu, sinon l'esprit de Dieu (1 Cor., II, 7, 9, 10, 11).*

Que l'on considère enfin 5^e de quelle nature est l'acquiescement que l'esprit doit aux vérités de la révélation. Il y en a de claires et il y en a d'obscures. Aux premières nous devons une foi *explicite et distincte*, parce que nous sommes toujours obligés de croire à proportion de notre connaissance; mais, pour les autres, une foi *implicite et générale* suffit, parce que nous ne sommes jamais dans l'obligation de croire plus que ce que nous connaissons. Lors donc que, nous appliquant avec sincérité à l'étude de tout ce que nous pouvons savoir, nous nous soumettons d'ailleurs respectueusement à la vérité et à l'autorité de Dieu, pour les choses sur lesquelles il ne lui a pas plu que nous puissions en savoir davantage, c'est là tout ce qu'il exige de nous. Devons-nous quelque chose de moins à un Être infallible qu'une déférence semblable?

SECTION IV. — *Réponses générales aux diverses raisons que l'on allègue contre la nécessité de croire des dogmes incompréhensibles.*

Quelque force et quelque clarté qu'il y ait dans nos preuves de la section précédente, il ne laisse d'y avoir là-dessus certaines difficultés qui sont très-spécieuses et fort ordinaires. Elles se réduisent en substance à dire que la raison fut donnée à l'homme pour dis-

cerner le vrai du faux; que ce discernement ne lui est possible que par la distinction des idées; qu'il n'y a point d'autorité qui doive lui faire approuver ce qui lui est *contraire*, ni par conséquent ce qui est *au-dessus d'elle*; que la foi ne peut être plus excellente que lorsqu'elle est fondée en la raison; que les articles d'une autre nature sont d'invention humaine et de purs artifices pour tyranniser la conscience; et que les dogmes incompréhensibles font un tort extrême à la religion de Jésus-Christ, dans l'esprit des *Juifs*, des *mahométans*, des *païens*, des *incrédules* et des *infidèles*.

Voilà ce que l'on étale à tout moment avec autant de bruit que de pompe. Ce n'est pourtant que du bruit: et, pour le dissiper, nous allons faire cinq considérations, qui seront autant de réponses générales: 1^o *Il y a une différence réelle entre les choses qui sont contre la raison et celles qui sont au-dessus d'elle*; 2^o *une révélation divine qui contient des choses au-dessus de la raison laisse à cette dernière toute la liberté qui lui convient*; 3^o *il n'est ni permis, ni nécessaire, pour rendre la foi raisonnable, que l'interprétation de l'Écriture soit assujettie à nos idées*; 4^o *on prétend à tort que les dogmes incompréhensibles ne sont que d'invention humaine*; 5^o *les mauvais effets qu'on leur attribue ne doivent pas être imputés à ceux qui les croient, et ne prouvent rien contre la nécessité de les croire.*

SECTION V. — *Première réponse générale, tirée de ce qu'il y a une différence réelle entre les choses qui sont contre la raison et celles qui sont au-dessus d'elles.*

Y pense-t-on bien d'abord, lorsque l'on ose avancer que la distinction entre les choses qui sont *contre* la raison et celles qui sont *au-dessus* d'elle n'est qu'une pure dé faite? S'il y a quelque différence qui soit réelle, c'est certainement celle-là. Les choses sont *au-dessus* de la raison lorsqu'elles la passent, lorsque la raison ne les comprend ni ne les conçoit. Elles sont *contre* elle, lorsqu'elle les trouve contradictoires en elles-mêmes, ou en contradiction avec des vérités certaines et reconnues. La définition suffit pour nous convaincre qu'il y a ici une différence essentielle, et pour nous apprendre en quoi cette différence consiste. Lorsque nous disons qu'une chose est *contre* la raison, nous voulons dire qu'il n'y a point d'être intelligent qui ne la juge contradictoire, aussi bier que nous le faisons. Lorsque nous disons qu'une chose est *au-dessus* de notre raison, nous voulons dire à la vérité que nous ne la comprenons point nous-mêmes; mais nous ne nions pas que d'autres la comprennent, ou ne la puissent comprendre. Il y a donc réellement de l'un à l'autre la même différence qu'il y aurait à dire d'une chose, ou qu'elle nous est parfaitement connue, ou que nous ne la connaissons que d'une façon imparfaite. Je l'avoue: tout ce qui est vrai peut être su et compris. Mais soit que nous nous considérions en nous-mêmes, ou que nous nous comparions avec tous les autres

êtres de la nature, tout nous dicte que, comme il n'y a point de vérité qui ne doive être à la portée de quelque intelligence, il peut facilement y en avoir au-dessus de la nôtre.

A nous considérer en nous-mêmes, on sait de quelle manière nous parvenons à toutes nos connaissances. Notre esprit commence ses opérations par des raisons communes et par des vérités d'une telle évidence que, dès qu'elles se présentent, on les reconnaît pour ce qu'elles sont. De ces notions, qui servent de premiers principes, on tire ensuite par le raisonnement, des conséquences qui mènent à d'autres; toujours à l'aide de la première évidence, qui s'étend et se communique, et bien entendu toujours aussi, que tout ce qui s'appelle *perception* suppose une proportion réciproque entre l'objet aperçu et la faculté qui l'aperçoit. S'il y a donc dans la nature des objets dont nous ne puissions avoir aucune idée ou que des idées confuses; ou s'il y en a quelques autres dont nous ne puissions pas apercevoir parfaitement toutes les propriétés, parce que l'évidence qui devrait nous y conduire nous manque par quelque endroit, il s'ensuit nécessairement qu'il doit y avoir des choses qui sont *au-dessus* de notre raison.

Or, que dans la nature il y ait des objets dont nous ne pouvons avoir aucune idée, ou n'en avoir que de très-obscurées, rien de plus assuré. Sans remonter jusqu'au monde intellectuel, nous ne voyons presque autre chose dans le monde matériel et visible. La couleur, la figure, le son, l'odeur et tout le reste, sont des choses qui appartiennent à une autre, dont elles sont inséparables, quoiqu'elles en doivent être distinctes. On donne à celle-ci le nom commun de *corps*, ou de *matière*, et l'on ne saurait douter de son existence. Cependant, ni les sens, ni la raison, ne nous disent ce que c'est que cette *matière* elle-même.

Qui ne sait aussi que dans la nature il y a des choses dont les propriétés ne peuvent nous être parfaitement connues; non que nous n'en ayons diverses idées très-distinctes, mais parce qu'il nous en manque quelque-une? N'est-ce pas de là principalement que vient notre ignorance dans la plupart des phénomènes mystérieux qui sont les plus naturels? Chose étrange! La nature est pleine de mystères, il s'y rencontre à chaque pas des objets qui passent la capacité des esprits les plus pénétrants, et l'on a l'arrogance de se soulever contre ceux qu'il a plu à Dieu de semer dans la religion!

Cela pourrait-il arriver, si l'on considérait d'ailleurs le rang que l'homme tient dans l'ordre des créatures? On voit dans l'univers, une suite merveilleuse d'êtres qui remplissent l'intervalle entre le néant et le Créateur, et qui, par une gradation continue, s'élèvent de plus en plus au faite de la perfection. Dans un arrangement si sage et si magnifique, quelle est la place qui nous fut assignée? Il n'y a point lieu d'en douter. Nous ne sommes ni au plus bas ni au plus haut de l'échelle. Par rapport aux avantages

du corps, nous voyons dans la nature des plantes qui subsistent plus longtemps que l'homme, et des animaux qui ont les sens plus parfaits. Par rapport aux avantages spirituels, serait-ce trop attribuer aux anges que de donner à leur intelligence plus d'étendue et plus de pénétration que n'en a la nôtre? Il y a donc des choses, que ces esprits bienheureux peuvent voir et comprendre, quoiqu'elles échappent à notre vue et à notre compréhension. Donc encore, il y a des choses qui, sans être *contraires* à la raison, sont réellement *au-dessus* de sa capacité. Il y en a tant dans le monde matériel, auxquelles nos sens, aidés de l'art, ne peuvent atteindre. N'y en aurait-il pas de même, dans le monde intellectuel, à la hauteur desquelles notre raison ne saurait s'élever?

SECTION VI. — *Deuxième réponse générale, tirée de ce que la foi exigée pour certaines choses qui sont au-dessus de la raison laisse à cette dernière toute la liberté qui lui convient.*

Mais, dit-on, n'est-ce pas faire à la raison la plus grande de toutes les injures, n'est-ce pas la rendre entièrement inutile, que de l'assujettir à croire des choses qu'elle ne peut comprendre? Cette difficulté ne nous surprend pas. La raison étant la gloire de l'homme, il est assez naturel que l'on se tienne sur ses gardes contre tout sentiment qui semble la déshonorer, et le prétexte est des plus spécieux, lorsqu'on peut le faire valoir contre certaines vérités, dont le joug incommode. Nous ajouterons néanmoins qu'ici l'on s'alarme sans cause, ou que l'on y expose les faits avec infidélité.

On dirait, aux clameurs de certaines gens, que la religion chrétienne veut que les hommes croient *sans raison*, parce qu'elle leur propose de croire des choses qui sont *au-dessus* de la raison; et cela, pourtant, est-il vrai? Ceux qui le disent ne font-ils pas, à leur tour, la plus grande de toutes les injustices à une religion qui est, à bien dire, la seule qui (I *Thessal.*, V, 21; I *Jean*, IV, 1, etc.) presse la nécessité de l'examen; qui exige de tous ceux qui la professent (I *Pier.*, III, 15), de se mettre toujours en état de *rendre raison de leur espérance*, et qui ne connaît pas même de foi (*Hébr.* XI, 1) qui ne soit *démontrée*. Est-ce donc à une religion de ce caractère, que l'on ose reprocher qu'elle ne donne *aucune raison* de ce qu'elle veut que l'on croie, et qu'elle exige l'acquiescement de l'esprit *sans raison*?

Pour en juger, je demande quel doit être l'usage légitime de la raison dans les choses de la religion? Elle s'y borne, comme partout ailleurs, à discerner le vrai du faux, en pesant les preuves qui conviennent à la nature des choses. Dans les recherches purement philosophiques, elle n'admettra donc rien que sur une connaissance claire et distincte. Elle agirait alors *sans raison*, si elle en agissait autrement. Mais, dans les recherches de la foi, où tout se termine au témoignage, l'exercice de la raison ne s'étend qu'à

examiner, non la chose révélée, mais la révélation elle-même; car, si le témoignage est divin, si c'est Dieu lui-même qui a révélé la chose, nous la croyons *avec raison*, et la raison ne saurait se déterminer par un motif plus juste et plus évident. Ici j'en appelle à toute la terre. Avons-nous ou pouvons-nous avoir une perception plus claire de quoi que ce soit que celle que nous avons de cet axiome, qui sert de démonstration à la foi, que *la sagesse parfaite ne peut être trompée*, et que *la vérité parfaite ne peut nous tromper*. Croit-on *sans raison* lorsque l'on croit sur le témoignage d'un être tout sage et tout vrai?

SECTION VII. — *Troisième réponse générale, tirée de ce qu'il n'est ni juste, ni nécessaire pour rendre la foi raisonnable, que l'interprétation de l'Écriture soit assujettie à nos idées.*

L'obligation de croire des choses incompréhensibles est incontestable, lorsqu'il est certain que Dieu les a révélées. On vient de voir que la raison elle-même le dicte. Si l'on veut donc absolument ne point admettre de dogmes qui ne soient à la portée de notre intelligence, le seul parti qu'il y ait à prendre est de nier qu'aucun mystère incompréhensible appartienne à la révélation. Aussi est-ce enfin le tour que l'on donne à la chose en disant qu'il n'y a dans l'Écriture aucun objet de foi qui ne puisse être compris, lorsqu'on l'examine avec toute l'attention convenable; que tout cela dépend du sens que l'on donne à ce que dit cette Écriture; et que dans les endroits, où le premier sens ne s'accorde pas avec nos idées, il serait expédient, pour la gloire de Dieu et pour la justification de la foi chrétienne, d'en chercher un plus commode et qui fit disparaître toute incompréhensibilité. Il reste donc à savoir si cet expédient est nécessaire ou licite; et nous sommes persuadés qu'il ne peut être ni l'un ni l'autre.

La nécessité n'en peut être fondée que sur les considérations générales dont nous avons déjà fait sentir la faiblesse. Ces considérations sont qu'il n'est pas raisonnable de croire des choses qui ne sont pas évidentes, et moins encore d'en croire qui choquent la raison. Que l'on se rappelle donc là-dessus nos réflexions précédentes. Une doctrine qui est *au-dessus* de la raison peut très-bien ne lui être pas *opposée*. Une doctrine qui semble être contradictoire peut aussi très-bien ne l'être pas. Cela étant, de quel besoin peut être une violence que l'on ferait à l'Écriture, pour lui faire dire autre chose que ce qu'elle dit, et pour parer des contradictions, qui n'ont aucune existence réelle?

Ce n'est pas même une licence, que l'on se doive permettre. Il est vrai, comme on le dit, que *c'est le sens que l'on donne aux mots, et non les mots mêmes qui font l'Écriture*. Mais ne prend-on pas garde que cette maxime condamne bien plus qu'elle ne justifie le procédé que l'on tient ou que l'on propose pour règle. Il s'ensuit clairement que l'on fait une Écriture nouvelle et toute différente

de la révélation divine, lorsque, pour l'intelligence des mots, on s'écarte de leur signification la plus ordinaire et la plus naturelle. Quelle interprétation! Et quels interprètes de ce livre sacré, qui le tordent, qui le bouleversent, pour le faire parler à leur mode, et pour se dispenser eux-mêmes de croire ce qu'ils y trouvent!

Mais, dit-on, ne faites-vous pas vous-mêmes une violence de cet ordre, à l'Écriture, dans les endroits, par exemple, où elle attribue à Dieu des pieds, des mains, des yeux, des passions humaines? Dans ces occasions et en d'autres semblables, n'abandonnez-vous pas le sens littéral? Ne recourez-vous pas à la figure pour écarter des absurdités palpables et des contradictions très-sensibles? Oui, nous le faisons, et nous croyons même que cela doit toujours être fait en circonstances pareilles. Mais ceci peut-il avoir lieu par rapport à des dogmes qui ne sont, ni absurdes, ni contradictoires, et qui ne déplaisent à la raison qu'à cause qu'elle ne peut les comprendre?

SECTION VIII. — *Quatrième réponse générale, tirée de ce que les dogmes incompréhensibles ne sont point d'invention humaine.*

Il ne reste donc plus qu'à savoir si Dieu nous a révélé dans sa sainte parole, des choses qui sont au-dessus de notre intelligence. Pour s'en instruire, il n'y aurait qu'à consulter cette parole elle-même; mais, parce que l'on n'y trouverait pas son compte, on aime mieux dépayser les simples, en criant contre les ecclésiastiques, auxquels on impute l'introduction de tout ce qu'il y a d'incompréhensible dans les objets de la foi. C'est, dit-on, l'ouvrage de leur ambition, l'effet de leurs artifices, le fruit de leur *friponnerie*; et, pour donner quelque couleur à cette insinuation odieuse, on étale je ne sais combien de tours de passe-passe que jouèrent les prêtres du paganisme, et qui n'ont été que trop souvent imités par ceux de l'Église chrétienne.

Le manège est indigne; car ces tours de passe-passe, dont on fait tant de bruit n'ont jamais eu pour objet aucun des dogmes incompréhensibles que nous disons être contenus dans la révélation. Est-ce en quelque endroit, par le moyen de ces mystères de l'Écriture, que les autels se sont attirés des dévots, ou que les Églises se sont enrichies? Serait-ce d'ailleurs, pour se faire valoir, pour se donner un rang de supériorité, pour s'élever au-dessus des laïques, que les ministres de la religion prêchent des doctrines qui sont inaccessibles au peuple? Ils auraient cette vue, en avouant que ces doctrines ne sont pas moins inaccessibles pour eux-mêmes qu'elles le sont pour le vulgaire le plus ignorant, et en exhortant tout le monde à s'instruire, à examiner, à comparer ce qu'ils prêchent avec l'Écriture. En vérité, il faut être bien dupe, pour donner dans un panneau si grossier! Et que penser de ceux qui ont ici perpétuellement la *friponnerie ecclésiastique* à la bouche? On ne saurait s'empêcher de le dire, ce sont des *fripons* d'une autre espèce. C'est à la re-

ligion qu'ils en veulent, bien plus qu'à ses ministres. Ils la confondent artificieusement dans le terme injurieux dont ils affectent de désigner ces derniers : et la chose est si vraie, qu'à leur dire, il n'y a pas jusqu'aux principes de la religion naturelle qui ne soient aussi de l'invention des prêtres.

SECTION IX. — *Cinquième réponse générale, tirée de l'injustice et de la fausseté des conséquences fâcheuses que l'on impute à la réception des dogmes incompréhensibles.*

Dans l'objection précédente, on représentait les ministres de la religion chrétienne comme des gens très-fins, très-rusés et très-artificieux, qui, par ambition et par intérêt, ont imposé à la foi des peuples divers dogmes qu'ils ont inventés. Ici les choses changent de face. Ces mêmes ministres de la religion chrétienne ne sont plus que des stupides, que des entétés qui, sans raison et sans vue, prêchent des doctrines très-révoltantes et des plus propres à éloigner tout le monde. Exiger des hommes qu'ils croient ce qu'ils ne peuvent comprendre, c'est, dit-on, mettre un obstacle invincible à la conversion d'une infinité de personnes; c'est fermer la porte de l'Eglise, aux *Juifs*, aux *païens*, aux *mahométans*; c'est fournir un prétexte et des armes à l'incrédulité.

Que répondre à cela? Représenterons-nous encore que l'on attribue, contre toute vérité, à l'invention des hommes, des dogmes qui appartiennent réellement à la révélation divine? La chose mille et mille fois répétée n'en serait, ni plus certaine, ni plus crue. Contentons-nous de faire observer que cette nouvelle objection pose faux et conclut encore plus mal.

Elle pose faux, à considérer les choses par rapport aux premiers temps, où ces dogmes, dont on nous reproche si fort l'incompréhensibilité, furent donnés aux hommes, comme de nécessité pour la foi et pour le salut. Lorsque les apôtres prêchèrent l'Évangile (1 *Cor.*, 1, 22-24), les *Juifs* et les *Grecs* faisaient, entre eux, tout le monde. Or il est sûr que, par rapport aux uns et aux autres, ces doctrines, contre lesquelles on se soulève si fort aujourd'hui, ne produiraient point cet effet, et ne purent même le faire. Nous en donnerons les preuves dans la suite, où nous renvoyons le lecteur.

Supposé, pourtant que, l'incompréhensibilité de quelques vérités chrétiennes soit véritablement un sujet de scandale pour un certain ordre de gens, s'ensuivrait-il que l'on dût les rayer du symbole? Jugeons-en par la conduite que tinrent autrefois les apôtres en circonstances semblables (*Act.* XV, 1, 29, etc.). Les *Juifs* virent avec une extrême douleur que l'on dispensait les prosélytes *gentils* du joug de la loi. Ils s'en plainquirent, ils en portèrent fort loin les murmures. Pour leur ôter cette occasion de scandale, le concile de Jérusalem soumit-il tous les chrétiens au culte lévitique? Point du tout. Les peuples païens s'irritèrent (*Act.*, XIX, 23-34) jusqu'à la plus excessive fureur, de ce que

les ministres de Jésus-Christ mettaient au décri leurs idoles. Les prédicateurs chrétiens en furent-ils moins ardents à combattre l'idolâtrie, ou se crurent-ils obligés, pour calmer l'irritation populaire, d'adopter le culte idolâtre? Et où en serait la religion, s'il fallait l'accommoder à tous les goûts et à tous les caprices? Comment contenter là-dessus tout le monde? Pour plaire à quelques personnes, pour ne les point scandaliser, vous voulez que l'on passe l'éponge sur des articles de foi qui les choquent; et que ferez-vous pour plaire à quelques autres personnes qui respectent ces articles comme étant de révélation, et qui se scandaliseraient avec raison de les voir retranchés? Il n'y a point de milieu; il faut perdre ceux-ci, si vous gagnez ceux-là: et vous voyez bien, au bout du compte, que l'on n'en serait pas plus avancé.

Après tout, la religion chrétienne se propose bien moins de se plier à la fantaisie des hommes, que de la corriger. Il lui est même honorable, vu l'extrême corruption de notre nature, que plusieurs de ses doctrines déplaisent à notre raison. Si ces doctrines étaient moins bonnes, nous les goûterions davantage. Dans le fond, c'est de Dieu qu'elles viennent; les ministres de l'Évangile n'en sont que les prédicateurs. C'est leur devoir (1 *Cor.*, IV, 1, 2) de dispenser fidèlement les mystères qui leur ont été confiés: et pourraient-ils y manquer, sans trahir les plus saintes obligations de leur ministère?

SECTION X. — *Réponses particulières aux objections que l'on fait contre le dogme de la Trinité, contre celui de l'Incarnation et contre celui de la Satisfaction.*

Entrons à présent en quelque détail, et voyons ce que l'on objecte en particulier contre quelques-unes des vérités spéculatives ou pratiques de notre sainte religion. Quant aux premières, nous croyons devoir nous en tenir à ces trois principales, la *trinité* des personnes dans l'unité de l'essence divine, l'*incarnation* de la seconde personne, et la *satisfaction* faite pour les péchés du genre humain, dans le sacrifice offert à Dieu sur la croix.

Voici la méthode que je suivrai là-dessus. J'y ferai trois choses: 1° je prouverai que ces dogmes sont contenus dans le Nouveau Testament, et que, par conséquent, ils sont de foi pour les chrétiens. Ensuite j'examinerai, 2° s'ils sont conformes aux lumières du Vieux Testament et au sentiment de l'ancienne synagogue, afin de pouvoir déterminer si les *Juifs* de nos jours en peuvent prendre un juste sujet de scandale. Je montrerai enfin 3° qu'ils ne répugnent point à la saine raison, et que par conséquent, les *Grecs* avaient tort de les traiter de *folie*.

Mais pour préparer l'esprit de mon lecteur sur le seconde article, je le prie de se rappeler ce que j'ai dit dans la section VII^e au sujet de l'interprétation de la sainte Écriture. Dans le dessein de mettre tous les dogmes de l'Évangile à la portée de notre raison,

quantité de gens, qui témoignent d'ailleurs beaucoup de respect pour les livres sacrés, s'imaginent être en droit de les expliquer à leur mode, en s'y éloignant du sens le plus ordinaire et le plus naturel. J'ai dit que cette licence n'est pas moins inutile que criminelle. J'ajoute seulement ici que, dans le choix des passages, j'aurai toujours égard à ceux qui sont les plus clairs et les plus précis dans le sens littéral, afin qu'il y paraisse évidemment que les dogmes pour lesquels nous combattons appartiennent à l'essence de la religion des chrétiens.

SECTION XI. — *Le dogme de la trinité des personnes, dans une seule essence divine, est une doctrine du Nouveau Testament.*

C'est le sentiment commun de tous les orthodoxes qu'il n'y a qu'un seul Dieu vivant et vrai; et que dans l'unité de cette divinité il y a trois personnes de la même substance, du même pouvoir et de la même éternité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit (1). Il importe donc de savoir si ce dogme est de la révélation chrétienne; et, pour le prouver, nous devons faire voir, 1° que dans les écrits du Nouveau Testament le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes distinctes; 2° que le nom, les attributs et les opérations de Dieu y sont donnés à chacune de ces trois personnes; et 3° que cependant l'unité de Dieu y est établie de la façon la plus expresse et la moins équivoque. De ces articles, munis de bonnes preuves, il résultera que la croyance d'une trinité de personnes dans l'unité de l'essence divine est un objet essentiel de la foi des chrétiens.

I. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient trois personnes distinctes, dans les écrits du Nouveau Testament, c'est ce qui paraît avec la dernière évidence. Lorsque l'ange Gabriel annonce à la bienheureuse Vierge (Luc, I, 35), le Saint-Esprit surviendra en toi, la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre, et ce qui naîtra saint sera appelé le Fils de Dieu, il spécifie distinctement le Saint-Esprit, qui est la vertu du Très-Haut, le Très-Haut, dont le Saint-Esprit est la vertu, et le Fils, qui doit être conçu par la vertu du Très-Haut. Lors encore que Jean-Baptiste (Jean, I, 32-34) rend témoignage en disant j'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe.... Celui qui m'a envoyé baptiser l'eau m'avait dit: Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre...., c'est celui qui baptise du Saint-Esprit...; et j'ai rendu témoignage que c'est lui qui est le Fils de Dieu. Il distingue avec la même clarté le Saint-Esprit, qui descend de celui qui l'a envoyé, et du Fils, sur lequel il descend. Mais à quoi bon multiplier les citations? Contentons-nous d'en indiquer quelques autres ici (Jean, XIV, 16-17, XV, 26; Rom., VIII, 14; Matth., XXVIII, 19; II Cor., X, 14; I Jean, V, 7, etc.).

Après tout il n'y a ni difficulté ni contestation là-dessus, si ce n'est avec les sabelliens,

qui ne reconnaissent qu'une seule et même personne sous trois dénominations différentes. Cette imagination néanmoins se détruit d'elle-même par la seule inspection des passages que nous avons allégués ou que l'on peut consulter. La formule du baptême suffirait toute seule pour décider contre le *sabellianisme*. Ce baptême s'administre au nom du Père, au nom du Fils et au nom du Saint-Esprit (Matth., XXVIII, 19); et pour éviter de reconnaître trois personnes distinctes, il faut se jeter dans les absurdités les plus pitoyables.

II. La distinction réelle des trois personnes étant admise, ce que nous avons à faire ensuite est d'examiner si les écrivains sacrés du Nouveau Testament leur donnent à toutes trois le nom, les attributs et les opérations de la Divinité souveraine. Le doute ne pouvant rouler que sur le Fils et que sur le Saint-Esprit, c'est aussi à ce qui les regarde que nous devons nous borner.

Nous disons donc, 1° que l'Évangile attribue au Fils toute la plénitude de l'Être suprême. Ayant occasion d'y revenir encore plus bas, nous nous en tiendrons ici aux endroits qui revêtent la seconde personne de toutes les perfections et de tout l'empire qui appartiennent au Dieu souverain. L'Écriture lui donne l'éternité lorsqu'elle dit que le Fils a la vie en lui-même, la toute-science (Jean, V, 26); lorsqu'elle l'introduit disant, Comme le Père me connaît, je connais aussi le Père (Id., X, 15); la toute-puissance, lorsqu'elle lui fait dire encore, Quelque chose que le Père fasse, le Fils le fait aussi pareillement (Id., V, 19); la création de l'univers, lorsqu'elle enseigne que toutes choses ont été faites par la Parole, et que sans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait (Id., I, 3); la conservation de toutes les créatures lorsqu'elle assure qu'il soutient toutes choses par sa parole puissante (Hébr., I, 3); enfin le plein droit au culte suprême de la religion, lorsqu'elle avance que le Père a commis tout jugement au Fils afin que tous les hommes honorent le Fils comme ils honorent le Père, et que celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père, qui l'a envoyé (Jean, V, 22, 23). Si tout cela ne dit pas que le Fils est Dieu, nous ne concevons pas de quelles expressions on peut se servir pour le dire.

Nous ne saurions parler autrement, 2° de ce que la même Écriture nous dit de la troisième personne. Elle dit que l'enfant de la Vierge sera appelé Fils de Dieu parce qu'il sera conçu du Saint-Esprit (Luc, I, 35); qu'Ananias mentit à Dieu en mentant au Saint-Esprit (Act., V, 3, 4); que saint Paul fut mis à part pour l'apostolat par le commandement de Dieu (Rom., I, 1; I Cor., II, 1; Gal., I, 1) et par l'ordre du Saint-Esprit (Act., XII, 1, 2); que le Saint-Esprit a inspection sur l'Église de Dieu (Ibid., XX, 28); que nous sommes le temple de Dieu et celui du Saint-Esprit (I Cor., III, 16, 17; VI, 19); et combien encore d'autres choses semblables qui seraient vides de tout sens si, dans le système de nos écrivains sacrés, le Saint

(1) Ce sont les propres termes du 1^{er} art. de la Confession de Foi anglicane.

Esprit n'est pas Dieu ? Que penser surtout de la formule du baptême chrétien, si la divinité suprême n'appartient pas de droit au Saint-Esprit comme au Père et au Fils ?

III. Cependant il est très-certain que la révélation chrétienne n'admet qu'un seul Dieu. Elle ne se contente pas de le dire d'une façon très-formelle et dans les termes les plus précis (*Matth.*, XII, 29, 32; *Jean*, XVII, 3; *I Tim.*, VI, 15, 16; *Jude*, IV; *Apoc.*, XV, 4, etc.), elle exclut encore avec la même précision toute espèce de pluralité de dieux. Car, dit saint Paul (*I Cor.*, VIII, 5, 6), encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux soit au ciel, soit en la terre, comme il y a plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, nous n'avons pourtant qu'un seul Dieu qui est le Père, duquel sont toutes choses, et nous en lui, et un seul Seigneur Jésus-Christ par lequel sont toutes choses et nous par lui.

La conclusion est facile à tirer, ou plutôt un apôtre l'a lui-même tirée. Il y en a trois, dit-il (*I Jean*, V, 7), qui rendent témoignage au ciel, le Père, la Parole et le Saint-Esprit; et ces trois-là sont un. Quelques efforts que l'on ait faits ou que l'on fasse encore pour rendre l'authenticité de ce passage suspecte, c'est inutilement qu'on y a travaillé jusqu'ici. Que gagnerait-on néanmoins à nous ravir cette preuve? et quand même saint Jean ne l'aurait pas dit, ne s'ensuivrait-il pas nécessairement des trois principes que nous avons établis, que l'Évangile pose un seul Dieu en trois personnes distinctes, et reconnaît par conséquent une trinité de personnes dans l'unité de l'essence divine.

SECTION XII. — *L'incarnation de la seconde personne divine est aussi un dogme établi dans le Nouveau Testament.*

Le dogme de l'incarnation est uni si étroitement et de si près avec celui de la trinité, par les preuves qui leur sont communes, que j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de placer ici ces preuves avant que d'aller plus loin dans la méthode que je me suis proposée.

Il s'y agit effectivement de montrer que la même personne que nous connaissons sous le nom de Jésus et que nous reconnaissons pour notre Sauveur, est Dieu-Homme, vrai Dieu et vrai homme engendré dans le temps par la vierge Marie, et engendré du Père avant tous les siècles; de sorte que comme il est à juste titre appelé *Fils de l'homme*, il est avec la même vérité nommé *Fils de Dieu*, dans un degré d'éminence et dans un sens propre qui n'appartiennent qu'à lui seul.

On ne nous conteste point l'humanité de Jésus-Christ; mais, s'il faut des preuves de sa nature divine, quelle foule n'en trouverons-nous point dans les écrits du Nouveau Testament? Saint Paul s'en est expliqué si clairement et si fort à dessein (*singulièrement le premier tout entier*) dans les trois premiers chapitres de son Épître aux Hébreux, qu'il est comme incompréhensible que l'on puisse résister à tant d'évidence. Mais il l'est encore bien plus que l'on ne se rende pas à la décision de saint Jean au commencement de

son Évangile. Il y dit que celui qui est (*Jean*, I, 14) le *Fils unique de Dieu*, est la *Parole qui a été faite chair*; que (*Jean*, I, 1, 3) cette *Parole était au commencement*; qu'elle *était avec Dieu*; que *toutes choses ont été faites par elle*, et que *sans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait*. Ces paroles ont-elles besoin de commentaire? Si l'on en veut pourtant, nous en trouverons dans ce que Jésus-Christ disait de lui-même (*Jean*, XVII, 5), qu'il avait eu gloire envers son Père, *avant que le monde fût fait*; (*Jean*, VI, 51) qu'il était *descendu du ciel*: (*Jean*, VI, 62) qu'il monterait *où il était premièrement*; (*Jean*, XIV, 9-11) qu'il est *dans le Père*, et le Père est en lui; (*Jean* X, 30) que lui et le Père sont un; (*Jean*, VIII, 58, 59) qu'il était *avant Abraham*; et tant d'autres choses qui présentent partout les mêmes idées. Tel est aussi constamment le langage de ses apôtres, lorsqu'ils l'appellent (*I Cor.*, XV, 47) le *Seigneur des cieux*, (*Tit.*, II, 13) le *grand Dieu*, (*I Jean.*, V, 20) le *vrai Dieu*, (*Jud.*, 4; *II Pier.*, II, 1) le *seul Seigneur Dieu*, (*Rom.*, IX, 5) le *Dieu béni éternellement par-dessus toutes choses*; et qu'ils lui attribuent (*Jean*, II, 19; *Phil.*, III, 20, 21) la toute-puissance, (*Matth.*, IX, 4; *Jean*, II, 24; XVI, 30; XXI, 17) la toute-science, (*Matth.*, XVIII, 20; XXVIII, 20) la toute-présence, (*Hébr.* 1, 13; *I Cor.*, XV, 27, 28; *Act.*, II, 36; V, 31; X, 36; *Phil.*, II, 9-11) la domination souveraine, (*Col.*, II, 9) et la plénitude de la divinité. Rien surtout ne peut être ici plus décisif que ce que saint Paul a dit de notre Sauveur, en le considérant par rapport à son incarnation. (*Phil.*, II, 6, 7) *Jésus-Christ, étant en forme de Dieu, n'a point réputé rapine d'être égal à Dieu; cependant, il s'est anéanti lui-même, ayant pris la forme de serviteur fait à la ressemblance des hommes.*

Pourrait-on ne pas reconnaître que tout cela, pris dans la construction naturelle et dans le premier sens que présentent les mots, ne peut s'entendre que d'une divinité qui convient à Jésus-Christ, dans la notion commune que l'Écriture sainte nous donne partout du vrai Dieu, du Dieu souverain, du Dieu créateur? Mais, comme je ne puis ignorer que l'on se ménage ici divers subterfuges, et qu'à force de subtilités, on nous fait plusieurs objections qui paraissent plausibles, il ne me saurait être permis de le dissimuler. Que l'on ne s'attende pas néanmoins, de ma part, à des éclaircissements sur chacun des passages que je viens d'indiquer. L'affaire serait de trop longue haleine. Pour éviter un détail de cette étendue, je me bornerai à trois ou quatre considérations générales, pour montrer que le sens que nous donnons à ces endroits de l'Écriture est le seul qui puisse leur convenir, et qui leur convienne en effet.

Je remarque 1° que l'on ne saurait mieux juger de l'importance d'une doctrine et de la nécessité qu'il y a de la croire, que par la fréquente mention qui en est faite, que par le poids que l'on donne à ce que l'on en dit, et que par la diversité des tours que l'on prend pour le dire. S'il n'y avait dans le Nouveau Testament qu'un ou deux endroits

qui, en passant et comme par hasard, parussent attribuer la divinité au *Fils* et au *Saint-Esprit* ; si, en leur donnant quelquefois les titres de *Dieu* et de *Seigneur*, les écrivains sacrés ne leur donnaient jamais les perfections de l'Être suprême ; ou si, en leur attribuant ces perfections, ils ne leur attribuaient ni le nom ni le titre de la Divinité, il y aurait de la témérité à renchérir sur leurs idées, et tout nous dicterait de prendre sur les rabais leurs expressions les plus fortes. Mais, lorsque l'on voit le contraire ; lorsque l'Écriture tient constamment partout le même langage ; lorsque tous les écrivains et tous les livres du Nouveau Testament donnent au *Fils* et au *Saint-Esprit* le nom, les attributs et les opérations du Dieu souverain, comment se peut-on dispenser de prendre tout cela dans le sens littéral et de juger qu'il s'y agit d'un article essentiel à la foi des chrétiens ?

J'observe 2^o que l'Écriture ayant été donnée pour une règle de foi, proportionnée à toutes les capacités et à l'usage de tout le monde, il y a tout lieu de croire que les vérités les plus importantes y ayant dû être exprimées dans la plus grande clarté dont elles étaient susceptibles, elles doivent aussi être prises dans le sens littéral, à moins qu'il n'y ait dans le texte, ou dans la nature des choses, un correctif qui marque la figure assez clairement pour un lecteur ordinaire ; ou qu'à faute d'un pareil correctif, il ne résulte de ce sens littéral quelque erreur dangereuse. Ici l'on ne saurait nier que les expressions des apôtres, prises à la lettre, n'engagent la plupart des lecteurs à croire que le *Fils* et le *Saint-Esprit* sont Dieu ; et qu'on leur doit le même culte qu'au Père. Si donc les dogmes de la *trinité* et de l'*incarnation* sont faux, à quoi mènent-ils ? A rien moins qu'à l'*idolâtrie*, à ce crime si capital dans l'ancienne alliance, où le vrai Dieu défendait avec tant de sévérité de lui associer des êtres (*Gal.*, IV, 8) qui de leur nature n'étaient pas dieux ; à ce crime non moins capital dans la nouvelle économie, dont le but était (*I Cor.*, XII, 1, 2 ; *I Thess.*, I, 9) de convertir les Gentils des idoles pour servir au Dieu vivant et vrai. Quelles précautions prirent donc les apôtres pour empêcher que l'on n'abusât point de leurs termes ? Suffisait-il qu'ils établissent l'*unité* de Dieu ? Non sans doute, puisqu'ils établissaient de même la *trinité* des personnes distinctes. Comptèrent-ils que tous leurs auditeurs et tous leurs lecteurs, grammairiens profonds et versés dans toutes les finesses de l'art oratoire, n'approcheraient de leurs discours et de leurs écrits que la balance critique à la main, pour en peser tous les points, tous les mots et toutes les figures ? Cela ne se peut non plus ; car, que penser alors de la prudence, de la charité, du zèle de la religion de ces premiers prédicateurs de l'Évangile ?

3^o Ceci est d'autant plus digne d'attention qu'après tant d'évasions subtiles, que l'on a imaginées pour parer les preuves directes de la divinité du Fils et du Saint-Esprit, on n'a

pu encore venir à bout d'inventer la moindre solution plausible sur l'article du culte. On trouve dans le Nouveau Testament des endroits très-clairs et très-positifs, où il est ordonné de prier Jésus-Christ (1), où ce Sauveur est prié, où il promet d'exaucer nos prières, où il exige le même honneur que l'on doit au Père ; et comment se tire-t-on d'un pas si délicat ? On dit que l'exaltation de Jésus-Christ, dans sa séance à la droite du Père, l'a placé sur le trône de la divinité et lui en a mérité les mêmes hommages. Voilà donc une créature mise à l'égalité avec le créateur, et un homme qui, sans être Dieu, participe à tous les honneurs de la religion, qui n'appartiennent qu'à l'Être suprême. N'est-ce pas là le paganisme tout pur ? Le paganisme défiait les hommes illustres ; c'était chez lui une grossière idolâtrie. Cesserait-elle de l'être dans le système chrétien ? Non, sans doute ; et quelle ressource pour des chrétiens d'aimer mieux être idolâtres que d'admettre un dogme qu'ils ne peuvent comprendre ?

Observons enfin 4^o que si les raisons que l'on allègue contre le sens littéral des passages qui attribuent la divinité à Jésus-Christ prouvent quelque chose, elles prouvent beaucoup plus qu'on ne voudrait. Pour comprendre ce que je veux dire, il faut se rappeler que les auditeurs de notre Sauveur prirent autrefois ses paroles au même sens où nous les prenons à cette heure. Quand il dit que Dieu était son Père (*Jean*, V, 17, 18), les Juifs conçurent qu'il se faisait égal à Dieu. Dès que ces mêmes Juifs lui eurent entendu prononcer ces paroles : *Avant qu'Abraham fût, je suis*, ils prirent des pierres pour le lapider (*Jean*, VIII, 58, 59). Ils en firent autant lorsqu'il leur eut dit : *Moi et le Père sommes un* (*Jean*, X, 30-33), parce qu'à leur avis, ce qu'il venait de dire était un blasphème, et que lui, étant homme, se faisait Dieu. Lorsqu'il s'avoua être le *Fils du Dieu béni* (*Marc*, XIV, 61-64), le souverain sacrificateur l'accusa du même crime, et, sans autre éclaircissement, le juge digne de mort. Dans ces diverses circonstances, que fait Jésus-Christ ? Représente-t-il que l'on prend mal sa pensée ? explique-t-il ses paroles ? se plaint-il de ce qu'on les prend trop à la lettre ? Une seule fois il paraît en adoucir le sens par une citation qui laisse néanmoins subsister celui que les auditeurs donnaient à ses termes (*Jean*, X, 34-39) ; partout ailleurs, il admet la notion qui lui était imputée ; il l'admet même en parlant à ses disciples, en parlant à ses juges, en parlant à Dieu sur la croix. Que l'on y pense donc bien, que l'on pèse attentivement les conséquences. Il s'ensuit d'une manière incontestable que, si Jésus-Christ n'est pas égal à Dieu et Dieu lui-même, il dut être le plus méchant de tous les hommes, un imposteur détestable, un blasphémateur digne de toute la haine de ses ennemis et du supplice au-

(1) *Matth.*, XVIII, 20 ; *Luc.*, XXIV, 52 ; *Jean*, V, 25 ; *Marc*, XIV, 14 ; *XV*, 7 ; *Act.* VII, 59, etc.

quel il fut condamné. Quoi! *Paul et Barnabas déchirent leurs vêtements* (Act., XIV, 11-15) et s'exposent à toute la fureur d'un peuple, pour empêcher qu'on ne leur rende les honneurs divins! Quoi! un *ange*, voyant S. Jean à ses pieds pour l'adorer, lui dit : *Garde-toi de le faire, adore Dieu* (Apoc., XIX, 10), et Jésus-Christ souffre qu'on lui attribue le dessein de prétendre à ce culte! il le demande! il le reçoit! il promet de le récompenser! Cela serait-il possible, serait-il concevable, si Jésus-Christ n'était qu'une créature?

SECTION XIII. — *Le dogme de la trinité n'est point contraire à la doctrine du Vieux Testament.*

Les partisans outrés de la raison, qui, parmi les chrétiens, rejettent les dogmes de la *trinité* et de l'*incarnation*, pèchent évidemment, ainsi qu'on vient de le voir, contre la foi qu'ils doivent à une Ecriture qu'ils reçoivent pour la parole de Dieu. C'est ce que l'on ne saurait dire, ni des Juifs, ni des Gentils, qui n'admettent pas la révélation du Nouveau Testament. Cependant, on peut dire que ces infidèles sont aussi combattus par leurs propres principes, parce que ni les uns, ni les autres, n'ont aucune raison valable pour se faire un sujet de scandale de ces doctrines chrétiennes, et qu'au contraire ce qu'ils croient déjà les y conduit et les y prépare.

Les Juifs, qui se récrient si fort contre le dogme de la *trinité*, n'ont-ils donc rien dans leurs propres écrits sacrés qui le suppose et qui le confirme? En vain y en chercheraient-ils une condamnation formelle, et l'on y en trouve quantité d'indications très-frappantes. A ce dernier genre on rapporte fort naturellement les endroits où, dans la langue de l'original, le nom de Dieu, exprimé au pluriel, est suivi du verbe au singulier, comme si l'on disait en français : *Les dieux a fait, les dieux a dit*. Nous en donnons quelques exemples au bas de la page (1). On ne peut pas dire que cette construction soit essentielle à l'hébreu, puisque l'on y en voit quelquefois une tout autre (Deut., XXXII, 15, 17). Il semble donc que cela n'est point sans mystère. Aussi un rabbin (2) a-t-il observé, sur ces mots du premier verset de la Genèse (3), *Bara Elohim*, que, si cela n'était pas écrit, il ne serait pas licite aux hommes de s'exprimer de la sorte. Le même raisonnement a lieu sur quelques autres endroits où Dieu parle de lui-même au pluriel : *Faisons l'homme à notre image* (Gen., I, 26). *Voici, l'homme est devenu comme l'un de Nous* (Gen., III, 22). *Descendons, et confondons leur langage* (Genèse, XI, 7). *Qui enverrai-je, et qui ira pour Nous* (Is., VI, 8)? Dire que cela s'adresse aux anges, c'est une solution insoutenable,

comme l'ont démontré (1) quelques savants, auxquels l'amour de la brièveté veut que je renvoie. Mais que répondront surtout les Juifs aux passages (2) où le nom de Dieu se donne, dans les mêmes versets, à diverses personnes distinctes, et où même l'on trouve en ce sens le titre de *Jéhovah*, de leur aveu incommunicable à tout autre qu'à l'Être suprême (3)? Ajoutons à ceci les lieux où il est parlé du Saint-Esprit (4) comme d'une personne qui a distinctement ses attributs et ses opérations, et qui est reconnue par quelques rabbins célèbres dans leur commentaire sur le I de la Genèse; l'un (5) disant que « l'Esprit de Dieu (Gen., I, 1), qui se mouvait sur les eaux, était l'Esprit du roi Messie, dont il est dit en Isaïe que l'Esprit du Seigneur reposera sur lui; » et l'autre (R. Sal. Jarchi.) ajoutant que « c'est l'Esprit de sa bouche, c'est-à-dire le Dieu saint et béni. » Il semble enfin que ce n'est pas tout à fait sans quelque raison mystérieuse et relative à la *trinité* des personnes dans l'*unité* de l'essence divine, que le nom de Dieu est en certains endroits répété trois fois (6), ou que le même nombre est observé dans les doxologies (Is., VI, 3) et dans les bénédictions (Nomb., VI, 23-27).

SECTION XIV. — *Le dogme de l'Incarnation n'est pas contraire non plus à la doctrine du Vieux Testament.*

Nous avons, sur l'article de l'*Incarnation*, quelque chose de plus fort et de plus clair que sur le précédent. C'est même en parler avec faiblesse que de dire seulement que ce dogme n'est point contraire à l'Ecriture des Juifs, ou qu'il y est indiqué. Ajoutons qu'il y était révélé de manière à ne laisser à ce peuple aucun sujet légitime de doute ou de réjection. Cela paraît manifestement à tant d'endroits de l'ancienne alliance, qui sont appliqués dans la nouvelle au Messie. Partout on y voit ce grand libérateur, qui parut sur la terre semblable aux hommes, devait être *Fils de Dieu* (7), *Dieu* (8), le *Seigneur*, *Jéhovah* (9), la *Parole qui a créé l'univers* (10) et le *Dieu des armées* (11). Il est sûr, au moins, que c'est ainsi que les écrivains sacrés du Nouveau Testament comprirent et représentèrent la chose. Chacun le peut vérifier par la comparaison que nous avons eu soin de

(1) Voy. *Horubek*, con. Jud., lib. V, cap. II, pag. 579-590.

(2) Gen. XIX, 24; Ps. XLV, 7; CX, 1; Zach. II, 10, 14.

(3) Maimon Mor. Nev. par. I, cap. 61. Manas. Concil. in Exod. qu. III.

(4) Sam. XXII, 2; Isa. XLVIII, 16; LXI, 1.

(5) Beres. Rab. ap. Raym. Pug. Fid., par. III, dis. I, c. XI, 5, 9.

(6) Deut. VI, 4; Ps. LXVII, 6, 7; Jer. XXXIII, 2; Dan. IX, 19, etc.

(7) Ps. II, 7; XLV, 6, 7; CII, 25; Hebr. I, 4-10.

(8) Ps. CX, 4; Hebr. I, 15; Math. XXII, 41-45.

(9) Mal. III, 1; Matth. XI, 10; Marc. I, 2; Is. VI, 5; Jean XII, 41; Ps. XXXI, 5; Act. VII, 59; Zach. XII, 10; Jean XIX, 34-29.

(10) Gen. I, 5, expliqué par la Parap. d'Onkelos. Jean I, 1-14; Col. I, 16.

(11) Is. VIII, 14; XXVIII, 16; Rom. IX, 51-55; I Pier. II, 4-8.

(1) Gen., I, 1; XX, 15; Deut., V, 26; Jos., XXIV, 15; Job, XXXV, 10; Ps., VIII, 12; CXLIX, 2; Is., LIV, 5; Jer., X, 10, etc.

(2) Ap. Raym. Mart. Pug. Fid. p. III, d. I. c. III, sec. 2

(3) Ces mots traduits littéralement veulent dire en français, *les Dieux créa*.

marquer entre les anciens oracles et les applications qu'ils en firent.

Il est vrai que l'on peut mettre en doute si, de leur temps, la synagogue donnait le même sens à ces prophéties ; mais, outre ce que nous avons déjà dit là-dessus dans notre 1^{re} partie (*Sect. XVIII*), nous remarquerons ici que, quand bien même il ne nous resterait pas assez de monuments de cette antiquité judaïque pour en tirer des preuves directes, il suffirait que nous eussions de fortes présomptions pour en pouvoir conclure, avec la plus grande probabilité, que les apôtres expliquèrent et appliquèrent ces oracles au même sens que le faisaient les docteurs juifs de leur siècle. Nous en avons déjà donné des exemples dans l'endroit ci-dessus que nous venons d'indiquer. On y peut ajouter celui que saint Jean nous fournit dans le 1^{er} chapitre de son Evangile. C'est l'opinion générale que cet Evangile fut écrit pour opposer l'autorité de l'Apôtre aux hérésies des cerinthiens et des ébionites. Ebion et Cerinthus étaient deux Juifs extrêmement préoccupés en faveur de la loi. Quel coup aurait donc porté contre eux la décision de saint Jean sur la divinité de Jésus-Christ, si ces deux hommes n'avaient pas été accoutumés, par leur éducation juive, à entendre désigner le Messie par le titre de *Parole* et de *Parole de Dieu* ?

Nous ne nous en tenons pas néanmoins tellement aux simples présomptions, que nous n'ayons encore un bon nombre d'anciens monuments qui se sont conservés et qui prouvent directement notre thèse. S'inscrire en faux contre ces autorités, comme on le fait quelquefois, c'est se moquer du monde et tenter l'impossible. La difficulté que l'on tire de l'opposition unanime de tous les Juifs modernes ; cette difficulté, néanmoins, est peu de chose en elle-même, quand on considère les tristes révolutions de leur état et leurs démêlés avec les chrétiens. N'y en a-t-il pas eu assez pour changer du blanc au noir leur système, et pour donner à leurs oracles un sens tout autre que celui qu'ils donnaient leurs ancêtres avant la ruine de Jérusalem et la prédication de l'Evangile ?

Mais, après tout, nous importe-t-il si fort de savoir avec certitude de quelle manière la synagogue contemporaine de Jésus-Christ expliqua les prédictions qui regardaient le Messie ? Rien ne nous oblige ici à le rechercher. Nous disons seulement que les dogmes de la *trinité* et de l'*incarnation* ne sont point contraires à la doctrine du Vieux Testament. La chose est certaine, et nous n'en voulons pas davantage pour imposer silence aux Juifs incrédules sur ces deux articles. Quelle ne doit donc point être leur confusion que nous puissions trouver, dans leur Ecriture même, une si grande conformité avec la nôtre ?

SECTION XV. — *Ni le dogme de la trinité, ni celui de l'incarnation ne sont contraires à la saine raison.*

Puisque la religion des Juifs n'autorise en

rien les préjugés qui soulèvent ce peuple contre une *trinité* de personnes dans l'unité de l'essence divine et contre la manifestation en chair de la seconde de ces adorables personnes, voyons si la raison fournissait aux Gentils un légitime sujet de traiter ces dogmes de folie. Mais, après ce que nous en avons déjà dit dans les III^e et V^e sections de cette seconde partie, il nous semble que la question est vidée. La nature de Dieu est si fort au-dessus de notre intelligence, que ce qu'il peut y avoir d'incompréhensible n'est rien moins que contradictoire ; et comment juger péremptoirement d'un sujet dont on n'a qu'une connaissance imparfaite ? A ne considérer donc le dogme de la *trinité* que comme un mystère au-dessus de la raison, les Grecs et les Romains, contemporains des apôtres, qui étaient versés dans les recherches philosophiques, devaient d'autant moins être choqués de l'incompréhensibilité de cet objet, que quelques-uns de leurs philosophes les avaient accoutumés à se faire, de la nature divine, des idées assez approchantes du système chrétien. Je n'examinerai point ici d'où Pythagore et Platon les avaient tirées. Qu'elles vinssent originairement des Hébreux ou que la raison seule les eût suggérées, c'est de quoi il ne s'agit point à cette heure ; il suffit, pour mon dessein, de faire observer que ces illustres Grecs admirent une espèce de *trinité* dans une seule essence divine, pour en conclure qu'ils ne trouvèrent en cela rien d'impossible et de contradictoire.

Cela même me fait rougir pour tant de chrétiens qui, malgré les lumières de la révélation, traitent avec le dernier mépris ce que ces grands génies de l'antiquité païenne regardèrent comme faisant une des sublimes parties de la religion naturelle. La conduite des premiers est d'autant plus blâmable que leurs invectives tombent à faux, ayant bien moins pour objet la doctrine de l'Ecriture que les explications souvent trop hardies et par conséquent peu circonspectes, que l'on en a données. Il faut avouer que les premiers chrétiens ne furent pas fort exacts dans le choix de leurs expressions sur cet article, avant la naissance de l'*arianisme* et des autres hérésies, qui donnèrent occasion de l'examiner de près et d'en fixer plus précisément les idées. Il est certain aussi que l'Eglise se vit ainsi dans la nécessité d'établir des formules de foi, dans lesquelles on fit entrer des termes dont l'esprit humain pouvait abuser, et dont quantité de gens abusèrent. Mais lorsque l'on daigne faire attention là-dessus, et que l'on distingue toujours la parole de Dieu de celle des hommes, il sera facile de ne pas tirer des conséquences de certains mots qui ne furent jamais établis pour être pris à toute rigueur, et de ne pas donner au dogme un sens qui contredit la raison. Lorsque nous disons, par exemple, qu'il y a trois *personnes* en Dieu, nous ne voulons pas dire qu'elles soient comme trois personnes humaines qui ont chacune leur volonté différente ; mais, nous les appelons ainsi, parce que nous ne savons pas où

prendre un terme plus commode pour distinguer les diverses relations qu'il y a entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il en est de même du reste.

Quant au mystère de l'incarnation, nous ne concevons pas ce que la saine raison y peut trouver de contradictoire. Il y aurait de la contradiction si nous disions que la nature divine s'est convertie en nature humaine, ou que, dans leur union, elles se sont confondues, ou qu'en demeurant distinctes, elles ont produit deux christes et deux médiateurs. Mais l'Évangile ne dit rien de semblable. Il dit simplement (*Jean*, I, 14) que la Parole s'est faite chair par l'union personnelle de la nature divine avec la nature humaine : et les païens (*Voy. Quest. Ainet.*, lib. II, c. XIII) n'étaient-ils pas entièrement persuadés de la possibilité d'une chose semblable ? Si l'on en veut un exemple, on le trouvera dans le livre des Actes (*Act.*, XIV, 11), où les habitants de Lystre disent de S. Paul et de S. Barnabé : *Les dieux, faits semblables aux hommes, sont descendus parmi nous.*

SECTION XVI. — *Le dogme de la satisfaction pour les péchés du genre humain, dans la sacrifice de Jésus-Christ, est une doctrine du Nouveau Testament.*

Personne ne conteste la mort de Jésus-Christ. Tout se réduit à savoir quelle en a été la principale fin, et quelle en a été l'efficacité. Pour le déterminer, les écrivains sacrés du Nouveau Testament nous en disent les quatre choses suivantes : 1° que *Jésus-Christ est mort et a souffert pour les péchés du genre humain* ; 2° qu'il a subi cette mort en qualité de sacrifice pour les péchés ; 3° que ce sacrifice a fait une entière expiation, et satisfait pleinement pour les péchés des hommes ; et 4° qu'enfin ce sacrifice a été offert, et cette satisfaction a été donnée sur la croix.

La première chose que disent nos livres sacrés du Nouveau Testament, c'est que Jésus-Christ est mort et a souffert pour les péchés du genre humain, non pour ses propres péchés, mais pour les nôtres. Ceci ne souffre aucune difficulté. La proposition que nous avançons est conçue dans les expressions mêmes des apôtres, qui disent que (*I Pier.*, III, 18) *Jésus a souffert pour les péchés, lui juste pour les injustes* ; (*I Pier.*, IV, 1) *qu'il a souffert pour nous dans la chair* ; (*Rom.*, IV, 25) *qu'il a été livré pour nos offenses* ; (*Rom.*, V, 8) *qu'il est mort pour nous pendant que nous étions encore pécheurs* ; et quantité d'autres choses semblables qui sont si connues qu'il serait inutile de les rapporter.

La deuxième chose que les écrivains du Nouveau Testament nous disent de la mort de Jésus-Christ, c'est qu'elle fut un sacrifice offert pour le péché. C'est effectivement ce que portent en termes formels ces passages : (*Eph.*, V, 2) *Christ nous a aimés, et s'est donné soi-même pour nous en oblation et en sacrifice à Dieu* ; (*Hébr.*, IX, 26-28 ; X, 12) *il a comparu une fois pour l'abolition du péché par le sacrifice de soi-même* ; (*I Pier.*, II, 24) *il a porté nos péchés dans son propre corps* ;

(*II Cor.*, V, 21. *Gal.* III, 13) *il a été fait péché et malédiction pour nous* ; et tant d'autres où les mêmes expressions reviennent. Elles sont toutes visiblement relatives aux sacrifices qui s'offraient, parmi les Juifs et parmi les païens, pour faire l'expiation des péchés. Sans examiner ici quelle fut l'origine de cette institution, il nous suffit d'observer que, comme elle fit partie du rituel établi parmi les Hébreux par une relation divine, on ne saurait s'en faire de plus justes ni de plus sûres idées qu'en suivant celles qu'en donna constamment le cérémoniel lévitique. Quelles étaient donc ces idées ? Tout y annonçait une expiation faite par la substitution d'une victime innocente qui, mise à la place du pécheur, portait ses péchés, en était chargée, et en recevait la peine à la décharge de celui qui la présentait. Car, 1° la victime étant au pied de l'autel, l'offrant (*Lév.*, I, 4 ; III, 2, 8, 10 ; IV, 4, 15, 24, 29, 33, etc.) lui mettait ses deux mains sur la tête, pour marquer le don qu'il en faisait à Dieu et le dévouement qu'il en faisait à la mort ; 2° cette imposition des mains était accompagnée d'une confession qui désignait le transport des péchés de dessus la tête coupable sur celle qui était innocente. On le voit très-formellement exprimé dans la substitution du bouc Hazaël. (*Lév.*, XVI, 21, 22) *Aaron, est-il dit, posant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et tous leurs forfaits selon tous leurs péchés, les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra au désert par un homme exprès.* La même confession (*Lév.*, V, 5) étant aussi exigée dans les cas particuliers, il n'y a point de doute que ce fût aux mêmes fins et de la même manière. Les Juifs ont même conservé la formule de cette confession particulière (1) qui porte la clause de substitution dont nous venons de parler. De là vient 3° que les corps des bêtes qui avaient été immolées comme victimes propitiatoires (*Lév.*, VI, 30 ; XVI, 27) se brûlaient hors du camp pendant que le tabernacle subsista, ou hors des murs de Jérusalem après que le temple y fut bâti (*Lév.*, VI, 25 ; XVI, 24, 26, 28), et que l'on ne pouvait les toucher sans en contracter une souillure légale. De là venait encore 4° qu'il n'y avait que des personnes de l'ordre sacerdotal qui pussent manger certaines parties de ces victimes propitiatoires, parce qu'en faisant tout le service qui les regardait, ces ministres officiants étaient censés participer eux-mêmes au péché dont l'expiation se faisait par leur ministère. (*Lév.*, X, 17) *L'offrande pour le péché, leur disait Moïse, vous a été donnée pour porter l'iniquité de l'assemblée, afin de faire propitiation pour eux devant l'Éternel.* C'est 5° enfin pour cette même raison que la loi défendit de manger aucun sang ; car c'est ainsi que Dieu s'en expliqua lui-même : (*Lév.*, XVII, 11, 12) *L'âme de la chair, dit-il, est dans le sang. C'est pourquoi je vous ai ordonné qu'il soit mis sur*

(1) *Maimonides* cité par *Outram*, de *Sacrificiis*, lib. I, c. XV, sect. 6-11, etc.

l'autel pour faire propitiation pour vos âmes; car c'est le sang qui sera la propitiation pour l'âme. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël que personne d'entre vous ne mange de sang; que l'étranger même qui demeure parmi vous ne mange point de sang.

Telles étant donc indubitablement les idées que la loi de Moïse donnait des sacrifices propitiatoires, quel autre sens que celui que nous leur donnons peuvent avoir tous les passages de l'Écriture que nous avons indiqués, que (*Isa.*, LIII, 6) *Dieu a fait venir sur Jésus-Christ l'iniquité de nous tous*; (*I Pier.*, II, 24) que *Jésus-Christ a porté nos péchés dans son corps sur le bois*; (*II Cor.*, V, 21; *Gal.*, III, 13) qu'il a été fait péché et malédiction pour nous, etc.? Si la mort de notre Sauveur n'a pas été un vrai sacrifice de propitiation, qu'est-ce que tout cela signifie?

3° Les écrivains sacrés nous disent en conséquence une troisième chose bien remarquable de la mort du Seigneur Jésus-Christ. Ils lui attribuent tous les effets d'un sacrifice réellement offert à Dieu pour faire l'expiation des péchés; car à peser leurs expressions, ou par rapport au péché, ou comparativement avec les sacrifices de l'ancienne économie, ou eu égard au prix intrinsèque de celui de Jésus-Christ, il était impossible qu'ils s'expliquassent sur cet article ni avec plus de force, ni avec plus de précision qu'ils l'ont fait.

Quelques notions que l'on se fasse ou que l'on se puisse faire du péché, l'expiation réelle et parfaite en est attachée à la mort du Sauveur. À considérer le péché comme une tache dont l'âme est salie, il est dit que (*Apoc.*, I, 5) *Jésus-Christ nous a lavés de nos péchés par son sang*; que (*I Jean*, I, 7; *Hébr.*, IX, 14) *par ce sang nous sommes nettoyés de tout péché, et nos consciences sont purifiées des œuvres mortes pour servir au Dieu vivant*, etc. À le considérer comme une maladie qui blesse l'âme et qui la tue, il est dit que (*Isa.*, LIII, 5; *I Pier.*, II, 24) *dans les meurtrissures de Jésus-Christ nous avons la guérison*; qu'il nous (*Eph.*, II, 1) *a vivifiés lorsque nous étions morts dans nos péchés*; et que nous (*I Thes.*, V, 10) *vivons dans et pour celui qui est mort pour nous*. À le considérer comme un éloignement de Dieu, il est dit que (*Eph.*, II, 13) *nous, qui autrefois étions loin, sommes rapprochés par le sang de Christ* (*Eph.*, II, 13, 16; *Col.*, I, 20-22) et qu'il nous a réconciliés avec son Père dans le corps de sa chair par la mort. À le considérer comme une dette à la justice de Dieu, il est dit que (*Matth.*, XX, 28) *Jésus-Christ a donné sa vie en rançon pour plusieurs* (*Hébr.*, IX, 12), qu'il nous a obtenu une rédemption éternelle, et (*Hébr.*, IX, 26) qu'il a fait l'abolition du péché par le sacrifice de soi-même.

Si l'on compare ensuite les sacrifices de l'ancienne alliance avec celui de la nouvelle, il est certain que l'Écriture attribue au dernier toute l'efficacité réelle que semblaient promettre les autres; car elle dit que (*Jean*, I, 29) *Jésus-Christ est l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde*; qu'il est (*I Cor.*, V,

7) *notre Pâque, qui a été sacrifiée pour nous*; et (*I Pier.*, II, 22) qu'il a fait la propitiation pour nos péchés et pour ceux de tout le monde.

Veut-on savoir enfin quel est le prix intrinsèque du sacrifice de notre Sauveur? Rien de plus réel et de plus magnifique que ce qu'en dit l'Écriture. Tantôt elle l'exalte par l'innocence parfaite de la victime qui (*I Pier.*, II, 22) *n'a point fait de péché*; qui (*II Cor.*, V, 21), *n'ayant point connu le péché, a été fait péché pour nous, afin que nous fussions faits justice de Dieu en lui*; et qui (*I Pier.*, III, 18) *a souffert lui juste pour nous injustes*. Tantôt elle relève la perfection de ce sacrifice, en ce que la répétition n'en a pas été nécessaire (*Hébr.*, VII, 23-27; IX, 25-28; X, 10, 11, 12-18). *Il l'a fait une seule fois*, dit-elle. *Il n'a pas eu besoin de s'offrir plusieurs fois*; et cette oblation du corps de Jésus-Christ s'est faite une fois dans la fin du monde. Tantôt elle attribue à ce seul sacrifice la possibilité de faire l'expiation des péchés (*Hébr.*, IX, 4, 5); *car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte le péché; c'est pourquoi en entrant au monde il dit: Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, mais tu m'as approprié un corps*. Tantôt elle donne à ce sacrifice l'efficacité la plus étendue, *Car* (*I Tim.*, I, 15) *c'est une chose certaine que Jésus-Christ est venu au monde pour sauver les pécheurs*; (*Jean*, III, 16) *quiconque croit en lui ne périra point, mais aura la vie éternelle*. Tantôt enfin, elle nous donne les assurances les plus positives de l'acceptation que Dieu a faites de ce sacrifice en notre faveur. *Jésus-Christ*, dit-elle, (*Hébr.*, V, 7) *a été exaucé à cause de son obéissance* (*Hébr.*, V, 9); *il a été fait l'auteur du salut éternel à tous ceux qui lui obéissent*; (*Hébr.*, VII, 25) *il est puissant pour sauver à plein ceux qui viennent à Dieu par lui*; (*Phil.*, II, 8, 9) et *Dieu lui a donné un nom par dessus tout nom, parce qu'il s'était abaissé lui-même, et s'était rendu obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix*.

La quatrième et dernière chose que nous devons observer dans ce que nos écrivains sacrés nous disent du sacerdoce de Jésus-Christ, c'est que le sacrifice propitiatoire de ce divin Rédempteur a été offert à Dieu sur la croix. Il est vrai qu'en qualité de notre souverain sacrificateur, il a dû entrer dans le ciel pour y présenter son intercession en notre faveur, comme Aaron et ses successeurs entraient, une fois tous les ans, dans le lieu très-saint pour y présenter à Dieu le sang des victimes, en intercédant pour le peuple; mais il est certain aussi que, comme Aaron et ses successeurs faisaient le sacrifice hors du voile, Jésus-Christ a dû aussi verser son sang de propitiation sur la terre, avant que d'entrer dans le lieu très-saint de la nature. S. Paul a établi tout cela d'une manière si claire et si forte (1), que nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer les lecteurs. Après ce qu'en a dit cet apôtre, nous ne con-

(1) Dans l'Épître aux Hébreux, ch. IX, 25-28; X, 11, 12, 19, 20; XIII, 11-12, etc.

cevons pas comment il peut encore y avoir des chrétiens qui s'obstinent à prétendre que Jésus-Christ n'a été revêtu de la charge de sacrificeur que dans son exaltation souveraine, et n'a présenté pour nous à Dieu d'autre sacrifice propitiatoire que celui de son intercession dans le ciel. Ce sentiment n'est-il pas en contradiction directe avec la doctrine de l'Épître aux Hébreux, et surtout à ces paroles du chapitre XIII, vers. 11, 12? *Les corps des bêtes dont le sang est apporté pour le péché par le souverain sacrificeur dans le sanctuaire sont brûlés hors du camp. C'est pourquoi aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte.*

SECTION XVII. — *Le dogme de la satisfaction n'est point contraire à la doctrine du Vieux Testament.*

Après le détail où nous venons d'entrer dans la section précédente, on ne saurait nier que le dogme de la satisfaction, donné à la justice de Dieu dans la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, ne soit essentiel à la foi des chrétiens. Mais, comme nous ne pouvons ignorer que les Juifs s'en font un sujet de scandale, il importe de faire observer que c'est sans raison légitime. Car il est sûr, d'un côté, que le système de l'Évangile, par rapport aux sacrifices propitiatoires, est parfaitement le même que celui de la loi; et de l'autre, que les préjugés de la synagogue contre cette partie de la doctrine chrétienne ne sont pas soutenables. Tous ses préjugés se réduisent à deux principaux : l'un, que les sacrifices de l'ancienne alliance n'étaient point de simples types de celui de la nouvelle; et l'autre, que le Messie ne devait pas souffrir, ou du moins ne devait pas souffrir en qualité de victime de propitiation. Or nous le répétons hardiment, ce sont là deux choses qui ne se peuvent absolument soutenir.

Quant au premier point, c'est une affaire vidée. Nous l'avons déjà traitée ailleurs avec étendue, et l'on peut aisément recourir à ce que nous en avons dit aux endroits qui sont indiqués ici (I part., sect., VIII, IX, X, XI, XIII). On y verra que tout le rituel de l'ancienne alliance ne fut que typique et que figuratif; ou, comme le dit un apôtre (Hébr., X, 1), que *la loi ayant l'ombre des biens à venir et non la vive image des choses, elle ne put jamais, par des sacrifices que l'on offre continuellement tous les ans, sanctifier ceux qui s'y adressent*, de sorte que (Hébr., X, 10) nous ne pouvons être sanctifiés que par l'oblation une seule fois faite du corps de Jésus-Christ.

Il ne reste donc que la seconde difficulté qui cependant n'en serait point du tout, si l'entêtement et la prévention ne s'en mêlaient d'une étrange manière. Oser prétendre que le Messie ne devait ni souffrir ni mourir, c'est donner le démenti le plus formel aux oracles qui spécifièrent les particularités diverses de cette mort et de ces souffrances avec tant de

détail, que les évangélistes ont eu soin (1) d'en marquer l'accomplissement jusque dans les circonstances qui semblaient devoir être les moins remarquables. Dira-t-on que si le Messie a dû souffrir et mourir, ce n'était point en qualité de victime propitiatoire? Mais que l'on daigne seulement jeter les yeux sur ce qu'en dit Daniel (Dan., IX, 24-27), que *la propitiation pour l'iniquité doit être faite, que le Christ sera retranché, mais non pour soi, qu'il confirmera l'alliance, et fera cesser le sacrifice et l'oblation; ou sur ce qu'en dit Isaïe (Isa., LIII, 4, 5, 8, 10, 12), qu'il a porté nos langueurs et a chargé nos douleurs, qu'il était navré pour nos forfaits et froissé pour nos iniquités, que l'amende qui nous porte la paix est sur lui, et que par sa meurtrissure nous avons guérison, que l'Éternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous, que la plaie lui a été faite pour le forfait de mon peuple, qu'il aura mis son âme en oblation pour le péché, qu'il portera lui-même leurs iniquités, qu'il aura répandu son âme à la mort, qu'il aura été tenu au rang des transgresseurs, et que lui-même aura porté les péchés de plusieurs.* En vain, pour se refuser à tant d'évidence, s'efforce-t-on d'appliquer tout cela tantôt à Jérémie, tantôt à quelques autres particuliers, et tantôt en général au peuple d'Israël. Toutes les interprétations qui n'y reconnaissent pas le Messie sont d'une faiblesse, d'une inconsistance et d'une absurdité qui sautent aux yeux.

Les Juifs mêmes en jugeraient comme nous, si l'attente d'un roi Messie, conquérant et régnaant sur la terre à la façon des monarques mortels, ne les aveuglait pas grossièrement sur cette matière. Peuvent-ils pourtant ignorer que leur paraphrase *chaldéique* (2), de même que leurs anciens docteurs, entendirent ces oracles comme les chrétiens les entendent, qu'il y a même encore dans leurs livres divers endroits où l'on avoue que le Messie doit venir pour faire l'abolition du péché, pour subir de grandes souffrances et pour racheter le genre humain; et qu'enfin le désespoir les a réduits à imaginer deux messies, l'un souffrant et descendu de Joseph, l'autre victorieux et descendant de Juda? Imagination arbitraire et contredite par toutes les anciennes prophéties?

SECTION XVIII. — *Le dogme de la satisfaction dans la mort de Jésus-Christ ne répugne point à la saine raison.*

Si des Juifs nous passons aux Grecs, nous ne voyons rien non plus dans le sacrifice propitiatoire de Jésus-Christ sur la croix, qu'ils aient pu légitimement traiter de folie. La chose est évidente par rapport aux peuples païens, à la considérer dans leurs propres idées. Parmi toutes ces nations, l'usage

(1) Matth. XXVI, 51, 53, 54, 55, 56; XXVII, 54, 55; Marc. XV, 27, 28; Luc. XXIV, 26, 27, 44-46; Jean, XIII, 18; XIX, 25, 24, 28-50.

(2) Voyez, sur tout cela, *Mart. Raym.* Pug. Fid., p. 5, dist. 5, cap. 16; *Voisin*, in *Rasm.* Observ. in p. 5, dist. 1, cap. 4; *Galatin*, lib. VI, *Hoornbeck*, con. Jud. lib. VI, c. 1.

des sacrifices faisait la partie la plus solennelle et la plus auguste de la religion, et l'on y attachait constamment une vertu de substitution qui opérait à la décharge de celui qui présentait la victime. Un temps fut, où l'on y offrait sur les autels des victimes humaines, et toujours on y crut que le sang humain était le plus propre, dans les calamités publiques, à faire l'expiation des péchés. D'ailleurs on regardait partout avec admiration les personnes qui avaient le courage de se dévouer à la mort pour la patrie, et l'on était accoutumé à croire que les dieux pouvaient être exposés à de grandes épreuves, ou avaient même pu mourir. Que pouvait-il donc y avoir dans le superstitieux paganisme qui le soulevât avec quelque apparence de raison contre la prédication de la croix ?

Mais du paganisme superstitieux on appelle à la saine raison, et l'on soutient qu'elle ne saurait admettre, dans les souffrances et dans la mort de Jésus-Christ, un sacrifice propitiatoire par voie de substitution à l'homme pécheur, et de satisfaction à la justice de Dieu. On veut donc que les souffrances de notre Sauveur ne soient proprement que des afflictions, qu'un Dieu qui est tout-puissant et le souverain maître du monde, en puisse infliger de semblables aux personnes les plus innocentes, qu'elles ne peuvent avoir été des châtements, parce qu'il n'est démontrable ni par l'ancienne institution des sacrifices ni par la justice de Dieu qu'une personne innocente puisse être punie, et qu'à les considérer même comme des châtements, elles ne peuvent avoir satisfait pour les péchés des coupables, parce que d'un côté la peine aurait dû être parfaitement la même, tant en quantité qu'en qualité, et que de l'autre elle aurait dû opérer une décharge complète. C'est ainsi, dit-on, que la saine raison parle, c'est ainsi qu'elle décide. Nous savons qu'on l'avance, mais qu'il nous soit permis d'examiner ce qui en est, et de faire là-dessus quelques observations où nous ne consulterons que cette raison elle-même.

Observation première. Il nous semble d'abord que l'on s'expose à de grandes illusions en raisonnant sur les dispensations de la Providence, lorsqu'on ne les envisage que par rapport à une seule des perfections de l'Être suprême. N'est-il pas évident que dans un être qui possède au degré le plus éminent toutes les perfections possibles elles doivent toutes agir dans le concert le plus entier et dans la plus exacte harmonie ? A coup sûr l'exercice de sa souveraineté et de sa toute-puissance doit être réglé par les lois éternelles de sa sagesse, de sa justice et de sa bonté. S'il est donc incompatible avec sa justice qu'en qualité de tout-puissant et de souverain maître il inflige quelques peines à un innocent, il ne le sera pas moins avec sa bonté qu'il fasse souffrir l'innocence. Pour en juger autrement, il faudrait supposer que la bonté infinie n'est pas aussi essentielle à la nature divine que la justice infinie.

Observation II. Toute la différence qu'il

peut y avoir entre les afflictions et les châtements se tire du principe qui les cause et des fins qui y sont proposées. A considérer les unes et les autres comme venant de la main de Dieu, le châtement n'est, à vrai dire, qu'une affliction dispensée à l'occasion du péché, soit pour la vengeance ou pour l'exemple, ou pour la terreur. Lors donc que l'Écriture nous dit que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, et qu'il est mort pour tous afin que ceux qui vivent ne vivent plus désormais à eux-mêmes, mais qu'ils vivent à celui qui s'est donné lui-même pour eux, lors, dis-je, que l'Écriture s'exprime de cette manière et de tant d'autres semblables, quelles idées a-t-elle voulu nous donner des souffrances de notre Sauveur ? Il est certain que le principe, et la fin n'y annoncent que le châtement. Nos péchés en ont été la cause, et le but que Dieu s'y proposa fut de nous rappeler au devoir. Des chrétiens pourraient-ils trouver mauvais que nous suivions le langage de l'Écriture et que nous en adoptions le système ?

Observation III. La conséquence que nous tirons des sacrifices de propitiation est d'une telle évidence, que l'on ne saurait l'éluider. Dans ces sacrifices, le transport du péché se faisait sur une bête innocente à la décharge de l'homme pécheur, et Dieu acceptait ce transport. Il s'ensuit de fait que la substitution d'une créature innocente à une créature coupable, n'a rien qui répugne à la justice de l'Être souverainement parfait. Répondre à cela, comme on le fait quelquefois, que ce transport n'était pas réel, qu'il n'était même qu'apparent, parce que la victime et le pécheur qui l'offrait n'étaient pas de la même espèce, c'est vouloir en imposer aux autres ou s'en imposer à soi-même. La substitution était réelle ; la loi de Moïse en suppose partout la réalité, ainsi que nous l'avons déjà vu ; et cette réalité fut admise dans tous les temps chez tous les peuples qui reçurent l'usage de ces sacrifices. Il est seulement vrai que la mort d'une bête ne pouvant satisfaire pour les péchés d'un homme, elle n'opérait réellement à la décharge du pécheur que relativement au sacrifice de Jésus-Christ, dont l'autre n'était que la figure et le type. Mais peut-on dire que la substitution n'était qu'en apparence, ou manquait de toute réalité, parce qu'elle tirait toute son efficacité de la victime parfaite, qui, participant à notre nature, devait un jour en suppléer les défauts ?

Observation IV. Il ne répugne en aucune façon qu'une personne, qui en elle-même ne mérite aucune peine à cause de son innocence, y soit soumise pour d'autres qu'elle représente ou pour lesquelles elle s'est obligée. C'est assurément une maxime de la saine raison. Tout se réduit donc à savoir s'il est de l'équité d'admettre des cautions de cet ordre, ou d'en agir avec ces cautions comme si elles étaient elles-mêmes dans le cas des personnes qu'elles représentent. Cependant, quel doute peut-il y avoir là-dessus si l'on consulte la pratique universelle des peuples et les principes du rituel dans toutes les reli-

gions de la terre? Dans tous les pays du monde, n'est-il pas permis de contracter des engagements à la décharge ou au profit de quelque autre? et n'est-il pas établi que ces engagements soient de la même force que ceux que l'on aurait contractés par soi-même? D'où vient encore que, dans le rituel *lévitique*, ou plutôt que, dans le rituel de toutes les nations, toutes les victimes furent traitées avec toute la dureté possible, chargées d'imprécations, exposées aux plus grands opprobres, si ce n'est que l'on crut les devoir regarder comme couvertes, en conséquence de la substitution, de toute l'horreur du péché qui leur avait été transporté?

Après tout, la substitution de l'innocent au coupable ne saurait blesser la justice la plus étroite et la plus rigoureuse, lorsqu'elle a ces trois qualités : 1° qu'elle est volontaire, 2° qu'elle vient d'une personne qui peut disposer d'elle-même, et 3° qu'elle opère les mêmes effets que le châtiment personnel du coupable. Or tout cela ne se trouve-t-il pas au degré le plus parfait dans la substitution de notre Sauveur?

Y en eut-il jamais de plus volontaire? Tout y vient de lui-même; tout y procède de son pur mouvement; tout y est l'ouvrage de l'amour le plus libre. Veut-on s'en convaincre? Il n'y a qu'à considérer ce qu'il était avant que de paraître au monde, l'état dans lequel il y parut, l'histoire de sa vie et de ses souffrances. On y verra partout une victime qui se dévoue elle-même à la mort pour nous procurer la vie, et qui court volontairement à l'autel pour y répandre son sang en rémission des péchés.

D'ailleurs, on ne saurait ignorer non plus qu'il ne put jamais y avoir de substitution plus légitime, à considérer les droits de propriété sur la victime qui fut présentée. Jésus-Christ s'offrit *lui-même*; il offrit *son corps*; il offrit cette chair dont il s'était volontairement revêtu. Ne devons-nous pas l'en croire? *Personne*, dit-il (*Jean*, X, 18), *ne m'ôte la vie, mais je la laisse moi-même; j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai celui de la reprendre.*

Que l'on daigne enfin y réfléchir sérieusement, et l'on verra que cette substitution opère les mêmes effets et même de plus grands que ne l'aurait pu faire la punition de l'homme coupable. Les droits éternels de la justice de Dieu y sont maintenus dans leur éclat le plus effrayant; ceux de la miséricorde divine y sont manifestés dans une étendue que l'on ne peut assez admirer; la justice et la miséricorde s'y découvrent dans un tempérament qui les fait briller l'une et l'autre infiniment davantage; et la même grâce qui rassure si tendrement le pécheur le convie plus efficacement à la repentance que ne l'aurait fait l'inflexible sévérité qu'il n'avait que trop méritée, et qui n'aurait laissé luire aucun rayon d'espoir à ses yeux.

Observation V. La substitution de Jésus-Christ souffrant et mourant pour nous, n'en est ni moins entière ni moins réelle dans les effets, bien qu'il n'ait pas subi les mêmes peines en espèce que nous avions mérites.

On équivoque certainement à dessein lorsque l'on prétend le contraire. Il y eut sans doute quelques-unes des peines du péché que notre Sauveur ne sentit ni ne put ressentir : telles furent, par exemple, les remords de la conscience, l'affreux désespoir des damnés, et tout ce qui peut être de la même nature. Mais sur quoi fondé voudrait-on que, sans cela, il ne put y avoir eu de satisfaction véritable? Car, sans dire que la qualité de la victime compensait infiniment ce défaut, ne dépendait-il pas entièrement de Dieu, considéré comme la partie offensée, d'accepter telle satisfaction qu'il jugeait à propos? et n'est-ce pas ainsi que tous les souverains en agissent dans la commutation des peines ou dans les compensations qu'ils y agréent?

Observation VI et dernière. Quoique Jésus-Christ ait satisfait pour nous, par sa mort, à la justice divine, il ne laisse pas d'être très-vrai que nous sommes sauvés par une grâce entièrement gratuite, et que nous ne pouvons parvenir au salut qu'aux conditions de la foi et de la repentance. Se peut-il, en effet, de plus indignes chicanes que celles que l'on s'avise de nous faire sur cet article? Si nous devons notre salut au mérite de notre Sauveur, comment ne le devons-nous qu'à la grâce? Si Jésus-Christ a pleinement satisfait pour nous, pourquoi sommes-nous encore obligés nous-mêmes à faire quelque chose? Quelles objections! quelles difficultés! Eh, quoi donc! est-ce que la grâce de Dieu pour nous est moins entière, moins pure et moins gratuite, parce qu'elle nous a elle-même procuré la victime propitiatoire dont le sang opère la réconciliation du pécheur avec l'Être tout saint et tout juste? Est-ce encore que dans la nature des choses ce Dieu tout juste et tout saint aurait dû admettre à sa paix des pécheurs endurcis dans le crime et pleins de mépris pour le salut qui leur est présenté? Porter la clémence de Dieu plus loin que ne l'a fait l'Évangile, c'était ouvrir la porte à la licence des mœurs la plus infernale; car si les limitations du système chrétien ne suffisent pas pour purifier le monde, quel déluge de corruption n'y auraient pas introduit une amnistie absolue et l'assurance de l'impunité la moins limitée? Conçoit-on que ce salut, si grand en lui-même, le pourrait être encore davantage si la grâce en était accordée à des créatures intelligentes qui la traitent avec indignité, qui n'en sentent pas le besoin, qui ne le désirent pas même? Conçoit-on que la justice de Dieu ne soit pas intéressée en honneur à venger les affronts qui sont faits à sa miséricorde par des ingrats qui sont insensibles à tant de bontés, et qu'aucun motif de devoir, de reconnaissance et d'intérêt, ne touche et ne ramène? A ce prix, que deviendraient les lois de Dieu? que deviendrait son empire? La gloire n'en peut être maintenue que par le système chrétien. Dans la satisfaction présentée par Jésus-Christ, nous voyons d'un côté que Dieu *déclare* sa justice, et de l'autre qu'il y manifeste ses compassions éternelles, parce que Jésus-Christ (*1 Cor.*, I, 30), ayant été fait *rédemp-*

tion pour nous, a aussi été fait pour nous sagesse, justice et sanctification.

SECTION XIX. — Réponses particulières aux objections que l'on fait contre certains préceptes moraux de l'Évangile.

Ce n'est pas seulement du côté de ses dogmes que la religion chrétienne est exposée à l'attaque des esprits superbes ou indociles qui prétendent n'écouter en tout que la raison; ils s'en prennent aussi à sa morale, qu'ils accusent, les uns d'hyperbole, et les autres d'injustice. S'il en faut croire les premiers, l'Évangile n'a rien ajouté à la doctrine des mœurs que des préceptes outrés, qui ne sont point d'usage et qui ne le sauraient être. Au dire des derniers, ces lois ne sont ni raisonnables ni naturelles, parce qu'elles sont absolument impraticables. Le jugement qu'en porta saint Jean fut tout opposé, car il dit (I Jean, V, 3) que les commandements de Dieu donnés par Jésus-Christ ne sont point grieux, c'est-à-dire qu'ils ne sont point d'une nature à choquer les lumières de la saine raison; et qu'ils sont tels, au contraire, qu'il n'y a point d'homme sage et supérieur aux préjugés qui n'en reconnaisse et qui n'en goûte parfaitement l'équité.

Dans le dessein de justifier ce sentiment de l'Apôtre, je ne m'engagerai point ici à discuter par le menu tous les points de la morale chrétienne : l'ouvrage serait trop long, et même à quelques égards inutile. Mais comme tout se rapporte à trois chefs principaux, qui sont nos devoirs envers le prochain, envers nous-mêmes et envers Dieu, je choisirai dans chacun de ces chefs l'article qui, dans son genre, paraît le plus onéreux ou le moins raisonnable; et je compte que si les éclaircissements que je donnerai là-dessus satisfont les hommes qui pensent, les préjugés sur le reste se dissiperont d'eux-mêmes.

Parmi les devoirs que l'Évangile nous prescrit envers le prochain, je regarde comme le plus exposé aux accusations d'injustice et de dureté, celui qui nous ordonne l'amour des ennemis et le pardon des injures. Entre ceux qui se bornent à nous-mêmes, je mets au même rang celui qui commande de nous abstenir des plaisirs, jusqu'à ceux qui sont innocents, et de tout mal, jusqu'à ce qui en a l'apparence. Enfin, par rapport à Dieu, ce que l'Évangile nous enjoint de plus rude à la chair, c'est de charger sur nous notre croix; ce qui renferme un généreux sacrifice de tout ce que nous avons, et de notre propre vie, fait à Dieu, par un principe d'amour et pour des raisons de conscience.

Sur chacun de ces articles je ferai deux choses. J'examinerai 1° jusqu'où allèrent les lumières de la nature. Après quoi je montrerai 2° que ce que l'Évangile en dit de plus ne mérite rien moins que de passer pour injuste ou que d'être taxé de folie.

SECTION XX. — Examen de ce que la seule raison a dicté sur l'amour des ennemis et sur le pardon des injures.

La colère ne saurait être toujours vicieuse.

L'Écriture la loue en certaines rencontres, et nous en donne des exemples en la personne de (*Exode*, XXXII, 19) Moïse, (*Ps.* LXIX, 23-29; CIX, 6-20; CXXXIX, 19-22) de David, et, pour dire quelque chose de plus, dans (*Marc*, III, 5) celle de notre Sauveur. Aussi S. Paul permet-il aux chrétiens (*Eph.*, IV, 26, 27) de se courroucer, pourvu qu'ils ne pèchent point, et que le soleil ne se couche pas sur leur courroux.

Il est pourtant certain qu'il n'y a point de passion contre laquelle on se doive plus tenir sur ses gardes. L'excès y est et très-facile et très-ordinaire. Aussi les conséquences, quand on s'y livre, sont-elles des plus dangereuses. Cela fait qu'en général elle est condamnée, parce qu'elle est rarement digne, je ne dirai pas d'éloge, mais d'excuse. S'il y a même quelque disposition tendant à l'extrémité qui soit vertueuse, ce serait, au jugement d'Aristote (1), une douceur que rien ne démonte. Ce n'est pas que d'ailleurs ce philosophe et les autres sages du paganisme n'aient cru que l'insensibilité marque toujours une âme abjecte et rampante dans les occasions où la colère est fondée; mais c'est qu'en effet ils estimèrent qu'il est d'une âme véritablement grande de se mettre au-dessus des injures. (2) L'homme doux, dit le même Aristote, n'est pas d'un esprit vindicatif, mais se porte plutôt au pardon : et Cicéron remarque (3) dans une lettre à Atticus, que comme les hommes du meilleur caractère s'irritent souvent avec facilité, aussi reviennent-ils aisément; ajoutant ailleurs (4), que l'on ne doit pas écouter ceux qui sont dans la pensée que l'on doit se mettre vivement en colère contre des ennemis, et qui soutiennent que c'est là ce qui marque le courage et la magnanimité; car rien, continue-t-il, ne peut-être plus louable, ni plus digne d'un grand homme et d'un homme illustre, que la facilité de s'apaiser, et que la clémence. Dans cette idée, les historiens gentils ont mis au rang des plus belles actions de César la générosité qu'il eut, après ses conquêtes (5), de pardonner à ses ennemis, de leur accorder son amitié, et de se contenter de jeter au feu des libelles contre lui, dont il était en son pouvoir de faire périr les auteurs. Tel fut en gros l'esprit de la morale païenne parmi les gens qui surent penser. Il leur parut que le vrai héroïsme se trouvait bien moins à vaincre des ennemis, qu'à triompher de soi-même; et qu'il n'y avait rien, au contraire (6), qui

(1) Arist. Eth. lib. IV, c. 5 : Βοληται δὲ γὰρ ὁ πρῶτος ἀτάραχος εἶναι, καὶ μὴ ἄγασθαι ὑπὸ τοῦ πάθους. C'est-à-dire l'homme doux tâche de n'être ému de rien et de n'être point conduit par la passion.

(2) Οὗ γὰρ τιμωρητικὸς ὁ πρῶτος, ἀλλὰ μέλλων συγγνωμονικός.

(3) Ep. ad Att., lib. I, ep. 14. Irritabiles animos esse optimorum sæpe hominum et eosdem placabiles.

(4) De Offic. lib. I : Nec vero audiendi qui graviter irascendum inimicis putant, idque magnanimiti et fortis viri esse censent. Nihil enim laudabilius, nihil magno et præclaro viro dignius placabilitate atque clementia.

(5) Vide Suetone, dans la vie de Jules César, chap. 74, 75.

(6) C'est ce que dit Juvenal, sat. XIII, vers. 189 :

miseri
Semper et infirmi est animi exiguique voluptas,
lilio.

caractérisât plus essentiellement la pusillanimité que l'esprit de vengeance. Il leur parut aussi qu'une injure reçue n'autorise jamais à en faire, et qu'à bien peser l'attaque et la défense, celui qui repousse l'injure par l'injure pèche encore plus que l'agresseur lui-même. Les raisons qu'ils en donnèrent sont frappantes. C'est, dirent-ils (1), que celui qui se venge sent et connaît que son ennemi avait mal fait; que cet exemple a dû l'instruire; qu'il l'avait condamné; qu'il s'en était plaint; et que, malgré tant de choses qui l'avertissent de ne pas tomber dans la même faute, il ne laisse pas d'y tomber. Ils ajoutent à cela diverses considérations tirées de l'histoire, et desquelles il résulte que souvent la vengeance irrite et comble le mal bien plus qu'elle ne le répare; et que la clémence est de tous les moyens le plus propre et le plus efficace pour désarmer la haine, pour l'amollir, pour la changer même en sincère et cordiale amitié.

Les philosophes païens opposèrent encore aux vindicatifs l'intérêt public, qui demande que l'autorité souveraine soit respectée; que les particuliers n'en interrompent ni n'en usurpent les fonctions, et que les sujets n'arrachent pas des mains du magistrat le glaive qui lui a été commis pour rendre justice. Ils jugèrent même extrêmement condamnables ceux qui, recourant aux tribunaux, pour y obtenir la réparation d'une injure, y emploient la chicane, les détours obliques et d'autres moyens semblables, qui ne font qu'envenimer les procès et les affaires. Rien de plus beau ni de plus fort là-dessus que ce qu'en dit quelque part *Cicéron* (2).

Enfin, nous devons observer que les sages du gentilisme (3) remontèrent jusqu'à l'Être

suprême, pour chercher en lui les motifs et les raisons qui doivent porter les hommes à tolérer réciproquement leurs défauts, et à user de clémence envers leurs plus grands ennemis. Que ne disent-ils point sur la beauté, sur la nécessité même qu'il y a d'imiter cette bonté souveraine, qui ne se rebute point de faire du bien à tant d'ingrats et d'indignes mortels qui mériteraient de sa part un traitement tout contraire? C'est ainsi que pensa, c'est ainsi que parla la raison par la bouche des illustres, qui furent ses interprètes dans le sein de l'ignorant et grossier paganisme: et la chose est si vraie, que *Celse* (*Vid. Orig. ad Cels. lib. VII, p. 370, etc., ed. Cant. 1658*) et ses semblables reprochèrent autrefois, avec insulte aux chrétiens, que les lois de l'Évangile ne prescrivait rien sur cet article, qui n'eût été dit par les sages de la Grèce, et qu'ils n'eussent même dit d'une manière plus forte. Je ne ferai là-dessus qu'une seule réflexion à la honte de quelques chrétiens de nos jours. Se peut-il que ces gens-là ne rougissent pas de combattre la religion de leur naissance par un endroit qui lui fit jadis tant d'honneur dans l'esprit de ses plus cruels adversaires?

SECTION XXI. — *L'Évangile ne prescrit rien sur l'amour des ennemis et sur le pardon des injures, qui ne soit très-juste et très-raisonnable.*

Si l'on réfléchit avec impartialité sur ce que nous venons d'observer dans la section précédente, on doit reconnaître que, sur les articles de l'amour des ennemis et du pardon des injures, l'Évangile n'a fait que ratifier ce qu'en dictait la pure et sage raison, ou du moins que prescrire des choses que cette pure et sage raison aurait approuvées. On n'en juge quelquefois autrement, qu'en conséquence des fausses notions que l'on se fait ou que l'on aime à se faire de la morale chrétienne. Vous diriez qu'elle exige des hommes qu'ils n'aient ni sensibilité, ni prudence; qu'ils confondent dans leur tendresse et dans leurs bienfaits les plus cruels ennemis avec les amis les plus attachés; qu'ils sacrifient à l'amour de la paix tous les intérêts de famille, de réputation, de religion, de patrie, et qu'en quelque cas que ce soit, sans en excepter les plus importants (*Matth., V, 40*), si quelqu'un veut plaider contre nous et nous ôter notre robe, il faut encore lui laisser le manteau. Est-ce là pourtant la morale de l'Évangile? Point du tout. Supporter patiemment bien des choses, peu considérables en elles-mêmes, plutôt que d'en venir à des ruptures d'éclat; dans les rencontres où la défense est possible et permise par les lois humaines, s'en tenir scrupuleusement aux moyens légitimes; ne faire jamais la moindre injustice même aux personnes qui sont les plus injustes; rendre à tous les hommes, sans quelque exception que ce soit, les devoirs de l'humanité la plus

Tout l'endroit du poète mérite fort d'être lu, en commençant par le vers 180.

(1) La 2^e dissertation de *Maxime de Tyr* roule tout entière sur cette question, si l'on doit repousser l'injure par l'injure? Après y avoir blâmé Pindare d'avoir lésité sur ce sujet, il se déclare lui-même très-fortement pour la négative. Je n'en extrairai que les paroles suivantes, pag. 22 de l'édit. de Camb., 1705 : Καθ' ἑλίου δι, εἰ τὸ ἀδικεῖν Πονηρὸν, καὶ τὸ ἀνταδικεῖν ἄριστον.... Καὶ μὲν εἰ ὁ ἀδικῶν κακὸς ποιεῖ, ὁ ἀντιποιῶν κακὸς οὐδὲν ἧττον ποιεῖ κακὸς, κἂν σμύνηται. C'est-à-dire : « En général, si c'est une faute que de faire une injure, c'en est une semblable que de rendre l'injure; car si celui qui fait l'injure fait mal, celui qui la rend n'en fait pas moins mal, quoique ce soit pour se venger. » *Note du Trad.*

(2) Le troisième livre de ses Offices roule tout entier sur les cas où l'utile et l'honnête se combattent. La décision est que l'honnête le doit toujours emporter, à quelque prix que ce soit, et tous les raisonnements sont appuyés sur cette maxime empruntée des stoïciens : *Detrahere aliquid alteri, et hominem hominis incommode suam augete commodum, magis est contra naturam, quam mors, quam putertas, quam dolor, quam cætera*, etc. C'est-à-dire « qu'ôter à un autre ce qui lui appartient, et tirer sa commodité de ce qui l'incommode, c'est quelque chose de pis contre la nature, que la mort, que la pauvreté, que la douleur, et que toutes les autres choses semblables. » *Note du Traducteur.*

(3) *Grotius* en a recueilli divers traits dans sa note sur le vers. 48 du 5^e chap. de *S. Mathieu*. J'y en ajouterai un seul tiré de *Marc-nuomi*, lib. VIII, vers. 70 : Οἱ θεοὶ, ἀθάνατοι ὄντες, οὐ δυσχεραίνουσιν εἶναι ἐν τοσοῦτω αἰῶνι διήξει αὐτοὺς πάντως αἱ τοσοῦτων ὄντων καὶ τοσοῦτων φθίλων ἀνέχεσθαι; προστίθι γὰρ καὶ κήδονται αὐτῶν παντοίως. σὺ δὲ ὅσον οὐδὲ πω λήγειν μίλλων, ἀπαυθῆς; καὶ ταῦτα, εἰς ὃν τῶν φθίλων. C'est-à-dire, « Les dieux, quoiqu'ils soient immortels, ne se chagrinent point de ce qu'il leur faudra, pendant un si long temps, supporter toujours en tous ces méchants, qui sont si vicieux et en si grand nombre. Qui plus

est, ils en prennent toutes sortes de soins. Et toi, qui vas finir tout à l'heure, tu te lasses; toi, dis-je, qui est l'un de ces méchants? » *Note du Traducteur.*

tendre ; être toujours disposé à la paix ; se prêter à la réconciliation, la rechercher même autant qu'il se peut, et pardonner alors sincèrement les injures : c'est en substance tout ce que Jésus-Christ et ses apôtres prescrivent aux chrétiens : et, je le demande encore, qu'y a-t-il en cela qui ne soit conforme à ce que les lumières de la seule raison dictèrent autrefois aux sages du monde Gentil ?

Il est seulement vrai que l'Évangile a rendu ces devoirs plus justes et plus raisonnables ; parce qu'il les appuie sur des motifs beaucoup plus forts, et qu'il les fonde sur des principes beaucoup plus sûrs et plus sacrés, que la seule raison ne le fit ou ne le put jamais faire. Les trois considérations suivantes expliqueront et confirmeront ma pensée.

1^o La morale chrétienne a ceci de singulier, qu'aucune ne met comme elle, les hommes dans les dispositions qui sont nécessaires pour les porter au pardon et au support mutuel. Rien de plus vrai que ce qu'a dit Salomon (*Proverb.* XXI, 24) : *Un superbe arrogant s'appelle un moqueur, qui fait tout avec colère et avec fierté.* La haute opinion de soi-même et le mépris des autres sont les sources les plus fécondes et les plus ordinaires de toutes les querelles. L'orgueil est défiant et pointilleux ; sa vivacité grossit les objets de l'injure, et sa malignité, qui les envenime, donne l'interprétation la plus sinistre à celles qui sont équivoques, ou bien inspire toujours un ressentiment implacable pour celles qui sont avérées. C'est donc porter la cognée à la racine du mal, que de détruire dans l'homme ce présomptueux amour-propre : et quelle doctrine le fit jamais avec plus d'efficacité que celle de Jésus-Christ, où tout nous humilie (1), et dont les principes, de même que les lois, ne concourent pas moins à l'anéantissement de la vanité, qu'à l'établissement de la charité ?

2^o Voici un second avantage, qui appartient en propre à la morale chrétienne, ou en quoi du moins aucune autre ne la peut égaler sur cet article important. C'est qu'elle ôte à l'esprit de vengeance tous les prétextes qui se tirent des inconvénients que l'on court en laissant une injure impunie. Car, en supposant même que la douceur qui pardonne, ne produise pas les bons effets que l'on doit naturellement en attendre de la part d'une âme généreuse et chrétienne, quelles raisons de patience et de tranquillité ne nous présente pas la religion de Jésus-Christ dans les fâcheuses rencontres, où nous avons affaire avec ces cœurs mauvais et durs que rien n'amollit et ne touche, avec ces hommes brutaux dont le mal ne peut-être surmonté par le bien ? (*Rom.*, XII, 21.) Dans la ferme persuasion d'une providence toute sage et toute juste, qui veille sur les affaires humaines, un fidèle qui remplit les devoirs de la charité, par un principe de conscience, ne peut que compter avec confiance sur une protection si puissante et si sûre. Il en attend

le moment heureux dont l'auteur des Proverbes a parlé lorsqu'il dit, (*chap.* XVI, 7) : *Quand l'Éternel prend plaisir aux votes de l'homme, il apaise même envers lui ses ennemis* : et quel que puisse être le succès de cette attente, sentant bien qu'il ne peut lui être permis de se venger soi-même (*Deut.*, XXXII, 35 ; *Rom.*, XII, 17-19), parce que ce serait usurper les droits de Dieu qui s'est réservé la vengeance, avec promesse de rendre justice (*1 Pier.*, IV, 19), il se remet de tout au juge suprême en bien faisant.

3^o Observons enfin que s'il peut y avoir dans le monde quelques hommes auxquels il doive paraître beau, juste, équitable, indispensable même, de pardonner les injures et d'aimer leurs ennemis, ce sont surtout les chrétiens. Non seulement la sainte religion qu'ils professent, leur prescrit essentiellement ces devoirs (*Matth.*, V, 43-48) par les lois très-précises qui sont émanées de la propre bouche du Dieu qui s'est fait chair pour leur salut : non seulement ce divin législateur a expliqué ses leçons (*Ephes.*, IV, 32 ; *aux Col.*, III, 13 ; *1 Pier.*, II, 21, 22) par ses exemples, dans l'intention de leur donner un modèle ; mais encore il a lié si étroitement la pratique de ces vertus avec l'attente des espérances chrétiennes (*Matth.*, VI, 13, 14 ; *XVIII*, 35 ; *Jacq.*, II, 13), qu'il ne reste pas le moindre lieu de prétendre à la miséricorde de Dieu, lorsque l'on manque de miséricorde pour le prochain. Qu'il y a de grandeur, qu'il y a de force, dans ces diverses considérations ! Les passions seules ne peuvent être choquées ; mais la raison, la pure et sage raison en sera nécessairement satisfaite.

SECTION XXII. — *L'Évangile ne prescrit rien que de très-juste et très-raisonnable, dans ses lois, qui nous ordonnent la plus sévère abstinence.*

L'obligation que l'Évangile nous impose de nous tenir sur nos gardes contre les plaisirs sensuels, de nous abstenir des plus innocents en certaines rencontres, et de tous ceux qui sont vicieux en tout temps ; portant l'attention jusqu'à fuir même tout ce qui a la simple apparence du vice ou qui pourrait y conduire : cette obligation, dis-je, fait jeter les hauts cris aux mondains. Ils prétendent que la morale chrétienne est aigre, chagrine, capricieuse ; qu'elle n'est bonne qu'à donner aux hommes un air de roideur et de singularité tout à fait incommode ; et qu'elle exerce même sur eux la cruauté la plus tyrannique, par ces actes d'abnégation volontaire qu'elle en exige si fréquemment. S'il ne s'agissait que des voluptés criminelles, passe encore, disent-ils ; mais de quel droit et par quelle raison des douceurs que la pure innocence accompagne nous seront-elles interdites ?

Pendant les personnes qui font cette question ignorent sans doute ou paraissent avoir oublié quelle fut, sur cet article, la sévérité de plusieurs anciens philosophes. Ces sages, conduits par les seules lumières de la nature, comprirent que toute la gloire,

(1) *1 Cor.* IV, 7 ; *XIII*, 7 ; *Rom.* XII, 3, 10 ; *XV*, 1 ; *Gal.* VI, 1 ; *Eph.* IV, 51, 52 ; *Phil.* II, 5.

et que tout le bonheur de l'homme consistent à vaincre ses passions, à les tenir en bride, à les mettre dans une entière dépendance de l'âme (1). Ils remplissent leurs écrits et leurs discours de ces grandes maximes : et celui de tous ces philosophes qui se déclara le plus ouvertement pour la volupté, le fameux *Epicure* lui-même (2), eut grand soin d'apprendre au public que celle du corps et des sens n'était pas son objet. Si la religion de Jésus-Christ porta l'austérité plus loin que ces illustres Gentils ne la portèrent ; si, peu contente de condamner les actes grossiers d'une sensualité criminelle, elle défend même (*Matt.*, V, 28-30) de regarder une femme pour la convoiter dans son cœur ; si elle nous ordonne de nous couper la main droite, et de nous arracher un œil, qui nous serait en scandale, c'est-à-dire de renoncer aux agré-

(1) Comme M. Stanhop ne cite ici aucun philosophe, et ne renvoie à aucun ouvrage de l'antiquité païenne, j'aurais bien pu me passer de suppléer à son défaut. Mais comme il m'a paru d'ailleurs que toutes les personnes qui liront cet endroit, ne sont pas au fait de ces sortes de choses, et pourraient soupçonner le savant *mythologiste* de parler sans preuves, j'ai senti combien il aurait été utile, en faveur des personnes de ce caractère, qu'il eût au moins indiqué quelques-uns de ses garants, et qu'il ne s'en fût pas tenu à *Epicure*, dont le nom, paraissant seul, peut déplaire. Rien ne lui aurait été plus facile ; car, en effet, *Platon*, *Xenophon*, *Cicéron*, *Sénèque*, *Phalarque*, etc., sont remplis d'apophtegmes ou de réflexions où l'on retrouve toute la sagesse et la vérité si souvent reprochée à la morale chrétienne. Pour éviter la multitude des citations, je n'en alléguerai qu'une preuve, et je la tirerai des *Sentences* du pythagoricien *Démophile*. Gal. opus. mythol. pag. 624, ed. Anst. 1688 : Φιλόθρονον, καὶ Φιλοσώματος, καὶ Φιλοχρήματος, καὶ Φιλόθεον τὸν αὐτὸν ἀδύνατον εἶναι. ὁ γὰρ Φιλόθρονος, καὶ Φιλοσώματος, ὁ δὲ Φιλοσώματος, πάντως καὶ Φιλοχρήματος, ὁ δὲ Φιλοχρήματος, εἰ ἀνάγκης ἀδικος, ὁ δὲ ἀδικος, εἰς μὲν Θεὸν ἀνόσιος, εἰς δὲ ἀνθρώπους παράνομος. ὡστε καὶ κατὰ τὴν φύσιν, τοῖς πολλοῖς ἀνοσιώτερος ἐστὶ, καὶ ἀσεβής, καὶ ἀθεός, καὶ τῆ προκρίσει ἐρόσιλος, διὸ καὶ πάντα φιλόθρονον, ὡς αἰεὶ καὶ μαρτὸν ἐκτρέψασθαι χρὴ. C'est-à-dire. « Il est impossible que le même homme, qui aime la volupté, et qui aime son corps, et qui aime les richesses, aime aussi Dieu. Car celui qui aime la volupté, aime aussi son corps. Or, celui qui aime son corps, doit aussi aimer les richesses, et celui qui aime les richesses est nécessairement injuste. Mais l'injuste manque de piété envers Dieu, et d'équité envers les hommes; de sorte que, quand bien il sacrifierait des hécatombes, il n'en est que d'autant plus impie et irréligieux, et athée, et même d'inclination sacrilège. Tout homme donc qui aime la volupté, doit être fou comme un athée et un scélérat. » Je ne connais point de moraliste chrétien qui se soit exprimé d'une manière plus forte ; et tel fut néanmoins le langage de la seule raison. *Note du traducteur.*

(2) *Epicure* donna cette explication de ses sentiments dans sa lettre à *Ménécée*, que l'on a tout entière dans les vies de *Diogène Laërce*. *Cassendi*, dans les trois premiers chapitres de son 5^e livre, de *Vita et Mor. Epic.*, s'est fort étendu là-dessus à justifier ce philosophe de la sensualité que l'on impute à sa morale et à son école. Il prétend que sa mauvaise réputation n'est que qu'à l'envie, à la calomnie des stoïciens, et tire un grand avantage de quelques aveux de *Sénèque*. Sans entrer dans le fond de cette querelle, je ferai seulement remarquer que, de quelque côté que penchât véritablement *Epicure*, il prit à honte qu'on le soupçonnât d'être le partisan des voluptés sensuelles ; qu'il tâcha même de s'en justifier le plus qu'il lui fut possible ; et qu'à cela seul il paraît avec évidence que, dans l'opinion d'*Epicure* lui-même, la sensualité ne fait honneur ni au sage ni à l'homme sage. On peut facilement en juger par les paroles suivantes, qui font partie de la lettre de ce philosophe à *Ménécée*. Οὐκ ἔστιν ἡδῆως ζῆν, ἀνευ τοῦ ὀφείμους, καὶ καλῶς, καὶ δικαίως,.... συμπερὶ μὲν γὰρ αἱ ἀρεταὶ τῶ ζῆν ἡδῆως, καὶ ὅτι ζῆν ἡδῆως, τοῦτον ἐστὶν ἀμύριστον. C'est-à-dire, « On ne saurait vivre avec plaisir, à moins que l'on ne vive sagement, vertueusement et justement, ... Car, ces vertus sont liées de leur nature avec le plaisir de la vie, et le plaisir de la vie ne peut en être séparé. » *Note du traducteur.*

ments les plus légitimes, lorsqu'ils sont à craindre pour la vertu ; si elle nous prescrit, dis-je, les lois d'une abstinence si rigoureuse, pouvons-nous en être surpris, et les raisons ne s'en présentent-elles pas d'elles-mêmes ?

Lorsque l'on considère, d'un côté, l'enchaînement naturelle des vices, dont l'un mène à l'autre, et dont les plus petits ou les moins perceptibles nous conduisent insensiblement au comble de la corruption ; et lorsque l'on fait ensuite réflexion sur l'étonnante faiblesse de l'homme qui se laisse facilement entraîner de degrés en degrés, dans les plus grands désordres par les attraits séduisants du plaisir, il est visible qu'une religion qui se propose de les sanctifier, ne peut en exiger une vigilance trop attentive sur eux-mêmes, et leur dicter les maximes d'une circonspection trop soutenue. Que sera-ce donc, si l'on se rappelle l'idée que l'Évangile nous donne du dernier jugement (*Rom.*, II, 16 ; *I Cor.*, IV, 5), où nous devons rendre compte à Dieu des secrets de nos cœurs ? Ayant à comparaître devant le tribunal d'un juge si saint et si pénétrant, serait-ce assés de fuir des voluptés odieuses, et ne devons-nous pas éviter jusqu'à l'apparence du mal ?

SECTION XXIII. — *L'ordre de Jésus-Christ, qui veut que nous chargions sur nous notre croix, n'a rien qui choque légitimement la raison.*

De tous les devoirs que l'Évangile nous prescrit envers Dieu, le plus grand, sans doute, et le plus difficile, est celui de charger notre croix, c'est-à-dire de sacrifier généreusement tout ce que nous avons dans le monde, et notre vie même, lorsque les intérêts de Dieu et l'amour que nous lui devons le demandent. Ici, d'abord, la chair et le sang, qui se soulèvent, opposent à cet ordre de Jésus-Christ le principe de la conservation de soi-même, qui est si naturel et gravé si profondément dans le cœur de tous les hommes. Cette première impression, qui vient, dit-on, de la propre main du Créateur, peut-elle avoir été contredite par la même autorité d'où elle est émanée ?

Cela ne se peut, à coup sûr. Aussi n'y a-t-il aucune contradiction entre ces premiers sentiments de la nature et les préceptes de la morale chrétienne. On n'en jugerait pas autrement si l'on se souvenait que la principale partie de l'homme n'est pas son corps, mais son âme, et que ses vrais biens ne sont ni les avantages externes ni la vie mortelle elle-même, mais la vertu ; et qu'ainsi, travailler à sa propre conservation, ce n'est véritablement que travailler au salut de son âme et au maintien de son innocence. Que l'on consulte là-dessus les sages du paganisme, et l'on verra que ce qu'ils en pensèrent, dicté par la seule raison, sert de base au système chrétien (1). Ils dirent que l'es-

(1) Ici, comme dans la section précédente, l'auteur n'a pas indiqué le moindre renvoi. Peut-être a-t-il cru que la chose était inutile, parce que le fait est connu de tous les gens de lettres, et que dans les seuls ouvrages de *Cicéron*

prit est proprement ce qui constitue l'homme; que la perfection de cet esprit est la dernière fin de notre nature; que cette perfection ne se trouve que dans la vertu, mais qu'elle est préférable à tous les autres avantages, parce que c'est le seul que rien ne peut nous ravir; qu'il n'y a donc, ni dangers, ni maux que l'on ne doive subir avec joie, plutôt que de le perdre; que les gens de bien ne peuvent qu'être exposés à la persécution des méchants, mais que ces derniers ne peuvent nuire qu'à l'écorce et qu'à l'enveloppe des autres, parce qu'ils ne peuvent jamais leur ravir l'innocence. Les stoïciens allèrent

même jusqu'à dire, que le sage n'est non plus touché de la perte de ses biens et de celle de sa vie, que si ce n'était pour lui que comme des jouets de l'enfance, dont on se divertit quand on les a, mais qui ne sont rien moins qu'essentiels au véritable bonheur.

Mais, à la raison près, qui dictait ces beaux sentiments, qu'y avait-il qui les soutint et qui les animait au milieu des ténèbres du paganisme? Ces sages Gentils avaient-ils, comme nous, la connaissance et la certitude d'un état à venir de gloire, où la vertu doit être récompensée de tout ce qu'elle souffre dans les persécutions pour la justice? Sans lumières précises et déterminées sur cet article, ou plutôt sans aucune espérance après la mort, ils crurent qu'il était beau de renoncer à la vie, quand ils ne pouvaient la conserver avec la vertu; et des chrétiens auraient la lâcheté de renoncer à la vertu plutôt qu'à la vie, eux qui font profession d'attendre au delà du sépulcre une immortalité glorieuse; eux qui ont appris (*Luc*, XII, 4, 5) à craindre moins ceux qui ne peuvent tuer que le corps, que celui qui peut envoyer le corps et l'âme dans la Géhenne; eux enfin, qui savent (*II Cor.*, IV, 17) que notre légère affliction, qui ne fait que passer, produit le poids éternel d'une gloire excellemment excellente? Que c'est entendre mal ses intérêts, et abuser étrangement du principe de la propre conservation, que de sacrifier sa conscience à sa fortune, et son devoir à son intérêt, lorsqu'il y va de tout notre bonheur de tenir une conduite opposée!

L'on rencontre mille et mille choses semblables. J'ai pourtant jugé nécessaire d'en donner avis aux lecteurs qui sont moins en commerce avec les anciens: et, pour leur en donner un simple essai, je veux bien transcrire en cet endroit quelques lignes des *paradoxes* de cet orateur. Elles sont tirées du dernier. « Etenim si isti callidi rerum aestimatores, prata et areas quasdam magno aestimant, quod ei generi possessionum minima quasi noceri potest, quanti est astimanda virtus, que nec eripi, nec strappi potest unquam, neque naufragio, neque incendio amittitur, nec tempestatum, nec temporum permutatione mutatur? qua præditi qui sunt soli sunt divites. Soli enim possident res, et fructuosas, et sempiternas. » C'est-à-dire. « Si ces fins connaisseurs font tant de cas des prés et des aires, parce que l'on ne peut presque pas nuire à des possessions de ce genre, de quel prix doit être la vertu, qui ne peut jamais être, ni ravie, ni enlevée, qui ne se perd ni dans les naufrages ni dans les incendies, qui ne change ni dans la vicissitude des saisons ni dans celle des temps? Ceux-là seuls qui en sont doués sont riches; car ils sont les seuls qui possèdent des biens utiles et éternels. » Mais, si l'on veut voir une suite de réflexions magnifiques sur le prix de la vertu pour rendre les hommes heureux, et sur la constance avec laquelle elle mérite d'être conservée au hasard de toute autre chose, il n'y a qu'à jeter les yeux en particulier, sur le V^e livre des *questions Tusculanes* du même *Cicéron*. Note du traducteur.

Troisième partie.

OU L'ON MONTRE QUE LA RELIGION CHRÉTIENNE, TELLE QU'ELLE SE TROUVE DANS LES ÉCRITS DU NOUVEAU TESTAMENT, CONVIENT MIEUX À LA GLOIRE DE DIEU ET AUX INTÉRÊTS DU GENRE HUMAIN, QUE NE L'AURAIT PU FAIRE UNE RELIGION FORMÉE SUR LE PLAN DES JUIFS ET DES FAUX SAGES.



SECTION PREMIÈRE. — *Raison et plan général de cette troisième partie.*

Dès qu'une révélation est divine, le seul parti qui reste aux hommes est celui de l'obéissance; et rien ne peut être pour eux, ni plus inutile, ni plus téméraire, que d'examiner si le plan que cette religion leur propose ne pourrait point être ou plus parfait ou plus sage. Il est même évident que la connaissance de Dieu et d'eux-mêmes les engage humblement à pré-umer que des arrangements qui ont été faits par une sagesse infinie, doivent être accompagnés de l'intelligence la plus respectable. Ce n'est pas tout: et, supposé même que nous y trouvassions des endroits qui, à notre avis, pourraient être mieux autrement, nous devons croire que nous nous trompons, à moins que nous ne puissions définir avec précision ce

mieux que nous y souhaiterions. Or, les tentatives que l'on en a faites, de tout temps, à l'égard de la religion chrétienne, démontrent invinciblement la vanité d'une telle entreprise. Dans tous les siècles, les ennemis de l'Évangile l'ont traitée de *folie*, et ont formé contre elle, diverses objections qui tendaient à prouver qu'elle n'est ni digne du Dieu que l'on en dit l'auteur, ni digne de l'homme à qui l'on en impose la foi. Qu'est-ce pourtant qu'ont produit ces clameurs? En approfondissant ces difficultés, on a fait voir aussi, de tout temps, que l'on blâme dans la religion de Jésus-Christ ce qu'il y a réellement de plus estimable; et que ce qui paraît aux hommes une *folie* est effectivement la *sagesse de Dieu*.

C'est ce que nous avons tâché jusqu'ici de mettre dans tout le jour nécessaire, et pourrions nous en tenir là, si nous

lions que défendre notre sainte religion contre ceux qui l'attaquent; mais cela ne nous paraît pas suffisant pour la gloire d'une cause aussi belle. Il importe aussi de confondre salutairement ses adversaires, de tourner contre eux leurs propres armes, et de vérifier ce que saint Paul en a dit (1 *Cor.*, 1, 25), que *la folie de Dieu est plus sage que la sagesse des hommes*, c'est-à-dire que la doctrine chrétienne, quoique exposée à l'insulte des faux sages, est actuellement plus sage et mieux entendue, pour les fins qu'elle se propose, que ne l'aurait été tout autre plan qu'ils ont imaginé jusqu'à présent, ou qu'ils pourront jamais imaginer à quelque heure.

Après tout, la chose est aisée : il n'y a qu'à se rappeler la nature des objections et le caractère de ceux qui les ont faites. Le Juif trouve que c'est un défaut essentiel dans la religion de Jésus-Christ, de n'avoir pas conservé le culte lévitique. C'en est un autre, selon lui et selon le mondain, que le Messie ait paru sur la terre dans l'état le plus contemptible. Le partisan de la raison voudrait un symbole où tout fût de plain-pied, et qui ne renfermât aucun article de foi qu'il ne soit possible de comprendre. La chair et le sang se soulevèrent contre des lois trop gênantes et qui ne lui semblent rien moins que naturelles. Il s'agit donc de savoir si la gloire de Dieu et l'intérêt du genre humain se trouveraient mieux dans les arrangements de cet ordre que dans ceux de l'Évangile; et cet examen va faire le sujet des sections suivantes, où nous considérerons la chose, 1° par rapport à l'abrogation du culte mosaïque, 2° par rapport à l'abaissement du Messie, 3° par rapport aux dogmes qui sont incompréhensibles, et 4° enfin par rapport aux devoirs moraux, dont la pratique est la plus malaisée et la moins agréable.

SECTION II. — *L'excellence de la religion chrétienne consiste, en grande partie, dans l'abrogation qu'elle a faite de la loi cérémoniale de l'ancienne alliance.*

Dieu consulta singulièrement les intérêts de sa gloire, et ceux du genre humain, dans l'établissement de l'ancienne économie. Il y opposa une digue efficace au torrent de l'idolâtrie, et y maintint la connaissance de ses lois et de son empire, dans un siècle où l'on n'en conservait presque plus d'idées. Par ce moyen, la vérité, renfermée dans un petit coin du monde, y prit racine et y fleurit, en attendant le temps heureux où, s'étendant au long et au large, elle devait remplir la terre de la connaissance du Seigneur, comme la mer est remplie des eaux qui la couvrent (*Isaïe*, XI, 9). La sagesse et la bonté de Dieu, qui parurent dans cet arrangement, durent donc se manifester un jour d'une manière plus brillante et plus étendue, en communiquant à un plus grand nombre d'endroits un bien confiné pendant si longtemps à un espace aussi resserré que l'était la Judée; et qui ne voit alors qu'il convenait infiniment mieux à ce dessein d'abroger la loi de Moïse que de la conserver? Dès que vous admettez

une Eglise universelle, le mur de séparation doit tomber, et le culte lévitique, qui servait à distinguer un seul peuple de tous les autres, n'est même plus praticable. Serait-il possible que tous les hommes se rendissent à Jérusalem, trois fois l'année, de tous les climats de l'univers; que l'on ne pût offrir ailleurs des sacrifices qui fussent agréables à la Divinité; et que, dans les environs de cette seule ville, on trouvât un nombre suffisant de victimes et assez de provisions pour tant de millions de personnes que les devoirs de la religion obligerait à s'y rendre? Mais, encore, à quoi bon ces sacrifices, si le Messie a dû s'offrir lui-même pour faire la propitiation du péché? Dira-t-on qu'il est plus glorieux au vrai Dieu de n'être connu et servi que d'une seule famille du genre humain, que de l'être de toutes les nations; ou que le culte spirituel lui fasse moins d'honneur que celui des rites et des cérémonies? Le paradoxe n'est pas soutenable : toute la raison le combat, et nous avons déjà vu qu'il ne se peut rien de plus contraire, tant aux prédictions qu'aux principes du Vieux Testament. Pour éviter les répétitions, qu'il nous soit permis de renvoyer ici à ce que nous en avons dit dans notre I^{re} partie (1).

SECTION III. — *L'abaissement du Messie a été un des plus beaux endroits de sa religion.*

L'état d'humiliation et de souffrance où Jésus-Christ parut sur la terre a formé, de tout temps, dans l'esprit des Juifs, une difficulté à laquelle ils prétendent qu'il n'y a point de réponse. Tout le monde le sait, et l'on sait aussi que les *Gentils*, frappés de cet objet, en tirèrent un de leurs préjugés les plus puissants et les plus ordinaires contre la religion des chrétiens. Pour ne citer qu'*Arnobe*, il les introduit, insultant cette religion, de ce que l'on y adore un homme, et même un homme qui avait été supplicié sur la croix, flétrissure infamante pour les personnes les plus méprisables (2). Selon l'avis des premiers, un Messie conquérant pouvait seul répondre à la magnificence des promesses divines dans les anciens oracles : et, s'il en faut croire les autres, la grandeur du ministère demandait nécessairement que la Providence en justifiait la mission par des faveurs si marquées et si éclatantes, que l'on ne pût y méconnaître l'envoyé et le favori de l'Être suprême.

Nous ne relèverons point ici l'équivoque des Juifs, qui confondent les prédictions qui regardaient le premier avènement du grand Libérateur avec celles qui en caractérisaient le second. Nous l'avons déjà fait dans notre première partie (3). Il ne nous reste donc qu'à justifier la sagesse de Dieu, que l'on prétend avoir dû revêtir ce ministre de la nouvelle alliance de tant de traits d'éclat, de faveur et d'autorité, que les hommes

(1) Depuis la section VII, jusqu'à la XII^e inclusivement.

(2) *Arnob. ad. Gentes*, pag. 20. Ed. Lug. Pat. 1631. *nominem natum, et quod personis infame est vilibus, crucis supplicio interemptum... adoratis.*

(3) Depuis la XV^e section jusqu'à la fin.

n'eussent pu avoir aucun prétexte légitime de le rejeter. Mais que diront les auteurs de cette objection, si nous leur faisons voir que Jésus-Christ, dans son abaissement, a eu tous les traits qu'on lui demande, et qu'il les a eus dans cet état bien plus frappants et plus lumineux qu'il ne les aurait eus dans la grandeur et dans la pompe mondaine? Cependant, pour se convaincre que ce que nous en disons est la vérité toute pure, il n'y a qu'à considérer les *fin*s de la manifestation de notre Sauveur, et l'on en conclura sans peine que cette manifestation s'est faite de la manière qui convenait le mieux à des fins de cette nature.

Le Messie devait venir au monde pour trois *fin*s principales (*Isaïe*, LIII, 4, 3, 8, 10; *Dan.*, IX, 26): 1° pour *ôter le péché*; 2° (*Isaïe*, XI, 1-9; LX, 17-21) pour *établir une justice éternelle*; et 3° (*Gen.* XII, 3; *XXII*, 17; *Isaïe*, XI, 9-12; XIX, 1-25; XLIX, 6, 7, 12, 13, 19-23; LX, 3-15; *Mal.*, I, 11, etc.) pour *être une source de bénédiction à tous les peuples*. Afin de remplir efficacement ces diverses vues, il fallait que le pouvoir du péché fût détruit, et que la peine en fût abolie; il fallait que Dieu accordât aux hommes une religion fixe, permanente et complète dans ses diverses parties; il fallait enfin que cette religion fût commune à tous les peuples, et servit également partout à éclairer le genre humain et à le sanctifier. Mais tout cela pouvait-il se faire par notre Sauveur, dans l'état de grandeur et de gloire où l'on s' imagine qu'il aurait dû paraître; ou plutôt tout cela n'exigeait-il pas que ce Sauveur se manifestât dans la bassesse et dans les souffrances?

1. Cet arrangement était nécessaire pour l'abolition du péché. La réconciliation de l'homme pécheur avec un Dieu tout saint et tout juste ne pouvait se faire que par la substitution d'une victime qui fût d'un prix et d'une innocence à opérer cet effet. Nous l'avons établi ci-dessus avec tant d'évidence et de force (*I^{re} partie*, sections IX, XIII), que nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs. Contentons-nous ici de faire observer que ce plan du salut évangélique, qui concilie avec tant de sagesse les intérêts de Dieu avec ceux du genre humain, n'a pu être rempli que par un *homme de douleurs*, qui a su ce que c'est que la langueur, qui a été méprisé et rejeté des hommes (*Isaïe*, LIII, 3, etc.), etc. Un Messie victorieux, conquérant, chéri ou redouté de toute la terre, convenait-il à cette destination, et ce ministère même lui aurait-il été praticable?

2. Quant à l'établissement d'un corps de religion fixe et complet, on découvrira sans peine lequel de ces deux états y était le plus propre, si l'on considère que deux choses y sont principalement requises, dont l'une est la *preuve* et l'autre l'*exemple*.

La *preuve* qui caractérise la divinité d'une mission doit être sûre et précise. Elle ne le serait pas si elle se tirait de certains avantages externes qui, au jugement de la saine raison, peuvent être communs à l'imposture.

et qui l'ont été par les suffrages de l'expérience. Or, il est clair que l'élevation et la prospérité dans le monde doivent être des signes très-équivoques, parce que les méchants y participent comme les gens de bien, et que souvent même les premiers en sont plus favorisés que les autres. La chose est si vraie, que les ennemis de la religion en tirent un de leurs plus forts arguments contre la Providence, et que, de notre côté, on en conclut la certitude d'une autre vie, et la nécessité d'un jugement à venir. Cependant on voudrait que le *Messie* eût paru sur le trône, au faite des grandeurs, soumettant tout à ses armes? Mais combien d'infâmes tyrans, combien de monstres détestables n'att-on pas vus porter le sceptre, prospérer dans leurs desseins, multiplier les conquêtes? Était-ce donc par un endroit de cette nature que se devait caractériser le *Messie*? En qualité de législateur d'une nouvelle religion, lui aurait-il été glorieux de ressembler à ce grand nombre d'indignes mortels; ou cette ressemblance aurait-elle bien démontré la divinité de son ministère?

Les mêmes considérations me font ajouter que la bassesse et les souffrances de Jésus-Christ n'ont absolument rien qui flétrisse ou sa personne ou sa religion. Qu'y eut-il en cela qu'il ne partageât avec tout ce qu'il y a eu quelquefois de plus sage, de plus vertueux, de plus estimé sur la terre? Nous en appelons hardiment aux philosophes les plus judicieux et les plus éclairés du monde Gentil (1). Ne reconnoissent-ils pas que les plus grandes souffrances sont, en bien des rencontres, le partage du mérite le plus éminent, et qu'il faut même avoir passé par les extrémités les plus rudes avant de pouvoir se croire heureux et parfait? Quand on pense comme ils pensèrent, on trouve que la vertu de notre Sauveur, bien loin d'être obscurcie par les persécutions qu'il essuya, par l'indigence qu'il souffrit, par le mépris cruel dont il fut l'objet pendant tous ses jours, et par la croix à laquelle il fut condamné; que sa vertu, dis-je, bien loin d'en être obscurcie, n'en parut que plus belle et que plus admirable.

Mais, comme il s'agit à présent de la divinité de sa mission, et que l'on en cherche des preuves, pourrions-nous ne pas remarquer que l'obscurité de sa vie et que l'opprobre de sa mort contribuèrent plus qu'aucune autre chose à relever l'éclat du sceau

(1) Ici, comme en quelques autres endroits qu'on a déjà vus, M. *Stanhope* ne cite aucun garant de ce qu'il avance, parce que les gens qui connaissent un peu les livres anciens, savent que ce langage a été fort commun parmi les sages du paganisme. En faveur des autres, j'ai cru devoir donner cet avis, et s'ils entendent un peu de latin, ils peuvent consulter divers endroits de *Cicéron*, dans ses *Tusculanes*, dans le *Souge de Scipion*, et dans les *Paradoxes stoïciens*, où l'on trouvera tout ce qui peut se dire de plus magnifique pour la justification et pour la consolation de la vertu souffrante et malheureuse. Pour un simple goût, je dirai que le second *paradoxe* est conçu en ces termes: *Se ipsa contentam esse virtutem ad beatè vivendum*; c'est-à-dire que « la vertu n'a besoin que d'elle-même pour être heureuse. » *Note du traducteur.*

qu'il plut à Dieu d'apposer à son ministère? Plus les hommes le méprisèrent, plus il leur parut méprisable, et plus aussi les miracles qui furent opérés en sa faveur paraissent grands et doivent frapper. Transportez-vous, par exemple, au lieu de son supplice. On l'y voit effectivement, en apparence, le dernier des hommes, et dans la situation la plus triste et la plus malheureuse. Mais le soleil s'obscurcit, la terre tremble, le voile du temple se fend, les sépulcres s'ouvrent, et les morts ressuscitent. N'est-il pas vrai, n'est-il pas visible que mille victoires qu'il aurait remportées lui auraient fait moins d'honneur que cette attention du ciel en pareilles circonstances?

A l'éclat majestueux de la *preuve* se joignit celui de l'*exemple*. Il en faut pour animer les leçons, pour les rendre efficaces; il en faut même pour expliquer les lois, en montrant qu'elles sont praticables, et de quelle manière on les doit pratiquer. Cette nécessité des exemples est encore plus grande dans la religion chrétienne qu'en aucune autre, à cause du genre singulier des principales vertus que prescrit sa morale. Ces principales vertus sont la douceur, l'humilité, l'amour des ennemis, le pardon des injures, la patience dans les afflictions, et le contentement de l'esprit dans tous les états de la vie. Des sentiments si beaux et si rares ont pour appui la ferme persuasion d'une éternité de bonheur ou de malheur à venir, par rapport à laquelle le monde présent n'est qu'un lieu de passage, de noviciat et d'épreuve.

Sur ce court et fidèle exposé des choses, on voit, d'un coup d'œil, qu'il ne convenait nullement au législateur de l'Évangile de paraître ici-bas en roi temporel, d'avoir des états, de commander des armées et de gagner des batailles. Un prince animé de l'esprit de conquête, et se faisant honneur de verser le sang humain, de désoler les provinces et de terrasser par la force tout ce qui s'oppose à ses armes, aurait-il eu bonne grâce à prêcher la paix, la clémence, l'amour des ennemis et le pardon des injures? Un homme élevé au faite des grandeurs et dans la possession de la plus extraordinaire fortune, serait-il propre à faire comprendre aux hommes que l'on peut être riche dans la pauvreté, grand dans l'humiliation, illustre dans l'opprobre, heureux dans le mépris et dans les souffrances? Ces avis, sortant de sa bouche, auraient-ils fait quelque impression sur personne, et la plupart ne les auraient-ils pas pris pour de véritables insultes?

Pour donner du poids à ces leçons, pour les rendre touchantes, il fallait que celui qui débitait ces brillantes maximes fit voir, par sa propre pratique, qu'elles étaient aussi vraies et aussi praticables qu'elles pouvaient être belles. Marchant lui-même le premier dans la carrière qu'il ouvrait aux autres, il les engageait puissamment à l'y suivre, et leur était tout prétexte au refus de le faire. Il fallait donc pour cet effet que le chef et le consommateur de la foi passât lui-même par

les plus grandes épreuves, et fût *tenté comme nous en toutes choses, à l'exception du péché* (Hébr., IV, 14), afin qu'il nous servît de *modèle pour marcher sur ses traces* (I Pier., II, 21). Cette méthode était donc la seule qui fût digne de la sagesse de Dieu, et qui donne le plus de grandeur à la morale chrétienne, en nous faisant voir, dans l'exemple de notre législateur, les raisons de notre devoir et la certitude de nos espérances!

3. Enfin, si l'on se rappelle que le *Messie* devait être un *bien universel*, une source de bénédiction pour tous les peuples, on sentira, malgré tout, que cette idée est entièrement incompatible avec celle que les Juifs se font communément de ce grand libérateur qu'ils attendent encore. Un conquérant qui, pour faire la gloire et le bonheur d'une seule nation, ravage, détruit, enchaîne toutes les autres, n'est nullement le bien-aimé des peuples et les délices du genre humain. Il n'y a même que les avantages spirituels et les trésors de la grâce qui puissent former ce fonds de bénédiction universelle, que les prophètes promirent aux temps de la nouvelle économie. Dans toute prospérité temporelle il est établi que l'un perde ce que l'autre gagne, et que ce que celui-ci possède empêche celui-là d'y prétendre. Dans les choses spirituelles il en est tout autrement : tous les hommes en peuvent jouir à la fois sans que la part de chacun en soit diminuée. Le pardon des péchés, la paix de la conscience, l'amour du devoir, les récompenses de l'éternité et tous les autres biens de l'âme n'ont rien qui se croise, ou dont le partage puisse être d'aucun préjudice à qui que ce soit. C'est donc uniquement des avantages de cette nature que se doivent entendre les oracles qui firent espérer le *Messie*, comme le désiré des nations et le bienfaiteur commun de tous les peuples; et ceux qui les prennent dans un autre sens confondent les effets de son second avènement avec ceux du premier.

SECTION IV. — *La religion chrétienne est plus relevée qu'affaiblie par l'incompréhensibilité de quelques-uns de ses dogmes.*

Dans l'endroit où nous avons prouvé ci-dessus (Part. II, sect. II-VIII) qu'il ne répugne point à la raison d'embrasser avec foi quelques dogmes de l'Évangile que nous ne pouvons comprendre, nous n'avons pas manqué de faire observer que l'incompréhensibilité de ces dogmes peut même servir de preuve à la divinité de leur révélation, parce que, passant l'intelligence humaine, ils ne purent être l'ouvrage de son invention. C'est donc une preuve en faveur de la religion chrétienne, ajoutée à tant d'autres, que ceci nous fournit; mais ce n'est point le seul avantage que cette religion en tire actuellement. En voici quelques autres que nous nous contenterons d'indiquer.

1. C'est singulièrement à l'égard des dogmes qui de leur nature sont incompréhensibles, que la foi devient et peut être un acte de religion, en tant qu'elle est un acte de déférence entière et de soumission profonde à l'au-

torité de Dieu. Si l'Évangile ne nous proposait à croire que des objets évidents par eux-mêmes, quel serait le prix d'une foi qui ne différerait en rien de celle qu'on ajoute aux propositions d'*Euclide*, ou bien aux expériences de la philosophie? Ne devons-nous pas quelque chose de plus à la grandeur du Fils de Dieu qui parle dans l'Écriture, et à celle du Dieu même au nom duquel il parla?

2. Il est en général comme essentiel à l'honneur de la religion qu'elle ait ses mystères, ses obscurités, ses endroits inaccessibles aux hommes. C'est par là en grande partie qu'elle s'attire la vénération des peuples, et qu'elle se maintient dans la possession du respect qu'on lui porte. Quelle n'est point notre facilité à mépriser ce que nous connaissons, et à prendre pour communes les choses qui sont à notre portée?

3. Cela ne convint jamais tant à aucune religion qu'à celle de Jésus-Christ. Ce divin Rédempteur s'y est proposé de réparer dans notre nature les brèches que le péché y a faites. Il a donc été nécessaire qu'il allât à la racine du mal, et qu'il remédiât à la corruption par la source d'où elle est émanée. L'homme a péché par orgueil. Il voulut secouer le joug d'un supérieur; il entreprit de se rendre égal à Dieu en connaissance. Quoi de plus propre à le faire rentrer dans son néant, à le tenir dans une humble et sage dépendance, que la nécessité qui lui est imposée de croire ce qu'il ne comprend pas, et que de son aveu même il ne saurait comprendre?

4. Enfin, lorsque l'on examine de près les dogmes incompréhensibles du symbole chrétien, dans la liaison qu'ils ont avec les devoirs de morale qui y ont rapport, on trouve qu'ils ajoutent un poids extrême aux motifs. Prenons-en pour exemple l'amour ineffable que Dieu nous a marqué dans le don de son propre Fils qu'il n'a point épargné et qu'il a même livré pour nous à la mort de la croix, dans le temps que nous étions pécheurs et ses ennemis. N'est-il pas évident que plus les abîmes de cet amour passent notre portée, moins il nous est possible de les pénétrer, et plus aussi nous devons à Dieu de reconnaissance, de soumission, d'amour, de dévouement et d'imitation dans la pratique de la charité?

Que l'on rassemble à présent ces diverses idées, et que l'on nous dise de bonne foi si la sagesse profonde de Dieu ne s'est pas manifestée avec plus d'éclat dans la révélation de ces mystères, supérieurs à l'intelligence humaine, qu'elle ne l'aurait fait en nous donnant une religion qui en aurait été dépouillée?

SECTION V. — *Il convenait à la gloire de Dieu et à l'intérêt du genre humain que la morale de l'Évangile ne fût pas moins sévère.*

Les personnes qui se soulèvent avec le plus d'aigreur contre la morale de Jésus-Christ agissent d'ordinaire par des principes si peu estimables, qu'il suffit d'approfondir leurs

sentiments et leur conduite pour se convaincre que leurs plaintes ne peuvent être de mise. Cela paraît encore avec plus de clarté lorsque l'on consulte ce que dicta la seule raison, par la bouche des sages païens, sur ces mêmes devoirs que d'indignes chrétiens trouvent trop austères et même injustes. Mettons-les pourtant dans tout leur tort; ayons la complaisance d'examiner le tour le plus favorable que l'on puisse donner à la chose. En supposant que la morale de l'Évangile n'exige rien des hommes qui ne soit parfaitement raisonnable, on demande si Jésus-Christ n'aurait pas dû s'y proportionner davantage aux infirmités de notre nature; si en adoucissant ses préceptes il n'y aurait pas marqué plus de sagesse, et ne leur aurait pas assuré une obéissance plus universelle et plus prompte? Je réponds que non: et si l'on veut savoir ce qui me le fait dire, on le trouvera dans les considérations qui vont suivre.

1. A proportionner le devoir à la récompense, il est démontrable que ce que Jésus-Christ exige de nous de plus grand, de plus pénible, de plus rigoureux, est toujours infiniment au-dessous de la rémunération que nous en attendons. Dans les affaires du monde l'acquisition d'une couronne mortelle nous paraîtrait-elle achetée trop cher au prix des travaux et des peines qui, dans le plan de l'Évangile, nous en assurent une qui doit être incorruptible dans sa durée, et supérieure à toutes celles du monde en prix et en gloire? Dieu n'aurait-il pas avili à nos yeux la majesté de nos espérances s'il en eût abandonné les prétentions à l'indolence, à l'inaction, à une obéissance arbitraire, ou qui n'aurait rien d'incommode?

2. D'ailleurs il est important d'observer que les vertus austères ou pénibles, dont l'Évangile nous impose l'obligation, sont toutes étroitement liées par leur nature ou par leur rapport avec les espérances chrétiennes. On peut dire, à cet égard, que le devoir et la récompense ne sont, en quelque façon dans le système chrétien, qu'une seule et même chose sous divers points de vue et sous des noms différents. Nous ne sommes en effet appelés sur la terre à pratiquer que des vertus, dont la pratique doit faire éternellement notre bonheur dans le ciel. C'est par ce noviciat, par cet essai que nous faisons ici-bas de nos forces, qu'en épurant nos désirs nous y acquérons les dispositions qui sont nécessaires pour goûter les ineffables douceurs de la gloire. Quel plaisir, quelle félicité trouveraient dans le paradis des voluptueux qui n'aiment que la satisfaction de la chair, des impurs qui sont dominés par les passions les plus sales, des vindicatifs qui se livrent à un esprit de fureur, des ambitieux qui n'ont d'attachement que pour le monde et pour ses vanités? Tous ces gens-là n'y trouveront rien de ce qu'ils cherchent, et comment est-il donc possible de se faire de cette attente un objet de bonheur, qu'autant que l'on se forme d'avance aux inclinations et aux habitudes qui nous fe-

ront une véritable félicité de cette possession?

3. En vain l'on oppose à ceci l'étonnante faiblesse de notre nature, qui ne saurait atteindre à la hauteur de vertu où la morale de Jésus-Christ nous appelle. On n'ignore pas, ou l'on ne doit pas ignorer, que dans l'établissement de leurs lois des législateurs intelligents consultent beaucoup moins l'imperfection des sujets que la raison même des choses. S'ils se réglaient dans ces occasions sur la pratique ordinaire des hommes, ils ne pourraient rien ordonner de si commun ou de si facile qui ne parût très-rude ou très-violent à certaines personnes. Il suffit donc, pour rendre équitables les lois qui portent le plus loin l'exactitude et la sévérité du devoir, qu'elles laissent la porte ouverte à la repentance, et qu'elles exigent moins, à toute rigueur, la plénitude que la sincérité de la soumission. Or, qui ne le sait? cette condescendance est parfaitement celle de l'Évangile.

4. Enfin on dispute à tort contre des faits. Quelque austère que soit la morale de Jésus-Christ; quelque hauts, quelque pénibles qu'en soient les devoirs principaux, on vit autrefois, dans le sein de l'Église chrétienne, une foule de membres illustres qui lui acquirent un honneur éternel par les éminentes et sublimes vertus dont ils donnèrent l'exemple. Ce qu'ils firent aux premiers temps du christianisme a pu être fait dans tous les

siècles. La même piété, la même délicatesse de conscience, le même zèle pour la religion produirait toujours et partout les mêmes effets.

Mais pourquoi me borné-je ici à considérer cette effiace de la morale évangélique par rapport à l'intérieur de l'Église chrétienne? L'influence s'en étendit visiblement au dehors et pénétra jusque dans le sein du monde Gentil. Si vous comparez les écrits des philosophes païens, qui fleurirent avant Jésus-Christ et ses apôtres, avec les ouvrages de ceux qui vécurent après la prédication de l'Évangile, vous trouverez dans ces derniers une simplicité si pure, si majestueuse, si rapprochant de celle de l'Écriture sainte, que l'on ne saurait guère attribuer cette différence qu'à la raison que je viens d'indiquer. Si je me trompe en cela, je veux bien l'avouer : la lecture d'*Épictète* (1), de *Marc-Antonin* et de quelques autres de leurs contemporains m'ont fait juger que des réflexions si belles, si sublimes, si chrétiennes même, qu'ils exprimèrent d'une façon si naturelle, si forte, si peu affectée, doivent leur naissance aux lumières de notre sainte religion qui gagnaient peu à peu dans le monde.

(1) Selon *Suidas*, *Épictète* vécut jusqu'au règne de *Marc-Antonin*, et, selon *M. Dacier*, ce dernier naquit environ 120 ans après Notre-Seigneur. Le principal de leurs contemporains, que *M. Stanhope* ne nomme pas, a été *Plutarque*. Note du traducteur.

Quatrième partie,

OU L'ON DÉMONTRE LA DIVINITÉ ET L'EXCELLENCE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, PAR LA MANIÈRE DONT ELLE S'ÉTABLIT AUTREFOIS DANS LE MONDE.

SECTION PREMIÈRE. — *Raison et plan général de cette quatrième partie.*

Dans les préjugés communs de la chair et du sang, une religion véritablement divine devrait être donnée au monde avec tout l'éclat qui convient à la grandeur de celui qui la donne, et qui, par cela même, attirerait le respect de tous les hommes. On voudrait que tout y conviât à la recevoir, et qu'il n'y eût rien surtout qui en rebutât l'esprit et le cœur. Dans ce principe, il est fort naturel que l'on se prévienne contre la religion de Jésus-Christ, qui s'établit par un chef mourant sur la croix comme l'un des plus grands malfaiteurs; par des ministres sans naissance, sans crédit, sans éloquence, sans lettres, et enfin au milieu des oppositions les plus violentes, et des persécutions les plus inhumaines. Passe encore, si, avant d'en embrasser la profession, l'on eût ignoré les travaux et les souffrances auxquels l'on s'exposait après l'avoir embrassée. Mais on savait que cette secte était partout contredite (*Act.*, XXVIII, 22), et que ses premiers prédicateurs ne promettaient, de la part du monde

(*Matth.*, X, 16, 38; XXIV, 9, 10; *Luc.*, XVII, 33; XXI, 12, 16, 17; *Jean.*, XVI, 2; II à *Tim.*, III, 12, etc), que haine, qu'opprobre, que mauvais traitements, que calomnies. Était-ce donc ainsi que la nouvelle religion devait se rendre aimable, se faire suivre, s'établir parmi tous les peuples!

Nous sommes assez de bonne foi pour reconnaître que la prudence humaine n'aurait ni employé ces moyens ni pris ces mesures. Nous sommes même très-persuadés que ces moyens auraient échoué et que ces mesures n'auraient jamais réussi, si cet ouvrage n'avait été que des hommes. Les adversaires doivent donc nous permettre de le leur faire observer. Le succès de cette religion, qui se répand, qui s'introduit, qui s'accrédite si rapidement contre toutes les apparences possibles, y annonce très-incontestablement l'ouvrage de Dieu.

Il ne reste plus qu'à savoir si, conduit de la sorte, il est digne de lui, s'il y a marqué sa sagesse et son empire, ou s'il ne les aurait pas mieux marqués en suivant un ordre contraire. Le dernier avis est celui des sages du siècle, en cela bien opposés à *S. Paul*,

qui trouve cet objet d'autant plus glorieux à la divinité, qu'elle y déploya un pouvoir supérieur à toutes les causes secondes et indépendantes des maximes humaines. *La faiblesse de Dieu, dit-il, est plus forte que la force des hommes* (1 Cor., I, 25).

Pour justifier ce que dit cet Apôtre, nous considérons ceci sous deux égards différents : 1° par rapport aux persécutions que l'Eglise naissante essuya, et, 2° par rapport à la faiblesse et à la contemptibilité des premiers fondateurs de l'Eglise. S'il paraît, d'un côté, que les persécutions devinrent utiles à l'établissement de la religion chrétienne, et, de l'autre, que la petitesse des instruments humains que la Providence y employa, communiqua de la grandeur et de la fermeté à cet édifice, pourrait-on n'y pas reconnaître le doigt de Dieu, ou ne l'y pas admirer ?

Par rapport au premier de ces deux égards, nous trouvons que les violentes persécutions que l'Eglise eut à essuyer dès sa première origine, concoururent à l'établir dans le monde en trois différentes manières : 1° en ce qu'elles donnèrent de fermes appuis à la foi chrétienne ; 2° en ce qu'elles cimentèrent l'union des chrétiens ; et 3° enfin en ce qu'elles en épurèrent les mœurs et rendirent leurs vertus plus vives et plus brillantes. C'est ce que nous allons voir en détail dans les trois sections qui vont suivre.

SECTION II. — *Les persécutions que l'Eglise chrétienne eut à essuyer dès sa naissance, servirent à en rendre la foi plus sûre et plus ferme.*

La vérité gagne toujours à être contredite et persécutée. On l'en étudie avec plus de soin, on l'en embrasse avec plus d'examen, et l'on s'y attache avec plus de chaleur. Rien ne lui est plus préjudiciable que la crédulité et que l'amour du repos. Avec ces dispositions qui accompagnent et qui entretiennent toujours l'ignorance qu'elles produisent, on croit indolemment ce qui est cru dans sa patrie, et ce que crurent ses pères. Content de cette foi à la mode, de cette religion héréditaire, on persiste dans l'erreur, si l'on a eu le malheur d'y naître ; et si l'on est dans le vrai, ce n'est que par un effet du hasard, sans choix et sans amour. Telle est aujourd'hui la situation de la plupart des chrétiens. La naissance, l'éducation, la coutume, l'exemple, l'autorité, sont les règles uniques de leur conscience. C'est pis encore, lorsqu'il est utile de suivre le torrent, que l'on s'y assure des bonnes grâces du prince, ou que l'on s'y épargne du chagrin et de fâcheuses affaires.

Il en fut tout autrement à l'origine de l'Eglise chrétienne. Une religion nouvelle, haïe, persécutée, avait contre elle tous les préjugés, toutes les présomptions, tous les motifs de la terre. Quelle ne dut donc point être la sage et prudente circonspection des personnes qui se rendirent à la prédication des apôtres ! Il y allait de tout pour elles à se déterminer légèrement, et le risque était trop grand pour s'en rapporter à d'autres qu'à

soi-même. Y avait-il donc quelque chose de moins qu'une entière conviction de la conscience qui pût l'emporter sur tant de considérations opposées ; et cette conviction elle-même pouvait-elle être le fruit que de l'examen le plus attentif et le plus réfléchi ? Disons-le en un mot. Ou les premiers prosélytes du christianisme furent tous des insensés : ou, s'ils eurent un peu de bon sens, ils ne purent se ranger à la doctrine chrétienne, qu'après les délibérations les plus mûres, les recherches les plus étudiées, et la discussion la plus approfondie.

D'où serait venu autrement le zèle qu'ils firent paraître pour la nouvelle religion qu'ils avaient embrassée ? Adoptée sans raison, elle aurait été abandonnée avec aussi peu de raison. Il n'y a qu'un choix fait avec connaissance de cause et dans la prévision des dangers qui marcheront à sa suite, qui puisse soutenir les orages. Il est même certain que les orages animent et soutiennent un choix de la sorte. Delà le zèle ardent, la fermeté merveilleuse, le courage héroïque, qui enfantèrent alors tant de confesseurs et tant de martyrs. Delà tant de témoignages illustres rendus à la vérité dans le sang des chrétiens. Delà, enfin, tant d'écrits où l'on défendit d'une manière si triomphante la *foi qui a été donnée une fois aux saints* (Jude, III). Tout cela est dû aux persécutions que l'on fit à l'Eglise naissante. Et n'admirerions-nous pas la sagesse de Dieu qui permit et qui dirigea ces persécutions, puisqu'elles servent encore à l'affermissement de notre foi, en nous prouvant que celle des premiers chrétiens ne put être ni plus éclairée, ni plus consciencieuse, ni plus supérieure à toutes les considérations de la terre ?

SECTION III. — *Les persécutions servirent encore à serrer les nœuds de l'union fraternelle entre les membres de l'Eglise naissante.*

La crainte d'un ennemi commun fut toujours un des moyens les plus efficaces pour faire cesser la discorde, ou pour en réprimer les principes. Ces principes, qui viennent de notre corruption naturelle, ne sont tout au plus qu'adoucis ou tempérés par la morale chrétienne. Le levain en reste toujours dans le cœur ; et ces malheureuses semences de division ne manquent point d'opérer, lorsque les occasions leur sont favorables. L'état d'affliction dans lequel se trouva l'Eglise des premiers siècles produisit des effets tout contraires. Des souffrances continuelles pour une même cause ; la vue constante d'une infinité de martyrs exposés pour cette cause aux plus rudes supplices ; l'attente perpétuelle d'y être appelé à son tour et la nécessité de s'y tenir toujours préparé, ne laissaient alors place, dans le cœur des chrétiens, qu'aux sentiments de l'amour le plus tendre et de la charité mutuelle la plus vive et la plus animée. D'ailleurs, quel lieu restait-il à l'envie, qui fut, de tout temps, la source la plus féconde de la mésintelligence et des querelles ? Pouvait-

on connaître l'empire de cette passion parmi des hommes où le moindre avantage de distinction et de supériorité, relevait moins ceux qui le possédaient, dans le sein de l'Eglise, qu'il ne servait à les mettre en butte à la malice des persécuteurs. Qu'il nous soit enfin permis de le dire : La religion de Jésus-Christ n'était pas encore dans les circonstances où l'on se pouvait proposer d'en faire négoce, ou d'en tirer parti pour les affaires du siècle.

On m'objectera peut-être les hérésies, qui déchirèrent le sein de l'Eglise dès sa première enfance. Mais la réponse est facile. Ces hérétiques, uniquement chrétiens de nom, ne l'étaient que par un abus de langage. *Ils sont sortis d'entre nous*, dit saint Jean (I Ep., II, 19); *mais ils n'étaient point d'entre nous*. On ne peut donc les rapporter qu'à la classe des persécuteurs de l'Eglise chrétienne; et, à les considérer sous ce point de vue, rien de plus vrai que le jugement que S. Paul en porta : (I Cor., XI, 19). *Il faut, dit-il, qu'il y ait même des hérésies entre vous, afin que ceux qui sont dignes d'approbation soient manifestés parmi vous*. Cette espèce de persécution eut ses avantages. Se faisant dans l'intérieur des sociétés chrétiennes, elle servit à séparer le bon grain de la paille, et par cela même à rendre l'union fraternelle plus forte et plus intime.

SECTION IV. — *Les persécutions couronnèrent d'honneur l'Eglise naissante, en animant et en épurant sa vertu.*

Quoiqu'il n'y ait aucun temps où la religion chrétienne ne mette tous ceux qui la professent dans l'indispensable obligation d'être les plus sages et les plus vertueux des hommes, on ne saurait nier qu'un état de persécution qui leur rend ce devoir en quelque façon plus nécessaire, ne les anime aussi davantage. Epiés de près par des yeux ennemis, qui tirent avantage de leurs moindres faiblesses; exposés à la haine publique qui n'attend qu'un prétexte pour se justifier elle-même, chargés de calomnie qu'ils ne peuvent confondre que par l'innocence la plus avérée; leur honneur, leur intérêt, celui de leur religion, tout les engage à veiller extraordinairement sur leur propre conduite, et, pour le dire avec Jésus-Christ (Matth., V, 16), à faire *luire leur lumière devant les hommes, afin qu'ils voient leurs bonnes œuvres, et qu'ils glorifient leur Père qui est dans les cieux*. Telle fut aussi la vigilance des premiers chrétiens, et par cet endroit, peut-être autant ou plus que par aucun autre, l'Evangile se répandit avec tant de succès, et fit, dans le monde, de si rapides conquêtes.

Quoi de plus propre, en effet, à montrer, d'une part, la sincérité des chrétiens, et, de l'autre, le prix de la doctrine qu'ils avaient embrassée? Si les disciples de Jésus-Christ n'avaient eu aucune contradiction à essayer de la part des pécheurs (Hébr., XII, 3), si la Providence ne les avait point appelés à résister jusqu'au sang (Ibid. 4), leurs ennemis n'auraient pu en connaître la parfaite vertu,

comme ils la connurent dans les violentes épreuves qu'ils lui firent subir; et quel spectacle, pour ces ennemis, qu'une vertu qui soutient toutes ces épreuves, qui en triomphe, qui n'y paraît que plus belle et plus forte? Y eut-il jamais système de philosophie ou de religion qui ait produit de semblables merveilles? Une doctrine qui fournit aux hommes des sources inépuisables de consolation dans les plus grandes détresses; une doctrine qui élève le cœur au-dessus de toutes les tentations de la terre; une doctrine qui apprend à préférer courageusement l'innocence au mépris, à l'opprobre, aux prisons, aux croix, à tous les supplices; une doctrine, dis-je, qui donne de si beaux et de si grands sentiments aux âmes les plus vulgaires ne doit-elle pas être elle-même infiniment belle, infiniment estimable, infiniment au-dessus du commun? Ah! n'en doutons point. C'est par là que le sang des martyrs ébranle les juges, touche les spectateurs et convertit les bourreaux eux-mêmes. Les prédications les plus éloquantes auraient eu moins d'éloquence.

SECTION V. — *A la petitesse des instruments qui servirent à établir la religion chrétienne, on ne peut que reconnaître l'ouvrage et la sagesse de Dieu.*

Après avoir admiré la sagesse et la puissance de Dieu dans les circonstances de persécution que sa Providence ménagea pour affermir les chrétiens, pour les unir et pour les purifier dans les premiers temps, où toutes ces choses étaient nécessaires pour donner à l'établissement de leur religion une consistance solide et durable; après cela, dis-je, on ne trouve pas un moindre sujet d'admiration dans la petitesse et dans la contemptibilité des mains que cette même Providence mit en œuvre pour jeter les fondements de ce superbe édifice.

Pour peu de réflexion que l'on fasse sur les difficultés qu'il y avait à vaincre, sur le nombre et sur le crédit des ennemis qu'il y avait à combattre, sur la force presque invincible des préjugés qu'il y avait à dissiper, on sent bien qu'une révolution où il s'agissait de changer tous les cœurs et la face de la religion dans tous les endroits du monde, ne demandait pas moins que l'autorité même de Dieu. Mais lorsque l'on réfléchit aussi sur les instruments qui produisirent une révolution si surprenante, à toutes sortes d'égards, comment est-il possible que l'autorité seule de Dieu n'y soit pas reconnue? Car, soit que l'on considère en eux-mêmes les premiers fondateurs de l'Eglise chrétienne ou que l'on envisage le succès de leur ministère, on est saisi de la même surprise.

Qui furent les premiers fondateurs de l'Eglise chrétienne? Des gens sans naissance, sans crédit, sans biens, sans éducation, sans éloquence, la plupart pécheurs de profession (Luc, V, 2, 10, etc.), et connus pour être des hommes sans lettres et des ignorants (Act., IV, 13). Ayant à prêcher une religion nouvelle, dont les préceptes étaient tous révoltants

pour des âmes mondaines, et dont la prédication allait leur attirer sur les bras un monde entier d'ennemis; instruits d'avance des violentes oppositions que rencontrerait leur ministère et des traitements indignes qui leur étaient préparés; sachant très-bien qu'en attaquant les religions établies, qui toutes étaient en possession du respect des peuples, et dont l'une était certainement d'autorité divine, ils auraient à combattre la superstition des uns, l'impiété des autres, partout l'intérêt des prêtres, les préjugés de la multitude, l'autorité des princes; se sentent-ils les talents, se sentent-ils le courage que demande une telle entreprise? Il faudra parler à chaque peuple en sa langue; apprendront-ils toutes les langues du monde? Il faudra toujours être aux prises avec des adversaires et des difficultés de toutes les sortes; leur constance ne sera-t-elle point ébranlée? Timides, tremblants, étonnés, avant la résurrection de leur maître, et même après cet événement, se tenant dans la retraite ou dans l'obscurité par la crainte des Juifs (*Jean*, XX, 19), comment soutiendront-ils le choc de tant de tempêtes qu'ils vont affronter? O prodige! O miracle! Tout à coup, ils parlent toutes les langues; tout à coup, ils revêtent un esprit d'assurance que rien ne démonte. Ils annoncent hardiment l'Évangile aux peuples et aux princes; ils se réjouissent des injures, des coups, des prisons; ils bravent la mort et en triomphent, sur les roues, dans les bûchers, sous ses formes les plus hideuses et les plus effrayantes. Tout cela n'est-il pas beaucoup au-dessus des forces de la nature?

Mais que disons-nous encore du succès de leur ministère? Avant eux, on avait vu, tantôt dans un pays et tantôt dans un autre, de nouveaux systèmes de philosophie se mettre en crédit, de nouvelles lois reçues, de nouvelles formes de religion établies. Cependant si l'on recherche la cause prochaine de ces révolutions, on les trouve ou dans la disposition des esprits ou dans le caractère des personnes qui les enfantèrent. Ces personnes, en possession de l'autorité souveraine ou des charmes de l'art de bien dire, se firent écouter comme des maîtres ou comme des oracles. Tout prévint en leur faveur, et presque rien ne leur fut contraire. Ici, nous

voyons le revers de tous ces exemples. Douze personnes de la lie du peuple, et qui ont contre elles tous les préjugés que l'on peut concevoir, passent de ville en ville, de province en province, de royaume en royaume, pour y arborer la croix de Jésus-Christ, et partout où ils passent, quoiqu'étrangers, quoiqu'inconnus, quoique destitués de tous les avantages mondains dont l'éclat en impose, ils font, d'une seule prédication, divers milliers de conquêtes, et remplissent bientôt l'univers de leur prosélytes. Quelle autre raison peut-on rendre de cette merveille, que celle que *S. Paul* lui-même en a rendue? *Dieu*, dit-il, (*I Cor.*, I, 27-29) *a choisi les choses folles de ce monde, et celles qui sont viles, et celles qui sont méprisées, et celles qui ne sont point, pour confondre les sages et les fortes, et celles qui sont, afin que devant lui nulle chair ne se glorifie.*

Je sais que, dans les lieux communs, l'article du succès est un des plus équivoques. Chaque parti, chaque cause a les siens à produire; et l'on dirait que la Providence approuve et conduit toutes les iniquités qui prospèrent. La conséquence est visiblement si fautive, que nous sentons tout l'abus de ce principe. Aussi ne disons-nous pas que la mission des apôtres fut divine, parce qu'elle réussit. Nous ne raisonnons que sur les circonstances qui concoururent au succès de leur prédication. N'y trouvant, du côté de la terre, ni dispositions, ni secours, ni moyens proportionnés à l'effet; n'y trouvant même, de ce côté-là, qu'obstacles, qu'ennemis, que déchainement de toutes les passions, et de toutes les choses humaines; cet événement n'a plus rien qui nous permette de le confondre avec les révolutions ordinaires, et qui n'annonce, sans ambiguïté, l'autorité supérieure de la Providence de qui elle émane, et qui seule l'opère. C'est le jugement qu'en porte *S. Paul*, et que la saine raison en portera toujours comme cet Apôtre (*II Cor.*, IV, 6, 7): *Dieu, qui a dit que la lumière resplendit des ténèbres, est celui qui a relui dans nos cœurs, pour donner l'illumination de la connaissance de la gloire de Dieu en la face de Jésus-Christ. Mais nous avons ce trésor dans des vaisseaux de terre, afin que l'excellence de cette force soit de Dieu, et non pas de nous.*

VIE DE BAYLE.



BAYLE (PIERRE), naquit en Carlat, petite ville du comté de Foix, en 1677. Son père lui servit de maître jusqu'à l'âge de 19 ans et l'éleva dans le calvinisme. Il l'envoya ensuite à Puylaurens, où était une académie de sa secte. Le curé de cette ville, aidé de quelques livres de controverse que le jeune philosophe avait lus, lui fit abjurer le protestantisme. Dix-sept mois après il retourna à son ancienne com-

munion. Un édit du roi peu favorable au rélaps, l'obligea de sortir de sa patrie. Il se réfugia à Copet, petite ville de Suisse, près de Genève, où il se chargea d'une éducation, et d'où il sortit quelque temps après. La chaire de philosophie de Sedan s'étant trouvée vacante en 1675, Bayle alla la disputer, et l'emporta sur ses concurrents. Ses succès dans ce poste ne furent point équivoques; mais

l'académie de Sedan ayant été supprimée en 1681, Bayle se vit obligé de se retirer à Rotterdam. On érigea en sa faveur une chaire de professeur de philosophie et d'histoire. Il en fut destitué en 1696, par les efforts de Jurieu, ministre protestant assez connu par ses prophéties et son fanatisme. Cet enthousiaste avait quelques sujets de ressentiment contre le philosophe, et celui-ci avait eu l'imprudence de lui donner les moyens de se venger ; car il n'était pas difficile de faire comprendre aux réformés que Bayle était un ennemi de toutes les communions ; ses écrits en fournissaient des preuves multipliées. Il s'éleva contre Bayle une nouvelle tempête, lorsque son dictionnaire parut en 1697. Jurieu dénonça au consistoire de l'église wallonne ce qu'il y avait de répréhensible dans cet ouvrage, c'en était une partie très-considérable. On dit qu'il devait passer en France lorsqu'il mourut à Rotterdam, d'une maladie de poitrine, âgé de 59 ans, en 1706. On sait la réponse qu'il fit à l'abbé de Polignac, depuis cardinal : *A laquelle des sectes qui règnent en Hollande êtes-vous le plus attaché, lui demandait cet abbé ? — Je suis protestant, répondit Bayle ? — Mais ce mot est bien vague, répondit Polignac ? — Etes-vous luthérien, calviniste, anglican ? — Non, répliqua Bayle : je suis protestant, parce que je proteste contre tout ce qui se dit et ce qui se fait.* Les ouvrages sortis de sa plume sont : *Pensées diverses sur la comète qui parut en 1680*, 4 vol. in-12. Il avait commencé cet ouvrage à Sedan, et le finit en Hollande. Il y soutient, parmi d'autres paradoxes, qu'il est moins dangereux de n'avoir point de religion que d'en avoir une mauvaise. On jugea dès lors que Bayle était un sophiste et un pyrrhonien. Il rendait une exacte justice à ses ouvrages. Il dit dans une de ses lettres : « On m'écrit que M. Despréaux goûte mon Voyage. J'en suis surpris et flatté. Mon Dictionnaire me paraît à son égard un vrai ouvrage de caravane, où l'on fait 20 ou 30 lieues sans trouver un arbre fruitier ou une fon-

taine. » Bayle écrivait aussi au P. de Tourne mine : *Je ne suis que Jupiter Assemble-Nues. Mon talent est de former des doutes ; mais ce ne sont pour moi que des doutes.... Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile* CONTRAINS—LES D'ENTRER, 2 vol. in-12. C'est une espèce de traité de la tolérance qui intéressa vivement tous ceux qui en avaient besoin. *Réponses aux questions d'un provincial*, 5 vol. in-12. Ce sont des mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie. *Critique générale de l'histoire du calvinisme*, du P. Maimbourg. Des *Lettres*, en 5 vol. *Dictionnaire historique et critique*, en 4 vol. in-fol. Rotterdam, 1720. Bayle l'aurait réduit, de son propre aveu, à un seul, s'il n'avait eu plus en vue son libraire que la postérité. Bayle traite le pour et le contre de toutes les opinions. Il expose les raisons qui les soutiennent, et celles qui les détruisent ; mais il appuie plus sur les raisonnements qui peuvent accréditer une erreur, que sur ceux dont on était une vérité. Un écrivain fameux, grand admirateur de Bayle, a dit : *Qu'il était l'avocat général des philosophes, mais qu'il ne donne point ses conclusions.* Il les donne quelquefois. Cet avocat général est souvent juge et partie ; lorsqu'il conclut, c'est ordinairement pour la mauvaise cause. Après cela faut-il s'étonner si les mystères de la religion lui ont paru des problèmes ? M. Dubois de Launay, dans une excellente *Analyse de Bayle* (c'est cet ouvrage que nous reproduisons), Paris, 1782, 2 vol. in-12, montre par les paroles mêmes de Bayle que si ce sceptique parle pour toutes les erreurs, il rend également hommage à toutes les vérités. Les meilleures éditions de son *Dictionnaire historique*, sont celles de 1720 et 1740. Ses *OEuvres diverses* ont été recueillies en 4 autres vol. in-fol. Ses principales erreurs ont été solidement réfutées par les auteurs *De la religion vengée* dans les six premiers volumes de cet ouvrage ; et par le Père Lefèvre, dans son *Examen critique* de Bayle.

Préface.

Les vrais philosophes, c'est-à-dire les sages et les savants, ne trouveront dans cet ouvrage rien de nouveau, ni rien qui les étonne. Ils savent comme nous, ils savent mieux que nous apprécier le mérite de Bayle et mettre ses pensées et ses discours à leur juste valeur. Mais le grand nombre de ceux qui lisent, de ceux en particulier qui lisent Bayle, ne sont ni aussi éclairés, ni aussi judicieux, d'où il arrive que la plupart des lecteurs ou estiment à l'excès, ou dépriment trop ce fameux écrivain. Ceux-ci, prévenus depuis leur enfance du danger trop réel auquel expose la lecture des œuvres de Bayle, se le représentent comme un docteur assis dans la chaire

de pestilence, qui n'enseigne que l'iniquité et le mensonge (*Ps.*, 1), et regardent ses œuvres comme un code complet de malice et d'erreur, où la sagesse et la vérité n'ont d'autre part que les sarcasmes et les blasphèmes dont l'auteur cherche à les accabler. Ceux-là, préoccupés du mérite extraordinaire que les gens du monde attribuent à Bayle, éblouis de la réputation qu'on lui a faite, et des louanges outrées qu'on a (1) affecté de lui

(1) Un philosophe célèbre, que je nomme philosophe parce qu'il est physicien et géomètre, et non pour autre chose, nous a donné un exemple de cette affectation, qu'on aurait peine à croire si on ne l'avait pas sous les yeux. Dans le même ouvrage, le même volume, et presque la

prodiguer, le considèrent comme le plus grand philosophe qui ait encore paru dans l'empire des lettres, et comme le docteur le plus éclairé, le plus accompli, le plus sûr dont les hommes puissent prendre des leçons.

Nous osons dire que les uns et les autres se trompent, et que Bayle n'est ni aussi bon que le prétendent la plupart de ses admirateurs, ni aussi mauvais que le pensent les adversaires qui s'élèvent contre son enseignement. Nous convenons que les œuvres de Bayle sont farcies d'impiétés scandaleuses et d'obscénités absolument insupportables aux âmes honnêtes et raisonnables, et qu'il mérite, à cet égard, tous les reproches que lui fait l'univers chrétien, et tous les anathèmes dont l'a frappé l'Eglise catholique. Nous applaudissons à ces reproches trop mérités, et nous souscrivons de cœur à ces anathèmes.

Mais il ne faut pas pour cela se persuader que l'enseignement de Bayle soit tellement faux qu'il ne contienne rien de vrai, ni tellement corrompu qu'on ne puisse y trouver rien de bon et d'utile. On verra au contraire dans l'analyse nouvelle que nous donnons au public, que la plume de ce philosophe critique était beaucoup plus libertine que son esprit; qu'il ne croyait point dans le cœur toutes ces erreurs abominables qu'il débite et qu'il paraît enseigner, et que dans la vérité il n'enseigne pas tout ce qu'il semble qu'il enseigne. Un exemple fameux va rendre sensible cette assertion.

On croit communément que les manichéens n'ont jamais eu de défenseur plus zélé que Bayle. Personne en effet n'a imaginé autant d'arguments pour la défense de leur système. Les *dualistes* les plus persuadés n'en ont pas dit autant que lui, et n'ont pas soutenu leur abominable paradoxe avec autant d'art, de subtilité et d'éloquence. Cependant, pour peu qu'on fasse attention au procédé de notre critique, et qu'on le suive dans sa marche avec un esprit non préoccupé, on verra qu'il ne croyait rien de tout ce qu'il débite en faveur de cette monstrueuse opinion; qu'après avoir poussé ses arguments au dernier degré de force dont cette matière est susceptible, il convient qu'après tout ce ne sont que de vaines subtilités qui ne conduisent point au vrai; qu'il faut sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, s'en tenir à l'enseignement de la religion chrétienne; que c'est le seul parti qu'il faut prendre et celui qu'il prend lui-même.

Il est vrai que Bayle, par ses sophismes artificieusement conduits, dispose ses lecteurs à juger mal de la Providence, et qu'il

affecte souvent de ne point répondre aux difficultés qu'il propose, ou d'y répondre mal. Semblable à un auteur que lui-même il condamne, en lui reprochant d'avoir poussé trop loin quelquefois les objections des libertins, et de les avoir établies d'une manière qui témoigne qu'il ne les condamnait pas, et c'est en quoi nous le trouvons infiniment répréhensible et même dangereux; d'autant plus dangereux, que plusieurs se sont persuadé qu'il n'a jamais répondu sérieusement et solidement à ces difficultés, et qu'il les a regardées comme des arguments absolument péremptoires, sous lesquels il faut que l'orthodoxie succombe sans l'espoir de s'en relever jamais.

En vain, lorsqu'il propose une objection manichéenne, il nous dit qu'il n'est pas question d'examiner si elle est solide; qu'il faut être persuadé qu'elle est fautive et qu'elle ne vaut rien; qu'on a répondu toujours et partout à cette objection. Comme Bayle revient bientôt à montrer qu'elle est spécieuse et à la rendre plus spécieuse encore par les nouvelles pensées dont il l'appuie, on est tenté de penser qu'il penche beaucoup plus pour l'objection que pour la réponse, et que dans le fond il ne croit pas plus à la Providence que l'épicurien et le manichéen le plus décidé.

Mais nous qui avons lu Bayle sans préjugé et sans précipitation; qui n'avons, par la grâce du ciel, aucune raison de souhaiter que ses raisonnements soient insolubles, non seulement nous savons les réponses triomphantes qu'on y peut faire, mais nous savons celles que lui-même il a faites, et nous ne craignons point d'avancer que les plus belles et les plus solides que nous lisons dans les pères de l'Eglise se trouvent mot à mot dans Bayle, et aussi fidèlement rendues que si elles n'en étaient que la traduction.

Saint Chrysostome, que nous citons ici, parce qu'il est le premier qui se présente à notre mémoire, répond ainsi à ceux qui murmurent contre la Providence, et sa réponse est certainement une réponse tranchante et sans réplique: *c'est, dit ce père, la seule qu'on doit faire, et il n'en est point de meilleure.*

Vous me demandez, disait le saint prélat à son peuple, pourquoi il y a des méchants et des malheureux dans le monde, sous l'empire d'un Dieu juste, bon et tout-puissant? S'il ne s'agissait que de s'amuser à discourir et à disputer, je vous en dirais la raison; mais qu'arriverait-il? vous me feriez bientôt des questions nouvelles auxquelles je n'aurais pas satisfait, que vous reviendriez derechef à la charge pour me demander encore pourquoi ceci? pourquoi cela? Nous disputerions sans fin et nous ne résoudrions rien: c'est à quoi aboutissent toutes les disputes de la philosophie humaine, à trouver toujours des objections, jamais la vérité: adeoque magis discimus quærere, quam quæsitâ solvere. Mais, ajoute saint Chrysostome, la philosophie chrétienne marche par une voie et plus courte et plus sûre; elle nous apprend à méditer les desseins de Dieu, mais elle nous apprend en mê-

même page, il nous donne Bayle pour un génie du premier ordre, un excellent maître, celui qu'il faut avoir lu quand on aspire à la gloire de savoir penser; et le même auteur ne se souvenant pas qu'il a écrit ces mots, ne craint pas de dire, quelques pages après, en rélutant une maxime de Bayle contre les géomètres, que le public sait depuis longtemps le peu de cas qu'il faut faire des jugements de Bayle. Comptez après cela sur ceux que prononcent nos philosophes: puisqu'ils appellent eux-mêmes si aisément de leurs décisions, nous pouvons bien en appeler comme eux

me temps à ne pas entreprendre de les approfondir tous. C'est un abîme, nous dit-elle, qu'il nous faut respecter. Croyons que tout ce qu'on voit arriver ici-bas n'arrive que par l'ordre ou par la permission d'un Dieu infiniment juste et infiniment miséricordieux ; pour des raisons qu'il connaît, qu'il nous est impossible de connaître et que nous devons adorer. En croyant ainsi, nous délivrerons notre esprit de mille questions épineuses et inexplicables, et cette seule réponse nous apprendra à répondre à tout : liberaberis a quæstionibus, et solutionis lucrum acceperis. Je ne comprends pas pourquoi Dieu a fait telle chose dans le gouvernement du monde, mais je comprends que je ne le dois pas comprendre, et cela me suffit (Chrysost. in Act. apost., homil. 23). Voilà la doctrine de saint Chrysostôme et celle de toute l'Église. Voyons maintenant celle de Bayle.

Le système manichéen porte sur une supposition qui répugne à nos plus claires idées (celles de la toute-puissance, de la sagesse et de la liberté de Dieu) : au lieu que l'autre système est appuyé sur ces notions. Le premier renferme des absurdités monstrueuses et directement combattues par les idées de l'ordre... Ensn, le système des unitaires est conforme à l'Écriture ; celui des dualistes, invinciblement réfuté par la parole de Dieu. Que peut-on souhaiter de plus fort et de plus démonstratif, pour s'assurer que le système des unitaires est vrai, et que l'autre est faux ? (Fallait-il, outre cela, que je répondisse aux difficultés des manichéens ?) Ne serait-on pas de petite foi, si l'on avait besoin d'une semblable dispute ? Dieu parle, et cela ne vous persuade pas pleinement : vous voulez d'autres cautions ; vous souhaitez qu'un raisonnement humain notifie son témoignage ? Cela n'est-il pas indigne d'un homme qui n'a pas perdu le sens commun ? Vous craignez, sous l'autorité révélée, les objections des manichéens ? Que ne dites-vous, avec l'Écriture : Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Vous ne pouvez pas répondre aux difficultés qu'ils vous proposent sur l'origine du mal... Eh bien, répondez-leur ce que le petit catéchisme fait répondre à cette demande concernant la Trinité : Comment cela se peut-il faire ? C'est un secret surmontant notre entendement, et toutefois certain. Ce seul mot, dit Bayle, résout les objections faites et à faire, et il répond à tout ; et c'est parce qu'il répond à tout, qu'ayant rapporté fort au long ce que les manichéens peuvent objecter, je ne me suis pas mis en peine de produire les raisons qu'ils réfutent. Au reste, disait-il plus haut, je veux bien déclarer que partout où l'on verra dans mon dictionnaire que tels et tels arguments sont insolubles, je ne souhaite pas qu'on se persuade qu'ils le sont effectivement.

Ce qu'on lit dans un autre article du dictionnaire, se rapporte parfaitement, pour le sens, à ce qu'on vient de lire ; mais pour la forme du discours il a, avec le texte de saint Chrysostôme, une conformité encore plus frappante ; vous diriez que Bayle traduisait. Voilà dans le vrai, dit Bayle, l'état de toutes

les disputes. On attaque votre thèse, vous répondez ; mais votre réponse est bien souvent plus exposée aux difficultés que la thèse même. Il est donc juste que vous répliquiez la réplique ; vous répondez tout de nouveau je ne sais quoi, qui fait naître de nouveaux doutes, plus plausibles que les premiers : il faut donc les examiner, et ainsi à l'infini ; à moins que vous n'engagiez dans votre partie les notions communes pour en accabler votre antagoniste... Il vaut mieux n'entrer point en lice, et dire tout court : il faut croire cela sans raisonner. Dieu l'a dit ; cela doit suffire... à des personnes qui reconnaissent l'existence de l'Être infiniment parfait, et qui se forment des doutes, sous prétexte que les gens de bien sont malheureux, et que les méchants prospèrent ; la seule réponse qu'il faut faire à ces doutants est celle-ci : Vous êtes persuadés de l'existence d'une nature souverainement parfaite, croyez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien.

Ces maximes et plusieurs autres qu'on retrouve fréquemment dans les œuvres de Bayle, et qu'il est impossible qu'on ne remarque pas lorsqu'on le lit avec quelque attention, démontrent, ce me semble, avec évidence, que Bayle, dans tous ses discours contre la Providence, n'est point un docteur qui dogmatise, mais un docteur qui dispute ; un argumentateur incépisable, qui se plaît à embarrasser son antagoniste par des difficultés toujours nouvelles, et à le surprendre par des raisons spécieuses qui l'éblouissent ; et non pas un maître qui enseigne sa doctrine et qui désire de faire entrer sa pensée dans l'esprit de ceux qu'il instruit.

Qui voudra voir encore plus clairement le peu d'estime que Bayle faisait des arguments de l'impiété contre la Providence divine, n'aura qu'à lire une lettre qui se trouve dans ses œuvres (T. II, lettre 163). L'accord de la sainteté et de la bonté de Dieu avec le péché et la misère de l'homme, est, dit-il dans cette lettre, un mystère incompréhensible, que nous devons adorer humblement, persuadés, puisqu'il est révélé, qu'il existe, et obligés d'imposer silence aux difficultés de notre faible raison. C'est la réponse qu'il fit de vive voix au consistoire de Rotterdam, lequel blâmait dans les écrits de Bayle cinq défauts, réduits aux cinq chefs suivants :

1° Les citations, expressions, réflexions... capables de blesser les oreilles pieuses ; (Il promet d'ôter toutes ces pierres d'achoppement).

2° L'article de David (Il promet de refondre cet article [Ib., lettre 230], et qu'il n'y restera rien qui puisse offenser les âmes chastes ; mais, dit-il ailleurs, les libraires, plus attentifs à leur gain qu'à la gloire de l'auteur, l'ont remis tel qu'il était originairement dans les éditions nouvelles).

3° L'article des manichéens (Il déclare leur système absurde, monstrueux, contraire non seulement à la religion et à la piété, mais aussi aux idées les plus distinctes de la raison et de la bonne philosophie).

4° L'article des pyrrhoniens (Il reconnaît

que leurs dogmes tendent au renversement de toute la morale (1).

5° Les louanges données à des gens qui ont nié l'existence de Dieu ou sa providence.

Ce que nous disons par rapport au manichéisme, nous pourrions également le dire par rapport aux autres matières que Bayle a traitées, comme le pyrrhonisme, le cynisme, la spiritualité de l'âme, son immortalité, la religion, l'irrégion, l'athéisme, etc., etc.; mais notre analyse mettra le lecteur à portée de faire soi-même sur tous ces points le même raisonnement que j'ai fait au sujet du manichéisme, et il en conclura que ceux qui cherchent à se prévaloir de l'autorité de Bayle dans les erreurs qu'ils avancent sur ces divers objets, s'en prévalent sans fondement, et que leur doctrine n'est rien moins que la doctrine de ce fameux écrivain.

Comment donc est-il arrivé que tant d'esprits, assez éclairés d'ailleurs, se soient perdus à la lecture de Bayle, et qu'ils se soient persuadé qu'ils ne parlent que d'après lui, et qu'ils pensent comme lui, en blasphémant contre la religion chrétienne et en la réprouvant? Je conviens qu'on a lieu d'en être surpris, non seulement après ce que je viens de faire observer; mais, ce qui est encore beaucoup plus étrange, après les déclarations répétées que lui-même a faites publiquement, qu'il ne faut pas qu'on le croie,

Quoi! Bayle les avertit avant toutes choses que son intention n'est pas de persuader personne; que ce qu'il dit de plus spécieux contre la religion et contre le fondement des mœurs, n'est qu'un amusement qu'il se donne, à lui et à son lecteur; qu'il ne dit tout cela que pour le plaisir de le dire; qu'il n'accumule toutes ces objections qu'à dessein de convaincre l'homme, que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison, est de captiver son entendement à l'obéissance de la foi; mais que pour lui, il est fort éloigné de les croire solides, et de vouloir que personne les trouve telles; et ils seront assez faibles et assez imbéciles pour se laisser séduire par ces vains sophismes? Et ils s'opiniâtreront, malgré le trompeur même, à croire qu'il ne les trompe pas? N'est-ce pas là le comble de la faiblesse humaine? Et tout ce que Bayle a jamais écrit de l'imbécillité du genre humain, matière sur laquelle il s'est si singulièrement étendu, n'en est-il pas une preuve beaucoup moins forte que l'exemple étonnant que nous en donnent ici de pareils lecteurs?

Mais est-il bien certain que Bayle leur ait donné ces salutaires avertissements? Il ne faut qu'avoir des yeux et savoir lire, pour en juger. Voyez donc et lisez : *Si un homme tout à fait laïque, comme moi, et sans caractère, débite dans de vastes recueils historiques et de littérature, quelque erreur de religion ou de morale, on ne voit pas qu'il faille s'en mettre en peine : ce n'est point dans de tels ouvrages*

qu'un lecteur cherche la réformation de sa foi. On ne prend point pour guide dans cette matière un auteur qui n'en parle qu'en passant et par occasion, et qui par cela même qu'il jette ses sentiments, comme une épingle dans une prairie, fait assez voir qu'il ne se soucie pas d'être suivi; les erreurs d'un tel écrivain seront sans conséquence et ne méritent pas qu'on s'en inquiète.

Dès la première page de son dictionnaire, Bayle dit à ses lecteurs : *J'ai rassemblé dans mes remarques grand nombre de sentiments concernant Abel; c'est avoir rassemblé bien des mensonges et bien des fautes : or, comme c'est le but et l'esprit de ce dictionnaire, le lecteur ne doit point donner son jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but, et cela soit dit une fois pour toutes.*

Ne croyez pas, disait-il dans sa préface, que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai.... Combien y a-t-il de choses que je n'ai pas bien comprises, ou dont les idées se sont confondues ensemble dans la composition!

Ailleurs Bayle déclare que s'il a inséré dans son dictionnaire tant de raisonnements impies et de plaisanteries libertines contre les mœurs et contre la foi, c'est pour l'amour de son libraire et pour donner de la vogue à son livre, qui, sans cela, dit-il, ne serait pas d'un grand débit; ce qui revient à ce propos léger que tient impudemment le déclamateur Sénèque : *Multa autem dico, non quia mihi placent, sed quia audientibus placitura sunt.* En voyant le texte même de Bayle, on en jugera encore mieux.

Quelques personnes, dit-il, qui prenaient à cœur les intérêts du libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que cet ouvrage, farci de citations grecques et latines, en divers endroits, et chargé de discussions peu divertissantes, effraierait les lecteurs qui n'ont point d'étude, et ennuerait les gens doctes; qu'il était donc à craindre que le débit n'en tombât bientôt...; qu'il fallait donc qu'en faveur de mon libraire, je rapportasse quelquefois ce que les auteurs un peu libres ont publié. Il a fait pis encore, car il a permis à son libraire de recevoir des mémoires, de quelque part qu'ils vissent, et de les insérer dans ses remarques : c'est lui-même qui nous le dit.

Pour les discussions philosophiques, lorsqu'il se donne la liberté de les pousser un peu loin, disant à toute outrance contre l'orthodoxie, Bayle avertit qu'on lise jusqu'à la fin, et qu'on y verra à quoi il faut s'en tenir au sujet de ces difficultés. En voici un exemple qui mérite d'être cité. Bayle, à l'article *Suréna*, s'étend fort au long sur les débauches auxquelles ce fameux général avait accoutumé de s'abandonner dans son camp; et à cette occasion il nomme plusieurs héros fameux, qui ont su allier la valeur avec les plaisirs; opposant néanmoins à ces exemples dangereux les maximes sévères de Caton, de Plutarque, de Valère-Maxime et des autres sages qui ont regardé la volupté comme l'ennemie de l'héroïsme et l'écueil de la gloire. Mais, afin de prévenir le mauvais effet que pourrait produire dans l'esprit de la

(1) Dès qu'on assure qu'il n'y a rien de certain..... on déclare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vertus et des vices. Or, un tel dogme paraît très-propre à inspirer de l'indifférence pour le bien, l'honnête et pour tous les devoirs de la vie.

jeunesse une discussion de cette nature, où les bons principes mis en problème sont autant combattus par l'exemple de ceux qui ne les suivent pas, que soutenus par l'autorité de ceux qui les suivirent, Bayle décide la question, en déclarant nettement que, si quelques héros ont aimé la débauche sans rien perdre de leur valeur et de leur gloire, c'est une exception à la règle générale; et qu'il n'en est pas moins certain que quiconque aspire à la gloire, doit s'éloigner de la mollesse et des plaisirs. *Un jeune voluptueux, dit-il, qui considère les exemples que nous avons rapportés, se rend plus incorrigible, et s'expose à de grands inconvénients : le plus sûr est de suivre la règle, et de ne se point fier aux exceptions.* Si Bayle eût suivi constamment cette méthode, comme il l'avait promis, la lecture de ses ouvrages ne serait pas si dangereuse : il est donc vrai qu'il tient quelquefois sa parole, mais il y manque aussi quelquefois. *Quand je rapporte en historien, nous dit-il, ce que l'on peut objecter et répliquer aux orthodoxes, et que j'avoue que par les lumières naturelles on ne peut point dénouer toutes les difficultés des mécréants, je fais toujours une digression pour tirer de là une conséquence favorable aux principes que les orthodoxes opposent aux sociniens : que notre raison étant aussi faible qu'elle l'est, ne doit pas être la règle ou la mesure de notre foi. Voilà, ajoute-t-il, les raisons qui me faisaient croire que si je me servais quelquefois de ce que l'on nomme liberté de philosopher, on ne le prendrait pas en mauvaise part. Je ne m'en serais point servi, si j'avais prévu qu'on n'entrerait pas dans les considérations que je viens de proposer.*

Bayle ajoute, qu'indépendamment des avertissements qu'il a donnés dans ses préfaces, et qu'il a réitérés dans le corps de ses ouvrages, un lecteur un peu judicieux devrait s'apercevoir, seulement au ton qu'il prend, et à la manière dont il procède, qu'il ne dogmatise nullement, et que ses discours ne sont pas des leçons qui méritent qu'on s'y attache, ou même qu'on les réfute; qu'il est donc singulier que l'on s'y soit mépris. Voici ses propres paroles, qu'il faut nécessairement citer, sans quoi on ne croirait jamais qu'un auteur se soit ainsi exprimé, en parlant de lui-même. *J'espérais, dit-il, que l'on prendrait garde à l'air et à la manière dont je débite certains sentiments. Ce n'est point avec le ton de ceux qui veulent dogmatiser, ni avec l'entêtement de ceux qui cherchent à se faire des sectateurs : ce sont des pensées répandues à l'aventure et incidemment, et que je veux bien que l'on prenne pour des jeux d'esprit, et que l'on rejette tout comme on le jugera à propos, et avec encore plus de liberté que je ne m'en donne. Il est aisé de connaître qu'un auteur qui en use ainsi, n'a point de mauvaise intention, et qu'il ne tend point de pièges.*

Il est faux cependant que ce ne soit pas là tendre des pièges à la simplicité et à l'ignorance. Entasser éternellement et à tout propos arguments sur arguments contre les principes de la croyance et de la morale

chrétienne; les proposer sous toutes les formes les plus insidieuses; les présenter sous mille tours ingénieux et malins; employer à cela toutes les ressources d'un esprit, tantôt subtil et enjoué, tantôt éloquent et pathétique, tantôt satirique et plaisant, n'est pas certainement une conduite innocente et permise; et l'on y voit quelque chose de plus que la simple apparence d'une *intention criminelle*. Mais d'une autre part il faut avouer que la duperie est bien condamnable et bien ridicule, lorsqu'après tant d'avertissements on ne se précautionne pas contre l'erreur et la séduction. Donner dans le piège qu'on vous montre, est un trait de stupidité ou d'étourderie que rien n'exuse.

Un charlatan, monté sur ses tréteaux, qui commencerait son discours par dire au peuple assemblé : *Messieurs et dames, prenez-y garde; ce n'est pas sérieusement que votre serviteur va parler : il n'y aura pas un mot de vrai dans tout ce que vous allez entendre; et les choses que je viens vous dire, ne sont que pour amuser le public et me divertir moi-même.* Si après un tel début il persuadait; si le peuple ne laissait pas de se laisser tromper à son discours et de lui donner sa confiance, il faudrait que ce fût un peuple plus badeau que les badeaux mêmes; et je doute que jamais il en ait existé de ce caractère. Mais si le peuple le plus stupide en est incapable, nos philosophes ne le sont pas; et nous voyons se vérifier, à l'occasion de Bayle, un oracle de Sénèque, qui s'étend beaucoup plus loin que ce bel esprit ne l'avait prétendu; savoir qu'il n'est rien d'aussi crédule et d'aussi facile à tromper que les philosophes. *Genis credula philosophorum.*

Sur quoi il est une observation à faire : *Que l'esprit fort qui s'élève contre l'enseignement commun, montre autant ou plus de faiblesse que le vulgaire dont il méprise la crédulité.* Vainement il se flatte de s'être affranchi de tout joug et de n'être dominé par personne : docile comme le peuple, il se laisse entraîner comme lui par l'exemple et maîtriser par l'autorité. La seule différence que j'y trouve est que l'un est entraîné par un torrent, par une foule innombrable de docteurs, également vénérables pour leur profond savoir et la sainteté éminente de leurs mœurs; tandis que l'autre est renversé, pour ainsi dire, par un soufflé, et maîtrisé par une poignée de personnes sans autorité, sans vertu, sans vrai mérite, qui n'ont de célébrité que celle qu'il leur donne, et qui n'auraient aucun crédit, si lui et ses semblables n'avaient pas la faiblesse de les suivre. Le peuple croit, parce que depuis dix-huit siècles tous les sages, tous les honnêtes gens ou cru : lui refuse de croire, parce que deux ou trois esprits libertins s'avisent de ne pas croire : le plus simple et le plus crédule des deux, est-ce le peuple?

Nous n'avons pas cru devoir, dans cette analyse, nous borner à citer seulement le texte de Bayle; et il nous a paru qu'il était à propos d'y joindre quelques réflexions, soit pour développer davantage la doctrine qu'il en-

seigne, soit pour la confirmer et en faire sentir la solidité. Souvent nous insérons dans nos remarques des réflexions tirées de Bayle même; et nous espérons que ce procédé ne déplaira pas. Le but de cet ouvrage étant de faire voir quelle était la croyance de Bayle sur tous les points que nous traitons, plus il parlera lui-même, plus on apprendra sûrement ce qu'il pense.

On reconnaîtra à la longueur des textes de Bayle, cités dans notre analyse, que nous procédons avec droiture et avec bonne foi, et que nous ne cherchons point à surprendre dans ses paroles l'auteur que nous analysons. Si nous ne rapportions que quelques passages courts et isolés, épars çà et là dans les œuvres de Bayle, on pourrait nous répondre qu'il n'y a point d'auteur à qui on ne puisse ainsi faire dire tout ce qu'on veut, et même tout le contraire de la thèse qu'il soutient : mais quand on verra des raisonnements suivis et souvent répétés, des assertions positives, que Bayle déclare expressément être ses véritables sentiments; des explications précises, auxquelles il veut qu'on rapporte tout ce qu'il a dit ailleurs; se plaignant amèrement de la mauvaise foi de ceux qui expliquent autrement ses principes et ses maximes, alors étant impossible de suspecter notre intention, on nous écoutera avec une juste confiance; et, pour peu qu'on lise avec la même bonne foi que nous écrivons, on restera persuadé que Bayle n'enseigne point ce qu'enseigne aujourd'hui les philosophes impies; et que ceux qui s'appuient de son autorité pour accréditer leurs blasphèmes, ne sont appuyés sur rien. L'incrédule croit être l'écho de Bayle; mais il n'est tout au plus qu'un écho imparfait, qui ne répétant qu'à demi, au lieu de rendre sa pensée, en rend une autre, mais une autre qui souvent est contraire à celle qu'il croit répéter.

Si le plan de cet ouvrage n'est pas le meilleur que l'on pût suivre pour arriver au but que nous nous proposons, savoir de faire connaître l'esprit de Bayle, et d'enlever ainsi à l'impiété une de ses armes principales et un de ses plus brillants appuis, il est du moins suffisant. Selon cette méthode, nous montrons assez clairement son caractère, et nous désignons assez sensiblement sa marche pour que désormais on ne s'y méprenne pas.

Les titres que nous avons choisis sont disposés dans un tel ordre, qu'ils forment comme un corps de doctrine qui renverse absolument celle de la philosophie moderne, en la battant de ses propres armes.

Ce corps de doctrine est divisé en plusieurs chapitres, dont chacun embrasse une branche essentielle de la doctrine orthodoxe; et chaque chapitre en propositions, qui toutes sont prouvées avec solidité. D'abord, c'est Bayle qui prouve lui-même la proposition que nous mettons en avant; et ses paroles communément sont désignées par des guillemets; ensuite nous la prouvons nous-mêmes par nos propres raisonnements et par

ceux des philosophes les plus célèbres, rarement par les arguments des pères et des docteurs de l'Eglise. Nous avons préféré ceux des philosophes profanes à ceux des philosophes chrétiens, afin de ruiner plus efficacement la prétention des incrédules, qui osent se décorer du nom de philosophes malgré l'opposition frappante qui se trouve entre leur doctrine et la philosophie de tous les temps; condamnés non seulement par la bouche de Bayle, mais par celle de Platon, de Socrate, de Marc-Aurèle, de Cicéron, de Sénèque, etc., par celle de Montaigne, de Leibnitz, de Grotius, d'Erasmus, de Puffendorf, etc., peut-être souscriveront-ils enfin à leur condamnation, et n'oseront-ils plus se dire les disciples de tant de grands hommes qui refusent d'être leurs maîtres. Abandonnés de toutes les écoles de l'univers, ils rougiront de n'avoir qu'eux seuls pour partisans et pour défenseurs de leur doctrine, et ils seront effrayés de la solitude où nous les réduisons. Dans la route des sciences, comme dans toute autre, on n'aime point à marcher seul; et tout chemin qui n'a pas été battu, paraît un chemin sauvage où l'on craint naturellement de s'égarer.

Des personnes qui méritent notre estime nous ont flatté que le public verra avec plaisir cette analyse; et c'est la confiance que nous avons en leurs lumières qui nous fait espérer que notre ouvrage ne déplaira pas : d'autres, avant nous, ont fait l'analyse de Bayle; mais ils l'ont faite par des motifs bien différents; dans le dessein détestable de répandre davantage le poison que ces œuvres renferment; de le présenter au public dans une coupe plus commode, et de mettre par là un plus grand nombre de lecteurs à portée d'y puiser. Nous, au contraire, nous avons cherché à rendre ce poison moins dangereux, et nous avons tiré de la source même du mal un remède capable de le guérir. Puisse le succès répondre à la sagesse de nos vues et à la pureté de nos intentions !

Quoique Bayle soit un libertin déclaré, ses raisons en faveur de la religion et de la piété ne laissent pas d'avoir du poids. Comme il le disait lui-même : *La force ou la faiblesse d'un raisonnement est quelque chose d'interne et qui ne dépend nullement des vertus ni des vices de celui qui le propose. Un homme pieux ne rend point solide un mauvais raisonnement, un impie ne rend point mauvaises les bonnes raisons* (Œuv. div. t. III, p. 816)

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il résulte que Bayle n'est qu'un disputeur et non pas un philosophe, et que l'honneur de contredire le flattait beaucoup plus que celui de découvrir la vérité et de l'enseigner à l'exemple d'Arcésilas, de Carnéade, d'Euclide, de Philéas, de Chrysippe et des autres sophistes dont il a décrit fort au long les travers; il se piquait d'être un argumentant habile, et il se faisait gloire de posséder le dangereux talent d'embrouiller et de confondre toutes les idées. Lui-même il nous a peint son propre caractère, en traçant celui d'Arcésilas, fondateur de la nouvelle académie. C'était, nous

dit-il, un homme qui niait et qui affirmait les mêmes choses, il se jetait aveuglément à droite et à gauche, il faisait gloire d'ignorer la différence du bien et du mal, il débitait la première fantaisie qui lui venait dans l'esprit, et tout d'un coup il la renversait par plus de raisons qu'il ne l'avait établie. C'était une hydre qui se déchirait elle-même; il aimait à discourir du pour et du contre, et à attaquer non seulement ceux de sa secte, mais de toutes les autres sectes.

Bayle se connaissait certainement ces défauts; trop de gens lui avaient dit ces vérités pour qu'il pût les ignorer; mais il savait les défendre et leur donner de spécieuses couleurs. C'est pour l'honneur de la foi qu'il décriait la raison, et pour l'instruction du genre humain qu'il le plongeait dans le doute et dans l'ignorance. Bien différent de ce philosophe qui offrait aux dieux des sacrifices lorsqu'il avait découvert une vérité nouvelle, c'était un triomphe pour Bayle lorsqu'il avait imaginé un argument nouveau et qu'il l'avait tellement entortillé qu'on ne savait par quel côté le prendre pour le résoudre, et qu'il ne le savait pas lui-même. En était-il venu au point de n'en voir ni la vérité ni la solution, il était satisfait. Bayle se comparait quelquefois au Jupiter de l'Illiade, à qui Homère donne souvent la magnifique épithète de Νεφελοσυσπέρτης, c'est-à-dire assembleur de nuages: il se plaisait, comme ce dieu, à rassembler des nuages et à les répandre sur les objets les plus clairs et les plus lumineux. N'envions point à Bayle cette ressemblance avec le père des dieux; nous reconnaissons qu'il mérite bien cette gloire, si c'en est une, mais nous voulons, afin que la ressemblance devienne plus parfaite, qu'après avoir couvert d'ombres jalouses et malignes la divine vérité et s'être fait un jeu de cacher aux yeux des hommes son immortelle splendeur, il nous la montre ensuite dans tout son éclat et toute sa pureté, et que non seulement il sache comme Jupiter assembler des nuages, mais que comme lui il sache les dissiper.

Collectasque fugat nubes, solemque reducit. (Vino.)

Au surplus, quand nous appelons ce talent de Bayle un dangereux talent, nous le disons d'après lui-même. Les dogmatistes les plus rigides n'ont pas mieux apprécié que lui ce frivole mérite; et, pour le mettre à sa juste valeur, il ne faut qu'en parler comme il en parle. Pour peu, dit-il, qu'on lâche la bride à la passion de disputer, on se fait un goût de fausse gloire qui engage à trouver toujours des sujets de contredire; et dès lors, on n'écoute plus le bon sens, et l'on s'abandonne à la passion de passer pour un grand maître de subtilités..... On ne saurait excuser Euclide ni ses successeurs, d'avoir fait leur capital de cela toute leur vie, et d'avoir voulu se distinguer par des distinctions qui ne servaient qu'à embarrasser l'esprit. Elles ne servaient de rien à la correction du vice; elles ne pouvaient guérir d'aucun défaut important; et, outre cela, elles n'avançaient en aucune manière la connaissance des vérités spéculatives; elles étaient beaucoup

plus propres à la retarder... L'esprit de dispute dégénère facilement en fausses subtilités. Ceux qui le cultivent tombent dans leurs propres pièges; et, après avoir embarrassé leur antagoniste, ils se trouvent eux-mêmes incapables de se soutenir contre les sophismes qu'ils ont inventés..... Celui qui a dit qu'à force de contester, on fait perte de la vérité, n'était pas un malheureux homme.

A l'article Carnéade, Bayle ne traite pas les sophistes avec plus d'indulgence. On raconte, dit-il, que ce dernier étant allé en ambassade à Rome, avec deux autres philosophes de son pays, savoir, Diogène le stoïcien, et Critolaüs le péripatéticien, un jour, devant le sénat, il harangua admirablement pour la justice, et le lendemain contre la justice. Cela ne plut point à Caton.... Donnons leur réponse au plus tôt, dit cet homme sage, et renvoyons-les chez eux: ce sont des gens qui persuadent tout ce qu'ils veulent... De telles gens, reprend Bayle, sont très-dangereux; ils peuvent nuire aux meilleures causes, comme Cicéron l'a dit de ce Carnéade: ils vous prouvent quelquefois que le blanc est noir, etc.

Platon, Sénèque, Plutarque, Isocrate, se sont beaucoup étendus sur cette matière, et nous ont laissé dans leurs écrits des témoignages non équivoques du mépris qu'ils faisaient de ce talent frivole. Le dernier en particulier s'élève avec un zèle extraordinaire contre ces inepties puérites, et ces vaines subtilités dont les sophistes de son siècle fatiguaient perpétuellement leurs auditeurs (Isoc. Panégy. d'Hélène). Encore, dit-il, si ces bagatelles inutiles avaient au moins le mérite de la nouveauté, peut-être en pourrait-on retirer quelque gloire; mais qui ne sait pas que Protagoras, Gorgias, Zénon, Mélissus ont excellé longtemps avant les sophistes modernes, et ont été bien plus loin que nous dans ce genre d'éloquence? L'un soutenait formellement qu'il n'y a rien de réel dans toute la nature, et que ce qui paraît être n'est pas. L'autre, que les mêmes choses sont tout à la fois possibles et impossibles: le troisième, que malgré la multitude apparente des êtres qui composent l'univers, tout n'est qu'un; et tout cela ils le prouvaient par des arguments si spécieux et si embarrassants, que leurs auditeurs avaient peine à ne pas s'en laisser éblouir. Talent ridicule, reprend l'orateur, que peut-être on pourrait passer à la jeunesse, qui se plaît aux choses extraordinaires et inutiles, mais qu'on ne pardonnera jamais à des hommes qui se donnent pour des maîtres et des docteurs; talent même petit et médiocre qui suppose peu de génie. Il en faut peu pour donner dans un genre bizarre; mais savoir appuyer les opinions sages et utiles, en faire sentir la solidité, l'importance et la vérité, voilà ce qui demande de l'esprit, du génie et une véritable éloquence. Qui doute qu'il ne soit plus difficile et plus beau d'être un sage que d'être un bouffon, de traiter des choses sérieuses et graves, que de parler de bagatelles et de puérités? Ce morceau mérite d'être lu dans l'auteur même.

Cette manière de penser était si familière

à Bayle, qu'il ne manque presque jamais l'occasion de la faire connaître; et si je ne craignais de trop multiplier les citations, j'en citerais ici nombre d'exemples. Mais je ne puis me dispenser d'en rapporter encore un, où Bayle fait voir, comme Isocrate, non seulement que ce talent d'argumenter et de subtiliser, de combattre pour et contre tous, est un talent pernicieux, mais encore qu'il est sot et ridicule. C'est à l'occasion de Philétas, poète philosophe, renommé du temps d'Alexandre, mais renommé pour ses sophismes et pour l'application excessive qu'il mit à résoudre ceux des autres, et à en forger de si subtils qu'ils ne pussent être résolus par personne. Bayle trouva que ce philosophe singulier s'était imposé une tâche ridicule en se chargeant de ce travail, et que, s'il y perdit la santé et la vie, il y perdit aussi sa gloire. *Ce travail*, dit Bayle, qui lui coûta la vie, ainsi que nous l'apprenons de son épitaphe (1), rapportée par un ancien, *serait beaucoup plus avantageux à sa mémoire qu'il ne l'est, s'il avait travaillé pour des choses bien importantes; mais le pauvre homme usa ses forces et sa santé à courir après les sophismes captieux et entortillés des logiciens, et notamment après celui que Cicéron appelle le menteur, qui n'était qu'une subtilité puéile.*

On sait que ce sophisme, appelé par Cicéron *mentiens*, et par les autres *pseudomenon*, était un syllogisme où, par la raison même qu'un homme dit la vérité, on lui prouve qu'il ne la dit pas. C'était, dit un autre auteur, une manière de raisonner: *quid quid verum esse constitueris, falsum esse reperietur*. Tel est, par exemple, l'argument qui prouverait que cette proposition, *je suis menteur*, est une proposition vraie. Car si elle est vraie, moi qui la fais cette proposition je ne suis donc pas menteur; et si je ne suis pas menteur, elle est donc fausse: d'où il s'ensuit que, *si elle est vraie, elle est fausse; et que si elle est fausse, elle est vraie.*

Bayle nous dit que les stoïciens donnèrent tête baissée dans ces fausses subtilités, et il dit vrai. Mais comme

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.

il semble ne pas s'apercevoir que lui-même il donne, comme eux, dans ces puérités: car que fait-il autre chose dans les arguments sans nombre qu'il propose, tantôt contre la *foi* en faveur de la *raison*, tantôt contre la *raison* en faveur de la *foi*? Que fait-il autre chose que de prouver à ses lecteurs, par un raisonnement pareil à celui qui vient d'être cité, que la raison veut qu'on ne soit pas raisonnable, et que cependant elle exige qu'on le soit? Il prouve d'abord que la raison veut que l'homme ait de la foi, parce que la religion étant aussi solidement démontrée qu'elle l'est, ce serait renoncer à la raison que de renoncer à la foi; mais il prouve ensuite que la foi demande qu'on renonce à la raison pour croire les vérités divines qu'elle nous enseigne; d'où il s'ensuit que *la raison veut qu'on n'ait point de raison*; qu'un homme raisonnable *ne l'est point* par la raison même qu'il *l'est*, ou bien qu'il *l'est* par la raison même qu'il *ne l'est pas*.

Il me semble qu'un docteur qui procède ainsi ne doit pas inspirer beaucoup de confiance, et qu'il faut être étrangement prévenu pour en faire son maître. En suivant de pareilles leçons, au lieu d'apprendre à devenir sage, on apprend à devenir fou: c'est selon moi le seul fruit qu'on puisse recueillir en lisant Bayle comme le lisent les gens du monde. Bayle est un guide excellent pour qui veut s'égarer, mais pour qui veut se conduire bien, il n'en est point de plus mauvais.

Cependant, pour ne point abandonner ce que j'ai dit au commencement de ce discours, et pour donner en finissant une idée juste de Bayle, il me semble qu'il faut dire de son œuvre ce que M. de la Bruyère a dit de celui de Rabelais: *C'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption: où il est mauvais il passe bien loin au delà du pire, et c'est le charme de la canaille; où il est bon il va jusqu'à l'exquis et l'excellent, il peut être les mets les plus délicats* (*Caract.*, t. I, p. 8, édit. de Paris, 1729). C'est ce qu'on a dit autrefois d'Origène: *Ubi bene, nemo melius; ubi male, nemo pejus.*

(1) L'épitaphe était conçue en ces termes: *Philetas sum mendax et captiosa ratio me perdidit, vesperinaeque ac nocturnae studiorum cura. Athen. l. 9.*

NOUVELLE ANALYSE DE BAYLE.

CHAPITRE PREMIER.

L'existence de Dieu.

I. — *Le premier des attributs de Dieu est l'existence.*

Si notre esprit voulait distinguer des mo-

ments en Dieu, il donnerait je ne sais quelle priorité à l'existence, et pas à l'intelligence (*OEuvres diverses*, t. III).

N. 1. Ce passage est le plus court de ceux que nous avons à citer dans cette analyse; mais il renferme en peu de mots un grand nombre de réflexions que Bayle a faites sur

la démonstration de l'existence de Dieu, appelée par les scolastiques démonstration *à priori*; et c'en est comme le résultat et la dernière conclusion.

Partisan en ce point du grand Descartes, Bayle fait profession d'enseigner comme lui que dans la possibilité d'un être nécessaire est renfermée la nécessité de son existence; et qu'à moins de nier la possibilité d'un tel être, ce qui serait de la plus grande absurdité, on ne saurait nier qu'il existe.

La raison de l'existence de Dieu, c'est donc Dieu même. Les autres êtres existent parce qu'ils ont été créés, mais Dieu existe parce qu'il est Dieu : seul il porte en soi-même la raison de son existence. Les êtres contingents sont tous également possibles, et, comme dit Leibnitz, ils *prétendent* tous à l'existence, ceux qui existent n'y ayant pas plus de droit que ceux qui n'existent pas, ni ceux-ci moins que ceux-là; mais *l'Être nécessaire*, Dieu, est d'un ordre différent. Il faudrait, ce qui n'arrivera jamais à un esprit sensé, croire qu'un tel Être est impossible et qu'il répugne, pour croire qu'il n'existe pas. Mais comment l'Être parfait serait-il impossible, puisque l'Être imparfait ne l'est pas?

N. 2. Dans l'ordre des idées, la première que l'on puisse avoir d'un Être nécessaire, est celle de son existence. Je conçois qu'il existe avant de concevoir qu'il est infini, qu'il est éternel, qu'il est parfait; son infinité, son éternité, sa perfection illimitée ne sont qu'une conclusion que je tire de sa nécessité. C'est pour cela, disait admirablement Leibnitz, qu'on doit dire que *Dieu est la première raison de toutes choses, ... et qu'il est la seule substance qui porte la raison de son existence avec elle* (Théodicée, t. 1).

Ainsi, quand même on n'aurait aucun égard, ni au témoignage des saintes Écritures, qui nous apprennent si clairement et si certainement que Dieu a parlé aux hommes pour les avertir qu'il existe; ni au consentement unanime des nations, qui toutes confessent l'existence de la Divinité; ni enfin à la voix de la nature créée, qui publie avec tant d'éclat l'existence et la gloire de son créateur; quand, dis-je, on n'aurait aucun égard à tout cela, et qu'on voudrait décider la question par soi-même, et, comme dit Cicéron, par sa propre autorité et par ses seules idées (*tuo tibi judicio utendum est*), on serait également obligé de reconnaître un Être suprême, lequel a en soi la source et la plénitude de l'être, et qui est, suivant la définition sublime que lui-même il a donnée de son essence, *celui qui est*.

Le premier concept de Dieu, disait encore un philosophe célèbre (Thomasius), *est d'être de lui-même, et que tout le reste sort de lui*.

N. 3. Il est notoire que les sages du paganisme étaient parvenus à considérer Dieu comme l'Être nécessaire, l'Être qui est.

Non seulement ils ont eu cette haute pensée, qu'apparemment ils avaient puisée dans nos saintes Écritures, mais ils l'ont mise sous les yeux du peuple, et ils l'ont pour

ainsi dire consacrée en l'inscrivant sur la porte de leurs temples les plus célèbres et les plus fréquentés, afin que le genre humain n'en perdît jamais le souvenir. Car il n'est pas vraisemblable (dit Plutarque dans une dissertation sur le mot *ei, tu es*, qui était gravé sur la porte du temple d'Apollon à Delphes [*Plut. Opusc., t. II*]), il n'est pas vraisemblable que ce mot ait été placé là par hasard et sans dessein, et il faut, dit ce philosophe, que les doctes qui ont eu les premiers la charge de ce beau temple, aient conçu que cette expression avait un sens très-sublime et signifiait quelque chose d'une grande conséquence; puis, expliquant par la bouche d'Ammonius, un des interlocuteurs, le sens de cette inscription sacrée, il dit que cette belle parole est une espèce de salut et d'adoration qu'adresse à la Divinité l'adorateur qui entre dans son temple; qu'en lui disant ce seul mot, *tu es, ei, il appelle Dieu par son vrai nom, et il lui donne un titre éminent qui n'appartient qu'à lui seul*. Car, ajoute-t-il (on dirait que c'est un docteur de la religion chrétienne qui parle), *Dieu seul est*. On ne peut pas dire, comme on le dit des créatures, qu'il a été et qu'il sera, mais il est sans aucune mesure de temps, dans une éternité immuable, immobile, invariable, sans commencement, sans fin, sans aucun changement. Puis Ammonius conclut : C'est donc ainsi qu'il faut qu'en l'adorant nous le saluons et nous l'appelions par son nom propre et spécifique, comme plusieurs des anciens l'ont appelé : *Toi qui es un; car Dieu n'est pas plusieurs*. Dire à Dieu, *Tu es*, c'est déclarer qu'il n'y a en lui ni changement ni variation quelconque. Enfin, comparant une autre inscription qu'on lisait sur le frontispice du même temple, et qui était conçue en ces termes : *Connais-toi toi-même*, Plutarque fait observer que celle-ci est un avertissement adressé à l'homme pour le faire souvenir de sa faiblesse et de sa fragilité; que celle-là au contraire est un cri d'admiration et d'adoration vers Dieu, comme l'Être éternel, toujours subsistant et toujours en Être.

On lisait aussi dans les temples des Égyptiens cette belle inscription, tirée certainement des mêmes sources : *Ἐγώ εἰμι πᾶν τὸ γινώσκον, καὶ ἔσομαι*. *Ego sum omne quod fuit, quod erat, quod futurum est*; maxime parfaitement semblable à la seconde partie de la doxologie des chrétiens : *Sicut erat in principio et nunc et semper*, etc.

N. 4. Au reste, quand nous disons qu'il n'arrivera jamais à un esprit sensé d'avoir d'autres pensées que les nôtres sur la nécessité de l'existence de Dieu, et que ces pensées, si quelqu'un les avait, seraient de la plus complète absurdité, nous ne faisons que répéter en d'autres termes ce que Bayle a déclaré cent fois. Voici en particulier comme il s'exprime dans un de ses ouvrages : *Si l'on regarde les athées dans le jugement qu'ils forment de la Divinité, dont ils nient l'existence, on y voit un excès horrible d'aveuglement, une ignorance prodigieuse de la nature des choses, un esprit qui renverse toutes les lois du bon*

sens, et qui se fait une manière de raisonner fautive et déréglée plus qu'on ne saurait croire. Pour peu qu'il reste dans mon esprit une étincelle de bon sens et qu'il n'ignore pas entièrement la nature des choses, il voit que l'Être parfait étant celui à qui rien ne manque, il est impossible qu'il n'existe pas; et que l'idée de Dieu et celle du non-être sont deux idées aussi incompatibles que l'idée de cercle et celle de carré.

II. — Le monde n'est point Dieu.

Quelle force a pu avoir la nature, demandait Lactance, rien ne lui en ayant donné? Si elle a de la force, elle l'a reçue de quelqu'un, qui ne peut être que Dieu; si elle n'a point de connaissance, elle ne peut rien produire; si elle peut produire quelque chose, elle a de la connaissance: elle est donc Dieu (Continuat. des Pensées div., t. III). On ne peut nommer autrement la force qui conçoit un plan et qui l'exécute. La puissance de faire quelque chose ne peut se trouver que dans un être pensant et habile. Rien ne peut commencer ou s'achever si une cause intelligente n'en dirige l'exécution, et n'a le pouvoir et la volonté d'y travailler. Ce qui est insensible demeure toujours dans l'inaction. Rien ne peut commencer d'où le mouvement volontaire est exclus.

En bonne philosophie, la nature n'est autre chose que Dieu lui-même agissant ou, selon certaines lois qu'il a établies, très-librement, ou par l'application des créatures qu'il a faites et qu'il conserve, etc. (Ib., art. 116).

N. 1. La cause qui a produit le monde doit nécessairement être une cause intelligente, car le monde en lui-même n'étant que possible, et une infinité d'autres mondes l'étant également, il faut que la cause du monde ait fait un choix et se soit déterminée à produire celui-ci plutôt que les autres; et ce choix suppose comparaison, et par conséquent intelligence. Or, cette intelligence ne peut être attribuée au monde matériel, qui est ce qu'on appelle la nature: donc la nature n'est pas cette cause; donc elle n'est pas Dieu.

N. 2. La nature est un mot vague et qui n'a aucune signification déterminée dans le langage que tiennent les déistes et les athées du dix-huitième siècle; eux-mêmes ils ne l'entendent certainement pas. Si l'on en juge par les effets qu'ils lui attribuent, la nature est un être distinct et séparé, qui crée, produit, reproduit, règle et ordonne toutes choses. C'est Dieu lui-même si l'on en juge par leurs assertions: la nature est tout, et par conséquent elle n'est rien; c'est un ouvrier qui n'est point distinct de son ouvrage, un ordonnateur qui est identifié avec les choses qu'il ordonne, un Être singulier et pourtant universel, une chimère enfin à laquelle on a donné un nom sans dire et sans savoir ce que ce nom signifie. L'élève de la nature est donc un élève qui n'a point de maître et qui n'apprend rien. L'interprète de la nature est un interprète qui n'a point d'oracles à expliquer et qui n'enseigne rien: le système de la nature est un système appuyé sur rien et qui ne prouve rien. Je ne puis assez admirer que

ce mot inintelligible ait pu prendre faveur parmi des philosophes qui se piquent de tout expliquer, de tout définir et de rejeter tout ce qu'ils ne comprennent pas.

Cette manie qu'ont les athées de nos jours d'attribuer à la nature ce qu'on doit attribuer à Dieu, était déjà commune au siècle de Néron: le sage précepteur de cet abominable tyran la reprochait à ses contemporains. Le ciel, disait-il, la terre, la mer, la lumière et la vie; l'esprit, l'intelligence et les arts, tous ces dons de la nature sont des dons de la Divinité, auteur de la nature et cause première de toutes les causes. Ne dites donc pas: Je n'ai rien reçu de Dieu; j'ai tout reçu de la nature. Mortel ingrat! cette nature qui vous a tout donné, n'est-ce pas Dieu même?... Mortel ingrat! vous attribuez à la nature les biens dont vous jouissez, au lieu de les rapporter à Dieu! Vous déguisez le nom de votre bienfaiteur pour déguiser votre ingratitude, et vous n'en êtes que plus ingrat (Sen. Benef., l. IV, c. 8).

III. — Le spectacle ordinaire de la nature suffisant pour faire connaître que Dieu existe. Phénomènes et miracles utiles, mais non nécessaires, pour perpétuer cette connaissance.

Un physicien reconnaît assez sans cela (sans les phénomènes extraordinaires, tels que l'apparition des comètes) que les ouvrages de Dieu sont d'une telle profondeur, qu'ils passent la portée de notre esprit.... Il ne faut qu'entreprendre l'examen du moindre fétu ou d'une mouche, pour sentir qu'il y a là plus de mystères que la physique n'en découvrira jamais.... Un astronome savait déjà (avant de voir des comètes) que les mouvements des ciels sont admirables;.. il ne connaît pas (après avoir vu les comètes) la nature divine autrement qu'il ne la connaissait;... et il peut impunément en demeurer là, pourvu que du reste il fasse continuellement des progrès dans l'amour de Dieu.

N. Bayle tire de ces principes sages des conclusions très-orthodoxes et très-folles; mais toujours est-il certain qu'il admet ces principes: 1° que le monde tel qu'il se présente à nos yeux porte empreints, dans chacune des parties qui le composent et dans son tout, des caractères manifestes d'un ouvrage parfait et divin, que l'homme, malgré ses recherches, ne connaît jamais parfaitement; 2° que la moindre partie de l'univers, une mouche, une paille, un brin d'herbe, est d'une structure si admirable et renferme tant de mystères, qu'il nous est impossible de l'expliquer; 3° que la puissance de Dieu nous paraît tellement prouvée dans la considération d'une simple fleur, qu'elle ne paraîtrait pas davantage dans la création d'un millier de mondes semblables à celui que nous voyons; 4° que la considération des œuvres de Dieu nous élève et nous conduit naturellement à la connaissance de leur auteur, suivant ces paroles de Sénèque: *Per hanc animus petit altum, et ad Deum longis itineribus devenit* (Sen. l. Quæst. nat.); 5° que cette preuve de l'existence de Dieu, qui

est à la portée des plus ignorants, est suffisante pour convaincre les plus éclairés, et que tous en peuvent demeurer là et ne s'occuper plus que du soin d'adorer dignement le souverain Auteur de toutes ces merveilles : *Calum et terra clamant, Domine, ut amemus te* (Aug. Conf., l. 1).

IV. — Il est également facile à tous de connaître que Dieu existe.

On connaît si facilement qu'il y a une Divinité, que le suffrage d'un homme docte n'est pas plus considérable sur ce point là que celui d'un paysan (Pens. sur la com., t. II). Il n'est point nécessaire de peser les voix, il suffit de les compter; de sorte que le rabais qu'on devrait faire sur le consentement général des peuples, serait bientôt mesuré à cause de l'équivalant des témoignages; ce serait même trop honorer l'athée Diagoras, qui ferme les yeux au ciel, que de mettre en concurrence son suffrage avec celui d'un enfant, qui n'a pas plus tôt considéré la vaste machine des cieux, qu'il se persuade qu'il y a un Dieu.... Le plus grossier et le plus stupide paysan est convaincu que tout effet a une cause, et qu'un très-grand effet suppose une cause dont la vertu est très-grande. Pour peu qu'il réfléchisse ou de soi-même, ou par l'avertissement de quelqu'un, il voit clairement cette vérité: le consentement général ne souffre aucune exception à cet égard-là. On ne trouve aucun peuple ni aucun particulier qui ne reconnaisse une cause de toutes choses.

N. En voyant cette assertion positive, qui conduit si naturellement à la vérité, qui ne croirait que Bayle va foudroyer les athées? Mais point du tout: argumentateur infatigable, il part de là pour répandre le plus de nuages qu'il lui sera possible sur le dogme de l'existence de Dieu; et moyennant un petit détour malin qu'il va prendre, il couvrira d'obscurités cette vérité lumineuse; espèce d'espièglerie avec laquelle il a accoutumé de se jouer de ses lecteurs. S'il ne s'agissait que de les amuser, la méthode qu'il suit serait peut-être supportable, mais elle est détestable lorsque l'on veut instruire.

Au reste, nous ne prétendons pas dire que Bayle ait jamais douté de l'existence de Dieu, ni même qu'il ait enseigné que l'on peut avoir sur ce point aucun doute raisonnable; nous lui reprochons seulement le plaisir coupable qu'il a pris à affaiblir les arguments les plus forts qui prouvent que Dieu existe, et à appuyer de nouvelles instances les objections que font les athées contre ce dogme sacré. *Il serait à souhaiter*, écrivait Leibnitz à un de ses amis, *que les savants réunissent toutes leurs forces pour terrasser le monstre de l'athéisme, et ne souffrissent pas qu'un mal qui ne tend à rien moins qu'à l'anarchie universelle et au renversement de la société, fût parmi eux de plus grands progrès* (Epist. 3 ad Spisellium). Le projet de Bayle est tout contraire au désir de Leibnitz, puisqu'il emploie toutes ses forces pour soutenir ce monstre horrible, et pour lui procurer des sectateurs, non pas, je le répète, en soutenant

formellement ces détestables erreurs, mais, à l'imitation de Socin, en les proposant comme des doutes et par forme de dispute (Dict. art. Socin); ce qui est encore plus méchant et plus dangereux, de l'aveu de Bayle lui-même.

V. — Cependant la connaissance de Dieu est beaucoup plus facile au chrétien qu'à tout autre.

Il faut considérer que ce qui nous est si facile et si manifeste, parce que Dieu nous a fait la grâce de nous communiquer sa révélation, ne l'était pas à ceux qui n'avaient pour guide que la nature. L'esprit humain, abandonné à lui-même, s'égare facilement sur une mer aussi vaste et aussi orageuse.... Nous ressemblons à ceux qui, s'étant servis d'un bon télescope, s'imagineraient que les autres hommes auraient facilement vu les satellites de Jupiter s'ils avaient voulu (contin. des Pens. div., t. III).

N. 1. Thomasius, conformément à cette doctrine, disait que l'homme a deux yeux pour voir la vérité; savoir la raison et la foi; le second est le meilleur, puisqu'il nous découvre les objets les plus relevés et les plus intéressants de nos connaissances; ils sont donc bien insensés et bien ennemis du genre humain, ces hommes téméraires qui entreprennent de nous ôter le meilleur de nos yeux en combattant notre sainte croyance, pour ne nous laisser que le plus mauvais.

N. 2. La raison seule nous fait voir qu'il existe un Être suprême; c'est même une démonstration proprement dite que la preuve qu'elle en donne; néanmoins le témoignage de la révélation appuyant celui de la raison, nous croyons bien plus fermement ce que la raison nous enseigne. Si la Divinité n'avait jamais parlé à l'homme, et qu'il fût réduit pour tout enseignement à celui de la raison, les vérités les plus claires et les plus évidentes ne le convainqueraient pas au point de ne lui laisser aucune incertitude dans l'esprit. Sur bien des choses il n'aurait point de doute raisonnable, mais on ne peut pas dire qu'il n'aurait point de doute; il a donc fallu que Dieu lui-même, par ses oracles, fût le garant de ceux de la raison; qu'il les confirmât par l'autorité de sa parole; que la foi nous révélât ce que nous avait inspiré la nature; mais une fois soutenus sur ces deux appuis, nous sommes fermes, et rien ne saurait plus nous ébranler: non seulement alors nous pensons avec plus d'assurance, mais nous enseignons avec plus d'autorité. Ne parlant que d'après nous-mêmes, nous aurions moins de facilité à nous faire croire; mais parlant et d'après la raison et d'après Dieu, on ne peut plus refuser de nous croire: *Non oportet quicquam dicere sine testibus, solaque animi cogitatione.... Verum ubi a scriptura divina vocis prodit testimonium; et loquentis sermonem, et audientis animum confirmat* (Chrysost. in Ps. XCV).

N. 3. Bayle dit encore que la question de l'existence de Dieu appartient tout à la fois à la religion et à la philosophie la plus profonde (Ib. art. 12). Nous le disons comme lui: s'il

entend par là que la foi et la raison sont d'accord sur ce point et se prêtent un mutuel secours; mais conclure de là, comme il le fait, que le peuple n'est pas en état de décider cette question, c'est raisonner pitoyablement: il est vrai que le peuple n'est pas capable de réfuter ses sophismes et ceux des autres libertins qui argumentent contre l'existence de Dieu (*Voyez l'art. précédent*); mais le peuple n'en est pas pour cela moins assuré que sa croyance est solide. Je suis sûr que mon bien est à moi, quoique je ne sois pas en état de répondre à toutes les chicanes d'un adversaire qui prétendrait se l'approprier. On ne pourrait plus rien croire en aucun genre, s'il fallait attendre pour croire qu'on eût répondu à toutes les difficultés qu'on nous oppose ou qu'on pourrait nous opposer; Bayle lui-même ne l'a pas ignoré, et il le dit en termes formels; tenons-nous-en donc à cette méthode simple et facile. Ma raison me montre clairement que Dieu existe; la révélation me confirme ce que me dit sur cela ma raison, il ne m'en faut pas davantage.

VI. — Idée de divinité imprimée dans tous les cœurs.

*Je prétends que l'idée de divinité, imprimée dans l'esprit de l'homme, se conserve par le seul ordre que Dieu a établi dans la nature... L'esprit et le cœur de l'homme sont tout pénétrés de l'idée de divinité; cette idée le remplit de crainte; elle se conserve et se fortifie à la vue des productions de la nature et des merveilles de la Providence (*Ibid.*, t. II).*

N. Bayle ajoute que c'est sur ce fondement que les fondateurs des empires et des (fausses) religions ont élevé tout leur édifice; et pour montrer qu'il ne parle ici que des fausses religions, il excepte expressément la religion véritable. Il est visible, dit-il, que la véritable religion qui était en ce temps-là celle des Juifs, demeure toujours exceptée de cette règle... C'est le sentiment de la conscience qui force les hommes à croire en Dieu;... et lorsque la vue des effets particuliers de la Providence (comme les tempêtes, les pestes, les famines) demande d'eux un renfort de culte et de dévotion, c'est la conscience qui le leur demande... Juger que l'on a offensé Dieu et qu'il faut l'apaiser par un renfort de dévotion, n'est-ce pas un acte de conscience? Ce n'est point par opinion et par système, mais par conscience que je suis juste et réglé dans mes mœurs: de même ce n'est point par opinion et par système, mais par conscience que je crois en Dieu, que je le sers, et que je cherche, si je l'ai offensé, à l'apaiser par un renfort de dévotion.

VII. — Le spectacle de la nature rend les païens et les athées absolument inexcusables.

*Les païens sont inexcusables, non seulement en ce qu'ils n'ont pas reconnu le vrai Dieu dans les choses extraordinaires qui font connaître sa grandeur et sa puissance, mais en ce qu'ils n'ont pas fait un bon usage de leur raison pour le reconnaître dans l'ordre, dans la beauté et dans la grandeur qui éclatent en toutes les parties de l'univers (*Ib.* t. II)... Avoir méconnu le doigt*

*de Dieu dans un phénomène particulier, n'est rien en comparaison de l'avoir méconnu dans toute la machine du monde... et de ne l'avoir pas connu après avoir contemplé toutes ses œuvres qui le rendent si connaissable. tantis operibus notitiam suam armavit. (*Tertull.*)*

N. Bayle blâme souvent ailleurs d'une manière aussi précise et aussi formelle, l'ignorance coupable où croupissaient les païens sur l'existence et la nature de Dieu. *Je suis persuadé, dit-il, qu'il n'y a point d'ignorance invincible d'une première cause qui gouverne le monde (*Ib.*, art. 119): je conviens avec le prophète David que les cieux, tout muets qu'ils sont, ne laissent pas d'annoncer la gloire de Dieu depuis l'un des bouts de la terre jusqu'à l'autre, par l'admirable symétrie et par la régularité de leurs mouvements (*Ps.* XVIII). Je reconnais avec saint Paul que ce qui est invisible de Dieu est devenu visible par la création du monde à ceux qui considèrent ses ouvrages (*Rom.*, I, 20). Dieu, en effet, se montre perpétuellement à nous; et par les merveilles qu'il développe continuellement à nos yeux, il nous force, pour ainsi dire, à sentir sa présence et à le voir, tout invisible qu'il est. C'est ainsi que s'exprimait un poète ancien, aussi bel esprit que les nôtres, mais pas aussi impie et aussi libertin :*

..... Sequere i; sum inculcat et offert,
Ut bene cognosci possit, doceatque videndo
Qualis eat, doceatque suas attendere leges.
(MARTIAL, *Epigr.*)

*« Le ciel parle, disait Confucius, il publie l'existence du souverain principe de toutes choses; mais comment parle-t-il? Son mouvement est son langage, il ramène en silence les jours et les saisons, et donne à toute la nature le mouvement et la fécondité; que ce silence est éloquent » (*Maximes de Confucius*, max. 63).*

VIII. — L'insuffisance réelle ou apparente de quelque une des démonstrations que l'on emploie pour prouver l'existence de Dieu, n'empêche pas que les autres ne soient convaincantes.

*La lumière naturelle nous fournit tant de fortes preuves de l'existence de Dieu, qu'on n'a rien à craindre de ce que l'on avouerait de bonne foi, que parmi les arguments que certains écrivains emploient pour établir cette existence, il s'en rencontre quelqu'un qui n'est pas démonstratif... Il vous en reste assez d'autres (*Contin. des Pensées div.*, t. III).*

N. Par exemple, quand même la démonstration de l'existence de Dieu *a priori*, comme l'appellent les savants, ne serait pas une démonstration évidente, on ne le paraîtrait pas à toute sorte d'esprits, l'existence de Dieu n'en serait pas moins démontrée d'ailleurs. Il faut, comme dit Bayle, mettre de la différence entre les dogmes et les preuves. Le dogme de l'existence de Dieu ne peut pas se contester sans crime; mais les preuves qu'on apporte pour le prouver ne sont pas toutes d'une égale force: et telle preuve qui est propre à convaincre certains esprits plus subtils et plus versés dans les matières de métaphysique, ne sera pas propre à en convaincre d'autres qui n'ont sur cela que peu ou point

de connaissances. Voilà pourquoi les théologiens en employent de différente espèce. Si cependant, par un esprit artificieux et malin, on prenait à tâche de les combattre toutes séparément (c'est ce qu'on reproche à Bayle), sous prétexte qu'il faut mettre de la différence entre le dogme et les preuves; on voit évidemment que ce serait attaquer le dogme même, et contester une vérité, qu'il convient lui-même qu'on ne saurait contester sans crime. Un métaphysicien très-célèbre, l'abbé Para (*Elém. de Métaph. sacrée et prof.*), n'admet point la démonstration de Descartes, et contre l'avis des plus savants philosophes, il la réprouve absolument; mais il admet toutes les autres, et il en invente même de nouvelles, qui sont de la plus grande force: on lui passe cette opinion extraordinaire; elle est sans conséquence; mais si, comme Bayle, il attaquait également les autres, on serait autorisé à lui en faire un crime.

IX. — Dieu a créé le monde.

Pour mieux connaître l'importance de la doctrine de la création, il faut jeter la vue sur les embarras inexplicables à quoi s'engagent ceux qui la nient... Ils (les sociniens) ont nié la création; mais que leur est-il arrivé? C'est de tomber dans un abîme en fuyant un autre abîme. Il a fallu qu'ils reconnussent l'existence indépendante de la matière, et que cependant ils la soumissent à l'autorité d'une substance qui est d'ailleurs toute chargée de défauts et d'imperfections; ce qui renverse une notion très-évidente, savoir que ce qui ne dépend de quoi que ce soit pour exister éternellement doit être infini en perfection (*Dict. art. Epicure*). Car qu'est-ce qui aurait mis des bornes à la puissance et aux attributs d'un tel être? En un mot, ils ont à répondre à la plupart des difficultés qu'Epicure pouvait proposer aux philosophes qui admettaient l'éternité de la matière.

N. 1. Le labyrinthe affreux et désespérant où se sont perdus et où se perdront éternellement les philosophes qui rejettent le dogme de la création, et l'absurdité des systèmes auxquels cette erreur a donné occasion, suffiraient pour en dégoûter à jamais l'esprit humain. Au contraire, ce que nous enseigne la religion sur l'origine du monde est si clair, si simple et si satisfaisant pour un bon esprit, et met dans un si bel ordre toutes nos pensées et tous nos jugements sur cette matière, que cela seul, philosophiquement parlant, devrait nous faire préférer l'enseignement de la religion à tout autre.

Elle enseigne que le ciel, la terre, la mer, les éléments n'ont pas toujours été. Elle enseigne qu'un Dieu tout-puissant a donné à ce monde visible la forme admirable que nous lui voyons, et qu'il a tiré du néant la matière même qui le compose.

Elle enseigne que cet événement est arrivé il y a environ cinquante-huit siècles, dont quarante étaient déjà écoulés à la naissance de Jésus-Christ.

Ce fait ne pouvant nous être connu que par l'histoire, c'est un historien qui nous le

raconte; mais il le fait avec tant de simplicité, qu'il ne faut que savoir sentir la vérité, pour être persuadé qu'il n'a aucun dessein d'en imposer. C'est visiblement le langage de la sincérité et de la bonne foi. Il est convenu que Moïse qui nous apprend cette histoire, est le plus ancien écrivain que nous connaissons et que les plus antiques lui sont postérieurs de plus de mille ans. *Ex omnibus aliarum gentium scriptoribus, antiquiore Moysse videtur neminem* (Joan. Bodinet, lib. de Meth. Hist.; Buduinus de Hist. Instit.; Chytræus de Lect. Hist.).

Moïse ne parle point de la création comme d'une chose fort éloignée de lui et des personnes pour lesquelles il écrit. La chaîne de la tradition sur laquelle il s'appuie est courte et facile à suivre depuis le moment où il écrit jusqu'à celui de la création qu'il raconte. *Aram*, son père, avait vu *Lévi* et avait vécu avec lui. *Lévi* avait vu *Isaac*, il avait conversé avec ce saint patriarche l'espace de trente-trois ans. *Isaac* avait vécu cinquante ans avec *Sem*. Celui-ci, quatre-vingt-dix ans avec *Mathusalem*, et ce dernier avait été deux cent soixante-trois ans avec *Adam*. Aussi, remarquez comment Moïse parle à son peuple. *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi; majores tuos, et dicent tibi* (*Deut.*, XXXII).

On conçoit que les saints patriarches s'entretenaient souvent entre eux de l'histoire de la création du monde et du déluge, et qu'ils en instruisaient leurs enfants. La piété dont ces grands hommes étaient pénétrés, et l'importance de ces objets souverainement intéressants ne nous permettent pas d'en douter.

Salomon, au livre de la Sagesse, chap. XVIII, dit positivement que les enfants de Jacob chantaient, en Egypte, des cantiques de louanges qu'ils avaient reçus de leurs pères; or, la matière de ces cantiques était certainement la création du monde, la chute de l'homme, le déluge, etc., et on ne saurait douter qu'ils n'aient servi de modèle à Moïse pour composer le sien.

Ainsi, on peut assurer que l'histoire de la création, avant qu'elle fût écrite, était parfaitement connue dans la famille de Jacob: c'était là l'histoire du monde; ils n'en avaient point d'autres dont ils pussent s'occuper. Moïse la savait donc cette histoire, et ceux à qui il la racontait, la savaient comme lui: non, il n'est point d'historien qui mérite notre créance si nous la refusons à celui-ci.

N. 2. Aussi Bayle fait-il hautement sa profession de foi par rapport à cette histoire. *Adam*, nous dit-il, tige et père de tout le genre humain, fut produit immédiatement de Dieu le sixième jour de la création, son corps ayant été formé de la poudre de la terre (*Dict. art. Adam*); et le reste conformément au récit de la Genèse.

Puis à l'article *Eve*, il se conforme également au texte sacré. *Eve*, dit-il, femme d'*Adam*, fut ainsi nommée par son mari, à cause qu'elle devait être la mère de tous les vivants... Elle se laissa tromper par les belles promesses

du serpent, et puis elle sollicita son mari à la même désobéissance : voilà, répond Bayle, ce qui est indubitable, puisque la parole de Dieu le dit; mais comme elle n'en dit pas davantage, on peut faire tel cas qu'on voudra des autres choses qui ont été dites concernant Eve (Dict., art. Eve).

Il ne paraît pas, en effet, en faire beaucoup de cas, et il les rejette avec mépris comme des fables puériles, il ne laisse pas néanmoins d'en rappeler plusieurs au souvenir de ses lecteurs, parce qu'elles lui donnent occasion de satisfaire son goût pour les obscénités et les mauvaises plaisanteries; mais, du reste il les juge toutes dépourvues de vraisemblance, et il s'étonne qu'il y ait dans le monde des esprits assez peu judicieux pour croire qu'il soit possible de faire des conjectures sur ce qui s'est passé avant le déluge, et qu'on puisse en savoir autre chose que celles dont Moïse nous a fait le récit. *Ce sont, dit-il, des gens plus soumis à leurs imaginations qu'à l'autorité des Ecritures, et qui méritent de tomber dans des erreurs, des variations, des folies plus grandes encore que celles que nous remarquons en eux. La confusion des langues doit être le sort des entreprises trop audacieuses. Or, quelle hardiesse n'est pas de vouloir pénétrer au delà du déluge et jusqu'à la première origine des choses, sans l'aide de Moïse, l'unique historien qui nous soit resté? On bâtirait plutôt la tour de Babel qu'on ne trouverait de si loin, etc... Il fallait, quant à cela et quant à plusieurs autres choses, s'en tenir au seul texte de Moïse : il ne fallait chercher que ce qu'on pouvait apprendre des écrivains inspirés; eux seuls savaient les choses; le reste n'était que des contes (Dict., art. Eve).*

Lors donc que nous voyons un philosophe fabriquer des systèmes nouveaux sur l'origine, et vouloir que nous préférions ses imaginations à l'histoire, opposons-lui la maxime de Bayle, qui défend de s'en rapporter sur cette matière qu'au récit des livres sacrés, et disons avec lui ce que les anciens poètes disaient aux Muses : C'est à vous qui savez ces choses à nous les apprendre :

Et meministis enim, divæ, et memorare potestis :
(Æneid. l. 1.)

Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura.
(Iliad. l. 2.)

Pourquoi des conjectures et des idées abstraites, lorsque l'on a des histoires et des faits? *Est-il permis, dit M. de Buffon, de faire des hypothèses contraires à des vérités établies (Hist. Nat., t. 1, p. 226, édit. in-12).*

N. 3. La manie de reculer l'origine du genre humain et celle du monde au delà des bornes que nous indique la religion, n'est pas une manie nouvelle : beaucoup de peuples ont eu cette folle idée. On cite en particulier les habitants de l'Arcadie, qui prétendaient être plus anciens dans le monde que la lune et le soleil. Les préadamites modernes se seraient fait dans ce pays une réputation, et ils auraient pu concourir avec les animaux les plus renommés de ces cantons.

N. 4. Le mépris que témoignent les philo-

sophes de ce siècle pour l'histoire sacrée de la création s'accorde mal avec l'estime qu'en ont fait les anciens philosophes : Platon et Pythagore la regardaient d'un autre œil, et on ne voit pas que l'estime qu'ils en faisaient ait nui à leur gloire. Platon, pour avoir goûté le système de Moïse et l'avoir admiré au point que Numénus et Julien lui-même l'appelaient le Moïse attique, *Moses atticis-sans*, n'en eut pas moins, pendant plusieurs siècles, la réputation d'un homme divin : pourquoi donc nos philosophes, qui prônent Platon encore plus que nous, font-ils si peu de cas de ce qu'il a tant admiré? Est-ce qu'ils auraient pris à tâche de contredire tout l'univers, le monde ancien et le monde moderne; et ce qu'ils appellent le monde fou, et ce qu'ils appellent le monde sage?

N. 5. Il faut convenir que les beaux esprits du dix-huitième siècle sont infiniment plus hardis dans leurs assertions que ne l'ont été ceux qui, dans les siècles précédents ont couru la même carrière. Beaucoup moins savants que leurs prédécesseurs, ils sont beaucoup moins timides et moins réservés. J'en vois un, par exemple, auquel je ne pense pas qu'aucun d'eux puisse rougir de se voir comparer : c'est *Erasmus*; celui-là certainement n'était pas scrupuleux, ni un cagot. Il n'était pas non plus un littérateur médiocre : ses œuvres sont le fruit d'une lecture immense et d'un savoir profond. Libre dans ses pensées et dans ses écrits, il se permit de tout examiner, de juger tout et de tout dire. Voici néanmoins comment s'exprimait ce génie célèbre (*Erasm. ad Conradum Pelicanum*) : *Je me sens, dit-il, tellement attaché au sentiment unanime dont l'univers chrétien fait profession au sujet de la création, j'en suis tellement persuadé, que jamais rien ne sera capable de m'arracher cette persuasion. Tous les arguments de l'incrédulité moderne, tous ceux d'Aristote et de la philosophie ancienne (il les avait tous lus) ne me font pas autant d'impression que ces paroles sublimes de Moïse : In principio creavit Deus cælum et terram.*

X. — Dieu a créé le monde premièrement pour lui-même, secondairement pour l'homme.

Il est vrai de dire que le monde a été créé pour l'homme (Cont. des Pens. div., t. III), (entendez toujours en qualité de moyen, car la dernière fin de Dieu ne peut être que Dieu même); que l'homme a été non seulement conditio sine qua non, une condition sans laquelle il n'aurait rien produit, mais même un objet déterminant et auquel toutes les choses nécessaires ont été subordonnées : Creavit in laudem, et nomen et gloriam suam (Deut., XXVI).

N. Dès que la terre me nourrit et que le ciel m'éclaire, puis-je douter que le ciel et la terre n'aient été faits pour moi? Qu'on dise tant qu'on voudra que Dieu les a créées pour d'autres et pour autre chose que pour me servir, il faudra toujours convenir qu'ils me servent, et que par conséquent Dieu, leur créateur, les a destinés à cela : je n'ai pas besoin d'en savoir davantage; et au lieu de

passer mon temps et d'user mon esprit à faire des conjectures qui portent mes connaissances au delà de cette vérité qui m'est si clairement connue, je me bornerai à cette connaissance utile et certaine, et je bénirai Dieu de ce qu'il a fait pour moi, laissant les autres le bénir de ce qu'il a fait pour eux.

XI. — *Pourquoi Dieu a créé dans le monde tant de choses que les hommes ne connaissent pas et qui paraissent inutiles.*

Dieu s'étant déterminé à cause de l'homme à faire un ouvrage, ne s'est point borné au dessein qu'il avait sur l'homme, il a mis dans son ouvrage tout ce que ce dessein principal pouvait demander, et outre cela une infinité d'autres choses dignes de sa puissance et de sa science infinies, et pour telles fins qu'il lui a plu, suites nécessaires des lois mécaniques du mouvement qu'il donnait à l'étendue.

Ceci se peut expliquer par une comparaison. Un grand monarque répond favorablement à la requête de quelques marchands étrangers qui souhaitent la permission de s'établir dans ses États. Il leur fait bâtir une ville maritime avec un beau port. Il ordonne que toutes les commodités du commerce, comme magasins, halles, etc., y soient ménagées. En un mot il n'oublie rien de tout ce qui est nécessaire à une ville marchande. Mais se voyant en train de faire bâtir cette ville, il forme de nouvelles vues : il veut qu'elle soit un monument de sa grandeur et de sa magnificence, l'une des merveilles du monde; il y fait des amphithéâtres, des arcs de triomphe, des temples, des collèges et des aqueducs magnifiques, quantité de beaux palais. Il y érige des statues, des obélisques et des colonnes chargées d'emblèmes, de devises et d'énigmes; tout ce que les arts ont de plus exquis est employé à l'ornement de ce lieu-là. Le monarque n'eût rien fait de toutes ces choses si ces marchands étrangers ne l'eussent déterminé à la construction de cette ville. Ils ont été son principal et son unique motif au commencement; mais ensuite il s'est proposé d'autres desseins : de sorte que l'on trouverait bientôt une réponse à la question, pourquoi tant de choses non nécessaires à une ville de commerce, tant d'énigmes et tant d'emblèmes ingénieux à quoi les marchands trop occupés de leur négoce ne prendront point garde?

N. Il serait, ce me semble, encore mieux de dire que toutes ces choses ne sont point véritablement inutiles à l'homme, et qu'elles sont plus qu'on ne pense immédiatement subordonnées au principal dessein de Dieu. N'est-ce rien pour l'homme de découvrir toujours dans la nature de nouvelles raisons d'admirer la puissance infinie du Créateur? de reconnaître, plus il l'étudie, qu'il ne connaîtra jamais toutes les merveilles que renferme ce grand ouvrage? que c'est un fonds infini que ses recherches les plus longues et les plus profondes ne peuvent épuiser? Si l'homme ne découvrirait plus rien de nouveau dans le monde, il pourrait se familiariser avec les merveilles qu'il y contemple; et

l'habitude de les voir et d'en user ralentirait au moins son admiration. Mais lorsqu'il aperçoit de temps en temps dans l'univers une magnificence qu'il n'avait pas encore aperçue, son admiration qui languissait se réveille. Dieu, pour ainsi dire, se montre dans un plus grand jour; et c'est comme une révélation nouvelle qui le force à adorer son éternelle grandeur. Quelle différence entre le monde tel que le voyaient nos pères, et le monde tel que nous le voyons depuis la découverte du télescope et du microscope! comme il s'est tout à coup agrandi à nos yeux! peut-être cependant ce que nous en connaissons n'est encore rien en comparaison de ce que l'on en connaîtra dans les siècles suivants, et que notre ignorance à cet égard fera pitié à nos arrière-neveux.

XII. — *Absurdité du spinosisme.*

De toutes les hypothèses d'athéisme, celle de Spinoza est la moins capable de tromper (Dict., art. Spinoza). Car comme je l'ai déjà dit, elle combat les notions les plus distinctes qui soient dans l'entendement humain. Les objections naissent en foule contre lui; et il ne peut faire que des réponses qui surpassent en obscurité la thèse même qu'il doit soutenir; cela fait que son poison porte avec soi son remède (1).

N. Il n'est aucun écrivain que Bayle ait traité plus durement que Spinoza. Il réfute ses principes et ses raisonnements par les arguments les plus forts et les plus triomphants; il attaque son esprit, sa conduite, toute sa vie, sa mort même, il le met en pièces; en différentes occasions son zèle se réveille contre cet athée, et il ne se souvient jamais de lui sans lui lancer de nouveaux traits. A l'article *Xénophanes* il s'exprime ainsi : *L'hypothèse de Spinoza, porte avec soi son préservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la nature divine, eu égard aux modalités. Cette corruptibilité soulève le sens commun et choque tout à la fois horriblement et les petits esprits et les grands esprits. Mais l'immutabilité en toutes manières que Xénophanes attribue à l'Être infini et éternel, est un dogme de la pure théologie. Ce n'est pas que Xénophanes ait eu sur la nature de Dieu des sentiments orthodoxes. Le sentiment de ce philosophe là-dessus est une impiété*

(1) « Je n'ignore pas qu'un apologiste de Spinoza (Kuff Paër) soutient que ce philosophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais seulement une étendue intelligible et qui n'est point imaginable... Mais si l'étendue des corps que nous voyons et que nous imaginons n'est point l'étendue de Dieu, d'où est-elle venue? comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, Spinoza est orthodoxe, son nouveau système devient nul... Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'est encore une vraie création : car l'étendue intelligible n'est à qu'une idée, et n'ayant point réellement les trois dimensions, ne peut point fournir l'étoffe ou la matière de l'étendue formellement existante hors de l'entendement... Outre que si l'on distingue deux espèces d'étendue, l'une intelligible qui appartient à Dieu, l'autre imaginable qui appartient aux corps, il faudra aussi admettre deux sujets de cette étendue, distincts l'un de l'autre; et alors l'unité de substance est renversée, et tout le système de Spinoza s'en va par terre. » Bayle, art. *Spinoza*.

abouinable : c'est un spinosisme plus dangereux que, celui que (Bayle) réfute dans l'article de Spinoza. Pourquoi plus dangereux ? Parce que tout absurde qu'il est, il renverse quelques absurdités de moins que l'hypothèse de Spinoza, et que par là il pourrait être plus séduisant. La base du système de Xénophanes était cette proposition : Id quod est unum esse Deum ; ou selon d'autres, unum, et universum, et omne esse Deum.

XIII. — *Il existe un Dieu qui est un Etre immatériel et intelligent.*

Dieu doit être une nature intelligente. Tout ce qui est composé de parties est incapable d'intelligence : tout ce qui est matériel est composé de parties : il faut donc que Dieu soit immatériel. M. Cudworth a mis dans le plus grand jour du moule la vérité de toutes ces propositions. Ainsi dès que l'on aura surmonté le point de bien comprendre les raisonnements qui prouvent cela, et qui sont quelquefois d'une abstraction fatigante, on pourra se reposer tranquillement sur cette persuasion, que Dieu est un être immatériel (Œuvres div., t. III).

N. 1. La malice de Bayle, car il en met partout, est d'exiger, pour comprendre ces raisonnements qui prouvent l'existence d'un être souverain et parfait, un examen qui est impossible dans la pratique, et que nul homme de bon sens n'exige pour aucune autre connaissance. Par exemple, il prétend que pour bien comprendre ces raisonnements, il faut savoir ce que c'est que l'âme des bêtes ; condition absurde et même ridicule ; comme si on ne pouvait savoir certainement une chose que lorsqu'on les sait toutes, même celles qu'il nous est impossible de savoir. *Je ne sais pas tout : donc je ne sais rien ; c'est l'argument d'un fou. Que m'importe de connaître la nature de l'âme des bêtes ? Dès que je sais certainement que l'intelligence et la matière sont incompatibles, n'en sais-je pas assez pour comprendre tout le raisonnement de Cudworth ? Or est-il nécessaire de savoir ce que c'est que l'âme des bêtes, pour savoir que la matière est incapable d'intelligence ?*

N. 2. L'immatérialité de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, était connue des plus sages païens, et ils ne voulaient point que l'Être divin eût aucune ressemblance avec les êtres corporels. La première cause, disait Pythagore, n'est ni sensible, ni passible, mais elle est invisible, incorruptible, et l'esprit seul peut l'apercevoir et la connaître. C'est d'après une semblable pensée que Numa, second roi des Romains, défendit de représenter la Divinité sous aucune image, Dieu, dit-il, étant si parfait qu'il est impossible qu'on le voie des yeux du corps, mais seulement par ceux de l'esprit (Denys d'Halic. l. II ; Plut., vie de Numa). Se le représenter autrement, ajoutait-il, ne serait pas une religion, mais un sacrilège ; aussi ceux qui ont écrit des antiquités romaines, comme Denys d'Halicarnasse et Plutarque, ont-ils écrit que durant cent soixante ans et plus, on vit à Rome beaucoup de temples, mais pas une idole.

XIV. — *Dieu est un être infiniment parfait.*

Je sais que Dieu possède toute sorte de perfections : je le sais, comme M. Descartes, par l'idée de l'être infiniment parfait, laquelle je sens dans mon âme. Je suis persuadé que comme il n'y a qu'un Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a qu'un Dieu qui puisse communiquer des idées à mon âme... C'est donc Dieu qui nous communique l'idée que nous avons de lui, il l'excite donc souverainement parfaite. Car s'il n'était pas tel, il ne pourrait pas la mettre dans mon esprit.

N. 1. Tout cela n'est pas exactement vrai : soit qu'on l'entende dans le sens de l'auteur, soit qu'on l'entende dans le sens des paroles mêmes. Nous tenons de Dieu même l'idée que nous avons de Dieu ; j'en conviens dans ce sens, que la faculté de penser à Dieu et de le connaître, nous la tenons de Dieu seul. Mais dans ce sens que notre âme étant purement passive, Dieu ferait naître en elle sans aucune opération de sa part l'idée d'un être infiniment parfait, la proposition est fautive et insoutenable. Ce n'était pas certainement là la pensée de Descartes.

N. 2. Bayle aurait fort à cœur de prouver, dans ce qui précède et ce qui suit, que Dieu seul dans la nature est capable de produire le mouvement, sans que cette faculté ait été accordée à aucune puissance ; qu'il est l'auteur unique et immédiat de tout mouvement local et de toute action ; prétention absurde et révoltante en soi et par les conséquences qui en résultent. Mais par là il cherchait à plaire aux calvinistes qui, à l'exemple de leur maître ont tant accumulé d'arguments et de citations pour prouver ce dangereux paradoxe, en particulier ce passage de saint Paul aux Philippiens : C'est Dieu qui opère en vous et la volonté et l'action. *Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere pro bona voluntate (Philipp., II, 13)*. Ce qui signifie dans l'enseignement de saint Paul, non pas que le juste dans ses œuvres n'a aucune part à l'action et qu'il n'est pas véritablement agissant : mais qu'il agit réellement, secondé par le secours de Dieu qui agit avec lui ; ainsi que saint Augustin l'a expressément expliqué ; car, dit ce docteur, lorsque S. Paul a dit *Deus operatur in vobis et velle et perficere (Aug., libr. de Gr. et Lib. arb. c. 9)*, il ne faut pas croire que l'Apôtre ait proscrit la liberté de l'homme, sans quoi aurait-il dit, *opérez votre salut avec crainte et avec tremblement ?* Et plus bas il ajoute : *Quand nous voulons le bien, c'est par la grâce que nous le voulons ; mais une fois que nous le voulons, c'est avec la grâce que nous le faisons. Cum autem volumus, ut faciamus nobis ea cooperatur.* Ailleurs il dit encore : *Si non esset operator, Deus non esset cooperator (Lib. de lib., arb. ad Valent.).*

N. 3. Cependant nous avons rapporté ce passage de Bayle, afin de faire voir à ceux qui liront cet ouvrage, que l'infinie perfection de Dieu est un point auquel il fait profession de croire. Contrairement à Vorstius qui, comme Bayle, aimait à exercer sa métaphy-

sique sur les dogmes de la religion, et a imaginée contre l'infinité de Dieu des arguments très-subtils dont tout le monde, malgré leur extravagance, n'est pas encore entièrement revenu ; tant la raison est facile à séduire et difficile à détromper !

N. 4. Bayle nous avertit que si l'Écriture, en parlant de Dieu, nous le représente avec des imperfections, comme sont la colère, la vengeance, le repentir, etc., c'est pour s'accommoder à la faiblesse de l'esprit humain : mais qu'elle nous fait assez connaître partout ailleurs que tout cela ne doit pas s'entendre à la lettre. Voici ses propres paroles : *Souvenons-nous que si l'Écriture représente Dieu très-souvent sous des idées populaires, et par conséquent très-fausSES, afin de s'accommoder à la portée des esprits à qui Dieu a destiné la révélation, elle nous fournit ailleurs le correctif dont nous pouvons avoir besoin ; je veux dire la description de l'Être infini dans sa majesté, immuable et infiniment parfait (Dict., art. Rimini).*

XV. — *Dieu est un Être essentiellement immortel et heureux.*

Il y a eu des philosophes assez impies pour nier qu'il y eût un Dieu ; mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire que, s'il existait, il ne serait point une nature parfaitement heureuse. Les plus grands sceptiques de l'antiquité ont dit que tous les hommes ont une idée de Dieu selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible (Dict., art. Spinosà), parfaite dans sa félicité, et non susceptible d'aucun mal... Ceux qui lui ôtaient l'autorité et la direction du monde, lui laissaient au moins la félicité et une immortelle béatitude. Ceux qui le faisaient sujet à la mort, disaient pour le moins qu'il était heureux toute sa vie. C'était sans doute une extravagance qui tenait de la folie, que de ne pas réunir dans la nature divine l'immortalité et le bonheur.

N. Socrate en particulier enseignait deux choses : la première, que Dieu est essentiellement parfait et heureux ; la seconde, que plus nous nous rapprochons de la Divinité, plus nous ajoutons à la perfection de notre être et à sa béatitude : *Deos omnia optimos ac felicissimos, ad quorum similitudinem quo quisque propius accederet, hoc et meliorem esse et beatiorem (Erasm. Adag. l. 3).*

XVI. — *L'immuabilité de Dieu est démontrée.*

Les théologiens orthodoxes... enseignent, et avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement ; car s'il lui arrivait quelque changement, il acquerrait et il perdrait quelque chose. Ce qu'il acquerrait serait ou distinct de sa substance ou un mode identifié avec sa substance. Si c'était un être distinct, Dieu ne serait pas un être simple, et, qui pis est, il serait composé d'une nature créée et incréée. Si c'était un mode identifié avec sa substance, Dieu ne le pourrait produire qu'en se produisant lui-même. Or, comme il existe indépendamment de sa volonté, et qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs, rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser

d'être. Il faut donc de toute nécessité qu'il ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or, tout ce qu'on appelle modification, ou ens inhærens in alio, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité, tout de même qu'une nouvelle figure est nécessairement la ruine de la vieille. C'est pourquoi si Dieu acquerrait quelque chose de nouveau, il perdrait nécessairement quelque autre chose : car cette nouvelle acquisition ne serait pas une substance, mais un accident, ou un ens inhærens in alio. Pais donc que rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais acquérir rien de nouveau. Voilà donc l'immuabilité de Dieu appuyée sur des notions évidentes.

N. Quoique l'article qui suit ne soit guère qu'une répétition de ce qui précède, mon lecteur ne sera pas fâché qu'on le lui remette sous les yeux ; et parce que c'est une confirmation de la démonstration qu'il vient de lire ; et pour le plaisir de voir avec quelle facilité Bayle traitait les matières les plus abstraites. Il paraît constamment persuadé de la vérité et de la solidité de son enseignement à cet égard. *Je ne saurais finir, dit-il, sans faire encore ces deux remarques : l'une, que l'évidence des principes de Xénophanes sur l'immuabilité de ce qui est éternel, à tous les degrés que l'on voit dans les notions les plus claires de notre esprit, de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable par les choses qui se passent au dedans de nous, qu'il se fait des changements, le meilleur parti que notre raison puisse prendre, est de dire que tout, hormis Dieu, a commencé. Voilà le dogme de la création.*

Car de prétendre expliquer les générations de la nature, en supposant plusieurs principes éternels, et dont l'action et la réaction diversifient ce qui demeurerait uniforme, si rien d'externe n'intervenait, c'est fuir une incommodité pour se jeter dans une plus grande.

XVII. — *Ces principes réfutent parfaitement le système de Spinosà.*

Ma seconde observation est que l'évidence de ces principes de Xénophanes nous fournit une très-belle démonstration contre Spinosà ; car si tout ce qui n'a pas de commencement est immuable, le Dieu de Spinosà est incapable de tout changement. Il n'est donc pas la cause immanente des changements qui arrivent dans l'univers. Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même. Cette chose est ou un mode identifié avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absolue et réellement distincte de son sujet d'inhésion. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire ; car puisque la substance divine existe nécessairement, elle ne peut point dépendre d'une cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de lui-même, et dès lors l'hypothèse de Spinosà n'a plus de lieu.

N. Joignez encore à cela, disait Bayle, que la production d'un mode ou d'un accident (je parle des accidents qui sont ens inhærens in alio) est la destruction d'un autre, comme il

Il dit et prouvé plus haut ; d'où il s'ensuit, dit-il en concluant, que si Dieu était la cause immanente des changements de la nature, il y aurait des modalités éternelles qui auraient péri ; et par conséquent des modalités nécessaires qui auraient cessé d'être ; et, par une conséquence ultérieure, des modalités nécessaires qui ne seraient pas nécessaires ; car Spinoza ne saurait dire, sans se couper, que ce qu'il appelle Dieu n'a pas toujours eu des modalités.... Examinez sa distinction entre natura naturans et natura naturata, vous y trouverez un tas de contradictions.

XVIII. — La simplicité et l'uniformité des lois générales de la nature nous donnent la plus haute idée de la sagesse infinie de l'Être créateur.

Si quelque chose est capable de nous donner une haute idée de la sagesse du Créateur, c'est de concevoir qu'il conserve, dans une étendue immense de matière, où tout est mouvement, un ordre et une régularité admirables, avec une fécondité prodigieuse de variété, sans avoir besoin de réparer, par des volontés particulières, la suite de la volonté générale, par laquelle il a établi au commencement un petit nombre de lois pour la communication de la faculté motrice. La terre et les autres parties du monde sont soumises à ce petit nombre de lois générales, tout de même que les parties de l'univers qui ont leur sphère d'activité hors de notre tourbillon. Les tempêtes et cent autres phénomènes qui nous rencontrent dans leur chemin, dépendent de la loi générale (Contin. des Pens. div., art. 57).

N. Ce n'est pas seulement de concevoir l'ordre et la régularité admirable qui règne dans une étendue immense de matière et de mouvement, qui me donne une haute idée de la sagesse et de la puissance du Créateur. Je suis également frappé de voir ce même ordre et cette même régularité, cette même variété et cette même fécondité dans une très-petite portion de matière que l'œil peut à peine apercevoir. Une goutte d'eau, vue au microscope, présente à mes yeux une vaste mer qui contient autant de merveilles que l'Océan en contient dans son sein. Un insecte presque insensible, une barbe de plume, m'offrent autant d'objets merveilleux que la vaste machine de l'éléphant et le riche plumage d'un paon ou d'un faisan. Qui pourrait être assez aveugle ou assez ennemi de la vérité pour tenir contre ces prodigieux effets de la puissance et de la sagesse divine ? Non ; il faut devenir stupide pour devenir athée.

XIX. — Les miracles sont un témoignage incontestable qu'il existe un Dieu qui les opère et qui est au dessus de la nature.

La dispute des spinozistes sur les miracles n'est qu'un jeu de mots.... L'opinion ordinaire des théologiens orthodoxes est que Dieu produit les miracles immédiatement, soit qu'il se serve de l'action des créatures, soit qu'il ne s'en serve pas. L'un et l'autre de ces deux moyens sont nu témoignage incontestable

qu'il est au-dessus de la nature ; car s'il produit quelque chose sans l'emploi des autres causes, il se peut passer de la nature, et jamais il ne les emploie dans un miracle qu'après les avoir détournées de leur cours. Il faut donc voir qu'elles dépendent de sa volonté, qu'il suspend leurs forces quand il lui plaît, ou qu'il l'applique d'une façon différente de leur détermination (Dict., art. Spinoza).

N. 1. Les impies, les spinozistes en particulier, nieront absolument la réalité des miracles, et jusqu'à leur possibilité. Mais, reprend Bayle, laissons-leur passer le front d'airain qu'il faut avoir pour s'inscrire en faux contre les faits de cette nature : attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puissance de la nature est infinie ? Le serait-elle s'il n'y avait rien dans l'univers qui pût redonner la vie à un homme mort?... Ne dites-vous pas que la connaissance de la nature est infinie?... Avouez donc, si vous voulez raisonner conséquemment.... qu'il y a quelque chose dans la nature à qui l'artifice de la construction de nos organes est connu. Avouez qu'il est très-possible à la nature de ressusciter un mort... Cela suffit, disait Bayle, en terminant son argument contre les spinozistes, cela suffit pour prouver à ces gens-là qu'ils démentent leur hypothèse, lorsqu'ils nient la possibilité des miracles racontés dans l'Écriture.

N. 2. Rapportons dans son entier un passage que nous avons déjà indiqué. En bonne philosophie, la nature n'est autre chose que Dieu agissant, ou selon certaines lois qu'il a établies très-librement, ou par l'application des créatures qu'il a faites et qu'il conserve ; de sorte que les ouvrages de la nature ne sont pas moins l'effet de la puissance de Dieu que les miracles, et supposent une aussi grande puissance que les miracles... Toute la différence qu'il y a entre les miracles et les ouvrages de la nature, c'est que les miracles sont plus propres à nous faire connaître que Dieu est l'auteur libre de tout ce que font les corps, et à nous désabuser de l'erreur où nous pourrions être là-dessus ; ensuite de quoi l'on juge assez naturellement que ce qui se fait par miracle vient d'une bonté ou d'une justice particulière (Cont. des Pens. div., t. III, art. 116).

Voilà donc, selon la doctrine de Bayle, d'une part, le spectacle ordinaire de la nature, qui publie la grandeur et annonce la présence d'un Dieu créateur et conservateur de l'univers ; et d'une autre part, comme il pourrait arriver que l'homme, se familiarisant avec ce spectacle admirable, ne regardât plus ce qu'il voit que comme l'effet d'une cause aveugle et nécessaire, voilà des miracles qui le désabusent et qui, ranimant sa croyance, lui font comprendre que tout est l'ouvrage d'un Dieu libre et tout-puissant, que les lois de la nature sont de Dieu, qu'il en est l'auteur et le souverain maître, puisque quand il le veut elles s'exécutent, et quand il le veut elles ne s'exécutent plus.

N. 3. Les réflexions que nous faisons ici avec Bayle ne sont point des réflexions nouvelles. Dans tous les temps les docteurs de

la religion chrétienne les ont fait faire à leurs disciples. Qui a lu les pères doit savoir que ce langage leur est familier. Dieu est invisible, disait S. Augustin, expliquant le chapitre sixième de S. Jean, où est raconté le miracle des cinq pains opéré par Jésus-Christ en présence d'un grand peuple. Dieu est invisible : quoique présent partout, nos yeux ne peuvent le voir ; ils ne voient que les merveilles que sa puissance opère et par lesquelles il nous avertit de sa présence. Mais ces avertissements, reprend le saint docteur, parce qu'ils sont continuels, ne nous touchent que faiblement ; et, s'il était permis d'user de cette expression, ces merveilles, tout admirables qu'elles sont, leur continuité les avilit. *Assiduitate vituerunt*. Que fait donc la divine Providence pour réveiller l'homme insensible qui considère ainsi de sang-froid ce ravissant spectacle ? Elle offre de temps en temps à nos yeux des merveilles extraordinaires, qui par leur nouveauté nous frappent et nous étonnent. Ce n'est pas, dit S. Augustin, que ces œuvres soient plus admirables que celles dont nous sommes tous les jours les témoins. Multiplier des pains entre les mains des apôtres, comme il est arrivé autrefois, ou multiplier des grains de blé dans le sein de la terre, annonce une puissance égale. L'un n'est ni plus difficile, ni plus merveilleux que l'autre ; mais l'un est plus extraordinaire et plus nouveau, et par la singularité il étonne davantage, et rappelle plus efficacement le souvenir de Dieu. *Ut non majora sed insolita videndo stuperent, quibus quotidiana vituerant*.

XX. — *L'idée d'un être infiniment parfait conduit à reconnaître l'unité de Dieu.*

Quand une fois on a admis l'existence d'une nature infiniment parfaite, qui est tout entière dans chaque point de l'espace, et dont le pouvoir est absolu et l'autorité souveraine, il est facile de comprendre qu'elle est unique et qu'aucun autre être ne saurait l'égaliser. Si notre raison, sans le secours d'une lumière surnaturelle, peut s'élever jusqu'à ce principe : il existe une telle nature, elle sera aisément et sans nul secours et autre pas, qui est plus facile sans comparaison que le premier : donc il n'y a qu'un seul Dieu. S'il pouvait y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourrait y en avoir non seulement dix millions, mais aussi une infinité : car on ne saurait trouver aucune raison d'un certain nombre plutôt que d'un autre ; et comme le nombre binaire enfermerait une superfluité qui choque notre raison, l'ordre demande qu'on se réduise à l'unité.

N. Au reste, il faut toujours convenir que la révélation a appris toutes ces choses au genre humain par une voie plus simple et plus à la portée du vulgaire que la voie du raisonnement, et qu'il n'est pas surprenant que les peuples, après avoir perdu la trace des vérités révélées, en particulier de celle qui nous apprend que Dieu est un, il ne leur soit pas resté assez d'intelligence pour revenir de cette erreur, et qu'au contraire, ils aient porté l'aveuglement jusqu'à en adorer

une multitude, jusqu'à en adorer trois cents, ainsi que le raconte Varron, le plus savant de tous les historiens du paganisme. D'en admettre trois cents, ou d'en admettre deux seulement, l'absurdité est égale.

XXI. — *Les païens étaient vraiment polythéistes.*

Les fauteurs du paganisme, au temps des pères, s'efforcèrent de montrer que tous les dieux pouvaient se réduire à un ; mais ce subterfuge fut aussi vain que les autres. On leur montra que, par le culte public, la distinction entre Jupiter et les autres dieux était manifestement réelle... Un roi de Lacédémone, sachant la volonté de Jupiter, s'informa aussi de celle d'Apollon... Un autre roi du même pays ayant rapporté aux éphores la réponse que Jupiter lui avait faite par son oracle de Dodone, reçut ordre d'aller aussi consulter à Delphes l'oracle d'Apollon... et il lui adresse ces paroles : Etes-vous du même avis que votre père ? S. Augustin a répondu admirablement tous les subterfuges des docteurs païens, et il leur a montré que si tous les dieux pouvaient se réduire à un, c'était une chose ridicule que d'adorer plus d'un dieu. Craignez-vous, leur dit-il, la colère des parties de Dieu que vous n'auriez pas adorées ? (Contin. des Pens. div., t. IV.)

N. J'ai cru qu'il était à propos de citer cet article pour prouver aux impies, par une autorité qui leur est chère, que les pères de l'Eglise n'ont point eu tort d'imputer aux païens les absurdités du polythéisme. La pluralité des dieux était la base de leur religion. L'un soutenait un peuple et le protégeait ; l'autre haïssait ce même peuple et l'opprimait : c'étaient donc évidemment plusieurs dieux : *Sape premente deo*, dit Ovide, *fert deus alter opem*. Peut-on reconnaître plus clairement la pluralité des dieux ? *La vérité est*, ajoute Bayle à l'endroit que j'ai cité, *que les païens se persuadèrent qu'entre les dieux, les uns étaient plus habiles et plus puissants que les autres (Dict., art. Agésipolis) ; ils ne les considéraient donc pas comme des vertus ou comme des attributs du même dieu ; et l'on serait aveugle si l'on ne voyait pas la différence personnelle d'un dieu à un autre, établie par la théologie païenne.*

XXII. — *Cette pensée, primus in orbe d'os fecit timor, est une pensée fausse.*

Nous pouvons dire tout le contraire de ce que disait ce philosophe impie et libertin, qui assurait plutôt par le plaisir de dire un bon mot que par une véritable conviction, que c'était la crainte qui avait établi la créance de la Divinité ; car c'est, au contraire, la seule crainte des chrétiens qui fait que quelques-uns cherchent à se persuader qu'il n'y a point de Dieu (Pens. div., t. II).

N. 1. Ce n'est donc pas sans raison que nous reprochons aux esprits forts de donner dans l'impiété par libertinage plutôt que par persuasion, et de n'abandonner la foi de leurs pères que par le besoin qu'ils ont de ne plus croire. Bayle, qui les connaissait beaucoup

mieux que nous ne les connaissons, n'en jugeait pas plus favorablement que nous. On ferait des volumes entiers de ce qu'il a écrit pour prouver l'équité de ce jugement : il répète en cent endroits, et en cent manières différentes, qu'on n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés et des vanités de la terre, que la débauche ou l'esprit hableur n'ait point gâté, se soit avisé d'avoir de ces pensées libertines, encore moins qu'il ait eu la manie de les communiquer au public.

N. 2. Plutarque dit précisément la même chose des impies qu'il avait connus. *La raison*, dit-il, *pourquoi l'impie ne veut pas croire l'existence d'un Dieu vengeur du crime, c'est afin de ne le pas craindre* (Plut., de la Superstition). Les âmes mauvaises, celles qui s'abandonnent aux excès du luxe, de la mollesse et de la volupté, l'ont ce qu'elles peuvent pour mettre cette crainte sous leurs pieds; et sans avoir plus d'esprit que les autres, pourvu qu'on ait plus de méchanceté, on y parvient. Le valet du philosophe l'a aussi aisément que son maître, quand il est aussi dépravé; la suivante aussi aisément que sa maîtresse, quand elle est aussi libertine. Pour arriver là, il ne faut ni esprit ni savoir, il ne faut que de l'audace; et cette qualité affreuse, que Caligula regardait comme la plus belle qualité de son âme, l'impudence, ἀναισθησία (Sueton., in ejus vita); qualité plus commune parmi les ignorants que parmi les gens d'esprit.

N. 3. Trop faible pour oser croire qu'il existe un Dieu vengeur, comment l'impie est-il assez hardi pour en douter? Que cela ne nous étonne pas. Ce travers, tout extravagant et tout bizarre qu'il est, est selon la nature. Nous sommes ainsi faits : une crainte excessive nous conduit d'ordinaire à une excessive confiance. Un moribond dont tout le monde désespère, est toujours le dernier à croire qu'il va mourir. Son espérance est soutenue par la frayeur extrême que lui causent les approches du trépas. Moins effrayé, il verrait, comme les autres, le glaive de la mort qui va le frapper. Otez-lui cette crainte, vous lui ôterez son espérance :

Sape aliquem solers medicorum cura reliquit :
Ne spes hunc, veua deficiente, cadit.

(Ovide, liv. 1 de Ponto.)

Un criminel dans les fers ne saurait se résoudre à croire la fin malheureuse qui l'attend, et il se flatte jusqu'au dernier moment de pouvoir échapper au supplice : il craint trop pour ne pas espérer.

Carere dicuntur clausi sperare salutem.
Atque aliquis pendens in cruce vota facit.

(Id. ib.)

C'est ainsi que la crainte des châtimens éternels que le libertin mérite empêche qu'il n'y eroie, et que le besoin qu'il a que l'enfer n'existe point lui fait faire les plus violents efforts pour se persuader qu'il n'existe pas en effet. Son audace montre sa faiblesse et non pas son courage. Aussi, disait un écri-

vain célèbre, *les esprits forts devraient savoir qu'on ne les appelle ainsi que par ironie* (La Bruyère). A se repaître ainsi de vaines espérances et de mensonges, à bâtir ainsi sur des songes et des visions, on ne montre ni force ni sagesse; mais on s'en voit son impudence et son imbécillité : *Vana spes et mendacium viro insensato, et somnia extollunt imprudentes* (Eccli. c. XXIV).

CHAPITRE II.

La Providence de Dieu.

I. — Il y a une Providence; et ce n'est point à l'homme à la juger.

Il n'y a qu'un principe éternel; ce principe est très-saint, très-sage, très-bon. Donc tout ce qui nous surprend dans les événements ne nous met point en droit de condamner sa conduite. Nous savons qu'elle est digne de lui, quoique nous ne soyons pas en état de la faire distinctement comprendre, ni de le comprendre nous-mêmes (Pens. div., t. II).

N. 1. C'est la réponse générale que Bayle enseigne qu'on doit faire aux arguments faits en faveur du manichéisme, sans entrer dans aucune discussion ultérieure. Réponse nette et précise qui résout sommairement toutes les difficultés, et qui satisfait à tout.

N. 2. Bayle a été plus fécond qu'aucun manichéen en arguments contre la Providence. Cependant, malgré l'affectation avec laquelle il les a multipliés dans tous ses écrits, on voit bien qu'il les croyait beaucoup plus spécieux que solides, et on peut croire qu'il s'en tenait à cette assertion positive (voy. la préface), que ce qui paraît aux faibles esprits contraire à la sagesse et à la bonté de Dieu dans la conduite qu'il tient dans le gouvernement du monde, ne l'est pas en effet; que nous ne connaissons pas assez, que nous ne voyons pas dans une assez grande étendue les desseins de sa sagesse infinie pour pouvoir nous rendre raison de sa conduite, et qu'enfin les défauts que nous croyons remarquer dans l'univers ne prouvent que l'imperfection de notre faible intelligence et non l'imperfection du monde.

N. 3. Il est à croire que les impies qui n'admettent point de Providence, ne s'attachent à cette opinion que pour se rassurer contre la justice d'un Dieu vengeur du crime et du libertinage. Cependant il me semble que leur système est, à le bien prendre, beaucoup plus propre à inspirer de la frayeur, qu'à donner de l'assurance. Car s'il n'y a point de Providence, voilà donc un monde orphelin qui n'a plus de père ni de défenseur qui veille à sa conservation; mais qui est abandonné à tous les caprices du hasard : c'est un vaisseau sans pilote qui est à la merci des vents. Or, que n'aurait-on pas à craindre, si une pareille hypothèse avait le plus léger fondement? Quoi! il ne faudrait qu'un coup du hasard pour renverser entièrement le monde, comme il n'en a fallu qu'un pour le produire? Une combinaison fortuite l'a formé : une combinaison fortuite peut le détruire et rompre en un moment les liens

fragiles qui le soutiennent ? De pareilles pensées sont capables de tenir dans un perpétuel frémissement les âmes les plus intrépides. La frayeur augmenterait encore, pour peu que l'on fit réflexion à une vérité qui est indubitable et évidente ; savoir, qu'entre les combinaisons du *hasard* il y en a infiniment plus de destructives, qu'il n'y en a qui soient propres à conserver. Il en serait comme des loteries, où il y a infiniment plus de coups pour la perte que pour le gain. On ne joue pas à ce jeu avec une grande assurance, à moins que la cupidité ne l'emporte beaucoup sur la sagesse.

N. 4. Plus sensés et plus raisonnables que ces impies, adorons la Providence : ce principe, *très-saint, très-sage et très-bon*, qui conduit avec une admirable sagesse tout ce qui se passe au ciel et sur la terre ; à qui l'*ordre* et le *désordre* sont également soumis ; qui règle, ainsi que s'exprime saint Augustin, les dérèglements même du monde, et donne tel cours qu'il lui plaît au torrent aveugle et impetueux de la malice humaine, pour la faire servir à l'exécution de ses décrets éternels (*Aug. Conf. l. IX, c. 8*).

II. — *La prospérité temporelle des méchants n'est point contraire à la justice de Dieu.*

Ceux qui trouvent étrange la prospérité des méchants, ont très-peu médité sur la nature de Dieu, et ils réduisent les obligations d'une cause qui gouverne toutes choses, à la mesure d'une Providence tout à fait subalterne, ce qui est d'un petit esprit. Quoi donc ! il faudrait que Dieu, après avoir fait des causes libres et des causes nécessaires, par un mélange infiniment propre à faire éclater les merveilles de sa sagesse, eût établi des lois conformes à la nature des causes libres, mais si peu fixes, que le moindre chagrin qui arriverait à un homme, les bouleverserait entièrement à la ruine entière du genre humain ? Peut-on se faire des idées plus fausses d'une Providence générale ? Et puisque tout le monde convient que cette loi de la nature, le fort l'emporte sur le faible a été posée fort sagement, et qu'il serait ridicule de prétendre que lorsqu'une pierre tombe sur un vase fragile qui fait les délices de son maître, Dieu doit déroger à cette loi, pour épargner du chagrin à ce maître-là ; ne faut-il pas avouer qu'il est ridicule aussi de prétendre que Dieu doit déroger à la même loi, pour empêcher qu'un méchant homme ne s'enrichisse de la dépouille d'un homme de bien ?... d'autant plus que, par des combinaisons et des enchaînements dont Dieu seul était capable, il arrive assez souvent que le cours de la nature amène la punition du péché. (*Pens. div. t. II*).

N. 1. Mais quand cela n'arriverait pas, reprend Leibnitz, le remède est tout prêt dans l'autre vie (*Théodicée, Parag. VIII*). La religion et même la raison nous l'apprennent, et nous ne devons point murmurer contre un petit délai que la sagesse suprême a trouvé bon de donner aux hommes pour se repentir. La vie humaine est si courte, même pour ceux qui vivent le plus ! n'avoir l'impunité que jus-

qu'à la mort, n'est-ce pas, pour ainsi dire, être puni sur le champ ?

N. 2. Lorsqu'un brave a fait ses preuves et a donné des témoignages incontestables d'une valeur insigne et extraordinaire, il n'est plus permis de l'accuser de lâcheté, et si quelque thersite ose le faire, l'accusation ne fait tort qu'au thersite et jamais au héros. Le moins qu'on puisse faire est d'accorder au Dieu suprême la même prérogative. Il nous a donné des preuves si authentiques de son infinie sagesse, que quiconque ose trouver à redire à ses ouvrages ne mérite pas même d'être écouté :

Dieu fait bien ce qu'il fait.

(*La Fontaine.*)

Ne perdons point le temps à accuser sa Providence, ni même à la justifier ; tout ce que Dieu permet est bien permis, tout ce qu'il fait est bien fait. *Il ne faut pas*, disait le grand philosophe que j'ai cité plus haut, *être facilement du nombre des mécontents dans la république où l'on est, et il ne le faut point être du tout dans la cité de Dieu, où l'on ne le peut être qu'avec injustice* (*Leibnitz, ubi supra*).

III. — *La Providence de Dieu agit toujours avec une souveraine sagesse.*

Ce serait à moi une témérité bien punissable, de nier que Dieu ait fait une chose, parce que ma petite raison n'en découvre pas les utilités... Sur cela je déclare que je suis entièrement convaincu que Dieu ne peut rien faire qui ne soit d'une sagesse infinie. C'est assez pour moi de savoir que Dieu a fait une chose, pour ne douter point qu'il ne l'ait faite avec une souveraine raison, je n'en demande pas davantage, et soit que mes lumières en découvrent les utilités, soit qu'elles n'y comprennent rien, n'importe, je crois toujours que c'est un ouvrage digne de l'infinie grandeur de Dieu... Quand c'est un point avéré, qu'il y a du miracle quelque part, il est ridicule de chicaner, sous prétexte qu'on ne voit pas à quoi sert un tel miracle... Quand nous sommes certains que Dieu a fait une chose, il y a de l'impiété à penser qu'elle est inutile ; il faut croire que Dieu a ses raisons (*Pens. div. t. II*).

N. 1. Le grand défaut de l'esprit humain est de vouloir que notre petite raison soit un juge compétent de la raison éternelle. Nous prétendons avec deux doigts de cervelle qui nous ont été donnés, pouvoir mesurer les desseins infinis de la sagesse divine : prétention téméraire, et dont on peut dire qu'elle est un signe de folie certain et non équivoque ; nous n'avons ni la capacité nécessaire pour accuser la Providence, ni celle qu'il faut pour la justifier, L'adorer est la seule chose dont l'âme humaine soit capable. Voyez la préface.

N. 2. Le passage que nous venons de citer aurait dû apprendre aux sectateurs de Bayle à réprimer cette démangeaison qui les porte perpétuellement à censurer les lois que la Providence a établies dans la nature, et cette légèreté avec laquelle ils rejettent les mira-

cles opérés par Jésus-Christ et par ses apôtres; mais ces esprits sont pour la plupart tellement disposés, que leur maître peut facilement leur enseigner le mal, mais qu'il ne saurait leur rien apprendre de bien. L'autorité de Bayle qui leur paraît d'un si grand poids, quand il donne des leçons d'impiété et de folie, devient nulle quand il débite des maximes de sagesse et de religion. Disposition d'esprit aussi déplorable qu'elle est criminelle, et qui mérite peut-être encore plus notre pitié que notre indignation.

IV. — *C'est une chose puérile que d'examiner si la somme du mal l'emporte sur la somme du bien que l'homme éprouve dans le monde.*

Il faut consulter ce que la théologie nous enseigne de Dieu en tant que père et en tant que juge du genre humain : ces deux relations demandent que l'homme sente du bien et du mal, mais la question est si le mal surpasse le bien ; et sur cela je ne pense pas qu'on puisse former autre chose que des opinions et des conjectures.

N. Pourquoi donc Bayle s'est-il étendu si longuement dans cet examen? Pourquoi y revient-il si souvent? Pourquoi le fait-il de manière à porter ses lecteurs à murmurer contre les décrets de la divine Providence ou à la nier entièrement? Un docteur qui enseigne ainsi le pour et le contre n'est-il pas un docteur qui n'enseigne rien?

V. — *Des grands avantages que la Providence divine prodigue à l'homme, et qui sont refusés à toutes les espèces vivantes.*

Tu ne penses pas que Dieu ait soin des hommes, lui qui premièrement a accordé à l'homme seul le privilège de marcher droit, ce qui lui donne un grand avantage pour découvrir de loin, pour considérer plus à son aise les choses d'en haut, et pour éviter beaucoup d'inconvénients. Ensuite tous les animaux qui marchent ont des pieds, mais ils n'en tirent point d'autre usage que de marcher. Outre cela Dieu a donné des mains à l'homme, par le moyen desquelles il se rend le plus heureux animal du monde... Tous les animaux ont des langues, mais il n'y a que la langue de l'homme qui puisse former des paroles dont il explique ses pensées et par laquelle il se communique à ses semblables... Enfin Dieu ne s'est pas contenté d'avoir fait à l'homme tant d'avantages pour le corps, il lui a encore donné une âme la plus excellente de toutes ; car, quelle est l'âme des animaux qui connaisse l'Être divin, par qui ont été faits tant de merveilleux ouvrages? Y a-t-il une autre espèce que les hommes qui le serve et qui l'adore?... Quel est l'animal qui puisse comme lui se défendre de la faim, de la soif, du chaud ; qui puisse comme nous trouver des remèdes aux maladies ; qui puisse exercer sa force ; qui soit capable d'apprendre ; qui retienne si parfaitement les choses qu'il a vues, qu'il a sues? En un mot, il est clair que l'homme est un dieu en comparaison des autres espèces vivantes, vu l'avantage qu'il a naturellement sur elles, tant du corps que de l'âme.

N. Ce sont ici les propres paroles de Socrate, par lesquelles ce grand philosophe

DÉMONST. ÉVANG. VI.

cherchait à convertir et à convaincre un de ses disciples, qui niait la providence de Dieu sur les hommes. Si Bayle, en citant et en adoptant ces paroles, rend un sincère hommage à la Providence divine, j'invite ses lecteurs à suivre son exemple, en particulier à considérer comme un des plus grands dons de Dieu, la faculté qu'il nous a accordée de *le connaître, le servir et l'adorer*. Que si au contraire cet hommage de Bayle n'est pas sincère, que peuvent-ils faire de mieux que de retirer la confiance aveugle qu'ils ont eu son enseignement, et de ne le plus croire en rien, soit pour le bien, soit pour le mal. Un parti encore plus sage serait de regarder les arguments de Bayle contre l'orthodoxie, comme des jeux d'esprit où il se plaît à montrer son talent et à exercer le nôtre ; de considérer au contraire ses assertions orthodoxes comme l'expression de ses vrais sentiments ; parti d'autant plus facile à prendre, que lui-même nous y invite dans ses préfaces, dans ses réponses à ses adversaires et dans le corps de son ouvrage. Voyez encore la préface de cette analyse.

VI. — *La plupart des maux de la vie ne sont point l'ouvrage de Dieu, mais celui des passions humaines.*

Charles-Quint avoua lui-même, dans la harangue qu'il fit en se dépouillant de tous ses états, que les plus grandes prospérités qu'il avait jamais eues dans le monde avaient été mêlées de tant d'adversités, qu'il pouvait dire n'avoir jamais eu aucun contentement. On prétend que depuis son abdication il avait accoutumé de dire qu'un seul jour de sa solitude... lui faisait plus de plaisir que tous ses triomphes ne lui en avaient donné (Dict. art. Charles V).

N. Cet exemple est un des moyens que Bayle emploie pour justifier la Providence des reproches que lui font les impies à l'occasion des peines de la vie présente. En effet, n'est-il pas manifeste que l'ambition, la cupidité et tout ce que saint Jean appelle *la concupiscence*, est la source presque unique de nos afflictions. Or, comme dit le saint apôtre, cette concupiscence *ne vient pas de Dieu*, mais de nous-mêmes, qui lui avons donné naissance, et qui, en qualité de créatures libres et chrétiennes, sommes les maîtres de la combattre et de la vaincre avec le secours de la grâce : *Non est ex patre, sed ex mundo est* (1 Jean, II)... Homère, Pythagore, Chrysippe, Sénèque enseignent expressément cette morale, que nos passions et nos vices sont la source de nos misères (*Odyss.*, 1 ; *Laërt.*, l. VI, c. 2 ; *Sen. ep.* 108).

VII. — *Dieu a toujours par ses bienfaits invité les hommes à le servir et à l'aimer, et toujours par ses châtimens il les a détournés du crime.*

Il est pourtant vrai que Dieu a fait sentir de tout temps aux idolâtres les effets de son indignation ; et que, pour châtier les crimes, il les a souvent exposés à la peste, à la guerre et à la famine. Il est encore vrai, par la déclaration expresse de saint Paul (Rom., II, art. 14),

(Vingt et une.)

que Dieu n'a point cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture en abondance, et remplissant nos cœurs de joie : et que les hommes ont dû considérer que la bonté de Dieu les invitait à la pénitence... Je dis qu'il n'y a rien de plus vrai (*Pens. div.*, t. II). Les lois de la nature sont si fécondes, quoique fort simples, qu'elles produisent mille biens et impriment partout les caractères d'une cause souverainement parfaite; de sorte qu'on a droit de en surer ceux qui ne se sont pas servis de leur raison pour connaître le vrai Dieu dans les créatures.

N. 1. Il faut remarquer que ces paroles de Bayle ne sont que l'interprétation et presque la traduction littérale de l'enseignement de saint Paul, où l'Apôtre prouve que les infidèles ont été d'un aveuglement inexcusable de n'avoir pas reconnu le vrai Dieu dans ses ouvrages, et d'avoir subi, sans l'adorer, toutes les rigueurs de sa justice. Mais si on ne peut pardonner cet aveuglement aux infidèles, comment le pardonner aux chrétiens, lesquels étant infiniment plus éclairés, sont certainement plus coupables.

VIII. — *Les principes des mœurs conservés parmi les païens sont une preuve sensible de la providence de Dieu sur le genre humain.*

Si Dieu n'eût ménagé plusieurs dignes et plusieurs barrières pour réprimer le paganisme, les sociétés humaines eussent été dans un horrible chaos (*Cont. des Pens. div.*, t. IV). Il semble que rien n'ait plus coûté à la Providence, s'il est permis de se servir de cette expression, que le frein qui a été nécessaire à l'idolâtrie; il a fallu veiller avec attention sur ses suites naturelles, afin de leur faire rencontrer des obstacles qui pouvaient servir de rempart au genre humain. Il faut savoir qu'encore que Dieu ne se révèle pas pleinement à un athée, il ne laisse pas d'agir sur son esprit, et de lui conserver cette raison et cette intelligence par laquelle tous les hommes comprennent la vérité des premiers principes de métaphysique et de morale (*Pens. div.*, t. II).

N. 1. Les barrières sont, selon Bayle, 1^o les lois humaines; 2^o l'opposition réciproque et la contrariété qui règne entre les vices; 3^o les idées de l'honnêteté et le désir d'une bonne réputation que la Providence a perpétuellement conservés dans l'âme de l'homme (*Ib.*, t. IV).

N. 2. Quoique tout cela soit dit à mauvaise fin par l'auteur, et en vue de nuire à la religion, il est toujours certain qu'il l'a dit, et qu'ainsi on peut l'opposer lui-même à lui-même, lorsqu'il s'avise d'enseigner le contraire. Reconnaissons donc avec Bayle que la licence du paganisme aurait tout perdu sur la terre, et n'y aurait pas laissé le moindre vestige de raison et de sagesse, si celui qui met un frein à la fureur des flots n'en eût, par sa toute-puissance, arrêté les effets destructeurs, que c'est uniquement à la Providence

que les hommes sont redevables de la conservation des mœurs, et que ce phénomène admirable est aux yeux du philosophe un miracle aussi frappant, que l'est aux yeux du chrétien la conservation de la race humaine après le déluge.

IX. — *La symétrie admirable des cieux et la régularité de leurs mouvements publient la sagesse, la puissance et la providence de Dieu.*

J'avoue que l'homme qui considérera les œuvres de la création arrivera, par cette voie, à la connaissance d'un être infiniment sage et infiniment puissant, pourvu qu'il fasse un usage légitime de sa science (*Pens. div.*, t. II). Je suis persuadé qu'il n'y a point d'ignorance invincible d'une première cause qui gouverne le monde. Je conviens, avec le prophète David, que les cieux, tout muets qu'ils sont, etc. Voyez ci-dessus, c. 1, n. 1.

N. 1. Comment donc étant ainsi persuadé, comment après un tel aveu, reconnaissant la vérité et convenant qu'elle est si manifeste qu'on ne saurait l'ignorer que par sa faute, comment, dis-je, Bayle peut-il se résoudre à lui opposer ailleurs tant de subtilités et de chicanes? Quelle bizarrerie dans un homme d'esprit! Mais quelle sottise d'écouter un tel docteur qui se joue si impudemment de la vérité et de ses lecteurs! Et quelle ignorance de ne pas s'apercevoir que tout cela n'est qu'un jeu!

N. 2. La pensée de Bayle, que nous citons ici, n'est que la traduction de celle de Sénèque, *per hanc* (contemplationem rerum naturalium) animus petit altum et ad Deum longis itineribus devenit (*Sen. l. Quæst. nat.*)

N. 3. Ceux d'entre les philosophes qui paraissent douter que la Providence divine préside aux événements qui arrivent sur la terre, confessent que c'est elle qui gouverne les cieux, ne pouvant se persuader que l'ordre magnifique qu'ils y admirent puisse être l'effet du hasard ou d'une cause aveugle et sans intelligence. Plutarque assure que c'était là le sentiment d'Aristote. (*Arist. de Mundo ad Alex. c. 6. Plut. de Placit. philos.*)

CHAPITRE III.

La Religion.

I. — *L'obligation d'adorer et de servir Dieu enseignée par la nature.*

L'homme est tellement conditionné, qu'il y a des choses qui lui paraissent honnêtes et des choses qui lui paraissent malhonnêtes dès qu'il est capable d'en discerner les idées, et avant que d'avoir examiné quel peut être le fondement de la différence de ces choses. Vous ne trouverez point de nation, quelque ignorante, quelque méchante qu'elle soit, qui n'ait attaché une idée de gloire ou d'éloge à certaines actions, et une idée d'infamie à quelques autres actions (*OEuv. div.*, t. II).... Telles sont celles-ci : Il est louable d'avoir de la gratitude et de tenir sa parole, et de rendre un dépôt, et de

secourir ses parents et ses amis; c'est une infamie de maltraiter son bienfaiteur, de fausser sa parole, d'usurper un dépôt, de trahir sa patrie, ses parents, ses amis. Vous pouvez mettre celle-ci au nombre de pareilles propositions: Il faut honorer le souverain Maître de toutes choses qui gouverne le monde et qui dispense à la terre les biens et les maux selon son bon plaisir; car dès qu'on entend la signification de ces termes, on ne saurait plus douter de leur liaison.

N. 1. *Un Être infiniment bon doit être aimé; un Être infiniment grand et puissant doit être adoré: voilà deux propositions aussi évidentes en morale, que l'est en géométrie cette autre proposition, deux grandeurs égales à une troisième sont égales entre elles; et quoi qu'on en dise, on est aussi peu philosophe, ou pour mieux dire, on est aussi inconséquent en niant les deux premiers, qu'en n'admettant pas la troisième.*

N. 2. *Non seulement la raison ordonne que Dieu soit adoré, mais elle veut qu'il soit adoré publiquement; le culte public est nécessaire; plusieurs particuliers qui participent au culte public n'en auraient aucun s'il n'y en avait point de public (Leibnitz, t. V. Rem. sur un livre intitulé, Lettres sur l'Enthousiasme). Le laboureur, attaché à son travail, passerait sa vie entière dans l'oubli de Dieu: il n'y penserait pas plus que son bœuf et son cheval si le culte public ne l'avertissait pas d'y penser. Ce que je dis du laboureur, on doit le dire à plus forte raison des hommes de plaisir et de débauche, le libertinage étant encore plus propre à faire oublier Dieu que le travail. Lisez sur cette importante matière un excellent ouvrage de M. l'abbé Para, intitulé *Eléments de métaphysique profane et sacrée.**

II. — *Epicure lui-même a reconnu l'obligation d'adorer Dieu et de le servir.*

Epicure fit des livres de dévotion, où il parla avec tant de force de la sainteté et de la piété, qu'on eût dit que c'était l'ouvrage d'un souverain pontife. Quand on lui objectait qu'il n'avait que faire du culte des dieux, lui qui croyait qu'ils ne nous faisaient ni bien ni mal, il répondait que l'excellence de leur nature était une assez grande raison de les révérer, et qu'on se trompait fort de croire qu'à moins de redouter le ressentiment des dieux, on ne pourrait pas leur rendre ses adorations.... Il est donc vrai que la raison a trouvé, sans le secours de la révélation, l'idée de piété que les pères ont tant vantée, qui fait que l'on aime Dieu et que l'on obéit à ses lois uniquement à cause de son infinie perfection (OŒuv. div., t. III. Dict., art. Epicure).

N. 1. C'est donc une conduite aussi contraire à la raison qu'à la religion révélée de vivre sur la terre sans exercer aucune pratique de religion et de piété; et nous ne sommes point injustes envers l'homme impie, lorsque nous le regardons comme un être monstrueux qui n'entend pas même la voix de la nature. Quand bien même je serais assez aveugle pour ne pas voir que Dieu me

punira de ne l'avoir pas adoré et aimé, je ne laisserais pas de me croire obligé d'adorer un Être aussi plein de majesté et d'une aussi haute excellence.

Ce n'est donc point assez pour pouvoir légitimement oublier Dieu et renoncer à son culte, de s'être persuadé qu'il ne punit point cet oubli et cette désertion; et quiconque est assez audacieux pour s'abandonner à cet excès criant, doit avoir abjuré la nature comme il a abjuré la foi. Quand même, par un supposition chimérique, la loi de Dieu ne m'obligerait pas à l'adorer, sa grandeur seule m'en ferait une loi.

N. 2. Si Epicure était si éloquent sur cette matière, on doit croire que les autres philosophes l'étaient encore davantage. Moins sourds que les nôtres à la voix de la nature, ils paraissent aussi persuadés que nous de la nécessité de servir Dieu et de l'adorer. La différence essentielle qu'ils établissent entre l'homme et la bête consiste en ces deux points capitaux: le premier, que l'homme seul a reçu en partage l'intelligence et la raison; que comme l'oiseau est fait pour voler et le cheval pour courir, l'homme est fait pour penser et raisonner, de manière que l'homme stupide et ignorant doit être regardé dans la nature comme un monstre et non pas comme un homme, *prodigiosa sunt corpora et monstros insignia* (Quintil. l. 1. Inst.); le second, que l'homme seul est fait pour *jouir de Dieu* et pour l'adorer; que s'il a droit de se croire au-dessus de tous les êtres qui respirent, c'est surtout lorsqu'il se montre digne de cette prééminence par la pureté de ses mœurs et par sa piété, *homo fruendo Deo nascitur, ratione antecedit animantia cetera, virtute ergo et pietate præstare debet* (Sen. ep. 77). Aristote, en parlant de la crainte et du courage, ne regarde point comme un esprit fort, mais plutôt comme un esprit faible et un cerveau blessé, celui qui a banni de son âme la crainte de Dieu. Un tel homme, dit-il, n'est pas un homme courageux, mais un fou: οὐκ ἀνδρῆτος, ἀλλ' ὁ παρρησιαστος; et il ajoute cette belle maxime: *Si celui qui craint tout n'est pas un homme courageux, celui qui ne craint rien, pas même la Divinité, ne l'est pas non plus* (Arist. Mag. Mer., l. 1, c. 5).

III. — *Point de religion si l'on ne croit la Providence; mais cette croyance conduit à la religion.*

Qu'on reconnaisse tant qu'on voudra un premier Être, un Dieu suprême, un premier principe, ce n'est pas assez pour le fondement d'une religion, il faut de plus établir que ce premier Être, par un acte unique de son entendement, connaît toutes choses, et que par un acte unique de sa volonté, il maintient un certain ordre dans l'univers, ou le change selon son bon plaisir; de là, l'espérance d'être exaucé quand on le prie, la crainte d'être puni quand on se gouverne mal, la confiance d'être récompensé quand on vit bien, toute la religion en un mot, et sans cela point de religion (OŒuv. div., t. III).

N. Résumons ici plusieurs points capitaux de la doctrine de Bayle, enseignés dans cet article :

1° Il enseigne que la raison nous prouve invinciblement l'existence d'un Être infiniment parfait ;

2° Que c'est une erreur grossière qui choque le bon sens, et même une espèce d'*athéisme*, que d'ôter à Dieu la conduite de l'univers, et de nier sa Providence (*Contin. des Pens. div.*, t. IV, p. 92) ;

3° Que de la connaissance de la Providence divine résultent la crainte de Dieu, l'esprit de prière, l'espérance des biens futurs, la confiance en la protection du ciel, en un mot tous les sentiments religieux ;

4° Que la raison nous ouvre la route qui conduit à ces dispositions religieuses ;

5° Que par cette route l'homme y parvient sûrement et promptement, à moins qu'une impiété volontaire, qu'un dessein formel de faire la guerre à Dieu ne le jette dans l'égarément.

Tenons-nous-en à ces maximes simples et raisonnables, et reconnaissons qu'un bon esprit les trouvera toujours plus satisfaisantes que ces argumentations subtiles et entortillées que l'on trouve çà et là dans les œuvres de Bayle, et qui ne tendent qu'à tout brouiller et à nous faire douter de tout : ceci conduit à la sagesse et à la vérité, le reste ne conduit à rien qu'au trouble, à la perplexité, au libertinage, à la débauche et à l'injustice.

IV. — *L'irreligion est de tous les crimes celui dont Dieu est le plus offensé.*

La perfection qui est la plus chère à Dieu est la sainteté : il est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs ; il est jaloux de sa gloire, par conséquent le crime qui l'offense le plus est de le faire méchant, de le dégrader de son trône, de ne lui rendre aucun culte, et d'en rendre à une infinité d'autres êtres ; en un mot de se déclarer pour le démon dans la guerre qu'il fait à Dieu (Pens. div., t. II).

N. 1. Je sais que tout cela a été dit à l'occasion d'une question très-frivole que Bayle a établie et sur laquelle il a longtemps disputé, savoir, *si l'athéisme est pire que l'idolâtrie* ; mais, quelle qu'ait été son intention, l'assertion que la vérité lui arrache ici est un anathème formel prononcé contre l'irreligion.

N° 2. Quand Bayle disait : *Plutôt point de religion qu'une religion fausse*, il parlait en bel esprit et non en philosophe ; autant vaudrait dire qu'il vaut mieux point de gouvernement qu'un gouvernement vicieux ; ce qui, sans doute, est absurde. Un frein, quel qu'il soit, est toujours un frein, et il en faut un aux passions humaines. Epicure enseignait, et il avait raison, que les mauvaises lois sont encore bonnes à quelque chose, que sans elles les peuples qui les suivent se mangeraient les uns les autres. Disons la même chose des fausses religions qui ont régné dans l'univers, au défaut de la religion véritable ; sans leur secours les hommes se-

raient encore devenus plus méchants.

J'ai lu les arguments dont Bayle fait usage pour appuyer son paradoxe. Malgré ces raisons spécieuses et l'adresse avec laquelle il les présente, je crois que la Divinité est moins offensée de la superstition que de l'athéisme. Pour me servir des comparaisons qu'il emploie, j'aime mieux que mon valet serve mal que de ne point servir du tout ; c'est toujours une espèce d'hommage que l'on rend à l'Être suprême ; c'est ne pas résister entièrement au penchant naturel qui nous porte à l'adorer. Un peuple qui obéit à un usurpateur n'a pas tant d'éloignement pour la royauté, et il est plus disposé à reconnaître un roi légitime que le peuple indocile qui ne veut point de maître.

Je crois bien que l'idolâtrie, en tant qu'idolâtrie (c'est Bayle lui-même qui fait cette distinction), n'a jamais produit aucun bien, et qu'elle est une offense de Dieu au delà de toute expression ; mais en tant qu'elle renfermait une idée imparfaite de la Divinité, elle détournait du mal, et elle portait au bien moral.

Lorsqu'un païen disait : *J'ai au-dessus de moi, j'ai autour de moi des maîtres invisibles et suprêmes qui veillent sur ma conduite, qui observent toutes mes œuvres, qui entendent toutes mes paroles et qui lisent même dans ma pensée (Senec., lib. de Diog. Laert., l. 7. Beat. vit.)*, sans doute ce souvenir servait à contenir ses passions et à arrêter une partie de ses écarts.

Cette pensée, qu'il existe un Être supérieur qu'il faut se rendre favorable par une conduite vertueuse, subsistait dans l'esprit de ces hommes infidèles, et elle se conservait au milieu de mille extravagances dont elle était accompagnée ; leurs écrits en font foi. J'aime à voir un philosophe, du mérite de *Chrysippe*, redouter comme nous, par principe de conscience, les fonctions de la magistrature, *quia si male gessero, deos, si bene, cives habebó iratos*.

Je sais que la superstition imagina des erreurs très-monstrueuses et absolument contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs, et qu'à cet égard l'idolâtrie fut infiniment pernicieuse à la morale ; cependant on a très-bien remarqué que ces erreurs n'étouffaient pas tellement les bons principes, qu'ils n'eussent encore beaucoup d'empire sur quelques membres de la société, et de temps en temps sur le grand nombre (*Diog. Laert., l. 7*).

Xénocrate conserve à Athènes une âme droite, désintéressée, incorruptible, et ses concitoyens, malgré la corruption qui règne parmi eux, rendent publiquement hommage à sa probité. Dans une occasion célèbre, où ses collègues sont tous pris à serment, lui seul en est dispensé d'une voix unanime par le sénat et par le peuple ; sur ce principe que l'affirmation d'un honnête homme comme lui vaut le serment d'un autre. Athènes connaissait donc encore la probité et la bonne foi, même au sein de l'idolâtrie. A Rome la licence et l'effronterie présidait à la fête de

Flore ; on aurait dit alors que les dames romaines avaient perdu toute pudeur , cependant il leur en reste assez pour n'oser ouvrir la fête en présence de Caton. Elles attendent qu'il se soit retiré pour commencer leurs infâmes cérémonies. Ce respect pour la vertu d'un sage ne prouve-t-il pas qu'elles en avaient encore, et que la superstition n'avait point effacé dans leur âme tous les principes honnêtes ?

N. 3. Au reste Bayle déclare positivement, en beaucoup d'endroits de ses réponses, que si l'irréligion lui paraît moins criminelle que la superstition, *il n'entend pas l'irréligion de ceux qui, pour calmer leurs remords et défendre leurs passions, viennent à bout d'étouffer en eux la croyance de Dieu et la crainte de ses jugements. Ce crime, dit-il, suppose une dépravation totale et une malice consommée.* Par conséquent les impies, pour lesquels nous écrivons, n'ont pas à se prévaloir de l'opinion de Bayle : quand même dans cette dispute, qui dans le vrai n'est qu'une dispute de mots, Bayle serait vainqueur, sa victoire ne leur serait pas favorable, puisqu'il regarde la disposition de leur cœur comme le comble de la dépravation et de la malice, et qu'il sépare absolument leur cause de celle des païens et des athées de bonne foi, dont il semble faire l'apologie.

V. — *La religion très-propre à rendre les hommes sages et heureux.*

Il est sûr que si les hommes savaient vivre selon leurs principes, rien ne serait aussi capable de les détourner de toute mauvaise action et de les tourner au bien que le dogme de la présence de Dieu (Dict. art. Théon.). Les plus scélérats ont la force de refréner leurs mains et leur langue quand ils croient être vus ou entendus de quelque personne qu'ils craignent et qu'ils respectent. A plus forte raison faudrait-il que la pensée que Dieu voit tout contint toujours l'homme dans son devoir. C'est pour cela que dans les livres de piété on recommande si fort la méditation de la présence de Dieu. De là vient encore l'usage d'afficher cet écriteau dans les coins de rues, Dieu te regarde ; il est certain aussi que ceux qui croient que Dieu a soin d'eux ont une ressource continuelle de consolation et de plaisir.

N. 1. Il ne reste donc, selon Bayle, lorsqu'on a la foi, que de savoir, que de vouloir vivre selon ses principes. Mais à qui tient-il qu'on ne le veuille ? Tout chrétien, avec le secours de la grâce divine, n'en a-t-il pas le pouvoir ? Un docteur sage n'a donc autre chose à faire que d'exhorter celui qui croit à méditer sur la présence de Dieu, et à ne jamais s'en distraire au point d'oublier que Dieu voit tout, même nos pensées les plus secrètes et nos sentiments les plus cachés.

Mais Bayle, qui a d'autres vues, emploie au contraire son éloquence à une fin tout opposée. Il trace un grand tableau, qui ne finit point, des dérèglements de ceux qui ont fait profession de croire ces maximes, et il en conclut que ces maximes sont inutiles : par la même méthode on prouverait que la raison

et l'honneur ne sont bons à rien, puisqu'il y a une infinité de personnes qui font profession d'avoir de la raison et de l'honneur, et qui en ont même jusqu'à un certain point, lesquelles néanmoins s'abandonnent de temps en temps à des excès très-déraisonnables et très-honteux. *Les personnes qui ont de la religion font des fautes aussi bien que celles qui n'en ont pas : donc la religion ne vaut pas mieux que l'athéisme ; c'est comme si on disait : Les personnes raisonnables font des extravagances aussi bien que les folles, donc la raison ne vaut pas mieux que la folie.*

Sans doute la religion influe sur les mœurs. Celui qui aura plus de religion aura aussi des mœurs plus pures et plus parfaites ; celui qui aura moins de religion aura moins de mœurs. Que conclure de ces principes, sinon que chacun de nous doit travailler à perfectionner sa foi, et à ne la pas laisser s'affaiblir au point qu'elle lui devienne inutile ? Concluons encore que les auteurs libertins qui, à l'exemple de Bayle, travaillent à affaiblir la foi ou à l'éteindre dans le cœur des peuples, rendent un très-mauvais service au genre humain, et que le bien public exige qu'on les réprime.

N. 2. Je ne dis pas que tous ceux qui n'ont point de religion n'ont point de mœurs ; mais je ne crains pas de dire que tous ceux qui n'ont point de mœurs sont très-incommodés de leur religion, et que la plupart font des efforts pour en secouer le joug ; preuve manifeste que la religion influe sur les mœurs des hommes, et qu'elle est très-propre à les rendre sages.

VI. — *L'amour de la vertu ne suffit pas sans la religion pour rendre l'homme solidement vertueux.*

Eloignez l'idée de Dieu et de sa providence, et après cela pressez un peu celle de la vertu, vous ne savez plus ce que c'est, elle s'évanouit. Je veux être vertueux, dira l'un ; et moi je veux être heureux, dira l'autre ; et moi aussi, dira le vertueux, et c'est par cette raison que je m'attache à la vertu, parce qu'elle est la route de la félicité (Dict. art. Brutus. N. D.). Si c'est là votre goût, suivez-le, diront l'ambitieux et le voluptueux : pour ce qui est de moi, mon goût est tout différent du vôtre, et je ne goûte de satisfaction qu'à mesure que je me livre à ce goût. Mais l'idée d'un Dieu attentif à l'observation de la vertu, et dont le jugement décidera d'une éternité, ne laisse pas d'égalité entre ces deux opinions... C'est aux chrétiens qu'il appartient de raisonner juste sur cette matière ; et si l'on ne joignait pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Écriture promet aux fidèles, on pourrait mettre la vertu et l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son arrêt définitif : Vanité des vanités, tout est vanité. S'appuyer sur son innocence, ce serait s'appuyer sur un roseau cassé qui perce la main de celui qui s'en veut servir.

N. Sans religion point de véritable vertu : c'est la thèse de Bayle. En effet la vertu ne consiste pas précisément dans les œuvres ; les

œuvres sont le fruit de la vertu, elles ne sont pas la vertu même, mais elle consiste dans les sentiments, dans les motifs et la préparation du cœur. Un hypocrite fait des actions vertueuses, il n'est pas pour cela vertueux. Or quels peuvent être les motifs d'un homme sans religion dans la pratique du bien? l'amour de la gloire, du repos, de son utilité personnelle ou de l'utilité publique, enfin l'amour de la vertu pour elle-même? Motifs caducs et chancelants, bien inférieurs aux motifs éternels et immuables que suppose l'idée que nous avons de la vraie vertu.

1° Si ma gloire devant les hommes demande que je fasse mon devoir, je le ferai; mais si elle exige que je le sacrifie, comme il n'arrive que trop souvent, quel parti prendrai-je, moi qui n'ai point d'autre motif pour m'attacher au bien que l'amour de ma gloire?

2° Tant que mon repos, mon intérêt ou celui de ma société me porteront vers le bien, je suivrai l'impression qu'ils me donnent; mais s'ils me portent au mal, quelle raison me reste-t-il pour m'en éloigner?

3° Les vertus intéressées ne sont pas des vertus véritables. Eviter le vice parce qu'il déshonore devant les hommes, ou qu'il dérange notre santé ou notre fortune, n'est pas une action vertueuse que de s'éloigner du feu parce qu'il brûle, ou s'abstenir du poison parce qu'il fait mourir.

4° Mais, dira-t-on, il a paru des hommes extraordinaires, des Aristides qui ont porté les choses plus haut; qui ont cru qu'il est beau de faire des actions louables et honnêtes, sans aucun égard à l'utilité qui en revient, et par cette seule raison qu'une telle conduite est conforme aux lois innées de la sagesse que la nature a gravées dans nos cœurs. L'excellence de la vertu leur était donc connue, et ils la trouvaient digne par elle-même de leur admiration, de leur respect et de leur entier dévouement. Voilà sans doute le plus haut degré de perfection où la nature puisse élever une âme honnête; cependant, disons le vrai, ce n'est pas encore là la vertu.

La vertu n'est pas seulement un objet grand, sublime et admirable; elle est essentiellement un objet aimable, un objet où l'homme doit trouver réunis et le devoir et le bonheur. Le cœur humain, pour qui la vertu est faite et qui est fait pour la vertu, le cœur humain cherche nécessairement la félicité, et il la cherche avec raison; il tend vers ces deux objets, la vertu et le bonheur; il tend à l'une par devoir, à l'autre par nécessité. Il faut donc, s'il doit aimer la vertu, qu'il puisse y trouver son vrai bonheur, sans quoi il ne serait pas obligé, il lui serait même impossible de l'aimer, ou s'il l'aimait, ce ne serait que pour quelques moments, dans certaines circonstances, par enthousiasme, par boutade; jamais d'un amour réfléchi, d'un amour stable, constant et insurmontable, le seul digne de la vertu. Or un homme sans religion, qui ne croit ni à la Providence ni à la vie future, ne trouve pas le bonheur uni à la vertu. La

vertu est à ses yeux une belle idole, dont il ne peut s'empêcher d'admirer la beauté, mais à laquelle il ne saurait se dévouer entièrement sans se résoudre à lui sacrifier dans l'occasion sa félicité, son existence et tout son être; sacrifice presque impossible et que la raison même lui commande de refuser, puisque le bonheur n'est pas moins son objet que la vertu. La vertu donc, loin d'être à ses yeux un objet aimable, est au contraire un tyran ingrat et ennemi, qui exige fréquemment des efforts sans salaire et des sacrifices sans récompense. Quoi! il s'immolera, il s'anéantira pour une vertu qui va lui échapper s'il se sacrifie pour elle, et lui échapper pour jamais; ce serait se perdre pour une chimère, se perdre pour se sauver; d'une autre part, dans les occasions critiques abandonnera-t-il la vertu? renoncera-t-il à son devoir? et pour conserver son existence, se dévouera-t-il à la bassesse et à l'ignominie du vice? Autre embarras aussi cruel et aussi désespérant que le premier, dont la philosophie humaine ne le tirera jamais. *Vertueux, il se perd; coupable, il se déshonore; ou sacrifier sa conscience, ou sacrifier tout son être.* De quel côté qu'il se tourne il n'aperçoit qu'abîmes et que ténèbres, auxquels il n'est pas en son pouvoir de s'arracher malgré tout son esprit, toute sa raison et toute sa philosophie; et voilà ce que voyait Bayle, lorsqu'il disait que l'homme sans religion, en pressant un peu l'idée de la vertu, n'y trouve plus rien.

Mais dans cet embarras et ces extrémités désolantes, faites briller à ses yeux les lumières de la foi divine, qu'il voie le bonheur marcher constamment à la suite du devoir, qu'il sache que l'immortalité est le partage de la vertu; que se perdre pour elle, c'est réellement se sauver; qu'il est une Providence qui dispose de notre sort éternel; que cette Providence, amie de l'ordre, prépare à la justice une récompense digne d'elle; que cette récompense sera d'autant plus magnifique qu'on aura fait pour l'obtenir de plus généreux sacrifices; que l'envie, la haine et la mort ne nous enlèvent ni cette glorieuse récompense, ni la vertu qui l'a méritée, alors un nouveau jour l'éclaire et tout son embarras s'évanouit: il comprend que la vertu n'est pas belle en vain, il sent tout l'empire qu'elle doit avoir sur les cœurs, qu'elle est digne qu'on lui sacrifie son repos, sa vie et même sa gloire; qu'elle ne saurait imposer des devoirs trop difficiles ni exiger de trop grands efforts.

Qui voit la vertu sous cet aspect la voit telle qu'elle est, juste, raisonnable, magnifique; or c'est aux seuls chrétiens qu'il appartient de la voir ainsi. Les autres n'y sauraient voir qu'une vapeur brillante qui disparaît et s'évanouit à la lumière de la saine raison, un vain fantôme qui s'enfuit lorsqu'on veut le considérer de près.

Le système des chrétiens est donc le seul raisonnable et le seul vrai; eux seuls raisonnent conséquemment sur les réalités de la vertu; les autres non seulement ne sont pas ver-

tueux, mais ils ne savent pas même ce que c'est que de l'être.

Dans le système des chrétiens, celui qui prend le parti de suivre la *vertu* et de la préférer comme il le doit à toutes choses, à sa vie même s'il le faut, jouit de la satisfaction que la nature a attachée à un choix si noble et si beau; il est soutenu, dans les combats divers qu'il a à livrer, d'un côté par la crainte de l'éternel malheur où l'exposerait sa lâcheté, s'il avait jamais la faiblesse de trahir son devoir; de l'autre par l'assurance que la récompense suivra de près ses efforts et ses victoires, et qu'une couronne immortelle en sera le prix; il se dévoue sans crainte à l'utilité des autres, il supporte sans murmure les traverses de la vie; il soutient sans se décourager les pertes, les privations, les injustices, sûr du dédommagement promis à sa constance.

Le mélange des *biens* et des *maux* qui se rencontre dans les choses humaines ne déconcerte point sa sagesse; il voit dans les uns un soulagement pour les faibles, dans les autres une épreuve pour les forts, dans le tout ensemble des occasions de penser à l'éternel bonheur et des moyens d'y parvenir, soit par la voie de la reconnaissance, soit par la voie de la patience et du courage. La prospérité passagère du *méchant*, l'oppression momentanée du *juste* ne scandalise point sa sagesse; l'un sera dédommagé pleinement, l'autre sera pleinement puni.

Et, comme on voit, ce n'est point l'illusion ou le fanatisme, c'est une raison saine et éclairée qui le conduit dans des voies si belles. Il ne sacrifie point avec l'impie à un vain nom de vertu, qu'il ne saurait comprendre; mais à une *vertu* réelle et solide, qu'il voit, qu'il connaît, et dont il sent le mérite, la solidité, la beauté, à mesure qu'il réfléchit davantage, et qu'il la contemple de plus près. La gloire de cet enseignement admirable appartient à Jésus-Christ seul. Cette gloire avait été prédite aux Juifs par les prophètes, et aux païens par les sibylles.

At simul heroum laudes et facta parentis
Jan legere, et que sit poteris cognoscere virtus.

VII. — *Ce n'est point assez de connaître Dieu et sa providence, pour être un honnête homme; il faut encore être pieux.*

Quand on n'est pas véritablement converti, à Dieu, et qu'on n'a pas le cœur sanctifié par la grâce du Saint-Esprit, la connaissance d'un Dieu et d'une Providence est une trop faible barrière pour retenir les passions de l'homme; et ainsi elles s'échappent aussi licencieusement qu'elles feraient sans cette connaissance-là... Il n'y a que la véritable religion qui, outre cette utilité, apporte celle de convertir l'homme à Dieu, de le faire combattre contre ses passions, et de le rendre vertueux (Addit. aux Pensées div. 7^e obj.).

N. 1. Une connaissance vague et confuse de Dieu et de sa providence, telle que la professent au moins de bouche les incrédules de ce siècle, ne suffit donc pas, comme ils le

prétendent tous, pour brider leurs passions et les retenir dans le devoir.

N. 2. Ici Bayle témoigne la plus vive indignation contre ceux qui, interprétant autrement ses paroles, lui feraient dire que la religion que les chrétiens professent et la connaissance de Dieu que le Saint-Esprit communique aux régénérés ne sont d'aucune utilité pour la conservation des bonnes mœurs, et ne les rendent pas meilleurs qu'ils ne seraient s'ils n'avaient pas cette connaissance.

O vous donc, qui révèrez Bayle comme votre docteur et votre maître, croyez ce qu'il vous enseigne: que ce n'est point assez de croire en Dieu; qu'il faut être chrétien; et qu'en renonçant au christianisme, qui est la véritable religion, vous renoncez au seul moyen que vous ayez pour combattre les passions de votre cœur, et pour le rendre un cœur honnête et vertueux.

VIII. — *Il faut de plus s'élever, autant qu'on le peut, à la perfection de la piété.*

N'est-il pas certain que tout ce que nous faisons, et tout ce que nous pouvons, doit avoir pour but la gloire de Dieu, mais aussi la plus grande gloire? Nos opinions et nos actions ne doivent-elles point tendre ad majorem Dei gloriam? Ce ne doit pas être la devise d'une compagnie particulière, mais celle de tous les corps et de toutes les communautés, mais celle de tous les particuliers (Dict., art. Pauliciens).

N. Je doute que les admirateurs de Bayle s'accoutument de ces sages maximes. Quoi qu'il en soit, il n'est pas en leur pouvoir d'empêcher qu'elles ne se trouvent dans les discours d'un homme qui est leur oracle, placées au rang des principes certains et incontestables. Ils ont donc mauvaise grâce de les mépriser lorsqu'ils les entendent dans les nôtres.

Ce n'est pas une fois seulement que Bayle donne à ses lecteurs ce sage enseignement, il l'a répété en plusieurs endroits de son Dictionnaire et de ses autres écrits. Lisez en particulier ces paroles, à l'article *Pythagore*: Quant au but de nos actions, dit-il, on ne peut rien voir de plus admirable, ni de plus chrétien; car il voulait que l'étude de la philosophie tendît à rendre les hommes semblables à Dieu (Dict., art. Pythagoras).

IX. — *Le propre de la religion est de contenir les hommes dans le devoir.*

Deux appuis de la souveraineté, les lois et les armes: imperatoris majestati proprium est non solum armis decorari, sed etiam legibus armari... Outre ces deux appuis de la société, il en est un troisième, la religion (Pens. div., t. II. Addit. aux Pens. div., 10^e obj.) Manquant du troisième, qui est la religion, la société ne se soutient pas si bien: elle est comme un vieillard qui marche sans son bâton, ou comme une reine convalescente qui marche sans son écuyer.

N. 1. Bayle se récrie ici contre ceux qui l'accusaient d'avoir cherché à diminuer l'a-

version de l'athéisme. Je n'examine pas si ses accusateurs avaient tort ; mais enfin il désavoue la pensée impie qu'on lui a imputée, et il déclare nettement qu'il regarde la religion comme le principal appui de la société, sans lequel, faible et tremblante, elle ne fait plus que chanceler.

N. 2. Quand même il serait vrai qu'un impie peut être un honnête homme, dans toute l'étendue de ce terme, il ne s'ensuivrait pas qu'un peuple sans religion pourrait être un peuple vertueux et réglé. Consultez sur ce point important, non pas des écrivains frivoles, qui ne s'entendent qu'en bagatelles, mais des auteurs graves et sérieux, des politiques qui aient approfondi les principes de la subordination et de l'autorité, ils vous diront (Pufendorf, *Droit de la N. et des G.*, l. 2, c. 24) : *Que rien ne serait plus difficile que de gouverner un peuple sans religion (Domat.)*, et qu'il n'y en a pas eu encore un seul exemple : que c'est la religion, la religion seule, qui a formé les sociétés, et qui y entretient la concorde et la paix (Philon, *hist. de Moïse*) ; que la religion seule contient le soldat sous ses drapeaux et le citoyen dans sa patrie : *primum militiæ vinculum religio* (Sen. ep. 95) ; que l'irrégion est pour les nations la source de tous les désordres et de tous les malheurs ; la religion et la piété, la source de la paix et de la prospérité ; *Omnia prospera colentibus deos, adversa spernentibus. Primum scelerum causæ mortalibus agris, naturam nescire Deum.*

Que la religion seule unit entre eux les citoyens ; qu'elle seule entretient dans les familles et les cités l'union et la paix (Tit. Liv. l. V ; Sil. Ital. l. IV ; Philon. de vita Moïsis).

Les maximes que je rappelle ici ne sont point des maximes nouvelles ; toute l'antiquité les a crues et enseignées. Ce ne sont point des maximes singulières, prescrites par un petit nombre de docteurs ; mais des maximes si universellement reconnues, qu'il serait difficile de trouver un seul auteur important qui ait avant ce siècle enseigné le contraire.

N. 3. Une preuve incontestable, surtout pour un philosophe, que la religion est la base essentielle de tout gouvernement, c'est qu'il n'est pas un seul législateur qui n'en ait jugé ainsi. Partout où l'histoire nous montre des trônes et des tribunaux, elle nous y fait voir des autels. Les plus anciens législateurs s'accordent sur ce point avec les plus récents. Tous n'ont pas prescrit les mêmes lois, ni établi la même forme de gouvernement ; mais ils ont reconnu tous ce principe fondamental de toute législation (Voyez *Denys d'Halic.*, l. II, n. 61).

Les lois de Triptolème, premier fondateur des Grecs, se réduisent à trois : 1° adorer la divinité ; 2° honorer ses parents ; 3° ne point manger de chair. (C'est qu'il était dans son pays l'inventeur de l'agriculture.)

Amphitryon dédie Athènes à Minerve : *Post hunc Amphitryon regnavit, qui primus Minervæ urbem sacravit* (Justin., l. II). Les *amphictyons* tiennent leurs assemblées dans

un temple, sous les auspices de la Divinité. *Bias* donne des lois à Priène, sa patrie, et la première vertu qu'il exige du souverain qui doit y commander, est un respect sincère pour l'Être suprême et un vrai zèle pour la défense des autels : car, dit-il, *s'il est injuste envers la Divinité, comment ses sujets pourront-ils espérer qu'il sera juste envers les hommes ?* *Minos, Zébulencus, Anacharsis, Charondas, Zoroastre, Mangocapac*, législateurs des Crétois, des Locriens, des Seythes, des Thuriens, des Perses et des Péruviens ; Solon et Numa, dont les institutions nous sont encore plus connues, tous ont établi leurs lois sur le même fondement.

La base de toute législation, disait l'orateur romain, et le premier appui des Etats, c'est la crainte du ciel. Il faut, avant toutes choses, que le citoyen soit intimement convaincu de l'existence de Dieu, de la providence de Dieu, qui règle tout ; de sa puissance, à laquelle tout est soumis ; de sa vigilance, à qui rien n'échappe dans nos œuvres et dans nos pensées ; de sa justice enfin, qui voit d'un œil différent la piété de l'homme juste et l'impiété du méchant. Sans cela, vos lois sont sans force, et vos plus belles ordonnances ne produiront aucun fruit (Cic., Leg. l. II).

Enfin, Plutarque, le plus judicieux de tous les historiens, et le plus versé dans la connaissance de l'antiquité, nous déclare que la religion fut de tout temps le premier objet des législateurs. C'est pour cela, dit-il, que *Lycourgue à Lacédémone, Numa chez les Romains* (il pourrait citer *Romulus* même), *Ion* chez les premiers habitants de la Grèce, et après lui *Deucalion*, assujettirent les peuples à la Divinité, avant que de les soumettre à des lois. *Parcourez tout l'univers*, continue cet historien philosophe, *vous rencontrerez peut-être des peuples sans finances, sans roi, sans théâtre, sans savoir et sans lettres ; mais vous n'en trouverez point qui soient sans Dieu, sans autels et sans sacrifice ; et il me semble qu'on bâtirait plutôt une cité dans les airs qu'on n'en gouvernerait une sans le secours de la religion* (Denys d'Halic., l. VIII Antiq. Rom. ; Plut.).

Considérons la chose encore plus en grand et sous un point de vue plus étendu ; voyons d'un seul coup d'œil ce que les sages de tous les siècles et de tous les pays ont pensé sur cette matière. Les sages, chez le peuple de Dieu, c'étaient les prophètes ; chez les Gaulois, les druides ; dans les Indes, les brachmanes et les gymnosophistes ; chez les Romains et les peuples qui, avant eux occupaient l'Italie, les aruspices et les pontifes ; dans la Grèce, les philosophes ; chez les anciens Perses, les mages ; en Egypte, les hiérophantes. Or il est notoire que tous ces maîtres des nations étaient religieux, et que le premier de leurs soins était de cultiver et d'examiner la religion des peuples qu'ils instruisaient, et non de la combattre.

Voilà donc tous les oracles de la philosophie, ceux mêmes dont l'impiété n'a pas encore proscrit les noms, qui déposent d'une voix unanime qu'il faut aux nations des tem-

ples, des autels et un culte public; que renverser l'empire de la religion ce serait s'exposer au renversement total de l'ordre, de la justice et des mœurs, et que jamais les peuples ne rendront à César et à la patrie ce qui leur est dû, à moins qu'ils ne rendent sincèrement à Dieu le tribut d'honneur, de respect et de crainte qui lui est dû.

Et si à des autorités si généralement respectées, on ajoute celle des princes chrétiens qui se sont signalés par leur sagesse dans le gouvernement de leurs Etats, des Constance, des Constantin, des Théodose, des saint Louis, des Louis XIV, etc., il est impossible qu'on ne soit pas frappé de l'unanimité de leurs sentiments sur cette matière, et l'esprit, malgré soi, se sent entraîné par des témoignages d'un si grand poids. L'histoire nous a transmis les leçons de sagesse que ces princes, en mourant, donnèrent à leurs successeurs; leçons qu'ils leur avaient souvent répétées pendant leur vie. Partout à la tête de ces leçons on lit celle que nous prescrivons ici de cultiver avec soin la religion des peuples, et d'empêcher qu'ils n'en oublient les saintes lois. *Si le prince qui va me remplacer est fidèle à cette maxime, disait Philippe II aux seigneurs de sa cour qui environnaient son lit de mort, mes sujets se consolent aisément de la perte d'un roi qu'ils chérissent, ils n'auront point perdu leur roi, ils n'auront fait qu'en changer, et même avec avantage.*

Quel front il faut avoir pour résister à des autorités aussi multipliées et aussi respectables! Et quelle folie à un homme d'espérer qu'en y opposant la sienne elle prévaudra!

L'impiété est un vice singulier qui ne ressemble à aucun autre: ce vice a cela de particulier d'être tout à la fois affreux et ridicule.

N. 4. Bayle ne reconnaît point pour des hommes raisonnables et savants, encore moins pour de vrais philosophes, ceux qui attribuent l'origine de la religion à la politique des législateurs et des tyrans, au lieu de convenir avec les sages qu'elle a été instituée et inspirée par Dieu lui-même, ainsi que l'histoire du monde nous l'enseigne.

Il confesse que la religion est d'un grand secours pour contenir les peuples dans l'ordre et dans l'obéissance, que les fastes de l'univers fournissent mille et mille exemples de son utilité à cet égard, et que les souverains habiles, s'ils n'avaient trouvé une religion tout établie, en auraient fait forger une pour maintenir la subordination parmi leurs sujets et pour s'assurer de leur soumission, (tout ceci est amplement développé dans le dictionnaire, à l'article *Critias*, et encore ailleurs), mais pour faire voir à ceux qui ne lisent pas Bayle la vérité de ce que nous avançons ici, nous allons citer ce qui suit.

Ceux qui sont assez ignorants et assez déraisonnables pour ne pas attribuer l'origine de la religion aux impressions que Dieu lui-même a communiquées à l'esprit de l'homme, ne trouvent point de plus plausible supposition que de dire que ceux qui ont voulu dominer ont inventé la religion afin de tenir les peuples plus

aisément sous le joug etc. (Art. Critias, n. II, n. 4). On voit par ces paroles combien l'auteur estime peu ces sortes de suppositions, et le mépris qu'il fait de la raison et du savoir tant de ceux qui les font que de ceux qui ont la faiblesse de les trouver raisonnables.

C'est l'ignorance et la déraison qui attribuent à la politique l'origine de la religion: ce n'est donc pas la philosophie. Saint Augustin, avant Bayle, avait traité cette question, et celui-ci n'a fait que répéter ce qu'avait enseigné le saint docteur (*ib. VIII, de Civit., c. 32*).

N. 5. Denys d'Halicarnasse, qui considère tout en philosophe et qui, dans ses réflexions et ses récits, montre constamment une maturité et un jugement exquis, nous apprend de quel esprit était animé Numa Pompilius dans ses institutions, tant sacrées que civiles; 1° un grand désir d'être utile à sa patrie; 2° la connaissance qu'il avait de l'attachement de son peuple à la religion; 3° la persuasion intime où ce grand homme était, que la gloire et le bonheur de Rome dépendaient de deux choses principales qu'on ne pouvait trop solidement établir: premièrement d'une piété sincère envers l'Être suprême, qui le fait regarder comme l'auteur de tout bien et comme le conservateur du genre humain; secondement du zèle de la justice par laquelle seule les nations peuvent jouir en paix des dons qu'elles reçoivent de la Divinité. Je cite les propres paroles de l'auteur pour la même fin que saint Jérôme citait à son siècle les exemples de vertu que nous ont laissés les païens. *Hæc in flagellationem nostri dicta sint, si non præstet fides, quod exhibuit infidelitas (Ep. 3, ad Heliodor.).*

X. — *La religion contient en effet beaucoup de personnes dans le devoir.*

J'ai déjà déclaré encore une fois qu'il est beaucoup de personnes qui se conduisent par le véritable esprit de la religion chrétienne, et que Dieu préserve de la contagion la plus universellement répandue (Cont. des Pens. div.).

N. 1. Non seulement Bayle le déclare, mais il accuse ceux qui lui reprochent de penser autrement, de n'avoir aucun respect pour le public et aucun égard pour la renommée, d'être des délateurs calomnieux, des juges iniques qui ne craignent ni Dieu ni les hommes. Que penser donc de cette foule d'esprits libertins qui se persuadent et qui s'efforcent de persuader aux autres que les chrétiens vertueux ne le sont que par tempérament, par respect humain, par crainte ou par l'amour d'une belle réputation, mais qu'on n'en voit point qui le soient par conscience et par religion, comme s'il n'y avait plus de vrais chrétiens? Nous avouons avec eux qu'il en est de ce premier caractère, et nous en gémissons avec l'Eglise; mais nous voulons aussi qu'on convienne avec Bayle qu'il en est plusieurs, qu'il en est un bon nombre qui, remplis du véritable esprit de la religion chrétienne, se conduisent autrement, et que la crainte de Dieu contient dans le devoir.

N. 2. Ceux qui regardent les lois comme un frein suffisant pour arrêter les méchants, et comme le seul qui les contienne effectivement, l'entendent mal, et ils connaissent peu les hommes. Les lois peuvent commencer cet important ouvrage, mais elles ne l'achèvent pas.

1° L'empire des lois ne s'étend point au delà des œuvres extérieures, elles peuvent m'empêcher dans certaines circonstances de faire le mal, mais elles ne peuvent m'empêcher de le vouloir et de l'aimer. Or tant que j'aimerai le mal je suis à craindre. *Le loup*, disait un père de l'Église, *n'en est pas moins loup lorsque la crainte du berger et des chiens l'empêche d'approcher du troupeau* (D. Aug.). Mais remarquez ce que fait la religion : elle achève ce que les lois laissent imparfait. Elle attaque le vice jusque dans le cœur de l'homme, et elle travaille efficacement à le détruire dans sa source et dans son principe. Les lois empêchent que les loups ne fassent du mal, la religion empêche qu'il n'y ait des loups, ou du moins elle en diminue le nombre.

Non, les lois ne peuvent réformer que les apparences, *magis vultum, quam ingenium bonum habere subegit* (Salust.); la religion seule sait réformer les sentiments. Avec le secours des lois, les méchants seront moins hardis, ils ne seront pas moins vicieux; peut-être alors sont-ils encore plus dangereux dans leurs entreprises parce que la crainte leur fait faire plus de réflexions et prendre plus de mesures pour les exécuter plus sûrement.

Ruit in vetitum damni secreta libido.

(Claud.)

Voulez-vous rendre des citoyens vertueux, prenez-les par la conscience plutôt que par tout autre motif. Bien des raisons peuvent m'obliger de paraître vertueux : il n'y a que la conscience qui me force à l'être; et comme il n'est plus de conscience pour qui n'a plus de religion, ni de vertu pour qui n'a point de conscience, ni de lois utiles pour qui n'a point de vertu, il s'ensuit que les lois parlent en vain où la religion ne parle pas.

En trois mots, la religion est la sauvegarde de la conscience, celle-ci l'est de la vertu, la vertu l'est des lois, et les lois de l'État : donc la sauvegarde de l'état c'est la religion; donc l'ennemi de la religion est l'ennemi de l'État.

2° L'empire des lois est un empire dur et cruel : c'est en frappant qu'elles corrigent; et si elles ne répandent le sang, elles sont souvent inefficaces. La religion, au contraire, exerce sur les hommes un empire doux et favorable à l'humanité, et par cela seul préférable à tout autre empire : *melius facili freno reguntur* (Sen., de Clem.); elle nous corrige en nous instruisant, et c'est en secret qu'elle nous instruit; et quoiqu'elle n'humilie, qu'elle ne frappe, qu'elle n'immole aucun de ses sujets, elle leur inspire une crainte plus vive, plus durable que la

crainte des lois; second caractère qui mérite à l'empire de la religion la préférence sur tout autre, suivant cette antique maxime : *Pœna ad paucos, metus ad omnes pertineat*. (Cic pro Cluent.)

3° Les lois montrent à la justice les victimes qu'elle doit frapper; la religion fait mieux, elle en diminue le nombre : il est donc de la bonté et de l'humanité du prince d'étendre l'empire de la religion et d'augmenter son pouvoir, de réprimer l'impie qui cherche à l'affaiblir, et de regarder les ennemis d'un système si utile à son peuple et si nécessaire à son cœur comme les ennemis de ses sujets et les siens.

4° L'empire des lois prévient par la terreur les crimes éclatants et publics; il ne prévient presque point les crimes secrets, les crimes domestiques : la religion arrête les uns et les autres. Outre qu'elle fait la sûreté des cités, elle est encore le repos des familles, la sauvegarde de leur honneur et de leur tranquillité.

5° L'empire des lois ne sévit point sur la multitude et il la menace vainement. Si l'armée tout entière se révolte contre César, il faut que César dissimule et qu'il pardonne : *Necessaria venia est, ubi totus deseruit exercitus* (Sen., de Ira); mais dans ce tumulte et ce désordre la religion parle encore, et elle se fait entendre. Elle présente au soldat rebelle les drapeaux qu'il a juré de ne jamais abandonner; elle lui ordonne de les suivre, et, tout furieux qu'il est, il les suit, entraîné par le seul lien qu'il n'ait osé rompre en rompant tous les autres; d'où je conclus encore, avec tous les philosophes tant sacrés que profanes, que l'impie qui travaille par ses écrits ou par ses discours à priver l'État de cette dernière ressource travaille contre le bien public, qu'il n'est pas moins l'ennemi des hommes que l'ennemi de Dieu, l'ennemi du peuple que l'ennemi de César.

6° L'empire des lois est fort contre les faibles et faible contre les forts. Les lois, disait un philosophe, ressemblent aux fils qu'à tisser l'araignée, *les mouches s'y prennent, les aigles ne s'y prennent pas* : il faudrait donc un supplément et un secours aux lois; et ce supplément, ce secours nécessaire, elles-mêmes elles l'implorant. Ceux donc qui cherchent à les en priver sont justement soumis à leur indignation et à leur sévérité. (*Anacharsis. Vid. Val., l.VII, et Diog. Laert., l.I, c. 1.*)

7° Pour contenir le monde, il lui faut des maîtres; et pour contenir les maîtres du monde, qui n'ont que Dieu au-dessus d'eux, il faut une religion.

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Jovis.

(Horat.)

Nous reconnaissons, disait un orateur païen à l'empereur Julien, *qu'il n'est sur la terre aucune puissance supérieure ou même égale à la vôtre; qu'élevé par votre dignité suprême au-dessus des mortels, vous êtes le juge de tous, et personne n'est le vôtre; mais*

vous voyez au-dessus de vous les dieux immortels, à qui vous rendrez compte de vos paroles et de vos œuvres; et cette croyance vous engage et vous oblige à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse les offenser et leur déplaire (Lib. in Cons. Jul.). Julien, tout apostat qu'il était de la religion de Jésus-Christ, tenait toujours à cette doctrine; et Libanius, qui lui parlait ainsi, lui aurait fait mal sa cour de le regarder comme un prince indépendant de la puissance céleste, comme il l'était de toutes les puissances de la terre.

N. 3. Plaçons encore ici un passage de Bayle, qui montre sa manière de penser sur le dogme de la *vie future*, et combien il était persuadé que la croyance de ce dogme influe sur les mœurs des hommes. *Ceux, dit-il, qui approfondissent la chose croient que, généralement parlant, la véritable et principale force de la religion, par rapport à la pratique de la vertu, consiste à être persuadé de l'éternité des peines et des récompenses, et qu'ainsi, en ruinant le dogme de l'immortalité de l'âme, on casse un des meilleurs ressorts de la religion. On peut fortifier cette pensée de deux remarques : l'une, qu'il n'est pas possible de persuader aux hommes qu'ils prospéreront sur la terre en vivant bien, et qu'ils seront accablés de la mauvaise fortune en vivant mal : chacun croit voir mille et mille exemples du contraire..... Au reste, cette ressource reste toujours aux orthodoxes, et ceux-ci, ayant de plus la ressource de l'éternité, sont plus en état de faire influencer la religion sur leur morale pratique : c'est ma seconde remarque. (Dict., art. Saducéens. N. C.)*

XI. — *La religion même des païens contribuait au moins quelquefois à arrêter leurs désordres.*

La crainte est un des plus grands ressorts de la conduite des hommes : elle les contraint de faire cent choses pénibles, et de s'abstenir de ce qui leur est le plus agréable. Quelle violence ne se font-ils pas, lorsqu'il s'agit d'éviter un plus grand mal? Puis donc que les idolâtres attribuaient à leurs faux dieux la force de châtier et dans ce monde et dans l'autre, et qu'ils les faisaient les maîtres de la foudre, de la grêle, des tempêtes, de la peste et de la famine, et des tourments de l'enfer, ils devaient, en mille rencontres, se déterminer à ceci ou à cela par la crainte de la justice divine : or, c'est un frein, c'est un éperon qui leur eût manqué s'ils eussent été sans religion (Cont. des Pens. div., t. IV).

N. 1. Que Bayle, après s'être exprimé ainsi, se rabatte tant qu'il voudra sur l'impiété affreuse qui est inséparable de l'idolâtrie, sur l'injure que les idolâtres faisaient au Dieu saint, au Dieu vivant, en adorant en sa place des dieux morts, des dieux adultères et voleurs; qu'il dispute éternellement pour prouver que l'idolâtrie est un crime de lèse-majesté divine, plus coupable encore que l'athéisme, tout cela ne fait rien au fond; il suffit qu'il avoue qu'une religion, même mauvaise, arrête les progrès du vice et qu'elle lie les mains de l'homme vicieux, ne fût-ce

que quelquefois; il me suffit que Bayle accorde que l'idolâtrie païenne a pu servir quelquefois de principeréprimant (*ibid.*, p. 325), pour que je la préfère à l'irréligion; et il s'ensuit évidemment, de la doctrine enseignée dans cet article, deux points dont les gens de bien voudraient convaincre tous les hommes : 1° que la plus grande plaie qu'on puisse faire au genre humain est de le rendre irréligieux; 2° qu'il est du devoir des souverains, des magistrats et des pontifes, de réprimer l'audace des auteurs libertins qui forment et qui exécutent, autant qu'il est en eux, cette détestable entreprise.

N. 2. Enfin, puisque Bayle convient (et c'est par cet aveu qu'il finit ce discours) que la crainte habituelle des châtimens de Dieu est une source de bonnes mœurs, et qu'il ne trouve la religion des païens peu utile aux mœurs que par cette raison qu'elle n'imprimait point une crainte d'habitude, mais seulement une crainte passagère de l'indignation divine, il s'ensuit manifestement que la religion chrétienne, qui inspire cette crainte habituelle, est très-utile, et qu'elle a, pour me servir de son expression, un merveilleux avantage sur l'irréligion. La crainte de Dieu diminue dans les hommes à proportion que la crainte diminue dans leur âme : craignons donc que leur foi ne s'affaiblisse et ne s'éteigne; ne désarmons point la vertu, laissons-lui toutes ses défenses, et craignons au contraire de donner des armes à la méchanceté, elle a déjà assez de moyens de nuire : *Ne suade lupis rabire (Er. Adag.)*. Prêchons la sagesse comme on l'a prêchée dans tous les temps, en menaçant ceux qui la méprisent de la colère du Ciel, qui tôt ou tard doit les punir.

At sperate Deos memores fandi atque nefandi.

(Æn. l. 1.)

Ainsi parlaient, en toute occasion, les prédicateurs du paganisme, et cette méthode leur réussissait quelquefois. Parlons encore de même; faisons retentir aux oreilles des méchants les foudres dont le Ciel les menace; montrons-leur combien elles sont terribles et inévitables; que ni la force ni la puissance n'en sauraient garantir les coupables, et qu'il n'en est aucun, fût-il aussi fort qu'Encelade, qui ne doive redouter sa vengeance.

Quo fugis, Encelade, quascumque accesseris oras,
Sub Jove semper eris.

(Ovid.)

XII. — *Il est de l'intérêt du genre humain que les princes aient de la religion.*

Quand un grand prince,.... rempli de piété et d'amour de Dieu, considère les lois de sa religion, il ne regarde pas s'il lui sera aisé de s'emparer des États de ses voisins et de faire composer un manifeste, mais il regarde s'il peut l'entreprendre en bonne conscience, et il conclut qu'il vaut mieux laisser chacun en possession de ce qui lui appartient que d'irriter un Dieu qui punira, d'une façon infiniment plus sévère, les abus que les rois auront

faits de leur puissance, que les rois ne châtient les petits gentilshommes qui tyrannisent leurs vassaux.... C'est à un roi chrétien que doit être réservé l'avantage de montrer au monde la différence qu'il doit y avoir entre un prince qui adore le vrai Dieu et les princes infidèles (Pens. div., art. 226).

N. Ce peu de mots, où la vérité se montre dans tout son jour et toute sa simplicité, réfute la moitié des erreurs que Bayle a répandues dans ses ouvrages, pour prouver ce paradoxe abominable de Machiavel, qu'un prince ne saurait être tout à la fois et un grand prince et un bon chrétien. Que dis-je ? Bayle porte les choses bien plus loin, car il soutient qu'il ne saurait en même temps être un grand prince et un honnête homme.

XIII. — *Les véritables bonnes œuvres sont celles qu'on fait par religion, c'est-à-dire par la crainte de Dieu et pour son amour.*

Une crainte filiale, mêlée de vénération et d'amour (pour Dieu), est la véritable source des bonnes œuvres.

Je sais bien que le motif de faire une chose, parce qu'on sait que le vrai Dieu l'a commandée, et qu'il y a un paradis à gagner en la faisant, et un supplice éternel à craindre en ne la faisant pas, doit avoir beaucoup plus de force que le seul motif de la faire parce qu'elle est conforme aux idées de la droite raison.... La plus belle moralité d'une action est celle qui résulte du motif d'obéir à Dieu (Cont. des Pens. div., t. IV).

N. 1. *Il n'est rien de plus doux, dans l'ordre de la nature, que d'être content de soi-même.* Bayle en convient. L'honnêteté d'une conduite sage nous donne ce contentement; mais lorsqu'à cette satisfaction se joint celle de sentir que l'Être divin est content de nous, rien, ce semble, n'est plus capable de nous affermir dans la pratique du bien. Or, l'homme qui manque de religion a-t-il cet avantage ? D'une autre part, *rien n'est plus fâcheux que d'être mécontent de soi-même, et de se voir comme forcé à en rougir et à se mépriser*; c'est le sort de tout homme qui vit mal, et qui préfère l'intérêt à la justice, et le plaisir à l'honnêteté. Mais si à ce désagrément inévitable l'homme vicieux joint le chagrin et la honte de penser que Dieu lui-même l'a en horreur, qui doute qu'ayant ce motif de plus pour sortir de ses désordres, il en sortira plus aisément ? Les menaces d'un Dieu vengeur qui doit punir le vice, quelle barrière puissante pour arrêter un homme que la passion emporte ! et quel aiguillon pour le faire sortir de l'abîme, lorsqu'il a eu le malheur de s'y précipiter ! Convenons avec Bayle que ce secours a beaucoup plus de force et d'efficacité que le premier, et que l'impie qui s'en dépouille expose son cœur au péril d'une corruption totale et désespérante.

N. 2. Ce dogme de la vie future, où Dieu doit rendre à chacun selon ses œuvres ; ce dogme, dis-je, tant combattu par les philosophes du dix-huitième siècle, était regardé, par les anciens philosophes, comme une vé-

rité essentielle et fondamentale, et ce n'est, pour ainsi dire, que d'aujourd'hui que la philosophie commence à penser autrement.

Il est vrai qu'à la fin du siècle dernier, il échappait déjà au bel esprit français des propos hardis sur la *vie future*, dont la religion était scandalisée ; mais alors ces propos étaient plutôt un badinage indécemment langage sérieux : le bel esprit s'émancipait ainsi par belle humeur plutôt que par système. Un couplet bien tourné, un vers heureux, un tour original et plaisant, servaient comme de passeport à ces pensées libertines ; on les donnait comme des folies. Mais aujourd'hui que nous voyons établir en dogme et affirmer froidement ce qu'autrefois on ne disait que dans l'ivresse ; aujourd'hui que nous voyons convertir les chansons licencieuses de Chaulieu en maximes sérieuses et incontestables, qui pourra retenir son indignation et son mépris ? Quel siècle que celui qui prend pour sagesse la folie des siècles passés ! Remarquez que l'abbé de Chaulieu est pleinement justifié, dans l'édition nouvelle de ses poésies qu'on vient de donner au public, d'avoir cru sérieusement ce qu'il chantait dans ses parties de débauche par rapport à la vie future. Sa réputation, qui en avait un peu souffert, est aujourd'hui parfaitement rétablie sur ce point.

N. 3. Les philosophes anciens avaient trouvé établi dans le monde le dogme de la *vie future*, et ils n'avaient garde de vouloir le détruire, tant parce qu'il leur paraissait comme à nous certain et indubitable que parce qu'ils prévoyaient que la chute de cette doctrine entraînerait infailliblement celle des bonnes mœurs. Au lieu donc de la combattre, ils mettaient leur gloire à l'appuyer, et celui-là était réputé un philosophe ingénieux, qui avait imaginé quelque nouvelle manière de prouver aux hommes que tout n'est pas fini pour eux à la mort. Nous devons à cette louable émulation une grande partie des raisonnements qui suivent, et qu'il m'a paru important de remettre sous les yeux du public.

Premier raisonnement. *On ne peut, disaient-ils, donner atteinte au dogme de la vie future, sans nuire également à ceux qui sont heureux et à ceux qui ne le sont pas. C'est ôter à ceux-ci l'unique espérance qui leur reste, et qui puisse adoucir leurs maux, et c'est donner à ceux-là un sujet de tristesse capable de faire évanouir tout leur bonheur ; car si l'on doit regarder comme un grand bien d'être délivré de tout mal, par la même raison on doit regarder comme un très-grand mal d'être privé pour jamais de tous les biens et de tout son être ; et cette crainte qui peut, vu la fragilité de notre vie, se réaliser tous les jours, est un sentiment capable de répandre de l'amertume sur toutes les satisfactions que goûtent sur la terre les hommes heureux (Plut. sur Epicure).*

Deuxième raisonnement. *Il est juste, disait le censeur Metellus, que la Divinité soit propice à ceux qui aiment la Divinité, et qui lui sont soumis ; mais quelque immense que soit son pouvoir, elle ne saurait nous vouloir plus*

de bien que ceux qui nous ont donné le jour. Or ceux-là mêmes nous deshéritent et nous dépouillent justement de toutes nos espérances lorsque nous nous obstinons, enfants ingrats et dénaturés, à les offenser et à leur déplaire. Ainsi à moins que nous ne renoncions à nos dérèglements et à notre impiété par un juste et sinèrè retour, nous n'avons rien à attendre du ciel qu'une exhérédation totale et un abandon éternel. — *Quid ergo nos a diis immortalibus diutius expectamus, nisi malis rationibus finem faciamus? Iisdem deos propitios æquum est, qui sibi adversarii non sunt* (Aulu-Gelle., c. 26).

Troisième raisonnement. La plupart des hommes éprouvent à la fin de leur carrière des maux douloureux, annonces funestes de leur dissolution prochaine; et ces maux quelquefois sont d'une si longue durée que l'âme la plus ferme a de la peine à s'y soutenir jusqu'à la fin. Dans cette accablante situation, il serait bien désespérant de n'envisager pour terme de ses douleurs qu'un triste anéantissement (Plut., *Ib.*). Quelle mort affreuse, qu'une mort qui par de très-grandes douleurs doit infailliblement conduire à la privation de tous les biens! Quelle tempête horrible que celle qui ne laisse pas même l'espérance d'échapper après le naufrage? Voyez dans Xénophon le discours de Cyrus mourant. *Nolite putare, filii mei, cum ab hac vita migravero, me nusquam, aut nullum futurum, etc.*

Quatrième raisonnement. L'âme du sage, par son élévation naturelle, connaît le vide et la fausseté de tous les biens terrestres et temporels, et elle n'a pour les délices des mondains que du dégoût et du mépris. Fièrè de son origine, dont elle ne perd jamais le glorieux souvenir, elle n'aspire qu'à retourner aux lieux d'où elle est descendue pour habiter ce corps mortel. Elle est perpétuellement occupée du moment qui doit la délivrer et la laisser rentrer dans sa sphère: elle y pense nuit et jour: elle s'y porte de tout son pouvoir et avec toute l'ardeur dont elle est susceptible. Son continuèl regret est de ne pouvoir pas rompre légitimement les liens qui la retiennent captive, et qui retardent sa délivrance. Il n'y a que le vice qui puisse ralentir ce désir de l'homme et lui faire perdre ce goût si noble et si beau. *Perfertur illo, si vitia non depriment (Sénèque et Platon). Mais ce désir et ce goût naturel ne prouvent-ils pas qu'il est fait pour autre chose que pour ramper ici-bas, et qu'en comparaison de la vie qui l'attend dans le siècle futur, celle-ci n'est pas une vie, mais une mort véritable. Vestra verò quæ dicitur vita, mors est* (Cic. de Rep., l. VI).

Est-il une âme honnête qui n'entende avec satisfaction ce vertueux langage, et qui ne le préfère au jargon détestable que tiennent continuellement sur cette matière les soi-disant philosophes de notre siècle? La mort, disait un autre philosophe plus sage encore et plus éloquent que Sénèque, la mort nous sépare seulement d'avec les méchants, et elle nous conduit chez les bons. La mort n'est point une destruction et une ruine, c'est un passage, un changement de cette vie en une

meilleure: elle nous élève dans les cieux et nous y place avec les hommes et les femmes illustres qui ont vécu avant nous sur la terre. — *A malis mors abducit, non a bonis. Et mors non est interitus omnia tollens atque delens, sed quædam quasi migratio commutatioque vitæ quæ in claris viris et feminis dux in cælum solet esse. Item sic habeto.... Certum esse in cælum, ubi ævo sempiterno fruuntur* (Cic. Tusc., I).

Je ne puis trop le répéter, les écrits des anciens que l'on vante encore parmi nous, mais que malheureusement on ne lit presque plus, sont tous pleins de ces nobles et divines maximes. Ils ne croient pas que l'âme sage puisse se plaire dans un corps mortel: *Nec unquam magnis ingenii cara in corpore mora est* (Cic. I. VI, de Repub.); mais qu'au contraire sa passion unique est d'en sortir au plus tôt. Ils félicitent ceux qui ont eu le bonheur d'y demeurer moins longtemps, et qui en sont sortis avant d'avoir eu le loisir de s'appesantir et de se corrompre dans ce séjour impur. De là, dit Sénèque, ce cri perpétuel de Platon, que le sage ne soupire qu'après la mort (*Sen. Cons. ad Mart.*); qu'il y pense sans cesse et qu'il l'appelle, emporté par le désir de quitter la vie, dont il est continuellement occupé. *Inde est quod Plato clamat, sapientis animum totum in mortem, prorumpere, hoc velle, hoc meditari, hac semper cupidine ferri in exteriora tendentem* (Plut. Cons. ad uxorem).

Cinquième raisonnement. S'il n'y avait pas une autre vie que la vie présente, on ne voit pas comment Dieu pourrait avoir justice des scélérats qui sont sur la terre. Punis sur le champ, ils gagneraient trop à voir accélérer leur châtement, puisqu'on ne saurait le précipiter sans abrèger leurs remords. D'une autre part, si le ciel diffère leur supplice, ce délai les laisse jouir librement de leur crime, et leur donne le moyen d'en commettre de nouveaux. Il était donc de la justice divine de choisir le plan qu'elle a pris, lequel consiste à punir après le trépas les crimes commis pendant la vie, en faisant préalablement connaître au genre humain les châtements redoutables que réserve la Providence aux hommes vicieux.

Sixième raisonnement. Que gagne-t-on à se persuader que, passé cette vie, il n'y a plus pour l'homme que le néant? On y gagne d'être plus aisément et plus librement vicieux: liberté affreuse que doit craindre une âme honnête, et qu'on ne saurait désirer sans honte. Je gagne au contraire à croire qu'il est une autre vie, d'en être plus aisément vertueux. Cette pensée est un frein qui m'arrête dans les occasions dangereuses, et qui me rappelle quand je m'égarè: avantage précieux qu'une âme bien née ne saurait trop chérir. Le méchant seul a intérêt qu'il n'y ait point de Dieu, ni de vie future. Tous les autres se félicitent de l'existence d'un Dieu qui doit les récompenser éternellement. Au reste l'honnête homme ne rougit point de craindre les châtements de la vie future. Un frein qui m'attache ou me rappelle au devoir, n'est point un

frein dont je dois rougir, selon cette belle maxime de *Cléanthes*. *Honestas est timiditas que deterret a turpibus* (Laërt. l. VII; Plut. de la fausse honte).

Septième raisonnement. Celui-ci est tiré de Juvénal. Le poète, après avoir décrit avec une chaleur qui n'est qu'à lui, les déréglés monstrueux et les excès abominables qui, de son temps, régnaient dans la ville de Rome, et avoir fait vingt fois pâlir son auditoire durant ce récit aussi affreux que pathétique, finit par attribuer tous les débordements qu'il vient de peindre, à l'irreligion qui depuis quelques années s'était introduite chez les Romains. Or savez-vous, dit-il, pourquoi la licence et la débauche sont portées aujourd'hui à un excès si honteux et si criant? C'est que parmi nous, si vous exceptez les enfants, il n'y a peut-être pas un seul citoyen qui croie aux châtimens de la vie future et au jugement sévère qu'il doit subir après la mort. — *Esse aliquos manes et subterranea regna* (Juv. Sat. II). Les *Curius*, les *Scipions*, les *Fabricius* et les *Camilles* sont bien étonnés sans doute, lorsqu'ils voient entrer dans l'empire des morts tant de Romains qui n'y croient pas.

Concluons, en terminant ces remarques, que leur importance empêchera de trouver longues; concluons que ceux qui affectent d'exalter les anciens philosophes, et qui en même temps se plaisent à déprimer les chrétiens parce qu'ils croient au siècle futur, se contredisent étrangement et sont des philosophes d'une espèce bien nouvelle et bien singulière.

Étrange extrémité où sont réduits les beaux esprits de notre siècle! Condamnés également et par les philosophes chrétiens qu'ils affectent de mépriser, et par les philosophes païens qu'ils honorent, de quelque côté qu'ils tournent leurs regards, ils n'aperçoivent que des adversaires qui les combattent; et ils entendent de toutes parts déposer contre eux ceux-là mêmes dont par leurs éloges ils ont contrarié le témoignage et exalté jusqu'aux cieux l'autorité, je veux dire les *Socrate*, les *Platon*, les *Marc-Aurèle*, les *Cicéron*, les *Sénèque*, etc.... Malheureux, vous avez signé vous-mêmes votre arrêt.

XIV. — *La religion chrétienne, si ses maximes étaient observées fidèlement, ferait le bonheur du monde.*

Sur la simple lecture du Nouveau Testament, on voit que si les chrétiens observaient exactement les lois de leur maître, ce seraient les meilleurs gens et les plus honnêtes hommes du monde. Les sociétés qu'ils formeraient, ressembleraient à l'âge d'or; elles seraient le siège de la concorde et le règne de la vertu; on n'y prêterait point à usure; on n'y tromperait point son prochain; la médisance, l'ambition, la jalousie, l'avarice, les cabales et les factions n'y paraîtraient aucunement: la charité, la chasteté, la modestie et la bonne foi, y éclateraient d'une manière merveilleuse; on y serait bien plus prêt à supporter une offense qu'à la faire; ceux qui y commanderaient ne

se proposeraient que le bien des peuples, et les sujets ne se proposeraient que de respecter leurs souverains, etc.... Encore que la principale intention de Dieu dans l'établissement de la religion chrétienne n'ait été que d'ouvrir à l'homme le chemin du ciel, il n'a pas laissé de la remplir des instructions les plus nécessaires au bonheur des sociétés civiles. Car si l'on suivait ces instructions, ceux qui commandent n'abuseraient jamais de l'autorité souveraine, et les sujets ne se feraient jamais de tort les uns aux autres et obéiraient toujours à leur souverain. La soumission et la patience sont deux choses que l'Évangile a le plus recommandées, etc.

N. I. Voilà sans doute un magnifique éloge de la doctrine évangélique: un père de l'Église n'en parlerait pas dans des termes plus honorables; mais Bayle, dont la manie est d'embrouiller toutes les matières, et qui pour cette fin a toujours des *si* et des *mais* à dire sur tous les objets qu'il traite, fait suivre après ce juste éloge une diatribe des plus scandaleuses contre la religion chrétienne, où il se dédommage avec usure des louanges qu'il a été forcé de lui donner. La proposition principale de cette diatribe, aussi fautive que déplacée, consiste à dire que la religion chrétienne peut bien sanctifier un empire, mais qu'étant une religion qui ne respire que la paix, l'humilité et la patience, et qui commande la droiture et la probité la plus exacte et la plus sévère; cette même religion empêche qu'il ne puisse se maintenir contre les ennemis du dehors; en un mot qu'un peuple chrétien ne se maintiendra jamais contre un peuple voisin qui ne l'est pas.

Mais Bayle ignorait-il donc que la religion canonise les princes guerriers aussi bien que les princes pacifiques? que l'Église tous les jours chante ce cautique en l'honneur du Dieu des armées: *Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui donne la force à mon bras pour le combat, et qui forme mes mains à la guerre* (Ps., CXLIII)? Le christianisme condamne les guerres injustes, mais les guerres justes et légitimes, il les approuve, il les autorise, et loin de les interdire il les commande lorsqu'elles sont nécessaires; le courage et la force sont des vertus chrétiennes aussi bien que l'humilité et la patience. L'Église elle-même met l'épée en la main des rois, en leur faisant promettre avec serment qu'ils ne la porteront point en vain, mais qu'ils s'en serviront pour conserver la souveraineté, les droits et noblesses de leur couronne, et en leur rappelant le souvenir de celui à qui il a été dit par le prophète: *Mettez votre épée à votre côté, ô très-puissant, afin que l'équité ait toute sa force, et que les remparts de l'iniquité soient puissamment détruits* (Cérémonial français).

Le pontife en sacrant le roi fait à haute voix cette prière sur lui: *Qu'il soit le fort défenseur de la patrie.... qu'il soit le plus courageux et le plus puissant de tous les rois, le vainqueur de ses ennemis; qu'il abatte ceux qui se soulèveront contre lui et les nations païennes; qu'il soit terrible à ses ennemis par*

la grande force de la puissance royale ; qu'il paraisse magnifique, aimable et pieux aux grands du royaume, et qu'il soit craint et aimé de tout le monde, etc. Tel est le langage de la religion, tel est le véritable esprit de l'Évangile : il est vrai que la foi tonne et fulmine contre les vainqueurs superbes, contre les conquêtes ambitieuses, les guerres illégitimes et cruelles : *Le marteau qui brise les nations sera brisé lui-même (Dan., II) ; qui répandra le sang injustement, son sang sera répandu (Gen., IX). Quand vous aurez cessé de piller on vous pillera ; et quand las de combattre vous cesserez de mépriser vos ennemis, vous tomberez vous-même dans le mépris (Id., XXXIII).* Mais d'une autre part la foi arme, elle aguerrit les nations, elle donne aux peuples des princes belliqueux, des capitaines sages et intrépides, de zélés défenseurs de leur puissance et de leur liberté ; elle veut que les fidèles apprennent eux et leurs enfants à combattre l'ennemi de la patrie, et qu'ils s'accoutument à la guerre (Jude, III) ; et elle dit à ses soldats comme Moïse le disait aux lévites : *Aujourd'hui en vous armant pour la défense de l'Etat, non seulement vous n'avez pas souillé vos mains, mais vous les avez consacrées au Seigneur (Exode, XXXII).*

Les nations chrétiennes ont à cet égard les principes qu'on a vus régner constamment chez tous les peuples policés ; la religion préside à leurs combats, elle arme leurs héros, elle les couronne et les canonise ; ils lui font hommage de leurs travaux et de leurs victoires ; ils suspendent à ses temples leurs armes et leurs trophées, et ils ont cette confiance que, loin de reprocher leur valeur et leurs exploits, elle les autorise et les bénit. Ainsi pensaient les Cyrus, les Aristomène, les Titus ; ainsi ont pensé les saint Louis, les Etienne, les Godefroy de Bouillon, les Turenne. Jérusalem a été la conquête de deux héros, l'un idolâtre, l'autre chrétien. L'un et l'autre après leur victoire ont tenu le même langage, et celui-ci comme celui-là a dit après sa conquête, *non se talium operum auctorem, sed Deo... iracundiam demonstrant manus suas præbuisse (Philostr., l. VI de V. Appol.).*

Quant à la seconde partie du paradoxe de Bayle, savoir qu'il faut de toute nécessité à un prince, ou qu'il soit fourbe, ou qu'il soit dupe, c'est une absurdité si criante et d'une grossièreté si basse et si dégoûtante, que je daigne à peine y répondre. Quoi ! la noble franchise d'un François I^{er} et d'un Henri IV (1), deux héros si dignes et si capables de régner, était donc un obstacle à la gloire de leur règne ? Les deux dauphins, pères de Louis XV et de Louis XVI, ces deux âmes si pures, si délicates et si incapables de toute fausseté, auraient donc mal régné si le ciel leur avait donné la couronne, et les tendres regrets dont la nation les honore sont des regrets déplacés ? Mais où cet argumentateur

indiscret a-t-il donc puisé ces abominables principes ? chez les Phalaris, les Tibère, les Néron sans doute ? mais non chez les grands rois qui tous, sans en excepter les païens, ont regardé la bonne foi comme le plus solide et le plus essentiel fondement des Etats. *Nec ulla res vehementius rempublicam continet, quam fides (Cic., Offic. II)*, comme le don le plus sacré et le plus précieux du cœur humain, *sanctissimum humani pectoris bonum*, comme un devoir qu'on ne saurait violer sans encourir l'indignation du ciel et le mépris de la terre, et sans rompre absolument tous les liens de la société qui unit les hommes. Un roi sage dédaignera toujours et les détours de la duplicité et les bassesses de la perfidie, et il trouvera dans la droiture et la vérité des ressources plus sûres et plus utiles qu'un roi méchant n'en trouve dans la perfidie et le mensonge (*Arist. ad Alex. ; id. ad Theod.*). L'honneur est l'âme de tout gouvernement, et si la vérité avait disparu de dessus la terre, il faudrait, disait un monarque célèbre, qu'elle se retrouvât chez les souverains. Sincérité dans ses promesses, fidélité inviolable à ses engagements, vérité dans ses paroles, droiture dans tous ses procédés et toutes ses démarches, ces vertus doivent être le partage du souverain, et si quelques-uns se sont écartés de ces voies, s'ils ont préféré les détours de la finesse et de la ruse à la noble franchise et à la probité, ils ont manqué à leur devoir, à leur gloire et à leurs intérêts ; et je ne crains pas de dire que leurs succès n'engagent pas à suivre leur exemple. La ruse est la ressource des faibles et des sots, la droiture et la vérité est celle de la force et de la puissance. Un grand homme est un homme vrai : un homme faux n'est donc pas un grand homme... Faut-il donc encore nous apprendre ce que l'on enseigne aux enfants, que dans tous les événements de la vie, la résolution la plus honnête et la plus vertueuse est toujours la plus sûre et la meilleure. (*Théâtre de mad. la comtesse de G., les Flacons.*)

N. 2. Ne vouloir pas qu'un chrétien puisse être brave, parce que l'Évangile interdit la vengeance ; qu'il puisse être un grand seigneur parce que l'Évangile conseille de vendre tous ses biens et de les donner aux pauvres pour être un saint parfait ; qu'il puisse administrer sagement son bien ou celui du public parce que l'Évangile ordonne de se reposer de tous ces soins sur la Providence divine ; qu'il ne puisse même être un fils affectionné, un ami sûr, parce que l'Évangile ordonne de haïr père et mère, et même sa vie pour être un vrai disciple de Jésus-Christ, toutes ces pensées sont si plates et si niaises qu'il semble que jamais homme d'esprit n'aurait dû les avoir. Passe qu'un Juif sot et stupide, tel que le Nicodème de l'Évangile qui entendait Jésus-Christ enseigner que pour se convertir il faut renaitre et devenir un autre homme, ait cru que cela voulait dire qu'il fallait rentrer dans le sein de sa mère ; passe, dis-je, que ce docteur imbécile ait eu de pareilles idées ; mais qu'un Machiavel, un Bayle et d'autres beaux esprits n'aient

(1) Voyez la belle réponse de Henri le-Grand à ceux qui lui conseillaient d'arrêter le duc de Savoie à Paris. *Perefixe.*

pas rougi de marcher sur ses traces, et qu'on espère être tout à la fois un *Nicodème* et un *philosophe*, voilà ce qui étonne et ce qu'on a peine à comprendre.

N. 3. Malgré toutes ces inepties que nous voyons renouveler sans cesse, on ne laisse pas d'appeler le siècle qui les voit naître le *siècle de la philosophie*, et ceux qui en sont les auteurs des *philosophes*. Au reste, cet abus singulier n'est pas un abus nouveau sur la terre : c'est ainsi que l'empereur Commode, malgré la bassesse de ses sentiments, se faisait appeler *Hercule*, et que malgré ses cruautés il ordonna que son règne se nommerait le *siècle d'or*; ce qui fut exécuté.

Lisez l'apologie de Moïse dans les écrits de saint Augustin contre *Fauste*, où le saint docteur démontre à cet hérétique que les guerres entreprises par le législateur d'Israël étant commandées par le Très-Haut, et appelées par lui-même les *guerres du Seigneur*, elles étaient des guerres légitimes (*Exod.*, XVII; *Aug., contr. Faust.*, l. XXII, c. 74).

XV. — Plus on aura de religion, moins on sera disposé à devenir vicieux.

C'est un principe universellement reconnu que plus on pèche avec connaissance de cause plus on se rend criminel; il est certain que la malice d'une action diminue à mesure que les motifs de celui qui la commet sont moindres, si ce n'est qu'il soit lui-même la cause de son ignorance, ayant étouffé ses lumières de gaieté de cœur afin de pécher plus librement... puisque je tâche de prouver que les hommes vivent très-mal, quoiqu'ils conservent la persuasion des vérités évangéliques, il est indubitable que je les accuse d'une plus noire méchanceté que ne serait la méchanceté de ceux qui n'auraient pas cette persuasion (Pensées div., t. II).

N. Or il est plus difficile, tout le monde en convient, de se prêter à une grande méchanceté qu'à une moindre, et tout le monde convient encore que plus l'esprit a de raisons pour empêcher le cœur de se livrer au mal, plus le cœur a de peine à s'y résoudre. Donc au lieu de conclure que *l'incrédulité ne conduit pas au dérèglement des mœurs*, Bayle au contraire devrait inférer de ses principes, 1° que l'incrédulité favorise ce dérèglement, et qu'elle prépare la voie qui y conduit; 2° que la religion nous en défend et qu'elle nous en éloigne; 3° que l'homme est plus ou moins disposé à devenir vicieux, selon qu'il a plus ou moins de religion; 4° que plusieurs n'étant pas assez déterminés pour résister à l'impression que fait sur eux la religion, elle est un frein qui retient au moins ceux-là et qui les détourne du vice; 5° que le chrétien déréglé ne l'est pas pour toujours tant qu'il conserve la foi, au lieu que l'impie qui se précipite dans le libertinage s'y précipite pour toujours, et sans conserver aucun désir ni aucun espoir de retour; que par conséquent celui-ci est incomparablement plus corrompu et plus dépravé que celui-là. Le pire de tous les méchants c'est celui qui l'est avec la volonté de l'être toujours, et qui, ennemi

irréconciliable, a déclaré à la vertu une guerre éternelle.

XVI. — *Il y a une religion véritable, et c'est Dieu qui l'a enseignée aux hommes.*

Je vous conseille de laisser dire tout ce qu'on voudra touchant l'origine des fausses religions; car pourvu qu'on n'attaque point cette vérité essentielle, que c'est Dieu qui a enseigné aux hommes la religion véritable, que vous importe que l'on attribue ou aux hommes ou au démon l'établissement de l'idolâtrie (Cont. des Pensées div., t. III).

N. 1. Il est vrai que le point capital pour un chrétien est de reconnaître que Dieu est l'auteur de la religion qu'il professe, le reste ne lui importe en rien; cependant il serait dangereux d'attribuer uniquement l'origine des fausses religions ou à la politique des législateurs, ou à l'artifice des démons.

Cicéron, au premier livre de *la Nature des dieux* (L. 1), regarde comme une maxime pernicieuse et destructive de toute religion celle qui enseignerait que toute l'idée de Dieu dont les peuples sont imbus leur a été suggérée par leurs fondateurs. *Si qui dixerunt totam de diis immortalibus opinionem fictam esse ab hominibus sapientibus reipublicæ causa... nonne omnem religionem funditus sustulerunt?* Ce serait détruire un principe très-certain et très-utile, avoué par tous les sages, et que Bayle ne désavoue pas, savoir, que *l'esprit et le cœur de l'homme sont naturellement tout pénétrés de l'idée de la divinité (Cont. des Pensées div., t. II).*

N. 2. La religion aussi ancienne que l'univers, existait avant tous les fondateurs et les législateurs : cette religion a été altérée dans la plus grande partie du monde, et les législateurs l'ont reçue ainsi altérée et corrompue, comme on l'avait changée avant eux; ils y ont fait encore de nouveaux changements, conformément à leurs vues et au plan de gouvernement qu'ils avaient projeté : voilà tout ce qu'on peut attribuer aux législateurs et aux fondateurs des républiques et des empires. Par conséquent dire qu'ils sont les auteurs de la religion dans leur pays, c'est comme si on disait que *Muncer*, chef des anabaptistes en Allemagne, y a établi la religion chrétienne; cette religion y subsistait avant lui. *Luther* l'avait altérée et changée : *Muncer* ensuite travaille encore sur l'ouvrage de *Luther*, et y fait des changements nouveaux; est-ce là établir la religion chrétienne? La religion ne doit point son origine à ceux qui l'ont changée, mais à Dieu qui l'a établie. *Numa* n'apprit point aux Romains qu'ils devaient adorer l'Être suprême et lui offrir des sacrifices; avant lui ils avaient reçu cette pratique de leurs pères : *Numa* prescrivit seulement la méthode qu'il fallait suivre dans les adorations et dans les sacrifices, afin que chacun se conformant à cette méthode, donnât au public des marques certaines de sa religion et de son respect pour la Divinité, point essentiel et capital en tout gouvernement.

Observez, en passant, que *Numa* avait appris de Pythagore, et celui-ci des Juifs, avec

lesquels il avait conversé dans ses voyages (*Jamb. de Vit. Pyth.; Selden de Diis Syriis; Eusèbe*), 1° que le monde est l'ouvrage de Dieu, et qu'il doit périr; 2° que Dieu est immatériel et invisible; 3° qu'il ne doit point être adoré sous une figure corporelle; 4° qu'il doit être honoré par des sacrifices.

XVII. — *La religion chrétienne est la religion véritable.*

Un des beaux endroits de M. de la Bruyère est celui-ci: Si ma religion était fautive, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer: il était inévitable de ne pas donner tout au travers et de ne pas y être pris. Quelle majesté, quel éclat des mystères! Quelle suite et quel enchaînement de toute la doctrine! Quelle raison éminente, quelle candeur, quelle innocence de mœurs! Quelle force invincible et accablante des témoignages rendus successivement pendant trois siècles entiers, (jusqu'à la dernière persécution sous Dioclétien) par des millions de personnes les plus sages, les plus modérées qui fussent sur la terre.... Dieu même pouvait-il jamais mieux rencontrer pour me séduire? Par où échapper? Où aller, où me jeter, je ne dis pas pour trouver rien de meilleur, mais quelque chose qui en approche? S'il faut périr, c'est par là que je veux périr. Il m'est plus doux de nier Dieu que de l'accorder avec une tromperie si spécieuse et si entière (Contin. des Pens. div., t. IV).

N. 1. Tout ce passage n'est que la paraphrase des paroles d'un ancien père de l'Eglise, lequel, frappé de l'évidence des preuves dont s'appuie la religion chrétienne, et subjugué par la force invincible des raisonnements qui en démontrent la vérité, *O Dieu, s'écriait-il, si je suis dans l'erreur en croyant cette religion, c'est vous-même qui me trompez!*

Mais comment Bayle, après avoir adopté ce témoignage touchant d'une foi humble et reconnaissante, ose-t-il encore, par un abus criminel de son esprit et de son éloquence, s'amuser à combattre celle des fidèles et à la décrier? Un écrivain qui donne dans des contradictions si manifestes ne doit-il pas perdre toute créance dans l'esprit des sages?

N. 2. Les philosophes aussi bien que les théologiens ont encore une méthode abrégée et facile pour démontrer la vérité de la religion chrétienne à quiconque reconnaît seulement ces deux vérités: qu'il existe un Dieu tout-puissant, et que l'âme de l'homme est immortelle; ces deux points une fois établis, ils raisonnent ainsi:

Dieu, disent-ils, n'a jamais dû laisser les hommes sans une religion véritable, c'est-à-dire sans leur avoir fait connaître la manière dont il veut qu'on l'honore. Il existe donc une véritable religion: or de toutes les religions que nous voyons dominer dans le monde, il n'en est aucune qui, considérée par rapport à sa morale et aux motifs de crédibilité qu'elle propose, puisse entrer en parallèle avec la religion chrétienne; donc la religion chrétienne est la religion véritable.

Cette méthode, toute simple qu'elle paraît, ne laisse pas d'être solide et satisfaisante; les

plus grands génies en ont senti la force; et Leibnitz lui-même, un des plus beaux esprits que l'Europe ait produits dans ces derniers temps, ne la trouvait pas indigne de lui: voyez ses œuvres (*Leib., t. III, Epist. ad Spisellium*).

XVIII. — *La morale de l'Evangile démontre la vérité de la religion à tout esprit non prévenu.*

La religion chrétienne ne nous apprend de Dieu que toutes choses grandes, saintes et sublimes. Elle nous commande la pratique des vertus les plus pures et les plus conformes aux lumières de la droite raison,.... de sorte que si la passion dominante qui est en l'homme de vivre selon les désirs de son cœur, ou quelque stupidité prodigieuse ne le détourne point d'embrasser la profession de l'Evangile, il verra que c'est un parti très-raisonnable;.... il y reconnaîtra des caractères de divinité en l'examinant comme il faut; et si l'amour du vice ne le décourage point, il se préparera à l'embrasser (Pensées div., tome II).

N. 1. C'était effectivement un des moyens les plus ordinaires qu'employaient les pères de l'Eglise pour persuader les païens de la divinité de notre sainte religion; mais, ô douleur! des infidèles élevés dans le sein de l'idolâtrie et même de la barbarie, touchés de la sagesse pure et céleste qui brille dans l'enseignement évangélique, ne pouvaient se défendre de l'embrasser: et des chrétiens, nés dans le sein de cette religion, et qui ont sucé avec le lait ses divines leçons, nous les voyons insensibles à la beauté de sa doctrine, s'en dégoûter jusqu'à la méconnaître, jusqu'à l'abandonner! Quelle stupidité prodigieuse! Il faut que la passion et l'amour du vice les domine étrangement. L'homme est naturellement chrétien, disait un père de l'Eglise: l'amour naturel qu'il a pour la vertu lui faisait une religion qui en consacrait toutes les maximes et en prescrivait tous les devoirs; et c'est ainsi qu'avec le secours de la grâce de Dieu l'univers entier s'est converti et est devenu chrétien. Autrefois l'amour de la vertu conduisait à l'amour de la religion; mais aujourd'hui, par un renversement déplorable, inconnu aux siècles les plus barbares, la haine que l'on a pour la vertu fait haïr la religion qui l'enseigne; et nous voyons, à la honte éternelle de notre siècle, des écrivains impies mettre en problème cette question, *Y a-t-il une morale?* et se décider pour la négative: il me semble que la crainte seule de ressembler, en quelque chose, à ces écrivains détestables, suffit pour nous faire abhorrer l'impiété. On frémit d'indignation à la lecture de leurs productions monstrueuses; et pour peu qu'on ait de zèle pour l'honneur de ses semblables, on gémit des ravages qu'elles portent dans le cœur de la jeunesse qui les lit.

N. 2. La peinture touchante que les prophètes nous ont tracée du merveilleux changement que devait produire l'enseignement évangélique: les déserts, transformés en jardins fertiles et délicieux, les monts sauvages et inaccessibles, aplanis et devenus d'un facile accès, les lions et les agneaux

paissant tranquillement dans la même prairie, et buvant paisiblement à la même fontaine; les rochers secs et arides d'où sortent en abondance des fleuves qui arrosent la terre et la rendent féconde; les arcs brisés; les glaives, les épées et tous les instruments de la guerre changés en des instruments de paix; un nouveau soleil, une nouvelle lumière, de nouveaux cieux, tels sont les ingénieux et magnifiques symboles qu'ont employés ces hommes inspirés de Dieu, pour peindre aux siècles futurs la victoire que la morale chrétienne devait remporter sur les passions humaines, et les effets salutaires qui devaient en résulter pour l'honneur de la raison et pour le bonheur du monde. Les païens, témoins de l'accomplissement de ces mystérieux oracles, couraient en foule se ranger à la suite des apôtres; sûrs qu'une religion qui rendait les hommes si parfaits et pouvait les rendre si heureux, était infailliblement une religion divine. Soyons au moins aussi raisonnables que l'étaient ces Barbares, et ne soyons pas plus insensibles qu'eux à un spectacle si intéressant.

XIX. — *Cette morale est si sainte qu'elle sanctifierait infailliblement tous ceux qui croient à notre religion, s'ils n'étaient d'une excessive malignité.*

En disant (des chrétiens) qu'ils conservent sain et entier ce précieux dépôt de la foi, en dépit de leurs passions, je leur donne quelque louange; mais cela même nous fait voir qu'il faut que leur malignité soit bien excessive, puisque la lumière de la foi n'est pas capable de la corriger;.... mais la malice de l'homme est si prodigieuse, qu'il n'y a qu'une grâce particulière du Saint-Esprit qui la puisse corriger (Pens. div., t. II).

N. 1. Vous voyez que Bayle est aussi persuadé que nous de la sagesse et de la sainteté de la morale chrétienne lorsqu'il en parle librement et que rien ne l'oblige à la décrier. Vous voyez, en second lieu, que Bayle admet ici la nécessité de la grâce de Dieu pour la conversion de l'homme pécheur; que par conséquent il ne pense pas que l'homme, abandonné à lui-même et dénué d'un secours surnaturel, puisse entrer dans la voie de la sagesse ni s'y maintenir; en quoi il est absolument opposé et à l'opinion présomptueuse des déistes, qui se persuadent que la raison suffit à l'homme, et à l'enseignement des pélagiens, qui attribuaient à la seule nature toutes les vertus et tous les mérites du chrétien.

N. 2. Cependant quand nous disons que cette grâce particulière du Saint-Esprit, que Bayle juge nécessaire pour opérer la conversion du pécheur et pour corriger sa malice, est le remède souverain qui guérit les maux que le péché a faits à notre âme, nous n'entendons pas comme lui, et comme Calvin son maître, une grâce irrésistible à laquelle notre liberté ne puisse se refuser, et qui nécessite notre volonté à la suivre: la grâce de Jésus-Christ est forte, puissante, souveraine, mais elle n'est point invincible (Calv., Inst., l. II,

c. 3, n. 10, 11, 12, 13); et toute puissante qu'elle est, lorsqu'elle agit sur le cœur de l'homme, *tangente Deo cor hominis*, elle laisse toujours à l'homme, comme dit le concile de Trente, le pouvoir de lui résister et de la rejeter, *quippe qui et illam rejicere potest (Conc. Trid. sess. 6, c. 5)*.

Il est vrai que l'Écriture et les docteurs catholiques, lorsqu'ils veulent faire comprendre aux fidèles la gratuité, la force et la vertu de la grâce agissant sur les cœurs, se servent des comparaisons de la création, (*cor mundum crea in me, Deus*), des guérisons miraculeuses et des résurrections que Jésus-Christ a opérées. (*sana me, Domine, et savor*), et de plusieurs autres opérations semblables de la puissance infinie de Dieu; mais ce serait abuser étrangement de ce langage sacré, ce serait l'employer dans un sens bien contraire à l'esprit de l'Écriture et de la tradition, que de s'en servir comme font les calvinistes, pour insinuer le dogme pernicieux d'une volonté purement passive, et d'une grâce nécessitante, à laquelle l'homme ne pourrait pas plus refuser son consentement que les êtres encore dans le néant ne pouvaient, au moment de la création, résister à la voie toute-puissante du Créateur, ou les malades et les morts à l'ordre efficace de Jésus-Christ, qui les guérissait ou les ressuscitait.

Nous convenons donc avec Bayle et avec Calvin des ravages déplorables qu'a causés dans la nature humaine la désobéissance de son premier père. Nous convenons que par le péché d'Adam, l'homme a été corrompu selon le corps et selon l'âme: *secundum corpus et animam*; mais nous enseignons avec l'Église que si les forces de notre libre arbitre ont été affaiblies ou altérées, toutefois le libre arbitre n'a point été éteint ou détruit (Concil. Trid. sess. 5); que nous avons toujours la liberté pour faire le bien et le mal; que l'homme coopère réellement à la grâce, même la plus puissante, et que cette coopération est tellement libre, qu'il peut résister à la grâce, et y refuser son consentement; que maître d'agir ou de ne pas agir, lors même que la grâce divine l'excite et le détermine à agir, il conserve toujours cette indifférence active, cette exemption, non seulement de contrainte, mais de nécessité (Explic. de L. B. Un., p. 28), laquelle exemption, suivant la définition de l'Église, est absolument requise pour mériter et démériter dans l'état de la nature tombée, comme elle l'était dans l'état de la nature saine et innocente.

Enfin, sans prétendre expliquer le grand mystère de la grâce, nous nous en tenons à la règle sage que prescrit saint Augustin; mais que Calvin, qui se dit son disciple, *Augustinus totus meus est*, a très-mal suivie, laquelle défend également de soutenir le libre arbitre, de telle manière que par une impiété superbe nous devenions ingrats envers la grâce de Dieu; et d'établir la force de la grâce de telle sorte que nous paraissions détruire le libre arbitre; *Ne sic defendamus gratiam ut*

liberam arbitrium auferre videamur ; rursus ne liberum sic asseramus arbitrium, ut superba impietate ingrati Dei gratie iudicemur (Aug. l. II de pecc. Meritis et Remiss., c. 10.)

XX. — Des personnes de tout état peuvent pratiquer toutes les lois de la religion chrétienne.

Il est manifeste, par la lecture des évangélistes et des apôtres, que la loi de Jésus-Christ est proposée à toute sorte de gens, de quelque sexe et de quelque condition qu'ils soient, non pas comme un parti qu'il soit libre de choisir, mais comme le moyen unique d'éviter la damnation éternelle (Cont. des Pens. dic., t. IV).

N. 1. Rois, peuples, grands et petits, tous y trouvent des leçons qui leur sont propres et qui peuvent les rendre parfaitement sages et parfaitement saints. Dire que les règles prescrites par la religion n'ont été destinées qu'à un petit nombre d'âmes de distinction, qu'à des personnes d'élite, capables de se détacher de la terre et de s'aller consacrer à la solitude dans les déserts les plus affreux, c'est une erreur visible. Bayle, par ces maximes, réfute très-solidairement l'erreur de ceux qui, interprétant judaïquement certaines paroles de Jésus-Christ, par exemple, celles où il dit de haïr père et mère pour le suivre, de vendre ses biens et de les distribuer entièrement aux pauvres, et plusieurs autres semblables, en concluent que la morale de l'Évangile n'est pas faite pour servir de règle à tous les hommes. Dès le commencement, les apôtres ont répondu parfaitement à ces puériles objections, en nous enseignant que chacun est obligé de se sanctifier dans son état et selon son état : *Unusquisque*, disait saint Paul, *in quo vocatus est, in hoc maneat apud Deum*. Cet apôtre prescrit dans plusieurs de ses Épîtres les devoirs particuliers que chaque fidèle est obligé de remplir dans sa profession, et non seulement il instruit ainsi les fidèles, mais encore il ordonne aux évêques de ne pas les instruire autrement. Voyez son Épître à Tite, son disciple : En suivant, lui dit-il, cette méthode pleine de sagesse, vous n'enseignerez rien qui ne s'accorde avec les maximes de notre divin Maître, et qui ne soit conforme à ses lois et à sa doctrine : *Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam (D. Paul., Tit. II, et Colloss. III)*.

N. 2. Ne dissimulons pas cependant que Bayle, selon sa coutume, mêle ici parmi les principes que j'ai cités, beaucoup de principes dangereux, notamment sur le droit qu'il attribue aux sujets de prendre quelquefois les armes contre leur légitime souverain ; son intention était de justifier la prise d'armes des protestants français révoltés contre le roi. C'est donc de l'or que nous avons tiré du milieu d'un limon très-impur ; mais il n'en est pas moins de l'or.

N. 3. Lisez les Actes des apôtres, saint Chrysostome et M. de Tillemont, sur la liberté que les apôtres laissaient aux fidèles de vendre ou de conserver leurs biens : *Nonne manens tibi manebat (pretium agri), et venum-*

datum erat in tua potestate. Ce sont les paroles de saint Pierre à Saphire (Act., V. 5 ; Chrysost. in Act. ; Tillemont, Hist. eccl., t. 1, p. 142).

XXI. — La philosophie humaine insuffisante ; religion nécessaire aux mœurs.

Les horreurs et les abominations que les philosophes païens ont approuvées, humilient et mortifient la raison, et nous convainquent de la corruption infinie du genre humain (Dict., art. Grotius) ; elles nous apprennent une vérité que nous ne devrions jamais perdre de vue, c'est que l'homme a eu besoin d'une religion révélée, qui suppléât aux défauts philosophiques.... Le meilleur usage que l'on puisse faire de la philosophie est de connaître qu'elle est une voie d'égarement, et que nous devons chercher un autre guide, qui est la lumière révélée (Ib., art. Banel).

N. 1. O Dieu ! s'écrie à ce propos un philosophe pour lequel l'incrédulité de notre siècle conserve encore de l'estime, quelle obligation n'avons-nous pas à la bonté de notre souverain Créateur, pour avoir ainsi dénombré notre créance.... et l'avoir logée sur la base de sa sainte parole (Montaigne).

En effet, quelle idée ont eue de la vertu les nations les mieux instruites, tandis que la religion véritable ne les a pas éclairées ? Combien de principes vertueux dont elles n'avaient pas même l'idée ! Combien d'actions évidemment criminelles qu'elles mettaient au rang des actions louables ou innocentes ! Sénèque, Lucien, Tertullien, nous parlent de nations entières remplies de pédérastes, de bardages et de tribades, qui s'abandonnaient sans scrupule aux plus honteux excès, persuadées que ces horreurs étaient des œuvres licites. Ici l'enfant se nourrissait de la chair d'un père mort, et il ne se croyait pas pour cela un barbare ; c'était pour lui donner une sépulture honorable, et pour qu'un corps aussi respectable ne devint pas la pâture des vers. Là, on immolait sur son tombeau ses femmes et ses esclaves, et c'était une marque de fidélité qu'on ne pouvait lui refuser sans honte et sans crime, etc.

N. 2. La première question de la morale est celle qui traite du souverain bien. Elle est comme la base sur laquelle roulent toutes les autres : *Qui autem de summo bono dissentit, de tota philosophia ratione disputat (Cic., de Fin)*. Or, quelle multitude d'opinions diverses sur ce seul point, parmi les païens même les plus sages ! Varron, qui en avait fait l'énumération, en compte jusqu'à deux cent quatre-vingts, qui toutes avaient des partisans et des auteurs célèbres. De là, sans doute, sont émanées tant de maximes abominables que nous remarquons jusque dans la doctrine des philosophes les plus renommés et chez les peuples les plus polis. Or ne nous flattons pas que l'esprit philosophique fût capable de purger la terre de ces principes détestables. N'en doutons point : si la loi ne fût venue à notre secours ; si Dieu, comme le désirait Socrate, ne fût descendu sur la terre pour nous enseigner la vraie sagesse ; nous,

oui, nous-mêmes, avec notre philosophie, nous serions encore des barbares. Hé! ne voyons-nous pas qu'à mesure que la foi s'affaiblit chez notre nation, et que nous nous éloignons de la religion de nos pères, nous nous rapprochons sensiblement de la barbarie dont elle nous avait corrigés ?

N. 3. Cette bigarrure et cette incertitude qu'on vient de remarquer dans les maximes et dans les usages des peuples infidèles, me font faire une réflexion qui ne paraîtra peut-être pas déplacée dans cet article, savoir, que quand même tout l'univers se réduirait, comme l'impie le désire, à la seule religion naturelle, les hommes n'en seraient pas pour cela plus d'accord entre eux. Pourquoi ?

1° Parce qu'il y aurait encore, dans cette hypothèse, diversité de religion, chacun se croyant en droit d'expliquer la loi naturelle à sa manière, et d'en punir les infracteurs. A Athènes on serait pendu pour avoir suivi les maximes de Lycurgue; à Sparte, on serait puni pour avoir aimé les richesses, les spectacles et la magnificence d'Athènes, etc.;

2° Parce qu'il faudrait encore un tribunal de religion dans chaque nation, afin de fixer les maximes du pays et de les empêcher de varier;

3° Parce qu'il y aurait encore des querelles et des disputes de religion, chacun regardant comme impie celui qui ferait ou qui autoriserait, comme conforme à la loi naturelle, des actions qu'il jugerait y être contraires;

4° Parce qu'il se trouverait encore des zèles qui porteraient le zèle trop loin, et des libertins qui traiteraient cette religion tout entière de fanatisme et de préjugé. On verrait des Manès, des Epicures, des Luthers, des Muncers, qui disputeraient à perte de vue sur l'existence, l'unité, la providence de Dieu; sur la liberté de l'homme, l'immortalité de l'âme, l'autorité des rois, etc.

D'où je conclus que l'incrédule qui voudrait abolir toute religion extérieure, pour s'en tenir à la religion naturelle, raisonne en mauvais philosophe; puisqu'en exécutant ce qu'il désire, il ne nous ferait sortir de l'abîme prétendu où nous sommes, que pour nous rejeter dans un autre abîme non moins funeste que le premier.

XXII. — *L'incompréhensibilité des mystères de la religion n'est point une raison suffisante pour nous en détacher.*

Il faut apprendre à connaître les bornes de notre esprit, lui faire avouer qu'il y a des choses qui sont, quoiqu'il ne soit pas capable de les comprendre... dompter sa présomption, et lui ôter la hardiesse d'opposer jamais ses faibles lumières aux vérités que l'Eglise lui propose, sous prétexte qu'il ne les peut pas comprendre. Car, puisque toute la vigueur de l'esprit des hommes est contrainte à succomber au plus petit atome de la matière, et d'avouer qu'il voit clairement qu'il est infiniment divisible, sans pouvoir comprendre comment cela se peut faire, n'est-ce pas pécher visiblement contre la raison, que de refuser de croire les effets merveilleux de la toute-puissance de Dieu, qui est d'elle-même incompréhensible, par cette

raison que notre esprit ne les peut pas comprendre?... Je suis persuadé que l'exposition de ces arguments (subtils et insolubles sur l'essence de la matière et sa divisibilité, sur l'essence du mouvement et sa continuité) peut avoir de grands usages par rapport à la religion (Cont. des Pens. div., t. IV).

N. 1. Aussi est-ce là la méthode que nous suivons, à l'exemple des pères de l'Eglise, pour engager les fidèles à plier sans répugnance sous le joug de la foi. Nous leur faisons voir qu'il y a dans les sciences de toute espèce beaucoup de vérités certaines, dont cependant nous n'avons pas une compréhension tellement parfaite, que nous en pénétrions toutes les suites et toutes les dépendances; que même nous rencontrons dans les choses les plus indubitables des difficultés que notre esprit ne saurait vaincre; que nous ne pouvons pas toujours accorder des choses qui nous sont très-évidentes avec d'autres qui ne le sont pas moins; qu'abandonner pour cela les vérités qui nous sont connues, serait une folie manifeste; parce qu'enfin la vérité ne combat point la vérité.

Puis appliquant à la religion chrétienne ces principes sages, qui ne sauraient l'être dans l'étude des choses humaines, qu'ils ne le soient encore plus lorsqu'il s'agit de raisonner sur les choses divines, nous les faisons aisément convenir qu'il serait téméraire et insensé de révoquer en doute la certitude parfaite que nous avons que la religion chrétienne nous vient immédiatement de Dieu, sous le prétexte qu'elle enseigne des vérités que notre esprit ne sait pas concilier, et des mystères qu'il ne saurait comprendre. Souvenons-nous de la belle pensée de Zénon: Une partie de la science consiste à ignorer les choses que nous ne devons pas savoir (Voyez à la fin du dict. les éclairc. sur le Pyrrhon.; Zénon, de Critium).

N. 2: Ailleurs encore Bayle nous parle des mystères de la religion chrétienne, comme en parlent les chrétiens de la plus grande piété. Il confesse avec saint Hilaire que leur incompréhensibilité inspire du respect et de la soumission pour ces dogmes sacrés; que, bien loin de douter des choses de Dieu, parce qu'elles sont incompréhensibles, il les rejetterait plutôt, si elles ne l'étaient pas, par cette seule raison que tout ce qui est divin doit être au-dessus de notre intelligence, et que la grandeur, l'autorité et la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions icibas par la foi et non point par vue (Dict., art. Socin.). Il ajoute que les voiles sacrés qui couvrent nos mystères sont, pour ainsi dire, un moyen naturel que la divine Providence a daigné mettre en usage pour attacher les peuples à sa religion, les hommes étant ainsi faits, qu'ils ont naturellement plus de vénération pour les choses qu'ils ne comprennent pas que pour celles qu'ils comprennent. Par une sagesse infinie, dit-il, Dieu s'est accommodé à l'état de l'homme, en mêlant les ténèbres avec la lumière dans la révélation. Les mystères inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de confiance,

que des vérités que l'on conçoit clairement. Il prétend même que les auteurs des fausses religions ont voulu leur donner ce caractère de la religion véritable, parce qu'ils étaient instruits de ces dispositions du cœur humain, afin de s'attacher davantage leurs sectateurs. *Si les fausses religions ont eu leurs mystères*, nous dit-il, *c'est qu'elles ont été formées par le singe de la vérité*. En effet, nous voyons la philosophie païenne convenir avec nous que tout ce qui est fait pour être révéré des hommes ne doit point être mis à la portée du vulgaire, mais plutôt dans un certain éloignement qui lui assure l'attention et le respect : *Quidquid in excelso fastigio positum est, humili et trita consuetudine, quo sit venerabilius, vacuum esse convenit* (1).

N. 3. Les mystères de la religion chrétienne sont des vérités incompréhensibles et qui surpassent notre faible intelligence. Mais cette incompréhensibilité est-elle, au tribunal même de la sagesse humaine, une raison pour en douter? Les sages du paganisme, plus philosophes que ceux d'aujourd'hui, ont répondu à cette question avec une justesse qui doit confondre ceux qui se donnent pour leurs disciples, et faire voir que ces disciples ne sont encore que des écoliers mal habiles qui entendent mal les leçons de leurs maîtres. *On ne doit pas trouver étrange*, disait un des plus beaux génies de l'école païenne, *que Dieu produise, qu'il connaisse, ou qu'il nous raconte des merveilles qui nous étonnent et qui passent notre intelligence; s'il est différent de nous, s'il est supérieur à nous par sa nature, on doit penser qu'il ne l'est pas moins par ses œuvres ... Qu'est-ce que l'homme pour s'ingérer à juger la Divinité et à prononcer sur ses paroles ou sur l'ouvrage de ses mains?* (*Plutarq.*). O vous donc! qui vous donnez pour des sages, ne cherchez point à sonder la sagesse de Dieu, ni à comprendre ses merveilles ineffables : contentez-vous de les croire. Il est plus respectueux et plus saint de les croire que d'en juger : *Sanctius ac reverentius est de actis deorum credere, quam scire* (*Tacit. Germ.*)

C'est pécher visiblement contre la raison que de refuser de croire les effets merveilleux de la toute-puissance de Dieu, qui est d'elle-même incompréhensible, par cette seule raison que notre petit esprit ne saurait les comprendre.

Ce sont les propres expressions de M. Nicole que nous rapportons ici, parce que Bayle les a citées, qu'il les adopte et qu'il en reconnaît la solidité.

M. Nicole poussait les choses plus loin; car il disait que les difficultés des mystères, au lieu d'être des marques de fausseté qui nous obligent de les rejeter, sont au contraire une partie des marques qui nous doivent porter à les reconnaître. En effet, les voies de la foi étant, selon le dessein général de Dieu, des voies obscures où il veut que marchent les humbles et où l'orgueilleux s'égaré, leurs

ténèbres mêmes nous aident à les discerner des autres voies. C'est ainsi que la nuée miraculeuse qui conduisait les Israélites dans le désert, image de la foi qui conduit les chrétiens, ténébreuse d'un côté et lumineuse de l'autre, ne se reconnaissait pas moins à son obscurité qu'à sa lumière; et pour appliquer cette maxime à des mystères particuliers, on peut dire que celui de la prédestination, expliqué par un docteur qui en lèverait toutes les difficultés, ne serait point expliqué conformément à la foi, laquelle nous enseigne, dans saint Paul, qu'il est incompréhensible, et que celui de l'eucharistie, dans le système calviniste, n'ayant rien d'étonnant ni de difficile à comprendre, n'est point ce mystère admirable que les saints pères adoraient comme le chef-d'œuvre de la toute-puissance divine.

D'où il s'ensuit que les principes de Claude, par où il combattait l'assertion de M. Nicole, étaient des principes faux. *Rien ne paraît*, disait le ministre, *parce qu'il le cache*. Cela est faux : car si la chose doit être cachée (or telle est la vérité des mystères), je la reconnaitrai au voile même qui me la cache. *Ce qui obscurcit la vérité*, disait-il encore, *n'est pas propre pour la faire reconnaître* : autre fausseté semblable à la première; car si la vérité doit être obscure et incompréhensible, son obscurité et son incompréhensibilité mêmes m'aident à la croire. Et en ce sens M. Nicole ainsi que saint Hilaire s'exprimaient très-exactement lorsqu'ils disaient : *Deum te in his, quorum intelligentiam non complector, intelligo*. Les choses de Dieu doivent nécessairement étonner la raison humaine; et bien loin d'en douter parce qu'elles m'étonnent, j'en douterais peut-être si elles ne m'étonnaient pas.

N. 4. Écoutons encore les pensées de Bayle sur la foi. Rien n'est plus nécessaire que la foi, et rien n'est plus important que de connaître le prix de cette vertu théologale (*Dict., éclairciss. sur les pyrrhon.*)..... *Son essence consiste à nous attacher par une forte persuasion aux vérités révélées, et à nous y attacher par le seul motif de l'autorité de Dieu.*

Un véritable chrétien, bien instruit des vérités surnaturelles, et bien affermi sur les principes qui sont propres à l'Évangile, ne fera que se moquer des subtilités des philosophes, surtout des pyrrhoniens. La foi le mettra au-dessus des régions où règnent les tempêtes de la dispute... Tout chrétien qui se laisse déconcerter par les objections d'un incrédule, et qui en reçoit du scandale, a un pied dans la même fosse que lui.

J'établis d'abord cette maxime certaine et incontestable, que le christianisme est d'un ordre surnaturel, et que son analyse est l'autorité suprême de Dieu, nous proposant des mystères, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croyions avec toute l'humilité qui est due à l'Être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé... Toute dispute sur la question de droit mérite la rejection dès le premier mot... Toute la dispute que les chrétiens peuvent admettre avec les philosophes est

(1) V. S. Greg. hom. 6 sup. Ezech. ; 8 Clém. Alex. l. 6 Strom. ; Salom. Prov. c. XXV, 2; Dict. art. Socin. ; Val. Max. l. I, c. 7

sur cette question de fait, si l'Écriture a été inspirée de Dieu... S'alarmer de leurs objections, c'est prendre du mauvais sens ce qu'il fallait prendre de la bonne anse.

Bayle a raison. Le chrétien n'a qu'une seule chose à prouver, savoir si l'Écriture a été inspirée de Dieu. Ce fait une fois démontré, ce qui lui est très-facile, on n'a plus rien à lui objecter sur sa religion, par cette raison que les païens mêmes n'ont pas ignoré et que le simple bon sens enseigne à tout le monde, savoir que quand Dieu a parlé il faut le croire. *De diis rebusque divinis*, disait Pythagore, *nihil tam admirabile dicitur, quod non credere debeas*. « Il doit suffire à un chrétien que sa foi soit appuyée sur la parole de Dieu. » (Ib., éclairciss. sur les manich.)

N. 5. Ajoutons encore à ces remarques les réflexions que fait Montaigne sur la même matière. C'est, dit-il, une sottise présomption d'aller dédaignant et condamnant pour faux ce qui ne nous semble pas vraisemblable, qui est un vice ordinaire de ceux qui pensent avoir quelque suffisance, outre la commune. J'en faisais ainsi autrefois... Mais la raison m'a instruit, que de condamner ainsi résolument une chose pour fautive et impossible, c'est se donner l'avantage d'avoir dans la tête les bornes et les limites de la volonté de Dieu et de la puissance de notre mère nature. Il n'y a pourtant point de plus notable folie au monde que de les ramener à la mesure de notre capacité et suffisance... Il faut juger avec plus de révérence de cette infinie puissance de nature, et plus de reconnaissance de notre ignorance et faiblesse... La gloire et la curiosité sont les fleaux de notre âme. Celle-ci nous conduit à mettre le nez partout, et celle-là nous défend de rien laisser irrésolu et indécis. Il me semble qu'un esprit bien pénétré de ces sages pensées ne sera jamais rebuté par l'incompréhensibilité des mystères que la religion chrétienne propose à croire.

XXIII. — L'empire de la foi sur la raison.

Lorsque la raison dit une chose et la révélation une autre, nous devons fermer l'oreille à la voix de la raison; la philosophie doit plier sous l'autorité de Dieu, et mettre pavillon bas à la vue de l'Écriture. La raison elle-même nous conduit à nous soumettre de la sorte (Pens. div., t. II).

N. 1. On reproche quelquefois à Bayle ces sortes de discours sur la raison et sur la foi: et on lui attribue assez généralement le dessein détestable de détruire la raison par la foi, et la foi par la raison: tantôt en élevant si haut l'autorité de la foi, que la raison n'est plus rien: tantôt en exagérant tellement les droits de la raison que la foi perd tous les siens (Voy. la préf., versus finem). Quoi qu'il en soit du dessein d'un auteur, qui peut-être n'en avait pas d'autre que celui de s'amuser, le but de ce passage, pris dans son sens naturel, est de dire ce que dit tous les jours le chrétien fidèle, que la raison commande à l'homme de reconnaître la faiblesse de ses lumières et le besoin qu'elle a du secours d'en

haut pour ne pas s'égarer, et que c'est à Dieu et non pas à l'intelligence humaine qu'il appartient de savoir et de nous apprendre ce qu'il est. *Idoneus sibi testis est* (Hil., de Trin.). Ce mot est de Socrate. La nature de Dieu doit être adorée dans le silence; et si nous nous permettons quelquefois de rompre ce silence respectueux, nous ne devons parler de choses si élevées qu'après Dieu lui-même et avec Dieu. *La grandeur de Dieu*, disait Platon, *est si sublime et si magnifique, qu'il est impossible à l'esprit le plus vaste de la comprendre, à la bouche la plus éloquente d'en parler dignement* (Platon., Tim.).

Parlons de Dieu, disait l'orateur romain, parlons de sa puissance, mais n'en parlons jamais qu'avec crainte et avec la plus grande réserve (Orat. pro L. Man.). Toutes ces pensées, que l'on rencontre si fréquemment dans les écrits des philosophes païens, ne sont que la répétition de ces paroles de Salomon: *Ne temere quid loquaris, neque cor tuum sit velox ad proferendum sermonem coram Deo. Deus enim in celo, et tu super terram* (Ecclesi., V).

N. 2. Nous convenons au reste que l'expression de Bayle, dans le texte que nous citons, n'est point exacte en ce qu'elle paraît supposer que la foi est quelquefois en contradiction avec la raison, ce qui est faux et impie. La foi nous enseigne des choses qui surpassent notre raison, jamais des choses qui la contredisent. L'une et l'autre est la voix de Dieu qui nous instruit. Or Dieu ne saurait se contredire lui-même. Par exemple, la foi nous enseigne que les trois personnes divines ne font qu'une substance unique et indivisible; la raison est étonnée de ce mystère, il la surprend, mais il ne la contredit pas, et il ne détruit aucun de ses principes. Car quand la religion nous propose à croire trois personnes en Dieu, elle n'entend pas trois personnes comme Pierre, Paul et Jean qui, non seulement sont trois personnes, mais trois substances; cet enseignement contredirait la raison; mais elle déclare expressément le contraire, en nous avertissant qu'elle n'a adopté le mot de *personne* que comme un terme, lequel, quoique insuffisant, représente à notre esprit le mieux et le plus adéquatement qu'il soit possible ce que l'Écriture enseigne du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lesquels nous sont montrés par la révélation avec presque toutes les propriétés qui caractérisent la *personnalité* entre les hommes. Le chrétien ne dit pas que la même chose est un et trois, il dit que la *nature* est une, et que les *personnes* sont trois. Or la raison ne dit rien qui soit contraire à cet enseignement, elle ne l'explique pas, il est vrai, mais elle ne le contredit pas, et cela doit suffire.

Il ne plaît pas aux esprits forts de nous tenir compte de cette déclaration dont la théologie, depuis dix-sept siècles révolus, ne cesse de demander acte. C'est apparemment qu'il ne leur plaît pas d'être justes et raisonnables quand il s'agit de religion. Bayle veut qu'on renonce à la raison pour suivre la foi:

ses disciples y renoncent pour être impies.

N. 3. Leibnitz, qui parmi les philosophes tient un rang bien supérieur à celui de Bayle, et qui avait reçu de la nature un génie d'une autre trempe que ce fameux critique, nous marque avec une admirable précision les limites des deux empires de la foi et de la raison. *Je crois, dit-il, que les objections que M. Bayle propose contre nos mystères comme des objections invincibles, non seulement ne sont point invincibles, mais qu'elles ne sont pas même difficiles à résoudre, et qu'un génie médiocre, capable d'assez d'attention, en se servant exactement des règles de la logique vulgoire, est en état de répondre à l'objection la plus embarrassante contre la vérité, lorsque l'objection n'est prise que de la raison et qu'on prétend que c'est une démonstration... On n'a qu'à examiner l'argument suivant les règles, et il y aura toujours moyen de voir s'il manque dans la forme ou s'il y a des prémisses qui ne soient pas encore prouvées par un bon argument.* Aujourd'hui notre jeunesse est tellement exercée dans les écoles à réfuter suivant cette méthode les sophismes de Bayle contre les droits de la raison et ceux de la foi, qu'il n'est pas un licencié un peu capable qui ne se fasse un jeu de les mettre en poudre. Toutes les fois qu'on entreprend de démontrer le faux, on ne tient pas longtemps contre la bonne logique.

Mais, ajoute Leibnitz, c'est tout autre chose quand il ne s'agit que de vraisemblance, parce que, dit-il, l'art de juger des raisons vraisemblables n'est pas encore bien établi; de sorte que notre logique à cet égard est encore très-imparfaite, et que nous n'avons presque jusqu'ici que l'art de juger des démonstrations. Mais cet art suffit ici; car quand il s'agit d'opposer la raison à un article de notre foi, on ne se met point en peine des objections qui n'aboutissent qu'à la vraisemblance, puisque tout le monde convient que les mystères sont contre les apparences et n'ont rien de vraisemblable quand on ne les regarde que du côté de la raison: mais il suffit qu'il n'y ait rien d'absurde. Ainsi il faut des démonstrations pour les réfuter. Or voilà ce que ne veulent pas comprendre les impies qui argumentent contre nos saints mystères beaucoup de raisons pour montrer qu'ils ne sont pas vraisemblables; jamais de démonstrations pour les convaincre de fausseté, comme si ce qui n'est pas vraisemblable ne pouvait pas être vrai, de même que ce qui est faux est quelquefois vraisemblable. Que leur sert de faire voir que nos mystères sont étonnants, extraordinaires, hors de toute vraisemblance humaine? N'en convenons-nous pas? seraient-ils divins s'ils n'étaient pas étonnants? seraient-ils des mystères s'ils n'étaient pas obscurs, incompréhensibles et invraisemblables? Et c'est ainsi sans doute, continue encore le philosophe célèbre dont je rapporte ici les maximes, qu'on le doit entendre quand la sainte Ecriture nous avertit que la sagesse de Dieu est une folie devant les hommes, et quand saint Paul a remarqué que l'Evangile de

Jésus-Christ est une folie aux Grecs, aussi bien qu'un scandale aux Juifs. Car au fond une vérité ne saurait contredire l'autre, et la lumière de la raison n'est pas moins un don de Dieu que celle de la révélation. Aussi est-ce une chose sans difficulté parmi les théologiens qui entendent leur métier, que les motifs de crédibilité justifient une fois pour toutes l'autorité de la sainte Ecriture devant le tribunal de la raison, afin que la raison lui cède dans la suite comme à une nouvelle lumière, et lui sacrifie toutes ses vraisemblances. C'est à peu près comme un nouveau chef, envoyé par le prince, doit faire voir ses lettres patentes dans l'assemblée où il doit présider (Voy. les éclairc. de Bayle, ubi supra).

Qu'on y fasse attention, et on verra que les arguments de la raison contre les dogmes de la foi ne donnent que des vraisemblances, des apparences et des doutes; qu'au contraire la foi donne des démonstrations et de la certitude; non que la vérité révélée soit démontrée. Nous confessons qu'elle ne l'est pas; mais comme l'autorité du révélateur est démontrée, c'est la même chose que si la vérité révélée l'était.

Voilà donc, d'une part, des vérités certaines et équivalement démontrées: d'une autre part, des vraisemblances seulement et des apparences. Or, au jugement même de la raison, les vraisemblances doivent céder aux démonstrations, et l'apparence à la certitude. Donc les arguments de la raison doivent s'évanouir en fumée et n'être comptés pour rien devant l'enseignement de la foi; et qu'on ne dise pas que la raison perde ici aucun de ses droits, ni qu'elle n'est d'aucun secours, elle conserve au contraire tout son empire, et elle est toujours nécessaire. Il est vrai qu'elle ne se conduit pas elle-même, mais elle choisit le guide qui la conduit; et, après avoir jugé que ce guide est sûr, et plus sûr qu'elle-même en ces matières, elle le suit en assurance, est-ce là être nulle? Est-ce que l'on cesse d'être sage et d'être éclairé, parce qu'on prend conseil de plus savant et de plus sage que soi?

CHAPITRE IV.

L'irréligion.

I. — L'impiété volontaire est le plus haut degré de la malice humaine.

Je crois qu'il y a des gens qui tâchent de se persuader l'athéisme. Soit qu'ils en viennent à bout, soit qu'ils n'y puissent pas réussir, ce sont les plus méchants hommes du monde... Dès qu'un homme est capable de vouloir être athée et de faire des efforts pour cela, il est de la plus effroyable malice qui puisse tomber dans une âme... Ceux qui étouffent ou qui tâchent d'étouffer par belle malice la connaissance de Dieu, sont les plus insignes débauchés et les plus déterminés pécheurs qui soient au monde (Pens. div., t. II).

N. 1. Bayle conclut de ces assertions, que ce n'est point l'irréligion qui conduit au libertinage, mais le libertinage qui conduit à l'irréligion, et il s'efforce en mille occasions

de le prouver en mille manières différentes, le tout pour rendre plus vraisemblable que l'idolâtrie est pire que l'irréligion ; mais qu'importe à ses lecteurs cette vaine dispute pour laquelle il a tant écrit ? Que l'irréligion naisse du dérèglement des mœurs, comme il le prétend, ou que le dérèglement des mœurs provienne de l'irréligion ; l'irréligion n'en est pas moins un vice détestable. D'ailleurs, comme il dit, *les intérêts du christianisme sont tellement séparés de ceux de l'idolâtrie, qu'il n'y a rien à perdre ni à gagner, soit que l'idolâtrie passe pour moins mauvaise, ou pour plus mauvaise que l'irréligion.* (*Pensées div., t. II, avertissem.*). Ainsi, qu'il ait raison ou qu'il ait tort dans tout ce qu'il a écrit sur cette question dans ses *Pensées sur la comète* et ailleurs, le chrétien apostat n'en saurait rien conclure en sa faveur.

N. 2. Ce que Bayle dit ici des athées, doit s'entendre également des déistes et des soci-niens de nos jours, qui rejettent nos mystères et le dogme de la vie future ; puisque lui-même convient que ceux-ci ne valent pas mieux que les athées, et que leur doctrine est une espèce d'athéisme. (*Voyez ci-dessus, ch. 3, art. 3 et 4, item ci-dessous, art. 6.*)

N. 3. Qui voudra s'assurer que Bayle ne parlait pas sincèrement lorsqu'il enseignait, dans ses *Pensées sur la comète* et dans sa *Continuation* et ses *Additions*, que *l'irréligion n'est pas nuisible aux bonnes mœurs*, n'a qu'à lire ce que le même Bayle dit ailleurs, en parlant de ces furieux qui se donnent volontairement la mort. Voici ses propres paroles : *Les esprits forts sont plus sujets à ces coups-là que ceux qui croient l'Évangile, et il ne faut pas s'en étonner ; car il est plus naturel qu'un homme qui croit la mortalité de l'âme attende à sa vie, lorsqu'elle lui est à charge, qu'il n'est naturel qu'un homme se porte à cet attentat, lorsqu'il est persuadé qu'immanquablement on va dans l'enfer par cette voie.* Comment, après une assertion aussi formelle, a-t-il pu dire tant de fois qu'il est assez indifférent, pour les mœurs, que les hommes aient de la religion ou qu'ils n'en aient pas, et qu'un peuple irréligieux pourrait valoir un peuple chrétien ? Qu'on en juge par ce que nous voyons depuis quelques années. Qui a rendu parmi nous le suicide si commun ? N'est-ce pas évidemment parce que l'incrédulité l'est devenue davantage ? Le Français est-il d'un caractère à se porter à cet attentat, s'il était persuadé qu'immanquablement on va dans l'enfer par cette voie ? Il n'en est donc plus persuadé lorsqu'il attend à sa vie. Cette persuasion n'est donc pas indifférente. L'irréligion nous a rendus barbares, et l'irréligion est une chose indifférente pour les mœurs ? Quel paradoxe ! quelle inconséquence !

N. 4. Quand on n'est vicieux que par libertinage, par fantaisie, par faiblesse, on n'est pas tout à fait sans ressource ; il y a encore espérance qu'on pourra rentrer quelque jour dans les voies de la sagesse ; mais quand on est vicieux, comme l'incrédule, par principe et par la persuasion que l'on

s'est faite que ce sont là les mœurs qui conviennent, alors le mal est à son comble et il est sans remède. *Tunc autem consummata est infelicitas, ubi turpia non solum delectant, sed etiam placent : et definit esse remedio locus, ubi quæ fuerant vitia, mores sunt* (*Sen. ep. 39*).

N. 5. Ne rendre au Dieu tout-puissant, qui a créé l'univers et que tout l'univers adore, aucune adoration ni aucun hommage ; n'exécuter aucun de ses commandements et n'en reconnaître aucun ; avoir pour toujours secoué le joug de son empire ; se regarder comme un être absolument libre et indépendant, disant insolemment, comme le fanfaron de la comédie :

C'est bien assez pour moi d'être au-dessous des dieux ;

à ce titre, rompre tout commerce avec la Divinité ; s'imaginer qu'on peut se passer de Dieu, et à la vie, et à la mort, et pour le temps, et pour l'éternité ; tout cela contre l'avis et la décision formelle des sages de toute secte et de tout pays, c'est, selon moi, une résolution aussi bizarre et aussi extravagante qu'il soit possible de prendre, et on peut dire que c'est le comble de la dépravation et le dernier effort de la scélératesse humaine. Défions-nous de quiconque a conçu ces affreux sentiments : qui a pu se donner de pareilles pensées pourrait bien en avoir beaucoup d'autres. Généralement parlant, un homme capable de manquer à la religion, on le croit capable de tout ; personne ne s'y fie, ses pareils moins encore que les autres.

N. 6. Lorsque nous reprochons aux incrédules de ne se dégoûter de la religion que par dégoût pour la vertu même, qu'ils se souviennent que nous ne sommes pas les seuls à leur faire ces reproches, et que leurs maîtres et leurs oracles les plus vantés parmi eux s'expliquent, sur ce point, dans les mêmes termes que nous.

Bayle, Marc-Aurèle, Julien l'Apostat, le grand patron de la secte philosophique, tous ont répété, en cent manières différentes, qu'on ne néglige les devoirs de la religion que dans les lieux où le luxe, les richesses et l'amour des plaisirs ont fait oublier les autres devoirs ; que cette négligence est la suite de la débauche et de la dépravation des mœurs ; les vices devant naturellement éteindre parmi les hommes tout esprit de religion (*Jul., ép. aux habitants de la ville de Bostres ; Id. à Théodore, pontife.*) Pour tenir ce langage, il n'est pas besoin d'être un docteur de l'Église, ni un saint : il suffit de n'être pas moins religieux que Bayle, moins sage que Marc-Aurèle, et moins raisonnable que Julien l'Apostat.

II. — *L'effet propre de l'irréligion est d'anéantir non seulement toutes les vertus chrétiennes, mais encore toutes les vertus sociales.*

Thomasius reconnaît que l'athéisme est, de sa nature, une chose qui éteint non seulement l'amour de Dieu, mais aussi l'amour du prochain, et que les athées spéculatifs s'accommo-

dent du bien d'autrui quand ils en trouvent l'occasion secrètement... bien qu'ils mènent à l'extérieur une vie honnête et vertueuse, parce que la raison leur démontre qu'ils seraient très-misérables s'ils se plongeaient dans la sensualité. Il est fort probable que plusieurs athées raisonnent ainsi, et ce ne sont pas encore les pires de tous (Contin. des Pensées div., t. IV).

N. 1. Sur ce principe, avoué par Bayle, sans aucune restriction, et prouvé par lui en cent occasions différentes, ne comptons jamais sur la vertu des incrédules, et sur leurs sentimens d'honneur et de probité, lors même qu'ils en montrent les plus belles apparences. Des gens qui ne se font scrupule de rien, et qui ne s'abstiennent point par conscience, mais seulement par prudence et pour leur propre tranquillité, de l'injustice et de tous les autres excès, sont des gens fort à craindre dans la société. Voici les paroles de Thomasius, qui a été en Allemagne un professeur très-célèbre : *Athei theoretici nullum agnoscentes proximum destituuntur : adeoque omnem pietatis sensum amittunt... quamvis externa specie vitam honestam et virtuosam agere soleant ; hoc tamen non ex amore erga alios, sed sui ipsius provent... quod si autem clanculum aliis nocere possint, id religioni non ducunt.*

N. 2. Mon intention n'est pas de faire dire à Bayle que les athées et les impies ont perdu toute idée de vertu et d'honnêteté. J'avoue qu'il est très-éloigné de cette pensée, et que même son objet est de prouver tout le contraire ; mais on ne peut disconvenir qu'il nous les représente ici comme des personnes qui n'aiment qu'elles-mêmes et qui ne se font conscience de rien : caractère qui, de son aveu, doit les rendre fort dangereux et fort suspects. Qui osera se fier à des hommes persuadés qu'il n'y a point d'autres récompenses ni d'autres peines que celles qui peuvent venir de l'homme ; et qu'ainsi il est tout à fait indifférent de s'attacher à la vertu plutôt qu'au vice, ou plutôt au vice qu'à la vertu, moyennant que l'on prenne bien ses mesures par rapport aux lois humaines ?

N. 3. Ceux qui sont versés dans la lecture de Bayle, savent qu'il ne tiendrait qu'à nous de citer beaucoup d'autres articles, où il convient qu'un incrédule, pour peu qu'il ne soit pas inconséquent, sera infailliblement un homme sans mœurs et sans vertu ; mais nous nous contentons pour ce moment de la note qui se trouve au commencement de son *Eclaircissement sur les manichéens*, où il dit, en parlant du fameux comte de Rochester, Jean Wilmot, qu'il était un de ces athées qui vivent selon leurs principes ; car il se plongea dans les plus affreux excès de l'ivrognerie et de l'impudicité : proposition qui montre clairement combien Bayle était persuadé que les principes de l'irreligion conduisent au libertinage ; et qu'il n'est point d'impie, s'il était conséquent, qui ne fût un homme détestable.

III. — *L'irreligion et le libertinage des peuples, présage certain de la ruine des états.*

(Si vous préférez) qu'un état est à la veille

d'une fâcheuse révolution, à cause des vices énormes qui y règnent ; de l'athéisme, de l'impudicité, des blasphèmes..., du luxe, de l'ivrognerie, des impudicités et des injustices qui y dominent (vous avez raison) ; une prédiction bâtie sur un tel fondement sera de mise (Cont. des Pensées div., t. IV).

N. 1. Cette maxime échappe à Bayle malgré la fureur avec laquelle il déclame, dans cet article-là même, sur le zèle des souverains contre les ennemis de la foi catholique ; mais cette assertion fait voir qu'il était intimement convaincu de cette vérité, et qu'il en croyait les autres aussi convaincus que lui, sans quoi il n'en aurait pas fait la base de tous ses arguments. L'expérience, en effet, ne l'a que trop fait connaître, que la ruine des mœurs annonce presque toujours la ruine des empires ; et comme l'esprit de religion ne tombe jamais dans un état que les mœurs n'y tombent dans une égale proportion, il s'ensuit nécessairement qu'un état doit fleurir à proportion que la religion y fleurit, et qu'il doit périr avec elle ; suivant cette maxime, que les infidèles même n'ont pu oublier : *Omnia prospera colentibus deos, adversa spernentibus* (Tit. Liv. l. V).

N. 2. Voulez-vous une voie abrégée et facile pour rendre un empire florissant ? Faites-y fleurir la religion ; bientôt vous verrez toutes les parties de l'état se ranimer et prendre de la force et de la vie ; je le démontre.

1° Où règne la chasteté, les mariages sont plus multipliés et plus féconds. Nous voyons parmi nous les mariages plus rares et les familles moins nombreuses depuis que nos mœurs sont moins pures. De tous temps le libertinage a dépeuplé les états.

2° Où règne la tempérance, les maladies sont plus rares, et la vie des citoyens est plus longue.

Immodicis brevis est ætas, et rara senectus.

(Mart. Epigr.)

3° Où règnent le travail et l'industrie, l'abondance règne davantage, *ubi autem plurimæ segetes, ibi manifesta est fortitudo boum* (Prov., XVI, 17).

Or, on ne saurait nier que ces vertus ne dominent dans les empires à mesure que la religion y est plus respectée ; et il est manifeste que la crainte de Dieu ne peut s'y affaiblir, qu'elles n'y deviennent moins communes, soit par une suite naturelle de cet affaiblissement, soit par une punition du Ciel ; il est donc impossible de bannir la religion d'un état, qu'en même temps on n'en bannisse les vertus civiles les plus nécessaires à sa conservation et les plus essentielles à sa gloire.

La religion, disait Salomon, a la longueur des jours dans sa droite, et dans sa gauche les richesses et la gloire (Prov., III).

D'où je conclus que l'état n'a point de pestes plus dangereuses que les écrivains impies qui osent lever l'étendard contre la religion et la décréditer dans l'esprit des peuples ; et que si on ne les punissait pas pour la venger

de leurs insultes , il faudrait les punir pour venger la patrie.

N. 3. La maxime de Bayle se prouve encore mieux par les faits que par le raisonnement , à quelque haut degré de puissance et de gloire que se fussent élevés les célèbres empires d'Assyrie, de Chaldée et d'Égypte ; les empires encore plus célèbres des Perses, des Grecs et des Romains ; la corruption des mœurs a suffi pour les renverser ; ce défaut a été la seule cause de leur chute et de leur ruine : la mollesse et les débauches de Sardanapale et de ses courtisans rendirent inutiles toutes les précautions qu'il avait prises pour maintenir dans ses états l'ordre que ses vices ne lui permettaient pas de faire régner dans sa cour. Rien de si beau que le plan de son gouvernement ; mais il péchait par le principe, les mœurs du prince et des grands ; aussi il ne fallut, pour ainsi dire, qu'un souffle pour renverser ce superbe édifice (*Voyez Diodore de Sicile, l. II. c. 6.*)

Cyrus s'empare de l'empire et se rend maître de la ville de Babylone, par sa valeur sans doute et par sa bonne conduite, mais encore plus par la faute des vaincus, tout occupés de leurs fêtes et de leurs plaisirs dans le temps même où l'ennemi était à leurs portes prêt à les accabler (*Voyez Hérodote, l. I.*)

Après (autrement Pharaon Hophra) était certainement un monarque puissant ; ses conquêtes avaient encore ajouté au grand pouvoir qu'il avait hérité de son père : mais est-on véritablement puissant lorsqu'on est vicieux ? Ses vices le font haïr de ses sujets ; et un simple soldat (Amasis) est mis à sa place, comme plus digne que lui d'être placé sur le trône (*Voyez Hérodote*). Il en était sans doute bien plus digne qu'Après, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il porta cette loi, par laquelle il était ordonné que chaque citoyen rendrait compte tous les ans, devant le magistrat, des moyens qu'il avait pour fournir à sa dépense.

L'empire des Perses, dans les jours de son accroissement, était l'empire des vertus : le portrait qu'en fait Xénophon inspire la plus grande estime pour cette nation admirable ; mais au temps de sa chute on n'y voyait plus aucune trace de ces vertus antiques : plus de probité, plus de mœurs, plus aucun vestige de religion ni chez les grands, ni parmi le peuple. Une nation aussi dépravée n'était pas difficile à vaincre. Tout le monde sait que les Grecs et les Romains eurent le même sort. Chez ces peuples fameux, les mêmes causes ont produit les mêmes effets ; philosophes, historiens, orateurs, poètes, tous ceux qui ont écrit des causes de leur décadence, et qui voyaient de plus près que nous leurs ruines, en ont dit ce que nous en disons :

Nam cætera regna
Luxuriis vitiis, odiisque superbia vitit.
Sic male sublimes fregit Spartanus Athenas :
Atque idem Thebis cecidit. Sic Medus ademit
Assyriis, Medoque tulit moderamina Perses.
(*claudium.*)

Ajoutons à ces réflexions que de tous ces

empires ceux qui ont subsisté le plus longtemps sont ceux où la vertu a plus longtemps régné ; savoir, celui des Perses et celui des Romains. Lisez Hérodote et Xénophon pour les premiers, et pour les seconds lisez Polybe, un des plus judicieux historiens de l'antiquité. Ajoutons encore qu'entre toutes les puissances que nous avons vues s'établir depuis dans le monde, celles où la vertu était comptée pour rien, comme les Huns, les Vandales, les Hérules et beaucoup d'autres, n'ont eu qu'une très-courte durée ; et qu'au contraire les puissances chrétiennes, qui ont donné pour base à leur législation et à leur gouvernement la vertu et la religion, subsistent depuis plus de siècles que n'en ont pu compter les plus florissantes monarchies du monde.

IV. — Funestes effets de l'irréligion.

Si l'homme est convaincu qu'il y a une Providence qui gouverne ce monde et à qui rien ne peut échapper, qui récompense d'un bonheur infini ceux qui aiment la vertu, qui punit d'un châtement éternel ceux qui s'adonnent au vice, il ne manque à point de se porter à la vertu et de fuir le vice, et de renoncer aux voluptés corporelles qu'il sait fort bien qui attirent des douleurs qui ne finiront jamais, pour quelques moments de plaisirs qui les accompagnent ; au lieu que la privation de ces plaisirs passagers est suivie d'une éternelle félicité.

*Mais s'il ignore qu'il y ait une Providence, il regardera ses desirs comme sa dernière fin et comme la règle de toutes ses actions ; il se moquera de ce que les autres appellent vertu et honnêteté, et il ne suivra que les mouvements de la convoitise ; il se défera, s'il peut, de tous ceux qui lui déplairont ; il fera de faux serments pour la moindre chose ; et s'il se voit dans un poste qui le mette au-dessus des lois humaines, aussi bien qu'il s'est déjà mis au-dessus des reproches de la conscience, il n'y a point de crimes qu'on ne doive attendre de lui : c'est un monstre infiniment plus dangereux que ces bêtes féroces, ces lions et ces taureaux enragés dont Hercule délivra la Grèce ; si bien qu'étant inaccessible à toutes ces considérations (de la religion), il doit être nécessairement le plus grand et le plus incorrigible scélérat de l'univers (*Pensées diverses, art. 134.*)*

N. 4. Il est vrai, ainsi que Bayle l'a observé dans l'article suivant, que l'homme ne suit pas toujours ses lumières ; qu'il ne se détermine pas toujours par les connaissances qu'il a de ce qu'il doit faire ; que, convaincu des maximes de la sagesse, il ne laisse pas de donner quelquefois dans des écarts que ces maximes condamnent ; et que de même, lorsqu'il aura eu le malheur d'adopter des principes contraires, il ne se livrera pas toujours aux pernicieuses conséquences qui en résultent ; mais il n'est pas moins certain, comme l'a dit Bayle, que l'irréligion conduit par elle-même à la corruption, et que la religion conduit par elle-même aux bonnes mœurs ; que par conséquent il est infiniment

dangereux de n'avoir pas de religion, et infiniment utile d'en avoir.

Tout inconséquents que nous sommes, il importe souverainement que nous ayons de bons principes, parce qu'enfin ces principes influent toujours plus ou moins sur notre conduite; au moins est-il certain que l'on convertira plus aisément un homme qui a de bons principes, que celui qui en a de mauvais: Bayle a bien su le dire quelquefois, *qu'un homme entêté de faux principes se rend avec plus de peine à la vérité, qu'un homme qui ne sait ce qu'il croit. Celui-là, dit-il, songe bien moins à pénétrer ce que vous lui dites, qu'à imaginer des raisons pour le combattre. Plus vous faites d'efforts et vous accumulez de preuves pour le convaincre, plus il résiste; et l'évidence des raisonnements qui persuade les autres est précisément ce qui empêche qu'il ne se laisse persuader, minus placet quod suadetur, magis quod dissuadetur placet (Plaut., in Trinum).*

N. 2. Tant de gens, nous dit-on, qui croient à la religion et qui n'en observent pas les devoirs! Je réponds: Tant de gens qui croient à la politesse et qui sont impolis; à la reconnaissance, et qui sont ingrats; à l'amitié, et qui sont infidèles! Concluez-vous de là que la politesse, la reconnaissance et l'amitié sont des chimères, et qu'on a tort d'en prescrire les lois? Il en est de même de la religion.

Pourquoi les impies, qui ont abjuré la religion et toutes ses lois, ne laissent-ils pas d'observer certains devoirs et y sont-ils constamment fidèles? Je réponds: Par la même raison que les voleurs, qui ne connaissent point la probité, observent entre eux certaines règles dont ils ne se départent jamais. On ne peut pas renoncer à tout, pas même à tout bien.

V. — Tandis qu'on est jeune on adopte, par légèreté, des systèmes d'irréligion; et lorsqu'on est devenu vieux, on y persiste par opiniâtreté et par vanité.

Il est certains docteurs opiniâtres... qui ne démordent jamais de leurs premiers sentiments: ils jettent l'ancre pour leur vie partout où l'engagement de la naissance, le hasard ou l'intérêt les ont conduits; et comme la passion est la principale source de la lumière qu'ils suivent, ils s'enfoncent et s'enracinent de plus en plus dans leurs préjugés, de sorte qu'ils y tiennent plus fortement sous leurs cheveux blancs qu'à la fleur de l'âge... Un faux point d'honneur est cause qu'ils ne voudraient pas renoncer, dans leur vieillesse, à des sentiments qui leur ont fait acquérir un nom et une longue réputation, ils craindraient qu'on n'attribuât leur changement à quelque faiblesse d'esprit;... ils auraient honte de reconnaître le besoin qu'ils auraient eu de vieillir pour discerner la vérité (Pensées div., t. III).

N. On n'en voit que trop de ces caractères opiniâtres, qui, parvenus à un âge où la raison se fait mieux entendre, ne l'écoutent pas plus qu'ils n'ont fait pendant les années de leur jeunesse, et refusent obstinément de

plier sous le joug de la religion, dont cependant ils ne sauraient s'empêcher d'apercevoir la vérité. C'est à ces hommes inflexibles que Dieu disait, par la bouche de l'Israélite: *Je savaïs que vous êtes durs, que votre cou était comme une barre de fer, et que vous aviez un front d'airain. Mais d'où leur vient cette dureté et cette espèce d'insensibilité? Bayle ici nous l'apprend; de leur entêtement: on n'aime pas à se dédire et à convenir qu'on a eu tort pendant si longtemps: de leur vanité; on a honte de reconnaître qu'on a eu besoin de devenir vieux pour devenir raisonnable: du respect humain; on était un esprit fort, on sera peut-être accusé d'être un esprit faible.*

Ajoutons que la paresse et la lâcheté ont encore beaucoup de part à leur obstination. S'il ne s'agissait que de revenir de ses erreurs passées, on pourrait encore s'y déterminer; mais il s'agit de les réparer, de les confesser, d'en faire pénitence, et c'est à quoi l'on n'a pas le courage et la force de se résoudre. Combien d'impies reviendraient à Dieu s'ils n'étaient obligés de se confesser qu'à Dieu?

VI. — C'est une espèce d'athéisme que de vivre sans religion.

Ceux-là sont de vrais athées qui, reconnaissant l'existence de Dieu, nient sa providence, et veulent qu'il se tienne dans un éternel repos sans se mêler du gouvernement du monde, et laissant toutes choses à la conduite de la nature, qui les fait aller leur train, ou à l'esprit des hommes, qui disposent de leurs affaires selon leurs lumières et selon leurs soins, c'est là un véritable athéisme; car un Dieu sans providence n'est pas un Dieu, mais une idole vaine et immobile qui n'agit point et qui ne sert de rien.... Ils ont Dieu dans la bouche, mais ils l'ont banni de leur cœur, et ils avouent de parole ce qu'ils méconnaissent en effet (Contin. des Pens. div., t. IV, p. 92).

Ceux qui ne servent point Dieu, et qui au contraire l'outragent par une vie criminelle et vicieuse, sont une espèce d'athées, c'est là l'athéisme des garnements et des débauchés; car effectivement ils vivent comme s'il n'y avait point de Dieu, sans crainte de sa justice, sans reconnaissance de sa bonté, sans respect pour son nom, sans obéissance à ses lois; et quand ils auraient abattu Dieu de dessus son trône pour l'écraser sous leurs pieds et l'anéantir à jamais, ils ne se donneraient pas plus de licence et de hardiesse. Ce sont donc des athées d'œuvre et d'action, ils confessent Dieu de leur langue, mais ils le renient par leurs mœurs; ils parlent comme croyant un Dieu, mais ils vivent, ils agissent comme n'en croyant point (Ib., p. 94).

N. 1. Ces deux passages ne sont pas de Bayle même, mais ils sont tirés d'un sermon composé par un ministre protestant nommé Dubosc. Bayle les adopte, et il les cite comme un argument invincible qui comble, dit-il, la mesure des preuves qu'il a alléguées jusque-là pour soutenir son système et confirmer ses Pensées sur les comètes. On doit donc les regarder l'un et l'autre comme étant l'expression des sentiments de Bayle; si l'on

pouvait en douter, la note qui va suivre suffirait pour lever tous les doutes à cet égard ; elle est tout entière de Bayle.

N. 2. *Tous les inconvénients que l'on pourrait craindre de l'athéisme, l'anéantissement de la confiance en la protection du ciel, la destruction de l'espérance d'être heureux (en l'autre vie) en vivant bien, et de la peur d'être malheureux en vivant mal ; tous ces inconvénients, dis-je, sans en excepter un seul, coulaient aussi nécessairement, aussi naturellement de la doctrine d'Épicure que de la doctrine des athées. Les esprits les moins pénétrants comprennent très-bien que tous les usages de la religion sont fondés, non pas sur le dogme de l'existence de Dieu, mais sur le dogme de sa providence,..... il est risible que la foi de l'existence, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice (Dict., art. Lucrèce).*

VII. — *Mourir dans l'irréligion est la résolution la plus folle et la plus brutale dont l'homme soit capable.*

Spinosa était le plus grand athée qui ait jamais été, et qui s'était tellement infatué de certains principes de philosophie, que pour les mieux méditer il se mit comme en retraite, renonçant à tout ce qu'on appelle plaisirs et vanités du monde, et ne s'occupant que de ses abstruses méditations. Se sentant près de sa fin, il fit venir son hôtesse et la pria d'empêcher qu'aucun ministre ne vint voir dans cet état. Sa raison était, comme on l'a su de ses amis, qu'il voulait mourir sans dispute, et qu'il craignait de tomber dans quelque faiblesse de sens qui lui fit dire quelque chose dont il tirât avantage contre ses principes, c'est-à-dire qu'il craignait qu'on ne débâtât dans le monde qu'à la vue de la mort sa conscience s'étant réveillée, l'avait fait démentir de sa bravoure et renoncer à ses sentiments. Peut-on voir une vanité plus ridicule et plus outrée que celle-là, et une plus folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la constance (Pensées div., t. II, p. 86).

N. 1. Je n'examine point si le fait est vrai, mais supposant que Bayle en était certain, et qu'il en avait été, comme il dit, *instruit de bonne part*, nous nous arrêtons au jugement qu'il porte de cette conduite abominable, et nous invitons les impies à y faire quelque attention : s'ils n'ont pas la sagesse de rentrer pendant leur vie dans les voies de la raison et de la vérité, nous les conjurons de se rappeler, du moins à la mort, cette pensée de leur Maître, et de se souvenir alors que le docteur qui les a égarés, les exhorte lui-même à revenir dans ces derniers instants de leur égarement et de leurs erreurs.

N. 2. Un autre exemple d'endureissement que Bayle cite dans le même ouvrage, lui donne occasion d'exprimer encore plus fortement son mépris et son indignation contre les impies qui renoncent absolument, et pour la vie et pour la mort, au salut éternel de leur âme. *Y a-t-il rien de plus grossier et de plus brutal, dit-il, que la conduite de*

Rabdod, roi des Frisons, qui, sur le point de se faire baptiser, demanda où étaient ses ancêtres? dans les enfers, lui répondit-on, car il n'y a point de salut hors du christianisme. J'aime donc mieux, répliqua-t-il, me trouver dans les enfers avec le grand nombre, qu'en paradis avec la petite troupe des chrétiens (Contin. des Pens. div., t. III).

VIII. *Le nombre des incrédules n'est pas aussi grand qu'il le paraît.*

Ceux qui doutent de la vérité de la religion chrétienne, et qui traitent de fable ce que l'on dit de l'autre vie, sont en très-petit nombre.... Il est difficile de trouver un homme qui dise dans le secret de son cœur : Il n'y a point de Dieu (Pensées div., t. II).

N. 1. Un habile prélat de notre siècle, dans ses *Questions sur l'incrédulité*, ouvrage très-solide et très-propre à persuader, prouve clairement la rareté des incrédules, et qu'il y a très-peu de gens qui le soient dans le secret de leur cœur, quoiqu'il y en ait beaucoup qui le soient dans le propos. On peut voir dans l'ouvrage même les raisons sur lesquelles l'auteur se fonde.

Il est vrai que dans ce siècle malheureux, des personnes de tout âge et de tout état, font une profession assez ouverte d'incrédulité, c'est même aujourd'hui la mode, on n'est pas philosophe sans cela ; or tant de monde prétend à l'être, que ce serait l'occasion de répéter le bon mot de Plutarque sur la même manie qui régnait de son temps à Rome, comme elle règne actuellement à Paris : *Depuis que les enfants et les laquais se mêlent d'être philosophes, le nombre des sages n'est plus réduit à sept, comme il l'était autrefois, c'est maintenant celui des fous qui est ainsi réduit (Plut., de la Piété filiale).*

Néanmoins, malgré cette foule innombrable de prétendants à l'incrédulité, je persiste avec Bayle à croire le nombre des vrais incrédules fort petit. *Il s'en est vu assez, disait Montaigne, par vanité et par fierté, concevoir des opinions non vulgaires et réformatrices du monde, en affecter la profession par contenance, qui, s'ils sont assez fous, ne sont pas assez forts pour l'avoir plantée en leur conscience... Autre chose est un dogme sérieusement digéré ; autre chose ces impressions superficielles, lesquelles nées de la débauche d'un esprit démanché, vont nageant témérairement et incertainement en la fantaisie.... Hommes bien misérables, continue le même philosophe, et bien écerclés, qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent ! (Montaigne, Essais de Morale.).* Bayle dit à peu près dans les mêmes termes que *ces messieurs en disent beaucoup plus qu'ils n'en pensent, et que la vanité a beaucoup plus de part à leurs discours que la conscience (Dict., art. Des Barreaux).* Dans le vrai, la plupart des libertins sont impies, comme les hypocrites sont religieux. Ils honorent l'irréligion du bout des lèvres et non du fond du cœur ; très-peu sont irréligieux en esprit et en vérité.

Bayle, à l'article *Bion*, fait des remarques qui confirment les nôtres, et qui achèvent de

nous convaincre qu'il n'avait pas plus de foi que nous aux esprits forts. C'est à l'occasion de ce fameux sophiste, qui, dit-il (*Dict., art. Bion*), *étant tombé malade, fit comie presque tous les impies : il passa dans une autre extrémité, il devint superstitieux. Il eut recours aux ligatures et à cent autres choses qui, au jugement du vulgaire étaient des préservatifs et des charmes. Voici donc ce que Bayle ajoute sur ce sujet dans ses notes : J'ai ouï dire à un gentilhomme qui avait été à M. le comte de Soissons, que Saint-Ibal, fameux esprit fort, se plaignait de ce qu'aucun homme de leur secte n'avait le don de persévérance. Ils ne nous font point d'honneur, disait-il, quand ils se voient au lit de la mort, ... ils meurent, comme tous les autres, bien confessés et bien communiés.* Bayle ensuite en apporte la raison, que nous avons indiquée plus haut : *C'est, dit-il, que presque tous ceux qui vivent dans l'irréligion ne font que douter ; ils ne parviennent pas à la certitude. Se voyant donc dans le lit d'infirmité où l'irréligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, celui qui promet une félicité éternelle en cas qu'il soit vrai, et qui ne fait courir aucun risque en cas qu'il soit faux.* Il n'est personne de nous qui ne connaisse quelque impie de ce ridicule caractère,

Qui fait l'homme intrépide, et tremblant de faiblesse, Attend, pour croire en Dieu, que la fièvre le presse.

(*Boileau.*)

Mais à quelles inquiétudes, à quel tourment insupportable on se condamne lorsqu'on prend la funeste résolution de vivre dans cette cruelle incertitude ! Bien insensés et bien malheureux, même ici-bas, ceux qui, au lieu de s'appuyer sur la pierre ferme, établissent ainsi leur destinée tout entière sur des doutes incertains, et vont chercher leur repos dans cet abîme de trouble et de perplexité ! *Ils sèment du vent, disait le prophète ; est-il étonnant qu'ils ne recueillent que des tempêtes ?* (*Joël, VIII, 7.*)

Nous croyons devoir citer encore, pour appuyer l'opinion que nous avons des incroyables, un fameux passage de Charron, que quelques écrivains ont blâmé, mais que Bayle a défendu avec beaucoup de chaleur, d'éloquence et de solidité, et où il développe clairement sa manière de penser sur le petit nombre des incroyables. Voici les propres paroles de Charron : *Se dépendre et du tout rejeter le sentiment et l'appréhension de déité, chose attachée à la moelle de nos os, il y faut une monstrueuse et enragée force d'âme, et telle qu'il est très-malaisé d'en trouver, quoique s'y soient étudiés et efforcés ces grands et insignes athées, qui d'une très-haute et furieuse audace ont voulu secouer de dessus eux la déité, se dépêtrer de toute supériorité ; mais les plus habiles qui s'y sont évertués, n'en ont pu du tout venir à bout ; car combien qu'étant à leur aise et maîtres de leurs discours, ils semblassent gagner ce point en se gaudissant de toute imagination de Dieu et de religion ; toutefois avenant qu'ils fussent fort pressés, ils*

se rendraient comme petits enfants. Bayle approuve tout ce discours dans une longue dissertation qu'il fait sur ce sujet, et il conclut par cette maxime de saint Augustin : que la grande piété et la grande impiété sont aussi rares l'une que l'autre, et qu'il est aussi difficile de rencontrer un vrai incrédule qu'un saint parfait : *Sicut enim magna pietas paucorum est, ita et magna impietas nihilominus paucorum est.*

Au reste, cette monstrueuse et enragée force d'âme que Charron et Bayle supposent en ceux qui seraient véritablement impies, n'est pas une qualité dont ils puissent se faire gloire, puisqu'elle n'est autre que cette audace forcenée que font voir les grands scélérats lorsque, pour commettre les grands crimes, ils surmontent toutes les répugnances de l'honneur, de la raison et de la nature.

N. 2. Quoi qu'il en soit du nombre des incroyables, fût-il encore plus considérable qu'il ne paraît l'être, leur suffrage n'en serait pas pour cela d'un plus grand poids. La répugnance des méchants de tous les siècles à se soumettre au joug de la foi, ne prouve pas plus contre elle que l'indocilité des peuples de tous les temps ne prouve contre la nécessité d'un gouvernement.

IX. — *Les incroyables qui parlent ne sont pas les vrais incroyables.*

On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés et des vanités de la terre, se soit amusé à dogmatiser pour l'impie dans les compagnies, encore qu'une longue suite de méditations profondes, mais mal conduites, l'ait précipité dans la rejection intérieure de toute religion (*Dict., art. Des Barreaux*) ; *bien loin qu'un tel homme voulût ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préserver de la débauche, bien loin qu'il voulût inspirer ses opinions à ceux qui en pourraient abuser, ou à qui elles pourraient faire perdre les consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir dans leurs misères, il les fortifierait là-dessus par un principe de charité et de générosité... voilà ce que font les athées de système, ceux que la débauche ni l'esprit habileur n'ont point gâtés. Le malheur d'avoir été trop frappés d'un certain principe, et de l'avoir suivi avec trop de gradations de conséquence, les a menés à une certaine persuasion ; la grâce de Dieu les en peut tirer à la vue de la mort.*

Il est assez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la religion, en disent plus qu'ils n'en pensent... ils s'imaginent que la singularité et la hardiesse des sentiments qu'ils soutiendront, leur procureront la réputation de grands esprits. Les voilà tentés d'étaler contre leur propre persuasion les difficultés à quoi sont sujettes les doctrines de la providence et celles de l'Évangile : ils se font donc à peu près une habitude de tenir des discours impies, et si la vie voluptueuse se joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude contractée

d'un côté sous les auspices de l'orgueil, et de l'autre sous les auspices de la sensualité, émusse la pointe des impressions de l'éducation, je veux dire, qu'elle assoupit le sentiment des vérités qu'ils ont apprises dans leur enfance touchant la Divinité, le paradis et l'enfer; mais ce n'est pas une foi éteinte, ce n'est qu'un feu caché sous les cendres.

N. 1. Lors donc que nous reprochons aux impies de ne penser pas ce qu'ils disent, et de déclamer contre la foi par air et non par persuasion, qu'on ne nous accuse plus d'injustice, et de parler nous-mêmes sans savoir; peut-être pourrait-on nous soupçonner de ne pas les connaître assez; mais quand on entend le coryphée de l'incrédulité tenir sur ses confrères le même langage que nous, qu'a-t-on à répondre? dira-t-on encore qu'il ne les connaissait pas assez à fond pour en juger?

N. 2. Bayle nous apprend encore dans ce discours beaucoup de maximes contraires à celles de l'impiété: 1° que quand même la religion serait fautive, il ne serait pas sage de chercher à la détruire; 2° que la religion est une consolation pour les malheureux, dont il est inhumain de vouloir les priver; 3° qu'elle est un frein qui préserve les jeunes gens de la débauche; 4° que c'est un malheur de tomber dans l'irréligion; 5° qu'on n'y tombe que par une suite de raisonnements mal conduits; 6° qu'on peut en sortir avec le secours de la grâce de Dieu.

X. — *La plupart des impies sont très-ignorants.*

Ce sont des gens qui n'ont ni principes, ni système, qui n'ont point examiné la question, et qui ne savent qu'imparfaitement les difficultés qu'ils débitent. Un Diagoras, un Théodore, un Spinosa, et tels autres philosophiquement athées ne reconnaîtraient point pour leurs frères cette sorte de gens que la vanité ou la débauche font parler méprisamment de la religion, et quelquefois sans que leur langue soit d'accord avec leur pensée. Quelques-uns d'eux se font une sotte gloire de passer pour esprit forts; ils en affectent le style, pour se distinguer de la foule.... Plusieurs ne cherchant qu'à se distinguer par les excès de leurs débauches, y mettent le comble en se moquant de la religion... Soyez certain, monsieur, que les railleries, les profanations et les blasphèmes de cette sorte d'impies, ne sont point une marque qu'en effet ils croient qu'il n'y a point de Divinité. Il peut fort bien être qu'ils ne parlent de la sorte que pour faire dire qu'ils encherissent sur les débauchés ordinaires, et qu'ils se portent jusqu'à l'extrémité de l'ouï-dice (Cont. des Pensées div., t. III).

N. 1. Bayle réfute ici avec vivacité un auteur anglais (David Dérodon), lequel, à son avis, multipliait trop les athées. Quoi qu'il en soit de l'assertion de Dérodon, Bayle dans toute sa réponse paraît aussi persuadé que nous, que dans les discours libertins que tient l'impiété il y a beaucoup plus de forfanterie que de savoir et de persuasion; qu'il y a très-peu d'impies qui blasphèment avec connaissance de cause, et qui aient rendu au tribu-

nal de leur raison un arrêt contradictoire contre la religion, et il appelle un arrêt contradictoire un jugement prononcé, toutes les raisons de part et d'autre exactement et mûrement considérées.

Ils ne sont guère persuadés de ce qu'ils disent, ils n'ont guère examiné; ils ont appris quelques objections, ils en étourdissent le monde; ils partent par un principe de fanfaronnerie, et ils se démentent dans le péril (Dict., art. Des Barreaux. Voilà l'estime que faisait Bayle des partisans de l'impiété: voilà ce qu'il pensait de leur caractère, de leur savoir et de leur bonne foi. Nous-mêmes, que l'on trouve si sévères, nous n'en parlons pas avec plus de mépris.

N. 2. Il est une sorte d'impies plus ignorante encore (on ne saurait le nier, puisqu'elle-même fait profession publique d'ignorance), ce sont les *pyrrhoniens*. Tout ridicules qu'ils sont, ils ne laissent pas d'avoir des partisans, et eux-mêmes ils le sont beaucoup de la doctrine de Bayle et de sa manière de philosopher, ils se persuadent même qu'il n'a écrit que pour eux. Quoi qu'il en soit, je ne vois rien dans toute la nature de plus bizarre que cette espèce d'animal, rien de plus extravagant que sa manie à décrier la raison, et à lui contester la certitude de ses connaissances: en quelle qualité prétend-il donc se faire écouter, lui qui débute par convenir qu'il n'a pas le sens commun? et par qui veut-il être cru, s'il ne se croit pas lui-même? la raison est folle; qui te l'a dit, si ce n'est pas la raison? quel juge d'elle-même peut-elle avoir qu'elle-même? tu l'as consultée, malgré la persuasion où tu es qu'on ne peut pas la croire? et tu la crois seulement lorsqu'elle dit qu'elle n'est pas croyable! tout cela est si fou, si inintelligible et si nul, que je m'étonne qu'on n'ait pas lié et logé aux Petites Maisons le premier qui ent l'assurance de prononcer de pareilles inepties.

La raison est le premier des dons que l'homme a reçus du Ciel: c'est elle qui le rend semblable à l'auteur même de son être. La raison est la lumière de l'âme, reçois-la dans un œil pur que rien ne souille, elle t'éclairera.

La raison est une arme sûre et une défense certaine, mais tu la rends gauche par des subtilités sophistiques, où tu la forces de s'engager, et tu te plains ensuite qu'elle gâche; elle était naturellement droite: que ne lui conservais-tu sa rectitude? Il est un art pour la lui faire perdre, je l'ai déjà dit; on pourrait l'appeler l'art de devenir fou, et c'est celui qu'enseignent nos sophistes modernes. De leur avis, ce qu'ils enseignent n'est rien, et ils veulent qu'on le retienne. C'est dans la bouche de ces hommes futiles et inconséquents que les Grecs mettaient ce proverbe fameux: *Cape nihil, et serva bene (Gal. de Plat. et Hipp. Plac. l. III).*

XI. — *Quand il n'y aurait pas de religion instituée et positivement commandée, on ne serait pas pour cela dispensé d'être religieux.*

Nous itions qu'Épicure, qui niait la providence et l'immortalité de l'âme, ne laissait pas d'honorer les dieux. Il fit des livres de dévotion, où il parla avec tant de force de la sainteté et de la piété, qu'on eût dit que c'était l'ouvrage de quelque souverain pontife (Pens. div., t. IV). Quand on lui objectait qu'il n'avait que faire du culte des dieux, lui qui croyait qu'ils ne nous faisaient ni bien ni mal, il répondait que l'excellence de leur nature était une assez grande raison de les vénérer. Habet venerationem justam quidquid excellit (Cic., de Nat. deor., l. 1), et qu'on se trompait fort de croire, qu'à moins de redouter les ressentiments des dieux on ne pouvait pas leur rendre ses adorations : et pio, sanctoque colimus naturam excellentem atque prestantem.

N. 1. Supposez donc tant qu'il vous plaira que Dieu n'exige de vous aucune adoration ni aucun hommage, la raison ne vous en impose pas moins l'obligation de lui rendre ces devoirs. La supériorité de son être, l'excellence de ses perfections infinies, sa beauté et sa grandeur suprêmes, commandent à l'âme raisonnable l'admiration et l'amour. S'affanchir de ce commandement, c'est renverser toutes les idées de l'ordre et de la justice : et comme, selon les principes de Bayle, dans l'hypothèse où il n'y aurait point de Dieu, on n'en serait pas moins obligé d'être vertueux : ainsi dans l'hypothèse où il n'y aurait point de religion instituée, on ne serait pas moins dans l'obligation d'être religieux.

Un être souverainement grand et souverainement aimable n'a pas besoin de commander l'amour et l'adoration, pour qu'on soit obligé de l'adorer et de l'aimer. Il y a plus, c'est que s'il ne le commande pas, je n'en suis que plus obligé de lui rendre ce culte. Moins mon maître exige de moi, plus je lui dois. *Nemo plus impetrat a libero, quam qui servire non cogit.* (Hieron. ep. 27, ad Eust.).

N. 2. Ajoutons que dans le système qui domine aujourd'hui parmi les impies, où ils infèrent de la grandeur et de la bonté infinie de Dieu la dispense de l'adorer et de l'aimer, on peut rendre cet argument encore plus pressant ; car voici ce qu'on pourrait leur dire :

1^o Je reconnais que j'ai un maître dans le ciel ; un maître d'une grandeur et d'une puissance qui est au-dessus de toutes nos expressions et de toutes nos idées. Lorsque je me représente sa haute dignité, son excellence et ses droits, je me trouble malgré moi, je m'effraye et je sens que je ne puis me tranquilliser sur cet objet, à moins qu'on ne m'apprenne enfin la manière dont ce grand Dieu veut qu'on le serve et qu'on l'adore. Jusque-là je craindrai toujours de m'en point faire assez pour un maître si auguste et si puissant. Si donc l'on parvient à m'in-

struire sur un point si intéressant aux yeux de ma raison, et à me faire connaître que mon Dieu a parlé et qu'il a enseigné à l'homme les hommages et le service qu'il exige de lui, je ne me croirai point surchargé par l'obligation qu'on m'aura fait connaître. On m'aura soulagé au contraire d'un très-grand fardeau que m'imposait la haute idée que j'ai conçue de la grandeur de Dieu et de ma dépendance, aucune religion n'exigeant de moi tout ce que je me sens forcé d'en exiger moi-même. Il est vrai que la religion dont on m'impose la loi me subjuge et m'assujettit : mais en me subjuguant, elle me décharge d'un autre joug beaucoup plus pesant, celui que m'imposerait ma propre conscience. Ce que la religion me laisse de liberté, me dédommage bien de celle qu'elle m'ôte, et ce que je perds n'est rien en comparaison de ce que je gagne.

2^o Je confesse que Dieu est mon bienfaiteur suprême ; qu'il est l'auteur et le conservateur de mon être, et que tous les moments de mon existence sont marqués successivement par de nouveaux bienfaits que répand sur moi sa libéralité : si j'en suis parfaitement convaincu, cette vérité touchante doit intéresser et remuer vivement mon cœur ; et ce doit être pour lui un tourment d'ignorer comment il pourra reconnaître tant de bienfaits, et si précieux et si multipliés. Mais si dans cette perplexité on vient à me marquer à quoi doit se borner la reconnaissance qu'attend de moi mon bienfaiteur, recevrai-je avec chagrin cette instruction ? Non, sans doute, à moins que je n'aie le malheur d'être né avec un cœur mauvais. Étonné au contraire que mon bienfaiteur adorable se contente d'aussi peu, et qu'il digne ainsi m'épargner les frais d'une reconnaissance plus étendue, je recevrai avec transport cette instruction consolante, et je regarderai comme le jour de ma délivrance celui où l'on m'aura instruit de cette vérité salutaire. *Jamais, dirais-je, ma reconnaissance n'aurait osé se renfermer dans des bornes aussi étroites que celles qu'on me prescrit. Mon cœur, livré à lui-même, aurait été beaucoup plus loin. En sacrifiant tout son être, il n'aurait pas encore été satisfait.*

Ce raisonnement, tout simple qu'il est, démontre que les partisans de la religion naturelle n'avanceront pas leurs affaires autant qu'ils le pensent, et que la religion révélée leur serait d'un tout autre secours que la leur. La religion naturelle livre l'homme à lui-même, et ne donne aucune règle. La religion révélée prévient tous les inconvénients et tous les excès, tant ceux de l'indolence que ceux de l'indiscrétion. C'est l'oubli de la religion révélée qui a ouvert la porte à la superstition et au fanatisme. Ceux donc qui ne croient pas et qui ne veulent pas que l'on croie, bien loin de bannir les excès, font tout ce qu'il faut pour les faire renaître, puisqu'il est constant que toutes les religions qui ont eu des hommes pour auteurs sont des religions infâmes et abominables ; et que du mépris de la religion véritable au fanatisme, il n'y a pour un

peuple qu'un pas à faire (*Voyez Bannier et le Mascrier, Hist. gén. des cérémon. relig.*).

Qui de nous peut lire sans horreur et sans effroi ce que Platon, Plutarque, Denys d'Halicarnasse, Philon, Diodore de Sicile (je ne parle pas des pères de l'Eglise) ont écrit du fanatisme des anciens peuples, et ce que nos voyageurs nous apprennent des abominations qu'ils ont vues dans le nouveau monde (*Quinte-Curce*)? Les Phéniciens, les Carthaginois, les cités de Rhode et de Crète; quel culte, quelles cérémonies, quels sacrifices ils avaient substitués à la vraie religion! A quels monstrueux excès ils se portèrent, faute de savoir à quoi s'en tenir sur ce qu'ils devaient à la Divinité! Sacrifier sa femme, ses amis, ses enfants, les enfants mêmes des héros et des rois, ne leur paraissait point un excès. Entend-on sans frémir l'épouse d'Annibal redemander son fils aux barbares qui le traitent à l'autel, et vouloir périr à sa place?

Ne me, que genui, vestris absumite votis.
(*sil. 1, al. l. IV.*)

Voit-on sans pitié couler sur le même autel le sang de deux cents victimes aussi chères et aussi illustres que le fils infortuné d'Imilce?

Qu'on ne dise pas que la religion a enfanté ces désordres, puisqu'il est évident que si les peuples n'eussent pas oublié la religion qui défendait toutes ces horreurs, la terre ne les aurait jamais connues. Quand les Juifs, à l'exemple des Phéniciens, leurs voisins, offrirent à Moloch de pareils sacrifices, n'est-il pas manifeste que c'est l'oubli de la religion qui les conduisit à cette substitution détestable? Craignons donc d'oublier la nôtre ou de la mépriser.

CHAPITRE V.

L'Écriture sainte et les miracles.

I. — *La divinité de la sainte Écriture est démontrée et elle est indubitable.*

Si l'on entend par une démonstration mathématique une démonstration contre laquelle la chair et le sang ne font point d'objection, on reconnaît que la divinité de l'Écriture ne peut pas être démontrée mathématiquement. Mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit démontrée moralement d'une manière à exclure tout doute (*Dict., art. Beaulieu*).

N. 1. Bayle, dans cet article, semble avoir renoncé au goût décidé qu'il montre souvent pour le pyrrhonisme : il reconnaît que nous sommes certains de la vérité des livres saints de la même manière que nous le sommes qu'il y a eu une république romaine, que cette connaissance n'est point une simple démonstration morale, ni notre persuasion à cet égard un acte de foi humaine et une opinion, mais que c'est une science proprement dite; c'est la conclusion d'un syllogisme dont la majeure et la mineure sont des propositions clairement et nécessairement démontrées (*Ib.*). Enfin pour qu'on ne doute pas de la sincérité de la foi qu'il professe sur cet article, il dit expressément dans son addition aux Pensées diverses, pag. 414 : *Quand même je me trom-*

perais... il est toujours vrai que je reconnais la divinité de l'Écriture. Jetez encore les yeux dans la dissertation qu'il a faite sur les libelles diffamatoires, et vous verrez que la divinité des livres sacrés est un point qu'il regarde comme certain et incontestable. *Il faudrait, dit-il, que, comme l'histoire sainte n'a pas été l'ouvrage d'un particulier, mais de gens qui avaient reçu de Dieu une commission spéciale d'écrire, de même l'histoire civile ne fut composée que par des gens commis à cela par le souverain de chaque pays (Dict., ad Calam.).* Et il ajoute en marge ce passage exprès de l'apôtre saint Pierre, dont la première partie de sa maxime est la traduction littérale : *Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia, sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines (II Petr., 1).*

N. 2. De la même manière qu'on prouve l'authenticité des livres profanes, on prouve aussi celle de l'Évangile. Comment savons-nous que les Commentaires de César ne sont pas un livre supposé? Parce qu'en remontant de siècle en siècle jusqu'à celui de l'auteur même, nous voyons des témoignages constants qui nous assurent que cet ouvrage fut écrit par César. C'est ainsi qu'en remontant successivement depuis le siècle où nous vivons jusqu'au siècle où vivaient les apôtres, nous voyons les fidèles, les hérétiques mêmes reconnaître successivement et unanimement pour auteurs du Nouveau Testament, ceux à qui nous l'attribuons aujourd'hui, sans variation, sans interruption, sans que depuis près de dix-huit siècles il se soit presque jamais élevé sur ce sujet ni aucune contestation ni aucun doute. Quelle preuve plus certaine et plus convaincante pouvons-nous désirer de leur authenticité?

C'est ce raisonnement si simple et tout à la fois si persuasif, que David et Moïse employaient pour renouveler dans l'esprit du peuple juif la croyance des merveilles enseignées par la religion. *Je vous parlerai, disait David, de ce que nos pères nous ont raconté; ils ne l'ont point caché à leurs enfants ni à leur postérité, ils ont publié les effets de la puissance de Dieu et les merveilles qu'il a opérées, il a fait une loi, il a intimé ses ordres à Jacob et à Israël, qu'il a commandé à nos pères de transmettre à leurs enfants, afin que les générations postérieures en aient aussi la connaissance, et que les enfants qui doivent naître et s'élever après eux les puissent encore raconter à leurs enfants (Ps. LXXVI).* Après quoi David rappelle en détail le souvenir des merveilles opérées par la puissance de Dieu en faveur de son peuple.

Consultez, disait Moïse dans son cantique, consultez les siècles anciens, considérez ce qui s'est passé dans la suite de toutes les races, interrogez votre propre père, il vous instruira; interrogez vos aïeux, et ils vous diront les choses.

Ce n'est point une découverte nouvelle que l'on ait faite. Les premiers siècles et les siècles suivants reconnaissent les quatre évangélistes, s'appuient sur leur témoignage, ci-

tent leurs propres paroles ; les quatre évangélistes seraient perdus, qu'on les retrouverait presque entiers dans les pères de chaque siècle. Si une tradition aussi soutenue ne prouve pas suffisamment l'authenticité de nos Évangiles, quelle preuve voulez-vous qu'on vous en donne ?

Que les impies qui ont de l'érudition approfondissent cette preuve, et ils en sentiront de plus en plus la force et la solidité. *C'est*, disait Leibnitz, *le véritable usage de l'érudition* (Epist., III, ad Huetium) : *car*, dit-il, *qu'y a-t-il de plus grand que la religion, et qu'intéresse plus fortement tous les hommes ? N'est-il pas infiniment doux, infiniment consolant, au milieu des misères de cette vie, d'apprendre avec certitude que nous sommes nés pour l'immortalité et pour une immortalité telle que nous pouvons la désirer, c'est-à-dire telle que Jésus-Christ nous l'enseigne... Je ne vois pas quel plus grand avantage on peut attendre de l'histoire et de l'érudition, que de prouver que nos livres sacrés sont authentiques et qu'ils sont parvenus jusqu'à nous sans aucune altération substantielle*, etc. Ainsi parlait un des plus savants hommes, un des plus beaux génies de l'Europe, vers la fin du siècle dernier. Son témoignage devrait être du plus grand poids auprès de nos philosophes ; car il n'était ni catholique ni dévot.

N. 3. Adorons les vues sages et miséricordieuses qui ont déterminé la Providence à rendre ainsi l'authenticité des livres saints si incontestable et si facile à démontrer ; elle prévoyait l'indocilité du genre humain à suivre les maximes sanctifiantes qui y sont renfermées, que les hommes révoltés contre ces lois sacrées porteraient un jour l'audace jusqu'à vouloir en contester la vérité, et que dans ces temps de révolte il ne resterait d'autre moyen pour les réduire et les faire rentrer dans le devoir, que de leur démontrer, par des raisonnements invincibles et palpables, qu'elles sont venues de Dieu, et qu'il n'est aucun prétexte qui puisse dispenser des obligations qu'elles imposent.

C'est ainsi qu'autrefois Moïse, inspiré de Dieu, ordonna aux lévites de déposer dans l'arche d'alliance un exemplaire de la loi, afin, dit le saint législateur, qu'il y serve de témoignage contre les enfants d'Israël qui négligeront de l'observer, *ut sit ibi contra te in testimonium* ; car je sais, dit-il, quelle est leur obstination, et combien ils sont durs et inflexibles, *ego enim scio contentionem tuam, et cervicem tuam durissimam* (Deut., XXXI).

II. — *Les premiers ennemis de la foi chrétienne ne niaient point la plupart des faits attestés par l'Évangile.*

J'ajoute qu'il y a des vérités contre lesquelles une personne la plus intéressée à les combattre, la plus prévenue et la plus passionnée ne dispute point. Porphyre, grand ennemi de la religion chrétienne, grand zélateur du paganisme, demeurait d'accord de certaines vérités de fait alléguées par les chrétiens... apparemment à cause qu'on pouvait les soutenir par des raisons beaucoup plus claires

que n'étaient les raisons de ce qu'il niait... *La chair et le sang rendent quelquefois les armes, et se soumettent à une clarté qui ne leur plaît pas* (Dict., Ib.).

N. 1. Comment, par exemple, les Juifs auraient-ils pu contester aux apôtres la résurrection de Lazare, la multiplication des pains et plusieurs autres miracles du Sauveur, opérés en présence d'un grand nombre de témoins, et racontés avec tant de circonstances de lieu, de temps et de personnes ? Aussi ne leur arriva-t-il jamais d'en contester la vérité. Voyez Origène contre Celse. Celse convient de la vérité des faits miraculeux, mais il les attribue à la magie.

N. 2. Ce Porphyre dont parle Bayle dans cet article, est celui qui écrivait sous le règne de Dioclétien contre l'authenticité des livres saints, et qui, malgré la passion qu'il avait pour en faire suspecter la vérité, fut forcé de convenir que la prophétie de Daniel s'accordait parfaitement avec l'histoire, et qu'elle s'était accomplie à la lettre et dans tous ses points ; mais il se retranchait à dire qu'elle était supposée et écrite après l'événement, prétention qui ne lui réussit pas, et qui en effet ne saurait tenir contre les preuves indubitables qui démontrent l'ancienneté de ce livre, écrit trois siècles et demi avant l'ère chrétienne.

Remarquons qu'une des preuves les plus frappantes de la religion chrétienne, est qu'on a commencé à la prêcher et à y croire dans la Judée et dans Jerusalem, *incipientibus ab Jerosolyma* (Luc, XXIV), qu'elle n'a été portée qu'après aux nations idolâtres, que Jésus-Christ l'avait ainsi ordonné à ses disciples avant son ascension, voulant que ceux qui avaient demandé sa mort fussent ses premiers adorateurs (Art. Ap., 18 ; Chrysost., in Act. homil., 14).

III. — *Les miracles sont l'œuvre de Dieu, et ils manifestent sa gloire, sa bonté et sa justice.*

Dieu peut, sans qu'il y aille le moins du monde de sa justice, de sa sagesse ou de sa bonté, maintenir inviolablement le cours des lois naturelles. S'il le suspend quelquefois en faveur de l'homme, c'est pure grâce, c'est pure miséricorde.... Le bon sens nous conduit à cette pensée, que Dieu ne fait point de violence aux causes secondes, si ce n'est pour manifester sa gloire dans le salut de ceux qui se convertissent, et dans la juste punition de ceux qui méprisent les effets extraordinaires de sa bonté (Pensées div., t. II). Il semble que Dieu n'a recours au miracle que par un excès d'amour pour nous, qui le porte à se servir d'un moyen encore plus fort à notre égard que toute la nature, et que tout ce qu'il a fait pour nous, lorsqu'il voit que tout cela n'a pas en assez de force, ou pour soutenir notre foi, ou pour nous retirer de la perdition ; du reste c'est Dieu seul qui fait les miracles... Il semble donc 1° que sa bonté lui doit toujours faire choisir ceux qui peuvent le mieux confirmer la vérité et confondre le mensonge, afin que les hommes qui ne se convertissent point par

ce moyen, ne s'en puissent prendre qu'à leur propre endurcissement; 2^o que sa sainteté ne lui permet jamais de choisir ceux qui sont infiniment plus propres à favoriser l'idolâtrie que la vraie religion, à excuser les pécheurs qu'à les rendre inexcusables..... Je trouve le premier caractère dans les miracles de Moïse, de Jésus-Christ, des Apôtres, etc.

N. 1. Bayle, dans un autre endroit, nous dit expressément qu'il faut avoir un front d'airain pour nier les miracles rapportés dans les livres saints; et pour s'inscrire en faux contre des faits de cette nature, il fait voir clairement dans ce dernier article que la dispute des spinosistes sur les miracles (*Dict. art. SPINOSA. N. R.*), n'est qu'une dispute de mots, une pétition de principe perpétuelle, un tissu de contradictions manifestes; que Spinoza (en combattant la vérité des miracles attestés par les saintes Écritures) confondait lui-même ses idées, et ignorait les suites de son principe, etc.

N. 2. Que de fronts d'airain dans notre siècle! Que de gens qui ignorent les suites de leurs principes, si l'on en croit Bayle! Et si on ne le croit pas, quelle extravagance de le vanter et de l'exalter!

IV. — *Les miracles sont des signes divins envoyés par une Providence particulière.*

Voilà dans le vrai ma doctrine... Je ne prétends point nier que Dieu ne fasse jamais, en aucun pays du monde, ce qu'on appelle prodiges, présages.... J'ajoute que s'il y a quelque part des feux extraordinaires, visibles seulement ou à quelque ville, ou à quelque pays qui connaisse le vrai Dieu, comme il en parut autrefois sur la ville de Jérusalem, on peut les prendre pour des signes envoyés de Dieu par une Providence particulière (*Pens. div., t. II*).

N. 1. Je pose, dit-il, quelques lignes plus bas, pour la base et pour le principe de mon raisonnement (sur les comètes), l'existence d'un Dieu infini dans ses perfections.... Je ne prétends aucunement que Dieu ne se mêle pas des affaires des humains, et qu'il ne se met pas en peine d'avertir les hommes de ses jugements pour les amener à la pénitence.... Ma doctrine tend à donner de Dieu une idée qui nous représente vivement sa sagesse, sa bonté, sa véracité.... Dire que je nie les présages, et que Dieu ne fait point de miracles pour avertir les hommes des malheurs qui leur pendent sur la tête, c'est une insigne mauvaise foi.

N. 2. Concluons de ces assertions et de beaucoup d'autres pareilles, qui sont répandues dans les œuvres de Bayle, et qu'il ne tiendrait qu'à nous d'accumuler ici; concluons que tant de lecteurs frivoles, qui se gâtent l'esprit en lisant cet auteur, et qui sortent de cette lecture pleins d'un orgueilleux mépris pour ce que dit l'Écriture des œuvres miraculeuses, opérées par Jésus-Christ et ses apôtres, et pour la simplicité des fidèles qui les croient véritables, sont des hommes superficiels qui ne lisent qu'à demi, qui ne comprennent pas leur auteur, et qui ne savent pas s'apercevoir qu'il se moque d'eux

et qu'il se joue impudemment de leur confiance et de leur crédulité. Il leur est d'autant plus honteux d'y être trompés, que l'imposeur lui-même les avertis qu'il les trompe, comme je l'ai fait remarquer dans la préface de cette analyse.

V. — *Moïse, les prophètes, les apôtres, les martyrs ont fait une infinité de miracles.*

Toute l'Écriture nous enseigne que quand Dieu a voulu que les nations voisines de son peuple connussent que le Dieu d'Israël était le seul véritable Dieu qui gouverne toutes choses, il s'est servi de plusieurs miracles qui disaient nettement cela, et qui distinguaient ce Dieu d'avec les autres.... Nous savons d'ailleurs que toutes les fois que le temps est arrivé où Dieu avait résolu de se manifester à ceux qui ne le connaissaient point, il leur a fait annoncer sa parole par des personnes qui portaient des caractères si visibles de leur mission, avec le don des miracles et avec l'éclat des plus saintes vertus, qu'il n'y a eu que des aveugles volontaires qui soient demeurés dans l'ignorance: cependant, combien a-t-il fallu de siècles, combien de martyrs, combien de miracles pour détruire l'idolâtrie?..... Il a fallu combattre des trois et quatre cents ans pour terrasser le paganisme avec des armes de cette force, etc. (*Pensées div., t. II, p. 194*).

N. 1. Cet enseignement clair et précis, est entièrement conforme à celui de l'Église. L'auteur reconnaît que Dieu a envoyé aux temps marqués par sa Providence, des ministres de sa sagesse pour instruire les hommes; que ces ministres ont paru avec tous les vrais caractères d'envoyés de Dieu; que puissants en œuvres et en paroles, ils ont donné, pendant quatre siècles consécutifs, des signes si visibles, des preuves si incontestables de leur mission divine, qu'il n'y a eu que des aveugles volontaires qui soient restés dans l'ignorance; c'est de cet enseignement que parle Bayle, lorsqu'il dit: *Voilà dans le vrai ma doctrine*, et qu'il accuse d'une mauvaise foi insigne quiconque lui attribue une doctrine contraire.

Soyons donc de bonne foi, et convenons, ou que Bayle est un imposteur infâme qui ne pense pas ce qu'il dit, lors même qu'il paraît parler le plus sérieusement, ou que toutes les impiétés qu'il s'est permis de répandre dans ses écrits, ne sont qu'un sacrilège badinage, par où il cherchait à amuser les libertins et à duper les sots.

N. 2. Bayle ne rend pas témoignage seulement aux miracles rapportés dans les livres saints, il en avoue encore plusieurs autres, notamment celui qui s'opéra à Jérusalem, lorsque Julien l'Apostat eut la fantaisie de faire rebâtir le temple des Juifs, et que les feux qui sortirent de dessous la terre l'obligèrent à abandonner cette entreprise (*Dict. art. Alypius*). Il cite Ammien Marcellin avec la confiance que mérite en pareille matière un historien idolâtre (*Amm. Marcel. l. 23*): voici une partie du texte cité par Bayle, *cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius*, c'est le nom du général que l'empereur avait chargé

de cette entreprise, et qui, pour plaire à son maître, *hâta l'ouvrage avec une grande force*, secondé par le gouverneur de la province qui n'avait pas moins de zèle que le général, *metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum, exustis aliquoties operantibus, in accessum* : lisez l'excellente dissertation qu'a composée sur ce sujet un savant anglais (l'orateur Warburton), où la vérité de ce miracle est invinciblement démontrée. La traduction de cet ouvrage, par M. l'abbé Mareas, a paru en 1734, à Paris, chez Mercier.

N. 3. On peut voir encore, dans le Dictionnaire de Bayle, à l'article *Phasélis*, combien ce critique était persuadé de la vérité des miracles de Moïse. Là, il réfute avec solidité et avec une sorte de zèle l'opinion de ceux qui attribuent à une cause naturelle le passage miraculeux des Hébreux au travers de la mer Rouge ; il blâme l'historien Joseph d'avoir comparé à ce prodige le passage de l'armée d'Alexandre par le détroit de Pamphlie, auprès de *Phasélis* ; et il prouve, jusqu'à la démonstration, qu'il n'y eut rien de miraculeux dans l'expédition de celui-ci, rien de naturel dans celle de Moïse. Lisez Strabon, liv. 14. L'exploit d'Alexandre y est raconté comme un trait hardi et même téméraire, mais non comme un miracle.

N. 4. Terminons cet article par les sages réflexions que fait Montaigne au sujet des miracles. Il ne veut pas que l'on croie légèrement aux miracles, et il permet qu'on refuse de les croire lorsque celui qui les raconte n'est pas d'un crédit assez grand pour nous ôter la licence d'y contredire ; mais, ajoute Montaigne (de ce ton franc que tout le monde lui connaît), de condamner d'un train toutes pareilles histoires, cela me semble une singulière impudence. Le grand saint Augustin témoigne avoir vu, sur les reliques de saint Gervais et de saint Protas, à Milan, un enfant aveugle recouvrer la vue ; une femme à Carthage être guérie d'un cancer par le signe de la croix qu'une femme nouvellement baptisée lui fit. *Hesperius* ; un sien familier, avoir chassé les esprits qui infectaient sa maison, avec un peu de terre du sépulcre de Notre-Seigneur ; et cette terre, depuis transportée à l'église, un paralytique en avait été soudain guéri, et plusieurs autres miracles où il dit lui-même avoir assisté. De quoi accuserons-nous, lui et deux saints évêques, *Aurelius* et *Maximinus*, qu'il appelle pour ses recors ? Sera-ce d'ignorance ou de malice, et imposture ? Est-il homme en notre siècle si impudent, qui pense leur être comparable, soit en vertu et en piété, soit en savoir, jugement et suffisance ? *Qui etsi rationem nullam afferrent, ipsa auctoritate me frangerent....* (Cicer. de Div.) Plus haut il avait dit, en parlant des événements merveilleux : *Les condamner impossibles, c'est se faire fort, par une téméraire présomption, de savoir jusqu'où va la possibilité*. Les beaux esprits du dix-huitième siècle, qui comptaient Montaigne pour un de leurs patriarches, doivent être bien étonnés en lui voyant tenir un pareil langage ; je dis

étonnés de sa hardiesse ou de leur ignorance.

VI. — *Il était de la bonté de Dieu d'instruire les hommes par la voie des miracles.*

Je distingue deux sortes de miracles. Les uns, pour ainsi dire, sont des miracles parlants, et distinguent en propres termes le vrai Dieu d'avec les fausses divinités. Les autres sont seulement connaître qu'il y a au-dessus de l'homme quelque chose qui a beaucoup de puissance.... La première espèce de miracles comprend ceux que Dieu fait faire par des hommes remplis de son esprit, lesquels il envoie aux infidèles pour leur prêcher sa révélation, et pour les convaincre par des arguments distincts et intelligibles de la fausseté de leur créance. Il est de la bonté et de la sagesse de Dieu d'en faire de ceux-ci à la vue des infidèles, quand il veut les appeler à sa connaissance ; aussi leur envoie-t-il alors ses serviteurs, qui leur déclarent ce qu'il faut savoir de la nature de Dieu, qui leur font voir la vanité de leur faux culte, et qui leur enseignent la manière de servir Dieu, conformément à sa volonté (Pensées div. t. II, p. 178).

Mais comme des discours sans miracles ne persuaderaient pas, Dieu revêt ses serviteurs de la vertu de faire plusieurs choses miraculeuses. A leur parole le feu perd son activité, les rivières se fondent en leur, les morts sortent de leurs tombeaux, les infirmités les plus incurables sont guéries. C'est ce que j'appelle des miracles parlants, parce qu'ils confirment la prédication d'un apôtre, et qu'ils témoignent d'une manière très-distincte que ce qu'il annonce est vrai... Voilà, monsieur, les miracles que Dieu fait dans les pays des infidèles. Nous voyons que Dieu ordonne à Moïse de débiter par le grand nom de Dieu, et de sommer le roi Pharaon, de la part de Dieu, de laisser sortir les Israélites. Pour confirmer sa mission, Dieu fait faire à Moïse des miracles surprenants et supérieurs aux prestiges des magiciens de Pharaon, qu'il réduit ce prince à la nécessité de confesser son effet le Dieu des Hébreux est le vrai Dieu... Les miracles doivent être accompagnés de la parole, et la parole doit être accompagnée des miracles quand il s'agit de faire connaître le vrai Dieu aux infidèles... S'ils ne produisent pas leur effet, tant pis pour ceux qui s'endurcissent comme Pharaon : non seulement parce qu'ils ne se convertissent pas, mais aussi parce qu'ils résistent à une vocation tout à fait proportionnée à leurs facultés, et qui ne leur laisse aucune excuse, etc.

N. Si un théologien, un docteur catholique, un évêque eût composé cet article, les impies criaient un fanatisme et à la superstition, et nous n'oserions pas leur proposer d'y jeter les yeux ; mais c'est Bayle, c'est leur docteur favori et leur oracle : je les invite donc à lire ce discours, à le méditer de sang-froid et dans le silence des passions ; car c'est alors seulement que la vérité se fait entendre. Ce n'est point ici un docteur subtil et un disputeur artificieux qui entortille des arguments métaphysiques et qui vous donne des vrai-

semblances pour des certitudes, et des fantômes pour des réalités, c'est un docteur grave et sérieux qui parle le langage de la vérité et de la persuasion, et qui s'exprime avec la simplicité d'un homme intimement convaincu de ce qu'il enseigne. Je ne doute pas que ce n'ait été là sa façon de penser ordinaire, et celle où revenait naturellement son esprit, lorsque la fureur de disputer et de chicaner, dont il était presque toujours possédé, lui donnait quelque relâche.

VII. — *Lorsqu'il est une fois avéré que Dieu a fait un miracle, il ne faut plus demander pourquoi il l'a fait.*

Je vous déclare que je suis entièrement convaincu que Dieu ne peut rien faire qui ne soit d'une sagesse infinie. C'est assez pour moi de savoir que Dieu a fait une chose, pour ne douter point qu'il ne l'ait faite avec une souveraine raison. Je n'en demande pas davantage; et soit que mes lumières en découvrent les utilités, soit qu'elles n'y comprennent rien, n'importe, je crois toujours que c'est un ouvrage digne de Dieu.... Quand c'est un point avéré qu'il y a du miracle quelque part, il est ridicule de chicaner sous prétexte qu'on ne voit pas à quoi sert un tel miracle (Pensées div., t. II).

N. Bayle enseigne ici, et tout chrétien instruit pensera comme lui, qu'il ne faut point croire légèrement aux miracles; qu'on est blâmable lorsque, sans aucune nécessité, on rapporte à la vertu extraordinaire de Dieu ce que nous voyons arriver dans la nature; que si l'on a des doutes bien fondés de l'existence du miracle, il est permis alors, il est même raisonnable d'expliquer les choses naturellement, sans supposer que Dieu soit intervenu d'une façon singulière dans la production de cet effet.

Nec deus inter sit, nisi dignus indice nodus
Inciderit. (HORAT., *Art. Poet.*)

Puis se tenant toujours dans les bornes de la vérité, il s'élève avec vivacité contre ceux qui, sous prétexte qu'il y a eu de faux miracles, refusent de croire à ceux qui sont vrais. (C'est en effet un délire semblable à celui de ce prince infortuné qui se laissa mourir de faim par la crainte qu'il avait de mourir de poison.) Et il veut qu'une fois que l'on s'est assuré de l'existence du miracle on ne chicaner plus sur la manière ni sur le pourquoi. C'est, dit-il avec M. Nicole dont il cite la maxime, c'est pécher visiblement contre la raison, que de refuser de croire les effets merveilleux de la toute-puissance de Dieu, qui est d'elle-même incompréhensible, par cette raison que notre esprit ne peut pas les comprendre. Ailleurs, en réfutant ceux qui trouvent à redire que Dieu fasse quelquefois intervenir les causes secondes dans les miracles, comme le vent qui souffle toute la nuit au passage de la mer Rouge, *Je réponds*, dit-il, *que ce n'est pas aux créatures à prescrire à leur créateur les manières de sa conduite* : réponse péremptoire à laquelle il n'y a point de réplique (*Diction., art. Phasélis*).

VIII. — *Ne croire à aucun présage ni à aucune prophétie est une impiété et un athéisme véritable.*

La négation des présages est sans doute un athéisme tout net lorsqu'elle est fondée sur ce qu'on ne croit pas qu'il y ait rien dans l'univers qui connaisse l'avenir (Pensées divers., t. II).

N. La même sagesse que Bayle exige pour admettre ou rejeter les miracles, il l'exige lorsqu'il s'agit des présages et des prophéties; il se moque de la superstition puérile du peuple, qui tire un mauvais présage de ce qu'une salière se renverse, qu'on est treize à table, qu'une belette traverse notre chemin, etc. Et il déclare avec raison que cette censure, loin d'être une impiété, est au contraire un sentiment très-pieux, et que c'est être impie que d'appeler impiété un tel sentiment. Après quoi, suivant dans cette matière la même méthode que dans la précédente, il reconnaît qu'il y a eu et qu'il peut y avoir encore de vrais présages, de véritables prédictions, et que penser autrement c'est penser en athée. Que peut-on dire en effet de plus monstrueux que d'admettre un Dieu qui ne connaisse les actions des hommes qu'à mesure qu'elles se font (*Dict., art. Carnéades*)?

Comme c'est Dieu qui fait toutes choses et qui appelle toute la suite des générations dès le commencement (*Is., XLI*), c'est à Dieu ou aux prophètes qu'il envoie de prédire ce qui doit arriver. Du sein de l'éternité, ce grand Dieu qui n'a point de commencement et qui n'aura point de fin voit tout commencer, et il voit tout finir. Il n'appartient qu'à lui de découvrir à nos yeux les choses à venir, et de nous les faire entendre avant qu'elles paraissent. Les temps passés, nous ne les connaissons qu'imparfaitement; comment connaîtrions-nous les temps futurs? Mais vous, mon Dieu, qui connaissez tout, vous voyez Cyrus deux cent cinquante ans avant qu'il soit né, vous annoncez la puissance formidable dont il sera revêtu, vous l'appellez par son nom; et les temps marqués par votre éternelle providence étant écoulés, ce que vous aviez annoncé au commencement, voilà qu'il arrive. Cyrus paraît, vous le prenez par la main pour lui assujettir les nations; vous mettez les rois en suite devant lui afin qu'il sache que vous êtes le Seigneur, le Dieu d'Israël qui l'a nommé par son nom plus de deux siècles avant qu'il eût un nom. Il le sait en effet et il le reconnaît hautement en disant à la face de l'univers entier : *Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses : Le Dieu du ciel, le Seigneur m'a livré tous les royaumes de la terre, et il m'a commandé de rebâtir sa maison dans Jérusalem (1 Esdr., I).*

CHAPITRE VI.

La spiritualité et l'immortalité de l'âme.

I. — *L'âme humaine pense, donc l'âme humaine n'est point matière.*

Prétendre que puisque l'âme de l'homme pense, elle est immatérielle, c'est, à mon avis, bien raisonner, et c'est d'ailleurs établir un

fondement très-solide de l'immortalité de notre âme ; dogme qui doit être considéré comme un des plus importants articles de la bonne philosophie...., et ce docteur (Stillingfleet) qui a soutenu que la matière était incapable de penser, s'est rendu par là le défenseur d'un article fondamental de l'orthodoxie philosophique (Dict. art. Dicéarque).

N. 1. Qu'on me permette d'ajouter à une déclaration aussi formelle et aussi positive, les réflexions d'un grand homme (Leibnitz) qui avait encore plus d'esprit que Bayle, et qui a joué dans le monde un plus beau rôle que ce critique. Je vais rapporter ses propres paroles.

Le divin Bacon a très-bien dit que la philosophie, superficiellement étudiée, nous éloignait de Dieu ; mais qu'elle nous y ramenait quand elle était approfondie. Nous l'éprouvons dans ce siècle également fécond en savants et en impies.... J'avoue que j'ai toujours vu avec indignation qu'on abuse des lumières de l'esprit humain pour l'aveugler lui-même, et je me suis appliqué à la recherche des vrais principes, avec d'autant plus d'ardeur, que je souffrais plus impatiemment que des novateurs entreprissent par leur subtilité de me priver du plus grand bien de cette vie, c'est-à-dire de la certitude que mon âme survivra éternellement à mon corps, et de l'espérance qu'un Dieu infiniment bon couronnera enfin la vertu et l'innocence (Leibnitz, 2 t. 1 Conf. fidei contra atheist.).

N. 2. Outre les arguments puisés dans la métaphysique, contre la spiritualité de l'âme, un écrivain anglais a été assez hardi pour vouloir en puiser aussi dans l'histoire, et persuader, contre la notoriété la plus absolue, que le dogme de l'immortalité de l'âme est un dogme nouveau dans le monde. L'imposture, si on peut l'appeler de ce nom, puisqu'il est impossible qu'elle en impose à personne, l'imposture a choqué tous les philosophes, et toute l'Europe savante s'est récriée avec indignation contre son auteur. Voici en particulier ce qu'en écrivait Leibnitz à un de ses amis. *M. Toland a prétendu, dans un de ses ouvrages, que le dogme de l'immortalité de l'âme était une invention des Egyptiens ; mais il est très-évident que les Grecs des âges les plus reculés ont cru cette même immortalité. Elle était aussi reconnue par les Druides gaulois, suivant le témoignage de Lucain. Les peuples de la Virginie, en Amérique, croient que les âmes des morts habitent au-delà d'une chaîne de montagnes. Et qui ne sait pas que l'opinion de la métempsycose, qui suppose évidemment l'immortalité de l'âme, est très-ancienne dans les Indes (Id. Epist. ad Kortholtum)? Ce qui suit répond aux arguments métaphysiques ; les autres ne méritent pas même d'être réfutés : pour peu qu'on ait de lecture, on en sent la fausseté.*

N. 3. Bayle, dans un autre article, approuve les philosophes qui, convaincus de l'immortalité de l'âme par l'évidence qu'ils trouvent dans leurs principes de philosophie, ne laissent pas de s'appuyer encore du témoignage de la foi pour s'affermir dans leur

croissance, parce que, dit-il, l'autorité de Dieu est le véritable remède de nos incertitudes, et le supplément infaillible des obscurités de notre raison.

II. — *Il est non seulement incompréhensible, mais impossible que la matière pense.*

C'est supposer ce qui a été jusqu'ici inconcevable à tous les hommes, que de supposer que le seul arrangement des organes du corps humain, fait qu'une substance, qui n'avait jamais pensé, devient pensante. Tout ce que peut faire l'arrangement de ses organes se réduit, comme dans l'horloge, à un mouvement local diversement modifié. La différence ne peut être que du plus au moins ; mais comme l'arrangement des diverses roues qui composent une horloge, ne servirait de rien pour produire les effets de cette machine, si chaque roue, avant que d'être placée d'une certaine façon, n'avait actuellement une étendue impénétrable, cause nécessaire du mouvement, dès qu'on est poussé avec un certain degré de force : je dis aussi que l'arrangement des organes du corps de l'homme ne servirait de rien pour produire la pensée, si chaque organe, avant que d'être mis à sa place, n'avait actuellement le don de penser (Dict. art. Dicéarque).

Or ce don n'est autre chose qu'une étendue impénétrable ; car tout ce que vous pouvez faire dans cette étendue, en la tirillant, en la frappant, en la poussant de tous les sens imaginables, est un changement de situation, dont vous concevez aisément toute la nature et toute l'essence, sans avoir besoin d'y supposer aucun sentiment, et lors même que vous niez qu'il y ait là aucun sentiment.

N. Quelle ridicule chimère les philosophes impies se sont forgée, lorsqu'ils ont imaginé que la pensée était une modification particulière de la matière ! Pourquoi tel arrangement, telle figure, tel mouvement serait-il plutôt une pensée que tel autre ? Pourquoi telle quantité de matière, une montagne, par exemple, serait-elle incapable de la pensée, tandis qu'une autre quantité de matière, par exemple, un atome en serait capable ? S'efforcer de faire entrer dans sa tête ces absurdes idées, qu'on me passe cette expression, c'est s'efforcer d'être fou. Renvoyons ceux qui ont cette manie au précepte de Pythagore, *cerebrum ne edas.*

Je soutiens, disait Bayle, que quiconque admet une fois, que, par exemple, un assemblage d'os et de nerfs sent et raisonne, il doit soutenir, à peine d'être déclaré coupable de ne savoir ce qu'il dit, que tout autre assemblage de matière pense, et que la pensée qui a subsisté dans l'assemblage, subsiste, sous d'autres modifications, dans les parties désunies, après la dissipation de l'assemblage (Jamb. de vit. Pyth.).

III. — *Les modifications de la matière ne peuvent pas être des pensées, des réflexions, des sentiments.*

Quelle absurdité ne serait-ce pas de soutenir qu'il y a deux espèces de couleurs : l'une, qui est l'objet de la vue, et rien de plus ; l'autre,

qui est l'objet de la vue et de l'odorat aussi.

Il est encore plus absurde de soutenir qu'il y a deux espèces de rondeur : l'une, qui consiste simplement en ce que les parties de la circonférence d'un corps rond sont également éloignées d'un centre ; l'autre, qui avec cela est un acte avec lequel un corps rond sent qu'il existe, et qu'il voit autour de lui plusieurs corps. La même absurdité se rencontre à soutenir qu'il y a deux sortes de mouvement circulaire ; l'une, qui n'est autre que le changement de situation sur une ligne dont tous les points sont également éloignés du centre ; l'autre, qui avec cela est un acte d'amour de Dieu, une crainte, une espérance. Il est absurde de dire que pour peu que l'on ait quelques veines, quelques artères les unes auprès des autres, comme les différentes parties d'une machine, on produirait le sentiment de couleur, de saveur, de son, d'odeur, de froid, de chaud ; l'amour, la haine, etc.

N. Ne regarderait-on pas comme un fou, celui qui s'imaginerait que la statue d'Henri IV a froid sur le Pont-Neuf ? Et si Denis le tyran avait cru, comme il le disait, que la statue de Jupiter aurait plus chaud en hiver sous un manteau de laine que sous son manteau d'or, le citerait-on comme un impie ou comme un insensé et un stupide ? Telle est cependant l'extravagance de ceux qui se persuadent que quelque autre quantité de matière revêtue de quelque autre forme pourrait penser, vouloir, aimer, craindre, espérer, etc. (*Val. Max.*, l. 1, c. 2).

IV. — *Ce qui pense est indivisible : donc ce qui pense n'est pas matière.*

Si une substance qui pense n'était une que de la manière qu'un globe est un, elle ne verrait jamais tout un arbre, elle ne sentirait jamais la douleur qu'un coup de bâton excite. Voici un moyen de se convaincre de cela.

Considérez la figure des quatre parties du monde sur un globe ; vous ne verrez dans ce globe quoique ce soit qui contienne toute l'Asie, ni même toute une rivière. L'endroit qui représente la Perse n'est point le même que celui qui représente le royaume de Siam ; et vous distinguez un côté droit et un côté gauche dans l'endroit qui représente l'Euphrate (*Dict. art. Leucippe*).

Il s'ensuit de là que si ce globe était capable de connaître les figures dont on l'a orné, il ne contiendrait rien qui pût dire : Je connais toute l'Europe, toute la France, toute la ville d'Amsterdam, toute la Vistule : chaque partie du globe pourrait seulement connaître la portion de la figure qui lui écherrait, et comme cette portion serait si petite qu'elle ne représenterait aucun lieu dans son entier, il serait absolument inutile que le globe fût capable de connaître ; il ne résulterait de cette capacité aucun acte de connaissance, et pour le moins, ce serait des actes de connaissance bien différents de ceux que nous éprouvons ; car ils nous représentent tout un objet, tout un arbre, tout un cheval, etc., preuve évidente que le sujet affecté de toute l'image de ces objets n'est point divisible en plusieurs parties, et

par conséquent que l'homme, en tant qu'il pense, n'est point corporel ou matériel.

N. 1. On a fait un autre raisonnement qui se rapporte à celui de Bayle, mais qui rend encore cette vérité plus sensible. On suppose un homme qui plonge une de ses mains dans l'eau froide, et l'autre dans l'eau chaude. Cet homme, dit-on, sent tout à la fois et le chaud et le froid : et non seulement il reçoit en même temps ces deux impressions et il éprouve ces deux sensations opposées, mais il les compare l'une à l'autre. Or il est évident que pour comparer, il faut connaître les deux objets de comparaison. Il est donc aussi évident que ce qui dans lui juge et compare ainsi entre les deux sensations les reçoit toutes deux. La substance qui sent est donc une, comme la substance qui juge est une ; mais une de tout autre manière que celle dont un corps est un ; car si elle n'était une que de la même manière qu'un globe est un, la partie qui sent le froid ne sentirait pas le chaud, et celle qui a la sensation du chaud n'aurait pas celle du froid, pas plus que la main droite ne sent ce que sent la main gauche ; et par conséquent la comparaison ne pourrait pas avoir lieu : il y aurait bien des témoins de part et d'autre, mais il n'y aurait pas de juge entre les deux, et par conséquent le jugement ne pourrait pas avoir lieu. Il est certain cependant qu'il se fait là une comparaison et un jugement ; donc la substance qui sent, qui compare et qui juge, est une substance une, simple, indivisible, et par conséquent immatérielle ; donc il existe dans les hommes, outre leur substance corporelle, une substance qui ne l'est pas.

N. 2. Ceux qui, pour atténuer la difficulté, atténuent le sujet matériel, auquel ils attribuent ces sensations et ces jugements, sont des gens qui parlent à l'imagination et non pas à la raison. Atténuez tant qu'il vous plaira la matière, elle reste toujours réellement multiple. Aux yeux de la raison, un atome ne l'est pas moins qu'une montagne ; et la partie A de l'atome, qui est frappée du froid, ne sent pas plus le chaud dont est affectée la partie B, que s'il y avait entre elles une montagne comme celle de Gate, où l'on a, dit-on, l'hiver d'un côté et l'été de l'autre. Vous pouvez rapprocher ces deux parties, mais vous ne sauriez les identifier ; elles seront plus voisines, mais elles seront toujours deux, et jamais l'une ne sera l'autre ; ce qui serait néanmoins nécessaire pour que l'une sentit ce que l'autre sent, et qu'elle pût en juger.

V. — *Dieu est l'auteur de l'union de l'âme avec le corps.*

La raison voit que la matière sans mouvement serait inutile, et qu'ainsi il a été nécessaire qu'il y eût du mouvement dans les corps : elle comprend aussi que les changements de la matière, les générations et les corruptions peuvent être des suites du mouvement ; mais elle ne saurait comprendre que de toute nécessité il y a une liaison entre certains mouvements des corps et les sentiments fâcheux de froid et de chaud, de faim et de soif, de douleur et de tristesse : elle juge donc que cet al-

liage a été réglé par une puissance arbitraire (la puissance de Dieu). (Rép. aux quest. d'un protest., t. II).

N. Nous n'ajoutons pas le long discours qui suit cet article, où Bayle, faisant toujours sa fonction favorite et ordinaire d'argumentateur, accumule les arguments des manichéens contre la providence et l'unité de Dieu. Il suffit de remarquer, 1^o que Bayle attribue ici à la toute-puissance de Dieu l'union admirable de l'âme avec le corps, et les effets incompréhensibles et inexplicables qui résultent de leur union. 2^o Que, suivant le langage de Socrate et de toute la philosophie, il confesse que les âmes humaines sont des substances absolument distinguées de la matière, que la Providence a enfermées dans des corps lourds et pesants, et sujets à la destruction; que durant cette union elles dépendent d'un corps qui, malgré qu'elles en aient, les assujettit à des désirs inutiles et incommodes, et à des chagrins et à des douleurs innombrables, et que néanmoins elles ne sauraient envisager la destruction de ce corps qu'avec des frayeurs horribles. Socrate, en effet, appelait notre corps la maison, la prison, le tombeau de notre âme : lorsqu'elle en sort, disait-il, elle s'affranchit, elle est libre, elle est heureuse (Laert., l. II). Cyrus, disciple de Xénophon, qui lui-même l'avait été de Socrate, disait encore quelque chose de plus : Tant que mon âme est liée à mon corps, disait-il, elle ne jouit pas encore parfaitement de la vie; c'est quand il est mort qu'elle commence à vivre. Mais Cicéron, plus grand philosophe qu'eux tous, comprenait que la matière, quelque ténuité qu'on lui suppose, même celle que nous croyons remarquer dans une vapeur légère, un souffle insensible, la flamme la plus subtile, aut humidum, aut stabile, aut igneum, est absolument incapable de mémoire, de pensée et d'intelligence (Tuscul., l. I). Tout cela, dit-il, est trop divin pour elle, que quidem omnia divina sunt. Le même philosophe donne partout à l'âme humaine une origine et une nature toute différente de celle de nos corps. Le corps, dit-il, est un fardeau pesant qu'elle est forcée de porter, une prison qui la retient et la captive malgré elle. Substance céleste et divine, elle a son immortalité : *locum naturæ divinæ æternitatis contrarium* (Cat. Maj.). L'orateur romain, en parlant des songes, s'exprime encore en des termes clairs et précis, qui montrent combien il était persuadé de la spiritualité de l'âme humaine. Si pendant le sommeil, dit-il, notre corps est immobile, sans action et comme sans vie, notre âme alors n'en est pas moins agissante ni moins vivante; mais après la mort, quand cette âme sera entièrement délivrée du corps impur et grossier qu'elle anime, elle déploiera encore mieux sa force et son activité, et elle jouira encore mieux de la vie. *Jacet enim corpus dormientis ut mortui; viget autem et vivit animus: quod multo magis faciet post mortem, cum omnino e corpore excesserit* (L. 1, de divin.).

VI. — Le système des matérialistes conduit nécessairement à mille absurdités ridicules.

Il y a longtemps que je suis surpris que ni Epicure, ni aucun de ses sectateurs n'aient pas considéré que les atomes qui forment un nez, deux yeux, plusieurs nerfs, un cerveau, n'ont rien de plus excellent que ceux qui composent une pierre, et qu'ainsi il est très-absurde de supposer que tout assemblage d'atomes, qui n'est ni un homme ni une bête, est destitué de connaissance. Dès qu'on nie que l'âme de l'homme soit une substance distincte de la matière, on raisonne puérilement si l'on ne suppose pas que tout l'univers est animé, et qu'il y a partout des êtres qui pensent, et que comme il y en a qui n'égalent point les hommes, il y en a aussi qui les surpassent. Dans cette supposition, les plantes, les pierres sont des substances pensantes (Dict. art. Lucrèce).

Il n'est pas nécessaire qu'elles sentent les couleurs, les sons, les odeurs, etc., mais il est nécessaire qu'elles aient d'autres connaissances : et comme elles seraient ridicules de nier qu'il y ait des hommes qui leur font beaucoup de mal, qui les déracinent, qui les coupent, qui les brisent, comme, dis-je, elles seraient ridicules de nier, sous prétexte qu'elles ne voient pas le bras et la hache qui les maltraitent, les épicuriens sont eux-mêmes très-ridicules de nier qu'il y ait des êtres dans l'air ou ailleurs qui nous connaissent, qui nous font tantôt du mal, tantôt du bien... les épicuriens, dis-je, sont très-ridicules de nier cela, sous prétexte que nous ne voyons pas de tels êtres : ils n'ont aucune bonne raison de nier les sortilèges, la magie, les larves, les spectres, les lemures, les farfadets, les lutins et autres choses de cette nature. Il est plus permis de nier cela à ceux qui croient que l'âme de l'homme est distincte de la matière, et néanmoins je ne sais par quel travers d'esprit ceux qui tiennent que l'âme des hommes est corporelle sont les premiers à nier l'existence des démons.

N. 1. Depuis que les philosophes ont fait cette belle découverte, qu'une substance qui n'est que matière peut être un être pensant et un être raisonnable, et qu'ils nous ont fait voir si clairement qu'on peut penser et raisonner sans esprit, qu'ils ne nous valent plus le leur. Une souche peut-être en a plus qu'eux... Sublime Descartes, immortel Newton, ne vous applaudissez plus des progrès admirables que vous avez fait faire à la philosophie. Sous votre règne elle n'était encore qu'un empire naissant, dont la sphère étroite renfermait à peine un petit nombre de sujets. Mais depuis que les matérialistes ont paru, cet empire est devenu immense et infini. Tout pense aujourd'hui, tout raisonne dans la nature, et le monde entier est philosophe. Les brutes surtout, mieux organisées que les autres, sont des êtres très-bien pensants, et comme il n'y a qu'un pas à faire de la pensée au raisonnement, grâce à la philosophie, voilà des philosophes partout; des philosophes qui marchent la tête levée et des philo-

sophes qui ne font que ramper ; des philosophes à grandes ailes et des philosophes à grandes oreilles ; des philosophes qui gazouillent et des philosophes qui braient ; des philosophes de jour qui ont l'œil vif et perçant jusqu'à regarder fixément le soleil , et des philosophes de nuit qui n'y voient goutte en plein midi ; des philosophes que l'on caresse, et des philosophes qu'on envoie paître et que l'on mène boire. Que sais-je ? parcourrez tout le genre animal, et vous aurez parcouru l'empire de la nouvelle philosophie.

Ce n'est pas tout encore. La plante même n'est pas incapable de penser : peut-être qu'elle pense en effet ; et quand je vois le coursier de Silène mordre dans un chardon, je n'oserais assurer que ce n'est pas un philosophe qui mange un autre philosophe.

Ajoutons que si le système des matérialistes prend faveur, que l'on tienne pour constant que l'être qui pense n'est que matière, et que l'être matériel est capable de sentir et de penser, nous retombons tout à coup dans le délire de la vieille philosophie ; et laissant là et Descartes et Newton qui nous en auront inutilement délivrés, nous dirons hardiment, comme on le disait autrefois, que les corps pesants *aspirent* à leur centre ; que les corps vivants *Craignent* leur destruction ; que la nature a *horreur* du vide ; que les corps homogènes ont des *sympathies* et les hétérogènes des *antipathies*. Tout cela dans le système nouveau n'aura plus rien de choquant, et toutes ces bêtises anciennes ne seront plus des bêtises.

On lit dans une relation de l'Abyssinie que les habitants de cette contrée ont un arbre singulier dont ils font une grande estime. Ils prétendent que cet arbre (qu'ils appellent l'Euseté) soupire lorsqu'on le coupe : et ils en sont tellement persuadés, que lorsqu'ils se préparent à en aller couper un ils disent, Allons tuer un euseté. Tout extravagant qu'est ce langage des Abyssins, il n'aura plus rien de ridicule si le système des matérialistes ne l'est pas (*Rel. hist. de l'Abyssinie, par le P. Lobo*).

N. 2. Voilà donc à quoi aboutissent les systèmes insensés de la philosophie antichrétienne, à adopter stupidement des rêveries les plus absurdes qui suivent nécessairement de ses principes ; ou ce qui n'est pas moins extravagant, à rejeter ces conséquences sans se départir des principes d'où elles résultent. Au reste il ne faut pas croire que jamais personne n'ait porté l'imbécillité jusqu'à adopter ces ridicules conséquences. Il n'y a pas encore beaucoup d'années que le système des *gnomes* et des *sylphes* fut exposé très-sérieusement dans une assemblée de philosophes ; et, à la honte éternelle du genre humain, ce système puéril a trouvé des sectateurs dans un siècle éclairé qui se piquait de savoir et de philosophie (*Mélang. de Littér., t. I*).

L'histoire ecclésiastique nous apprend que les manichéens étaient si persuadés qu'il y a des âmes semées partout, qu'ils s'étaient fait une loi de s'abstenir de la chair des animaux

pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir mangé leurs âmes. *Celui qui mange un bœuf, disaient-ils, mérite de devenir bœuf ; et celui qui mange un porc mérite de devenir porc* (*Epiph. Hérod., 66*). Ces pensées superstitieuses règnent encore dans une partie de l'Inde, et il s'y trouve des nations qui croiraient avoir commis un grand crime d'avoir avalé un moucheron. C'est contre ces superstitions que saint Paul ordonna à Timothée de prévenir ses disciples, en leur enseignant que les viandes dont les docteurs qui *vont bientôt paraître* les obligeront de s'abstenir, Dieu les a créées toutes afin que les hommes en rendent grâce au Créateur, de qui ils les ont reçues, puissent s'en nourrir sans inquiétude et sans scrupule ; qu'il n'en est aucune qu'on doive rejeter et dont on ne puisse user librement : pourvu, ajoute l'Apôtre, que la reconnaissance et la prière en accompagnent et en sanctifient l'usage, et que l'homme n'oublie pas de louer Dieu et de le bénir du don qu'il lui a fait (*I Timoth., IV*).

N. 4. Encore une réflexion sur le matérialisme... Si l'âne disait : je suis égal à l'homme, ce propos fier ne serait pas si plat ; mais quand un homme dit, l'âne est mon égal, il me semble que cet homme-là est plus bête que l'âne même, ou du moins plus digne de l'être.

CHAPITRE VII.

La conscience.

I. — *La loi de la conscience est une loi proprement dite.*

Il est une loi éternelle et immuable qui oblige l'homme, sous peine du plus grand péché mortel qu'il puisse commettre, d'agir selon le dictamen de sa conscience (*Contin. des Pensées div., t. 4*).

Il est impossible de concevoir une nature raisonnable et libre, qu'on ne soit en même temps convaincu qu'elle est obligée de se soumettre elle et toute sa conduite aux lois de la vérité et de la justice ; et qu'elle sera autant heureuse, si elle s'y soumet, que malheureuse si elle s'en éloigne.

N. 1. Cette loi est gravée dans le cœur des hommes en caractères si profonds et si ineffaçables, que les plus méchants ne viennent pas à bout de l'effacer entièrement. *La nature, disait Bayle dans un autre article, a tellement lié ensemble la tristesse avec la réflexion sur un acte d'injustice dont on se sent coupable, que ceux mêmes (les athées) qui n'appréhendaient rien de la part de Dieu ont été chagrins en se souvenant d'avoir mal fait. Les épicuriens étaient sujets à cette espèce de mélancolie tout comme les autres hommes... Rien ne paraît se pouvoir soustraire à cette nécessité qui fait que ceux qui savent qu'ils ont mal fait ne s'absolvent pas eux-mêmes... Se judice, nemo nocens absolvitur....* (*Juv., sat. 13*). *C'est une providence, disait un ancien philosophe (Sénèque), que les crimes ne pouvant être tous punis par les lois, aucun cependant ne reste impuni sur la terre. La crainte, la honte et les remords suppléent à l'impuis-*

sance des magistrats : et qui n'est pas puni par la justice l'est au moins par son propre cœur. Quel juge sévère ! quel bourreau cruel que la conscience du méchant ! Le libertain n'est pas le maître de décliner cette justice ; quoi qu'il fasse, il subira ses arrêts : C'est la seule vertu qui reste à des coupables (Voltaire). En vain il s'efforce de se persuader que les remords sont une faiblesse : l'impie le plus forcené n'est jamais venu à bout de s'abuser jusque-là. Il est trop évident que la faiblesse est dans les forfaits, et non pas dans les remords.

N. 2. La raison primitive de cette loi est dans la sagesse et la sainteté de Dieu ; cette loi est éternelle et immuable. Elle est, ainsi que Bayle le dira tout à l'heure, la loi de Dieu immédiatement intimée par lui-même ; voilà pourquoi les violateurs de cette loi sont si coupables.

II. — *La voix de la conscience est la voix de Dieu même qui nous parle intérieurement pour nous détourner du mal et nous porter au bien.*

Nous connaissons que la conscience nous détourne d'une chose en nous dictant qu'elle est défendue de Dieu, et qu'elle nous pousse à une chose en nous la représentant comme ordonnée de Dieu. On ne peut donc agir contre le dictamen de la conscience sans mépriser Dieu, et par conséquent sans pécher (Addit. aux Pens. div., t. II, p. 430).

N. Bien entendu, comme il le dira bientôt, que cette conscience n'est pas une conscience erronée ; que c'est Dieu qui la fait parler et non pas nous, et que cet interprète sacré des volontés divines, nous ne l'avons pas corrompu au point d'en faire l'organe de notre injustice et l'orateur de nos passions. On pêche, dit-il, en suivant l'instinct d'une conscience ignorante, toutes les fois que cette ignorance vient de notre faute... Et ce que l'on fait envers la vérité putative par une ignorance vincible est criminel et punissable... Voilà ce que j'enseigne.

III. — *Celui qui péche contre sa conscience péche contre Dieu.*

Si je dis que toute action faite contre la conscience est un péché, qu'il faut suivre toujours les lumières de sa conscience, et que si l'on est dans l'ignorance invincible, la faute qu'on fait est excusée ; c'est en supposant que quiconque méprise la conscience méprise Dieu, et qu'il y a une souveraine justice en Dieu, empêchée par tant de miséricorde, qu'elle ne punit point les fautes qu'il n'a pas été possible à l'homme d'éviter (Addition aux Pensées div. t. II.)

N. 1. On voit ici en termes exprès la définition de S. Augustin et celle du concile de Trente, qui défendent d'enseigner que Dieu puisse en aucune manière commander l'impossible. *Deus impossibilia non jubet.*

N. 2. Cet article contient une des réponses que faisait Bayle à ceux qui lui reprochaient d'avoir hasardé beaucoup de maximes trop favorables à l'idolâtrie des païens, et d'avoir

tellement diminué le crime de leur aveuglement, qu'il semblait vouloir l'excuser, et même leur en faire un mérite ; l'accusation était fondée, et même les raisons qu'il apporte ici pour sa justification sont assez équivoques. Il est très-vrai que, dans l'ignorance invincible, la faute que l'on fait est excusée ; mais est-il également vrai que l'ignorance des païens fût réellement invincible ? c'est là le point de la question.

Bayle, qui en qualité de calviniste ne prescrit pas S. Augustin avec tous les autres docteurs, mais fait au contraire profession ouverte de suivre en tout la doctrine de ce père, aurait dû se souvenir des excellentes maximes qu'il donne aux chrétiens sur cette matière. Or voici ce qu'enseigne S. Augustin au sujet des péchés d'ignorance.

Quand S. Paul enseignait aux Juifs que ce ne sera pas une excuse pour les Gentils de n'avoir point connu la loi de Moïse, et que ceux qui, sans avoir reçu de Dieu cette loi sainte, ont péché contre leur conscience, périront, sine lege peribunt (Aug. de Gr. et lib. Arb. c. 3 ; Rom. II), la loi naturelle qui est gravée dans leur cœur, suffisant pour leur condamnation ; mais que ceux qui après avoir reçu de Dieu sa loi et ses commandements, ont péché contre les lumières divines qu'elle leur présentait, seront condamnés par la loi, per legem judicabuntur : quand, dis-je, l'Apôtre s'exprime ainsi, il ne prétend pas nous faire entendre que les Gentils seront traités avec plus de rigueur que les Juifs au jugement de Dieu.... Car si le châtiment de ceux qui ignorent la loi, devait être plus sévère que le châtiment de ceux qui en ont eu la connaissance, Jésus-Christ ne dirait pas dans l'Évangile que le serviteur qui n'aura pas connu la volonté de son maître, et qui aura fait des choses dignes de châtiment, sera moins battu, vapulabit pauca (Luc. XII, 48) ; mais que le serviteur qui aura su la volonté de son maître, et qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, et n'aura pas fait ce qui lui avait été prescrit, sera battu rudement, vapulabit multa ; cependant, continue S. Augustin, quoique l'Évangile nous enseigne que le prévaricateur qui a connaissance de la loi, est plus coupable que celui qui ne la connaît pas, les prévaricateurs ne doivent pas se flatter que leur ignorance les excuse. Autre chose est d'ignorer les volontés de Dieu, autre chose de n'avoir pas voulu s'en instruire. Aliud est enim nescisse legem, aliud scire noluisse : celui qui n'a pas voulu s'instruire pour faire le bien (Ps. XXXV) sera puni de cette mauvaise volonté... Ce n'est pas en vain que David adressant la parole à l'Éternel, lui dit, répandez, Seigneur, répandez votre colère sur ceux qui ne vous connaissent pas, et sur les nations qui n'invoquent pas votre saint nom. Ce n'est pas en vain que S. Paul écrivait que le Seigneur Jésus viendra se venger par le feu de ceux qui ne connaissent point le vrai Dieu, et qui n'obéissent point à son Évangile, et que ces infidèles souffriront d'une damnation éternelle, confondus par la présence du Seigneur et par l'opération invincible de sa glorieuse puissance. Ne disons donc point pour excuser

nos fautes, j'ignorais la loi, je n'avais pas entendu parler de la loi, je ne l'avais pas comprise; c'est la volonté que Dieu accuse, en disant: Gardez-vous bien d'être comme le cheval et le mulet qui n'ont point d'intelligence, volite, etc.

Enfin S. Augustin dit nettement que Dieu n'impute point à péché le violement d'un précepte invinciblement ignoré, ou absolument impossible à observer: *Non enim quod naturaliter nescit et naturaliter non potest, hoc animæ deputatur in reatum* (Aug. de lib. Arb. c. 22); mais il ajoute que les devoirs qu'on ignore par sa faute, *quod scire non studuit*, ou qu'on s'est rendu par sa paresse et son indolence incapable de retenir, et *quod dignam facultati comparandæ ad recte faciendum operam non dedit*; on ne les viole point sans crime, ni avec impunité.

IV. — *Les païens reconnaissaient la loi de la conscience; mais les chrétiens la suivent par des motifs bien supérieurs à ceux des païens.*

Lorsque Cicéron nous dit (Arist., III Eth.), que quand on pourrait tromper les yeux des hommes et des dieux mêmes, il ne faut jamais faire aucun mal; il entend cette sorte d'infamie qui rend les méchants infâmes à leurs propres yeux par les reproches de la conscience, qui font que les méchants ne peuvent se souffrir eux-mêmes, et qu'ils cherchent sans cesse quelque chose qui les tire au dehors, et qui les empêche de se voir. C'est l'état où toutes les mauvaises actions nous jettent nécessairement, et nous ne saurions l'éviter, qu'en vivant d'une manière où nous soyons d'accord avec notre raison, qui est notre juge, aussi bien que notre règle: voilà ce que les païens ont vu (Contin. des Pensées div. t. IV).

Les principes de la religion nous élèvent bien plus haut, et ils nous apprennent que ce n'est pas précisément pour être d'accord avec notre raison qu'il faut s'abstenir du mal, mais pour être d'accord avec la raison éternelle, à laquelle nous devons rapporter toutes nos pensées et toutes nos actions.

N. 1. Cette belle maxime n'est pas de Bayle même; mais il la cite comme une pensée qui mérite d'être proposée, et qui lui paraît appuyer solidement sa doctrine; nous pouvons donc la proposer de sa part à tous ceux qui aiment son enseignement et qui ont confiance en ses lumières, mais nous les avertissons que sa doctrine qu'ils aiment, étant déduite de cette pensée et de plusieurs autres semblables, que nous avons rapportées dans ce dernier chapitre, il faut, sous peine d'être absurdes et inconséquents, qu'ils abjurent sa doctrine, s'ils ne veulent pas admettre ces principes; ou s'ils ne veulent pas l'abjurer, qu'ils les admettent.

N. 2. Ce que Bayle fait dire ici à Cicéron, tous les sages du paganisme l'ont écrit. Sénèque en particulier disait: *Et scire homines ignoraturos et Deum ignosciturum, tamen peccare nollem, ob peccati turpitudinem*; bien malheureux sont les impies, qui n'osant aller jusqu'aux principes où la religion nous

élève, ne voient pas même ce que les païens ont vu.

N. 3. Personne n'ignore avec quelle énergie les philosophes païens ont décrit le supplice intérieur que la conscience fait subir au méchant: ce sont, dit l'orateur romain, les furies infernales qui en sont les ministres; armées de leurs cruels flambeaux, qu'elles ont allumés au feu éternel du Tartare, elles poursuivent nuit et jour les coupables et ne leur laissent aucun repos. *Hæ sunt impiorum furie, hæ flammæ, hæ faces*; et Macrobe, (l. I de Somm. Scip.) applique aux remords de la conscience la fable de Prométhée, par ce vautour insatiable qui déchirait son cœur, sans le consumer jamais; les poètes, dit-il, voulaient nous peindre les douleurs cruelles et toujours renaissantes d'une conscience blessée par le péché, et la justice terrible qu'un Dieu offensé le force à faire de lui-même pour les forfaits qu'il a commis. Oui, lui-même, dit le philosophe, il est tout à la fois son juge et son bourreau: juge inflexible, bourreau impitoyable, qui ne se fait aucune grâce: *Nec ulla sibi miseratione parcens*, etc.

V. — *Les païens ont pu faire des actions moralement bonnes; mais la plus belle moralité est celle qui résulte du motif d'obéir à Dieu.*

On juge un peu trop à la volée que leurs actions n'ont pu avoir aucune moralité. Ils ne pouvaient donner à leurs vertus que l'honnêteté qui résulte de ce qu'on fait une chose parce qu'on la trouve conforme à la droite raison... la complaisance avec laquelle ils contemplaient la force qu'ils avaient eue de préférer la vertu, leur donnait beaucoup de joie; et en se félicitant d'une qualité qui est si rare parmi les hommes, ils sentaient une suavité inexprimable. Rien n'est plus doux que d'être content de soi-même; rien n'est plus fâcheux que de se voir comme forcé à se mépriser soi-même pour une conduite lâche et infâme qui nous fait sentir des remords... Mais notez que la plus belle moralité est celle qui résulte du motif de plaire à Dieu, et que les actions des païens étaient dépouillées de cette moralité (Contin. des Pensées div.).

N. 1. Plusieurs hérétiques de ces derniers siècles ont soutenu, au grand scandale de l'Eglise, que toutes les actions des infidèles étaient de véritables péchés: plusieurs même ont osé taxer de péché les actions les plus louables des pécheurs, comme l'aumône, le jeûne, la prière même, disant que leur prière faite dans l'état du péché, est un nouveau péché; et ce que Dieu leur accorde, un nouveau jugement: c'est une erreur fortement combattue dans les œuvres de Bayle: heureux si en évitant cet écueil il n'avait pas donné dans l'écueil opposé, en poussant l'apologie des infidèles, jusqu'à nous donner leurs vices pour des vertus véritables.

La doctrine catholique, la seule sage et la seule vraie, tient un juste milieu entre ces deux erreurs: elle reconnaît que les œuvres les plus belles faites dans l'infidélité sont

des œuvres mortes pour le ciel : que Dieu les récompense quelquefois dans la vie présente et jamais dans la vie future, et quant à la prière, elle avoue que celle des *impies* qui prient avec orgueil et hypocrite, comme le pharisien, est une prière exécrable devant Dieu ; mais elle enseigne que les pécheurs qui prient avec confiance et avec humilité, dont la prière a pour objet des demandes licites et utiles au salut, non seulement ne commettent pas un nouveau péché, mais que leur prière peut être exaucée.

N. 2. Bayle dans ses *Eclaircissements*, v. 7, où, comme on sait, il expose quelle est sa vraie manière de penser sur les divers objets qu'il a traités, nous enseigne expressément qu'il ne connaît que les chrétiens à qui on puisse raisonnablement attribuer de véritables vertus, et que les bonnes œuvres ne se produisent que dans l'enceinte de la véritable religion. Voilà, dit-il, à quoi on doit s'en tenir sur cette matière ; voilà ma doctrine : Dans cette religion il y a plus de vertu que partout ailleurs : hors de cette religion il n'y a point de vraie vertu, ni point de fruits de justice... c'est un point indubitable et pleinement décidé.

CHAPITRE VIII.

La vertu.

I. — Dieu veut que l'homme soit vertueux.

Comment s'imaginer que tous les corps sont sujets à l'ordre, et ne pas croire que les substances plus parfaites que les corps y sont sujettes aussi?...

Si le monde est l'ouvrage du hasard, pourquoi est-il sujet à des lois qui s'exécutent toujours?... La nature des choses a donc voulu que le monde se gouvernât par de belles lois ; mais si elle l'a voulu pour le corps, pourquoi n'aurait-elle point voulu que l'âme de l'homme fût sujette à l'ordre?... il faut donc dire que l'âme de l'homme a été créée dans l'ordre aussi bien que les autres choses, par un Être infiniment parfait, et que si elle n'y est plus, c'est parce qu'abusant de sa liberté, elle est tombée dans le désordre : plus on prouve la corruption de l'homme, plus on oblige la raison à croire ce que Dieu nous a révélé de la chute d'Adam (*Pensées div.*, t. II, p. 17).

N. La raison pour laquelle Dieu a voulu l'ordre moral, se tire de l'idée que nous avons de son infinie sagesse ; mais si Dieu l'a voulu nécessairement, parce qu'il est nécessairement sage, il le veut donc encore ; la raison seule nous enseigne cette maxime, et il n'est pas en notre pouvoir de la rejeter ; mais la religion venant à l'appui de la raison, elle fortifie encore cet enseignement, elle le consacre et lui donne sur notre esprit un empire auquel il lui est impossible de se soustraire. Je reconnais donc que Dieu veut l'ordre moral, c'est-à-dire qu'il veut que l'homme soit juste, honnête, compatissant, généreux. L'homme indocile se plaint de cette volonté de Dieu ; l'homme raisonnable s'en tient honoré et il s'en félicite, et il met sa gloire à s'y conformer.

II. — La vertu se connaît par elle-même.

Je vous prie de convenir avec moi de ce principe ; c'est que l'homme est tellement conditionné, qu'il y a des choses qui lui paraissent honnêtes, et des choses qui lui paraissent malhonnêtes, dès qu'il est capable de discerner les idées, et avant d'avoir examiné quel peut être le fondement de la différence de ces choses (*Rép. aux quest. d'un provincial*).

On connaît évidemment que le caractère du vrai mérite est de s'attacher à la vertu à cause d'elle-même, et qu'il n'y a point d'éloge plus exquis que de pouvoir dire d'un grand homme, il ne veut pas paraître juste, mais l'être (*Dict. art. Amphiarans*).

N. 1. Bayle a souvent rebattu cette pensée, et à toute occasion on la retrouve dans ses écrits sous de nouveaux termes et dans un nouveau jour, ce qui nous porte à penser qu'il la croyait vraie ; ceux donc qui aiment sa doctrine, devraient se réunir à nous pour prononcer l'anathème contre les abominables systèmes dont on empoisonne aujourd'hui le public, dans lesquels on s'efforce de confondre et de brouiller les idées que nous avons du juste et de l'injuste, et de faire regarder ces deux mots comme de vains noms qui ne signifient rien.

N. 2. Bayle dans un autre de ses ouvrages, prouve par l'autorité de Cicéron : que la nature ayant donné à chaque être des propriétés essentielles qui le distinguent de tout autre être, elle a également donné à la vertu une honnêteté intérieure, par où elle diffère du vice essentiellement, et non par l'opinion (*Cont. des Pensées div.*, t. IV), suivant cet axiome fameux prononcé par un philosophe sur le théâtre d'Athènes :

Quod turpe est, turpe est, sive credas, sive non.
(*Aristophanes, apud Laert.*, t. 6).

Et voici comment Bayle cite les paroles de l'orateur romain.

Il n'y a rien de plus beau, dit-il, que ce discours où Cicéron montre que l'honnêteté de la vertu est naturelle : « Atqui nos legem bonam a mala, nulla alia nisi natura norma, dividere possumus ; nec solum jus ab injuria a natura diducatur, sed omnino omnia honesta ac turpia. Nam et communis intelligentia nobis notas res efficit, easque in animis nostris inchoavit, ut honesta in virtute ponantur, in vitis turpia. Hæc autem in opinione existimare, non in natura posita, dementis est (*Cic. Leg.* 1). » L'expression est forte, mais Bayle n'en veut rien rabattre : il regarde comme des *sous* tous ceux qui pensent autrement que lui sur cette matière : et leur philosophie prétendue, que notre siècle admire tant, est à ses yeux un vrai délire : dementis est.

III. — Les choses morales ont comme les choses physiques, leurs différences naturelles et leurs attributs essentiels.

Ce n'est point en conséquence de nos opinions que le feu et l'eau diffèrent d'espèce, et qu'il y a une pareille différence entre l'amour et la haine, entre l'affirmation et la végétation. Cette différence est fondée sur la nature même des choses ; mais comment la connaissons-nous ?

N'est-ce pas en comparant les propriétés essentielles de l'un de ces êtres avec les propriétés essentielles de l'autre.

Or nous connaissons par la même voie, qu'il y a une différence spécifique entre le mensonge et la vérité, entre la fidélité et la perfidie, entre la gratitude et l'ingratitude... Nous devons donc être assurés que le vice et la vertu diffèrent spécifiquement par leur nature, et indépendamment de nos opinions (Dict. art. Stratoniens).

N. L'argument de Bayle est pressant ; il est sans réplique : dire que la vertu ne diffère du vice que par le nom et par la notion diverse que l'homme y a arbitrairement attachée n'est pas une absurdité moins choquante que si on disait que le blanc et le noir, le froid et le chaud ne diffèrent point réellement entre eux, et que la seule différence qui se trouve entre eux n'est qu'une différence d'institution et non une différence réelle fondée sur la nature des choses : et c'est avec justice que Salomon met dans la même classe l'insensé qui n'a point connu la différence du bien et du mal, et l'aveugle qui n'a point vu le soleil, qui ne sait pas que la sagesse a autant d'avantage sur l'imprudence, que la vertu a autant de supériorité sur le vice que la lumière du jour en a sur les ténèbres (Eecl.) ? Sénèque expose d'une manière très-claire et très-satisfaisante comment la nature instruit les hommes sur cet important objet : *Quomodo ad nos boni honestique prima notitia pervenerit* (Sén., ép. 120). Ce philosophe en a fait le sujet d'une de ses plus belles épîtres où il enseigne que la vertu se reconnaît à sa noblesse, à sa beauté, à sa constance, à bel ordre qui règne dans ses maximes, à l'accord admirable qui se rencontre entre les devoirs qu'elle observe et qu'elle prescrit. Comme la lumière se montre dans les ténèbres et se fait remarquer par son éclat, ainsi, dit Sénèque, on reconnaît la vertu seulement à la voir : *Fecit multis intellectum sui, et non aliter quam in tenebris lumen effulsit.*

L'âme vertueuse c'est l'âme parfaite, celle qui a atteint la perfection de son être : Ad summam sui adductus. C'est par la pureté de ses pensées et l'élevation de ses sentiments qu'elle se fait remarquer et qu'elle se concilie l'admiration et l'affection des hommes, élévation si sublime qu'il n'y a que celle de Dieu qui la surpasse : Supra quam nihil est, nisi mens Dei. Aussi, ajoute le philosophe, est-ce de Dieu même qu'elle nous vient : Ex qua pars et in hoc peccatus mortale defluxit.

IV. — *Il y a des règles de morale aussi certaines, immuables et indispensables que les règles du raisonnement.*

Il y a des règles de raisonnement indépendantes de la volonté de l'homme. Ce n'est point à cause qu'il a plu aux hommes d'établir des règles de syllogisme qu'elles sont justes et véritables ; elles le sont en elles-mêmes, et toute entreprisede l'esprit humain contre leur essence et leurs attributs serait vaine et ridicule. Un sophiste a beau les brouiller et les violer,

ou le ramener sous le joug des lois du raisonnement, ils ne sauraient décliner ce tribunal ; et si ses preuves ne se trouvent pas conformes aux règles du syllogisme, il est condamné sans rémission, et on le couvre de honte.

S'il y a des preuves certaines et immuables pour les opérations de l'entendement, il y en a aussi pour les actes de la volonté ; les règles de ces actes ne sont pas toutes arbitraires : il y en a qui émanent de la nécessité de la nature, et qui imposent une obligation indispensable ; et comme c'est un défaut que de raisonner d'une manière opposée aux règles du syllogisme, c'est aussi un défaut que de vouloir une chose sans se conformer aux règles des actes de la volonté. La plus générale de ces règles est qu'il faut que l'homme veuille ce qui est conforme à la droite raison, et que toutes les fois qu'il veut ce qui n'y est pas conforme, il s'écarte de son devoir. Il n'y a point de vérité plus évidente que de dire qu'il est digne de la créature raisonnable de se conformer à la raison, et qu'il est indigne de la créature raisonnable de ne se pas conformer à la raison.

Ainsi tout homme qui connaît qu'il est conforme à la raison d'honorer son père, d'observer les conventions d'un contrat, d'assister les pauvres, d'avoir de la gratitude, comprendra pareillement que ceux qui pratiquent ces choses sont louables, et que ceux qui ne les pratiquent point sont blâmables ; il connaît donc qu'il y a du dérèglement dans les actes de ceux-ci et de l'ordre dans les actes de ceux-là, et que c'est une nécessité de juger de cette manière, puisque la conformité à la raison n'est pas moins un devoir indispensable dans les opérations de la volonté que dans celle de l'entendement. Il verra donc qu'il y a dans la vertu une honnêteté naturelle et intérieure, et dans le vice une déshonnêteté de la même espèce ; et qu'ainsi la vertu et le vice sont deux espèces de qualités naturellement et moralement différentes.

N. 1. Le but que Bayle se propose dans ce morceau de métaphysique, qui néanmoins est de la plus grande beauté, est de faire voir de quoi la raison humaine est capable en fait de morale et de vertu sans le concours de la religion, et de persuader ainsi que la religion est inutile à la conservation des mœurs ; mais il s'abuse étrangement dans son espérance, car les principes qu'il avance dans cet article ne sont pas moins propres à établir l'empire des vertus religieuses que celui des vertus morales ; et bien loin de prouver l'inutilité de la religion, il en démontre au contraire la nécessité, puisque le bon sens qui nous dit qu'il faut honorer son père, nous dit également qu'il est dû des honneurs au Père de toute la nature, et que celui qui remplit ce devoir est essentiellement louable, et celui qui y manque, essentiellement blâmable. La seule perception des termes ne nous fait-elle pas comprendre qu'un Être infiniment bon doit être aimé, qu'un Être infiniment grand doit être adoré ? Je ne suis pas moins sûr de ces deux vérités que de celle-ci : La créature raisonnable doit se conformer à la raison ; nier celle-ci serait ridicule ; nier

Les autres ne le serait pas moins.

N. 2. Indépendamment de toute institution et de toute religion, *indépendamment même de la Divinité, il y a un certain degré de morale; mais il faut convenir que la considération de la providence de Dieu et de l'immortalité de l'âme porte la morale à son comble, et fait que chez le sage les qualités morales sont tout à fait réalisées, etc.* (Leibnitz, jugements sur les OEuvres de Shaftsbury).

N. 3. Dans le monde moral ainsi que dans le monde physique Dieu a séparé la lumière et les ténèbres : *Divisit lucem a tenebris* : et non seulement il a vu, mais il nous a fait voir que la lumière est bonne et qu'elle mérite par elle-même qu'on la préfère aux ténèbres : *Et vidit Deus lucem quod esset bona* (Gen., I). Mais que fait le libertin en cherchant à les confondre? il brouille tout et il replonge l'univers dans le chaos dont l'avait tiré la main du Créateur : ce qui n'empêche pas qu'il ne se donne pour le *bienfaiteur du genre humain*. Le beau service en effet que l'on me rend en me faisant oublier la différence qu'il y a entre un père qui m'a donné la vie et un brigand qui m'assassine; entre un sage qui rend à chacun ce qui lui appartient, et un fripon qui veut que tout lui appartienne, etc., etc., etc.

V. — *La vertu est aimable par elle-même, et le vice est par lui-même odieux* (Dictionnaire, Préface).

Cet illustre qui travaillait plus à être honnête homme qu'à le paraître, toujours en peine comment il pratiquerait la vertu, jamais en peine s'il en serait loué, m'a paru depuis longtemps un très-beau modèle.

C'est dommage que Bayle oublie dans la suite de son Dictionnaire toutes ces belles maximes, ou pour mieux dire qu'il ne s'en souvienne ordinairement que pour les combattre. A l'article *Brutus*, il soutient absolument le contraire; et on peut dire en général que tout son ouvrage tendant à établir un pyrrhonisme universel et à répandre des nuages sur toutes les vérités connues, cet écrivain doit être regardé comme l'ennemi déclaré du bon ordre et de la vertu : car, de son propre aveu, *dès qu'on assure qu'il n'y a rien de certain et que tout est incompréhensible, on déclare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vices et des vertus. Or un tel dogme paraît très-propre à inspirer de l'indifférence pour le bien honnête et pour les devoirs de la vie* (Diction., art. Arcésilas). Celui donc qui l'enseigne ce dogme est un scélérat.

VI. — *L'ordre de Dieu ou sa défense rend bonnes ou mauvaises les choses qui en elles-mêmes sont indifférentes.*

Il suffit de savoir que Dieu a défendu nettement et expressément une chose, pour ne la pouvoir faire sans tomber dans tout ce qui constitue le crime. Le péché d'Adam, qui a été puni d'une manière si terrible, ne tira son énormité que de la défense; car du reste il n'y avait rien de si indifférent que de manger d'un certain fruit.

N. 1. Nous citons cette réflexion remarquable que Bayle pose en principe :

1° Afin que l'on sache qu'il admettait les deux principes qui constituent le péché : savoir, son opposition aux règles de la raison et son opposition à la loi de Dieu, qui le défend.

2° Afin que l'on observe qu'il croyait à la chute d'Adam et au *péché originel*.

Non seulement il faisait constamment profession d'y croire, mais il reconnaissait, avec tous les théologiens, la différence des deux états de la nature humaine *innocente et corrompue*, et il a eu plus d'une occasion de déployer sur ce sujet toutes les richesses de son éloquence.

Mais s'il est notoire que cet homme, tant vanté et tant admiré, croyait toutes ces vérités, d'où vient donc ce dédain superbe que témoignent aujourd'hui ses disciples, qui rougiraient d'y croire, et qui regardent ce que les livres saints nous racontent à cet égard comme une histoire vaine et un conte égrillard? Qu'il serait bien plus raisonnable de recevoir avec simplicité cet enseignement divin, qui nous explique tant de choses qui, sans cela, seraient absolument inexplicables et inintelligibles!

Pourquoi Dieu, après avoir placé l'homme sur la terre, ne lui aurait-il pas commandé quelque chose, pour lui faire connaître à lui et à sa postérité qu'il est son maître et son souverain?

Le commandement facile qui lui est intimé ne s'accorde-t-il pas admirablement avec l'état de félicité où son Créateur l'a mis? De tous les fruits de la terre dont il a la jouissance, Dieu ne s'en est réservé qu'un seul dont il lui défend d'user. Se peut-il un commandement plus doux? L'homme peut-il se plaindre que son Dieu ait mis sa fidélité à cette légère épreuve?

N. 2. Que l'homme obéisse à Dieu sans résistance et sans murmure; c'est son premier devoir. Tout l'avertit que le Très-Haut est son maître, et qu'il dépend et dépendra éternellement de sa puissance. L'impie qui ne sert pas Dieu s'abuse étrangement, si pour cela il se croit libre. Malgré son indocilité, il vit et meurt dans la dépendance. *C'est, comme disait Marc-Aurèle, un esclave qui se dérobe à son maître, mais qui s'enfuit avec sa chaîne* (Marc Aur., l. IV), traînant toujours après lui des marques de sa servitude et des témoins de sa révolte.

N. 3. Non seulement l'obéissance aux ordres de Dieu est le premier devoir de l'homme, mais, dit encore Marc-Aurèle, c'est aussi sa gloire. *L'âme vraiment grande et élevée, est celle qui reçoit sans répugnance ce que le ciel lui envoie et de bien et de mal;... qui se remet entièrement et de toute sa volonté, pour ce qui concerne sa destinée et sa conduite, entre les mains de la Divinité;... qui ne demande qu'à marcher dans le chemin de sa loi; qu'à suivre Dieu, dont toutes les voies sont droites et tous les jugements sont justes* (Id., l. IV, 6, 11, 10).

C'est aussi la pensée de Sénèque : *Hic est magnus animus qui se Deo tradit; contra ille pusillus qui oblectatur* (Sen., Ep. 108).

Enfin, selon les maximes de la saine philosophie, obéir à Dieu, est le souverain bonheur de l'homme. *Ce bonheur, dit encore Marc-Aurèle, consiste entièrement et nécessairement dans la bonne disposition de l'âme, les bons desirs et les actions honnêtes et vertueuses.... C'est un avantage solide, un vrai bonheur de connaître ses devoirs; mais le bonheur n'est complet que lorsqu'on les observe (l. V et X).*

Qu'il me soit permis d'observer en passant la ridicule ineptie dont les impies se rendent coupables, lorsqu'ils réprovent ces maximes, qui se rencontrent néanmoins si souvent dans les réflexions d'un prince, qu'ils regardent comme le premier de tous les souverains et le plus sage de tous les hommes. Dites-nous donc, esprits sublimes, comment il se peut faire que Marc-Aurèle, en les enseignant, soit un sage, tandis que nous, lorsque nous les prêchons, nous ne sommes que des fanatiques? Dans la bouche de Marc-Aurèle, c'est un *oracle*; dans la nôtre, c'est une *folie*. Avouez que s'il y a du sens dans ce langage de nos prétendus philosophes, ce n'est pas du sens commun.

CHAPITRE IX.

Les passions.

I. — *Ce sont les passions, et notamment l'ambition, qui rendent les hommes malheureux.*

Charles V avoua lui-même, dans la harangue qu'il fit en se dépouillant de tous ses états, que les plus grandes prospérités qu'il avait jamais eues dans le monde, avaient été mêlées de tant d'adversités, qu'il pouvait dire n'avoir jamais eu aucun contentement. On prétend que depuis son abdication, il avait accoutumé de dire qu'un seul jour de sa solitude lui faisait goûter plus de plaisir, que tous ses triomphes ne lui en avaient donné (Dict. art. Charles V).

N. Bayle cite l'exemple de Charles V comme un argument contre la Providence; et nous, quelle qu'ait été l'intention de l'auteur, nous le rapportons pour faire voir que la plupart des afflictions de la vie humaine sont une suite des vices de l'homme; et qu'au lieu d'en accuser la Providence, l'homme ne doit les attribuer qu'à lui-même, je veux dire à l'imprudence qui lui fait préférer l'empire dur des passions, à celui de la vertu.

Les querelles domestiques, les guerres publiques, les vengeances, les injustices, sont sans doute les plus cruels fléaux qui affligent l'humanité. Mais à quoi attribuer tous ces maux, si ce n'est aux passions humaines? Et si, par une sagesse infinie, dont la divinité seule est capable, Dieu ne tirait pas un bien très-réel de tous les maux que les passions font naître, la somme du mal qu'on déplore serait encore plus immense et plus déplorable. Tant s'en faut donc qu'il soit juste d'en accuser la Providence, qu'au contraire, ces maux-là mêmes nous fournissent de nouveaux motifs de l'admirer et de la bénir. Qui ne voit pas que les dérèglements

qui règnent dans le monde sont d'une ressource infinie pour la vertu?

Hectora quis nosset, felix si Troja fuisset?

(Ovid. l. 4. Trist. Ll. 3.)

II. — *La passion est toujours éloquente et persuasive: il faut s'en défier.*

Les passions se justifient le mieux qu'elles peuvent.... Elles sont si ingénieuses à se flatter, qu'elles interprètent toujours au sens le plus favorable tout ce qui est ambigu. Si une maxime les traverse, elles n'ont garde de s'y arrêter, lorsqu'elles peuvent la combattre par une maxime favorisée plus fréquemment par l'expérience (Contin. des Pensées div. t. IV).

N. 1. Il ne fallait donc pas les flatter, ces passions, et leur fournir des armes pour combattre la vertu. Il ne fallait pas non plus affaiblir la vertu et chercher à la désarmer, en renversant le plus puissant rempart qui la défende, la religion, d'autant moins que Bayle lui-même convient que sans la religion, sans le secours que l'on tire de l'espérance des biens futurs et de la crainte des chatiments éternels, la vertu n'a presque plus de soutien (Dict. art. Brutus).

N. 2. S'il est vrai que les passions soient si ingénieuses à se flatter et à se justifier, il s'ensuit qu'il est souverainement déraisonnable d'écouter sans défiance tout ce qu'elles nous suggèrent, qu'il faut au contraire les combattre et leur opposer une continuelle résistance, suivant ces paroles de saint Augustin, *ut non fiat malum excedendi, resistendum est malo concupiscendi.*

Il s'ensuit qu'un philosophe doit travailler à affaiblir leur empire, leur enlever toutes leurs ressources; et au lieu de leur fournir des armes pour se défendre, imaginer au contraire de nouveaux moyens pour leur résister, le propre de la philosophie est de combattre le vice et par conséquent les passions.

Or est-ce les combattre? n'est-ce pas au contraire les favoriser de tout son pouvoir, que de mettre perpétuellement sous les yeux de son lecteur l'image scandaleuse du libertinage, et de parer cette image séduisante de tous les ornements de l'éloquence? Est-ce les combattre que de rassembler tous les prétextes qu'elles peuvent alléguer pour justifier leurs excès, d'en inventer encore de nouveaux, et de les apprendre à ceux qui les ignorent?

Que Bayle ne se glorifie pas de la vogue qu'il a procurée à ses écrits par de si lâches moyens. Il est facile, quand on s'y prend ainsi, de gagner la faveur de la multitude; mais le succès est-il une gloire? La courtisane d'Athènes (Théodora), qui comparait sa nombreuse cour à l'école de Socrate, avait-elle à s'en glorifier? *Il n'est pas surprenant, lui disait le philosophe, qu'ils te suivent plutôt que moi, tu les fais descendre où leur penchant les entraîne; moi, je fais monter mes disciples par des voies difficiles, à ce que la vertu a de plus parfait et de plus élevé. La foule qui te suit fait ton opprobre, et le petit*

nombre de mes disciples publie ma gloire. C'est aussi la réponse que Thomas Morus faisait à Luther.

III. — *Les passions nous cachent nos devoirs.*

La paresse et la corruption nous empêchent souvent de connaître nos devoirs (Addition aux Pensées div. t. II).

N. 1. C'est presque dans les mêmes termes ce que nous enseigne Salomon, lorsqu'il nous dit que les pensées des hommes sont faibles et timides ;... que le corps qui se corrompt appesantit l'âme, et que notre demeure terrestre accable et opprime l'esprit qui est fait pour beaucoup penser, pour ne penser qu'à des choses justes, honnêtes et élevées (Sap. IX).

N. 2. Cette corruption, dans la doctrine de Bayle, est la suite et le châtiement du péché de notre premier père, corruption, dit-il, qu'il importe de faire bien connaître à l'homme ; corruption qui le fait agir continuellement contre ses principes et contre les préceptes de sa religion (Addit. ib. p. 16) : mais pourquoi tant de soin pour la faire connaître à l'homme ? Afin de lui faire sentir la nécessité d'une grâce surnaturelle qui seule peut le tirer de cet abîme. Or reconnaître la nécessité d'une grâce surnaturelle, n'est-ce pas reconnaître la nécessité de la religion ? Pourquoi donc, s'il est persuadé de sa nécessité, fait-il d'une autre part tant d'efforts pour en montrer, s'il était possible, l'inutilité ou la fausseté ? Une telle contradiction n'est-elle pas le comble non seulement du crime, mais aussi de l'extravagance et du délire ? Reproche trop mérité que nous ne nous laissons point de faire à Bayle, parce que plus nous avançons dans l'examen de ses pensées, plus nous apercevons que c'était là son esprit et sa folie.

IV. — *Les passions, si on ne prend soin de les réprimer, nous font violer les devoirs les plus indispensables.*

On ne peut assez déplorer les dérèglements de l'amour ; c'est une passion brutale qui étouffe tous les sentiments de la gratitude et de la générosité. Vous voyez des gens qui pour rien du monde ne déroberaient à leur ami la valeur d'un sou, ils sentiraient des remords insupportables s'ils se pouvaient reprocher de l'avoir trahi en la moindre chose. La plus belle générosité se conserve dans leur âme à tout autre égard : mais ils ne font nul scrupule de lui débaucher sa femme ou sa fille. Il n'y a point d'amitié qui tienne contre le démon de l'impureté : Non hospes ab hospite tutus. Les droits de l'hospitalité si sacrés ne l'arrêtent point, il y trouve au contraire les préparatifs et l'avancement de ses affaires (Diction., art. Carnéades).

N. Si tous les articles de Bayle ressemblaient à celui que je viens de citer, la plupart des lecteurs libertins qui vont y chercher l'apologie de leur libertinage, rabattraient beaucoup des éloges qu'ils lui prodiguent ; quoi qu'il en soit, ce passage doit au moins leur montrer que leur maître est un protégé qui change perpétuellement de personnage, qu'il tire à droite et à gauche sur tout ce qu'il

rencontre, sans épargner même ceux qui lui ressemblent : le libertin, l'homme sage, la vérité, le mensonge, il fait main basse sur tout ; rien n'échappe à sa censure. Ceux-là donc sont bien dépourvus de jugement, qui le regardent comme un maître sûr qu'il faut lire quand on veut apprendre à penser.

Au reste, il est impossible de ne pas convenir que dans cet article Bayle ne dit rien de trop : que les passions humaines et surtout la passion de l'amour fait commettre journellement d'énormes attentats ; des trahisons et des perfidies monstrueuses ; des traits d'ingratitude, d'infidélité, d'inhumanité qui crient vengeance au ciel, et que ceux mêmes qui en sont coupables ne se pardonnent pas : que cette passion, que l'on appelle par excellence la passion des belles âmes, est le fléau le plus pernicieux de la vertu, de l'honneur et de l'humanité ; parce qu'en effet elle étend son infernal empire jusque sur les âmes les plus honnêtes, pour les porter aux noirceurs les plus odieuses ; et qu'elle seule est la cause qu'on a pu dire dans l'exacte vérité, que

Les plus grands marauds du monde
Se nomment des honnêtes gens.

D'où je conclus, sans crainte d'être démenti par ceux qui savent raisonner juste, que tout auteur qui, par ses maximes, ses contes scandaleux, ses plaisanteries obscènes, ses pathos passionnés, travaille à allumer ce feu impur et funeste dans l'âme de ses lecteurs, est un écrivain détestable, digne de toute l'animadversion de la justice et de l'exécration du genre humain ; que le tolérer c'est une injustice ; l'admirer, une extravagance.

Quelle honte pour les peuples chrétiens de souffrir parmi eux des plumes licencieuses que le paganisme lui-même aurait prosrites ! Archilochus est banni de Lacédémone, on jette un interdit sur ses ouvrages ; après avoir considéré qu'une lecture comme celle-là était peu conforme à la pudeur : *Quod eorum parum verecundam et publicam lectionem arbitrabatur* (Dict., art. Archilochus). C'étaient, il est vrai, des chefs-d'œuvres de l'art, et à l'indécence près, les plus belles poésies qui eussent encore paru dans la Grèce. N'importe, l'intérêt des mœurs l'emporta cette fois sur l'intérêt des lettres ; et l'avantage que le génie pouvait retirer de cette lecture fut réputé nul, en comparaison des dangers auxquels elle exposait la jeunesse : *Notuerunt enim ea liberorum suorum animos imbui ; ne plus moribus noceret, quam ingenii prodesset* (Val. Max.). C'est en ces termes que plusieurs siècles après l'édit de proscription, prononcé contre les œuvres d'Archiloque, on en parlait encore chez un peuple païen

V. — *La religion nous arme contre les passions, l'irréligion fait le contraire.*

Si l'on veut donc faire connaître le préjudice que l'irréligion peut causer à la morale, il faut comparer les athées avec les véritables chrétiens, cette comparaison fera voir une in-

signe différence entre les uns et les autres. Les chrétiens qui sont conduits par l'esprit de Dieu ont un principe qui refrène la corruption de la nature et qui attache à l'amour solide de la sainteté (Cont., des Pens. div., t IV).

N. Le libertin qui lit les pensées de Bayle sur la comète, où ce docteur s'efforce de mettre les athées au-dessus des païens, se persuade peut-être que cet ouvrage fameux favorise ses systèmes, et que toutes les choses que dit Bayle en faveur des athées, doivent s'entendre des déistes. On voit même beaucoup de personnes qui sont convaincues que la véritable intention de Bayle, dans cet écrit, était de démontrer que les mœurs des chrétiens ne valent pas mieux que celles des déistes, et que par conséquent la religion chrétienne est inutile aux mœurs : mais ceux qui pensent ainsi ne font pas attention sans doute que Bayle dit expressément le contraire : on ne peut pas leur donner un démenti plus formel que celui qu'il leur donne. Non, dit-il, je n'ai jamais prétendu établir aucun parallèle entre les mœurs des véritables chrétiens et les mœurs de ceux qui nient ou l'existence de Dieu ou sa providence ; et je soutiens que l'irréligion cause un grand préjudice à la morale ; que la religion au contraire est un frein qui nous arrête, un principe qui nous attache à l'amour solide de la sainteté.

VI. — La philosophie humaine ne suffit pas pour nous défendre contre nos passions.

J'ajoute qu'il est plus utile et plus important qu'on ne pense de représenter naïvement les horreurs et les abominations que les philosophes païens ont approuvées ; cela peut humilier et mortifier la raison, et nous apprendre une vérité que nous ne devrions jamais perdre de vue, c'est que l'homme a eu besoin d'une lumière révélée qui suppléât aux défauts philosophiques.

N. 1. Ce que Bayle dit ici des écarts de la philosophie païenne, est conforme à ce que nous en apprend l'histoire, et s'accorde avec l'enseignement de saint Paul. Cet apôtre représentait avec force et avec chaleur, aux yeux de ses disciples, les abominations autorisées par les philosophes, à la honte éternelle de la philosophie ; par là il leur faisait voir de quoi sont capables les hommes même les plus éclairés, lorsqu'ils sont destitués des lumières pures de la véritable religion ; et il démontrait, pour ainsi dire, par l'expérience que la crainte de Dieu est le commencement et la racine de la sagesse ; que toute sagesse qui ne s'élève pas sur cette base et sur ce fondement, est une sagesse caduque et fragile qui ne saurait se soutenir.

Suivons donc cet exemple, humilions, mortifions notre faible raison, qu'elle sente qu'elle ne se suffit pas à elle-même ; que les principes de la sagesse humaine sont d'un faible secours pour nous maintenir dans le bien, s'ils ne sont aidés et soutenus par les maximes supérieures de la sagesse divine. Vainement on exalte les droits de la vertu, et on exhorte à se soumettre à son empire,

quand une foison a anéanti le motif le plus puissant qui nous y attache, la créance aux peines et aux récompenses éternelles. Vous direz tant qu'il vous plaira que les motifs humains sont propres à nous faire abstenir du mal et à nous tourner vers le bien ; sans doute ils y sont propres ; le philosophe chrétien n'en est jamais disconvenu, mais en même temps il faut dire qu'il y a si peu d'apparence qu'un tel sentiment ait quelque force contre la dépravation de notre nature ; que l'on est fondé à soutenir que la secte saducéenne (qui niait la vie future), détruisait les vrais appuis de toute sagesse et de toute religion (Diet. art. Saducéens). Cicéron pensait de même : il ne croyait point qu'on pût compter sur la probité d'un homme qui ne craint point d'être puni ni dans cette vie ni dans l'autre. L'homme, disait Pythagore, est trop enclin au mal, il a besoin de la verge de Dieu et de son frein. Il n'est personne qui ne sente ce besoin, au moins pour les autres. Quel est le maître qui voudrait persuader à son domestique qu'il ne sera jamais puni des larcins secrets qu'il pourra commettre, tant qu'ils resteront secrets, et que les terreurs qu'on lui a inspirées sur ce point, sont des terreurs vaines et sans fondement (Cic. Off. l., III) ? Quel est le domestique qui voudrait convaincre son maître que Dieu n'est pas le vengeur de la faiblesse opprimée, et que les hommes puissants ne seront pas puissamment punis ? Souffrirait-on un pasteur qui prêcherait à son peuple que pour avoir volé une pistole on n'est pas damné éternellement ? Et nous laissons tranquilles, et nous exaltons comme des esprits forts et des philosophes sublimes ceux qui publient qu'on ne sera pas damné quand même on en aurait volé cent mille. Quelle conséquence ! quelle philosophie !

Au reste, encore une fois, il ne faut pas croire qu'avant le siècle où nous vivons, le ton général de la philosophie ait été d'enseigner que tout finit à la mort ; et que passé cette vie, l'homme coupable n'a rien à craindre. Cette manie monstrueuse commence à nous.

Consultez l'histoire sacrée, la seule histoire qui remonte jusqu'à l'origine des siècles, vous verrez les patriarches du genre humain, c'est-à-dire les premiers philosophes de la terre, recevoir de la bouche de Dieu même le dogme de la vie future, et le transmettre de génération en génération jusqu'à nous.

Consultez l'histoire profane, vous voyez également cette doctrine subsister et dominer parmi les sages. Sénèque, qui voyait de plus près que nous les siècles anciens, reconnaît que dans tous les âges les peuples ont cru à la vie future comme dans tous ils ont cru à l'existence de Dieu et à l'obligation d'être vertueux ; et il confesse que cette manière de penser ayant été celle de tous les hommes, on ne saurait s'en écarter sans pécher contre la raison ; car, dit-il, ce que tous ont cru, tous doivent le croire. Or, ajoute le philosophe, tous les hommes s'accordent à croire l'immortalité de l'âme, tous craignent pour l'autre vie la justice et la vengeance du ciel ;

donc ce consentement général est d'un poids qui nous entraîne et qui ne nous permet pas d'en douter. *Les anciens*, selon Plutarque, *croyaient à la fin du monde... Et quant à moi, dit cet historien philosophe, je ne puis me résoudre à croire que l'âme de l'homme doive périr, et qu'elle ne subsiste plus après la mort... Mais si elle subsiste après la mort, il est donc convenable qu'elle soit punie de ses crimes ou récompensée de sa vertu (Plut. sur Epicure. Ib. pourquoi la justice divine, etc).* O vous ! dit l'orateur romain, qui cherchez à répandre des nuages sur cette importante vérité, oubliez-vous que Platon, le divin Platon vous menace du courroux de Dieu, si seulement vous en doutez ? *Impii audiant Platonem, qui vetat dubitare qua mente Deus sit futurus in eos (Cic. Leg. II). De Dieu seul*, disait encore Sénèque, *vient notre intelligence, et nul ne se ressent mieux de cette céleste origine, que celui qui sent la vanité des choses qui l'environnent ici-bas, et qui ne craint point de les quitter ; il sait d'où il vient et où il doit aller (Sénèque, Ep. 120).*

N. 2. Bayle, quand il le veut, sait comme nous reconnaître l'insuffisance de la philosophie pour la conservation et la réformation des mœurs, et sentir le besoin que la raison a des secours de la foi, pour se soutenir dans la voie droite de la sagesse et de la vertu.

Pour peu qu'on observe la marche de ce fameux critique, on s'aperçoit qu'il ne parle guère des hérésiarques sans les excuser en quelque chose, et sans adoucir les couleurs sous lesquelles l'histoire nous les représente. Luther, Calvin, Pélage, Arius, ne sont pas, dans les tableaux qu'il en a tracés, aussi odieux qu'ils le sont ailleurs : on voit que le peintre a voulu les flatter. Mais il ne fait pas la même faveur à *Fauste Socin* et à ses premiers disciples. Il ne leur pardonne pas d'avoir entrepris de réduire tout l'enseignement de l'Évangile à celui de la raison. Il trouve en ce procédé, non seulement de la mauvaise foi et de la fausseté, mais de la maladresse et de la sottise, *ce système*, dit-il, *n'étant guère propre à gagner les peuples*, etc. Mais ce qui l'offense le plus dans la doctrine socinienne, est qu'elle étouffe absolument la crainte des châtimens éternels, et il la trouve à cet égard infiniment dangereuse et propre à inspirer beaucoup d'horreur aux peuples et aux souverains chez qui on entreprendrait de l'enseigner. Cette pensée le conduisit à louer hautement le zèle qu'ont témoigné en différentes occasions les états généraux contre cette pernicieuse doctrine. On voit qu'il se complait à raconter dans le plus grand détail les procédures faites en Hollande contre les docteurs du socinianisme par les synodes et par les Etats : il cite nommément les jugemens prononcés contre *Duems*, *Welckhius*, *Ostorode*, *Vaidove*, *Corneille Dacius* (*Diet. art. Fauste Socin*), etc.; celui des *théologiens de Leyde*, où il est dit « que les écrits des sociniens ne diffèrent presque point du mahométisme, et qu'ils contiennent des blasphèmes qui ne peuvent être tolérés parmi les chrétiens sans une extrême impiété. » Celui des

synodes de la province de Hollande, où « on expose entre autres choses qu'en tolérant la doctrine socinienne on rendrait puante à toute la chrétienté la république des Provinces-Unies. *Quod hæc ratione toti orbi christiano fetidum redderetur fœderatum Belgium*. La réponse de la faculté de Leyde aux Etats de Hollande, qui lui avaient communiqué la requête de leur synode, laquelle réponse porte en propres termes « qu'il ne se pouvait rien voir de plus horrible ni de plus abominable, *nihil execrabilius et magis horrendum*, que la secte socinienne; qu'elle ne différât que très-peu du paganisme...; qu'il fallait prier Dieu d'inspirer au souverain une ferme et sainte résolution d'éloigner tous ces blasphèmes et d'abolir de si méchants livres. *Consilium sapiens, utile avertendis omnibus blasphemis et abolendis tam noxiis libris*.

Nous prions le lecteur d'observer que le capital de la doctrine socinienne est de transformer les chrétiens en des philosophes purs, qui ne connaissent que la raison et qui n'écoutent qu'elle : de nier la divinité de Jésus-Christ, la vérité des miracles racontés dans l'Évangile, et surtout la résurrection des morts et l'éternité des peines de l'enfer, telle était la doctrine de Socin.

De là il s'ensuit que tous les anathèmes prononcés par les synodes et les Etats de Hollande, et par Bayle lui-même contre les sociniens, retombent par contre-coup sur les écrits philosophiques de notre siècle, où sont combattus avec une audace impardonnable tous ces articles de la foi chrétienne.

VII. — *La religion nous est nécessaire pour nous défendre contre nos propres passions et contre les passions des autres.*

S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les supplices éternels de l'enfer, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours affaire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'intérêt des particuliers qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des enfers s'établisse dans le pays.

N. Bayle développe encore davantage cette importante maxime, afin d'en faire mieux sentir toute la force et la solidité. *Il est vrai*, dit-il, *qu'un méchant homme trouverait son compte, par rapport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettrait tous les crimes et qui lui en assurerait l'impunité ; mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouverait point. Il a mère, femme, sœurs et nièces qui le chagrinent mortellement si elles se dissolvent par leur libertinage. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, roler, tromper, etc., qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser ; car entre vingt personnes égales il est manifeste que chacune a moins de force contre dix-neuf que dix-neuf contre une. Il est donc de l'intérêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une morale propre à intimider la conscience.*

L'impie, en secouant le joug du devoir,

[Vingt-quatre.]

apprend aux autres à le secouer de même ; d'où il arrive qu'au lieu de s'être mis en pays de liberté il a aggravé son esclavage. Où tout le monde est indépendant personne n'est libre.

Un des plus méchants hommes de l'antiquité (Phalaris) l'avait appris par son expérience : *Ego qui expertus sum utrumque*. Pendant la tyrannie, disait-il, si le sort des sujets est à plaindre, celui du prince l'est encore plus : *Tyrannidi malim subesse quam præesse*, le prince ayant à craindre tous ses sujets, les sujets n'ayant à craindre que le prince seul.

CHAPITRE X.

La liberté, le péché originel, la prédestination.

I. — *Nier la liberté de la volonté humaine c'est anéantir la religion.*

Il est clair à tout homme qui raisonne que Dieu est un être souverainement parfait, et que de toutes les perfections il n'en est point qui lui convienne davantage que la bonté, la sainteté et la justice. Dès que vous lui ôtez ces perfections pour lui donner celles d'un législateur qui défend le crime à l'homme, et qui néanmoins pousse l'homme dans le crime, et puis l'en punit éternellement, vous en faites une nature en qui l'on ne saurait prendre confiance, une nature trompeuse, maligne, injuste, cruelle. Ce n'est plus un objet de religion, c'est la voie de l'athéisme (Rép. aux quest. d'un prov.).

Il y a une souveraine justice en Dieu, tempérée par tant de miséricorde, qu'elle ne punit point les fautes qu'il n'a pas été possible à l'homme d'éviter (Pensées div., t. II, p. 414).

Les lois que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promesses et de menaces : cela suppose clairement qu'Adam pouvait obéir et désobéir.... Je n'en demande pas davantage pour être assuré qu'il est possible que Dieu donne à l'homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avait pas donnée à Adam, tous nos systèmes de religion tomberaient par terre, d'où je conclus qu'il la lui donna (Dict., art. Synergistes).

N'est-il pas sûr que l'on enseignait, dans le système d'Epicure, que l'homme agit librement, je veux dire avec cette espèce de liberté qui fait qu'une action est méritoire ou démeritoire ; à quoi, selon Epicure non plus que selon le pape qui a condamné les propositions de Jansénius, il ne suffit pas qu'elle soit faite sans contrainte ; car il était risible à tout philosophe païen que si une force majeure est poussée invinciblement l'âme humaine à une action, en lui imprimant l'acte de vouloir, cette spontanéité n'eût pas pu suffire à mettre un homme en état d'être justement blâmé ou loué (Contin. des Pensées div., t. IV).

Quiconque a une juste idée de la justice et de la miséricorde de Dieu ne croira jamais qu'il punisse les fautes qu'il n'a pas été possible à l'homme d'éviter (Ib., t. II, p. 414).

N. 1. Point de liberté, point de religion. *Ne dites point : Dieu est cause que je n'ai*

point la sagesse, car c'est à vous à ne pas faire ce qu'il déteste. Ne dites point : C'est Dieu qui m'a jeté dans l'égarément ; car les méchants ne lui sont pas nécessaires... et il ne se plaît point d'avoir un grand nombre d'enfants infidèles et inutiles... Dieu, dès le commencement, a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil... Il a mis devant vous l'eau et le feu, afin que vous portiez la main du côté que vous voudrez. La vie et la mort, le bien et le mal, sont devant l'homme ; ce qu'il aura choisi lui sera donné (Eccés. XV).

Tenons-nous en à cette vérité, qui est si claire et si certaine, qu'il est impossible à un esprit qui raisonne de la révoquer en doute. Toute la philosophie païenne, sans excepter les stoïciens, voyait cette vérité, et elle enseignait que l'homme peut, comme il veut, être bon ou méchant, faire le bien ou le mal ; *Quid tibi opus est, ut sis bonus? Velle (Senec., Ep. 82)* ; qu'il n'y aurait ni vertu ni vice, s'il n'y avait point de liberté ; qu'on ne peut accuser d'avoir fait mal que celui qui pouvait faire le bien ; *Nulli vitium est, nisi cui virtus esse potest (Ib. Ep. 124).*

Laissons pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire comptons pour rien les vaines subtilités que Bayle et plusieurs autres se plaisent à accumuler pour en obscurcir, s'il était possible, la vive clarté. Demeurons, disait un grand évêque, demeurons persuadés et de notre liberté et de la Providence qui la dirige, sans que rien nous puisse arracher l'idée très-claire que nous avons de l'un et de l'autre ; que s'il y a quelque chose en cette matière où nous soyons obligés de demeurer court, ne détruisons pas ce que nous aurons clairement connu ; et sous prétexte que nous ne connaissons pas tout, ne croyons pas pour cela que nous ne connaissions rien ; autrement nous serions ingrats envers celui qui nous éclaire... Il ne faut pas rejeter la lumière, sous prétexte qu'elle n'est pas infinie ; mais il faut nous en servir, de sorte que nous allions où elle nous mène, et que nous sachions nous arrêter où elle nous quitte, sans oublier pour cela les pas que nous avons faits à sa faveur (Bossuet, Traité du lib., arb., f. 10).

N. 2. Bayle s'étend à son plaisir sur les difficultés que notre esprit rencontre, lorsqu'il entreprend de concilier la souveraineté de Dieu avec la liberté de l'homme. Argumentateur ingénieux, mais méchant, il balotte pour ainsi dire tous les systèmes que l'école a imaginés sur cette matière, afin de les détruire l'un par l'autre, et par ce moyen d'anéantir entièrement le dogme de la liberté de l'homme. Mais sans nous embarrasser dans ce tortueux et obscur labyrinthe, répondons-lui simplement que les difficultés qu'il propose, ne faisant rien au fond, elles ne doivent pas nous en faire douter ; qu'en bonne philosophie nous devons faire arrêter notre doute précisément à l'endroit qui nous est obscur, et non le faire rétrograder jusque sur les endroits où nous voyons clair. Je ne sais pas peut-être comment Dieu gouverne les êtres libres ; mais je sais qu'il existe des êtres libres, et que ces êtres libres sont gou-

vernés par la Providence d'une manière ineffable et divine. Je m'en tiens à ces deux points, dont Bayle convient avec moi, sans aspirer à en savoir davantage. *Quand Dieu n'aurait caché le moyen dont il se sert pour conduire notre liberté, s'ensuivrait-il qu'on doit pour cela ou nier qu'il la conduise, ou dire qu'il la détruit en la conduisant (Ib.).*

II. — *L'homme, par le péché d'Adam, est déchu de l'état parfait de sa première origine.*

Il y a dans l'homme un principe qui n'est pas corporel... Il y a dans l'homme une âme qui est une substance distincte du corps et s'us parfaite que le corps, puisque c'est elle qui rend l'homme raisonnable... L'âme de l'homme a été créée dans l'ordre, aussi bien que les autres choses, par un être infiniment parfait; et si elle n'y est plus, c'est parce qu'abusant de sa liberté elle est tombée dans le désordre.

N. Non seulement Bayle met en avant cette vérité fondamentale de la religion chrétienne, mais il la prouve; et pour la prouver il emploie les mêmes arguments que nous: savoir, l'autorité des livres saints et la considération de nos faiblesses. Il convient que *l'homme a été créé dans l'ordre, et il ne conçoit pas que la chose ait pu être autrement, vu la régularité parfaite qu'il remarque dans cette sage et admirable mécanique qui règne dans toutes les autres parties de l'univers.* Il montre ensuite que l'homme est déchu de cet état. *Plus, dit-il, on prouve la corruption de l'homme, plus on oblige la raison à croire ce que Dieu nous a révélé de la chute d'Adam. Si bien, ajoute-t-il, qu'il est plus utile qu'on ne pense à la religion de prouver que la malice des hommes est si prodigieuse qu'il n'y a qu'une grâce particulière du Saint-Esprit qui la puisse corriger.*

Dans tout ce chapitre Bayle s'efforce de se justifier devant ceux qui l'accusaient de s'être trop étendu en décrivant la faiblesse humaine: il montre qu'il ne l'a point faite dans l'intention de justifier les pécheurs, et de faire croire que le mal qu'ils ont fait il n'était pas en leur pouvoir de s'en abstenir, et que ce qu'il a dit, loin d'être nuisible à la religion lui est au contraire très-utile, en ce que c'est une preuve des plus fortes pour démontrer la chute de la nature humaine par le péché du premier Adam, et sa réparation par la grâce du second: *grâce sans laquelle l'homme ne saurait sortir de l'esclavage du péché (Ib., p. 413, 414).* Enfin, dans la page suivante, il tranché toute difficulté; car il dit expressément ces paroles: *Quand même je me tromperais, il serait toujours vrai que je reconnais le péché originel, la corruption de l'homme, la nécessité de la grâce du Saint-Esprit, etc.* Pouvait-il faire sur ces trois objets une profession de foi plus nette et plus précise?

III. — *Le dogme de la prédestination est ce dogme qu'il faut adorer avec foi et avec respect.*

Le mieux est d'adorer dans le silence ce profond abîme... Notre pauvre raison se perd là dedans. La foi doit être notre seul refuge (Contin. des Pens. div., t. IV, p. 180 et 182).

N. 1. Or que nous enseigne la foi? Que nul ne suive s'il est digne d'amour ou de haine; que celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé; mais que chacun ignore s'il persévérera jusqu'à la fin, que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et laisse tomber qui il veut dans le crime qui accompagne l'endurcissement, et dans les malheurs qui en sont la suite; qu'en toutes ces choses, le Seigneur notre Dieu est essentiellement plein d'équité, et qu'il n'y a point en lui d'injustice (Ps. CI).

Sur cela, les hommes impatientes et avides de tout savoir ont oublié leurs faiblesses et ont imaginé divers systèmes pour expliquer ces saints et redoutables mystères. Mais plus ils se sont efforcés de découvrir la raison de ces grandes vérités, moins ils en ont approché, et ceux mêmes qui se sont flattés d'avoir acquis cette connaissance s'en sont flattés vainement, et ils n'ont jamais pu l'acquiescer (Ecl., VIII).

De là Bayle tire cette conséquence, la même qu'en tiraient S. Augustin, S. Prosper et tous les pères de l'Eglise, que l'unique parti à prendre est d'adorer dans un silence respectueux cet abîme profond où se perd notre faible raison, de reconnaître humblement avec David que le Seigneur est juste dans toutes ses voies et saint dans toutes ses œuvres; avec S. Paul, que les pensées de l'Etre suprême sont absolument impénétrables; que les trésors de sa science et de sa sagesse étant inépuisables, et ses desseins tellement élevés au-dessus de notre sphère, que nos faibles regards ne sauraient y atteindre, il est inutile, il est insensé de vouloir en découvrir les secrets ressorts, et que le mieux est de les adorer dans le silence.

Quelle folie donc, ou plutôt quelle méchanceté dans Bayle d'avoir, comme il l'a fait, ramassé un tas énorme et confus d'objections et de subtilités contre la Providence, et d'effacer par là, autant qu'il est en lui, dans l'esprit de ses lecteurs, les idées claires et distinctes de la sagesse et de la bonté divines que Dieu lui-même a gravées dans nos âmes en les formant? En vain, pour excuser cette coupable licence, Bayle nous dit qu'il ne s'est comporté de la sorte qu'afin de faire sentir à l'homme l'infirmité de sa raison, et que ce sentiment le porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi. Vaine défaite, qui est plutôt une dérision qu'une excuse. Donner des armes à des rebelles pour combattre contre leur prince, et s'excuser ensuite en disant qu'on ne l'a fait que pour les convaincre de leur faiblesse, et leur faire sentir par leur défaite que le parti de la soumission et de l'obéissance était meilleur que celui de la révolte, est-ce là se justifier? N'est-ce pas ajouter l'insulte à son premier attentat et y mettre le comble?

N. 2. Leibnitz a trouvé, comme Bayle, la réponse de S. Paul, *O altitudo!* très-raisonnable. Mais, plus constant que Bayle dans ses assertions, et plus réellement philosophe, il y persiste jusqu'à la fin et il ne les combat jamais. Voici les réflexions que fait ce grand philosophe sur les paroles de l'Apôtre: *Dire*

avec S. Paul : *O altitudo divitiarum, sapientiae et scientiae Dei*, etc. (Rom. XI), ce n'est point renoncer à la raison, c'est employer plutôt les raisons que nous connaissons : car elles nous apprennent cette immensité de Dieu dont l'Apôtre parle : mais c'est avouer notre ignorance sur les faits, c'est reconnaître cependant, avant que de voir, que Dieu fait tout le mieux qu'il est possible, suivant la sagesse infinie qui règle ses actions. La nature même des choses porte que cet ordre de la cité divine, que nous ne voyons pas encore ici-bas, soit un objet de notre foi, de notre espérance, de notre confiance en Dieu. S'il y en a qui en jugent autrement, tant pis pour eux : ce sont des mécontents dans le royaume du plus grand et du meilleur de tous les monarques (Théodécé, § 134).

Les sages admirent ce qu'ils voient dans l'ordre de la nature et de la grâce, et ce qu'ils ne voient pas, ils l'adorent, présumant qu'il est encore plus admirable. Pourquoi ne profiterions-nous pas des échantillons que Dieu nous a donnés de sa sagesse et de sa bonté infinie, pour adorer sa grandeur dans les choses qui sont hors de notre vue, comme nous l'adorons dans celles que nous voyons ? Procéder ainsi, est-ce renoncer à la raison ? Cet *O altitudo* de S. Paul est le cri de la raison aussi bien que de la foi.

IV. — *L'incompréhensibilité du mystère de la grâce divine doit arrêter toute dispute sur cette matière.*

Tous les chrétiens doivent trouver là (dans ces paroles de S. Paul : *O altitudo!*) un arrêt définitif, prononcé en dernier ressort et sans appel, touchant les disputes de la grâce, ou plutôt ils doivent apprendre par cette conduite de S. Paul à ne jamais disputer sur la prédestination et à opposer du premier coup cette barrière à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose (Dict., art. Arminius). Le plus court et le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnements, et de considérer cette sentence définitive de S. Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élançer, elles écument, elles battent inutilement ; elles n'y font que se rompre : tous les traits qu'on décochera contre un tel bouclier auront le sort de ceux de Priam.

Sic fatur senior, telumque imbelles sine ictu
Conjicit : raucò quod protinus aere repulsam,
Et summo clypei nequicquam umbone pependit.
(Virg. *Æn.*, liv. II.)

N. 1. Nous l'avons déjà remarqué quelques articles plus haut : telle est la conduite que tient tout catholique raisonnable et sage. Il sait que l'homme est libre d'une liberté réelle, véritable, et qui lui laisse le pouvoir d'obéir à Dieu et de ne lui pas obéir ; de manière que par son obéissance il mérite, et par sa désobéissance il démérite. D'une autre part, il connaît que la providence de Dieu est infinie et qu'elle embrasse tout, savoir,

les causes libres ainsi que les causes nécessaires. Ces deux points établis, il s'y rattache invariablement, et rien ne l'obligera jamais à s'en départir. Resterait à savoir comment ces deux points doivent se concilier ; mais c'est ce qu'il n'entreprendra jamais d'expliquer ; que d'autres imaginent des systèmes où il leur semble que la chose est expliquée clairement : lui, il ne s'engage point dans ces questions embarrassantes ; il se retranche sagement sous la barrière que S. Paul lui présente, qui est *l'infirmité de notre esprit et la considération de l'infinité incompréhensible de Dieu, O altitudo!* Comment en effet l'esprit humain pourrait-il comprendre l'action de la Divinité et son empire sur les créatures ?

N. 2. Dans tout cet article, Bayle fait profession de blâmer Arminius, dont les disputes sur la grâce et sur la prédestination occasionnèrent dans la Hollande des troubles affreux, et conduisirent la république, encore naissante, à deux doigts de sa perte.

N. 3. Je trouve encore dans l'article Arminius une maxime de la plus grande sagesse, et qu'il me paraît utile de mettre sous les yeux des lecteurs. C'est au sujet des novateurs et de cette démanègeaison qu'ils ont tous de produire au public leurs pensées extraordinaires. Avouons, dit Bayle, que la plus petite vérité est digne absolument d'être proposée, et qu'il n'y a point de fausseté, pour si peu considérable qu'elle soit, dont il ne vaille mieux être guéri que d'en être imbu. Mais lorsque les circonstances des lieux et des temps ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les universités, dans les familles, dans la république, il faut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont que d'entreprendre de les réformer. Si une foule d'écrivains moralistes et politiques qui font gémir nos presses, si Bayle lui-même eût suivi cette maxime sage, ils auraient vécu plus tranquilles et plus heureux ; et ils n'auraient pas passé, comme ils ont fait la plupart, une moitié de leur vie à combattre pour la défense de ce qu'ils ont écrit pendant l'autre moitié. Travail bien dégoûtant, ce me semble, et auquel l'homme de lettres, à la fin de sa carrière, doit regretter amèrement d'avoir sacrifié ses jours et ses talents.

V. — *Les calvinistes ont réellement enseigné le dogme affreux de la réprobation absolue.*

Ce que j'ai dit ne regarde point les (chrétiens) prédestinés et régénérés. Cela ne regarde point les (âmes) comprises dans le décret de la réprobation absolue, qui, selon la théologie du synode de Dordrecht, sont incapables de rien faire pour l'amour de Dieu, et vivent et meurent dans l'esclavage du péché (Addition aux Pensées div., t. II, p. 477).

N. Mais, leur dit-on, si elles vivent et meurent dans l'esclavage du péché, incapables de rien faire pour l'amour de Dieu, omettant le bien en faisant le mal nécessairement, comment les péchés qu'elles ont commis peuvent-ils leur être imputés ? Calvin répond : *Je nie que le péché, pour être nécessaire, nous doive*

être moins imputé; car si quelqu'un voulait disputer avec Dieu, et prétendait échapper à la rigueur de sa justice, sous ce prétexte qu'il ne pouvait pas faire autrement (qu'il en était incapable [Calvin. Inst. l. II, c. 5, n. 1]), il a sa réponse prête, et nous l'avons déjà produite autre part : c'est que la servitude du péché qui l'attache nécessairement au mal, n'est point de la création de notre nature, mais de son dérèglement et de sa corruption; car d'où vient cette impuissance, que les pécheurs prendraient volontiers pour excuse de leurs crimes, si ce n'est du péché d'Adam, qui, de son gré et librement, s'est engagé dans la tyrannie du démon.

Lorsqu'on disait à Calvin : Si le péché est nécessaire, donc il n'est pas péché (t. III, l. III, c. 3), il niait cette conséquence, dit le ministre Chamier; et la raison qu'il en apportait, ajoute le même ministre, est que cette nécessité de pécher ne vient point de la création de notre nature, mais de son dérèglement et de sa corruption, qui est une suite de la désobéissance d'Adam..... Théodore de Bèze dit encore la même chose dans son livre de la Prédestination.

Ce n'est donc point sans raison que nous accusons les calvinistes d'avoir enseigné le dogme détestable de la réprobation absolue, et l'opinion non moins détestable qui conduit à ce dogme, savoir, que la nécessité de pécher ne répugne point à la liberté; que Dieu peut commander l'impossible et punir avec justice ceux qui n'ont pas obéi à ces commandements barbares.

Nous avons fait cet article pour ceux qui auraient oublié combien la doctrine calvinienne est contraire à la vérité et nuisible aux bonnes mœurs.

CHAPITRE XI.

La concupiscence, les tentations, la piété.

I. — *Les hommes sont tentés par la concupiscence et par le démon.*

Il y a un germe de corruption dans l'âme de l'homme, qui peut être fort bien comparé avec un feu attaché à une matière combustible. Ce feu, poussé par un vent impétueux, fait des ravages épouvantables; mais il ne laisserait pas d'en faire beaucoup, quand même il ne serait aidé d'aucun vent. Toute la différence consiste en ce que son action se répand plus loin et plus subitement lorsque le vent le pousse que quand il ne le pousse pas. Le démon est comme un vent qui souffle sur le feu de notre concupiscence, et qui est cause, à la vérité, qu'elle produit et plus tôt et en plus grand nombre ses mauvais fruits; mais elle ne laisserait pas d'être bien féconde par ses seules forces. D'où paraît l'erreur de ceux qui s'imaginent qu'il ne leur vient jamais une méchante pensée qui ne leur soit inspirée par le démon, ne considérant pas qu'ils ont au-dedans d'eux-mêmes le principe de leur malice, comme l'a fort bien remarqué l'apôtre saint Jacques : unusquisque tentatur a concupiscentia sua abstractus et illectus (Sap. XVII), Cela n'empêche pas qu'effectivement le diable ne nous presse au mal (Pensées div. t. II, p. 314).

N. On ne dira pas de Bayle comme on l'a dit de ses pareils, qu'il ne croyait ni Dieu ni diable; ou bien il faudrait dire qu'il ne croyait pas une grande partie de ce qu'il enseignait. Le diable joue toujours un très-grand rôle avec ses systèmes, et l'on voit qu'il connaissait mieux que personne du monde les profondeurs de Satan. Selon lui, le paganisme est l'infâme et abominable ouvrage du prince des ténèbres (Apoc. II, 24). Le diable est le chef des créatures rebelles (Pensées div., t. II)..... Le diable a séduit Mahomet, et il l'a suscité pour établir une fausse religion.... Le diable règne seul hors du christianisme (Dict., art. Xénophanes).... Il a toujours tenu un pied dans les conquêtes qu'a fait le bon parti (Ib., art. Mahomet).... La victoire du médiateur consiste à faire marcher les hommes dans le chemin de la vérité et de la vertu : celle du diable, à les conduire par les routes de l'erreur et du vice, etc. (Ib., art. Xénophanes).

Nous n'avons garde de rapporter ici la longue et insolente comparaison qu'il fait de l'empire de Jésus-Christ avec l'empire du démon. C'est un des morceaux les plus scandaleux que Bayle ait écrits; quoique dans le fond ce ne soit qu'une déclamation d'écolier, où l'on voit clairement qu'il a cherché moins à instruire qu'à s'amuser, en donnant un libre essor à son imagination. C'est un morceau de poésie qui, à l'impiété près, ressemble assez au poème de Milton.

II. — *La conscience nous porte à la pénitence et à la dévotion.*

Juger que l'on a offensé Dieu et qu'il faut l'apaiser par un renfort de dévotion, n'est-ce pas un culte de conscience (Addition aux Pensées div., t. II)?

N. Malgré l'abus que Bayle fait de cette sage maxime, et les conséquences détestables qu'il en a inférées, nous avons cru devoir la rapporter comme une de ces pensées que la force de la vérité arrache quelquefois aux plus méchants hommes. Il reconnaît même que partout où l'on croit une religion, la conscience est nécessairement remuée par les phénomènes extraordinaires qui arrivent dans la nation, comme sont les tempêtes, les mortalités, les famines, et il attribue à la dispensation de la Providence l'effet que produit sur l'esprit des méchants la vue de ces phénomènes peu communs.

La méchanceté est timide, disait Salomon; elle se condamne par son propre témoignage, épouvantée par la mauvaise conscience, ordinairement elle se figure les maux plus grands qu'ils ne sont. Le bruit des rochers qui s'éroulent; le hurlement des bêtes féroces, l'écho qui retentit du creux des montagnes, toutes ces choses frappent ses oreilles et la font mourir d'effroi. Comme elle s'est révoltée contre le Dieu de la nature, elle craint toujours que la nature ne s'arme pour venger son auteur (Sap. XVII).

III. — *La grâce de Dieu nous aide à surmonter les tentations.*

Selon la bonne théologie, c'est par une grâce

très-particulière du Saint-Esprit que certains hommes, prêts à pécher, sentent tout à coup une idée vive de la présence de Dieu, et une crainte si forte de sa justice, qu'ils suppriment la mauvaise action qu'ils voulaient commettre, et à quoi une passion violente les poussait.

Une faveur insigne de la miséricorde de Dieu est de nous faire surmonter les instincts de la corruption naturelle, et de nous débarrasser du vice, autant et plus que la nature ne nous dégoûte de la vertu (Pensées div., t. IV, p. 514).

N. N'est-ce pas là enseigner clairement et sans équivoque la nécessité de la religion et son utilité? Et après avoir ou avancé ou adopté cette sage maxime, est-il encore permis de regarder le christianisme comme une superstition inutile, et qui n'influe aucunement sur les mœurs? Une religion qui procure de pareils secours, n'est-elle pas évidemment un principe réprimant?

IV. — *La vraie dévotion est celle du cœur.*

C'est le cœur que Dieu demande principalement; les genuflexions, les sacrifices ne sauraient lui plaire qu'autant que ce sont des signes d'une dévotion intérieure.... La partie du culte dont Dieu est le plus jaloux, c'est le sacrifice des passions, le cœur contrit, l'âme pénitente, l'amour en un mot (Contin. des Pensées div., t. III).

N. La nécessité du culte intérieur et du culte extérieur que nous devons rendre à Dieu est expressément enseignée dans ce passage : en suivant cet enseignement, nous suivons celui de Jésus-Christ, qui exige de ses disciples, qu'adorant un Dieu qui est esprit, ils l'adorent en esprit et en vérité (Jean, IV); et celui de saint Paul qui, traçant aux Romains et aux Corinthiens le tableau d'une adoration parfaite et réglée sur les lois de la saine raison, *rationabile obsequium* (Rom. XII), les avertit de faire le bien, non seulement devant Dieu par la pureté de leurs sentiments et le dévouement de leur cœur, mais aussi devant les hommes par la régularité et l'édification de leur conduite, *providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus* (II Cor. VIII). C'est ainsi que dans la première alliance les vrais adorateurs honoraient l'Être suprême, ne se bornant pas à lui offrir des victimes et à fléchir le genou devant sa majesté infinie; mais se croyant obligés de plus à lui offrir le sacrifice d'un cœur contrit et humilié (Ps. L), et à le glorifier par la pureté de leur corps et l'innocence de leur âme. Lisez les *Éléments de métaphysique sacrée et profane*, par M. l'abbé Para. Item, *Ebauche de la religion naturelle*, par Wollaston, où sont clairement développés les principes de l'équité naturelle et de la nécessité des deux cultes, savoir, le culte intérieur et le culte solennel et public qui est dû à la Divinité.

V. — *Il ne suffit pas d'être chrétien, il faut être un chrétien fervent et dévot.*

Les gens de bien, dans le christianisme, n'é-

prouvent-ils pas que cette persuasion confuse qui nous accompagne partout, que Dieu est présent en tout lieu, ne suffit pas pour résister aux tentations difficiles et pour ramener à leur devoir les passions tumultueuses et révoltées, mais qu'il faut se recueillir et s'attacher attentivement à l'idée des grandeurs de Dieu; et que si l'on remporte la victoire, c'est à cause qu'en la contemplant avec réflexion, on excite le respect, l'admiration et la crainte d'une majesté si souveraine et si parfaite (Pensées div., t. III).

N. Nous avouons qu'une foi faible, telle qu'elle est malheureusement dans un grand nombre de chrétiens, est presque une religion nulle, quant aux effets qu'elle peut produire. C'est ainsi qu'un homme qui a presque perdu toute honte et tout sentiment d'honneur est à peu près comme s'il n'en avait point du tout; et c'est le cas de dire *parum reputatur pro nihilo*; mais que s'ensuit-il de là? qu'il ne suffit pas d'avoir un peu de religion, mais qu'il en faut avoir le plus que l'on peut; comme ce n'est point assez d'avoir un peu d'honneur et un peu de probité, mais qu'il est essentiel d'en avoir beaucoup, et qu'on n'en saurait trop avoir.

Si donc il règne tant de dérèglement dans le christianisme, ce n'est pas parce que la religion chrétienne n'est point capable de régler nos mœurs, mais parce qu'une foi faible, une foi mourante, une foi presque éteinte est nécessairement une foi stérile et inefficace; ranimez-la cette foi dans le recueillement de la méditation des grandeurs de Dieu, et vous reconnaîtrez aux victoires qu'elle vous fera remporter sur vos passions quelle est sa vertu et son efficace.

VI. — *Les douceurs de la piété dédommagent les vrais dévots de tous les plaisirs du siècle dont ils se privent.*

Un véritable chrétien se prive des plaisirs du monde; ... mais on s'abuse grossièrement (si l'on croit qu'ils n'ont aucune satisfaction dans cette vie), car il n'y a point de douceurs dans le péché qui égalent les douceurs dont une âme dévote jouit dès cette vie (Pens. div. t. II, p. 90).

N. 1. Le but que Bayle se propose par cette maxime, à laquelle il en ajoute beaucoup d'autres qui ne sont pas aussi vraies ni aussi édifiantes, est de montrer que les impies n'ont aucun motif raisonnable pour détourner les hommes des pratiques de la religion; que le motif qu'ils allèguent quelquefois de délivrer leurs semblables d'un joug qui les rend malheureux, est un vain prétexte qui n'a ni ne peut avoir aucun fondement, les vrais chrétiens étant pour le moins aussi heureux sur la terre que le peuvent être ceux qui ont renoncé à leur religion; enfin il résulte de toutes les réflexions que fait Bayle dans cet article, que les impies qui se mêlent de faire des disciples n'y entendent rien; qu'ils devraient se contenter de jouir de leur prétendue sagesse, sans chercher, au risque de leur repos, à la communiquer aux autres, et qu'enfin il est très-vraisemblable que ce sont

ou des hommes vains qui ne se proposent que de faire parler d'eux, comme ce saquin qui brûla le temple des dieux, ou des hommes trompés qui se sont fait de fausses idées d'honnêteté et de générosité; ajoutons, ou des hommes honteux de penser autrement que les honnêtes gens, et qui, pour couvrir leur honte, voudraient que tout le monde pensât comme eux; intention perverse qui décèle toute la profondeur de leur méchanceté, *nimis perverse errat, qui alios vult errare, ut error suus lateat* (D. Hieronym.).

N. 2. Pour nous convaincre de plus en plus que Bayle ne doutait point des vraies douceurs qui accompagnent la piété chrétienne, lisons ce qu'il en dit ailleurs à l'occasion de M. de Bussy Rabutin et de madame de Sévigné. Le lecteur me passera cette longue citation que je n'ose abrégée davantage, parce qu'on y voit et ce que Bayle pensait de la vertu des vrais chrétiens, et l'estime qu'en ont faite deux personnages du grand monde, infiniment recommandables par leurs talents, et enfin le jugement de Bayle sur l'excellent ouvrage d'Abbadie. *M. de Bussy Rabutin se détacha peu à peu des vanités de la terre, il en comprit le néant, et il se trouva enfin tout pénétré de l'importance du salut et des vérités évangéliques. Les meilleurs chrétiens qui soient au monde ne pourraient pas être plus charmés que lui de l'excellent ouvrage de M. Abbadie sur la Vérité de la religion chrétienne... il se résigna enfin à la providence de Dieu; lisez ce qu'il en écrivit le 26 de janvier 1680... : Pour les maux que cette providence m'a faits, en ruinant ma fortune, j'ai été longtemps sans vouloir croire que ce fut pour mon bien, comme le disaient mes directeurs; mais enfin j'en suis persuadé depuis trois ans, je ne dis pas seulement pour mon bien en l'autre monde, mais encore pour mon repos en celui-ci : Dieu me récompense déjà, en quelque façon, de mes peines par ma résignation, et je dis maintenant de ce bon maître ce que dans ma folle jeunesse je disais de l'amour :*

Il paie en un moment un siècle de travaux :
Et tous les autres biens ne valent pas ses maux.

Il écrivait cela à madame de Sévigné qui depuis longtemps lui avait communiqué une semblable pensée. Voici ses paroles : *Ne vous semble-t-il pas que je me faufille avec les gens dévots autant que je puis? C'est en vérité que je les trouve plus heureux et à la vie et à la mort, et que je voudrais bien attraper l'état où je les vois; c'est un vrai métier de malheureuse que celui de dévot, non seulement il console des chagrins, mais il en fait des plaisirs. Bayle conclut en disant : Ceci confirme ce que l'on a dit dans les Pensées diverses sur les comètes, et dans la remarque de l'art. Epicure (Ci-dessus, Pensées div., t. II, p. 90).*

CHAPITRE XII.

L'éducation.

I. — *Sans le secours de l'éducation il n'y aurait rien de plus corrompu que les hommes.*

Qu'est-ce, je vous prie, que la voix de la nature? Quels sont ses sermons? Qu'il faut

bien manger et bien boire, bien jouir de tous les plaisirs des sens, préférer ses intérêts à ceux d'autrui, s'accommoder de tout ce qu'on trouve à sa bienséance, faire plutôt une injure que de la souffrir, se bien venger. Il ne faut pas prétendre que le commerce des méchants est ce qui inspire ces passions, elles paraissent non seulement dans les bêtes, qui ne font que suivre les instincts de la nature, mais aussi dans les enfants : elles sont antérieures à la mauvaise éducation; et si l'art ne corrigeait la nature, il n'y aurait rien de plus corrompu que l'âme humaine; rien en quoi tous les hommes se ressemblaient davantage, par un consentement unanime, qu'en ceci : C'est qu'il faut donner au corps tout ce qu'il souhaite, et satisfaire l'ambition, la jalousie, l'avarice et le désir de vengeance autant qu'on le peut.

N. Le paradoxe le plus choquant qui ait jamais été soutenu par des philosophes, est celui qui enseigne d'éloigner des enfants les leçons et les maîtres, et de les abandonner entièrement à la nature. Bayle lui-même, cet esprit si fécond en opinions nouvelles, ne se serait pas avisé de celle-là; et quoi qu'il fût de caractère à ne s'étonner de rien, la singularité de cette pensée extravagante l'aurait certainement surpris, et il en eût été scandalisé. Nous étions donc réservés à recevoir les premiers cet étrange enseignement! Et le siècle qui devait être le plus éclairé de tous les siècles, devait aussi donner l'exemple de la plus insigne folie qui ait été imaginée par l'esprit humain!... Eh! que voulez-vous que la nature enseigne à votre enfant, si ce n'est à être vicieux? Le vice seul, disait Sénèque, n'a pas besoin de maître, comme les ronces et les épines n'ont pas besoin de culture. Il est vrai, dit ce vertueux philosophe, que l'homme naît avec le germe de toutes les vertus, *omnium honestarum rerum semina animi nostri gerunt*; mais c'est l'instruction, c'est une éducation sage qui peut les faire éclore, *quæ admonitione excitantur*; sans quoi attendez-vous qu'elles n'éclosent, qu'elles ne fleurissent jamais : ces heureuses dispositions avec lesquelles votre fils est né sont une faible et légère étincelle qui va s'éteindre pour jamais, si celui qui en est le dépositaire ne prend soin de l'animer par son souffle, et s'il ne lui aide à se développer et à s'étendre, *non aliter quam scintilla statu levi adjuta ignem suum explicat* (Sénèque, Ep. 93).

Depuis l'origine des siècles, personne que l'on sache n'avait encore eu la pensée d'élever ses enfants pour le vice et la débauche, hors un seul homme, dont le nom, couvert de honte, est lui-même un opprobre, c'est l'empereur Héliogabale : ce prince infâme chassa de sa cour tous les sages, et défendit, sous peine de mort, qu'aucun d'eux n'approchât de son fils, de peur, disait-il, qu'on ne gâtât son jeune cœur par des leçons de modestie et de sagesse, et qu'on n'en fit un homme raisonnable, *ridiculas allegans causas, quod filium ejus corrumperent, neque agitare cum choro atque ebacchari sinerent, sed ad modestiam componerent et virilia officia edocerent*

(*Herodian., in Heliogab.*); de sorte que sans les soins de Mammée, sa mère, qui le faisait instruire secrètement et qui l'instruisait elle-même, l'empereur Alexandre, le plus vertueux des princes, eût été, comme son prédécesseur, un monstre de débauche et la honte de l'humanité.

M. — *L'homme doit à l'éducation tout ce qu'il a de vertu.*

Tout le bien qui se voit parmi les hommes vient de la peine qu'on a prise d'arracher les mauvaises herbes naturelles, et d'en semer d'autres; c'est un fruit de culture que l'instruction, la réflexion, la philosophie, la religion produisent (Contin. des Pensées div., t. III).

Nemo adeo ferus est, ut non mitescere possit,
Si modo culture patientem commodet aurem.
(*Horat.*)

De là vient que la vertu se fortifie si mal aisément et que les vices croissent avec tant de facilité.

N. 1. Bayle, d'accord avec tous les philosophes tant anciens que modernes, tant sacrés que profanes, reconnaît la nécessité de l'éducation chez les hommes; qu'il serait infiniment dangereux de laisser croître dans leur cœur les vices, dont le germe est semé dans la nature; que ce qu'on appelle bon naturel dans un enfant n'est autre chose qu'un peu plus de facilité de se redresser vers le bien: Socrate, Platon, Cicéron, Plutarque, Marc-Aurèle, toute la philosophie réclame en faveur de l'éducation et en prêche la nécessité. Le plus féroce de tous les animaux, disait Platon, ce serait l'homme, si on ne lui donnait aucune éducation (*Plat., de Leg., liv. VI*): comme lorsqu'il est bien élevé, il est le plus doux, le plus traitable et le plus divin de tous les êtres vivants. Aristote et Sénèque reviennent souvent sur cette matière, et ils s'expriment avec la plus forte énergie sur la nécessité d'une sage éducation (*Dial. cui titulus Eutyphron.*). Le premier veut que le cœur de l'homme soit préparé de bonne heure et dès sa première enfance aux maximes de la sagesse: *De même, dit-il, que chacun se dispose, dès ses premières années, à l'art qu'il doit un jour exercer et au métier qu'il doit faire, ainsi la république sage exerce ses jeunes citoyens à la pratique de la vertu, qui doit être, pour ainsi dire, l'art et le métier de tous (Arist., l. VIII, c. 1).*

Reconnaissons donc dans ce discours de Bayle, le pur langage de la sagesse et de la vérité, et dans tout discours contraire, celui du mensonge et de la folie.

Non, la vertu n'est point un bonheur, c'est un mérite, un mérite qui s'acquiert, et qui ne veut pas se donner des soins pour y parvenir n'y parviendra jamais: *Nemo est casu bonus, discenda virtus est (Sénèque, Ep. 123).*

N. 2. L'éducation des enfants est un point capital et souverainement intéressant, que la philosophie de tous les temps a, comme on le voit, spécialement recommandé aux pères

de famille. Mais elle veut de plus que l'état même s'y intéresse et qu'il ne laisse pas à la discrétion des parents, selon leur avarice et leur besoin, la liberté de faire nourrir et élever leur famille ainsi que bon leur semble (*Plutarq., traduct. d'Amiot*). C'est, dit Plutarque, la faute que fit Numa Pompilius, et que Lycurgue eut la sagesse d'éviter. Un législateur philosophe, dit-il, aurait dû établir une éducation commune pour les enfants de son peuple, afin que tous eussent les mêmes mœurs, les mêmes inclinations, le même esprit, ayant tous, dès leurs premières années, été acheminés à une même trace et moulés sur une même forme de vertu. Faute d'avoir pris cette précaution, qu'est-il arrivé à ce législateur, si sage d'ailleurs et si éclairé? *Que ne dura guère (pas même un siècle) ce tant beau, tant saint et tant juste gouvernement, auquel son royaume avait été de son temps!* Chaque citoyen ayant ses principes, ses maximes et ses mœurs propres, il était impossible que tous fussent affectionnés à ses lois et eussent à cœur de les observer et de les maintenir. Au contraire, les réglemens de Lycurgue furent longtemps en vigueur chez les Lacédémoniens, pour autant qu'ils avaient le lieu de la nourriture et de la discipline des enfants qui les maintient.

Nous avons cru devoir ajouter ces réflexions à celles de Bayle, afin de faire voir combien l'éducation publique a d'avantage sur l'éducation privée (ce qu'on a contesté de nos jours assez mal à propos), et qu'en bonne police il ne devrait pas être permis aux parents d'élever leurs enfants comme il leur plaît, et d'en faire, selon leur fantaisie, des Anglais, des Suisses ou des Français (*Diction. Encycl., Collège*), mais seulement de les confier à des maîtres sur lesquels l'État a inspection, et dont l'enseignement étant connu, ne saurait être contraire aux principes du gouvernement sous lequel ils auront à vivre.

III. — *Il faut que l'éducation forme le cœur et l'esprit des enfants.*

Notre nature humaine est un fonds gâté et corrompu, et une terre maudite; car quels sont les fruits qui en sortent, les uns plus tôt, les autres plus tard? La gourmandise, l'orgueil, la colère, l'avarice (c'est-à-dire l'avidité des présents et le soin de les garder), la jalousie, le mensonge, le désir de la vengeance, la luxure. Ce n'est point l'éducation qui fait pousser ces germes: ils la devançant presque tous, et ils se font jour au travers des grands obstacles qu'elle leur oppose (Contin. des Pensées div., t. III).

L'esprit des enfants n'est pas mieux conditionné que leur cœur: ils ne jugent des choses que selon le témoignage des sens, ils n'examinent rien, ils avalent les erreurs sans aucune défiance.... Les ténèbres obscurcissent l'entendement, la malice déprave la volonté.... On n'est honnête homme et bien éclairé qu'autant qu'on a pu guérir les maladies naturelles de l'âme et leurs suites. Ceux qui élèvent les enfants trouvent toujours quelque vice à corri-

ger; et si par les menaces, par les promesses et par de bonnes instructions, on ne réparait les défauts de la nature, tous les enfants deviendraient des garnemens et incapables de rien valoir de toute leur vie.

N. Ce tableau de la misère humaine n'est, tout le monde le voit, que trop fidèle et trop vrai. De là cette persuasion universelle où l'on fut dans tous les temps, qu'il est de la première nécessité d'instruire les enfans et de ne les pas livrer à eux-mêmes; qu'il faut les prévenir d'abord par des préjugés salutaires, ensuite par des leçons solides de sagesse et d'honnêteté contre les suggestions de la convoitise, et les armer contre les passions avant que les passions soient écloses. *Pères et mères*, disait Juvénal, *n'attendez pas pour les instruire que la malice naturelle de leur âme se soit développée*: *Parcendum est teneris, nondum explevere medullas nativæ mala nequitia. N'attendez pas pour éteindre le feu que l'incendie soit allumé; leur sort est encore entre vos mains; il est encore en votre pouvoir qu'ils n'entrent pas dans les sentiers du vice*: *Mentis causa malæ tamen est et origo penes te (Juvénal, sat. XIV). Mais si une fois vous les laissez s'engager dans cette carrière dangereuse; si par une molle complaisance vous venez à lâcher la bride à leurs mauvais desirs, effrayés de leurs écarts monstrueux, vous gémirez bientôt de votre négligence, et vous ferez d'inutiles efforts pour les rappeler dans la bonne voie. Sourds à vos instructions et insensibles à vos cris, ils ne voudront plus vous entendre, et rien ne pourra plus les arrêter*: « *Quem si revoces, subsistere nescit, et te contempto rapitur, metisque relictis (Ib.).* » Que les hommes n'oublient jamais cette maxime antique et sacrée: La malice est liée au cœur de l'enfant; l'éducation seule et une éducation sévère peut l'en chasser (*Prov., XXII*).

IV. — L'instruction des enfans doit commencer par la religion.

C'est ordinairement par là que l'on commence à les instruire, dès qu'ils sont capables de distinguer quelques sons et de bégayer. Cette coutume est très-louable (Contin. des Pensées div., t. III).

N. *Non enim tantum celerius, sed etiam perfectius imbibuntur, que discuntur à pueris (Veget., l. I, c. 4).* Que les premiers regards de l'homme se portent vers le ciel, et ses premières pensées vers le Dieu tout-puissant qui lui a donné l'être. Les principes et les devoirs de la religion sont d'une telle importance, qu'on ne saurait ni les savoir trop bien, ni les apprendre trop tôt. En acquérant cette connaissance dès les premières années de notre vie, il semble que nous ne l'avons point acquise, mais que nous sommes nés avec elle, et que nous l'avons reçue de la nature. Elle nous en est d'autant plus chère, et il nous est dans la suite d'autant plus difficile de nous en détacher et de l'oublier, *adeo a teneris consuescere multum est.*

CHAPITRE XIII.

La modestie et la pudeur.

I. — La licence des cyniques était une abominable impudence.

Ceci soit dit pour montrer de combien d'égaremens la raison humaine peut conduire.... Voilà comment les cyniques s'en servaient pour justifier leur abominable impudence (Dict., art. Hipparchie).

N. Bien que Bayle condamne formellement et sans aucune équivoque, non seulement la conduite infâme que tenaient les cyniques, mais aussi les raisons spécieuses qu'ils débitaient pour excuser et pour justifier leur impudence, les personnes honnêtes ne laissent pas de lui faire de très-justes reproches à cet égard.

Le premier, pour l'impudence et la grossièreté avec laquelle il décrit les mœurs libertines de ces détestables philosophes, dont il trace des tableaux qui, au jugement même des moins délicats, sont de la dernière indécence. On remarque que Bayle n'est nulle part plus abondant et plus prolix que lorsqu'il traite des sujets obscènes. C'est alors une fécondité et une intempérance de paroles qui ne s'épuisent point: anecdotes, réflexions, mauvaises plaisanteries, il met tout en usage pour rendre plus sensibles les sales objets qu'il veut peindre. C'est là son goût dominant, mais ce n'est pas celui des personnes honnêtes. En cette matière il n'est guère plus permis de dire que de faire, et à moins qu'on ne s'exprime avec la plus grande réserve, on se souille soi-même et on souille les autres, même en blâmant et en condamnant ces horreurs. *Humiliez l'impudence, disent les sages, mais sans offenser la pudeur.*

Le second reproche qu'on fait à Bayle n'est pas moins mérité: c'est sur l'affectation criminelle avec laquelle, écrivain artificieux et méchant, il étale tous les arguments que ces philosophes employaient pour autoriser leurs scandaleux systèmes, sans en omettre aucun, y en ajoutant même de nouveaux, et présentant les uns et les autres sous l'aspect le plus propre à séduire. Il est vrai que Bayle reconnaît la vanité, la fausseté même de ces captieux sophismes; mais à quoi bon tant faire valoir ces arguments sophistiques, et en essayer la force sur l'esprit de ses lecteurs? Ne devait-il pas craindre, en procédant ainsi, d'affaiblir dans leur âme les principes de la pudeur naturelle que Dieu a gravés dans le cœur de tous les hommes? Ne savait-il pas que l'avocat du vice n'a pas besoin, pour persuader, de tant d'art et de tant d'éloquence, et qu'au lieu de lui fournir de nouvelles armes, l'honnête homme ne devrait chercher qu'à le dépouiller de celles qu'il a. Bayle a beau dire (j'avoue cependant qu'il l'a répété souvent) qu'il n'a pas dessein d'autoriser le crime et la licence; qu'il ne prétend dans ses argumentations que faire sentir à l'homme la faiblesse de sa raison, et l'empêcher de s'enorgueillir de ses lumières, et de croire qu'il peut se passer de celles de la

foi. Cette excuse-là même donne lieu à un troisième reproche, que lui feront toujours les esprits sages.

Pourquoi décrier ainsi la raison, cette lumière divine que le ciel nous a donnée pour nous conduire au bon chemin? Pourquoi nous donner à entendre que la raison exclut la licence autant qu'elle la réprovoque? Comme si la raison pouvait être contraire à la raison, la vérité à la vérité; comme si des sophismes, qui ne sont que le délire de la raison, pouvaient contre-balancer les principes solides et incontestables qui forment son enseignement. Une cause en est-elle moins bonne au tribunal de la raison, parce que l'avocat adverse a bien plaidé contre? Et n'y a-t-il plus de justice, parce qu'on plaide ingénieusement et avec force en faveur de l'injustice? *Carnéade* a fait l'apologie des fripons, *Erasme* l'éloge de la folie, un autre le panegyrique du diable : les fripons en sont-ils moins des fripons? la folie en est-elle moins la folie? le diable en est-il moins le diable?

Bayle certainement n'avait pas de bonnes vues : tout son procédé le fait voir clairement. Cependant j'ose dire que celles de ses lecteurs sont encore moins bonnes lorsqu'ils prennent pour des raisons solides ce qu'il ne leur donne que pour des sophismes ingénieux, et ce n'est pas tout à fait sans fondement qu'il se plaint que *les leçons qu'il donne de la main droite, on les reçoit toujours de la main gauche* (*Plutarq.*). C'est l'expression dont se servait le sophiste *Théodore*. En effet, ce qu'on vous donne pour des *bons mots*, le prendre pour de bonnes raisons, et recevoir comme des *dogmes* ce qu'on ne vous propose que comme des *problèmes* et des *paradoxes*, n'est-ce pas prendre les choses à gauche? Au reste, il n'en sera jamais autrement : le sophiste qui plaide pour les passions sera toujours mieux écouté que le philosophe qui parle pour la vertu. *Si quidem tu*, disait *Socrate* à une courtisane, *ad delectum tramitem omnes rapis; ego vero ad virtutem cogo, ad quam arduus et plerisque insolitus est ascensus*. En tout combat l'avantage du terrain est un grand avantage (*Ælian.*, l. XIII).

II. — *La liberté que donnaient aux femmes les lois de Lacédémone était d'une grossièreté impardonnable.*

M. Dacier blâme justement *Lycurgue* d'avoir sacrifié toute sorte d'honnêteté et de bienséance à des vues chimériques sur l'utilité publique, comme si ce qui est honteux pouvait être utile. On peut même dire que ce grand législateur bannissait toute sorte de politesse en donnant lieu aux femmes de devenir impudentes (*Dict.*, art. *Lycurgue*); car il est sûr que si le beau sexe ne conservait pas la modestie et l'honnêteté qu'il conserve parmi les peuples civilisés, le genre humain tomberait partout dans une sale et brutale grossièreté.

N. Cette utilité prétendue que *Lycurgue* se proposait, était de prévenir les funestes effets de la curiosité et de la jalousie. Mais, répond Bayle. *Lycurgue* était bien blâmable de vouloir les prévenir par un remède pire que

le mal.... Cette prétendue raison, ajoute-t-il, n'a pas empêché les nations civilisées d'inspirer au sexe beaucoup d'horreur pour les nudités en peinture; et voici un législateur à Lacédémone qui faisait voir aux jeunes filles les nudités en original.... N'était-ce pas inspirer aux filles l'effronterie des yeux, qui est pire que l'effronterie des oreilles?... Il était impossible qu'avec une telle éducation les femmes de Lacédémone fussent honnêtes.

III. — *Les discours libres sont une école d'impudence blâmée chez toutes les nations.*

Les Romains étaient si persuadés des mauvais effets des discours libres, qu'ils ne souffraient pas que des jeunes filles assistassent à des festins. Ils supposaient qu'elles avaient l'oreille bouchée aux paroles sales... *Muret* remarque que les anciens Grecs établirent fort sagement que les femmes n'assistassent point aux festins; car les hommes étant accoutumés à y parler plus librement, il était bien difficile qu'il ne leur échappât des plaisanteries contraires à la pudeur. Ils auraient donc offensé les chastes oreilles du sexe.

N. Bayle aurait dû profiter de cette leçon, et ne pas remplir son dictionnaire de mille obscénités qui en rendent la lecture si dangereuse pour la jeunesse, et si désagréable aux personnes honnêtes; pourquoi toutes ces plaisanteries licencieuses, tous ces contes de corps de garde que l'on y rencontre à chaque page? A qui veut-il plaire en donnant à son ouvrage de pareils agréments? Disons de ses écrits ce qu'il dit des conversations de Lacédémone, qu'ils ne peuvent être qu'une école d'impudence. Je dis école dans toute l'étendue du terme, puisqu'il y enseigne non seulement par son exemple, mais par des raisonnements, à mépriser toute bienséance en prouvant par des arguments d'une subtilité très-séduisante que les propos les plus libres et les plus dissolus n'ont rien de contraire aux lois de la sagesse et de l'honnêteté. Voyez entre autres articles ceux de *Suétone* et de *Poquelin*.

Il convient, en parlant de *Guarini*, que son poème doit avoir produit les plus mauvais effets. Quand même, dit-il, ce que l'on conte des mauvais effets de ce poème serait faux, il ne laisserait pas d'être vrai que la lecture de certains livres est très-pernicieuse aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe... Pour faire une bonne apologie de cet auteur, il faudrait pouvoir supposer que son livre n'est point capable de préjudicier à la chasteté... mais c'est ce qu'on ne saurait supposer (*Dict.*, art. *Guarini*). Tous ces écrivains, dit-il ailleurs, sont très-blâmables, et d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils connaissent la faiblesse de leurs lecteurs (*Dict.*, art. *Le Vayer*); non seulement leur faiblesse, mais leur mauvais goût et leur grossièreté qui ne se plaît que dans l'ordure et dans la fange : Animaux immondes et dégoûtants, dit un père de l'Eglise; partout où ils aperçoivent des saletés, ils y courent. *Ubi est cænum, eo concurrunt porci* (*S. Cyrille*).

— Bayle, à l'article *Arétin*, en parlant des

Ragionamenti de cet auteur, qu'il appelle des dialogues abominables, ne le traite pas avec plus d'indulgence que le Guarini. Il lui reproche avec la même sévérité l'impudence et l'effronterie de sa muse licencieuse. *Joi-gnez à cela*, dit-il, *qu'un homme qui aurait eu quelque respect pour la religion et pour l'honnêteté morale, n'aurait jamais fait de dialogues sur les matières que l'Arétin a choisies, et n'y aurait pas employé un langage si impudent.* Lui-même cependant a fait un choix pareil, et il s'exprime en des termes qui ne sont ni moins grossiers, ni moins scandaleux, appelant tout par son nom, même les choses les plus obscènes et les plus rebutantes.

Jugeons donc Bayle par ses propres paroles; il a prononcé lui-même l'arrêt qui le condamne; arrêt qui le frappe d'autant plus sûrement que, non seulement en écrivant comme il l'a fait, il *connaissait la faiblesse de ses lecteurs*, mais que c'est en vue de cette faiblesse, et dans le dessein de la flatter qu'il s'est donné tant de licence. *Qui aurait acheté mon dictionnaire*, dit-il, *qui aurait voulu le lire si je n'avais pas égayé les matières que j'y traite par les réflexions et les récits qu'on me reproche? Songez-vous bien*, dit-il à l'article Poquelin, *que si je n'étais réglé sur vos idées de perfection... on eût laissé pourrir mon livre dans les magasins du libraire.* Notez que ceci n'est que la confirmation de ce qu'il a déjà dit dans sa préface au sujet des citations et des réflexions trop galantes répandues dans son dictionnaire, dont il prévoyait que les gens graves et rigides ne manqueraient pas de le blâmer (*Ibid. préface*).

Bayle aime par dessus tout à raconter les amours des moines, sans doute pour complaire au peuple huguenot, que ces récits amusent singulièrement: tous les contes dont on l'a bercé dans son enfance et dont retentissent perpétuellement les tavernes d'Amsterdam, il les répète avec autant d'assurance que si c'étaient des points d'histoire de la plus grande importance et de la plus exacte vérité; c'était, comme il dit, un sûr moyen de se procurer des lecteurs. Les libertins sont bien aises de se voir régaler de ces historiettes, ils croient y trouver l'apologie de leurs désordres et la preuve complète de l'impossibilité d'une vertu à laquelle ils ne daignent pas même croire; conduite qui montre en eux beaucoup de lâcheté et très-peu de jugement. Quand même tous ces contes seraient vrais, serait-ce une raison pour renoncer à la continence et pour la juger impraticable? Dans une bataille, le nombre des morts et des blessés ne décide pas de la victoire, et la lâcheté de deux ou trois poltrons qui lâchent le pied n'empêche pas que les autres ne tiennent ferme et qu'ils ne se battent en braves gens. Thersite ne rend point suspecte la valeur d'Achille et n'empêche point que l'armée des Grecs ne soit une armée de héros.

IV. — *L'argument que l'on tire de la conduite des animaux contre les notions de l'honnêteté naturelle ne prouve rien parce qu'il prouve trop.*

(A l'école des animaux) j'apprendrai à soumettre le droit à la force: un dogue plus fort qu'un autre ne se fait point scrupule de lui enlever sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entre-battent? Les poulets ne s'entre-battent-ils pas à la vue de leur commune mère? Les coqs ne s'acharment-ils pas si furieusement l'un contre l'autre, qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un des combattants qui fasse cesser le combat? Les pigeons, le symbole de la débonnairété, n'en viennent-ils pas souvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? N'apprendrai-je pas à l'école où vous m'envoyez la barbarie la plus dénaturée? N'y a-t-il pas des bêtes qui dévorent leurs petits? N'y apprendrai-je pas l'inceste? N'y apprendrai-je pas à m'accommoder de tout ce qui sera à ma portée, pour faire mes provisions comme la souris? (*Dict., art. Barbe.*)

N. 1. Le raisonnement est péremptoire. Il est visible que les mœurs des animaux ne prouvent pas plus contre les droits de la pudeur qu'elles ne prouvent contre les devoirs de la justice: l'homme n'est pas, comme la bête, réduit à ne suivre qu'un aveugle instinct. Comme sa nature est très-supérieure à celle des brutes, il a d'autres lois et d'autres règles à observer: qui ne les veut pas suivre ne mérite pas d'être homme. La philosophie païenne est d'accord sur cet objet avec la philosophie des chrétiens. Socrate, Aristote, Platon, Sénèque, s'expriment sur ce point avec la même énergie et dans les mêmes termes que nous: tous déclarent expressément que de toutes les passions humaines, celles qui nous dégradent et nous avilissent le plus sont l'intempérance et l'impudicité, par la raison, disent-ils, que ce sont des passions purement charnelles qui nous font marcher de pair avec les animaux les plus grossiers, et que la nature n'est pas moins choquée de voir les hommes gloutons et impudiques que si elle les voyait brouter l'herbe. Ce n'était pas sûrement par estime que les cyniques s'appelaient ainsi, et que les disciples d'Epicure étaient désignés par ces mots: *Epicuri de grege porci.*

Chaque animal a sa nature qui lui est propre: le lion est violent, le tigre est cruel, le bouc est impudent et lascif, le pourceau est gourmand et immonde, l'homme est raisonnable; d'où les philosophes concluaient que l'homme qui veut être ou violent comme le lion, ou cruel comme le tigre, ou lascif et impudent comme le bouc, ou immonde et gourmand comme le pourceau, ne suit pas la nature, mais la trouble et en renverse tout l'ordre et toute l'économie.

N. 2. Il est honteux sans doute qu'une religion aussi pure et aussi sévère que l'est la religion chrétienne n'élève pas tous ceux qui la professent au plus haut degré de pureté et de continence, et qu'en ce point la

pratique des chrétiens soit aussi contraire aux maximes qu'on leur enseigne et qu'ils font profession de croire qu'ils ont reçues du ciel ; mais il est plus étonnant encore que dans le sein du christianisme il se soit de temps en temps élevé des sectes fanatiques, comme celle des gnostiques, des turlupins, des adamites, des picards, de quelques-uns des anabaptistes, lesquels, par principe, ont porté l'impudicité jusqu'au dernier degré de l'effronterie et de l'impudence. *J'avoue*, disait Bayle, *qu'il faut que le fanatisme soit bien outré et que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature et l'éducation chrétienne nous donnent. Mais de quoi, ajoute-t-il, ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, etc.?*

Parlons plus chrétiennement : de quoi l'homme n'est-il pas capable lorsqu'il abandonne son Dieu, et que Dieu à son tour l'abandonne ?

Observez qu'à la fin de cet article Bayle accuse les chrétiens d'avoir été plus sujets à ces travers que les païens. *Les païens*, dit-il, *n'ont point eu, que je sache, de tels exemples, hors celui des cyniques* : le fait est faux, et Bayle ne l'ignorait pas ; il ne l'a que trop prouvé à l'article *Lycurgue*, en parlant des femmes de Lacédémone, à l'article *Cérés*, en décrivant les fêtes scandaleuses de la *bonne déesse*, à l'article *Luperques*, en racontant les horreurs qui se commettaient aux *lupercales*, etc., etc.

N. 3. Convenons cependant que les brutes, à bien des égards, donnent aux hommes vicieux des exemples qui les confondent. La bête se contente de ce qu'il lui faut, et elle ne mange guère au delà du besoin ; elle sait se passer de ce qui lui manque, et on ne la voit point maigrir du chagrin de ne point l'avoir. Un cheval ture, fût-il de la race la plus ancienne et la plus pure, ne méprise point celui qui est de race ignoble, il mange paisiblement avec lui, et il ne dédaignera pas de partager son fardeau, etc. Sur quoi je me dis quelquefois en lisant nos philosophes : *Si le matérialiste se donne pour un pur animal, au moins que ce ne soit pas pour un de ceux-là, sans quoi il le serait encore plus qu'il ne le dit.*

V. — *La religion chrétienne proscrie toute impudicité.*

Je puis ajouter, pour l'honneur et pour la gloire de la véritable religion, qu'elle seule fournit de très-bonnes armes contre les sophismes de ces gens-là (les cyniques) ; car quand même on ne pourrait montrer dans les Écritures un précepte exprès touchant les ténèbres dont on doit couvrir les privautés du mariage, il suffit de dire en premier lieu que l'esprit de l'Écriture nous engage à éviter tout ce qui pourrait affaiblir les impressions de la pudeur ; et en second lieu, qu'il y a des textes précis qui nous défendent de rien faire qui puisse choquer la bienséance, ou qui scandalise notre prochain (Dict., art. Hipparchim).

N. 1. Il est hors de doute que la religion

chrétienne est la vraie école de la pudeur ; elle règle à cet égard et nos pensées et nos regards, et nos paroles et nos œuvres, ne nous permettant dans tous ces points aucune liberté qui puisse blesser l'œil d'un Dieu saint qui voit tout, jusqu'aux sentiments les plus intimes et les plus secrets de notre cœur.

Cependant on ne peut pas disconvenir que la religion même des idolâtres, quoique mêlée de beaucoup de cérémonies grossières et indécentes, interdisait en général l'impudicité, qu'elle fermait ses temples aux impudiques, et qu'elle voulait que la pudeur fût plus chère à l'homme que sa propre vie. Les enfants savent par cœur les maximes suivantes :

Summum crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas.
Vos quoque abesse procul jubeo : discedite ab aris
Cui tuit externa gaudia nocte Venus.
(*Juvenal. Sat. 1.*)

Casta placent Superis. Pura cum mente venite,
Et manibus puris sumite fœtis aquas.
(*Tib. Ep. 1.*)

N. 2. Vous trouverez encore dans le dictionnaire de Bayle, à l'article *Villegaignon*, un morceau très-éloquent contre l'impudicité, qu'il appelle une dépravation horrible, une passion brutale, la plus indomptable et la plus incorrigible de toutes les passions, qui brave toutes les lois divines et humaines, etc.

VI. — *La loi mosaïque était aussi très-sévère sur l'article de l'impudicité.*

N'est-on pas aveugle si l'on ne voit pas dans cette défense (suite au souverain pontife d'épouser une veuve) la sagesse du législateur?... Cette loi avertissait le grand pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres dérèglements ; car si une femme n'était pas digne de lui dès qu'elle n'aspirait pas à ce beau degré de perfection et de gloire où elle eût pu parvenir en préférant un chaste veuvage aux secondes noces, si la seule absence de cette vertu relevée, si, dis-je, cette seule absence, qui est moins un vice réel que la simple privation d'un mérite distingué suffisait à faire qu'elle fût indigne d'épouser le grand sacrificateur, n'était-ce point une preuve que Dieu exigeait de lui un éloignement particulier de l'impureté et un attachement particulier à la conduite la plus exacte ? (Dict., art. Athenagoras.)

N. Bayle prend de là occasion de relever la morale des premiers chrétiens, lesquels en défendant les secondes noces aux simples fidèles, faisaient voir à quel haut degré de perfection ils croyaient que tout chrétien est obligé d'aspirer. Voici les paroles de Bayle : *Ce que j'ai dit de la loi qui fut prescrite au souverain sacrificateur des Juifs me suggère une conjecture que je n'en vais hasarder. Les premiers chrétiens, qui se déclarèrent si fortement contre les secondes noces, furent peut-être engagés à ce sentiment par la considération qu'il faut être plus parfait sous la loi de l'Évangile que sous la loi mosaïque, de sorte*

que les laïques chrétiens sont obligés à observer toute la grande régularité qui fut en usage parmi les ecclésiastiques de la synagoge. En effet il semble qu'à certains égards tous les chrétiens soient installés à la sacrificature, *genus electum, regale sacerdotium* (1 Pier. II). S'il fut donc trouvé à propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain sacrificeur des Juifs, afin que cette défense le fit souvenir de l'attachement qu'il devait avoir à la pureté, n'avait-on pas dû croire qu'il fallait mettre tous les chrétiens sous le même joug?

VII. — L'origine de la polygamie est honteuse, celle de la monogamie est divine.

Elle (la polygamie) n'a pas commencé dans les descendants de Seth qui craignaient Dieu, mais dans la postérité corrompue et dépravée de Caïn et par un Lamech, qui dit lui-même à ses deux femmes qu'il tuerait un homme (Gen. IV). Une telle origine ne saurait être que flétrissante (Dict. art. Lamech).

N. 1. Bayle ajoute, pour confirmer cette pensée, que la gloire dont jouirent dans la suite les descendants de Lamech, le premier transgresseur de la loi monogamique établie dans le paradis terrestre (Gen. II), n'est point une marque que Dieu ait approuvé la polygamie; et à cette occasion le critique traite assez durement un docteur de la confession d'Augsbourg, qui a composé un livre en faveur de la polygamie, intitulé *Polygamia triumphatrix*. C'est un plaisant homme, dit-il, que l'auteur du *Polyg. triumph.*, qui usa ses biens et sa vie à travailler pour le dogme de la pluralité des femmes, lui qui en avait eu trop d'une; et après avoir rapporté une partie des prétentions de cet écrivain singulier, Bayle finit en disant : Voilà comment un pauvre auteur s'était entêté de polygamie; il en avait fait sa marotte. Il croyait que l'Écriture n'avait parlé du double mariage de Lamech que comme d'un excellent exploit, au lieu que les théologiens soutiennent avec raison qu'elle a eu dessein de flétrir la polygamie dans sa naissance. Ce Lissérus, c'est le nom du docteur luthérien que Bayle réfute, avait été beaucoup plus loin que son maître; car, tandis que Luther, en expliquant la Genèse, enseigne seulement que la polygamie n'est ni commandée ni défendue, lui, il enseignait expressément qu'elle est commandée par la loi de Dieu: son ouvrage a été solidement réfuté, non seulement par les docteurs catholiques, mais aussi par plusieurs docteurs protestants.

Remarquons encore que Kemnitius, un des plus célèbres écrivains de la secte luthérienne, confesse que c'est avec raison que le concile de Trente a anathématisé le défenseur de la polygamie, bien que cet anathème tombe directement sur Luther, dont la proposition est absolument la contradictoire du canon du concile (Kemnitius. 2, p. Exam.). *Si quis dixerit licere christianis plures simul habere feminas, et hoc nulla lege esse prohibendum, anathema sit* (Concil. Trid. sess. 14).

N. 2. Défenseur zélé de la monogamie, Bayle ne témoigne pas moins de zèle pour la

chasteté conjugale, et il trouve très-louables les casuistes qui insistent sur ce point, et il juge leurs conseils dignes de la pureté évangélique (Dict., art. Arodon).

CHAPITRE XIV.

La nécessité d'un tribunal ecclésiastique.

I. — Les catholiques ont une voie courte et commode pour terminer toutes les disputes de religion.

Jetez les yeux sur la fameuse controverse des catholiques et des protestants au sujet du caractère des vérités du christianisme. Ce caractère, selon es uns et les autres, est la conformité avec la parole de Dieu. Mais pour connaître cette conformité, les protestants se contentent de comparer une doctrine avec l'Écriture. Les catholiques au contraire veulent qu'on la compare avec l'Écriture et avec la tradition de tous les siècles. Ils veulent que cette tradition soit la véritable clé de l'Écriture, et que pour être certain de la vérité d'un dogme, l'on soit obligé de voir qu'il a été toujours cru et enseigné dans l'Église. Ils dispensent les particuliers de la peine de vérifier si ce qu'on leur dit a cette marque. Ils leur ouvrent un chemin beaucoup plus court. Il suffit, disent-ils, qu'on sache que l'Église a décidé ceci ou cela: car comme elle est infallible dès qu'on sait ses décisions, on conclut qu'elles sont vraies et par conséquent qu'elles sont conformes à la tradition et à la foi de tous les siècles: on n'a nul besoin après cela de consulter aucun livre; on sait, sans s'en informer, ce qu'ont dit les pères et tous nos prédécesseurs. Cette manière de fixer la foi des simples est sans doute très-commode. Elle réduit tout à un point de fait qui est de savoir si le concile de Trente a décidé telle ou telle chose. Un paysan qui sait lire peut s'en assurer par ses propres yeux, et s'il ne sait pas lire, il peut prier un notaire de lui délivrer un acte signé de témoins et portant que tels et tels mots se trouvent dans une édition authentique du concile de Trente. Voilà ce qu'il pourrait faire s'il se défait de son curé (Contin. des Pensées div., t. III, p. 148).

N. Il n'en faut pas davantage aux âmes simples et droites, à celles qui cherchent la vérité avec bonne foi: la promesse de Jésus-Christ est formelle: il a déclaré à son Église qu'il sera, qu'il est avec elle, *Eccce ego vobiscum sum* (Matth., XXVIII), pour la défendre, l'éclairer, l'instruire, la conserver; lui à qui toute puissance est donnée dans le ciel et sur la terre; qu'il y sera, qu'il est tous les jours sans interruption, sans discontinuation, *omnibus diebus*; qu'il y est, qu'il y sera jusqu'à la consommation des siècles, *usque ad consummationem seculi*. Point d'autre terme assigné à sa continuelle protection que la durée de l'univers. Sous le ciel, où tout change, il y aura une seule chose qui ne changera pas, l'Église de Jésus-Christ.

En conséquence de cette promesse si authentique et si solennelle, le fidèle confesse avec assurance, dans le Symbole, qu'il croit l'Église catholique, et il l'a ainsi confessé depuis la naissance du christianisme.

Eh ! comment ne croirait-il pas à l'Eglise, puisque le Seigneur est avec elle ? Il faut bien que la vérité domine dans l'Eglise, et il est impossible que l'erreur y règne, puisque le Dieu de vérité est avec l'Eglise (D. Aug. in Ps. XLVII, v. 9, n. 7).

Ce principe une fois établi, toutes les controverses sont décidées. Il n'y a qu'à croire ce que l'Eglise croit et enseigne, et on est certain qu'on croit la vérité. C'est là, disait saint Augustin, qu'on écoute et qu'on voit. Celui qui est hors de l'Eglise et qui n'écoute que soi-même n'entend ni ne voit : mais celui qui est dans l'Eglise n'est ni sourd ni aveugle, *nec surdus, nec cæcus est*. Pourquoi craindre que l'Eglise ne tombe dans l'erreur, elle qui ne peut pas même pencher, ni être jamais ébranlée ? Dieu l'a fondée éternellement : craignez-vous donc que le firmament ne tombe, ou que la stabilité même ne soit ébranlée ?

Lorsque l'on voit les pères et en particulier saint Augustin, tenir constamment ce langage, on ne comprend pas comment Luther a pu se séparer de l'Eglise et rejeter son enseignement, lui qui se donne continuellement pour un disciple de saint Augustin, et sa doctrine pour la pure doctrine de ce père, *Augustinus totus meus est* ; ce sont ses propres paroles.

II. — *Les protestants diffèrent en ce point des catholiques dans la théorie seulement et non dans la pratique.*

Les protestants ne peuvent pas se servir de cette voie abrégée : ils ont droit d'examiner les décisions des synodes et de ne s'y soumettre qu'au cas qu'ils les trouvent conformes à l'Écriture. Mais quelque différente que soit en cela leur théorie de celle de l'Eglise romaine, ils en usent à peu près dans la pratique comme ceux de l'autre communion (Pensées diverses).

N. 1. En effet la méthode des protestants est d'assembler des synodes, d'y prononcer définitivement sur les questions de religion, d'obliger les membres de chaque Eglise à s'y soumettre, d'exclure et d'excommunier tous les réfractaires qui résistent à leurs décisions persuadés que lorsque l'Eglise est assemblée, elle a toute autorité pour décider ce qui est de foi, et qu'on ne peut s'écarter de ses décisions sans tomber dans l'erreur et dans le schisme. C'est ce qui a été formellement convenu par toutes les églises protestantes à l'occasion du fameux synode de Dordrecht, où les arminiens furent solennellement condamnés par les gommaristes, leurs adversaires. Le jugement une fois prononcé on obligea les arminiens de juger qu'ils embrassaient la doctrine du synode comme entièrement conforme à la parole de Dieu, qu'ils la professeraient jusqu'à la mort et qu'ils la défendraient avec zèle et de tout leur pouvoir ; et ceux qui refusèrent d'obéir comme *Barneveld*, l'avocat général des Etats, le savant *Grotius* et beaucoup d'autres, furent traités avec plus de rigueur que n'en emploient contre les hérétiques les princes catholiques, dont il plaît aux protestants de décrier le zèle et la fermeté. Voyez

l'histoire de *Grotius* (*Histoire des philosophes modernes*).

Il est donc vrai, de l'aveu même des protestants, que lorsqu'il s'élève des contestations dans l'Eglise, c'est à elle à prononcer contre les contendants ; que si les protestants ne veulent pas en convenir, il n'était donc rien de plus juste que la protestation que firent les arminiens contre leurs juges, et mal à propos on crut en montrer la nullité. Mais non, et tous les protestants conviennent que cette protestation fut rejetée avec justice. Sans cela, disent-ils, et si l'Eglise assemblée n'avait pas autorité pour juger ; si le Saint-Esprit n'éclairait pas l'Eglise assemblée dans ses décisions, suivant la promesse de Jésus-Christ, de manière qu'elle ne décide rien au préjudice de la vérité, il n'y aurait ni ordre ni paix dans l'Eglise, chacun ayant la liberté d'enseigner tout ce qu'il lui plairait, sans avoir à répondre à personne de sa doctrine, et sans être jamais obligé de la soumettre au jugement de l'Eglise. Voyez l'histoire des Variations, les Mémoires chronologiques, la Méthode du sieur Maimbourg, imprimée à Paris l'an 1670, où trois écrivains célèbres démontrent invinciblement aux protestants que s'il a été permis aux gommaristes de citer les arminiens à leur synode comme des novateurs et de prononcer sur l'hérésie de leurs sentiments, il l'a été à plus forte raison aux pères du concile de Trente de citer à leur tribunal ceux qui dogmatisaient de leur temps, et de prononcer sur la doctrine qu'ils enseignaient, et que s'il n'a pas été permis aux arminiens de se séparer des calvinistes qui les avaient condamnés, il ne le fut pas davantage aux luthériens et aux calvinistes de rompre avec l'Eglise, qui avait prononcé contre eux, et des'en séparer comme ils ont fait pour jamais. Mais il a été prédit par les apôtres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il y aura des imposteurs qui suivront leurs passions impies ; ce sont ceux qui se séparent eux-mêmes, gens livrés aux sens et destitués de l'esprit de Dieu (S. Jud., 17), qui est un esprit d'union, d'ordre et de paix.

N. 2. Mais la pratique des protestants ne s'accordant pas avec leur théorie, puisque leur maxime fondamentale est d'examiner chacun par soi-même les articles de la foi, ils n'ont pas dû s'attendre que cette pratique leur réussirait. En secouant le joug de l'Eglise romaine, ils ont appris à n'en plus supporter aucun. Ils ont banni l'ordre de leur société en bannissant la subordination et la dépendance. Ils se sont ôté toute autorité et tout pouvoir de réprimer l'erreur et par conséquent tout moyen de s'unir entre eux et de retenir ceux à qui il prend envie de se séparer encore. Ils ont pris en main, comme disait saint Augustin en parlant des donatistes, ils ont pris en main le glaive de division. Qu'est-il arrivé ? Le glaive de division est resté parmi eux : ceux qui avaient rompu avec l'Eglise se sont eux-mêmes divisés de nouveau ; en comble de sectes et de sociétés différentes nous les voyons aujourd'hui misérablement partagés ! qui se ab unitate præciderunt in quot

frusta divisi sunt (Aug. in Ps. serm. 1)? C'est la confusion de Babel, où chacun a son opinion et son langage, et non pas cette Eglise unique que Dieu a prédestinée pour être la colonne et le soutien de la vérité, *prædestinata est columna et firmamentum veritatis* (1 Tim. III, 15), laquelle sentle a les paroles de la vie éternelle.

III. — Bayle dénonce ses adversaires aux synodes, et soumet lui-même sa doctrine à la censure des juges ecclésiastiques.

Je me contente d'assurer le public que dès que le sieur Jurieu aura fait tous ses efforts pour les preuves des cinq chefs (d'accusation ci-dessus cotés) ou reconnu de bonne foi, et en me faisant une réparation condigne, qu'il a eu tort de me les avoir imputés; je satisferai pleinement aux accusations que lui ou d'autres voudront m'intenter, pour avoir avancé des propositions qu'ils prétendraient être dangereuses, hérétiques, trop cavalières, et je promets que si je ne les réduis pas à un sens orthodoxe et qui ne choque en rien les articles fondamentaux de notre religion, comme je pense le pouvoir faire aisément, je serai le premier à demander à nos consistoires, synodes, universités, ou tels autres tribunaux qui en connaîtront, qu'elles soient condamnées selon l'exigence des cas, et que le débit des livres où elles seront contenues soit défendu. Je ne pense pas qu'on puisse souhaiter de moi une plus grande soumission (Addition aux Pensées div., t. II, p. 332).

N. 1. Ce qui précède et ce qui suit cet article nous montre clairement que, malgré l'esprit d'indépendance qui règne ordinairement dans les écrits de Bayle, il était très-éloigné de vouloir se soustraire à toute autorité; qu'il admettait des tribunaux où tout écrivain est obligé de rendre compte de sa doctrine; qu'il attribuait à ces tribunaux le pouvoir de citer un auteur, de censurer ses opinions, de défendre le débit et la lecture de ses ouvrages; que lorsque deux docteurs se trouvent d'opinion contraire et engagés dans quelque dispute théologique, ce n'est point aux deux champions à vider seuls cette querelle; qu'ils ont des juges qui doivent prononcer sur leur différend, et que le jugement une fois prononcé, celui qui a été condamné est obligé à se soumettre et à se taire.

Terminons cette remarque par une maxime très-sage, où Bayle reconnaît les grands avantages que peuvent procurer à l'Eglise le concert de la puissance séculière et de la puissance ecclésiastique. *Il est très-vrai, dit-il, que la puissance séculière et la puissance ecclésiastique ont besoin l'une de l'autre. Il faut quelquefois que celle-ci serve d'éperon à celle-là, et que celle-là serve de frein à celle-ci.*

Alterius sic

Alteri poscit opem res, et conjurat, amice.

(Horat.)

N. 2. Vous verrez encore dans le Dictionnaire, à l'article *Maimbourg*, ce que Bayle pensait des tribunaux ecclésiastiques, et

combien il les croyait nécessaires. *Il faut, dit-il, que dans toutes les sociétés il y ait un tribunal qui prononce en dernier ressort sur les disputes des particuliers, et qui ait le droit d'infliger les peines de la rébellion à ceux qui refusent de se soumettre à ses arrêts; car autrement il ne serait possible de remédier à aucun désordre, ni d'empêcher que les disputes ne durassent éternellement.* Le ministre Jurieu s'est efforcé de réfuter cette maxime; mais Bayle fait voir que ses raisonnements sont faibles, et que ses réponses étaient un paralogisme.

N. 3. Il me semble que je ne puis placer mieux qu'à la fin de ce chapitre, ce que Bayle, M. de Thou et Calvin pensaient de la folie qui porta les Anglais, du temps de Henri VIII, à donner à ce prince débauché et barbare la qualité de *chef de l'Eglise*. Les paroles de Calvin, que nous allons présenter d'après la citation de Bayle, marqueront suffisamment la façon de penser de tous les trois. *Certe fuerunt inconsiderati homines. Dederunt illi summam rerum omnium potestatem, et hoc me semper graviter vulneravit. Erant enim blasphemæ, cum vocarent summum caput Ecclesie sub Christo. Hoc certe fuit nimium.* On nous reprochera peut-être d'avoir appelé barbare un roi que les Anglais s'obstinent encore à regarder comme un grand homme. Mais comment parler autrement d'un prince qui dans l'espace de quatorze ans a eu six femmes, a fait faire le procès à cinq de ces femmes, en a répudié deux, et en a fait décapiter deux? Les six femmes sont, comme on sait, Catherine d'Aragon, qui mourut répudiée en 1536; Anne de Boulen, qui eut la tête tranchée la même année; Jeanne de Semours, dont Henri n'eut pas le temps de se dégoûter, parce qu'elle mourut en couche la première année de son mariage; Anne de Clèves, qui mourut répudiée; Catherine Howard, qui fut décapitée; Catherine Parre, à laquelle il montra une inconstance si bizarre, tantôt l'aimant avec fureur, tantôt la persécutant à toute outrance, il lui fit faire aussi son procès. Comment Hume a-t-il pu entreprendre l'apologie d'un pareil fou, et ériger en héros un monstre de ce caractère?

CHAPITRE XV.

La tolérance.

1. — *Le dogme de la tolérance n'est d'aucune utilité.*

Il est sûr que la doctrine de la tolérance ne produit rien. Si quelque secte en fait profession, c'est qu'elle en a besoin; et il y a tout lieu de croire que si elle devenait dominante elle l'abandonnerait aussitôt (OEuvres div., t. III, 2^e p.).

N. 1. Ce qui se pratique en Hollande et dans quelques contrées d'Allemagne ne prouve rien contre la proposition de Bayle. L'esprit de division y règne toujours sous une fausse apparence de concorde et de paix. Les parties opposées y sont tranquilles sans être amies. Ce sont des armées qui se mena-

cent réciproquement et qui se craignent : elles s'observent mutuellement avec une attention qui annonce la haine ; et elles n'attendent que le moment favorable pour s'écraser et pour se perdre. Chacun de ces partis est tellement sûr de ces dispositions réciproques, que l'alarme est générale dès que l'un paraît acquérir quelque avantage sur l'autre. Par les précautions qu'ils prennent on peut juger de leur défiance, et par leur défiance de leur inimitié.

Au surplus qu'on ne se persuade pas que les Hollandais, qui tolèrent tant de choses, tolèrent l'irréligion. Bayle s'est attaché à nous faire voir leur intolérance à cet égard dans l'article de *Socin*. Et en dernier lieu encore ils ont montré qu'ils persévéraient dans les mêmes principes par le traitement qu'ils ont fait à *La Mettrie* : car cet athée qui se voyant poursuivi en France pour son *Histoire naturelle de l'âme*, s'était réfugié en Hollande, en a été chassé pour y avoir publié *L'Homme machine*.

N. 2. Supposons, disait Bayle, que la tolérance soit un remède excellent et sûr pour guérir tous les maux que la diversité de religion cause dans les Etats : *Que nous sert-il d'avoir imaginé ce remède si personne n'en veut user ? Qu'un mal soit sans remède ou qu'il ne puisse être guéri que par un remède que le malade ne veut point prendre, c'est tout la même chose ; d'où il conclut qu'il est dangereux de laisser les sectes se former dans les sociétés civiles, et que la diversité de religion est une source de troubles et de malheurs, non seulement pour ceux qui suivent l'ancienne religion, mais pour les novateurs eux-mêmes. Ceux-ci, dit-il, s'ils parviennent à disposer de l'autorité souveraine, feront chasser leurs antagonistes, qui seraient un perpétuel obstacle à la réforme qu'ils veulent établir ; et ceux-là, qui le prévoient, cherchent à les prévenir ; et pour n'être pas opprimés ils oppriment.*

Bayle revient souvent à cette pensée, et il l'appuie de toutes les manières par des raisonnements, par des exemples, par des autorités. Voyez en particulier dans le dictionnaire l'art. *Abdas*, où il rapporte, d'après *Davila*, ce que Charles IX répondit un jour à l'amiral de Coligny : *Pesimandivi contentarate d'un poco di licenza, hora la volete di pari, fra poco vorrete essersoli, et cacciar noi altri fuori del regno.*

Le plus sage donc et le plus sûr est d'attaquer le mal dès sa naissance et d'imposer d'abord au novateur un silence qu'il aurait dû s'imposer lui-même (*Salomon, Proverb., XXVI, 10*). Qu'est-il nécessaire en effet que ses opinions soient connues du public ? Pourquoi faut-il qu'il dise tout haut ce qu'il pense tout bas ? Ne saurait-il garder pour lui seul sa prétendue sagesse ? *Si me semble-t-il, disait Montaigne, qu'il y a bien grand amour de soi et présomption d'estimer ses opinions jusque-là que pour les établir il faille renverser une paix publique et introduire tant de maux inevitables.*

N. 3. *La plus grande des intolérances n'est point celle du bras séculier ; c'est celle de ces*

esprits remuans qui s'érigent mal à propos en réformateurs. Bayle fait ici une comparaison très-ingénieuse de l'intolérance avec un *cerce suspendu à l'entrée d'une maison, moitié dehors, moitié dedans : Faites-le tourner sur son centre, vous verrez, dit-il, qu'à mesure qu'il sortira de la maison par l'une de ses moitiés, il y rentrera par l'autre* (*Diction., art. Parents*).

N. 4. *Les justes ont en abomination les méchants, et les méchants ont en abomination ceux qui marchent par la voie droite* : Ce sont les paroles de Salomon (*Proverb. IX*). Voilà le monde comme il va, comme il a toujours été et comme il ira toujours. Vouloir changer ces dispositions, c'est vouloir changer la nature, c'est tenter l'impossible. Jamais l'homme de bien ne verra d'un bon œil l'homme vicieux et impie ; et toujours l'impie grinçera les dents contre l'homme de bien (*Ps. XXXVI, 12*).

II. — *Les novateurs ont mauvaise grâce à demander qu'on les tolère.*

Ceux qui élèvent autel contre autel regardent ceux dont ils se séparent comme des gens qui croupissent dans des erreurs abominables (*Rép. aux quest. d'un prov., ch. 1*).

N. 1. Non seulement ils pensent ainsi, mais ils s'en expliquent à tout propos et sans aucun ménagement ; or blâmer continuellement le culte saint que je professe, traiter les pratiques augustes de ma religion de cagoterie et de fanatisme, n'est-ce pas rompre les liens les plus sacrés de notre union, et me traiter non plus en concitoyen et en frère, mais en étranger et en ennemi ? *Magnum est enim eadem habere monumenta majorum, iisdem uti sacris, sepulcra habere communia* (*Cicér. Offic.*). De quel droit après cela osent-ils demander que je les tolère ?

L'outrage est bien plus sensible encore si je suis un magistrat, un pontife ou un docteur : l'insulte est alors bien plus sanglante. En blâmant la religion d'un magistrat vous lui insultez personnellement, car vous lui reprochez de protéger l'erreur ; en blâmant la religion d'un docteur, vous l'accusez de l'enseigner ; en blâmant la religion d'un pontife, vous le chargez du crime honteux de la consacrer et de la diviniser par son imposture : vous êtes donc un ennemi public qui en voulez à tout le monde ; malgré cela cependant vous demandez qu'on vous tolère. Quelle prétention extravagante ! Non, vos plaintes sont vaines et votre demande est une injustice. Si je suis un docteur, je vous répondrai par des écrits ; si je suis un magistrat, par des arrêts ; si je suis un pontife, par des anathèmes, sûr que cette conduite n'est point aux yeux de la sagesse une rigueur qu'elle condamne, mais un devoir que la justice m'impose et dont je ne pourrais me dispenser sans crime : *Regum est corporalem infligere pœnam, sacerdotum, spiritualem inferre* (*Cod. ad aud. de Crimifals*).

Blasphémer contre le culte public, c'est outrager la société tout entière : *Quod in religionem divinam committitur, in omnium*

fertur injuriam (Cod. Just., de Hæretic.). Je suis donc en droit de déferer le blasphémateur, et de vouloir qu'il soit puni. Que l'on insulte seulement le valet qui me sert, j'en demande justice et je l'obtiens : l'on insulte au Dieu que j'adore, et je ne l'obtiendrais pas ?

N. 2. Je m'étonne que tant d'esprits qui d'ailleurs ne sont pas sans intelligence ni sans religion, en montrent si peu lorsqu'il s'agit de raisonner sur la tolérance. Des écrivains hardis répandent dans le public des principes de libertinage, d'irrégion, d'insubordination qui ne sauraient manquer d'altérer les mœurs publiques; il est notoire que la génération présente en a beaucoup souffert, et il est fort à craindre que celle qui suivra n'en souffre encore plus : il semble donc que les personnes raisonnables devraient applaudir au zèle des pontifes et des magistrats qui s'élèvent contre ces écrivains dangereux, qu'ils devraient au moins le souffrir. On s'intéresse pour ses défenseurs, on s'arme contre ses ennemis, voilà l'ordre; cependant nous faisons tout le contraire. Ceux qui en veulent à notre vertu, nous les favorisons, et nous en voulons à ceux qui la protègent : *Mira perversitas*, s'écriait saint Bernard, *medicanti irascitur, qui non irascitur sagitanti*; il me semble voir la femme de Sganarelle qui ne veut pas qu'on la défende et qui repousse ses défenseurs en leur disant *De quoi vous mêlez-vous ? Vous ne voulez pas qu'on me batte, et moi je veux être battue.*

S'est-on jamais avisé de blâmer ceux qui tuent les serpents et les loups ? Et sous prétexte de laisser agir la nature, croit-on qu'il faille laisser croître les plantes inutiles et les poisons ?

N. 3. Saint Augustin avait dit : *Ne faudrait-il pas avoir perdu le sens pour dire aux princes : Ne vous mettez pas en peine si l'on attaque ou si l'on révère dans votre royaume l'Eglise de celui que vous adorez, etc.*

Bayle, dans son Commentaire, en convient : *J'avoue à Saint Augustin, dit-il, qu'il faudrait avoir perdu le sens pour le trouver mauvais ; mais, ajoute-t-il, les princes se doivent contenter de faire éclaircir les disputes, et de convaincre, s'il y a moyen, par de bonnes raisons, ceux qui errent, etc.* Jusque-là, Bayle semble enseigner la tolérance; mais ne renverse-t-il pas tout son enseignement lorsqu'il ajoute que la discussion au fond des controverses épuiserait la vie de Mathusalem pour le moindre article ? N'est-ce pas faire voir que ce moyen de pacification est impraticable et absolument sans effet ? Or c'est ce que Bayle a déclaré plus d'une fois : ce n'est donc pas sérieusement qu'il enseigne la tolérance, et ceux qui prennent au sérieux ce qu'il dit en faveur des tolérants sont des imbéciles qui ne voient pas qu'il se moque de leur simplicité (Voyez *Comment. philosophiques*).

III. — *Les arrêts qui suppriment et qui condamnent les écrits des déistes sont des arrêts justes et sages.*

Si l'auteur de cette version (de Philostrate)

n'avait fait que traduire, on n'aurait point eu sujet de se plaindre ; mais il a joint à sa version quantité de notes fort amples, qu'il avait tirées, pour la plupart, des manuscrits du fameux baron Herbert ; c'est le nom d'un grand déiste, s'il faut en croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes n'ont assuré qu'elles sont remplies de venin ; elles ne tendent qu'à ruiner la religion révélée et à rendre méprisable l'Écriture sainte (Dict., art. Apollonius). L'auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées gravement et sérieusement, mais presque toujours par des railleries profanes et par de petites subtilités : c'est donc avec beaucoup de justice et de sagesse que ce livre, qui avait été composé à Londres en 1680, a été sévèrement défendu. Ce nouveau traducteur de Philostrate était un gentilhomme anglais, nommé Charles Blount.

N. 1. Bayle s'exprime dans le texte avec encore plus de force que dans ses notes. Il dit que cette traduction de Philostrate fut condamnée, proscrite, anathématisée, et avec raison. Et plus haut il avait dit : *Je ne sais pas de quelle secte il était ; mais personne n'ignore que notre Apollonius était un pythagoricien à brûler : il faisait une si ouverte proposition de croire la métempsychose, qu'il fit adorer un lion, sous prétexte que l'âme d'Amasis (qui avait été roi d'Égypte) était unie au corps de cette bête.*

N. 2. Lorsque nous voyons Bayle prononcer contre l'impiété, souvenons-nous que la pensée du sage, qui dit que l'impie qui maudit le diable se maudit lui-même, se vérifie dans sa personne. Bayle ne pourrait lancer contre les écrivains libertins aucun anathème qui ne retourne sur son auteur. Combien de railleries profanes et de petites subtilités ne rencontrons-nous pas dans ses œuvres, qui toutes ne tendent qu'à ruiner la religion révélée ? C'est donc avec justice et avec sagesse que la lecture de son Dictionnaire et de ses autres écrits a été si sévèrement défendue dans toute l'Église.

N. 3. Je ne comprends pas pourquoi Bayle paraît, dans la plupart de ses écrits, avoir tant de peine à croire à la chasteté parfaite des saints personnages que l'Église honore lui qui paraît, dans cet article, croire si fermement à l'exacte continence d'Apollonius de Thyane, qu'il appelle pour cela un héros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir (Dict., art. Apollonius). Pourquoi la philosophie chrétienne n'aurait-elle pas ses héros aussi bien que la philosophie humaine ? Hé ! pourquoi la raison, aidée de la grâce, ne ferait-elle pas ce que la raison seule a pu faire ? Or voici dans quels termes il parle de ce philosophe dans l'article que nous citons : « Philostrate, dit-il, a raison de se servir du silence d'Euphrates (rival d'Apollonius), pour convaincre de calomnie ceux qui avaient médit d'Apollonius par rapport à la chasteté, et pour soutenir hardiment qu'Apollonius, dans sa plus grande jeunesse, avait triomphé de la nature et avait toujours vécu dans une exacte continence, » soit, nous ne lui contestons point cette gloire ; mais qu'on ne nous parle donc plus de cette impossibilité

prétendue de vaincre ses passions et de triompher de la nature, que les protestants et Bayle à leur exemple, ont tant exagérée.

Leibnitz, qui était protestant comme lui, et de plus, disciple de Luther, le plus impudent ennemi de la continence qui ait jamais paru sur la terre, n'avait pas aussi mauvaise opinion que lui de l'empire que la raison nous donne sur nos passions. *La prévalence des inclinations*, disait ce grand philosophe, *n'empêche point que l'homme ne soit le maître chez lui, pourvu qu'il sache user de son pouvoir. Son empire est celui de la raison : il n'a qu'à se préparer de bonne heure pour s'opposer aux passions, et il sera capable d'arrêter l'impétuosité des plus furieuses..... Il faut avouer qu'il y a toujours assez de pouvoir en nous sur notre volonté ; mais on ne s'avise pas toujours de l'employer (Théodicée, t. II).* C'est l'indolence, la paresse, l'envie de faire mal, qui persuadent si facilement aux hommes que leurs passions sont indomptables. Ils se rendent, parce qu'ils n'ont pas le courage de combattre : et, pour n'avoir pas la peine de vaincre, ils disent que l'ennemi est invincible.

Mais comme un lâche commandant, qui rend la place qu'il devait défendre lorsqu'elle était en état de défense, est justement puni de sa lâcheté, ainsi l'homme faible, qui se rend sans résistance à ses mauvais penchans, ne mérite aucune indulgence ; et il doit être puni, et par le mépris des sages, et par la justice de Dieu.

Je ne dis pas cependant, ajoute Leibnitz, que le *pouvoir de l'âme sur ses inclinations* soit tellement absolu qu'on puisse toujours leur résister de front et par la force. *Nos volontés*, dit-il, *ne dépendent de la volonté que par certains détours adroits qui nous donnent moyen de suspendre nos résolutions et de les changer... C'est une puissance qui ne peut souvent être exercée que d'une manière indirecte..... Nous sommes les maîtres chez nous, non pas comme Dieu l'est dans le monde, qui n'a qu'à parler, mais comme un prince sage l'est dans ses états, ou comme un bon père de famille l'est dans son domestique.*

IV. — *Les railleries contre la religion ne doivent point être tolérées.*

L'impudence qu'il (Bion) avait de tourner en ridicule la religion devait être réprimée, car une réfutation sérieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal que les railleries d'un homme d'esprit (*Dict., art. Bion de Borysthène*). Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueries plus qu'on ne saurait dire. Bion en a gâté beaucoup. Cela était inévitable, vu la hardiesse avec laquelle il abusait de son esprit contre une fausse religion que l'ignorance et la fourberie avaient rendue cent fois plus ridicule que la religion en elle-même et dans son véritable état n'est une chose excellente.

N. 1. Bayle nous représente ici Bion sous des couleurs qui malheureusement conviennent à un grand nombre d'écrivains de notre siècle. C'était, dit-il, un homme d'une *imagination vive*

et heureuse, mais d'une hardiesse qui tenait un peu de l'effronterie.... Il avait beaucoup de génie pour les bons mots..... Dans les satires amères et mordantes, il mettait en pièces les écrivains de son temps et tous ceux qui avaient écrit avant lui. Il semblait qu'il voulût régner seul dans l'empire des lettres. Homme lui-même n'était pas plus épargné que les autres. Pourquoï aurait-il épargné Homère ? Il n'épargna ni Socrate ni Jupiter ; il mordait indifféremment et les hommes et les dieux... Il avait l'art de faire rire ; un esprit impétueux qui outrait les choses et qui s'exprimait avec une énergie excessive... Mais le plus insupportable et le plus criant de ses railleries était qu'il attaqua insolemment la morale et la religion.

Nous avons rassemblé tous les traits dont Bayle a composé le caractère de cet odieux sophiste, afin de montrer à nos lecteurs, 1° ce que Bayle pensait de ces plaisants détestables qui passent leur vie à railler et à plaisanter sur tout, sans épargner même ce que nous avons de plus saint et de plus sacré ; 2° ce qu'il pensait de la religion, de son excellence et du respect que lui doivent tous les membres de l'état ; 3° ce qu'il pensait de la tolérance qui, selon lui, serait excessive, si l'on ne réprimait ces sortes de moqueurs qui gâtent l'esprit de la jeunesse, et qui font dans le monde encore plus de mal que les docteurs graves qui attaqueraient sérieusement nos principes.

N. 2. Si les hommes aimaient mieux à raisonner qu'à rire, le ridicule ne tiendrait pas contre la raison. Mais les hommes étant ainsi faits, que ceux qui les amusent leur plaisent toujours plus que ceux qui les instruisent, un railleur est presque toujours sûr d'être écouté, quelque faux, quelque indécent, quelque injuste qu'il puisse être.

Qu'on ne dise pas que le faux ridicule n'éblouit que le vulgaire. A cet égard, tout le monde est peuple et a de l'indulgence pour ce qui lui donne du plaisir. Mais quand il n'y aurait dans ces plaisanteries du danger que pour le peuple, c'en est assez pour qu'on doive les réprimer. Est-il donc permis d'injurier le peuple en erreur et de le détourner des voies de la vérité et de la sagesse ?

N. 3. On s'autorise quelquefois de l'exemple des anciens philosophes, à qui, dit-on, on donnait une liberté entière de railler la religion. Cette réflexion est plus spécieuse que solide. 1° La religion des païens n'était pas, comme la religion véritable, une religion fixe et déterminée dans ses dogmes ; partant on pouvait en attaquer quelqu'un sans toucher à la substance de la religion, ce que faisaient les philosophes. 2° Ceux qui ne se contenaient pas dans ces justes bornes étaient punis. C'est ce qui arriva à Diagoras, qui fut condamné à Athènes comme ennemi de l'état et du repos public. Sa tête fut mise à prix, et l'on promit deux talents à quiconque le ramènerait vivant devant ses juges ; un talent à celui qui apporterait sa tête. Son crime était d'avoir enseigné, comme le *livre de l'Esprit*, qu'on n'est pas sûr de l'existence de l'Être suprême ;

et que, supposé son existence, on ne sait pas s'il s'occupe des choses de ce monde ni ce qu'il peut être. Les ouvrages de ce scélérat furent brûlés publiquement, et on envoya dans toutes les maisons particulières des huissiers pour se saisir des exemplaires qu'on en pourrait trouver et les livrer aux flammes, afin d'anéantir jusqu'au souvenir de ces pensées soi-disant philosophiques. Le livre impie de Protagoras fut pareillement condamné au feu, et l'auteur obligé de s'enfuir. Un nommé Sambicus, dont parle Plutarque, fut condamné à la torture pour une année entière en punition de son impiété.

La raison pour laquelle les Juifs et, par contre-coup, les premiers chrétiens étaient en horreur à toutes les nations idolâtres; c'est l'impie dont ils étaient soupçonnés. Comme ils n'adoraient aucune divinité visible, on les accusait de n'en adorer point du tout.

Nil præter nubes et cæli numen adorant
(*Juvénal.*)

Aristote nous apprend que chez tous les peuples du monde les lois ont toujours puni le blasphème. Platon, au septième livre de sa République, veut qu'il ne paraisse aucun livre qui n'ait été examiné par des censeurs, lesquels auront déclaré que l'ouvrage ne contient rien qui soit contraire à la religion et aux bonnes mœurs. La loi des Juifs condamnait à la mort les blasphémateurs : *et qui blasphemaverit nomen Domini moriatur* (*Levit.*, XXIV; *Deut.*, XIII. Lisez le chapitre entier). L'histoire des Romains nous fournit une foule d'exemples de leur sévérité envers les impies. Le trait que rapporte Dion Cassius sous le règne d'Auguste, qui fit brûler plus de deux mille volumes trouvés chez des particuliers, à cause des impiétés qui y étaient enseignées; celui qui est rapporté par Valère Maxime des quatorze volumes antiques que l'on découvrit en fouillant la terre, dont sept contenaient des principes politiques, et furent soigneusement conservés par ordre du sénat, et les sept autres, qui contenaient des impiétés furent, en vertu d'un sénatus-consulte, brûlés par les ministres de la religion. Nos pères, dit l'historien, étaient trop religieux et comprenaient trop bien de quelle importance est la piété pour conserver dans Rome un ouvrage capable d'en affaiblir les principes dans l'esprit de la nation romaine : *Noluerunt prisce viri quidquam asservari in civitate quo animi hominum a Deorum cultu avocarentur* (*Val. Max.*, liv. I). Ces deux traits convainquent de mensonge ou d'ignorance celui qui a écrit dans ces derniers temps que les Romains étaient un peuple tolérant. Le même auteur (*Voltaire*) comptant toujours sur l'ineptie et la crédulité de ses lecteurs, prétend aussi que les Turcs sont tolérants. Il est cependant de notoriété publique que quiconque est assez hardi pour parler de religion à un musulman est empalé sans rémission; et qu'en conséquence il est défendu aux missionnaires de travailler à la conversion des Turcs sous peine de censure. Voyez encore l'*Histoire de l'état présent*

de l'Empire Ottoman (Bicault), vous y lirez qu'assez récemment un certain Mahomet Effendi fut exécuté publiquement à Constantinople pour avoir dogmatisé contre l'existence de Dieu. Voilà comme les Turcs sont tolérants.

Les Indes sont peut-être le seul pays du monde où les impies fassent corps et où ils soient tolérés. Mais remarquez à quel prix ils le sont. Je ne pense pas qu'aucun de nos deistes soit tenté d'y aller chercher un asile contre notre intolérance. On les emploie aux offices les plus bas de la société, à nettoyer les cloaques, à curer les privés, à écorcher les charognes, à conduire les criminels au supplice, et quelquefois à les exécuter eux-mêmes. On ne souffre pas qu'ils demeurent dans les villes, mais seulement aux extrémités des faubourgs. On est souillé seulement pour les avoir vus, et un Indien est obligé de se purifier avant que de repaître dans la société, lorsqu'il a eu le malheur de jeter les yeux sur un *théer* : c'est le nom que l'on donne à ces hommes si méprisés. Tel est le juste sort des déistes dans les pays où ils sont tolérés.

2^o Il y a une grande différence entre être tolérant et enseigner la tolérance. Celui qui enseigne qu'on doit être tolérant ne l'est pas, puisqu'il contredit tout l'univers; le vœu de tous les états, de toute la terre, le vœu pour ainsi dire de la nature, est que tout le monde soit religieux. Les souverains veulent de la religion à leurs sujets, les sujets à leur souverain; les pères à leurs enfants, les enfants à leurs pères; les seigneurs à leurs vassaux, les maîtres à ceux qui les servent, etc. C'est donc agir contre le vœu général de tous les hommes que de vouloir qu'on tolère ceux qui écrivent ou qui parlent contre la religion. Un insensé, dit l'orateur romain, peut former dans son cœur ce désir funeste : un sage ne le formera jamais. *Majorum instituta tueri, sacris cæremoniisque retinendis, sapientis est.*

Que les hommes sont bizarres ! ils veulent tous être soufferts et ne souffrir personne; contredire tout l'univers et n'être jamais contredits; que les autres pensent comme eux, et ne penser jamais comme les autres. Si à ces traits humiliants on reconnaît l'homme, convenons du moins qu'on ne saurait y reconnaître le vrai philosophe.

3^o Mais, dira-t-on, *la foi se persuade et ne se commande pas*. Nous le savons et nous le prêchons sur les toits; nos temples retentissent nuit et jour de cette vérité, que les armes de Jésus-Christ pour établir et maintenir son règne sur la terre, sont *la vérité, la douceur et la justice*; que bien qu'il soit le Dieu fort, le Dieu très-puissant, il n'a employé d'autres armes pour conquérir les nations et les soumettre à son empire, que *sa beauté, sa majesté, la pureté parfaite de sa doctrine, la sagesse admirable et la sainteté de son enseignement* : nous le prions tous les jours de n'en employer jamais d'autres, et que ses victoires soient dans tous les temps comme elles l'ont toujours été, le fruit de la grâce et de la persuasion : *Specie tua et pulcritudine tua*

intende, prospere procedet et regna (Ps. XLIV). Tel est l'esprit du christianisme. Mais puisque la foi se persuade, n'empêchons donc pas ceux qui en sont persuadés de persévérer dans leur croyance. Si la foi ne se commande pas, on peut au moins commander le silence à ceux qui la combattent dans leurs discours et dans leurs écrits. Comme la foi ne se commande pas, nous ne contraindrons point le bel esprit à s'y soumettre, mais nous le contraindrons à se taire et à souffrir que nous y demeurions soumis. Nous ne lui ferons point d'autre violence. C'est ainsi que les lois ne commandent point la probité et la modération, quoiqu'elles condamnent le vol et l'assassinat. On n'est point pendu pour avoir été injuste, mais pour avoir commis une injustice : *lex manum, non animum prohibet.* L'inquisition elle-même ne brûle point ceux qui sont impies dans le cœur, mais ceux qui commettent ou qui prêchent l'impiété : *cogitationis panam nemo patitur (D. Ang.).* On vous laisse, hommes impies, la liberté de penser, qui appartient à tous les hommes, et dont ils n'ont à répondre qu'à Dieu seul; mais ne vous arrosez pas celle de parler et d'écrire, encore moins celle de persifler et de railler. Vous avez droit de penser et de vous taire : vos droits ne s'étendent pas au delà : *Tacere licet (Sene. Adip.).*

V. — *Les novateurs sont seuls responsables des troubles que leurs opinions font naître.*

Ne disputez qu'autant que vous le pourrez faire sans troubler le repos public, et taisez-vous dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis (Dict., art. Amiraute). N'achevez pas de réveiller mille passions qu'il faut tenir enchaînées comme à tant de bêtes féroces, et malheur à vous si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers.

Cette licence déréglée et débordée de disputer et mettre en doute les principaux points de la religion chrétienne est très-pernicieuse et dangereuse à l'Eglise, nullement du monde séant, ou conrenable à choses si saintes et de si haut lieu (Dict., art. Vorstius).

Un auteur moderne (Voltaire), qui se débâine à toute occasion contre la foi et les mœurs des chrétiens, avance ce principe, savoir, que dans les troubles publics c'est à l'agresseur qu'il faut s'en prendre, et non pas à ceux qui se défendent; et à cette occasion il s'élève contre les premiers chrétiens, lesquels, dit-il, dans la guerre que leur fit l'idolâtrie, étaient évidemment les agresseurs.

Ils l'étaient, nous en convenons; mais ils l'étaient par l'ordre du ciel. Allez, leur avait dit le Fils de l'homme après avoir invinciblement démontré par sa résurrection et ses miracles qu'il était le Fils de Dieu, allez éclairer toutes les nations de l'univers, allez prêcher sur les toits les vérités dont j'ai daigné vous instruire. Vous êtes la lumière du monde, que le monde entier vous voie, vous entendez et vous suivez.

Mais s'il est vrai qu'on est agresseur lorsqu'on s'élève contre le culte public, l'impie

lui-même est donc aussi l'agresseur dans la guerre dont il se plaint; et il l'est non pour obéir à Dieu comme les apôtres, mais pour suivre sa fantaisie, son orgueil, son caprice, la fureur de parler qui le transporte. Quelle mission! O vous qui nous prêchez avec tant d'éloquence la tolérance et la paix, et qui vous plaignez si amèrement de nos persécutions, pourquoi êtes-vous les premiers à nous persécuter? Celui qui dit *adore ou meurs*, est sans doute un persécuteur; mais celui-là l'est-il moins, qui vient me dire en face et jusqu'au pied de l'autel : *si tu adores, tu es un sot; si tu obéis, tu es un fanatique?* Eh! si vous croyez que nous délirons, que vous importe? Laissez-nous délirer en paix, et ne venez pas, sous prétexte de nous empêcher de rêver, troubler par vos clameurs, vos dérisions et vos insultes, notre sommeil et notre repos.

Non, les impies, quoi qu'ils en disent, n'ont point de pensées de concorde et de paix. La vue de l'autel offense leurs regards, notre zèle pour sa défense les irrite, et ils ne sauraient retenir leur indignation et leur courroux. Ce zèle cependant est selon la nature. Ne fût-ce qu'un château de cartes que j'aurais élevé pour mon amusement, on ne devrait pas, de son autorité privée, le renverser sous mes yeux, ni s'en moquer en ma présence. Ils s'efforcent donc d'abattre nos autels, et nous, de notre côté nous nous efforçons de les soutenir. Ce combat fait du bruit. Nous en sommes la cause, nous avons tort, il fallait les laisser troubler en paix. Le trouble n'est plus trouble quand c'est eux qui le font.

Vaine philosophie, que tes raisonnements sont pitoyables! Quoi! ce n'est pas l'agresseur qui trouble la paix? Celui qui vient contredire les chrétiens dans le sein du christianisme est un homme pacifique et tolérant, et les chrétiens que l'on contredit sont des esprits inquiets parce qu'ils se soutiennent et qu'ils cherchent à se maintenir dans leur possession, possession de dix-huit siècles? et l'on est turbulent parce qu'on ne veut pas se laisser battre?

Qu'on pèse bien le système des défenseurs de la tolérance; à le bien prendre, il se réduit à ces folles et ridicules maximes. Ils conviennent que chez les infidèles, un chrétien qui affichait sa religion était intolérant; et en même temps ils soutiennent que dans le christianisme, un apostat qui affiche l'infidélité, ne l'est pas; ou nous dit que les premiers chrétiens étaient des perturbateurs du repos public, et on ne prétend pas l'être en Europe, en déclamant contre Jésus-Christ et contre ses maximes. Si raisonner ainsi c'est être philosophe, je le déclare, il n'y a plus de différence entre un philosophe et un fou.

CONCLUSION.

Nous allons terminer cet ouvrage par une profession de foi tirée des œuvres de Bayle, et que lui-même a publiée pour se justifier des reproches d'impiété et d'irréligion qu'on lui faisait de toutes parts. Si Bayle ne parle

pas dans cette profession de foi le langage de son cœur, c'est un imposteur qui mentait devant les lois, et qui ne mérite que nos mépris; il a perdu tout droit à notre estime et à notre confiance. Si au contraire ce qu'il dit de sa croyance est sincère et vrai, nous exhortons ceux qui se piquent de penser comme lui à en faire devant Dieu une pareille, et à abjurer toute opinion qui ne s'accorde pas avec cette croyance. Voici en quels termes est conçue sa profession de foi :

Je reconnais la divinité de l'Écriture et la souveraine perfection de Dieu....

Je reconnais en Dieu une sainteté et une justice infinie....

Je reconnais le péché originel, la corruption de l'homme, la nécessité de la grâce du Saint-Esprit....

Je reconnais une Providence, une justice, une bonté, une sagesse infinie en Dieu...

Je prétends n'avoir rien dit qui ne soit très-véritable (dans les Pens. div. sur la com.),

rien qui puisse être combattu par l'Écriture ou par nos confessions de foi. Mais comme je pourrais m'abuser dans cette prétention, je déclare que je suis tout prêt à profiter des lumières que l'on voudra me communiquer, et qu'avec toute la docilité d'un honnête homme et d'un bon chrétien, sans nulle opiniâtreté, sans nulle honte des rétractations, j'abandonnerai à tout ce que j'ai dit dans mes livres, dès que l'on m'aura montré, ou par les principes de la raison ou par la sainte Écriture, ou par nos confessions de foi, que j'ai débité de fausses doctrines...

On me verra rempli de reconnaissance pour ceux qui m'auront tiré d'erreur. Je publierai avec la plus grande joie du monde les vérités dont on m'instruira....

Je reconnais que je serais digne de censure si j'avais choqué les articles de notre confession de foi : aussi je veux bien qu'ils servent de règle au jugement que l'on portera contre ma doctrine.

VIE DE LECLERC.

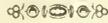


CLERC (JEAN le), neveu de David, naquit à Genève en 1657, avec la mémoire la plus heureuse et des dispositions pour tous les genres de littérature. Après avoir parcouru la France, l'Angleterre et la Hollande, il se fixa à Amsterdam où il professa les belles-lettres, les langues et la philosophie. En 1728 il perdit tout d'un coup la parole en donnant ses leçons. Depuis cet accident sa mémoire et son esprit s'affaiblirent, et il ne resta du savant le Clerc qu'un automate languissant. Il parlait, il semblait même à son air composé qu'il pensait encore; mais toutes ses idées étaient sans ordre et sans suite. Il s'amusa dans son cabinet à lire, à écrire, à corriger. Il donnait ensuite ses brouillons à son copiste pour les porter à l'imprimeur, qui les mettait au feu tout de suite. Il perdit sa femme, fille de Grégoire Légi, au milieu de ces accidents, en 1734. Il la suivit en 1736, sur la fin de sa 79^e année. Le Clerc avait beaucoup d'ardeur pour le travail, une érudition vaste, un jugement solide, une fécondité surprenante, une grande facilité pour écrire sur toutes sortes de matières. Il avait presque toujours cinq ou six ouvrages sur le métier, et il y travaillait ordinairement à mesure que l'imprimeur manquait de copie. On l'accusa de socinianisme, et il faut convenir que ce reproche n'était pas tout à fait sans fondements. Voici ceux de ses ouvrages qui ont le plus de réputation : Bibliothèque universelle et historique, journal commencé en 1668 et fini en 1693, faisant 26 vol. in-12, publication intéressante et savante, mais qu'il faut lire avec précaution. Jean Cornand de la Croze était associé à Jean le Clerc pour cet ouvrage. La plus grande partie du tome XX et des cinq suivants sont de Jacques Bernard; Bibliothèque choisie, pour

servir de suite à la Bibliothèque universelle, en 28 vol. Le premier est de 1705 et le dernier de 1713; Bibliothèque ancienne et moderne, pour servir de suite aux Bibliothèques universelle et choisie, en 29 vol. in-12, depuis 1714 jusqu'en 1727; Aes critica, 3 vol. in-8°, 1712 et 1730 : on a repris la liberté avec laquelle il s'explique sur plusieurs écrivains, et principalement sur les saints pères; Traité de l'incrédulité, où l'on examine les motifs et les raisons qui portent les incrédules à rejeter la religion chrétienne, 1714 et 1733, in-8° : c'est le plus irréprochable de ses ouvrages; Parrhasiana, ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique, les unes justes et les autres hasardées ou fausses, Amsterdam, 1799, in-12; des commentaires latins sur la plupart des livres de l'Écriture sainte, Amsterdam, 1710 et 1731, 5 vol. in-folio; Harmonia evangelica, en grec et en latin, Amsterdam, 1700, in-folio; une Traduction du Nouveau Testament en français, avec des notes, 1703, 2 vol. in-4°; une édition des Dogmes théologiques du père Pétau, 3 vol. in-fol. avec des remarques sous le nom de Theophilus Alethinus, qui doivent être lues avec défiance. Il donna ainsi 4 édit. à Amsterdam du Dictionnaire de Moréri; une édit. des Pères apostoliques par J.-B. Cotelier, avec des remarq., etc. Amsterdam, 1693 et 1724, 2 vol. in-fol.; Hist. des Provinces-Unies des Pays-Bas depuis 1560 jusqu'en 1728, 3 tom. en 2 vol. in-fol.; Vie du card. de Richelieu, 2 v. in-12 réimprim. avec des pièces en 5 vol.; beaucoup d'écrits polém. iq.; Opera philosophica, Amsterd. 1710, 4 v. in-12; Compendium hist. universalis, Amsterd. 1098, in-8°

(Extrait de Feller.)

A CEUX QUI DOUTENT
DE LA RELIGION CHRÉTIENNE
 OU QUI NE LA CROIENT PAS VÉRITABLE.



Ce n'est pas pour vous quereller, messieurs, ni pour vous diffamer, ou irriter le public contre vous que j'ai composé cet ouvrage, et que je m'adresse présentement à vous. Dieu me garde d'un semblable dessein ! Je puis vous assurer par tout ce qu'il y a de plus saint au monde, que je n'ai d'autre vue que de vous rendre le plus grand service qu'il soit en mon pouvoir de vous faire. Il n'entre point ici de colère ni de chagrin, mais au contraire beaucoup de charité et de pitié, de vous voir en un état qui me paraît aussi dangereux que celui auquel vous êtes. Permettez-moi d'employer ici les paroles pieuses d'un père de l'Église qui, en s'adressant à des gens qui étaient dans l'erreur, leur dit : *Que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui ne savent pas combien il est difficile de trouver la vérité et d'éviter les erreurs ; que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui ignorent combien il est rare et pénible de faire cesser les fantômes qui troublent l'imagination, au calme d'un esprit pieux ; que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui ne connaissent point avec quelle difficulté on guérit l'œil de l'homme intérieur, pour le rendre capable de voir son soleil, c'est-à-dire la vérité... ; que ceux-là vous traitent avec rigueur, à qui il est inconnu par quels soupirs et par quels gémissements on parvient à avoir quelque petite connaissance de l'Être divin ; enfin que ceux-là vous traitent avec rigueur, qui n'ont jamais été trompés par une erreur semblable à celle qui vous séduit.*

Illi in vos sciant, qui nesciunt cum quo labore Verum inveniatur et quam difficile caventur errores. Illi in vos sciant, qui nesciunt quam rarum et arduum sit carnalia phantasmata, pie mentis serenitate superare. Illi in vos sciant qui nesciunt cum quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solen suum... Illi in vos sciant, qui nesciunt, quibus suspiriis et gemitibus fiat, ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus. Postremo illi in vos sciant, qui nunquam tali errore decepti sunt, quali vos deceptos vident (1). Il n'y a que ceux qui ne savent pas quelles sont les faiblesses de la nature humaine, et qui ne se connaissent pas eux-mêmes, qui puissent n'avoir pas pitié de ceux qui se trompent. Plus les erreurs sont grandes et suivies de conséquences plus funestes, plus la pitié doit s'augmenter envers ceux qui s'en laissent surprendre.

J'ai fait voir ici quelles sont les principales

raisons, soit intérieures soit extérieures, qui, selon moi, vous peuvent tromper ; si vous n'y prenez garde. Il n'y a aucun danger pour vous à les examiner et à rechercher s'il n'y a pas quelque chose de semblable, qui vous retient dans l'incrédulité ; et il pourrait y avoir du danger à n'entrer point dans cet examen. Il vaut donc mieux le faire que de le négliger.

Je ne prétends pas vous imposer rien par autorité et sans raison, ni exiger de vous de la crédulité, comme si vous étiez obligés de me croire plutôt qu'un philosophe indien, chinois ou japonais. Personne n'a droit d'exiger rien de semblable de vous, non plus que de moi. Je demande seulement que vous examiniez mes raisons et que si elles vous satisfont, après un sérieux examen, vous vous rendiez à la religion chrétienne et vous en reconnaissiez la vérité.

Vous feriez fort mal, ce me semble, si au lieu de vous examiner vous-mêmes pour voir si vous n'êtes point portés à l'incrédulité par un motif qui n'est pas raisonnable, vous détourniez les yeux de votre propre conduite, pour les arrêter sur celle des autres, comme sur celle de ceux qui ont été établis pour enseigner publiquement la religion chrétienne ; afin que si vous y trouvez des défauts, comme il y en a sans doute, vous rejetiez la doctrine de Jésus-Christ, comme si elle devait être responsable de la conduite de tous ceux qui ont fait et qui feront profession de l'enseigner aux autres. Ce serait là une très-grande injustice.

Les docteurs non inspirés de la religion chrétienne et qui ne sont autorisés de Dieu par aucun miracle, peuvent avoir de très-grands défauts dans l'esprit et commettre de très-grosses fautes contre les bonnes mœurs, sans que cela puisse rejallir contre la religion. Vous amasseriez donc en vain une infinité de choses fausses et ridicules que quelques-uns des docteurs chrétiens peuvent avoir dites pendant plus de seize cents ans, et vous feriez inutilement de gros volumes, pleins des scandales qu'ils ont donnés et qu'ils donnent encore au monde. Tout cela est hors de propos. Le nombre des ignorants ou des malhonnêtes gens qu'il y a en et qu'il y aura parmi les ecclésiastiques ne saurait nuire à une religion qui condamne également leurs rêveries et leurs mauvaises mœurs.

Gardez-vous donc, messieurs, de lui attribuer ce qu'elle désapprouve, et ne croyez pas que les fautes des ecclésiastiques excusent les vôtres. S'ils déshonorent la religion

(1) August. contra ep. Manichæi, quam vocant fundamenti, chap. II, tom. VIII, ed. bened. col. 451.

et que Dieu, comme ils le disent avec raison, en soit l'auteur, il saura bien se faire justice de ces gens-là, et leurs cabales ne les mettront pas à couvert de ses jugements. Mais craignez aussi que s'il y a un Dieu, qui est l'auteur de la religion chrétienne, comme nous le soutenons, il ne soit choqué que vous lui attribuez les erreurs et les vices des hommes; ils sont sans doute condamnables, mais votre faute n'en devient pas plus pardonnable pour cela.

Je vous prie aussi de ne pas croire qu'il s'agisse ici, entre nous, d'un point d'honneur ou d'une dispute d'esprit, dont nous devons chercher la victoire, sans nous mettre en peine de la vérité. Il ne s'agit pas de jeter de la poudre aux yeux de nos juges et de leur faire accroire, à force de paroles et par des tours ingénieux, que nos adversaires ont tort et que nous avons raison. Ceux qui auront trouvé la vérité, auront seuls gagné, quand même ils avoueraient qu'ils se seraient trompés auparavant. Personne ne perd ici, que ceux qui demeurent dans l'erreur. Que

les autres hommes pensent ce qu'il leur plaira de nous; leurs jugements favorables ne nous serviront de rien si nous nous trompons. Il ne s'agit pas d'une chose qui ne regarde que cette vie, où l'on gagne tout en trompant les hommes. Il s'agit ici d'une autre vie et du jugement d'un Être éternel, tout-puissant et tout-sage, que nous ne saurions ni fuir ni tromper. C'est là le sentiment des chrétiens, et quoique ce ne soit pas le vôtre, vous ne sauriez montrer que nous soyons dans l'erreur. Pensez-y donc et ne hasardez rien témérairement dans une chose de cette conséquence.

Souffrez au reste, messieurs, que je finisse cette préface en priant Dieu qu'il vous donne les moyens et le temps de revenir de vos erreurs. Cette prière ne vous peut faire aucun mal, et ne peut passer, si elle est sincère, que pour un effet de la charité chrétienne que nous devons avoir pour vous, si nous voulons faire nous-mêmes ce que nous vous conseillons, c'est-à-dire si nous voulons obéir aux commandements de l'Évangile.

AVERTISSEMENT.



Il y a déjà quelques années que j'avais dessein de travailler sur la matière sur laquelle je publie à présent ce petit ouvrage; et si mes occupations avaient dépendu de mon choix, je l'aurais fait il y a longtemps; mais ayant été obligé de m'occuper à d'autres choses, j'ai différé malgré moi, jusqu'à présent, à écrire sur ce sujet. Enfin après avoir achevé mon ouvrage latin sur le Pentateuque, j'ai trouvé heureusement assez de temps pour m'y appliquer. Je puis dire que je n'ai jamais pensé à ces sortes de matières qu'avec une extrême satisfaction; parce que de quelque côté que j'aie tourné la religion chrétienne, elle m'a toujours paru fondée sur des preuves inébranlables, comme il m'a semblé que sa doctrine est parfaitement conforme à la droite raison et, pour tout dire en un mot, digne du Créateur du ciel et de la terre. Aussi n'ai-je jamais rien composé avec autant d'ardeur et de plaisir que cet ouvrage, où je crois avoir montré si évidemment que les incrédules agissent contre le bon sens, en refusant

de croire à l'Évangile, que je me persuade que s'ils font réflexion sur les mêmes choses que moi, il n'est pas possible qu'ils ne se rendent à la vérité. Le public jugera si je me trompe ou non. S'il reçoit cet ouvrage en français, comme il en a reçu plusieurs du même genre, je pourrai le mettre en latin et appuyer, dans des notes, tout ce que j'ai dit, par des autorités des anciens apologistes du christianisme et même des plus sages d'entre les païens, comme l'incomparable *H. Grotius* l'a fait, sur ses livres de la Vérité de la religion chrétienne. Je n'ai garde d'égaliser mon ouvrage au sien, et je ne me flatte pas aussi d'un semblable succès, par rapport au jugement du public. Mais si l'on n'avait égard qu'à l'intention de ceux qui écrivent, je crois pouvoir dire qu'il n'y a personne au monde qui l'ait meilleure que moi, et qui soit plus convaincu de la bonté de la cause que j'ai entrepris de défendre.

JEAN LE CLERC.

DE L'INCREDULITE.

Avant-propos.

DESSEIN DE L'AUTEUR DANS CET OUVRAGE.

Je ne sais si, pendant les premiers siècles du christianisme, les chrétiens avaient fait autant de livres pour prouver directement la

vérité de leur religion, qu'ils en ont composé depuis deux cents ans. Mais il est certain qu'il nous en reste moins de tous les siècles

précédents, que nous n'en avons de ces deux derniers. Les docteurs de l'Eglise primitive et ceux qui les ont suivis pendant que le paganisme était encore considérable dans le monde, s'attachaient plus à réfuter la religion des païens qu'à établir la vérité de celle de Jésus-Christ et de ses apôtres. Ils jugeaient que s'ils pouvaient convaincre les païens de la fausseté de leurs opinions, il serait aisé après cela de les amener au christianisme. C'est ce qu'il ne me serait pas difficile de faire voir, si cela était nécessaire pour mon dessein.

Au contraire, le paganisme étant détruit en Europe, et la seule religion chrétienne y étant devenue la religion dominante, on a laissé le paganisme pour attaquer la religion des Juifs et celle des mahométans qui y subsistent encore. Mais comme, outre ces deux espèces d'incrédules, il y en a d'une troisième sorte, qui conviennent de la fausseté des sentiments des rabbins et des mahométans, mais qui doutent de la vérité de la religion chrétienne, ou qui jugent même qu'elle n'est pas véritable, sans établir aucune autre religion, il a fallu se servir d'une nouvelle méthode en faveur de ces derniers, pour tâcher de les ramener. Pour cela, on s'est appliqué à prouver directement la vérité de la religion chrétienne sans s'attacher à réfuter les autres; et l'on peut dire, à l'honneur du seizième et du dix-septième siècle, qu'on n'avait jamais si bien réussi sur cette matière. Auparavant on n'avait pas mal réfuté les païens, les Juifs et les mahométans, mais il s'en fallait beaucoup qu'on eût aussi bien prouvé la vérité de la religion chrétienne.

Il me semble néanmoins qu'il y a encore une chose à laquelle la plupart de ceux qui ont écrit sur ce sujet, ne se sont point arrêtés, ou qu'ils ont traitée assez légèrement: ce sont les motifs secrets et les raisons générales que les incrédules ont de ne pas croire que le christianisme est de révélation divine. La disposition intérieure où ils se trouvent les détermine si fortement à rejeter toutes les raisons qu'on leur dit, sans qu'ils s'aperçoivent eux-mêmes des motifs par lesquels ils le font, que si on ne leur fait sentir auparavant que cette disposition est déraisonnable, il est inutile de leur parler. C'est comme si l'on plaidait une bonne cause devant des juges prévenus, sans tâcher de les guérir d'une prévention qui ferait qu'ils regarderaient comme fausse une chose sur laquelle toutes les raisons que l'on rapporterait seraient appuyées. Il est certain que ceux qui plaideraient cette cause, quelque bonne qu'elle fût, s'exposeraient à être condamnés. C'est néanmoins ce qu'une bonne partie des défenseurs de la religion chrétienne ont fait: ils en ont très-bien prouvé la vérité, mais leurs preuves paraissent faibles aux incrédules, dans la disposition où ils sont et qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes. Il faut donc rechercher ce qu'il peut y avoir de déraisonnable dans cette disposition, et le leur mettre si fortement devant les yeux, qu'ils s'aperçoivent de l'illusion

qu'elle fait aux lumières de leur esprit.

C'est ce que l'auteur de la religion chrétienne nous apprend lorsqu'il dit (*Jean*, III, 20) *que celui qui fait de mauvaises actions hait la lumière, et qu'il n'y veut pas venir de peur qu'on ne reconnaisse ses œuvres*; ce qui signifie que les incrédules ne sauraient regarder comme véritable ce qui est opposé aux maximes par lesquelles ils se conduisent depuis longtemps, et aux habitudes qu'ils ont formées depuis plusieurs années. Au contraire il dit *que celui qui fait la vérité (ou le bien) vient à la lumière afin que ses œuvres paraissent* (*Jean*, III, 20); c'est-à-dire que ceux qui sont disposés à vivre comme l'Evangile le prescrit, se persuadent aisément qu'il est véritable. Il dit encore ailleurs dans le même sens, *que si quelqu'un voulait faire la volonté de celui qui l'avait envoyé, il connaîtrait touchant sa doctrine si elle était de Dieu ou s'il parlait de lui-même* (*Jean*, VII, 17).

Outre la disposition où sont ceux qui ne croient pas à l'Evangile, et qui les trompe sans qu'ils le sachent, il y a encore quelques raisons générales et tirées du dehors qui les jettent dans l'erreur. Il faut nécessairement réfuter ces erreurs, parce qu'elles leur servent de préjugés sur lesquels ils décident de la vérité et de la fausseté de tout ce qu'on leur dit. Pendant qu'ils les jugent bonnes, toutes les preuves imaginables ne font aucune impression sur eux, parce qu'ils ne manquent jamais de leur opposer ces raisons, qu'ils ne peuvent juger solides, et embrasser en même temps la religion chrétienne.

Par exemple, il y a beaucoup de gens qui, remarquant plusieurs faussetés parmi les doctrines qu'on leur propose, comme celles de Jésus-Christ, jugent par ces faussetés de tout le reste, et rejettent également le bon et le mauvais. On leur débite mille faux miracles, auxquels on joint ceux de Jésus-Christ et de ses apôtres; et, convaincus de la fausseté des miracles modernes, ils n'ajoutent pas plus de foi à ceux sur lesquels la religion chrétienne est fondée.

Pendant qu'ils demeurent dans la pensée que ces miracles ne sont pas plus certains les uns que les autres, toutes les conséquences que l'on tire de ceux de Jésus-Christ leur paraissent appuyées sur un fondement ruineux, et toute la religion chrétienne leur semble prête à tomber. Il faut donc tâcher de faire voir aux incrédules que les raisons tirées du dehors, sur lesquelles ils se fondent pour rejeter l'Evangile, n'ont aucune solidité; et après cela on peut espérer que les preuves de la vérité feront quelque effet sur leur esprit.

C'est ce que je me propose de faire dans cet ouvrage, où, après avoir examiné la disposition intérieure des incrédules et avoir montré qu'elle n'est pas raisonnable, je ferai voir la faiblesse des raisons tirées du dehors, par lesquelles ils jugent de la religion chrétienne.

Avant que de commencer, il faut encore que j'avertisse le lecteur que les incrédules

que j'attaque ne sont ni les païens, ni les Juifs, ni les mahométans, mais ceux qui, faisant extérieurement profession de la religion chrétienne, dissimulent leurs pensées en public, et avouent en particulier à leurs amis qu'ils ne la croient pas véritable, lorsqu'ils jugent le pouvoir faire sans danger. Ce n'est pas que les païens, les Juifs et les mahométans ne commettent souvent les mêmes fautes que les incrédules dont je parle; mais comme il est inutile de s'adresser à des gens qui ne lisent jamais les livres des chrétiens et qui sont presque incapables de raisonnement, je ne prétends travailler qu'en faveur des incrédules qui se trouvent parmi les chrétiens et entre les mains de qui cet ouvrage pourra tomber, ou pour ceux qui pourraient se laisser séduire par leurs raisonnements.

Outre cette espèce d'incrédulité qui rejettent généralement tout ce que l'on dit être révélé, il y a une autre sorte de gens dont le nombre est infiniment plus grand, qui ne sont incrédules qu'à demi, et auxquels on pourra appliquer bien des choses que l'on trouvera dans cet ouvrage. Ce sont des gens qui disent en général que l'Évangile est véritable, mais qui n'y veulent trouver que ce qui n'est pas tout à fait incompatible avec leurs habitudes. Pour le reste, ils ne sauraient se persuader que ce soient des doctrines évangéliques; ce qui est à peu près la même chose que s'ils rejetaient la moitié de l'Évangile ou plutôt que s'ils le rejetaient tout entier, puisque Jésus-Christ ne souffre point que l'on ait le cœur partagé entre lui et le monde.

En prouvant, contre ceux qui rejettent

toute la religion chrétienne, que la disposition où l'on se trouve ne peut pas être une règle du faux et du vrai, on montre contre ces incrédules à demi qu'ils se trompent grossièrement eux-mêmes en ne prenant de l'Évangile que ce qui les accommode.

Au reste, je ne prétends pas dans ce petit ouvrage avoir épuisé la matière que j'y traite. On peut proposer une infinité de cas et diversifiés en mille manières différentes sur ces sortes de choses, qu'il n'est pas possible d'examiner tous. Il peut même y avoir des maximes générales qui ne me sont pas venues dans l'esprit et que l'on ne pourra pas rapporter à celles dont je parle, qu'il aurait été bon néanmoins d'examiner dans le dessein que je me suis proposé. Mais c'est ce que d'autres pourront faire s'ils le trouvent à propos, et que j'ai fait en quelques endroits de la seconde édition de cet ouvrage.

J'ai mis exprès au titre que j'examinais ici les *raisons générales* des incrédules, afin que l'on ne cherche pas dans ce livre des réponses à quantité d'objections particulières que les incrédules ont accoutumé de faire. Il les faut chercher dans les systèmes de théologie, dans les traités de la vérité de la religion chrétienne, ou dans les commentateurs de l'Écriture sainte. Mais je puis dire que ces objections particulières sont peu à craindre lorsque l'on n'a plus de difficultés générales dans l'esprit, parce que les mêmes principes qui servent à répondre aux unes, peuvent servir à résoudre les autres, ou au moins à empêcher qu'elles ne produisent de mauvais effets, si on ne peut pas les résoudre, comme on le verra par la seconde partie de cet ouvrage.

Première partie.

DES MOTIFS D'INCRÉDULITÉ QUI NAISSENT DE LA DISPOSITION INTÉRIEURE DES INCRÉDULES.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il est injuste et déraisonnable de rejeter la religion chrétienne, parce qu'elle est contraire à la disposition dans laquelle on se trouve.

I. Si les hommes étaient de pures intelligences, uniquement appliquées à la recherche du vrai et du faux, et disposées à régler leur conduite sur les vérités qu'elles auraient découvertes, sans que cela fit aucune peine (1), pour les retirer de leurs erreurs et pour ré-

former leur conduite, il ne faudrait que les convaincre des vérités, qu'ils ignoreraient, en leur proposant les preuves, et leur montrer que leur vie n'y est pas conforme; mais les jugements que les hommes font de la plupart des choses dépendent autant des habitudes qu'ils ont contractées, et dont ils n'arrêteraient pas facilement les mouvements, que des lumières de leur esprit et de leurs raisonnements. Ceux qui sont accoutumés, par exemple, à vivre sans rien faire et sans penser à rien d'utile, et qui peuvent continuer à passer le temps de la sorte sans craindre la pauvreté, écoutent les raisons qu'on leur dit pour les porter au travail ou à la lecture, comme des discours de gens chagrins et qui ne savent ce que c'est que la vie. Les plus fortes preuves qu'on leur peut apporter pour les convaincre que chacun est obligé d'être en quelque sorte utile à la société, leur pa-

(1) C'est ce que S. Augustin remarque, en partie, dans son liv. II, c. 4 de la Cité de Dieu : « Si rationi perspicue veritatis infirmus humane consuetudinis sensus non audeat obistere, sed doctrinæ salubri languorem sumi, tanquam medicinæ, subderet, donec divinus adjutorio, fide pietatis impetrante sanaretur; non multo sermone opus esset, ad convincendum quemlibet vanæ opinionis errorem, his qui recte sentiunt et sensa verbis sufficientibus explicant, etc. »

raissent sans fondement, quoique d'autres les jugent démonstratives. D'où vient cela ? C'est que l'habitude qu'ils ont formée de passer leur vie dans l'oisiveté, les empêche de faire attention à ce qu'on leur dit, en attachant leur esprit à des idées toutes contraires et dont le souvenir leur cause de la joie. Ils pensent à la molle indolence et à l'agréable paresse, dans lesquelles ils ont consumé plusieurs années sans chagrin ; et ces pensées remplissent si fort leur esprit, que rien d'opposé n'y saurait entrer.

On en peut dire autant de toutes les bonnes ou mauvaises habitudes, quand elles ont duré longtemps ; comme tous ceux qui sont capables de réfléchir le moins du monde en conviendront. Il n'y a personne qui n'ait appris ou qui n'ait pu apprendre cette vérité par mille expériences.

II. Peut-être que quelqu'un qui n'aura pas assez fait de réflexion sur le cœur humain dira que si une habitude est mauvaise il n'y a qu'à la changer et en contracter une bonne. Cela est aisé à dire, mais il n'y a rien de plus difficile à faire. Quand on est accoutumé à une certaine manière de penser et de vivre, il faut avouer que l'on y prend plaisir ; c'est là la suite nécessaire de toutes les habitudes. Or dès qu'une chose est accompagnée de plaisir, on ne peut presque s'empêcher de l'aimer ; et pendant qu'on l'aime, on ne saurait l'abandonner sans une extrême violence et qu'après de grands combats.

Comme les habitudes que l'on a ont été formées peu à peu, lorsqu'il s'agit d'en contracter d'autres, il faut aussi beaucoup de temps. On a besoin de temps pour effacer une ancienne habitude ; il en faut encore pour en former une nouvelle. Autrement, s'il ne s'agissait que d'écouter pendant autant de temps qu'il en faudrait à de pures intelligences pour se détromper de quelque chose, on irait dans un quart d'heure d'une extrémité à l'autre. *Ce qui fait qu'il faut du temps pour devenir vertueux, c'est que nous y apportons de la répugnance. Si nous étions disposés à croire ce que l'on nous dit, nous aurions bientôt appris à vivre d'une manière également honnête et heureuse. Longam facit operam quod repugnamus. Brevis est institutio vitæ honestæ, beatæque, si credas (Quintil. Inst. Or. lib. XII, c. 6).*

III. S'il se rencontrait donc que l'on eût des habitudes toutes contraires à celles que la religion chrétienne demande des hommes, il est certain que d'abord ces habitudes disposeraient ceux qui les auraient à regarder comme faux ce qu'elle nous apprend et à refuser de se soumettre à ses lois. Je ne dis pas encore si les dispositions contraires à l'Évangile sont bonnes ou mauvaises ; mais je demande que l'on m'accorde ce que je viens de dire. Il me semble qu'on ne saurait me le refuser sans nier ce que j'ai posé d'abord de l'influence que nos habitudes ont sur notre raison et ensuite de la peine qu'il y a à les vaincre. Ce sont des vérités si connues

à tout le monde qu'il est impossible d'en disconvenir.

IV. Cela étant, voici le portrait d'un homme qui rejette la religion chrétienne, parce qu'elle se trouve contraire à la disposition où il est, de quelque manière qu'il y soit entré. C'est un homme qui se dit à soi-même : *Tout ce que cette religion enseigne est faux parce qu'il est contraire à l'état où je me trouve. Je suis trop honnête homme pour mériter que l'on me regarde comme un homme perdu ; et c'est ce qu'il faudrait faire si la religion chrétienne était véritable. Elle est donc fautive, et je ne la croirai jamais.*

Il est absurde, dira-t-on, de supposer que la disposition où l'on se trouve est bonne, sans en avoir d'autre preuve, si ce n'est qu'il est fâcheux de croire le contraire et de se condamner soi-même. Personne ne raisonne de la sorte, sinon quelque insensé. J'en tombe d'accord, mais il y a beaucoup plus d'insensés de cette sorte que l'on ne s' imagine. Ceux qui croient que leurs sentiments sont les seuls véritables, c'est-à-dire à peu près tout le genre humain, quel jugement font-ils de ceux qui les rejettent sans examen ? Ne jugent-ils pas que ceux qui en usent ainsi, se trouvant bien de l'état où ils sont, décident par là du vrai et du faux ?

Il est vrai néanmoins que ce raisonnement ne se fait pas d'une manière distincte en s'arrêtant sur chaque proposition et en considérant de sang-froid la liaison qu'elles peuvent avoir entre elles. On ne fait pas formellement ce paralogisme : *Je suis honnête homme ; ce qui est contraire aux idées et à la conduite d'un honnête homme est faux ; donc la religion chrétienne, qui est contraire à mes idées et à ma conduite, est fautive.* Mais il est certain que l'esprit supposant les deux premières propositions, sans y faire de réflexion expresse, en tire la conclusion que l'on vient de lire. On passe si promptement sur les principes qu'on ne s'apperoit pas d'où l'on tire cette conséquence ; on sent seulement que l'on en est fortement persuadé.

Imaginons-nous que nous savons le langage des *Cannibales*, et que nous leur allons prêcher cette maxime reçue de presque toutes les autres nations, *que c'est une chose horrible que d'engraisser des hommes pour les manger.* Croirons-nous qu'ils en tombent d'accord à l'instant qu'ils conçoivent de l'horreur pour la manière dont ils auront vécu, et qu'ils se conduisent désormais comme nous ? Il est certain qu'ils résisteront aussi longtemps à la vérité que nous leur prêcherons, que tous les autres peuples résistent aux sentiments qui sont opposés aux leurs. Cependant quelle raison peuvent-ils avoir de suivre cette horrible manière de vivre ? Point d'autre que celle que je viens de dire. Il en est de même de tous ceux que leurs passions empêchent de renoncer à leurs erreurs ; car enfin ni l'atrocité du crime ni la grossièreté de l'erreur ne font aucun changement dans la conduite.

V. Si l'on était assuré que la disposition, dans laquelle on serait est bonne et conforme à la raison, c'est-à-dire si l'on avait

des preuves claires et évidentes que l'on ne peut pas changer en mieux, on aurait droit de conclure de ce qu'un dogme serait opposé à l'état où l'on est, qu'il serait faux. Par exemple, sachant comme nous le savons, que se manger les uns les autres est une action horrible, si quelqu'un nous venait proposer d'aller manger un homme, nous aurions droit de suivre tous les mouvements que l'horreur que nous avons pour cette action nous inspirerait. Mais avant que de suivre les mouvements que la coutume fait naître en nous, il faut être parfaitement assuré, par des raisons claires et indubitables, que cette coutume est bien fondée.

Ainsi si les incrédules qui rejettent la religion chrétienne, parce qu'elle est contraire à leurs passions, ont des raisons claires de croire que ces passions sont légitimes, nous ne saurions leur reprocher leur incrédulité; mais si au contraire on pouvait faire voir clairement que ces passions sont condamnables et opposées aux lumières de la seule raison, il est certain qu'ils devraient reconnaître qu'ils auraient tort, et que nous aurions droit de nous plaindre de leur opiniâtreté.

Je ne vois pas que l'on me puisse contester ces maximes puisqu'elles sont fondées sur les plus simples lumières du sens commun. On me dira peut-être même que sans tant de préambules je n'avais qu'à venir droit au fait et à montrer que les incrédules refusent de croire à l'Évangile par des préventions mal fondées. Mais j'avais besoin que l'on fit une forte réflexion sur des principes desquels je dois tirer les conséquences qui suivent.

VI. Comme ceux qui raisonnent sur leur disposition présente le font sans s'en apercevoir, je pose en fait que la plus grande partie des incrédules commettent la même faute, et je leur demande qu'ils rentrent en eux-mêmes pour y chercher tous les principes sur lesquelles ils se sont déterminés à croire que la religion chrétienne est fautive.

La morale se trouvant opposée à tous les vices que la raison condamne, il n'est pas possible de la rejeter à moins que l'on ne se trouve engagé dans quelques-uns de ces vices; car enfin pourquoi regarderait-on comme faux ce qui est parfaitement conforme à la raison, sinon parce que l'on est dans une disposition opposée à cette même raison? Quoiqu'on ne s'en aperçoive pas toujours, il ne s'ensuit nullement que cela n'est point, et c'est une chose qui mérite bien que l'on y fasse quelque attention.

La morale de l'Évangile se réduit, selon l'expression (*Tit. II, 12*) d'un des apôtres de Jésus-Christ, à vivre dans la tempérance, dans la justice et dans la piété. La tempérance comprend toutes les vertus qui nous regardent nous-mêmes; la justice, celles qui concernent le prochain, et la piété, celles qui regardent la Divinité. Notre propre demande que nous vivions dans la tempérance, comme les philosophes païens l'ont fait voir; et elle consiste dans un désir modéré des

honneurs, des richesses et des plaisirs. Nous ne devons rechercher les honneurs que par des voies légitimes, non comme un moyen de vivre dans l'éclat, mais pour être plus utiles à la société dans laquelle nous sommes. C'est ce qui ne peut être si nous ne sommes capables de nous bien acquitter des emplois que nous recherchons, et de bien user des honneurs auxquels nous voudrions être élevés. Pour les richesses, l'Évangile nous défend de les souhaiter comme un bien; mais si, sans blesser aucune des vertus chrétiennes, nous devenons riches, il nous ordonne, non de nous priver du nécessaire, mais de faire part du superflu à ceux qui en ont besoin. À l'égard des plaisirs, on ne peut prendre que ceux qui ne sont contraires à aucun des devoirs que l'Évangile nous recommande, et dans une mesure qui ne nous engage à violer aucune de ses lois. Ainsi l'Évangile veut que nous sacrifions tous nos plaisirs à ce qu'il nous ordonne, et que nous nous résolvions à souffrir toutes sortes de maux, plutôt que de négliger un de ses commandements. Ce sont là à peu près les principaux devoirs qui nous regardent nous-mêmes; car je n'ai pas dessein de faire ici un abrégé complet de la morale chrétienne. Ceia n'est pas nécessaire à mon sujet; il suffit que j'en rappelle ici les principales idées.

La justice, que l'Évangile nous recommande, comprend deux choses. L'une est de rendre à chacun ce qui lui est dû, et c'est ce que les païens mêmes appelaient justice. L'autre, de faire en faveur de notre prochain tout ce que nous voudrions qu'il fit pour nous, si nous étions dans le même état où il se trouve; par exemple, que nous lui pardonnions lorsqu'il nous a fait quelque tort, plutôt que de nous en venger, et que nous l'aidions en tout ce que nous pouvons et qui n'a rien de contraire aux autres lois de l'Évangile. Les lois civiles nous peuvent contraindre, au moins en partie, de rendre à chacun ce qui lui est dû, et elles sont établies pour cela; mais rien que l'envie de vivre conformément à la morale chrétienne ne nous peut engager au reste. Les païens même avaient reconnu que, pour être gens de bien, il faut faire beaucoup plus que ce à quoi l'on est obligé par les lois civiles. *Que c'est une petite vertu, dit un philosophe, que de n'être homme de bien que selon les lois! Que la règle des devoirs auxquels nous sommes obligés s'étend plus loin que celle du droit! Combien de choses la piété, l'humanité, la justice, la fidélité ne demandent-elles pas, qui ne sont point exprimées dans les lois publiques! Quam augusta innocentia est ad legem bonum esse! Quanto latius patet officiorum, quam juris regula! Quam multa pietas, humanitas, liberalitas, justitia, fides exigunt, quae omnia extra publicas tabulas sunt? (Sénèque de Ira, lib. II, 28).*

Comme il serait impossible d'observer ces devoirs en toutes sortes d'occasions, et surtout lorsque, pour les observer, il faut s'exposer à perdre sa réputation, ses biens ou même sa vie, s'il n'y avait rien à espérer ni dans

cette vie, ni après la mort, pour ceux qui auraient vécu conformément à la morale de l'Évangile, Dieu a promis qu'il protégerait ici-bas les gens de bien, autant que cela leur serait nécessaire, et qu'il les rendrait éternellement heureux après la mort. Croire ces promesses et avoir pour la Divinité les sentiments que ses bienfaits doivent nous inspirer, l'adorer, la bénir, la prier, vouloir dépendre d'elle en tout et se soumettre à sa providence dans l'assurance qu'elle ne fait rien que pour notre bien, est ce que l'Évangile nomme *piété*.

Voilà un abrégé de la morale de Jésus-Christ, que l'on ne saurait rejeter, si l'on y prend bien garde, que parce qu'on n'est pas disposé à vivre conformément à cette morale, comme je le vais faire voir par quelques exemples.

VII. Lorsque Jésus-Christ et ses apôtres commencèrent à prêcher l'Évangile, très-peu de gens de qualité ou qui prétendissent à des emplois considérables l'embrassèrent (*Math.*, XI, 25; *1 Cor.*, I, 26 *et suiv.*) comme ils nous l'apprennent eux-mêmes. Aujourd'hui ceux qui doutent de la vérité de la religion chrétienne, ou qui sont même déterminés à la croire fautive, sont le plus souvent des personnes du même ordre. Tous ceux qui connaissent un peu le monde savent que l'incrédulité et les doutes se trouvent plus rarement parmi les gens du commun et qui n'aspirent à rien de relevé que parmi les personnes de qualité, ou qui prétendent aux grands emplois, ou qui s'en jugent dignes.

Si l'on en recherche la raison, dans les personnes mêmes dont il s'agit, on ne trouvera pas que les ambitieux raisonnent mieux que les autres, et voient des défauts dans le christianisme qui sont inconnus au reste du monde. Au contraire ceux qui ne cherchent qu'à s'avancer dans les charges n'ont communément presque aucune étude de l'Évangile; et comme ils n'en connaissent point les beautés, ils ne seraient pas plus capables, que les autres, d'en découvrir le faible, s'il y en avait un. Toute la science qu'ils possèdent mieux que les autres est l'art de se conduire dans le monde, de sorte qu'ils puissent arriver à leurs fins.

La véritable raison pourquoi ils doutent, ou qui les jette dans l'incrédulité, n'est autre chose que leur passion dominante, c'est-à-dire l'ambition, qui est trop opposée à la morale de l'Évangile, pour demeurer dans un cœur bien persuadé de sa vérité et pénétré de ses maximes. Supposons un homme plein d'envie de posséder une charge considérable, sans avoir des talents pour l'exercer, comme il faut; ou, si vous voulez, qu'il les ait, mais qu'il ne souhaite cette charge que pour le faste et pour l'éclat qui y est attaché, et nullement pour être utile à sa patrie; qu'il emploie toutes sortes de fourberies pour y parvenir, et qu'il soit prêt à faire tout ce qui peut servir à la lui faire obtenir avec sûreté. Cette passion qui l'occupe entièrement et qui remplit son cœur du plaisir qui accom-

pagne toutes les passions auxquelles on s'abandonne, fait qu'il regarde sa propre conduite, comme la conduite du monde la plus raisonnable et la plus légitime. Si un homme, dans cette disposition, entend parler de l'Évangile, pour la première fois, et qu'on lui dise ce que Jésus-Christ nous apprend de l'ambition, sera-t-on surpris s'il le rejette, et en faudra-t-il chercher la raison fort loin?

Cependant il serait aisé de faire voir que ce que l'Évangile nous apprend de l'ambition est conforme aux lumières les plus certaines du bon sens, et que quantité de philosophes païens l'ont enseigné. Ainsi si l'état où se trouve un ambitieux le détermine à ne pas croire à l'Évangile, il faut qu'il avoue en même temps qu'il foule aux pieds les lumières les plus claires de la raison.

VIII. Il est visible que l'on peut faire le même raisonnement d'un avaro, d'un voluptueux, d'un homme injuste, d'un vindicatif et de tous les autres qui se trouvent engagés dans des habitudes opposées à l'Évangile. Un certain Portugais, nommé *Uriel Acosta* (†), qui s'était fait Juif, et qui tomba dans le saducéisme, ne pouvait digérer le précepte de l'Évangile *d'aimer ses ennemis*; parce qu'étant naturellement vindicatif, comme il paraît par le discours de sa vie, et ayant été maltraité par les Juifs d'Amsterdam, il ne pouvait se résoudre à leur pardonner. Il jugeait que ce commandement était impossible à pratiquer, il était inutile de le donner aux hommes, et il ne pouvait croire que Dieu l'eût révélé.

On a vu depuis d'autres Juifs, qui censuraient l'oraison dominicale, parce que nous y demandons à Dieu *qu'il nous pardonne nos péchés, comme nous les pardonnons à ceux, qui nous ont offensés*, comme si personne ne le pouvait faire, et qu'ainsi les chrétiens demandassent à Dieu leur propre condamnation. Ces gens-là jugeaient des autres par leur propre disposition et sans avoir jamais fait réflexion sur la matière, comme on le va voir.

Il est vrai que, sans miracle, il n'est pas possible qu'un homme extrêmement vindicatif et nourri dans cette passion, pendant plusieurs années, vienne tout d'un coup à pardonner et à souffrir patiemment des injures. Dans cette disposition, il ne manque jamais de rejeter tout l'Évangile, à cause de ce seul commandement, ou au moins de refuser de se soumettre à cet article, si les autres ne se trouvent pas trop opposés à ses inclinations. Mais si dans des intervalles, où la passion de la vengeance est comme suspendue, il vient à considérer les funestes effets de cette passion, qui engagerait les hommes, s'ils la suivaient toujours, dans des guerres éternelles et dans des querelles qui n'auraient de fin que par la mort de l'un ou de l'autre de ceux qui se haïssent, il comprendra que cette passion est très-dan-

(†) L'histoire en a été imprimée à Tergou en 1657

gereuse, et qu'il vaudrait mieux que l'un ou l'autre pardonnât à son ennemi, ou plutôt qu'ils se pardonnassent réciproquement, pour mettre fin aux injures qu'ils se sont faites tour à tour. Il souhaitera peut-être que ses ennemis entrent aussi dans cette considération, qu'ils se dépouillent de cet esprit de vengeance, prêt à en faire autant de son côté. Plus cette pensée lui reviendra dans l'esprit, plus elle lui paraîtra raisonnable et conforme aux véritables intérêts de tout le genre humain. Peu à peu le désir de voir ses ennemis défaits d'un si grand défaut s'augmentera; il s'en défera lui-même insensiblement, pour leur donner exemple. Enfin, au lieu de souhaiter de se venger de ses ennemis, au lieu de faire des imprécations contre eux; il souhaitera fortement qu'ils deviennent plus gens de bien, et il le demandera à Dieu par ses prières. Il y contribuera même, autant qu'il le pourra, de son côté; et après avoir demandé à Dieu que ses ennemis deviennent vertueux, comme il le demande pour lui-même, il leur souhaitera encore ce que Dieu a coutume de donner par-dessus, de la manière dont il le souhaite pour sa propre personne. Et voilà ce que c'est qu'*aimer ses ennemis*, car on ne les saurait aimer plus que soi-même, et l'Évangile ne demande rien de plus.

Aimer un ennemi n'est pas le regarder comme un honnête homme, pendant qu'il est plein de fiel contre ses semblables, ou le considérer comme un ami et se fier en lui; cela serait absurde. C'est lui souhaiter ce que l'on se souhaite à soi-même, ne lui faire aucun mal et être toujours prêt à se réconcilier avec lui; ce qui est également raisonnable et facile, si l'on prend la chose comme il faut, ainsi qu'on vient de le faire voir. Je suis persuadé qu'il y a quantité de chrétiens qui sont dans cette disposition, et que ce n'est nullement, comme les vindicatifs se l'imaginent, une vertu en idée que personne ne pratique.

On m'avouera que ces pensées sont très-raisonnables et qu'il serait à souhaiter que tout le genre humain eût de semblables idées. Comme ceux qui seraient dans cette disposition comprendraient très-facilement, comment il est possible d'aimer ses ennemis, ils n'auraient garde de douter de la vérité de la religion chrétienne, à cause de ce commandement.

IX. Tout ce qu'on me pourrait dire là-dessus, c'est que ceux qui rejettent la religion de Jésus-Christ ne la rejettent pas à cause de la morale, qu'on ne peut nier être très-belle et soutenue par les plus pures lumières de la raison; mais parce qu'ils jugent que la religion renferme des mystères incroyables, et qu'elle suppose des miracles, qui ne sont pas vraisemblables.

Pour savoir si la difficulté, qu'ils ont à croire les mystères et les miracles de la religion, et non l'éloignement qu'ils ont pour les règles de sa morale, est la véritable cause de leur incrédulité, il faut prendre garde à deux choses : la première est s'ils ne croient point

plusieurs choses aussi incompréhensibles, et aussi difficiles à croire; et la seconde, si les maximes de leur morale sont aussi raisonnables que celles de l'Évangile, ou si elles ne s'y trouvent point entièrement opposées. S'il arrive qu'en toute autre rencontre ils croient facilement des choses qu'ils ne comprennent point, et que les maximes de leur conduite soient beaucoup plus relâchées que l'Évangile ne le permet, ne donnent-ils pas lieu de soupçonner légitimement que leurs mauvaises habitudes sont la cause secrète, mais véritable de la difficulté qu'ils ont de croire à l'Évangile?

Il n'y a rien de si commun que de voir des incrédules entêtés de l'astrologie judiciaire, et persuadés que les magiciens font des choses qui sont au-dessus de l'ordre de la nature. Par exemple, on accuse deux grands ministres d'État, dont les actions ne nous laissent pas croire que la foi en Dieu fût une de leurs plus grandes vertus, d'avoir cru tous deux les prédictions des astrologues; et l'un d'eux de s'être persuadé qu'un homme qui vomissait diverses liqueurs le faisait par le moyen de la magie (1). *Le cardinal de Richelieu*, dit un historien, *consultait outre l'astrologie, toute sorte de divinations, jusqu'à des femelles dont la science consiste en des vapeurs de mère, qui leur font prédire par hasard quelque événement fortuit. Il était si crédule qu'il attribuait à l'opération du démon l'art de jeter par la bouche toutes sortes de liqueurs, après avoir bu de l'eau, comme le faisait un charlatan italien. Mazarin n'étant pas encore cardinal, ayant éclaté de rire à un discours si simple, pensa perdre sa faveur par là; et le cardinal irrité de cet éclat de rire, par lequel il jugea que Mazarin se moquait de lui, lui dit ironiquement qu'il n'était pas M. Mazarin, qui avait une profonde étude et une exacte connaissance de tout. Mazarin répliqua tout soumis, qu'en donnant cinquante pistoles que le charlatan demandait pour enseigner son secret, on verrait si l'opération du démon s'en mêlait. Mazarin regardait toutes les divinations comme des sottises, excepté l'astrologie, dont il était fort entêté, quoiqu'il seignit le contraire. Lorsque madame Mancini sa sœur mourut, et ensuite la duchesse de Mercœur, sa nièce, comme il eut vu par là accomplie la prédiction qu'un astrologue en avait faite à Rome par écrit, longtemps auparavant, il en devint extraordinairement triste et mélancolique, non par tendresse pour ses parents, mais parce que ce même astrologue avait fixé le temps de sa mort à un terme qui s'approchait. Il en perdit l'appétit et demeura plusieurs nuits sans dormir.*

On sait aussi que l'empereur *Julien*, qui n'avait pu ajouter foi aux prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament (2), était excessivement adonné aux augures et aux présages que l'on tirait des entrailles des victimes, et les païens mêmes l'en ont repris.

Je pose en fait que ces sortes de choses

(1) Vittorio Siri Mem. Rec., t. VIII, p. 669.

(2) Voyez Ammien Marcellin, lib. XXV, c. 5.

sont aussi difficiles à croire, si on les considère en elles-mêmes, que les mystères et les miracles de la religion chrétienne. Mais les incrédules y ajoutent foi, pendant qu'ils refusent de croire à l'Évangile, parce que ces sortes d'opinions n'ont aucun rapport avec la conduite de la vie et ne sont nullement incompatibles, comme la morale chrétienne, avec leurs mauvaises habitudes.

D'ailleurs si les incrédules veulent bien s'examiner et comparer leur conduite avec celle que l'Évangile prescrit, j'avoue que je suis bien trompé, s'ils la trouvent à l'épreuve de la sévérité de ses commandements. Julien, de qui je viens de parler, avait plusieurs bonnes qualités, auxquelles il n'aurait été nullement obligé de renoncer s'il fût demeuré chrétien; et en avait de très-mauvaises, dont il se serait défait, s'il eût voulu suivre la morale de l'Évangile. Au moins il est certain qu'il n'aurait pas fait les grandes injustices, qu'il fit aux chrétiens, comme il paraît par plusieurs de ses lettres (1).

Je conclus de tout cela que, quoi qu'on puisse dire, la disposition où l'on est contribue infiniment à faire recevoir où à faire rejeter le christianisme, et que les incrédules doivent s'examiner eux-mêmes là-dessus, pour voir si ce dont nous les accusons n'est point véritable (2).

CHAPITRE II.

Que l'orgueil peut être cause que l'on ne se rend pas aux preuves de la vérité de la religion chrétienne.

I. L'orgueil est incompatible avec une forte et vive persuasion que le christianisme est véritable, non seulement parce que l'Évangile le condamne, comme toutes les autres passions contraires au bien du genre humain, mais encore parce que ceux qui en sont pleins se sentent disposés, par un effet particulier de ce vice, à rejeter sans examen les preuves que l'on apporte de la vérité de l'Évangile. C'est ce que je m'en vais montrer après avoir décrit *l'orgueil* et *l'humilité*, qui lui sont opposés, de peur qu'on ne comprenne pas assez bien ce que je dois en dire.

L'orgueil n'est autre chose qu'une disposition d'esprit qui fait que l'on s'imagine que l'on a des lumières, des talents ou des vertus que l'on n'a point, et que l'on mérite par conséquent une estime ou des honneurs que l'on ne mérite pas. Les orgueilleux ne peuvent souffrir sans chagrin qu'on leur conteste l'un ou l'autre, surtout si on ne le refuse pas à d'autres personnes. Ils ont non seulement une haute idée d'eux-mêmes, mais encore ils méprisent les autres, dans lesquels ils s'imaginent facilement que les mêmes bonnes qualités ne se trouvent point, ni quoi

que ce soit qui soit digne de l'estime qu'ils prétendent que l'on ait pour eux-mêmes. La trop bonne opinion que l'on a de soi est toujours accompagnée du mépris des autres, et l'un et l'autre éclatent également au dehors. Ceux qui se sont laissés aveugler par cette passion croient non seulement qu'il n'y a de bonnes qualités que dans leur seule personne et dans ceux qui leur applaudissent, mais ils détestent encore tout ce qui leur paraît vulgaire, et croiraient s'abaisser s'ils avaient des pensées qui leur fussent communes avec beaucoup de gens.

Tels étaient, par exemple, les anciens stoïciens, qui s'imaginaient avoir les lumières infiniment plus grandes que tout le reste du genre humain, et être au-dessus de toutes les faiblesses que l'on remarque dans les autres hommes. Aussi regardaient-ils de haut en bas, et comme avec pitié (si leurs principes leur eussent permis d'en avoir), tous ceux qui n'étaient pas entêtés de leurs dogmes. Ils se mettaient peu en peine des sentiments des autres, qu'ils considéraient comme de pures rêveries, et ne parlaient qu'en termes étranges des choses les plus communes. La douleur n'était pas un mal, le plaisir n'était pas une vertu, toutes égales, il n'y avait point de différence entre les fautes, il n'y avait que leur seul sage qui eût le sens commun, tous les autres hommes étaient fous (*Voyez les Paradoxes de Cicéron*). Ils dédaignaient mille paradoxes de cette nature, seulement pour se distinguer du vulgaire qui a des idées opposées à celles-là.

Au contraire *l'humilité*, qui est la même vertu que les païens nommaient *modestie*, consiste à n'avoir de soi que des sentiments proportionnés à ses bonnes qualités, et à ne prétendre qu'aux honneurs qui nous sont dus. Cette vertu va même plus loin, et ceux que l'on peut nommer véritablement *humiles* souffrent, sans chagrin, qu'on les abaisse beaucoup au-dessous de ce qu'ils méritent. Comme ceux dans qui cette vertu se trouve ne s'estiment pas plus eux-mêmes qu'ils ne doivent, ils n'ont garde d'avoir du mépris pour les autres, et leur rendent avec plaisir toute la justice qu'ils peuvent raisonnablement souhaiter. Ils ne sont point fâchés de voir que des gens qui leur sont inférieurs à divers égards soient élevés au-dessus d'eux et beaucoup plus considérés qu'ils ne le méritent.

On peut remarquer cette vertu, dans les anciens chrétiens, qui connaissant parfaitement les erreurs du paganisme et les défauts de la philosophie païenne, ne rejetaient néanmoins tout ce qu'elle enseignait, pour se distinguer des philosophes païens. Au contraire ils approuvaient avec joie ce qu'elle avait de bon, et étaient ravis de trouver de la conformité entre les idées des sages admirés par la multitude et les dogmes de l'Évangile. Ils avouaient même, avec beaucoup de sincérité, que les auteurs païens surpassaient en éloquence les premiers, qui avaient écrit de la religion chrétienne. *Clément d'Alexandrie*, dans ses *Stromates*, et *Eusèbe*, dans sa

(1) Voyez la XLII^e et la XLIII^e.

(2) C'est ce qui a été fort bien exprimé par Lactance, dans son Institution, liv. VII, c. 1, depuis ces mots: « Prava, vitiosaque mentes.... hæc vera esse nolent, quia trahuntur a vitis et scientes malis suis favent, quorum suavitate capiuntur, et virtutis viam deserunt, eujus acerbitate offenduntur, etc. » Tout le passage mérite d'être lu.

Préparation évangélique, en peuvent fournir mille preuves, aussi bien que plusieurs auteurs ecclésiastiques qu'il n'est pas nécessaire de citer.

II. Ainsi ceux qui rejettent des sentiments généralement reçus, ou au moins reçus par un grand nombre de personnes, doivent prendre garde que l'amour de la singularité plutôt qu'une connaissance certaine que les autres se trompent ne les fasse écarter du chemin battu. Il est vrai que la multitude de ceux qui embrassent un certain sentiment, n'est pas une marque de la vérité; mais aussi l'on ne saurait dire qu'une chose ne peut être vraie, parce que beaucoup de gens la croient.

Il est néanmoins certain que, pour se tirer de la foule, souvent on rejette ce qu'elle croit véritable, sans en avoir d'autre raison, si ce n'est que c'est un sentiment vulgaire. Un esprit vain ne peut souffrir qu'on l'égalé en cela à une infinité de personnes dont les lumières sont inférieures aux siennes, comme il le croit; et dont l'inclination basse ne respire rien que de commun.

Je suis persuadé que bien des incrédules ne le sont que parce qu'au moins les dogmes fondamentaux du christianisme sont extrêmement vulgaires. Il est beau, comme ils s'imaginent, d'être désabusé des opinions communes, et regarder les autres comme des gens qui se repaissent de chimères. On se voit, dans cette idée que l'on a de soi-même, comme infiniment élevé au-dessus de la multitude crédule, et entraînée par la coutume, plutôt que conduite par la raison. *Il n'y a rien de si doux*, dit un poète épicurien, *que de demeurer dans le temple élevé de la sagesse, où l'on regarde de haut en bas les autres hommes errants et dispersés dans leurs différentes manières de vivre.*

Nil dulcius est bene quam munia tenere
Edita doctrina sapientum templa serena;
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare, atque viam palantes quaerere vite.

(*Luc. écc.*, liv. II.)

Mais dans le fond, comme je l'ai déjà dit, on s'expose autant à se tromper, en méprisant ce que le vulgaire estime, seulement à cause de cela, qu'en embrassant aveuglément tout ce que la multitude autorise. Son approbation ni sa haine ne sont proprement des marques ni du vrai ni du faux. Si l'on a vu des chimères presque généralement reçues, on a vu autant de ridicules pensées, autorisées par un petit nombre de gens qui s'imaginaient être plus éclairés que les autres. Le peuple païen était prévenu pour une infinité de rêveries; mais les stoïciens étaient-ils plus sages dans leur sentiments particuliers? Ainsi dès que l'on se sent du penchant à s'éloigner des sentiments vulgaires, on doit s'empêcher de se laisser surprendre à l'agréable pensée que l'on a, quand on croit être exempt d'une erreur où l'on voit les autres engagés. Ce peut être une illusion d'un orgueil secret aussi bien que l'effet d'une lumière peu commune.

III. Il est d'autant plus dangereux de tomber par vanité dans quelque pensée singulière, que dès que l'on est une fois déterminé par ce principe, il est très-difficile de changer de sentiment. La même passion par laquelle on y est entré y confirme insensiblement, par le plaisir qu'elle cause à ceux qui s'en laissent aveugler, en les représentant à eux-mêmes, ainsi que je l'ai dit, comme des personnes fort élevées au-dessus du vulgaire. Outre cela les gens vains s'imaginant avoir plus de lumières que les autres, croient facilement qu'ils ne se trompent jamais, et que tout le reste des hommes n'a pas la pénétration nécessaire pour découvrir la vérité.

C'est ce qui fait que lorsque quelqu'un, dont ils n'ont pas si bonne opinion que d'eux-mêmes, leur propose des sentiments opposés aux leurs, ils ne veulent pas seulement l'écouter, bien loin d'examiner avec soin ce qu'il leur dit. La première pensée, qui se présente alors à leur esprit, ou, si l'on veut, le sentiment qui se réveille dans leur cœur; c'est que si cet homme disait la vérité il s'ensuivrait qu'un homme qu'ils méprisent et qu'ils ont raison, comme ils le croient, de mépriser, aurait eu plus de pénétration et aurait jugé plus sainement qu'eux. Or c'est ce qu'ils ne sauraient se persuader, parce qu'il faudrait changer entièrement les idées agréables qu'ils ont eues jusqu'alors d'eux-mêmes et des autres. Il faudrait qu'ils commençassent à leur donner, dans leur esprit, un rang plus considérable, à certain égard, qu'à eux-mêmes, et à se mettre au-dessous de ceux à qui ils s'étaient toujours crus infiniment supérieurs.

Considérons cette vérité dans quelques exemples, afin de la rendre plus sensible. Prenons un docteur juif, et, si vous voulez, de race sacerdotale. Supposons qu'il ait étudié avec beaucoup d'application les lois de Moïse et les traditions qui étaient reçues parmi les Juifs du temps des apôtres. Ajoutons à cela qu'il ait réussi dans cette étude, selon l'idée que l'on en avait alors; qu'il se soit acquis beaucoup de réputation par là parmi les plus considérables de la nation juive, et qu'il ait été élevé aux plus grands honneurs auxquels il pût parvenir. Un homme, dans cette situation, pouvait très-facilement avoir bonne opinion de lui-même et de ses lumières, et par conséquent mépriser ceux qui se trouvaient destinés de ce qui lui avait acquis cette haute estime et les honneurs auxquels il était parvenu.

Supposons présentement qu'un homme d'entre le peuple, qui ne serait pas de race sacerdotale, qui n'aurait aucune étude de la loi, et qui enfin ne serait nullement estimé dans le monde, allât voir cet illustre sacrificateur et se mit à lui dire des choses toutes opposées à ses idées; à lui soutenir, par exemple, que la plupart des traditions qu'il aurait apprises seraient opposées au véritable sens de la loi, et que l'on peut être agréable à Dieu sans observer aucune des cérémonies mosaïques. Que répondrait à cela

le sacrificateur ? Quel jugement ferait-il de celui qui lui parlerait de la sorte ? Il n'est pas difficile de le deviner. Il ne ferait paraître pour cet homme que de l'indignation et du mépris, ou tout au plus un peu de pitié. Cependant il est certain que ce serait le sacrificateur lui-même qui mériterait que l'on eût pour lui de semblables sentiments, quelque bonne opinion qu'il en eût.

Pour voir l'effet de l'orgueil dans un autre jour, représentons-nous un philosophe épicurien qui ait de l'esprit et qui se soit acquis parmi les Grecs beaucoup d'estime par ses discours et par ses écrits, tel, par exemple, qu'était Lucien, ou tel autre qu'il vous plaira. Cet homme est accoutumé depuis longtemps à mépriser la religion païenne, en quoi sans doute il n'a pas tort ; mais il y joint encore toutes les autres religions sans les avoir examinées. Il regarde la religion en général, comme une pure superstition ou comme une adresse des politiques pour tromper les simples. Il a cent fois déclamé, parmi ses amis, contre l'entêtement du genre humain à cet égard ; et il n'a pas manqué d'être applaudi par des gens qui étaient dans la même disposition que lui. Les railleries que lui et ses amis ont faites de la religion ont été depuis longtemps le plus agréable assaisonnement de leurs conversations et de leurs débauches.

Envoyons aussi à ce philosophe une personne du vulgaire qui entreprenne de lui faire voir que son épicuréisme est la chose du monde la plus absurde, et de lui inspirer de la crainte pour une Divinité, dont la providence conduit tout l'univers. Je ne demande pas encore que l'on m'accorde que ceci soit véritable en soi ; mais seulement qu'on le suppose pour un moment. Que dira l'épicurien ? Il prendra un ton railleur, et se moquera de tout ce que cet autre homme lui dira, sans rien examiner. En effet, quelle apparence qu'un bel esprit reçoive des leçons d'un homme qui paraît n'en avoir point et qui est entêté des sentiments de la multitude ?

Ces exemples sont des siècles passés, et pour en sentir toute la force il faut, pour ainsi dire, oublier le nôtre et nous représenter vivants dans un temps auquel nous n'existions pas encore. Mais ceux qui ont quelque connaissance de l'antiquité et du temps présent, et qui ont comparé les passions des gens d'aujourd'hui avec celles des temps passés, savent que le théâtre du monde n'a presque changé que de décoration et que le cœur de l'homme est fait aujourd'hui comme il était autrefois.

Les hommes sont orgueilleux comme ils l'ont toujours été ; et l'on doit tomber d'accord que cette passion peut faire le même effet aujourd'hui qu'elle aurait fait il y a seize cents ans dans un sacrificateur juif ou dans un philosophe épicurien. Nous voyons tous les jours qu'un homme bien entêté d'une opinion la défend par vanité contre les lumières les plus claires de la raison. Un professeur, par exemple, qui a enseigné long-

temps dans une université l'ancienne philosophie ou l'ancienne médecine, rejette non seulement comme absurdes les conjectures les plus ingénieuses et les plus apparentes des modernes, mais encore des démonstrations même qui nous font toucher au doigt les erreurs des anciens. La raison de cela est qu'il serait obligé de convenir qu'il aurait enseigné longues années de pures chimères, s'il avouait que ce que disent les modernes est vrai ; et qu'il ne saurait se résoudre à s'abaisser si fort au-dessous des autres qui ont découvert des vérités qu'il ne sait pas.

Ceux qui doutent de la religion chrétienne ou qui la rejettent, doivent rentrer en eux-mêmes et se demander pourquoi ils ne se rendent pas à ses raisons ; et peut-être qu'ils trouveront que le plaisir imaginaire qu'ils se font d'être au-dessus du commun et la peine qu'ils auraient à se rabaisser au rang de ceux qu'ils méprisent sont les véritables causes qui les retiennent dans leurs doutes ou dans leur incrédulité, ou au moins que cette disposition y contribue beaucoup.

Comme on ne peut pas nier que l'orgueil ne soit un défaut, et que la modestie ne soit une vertu, il faut que l'on tombe d'accord que ceux qui agissent par un principe d'orgueil se mettent au moins en danger d'être trompés, et qu'ainsi il ne doit jamais entrer dans la recherche de la vérité.

IV. Il n'y a personne qui ne m'accorde ce que je viens de dire ; mais on me pourrait demander à quoi l'on peut connaître que l'on juge par un principe de vanité et comment on peut se garder des illusions de l'orgueil ; car enfin ceux qui rejettent les sentiments vulgaires ne tombent pas d'accord qu'ils le fassent par vanité. Je réponds à cela qu'outre le sentiment intérieur que l'on a de soi-même, deux choses peuvent nous faire connaître s'il entre dans nos jugements quelque motif d'orgueil.

La première c'est que quand on juge de la sorte on n'examine jamais avec soin la matière dont il s'agit. On se contente d'une revue fort générale et fort superficielle ; après quoi on juge décisivement, sans vouloir jamais plus recommencer cet examen. C'est en vain que ceux que l'on condamne demandent qu'on les écoute avec un peu plus de patience, ou même que l'on fasse une révision exacte de leurs raisons, on ne veut plus entendre parler. Ils sont condamnés sans appel, et ils n'en peuvent plus revenir. Ainsi un jugement porté une fois sans examen sert de principe pour les autres, et l'on continue de condamner ce que l'on n'a jamais bien examiné, sans vouloir rien écouter.

Si l'on doute de ce que je dis, ceux à qui l'orgueil a fait décider témérairement contre la vérité qu'ils n'entendaient pas, n'ont qu'à essayer de dire exactement les raisons de ceux qu'ils ont condamnés. S'ils avaient jugé, après un mûr examen, qui demande une longue et exacte discussion de tout ce que l'on apporte pour défendre ce qu'ils ont condamné, ils l'auraient si bien compris, qu'ils

ne l'auraient jamais oublié. Ils pourraient le redire et montrer le faible de chaque raison qu'on leur aurait produite comme l'on voit que le rapporteur d'un procès, qui en a lu toutes les pièces et qui les a examinées avec soin, en fait sans peine tout le détail, surtout lorsqu'il s'agit d'une chose de conséquence, et qui avait excité son attention.

Je pose en fait que ceux qui rejettent la vérité de la religion chrétienne ne sauraient rapporter distinctement les raisons de ceux qui la défendent, ni marquer ce qu'ils trouvent à redire dans chacune. C'est sur quoi ils peuvent s'examiner, et sans quoi il faut qu'ils avouent qu'ils ont porté un jugement téméraire ; et qu'ils ne peuvent, sans injustice, refuser un nouvel examen à une chose de si grande importance.

Tout ce qu'on a vu de livres, et tout ce qu'on peut avoir oui de discours sur cette matière ne renferme que quelques difficultés détachées, et qui ne ressemblent nullement au résultat d'un examen exact et méthodique. Les difficultés ne sont pas plus suffisantes pour informer ceux qui voudraient juger solidement d'une si grande affaire, que les objections de l'une des parties ne suffisent pour informer des juges équitables.

Ainsi l'on a sujet de croire que ceux qui se déclarent contre la religion chrétienne, après s'être déterminés par vanité contre les sentiments communs, continuent à les rejeter par le même principe. J'avoue qu'ils peuvent avoir d'autres motifs et qu'ils en ont effectivement. Il est fort rare que, dans un jugement que l'on fait d'une matière aussi étendue et aussi composée que l'est la religion chrétienne avec toutes ses conséquences, il entre divers motifs ; mais je soutiens que celui que j'ai marqué se trouve entre les autres motifs. Je ne dirai pas ici que les autres motifs, quels qu'ils puissent être, ne sont pas meilleurs que celui-là. Je le prouverai dans la suite de cet ouvrage, et il me suffit en cet endroit d'avoir fait sentir que la vanité s'en mêle.

V. Une autre chose à quoi l'on peut connaître que l'orgueil a eu une grande influence sur un jugement que l'on a porté touchant quelque sujet, c'est que lorsqu'après avoir embrassé une opinion que l'on ne saurait démontrer, on prétend que cette opinion serve de règle infaillible pour juger du vrai et du faux, sans qu'il soit permis de l'examiner. Les géomètres ont leurs *axiomes*, leurs *définitions* et leurs *suppositions*, qu'ils ne démontrent point, à cause de leur extrême clarté et de leur simplicité qui les mettent hors d'atteinte de toute sorte de doutes. Ils ont donc raison de les supposer sans les prouver ; mais il est absurde de supposer des choses très-obscurées et très-incertaines, pour ne pas dire fausses, et de se servir de ces suppositions comme de principes. Vouloir que l'on approuve cette méthode, et traiter de haut en bas ceux qui la rejettent, est une marque si sensible que l'on agit en cette rencontre par vanité, que je ne sais si l'on en peut donner de plus forte preuve.

DÉMONST. EVANG. VI.

Les Juifs, par exemple, lorsque l'Évangile commença à paraître dans le monde, croyaient être si fort en droit de supposer comme incontestable la durée éternelle de toute la loi de Moïse et la nécessité de l'observer pour être agréable à Dieu, que c'était s'attirer leur haine que de leur en demander seulement des preuves. Les philosophes grecs, dans ce temps-là, croyaient être si éclairés, et regardaient leurs opinions comme si bien établies, que tout ce qui les choquait le moins du monde passait pour faux dans leur esprit. Cependant on peut dire que les principes particuliers des Juifs et des philosophes païens, par rapport au christianisme, n'étaient pas seulement vraisemblables, comme on le montrerait si ceux à qui l'on a affaire en doutaient. Ainsi les Juifs, *aveugles conducteurs d'autres aveugles*, et les Grecs, entêtés de mille chimères, jugeaient par vanité que l'Évangile était faux.

Ceux qui ayant été élevés dans le milieu du christianisme, sont tombés dans la même pensée, doivent prendre garde de ne pas commettre la même faute, à moins qu'ils ne veuillent se tromper eux-mêmes de gaieté de cœur. Qu'ils examinent donc si dans le jugement qu'ils font de la religion chrétienne, ils ne supposent rien que de clair et d'incontestable. Ils reprochent aux chrétiens qu'ils font des suppositions sans preuve ; qu'ils ne fassent donc pas eux-mêmes ce qu'ils reprochent aux autres.

Pour moi, je suis persuadé que s'ils sont capables de remonter jusqu'aux principes de leurs raisonnements et de les réduire à certaines propositions, ils s'apercevront qu'ils bâtissent sur les suppositions les plus obscures et les plus incompréhensibles qui se soient jamais faites. Supposer, par exemple, *qu'il n'y a de toute éternité qu'une substance dans le monde, composée d'étendue et de pensée, et qui se modifie nécessairement elle-même comme nous voyons que l'est l'univers, sans qu'il y ait aucune intelligence suprême, distincte de l'univers même, qui s'en mêle* ; supposer, dis-je, une si étrange proposition, sans la démontrer, c'est assurément s'imaginer que l'air décisif avec lequel on dit des choses aussi obscures, leur tient lieu de clarté ou de démonstration. Quand je dis *démontrer*, je l'entends d'une manière géométrique, et qui ne laisse aucun doute ni aucune difficulté dans l'esprit de ceux qui entendent les termes de la démonstration. Autrement il ne faut pas parler de démontrer, à moins qu'on ne veuille tromper les simples par ce mot. Qu'on lise et relise les (1) écrits de ceux qui ont avancé la proposition que j'ai rapportée, et qui se fondent là-dessus pour nier la vérité de la religion chrétienne, et l'on verra qu'il n'y a rien dans toute la religion qui égale l'obscurité de ce principe. Cependant il y a des gens qui le débitent comme une vérité incontestable, et par laquelle ils jugent de ce que les chrétiens disent de Dieu, de la création du monde et de

(1) La première partie de l'éthique de Spinoza.

la Providence. Si ces gens-là s'examinaient avec soin, je suis bien trompé s'ils ne découvriraient qu'une des grandes raisons qui les détermine à regarder ce principe comme clair est le par entêtement où ils sont de soutenir un sentiment éloigné des idées vulgaires, et d'admettre plutôt les choses du monde les plus absurdes que de rentrer dans la foule, de laquelle ils ont tâché de se distinguer par là. Comme la crédulité et la superstition attachent pour ainsi dire aux objets qu'elles embrassent une fausse lumière qui leur tient lieu d'évidence, de même la vanité fait d'une chose qu'on n'entend point un principe géométrique.

VI. Il y a d'autres personnes à qui cet air décisif et dogmatique déplaît si fort, qu'elles condamnent également ceux qui s'attachent aux opinions vulgaires, ceux qui en s'éloignant de ce qui est communément reçu, tâchent d'établir de nouveaux principes. Ils croient qu'y ayant des difficultés, et des difficultés insurmontables partout, il n'y a rien de plus sûr que de ne rien assurer et de rejeter tout sans rien établir. Je n'entreprendrai pas ici de réfuter ce principe, je dirai seulement que quoique cette conduite semble bien différente de celle dont nous venons de parler, il y a grande apparence qu'elle naît d'une semblable disposition d'esprit. Il n'est guère moins agréable à l'orgueil humain de se considérer comme à couvert des erreurs populaires, en doutant de tout, qu'en établissant des principes contraires à ceux qui sont communément reçus. On regarde les autres hommes, comme le jouet de leurs opinions et comme la proie, pour ainsi dire, de mille chimères, pendant qu'à l'abri du doute on croit être hors du danger de l'erreur.

Peut-être néanmoins qu'on pourrait dire que la pure impossibilité où l'on est de trouver la vérité, ce qui est une chose très-mortifiante et nullement l'orgueil est la cause du doute où l'on demeure. Je ne dirai pas que ceux qui sont dans cet état n'en paraissent guère mortifiés; je n'entreprendrai pas non plus de faire voir l'absurdité du pyrrhonisme; je remarquerai seulement que personne n'en demeure dans un simple doute sur la religion. Ceux qui disent qu'ils ont des doutes ne se contentent pas de regarder les autres comme pouvant se tromper dans le fond, mais comme se trompant effectivement. Ils ne se considèrent pas eux-mêmes comme des gens qui pourraient bien être dans l'erreur, mais comme ayant trouvé la véritable méthode de ne se tromper point; et c'est ce qui peut être un effet de la vanité humaine, aussi bien que les décisions les plus hardies. Qu'ils y prennent donc garde de près, et puisqu'il est certain que douter, aussi bien que décider par vanité est s'exposer à l'erreur, qu'ils se défassent de cette passion trompeuse, ou qu'ils en suspendent au moins l'influence pendant qu'ils jugent de la religion.

Un homme d'esprit de notre temps, et qui a beaucoup écrit, s'était mis dans la tête de

rendre tout douteux et dans la religion et dans les sciences, en bannissant la raison de toutes nos recherches et en soutenant même qu'il se pourrait bien faire que deux propositions contradictoires fussent véritables. On l'a réfuté et montré l'absurdité de ces pensées d'une manière à laquelle il n'a rien eu de solide à répondre. On aurait pu croire d'abord qu'il était lui-même embarrassé de ces difficultés et qu'il serait bien aise qu'on les résolût; mais il a fait voir le contraire en répliquant d'abord avec hauteur, et défiant tous les théologiens chrétiens de le satisfaire, et ensuite en se mettant en une colère excessive contre ses adversaires. Pourquoi cela? C'est qu'il ne voulait pas avoir le déshonneur d'avouer qu'il avait légèrement avancé des choses insoutenables et d'une fautive conséquence. Par ce principe de vanité, il voulait paraître douter de ce dont personne ne peut douter. Il lui aurait été bien plus honorable d'abandonner de bonne heure de si mauvais principes et dont les conséquences je jetais dans un embarras dont il ne pouvait se tirer. Tous ceux qui sont dans une semblable situation devraient se défer des illusions de la vanité et être toujours en garde contre les effets d'une passion qui ne peut que jeter dans l'erreur ceux qui s'en laissent surprendre.

On n'exige pas cela d'eux en vertu des principes de la religion dont ils doutent, ou qu'ils doutent, ou qu'ils rejettent; mais en conséquence de cette maxime du sens commun qu'une passion telle qu'est l'orgueil ne peut de rien servir à la découverte de la vérité.

CHAPITRE III.

Que ce qui empêche les incrédules de se rendre aux preuves de la religion chrétienne consiste peut-être en partie en de simples préjugés qui peuvent être faux.

I. Si j'écrivais contre les païens, les juifs, ou les mahométans, et que je dise que leurs préjugés les tiennent attachés aux religions dont ils font profession, tout le monde dirait que j'aurais raison, ceux qui ne croient pas la religion chrétienne véritable aussi bien que ceux qui la croient; mais comme j'écris contre des gens qui ont été élevés dans le christianisme et qui n'en sont pas néanmoins persuadés, on pourra me demander ce que j'entends ici par préjugés, lorsque je dis qu'ils sont peut-être cause que les incrédules ne s'y rendent pas. Ils ont été élevés, comme je viens de le dire, dans la religion chrétienne, de sorte qu'il semble que leurs préjugés devraient être en faveur de cette religion. Mais il y a deux sortes de préjugés; les uns sont un effet de l'instruction, tels que sont ceux des juifs, des païens et des mahométans contre la religion chrétienne. Il y en a d'autres qui naissent de la dépravation particulière qui se trouve dans l'esprit ou dans le cœur de certaines gens, et dont il est assez difficile de rendre raison.

Ces gens-là se défont souvent facilement

des préjugés de leur enfance, mais après s'être formés assez légèrement d'autres idées sans les examiner comme ils le devaient ; elles leur servent ensuite de préjugés pour tout le reste de leur vie, et c'est de ces préjugés dont je veux parler en cette occasion. Je ne dirai pas comment ils se forment, parce qu'ils doivent leur naissance à une complication de motifs si divers et à des circonstances si différentes, qu'il n'est peut-être pas possible de les bien distinguer. Il suffit que ce soit de véritables préjugés, c'est-à-dire des jugements téméraires qui tiennent ensuite mal à propos lieu de principe.

Par exemple, supposons qu'un homme né en quelque lieu de la chrétienté où l'on mêle des erreurs grossières parmi la doctrine de Jésus-Christ et de ses apôtres (et il n'y en a que trop), vienne à reconnaître ces erreurs par la lecture des livres des théologiens d'un parti contraire, le voilà défait des préjugés de son enfance, car on lui avait toujours dit que les sentiments du lieu où il était né étaient véritables. Il se peut faire qu'étant capable de reconnaître ces erreurs, il se trouve néanmoins incapable de remonter jusqu'à la source et d'examiner la religion chrétienne en elle-même telle qu'elle est dans les écrits des apôtres. Alors il en demeure là et s'imagine non seulement que la religion de son pays est fautive, mais il juge encore qu'il en est de même de toutes les religions sans en excepter celle des premiers disciples de Jésus-Christ. Cette pensée lui peut demeurer longtemps dans l'esprit sans qu'il trouve personne à qui il puisse s'ouvrir là-dessus ou qui soit capable de le désabuser, et enfin elle y peut prendre de si profondes racines qu'il n'est pas facile ensuite de l'en arracher. Dans cet état, cet homme, si c'est un esprit un peu spéculatif, pourra se former d'autres principes sur lesquels il raisonnera toute sa vie quoiqu'ils soient faux.

Ce sont là les préjugés dont je dis qu'il faut se garder, et qui peuvent contribuer à faire rejeter injustement la religion chrétienne. Tous ceux qui les ont ne sont pas également capables de les bien exprimer, outre qu'ils n'osent pas toujours s'en ouvrir assez à ceux à qui ils en parlent, de sorte qu'il est fort difficile de les examiner d'une manière qui leur puisse être fructueuse.

II. On peut néanmoins dire en général de toutes sortes de jugements que l'on forme d'une chose, en conséquence de quelques principes qui ne sont pas assurés, que si l'on rencontre ainsi la vérité, c'est par pur hasard, et que par conséquent on ne doit point s'y fier. Si l'on doit observer cette règle dans la recherche de toutes sortes de vérités, on y doit prendre garde surtout lorsqu'il s'agit d'une vérité de grande importance telle qu'est la religion.

C'est là une règle fondée sur le sens commun, et dont personne ne peut disconvenir. Faisons-en application à un préjugé fort ordinaire parmi ceux qui doutent de la vérité

de la religion chrétienne ou qui la rejettent. Ils ne peuvent croire les miracles sur lesquels elle est fondée, parce qu'ils n'en ont jamais vu de semblables ni parlé à des personnes dignes de foi qui assurassent qu'ils en avaient vu. Ils ne peuvent s'imaginer non plus que cette terre sur laquelle nous sommes ait eu un commencement, ni qu'il y ait eu un temps auquel il n'y avait point d'animaux ni de plantes. La raison de cela est qu'ils ont toujours remarqué à peu près la même chose, et qu'ils n'ont lu aucun livre de personnes qui aient vu ce commencement.

Je soutiens premièrement que c'est là un simple préjugé qui se réduit à cette maxime générale : *On ne peut pas croire ce dont on n'a point vu d'exemple ou dont on n'a pas de témoins oculaires et dignes de foi de qui l'on puisse s'en informer*. Si l'on en recherche les fondements, on trouvera que ce n'est rien moins qu'un axiome géométrique. Ce qui a jeté ces gens-là dans cette croyance, c'est que dans plusieurs rencontres ils ont reconnu des faussetés par ce principe. Par exemple, d'anciens philosophes ont réfuté les mensonges de poètes, comme ce qu'ils disaient des Centaures, des géants, de la Chimère, et d'autres choses semblables, par cette même maxime : *ce qui a été et sera à l'avenir* (1). Je tombe d'accord qu'elle peut servir lorsque ceux qui assurent des choses inouïes ne sont pas d'ailleurs dignes de foi, comme les poètes qui faisaient profession d'inventer une grande partie de ce qu'ils disaient. Mais je nie qu'elle puisse s'étendre généralement à tout ni qu'elle puisse passer pour une maxime évidente par elle-même.

Lorsqu'une chose possible se trouve attestée par des gens bien instruits et en qui l'on ne voit aucune apparence de mauvaise foi et de tromperie, cette maxime n'est plus d'aucun usage, encore que l'on n'ait rien vu de semblable et que l'on n'en ait jamais ouï parler à d'autres. Ceux qui découvrirent l'Amérique les premiers, et qui parlèrent des plantes et des animaux que l'on y trouve, et qui sont inconnus à notre continent, étaient dignes de foi et en devaient être crus, quoiqu'on n'eût jamais ouï parler de rien de semblable, quand même personne ne serait allé en Amérique après eux et que l'on aurait lu leur voyage quelques siècles après leur mort. Il est visible que ceux qui auraient traité de fables leurs relations sur ce principe, seraient tombés eux-mêmes dans une erreur très-grande comme la suite du temps l'a fait voir. Il en est de même de ceux qui assurèrent les premiers qu'ils avaient été chez nos antipodes. Ce qu'ils témoignaient n'était pas moins vrai parce qu'il était inouï jusqu'alors, et si l'art de la navigation fût venu à déchoir si fort depuis eux qu'on n'eût plus osé entreprendre le même voyage, ceux qui liraient aujourd'hui leurs écrits n'auraient pas de raison suffisante de s'inscrire en faux contre ce qu'ils disent.

(1) Paley hate, de Reb. incred., dans la préface.

Il est visible, par ces exemples, que cette maxime ne saurait passer pour un axiome géométrique qui ne souffre aucune exception, et que, par conséquent, on ne peut rien en conclure purement et simplement sans y joindre d'autres preuves. Si on la considère en elle-même, on n'en conviendra pas moins, puisqu'il n'y a personne qui soit assez fou pour établir les connaissances présentées comme la règle du vrai et du faux en toutes sortes de matières. Qui peut se flatter, sans extravagance, d'avoir des connaissances si étendues de tout ce qui est possible, qu'il puisse assurer que ce qui n'est pas renfermé dans ses connaissances est entièrement faux ? Il n'est pas besoin de réfuter plus au long une si étrange pensée.

Cependant les incrédules la supposent sans s'en apercevoir comme un principe géométrique, et en concluent que ce qu'on dit par exemple de la création du monde et des miracles n'est pas véritable. Qu'ils s'examinent là-dessus sérieusement, et ils s'apercevront qu'ils tirent d'un préjugé si peu raisonnable des conséquences qu'ils croient être claires comme le jour. La bonne opinion que l'on a de soi-même et de ses lumières, jointe avec l'expérience qui confirme cette maxime en quelques occasions, font qu'ils s'aveuglent en cette rencontre sans y prendre garde.

III. Je rapporterai encore un exemple d'un préjugé qui n'est pas mieux fondé que le précédent, et sur lequel roule néanmoins une grande partie des raisonnements des incrédules. Des gens qui ont assez d'esprit pour se défaire des sentiments de leur enfance dans lesquels leur éducation les avait fait entrer sans savoir pourquoi, n'ont pas toujours assez de pénétration et de justesse d'esprit pour substituer à ces sentiments quelque chose de meilleur. Ils ne peuvent néanmoins s'empêcher de chercher d'autres principes, car on ne saurait demeurer absolument sans cela, comme il serait aisé de le faire voir si c'en était ici le lieu.

Comme ils sont mal satisfaits de ce qu'on leur avait appris de la Divinité et de la religion, ils s'en forment eux-mêmes de nouvelles idées qui ne valent pas mieux que les précédentes, mais qui leur plaisent davantage, parce que ce sont des fruits de leur méditation qui ne manquent jamais d'être agréables à l'esprit qui en est le père. On s'imagine, par exemple, que s'il y avait un Dieu qui eût créé les hommes, qui leur voulût du bien, et qui, dans cette vue, se lit connaître à eux, il le devrait avoir fait de cette manière. Premièrement, il devrait s'être fait connaître à tout le genre humain pour le rendre également heureux, puisqu'on suppose qu'il en est le père commun. Secondement, cette révélation devrait avoir commencé dès la création des premiers hommes et continué par toute la terre à mesure que le genre humain s'y est répandu, puisqu'elle n'est pas moins nécessaire à ceux qui naissent aujourd'hui qu'à ceux des siècles passés. Troisièmement, elle devrait avoir été au com-

mencement si claire, et proposée avec des circonstances si convaincantes, que personne ne pût douter ni de la vérité, ni du sens de la révélation, et les preuves en devraient encore subsister afin que chacun les pût examiner sans s'en remettre au rapport d'autrui, autrement elle est presque inutile comme l'expérience le fait voir, supposé qu'il y en ait une. En quatrième lieu, cette loi devrait être proportionnée à l'état où est le genre humain afin qu'elle fût observée, ou le Créateur des hommes devrait réformer leur nature afin qu'elle ne s'opposât pas à l'observation de ses lois, sans quoi elles ne servent presque de rien, et sont indignes d'une sagesse qui connaît l'état de ceux à qui elle les donne, ou d'un être bienfaisant qui les leur propose pour les rendre heureux.

Voilà des principes qui paraissent d'abord spécieux, parce qu'ils semblent fondés sur la haute idée que nous devons avoir de la Divinité, et comme les incrédules croient voir tout le contraire dans ce que les chrétiens disent de la révélation, ils en concluent que les chrétiens sont dans l'erreur, et ils s'imaginent le leur pouvoir d'autant mieux prouver que c'est en supposant ce qu'ils disent de la Divinité.

IV. Mais je vais faire voir que cette manière de raisonner est fondée sur un préjugé qui est manifestement faux, car voici par quels degrés il faudrait parvenir aux propositions que l'on vient de lire. I. En raisonnant, nous pouvons connaître exactement quelle devrait être la conduite de Dieu envers les hommes, s'il y en avait un tel qu'on le décrit. II. Nous nous en formons effectivement une idée exacte et complète qui est renfermée dans les propositions que l'on vient de lire. III. Ainsi si la conduite du Créateur que l'on suppose n'y est pas conforme, il n'y en a point, et tout ce qu'on en dit est faux. IV. Nous voyons, par l'histoire des siècles passés et par la connaissance que nous avons de l'état présent du genre humain, que tout le contraire est arrivé jusqu'à présent. V. Donc, etc.

Ce sont là des propositions que celles que j'ai rapportées auparavant supposent, comme ceux qui ont quelque idée de la bonne manière de raisonner en conviendront. Or la première de ces propositions est très-assurément fausse, car il est certain que la révélation n'est pas assez claire sur les desseins de Dieu à l'égard du genre humain en général, pour pouvoir nous former une idée exacte et complète de sa conduite envers les hommes. Aussi est-ce une chose qu'il ne nous importe pas de savoir, chacun ne devant être instruit que de ce qu'il est obligé de croire et de faire en son particulier pour être agréable à Dieu, sans se mettre en peine des règles que sa providence suit à l'égard du genre humain en général, ni des desseins cachés qu'elle peut avoir. Pour être bon sujet d'un prince, il n'est nullement besoin de pénétrer tous les secrets de sa politique et de ses desseins : il suffit de savoir ce que les lois de l'Etat demandent que l'on

fasse. C'est ce que Moïse enseignait aux Israélites, lorsqu'il leur disait que *les choses cachées étaient pour Dieu, et les révélées pour eux et pour leurs enfants* (Deut., XXIX, 29).

La première proposition étant fautive, la seconde, qui en est une conséquence, est aussi insoutenable, et personne ne peut dire, sans une présomption extravagante, qu'il ait une parfaite idée de la manière dont Dieu devrait gouverner le monde pour agir conformément aux vertus qu'on lui attribue. Car enfin, quoiqu'on ait quelque idée de ces vertus, il ne s'ensuit nullement qu'on les conçoive dans toute leur étendue, ou que l'on puisse savoir exactement quelle est la conduite qui leur est la plus conforme. On sait, par exemple, que Dieu est très-sage, c'est-à-dire que cette souveraine Intelligence n'agit point sans se proposer de certaines fins dignes d'elle, et qu'elle va à ses fins par les voies qu'elle juge les plus propres et qui le sont en effet; mais on ne connaît pour cela ni toutes les fins qu'il s'est proposées ni les voies par lesquelles il veut y parvenir, au moins d'une manière exacte. Personne ne s'est jamais vanté de le pouvoir recueillir ou de la révélation ou des événements. Nous savons par l'histoire que certains princes ont gouverné leurs peuples avec beaucoup de sagesse; mais qui pourrait se vanter de reconnaître par leurs écrits et par leur conduite le détail de tous leurs desseins et la manière dont ils ont essayé de parvenir à leurs fins? Il faut donc avouer que nous pouvons savoir quelque chose des vertus de Dieu sans pénétrer tous les secrets de sa conduite, et le sens commun nous apprend au moins que nous n'en devons pas juger témérairement.

Cela étant, la troisième proposition ne peut être regardée que comme la pensée la plus présomptueuse et la plus téméraire que l'on puisse avoir. Il serait absurde de raisonner ainsi d'un roi, et de prononcer hardiment qu'il se conduirait mal, parce qu'il ne suivrait pas l'idée que nous nous serions formé de la manière dont il devrait se conduire, sans que nous eussions une connaissance exacte de l'état de ses affaires ni de ses desseins. Il est infiniment plus absurde de juger d'une intelligence que l'on suppose infiniment élevée au-dessus de la nôtre, car il faut se ressouvenir que les incrédules raisonnent en cette rencontre sur les principes de la révélation.

On ne peut pas même, pour venir à la quatrième proposition, juger exactement de la conduite de Dieu envers le genre humain pendant les siècles passés, par les histoires que nous en avons. Il nous en est trop peu resté pour cela, et quand même nous aurions encore toutes les histoires qui se sont jamais écrites, il s'en faudrait beaucoup que nous eussions tout ce qui serait nécessaire pour former un semblable jugement. Les histoires les plus exactes omettent nécessairement une infinité de choses, et se contentent de rapporter les événements les plus considérables qui regardent les Etats plutôt

que les opinions des peuples et les lumières qu'ils pouvaient avoir reçues du ciel.

Il faut donc avouer que sans une témérité extravagante, on ne peut pas s'ériger en juge de la Providence divine, ou conclure qu'il n'y a point de Dieu de ce qu'il ne gouverne pas le genre humain de la manière dont on juge qu'il le devrait conduire. Cette réponse pourrait suffire pour faire voir la fausseté des préjugés que les incrédules se forment contre la révélation et contre la Providence, et que j'ai rapporté dans l'article III.

V. Néanmoins, pour achever de montrer le danger qu'il y a à se laisser surprendre par des préjugés de cette nature, je les examinerai en eux-mêmes, quoique j'aie déjà renversé leurs principes. Je pourrais dire d'abord sur la première proposition que Dieu s'était assez fait connaître à tout le genre humain en révélant sa volonté aux premiers patriarches de qui il est descendu, comme à Noé et à ses fils; et il y a grande apparence que la croyance générale qu'il y a une Divinité et qu'il faut la servir, en tire son origine plutôt que des raisonnements des peuples. Je pourrais ajouter que Dieu ayant créé les hommes libres, et se contentant de leur proposer des lois, ils ont abusé de leur liberté en violant ses commandements, de sorte qu'ils se sont rendus indignes que Dieu continuât de se faire connaître à eux comme il l'aurait peut-être fait si les hommes avaient mieux usé des grâces dont ils les avaient comblés.

Mais je me contenterai de dire qu'il a été dans la disposition de Dieu, sans blesser en aucune manière sa bonté, de faire plus de grâces à de certains peuples qu'à d'autres. Il n'y a rien de si libre que les effets d'une bonté qui ne sont pas dus, et personne ne peut se plaindre de n'avoir pas reçu ce qu'un bienfaiteur de cette sorte peut avoir donné à d'autres. Il doit au contraire le bénir de ce qu'il lui a donné ce qu'il a, et qui ne lui était pas dû, non plus que ce qu'il n'a pas. Comme il y a une très-grande diversité dans les créatures de différentes espèces, les unes ayant plus ou moins de propriétés que les autres, et qu'on ne s'avise point de dire que Dieu aurait dû faire tout également parfait sans mettre aucune différence entre ses ouvrages. Pourquoi ne se peut-il pas faire que Dieu ait voulu que dans une même espèce d'êtres il y ait aussi quelque variété comme l'on voit que la disposition des corps des hommes varie en une infinité de choses, que les esprits ne sont pas moins différents, et qu'on ne trouve point étrange que l'on dise que Dieu les a partagés diversement? Pourquoi est-on surpris que Dieu ait donné plus ou moins de lumières aux différents peuples qui composent le genre humain? La plus grande difficulté que l'on trouve dans cette matière, vient, si je ne me trompe, de ce que l'on confond sans y prendre garde la justice de Dieu avec sa bonté, et de ce que l'on suppose sans raison que Dieu exige autant de vertu de tous les hommes et qu'il les jugera par la même loi. Dans cette idée,

il paraît contraire aux vertus de Dieu qu'il demande autant des Cafres de l'Afrique ou des sauvages de l'Amérique que des peuples les plus éclairés, et l'on commence à trouver mauvais que Dieu ait dispensé si diversement ses biens, puisqu'il voulait juger tous les hommes sur un même pied.

Mais, au lieu que la bénéfissance de Dieu est, selon la révélation, parfaitement libre, de sorte qu'aucune nation ne se peut plaindre de ce que Dieu lui en a préféré un autre; sa justice observe les mêmes règles, qu'il a prescrites à la justice des hommes (*Voyez Rom., IX, 10 et suiv., IX, 33*). Il donne à qui il lui plaît, et en telle quantité qu'il veut; mais il juge, selon ce qu'il a donné. *Il ne redemande pas ce qu'il n'a point donné, et il ne moissonne point où il n'a point semé* († *Luc, XIX, 21*). *Ceux qui auront péché sans loi, périront sans loi, et ceux qui auront péché sous la loi, seront jugés par la loi* (*Rom., II, 12*).

A l'égard de la seconde proposition, touchant la durée de la révélation, la difficulté s'évanouit, par ce que je viens de dire. Dieu aura égard, *autant que de raison*, s'il est permis de parler ainsi, à toutes les circonstances dans lesquelles se trouvent les divers peuples sur qui il a répandu si diversement ses bienfaits. La révélation ne nous apprend nulle part le contraire; et si quelques théologiens chrétiens ont ajouté à la doctrine des apôtres, c'est à eux à défendre leurs sentiments, et non à ceux qui ne défendent que la religion chrétienne. L'on ne peut imputer, sans injustice, à ses fondateurs tout ce qu'on a bâti depuis sur les fondements qu'ils avaient jetés, comme on le fera voir avec plus d'étendue dans la seconde partie de cet ouvrage.

La troisième proposition, touchant l'évidence des preuves de la révélation, leur subsistance perpétuelle et la clarté des paroles qui la renferment, suppose que le dessein de Dieu a dû être d'enseigner mathématiquement sa volonté aux hommes, ce qui est une supposition contraire à l'état où se trouve le genre humain, état de liberté et dans lequel on lui propose des lois, et non des démonstrations. Supposé que Dieu ait voulu qu'il y eût des récompenses et des peines, il n'a dû porter les hommes à la vertu, ni les détourner du vice, que par des lois dont le sens ne peut pas être plus clair, et dont l'on ne démontre jamais mathématiquement la justice et l'autorité (1). Si tout le genre humain était convaincu de la vérité de la révélation et du sens qu'elle doit avoir, par des preuves mathématiques, qui que ce soit n'y pourrait résister. Il n'y aurait par conséquent aucune peine pour les coupables, parce

que personne ne le serait; il n'y aurait non plus aucune récompense, car quelle récompense peut attendre un homme qui se rend à une démonstration mathématique (1)?

On demandera peut-être pourquoi Dieu a voulu conduire les hommes de la sorte, plutôt que mathématiquement, comme le voudraient quelques incrédules? Mais ce n'est pas à moi à rendre raison de la bénéfissance de Dieu, qu'il diversifie comme il lui plaît, pour des raisons que nous ne savons pas; il suffit que je fasse voir qu'on ne saurait l'accuser d'injustice, et c'est ce que je me persuade de pouvoir démontrer parfaitement.

Enfin les lois divines sont proportionnées à la nature de l'homme, quoiqu'en puissent dire ceux qui ne les ont pas étudiées, comme il faut. C'est une vérité indubitable, de l'aveu de tous les théologiens, que Dieu ne condamne personne simplement pour avoir violé ses lois; mais pour n'avoir pas voulu revenir de ses mauvaises habitudes, et cela par sa faute (2). Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus de peur de m'éloigner trop du sujet que j'ai entrepris de traiter dans ce chapitre.

VI. Ce que je conclus de tout ce que j'ai dit, c'est que les incrédules prennent souvent des préjugés mal fondés pour des principes clairs, sur lesquels ils jugent témérairement de toute la religion chrétienne. J'en ai apporté deux exemples sensibles, et j'en aurais pu ajouter plusieurs autres; mais ceux que j'ai réfutés suffisent, pour engager un homme raisonnable à se tenir sur ses gardes, contre cette sorte de jugements précipités. C'est tout ce que je demande, en cet endroit, et que l'homme du monde le plus incrédule ne me peut refuser; sans vouloir passer pour extravagant. Je suis persuadé que, si les incrédules prenaient la peine de remonter jusqu'aux premières propositions, sur lesquelles ils s'appuient, ils s'apercevraient qu'une très-grande partie ne peut nullement passer pour des axiomes, et reconnaîtraient bientôt le peu de solidité de leurs autres principes.

CHAPITRE IV.

Que bien des incrédules ne le sont que parce qu'ils ne savent pas raisonner.

I. Dans les chapitres précédents, j'ai bien supposé que les incrédules raisonnaient mal, et qu'ils se laissaient séduire, sans s'en apercevoir, par leurs passions ou par leurs préjugés; mais j'ai supposé en même temps qu'on pouvait les ramener par le raisonnement en leur montrant qu'ils ne suivaient pas les règles du bon sens. Il y a plus d'une

(1) Lactance a encore senti cette vérité. Voyez son liv. IV, c. 21. «*Libertatem relinquit, ut ei præmium sit constitutum parentibus, quia poterant non parere, si vellent; et non parentibus poenâ, quia poterant parere si vellent.*»

(2) Voyez encore le même liv. IV, c. 24. «*Nemo potest esse tam prudens, dit-il, tam circumspectus, ut non aliquando labatur. Et ideoque Deus, imbecillitatem nostram sciens, pro sua pietate aperuit homini portum salutis, ut huic necessitati, cui fragilitas nostra subjecta est, medicina poenitentiae subveniret.*»

(1) C'est ce que Lactance a fort bien remarqué au liv. V, c. 7, de son institution: «*Virtus, dit-il, aut cerni non potest, nisi habeat vitia contraria; aut non est perfecta, nisi exerceatur adversis. Hanc enim Deus honorum et malorum voluit esse distantiam, ut qualitatem boni ex malo sciâmus, item mali ex bono; nec alterius ratio intelligi, sublato altero potest. Quomodo enim potentia vini suam nomenque retineret, si nihil esset quod pati cogereur?*»

espèce d'incrédulés, et quelques-uns d'entre eux, dont j'ai entrepris de parler dans ce chapitre, ne le sont que parce qu'ils ne savent pas raisonner, comme je vais le faire voir.

Mais auparavant il faut remarquer que la religion chrétienne consistant en dogmes et en faits, pour prouver la vérité des uns et des autres, il faut faire d'assez longs raisonnements et employer des preuves qui ont de la liaison les unes avec les autres. Ainsi pour sentir toute la force des raisons que l'on apporte pour prouver la divinité de la religion chrétienne, il faut être capable non seulement de comprendre chaque proposition ou chaque raisonnement à part, mais encore d'entrer dans la discussion de tout ce que l'on dit, en examinant la liaison des raisonnements et les rapports qu'un grand nombre d'idées ont les unes avec les autres. Or il y a bien des gens qui ont très-bonne opinion d'eux-mêmes, et qui ne sont néanmoins pas capables d'entrer dans ce détail, et d'envisager distinctement un si grand amas d'idées composées.

On me dira sans doute, d'abord, que si cela est, je perds mon temps à les attaquer en raisonnant, puisque je suppose qu'ils ne sont pas capables de connaître la solidité d'un raisonnement ; mais deux choses m'obligent d'en user ainsi, dont la première et la principale est que ce que j'ai à dire sur ce sujet peut servir à empêcher que ceux qui sont persuadés de la vérité de la religion chrétienne, ne se laissent séduire par l'exemple de cette espèce d'incrédulés. Une infinité de gens, qui croient que la religion chrétienne est véritable, ne connaissent pas si parfaitement les preuves du christianisme et ne sont pas si confirmés dans leur créance, qu'ils ne puissent être tentés par l'exemple de cette espèce d'incrédulés, qui ne raisonnent guère. Il y en a de toute sorte de qualités ; et l'air fier, avec lequel ils rejettent la révélation, n'est souvent pas moins dangereux que les sophismes les plus spécieux.

En second lieu, il se peut faire que ceux qui n'ont pas d'idée de la véritable manière de raisonner, soient encore en état de revenir de leur ignorance et de travailler à former leur esprit. Il est utile, pour cette sorte de gens, de leur faire sentir que ce n'est que pour ne savoir pas bien conduire leurs pensées qu'ils sont incroyables ; mais j'avoue que ceux qui ont vieilli dans cette sorte d'ignorance et à qui l'âge n'a servi qu'à augmenter leur présomption, sont presque incurables, de quelque manière qu'on s'y prenne, surtout si quelque désordre dans les mœurs se trouve joint à ce défaut de jugement, ce qui ne manque presque jamais d'arriver. Aussi ce n'est pas pour cette sorte de gens que l'on écrit, comme ce n'est pas pour les maladies incurables que l'on fait des livres de médecine.

II. Pour se convaincre qu'il y a des gens qui, faute de savoir raisonner, refusent de croire à l'Évangile, il ne faut que faire quelque réflexion sur l'état auquel nous voyons

aujourd'hui les infidèles et sur ce que nous connaissons de plusieurs incroyables qui vivent parmi les chrétiens.

Ceux qui entreprennent de convertir les Indiens et les autres idolâtres de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique, après avoir pris beaucoup de peine pour apprendre leur langage, en rencontrent une autre infiniment plus grande, lorsqu'il s'agit de les persuader, par raison, de la fausseté de leurs religions, et de la vérité de celle de Jésus-Christ. Les missionnaires ont beau faire tous les efforts imaginables, pour se rendre intelligibles à ces peuples grossiers, et pour leur faire sentir l'absurdité de leur idolâtrie et des opinions sur lesquelles elle est fondée. Quoique ce soit une chose palpable, il n'y en a que très-peu à qui on la puisse faire comprendre ; et il y en a encore moins qui conçoivent les raisons sur lesquelles le christianisme est fondé.

Il n'est pas nécessaire que je parle ici des moyens dont les missionnaires se sont avisés pour les convertir autrement que par la raison. Cela ne fait rien à mon dessein. Je remarquerai seulement, que la difficulté que ces peuples idolâtres font de croire à l'Évangile ne vient nullement d'une incrédulité, qui leur soit plus naturelle qu'aux peuples de l'Europe. Ce sont au contraire les gens du monde les plus crédules, et qui reçoivent de bonne foi un grand nombre de choses incroyables, dont leur théologie est composée. Leur incrédulité, à l'égard de l'Évangile, vient de ce qu'ils ne raisonnent presque point, excepté dans ce qui regarde les choses de la vie, et qu'il n'entre presque rien dans leur esprit que par l'éducation ou par l'expérience. Ce ne sont pas des gens qui méditent, et qui soient capables de faire attention à des idées abstraites, ni de les comparer les unes avec les autres pour en tirer quelque conséquence. Ainsi, faute de trouver dans ces peuples un peu plus de raisonnement, on est extrêmement embarrassé pour les porter à changer d'opinion.

III. On ne peut pas dire tout à fait la même chose des mahométans, puisque l'on sait que leurs docteurs, parmi les Persans, écrivent quelquefois avec assez de subtilité et de bon sens contre quelques-uns des dogmes que les missionnaires leur voudraient persuader. On ne peut pas non plus les traiter d'incrédulés, comme des gens qui rejetteraient la religion chrétienne, par un esprit de pyrrhonisme ; car ils ne sont rien moins que pyrrhoniens, puisqu'ils croient de tout leur cœur à l'Alcoran. Cependant quoiqu'ils aient quelquefois, comme je viens de le dire, assez d'esprit pour faire des objections contre les dogmes qu'on leur prêche, ils n'en ont pas assez pour examiner les principes de leur propre religion et voir sur quoi leur créance est fondée. Ils ne comprennent pas même ce qu'on leur dit là-dessus, ni les raisons que l'on apporte, pour prouver la vérité du christianisme. Aussi, si les missionnaires en convertissent quelques-uns, ce qui est très-rare, ce n'est nullement par les raisons qu'ils

leur disent, mais en gagnant par d'autres voies leur estime et leur amitié.

Les juifs sont à peu près dans le même cas, comme on le peut voir par les livres qu'ils ont écrits; pour établir leurs sentiments, ou réfuter ceux des chrétiens. On peut reconnaître la même chose, en s'entretenant avec eux sur ces matières. Mais il y a cette différence entre eux et les mahométans, que ces derniers ajoutent foi à un livre plein d'impertinences et de faussetés; au lieu que les juifs fondent leur créance sur les livres de l'Ancien Testament qui contiennent une véritable révélation. Cependant ils ne savent guère mieux raisonner que les mahométans; et c'est là l'un des plus grands obstacles qu'il y ait à leur conversion. Pendant qu'ils se satisfont de la simple autorité de quelques rabbins qui n'est fondée sur rien, ils demeurent inébranlables aux raisons les plus fortes, que les chrétiens leur puissent opposer, parce qu'ils sont accoutumés dès leur enfance à croire ce que les rabbins leur disent et qu'ils n'apprennent nullement à raisonner juste.

Autrement, si les juifs étaient en état de suivre un raisonnement et de distinguer une bonne conséquence d'une mauvaise, il serait très-facile de les convaincre de la vérité de la religion chrétienne. Il n'y aurait, comme quelques docteurs chrétiens l'ont fait depuis peu, qu'à les engager à prouver la vérité de la mission divine de Moïse, comme il la faudrait prouver à un païen, qu'ils voudraient attirer au judaïsme. S'ils apportent des preuves sur ce sujet, qui aient quelque solidité, il est aisé de faire voir que ces mêmes raisons sont incomparablement plus fortes en faveur de la mission divine de Jésus-Christ et de ses apôtres qu'en faveur de celle de Moïse, comme on l'a montré dans le livre, dont on a mis le titre au bas de la page (1).

Ainsi pour convaincre par la raison les juifs et les autres infidèles, il faudrait auparavant leur enseigner l'art de penser avec ordre et les accoutumer sur d'autres sujets à raisonner juste, afin qu'ils fussent en état de comprendre la force des preuves sur lesquelles l'Évangile est fondé. Mais c'est ce que tous les missionnaires du monde ne sauraient faire, surtout à l'égard de ceux d'entre les infidèles qui sont avancés en âge.

IV. On aurait tort de croire que ce n'est que parmi les infidèles qu'il se trouve des gens incapables de connaître la bonté d'un raisonnement, et qui rejettent à cause de cela la religion chrétienne. Il y a des incrédules dans le milieu de la chrétienté qui ne le sont pas seulement à cause de quelque penchant contraire à l'Évangile et dans lequel ils se trouvent, mais encore par stupidité et pour ne comprendre pas les raisons sur lesquelles la religion chrétienne est appuyée.

Il y a des gens qui ont été occupés dès leur enfance à un métier, à un négoce attachant

ou à quelque autre occupation plus considérable, sans qu'on ait eu aucun soin de leur former l'esprit, ni même de les instruire de la religion; et qui d'ailleurs s'étant trouvés d'un naturel peu propre à concevoir des choses relevées, et néanmoins fiers et présomptueux, sont venus à un âge mûr sans s'instruire davantage et sans se corriger de leur orgueil. Ces gens-là sont rarement bien persuadés de la vérité de la religion chrétienne; ils la rejettent même souvent tout entière, ou au moins en partie, non seulement parce qu'ils en ignorent les preuves, mais encore parce qu'ils ne les comprennent point, lorsqu'ils les entendent dire par ceux qui les savent. Ces esprits grossiers et aveugles s'imaginent qu'il n'y a rien de véritable que ce que les sens leur font apercevoir ou qu'ils ont reconnu par leur propre expérience être possible, ou enfin qui se trouve conforme à leurs passions. Ainsi ni les dogmes spéculatifs de la religion, ni sa pratique, ni l'histoire de ceux qui l'ont fondée, n'étant du ressort de leurs connaissances, ils refusent de les croire, plutôt par bêtise et par brutalité, que trompés par quelque raisonnement captieux. S'ils ne la rejettent pas tout entière, il est certain au moins qu'ils n'en prennent que ce qui les accommode; ce qui est une preuve sensible qu'ils n'en sont point persuadés par raisonnement et par connaissance, parce que les preuves qui en établissent une partie sont les mêmes qui font voir que toute la religion est véritable.

V. Ce n'est pas seulement parmi des gens occupés d'un métier ou d'un négoce que se trouve cette espèce d'incrédules, il y en a peut-être encore plus parmi ceux qui aspirent à de grands emplois, parmi les gens d'épée et en général parmi les gens de qualité. On peut dire que ces sortes de personnes ont reçu plus d'éducation que les autres, à l'égard des manières du monde ou des emplois auxquels on les destinait. Mais dans le fond, il est aussi commun d'entendre cette sorte de gens raisonner pitoyablement sur la religion, que les plus grossiers d'entre la populace. Quand ils ont vieilli dans des pensées peu conformes au christianisme, leur vanité naturelle, augmentée par l'âge, les rend plus opiniâtres, et quelquefois tout à fait inaccessibles à la vérité (1). C'est en vain qu'on leur propose les raisonnements les plus convaincants, ils les regardent comme de purs sophismes, quoiqu'ils ne sachent point en quoi un sophisme diffère d'un raisonnement solide. Ceux qui ont eu quelques conversations sur la religion avec des gens de cette sorte, savent qu'on n'avance rien que de très-véritable.

On me dira peut-être que les personnes de cette sorte ne sont pas si ignorantes dans la manière de bien penser, que je le suppose, puisqu'elles ne raisonnent pas mal sur les choses qu'elles connaissent par expérience, et qu'elles se conduisent assez prudemment

(1) Voyez un livre intitulé Phil. a Limborchamica collatio cum Judæo.

(1) Platon, liv. X de la Rép., p. 191. Ἀμαθία τις μάλα γὰρ ἐστὶ δοκοῦσα εἶναι μεγάλη σφρόδης. « L'ignorance la plus factieuse est celle qui paraît être une grande sagesse. »

dans les affaires de la vie. Je réponds à cela, que je ne disconviens pas que ceux dont je parle ne sachent assez bien raisonner, lorsqu'il s'agit des objets de leurs passions ou lorsqu'ils se renforcent dans les bornes de ce qu'ils ont expérimenté. Mais je soutiens que dans des choses spéculatives et qui ne frappent pas les sens, comme sont les preuves, sur lesquelles on établit la vérité de la religion chrétienne, ils ne savent ce que c'est que raisonner juste.

VI. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à les examiner sur deux choses, si on le peut. Il les fait mettre dans la conversation, sur quelque sujet abstrait, telles que sont, par exemple, les idées générales de la plupart des choses, les notions des vertus et des vices. Si l'on remarque qu'ils raisonnent juste là-dessus, alors on aura sujet de juger que ces personnes ne sont pas du nombre des incrédules qui ne demeurent dans leur incrédule que pour ne savoir pas bien penser; mais si on leur entend faire des discours sans principes et sans liaison sur cette sorte de sujets, si l'on voit qu'ils ne comprennent point ce qu'on leur en dit, quelque clair qu'il puisse être et quelque effort que l'on fasse pour se faire entendre (ce que l'on ne remarque que trop souvent), on tombera sans doute d'accord avec moi que leur incrédule peut venir, au moins en partie, de ce qu'ils ne savent pas raisonner.

Une autre chose à quoi l'on peut reconnaître cette espèce d'incrédulité, c'est lorsque l'on voit qu'ils n'ont que du dégoût des entretiens sur des matières abstraites, et qui n'ont pas de rapport avec leurs passions; lorsqu'ils fuient la lecture de tous les livres auxquels il faut apporter quelque attention et surtout de ceux où l'on prouve ce qu'ils ne croient pas; lors enfin qu'ils ne veulent entrer dans la discussion de rien de semblable, ni se donner la peine de comparer les réponses que l'on fait aux incrédules avec les difficultés qu'ils proposent. On voit assez de ces esprits, qui sont, pour ainsi dire, si remplis de ce que l'expérience leur a appris des affaires du monde; que rien d'autre n'y peut entrer, et qu'ils se dégoûtent dès qu'ils en entendent parler.

Tel était, par exemple, *Festus*, gouverneur de Judée, dont il est parlé dans les Actes des apôtres, qui à peine (*Act.*, XXIV, 25) put ouïr un petit discours de S. Paul, et qui le traita (*Ibid.*, XXVI, 24) d'extravagant, après en avoir ouï un autre plein de force et de bon sens. Si on lui avait parlé de quelque moyen de tirer adroitement de l'argent de sa province ou de quelque intrigue qui pût servir à l'élever à un poste plus considérable que celui qu'il occupait, il aurait d'abord compris ce qu'on lui aurait dit, ou il se le serait fait redire tant de fois et aurait fait tant de questions sur ce qu'on lui aurait proposé, qu'il aurait enfin eu une idée exacte de ce qu'on aurait voulu lui dire; mais S. Paul lui parlant de choses qui n'avaient aucune liaison avec ses desseins, ni avec ses desirs, il eut

de la peine à l'écouter et ne comprit rien dans ses discours.

Il y a un grand nombre de gens aujourd'hui, dans le milieu de la chrétienté, qui se trouvent à peu près dans la même disposition. Ils ne parlent pas mal de leurs affaires temporelles et de ce qui peut y avoir quelque rapport; ils s'entretiennent volontiers de choses du temps, et ils en raisonnent souvent assez juste; mais dès qu'on les met hors de là, pour parler de la religion, ils s'ennuient, ils parlent ridiculement et témoignent enfin un si grand dédain pour ces sortes de discours, qu'il semble qu'il s'agit de choses qui sont au-dessous d'eux et auxquelles ils ne sauraient s'abaisser sans peine.

Comme ces incrédules qui ne raisonnent point sont d'ailleurs entièrement occupés de passions opposées à l'Évangile, et ont formé de longues habitudes de leur obéir, ils ne sont accessibles d'aucun côté, et je ne vois pas que, sans miracle, on puisse leur faire connaître l'état pitoyable où ils se trouvent et les ramener de leur égarement. Mais celui qui connaît les cœurs et qui peut les changer comme il lui plaît peut aussi y apporter du remède en mille manières qui nous sont inconnues. Cependant il est bon d'avoir fait quelque réflexion sur cette espèce d'incrédulité, pour n'en être pas surpris lorsque l'on en rencontre et pour s'empêcher d'être séduit par leurs manières.

CHAPITRE V.

Que la négligence où l'on vit, à l'égard de la vérité, est souvent cause de l'incrédulité.

I. Il y a des gens qui auraient naturellement assez de génie pour bien raisonner de choses abstraites, et qui n'ont pas même été entièrement négligés dans leur enfance, mais que le cours des affaires de la vie a jetés dans des occupations qui n'ont aucune liaison avec la recherche de la vérité. La nécessité de leurs familles, ou l'envie de satisfaire à leurs passions les occupe si absolument pendant un grand nombre d'années qu'ils négligent tout le reste, qu'ils ne cultivent en aucune manière leurs talents naturels et qu'ils n'apportent aucune application au discernement du vrai et du faux en matière de religion. Cette négligence les jette insensiblement dans le doute, parce que si l'on ne fait attention à l'enchaînement des vérités de la religion, il s'éleve mille difficultés dans l'esprit, dont on ne sait pas se démêler. Du doute l'on tombe facilement dans l'incrédulité, pendant que l'on néglige de rechercher ce qui peut lever ses doutes. Dès qu'ils sont une fois entrés dans l'esprit, ils s'y présentent d'eux-mêmes à toutes occasions; et comme on n'en cherche point les solutions, il ne faut pas s'étonner s'ils y prennent avec le temps de profondes racines et s'ils produisent ensuite une incrédule qu'il n'est pas facile d'en arracher.

Si ceux qui refusent de croire la vérité de la religion chrétienne s'examinent sérieusement eux-mêmes, je suis bien trompé si la

plupart d'entre eux ne reconnaissent qu'ils ont extrêmement négligé le soin qu'ils devaient avoir de s'instruire d'une chose de si grande importance. J'ose même dire qu'il n'y a aucun incrédule qui ne s'aperçoive, s'il y prend bien garde, qu'une des principales causes de son incrédule est cette négligence, et j'en donnerais plusieurs preuves dans la suite de cet ouvrage.

II. Présentement, pour rendre ce que je viens dire plus sensible, je vais représenter ce défaut en d'autres personnes, où ils le remarqueront mieux qu'en eux-mêmes. Lorsque le christianisme commença à faire du bruit dans la Judée, c'est-à-dire principalement lorsque les apôtres annoncèrent partout la résurrection de leur maître et qu'ils firent voir que quoiqu'il ne fût plus sur la terre, il ne laissait pas d'y avoir de fidèles disciples, il semble que tous les Juifs auraient dû s'informer de ce que ces gens-là disaient, puisque c'était une chose qui leur devait être d'une très-grande importance. Ils attendaient le Messie vers ce temps-là; la tyrannie romaine les incommodait si fort, qu'ils soupiraient pour en être délivrés, et ils espéraient que ce serait le Messie qui les en délivrerait. Dans cette disposition, il semble qu'ils devaient écouter tous ceux qui leur parlaient du Messie, pour voir si ce libérateur désiré n'était point venu. Il semble que les apôtres annonçant la doctrine et les miracles de leur maître et principalement sa résurrection, devaient être écoutés de tout le monde; car enfin, ces miracles étaient si grands que l'on n'en pouvait pas attendre davantage du Messie. Les disciples des apôtres disaient partout non seulement que Jésus de Nazareth, que les Juifs avaient crucifié, avait fait une infinité de miracles pendant qu'il était parmi les hommes, mais encore qu'il avait laissé à ses apôtres la puissance d'en faire et qu'ils en faisaient tous les jours. Que pouvait-on dire de plus propre à exciter la curiosité des Juifs? Ils n'étaient nullement dans la pensée des épicuriens, qui se moquaient des miracles; ils ne croyaient pas non plus que Dieu ne leur enverrait plus de prophète qui en fit; au contraire ils attendaient encore le plus grand des prophètes. Cependant ils faisaient si peu d'attention à ce que disaient les apôtres, que les principaux de la nation n'en prenaient connaissance que pour les maltraiter sans examiner le fond de leur doctrine. Nous avons deux auteurs Juifs, qui ont vécu du temps des apôtres, savoir, *Philon* et *Josèphe*; et qui néanmoins n'avaient pas daigné s'en informer, comme on le voit par leurs écrits. *Philon* a composé quantité d'ouvrages, dont la plupart sont des discours allégoriques sur le Vieux Testament, où il aurait eu mille occasions de parler de l'Évangile s'il en eût eu quelque idée. S'il ne le croyait pas véritable, au moins il semble qu'il aurait dû le réfuter en quelque part. Mais il ne dit pas un mot, ni pour, ni contre; ce qui fait voir qu'il ne savait ce que c'était. Je sais bien qu'*Eusèbe*, et de savants hommes (1) après lui ont pré-

tendu que les *thérapeutes d'Alexandrie*, dont il a fait l'éloge dans un de ses traités, étaient chrétiens; mais il n'y a que l'envie de confondre les Juifs par leurs propres auteurs qui ait fait voir des chrétiens à *Eusèbe* et à ceux qui l'ont suivi dans la description des *thérapeutes*, où il n'est pas dit un seul mot de Jésus-Christ ni de sa doctrine, où tout ce que *Philon* rapporte cadre parfaitement bien à quelques-uns des *esséens* qui formaient comme l'on sait une secte parmi les Juifs. Le désir de convaincre les infidèles ne nous doit pas faire avancer de si faibles preuves contre eux; car assurément elles ne sont propres qu'à les détourner davantage du christianisme.

Pour peu qu'on ait de bon goût, on m'accordera sans peine ce que je viens de dire; mais on pourra me contester la même chose à l'égard de *Josèphe* (*Antiq. jud.*, liv. XVIII, 4 et 8), à cause de deux ou trois passages que l'on en produit, où il parle de Jésus-Christ. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de ces passages que l'habiles gens croient avoir été insérés par quelque chrétien dans le texte de *Josèphe* (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que *Josèphe* ne dit rien du massacre des petits enfants de Bethléhem, dont parle S. Matthieu, ni de la plupart des circonstances de la vie de Jésus-Christ, ni de sa doctrine et qu'on ne saurait croire qu'il ait été bien instruit du christianisme, à moins que de n'avoir pas lu ses ouvrages. S'il avait su une partie des discours et des miracles de Jésus-Christ, il ne se serait pas contenté d'avoir parlé de lui en passant et en peu de mots; il se serait sans doute étendu sur ce sujet comme il le méritait. Ainsi l'on peut dire hardiment que *Josèphe*, quelque exactitude qu'on lui veuille attribuer d'ailleurs, avait négligé honteusement de s'informer du christianisme quoique cela lui fût très-facile.

III. On ne peut douter non plus qu'il n'ait eu beaucoup de négligence dans les païens qui vivaient au même temps ou un peu après, et qui ont connu des chrétiens sans s'instruire de ce que c'était que le christianisme (2). Tacite (*Annal.*, l. 5, c. XV), Pline (*Ep.*, l. X) et Suétone (*In Claud.*, c. XXV) en ont parlé et ont eu occasion de s'en instruire sans l'avoir néanmoins fait. C'étaient des hommes polis et savants et qui avaient, selon l'usage de ce temps-là, employé beaucoup de temps à étudier la philosophie grecque. Cette philosophie n'était en rien comparable à la doctrine ou à la morale de l'Évangile; et les savants de Rome ne les

ger, l. VI de Emend. temp. Henri de Valois sur Eusèbe, et Thom. Bruno, dans sa diss. des Therapeutes; le P. de Montfaucon et M. le président Bohier, sur la même matière.

(1) Voyez Tan. leFèvre dans ses Lett. critiques, et l'Art de la critique, p. III, sect. 4, ch. 15, 8 et suiv.

(2) C'est ce que Tertullien leur reproche dans son Apologétique, ch. 1. « Obsessam vociferantur civitatem; in agris, in castellis, in insulis christianos; omnem sexum, aetatem, conditionem, et jam dignitatem transgredi ad hoc nomen, quasi detrimento, merent; nec tamen hoc iis modo ad abstinentiam alicujus latentis boni promovent animos. Non licet rectius suspicari, non libet propius experiri. Hic tantum curiositas humana torpescit; amant ignorare; eum alii gaudeant cognovisse.

(1) Hist. ecclési. l. II, c. 17. Voyez là-dessus Jos. Scali-

pouraient pas négliger, parce que des *barbares*, comme parlaient les Grecs, les annonçaient, puisqu'ils savaient que les plus illustres des philosophes Grecs avaient entrepris de longs voyages chez les *barbares* (*Voy. la préface de Diogène Laërce*) pour apprendre leurs sentiments. Pourquoi donc méprisaient-ils les chrétiens ? Il n'en faut point chercher d'autres raisons qu'une honteuse négligence, née de la passion dominante d'une infinité de gens. C'est que l'on ne s'attache ordinairement qu'à ce qui est estimé dans le monde et qu'à ce qui peut servir à paraître avec éclat dans les lieux où l'on demeure. Les belles-lettres et la philosophie grecque étaient fort estimées à Rome depuis longtemps, et les personnes de la première qualité se faisaient honneur de cette espèce de connaissances ; mais l'Évangile y était inconnu, et ne renfermait pas une doctrine propre à donner alors de l'éclat à des gens qui prétendaient aux premières dignités.

IV. Quelque chose de semblable fit que les Athéniens négligèrent l'occasion qu'ils avaient de s'instruire de l'Évangile, lorsque saint Paul fut dans leur ville pour le leur prêcher s'ils l'avaient voulu écouter, comme ils l'auraient fait s'ils eussent eu autant de bon sens que de vanité. Ils le traitèrent d'abord de *babillard* (*Act.*, XVII, 18, 22), et après l'avoir ouï parler de la résurrection des morts, les uns se moquèrent de lui, quelques autres le renvoyèrent à une autre fois ; et enfin il n'y eut que très-peu de personnes qui embrassassent la doctrine qu'il prêchait. Cela vint en partie d'une négligence criminelle qui fit qu'ils ne daignèrent pas s'instruire plus à fond de ce que saint Paul disait, quoique d'ailleurs les Athéniens et les étrangers qui étudiaient à Athènes fussent gens d'un grand loisir et aimassent les nouveautés (*Voy. le vers. 21*). Mais saint Paul ne débitait pas sa doctrine à la manière des philosophes qu'ils étaient accoutumés d'entendre, soit à l'égard de la méthode, soit à l'égard de l'éloquence ; et à cause de cela ils se dégoûtèrent de ses discours.

Supposons avec eux que l'extérieur de saint Paul ne fût pas si agréable que celui de leurs philosophes, cela devait-il éteindre leur curiosité ? La vérité est-elle toujours nécessairement accompagnée de l'éloquence ? Personne d'entre eux ne l'aurait osé soutenir. Cependant ils ne profitèrent point de la présence de saint Paul et négligèrent de s'instruire d'une doctrine infiniment plus raisonnable que celle de leurs philosophes. Ils perdaient un temps infini à étudier des dogmes ridicules comme était la physique de tous leurs philosophes, sans en excepter aucun, et la morale de la plupart, pour ne pas parler de leur dialectique. Il n'y avait pas un philosophe qui eût aucune hypothèse, je ne dirai pas raisonnable, mais seulement vraisemblable concernant la Divinité, excepté les platoniciens, qui l'accoutumaient néanmoins si fort aux sentiments vulgaires, que par ce mélange du faux et du vrai, ils rendaient ce qu'ils disaient de bon entièrement

infructueux. Cependant ceux qui employaient tout leur temps à écouter cette sorte de gens, ne daignèrent pas s'instruire de ce que saint Paul disait, par une négligence que l'on ne saurait leur pardonner.

V. Il semble qu'on ne devrait pas tomber aujourd'hui dans le même défaut parmi les chrétiens, puisque l'on y fait généralement profession de croire que l'on ne saurait mieux employer son temps qu'à s'instruire des principes sur lesquels le christianisme est fondé. Mais la conduite des chrétiens n'étant souvent nullement conforme à leur créance, il n'arrive que trop fréquemment que le cours de la vie produit un effet tout contraire à celui que la profession du christianisme devrait produire. Quoique l'on ne dise point qu'il vaut mieux s'appliquer à autre chose qu'à s'instruire de la religion, on se conduit communément comme si on le croyait. Un homme qui néglige entièrement de s'en instruire, mais qui fait règlement sa cour à ceux qui peuvent l'avancer ou le conserver dans le poste où il est, un homme tout occupé de ses plaisirs, un homme qui passe toute sa vie à accumuler des richesses, quoiqu'il soit dans une ignorance grossière des fondements sur lesquels la religion chrétienne est bâtie, un homme, dis-je, de la sorte en est-il moins estimé ? Le plus éclairé de tous les hommes, mais qui n'est ni respecté dans le monde par ses charges, ni dans les divertissements qui occupent les gens distingués, ni considérable par ses richesses, est-il comparable à cet ignorant riche, ou voluptueux, ou qui possède de beaux emplois ? Nullement, selon la pratique constante de la plupart des chrétiens. Cette pratique parle beaucoup plus haut, s'il faut ainsi dire, que les maximes évangéliques qu'elle contredit, et semble dire à ceux qui commencent à entrer dans le monde qu'il importe peu de s'informer des raisons pour lesquelles on doit ajouter foi au christianisme, mais qu'il importe infiniment d'obtenir quelque charge, d'être des plaisirs des grands, ou de s'enrichir, à quoi connaissance ne sert de rien. Il n'arrive encore que trop souvent que cette dangereuse leçon se trouve confirmée par l'exemple de quantité de gens considérables que l'on voit autour de soi, qui, après avoir autant négligé l'étude de la religion qu'ils ont cultivé l'art de s'avancer dans le monde ou de faire, comme l'on dit, leur fortune, se trouvent néanmoins dans une si haute estime et dans des postes si avantageux, que leur sort paraît digne d'envie, pendant que ceux qui pourraient éclairer les autres par leurs lumières, vivent dans le mépris et dans l'obscurité.

Cet usage général, que l'on voit établi presque partout, jette d'autant plus facilement bien des gens dans la négligence à l'égard de la religion, qu'ils se sentent d'ailleurs peu disposés à observer ses préceptes. Ainsi, négligeant des connaissances qui ne leur serviraient de rien dans le monde, et dont les conséquences les engageraient à combattre des passions auxquelles ils s'abandonnent avec plaisir, ils ne pensent que le moins

qu'ils peuvent aux preuves qui nous persuadent de la vérité de l'Évangile. Ensuite il arrive que quelque sujet de douter se présente, qui excite dans leur esprit un embarras dont ils ne sauraient se dégager faute de lumières ; et cela produit enfin une incrédule formelle qu'il n'est pas facile de guérir lorsqu'elle a duré quelques années.

VI. Il est d'autant plus dangereux de tomber dans la négligence dont j'ai parlé, que les causes qui la font naître subsistent toujours et agissent incessamment sur l'esprit avec beaucoup de force, pendant que ce qui peut porter à s'instruire exactement des raisons que l'on a de croire à l'Évangile, agit faiblement et se trouve à tout moment comme étouffée par l'exemple du plus grand nombre.

Mais il y a encore une autre chose qui peut beaucoup contribuer à séduire ceux qui ne sont pas d'ailleurs dépourvus de talents naturels, c'est un raisonnement qu'ils font, sans y penser et qui paraît d'abord assez solide. Lorsqu'ils voient que ceux qui font profession de croire que la religion chrétienne est véritable, n'en observent qu'à peu près ce qu'il leur est utile dans le monde d'en observer, ils s'imaginent ou que la plupart des gens jouent la comédie et feignent de croire ce qu'ils ne croient point ou que des personnes si peu judicieuses que de contredire perpétuellement leur créance par leur conduite, sont un très-mauvais exemple à suivre à cet égard, et qu'il vaut mieux régler sa créance sur sa conduite, puisqu'on ne saurait changer, comme ils le croient, cette dernière. Ainsi ils imitent bien la conduite de la plupart du monde, mais ils se considèrent comme élevés au-dessus de la multitude, en ce qu'au moins ils ont des principes conformes à leur manière de vivre. S'ils négligent de s'instruire de la religion, cela vient de ce qu'ils ne la croient pas véritable ; et s'ils ne règlent pas leurs mœurs sur ses préceptes, c'est qu'ils n'ajoutent pas foi aux récompenses qu'elle promet à ceux qui les observeront ni aux peines dont elle menace ceux qui les auront violés. En un mot, ils agissent conséquemment, au lieu que la vie des autres est une contradiction perpétuelle.

Cependant il est certain qu'ils raisonnent mal dans le jugement qu'ils font de la plupart des chrétiens. Il est faux que la multitude feigne de croire la vérité de la religion chrétienne ; et il est faux encore que ce soit manque de jugement qu'elle contredit sa créance par sa conduite. Il vaut beaucoup mieux garder la créance dans son entier, quand même on la contredit par ses actions, que de régler les dogmes sur la conduite que l'on garde.

Voici comme je le prouve. Premièrement, on peut croire très-sincèrement qu'une maxime est bonne et raisonnable et cependant ne la suivre pas. La raison de cela est que ce qui donne le mouvement à la plupart des actions des hommes ne sont pas tant les lumières de l'esprit que la disposition du

cœur et les passions qui sont souvent entièrement opposées à ces lumières. Par exemple, personne ne niera que dans un État bien réglé la brigue ne doit avoir aucun lieu, mais que l'on doit donner les charges à ceux qui les méritent. Les lois condamnent même, presque partout, les brigues. Cependant, il y a peu de gens qui ne briguent pour eux ou pour leurs amis, lorsqu'il se présente quelque ouverture pour leur avancement. On convient de même de l'utilité et de l'excellence d'un grand nombre de lois, qu'on viole néanmoins tous les jours lorsqu'on tire de cette violation un avantage présent. On peut encore apporter un exemple plus sensible de cette contradiction entre les lumières de l'esprit et la conduite. Un gouteux qui s'est attiré cette fâcheuse maladie en buvant trop de vin, ne doute nullement que l'usage immodéré du vin ne lui soit très-nuisible ; cependant le plaisir présent qu'il sent en buvant l'emporte, et il ne saurait s'empêcher de boire trop. Il en est de même de plusieurs autres passions. Ainsi des gens dont les désirs se trouvent opposés à l'Évangile peuvent suivre ces désirs, sans néanmoins douter de la vérité de la religion chrétienne.

En second lieu, les mœurs de la plupart des chrétiens sont opposées à leur créance, non qu'ils ne voient cette opposition et qu'ils ne la condamnent même lorsqu'ils y pensent, mais la manière de vivre reçue partout, et qui est plus conforme à leurs passions, l'emporte sur le jugement qu'ils font d'eux-mêmes en leur conscience. On le peut faire voir par les exemples que j'ai rapportés et par mille autres semblables.

Enfin l'on ne peut nullement conclure de là qu'il faille juger de la religion par la disposition où l'on se trouve, et l'accommoder à notre manière de vivre, plutôt que de continuer à croire ce que l'on n'observe pas. Trouverait-on mieux qu'un prince changeât les lois, selon ses passions présentes, que de violer ces lois en les laissant subsister ? Nullement, parce que s'il n'observe pas les lois, comme il le devrait, au moins il leur laisse leur autorité à l'égard de ses sujets et des autres princes qui voudront les suivre, ce qui est nécessaire à la société. Si un prince adultère, pour ne pas paraître choquer l'autorité des lois, abrogeait celle qui défend l'adultère, quel désordre cela ne causerait-il point dans la société ? On dit (*Hérodote*, liv. III, c. 31) que *Cambyse*, fils de *Cyrus*, étant amoureux de sa sœur et souhaitant de l'épouser, demanda aux juges royaux, qui étaient les interprètes des lois chez les Perses, s'il était permis à un frère d'épouser sa sœur. Ils lui répondirent qu'il n'y avait aucune loi qui le permit, mais qu'il y avait une autre loi qui permettait aux rois de Perse de faire tout ce qui leur plaisait. Sur cette réponse, *Cambyse* épousa sa sœur, et les Perses ne firent depuis aucune difficulté de l'imiter. Il aurait sans doute été bien moins criminel et bien moins nuisible à la société, si *Cambyse* eût épousé sa sœur, sans rien dire

et sans vouloir couvrir son inceste par l'autorité des lois.

Si l'on demande donc quelle conduite est la plus blâmable et la plus dangereuse, celle de ceux qui violent les lois de l'Évangile qu'ils croient divines ou celle des incrédules qui rejettent la divinité de ces lois qu'ils ne veulent pas observer? Il est certain que la dernière est beaucoup plus mauvaise que l'autre, supposé que les lois de l'Évangile soient utiles au genre humain, comme on n'en peut pas douter, ainsi que nous l'avons fait voir dans le premier chapitre.

VII. Ainsi, quelle que puisse être la conduite de ceux qui font profession de la religion chrétienne, les incrédules ne sauraient s'excuser sur ce que les autres n'agissent pas conséquemment, puisqu'ils négligent de s'instruire de ce qu'il leur importe le plus de savoir. La plupart des chrétiens ont sans doute tort, et ils n'en disconviennent pas; mais les incrédules sont beaucoup plus blâmables qu'eux. Si ces derniers s'examinent avec quelque soin, ils trouveront peut-être encore en eux-mêmes une autre source de cette négligence, c'est qu'en général ils ne se soucient guère de connaître la vérité en matière de religion.

Il y a des gens si fort occupés du présent et si contents d'eux-mêmes, qu'ils ferment les oreilles et les yeux à toute sorte de discours et d'exemples qui leur pourraient faire connaître qu'ils ont sujet d'être très-mal satisfaits de leurs opinions et de leur conduite. Quoiqu'ils paraissent quelquefois aimer la vérité, si l'on y prend bien garde on s'apercevra qu'ils n'aiment que leurs passions et qu'ils ne cherchent qu'à les satisfaire, puisqu'ils ne prennent de la vérité que ce qui n'est pas incompatible avec elles. Ainsi les princes et les grands seigneurs ne peuvent souffrir que ceux qui les approchent leur apprennent ingénument ce que l'on dit d'eux et ce qu'ils en pensent. Si quelqu'un est un peu trop sincère, il est bientôt banni de leur présence. Il en est de même de beaucoup de particuliers qui ne regardent comme leurs amis que ceux qui les flattent et qui peuvent contribuer à les entretenir dans la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Les princes et les particuliers éloignent presque également de leur esprit toutes les pensées qui peuvent troubler leur repos, et les empêcher de jouir tranquillement de ce qu'ils aiment. On ne peut donc pas dire que l'on ait beaucoup d'amour pour la vérité, puisqu'on ne se soucie de la connaître qu'autant qu'elle est agréable. Il se peut faire que bien des incrédules en usent de même à l'égard de la religion, et qu'ils négligent de s'instruire de ce qui les en pourrait convaincre, par la répugnance secrète qu'ils ont de chercher des vérités, qu'ils ne pourraient connaître sans être extrêmement inquiets. Ainsi saint Paul raisonnant devant Félix (*Act.*, XXIV, 25) de la justice, de la retenue et du jugement à venir, cet homme effrayé se jassa bientôt de l'écouter, et le renvoya à une autre fois. Si saint Paul l'eût entretenu

de quelque autre chose, peut-être qu'il l'aurait écouté, comme je l'ai dit, aussi longtemps qu'il aurait voulu; mais les vertus dont cet apôtre commençait à lui parler se trouvaient trop contraires à ses mœurs dépravées pour l'écouter davantage.

Il est certain que cette disposition est entièrement opposée au bon sens, et tout le monde blâme également la flatterie et les flatteurs. L'on convient encore généralement qu'il n'y a rien de plus éloigné de la prudence que de vouloir ignorer ce qui nous est désavantageux, puisqu'on n'y saurait apporter de remède si on ne le sait, et que l'ignorance où l'on pourrait demeurer là-dessus ne change nullement la nature des choses, et ne sert souvent qu'à rendre pire l'état où l'on est. Les incrédules y doivent donc prendre garde et ne pas craindre de hasarder leur repos en recherchant de fausses vérités. Ils doivent se tenir sur leur garde contre cet amour-propre mal réglé qui flatte nos passions présentes, et fuit tout ce qui peut verser quelque amertume parmi la douceur que l'on trouve à s'y abandonner. Pour moi, je suis persuadé que la négligence qu'ils ont à s'instruire les fondements du christianisme ne vient, en grande partie, que de cette dangereuse disposition, et ils en conviendraient sans doute s'ils étaient capables de se bien examiner.

Si l'on voyait des incrédules appliqués à la recherche de la vérité et oublier rien pour s'en instruire à fond, sans quitter néanmoins leur incrédulité, on serait peut-être tenté de croire qu'ils auraient raison, puisqu'ils ne jugeraient qu'après un long examen; mais on n'en voit aucun dans cette disposition, et ils se contentent tous d'une connaissance fort légère de la religion, sans essayer d'en pénétrer les preuves, ce qui est un sujet de se confirmer dans la créance de la vérité, et de juger que leur incrédulité est, comme je l'ai prouvé, de la négligence qu'ils ont eue à s'en instruire.

VIII. Il y a encore une autre sorte de négligents dont il faut dire un mot: ce sont des gens de lettres, qui, tout occupés des sciences qui n'ont point de rapport à la religion, en sont si charmés qu'ils méprisent ou seulement les autres qui concernent cette vie, mais encore la théologie, comme une science creuse et inutile. Il y en a, par exemple, qui croient qu'il est plus beau de savoir les opinions, les coutumes ou l'histoire des anciens Romains et des Grecs, de corriger ou d'expliquer quelques passages corrompus ou obscurs des auteurs païens, que d'étudier l'Écriture sainte, ou la religion, ou l'histoire ecclésiastique. Ils s'appliquent surtout à l'étude de l'antiquité païenne qu'ils négligent entièrement celle du christianisme et qu'ils tombent ensuite dans la pensée que les religions sont indifférentes, et suivent elle où ils croient trouver plus de profit.

Ces gens devraient penser qu'encore que l'on ne fasse pas profession de théologie, il faudrait au moins en savoir assez pour pouvoir se garder de l'erreur, sans quoi il a de

la folie à s'appliquer entièrement à des choses moins utiles et à négliger les plus importantes. Ils devraient considérer que l'étude de l'antiquité ne sert de rien si l'on n'en devient plus homme de bien et plus utile à la société, et que, pour cela, il faut joindre à cette étude celle de la religion et de la morale, qui renferment les règles de notre conduite. Autrement, il est ridicule de savoir ce que les Romains et les Grecs ont cru ou fait autrefois, sans savoir ce qu'on doit croire et faire soi-même.

CHAPITRE VI.

Que la paresse peut entretenir bien des gens dans l'ignorance, dans les doutes et dans l'incrédulité.

I. On peut réduire en deux ordres ceux qui font profession de croire la vérité de la religion chrétienne. Le uns l'embrassent plutôt à cause de l'exemple des autres et de l'autorité de ceux qu'ils estiment que pour en avoir examiné les preuves, et l'on peut dire que c'est peut-être là le plus grand nombre. Il y a néanmoins beaucoup de gens plus éclairés qui le croient que l'Évangile est véritable parce qu'après en avoir étudié avec soin les preuves, ils s'en sont trouvés pleinement convaincus. On peut aussi remarquer deux espèces d'incrédules. Les uns ont examiné en quelque sorte les raisons sur lesquelles les chrétiens appuient leur créance, et ne les ont pas jugées assez fortes pour s'y rendre, parce qu'ils n'ont pas su les examiner comme il fallait, ou pour quelque autre cause que je ne rechercherai pas ici; les autres ne sont jamais entrés dans aucune sorte d'examen, et n'ont pas laissé de juger qu nos preuves ne sont pas convaincantes. Ils ont pu être portés à ce jugement téméraire par divers motifs, où il s'est pu mêler plusieurs passions, qui ont toutes contribué à les jeter dans l'incrédulité. Il n'est pas nécessaire que j'entre dans le détail de ces motifs et de ces passions; ce que j'ai dit en général et en particulier, dans les chapitres précédents, peut suffire pour obliger les incroyants à rentrer en eux-mêmes, et pour leur garantir de l'illusion de l'amour-propre. Il faut néanmoins que j'ajoute ici quelques remarques sur une des sources particulières de l'incrédulité, dont je n'ai pas encore parlé et qui n'est que trop commune.

II. C'est la paresse qui fait que bien des gens éloignent de leur esprit tout ce qui demande de l'attention, et qui ne les frappe pas par le sens ou par le moyen de leurs passions. On trouve des gens qui auraient assez d'esprit et de jugement pour bien examiner les preuves du christianisme, s'ils voulaient s'appliquer; mais la longue habitude qu'ils ont formée de n'examiner aucune de ces idées abstraites, qui demandent quelque application, les éloigne si fort de cet examen, qu'il n'est pas possible de le leur persuader pendant qu'ils demeurent dans cette disposition.

Pour la vaincre si cela se peut, et pour en guérir ceux qui s'y sont abandonnés, ou pour empêcher au moins que d'autres n'y tombent, il la faut examiner dans sa naissance, dans ses progrès et dans ses suites; car si l'on fait voir que c'est la chose du monde la plus déraisonnable en elle-même et la plus dangereuse dans ses conséquences, il faudra nécessairement avouer qu'il n'est pas d'un homme de bon sens de s'y abandonner.

III. Dans l'état où est à présent la nature humaine, il est certain qu'il n'y a rien qui excite plus vivement notre attention que ce qui frappe nos sens ou qui réveille quelques-unes de nos passions. Ce qui se présente à l'esprit par l'une ou l'autre de ces voies le touche et l'occupe si fort que, si les sensations qu'il ressent sont vives et ses passions animées, rien d'autre n'y saurait entrer pendant qu'il en est ému. Ainsi l'on n'a naturellement que de la répugnance pour toute autre chose; et si l'on demeure longtemps dans cette disposition, sans rien faire pour la vaincre, il arrive enfin que, quoique l'on soit extrêmement actif pour les choses sensibles, pour les objets des passions auxquelles on s'est livré, on tombe dans une paresse étonnante à l'égard de tout le reste, et l'on ne peut entendre parler de lire ou d'examiner quoi que ce soit qui n'y ait point de rapport. Comme la paresse du corps vient de ce que l'on est si fort possédé de la douceur du repos à laquelle on est accoutumé, qu'on ne peut se résoudre à la perdre sans chagrin, cette paresse de l'esprit, dont je parle, s'en rend si fort la maîtresse, qu'on ne l'en peut chasser sans causer de la douleur à ceux qui en sont possédés.

Si nous étions assurés qu'il n'y a rien qui mérite notre attention que ce qui frappe nos sens ou qui a du rapport avec nos passions, il faudrait s'abandonner à cette agréable paresse et vivre, à l'égard des objets spirituels, dans le même calme dans lequel nous vivons à l'égard de tout ce que nous croyons ne nous pouvoir faire ni bien ni mal. Ce serait une folie que de quitter un état plein de douceur, pour s'inquiéter à examiner ce qui ne serait propre qu'à nous donner de la peine, sans en tirer aucun avantage. Mais aussi, si la négligence que nous aurions pour des choses qui ne sont nullement sensibles nous causait infiniment plus de mal que la douceur que nous éprouvons dans la paresse où nous vivons à leur égard ne nous cause de plaisir, il faudrait avouer que ce serait une fureur que de continuer à vivre dans cette nonchalance. On ne saurait s'assurer qu'il n'y a rien à craindre si l'on néglige les choses spirituelles, telles que sont celles dont la religion chrétienne nous parle, sans examiner les raisons sur lesquelles cette religion est fondée; et, par conséquent, il faut nécessairement vaincre la paresse, qui empêche de le faire, ou préférer le calme d'un insensé, fondé uniquement sur sa stupidité, à la véritable connaissance de l'état où l'on

est et de ce que l'on a à craindre ou à espérer.

Néanmoins, ceux qui se sont une fois abandonnés à cette paresse, qui empêche qu'on n'entre dans aucun examen des principes de la religion, ont toutes les peines du monde à en revenir; et les uns, dont il ne s'agit pas ici, aiment mieux embrasser tout ce qu'on leur en dit que de l'examiner; les autres, au contraire, n'en veulent rien croire, parce qu'ils ne veulent entrer dans l'examen de quoi que ce soit de semblable. C'est de ces derniers dont nous avons entrepris de parler et de qui l'on peut dire que, quelque esprit qu'ils aient fait paraître avant que de se jeter dans la nonchalance où ils vivent, il est difficile qu'ils en reviennent. *Subit quippe etiam ipsius inertie dulcedo, et invisâ primo desidia postremo amatur* (Tacite, in Agricola, cap. 3) : « La douceur de la paresse se coule insensiblement dans l'esprit, et l'on aime enfin l'oisiveté, que l'on avait d'abord haïe. »

C'est agir visiblement contre le bon sens que de condamner ce qu'on n'a jamais bien examiné, parce qu'on n'a pas eu la force de s'en donner la peine; et c'est violer les règles de la prudence la plus commune que de vivre obstinément dans cet état, lorsqu'il s'agit d'une chose d'aussi grande importance que l'est la religion. Si l'on en usait de même à l'égard de quelque autre chose, c'est-à-dire si l'on prenait un parti sans s'être donné la peine de l'examiner, à qui pourrait-on faire approuver une semblable conduite? A personne assurément, à moins qu'on n'eût affaire à des gens destitués du sens commun, puisqu'on ne peut pas nier que c'est s'exposer visiblement à se tromper et à toutes les conséquences de l'erreur dans laquelle on sera tombé.

Supposons pour un moment, avec les incrédules, que la religion chrétienne n'est pas véritable, quoiqu'ils ne le puissent pas savoir sans l'avoir examinée; quel danger peut-il y avoir d'écouter les raisons des chrétiens? Nul; puisque si ce qu'ils disent n'est pas convaincant, rien n'empêchera qu'on ne le rejette. Toute la perte que l'on y fera sera celle d'un peu de repos dont on n'aura pas joui pendant quelque temps. Or, on ne peut pas dire, ce me semble, qu'un peu de temps de nonchalance soit d'un si grand prix que rien ne doive être capable de nous en tirer. Y a-t-il quelqu'un au monde qui puisse vivre dans cette éternelle indifférence pour tout ce qui demande de l'application? Et si l'on sort pour d'autres choses de cette paresse, quelle raison peut-on avoir de n'en point sortir, pour savoir où l'on en est à l'égard de la religion. Si après s'être donné un peu de peine, inutile si vous voulez, on n'était plus en état de goûter le repos dont on jouissait auparavant, on pourrait peut-être défendre cette conduite à quelque égard; mais au contraire, après s'être un peu fatigué, le repos n'est que plus doux. Ainsi les paresseux devraient, au moins par

ce principe, se donner la peine d'examiner la religion.

Si au contraire elle était véritable, comme nous le soutenons, on ne pourrait guère concevoir d'état plus déplorable dans cette vie que celui des paresseux que nous avons décrit: car que peut-on imaginer de plus triste que de se précipiter dans un malheur éternel, pour ne vouloir pas se donner la peine de s'instruire du moyen de l'éviter? On ne traiterait plus de paresseux un homme qui ne voudrait pas se lever de nuit, quoique le feu prit à sa maison, de peur de troubler son repos; on le traiterait d'insensé ou de furieux.

On voit par là très-clairement combien est déraisonnable la paresse spirituelle qui détourne d'examiner la religion. On en voit les dangereuses suites, ou au moins les malheurs qui en peuvent naître, car les paresseux ne sauraient s'assurer du contraire. Néanmoins il y a eu autrefois des gens de ce caractère, et il y en a encore aujourd'hui dans le milieu de la chrétienté.

Tels étaient ces Juifs de Thessalonique (Act., XVII, 4), dont très-peu se rendirent à la prédication de saint Paul, faute de vouloir examiner ce qu'il disait, et dont la plupart, ardents en toute autre chose, excitèrent du trouble dans la ville contre ceux qui avaient embrassé la religion chrétienne, comme saint Luc nous l'apprend. C'est ce qui paraît par l'opposition que l'on remarque dans la suite de la même histoire des Juifs de Bérée, autre ville de Macédoine, à ceux de Thessalonique. *Ceux-ci*, dit l'historien, *étaient plus généreux* (c'est-à-dire avaient plus de fermeté, plus d'élevation et plus de vivacité d'esprit) *que ceux de Thessalonique. Ils reçurent la parole, avec toute sorte de promptitude, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir s'il était ainsi; aussi plusieurs d'entre eux crurent.* Si ceux de Thessalonique avaient eu assez d'amour pour la vérité, pour en faire autant, il ne s'en serait pas moins rendu aux raisons de celui qui leur annonçait l'Evangile; mais la paresse qui les retenait dans le judaïsme, jointe à leurs autres passions, empêcha qu'ils n'examinassent la doctrine de saint Paul, et par conséquent qu'ils n'en reconnussent la vérité.

Les Juifs d'aujourd'hui, qui vivent parmi les chrétiens, et peut-être une partie des mahométans, peuvent négliger l'examen du christianisme, par divers principes, tels que sont ceux que j'ai rapportés dans les chapitres précédents; mais je ne saurais m'empêcher de croire qu'il n'y entre beaucoup de cette paresse que j'ai décrite dans celui-ci. Ils n'ont que du dégoût pour tout ce qui s'appelle méditation et examen, dont on peut voir une preuve convaincante, en ce qu'ils ne daignent pas même examiner pourquoi ils ajoutent foi au judaïsme ou au mahométisme. Tout occupés des objets sensibles qui se présentent à eux, et des soins de la vie, ils ne peuvent sans répugnance penser sérieusement et avec attention à quoi que ce soit d'autre. On les peut comparer à des gens

qui seraient dans la dernière lassitude pour avoir fait beaucoup de chemin à pied, et à qui l'on proposerait d'aller encore faire une longue promenade à pied pour se divertir. A peine écouterai-ils une semblable proposition, et s'abandonnant à la douceur du repos, ils ne penseraient qu'à en jouir tranquillement. Ainsi des gens agités des affaires de la vie, et fatigués des soins perpétuels qu'elles leur donnent, n'ont que de la paresse pour tout le reste.

IV. Aujourd'hui que le christianisme est divisé en plusieurs sectes, dont quelques-unes sont nécessairement dans l'erreur, ne peut-on pas mettre dans le nombre des paresseux ceux qui remplis de toute autre chose que de l'amour de la vérité, n'ont jamais examiné avec soin laquelle de ces sectes est la plus conforme aux sentiments des apôtres? J'avoue que plusieurs autres motifs les peuvent porter à demeurer, sans savoir pourquoi, dans le parti dans lequel ils sont nés, et à condamner tous les autres sans examen; mais si l'on y prend bien garde, on verra qu'un des principes par lesquels ils se conduisent de la sorte, est un certain dégoût paresseux pour la peine qu'il y a à rechercher la vérité dans cette sorte de choses.

On peut encore aller plus loin, puisqu'il y a des gens qui condamnent et la religion dans laquelle ils sont nés, sans l'avoir jamais bien étudiée, et toutes les autres qu'ils connaissent encore moins, parce que, se persuadant qu'ils y ont remarqué quelque chose de faux, ils jugent qu'il en est de même de tout le reste, sans pouvoir néanmoins se résoudre à rechercher sérieusement la vérité, pour laquelle ils n'ont que du dégoût. Après avoir reconnu, comme ils le croient, que les plus habiles gens qu'ils connaissent, débitent un dogme faux pour une vérité évangélique, ils jugent de la religion de leur pays et de toutes les autres par cet échantillon; et la paresse dont ils sont comme enchantés fait qu'ils trouvent plus commode de condamner tout, sans se donner la peine d'aller plus loin, que de s'embarquer dans une recherche sérieuse des véritables principes du christianisme.

V. J'ai déjà fait voir le danger qu'il y a à s'abandonner à cette paresse, et combien elle est déraisonnable. Il n'y a personne qui puisse en disconvenir; mais quand il s'agit de se défaire actuellement de cette passion, ou s'en trouve si prévenu, qu'il faut faire de grands efforts pour s'en guérir et pour former une habitude opposée. Outre ce que j'ai dit, on doit faire réflexion sur le plaisir qu'il y a à être dans une disposition contraire, qui est non seulement infiniment plus douce, mais encore plus raisonnable; et peut-être que l'amour de la vérité succédera à celui d'un honteux repos, bien plus digne des bêtes que des hommes.

Représentons-nous un paresseux, tels que sont ceux dont nous venons de parler, et comparons l'état où il est avec celui d'un homme dont l'esprit accoutumé à l'examen, ne trouve du calme que dans la connaissance

assurée de la vérité. Le premier s'étant aperçu de quelque fausseté qu'on lui faisait passer pour une doctrine véritable (car rien n'empêche que nous n'accordions cela à plusieurs de ces paresseux incrédules) rejette et cette doctrine et tout ce qu'on dit être vrai concernant la religion, sans penser qu'il pourrait y avoir d'importantes vérités mêlées parmi des mensonges, dans la théologie de son pays; ou qu'il se trouve peut-être ailleurs des gens, qui sont exempts des erreurs, que l'on a voulu lui enseigner; ou enfin que peut-être on a mal entendu la doctrine des premiers fondateurs de la religion chrétienne. Avant d'avoir examiné ces trois choses, le bon sens demanderait au moins que l'on demeurât en suspens; mais il faudrait, pour cela, avoir plus de retenue que n'en ont les incrédules, qui, regardant cet examen comme impossible, aiment mieux prendre le parti de nier tout. Ils en usent de même que ferait un homme qui aurait découvert par hasard une fausseté dans un historien, et qui, sans sans en lire davantage, conclurait que tout ce qu'il dit est un pur roman, et qu'il n'y a point même d'histoire véritable.

Néanmoins, après un jugement aussi téméraire que celui-là, les incrédules semblent vivre dans une tranquillité aussi grande que le pourrait être celle d'un homme qui saurait par des démonstrations mathématiques, que tout ce qu'on dit de la religion est faux. Ils paraissent avoir une si parfaite indifférence pour la vérité, à cet égard, qu'il semble qu'il ne leur importe point de la connaître. Ils sont prêts, dans cette disposition, à faire tout ce qui peut leur faire goûter les plaisirs de la vie, sans vouloir plus ouïr parler d'examen; et ils le font, autant qu'ils jugent que cela leur est possible, sans se nuire. On voit bien que cela ouvre la porte à une infinité de crimes secrets, et conduit à faire en public tout ce qu'on y peut faire impunément. Je ne dirai pas que cette sorte de gens sont de mauvais parents, de mauvais amis, de mauvais sujets, ou de mauvais citoyens, parce qu'ils sacrifient tout à leurs plaisirs; je remarquerai seulement que n'étant nullement assurés qu'il n'y a pas une religion et un Dieu qui veut que l'on embrasse cette religion, ils ne peuvent jouir d'aucun calme qui ne soit un effet de la plus insigne folie que l'on puisse imaginer. Ils sont à toute heure, selon leur propre jugement, en état de perdre pour jamais tout ce qu'ils aiment et qui leur a souvent donné une peine infinie à acquérir ou à conserver. Cette perte peut arriver par mille accidents imprévus, et elle arrive enfin inévitablement par la mort, au delà de laquelle ils n'attendront plus rien; cependant ils vivent dans la sécurité. Ils se conduisent infiniment plus mal que ne ferait un homme à qui l'on dirait très-sérieusement qu'il est condamné à la mort, mais qu'il y a des moyens de l'éviter, s'il veut s'en informer; et qui néanmoins ne penserait qu'à se divertir, sans daigner faire attention à ce qu'on lui dirait, au hasard de perdre la vie, en cas que ceux qui l'avertissent et qu'il ne voudrait pas écouter,

dissent vrai. Si ce que la religion chrétienne nous dit est véritable, il y a des peines infiniment plus grandes à craindre pour ceux qui la rejettent ; et néanmoins les incrédules, qui ne savent pas si cela n'est point vrai, s'endorment tranquillement sur la foi de leur incrédulité et de leur paresse, sans s'en informer davantage. En vérité, ceux qui sont dans cette disposition, et qui s'imaginent être élevés au-dessus du vulgaire, ne le sont guère, à cet égard, au-dessus des bêtes, qui ne s'occupent que du présent.

Au contraire, supposons un homme qui ait bien étudié les principes du véritable christianisme : satisfait en lui-même des vérités qu'il a découvertes, il en observe en cette vie tranquillement les devoirs, et il en attend la récompense après la mort, avec une satisfaction d'esprit que rien ne saurait égaler. La raison la plus épurée et les lois de la société dans laquelle les hommes vivent nécessairement les uns avec les autres ne demandent rien de lui qu'il ne fasse sans balancer, et quoi qu'il lui arrive il regarde la mort comme un passage à une vie beaucoup meilleure que celle-ci. Je dirai encore plus, c'est que quand cet homme se tromperait, sa condition serait infiniment plus souhaitable que celle de ceux qui refusant d'examiner la raison, la rejettent néanmoins, au hasard de se perdre pour jamais, et doivent être, à moins que de se laisser enivrer par l'incrédulité et par la paresse, dans la crainte perpétuelle de perdre pour toujours tout ce qu'ils aiment.

Il est donc infiniment plus raisonnable et plus sûr, et pour cette vie et pour l'autre, s'il y en a une, de rechercher la vérité et d'examiner les preuves de la religion, que de vivre et de mourir dans la plus extravagante paresse que l'on puisse imaginer ; c'est tout ce que je demande que l'on m'accorde ici, et que l'on ne peut me nier, sans agir contre les lumières les plus claires du sens commun. Ceux qui refusent de croire la vérité de la religion chrétienne doivent s'examiner eux-mêmes avec soin, pour voir si ce n'est point, au moins en partie, par la paresse que j'ai décrite, qu'ils demeurent dans l'incrédulité. Cet examen est de la première importance, il n'y a rien à perdre à le faire, et l'on risque tout en le négligeant.

Conclusion de la première partie.

J'ai décrit, dans les chapitres précédents, les dispositions et les motifs contraires à la raison, qui peuvent porter les incrédules à rejeter la religion chrétienne. Quoique j'aie

considéré ces dispositions différentes les unes après les autres, et que je les aie distinguées par des caractères particuliers, je ne crois pas néanmoins qu'elles se trouvent séparément dans les incrédules, ou qu'il y ait des incrédules à qui l'on ne puisse reprocher qu'un de ces défauts. Il n'y en a point sans doute qui ne soient coupables de plusieurs en même temps ; mais il y en a aussi qui sont plus coupables de l'un que de l'autre. Les mauvaises mœurs de l'un l'engagent dans l'incrédulité ; dans un autre, c'est principalement l'orgueil qui s'oppose aux lumières de la vérité. On en voit qui sont aveuglés par leurs préjugés, qu'ils prennent pour des vérités indubitables : il y en a qui raisonnent mal, ou qui négligent de s'instruire de ce qu'ils doivent savoir, ou que la paresse empêche d'entrer dans une discussion qui leur paraît trop longue et trop pénible. Peut-être qu'il y a encore des gens en qui tous ces défauts se trouvent, en quelque degré ou à quelque égard, quoique l'un d'entre eux soit leur passion dominante. Il y a aussi une variété infinie entre les esprits, à l'égard de leurs qualités bonnes ou mauvaises et de leurs différents assemblages.

Si l'on trouvait des incrédules qui pussent dire qu'ils n'ont renoncé aux vérités de l'Evangile que pour suivre des principes plus conformes à la droite raison et pour vivre d'une manière plus réglée et plus utile à la société ; si l'on en voyait qui fussent exempts des défauts que j'ai décrits, on aurait sujet de dire que l'énumération que j'ai faite des motifs intérieurs de l'incrédulité n'est pas suffisante. Mais je pose en fait qu'il n'y en a point en qui l'on n'en puisse remarquer plusieurs, et j'en prends à témoin la conscience même des incrédules : c'est à eux à se faire justice là-dessus ; ceux qui les avertissent, comme je le fais, ne gagnent rien à cela que la satisfaction de s'être acquittés de leur devoir ; et les incrédules ne peuvent rien perdre à rechercher s'ils ne sont point dans un des cas que j'ai marqués. S'ils sont obligés d'avouer qu'ils ont tort, quel risque y a-t-il pour eux à se corriger ? Et s'ils jugent, après un sérieux examen, que c'est moi qui me trompe, ils auront sujet d'être plus satisfaits d'eux-mêmes. Le temps qu'ils auront employé à cette recherche ne saurait être compté pour perdu, puisqu'il s'agit de la chose du monde de la plus grande conséquence, et que la découverte de la vérité ne peut que produire de la joie, de la satisfaction et de la tranquillité, ou que les augmenter, si l'on en jouissait déjà.



Seconde partie.

DES MOTIFS D'INCRÉDULITÉ QUI NAISSENT DES SUJETS QUE L'ON DONNE AUX INCRÉDULES DE DOUTER DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, OU DE LA REJETER ENTIÈREMENT.



CHAPITRE PREMIER.

Que l'on ne doit pas douter de la vérité de la religion chrétienne, parce qu'il y a des gens qui la reçoivent bien plus par crédulité que par raison.

I. Quoiqu'il n'y ait point d'incrédules qui, comme je l'ai dit, ne soient dans une disposition blâmable qui les porte à rejeter la religion chrétienne, il faut avouer qu'il y a plusieurs choses, dont on ne peut les accuser, qui les confirment dans la disposition où ils sont. Il est vrai qu'ils ont tort d'abandonner la vérité, pour quelque sujet que ce soit; mais ceux qui leur fournissent ces occasions ne sont guère moins blâmables. J'ai entrepris de montrer l'un et l'autre dans cette seconde partie, où en accordant aux incroyants que plusieurs de ceux qui font profession de croire la religion chrétienne ont tort en bien des choses, je ferai voir qu'il ne s'ensuit nullement de là qu'elle n'est pas véritable, et que l'on ne doit pas attribuer à ses fondateurs les défauts que l'on voit aujourd'hui parmi quelques-uns de ceux qui se nomment leurs disciples. Les occasions que ces derniers donnent aux incroyants d'avoir de mauvais sentiments de la religion, viennent ou des personnes ou des choses mêmes. J'examinerai d'abord celles que les personnes leur donnent, et ensuite celles qui naissent des choses.

II. L'un des scandales les plus généraux et les plus communs qui sont cause de l'opiniâtreté des incroyants, c'est que l'on voit une infinité de gens qui sont chrétiens, non par lumière et par raison, mais par naissance et par crédulité. S'ils étaient nés en Asie, ils seraient, sans changer de disposition, idolâtres ou mahométans et embrasseraient aussi fortement les rêveries des brahmines, des talapains et des bonzes, ou les erreurs de Mahomet, qu'ils croient, en Europe, la religion chrétienne véritable. Ils ne reçoivent pas avec moins de respect des fables manifestement ridicules que les histoires les plus assurées, et ils n'admirent pas moins les dogmes les plus pernicieux et les plus opposés au bien du genre humain que les plus saints et les plus avantageux préceptes de l'Évangile. Ce n'est point la nature des objets que les ministres de la religion présentent à leur esprit, qui les détermine à les croire véritables et à les regarder avec respect, c'est l'autorité de ceux qui leur parlent, bien ou mal fondée, et une certaine crédulité que l'on entretient avec soin dans leur

esprit, comme nous le dirons dans la suite, à cause de l'avantage que l'on en tire.

Trompés par une légère ressemblance, ils appellent leur *crédulité* du nom de *foi*, et soutiennent que ceux qui ne croient pas comme eux tout ce qu'ils entendent dire en manquent, et par conséquent ne sont pas dans la disposition que l'Évangile demande des hommes, puisqu'il ne promet le salut qu'à ceux qui auront *la foi*. Si quelqu'un raisonne sur la religion et dit que l'on ne peut ni la prouver ni la connaître sans raisonnement, ces gens, qui n'en savent ni les preuves ni les dogmes que très-confusément, ne manquent pas de le soupçonner de n'avoir point de religion, surtout s'il s'éloigne de quelques-uns de leurs sentiments dont il peut avoir reconnu la fausseté par son application et par son étude. Ces gens si persuadés, si on les en croit, de la vérité de la religion chrétienne, ne peuvent souvent croire qu'un homme qui sait raisonner l'embrasse de bonne foi et témoignent être alarmés du moindre examen.

III. Cependant les incroyants qui entendent ces discours et qui voient cette conduite visiblement opposée au sens commun, se moquent de cette prétendue foi et en tirent cette fâcheuse conséquence, c'est que la doctrine, qui suppose qu'on la doit recevoir avec une semblable crédulité, est fautive, ou pour le moins, qu'elle doit être extrêmement suspecte.

Ainsi autrefois les païens, entendant dire aux chrétiens qu'il ne fallait que croire pour être sauvé, et ne comprenant pas ce que cela voulait dire (1), se moquaient de la même manière de la religion chrétienne, comme s'il n'y eût eu que des gens crédules et incapables de raisonner qui la pussent recevoir. En effet, si elle avait eu pour principe ce dogme, qu'il la faut embrasser, sans savoir pourquoi, et que ceux qui la recevront seront sauvés, on aurait sujet de soupçonner d'imposture ceux qui la prêchaient, et de condamner comme trop crédules ceux qui la recevaient, sans en pouvoir rendre de raison. Parler de la sorte serait confondre la religion (2) avec toutes sortes d'impostures, qui

(1) Voyez Origène contre Celse, liv. I et VI.

(2) Lactance reproche cette conduite aux païens, dans son Institution, liv. V, c. 19. « A quibus, dit-il en parlant d'eux, si persuasionis ejus rationem requiras, nullam possunt reddere, sed ad majorum judicia confugiant, quod illi sapientes fuerint, illi scierint quid esset optimum? seque ipsos sensibus spoliant, ratione privant, dum alienis erroribus credunt. » Si quelques anciens ont semblé attribuer aux chrétiens, surtout du commun, une foi aveugle, ils ont

ne sont établies que sur la crédulité des peuples; et ce serait ouvrir la porte aux plus grands mensonges que l'on annoncerait, en disant qu'il les faut croire; car il n'y aurait point de raison de croire sans examen l'un plutôt que l'autre. Comment les chrétiens pourraient-ils, si cela était, se vanter d'être assurés de la vérité de leur religion et de la fausseté des autres, puisque la créance de toutes serait bâtie sur la même crédulité?

IV. Mais il est faux que la religion chrétienne exige qu'on la reçoive sans examen et qu'elle soit fondée sur une foi aveugle (1). Il est encore faux que ceux qui l'embrassent de la sorte puissent passer pour des chrétiens dont la foi mérite des louanges.

Pour s'assurer de la première de ces deux choses, il n'y a qu'à considérer la conduite et les discours de Jésus-Christ. S'il était venu au monde sans aucun caractère qui pût le faire distinguer des imposteurs qui ont souvent trompé les peuples crédules, et s'il eût fallu le croire simplement sur sa parole, ou s'il eût exigé quelque chose de semblable, les Juifs n'auraient pas eu tort de le rejeter. Quand même il aurait véritablement été envoyé de Dieu, s'il n'en eût donné aucune preuve convaincante, on n'aurait pu blâmer personne de ceux qui ne voulaient pas croire en lui; car enfin les plus persuadés de la vérité de la religion des anciens Juifs et les plus disposés à embrasser la doctrine des prophètes que Dieu leur aurait voulu envoyer, n'auraient pu reconnaître pour prophète, sans se hasarder à être trompés, un homme qui n'en aurait donné aucune marque claire.

Aussi Jésus-Christ vint-il avec le pouvoir de faire des miracles, et il en fit un si grand nombre en présence de tant de gens, si l'on en croit le témoignage des évangélistes, qu'il surpassa infiniment tous les prophètes qui avaient été avant lui. Or c'est là la marque à laquelle Moïse (*Deut.*, XVIII, 22) avait dit qu'on pourrait reconnaître les prophètes; et c'est sur quoi Jésus-Christ se fondait lorsqu'il exigeait qu'on crût en lui. Il ne demanda jamais qu'on l'en crût simplement sur sa parole, comme on le peut voir par plusieurs endroits des Évangiles.

Si je rends témoignage de moi-même, dit-il (Jean, V, 34), mon témoignage n'est pas véritable, c'est-à-dire on ne peut pas le regarder comme véritable si l'on n'a d'autre preuve de sa vérité que ce que j'en dis. Ensuite après avoir dit que Jean-Baptiste lui avait rendu témoignage, il ajoute : J'ai un témoignage plus grand que celui de Jean; car les œuvres que mon Père m'a donné le pouvoir de faire, les œuvres que je fais rendent témoi-

gnage pour moi, que c'est le Père qui m'a envoyé. Il dit encore ailleurs (Ch. X, 25) à ceux qui le priaient de leur dire s'il était le Christ : Les œuvres que je fais, au nom de mon Père, rendent témoignage de moi; et un peu plus bas : Si je ne fais les œuvres de mon Père, ne me croyez pas; mais si je les fais, quand vous ne voudriez pas me croire croyez à mes œuvres (Voyez encore ch. XIV, 11). Que peut-on dire de plus fort que ce qu'il dit dans le même évangéliste? Si je n'avais point fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point de péché; mais maintenant ils les ont vues (Ch. XV, 24). Il paraît clairement par là que l'auteur de la religion chrétienne n'a jamais exigé qu'on l'en crût simplement sur sa parole.

Ses apôtres en ont usé de même : ils ne se sont pas contentés d'assurer qu'ils avaient vu les miracles de leur maître, ou qu'il les avait appelés du ciel, après y être monté; ils ont joint à leur témoignage tous les caractères de vérité que l'on pouvait souhaiter. Leur doctrine en elle-même ne fournissait pas le moindre soupçon d'imposture; ils n'avaient aucun avantage temporel à attendre, en la publiant; ils éprouvaient au contraire partout une résistance très-opiniâtre de la plupart des Juifs et des païens; ils étaient maltraités à tout moment, et dans des dangers perpétuels pour cela (*1 Cor.* XV, 30 et *suiv.*); enfin plusieurs d'entre eux sont morts en témoignant toujours la même chose. Pour comble de certitude, ils ont fait des miracles semblables à ceux que Jésus-Christ avait faits, comme il le leur avait promis, avant que de les quitter. Les incrédules me diront peut-être que je suppose comme véritable ce qui est en question; mais mon dessein n'est pas encore de tirer de ces faits aucune conséquence pour prouver la vérité de la religion chrétienne; je prétends seulement en conclure ici que les apôtres ne prêchaient nullement une foi aveugle, comme font quelques chrétiens d'aujourd'hui. L'un d'entre eux exhorte ceux à qui il écrit de ne croire pas à tout esprit, mais d'éprouver si les esprits sont de Dieu, parce que plusieurs faux prophètes s'étaient élevés dans le monde (*1 Jean*, IV, 1). Un autre leur conseille d'éprouver et de retenir ce qui est bon (*1 Thess.* V, 21).

V. On ne peut donc pas dire que ceux qui vantent la foi aveugle agissent dans l'esprit du christianisme, ni attribuer à Jésus-Christ ou à ses apôtres la ridicule prétention de ceux qui veulent, qu'on les en croie sur leur parole. On me demandera peut-être ici ce que c'est donc que cette foi, qui est si fort vantée dans les écrits des disciples de Jésus-Christ; car il ne semble pas d'abord que ce soit si grande chose, que de croire sur de bonnes preuves et après un rigoureux examen? Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette matière à fond, et je n'en toucherai que ce qui est absolument nécessaire pour éclaircir cette difficulté. La foi, comme on l'a vu, n'étant nullement une créance aveugle, consiste premièrement à se rendre à de bonnes preuves, c'est-à-dire aussi fortes que la nature

plutôt entendu une sorte de docilité, que ce qu'on appelle proprement foi. Voyez Eusèbe, *Prép. évang.*, liv. I, c. 5, et Théodoret dans le premier discours de sa *Thérapeutique*.

(1) Le même Lactance dit fort bien, liv. IV, c. 4, qu'il faut joindre la sagesse, ou le bon sens et la religion, sans les séparer jamais : « Non potest nec religio a sapientia separari, nec sapientia a religione scerni, quia idem Deus est, qui et intelligi debet, quod est sapientia, et honorari, quod est religio. Sed sapientia procedit, religio sequitur, quia prius est Deum scire, consequens colere.

des choses, dont il s'agit, le peut permettre. Par exemple, un homme assure qu'il est envoyé de Dieu, il m'annonce une certaine doctrine qu'il confirme par des miracles. J'examine d'abord cette doctrine en elle-même, sans considérer si elle est conforme à ma disposition présente ou non; et si je trouve qu'elle ne renferme rien de faux, je juge qu'elle peut venir de Dieu. Ensuite je viens aux miracles, et si j'en vois faire, ou si j'en trouve la vérité attestée par des gens dignes de foi, je ne doute pas que Dieu n'ait effectivement envoyé cet homme.

Ceux qui sont capables de faire cet examen comme il faut sont dignes d'une très-grande louange; car premièrement il faut qu'ils se défassent de leurs préjugés et qu'ils considèrent ce qu'on leur propose, non par rapport à eux-mêmes, mais par rapport aux lois éternelles du vrai et du faux. Secondement, il faut aimer beaucoup la vérité pour soutenir un examen dont les suites peuvent être très-opposés à nos intérêts temporels, comme je l'ai fait voir au commencement de cet ouvrage. Il y a des temps et des lieux où l'on ne peut témoigner que l'on est persuadé de la vérité de l'Évangile, sans s'exposer à de très-cruelles persécutions; et l'on peut dire que presque partout, on ne peut observer les préceptes de Jésus-Christ avec quelque exactitude, sans s'attirer la haine ou le mépris de ceux qui ne les observent pas, c'est-à-dire du plus grand nombre. Ainsi il faut beaucoup plus de courage et de fermeté qu'on ne s'imagine communément pour être bon chrétien; de sorte qu'on ne peut pas douter que la foi, telle que l'Évangile la demande, ne soit une très-grande vertu. Troisièmement, l'objet de la religion, qui est Dieu, et les promesses qu'il nous a faites, étant invisibles, il les faut croire sans les voir, à cause des raisons que l'on en a, quelques difficultés qui s'y trouvent d'ailleurs. Il faut avoir l'esprit bon et droit pour ne pas se brouiller de ces difficultés, et fixer sa foi par les preuves directes de la religion.

Elle est encore digne de beaucoup de louange, si l'on considère qu'elle ne peut se trouver que dans des cœurs bien disposés. Elle ne nous engage pas seulement à croire que celui qui nous parle au nom de Dieu et qui en donne de bonnes preuves en a été véritablement envoyé, mais encore à attendre de Dieu de très-grandes choses à l'avenir, fondés sur les preuves qu'il nous donne de sa puissance. Ceux qui voyaient les personnes que Jésus-Christ avait ressuscitées, qui le virent lui-même après sa résurrection, et qui ne pouvaient pas douter de la vérité de ces miracles, se trouvaient engagés par là à croire ce qu'il leur avait enseigné de la résurrection universelle de tous les hommes. Il semble que si l'on est raisonnable, on ne peut pas regarder le dernier comme impossible, si l'on reçoit le premier comme véritable; car il n'est pas plus difficile de ressusciter cent morts que d'en ressusciter un; et l'on ne peut pas dire sans folie, que Dieu a épuisé sa puissance dans les effets que l'on en a

vus. Cependant les hommes, accoutumés à ne croire que ce que leur expérience leur a appris, ont toutes les peines du monde à se persuader de ce qui est sans quelque exemple semblable. Il faut avoir de la pénétration et du bon sens pour tirer une conséquence comme celle que je viens de dire. Il faut avoir encore de l'équité pour attendre à l'avenir de si grandes choses, sur les marques que Dieu a données de sa puissance. Un esprit injuste et opiniâtre ne veut croire que ce qu'il voit, et n'a égard qu'au présent.

VI. On ne peut donc pas nier que la foi éclairée, telle que je viens de la décrire, ne soit une disposition d'esprit très-louable et très-conforme aux plus pures lumières de la raison. Mais je prévois que l'on me pourra dire que j'ai décrit la foi de ceux qui avaient vu les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, et nullement celle d'aujourd'hui. Je réponds à cela que ce que j'ai dit de la persuasion de ceux qui avaient vu ces miracles, peut facilement s'appliquer à ceux qui examinent aujourd'hui les preuves que nous avons que ces miracles sont véritablement arrivés. Pour se rendre à ces preuves, il faut être dans une disposition toute semblable à celle où devaient être ceux qui embrassaient le christianisme, à la vue des miracles de ses premiers fondateurs. On peut même dire à quelque égard que ceux qui sont en état de goûter ces preuves et d'en tirer les conséquences qui en naissent doivent être mieux disposés que les témoins oculaires des actions de Jésus-Christ et de ses apôtres, parce que les choses que l'on voit frappent les personnes les plus grossières, au lieu que les preuves abstraites demandent plus de pénétration et d'amour de la vérité que la plupart du monde n'en a pour être reçues et goûtées. C'est ce qui fait que Jésus-Christ, en parlant à saint-Thomas, qui n'avait pas voulu croire sa résurrection, avant qu'il eût vu, lui dit : *Vous avez cru, Thomas, parce que vous m'avez vu; heureux ceux qui auront cru, sans avoir vu!* (Jean, XX, 29). Il l'accusait par là d'opiniâtreté, parce que n'ayant aucun sujet raisonnable de soupçonner de mensonge les autres apôtres qui l'avaient assuré qu'ils avoient vu leur maître, il n'avait cependant pas voulu les croire. Si cette disposition est blâmable, comme elle l'est assurément, on ne peut que louer la disposition de ceux qui, sans avoir vu, croient sur de bonnes raisons. C'est pour quoi S. Pierre (1 Ep. 1, 8) loue les chrétiens à qui il écrivait, *de ce qu'ils aimaient Jésus-Christ, quoiqu'ils ne l'eussent point vu; et de ce qu'ils croyaient en lui, quoiqu'ils ne le visent pas.*

VII. On conviendra peut-être facilement avec moi, que la disposition opposée à l'opiniâtreté, et qui n'a pas de nom, que je sache, en français, est une disposition louable (1) : mais on me pourra dire que la foi éclairée qui en naît doit être une chose fort rare, en comparaison de la foi aveugle que j'ai blâmée. On

(1) On l'appelle en grec *ὀρθότης*, ce qui signifie plus que le mot *docilité*, qui approche de cette signification.

sait que dans toutes sortes de conditions il y a peu de gens propres à examiner à fond des preuves, telles que sont celles sur lesquelles notre créance est fondée, et à ne juger qu'après connaissance de cause. Il s'ensuivra de là, me dira-t-on, que vous excluez un très-grand nombre de personnes des louanges que vous donnez à la foi éclairée. Les plus simples, qui sont ceux que l'Évangile regarde comme les plus propres à le recevoir, et qui ne sont point capables d'examiner vos preuves, se trouveront, selon vous, exclus du royaume des cieux.

J'avoue que ces difficultés paraissent d'abord spécieuses, mais dans le fond elles n'ont aucune solidité. Premièrement je tombe d'accord que la véritable foi est une chose infiniment plus rare que la crédulité ou que l'incrédulité; et en cela je ne fais que suivre la doctrine de l'Évangile, qui nous apprend, *qu'il y a beaucoup d'appelés; mais qu'il y a peu d'élus* (Matth. XX, 16; XXII, 14). La vertu que l'Évangile demande des hommes n'est point une chose qui se trouve communément, non plus que les lumières extraordinaires. Ainsi les incrédules ne doivent pas être surpris que la description que j'ai faite de la véritable foi ne convienne qu'à peu de personnes. On aurait au contraire sujet de soupçonner la sincérité des fondateurs de la religion chrétienne, s'ils avaient débité une doctrine propre à attirer une grande multitude de gens sans lumières et sans vertu, en leur promettant le salut, malgré leur ignorance et leurs vices. On aurait dit avec raison qu'ils ne tâchaient que de gagner la multitude et d'augmenter le nombre de leurs sectateurs. Mais l'auteur de la religion chrétienne a dit que *la porte du salut est étroite, et que peu de gens y entrent* (Matth. VII, 14).

Secondement, les simples ou les petits (Matth. XI, 25), que l'Évangile loue, ne sont pas des ignorants et des stupides, qui n'ont aucun goût pour la vérité. Ce sont des gens peu entêtés d'eux-mêmes, prévenus de peu de préjugés, et prêts à embrasser la vérité et la vertu dès qu'elle se présente à eux, et quoi qu'il leur en puisse coûter. Au contraire les *sages* et les *prudents*, qui sont peu propres à recevoir l'Évangile, sont des gens enflés de leurs prétendues lumières, pleins de préjugés, et disposés en sorte qu'ils rejettent tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées ou à l'état auquel ils se trouvent. Tels étaient les sacrificateurs et les scribes des Juifs, et la plupart des personnes du premier ordre parmi la nation juive. Ils étaient si fort persuadés qu'on ne pouvait imaginer aucune manière de servir Dieu plus excellente que celle qu'ils avaient apprise de Moïse, et qu'il ne pouvait y avoir de théologie meilleure que la leur, que c'était s'attirer leur colère et leur haine que de vouloir les désabuser. Au reste, ce n'étaient point des gens qui sussent ce que c'est que raisonner juste, et qui eussent des idées exactes de théologie ou de morale; la loi de Moïse, expliquée par leurs docteurs, et leurs traditions, bonnes ou mauvaises, faisaient toute leur science; Jésus-Christ ne les

nomme *sages* et *prudents* que parce qu'ils croyaient l'être, et que l'on avait communément cette opinion d'eux. Au contraire, ceux qu'il appelle *petits* étaient des gens que les docteurs de la loi regardaient comme des enfants, en comparaison des gens d'étude; mais qui étaient beaucoup plus capables de goûter la vérité qu'eux, parce qu'ils n'étaient ni aveuglés de préjugés, ni pleins d'une haute opinion d'eux-mêmes, ni en peine de se conserver la réputation qu'ils avaient acquise. C'étaient d'ailleurs des gens de bon sens et très-capables de reconnaître la vérité des miracles de Jésus-Christ et de goûter la sainteté de sa doctrine.

On peut éprouver tous les jours quelque chose de semblable dans les lieux où la théologie est corrompue par des erreurs que l'on y a introduites. Que l'on s'adresse à un homme sans étude, mais de bon sens et de bonnes mœurs, on lui fera souvent comprendre sans peine que la théologie de son pays est erronée. Il sentira parfaitement bien la force d'un bon raisonnement, et il se rendra à la vérité dès qu'il l'aura connue. Au contraire, que l'on aille proposer la même chose à un théologien, il n'y aura chicaneries auxquelles il n'ait recours, plutôt que de reconnaître la vérité; et sa prétendue science ne servira le plus souvent qu'à lui rendre obscures les vérités les plus claires. Cependant si vous entrepreniez de lui représenter l'exemple d'un homme d'entre le peuple qui se fût rendu à vos raisons, il le traiterait à l'instant d'ignorant ou d'homme léger, quoiqu'il eût beaucoup plus de bon sens et de droiture d'esprit que lui. C'est ce que Jésus-Christ avait remarqué, lorsqu'il lui disait: *Je reconnais, ô mon Père, que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et que tu les as découvertes aux petits.*

VIII. Mais on me pressera peut-être davantage, et on me demandera ce que je juge de cette grande quantité de gens qui non seulement n'ont aucune sorte d'étude, mais qui n'entendent pas même un raisonnement de peu de lignes, qui ne comprennent point les preuves du christianisme, qui ne sont par conséquent nullement capables de les examiner, et qui font néanmoins profession de croire en Jésus-Christ?

Quoique l'on comprenne un nombre infini de personnes sous le nom de *gens grossiers et ignorants*, il faut avouer qu'il y a plusieurs degrés et plusieurs sortes d'ignorance et de grossièreté. On ne saurait les distinguer tous avec exactitude; mais cela n'est pas nécessaire pour satisfaire à la question proposée. Je remarquerai premièrement que les personnes grossières et ignorantes, qui sont de mauvaises mœurs et qui demeurent telles quoiqu'elles fassent profession de croire en Jésus-Christ, sont par cela seul hors du nombre de ceux dont la foi est agréable à Dieu. Il ne leur en tient pas plus de compte que s'ils étaient dans une créance tout opposée, et il est certain qu'il n'y a point d'ignorance qui les excuse, comme il serait facile de le faire voir. En second lieu, si des gens qui ne

seront pas de mauvaises mœurs, au moins d'une manière scandaleuse, embrassent l'Évangile par pure crédulité, comme ils recevraient tout le contraire si on le leur avait enseigné; il est certain que ce n'est point là la foi que l'Évangile loue si fort. Une preuve de cela, c'est que cette sorte de gens change ordinairement du blanc au noir, selon les changements qui arrivent parmi ceux qui les conduisent. Ils sont prêts à croire et à faire tout ce que leurs conducteurs demandent d'eux sans l'examiner le moins du monde. Je ne sais même si l'on peut dire que ces gens ont quelque opinion, puisqu'ils ne conçoivent presque rien d'un peu abstrait, et qu'ils ne font que se conformer extérieurement à ceux pour qui ils ont du respect.

Mais il y a parmi ceux que l'on peut nommer ignorants et grossiers des gens qui sans étude ont une assez grande droiture d'esprit et de cœur, qui fait qu'ils admirent et qu'ils reçoivent les vérités de l'Évangile dès qu'elles leur sont proposées, quoiqu'ils ne soient pas toujours capables d'exprimer nettement tout ce qu'ils pensent. La beauté de la morale de l'Évangile est très-sensible à des gens de cette sorte, elle leur gagne facilement le cœur, et comme ils ne voient rien dans les autres dogmes du christianisme qui choquent leurs idées ou leurs désirs, ils l'embrassent de tout leur cœur et y demeurent constamment attachés. Il est certain que la disposition et la conduite de ces gens-là sont dignes de louange et conformes à la doctrine de Jésus-Christ. Tels étaient, par exemple, les apôtres avant qu'ils eussent été éclairés d'une manière extraordinaire. Les miracles et les discours de Jésus-Christ les gagnèrent en très-peu de temps, et plus ils demeurèrent avec lui plus ils l'admiraient, quoiqu'ils fussent encore prévenus de quelques erreurs judaïques.

On peut mettre aussi dans ce nombre les publicains et les femmes mêmes de mauvaise vie qui se convertirent en voyant les miracles et en entendant la doctrine de Jésus-Christ. Il y a bien des gens de cette sorte qui sont entraînés dans une manière de vivre mauvaise et honteuse par des tentations qui les séduisent pour un temps et en certaines conjonctures, sans éteindre tout à fait en eux l'amour de la vérité et de la vertu. C'est ce qui fait que quand la Providence leur présente l'une et l'autre d'une manière forte et touchante, comme du temps de Jésus-Christ, et en mille autres rencontres, ils renoncent à leurs mauvaises mœurs et embrassent avec chaleur une manière de vivre tout opposée.

Aujourd'hui ceux qui croient véritablement en Jésus-Christ et qui ne sont pas capables de suivre un long raisonnement, n'ont pas à la vérité le même avantage que les apôtres et les autres premiers disciples de Jésus-Christ, qui lui virent faire des miracles qui les convainquirent, sans beaucoup raisonner, de la vérité de sa mission et de la divinité de sa doctrine. Mais la doctrine de Jésus-Christ étant toujours la même, la sainteté de ses préceptes frappe aussi fortement que jamais les esprits qui ne sont pas tout à fait corrom-

pus par les mauvaises coutumes du siècle. On en voit tous les jours l'utilité et l'excellence, soit qu'on les voie pratiquer, soit qu'on prenne garde aux désordres qui accompagnent toutes les manières de vivre qui leur sont opposées. Il ne faut que du sens commun et un peu de vertu pour s'en apercevoir. D'un autre côté, si l'on jette les yeux sur les dogmes que l'Évangile renferme, et qui tendent uniquement à nous porter à l'observation de ses préceptes pour nous conduire à un bonheur éternel, il n'y paraît rien que de digne de la Divinité, surtout si on les puise dans les sources que la fausse subtilité des docteurs des derniers siècles n'a pas corrompues. L'histoire du premier établissement de l'Évangile ne renferme rien non plus qui ne soit conforme à sa doctrine et qui ne soit propre à persuader de sa vérité. Cette histoire, écrite d'une manière simple et naïve, sans aucun ornement et sans artifice, porte avec soi de si grands caractères de sincérité, qu'il ne vient en la lisant aucun soupçon dans l'esprit qui puisse faire douter si ceux qui l'ont écrite en étaient persuadés. La plupart des faits dont il y est parlé sont d'une nature qui ne permettait pas qu'on s'y trompât. Tout cela joint ensemble est plus que suffisant pour persuader un esprit que les vices ou je ne sais quelle fausse science n'ont pas aveuglé, et les difficultés que les incrédules y trouvent naissent plutôt de leur disposition ou de leur tour d'esprit que des choses mêmes.

IX. Il est vrai que les personnes dont il s'agit sont peu capables de juger des questions subtiles et embarrassées qui partagent les théologiens. Mais aussi on ne peut pas dire que la créance distincte des dogmes qui sont au-dessus de la portée d'un homme droit, sincère et qui aime la vérité, quoiqu'il n'ait point d'étude, on ne peut pas assurer, dis-je, que cette créance soit nécessaire pour être agréable à Dieu. Tout homme qui aime la vérité, qui, selon l'étendue de son esprit, embrasse tout ce qu'il conçoit dans l'Évangile, qui règle sa vie sur ce qu'il entend, et qui tâche d'augmenter ses lumières autant qu'il lui est possible, va toujours assez loin pour obtenir le salut de la miséricorde de Dieu, selon les idées que l'Évangile nous en donne. L'on peut dire qu'il fait valoir les talents qu'il a reçus, autant que Dieu le demande indispensablement de lui, et rien n'empêche qu'on ne lui applique ce que Jésus-Christ dit dans la parabole: *O bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup; entrez dans la joie de votre maître* (Matth. XXV, 23).

X. Si l'on m'objecte encore qu'il y a des gens qui ne sont nullement capables de voir dans la morale de l'Évangile, dans ses autres dogmes et dans son histoire, l'utilité, l'excellence et la sincérité que j'ai dit que l'on y pouvait remarquer, et qui néanmoins croient qu'il est véritable; je n'ai rien à répliquer à cela que ce que j'ai déjà dit. Ces gens-là imitent les autres, mais ils n'ont nullement la foi que l'Évangile demande. Il n'est pas, à la vé-

rité, pour les seuls savants, mais il n'est pas aussi pour des bêtes. Ceux qui n'y comprennent rien et que l'on suppose n'y pouvoir rien comprendre doivent devenir hommes avant que de devenir chrétiens, et il n'y a guère de différence entre eux et les sauvages de l'Afrique ou de l'Amérique.

XI. Ainsi je puis conclure que les incrédules calomnient la religion chrétienne, lorsqu'ils l'accusent d'exiger des hommes une crédulité aveugle et de condamner l'examen. On a vu qu'il n'y a rien de plus faux, par des raisons qui, si je ne me trompe, ne souffrent aucune réplique.

CHAPITRE II.

Que les mauvaises mœurs ou l'ignorance de ceux qui témoignent quelquefois le plus de zèle pour la religion, ne doivent pas la rendre suspecte aux incrédules.

I. La religion chrétienne ne demande pas seulement qu'on croie qu'elle est véritable; elle veut que cette créance paraisse au dehors, et que l'on ne perde point d'occasion de faire connaître par ses mœurs et par ses discours que l'on en est fortement persuadé. Ce n'est nullement une science spéculative, qui puisse demeurer dans la mémoire, sans produire aucun fruit au dehors et sans paraître dans la manière de vivre de ceux qui sont convaincus de sa vérité. Elle les remplit d'une certaine ardeur pour l'observation de ce qu'elle ordonne, que l'on s'aperçoit sans peine que les véritables chrétiens l'ont infiniment à cœur. C'est cette disposition que l'on appelle *zèle*, d'un mot grec qui signifie *jalousie*, pour marquer que l'on ne doit pas moins avoir d'ardeur pour conserver l'honneur du christianisme qu'un époux a de soin de conserver celui de son épouse.

Ce zèle s'étend généralement à tous les dogmes et à tous les préceptes de l'Évangile, et nullement à quelques-uns d'entre eux seulement. On doit défendre avec ardeur les vérités qu'il nous apprend, autrement ce serait le trahir et l'égaliser au mensonge; mais on ne doit pas témoigner moins de zèle à observer ses commandements, puisque cela n'est pas moins essentiel que la créance des dogmes. Il faut joindre l'un et l'autre, et l'on détruit entièrement le christianisme, si l'on vient à séparer ce que son auteur a uni d'un lien indissoluble. La raison de cela est que les dogmes nous conduisent à l'observation des préceptes, et ne nous ont été révélés que pour cela; et que l'observation des préceptes suppose indispensablement une forte créance des dogmes. Mais ce zèle n'empêche pas qu'en même temps on n'observe ce que la prudence et la charité prescrivent, par rapport à la manière de défendre la vérité; ce ne sont pas moins des vertus chrétiennes que l'ardeur qu'on doit témoigner à la soutenir. S'il faut être en cela *simples comme les colombes*, il ne faut pas moins avoir la *prudence des serpents*.

II. Tous les chrétiens conviennent de ces

principes, et Jésus-Christ et ses apôtres sont exprès là-dessus; de sorte qu'il n'est pas besoin de le prouver. Néanmoins c'est une chose constante que l'on voit souvent ceux qui témoignent le plus de zèle pour les dogmes de la religion chrétienne et pour la manière de les expliquer, qui est reçue en leur pays, violer d'ailleurs ses préceptes les plus clairs par une conduite scandaleuse, comme si cette ardeur qu'ils témoignent à défendre les dogmes était tout ce que l'Évangile demande.

Il se trouve, par exemple, des gens dont les discours et les manières ne respirent, comme il semble, que l'amour de la vérité, et que l'envie d'en conserver la connaissance et de la répandre parmi les hommes. Ils écrivent même en sa faveur, ils la défendent avec chaleur contre les erreurs opposées, et il n'y a peine qu'ils ne se donnent pour faire triompher la vérité du mensonge. Ils s'exposent même quelquefois à plusieurs dangers pour cela, avec un courage surprenant. Mais ces mêmes gens-là, qui semblent entièrement consacrés au service de Dieu et à la défense de la religion, sont souvent tout à fait intraitables, quand on a quelque chose à faire avec eux. Intéressés, orgueilleux, fourbes, calomniateurs, vindicatifs, sans charité, et violant la plupart des commandements qui regardent le prochain, ils s'imaginent d'être les meilleurs chrétiens du monde; et la multitude ignorante et corrompue les regarde en effet comme des gens de bien. Tels étaient, du temps de Jésus-Christ, les pharisiens, dont l'Évangile, en nous faisant connaître le zèle qu'ils avaient pour la loi de Moïse, nous fait en même temps des portraits qui font voir que c'étaient de très-méchantes gens. Mais il n'y en a que trop aujourd'hui, et chaque pays en fournit à tous ceux qui y prennent garde, des exemples très-fréquents. On peut dire à bien des gens ce que saint Paul disait autrefois aux Juifs hypocrites : *Vous qui vous glorifiez dans la loi, vous déshonorez Dieu par le viollement de la loi; car vous êtes cause, comme dit l'Écriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations* (Rom. II, 23).

III. Les incrédules, qui les remarquent sans peine, en tirent une conséquence tout à fait injurieuse à la religion chrétienne; c'est que puisque ceux qui passent pour les soutiens de la religion, qui ont quelquefois les meilleurs emplois et qui sont le plus considérés, sont si malhonnêtes gens, la religion elle-même n'est qu'un pur artifice pour tromper les simples et couvrir ses passions sous un prétexte qui les fasse respecter. Car enfin tout ce que font les zélés n'est, si on les en croit, que pour le service de Dieu. Ainsi les incrédules viennent à s'imaginer que la beauté de la morale de Jésus-Christ dont ils ne peuvent disconvenir, n'est qu'une belle idée dont on se sert pour surprendre plus facilement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. On en parle beaucoup, disent-ils, mais les plus zélés n'en observent que ce qui les accorde. Ils voudraient peut-être bien que

les autres l'observassent exactement, afin d'en profiter, mais pour eux, ils s'en moquent. Vous entendrez, par exemple, prêcher le désintéressement et la charité à des gens qui n'ont ni l'un ni l'autre, mais qui sont ravis que ceux à qui ils ont affaire soient désintéressés et charitables, parce qu'ils en tirent de l'avantage.

C'est ce que disent les incrédules, et ils ne manquent pas d'exemples à citer sur toutes les vertus chrétiennes, dont il n'y a pas une qui n'ait été violée par quelque zélé, et souvent même sans que cela lui ait fait aucun tort dans le monde, parce que cette apparence de zèle couvre toute sorte de défauts.

IV. On ne nie pas le fait, et l'on peut dire de plus que Jésus-Christ et ses apôtres l'ont prévu, en élevant la charité, que ce faux zèle viole principalement, au-dessus non seulement de l'orthodoxie, mais même des plus grandes lumières et du pouvoir de faire des miracles (*Matth., VII, 21*). *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, dit Jésus-Christ, c'est-à-dire qui font profession de croire la vérité de ma doctrine, n'entreront pas dans le royaume du ciel: mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père, qui est au ciel. Plusieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? Et alors je leur dirai ouvertement: Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité.* C'est là visiblement un avertissement que l'auteur de la religion chrétienne donne à ses disciples, pour empêcher que les mauvais exemples des faux zélés ne fassent trop d'impression sur eux. Saint Paul s'explique encore là dessus en des termes si forts, qu'il n'était pas possible qu'il parlât plus fortement. *Quand je parlerais, dit-il (I Cor. XIII, 3), le langage de tous les hommes et des anges mêmes, si je n'avais point la charité, je ne serais que comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais toute la foi et capable de transporter les montagnes, si je n'avais point la charité, je ne serais rien. Quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien.*

On voit clairement par là que la conduite des faux zélés est entièrement opposée aux principes de l'Évangile, comme je l'ai fait voir dès le commencement de ce chapitre. Cela peut servir de réponse aux incrédules, qui ne peuvent pas confondre sans injustice l'abus que quelques personnes font de la religion avec la religion même, qui y est contraire. Si quelqu'un feignait d'avoir beaucoup étudié une certaine science, et qu'il parût par quelques-uns de ses discours qu'il ne l'entendrait point, pourrait-on conclure de là que cette science n'est qu'une chimère? Personne ne l'oserait soutenir. Il en est de même de la religion chrétienne

et de ceux qui sont possédés d'un faux zèle.

V. Les incrédules objectent encore que, puisque ceux qui témoignent le plus de zèle n'observent point les préceptes les plus importants de cette religion, c'est au moins une marque qu'ils ne sont pas eux-mêmes persuadés de sa vérité: car autrement, disent-ils, ils n'en abandonneraient pas la plus grande partie, puisque, si les dogmes spéculatifs sont véritables, ce qui regarde la pratique ne l'est pas moins. Or si les plus zélés sont peu persuadés de la religion, que peut-on juger de ses preuves?

C'est là assurément un préjugé assez difficile à vaincre dans les esprits de ceux qui ont plus d'égard à ce que l'on fait qu'à ce que l'on dit, et qui regardent les mœurs comme le caractère de la créance. Tout le monde n'a pas assez de force d'esprit pour considérer les lois de l'Évangile en elles-mêmes, sans prendre garde à la manière dont elles sont observées et aux jugements que les chrétiens en semblent faire par leur conduite; mais dans le fond c'est un préjugé mal fondé, et dont on ne peut tirer aucune conséquence contre la vérité de la religion chrétienne, comme il paraîtra par les remarques suivantes.

Premièrement, l'on peut tomber d'accord qu'il y a quelques-uns de ces zélés, en apparence, pour une partie des dogmes du christianisme, qui ne sont effectivement persuadés d'aucun, et qui se servent du manteau de la religion pour tromper la multitude et faire mieux leurs affaires dans le monde. Mais s'ensuit-il de là que la religion chrétienne n'est pas véritable? Nullement, puisqu'il est certain que ces gens-là se peuvent tromper comme les autres. Ce ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit d'une science, qui la connaissent le mieux; et si l'on examinait bien tous les discours de ces gens-là, on s'apercevrait facilement que la religion chrétienne a des beautés qui leur sont tout à fait inconnues. On remarquerait encore, dans la disposition où ils sont, des obstacles invincibles, pendant qu'ils y demeurent, à reconnaître sincèrement la vérité de la religion chrétienne, qui y est entièrement opposée. La plupart de ces gens-là croient, par exemple, qu'il faut employer la violence pour établir la vérité, et que les magistrats qui les favorisent doivent maltraiter ceux qui ne sont pas de leurs sentiments; ils soutiennent même que sans cela le christianisme est perdu, et que les autres religions en triomphent. Tout serait encore païen selon eux si Constantin et les autres empereurs chrétiens qui l'ont suivi n'avaient pas employé leur autorité pour détruire le paganisme. Qu'est-ce que ces discours signifient, si ce n'est que les preuves du christianisme leur sont inconnues, aussi bien que l'esprit de charité et de douceur, qui est l'âme de l'Évangile? Ceux qui ont examiné avec soin toutes les parties dont la religion chrétienne est composée, la trouvent si bien fondée, ses promesses si dignes de Dieu et des hommes, et ses préceptes si utiles à la société

humaine, qu'ils jugent que, pour la faire triompher entièrement de l'erreur, il suffit qu'il soit permis de la prêcher; que ceux qui en feront profession ne courent aucun danger pour cela; et en un mot qu'elle puisse combattre les opinions opposées avec des armes égales. Ces personnes, animées de l'esprit de douceur dont j'ai parlé, et pressant également tout le christianisme, ne contredisent pas par leurs mœurs la doctrine dont ils font profession. Ainsi, s'il fallait juger de la religion par la conduite et par les discours de ceux qui la professent, ce seraient ces derniers, et non pas les autres, à qui il faudrait avoir égard.

Secondement, j'ai fait voir ailleurs que les hommes n'agissant pas uniquement en conséquence de leurs lumières, mais le plus souvent selon les mouvements de leurs passions, il ne faut pas toujours juger de leurs sentiments par leur conduite. Cela étant, il se peut faire que certains zélés agissent peu conformément à ce qu'ils croient, et l'on ne doit pas juger de leur créance par leurs mœurs. Il faut néanmoins avouer que si l'on voit dans ces emportés une suite continuelle d'actions opposées aux plus clairs commandements de l'Evangile, ou des habitudes invétérées d'agir contre ce que l'on ne peut pas ignorer être une partie essentielle de la religion chrétienne, on a très-grand sujet de les soupçonner d'hypocrisie, et de couvrir leur incrédulité par une apparence de zèle; car il n'est pas possible qu'une créance forte et sincère ne déracine enfin du cœur les habitudes qui lui sont tout à fait contraires. Mais il peut arriver que les personnes les plus persuadées agissent quelquefois contre cette persuasion, par surprise ou par un mouvement subit d'une violente passion.

En troisième lieu, comme il serait injuste de juger de la bonté des lois d'une république par la manière dont elles y seraient observées, c'est très-mal raisonner que de condamner la religion chrétienne, parce que ceux qui en font profession ne l'observent pas. Des lois peuvent être excellentes et reconnues pour telles, et néanmoins peu observées à cause des intérêts et des passions des particuliers qui les violent, comme on le peut remarquer presque dans tous les états du monde. Il en est de même de la religion chrétienne: ce qui cause cette contradiction entre les sentiments et la conduite des hommes, outre les raisons que j'en ai déjà apportées, c'est peut-être qu'ils ne savent pas faire application des lois qui sont générales aux cas particuliers, qui arrivent tous les jours, et qu'ils prennent pour exceptions des règles les actions les plus défendues. Un célèbre philosophe (*Epictète, dans Ariën, liv. III, c. 26*) a dit que la plupart des erreurs des hommes venaient de ce qu'ils ne savaient pas faire application des idées générales aux particulières. Si l'on y prend garde, on s'apercevra que la même chose est cause, au moins en partie, de la violation de bien des lois, que l'on croit néanmoins justes et bien fondées.

VI. Le zèle accompagné d'une très-grande ignorance, et quelquefois d'autant plus grand que l'ignorance est plus grossière, fournit encore un autre sujet aux incrédules de regarder la religion comme une persuasion aveugle, fondée uniquement sur la crédulité des peuples. On remarque en effet, dans toutes les religions, que ceux qui ont le moins examiné les choses et qui sont le moins éclairés, sont souvent les plus échauffés à défendre le parti dans lequel ils sont. Le zèle furieux des Juifs et des mahométans, aussi bien que celui de la populace païenne, est si connu, qu'il n'est pas besoin d'en rapporter des exemples. Dans les sectes entre lesquelles la chrétienté est à présent partagée, la chaleur avec laquelle la multitude ignorante défend ses sentiments et tâche de les faire prévaloir, n'est aussi que trop commune. Ce zèle aveugle a si souvent éclaté et a employé de si mauvaises voies pour avancer chaque parti, qu'il n'y a guère de secte qui n'ait sujet d'en avoir de la confusion.

Mais si l'on peut regarder ce faux zèle comme une suite des principes des païens, des mahométans, des Juifs, et de quelques-uns d'entre les chrétiens, il est certain que le véritable christianisme ne l'approuve en aucune manière; de sorte que si l'on peut conclure de là la fausseté de ces religions ou de ces sectes, il ne s'ensuit nullement que l'on puisse raisonner de même contre la religion chrétienne. J'ai déjà fait voir dans le chapitre précédent qu'elle n'exige rien moins qu'une foi aveugle de ceux qui l'embrassent, et qu'elle condamne expressément le zèle emporté qui coule de cette source. L'un des apôtres de Jésus-Christ (*Rom., X, 2. Voyez Gal., I, 14*), en reconnaissant que les Juifs avaient du zèle pour Dieu, ajoute qu'il n'était point par connaissance, et le blâme fortement. Un autre (*S. Jacques, II, 14*) dit à ceux à qui il écrit: *Si vous avez dans le cœur un zèle amer et une envie de contention, ne vous glorifiez point et ne mentez point contre la vérité; ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique: car où il y a de ce zèle et de l'envie de contention, il y a du trouble et toute sorte de mal.*

Ce zèle aveugle n'est donc point un effet de la religion chrétienne et ne lui saurait être attribué avec raison. C'est une suite du tempérament et de l'éducation de la populace ignorante, qui, au lieu de défendre la vérité par la lumière qui l'environne, par les vertus qu'elle produit dans les cœurs de ceux qui la reçoivent comme il faut, la défend par les mêmes armes que l'erreur, c'est-à-dire par la passion et par l'emportement. On ne peut sans une extrême injustice regarder cette sorte de gens comme des modèles sur lesquels on doit juger de l'esprit et des effets du christianisme, puisqu'il condamne clairement leur conduite. Il faut au contraire jeter les yeux sur les personnes éclairées qui n'emploient que de bonnes raisons pour sa défense et qui ne se servent, pour le faire aimer et respecter, que des vertus calmes et

tranquilles que la vérité leur a inspirées ; c'est là le caractère que les fondateurs du christianisme donnent de ceux que l'on doit regarder comme de véritables chrétiens. *La sagesse qui vient d'en-haut*, dit le même apôtre, *est premièrement chaste, puis amie de la paix, équitable, docile, pleine de miséricorde et de bons fruits, et elle ne met point trop de distinction entre les gens, elle n'est point dissimulée.*

CHAPITRE III.

Que les incrédules ont tort de rejeter la religion chrétienne, parce qu'il semble que ce n'est que l'intérêt qui est cause de la dévotion de beaucoup de gens.

I. Depuis que le christianisme a été florissant dans le monde, il y a eu souvent de l'avantage à témoigner beaucoup de zèle pour ses dogmes. Quoique cela ne change rien dans le fond des choses, la vérité ne dépendant point de l'intérêt que l'on a ou que l'on n'a pas à la défendre, les incrédules ne laissent pas de prendre occasion de là de douter de la vérité de la religion chrétienne. Quelquefois on tâche de les gagner en leur représentant le consentement des ministres de la religion en tant de lieux et depuis tant de siècles ; mais ils répliquent à l'instant qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si ces gens-là faisaient profession de la religion chrétienne, puisqu'il y avait beaucoup à gagner pour eux en le faisant, et au contraire infiniment à perdre s'ils ne l'eussent pas fait.

Ainsi il faut avouer qu'on ne peut point tirer de raison concluante de l'exemple de tous ceux qui ont défendu et qui défendent encore la religion chrétienne contre les incrédules. Mais leur raisonnement est encore moins solide, comme je le ferai voir après l'avoir proposé avec plus d'étendue. Il n'est pas juste qu'on leur donne occasion de dire que les déenseurs de la religion chrétienne diminuent la force de leurs objections ; et ceux qui mettent devant eux cette pierre de scandale et de chute par leur mauvaise conduite, méritent trop qu'on la leur reproche, pour ne pas venger ici la religion chrétienne du tort qu'ils lui font. D'ailleurs, dès le commencement de cet ouvrage je me suis proposé de combattre non seulement ceux qui la rejettent tout entière, mais encore ceux qui ne semblent l'embrasser qu'à demi.

En parlant de ceux qui déshonorent les emplois ecclésiastiques, je ne prétends rien dire de ceux qui leur font honneur, et dont, par la grâce de Dieu, les églises chrétiennes ne sont point destituées. Au contraire, tout ce que j'ai à dire ne peut être qu'avantageux aux gens de bien, dont la vertu devient plus éclatante par le contraste de la mauvaise vie des autres (*Artis critica* t. III). S'il y a eu quelqu'un qui ait voulu, pour me nuire, faire passer ce que j'ai dit pour une satire contre le clergé, c'est lui-même qui est l'auteur de cette satire, en témoignant qu'il n'y avait que trop de gens à qui l'on pouvait appliquer ce que j'avais dit des ecclésiasti-

ques corrompus. S'il avait cru le contraire, il n'aurait eu garde de prendre en mauvaise part des plaintes de cette sorte ; mais les gens de bien en ont été édifiés, et tiennent tous les jours de semblables discours. Je continuerai à les imiter, et non ceux qui veulent vainement consacrer les défauts des ecclésiastiques par la sainteté de leur caractère, et qui diffament la religion chrétienne en essayant de la soutenir par là, soit que ce soit par inadverance ou autrement. Ces gens-là nuisent également à la religion, dont ils confondent les intérêts avec ceux de quelques ecclésiastiques corrompus, et à ces ecclésiastiques mêmes, qu'ils confirment dans leurs vices en les défendant lorsqu'ils ont tort.

II. Représentons-nous donc un ecclésiastique fourbe (gens que toute la chrétienté ne connaît que trop) qui aspire à quelque bénéfice, s'il n'en a point, ou qui veut monter à une dignité plus relevée que celle qu'il a. Il paraît humble, doux, bienfaisant, modéré ; il ne parle que de désintéressement et que du néant de toutes les chaires : c'est là qu'il fait principalement éclater son zèle contre les mœurs corrompues de ce siècle ; il s'empporte même contre les ecclésiastiques scandaleux et contre les abus que l'on commet en matières ecclésiastiques, et dont on se plaint depuis si longtemps sans les corriger. En un mot, il tient tous les discours qu'il faut tenir dans le lieu où il est, afin de passer pour un homme de bien, et afin de faire croire au monde que si ses revenus étaient plus grands, il en userait tout autrement que ne font la plupart des ecclésiastiques.

Après avoir fait pendant quelques années ce personnage, il parvient enfin à son but, c'est-à-dire à une dignité et à des revenus qui le rendent considérable dans le monde et dans l'Eglise. C'est alors que l'on peut dire : *Quantum mutatus ab illo!* Que cet homme est changé ! car assurément on ne le reconnaît plus. C'est un homme fier, dur, intraitable et emporté envers tous ceux qu'il regarde comme ses inférieurs. Ceux qui étaient auparavant ses amis, et de l'amitié de qui il se faisait honneur, doivent être trop satisfaits de lui s'il daigne les regarder. Les honnêtetés qu'ils lui avaient faites lorsqu'il était particulier, et qu'ils ne pouvaient rien espérer de lui, sont toutes perdues. Il lui semble qu'on les rendait à son mérite et qu'on lui en devait de reste ; mais que pour lui il ne doit rien à personne, et qu'il leur fait trop d'honneur de recevoir froidement leur encens lorsqu'ils ont la lâcheté de lui en donner. S'il avance quelqu'un, ce n'est que quelque ignorant ou quelque flatteur, gens qui n'ont presque aucune idée de leur devoir, ou qui sont prêts à tout admirer, le mal comme le bien, pourvu qu'on leur donne de quoi vivre à leur aise.

Cet homme, autrefois si désintéressé, devient souvent insatiable, et les revenus des meilleurs bénéfices ne satisfont point sa cupidité ; il en a le plus grand nombre qu'il lui est possible, et n'en a jamais trop. S'il est naturellement avare, tout ce qu'il prêchait

autrefois de la libéralité, s'évanouit; toutes les invectives qu'il faisait contre l'avarice sont mises en un oubli perpétuel. Il ne fait du bien à personne, et il ne pense qu'à théauriser. Si au contraire c'est un homme voluptueux ou qui aime le faste, il consomme ses grands revenus à tenir une table magnifique, à avoir un train superbe et à vivre enfin comme les gens du monde les plus fastueux et les plus adonnés aux plaisirs. L'avarice sordide de l'un est une frugalité digne d'un bon ecclésiastique, et le luxe excessif de l'autre est une dépense absolument nécessaire pour tenir son rang dans le monde et pour inspirer du respect aux laïques. Bien loin de faire la moindre réformation dans le clergé qui dépend d'eux, ils l'abandonnent à tous les mauvais usages et à toutes les mauvaises mœurs auxquelles il est sujet, pourvu que d'ailleurs il leur soit soumis et qu'il n'entreprenne pas de toucher à leur manière de vivre.

Lorsque les incrédules voient une semblable conduite, ils ne peuvent s'empêcher de croire que ces prélats n'étaient nullement persuadés de ce qu'ils prêchaient, avant que de monter à la dignité dont ils abusent d'une manière si scandaleuse. Ils se persuadent qu'ils ne s'étaient pas consacrés à l'Eglise, pour tâcher de l'édifier et de porter les chrétiens à la vertu par leurs discours et par leur exemple, comme il semblait d'abord; mais par ambition, par amour des plaisirs ou par avarice, et qu'ils se servaient seulement du manteau de la religion pour parvenir à leurs fins. Ils en tirent encore une conséquence plus éloignée, c'est que la religion chrétienne n'est pas véritable en elle-même, puisque des gens du premier ordre et qui font profession de la défendre, ne la croient pas, quoiqu'ils le disent, à cause des grands avantages qu'ils en retirent.

Il faut avouer que les ecclésiastiques qui vivent de la sorte ne sauraient ramener les incrédules; leurs actions étant directement opposées à leurs discours. Ils auraient beau dire les plus belles choses du monde et se servir des raisons les plus solides, le préjugé des incrédules, tiré de leurs mœurs, est si violent, qu'il l'emporte sur tout ce qu'ils pourraient imaginer.

III. C'est encore bien pis, lorsque les ecclésiastiques dont les mœurs ne sont pas meilleures et qui se sont avancés par de mauvaises voies, sans être capables de se bien acquitter de leur emploi, veulent entreprendre de censurer les laïques incrédules. Tout ce qu'ils peuvent leur dire ne sert qu'à rappeler dans leur mémoire les bassesses ou les artifices que ces ecclésiastiques ont employés pour s'avancer, et même ce qu'ils disent passe, dans leur esprit, pour une suite de ces moyens illicites. L'on croit qu'ils continuent à jouer la comédie, et toutes les marques qu'ils donnent de leur zèle ne produisent autre chose, si ce n'est qu'ils passent pour de meilleurs comédiens. On n'a les yeux attachés que sur leurs mauvaises

mœurs et sur leur incapacité. On ne pense qu'aux brigues et aux pratiques honteuses qu'ils ont mises en usage pour s'élever à la dignité dont ils jouissent. On se souvient qu'on les a vus faire leur cour assidûment à ceux qui pouvaient les servir, sans se donner la moindre peine à acquérir les lumières et les talents nécessaires pour se bien acquitter de l'emploi qu'ils briguaient. On n'a dans l'esprit que les flatteries qu'ils ont prodiguées aux grands, à qui ils étaient prêts à sacrifier tout pour en être avancés; et l'on n'a nul sujet de croire qu'ils aient changé de pensée lorsqu'on les voit toujours aussi rampants envers ceux qui sont au-dessus d'eux, qu'ils sont fiers envers leurs inférieurs.

Si *Damase*, évêque de Rome, avait entrepris de convertir *Ammien Marcellin*, il n'aurait pas plutôt commencé à parler, que cet historien païen se serait ressourcé de la manière dont *Damase* était parvenu à la dignité épiscopale (*Lib. XXVII, c. 3*). *Damase et Ursin*, dit-il, brûlant d'une envie excessive de ravir le siège épiscopal, se querellèrent avec tant de violence, que l'on en vint aux coups et à s'égorger les uns les autres, après qu'on eut fait apporter des armes. *Juventius* (gouverneur de la ville) ne pouvant ni les réprimer, ni les adoucir, fut contraint par la force de se retirer dans le faubourg. *Damase* eut le dessus, le parti qui le favorisait ayant poussé cette affaire avec chaleur. Il est certain que l'on trouva en un jour, dans la basilique de *Sicininus*, où il y a une église chrétienne, cent trente sept cadavres, et que l'on eut bien de la peine à adoucir le peuple, qui avait été longtemps en fureur. Pour moi, quand je considère l'éclat de la ville de Rome, je tombe d'accord que ceux qui souhaitent une semblable chose doivent se quereller de toute leur force pour venir à bout de ce qu'ils désirent, parce qu'après qu'ils le possèdent, ils vivent tranquillement, ils s'enrichissent des offrandes des femmes, ils vont en carrosse, ils sont bien vêtus et font de si magnifiques festins, qu'ils surpassent les tables des rois. Il faut joindre à *Ammien Marcellin* ce prétexte, dont parle saint *Jérôme* (*Tom. IV, éd. bon. c. 310*) qui mourut consul désigné, et qui disait au même *Damase*: *Faites-moi évêque de la ville de Rome, et je serai d'abord chrétien. « Facite me romanæ Urbis episcopum et ero protinus christianus. »*

Ce que *Marcellin* écrit de *Damase* ne l'aurait pas assurément disposé à écouter cet évêque. La bonne police et le bon ordre qui sont aujourd'hui établis partout empêchent à la vérité qu'il ne se commette de semblables excès; mais les brigues secrètes et publiques, les sollicitations pour des gens sans mérite et sans capacité ne sont pas moins fréquentes qu'autrefois. On ne voit guère moins de gens qui n'ont rien qui mérite qu'on les avance que le soin qu'ils ont de faire la cour à ceux qui le peuvent faire; des gens qui n'ont pas d'autres talents pour s'acquitter des emplois qu'ils recherchent que celui de savoir vivre à leur aise, sans rien faire, joint à une extrême envie de les obtenir. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner si des ecclésiastiques, avancés

de la sorte, augmentent le nombre des incrédules, au lieu de le diminuer.

IV. Une autre chose qui contribue beaucoup à entretenir l'incrédulité parmi les chrétiens, c'est qu'il semble non seulement que ceux qui font profession d'étudier la religion et de l'enseigner aux autres, ne l'observent guère dans leur conduite; mais encore qu'ils n'en ont souvent qu'une idée très-confuse et même fautive en des choses de très-grande conséquence. J'en donnerai un exemple, par où l'on voit que bien des ecclésiastiques violent presque partout l'un des préceptes les plus clairs de l'Évangile, autant par ignorance, comme je crois, que par passion.

Il n'y a rien de si fort recommandé dans le Nouveau Testament que l'amour du prochain, et cet amour ne consiste pas seulement à l'aider et à en avoir pitié dans les choses de cette vie; mais encore à se conduire charitablement envers lui, s'il est dans quelque opinion erronée à l'égard de la religion, surtout lorsqu'elle n'a que peu ou point d'influence dans ses mœurs. Cette conduite charitable est une des principales branches, pour ainsi dire, de l'amour général du prochain, que l'Évangile nous ordonne d'aimer comme nous-mêmes; et elle est d'autant plus considérable, qu'elle a été d'un usage perpétuel, depuis que le christianisme est entré au monde, et qu'elle le sera peut-être, jusqu'à ce que Dieu trouve à propos d'appeler tout le genre humain pour rendre compte de ses actions. Les chrétiens ont été divisés, presque dès le commencement, en diverses opinions; ils le sont encore et ils le seront peut-être toujours; de sorte que la charité, envers ceux qui sont dans l'erreur, ou que l'on regarde comme errants, a toujours été d'usage et le sera peut-être jusqu'à la fin du monde. Cependant on peut dire qu'il n'y a aucune partie de la théologie chrétienne qui ait été si longtemps négligée que celle-là. Ce n'a été presque que depuis le xvi^e siècle, et surtout dans le xvii^e que l'on y a fait quelque réflexion. Encore n'y a-t-il eu que très-peu de gens qui s'en soient fait une affaire, et qui aient osé dire que c'est là l'un des points principaux de la morale de Jésus-Christ, dans l'état d'ignorance auquel les hommes sont ici-bas. La plupart de ceux qui enseignent la religion traitent avec rigueur et avec cruauté ceux qu'ils regardent comme étant dans des opinions erronées, quelque bonnes que soient leurs mœurs, et pardonnent communément à des vices criants. Je ne veux pas parler seulement de l'*Inquisition*, dont les maximes cruelles sont en horreur parmi une partie considérable des chrétiens; mais de la conduite que l'on garde dans plusieurs états où elle n'est pas établie. Je ne veux pas non plus traiter ici cette question, qui ne le pourrait être qu'en un volume aussi gros pour le moins que celui-ci. J'en toucherai seulement ce qui fait à mon sujet, sans m'en écarter.

En bien des lieux, si un ecclésiastique s'éloigne tant soit peu des sentiments reçus, comment le traite-t-on? S'il a un bénéfice, il est en très-grand danger de le perdre, ou au

moins exposé à la cruelle médisance de ceux qui voudraient occuper sa place, et qui ne manquent jamais d'être en bon nombre, quoiqu'il s'acquitte ponctuellement de tous ses devoirs, et que ses mœurs soient irréprochables. S'il n'est point encore avancé, un sentiment contraire aux dogmes reçus, de quelque petite conséquence qu'il soit, suffit pour l'exclure à perpétuité de toutes sortes d'emplois ecclésiastiques. On est même si jaloux de la conformité des sentiments, que le moindre soupçon est suffisant pour porter un très-grand préjudice à ceux sur qui il tombe. Cependant un grand nombre d'ecclésiastiques sont si peu charitables, qu'ils ne font aucune difficulté de faire naître des soupçons, lorsqu'ils le peuvent, contre ceux qu'ils n'aiment pas. Il n'y a aucune conséquence si odieuse qu'ils ne tirent hardiment de leurs sentiments, et qu'ils ne leur imputent auprès de ceux de qui ils dépendent, qu'ils trouvent souvent si crédules pour le mal que l'on dit de leur prochain et si peu enclins à en croire du bien, que dans peu de conversations, ils perdent pour jamais des personnes très-innocentes, dans l'esprit de ceux qui les écoutent.

Au contraire, si un ecclésiastique qui est déjà en possession de quelque bénéfice, ou qui y aspire, est un ignorant, un paresseux, un homme qui passe son temps à manger et à boire, à fumer, à médire ou à faire quelque chose de plus scandaleux, pourvu qu'il soit *orthodoxe*, comme l'on parle, il jouit tranquillement de ce qu'il a, ou il est en état, sans changer de mœurs, de s'avancer dans l'Église. Les gens de bien censurent inutilement sa manière de vivre, sans reprendre en lui que ce qui est public; on ne les écoute pas et l'on exerce envers lui seul les devoirs de cette charité *qui n'est point soupçonneuse, qui tolère tout, qui espère tout et qui souffre tout* (I Cor., XIII, 5, 7).

Les incrédules, qui ont les yeux attachés principalement sur la conduite des ecclésiastiques, concluent de là deux choses: l'une, que les bonnes mœurs, c'est-à-dire les principaux devoirs du christianisme sont la moindre des qualités auxquelles ils ont égard; et l'autre, que le corps ecclésiastique n'est qu'une pure faction où l'on ne cherche point à éclaircir la vérité ou à redresser les erreurs qui se sont glissées parmi les chrétiens par la longueur du temps, ni à supprimer le vice et à encourager la vertu, mais à soutenir, par quelque voie que ce soit, ce qui peut procurer ou conserver ses intérêts temporels. Ils ajoutent encore que les prétendants aux bénéfices les regardent comme une proie dont on peut se saisir, dès qu'elle est vacante, ou que l'on peut arracher à ceux qui en sont en possession, de quelque manière que ce puisse être. Ils jugent que le but de tout le zèle que l'on affecte pour les dogmes, n'est autre chose qu'un beau revenu, et que l'on ne daignerait pas s'instruire seulement de ces dogmes, si ce revenu n'était pas pour ceux qui y sont attachés.

C'est en vain que les ecclésiastiques disent le contraire aux incrédules; la pratique con-

stante de tant de siècles et de tant de peuples fait plus d'impression sur eux que tous les discours qu'on leur peut faire. De là ils viennent à regarder le christianisme même comme les religions les plus fausses, et ils meurent dans une inéradabilité incurable, par leur faute, à la vérité, mais aussi par une occasion spécieuse de mal juger, que bien des ecclésiastiques leur donnent.

V. Ils sont d'autant plus confirmés dans leur incrédulité, qu'ils voient que le zèle pour le temporel est tout autrement ardent que celui qui regarde le spirituel. C'est ce qu'ils reconnaissent facilement à la distinction que l'on fait de ceux qui défendent les intérêts temporels du parti et qui s'emportent beaucoup pour lui, et de ceux qui, défendant le christianisme par les plus fortes raisons que l'on puisse apporter et de la manière la plus propre à éclairer les esprits, tombent d'accord de quelque désordre qui ne devrait pas être dans la discipline ecclésiastique. Ceux-ci, qui devraient être estimés et avancés par ceux dont la profession demanderait qu'ils les favorisassent, sont reculés par jamais et regardés comme des gens dangereux, pendant que les premiers sont dans la faveur et parviennent à tout ce à quoi ils aspirent.

Les incrédules jugent à cette conduite que ce n'est point le christianisme en général que l'on a à cœur, quoiqu'on le dise, mais les intérêts temporels du parti; puisque ceux qui se consacrent à la défense et à la propagation du premier, sont disgraciés, et qu'il n'y a point de trop grande récompense pour les autres.

Ce sont là les principaux préjugés que quelques ecclésiastiques font naître par leur faute dans les incrédules. J'aurais pu dire encore des choses beaucoup plus fortes, si j'avais voulu parler de tous les abus qui se commettent dans les lieux où le christianisme est le plus corrompu; mais si ce que j'ai dit fait un tort infini à la religion, que ne pourrait-on pas dire du reste? D'ailleurs la réponse que j'ai à faire à ces préjugés pourra servir à résoudre les difficultés qui naissent des désordres qui sont encore plus grands que ceux dont j'ai parlé.

VI. Pour faire voir que les sujets de scandale et de chute que l'on donne aux incrédules et dont nous venons de parler, ne doivent point faire de tort au christianisme en général, et que par conséquent ils ne devraient point empêcher qu'on n'en reconnût la vérité, il faut le considérer en lui-même et dans sa première origine. Si l'on y a ajouté et si on l'a corrompu depuis, ce n'est pas un défaut du christianisme, c'est la faute de ceux qui y ont fait ces additions ou ces changements.

Ceux qui ont lu les Evangiles et les autres écrits des apôtres ne peuvent pas dire que les premiers fondateurs de la religion chrétienne aient engagé ceux qui la prêcheraient par la vue de l'intérêt, à s'acquitter de ce saint devoir. Jésus-Christ ne promet que des persécutions et des misères ici-bas aux premiers ministres de l'Evangile. *Je vous en-*

voie, leur dit-il (Matth. X, 16 et suiv.), comme des brebis au milieu des loups. Ils vous feront comparaître dans leurs assemblées, et ils vous feront fouetter. Vous serez présentés, à cause de moi, aux gouverneurs et aux rois. Le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils; les enfants se soulèveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir; et vous serez haïs de tous les hommes, à cause de moi. Il dit encore d'un de ses apôtres, qu'il appela d'une manière extraordinaire: Je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre en mon nom (Act. IX, 16).

L'événement apprit bientôt aux apôtres que ces prédictions de Jésus-Christ n'étaient pas vaines. (1) Les Juifs et les païens les reçurent, pour la plupart, très-mal: et plusieurs d'entre ces premiers disciples de Jésus-Christ souffrirent la mort en s'acquittant de la fonction dont leur maître les avait chargés. Ainsi l'on ne peut pas dire que l'intérêt les eût portés à s'y engager, ou qu'il les confirmât dans leur premier engagement. Si Jésus-Christ avait fait un établissement considérable en faveur de ceux qui prêcheraient son Evangile, comme il l'aurait pu faire sans que sa doctrine fût fautive pour cela, il faut avouer que l'on aurait bien de la peine à faire voir aux incrédules que les apôtres n'auraient nullement agi par intérêt; et nous n'aurions pas une preuve très-considérable de leur sincérité, et par conséquent de la vérité des faits qu'ils annonçaient. C'est en quoi l'on a sujet d'admirer la Providence divine, qui a présidé en sorte sur le premier établissement de l'Evangile, qu'elle a prévenu les soupçons désavantageux que l'on aurait pu avoir à l'égard d'un établissement semblable à l'état où est aujourd'hui la chrétienté. Si Jésus-Christ lui-même avait joui de toutes les commodités de la vie, comme s'il avait été élevé, par exemple, sur le trône temporel de la maison de David, d'où il était sorti, sa morale, toute belle qu'elle est, et la sainteté même de sa vie n'auraient jamais fait beaucoup d'impression sur les esprits; parce que, lorsqu'il y a un grand avantage temporel à s'attacher à la vertu, on soupçonne facilement que ceux qui s'y attachent n'aient plus d'égard à cet avantage qu'à la vertu considérée en elle-même.

Depuis, la religion chrétienne étant bien établie, la piété des peuples a pourvu non seulement à la subsistance de ceux qui avaient succédé aux fonctions des apôtres; mais même, selon les lieux, à leurs commodités et à une assez grande dépense, dans laquelle ils étaient engagés. Dès que des personnes de qualité furent entrées dans la religion, et que les empereurs mêmes l'eurent embrassée, on jugea que les principaux conducteurs de l'Eglise devaient vivre dans quelque éclat, sans quoi ils tomberaient dans le mépris et ne pourraient pas tenir dans le respect, non seulement les peuples, mais encore les rois et gens du premier ordre. A considérer le genre

(1) Voyez la première lettre de la Vérité de la religion chrétienne à la fin du vol.

humain tel qu'il est, et tel qu'il sera toujours, et non tel qu'il devrait être, il est certain que cet établissement était nécessaire depuis que le christianisme était devenu la religion dominante.

Il est arrivé ensuite de là que plusieurs de ceux qui ont prétendu aux dignités ecclésiastiques, ne les ont plus regardées que comme des établissements mondains, par le moyen desquels ils pourraient vivre dans l'éclat et dans les délices. Mais on ne peut attribuer sans injustice la cupidité de ces gens-là à la religion chrétienne ni à ses fondateurs, comme je l'ai fait voir. On ne peut pas non plus blâmer ceux qui ont augmenté les revenus et la dignité des ecclésiastiques, parce qu'ils l'ont fait dans un bon dessein, et que rien n'empêche que ceux qui jouissent de ces revenus et de ces dignités n'en fassent un meilleur usage que la plupart n'en font. Qui trouverait mauvais qu'après avoir fait une dépense aussi modeste qu'il serait possible, dans les choses qui regardent l'extérieur, ils employassent le reste de leurs revenus en bienfaisance? Y a-t-il aujourd'hui quelque loi qui le leur défende? Il n'y en a point assurément, et rien non plus ne les engage à n'être pas obligeants, doux, modestes, et à ne point se ressouvenir de l'état où ils étaient avant que de parvenir à ces dignités. Qui ne les comblerait de louanges, s'ils se conduisaient en sorte qu'il parût, autant qu'il est possible, que ce n'était pas pour satisfaire à leur cupidité ou à quelque autre passion, qu'ils ont tâché de parvenir aux dignités ecclésiastiques, mais pour édifier davantage l'Eglise, et pour porter les peuples à la piété et à la charité par leur exemple, beaucoup plus efficace que leurs discours? N'y a-t-il pas eu en divers lieux et en divers temps des ecclésiastiques qui en ont usé de la sorte, et qui se sont attiré le respect et l'admiration de tout le monde? Tels étaient ces évêques dont *Ammien Marcellin* parle immédiatement après avoir fait la description des évêques de Rome, que j'ai rapportée. Son témoignage est d'autant plus grand poids, qu'il était païen et qu'il donne partout des marques de sa sincérité : *Ils pourraient être*, dit-il en parlant des évêques de Rome, *réellement heureux, si, méprisant la grandeur de la ville de Rome, dans laquelle ils cachent leurs vices, ils imitaient la manière de vivre de quelques prélats des provinces que la frugalité de leurs tables, la simplicité de leurs habits et leurs yeux regardant continuellement la terre, rendent recommandables à Dieu et à ses vrais adorateurs, comme des gens vertueux et modestes.* Ainsi c'est injustement que les incrédules attribuent au christianisme ancien ou moderne les défauts de ceux qui abusent des dignités ecclésiastiques, et c'est tout à fait mal raisonner que d'en conclure la fausseté de la religion chrétienne.

VII. On peut répondre la même chose aux objections des incrédules, tirées de la manière scandaleuse dont bien des ecclésiastiques ont été avancés, et dont ils jouissent des revenus destinés, par leur fondation, à des

gens propres à édifier l'Eglise. S'ils font de ces emplois un simple métier, ou s'ils en regardent les revenus comme des pensions accordées à leurs importunités et à leurs flatteries, est-ce la faute de la religion ou des fondateurs de ces bénéfices? Ne voit-on pas plusieurs vertueux ecclésiastiques, que leur mérite seul a avancés, et qui font un excellent usage de leur dignité et de leurs revenus?

Il est vrai que ceux qui en abusent sont peu propres à guérir les incrédules de leurs préjugés, et que, loin d'édifier ceux qui les connaissent, ils ne peuvent presque, dans la disposition où les hommes sont, que les corrompre ou les scandaliser. C'est aux gens de bien à chercher du remède à cet opprobre du christianisme, pour fermer entièrement la bouche aux incrédules.

VIII. Si l'auteur de la religion chrétienne ou ceux qui l'ont répandue les premiers par toute la terre, avaient ordonné à leurs disciples de ne souffrir aucune diversité d'opinions, pas même en des choses qui ne sont point essentielles, et de persécuter ceux qui ne suivraient pas en tout les sentiments du plus grand nombre, les libertins auraient sans doute sujet de leur attribuer toutes les suites fâcheuses qui naissent de cette dure *intolérance*, dont tant de théologiens font profession. L'Eglise chrétienne aurait toute l'apparence d'une faction mondaine qui abuserait du prétexte de la religion pour se soutenir, et il ne serait guère possible de la justifier, non plus que le mahométisme, qui a employé la force pour son établissement, et qui s'en sert encore pour se conserver; mais c'est tout le contraire: les fondateurs de la religion chrétienne ne recommandent rien tant que la modération et la charité en ces sortes de dissensions.

Les Juifs et les païens, convertis au christianisme, ne s'accoutumaient pas bien les uns avec les autres du temps des apôtres. Les Juifs voulaient, entre autres choses, que les Gentils observassent la distinction des viandes que la loi de Moïse avait introduite, et condamnaient ceux qui refusaient de le faire. Les Gentils, qui savaient que Dieu n'avait exigé cette observation que des Juifs seuls, et pendant le temps auquel ils devaient former une république à part, refusaient de se soumettre à ce joug, et se moquaient de la superstition des Juifs. Que font les apôtres là-dessus? Quel conseil saint Paul donne-t-il à ses disciples? Disent-ils qu'il faut absolument que les uns suivent les sentiments et la pratique des autres en tout, sous peine d'excommunication? Ordonnent-ils à l'Eglise chrétienne de persécuter, dès qu'elle le pourrait, tous ceux dont les sentiments diffèrent de ceux du plus grand nombre, en quelque chose? Rien moins que cela. Les apôtres partagent, pour ainsi dire, le différend, et veulent que les deux partis aient de la condescendance l'un pour l'autre. Ils n'ordonnent pas aux Juifs de manger la chair des animaux défendus sans scrupule; ils ne soumettent pas non plus les Gentils à la supers-

tion des Juifs. Ils veulent seulement que ces derniers s'abstiennent de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang et des chairs étouffées (Act. XV, 29) ; parce que les Juifs étaient excessivement scandalisés de voir que ceux qui croyaient en Jésus-Christ et qui fréquentaient ses apôtres, mangeassent de ces sortes de choses, qu'ils croyaient être défendues à tous les hommes. Ils déclarent qu'il a semblé bon au Saint-Esprit et à eux de ne leur imposer d'autres charges que celles-là qui étaient nécessaires. Saint Paul, après (I Cor. III, 11) avoir dit à ceux de Corinthe, que personne ne peut poser d'autre fondement que celui qu'il avait posé, savoir, Jésus-Christ ; ajoute que si l'on bâtit sur ce fondement, avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses (c'est-à-dire des doctrines véritables), du foin, ou de la paille (c'est-à-dire de fausses doctrines), mais qui ne détruiraient pas le fondement), le feu éprouvera l'ouvrage de chacun ; et que si l'ouvrage de chacun subsiste, il en sera récompensé ; mais que celui dont l'ouvrage sera brûlé, sera châtié, et qu'il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, quoiqu'en passant par le feu. Dans son Epître aux Romains, où il parle distinctement de la controverse sur laquelle j'ai rapporté la décision des apôtres, voici le conseil qu'il leur donne (Rom., XIV, 1 et suiv) : *Recevez avec charité celui qui est encore faible dans la foi, sans faire de distinction de pensées ; car l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses, et l'autre au contraire ne mange que des herbes. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas ; car Dieu l'a reçu [en lui faisant connaître l'Evangile d'une manière salutaire]. Qui êtes-vous pour condamner ainsi le serviteur d'autrui ? s'il tombe ou s'il demeure debout, cela regarde son maître. Mais il demeurera debout, car Dieu est puissant pour le tenir debout, c'est-à-dire pour empêcher que sa faiblesse ne le jette dans des erreurs capitales.* Saint Paul ajoute plusieurs choses sur le même sujet, que je ne rapporterai pas. Mais tout ce qu'il dit suppose clairement qu'il faut se supporter les uns les autres dans des choses qui ne ruinent point le fondement, c'est-à-dire qui n'empêchent point qu'on n'espère en Jésus-Christ et qu'on n'obéisse à ses commandements.

Après cela, si l'on en use autrement aujourd'hui, et si l'on a d'autres maximes, on ne saurait les attribuer aux apôtres ; ni par conséquent les regarder comme des dogmes de la religion chrétienne. On peut tirer telle conséquence que l'on voudra contre ceux qui violent cette partie de la charité qui regarde ceux qui sont dans l'erreur, ils ne donnent que trop lieu de juger mal de leur conduite ; mais ces jugements désavantageux ne doivent pas rejaillir contre la religion chrétienne.

IX. Il n'est nullement besoin que je prouve que, selon les idées de l'Evangile, le soin du spirituel est incomparablement au-dessus de celui du temporel. Le système (Voyez Jean, VI, 7 ; Luc, X, 41, 42) entier de la religion chrétienne ne parle d'autre chose, et ainsi

l'on doit beaucoup plus estimer ceux qui travaillent à extirper l'incrédulité et les vices que ceux qui plaident pour les intérêts temporels ; les premiers sont infiniment plus utiles à l'Eglise chrétienne que les autres. Ainsi, si quelques-uns changent l'intérêt de la religion en intérêt de parti, c'est à eux à qui il s'en faut prendre, et non à la religion qui condamne entièrement cette conduite.

CHAPITRE IV.

Que les divisions qui sont entre les chrétiens ne doivent pas empêcher que l'on ne croie que la religion chrétienne est véritable.

I. L'histoire ecclésiastique nous apprend que, depuis la mort des apôtres et même pendant leur vie, les chrétiens commencèrent à se diviser. Mais ce fut principalement au second siècle, qu'il se forma quantité de sectes qui déchirèrent le christianisme d'une manière scandaleuse ; et depuis ce temps-là les unes ont succédé aux autres, en sorte que l'on peut dire que l'Eglise chrétienne n'a jamais été sans divisions. Ce qu'il y a encore de pire, c'est que la plupart de ces sectes se sont condamnées et se condamnent réciproquement. Chacune prétend que ce n'est qu'en embrassant la doctrine qu'elle enseigne, que l'on peut être sauvé. Il n'est pas besoin que j'entre dans le détail, ou que je rapporte des preuves particulières de ces divisions ou de ces anathèmes. Ce sont des faits qui ne sont que trop connus à tout le monde.

Les incrédules prennent occasion de là de dire que la religion chrétienne est comme toutes les autres, et que si elle avait été envoyée du ciel, comme l'on dit, les chrétiens s'accorderaient mieux entre eux qu'ils ne font. Le même Dieu, disent-ils, qui l'aurait donnée aux hommes, prendrait soin de prévenir des divisions qui diminuent infiniment le fruit qu'ils en pourraient recueillir. Il semble au contraire que c'est été la pomme de la discorde, qui n'a pas plutôt paru dans le monde, qu'elle y a causé des divisions infinies. Ils ajoutent que cela empêche et les incrédules et ceux qui ont été élevés en d'autres religions de la pouvoir embrasser ; car ne sachant quelle secte c'est qui enseigne le véritable christianisme, et n'étant pas en état de les écouter toutes, le moyen qu'ils se déterminent ? Ils demandent encore à ceux qui écrivent pour la vérité de la religion chrétienne, comme nous le faisons présentement, quelle religion chrétienne nous prétendons défendre ; si c'est celle dont l'Eglise romaine fait profession, ou celle de l'une des autres sociétés qui forment des corps séparés ? Il n'y a point, disent-ils, de christianisme en général, il faut se déterminer en faveur de l'un des partis, lequel prétendez-vous défendre ?

Il y a une autre sorte de gens, dont la conduite n'est pas plus sage que celle des incrédules et qui abusent d'une autre manière des divisions qui sont parmi les chrétiens. Ils disent que n'étant pas capables d'examiner les différents sentiments, ils ne trouvent

rien de plus sûr, que d'embrasser sans examen celui des lieux dans lesquels ils sont nés ; puisqu'enfin il faut se déterminer en faveur d'un parti. Les incrédules rejettent toutes les différentes opinions des chrétiens, comme également mal fondées à cause de leurs divisions ; et ceux qui disent qu'ils croient à la religion de leur pays sans examen ne savent guère ce qu'ils font profession de croire, et ne s'exposent pas à un beau coup moindre danger de se tromper, que n'est celui dans lequel se jettent les incrédules ; car enfin rejeter tout ou embrasser la première opinion qui se présente sans savoir pourquoi, est presque la même chose. Dans le fond, les uns ne font guère plus d'honneur à la religion chrétienne que les autres, puisqu'ils la supposent également déstituée de caractères propres à la faire distinguer du mensonge. Ainsi j'ai cru devoir examiner dans ce chapitre la conduite des uns et des autres.

II. Pour commencer par les incrédules, et pour répondre à leurs objections dans le même ordre dans lequel je les ai proposées, je nie d'abord qu'il s'ensuive de ce que les chrétiens sont divisés que la religion chrétienne ne soit pas de révélation divine. Si les chrétiens produisaient une promesse du fondateur de leur religion qui assurât qu'ils ne seraient jamais divisés, le raisonnement des incrédules serait bon ; ils auraient sujet de dire que cette promesse n'étant point accomplie c'est une marque qu'elle n'était point venue de Dieu. Mais c'est tout le contraire ; Jésus-Christ et ses disciples envisageant la disposition des hommes et sachant d'ailleurs l'avenir, ont prédit très-clairement les divisions qui devaient être parmi les chrétiens. *Croyez-vous*, dit Jésus-Christ (*Luc, XII, 51*), *que je sois venu pour mettre la paix sur la terre ? Nullement, vous dis-je, mais la division ; car dès à présent, dans une seule maison cinq personnes seront divisées, trois contre deux, et deux contre trois. Il faut qu'il y ait des sectes parmi vous*, dit saint Paul (*I Cor. XI, 19*), *afin que les bons paraissent*. Voilà des paroles expresses, qui marquent que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont pas ignoré les divisions que la religion chrétienne mal entendue ou plutôt les passions des hommes causeraient parmi les chrétiens.

Mais c'est, dit-on, une chose indigne d'une religion révélée du ciel, que de causer tant de divisions, et qui ont eu des suites si funestes. Je l'avoue, si l'on suppose que cette religion inspire par elle-même les divisions et le désordre ; mais si elle n'en est que l'occasion innocente, on ne peut point tirer de là de conséquence désavantageuse à la religion. Or on ne peut pas douter que la religion chrétienne ne soit entièrement opposée aux divisions des chrétiens, puisqu'il n'y a point de précepte que Jésus-Christ presse si fort que celui de s'aimer les uns les autres (*Voyez Jean, XIII, 34, 35 ; XV, 12, 17, etc.*), et par conséquent de vivre en paix. Personne ne l'ignore. Jésus-Christ néanmoins connaissait si parfaitement le cœur humain, qu'il voyait

bien que le commandement nouveau *des'aimer les uns les autres*, qu'il laissait à ses disciples serait mal observé, et que sa doctrine, toute pacifique qu'elle est, servirait souvent de prétexte aux passions des hommes pour causer une infinité de brouilleries, de sorte que si on expliquait son dessein par l'événement, il faudrait dire qu'il serait venu apporter la division sur la terre. C'est là le sens des paroles que j'ai rapportées un peu plus haut.

Mais quoi ? dira-t-on encore, ne semble-t-il pas que Dieu devait empêcher, pour l'honneur de la religion et pour le bien des hommes, qu'elle ne produisît aucun désordre, pas même par accident ? Non, Dieu ne devait pas intervenir par des effets extraordinaires de sa puissance, pour conserver la paix parmi les chrétiens. La raison de cela est que son dessein, comme il paraît, et par la révélation et par la chose même, n'est nullement de conduire les hommes, au moins communément, à son obéissance par des miracles de cette nature, mais seulement par des lois auxquelles il a attaché des peines et des récompenses, comme je l'ai dit ailleurs (*Part. 1, ch. 3, § 5*). C'est ce que saint Paul marque en un mot dans le passage que j'en ai cité, lorsqu'il dit *qu'il faut qu'il y ait des sectes afin que les bons paraissent*. Cela veut dire manifestement que si Dieu empêchait, par des moyens extraordinaires, qu'il n'y eût aucune division pour la doctrine parmi les chrétiens, il n'y aurait plus de vertu à demeurer attaché au bon parti, ou à abandonner le mauvais pour s'y joindre. Ceux qui aiment la vérité et qui s'y attachent par connaissance et par choix, seraient confondus avec ceux qui l'embrasseraient sans savoir pourquoi, également prêts à suivre le mensonge, si on le leur avait enseigné. La profession constante de la vérité ne pourrait plus attendre de récompense, parce qu'on ne pourrait pas l'abandonner. En un mot, il serait inutile de proposer aux hommes des lois qu'ils ne pourraient point violer ; parce que Dieu l'empêcherait par sa toute-puissance.

Mais on dira peut-être qu'un sage législateur qui prévoit que ses lois seront mal entendues et causeront des divisions, s'il les exprime d'une certaine manière, ne manque pas de se servir d'expressions plus claires ; et que Dieu qui prévoit tout, a dû par conséquent faire exprimer sa volonté d'une manière si claire, qu'elle prévint toutes les disputes que nous voyons aujourd'hui parmi les chrétiens. Je réponds à cela que Dieu s'est exprimé assez clairement dans les écrits des apôtres sur tout ce qu'il est nécessaire de croire, de faire et d'espérer pour obtenir le salut, selon les lois de l'Évangile ; et qu'il n'y aurait aucune dispute à l'égard du nécessaire, si les hommes s'étaient contentés des idées de l'Écriture. Ce qui a fait naître des disputes parmi les chrétiens ce sont les additions et les conséquences mal tirées, et nullement le texte du Nouveau Testament. Ceux qui n'y cherchent que la vérité la trouvent facilement et ne se trompent en rien d'essen-

tiel ; mais ceux qui veulent y trouver ce que la vaine subtilité, l'intérêt et les passions humaines y ont ajouté, sont sujets, je l'avoue, à se tromper à tout moment. En un mot, pour des personnes sincères et qui aiment la vérité préférablement à toute autre chose, l'Évangile est clair comme le jour, et ne saurait causer de dispute considérable ; mais pour des hommes passionnés et entêtés de leurs préjugés, les choses du monde les plus claires sont obscures. Il n'y a point de loi si claire sur laquelle un chicaneur ne fasse mille difficultés ; et si un législateur ne devait passer pour sage qu'en prévenant expressément toutes les difficultés possibles, et marquant tous les cas dans lesquels des personnes mal intentionnées pourraient abuser des lois, il n'y aurait jamais eu aucun législateur à qui l'on pût attribuer quelque sagesse. Jamais aucun d'eux n'a entrepris de faire rien de semblable, parce que pour cela il faudrait qu'ils eussent composé une infinité de volumes, et auxquels il y aurait encore à tout moment quelque chose à ajouter, puisque les cas qui arrivent tous les jours sont infinis. Ainsi, si Dieu avait voulu prévenir toutes les controverses qui sont nées et qui naîtront à l'avenir sur le sens de la révélation, en rejetant nommément toutes les erreurs possibles, il aurait fallu faire un si grand nombre de volumes, que, pour me servir de l'expression de saint Jean, *le monde ne les pourrait pas contenir* ; et que leur multitude les rendrait inutiles, parce que personne ne les pourrait lire, ni en retenir toutes les décisions.

Pour preuve que les lois les plus claires et les plus propres à prévenir toute sorte de désordre deviennent obscures pour ceux qui ne sont pas disposés à les observer, on n'a qu'à se ressouvenir de ce qu'on a dit de la charité envers ceux qui sont dans l'erreur sur quelque article de la religion. Il n'était pas possible de parler plus clairement et plus fortement là-dessus que les apôtres ne l'ont fait ; cependant la plupart des chrétiens font aujourd'hui ce qu'il faudrait faire, si ces saints hommes avaient dit tout le contraire. Ainsi l'on dispute sur le sens de la révélation, plutôt parce qu'on veut disputer, que parce qu'elle est obscure à l'égard des dogmes nécessaires ; et Dieu n'a nullement dû condamner expressément toutes les erreurs possibles pour prévenir les disputes, comme je viens de le faire voir.

III. Les divisions qui sont parmi les chrétiens ne doivent point empêcher que les incrédules ou les infidèles ne les écoutent lorsqu'ils les exhortent à embrasser la religion chrétienne. La raison de cela est que tous les chrétiens, malgré leurs divisions, conviennent de certains articles par l'examen desquels il faut nécessairement que les incrédules et les infidèles commencent, et non par celui des controverses particulières qui divisent les chrétiens. Tous les chrétiens conviennent à l'égard de la création du monde, de la révélation en général, des commandements de morale, et des récompenses et

des peines qui y sont attachées. Ils conviennent encore dans la créance de l'histoire de l'Évangile, de la mission divine de Jésus-Christ et de ses apôtres, de la résurrection et du jugement dernier. C'est ce qu'ils entreprennent d'abord de prouver, lorsqu'ils ont affaire à des incrédules ou à des infidèles ; c'est ce qu'ils appellent d'un commun consentement *les principes du christianisme*, et qu'ils prouvent tous par de semblables raisons.

Il en est en cela de la religion comme de plusieurs sciences, dans lesquelles les savants ne sont guère moins divisés. Par exemple, il y a de très-grandes disputes entre les médecins sur les causes des maladies, sur la vertu des remèdes, et sur la manière de les appliquer ; mais malgré toutes leurs contestations, il y a des choses dont ils conviennent. Dans l'anatomie, dans la description des symptômes des maladies et dans la chimie, il y a une infinité de choses dont personne ne doute et qui sont les plus importantes parties de la médecine, par lesquelles il faut commencer à s'instruire de cette science. Il en est de même, comme je l'ai dit, des différentes sectes du christianisme. Comme la diversité des sentiments des médecins n'empêche pas ceux qui ont envie de s'instruire de la médecine d'examiner ses principes, ceux qui aiment la vérité n'ont garde de se rebuter de l'examen de la religion par la diversité des opinions. Ce sont même d'autres motifs qui en détournent les incrédules, comme nous l'avons fait voir dans la première partie.

Ce que j'ai appelé *les principes du christianisme*, est la même chose que l'on peut nommer *le christianisme en général*. Quoiqu'il n'y ait point de société chrétienne qui renferme toute sa créance dans les seules idées dont tous les chrétiens sont d'accord, cela n'empêche pas que ces idées ne comprennent les dogmes fondamentaux de la religion chrétienne, et qu'il ne faille se déterminer là-dessus, avant que d'examiner aucun dogme particulier des sociétés qui en font profession. C'est ce que nous prétendons défendre dans cet ouvrage, et de la vérité ou de la fausseté de quoi dépend tout le reste. Si l'on reconnaît par l'examen que ces dogmes généraux sont vrais, il faudra ensuite chercher quelle société les enseigne avec le plus de pureté ; mais si l'on avait reconnu qu'ils sont faux, on n'aurait que faire d'examiner aucune secte en particulier. Puisqu'elles défendent toutes les mêmes principes généraux, s'ils n'étaient pas véritables, elles seraient toutes également dans l'erreur.

IV. Il est donc visible que les divisions des chrétiens ne doivent porter aucun préjudice à la religion chrétienne en général, ni empêcher que les incrédules ne l'examinent. Il n'est pas moins certain qu'elles ne peuvent pas détourner du même examen ceux qui en veulent embrasser une, si elles ne le rendent nullement impossible. On me dira sans doute que cela est véritable à l'égard des gens de lettres ou des personnes éclairées ; mais on

me demandera que peut faire la populace ignorante dans ces divisions? Comme on la juge communément incapable de cet examen, on juge aussi qu'il est plus sûr pour elle de prendre le premier parti qui se présente.

Je réponds à cela premièrement, que pour passer pour véritable chrétien, il faut au moins en savoir les principes généraux dont nous avons parlé. S'il y a des gens assez stupides pour n'y comprendre rien, sans être néanmoins de mauvaises mœurs, c'est à Dieu à voir dans quel rang il les mettra; mais, comme j'ai dit ailleurs, ils ne diffèrent pas beaucoup de certains sauvages de l'Amérique ou de l'Afrique.

Secondement, si ceux qui ont assez d'esprit pour comprendre les principes de la religion chrétienne, et assez de vertu pour former leurs mœurs sur ce modèle, ne peuvent pas néanmoins juger avec connaissance de cause des différends qui partagent les chrétiens, il n'est pas difficile de décider de ce qu'ils doivent faire pour agir d'une manière prudente et équitable. Ils ne doivent point juger de ce qu'ils n'entendent pas. Ils ne doivent ni approuver ni condamner aucun des partis à l'égard des dogmes contestés. Si l'on exige davantage d'eux, on les fait aller au delà de leurs lumières, et on les oblige de porter un jugement tout à fait téméraire et injuste. Pendant qu'ils ne peuvent ni s'informer avec exactitude des raisons des divers partis, ni s'assurer clairement que l'un d'eux a tort, ils doivent demeurer en suspens touchant les controverses. C'est une règle de bon sens de ne juger pas de ce qu'on n'entend point; et l'on ne saurait croire sans y renoncer, que Dieu veut que l'on se détermine sans raison. Saint Paul nous apprend là-dessus *que tout ce qui est fait sans foi (ou sans persuasion) est péché* (Rom., XIV, 23), c'est-à-dire qu'avant de se déterminer à agir en matière de religion (car c'est de quoi il s'agit en cet endroit) il faut être persuadé que l'on fait bien, et on ne le saurait être avec raison, si l'on ne sait pourquoi.

On dira peut-être que Dieu pourrait se satisfaire de cette retenue; mais que les hommes ne la souffrent pas, puisqu'ils veulent que tous ceux qui vivent dans la même société qu'eux se déclarent pour tous ses dogmes. Néanmoins, quoi qu'on puisse exiger de beaucoup de gens, il est certain qu'ils en demeurent dans la même retenue dont j'ai parlé; parce que, heureusement, ils se trouvent incapables d'entendre les controverses qui partagent les chrétiens, quoiqu'ils entendent facilement le fond du christianisme, qui est proportionné à toutes sortes d'esprits qui ne sont pas entièrement destitués de tout raisonnement à l'égard des choses qui ne frappent pas les sens. Ces gens-là faisant peu d'attention à ce qu'ils n'entendent point, s'attachent uniquement à ce qu'ils comprennent; de sorte qu'ils abandonnent les controverses aux théologiens, et s'arrêtent à l'essentiel du christianisme. Ceux qui n'ayant pas plus de lumières, vont plus loin qu'eux dans leurs jugements, et agissent en consé-

quence de cela, jugent et agissent manifestement contre la prudence la plus commune et contre l'équité naturelle. C'est fouler aux pieds les lumières les plus certaines de la raison et de la religion, que de vouloir que Dieu leur tienne compte d'une conduite si déraisonnable.

En troisième lieu, si l'on suppose que ceux qui ne peuvent pas entrer dans le détail des controverses ont néanmoins un peu plus de lumières que ceux que je viens de décrire, ils peuvent facilement se déterminer de cette manière sans rien risquer. Ils peuvent connaître, par la lecture des confessions de foi, ce en quoi conviennent les différents partis du christianisme et prendre cela pour le fond de la religion, parce qu'il n'est pas vraisemblable que tant de partis séparés et qui disputent si aigrement les uns contre les autres s'accordent à reconnaître de certains chefs pour dogmes de la religion chrétienne, s'ils n'en étaient pas. Par les *différents partis du christianisme*, je n'entends pas toutes les sectes qui ont jamais été, mais seulement celles qui subsistent aujourd'hui. La plupart des anciennes sectes nous sont assez inconnues, et si l'on en juge par ce que l'histoire nous en dit, une grande partie soutenait de si grandes extravagances, ou était dans un désordre si honteux, qu'il était facile de reconnaître leurs erreurs. S'ils ajoutent à cela la lecture du Nouveau Testament, ils se confirmeront entièrement dans cette pensée. Ensuite, si on les veut contraindre d'approuver ou de condamner au delà de ce qu'ils entendent, et de ce qu'ils ont appris dans le Nouveau Testament et par le consentement unanime de tous les chrétiens, ils doivent demander qu'on les instruisse. Si ces instructions sont si obscures qu'ils n'y entendent rien après y avoir apporté toute l'attention dont ils sont capables, ou s'ils voient clairement qu'elles sont contraires à l'idée générale du christianisme qu'ils se sont formée, ils ne les peuvent regarder que comme fausses ou comme non nécessaires. Que si on ne leur permet point de juger selon leurs lumières ni de rechercher la vérité, il faut qu'ils se retirent dans des lieux où ils le puissent faire, plutôt que d'agir toute leur vie contre leur conscience.

Je ne m'étends pas davantage sur cette matière; et il est facile de tirer de ce que j'en viens de dire les conséquences nécessaires pour répondre aux questions que l'on peut proposer là-dessus. Il me suffit de pouvoir conclure que les divisions qui sont entre les chrétiens ne peuvent pas engager un homme raisonnable, ni à prendre le premier parti qui se présente à lui sans l'examiner, ni à rejeter toute la religion chrétienne.

CHAPITRE V.

Que c'est en vain que les incrédules objectent que le christianisme étant aussi peu connu par les hommes et aussi mal observé qu'il l'est, il n'est pas d'aussi grande utilité à tout le genre humain que le devrait être une

religion révélée de Dieu en faveur de tous les hommes.

I. C'est un dogme généralement reçu parmi les chrétiens, que la religion chrétienne n'est pas révélée pour un seul peuple ni pour de certains lieux, mais pour toutes les nations et pour toute la terre. C'est aussi très-certainement la doctrine de Jésus-Christ (*Matthieu*, XXVIII, 19 ; *Marc*, XVI, 15, etc.) et de ses apôtres. Les incrédules font là-dessus deux objections : la première, c'est qu'il y a un très-grand nombre de nations auxquelles l'Évangile n'a point été annoncé jusqu'à présent, et qui vivent dans une profonde ignorance ; l'autre c'est que, parmi les chrétiens mêmes, chaque parti assure que la doctrine de Jésus-Christ n'est pas connue comme elle le devrait être parmi les autres. Ainsi la plupart des hommes n'en savent rien, et une grande partie de ceux qui en ont ouï parler la connaissent si mal, si l'on en croit les autres, qu'elle ne leur sert presque de rien. Il semble aux incrédules que la Providence devrait y avoir mis ordre, mais il n'est pas difficile de satisfaire à ces difficultés.

II. Jésus-Christ et ses apôtres nous ont appris à la vérité qu'il n'en était pas de la religion chrétienne comme de la judaïque, et qu'elle devait être annoncée à toutes les nations ; mais ils n'ont dit nulle part que cela arriverait tout d'un coup ou même en peu de siècles. Ils n'ont exclu aucun peuple de la connaissance de l'Évangile ni du culte que Dieu demande des hommes comme faisait la religion judaïque, qui ne s'adressait qu'aux Juifs, et qui ne pouvait être observée dans toute son étendue que par ceux qui demeuraient dans la Palestine. Mais ils n'ont pas dit que dans un certain temps l'Évangile serait répandu par toute la terre, à parler à la rigueur, c'est-à-dire dans l'un et dans l'autre hémisphère, et que tous les peuples du monde reconnaîtraient le Créateur du ciel et de la terre pour leur Dieu, et Jésus-Christ seul pour leur sauveur, pour leur docteur et pour leur roi. Ainsi on ne peut pas s'en prendre à eux si tous les peuples ne connaissent pas encore l'Évangile. Cette objection ne les regarde pas plus que si on leur objectait l'ignorance des peuples qui ont vécu avant que Jésus-Christ vint au monde. Car comme Dieu n'a pas trouvé bon d'envoyer Jésus-Christ plus tôt, il n'a peut-être pas encore voulu que tous les peuples le connussent. Pendant il n'y en a point à qui il n'ait fait assez de grâces pour l'en remercier, quoiqu'il en ait plus fait aux uns qu'aux autres. Il n'y a point en cela d'injustice, pourvu qu'il ne redemande pas ce qu'il n'a point donné, je veux dire qu'il juge toutes les nations selon l'étendue de leurs lumières (*Voyez part. I, ch. III*), comme assurément il le fera.

On pourrait néanmoins peut-être dire que si l'Évangile n'est pas encore parvenu par toute la terre, c'est par la faute des chrétiens. Les uns pensent à tout autre chose qu'à faire part de leurs lumières aux peuples qui vivent

encore dans l'ignorance. Ils font des dépenses infinies pour satisfaire leur cupidité ou à se faire la guerre les uns aux autres, et n'en sauraient supporter une très-médiocre pour faire connaître l'Évangile à ceux qui l'ignorent. L'espérance du gain les fait aller au bout du monde et tout hasarder pour s'enrichir ; mais ils ne veulent pas s'incommoder pour faire porter la lumière de l'Évangile aux lieux où elle n'est point. Néanmoins Dieu en l'ordonnant aux apôtres, l'a ordonné à tous les chrétiens, comme il serait aisé de le faire voir. D'autres qui semblent être plus touchés de ce commandement de Jésus-Christ, envoient à la vérité grand nombre de missionnaires partout où ils peuvent ; mais, sans blâmer leur intention qui est assurément bonne à la considérer en général, on peut dire qu'une grande partie de ces gens-là n'est pas elle-même assez instruite du christianisme pour faire à Jésus-Christ de véritables disciples parmi les infidèles. Ils portent souvent avec eux l'esprit des fables, et ils ne tâchent de gagner ces peuples qu'en les trompant. Au lieu des principes simples de la religion chrétienne et des maximes admirables de sa morale, ils leur enseignent mille choses inutiles, pour ne pas dire fausses, et mille pratiques vaines qui n'ont point de rapport avec le culte que Dieu demande de nous, ni avec la charité qu'il veut que nous ayons pour le prochain. Ainsi il ne faut pas s'étonner que l'Évangile ne se répande pas beaucoup, parce que ceux à qui Dieu a commandé de le faire négligent ce commandement ou s'en acquittent trop mal. Il s'en faut donc prendre aux hommes et non pas à Dieu, qui leur a donné d'excellentes lois, mais qui ne les contraint pas de les observer.

§ Mais les incrédules prétendent que la Providence devrait plutôt mettre ordre à cela par des voies extraordinaires que d'attendre vainement des chrétiens l'exécution des ordres que, selon nous, elle leur a donnés, il y a si longtemps, sans qu'ils aient encore obéi comme il le faudrait. Je réponds à cela, outre ce que j'ai déjà dit de la liberté que Dieu a de donner ses biens à qui il lui plaît, que l'on ne doit pas juger absolument de la conduite de la Providence par le passé. Peut-être que le temps viendra auquel personne ne servira que le Créateur de l'univers et ne reconnaîtra aucune autre doctrine que celle de Jésus-Christ. Peut-être que ce temps sera infiniment plus long que celui qui se sera écoulé auparavant depuis la naissance du monde, et que les siècles d'ignorance ne passeront que pour très-peu d'années en comparaison des siècles éclairés ; de sorte que la durée de la bénéfice de Dieu à cet égard sera infiniment plus considérable que les siècles pendant lesquels il semblera avoir négligé la plupart du genre humain.

La religion chrétienne nous apprend à la vérité que quelque jour l'état des hommes sur la terre changera entièrement, et que tous iront rendre compte de leurs actions pour être récompensés ou punis ; mais elle ne nous dit point quand ce temps vien-

dra; et ceux qui avaient cru que cela devait arriver bientôt après la venue de Jésus-Christ à cause de quelques paroles obscures de lui ou de ses apôtres, se trompaient entièrement comme nous le voyons aujourd'hui. Celui aux yeux duquel mille ans ne sont que comme un jour (II Pier., III, 8), et dans la colère duquel il n'y a qu'un jour, mais dans la faveur de qui il y a toute une vie (Ps. XXX, 6), peut avoir des vues incomparablement plus étendues et qui demandent beaucoup plus de temps. Nous de qui la vie est courte et qui regardons l'avenir comme une chose qui n'est pas à nous, nous nous impatientons, et l'ardeur de nos désirs nous fait encore trouver le temps plus long; mais Dieu, dans lequel il n'y a point de changement et qui voit tous les temps comme le présent, envisage tout autrement les choses que nous ne faisons, et regarde comme très-courtes toutes les durées bornées. Il ne faut donc pas juger de la Providence par le peu de temps qui s'est écoulé depuis que les hommes sont sur la terre, puisque dans l'éternité qui le suit elle peut prendre tel espace qu'il lui plaira pour répandre à pleines mains de nouveaux bienfaits sur toutes les nations.

Ce n'est là à la vérité qu'une conjecture, mais on m'avouera qu'elle n'a rien qui ne soit très-conforme à la grande idée que la religion chrétienne, aussi bien que la raison, nous donne de la bonté de Dieu et de son éternelle durée. On ne saurait rien produire de démonstratif contre cette pensée, et les incrédules ne peuvent supposer qu'elle est fautive, sans le prouver.

III. Ce que je viens de dire suffit pour résoudre leur seconde objection fondée sur le peu de connaissance du véritable christianisme que les chrétiens se reprochent les uns les autres. C'est par la faute des hommes que cela arrive. Dieu ne s'y oppose pour l'ordinaire pas autrement que par des lois accompagnées de peines et de récompenses. Mais il y a des gens qui croient que quelque jour Dieu reformera d'une manière tout extraordinaire la chrétienté. Cela pourrait être, mais quand il n'arriverait jamais, il faut se ressouvenir qu'il n'y a point de secte de quelque étendue et qui ait duré un peu de temps si corrompue, que l'essence du christianisme ne s'y soit conservée, quoique les additions que plusieurs d'entre elles y ont faites la défigurent beaucoup. Ceux qui s'attachent à ces points essentiels qui sont justement ce qu'il y a de plus facile à entendre, et qui abandonnent le reste aux écoles ont une idée assez juste de la religion, et on ne leur peut guère reprocher qu'ils n'entendent pas ce qui est nécessaire au salut. Les reproches des controversistes tombent plutôt sur les docteurs que sur les personnes droites et sincères, qui prennent de la religion ce qu'elles en entendent et qui vivent conformément à ces idées.

IV. Les incrédules font une autre objection contre la religion qui paraît d'abord plus difficile à résoudre. C'est que les commandements les plus clairs et les plus essentiels de

la religion chrétienne sont très-peu observés parmi les chrétiens; d'où les incrédules concluent qu'elle ne produit pas assez d'effet sur les cœurs pour une religion que nous soutenons être révélée de Dieu, et que par conséquent elle n'est pas d'origine divine. La conséquence est très-fausse, comme je le ferai voir; mais il est important de représenter auparavant avec un peu plus d'étendue les désordres du christianisme, parce que dans le fond la meilleure réponse que l'on puisse faire aux incrédules, et la plus propre à les gagner, c'est de reconnaître sincèrement que nous avons tort d'observer si mal les préceptes de Jésus-Christ et de tâcher de les observer mieux à l'avenir.

V. Au lieu que la religion chrétienne nous oblige de penser souvent à Dieu pour nous détacher des vanités de cette vie, et de nous instruire de nos devoirs contenus dans ses lois pour lui obéir, à cause des grandes récompenses et des terribles peines qu'il y a attachées, on fait communément tout le contraire parmi les chrétiens. On pense très-rarement à Dieu, et l'on est aussi violemment occupé, ou peu s'en faut, par l'avarice, par l'ambition ou par l'amour des plaisirs, que les peuples chez qui l'Évangile n'est pas connu, quoiqu'il y ait quelque différence dans la manière dont on s'abandonne à ces passions. Il y a, je l'avoue, de la diversité dans les coutumes; mais les trois passions que j'ai nommées sont l'âme de la plupart des actions des chrétiens, aussi bien que de celles des païens. On est aussi enivré parmi nous des vanités de la vie qu'on l'est parmi eux; et l'orgueil et l'insolence des riches ne sont presque pas moindres en Europe que dans le fond de l'Asie. On étudie parmi les chrétiens l'art de satisfaire ses passions, et l'on s'y applique tout entier, tout de même que si Dieu avait promis le bonheur éternel à ceux qui s'y attachent, et menacé des peines éternelles ceux qui emploieraient plus de temps à étudier sa volonté et à régler leurs mœurs sur ses lois.

Il est vrai que l'on passe quelque temps dans les églises, que l'on fait quelques prières ou quelques lectures pieuses; mais le temps que l'on y met est-il comparable à celui que l'on emploie en des choses dont on pourrait fort bien se passer? Ou pour ne pas parler du temps, peut-on dire que l'on a plus d'envie de s'instruire de ses devoirs et de les pratiquer que de devenir riche ou de satisfaire quelque autre passion? Voit-on par exemple que l'on entende la morale de Jésus-Christ comme les finesses du commerce, et que l'on parle de la première avec autant de plaisir que l'on s'entretient volontiers du second parmi ceux qui s'appliquent au négoce? Cela devrait pourtant être, puisque l'on ne sera pas sauvé pour avoir été bon marchand, mais pour avoir bien su et bien pratiqué le christianisme. On peut dire la même chose des autres professions auxquelles les chrétiens emploient toute leur vie. Bien des gens pourraient-ils assurer sincèrement qu'ils aimeraient mieux avoir l'es-

prit plein de lumières et le cœur porté à obéir à l'Évangile, et être pauvres, méprisés, haïs, accablés de peine, que d'être riches, estimes et à leur aise, avoir peu de connaissance du christianisme, et l'observer comme l'on fait ordinairement (1)?

L'on fait néanmoins profession de vouloir vivre en gens de bien; l'on prend les dehors et pour ainsi dire les habits de la religion; mais par malheur on s'arrête là, et la conduite de la vie contredit, comme je viens de le faire voir, la profession que l'on fait. On agit communément tout de même que si la religion chrétienne était toute renfermée dans les murailles des temples, et qu'elle ne consistât qu'en quelques pratiques extérieures; au lieu que les apôtres nous apprennent que la religion, après le culte que Dieu demande de nous, consiste principalement dans la manière dont nous vivons avec les autres hommes.

Si l'on examine avec un peu de soin la conduite publique de la plupart des chrétiens on verra qu'ils n'observent entre eux aucune règle de justice qu'autant que l'intérêt particulier de chacun d'eux s'y accommode. Autrement s'ils trouvent leur compte à les violer, c'est-à-dire s'il y a de l'avantage à le faire, et qu'il n'y ait rien à craindre ni du côté des lois ni du côté de la réputation, ils ne manquent presque jamais de les violer. Pourvu qu'on ne leur puisse intenter aucun procès dans les formes et que leur réputation n'en soit pas si fort tachée que cela leur porte du préjudice dans le monde, il n'y a fraude ni fourberie qu'ils ne fassent. On appelle communément un *honnête homme* un homme qu'on ne saurait faire punir par les lois, et qui ne vit pas plus mal que les autres, selon les coutumes du lieu où il demeure. Un *homme de bien*, selon l'idée du vulgaire, est un homme qui regarde un peu mieux les dehors à l'égard de ce qu'on appelle la piété, c'est-à-dire des exercices publics dont la fréquentation est une marque très-équivoque d'une bonne disposition intérieure. L'on voit à tous moments des gens exacts dans cette sorte de devoirs, et dont les discours semblent aussi marquer de la piété, qui sont néanmoins aussi avides et aussi injustes que ceux qui font le moins profession de vertu. Si l'on examine de près ces *gens de bien* et *d'honneur*, on trouvera souvent que l'on n'est redevable de leur apparence de vertu qu'aux lois et qu'à la coutume, et nullement à l'Évangile, dont ils n'ont que très-peu de connaissance, et qu'ils n'observent qu'autant que cela leur est utile.

Que si l'on viole communément la justice de la sorte, que peut-on dire de la charité, qui s'étend beaucoup plus loin? Voit-on beaucoup de gens qui s'intéressent dans

l'honneur de leur prochain comme dans le leur propre? Témoigne-t-on seulement de la retenue à juger de lui? N'en fait-on pas très-facilement de mauvais jugements, sans considérer le tort que ces jugements lui peuvent faire? Au contraire n'a-t-on pas toutes les peines du monde à en avoir bonne opinion? On juge presque partout des sentiments de ceux qui ne sont pas de la même société chrétienne d'une manière tout à fait injuste. On les damne hautement sans avoir aucun égard à leurs mœurs et sans entendre leurs opinions. En conséquence de cela on leur fait tout le mal qu'on leur peut faire en cette vie. Cette conduite si opposée à la charité passe même pour *zèle* et pour *dévotion*; et les chrétiens s'imaginaient (qui le pourrait croire si on ne le voyait pas tous les jours?) de gagner le ciel en déchirant et en persécutant cruellement leur prochain. La douceur et la charité dont le Nouveau Testament est plein passent dans l'esprit de ces faux zélés pour indifférence dans la religion; et l'emportement et la cruauté sont les caractères des bons chrétiens, si on les en croit. Ceux qui devraient instruire les autres de la retenue que l'on doit avoir à juger de son prochain et des dogmes que l'on n'entend pas (devoirs que la seule humanité nous devrait apprendre) passent leur vie à irriter les peuples ignorants par des discours publics et particuliers contre tous les autres chrétiens, et sont d'aussi bons modèles pour juger témérairement et pour persécuter sans pitié, qu'ils sont de mauvais exemples à suivre pour se conduire chrétiennement.

À l'égard des autres intérêts temporels du prochain, combien peu de gens y a-t-il, je ne dirai pas qui les égalent aux leurs, comme ils le devraient selon l'Évangile, mais qui tâchent de les procurer, comme ils le pourraient faire, sans s'incommoder? Il semble que pourvu que l'on soit à son aise et que l'on n'ait rien à craindre pour soi-même, il n'importe nullement que les autres gémissent, par exemple, sous un travail excessif pour gagner ce qui leur est absolument nécessaire, et vivent dans la crainte de la mendicité s'il leur arrive quelque accident fâcheux. Les autres se doivent passer de tout et nous de rien; il n'y a point de récompense trop petite pour eux ni de profit trop grand pour nous; c'est assez pour eux de ne pas mourir de faim, mais pour nous il n'y a point de richesses qui soient excessives. En bien des lieux un homme passe même pour un homme d'une vertu exemplaire lorsqu'il ne tâche pas de nuire à son prochain, quoiqu'il ne lui fasse aucun bien, pouvant néanmoins le secourir sans porter aucun préjudice à ses propres affaires. La charité parmi ces gens-là est une vertu pour ainsi dire purement *négative*, et qui consiste à ne pas faire du mal, mais nullement à faire du bien et à s'employer avec ardeur pour son prochain, comme l'Évangile le veut. Cette sorte de personnes ne peuvent être portées qu'avec toutes les peines du monde, quand leur intérêt n'y est pas mêlé, à sortir de leur indolence

(1) Cependant Cicéron dans Lactance, Instit. liv. v, c. 12, après avoir décrit un méchant homme très-heureux en cette vie et un homme de bien très-malheureux, ajoute qu'il n'y a personne qui soit si insensé, qu'il n'aimât mieux être le dernier: « Quis tandem erit tam demens, qui dubitet utrum se esse malit? »

en faveur de ceux qui ont besoin d'eux ; mais la moindre chose suffit pour les engager à faire des démarches nuisibles à leur prochain, ou au moins à ne rien faire pour lui.

Si l'on considère l'autre partie de la charité qui regarde les pauvres qui ont besoin qu'on leur fasse l'aumône, combien de gens y a-t-il, je ne veux pas dire qui s'incommode ou qui donnent même leur superflu, mais qui gardent quelque proportion entre les dépenses vaines et inutiles qu'ils font et leurs aumônes ?

Si l'on cherche parmi les chrétiens les vertus que l'on se doit pour ainsi dire à soi-même, comme la modestie ou l'humilité, l'abstinence des plaisirs défendus, la patience dans les adversités, je ne sais si l'on en trouvera davantage que parmi quelques-uns d'entre les païens anciens ou modernes, pourvu que l'on veuille rendre justice aux uns et aux autres ; mais il est certain au moins que ce sont des vertus bien rares, surtout dans un degré éminent. Souvent même ceux qui en font profession plus que les autres ne sont que de purs hypoerites, comme on le remarque facilement si l'on examine toute leur conduite. L'humilité ou la modestie ne les empêchent point de rechercher très-avidement des emplois dont ils ne sont point capables ; de faire des dépenses excessives quand ils y sont parvenus, et de traiter avec mépris des personnes dont les talents et les vertus éclatent infiniment plus que les leurs. L'abstinence des plaisirs n'empêche point qu'ils ne jouissent au moins de toutes les commodités et, lorsqu'ils le peuvent, de toutes les délices de la vie, pendant qu'ils prêchent aux autres la frugalité. Il n'y a rien qu'ils ne fassent ou qu'ils ne soient prêts à faire, plutôt que de perdre la faveur de ceux qui leur ont donné ou qui leur conservent le poste dans lequel ils sont. Le plus haut degré de leur vertu consiste à ne rien faire qui ne plaise à la multitude ; et s'ils craignent d'en être censurés pour s'être acquittés d'un des devoirs du christianisme ou de s'attirer la haine en le pratiquant, il ne faut pas s'attendre à leur voir préférer l'obéissance aux commandements de Dieu à la réputation qu'ils tâchent d'acquérir ou de conserver parmi les hommes. Le reste des chrétiens en use de même pour ne pas faire honte à ses conducteurs.

VI. Les incrédules qui comparent la morale chrétienne avec les mœurs des chrétiens disent qu'ils ne peuvent croire que cette morale soit de révélation divine, puisqu'elle produit si peu d'effet. Ils ne sauraient comprendre, disent-ils, qu'une religion révélée, comme nous le soutenons, pour l'avantage et pour le bonheur du genre humain, et si excellente par-dessus toutes les autres, n'ait pas fait un plus grand changement dans le monde pour ce qui regarde les bonnes mœurs. Mais s'ils avaient fait plus de réflexion sur la nature de la religion chrétienne et sur l'état où étaient l'Asie et l'Europe avant qu'elle y fût établie, ils cesseraient de nous faire cette objection,

Ils devraient se ressouvenir que la religion chrétienne ne contient que des lois, comme je l'ai déjà dit, qui quoique admirables, ne contraignent personne de les observer, afin qu'il y ait lieu à la récompense et à la peine. Ainsi il ne faut pas s'étonner si elles sont violées comme toutes les autres, surtout si l'on prend garde que les peines et les récompenses ne sont point de cette vie. Les hommes persuadés d'ailleurs de la divinité de la religion chrétienne les regardent néanmoins comme éloignées, et se laissent si fort occuper par les objets qui frappent leurs sens ou leur imagination, que le présent l'emporte sur l'avenir. Outre cela il faut remarquer qu'il y a différents degrés de *persuasion*, quoique la persuasion soit très-véritable. Personne ne doute de certains faits considérables de l'histoire ancienne : par exemple, que *César n'ait vaincu Pompée*. Il y a néanmoins quelque différence entre le degré de cette persuasion et le degré de celle par laquelle chacun est persuadé de ce qu'il voit. Quoique ceux qui ont lu les auteurs romains contemporains et ceux qui en ont parlé aux siècles suivants ne doutent nullement de la victoire de César, il faut néanmoins avouer que la persuasion née de ce qu'ils ont vu est plus forte et plus vive. Les chrétiens qui croient la divinité des lois de l'Évangile et qui en sont même quelquefois émus, sont par la même raison que je viens de dire encore plus touchés du plaisir présent qu'il y a à s'abandonner à quelque passion ; et ainsi ce dernier mouvement surmonte l'autre. Jésus-Christ a bien prévu ce désordre, et il a dit que bien moins de gens observeraient ses préceptes qu'il n'y en aurait qui les violeraient comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs (*Part. II, ch. 2, § 7*).

Mais, dira-t-on, pourquoi Dieu ne rend-il pas les peines et les récompenses de l'Évangile aussi sensibles aux hommes que ce qu'ils voient ? Pourquoi ne voient-ils pas, pour ainsi dire, le paradis et l'enfer ouverts : les gens de bien dans le premier, et les méchants dans le second ? Je réponds que si cela était, on ne pourrait point distinguer ceux qui obéissent à Dieu non seulement à cause des récompenses et des peines, par reconnaissance et parce qu'ils sont convaincus que ses lois sont justes et raisonnables, de ceux qui n'obéissent que par pure crainte, et qui voudraient bien que Dieu les eût laissés suivre leurs passions. Car il est certain que si les récompenses et les peines étaient sensibles, tout le monde rendrait à Dieu la même obéissance extérieure.

De plus, quoiqu'il soit très-véritable que la religion chrétienne n'est point observée comme elle le devrait être, et qu'il n'y a pas assez de différence entre les mœurs des chrétiens et des païens, il faut pourtant tomber d'accord que le christianisme a divers avantages très-considérables sur le paganisme. Premièrement, il y a une très-grande différence entre une république qui a de bonnes lois, et qui apprend à distinguer exactement le mal du bien, et une république dont

Les lois approuvent ou tolèrent des crimes qui font un très-grand préjudice à la société. Dans la première, les bonnes lois retiennent au moins une partie des citoyens dans leur devoir, et empêchent que les autres ne commettent de si grands excès ; mais dans l'autre le législateur lâche entièrement la bride aux vices et n'y met aucune borne, ce qui fait qu'une infinité de gens s'y abandonnent entièrement. Il en est de même à plusieurs égards du christianisme et du paganisme ; mais je n'en apporterai que deux exemples. Les idées de justice et de charité que l'Évangile a introduites dans le monde n'y ont pas fait à la vérité tout l'effet qu'elles y devaient faire ; mais elles ont fait condamner parmi les Romains une coutume horrible qui faisait que l'on regardait, pour se divertir, des hommes s'entre-tuer les uns les autres, ou se battre avec un très-grand péril contre des bêtes farouches. Un si cruel divertissement dura plusieurs siècles à Rome sans que l'humanité du peuple romain, tant vantée par ses historiens, en fût le moins du monde blessée. Le même peuple, aussi bien que les Grecs, était si horriblement adonné aux femmes et à l'amour des garçons, que l'on ne soupçonnait pas qu'il y eût le moindre mal en cela, pourvu que l'on n'en fit pas moins ses affaires. Qu'on lise leurs poètes comiques et satiriques, et l'on verra non seulement la vérité du fait, mais encore les fâcheuses suites de ces débauches. Parmi les chrétiens, l'une a toujours été détestée et infiniment plus rare ; et l'autre a été beaucoup moins grande, parce que l'une et l'autre sont également condamnées dans l'Évangile. Parmi les païens, on s'abandonnait non seulement impunément à mille infâmes débauches, mais encore sans remords de conscience, parce qu'on ne savait pas qu'elles fussent mauvaises. Cela faisait qu'on ne s'en corrigeait point que lorsque le corps usé ne pouvait plus fournir aux désordres de l'esprit, et que l'on n'en témoignait jamais aucun déplaisir qui en pût détourner la jeunesse. Tout ce que les vieillards pouvaient dire aux jeunes gens, c'était de ne goûter les plaisirs de la chair qu'autant que cela était compatible avec le bien de leurs familles. Mais sous le christianisme, la connaissance que l'on a que l'on fait mal en se laissant aller à la débauche est pour ainsi dire un frein qui en arrête un grand nombre dans le milieu des plaisirs, et un levain qui produit souvent la repentance, et qui fait qu'on tâche d'en détourner les autres après en être revenu.

Je ne dirai pas que la justice est beaucoup mieux administrée parmi les chrétiens qu'ailleurs ; mais on ne peut pas au moins nier que les lois civiles et politiques n'y soient incomparablement meilleures que parmi les païens. D'où vient cela ? C'est que les lois de l'Évangile ont fixé les idées du mal et du bien, chancelantes parmi les autres peuples, ou même les ont introduites de nouveau ; ce qui fait que ceux qui font du mal n'oseraient le soutenir, et empêche qu'il ne se commette une infinité d'excès qui se commettraient

ouvertement. Pour vivre avec quelque retenue parmi les Grecs et les Romains, il fallait avoir été bien élevé ou avoir appris la philosophie ; et encore se laissait-on aller à beaucoup d'injustices que rien ne rendait infâmes qu'un excès horrible. Mais parmi les chrétiens on apprend presque malgré soi les lois qui les condamnent, et on n'oserait dire que la moindre injustice soit permise. Les souverains n'abusent pas de leur autorité comme ils le faisaient sous le paganisme pour la même raison ; et les peuples jouissent plus tranquillement et avec plus de sûreté des fruits de leurs travaux ; surtout dans les lieux où la connaissance du christianisme est plus grande qu'ailleurs (1).

CHAPITRE VI.

Que les incrédules ne peuvent pas conclure que la religion chrétienne est fautive de ce que les théologiens qu'ils connaissent répondent mal à leurs difficultés, ou soutiennent des dogmes faux comme véritables, et comme la doctrine de Jésus-Christ.

I. Si je dis en général que l'une des principales choses qui jettent dans l'incrédulité des personnes qui ne sont pas d'ailleurs destituées d'esprit ni de jugement, ce sont les mauvaises réponses qu'on fait souvent à leurs difficultés, et les dogmes absurdes que l'on soutient contre eux comme véritables, aucune société chrétienne ne me contredira, parce qu'elles s'accusent les unes les autres de très-grandes erreurs. Ainsi sans en nommer aucune en particulier, j'en laisse faire l'application à chacun comme il le trouvera à propos.

Comme il y a beaucoup de choses difficiles à comprendre dans les systèmes de théologie, et qui font naître de grandes difficultés dans l'esprit de ceux qui les lisent ou qui les entendent dire, il ne faut pas s'étonner que des gens qui ont quelque pénétration proposent des doutes aux théologiens. Dans la supposition même que chaque société chrétienne fait que toutes les autres errent en quelque chose, on ne peut pas trouver étrange que l'on dise que les incrédules font aux théologiens des objections que ces derniers ne peuvent pas résoudre dans leurs hypothèses, ou qu'ils résolvent en se contredisant. C'est ce que les théologiens eux-mêmes se reprochent dans leurs ouvrages. Supposons donc qu'un homme qui n'est pas tout à fait destitué de lumières remarque dans la société dans laquelle il est né que la manière dont on explique quelque dogme de la religion chrétienne est sujette à de grandes difficultés, ou est entièrement fautive. Supposons encore que cet homme croie que les théologiens de son pays sont de très-habiles gens, et ceux qui entendent le mieux le christianisme ; opinion assez commune, surtout parmi ceux qui ne sont pas sortis de leur pays ou qui n'ont pas lu les

(1) On peut voir dans Eusèbe, Prép. évang., liv. 1. c. 4, le changement en bien, qui était arrivé, parmi plusieurs peuples, par le moyen de la religion chrétienne.

livres des autres sectes. Lorsqu'il voit que les théologiens qu'il consulte le satisfont ou même soutiennent des faussetés palpables, il conclut de là que la religion de son pays n'est pas véritable, et par conséquent que la religion chrétienne est entièrement fausse. S'il arrive qu'un homme qui est une fois entré dans ces pensées ne lise jamais les ouvrages des autres chrétiens qui sont exempts des erreurs qui le choquent, plus sa vie est longue, plus il se confirme dans son opinion, parce que dès que l'on a découvert une erreur, plus longtemps on y pense, plus on la reconnoît pour ce qu'elle est. Quand on ne sait rien de meilleur sur le sujet dont il s'agit, et que l'on n'a pas assez de pénétration et d'étude pour découvrir par soi-même la vérité, il est difficile de s'empêcher de douter de tout ; parce que l'on soupçonne facilement que le reste de la théologie que l'on n'a pas examinée n'est pas meilleur ; et que l'on voit que le dogme dont on a reconnu la fausseté ne passe pas pour moins capital que les autres. Mais supposons encore qu'un homme qui est détourné par d'autres affaires et qui ne peut pas donner assez de temps à cet examen (comme il y en a une infinité), lise néanmoins quelques livres de controverse écrits par des personnes d'esprit des deux côtés, il s'apercevra souvent que les deux partis attaquent fort bien et se défendent très-mal. Cet homme conclura de là, et souvent avec raison, que ces deux partis ont tort ; plus il les écoute tour à tour, plus il s'en convaincra, et enfin il viendra à croire qu'il n'y a rien de vrai, parce qu'il n'a pas assez de pénétration pour développer la vérité des mensonges qui l'environnent. Si l'on ajoute à cela qu'il y a d'autres motifs intérieurs et extérieurs qui le portent à l'incrédulité, comme il n'y en a que trop, voilà un homme dans un scepticisme presque incurable ou même dans une incrédulité formelle dont il ne sera pas facile de le tirer.

II. Ce que je viens de proposer comme des suppositions se trouve réellement dans une très-grande partie de la chrétienté, et il y a une infinité de gens en Italie, en France, en Espagne et en Allemagne (car il le faut dire, et je ne dois pas cacher que je ne suis pas des sentiments particuliers qui règnent dans ces lieux), il y a, dis-je, une infinité de gens qui sont dans le cas que je viens de décrire. Ils voient des sentiments manifestement faux établis dans ces vastes étendues de pays par autorité publique ; s'ils proposent quelques difficultés, on les résout pitoyablement ; après quoi s'ils osent répliquer, on les accable de censures et de menaces, pour ne pas dire qu'on les met à l'inquisition et qu'on les fait brûler s'ils s'obstinent. Cependant les théologiens défendent ces dogmes palpablement faux avec toute la chaleur dont ils sont capables ; ils y emploient tout leur esprit et toute leur éloquence. Bien des laïques qui ne manquent pas de pénétration et qui néanmoins ne savent pas mieux jugent que c'est là en effet la religion chrétienne ; et comme ils comprennent très-distinctement que ce

qu'on dit est faux, ils en concluent que cette religion n'est point véritable.

Il y en a d'autres qui joignent à leur méditation la lecture de quelques livres de controverse des docteurs catholiques romains et des protestants ; et ils voient que ces derniers ruinent de fond en comble les dogmes particuliers de l'Eglise romaine. Ils en concluent avec raison qu'ils sont faux, et tous les efforts de leurs docteurs ne sauraient leur ôter cette opinion. D'un autre côté ils trouvent souvent des livres d'auteurs catholiques romains qui attaquent parfaitement bien certains dogmes particuliers de quelques-uns des protestants, qui se tirent aussi mal d'affaire qu'ils font bien en attaquant les catholiques. Ils jugent aussi que ces protestants ont tort, et comme leur examen ne s'étend pas à toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, ils les confondent l'une avec l'autre et les condamnent toutes également ; de sorte qu'enfin ils se persuadent que la vérité ne se trouve nulle part. Outre les autres motifs qui les peuvent confirmer dans cette pensée, et dont j'ai déjà parlé, ils voient deux choses qui les frappent si fort qu'ils demeurent pour jamais dans leur opinion s'il ne leur tombe aucun meilleur livre entre les mains, ou si personne ne les tire au plus tôt de cet embarras.

La première, c'est qu'il est visiblement de l'intérêt temporel des théologiens de soutenir ces dogmes. Ceux qui les défendent avec chaleur et qui déclament avec le plus de véhémence contre les autres sociétés chrétiennes sont avancés et parviennent aux dignités les plus considérables du parti. Au contraire, si quelqu'un s'avise de témoigner quelque retenue, et qu'il se fasse un point de conscience d'avoir de la modération envers ceux que l'on appelle *hérétiques* ou *hétérodoxes*, il faut qu'il ait bien de la faveur pour ne pas être exclu pour jamais de toutes sortes d'emplois, et pour ne pas se perdre. En certains lieux il ne faut que cela pour être absolument perdu, et presque partout, si l'on témoigne que l'on n'est pas de tous les sentiments du parti, avec quelque modestie qu'on le fasse, il n'y a point de miséricorde, il faut souffrir tout ce que la haine et la cruauté peuvent faire, lorsqu'elles sont revêtues du prétexte de la religion.

L'autre chose qui confirme les incrédules dans leur disposition, c'est que, contre les principes les plus clairs de toute sorte d'équité, dans les dogmes controversés, les théologiens veulent être juges et parties, quelque visible intérêt qu'ils aient à favoriser l'un des partis. Quelque peu de sujet que l'on ait d'être satisfait de leurs décisions et de leurs réponses, il s'y faut soumettre contre toutes ses lumières, parce qu'ils les jugent bonnes et solides. Il ne faut pas même, si on les en croit, lire les livres de leurs adversaires, ou si on les lit, ce doit être avec dessein de trouver leurs raisons mauvaises, sans quoi il faut subir la condamnation de leurs parties.

Les incrédules, qui sont convaincus de la fausseté de divers dogmes particuliers, et qui

voient qu'on ne les défend que par intérêt mondain et par des voies tout à fait injustes et violentes, concluent que les théologiens, et par conséquent tous les chrétiens ne sont que des factieux et des ennemis de la vérité, aussi bien que ceux qui font profession des autres religions que l'on voit dans le monde.

III. On ne peut pas douter que ce ne soient là de très-violents préjugés contre quelques sociétés chrétiennes; mais il est aisé de faire voir qu'ils ne doivent pas rejaillir contre le christianisme en général. Premièrement, les incrédules ne peuvent pas supposer sans examen, comme ils le font en cette occasion, que l'idée que l'on a en leur pays de la religion chrétienne ou celle de quelques théologiens qu'ils ont lus soit effectivement la même que celle de ses premiers fondateurs. Il peut s'être glissé insensiblement du changement dans la doctrine des chrétiens qu'ils connaissent, et elle peut être ainsi fort différente de celle de Jésus-Christ et de ses apôtres. Personne ne peut s'assurer du contraire sans remonter à la source pour la comparer avec les ruisseaux que l'on dit en être coulés, c'est-à-dire sans lire les écrits des apôtres et comparer leur doctrine avec celle que l'on fait passer aujourd'hui pour les sentiments des fondateurs du christianisme. C'est ce que les incrédules sont indispensablement obligés de faire avant que de juger que la doctrine de Jésus-Christ est fautive. Autrement ils imiteraient les mauvais juges qui ne daignent pas examiner les pièces d'un procès, mais qui décident sur le premier rapport qu'on leur en fait. Je suis persuadé que si les incrédules des lieux que j'ai nommés entraient dans cet examen, ils verraient bientôt que la plupart des dogmes qui leur font de la peine ne se trouvent pas dans les écrits des apôtres, et que par conséquent on ne leur doit pas attribuer tout ce que pensent les chrétiens d'aujourd'hui.

On doit donc observer la même chose partout, et non juger de l'Evangile sur les sentiments reçus dans les lieux où l'on est, sans l'examiner en lui-même: ou, ce qui est encore pis, le condamner sur les discours d'un mauvais prédicateur, qui le représente tout autrement qu'il n'est. Cependant il y a bien des gens qui jugent mal de la religion chrétienne sur les explications qu'ils en entendent donner dans les chaires, qui ne sont que trop souvent mal pourvues. Bien des choses que l'on y dit, loin de souffrir un examen rigoureux de personnes judicieuses, se souffriraient à peine dans la conversation de gens qui ne seraient pas tout à fait destitués de bon goût. On ne peut sans une injustice criante confondre ces sortes de discours avec *la parole de Dieu*, quoiqu'il y ait des gens qui affectent de leur donner ce nom, comme si c'étaient des apôtres inspirés et autorisés par des miracles qui parlaient au peuple. On devrait avoir un peu plus de respect pour l'Evangile que d'appeler les méditations que l'on fait aujourd'hui du même nom que les discours de Jésus-Christ et de ses apôtres. Je

ne ferais pas cette remarque si de semblables expressions ne donnaient lieu aux incrédules de mépriser le christianisme, aussi digne d'être admiré par les esprits les plus pénétrants et les plus solides, que quantité de sermons méritent d'être méprisés par les personnes les plus vulgaires et les moins éclairées.

Comme on ne pourrait souffrir l'injustice d'un homme qui jugerait des sentiments d'un auteur, quel qu'il fût, sur les discours d'un autre qui peut-être ne l'entendrait pas et qui aurait intérêt de les expliquer d'une certaine manière, et prétendrait en même temps avoir droit de faire recevoir ses explications comme infaillibles, les incrédules ne sauraient attribuer aux apôtres les sentiments qu'ils entendent proposer comme des doctrines apostoliques, de la manière dont je viens de le dire, sans vouloir passer pour les plus injustes de tous les hommes, qu'après les avoir comparés avec soin aux écrits des apôtres.

Secondement, les incrédules commettent une autre faute qui n'est guère moindre lorsqu'à cause des opinions fausses qu'ils ont lues dans les écrits de quelques théologiens ou qu'ils leur ont ouï dire, ils rejettent toute la doctrine chrétienne. Car enfin on ne peut pas disconvenir qu'il ne se puisse faire qu'il y ait bien des vérités mêlées parmi des mensonges; et comme on ne peut pas dire qu'un livre ne contient que la vérité toute pure à cause de quelque peu de vérités qu'on y a trouvées, on ne peut pas juger aussi que tout est faux parce qu'on y a découvert quelques mensonges. Quelle histoire profane, par exemple, y a-t-il, soit ancienne ou moderne, où il n'y ait quelque mélange du vrai et du faux? Cependant on ne dit point qu'il n'y a rien de véritable ni rien d'assuré dans l'histoire. On tâche seulement de distinguer le vrai du faux. Il en faut user de même dans les explications que l'on lit ou que l'on entend des dogmes de la religion chrétienne. On ne doit ni les rejeter ni les recevoir entièrement, à cause du mélange de la vérité et du mensonge qui peut y être. Il faut, comme je l'ai déjà dit, les comparer aux écrits des fondateurs du christianisme, et juger par ces écrits et de la religion en elle-même et de ce qu'il y a de vrai dans les sentiments des théologiens modernes. C'est là pour ainsi dire la pierre de touche par laquelle seule on peut connaître la véritable doctrine des apôtres.

En troisième lieu, les incrédules ne peuvent pas ignorer qu'une vérité ne change point de nature pour être mal défendue. On voit tous les jours de très-bonnes causes mal soutenues par des avocats qui n'entendent pas leur métier. Tous les chrétiens tombent même d'accord qu'il y a une infinité de livres dont les auteurs défendent la vérité, mais la défendent si mal, qu'à n'en juger que par là on la condamnerait infailliblement. Bien des gens, par exemple, qui n'ont pas assez étudié les écrits des apôtres, disent qu'ils ne voient aucun caractère de divinité dans la doctrine de l'Evangile, et qu'ils n'en sauraient con-

vaincre un incrédule ; mais qu'ils la croient néanmoins divine avec autant de certitude que s'ils y remarquaient partout *le doigt de Dieu* ; parce qu'ils en sont persuadés inté-rieurement, disent-ils, par le Saint-Esprit, sans savoir pourquoi. Ce sont là les discours d'un pur fanatique, qui égale, sans y penser, l'Évangile à l'Alcoran et à toutes les fausses religions dont les sectateurs peuvent tous dire comme lui qu'ils en sont persuadés par une opération secrète de la Divinité sur leurs cœurs. Mais jamais les apôtres n'ont rien dit de semblable ; toute leur prédication consiste en des faits et en de bons raisonnements appuyés des dons miraculeux qu'ils avaient ; et c'est par là qu'ils prétendaient prouver la divinité de leur doctrine. Ainsi on leur ferait un très-grand tort si l'on croyait qu'ils ont enseigné que l'on ne pouvait pas embrasser leur doctrine par connaissance, mais seulement par un pur enthousiasme.

D'autres, pour faire plus d'honneur à la religion chrétienne, attribuent aux apôtres un art qu'eux-mêmes disent (1 *Cor.*, I, 17 ; II, 4, 13, *etc.*) très-sérieusement qu'ils n'ont pas. Ils proposent leur style, comme un modèle admirable d'éloquence, qui surpasse toute celle des Grecs et des Romains. Qu'arrive-t-il de là ? C'est que les incrédules vont lire les écrits de ces saints hommes, pour y chercher ce qu'on leur a dit qui y était ; comme ils ne l'y trouvent point, ils s'imaginent qu'on les a voulu tromper ; et là-dessus, irrités contre ceux qui avaient fondé en partie la vérité de la doctrine des apôtres sur leur style merveilleux, ils la rejettent tout entière. On ne pourrait les blâmer en cela, si les apôtres eux-mêmes se vantaient de leur éloquence ; mais comme ils disent tout le contraire, c'est leur faire une injustice énorme, que de les condamner comme des imposteurs, sur la description de ceux qui leur attribuent ce qu'ils n'ont jamais eu ni prétendu avoir.

Le véritable caractère du style des apôtres, pour le dire en passant, c'est premièrement qu'il est simple et naïf, tel qu'est celui de ceux qui proposent des choses, dont ils sont parfaitement persuadés. Secondement, c'est un style sans ornement de rhétorique, soit à l'égard du choix des mots, soit à l'égard de la disposition. S'il s'y trouve mille endroits relevés, cela vient des choses qu'ils disent, qui le sont infiniment, et non des mots ni de l'ordre. Troisièmement, on doit ajouter à cela que la Providence a sans doute présidé sur leur manière d'écrire, afin qu'ils disent toujours la vérité, et de peur qu'en s'exprimant mal ils ne donnassent lieu à des méprises dangereuses à ceux qui liraient leurs écrits. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet. Je ne fais ces remarques que pour empêcher que les incrédules ne tirent de l'avantage de la mauvaise rhétorique de quelques défenseurs du christianisme, qui contredisent les apôtres, sans s'en apercevoir.

En général il est visible que les défauts de ceux qui défendent la vérité ne lui doivent point faire de tort ; et je déclare, à l'égard de

moi-même, que je ne souhaite nullement que l'on me croie en quoi que ce soit qu'après l'avoir bien examiné et comparé aux écrits des apôtres, ou qu'on leur attribue aucune de mes pensées qu'après les avoir lues dans leurs ouvrages. Si l'on trouve que je me sois trompé en quelque chose, je souhaite qu'on me l'attribue, et nullement à la religion que je défends.

Il n'est pas besoin que je dise ici, que les apôtres n'avaient aucun intérêt temporel à prêcher la doctrine qu'ils annonçaient. Je l'ai déjà dit ailleurs, et je le prouverai plus au long dans la première des deux lettres que l'on pourra lire à la fin de cet ouvrage. Je ne redirai point non plus qu'ils ne prétendaient pas qu'on reçût leur doctrine sans examen, parce que je l'ai assez prouvé dans le premier chapitre de cette seconde partie. Ainsi si l'intérêt et l'ambition font souvent que les théologiens soutiennent aujourd'hui de certains sentiments, et d'une manière indigne du christianisme ; c'est par leur propre faute, et nullement par celle des apôtres qu'on ne peut accuser de rien de semblable.

IV. Après ces remarques générales, il faut rapporter quelques exemples particuliers de doctrines fausses, qui détournent mal à propos les incrédules de croire à l'Évangile. Il n'est que trop vrai que l'on pourrait faire de très-gros livres de cette matière ; mais je me contenterai de mettre ici trois ou quatre exemples de dogmes qui choquent les incrédules, et qui ne sont pas moins oppo-és à la doctrine des apôtres.

Il y a bien des gens aujourd'hui qui prétendent qu'on ne doit faire presque aucun usage de sa raison ni de son discernement en matière de religion. Ils soutiennent qu'on la doit croire révélée sans savoir pourquoi ; que lors qu'il s'agit de découvrir quel est le sens de la révélation ou des livres qui la contiennent, on ne doit point raisonner non plus pour le comprendre ; et qu'on doit recevoir même les choses qui choquent le plus la raison, plutôt que d'abandonner le sens littéral. Ils sont si prévenus de la pensée que la raison est capable de bouleverser toute la théologie si l'on permet à ceux qui s'y appliquent de s'en servir, que s'ils voient quelqu'un qui raisonne mieux que le vulgaire des théologiens, ou qui s'appuie sur des principes un peu différents des leurs, en conséquence de quelques raisonnements, ils le diffament comme un homme dangereux ; parce qu'il se hasarde de raisonner sur les dogmes établis. Ce caractère d'esprit ne manque presque jamais de faire des ennemis et d'exciter bien des gens malintentionnés contre ceux qui l'ont reçu du ciel, comme s'il était impossible à un bon théologien de bien vivre avec un homme qui tâche de raisonner juste et d'appuyer la religion sur des principes incontestables. D'autres veulent encore que sans se délier le moins du monde de ceux qui par leur profession sont les interprètes publics de la religion, on reçoive humblement leurs décisions, sans

raisonner là-dessus , parce qu'on les doit supposer infaillibles, quoiqu'on n'en ait aucune preuve. Ils regardent l'examen en ces matières comme une chose absolument impossible à la plupart des chrétiens, pour qui ils ne voient rien de plus sûr que de s'en remettre aveuglément à leurs conducteurs.

Ces discours , que l'on tient très-communément dans les chaires et ailleurs, ont fait depuis longtemps et font tous les jours un très-grand nombre d'incrédulés. Car la première pensée qui vient alors dans l'esprit, c'est que ceux qui parlent de la sorte ne sont pas trop assurés de ce qu'ils disent, et ont dessein de tromper, parce qu'il n'y a rien de si absurde ni de si faux que l'on ne puisse défendre par ces mêmes principes. Si dans les choses de la vie on nous faisait de semblables discours, nous croirions en effet qu'on aurait dessein de nous surprendre. Si on nous voulait vendre quelque chose et qu'on nous dit que nous nous gardassions bien de l'examiner, nous soupçonnerions à l'instant qu'on nous voudrait faire quelque tromperie. Nous n'avons en matière de religion, non plus qu'en autres choses, aucun guide pour discerner une religion fautive d'une véritable, que la raison. Ce n'est encore qu'en raisonnant que nous pouvons connaître le sens des paroles que nous trouvons dans les livres que nous avons reconnu contenir la révélation. Cependant ces gens-là voudraient que nous n'apportassions, en cette occasion, qu'une crédulité sans bornes, prêts à recevoir tout ce qu'on nous dit, quelque opposé qu'il puisse être à toutes nos lumières. Ils tremblent dès qu'ils entendent parler d'un homme qui ne se paie que de raisons, et que des mots qui ne signifient rien ou une autorité mal fondée ne peuvent satisfaire. Les incrédules concluent de là qu'on les veut tromper, et que l'on sent bien que les dogmes que l'on veut introduire sont insoutenables, puisqu'on ne veut pas souffrir qu'on les examine. Comme on fait passer cette étrange doctrine pour l'une des principales du christianisme, ceux qui n'ont pas lu avec assez d'attention les écrits des apôtres s'imaginent qu'elle est en effet venue d'eux, et les enveloppent dans les mêmes soupçons qu'ils forment contre quelques théologiens modernes.

Après avoir avancé des principes si opposés à la nature de l'homme, on débite ensuite aux âmes crédules la *transsubstantiation* et autres semblables dogmes, que l'on fait couler en vertu de la maxime de ne raisonner point en matière de religion. Les incrédules ne manquent pas néanmoins de s'apercevoir de la fausseté de ces sentiments; et ils se confirment plus que jamais dans les pensées désavantageuses qu'ils ont de la religion chrétienne.

Mais ils doivent remarquer que les apôtres ne nous enseignent nulle part que nous ne devons pas employer notre raison pour examiner si la religion est vraie ou non, ni pour savoir ce que les paroles dont ils se

servent veulent dire. Au contraire, ils supposent partout que l'on doit examiner ce qu'ils disent, et ne s'y rendre qu'après avoir reconnu qu'ils n'avancent rien que la vérité. Ils supposent aussi que nous sommes raisonnables et capables de donner un bon sens à leurs paroles, en nous servant de tout ce qu'on a accoutumé d'employer pour entendre le langage des autres. Ils ne disent nulle part qu'ils nous enseignent des choses qui paraissent ou qui sont en effet contraires à la raison; mais qu'il faut renoncer à nos lumières pour les embrasser. Ils savaient bien qu'ils avaient affaire à des hommes qui ne jugent de rien qu'en acquiesçant à leur propre raisonnement.

Ce n'est pas que nous comprenions entièrement toutes les choses dont les apôtres nous parlent, telles que sont, par exemple, les propriétés divines; mais au moins nous nous en formons quelque idée qui n'est nullement contraire à la raison; et il n'est pas besoin que nous en ayons une idée complète et exacte pour être sauvés. La raison seule nous apprend aussi que nous ne pouvons pas connaître exactement ces sortes de choses ni une infinité d'autres, et que nous ne devons pas juger de ce que nous n'entendons pas. C'est encore une règle de grammaire ou de critique de ne rien décider sur une expression équivoque ou obscure. Ainsi il ne faut point sacrifier notre raison ni nos règles de grammaire à la foi, comme si elles lui étaient opposées, pour croire ce que disent les apôtres; mais il faut se souvenir que nous n'avons pas des idées exactes de tout, et ne juger que de ce que nous savons et à proportion que nous le connaissons. Il ne faut point non plus renoncer aux règles de la critique, qui sont fondées sur le bon sens et sur l'usage constant des langues, pour entendre ce que les apôtres disent. Au contraire on doit employer la raison et la critique dans toute leur étendue, et l'on verra qu'il n'y a rien dans la doctrine des apôtres qui blesse le moins du monde les véritables lumières de la raison, ni qui ne puisse être expliqué, autant qu'il est nécessaire, par les règles d'une bonne critique.

Ceux qui rejettent l'une ou l'autre ne le font que parce qu'ils ont introduit dans la religion de nouveaux dogmes qu'ils attribuent mal à propos aux apôtres, ou parce qu'ils ne savent pas bien raisonner ni se servir de la critique comme il le faut. Par exemple, ce qu'on appelle *présence réelle* du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie ou *transsubstantiation*, et que l'on ne peut admettre sans renoncer à la raison, ni trouver dans les écrits des apôtres en se servant des règles de la bonne grammaire, la *présence réelle*, dis-je, ou la *transsubstantiation* sont des dogmes auxquels les apôtres n'ont jamais pensé. C'est en faveur de ces dogmes nouveaux, et nullement de la doctrine des apôtres, que l'on déclame contre la raison et contre la critique.

Pour moi, après avoir étudié ces matières autant que j'en suis capable, je crois pouvoir

soutenir que l'on ne saurait extraire aucune proposition des Évangiles ou des autres écrits des apôtres, exprimée dans leurs termes, qui ne soit parfaitement conforme à la raison, si on l'explique par les mêmes règles de grammaire par lesquelles on explique tous les autres auteurs. Je soutiens encore qu'il ne faut rien supposer de très-raisonnable pour reconnaître que la religion chrétienne est de révélation divine.

V. Quelques théologiens qui n'ont pas assez médité l'Écriture sainte, soutiennent une autre chose qui n'est pas moins propre à détourner les incrédules de croire en Jésus-Christ que les maximes que je viens de réfuter. Ils disent que plusieurs des commandements de l'Évangile sont des commandements arbitraires et dont on ne saurait rendre aucune bonne raison que la volonté de Dieu, ou qu'il n'a donnés aux hommes que pour les humilier. Ils croient que Dieu a voulu en partie qu'il y eût des mystères dans la religion, comme la *présence réelle* ou la *transsubstantiation*, pour mortifier l'orgueil de l'homme qui n'y comprend rien du tout. Ils disent que renoncer à ses passions, comme l'Évangile l'ordonne, est un commandement qui n'a d'autre raison que le bon plaisir de Dieu.

Il est indubitable que lorsque l'on est assuré qu'une chose est de révélation divine, il la faut embrasser ou lui obéir, quand même nous n'en comprendrions point la raison; et c'est ce que disent plusieurs théologiens de divers commandements cérémoniels de la loi de Moïse. D'habiles gens (1) ont entrepris néanmoins de faire voir le contraire à l'égard de ces cérémonies, et l'on peut dire en général qu'ils n'y ont pas mal réussi. Mais à l'égard des commandements de l'Évangile, on peut soutenir hardiment qu'il n'y en a pas un dont il ne soit très-facile de rendre raison, supposé la nature humaine dans l'état où elle est.

Il n'y a rien de plus faux ni de plus contraire à la nature de l'Évangile que de s'imaginer que Dieu s'est proposé en partie de faire voir simplement qu'il est le maître, en ordonnant des choses aux hommes qui n'ont aucun rapport à leur propre bien. La religion n'a été révélée que pour nous, et non pas pour Dieu, qui, absolument parlant, n'a que faire ni de ce que nous pensons de lui, ni du culte que nous lui rendons. Il s'est fait connaître à nous à dessein seulement de nous rendre heureux, et nous a donné des lois propres à nous faire goûter un bonheur aussi grand qu'il peut l'être ici-bas, si tout le genre humain les observait, et propres en même temps à conduire au bonheur éternel ceux qui leur obéiront, malgré le mauvais exemple des autres.

Par exemple, l'Évangile nous ordonne de renoncer à nos passions ou à *nous-mêmes*, ce qui est la même chose, non seulement pour donner à Dieu cette marque de notre

soumission à ses ordres, mais pour le bien de la société humaine. Renoncer à *soi-même* ou à ses passions, ne signifie autre chose que préférer l'observation des lois de l'Évangile à ses désirs déréglés. Toutes ces lois tendent au bien des hommes, et l'on n'en saurait produire une seule qui ne soit de cette nature. Supposons qu'un homme, après avoir souffert quelque injure d'un autre, souhaite de se venger; s'il fait réflexion sur ce que l'Évangile lui ordonne, il trouvera que c'est là un de ces désirs auxquels il faut renoncer. La raison de cela est que si l'on se vengeait, celui de qui l'on se vengerait ne manquerait pas de vouloir aussi se venger à son tour, et qu'ainsi cela ne finirait jamais, ce qui troublerait entièrement la société. C'est pour cela que Dieu, qui l'a formée et qui en est le protecteur, défend de se venger, et déclare qu'il punira ceux qui le feront. Que l'on examine tous les autres désirs opposés aux préceptes de l'Évangile, et l'on trouvera que l'on ne saurait s'y abandonner sans nuire à la société humaine (1).

On dira peut-être néanmoins que lorsque l'Évangile nous ordonne de renoncer au désir de la vie plutôt que de violer aucun de ses commandements, ou de souffrir la mort pour cela, s'il est nécessaire, il n'a pas égard au bien de la société, mais seulement à la volonté de Dieu. Mais si l'on y prend garde de près, on verra que l'on ne peut guère faire de chose plus utile au genre humain que celle-là. Il lui est utile sans doute d'observer des lois qui lui apportent d'aussi grands avantages que celles de Jésus-Christ; et on ne le peut porter à cette observation par un exemple plus efficace que celui qu'on lui donne en mourant, plutôt que de violer une de ces lois. Si tous les hommes étaient dans une semblable disposition, il est visible qu'ils contribueraient autant qu'ils pourraient au bonheur les uns des autres, ou qu'ils *aimeraient leur prochain comme eux-mêmes*; et ainsi ceux qui sacrifient leur vie pour porter les autres à obéir à l'Évangile par leur exemple, font une chose très-utile à la société. Si l'on regarde comme une chose très-utile pour chaque état qu'il se trouve des gens qui veulent hasarder leur vie et la perdre pour leur patrie, il est clair qu'on doit reconnaître qu'il est très-avantageux pour le genre humain qu'il y ait des hommes qui lui veulent donner des exemples de vertu, en souffrant constamment la mort plutôt que de rien faire qui la blesse. Ce courage est d'autant plus grand et plus relevé que tout le genre humain est plus étendu qu'aucun état particulier. Il est donc faux que les lois de l'Évangile soient des lois arbitraires, et non des commandements donnés aux hommes pour leur bien.

Il est encore faux que Dieu ait voulu qu'il

(1) Jean Marsham, Jean Spencer, etc. Voyez aussi le Comment. philologique sur le Pentateuque.

(1) Lactance a raison d'approuver le sentiment des stoïciens, approuvé par Cicéron dans ses Offices, liv. II, c. 5. C'est que l'homme ne peut pas nuire à son semblable, en suivant la nature. Voyez cet endroit de Cicéron et Lactance, Inst. liv. VI, c. 10.

y eût des mystères dans la religion auxquels on ne comprit rien du tout, seulement pour humilier l'esprit de l'homme. Le dogme de la *présence réelle* du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie n'est point un dogme des apôtres, et ils ne nous en proposent aucun à croire dont nous ne puissions former aucune idée, pas même confuse, comme on le peut dire de celui-là. Pour croire quelque chose et pour en tirer des usages salutaires, il n'est pas nécessaire à la vérité que nous en formions une idée exacte et distincte; mais au moins il faut que nous en ayons quelque idée générale ou confuse; car on ne peut croire ce qu'on n'entend en aucune manière, puisque croire une proposition véritable c'est acquiescer au rapport que l'on voit entre les termes dont elle est composée, comme les logiciens l'enseignent, et que l'on ne peut acquiescer à un rapport que l'on ne voit point.

Par exemple, quand on me dit : *Les morts ressusciteront*, j'entends non seulement ce que veulent dire les termes de *morts* et de *ressusciter*, mais je vois clairement le rapport que l'on dit être entre ces deux choses, encore que je ne sache point distinctement la manière et les circonstances de la résurrection. Mais si l'on me disait : *Les morts ressusciteront et ne ressusciteront point en même temps*, sans qu'il y eût d'équivoque dans les termes de *morts* et de *ressusciter*, ne voyant aucun rapport entre une affirmation et une négation opposée, je ne pourrais le croire. Il en est de même de toutes les propositions contradictoires, elles ne peuvent être l'objet de la foi, qui n'embrasse que ce qu'elle entend, au moins en quelque sorte. Tel est le dogme de la *présence réelle*, qui renferme plusieurs propositions de cette nature.

VI. Lorsque l'on propose aux incrédules les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres comme des preuves incontestables de leur mission divine, ils ne manquent pas d'en contester la vérité. La principale raison qu'ils apportent pour en rendre l'histoire suspecte, ce sont les faux miracles que l'on débite aujourd'hui comme véritables, pour tenir le peuple dans son devoir par cette pieuse tromperie. Ceux qui se servent de cette adresse ou qui tâchent de défendre ces prétendus miracles ne sauraient rien répliquer aux incrédules sans se condamner eux-mêmes ou sans trahir la religion chrétienne. Comme ils n'ont garde d'avouer qu'ils ont tort, ils soutiennent hardiment que l'on n'a pas plus de raison de croire les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres qu'il y en a de reconnaître la vérité de leurs miracles modernes. Cependant les incrédules qui voient clairement que ces derniers ne sont que de pures fourberies, s'imaginent qu'il en a été de même des premiers. C'est à ceux qui mettent devant eux cette pierre de scandale, de l'ôter et de reconnaître la vérité, à moins que de vouloir passer pour des gens qui n'ont aucun discernement ou qui ont encore moins de conscience.

Mais quoique les incrédules puissent triompher de cette sorte de gens qui entrepren-

nent de défendre des faits insoutenables, ils ne peuvent nullement dire, contre les chrétiens en général, que les miracles sur lesquels leur foi est fondée soient semblables à ceux que l'on dit arriver tous les jours. Premièrement, Jésus-Christ et ses apôtres n'affectaient point de faire des miracles à tous moments et par ostentation, tels que sont ceux dont on parle aujourd'hui. Secondement, ceux en faveur de qui ces miracles se faisaient, non plus que Jésus-Christ et ses apôtres, ne gagnaient pas de l'argent à les aller débiter, comme font à présent ceux à qui appartiennent les églises dans lesquelles on dit qu'il s'en fait. Cette seule présomption, que l'opinion qu'il se fait des miracles dans un lieu enrichit celui qui en est le maître, est si violente, qu'elle rend avec raison tout ce qu'il peut dire suspect. Troisièmement, les miracles sur lesquels l'Évangile est fondé se sont faits au milieu des ennemis de la religion chrétienne, parmi lesquels il était très-dangereux de rendre témoignage à ces miracles, et où au contraire il n'y avait rien à craindre pour ceux qui, après les avoir examinés, en auraient publié la fausseté. Une semblable découverte aurait été très-agréable aux Juifs et aux païens; mais aujourd'hui les miracles se font parmi des gens prêts à croire tout ce que l'on voudra, ou au moins à dire qu'ils le croient, de peur d'être mis à l'inquisition là où elle est établie, ou de peur de s'attirer la haine de la populace, qui n'est quelquefois guère moins à craindre ailleurs que ce redoutable tribunal. Pour être assuré que le témoignage de quelqu'un est bien fondé, il faut au moins qu'il lui soit libre de dire le contraire; mais lorsqu'il y a tout à craindre pour lui s'il le disait, son témoignage n'est d'aucun poids. Outre cela, pour s'assurer de la vérité d'un fait, il faut qu'il soit permis de l'examiner, et c'est ce qu'on n'oserait faire aujourd'hui à l'égard des miracles modernes dans les lieux où on les croit véritables. Quatrièmement, les miracles anciens ont été faits pour confirmer la doctrine la plus utile pour le genre humain qu'il soit possible de concevoir, de sorte que c'était une chose très-convenable à la sagesse de Dieu de la confirmer par des effets qui sont au-dessus des forces des causes naturelles. Mais les miracles modernes ne serviraient, s'ils étaient vrais, qu'à confirmer des opinions et des superstitions ridicules, nuisibles et opposées au premier christianisme, que Dieu renverserait en les établissant; ce que la sainteté et l'immutabilité de Dieu ne sauraient permettre. Ainsi il y a une différence infinie entre la certitude des miracles du premier christianisme et ce que l'on dit en faveur de ceux d'aujourd'hui. Il faut entièrement manquer de discernement ou de bonne foi pour comparer les uns aux autres.

Mais il ne faut pas oublier de remarquer ici que les incrédules prétendent tirer avantage de ce que je viens de proposer qu'il ne se fait plus de miracles. Ils disent que s'il n'y a point de raison qui nous persuade qu'il s'en doive faire à présent, il n'y en a point non

plus qui nous puisse faire croire qu'il s'en faisait autrefois, parce que la seule qui a pu engager Dieu à en faire il y a plusieurs siècles, c'était l'incrédulité des hommes qui ne pouvait être vaincue que par là, et que cette raison subsiste encore. Ainsi, selon eux, la bonté de Dieu ne l'oblige pas moins à faire des miracles en faveur de ceux qui doutent à présent de la religion qu'elle l'obligeait d'en faire du temps des apôtres.

Je réponds à cela premièrement, que les preuves que nous avons de la vérité des miracles anciens nous les rendent comme présents, si nous y faisons quelque réflexion; de sorte qu'ils peuvent encore servir à nous guérir de nos doutes. Il fallait que Dieu en fit pour établir une fois la religion; mais étant établie, ils ne sont plus nécessaires, parce que l'histoire de la religion conserve les preuves de ceux qui ont été faits dans son établissement. Mais on dira que l'on doute de la vérité de cette histoire, et que c'est pour cela que l'on demande des miracles à présent. Je réponds donc en second lieu, que si les preuves de la vérité de cette histoire sont bonnes, comme nous le soutenons, et que si l'on n'en doute que par de mauvais principes, on n'a pas sujet de se plaindre de la bonté de Dieu. S'il ne restait aucune preuve de la vérité de l'histoire de Jésus-Christ et de ses apôtres, on pourrait dire que Dieu nous aurait abandonnés et nous traiterai incomparablement plus mal que ceux des siècles auxquels on supposerait qu'il aurait fait des miracles. Mais ayant de très-fortes raisons de croire cette histoire véritable, elles nous doivent tenir lieu de miracles. Cela étant ainsi, il est visible que l'on n'a pas le même sujet aujourd'hui d'en souhaiter que lorsque la religion n'était pas encore établie.

Il faut remarquer en troisième lieu que, pour être en droit de demander à la bonté de Dieu de nouveaux miracles, il faudrait avoir fait un bon usage des moyens que l'on a de reconnaître la vérité, de sorte qu'après un examen exact et sincère, on ne se trouvât pas satisfait sans que cela vint de la faute de ceux qui douteraient encore. En ce cas-là, on pourrait dire que Dieu serait en quelque sorte obligé par sa bonté de subvenir à l'incrédulité où l'on serait. Ainsi ceux qui avaient fait un bon usage de la révélation de l'Ancien Testament et qui pouvaient douter de la mission de Jésus-Christ et de ses apôtres, non par opiniâtreté, mais parce que les preuves leur en étaient inconnues, ne les ayant encore pu savoir, furent favorisés du Ciel de quantité de miracles du temps de Notre-Seigneur. Mais supposons qu'il y ait des gens dans une disposition toute contraire, qu'ils s'acquittent mal des devoirs que les seules lumières de la raison nous apprennent, qu'ils n'aient aucun amour pour la vérité, qu'ils soient entêtés de mille préjugés mal fondés et aveuglés par leurs passions déréglées, qu'ils n'aient rien examiné, et que par un désordre volontaire de l'esprit et du cœur ils doutent de tout. Ces gens-là peuvent-ils se plaindre de ce que Dieu ne fait pas des mi-

racles en leur faveur? Oseraient-ils dire que l'abus qu'ils ont fait de toutes les grâces qu'ils en ont reçues les rend dignes de nouveaux bienfaits? Si les incrédules d'aujourd'hui prennent la peine de s'examiner eux-mêmes sur ce portrait, ils trouveront facilement la réponse que nous leur pourrions faire.

En quatrième lieu, je pose en fait que les miracles ne serviraient de rien à des gens disposés de la sorte. Les Juifs incrédules du temps de Jésus-Christ en sont un exemple sensible, puisque ne pouvant nier les faits miraculeux que l'on rapportait de lui, ils les attribuaient aux démons. Les incrédules d'aujourd'hui ne manqueraient pas de chicaneries pour contester de même des miracles qu'ils verraient faire à leurs yeux, puisqu'ils en ont inventé plusieurs pour empêcher qu'on ne pût tirer aucune conséquence de ceux de Jésus-Christ, en supposant qu'ils sont véritablement arrivés. C'est de quoi je traiterai dans la seconde des lettres que l'on verra à la fin de cet ouvrage.

Ainsi je puis dire que Dieu a beaucoup plus de raisons de n'en point faire en faveur des incrédules d'aujourd'hui que d'en faire. C'est aussi la conduite que Jésus-Christ tenait autrefois. Lorsqu'il voyait des personnes opiniâtres qui lui demandaient des miracles, il n'en faisait aucun, parce qu'elles n'en auraient pas fait meilleur usage que des autres grâces du ciel, et n'en seraient devenues que plus condamnables. Les évangélistes remarquent qu'étant allé à Nazareth il n'y fit pas beaucoup de miracles à cause de l'incrédulité des gens du lieu (*Matth.*, XIII, 58; *Marc.*, VI, 5). Quelques docteurs incrédules lui ayant demandé plus d'une fois quelque miracle (*Matth.*, XII, 38; XVI, 1), il les refusa et les renvoya à celui de sa résurrection dont ils n'eurent pas néanmoins l'honneur d'être témoins. C'est ce qui faisait qu'il demandait quelquefois à ceux qui souhaitaient qu'il les guérît de leurs maladies, s'ils le croyaient capable de le faire (*Matth.*, IX, 29, etc), pour leur apprendre que pour être digne d'une nouvelle grâce, il fallait avoir fait quelque usage des autres. Il aurait été absurde de lui demander qu'il les guérît sans être assuré qu'il le pouvait faire par d'autres exemples ou par de bonnes raisons.

Ceux qui supposent que la bonté de Dieu l'obligerait d'en user tout autrement envers les incrédules supposent en même temps deux choses très-absurdes et tout à fait indignes de gens qui se mêlent de raisonner. L'une, c'est que Dieu ne doit avoir aucun égard à l'usage que les hommes peuvent avoir fait de ses grâces, mais que plus ils sont incrédules, par quelque principe que ce soit, plus il est obligé de leur en accorder de nouvelles, en renversant l'ordre de la nature, dès qu'il leur plaira de douter de la révélation, ce qui est faire dépendre la conduite de Dieu du caprice des hommes. L'autre absurdité, c'est que tout étant qu'il y aurait d'incrédules dans le monde jusqu'à ce qu'il finisse, Dieu aurait tout autant de parties à qui sa bonté l'obligerait de satisfaire de la manière

dont ils le trouveraient à propos ; car enfin chacun d'eux voudrait voir quelques miracles et mettre pour ainsi dire la Providence à l'épreuve, sans se mettre en peine de ce qu'elle pourrait avoir fait en d'autres temps ou en d'autres lieux, puisque personne ne serait obligé d'en croire les autres. Si quelqu'un peut digérer ces conséquences nécessaires qui naissent de l'objection des incroyables, il n'est pas besoin que nous raisonnions davantage contre lui. Il paraît par ce qu'on vient de lire que de ce que autrefois Dieu a fait des miracles il ne s'ensuit point qu'il en doive faire ou qu'il en fasse encore aujourd'hui.

VII. En des lieux où l'on ne croit pas ces miracles modernes, on a une mauvaise coutume aussi bien que là où l'on y ajoute foi, qui est très-nuisible à la religion chrétienne dans l'esprit des incroyables. C'est que bien des gens qui défendent des dogmes peu importants et peu assurés avec trop de chaleur disent souvent, pour faire valoir leur zèle, que si le sentiment de leurs adversaires était vrai, la religion chrétienne serait perdue, que l'on ne pourrait s'assurer de rien, et autres choses semblables. Cependant leurs adversaires ne s'efforcent pas moins de prouver la vérité de leurs sentiments, et la prouvent quelquefois si clairement que l'on ne peut soutenir le contraire sans opiniâtreté. Les incroyables, qui sont comme un tiers-parti et qui ne sont que spectateurs de ces querelles, en concluent ensuite que la religion chrétienne n'est pas plus véritable que les dogmes qu'ils voient si bien réfutés, et ceux qui ont trop exagéré l'importance de leurs sentiments ne sauraient empêcher que les incroyables ne tirent cette conséquence contre eux.

Il n'y a que trop d'exemples de cette mauvaise manière de disputer ; mais je n'en rapporterai qu'un qui suffira pour faire comprendre ce que je veux dire. On a beaucoup disputé dans le XVII^e siècle de l'antiquité des *points-voyelles* des Hébreux. Les uns ont soutenu qu'ils avaient été inventés par les *Massorètes*, quelques siècles après Jésus-Christ, les autres au contraire ont prétendu qu'ils étaient pour le moins aussi anciens qu'Esdras, et par conséquent appuyés sur l'autorité des prophètes. Ces derniers, pour émouvoir, s'il était possible, toute la chrétienté contre leurs adversaires, se sont écriés d'un ton tragique qu'il ne s'agissait pas de moins que de l'autorité de l'Ancien Testament et même de toute l'Écriture sainte, que l'on ruinait en soutenant la nouveauté des points. Cependant *Louis Cappel* fait voir dans son livre intitulé *le Secret de la ponctuation* et dans sa *Défense*, avec autant d'évidence qu'on en peut demander dans une chose de cette nature, que les *Massorètes* étaient les véritables auteurs de ces points. Les plus habiles critiques se sont déclarés de son sentiment et ont traité d'opiniâtres ceux qui soutenaient le contraire. La même chose est arrivée à l'égard d'une autre dispute que ce savant hom-

me a eue touchant les *variétés de lecture* du Vieux Testament.

Il a prouvé qu'il y en avait un bon nombre que l'on pouvait préférer à la manière de lire de nos exemplaires modernes. S'il s'ensuivait de là, comme ses adversaires l'ont dit, que l'autorité de l'Écriture était détruite, les incroyables auraient sans doute sujet de triompher, et il serait impossible de leur répliquer rien de raisonnable. Mais *Cappel* a fait voir très-clairement qu'il n'y a rien de plus faux que cette conséquence, aussi bien que celle que l'on tire de la nouveauté des points, et ainsi il a mis l'autorité de l'Écriture à couvert des insultes des incroyables, auxquelles ses adversaires l'avaient exposée.

Il est visible qu'il n'y a guère de meilleur moyen de confirmer les incroyables dans leur opiniâtreté que de tirer facilement des conséquences de la sorte ; car enfin ils entendent d'un côté des docteurs graves et estimés dire d'une manière triste que si certaines opinions sont véritables, la religion est perdue ; et de l'autre ils voient des personnes d'un grand savoir, non seulement se déclarer pour ces opinions, mais encore les soutenir par de très-bonnes raisons. Ils concluent de là qu'il n'y a rien de moins assuré que la religion, selon l'aveu d'une partie de ceux qui en font profession. On a beau leur vouloir prouver le contraire en rejetant des opinions soutenues de preuves très-solides, tout ce que les défenseurs du sentiment opposé leur peuvent dire ne sert qu'à les faire passer eux-mêmes pour des entêtés ou pour des gens de mauvaise foi.

Cela leur fait encore apercevoir en plusieurs théologiens une étrange disposition, et qui déshonorerait la religion chrétienne si elle y avait part. C'est qu'ils paraissent d'une manière sensible qu'ils cherchent non ce qui est vrai, mais ce qu'ils jugent propre à soutenir les principes qu'ils ont embrassés. Quand ils s'imaginent que si une chose était crue on pourrait venir à douter de quelques-uns de leurs dogmes, ils ne se mettent pas en peine si leur imagination est mal fondée, ni si cette chose se peut prouver ou non, comme ils le devraient faire ; mais ils se mettent à crier d'un air terrible que cette opinion est dangereuse, c'est-à-dire, comme ils le croient, qu'on ne la peut concilier que difficilement avec la religion. C'est là le véritable caractère d'un plaideur qui n'est pas trop assuré de son bon droit ; il supprime tout ce qui lui semble en quelque sorte contraire à ce qu'il avance, vrai ou faux ; il tremble que l'on ne vienne à découvrir par là qu'il a tort. C'est encore ce que ferait un gouverneur de place qui manquerait d'habileté ou de courage, et qui dirait que si on lui prenait quelques dehors mal fortifiés et de nulle conséquence, il serait obligé de se rendre. Ceux qui remarqueraient cette conduite de l'un ou de l'autre, soupçonneraient à l'instant que le plaideur aurait tort, que le gouverneur de cette place en sentirait la faiblesse, et que l'un et l'autre auraient peu d'espérance de se bien défendre.

Les incrédules jugent de même des théologiens lorsqu'ils les voient ramasser avidement tout ce qui peut en quelque sorte rendre, au moins en apparence, leur cause meilleure. Mais ce qu'il faut dire, c'est que ces théologiens connaissent peu la vérité de la religion, et n'y sont attachés que par un esprit de faction ou d'intérêt. La religion chrétienne est appuyée sur des preuves claires et invincibles; elle n'a que faire que l'on ramasse de mauvaises raisons pour la soutenir; elle n'a qu'à paraître toute nue et telle qu'elle est descendue du ciel pour dissiper toutes sortes de difficultés. Quand quelques personnes qui ne l'entendent point et qui n'aiment nullement la vérité, mais seulement les avantages mondains qui y sont attachés, sembleront craindre pour elle, elle ne manquera pas de défenseurs plus éclairés et qui lui seront dévoués par un principe digne d'une si sainte doctrine. Rien ne sera jamais capable de les faire trembler pour elle, pendant qu'on ne l'attaquera que par des raisons.

CHAPITRE VII.

Que les difficultés que l'on peut rencontrer dans la religion chrétienne ne doivent pas faire douter de sa vérité.

I. Les difficultés dont je viens de parler regardent plutôt quelques théologiens modernes que la religion chrétienne, qu'ils expliquent ou qu'ils défendent mal. Mais comme il n'y a aucune science qui n'ait ses difficultés, de quelque manière qu'on l'explique, il faut avouer que la religion a aussi les siennes. C'est de quoi je traiterai dans ce chapitre, pour finir par là ce petit ouvrage. Je ferai d'abord quelques réflexions générales sur les difficultés que l'on peut trouver dans la théologie chrétienne, et j'en rapporterai ensuite quelques exemples particuliers, par où je ferai voir qu'elles ne doivent pas faire douter de sa vérité.

II. Il peut y avoir de deux sortes de difficultés dans une science, dont les unes n'ébranlent point ses principes, et dont les autres font voir que ce n'est nullement une science, quoiqu'on lui donne ce nom, mais un ramas d'opinions ou de conjectures mal fondées. Par exemple, la *géométrie* a bien ses difficultés, mais personne ne doute de la vérité de ses principes. La raison de cela est qu'ils sont tous appuyés sur des preuves claires, et que rien ne peut obscurcir ni rendre douteuses. Quelque difficulté qui puisse se trouver à l'égard d'une proposition déduite de ces principes, ils ne changent point de nature; et l'on s'accuse plutôt de ne pas bien entendre la géométrie que d'en douter, parce qu'on ne peut pas résoudre une difficulté où l'on fait voir que la proposition dont il s'agit est d'une nature à ne pouvoir être pleinement résolue. Au contraire, on propose des difficultés contre l'*astrologie judiciaire* qui non seulement embarrassent ceux qui en sont entêtés, mais font encore que l'on regarde tous ses principes comme faux, et toute cette prétendue science comme un amas de pensées chimériques. La raison de cette dif-

férence, c'est que les principes de la géométrie sont, ou de simples *définitions*, ou des *maximes* claires par elles-mêmes, ou des *propositions* démontrées, au lieu que l'*astrologie judiciaire* n'est fondée que sur de fausses suppositions. Ainsi dès que les vérités sur lesquelles une science est appuyée ont été démontrées sans que l'on puisse trouver aucun défaut dans ces démonstrations, quelque difficulté que l'on rencontre en quelque proposition que l'on en tire, la certitude de cette science ne diminue point dans notre esprit.

Pour appliquer cette remarque à la religion chrétienne et aux difficultés que les incrédules y trouvent, la première chose qu'il y a à faire lorsque l'on propose quelque objection contre le christianisme, c'est de voir si cette objection montre directement que ses preuves sont fausses. Quand on n'aurait rien à répondre à cette difficulté, si ceux qui la font ne peuvent rien répliquer non plus aux preuves directes de la religion, la difficulté ne diminue point la force des preuves, et tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agit dans cette objection d'une chose que nous n'entendons pas bien, ou même que la théologie chrétienne ne nous est pas assez connue. Les incrédules se conduisent donc mal, lorsqu'à cause de quelque difficulté, ils rejettent la religion chrétienne, sans pouvoir néanmoins réfuter les preuves sur lesquelles elle est établie. Je soutiens qu'il n'y a aucune difficulté qui puisse ruiner ces preuves; et si les incrédules y prennent garde, ils s'apercevront que la plupart de leurs objections n'y ont aucun rapport.

Cette remarque est d'une très-grande conséquence lorsqu'il s'agit de faits arrivés il y a déjà plusieurs siècles et attestés par des historiens, dont les lumières et la sincérité ont été une fois bien prouvées. Quoiqu'à l'égard de quelques circonstances on puisse proposer des difficultés qu'il n'est pas facile de résoudre aujourd'hui, si ces difficultés ne détruisent pas les preuves directes que l'on a de la sincérité des historiens et de leur connaissance exacte de ce qu'ils ont raconté, elles ne doivent pas nous faire douter de la vérité de l'histoire. Pour satisfaire à toutes les demandes que l'on peut faire sur une relation, il faudrait avoir été témoin oculaire de tout ce qu'elle contient; et l'on ne peut rejeter une histoire comme fausse, parce qu'il ne se trouve personne aujourd'hui qui nous puisse donner cette satisfaction, si d'ailleurs l'on n'a aucun sujet de soupçonner de mauvaise foi ou de peu de connaissance les historiens de qui nous la tenons. Il me serait facile d'éclaircir cette matière par des exemples; mais cela me mènerait trop loin.

III. Pour continuer à me servir de la comparaison que j'ai employée, on peut encore proposer contre une science telle qu'est la géométrie et contre la théologie chrétienne deux sortes de difficultés. Les unes ne demandent que la connaissance exacte de deux ou trois propositions pour être entièrement résolues; et ainsi l'on y peut satisfaire en peu de mots. Mais les autres supposent une assez longue

déduction de plusieurs propositions, dont les unes dépendent des autres; de sorte qu'on ne peut être convaincu des dernières qu'après s'être assuré de la vérité de plusieurs autres et de la liaison qu'elles ont ensemble. Alors il n'est pas possible de satisfaire en peu de mots ceux à qui toutes ces propositions ou la plupart d'entre elles sont inconnues : parce qu'il faut qu'ils les examinent les unes après les autres.

Cependant on a remarqué plus d'une fois que des gens embarrassés de quelques difficultés sur la religion, sans avoir aucun égard à cela, veulent qu'on leur résolve leurs objections en un mot; quoique cette solution suppose nécessairement la connaissance de plusieurs autres choses qu'ils ne savent pas. Comme on ne saurait les satisfaire sans les en instruire et qu'un long discours sur ces sortes de choses les fatigue, il est difficile de leur faire sentir qu'ils se trompent. Quoique ce soit par leur faute qu'ils se retirent peu satisfaits de ceux à qui ils ont proposé leurs difficultés, puisqu'ils ne les ont pas voulu écouter, ils s'imaginent qu'ils les ont réduits au silence ou à la nécessité de leur parler de tout autre chose. C'est à peu près comme si quelqu'un qui n'aurait aucune connaissance de la géométrie entendait parler des *lignes asymptotes*, ou qui peuvent s'approcher à l'infini, sans se toucher jamais, et voulait qu'on lui fit entendre en deux mots comment cela est possible. C'est ce qu'aucun géomètre ne pourrait faire. Si cet homme se mettait là-dessus à dire qu'il y a de très-grandes faussetés dans la géométrie et que cette science n'est pas plus assurée que beaucoup d'autres, quel jugement pourrait-on faire de lui, si ce n'est qu'il serait le plus déraisonnable de tous les hommes, puisqu'il voudrait juger d'une chose dont la connaissance dépend de celle de plusieurs autres, sans les savoir? Il en est de même de ceux qui proposent quelque difficulté sur un article de la religion, qu'on ne peut entendre que par d'autres, et qui se fâchent qu'on ne leur réponde pas en un mot.

IV. Des gens qui ne manquent pas d'ailleurs d'esprit, et qui doutent de la religion chrétienne, ou qui la rejettent parce qu'ils y trouvent des difficultés, font presque toujours, sans s'en apercevoir, une supposition tout à fait insoutenable; c'est que ce qu'ils ne conçoivent pas distinctement n'est point; comme si la connaissance humaine (pour leur accorder des lumières aussi grandes qu'elles puissent être) devait nécessairement égaler tout ce qui existe ou tout ce qui se fait dans la nature. Il me serait aisé de faire voir qu'il y a une infinité de choses où nos connaissances ne sauraient parvenir; mais il suffit de remarquer ici que le principe des incrédules, duquel je viens de parler, est une pure supposition qu'il leur plaît de faire, parce qu'elle les élève au-dessus de ce qu'ils sont. Je soutiens que l'on ne peut pas nier cette proposition : *Qu'il peut y avoir des choses de fait, dont la nature humaine n'est pas capable à présent de savoir la manière, quelque effort*

de méditation qu'elle fasse. Il faut bien remarquer que je ne dis point qu'il peut y avoir des choses contraires à nos connaissances distinctes, ce qui est impossible; mais seulement qu'il peut se faire que nous n'ayons pas les lumières nécessaires, ni les moyens de les acquérir, pour venir à la connaissance de certaines choses qui ne sont point, d'ailleurs, contraires à ce que nous connaissons assurément. Il est important de faire cette distinction, parce que bien des gens qui n'y prennent pas garde, confondent des choses extrêmement différentes. Nous ne pouvons croire ce qui est effectivement contraire à nos connaissances claires; mais nous croyons une infinité de choses, quoique nous ne sachions pas comment elles arrivent.

V. Les incrédules commettent presque tous une autre faute encore moins pardonnable que la précédente. Au lieu de prendre l'esprit et les manières de ceux qui recherchent la vérité, comme ils le devraient, ils agissent comme des gens qui ne pensent qu'à gagner leur cause, sans rechercher qui a droit ou qui a tort. Ils chicanent tout ce qu'ils peuvent, et si ceux contre qui ils disputent leur donnent quelque prise, ils ne manquent pas d'en tirer avantage, comme si la vérité de la religion chrétienne dépendait de là. Ils n'ont garde d'avertir ceux qui défendent mal la religion des fautes qu'ils commettent; ils ne pensent qu'à en profiter pour triompher plus facilement d'eux.

Cependant lorsqu'il s'agit d'une chose de cette nature, où personne ne peut tromper les autres sans se faire encore plus de tort à lui-même, et où la vérité est également avantageuse à tout le monde, il faudrait ne penser qu'à la trouver, et au lieu d'insulter ceux qui ne savent pas en montrer le chemin, il faudrait tâcher de les redresser eux-mêmes pour en profiter aussi bien qu'eux. L'esprit de dispute est entièrement contraire à la recherche de la vérité, et un philosophe païen (*Aristot., lib. I de Colo, c. 10*) a parfaitement bien dit que *ceux qui veulent bien juger de la vérité doivent être arbitres, et non parties.* Dès qu'on a revêtu le personnage d'adversaire, on ne pense plus à la vérité, mais seulement à l'honneur qu'il y a de triompher de celui que l'on attaque. On n'a l'esprit attaché que sur sa manière de raisonner, pour profiter de toutes les fautes qu'il pourra faire et non pour tâcher d'en découvrir une meilleure. On ne considère plus la chose même dont il s'agit, comme l'objet de ses recherches, mais comme le sujet de ses censures. On la tourne de tous côtés pour y trouver à redire, et non pour en reconnaître les fondements qu'on ne cherche pas. Il est certain que cette disposition d'esprit est mauvaise, et les incrédules eux-mêmes ne sauraient en disconvenir.

Après cela il n'y a pas sujet de s'étonner si des gens qui ferment les yeux à tout ce que la religion chrétienne a de beau et de clair, et qui ne les ouvrent que sur les endroits obscurs et difficiles à dessein d'y trouver quelque chose à reprendre, s'entêtent enfiu

si fort de leur prétendue pénétration qu'ils deviennent presque incurables. Cette disposition n'est nullement conforme à l'amour de la vérité, dont ils font profession, et ne peut servir qu'à jeter toujours plus dans l'erreur. Car enfin quelle vérité peut-on trouver, quand on cherche seulement l'occasion de contester et de vaincre? La vérité qui fuit souvent ceux qui la cherchent avec application, ne s'offrent point à la vue de ceux qui la fuient.

VI. Après ces remarques générales, concernant les difficultés que l'on propose sur la religion, il faut rapporter quelques exemples particuliers des principaux dogmes que les incrédules ont accoutumé d'attaquer. Celui qu'ils attaquent le plus fréquemment, est ce que les chrétiens croient de la création du monde, et il est de si grande conséquence, que l'on peut dire que ce dogme étant établi, il n'est pas difficile de faire recevoir les autres; au lieu que s'il demeure douteux, tout le reste de la religion est nécessairement incertain. Toute la révélation est fondée là-dessus, qu'il y a un Dieu qui a créé le ciel et la terre; et l'on ne saurait faire aucun progrès dans la connaissance de la religion sans avoir commencé par là. Ainsi il ne sera pas inutile de le prouver ici en peu de mots.

Il y a deux sortes d'êtres; les uns, que l'on nomme *esprits*, conçoivent, veulent, sentent et raisonnent; les autres, qui sont destitués d'intelligence, sont étendus, divisibles et solides, et on les nomme *corps*. Ces esprits et ces corps sont modifiés de différentes manières, comme nous le voyons, ou comme l'expérience nous l'a appris. C'est tout ce que nous connaissons dans l'univers, outre la Divinité. La religion chrétienne nous apprend que ces esprits et ces corps, avec toutes leurs propriétés, ont eu un commencement, et qu'un Être qui n'en a point, les a créés. C'est ce que les incrédules ne peuvent, disent-ils, concevoir, et il leur semble que tout a toujours dû être comme il est à présent.

Pour savoir s'il y a quelque apparence de vérité à ce qu'ils disent, il faut examiner ces deux sortes d'êtres, et voir s'ils renferment quelque chose qui nous puisse faire soupçonner qu'ils sont éternels. À l'égard des esprits, nous ne connaissons bien que notre âme, et les incrédules n'en reconnaissent pas même d'autres. Je leur demande s'ils sentent quelque chose dans leur esprit qui leur donne le moindre soupçon qu'il est éternel? Il est certain qu'il n'y a rien de semblable, à moins qu'on ne veuille dire que l'ignorance et la faiblesse sont des caractères de l'éternité. Si on examine les corps qui sont au-dessous des esprits en ce qu'ils sont destitués d'intelligence, on n'y verra rien non plus qui puisse faire croire qu'ils sont éternels.

On ne peut considérer en cette espèce d'êtres que la matière et la forme, et si ni l'un ni l'autre ne nous donne lieu de croire qu'ils ont toujours été, on n'a aucun sujet de le soutenir. À l'égard de la matière des corps, ce n'est autre chose qu'une substance éten-

due, solide, divisible, capable de mouvement et de toutes sortes de figures. Cet assemblage de qualités qui fait l'essence de tous les corps, autant qu'elle nous est connue, ne renferme rien qui ressente l'éternité. L'idée de cette dernière propriété, de quelque côté qu'on la considère, ne se trouve point attachée à cet assemblage. Ainsi l'on ne peut pas assurer que la matière des corps est éternelle.

Tout ce qu'on pourrait dire là-dessus se réduit à ces deux choses. C'est premièrement que l'on ne conçoit pas comment la simple étendue a pu commencer d'être; parce que quelque effort d'esprit que l'on fasse pour se représenter le temps auquel Dieu existait seul, avant que les corps fussent créés, on s'aperçoit qu'une étendue simple et sans bornes se présente à l'esprit. Mais une simple étendue, et dans laquelle on ne conçoit aucune solidité, n'est pas un corps, comme il paraît par la définition que l'on en a donnée. Si l'on en veut encore une autre preuve manifeste, c'est que l'étendue simple est indivisible et sans bornes, comme on s'en aperçoit en essayant de la diviser ou de la borner dans son esprit; au lieu que tous les corps sont divisibles et bornés. Ainsi tout ce qu'on pourrait conclure de là, c'est que le lieu des corps est éternel.

Secondement, les incrédules disent qu'ils ne peuvent concevoir qu'une substance, telle qu'est celle des corps, soit *produite du néant*, comme on le dit parmi les chrétiens. Si *être produit du néant* signifiait n'avoir point de cause préexistante, et néanmoins commencer à exister, j'avoue que cela serait tout à fait impossible. Car supposons que rien n'existe qu'une pure et simple étendue, comment peut-on concevoir qu'il s'y forme sans cause une substance solide et divisible? On concevrait aussi facilement que sans aucune cause qui s'en mêle, il peut sortir du milieu de l'air toutes sortes d'animaux, de plantes et de minéraux. Mais *être produit du néant* signifie avoir eu une cause qui renfermait d'une manière plus excellente les propriétés que l'on voit dans la chose produite, outre une infinité d'autres; de laquelle cause on tire son existence, ou par la volonté de laquelle on commence à exister actuellement. Il n'y a rien là qui soit contradictoire, et si nous ne concevons pas clairement en quoi consiste l'action de la cause qui produit du néant, c'est que la nature de cette cause ne nous est pas assez connue.

Pour expliquer ce que je veux dire, par un exemple incontestable; il n'y a personne qui puisse nier qu'il n'y ait dans la nature un principe de mouvement différent de la matière. Puisque l'on voit que la matière ne se meut point d'elle-même. Tout ce qu'on y aperçoit, c'est la *mobilité*, mais on ne saurait dire que l'on ait le moindre sujet de croire que la matière se meut et se modifie elle-même. Cela étant, le principe immatériel du mouvement, quel qu'il soit, *produit du néant* le mouvement dans la matière, c'est-à-dire qu'ayant la force de mouvoir, sans avoir les imperfections du mouvement ac-

tuel, il fait que le mouvement commence à exister dans la matière qui était auparavant en repos. On ne peut pas douter du fait puisque le mouvement existe, et que la matière n'en est pas cause. Cependant on ne sait point comment il peut se faire qu'un être incapable de mouvement actuel, puisqu'il n'est pas matériel, le produise dans la matière. Si quelqu'un se mettait à dire que le mouvement est éternel, parce qu'il ne comprend pas comment il peut commencer, on le renverrait à l'expérience qui nous apprend que nous remuons les bras et les pieds lorsque nous voulons, après avoir été en repos, quoique nous ne sachions pas comment cela se fait. Je sais qu'il y a des philosophes qui disent que nous ne faisons que déterminer le mouvement actuel des esprits animaux qui poussent nos membres du côté que nous voulons. Je ne veux pas attaquer ici cette conjecture (car il faut remarquer que ce n'est qu'une pure conjecture), mais je soutiens qu'il est aussi difficile de concevoir qu'un être immatériel détermine un mouvement d'un certain côté que de concevoir qu'il le produit de nouveau. Ainsi s'il est permis à ces philosophes d'assurer l'un, ou s'ils croient qu'il leur est impossible de le nier, quoiqu'ils ne conçoivent pas comment cela se fait, ce serait la dernière injustice que de trouver mauvais que l'on dise qu'il y a un principe immatériel qui a produit le mouvement dans la matière, quoiqu'on ne sache pas comment il l'a fait.

Cela étant incontestable, j'en conclus que quoique je n'aie pas d'idée distincte de la manière dont Dieu a pu produire les corps du néant, je ne puis pas néanmoins le nier. Si d'ailleurs nous ne voyons dans la matière aucun caractère d'éternité, il est absurde de soupçonner seulement qu'elle est éternelle, et encore plus de trouver mauvais que les théologiens chrétiens disent qu'elle a été produite du néant.

Quoique rien ne puisse empêcher qu'on n'appuie la création du monde sur ce fondement, il faut avouer que la religion chrétienne, qui est faite pour les personnes sans étude aussi bien que pour celles qui ont étudié, ne suppose pas nécessairement cette sorte de choses qui demandent plus de méditation que le vulgaire n'en peut avoir. Il suffit que l'on conçoive que Dieu a donné à la matière la forme qu'elle a présentement, pour lui rendre tous les devoirs qu'il demande de nous dans l'Évangile. Ainsi, sans rien supposer de ce que nous avons prouvé de la création de la matière des corps, il faut voir si l'on a sujet de croire que la forme qu'ils ont soit éternelle.

Il n'y a rien dans la forme, non plus que dans la matière qui nous puisse faire soupçonner avec quelque fondement, que le monde, tel qu'il est aujourd'hui n'a eu aucun commencement. Quoique nous n'ayons pas vu la formation des grands corps qui nous environnent et qu'aucun témoin oculaire ne nous en ait laissé la relation; quoiqu'il semble qu'il se fasse peu ou point de changement

sensible dans le monde en général, personne ne peut dire pour cela qu'il ait été de même de toute éternité; parce que le monde peut avoir été entièrement formé avant qu'il y eût aucun homme sur la terre.

Mais non seulement nous ne pouvons pas dire que la forme du monde soit éternelle, et que les hommes par conséquent et les autres animaux (qui en font une partie) ont toujours été sur la terre; mais la succession perpétuelle que nous voyons dans leurs espèces, nous apprend clairement qu'ils ont eu un commencement. On ne saurait dire que les animaux qui vivent présentement sont nés de leurs pères et de leurs mères, et ceux-ci de même, et ainsi à l'infini; en sorte que l'on ne puisse jamais venir aux premiers. La raison de cela est que des êtres dont la durée est bornée, comme est celle de chaque génération, ne peuvent pas égaler l'éternité par cette durée: comme un nombre, quelque grand qu'il soit, de mesures bornées ne peut pas être égal à une étendue infinie. Chaque génération prise à part ayant commencé, il faut venir nécessairement au commencement de ces générations.

Il est donc évident que les hommes et les animaux ont commencé à exister sur la terre, et par conséquent que quelque cause les y a formés. *Epicure*, qui disait qu'ils s'étaient formés par le concours fortuit des atomes, faisait des suppositions ridicules, et avançait en cela une conjecture plus absurde que tout ce que les fables ont jamais dit. Aussi personne ne soutient plus cette hypothèse. Mais il y a d'autres gens qui disent que tout ce qui existe n'est proprement qu'un seul être, et qui s'est modifié lui-même par une suite nécessaire de sa nature. Si quelqu'un entendait ces gens-là, ou s'ils s'entendaient eux-mêmes, il faudrait les réfuter; mais un si affreux galimatias, quoique rangé apparemment en ordre géométrique, ne peut séduire personne, que ceux qui le veulent bien être, et qui sont déterminés à cela par d'autres raisons.

Cela étant ainsi, puisque rien ne peut se donner le commencement à soi-même, il faut avouer qu'il y a un être plus excellent que ne sont tous les animaux, et qui les a formés sur la terre sur laquelle nous sommes. C'est cet être que les chrétiens appellent Dieu, et ainsi on est obligé de reconnaître avec eux un Dieu qui nous a créés.

On peut prouver qu'il a créé le soleil et les planètes qui tournent autour de lui, dans un certain temps, par le même raisonnement; parce que des périodes bornées, comme le sont ceux des planètes, quoiqu'on les multiplie autant que l'on pourra, n'épuiseront jamais l'éternité. Ainsi nous pouvons dire qu'il y a un créateur du ciel et de la terre, et aucune difficulté ne peut nous faire abandonner cette proposition, puisque nous la prouvons directement par des preuves invincibles, et que les difficultés que l'on y peut opposer ne les détruisent point et ne sont que des suites de notre ignorance.

On objecte, par exemple, que l'on ne com-

prend pas comment Dieu, que l'on suppose immatériel, a pu tirer les corps du néant.

Personne ne donne ce qu'il n'a pas, dit-on, de sorte que Dieu étant incorporel, n'a pas pu donner aux corps les propriétés qu'ils ont. Mais il faut d'abord remarquer que ce même raisonnement peut prouver qu'il n'y a point de mouvement dans la nature, car on peut dire : La matière n'a point de mouvement d'elle-même, et ce qui est immatériel en a encore moins ; on ne donne point ce qu'on n'a pas, donc la matière n'a point de mouvement. Que l'on essaie de répondre à ce raisonnement, et la réponse, si elle bonne, résoudra l'objection proposée contre la création de la matière. On peut dire que Dieu possède les propriétés réelles de tous les êtres mais sans en avoir les imperfections ou les défauts puisqu'il est sûr qu'il les a créés et qu'il est infiniment plus parfait que tout ce à quoi il a donné le commencement. C'est un raisonnement où l'on remonte de l'effet à la cause ; mais ce raisonnement, ni aucun autre ne nous apprend distinctement comment les propriétés réelles des créatures sont en Dieu, ni comment il leur a donné l'existence. Le fait est aussi assuré que la manière en est impénétrable à l'esprit humain ; aussi bien que l'origine du mouvement, quoique personne ne puisse douter de son existence.

VII. Une autre chose à laquelle les incrédules ne peuvent se résoudre d'ajouter foi, c'est la révélation, qui est, selon nous, renfermée dans le *Vieux et dans le Nouveau Testament*. Tout ce qu'ils disent à l'égard de la révélation en général est fondé sur ce préjugé ; c'est que n'ayant eux-mêmes aucune expérience de révélation, ils ne peuvent se persuader qu'il y en aie. Mais il n'y a rien de plus faible que les raisonnements qui sont uniquement fondés sur notre ignorance, et qui supposent que ce que nous ne connaissons pas n'est point, comme je l'ai déjà remarqué. Pour s'inscrire en faux contre la révélation, il faudrait, ou prouver évidemment que Dieu ne peut pas se révéler à ses créatures d'une manière extraordinaire, et c'est ce que personne ne prouvera jamais ; ou trouver dans cette révélation des caractères manifestes de fausseté, que qui que ce soit ne peut montrer dans la révélation de l'Écriture sainte.

Cela pourrait suffire pour fermer la bouche aux incrédules ; mais la peine qu'ils ont d'ajouter foi à la révélation venant en bonne partie de ce qu'ils en ignorent l'histoire, et de ce qu'ils ne voient pas combien la sagesse de Dieu y paraît, il faut donner ici cette histoire en peu de mots.

Les hommes ne connaissant rien que par l'expérience et par la réflexion, et l'expérience étant tardive et la réflexion souvent difficile, Dieu leur fit connaître depuis le commencement du monde, par des révélations ce qui était nécessaire qu'ils sussent de sa nature et du culte qu'il demandait d'eux. Quoique Moïse ne nous ait donné qu'un très-petit abrégé de l'histoire de ce qui

s'était passé pendant loi de deux mille ans, avant qu'il reçût la loi de Dieu, il parle (*Gen.*, III, 3, 9 et suiv. ; IV, 7 et suiv. ; VI, 13 ; VII, 1 ; VIII, 15 ; IX, 1 ; XII, 1, etc.) de plusieurs révélations, et il suppose partout qu'elles étaient assez fréquentes, comme tous ceux qui ont lu la Genèse le savent. Il paraît néanmoins que les hommes n'en avaient pas beaucoup profité. Les Égyptiens, l'un des plus anciens et des plus heureux peuples du monde, étaient déjà de son temps infectés d'une honteuse idolâtrie (*Voyez Exode*, VIII, 16 ; XXXII, 4), qui faisait qu'ils adoraient des bêtes. Les Chananéens étaient aussi idolâtres, comme il nous l'apprend (*Lévit.*, XX, 2 ; *Nomb.*, XXV, 3, etc.) en divers endroits, et vivaient dans un très-grand désordre. Il n'y a pas d'apparence que les autres peuples voisins eussent fait un meilleur usage ou des anciennes révélations, ou de la raison que Dieu a donnée à tous les hommes.

Ainsi il n'y avait aucune nation qui pût se vanter d'avoir fait valoir, comme elle le devait, les talents qu'elle avait reçus du ciel ; de sorte que si Dieu les eût toutes abandonnées à leurs ténèbres et à leurs désordres, aucune d'entre elles n'aurait pu se plaindre avec justice de lui. Cependant, pour ne pas parler des peuples dont l'histoire ne nous est pas assez connue, Dieu, touché de pitié envers les hommes, ne voulut pas permettre que l'idolâtrie et les mauvaises mœurs inondassent, pour ainsi dire, toute la terre. Il tint à se révéler d'une façon toute particulière à la famille d'Abraham et à ses descendants ; et pour rendre ces révélations plus fructueuses et empêcher qu'on ne les corrompît par le mélange des fausses opinions des autres peuples, il voulut que les Israélites formassent une république à part, et leur défendit d'avoir beaucoup de commerce avec leurs voisins. Pour former cette république et pour la mettre en état de subsister jusqu'à ce qu'il trouvât à propos d'appeler les autres peuples à la même connaissance que les Hébreux, il leur donna des lois dont il exigeait l'observation sous des peines très-sévères. Il y a diverses choses à remarquer dans ces lois, qui peuvent servir à en faire voir la sagesse ; mais il suffira de dire que les unes sont fondées dans la constitution même de la nature et de la société humaine ; de sorte que tous les peuples sont contraints de les observer, au moins en partie, et qu'on ne peut les violer sans nuire à la société : ce sont celles que l'on appelle *morales*. Les autres regardent en telle sorte la république des Hébreux en particulier, que les autres hommes ne trouvent aucun inconvénient à ne les pas observer, et on les nomme *politiques*. Les autres enfin concernent les cérémonies que Dieu voulait que l'on observât dans le culte extérieur qu'on lui rendait, et qui regardent l'état où se trouvaient les Hébreux : on leur donne le nom de *cérémonielles*.

La première espèce de lois, comme celles qui ordonnent de reconnaître une Divinité et

de la servir, d'honorer son père et sa mère, et de traiter son prochain comme l'on voudrait en être traité; cette espèce, dis-je, de lois a été approuvée par les plus sages des législateurs et des philosophes païens (1), et Jésus-Christ les a ensuite confirmées. On ne saurait douter de leur nécessité, puisqu'on ne les peut négliger sans en voir à l'instant des conséquences fâcheuses; et puisque la nature de la société humaine demande nécessairement que l'on observe ces lois, on ne peut pas douter qu'elles ne soient dignes de celui à qui la nature humaine doit son origine. Quoique cela soit visible, il serait facile de faire voir que plusieurs États avaient diverses lois qui leur étaient opposées; parce que la passion de quelques particuliers l'emportait sur le bien public. De peur donc que les lumières contraires à ces mauvaises coutumes ne vissent à s'éteindre entièrement parmi les hommes, il était important qu'il y eût au moins un peuple sur la terre, chez qui les bonnes lois fussent établies d'une manière si claire et si incontestable, que personne ne pût les révoquer en doute. C'est ce qui se trouve chez les Juifs, où Dieu lui-même prononça une partie de ces lois, et instruisit des autres un prophète qu'il autorisa par des miracles.

Ces lois, comme je l'ai dit, sont également nécessaires dans tous les temps et dans tous les lieux, pour le bonheur et pour la tranquillité de la société humaine; mais comme il fallait empêcher la république des Juifs de se mêler avec les autres, de peur qu'elles ne s'anéantissent, Dieu lui donna d'autres lois accommodées au génie du peuple qui recevait et à l'état auquel il devait être dans le pays de Chanaan. Telles sont les lois politiques et cérémonielles, dont la principale excellence consiste à n'avoir rien qui soit opposé aux lois morales et à être proportionnées au peuple à qui on les donne. Il n'est pas difficile de voir que les lois politiques et cérémonielles de Moïse n'ont rien qui soit contraire aux morales; mais pour se convaincre en particulier que Dieu n'en pouvait donner de plus propres à l'état et au naturel des Hébreux, il faut avoir une assez grande connaissance des mœurs des peuples, chez qui ils se trouvaient placés. Ceux qui se sont appliqués à cette sorte d'étude ont reconnu qu'une grande partie de ces lois était conforme à celles des peuples voisins et qu'elles leur étaient aussi contraires en diverses choses (2); de sorte que l'on peut dire que Dieu, en s'accommodant aux Israélites, eut soin de distinguer si bien la forme de leur république et de leur culte de celles de leurs voisins, qu'il n'était pas possible qu'ils se mêlassent avec eux pendant qu'ils observeraient ses lois. Je n'entre dans aucun détail de ces faits, parce que j'en ai traité au

long dans l'ouvrage latin que je viens de citer en marge.

Comme Dieu avait établi ces lois principalement par son autorité ou par celle d'un prophète autorisé par des miracles, il continua à en exiger l'observation, non seulement par les magistrats ordinaires, qui pouvaient eux-mêmes venir à les négliger, mais encore par divers prophètes, qu'il envoya aux Juifs de temps en temps pour les censurer de leurs vices, et pour les porter à lui obéir, par des récompenses et par des peines qu'ils annonçaient de sa part.

Toutes les lois qui ont du rapport à un certain état d'un peuple, qui les rend utiles ou nécessaires, supposent manifestement qu'elles ne sont bonnes que pendant que cet état dure; et telles sont les lois politiques et cérémonielles des Juifs. Cependant le législateur qui ne voulait donner sujet à personne de violer ses lois, sous prétexte qu'elles ne lui étaient plus nécessaires, et de renverser ainsi la république des Juifs avant le temps, en parle partout comme de lois éternelles. Il se réservait à lui seul le pouvoir de les révoquer, quand le temps en serait venu; de peur que les Juifs ne le fissent mal à propos, et d'une manière opposée à ses desseins.

Cependant les prophètes qu'il envoyait pour retenir les Juifs dans leur devoir ou pour les y rappeler avaient ordre de dire plusieurs choses qui disposaient insensiblement ce peuple à ce qui devait arriver quelque jour, c'est-à-dire, à se voir mêler parmi toutes les autres nations, et à n'observer plus que les lois d'un usage éternel, et fondées sur la constitution de la nature humaine. Par exemple, *Jérémie* (chaj. XXXI, 31 et suiv.), eut ordre de dire aux Juifs de son temps : *Les jours viendront dit le Créateur* (1), *que je ferai une alliance avec la maison d'Israël, une alliance nouvelle, qui ne sera pas comme celle que je fis avec leurs pères, lorsque je les pris par la main pour les tirer de l'Égypte, alliance qu'ils ont violée, pour laquelle cause je les ai traités en maître, dit le Créateur. C'est ici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là; je mettrai ma loi au dedans d'eux, et je l'écrirai dans leurs cœurs (c'est-à-dire, elle sera d'une telle nature que presque la seule raison la leur apprendra, et qu'ils la retiendront aisément); je leur serai Dieu, et ils me seront peuple. Personne n'enseignera plus son prochain, ni personne son frère, en leur disant : Apprenez à connaître le Créateur, car ils me connaîtront tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, etc.* Cela marque clairement de nouvelles lois, qu'il serait facile de savoir et de retenir; au lieu qu'il n'en était pas ainsi de lois cérémonielles de Moïse, qu'il n'est pas aisé de retenir ni d'entendre. Un autre prophète (*Malach.*, I, 11,) introduit Dieu parlant de la sorte : *Depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant mon nom sera grand parmi les nations, on offrira des parfums à mon nom et des oblations*

(1) Cicéron avait décrit la loi de la nature, dans son III. livre des Lois, en des termes, qui cadrent parfaitement bien aux lois divines, comme on le peut voir dans Lactance, Instit. liv. VI, c. 8 et 9.

(2) Voyez le Commentaire philologique sur les lois de Moïse, publié à Amsterdam en 1693 et 1710 in-folio.

(1) C'est ainsi qu'on peut traduire le mot *Jehova*. Voyez les remarques latines sur l'Exod. VI, 3.

pures, car mon nom sera grand parmi les nations.

On trouve encore dans les prophètes des promesses qui regardent la personne de celui que Dieu devait envoyer pour instruire plus clairement les Juifs de ses dernières volontés, comme au chap. LIII d'Isaïe, où Dieu dit, entre autres choses : *Mon serviteur le juste en rendra plusieurs justes, par la connaissance qu'ils auront de lui, et il portera leurs péchés.* Il est représenté ailleurs (*Mich., V, 2*; comme un roi : *O Bethléhem Ephrata Zachar. IX, 9*), *qui es trop petite pour être comptée entre les milliers de Juda, de toi me sortira un homme pour être dominateur en Israël.* Quoiqu'il ne soit pas facile de prouver aujourd'hui aux Juifs ou à d'autres qui le voudraient nier, par des raisons de grammaire, que ces passages et autres semblables regardent le libérateur qui avait été promis à Israël, on voit néanmoins et par l'histoire de l'Évangile, et par leurs plus anciens docteurs, que les Juifs entendaient alors les prophéties en ce sens-là. C'était l'opinion générale qu'il devait venir un roi, (qu'ils donnaient par excellence *Messie*, c'est-à-dire *oint*, parce qu'on oignait les rois) et que ce roi changerait l'état de la république d'Israël. Néanmoins ni les termes des prophètes, ni ce que la tradition pouvait avoir conservé de leur doctrine n'était assez clair pour leur donner une idée juste et exacte de la personne de ce roi, ni de la nature de son royaume. Aussi attendaient-ils généralement un roi semblable à ceux qu'ils avaient en autrefois, et qui les rendrait maîtres de leurs voisins par ses victoires.

Il y a quantité de promesses semblables dans les prophètes, auxquelles je ne m'arrêterai pas, parce que peu d'exemples suffiraient pour montrer le dessein de la révélation et l'effet qu'elle fit sur l'esprit des peuples. Les Juifs, après avoir eu quelques prophètes, au retour de la captivité de Babylone, n'eurent aucun, au moins que nous sachions, jusqu'au temps de l'empire d'*Auguste*, qui était le temps marqué par la sagesse divine, pour envoyer non seulement aux Juifs, mais encore à tout le genre humain un nouveau législateur pour les instruire plus exactement des véritables devoirs des hommes.

Il faut s'arrêter un peu sur cet endroit pour faire remarquer la sagesse de Dieu, dans le choix du temps auquel il a envoyé Jésus-Christ au monde. Les Juifs n'avaient plus besoin de prophètes, tels que les précédents avaient été, pour exiger d'eux l'observation de la loi de Moïse et pour les censurer de leurs défauts. Les écrits des anciens prophètes, qu'ils lisaient avec plus de soin que jamais suffisaient pour cela. Il n'était pas besoin non plus de continuer à leur promettre le Messie par de nouvelles révélations; ils croyaient le voir assez clairement dans les anciennes. Mais ils avaient extrêmement besoin de deux choses : l'une était d'apprendre que le véritable culte de Dieu ne consistait pas dans des cérémonies, mais à avoir une grande idée de la Divinité, à l'invoquer, à se

fier en elle et à aimer son prochain comme soi-même : il faut remarquer que par le mot de *prochain* on doit entendre généralement tous les hommes; l'autre chose, dont les Juifs avaient infiniment besoin dans ce temps-là, c'était de savoir d'une manière qui ne laissât aucun doute qu'il y aura une autre vie après celle-ci où Dieu récompensera les bons et punira les méchants.

A l'égard de la première de ces deux choses, les Juifs étaient communément dans une erreur très-pernicieuse; c'était que l'observation des cérémonies était la principale chose que l'on pouvait faire pour être agréable à Dieu au lieu que ces cérémonies n'étaient que des lois que Dieu leur avait données pour s'accommoder à eux et pour les tenir séparés des autres nations jusqu'à un certain temps, comme la chose même et l'événement l'ont fait voir. Outre cela, la puissance romaine étant prête alors à dépouiller les Juifs du peu de liberté qui leur restait et à leur ôter les moyens d'entretenir leur temple, il était de la dernière conséquence que les Juifs sussent que cette perte n'était pas considérable, puisqu'en adorant un seul Dieu, et en obéissant aux lois morales ils ne lui seraient pas moins agréables, quoiqu'ils n'observassent plus les lois cérémonielles. Comme ils allaient être mêlés pour jamais parmi toutes les nations, leur république étant détruite sans ressource l'un des plus salutaires avis qu'on put leur donner, c'était de regarder tous les hommes comme leur *prochain*. Auparavant il leur était défendu de converser avec eux trop familièrement pendant que la république d'Israël subsisterait; mais après sa ruine totale, cette distinction ne devait plus avoir lieu, et elle était même impossible. La réunion des Juifs avec le reste du genre humain était très-digne de Dieu, le père commun de tous les hommes, qui n'avait séparé ses enfants pour un temps que de peur qu'une corruption générale ne les séduisît tous.

Pour ce qui regarde l'autre vie, avec ses récompenses et ses peines il était tout à fait nécessaire que Jésus-Christ l'établît sur de nouveaux fondements. Les prophètes ne sont pas assez clairs là-dessus, il faut beaucoup aider à la lettre, et se servir de bien des conséquences pour l'y trouver. Cette doctrine n'y est pas traitée exprès, et il n'y a rien là où l'on croirait qu'on la devrait trouver au long et en termes propres, comme là où la loi propose des récompenses à ceux qui obéiront à Dieu, ou menace ceux qui auront violé ses préceptes. C'est ce qui faisait que les *saducéens* s'en moquaient, et prétendaient que c'était une vaine tradition. Cependant il est clair que sans cela la religion est en un extrême danger. Cette doctrine est assurément toujours nécessaire pour porter les hommes à la vertu, comme il serait facile de le faire voir; mais elle était surtout nécessaire aux Juifs en ce temps-là. Il y avait longtemps qu'ils étaient assez malheureux, ou par les persécutions de leurs voisins, ou par leurs propres dissensions, et les pro-

messes temporelles de la loi ne s'accomplissaient plus. Cela produisait de grands murmures contre la Providence, même parmi les gens de bien, et les savants de ce temps-là n'étaient nullement capables de les apaiser, comme on le voit par l'auteur de la *Sapience de Salomon* et par celui de l'*Ecclésiastique*, qui s'embarassent étrangement sur cette question : *Pourquoi les méchants étaient-ils souvent très-heureux en cette vie, et les observateurs de la loi très-malheureux ?* (Voyez *Sapience*, chap. IV et V, etc.) Il n'y avait aucune autre solution à donner, si ce n'est que Dieu, ne voulant plus que la république d'Israël subsistât, cessait d'accorder aux observateurs de ses lois les récompenses qu'il leur avait promises; et que les appelant à une vertu plus relevée, il leur accorderait une récompense dans l'autre vie, infiniment plus excellente que la félicité temporelle qu'ils souhaitaient.

Il est vrai que les pharisiens soutenaient la résurrection des morts et la vie éternelle; mais il semble qu'ils se fondaient plutôt sur la tradition que sur la lettre de l'Écriture. Ils parlaient même de l'autre vie presque comme les païens, si l'on en croit *Josèphe* (*Ant. Jud.*, liv. XVIII, chap. 2). Pour établir un dogme si important, sur un fondement qui ne chancelât point, il ne fallait pas moins que l'autorité du Messie, qui nous l'enseigne partout très-clairement, et qui a été lui-même un exemple sensible de ce que Dieu fera en faveur des gens de bien. C'est ce qui a fait dire à un de ses apôtres *qu'il a mis en lumière la vie et l'incorruptibilité par l'Évangile* (I Tim., I, 10).

On voit par là de quelle importance il était que Jésus-Christ naquit parmi les Juifs au temps auquel il y est né, et combien sa doctrine leur était nécessaire. Mais on demandera peut-être pourquoi il n'y avait pas lieu de craindre alors que les Juifs ne se corrompissent parmi les païens comme auparavant? La raison de cela est que la créance de l'unité d'un Dieu, créateur du ciel et de la terre, et sa spiritualité avaient pris de si profondes racines dans les esprits des Juifs, que rien n'était désormais capable de les en arracher. Les Juifs étaient plus en état de gagner les païens, que les païens ne l'étaient d'attirer les Juifs dans leurs sentiments, quoiqu'ils fussent les maîtres. La plupart des plus estimés d'entre les philosophes grecs croyaient l'unité d'un Dieu suprême; et la religion du vulgaire, fondée sur les fables, n'était plus du goût des gens d'esprit, comme il serait facile de le prouver. Ainsi les Juifs, à cet égard, étaient beaucoup moins en danger qu'auparavant. Outre cela, les maximes des Romains n'étaient nullement de faire des prosélytes, comme celles des Juifs; de sorte qu'ils n'entreprenaient point de les gagner, au moins communément, ni par l'adresse, ni par la force. On les supportait partout, pourvu qu'ils obéissent aux lois qui ne se trouvaient pas opposées à leur religion, et il y en avait presque par tout l'empire romain.

De plus, Dieu qui se disposait à appeler les Gentils à sa connaissance, allait bientôt former, dans le milieu du paganisme, un grand peuple avec lequel les Juifs pourraient vivre sans danger de s'y corrompre. Mais on demandera d'où vient que Dieu avait attendu jusqu'alors à se faire connaître aux païens? Peut-être que ce que je viens de dire en est une des raisons; savoir, de peur que les Juifs, obligés de vivre parmi eux, ne s'y corrompissent entièrement, si le paganisme durait dans toute son étendue. Mais outre cela, on peut dire que jamais les Romains et les Grecs n'avaient été plus en état de recevoir l'Évangile. L'étude de la philosophie les avait tirés en partie de l'ignorance et de la superstition, où ils avaient été plongés pendant plusieurs siècles; et la grandeur des Romains, d'ailleurs peu persuadés de la religion de leurs pères, ne leur permettait pas de prendre garde à tout ce que l'on pouvait dire contre leurs dieux. Les Juifs et les chrétiens n'en ont pas plus fait de railleries, que les épicuriens comme il paraît par le seul exemple de *Lucien*. Quoique les discours des épicuriens vinssent d'un principe d'athéisme tout contraire à la disposition des chrétiens et des Juifs, ils ne laissaient pas de contribuer beaucoup à faire recevoir la doctrine de ces derniers, parce que les épicuriens détruisaient fort bien la religion païenne, mais qu'ils n'avaient aucun meilleur principe à établir en sa place; au lieu que les Juifs et les chrétiens avaient un système très-raisonnable, pour substituer aux erreurs païennes. Ainsi Dieu, qui sait tirer la lumière des ténèbres, se servit de l'effet que la philosophie épicurienne avait produit, pour introduire plus facilement sa connaissance parmi les païens.

Les parties les plus polies et les plus peuplées de l'Europe et de l'Asie étant alors sous une seule domination et sous des lois assez équitables, la paix qui y régnait plus qu'auparavant et la sûreté qu'il y avait à voyager dans l'empire romain facilitaient beaucoup la propagation de la doctrine de l'Évangile; de sorte que l'on peut dire que si Dieu vouloit avoir pitié des païens, il était temps (ou jamais il ne l'aurait été) de les appeler à sa connaissance.

Dans ces conjonctures, que je prie le lecteur de repasser toutes dans son esprit, Dieu fit naître parmi les Juifs un libérateur d'une tout autre nature que celui qu'ils attendaient, mais infiniment plus avantageux pour eux. Au lieu d'un roi mondain qui aurait pu augmenter leur réputation et leur puissance mais qui n'aurait diminué ni leur ignorance, ni leurs vices, Dieu leur envoya un roi digne de lui, qui leur apprit de quelle manière il fallait vivre ici-bas, pour être éternellement heureux après la vie, et qui leur fit voir qu'au lieu d'être membres d'une petite république et ennemis du reste du genre humain ils devaient regarder toute la terre comme leur patrie et tous les hommes comme leurs concitoyens: pensée digne de ceux qui faisaient déjà profession de croire que tous

les hommes sont également l'ouvrage de Dieu.

A l'égard des païens, peu satisfaits de leur propre religion, ils employaient en vain les lumières de leurs philosophes pour trouver quelque chose de meilleur, lorsque le christianisme se présenta heureusement à eux pour les tirer de leurs doutes. Il y avait parmi eux une corruption générale, née de ce que les uns n'avaient point de religion et de ce que les autres n'en avaient que de ridicules. Les philosophes, à la vérité, s'opposaient en quelque sorte à ce débordement; mais les uns n'exhortaient les hommes à la vertu qu'autant que cela pouvait leur être utile en cette vie, comme les épicuriens, ce qui ôtait toute la force à leurs discours; les autres, comme les platoniciens et les stoïciens, parlaient bien des récompenses qu'on peut attendre après la mort, mais ce n'était qu'en doutant et sans preuves, de sorte que leurs exhortations étaient très faibles. Quoique leur morale eût mille beaux endroits, il y avait encore bien des choses à reprendre, et leur théologie était pleine de chimères auxquelles je ne m'arrêterai pas. Alors la religion chrétienne parut avec une théologie entièrement conforme aux lumières de la raison avec une morale si parfaite, qu'elle renferme seule tout ce que les différentes sectes des philosophes avaient dit de bon là-dessus, et avec des peines et des récompenses si assurées, que l'on ne peut s'empêcher d'en être ébranlé lorsque l'on y pense. Il faut avouer que Dieu ne pouvait rien révéler aux hommes qui fût plus proportionné à leurs besoins, ni les éclairer dans un temps plus propre que celui-là.

On peut voir par là que Dieu a eu de très-grandes raisons de se faire connaître aux Juifs et aux païens, comme je viens de le dire. Ce n'est pas que je veuille assurer que ce sont là précisément les raisons de la conduite de la Providence, ou qu'elle n'en ait pas eu d'autres. Mon dessein n'a été que de montrer qu'il est très-aisé d'en faire voir la sagesse, et de fermer la bouche aux incrédules; car enfin si les hommes, dans l'ignorance où ils sont, peuvent rendre des raisons très-apparentes de la conduite de Dieu, quelle lumière ne répandrait-il point lui-même dans nos esprits, s'il voulait tirer, pour ainsi dire, le rideau derrière lequel il se cache?

Il faut encore faire quelques remarques sur les personnes dont il s'est servi pour faire connaître sa volonté aux hommes, parce que les incrédules s'imaginent qu'elles devraient avoir été tout autres que les chrétiens ne le disent. Ils croient que si Dieu avait eu à envoyer quelqu'un aux hommes il aurait dû choisir des personnes d'autorité, pour se faire craindre, et d'une éloquence propre à se faire écouter, et à écrire selon toutes les règles de l'art ce qu'elles auraient voulu laisser à la postérité.

J'avoue que la plupart de ceux du ministère de qui Dieu s'est servi pour porter sa volonté aux hommes n'étaient nullement des gens d'autorité. L'Évangile même, qui est sa dernière révélation, n'a été annoncé que par

des personnes d'entre le peuple, sans charge et sans dignité dans la république des Juifs. Mais je soutiens que l'on voit dans ce choix des marques sensibles de la sagesse de Dieu, qui ne paraîtraient point dans un choix contraire. Je ne parlerai que des premiers prédicateurs de l'Évangile, parce qu'il est facile d'appliquer ce que j'en dirai à ceux d'entre les prophètes de l'Ancien Testament qui étaient d'une condition semblable à la leur.

Quoique Jésus-Christ fût de race royale, sa famille était tombée dans une si grande pauvreté, qu'il ne pouvait tenir aucun rang entre les Juifs en vertu de son extraction. Ses apôtres étaient des pécheurs pour la plupart, ou des gens qui n'étaient pas plus considérés. Ainsi ils n'avaient aucune autorité parmi ceux de leur nation qui pût les faire respecter. Mais ce qui semblait propre à les faire mépriser, était l'unique moyen de donner du poids à leur doctrine, surtout dans les siècles à venir. Pour en être convaincu, supposons tout le contraire, et voyons ce qu'on en pourrait penser. Si Jésus-Christ et ses apôtres avaient été des personnes d'autorité, on dirait, avec beaucoup d'apparence de raison, premièrement que c'étaient des gens d'esprit qui, voyant les Juifs dans des désordres qui ruinaient entièrement la société civile parmi eux, comme l'histoire de ce temps-là nous l'apprend, entreprirent de la réformer en quelque sorte en feignant de nouvelles révélations et les autorisant de faux miracles. C'est un dessein qui peut facilement tomber dans l'esprit de personnes du premier ordre, et l'on en accuse Lycurgue, Numa (1) et d'autres législateur païens, qui ont feint d'avoir reçu leurs lois de quelque Divinité, pour les rendre plus inviolables. Secondement, on dirait qu'en donnant de meilleures lois à leurs concitoyens, comme venues du ciel, non seulement ils leur rendaient un très-bon service, en les trompant; mais encore qu'eux-mêmes en devenaient plus considérables, parce qu'on les regardait comme les ministres de la Divinité. En troisième lieu, on soutiendrait que les miracles qu'il auraient faits seraient faux parce qu'il est très-facile à des personnes puissantes de tromper le peuple, en apostant des gens qui favorisent leurs desseins, et en intimidant par leur autorité ceux qui pourraient découvrir leurs tromperies. Il était très-aisé à Numa Pompilius, par exemple, de feindre un commerce particulier avec la nymphe Égérie, et d'en persuader le peuple romain. Il allait voir cette déesse de nuit dans un bois où il pouvait cacher quelqu'un qui fit croire que c'était en effet le séjour d'une déesse, par mille tromperies qu'il est facile d'imaginer. Il pouvait récompenser ceux qui favoriseraient son dessein, et se venger de ceux qui entreprendraient de le traverser. Ainsi il faut tomber d'accord que des personnes d'autorité annonçant une nou-

(1) Voyez Plutarque dans leurs Vies; *Diodore de Sicile* Biblioth., liv. 1, sur la fin; *Lactance*, Inst., liv. 1, c. 22.

velle révélation auraient pu être si suspectes à ceux de leur temps, et surtout à la postérité, qu'il aurait été très-difficile de s'assurer de leur bonne foi.

Au contraire il est clair qu'un dessein comme celui de réformer la nation judaïque et même tout le genre humain, en feignant une fausse révélation, ne peut guère naître dans l'esprit de gens déstitués de toute sorte d'autorité. Un si vaste projet n'est point de personnes du commun, qui n'ont que très-rarement de grandes vues; et le danger qu'il y a d'être découvertes et punies par les magistrats est plus que suffisant pour les en détourner, si cette pensée leur tombait dans l'esprit. Bien loin d'espérer, avec quelque apparence, de devenir plus considérables par une tromperie comme celle-là, ils craindraient d'être découverts par les puissances à qui de semblables desseins ne manquent jamais d'être suspects. Enfin des gens de cette sorte n'ont ni récompenses à promettre à ceux qui les voudront aider, ni vengeance dont ils puissent menacer ceux qui s'opposent à eux. On veille sur leur conduite, on ne veut point qu'ils se mêlent de choses auxquelles la société ne les a point appelés, et on les punit au premier mouvement qu'ils font. Il y a donc infiniment plus d'apparence que des gens sans autorité agissent sincèrement dans une occasion semblable, que les personnes du premier ordre. Or il n'y avait rien de plus important, pour tous les siècles à venir, que de choisir pour prêcher l'Évangile des gens dont la sincérité ne pût être suspecte, puisque ce n'est que sur leur bonne foi, dont il faut que nous puissions nous assurer, que notre créance est fondée.

Outre cela, le succès de la prédication de l'Évangile par des personnes sans autorité marque sensiblement le doigt de Dieu et la force des raisons des apôtres; au lieu que le succès qu'aurait eu un dessein formé et exécuté par des gens considérables passerait pour un effet de leur autorité plutôt que de leurs raisons. *Dieu a choisi*, dit l'un des apôtres de Jésus-Christ, *les choses faibles du monde, pour faire honte aux puissances; les choses basses et méprisées et ce qui n'était point, pour anéantir ce qui était, afin qu'aucune chair ne se glorifiât devant lui* (1 Cor. 1.27).

Pour venir présentement à l'art et à l'éloquence que l'on voudrait voir dans les écrits des apôtres, pour croire qu'ils sont inspirés, je soutiens encore que cela ne serait propre qu'à les rendre suspects, et à faire méconnaître la divinité de leur doctrine (1). Mais avant que de le montrer, il faut que je dise que je ne prétends blâmer ni l'art, ni l'éloquence, comme quelque chose de mauvais ou d'inutile en toutes sortes d'occasions. Au contraire on ne saurait trop estimer ceux

qui en font bon usage, c'est-à-dire ceux qui s'en servent pour l'éclaircissement et pour la défense de la vérité, ou pour porter les hommes à la vertu. Je prétends seulement montrer qu'il valait mieux que les premiers prédicateurs de l'Évangile en fussent déstitués.

Supposons encore ici tout le contraire de ce qui est arrivé, et que les apôtres, qui ont laissé à la postérité la vie, les discours et la doctrine de Jésus-Christ, aient été des hommes d'une éloquence consommée, et qui aient possédé dans un degré éminent l'art d'écrire d'une manière exacte et méthodique. Feignons que leurs écrits, comme leurs discours, fussent composés avec la dernière exactitude et avec toute l'élégance possible; voici l'effet que cela ferait sur l'esprit principalement de ceux qui les liraient aujourd'hui. On jugerait que c'étaient des gens d'une très-grande étude, à qui leur savoir et leur éloquence avaient inspiré le dessein de faire connaître leur doctrine par toute la terre, et d'acquérir de la réputation par là, comme on ne peut guère douter que ce n'ait été le dessein de Platon et de plusieurs autres philosophes. On dirait que ces gens-là, pour convaincre les hommes, non seulement de la beauté de leur morale par l'éloquence de leurs ouvrages, mais encore pour les porter à l'observer par un motif plus puissant, auraient feint tout ce qu'il y a de miraculeux dans la vie de Jésus-Christ. Plus d'exactitude ils auraient apportée à marquer toutes les circonstances des temps, des lieux et des personnes, plus de soin ils auraient pris de relever les endroits merveilleux de cette incomparable vie, et de faire éclater la beauté des pensées de leur maître par la manière de les exprimer, et plus on les aurait soupçonnés d'artifice, surtout dans les siècles suivants, où l'on n'aurait eu d'autre raison de croire en Jésus-Christ, que ce qu'ils en auraient dit. C'est ainsi que l'on a soupçonné Platon (1) d'avoir embelli les discours de son maître Socrate, et qu'on a même dit qu'il lui prêtait ses pensées; comme on n'en peut pas douter, si l'on a quelque connaissance du maître et du disciple.

Le succès de l'Évangile, qui n'est pas une petite marque de sa divinité, passerait pour l'effet de l'éloquence de ses premiers prédicateurs, et non pour celui d'une providence extraordinaire; on aurait dit tout au plus que la doctrine des apôtres était la plus excellente philosophie et la mieux fondée qui eût paru jusqu'alors. Mais en accordant la vérité de leurs règles de morale, on aurait douté de sa divinité, et on l'aurait prise plutôt pour un fruit de la méditation des apôtres que pour une révélation céleste.

Mais ayant écrit la vie de leur Maître et publié ses discours sans art et sans méthode, on n'a pu les soupçonner ni d'avoir inventé ce qu'ils disaient, ni d'avoir employé aucune sorte d'artifice pour donner au mensonge l'air de la vérité (2). L'extrême simplicité

(1) Voyez Diogène Laëce liv. II, § 5, et ses interprètes sur cet endroit.

(2) C'est ce que Lactance a remarqué dans son *Iust.*,

(1) Lactance a touché en passant les raisons qu'on vient de rapporter (*Iust. liv. I, chap. 1*) et ce que l'on ajoute en suite «*In hoc philosophi et oratores poete perniciosi sunt, quod incautos animos facile irretire possunt suavitate sermonis et carminum dulci modulatione currentium. Mella sunt hæc venenum tegentia. Ob eamque causam, volui sapientiam cum religione conjungere,*» etc.

qui paraît partout et le peu de soin que l'on y voit de prévenir les lecteurs, sont des marques sensibles non seulement de leur incapacité à tromper, mais encore de leur sincérité. Le succès étonnant qu'a eu leur prédication, déstituée de tout ce qui faisait admirer les orateurs et les philosophes, est une preuve convaincante de la faveur du ciel. *Ma parole et ma prédication*, dit l'un d'eux, *n'a pas consisté en des discours persuasifs de la sagesse humaine, mais dans une démonstration d'esprit et de puissance* (c'est-à-dire dans les miracles), *afin que votre foi ne fût pas appuyée sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu* (I Cor., III, 4).

Si l'on fait réflexion sur ces circonstances de la révélation et sur toutes les autres qui semblent d'abord en pouvoir faire douter lorsqu'on ne les examine pas assez, on verra que Dieu ne pouvait donner de marques plus sensibles du soin qu'il en a pris qu'en choisissant ceux du ministère de qui il s'est servi pour la répandre par tout l'univers.

Je ne m'engagerai pas à résoudre les objections particulières que les incrédules peuvent faire sur la religion; il en faut chercher la solution dans ceux qui ont prouvé directement la vérité de la religion chrétienne, ou qui ont écrit sur l'Écriture sainte.

Conclusion de la seconde partie.

Je puis conclure présentement, sans que les incrédules puissent m'accuser de tirer une conclusion plus étendue que les preuves dont je me suis servi, qu'il n'y a rien de plus faux que de s'imaginer que la religion chrétienne est fondée sur une simple crédulité; que l'ignorance ou les mauvaises mœurs de ceux qui en font profession ne lui doivent faire aucun préjudice; qu'encore que bien des gens la professent par intérêt, depuis plusieurs siècles, plutôt que par persuasion, on ne peut rien soupçonner de semblable de ses premiers fondateurs; que les divisions qui sont entre les chrétiens ne doivent pas rendre sa vérité douteuse; que l'Évangile est d'une très-grande utilité à la plupart du genre humain, et dans cette vie et dans l'autre; que les faussetés que l'on trouve dans la doctrine de quelques-uns des chrétiens d'aujourd'hui ne doivent pas être attribuées aux apôtres; qu'enfin l'histoire de la création du monde et de la révélation de Dieu aux hommes, telle que les chrétiens la font, n'a rien qui ne soit très-conforme à la raison et très-digne de la sagesse du Créateur de l'univers.

Si les incrédules faisaient réflexion sur ce que j'ai dit touchant ces propositions, je suis persuadé qu'ils en conviendraient sans peine; après quoi il ne leur serait pas difficile de trouver la solution de leurs difficultés particulières. Dès que l'on a établi certains principes inébranlables et qui ont de l'influence dans toutes les parties de la théologie chrétienne, bien des choses qui faisaient d'abord de la peine n'en font plus, et l'on est en état d'augmenter tous les jours ses lumières. Au

contraire, les principes généraux de la religion demeurent incertains ou inconnus; on est embarrassé de tout, et plus on demeure en cet état, plus on trouve de difficultés. Dès que l'on a appris à distinguer la religion de Jésus-Christ et de ses apôtres de celle que l'on enseigne en divers endroits de l'Europe, et les maximes des premiers fondateurs du christianisme de celles de plusieurs chrétiens d'aujourd'hui, on s'aperçoit aisément qu'une grande partie des dogmes dont on était choqué, et que la conduite dont on est scandalisé, n'ont rien de commun avec la doctrine de l'ancien christianisme ni avec les mœurs des premiers chrétiens.

Comme il ne s'agit pas d'une dispute dans laquelle on n'ait d'autre dessein que de faire paraître son esprit et de demeurer vainqueur, mais de la recherche d'une vérité dont la connaissance est aussi utile aux uns qu'aux autres, les incrédules doivent se défaire entièrement de cet esprit de chicane qui fait qu'ils ne cherchent qu'à trouver à reprendre, et qu'ils seraient fâchés d'être convaincus que la religion chrétienne n'a rien qui blesse la droite raison. Ils doivent se revêtir au contraire de la disposition dans laquelle sont ceux qui cherchent une vérité qui leur est importante, et penser plutôt à la découvrir eux-mêmes qu'à trouver des faussetés dans la doctrine de ceux qui les y voudraient conduire, et à qui elle n'est peut-être pas bien connue. Si ceux à qui ils s'adressent d'abord ne les satisfont pas, il faut chercher les théologiens ou les écrits de quelque autre parti qui leur donneront peut-être plus de satisfaction. Si personne même ne les satisfaisait complètement, cela ne les exempterait point de rechercher toujours plus la vérité; et, après l'avoir reconnue en partie, il faudrait qu'ils tâchassent, s'il était possible, d'aller plus loin, et qu'ils se gardassent cependant d'abandonner ce qui leur aurait paru assuré, parce qu'ils ne seraient pas convaincus du reste (1).

C'est ce que le bon sens exigerait des incrédules, si le christianisme se trouvait aujourd'hui dans un état si déplorable, que de toutes les sectes qui le composent il n'y en eût aucune qui le connût clairement dans toute son étendue, et qui pût le défendre d'une manière digne de lui. Mais, par la grâce de Dieu, nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité: la méthode de raisonner sur la religion comme sur toutes les autres choses, et la manière d'expliquer l'Écriture sainte, ont été portées, dans le dix-septième siècle surtout, parmi quelques-uns des chrétiens, à un degré de perfection auquel on ne les avait jamais vues. Les premiers siècles du christianisme ont eu sujet de remercier Dieu de ce qu'il leur faisait voir des preuves claires et vivantes de la vérité de la religion chrétienne, dans les miracles qui se faisaient

(1) On peut dire d'eux ce que Tertullien (*Apol.*, c. 5) disait des païens de son temps. «*Laudant quæ sciunt, vituperant quæ ignorant; et id quod sciunt, eo quod ignorant corruptunt; cum sit justus ocella de manifestis prædicare, quam manifesta de occultis prædamare.*»

aux yeux de tout le monde, et dans l'exacte connaissance qu'ils avaient de l'histoire de ses premiers fondateurs. Si nous n'avons pas les mêmes avantages, nous avons sujet au moins de lui rendre grâce de nous avoir appris qu'encore que le christianisme ait été fondé sans beaucoup de raisonnements ni d'éloquence, pour les raisons que nous en avons rapportées, plus on est capable de raisonner juste, plus on est en état de s'en convaincre; et que l'art d'écrire, selon les règles appuyées sur le bon sens, peut infiniment servir à mettre toute la beauté de la religion chrétienne dans son jour. Les soupçons que ces talents, dans les premiers fondateurs du christianisme, auraient fait naître, n'ont plus de lieu à l'égard de ceux qui

écrivent aujourd'hui. On ne saurait mieux servir la religion qu'en recherchant ses preuves avec toute la finesse du raisonnement dont on est capable, et qu'en étalant ce que l'on a découvert aux yeux des lecteurs avec tout ce que la véritable éloquence peut fournir de solides ornements. Ceux qui savent l'histoire des siècles précédents n'ignoreraient pas qu'il s'en est écoulé plusieurs pendant lesquels les faux raisonnements et l'extrême barbarie étaient si fort le partage des interprètes de la religion, qu'il fallait presque renoncer à la raison et au bon goût pour avoir la force de les lire. Dieu soit loué de ce que nous ne sommes plus dans ces ténèbres, et veuille rendre toujours plus éclatantes les lumières dont il nous fait jouir!

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITION DE L'AN 1696.



En commençant à travailler à l'ouvrage précédent, je ne croyais pas devoir ajouter ensuite des preuves directes de la vérité de la religion chrétienne; mais je me suis aperçu, en travaillant, que cet ouvrage ne serait pas assez complet si je ne la prouvais du moins en peu de mots. Comme ce que j'ai dit de l'incrédulité n'est que pour ôter les obstacles généraux qui empêchent les incrédules de la croire véritable, il semblerait que je me serais contenté d'aplanir une partie du che-

min qui peut les conduire au salut, sans les mener jusqu'au bout. Ainsi j'ai cru devoir ajouter ces deux lettres, dont j'avais déjà publié la première il y a environ dix ans; mais on la trouvera ici plus ample, plus correcte et en meilleur ordre qu'elle n'était. Pour l'autre, ce n'est presque qu'un extrait, en forme de lettre, d'un chapitre d'un ouvrage latin, où j'ai traité de la *Nature des esprits*, et qui a paru il y a plus de trois ans.

LETTRE PREMIÈRE.

OU L'ON PROUVE LA SINCÉRITÉ DES APOTRES DANS LE TÉMOIGNAGE QU'ILS ONT RENDU A LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.



I. Vous voulez, monsieur, que je vous prouve, en peu de mots, la vérité de la religion chrétienne, pour employer les preuves que je vous aurai fournies, à guérir quelques personnes de votre connaissance qui sont tombées dans l'incrédulité. Je pourrais vous renvoyer à d'autres, qui ont travaillé très-heureusement sur cette matière; mais comme ils sont presque tous assez étendus, je tâcherai de vous dire, avec plus de brièveté, ce que je crois le plus propre pour convaincre vos amis de la vérité du christianisme.

Le reproche le plus fréquent que les incrédules nous fassent, c'est que nous sommes pleins de préjugés qui nous empêchent de nous détromper. Nous disons la même chose d'eux, et nous soutenons que ce n'est le plus souvent que leur mauvaise disposition qui élève dans leurs esprits des difficultés qui autrement ne leur viendraient pas dans la

pensée. Nous leur reprochons encore que, dans leurs raisonnements, ils supposent mille choses incertaines comme assurées; et ils ne manquent pas, à leur tour, de nous accuser de la même chose. Il n'est pas juste que les uns ou les autres supposent leurs préjugés comme des principes, ou démontrés, ou qui n'ont pas besoin de démonstration. Agissons donc, des deux côtés, comme si nous n'avions encore pris aucun parti, et n'avancions rien qui ne soit fondé sur des principes reconnus de part et d'autre.

II. On tombe d'accord qu'il y a de certains caractères par lesquels nous pouvons souvent nous assurer si un fait est vrai ou non, ou distinguer une histoire fautive d'une histoire véritable. Si on ne convenait pas de cela, il faudrait être pyrrhonien ou plutôt tout à fait insensé; car on ne peut, sans être fou, douter de toutes les histoires du monde. Mais

il faut encore convenir d'une autre chose, qui n'est pas moins assurée. C'est que pour reconnaître la vérité ou la fausseté d'un fait, il faut avoir présentes à l'esprit diverses circonstances des choses, des temps, des lieux et des personnes, sans lesquelles on ne saurait juger solidement de ce fait, et par lesquelles on peut très-assurément décider de sa vérité ou de sa fausseté. Ceux qui savent ces circonstances, et qui les ont examinées à loisir, peuvent porter des jugements assurés des faits dont il s'agit; mais ils n'en sauraient convaincre qui que ce soit, sans l'avoir instruit auparavant avec soin des mêmes circonstances. Par exemple, ceux qui ont étudié l'histoire romaine ne peuvent pas douter qu'il n'y ait eu un *Jules-César*, qui se rendit maître de la république; parce que la multitude des historiens contemporains et des siècles suivants, qui attestent tous la même chose, la suite des temps et de l'histoire, les inscriptions, les médailles et l'air de sincérité qui est répandu sur tout cela, ne les en laissent pas douter. Mais si un homme ignorerait toutes ces raisons que l'on a de croire véritables les faits dont je viens de parler, et voulait en douter, il ne serait pas possible de le tirer de ce doute, sans lui faire envisager toutes ces circonstances.

La divinité de la religion chrétienne étant établie sur des faits, on ne peut en juger non plus que par la connaissance que l'on a des circonstances qui les accompagnent. Ceux qui demandent donc qu'on la leur prouve, sans les instruire de ces circonstances, demandent une chose également injuste et impossible. On ne saurait prouver ce que j'ai dit de Jules César à un homme qui ignorerait entièrement l'histoire romaine, pendant qu'il demeurerait dans cette ignorance; et par conséquent il serait injuste de demander rien de semblable à l'égard de la religion.

III. Ainsi la première chose qu'il faudrait faire pour prouver la vérité de la religion chrétienne serait d'exposer les faits qu'elle suppose, avec toutes leurs circonstances; mais il se présente d'abord une difficulté qu'il faut lever auparavant. On demande quels sont les dogmes de cette religion, car les chrétiens ont entre eux de grandes controverses sur leur créance. Néanmoins il ne s'agit pas ici de prouver les dogmes particuliers d'un parti du christianisme; il suffit de faire voir que les dogmes dont les chrétiens conviennent sont véritables, en prouvant la vérité de certains faits, dont ils conviennent aussi. Après s'être assuré de la vérité de ces dogmes et de ces faits, on pourra, si l'on veut, examiner les controverses.

Sans m'engager donc à décider de ces matières, je commence par l'examen de la morale de l'Évangile (1), sans entrer néanmoins dans aucun détail. On ne peut pas nier que si tous les hommes vivaient selon ses préceptes, et qu'à cause des récompenses et des peines de l'autre vie, ils s'attachassent avec soin à adorer le Créateur de l'univers; à vi-

vre dans la modestie, dans la tempérance, dans la sobriété et dans la patience, et à en user envers leur prochain comme ils souhaitent qu'il en use envers eux-mêmes; on ne peut nier, dis-je, que cette manière de vivre ne fût très-agréable et très-utile à la société humaine. On ne verrait pas mille extravagantes idolâtries, et tant de superstitions qui ont de très-dangereuses suites, comme on en voit parmi les peuples idolâtres. L'amour déréglé des honneurs, des richesses et des plaisirs ne causerait aucun désordre, et ne serait suivi d'aucun chagrin, ni public, ni particulier. On ne saurait ce que c'est que faire tort à son prochain, ou que souffrir quelque incommodité, à cause de l'inhumanité ou de la malice des hommes. On s'entre-secourrait dans tous ses besoins, avec toute l'ardeur et tout l'empressement que l'on pourrait souhaiter. Si l'on se causait quelque incommodité par mégarde, on se pardonnerait mutuellement, et l'on réparerait ce mal par toutes sortes de bons offices. (1) Enfin l'esprit étant dans une parfaite tranquillité, et le corps aussi sain que le peut permettre sa faiblesse naturelle, et l'un et l'autre jouissant de tous les innocents plaisirs que l'Évangile nous accorde, on ne voudrait quitter une si aimable vie que pour entrer dans une autre, où l'on fût délivré pour jamais des incommodités inévitables que la nature a attachées à ceux qui vivent sur cette terre.

Tous ceux qui ont quelque idée de la morale de Jésus-Christ tomberont nécessairement d'accord de cette vérité, que les hommes seraient très-heureux s'ils l'observaient tous également. On demandera peut-être ici s'il y a quelque société chrétienne qui le fasse? Mais ce n'est pas de quoi il est question; il suffit que l'on accorde qu'une doctrine capable de produire de si merveilleux effets, ne peut faire naître que des préjugés avantageux à ceux qui l'ont prêchée les premiers. On ne peut avoir qu'une haute idée de ceux qui les premiers ont exhorté les hommes à vivre les uns avec les autres d'une manière si conforme à la raison, si utile à la société, si agréable et si douce, qu'il n'y a rien qu'on lui puisse préférer, que le souverain bonheur dont on ne peut jouir que dans une vie qui ne finit point.

IV. Pour savoir quand cette doctrine a été apportée au monde, et par qui, on n'a qu'à examiner de siècle en siècle les auteurs qui en ont parlé, en remontant depuis le nôtre jusqu'à celui auquel on a commencé à connaître le christianisme. On apprendra par là, ou par la lecture de quelque histoire, qu'il y a plus de treize cents ans que les empereurs romains, étant devenus chrétiens, le christianisme a été florissant dans une grande

(1) On verra cette pensée un peu plus étendue, dans le ch. 8 du liv. V de l'Institution de Lactance, qui se sert de ce passage de Cicéron, pour appuyer ce qu'il dit: « Sicut una eademque natura mundus, omnibus partibus inter se congruentibus, coheret ac nititur: sic omnes homines, inter se natura confusi, pravitate dissentiunt; nec se intelligunt esse consanguineos, nec subjectos omnes sub unam eandemque tutelam, quod si teneretur, deorum profecto vitam homines viverent.

[1] Voyez-en un abrégé dans le chap. 4 de la 1^{re} partie.

partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Nous pouvons nous convaincre, par un nombre infini d'auteurs chrétiens, que depuis ce temps-là ils ont fait profession de croire la divinité de la morale de l'Évangile. Si nous remontons plus haut, nous trouverons, par la lecture des auteurs païens et chrétiens, que sous les empereurs païens, il y avait déjà une très-grande multitude de chrétiens qui enseignaient la même doctrine. Tous ceux qui ont parlé de l'origine du christianisme tombent d'accord que c'est sous l'empire de Tibère qu'il a commencé, et qu'auparavant on n'en avait pas ouï parler. *Tacite*, qui était né sur la fin de l'empire de Claude, ou au commencement de celui de Néron, nous dit que Néron, après avoir fait mettre le feu en divers endroits de Rome, et causé un grand incendie, en accusa les chrétiens, et leur fit souffrir des supplices horribles. A l'occasion de cela, il parle de l'origine du christianisme en ces termes (*Annal. liv. XV, c. 44*) : *L'auteur de cette secte est Christ, qui sous l'empire de Tibère, a été puni du dernier supplice par Ponce Pilate, intendant de Judée. Cette pernicieuse superstition, quoique réprimée sur-le-champ, éclatait tout de nouveau, et se répandait non seulement par la Judée où avait été l'origine du mal, mais dans Rome même, où se rend tout ce qu'il y a d'horrible et de honteux, et y trouve des partisans. On saisit donc d'abord ceux qui avouaient qu'ils étaient chrétiens, et ensuite une grande multitude de gens qu'ils découvrirent, mais qui ne furent pas convaincus du crime d'incendiaires comme de la haine qu'ils ont pour le genre humain. On voit bien par là que Tacite, quelque homme d'esprit qu'il fût, n'avait pas daigné s'informer de ce que c'était que le christianisme, dont il parle d'une manière tout à fait absurde. C'est là un effet honteux de sa négligence, comme je l'ai remarqué ailleurs, et peut-être encore de la vanité romaine, qui méprisait tout, excepté les sciences des Grecs. Mais on peut remarquer deux choses dans ces paroles, l'une c'est la vérité du fait, que les évangélistes nous apprennent; qu'il y a eu du temps de Tibère un Jésus, que l'on assurait être le Christ ou le Messie, et que Ponce Pilate fit mourir; l'autre c'est que les chrétiens ne se trouvèrent nullement coupables de l'incendie de Rome, et qu'on ne les pouvait faire mourir, comme Tacite croit, que sur cette accusation que l'on faisait aussi contre les Juifs, qu'ils étaient ennemis du genre humain. Les interprètes (*Voyez J. Lipse sur cet endroit*) de Tacite ont fait voir que cet historien confondait les Juifs avec les chrétiens. Comme il n'était que trop vrai que les Juifs étaient ennemis des autres hommes, il n'y a rien de si absurde que d'en accuser les chrétiens qui s'étaient attiré la haine des Juifs, en soutenant que tous les hommes sont frères, en conversant librement avec toutes sortes de nations.*

Nous avons encore un témoignage d'un auteur contemporain et ami de Tacite, mais qui avait pris un peu plus de soin de s'informer des sentiments des chrétiens. C'est (*Ep.*

lib. X., ep. 97) Pline le Jeune, qui étant proconsul de Bithynie, environ soixante et dix ans après que Ponce Pilate eut été intendant de Judée, rechercha, par ordre de Trajan, les chrétiens qui étaient dans sa province, et voulut savoir quels étaient leurs sentiments. Il en écrivit ensuite à Trajan, dans une lettre qui nous reste : *Ils assuraient, dit-il, que tout leur crime, ou toute leur erreur, consistait en ce qu'ils avaient accoutumé de s'assembler de nuit un certain jour, et de chanter ensemble une hymne à Christ comme à un Dieu; qu'ils s'obligeaient par serment, non à quelque crime, mais à ne commettre point de larcins, point de brigandages, point d'adultères, à ne tromper point, à ne nier point un dépôt, après quoi ils s'en allaient et reveaient ensuite pour manger ensemble; ce qui se faisait en commun et sans aucun mal, mais qu'ils avaient cessé de le faire après mon ordonnance, où, selon vos ordres, j'avais défendu toutes sortes de confréries. Cela fit que je crus qu'il était nécessaire de tirer la vérité par les tourments de deux esclaves qu'on disait être diaconesses; mais je n'ai trouvé qu'une superstition étrange et excessive.* Pline, comme Tacite, appelle superstition des sentiments opposés à ceux des Romains, selon l'usage de ce temps-là.

On ne saurait rejeter deux témoins comme ceux-là, qui assurément n'étaient pas favorables aux chrétiens, et dont le premier convient de faits qui étaient d'une notoriété publique : et l'autre rapporte ce qu'il avait appris de deux chrétiennes qu'il avait appliquées à la question. Les écrits qui nous restent des chrétiens qui ont vécu depuis le temps de Ponce Pilate jusqu'à celui de Trajan nous assurent aussi les mêmes choses. Ils rapportent les commencements du christianisme à ce Christ que Pilate fit mourir; et ils nous marquent qu'ils avaient précisément la même morale. C'est ce que l'on voit, non seulement dans les écrits des apôtres et des évangélistes, mais encore dans la lettre de S. Barnabé, dans celle de S. Clément, dans les livres d'Herma et dans les épîtres véritables de S. Ignace et de S. Polycarpe.

V. Il faut donc nécessairement tomber d'accord que, sous l'empire de Tibère, il y a eu dans la Judée une personne qui a donné le commencement à la religion chrétienne, et qui a prêché une morale admirable. Tous les chrétiens qui ont vécu depuis l'attestent de siècle en siècle, sans qu'il y ait jamais eu personne qui en ait douté, et les païens mêmes en conviennent.

Pour nous assurer si les apôtres et les autres premiers chrétiens étaient des personnes sincères, ou si l'on pouvait avoir sujet de se défier de leur bonne foi, voyons quelles gens c'étaient. Examinons la lettre que S. Clément, évêque de l'Eglise de Rome, écrivit à celle de Corinthe, un peu moins de quarante ans après la mort de Jésus-Christ ou vers le commencement de l'empire de Vespasien. On voit, dans toute cette épître, un esprit de paix, de charité et d'humilité, et des exhortations très-fortes à obéir à la morale de l'Évangile. Il reprend sévèrement ceux qui

ne l'observaient pas, et loue les Corinthiens de ce qu'ils avaient réglé leur vie sur ses préceptes pendant quelque temps. On peut voir le commencement de son épître, où il rend témoignage (§ 2) aux chrétiens de Corinthe, *qu'ils avaient travaillé jour et nuit pour tous les frères, afin que le nombre des élus de Dieu fût conservé avec miséricorde et avec conscience; qu'ils avaient été sincères, sans malice et sans se souvenir du mal qu'ils s'étaient pu faire les uns aux autres; que toute division et tout schisme leur étaient abominables; qu'ils s'affligeaient des fautes de leur prochain; qu'ils regardaient ses besoins comme les leurs propres; qu'ils ne se repentaient jamais d'avoir bien fait, mais qu'ils étaient toujours prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres; que dans leur conduite, pleine de vertu et digne de respect, ils faisaient toutes choses dans la crainte de Dieu, dont les commandements étaient écrits dans leurs cœurs.* Il dit même sur la fin, *qu'il avait connu plusieurs chrétiens qui s'étaient mis dans les chaînes pour en racheter d'autres, et que plusieurs s'étaient vendus pour être esclaves, en avaient nourri d'autres du prix de leur propre liberté.* Toute sa lettre est pleine de semblables traits.

Ce Clément a eu pour maîtres les apôtres de Jésus de Nazareth, qui a le premier enseigné le christianisme, et il leur rend témoignage d'une grande piété. Si nous lisons leurs écrits, nous n'y voyons rien qui ne respire un souverain respect pour la Divinité, une tendresse extrême pour tous les hommes, et une retenue extraordinaire dans tout ce qui regarde la conduite que chacun doit observer à l'égard de soi-même. Qu'on choisisse lesquels que l'on voudra, on n'y trouvera rien qui ne tende à la piété, à la charité et à toutes sortes de vertus. S'il y a eu quelques-uns de leurs écrits de contes, qu'on prenne ceux dont on n'a jamais douté, ou même, si l'on veut, ceux que Clément a cités, l'Évangile de saint Luc, et la première Epître de saint Paul aux Corinthiens, et l'on y verra partout la même morale, qu'ils tâchent de mettre dans le cœur de leurs disciples.

VI. Les apôtres donc, en exhortant tous ceux qui voulaient les écouter à vivre d'une manière si raisonnable et si utile à la société humaine, ne pouvaient être suspects par là de manquer de sincérité. On dira peut-être néanmoins qu'ils ne prêchaient cette doctrine que pour s'insinuer dans l'esprit du peuple, et ensuite, sous prétexte de piété, obtenir de lui ce qu'ils auraient voulu. Mais premièrement je demande que l'on m'accorde que ce n'est là qu'un soupçon qui n'a aucun fondement dans la doctrine qu'ils annonçaient, puisqu'elle condamne également l'amour illégitime des richesses, des honneurs et des plaisirs, et toute sorte de tromperie. On ne saurait citer un seul endroit de leurs ouvrages qui favorise l'ambition, l'avarice ou la concupiscence.

Cela étant ainsi, on ne peut fonder ce soupçon que sur l'une de ces deux choses, c'est ou que les apôtres pouvaient espérer de tirer quelque avantage de leur doctrine si

elle venait à être reçue, ou qu'ils en tiraient actuellement, dès qu'ils eurent commencé à la prêcher. J'appelle ici *avantage* un bien plus grand en soi que toutes les fatigues et tous les dangers auxquels les apôtres s'exposaient en prêchant l'Évangile, ou au moins qu'ils estimaient plus grand. Il n'y a aucune apparence que s'ils étaient des trompeurs, ils ne se proposassent un avantage plus grand que les peines qu'ils se donnaient. Autrement il faudrait les regarder comme des fous, ce qu'on ne peut pas supposer sans extravagance, si l'on a lu quelque chose de leurs écrits.

Les apôtres ne pouvaient espérer de tirer quelque avantage de leur doctrine, qu'en cas que la plupart de ceux parmi lesquels ils la prêchaient la reçussent. Autrement ils ne pouvaient s'attendre qu'à être exposés à une persécution perpétuelle; car il aurait fallu être insensé, pour se promettre de vivre en paix parmi des gens violemment entêtés de sentiments tout contraires à ceux dont on fait profession; des gens qui se croient obligés, et pour le bien de l'État, et pour l'intérêt de leur religion, d'ôter les biens et la vie à ceux qui s'opposent à leurs superstitions, tels qu'étaient généralement les Romains, les Grecs et les Juifs du temps des apôtres.

Il fallait donc qu'ils espérassent que leur prédication ferait un si grand effet qu'elle gagnerait la plupart du monde. Mais c'est ce qu'ils ne pouvaient attendre, pour peu de connaissance qu'ils eussent de l'état auquel se trouvait alors les peuples soumis à l'empire romain. Les Juifs étaient si opiniâtrément attachés à leurs traditions et à leurs cérémonies, et d'ailleurs de si mauvaises mœurs (1), qu'il n'y avait point d'apparence de les faire revenir de leurs préjugés ni de leurs désordres. Les Romains et les Grecs étaient ou athées ou superstitieux; et généralement si plongés dans les plaisirs, ou si avarés ou si ambitieux, que le petit nombre de ceux qui n'avaient pas perdu tout sentiment de vertu, par lent avec horreur et avec détestation des mœurs de leur siècle (2). L'histoire des uns et des autres nous représente, dans les événements de ce temps-là, l'image de la plus effroyable corruption qui fût jamais, à en juger selon les idées de l'Évangile. Après cela, peut-on s'imaginer que les apôtres espérassent d'attirer dans leurs sentiments la plupart de ceux qui vivaient de leur temps? Comment se promettre que des gens si aveuglés de leurs passions et si endurcis dans le crime, viendraient jamais à embrasser des sentiments qui leur sont entièrement opposés? Aussi voyons-nous que les apôtres disaient ouvertement, après leur Maître, qu'ils n'espéraient pas de faire recevoir l'Évangile à un grand nombre de personnes, à proportion de celui qui demeurerait dans l'incrédulité.

Mais quand la simplicité des apôtres leur aurait donné l'espérance de convertir la plus grande partie de l'empire romain, l'expé-

(1) Voyez Joseph, dans l'Histoire de ce temps-là.

(2) Voyez Salluste, in Bell. catilinario. Sénèque, ep. 5, quæst. nat. lib. IV, præf. et passim, Juvénal. Perse, etc.

rience les aurait bientôt détrompés, puisque après avoir prêché pendant plusieurs années, ils étaient obligés de reconnaître qu'ils avaient attiré peu de gens à eux. L'histoire païenne nous apprend clairement que pendant trois siècles, après les commencements du christianisme, il y avait dans l'empire romain beaucoup moins de chrétiens que de païens (1). Ainsi les apôtres ont dû être nécessairement exposés à une cruelle persécution pendant toute leur vie. Méprisés et haïs également des Juifs et des païens, ils ne pouvaient avoir aucune récompense qui fût comparable à leurs travaux et aux dangers dans lesquels ils étaient à tous moments. Aussi nous disent-ils (I Cor., XV, 49) eux-mêmes, qu'ils ne s'attendaient qu'à toutes sortes de malheurs en cette vie. Ils n'y furent point trompés, puisque après des peines infinies ils souffrirent le dernier supplice, en assurant toujours la vérité de la doctrine, qu'ils avaient prêchée. *C'est par une envie injuste, dit Clément (§ 5) que j'ai déjà cité, que Pierre a souffert, non une ou deux, mais plusieurs douleurs, et après avoir supporté le martyre, est allé dans le lieu de gloire qui lui était dû. C'est par l'envie que Paul a remporté le prix de la patience. Ayant été sept fois mis dans les fers, fouetté et lapidé; devenu le héraut de l'Évangile en Orient et en Occident, il a rendu sa foi illustre. Ayant enseigné la justice à toute la terre, et étant parvenu à l'extrémité de l'Occident après avoir souffert le martyre devant les chefs de l'État, il est ainsi sorti du monde.*

Cet événement de la prédication des apôtres détruit entièrement la seconde chose sur laquelle on aurait pu fonder les soupçons qu'on pourrait avoir qu'ils n'ont pas été sincères. S'ils ont été considérés d'un petit nombre de personnes (I Cor., I, 26), la plupart de basse condition, cela n'a point empêché qu'ils n'aient été méprisés de tout le reste des hommes Juifs et païens; qu'ils n'aient été très-souvent maltraités et persécutés; qu'ils n'aient souffert une extrême pauvreté, et enfin qu'ils ne soient morts par la main des bourreaux, comme je viens de le faire voir par les paroles de Clément, et comme tous leurs autres disciples l'assurent. L'un des apôtres nous l'apprend encore, lorsqu'il dit dans une de ses lettres (I Cor., IV, 11) : *Jusqu'à cette heure, nous avons souffert la faim et la soif, la nudité et les mauvais traitements; nous sommes errants et vagabonds; nous sommes abattus de lassitude en travaillant de nos propres mains. (Ibid., XV, 19) Si nous n'avions d'espérance que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes.*

Il n'y a assurément personne qui ait quel que sens commun, qui, pour être considéré d'un petit nombre de gens sans pouvoir

et sans réputation, voulût en soutenant une fourberie devenir l'horreur du reste des hommes, et (*Ibid.*, IV, 9) être traité comme ceux que l'on condamnait à mourir dans les amphithéâtres, pour servir de spectacle au peuple. On peut se laisser toucher par l'amour de la gloire, lorsqu'on se représente que la plupart de ceux parmi lesquels on vit applaudiront à ce que l'on fera; mais il n'est jamais tombé dans l'esprit de personne de s'exposer à de longues souffrances, et enfin à une mort cruelle et honteuse, seulement pour être estimé de très-peu de gens, et regardé comme un impie ou comme un insensé par la plus grande partie de ceux au milieu desquels il vivait.

VII. On ne peut pas nier la vérité de ces faits, que les apôtres ont prêché la doctrine que nous lisons dans leurs livres, et dont les chrétiens font encore profession sous l'empire de Tibère, et de quelques-uns des empereurs suivants; qu'ils ont vécu avec bien de la peine et bien des traverses, et qu'enfin quelques-uns d'eux ont souffert le dernier supplice en soutenant la doctrine qu'ils avaient annoncée pendant plusieurs années.

Si l'on soupçonnait que les apôtres ont vécu d'une manière voluptueuse et toute contraire à la morale qu'ils prêchaient, il faudrait douter du témoignage de leurs premiers disciples, qui à l'imitation de leurs maîtres, comme ils le disent eux-mêmes, se sont courageusement exposés à une infinité de peines et de souffrances, sans en retirer non plus aucun avantage en cette vie. *A ces hommes, dit encore Clément (§ 6) en parlant de saint Pierre et de saint Paul, qui vivaient d'une manière divine, se joignit une grande multitude d'élus, qui ayant souffert beaucoup de supplices et de tourments, ont été un très-bel exemple parmi nous.* Ce serait avancer la plus grande de toutes les absurdités, que de dire que les apôtres prêchant qu'il faut beaucoup souffrir pour la religion, exhortant les peuples à toute sorte de vertu, et vivant néanmoins à leur aise sans se soucier de pratiquer les préceptes qu'ils donnaient aux autres, si ce n'était autant que cela pouvait servir à tromper le monde, avaient fait un grand nombre de disciples, non seulement imitateurs sincères des vertus apparentes de leurs maîtres, mais encore prêts à mourir, et morts en effet pour une doctrine pour laquelle ceux de qui ils l'avaient apprise n'avaient rien voulu souffrir.

On conçoit bien que des personnes séduites peuvent être aussi fortement persuadées d'un mensonge que nous le sommes de la vérité la plus évidente, et faire, par conséquent, pour soutenir une fausseté, tout ce que les hommes les plus fermes peuvent faire pour les vérités les plus importantes. Mais on ne saurait concevoir que des gens, prévenus depuis leur enfance de sentiments tout contraires à ceux des apôtres, se soient laissés séduire, en sorte qu'après avoir embrassé leur doctrine, ils aient souffert pour elle les plus cruels supplices, quoiqu'ils n'eussent jamais rien vu souffrir pour cela à leurs mai-

(1) Lactance fait un semblable raisonnement, Inst. divin. I. V, c. 5. « Non igitur questus et commodi gratia, religionem istam committunt sibi; quippe qui et præceptis et re ipsa eam vitam secuti sunt, que et voluptatibus caret, et omnia que habentur in bonis, spernit; et qui non tantum pro fide mortem subierint, sed etiam morturos esse se et scierint et prædixerint; et postea universos, qui eorum doctrinam secuti essent, acerba et nefanda passuros.

tres. On voit par le passage de Tacite que j'ai cité qu'au commencement du christianisme un très-grand nombre de gens se déclarèrent chrétiens, quoiqu'ils vissent que cette seule profession publique de la religion chrétienne les exposerait aux peines des incendiaires. On voit encore par celui de Pline que des femmes chrétiennes souffrirent la question, en faveur du christianisme, sans accuser les chrétiens de quoi que ce fût. Il faut donc nécessairement que quelques-uns des premiers prédicateurs de l'Évangile aient donné exemple aux autres, comme leurs disciples l'assurent. Sans cela il n'est pas possible de concevoir qu'ils aient pu attirer à eux tant de gens, et tant de gens qui ont souffert d'horribles tourments pour la religion qu'ils avaient apprise d'eux.

Je ne tire de tout cela d'autre conséquence que celle-ci, c'est que les apôtres ont été des personnes sincères, aussi bien que ceux qui, à leur exemple, sont morts pour la même doctrine. Les apôtres ayant donc été incontestablement des hommes sincères, il faut encore que l'on avoue que s'il y a jamais eu quelqu'un au monde dont la vertu ait mérité notre estime, ce sont eux. On ne pourrait concevoir un dessein plus utile à tout le genre humain que le leur, comme on l'a déjà montré en parlant de la morale qu'ils prêchaient. On ne saurait s'appliquer à le faire réussir avec plus de zèle et plus d'ardeur qu'eux, qui lui ont sacrifié leur repos, leurs plaisirs, leur bien, leur avancement, leur honneur et leur vie.

VIII. Je demande présentement, si étant vaincu de la probité et de la sincérité des apôtres, et sachant d'ailleurs, par leurs discours, qu'ils n'étaient nullement insensés, on peut refuser avec justice de croire leur témoignage, lorsqu'ils assurent d'avoir vu de leurs propres yeux des faits qu'ils racontent avec une infinité de circonstances, et d'avoir ouï de leurs oreilles des discours qu'ils rapportent d'un bout à l'autre et qui sont pleins de bon sens? Que chacun se demande à soi-même s'il refuserait de croire un de ses amis qu'il saurait être un homme sincère et judicieux, lorsqu'il l'assurerait d'avoir vu et ouï diverses choses qu'il lui raconterait, sans avoir aucun intérêt à le tromper? Pourrait-on traiter de mensonge le témoignage d'un homme de bon sens, et qui donnerait toutes les marques possibles de sincérité, lorsqu'il assurerait avoir ouï dire certaines choses à un de ses amis, avoir été présent ensuite à son supplice et l'avoir vu mourir? J'avoue que ceux qui ne connaîtraient ni sa sincérité, ni son bon sens, et qui ne sauraient pas qu'il n'a aucun intérêt de mentir, pourraient révoquer en doute ce qu'ils entendraient dire; mais je soutiens qu'étant persuadé de sa bonne foi et de sa sagesse, il ne serait pas possible qu'on refusât de le croire. Chacun en peut être convaincu par sa propre expérience, et peut se former mille exemples particuliers de ce que je viens de dire.

Les apôtres nous disent qu'ils ont vécu quelques années avec Jésus de Nazareth, de

qui ils ont appris toute leur doctrine; qu'ils l'ont vu crucifier un tel jour, expirer sur la croix, et ensuite ensevelir dans un sépulchre creusé dans le roc, par un conseiller juif, nommé *Joseph d'Arimatée*, qui obtint de Pilate la sépulture de Jésus, et qui après l'avoir mis dans le tombeau, fit rouler une grande pierre à l'entrée; qu'ils ont vu des soldats romains faire la garde autour de ce tombeau, que les principaux des Juifs avaient cacheté, de peur qu'on n'enlevât le corps de Jésus. Pouvons-nous, persuadés comme nous le devons être de la sincérité des apôtres, après en avoir vu de si fortes preuves, refuser de les croire en cela? Assurément il faudrait que nous eussions perdu le sens pour croire que des personnes sages et de bonne foi mentent en assurant, avec tant de circonstances, un fait de cette nature. Nous ne pouvons que faire le même jugement des discours de Jésus, que les mêmes apôtres nous rapportent d'une manière si circonstanciée et si naïve, que nous ne saurions mieux les raconter si nous venions de les ouïr. Il est plus clair que le jour, pour ceux qui sont persuadés que les apôtres étaient des gens qui avaient au moins du sens commun et de la sincérité, qu'en effet ils disaient la vérité dans les faits que je viens de rapporter.

XI. Cela étant ainsi, on ne peut avoir aucune bonne raison pour refuser de les croire, lorsqu'ils nous assurent qu'ils ont vu plusieurs fois leur maître guérir en un moment des maladies incurables, rendre la vie à des morts, ressusciter lui-même, après avoir demeuré plus de trente heures dans le tombeau, parler et manger ensuite avec eux pendant plusieurs jours, et monter enfin au ciel, sur une nuée, en leur présence. Je sais bien que plusieurs personnes, qui n'auraient peut-être jamais douté de la vérité du témoignage des apôtres, s'ils n'avaient rien dit des miracles, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, en doutent seulement à cause de cela. Ils auraient cru sans peine que, dans la Judée, lorsque Ponce-Pilate en était intendant, un homme, nommé Jésus, enseigna la morale que nous trouvons dans les Évangiles, et que les Juifs obligèrent l'intendant romain à le faire mourir par malice et par envie; mais que ses disciples continuèrent, après sa mort, à enseigner ses préceptes, et que les tourments les plus cruels ne purent les empêcher de les publier. Ils loueraient toute la doctrine de Jésus-Christ comme la plus excellente philosophie qu'on ait jamais enseignée parmi les hommes, et qui renferme les meilleurs principes dont il soit possible de s'aviser, pour les obliger de bien vivre les uns avec les autres. Mais ils se persuadent que les apôtres sont des imposteurs, seulement parce qu'ils disent qu'ils ont vu faire des miracles à leur maître, qu'ils l'ont vu après sa résurrection, et qu'il est monté au ciel à leurs yeux. Voyons pourquoi ils en usent ainsi.

On ne peut reconnaître la fausseté d'une histoire que par deux voies : la première, c'est quand on s'aperçoit que les témoins

qui la racontent ont été trompés eux-mêmes, ou qu'ils ont dessein de tromper, quoique d'ailleurs ce qu'ils rapportent soit très-possible; la seconde, c'est lorsque nous connaissons par des preuves claires et évidentes que les faits dont il est question sont absolument impossibles en eux-mêmes.

J'ai fait voir évidemment que les apôtres n'ont pas eu dessein de tromper les autres; et l'on ne peut pas dire qu'ils aient été perpétuellement trompés eux-mêmes dans tous les miracles qu'ils racontent. S'il ne s'agissait que d'un petit nombre de miracles et difficiles à examiner, on pourrait former ce soupçon avec quelque vraisemblance; mais ils en rapportent tant et de tant de différentes sortes, que si ce qu'ils disent n'est pas vrai, il faut nécessairement qu'ils aient été des trompeurs. Par exemple, ils n'ont pu être surpris par l'ascension de Jésus-Christ au ciel, qu'ils ont constamment assurée, et dont les chrétiens ont fait, dès le commencement, un des principaux articles de leur foi. Ceux qui, au rapport de Pline, chantaient des hymnes à Jésus-Christ comme à un Dieu, croyaient sans doute qu'il était monté au ciel. Si on lit le seul Evangile de saint Luc (XXIV) et la première Epître de saint Paul

aux Corinthiens (XV), où l'on trouve des circonstances particulières de plusieurs miracles de Jésus-Christ, et principalement de sa résurrection et de ses diverses apparitions, après être sorti du tombeau, on reconnaîtra assurément que ceux qui ont parlé de la sorte n'ont point été séduits, et que si ce qu'ils disent n'est pas vrai il faut nécessairement qu'ils aient eu dessein de tromper ceux à qui ils racontaient ces faits. On a fait voir d'une manière invincible que les apôtres étaient des personnes sincères, et que par conséquent on ne peut pas rejeter leur témoignage.

Aussi ceux qui refusent de s'y rendre ne les accusent point de s'être laissé séduire; mais ils n'entreprennent pas non plus de renverser directement les raisons par lesquelles nous prouvons la sincérité des apôtres. Ils se contentent de nous faire des objections sur la nature des miracles, et se réduisent ainsi à la seconde voie de reconnaître la fausseté d'un fait, laquelle consiste à découvrir que c'est une chose absolument impossible.

C'est de quoi je vous entretiendrai, monsieur, dans une autre lettre, où j'expliquerai la nature des miracles. Je suis, etc.

LETTRE SECONDE,

OU L'ON FAIT VOIR CE QUE C'EST QU'UN MIRACLE ET OU L'ON MONTRE QUE L'ON DOIT CONCLURE DE CEUX DE JÉSUS-CHRIST ET DE SES APOTRES QU'ILS ONT ÉTÉ VÉRITABLEMENT ENVOYÉS DE DIEU.



I. Je vous ai promis, monsieur, de vous entretenir de la nature des miracles, et je n'ai garde de vous manquer de parole, puisque, sans cela, je n'aurais prouvé la vérité de la religion chrétienne qu'à demi. Il ne suffit pas de croire que les dogmes généraux du christianisme sont véritables et conformes à la raison, il faut encore que nous soyons persuadés qu'ils sont de révélation divine, et c'est ce que les miracles de ceux qui les ont prêchés les premiers nous apprennent. C'est là le *scœu* par lequel on découvre clairement la divinité de la religion chrétienne. Pour faire voir qu'elle était révélée par le même Dieu, qui a fait le ciel et la terre, et qui a donné à toute la nature les lois selon lesquelles les causes secondes agissent, ils l'ont plusieurs fois prié de suspendre l'effet de ces lois, d'ailleurs inévitable. A leurs prières, elles ont été suspendues, et l'on a vu arriver le contraire de ce que l'expérience de tous les siècles avait remarqué jusqu'alors, et de ce que nous voyons encore aujourd'hui. C'est là une preuve incontestable, non seulement que leur doctrine est conforme à la volonté et aux desseins du Créateur de toutes choses, comme elle le paraît d'abord, si on la considère en elle-même, mais encore qu'ils avaient un ordre exprès de Dieu de la publier parmi les hommes.

Je montrerai donc premièrement ce que c'est qu'un *miracle*, et comment on peut distinguer les vrais des faux; en second lieu, j'en rechercherai l'auteur et quelle conséquence on en peut tirer; enfin je dirai un mot de l'étendue des miracles et de leur différentes espèces. Je ferai voir en même temps la vérité des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, et je répondrai à quelques objections des incrédules.

II. Pour considérer un effet extraordinaire comme un miracle, et pour en pouvoir tirer quelque conséquence, il faut premièrement que ce soit une chose qui soit au-dessus de la puissance des hommes; secondement elle doit être au delà du cours ordinaire de la nature ou des causes corporelles, et au delà des forces de l'âme humaine; car ici la *nature* ou les *causes naturelles*, et l'*ordre* ou les *lois de la nature* ne sont autre chose que les âmes et les corps des hommes, les autres corps et les lois, selon lesquelles ils agissent constamment sans qu'ils les puissent violer. En troisième lieu, il faut que celui en faveur de qui cette chose se fait, le sache auparavant; ou pour le moins, qu'elle arrive précisément quand il en a besoin. J'examinerai ces trois choses l'une après l'autre; car c'est de là que dépend toute la force des preuves que l'on peut tirer des miracles.

III. Il y a des théologiens qui soutiennent qu'un miracle n'est l'effet que d'une puissance infinie, et que par conséquent il n'y a que Dieu qui en soit l'auteur; de sorte qu'il est non seulement au-dessus de la puissance des hommes, mais encore au-dessus de celle de toutes les autres créatures. Je parlerai de cela dans la suite; il suffit ici de remarquer que rien de ce qui est possible aux hommes ne peut passer pour une chose miraculeuse. Pour s'assurer donc si ce qu'on débite comme un miracle l'est effectivement, la première chose que l'on doit considérer, c'est si les hommes la peuvent faire. Car si l'on trouvait qu'elle n'est point au-dessus du pouvoir des hommes, on n'aurait aucune raison de croire que c'est un effet extraordinaire de la puissance de Dieu ou de quelque autre intelligence.

Ainsi, si un homme faisait paraître une agilité peu commune à nager, et qu'il se vantât de cette adresse comme de quelque chose de miraculeux, on aurait raison de le regarder comme un imposteur, parce que, par la coutume on peut acquérir une adresse et une facilité à nager qui paraît surprenante à ceux qui ne l'ont point. Mais si quelqu'un marchait sur l'eau comme sur la terre, sans enfoncer en aucune manière, on ne pourrait pas douter qu'il ne fit une chose qui est au delà de toutes les forces et de toute l'adresse des hommes, pourvu qu'il n'eût rien de sensible sous ses pieds ni ailleurs qui le soutint. Tout le monde sait qu'y ayant un certain rapport de pesanteur entre le corps humain et l'eau, les lois de la nature ne permettent pas qu'un homme se tienne debout sur l'eau. Ainsi, s'il se trouve que quelqu'un ait marché sur l'eau comme sur la terre, sans avoir rien de sensible sous ses pieds ni ailleurs pour le tenir suspendu de la sorte, il faudra tomber d'accord qu'une puissance plus étendue que toute celle des hommes a agi en sa faveur.

IV. Mais comme il y a une infinité de causes naturelles dont les hommes se servent pour produire des effets qu'ils ne sauraient produire eux-mêmes, sans autre secours que celui de leur force ou de leur adresse, il faut de plus qu'une chose, pour passer pour miraculeuse, ne se fasse par aucune autre cause naturelle, tels que sont les corps qui nous environnent. Par exemple, on soutient des poids très-considérables sur l'eau, et qui iraient à l'instant à fond si on les jetait immédiatement dans l'eau, en mettant entre ces poids et l'eau un corps qui soit beaucoup plus léger que l'eau, comme le bois. Il n'y a rien là de miraculeux, parce que cela se fait par une cause corporelle et connue. Mais on ne pourrait pas nier qu'il n'y eût du miracle dans l'action d'un homme qui marcherait sur l'eau de la manière dont je viens de le dire.

Lorsqu'un habile médecin guérit un malade par des remèdes, après avoir employé beaucoup de temps à étudier la nature des maladies et les effets des remèdes, on ne regarde point cette guérison comme un mira-

cle; on l'attribue à l'effet naturel des remèdes qui ont été bien appliqués. Mais si l'on voyait un homme qui en touchant seulement toutes sortes de malades, ou en leur parlant sans employer aucun remède sensible, les guérit sur-le-champ, on ne pourrait attribuer cet effet qu'à des causes surnaturelles.

Quelques incrédules ont essayé de rendre incertain ce caractère des miracles, en disant que nous ne connaissons pas si parfaitement les causes naturelles et leurs effets (*Spinosa in tract. theologico-polit., cap. 6*), que nous puissions distinguer ce qu'elles peuvent produire de ce qui est au-dessus de leurs forces. Ils prétendent même que ce qu'on a appelé *miraculeux*, ne devait être regardé que comme quelque chose d'*extraordinaire* et comme l'effet de causes naturelles qui n'étaient pas assez connues. Mais encore qu'il soit très-véritable que nous sommes fort éloignés d'avoir une connaissance parfaite des causes de la nature, il n'est pas moins certain que nous connaissons très-assurément certaines choses par l'expérience, surtout lorsque cette expérience est commune et facile à faire. Par exemple, on sait parfaitement qu'il n'y a aucun homme qui puisse suspendre son corps sur l'eau, en sorte qu'il ne la touche que de la plante des pieds, sans employer le secours d'aucun autre corps pour cela. Si quelqu'un disait qu'il se peut faire que cela soit arrivé quelquefois par un effet extraordinaire de quelque cause naturelle que nous ne connaissons pas, il est certain qu'on ne pourrait écarter cette conjecture que comme une proposition qui n'est pas contradictoire; mais qui n'en est pas moins fautive pour cela, comme l'expérience de tout le genre humain nous l'apprend. Aussi ceux qui emploient ce raisonnement comme pour rendre les miracles douteux ne s'en servent que pour embarrasser les simples qui les écoutent. Ils savent très-bien que l'on est parfaitement assuré de certaines choses, et qu'on ne saurait les rendre douteuses, en disant seulement qu'il n'est pas contradictoire que le contraire soit vrai. S'ils osaient nier les faits miraculeux sur lesquels la religion est fondée, ils le feraient sans détour et n'auraient pas recours à des objections si peu judicieuses, mais n'osant le faire et ne pouvant rendre vraisemblable le contraire de ce que nous croyons à cet égard, ils se réduisent à de semblables difficultés. Je n'entreprendrai pas ici de les réfuter en détail, parce que les principes que j'établis les détruisent assez.

V. Il est donc constant que l'on peut savoir que certaines choses sont au-dessus de la puissance des hommes, et ne peuvent être l'effet d'aucune autre cause naturelle ou corporelle; et que si l'on en voit arriver, ou si l'on apprend par des témoins dignes de foi, qu'il en est arrivé; on peut dire sans se tromper que ce sont des choses miraculeuses. Telle est, par exemple, l'action de marcher sur l'eau et celle de guérir toutes sortes de maladies sans remèdes.

Pour tirer néanmoins quelque conséquence d'un fait miraculeux, en faveur de quelqu'un, il faut qu'il sache auparavant que ce miracle arrivera, ou que du moins il arrive à point nommé, lorsque sans cela il serait perdu. Si lorsque personne n'y penserait, il arrivait une chose à laquelle ni les hommes ni les autres causes naturelles n'auraient point de part, sans que l'on vît à quoi elle pourrait servir, on ne saurait qu'en conclure; et celui qui dirait que c'est en sa faveur qu'elle est arrivée, devrait être suspect de tromperie.

Par exemple (*voyez la dissert. De traject. Maris Idumæi*), quelques historiens nous disent qu'*Alexandre*, en allant au-devant de *Darius*, mena une partie de ses troupes pour passer au pied du mont *Climax*, où l'on ne pouvait passer quand le vent du sud soufflait, parce que la mer couvrait ce chemin; et que dès qu'il y fut, le vent du nord se leva, de sorte qu'elles y passèrent. Pour ne pas dire que le changement de vent, en ce temps-là, pouvait être naturel, je soutiens qu'*Alexandre* ne l'ayant point su auparavant, et pouvant d'ailleurs passer par un autre chemin, on ne saurait le regarder comme un miracle que la Providence fit en sa faveur, ni en tirer cette conséquence que le ciel approuvait ses desseins.

Pour donner encore un autre exemple, tiré de l'histoire du même prince (*Voyez Q. Curce, livre X, c. 10*), on dit que son cadavre demeura en été à Babylone pendant sept jours avant que d'être embaumé, sans se corrompre en aucune manière, et sans que son visage même eût une autre couleur que celle qu'il avait eue pendant sa vie, quoiqu'il fasse des chaleurs extraordinaires dans le climat où Babylone était située. Supposons non seulement la vérité du fait, mais encore que les causes naturelles n'y ont eu aucune part; il est visible qu'on ne peut rien conclure d'une semblable chose, ni pour ni contre *Alexandre*. Car enfin que voudrait dire par là la puissance invisible qui aurait garanti le corps d'*Alexandre* de la corruption pendant sept jours? Il n'y a qu'elle qui put le faire entendre, et si quelqu'un s'était avisé d'en tirer quelque avantage après coup, on se serait moqué de lui avec raison.

Ce caractère d'un véritable miracle renverse entièrement l'objection que j'ai déjà réfutée; car si les faits miraculeux étaient des effets extraordinaires de causes naturelles, mais inconnues; il est visible qu'on ne les pourrait pas prévoir. Nul homme ne peut prévoir une chose qui n'arrive presque jamais, et qui est l'effet de causes qu'il ne connaît pas; à moins que cet homme n'en soit averti par un effet de ces mêmes causes, ce qui est supposer sans raison une chose tout à fait incompréhensible.

VI. Ainsi si nous pouvons faire voir qu'il est arrivé des choses, que ni les hommes, ni les autres causes de la nature n'ont pu faire, et qui ont été néanmoins prédites par ceux en faveur de qui elles ont été faites, ou sera obligé de nous accorder que ce sont des effets

miraculeux, arrivés en faveur de ceux qui les ont prédits. Les *Evangelies* sont pleins de semblables miracles, mais je n'en choisirai qu'un pour lui appliquer ce que je viens de dire. Il est de si grande conséquence, que si l'on convient qu'il est vrai, il faut tomber d'accord de tout le reste. C'est la *résurrection de Jésus-Christ*, dans laquelle on voit tous les caractères d'un véritable miracle. Premièrement, il est constant, par l'expérience de tous les siècles, qu'il n'y a point d'homme ni d'autre cause naturelle qui puisse ressusciter un mort. Quoique le corps humain ne nous soit pas parfaitement connu, non plus que la vertu d'une infinité de choses, nous pouvons néanmoins assurer sans témérité que personne ne se ressuscite soi-même, ni par sa propre vertu ni par celle de quelque autre chose que ce soit. On ne pourrait dire le contraire, sans passer pour fou parmi tous les peuples du monde, si l'on parlait ainsi sincèrement. En second lieu, *Jésus-Christ* (*Matth. XVI, 21; XVII, 23; XXVI, 61; XXVII, 63*) avait prédit plusieurs fois sa résurrection et avait même dit qu'elle arriverait le troisième jour. Il avait conclu de là par avance que l'on serait obligé de croire que Dieu l'avait envoyé, sa résurrection en étant le plus grand signe que l'on pouvait en demander. Cette race méchante et aduleuse, avait-il dit (*Matth. XII, 39, 40*), demande un signe; mais on ne lui donnera point de signe, si ce n'est le signe de *Jonas le prophète*; car comme *Jonas a été dans le ventre du poisson trois jours et trois nuits, ainsi le Fils de l'homme sera dans le cœur de la terre trois jours et trois nuits*.

Si les apôtres ont été sincères et s'ils n'ont point été trompés eux-mêmes, ce fait est indubitable, et par conséquent on doit reconnaître que celui qui a ressuscité *Jésus-Christ*, lui a rendu un témoignage qui ne peut être révoqué en doute. Or j'ai fait voir, dans la lettre précédente, que les apôtres étaient des personnes sincères et qu'ils n'ont pu être trompés en cette occasion. Leur maître n'était pas caché dans une chambre, lorsqu'on avait dit qu'il était mort; c'était sur une croix et dans un lieu public, environné de soldats romains. Il avait été enseveli; ses ennemis avaient cacheté son sépulcre; ils l'avaient fait garder par ces mêmes soldats; et il y était demeuré plus de trente heures. On ne pouvait donc pas douter qu'il ne fût véritablement mort, et ses apôtres n'en doutaient point. Ensuite ils le virent plusieurs fois, ils le touchèrent, ils lui parlèrent, ils mangèrent avec lui; de sorte qu'ils ne pouvaient pas s'y tromper. Ainsi si la chose n'était pas arrivée, il ne serait pas possible de défendre leur sincérité; et s'ils sont sincères, comme ils le sont assurément, ainsi que je l'ai montré, on ne peut pas douter de la vérité du fait.

VII. Plus on examinera leur témoignage, plus on s'en convaincra; et sans insister davantage là-dessus, il vaut mieux remarquer contre ceux qui reconnaissent un Dieu et une Providence que l'on ne peut pas objec-

ter à ce miracle ni aux autres de Jésus-Christ ce que l'on peut dire des miracles feints ; c'est qu'il y a peu d'apparence que Dieu voulût troubler l'ordre de la nature pour des sujets aussi légers que le sont ceux pour lesquels on dit qu'il le trouble tous les jours. Les incrédules qui vivaient du temps des apôtres, et qui avaient fait peu d'attention aux circonstances qui accompagnaient la prédication de l'Évangile, auraient pu peut-être, en ce temps-là, dire qu'ils ne comprenaient pas comment la Providence s'intéressait si fort pour l'établissement du christianisme, que de faire en sa faveur un nombre infini de miracles, puisqu'il fait si peu de progrès dans le monde, mais ceux qui vivent aujourd'hui ne sauraient faire de semblable objection contre nous, après avoir vu la durée et les progrès de la religion chrétienne. Que si elle n'a pas encore produit parmi les hommes tout l'effet qu'elle y devait produire, s'ils eussent connu leurs véritables intérêts, on ne peut pas dire qu'il n'arrivera rien de semblable à l'avenir. Ceux qui auraient conjecturé au commencement du christianisme, que ce serait toujours une secte méprisée, parce qu'elle l'était alors, se seraient très-grossièrement trompés, comme nous le voyons présentement ; et la connaissance que nous avons du passé doit nous rendre retenus à l'égard de l'avenir.

VIII. Il faut voir présentement quelle est la cause efficiente et immédiate des miracles. Nous avons déjà vu que ce ne sont ni les hommes, ni les autres corps agissants, selon l'ordre de la nature. Il faut donc que ce soit quelque puissance invisible, c'est-à-dire, ou des intelligences plus excellentes que nous, quoique créées, ou Dieu lui-même.

Quelques-uns croient, comme je l'ai déjà dit, que les miracles sont des effets d'une puissance infinie ; et il n'y a pas de doute que Dieu lui-même n'ait fait plusieurs miracles ; mais la question est, s'ils sont tous au-dessus des forces de toutes les créatures ; en sorte qu'ils n'aient d'autre cause efficiente et immédiate que Dieu lui-même. Pour nier que les intelligences plus parfaites que nous puissent faire des miracles, il faudrait savoir exactement quelle est l'étendue de leur puissance, et voir distinctement que les miracles sont au delà. Nous savons à la vérité qu'ils sont au delà des lois de la nature, que Dieu a établies dès le commencement du monde ; mais nous ne savons pas si Dieu ne donne point pouvoir aux anges de changer, au moins quelquefois, cet ordre. Quoiqu'il soit originairement l'effet d'une puissance infinie, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait qu'une puissance infinie qui y puisse apporter du changement, si la puissance qui l'a établi le veut bien permettre. Ainsi l'on ne peut pas dire que les anges ne fassent point de miracles, et l'on voit en effet, par l'histoire sacrée, que Dieu les a employés plusieurs fois, lorsqu'il s'est fait des miracles. Mais c'est à quoi je ne m'arrêterai pas, parce que cela ne fait rien à mon dessein.

IX. On demandera peut-être, supposé que les anges fassent des miracles, premièrement, à quoi l'on peut connaître si c'est Dieu ou un ange, qui a fait un certain miracle ; et secondement, comment on peut savoir que le miracle a été fait par un bon ou par un mauvais ange ?

Un miracle n'étant pas d'une nature qui demande nécessairement une cause, dont la puissance soit infinie ; j'avoue qu'on n'y voit pas de caractère, à le considérer en lui-même, auquel on puisse reconnaître s'il est de Dieu ou d'un ange. Mais plus nous voyons une chose élevée au-dessus de notre pouvoir, plus il nous semble qu'elle est difficile ; plus aussi nous nous persuadons que c'est un effet d'une puissance infinie. Par exemple, prédire un événement contingent ou dépendant de la liberté des hommes, et qui doit arriver plusieurs siècles après, nous paraît une chose qui est au delà de la connaissance des intelligences créées, quelque étendue qu'elle soit. Mais exciter une tempête, quoique l'air n'y soit pas disposé, ne nous semble pas une chose fort difficile, encore qu'elle soit au-dessus de notre pouvoir ; et nous croyons facilement que les anges, bons et mauvais, la peuvent faire. Quoi qu'il en soit, il importe peu de savoir si c'est Dieu immédiatement qui a fait un miracle, ou si c'est un bon ange, puisqu'il est constant que les bons anges ne font rien qui ne soit conforme à la volonté de Dieu ou qui ne soit même une exécution de ses ordres. Soit que Dieu agisse par lui-même ou par un ange, c'est la même chose à notre égard, puisque nous ne voyons ni la cause qui agit ni la manière dont elle opère.

A l'égard de l'autre question, touchant la manière de connaître si un miracle a été fait par un bon ou par un mauvais ange, on peut dire quelque chose de plus positif. La vérité étant toujours la même, elle ne se contredit point ; c'est un principe clair pour tous ceux qui ne sont pas pyrrhoniens. Ainsi les miracles de Dieu et des bons anges doivent toujours tendre à confirmer ou à établir des doctrines conformes aux vérités reconnues par la révélation ou par la raison, puisqu'il est certain que Dieu et les bons anges aiment toujours la vérité. Si l'on voit donc qu'un miracle aille à confirmer ou à établir quelque chose de contraire à une vérité certaine, on peut être assuré que ce miracle est un effet d'une puissance opposée à celle de Dieu et des bons anges (1). Le dessein, dans lequel se fait le miracle, découvre ainsi son auteur. Que si l'on ne peut comprendre quelle est la fin d'un miracle, on n'en peut faire aucun jugement assuré ni en tirer aucune conséquence pour ou contre la vérité.

Un mauvais ange ne pouvant faire des miracles qui favorisent la vérité et la vertu tous ceux qui y contribuent doivent être

(1) Ainsi quand dans un temps de peste les Romains faisaient représenter des comédies, comme par l'ordre des dieux, S. Augustin croit que l'on devait reconnaître à cela que c'étaient de faux dieux. Voyez la *Cité de Dieu*, liv. II, c. 15.

regardés comme venant d'un bon principe. Un bon ange ne pouvant au contraire agir en faveur du mensonge et du vice, tous les miracles qui serviraient à l'un ou à l'autre doivent passer pour des miracles des mauvais anges. C'est là une règle infaillible pour découvrir par quelle sorte d'anges un miracle aurait été fait, supposé que l'on sût qu'un ange en serait l'auteur.

X. Si l'on examine par ce principe les miracles de l'Évangile, on ne pourra pas douter qu'ils n'aient été faits par Dieu lui-même ou par de bons anges, parce que leur unique but est d'établir ou d'affermir la vérité et porter les hommes à la vertu. Cela est absolument incompatible avec l'idée, que l'on peut se former d'une puissance, qui se plaît à mal faire et à tromper les hommes. C'est aussi ce que Jésus-Christ faisait remarquer aux pharisiens, qui l'accusaient de chasser les démons en vertu d'un pouvoir qu'il avait reçu du prince des démons. *Tout royaume, dit-il (Matth. XII, 25), divisé contre lui-même, sera désert; toute ville ou maison, divisée contre elle-même, ne subsistera point. Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même; comment donc son royaume subsisterait-il?* C'est là une preuve convaincante de la divinité des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres contre les Juifs, qui ont eu l'extravagance de les attribuer à une puissance maligne et ennemie de la vertu. Mais comme ce n'est pas contre eux que j'écris, je ne m'y arrêterai pas davantage. Les incrédules qui vivent parmi les chrétiens ne sont pas plus persuadés de la puissance du démon que de celle de Dieu, et ils nient également toutes sortes de miracles. Mais j'ai fait voir, et par la sincérité des apôtres et par la chose même, qu'ils n'ont aucune raison de nier ceux de Jésus-Christ.

XI. Enfin si l'on considère que les miracles sont des effets de la puissance de Dieu ou des anges, on comprendra très-distinctement que ce ne peuvent pas être des choses contradictoires. Ce qui est *contradictoire* n'est l'objet d'aucune puissance, c'est un pur néant, comme tous ceux qui entendent ce que veut dire ce mot en conviennent. On ne peut s'en former aucune idée positive, et toute proposition contradictoire est intelligible par elle-même. Aussi si l'on examine les miracles dont il est parlé dans l'Écriture sainte, on n'en trouvera aucun de cette nature. Il n'y en a point qu'on ne puisse exprimer par des propositions intelligibles. Par exemple, Dieu peut faire en sorte qu'un homme, qui vivait ne vive plus, c'est-à-dire que son sang ne circule plus dans ses veines et que tous ses membres cessent de faire leurs fonctions. Il peut faire au contraire qu'un homme, dont le sang était figé et dont les membres ne faisaient plus aucune de leurs fonctions recommence à vivre comme auparavant. On conçoit ces propositions sans peine. Mais *faire qu'un homme soit vivant et non vivant* en même temps, en prenant le terme de *vivant* dans un seul sens, est une chose contradictoire et qui n'est point l'objet de la

puissance divine. Dieu n'a jamais fait de semblables miracles.

Ainsi ceux qui mettent, entre les miracles du christianisme, celui par lequel ils prétendent que Dieu fait qu'un corps humain, unique en nombre, soit étendu et non étendu en même temps, et soit en plusieurs lieux à la fois, ces gens-là, dis-je, feignent un miracle dont ils n'ont aucune idée et se payent de mots qu'ils n'entendent point. Ils attribuent à la religion chrétienne un mystère absurde et opposé aux plus claires lumières de la raison et de la révélation.

Ce que j'ai dit des miracles n'a aucun rapport avec celui-là, et je ne prétends défendre rien de semblable. Mon dessein a été de faire voir en quoi consistent les miracles, pour faire comprendre aux incrédules qu'ils sont très-possibles, et qu'on ne peut pas les attaquer, en faisant voir qu'il y a de l'impossibilité dans les faits miraculeux sur lesquels la religion chrétienne est fondée.

Il y a encore une sorte de miracles qui, bien qu'ils arrivent peut-être tous les jours, ne peuvent pas servir à prouver la vérité de la religion chrétienne, parce qu'ils ne sont pas sensibles. Dieu peut faire très-souvent, ou par lui-même ou par le ministère des anges, une infinité de choses sans l'intervention des causes naturelles, lorsqu'il le trouve à propos ou lorsque des gens de bien l'en prient. Mais comme l'on ne peut pas s'apercevoir si une cause surnaturelle agit ou non en ces occasions, parce que ce qui arrive n'est pas en soi-même au delà des forces de causes naturelles et que l'on ne sait pas si elles y sont intervenues, on ne peut pas assurer qu'il s'est fait un miracle. Par exemple, un malade que les remèdes n'auraient pu sauver naturellement est rendu aux prières de ses parents, parce que Dieu ou les anges suppléent ce qui manque à la vertu naturelle des remèdes. Mais c'est ce qu'on ne saurait assurer sans révélation.

On demande là-dessus d'où vient que l'on suppose que Dieu qui ne fait plus, selon nous, de miracles sensibles, comme ceux qui servent à établir la religion, en fait tous les jours d'insensibles, tels que celui que l'on vient de décrire, et pourquoi on peut lui demander aujourd'hui cette espèce de miracles, et non ceux qui frappent nos sens? Je réponds à cela que nous ne pouvons rien savoir de la conduite de Dieu, que par les effets sensibles ou par la révélation. Ainsi, puisque nous ne voyons plus de ces miracles qui frappent nos sens, nous devons dire que Dieu n'en veut plus faire; et si nous en pouvons rendre quelques raisons qui ne soient pas indignes de la sagesse de Dieu, rien ne peut nous empêcher de les dire, comme nous l'avons fait ailleurs (*Part. II, ch. 6, § 6*). D'un autre côté, la révélation nous ordonnant de nous adresser à Dieu par nos prières dans nos besoins, et nous assurant que si ce que nous demandons nous est véritablement utile, si nous le demandons comme il faut, et si nous obéissons d'ailleurs aux préceptes de l'Évangile, nous avons sujet de supposer que

Dieu interviendra d'une manière extraordinaire, s'il le faut, pour nous exaucer, parce qu'il l'a promis. Mais pourquoi, dira-t-on, Dieu a-t-il fait des promesses qui supposent qu'il fait encore de cette dernière espèce de miracles, puisqu'il n'en veut plus faire de sensibles ? J'ai déjà fait voir pourquoi il n'en fait plus qui frappent nos sens, et il n'est pas besoin que je redise ce que j'en ai dit. Mais pour les autres, ils sont une suite nécessaire de la Providence divine, qui ne consiste pas simplement à avoir donné des lois à toute la nature, selon lesquelles elle agit ; mais à suppléer aux défauts de ces lois, et à y faire les exceptions que Dieu juge à propos d'y faire. Ainsi, puisque la Providence ne subsiste pas moins aujourd'hui qu'autrefois, on ne doit pas s'étonner que Dieu fasse des miracles de cette espèce. Il n'y a rien là qui soit indigne de lui ; et puisqu'il l'a promis, on ne doit pas douter qu'il ne le fasse, et l'on a raison de l'invoquer dans cette supposition. On ne peut pas dire que c'est une chose impossible, et prouver par là que nos prières sont vaines.

XII. Je crois l'avoir montré d'une manière invincible, en supposant ici qu'il y a un Dieu qui a créé le monde, et qui est par conséquent l'auteur des lois de la nature, et qu'il y a d'autres intelligences qui peuvent faire ce qui est au-dessus de la puissance des hommes. J'ai prouvé la première de ces deux choses dans le dernier chapitre de la deuxième partie de mon ouvrage de *l'Incrédulité* ; et l'autre ne peut être révoquée en doute, si l'on reçoit l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres, confirmée par des miracles indubitables.

Jésus-Christ et ses apôtres auraient pu faire admirer leur doctrine par de simples raisonnements, comme nous le faisons aujourd'hui ; mais il ne s'agissait pas seule-

ment de faire voir qu'ils ne disaient rien qui ne fût très-conforme au bon sens ; ils ne se produisaient pas comme de simples philosophes ou de simples théologiens, mais comme des personnes autorisées du ciel ; ils devaient donc convaincre les hommes qu'ils étaient envoyés de Dieu. Pour le leur prouver invinciblement il n'y avait pas de meilleure voie que de faire des choses au-dessus des lois de la nature, et qui étaient des signes sensibles que Dieu approuvait ce qu'ils disaient, et par lesquels il reconnaissait authentiquement qu'ils étaient ses envoyés. S'ils n'avaient rien fait, ni rien dit que ce que les autres hommes peuvent faire ou peuvent dire, on les aurait pris pour des théologiens ou pour des philosophes qui auraient débité leurs propres pensées ; mais quand on voyait qu'après avoir pris à témoin le Créateur de l'univers de la vérité de ce qu'ils avançaient, il arrivait, à leurs prières, des choses qui sont au-dessus de la puissance de tous les hommes et de toutes les causes naturelles ; on ne pouvait pas douter que ce ne fût Dieu qui se déclarait en leur faveur, surtout si l'on considérait que la doctrine qu'ils prêchaient était très-digne de lui. Ainsi, la plus belle doctrine qui fût jamais jointe à des miracles inouïs, leur dut attirer l'attention de tous ceux que leurs propres désordres et leurs préjugés n'avaient pas entièrement aveuglés, et les leur faire reconnaître comme les véritables ministres du Dieu qui a créé l'univers.

C'est là, monsieur, ce que j'avais à vous dire touchant les miracles, non pour épuiser la matière, mais pour faire voir seulement la possibilité et la vérité de ceux de Jésus-Christ et de ses apôtres. Je prie Dieu de tout mon cœur, que cela puisse contribuer à ramener ceux qui, par ignorance ou autrement, doutent de la vérité de la religion chrétienne. Je suis, etc.

VIE DE DU PIN.

PIN (LOUIS ELLIES DU), né à Paris en 1657 d'une famille ancienne, originaire de Normandie, fut élevé avec soin par son père. Il fit paraître dès son enfance beaucoup d'inclination pour les belles-lettres et pour les sciences. Après avoir fait son cours d'humanités et de philosophie au collège d'Harcourt, il embrassa l'état ecclésiastique, et reçut le bonnet de docteur de Sorbonne en 1684. Il avait déjà préparé des matériaux pour sa *Bibliothèque universelle des auteurs ecclésiastiques*, dont le 1^{er} vol. parut in-8°, en 1686. Les huit premiers siècles étaient achevés, lorsque la liberté avec laquelle il portait son jugement sur le style, la doctrine et les autres qualités des écrivains ecclésiastiques, déplut à Bossuet, qui en porta ses plaintes à Harlay, archevêque de Paris. Ce prélat obligea du Pin à rétracter un grand nombre

de propositions, dont quelques-unes étaient néanmoins susceptibles d'un sens favorable. L'auteur, en se soumettant à tout ce qu'on voulut, espérait que son ouvrage ne serait pas supprimé. Il le fut cependant par un décret du prélat, le 16 avril 1693 ; mais on lui accorda la liberté de le continuer en échangeant le titre.

Du reste, quelque idée que l'on se fasse de sa façon de penser et de sa conduite, on ne peut lui refuser un esprit net, précis, méthodique, une lecture immense, une mémoire heureuse, un style facile et noble, et un caractère moins ardent que celui qu'on attribue d'ordinaire aux écrivains du parti avec lequel il était lié. Il mourut à Paris, en 1719, à 62 ans. Vincent, son libraire, honora son tombeau d'une pierre de marbre, avec une épitaphe de la composition du célèbre Rollin.

Les principaux ouvrages de ce laborieux écrivain sont : | *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, contenant l'histoire de leur vie, le catalogue, la critique, la chronologie de leurs ouvrages, tant de ceux que nous avons que de ceux qui se sont perdus ; le sommaire de ce qu'ils contiennent, un jugement sur leur style, leur doctrine et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages, en 58 vol. in-8° ; réimprimée en Hollande en 19 vol. in-4°. Dom Ceillier a donné dans le même genre un ouvrage qui est plus exact, mais qui se fait lire avec moins de plaisir.

Les principales erreurs que ses ennemis lui reprochent sont : 1° d'affaiblir la piété des fidèles envers la sainte Vierge, et de ne paraître corriger ou prévenir des exagérations et des abus qu'en donnant dans des excès contraires ; 2° de favoriser le nestorianisme ; 3° d'affaiblir les preuves de la primauté du saint-siège ; 4° d'attribuer aux saints pères des erreurs sur l'immortalité de l'âme et sur l'éternité des peines de l'enfer ; 5° de parler d'eux avec trop peu de respect, mais tout fut fort exagéré. Matthieu Petit-Didier a donné une critique en 3 vol. de la *Bibliothèque ecclésiastique*. Une édition de Gerson en

5 vol. in-fol. | *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle*, in-8° ; | *Histoire de l'Eglise en abrégé*, en 4 volumes in-42 ; | *Histoire profane*, 6 vol. in-12. Cet ouvrage et le précédent, faits à la hâte, manquent d'exactitude. | *Bibliothèque universelle des historiens*, 2 vol. in-8°, suivant le plan de sa Bibliothèque ecclésiastique, mais qui n'a pas été achevée ; | *Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, 1710, en 7 vol. in-12. C'est l'ouvrage du ministre Basnage, que du Pin s'appropriâ, en y faisant quelques changements. | *De antiqua Ecclesie disciplina*, in-4° ; | *Liber Psalmorum cum notis*, in-8° ; | *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe*, 1 vol. in-8°, qui était le commencement d'une théologie française qui n'a pas eu de suite ; | *Traité historique des communications*, in-12 ; | *Méthode pour étudier la théologie*, in-12 ; | une édition d'Optat de Milève, Paris, 1700, in-fol., estimée ; | *l'Histoire d'Apollonius de Thyanes, convaincu d'impiété*, 1705, in-12. Il y a de très-bonnes remarques.

AVERTISSEMENT.

Quoique tous les fidèles ne soient pas obligés de savoir la théologie, et qu'il suffise pour le salut de croire avec simplicité les articles de foi que l'Eglise enseigne, on ne peut néanmoins douter qu'il ne soit très-utile, particulièrement à ceux d'entre eux qui ont plus de lumières, d'être instruits à fond de leur religion, de ne pas ignorer les fondements et les preuves de leur créance, et d'être en état d'en rendre raison et de répondre aux difficultés qu'on peut leur opposer. N'est-il pas plus convenable à des chrétiens d'étudier leur religion que de s'occuper à de vaines sciences qui n'ont pour fin que la vanité ou la curiosité ? Qu'on ne dise point que cette étude n'appartient qu'aux ecclésiastiques, et que les laïques sont des profanes qui ne doivent pas approcher de ce sanctuaire. L'histoire des auteurs ecclésiastiques nous fournit quantité d'exemples de laïques qui non seulement ont étudié les matières de la religion, mais qui en ont même écrit, soit pour instruire les fidèles, soit pour combattre les hérétiques et les infidèles. C'est ce qui nous a fait croire que nous pouvions sans

crainte donner au public une théologie française. Nous l'avons intitulée, *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe* ; parce que nous entreprenons d'y expliquer tous les points de la doctrine, de la discipline et de la morale chrétienne, et de les établir sur les témoignages des livres sacrés, sur les décisions des conciles et sur les sentiments des pères. Nous tâcherons de le faire avec toute l'étendue nécessaire pour en instruire à fond le lecteur, et d'une manière qui, quoique méthodique, ne soit pas désagréable par sa trop grande sécheresse. Nous éviterons autant qu'il nous sera possible de nous servir de termes scolastiques et barbares ; et nous faisons profession de ne point traiter les questions métaphysiques, qui ne servent de rien à l'établissement et à l'éclaircissement des dogmes de la religion. Quoique l'ouvrage soit en français, nous avons mis dans le texte, entre parenthèses, les passages de l'Ecriture sainte, des pères et des conciles en latin, afin qu'il puisse être utile à ceux qui étudient la théologie par rapport aux écoles.



TRAITÉ

DE LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE

ET ORTHODOXE.

Première partie.

DES DOGMES DE RELIGION.

LIVRE PREMIER.

DES PRINCIPES ET DES FONDEMENTS DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Pour être parfaitement instruit de la vraie religion, il ne suffit pas de la savoir distinguer d'avec les fausses, il faut encore connaître ce qu'elle nous oblige de croire ou de pratiquer : faute de cette connaissance, ceux mêmes qui sont dans la vraie religion se laissent abuser en faisant ou en croyant des choses que la religion ne les oblige point de croire ou de pratiquer, ou en ne croyant pas et en ne pratiquant pas ce qu'elle nous ordonne de croire et de pratiquer : ce qui fait que les uns nient hardiment les vérités les plus incontestables, et les autres au contraire, font passer pour des maximes constantes, des sentiments, ou tout à fait insoutenables, ou desquels il est au moins permis de douter : les uns négligent les devoirs les plus essentiels de leur religion, et les autres au contraire s'attachent à des pratiques inutiles et souvent superstitieuses, comme si toute leur religion en dépendait. Ce sont ces écueils que la vraie théologie nous doit faire éviter en nous donnant une parfaite connaissance de ce que notre religion nous oblige de croire ou de faire, par le moyen de laquelle on peut facilement distinguer, dans les choses qui concernent les dogmes, ce qui est de foi d'avec ce qui n'en est pas ; et, dans les choses de morale, ce qui est défendu d'avec ce qui est permis, et ce qui est de commandement d'avec ce qui n'est que de conseil. Mais afin de pouvoir faire ce discernement sur chaque point en particulier, il faut savoir en général quels sont les principes de notre religion, et quelles sont les règles dont on doit se servir pour connaître ce qu'elle nous oblige de croire et de faire. C'est pourquoi avant d'entrer dans la discussion d'aucun dogme en particulier, il nous faut nécessairement établir les principes et les règles dont on se doit servir pour connaître les vérités de la foi, nous réservant à traiter des principes de mo-

rale, quand nous aurons achevé tout ce qui regarde les vérités spéculatives de la religion.

CHAPITRE PREMIER.

Que la révélation de Dieu est le principe sur lequel est fondée la certitude des vérités de la religion.

Quand on propose aux hommes de croire des choses qui sont au-dessus de leur raison, il est juste de les convaincre qu'elles sont appuyées sur une autorité à laquelle ils doivent se soumettre. Car quoique la raison ne doit pas porter son jugement sur les choses qu'on lui propose de croire, il est toutefois raisonnable et même nécessaire qu'elle juge de l'autorité qui les lui propose, et elle ne doit jamais s'attacher aux choses dont elle n'est point assurée par elle-même, si elle ne connaît qu'elle doit se rendre à l'autorité sur laquelle elles sont appuyées. Cela est si vrai que quelque sainte que fût la doctrine de Jésus-Christ, il avoue lui-même que les Juifs n'eussent pas été obligés d'y ajouter foi, s'il ne l'eût confirmée par le témoignage de Moïse et par ses actions extraordinaires. *Si je rendais témoignage de moi-même, dit-il, mon témoignage serait suspect : il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage qu'il en rend est véritable : vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité. Mais je ne me contente pas du témoignage d'un homme (Jean, V, 31). J'ai un témoignage bien plus grand que celui de Jean. Les œuvres que mon Père m'a donné pouvoir de faire, ces œuvres, dis-je, que je fais rendent témoignage de moi que c'est le Père qui m'a envoyé, et mon Père qui m'a envoyé a rendu témoignage de moi (Ibid. 36). Examinez les Ecritures où vous croyez trouver la vie éternelle, ce sont elles qui rendent témoignage de moi (Ibid. 39). Il accuse ensuite les Juifs de ce qu'ils croyaient légèrement à des gens qui n'avaient point d'autorité. Je suis venu, leur dit-il, au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas. Si un autre vient en son propre nom, vous le rece-*

vez. *Comment pourriez-vous croire, vous qui cherchez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, et qui ne recherchez point la gloire qui ne vient que de Dieu seul. Ne pensez pas que ce soit moi qui vous accuse devant mon Père : vous avez un accusateur ; c'est Moïse, auquel vous espérez. Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit : que si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis (Jean, V, 43).* Il ajoute en un autre endroit, que les Juifs eussent été excusables de ne point ajouter foi à ses paroles, s'ils ne les eût confirmées par des miracles : *Si, dit-il, je n'avais point fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point de péché ; mais maintenant ils les ont vues, et ils m'ont haï et mon Père (Id. XV, 24).* Il est donc constant qu'afin que les hommes ajoutent foi à des choses qu'ils ne comprennent pas, il faut qu'ils soient persuadés qu'elles leur sont proposées par une autorité infaillible. C'est pour cela que l'apôtre S. Paul, qui veut que la raison soit soumise à la foi, nous recommande aussi que notre soumission soit raisonnable, et nous avertit de ne pas croire légèrement à tout esprit, mais d'éprouver ce qui vient de Dieu.

Quand nous n'aurions pas ces témoignages, la raison seule suffit pour nous faire connaître ces deux vérités que nous avons avancées, qui sont le fondement de la véritable religion : la première, que Dieu étant infiniment grand et infiniment puissant, il ne faut pas mesurer sa grandeur et sa puissance par les lumières de notre faible raison : la seconde, qu'il n'y a que Dieu qui ne puisse être ni trompé, ni trompeur, et par conséquent qu'il n'y a que lui que nous devons croire infailliblement dans les choses que nous ne concevons point.

Il y a deux égarements contraires à ces deux vérités : le premier, qui est la source de l'impiété, est de ne croire que ce que l'on voit ; le second, qui est l'origine de toutes les fausses religions, est de croire des choses qui ne sont point appuyées sur une autorité infaillible. Ce sont ces deux égarements que la véritable religion nous fait éviter, en nous obligeant de ne point douter de ce que Dieu nous enseigne, quand bien même nous ne le comprendrions pas, et en nous défendant d'avoir la même soumission pour les inventions des hommes. Ainsi tout homme raisonnable à qui on propose de croire quelque chose qu'il ne conçoit point ne doit pas le rejeter aussitôt, parce qu'il ne le conçoit point ; mais il doit examiner quelle est l'autorité qui le lui propose, et s'il trouve qu'elle est assez puissante pour l'obliger à lui soumettre sa raison, il doit croire ce qui lui est proposé : au lieu que s'il reconnaît que celui qui lui propose n'a point cette autorité, il doit rejeter ce qu'on lui propose comme une pure rêverie. Par exemple, Jésus-Christ me dit de croire ses mystères : Mahomet me dit aussi de croire ses rêveries. La raison ne peut prouver ni les mystères que Jésus-Christ nous a enseignés, ni les rêveries de Maho-

met : pourquoi donc croirai-je Jésus-Christ ? parce que j'ai des raisons qui me persuadent que Jésus-Christ mérite que je croie ce qu'il m'enseigne, et au contraire pourquoi ne croirai-je pas Mahomet ? parce que je ne vois point de raison pour laquelle il mérite que je le croie. Jésus-Christ a eu des prophètes qui l'ont prédit : il a été attendu depuis le commencement du monde de tout un peuple : il est venu dans le temps marqué longtemps auparavant : il a enseigné la doctrine la plus pure et la plus sainte qui ait jamais été, il l'a confirmée par une infinité de miracles, il la scellée par sa mort, et l'a rendue authentique par sa résurrection : elle s'est établie malgré l'opposition des puissances du siècle, qui ont fait tous leurs efforts pour la détruire, malgré la science mondaine qui l'a combattue, et malgré la cupidité des hommes à laquelle elle est contraire, sans aucun appui de la part des hommes, et par la seule force des miracles et de la vérité.

Ces raisons et beaucoup d'autres doivent persuader tous les hommes de bon sens que l'autorité de Jésus-Christ est suffisante pour nous obliger de croire ce qu'il a enseigné, quoique nous n'en soyons point convaincus par les lumières de la raison ; au lieu qu'il n'y a aucune raison qui puisse porter un homme de bon sens à croire Mahomet, et qu'au contraire il a toutes les apparences d'un imposteur.

On peut donc supposer comme un principe certain et incontestable parmi tous ceux qui conviennent qu'il y a une véritable religion au monde, que les choses qu'elle nous oblige de croire, que nous ne connaissons point par les lumières de la raison, doivent être appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut se tromper ni être trompeur. Ainsi, pour savoir où est la véritable religion et ce qu'elle nous oblige de croire, il ne reste plus qu'à rechercher les moyens de connaître quelles sont les choses que Dieu a révélées. Pour faire cette recherche dans toute son étendue, il faudrait premièrement parcourir toutes les religions, et montrer qu'il n'y a que la religion chrétienne dont on puisse assurer qu'elle est fondée sur la révélation du vrai Dieu, et qu'il est évident qu'il n'est et ne peut être auteur de toutes les autres. Mais comme le seul dessein de mon ouvrage est de rechercher avec soin ce que nous enseigne la religion chrétienne, que je suppose être la seule véritable, je crois pouvoir établir pour premier principe, qu'on ne peut douter qu'outre les choses que Dieu avait révélées dans l'Ancien Testament, tout ce que Jésus-Christ a enseigné ne soit indubitable, soit qu'il ait été vraiment Dieu, comme nous le croyons, soit qu'il ait été un homme excellent, choisi et envoyé de Dieu exprès pour enseigner aux hommes la vérité, comme le veulent les sociniens ; car, de manière ou d'autre, si ce qu'il a enseigné n'était pas véritable, il faudrait que Dieu fût ou trompé ou trompeur.

Tous les chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, conviennent de ce principe, et pas

un ne doute qu'il faut croire comme une chose indubitable ce que Jésus-Christ a révélé aux hommes. Mais ce qui fait qu'il y a parmi ceux qui font profession de la religion de Jésus-Christ tant de différentes sectes, tant de différentes opinions, c'est qu'ils ne conviennent pas tous des choses que Jésus-Christ a révélées, quoiqu'ils soient tous d'accord sur son autorité; et toutes leurs contestations viennent de ce que chaque secte prétend être la seule qui enseigne ce que Jésus-Christ a enseigné, en sorte qu'il serait impossible de savoir quelle est la doctrine de Jésus-Christ, si on n'avait des règles assurées pour la trouver. Ce sont ces règles que nous allons établir dans les chapitres suivants.

CHAPITRE II.

Que Dieu ne peut tromper les hommes en leur révélant des faussetés pour des vérités.

La certitude des vérités de la religion étant fondée sur l'autorité de la révélation divine, il nous faut examiner deux questions: l'une de droit, savoir, si Dieu ne peut point révéler aux hommes des faussetés pour des vérités, et ainsi les tromper et les induire dans l'erreur; la seconde est de fait: quand, par qui et de quelle manière Dieu a révélé aux hommes les vérités de la religion, et comment on est certain qu'il a révélé ces vérités.

A l'égard de la première, il est bien aisé de la décider par les principes de la raison naturelle. La seule idée que nous avons naturellement de Dieu, comme d'un être souverainement parfait, et par conséquent souverainement sage et souverainement bon, nous convainc d'une manière évidente de sa véracité. Il peut bien nous cacher quelques vérités par sagesse, mais il ne peut pas nous commander de croire des faussetés comme des vérités; cela répugne à sa sagesse et à sa bonté. C'est sur ce principe qu'est fondée la certitude de toutes nos connaissances même naturelles, car nous ne sommes assurés que nous ne nous trompons pas dans les choses qui nous paraissent les plus évidentes, et que nous ne concevons clairement et distinctement que parce qu'il ne se peut pas faire que Dieu nous ait donné une lumière naturelle qui nous trompe et qui nous représente une fausseté comme une vérité; qu'étant bon et sage comme il est, il ne peut pas nous avoir faits d'une nature sujette à nous tromper dans les choses que nous concevons clairement, comme étant véritables, et nous avoir mis par là dans la nécessité d'être trompés, et de ne pouvoir jamais distinguer la vérité d'avec la fausseté. Ce raisonnement est encore plus fort à l'égard de la révélation que Dieu nous fait lui-même de quelques vérités, soit immédiatement, soit par le ministère des autres, car alors il faudrait dire qu'il serait lui-même un fourbe et un trompeur, qui prendrait plaisir à nous jeter dans l'erreur. L'Écriture sainte ne recommande rien tant que la véracité de Dieu

dans ses discours et la fidélité dans ses promesses. *Dieu n'est pas comme l'homme capable de mentir, ni comme les enfants des hommes sujet au changement (Nom. XXIII, 19). Il est fidèle et sans malice (Deut. XXX, 4). Il est fidèle (Ps. CXLIV, 13). Tout dans toutes ses paroles, et saint dans ses œuvres homme est menteur, mais Dieu est fidèle et véritable (Rom. III, 4). Il est fidèle et ne peut pas se nier lui-même (II Tim. II, 13). Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront point (Marc, XIII, 31).* Enfin il n'y a rien de certain au monde si Dieu peut nous tromper. Sa bonté, sa véracité, sa fidélité, sont le fondement de la certitude de toutes nos connaissances. Il n'y a donc que des personnes entièrement dépourvues de sens qui puissent nier ce principe, que tout ce que Dieu a révélé aux hommes, soit par lui-même soit par le ministère des anges ou des hommes, est véritable.

La seule objection que l'on pourrait proposer contre cette vérité, c'est que nous lisons en quelques endroits de l'Écriture sainte que Dieu a voulu tromper les hommes, et s'est servi de ses prophètes pour les induire dans l'erreur. Il est dit dans le livre des Rois, que le Seigneur voulant tromper Achab, mit un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. *Dedit spiritum mendacii in ore prophetarum (III Rois, XXII).* Job remarque que Dieu change le cœur des rois et qu'il les trompe, qu'il les conduit dans des déserts inaccessibles; qu'il les aveugle et les fait errer comme des ivrognes (1). Ezéchiel déclare de la part de Dieu que, quand les hommes corrompus et pleins de péchés viendront consulter le prophète, Dieu leur répondra suivant le nombre de leurs iniquités, en sorte que la maison d'Israël sera déçue, parce qu'ils ont suivi des idoles; que le prophète qui les trompera aura été le premier trompé par le Seigneur même (2). Le prophète Jérémie (3) dit que le Seigneur a séduit le peuple et la ville de Jérusalem en disant: Vous serez en paix, quoique la guerre soit allumée au milieu d'Israël (*Jud. XX*). Dieu trompa de la même manière les Israélites quand il leur défendit par deux fois d'aller attaquer les Benjamins, et qu'ils furent toutes les deux fois taillés en pièces. Il est encore dit (4) que Dieu éloigne les hommes de ses voies, qu'il enduret leurs cœurs, afin qu'ils ne craignent point le Seigneur; qu'il a enduret le cœur de Pha-

(1) Job. XII, v. 24: Qui immutat cor principum populi terræ, et decipit eos ut frustra incedant per irivium: Palpabunt quasi in tenebris et non in luce, et errare eos faciet quasi ebrios.

(2) Ezech. XIV, v. 7, 8 et 9: Quia homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advenerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis sue statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam ut interroget per eum me: Ego Dominus respondebo ei per me; et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum, et in proverbium.

(3) Jerem. IV, v. 10: Et dixi: Heu, heu, heu, Domine Deus, ergone decepisti populum istum et Jerusalem, dicens: Pax erit vobis?

(4) Isaïe LXIII, v. 17: Quare errare nos fecisti Domine de viis tuis? indurasti cor nostrum ne timeremus te?

raon (1) : et dans le Nouveau Testament Jésus-Christ dit *qu'il parlait en paraboles, afin qu'en voyant ils ne vissent pas, et qu'en entendant ils n'entendissent pas, et que la prophétie d'Isaïe fût accomplie : Vous entendrez de vos oreilles sans entendre, vous verrez sans voir* (2). Saint Paul (II *Thess.* II, 11) nous apprend que Dieu a livré les philosophes païens à un sens réprouvé (3), et qu'il enverra à ceux qui n'auront pas reçu et aimé la vérité une efficace d'erreur qui les fera croire au mensonge : *Operationem erroris*, ἐνέργειαν πλανάης, *ut credant mendaci*. On pourrait encore ajouter les exemples des mensonges que Dieu semble avoir approuvés et récompensés ; comme ceux d'Abraham, qui dit à ses serviteurs qu'il reviendrait avec son fils, quoiqu'il eût dessein de l'immoler ; de Jacob qui se dit Esaü ; des sages femmes qui mentirent à Pharaon pour sauver les enfants des Israélites.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond ces matières que nous expliquerons ailleurs ; en attendant, il suffit, pour répondre à l'objection, de dire qu'en aucun des endroits Dieu n'enseigne ni par lui-même, ni par des prophètes envoyés de sa part une fausseté pour une vérité. Il permet que les hommes soient trompés, en punition de leurs crimes, par de faux prophètes, ou qu'ils prennent mal les paroles des vrais prophètes ; mais il n'ordonne jamais à ses prophètes de leur enseigner l'erreur. Les prophètes qu'Achab avait consultés étaient de faux prophètes. Josaphat, prince religieux, demande un prophète du Seigneur : on fait venir Michée : celui-ci voulant rendre raison au roi de ce que tous ses faux prophètes l'avaient trompé, s'explique d'une manière figurée, et dit qu'il avait vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel debout, à droite et à gauche ; que Dieu avait demandé : Qui trompera le roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad ? Que les uns avaient répondu d'une manière, les autres d'une autre ; et qu'un esprit s'était présenté qui avait offert de le tromper, et d'être un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes ; que c'est la raison pour la quelle ils étaient tous remplis de l'esprit du mensonge (4).

Tout cela ne prouve autre chose sinon que Dieu avait permis, pour punir Achab, que le malin esprit trompât ses faux prophètes et

(1) Exod. VIII, v. 19 : Induratumque est cor Pharaonis.

(2) Matth. XIII, v. 13 : Ideo in parabolis loquor eis : qui a videntes non vident, et audientes non audiunt, neque intelligent. Et adimpletur in eis prophetia Isaïæ dicentis : Auditu audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non videbitis.

(3) Rom. I, v. 28 : Tradidit illos Deus in reprobum sensum.

(4) III Reg. XXII, v. 19 et seq. : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum caeli assistentem ei a dextris et a sinistris : Et ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Israël, ut ascendat et eadit in Ramoth Galaad ? Et dixit unus verba Iuuseemodi, et alius aliter. Egressus est autem Spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ? Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus.... Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum, etc.

leur persuadât de lui prédire contre la vérité qu'il serait vainqueur. Mais l'esprit de Dieu parlant par Michée, lui dit la vérité ; il ne la veut pas croire, les faux prophètes l'emportent. Ce n'est pas le Seigneur qui révèle une fausseté à Achab, ce n'est pas lui qui le trompe, c'est Achab qui se trompe lui-même en consultant de faux prophètes, et Dieu ne fait que permettre que ces faux prophètes soient trompés et le trompent. Il permet de même que les idolâtres qui viennent consulter le prophète, soient trompés par ce prophète abusé lui-même. Mais Dieu fera périr et les idolâtres qui le sont venus consulter, et le prophète qui a prévarié dans son ministère ; c'est le sens du passage d'Ezéchiel. *Quand un homme, dit-il, de la maison d'Israël ou des prosélytes qui demeurent parmi les Israélites, s'étant éloigné de moi, ayant dans son cœur ses idoles et le sujet de sa chute devant soi, viendra trouver le prophète pour me consulter par son ministère : Je suis le Seigneur et lui répondrai par moi-même ; je regarderai cet homme avec indignation et je le ferai servir d'exemple et de proverbe, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple. Vous saurez que je suis le Seigneur. Et à l'égard du prophète qui aura été trompé, quand je l'aurai trompé j'étendrai ma main contre lui et je l'exterminerai* (1). Dieu dit en cet endroit qu'il a trompé ce prophète parce qu'il a permis qu'il soit trompé, parce qu'il ne l'a point inspiré, et que ce prophète s'étant laissé gagner par ceux qui l'ont interrogé, leur a répondu fausement au nom du Seigneur. Le prophète consulté est un trompeur, Dieu permet qu'il soit trompé pour punir ces idolâtres ; ils viennent consulter le prophète d'un Dieu qu'ils n'adorent pas ; est-il juste que ce Dieu inspire son prophète en leur faveur ; ne méritent-ils pas qu'il l'abandonne à son propre sens ; et ces gens se peuvent-ils plaindre que Dieu les trompe quand ce prophète ne leur dit pas la vérité. Le prophète Jérémie ne parle point des oracles véritables du Seigneur, mais des discours et des prédictions des faux prophètes, qui avaient promis et prédit au peuple, par une fausse complaisance, qu'il aurait la paix qu'il souhaitait et qu'il voulait qu'on lui prédît. A l'égard de la réponse que Dieu fit par deux fois aux Israélites sur l'attaque des Benjaminites, ce fut leur témérité et la fausse confiance en leurs forces qui les jeta dans ce malheur ; ils ne consultèrent point le Seigneur sur le succès, ils ne se préparèrent point pour l'avoir favorable ; ils lui demandèrent seulement si la tribu de Juda marcherait contre Béthel, et s'ils

(1) Ezech. XIV, v. 7 et seq. : Quia homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suae stiterit contra faciem suam, et venerit ad prophetam, ut interroget per eum me : Ego Dominus respondebo ei per me : et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei, et scietis quia ego Dominus. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verum : Ego Dominus decepi prophetam illum, et extendam manum meam super illum ; et delebo eum de medio populi mei Israel.

iraient attaquer les Benjaminites. Le Seigneur ne leur répond pas du succès, il leur dit de le faire. Ils sont défaits, mais le Seigneur ne leur avait pas dit qu'ils seraient victorieux. Quand ils se préparent et qu'ils le consultent là-dessus, il leur promet la victoire, et l'événement répond à la promesse. Enfin Dieu n'aveugle, n'endurcit et ne trompe point les hommes en leur enseignant positivement la fausseté et le mensonge, mais en ne leur donnant pas les lumières et les grâces qu'il n'est pas obligé de leur donner, et en permettant qu'ils se trompent eux-mêmes, ou que des méchants les trompent et les séduisent par de fausses prophéties et par de faux miracles, dont il est difficile, mais non pas néanmoins impossible qu'ils découvrent l'erreur et la fausseté. C'est en ce sens qu'il faut entendre le passage de la seconde Épître de saint Paul aux Thessaloniens. L'efficace d'erreur que Dieu envoie à ceux qui ont rejeté la vérité est la permission qu'il donne à des méchants de faire tout ce qui est plus capable de les séduire et de les faire croire au mensonge : ils ont haï et méprisé la vérité qui leur a été proposée, c'est pourquoi Dieu a permis qu'ils fussent trompés et séduits. La force de la vérité n'a point eu d'effet sur eux ; l'efficace du mensonge, c'est-à-dire tout ce qui est capable de séduire, aura son effet et les entraînera dans l'erreur. Il en est de même des philosophes païens que Dieu a livrés, à cause qu'ils ne l'ont pas glorifié, à un sens réprouvé, c'est-à-dire qu'il leur a laissé suivre leur mauvais sens, et qu'il les a abandonnés à toutes sortes de passions et de vices.

Quant à la conduite de Jésus-Christ, qui parlait en paraboles, afin que ceux à qui il parlait ne l'entendissent pas, on ne peut pas dire que ce soit une tromperie ou une séduction. Il avait des raisons de sagesse et de prudence pour ne pas découvrir ses mystères évidemment à tout le monde ; il n'y était pas obligé ; on peut cacher, on peut voiler une vérité, et ne la donner à entendre qu'à quelques-uns sans tromper les autres. Je n'entre point ici dans la question si le mensonge peut être permis aux hommes en quelque occasion, et si l'on peut excuser ou non les mensonges des patriarches, il me suffit que l'on ne puisse pas dire que Dieu peut tromper les hommes en leur enseignant et les obligeant de croire une doctrine fausse, c'est ce qu'on ne saurait concevoir, quelque tolérance que l'on ait d'ailleurs pour les équivoques ou pour le mensonge. Car il n'y a aucune raison qui pût justifier la conduite de Dieu s'il prenait plaisir à tromper les hommes en leur enseignant une doctrine fausse, et les obligeant de la croire comme véritable, en leur montrant une voie pour être conduits à la vérité et au salut, qui les conduirait à l'erreur et à la damnation. C'est le comble des absurdités ; c'est se former une idée de Dieu toute différente de celle que nous en devons avoir ; c'est renverser, comme j'ai dit, le premier principe de toutes nos connaissances.

CHAPITRE III.

Des révélations que Dieu a faites aux hommes avant Jésus-Christ, et en quels temps, par qui et en combien de manières il les leur a faites.

Venons à la seconde question qui regarde le fait : Quand, comment et par qui Dieu a-t-il révélé aux hommes des vérités ? L'apôtre saint Paul comprend en peu de mots toutes les révélations qu'il a plu à Dieu de faire aux hommes. C'est par là qu'il commence son Épître aux Hébreux : *Dieu a parlé, dit-il, autrefois à nos pères en diverses occasions et en diverses manières par les prophètes, et enfin il nous a parlé en ces derniers temps par son Fils (1)*. Toutes les révélations se peuvent rapporter à deux temps : celles qui ont été faites en diverses occasions ou par partie et à différentes reprises (c'est ce que signifie le mot grec *πολυμερῶς*, dont il se sert) aux patriarches, à Moïse, aux prophètes (car tous ceux-ci sont compris sous le nom général de prophètes) jusqu'à la venue de Jésus-Christ ; et celles qui ont ensuite été faites par son propre Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, et par lequel il a fait le monde (2). Les premières révélations ont été faites à diverses reprises, en différentes occasions, *πολυμερῶς*, et en diverses manières, *πολυτροπῶς*, pour plusieurs personnes, mais la dernière a été faite tout d'un coup par son Fils unique. Les premières étaient imparfaites, il y manquait bien des choses, elles n'étaient que d'un petit nombre de vérités, et il y en avait quantité de réservées au temps du Messie ; mais la dernière est complète et parfaite, il n'y manque rien, il n'y a plus rien à espérer ni à attendre davantage en ce monde ; elle est la perfection et la fin des révélations : comme il n'y en a point eu de semblable jusque-là, il n'y en aura plus dans la suite, et celle-là subsistera jusqu'à la fin des siècles. Voilà les vérités que l'on découvre dans la sentence de saint Paul. Mais comme il nous avertit que Dieu a parlé en diverses occasions, ou à diverses reprises et en plusieurs manières à nos pères avant la venue de Jésus-Christ, il faut consulter l'Ancien Testament pour connaître les principales occasions dans lesquelles il leur a parlé, et les moyens dont il s'est servi pour s'expliquer à eux.

On peut en général distinguer quatre temps des révélations faites dans l'Ancien Testament : le premier, depuis la création du premier homme jusqu'à Abraham ; le second, qui contient les révélations faites à Abraham et à ses descendants jusqu'à Moïse ; le troisième, le temps de la loi donnée à Moïse ; le quatrième, depuis la mort de Moïse jusqu'à Jésus-Christ. On peut aussi distinguer quatre manières dont Dieu s'est servi pour révéler quelque chose aux hommes : 1° par des discours de jour ; 2° par des vi-

(1) Hebr. 1, v. 1 : Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis : novissime diebus istis locutus est nobis in Filio.

(2) Hebr. 1, v. 2 : Quem constituit heredem universorum, per quem fecit et secula.

sions de nuit ; 3^e par une voix ; 4^e par des inspirations intérieures. Enfin Dieu a quelquefois apparu sous des formes extérieures et a parlé lui-même ; il a quelquefois parlé par des anges, quelquefois par des prophètes, et d'autrefois il s'est servi d'énigmes, de songes, de visions et de signes pour manifester aux hommes sa volonté. Voilà toutes les manières dont Dieu a parlé dans l'Ancien Testament ; l'Histoire sainte nous en fournira des exemples.

Dans l'état d'innocence Dieu conversait familièrement avec l'homme en lui faisant entendre sa voix : *Cum audissent vocem Domini deambulantis in Paradiso (Gen. II)*, ce qui est dit de nos premiers pères après leur chute : c'était la manière dont Dieu avait coutume de leur parler. Il y a apparence qu'il continua depuis de parler aux hommes de la même manière, et que ce fut cette voix qui prononça le jugement d'Adam et d'Eve, qui reprocha à Caïn son crime, et qui instruisit Noé de la manière dont il devait construire l'arche pour se sauver du déluge. Quand il en fut sorti et resté seul avec sa famille, Dieu se servit encore apparemment de la même voix pour lui donner des préceptes et faire alliance avec lui. Dieu en fit une nouvelle et beaucoup plus ample avec Abraham, à qui non seulement il fit entendre sa voix (*Gen. XII*), mais à qui il apparut dans la vallée de Moreh (*Ibid. XIII*) : il n'est point dit sous quelle forme (*Ibid. XV*) ; secondement il le confirma avec lui son alliance sous la forme d'un feu (*Ibid. XVII*) ; troisièmement il se fit connaître à lui en vision : enfin il lui apparut sous la figure d'un homme (*Ibid. XXIII*) accompagné de deux anges. Il apparut en songe à Jacob, en Béthel, où ce patriarche vit une échelle dont le sommet était élevé jusqu'au ciel, les anges qui montaient et descendaient sur cette échelle et le Seigneur appuyé sur le haut. Il lui apparut encore à son retour sous la forme d'un homme qui lutta avec lui (*Ibid. XXXII*). La première fois qu'il apparut à Moïse, ce fut sous la figure d'un buisson ardent, de laquelle sortit une voix qui l'appela et l'envoya pour délivrer le peuple d'Israël (*Exode, XIX*). Il lui parla depuis familièrement. Tout le peuple d'Israël entendit sa voix sur la montagne de Sinaï, à travers la nuée, les foudres et les éclairs, qui prononça distinctement la loi du Décalogue (*Exode, XXIV*). Moïse, Aaron, Nadab, Abiu et les soixante et dix anciens du peuple d'Israël s'étant approchés virent le Dieu d'Israël, et sous ses pieds un ouvrage comme de saphir, semblable au ciel quand il est serain (*Deut., IV, 15*). Ils ne virent point pourtant de similitude, mais ils entendirent seulement sa voix du milieu du feu. Moïse conversa longtemps avec Dieu sur cette montagne et il reçut la loi. Il y vit une partie de la gloire du Seigneur. Quand le tabernacle fut construit, le Seigneur descendait sur le tabernacle en forme de colonne de nuée ou de lumière, et Moïse s'approchant entendait la voix qui sortait du tabernacle et lui parlait au nom de Dieu.

Ce fut en ces manières qu'il révéla à Moïse tous les préceptes cérémoniaux, judiciaires et moraux de la religion des Juifs. Depuis Moïse il n'y eut plus en Israël de prophète comme lui qui parlât à Dieu face à face, comme un ami fait à son ami (1). Dieu leur parlait par des visions ou en songe : *S'il y a quelque prophète parmi vous je lui apparaîtrai en vision*, dit le Seigneur, *ou je lui parlerai en songe ; mais non pas comme j'ai fait à mon serviteur Moïse, qui a été le plus fidèle de ceux de ma maison, à qui je parle face à face, clairement et sans énigme, et qui voit la gloire du Seigneur* (2).

La plupart des révélations que Dieu a faites aux prophètes qui ont vécu depuis Moïse dans le peuple d'Israël, se sont faites par inspiration, par vision ou en songe. Par inspiration, quand remplis de l'esprit du Seigneur ils prophétisaient l'avenir ; par vision de jour, quand éveillés leur imagination leur représentait certains objets qui étaient des figures de l'avenir ; en songe, quand en dormant ils s'imaginaient voir Dieu ou un ange qui leur parlait, ou que l'avenir leur était représenté sous des figures et des présages. Ils annonçaient ensuite les vérités qu'ils avaient connues, et l'événement de quelques-unes de leurs prophéties était une assurance de la vérité des autres. Dieu faisait encore connaître sa volonté par l'éphod ou le pectoral du grand prêtre, où était l'*urim* et le *thummim*, c'est-à-dire la lumière et la vérité. Il n'est point expliqué dans l'Écriture de quelle manière cela se faisait ; l'opinion la plus commune est que c'était par un éclat extraordinaire des pierres précieuses attachées à cet ornement. Mais je crois qu'il est plus probable que le grand prêtre, revêtu de l'éphod, consultait le Seigneur, en recevait sa réponse du propitiatoire, ainsi qu'il est marqué dans le chap. XXVII du liv. des Nombres, v. 21 : *S'il y a quelque chose à entreprendre, le grand prêtre Eleazar consulera le Seigneur, et suivant sa réponse le peuple ira et viendra* (3). Le grand prêtre pour consulter le Seigneur et pour en recevoir la réponse devait être revêtu de l'éphod. C'est pourquoi David, voulant savoir si Saül le viendrait chercher à Silo (*I Rois, XXII*) et s'il serait livré entre ses mains par ceux du pays, dit au grand prêtre Abiathar de se revêtir de l'éphod et de consulter le Seigneur, qui lui répondit qu'il serait livré entre les mains de Saül s'il demeurait en cet endroit. C'est la raison pour laquelle il est dit que l'*urim* et le *thummim*, la lumière et la vérité, sont dans l'éphod : parce que le grand prêtre, revêtu de cet ornement,

(1) Deut. XXXIV, v. 10 : Et non surrexit ultra propheta in Israel sicut Moyses, quem nosset Dominus facie ad faciem.

(2) Num. XII, v. 6 : Si quis fuerit inter vos propheta Domini, in visione apparebo ei, vel per somnium loquar ad illum. At non talis servus meus Moyses, qui in omni domo mea fidelissimus est : ore enim ad os loquor ei, et palam, et non per aenigmata et figuras Domini videt.

(3) Num. XXVII, v. 21 : Pro hoc si quid agendum erit, Eleazar sacerdos consulat Dominum. Ad verbum ejus egredietur et ingredietur ipse, et omnes filii Israel cum eo, et cætera multitudo.

recevait de Dieu la lumière et la vérité qu'il annonçait aux hommes.

Voilà les moyens dont Dieu s'est servi pour révéler aux hommes quelques vérités de religion dans l'Ancien Testament, et il les leur a découvertes peu à peu. L'alliance qu'il fit avec Noé était pour tout le genre humain, et ne contenait que la promesse de ne le plus faire périr par un déluge général, et la défense de manger du sang avec la chair ou d'être homicide. Pour Abraham, il le fit sortir de son pays plein d'idolâtrie, se fit connaître à lui, lui commanda de l'honorer d'une manière particulière, lui promit la terre de Chanaan, et que toute la terre serait bénie dans ses descendants, et lui ordonna d'observer la circoncision pour marque de son alliance.

La loi que Dieu donna à Moïse et aux Israélites était d'une bien plus grande étendue : elle contenait quantité de préceptes moraux pour la conduite de la vie, d'ordonnances cérémonielles pour la religion, et de loix judiciaires pour le gouvernement de ce peuple. Enfin elle formait le corps de la religion et la société du peuple juif. Les prophètes, qui sont venus depuis, n'ont point établi de nouvelles loix ; mais ils ont recommandé au peuple juif l'observation des anciennes, leur ont donné divers avertissements de la part de Dieu, et ont prédit plusieurs choses qui leur devaient arriver.

Tout ce que Dieu a voulu qu'il nous restât de ces révélations est compris dans les livres de l'Ancien Testament. Moïse est le premier qui a écrit par l'ordre de Dieu même, non seulement les préceptes de la loi qu'il avait reçue, mais encore l'histoire de la création du monde, les principales révolutions qui y étaient arrivées, et les révélations que Dieu avaient faites aux hommes avant lui. Des hommes inspirés de Dieu ont depuis écrit de temps en temps l'histoire de la conduite de Dieu sur les Juifs, et quelques-uns de prophètes ont laissé par l'ordre de Dieu les principales et les plus excellentes de leur prophéties. C'est dans ces ouvrages, que les Juifs ont conservé avec grand soin et qu'ils ont considéré comme divins, sacrés et écrits par l'inspiration de Dieu, que l'on trouve les révélations que Dieu a faites en différentes occasions et en différentes manières à nos pères.

Les Juifs prétendent qu'outre la loi que Moïse leur a laissée par écrit, il y a une autre loi orale donnée à Moïse, qu'ils ont conservée par tradition, qui leur apprend quantité de choses qui ne sont point dans la loi écrite ; mais c'est une supposition sans fondement. Il n'est fait mention de cette loi dans aucun endroit de la loi écrite : elle n'est établie sur aucun témoignage digne de foi : Toutes leurs prétendues traditions ne remontent pas au temps de Jésus-Christ. Le recueil qu'ils en ont fait dans leur Talmud, contient quantité de faussetés, de fables, d'absurdités et de folies. Dès le temps de Jésus-Christ les Juifs avaient quelques traditions ; mais leurs traditions étaient souvent contraires à la loi

de Dieu, comme Jésus-Christ le leur reproche. Ainsi ce serait sans raison et sans fondement que l'on voudrait faire passer quelques-unes de ces traditions pour la parole de Dieu. Il se peut faire que les Juifs aient retenu quelques anciennes cérémonies, et qu'on puisse se servir de leurs usages pour expliquer quelques endroits des livres de l'Ancien Testament ; mais on ne peut s'assurer d'aucune révélation sur leur prétendue tradition ou loi orale. Nous supposerons donc comme une chose constante que de toutes les révélations que Dieu a faites aux hommes en plusieurs manières avant Jésus-Christ il n'y en a point d'autres authentiques et dont nous puissions être assurés, que celles qui sont contenues dans les livres sacrés de l'Ancien Testament, et que le seul moyen d'en être instruit est de consulter et de méditer ces livres. Venons aux révélations que Dieu a faites dans les derniers temps par son propre fils, et examinons par quelles voies elles ont pu être connues au monde et parvenir jusqu'à nous.

CHAPITRE IV.

De la révélation faite par Jésus-Christ : Qu'il a instruit ses apôtres par lui-même et par le Saint-Esprit, de toutes les vérités qu'il a voulu révéler aux hommes ; et qu'il n'y a point d'autres vérités révélées par Jésus-Christ que celles qui ont été prêchées par les apôtres.

Pendant que Jésus-Christ était encore sur la terre, il n'était pas difficile d'apprendre quelle était sa doctrine : il ne fallait que s'adresser à lui, l'écouter et comprendre ses paroles. Il instruisait tout le monde, souffrait qu'on l'interrogeât, et répondait avec douceur à ceux qui venaient dans le dessein de s'instruire. Il confondait ceux qui ne l'interrogeaient que pour le surprendre. Tous ceux qui avaient faim et soif de la parole de Dieu n'avaient qu'à l'aborder, il les rassasiait de ce pain mystique, leur donnait à boire de cette eau qui étanchait leur soif pour toujours. Il n'était donc besoin, pour savoir sa doctrine, que de s'adresser à lui ; il ne fallait point d'autre interprète que lui-même. Il est venu au monde pour éclairer tous les hommes et pour les instruire des vérités nécessaires à leur salut. C'est dans ce dessein qu'il a employé les dernières années de sa vie à prêcher ces vérités à tout le monde et à les expliquer plus particulièrement à ceux qu'il avait choisis pour ses apôtres et à ses disciples. Il ne leur a rien caché des choses qu'il avait apprises de son Père, et qu'il était nécessaire que les hommes sussent : *Je ne vous appellerai plus maintenant, dit-il à ses apôtres (1), serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce*

(1) Joan. XV, v. 15 : Jam non dicam vos servos : quia servus nescit quid faciat Dominus ejus. Vos autem dixi amicos : quia omnia quæcumque audivi a patre meo, nota feci vobis.

que j'ai appris de mon Père. Et plus bas (1). *Je leur ai donné les paroles que vous n'avez données.* Les apôtres et les disciples, ainsi instruits par la bouche de Jésus-Christ, pouvaient aussi rendre témoignage de sa doctrine et l'apprendre aux autres. Mais n'étant pas encore confirmés par le Saint-Esprit, n'ayant pas encore été assez longtemps avec Jésus-Christ, n'étant pas entièrement instruits de sa doctrine, ils pouvaient se tromper et n'être pas toujours tout à fait les fidèles interprètes des paroles de Jésus-Christ. Saint Pierre, par exemple, ne pouvait comprendre ce que Jésus-Christ prédisait sur le sujet de sa passion. Saint Philippe ne pouvant aussi comprendre comment Jésus-Christ appelait Dieu, son père, s'attira sur lui et sur les autres apôtres ce reproche de Jésus-Christ (2): *Quoi! il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore? Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père.* Après la mort de Jésus-Christ les disciples et les apôtres mêmes sont dans le doute des promesses qu'il leur avait faites. *Nous espérons*, disent les disciples d'Emmaüs (3), *qu'il délivrerait le peuple d'Israël*, comme n'en ayant plus d'espérance. L'incrédulité de saint Thomas est trop connue pour en parler. Mais ce qui nous achève de persuader que les apôtres n'ayaient pas bien compris tout ce que Jésus-Christ leur avait prédit de sa mort et de sa résurrection, c'est qu'il est obligé de leur donner plusieurs preuves pour les convaincre que c'est lui-même et que ce n'est point un esprit. Ce qui montre que pendant que Jésus-Christ était sur la terre, la manière la plus sûre d'être instruit de sa doctrine, était de s'adresser à lui, et de l'interroger, comme fit Nicodème, dans le dessein d'apprendre de lui la vérité.

Mais afin que sa doctrine pût être connue après sa mort et subsister dans sa pureté, il eut le soin d'en instruire soigneusement ses apôtres avant que de monter aux cieux; et après y être monté, il les confirma et les éclaira en leur envoyant son Saint-Esprit, qui acheva de leur enseigner toutes les vérités de la religion qu'ils devaient savoir. Toute cette économie est représentée dans les dernières paroles de Jésus-Christ à ses apôtres; il leur ordonne d'aller par tout le monde prêcher l'Évangile, instruire les peuples et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Toute puissance*, dit-il (4), *m'a été donnée dans le ciel et sur la terre: Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées.* Il les

assure qu'afin qu'ils aient la force d'annoncer l'Évangile, il va leur envoyer l'Esprit saint que son Père leur a promis, et leur recommande de demeurer en attendant, dans la ville de Jérusalem: *Je m'en vais vous envoyer ce que mon Père vous a promis; mais cependant demeurez dans la ville de Jérusalem jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut* (1). *En mangeant avec eux*, dit saint Luc dans les Actes (2), *il leur commanda de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, leur dit-il, ouïe par ma bouche. Car Jean a baptisé dans l'eau; mais dans peu de jours vous serez baptisés dans le Saint-Esprit.... Vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous, vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre* (3). C'est ce Saint-Esprit qu'il leur avait déjà promis avant sa passion dans le discours qu'il leur fit dans la dernière cène en ces termes: *Je prierai mon Père et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous; savoir, l'Esprit de vérité* (4). etc. *Le consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de ce que je vous ai dit* (5). *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant; quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous fera entrer dans toutes les vérités; car il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra ce qui est de moi, et il vous l'annoncera* (6). Enfin il promet à ses apôtres de ne les abandonner jamais: *Assurez-vous*, leur dit-il (7), *que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

Il résulte de ces promesses de Jésus-Christ, 1^o que Jésus-Christ a choisi et destiné ses apôtres pour prêcher sa doctrine par toute la terre, et en instruire tous ceux qui voudraient croire en lui; 2^o qu'il les en a instruits lui-même par sa parole depuis le commencement de sa prédication jusqu'à sa mort;

(1) Luc. XXIV, v. 49: Ego mitto promissum patris mei in vos: Vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.

(2) Act. 1, v. 4: Et convalesceus, præcepit eis ab Hierosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis (inquit) per os meum: quia Johannes quidem baptizavit aqua: vos autem baptizabimini Spiritu sancto.

(3) Ibid., 8: Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos: et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judea, et Samaria, et usque ad ultimum terræ.

(4) Joan. XIV, v. 16: Ego rogabo patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, etc.

(5) Ibid., 16: Paracletus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcunque dixerim vobis.

(6) Joan. XVI, v. 12, 13 et 14: Adhuc multa habeo vobis dicere: sed non potestis portare modo. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. Non enim loquetur a semetipso; sed quæcunque audiet loquetur, et quæ ventura sunt annuntiabit vobis. Ille me clarificabit: quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.

(7) Matth. XXVIII, v. ult.: Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi,

(1) Joan. XVII, 8: Verba quæ dedisti mihi, dedi eis.

(2) Joan. XIV, v. 9: Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt et Patrem.

(3) Luc. XXIV, v. 21: Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel.

(4) Matth. XXVIII, v. 18, et Marc. XVI, v. 13: Data est mihi omnis potestas in caelo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes baptizantes eos in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti: docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.

3° qu'étant ressuscité, il leur apparut plusieurs fois pendant quarante jours pour les convaincre et les instruire de sa doctrine ; 4° qu'il leur a promis son Saint-Esprit pour les faire ressouvenir de la doctrine qu'il leur avait enseignée, pour les éclairer et les confirmer dans ces vérités, et pour leur donner la force de les soutenir et de les prêcher ; 5° que la descente du Saint-Esprit sur eux était si nécessaire pour les rendre capables de s'acquitter dignement de ce ministère, qu'il leur a défendu de sortir de Jérusalem et de prêcher, jusqu'à ce qu'ils l'eussent reçu ; 6° qu'après la descente du Saint-Esprit, ils ont été instruits parfaitement de toutes les vérités de la religion chrétienne, qu'ils devaient enseigner à ceux qui voudraient l'embrasser, et que Jésus-Christ n'a point laissé au monde d'autre moyen pour s'en instruire que la prédication que les apôtres en devaient faire par toute la terre. C'est la voie unique qu'il a donnée pour apprendre les vérités nécessaires pour être sauvé : *Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les créatures, celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, et celui qui ne croira point sera condamné* (1). Il suffit de croire ce que les apôtres enseignent pour être sauvé : Si l'on ne le croit pas, on sera condamné. Il ne faut point avoir recours à d'autres prédicateurs, Jésus-Christ n'en a point établi ; il est inutile de chercher d'autres moyens ; Jésus-Christ n'en a point laissé. Il n'a point promis de nouvelle révélation après celle qu'il a faite aux hommes et par sa prédication et par la mission du Saint-Esprit. Il a enseigné à ses apôtres toutes les vérités dont il a cru qu'il était nécessaire que les hommes fussent instruits. Le Saint-Esprit les a fait ressouvenir de tout ce qu'il leur avait enseigné, et leur a appris tout ce qu'ils devaient savoir et annoncer aux hommes. Cela supposé, voyons de quelle manière les apôtres s'en sont acquittés, et s'ils ont découvert aux hommes toutes les vérités que Jésus-Christ et le Saint-Esprit leur avait apprises.

CHAPITRE V.

Que les apôtres ont prêché toutes les vérités de la religion que Jésus-Christ leur avait enseignées pour en instruire les hommes.

Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ fut monté aux cieux, les apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit d'une manière visible, *prêchèrent l'Evangile partout, le Seigneur coopérant avec eux*, pour me servir des termes de l'évangéliste saint Marc, *et confirmant sa parole par les miracles qu'il accomplissaient*. Ils ont annoncé aux hommes ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils avaient appris. En un mot, ils ont exécuté l'ordre et la commission qu'ils avaient reçus de Jésus-Christ : et comme il leur avait commandé de prêcher toutes les vérités qu'il leur avait enseignées, et qu'il les avait instruits de toutes celles qu'il était nécessai-

res pour le salut des hommes, il est sans doute qu'en s'acquittant, comme ils ont fait, fidèlement de leur ministère, ils n'ont celé aucune de ces vérités qu'il leur avait révélées pour les enseigner aux hommes ; car s'ils l'avaient fait, ce serait ou par ignorance, par malice, par politique, par crainte, ou par négligence ; parce qu'ils n'auraient pas été instruits de toutes les vérités de la religion qu'il fallait enseigner aux hommes, ou parce qu'ils leur auraient envié quelques-unes de leurs connaissances, ou enfin parce qu'ils auraient été négligents à s'acquitter de leur ministère. Or on ne peut soupçonner les apôtres d'aucun de ces défauts. On ne peut pas dire qu'ils aient ignoré aucune des vérités que Jésus-Christ voulait qu'ils fussent annoncées aux hommes ; car ils ne pourraient les avoir ignorées, ou parce que Jésus-Christ ne les leur aurait pas révélées, ou assez clairement expliquées ; ce qui ne se peut soutenir sans déroger à la sagesse de Jésus-Christ : ou parce qu'ils n'auraient pas retenu, ni compris les vérités qu'il leur enseignait ; ce qui n'a aucune apparence, puisqu'ils étaient uniquement appliqués à entendre ce qu'il leur enseignait, qu'ils le considéraient comme leur maître, qui avait en sa bouche, comme dit saint Pierre, les paroles de la vie éternelle, et que le Père céleste leur avait ordonné d'écouter par une voix miraculeuse. Et quand bien même on pourrait dire qu'ils n'auraient pas retenu ni compris parfaitement toutes les vérités qu'il leur enseignait avant la descente du Saint-Esprit ; on ne peut plus dire la même chose du temps qui la suit, puisque l'Evangile nous assure en tant d'endroits que le Saint-Esprit n'était envoyé que pour les instruire parfaitement de toutes les vérités que Jésus-Christ leur avait enseignées. On ne peut pas dire non plus qu'ils aient caché par malice quelques-unes des vérités que Jésus-Christ leur avait apprises, étant incapables d'une telle prévarication : ni par quelque raison de politique, puisque Jésus-Christ leur avait commandé d'enseigner publiquement tout ce qu'il leur avait dit en particulier. *Dites dans la lumière ce que je vous ai dit dans l'obscurité*, dit Jésus-Christ, *et prêchez sur le haut des maisons, ce qui vous aura été dit à l'oreille*, et qu'en leur ordonnant d'annoncer l'Evangile à toute la terre, il n'en avait excepté aucune partie, ni aucune personne : *prêchez l'Evangile à toutes les créatures*. Il ne dit pas, usez de politique et de précaution ; ne prêchez pas toute votre doctrine à tout le monde ; réservez quelque chose de ce secret que vous ne confiez qu'à un petit nombre de gens ; mais prêchez l'Evangile à toutes les créatures : *Prædicate Evangelium omni creaturæ* (Marc, XVI, 15), aux grands comme aux petits, aux pauvres comme aux riches, aux ignorants comme aux savants, aux simples comme aux personnes les plus éclairées. Il est encore moins vraisemblable que la crainte leur ait fait celer quelques-unes des vérités qu'ils devaient enseigner immédiatement après que Jésus-Christ leur avait ordonné de prê-

(1) Marc. XVI, v. 15 et 16. Euntes in mundum universa prædicate Evangelium omni creaturæ. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit : qui vero non crediderit, condemnabitur.

cher sur les toits ce qu'ils avaient appris en secret, qu'il les avait avertis de n'en être point détournés par la crainte de la mort : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent tuer l'âme (Matth., X, 28)* ; et l'événement fait assez connaître qu'ils étaient bien pénétrés de cette maxime, puisqu'il n'y a point eu de périls auxquels ils ne se soient exposés, de peines qu'ils n'aient prises, de supplices qu'ils n'aient soufferts pour annoncer l'Évangile, qu'ils ont la plupart scellé par leur mort : ils n'ont craint ni la perfidie des Juifs, ni la violence des païens ; ils ont prêché sans crainte, et dans les synagogues et dans les places publiques ; ils ont prêché Jésus-Christ crucifié, doctrine qui faisait le scandale des Juifs, et qui était considérée comme une folie parmi les nations. Après cela ils n'avaient pas de ménagement à garder pour les autres vérités ; tout autre article était moins odieux que celui-ci, et leur eût attiré moins de persécutions. Qui pourrait enfin soupçonner de négligence des gens aussi ardents, aussi fervents, aussi appliqués que les apôtres à accomplir leur ministère ; qui faisaient leur souverain bonheur de cet emploi, qui faisaient tout, qui souffraient tout, et qui mouraient tous les jours pour s'en acquitter dignement ? Il doit donc demeurer pour constant que les apôtres ont enseigné, découvert et prêché toutes les vérités de la religion que Jésus-Christ leur avait apprises. Il reste à examiner comment nous pouvons connaître quelles sont les vérités que les apôtres ont prêchées, et par quelle voie nous pouvons en être assurés.

CHAPITRE VI.

De quelle manière la doctrine prêchée par les apôtres a été conservée dans l'Eglise par tradition, et en général des moyens de la connaître et de la distinguer des fausses doctrines que les apôtres n'ont point enseignées.

Les premiers fidèles qui ont été convertis, soit parmi les Juifs, soit parmi les Gentils par les prédications des apôtres, n'avaient point d'autre moyen de s'instruire de la doctrine de la religion qu'en les écoutant et en apprenant d'eux avec soumission la doctrine de leur maître. C'est en ce sens que l'apôtre saint Paul dit : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei (Aux Rom., X, 17)*. La foi vient de ce qu'on a ouï, et on a ouï parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée. Chacun pouvait être assuré immédiatement par lui-même, en entendant les apôtres prêcher, de la doctrine qu'ils enseignaient, et être convaincu de sa vérité par les miracles qu'ils opéraient pour la confirmer. Les apôtres la prêchèrent en personne dans la plus grande partie des provinces de l'empire romain : *Ne l'ont-ils pas déjà entendue ?* dit saint Paul au même endroit : *Oui, certes, leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde (Ibid., 18)*. Mais comme ils n'ont pas pu aller en personne dans toutes les villes, ni

parcourir toutes les nations, ni suffire pour instruire en même temps une infinité de personnes, il a fallu qu'ils aient choisi des coadjuteurs, pour ainsi dire, et des coopérateurs dans la prédication de la parole de Dieu. Ils ont choisi pour ce ministère, entre les premiers convertis, ceux qu'ils ont jugés les plus propres et les plus capables de s'en acquitter, les ont instruits, et, en leur imposant les mains, les ont envoyés prêcher l'Évangile dans les lieux où ils ne pouvaient pas aller : quand ils avaient jeté les premiers fondements du christianisme en un endroit, et que leur ministère les obligeait d'aller ailleurs, ils ont laissé des docteurs et des pasteurs pour enseigner et conduire les autres en leur absence ; ceux-ci en ont envoyé d'autres dans les pays voisins, et en ont substitué en leur place, et l'Évangile s'est ainsi répan lu et établi par tout le monde. Mais les apôtres ont eu soin de recommander à ceux qu'ils préposaient pour l'instruction des autres, de n'enseigner que ce qu'ils avaient appris d'eux, comme ils ne leur avaient enseigné que ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ. C'est ce que saint Paul recommande à Timothée qu'il avait établi évêque d'Ephèse, dans ses deux Epîtres. Dans la première, *je vous prie encore, lui dit-il, ainsi que j'ai fait en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse, et d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre, et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin, qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu (I à Tim., I, 3)*. *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les nouveautés profanes (Ibid., VI, 20)*. Dans la seconde : *Proposez-vous pour modèle les bonnes instructions que vous avez entendues de moi (II à Tim., I, 13)*. *Fortifiez-vous par la grâce qui est en Jésus-Christ, et, gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres (Ibid., II, 1, 2)*. Il dit la même chose aux Thessaloniens (1) : *Demeurez fermes et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par votre lettre*. Et de crainte que quelqu'un ne fit quelque altération, quelque changement ou quelque addition à la doctrine qu'il avait reçue des apôtres, ils ont pris la précaution d'avertir les fidèles de ne pas croire à quiconque annoncerait quelque chose qu'ils n'eussent point enseigné : *Je m'étonne, dit saint Paul aux Galates (2), qu'abandonnant celui qui vous a appelés à la grâce de Jésus-Christ, vous passiez sitôt à un autre évangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, si ce n'est qu'il y a quelques personnes parmi*

(1) II Thess. II, 14, 15 : Itaque, fratres, state : et tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

(2) Ad Galat. I, 6 et seq. : Miror quod sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium : quod non est aliud nisi suat aliqui, qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi. Sed licet nos, aut angelus de cælo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. Sicut prædiximus, et nunc iterum dico : Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.

vous qui vous troublent et qui veulent changer l'Évangile de Jésus-Christ. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait autre chose que ce que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore, si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Saint Chrysostome remarque sur ce passage, que saint Paul ne dit pas seulement anathème à ceux qui annonceraient une doctrine contraire à celle des apôtres ou qui renverseraient tout l'Évangile, mais à ceux mêmes qui entreprendraient d'annoncer quelque chose de nouveau qui n'aurait point été enseigné par les apôtres : *Non dicit, si contraria annuntiaverint, aut totum Evangelium subverterint; verum si paulum aliquid evangelizaverint præter illud Evangelium.* Et en effet, ceux que l'Apôtre attaque en cet endroit ne détruisaient pas l'Évangile, mais ils voulaient y ajouter les œuvres de la loi : c'est pourquoi l'Apôtre se sert d'un terme qui ne signifie pas renverser l'Évangile, mais seulement y changer quelque chose. Quoi qu'il en soit, il est constant que les premiers fidèles n'ont pu être instruits de la doctrine de Jésus-Christ que par les apôtres mêmes ou par ceux qui l'avaient apprise des apôtres, par ceux que les apôtres avaient envoyés, par ceux qu'ils leur avaient donnés pour pasteurs et pour conducteurs, ou enfin par ceux qui l'avaient apprise de ceux-ci; et que si quelqu'un eût enseigné une doctrine qu'il n'eût point reçue des apôtres, qu'il eût inventée lui-même ou que quelque autre eût inventée, elle aurait dû être considérée comme étant sans fondement et rejetée par les fidèles, qui ne devaient de créance infailible qu'aux choses que les apôtres leur annonçaient comme les ayant reçues de Jésus-Christ. Toute doctrine qui ne vient point des apôtres, ne vient pas de Jésus-Christ, et toute doctrine qui ne vient pas de Jésus-Christ, ne peut être l'objet de notre foi. C'est une invention des hommes qui n'ont point droit d'exiger de nous la créance dans des choses qui ne sont point connues par les lumières de la raison ou par les témoignages des sens.

La doctrine de Jésus-Christ ayant été publiée, répandue et établie dans le monde de la manière que nous venons d'expliquer, il s'est formé quantité d'Eglises particulières qui l'ont reçue et conservée dans toutes les parties du monde. Les pasteurs l'ont enseignée à ceux qu'ils conduisaient, les fidèles l'ont prêchée aux Juifs et aux païens, les anciens chrétiens l'ont apprise aux nouveaux convertis, les maris en ont instruit leurs femmes, les pères l'ont transmise à leurs enfants. Mais n'est-il point arrivé quelque changement ou quelque altération à cette doctrine? Les Eglises ont-elles bien pris la pensée des apôtres et de leurs premiers fondateurs? Ne se sont-elles pas trompées dans cette tradition? N'y a-t-il rien de d'ajouté ni de changé, ou du moins peut-on être certain que la tradition ait été fidèle et invariable?

Et si cela se peut, par quelle voie, sur quel fondement, par quel principe? Quand on aurait pu en être assuré dans les premiers temps que la mémoire de la prédication des apôtres était encore toute fraîche, peut-on l'être à présent qu'il s'est écoulé tant de siècles depuis leur prédication? Est-il possible qu'il n'y ait eu pendant tout ce temps aucune variation, aucune addition? Pourquoi cette tradition n'aurait-elle pas eu le même sort que les traditions des autres choses, que le laps des temps et les personnes par le canal desquelles elles passent, changent et défigurent tellement, qu'à peine les peut-on reconnaître? Il est aisé de répondre que Jésus-Christ, qui a fondé son Eglise afin qu'elle subsistât jusqu'à la fin des siècles, y a suffisamment pourvu et a permis qu'il y ait des moments infailibles pour connaître avec certitude dans tous les temps la pure doctrine que les apôtres avaient enseignée à son Eglise.

Car premièrement, l'Évangile ayant été prêché par les apôtres et par tous les disciples à une infinité de nations et de peuples différents, éloignés et qui n'avaient aucun commerce ensemble, il est impossible, s'il y fût arrivé quelque variation, que toutes les Eglises eussent varié de la même manière. Si les apôtres eux-mêmes n'avaient pas tous prêché la même doctrine, les Eglises qu'ils avaient fondées se seraient trouvées dans de différents sentiments; si ceux qu'ils avaient établis pour prêcher eussent enseigné une doctrine de leur invention, ceux qu'ils avaient enseignés en différents endroits, se seraient trouvés partagés. Enfin s'il y eût eu quelque variation dans la tradition, toutes les Eglises ne se seraient pas trouvées uniformes dans la même foi, dans la même doctrine, dans les mêmes sentiments. Or il est constant que cent ans ou environ après la mort des apôtres, toutes les Eglises du monde avaient toutes la même créance, le même symbole, la même doctrine, sans qu'il y eût aucune différence entre elles; qu'elles l'enseignaient comme la doctrine qu'elles avaient reçue des apôtres de la part de Jésus-Christ; en un mot, qu'elles avaient toutes la même religion et les mêmes dogmes. C'est donc une preuve infailible que leur doctrine était celle des apôtres. Voilà la première marque à laquelle on peut connaître la doctrine des apôtres, l'uniformité de créance dans toutes les Eglises qu'ils ont fondées médiatement ou immédiatement, reconnue et certaine dès les premiers siècles de l'Eglise. Toute doctrine qui a ce caractère est véritablement apostolique, et on peut l'assurer sans craindre de se tromper.

Secondement, Dieu a permis que l'histoire de Jésus-Christ, ses principales instructions et les points les plus importants de sa doctrine fussent écrits par des témoins irréprochables, et que les apôtres se trouvant obligés d'écrire à des Eglises ou à des fidèles, missent aussi par écrit les principales vérités de la religion; et quoique leur témoignage seul dût être de grande autorité, il les a encore inspirés de

son esprit pour les rendre infaillibles, afin que personne ne pût douter des vérités qu'ils laissaient par écrit. Il a enfin permis que ces écrits devinssent publics, fussent reconnus et reçus comme des livres divins par toutes les Eglises du monde; de sorte que ce sont des monuments authentiques de la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, et des témoins permanents et infaillibles des vérités que nous sommes obligés de croire. Nous avons le même respect pour les livres des Juifs que Jésus-Christ, les apôtres et l'ancienne Eglise ont reconnus pour des livres saints et divinement inspirés, qui rendent témoignage à Jésus-Christ, et qui sont conformes à sa doctrine: les uns et les autres composent le corps de la Bible ou de l'Ecriture sainte, dans lequel sont écrites les principales vérités que Dieu a révélées aux hommes dans l'Ancien-Testament par Moïse, par les prophètes et par les autres écrivains canoniques, et dans le Nouveau par Jésus-Christ, par ses évangélistes et par ses apôtres. Il n'y a qu'à consulter ce livre pour en être instruit: on y trouve quantité de ces vérités exposées d'une manière si claire et si évidente, que personne n'en peut douter, d'autres y sont exprimées en des termes qui ne sont pas moins clairs pour ceux qui veulent agir de bonne foi, et il y en a d'autres enfin que l'on en peut déduire par une conséquence infaillible et nécessaire. C'est ce que les apôtres et les saints ont pensé de l'Ecriture sainte. *Ces choses sont écrites*, dit Saint Jean à la fin de son Evangile, *afin que vous croyiez que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et qu'en le croyant, vous ayez la vie en son nom* (Jean, XX, 31). *Toute écriture qui est inspirée de Dieu*, dit l'apôtre saint Paul, *est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice* (II à Tim., III, 16). Voilà la fin, voilà l'usage de l'Ecriture sainte.

Mais il ne faut pas croire que depuis que les livres du Nouveau-Testament ont été écrits, la tradition de l'Eglise ait cessé d'avoir son autorité: les mêmes raisons qui l'établissaient avant que ces livres fussent écrits, subsistent encore après. La même doctrine qui avait été enseignée par les apôtres aux Eglises a continué à s'enseigner dans ces Eglises: elles sont demeurées uniformes dans la même doctrine. Les pères l'ont transmise à leurs enfants, et elle s'est ainsi conservée dans la suite des siècles. Quand quelqu'un avançait quelque nouveauté, elle était aussitôt reconnue, rejetée et confondue par le témoignage de toutes les Eglises du monde qui enseignaient l'ancienne doctrine; et s'il y avait quelque difficulté sur l'intelligence de l'Ecriture sainte, à qui pouvait-on recourir qu'aux Eglises qui étaient les dépositaires de la vraie doctrine de Jésus-Christ et des apôtres? C'est pourquoi l'on a toujours joint dans l'Eglise l'autorité de la tradition à celle de l'Ecriture sainte. L'on a confirmé, expliqué, développé les vérités contenues dans l'Ecriture sainte par le secours de la tradition, par la doctrine de l'ancienne Eglise, et par les autorités des pè-

res, qui ont rendu témoignage de la doctrine que l'on enseignait de leur temps dans toute l'Eglise. Car un des principaux moyens par lesquels la tradition s'est conservée, et par lequel on peut distinguer les véritables d'avec les fausses; c'est le consentement unanime des auteurs catholiques, qui ont écrit en différents lieux et en différents temps sur les matières de la religion, auxquels on donne le nom de pères, et qui sont des témoins irréprochables de la créance de leurs Eglises. Il n'y a pas d'apparence que tant de saints personnages, habiles et désintéressés, soient convenus d'assurer une même doctrine, comme étant celle que leur Eglise enseignait, si la chose n'était ainsi. Mais remarquez qu'il faut que ce consentement soit unanime; c'est-à-dire, comme nous l'expliquerons dans la suite, que presque tous conviennent de la même vérité; 2^o Qu'il faut qu'ils l'assurent comme une doctrine de tradition, comme la créance de l'Eglise; 3^o Qu'il faut que cette doctrine regarde la foi et la religion; car il se pourrait faire que dans des questions peu importantes qui ne sont point de tradition, et qui ne regardent point les articles de notre foi, le commun des pères aurait suivi un sentiment moins probable que l'on a rejeté dans la suite. Remarquez encore que le témoignage des plus anciens, est le plus considérable, parce qu'ils sont les moins éloignés de la tradition immédiate des apôtres.

Quand il est arrivé dans l'Eglise que, nonobstant ces règles et ces moyens pour connaître la tradition apostolique (qui ont suffi dans les premiers temps pour rejeter les hérésies que l'on a réfutées et condamnées par l'Ecriture, par la tradition et par le consentement unanime de toutes les Eglises), quand dis-je, il est arrivé que dans les siècles suivants il s'est formé des contestations sur des points de doctrine, et que chacun a prétendu avoir l'Ecriture sainte et la tradition pour soi; les évêques, c'est-à-dire ceux qui étaient les plus capables d'entendre l'Ecriture sainte et de rendre témoignage de la tradition et de la doctrine de leur Eglise, se sont assemblés pour porter leur jugement sur le différend qui était survenu. Mais qu'ont-ils fait dans ces assemblées? Ont-ils prétendu établir de nouveaux dogmes, découvrir de nouvelles vérités, apprendre aux hommes des mystères nouvellement révélés? Point du tout, ils se sont uniquement appliqués à rechercher ce que les livres saints leur enseignaient sur les points contestés, quelle avait été la créance de l'ancienne Eglise, et qu'elle était celle de l'Eglise universelle. C'est sur ces principes et sur ces règles qu'ils ont décidé. Quand il s'est agi des points de discipline ou de pratique, ils ont ordonné ce qu'ils ont jugé de plus à propos; mais quand il s'est agi de la doctrine, ils n'ont rien ordonné d'eux-mêmes, ils ont seulement déclaré ce qu'il fallait croire selon l'Ecriture, selon la tradition et selon la foi de l'Eglise. C'est pourquoi, comme remarque saint Athanase, les pères du concile de Nicée, premier

concile général qui est le modèle des autres, en décidant la question de la célébration de la Pâque, si elle se ferait toujours un jour de dimanche, ou indifféremment en quelque jour de la semaine que tombât le quatorzième de la lune de mars, se sont servis de cette expression : *Placitum est* ; il nous plaît : mais quand il s'est agi de la doctrine ils n'ont rien dit de semblable et ont seulement prononcé : *Ita credit catholica Ecclesia* ; C'est là ce que croit l'Eglise catholique. Jamais les conciles n'ont rien prétendu établir de nouveau en matière de doctrine ; mais seulement maintenir, conserver, confirmer et expliquer l'ancienne doctrine, la munir contre les attaques des novateurs, et se précautionner contre les explications perverses qu'ils donnaient aux anciennes expressions qui en détruisaient le véritable sens. C'est pour cela qu'ils ont été quelquefois obligés de prendre des précautions que l'on n'avait point prises auparavant, en se servant de nouveaux termes. Arius, par exemple, avouait que le Verbe était Dieu ; et cette profession de foi eût suffi s'il eût agi simplement, et s'il eût donné au nom de Dieu la véritable idée qu'il porte, c'est-à-dire celle d'un Etre souverain qui n'est point créé, ni fait de rien. Mais parce qu'il ôtait cette idée et en substituait une autre, il a été nécessaire de se servir de termes qui donnassent l'exclusion à la fausse idée qu'il avait attribuée à ce terme de Dieu, et qui fissent connaître celle que l'Eglise avait toujours eue et reçue des apôtres. C'est pourquoi le concile s'est servi du terme de *consubstantiel à son Père*, qu'il a jugé très-propre à rejeter la fausse idée qu'Arius avait ; mais il n'a point prétendu établir pour cela une nouvelle doctrine, ni rien changer ou ajouter à l'ancienne.

La déclaration du concile étant portée à toutes les Eglises du monde, et étant approuvée et reçue comme conforme à l'ancienne par un consentement unanime ou presque unanime, c'était une preuve infallible que ce concile n'avait rien décidé de nouveau : mais s'il arrivait que par violence ou par cabale on fit décider dans une assemblée ecclésiastique quelque dogme contraire à l'ancienne doctrine, cette décision étant rejetée par la pluralité des Eglises, était considérée comme nulle, ainsi qu'il est arrivé aux conciles de Séleucie et de Rimini. L'acceptation ou le refus que toutes les Eglises font de la décision d'un concile, sont une marque infallible de sa vérité ou de sa fausseté, non seulement parce qu'il est moralement impossible que toutes les Eglises conviennent de recevoir comme leur ancienne doctrine une doctrine nouvellement fabriquée, mais encore parce que Jésus-Christ ne permettra jamais que toute son Eglise reçoive une erreur qui détruirait le fondement de la foi ; car si cela était, elle cesserait d'être, et il serait vrai de dire que les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle. Or il est certain, et par l'Écriture et par la tradition, comme nous le montrerons dans la suite, que l'Eglise de Jésus-Christ subsistera jusqu'à la

fin des siècles et qu'elle ne sera détruite ni par les puissances du siècle, ni par celles des ténèbres, ni par les hérésies, ni par les erreurs.

C'est encore pour cette raison que les décisions du souverain pontife et des autres évêques sur des matières de la foi (quoiqu'elles ne soient pas de la même force que celles d'un concile général), doivent néanmoins être considérées comme des règles certaines et infallibles de vérité quand elles sont reçues et approuvées par toute l'Eglise, parce qu'il est impossible que toute l'Eglise enseigne comme une vérité de foi, une doctrine qui renverse la foi de Jésus-Christ, et qui la ferait cesser d'être la véritable Eglise.

Maintenant pour donner plus de jour aux principes que nous avons établis, et les mettre dans la dernière évidence, réduisons-les dans la forme géométrique, en axiomes et en corollaires ; et ensuite nous les expliquerons dans toute leur étendue, les établissant sur la tradition des saints pères de l'Eglise.

CHAPITRE VII.

Axiomes et corollaires auxquels se réduisent les principes sur lesquels les dogmes de foi sont appuyés.

AXIOMES.

I. Pour être persuadé avec certitude d'une chose, il faut en être convaincu par raison ou par autorité.

II. Pour être convaincu par autorité, il faut : 1° être certain par la raison, que celui sur l'autorité duquel une chose est appuyée est digne de foi ; 2° être assuré de son témoignage par une voie dont on ne puisse douter.

III. Nous ne devons une foi certaine et infallible qu'à une autorité infallible.

IV. Il n'y a d'autorité infallible sur les choses qui ne sont constantes ni par les lumières de la raison ni par l'expérience des sens que celle de Dieu même, qui ne peut se tromper ni nous tromper.

V. Les révélations que Dieu a faites aux hommes se peuvent rapporter à deux temps, savoir : celui de l'Ancien Testament qui contient les révélations faites à Moïse, aux patriarches et aux prophètes, dont il ne nous reste que ce qui est écrit dans les livres canoniques de l'Ancien Testament, et celui du Nouveau Testament qui contient celles que Jésus-Christ a faites aux hommes.

VI. Il n'y a point eu d'autre révélation constante, infallible et publique qui puisse être l'objet de notre foi.

VII. Jésus-Christ a enseigné aux apôtres toutes les vérités qu'il a cru qu'il était nécessaire de révéler aux hommes. Le Saint-Esprit les a éclairés et confirmés dans ces vérités.

VIII. Les apôtres ont prêché aux fidèles toutes les vérités que Jésus-Christ leur avait enseignées pour être annoncées, sans leur céler aucune de celles qui sont nécessaires pour le salut.

IX. Les Eglises fondées par les apôtres ou

par ceux qu'ils avaient envoyés, ont conservé soigneusement la doctrine que les apôtres leur avaient enseignée.

X. S'il était arrivé quelque changement dans cette doctrine, il eût été impossible que toutes les Eglises du monde se fussent trouvées uniformes dans une même doctrine cent ans ou environ après la mort des apôtres.

XI. Dieu a permis que les principales vérités révélées dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, fussent mises par écrit dans des livres que l'on a toujours considérés comme divins et composés par l'inspiration du Saint-Esprit.

XII. Indépendamment de l'Écriture sainte, les Eglises chrétiennes ont conservé leur ancienne doctrine.

XIII. On connaît par le témoignage unanime des pères, quelle a été la doctrine de l'Église dans tous les temps et dans tous les lieux.

XIV. Les conciles ne peuvent établir de nouveaux dogmes sur de nouvelles révélations.

XV. Jésus-Christ ayant fondé son Église, afin qu'elle subsistât jusqu'à la fin des siècles, et ayant promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, il est impossible qu'elle cesse d'être Église, et par conséquent qu'elle enseigne une doctrine qui détruirait les principes de la foi.

COROLLAIRES.

I. Quand on nous propose des choses à croire qui ne se peuvent prouver par les lumières de la raison, ni par l'expérience des sens, nous devons examiner si l'autorité qui nous les propose est telle qu'elle exige notre créance. *C'est une suite du premier et du second axiome.*

II. Nous ne devons une créance aveugle et infaillible qu'aux vérités dont nous sommes certains que Dieu les a révélées. *C'est une conséquence des troisième et quatrième axiomes.*

III. Nous ne sommes obligés de croire de foi divine que les vérités que Dieu a révélées dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau ; dans l'Ancien Testament par les livres de Moïse, des prophètes et des autres auteurs canoniques ; et dans le Nouveau par la bouche de Jésus-Christ. *C'est une suite des cinquième et sixième axiomes.*

IV. Nous ne devons point croire qu'il y ait d'autres vérités révélées par Jésus-Christ, que celles que les apôtres ont prêchées à ceux qu'ils ont convertis, et qu'ils ont enseignées aux Eglises. *C'est une suite des axiomes 7 et 8.*

V. La doctrine qui se trouve enseignée uniformément dans toutes les Eglises cent ans ou environ après la mort des apôtres, comme étant la doctrine des apôtres, doit être réputée telle, et on ne peut pas présumer qu'il y soit arrivé de l'altération ou du changement. *C'est une suite des axiomes 9 et 10.*

VI. Tous les dogmes de la religion contenus dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont certains et

infaillibles, et on est obligé de les croire. *Cette proposition est renfermée dans le onzième axiome.*

VII. Toute doctrine qui se trouve reçue dans toute l'Église de tous les siècles, et enseignée d'un consentement unanime par tous les pères, comme étant le sentiment de l'Église, doit passer pour une doctrine apostolique. *C'est une suite des axiomes 12 et 13.*

VIII. Toute doctrine qui n'est pas de tradition ancienne, et dont l'origine ne remonte pas jusqu'aux apôtres, est nouvelle, en quelque temps qu'elle commence à paraître, et doit être rejetée comme fausse. *C'est une suite des axiomes précédents.*

IX. Les conciles ne font que déclarer, confirmer et expliquer l'ancienne doctrine de l'Église. *Cette proposition est renfermée dans le quatorzième axiome.*

X. On est sûr de ne rien croire qui détruise les fondements de la foi, et de croire tout ce qui est nécessaire au salut, en croyant ce que croit l'Église universelle. *C'est une conséquence du quinzième et dernier axiome.*

CHAPITRE VIII.

De l'autorité de la tradition de l'Église pour l'établissement des dogmes, selon la doctrine des SS. Pères et l'usage de l'Église. Règles et moyens pour connaître les véritables traditions.

L'évidence des principes que nous venons d'établir est si grande, que je ne crois pas qu'une personne de bon sens dût faire aucune difficulté de les admettre, quand on n'en apporterait point d'autres preuves. Mais s'il se trouve que ce sont les principes dont on s'est toujours servi dans l'Église de Jésus-Christ, pour distinguer la doctrine catholique de l'hérésie, la vérité de l'erreur, le vrai d'avec le faux, le certain d'avec l'incertain ; si l'on montre que ce sont les règles qui ont été suivies par les conciles, par les évêques, par les saints pères et en un mot par toute l'Église dans tous les temps ; je ne crois pas qu'il y ait aucune personne assez hardie pour les rejeter ou pour en établir d'autres. C'est ce que nous entreprenons de prouver dans ce chapitre, par une tradition non interrompue depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'au nôtre.

Quelque temps après la mort des apôtres, les fidèles de l'Église de Corinthe étant en grande dissension, l'Église de Rome, ou plutôt saint Clément, au nom de cette Église, leur écrivit une lettre très-sorte pour les exhorter à la paix, rétablir leur foi et leur annoncer la tradition qu'ils venaient de recevoir tout récemment des apôtres (1). Ce sont les paroles de saint Irénée. Voici de quelle manière il y est parlé de la prédication et de l'établissement de l'Évangile. Les apôtres nous ont annoncé l'Évangile qu'ils avaient

(1) Iren. lib. III adv. Heres. cap. 3 : Sub hoc igitur Clemente ; dissensionem non modica inter eos qui Corinthii essent fratres facta, scripsit quæ est Romæ Ecclesia potentissimas literas Corinthiis, ad pacem eos congregans, et reparans fidem certam, et annuntians quam in recentibus apostolis receperant traditionem.

reçu de Jésus-Christ et que Jésus-Christ avait reçu de Dieu ; car Dieu le Père a envoyé Jésus-Christ, et Jésus-Christ a envoyé les apôtres. L'un et l'autre s'est fait dans l'ordre et suivant la volonté de Dieu. Les apôtres ayant donc reçu les préceptes de Jésus-Christ, persuadés par la résurrection de Notre-Seigneur, ajoutant foi à la parole de Dieu et remplis du Seigneur, sont partis pour annoncer que le royaume des cieux allait venir ; et prêchant la parole de Dieu dans la campagne et dans les villes, ils ont établi les prémices de ceux qu'ils ont convertis évêques et diacres de ceux qui devaient embrasser la foi (1). C'est de cette manière que nous avons remarqué que la foi s'était répandue et établie dans le monde. Les apôtres ont enseigné aux fidèles ce que Jésus-Christ leur avait appris, et ceux qu'ils ont établis pour tenir leur place, ont conservé la doctrine qu'ils leur avaient apprise dans les Eglises qu'ils ont gouvernées.

Saint Ignace qui écrivait peu de temps après les apôtres, exhorte ceux à qui il écrit de ne point recevoir d'autre doctrine que celle de Jésus-Christ et des apôtres : Que toute votre application soit, dit-il dans son Epître aux Magnésiens, de vous confirmer dans la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres : *Studete igitur firmari in dogmatibus Domini et Apostolorum*. Il ne veut point qu'on reçoive de doctrine nouvelle, mais qu'on s'arrête à celle des prophètes et de l'Évangile : *Oportet recedere a talibus, attendere autem prophetis et Evangelio (Ep. ad Smyrn)*. Enfin il ne faut point écouter ni suivre les nouveaux prédicateurs ; mais écouter la voix des évêques et des prêtres légitimes et leur obéir. C'est une maxime qu'il répète une infinité de fois dans ses lettres.

Saint Justin dans son dialogue contre Tryphon, parlant des hérétiques qui disaient que Jésus-Christ était un pur homme, dit (2) « qu'il n'est point de leur avis, non plus que les autres catholiques, parce que Jésus-Christ n'a point ordonné aux chrétiens de croire à des doctrines humaines, mais à celles qui ont été écrites par les prophètes et qu'il a lui-même enseignées. Il rejette l'hérésie d'Artémond, parce que c'est une doctrine humaine, contraire à celle des prophètes et de Jésus-Christ. On ne doit point ajouter de foi à ce que les hommes nous enseignent ; mais il n'est pas permis de douter de ce que les

prophètes ont écrit, et de ce que Jésus-Christ a enseigné. » C'est une doctrine de Jésus-Christ reçue des apôtres, que les chrétiens de son temps enseignaient à tous ceux qui voulaient embrasser la foi de la même manière qu'ils l'avaient reçue des apôtres, sans y rien ajouter et sans y rien diminuer, comme il dit dans son apologie à l'empereur Antonin : *Hæc unicuique discere ac nosse volenti pro eo atque edocti sumus candide tradentes*. Ce n'est point une nouvelle foi qu'on enseignait aux nouveaux convertis, c'était celle que l'on avait apprise et reçue des apôtres, qu'on leur enseignait dans toute sa pureté.

Comme saint Irénée est le premier des pères dont nous ayons un ouvrage contre les hérésies, c'est de lui que nous devons apprendre les règles et les principes dont il se faut servir pour les combattre et pour établir la doctrine chrétienne et orthodoxe. Aussi l'a-t-il fait avec toute l'étendue et la netteté que nous pouvons souhaiter. Voici de quelle manière il s'énonce : « L'Eglise, dit-il, répandue par toute la terre jusqu'à ses extrémités, a reçu des apôtres et de leurs disciples la foi en un seul Dieu tout-puissant (*Irén., l. I, c. 2*), » etc. Et, après avoir rapporté les articles du Symbole, il ajoute : « L'Eglise ayant reçu, comme nous avons dit, cette foi et cette doctrine, quoiqu'elle soit répandue par toute la terre, elle l'a conservée partout avec soin, comme si elle demeurait dans une seule maison. Elle croit partout d'une même manière, comme n'ayant qu'une âme et un cœur ; et elle prêche et enseigne la même chose, comme n'ayant qu'une bouche. Car quoiqu'il y ait dans le monde différents langages, la force de la tradition est la même : les Eglises qui sont en Allemagne ne croient pas et n'enseignent pas autrement, ni celles qui sont en Espagne, ni celles qui sont en Gaule, ni celles qui sont en Orient, ni celles qui sont en Egypte, ni celles qui sont en Libye, ni celles qui sont au milieu du monde... Ceux qui sont les plus éloquents dans l'Eglise ne peuvent pas dire autre chose, car le disciple n'est point au-dessus du maître ; et les plus simples ne peuvent rien diminuer de cette tradition en la rapportant, car il n'y a qu'une seule foi. Celui qui a le don de la parole n'y peut rien ajouter, et celui qui ne l'a pas n'en peut rien retrancher (*Ibid.*). » Il traite ceci encore plus à fond dans le troisième livre, où il établit d'abord pour premier principe que nous ne devons point recevoir d'autre doctrine que celle que les apôtres nous ont enseignée : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, a donné à ses apôtres le pouvoir de prêcher l'Évangile ; c'est par eux que nous avons connu la vérité, c'est-à-dire la doctrine du Fils de Dieu ; c'est à eux à qui Notre-Seigneur a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise et celui qui m'a envoyé (Luc, X, 19)*. Car nous n'avons connu ce qui est nécessaire pour notre salut que de ceux par qui l'Évangile est venu jusqu'à nous, qu'ils ont prêché d'abord et écrit ensuite par la volonté de Dieu, pour être le fondement et la colonne de notre

(1) Clem. epist. ad Corinth. : Apostoli nobis a Christo evangelizaverunt, Jesus Christus a Deo ; misus enim est Christus a Deo, et apostoli a Christo ; et factum est utrumque deceter ex voluntate ejus. Mandata qui pe accipientes, et per resurrectionem Domini nostri Jesu Christi, plena certitudine imbuti, Deique verbo confirmati, cum certa Spiritus Sancti fiducia egressi sunt, annuntiantes regni Dei adventum. Per regiones igitur et urbes verbum prædicantes, primitias eorum spiritu probantes, episcopos et diaconos eorum qui credituri erant, constituerunt.

(2) Just. in dialog. contr. Tryph. : Sunt enim nonnulli, o amici, ut dixi, ex genere nostro, profitentes ipsum Christum esse, sed hominem ex hominibus genitum esse affirmant, quibus non assentior ; neque id sane multi, qui in eadem mecum sententia sunt, dixerunt. Si quidem non humanis traditionibus et doctrinis jussi sumus a Christo ipso credere, sed eis quas beati propheta promulgavit, et hæc Christus tradidit.

foi. On ne peut pas dire qu'ils aient prêché avant d'avoir une parfaite connaissance, comme quelques-uns qui se mêlent de corriger les apôtres osent le dire : car après la résurrection de Notre-Seigneur, ayant été revêtus de la vertu du Saint-Esprit descendu sur eux, ils ont été remplis de toutes les vérités, et ont eu une parfaite connaissance de la doctrine de Jésus-Christ, qu'ils ont prêchée par toute la terre (*Irén., l. III, Préf. et c. 1*). » Ce fondement posé, il remarque que l'on peut connaître cette doctrine par deux moyens : premièrement, par les écrits qu'ils nous ont laissés, eux ou leurs disciples, et par la tradition. Les hérétiques tâchent d'é luder ces deux principes : « Car, dit-il, quand on les combat par l'Écriture, ils accusent l'Écriture en disant qu'elle n'est pas sincère, ou qu'elle n'a point d'autorité, ou qu'elle se contredit, ou qu'on ne peut pas y trouver la vérité, qui n'a point été écrite, mais seulement transmise par tradition... Et quand nous les provoquons à la tradition qui vient des apôtres, et qui s'est conservée dans les Eglises par la succession des prêtres, ils s'opposent à cette tradition, et se disent plus habiles non seulement que les prêtres, mais même que les apôtres : ils se vantent d'avoir trouvé la vérité toute pure... C'est pourquoy ils ne se rendent ni à l'Écriture sainte ni à la tradition (*Ibid., c. 2*). » Saint Irénée ayant affaire à des personnes si déraisonnables, avoue qu'il est très-difficile de les convertir et de les persuader de la vérité, mais il ne croit pas néanmoins qu'il soit impossible de convaincre l'erreur par la force de la vérité. Il estime au contraire que, pour persuader ceux qui veulent agir de bonne foi et chercher sincèrement la vérité, il suffit de leur alléguer le témoignage de toutes les Eglises. « Tous ceux, dit-il, qui veulent écouter la vérité, peuvent trouver dans l'Eglise la tradition des apôtres manifestée dans tout le monde; nous pouvons compter ceux que les apôtres ont établis évêques dans les Eglises, et leurs successeurs jusqu'à nous, qui n'ont rien enseigné ni connu de semblable aux folles inventions de ces hérétiques. Si les apôtres eussent su, dit-il, des mystères cachés qu'ils enseignaient en secret aux parfaits, ils les auraient confiés à ceux auxquels ils confiaient leurs Eglises; car il n'y a pas de doute qu'ils voulaient que ceux qu'ils laissaient pour successeurs fussent très-éclairés et très-parfaits, puisque, s'ils se comportaient comme il fallait, il en revenait un grand bien à l'Eglise, et qu'ils ne pouvaient s'égarer sans y causer un grand dommage. Mais parce qu'il serait trop long, ajoute-t-il, de compter les successeurs de toutes les Eglises, nous couvrons de confusion tous ceux qui sont séparés de l'Eglise, ou par amour-propre, ou par vaine gloire, ou par aveuglement, ou à cause de leurs mauvais sentiments, en leur montrant la tradition de la très-grande et très-ancienne Eglise connue de tout le monde, et fondée à Rome par les très-glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, et la foi qui a été annoncée aux hom-

mes, qui est parvenue jusqu'à nous par la succession de ses évêques. Car il est nécessaire, à cause de sa première principauté, *potentiorum* (ou plutôt, comme on lit dans un manuscrit, *potiorum*) *principalitatem*, que toutes les Eglises, c'est-à-dire des fidèles de tout le monde, viennent à cette Eglise, dans laquelle la tradition des apôtres s'est conservée par les chrétiens de toutes les Eglises (*Irén., l. III, c. 3*). » Le témoignage de l'Eglise de Rome était seul suffisant pour faire connaître la tradition de toutes les Eglises, parce que, comme elle était composée des fidèles de tout le monde, qui étaient obligés de se rendre dans cette ville principale pour leurs affaires, ils y rendaient témoignage de la doctrine de toutes leurs Eglises, qui se trouvait uniforme et conforme à celle que l'Eglise de Rome avait reçue de saint Pierre et de saint Paul. Cette multiplicité de gens de nations différentes, qui allaient et venaient continuellement à Rome, rendait encore le changement de doctrine impossible dans cette Eglise, parce que les nouveaux venus y apportant la doctrine qui s'enseignait chez eux, se seraient aperçus du changement qui aurait été fait à Rome, et ne l'auraient pas reçu; ou, s'ils se fussent laissé séduire, ils auraient trouvé ceux de leur pays à leur retour dans des sentiments contraires, et on ne les y eût pas soufferts. Voilà les inductions que saint Irénée tire de la doctrine de l'Eglise de Rome, enseignée et conservée par ses évêques, dont il fait le dénombrement, et en tire enfin cette conclusion : « C'est par cet ordre et par cette succession que la tradition des apôtres, qui est dans l'Eglise, est parvenue jusqu'à nous; et c'est une preuve convaincante qu'il n'y a qu'une même foi vivifiante, qui a été conservée dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nous, et enseignée par tradition avec vérité (*Ibid.*). » Il tire une preuve semblable du témoignage des Eglises d'Asie. « Polycarpe, dit-il, qui non seulement avait été instruit par les apôtres et avait conversé familièrement avec plusieurs de ceux qui avaient vu Jésus-Christ, mais qui avait aussi été établi par les apôtres évêque dans l'Eglise de Smyrne en Asie, que nous avons vu dans notre jeunesse; car il a vécu longtemps et souffert glorieusement le martyre dans un âge fort avancé, nous a enseigné ce qu'il avait appris des apôtres et ce qu'il a enseigné à son Eglise. On ne peut pas douter que ce qu'il a enseigné ne soit vrai, et toutes les Eglises d'Asie rendent témoignage de sa doctrine, aussi bien que ceux qui lui ont succédé. Cet homme a plus d'autorité et est bien plus digne de foi que Marcion et les autres hérétiques (*Ib.*). » Enfin il allègue l'Eglise d'Ephèse fondée par saint Paul, dans laquelle saint Jean a demeuré jusqu'au temps de Trajan, comme un témoin irréprochable de la tradition des apôtres (*Ibid.*). Il conclut de toutes ces preuves qu'il ne faut point chercher la vérité ailleurs que dans l'Eglise, où il est facile de la trouver, puisque les apôtres y ont mis entièrement, comme dans le lieu d'un riche dépôt,

toutes les vérités, afin que tous ceux qui en ont la volonté y puisent le breuvage de la vie. Car c'est elle seule, dit-il, qui est la porte de la vie; les autres sont des voleurs et des larrons : c'est pourquoi il les faut éviter, aimer avec soin ce qui est de l'Eglise, et s'attacher à la tradition de la vérité (*Iren.*, l. III, c. 4). Il ne faut point chercher dans l'Eglise d'autre doctrine que celle que les apôtres ont mise entre ses mains : elle en est la dépositaire; elle n'en fournit point de son fonds, mais elle conserve celle qu'on lui a confiée, elle la montre, elle la fait connaître, elle lui rend témoignage.

Cette règle ne doit pas seulement avoir lieu, selon saint Irénée, à l'égard des principaux dogmes de la foi, mais on doit même s'en servir dans les questions moins importantes. « Si, dit-il, il y avait quelque dispute sur quelque question moins importante, ne faudrait-il pas avoir recours aux plus anciennes Eglises dans lesquelles les apôtres ont conversé, et apprendre d'elles ce qu'il y aurait de constant et de certain sur cette question (*Ibid.*)? »

Cette règle est d'un tel usage, selon le même saint Irénée, que quand nous n'aurions eu aucun livre des apôtres, la seule tradition eût pu conserver leur doctrine. D'où il est aisé de conclure que l'Ecriture sainte ne rend pas la tradition inutile. « Si les apôtres, dit-il, ne nous eussent point laissé d'Ecriture, n'aurait-il pas fallu suivre la règle de la tradition qui nous a été donnée par ceux auxquels ils ont confié les Eglises, qui sert de règle à plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ sans avoir de livres ni d'écritures, mais qui, ayant la doctrine que le Saint-Esprit a écrite dans leurs cœurs, conservent exactement l'ancienne tradition, et croient en un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, etc.? Ceux qui ont ajouté foi à cette doctrine sans écriture, sont barbares dans leur langage, mais ils sont sages dans leurs sentiments et dans leur manière de vivre, à cause de la foi par laquelle ils sont agréables à Dieu en toute justice, charité et sagesse. Et si quelqu'un leur annonçait les choses inventées par les hérétiques, ils boucheraient aussitôt leurs oreilles et s'enfermeraient, ne pouvant pas même entendre ces blasphèmes (*Ibid.*). »

Saint Irénée était donc persuadé que les principaux dogmes de la religion se seraient conservés par la seule tradition, quand même ils n'auraient point été écrits. Mais Dieu a encore permis, pour plus grande assurance, que ses dogmes fussent écrits dans des livres de l'autorité desquels il n'y a pas lieu de douter.

Enfin, saint Irénée regarde toute doctrine nouvelle et inventée depuis les apôtres, comme fautive. « Avant Valentin, dit-il, les valentiniens n'étaient pas, ni les marcionites avant Marcion. En un mot, il n'y avait aucun de ces mauvais sentiments avant ceux qui les ont inventés et qui en sont auteurs, et ils sont tous postérieurs aux apôtres (*Ibid.*). »

Quelque convaincant que saint Irénée

croie l'argument de la tradition, il y joint celui de l'Ecriture, et réfute dans la suite les hérétiques par les livres sacrés; mais il assure en même temps que c'est l'Eglise qui conserve ces livres, et que c'est à elle d'en expliquer le véritable sens. « La vraie science, dit-il, est la doctrine des apôtres, et l'ancienne créance de l'Eglise dans tout le monde, qui est parvenue jusqu'à nous par la succession des évêques, et qui a été conservée sans fiction par l'explication sincère de l'Ecriture, sans falsification, sans y rien ajouter et sans en rien ôter, mais en y donnant un sens légitime, exact, qui n'est ni dangereux ni blasphématoire. Il faut joindre à cette science le don de la charité, qui est plus précieux que la doctrine, plus glorieux que les prophéties, et beaucoup plus excellent que tous les autres dons (*Iren.*, l. IV, c. 63). »

Il n'est pas nécessaire de faire ici la comparaison des principes de saint Irénée avec ceux que nous avons établis : la conformité en est trop évidente pour nous y arrêter. Venons à Tertullien, qui a fait un traité exprès sur cette matière, qu'il a intitulé : *Des Prescriptions contre les hérétiques*, dans lequel il ne fait que répéter et mettre dans un nouveau jour les raisonnements de saint Irénée. Il commence par poser pour fondement « qu'il n'est point permis aux chrétiens d'introduire aucun nouveau dogme qu'il leur aurait plu d'inventer, ni de choisir ce qui n'un autre aurait inventé; qu'ils ont les apôtres de Jésus-Christ pour auteurs, qui n'ont point choisi une doctrine telle qu'il leur a plu pour l'introduire dans le monde, mais qui ont enseigné fidèlement aux nations la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ; qu'ainsi, quand un ange du ciel enseignerait une autre doctrine, ils lui diraient anathème (*Tertul.*, l. de *Præscript.*). »

Voilà notre premier principe bien distinctement établi; il en tire la même conclusion que nous : « qu'il ne faut point avoir de curiosité de rien apprendre après ce que Jésus-Christ nous a enseigné, ni chercher autre chose que ce qui est dans l'Evangile, parce que, quand nous sommes instruits de notre créance, nous ne désirons plus de rien croire davantage; car la première chose que nous croyons, c'est que nous ne devons rien croire au delà (*Ibid.*). » Mais parce que quelques-uns même d'entre les catholiques se servaient de ce passage de l'Ecriture, où il est dit : *Cherchez et vous trouverez* (*Matth.*, VII, 7, et *Luc.*, XI, 9), pour défendre et autoriser la recherche qu'ils faisaient de quelques dogmes, il répond que l'on peut chercher jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la vraie foi; mais que quand on l'a une fois trouvée il ne faut plus chercher; ou que si l'on fait quelque recherche, c'est toujours en supposant la règle de la foi, c'est-à-dire les dogmes capitaux de la religion : « Règle, dit-il, que l'on prouve instituée par Jésus-Christ, et sur laquelle il n'y a point de questions parmi nous, si ce n'est celles que les hérétiques font et qui les rendent hérétiques. Cette foi étant une fois à couvert, on peut chercher,

s'étendre, et contenter sa curiosité. Si l'on a quelque doute, si l'on trouve quelque chose d'obscur, on peut s'adresser aux docteurs, aux personnes éclairées, à ceux qui ont la même curiosité et qui cherchent comme vous. Mais enfin, ce serait encore mieux fait d'ignorer ces choses, et de ne pas savoir ce qu'on ne doit pas savoir, quand on sait ce qu'il faut savoir. C'est notre foi qui nous sauvera, et non pas l'exercice que nous aurons dans l'Écriture (*Tertul. de Præscript.*). »

Fondé sur ces principes, il prétend « que l'on n'est pas obligé, si l'on ne veut, d'entrer en dispute avec les hérétiques sur l'Écriture sainte; qu'avant toutes choses il faut voir à qui appartient la possession de l'Écriture, et qu'on ne doit pas leur permettre de s'en servir, puisqu'elle ne leur appartient pas. Il ajoute que quand on les attaque par l'Écriture, on a bien de la peine à les convaincre, parce qu'ils ne reçoivent pas tous les livres de l'Écriture, ou qu'ils ne les reçoivent pas entiers, ou enfin parce qu'ils éludent par diverses explications des témoignages qu'on apporte contre eux. C'est pourquoi il prétend qu'il faut avant toutes choses examiner qui sont ceux qui ont la vraie foi, par qui et quand la discipline qui nous a faits chrétiens a été donnée, parce que, quand on sera une fois certain qui sont ceux qui ont la vérité de la discipline et de la foi, on sera assuré d'y trouver la vérité de l'Écriture, son véritable sens, et la tradition de tous les chrétiens (*Ibid.*). »

Pour le prouver, il se sert de la prescription suivante, sur laquelle roulent tous les principes que nous avons supposés. « Si Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses apôtres pour prêcher, nous ne devons point recevoir d'autres prédicateurs que ceux que Jésus-Christ a établis, parce que personne ne connaît le Père que le Fils, et ceux à qui il l'a voulu révéler. Or il ne semble pas qu'il ait voulu le révéler à d'autres qu'à ses apôtres, qu'il a envoyés pour prêcher ce qu'il leur a révélé. Et si l'on veut savoir ce qu'ils ont prêché ou ce que Jésus-Christ leur a révélé, je me servirai encore de prescription, en disant qu'on ne peut le prouver que par les Églises que les apôtres mêmes ont fondées, en leur prêchant tant de vive voix, comme l'on dit, qu'en les instruisant ensuite par leurs lettres. Cela étant ainsi, il doit passer pour constant que toute doctrine qui s'accorde avec la foi de ces Églises apostoliques, matrices et originales, doit être réputée véritable, puisqu'elle est conforme à celle que les Églises ont reçue des apôtres, les apôtres de Jésus-Christ, et Jésus-Christ de Dieu; au lieu que toute autre doctrine porte le caractère du mensonge, étant contraire à la vérité enseignée dans les Églises par les apôtres, par Jésus-Christ et par son Père. Il nous reste à montrer que cette seule doctrine dont nous avons donné la règle est de tradition des apôtres, et que les autres par conséquent sont des faussetés; et voici comme nous le prouvons. Nous communiquons avec les Églises apostoliques, parce que nous n'avons point

de doctrine différente de la leur (*Tertul. de Præscript.*). Voilà un témoignage de vérité. Les hérétiques répondaient que les apôtres n'avaient pas tout su, ou que, s'ils avaient tout su, ils n'avaient pas tout enseigné au commun des fidèles; mais qu'il y avait de certains mystères qu'ils n'avaient découverts qu'à certaines personnes, ou qu'enfin les Églises avaient mal pris et mal entendu la doctrine des apôtres (*Ibid.*). Tertullien réfute ces trois évasions. La première, parce qu'il ne tombera jamais dans l'esprit d'un homme de bon sens que ceux que Jésus-Christ a établis les maîtres du monde, et qu'il a eus actuellement dans sa compagnie, qui ont été ses disciples, qui ont bu et mangé avec lui, auxquels il expliquait ce qu'il y avait d'obscur, et à qui il était accordé de comprendre les mystères que l'on ne voulait pas découvrir au peuple, il ne tombera jamais, dit-il, dans l'esprit d'une personne de bon sens qu'ils aient ignoré quelque chose. Croira-t-on que saint Pierre, qui a été la pierre de l'édifice de l'Église, qui a reçu les clés du royaume du ciel avec le pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la terre, ait ignoré quelque chose? Jésus-Christ a-t-il caché quelque chose à saint Jean son bien-aimé, qui reposait sur son sein et qui a été donné à Marie par son Fils? A-t-il rien caché à ceux à qui il a montré sa gloire, à qui il a fait voir Moïse et Hélié, et auxquels il a fait entendre la voix de son Père?... Ceux à qui il a expliqué l'Écriture après sa résurrection, ont-ils pu être dans l'ignorance? Il est vrai qu'il dit en un temps à ses apôtres: *J'ai bien des choses à vous dire, que vous ne pouvez pas porter présentement* (*Jean.*, XVI, 12); mais il a ajouté que quand l'esprit de vérité serait venu, il leur apprendrait toutes les vérités. Ces paroles font voir que l'on ne peut pas dire que ceux à qui il a promis d'enseigner toutes les vérités par son Esprit saint, en aient ignoré aucune, sa promesse ayant été accomplie, comme il est marqué dans les Actes (*Tertul. de Præscript.*). » Il réfute une instance que l'on pouvait faire sur ce qui est dit dans les Actes, que saint Paul reprit saint Pierre, d'où il semble que l'on pouvait conclure que le dernier n'était pas instruit de tout, en disant que c'était un défaut de conduite, et non pas une erreur dans la prédication: *Conversatio-nis utique vitium fuit, non prædicationis*. Il répond ensuite à la seconde évasion en faisant voir que « Jésus-Christ avait commandé aux apôtres d'enseigner publiquement ce qu'il leur avait dit en secret, et de ne point cacher la lumière sous le boisseau, c'est-à-dire les lumières de la vérité qu'il leur avait communiquées; que si les apôtres avaient célé quelque chose de la parole de Dieu, ils n'auraient pas entendu ou pratiqué ces préceptes; qu'au reste l'on ne peut pas dire qu'ils aient rien célé par crainte, puisqu'ils méprisaient les persécutions des Juifs et des Gentils; et qu'enfin ils n'avaient garde d'annoncer une doctrine en public différente de celle qu'ils auraient enseignée en secret, puisque rien n'est plus défendu par la loi de Jésus-Christ; (*Ibid.*). » Enfin, il répond à la

troisième qu'il n'y a aucune apparence que les Eglises aient mal entendu la prédication des apôtres. Mais il va plus loin. « Je veux, dit-il, que l'on puisse dire que toutes les Eglises se sont trompées; que l'Apôtre ait été trompé dans le témoignage qu'il a rendu à quelques-unes d'entre elles; que le Saint-Esprit n'ait fait à aucune la grâce de la conduire dans la vérité, quoique Jésus-Christ ne l'ait envoyé au monde et ne l'ait demandé à son Père que pour l'enseigner aux hommes... Y a-t-il quelque vraisemblance que de si grandes Eglises et en si grand nombre, si elles étaient tombées dans l'erreur, fussent uniformes dans une même créance? Tant d'événements différents ne pourraient pas avoir cette uniformité: il y aurait eu de la variation dans les erreurs des Eglises, si elles y étaient tombées. Enfin, quand on trouve une uniformité de sentiments entre plusieurs, ce ne peut être une erreur qu'ils aient inventée: c'est la doctrine qu'ils ont reçue par tradition (*Tertul. de Præscrip.*). »

Il réfute ensuite les hérétiques par la nouveauté de leurs dogmes. « Quand on oserait dire que ceux qui sont les auteurs de la tradition se sont trompés, de quelque manière que l'erreur soit établie, il est certain qu'elle l'était avant la naissance des hérésies. La vérité attendait-elle quelques marcionites ou quelques valentiniens pour être délivrée? Jusque-là l'on annonçait donc un faux évangile, on était dans une fausse créance. Enfin l'Apôtre, écrivant à une Eglise qu'il avait enseignée, déclare que quand même un ange du ciel annoncerait autre chose que ce qu'il leur avait prêché, il serait anathème (*Ibid.*). » Il presse les hérétiques de montrer par quelle autorité ils ont annoncé une nouvelle doctrine; de faire voir qu'ils sont de nouveaux apôtres; de dire si Jésus-Christ est descendu une seconde fois sur la terre pour enseigner quelque chose de nouveau. Il leur demande des miracles pour confirmer leur doctrine; il les défie de montrer la succession de leurs évêques jusqu'aux apôtres ou jusqu'à leurs disciples, comme font les Eglises catholiques; et il ajoute que quand ils en inventeraient quelqu'une, la diversité et la contrariété seule de leur doctrine avec celle des apôtres feraient assez voir qu'elle n'est ni des apôtres ni des hommes apostoliques, parce que ni les uns ni les autres ne se seraient contredits. Il allègue contre eux le témoignage des Eglises fondées par les apôtres qui condamnent leur doctrine. Enfin il déclare que l'ordre des temps fait connaître que ce qui précède est la doctrine de Jésus-Christ, au lieu que ce qui est plus nouveau est faux et étranger. *Id ex ipso ordine demonstratur esse dominicum, quod est prius traditum; id autem extraneum et falsum quod est posterius immissum.* Et il dit avec raison que cette maxime servira contre toutes les hérésies à venir. Il le répète dans son livre contre Praxée (c. 11) et dans ses livres contre Marcion; et l'endroit où il l'examine le plus nettement et le plus précisément, c'est dans le chapitre 5 du

quatrième livre contre Marcion. « En un mot, dit-il, il est constant que ce qui est plus ancien est le plus vrai; que ce qui est au commencement de l'Eglise est ce qu'il y a de plus ancien; que ce qui a été enseigné par les apôtres est dans ce commencement; et enfin que cette doctrine est celle des apôtres, qui se trouve consacrée dans les Eglises qu'ils ont fondées. »

Il applique aussi cette règle aux livres de l'Ecriture sainte, et veut qu'on s'en serve pour prouver leur autorité et distinguer les véritables ouvrages des apôtres, de ceux qui sont ou supposés ou falsifiés. Marcion alléguait un Évangile de saint Luc falsifié, qu'il prétendait être le véritable; Tertullien lui soutient qu'il est faux; et voici comme il raisonne pour le montrer. « Je soutiens que mon Évangile est le véritable; Marcion dit que c'est le sien; je dis que c'est celui de Marcion qui est falsifié: il veut que ce soit le mien; par où ce différend pourra-t-il être décidé, si ce n'est par la raison du temps, qui autorise celui qui se trouvera le plus ancien, et qui convaine de falsification celui qui est le plus récent? Car le faux étant une corruption du vrai, il est nécessaire que la vérité précède la fausseté.... Or il est si vrai que notre Évangile de saint Luc est plus ancien que celui de Marcion, que Marcion a cru lui-même autrefois à cet Évangile (*Tertull. lib. IV contra Marc. c. 4*). Ce sont là les preuves abrégées dont nous nous servons, dit-il lui-même, quand nous défendons contre les hérétiques la foi de l'Évangile, en leur opposant et l'ordre des temps, qui prescrit contre les falsifications postérieures, et l'autorité des Eglises, qui soutient la tradition des apôtres; parce qu'il est nécessaire que la vérité précède la fausseté, et que la première vienne immédiatement de ceux qui l'ont annoncée (*Ibid., c. 5*). »

Il semble néanmoins raisonner autrement dans le livre qu'il a composé pour montrer qu'il faut voiler les vierges, où il dit que ce n'est pas tant la nouveauté que la vérité qui réfute les hérésies. *Hæreses non tam novitas quam veritas revincit.* Ce principe est vrai en lui-même, et n'est pas absolument contraire à ceux qu'il a établis dans ses autres ouvrages. Car il est vrai que c'est précisément à cause de la fausseté qu'il faut condamner les hérésies: mais par rapport à nous, la nouveauté est une preuve évidente de la fausseté. Ce n'est pas précisément à cause que l'hérésie est nouvelle qu'on la condamne, mais à cause qu'elle est fautive; et elle est connue fautive, parce qu'on est sûr qu'elle est nouvelle et qu'elle ne vient point des apôtres. Il n'y a donc aucune contradiction entre ce principe et les précédents: et d'ailleurs il ne s'en sert ici qu'à l'occasion d'une question de discipline.

Quoique la manière dont saint Clément d'Alexandrie parle des preuves de la foi contre les hérétiques, dans son septième livre des Stromates, soit plus obscure et plus enveloppée, elle revient néanmoins aux mêmes principes. Il s'y propose cette objection qu'o-

faisaient quelques personnes, qu'il n'était pas à propos de croire, à cause des différents sentiments qui se trouvent entre les différentes sectes qui sont parmi les chrétiens, qui empêchent qu'on ne découvre facilement la vérité. Il y répond d'abord que cela n'est pas particulier aux chrétiens, et qu'il y a aussi plusieurs sectes parmi les païens, parmi les juifs et parmi les philosophes. Il remarque ensuite que les hérésies sont semées par-dessus la vérité, comme la zizanie par-dessus le bon grain. « Mais, dit-il, si quelqu'un des nôtres n'observe pas les conventions qu'il a faites, et qu'il transgresse la confession de foi qui se fait parmi nous, est-il raisonnable de ne pas embrasser la vérité à cause de la faute de celui qui a abandonné la doctrine qu'il avait fait profession de suivre? Au contraire, comme c'est le devoir d'un homme de probité de n'être point menteur et de tenir sa parole; de même il est du nôtre de ne pas nous écarter de la règle ecclésiastique. Les hérétiques manquent à la promesse qu'ils ont faite des choses de la dernière importance, mais pour nous nous l'observons. Il faut donc ajouter foi à ceux qui se sont attachés inviolablement à la vérité. Et quoique les hommes pensent les uns d'une manière, les autres d'une autre, il ne faut pas pour cela abandonner la recherche de la vérité : on doit au contraire s'y porter avec plus de chaleur et d'application. Le moyen pour la connaître et la prouver démonstrativement est d'apprendre de l'Écriture sainte comment les hérésies sont tombées dans l'erreur; et au contraire, qu'il n'y a que la vérité et l'ancienne Eglise qui aient une connaissance parfaite, et la doctrine que l'on doit choisir et préférer à toute autre. (*Clem. Alex. lib. VII Stromat.*) » C'est donc à l'ancienne Eglise, et non pas aux sectes des hérétiques qu'il faut avoir recours pour trouver la vérité : « Nous avons, dit-il, pour principe de notre doctrine, le Seigneur qui a parlé en plusieurs manières par les prophètes, par l'Évangile et par les apôtres, et qui nous conduit du commencement de la connaissance jusqu'à sa perfection. Ainsi le vrai fidèle est sûr de sa foi sur l'Écriture et sur la parole que Dieu a fait entendre aux hommes pour leur bien : c'est elle qui nous sert de règle critique pour trouver la vérité. Nous ne croyons rien que nous ne l'ayons jugé digne de foi; mais il ne faut pas juger d'un principe, il faut le supposer. Ainsi quand nous avons compris par la foi un principe que l'on ne peut démontrer, nous tirons des démonstrations de ce principe, et nous sommes instruits de la vérité par la voix du Seigneur. Car nous n'ajoutons point de foi à ce que les hommes nous disent, puisqu'ils pourraient nous dire le contraire. Il ne suffit pas qu'ils assurent une chose, il faut qu'ils la prouvent. Nous n'attendons pas le témoignage des hommes, mais celui de la parole du Seigneur; c'est par elle que nous prouvons de qui est en question; elle est plus digne de loi que toutes les autres preuves, et c'est la seule vraie démonstration : ceux

qui n'en ont que la première teinture sont de simples fidèles, et ceux qui y sont plus avancés, sont les vrais gnostiques qui savent parfaitement la vérité (*Ibid.*). » A travers l'obscurité dont ces paroles sont enveloppées, on voit clairement que saint Clément établit que la foi des chrétiens n'est appuyée que sur la parole de Dieu; que c'est le premier et le seul principe de leur doctrine; que les plus simples y trouvent la foi dont ils font profession, et que les habiles se servent de ce principe pour en tirer plusieurs autres vérités plus cachées; que l'ancienne Eglise a conservé la doctrine de Jésus-Christ, que les hérétiques ont abandonnée pour suivre leurs opinions particulières, et choisir des sentiments qui favorisent leurs passions, en résistant, comme il le dit après, à la tradition divine par leurs traditions humaines : *Traditionibus humanis resistentes traditioni divinæ*, pour établir leur hérésie. Il les attaque aussi sur la nouveauté de leur doctrine et de leur secte. « Que restait-il à dire à Marcion, à Prodicus et à tant d'autres qui n'ont pas suivi le droit chemin, après tant d'habiles gens, dans la doctrine de l'Eglise : ils n'étaient pas plus sages que leurs prédécesseurs, pour vouloir ajouter quelque chose à ce qu'ils avaient dit de vrai : ils seraient à louer, s'ils se fussent contentés de savoir ce qu'ils pouvaient apprendre par la tradition. Le vrai gnostique vieillissant dans la lecture de l'Écriture sainte, conserve la doctrine apostolique et ecclésiastique (*Ibid.*). » Il reprend encore les hérétiques de ce qu'ils se servent d'une fausse clé pour entendre l'Écriture, et qu'ils n'entrent pas dans son sens par la tradition, mais comme des voleurs en enfonçant la porte, et en perçant la muraille de l'Eglise. Il montre que tous leurs conventicules sont postérieurs à l'Eglise, et que leur doctrine est plus nouvelle que celle des apôtres; et il conclut de tous ces principes que la vraie Eglise, qui est l'ancienne, enseigne la doctrine apostolique, et que les hérésies, qui sont postérieures, l'ont corrompue, altérée et changée (*Ibid.*).

Origène, dans la préface de ses livres des Principes de la religion, établit pour fondement la même règle. « Tous ceux, dit-il, qui sont persuadés et assurés que la grâce et la vérité ont été découvertes par Jésus-Christ, suivant ce qu'il a dit : *Je suis la vérité*, ne recherchent point ailleurs la science nécessaire pour vivre heureux, que dans les paroles et dans la doctrine de Jésus-Christ. Par la doctrine de Jésus-Christ, nous n'entendons pas seulement celle qu'il a enseignée s'étant fait homme; car avant d'être homme il était Verbe, et il a parlé par Moïse et par les prophètes, qui ont été remplis de son esprit... Mais parce que plusieurs de ceux qui font profession de croire en Jésus-Christ sont en différend, non seulement sur des articles de peu importance, mais aussi sur des points considérables, comme touchant la divinité, la nature de Jésus-Christ, le Saint-Esprit, les anges et les autres créatures, il est nécessaire avant toutes choses d'établir une loi

certaine et une règle évidente sur ces choses, et ensuite on pourra aussi chercher la solution des autres questions. Car comme depuis que nous croyons que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et que c'est de lui que nous devons apprendre la vérité, nous cessons de la chercher parmi les Grecs et les Barbares, quoique plusieurs la promettent : de même quoique plusieurs prétendent suivre la doctrine de Jésus-Christ, et qu'ils soient dans des sentiments différents les uns des autres ; il faut toujours conserver la prédication ecclésiastique que nous tenons des apôtres par tradition et par succession, et qui subsiste jusqu'à présent dans les Eglises : nous n'avons point d'autres vérités à croire que celles qui s'accordent parfaitement avec la tradition ecclésiastique. Mais il faut savoir que les saints apôtres en prêchant la foi de Jésus-Christ ont enseigné clairement à tous les fidèles, même à ceux qui étaient les moins propres à étudier la science divine, toutes les choses qu'ils ont cru nécessaires, mais ils ont laissé la raison de ces choses à rechercher à ceux qui avaient des dons excellents du Saint-Esprit, et particulièrement ceux de la parole, de la sagesse et de la science : ils ont bien dit sur certaines choses qu'elles étaient, mais ils n'ont pas expliqué de quelle manière et pourquoi elles étaient, laissant cela pour exercer l'esprit des amateurs de la science et de la sagesse» (*Origène, in præmio l. I, de Principiis*).

Toutes les vérités nécessaires au salut de tous les fidèles ont été enseignées par les apôtres avec tant d'évidence, que les plus simples fidèles ne peuvent s'y tromper, et l'Eglise a conservé la tradition des apôtres : mais à l'égard des raisons des mystères et des questions de moindre conséquence, les apôtres, ou n'en ont point parlé, ou n'en ont parlé qu'obscurément et ont laissé un beau champ à ceux qui voudraient dans la suite s'exercer sur ces matières, et qui auraient le don de la parole et de la science.

Cette remarque n'est pas particulière à Origène. Saint Irénée après avoir dit que les plus éclairés ne peuvent rien ajouter à la tradition, ni les plus simples en rien diminuer, quant à la substance de la doctrine, ajoute « que les uns ont plus de lumières et les autres moins, non par rapport au fond de la doctrine ; mais parce qu'il y en a qui sont plus capables de pénétrer les sens des paraboles, d'en tirer plus de vérités et d'expliquer avec plus d'étendue la conduite de Dieu sur le genre humain ; de quelle manière Dieu a été glorifié dans l'apostasie des mauvais anges et dans la désobéissance des hommes, pourquoi un seul Dieu a fait des créatures temporelles et d'éternelles, de célestes et de terrestres ; comment étant invisible il a pu apparaître aux prophètes sous une seule forme, mais en plusieurs : pourquoi il y a plusieurs alliances ; quel est le caractère de chacune ; pourquoi Dieu a permis que tous les hommes fussent incrédules pour faire miséricorde à tous ; pourquoi Dieu s'est fait chair et a souffert ; pourquoi il est venu à la fin et non pas au commencement du monde ; d'éclaircir ce qui est dit dans

l'Ecriture de la fin du monde et des siècles à venir ; pourquoi Dieu a appelé les Gentils ; comment cette chair mortelle et corruptible deviendra immortelle et incorruptible ; comment ce peuple qui n'était pas un peuple l'est devenu. Ce fut sur ces questions que l'Apôtre saint Paul s'écria : O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont impénétrables et ses voies cachées » (*Irén., l. I, c. 4*). Nous avons encore remarqué que Tertullien dit que pourvu que l'on ne touche point à la règle de la foi, qui seule est immobile et irréformable, on peut chercher et contenter sa curiosité dans les autres questions, quoiqu'il soit persuadé qu'il vaudrait mieux s'abstenir tout à fait de cette recherche et même ignorer ces choses : *Ne quod non debeas noris, cum quod debes nosti*. Nous venons de voir que saint Clément d'Alexandrie dit que la règle ou le principe de la foi étant supposé, on peut en tirer des conséquences et que c'est en cela que consiste la science du parfait gnostique. Origène suit les traces de ces auteurs en distinguant la substance des dogmes de foi de la raison et de l'explication plus ample du dogme. Saint Augustin enseigne la même chose dans sa lettre à Volusien qui est la 137^e de la nouvelle édition, où il dit « qu'à l'égard des choses qui sont nécessaires au salut, il n'est pas difficile de les trouver dans l'Ecriture sainte ; mais que quand chacun y a puisé la foi, sans laquelle on ne peut mener une bonne et sainte vie, il reste encore une infinité de choses cachées sous l'ombre de quantité de mystères, qui peuvent être entendues de ceux qui se perfectionnent, et qu'il y a une si grande profondeur de sagesse non seulement dans les paroles, mais encore dans les choses dont on veut avoir l'intelligence, que les personnes les plus âgées, et les esprits les plus subtils, et ceux qui ont le plus de curiosité d'apprendre, se trouvent dans l'état que l'Ecriture représente en un endroit en ces termes : *Quand l'homme croit être parvenu à la perfection, il ne fait alors que commencer* » (*Eccli. XVIII, 6*). Vincent de Lérins qui a écrit quelque temps après sur cette matière, remarque aussi « que la tradition ou le consentement unanime des pères n'est pas une règle infailible dans les petites questions touchant la loi de Dieu ; mais seulement dans la règle de la foi et dans les questions qui sont le fondement des dogmes catholiques » (*Vincent. Lirin. adv. Hæres.*).

De ces autorités nous pouvons inférer qu'il y a dans la doctrine chrétienne deux sortes d'articles ; les uns sont des dogmes de foi, dont il n'est pas permis de douter, et qui ont pour fondement l'Ecriture sainte et la tradition de Jésus-Christ et des apôtres reçue et reconnue dans toute l'Eglise : les autres sont des explications de quelques dogmes, ou de quelques endroits de l'Ecriture, ou quelques points de doctrine qui ne sont pas décidés nettement par l'Ecriture sainte et par la tradition. Ces sortes de questions sont des problèmes sur lesquels chacun a la liberté de suivre son sentiment sans être hérétique.

Rien n'est plus beau que les principes que saint Augustin établit sur ces sortes de questions : « Quand on dispute, dit-il, d'une chose très-obscuré sans être appuyé de témoignages clairs et évidents de l'Écriture sainte, la présomption des hommes doit s'arrêter sans se déterminer à un parti. Car en même temps que j'ignore comme on peut expliquer ou prouver l'un des deux, je suis persuadé que l'Écriture sainte serait claire sur ce sujet, si l'homme ne pouvait l'ignorer sans la perte de son salut » (*Aug. de peccat. Merit. et Remiss. l. II*). « Qui peut douter, dit-il en un autre endroit, que dans ce grand nombre de questions, qui concernent les œuvres cachées du Seigneur ou des passages obscurs de l'Écriture sainte, qu'il est difficile d'expliquer et de décider, l'on n'ignore beaucoup de choses, sans que la foi chrétienne en souffre, et que l'on peut être même dans l'erreur sans être criminel d'hérésie (*Aug. de Peccat. orig. l. II, c. 23*) ? »

Revenons maintenant à Origène. Il ne se contente pas d'établir sa distinction des dogmes de foi prouvés par une tradition constante des questions qui dépendent du raisonnement, il fait lui-même l'application de cette règle : « Les choses, dit-il, qui sont clairement établies par la tradition de la prédication des apôtres, sont premièrement, qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a créé toutes choses ; que ce Dieu a envoyé dans les derniers temps, comme il l'avait promis par ses prophéties, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour appeler premièrement le peuple d'Israël et les Gentils après l'incrédulité du peuple juif : que ce Dieu bon et juste est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a donné la loi, les prophéties et l'Évangile ; qu'il est le Dieu des apôtres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; que ce Jésus qui est venu, est né de son Père avant toutes les créatures ; qu'ayant été le ministre du Père dans la création du monde (car toutes choses ont été faites par lui) il s'est humilié et fait homme dans les derniers temps ; qu'étant Dieu, il s'est incarné, et qu'étant homme, il est demeuré Dieu ; qu'il a pris un corps semblable au nôtre, différent seulement en ce qu'il est né d'une vierge, et conçu par l'opération du Saint-Esprit : que ce Jésus-Christ est né et a souffert en vérité, et non pas en figure ; qu'il est mort d'une mort véritable ; qu'il est aussi véritablement ressuscité des morts, et qu'il a conversé avec ses disciples après sa résurrection ; que le Saint-Esprit est égal en dignité au Père et au Fils ; qu'à l'égard de celui-ci, il n'est pas expliqué clairement si l'on doit dire qu'il est né ou qu'il ne l'est pas ; mais qu'il faut chercher la solution de cette question dans l'Écriture. On enseigne encore dans l'Église que ce Saint-Esprit a inspiré les prophètes et les apôtres ; que l'âme est une substance qui a sa vie propre, et qu'étant sortie de ce monde, elle sera traitée selon ce qu'elle aura mérité, en recevant la vie éternelle si elle l'a méritée par ses bonnes actions, ou étant punie du feu éternel, si ses crimes attirent cette peine. Il est encore certain que le tems de la résurrection des morts viendra :

il est aussi déclaré dans la tradition ecclésiastique, que toutes les âmes ont l'arbitre et la volonté libre ; qu'elles ont à combattre le diable et ses anges ; que nous ne sommes point contraints ni nécessités de faire le bien ou le mal... Mais il n'est pas clair dans la tradition si l'âme est produite par une autre âme, si elle a ou si elle n'a point de commencement, et si elle est formée dans le temps qu'elle est unie au corps. La tradition nous apprend touchant le diable et ses anges, qu'ils sont ; mais elle n'explique point clairement, ce qu'ils sont et de quelle nature ils sont. Plusieurs croient néanmoins que le diable est un ange, lequel étant tombé a entraîné avec soi plusieurs autres anges. Il est encore décidé dans la tradition que le monde a été créé ; qu'il a commencé en un certain temps et qu'il doit finir. Mais on ne sait point ce qui a été devant ce monde, et ce qui sera par après. Enfin il est certain que l'Écriture sainte a été composée par l'inspiration du Saint-Esprit, et qu'elle n'a pas seulement le sens littéral, mais encore un autre sens caché que plusieurs ne voient pas (*Origen. in Proœmio l. I, de Principiis*)... » (Je passe l'article qui regarde la spiritualité de Dieu, parce qu'il est obscur et ne peut se soutenir). « Il est encore déterminé dans la tradition qu'il y a des anges de Dieu, qui le servent pour le salut des hommes : mais il n'est pas clairement marqué quand ils ont été créés et de quelle nature ils sont. Il n'est point clair dans la tradition si le soleil et les astres sont animés ou non (*Ibid.*). » Je ne voudrais pas être garant des exemples qu'Origène apporte dans ce lieu, des dogmes certains ou incertains dans la tradition ; c'est ce qui se verra dans la suite. Mais quoiqu'il ait pu s'égarer dans l'application de sa règle, cela n'empêche pas qu'elle ne soit véritable, et que l'on ne puisse distinguer deux sortes de dogmes ; les uns constants et certains qui sont établis sur une tradition constante et uniforme venue de Jésus-Christ et des apôtres ; et les autres qui ne sont pas de la même certitude, parce qu'il n'y a point de tradition, ou du moins qu'elle n'est ni claire ni uniforme.

Mais il peut quelquefois arriver que la tradition paraisse claire aux uns, et que les autres soient d'avis contraire. C'est ce qui fit naître la contestation entre saint Etienne, pape, saint Cyprien, archevêque de Carthage et Firmilien, fait évêque de Césarée, en Cappadoce, touchant la rebaptisation de ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques. Le pape Etienne était persuadé que la tradition constante était qu'il ne fallait point les rebaptiser. « Que l'on n'innove rien, disait-il, mais que l'on observe ce que la tradition nous enseigne, de leur imposer seulement les mains pour les recevoir à la pénitence (*Nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus eis imponatur in penitentiam*) Saint Cyprien ne rejetait pas l'autorité de la tradition, mais il prétendait que celle qu'Etienne alléguait, n'était pas une vraie et légitime tradition, parce qu'elle ne venait pas de Jésus-Christ et des apôtres. D'où vient, lui répondit-il,

cette tradition ? Descend-elle de l'autorité de Notre-Seigneur et de l'Évangile, ou des ordonnances et des lettres des apôtres ? *Unde ista traditio ? Utrumne de dominica et evangelica auctoritate descendens, an de apostolorum mandatis atque epistolis veniens (Cypr. ep. 74)* ? Firmilien soutient aussi dans sa lettre à saint Cyprien, que cette tradition alléguée par le pape Etienne, ne peut être apostolique, et lui oppose une tradition contraire de son Église. Quant à ce qu'Etienne assure que les personnes apostoliques ont déjénu de baptiser ceux qui reviennent des hérésies, et ont laissé cette tradition à leurs successeurs, vous y avez satisfait en disant qu'il n'y a personne assez insensé pour croire que les apôtres soient auteurs de cette tradition, puisqu'il est certain que les exécrables hérésies se sont élevées depuis les apôtres. Il combat ensuite la tradition de l'Église de Rome, en remarquant que les chrétiens de cette église n'observent pas en tout les traditions les plus anciennes qui viennent de la source même ; que c'est en vain qu'ils allèguent l'autorité des apôtres ; que cela est si vrai, qu'il y a quelques différences entre eux et l'Église de Jérusalem touchant la célébration de la fête de Pâques et touchant plusieurs autres mystères ; qu'il s'est fait de même quantité de changements dans plusieurs autres provinces, selon la diversité des lieux et des personnes, sans que cela ait rompu la paix et l'unité de l'Église catholique ; ce que Etienne ose faire maintenant en rompant avec tous la paix que ses prédécesseurs ont toujours gardée, et déshonorant outre cela les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, en voulant faire croire qu'ils ont été de son avis, eux qui, dans leurs épîtres, ont détesté les hérétiques, et nous ont avertis de les éviter : ce qui fait voir que cette tradition qui favorise les hérétiques, et qui soutient qu'ils ont le baptême, lequel n'appartient uniquement qu'à l'Église, est une tradition humaine (*Firmil. apud Cyp. ep. 75*). Il ajoute que quant à la coutume qu'ils allèguent et qu'ils semblent opposer à la vérité, il n'y a personne d'assez déraisonnable pour la préférer à la vérité... ; que c'est ce que les Africains peuvent dire, qu'après avoir reconnu la vérité, ils ont quitté l'erreur de la coutume. « Mais pour nous, dit-il, nous joignons la coutume à la vérité, et nous opposons à la coutume des Romains une autre coutume conforme à la vérité, ayant toujours observé depuis le commencement ce qui a été laissé par Jésus-Christ et par les apôtres : car nous ne nous souvenons point que cet usage ait commencé parmi nous, et nous n'avons jamais reconnu que le seul baptême de l'Église... ; et même nous étant assemblés à Icone, nous avons ; examiné la chose avec grand soin, et arrêté qu'il fallait rejeter absolument tout baptême qui était donné hors de l'Église (*ibid.*). » Saint Etienne, saint Cyprien et Firmilien conviennent tous que la seule tradition qui vient de Jésus-Christ et des apôtres doit être la règle de la foi, et que les traditions humai-

nes inventées depuis n'ont aucune force en ce qui regarde le dogme ; mais ils ne conviennent pas du fait touchant la question qui était entre eux, et c'est ce qui fait le sujet de leur contestation.

Saint Cyprien établit la même doctrine touchant la coutume et la tradition sur une autre question touchant ce qu'on doit offrir dans le calice. La simplicité ou l'ignorance avait introduit en quelques Églises, dès avant le temps de saint Cyprien, l'usage de n'offrir que de l'eau. Saint Cyprien, écrivant à l'évêque Cécilius contre cet abus, commence ainsi sa lettre : « Quoique je sache, mon très-cher frère, que plusieurs évêques établis de Dieu par tout le monde, gardent la règle de la vérité évangélique et de la tradition de Notre-Seigneur, et ne se départent point de ce que Jésus-Christ notre maître nous a commandé de faire et a fait lui-même, pour suivre des traditions humaines et nouvelles ; néanmoins parce que quelques-uns ou par ignorance ou par simplicité n'observent pas dans la consécration du calice du Seigneur et la distribution qui s'en fait au peuple, ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu, l'auteur de ce sacrifice, y a observé ; je me suis senti obligé de vous écrire sur ce sujet, afin que si quelqu'un est encore dans cette erreur, la lumière de la vérité le ramène à la tradition originale. Et ne croyez pas, mon très-cher frère, que ce que nous vous écrivons ici vienne de nous ou que nous nous portions de nous-mêmes à vous l'écrire. Nous sommes trop persuadés de notre faiblesse pour cela. Mais lorsque Dieu commande quelque chose, il faut que le serviteur fidèle obéisse à son maître, et cela lui doit servir d'excuse et porter les autres à croire qu'il ne fait pas ce qu'il fait par orgueil et par présomption, mais parce qu'il a peur d'offenser son maître s'il ne lui obéissait pas. Or, sachez que l'on nous a commandé d'observer la tradition de Notre-Seigneur en offrant le calice, et de ne rien faire que ce qu'il a fait le premier, c'est-à-dire d'offrir mêlé d'eau et de vin le calice qui est offert en sa mémoire (*Cyp. epist., 63*). » Après avoir prouvé cette coutume par l'Écriture sainte et par l'exemple du Seigneur, qui l'a ainsi institué et pratiqué, il revient à son principe. « Personne, dit-il, ne doit donc s'imaginer qu'il faille suivre l'exemple de quelques-uns qui par le passé ont cru qu'il ne fallait offrir que de l'eau dans le calice du Seigneur (*Ibid.*). Car il faut leur demander qui est-ce qu'eux-mêmes ont suivi en cela. Et de fait, si nous ne devons écouter que Jésus-Christ, ni faire que ce qu'il a fait et nous a commandé, suivant ce qu'il dit lui-même dans l'Évangile : *Si vous faites ce que je vous ordonne, je ne vous appellerai plus mes serviteurs (Jean, XIII, 14, 15)*, mais mes amis ; il est certain que nous ne devons suivre que lui dans le sacrifice qu'il a offert. Or que nous ne devons écouter que Jésus-Christ, Dieu le déclare lui-même du ciel lorsqu'il dit : *Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances, écoutez-le (Matth.,*

XVII, 5). Il ne faut donc point avoir égard à ce que quelques-uns qui ont été devant nous ont cru devoir faire, mais à ce que Jésus-Christ qui est devant tous a fait le premier. Car il ne faut point suivre les coutumes des hommes, mais la vérité de Dieu, puisqu'il nous dit par le prophète Isaïe (XXIX, 13) : *C'est en vain qu'ils m'honorent, tandis qu'ils enseignent la doctrine et les établissements des hommes*; et que Notre-Seigneur répète la même chose dans l'Évangile, en disant : *Vous rejetez le commandement de Dieu pour établir votre tradition* (Marc., VII, 13). » Voilà quelles ont été les règles que les pères des trois premiers siècles ont laissées pour distinguer la véritable doctrine d'avec la fausse. Voyons si elles ont été suivies et mises en usage dans les siècles suivants.

Dès le commencement du quatrième siècle, l'hérésie d'Arius s'étant élevée dans l'Église, donna lieu de les mettre en pratique. L'erreur de cet hérésiarque commençant à faire du bruit dans l'Égypte et dans l'Orient, où il avait trouvé des partisans, l'empereur Constantin crut que le moyen le plus efficace pour prévenir les troubles qui pouvaient naître de cette dissension, était d'assembler un concile des évêques de toute la terre, qui décideraient quelle était la véritable doctrine, et dont le jugement serait reçu dans toute l'Église. Quelle est la règle que se prescrivirent les prélats de cette sainte assemblée? Se croient-ils en droit de décider ce qui leur plaît? S'imaginent-ils que le Saint-Esprit leur inspirera, par une nouvelle révélation, la doctrine qu'il faut croire? Croient-ils pouvoir dire quelque chose de nouveau? Ils sont bien éloignés d'avoir ces pensées : leur unique soin et toute leur application est de rechercher, de confirmer et d'expliquer la doctrine ancienne qui a toujours été crue dans l'Église catholique, que Jésus-Christ et les apôtres ont prêchée, que les saints pères ont enseignée, et que toute l'Église a conservée, de l'établir en des termes précis pour se précautionner contre les évasions des hérétiques et de rejeter la nouveauté. C'est ce qui paraît par les termes mêmes de leur décret, comme saint Athanase l'a remarqué dans son livre des Synodes : « Dans l'affaire de la Pâque, dit-il, les pères du concile se sont servis de cette expression : *il nous plaît*, afin que tout le monde obéit. Mais quand ils ont écrit sur la foi, ils ne se sont point servis de cette expression, *il nous plaît que l'on croie ainsi*, mais de celle-ci : *c'est ainsi que croit l'Église catholique*, et ils ont ajouté aussitôt la profession de foi, afin de montrer que ce n'était pas une nouvelle opinion, mais la doctrine apostolique, et que ce qu'ils écrivaient n'était pas leur invention, mais les enseignements des apôtres. » Aussitôt que les ariens commencèrent à exposer leur doctrine, elle parut nouvelle, impie, contraire à la tradition de l'Église, de sorte que les prélats se bouchèrent les oreilles pour ne pas entendre ce blasphème. Ils furent contraints de changer de langage et de se servir de termes ambigus, ce qui obligea

les pères du concile de chercher des termes précis pour établir l'ancienne doctrine et prévenir le mauvais sens que les hérétiques donnaient aux termes ordinaires. Mais pour le fond de la doctrine, ils se sont uniquement arrêtés à l'ancienne tradition de Jésus-Christ et des apôtres connue par les témoignages de l'Écriture et des pères. « Ils ont mis par écrit, dit saint Athanase, la foi qui avait été enseignée dès le commencement par ceux qui avaient été témoins oculaires et ministres de la parole de Dieu, car la foi établie dans les écrits et par les décrets de ce concile est celle de l'Église universelle, qu'ils ont exprimée en ces termes pour la mettre à couvert contre l'hérésie des ariens (Athanase, in libr. de Decret. synod. nic.). Les prélats arrivent de tous côtés à Nicée, dit saint Hilaire, afin d'exposer aux peuples la foi de l'Église, afin de montrer la lumière de la vérité qu'ils doivent suivre, et pour étouffer l'erreur dans son commencement... Ils condamnent unanimement la doctrine hérétique d'Arius, et après avoir consulté les évangélistes et les apôtres, ils composent une formule de la foi de l'unité catholique (Hilaire, in Fragmentis). » C'est de cette manière que Constantin nous assure que la chose se passa dans le concile (*Ep. Constantini, apud Socr., l. I Hist., c. 9*); il est témoin que l'on y examina avec soin ce qui faisait la matière de la contestation, que l'on y confirma d'un consentement unanime la foi de l'Église conforme à la vérité et à la loi de Dieu, suivant l'examen qui en fut fait avec soin. C'est à quoi cet empereur avait exhorté les évêques dans le concile même : *Quittez, leur avait-il dit, l'esprit de contention, pour chercher dans l'Écriture sainte la solution des choses qui sont en question* (Const. apud Theodoret., l. I Hist., c. 7).

Voici encore de quelle manière saint Athanase envoyant à l'empereur Jovinien le symbole de Nicée, parle de la foi qu'il contient : « C'est, dit-il, pour cette foi que tant de saints qui sont présentement avec Dieu ont souffert le martyre; elle serait demeurée sans atteinte si la malice de quelques hérétiques n'avait osé la corrompre... Mais les pères assemblés à Nicée ont condamné leurs blasphèmes d'anathème, et mis par écrit la confession de foi de l'Église catholique.... Sachez donc, prince très-religieux, que cette foi est celle qui a été prêchée dès le commencement du monde, que les pères du concile de Nicée ont reconnue, et que toutes les Églises approuvent (Athan. epist. ad Jovinian.). »

Le même, dans la lettre à Epictète, dit qu'il lui semble que les erreurs de toute sorte d'hérétiques ont été suffisamment rejetées par le concile de Nicée, et qu'on ne doit point les souffrir parmi les chrétiens, parce qu'elles sont éloignées de la doctrine des apôtres, et qu'il suffit, pour les réfuter, de dire que ce n'est point la doctrine de l'Église catholique et que nos ancêtres n'ont point été dans ces sentiments.

Enfin, saint Hilaire comparant l'exposition de foi du concile de Nicée avec celle des

conciles postérieurs, rejette celles-ci, parce qu'au lieu de retenir et d'expliquer l'ancienne doctrine comme on avait fait dans le concile de Nicée, on y avait avancé des nouveautés. « On a mieux aimé, dit-il, se servir de nouveaux dogmes que de retenir ceux que l'on avait reçus par tradition, et l'on s'est fait une foi des temps, et non pas des Évangiles; on en écrit tous les ans, au lieu de s'en tenir à la confession du baptême. Rien n'est plus dangereux et plus pitoyable que de voir qu'il y a maintenant autant d'expositions de foi que de fantaisies..... La foi étant une, nous avons perdu cette foi qui est unique..... et personne n'est presque plus à Jésus-Christ..... Nous ne voulons pas croire ce que Jésus-Christ nous a enseigné que nous devons croire de lui; sous un faux prétexte de paix, nous nous révoltons contre Dieu par de nouveaux termes..... Il serait bien plus sûr de s'en tenir à la foi de l'Évangile, que nous avons confessée et entendue dans le baptême (*Hilarius, l. III, ad Constantium*). »

L'auteur de la lettre à Sérapion (*Apud Athanasium*): « Arrêtons-nous, dit-il, à l'ancienne tradition, qui est dès le commencement, à la doctrine et à la foi de l'Église catholique que Jésus-Christ a données, que les apôtres ont prêchées; car nous sommes fondés dans cette Église, et quiconque en est séparé n'est pas chrétien. »

Je pourrais citer encore plusieurs autres passages; mais en voilà suffisamment pour prouver que les catholiques étaient persuadés que les pères du concile de Nicée n'avaient rien défini de nouveau sur la foi, mais seulement expliqué la foi ancienne que Jésus-Christ avait enseignée aux apôtres, que les apôtres avaient prêchée, que l'Église avait conservée, et qui se trouvait établie sur des passages formels de l'Écriture sainte.

La seule chose que l'on peut objecter, est que le concile n'ayant prétendu rien définir de nouveau, ne se serait pas servi d'un nouveau terme, et se serait contenté d'employer ceux qui sont dans l'Écriture, et dont on se servait communément sans en chercher un autre qui n'était point dans l'Écriture, qui n'avait pas été en usage dans les premiers temps, et qui n'était peut-être pas fort commun auparavant. Les ariens n'ont pas manqué de faire cette objection; mais qu'y ont répondu les catholiques? Ont-ils avoué que ce terme signifiait quelque chose qui ne fût pas contenu dans ceux qui se trouvent dans l'Écriture et dans le langage commun des chrétiens? Point du tout: ils ont soutenu au contraire que ce terme n'ajoutait rien à l'ancienne doctrine; qu'il ne faisait que l'expliquer, et que le concile ne s'en était servi que par nécessité et pour prévenir les évasions dont les hérétiques se servaient pour éluder la force des termes de l'Écriture et de la tradition. Voici de quelle manière saint Athanase s'en explique dans sa lettre aux évêques d'Afrique: « Les évêques étant assemblés à Nicée, et voulant renverser les impiétés avancées par les ariens, que le Verbe est tiré du

néant; qu'il est une créature; qu'il y a eu un temps qu'il n'était point; qu'il est d'une matière sujette au changement, ramassèrent les expressions contraires de l'Écriture sainte, qu'il est Dieu, qu'il est le Fils unique de Dieu, qu'il est son Verbe, sa vertu, sa sagesse, qu'il est vraiment Dieu, la splendeur et le caractère de la substance de son Père. Alors les eusébiens ayant conféré ensemble dirent: Nous sommes de votre avis, car il est bien dit des hommes qu'ils sont de Dieu, etc. Les évêques ayant reconnu leur malice et leur supercherie, crurent qu'il fallait exprimer plus clairement ce que signifiait *être de Dieu*, et ajoutèrent que le Fils était de la substance de Dieu..... Comme on eut encore demandé aux ariens s'ils avouaient que le Fils de Dieu n'était point une créature, mais l'image éternelle de Dieu, ils firent semblant d'en demeurer d'accord, en ajoutant que l'on dit aussi que les hommes sont l'image et la gloire de Dieu, etc. Les évêques ayant bien compris leur fourberie, recueillirent les termes de splendeur, de source, de lumière, etc., et pour plus grande explication, écrivirent que le Fils était consubstantiel au Père. Tous les autres termes ayant le même sens, c'est en vain qu'ils murmurent sur ce que ce terme n'est pas dans l'Écriture; d'autant plus qu'ils se servent eux-mêmes de termes qui n'y sont pas. C'est donc à tort qu'ils se plaignent de ce qu'ils ont été condamnés par des termes qui ne sont point dans l'Écriture, mais qui ont été trouvés pour expliquer la doctrine de la religion, et que les évêques du concile n'ont pas eux-mêmes inventés; mais qui étaient autorisés par le témoignage des anciens pères qui s'en étaient servis. Saint Hilaire remarque aussi que ce n'est que par nécessité et avec quelque sorte de peine que l'Église a été obligée de se servir de ces termes, pour rejeter le mauvais sens que les hérétiques donnaient aux termes les plus clairs: « Les fidèles, dit-il, n'avaient besoin que de la parole de Dieu, qui entre dans nos oreilles par le témoignage de l'évangéliste, qui nous rapporte que le Seigneur a dit: *Allez, enseignez les peuples en les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* (*Matth., XXVIII*). Car qu'y a-t-il qui ne soit compris dans ce sacrement du salut des hommes? Qu'y a-t-il d'avantage à désirer? Qu'y a-t-il d'obscur dans ces paroles? Elles sont entières et parfaites, comme venant d'un être parfait; la signification des termes en est juste; les choses y sont exprimées comme elles sont, et elles en donnent l'intelligence, etc. Mais les blasphèmes et les erreurs des hérétiques nous obligent de faire ce qui n'est pas permis, d'expliquer des choses ineffables, d'entreprendre ce qui est défendu; et au lieu que nous devons nous nourrir de la foi seule, adorer le Père et le Fils, et être remplis du Saint-Esprit, nous sommes contraints d'étendre la bassesse de notre discours à des choses qui sont inexplicables. La faute des autres nous fait pour ainsi dire tomber en faute, de sorte que ce qu'il eût fallu retenir religieusement dans notre esprit, court risque d'être mal expliqué par la parole des

hommes. Il y a plusieurs personnes qui ont mal pris la simplicité des paroles célestes suivant le sens qu'elles ont voulu y donner, et non pas suivant leur véritable sens, en les interprétant d'une autre manière que la signification des termes le demande. Car ce qui fait l'hérésie est la manière dont on entend l'Écriture, et non pas l'Écriture même : c'est le sens et non pas le discours qui est criminel.... Les hérétiques trompent les ignorants en ôtant aux termes leur nature, parce qu'ils ne peuvent ôter les noms à la nature.... Le Seigneur a dit qu'il faut baptiser les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. La forme de la foi est certaine, mais le sens est incertain parmi les hérétiques. Il n'est pas nécessaire d'ajouter aux termes, mais il en faut fixer le sens. Et comme la malignité excitée par l'instigation du diable élude la vérité des choses en donnant une autre signification aux mots, nous établissons la signification des termes, et en marquant la dignité et les qualités du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous empêchons que les termes ne soient frustrés des propriétés de la nature, et les restreignons à leur signification naturelle. (*Hilarius, lib. 2 de Trinit.*) »

Ce n'est donc point pour établir une nouvelle doctrine que l'on se sert de termes nouveaux; ce n'est pas même pour exprimer plus clairement l'ancienne doctrine, qui n'est point obscure, que l'on invente de nouvelles expressions; ce n'est que pour rejeter le mauvais sens que les hérétiques donnent aux termes anciens, en substituant une idée différente de celle qu'ils ont naturellement et qu'on leur a toujours donnée. Par exemple, rien n'est plus clair que le commandement qu'il faut aimer Dieu de tout son cœur et de toute son âme. L'Église a toujours pris ce terme dans sa signification propre et naturelle. Mais s'il prenait fantaisie à quelqu'un de l'expliquer maintenant d'une autre manière, et de ne l'entendre que de l'observation extérieure des commandements, sans aucun mouvement du cœur, et même dans une disposition contraire, l'Église serait obligée de décider qu'il faut aimer Dieu d'un amour intérieur. Dirait-on pour cela que le précepte d'aimer Dieu n'est pas clair dans l'Écriture, que l'Église y ajouterait quelque chose par sa définition? Non, certes, elle ne ferait que rejeter la fausse signification que quelque téméraire aurait voulu donner à ce terme, et maintenir l'ancienne idée que les chrétiens ont toujours eue, quoiqu'elle se servît d'un nouveau terme. Il en est de même de la question de la divinité du Verbe : c'est un dogme constant dans l'Écriture sainte et dans l'ancienne tradition de l'Église, que Jésus-Christ est Dieu. L'idée de Dieu enferme naturellement les propriétés d'un être souverain et éternel : cependant il plaît à des hérétiques de lui donner une autre signification et de n'entendre par ce terme qu'un homme excellent, ou du moins une créature inférieure à Dieu, d'une autre substance et d'une autre nature. L'Église, en définissant qu'il est de même substance et de même na-

ture que son Père, ne définit rien de nouveau : elle n'ajoute même rien à l'ancienne doctrine; elle ne l'explique pas plus clairement, mais elle rejette seulement la fausse notion et la mauvaise signification que les hérétiques donnaient au terme de Dieu, en le dépouillant de la véritable idée qu'il présente à l'esprit, qui est celle d'un Être souverain et incréé, pour y en substituer une autre qui est contraire à celle que les chrétiens ont eue dès les premiers siècles, qu'ils ont reçue des apôtres, et qui s'est conservée dans les Églises par la tradition.

C'est ce que saint Basile établit dans son discours de la vraie foi, où il dit qu'on doit la puiser dans l'Écriture sainte (1); quoiqu'on soit obligé de se servir de termes qui ne s'y trouvent pas, à cause des hérésies qui s'élèvent de temps en temps. Mais il avertit qu'il ne faut pas sous ce prétexte recevoir des termes qui introduiraient une nouvelle doctrine. L'auteur du Traité de la foi qui est sous le nom de saint Grégoire de Nazianze, orais. 49, remarque que les hérétiques ne font difficulté de se servir du terme *d'une substance* (2),

(1) *Vasil., de vera ac pia Fide.* Porro fidelis ministri hoc esse proprium, sine dubio, scitis vos quoque : nimirum ut quæ a benigno Domino in conservos suos distribuenda acceperit, hæc ipsis integra, et nullius rei alterius admissione adulterata custodiatur ! Quocirca ego quoque, quæ ex divinis litteris accepi, hæc, quemadmodum Dei voluntas est, ad communiem utilitatem exponere vobis teneor necessario. Etenim si ipse Dominus, in quo Pater sibi bene complacuit, omnesque sapientiæ ac scientiæ absconditi thesauri sunt, quique a Patre potestatem omnem et omne iudicium accepit, de se ipso ac Patre loquens : Mandatum dedit mihi, inquit, quid dicam, et quid loquar. Itemque : Quæ ergo ego loquor, quemadmodum dixit mihi Pater, sic loquor. Denique si Spiritus sanctus a se ipso non loquitur quidquam, sed quæcumque audierit ab ipso hæc loquitur : qui non tandem verisimile est, pietatis nos magis satisfacturos, periculoque nostro magis consulturos, si hoc ita senserimus, itaque fecerimus in nomine Domini nostri Jesu Christi ? Atque quando quidem adversus consurgentes variis temporibus variis hæreticorum factiones pugnandum fuit : eorum a quibus in certamen provocabar, in dicendo styli vestigiis insistens, consequens esse arbitrabar, ut ei impietatis pesti, quam diabolus seminaret, ejusdem modi oppositis ipsi vocabulis obviam irem, et maledicta quæ in Deum inde nascerentur, reprimerem, vel etiam penitus refutarem : et alius alias, prout videlicet hærescos morbo laborantium utilitas necessario videbatur postulare : atque his sæpe numero ejusmodi, quæ, licet in sacro sancta Scriptura nusquam reperirentur, a pio tamen et sanctis litteris consentaneo sensu neutiquam abhorrerent : neque (id quod frequenter etiam Apostolus fecit) Græcorum verbis, si ea in rem meam esse animadverteterem, abstinerem. Hoc autem tempore communi omnium vestrum proposito, simul ac meo arbitratus sum convenire, si inpositum mihi a vestra, quæ est in Christo charitate, negotium cum ea, quæ sanæ fidei congrueret, simplicitate conficerem, eaque dicerem, quæ a sanctis litteris accepissem : etsi in his quidem et nominibus et verbis usurpandis parvus essem, quo ut voce ipsa cum divinis litteris non convenirent, eundem tamen qui in ea haberetur sensum tenerent. Quæ vero ejus generis essent ut præter vocis novitatem, sensum etiam nobis novum atque inusitatum afferrent, et apud sanctos viros nusquam in usu inisse reperirentur, hæc omnia veluti peregrina, atque a pia fide penitus aliena repudiarem atque aversarer.

(2) *Auctor. tractat. de Fide apud Gregor. Nazianzen., orat. 49.* Sed ut ad id revertar quod dicit in Scripturis divinis *ὁμοούσιον*, id est unius essentie vocabulum non inveniri; fuge hoc interim sic sit, ut ubiqueque substantia legitur, res Dei, non Deus, accipiatur. Quid quod et aliud tu quod scriptum non est pariter profiteris, id est Deum ex Deo, et lumen ex lumine ? Quid ad hæc dicitis ? Aut totum necum tene, aut totum omite. Si unius substantia vocabulum ideo times dicere, quia scriptum non est, timere identidem debes Deum ex Deo, et lumen ex lumine

quoiqu'ils emploient des termes qui ont la même signification, que parce qu'ils trouvent moyen de donner leur mauvais sens à ces derniers, et de prononcer avec les catholiques les mêmes termes dans le temps qu'ils les entendent autrement, au lieu qu'ils n'ont pas trouvé moyen d'éluder de même la force du terme de *consubstantiel*. C'est pourquoi voyant bien que ce terme ne leur laissait aucun lieu pour s'échapper, ils n'ont point voulu qu'on s'en servît, de peur qu'ils ne crussent la foi de l'Église en le prononçant, ou que sans la croire ils n'en fissent profession. Quoique ce Traité ne soit pas de saint Grégoire de Nazianze, mais plutôt de Grégoire le Bétique, cette remarque est entièrement conforme à sa doctrine; car il dit dans l'oraison 21 (1) que les ariens ont ouvert le chemin à l'impieété en attaquant le terme de *consubstantiel*, qui était le rempart dont on s'était servi pour fortifier l'ancienne foi, et en y substituant des termes susceptibles d'un sens hérétique.

Il peut même arriver qu'un même terme ayant deux différentes significations soit rejeté dans un temps et reçu dans un autre; et c'est ce que l'histoire nous apprend être arrivé au terme *consubstantiel*, qui avait été condamné dans Paul de Samosate par le concile d'Antioche, et qui fut ensuite consacré

profiteri.... Tu autem non lumen de lumine, sed lumen ex lumine ita asseris, quasi a Patre, qui verum lumen est, aliud lumen sit factum, quod de ipsa Patris substantia non sit: sed, sicut aliud quolibet lumen, quamquam a Deo sit factum, longe tamen aliud sit ab eo qui fecerit. Et ideo lumen ex lumine, non de lumine dicis. Cum ergo hæc quæ prolocutus sum, tecum ita non intelligas, tamen ea ipsa quomodo docque pronuntias, cum scripta non sint, cur non et minus substantiæ vocabulum, quod in Scripturis non putas con ineri, tecum pariter profiteris? Nisi quia tu in illis tuis habuisti, quomodo malignus sensus tuos occulta fraude in utroque contegeres, ut tecum hoc ipsum sono vocis exprimeres, et tamen longe dieti intelligentiam separares. Sicut et illi hæretici, qui resurrectionem carnis negant, et ad decipiendas animas similes, vae dicunt his qui non in carne resurgunt. Sed si discutias eos qui hoc dixerint, cum scias illos carnis resurrectionem omnino negare, dicent tibi: Vae illi utique erit, qui in carne baptizatus non fuerit, ut anima ipsius dum in corpore est, de morte delictorum suorum, et sepulcro criminum, per baptismum in eadem carne resurrectionem negat. Sicut ergo hi verbo tenus defendunt (nam ipsius carnis salutem excludunt) ita et hi per verissimum confessionem, innocentium mentes occulta fraude seducunt, et ut solet lethale poculum, mellis dulcedine temperatum, suavitate fallente perimere: sic et hoc malum per blandimenta animum, audientium sensus quadam labe contaminans, contagione adhaerens inficit. Denique et nunc potuissent hominibus, sicuti et cætera verbo tenus nominare, si habuissent quomodo illud ad aliam intelligentiam sicvo sensu perverterent. Sed cum viderent se in hoc verbo concludi, nullam omnino mentionem hujus rei fieri voluerunt, ne aut proficundo crederent aut creuentes professi viderentur, subtili ingenio excusantes, quod aut scriptum non esset, aut Deum in substantia dici non oportere ne corporeus crederetur.

(1) *Gregor. Nazianz. orat. 21.* Piam enim et veterem doctrinam, ac trinitatis patronam, jacto vallo ac machinis impulsa et labefactata consubstantialis voce, sustulit: impietati autem, per scripti dogmatis ambiguitatem, fenestram aperuit: hoc quidem pretextu, quasi Scripturam revereretur, ac probatissimarum vocum usum amplecteretur, re autem vera arianismum nullo Scripturæ loco proditum in ipsius locum substituens. Hæc enim verba, simile secundum Scripturas, simplicioribus hominibus illecebra erant, impietatis hamo circumjecta, statua ad omnes pertrausemites se se obvertens, communis utriusque pedis colthurnus, cribratio ad omnem ventum ex recens scripta fraude, consilio adversus veritatem excogitato, licentiam atque auctoritatem assecuta.

par celui de Nicée. Saint Athanase et saint Hilaire font voir que ces deux conciles n'ont point pour cela été contraires dans la foi, mais que cette contrariété apparente ne vient que de la différente signification que ce terme a eue dans le temps de ces deux conciles.

Les pères du concile de Constantinople, qui est le second général, déclarent dans leur lettre à l'empereur Théodose (1), qu'ils n'ont point dressé de nouvelle foi, mais qu'ils se sont contentés de confirmer celle du concile de Nicée, et de condamner les hérésies et les erreurs contraires. Ce qu'ils ont ajouté touchant le Saint Esprit n'est point une nouveauté, mais seulement une explication de ce qui était bien dans le symbole de Nicée, mais d'une manière moins étendue; parce que cette matière n'avait point encore été mise en question, comme le remarque saint Grégoire de Nazianze (2).

Enfin, sans faire l'histoire des décisions de tous les conciles en matière de foi, nous pouvons supposer comme une chose constante que pour les faire on a toujours consulté les oracles de l'Écriture sainte et de la tradition, et que les évêques n'ont jamais cru être en droit de proposer une nouvelle doctrine, mais seulement de déclarer quelle était la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, et celle de l'ancienne Église. C'est pourquoi ils ont toujours établi leurs décisions sur ces deux règles, et examiné avec soin les témoignages de l'Écriture sainte et des saints pères qui les avaient précédés; ils ont perpétuellement joint ces deux principes sans les séparer jamais. Ils se sont servis de la tradition pour expliquer et pour confirmer la doctrine révélée, et non pas pour en établir une nouvelle: et comment se sont-ils assurés de cette tradition? Par les témoignages des anciens auteurs qui avaient écrit dans la communion de l'Église avant que la matière en question fût agitée. On s'est servi de leur témoignage dès les premiers siècles, dans lesquels on a réfuté les hérétiques non seulement par l'Écriture sainte et par le témoignage de toutes les Églises du monde, mais encore par les écrits qui avaient été laissés par les auteurs précédents. C'est ainsi que saint Irénée réfute les valentiniens et les gnostiques par le témoignage de la lettre de l'Église de Rome, ou de saint Clément aux Corinthiens, et par les paroles de saint Polycarpe qu'il avait lui-même entendues. C'est ainsi que l'on a prouvé la nouveauté de l'erreur d'Artémon et réfuté ce

(1) *Concil. Constantinop. 1 epist. ad Theodos. imperat.* Deinde vero breves etiam pronuntiamus definitiones, quibus et patrum, qui Nicææ congregati fuerunt, fidem confirmavimus, et quæ adversus eam obortæ sunt, perversas hæreses ac pravos opiniones extrema cum execratione ac detestatione reprobavimus.

(2) *Gregor. Nazianz. epist. ad Cledonium.* Nos fidei nicæne, quæ a sanctis patribus, qui illic ad evertendam arianam hæresim convenimus, edita est, nec quicquam unquam prætulisse, nec præferre posse: verum fidei illius esse, Deoque adjuvante fore: illud insuper explicantes, quod ab illis minus plene de Spiritu sancto dictum est, propterea quod hæc questio nondum excitata et agitata fuerat, nempe nam eamdemque Patris, et Filii, et Spiritus sancti divinitatem agnoscendam, esse Deum quoque videlicet Spiritum profitentem.

qu'alléguaient ses disciples, « que tous les anciens et les apôtres mêmes avaient eu et laissé la doctrine qu'ils tenaient, et que la véritable prédication s'était conservée jusqu'au temps du pape Victor, qui a été le treizième évêque de Rome depuis saint Pierre; mais qu'elle avait été changée sous le pontificat de Zéphyrin, qui avait succédé à Victor. Ce qu'ils disent, dit un ancien auteur rapporté par Eusèbe, pourrait peut-être avoir quelque sorte de vraisemblance s'il n'était réfuté premièrement par l'Écriture sainte, et secondement par les écrits de quelques chrétiens plus anciens que le temps de Victor, qui ont écrit contre les Gentils et contre les hérétiques de leur temps pour défendre la vérité: je veux dire saint Justin, Miltiade, Tatien, saint Clément et plusieurs autres, dans les livres desquels la divinité de Jésus-Christ est établie. Je ne parle point des écrits de saint Irénée et de Méliton, qui ont enseigné que Jésus-Christ était Dieu et homme, comme personne ne l'ignore. Enfin les hymnes et les cantiques composés il y a longtemps par les chrétiens en donnant des louanges au Verbe, lui attribuent la divinité. » (*Euseb., Hist. eccl. l. 5, c. 28.*) L'erreur de Paul de Samosate a aussi été condamnée sur les mêmes principes. Saint Athanase ne se contente pas d'alléguer l'Écriture sainte contre les ariens pour défendre la formule de Nicée, il y joint le témoignage des anciens Pères: « Les évêques du concile, dit-il, n'ont pas inventé ces termes, mais ils ont suivi les témoignages des Pères. Car les anciens évêques qui ont tenu, il y a six-vingts ans, les sièges de l'Église de Rome et de la nôtre, ont repris ceux qui disaient que le Verbe était une créature, et qu'il n'était pas consubstantiel à son Père, » (*Athanas. in epist. ad Africanos.*) Et dans un autre endroit, après avoir allégué les passages des deux Denis, dont il parle dans le témoignage précédent d'Origène et de Théognoste: « Nous venons de montrer, dit-il, que cette foi a passé de main en main, de nos pères à nos pères: mais vous autres nouveaux Juifs et disciples de Caïphe, qui pourrez-vous apporter pour pères et pour auteurs de votre doctrine? » (*Athanas., de Decret. synod.*)

Plus on s'est éloigné du temps des apôtres, plus ce témoignage tiré des écrits des pères est devenu nécessaire. Car dans les premiers temps la tradition et la mémoire de ce qu'avaient enseigné les apôtres étant encore toutes récentes, et leur prédication, pour me servir des termes de saint Irénée, se faisant encore entendre aux oreilles des fidèles: *Cum althuc resonantem auribus suis haberent Christi et apostolorum traditionem*, il était plus aisé d'être assuré de leur doctrine par la tradition non écrite. Mais après une longue succession d'années il serait plus difficile de distinguer les traditions vraiment apostoliques des fausses, et d'en prouver l'origine et la succession, si nous n'avions les écrits des pères, qui rendent témoignage à la doctrine de l'Église ancienne; leur consentement unanime à enseigner quelque dogme, comme étant la do-

ctrine de leurs Eglises, supplée à la difficulté que l'on pourrait avoir de les consulter, et fait connaître l'origine, la succession et l'étendue de la tradition. C'est pourquoi il ne faut pas se contenter de consulter les derniers pères, ni s'arrêter à ceux qui ont vécu dans le temps de la contestation; il faut remonter à la source, et commençant par les écrits de ceux qui ont été les plus proches des apôtres, descendre jusqu'à ceux qui ont écrit avant que la contestation fût agitée: ce sont des juges, ou plutôt des témoins désintéressés et irréprochables, qui nous apprennent quel a été le sentiment des Eglises en tout temps; quelle est la doctrine que les apôtres et les hommes apostoliques ont enseignée, et que leurs successeurs ont conservée et retenue sans interruption; et enfin ce qui a été innové, changé ou altéré par quelques personnes. C'est la réflexion que fait saint Augustin après avoir allégué contre Julien des passages des pères anciens. « Nous avons proposé, dit-il, le poids de l'autorité des saints qui ont été évêques avant nous et ont défendu la doctrine catholique, non seulement par les discours qu'ils ont tenus pendant qu'ils étaient en vie, mais aussi par les écrits qu'ils ont laissés à la postérité... Ces grands hommes nous parlant conformément à la foi catholique répandue anciennement dans tout le monde, confirment la vérité de cette doctrine, en sorte que votre nouveauté est accablée avec toute sa subtilité par leur seule autorité... En quelque endroit que vous soyez, et partout où vous lirez ceci, j'appelle votre conscience devant le tribunal de ces juges, que vous ne pouvez pas dire être mes amis ou vos ennemis, ni les accuser de m'être trop favorables, ou de vous être contraires pour les avoir offensés. Je ne feins point des juges qui n'aient jamais été, ou dont les sentiments soient incertains touchant la question qui est entre nous: ils ont été et ne sont plus; ce sont des saints et des illustres évêques dans l'Église de Dieu... Ils ont jugé cette cause dans un temps que l'on ne peut pas dire qu'ils aient voulu favoriser quelqu'un, ou lui être contraires: vous n'étiez pas encore, et nous n'avions point de démêlé avec vous... Vous avez dit vous-même que tous les juges devaient être sans haine, sans amitié, sans inimitié, sans passion. Il est difficile d'en trouver de tels. On peut croire néanmoins que saint Ambroise et les autres dont nous avons rapporté les témoignages ont eu ces qualités; mais quand ils n'auraient pas été exempts de passion dans les causes qui leur ont été portées, et qu'ils ont jugées étant encore en vie, on ne peut douter qu'ils ne le soient à l'égard de cette cause: quand ils en ont porté leur jugement, ils n'avaient aucune liaison avec nous, aucune inimitié contre vous; ils n'étaient en colère ni contre vous, ni contre nous; ils n'ont eu pitié de vous ni de nous; ils ont enseigné ce qu'ils avaient trouvé dans l'Église; ils ont laissé à leurs enfants ce qu'ils avaient reçu de leurs pères. Nous n'avions pas encore porté notre cause à ces juges, et ils l'ont décidée à notre avantage: ni vous

ni nous ne leur étions connus, et nous rapportons des jugemens qu'ils ont rendus en notre faveur : nous n'avions pas encore de procès devant eux avec vous, et cependant nous l'avons gagné par leur jugement.» (*Aug. lib. 2, contra Jul., c. 9.*)

Saint Augustin considère le témoignage des pères comme la règle de la doctrine, 1^o parce qu'ils sont témoins de la doctrine de l'Eglise ; 2^o parce qu'ils ont écrit dans un temps où leur témoignage n'était point suspect, puisque c'est avant la naissance des contestations. C'est aussi la méthode dont on s'est longtemps servi dans l'Eglise pour décider les dogmes contre les hérétiques. On a dans toutes les occasions établi la doctrine de l'Eglise sur des passages de l'Ecriture sainte et sur les témoignages des anciens, qui avaient écrit avant la naissance de la contestation : ce sont les fondemens de la définition du concile d'Ephèse contre Nestorius, et de celle du concile de Chalcédoine contre Eutychès, que les prélats de ces conciles ont établis sur des passages de l'Ecriture et des anciens pères. C'est avec ces armes que les catholiques confondent les sévériens de la conférence de Constantinople : c'est par là qu'on réfute les monothélites dans le concile de Latran sous Martin I^{er} et dans le sixième concile général. On emploie la même méthode dans le septième concile général sur les images ; dans le concile de Francfort contre Elipandus, et enfin dans le concile de Florence, où toutes les disputes entre les Grecs et les Latins roulent sur les passages de l'Ecriture et sur les témoignages des pères : en un mot, dans toutes les disputes qui se sont élevées dans l'Eglise sur la doctrine depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, les auteurs catholiques se sont toujours servis pour combattre les hérétiques des témoignages de l'Ecriture et des saints pères. C'est une règle constante et inviolable qui a toujours été et qui sera toujours pratiquée dans l'Eglise de Jésus-Christ. Cela est si clair qu'il n'est pas nécessaire de m'arrêter davantage à le prouver. Mais avant de finir cet article, il faut rapporter ce que Vincent de Lérins, qui a fait un livre exprès sur le sujet que nous traitons, en a dit : ses observations sont judicieuses, ses règles justes et sa méthode facile. Le dessein de son ouvrage est de trouver un moyen général et certain pour distinguer la vérité de la foi catholique de la fausseté des dogmes des premiers hérétiques. Il dit que « l'ayant demandé plusieurs fois à des personnes de grande piété et d'une excellente doctrine, elles lui avaient appris que pour éviter les hérésies et demeurer dans la vraie foi, il fallait avoir deux choses pour fondement de sa créance : premièrement, l'autorité de la loi divine ; et en second lieu, la tradition de l'Eglise catholique. » (*Vincent. Lirin. advers. hæreses.*) Voilà les deux principes que nous avons établis jusqu'ici bien clairement marqués. Mais l'Ecriture sainte suffit-elle seule sans la tradition, et la tradition peut-elle être séparée de l'Ecriture ? De quel usage est-elle, si l'Ecriture sainte contient la doctrine chrétienne. Voici

ce que Vincent de Lérins nous en apprend : « Quelqu'un dira peut-être, Le canon de l'Ecriture sainte étant complet et suffisant lui seul pour tout, qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité de la tradition ecclésiastique ? C'est parce que tous les hommes ne prennent pas les paroles de l'Ecriture, qui sont d'elles-mêmes fort élevées, dans un même sens, et que les uns les interprètent d'une manière, les autres d'une autre ; de sorte qu'il semble qu'il peut y avoir autant de sentimens différens qu'il y a de personnes : Novatien l'explique d'une manière, Photin d'une autre, Sabellius d'une autre, Donat, Arius, Eunomius, Macédonius, Apollinaire, Priscillien, Jovinien, Pélage, Célestius, et enfin Nestorius l'expliquent chacun à leur manière ; c'est pour cela qu'il est nécessaire, pour éviter le labyrinthe de ces erreurs, que l'interprétation de la doctrine prophétique et apostolique soit déterminée par la règle du sens ecclésiastique et catholique. » (*Id., ibid.*) Voilà l'usage de la tradition ; elle sert à fixer le sens des termes de l'Ecriture sainte, que les hérétiques corrompent par des interprétations vicieuses et contraires à celles que l'on a toujours eues dans l'Eglise.

Mais de quelle nature doit être cette tradition ? quelles sont les conditions qu'elle doit avoir pour être légitime ? Vincent de Lérins le marque en peu de mots : « Il faut, dit-il, avoir soin de tenir ce qui a été cru en tous lieux, de tout temps, et par tous les fidèles : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Car c'est cela seul qui est véritablement catholique, comme ce terme seul le fait connaître. Or nous parviendrons à cette foi en suivant l'universalité, l'antiquité et le consentement unanime : nous suivrons l'universalité si nous ne reconnaissons point d'autre foi véritable que celle dont l'Eglise fait profession par toute la terre ; l'antiquité, si nous ne nous écartons point des sentimens que nos ancêtres et nos pères ont tenus ; et enfin le consentement unanime, si nous embrassons la doctrine qui a été enseignée par tous les évêques et les saints docteurs, ou du moins par la plus grande partie. Que fera donc un chrétien catholique, si quelque partie de l'Eglise se sépare de la communion de la foi universelle ? Il préférera à un membre malade et corrompu la santé du corps entier : que si quelque nouvelle maladie s'efforce de s'emparer non seulement d'une petite partie, mais même de l'Eglise entière, alors il aura soin de s'attacher à l'antiquité, qui ne peut pas être déçue par la nouveauté. Mais si dans l'antiquité même il trouve deux ou trois hommes, ou une ville, et même une province dans l'erreur, il prendra garde de préférer les décrets anciens de l'Eglise universelle, s'il y en a, à la témérité ou à l'ignorance d'un petit nombre de personnes. Enfin s'il s'élève quelque question sur laquelle il n'y ait rien de semblable, il aura soin de consulter et conférer ensemble les sentimens des anciens qui sont morts en différens temps et en différens lieux dans la communion et dans la foi de l'Eglise, et ont mérité d'être estimés des maîtres dignes de foi. Il ne s'arrêtera pas à ce qu'un ou deux

auront dit, mais il croira sans difficulté ce qu'ils auront tous écrit, enseigné, et tenu d'un consentement unanime, clairement, par plusieurs fois et avec persévérance.» (*Vincent. Lirin., advers. hæreses*). Vincent de Lérins fait ensuite l'application de ces règles à des exemples qu'il serait trop long de rapporter.

Il rejette ensuite toute doctrine nouvelle que l'on voudrait apporter en matière de religion, précisément à cause de sa nouveauté : « Il n'a jamais été permis, dit-il, il ne l'est point, et il ne le sera jamais à des chrétiens catholiques d'annoncer quelque chose au delà de ce qu'ils ont reçu, et il a toujours fallu, il le faut et il le faudra toujours, anathématiser tous ceux qui apporteront quelque chose au delà de ce qui a été annoncé. Peut-on en douter, après que saint Paul, ce vase d'élection, ce docteur des Gentils a crié si haut, et répété si souvent dans ses lettres que si quelqu'un annonce un nouveau dogme, il doit être anathématisé. » (*Id., ibid.*) Non seulement on ne peut point changer l'ancienne doctrine, ni enseigner une contraire, mais on ne peut pas en enseigner d'autre. « Tout ce qu'on peut faire est de cultiver celle que la foi de nos pères a plantée dans l'Eglise, de la faire fleurir et mûrir, de l'étendre et de la perfectionner. Car il se peut faire que ces dogmes de la philosophie céleste soient soignés, limés et polis dans la suite du temps : mais il n'est pas permis de les changer, d'y toucher, ou d'y retrancher quelque chose; ils peuvent recevoir quelque évidence, quelque jour, quelque explication, à la bonne heure, mais il faut qu'ils retiennent leur plénitude, leur intégrité et leur propriété... L'Eglise est une gardienne soigneuse et prudente des dogmes qui ont été mis en dépôt chez elle ; elle n'y change rien, elle n'en retranche rien, elle n'y ajoute rien : elle n'en peut rien retrancher, puisqu'il n'y a rien que de nécessaire; elle ne peut rien y ajouter, puisque ce qu'elle ajouterait serait superflu ; elle ne perd point ce qui lui appartient ; elle n'usurpe point ce qui n'est pas à elle : toute son application est de conserver l'ancienne doctrine, de polir et de perfectionner ce dont les anciens nous ont donné les principes et les commencements, de confirmer et affermir ce qu'ils ont assez expliqué et développé, et de défendre ce qu'ils ont confirmé et défini. Car enfin, qu'est-ce que l'Eglise a prétendu jamais faire par les décrets des conciles, si ce n'est que ce qu'on croyait déjà simplement fût cru avec plus d'exactitude, que ce qu'on prêchait avec moins de ferveur fût prêché avec plus de vigueur, que ce qu'on honorait avec moins de précaution le fût avec plus d'empressement ? L'Eglise, excitée par les nouveautés des hérétiques, n'a rien fait autre chose par les décrets de ces conciles ; elle n'a rien fait davantage que de mettre par écrit pour la postérité la foi qu'elle avait reçue de ses ancêtres par tradition, en renfermant quantité de choses en peu de mots, et souvent en exprimant sa doctrine par un terme nouveau, pour en faciliter l'intelligence. » (*Id., ibid.*)

Toute doctrine catholique, selon Vincent de Lérins, est ancienne : les conciles ne décident rien de nouveau ; il ne s'y fait aucune révélation de nouveaux dogmes ; mais on y confirme la doctrine ancienne. Il y a des articles plus clairement expliqués dans l'antiquité ; d'autres qui ne le sont pas si clairement. Il y en a de définis par les conciles et par l'Eglise universelle ; d'autres qui ne sont connus que par la tradition. Il y en a qui ont été expliqués dans toute leur étendue ; d'autres dont on n'a donné que les principes et les fondements, et qu'il faut expliquer et déduire. Mais tous ces dogmes, de quelque nature qu'ils soient, pour être l'objet de notre foi, doivent avoir été approuvés et soutenus, ou formellement, ou dans leurs principes, par le consentement unanime des pères de tous les siècles et de tous les temps : et encore ce consentement ne fait foi que dans les questions d'importance, et non pas dans les petites questions qui ne regardent point la règle de la foi. C'est ce qu'il remarque formellement. « On n'est pas obligé, dit-il, de chercher et de suivre ce consentement unanime des anciens pères dans toutes les petites questions de la loi de Dieu, mais seulement, ou du moins principalement dans la règle de la foi. » (*Id., ibid.*)

Enfin, la dernière remarque de cet auteur est que « cette règle n'est pas toujours d'usage, ni contre toutes sortes d'hérétiques, mais seulement contre les hérésies nouvelles, quand elles commencent à paraître ; parce que quand il y a quelque temps qu'elles se sont établies, elles ont eu le loisir de falsifier les monuments anciens, ou de les corrompre par de fausses interprétations. C'est pourquoi il est d'avis qu'il faut convaincre les anciennes hérésies plutôt par l'Ecriture sainte, ou par les définitions des conciles, que par cette voie. » (*Id., ibid.*)

Finissons par la récapitulation abrégée qu'il a faite lui-même des règles qu'il vient de donner. « Nous avons dit dans ce Traité que c'a toujours été, et que c'est encore aujourd'hui la coutume des catholiques de prouver leur foi en deux manières : premièrement, par le canon des divines Ecritures ; secondement, par la tradition de l'Eglise catholique. Ce n'est pas que le canon seul ne suffise ; mais c'est parce que les hommes interprétant à leur fantaisie les paroles divines, inventent diverses opinions et diverses erreurs : c'est pourquoi il est nécessaire que l'intelligence de l'Ecriture soit examinée selon la règle de la doctrine ecclésiastique ; mais seulement dans ces questions principalement qui servent de fondement à toute la doctrine catholique : nous avons encore dit qu'il faut considérer dans l'Eglise même le consentement de l'antiquité et de l'universalité pour n'être pas séparés de l'unité, et entraînés dans le schisme, ou déchus de la religion ancienne et précipités dans les nouveautés de l'hérésie. Nous avons encore dit que dans l'antiquité ecclésiastique il fallait remarquer deux choses auxquelles tous ceux qui ne veulent pas être hérétiques doivent

s'attacher : premièrement , qu'il fallait voir ce qui avait été défini autrefois par tous les évêques de l'Eglise catholique : secondement , que s'il s'élevait quelque nouvelle question sur laquelle il n'y eût point de semblable décision , il fallait avoir recours aux sentiments des pères , mais de ceux-là seulement , qui ont été des maîtres dignes de foi , et qui ne sont point séparés de l'unité de la communion et de la foi de l'Eglise , et que tout ce qu'ils se trouveraient avoir tenu d'un consentement unanime devait passer sans difficulté pour être vrai et catholique. » (*Vincent. Lirin., advers. hæreses*).

La seule difficulté qui peut rester sur cette règle ainsi expliquée , est qu'il semble très-difficile , pour ne pas dire impossible , d'être assuré qu'une tradition ait toutes les conditions requises par Vincent de Lérins ; car où est le dogme dont on puisse dire avec certitude qu'il a été cru et enseigné en tous lieux , en tout temps et par tous les fidèles ? Par quelle voie peut-on connaître le sentiment unanime des pères de tous les siècles ? Il y en a plusieurs qui n'ont rien écrit , ou dont nous n'avons aucun ouvrage , et ceux dont il nous en reste quelques-uns en avaient écrit beaucoup d'autres qui se trouvent perdus. Ne se peut-il pas faire que les pères qui n'ont point écrit , ou ceux dont les ouvrages sont perdus , aient été d'un avis différent de ceux dont quelques ouvrages sont restés , et que ceux-ci mêmes aient parlé autrement dans les traités perdus que dans le petit nombre de ceux qui nous restent ? Qui nous assurera du contraire ? Dans les œuvres mêmes qui nous restent , combien de contradictions , combien d'obscurités , combien de faussetés n'y trouve-t-on point ? Que de sentiments ont été communs dans les premiers siècles qui sont rejetés dans les derniers ? Le règne de mille ans , la béatitude des justes différée jusqu'après le jour du jugement , la créance que les anges ont des corps , et tant d'autres erreurs , n'ont-elles pas été constamment la doctrine la plus commune des pères anciens ? Quelle obscurité , quelle ambiguïté , quelle dureté d'expressions ne trouve-t-on point dans les écrits des premiers pères , touchant les mystères de la trinité et de l'incarnation ? La difficulté de les justifier est si grande , que de très-savants théologiens de notre temps ont mieux aimé les abandonner aux ariens et aux nestoriens que de se donner la peine de venger leur doctrine. Enfin que de vérités de la religion omises ou mal expliquées dans les premiers pères ! C'est ce que l'on a reconnu dans l'Eglise. Toutefois et quantes qu'il s'est élevé quelque question , il a fallu parler un autre langage que l'on n'avait fait jusque alors ; faire des articles de foi auxquels on n'avait point pensé ; enseigner des dogmes qui n'avaient point été connus ni expliqués auparavant ; enfin s'en rapporter aux décisions des conciles , quoiqu'on ne trouvât rien de semblable dans les anciens , et qu'on crût même y voir quelque chose de contraire. Tout cela ne semble-t-il pas prouver , ou que la règle que nous avons

apportée n'est pas véritable , ou que l'Eglise se trompe , ou qu'elle a de nouvelles révélations sur lesquelles elle appuie ses décisions ?

Ces difficultés sont grandes , je l'avoue , mais elles ne sont point capables de faire douter de la vérité de la règle établie sur des fondements certains et infaillibles. Si les hommes ne faisaient pas bien l'application de la règle , elle ne laisserait pas pour cela d'être règle , et quand même il y aurait des occasions où l'on ne pourrait la mettre en pratique , elle n'en serait pas moins véritable en elle-même. Mais il n'est pas si impossible qu'on veuille le faire croire , d'avoir une certitude morale du consentement unanime de presque tous les pères , et même des chrétiens dans l'antiquité sur un point important de notre religion. Il n'est pas nécessaire d'avoir tous les écrits des anciens ; ceux qui nous restent sont plus que suffisants pour nous faire connaître la foi des Eglises dans lesquelles ils vivaient , et cela suffit. Il ne s'agit point ici de quelque question théologique de peu de conséquence , de l'explication d'un passage de l'Ecriture sainte , d'un point de critique ou d'histoire , d'une allégorie ou d'une moralité. On convient que sur ces choses le sentiment des pères n'est pas unanime ; que quand tous ceux dont nous avons les écrits conviendraient du même sentiment , on ne pourrait pas assurer que les autres seraient de même avis , et qu'enfin leur sentiment unanime sur ces sortes de choses ne serait pas infaillible. Mais à l'égard des choses qu'ils écrivent , comme étant la doctrine et la foi de leur église et de l'Eglise universelle , qui est de tradition apostolique , et dont aucun catholique ne disconvient , qui peut douter que nous n'ayons dans les écrits des anciens qui nous restent un nombre assez suffisant de témoignages pour être assuré du consentement unanime des anciens ? Ce n'est point sur ces dogmes qu'il y a des faussetés ou des contradictions dans les anciens , la doctrine de l'Eglise s'y trouve expliquée très-nettement : il est vrai qu'ils n'ont pas pris les précautions , ni gardé toutes les mesures que l'on a prises depuis pour se parer des occasions et des corruptions des hérétiques ; mais cela ne prouve point que l'on ait rien innové. On s'est servi de termes nouveaux pour exprimer l'ancien dogme ; mais c'est la malice des hérétiques qui y a contraint , comme S. Athanase et S. Hilaire l'ont remarqué du terme *consubstantiel*. Il y a eu dans les premiers temps quelques opinions assez communes qui n'avaient pas de fondement dans l'Ecriture , comme le règne des justes sur la terre pendant mille années ; mais elles n'ont jamais été enseignées comme des dogmes de foi et de tradition apostolique : elles étaient appuyées sur des fondements ruineux , dont on a reconnu dans la suite la fausseté et la faiblesse , et c'est ce qui a fait qu'on les a quittées. On a encore adouci certaines expressions qui avaient un bon sens dans la bouche des anciens , dont les hérétiques ont abusé dans la suite ; mais on ne doit pas pour cela abandonner les anciens aux

hérétiques, comme quelques catholiques ont fait par imprudence ou par malice. Enfin il y a des vérités dans la doctrine chrétienne, qui ne sont que des suites et des conséquences des premiers principes. Il n'est pas nécessaire que toutes les conclusions aient d'abord été expliquées; il suffit que le principe ait été établi nettement, on en a pu tirer depuis les conclusions sans aucune nouvelle révélation. Les anciens ont dit que Jésus-Christ a été véritablement homme, cela suffit pour en conclure qu'il a un corps, une âme, un entendement, une volonté. Quand les anciens n'auraient pas dit formellement ces dernières vérités, il ne s'ensuivrait pas qu'elles ne fussent point de tradition, il suffit qu'elles soient renfermées dans la première proposition : il ne faut que la développer pour y trouver les autres : il n'est point nécessaire d'admettre de nouvelle révélation dans l'Eglise pour tirer cette conséquence, et l'on ne peut pas dire que ce soient de nouveaux dogmes qu'elle enseigne, ni qu'elle se trompe. Ainsi la règle subsiste dans toute sa force, et non seulement on peut en faire un bon usage, mais on l'a toujours fait et on le fera toujours dans l'Eglise de Jésus-Christ.

CHAPITRE. IX.

De l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Qu'ils sont écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Décisions de plusieurs questions sur leur inspiration. Si les termes sont inspirés. Si toutes les choses qu'ils contiennent sont inspirées. De quelle nature est cette inspiration.

Comme il n'y a point de voie plus certaine ni plus stable que celle des écrits pour conserver fidèlement la mémoire des choses passées et pour transmettre sans aucune altération à la postérité la doctrine et les préceptes que l'on a enseignés. Dieu a permis que les principales révélations qu'il avait faites aux hommes en différents temps et les histoires sur lesquelles elles étaient appuyées fussent écrites par des témoins irréprochables, et que les apôtres et leurs disciples après avoir prêché l'Evangile de Jésus-Christ écrivissent l'histoire de sa vie et de sa mort, ses principales actions et prédications et les principaux points de la doctrine qu'il leur avait apprise, et qu'ils avaient prêchée à toute la terre. Les livres dans lesquels ces choses sont écrites, que l'on appelle l'Ecriture sainte, et vulgairement la Bible, sont d'une telle nature que l'on ne peut douter de leur vérité et de leur antiquité. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail d'une infinité de questions critiques que l'on a faites sur les auteurs et les livres sacrés, c'est le sujet d'un autre ouvrage. Je supposerai seulement ici des principes et des faits certains dont tout le monde convient, qui sont suffisants pour établir l'autorité de l'Ecriture sainte.

Personne ne doute qu'il n'y ait eu un Moïse et qu'il n'ait été le législateur des Juifs, c'est un fait certain attesté par les auteurs profanes, et plus certain que celui-ci,

qu'il y a eu un Lycurgue, législateur des Lacédémoniens, et un Solon, législateur des Athéniens. On ne doute point encore qu'il n'ait écrit l'histoire des Israélites et les lois que les Juifs ont observées, et que ces lois ne se trouvent dans le Pentateuque. Car quoiqu'il y ait des critiques qui doutent si Moïse a rédigé le Pentateuque dans la forme où il est, et s'il a composé ces cinq livres de la manière dont ils sont à présent, tout le monde convient que cet ouvrage contient les lois que Moïse avait prescrites aux Israélites, et qu'il était tiré des anciens mémoires faits du temps de ce législateur. Il me serait aisé de montrer que Moïse en est lui-même l'auteur, aussi clairement que l'on montre que tout autre livre est de l'auteur dont il porte le nom : mais je ne veux point ici entrer dans cette question de critique, et il me suffit pour le présent que l'on suppose que ces livres contiennent l'histoire et les lois que Moïse avait laissées aux Israélites. On convient encore que les livres historiques qui suivent ceux-ci depuis Josué jusqu'aux livres d'Esdras et de Néhémie, sont des livres dignes de foi, composés par des auteurs contemporains, du moins sur leurs mémoires. On ne doute point que les Psaumes ne soient un recueil des cantiques en usage parmi les Juifs. On demeure d'accord que Salomon est auteur des Proverbes, de l'Ecclésiaste et du Cantique des cantiques. Les livres des prophètes portent en tête le nom de leurs auteurs, et personne ne les a révoqués en doute. Enfin tout le monde demeure d'accord qu' aussitôt après la captivité de Babylone, les Juifs ont fait un recueil des livres qu'ils considéraient comme divins, qui contenait tous les livres de l'Ancien Testament, à l'exception de Baruch, de Tobie, de Judith, de l'Ecclésiastique, de la Sagesse et des deux livres des Machabées ; car pour le livre d'Esther, il y a bien de l'apparence qu'il était compris dans le catalogue ou canon de leurs livres sacrés. Il n'y a que ceux qui n'étaient point dans le canon des Juifs, dont on a doute autrefois, mais on les a toujours considérés comme des livres utiles : les pères les ont cités sous le nom de l'Ecriture : quelques Eglises anciennes les ont mis dans le canon, et ce sentiment l'a enfin emporté. Je n'ai rien avancé jusqu'ici qui ne soit certain, et dont tout le monde ne convienne.

A l'égard des livres du Nouveau Testament, leur authenticité est incontestable, parce que toutes les Eglises du monde leur ont rendu un témoignage unanime, perpétuel et constant. Les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les treize premières Epîtres de saint Paul, dont personne n'a douté, les premières Epîtres de saint Pierre et de saint Jean, ont été sans contredit reconnues comme canoniques. On n'a pas douté longtemps de l'autorité de l'Epître de saint Paul aux Hébreux, ni de la seconde de saint Pierre, de la seconde et de la troisième de saint Jean, non plus que de celle de saint Jacques et de saint Jude : elles ont toujours été reçues dans la plus grande partie des Eglises, il n'y a eu qu'un

petit nombre de personnes qui aient été en doute de leur autorité, et leur vérité étant connue par des témoignages certains du plus grand nombre des Eglises, elles ont été mises dans tous les canons ou catalogues de livres sacrés. L'Apocalypse, dont quelques-uns ont douté plus longtemps, a été reconnue dès le commencement comme canonique par plusieurs Eglises, et reçue peu de temps après d'un consentement unanime par toutes les Eglises.

Tous les faits que je viens de supposer étant certains, incontestables et admis de tout le monde, suffisent pour établir, même à l'égard des incrédules, l'authenticité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et pour convaincre les gens de bonne foi de la vérité des choses qui y sont rapportées. La certitude de la vérité et de l'antiquité de ces livres est plus grande que celle que l'on a des autres histoires, et la narration n'en paraît pas moins fidèle, ni moins digne de foi : elle a même des caractères de simplicité, de fidélité et de vérité qui ne se trouvent dans aucun autre; c'est ce qu'il me serait facile de prouver, si j'avais affaire à des infidèles : mais comme cet ouvrage-ci est composé pour instruire des gens persuadés de la vérité de la religion de Jésus-Christ, de ce qu'ils doivent croire conformément aux principes de cette religion, il faut aller plus loin, et leur montrer qu'ils ne doivent pas considérer ces livres comme des livres humains, mais comme des livres sacrés écrits par la direction et par l'inspiration du Saint-Esprit, qui doivent être la règle de leur foi et de leur doctrine. C'est de cette manière que Jésus-Christ et les apôtres ont considéré les livres de l'Ancien Testament qu'ils ont cités sous le nom d'Écriture, qui comprend la loi, les prophètes et les cantiques; c'est sur les témoignages de ces livres que Jésus-Christ établit sa qualité de Messie; c'est par eux qu'il confond les Juifs; il les cite non comme des livres communs et humains, non seulement comme des histoires véritables, mais comme des livres écrits par l'ordre de Dieu et par des prophètes : Abraham avait prévu le jour de sa venue; David l'avait vu en esprit; Moïse lui avait rendu témoignage; la loi, les prophètes et les cantiques sont remplis de prophéties qui le regardent : si l'on croyait Moïse et les prophètes, on croirait en lui, parce qu'ils ont parlé de lui; c'est en lui que s'accomplissent leurs prophéties. Leurs écrits ne sont donc pas de simples productions des hommes, il faut qu'ils aient été remplis du Saint-Esprit pour voir et pour prédire l'avenir. Quand les Juifs lui opposent l'Écriture sainte, il ne leur répond pas qu'elle est faillible; il reconnaît son autorité, il l'explique, il leur fait voir qu'ils ne l'entendent point, que c'est la cause de leur erreur : *Erratis nescientes Scripturas*. Il leur reproche qu'ils la violent pour observer leur tradition, que toute leur prévarication vient de ce qu'ils n'observent pas la loi; enfin il en parle partout comme des livres divins et sacrés. Il est vrai qu'il perfectionne en quelques endroits

là loi, et ajoute à ses préceptes, comme quand il commande l'amour des ennemis et le pardon des injures; mais cette perfection n'est pas contraire à l'esprit de la loi qu'il n'était pas venu détruire, mais accomplir : *Non veni legem solvere, sed adimplere*.

Les apôtres ont considéré et employé de la même manière les livres de l'Ancien Testament pour prouver que les prophéties étaient accomplies en la personne de Jésus-Christ, et pour autoriser l'Évangile qu'ils annonçaient. S. Paul assure dans son Épître aux Romains que les Juifs avaient cet avantage sur les Gentils, que la parole de Dieu leur avait été confiée : *Credita sunt illis eloquia Dei*. Ces oracles divins confiés aux Juifs sont sans contredit les livres de l'Ancien Testament, qu'il appelle *eloquia Dei*. Ils ne sont pas l'ouvrage des hommes, c'est la parole même de Dieu. Le même apôtre écrivant à Timothée l'instruit que l'Écriture sainte, qu'il avait apprise dès son enfance, est divinement inspirée; car soit qu'on traduise ces paroles, *πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος*, par celles-ci conformément à la Vulgate : *Toute écriture qui est divinement inspirée est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice* (II *Timoth.*, III, 14-16), qui est aussi le sens du syriaque, et qui peut même s'adapter aux termes grecs, soit qu'on les explique à la lettre, en sous-entendant le verbe *ἔστι*, qui est encore plus fort pour l'inspiration : *Toute écriture est divinement inspirée et utile*, etc.; il s'ensuit que l'Écriture sainte de l'Ancien Testament est écrite par l'inspiration du Saint-Esprit : car, comme remarque S. Chrysostome sur cet endroit, cela se doit entendre de toute l'Écriture sainte, dont S. Paul venait de dire : *Je sais que dès votre enfance vous avez été instruit dans les lettres sacrées; toute cette Écriture est donc divinement inspirée, n'en doutez point* (*Joan. Chrysost. in II epist. ad Timot.*, III, 16, *homil.* 9). L'apôtre saint Pierre rend le même témoignage à tous les écrits des prophètes : « Car nous avons les conseils des prophètes qui ont encore plus de force, que vous faites bien de suivre, comme une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à éclairer et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs, étant d'abord persuadés que nulle prophétie de l'Écriture n'est l'ouvrage de l'esprit particulier; car ce n'est point par la volonté des hommes que la prophétie nous a été apportée, mais ces saints hommes de Dieu ont parlé par le mouvement du Saint-Esprit (II *Petr.* I, 19 *et seq.*). Les prophéties dont S. Pierre parle en cet endroit ne sont pas seulement les écrits de ceux que l'on nomme communément prophètes, mais tous ceux que les Juifs recevaient comme étant écrits par des saints hommes de Dieu, par le mouvement du Saint-Esprit, c'est-à-dire tous les livres qu'ils reconnaissaient pour canoniques et divinement inspirés; car on ne peut douter que les Juifs ne fussent dans la même pensée, comme Josèphe le témoigne dans son premier livre contre Apion, dans lequel il

dit « que leurs livres ont été écrits par une espèce de nécessité, et qu'il n'a pas été libre à tout le monde d'en composer; qu'il n'y a point de contradiction entre ces livres, parce qu'ils ont été écrits par des prophètes qui ont appris les choses passées et anciennes par l'inspiration de Dieu, ou qui ont rapporté fidèlement ce qu'ils ont vu de leur temps; qu'il n'y a pas un nombre infini de livres qui se contredisent; qu'ils ne sont qu'un nombre de vingt-deux, qui comprennent l'histoire de tous les temps jusqu'au règne d'Artaxerxès; que depuis ce temps-là il y a bien à la vérité des historiens, mais que leurs livres ne sont pas de la même autorité, parce qu'il n'y a point eu de succession certaine de prophètes comme auparavant; que les Juifs ont un si grand respect pour ces livres, que personne n'ose y rien ajouter, ou en rien ôter, et qu'ils sont accoutumés dès leur enfance à les appeler la doctrine de Dieu, et prêts de mourir pour leur défense. » (*Joseph., de Antiq. jud., contra Apion., lib. 1.*) Voilà quel était le sentiment des Juifs, non seulement touchant les livres des prophètes, mais aussi touchant les autres livres de l'Ancien Testament.

L'ancienne Eglise, instruite par Jésus-Christ et par les apôtres; a eu le même respect pour ces livres que les Juifs mêmes; mais elle a encore reçu d'un consentement unanime et par une tradition constante les Evangiles et les lettres des apôtres, comme étant aussi écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Il est certain que dans ces premiers temps le Saint-Esprit assistait d'une manière particulière les apôtres et leurs disciples dans la prédication. C'est pour cela que Jésus-Christ le leur avait particulièrement envoyé: il leur avait dit que quand ils seraient conduits devant les rois, les gouverneurs et les juges, ils n'avaient que faire de se préparer auparavant sur ce qu'ils auraient à dire; que ce qu'ils diraient leur serait donné à l'heure même: *Dabitur vobis in illa hora quid loquamini* (*Matth., X, 19*); parce que ce ne seraient pas eux qui parleraient, mais l'Esprit de Dieu qui parlerait en eux. Je ne dis pas que les apôtres fussent infaillibles et inspirés de Dieu dans toutes leurs actions et leurs conversations; mais je ne crois pas qu'on puisse douter, sans renverser les promesses de Jésus-Christ, qu'ils ne fussent assistés d'une manière particulière pour la prédication de l'Evangile; de sorte qu'il était comme impossible qu'ils enseignassent une autre religion et une autre doctrine que celle de Jésus-Christ, qui avait dit d'eux: *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé* (*Luc., X, 16*). Les premiers chrétiens, persuadés de cette vérité, recevaient avec une entière soumission la doctrine que les apôtres leur enseignaient, et la regardaient comme la parole de Dieu et de Jésus-Christ même. Or si c'est avec un légitime fondement que l'on suppose que les apôtres étaient conduits, inspirés et dirigés d'une manière particulière pour prêcher la doctrine de Jésus-Christ, à combien plus

forte raison doit-on dire la même chose de ce qu'ils écrivaient pour l'apprendre aux fidèles; d'autant plus que leurs écrits devaient subsister comme des monuments éternels de la doctrine de Jésus-Christ et la règle de la foi de tous les chrétiens? Si Dieu ne les avait dirigés et inspirés d'une manière particulière et qu'il les eût laissés tomber dans des erreurs touchant la religion, il aurait, pour ainsi dire, trompé son Eglise, ou du moins l'aurait laissée dans un péril presque inévitable de tomber dans l'erreur: ce qui ne conviendrait pas à sa sagesse et au soin tout particulier qu'il devait avoir de cette Eglise qu'il avait acquise par son sang.

On ne peut donc pas douter que les Evangiles et les lettres des apôtres n'aient été écrits par la direction et par l'inspiration du Saint-Esprit, et que tous les chrétiens ne soient obligés d'y ajouter foi comme à la parole de Dieu. C'est aussi de cette manière que l'Eglise a toujours considéré les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que les saints pères en ont parlé. « Lisez, dit S. Clément dans son épître aux Corinthiens, les Ecritures saintes, qui sont les oracles du Saint-Esprit, et sachez qu'elles ne contiennent rien d'injuste, de fabuleux ni de faux. » S. Justin dit dans sa seconde Apologie « qu'il ne faut point attribuer aux prophètes inspirés du S. Esprit ce qu'ils disent, mais au Verbe de Dieu qui les inspire. » Et dans son Dialogue contre Tryphon « que l'on ne peut pas dire qu'il y ait des contradictions dans l'Ecriture sainte, et que s'il y en paraît, il faut plutôt avouer que c'est qu'on ne les entend pas. » Le même, que nous croyons à présent être auteur de l'Exhortation première aux Gentils, dit dans cet ouvrage, qui porte son nom « que les écrivains sacrés n'ont pas eu besoin d'art pour composer, et qu'ils n'ont point écrit dans un esprit de dissension et d'animosité, mais qu'il a fallu seulement qu'ils se soient purifiés pour recevoir l'opération du Saint-Esprit, qui, descendant du ciel comme un archet tout divin, s'est servi des hommes justes comme d'un instrument de musique pour nous révéler la connaissance des choses célestes et divines. La comparaison est belle. C'est pour cela, ajoutait-il, qu'ils ont tous dit et enseigné unaniment les mêmes choses, comme s'ils n'avaient qu'une même bouche et qu'une même langue, touchant la nature de Dieu, la création du monde, la formation de l'homme, l'immortalité de l'âme, le jugement futur après cette vie, et touchant toutes les autres vérités qu'il faut que nous sachions, quoiqu'ils aient vécu en différents lieux et en différents temps. » (*Justin., in Cohort. ad Græcos.*)

S. Irénée assure « que nous sommes obligés de croire que l'Ecriture sainte est parfaite, étant dictée par le Verbe de Dieu et par son esprit; qu'elle est toute spirituelle, et que s'il y a quelque obscurité que nous ne puissions pas découvrir, nous ne devons pas la vouloir pénétrer. » (*Irén., l. II, c. 47.*) Il nous apprend en un autre endroit « que l'Evangile est venu à nous par les apôtres,

qui l'ont prêché d'abord, et qu'ensuite Dieu a voulu qu'ils missent cet Évangile par écrit pour servir de fondement et de soutien de notre foi...; que tous ceux qui ne croient pas ce qui est dans l'Écriture, comme sont les hérétiques, se mettent en état de damnation.» (*Irén., l. III, c. 1.*)

S. Clément d'Alexandrie, dans son Exhortation aux Gentils, dit « que c'est la bouche du Seigneur et le Saint-Esprit qui ont prononcé ce qui est dans l'Écriture; que Dieu est notresel maître, et que la doctrine de l'Écriture est véritablement divine, comme l'apôtre S. Paul l'a dit dans son Épître à Timothée (II *Tim.*, III), où il lui recommande de lire les lettres sacrées, nom qu'elles portent parce qu'elles consacrent et déifient les hommes, et que les livres composés de ces lettres sont appelés par le même apôtre une écriture divinement inspirée, qui est utile pour enseigner, pour reprendre, etc. » Dans les sixième et septième livres des Stromates, il prouve « que l'Écriture est nécessaire pour démontrer les choses de la religion, et que c'est le premier principe en matière de religion qui est indémonstrable et qui sert à démontrer tous les autres. » Tertullien fait aussi voir en plusieurs endroits de ses ouvrages que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont divins et écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Origènes le prouve expressément dans le premier chapitre du quatrième livre de ses Principes, et il remarque dans le cinquième livre contre Celse « que les juifs et les chrétiens conviennent de cette vérité; que les livres de l'Écriture sont écrits par l'inspiration du Saint-Esprit : *Τὰ βιβλία θεῶν γεγράθησι Πνεύματι ὁμοιοῦντων ἐμπροτέρου.* » Enfin un ancien auteur qui a écrit contre l'hérésie d'Artémon, rapporté par Eusèbe, déclare nettement « que ceux qui ne croient pas que les saintes Écritures aient été dictées par le Saint-Esprit sont des infidèles (1). »

Voilà quelques-uns des passages des pères des trois premiers siècles touchant l'inspiration des livres sacrés, qui font assez voir quel a été le sentiment de la primitive Église sur ce sujet. La chose est encore plus claire des pères des siècles suivants : je n'en citerai que quelques passages, dans lesquels ils expliquent en particulier la manière de cette inspiration. Eusèbe remarque dans le chapitre quatorzième du treizième livre de la Préparation évangélique, que les oracles des Hébreux contiennent des prédictions et des réponses divines, et qu'ils ont une force toute divine beaucoup au-dessus des livres des hommes : ce qui fait connaître que Dieu en est l'auteur.

S. Basile dit que quand on trouve quelque contrariété apparente dans l'Écriture, il ne faut pas laisser de croire et ne pas en juger mal avec hardiesse et avec témérité. S. Ambroise, dans sa lettre à Juste, qui est la huitième de la dernière édition : « Plusieurs nient, dit-il, que nos auteurs aient écrit par art, et nous ne nous éloignons pas de ce sentiment; car ils n'ont pas écrit par art, mais par la grâce qui est au-dessus de tout art; car ils écrivaient ce que le Saint-Esprit leur inspirait. »

S. Jérôme, dans sa préface du Commentaire sur l'Épître à Philémon, rapporte et rejette l'opinion de ceux qui pensaient que cette lettre n'était point de S. Paul, ou que si elle en était, elle ne devait pas être mise au rang des livres sacrés, parce qu'elle ne contenait aucune doctrine, mais une simple recommandation. « Ceux, dit-il, qui ne veulent pas recevoir l'Épître écrite à Philémon disent que Jésus-Christ n'a pas toujours parlé par l'apôtre S. Paul; que même la faiblesse de l'homme n'eût pas pu supporter continuellement la présence du Saint-Esprit, et qu'elle n'eût pas pu s'accoutumer avec les nécessités de la vie; qu'il y a eu des moments dans lesquels S. Paul n'aurait pas pu dire : *Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (*Galat.*, II); ou comme il dit ailleurs : *Voulez-vous éprouver Jésus-Christ qui parle en moi ?* (II *Cor.*, XIII.) Y a-t-il quelque chose de Jésus-Christ quand il dit : *Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade, chez Carpus* (II *Tim.*, IV); ou dans l'Épître aux Galates (*Galat.* V) : *Plaise à Dieu que ceux qui vous troublent soient coupés*; et dans cette lettre-ci : *Préparez-moi aussi un lieu pour demeurer*. Ils disent que cela n'est pas seulement arrivé aux apôtres, mais aussi aux prophètes. Ils remarquent là-dessus que le signe que S. Jean-Baptiste avait reçu pour connaître Jésus-Christ (*Jean*, I) n'était pas seulement que le Saint-Esprit descendait sur lui, mais qu'il y demeurait; ce qui fait voir, disent-ils que le Saint-Esprit descend sur plusieurs, mais que la prérogative de Jésus-Christ est qu'il demeure en lui. Voilà les raisons dont ils se servent pour montrer que l'Épître à Philémon n'est point de S. Paul, ou que si elle en est, elle n'a rien qui puisse servir à notre édification, et que plusieurs anciens l'ont rejetée, parce qu'elle n'a point été écrite pour servir d'instruction, mais de recommandation. Ceux, au contraire, qui soutiennent qu'elle a une autorité légitime disent qu'elle n'aurait jamais été reçue par toutes les Églises si on ne l'avait crue de S. Paul; que si les raisons qu'on apporte étaient valables, il faudrait aussi rejeter la seconde Épître à Timothée et celle qui est adressée aux Galates, dont ils ont tiré des exemples de la faiblesse humaine. On dirait encore que l'on trouve plusieurs choses semblables dans l'Épître aux Romains et dans les autres, et principalement dans la première aux Corinthiens, où il parle plus librement, et comme

(1) *Anonymus apud Eusebium, lib. 5 Hist. eccles., c. 28.* Hinc est quod divinis Scripturis audacter manus intulerunt, eas a se emendatas esse dicentes.... Quante porro audacia sit ejusmodi facinus, ne ipsos quidem ignorare credibile est. Aut enim sacras Scripturas a sancto Spiritu dictatas esse non credunt, ac proinde infideles sunt, aut semetipsos Spiritu sancto sapientiores esse existimant, ac proinde quid aliud sunt quam daemoniaci?

dans des conversations familières, et où il se sert de ces termes : *C'est moi qui dis ceci aux autres, et non pas le Seigneur.* Il faudrait dire selon leur pensée, à cause de ces choses, que ces Epîtres ne sont pas de S. Paul ; ou si on reçoit celles-ci, rien n'empêche qu'on ne reçoive aussi celle qui est écrite à Philémon. Mais ils se trompent fort grossièrement s'ils croient que c'est pécher que d'acheter de quoi vivre, de préparer une demeure, de demander des habits, et que le Saint-Esprit est chassé, quand on songe tant soit peu aux besoins corporels. On ne contriste le Saint-Esprit que par les péchés, et non pas par des actions de charité qui peuvent nous rendre enfants de Dieu. Ce n'est pas ici le lieu de répondre à toutes ces difficultés, et même nous n'avons pas proposé toutes celles qu'ils font ; mais nous dirons en général que s'ils ne croient pas que les petites choses ne peuvent pas avoir le même auteur que les choses les plus élevées, il faut qu'ils disent avec Valentin, Marcion et Appelles, que celui qui a créé les fourmis, les vers, les poux et les sauterelles n'est pas le créateur du ciel, de la terre, de la mer et des anges. N'est-ce pas plutôt l'effet d'une même puissance de descendre jusqu'aux petites choses, après avoir exercé son esprit dans les plus élevées. »

Saint Epiphane rapporte dans l'hérésie des anoméens, que ces hérétiques se voyant pressés par la force des témoignages des apôtres, disaient que l'Apôtre avait dit ces choses comme homme, ce qu'il considère comme un blasphème (1). Le même dans l'hérésie des demi-ariens, suppose comme un principe certain et indubitable qu'il n'y a aucune contrariété ni contradiction dans les paroles de l'Ecriture, quoiqu'il paraisse quelquefois y en avoir à ceux qui ne sont pas assez éclairés (2).

Saint Jean Chrysostome, dans l'homélie 37 sur la Genèse, dit que « tout ce qui est dans l'Ecriture est une doctrine toute divine : *Divina sunt dogmata, non humana,* et qu'elle est toute différente des écrits des hommes. » Il dit encore en plusieurs endroits « que les paroles de l'Ecriture sont les oracles du Saint-Esprit, que c'est le Saint-Esprit qui parle dans l'Ecriture, et qu'il n'est pas permis de douter d'aucune des choses qu'elle contient. »

Saint Augustin établit en une infinité d'endroits l'inspiration et l'infaillibilité des livres canoniques de l'Ecriture sainte : « La seule voie, dit-il dans le onzième livre de la Cité de Dieu, pour nous garantir de toute erreur

est de suivre la lumière du Médiateur. Il a parlé d'abord par les prophètes, ensuite par lui-même, et enfin par les apôtres, autant qu'il a cru qu'il était à propos ; et il a aussi composé une écriture à laquelle nous ajoutons foi sur les choses que nous ne pouvons pas connaître par nous-mêmes. Car si nous apprenons par des témoins les choses que nous n'apprenons pas par nos sens, et si nous ajoutons foi sur des choses corporelles et sensibles que nous n'avons pas vues, à ceux qui les ont vues, nous devons croire, touchant les choses que l'on ne connaît que par l'esprit, et qui sont au-dessus de notre intelligence intérieure, ceux qui les ont apprises de la lumière spirituelle ou qui les y voient encore (*Aug. de Civit. Dei, l. 11, c. 2 et 3*). Etant convaincu de ce principe, il dit en une infinité d'endroits (1), qu'il rend ce respect aux seules Ecritures saintes et canoniques, de croire que leurs auteurs ne sont tombés dans aucune erreur : au lieu qu'à l'égard de tous les autres écrits des hommes, il croit qu'il peut y avoir des erreurs et avoir la liberté d'en juger. Il répète ce principe en une infinité d'endroits, faisant par là connaître qu'il considère tout ce qui est dans l'Ecriture sainte comme l'ouvrage de Dieu, qui seul est infaillible et auquel seul nous devons une commission entière de créance (*Epist. 82, l. II de Bap., c. 1 ; lib. III, c. 17 ; l. II, contr. Cresc., ibid., c. 3 ; l. I, c. 9 ; l. I contra Gaudent., c. 31 ; l. XI cont. Faustum, c. 5*). C'est pourquoi dans son livre de l'Accord des évangélistes, il suppose comme une chose certaine qu'il n'y a aucune contradiction véritable dans la narration des évangélistes, parce que c'est Jésus-Christ qui est leur chef, et dont ils sont les membres, qui parle, et qu'ils n'ont écrit que ce qu'il leur a montré et ce qu'il leur a dit : « Car, dit-il, tout ce qu'il a voulu que nous lussions de ses paroles et de ses actions, il leur a commandé de l'écrire comme par ses mains. Quiconque comprendra bien l'accord de cette union et le ministère de plusieurs membres sous un même chef, en lisant dans l'Evangile ce que les disciples de Jésus-Christ rapportent, il le considérera de la même manière, que s'il avait vu la main de Jésus-Christ qui l'écrivit par elle-même. » (*Id., lib. I de Consensu evang., c. 33, n. 34.*)

Théodoret, dans sa préface sur les Psaumes, remarque que les livres historiques de la Bible ne sont pas moins prophétiques que les autres.

(1) *Epiph., hæres. 76.* Nihil enim est quod non illorum (anomeorum) pertingat audacia. Pro, heterarum apostolorumque nomina contumeliosè incesunt, cumque iræri rationum vi, ac male haberi cœperint, effugiunt subinde, ac præsiliunt, et ista, inquit, Apostolus, tanquam homo dixit.

(2) *Idem, hæres. 75.* In primis itaque crede, nihil nec in cæteris Scripturæ locis, nec in eo de quo modo agimus, ulla sibi invicem esse Scripturæ verba contraria : tametsi his duntaxat, qui vel sana fide præditi non sunt, vel imbecillioris ingenii sunt, repugnare videantur.

(1) *Idem, epist. 82, n. 3, ad Hieronymum.* Ego enim fateor charitati usque, solis eis Scripturarum libros, qui jam canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse limissime credam. Ac si aliquid in eis offendero literis, quod videatur contrarium veritati, nihil aliud, quam vel mendosum esse codicem, vel interpretem non assecutum esse quod dictum est, vel me manine intellexisse non ambigam. Alios autem ita lego, ut quantalibet sanctitate, doctrinaque præpollant, non ideo verum putem, quia ipsi ita senserunt ; sed quia mihi vel per illos auctores canonicos, vel probabili ratione, quod a vero non abhorreat, persuadere poterunt.

« Il faut savoir, dit-il, que le propre de la prophétie n'est pas seulement de prédire l'avenir, mais aussi de raconter les choses présentes et passées. Ainsi le divin Moïse nous a rapporté tout ce que le Dieu de l'univers avait fait dès le commencement, de quoi il avait été instruit, non tant par les hommes que par la grâce du Saint-Esprit..... Le divin David a parlé aussi dans ses Psaumes et des merveilles que Dieu avait faites pour son peuple, et de celles qu'il ferait à l'avenir..... Il y en a qui disent que tous les psaumes ne sont pas de ce saint roi, mais qu'il y en a qui ont été faits par d'autres; c'est sur quoi je n'assure rien. Car que m'importe qu'ils soient tous de lui ou que d'autres en aient fait quelques-uns? puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Nous savons que David a été prophète, et que ceux dont il est parlé dans l'histoire des Paralipomènes l'ont été aussi. Or le propre des prophètes est que leur langue soit l'organe du Saint-Esprit, selon qu'il est écrit dans les Psaumes : *Ma langue est comme la plume d'un très-habile écrivain.*

Enfin, pour ne pas ennuyer, en rapportant quantité d'autres passages qui seraient inutiles, puisque c'est une vérité que tous les auteurs catholiques attestent, je n'apporterai plus qu'un seul passage de saint Grégoire dans la préface de son Commentaire sur le livre de Job, où il parle ainsi : « Il est fort inutile de rechercher qui a composé le livre de Job, puisque les fidèles ne doutent pas que le Saint-Esprit n'en soit l'auteur. C'est donc véritablement le Saint-Esprit qui l'a écrit, puisqu'il en a dicté les paroles pour les faire écrire. C'est l'esprit de Dieu qui l'a écrit, puisqu'il a été inspirateur de cet ouvrage, et qu'il s'est servi des paroles que nous y lisons pour faire passer jusqu'à nous des actions que nous puissions imiter. » A quoy ce saint pape ajoute que « c'est comme si ayant reçu une lettre d'un excellent homme, nous nous mettions en peine de savoir de quelle plume il se serait servi pour l'écrire. »

Tout chrétien et catholique doit donc croire que tous les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, qui a tellement conduit les pensées et la plume de ceux qui les ont écrits, qu'ils ne sont tombés dans aucune erreur touchant la religion, la foi, les bonnes mœurs et les faits historiques sur lesquels la religion est établie. De sorte que tout chrétien est obligé de croire ce qu'ils contiennent, et qu'il n'est libre à personne de nier ou de douter d'aucune des vérités de cette nature qui y sont établies.

Ce principe supposé, on peut faire plusieurs questions sur ce sujet, sur lesquelles les théologiens catholiques sont partagés.

On demande, 1° si le Saint-Esprit n'a pas seulement inspiré les choses et les pensées aux écrivains sacrés, mais même les mots, les termes, les expressions, le style, en sorte qu'ils n'aient fait que suivre son impression sans aucune liberté. Il y a quelques théolo-

giens qui ont poussé jusque-là l'inspiration des livres sacrés; mais il y a plus d'apparence que cela n'est pas.

Car, 1° C'est une supposition inutile pour établir la vérité et l'infaillibilité des choses contenues dans les livres saints. Il suffit que les pensées soient inspirées; il n'est pas nécessaire que les termes le soient.

2° La différence du style qui se trouve entre les écrivains sacrés fait assez voir que le Saint-Esprit n'est pas l'auteur des termes: car, comme il n'y a nulle diversité et nulle contradiction dans les choses que ces différents auteurs ont écrites, parce que c'est le Saint-Esprit qui les a inspirés sur ces choses, il semble qu'il n'y en devrait aussi avoir aucune entre les expressions des différents écrivains, si le Saint-Esprit en était l'auteur. Or cette différence est si sensible que personne n'en peut douter. Saint Jérôme l'a même remarqué dans les prophètes (*Præfat. in Amos*): il dit qu'Amos était malhabile dans le discours, mais fort éclairé dans la science des choses: *Amos propheta fuit imperitus sermone, sed non scientia.* Il parlait d'une manière basse et grossière, parce qu'il était berger; au lieu qu'Isaïe, qui était un homme de qualité, parlait d'une manière noble et élevée, comme remarque le même saint Jérôme; et la raison qu'il rend de ce que la science était pareille dans les deux, et non le style, c'est que c'est le même Esprit qui a parlé par tous les prophètes: *Idem enim qui per omnes prophetas in eo Spiritus sanctus loquebatur.* Il remarque encore sur le chapitre troisième de ce prophète, qu'il a comparé la colère de Dieu à celle des lions, parce qu'étant berger il ne connaissait rien de plus terrible qu'un lion, et qu'il s'était ainsi servi des termes de son art. *Diximus illum artis sue usum sermonibus, et quia pastor gregum nihil terribilius leone cognoverat, iram Domini leonibus comparare.* Cette même différence de style a été remarquée par plusieurs entre les évangélistes, et entre les lettres des apôtres, où elle se trouve visiblement.

3° Une même chose est exprimée en différents termes dans différents livres et par différents auteurs; par exemple, les commandements de Dieu ne sont pas rapportés dans les mêmes termes dans l'Exode et dans le Deutéronome: les évangélistes mêmes ne rapportent pas les paroles de Jésus-Christ dans les mêmes termes, quoique ce soit le même sens. Les uns omettent des choses que d'autres substituent; les uns suivent un ordre, les autres un autre. Tout cela fait voir que les termes, le style et l'ordre ne sont pas du Saint-Esprit, mais de l'auteur. Il faut lire là-dessus les réflexions de saint Augustin dans son second livre de l'Accord des évangélistes (c. 5, n. 16): « On ne doit pas dire que c'est une contradiction de ce qu'un évangéliste rapporte une chose que l'autre passe sous silence..... C'est ce qu'il faut expliquer en cet endroit pour les autres semblables, afin qu'on ne s'étonne pas de voir que chaque évangéliste fait sa narration, en sorte qu'il ne semble pas avoir

rien omis ; car ayant passé sous silence ce qu'il ne veut pas dire, il joint ce qu'il veut dire à ce qu'il a déjà rapporté, en sorte qu'il semble que ces choses sont de suite. » Mais quand l'un dit des choses que l'autre a passées sous silence, en considérant l'ordre de l'histoire, on peut trouver le lieu où il les a passées. « Ce n'est point une contrariété entre les évangélistes, de ce que l'un garde un ordre dans ses mots, et l'autre un autre, ni si l'un omet des termes que l'autre rapporte ; car chacun a écrit comme il s'en souvenait et comme il jugeait à propos ; l'un d'une manière plus abrégée, l'autre d'une manière plus étendue ; et cependant il est évident que c'est la même pensée. Cela même fait connaître, ce qui fait aussi à notre sujet, que si cela se trouve dans la vérité de l'Évangile, qui a obtenu le souverain degré d'autorité, la parole de Dieu qui est éternelle et immuable, ayant été dispensée par la créature, par des signes temporels et par la langue des hommes, nous ne devons pas accuser de mensonge des personnes différentes qui rapportent une même chose qu'elles ont vue ou entendue en plus ou moins de paroles, soit qu'on change l'ordre des termes, ou que l'on en substitue d'autres de même sens, soit que l'on oublie ou que l'on omette quelque circonstance, ou que l'on ajoute quelque chose pour éclaircir. Que si quelqu'un dit que les évangélistes devraient au moins avoir reçu du Saint-Esprit le don de n'être différents ni dans les termes, ni dans l'ordre, ni dans le nombre, il ne comprend pas l'usage que l'on peut faire de cette différence pour mettre à couvert du mensonge des personnes qui rapportent une chose de manière différente ; car étant défendu de dire ou d'écrire qu'aucun des évangélistes ait été menteur, quoiqu'il y ait quelque différence entre eux dans la manière de rapporter les choses ; on ne doit pas dire non plus que celui-là est menteur, à qui il arrive quelque chose de pareil à eux, en rapportant ce dont il se souvient. Ceci nous fait encore entendre que la fidélité de la doctrine ne consiste pas à convenir des mêmes termes, mais à reconnaître la vérité des choses, étant certain que des hommes qui conviennent sur les choses et les pensées, apprennent la même vérité, quoiqu'ils parlent différemment. (*Ibid.*, c. 12, n. 27 et 28.)

« Il n'importe quel ordre chacun garde, ni en quel endroit il ait placé une chose, soit qu'il reprenne ce qu'il a omis, ou qu'il rapporte par anticipation ce qui n'est arrivé que depuis, pourvu que les choses qu'il rapporte ne soient pas contraires. Car, n'étant pas au pouvoir de personne de faire qu'une chose ou une autre lui vienne dans l'esprit, il est probable que chaque évangéliste a cru devoir rapporter les choses dans l'ordre que Dieu a voulu l'en faire souvenir, dans les choses où l'ordre ne change rien à l'autorité ni à la vérité de l'Évangile. Quant à la raison pour laquelle l'Esprit saint, qui distribue ses dons comme il lui plaît et qui sans doute gouverne et dirige l'esprit des saints qui ont composé des livres qui devaient avoir tant

d'autorité, a permis qu'ils suivissent un ordre différent dans leur narration, ceux qui la voudront rechercher avec une pieuse exactitude, pourront la trouver par le secours de Dieu. » (*Ibid.*, c. 21, n. 51 et 52.) « Enfin il dit fort agréablement qu'il ne faut pas s'arrêter aux termes, mais considérer seulement la pensée et la volonté que les termes doivent suivre, et qu'une personne ne ment point, qui dit la même chose qu'une autre a dite ; quoiqu'elle l'exprime en d'autres termes ; qu'il ne faut pas être à l'affût des mots, *Miseri aucupes vocum*, et croire que la vérité est attachée aux traits des lettres, puisque non seulement dans les paroles, mais même dans tous les autres signes des pensées de l'âme, il ne faut s'attacher qu'à la chose même. » (*Ibid.*, c. 28, n. 67.)

4° L'Écriture sainte et la tradition ne nous apprennent rien autre chose touchant l'inspiration des livres sacrés, si ce n'est que ceux qui les ont écrits ont été dirigés et inspirés par le Saint-Esprit, qu'ils n'ont pu se tromper, et que nous sommes obligés de croire que les choses qu'ils nous apprennent sont véritables et que Dieu les a révélées. C'est ce qu'il leur donne une autorité infaillible. Mais à l'égard des termes, il n'est pas nécessaire qu'il en soit de même ; une chose peut être exprimée en différents termes sans cesser d'être la même et de même nature. L'Écriture n'est pas moins la parole de Dieu dans les versions fidèles que dans les originaux. Quand les apôtres prêchaient, ils prêchaient la doctrine de Jésus-Christ, quoiqu'ils ne se servissent pas des mêmes termes de Jésus-Christ. Le Saint-Esprit, dont ils étaient remplis, leur avait appris toutes les vérités, mais il ne leur suggérait pas à tout moment toutes les expressions dont ils devaient se servir.

5° Je pourrais rapporter ici les sentiments de plusieurs théologiens anciens et modernes qui sont de cet avis, mais pour ne me pas arrêter, je me contenterai d'apporter celui d'un auteur considérable du neuvième siècle : c'est Agobard, archevêque de Lyon, dans sa réponse à Frédégise (1), qui, en examinant cette question de l'inspiration des livres sacrés, dit que c'est une absurdité de croire

(1) *Agobard., lib. adversus Fredegisum.* Apparet etiam in his verbis vestris quod ita sentitis de prophetis et apostolis, ut non solum sensum prædicationis, et modos, vel argumenta dictionum, Spiritus sanctus eis inspiravit, sed etiam ipsa corporalia verba extrinsecus in ora illorum ipse formaverit. Quod si ita sentitis, quanta absurditas sequetur quis dinumerare poterit? Et in primis quidem, ut cante scientiæ vestræ loquamur, recordamini quid Moyses Domino dicat, cum se excusaret, ne ad Pharaonem mitteretur, asserens se gracilis esse vocis et impeditioris lingue. Cui Dominus nequaquam respondit, Mentiris; sed amovens obsecranti, ait: *Ecce Aaron frater tuus, scio quod eloquens sis; ipse erit propheta tuus. Tu loqueris ad eum, et ille loquetur ad Pharaonem.* Attendite quia si secundum vos ipsa verba corporalia in ore Moysis sonantia ejus erant, et vox que sonabat, quare ergo gracilis vox? Quare ergo impeditior sermo? Aaron erat propheta Moyses, Moyses propheta Dei. Quare ergo robustior vox et expeditior sermo in propheta Moyses, quam in propheta Dei? Numquid et hoc vitium, gracilitatem scilicet vocis, et lingue impeditioriam, Spiritui sancto tribuetis? Restat ergo ut sicut ministerio angelico vox articulata formata est in ore asinæ, ita dicatis foruari in ore prophetarum. Et tunc talis etiam absurditas

que le Saint-Esprit ait inspiré aux prophètes et aux apôtres les termes et les mots dont ils se sont servis : pour le prouver il allègue l'exemple de Moïse, qui dit qu'il a de la difficulté à parler ; il produit les témoignages de saint Jérôme, qui reconnaît qu'il y a de la différence de style entre les écrits des prophètes et des apôtres, dont les uns écrivent plus noblement et plus éloquemment, les autres avec moins de grandeur et de politesse, et quelquefois le même différemment en différents écrits. On ne peut pas attribuer cette différence au Saint-Esprit, il faut l'attribuer aux hommes, et par conséquent ce sont eux et non pas le Saint-Esprit, qui sont auteurs des mots et des expressions dont ils se servent, quoiqu'il leur inspire les sujets et le sens de ce qu'ils doivent écrire.

La seconde question que l'on peut faire est sur la manière dont Dieu a inspiré les choses qui sont dans les livres sacrés aux auteurs qui les ont écrites : s'il leur a inspiré tous les articles immédiatement et en particulier, en sorte qu'il ne les ait pas laissés agir suivant les connaissances qu'ils avaient, ou s'il s'en est servi en les dirigeant et rectifiant, afin qu'ils ne tombassent dans aucune erreur. Il y a quatre sortes de choses dans l'Écriture sainte : des faits, des dogmes, des préceptes moraux et des prophéties.

Quelques auteurs prétendent qu'il n'y a que les prophéties, la loi et les mystères qui soient révélés immédiatement aux écrivains sacrés, et que les histoires et les exhortations morales que les auteurs savaient par eux-mêmes n'ont point été dictées ni inspirées par le Saint-Esprit. C'est le sentiment de Cornélius à Lapide, dans son Commentaire sur le chapitre III, v. 16, de la seconde Épître à Timothée. « Remarquez, dit ce jésuite, que le Saint-Esprit n'a pas dicté de la même manière tout ce qui est dans l'Écriture sainte, car il a révélé et dicté mot à mot la loi et les prophéties à Moïse et aux prophètes ; mais pour les histoires et les exhortations morales que les écrivains agiographes avaient vues, il n'était pas nécessaire qu'ils fussent inspirés par le Saint-Esprit, puisqu'ils les savaient par eux-mêmes. C'est ainsi que saint Jean, chap. XIX, vers. 35, dit qu'il écrit ce qu'il a vu : et saint Luc, au commencement de son Évangile, dit qu'il écrit ce qu'il a entendu et reçu par tradition des apôtres. On peut

alléguer, pour confirmer cette opinion, qu'il était inutile que des personnes qui savaient une chose pour l'avoir vue et entendue certainement fussent inspirées pour l'écrire, que ceux qui copiaient ou abrégeaient des anciens mémoires n'avaient pas non plus besoin de l'assistance du Saint-Esprit pour le faire. Or il y a plusieurs livres de l'Ancien Testament qui ne sont que des abrégés d'autres mémoires plus amples : les Évangiles ne sont que la relation des actions et des paroles de Jésus-Christ rapportées par ceux qui les avaient vues et entendues, ou par ceux qui les avaient apprises d'eux, comme saint Luc le témoigne dès le commencement de son Évangile.

D'autres auteurs vont plus loin, et disent que les prophéties mêmes n'ont pas été inspirées aux prophètes dans le temps qu'ils les écrivaient, mais qu'ils se souvenaient seulement des choses qu'ils avaient vues ou entendues en dormant ou en veillant, souvent même ce que les prophètes disaient naturellement et sans inspiration était une véritable prophétie dans un autre sens auquel le prophète ne pensait point. Il y a des exemples de ceci dans les Psaumes, et la même chose est marquée, dans l'Évangile, de Caïphe, lequel étant grand prêtre, prophétisa contre son intention, en proférant cette parole de Jésus-Christ : *Il est expédient qu'un homme meure pour tout le peuple*, qui avait tout un autre sens dans sa bouche que celui que l'évangéliste y donne, et que le Saint-Esprit qui se servait de lui avait en vue (1).

Il est aisé de résoudre toutes ces difficultés en expliquant ce qu'on entend par inspiration du Saint-Esprit. Car si l'on prend ce terme pour la révélation nouvelle d'une chose qui n'était pas connue auparavant par un sentiment intérieur du Saint-Esprit, il sera vrai de dire que la plupart des histoires rapportées dans les livres de l'Écriture sainte par ceux qui les avaient vues, lues ou apprises, ne sont pas inspirées en ce sens, non plus que les préceptes moraux qui étaient connus aux auteurs par la raison naturelle, ou par l'instruction, ni même les prophéties que les prophètes avaient eues avant d'écrire, et qu'ils ne faisaient que rapporter historiquement. Il n'y aura d'inspiré en ce sens que les vérités qui auront été révélées aux prophètes et aux écrivains sacrés dans le moment qu'ils composaient. Mais ce n'est pas en ce sens qu'il faut prendre le terme d'inspiration quand il s'agit de tous les livres sacrés, il faut seulement l'entendre d'une direction et d'une assistance particulières du Saint-Esprit, qui conduit l'esprit de celui qui écrit, en sorte qu'il ne permet pas qu'il se trompe. Deux choses sont nécessaires

sequetur, ut si tali modo verba et voces verborum acceperunt, sensum ignorarent. Sed absit talia deiramenta cogitare. Nos fide eloquentia Pauli apostoli aliquid diximus, verba Hieronymi doctoris posuimus, quibus in quodam loco ait : « Qui putant Paulum juxta humilitatem, et non vere dixisse : *Etsi imperitus sum sermone, non tamen scientia* ; defendant hujus loci consequentiam. » Et iterum : « Si vero qui potest etiam juxta sermonis eloquio contextum docere apostolum fuisse perfectum, et in artis grammaticæ vitia non incurrisse, ille potius auscultandus est. Nos quotiescumque solæcismos aut tale quid annotamus, non Apostolum pulsamus, ut malevoli criminantur, sed magis Apostoli assertores sumus; quod hebraeus ex hebraeis absque rhetorici sermonis nitore, verborum compositione, et eloqui venustate, nunquam ad fidem Christolum mundum transducere valuisset; nisi evangelizasset eum non in sapientia verbi, sed in virtute Dei. »

(1) *Joan. XI, 49.* Unus autem ex ipsis Caiphas, nomine, cum esset pontifex anni illius, dixit eis : Vos nescitis quidquam, nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat. Hoc autem a semetipso non dixit : sed cum esset pontifex anni illius, prophetavit quod Jesus moriturus erat pro gente.

pour cet effet : la première, que la volonté soit droite, et que celui qui écrit veuille constamment dire la vérité et ne puisse vouloir mentir, c'est-à-dire avancer une fausseté qu'il connaît pour telle : la seconde, que son entendement soit éclairé, en sorte qu'il ne puisse pas se tromper en prenant une fausseté pour une vérité. Le Saint-Esprit a opéré ces deux choses dans les écrivains sacrés. Il leur a inspiré une volonté ferme, constante et infaillible de dire la vérité, et il a rempli leur esprit de lumières, afin qu'ils ne pussent se tromper en rapportant des choses qu'ils savaient déjà. Voilà une idée assez claire de l'inspiration, et qui suffit pour établir l'autorité infaillible et souveraine de l'Écriture sainte. Ce n'est pas seulement, comme quelques-uns ont voulu, un simple mouvement de piété de l'âme, *Pius animi motus*, semblable à celui des autres écrivains; c'est une assistance particulière du Saint-Esprit qui les rend infaillibles et fait qu'on ne peut douter en aucune manière de la vérité des choses qu'ils ont écrites.

La troisième question : Si généralement tout ce qui est dans l'Écriture sainte, même les faits et les questions qui ne regardent point la religion et les points de philosophie, sont divinement inspirés. Il y a des auteurs, même catholiques, qui n'ont point fait de difficulté d'avancer que le Saint-Esprit n'avait point inspiré ni assisté d'une manière particulière les écrivains sacrés dans les choses qui n'ont point de rapport à la religion. C'est le sentiment de Henri Holden, docteur de la faculté de Paris, dont le livre fort estimé a eu l'approbation de feu monsieur Coquelin, docteur de Sorbonne et censeur royal des livres dans la dernière édition qui en a été faite. Voici comme parle ce docteur : La quatrième chose, dit-il en parlant de l'Écriture, est que le secours spécial accordé à l'auteur de chaque livre reçu dans l'Église par la parole de Dieu, ne s'étend qu'aux choses qui sont purement doctrinales, ou qui ont un rapport prochain et nécessaire avec la doctrine; mais dans les choses qui ne sont point du dessein de l'auteur et qui se rapportent ailleurs, nous croyons que Dieu ne les a assistés que comme il assiste les autres écrivains qui ont beaucoup de piété (1). On peut apporter plusieurs raisons pour appuyer cette opinion que quelques-uns soutenaient dès le temps de saint Jérôme, comme on peut le voir dans le passage que nous avons rapporté. On dit, 1° que la fin de l'Écriture n'étant que de nous instruire de la religion, et non point des vérités humaines et philosophiques qu'il n'est pas nécessaire de savoir, il n'y a pas d'apparence que Dieu se mêle de

ces choses; 2° que comme on ne peut pas dire que les apôtres n'étaient pas infaillibles dans tout ce qu'ils disaient, mais seulement dans ce qu'ils prêchaient touchant la doctrine et les mœurs, on doit dire la même chose de leurs écrits; 3° qu'il est indigne de demander une assistance particulière du Saint-Esprit pour des choses triviales, telles que sont celles que saint Jérôme a marquées dans sa préface sur l'Épître à Philémon et quantité d'autres; 4° qu'il y a des contradictions dans certains faits de peu de conséquence entre les écrivains sacrés, comme dans la chronologie, entre les livres des Rois et les Paralipomènes, et même entre les évangélistes sur quelques circonstances des actions de Jésus-Christ; 5° qu'il est marqué quelquefois dans les livres saints que les auteurs ne sont pas certains au juste du nombre ou du temps; c'est pourquoi ils s'expriment par cette façon de parler, *environ* (*Luc*, I, v. 56). *Marie demeura avec Elizabeth environ trois mois.* (*Jean*, II, v. 6) *Il y avait six grandes urnes de pierre qui contenaient chacune deux ou trois mesures* (*Id.*, VI, v. 10). *Ils étaient environ cinq mille* : Et (*v.* 19) *s'étant avancés environ vingt-cinq stades.* (*Chap.* XIX, v. 14) *C'était environ la sixième heure du jour.* (*Act.* I, v. 15) *Ils étaient environ cent vingt.* Si ces choses étaient dictées par le Saint-Esprit, comme le nombre certain et limité lui est toujours présent, il ne manquerait pas de l'avoir inspiré aux écrivains, et il ne les aurait pas laissés dans l'incertitude. 6° Il y a dans ces livres des opinions philosophiques très-fausSES, ou dont il est permis de douter; comme celles-ci, que la lune est un grand luminaire à peu près égal au soleil; que le soleil s'arrête; que la terre est ferme; que les cieux sont solides, etc. On en trouve une manifeste dans le septième chapitre du troisième livre des Rois, où il est dit que le grand vase appelé *Mer*, qui était à l'entrée du temple, était de dix coudées de diamètre et de trente de circuit. Les géomètres peuvent démontrer que cette mesure n'est pas exacte; car dans un vase rond dix coudées de diamètre doivent faire nécessairement plus de trente et une de circonférence (1). 7° Il y a des fautes de mémoire dans les citations de l'Écriture sainte; saint Jérôme le reconnaît lui-même sur le chap. V du prophète Michée, où il dit « qu'il y a des gens qui prétendent qu'il y en a dans presque tous les passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau, où l'ordre des mots est changé, où les paroles sont différentes et même le sens : les apôtres et les évangélistes n'ayant pas pris les passages dans les livres mêmes, mais se fiant à leur mémoire qui se trompe. » C'est ce qu'il fait voir fort au long dans sa lettre 101 à Pamphilius, sur la meilleure manière de traduire; où il rapporte un très-grand nombre de ces citations dans lesquelles les apôtres et les

(1) *Henr. Holden., Analys. fid., l. 1, c. 5.* Quartum, quod auxilium speciale divinitus præstitum auctori cujuslibet scripti, quod pro verbo Dei recipi Ecclesia, ad ea solummodo se porrigat, quæ vel sint pure doctrinalia, vel proximum aliquem aut necessarium habeant ad doctrinalia respectum. In his vero quæ non sunt de instituto scriptoris, vel ad alia referuntur, eo tantum subsidio Deum illi adfuisse judicamus, quod pissimis cæteris auctoribus communi sit.

(1) III *Reg.* VII, 25. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a latibus usque ad latibus, rotundum in circuitu; quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

évangélistes n'ont pas exprimé les termes; mais le sens des prophéties, ou dans lesquelles un prophète est quelquefois cité pour un autre, comme en saint Matth., chap. II, vers. 23. *Il sera appelé Nazaréen* (1), ce qui ne se trouve dans aucun des prophètes. Au chapitre XXVII, verset 9, un passage de Zacharie cité sous le nom de Jérémie (2), et un passage de Michée touchant Bethléhem, tout différent du véritable dans le chap. second du même Évangile (3). Saint Marc cite aussi le prophète Isaïe pour Matachie (4). Le même évangéliste dit que Notre-Seigneur a été attaché à la croix à la troisième heure (5); et saint Jean à la sixième heure (6). Saint Luc met un Cainan entre Arphaxad et Salé, qui est un homme supposé (7). Quelques-uns remarquent encore qu'il y a dans les discours de saint Etienne, rapportés dans les Actes, plusieurs circonstances contraires à la vérité de l'histoire, que l'on ne peut attribuer qu'au défaut de mémoire; savoir, que Jacob fit venir toute sa famille qui était de soixante et quinze personnes, au lieu qu'elle n'était que de soixante et dix, comme il paraît dans le chapitre premier de l'Exode; que Jacob et les patriarches avaient été ensevelis à Sichem dans le sépulchre acheté par Abraham des enfants d'Hémor, fils de Sichem (8). Or c'est en Hébron qu'Abraham acheta un sépulchre d'Ephron, fils de Sohar (Gen. XIII); et ce n'est pas lui, mais son fils Jacob, qui acheta celui des enfants d'Hémor, qui était fils et non pas père de Sichem (*Ib.*, XXXIII).

Plusieurs interprètes de l'Écriture sont de ce sentiment; car avant Grotius, Capelle et Episcopius, Erasme le tint dans le second chap. de saint Matthieu. Voici ses termes: « Saint Jérôme, dit-il, ne peut pas souffrir que l'on dise qu'il y a quelque fausseté dans les évangélistes; mais il n'en est pas de même des fautes de mémoire, parce que l'autorité de l'Écriture n'est pas ébranlée, quoique les auteurs varient dans les paroles ou dans le sens, pourvu que les fonds des choses dont il s'agit et desquelles notre salut dépend soit

constant. Car comme cet Esprit qui a gouverné l'esprit des apôtres, a permis que les siens ignorassent de certaines choses, qu'ils fussent sujets à l'erreur, et qu'ils péchassent ou du côté du jugement, ou du côté du cœur, sans que cela fit tort à l'Évangile; de même il a pu se faire qu'il ait tellement disposé l'organe de la mémoire des apôtres, que quand quelque chose lui aurait échappé, cela ne déroge pas à la foi de l'Écriture divine; mais même cela l'augmente, en servant de conviction contre ceux qui auraient pu dire qu'ils auraient écrit de concert ensemble; ce qui peut arriver en mettant un nom pour un autre, comme saint Jérôme avoue que cela est arrivé, ou si une chose n'est pas rapportée dans son ordre. »

8° Les apôtres reconnaissent qu'ils parlent quelquefois d'eux-mêmes. Saint Paul dans la première aux Corinthiens (c. VII, v. 10 et 12) oppose ce que le Seigneur commande à son conseil: *Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur, qui leur fait ce commandement. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis*: Saint Basile se sert de cet exemple dans le cinquième livre contre Eunomius (1), pour montrer que le Saint-Esprit est de Dieu, parce que les paroles du Saint-Esprit sont dites les paroles de Dieu; au lieu que les paroles des hommes sont distinguées de celles de Dieu. Origènes (2)

(1) *Fasil. adv. Eumom.*, l. V, cap. penult. Quæcumque enim Spiritus et Filii loquuntur Dei verba sunt: et propterea omnis scriptura divinitus inspirata, et utilis est, quam locutus est Spiritus. Nam vere id monstrat Spiritum non esse creaturam: quoniam omnis rationalis creatura quandoque a seipsa loquitur, quandoque ea quæ Dei sunt loquitur, ut cum dicit Paulus: De virginibus autem præceptum non habeo, consilium autem do tanquam misericordiam consecutus. Iis autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus. Et propheta: O Domine, judicia loquar ad te, quid est quoniam impii prosperantur? Et rursus: Heu me mater, ut quid me perperisti? Nonnumquam autem dicit, Hæc dicit Dominus. Et nonnumquam Moses: Ego sum tenuis vocis, et tarda lingue aliquando vero is ipse: Hæc dicit Dominus, Emittas populum meum ut mihi serviat. Spiritus autem non sic. Non enim aliquando sua, aliquando quæ Dei sunt loquitur, id namque creaturæ est: verum omnia Spiritus verba, Dei verba sunt, similiter et Filii.

(2) *Origenes, in Num. homil.* 16. Observa igitur in iis quæ assumptimus de propheta, quod non invenitur in sermonibus Dei quibus ad prophetam locutus est, dictum, Quia adhuc tres dies, et Ninive destruetur: sed, Jonas cum ingrederetur, inquit, civitatem, quasi iter dierum trium; ipse dixit, Quia adhuc tres dies, et Ninive subvertetur: ut sermo iste, qui scriptus est, et non est factus, a Jona potius, quam a Deo, prolatus esse videatur.... Denique et per Moysen quidem multa locutus est Deus, aliquanta tamen et Moyses propria auctoritate mandavit: quod Dominus in Evangeliiis evidentissima distinctione secernit, cum dicit de rejudo mulieris interrogatus: Quia ad dritianam cordis vestri scripsit vobis hæc Moyses, ab initio autem non fuit sic.... Ostendit hæc et Paulus in litteris suis cum dicit de quibusdam: Dominus dicit et non ego; et de aliis: Hæc autem ego dico, non Dominus. Et iterum in aliis: Præceptum Domini non habeo, concilium autem do. Et iterum: Quæ loquor, non loquor secundum Deum. Unde similiter etiam in cæteris prophetis aliqua quidem Dominus locutus est, et non propheta, alia vero propheta, et non Dominus.

Idem, præfat. in Evang. Joann. Primum dicendum est eorum qui in Christo sunt sapientes, quique adjumentum ob prædictas Epistolâs afferentes opus habent testimoniis in lege, ac prophetis positâs, quos fidem sibi conciliant, mentem esse, ut apostolica Scriptura sapientiæ plena quidem, et irreprehensibilia, et valde certa esse dicant, haud

(1) *Matth.* II, V. 25. Ut adimpleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazæreus vocabitur.

(2) *Ibid.*, XXVII, v. 9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam dicentem: Et acceperunt triginta argenteos pretium appetiati quem appetiaverunt a filiis Israël; et dederunt eos in agrum liguli, sicut constituit milu Dominus.

(3) *Ibid.*, II, v. 5. Sic enim scriptum est per prophetam: Et tu Bethlehem terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda. Ex te enim exiit Dux: qui regat populum meum Israël.

(4) *Marc.* I, v. 2. Sicut scriptum est in Isaia propheta: Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

(5) *Ibid.*, XV, v. 25. Erat autem hora tertia: et crucifixerunt eum.

(6) *Joan.* XIX, v. 14. et seq. Erat autem parascève paschæ, hora quasi sexta. Et dicit (Pilatus) Judæis: Ecce rex vester. Illi autem clamabant: Tolle, tolle, crucifige eum.... Tunc ergo tradidit eis illum ut crucifigeretur.

(7) *Luc.* III, v. 56. Qui fuit Sale, qui fuit Cainan, qui fuit Arphaxad.

(8) *Act.* VII, v. 14, et seq. Mittens autem Joseph, accerivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animalibus septuaginta quinque. Et descendit Jacob in Aegyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulchro, quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.

nes dans sa seizième homélie sur les nombres, remarque que le discours de Jonas est plutôt de Jonas que de Dieu; et que Moïse même a fait des commandements de son autorité que Dieu n'approuvait point, comme celui du divorce, qui n'était que pour la dureté du cœur des Juifs. Ce qui est aussi remarqué par saint Ambroise dans le huitième livre de son Commentaire sur saint Luc, chap. 16 (1). On peut ajouter que saint Paul se repent dans sa seconde Epître (2) de ce qu'il avait écrit dans la première, et qu'il avoue qu'il parle comme un insensé en rapportant ses révélations (3).

9° Les apôtres ont été sujets à l'erreur, même depuis la descente du Saint-Esprit. Saint Pierre s'est trompé en voulant contraindre les Gentils de judaïser. Il fallut une assemblée pour décider la question de l'observation de la loi; chacun d'eux séparément n'était pas inspiré suffisamment pour la décider; l'Eglise même entière et le concile général, de l'aveu de tout le monde, peuvent errer sur les faits et les matières qui ne sont pas de la religion. Enfin il n'y a que Jésus-Christ, qui est la vérité même, qui n'est point sujet à l'erreur en aucun cas.

Nonobstant toutes ces raisons spécieuses en apparence, il est plus sûr et plus conforme à la tradition de soutenir que toute l'Écriture sainte est écrite par la direction du Saint-Esprit, et qu'il n'y a ni erreur ni contradiction dans aucun des livres sacrés. C'est la manière dont tous les anciens Pères, dont nous avons rapporté les principaux passages, en ont parlé; saint Jérôme même est de cet avis, et résume en termes exprès l'opinion contraire; et saint Augustin la combat expressément dans le livre onzième contre Fauste, où il déclare « qu'il n'est point permis, quand on trouve quelque chose dans les livres canoniques qui nous paraît absurde, de dire que l'auteur de ce livre s'est égaré de la vérité: mais qu'il faut dire que l'exemplaire est fautif, ou que l'interprète s'est trompé, ou que nous ne l'entendons pas, et qu'il n'est nullement permis de douter de la vérité de ce qui y est; car autrement, dit-il, il n'y aurait point de livre pour diriger la faiblesse de l'ignorance humaine, si l'autorité salu-

taire des livres canoniques est abolie entièrement par le mépris, ou si l'on y donne atteinte par quelque doute » Il remarque même dans le second livre de l'Accord des évangélistes (*Aug. cont. Faust., p. 11, c. 5*): Qu'il ne peut pas arriver que les évangélistes disent une chose pour une autre par défaut de mémoire, et qu'il est à propos que l'Évangile soit exempt de toutes faussetés, non seulement de celles dans lesquelles on tombe en voulant mentir, mais aussi de celles qui arrivent faute de mémoire (*Idem lib. II, de Consensu Evangel., c. 12, n. 29*). On ne nous oppose l'autorité d'aucun père pour établir l'opinion contraire. Ainsi, il reste à examiner si les raisons qu'on propose pour l'appuyer ont assez de force pour l'emporter sur l'autorité.

La première n'est pas concluante. Il est vrai que le principal but de l'Écriture sainte est de nous instruire des vérités de la religion; mais il ne s'ensuit pas de là qu'il peut y avoir des faussetés mêlées avec ces vérités; au contraire, c'est parce qu'elle nous inculque des vérités de la religion qu'il est à propos qu'il n'y ait pas de faussetés mêlées parmi ces vérités, parce que si cela était, le faux serait un préjugé contre le vrai; l'erreur pourrait faire douter de la vérité. Des incrédules qui verraient dans ces livres des faussetés manifestes sur des choses historiques, en concluraient qu'il y en peut avoir aussi sur la religion, et quelques esprits forts, sous ce prétexte, se donneraient la liberté de douter des faits historiques qui servent de fondement aux vérités de la religion. Qui distinguera si un fait a connexion avec la religion ou non? Qui décidera si une vérité est de religion ou de philosophie, de morale chrétienne ou d'économie et de politique? Il serait donc très-dangereux pour la religion qu'il y eût des erreurs dans l'Écriture, de quelque nature qu'elles pussent être.

La seconde suppose qu'il en est de même des écrits des apôtres que de leurs discours. Il y a bien de la différence. Pour être infailible dans toutes leurs conversations, il faudrait que le Saint-Esprit les eût perpétuellement inspirés et dirigés dans leurs pensées, dans leurs paroles et dans leurs actions; si cela était, ils eussent été impeccables: ils ne l'étaient pas, comme ils le reconnaissent eux-mêmes; il n'était pas nécessaire qu'ils le fussent, parce que leurs prédications étant assez distinguées de leurs conversations familières, on ne pouvait s'y tromper, et les fautes qu'ils pouvaient faire, ou les erreurs qu'ils pouvaient avoir sur des choses de la vie, n'avaient aucune liaison avec leur doctrine. Il n'en est pas de même de leurs écrits qui ont été composés pour l'instruction de l'Église, qui devaient être la règle de la foi, et considérés dans l'Église comme des livres divins; chacun voit de quelle conséquence il était qu'il n'y eût aucune erreur.

Saint Jérôme nous a fourni la réponse à la troisième objection qu'il s'était proposée; et pour la résoudre, il suffit de dire qu'il n'est point indigne du Saint-Esprit de diriger l'esprit des hommes, en sorte qu'ils ne

tamen similia hinc dicit, hinc dicit Dominus omnipotens. Et hanc ob causam, iustice complectatur necne suas Epistolae Paulus, cum dicit, *Omnia scriptura afflatu p. odita utilis est*; Et cum ait: *Tico ego, non Pominius*; Et ibidem: *Sic in omnibus Ecclesiis o. dno. Itemque: quod passus sum Antiochiæ, Iconii, List. is*, et his similia, interdum a ipso scripta, et juxta potestatem, non tamen secundum accuratam sinceritatem sermonum qui sunt ex divina inspiratione.

(1) Ambros., l. VIII, in Luc. n. 7. Si fortasse dicit aliquis, quando Moyses mandavit dari libellam repudiij et dimittere uxorem, qui hoc dicit Judæus est, qui hoc dicit christianus non est.... Moyses permisit, non Deus jussit; ab initio autem Dei lex... ostendit autem hic locus que propter fragilitatem humanam scripta sunt, non a Deo scripta.

(2) II Cor. VII, 8. Quoniam etsi contristavi vos in epistola non me penitet, etsi peniteret videns quod Epistola illa etsi ad horam vos contristavit.

(3) Ibid., XI, 17. Quod loquor non loquor secundum Deum, sed quasi in insipientia. *Ibid.* v. 23. Ut minus sapiens dico, et cap. XII, 11. Factus sum insipiens, vos me coegistis.

se trompent point dans les moindres choses.

Pour réponse à la quatrième, on nie qu'il y ait des contradictions réelles entre les écrivains et les livres sacrés; ce ne sont que des contradictions apparentes que l'on accorde. Quand on ne trouverait pas moyen de les accorder, il ne serait pas nécessaire de dire que l'un des deux s'est trompé; on pourrait supposer qu'il y a quelque moyen de les accorder, qui ne nous est pas connu, ou qu'il y a quelque faute dans le texte de l'un ou de l'autre survenue par la faute des copistes.

La cinquième ne fait pas de difficulté. Ce n'est point une fausseté dans les auteurs canoniques de dire, *environ un temps, ils étaient environ un tel nombre*. C'est la manière de parler ordinaire. Le Saint-Esprit savait bien le nombre au juste; mais il n'a pas jugé à propos de le révéler à l'écrivain. Il a jugé qu'il était plus naturel de le laisser parler comme on parle communément et comme il eût parlé de lui-même.

On donne une réponse pareille à la sixième objection. L'Écriture sainte n'ayant point pour but de nous apprendre les vérités purement philosophiques, a parlé de ces choses selon la manière dont on parle ordinairement et comme les hommes conçoivent les choses. C'est ce que saint Augustin remarque dans le second livre de l'explication littérale de la Genèse, chap. IX, où après avoir agité cette question, il conclut en ces termes: *Pour le dire en un mot, nos auteurs ont su touchant la figure du ciel, ce qui est véritable; mais l'Esprit de Dieu qui parlait par eux, n'a pas voulu enseigner ces choses aux hommes, parce qu'elles leur étaient inutiles pour leur salut* (Aug. lib. II, de Gen. ad litt. c. 9)! Dans le même endroit, chap. X, il remarque la même chose du mouvement du ciel Or quoi qu'il puisse arriver que les auteurs sacrés, en parlant comme on parle communément, ne disent pas exactement la vérité, on ne peut pas néanmoins dire que leur expression est fautive, parce qu'elle est conforme au sentiment le plus commun des hommes; mais de s'en vouloir servir pour établir ce sentiment comme infaillible, ce serait un excès que l'on ne pourrait approuver; car on ne peut pas dire que le Saint-Esprit ait révélé là-dessus à l'auteur l'exacte vérité, quand il n'a fait que le laisser parler, comme on parle. Ne voyons-nous pas même que les coperniciens et les cartésiens parlent comme les autres du mouvement de la terre et de l'âme des bêtes dans les discours ordinaires, quoiqu'ils pensent autrement, sans qu'on puisse dire qu'ils font un mensonge. L'application de cette règle est aisée à faire aux exemples allégués.

Il faut distinguer deux parties dans la septième objection. La première, que les apôtres et les évangélistes n'ont pas toujours cité les propres paroles des prophètes, qu'ils en ont changé l'ordre, mais qu'ils en ont retenu le sens, soit pour abrégé, soit parce qu'ils les citaient par mémoire et sans consulter les livres. C'est ce que saint Jérôme prouve

dans sa lettre à Pammachius, et on en est convenu; mais il n'y a aucune fausseté en cela, comme le même père le remarque, et comme nous l'avons prouvé fort au long dans la question précédente. La seconde, que les auteurs sacrés se soient trompés en citant un prophète pour un autre, ou en alléguant un passage qui n'est point, ou en rapportant par mémoire un fait autrement qu'il n'est. Saint Jérôme n'est point de cet avis; on n'en convient point, et les preuves qu'on en apporte ne sont pas concluantes. Les interprètes de l'Écriture y répondent de plus d'une manière, et l'on ne peut pas dire que leurs réponses ne satisfassent pas. Car premièrement, saint Chrysostome croit que ces paroles: *il sera appelé Nazaréen*, sont tirées de quelque prophétie que nous n'avons plus; d'autres prétendent qu'elles sont prises du chap. XI d'Isaïe, vers. 1, où il est prédit qu'il y aura une fleur qui s'appelle en hébreu *Netker*; quelques-uns croient les trouver dans le chap. XIII des Juges, vers. 5, où il est écrit, *il sera Nazaréen dès son enfance*. L'opinion la plus probable est celle de saint Jérôme, qui ne croit point que saint Matthieu cite aucun prophète particulier, mais seulement tous les prophètes en général, qui ont prédit que Jésus-Christ serait saint et consacré à Dieu comme les Nazaréens. Il se peut faire que par la faute des copistes le nom de Jérémie se soit glissé au lieu de celui de Zacharie, dans le texte de saint Matthieu, comme Origène, Eusèbe et saint Augustin l'ont cru; ou plutôt que l'évangéliste n'ayant point cité de nom, mais en général un prophète, comme il a coutume de faire, et quelqu'un ayant marqué en marge le nom de Jérémie, ce nom s'est glissé dans le texte. Il se peut encore faire qu'il ait été retranché de la prophétie de Jérémie, ou tiré de quelque autre livre qui portait le nom de ce prophète, comme saint Jérôme, qui en avait vu un, l'assure. Enfin quelques-uns prétendent qu'une partie de cette prophétie qui concerne l'achat d'un champ, se trouvant dans Jérémie, et le prix dans Zacharie, l'évangéliste a pu citer le premier, quoiqu'il n'y fût point parlé du prix de cet achat. À l'égard de celui du prophète Michée touchant Bethléem, qui est cité d'une manière dans le second chapitre, il est à remarquer que saint Matthieu ne le rapporte pas de son chef, mais comme il était allégué par les docteurs de la loi. Pour le passage de saint Marc, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter, parce que dans le texte original le nom d'Isaïe n'y est point, mais seulement *comme il est écrit dans les prophètes*. Ainsi ce n'est pas une faute de l'auteur, mais du traducteur. Et quand on suivrait notre version, qui est conforme au texte grec de saint Chrysostome, y ayant eu cet endroit des passages tirés d'Isaïe aussi bien que de Malachie, l'évangéliste aurait pu citer le premier, et même l'a dû faire, plutôt que le dernier; parce que, quoique les premières paroles de la prophétie soient dans celui-ci, le sens et la suite sont dans Isaïe. Les interprètes apportent aussi différentes solu-

tions à la différence qui est entre les évangélistes touchant l'heure de la mort de Jésus-Christ ; quand elles ne satisferaient pas, il serait plus à propos de dire que c'est une faute de copiste dans saint Marc, qui a mis un chiffre pour un autre, comme saint Jérôme le croit, que de supposer de la contradiction entre les évangélistes. Il n'est pas certain que Cainan soit un homme supposé, puisqu'il est dans la version des Septante. Il n'est pas certain non plus que ce nom soit dans la généalogie de saint Luc, et qu'il n'ait pas été ajouté depuis à son texte sur la version de l'Ancien Testament des Septante. On peut justifier aussi les circonstances de la narration de saint Etienne, quoiqu'on n'y soit pas obligé, parce qu'il se peut faire qu'il y ait des fautes dans les discours des hommes, rapportés dans les livres sacrés. Il n'y a que ce que les écrivains sacrés disent de leur chef, ou ce qu'ils approuvent formellement, qui soit exempt d'erreur. Saint Etienne suit la version des Septante dans le nombre de la famille de Jacob. Quand il serait constant qu'elle est fautive, il a pu s'en servir sans se tromper : et ce principe peut servir à répondre à l'objection que l'on pourrait faire sur les passages de l'Écriture, cités dans le Nouveau Testament selon la version des Septante. On ne peut en conclure que la version des Septante est infaillible, ni que les auteurs sacrés se soient trompés en la citant ; car ils étaient obligés de les alléguer suivant une version commune et autorisée ; ils n'auraient pu la changer, sans que l'on y eût trouvé à redire, qu'elle soit exacte ou non, ils n'en sont point responsables ; leur but n'était pas de faire une critique sur les passages qu'ils citaient, mais de les employer utilement pour prouver ce qu'ils avançaient, en se servant d'une version commune et autorisée. À l'égard de l'autre difficulté que l'on fait sur la narration de saint Etienne, touchant le sépulcre des patriarches, on peut facilement restituer le texte, et l'accorder avec la vérité, en supposant que le mot d'Abraham a été ajouté, ou bien en suppléant celui de Jacob, et en traduisant ainsi le texte : *Ils ont été mis dans le sépulcre que Jacob, fils d'Abraham, avait acheté à prix d'argent des enfants d'Hezor, père de Sichein* ; ou bien en développant la pensée de saint Etienne, qu'il a abrégée en cet endroit de la manière suivante : *Jacob est mort et nos pères ; et ils ont été transférés à Sichein ; et mis (Jacob) dans le sépulcre qu'Abraham a acheté (des fils de Heth, Gen., XLIX, ou des fils d'Ephron, Gen., XXIII) à prix d'argent (et dans celui que Jacob a acheté) des enfants d'Hezor (père) de Sichein*. Saint Etienne faisant un discours sur-le-champ et à la hâte, a joint ces deux choses en une, qu'il est aisé de développer et d'expliquer, en comparant sa narration avec l'histoire de l'Ancien Testament. Ainsi elle n'a rien de faux ; elle est seulement un peu confuse, comme elle pouvait bien l'être dans les circonstances où elle a été faite. Enfin sans entrer dans le détail de ces sortes d'objections dont on peut trouver les solu-

tions dans les commentateurs de l'Écriture sainte, on peut dire en général que s'il y a de ces sortes de fautes légères dans le texte, il est plus croyable qu'elles s'y sont glissées par la faute des copistes, que par l'inadvertance ou l'oubli des auteurs. Ce parti est le plus sûr à prendre et le plus raisonnable.

La huitième objection est fondée sur une équivoque ; quoique le Saint-Esprit inspirât les apôtres dans tout ce qu'ils écrivaient, il y a néanmoins des choses qu'ils ordonnaient de la part de Dieu, et d'autres qu'ils établissaient ou conseillaient eux-mêmes. Les premières sont des commandements de droit divin ; les secondes sont des préceptes humains ou des conseils ; mais les unes et les autres sont véritables. Saint Paul distingue ainsi dans son Épître aux Corinthiens le commandement de Dieu, qui défend aux personnes mariées de se séparer, du conseil de virginité qu'il donne aux autres ; mais il ne s'ensuit pas qu'il se soit pu tromper en donnant ce conseil, et qu'il ne soit pas conforme à la vérité, ni inspiré du Saint-Esprit. Au contraire, saint Paul dit aussitôt : Or je crois en cela avoir l'Esprit de Dieu ; *puto autem quod et ego spiritum Dei habeam*. C'est en ce sens que les Pères que l'on a cités, ont parlé. Il faut distinguer dans l'Écriture les lois éternelles de Dieu, des lois positives, divines ou humaines ; les premières sont pour toujours, et ne souffrent point d'exception ni de changement ; les autres n'étant quelquefois que pour un temps, peuvent être changées et souffrent des exceptions : telle est la loi du divorce accordée seulement pour un temps, à cause de la dureté des cœurs des Juifs ; mais les unes et les autres ont leur vérité, et peuvent être dictées par le Saint-Esprit. Les deux passages de la seconde Épître aux Corinthiens n'ont aucune difficulté particulière. Saint Paul ne se repent point, à proprement parler, d'avoir repris fortement les Corinthiens ; mais il est fâché et attristé d'avoir été obligé de le faire. C'est un sentiment humain de bienveillance pour eux, qui n'a rien de mauvais ; et quand il dit qu'il parle en insensé, *quasi in insipientia dico*, ce n'est pas qu'il dise une folie, mais c'est qu'il agit extérieurement, comme faisaient ces insensés qui se glorifiaient par une sotte vanité ; il reconnaît que cette action serait une espèce de folie en d'autres circonstances, et s'il n'y était contraint pour se défendre : c'est pourquoi il ajoute ; je suis devenu insensé, c'est vous qui m'y avez contraint ; *factus sum insipiens, vos me coegistis* ; j'ai fait une chose qui pourrait passer pour une folie, si vous ne m'aviez obligé de la faire.

Enfin pour répondre à la dernière, nous ne prétendons point que les apôtres aient été infaillibles en tout. Saint Pierre s'est pu tromper, quoique, comme remarque Tertulien, ce soit plutôt une faute de conduite, qu'une erreur de doctrine : *conversationis vitium fuit, non predicationis*. Enfin on avoue que dans les difficultés qui surviennent, ils pouvaient se confirmer et s'éclaircir mutuellement. Le Saint-Esprit qui a agi

en eux d'une manière naturelle, n'a pas voulu leur révéler immédiatement certaines choses, et sans les secours ordinaires; au contraire il a voulu qu'ils s'en servissent, et c'est par cette voie qu'il les a conduits à la vérité. Un de ces moyens les plus efficaces était de conférer entre eux sur les contestations survenues, et de décider ensuite la chose d'un commun accord; c'est ce qu'ils firent, et en la décidant il déclarèrent qu'ils le faisaient par l'inspiration du Saint-Esprit: *visum est Spiritui sancto et nobis.*

Il est vrai que l'Eglise et le concile général peuvent errer dans les faits non révélés; mais il n'en est pas de même de l'Ecriture. Car l'Eglise n'est que la dépositaire de la doctrine qu'elle a reçue de Jésus-Christ et des apôtres: elle n'a plus de nouvelle révélation authentique et publique; ainsi point d'autorité infailible sur tous les faits nouveaux et qui ne sont pas révélés. Mais il n'en est pas de même de l'Ecriture sainte, qui dans son origine a été écrite par l'inspiration de Dieu, pour servir de règle infailible de la vérité. Il n'y a entre les enfants des hommes que Jésus-Christ qui soit infailible par lui-même; mais les hommes le peuvent aussi devenir par grâce, par inspiration et par la direction du Saint-Esprit; et c'est ce que l'Eglise a toujours cru des auteurs de tous les livres canoniques.

CHAPITRE X.

Moyens de connaître les livres canoniques et divinement inspirés, et de les distinguer des autres.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'autorité des livres canoniques serait inutile, s'il n'y avait un moyen sûr de les connaître et de les distinguer de ceux qui ne le sont point. C'est ce que nous allons chercher. Commençons par les livres de Moïse. Les Israélites ne pouvaient pas ignorer que Moïse ne fût envoyé de Dieu; qu'il ne les conduisit de sa part; qu'il n'eût reçu de lui les lois qu'il leur prescrivait; qu'il ne conversât avec lui; qu'il ne l'assistât et ne l'éclairât d'une manière particulière. Tant de prodiges et tant de miracles que Dieu avait faits par son ministère, sa présence continuelle et sa protection toute visible; ce qu'ils avaient vu et entendu sur la montagne de Sinaï; la sagesse divine et le don de prophétie qu'ils voyaient en Moïse, ne leur laissaient aucun lieu d'en douter: c'est donc avec raison qu'ils ont reçu les lois que Moïse leur donnait, comme des lois divines, et considéré ses écrits comme étant divinement inspirés. Depuis Moïse Dieu a suscité de temps en temps parmi eux jusqu'au temps d'Artaxerxès des personnes divinement inspirées, qui prophétisaient l'avenir et leur parlaient de la part de Dieu. Ils ne pouvaient pas se tromper à ces prophètes; car l'accomplissement des prédictions qu'ils faisaient journellement, les rendaient dignes de créance, et l'esprit de Dieu dont ils étaient remplis, paraissait dans leurs paroles et dans leurs actions. Les Juifs ont conservé soigneu-

sement les livres que ces prophètes avaient écrits par l'inspiration du Saint-Esprit: Ils les ont recueillis en un seul corps, du temps d'Esdras, et les ont distingués de ceux qui n'étaient pas de même autorité. Le témoignage du peuple juif en cette rencontre ne peut être rejeté: ce sont des livres de leurs Pères, conservés parmi eux par tradition, reconnus en tout temps comme divins et sacrés, le fondement de leur religion, la règle de leur conduite et de leurs mœurs. Mais aucun chrétien ne peut douter de l'autorité de ces livres, après le témoignage de Jésus-Christ et des apôtres, qui les ont presque tous cités et reconnus pour divins.

A l'égard des livres du Nouveau Testament, voici de quelle manière leur autorité s'est établie. Quelques-uns des apôtres après avoir annoncé de vive voix la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ, l'avoir confirmée par des miracles, et répandue par toute la terre, mirent par écrit l'histoire de Jésus-Christ pour servir de modèle aux chrétiens, et de monument perpétuel de la doctrine qu'ils avaient enseignée, et écrivirent des lettres suivant les diverses occurrences pour servir d'instruction aux églises. Saint Matthieu et saint Jean écrivirent ce qu'ils avaient vu; saint Marc et saint Luc ce qu'ils avaient appris des apôtres mêmes. Ce dernier écrivit aussi quelques circonstances des prédications et de la vie des apôtres, particulièrement de saint Pierre et de saint Paul, d'une partie desquelles il avait été témoin. Saint Paul instruit non par les hommes, mais par Jésus-Christ même, chargé du soin de toutes les églises des Gentils, dont il était l'apôtre, écrivit plusieurs lettres toutes pleines de l'esprit du Seigneur qui était en lui. Saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Jude en écrivirent aussi en différentes occasions. Ces Evangiles et ces lettres furent rendues publiques du vivant même des apôtres, non seulement dans les églises auxquelles elles étaient écrites, mais dans les églises voisines, et se répandirent dans toutes en peu de temps. Il était facile d'en connaître les auteurs, et l'on ne pouvait pas s'y tromper; la chose était publique et certaine, les personnes qui avaient écrit ces ouvrages, et ceux pour qui et à qui ils étaient écrits, et les églises qui les avaient reçus et reconnus, qui les lisaient et s'en servaient pour leur instruction, leur rendaient un témoignage authentique. Personne ne doutait qu'ils ne fussent des apôtres: il y en avait des exemplaires répandus dans toutes les Eglises, et tous les auteurs catholiques les plus anciens les ont cités et reconnus. Quand les hérétiques ont depuis supposé des ouvrages aux apôtres, ou falsifié les véritables, ils ont été aussitôt convaincus de fausseté par ces témoignages authentiques: on a reconnu la supposition de ces écrits par la diversité de la doctrine différente de celle que tenaient les églises apostoliques, par leur nouveauté et par le désaveu des disciples, des apôtres et des églises apostoliques. C'est par là que les anciens Pères ont convaincu de faux les évan-

giles, les lettres et les apocalypses fabriquées par des hérétiques sous le nom des apôtres. C'est par là qu'ils ont convaincu Valentin et Marcion d'avoir falsifié les Evangiles. Enfin toutes les églises ont reçu unanimement les écrits véritables des apôtres, en ont fait le corps des livres du Nouveau Testament, qu'ils ont considéré comme leur loi et leur règle infailible, et ont rejeté les autres comme des livres qui étaient faux ou qui n'avaient pas la même autorité : les uns ont été appelés canoniques, les autres apocryphes, et ceux-ci ont été distribués en deux classes ; ceux qui étaient constamment faux, supposés par des hérétiques et pernicieux ; et ceux qui pouvaient être utiles, quoiqu'ils ne fussent pas d'égal autorité.

Ainsi le moyen infailible pour distinguer un livre divinement inspiré, d'un livre qui ne l'est pas, c'est le témoignage de l'Eglise qui le reçoit au rang des livres canoniques. C'est celui dont on s'est toujours servi dans l'Eglise. Saint Irénée combat les hérétiques qui ne voulaient pas recevoir les livres du Nouveau Testament par le témoignage des Eglises qui les recevaient (*L. III. c. 1 et 2*) : Il y joint même le témoignage des hérétiques qui se condamnent mutuellement, parce que les uns reçoivent un Evangile, les autres un autre. Tertullien se sert de la même preuve, et montre que l'Evangile de Marcion est corrompu, parce qu'il est plus nouveau que celui de l'Eglise, parce que Marcion a cru à celui de l'Eglise, avant que de s'en séparer ; parce que les Eglises apostoliques reçoivent l'un et rejettent l'autre ; parce qu'enfin celui de l'Eglise est conforme à la doctrine de toutes les églises apostoliques, et que celui de Marcion y est contraire : « Je soutiens, dit-il, que notre Evangile de saint Luc est reçu dans toutes les églises apostoliques, et même dans toutes les églises depuis qu'il a été publié, et que celui de Marcion à peine a été connu à la plupart. Cette autorité des Eglises apostoliques servira aussi pour autoriser les autres Evangiles (*Tertul. l. IV. contra Marcion.*) » Dans un autre endroit il dit contre les catholiques, que le livre du pasteur n'est pas canonique, parce qu'il est rejeté par toutes les Eglises ; *Ab omni concilio Ecclesiarum vestrarum inter apocrypha numerari* (*Lib. de Pud.*). Sérapion, dans un fragment rapporté par Eusèbe, prouve la supposition de l'Evangile attribué à saint Pierre, par la différence de la doctrine de cet évangile, d'avec celle que l'Eglise a reçue des apôtres, et parce qu'il n'était point autorisé par la tradition : « Nous recevons, dit-il, ce que saint Pierre et les autres apôtres ont dit, comme ce qu'a dit Jésus-Christ lui-même ; mais nous rejetons les écrits qui portent frusquement leur nom, sans nous y laisser tromper, parce que nous savons que nous ne les avons point reçus de nos anciens (*Sérapio apud Euseb. l. VI histor. c. 12.*) » C'est par le témoignage des anciens que Meliton appuie son catalogue des livres sacrés. C'est aussi sur la tradition que saint Clément se fonde pour rejeter l'autorité de l'Evangile selon les

Egyptiens, parce qu'il n'y a que quatre Evangiles qui nous aient été donnés par tradition (1). C'est la règle dont Eusèbe se sert après Origène, pour distinguer les livres canoniques d'avec les livres apocryphes, et ceux qui sont certainement supposés d'avec ceux qui sont douteux. Il examine ceux qui ont été reçus de tout temps et par toutes les Eglises, sans que personne en ait jamais douté ; ceux dont quelques-uns ont douté, et qui ont depuis été reçus par toutes les Eglises ; ceux qui ne sont encore reçus que d'une partie, et ceux enfin qui sont rejetés d'un consentement unanime (*L. III. Hist. c. 3 ; l. IV. c. 24, 25 ; l. VI. c. 25*). C'est sur ces différences qu'il distingue différentes classes de livres canoniques et apocryphes. Saint Epiphane dit que comme on convainc ceux qui falsifient les lettres du prince (2) en produisant les originaux qui sont conservés dans les archives, on découvre aussi la fausseté des évangiles composés par les hérétiques, en produisant l'Evangile qui est conservé dans l'Eglise, comme les archives des lois dans les palais des princes.

Saint Jérôme juge de la canonicité d'un livre par l'acceptation que les Eglises en ont faite. Il suppose que l'on ne peut pas douter des livres de l'Ancien Testament que les Juifs ont mis dans le canon des livres sacrés : Il y joint même quelquefois ceux que l'Eglise a reçus de mis, comme les livres de Judith, qu'il dit que le concile de Nicée a mis au rang des livres de l'Ecriture (*In prolog. Galeato. Prefat. in Judith. et Tobiam*). Et à l'égard du Nouveau Testament, il met au rang des livres canoniques tous ceux que l'Eglise universelle reçoit pour tels, et même ceux dont quelques églises avaient douté d'abord, comme l'Épître aux Hébreux, dont on avait été quelque temps en doute dans l'église de Rome, et la seconde Épître de saint Pierre, l'Épître de saint Jacques et l'Épître de saint Jude, dont il dit qu'elle a acquis de l'autorité par son antiquité et par l'usage que l'on en a fait : *Auctoritatem jam vetustate et usu meruit* (*Lib. de Scrip. Eccl. in voce Judas*).

Mais de tous les Pères, il n'y en a point qui ait plus fait valoir l'autorité et le témoignage de la synagogue et de l'Eglise, pour distinguer les livres canoniques des apocryphes, que saint Augustin ; il le fait en tant d'endroits et avec tant de force, que nous ne pouvons pas nous dispenser de rapporter quelques-uns de ces passages entiers, afin d'en faire mieux connaître l'esprit. En parlant dans le quinzième livre de la Cité de Dieu, des livres canoniques et apocryphes de l'Ancien Testament, il remarque qu'on ne peut les distinguer, que parce que les canoniques sont parvenus à nous par une

(1) *Memens. lex. l. III. stoniat.* Primum quidem in nobis traditus quatuor Evangelis, non habemus hoc dictum, sed in eo quod est secundum Egyptios.

(2) *Epph. in es. 42 S. d. ut in, oratoris edicta si qui corrumpere ac depravare conentur, prolata ex archivis fidelissima exempli. In saeculos illos redargunt : sic e patris, hoc est Ecclesia sancta d. proutum Evangelium, egregiarum, ut ita dicam, vestium arrosos mures facile detegit.*

tradition certaine et notoire des Juifs. Les écritures apocryphes, dit-il, sont ainsi appelées, parce que leur origine étant cachée, n'a point été connue à nos pères, par les mains desquels l'autorité des Écritures véritables est parvenue jusqu'à nous par une succession certaine et notoire. Quoique ces livres apocryphes contiennent quelques vérités, toutefois à cause des faussetés qui s'y trouvent, elles n'ont point d'autorité canonique. Nous ne pouvons pas nier qu'Enoch, septième descendant d'Adam, n'ait écrit quelque chose de divin, puisque l'apôtre saint Jude le dit dans son Épître canonique; et cependant c'est avec raison que ce qu'il a écrit n'est point dans le canon des Écritures, qui était conservé dans le temple du peuple hébreu par le soin des prêtres qui se succédaient les uns aux autres: Et pourquoi cela, si ce n'est parce qu'on les a jugés d'une foi suspecte à cause de leur antiquité, et qu'on ne pouvait pas être assuré si c'était ce qu'il avait écrit, parce que ce livre n'était pas produit par des personnes qui justifiaient qu'ils l'avaient conservé comme il faut par une succession certaine» (*August., de Civit. Dei, l. 15, c. 23*). C'est dans le même sens qu'il dit des livres du Nouveau Testament dans le livre contre l'épître de Manichée, qu'il ne croirait pas à l'Évangile s'il n'était déterminé à y ajouter foi par l'autorité de l'Église: *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me catholica Ecclesie commoveret auctoritas* (*Contr. Ep. Manich., V*). Ce n'est pas que l'Évangile tire en soi son autorité de l'Église: il l'a de Dieu même, qui l'a révélé et inspiré. Mais on n'est sûr de cette révélation que par l'autorité de l'Église, qui nous apprend que c'est ce même Évangile qui a été écrit par les apôtres. C'est ainsi que saint Augustin s'explique lui-même dans le onzième livre contre Fauste: «Autre chose est, dit-il, de dire qu'on ne veut point recevoir des livres et qu'on ne se croit pas obligé d'y croire, comme les païens le disent de tous nos livres, les Juifs du Nouveau Testament, et nous autres catholiques des livres hérétiques et apocryphes, et de ne reconnaître l'autorité ni de ces livres, ni des auteurs qui les ont composés. Autre chose de dire, cet homme était un saint et ce qu'il a écrit est vrai, cette lettre est de lui; mais dans cette lettre cela est de lui, et ceci n'en est pas. En ce dernier cas, quand on demande à un homme qu'il prouve ce qu'il avance, il faut qu'il ait recours à des exemplaires ou plus véritables, ou plus anciens, ou en plus grand nombre, ou au texte original; et il serait ridicule à lui de dire, je prouve que cela est de lui parce qu'il fait pour moi, et que ceci n'en est pas parce qu'il est contre moi.... Si un autre vous soutient tout le contraire que ferez-vous? vous lui produirez un autre livre, mais il vous dira qu'il est entièrement faux. Que ferez vous alors? Où en serez-vous? Quelle origine montrerez-vous du livre que vous avez produit? Quelle antiquité alléguerez-vous? Quelle tradition apporterez-vous pour témoin?... Vous voyez ce que vaut en

ceci l'autorité de l'Église catholique, qui se soutient depuis le temps que les sièges ont été établis par les apôtres, par la succession non interrompue des évêques et par le consentement de tant de peuples. S'il ne s'agissait que de la fidélité des exemplaires, comme dans quelques variétés de sentences qui sont en petit nombre et très-connues aux gens versés dans l'Écriture sainte, on jugerait du doute par les exemplaires des autres pays d'où cette doctrine serait venue; et si ces exemplaires étaient aussi différents, on préférerait les anciens aux modernes, ou le plus grand nombre au plus petit; et s'il y avait encore de l'incertitude, on aurait recours à l'original (*Aug. contra Faust. manich., c. 2*). » On a distingué l'excellence de l'autorité canonique des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui étant établie dès le temps des apôtres, s'est conservée par la succession des évêques et par les établissements des Églises, et qui est comme mise dans un trône, afin que l'esprit de tous les fidèles lui obéissent. Si l'on y rencontre quelque chose qui paraisse absurde, il n'est pas permis de dire, l'auteur de ce livre s'est écarté de la vérité; mais il faut dire, ou l'exemplaire est fautif, ou l'interprète s'est trompé, ou vous ne l'entendez pas. Voici comme il parle encore (*Ibid., c. 5*): De quel livre pourra-t-on être assuré qu'il est d'un tel auteur, s'il est incertain si les lettres que l'Église dit et croit être des apôtres sont d'eux? Et comment pourra-t-on croire qu'il est certain que les apôtres ont écrit celles que produisent les hérétiques contraires à l'Église, et qui portent le nom de leurs chefs qui ont vécu longtemps après les apôtres; comme si, même dans les livres profanes, on n'avait pas des ouvrages indubitables de certains auteurs, sous le nom desquels on en a depuis produit d'autres qui ont été rejetés, ou parce qu'ils ne s'accordaient pas avec ceux qui étaient certainement d'eux, ou parce qu'ils n'ont pas paru dans le temps qu'ils vivaient, ou n'ont pas été publiés et transmis à la postérité par eux ou par leurs amis (*Ibid., l. 53, c. 6*). » Il prouve ceci par l'exemple des livres fausement attribués à Hippocrate, qui ont été rejetés parce qu'ils n'étaient pas de la force de ses véritables ouvrages, et parce qu'ils n'ont point dans le même temps été connus pour être de lui; et par celui des ouvrages véritables de cet auteur, dont l'on ne peut douter qu'on ne se fasse moquer de soi et qu'on ne passe pour insensé parce qu'ils ont été reconnus pour être de lui par une tradition constante depuis son temps jusqu'à présent. Il en est de même de ceux de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Varron, etc. « Et enfin en des livres de plusieurs auteurs ecclésiastiques, d'où savoir que les livres sont d'un auteur, si ce n'est parce que dans le temps il l'a dit et publié, et cette connaissance est passée ensuite à la postérité et s'est encore mieux établie, en sorte que quand on demande de qui est un livre, on n'hésite point pour répondre. »

Enfin saint Augustin était tellement per-

suadé que le seul moyen de distinguer les livres canoniques de ceux qui ne le sont pas, était le témoignage des églises, qu'il en fait une règle dans son livre de la Doctrine chrétienne, où il dit « que l'on doit suivre sur ce sujet l'autorité du plus grand nombre d'églises catholiques, et particulièrement celles des Eglises apostoliques; et qu'une personne équitable préférera les Ecritures qui sont reçues de toutes les Eglises, à celles que quelques-unes rejettent et qu'entre celles qui ne sont pas reçues de toutes les Eglises, il faudra préférer celles qui sont reçues par le plus grand nombre et par les plus considérables Eglises. Et qu'enfin s'il s'en trouve quelques-unes qui soient reçues par le plus grand nombre d'Eglises, et d'autres qui le soient par celles qui ont le plus d'autorité, quoiqu'elles ne fassent pas le plus grand nombre (ce qui ne croit pas toutefois se pouvoir trouver), alors les livres seront d'égale autorité » (*Aug., de Doctrina christiana, l. II, c. 8*).

Cette règle n'a point de difficulté quand on l'applique à des livres qui ont été reçus de tout temps d'un consentement unanime pour livres sacrés et divins, et comme tels mis dans le canon de l'Ecriture; mais elle en peut souffrir à l'égard des livres qui n'ont pas été toujours reconnus pour tels, au moins par toute l'Eglise; car il semble qu'afin qu'on ne pût douter qu'un livre est inspiré de Dieu et canonique, il faudrait qu'il eût été reçu pour tel dès qu'il a commencé à paraître, et que toutes les Eglises l'eussent reconnu; parce que si une partie des Eglises l'a rejeté ou a douté de son autorité, par quelle voie peut-on être assuré dans la suite de sa canonicité? On en a pu douter dans le commencement, parce qu'il n'était pas reçu de toutes les Eglises; pourquoi n'en peut-on pas toujours douter? Il a beau être reçu dans la suite, ce consentement subséquent ne peut pas le rendre canonique, parce qu'il ne donne pas plus de certitude touchant l'auteur du livre et touchant son inspiration. Car si les Eglises n'ont point su qu'il était divinement inspiré par une nouvelle révélation, comme on le suppose, elles ne l'ont pu apprendre que par la tradition. Or puisque l'ancienne tradition varie et rend la chose incertaine et douteuse, quelque consentement que l'Eglise donne subséquentement, si elle n'a point de nouvelles lumières, la chose doit demeurer toujours dans la même incertitude. Ce raisonnement peut s'expliquer par un exemple: Supposons que les sentiments des auteurs contemporains et qui ont vécu quelque temps après, soient partagés au sujet de quelque livre; que les uns le reconnaissent pour véritablement de l'auteur dont il porte le nom; que les autres le croient supposé; que les uns le croient une bonne pièce et les autres une pièce fautive: quelque sentiment que puissent en avoir les hommes dans les siècles suivants, s'ils n'ont point de nouvelles lumières, la chose demeurera toujours dans la même incertitude. Voilà le raisonnement que l'on peut faire contre les livres que l'on ap-

pelle deutéro-canoniques, c'est-à-dire qui n'ont pas été toujours universellement reçus pour canoniques par toutes les Eglises, dont quelques-uns appartiennent à l'Ancien Testament et les autres au Nouveau.

La difficulté est toutefois bien moins considérable, quant à ces derniers; car il y en a fort peu dont on ait douté: peu d'églises en ont douté, et ce doute n'a pas duré longtemps. Les quatre Evangiles, les Actes, les treize Epîtres de saint Paul, les premières de saint Pierre et de saint Jean ont été reçues dès le commencement d'un consentement unanime de toutes les Eglises, comme des ouvrages divins et sacrés. Il n'y a qu'un petit nombre d'auteurs latins qui aient douté de l'Epître aux Hébreux, parce qu'ils n'étaient pas assurés qu'elle fût de saint Paul; mais toutes les autres Eglises l'ont reçue comme canonique dès les premiers temps: Elle est citée par saint Clément, romain, dans son Epître aux Corinthiens, par saint Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène; et on ne trouve point d'auteur particulier qui ait douté de la seconde Epître de saint Pierre, ni de l'Epître de saint Jacques: elles ont été citées par les plus anciens écrivains ecclésiastiques, l'auteur de la seconde Epître qui porte le nom de saint Pierre, qui n'était pas assurément un imposteur, s'y fait connaître pour saint Pierre, en donnant à entendre qu'il a été avec Jésus-Christ sur la montagne, en appelant saint Paul son frère, et en se disant auteur d'une première lettre écrite aux mêmes: la ressemblance de style avec la première est encore une preuve qu'elles sont du même auteur. Les deux dernières Epîtres de saint Jean étant fort courtes, et ne contenant rien que de semblable à ce qui est dans la première, ne peuvent pas faire de difficulté. Celle de saint Jude a eu plus d'adversaires, à cause de la citation du livre d'Enoch; mais elle n'a pas été longtemps néanmoins sans être reçue; et du temps de saint Jérôme, elle avait acquis une autorité entière par son antiquité et par l'usage. Enfin toutes ces Epîtres ne sont pas demeurées longtemps sans être reçues comme canoniques par toutes les Eglises, puisqu'elles sont dans tous les plus anciens catalogues qui en ont été faits. Il n'y a que l'Apocalypse, dont quelques-uns aient douté plus longtemps; mais plusieurs l'ont reçue dès les premiers temps, comme une pièce indubitable et canonique; et quoiqu'elle ne soit pas dans le catalogue des livres canoniques du concile de Laodicée suivi par saint Cyrille, elle a été citée par les plus anciens auteurs, et mise dans tous les autres catalogues des livres canoniques.

Pour répondre maintenant à l'objection, il faut remarquer que, sans qu'il se fasse de nouvelle révélation à l'Eglise, elle a pu après quelque temps être plus assurée de la vérité d'un ouvrage qu'elle ne l'était tout au commencement: et voici de quelle manière. Quand saint Paul, par exemple, a écrit sa lettre aux Romains, elle n'a d'abord été connue que de ceux à qui elle était écrite, et de ceux qui la lui avaient vu écrire ou appris de

lui qu'il l'avait écrite; il n'y avait que ceux-là qui puissent en être assurés. Peu à peu elle s'est répandue; on en a fait plusieurs exemplaires; elle est devenue plus commune; elle a été plus connue, et plus de gens en ont été assurés; enfin il est devenu si public que saint Paul l'avait écrite, que personne ne l'a pu ignorer: mais il a fallu quelque temps pour en venir à ce point-là. Supposons que saint Paul n'y ait point mis son nom, comme il ne l'a point mis à l'Épître aux Hébreux, qu'il ait voulu même n'être connu que de ceux à qui il écrivait, il est certain que l'on aurait pu en douter encore plus longtemps, et néanmoins que dans la suite on en aurait pu être certain par le témoignage de ceux à qui elle avait été écrite, et de ceux à qui il aurait confié son secret. Supposons que cette connaissance ne fût pas venue pendant un temps à quelque église particulière, et qu'ensuite elle y vint, l'ignorance où cette église aurait été empêcherait-elle que la chose ne devint certaine dans la suite? Supposons encore qu'une lettre soit écrite à des particuliers, comme les deux dernières Épîtres de saint Jean, elles ne doivent pas être si célèbres, ni si tôt connues que celles qui sont écrites à de grandes églises: il faut du temps pour en multiplier les exemplaires; mais enfin étant devenues publiques, on n'en doute plus. Enfin supposons que quelques auteurs rejettent une pièce parce qu'ils y trouvent des choses extraordinaires qu'ils n'entendent point, comme dans l'Apocalypse, ou parce qu'ils rencontrent quelque chose qui les choque, comme dans l'Épître de saint Jude; si dans la suite on lève ces difficultés et qu'on prouve l'antiquité de ces monuments, cela ne doit-il pas faire cesser le doute qu'on avait? L'exemple dont on s'est servi nous est favorable. quoique quelques auteurs contemporains aient douté de quelques écrits des écrivains de leur temps, on formé des difficultés contre, on n'a pas laissé dans la suite de les recevoir et d'être persuadé qu'ils étaient de ces auteurs, ou par la conformité de style, ou par de nouveaux témoignages que l'on a eus, ou des manuscrits que l'on a découverts, ou parce qu'on a levé les difficultés sur lesquelles on en avait voulu faire douter. Il a donc été fort possible, comme nous l'avons montré, que quelques ouvrages des apôtres, dont quelques-uns avaient douté, et que quelques Églises n'avaient pas reçus d'abord, fussent ensuite reçus et reconnus par toutes les Églises; et ce témoignage subséquent leur donne une autorité canonique qu'elles n'auraient pas si l'on eût persisté à en douter.

Entre les livres de l'Ancien Testament, sur lesquels il y a eu quelque doute, celui d'Esther écrit en hébreu a été mis par la plupart des Juifs et par presque tous les chrétiens dans le catalogue des livres sacrés; la prophétie de Barnabé, qui ne se trouve plus en hébreu, a aussi été mise au même rang dans plusieurs anciens canons des chrétiens: les cinq autres livres qui sont Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclésiastique, et les deux livres

des Machabées n'ont point été écrits en hébreu, et n'ont point été mis par les Juifs dans le catalogue des livres sacrés: il faut l'avouer, ou désavouer tous les auteurs anciens juifs et chrétiens qui ont écrit sur cette matière. On ne peut pas non plus nier que plusieurs anciens chrétiens ne les aient mis au rang des livres qui n'étaient point canoniques: car non seulement ils les ont omis dans les anciens catalogues de livres canoniques, mais plusieurs ont même marqué qu'ils n'étaient pas reconnus pour canoniques, qu'ils étaient apocryphes, douteux, contredits par des églises; qu'on les lisait bien comme des livres utiles, mais qu'on ne pouvait pas les regarder comme une écriture sainte, ni s'en servir pour la preuve des dogmes; mais aussi faut-il que l'on convienne des vérités suivantes: 1° que ces livres viennent des Juifs; 2° que tous les chrétiens les ont reconnus pour des livres véritables qui ne contenaient aucune hérésie ni aucune erreur; 3° qu'ils les ont estimés et crus très-utiles pour l'édification et l'instruction; qu'ils les ont donnés à lire aux catéchumènes, et fait lire publiquement dans quelques églises; 4° que plusieurs auteurs, même de plus anciens, les ont cités sous le nom d'Écriture sainte; 5° que l'église d'Afrique les a reconnus pour livres sacrés dès les premiers temps, comme il paraît par les témoignages de saint Cyprien qui les allègue souvent; 6° que cette église les a mis dans le catalogue des livres sacrés, et au même rang que les autres dès le cinquième siècle, avec cette précaution qu'il fallait consulter là-dessus les Églises d'au delà de la mer; 7° que l'Église romaine a approuvé aussitôt le sentiment des africaines, et que toutes les églises latines l'ont depuis embrassé. Toutes ces raisons et ces considérations jointes ensemble sont suffisantes pour établir l'autorité de ces livres, dont la définition du concile de Trente ne laisse aucun lieu de douter.

CHAPITRE XI.

Que les livres de l'Écriture ne contiennent pas toutes les révélations que Dieu ait jamais faites aux hommes. Si l'on peut avoir une connaissance certaine de celles qui n'y sont point écrites. Que l'Écriture sainte contient les principaux dogmes de foi. Que la tradition est nécessaire pour fixer le sens de l'Écriture. Que toutes les vérités de la religion ne sont pas dans l'Écriture sainte avec une égale clarté. Qu'il y a dans l'Église des traditions de choses qui ne sont point dans l'Écriture. Que les suites qu'il peut y avoir dans le texte ou dans les versions de l'Écriture ne diminuent point son autorité. Des différents sens de l'Écriture sainte; et si l'on peut se servir du sens mystique pour prouver le dogme.

L'autorité de l'Écriture sainte étant établie, personne ne peut douter de l'usage qu'on en doit faire pour la religion; car la religion étant toute fondée sur la révélation de Dieu, et les principales révélations qu'il a faites aux hommes étant contenues dans les livres

de l'Ancien et du Nouveau Testament, il est visible que ce sont ces livres qu'il faut principalement consulter pour être instruit de ce que la religion nous oblige de croire ou de faire. Mais on peut encore demander si toutes les révélations divines sont contenues dans ces livres; supposé qu'il y en ait eu d'autres, s'il y a d'autres moyens d'en être assuré, et si les révélations qui se trouvent dans l'Écriture y sont exprimées d'une manière qui puisse être entendue de tout le monde, ou si l'on a besoin d'interprète pour les expliquer, quel est cet interprète; quelles sont les règles pour les expliquer; en quel sens on doit prendre les paroles de l'Écriture si le texte de l'Écriture n'est point corrompu, et si l'on doit s'en tenir aux versions ou à l'original. Ce sont ces questions qui nous restent à éclaircir.

On ne peut pas assurer que tout ce qu'il a plu à Dieu de révéler aux hommes soit contenu dans les livres de l'Écriture sainte. Il est certain, au contraire, qu'il y a eu plusieurs prophéties qui n'ont point été conservées ni mises par écrit; et S. Jean XX, 30; XXI, 25, nous assure à la fin de son Évangile, que *Jésus-Christ avait fait encore quantité de choses qui n'étaient point écrites*. Or, si tous ses miracles et toutes ses actions n'ont point été écrites, à plus forte raison toutes ses instructions. On n'a que fort peu de chose de celles qu'il fit à ses apôtres pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis sa résurrection jusqu'à son ascension, pendant lesquels *il leur apparut plusieurs fois et leur parla du royaume de Dieu* (Act. I, 3).

Toutes les instructions que Jésus-Christ avait données aux apôtres, et toutes les prédications des apôtres aux Églises, n'ont point été mises par écrit, et l'on ne peut douter que les apôtres n'aient fait quantité de réglemens pour les églises qu'ils avaient fondées, qui n'ont été conservées que par la tradition et par l'usage, d'autant plus que l'Écriture ne nous apprend que fort peu de chose de leurs actions et de leurs prédications.

Cela supposé, on demande si l'on peut avoir une connaissance certaine de ces autres révélations, et par quelle voie on la pourrait avoir, ou s'il est inutile d'en chercher; s'il est impossible d'en trouver d'autres, si celles qui sont dans l'Écriture nous suffisent, ou si nous sommes obligés d'en croire d'autres. À l'égard des révélations qui ont été faites dans le temps de l'Ancien Testament, nous avons déjà dit que nous ne pouvons être certains que de celles qui sont écrites dans les livres de la Bible. Car si nous en pouvions savoir quelque chose, ce serait par d'autres monuments ou par les traditions des Juifs. Or nous n'avons point de monument ancien et digne de foi qui nous apprenne rien de ces révélations, et les traditions des Juifs sont nouvelles, et n'ont aucune autorité, comme nous avons montré particulièrement pour établir quelque point de doctrine. Leurs usages et leurs coutumes anciennes peuvent être de quelque utilité pour expliquer quelques lois

de l'Ancien Testament, et même quelques endroits du Nouveau qui regardent leurs cérémonies et leurs mœurs. Il est donc certain que toutes les révélations faites avant Jésus-Christ, dont nous pouvons avoir une connaissance certaine, sont contenues dans l'Ancien Testament; qu'il n'y a point d'autre moyen d'en apprendre, et qu'il serait inutile d'en chercher. Voyons s'il en est de même du Nouveau Testament à l'égard de celles que Jésus-Christ a faites aux hommes.

La première chose que nous devons per ser du Nouveau Testament, c'est que l'on ne peut douter que les plus importantes vérités de la doctrine de Jésus-Christ ne soient contenues dans les Évangiles et dans les Lettres des apôtres. Car 1^o, les quatre évangélistes ayant écrit avec exactitude la vie de Jésus-Christ et ayant eu particulièrement intention de représenter sa doctrine, il n'est pas à croire qu'ils en aient omis aucun des principaux articles, d'autant plus que cette relation étant faite par quatre personnes différentes, qui ne se sont point copiées, l'une peut suppléer à ce que l'autre a omis. Il n'est pas à croire non plus que les apôtres écrivant à des églises et à des fidèles pour les instruire de la doctrine chrétienne, ne les aient pas informés des principaux points de leur créance et de leurs devoirs les plus essentiels. 2^o Ces livres ayant été écrits par la volonté de Dieu pour être des monuments éternels des vérités prêchées par Jésus-Christ, afin que les hommes crussent en lui, et qu'en croyant ils eussent la vie éternelle, le dessein de Dieu ne serait pas accompli si les hommes ne trouvaient pas dans ces livres les vérités nécessaires pour leur salut. 3^o L'Écriture sainte devant servir de principe et de fondement de la doctrine chrétienne, Dieu n'aurait pas eu assez de soin de son Église si les livres qu'il lui a donnés pour lui servir de règle de sa doctrine n'en contenaient qu'une petite partie. 4^o L'usage perpétuel de l'Église prouve assez que l'on a toujours été persuadé que l'Écriture sainte contenait les principales vérités de la doctrine chrétienne. Car il ne s'est jamais élevé de question dogmatique dans l'Église, sur laquelle on n'ait consulté l'Écriture sainte, et que l'on n'ait voulu décider par ses oracles: la doctrine des symboles, les professions de foi, les décisions des conciles sont toutes appuyées sur l'Écriture sainte; c'est par des témoignages de l'Écriture que les pères ont combattu les hérésies et établi les vérités catholiques. Les catéchistes ont exposé, expliqué et éclairci leurs instructions par les termes de l'Écriture sainte. C'est sur des passages de l'Écriture sainte que les théologiens ont fondé les décisions des questions théologiques. Enfin, il est inouï que l'on ait jamais traité d'aucun point de la doctrine chrétienne, sans alléguer l'Écriture sainte. 5^o Les Pères ont considéré l'Écriture sainte comme le fondement et la règle de notre foi, la source où nous devons puiser notre doctrine; et quelques-uns n'ont point fait de difficulté d'assurer qu'elle contient toutes les vérités nécessaires au salut

Saint Irénée dit (*L. III, c. 1*) que les apôtres, après avoir prêché la doctrine de Jésus-Christ, l'ont donnée dans l'Écriture sainte par la volonté de Dieu, afin qu'elle fût le fondement et la colonne de notre foi : *Fundamentum et columnam fidei nostræ futurum* (*Ibid. c. 3*). Il dit en un autre endroit que la véritable science est dans l'Église, parce qu'elle entend d'une manière parfaite l'Écriture sainte sans la falsifier : *Agnitio vera est in Ecclesia Scripturæ tractatione plenissima sine falsatione* (*Ibid. l. V*). Les livres de l'Écriture sainte sont comme autant d'arbres du paradis terrestre de l'Église, dont Dieu nous permet de manger : *Ab omni ligno paradisi escas manducabis, id est, ab omni Scriptura dominica manducate*. Tertullien dit dans son livre des Prescriptions, qu'il n'y a plus rien à croire ni à chercher après l'Évangile (1); et dans son livre contre Hermogènes, reprenant cet hérétique de ce qu'il avançait des dogmes qui n'étaient point dans l'Écriture : « J'aïore, dit-il, la plénitude de l'Écriture sainte; que la boutique d'Hermogènes me montre que cela est écrit, ou bien elle a à craindre la malediction prononcée contre ceux qui ajoutent ou qui diminuent » (*Tertul. l. adversus Hermogen.*). Saint Clément d'Alexandrie établit l'Écriture comme le premier principe de la doctrine chrétienne, de laquelle on tire diverses conséquences, et dont on doit se servir pour démontrer toutes les vérités de la religion (2). Origène dit que l'Écriture sainte doit servir de preuve à tous les dogmes, et que ceux qui enseignent une autre doctrine que celle de l'Écriture, non seulement sur les principaux articles qui sont contenus dans le Symbole, mais qui s'écartent des moindres vérités qu'elle nous apprend sont dans l'erreur. Apollinaire, évêque d'Héraclée, dans son traité contre les montanistes (3), dit qu'il avait différé d'écrire contre eux, de peur qu'on ne crût qu'il voulait ajouter quelque chose à la doctrine du Nouveau Testament, à laquelle on ne peut rien ajouter ou diminuer. Saint Cyrille de Jérusalem dit dans sa quatrième Catéchèse (4),

(1) *Tertull. lib. de præscript.* Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium. Cum credimus, nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non esse quod ultra credere debeamus.

(2) *Clem. Al. x. lib. VII, Stromat.* Quæ est ergo se ipso fidelis, dominica scriptura et voce est fide digna, quæ per Dominum exercetur ad hominum beneficium. Ipsa autem tanquam criterio utitur ad res inventiendas.... Merito ergo cum fide comprehenderimus principium indemonstrabile ex abundantia, et ab ipso principio de principio demonstrationes sum, sermum, voce Domini erudimur ad agnitionem veritatis.

(3) *Apollinarius hierapolitanus apud Eusebium, lib. V. Hist. eccl. c. 16.* Cum jam dudum id mihi manus injunxeris Avirei, Marcelle carissime, ut adversus Mitræis hæresim opus aliquod componerem, arceps tamen, atque animo dubius hæcenus substi: non quod aut mendacium refellere, aut veritati atrocitari minime valerem: sed quod verberar ac re-ormidabam, ne forte quibusdam viderer evangelicæ Novi Testamenti doctrine quidquam scribendo addere, et demostinare voluisse: cui tamen neque adijci quicquam, neque adimi fas est, ab eo præsertim qui ex Evangelii præceptis vitam agere iustinetur.

(4) *Cyrill. hierosolym. cateches. 4.* Nam divinarum sanctorumque fidei sacramentum nihil ne minimum quidem, absque divinis Scripturis tradi debet neque simpliciter robabilitate, neque verborum oraculo traduci. Ne mihi

quidem ea tibi proferenti, simpliciter fidem adhibeas, nisi de divinis Scripturis eorum quæ dicam demonstrationem accipias. Nam fidei nostræ salus et conversatio, non orationis acundia nititur, sed scripturarum divinarum comprobatione.

que l'on ne doit pas enseigner la moindre chose qui ne soit fondée sur l'Écriture sainte; et avertit ses auditeurs qu'ils ne doivent pas croire ce qu'il leur dira, s'il n'en donne la preuve tirée de l'Écriture sainte. Constantin dit aux Pères du concile de Nicée (1), que les livres des Évangiles et des apôtres, et les oracles des anciens prophètes nous instruisent suffisamment des sentiments que nous devons avoir touchant les choses divines. Saint Athanase dit la même chose, et tous les Pères qui ont écrit contre les ariens ont soutenu que le concile de Nicée n'avait rien défini qui ne fût dans l'Écriture sainte, et que s'il s'était servi d'un terme qui n'était point dans l'Écriture, la chose y était que l'Écriture seule suffisait pour établir la divinité de Jésus-Christ: et que pour être catholique, il suffisait, comme dit saint Hilaire (2), de tenir la foi évangélique dont on avait fait profession dans le baptême. Les Pères qui ont écrit contre les macédoniens en ont dit autant sur la divinité du Saint-Esprit. Saint Basile assure que c'est une marque d'infidélité et l'effet d'un orgueil insupportable, de vouloir rejeter quelque une des choses qui sont dans l'Écriture, ou d'en introduire quelque une qui n'y est point (3). Saint Jérôme écrivant contre Helvidius (4), dit qu'il ne faut s'arrêter principalement pour décider la question qui était entre eux que sur les paroles de l'Écriture sainte, parce que c'était la source de la vérité, dont les Pères ne sont que les ruisseaux. Saint Chrysostome assure en plusieurs endroits, que tout ce qui est nécessaire au salut, se trouve clairement dans l'Écriture sainte (*Homil. 1 in Matth.; Homil. 3 in II. ad Thess.; Homil. 13 in Genes.; Homil. 3 in II. ad Cor.*). Mais il n'y a personne qui ait soutenu cette vérité plus positivement que saint Augustin: car quoique ce père reconnaisse la hauteur et l'obscurité de l'Écriture

quidem ea tibi proferenti, simpliciter fidem adhibeas, nisi de divinis Scripturis eorum quæ dicam demonstrationem accipias. Nam fidei nostræ salus et conversatio, non orationis acundia nititur, sed scripturarum divinarum comprobatione.

(1) *Theodoret. l. I. Hist. c. 7.* Etenim, ut aiebat (Constantinus imperator) evangelici atque apostolici libri, et veterum prophetarum oracula, quid sentiendum sit de Deo, nos aperte doceant.

(2) *Hilaire l. II de Trinitate.* Sufficiebat quidem credentibus Dei sermo, qui in aures nostras evangeliste testimonio cum ipsa veritatis suæ virtute transfusus est, cum dicit Dominus: Euntes nunc docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis; et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque in consummationem sæculi. Quid enim in eodem sacramento salutis humanæ non continetur? aut quid est quod reliquum sit, aut obscurum? Plena sunt omnia, ut a pleno et perfecte perfecta: nam et verborum significationem, et efficientiam rerum, et negotiorum ordinem, et nature intelligentiam comprehendunt. *Idem, lib. III contr. Constant.* Operuerat enim humare infirmitatis modestia omne coactum; his divine sacramentum illis tantum conscientie suæ fideibus contineri quibus credidit: neque post confessionem et iuramentum in baptismo fidem in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, quæcumque aliud vel ambigere, vel innovare.

(3) *Jail. de vera et pia fide.* Manifestissimum haud dubie infidelitatis argumentum fuerit et signum superbie certissimum, si quis eorum quæ scripta sunt aliquid velit rejicere, aut eorum quæ non scripta introducere.

(4) *Hieron. adv. Helvidium.* Verum nugas terimus, et fonte veritatis omisso opinionum rivulos consecramur.

dans plusieurs choses, il soutient que l'on y trouve clairement les articles de foi que l'on est obligé de croire. « C'est ce qu'il dit dans sa lettre à Volusien, en remarquant que la profondeur des lettres sacrées est si grande, qu'un homme d'un bon esprit y pourrait profiter tous les jours, quand il travaillerait à les apprendre dès son enfance jusqu'à sa plus grande vieillesse, ayant tout le loisir qu'il pourrait, et y donnant toute son application. J'ajoute que cela ne regarde point les articles qui sont nécessaires au salut, qu'il n'est pas si difficile d'y découvrir : mais que quand on y a une fois puisé sans peine la foi, sans laquelle on ne vit pas chrétiennement, il reste une infinité de choses cachées sous des voiles mystérieux, à apprendre pour ceux qui veulent faire quelque progrès dans cette science. Ce n'est point la doctrine nécessaire au salut, sans laquelle on ne mène pas une vie chrétienne : *Quæ salutis necessaria sunt, fidem sine qua recte pieque non vivitur*, qu'il est difficile d'apprendre dans l'Écriture, tout le monde l'y peut puiser sans beaucoup de difficulté : mais qu'il y a d'autres secrets impénétrables, d'autres vérités cachées qui se découvrent à force de travailler (*Aug. epist. 137 novæ editionis, olim 3*). » Il en fait une règle dans son livre de la Doctrine chrétienne. « On trouve dans ce qui est clair dans l'Écriture sainte, dit-il, tout ce qui regarde la foi et les mœurs (*Id. de Doctrina christ. l. II, c. 9, n. 14*) ; et il a poussé cette maxime si loin, qu'il dit en un autre endroit, « que quand on dispute d'une chose très-obscurse sans être aidé des témoignages certains et évidents de l'Écriture sainte, la présomption humaine doit se tenir en repos sans pénétrer de côté ni d'autre. Car quoique l'on ignore comment ces choses peuvent être prouvées ou déridées, on doit croire que le témoignage de l'Écriture serait très-clair sur ces choses, si l'homme ne pouvait les ignorer sans la perte du salut qui lui a été promis (*Id., de Peccat. meritis et remiss. l. II, c. 25*). » Les PP. de la congrégation de saint Maur mettent à la marge de ce passage cette note : *L'Écriture sainte est claire dans les choses nécessaires au salut.*

Il y a un traité parmi les œuvres de saint Athanase que Photius attribue à Théodoret, et qui est d'Euthérius de Tyane qui contient diverses questions, entre lesquelles on en trouve une contre ceux qui prétendaient qu'il ne fallait point chercher, ni prouver la doctrine dans l'Écriture, mais seulement acquiescer à sa foi. L'auteur y montre que c'est de l'Écriture sainte que l'on doit tirer la doctrine que l'on croit et que l'on enseigne. « Il faut, dit-il, confondre ceux qui croient que l'étude de l'Écriture sainte est inutile, tant parce que la foi d'un chacun lui suffit, que parce que la recherche que l'on fait rend les choses encore plus obscures. Mais pour nous autres dans la confiance que nous avons de la vérité de nos mystères et du secours de celui qui a dit : *Que celui qui cherche trouvera, nous cherchons comme il faut chercher ; nous trouvons ce qu'il faut trouver ; nous prouvons ce que nous avançons, et nous venons à bout*

de notre dessein, en persuadant les nôtres, en réfutant nos adversaires, et nous gagnant nous-mêmes par notre recherche et en ne proposant point de dogmes incertains : Vous voulez que je néglige l'Écriture sainte, où prendrai-je donc des connaissances ? Et si je néglige les connaissances, que deviendra ma foi. *Apud Athanasium, adversus eos qui nec quærentium nec loquendum ex Scriptura, præcipiunt, sed in sua fide quiescendum ?*

Enfin, Vincent de Léris dit que tout dogme catholique doit être appuyé premièrement de l'autorité de l'Écriture et de la tradition de l'Église catholique : et il ajoute que la tradition n'est pas nécessaire pour suppléer quelque chose qui manque à l'Écriture ; mais parce que les hommes expliquant à leur fantaisie les paroles divines, il est nécessaire que leur intelligence soit réglée par le sens qu'y donne l'Église : *Ut ad unam ecclesiastici sensus regulam Scripturæ celestis intelligentia dirigatur* (*Vincent Lirin. lib. ad hæres.*). « C'est ce qui fait voir la nécessité de la tradition, même à l'égard des articles qui sont contenus dans l'Écriture sainte ; car quand l'on supposerait qu'ils y sont contenus clairement pour ceux qui voudraient les y chercher de bonne foi, cela n'empêche pas que des esprits prévenus par l'erreur ne détournent les passages les plus clairs dans un autre sens, et ne donnent une autre idée et une autre explication aux termes qui les composent. Ces gens ne peuvent être mieux réfutés, et la doctrine véritable mieux expliquée et mieux confirmée, que par la tradition ancienne de l'Église qui doit servir d'interprète fidèle. C'est la règle que l'on a toujours suivie dans l'Église pour expliquer et pour confirmer les dogmes établis sur l'Écriture sainte. On oppose le sens que l'Église catholique donnait aux passages de l'Écriture et la doctrine que l'on avait reçue par tradition de ses pères aux fausses interprétations que les hérétiques voulaient y donner pour introduire une nouvelle doctrine. « Quand les apôtres ne nous auraient pas laissé d'Écriture sainte, dit saint Irénée (1), n'aurait-il pas fallu suivre la règle de la tradition qui nous est venue de ceux à qui ils ont confié les églises ? Et s'il s'agissait de quelque question de moindre conséquence, ne faudrait-il pas avoir recours aux églises apostoliques (2) ? Ce n'est que dans l'Église

(1) *trenæus advers. hæres. l. III, c. 4.* Tantæ igitur ostensionis cum sint hæc, non oportet adhuc quærere apud alios veritatem, quam facile est ab Ecclesia sumere, cum apostoli, quasi in depositarium dives, plenissime in eam contulerint omnia quæ sunt veritatis : uti omnis quicumque velit, sumat ex ea potum vite. Hæc est enim vite introitus, omnes autem reliqui fures sunt et latrones, propter quod oportet devitare quidem illos : quæ autem sint Ecclesiæ cum summa diligentia diligere, et apprehendere veritatis traditionem. Quid enim ? Et si quibus de aliqua modica questione discere, ratio esset, nonne oporteret in antiquissimas recurrere Ecclesias, in quibus apostoli conversati sunt, et ab eis de præsentis questione sumere quod certum et re liquidum est ? Quid autem si neque apostoli quidem scripturas reliquissent nobis, nonne oportet et ordinem sequi traditionis, quam tradiderunt iis quibus committentibus Ecclesias ?

(2) *idem, ibid. l. IV, c. 45.* Ubi igitur tales inveniat aliquis, Paulus docens ait : Posuit Deus primo in Ecclesia apostolos, secundo prophetas, tertio doctores. Ubi igitur

que l'Écriture sainte est expliquée sans aucun danger par les évêques qui ont la légitime succession, la véritable doctrine et qui mènent une vie irréprochable: « C'est l'Église seule qui a la véritable science par l'explication parfaite de l'Écriture sainte sans aucune falsification (1). Il faut enfin avoir recours à l'Église, être élevé dans son sein et nourri de l'Écriture sainte; car l'Église est un paradis planté dans ce monde et il nous est dit de manger du fruit de tous les arbres du paradis, c'est-à-dire de toute Écriture sainte. Mais il ne faut point se nourrir de l'esprit d'orgueil, ni s'embarasser dans toutes les disputes des hérétiques (2). » Tertullien remarque dans son livre des Prescriptions, que les hérétiques abusent de l'Écriture, et même « il ose dire que Dieu a voulu qu'elle fût écrite, en sorte qu'elle pût servir de matière aux hérésies, parce qu'il est écrit qu'il faut qu'il y ait des hérésies, qui ne seraient point, s'il n'y avait point d'Écriture. Et il veut qu'on ait recours aux églises apostoliques pour juger suivant leur doctrine des véritables Écritures et de leur véritable sens (3). S. Clément d'Alexandrie avertit que les hérétiques se servent aussi des livres de l'Écriture sainte, mais qu'ils en rejettent quelques-uns, qu'ils falsifient les autres, ou qu'ils y donnent un sens contraire à la vérité (4). Il ajoute qu'ils n'ont pas la clé de la vérité pour l'intelligence de l'Écriture sainte, mais une fausse clé, et qu'ils n'entrent

pas comme les catholiques dans le sens de l'Écriture sainte par la tradition, mais en renversant la porte et en abattant le mur de l'Église, et que c'est la raison pour laquelle ils s'écartent de la vérité et deviennent les chefs et les auteurs d'une secte d'impies (1). » En s'écritant contre Marcel d'Ancyre, nous apprend que la doctrine de l'Écriture est confirmée par la tradition: « La doctrine que nous proposons aux Galates, tirée de l'Épître même qui leur a été écrite par S. Paul, doctrine qui n'est pas seulement écrite dans les lettres sacrées, mais qui est encore confirmée par la tradition de l'Église catholique qui est étendue d'un bout à l'autre du monde, qui confirme et qui scelle les témoignages de l'Écriture sainte par une tradition non écrite (*Eusebius contra Marcell. cap. 1*). » C'est par ces deux principes que les Pères du concile de Nicée ont combattu les fausses interprétations que les ariens donnaient aux passages de l'Écriture touchant la divinité de Jésus-Christ; c'est ainsi que S. Basile et S. Grégoire de Nazianze ont établi contre les macédoniens la divinité du Saint-Esprit; c'est enfin par la tradition que l'on a toujours fixé, expliqué et confirmé le sens de l'Écriture sainte contre les fausses interprétations que les hérétiques y donnaient. « S. Athanase dit que l'Écriture sainte a été écrite par des hommes inspirés de Dieu et qu'il en faut apprendre le sens de nos maîtres qui ont été remplis du Saint-Esprit, et qui ont été les martyrs de la vérité (*Auctor orationis de Incarnatione Verbi Dei, apud Athanasium*). » C'est cette règle qu'observaient, au rapport de Rufin (2), saint Basile et saint Grégoire de Nazianze qui n'entendaient pas l'Écriture selon la présomption de leur esprit, mais qui suivaient les écrits et l'autorité des anciens qui avaient reçu la règle de cette explication par une tradition apostolique. « Ce qui fait les hérésies, dit saint Augustin, c'est que l'on entend mal les Écritures qui sont bonnes, et que l'on assure avec témérité et avec hardiesse le mauvais sens que l'on y donne (*August. tract. 18 in Joan. n. 1*). C'est pourquoi ce saint veut qu'on écoute et qu'on croie sur le sens de l'Écriture le sentiment de cette même Église, à qui l'on ajoute foi sur son autorité. « Si j'ai obéi aux catholiques, quand ils m'ont dit, croyez à l'Évangile, pourquoi ne leur obéirai-je pas, quand ils me disent de ne pas croire aux manichéens (*Id., contra ep. fund.*)? » Il dit dans un autre endroit (3) que quand on trouve quelque obs-

charismata Domini posita sunt, ibi discere oportet veritatem, apud quos est ea que est ab apostolis Ecclesie successio, et id quod est sanum et irreprobabile conversatio, et inadulteratum et incorruptibile sermo constat. Hi enim et eam que est in unum Deum qui omnia fecit, fidem nostram custodiunt; et eam que est in Filium Dei dilectionem adaugent, qui tantas dis ostiones propter nos fecit: et Scripturas sine periculo nobis exponunt, neque Deum blasphemantes, neque patriarchas exhorantes, neque pro helas contemnerent.

(1) *Idem ibid. c. 65.* Agnitio vera est apostolorum doctrina, et antiquus Ecclesie status, in universo mundo, et character corporis Christi, secundum successionem episcoporum, quibus illi eam, que in unoquoque loco est Ecclesiam tradiderunt, que pervenit usque ad nos, custodita sine fictione, Scripturarum tractatione plenissima, neque additamentum, neque ablatiorem recipimus, et lectio sine falsatione, et secundum Scripturas expositio legitima et diligens, et sine periculo, et sine blasphemia, et precipuum dilectionis munus, quod est pretiosius quam auro, gloriosius autem quam prophetia, omnibus autem reliquis charismatibus supereminenti.

(2) *Idem, ibid. l. v. c. 20.* Fugere igitur oportet sententias invidiosorum, (hereticorum) et intentius observare, uti ne vexemur ab ipsis: confingere autem ad Ecclesiam, et in eam sibi educari, et dominicis Scripturis nutriri. Phantata est enim Ecclesia paradisi in hoc mundo. Ab omni ergo ligno paradisi escis manducabis, ait Spiritus Dei, id est, ab omni Scriptura dominica manducate: superelato autem sensu, ne manducaveritis neque tegeritis universam hereticam dissensionem.

(3) *Tertull. lib. de prescript. heretic.* Nec periclitor dicere ipsas quoque Scripturas sic esse ex Dei voluntate dispositas, ut hereticis materias subministrarent, cum legam: oportere hereses esse, que sine Scripturis esse non possunt.

(4) *Clemens alexand. lib. VII Stromat.* Primum quidem non omnibus, deinde non perfectis, neque ut dicta corpus et contextura prophetia. Verum eligentes ea que dicta sunt ambigue traducunt ad proprias opiniones, paucas voces sparsim carpentes, neque id considerantes quod ex ipsis significatur, sed ipsi iuxta dictione utentes. Nam in omnibus fere que adducunt locos, ipsos sola intueri videbis nomina, ut qui mutant significata, neque quamvis modum dicatur cognosca it, neque his quas afferunt allegationibus, ita ut eam natura postulat intantur.

(1) *Idem, ibidem.* Sed nec ipsi introitus clavem habentes, sed falsam mandam, et, ut dicit consuetudo, ἀνελεῖδα, id est, aversam clavem, per quam, non relaxato veli, ut nos ingredimur per Domini traditionem, sed exciso stio, et muro Ecclesie clau perlosso, veritatem transgredientes, efficiuntur principes ac duces mysteriorum animæ impiorum.

(2) *Ruffin. l. II. Hist. cap. 9 de Basilio et Gregorio Nazianzeno.* Ait eos solis Scripturis operam dedisse, eorumque intelligentiam non ex propria presumptione, sed ex majorum scriptis et auctoritate secutos, quos et ipsos ex apostolica successione intelligendi regulam suscepisse constabat.

(3) *Idem, contr. Cre-con. lib. 1, c. 55.* Quisquis falli metuit hujus obscuritate questionis, eandem Ecclesiam de illa consulat, quam sine ulla ambiguitate sancta Scriptura demonstrat.

rurité dans l'Écriture sainte, il faut consulter le sentiment de cette Église que l'Écriture montre sans obscurité. Le concile second de Mâgve déclare qu'il ne faut pas entendre ces paroles de l'Apôtre, que *le péché est entré dans le monde par la mort d'un seul homme*, d'une manière que l'Église catholique répandue par toute la terre les a toujours entendues (1).

Capréolus, évêque de Carthage, écrivant au concile d'Ephèse dit, « Que qui veut demeurer inébranlable dans la foi catholique, ne doit pas appuyer son sentiment sur ses propres lumières, mais sur le sentiment des anciens Pères, en sorte que fondant sa doctrine sur les écrits des anciens Pères et les décisions de ceux qui leur ont succédé, il fasse voir qu'il tient et enseigne la doctrine qui subsiste depuis le commencement dans sa pureté avec une constance et une autorité que rien n'a pu ébranler (*Capreolus epistola ad patres synodi ephesinae*). » Je ne répète point ici le passage de Vincent de Lérins, que j'ai déjà plusieurs fois apporté, ni ce que j'ai dit de l'usage et de la pratique universelle de l'Église, quand il s'est agi de décider quelque dogme, ou de combattre quelque hérésie. Ce qui fait voir avec combien de sagesse, « Le concile de Trente a ordonné, pour arrêter les esprits pétulants, que personne n'entreprit, en se fiant sur ses propres lumières, de tourner l'Écriture à son sens dans les choses qui regardent la foi et l'édification des mœurs, contre le sens que l'Église a toujours enseigné et enseigne encore à présent, ou même contre le consentement unanime des saints Pères. » Notez que cette règle ne s'entend que des choses qui regardent la foi et les mœurs (*Conc. Trid. sess. IV*).

Il ne faut pas néanmoins conclure de cette règle, que toutes les choses que l'on prouve par la tradition, ne sont pas clairement dans l'Écriture sainte, et que c'est toujours son obscurité qui fait que l'on a besoin d'interprétation : car comme nous avons remarqué après les Pères que nous venons de citer, ce n'est souvent que la prévention et l'obstination des hérétiques qui font que l'on a besoin de se servir de la tradition pour les convaincre et pour rejeter le mauvais sens qu'ils donnent aux paroles les plus claires de l'Écriture sainte, et que des personnes qui ne seraient point prévenues y donneraient facilement.

Mais n'y a-t-il point d'obscurité dans l'Écriture sainte, tous les dogmes de la religion y sont-ils expliqués d'une manière évidente ? N'y en a-t-il point quelqu'un qui n'y soit que fort obscurément, ou qui n'y soit point du tout, et qui ne soit fondé uniquement que sur la tradition non écrite ? Les raisons et les autorités que nous avons apportées, montrent bien que les principaux points de la doctrine et de la morale chrétiennes néces-

saires au salut, y sont contenus clairement. Les plus grands patrons de la tradition non écrite, comme Serrarius et Bellarmin, n'en disconviennent pas. D'un autre côté les plus ennemis de la tradition conviennent qu'il y a dans l'Écriture plusieurs endroits obscurs et difficiles, qui ont besoin d'application et d'étude pour être entendus. Il y a beaucoup d'histoires claires, mais il ne laisse pas de s'y trouver quelquefois des difficultés et des contradictions apparentes. Il y a des commandements et des préceptes évidents, mais il y en a dont on ne pénètre pas tout d'un coup le sens et l'étendue, et sur lesquels les habiles gens sont partagés. Il y a enfin des points de doctrine exprimés d'une manière nette et précise qui lève toute difficulté : il y en a d'autres qui y sont en des termes qui semblent souffrir différents sens et différentes explications : il y en a qui y sont formellement, et d'autres que l'on n'en peut tirer que par conséquence. Il y a des erreurs qui y sont nommément rejetées : il y en a d'autres dont il n'est point parlé. Ce que nous avons dit jusqu'ici n'est point contraire à ces vérités dont il faut convenir. Mais il faut avouer en même temps que la plupart des histoires y sont rapportées d'une manière si simple et si facile, que tout le monde les peut entendre. S'il y a quelque obscurité, c'est sur des points de chronologie ou de circonstances qui ne changent rien au fond de l'histoire : que les commandements de Dieu, les préceptes évangéliques, les conseils de la conduite chrétienne, et les instructions morales, y sont presque partout marqués si clairement, qu'il n'y a presque point eu de contestation sur ce sujet parmi ceux qui ont reconnu l'Évangile : que les principaux articles de notre foi nécessaires à tous les chrétiens pour faire leur salut, y sont aussi exprimés en termes formels : qu'il y en a plusieurs autres que l'on en peut tirer par des conséquences nécessaires, et que les pasteurs peuvent aisément faire entendre au peuple : qu'à l'égard des erreurs que les hommes ont pu avancer, il n'est pas nécessaire qu'elles y soient toutes condamnées et rejetées ; ce serait une chose assez plaisante que l'on voudrait que toutes les erreurs imaginables fussent condamnées dans les livres sacrés. Il suffit que ceux qui avancent quelque opinion ne la puissent prouver par l'Écriture sainte, ni par la tradition, afin qu'elle soit rejetée et condamnée par l'Église. Toute nouveauté en matière de doctrine et en fait de religion est un caractère de réprobation et une marque infailible de fausseté, comme il s'en suit nécessairement des principes que nous avons établis.

Mais enfin n'avons-nous rien du tout par tradition apostolique, qui ne soit dans l'Écriture sainte, ou formellement, ou par conséquence ? Les anciennes églises n'ont-elles pas conservé des pratiques, des usages et des coutumes établies par les apôtres ? Les anciens Pères n'ont-ils pas écrit quelques-unes des choses qu'ils avaient apprises de leurs disciples, et qu'ils n'avaient pas

(1) *Concil. Milevitan. ii can. 1.* Non aliter intelligendum est quod ait apostolus : Per unum hominem peccatum intravit in mundum, et per peccatum mors, et ita in omnes homines pertransiit, in quo omnes peccaverunt, nisi quemadmodum Ecclesia catholica ubique diffusa semper intellexit.

eux-mêmes écrites? Oui certes, et l'on ne peut disconvenir de cette vérité: car enfin les apôtres n'ont pas écrit tout ce qu'ils ont prêché: ils ont fait plusieurs règlements, plusieurs lois et plusieurs établissements, dont ils n'ont point parlé dans leurs lettres. « Saint Paul écrivant aux Thessaloniens, les exhorte de conserver les traditions qu'ils avaient reçues par ses discours, et celles qu'ils avaient par sa lettre. » Ils avaient donc des traditions de choses qui n'étaient point écrites dans sa lettre (II *Thess.*, II, 14). « Ce même Apôtre loue les Corinthiens, de ce qu'ils se souvenaient de lui, et de ce qu'ils observaient les préceptes qu'il leur avait donnés (I *Corinth.*, XI, 2) » Ce qui regarde particulièrement la manière de prier dans l'Église. « Saint Chrysostome (1) explique ce passage comme nous des traditions non écrites: il leur enseignait donc, dit-il, plusieurs choses qu'il n'écrivait pas, comme il le marque aussi en plusieurs autres endroits. » Saint Epiphane et saint Basile expliquent aussi ce passage de la même manière (*Hæres.* LXI; *L. de Spir. S.* c. 29). Sur la fin du même chapitre, « l'Apôtre après avoir donné des préceptes touchant la cène, avertit les Corinthiens (2), qu'il réglerait les autres choses lorsqu'il les sera venu trouver. » Il avait donc des règlements à faire qui ne sont pas écrits dans cette lettre. Mais quand nous n'aurions pas ces témoignages de saint Paul, il ne faut que le bon sens pour nous persuader que les apôtres ont donné plusieurs préceptes et plusieurs conseils, fait plusieurs règlements et plusieurs établissements qui ne peuvent être compris dans le petit nombre de monuments qu'ils nous ont laissés. Il serait encore déraisonnable de soutenir que les églises n'ont pas conservé la mémoire et l'usage des choses que les apôtres leur avaient recommandé de tenir et de pratiquer. Les premiers chrétiens avaient trop de respect pour ceux de qui ils tenaient leur religion, et pour tout ce qui venait d'eux, pour oublier si promptement ce qu'ils leur avaient appris, ou pour négliger de pratiquer ce qu'ils leur avaient ordonné. Aussi voyons-nous que les disciples des apôtres ont eu soin d'instruire leurs successeurs des traditions des apôtres, et que ceux-ci les ont recueillies avec empressement. Nous lisons dans Eusèbe (3), que saint

Ignace étant conduit à Rome, exhorta les églises de demeurer inviolablement attachées aux traditions des apôtres; et qu'afin que la postérité en fût plus certaine, il jugea à propos de les confirmer de son témoignage par écrit. Saint Irénée (1) dans sa lettre à Florin, nous assure que saint Polycarpe disciple de saint Jean, racontait ce qu'il avait appris de cet apôtre et de ceux qui avaient vécu avec Jésus-Christ; qu'il rapportait leurs paroles et ce qu'il avait appris d'eux touchant Notre-Seigneur; qu'il disait plusieurs choses de ses miracles, de sa doctrine, qu'il ne savait que pour les avoir entendues de ceux qui l'avaient vu, lesquelles se rapportaient avec l'Écriture sainte. Saint Irénée ajoute qu'il avait écrit ces choses dans son cœur, qu'il les répétait et les repassait souvent dans sa pensée (*Euseb. l. IV; hist. c. 8*). Hégésippe avait recueilli dans son histoire plusieurs circonstances de la prédication des apôtres qui ne se trouvaient point ailleurs, comme Eusèbe le remarque. Papias, disciple de saint Jean, avait aussi fait un recueil en cinq livres des choses qu'il avait apprises et retenues de ceux qui avaient conservé avec les apôtres ou de leurs disciples (2): « J'avais coutume, dit-il lui-même

et cohortationibus suis confirmans; monebat imprimis ut sibi a pravis hæreticorum opinionibus caverent, quæ tunc primum in lucem emergere cum corpissent, copiosius pullabant. Hortatusque est ut apostolorum traditionibus tenaciter inhærent: quas quidem ad certiore posteritatis notitiam testimonio suo confirmatas scriptis mandare necessarium duxit.

(1) *Irenæus, epist. ad Florin. apud Eusebium, l. v Hist. c. 20.* Vidi enim te cum adhuc puer essem in inferiore Asia apud Polycarpum, splendide agentem in Palatio, et magno opere laborantem, ut te illi approbares. Etenim ea quæ tunc temporis gesta sunt, melius memoria teneo quam illa quæ nuper acciderunt. Quippe ea quæ pueri vidimus, simul cum animo ipso coalescunt, et quæ penitus intrant. Adeo ut et Iocum ipsum possim dicere in quo beatissimus Polycarpus s. dens diserebat; processus quoque ejus et ingressus, vitæque totius formam, et corporis speciem; sermones denique quos ad populum habebat; et familiarem consuetudinem: quæ illi cum Joanne, ut narrabat, et cum reliquis qui Dominum ipsum viderunt, interesserat; et qualiter dicta illorum commemorabat; et quæcumque de Domino ab istis audierat. De miraculis quoque istius ac de doctrina, prout ab iis qui verbum vite ipsi consueverant Polycarpus accepit, eodem prorsus modo referrebat, in omnibus cum Scriptura sacra consentiens. Hæc ego divina mihi largiente clementia tunc studiosus audiebam, non in charta, sed in corde meo audita describens, eademque per Dei gratiam assidue repeto ac revolo.

(2) *Euseb. l. in Hist. c. 59.* Papias vero quinquæ omnino feruntur libri, quorum titulus est de interpretatione orationum dominicarum... At vero Papias ipse in præfatione librorum suorum se quidem sanctorum apostolorum spectaculum atque auditorium fuisse non sedit; sed ab eorum familiaribus normam hinc se accepisse testatur his verbis. Nec pigebit, inquit, ea quæ quondam a senioribus didici ac memoriæ mandavi, cum interpretationibus nostris adscribere, ut veritas eorum nostra quoque assertionem firmetur. Non enim, ut Ilerique solent, eos unquam sæcatus sum qui verbis affluerent, sed eos potius qui verum docerent; nec eos qui nova quadam et inusitata præcepta, sed illos qui Domini mandata in liguris tradita, et ab ipsa veritate profecta memorabant. Quod si quis interdum mihi occurrebat qui cum senioribus versatus fuisset, ex eo curiose sciscitabar quæcumque essent seniorum dicta; quod Andreas, quod Petrus, quod Philippus, quod Thomas, quod Jacobus, quod Joannes, quod Mattheus, quod ceteri Domini discipuli dicere soliti essent; quidnam Aristion, et Joannes presbyter, discipuli Domini prædicarent. Neque enim ex librorum lectione tantam me utilitatem capere posse existimabam, quantum ex hominum adhuc superstium viva voce.

(1) *Joan. Chrysost. in 1 ep. ad Corinth. c. 11. homil. 26.* Et ideo laudem quoque extollis, dices: *Laudo autem vos quod per omnia mei memores estis.* Quenam sunt ea omnia? Nam de comæ non nutrienda, et de carne non operiendo, ab eo tunc solum verba habebat: sed ut prius dixi, est profusus in laudibus, eos reddens promptiores et animo alacriores. Quamobrem dicit: *per omnia mei memores estis, et sicut tradidi vobis traditiones, ita tenetis.* Ergo et sine scripto multa tunc illis tradebat, quod etiam multis aliis in locis indicat.

(2) *Corinth. I, v. 54:* Cætera autem cum venero, disponam.

(3) *Eusebins, l. III. Hist. ccl. cap. 56.* Ignatius præterea multorum sermonibus nostra etiam ætate celebratus, secundus post Petrum antiochensem Ecclesiam sortitus est: hic ob fidem Christi e Syria ad urbem Romanam productus, besis objectus esse dicitur. Et cum per Asiam sub accuratissima satellitum custodia ductaretur, singularum nihilominus civitatum quas ingrederetur Ecclesias sermonibus

me, quand je rencontrais quelqu'un qui avait conversé avec les anciens, de lui demander ce qu'ils disaient, et ce que saint André, saint Pierre, saint Philippe, saint Thomas, saint Jean, saint Matthieu et les autres disciples de Notre-Seigneur avaient coutume de dire; ce qu'Aristion et le prêtre Jean avaient prêché, ne croyant pas pouvoir retirer tant d'utilité des livres, que de la relation de ceux qui étaient encore en vie. » Mais comme il croyait trop légèrement tout ce qu'on lui disait, et qu'il prenait quelquefois de travers ce qu'on lui rapportait, il avait inséré dans ses livres plusieurs choses qui, au jugement d'Eusèbe, approchaient fort de la fable. Ce fut aussi sur ces relations mal entendues qu'il établit l'opinion à laquelle il donna cours, d'un royaume de Jésus-Christ et des justes pendant mille ans sur la terre après la résurrection. L'histoire d'Hégésippe n'était pas non plus exempte de fables : tant il est aisé, en matière de relations historiques qui se font de vive voix et par tradition, que la fausseté s'y glisse. Mais il n'en n'est pas de même des choses qui sont de coutume et d'usage. La pratique continuelle sert à les conserver; et quoique par succession on y ajoute ou on y change quelque chose, le fond demeure et subsiste toujours. (1) C'est principalement en ce genre qu'il est certain que nous avons plusieurs choses de tradition apostolique, qui ne sont point dans l'Écriture sainte; mais que nous voyons pratiquées dès les premiers temps dans toutes les églises du monde. Saint Justin rapporte diverses choses touchant l'administration du baptême (*Apolog.*, II), et la célébration de l'eucharistie, qu'il dit être de tradition des apôtres, quoiqu'elles ne soient pas écrites dans les livres du Nouveau Testament. C'est apparemment de ces sortes de choses que saint Irénée dit (2), « Que s'il s'agissait de quelque petite question, il faudrait avoir recours aux plus anciennes églises, dans lesquelles les apôtres ont vécu, et apprendre d'elles ce qu'il y a de constant et d'assuré sur la chose en question. » C'est de cette manière que ce père se conduisit dans la question touchant la célébration de la pâque mue entre le pape Victor et l'Église de Rome, et Polycrate, évêque d'Ephèse, et les églises d'Asie. Les uns et les autres alléguaient la tradition des apôtres, et prétendaient suivre la coutume qu'ils avaient établie; les Asiatiques en célébrant la pâque le quatorzième jour de la lune de mars, en quelque jour qu'elle

tombât; les Romains en attendant le dimanche. Victor avait écrit là-dessus des lettres aux Asiatiques, par lesquelles il les séparait de sa communion. Saint Irénée (1) lui écrivit sur ce sujet une lettre dans laquelle, quoiqu'il approuvât l'usage des Romains, il l'avertissait néanmoins avec respect de ne pas se séparer de la communion des églises entières qui observaient une coutume qu'elles avaient reçue de leurs ancêtres; « Et il remarquait en même temps que les églises n'étaient pas seulement dans différents usages touchant le jour de la fête de Pâques, mais aussi touchant la manière du jeûne; que quelques-uns croyaient qu'ils ne devaient jeûner qu'un seul jour, d'autres deux, d'autres plusieurs et quelques-uns quarante, en comptant les heures du jour et de la nuit pour un jour. Il ajoutait que cette variété n'avait pas commencé de son temps, mais longtemps auparavant et du temps de ces Pères, qui n'observant pas exactement l'ancienne tradition, avaient laissé à leurs descendants une coutume que l'ignorance et la simplicité avaient introduite; que cependant toutes ces églises avaient gardé la paix entre elles; que les églises présentes la gardaient aussi, et que cette diversité de jeûnes rendait plus recommandable l'unité de la foi. Il rapportait là-dessus que saint Polycarpe étant venu à Rome du temps du pape Anicet, ces deux évêques avaient conféré ensemble sur d'autres questions, mais qu'ils n'avaient pas eu grand différend sur celle-ci, parce

(1) *Eusebius, l. V Hist. c. 24.* Victorem tamen decenter admonet (Irenæus) ne integras Dei Ecclesias morem sibi a majoribus traditum custodientes, a communione a scindat... Neque enim de die solum controversia est, sed etiam de forma ipsa jejuniis. Quilam enim existimant unico die sibi esse jejunandum: alii duobus, alii pluribus: nonnulli etiam quadraginta, horis diurnis ac nocturnis computatis diem suum metiuntur. Atque hæc in observando jejunio varietas non nostra primum ætate nata est, sed longe antea apud majores nostros eorum: ita qui negligentius ut verisimile est præsidentes, ex simplicitate et imperitia ortam consuetudinem posteris tradiderunt. Nihilominus tamen et o mnes isti pacem inter se retinuerunt, et nos invicem retinemus. Ita jejuniorum diversitas consensionem fidei commendat.... Sed et presbyteri illi qui ante Soterum, Ecclesiam cui tu nunc præses gubernarunt: Anicetum dico et Pium et Hyginum cum Trisphoro et Xysto, neque ipsi unquam observarunt, neque his qui cum ipsis erant, ut id observarent permisissent. Ipsi tamen eum hoc minime observarent, pacem nihilominus celebrant cum iis qui ad se venissent ex Ecclesiis in quibus id observabatur. Atqui observantia inter eos qui minime observabant, tanto magis contraria videbatur. Nec illi unquam ob ejusmodi consuetudinem rejecti sunt. Verum illi ipsi qui te præcesserunt presbyteri, quamvis id minime observarent, Ecclesiarum presbyteris qui id observabant, eucharistiam transmississent. Et cum beatissimus Polycarpo Aniceti temporibus Romam venisset, atque inter illos de quibusdam aliis rebus modica esset controversia, statim multo pacis osculo se complexi sunt: de hoc capite non magnopere inter se contenderunt: neque enim Anicetus Polycarpo persuadere nunquam poterat ut observare desineret, quippe qui cum Joanne Domini nostri discipulo, et cum reliquis apostolis quibuscum familiariter viveret, eum morem perpetuo observasset. Neque inter Polycarpo Aniceto persuadere conatus est ut observaret; cum Anicetus eorum qui ante se fuerant presbyterorum morem sibi retinendum esse diceret. Que cum ita se haberent, communicarunt sibi invicem: et Anicetus in ecclesia consecrandi munus Polycarpo honoris causa concessit: tandemque cum pace a se invicem discesserunt: tam iis qui observabant quam illis qui minime observabant, pacem communionemque totius Ecclesiæ retinentibus

(1) *Idem, Ibid.* Idem præterea scriptor (Papias) alia nonnulla male vocis traditionis ad se pervenisse testatur, novas quasdam scilicet Servatoris parabolas ac prædicationes, aliæque fabulis propiora. Inter quæ et mille amorum spatium post corporum resurrectionem ore dicit, quo regnum Christi corporali erit in orbe terrarum. Quæ quidem ita o mnis esse videtur Papias ex male intellectis apostolorum narrationibus, cum ea que arcano quodam sensu, et exempli causa ab illis dicebantur, non satis pervidisset.

(2) *Irenæus, advers. Hæres. l. IV. c. 5.* Etsi quidem de aliqua modica questione disceptatio esset, nonne oporteret in antiquissimas recurrere Ecclesias, in quibus apostoli conversati sunt, et ab eis de præsentis questione sumere quod certum et re liquidum est?

qu'Anicet n'avait pas pu obliger saint Polycarpe de quitter une coutume qu'il avait vu pratiquer par saint Jean, apôtre de Notre-Seigneur, et par les autres apôtres, avec qui il avait conversé familièrement; et que saint Polycarpe n'avait pas non plus entrepris de persuader le contraire à Anicet, qui disait qu'il devait garder la coutume des prêtres qui avaient vécu avant lui, et qu'ainsi ils avaient communiqué ensemble sans changer d'usage.

C'est encore sur une question touchant la pâque que saint Clément d'Alexandrie avait recueilli et mis par écrit les traditions qu'il avait apprises des anciens prêtres (*Eusèb., l. VI, c. 13*). C'est sur cette tradition apostolique qu'était fondée l'observation du dimanche, la célébration de la Pâque, de la Pentecôte, les jeûnes avant Pâques, et quantité d'autres coutumes qui étaient observées partout dans la primitive Eglise, que les premiers auteurs chrétiens rapportent aux apôtres.

Tertullien, dans son livre de la Couronne du soldat, traite expressément cette question, si l'on ne doit pas recevoir la tradition non écrite, et s'il est toujours nécessaire d'avoir une autorité par écrit. « Nous avouerions, dit-il, qu'il ne faut point recevoir de tradition non écrite, si nous n'avions pas d'exemples d'observances que nous défendons par le titre seul de la coutume, sans aucune autorité de l'Écriture; car, dit-il, pour commencer par le baptême, avant que d'entrer dans l'eau, nous faisons profession dans l'Eglise, entre les mains de l'évêque, de renoncer au diable, à ses pompes et à ses anges; on nous plonge ensuite par trois fois dans l'eau, et nous répondons plus de choses que Jésus-Christ n'a marqué dans l'Évangile. Nous recevons le sacrement de l'Eucharistie, que le Seigneur a ordonné à tout le monde de recevoir, dans le temps de notre repos et dans les assemblées qui se font avant le jour, et nous ne le recevons que de la main du président de l'assemblée. Nous faisons des oblations tous les ans pour les morts et pour les fêtes des martyrs; nous croyons qu'il est défendu de pleurer le dimanche ou de prier à genoux; nous jouissons de la même immunité depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; nous prenons grand soin de ne laisser tomber aucune partie de notre calice ou de notre pain; nous faisons continuellement le signe de la croix sur notre front. Si vous demandez une loi de ces pratiques et d'autres semblables tirée de l'Écriture, vous n'en trouverez point. On vous dira que la tradition les a établies, que la coutume les a confirmées et que la foi les fait observer (*Tertul. l. de Corona*).

Origène, dans le cinquième traité sur l'Épître aux Romains, et dans l'homélie sur les Nombres, apporte aussi plusieurs exemples de tradition apostolique qui ne se trouvent point dans l'Écriture: comme le baptême des enfants, les genuflexions dans les prières, la coutume de se tourner vers l'Orient pour prier, les cérémonies du baptême, de l'eucharistie, etc. C'est par la tradition que le pape

Etienne défendait l'usage de son Eglise touchant le baptême des hérétiques. Eusèbe, dans le premier livre de la Démonstration évangélique, dit (1) que Moïse a écrit les commandements de Dieu dans des tables de pierre, mais que Jésus-Christ les a gravés dans l'esprit de ceux qui mènent une vie parfaite: et que ses disciples ayant prêché sa doctrine à plusieurs, ont enseigné toutes les vérités qu'ils avaient apprises de leur maître à ceux qui étaient capables de les porter; et que pour ce qu'ils avaient jugé propre pour ceux qui avaient encore l'esprit attaché aux passions et qui avaient besoin de guérison, ils s'étaient accommodés à la faiblesse de plusieurs, en recommandant leur observation en partie par écrit et en partie par tradition.

Saint Basile est encore un de ceux qui a parlé le plus fortement des traditions non écrites. « Entre les dogmes et les institutions que l'on conserve dans l'Eglise, dit-il dans son livre du Saint-Esprit, il y en a que nous avons dans l'Écriture et d'autres par tradition. Les uns et les autres ont la même autorité pour ce qui regarde la religion, et personne de ceux qui savent les lois ecclésiastiques ne les contredit. Car si nous voulions rejeter les coutumes qui ne sont point écrites, comme n'ayant pas d'autorité, nous ferions sans y penser grand tort à l'Évangile, et nous réduirions la prédication à de simples paroles. En voici quelques exemples. Pour commencer par ce qu'il y a de plus commun, quel endroit de l'Écriture nous a enseigné à faire le signe de la croix sur ceux qui espèrent au nom de Jésus-Christ, ou de nous tourner vers l'Orient dans nos prières? Quel auteur sacré nous a laissé par écrit les paroles dont nous nous servons dans les saints mystères; car nous ne nous contentons pas de celles qui sont rapportées dans l'Évangile et par l'apôtre, nous en récitons d'autres avant ou après qui ont aussi beaucoup de vertu pour le mystère, et que nous avons reçues par une tradition qui n'est point écrite. Pour consacrer l'eau du baptême et l'huile de l'onction et les baptisés, où cela est-il écrit? N'est-ce pas par une tradition tacite et secrète (*Basilius de Sancto Spiritu, cap. 27*)? L'onction même, où est-elle ordonnée dans l'Écriture, aussi bien que les autres cérémonies du baptême, comme de renoncer à Satan et à ses anges? Tout cela ne vient-il pas de la tradition de nos pères qui l'ont observé? Dans les règles abrégées il enseigne encore qu'il y a deux sortes d'usages: les uns qui sont clairement dans l'Écriture, les autres qui ne s'y trouvent point; que l'on est obligé

(1) *Eusèbe, lib. 1, de Demonstratione Evangelica, cap. 8.* Cæterum Moyses in tabulis lapideis, Christus autem in mentibus vita præditis perfectæ novi Testamenti documenta descripsit. Ejus vero discipuli, ad magistri sui nutum, auribus multorum a doctrinam suam commendantes quæcumque quidem veluti ultra habitum progressis a perfectio ipsorum magistro præcepta fuerant, ea is, qui capere poterant, tradiderunt; quæcumque vero illi convenire arbitrabantur qui animas adhuc affectibus obnoxias gererent, curatioribus indigentes, ea ipsi ad imbecillitatem multorum se dimittentes partim literis, partim sine literis, quasi jura quodam non scripto servanda commendaverunt.

d'observer les premiers sous peine de damnation, qu'il faut appliquer aux autres cette règle de saint Paul : *Tout n'est permis, mais tout n'est pas expédient, et qu'il faut se soumettre en tout à Dieu et aux hommes à cause de son commandement.* » (*Id. in Regula brevior.*)

Saint Jérôme dit, (1) dans sa lettre à Marcelle, que le jeûne du carême est de tradition apostolique, (2) et dans un autre endroit que chaque Eglise doit respecter ses coutumes comme étant de tradition apostolique. Théophile d'Alexandrie dit la même chose du jeûne du carême.

Saint Chrysostome remarque dans ses Commentaires sur les endroits de saint Paul que nous avons cités, que les apôtres ont enseigné plusieurs choses par tradition et sans les écrire, et que cette tradition n'est pas moins digne de foi que l'Écriture (*Homil. 26 in I ad Cor.; in Epist. ad Thess. II et in Ep. ad Philip. Homil. 3*).

Saint Epiphane, dans l'hérésie soixante et unième, déclare (3) qu'il faut nécessairement se servir de la tradition, parce qu'on ne peut pas tout trouver dans l'Écriture; qu'il y a des choses qui sont dans l'Écriture, et d'autres que les apôtres ne nous ont apprises que par tradition. Il donne pour exemple, de ce qui est du dernier genre, que c'est un péché de se marier quand on a fait vœu de virginité.

Enfin saint Augustin n'approuve pas seulement les traditions apostoliques, mais il donne une règle pour les connaître (*L. 2 de Bap., c. 14; l. 4, c. 6 et 7; l. 5, c. 23*). « Tout ce que l'Eglise tient et qui n'a point été institué par les conciles, mais toujours observé, est censé avec raison de tradition apostolique. *Quod universa tenet Ecclesia, nec a conciliis institutum, sed semper retentum est, auctoritate apostolica traditum rectissime creditur... Quæ universa tenet Ecclesia, ob hoc ab apostolis præcepta bene creduntur, quamquam scripta non reperiantur* (4). Ce que nous observons qui n'est point écrit, mais par tradition, et qui se pratique dans tout le monde,

doit passer pour établi par les apôtres ou par les conciles, comme les solennités de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte. » Il se peut faire néanmoins qu'une coutume nouvellement établie se répande peu à peu dans toute l'Eglise, et s'y trouve affermie après un certain temps. Il se peut faire que l'on change quelque chose aux coutumes anciennes, soit par ignorance, soit par négligence, soit parce qu'on le juge à propos pour le bien de l'Eglise et pour l'édification; car il n'en est pas de même de la discipline comme de la foi, qui est une et invariable, au lieu que la discipline peut et même doit changer suivant les temps et les personnes. Mais quand on voit une coutume établie et reçue dans toutes les Eglises dès les premiers siècles, et pratiquée uniformément partout comme venant des apôtres, il est assez difficile de s'imaginer qu'elle ne soit pas de tradition apostolique. Mais afin qu'on puisse assurer ceci de quelque pratique, il faut, 1° être assuré que toutes les Eglises étaient dans cet usage uniforme dès les premiers siècles; 2° que les anciens pères en soient témoins; 3° qu'on ne voie pas le commencement et l'établissement de cet usage depuis les apôtres; 4° qu'on ne trouve pas un usage contraire dans les écrits des pères anciens. Quand ces quatre conditions s'y trouvent; que l'on voit une coutume pratiquée par toutes les Eglises dès les premiers siècles, attestée par les auteurs anciens, dont on ne voit point l'établissement dans aucun concile, et à laquelle il ne se trouve rien de contraire dans l'Écriture ou dans les auteurs, on peut assurer avec toute sorte de raison que telle coutume est de tradition apostolique.

Il nous resterait encore plusieurs questions à faire sur l'Écriture sainte; mais ce n'est pas ici le lieu de les traiter à fond, parce que nous ne la considérons que comme le principe de notre foi, et qu'il est inutile pour cela d'entrer dans les questions critiques et historiques touchant l'autorité des textes originaux et des versions, et d'examiner si l'hébreu et le grec ont été corrompus; si la version de Septante a été faite par inspiration; si la Vulgate est exempte de fautes, etc. Il est inutile, dis-je, à notre dessein d'entrer dans cette discussion; il suffit que nous ayons le texte des auteurs sacrés comme nous avons celui de tous les autres auteurs, et que les versions que nous en avons soient fidèles, afin que nous puissions y puiser la religion, la doctrine et la morale chrétienne. Il n'est pas nécessaire que le texte soit exempt de fautes et que les versions soient justes dans tous les endroits, et conformes partout à leur vrai original; car toutes ces prétendues corruptions du texte en quelques endroits, toutes ces fautes des versions, toutes ces variétés de leçons ne changent rien au fond de la doctrine, et ne vont au renversement d'aucun dogme considérable de la religion; elles ne regardent que des choses de peu de conséquence et l'intelligence de quelque passage particulier; et s'il y en a quelques-unes qui touchent quelque passage dont on se sert

(1) Hieronymus, *Epist. 54, ad Marcellam*. Nos unam quadragesimam secundum traditionem apostolorum, toto anno, tempore nobis congruo, jejunamus.

(2) Idem Hieronymus, *Ep. 28, ad Lucinum*. Sed ego illud te breviter admonendum puto, traditiones ecclesiasticas, præsertim quæ fidei non officiant, ita observandas, ut a majoribus tradite sunt: nec aliorum consuetudinem aliorum contrario more subverti.... Unaqueque provincia abundet in sensu suo, et præcepta majorum leges apostolicas arbitretur.

(3) Epiphanius, *hæres. 61*. Sed et traditione quoque opus est. Neque enim ex Scripturis peti possunt omnia. Ideo scripto, traditione alia sanctissimi apostoli reliquerunt... Jam vero illud ab apostolis sancta Dei Ecclesia traditum accepit: post decretam virginitatem ad nuptias sese conferre, seelere implicatum videri.

(4) Augustinus, *Epist. olim 118, nunc 54, ad Januarium, num. 1*. Illa autem quæ non scripta, sed tradita custodimus, quæ quidem toto terrarum orbe servantur, datur intelligi vel ab ipsis apostolis, vel plenariis conciliis, quorum est in Ecclesia saluberrima auctoritas, commendata atque statuta retineri, sicuti quod Domini passio et resurrectio et ascensio in cælum; et adventus de Carlo Spiritus sancti, anniversaria solemnitate celebrantur; et si quid aliud tale occurrat quod servatur ab universa, quacunque se diluudat, Ecclesia.

pour établir un dogme, ce dogme est établi en tant d'autres endroits que la difficulté qu'il peut y avoir dans un passage ne peut pas détruire la vérité que l'on veut établir. Il n'est pas nécessaire, afin que l'Écriture serve de règle et de principe de notre foi, qu'il n'y ait aucune altération dans le texte hébreu et grec, soit par la malice des Juifs, soit par la faute des copistes. Saint Jérôme, saint Augustin et les autres pères y en ont reconnu. Il n'est pas nécessaire que les auteurs des versions aient été divinement inspirés, ni qu'ils aient toujours rendu le sens du texte avec la dernière exactitude : ce que saint Jérôme et les plus habiles interprètes de l'Écriture reconnaissent être faux. Il suffit que le texte soit entier dans toutes ses principales parties, et que s'il y a quelque corruption elle n'empêche pas qu'on ne puisse connaître la doctrine, le dessein et l'histoire contenus dans l'ouvrage. Il suffit pour ceux qui se servent des versions grecques, latines ou vulgaires, qu'ils soient moralement sûrs que ces versions sont fidèles et représentent l'original, non pas peut-être dans l'exactitude et la rigueur mathématiques et dans tous les endroits, mais qu'elles rendent son sens dans ses principales parties. En un mot, il faut juger des livres de l'Écriture sainte comme des autres. Il n'y a point de livre au monde où il n'y ait des fautes, qui n'ait été altéré par la négligence ou par l'ignorance des copistes. Il n'y a point de traduction d'aucun livre qui soit exacte jusque dans les moindres choses, et qui rende partout le sens de l'original avec toute la justesse possible. Il n'y a point d'ouvrage où les critiques ne trouvent quantité de variétés de leçons, soit par conjecture, soit sur l'autorité des manuscrits. Cela se rencontre dans les œuvres de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque, de Thucydide, de Tite Live, de César, etc. Dira-t-on pour cela qu'on ne peut point savoir la véritable doctrine de Platon, d'Aristote ; que l'on n'a point Cicéron et Sénèque ; que l'on ne saurait se fier aux histoires de Thucydide, de Tite Live et de César ? Quiconque le dirait passerait pour un fou ; parce que les manquements des copistes, les variétés de leçons, les fautes des traducteurs ne sont pas assez considérables pour empêcher qu'on ne puisse dans ces sources la doctrine de ces philosophes, qu'on n'admire l'éloquence de ces orateurs, et qu'on n'ajoute foi aux relations de ces historiens. Il en est de même de l'Écriture sainte : quoiqu'il y ait quelques fautes dans l'original, quoique les versions ne soient pas exactes partout, quoiqu'un même passage se lise différemment, c'est toujours l'Écriture sainte, c'est toujours la parole de Dieu, et tous ceux qui voudront y chercher l'histoire, la doctrine et la morale de notre religion l'y trouveront, s'ils y apportent un esprit humble et docile.

L'Écriture a, dit-on, plusieurs sens, le littéral et le spirituel ou mystique. Peut-on se servir de ce dernier pour établir des dogmes ? Pour résoudre cette question il faut expliquer

ce qu'on entend par le sens littéral et par le sens mystique.

Quelques-uns entendent par le sens littéral le sens que les termes signifient d'eux-mêmes, sans faire attention au dessein pour lequel ils sont employés, qui se connaît par ce qui suit et par ce qui précède. Selon ceux-ci le sens littéral d'une métaphore est le sens des termes, et non pas la chose exprimée par cette métaphore. Le sens littéral de la parabole est la parabole même, et non pas ce que la parabole signifie ; le sens littéral de la figure est l'histoire employée pour figure, et non pas la chose figurée. Par exemple dans cette métaphore : *Le lion de la tribu de Juda a été victorieux* (*Apoc. V, 5*), le sens littéral sera ce que signifient ces termes, et le mystique ou le spirituel sera la victoire de Jésus-Christ désigné par cette métaphore. Le sens littéral de la parabole ou de l'histoire du mauvais riche et du Lazare sera la narration de ce qui arriva à l'un et à l'autre, et le sens mystique sera l'instruction que Jésus-Christ donne aux riches d'être charitables envers les pauvres. Le sens littéral de ces paroles : *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui* (*Psal. II, 7*), sera David parlant à Salomon, et le sens mystique sera Dieu parlant à Jésus-Christ, dont Salomon n'est que la figure. Selon ces auteurs le sens mystique ou spirituel n'est pas toujours un sens arbitraire qui ne soit point signifié par les termes et qui n'ait point de règles certaines, mais souvent un sens propre, naturel, intelligible, clair et nécessaire. Ainsi il n'y a point de doute que l'on peut s'en servir pour établir une doctrine et en tirer des preuves et des arguments. Mais si par le sens spirituel, mystique, allégorique, on entend un sens extrêmement caché qui ne viendrait en la pensée de personne, un sens arbitraire qu'il plaît à un homme de donner à des paroles qui ne le signifient point, une allégorie bien imaginée sur un fait qui naturellement n'y a point de rapport, une histoire pure et simple rapportée qu'on fait servir de figure sans qu'il paraisse qu'elle soit rapportée dans ce dessein, une action dont on se sert pour déduire au point de morale, une promesse de biens purement temporels que l'on explique des biens éternels, et tant d'autres applications ou appropriations que l'on fait de divers passages de l'Écriture sainte : si, dis-je, c'est là ce qu'on entend par le sens mystique et spirituel que l'on oppose au littéral, alors il sera vrai de dire, avec saint Augustin, que l'on ne peut établir aucun dogme sur le sens mystique, ni en tirer aucune preuve si ce sens mystique n'est exprimé clairement en d'autres endroits de l'Écriture sainte (*l. 3 de Doctr. christiana, c. 27*). On peut encore dire, avec le même saint Augustin, que ceux qui voudraient donner ce sens arbitraire pour le véritable sens de l'Écriture sainte, quoiqu'ils ne cherchassent qu'à édifier, se tromperaient et devraient être corrigés. « Quiconque, dit-il, tire des paroles de l'Écriture un sens qui est utile pour édifier la charité de Dieu et du prochain, en sorte toutefois qu'il est aise de

montrer qu'il ne dit pas ce que l'auteur a voulu dire en cet endroit, n'est pas dans une erreur pernicieuse et ne commet pas un mensonge... Mais il est néanmoins trompé, et quoiqu'il se trompe en édifiant la charité, il faut toutefois le corriger et lui montrer combien il lui serait plus utile de ne pas abandonner le droit chemin, de crainte qu'à force de se tromper il ne soit conduit dans le précipice. » (*August. l. 1, de Doct. christ. c. 36.*)

CHAPITRE XII.

De l'autorité des pères. Que le sentiment d'un ou de plusieurs pères n'est pas infallible, même leur consentement unanime sur des questions qui ne regardent point la foi, mais seulement sur les questions qui sont de foi et qui concernent la doctrine de l'Eglise.

Un des principaux moyens par lesquels la tradition s'est conservée dans l'Eglise, et qui servent à distinguer les fausses traditions d'avec les véritables, c'est le témoignage des auteurs catholiques qui ont écrit en différents lieux et en différents temps sur les matières de la religion. Par quelle voie peut-on mieux s'assurer de la doctrine que l'Eglise avait reçue des apôtres, et qu'elle a tenue dans tous les siècles, que par le récit de ceux qui ayant été très-éclairés et très-saints, n'ont pu ignorer ni dissimuler quelle a été la doctrine de l'Eglise, ni convenir tous de débiter une doctrine conforme, comme étant celle de l'Eglise, qui ne le serait pas? Mais il y a plusieurs choses à remarquer sur ce témoignage, afin qu'il soit d'une autorité certaine et infallible, que nous avons déjà touchées auparavant, et que nous allons expliquer amplement dans ce chapitre.

Premièrement, il faut reconnaître qu'aucun auteur particulier, quelque saint qu'il soit, quelque autorité qu'il ait eue dans l'Eglise, n'est point infallible, et que nous ne sommes pas obligés d'ajouter foi à ses écrits comme aux livres canoniques. C'est une vérité constante que saint Augustin répète en plusieurs endroits d'une manière très-forte. « J'avoue, dit-il, écrivant à saint Jérôme, que je n'ai appris à rendre ce respect et cet honneur qu'aux seuls livres de l'Ecriture sainte appelés canoniques, de croire fermement qu'ils ne sont tombés en aucune erreur.... Car à l'égard de tous les autres auteurs, quelque grande que soit leur sainteté et leur doctrine, je ne crois pas qu'une chose est vraie parce que c'est leur avis, mais autant qu'ils me persuadent par des livres canoniques ou par des raisons suffisantes que ce qu'ils disent est conforme à la vérité (*August. epist. 82 ad Hieronym., c. 1, n. 3*). Il ajoute qu'il ne croit pas que saint Jérôme, à qui il écrit cette lettre, soit d'un autre avis, et ceci est très-certain; car ce père dit lui-même qu'il considère différemment les apôtres et les autres auteurs; que les apôtres ne disent rien que de véritable, et que les autres auteurs sont sujets à se tromper (*Hieronym. epist. 62 ad Theoph. adv. Joan. Hierosoly.*). Nous ne devons pas, dit encore saint Augustin

dans une autre lettre, considérer les traités des auteurs, quoique très-catholiques et très-dignes d'estime, comme les livres canoniques, en sorte qu'il ne nous soit permis, sauf le respect qui leur est dû, d'improver ou de rejeter quelque chose dans leurs écrits, si nous trouvons que leur avis est contraire à la vérité que nous avons découverte, ou que d'autres nous ont apprise. C'est la disposition dans laquelle je suis à l'égard des écrits des autres, et où je veux que les autres soient à l'égard des miens. » (*August. epist. 148 ad Fortunat., c. 4, n. 15.*) Il dit la même chose contre Fauste manichéen, et répète souvent ce principe dans ses livres contre les donatistes et contre les pélagiens, qu'il suppose être d'une entière certitude et de la dernière évidence; il l'est en effet, et il n'est pas nécessaire d'alléguer d'autres témoins pour le prouver (*Lib. 2 de Bapt., c. 3; ep. 43, lib. 2 contr. Cresconium Gramm., c. 31; l. 3 de pec. Meritis et Remissione; l. 7 de Nat. et Grat. c. 61; l. 4 cont. 2 epist. Pel., c. 8; l. 1 cont. Jul., c. 2; l. de Bono pers., c. 21*). Tous les hommes sont faibles et sujets à l'erreur, si Dieu ne les en préserve en les dirigeant d'une manière particulière par son Saint-Esprit. Or il n'a point promis cette direction particulière aux écrivains ecclésiastiques, quelque saints qu'ils fussent. Ainsi ce serait une témérité que de le supposer. L'expérience même nous apprend qu'il ne la leur a point accordée; puisque c'est une chose certaine, de l'aveu de tout le monde, que les pères les plus saints et les plus éclairés sont tombés quelquefois dans diverses erreurs. Il n'est pas nécessaire d'en rapporter des exemples, et ce serait une chose infinie de recueillir et de remarquer toutes les erreurs particulières des auteurs ecclésiastiques. Il n'y en a presque point dans lequel on n'en ait observé. Il y a même des erreurs qui ne sont pas particulières à un ou à deux auteurs, mais dans lesquelles un très-grand nombre de pères anciens ont été; comme le Royaume de mille ans, la Prédication de Jésus-Christ aux Enfers à ceux qui n'avaient point autrefois cru en lui, la Nature des anges, le Bap-tême des hérétiques, etc. Ainsi l'autorité d'un seul père, ou même de plusieurs, n'est point une preuve infallible de la vérité d'un dogme. Il n'y aurait qu'une seule occasion où l'on pourrait soutenir qu'on serait obligé de se rendre au sentiment d'un auteur, savoir en cas que l'Eglise eût approuvé sa doctrine et l'eût reçue comme étant de tradition apostolique. Mais il ne suffirait pas pour cela qu'elle donnât des louanges à un auteur, ou qu'elle approuvât en général ses écrits et sa doctrine: il faudrait qu'elle marquât en particulier quelle est cette doctrine qu'elle approuve; car rien n'est plus équivoque que le sens d'un auteur, la doctrine d'un auteur; l'un le prend d'une manière, l'autre d'une autre, et ensuite on se bat sans fin sur la question du fait, sans que cela puisse éclaircir celle du droit: outre que l'approbation générale de la doctrine d'un auteur n'emporte pas une approbation particulière de

chaque article. Mais quoique nous ne soyons pas obligés de suivre le sentiment d'un seul père ou même de plusieurs, il ne faut pas néanmoins le condamner légèrement ni mépriser leur autorité, quand on ne les considérerait que comme des personnes éclairées dans les matières de la religion, et désintéressées sur ce qu'ils ont dit touchant des questions qui sont nées longtemps après leur mort, et auxquelles ils n'ont eu aucune part; il est certain que leur avis mériterait qu'on y fit attention : et d'ailleurs quand ils enseignent une doctrine, principalement si plusieurs en conviennent, c'est au moins une preuve qu'elle n'était pas condamnée de leur temps, et qu'on pouvait l'enseigner dans l'Église. Or il faut être fort réservé à condamner des opinions qui ont longtemps été reçues et enseignées communément dans l'Église, quoiqu'on ne les ait pas considérées comme des vérités infaillibles et des dogmes de foi. C'est pourquoi, quoiqu'on ne soit pas obligé de les suivre, on ne doit les condamner que quand on trouve des preuves suffisantes de leur fausseté dans l'Écriture sainte, ou que l'Église les a condamnées.

Ayant donc premièrement supposé comme certain que le sentiment d'un ou de plusieurs pères n'est pas une règle infaillible de vérité, il faut examiner si leur consentement unanime en est une, et comment on peut être assuré de l'uniformité de leur sentiment sur quelque matière. Pour décider ces questions, il faut distinguer plusieurs sortes de matières sur lesquelles les pères ont écrit, et touchant lesquelles on peut les consulter : je ne parle point des questions purement philosophiques, qui ne regardent pas la religion; car il est certain que ce n'est point là-dessus qu'il faut les consulter, et que leur autorité, quand ils seraient tous d'un même avis, n'empêcherait point qu'on ne s'en éloignât, si la raison faisait connaître qu'ils se sont trompés. Il ne s'agit point non plus des questions historiques de fait, sur lesquelles ils n'ont point d'autre autorité que celle de témoins dignes de foi dans les choses qu'ils ont vues ou dont ils ont pu être certains, mais il s'agit des questions qui regardent la religion et la doctrine chrétienne. Or on en peut distinguer de plusieurs sortes après Melchior Cano : il y en a qui concernent la foi et la doctrine catholique; il y en a d'autres que l'on peut ignorer, et dans lesquelles on peut même se tromper sans danger, parce qu'elles ne sont ni des dogmes de foi, ni des conséquences nécessaires de ces dogmes, telles que sont plusieurs questions théologiques. Il y a des questions de doctrine; il y en a de discipline; il y en a de morale (1) : le théologien que nous venons de citer, est persuadé avec raison que le consentement unanime des pères dans les questions qui ne sont point de foi, ne rend pas l'opinion qu'ils embras-

sent certaine et infaillible, en sorte qu'on soit nécessairement obligé de la suivre et de la croire. La difficulté est de distinguer les questions qui appartiennent à la foi et celles qui n'y appartiennent pas : et voici la règle qu'il donne pour les distinguer (1). « Le premier genre, dit-il, contient tout ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné à l'Église par écrit et de vive voix, et les choses que l'on en peut déduire par une conséquence nécessaire; et le second genre contient toutes les choses que l'on n'a point reçues de Jésus-Christ et des apôtres, et que l'on ne peut pas tirer par une conséquence nécessaire des dogmes enseignés par Jésus-Christ et par les apôtres. » Ce que Melchior Cano assure, que sur les questions de ce dernier genre le consentement unanime des pères ne fait pas une règle infaillible, est évident par les principes que nous avons établis. Il est constant qu'il n'y a de certain et d'infaillible que ce qui nous a été enseigné par Jésus-Christ et par les apôtres, qui se trouve dans l'Écriture sainte ou qui vient par tradition des apôtres. Les pères n'ont point eu de nouvelles révélations; ainsi sur toutes les questions qu'ils agitent, qui ne se peuvent décider sur ces principes, ils parlent suivant leur sentiment particulier, et non pas sur la tradition de Jésus-Christ et des apôtres. Or, leur sentiment ne peut être infaillible qu'en tant qu'il est celui de la tradition. Il ne faut pas s'imaginer que cette distinction de deux sortes de questions qui regardent la doctrine chrétienne soit de l'invention du théologien que nous venons de citer et qu'elle soit nouvelle : elle se trouve dans les plus anciens, et elle a son fondement dans un passage de saint Paul, de la première aux Corinthiens, où cet apôtre parlant contre ceux qui ajoutaient à la doctrine qu'il avait prêchée, dit « que pour lui il a posé le fondement selon la grâce que Dieu lui a donnée, comme fait un sage architecte : que les autres bâtissent dessus, mais que chacun doit prendre garde comme il bâtit : que personne ne peut poser d'autre fondement que celui qu'il a mis, qui est Jésus-Christ. Que si l'on bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, et que le jour du Seigneur déclarera quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, et que le feu servira d'épreuve pour examiner l'ouvrage de chacun : que si l'ouvrage et l'édifice de quelqu'un demeurent, il en recevra la récompense, et que celui dont l'ouvrage sera brûlé,

(1) *Idem, ibid., c. 2.* Illud demum et quidem diligentissime est advertendum, inter auctores etiam ecclesiasticos duo esse disputationum genera. Alterum earum rerum quæ vere ad fidem spectant doctrinamque catholicam; alterum earum quæ citra jacturam pietatis ignorari non ab imperitis modo, verum a doctis etiam possunt, quod nec fidei dogmata sunt, neque ex illis derivantur.... In isto primo rerum genere omnia ea contineri quæ apostoli vel scripto vel verbo Ecclesie tradiderunt; illa rursum quæ inde certa connexionione probantur existere. Quemadmodum in secundo genere ea sunt quæ neque a Christo, neque ab apostolis accepimus, neque ex iis certe colliguntur quæ Christi et apostolorum auctoritate retinemus.

(1) *Melchior Canus, de Locis theologicis, l. VII, c. 5, conclus. 4.* Omnium etiam sanctorum auctoritas in eo genere questionum, quas ad fidem divinus minime pertinet, fidem quidem probabilem facit : certam tamen non facit.

en souffrira de la perte ; qu'il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, quoiqu'en passant par le feu. » (I Cor., III, 10 et seq.) Il est certain qu'il ne s'agit point en cet endroit des mœurs ni des actions d'un chacun, mais de la doctrine. Il y a une doctrine fondamentale que saint Paul avait prêchée et annoncée : il ne peut y en avoir d'autre, et ceux qui ne la tiendront pas n'ont point de salut à espérer. Plineurs n'édifient sur cette doctrine sans toucher à ce fondement, c'est-à-dire qu'ils en tirent des conséquences en y ajoutant quelques articles ; les uns disent la vérité, les autres se trompent : ceux qui disent la vérité sont ceux qui bâtissent sur ce fondement de l'or, de l'argent et des pierres précieuses ; ceux qui se trompent sont ceux qui bâtissent du bois, du foin, de la paille. Le jour du Seigneur, c'est-à-dire le jour du jugement, découvrira la vérité et la fausseté, qui jusque-là demeurera dans l'incertitude : les uns et les autres seront sauvés, mais la vérité que les uns ont enseignée subsistera, et la fausseté que les autres ont avancée sera confondue : *Detrimentum opus patietur, ipse autem salvus erit quasi per ignem* (I Cor., III, 15). C'est le sens naturel de ce passage de saint Paul qui fait entièrement à notre sujet.

La distinction de Melchior Cano n'est donc pas sans fondement dans l'Écriture sainte ; mais elle n'est pas non plus nouvelle, puisqu'elle se trouve dans les plus anciens pères, comme dans saint Irénée, lequel après avoir dit « qu'il n'y a qu'une seule foi dans l'Église, à laquelle les plus habiles ne peuvent rien ajouter, et de laquelle les plus simples ne sauraient rien retrancher, remarque qu'il y a d'autres questions sur lesquelles les uns sont plus éclairés que les autres, et peuvent plus s'étendre ; comme de chercher toutes les vérités qui sont cachées dans les paraboles, et les expliquer ; d'admirer la conduite que Dieu a gardée à l'égard du genre humain, de relever sa grandeur sur l'apostasie des mauvais anges, et la désobéissance des hommes ; de dire pourquoi Dieu a fait des créatures temporelles et d'éternelles, des célestes et des terrestres ; et pourquoi il est apparu aux prophètes sous différentes formes ; pourquoi il a donné aux hommes deux testaments ; de faire voir quel est le propre caractère de ces deux Testaments ; de rendre raison pourquoi il a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin d'avoir pitié d'eux tous ; pourquoi le Verbe s'est fait chair, et a souffert pour nous ; pourquoi il est venu dans les derniers temps, et non pas au commencement du monde ; de développer tout ce qui est dit dans l'Écriture sainte, de la fin du monde et des choses à venir ; de découvrir les raisons que Dieu a eues de faire les Gentils co-héritiers et participants du salut ; de dire comment cette chair mortelle sera revêtue de l'immortalité ; comment celui qui n'était point le peuple de Dieu, est devenu son peuple, celle qu'il n'aimait pas, sa bien-aimée, et celle qui était abandonnée, plus féconde que celle qui avait un mari. C'est de ces questions et d'autres semblables que

l'apôtre saint Paul s'écrie : *O profondeur de la sagesse et de la science de Dieu, que ses jugements sont incompréhensibles !* » (Iren., l. 1, c. 3 et 4). Voilà un assez bon nombre d'exemples de ces questions que l'on peut ignorer, que les uns peuvent savoir mieux que les autres, et sur lesquelles on peut même se tromper, sans perdre la foi et courir risque de son salut.

Tertullien établit le même principe dans son livre des Prescriptions : « La règle de la foi, dit-il, que l'on prouve avoir été établie par Jésus-Christ n'est sujette parmi nous à aucune question, si ce ne sont celles que les hérésies font naître, et qui rendent les hommes hérétiques. Mais pourvu qu'elle demeure entière dans sa forme, et sans y rien changer, vous avez la liberté de chercher, d'examiner et de contenter votre curiosité tant qu'il vous plaira : si vous avez quelque doute, si vous trouvez quelque obscurité, vous pouvez vous adresser à des personnes éclairées qui ont le don de la science : vous pouvez consulter quelque curieux comme vous, et qui cherche comme vous. Encore vaut-il mieux ignorer ces choses, de peur de savoir ce que vous ne devez pas, quand vous savez ce que vous devez savoir ; il est dit, c'est la foi qui nous sauve ; et non pas l'exercice dans les lettres sacrées, la foi consiste dans la règle (Tertul. lib. de Prescrip.).

Personne ne développe mieux et n'entre dans un plus grand détail sur cette matière qu'Origène, qui la traite expressément dans sa préface du livre des Principes. Nous avons déjà rapporté son passage, pag. 91. Voici les inductions que l'on en peut tirer : 1° que tous les dogmes de foi sont de tradition apostolique ; 2° que nos mystères sont compris dans la règle de la foi que les apôtres nous ont laissée, mais que la raison des mystères n'y est point, et que ce sont les personnes éclairées qui les apportent ; 3° que ce ne sont pas seulement les articles contenus dans le Symbole qui sont de foi, mais encore tout ce qui est fondé sur l'Écriture et sur la tradition ; comme par exemple la liberté de l'homme, l'existence des anges et des démons, la création du monde, etc. ; 4° qu'il y a plusieurs autres questions douteuses, qui ne peuvent être décidées par l'Écriture sainte, ni par la tradition : il en rapporte quelques exemples de la vérité desquels on n'est pas obligé de convenir, mais la règle est toujours certaine, que les questions qui ne se peuvent décider, ni par l'Écriture, ni par la tradition, ne sont point de foi.

Saint Augustin distingue deux sortes de questions : les unes sur lesquelles les plus éclairés et les plus saints défenseurs de la foi de l'Église catholique peuvent être de différents sentiments sans donner atteinte à la foi, et sur lesquelles ce que les uns disent est plus juste et plus véritable que ce que disent les autres, et d'autres questions qui regardent le fondement de la foi, et c'est sur celles-ci seulement qu'il prétend que l'on peut alléguer le consentement unanime des pères (L. I contr. Jul., c. 6). C'est pourquoi, quand

ce père traite des questions sur lesquelles l'Écriture sainte et la tradition sont obscures, il garde toujours beaucoup de modération, en ne décidant rien avec assurance, en ne condamnant point ceux qui ne sont pas de son avis, et avouant de bonne foi que sur ces choses l'erreur est pardonnable : *Ut venialiter ibi quisque fallatur*. « Car, dit-il en un autre endroit, quand on dispute d'une chose très-obscure, sans être aidé de témoignages très-clairs de l'Écriture sainte, la présomption humaine doit s'arrêter sans se déterminer à prendre parti : » *Ubi enim de re obscurissima disputatur, non adjuvantibus divinarum Scripturarum certis clarisque documentis, cohibere se debet humana præsumptio, nihil faciens in alteram partem declinando* » (*De pecc. Merit. et Remiss. l. II, c. ult.*).

Enfin Vincent de Lérins en fait une règle : « Ce consentement, dit-il, des pères anciens, ne doit point servir de lois dans toutes les petites questions de la loi de Dieu ; mais seulement ou du moins principalement dans la règle de la foi, dans laquelle il faut le chercher avec soin et s'y attacher inviolablement. » (*Vincentius Lirin. in Commonit. advers. hæreses.*)

Ces témoignages sont plus que suffisants pour faire voir que la distinction de Melchior Cano n'est pas nouvelle, mais qu'elle est appuyée sur l'Écriture sainte et sur la tradition, et que le consentement même unanime des pères sur des questions qui ne regardent pas la substance de la foi, n'est pas une règle infaillible à laquelle on doive se soumettre comme aux oracles de l'Écriture sainte. Et en effet, combien y a-t-il d'opinions de cette nature, qui ont été quelque temps l'avis commun de tous les pères, desquelles ceux qui sont venus après eux se sont écartés ? Tous les anciens avaient enseigné d'un consentement unanime que c'était le Verbe qui avait apparu aux patriarches, et leur avait parlé de la part de Dieu ; cela n'a pas empêché saint Augustin de s'en écarter et d'assurer que c'était un ange. Je pourrais apporter plusieurs autres exemples de cette nature, mais celui-là seul suffit ; car si le consentement unanime des pères, avant saint Augustin, sur une opinion qui ne regarde point la foi, n'a point eu force de loi ; et si saint Augustin ne s'est pas cru obligé de le suivre, il faut donc dire que ce consentement unanime n'est pas une marque certaine et infaillible de vérité. Je m'étonne que Melchior Cano, qui est de ce sentiment, se soit élevé si fortement contre celui du cardinal Cajétan, qui prétend qu'il n'est pas défendu de s'écarter quelquefois de l'explication que les pères donnent uniformément à quelque passage de l'Écriture sainte, et d'y donner une nouvelle interprétation. Car enfin pourquoi ne se pourra-t-il pas faire que quelqu'un éclaircisse un passage de l'Écriture qui ne l'a pas encore été jusqu'à présent ; qu'il lève des difficultés qui n'avaient pas encore été bien résolues, et qu'il trouve le véritable sens dont on s'était écarté, ou par trop d'attache aux anciennes expli-

cations, ou faute d'application et de critique. Pourquoi vouloir que les pères puissent tous se tromper sur quelque point de théologie qui ne regarde point la foi, et qu'ils ne puissent pas se tromper sur l'intelligence de quelque passage de l'Écriture qui ne regarde pas non plus la foi ni les mœurs ? Saint Jérôme a été bien éloigné de croire qu'il ne fût point permis d'apporter de nouvelles explications de l'Écriture inconnues aux anciens pères, et même contraires à celles que tous les auteurs chrétiens avaient données auparavant ; puisqu'il s'écartait souvent des explications reçues et autorisées par les chrétiens pour suivre les remarques des Hébreux : « J'ai puisé, dit-il, ce que j'ai écrit dans les sources des Hébreux, sans m'arrêter aux ruisseaux des opinions communes, et me laisser étonner par cette multitude d'erreurs dont le monde est plein, n'ayant d'autre dessein que de savoir et d'enseigner ce qui est véritable » (*Hieronym. epist. 138 ad Marcellam*). Et quand on lui reprocha d'avoir quitté les interprétations des chrétiens pour suivre celles des Hébreux, il s'en défendit par l'exemple de ses prédécesseurs, Origène, saint Clément et Eusèbe, qui avaient cité et suivi les interprétations des Juifs (*Apol. adv. Ruf. l. III*). Saint Augustin n'était pas non plus persuadé qu'on ne pût donner aucune nouvelle explication aux livres de l'Écriture, puisqu'au contraire il assure qu'avec application et avec méditation on y peut tous les jours découvrir de nouvelles choses (*Ep. 82. ad Hieron.*). C'est pourquoi il ne désapprouve pas la version nouvelle que saint Jérôme avait faite sur le texte hébreu, et il dit que quoique les interprètes n'aient presque tous qu'une même foi, il est nécessaire néanmoins qu'ils expliquent différemment plusieurs passages de l'Écriture à cause de leur obscurité, qui donne même occasion à un même auteur de l'expliquer différemment en différents endroits. Enfin il n'y a point de pères, ni de commentateurs de l'Écriture qui se soient fait une religion de n'avoir aucune explication qui ne fût autorisée par les anciens ou par la tradition de l'Église. Il n'y en a presque point au contraire parmi ceux qui ont travaillé de leur chef, et qui n'ont pas simplement copié les autres, qui n'aient apporté quelques nouvelles explications, quelquefois plus heureuses et plus véritables que celles que l'on avait apportées jusqu'à eux. Enfin le concile de Trente restreint la défense qu'il fait d'interpréter l'Écriture sainte contre le consentement unanime des pères et le sentiment de l'Église, aux choses qui regardent la foi et les mœurs desquelles dépend l'édification de la doctrine chrétienne : *In rebus fidei et morum ad ædificationem doctrine christianæ pertinentium*.

C'est donc seulement sur ces points que le consentement unanime des pères est un témoignage infaillible de vérité, non pas à cause de leur autorité particulière, mais à cause de la tradition de l'Église, dont ils sont des témoins irréprochables. C'est en cette qualité qu'il les faut considérer et bien dis-

tinguer ce qu'ils avancent suivant leurs conjectures ou leurs raisonnements particuliers, de ce qu'ils enseignent comme étant la doctrine que l'Eglise a reçue des apôtres, qu'elle tient et qu'elle a tenue de tout temps. Il se peut faire qu'ils se trompent dans leurs avis particuliers ; mais il est impossible que les auteurs de tous les siècles et de tous les pays enseignent une doctrine comme étant la créance de l'Eglise, qu'elle ne le soit effectivement ; et il ne se peut pas faire qu'une doctrine soit crue et enseignée dans toute l'Eglise dès son commencement qu'elle ne soit de la tradition des apôtres ; et elle ne peut avoir été prêchée par les apôtres, qu'elle ne soit de Jésus-Christ. Ainsi par cette gradation on remonte jusqu'à la source, dont l'autorité est infailible.

C'est sur ce fondement et de cette manière que l'on a toujours allégué le témoignage des pères dans toutes les controverses que l'Eglise a eues sur les dogmes de la religion chrétienne contre les hérétiques. C'est ainsi que saint Irénée allègue l'autorité de saint Clément, de saint Polycarpe et des autres anciens, comme témoins de la tradition apostolique (*l. I, v. 3 et alibi*). C'est ainsi que l'ancien auteur qui a écrit contre Artémon rapporté par Eusèbe (*l. V hist., c. 27*), pour montrer que l'Eglise n'avait point changé de doctrine touchant la divinité de Jésus-Christ du temps du pape, allègue les écrits des auteurs qui avaient écrit avant son pontificat, et les hymnes que chantaient les chrétiens pour servir de témoignage de l'ancienne doctrine de l'Eglise touchant la divinité de Jésus-Christ. C'est ainsi que saint Clément d'Alexandrie confond les faux gnostiques en apportant l'autorité des docteurs de l'Eglise qui les ont précédés et qui ont suivi la tradition des apôtres (*l. VII. Stromat*). C'est ainsi que saint Athanasie allègue les pères qui avaient écrit avant la définition du concile de Nicée. « Nous vous montrons, dit-il aux ariens, que notre doctrine a passé de pères en pères, comme de main en main ; et vous autres, nouveaux Juifs et disciples de Caïphe, quels pères ou anciens pourrez-vous montrer avoir parlé comme vous, ne pouvant pas même citer un seul homme sage ou savant pour auteur » (*Athanasius, de Decretis synod. Nic.*) ? C'est, en un mot, de cette manière que les conciles qui ont condamné les hérésies, et les auteurs qui les ont combattues, ont toujours allégué la tradition des pères pour établir le dogme qu'ils définissaient ou qu'ils soutenaient, en faisant voir par là que c'était l'ancienne doctrine que l'Eglise avait reçue des apôtres. Voilà la fin qu'ils avaient en citant les pères, et l'usage qu'ils faisaient de leurs témoignages.

Voyons de quelle manière saint Augustin, qui a dit en tant d'endroits que les pères sont faillibles dans leurs avis particuliers et qu'on n'est pas obligé de les suivre, fait valoir leur autorité en les considérant comme témoins de la tradition apostolique. Voici de quelle manière il en parle dans ses livres contre

Julien : « Nous avons proposé comme une autorité d'un grand poids le témoignage des saints qui ont été évêques avant nous et qui ont défendu fortement la foi catholique non seulement par leurs discours pendant qu'ils étaient en vie, mais aussi par les écrits qu'ils ont laissés à la postérité... Nous avons prouvé par leur autorité qu'ils ont enseigné ce que nous croyons du péché originel, et qu'ils reconnaissent en même temps les cinq vérités dont nous convenons. D'où il s'ensuit qu'il n'est pas vrai que notre sentiment touchant le péché originel soit faux parce que ces autres maximes sont vraies. Car ces grands hommes, qui ont parlé suivant la foi de l'Eglise catholique répandue il y a très-longtemps dans tout le monde, nous assurent que l'un et l'autre est très-vrai ; de sorte que votre faible nouveauté, pleine de mauvaises subtilités, est accablée par leur seule autorité... En quelque lieu que vous soyez, quelque part que vous puissiez lire ceci, je vous cite votre conscience devant ces juges que vous ne pouvez pas considérer comme mes amis ni comme vos ennemis. Vous ne pouvez pas dire que je me les sois rendus favorables par quelque bienfait, ou que vous vous soyez attiré leur aversion par quelque offense qui vous les rende contraires. Ce sont ces personnes que je prends pour juges de notre différend. Je ne feins point par une vaine imagination des juges qui n'ont jamais été ou qui ne sont pas, ou dont les sentiments sur la matière qui est en dispute entre nous sont incertains : ce sont des saints et des évêques illustres dans l'Eglise de Dieu, instruits dans les lettres sacrées, dont j'ai cité les passages clairs et décisifs, qui ont jugé cette cause dans un temps que l'on ne peut pas dire qu'ils aient eu en vue de favoriser ou de contredire aucun de nous : car vous n'étiez pas encore, notre dispute n'était pas née... Vous avez dit vous-même que les juges devaient être exempts de haine, d'amitié, d'inimitié et de colère. Il est difficile d'en trouver un grand nombre dans cette disposition ; il est néanmoins à croire que saint Ambroise et les autres que je lui ai donnés pour collègues y ont été ; mais quand ils n'auraient pas été dans cette disposition à l'égard des causes qui leur ont été portées et qu'ils ont jugées pendant qu'ils vivaient sur la terre, on ne peut douter qu'ils n'y aient été quand ils ont porté leur jugement sur la cause présente ; ils n'ont eu aucune liaison avec nous, ni aucun chagrin contre vous ; ils n'ont été fâchés ni contre vous ni contre nous ; ils n'ont point été touchés de compassion ni pour vous ni pour nous. Ils ont tenu ce qu'ils ont trouvé dans l'Eglise ; ils ont enseigné ce qu'ils avaient appris ; ils ont transmis à leurs descendants ce qu'ils avaient reçu de leurs pères. Nous ne vous avons point encore intenté de procès devant ces juges, et nous avons gagné notre procès par leur jugement : nous ne leur étions connus ni vous ni nous, et nous vous rapportons les arrêts qu'ils ont prononcés pour nous ; nous n'avions point encore de différend avec vous, et ils ont jugé en notre

faveur » (*August. contra Julianum, lib. II, cap. 9*).

Vincent de Lérins n'établit le consentement unanime des pères (*in Commonitorio adversus hæreses*) comme une des règles de la foi, qu'en le considérant comme un témoignage certain de la tradition apostolique; et comme il ne peut l'être qu'il ne soit général, perpétuel et uniforme, il demande ces trois conditions, l'universalité, l'antiquité et le consentement général: *Universitatem, antiquitatem, consensum*: parce que si ces trois conditions ne s'y trouvent pas, on ne peut pas être assuré que le dogme dont il s'agit soit de tradition apostolique: car pour en être certain il faut premièrement être assuré que l'Eglise primitive l'a reçu des apôtres, ce qu'on ne peut savoir que par le témoignage des anciens; 2° il faut trouver ce dogme établi non seulement dans une Eglise ou dans un petit nombre, mais dans toutes les Eglises ou dans la plus grande partie: chose dont on ne peut être sûr si l'on n'a le témoignage des pères qui ont écrit et fleuri dans divers lieux, et qui sont témoins de la doctrine des Eglises différentes. Enfin il faut être convaincu que toutes les Eglises ont enseigné ce dogme d'une manière uniforme: ce que l'on ne connaît que par le consentement unanime des pères « qui sont morts dans la foi et dans la communion de l'Eglise catholique, auxquels il ne faut néanmoins ajouter foi qu'à cette condition; que l'on ne tiendra pour certain, indubitable et déterminé, que ce que tous ou plusieurs auront assuré dans un même sens, clairement, plusieurs fois et avec persévérance, comme dans un concile de docteurs qui est tout à fait d'accord: *Quibus tamen hac lege credendum est, ut quidquid vel omnes, vel plures uno eodemque sensu, manifeste, frequenter, perseveranter, velut quodam consentiente sibi magistrorum concilio, accipiendo, tenendo, tradendo firmaverint; id pro indubitato, certo ratoque habeatur.* » Au lieu que tout ce qu'un particulier, quelque saint et quelque éclairé qu'il soit, fût-il évêque, confesseur ou martyr, aura avancé contre ou sans l'avis de tous les autres, doit être considéré comme une opinion particulière qu'il n'est pas sûr de suivre et d'embrasser.

Ces règles font assez connaître en quoi consiste ce consentement unanime des pères: ce n'est pas seulement dans le témoignage d'un, de deux, de trois ou d'un petit nombre d'auteurs, il en faut un nombre considérable. Ce n'est pas seulement le sentiment des derniers qu'il faut consulter, il faut commencer par les plus anciens, y joindre les suivants et trouver une succession perpétuelle et une continuation de tradition sans mélange et sans interruption. Ce n'est pas seulement les pères d'une seule Eglise ou d'un seul royaume qu'il faut consulter, il faut rapporter des témoignages des auteurs de différents pays, afin qu'on puisse assurer que les Eglises répandues par tout le monde ont tenu et tiennent cette doctrine.

Il n'est pas néanmoins nécessaire pour être

assuré de ce consentement unanime que nous ayons des pères généralement de tous les pays et de tous les temps; que nous les ayons tous et tous leurs ouvrages, ni que tous ceux que nous avons rendent témoignage à la même doctrine dans tous leurs écrits. Il suffit pour en être assuré que la plus grande partie rapporte cette doctrine comme étant la doctrine de l'Eglise qui n'est point contredite, révoquée en doute par des catholiques ou enseignée simplement comme une opinion de laquelle il est permis d'être ou de n'être pas. Car la déposition d'un nombre considérable de témoins éclairés non suspects qui rendent ce témoignage supplée au défaut des autres dont les ouvrages sont perdus, ou qui n'ont point écrit sur cette matière.

Des principes que nous avons établis jusqu'ici il s'ensuit que dans les controverses que l'on peut avoir sur la religion il faut toujours avoir recours, pour convaincre les hérétiques et établir le dogme catholique, aux pères qui ont écrit avant que la controverse fût mue, et autant qu'on peut aux plus anciens. Car, 1° si on allègue les pères comme les témoins, les dépositaires et les conservateurs de la tradition apostolique, c'est principalement ceux qui ont été les plus proches des apôtres, sur l'autorité desquels on doit l'appuyer, puisque la tradition était plus nouvelle et plus fraîche de leur temps, et que c'est par eux qu'elle est venue à ceux qui les ont suivis; 2° si on les allègue comme juges du différend qui est mué, il faut, comme remarque saint Augustin, que ces juges soient désintéressés, qu'ils ne favorisent ni les uns ni les autres. Or il n'y a point d'auteurs dans cette disposition, que ceux qui ont écrit avant que la controverse fût mue; car depuis qu'elle est devenue publique, chacun ayant pris son parti, les uns et les autres sont devenus suspects les uns aux autres; 3° il vaut toujours mieux, pour combattre son adversaire, se servir de principes reconnus et avoués, que d'en apporter qu'il conteste. C'est pourquoi saint Augustin, en parlant contre l'arien Maximin, consent de ne point alléguer la décision du concile de Nicée, à condition que l'arien ne se servira point de celle du concile de Rimini; mais que l'un et l'autre n'emploieront que l'autorité de l'Ecriture sainte, dont ils conviennent tous deux: « Je ne vous opposerai point, lui dit-il, le concile de Nicée, mais vous ne devez pas non plus m'opposer celui de Rimini comme un préjugé: je ne suis pas obligé de recevoir l'autorité de celui-ci, et vous ne voudrez pas recevoir celle du premier. Servons-nous des témoignages des livres de l'Ecriture sainte qui ne sont point particuliers à l'un de nous, mais qui nous sont communs: *Res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione concertet* » (*August. cont. Maximin. arian., l. II*). Ce n'est pas que saint Augustin ne pût prouver l'autorité du concile de Nicée et détruire celle de Rimini; mais il ne jugeait pas à propos de prendre ce tour qui jetait dans de nouvelles difficultés: il

était plus court de se servir des passages de l'Écriture, principe commun entre les deux contendants. Enfin tel a toujours été l'usage des conciles et des écrivains polémiques, qui n'ont allégué contre les hérétiques que les écrits qui avaient été faits avant la naissance de la contestation; c'est donc cette méthode que les théologiens doivent suivre, et non pas avouer, comme ont fait quelques-uns, que les pères anciens ont été d'un consentement presque unanime dans des sentiments hérétiques. Il est vrai qu'il est arrivé quelquefois que les pères n'ont pas pris avant la naissance des hérésies toutes les précautions qu'on a depuis recherchées, et qu'ils se sont servis d'expressions qui paraissent dures, mais qui étaient innocentes et avaient un bon sens dans leur bouche, comme le remarque saint Jérôme (*Apol. adv. Ruf.*) : *Innocenter quædam et minime caute locuti sunt, et que non possunt perversorum hominum calumniam declinare.* Mais ils ont enseigné le fond de la doctrine catholique; et s'il y a de l'obscurité et de l'embarras en quelques endroits, il y en a une infinité d'autres très-clairs et décisifs pour le dogme catholique. Or il faut que les docteurs catholiques prennent bien garde de ne pas tomber dans la faute que Vincent de Lérins reproche aux hérétiques, qui est de chercher dans quelques lieux obscurs de quelque ancien dont l'obscurité semble favorable à l'erreur, de quoi prouver que ceux qui soutiennent cette doctrine ne sont pas les seuls ni les premiers qui ont été de ce sentiment (1).

CHAPITRE XIII.

De l'autorité des conciles en matière de foi. Usage que l'on en a fait dans l'Eglise. Que c'est la représentation et l'acceptation de l'Eglise qui rend leurs décisions infaillibles. Différentes matières qui peuvent être agitées et décidées dans les conciles, et différentes manières de les traiter. De quelle nature doit être la décision du concile pour être infaillible.

Quand il s'est élevé dans l'Eglise des questions importantes touchant quelque point de doctrine ou de discipline qui a fait naître des contestations, l'on a jugé à propos, pour les assoupir, d'assembler ceux qui étaient chargés de gouverner et d'enseigner les autres, afin qu'ils déclarassent quelle était l'ancienne doctrine de l'Eglise et qu'ils maintinssent et réglassent la discipline. Ces sortes d'assemblées ont été dès les premiers siècles de l'Eglise, et les apôtres en ont été les auteurs. Car les chrétiens de la primitive Eglise étant en dispute, savoir si l'on était obligé de se faire circoncire et d'observer la loi de Moïse, les apôtres et les prêtres s'assemblèrent à Jérusalem pour examiner et pour résoudre

cette affaire, et conclurent qu'il ne fallait point imposer cette charge aux chrétiens, mais seulement leur enjoindre de s'abstenir de ce qui aurait été immolé aux idoles, du sang des chairs étouffées et de la fornication; c'est là le premier et le seul concile, à proprement parler, qui ait été tenu par les apôtres. A leur exemple, quand il s'est élevé quelque différend dans l'Eglise, on quand il a été nécessaire de faire quelques règlements, les évêques se sont assemblés pour décider les questions qui faisaient le sujet de la contestation, et pour faire des lois sur le gouvernement et sur la discipline de l'Eglise. Il est vrai que ces assemblées sont plus rares et moins célèbres dans les trois premiers siècles de l'Eglise que dans les suivants, tant à cause que les persécutions des empereurs empêchaient les évêques de s'assembler librement et publiquement, qu'à cause que la tradition des apôtres étant encore toute nouvelle, il n'était pas nécessaire, pour connaître la vérité et pour condamner l'erreur, d'assembler des conciles. C'est pour cette raison que nous ne lisons point dans les auteurs dignes de foi qu'on ait tenu des conciles pour condamner les premiers hérétiques, tels que les simoniens, les carpocratians, les basilidiens, les gnostiques, etc. Les erreurs de ces hérétiques étaient en horreur à tous les chrétiens; ils considéraient ceux qui en étaient les auteurs et ceux qui les soutenaient, comme des gens excommuniés et séparés de l'Eglise, sans qu'il fût besoin qu'ils fussent excommuniés nommément dans des synodes. Enfin chaque évêque instruisait son peuple de la foi de l'Eglise, et réfutait les erreurs par l'autorité de l'Écriture et de la tradition.

On eut recours néanmoins à la fin du second siècle et dans le troisième, au remède des conciles pour apaiser les divisions qui s'élevèrent dans l'Eglise touchant la célébration de la pâque, le baptême des hérétiques et l'administration de la pénitence, et pour faire divers règlements sur la discipline. On en tint même quelques-uns touchant des disputes sur la foi, entre lesquels les conciles d'Antioche contre Paul de Samosate, qui niait la divinité de Jésus-Christ, sont les plus célèbres et les plus nombreux. Ces premiers conciles n'étaient composés que des évêques d'une province, ou d'une petite partie du monde, qui s'assemblaient volontairement et sans l'autorité du prince, mandés par le métropolitain, ou à la prière de leurs confrères. Mais quand Dieu eut donné la paix à son Eglise, et que l'empereur Constantin étant chrétien se mêla des affaires de la religion, il donna des ordres pour assembler des évêques de plusieurs pays différents, afin de juger les contestations ecclésiastiques. Il nomma deux évêques avec le pape Miltiade pour juger la cause de Cécilien; cette affaire ayant eu des suites, il assembla un concile à Arles, où il fit venir des évêques de toutes les parties de l'empire d'Occident; et enfin la querelle des évêques d'Orient touchant la doctrine d'Arius n'ayant pu être apaisée par des conciles particuliers, il assembla un concile à Nicée, où il

(1) *Vincentius Lirinensis in Commonitorio advers. hæreses.* Captant (hæretici) plerumque veteris ejusjupiam viri scripta paulo involuntis edita, que pro ipsa sui obscuritate dogmati suo quasi congruant: ut illud nescio quid quodcumque proferunt, neque primi, neque soli sentire videantur.

convoqua des évêques de toutes les parties de l'empire romain, auquel on donna le nom d'œcuménique, c'est-à-dire de concile universel de toute la terre; parce qu'on appelait ainsi l'empire romain, qui renfermait presque toute l'Église. Les légats du pape Silvestre y assistèrent. Osius, évêque de Cordoue, y tint la première place.

Les empereurs qui succédèrent à Constantin, suivant son exemple, rassemblèrent de ces sortes de conciles dans les grandes contestations qui s'élevèrent de temps en temps dans l'Église. Ils se tinrent ordinairement en Orient, et étaient composés la plupart des évêques d'Orient et des légats du saint-siège apostolique, représentant les évêques d'Occident. Cet usage a duré jusqu'à la division de l'Église grecque d'avec l'Église latine, depuis laquelle les évêques des royaumes d'Occident, assemblés par les lettres des papes, ont composé les conciles que l'on appelle généraux.

Pour peu que l'on fasse réflexion sur la manière dont les hommes se conduisent, on verra facilement que la célébration des conciles est le meilleur moyen, soit pour confirmer la vérité et empêcher la publication de l'erreur, soit pour faire quelque règlement qui soit observé, soit pour rétablir la paix dans l'Église; car quand quelqu'un par malice, par ignorance ou par enlèvement, enseigne quelque nouvelle doctrine qu'il soutient être la véritable et l'ancienne, par quelle voie peut-elle mieux être convaincue de nouveauté que par le témoignage de ceux qui sont les principaux dépositaires de l'ancienne doctrine, et les témoins les plus fidèles de la doctrine que les Églises ont reçue des apôtres par la tradition de leurs prédicateurs, et qu'ils ont apprise par leur ministère? Et s'il s'agit de quelque conséquence de cette doctrine, de l'éclaircissement de quelques-uns de ces articles, de l'explication de quelque point de la doctrine chrétienne contenu dans l'Écriture et fondé sur la tradition, à qui peut-on s'adresser, pour lever ces difficultés, qu'à ceux qui sont les plus éclairés sur ce sujet? Que peuvent-ils mieux faire, pour connaître la vérité, que de s'assembler et de conférer ensemble, afin que la vérité soit éclaircie par la communication de leurs lumières, et confirmée par le concours de leurs témoignages? C'est ce que les Pères du cinquième concile général ont très-bien remarqué: « Quoique chacun des apôtres, disent-ils, fût rempli du St. Esprit, et qu'ils n'eussent pas besoin du conseil des autres pour savoir ce qu'ils devaient faire, ils ne voulurent néanmoins rien décider sur la question qui se présentait savoir, s'il fallait circonscire les Gentils, qu'ils ne se fussent assemblés, et qu'ils n'eussent dit chacun leur sentiment et ne l'eussent appuyé par des témoignages de l'Écriture sainte. C'est pourquoi le jugement qu'ils portèrent est rendu au nom de toute l'assemblée: *Il a plu au Saint Esprit et à nous.* De la même manière, les saints Pères assemblés dans les quatre premiers conciles, suivant ces anciens exem-

ples, ont fait en commun leurs décisions touchant les hérésies et les autres questions, étant certains que dans les disputes communes touchant la foi, quand on discute les choses de part et d'autre, la lumière de la vérité chasse les ténèbres du mensonge, la vérité ne pouvant être mieux éclaircie que dans les conférences que l'on a ensemble sur la foi, parce que chacun a besoin du secours des autres » (*Concil. 5 generalis*). C'est pour cette raison que toutes fois et quantes qu'il s'est élevé dans l'Église de grandes contestations sur les dogmes de foi, qui n'ont pu être promptement assoupies par l'autorité des évêques ou des conciles particuliers, l'on a assemblé des conciles plus nombreux ou, dans le besoin, des conciles œcuméniques, pour confirmer la vérité et rejeter l'erreur par le témoignage et le consentement de ceux qui étaient chargés du gouvernement et de l'instruction de toutes les Églises du monde. On n'a point cru que l'autorité d'un seul évêque, pas même celle du pontife romain, fût égale à celle des évêques d'Orient et d'Occident assemblés dans un concile. C'est ce que les papes ont eux-mêmes reconnu, puisque, dans ces occasions, ils ont été les premiers à demander la tenue de ces conciles, comme étant le seul moyen de finir les contestations.

Le but et la fin de ces conciles en matière de foi n'a jamais été, comme nous l'avons déjà prouvé, d'établir de nouveaux dogmes, de découvrir de nouvelles vérités, d'apprendre aux hommes des mystères nouvellement révélés: ils ont seulement voulu maintenir la doctrine ancienne, l'éclaircir, l'expliquer, la confirmer, et rejeter les erreurs contraires par des termes si précis, que les hérétiques qui abusaient des anciens termes, quoique très-clairs, en substituant de fausses idées, ne pussent en éluder la force. C'est une vérité que nous avons tant de fois répétée et prouvée avec tant d'évidence, qu'il n'est pas nécessaire de nous étendre davantage sur cet article. Ainsi la question que nous avons à traiter ici n'est pas de savoir si les conciles généraux ont de nouvelles révélations et peuvent définir de nouveaux dogmes, mais s'ils sont infallibles dans la définition qu'ils font que tel ou tel dogme est l'ancienne doctrine que l'Église a reçue par tradition des apôtres; s'ils ne peuvent point se tromper dans ce jugement, et si l'on est obligé de s'en tenir à leurs décisions et d'y croire comme à l'Évangile, en sorte que, quelque preuve que l'on puisse avoir du contraire, on ne puisse plus en douter. Cette question ne regarde que les conciles œcuméniques et généraux; car à l'égard des conciles provinciaux ou même nationaux, tout le monde convient que, quoique leur autorité soit d'un grand poids, ils ne sont point infallibles dans leurs décisions.

Avant que d'entrer dans cette question, il faudrait convenir de la notion du concile général, et en donner une définition bien nette et bien précise qui convint à tous les conciles généraux. Or c'est ce qui est assez difficile

et sur quoi les théologiens sont fort partagés. Il semble d'abord que, suivant la signification du nom, un concile œcuménique, universel, général, doit être composé de tous, ou de presque tous les évêques de l'Eglise universelle; mais un concile de cette nature n'a jamais été, ne sera jamais, et ne peut pas même presque arriver, puisqu'il n'est jamais arrivé, qu'il n'arrivera jamais, et qu'il ne peut pas même arriver, dans le cours ordinaire des choses, que tous les évêques de l'Eglise du monde, à l'exception d'un très-petit nombre, soient assemblés en un même lieu. Il faut donc restreindre cette idée à une assemblée composée d'évêques de toutes ou de presque toutes les parties du monde. Mais comme il y a des conciles reconnus pour généraux, qui n'ont été composés que des évêques d'Orient, comme celui de Constantinople, où il n'y avait aucun autre évêque de l'empire d'Occident qu'Ascholius, archevêque de Thessalonique, il n'y a eu aussi que fort peu d'évêques d'Occident dans les autres conciles généraux tenus en Orient; mais on a jugé que la présence des légats du saint-siège apostolique suppléait la présence des évêques d'Occident, et qu'ils les représentaient tous. A l'égard du concile de Constantinople, auquel il n'y avait point de légats du saint-siège, et qui fut même célébré sans son consentement, l'acceptation qui fut faite de sa définition en Occident lui a confirmé le titre d'œcuménique, qu'il avait pris dans le temps même que les évêques d'Occident s'y opposaient. Tous les théologiens ultramontains croient que c'est au pape à convoquer le concile général, que sa présence par lui-même ou par ses légats est nécessaire pour rendre un concile général, et font dépendre l'infailibilité du concile de sa confirmation: de sorte qu'ils ne font point de difficulté de dire qu'un concile général peut tomber dans l'erreur, non seulement quand il n'est pas assemblé par l'autorité du pape et que ses légats n'y ont pas assisté, mais même quand cela serait, si le pape ne le confirmait pas ou s'il le rejetait (*Cajétan. Apol. p. 2, c. 2; Turre-cremata, l. III, cap. 32, 33, etc.; Melchior Canus de Locis theol. l. V, c. 3; Bellarmin. de Auctor. Conc., l. 2, c. 11*). Au contraire, les théologiens qui reconnaissent les conciles de Constance et de Bâle pour généraux, et qui croient le concile au-dessus du pape, ne croient pas qu'il soit d'une nécessité absolue pour un concile œcuménique que le pape y préside, ou par lui-même, ou par ses légats. Ils soutiennent qu'il y a des occasions dans lesquelles le concile peut être général sans que le pape y soit présent, ou en personne, ou par ses légats, et que l'infailibilité des définitions des conciles généraux ne dépend point de la confirmation du pape, qui est lui-même faillible; mais de l'autorité du concile général, qui représente l'Eglise universelle, laquelle est infailible, et dont l'acceptation est une marque certaine de l'universalité du concile et de la vérité de ses décisions.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond ces grandes et fameuses questions de l'autorité

du concile et du pape; mais, sans nous y arrêter, nous pouvons néanmoins supposer, comme une chose constante, que ce qui donne la principale autorité au concile œcuménique, c'est la représentation de l'Eglise universelle; car c'est à l'Eglise à qui Jésus-Christ a promis l'indéfectibilité, et par conséquent l'infailibilité en matière de foi, et le concile ne la peut avoir qu'en tant qu'il représente l'Eglise. Toute autre raison qu'on apporte de l'infailibilité du concile œcuménique n'est point solide, ni aucune autre condition suffisante, car premièrement, les passages de l'Ecriture, qu'on allègue ordinairement pour prouver l'infailibilité du concile en soi, ne la prouvent point à la lettre. On apporte cette promesse de Jésus-Christ : *Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père dans le ciel; car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'eux* (*Matth. XVIII, 19, 20*); laquelle, étant prise à la lettre, ne regarde point les conciles, mais l'union de deux ou trois personnes pour demander à Dieu quelque grâce ou quelques lumières: ce qui peut aussi bien s'appliquer aux conciles provinciaux qu'aux conciles généraux. On dit encore que Jésus-Christ a promis aux apôtres son Saint-Esprit pour leur enseigner toutes les vérités, et que ce Saint-Esprit demeurerait avec eux à perpétuité; ce que l'on étend aux évêques leurs successeurs (*Joan. XIV, 16 et 26*). Si cette conséquence était valable, il faudrait dire que chaque évêque est inspiré du Saint-Esprit comme les apôtres l'ont été. Le Saint-Esprit doit demeurer dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles, et y conserver la foi que les apôtres lui ont annoncée; mais cela ne prouve point qu'il éclaire les évêques, soit qu'ils soient séparés, soit qu'ils soient assemblés, si ce n'est en tant qu'ils représentent l'Eglise universelle; et qu'il serait vrai de dire, s'ils tombaient dans l'erreur, que l'Esprit de vérité ne serait plus dans l'Eglise. C'est dans le même sens que Jésus-Christ a dit : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (*Matth. XXVIII, 20*); c'est-à-dire qu'il protégera, soutiendra et préservera son Eglise jusqu'à la fin du monde: d'où il s'ensuit bien qu'il ne souffrira pas que la véritable foi soit éteinte sur la terre, et qu'aucune erreur qui la détruirait soit reçue dans toute l'Eglise; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse jamais arriver que les évêques assemblés ne puissent s'écarter de la vérité de la foi, si ce n'est quand ils représentent l'Eglise universelle dans un concile œcuménique.

En effet l'expérience nous apprend que des assemblées très-nombreuses d'évêques d'Orient et d'Occident, auxquelles les légats du pape qui ont consenti à leurs décisions présidaient, sont tombées dans des erreurs qui ont été rejetées par l'opposition de l'Eglise, qui n'a pas voulu les recevoir, et condamnées dans des conciles suivants. Les exemples n'en

sont pas bien difficiles à trouver : ils sont assez célèbres, et ont été recueillis par ceux qui ont voulu faire consister l'infailibilité des conciles dans la confirmation du pape (*Bell., l. 1, de Conc., c. 6*). Les conciles de Rimini et de Séleucie, qui ont approuvé des formules de foi ariennes ou demi-ariennes, ont été plus nombreux que le concile de Nicée et plusieurs autres conciles généraux. Le second concile d'Ephèse, tenu par Dioscore, avait été assemblé dans toutes les formes ; les légats du pape y étaient présents, et un nombre suffisant d'évêques : cependant il trahit lâchement la cause de la religion. Les légats du pape Nicolas I approuvèrent le concile de Constantinople de trois cent dix-huit évêques, qui déposa le patriarche Ignace ; et cependant son jugement fut désapprouvé et rejeté par le saint-siège, et fut le huitième concile général. On dira peut-être que ce qui a manqué à ces conciles, c'est la confirmation du pape, et que c'est là la condition nécessaire pour le rendre infailible. En ce cas, ce ne serait pas le concile œcuménique qui serait infailible, ce serait le jugement du pape qui le confirme. Mais si cela était, à quoi bon assembler des conciles généraux ? Pourquoi fatiguer tant d'évêques ? Pourquoi priver tant d'églises de leurs pasteurs, pour donner une décision dont toute l'autorité dépendrait du jugement du pape, qui aurait pu lui seul, sans tant de mouvements, décider la chose d'une manière infailible ? Et comme l'on peut au moins douter de cette infailibilité prétendue du pape, et qu'elle n'est pas certainement de foi ; il s'ensuivra que la certitude des décisions des conciles étant fondée sur une autorité de l'infailibilité de laquelle il est permis de douter, on peut aussi douter de la vérité des décisions. Il faut donc dire que le concile œcuménique est infailible, parce qu'il représente l'Eglise universelle, qui est régie et gouvernée par le Saint-Esprit, et à laquelle seule Jésus-Christ a promis l'infailibilité. Et pour connaître si un concile est œcuménique ou non, il faut avoir recours à l'acceptation de l'Eglise universelle, qui le reçoit comme tel : c'est la seule règle, c'est l'unique moyen de distinguer le concile véritablement œcuménique de celui qui ne l'est pas ; c'est la seule voie pour être assuré d'une certitude parfaite que le concile est œcuménique, et par conséquent que sa définition n'a point été faite par violence ou par brigues, mais par l'inspiration du Saint-Esprit, qu'elle est conforme à la doctrine de l'Ecriture sainte et de la tradition, et qu'elle s'accorde avec les principes de notre foi.

Quand donc il arrive, comme il est arrivé quelquefois, que des conciles légitimement assemblés, qui auraient décidé la vérité si la violence, la malice ou la cupidité des hommes n'avaient étouffé, pour ainsi dire, les lumières du Saint-Esprit, ou du moins empêché qu'elles n'agissent en eux, se sont écartés de l'ancienne doctrine établie sur l'Ecriture et sur la tradition, et approuvée par le consentement unanime des églises, leurs décisions ne sont pas plutôt connues et pu-

bliées, qu'il se trouve de saints évêques qui réclament pour l'ancienne doctrine et s'opposent à ces nouveautés ; et bien loin que les églises reçoivent ces décisions nouvelles, voyant qu'elles sont contraires à la doctrine qu'elles ont reçue des apôtres, elles les rejettent, les détestent et en condamnent les auteurs. L'évêque et l'Eglise de Rome, à cause de leur primauté, ont sans doute plus de droit et plus d'autorité pour le faire que les autres, mais les autres s'élèvent aussi contre ces nouveautés, et c'est à qui montrera plus de zèle, dans ces occasions, pour maintenir l'ancienne doctrine. On assemble de nouveaux conciles, dans lesquels on examine de nouveau la question que l'on décide suivant les règles et conformément à l'ancienne doctrine en rejetant la nouvelle. C'est ainsi que tous les conciles que les ariens tinrent après le concile de Nicée, dans lesquels ils firent de nouvelles formules de foi, différentes de celles du concile de Nicée, furent rejetées par les évêques et par les églises catholiques, qui s'en tinrent à la définition du concile de Nicée, qui était conforme à l'Ecriture sainte et à l'ancienne doctrine que l'Eglise avait reçue des apôtres, et qui seule était suffisante pour obvier à toutes les chicanes des hérétiques, comme saint Athanase et saint Hilaire le remarquent (*Athanas., ep. ad Epictet ; Ep. ad Jovinian. ; Ep. ad Afr. ; l. de Decret Synod. Nic. ; lib. de Synod. Arim. et Seleuc. ; Hilar., lib. 1 contr. Constant.*). C'est sur ce même fondement que les formules de foi des conciles de Rimini et de Séleucie furent rejetées. Saint Athanase, saint Hilaire et les autres évêques catholiques, sans attendre le jugement du saint-siège, s'élèverent contre ces conciles, et témoignèrent leur zèle en attaquant leurs décisions et en les faisant révoquer par les conciles qu'ils assemblèrent. Quand le concile d'Ephèse sous Dioscore eut condamné Flavien et approuvé les sentiments d'Eutyche, non seulement saint Léon, mais avec lui tous les évêques d'Occident, demandèrent à l'empereur Théodose le Jeune qu'il fit assembler un nouveau concile général, pour réformer ce qui avait été mal fait par celui d'Ephèse (1). Toutes les églises et tous les évêques de nos quartiers, écrit saint Léon à Théodose, supplient votre clémence avec gémissements et avec larmes, que, puisque les nôtres ont réclamé, et que Flavien en a appelé, vous assembliez un synode général en Italie, où les évêques d'Orient se trouveront afin de lever les doutes sur la doctrine et de rétablir la paix dans l'Eglise. Il lui de-

(1) *Leo, Epist. 50 et 40, ad imperatorem Theodosium. Omnes partium nostrarum Ecclesie, omnes mansuetudini vestre cum genitibus et lacrymis sup. licant sacerdotes, ut quia et nostri fideliter reclamarunt, et eisdem libellum appellationis Flavianus episcopus dedit, generatim synodum jubebatis intra Italiam celebrari, que omnes offensiones ita aut repellat, aut mitiget, ne ultra aliquid sit, vel in fide dubium, vel in charitate divisum, convenientibus utique Orientalium provinciarum episcopis, quorum si qui superati minis atque injuriis, a veritatis tramite deviarunt, salutaribus remediis in integrum revocentur. Ipsi que quorum est causa durior, si conciliis melioribus acquiescant, ab Ecclesie unitate non excedant.*

mande (1) que toutes choses demeurent en état jusqu'à ce qu'on ait assemblé un plus grand nombre d'évêques de tout le monde; et, dans sa lettre à Pulchérie, il déclare (2) qu'il s'oppose à ce qui a été fait dans le concile d'Ephèse, et qu'il demande un autre concile, parce que celui-là avait donné atteinte à l'ancienne foi de l'Eglise. Enfin il prie instamment l'empereur de ne pas souffrir que cette foi dans laquelle il avait été baptisé fût corrompue par les nouveautés que Dioscore introduisait. Marcien, successeur de Théodose, indiqua ce concile à Chalcedoine: la question y fut examinée, et le jugement du concile d'Ephèse cassé et annulé. Il en fut de même du concile de Constantinople contre Ignace. Aussitôt que le pape Nicolas fut informé de ce qui s'y était passé, il écrivit une lettre circulaire contre son jugement: il tint ensuite un concile dans lequel il le rejeta, et l'empereur Michel l'ayant soutenu par une lettre, et ayant allégué entre autres choses le nombre des prélats de ce concile pareil à celui du premier concile de Nicée, Nicolas fit une réponse à cette lettre, et lui répliqua sur cet article: (3) Qu'il ne faut pas comparer le nombre, mais le mérite et la qualité des évêques des conciles; qu'aucun patriarche n'avait assisté à celui dont il était question; que tous les évêques étaient du patriarcat de Constantinople; que le petit nombre ne porte point de préjudice quand on a agi selon la piété, et que le grand nombre ne sert de rien quand l'impiété règne. Il fit enfin tenir un autre concile général à Constantinople sous l'empire de Basile, qui rétablit Ignace et déposa Photius; mais, après sa

mort, ce dernier eut le crédit de se faire rétablir du consentement des légats du pape Jean VIII, et d'assembler un concile très-nombreux, puisqu'il était de trois cent quatre-vingt-trois évêques: les légats du pape y assistèrent et les députés des patriarches. Ainsi ce concile avait tout ce qu'on peut souhaiter pour un concile général; cependant, non seulement il se trompa dans le jugement qu'il fit de Photius, mais aussi dans la défense qu'il fit de réciter le Symbole avec l'addition du mot *Filioque*, par lequel il est déclaré que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; l'Eglise latine rejeta le jugement de ce synode, comme étant contre les bonnes mœurs.

Mais si cela est, dira-t-on, ce n'est plus la décision du concile qui est infaillible et qui rend un dogme certain, c'est l'acceptation de l'Eglise. Les définitions des conciles provinciaux, et même des évêques particuliers, pourront de même passer pour infaillibles, parce que l'on ne peut plus douter de leur vérité, quand elles sont une fois acceptées et reçues par l'Eglise universelle. Ainsi les conciles généraux ne seront pas plus infaillibles que les provinciaux. Cette objection est fondée sur une équivoque, et vient de ce qu'on ne distingue pas deux choses bien différentes: l'infaillibilité du concile œcuménique en lui-même, et la déclaration de son œcuménicité. La définition d'un concile général est infaillible en elle-même, en tant qu'elle est la définition du concile qui représente l'Eglise universelle, qui est inspirée par le Saint-Esprit, et qui ne peut tomber dans l'erreur: elle l'est indépendamment de l'acceptation de l'Eglise. Mais afin que l'on soit assuré que c'est la définition d'un concile œcuménique, il faut qu'il soit déclaré et reçu comme tel par l'Eglise universelle. Il en est du concile comme des livres canoniques. Ce n'est pas l'Eglise qui rend l'Ecriture infaillible, c'est l'inspiration du Saint-Esprit; mais c'est l'Eglise qui déclare qu'un tel livre est canonique ou divinement inspiré. Il en est de même des décisions des conciles généraux: ce n'est pas l'acceptation de l'Eglise qui les rend infaillibles, c'est l'assistance du Saint-Esprit que Dieu a promis à son Eglise et au concile général qui la représente. Mais l'Eglise déclare par son acceptation qu'un tel concile est général; et quand l'Eglise reçoit un concile comme général, elle regarde ses décisions en matière de foi comme infaillibles et ses réglemens comme généraux; au lieu que quand elle reçoit un concile national ou provincial, à moins qu'elle n'adopte en particulier ses décisions, et qu'elles ne soient la doctrine de l'Eglise universelle, elles n'ont que le degré de probabilité que l'autorité de ce concile leur peut donner, et ses réglemens n'ont lieu que dans les églises sur lesquelles ce concile avait juridiction, à moins que l'Eglise n'en fasse des règles générales.

Ce que nous avons dit fait voir en quel sens il faut entendre ce que saint Augustin assure en un endroit (4): Que les lettres des évêques,

(1) *Augustinus, l. II, de Bapt., c. 5.* Quis autem nesciat

(1) *Idem ad eundem, Epist. 40.* Ecce ego, christianissime et venerabilis imperator, eum sacerdotibus meis implens erga reverentiam clementie vestrae sinceri amoris officium, cupiensque vos placere per omnia Deo, cui pro vobis ab Ecclesia supplicatur, ne aut tribunal Christi Domini rei de silentio iudicentur, obsecrans coram unius Deitatis inseparabili Trinitate, que tali facto læditur, eam ipsa vestri sui custos et auctor imperii, et eorum sanctis angelis Christi: ut omnia in eo statim esse jubentis, in quo fuerunt ante omne iudicium, donec major ex toto orbe sacerdotum numerus coagregetur.

(2) *Idem, Ep. 41, ad Pulcheriam augustam.* Et quia dissensionis scandalum non abstulisset Ephesina synodus, sed auxisset; habendo intra Italianam concilio, et locus constitueretur et tempus, omnibus querelis et præjudiciis partis utriusque suspensus: quo diligentius universa, que offensionem generaverunt, retractentur, et absque vulere fidei, absque religionis injuria, in pacem Christi redeant, qui per impotentiam inscribere coacti sunt sacerdotes, et soli auferantur errores.

(3) *Nicolaus papa I, epist. 8, ad Michaelem imperatorem.* Quod autem proficit solo numero convenientium personarum sanctam synodum vos fuisse secutos, et moribus hanc esse crudeliter persecutos? Utinam non essent tot numero, sed tamen existerent tales meritis, quales erant quibus Christus niebat: Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri meo dare vobis regnum. Non ergo totidem presules, sed merita non miutura synodum synodo nicæne possunt tacere pariter: magisque illud advertendum est, quia ibi contra unius nuncupati presbyteri visamiam, non solum multarum regionum pontifices, verum etiam et patriarche presedisse referuntur. Hic autem in patriarche negotio non solum illis patriarcharum, sed nec ullis alterius diocæses inventus est quisquam episcopus, sicut jam significavimus. Numerus igitur pusillus ac obest ubi abundat pietas, nec multiplex prædest ubi regnat impietas. Quinimo quanto numerosior est congregatio malignorum, tanto validior est ad sectandum suorum prava votorum; nec gloriandum est in multitudine.

en cas qu'il y ait quelque chose qui ne soit pas conforme à la vérité, peuvent être reprises par les écrits de personnes plus éclairées, ou par une plus grande autorité, ou une prudence plus éclairée d'autres évêques et par les conciles; que les conciles mêmes des nations ou des provinces cèdent sans difficulté aux conciles pléniers qui sont convoqués de tout le monde chrétien, et que les premiers conciles pléniers sont souvent corrigés par ceux qui les suivent quand on découvre quelque chose qui était caché. Saint Augustin dit ceci à l'occasion de la question touchant la validité du baptême des hérétiques, que quelques-uns pourraient considérer comme une affaire de discipline, mais qu'il considère comme un point de doctrine, outre que sa maxime est générale, et que la comparaison qu'il fait des conciles pléniers avec les provinciaux et des provinciaux avec les lettres particulières des évêques fait voir qu'il ne s'agit pas seulement de discipline, puisque ce n'est pas seulement en ce point, mais aussi sur les points de doctrine que les conciles généraux peuvent réformer les provinciaux, et les conciles provinciaux reprendre les écrits des évêques. Mais saint Augustin ne parle point en cet endroit d'un concile véritablement œcuménique accepté et reçu comme tel par toute l'Église, mais d'un concile dont la décision serait comme demeurée en suspens, et aurait été révoquée par un concile général postérieur. Car il ajoute dans le chapitre suivant : « Nous n'oserions pas nous-mêmes assurer notre sentiment, si nous n'étions appuyés sur l'autorité unanime de toute l'Église, à laquelle saint Cyprien céderait lui-même, si la vérité de cette question eût été éclaircie de son temps et affermie par la définition d'un concile plénier. Puisqu'il loue saint Pierre d'avoir souffert patiemment la correction de son collègue, qui était plus nouveau que lui, à combien plus forte raison eût-il cédé à l'autorité de tout le monde et à la vérité découverte.... Car comment cette question, si enveloppée de tant d'obscurité, a-t-elle pu parvenir à être éclaircie et confirmée dans un concile plénier, si elle n'a été agitée fort longtemps en différents endroits du monde, dans des disputes et des conférences des évêques (*August. l. II, de Bapt. c. 4*). Cela n'avait point encore été fait du temps de saint Cyprien, et toute la terre en demeurait à la

coutume, que l'on opposait toute seule à ceux qui voulaient introduire quelque nouveauté parce qu'on ne pouvait pas encore découvrir la vérité. Mais enfin la chose ayant été traitée et agitée par plusieurs personnes, non seulement on a trouvé la vérité, mais on l'a confirmée par l'autorité et la force d'un concile plénier » (*Ibid., c. 9*). L'on ne convient pas quel est ce concile plénier dont parle saint Augustin en cet endroit : quelques-uns croient que c'est le concile d'Arles qui a défini cette question, d'autres croient que c'est le concile de Nicée dont saint Augustin veut parler; il est vrai que ce dernier ne l'a point décidée clairement, mais il se peut faire que saint Augustin ait cru qu'il l'avait fait comme saint Jérôme en a été persuadé. Quoi qu'il en soit, saint Augustin parle du concile composé d'évêques de toutes les parties du monde, *ex toto orbe*, qu'il oppose aux conciles nationaux et provinciaux : *Quæ per singulas regiones vel provincias fiunt*. Le premier réformé le jugement des autres, et c'est ce qui est arrivé quand le concile plénier a réformé le jugement des conciles provinciaux et nationaux d'Afrique, dans lesquels le sentiment de saint Cyprien avait été approuvé. Ce concile même aurait pu être réformé par un concile postérieur, *Priora a posterioribus emendantur*, s'il n'avait été reçu par un consentement général de l'Église : *Nisi universæ Ecclesiæ concordissima auctoritate firmati*. Mais ce consentement met la chose hors de doute, et tout catholique doit se soumettre à ce jugement. C'est ainsi qu'il faut entendre cette règle de saint Augustin : *Que les conciles pléniers antérieurs sont corrigés par ceux qui les suivent*. Car elle n'est point vraie d'un concile véritablement œcuménique et reçu comme tel par l'Église universelle. Il y a même des occasions dans lesquelles le premier concile doit avoir plus de force que les suivants, parce que les esprits n'étant pas encore prévenus ni préoccupés, ni la nouvelle doctrine répandue, il est plus aisé de juger de la vérité et de l'antiquité : c'est une des raisons pour laquelle saint Athanase et saint Hilaire disent que la définition du concile de Nicée est préférable à toutes celles des conciles postérieurs (*L. de Decret. syn. Nic.*), parce qu'il a été assemblé dans un temps non suspect pour un sujet raisonnable, et qu'il a jugé sans passion; au lieu que les autres ont été assemblés par un esprit de contention. Mais ce qui rend la décision du concile de Nicée immuable et irriformable, c'est que l'Église universelle l'avait reconnue, approuvée et reçue comme l'ouvrage d'un concile véritablement œcuménique, et comme contenant l'ancienne doctrine qu'elle avait reçue des apôtres. C'est pour cette raison que les conciles postérieurs ne pouvaient pas y toucher, et que quelque nombreux qu'ils fussent, ils ne pouvaient lui porter aucun préjudice. « Qu'aucune assemblée ecclésiastique et synodale, » dit saint Léon, « quelque nombreuse qu'elle soit, ne se flatte qu'à cause de sa multitude elle peut être comparée ou préférée à celle des trois

sanctam Scripturam canonicam, tam Veteris quam Novi Testamenti, certis suis terminis contineri, eamque omnibus posterioribus episcoporum litteris ita præponi, ut de illa omnino dubitari et disceptari non possit, utrum verum vel utrum rectum sit quidquid in ea scriptum esse constiterit? Episcoporum autem litteras quæ post confirmatum canonem vel scriptæ sunt vel scribuntur, et per sermonem forte sapientiorum cuiuslibet in ea re peritioris, et per aliorum episcoporum graviores auctoritates doctioresque prudentiam, et per concilia licere reprehendi, si quid in eis forte a veritate deviatum est : et ipsa concilia quæ per singulas regiones vel provincias fiunt, plenariorum conciliorum auctoritati quæ fiunt ex universo orbe christiano, sine ullis ambagibus cedere : ipsaque plenaria sæpe priora posterioribus emendari, cum aliquo experimento rerum aperitur quod clausum erat, et cognoscitur quod latet.

cent dix-huit pères, parce que Dieu a accordé un privilège si authentique au concile de Nicée, qu'aucun jugement ecclésiastique, soit qu'il soit rendu par un plus petit ou par un plus grand nombre d'évêques, n'est d'aucune autorité quand il ordonne quelque chose de différent de ce qui a été réglé par ce concile » (*S. Leo., epist. 80, olim 53, ad Anatolium*). Ce que saint Léon dit en cet endroit de la discipline établie par ce concile est encore beaucoup plus véritable de la doctrine qu'il a maintenue; c'est pour cela que Grégoire le Grand dit avec raison « qu'il respecte les quatre premiers conciles généraux comme les quatre Évangiles, parce que leurs définitions ayant été reçues par l'Église universelle comme la foi et la doctrine de Jésus-Christ et de l'Évangile, méritent pareil respect » (*Gregorius pap. I, lib. I, epist. 24*). Concluons par un passage du pape Gelase I, dans lequel il remarque toutes les raisons qui peuvent rendre un concile nul. « On connaît, dit-il, qu'un concile a mal agi quand il a défini quelque chose contre l'Écriture sainte ou contre la doctrine des pères, ou contre les règles de l'Église, quand toute l'Église ne l'a pas reçu avec raison, et principalement que le saint-siège apostolique ne l'a point approuvé » (*Gregorius pap. I, epist. 13*). Ainsi les conditions nécessaires pour un concile légitime et œcuménique sont que sa définition soit conforme à l'Écriture, à la tradition et aux règles de l'Église, et que non seulement le saint-siège, mais aussi toute l'Église l'approuve et le reçoive. Il n'est pas néanmoins permis sous ce prétexte à des particuliers de s'élever contre la décision d'un concile, parce qu'ils ne croient pas que sa décision soit conforme à l'Écriture sainte et à la tradition; c'est à l'Église à en juger, c'est par son acceptation ou par son refus que l'on connaît ce qu'on en doit penser; jusqu'à ce qu'elle l'ait fait; c'est aux particuliers à soumettre leurs lumières à celles du concile, à moins que sa définition ne fût évidemment contraire à l'Écriture sainte et à la tradition : mais quand l'Église l'a une fois reçue et approuvée, elle ne peut plus être rétractée ni changée par quelque autorité que ce soit, et elle doit passer pour indubitable.

Comme on peut traiter dans les conciles de matières fort différentes et d'une manière différente, il faut examiner si tout ce qui se trouve dans les conciles généraux est de foi, de quelque nature qu'il soit et de quelque manière qu'il s'y trouve; ou s'il faut restreindre cette infailibilité aux matières de foi pour lesquelles le concile est assemblé, et qu'il décide nettement. Pour bien entendre l'état de la question, il faut distinguer les différentes sortes de questions qui peuvent être agitées dans un concile, et les différentes manières dont on en peut traiter. Il s'agit quelquefois dans un concile de prouver les principaux articles de notre foi, comme la divinité du Fils de Dieu dans celui de Nicée; quelquefois il s'agit de quelque autre point de doctrine qui regarde bien aussi la foi,

mais qui n'est qu'une conséquence des premiers principes de notre foi, comme l'article des deux volontés en Jésus-Christ, qui est une conséquence de la doctrine, que Jésus-Christ est Dieu et homme, décidée dans le sixième concile contre les monothélites. Quelquefois on y traite des questions moins importantes, mais qui sont pourtant de doctrine qui n'est point contenue clairement dans l'Écriture ni dans la tradition, et que l'on n'en peut point tirer par une conséquence nécessaire. Telles sont plusieurs questions théologiques, comme par exemple, savoir si les anges sont spirituels ou s'ils ont été créés en même temps que le monde, ainsi qu'il est déclaré dans le chapitre *Firmiter* du concile de Latran. On y fait encore des règlements touchant les mœurs, la discipline et les cérémonies. Enfin on y condamne des personnes et des livres, comme enseignant ou contenant tels et tels dogmes. Voilà les différentes matières qui sont traitées dans les conciles, et voici les différentes manières dont elles peuvent y être traitées, jugées, réglées, décidées; 1° le concile assemblé pour juger une question, s'emploie uniquement à rechercher de quel côté est la vérité, et quand il l'a trouvée, il la décide nettement, soit dans un symbole comme l'ont pratiqué les conciles de Nicée et de Constantinople I, soit par une profession ou formule de foi particulière, comme ont fait les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine. C'est ainsi que les premiers conciles en ont usé: ils ne s'assemblaient que pour une seule question, et se donnaient tout entiers à sa décision, qu'ils exposaient dans une formule de foi nette et précise; 2° plusieurs questions doctrinales étant portées au jugement d'un concile, il les examine et les juge toutes, soit par de longues expositions de doctrine, ou par des anathématismes. C'est ainsi que l'on en a usé dans le concile de Trente; 3° les conciles décident de la même manière des propositions qui concernent la morale et la loi de Dieu; 4° ils font des règlements touchant la discipline, c'est-à-dire touchant la police extérieure, soit dans ce qui regarde les mœurs ou l'administration des sacrements, ou la juridiction ecclésiastique, ou les cérémonies de l'Église; et ces règlements étaient autrefois appelés canons; 5° il faut distinguer dans un concile les actes ou la relation de ce qui s'y est dit par les évêques, les raisons alléguées, soit par les particuliers, soit par toute l'assemblée, de la décision de la chose même; 6° il y a des choses sur lesquelles le concile prononce incidemment, sans qu'elles aient été agitées ni examinées; il y en a d'autres qui font le sujet de la délibération; 7° il y a des faits constants que le concile suppose comme certains et évidents, avoués par ceux qui y ont intérêt, sur lesquels ne tombe pas le jugement du concile, d'autres qui font la matière de la contestation et le sujet de la décision. Quand par exemple le concile de Nicée condamne Arius comme niant la consubstantialité du Fils, il suppose ce fait certain, son jugement ne tombe point sur ce fait; mais quand le cinquième concile

condamne la mémoire de Théodore, la lettre d'Ibas et les écrits de Théodoret, il juge d'un fait contesté, savoir que Théodore, Ibas et Théodoret ont été dans les sentiments de Nestorius ; dans le premier la condamnation tombe sur les personnes, et suppose le fait évident ; dans le second la condamnation tend à établir le fait contesté ; 8° on peut agiter dans les conciles des questions de philosophie, y traiter des affaires civiles ou criminelles, y vouloir disposer du temporel des rois, des princes ou des seigneurs, y ordonner des croisades, accorder des indulgences, y canoniser des saints, etc. Enfin des choses qui se décident dans les conciles, il y en a qui passent tout d'une voix, d'autres sur lesquelles les sentiments sont partagés, et ils le peuvent être plus ou moins.

Nous disons premièrement avec le pape Pélage II, dans la lettre aux évêques d'Istrie, que la cause spéciale des assemblées synodales est la foi, et que tout ce qui est traité dans le concile qui n'appartient point à la foi est sujet, suivant le sentiment de saint Léon, à une nouvelle révision. *Specialis quippe synodaliū conciliorum causa est fides ; quidquid ergo præter fidem agitur, Leone docente, ostenditur, quia nihil obstat si ad judicium revocetur.* La raison en est évidente suivant nos principes. Le concile ni l'Eglise n'ont point de nouvelle révélation ; ils ne peuvent donc point obliger de croire une chose qui ne peut être fondée sur l'Écriture sainte ni sur la tradition ; ils ne la peuvent décider infailliblement, parce qu'en matière de témoignage il n'y en a aucun d'infaillible que la révélation de Dieu. Mais à l'égard des articles de foi révélés, contenus dans l'Écriture sainte et reçus dans l'Eglise par la tradition des apôtres, il est sans doute que la définition d'un concile général assemblé pour ce sujet, soit qu'elle soit en forme de symbole ou dressée d'une autre manière, étant ensuite acceptée et approuvée par l'Eglise universelle, est infailliblement véritable, parce qu'il ne se peut pas faire que toute l'Eglise cesse d'enseigner la doctrine qu'elle a reçue par tradition de Jésus-Christ et des apôtres, et qu'elle en établisse une contraire. Il en doit être de même à l'égard des points qui sont des conséquences nécessaires de la doctrine de l'Écriture et de la tradition, qui sont définis expressément dans les conciles, et dont la définition est reçue dans l'Eglise ; car s'ils se trouvaient faux, l'Eglise serait tombée dans l'erreur sur une doctrine qui est de tradition dans son principe, en rejetant ce qui en est une conséquence nécessaire, on en en admettant une fautive, le principe de la foi serait ébranlé et renversé. Mais à l'égard des questions qui n'appartiennent point à la foi et à la doctrine de l'Eglise, souvent plus philosophiques que théologiques, qui sont traitées incidemment dans les conciles, et n'y sont point définies expressément quoique l'Eglise ait reçu les conciles où cela se trouve, il ne s'ensuit pas que ce qui y est dit de ces questions soit absolument de foi, comme Melchior Cano l'a remarqué et prouvé par le chapitre *Firmiter*

du concile de Latran, où il est dit qu'il faut croire fermement que Dieu a créé en même temps et tiré du néant les créatures visibles et invisibles, spirituelles et corporelles, savoir les anges et le monde : proposition qui en contient trois. La première et principale, que Dieu est le créateur de toutes choses, laquelle est de tradition de l'Eglise universelle et de foi. La seconde et la troisième incidentes, que les anges sont de purs esprits et qu'ils ont été créés en même temps que les autres créatures : propositions que Melchior Cano ne croit pas être de foi, quoiqu'elles fassent partie de la déclaration du concile. Les conciles suivent aussi sur ces sortes de questions les opinions probables, et s'y arrêtent. Et c'est ainsi que le concile de Vienne donne le sentiment des habitudes infuses dans le baptême pour une opinion, et non pas pour un article de foi. A l'égard des questions de morale, elles peuvent être de deux sortes ; car elles concernent ou la doctrine des mœurs établie dans l'Évangile et contenue dans les commandements de Dieu et de Jésus-Christ nécessaires au salut, comme l'amour de Dieu, celui du prochain, etc., ou des pratiques indifférentes, ou du moins qui ne sont pas de cette nécessité, et qu'on peut absolument omettre, quoiqu'il soit quelquefois plus décent, plus utile, plus à propos de les observer. Sur les premières, l'Eglise ne peut non plus errer dans ses définitions que dans les articles spéculatifs de doctrine ; ils sont également révélés et de tradition, également nécessaires au salut, et l'Eglise ne cesserait pas moins d'être la vraie Eglise si elle enseignait une damnable morale, que si elle enseignait de faux dogmes. Mais à l'égard des pratiques qui sont indifférentes ou du moins qui ne sont pas nécessaires, que l'on peut omettre ou pratiquer sans se mettre hors d'état d'être sauvé, qui peuvent être plus ou moins utiles ou inutiles, suivant les temps et les personnes, les définitions de l'Eglise sur ces choses ne sont pas toujours les mêmes ; elle les peut changer et réformer, et en cela il n'y a point d'erreur à proprement parler, parce qu'une chose peut être commandée en un temps et défendue en un autre avec la même sagesse et par le même esprit, parce qu'elle est utile en un temps, et qu'elle est devenue inutile ou même dangereuse en un autre. Telles sont toutes les questions de discipline, lesquelles doivent se régler par rapport au temps et aux personnes. Il ne faut donc pas s'étonner si les décisions des conciles œcuméniques sur ces choses, et même la pratique de l'Eglise universelle peut être quelquefois changée et l'est en effet sans que l'on puisse dire que l'Eglise soit tombée pour cela dans l'erreur. Cela est encore plus certain des choses indifférentes d'elles-mêmes, comme sont plusieurs cérémonies extérieures ; car dans ces choses il importe peu quel usage on suive, pourvu qu'on se conforme à celui de l'Eglise dans laquelle on vit, pour ne causer de scandale à personne, comme saint Augustin le remarque. C'est pourquoi les conciles œcuméniques

ont droit d'établir sur ces matières tel usage qu'ils jugent le plus à propos : les particuliers ne doivent point s'opposer à leurs décisions, et s'ils le font, ils sont considérés comme schismatiques ou désobéissants, excommuniés et séparés de l'Eglise comme le furent les quatordecimans après la définition du concile de Nicée. S'il arrivait néanmoins que des églises considérables fussent depuis longtemps dans un usage contraire, qu'elles le crussent plus utile pour leur nation, ou du moins qu'il ne pût être aboli chez elles sans y causer de grands troubles, je ne fais aucun doute qu'elles ne pussent demeurer dans leur usage, pourvu qu'elles demeurassent dans l'unité de l'Eglise et qu'elles ne condamnaient pas l'usage établi par le concile. Car quoiqu'on puisse quelquefois pour des raisons particulières se dispenser de suivre le règlement du concile sur la discipline, il n'est jamais permis de condamner ceux qui l'observent. Enfin à l'égard des personnes et des faits, il est certain que les conciles peuvent condamner et excommunier ceux qui soutiennent une doctrine hérétique ou qui sont rebelles aux lois de l'Eglise, qu'ils peuvent aussi proscrire et défendre les livres qui contiennent des erreurs. Quand ces faits sont notoires et que l'on n'en disconvient pas, ceux qui approuveraient ces personnes ou ces livres pécheraient dans le droit, favoriseraient l'erreur et donneraient atteinte à la doctrine catholique. Mais quand le concile prononce sur des faits personnels contestés, qu'un tel homme soutient ou a soutenu un tel dogme, qu'il est coupable de tel et tel crime, qu'une telle erreur est dans un livre, le jugement du concile ou de l'Eglise n'est point infaillible en cette occasion. C'est de quoi Bellarmin dit (1) que tous les théologiens catholiques conviennent : c'est ce qu'il est aisé de prouver par quantité d'exemples de faits de cette nature décidés dans des conciles même généraux et révoqués en doute, ou jugés faux par des catholiques, comme le fait d'Honorius, condamné de monothélisme dans le sixième concile général, celui des trois chapitres condamnés dans le cinquième, celui d'Origène dans le même concile, et quelques autres qui ont été tant de fois allégués en notre siècle. Enfin c'est ce qui s'ensuit évidemment des principes que nous avons établis. Mais pour éviter toute équivoque, il faut remarquer que par le terme de faits, on n'entend point ici ceux qui sont attestés par l'Ecriture et par la tradition de l'Eglise et qui appartiennent à la foi, comme la prédication de Jésus-Christ, sa mort, sa passion, etc., mais seulement des faits nouveaux qui ne sont ni ne peuvent être fondés sur l'Ecriture sainte et sur la tradition des apôtres. L'Eglise ne peut point exiger des fidèles qu'ils croient ces faits comme des

dogmes fondés sur la révélation divine, quoiqu'elle puisse les obliger à garder le respect à la déférence due à ses décisions, et à entretenir la paix par un humble et religieux silence.

Quant à la manière dont les choses sont traitées dans les conciles, nous disons que les définitions contenues dans des symboles ou dans des expositions sont de foi, quant à la chose définie, et non pas toujours quant aux raisons de la définition, parmi lesquelles il y en peut avoir qui ne soient pas de foi. Il en est de même des questions incidentes sur lesquelles on n'a point délibéré dans le concile, et qui n'y ont point été examinées. A l'égard des actes et des discours des évêques qui y sont rapportés, il est évident que ce n'est point l'ouvrage du concile, mais seulement une narration historique de ce qui s'y est dit et passé. Or comme chaque évêque n'est point infaillible, il se rencontre dans ces relations plusieurs choses qui ne sont pas conformes à la vérité. L'instruction des procès que l'on y fait à des évêques pour des causes ecclésiastiques, et les jugements que l'on y rend contre eux, ne sont point infaillibles, ni toujours conformes à la justice et à l'équité. Car c'est en ces sortes de choses qu'il n'y a que Dieu qui connaisse le fond, l'innocence ou le crime, la justice ou l'injustice, et qui soit sujet à n'être jamais trompé ; au lieu que l'Eglise, qui dans ces jugements suit l'opinion, qui est sujette à l'erreur, y peut être trompée : de sorte qu'il arrive que celui qui est lié devant Dieu (1) est libre à l'égard de l'Eglise et que celui qui est lié à l'égard de l'Eglise, ne l'est pas aux yeux de Dieu. Il peut donc arriver qu'un innocent soit condamné comme coupable dans un concile général, qu'un coupable soit absous, et qu'un évêque y perde une cause ecclésiastique, soit juste ; mais comme le concile est le dernier et le souverain tribunal ecclésiastique, quoiqu'il ne soit pas infaillible en ce genre, il faut y acquiescer : car il n'est pas toujours nécessaire qu'un jugement soit infaillible, afin que les particuliers soient obligés de s'y soumettre ; il suffit qu'il soit rendu suivant les règles ordinaires. Ainsi dans les premiers siècles les jugements des synodes de la province à l'égard des évêques, aussi bien que des prêtres accusés de crimes, étaient souverains, et on était tenu d'y acquiescer, quoique certainement ils ne fussent pas infaillibles. Mais s'il arrivait, ce qui n'est pas néanmoins à présumer, que le concile général excédant son pouvoir, entreprit de juger des matières civiles et temporelles, de dépouiller les rois, les princes et les seigneurs de leurs Etats et de leurs biens ; alors non seulement son jugement serait faillible, mais même

(1) Bellarminus, l. IV, de Rom. Pontif., c. 2. Conveniunt omnes catholici, et heretici in duobus. Primo, posse pontificem etiam ut pontificem, et cum suo cœtu consiliarium, vel cum generali concilio, errare in controversiis facti particularibus, quæ ex informatione testimonisque hominum præcipue pendunt.

(1) Innocent. III, lib. V. Decret., tit. 59, de Sent. excommunicationis, c. 28. Nos igitur consultationibus respondentibus, quod iudicium Dei veritati, quæ non fallit nec fallitur, semper inimitur, iudicium autem Ecclesie nunquam opinionem sequitur, quam et fallere sæpe contingit, et falli propter quod contingit interdum, ut qui ligatus est apud Deum, apud Ecclesiam sit solutus ; et qui liber est apud Deum, ecclesiastica sit sententia innotatus.

nul, parce qu'il s'attribuerait une autorité que Dieu ne lui a point donnée et qui ne lui appartient pas. Ce n'est pas ici le lieu de traiter des croisades ni des canonisations : il suffit d'avertir qu'il y a des théologiens catholiques qui ne reconnaissent pas l'infaillibilité du concile dans ces choses, et qu'on n'est pas obligé de la croire.

La dernière question est plus difficile, savoir, si dans un concile général il faut qu'une définition, pour être certaine, passe d'un commun consentement, ou s'il suffit de la pluralité des voix, quand même le partage serait presque égal : à quoi l'on peut ajouter, si le pape, en cas de partage, peut décider pour un côté ou même, comme quelques-uns le prétendent, pour le plus petit nombre. Cette question n'a été d'aucun usage dans les premiers conciles, où toutes choses se sont passées d'un consentement presque unanime : dans les derniers, il y en a eu où elles ont dépendu de la volonté du pape, qui faisait lire des décrets, auxquels les évêques consentaient tout d'une voix : mais il y en a eu d'autres, comme ceux de Constance, de Bâle et même celui de Trente, où les questions ont été agitées, et les sentiments assez partagés sur quelques-unes ; néanmoins ils se réunissaient tous ensuite, et les décrets étaient publiés et approuvés d'un consentement unanime. Ainsi la question proposée n'a presque point d'application aux conciles qui ont été tenus jusqu'à présent. Si on la veut néanmoins décider conformément à la raison, à l'équité et aux principes sur lesquels l'autorité des conciles est fondée, il faudra dire, qu'afin qu'une décision passe pour être du concile œcuménique, représentant l'Eglise universelle, il faut non seulement que le plus grand nombre des suffrages soit de cet avis, mais qu'elle passe d'un consentement unanime ou presque unanime, afin qu'on puisse dire que c'est le sentiment de l'Eglise : néanmoins l'acceptation et l'approbation postérieure de l'Eglise universelle pourrait suppléer à ce défaut, et donner de l'autorité à une décision qui n'aurait pas été faite dans le concile d'un consentement presque unanime.

Il y aurait encore plusieurs autres questions à traiter touchant les conciles généraux et provinciaux ; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler : il nous suffit d'avoir expliqué ce qui regarde leur autorité et leur infaillibilité dans leurs jugements. Nous agiterons les autres questions quand nous traiterons de la police de l'Eglise.

CHAPITRE XIV.

De l'autorité du pape.

Que les décisions des papes, même en matière de foi, ne sont point infaillibles, quoique de grande autorité.

Ce n'est pas non plus ici le lieu de traiter des questions qui regardent la primauté du pape, son pouvoir et sa juridiction ; mais je ne puis me dispenser de dire quelque chose de son autorité en matière de décision sur la

doctrine chrétienne, que quelques-uns prétendent être infaillible ; parce que si cette infaillibilité était bien établie, ce serait le moyen le plus court, le plus facile et le plus sûr pour décider toutes les contestations qui s'élèvent en matière de religion, et pour connaître tout d'un coup ce que nous devons croire et ce que nous sommes obligés de pratiquer. Mais par malheur ce sentiment n'est pas assez bien établi pour pouvoir servir de fondement à notre foi.

Premièrement, tous les théologiens doivent convenir que ce sentiment ne peut pas passer pour un dogme certain, constant et de foi, mais seulement pour une opinion probable. Or s'il n'est que probable, comment fonder sur cela une foi certaine et infaillible ? S'il n'est que probable que le pape est infaillible, il se peut faire que cela soit faux. Or s'il se peut faire que cela soit faux, il se peut donc faire en particulier que chaque jugement du pape soit faux. Qui peut douter du principe peut douter de la conséquence ; ainsi si l'on peut douter que le pape soit infaillible dans ses jugements, on peut aussi douter de la validité et de la vérité de ces jugements, puisqu'on peut douter de la vérité de tout jugement qui ne procède pas d'une autorité certainement infaillible.

Secondement, il est certain que le pape n'est point infaillible en toutes sortes de rencontres et d'occasions, dans tout ce qu'il dit, écrit ou enseigne ; tout le monde en convient : mais ceux qui soutiennent son infaillibilité considèrent le pape en deux manières, comme docteur particulier, et comme pape ; ils avouent qu'il peut errer quand il parle comme docteur particulier, mais ils soutiennent qu'il est infaillible, quand il parle comme pape, ce qu'ils appellent *ex cathedra*. C'est un terme mystérieux qu'il est assez difficile d'expliquer ; aussi ceux qui s'en servent ne conviennent pas de ce qu'ils entendent par ce mot : car selon quelques-uns il parle *ex cathedra*, quand il est à la tête d'un concile général ; selon d'autres quand il parle après avoir mis la chose en délibération dans le sacré collège ; selon quelques autres, quand il parle même seul, mais après avoir bien examiné et mûrement pensé à ce qu'il décide ; et selon la plupart, quand il a intention d'instruire l'Eglise universelle, ce qu'il fait selon quelques-uns, quand il dresse une décrétale ; selon les autres, quand il répond à une consultation ; et enfin selon quelques autres, quand il publie une ordonnance, et qu'elle est affichée à la porte de l'église de Saint-Pierre. Toutes ces variétés font voir qu'il n'y a rien de certain sur la véritable notion de ce terme, *ex cathedra*, qui n'est ni d'écriture, ni de tradition, et que chacun interprète à sa mode. Ainsi selon les uns, un jugement du pape est infaillible, qui selon les autres est sujet à l'erreur. Dans cette variété quel parti prendre ? A quoi s'en tenir ? Comment distinguer l'infaillible du douteux ?

Troisièmement, le privilège d'infaillibilité que l'on attribue au pape, de quelque ma-

nière qu'on l'explique, n'est fondé sur aucun passage de l'Écriture, bien entendu et expliqué suivant la tradition des saints Pères. C'est cependant ce qui serait nécessaire pour l'établir ; car le pape ne peut être infaillible, que Jésus-Christ ne lui ait promis ou donné cette infaillibilité ; et nous ne pouvons être assurés qu'il la lui a accordée, si nous ne le lisons dans l'Évangile, ou si l'ancienne tradition ne nous l'apprend. Aussi les défenseurs de l'infaillibilité prétendent-ils en avoir une promesse formelle dans ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *J'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point ; lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères* (Luc, XXII, 32) : privilège qu'ils étendent aux successeurs de saint Pierre dans le saint-siège de l'Église de Rome et dans sa primauté. Voyons de quelle manière les Pères entendent ce passage, et si l'induction que l'on en tire est juste. Premièrement, si ce témoignage pouvait être employé de cette manière, il prouverait trop ; car il prouverait que les pontifes romains ne peuvent pas perdre la foi ni la grâce. Il ne s'agit point en cet endroit d'aucune décision en matière de doctrine, mais de la foi particulière de saint Pierre : Jésus-Christ avertit saint Pierre que Satan a demandé à le cribler lui et les autres apôtres, comme on cribble le blé, c'est-à-dire à les tenter pour leur faire renoncer à Jésus-Christ. Il lui dit en même temps qu'il a prié pour lui, afin qu'il ne défaille pas entièrement et pour toujours, et qu'ayant reconnu la faute qu'il avait faite en renonçant, il se convertisse et rassure ses frères. Tout s'est accompli en la personne de saint Pierre, qui a été tenté par le diable, qui a succombé à la tentation en reniant son maître, qui a été converti par les prières de Notre-Seigneur, et qui a raffermi et rassuré ses frères par son courage et par sa constance pendant tout le reste de sa vie. Cela ne convient point nécessairement aux successeurs de saint Pierre : il n'est pas nécessaire qu'ils renoncent à Jésus-Christ et qu'ils perdent la grâce ; ils peuvent y renoncer et perdre la grâce sans se convertir, et demeurer dans leur infidélité et en état de péché jusqu'à la mort. La plupart des Pères et des interprètes expliquent ainsi ce passage de la personne de saint Pierre, de sa tentation, de sa conversion et de ce qu'il fit ensuite pour l'affermissement de ses frères, sans parler de ses successeurs. C'est le sens naturel et littéral. Ceux qui l'ont entendu autrement, l'ont expliqué de l'Église universelle ; et si quelques papes l'ont expliqué du saint-siège et de l'Église de Rome, ils n'en ont point inféré que leurs jugements fussent infaillibles, mais seulement que l'Église de Rome et le saint-siège apostolique avaient conservé soigneusement la foi et la doctrine qu'ils avaient reçue par tradition.

On allègue une autre promesse de Jésus-Christ à saint Pierre : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (Matth., XVI, 18). Les saints Pères et les interprètes donnent divers sens à ce passage.

1° Par cette pierre sur laquelle Jésus-Christ dit qu'il bâtira son Église, on entend la foi que saint Pierre avait confessée. C'est ainsi que l'expliquent saint Hilaire, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Augustin en plusieurs endroits, saint Cyrille d'Alexandrie, etc. 2° On entend cela de Jésus-Christ même, que saint Pierre venait de confesser ; c'est le sens qu'y donnent saint Jérôme, saint Augustin et Théodoret. 3° On peut aussi l'entendre de la personne de saint Pierre, comme font Tertullien, saint Cyprien et même saint Jérôme et saint Augustin en quelques endroits. Enfin on applique ceci aux apôtres, auxquels on communique la qualité de pierre et de fondement de l'Église, qui est ici donnée particulièrement à saint Pierre, et que saint Paul donne à tous les apôtres : *Superedificati, super fundamentum apostolorum* (Ephés., II, 20). On dit qu'il n'a été choisi seul en cet endroit, qu'afin qu'en établissant un chef qui représentât la personne de l'Église, on ôtât le sujet de schisme ; c'est ainsi que saint Cyprien, saint Jérôme et saint Augustin s'expliquent en quelques endroits. Or pas une de ces explications n'établit l'infaillibilité des successeurs de saint Pierre. La première et la seconde ne regardent point leur personne : la quatrième communique la qualité de pierre sur laquelle l'Église est bâtie aux apôtres et à leurs successeurs, que l'on ne peut pas faire passer pour infaillibles. La troisième regarde la personne de saint Pierre, mais elle ne sert de rien pour prouver son infaillibilité ; car la raison pour laquelle il est dit en cet endroit que l'Église a été édiflée sur saint Pierre, c'est parce que saint Pierre a travaillé plus qu'aucun autre à son établissement : c'est en ce sens qu'il est la pierre et le fondement de l'Église, et que tous les apôtres sont appelés dans l'Écriture les fondements et les colonnes de l'Église (Ephés., II ; Apoca. XXI). C'est pour cela que Jésus-Christ lui promet, ou plutôt, comme les Pères l'interprètent, qu'il promet à l'Église en sa personne les clés, qu'il promet et donne ensuite à tous les apôtres. C'est donc de cette édiflcation de l'Église, c'est de son gouvernement, c'est de la puissance des clés données à saint Pierre et aux autres apôtres qu'il s'agit en cet endroit (Matth., XVIII, XXVIII ; Jean, XX) ; et c'est en ce sens que saint Pierre et ses successeurs, les apôtres et leurs successeurs sont les fondements de l'Église, parce qu'ils l'ont établie, qu'ils la régissent, qu'ils la gouvernent et qu'ils exercent la puissance des clés. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils soient infaillibles en particulier. Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église entière, mais il n'est pas dit qu'elles ne prévaudront jamais contre les particuliers qui travaillent à son édiflcation et à son gouvernement. Et n'ont-elles pas pour ainsi dire prévalu contre saint Pierre après cette promesse, puisqu'il a renié Jésus-Christ par trois fois, et qu'il a fallu que Jésus-Christ ait prié pour sa conversion.

Le troisième passage de l'Écriture que l'on apporte pour établir l'infaillibilité du pape en matière de décision de foi, c'est ce que Jésus-Christ dit encore à saint Pierre : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (Jean, XXI). Il l'a établi, dit-on, par là lui et ses successeurs, pasteurs et docteurs de toute l'Église; donc elle est éloignée de le suivre et de l'écouter; et s'il tombait dans l'erreur, elle y tomberait avec lui; plaisante conséquence ! Tous les autres évêques ne sont-ils pas des pasteurs et des docteurs ? Ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre ne s'adressent-elles pas à eux comme à lui ? Saint Pierre ne dit-il pas à tous les prêtres chargés de la conduite des fidèles : *Paissez le troupeau de Dieu* (I Pier., V) ? Et les saints Pères ne disent-ils pas que ce qui est dit en cet endroit à saint Pierre convient à tous les pasteurs ? S'ensuit-il qu'ils soient infaillibles, et que leurs églises soient obligées de les écouter et de les croire s'ils se trompent ? Il en est de même de l'Église universelle à l'égard du pape; il en est le premier pasteur; mais s'ensuit-il qu'il soit infaillible ? S'ensuit-il que s'il tombe dans l'erreur, toute l'Église doive suivre ou approuver son erreur et la croire véritable ? Les brebis et les agneaux qu'il conduit ne sont pas dépourvus de raison et des lumières du Saint-Esprit : ce sont des hommes, ce sont des fidèles chrétiens baptisés, instruits de la religion ; c'est l'Église universelle dépositaire de l'Écriture sainte et de la tradition, éclairée et conduite par le Saint-Esprit : Si leur premier pasteur les conduisait dans le précipice, ils en sont préservés par l'assistance de celui qui a promis à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Il n'y a donc point de passage dans l'Évangile qui établisse l'infaillibilité des pontifes romains dans leurs jugements, de quelque nature qu'ils soient. Mais peut-être est-ce un sentiment qui a toujours été cru dans l'Église. Les apôtres ont considéré saint Pierre comme infaillible; la primitive Église a eu le même sentiment des décisions de ses successeurs. Le jugement du pape a toujours passé pour souverain; on n'a point eu recours à d'autres; son sentiment a toujours été suivi, et l'on n'a jamais cru qu'aucun catholique s'en pût départir. Si cela est, voilà l'infaillibilité bien établie; mais si le contraire paraît par les monuments de l'antiquité, ne faut-il pas avouer qu'elle est sans fondement ? Car 1^o les apôtres n'ont pas eu une déférence si grande pour saint Pierre, qu'ils se soient crus obligés de se rendre toujours à ses sentiments : ce ne fut pas lui seul qui jugea la question touchant l'observance de la loi; ce furent les apôtres et les prêtres assemblés qui la décidèrent en commun : saint Jacques prit la parole après lui, et son avis fut suivi de point en point : saint Pierre ayant ensuite agi d'une manière contraire à la décision de cette assemblée, en s'abstenant de manger avec les Gentils, de peur de choquer les Juifs d'Antioche; saint Paul lui résista en face, parce qu'il était répréhensible et qu'il ne marchait pas droit selon la vérité de l'Évangile

(Gal., II, 11 et 14.) Ce sont les propres paroles de cet apôtre.

2^o Si l'on avait cru dans l'antiquité que le jugement du pontife romain était absolument infaillible, qu'aurait-il été besoin d'assembler des synodes œcuméniques pour juger des questions décidées par les papes ? Pourquoi les papes eux-mêmes les auraient-ils demandés ? Les évêques eussent-ils osé agiter dans des conciles des questions jugées par les papes ? Or ceci est établi par la pratique constante de l'ancienne Église et par la reconnaissance des papes, qui se déclarent en plusieurs occasions inférieurs aux conciles et se rapportent à leur jugement. On dira que quoique le pape soit infaillible, il ne doit pas négliger les moyens humains et ordinaires de connaître la vérité, comme les écrivains canoniques, quoique inspirés de Dieu, n'ont pas négligé les voies humaines de s'assurer des faits qu'ils rapportent ; et que d'ailleurs on n'assemble le concile que pour y faire consentir tous les évêques, et les obliger de suivre à l'avenir la doctrine que le pape leur impose. Mais ni l'une ni l'autre de ces réponses ne se peut soutenir ; car si le pape est infaillible dans son jugement, ces moyens humains pour connaître la vérité à son égard ne sont pas d'assembler un concile général, mais d'examiner lui-même la vérité, ou du moins de consulter son Église et son conseil, comme l'auteur canonique se contente de repasser dans sa mémoire ce qu'il a vu ou entendu, et de l'écrire de son chef, sans assembler tous les témoins qui pourraient déposer des faits qu'il rapporte. Le concile n'est pas la voie et le moyen ordinaire de s'assurer de la vérité, s'il y a une infaillibilité dans le pape, indépendamment de l'assemblée du concile. Il n'est pas vrai non plus que l'on n'assemble des conciles que pour faire convenir tous les évêques des dogmes que le pape y propose ; c'est pour chercher et examiner la vérité, pour juger, pour décider et pour définir la question qui se présente. C'est pour cela que les conciles ont été assemblés, et c'est ce qu'ils ont cru faire par leurs définitions.

3^o Les évêques catholiques étaient si peu persuadés que les jugements des papes étaient infaillibles, qu'ils n'ont pas fait de difficulté de n'être pas de leur avis, et n'ont point été considérés pour cela comme hérétiques. Les asiatiques ne voulurent pas se rendre au sentiment du pape Victor, touchant la célébration de la Pâque, et ne furent point pour cela considérés comme hérétiques, ni même comme schismatiques. Saint Irénée, qui était de l'avis de Victor, ne les a-t-il pas défendus sur ce sujet, et montré qu'on ne devait pas les excommunier ? Mais quand la chose a été définie par le concile de Nicée, ceux qui ont été rebelles à cette ordonnance ont été considérés comme hérétiques. D'où vient cette différence, si ce n'est de la différence d'autorité dans ces deux jugements ? Saint Cyrilien et les évêques d'Afrique, Firmilien et les évêques de Cappadoce et d'Orient, non seulement se départirent du sentiment du

pape Etienne, mais même le condamnerent. Ils ne le croyaient donc pas infaillible. En ont-ils été moins bons catholiques ? Saint Augustin, qui a défendu le parti d'Etienne, n'avoue-t-il pas que saint Cyprien et les évêques d'Afrique n'étaient pas obligés de se rendre au sentiment d'Etienne à cause de son autorité, comme ils l'auraient été de se rendre à l'autorité du concile plénier reçu par l'Eglise universelle ? C'est la raison pour laquelle saint Cyprien et les anciens étaient excusables ; au lieu que les donatistes ne l'étaient plus. Saint Basile et les autres évêques d'Orient n'ont-ils pas soutenu les trois hypostases dans la Trinité contre l'avis et la définition du pape et des évêques d'Occident.

4° Les Pères ont déclaré en diverses occasions qu'ils ne croyaient pas le jugement des papes infaillible. Saint Augustin dit en plusieurs endroits, sans aucune exception, que tous les évêques sont faillibles dans leurs jugements : il n'en excepte nulle part celui de Rome ; au contraire il lui applique cette maxime à l'occasion de ce que les pélagiens se vantaient de ce que le pape Zosime avait approuvé le dogme de Célestius. Après avoir répondu que cet hérétique avait trompé le pape, il ajoute (1) que quand l'Eglise romaine aurait jugé en faveur de Célestius et de Pélage, comme ils le prétendaient, et aurait prononcé que leurs dogmes, que le pape Innocent avait condamnés, aussi bien que leurs personnes, devaient être tenus et approuvés, il faudrait accuser le clergé de Rome de prévarication. Saint Augustin ne suppose point que cette hypothèse soit impossible ; et tous les africains la croyaient si véritable, qu'en écrivant sur les prétentions du pape, touchant les appellations, ils disent qu'il n'est pas croyable que l'on puisse soutenir que Dieu inspire la justice à un seul évêque (c'est du pape dont ils parlent), et qu'il la refuse à quantité d'évêques assemblés dans un concile.

5° Les conciles ont reconnu que les papes étaient sujets à l'erreur comme les autres, et les papes mêmes l'ont avoué. Le sixième concile a condamné Honorius comme hérétique : il a donc été persuadé qu'il pouvait le devenir. Les papes ont avoué qu'Honorius avait erré ou prévariqué dans son ministère ; et dans la profession de foi qu'ils faisaient en entrant dans le pontificat, ils condamnaient la mémoire d'Honorius : on la peut voir dans l'ancien recueil des formules des pontifes, donné par le père Garnier. Adrien II avoue que c'est justement qu'Honorius avait été anathématisé par le concile, parce qu'il s'agissait du crime d'hérésie, sur lequel il est permis aux inférieurs de juger leurs supérieurs : c'est pourquoi Innocent III décide formellement que quoiqu'il ne puisse être jugé que de Dieu dans d'autres cas, il a l'E-

glise pour juge dans le crime qui se commet sur la foi : *In tantum mihi fides est necessaria, ut cum in cæteris peccatis Deum judicem habeam, propter peccatum quod in fide committitur, possim ab Ecclesia judicari*. Le concile huitième général dit (1) qu'en cas qu'il s'élève quelque question dans un concile œcuménique touchant l'Eglise de Rome ou son évêque, on pourra l'interroger sur la question proposée, écouter ses réponses, recevoir ses lumières ou lui en donner, *jurare vel jurari* ; mais qu'il n'est pas permis aux particuliers, comme Photius et Dioscore, de condamner par une témérité inouïe les pontifes de Rome. Le concile peut donc corriger et redresser le pape.

6° On pourrait apporter quantité d'exemples d'erreurs des papes en matière de foi qui ne souffrent point de contestation, comme de Libère, à qui saint Hilaire dit anathème comme à un hérétique arien ; d'Honorius, condamné comme monothélite dans le sixième concile, et quantité d'autres sur divers points de doctrine et de discipline, qu'il serait facile de tirer des lettres et des décrétales des papes. J'en ai recueilli un très-grand nombre, dont il serait aisé de faire un long catalogue ; mais il vaut mieux le supprimer, d'autant plus que c'est une chose dont je ne crois pas que personne disconvienne. Or je demande s'il y a une occasion où les papes parlent *ex cathedra*, si ce n'est quand ils répondent, étant consultés sur la foi, sur les mœurs ou sur la discipline, quand ils font des décrets et des constitutions exprès sur ces matières, revêtues de toutes leurs formalités, et insérées dans le corps du droit ? Ils se trompent néanmoins en ces occasions ; ils se contredisent dans plusieurs définitions : il est donc vrai de dire que leur jugement n'est pas infaillible.

Enfin le sentiment de l'infailibilité du pape ne peut jamais passer que pour un dogme tout nouveau et inconnu pendant plusieurs siècles. Car ce n'est que depuis le temps du concile de Constance et de Bâle que l'on s'est avisé de soutenir l'infailibilité des papes pour défendre la thèse de la supériorité du pape au-dessus du concile. Avant ce temps-là et même du temps du concile de Bâle, le contraire passait pour une opinion certaine ; et c'est la raison dont se sert le concile pour montrer que le concile est au-dessus du pape dans une lettre synodale de la session troisième, qui a été approuvée par Eugène IV, dont voici les termes : « Etant certain que le pape peut errer, si tout le reste de l'Eglise pouvait aussi tomber dans l'erreur, toute l'Eglise pourrait errer : car l'expérience nous apprend que le pape, quoique le chef et la principale partie, est tombé quelquefois dans l'erreur ; mais nous ne trouvons point que

(1) *Augustinus, contr. duas Epist. Pelag., l. II, ad Bonif., c. 3.* Sed si, quod absit, ita tunc fuisset de Cælestio vel Pelagio in romana Ecclesia iudicatum, ut illa eorum dogmata, que in ipsis et cum ipsis per Innocentium damnaverat, approbata et tenenda pronuntiarentur, ex hoc potius esset prævaricationis nota romanis clericis inveniendæ.

(1) *Concilium constantinopolit. 4. octavum generale.* Si qua vero œcumenica collecta synodo de romana etiam Ecclesia controversia existierit, licebit cum decenti reverentia de proposita questione veneranter percontari, respondere admittere, et sive jurari, sive jurare, non tamen impudenter, contra senioris Romæ pontificis sententiam dicere.

le reste de l'Eglise y soit tombé. » (*Concil. Basileense in epist. synod.*) C'était donc une chose certaine du temps du concile de Bâle, et une vérité dont tout le monde convenait, que le pape pouvait errer : *Cum certum sit papam errare posse*, et qu'il n'y avait que l'Eglise entière d'infailible. Depuis ce temps-là l'opinion de l'infailibilité a été soutenue par quelques théologiens : mais les plus habiles, comme Pierre d'Ailly (1), Jean Gerson (2), Tostat (3), Denys le Chartreux (4), Adrien Gautier (5), Jean Arbores (6), Claude de Saintes (7), Guillaume Okam, Almain, et une infinité d'autres ont soutenu l'opinion contraire, qui a été approuvée par quantité d'académies entières, et particulièrement par la Faculté de théologie de Paris, qui s'est expliquée plusieurs fois sur ce sujet, dans la cause de Monteson en 1387 (8), dans la révocation de Sarrasin (9), et de Jean d'An-

(1) *Petrus de Aliaco, tractat. de auctor. Eccles., part. III, cap. 5.* Talem auctoritatem, nempe summam non habet papa, cum errare possit in fide.

(2) *Joannes Gerso cancellarius parisiensis in tractat. utrum liceat in causis fidei a pontifice provocare.* Propositio quarta in causis fidei : nulla determinatio judicialis episcopi vel papæ ligat fideles ad credendum quod ita sit de veritate fidei, sicut pretendit sua declaratio, quoniam tam papa quam episcopus, deviabiles sunt a fide ; obligat tamen subditos sub pœna excommunicationis talis determinatio, quod non dogmatissent oppositum, nisi appareat manifesta ratio repugnandi, vel per sacram Scripturam, vel per revelationem, vel per Ecclesie seu generalis concilii determinationem. *Eadem habet multis aliis in locis.*

(3) *Joannes Tostatus, Defensorii cap. 5.* Apparet quod jura supponunt papam fieri posse hereticum, et confirmatur experimento : Nam papa Marcellinus fuit hereticus : *Et post alia.* Item de Joanne XXII, qui tenuit hæresim circa visionem beatam, etc. *Et præsit. in Evang. Matth.* Quilibet homo quantumcumque sanctus, et quantumcumque potestatis, potest errare in fide, et effici hereticus, sicut de multis summis pontificibus legimus, ut de Liberio, de Joanne XXII, et aliis quibusdam.

(4) *Mionysius Carthusianus, lib. 1, de auctoritate papæ et concilii, cap. 51.* Cum papa possit errare in fide, moribus, et cæteris que sunt de necessitate salutis ejus judicio non videtur ultimæ et certitudinaliter standum in istis, cum non sit infallibilis fidei regula, neque indeviabile fundamentum.

(5) *Adrianus Gualterus, tract. de Primatu Petri et Ecclesie.* Quis tam vaire imponere, suaviterque dicit obtrudere palpum, ut gloriosus mendacis et coærcerentis labulamentis tanta sollicitate firmare contendat, et judicium ejus (successoris Petri) in iis quæ sunt fidei et honorum morum, errare a veritate non posse mordicus assereret.

(6) *Joannes Arbores, lib. IV Theologiae, cap. 52.* Papa in fide errare potest, ut dicit Innocentius hujus nominis quartus, vel in cap. 1, de summa Trinitate : Et tota mihi via aberrare videtur, qui aliter sentit, et plus veritati tribuendum est quam amico : assentiantur sane romano pontifici qui faciunt eum immunem a peccato, et a lapsu hæresios et schismatis, cum non sit divino munere confirmatus in gratia.

(7) *Cladius Santesius, Resp. ad Apolog. Theodori Beæ.* Licet non solis sorbonicis, sed in omni orbe christiano theologis disserere an papa, si a fide delecerit, privari posset gradu suo.

(8) *Censura sacr. Facultatis parisiensis anni 1587, contra Montesonum dominicanum.* Secunda pars illius dieti quod scilicet ad summum pontificem pertinet, eorum quæ tangunt fidem examinatio et decisio, continet manifestam hæresim, imò multas hæreses. *Prima hæresis, p. ino* quia per illam exclusionem excluditur universalis Ecclesia et generale concilium eam representans, quod est hereticum, quia in causis fidei a summo pontifice appellari potest ad concilium, sicut patet in distinctione, cap. Anastasius ; et manifestum est quod ad ipsum pertinet concilium res fidei definire, sicut patet ex auctoritate Gregor. XV, dist. c. Sicut, etc.

(9) *Declaratio ejusdem Facultatis parisiensis anni 1429, contra propositionem Sacraceni dominicani.* Quandocumque in aliquo concilio aliqua instituantur, tota auctoritas

geli (1), dans la censure de articles de Luther (2), où elle ne donne l'infailibilité qu'à l'Eglise et au concile général qui la représente, et dans les six fameuses propositions de 1663 (3), où elle déclare formellement que sa doctrine n'est point que le pape soit infailible sans le consentement de l'Eglise : elle a une doctrine sur cette matière ; on n'en peut pas douter : elle ne le croit pas infailible ; elle le croit donc failible. Elle s'est encore déclarée dans la censure contre Vernant, où elle condamne les propositions de cet auteur qui contenaient la doctrine de l'infailibilité.

Enfin l'Eglise et le clergé de France ont toujours soutenu cette doctrine, et en ont fait depuis peu une déclaration solennelle en 1682, portant que dans les questions de foi, quoique le pape y ait la principale part et que ses décrets regardent toutes les églises en général et chacune en particulier, son jugement n'est pas toutefois irréfornable, si le consentement de l'Eglise n'y est joint : *In Fidei quoque quæstionibus præcipuas summi pontificis esse partes, ejusque decreta ad omnes et singulas Ecclesias pertinere, nec tamen irrefornabile esse judicium, nisi Ecclesie consensio accesserit.* C'est la doctrine que les prélats de cette assemblée disent qu'ils ont reçue de leurs Pères, et qu'ils veulent conserver.

Les passages des papes et des Pères qu'on allègue pour donner quelque couleur à l'opinion de l'infailibilité du pape prouvent seulement que le jugement du pape et du saint-siège apostolique, dans les matières de foi, est d'une très-grande conséquence ; que les papes ont ordinairement soutenu avec beaucoup de zèle la foi de l'Eglise, que l'Eglise de Rome l'a conservée soigneusement ; mais il n'y en a qu'un seul où il soit marqué qu'il est impossible que le pape tombe dans

dans vigorem statutis in solo summo residet pontifice : Quandocumque in aliquo concilio aliqua instituantur, tota auctoritas dans vigorem statutis, residet non in solo summo pontifice, sed principaliter in Spiritu sancto et Ecclesia catholica.

(2) *Declaratio ejusdem Facultatis anni 1482, contra propositiones Joannis Angeli minorite.* Undecimus articulus papa posset ab uno ecclesiastico tollere medietatem reddituum beneficiorum, et uni alteri dare, non exprimendo aliquam causam : hæc propositio est periculosa, et nullo modo prædicanda, ut jacet articulus 12. Quicunque contradicit voluntati papæ, jaganisat, et sententiam excommunicationis incurrit ipso facto. A nullo papa reprehendendus, nisi in causa hæresis : hæc propositio est falsa, scandalosa, et sapientis hæresim manifestam.

(3) *Declaratio ejusdem Facultatis in articulis contra lutheranos, art. 18.* Tenetur et quilibet christianus frmiter credere unam esse in terris universalem Ecclesiam visibilem, quæ in fide et moribus errare non potest, cui omnes fideles in iis que sunt fidei et morum obedire astrunguntur. *art. 12.* Quod si quid in Scripturis sacris controversiæ aut dubii oriatur, ad prælatam Ecclesiam definire et determinare spectat. *art. 22.* Certum est concilium generale legitime congregatum, universam representans Ecclesiam, in fidei et morum definitionibus errare non posse : *de pontifice romano hoc tantum. art. 25.* Nec minus certum esse de jure divino summum in Ecclesia Christi militante pontificem, cui omnes christiani parere teneantur, qui quidem potestatem habet indulgentias conferendi, etc.

(4) *Declaratio ejusdem Facultatis anni 1665, cum senatus parisiensis sex propositiones obtulit, quarum sexta est ejusmodi.* Non esse doctrinam sacræ facultatis quod summus pontifex, nullo accedente Ecclesie consensu, sit infailibilis.

l'erreur : il est dans une lettre de saint Bernard au pape Innocent II, auquel il désère les erreurs d'Abailard, dans laquelle il dit « qu'il est juste de donner connaissance au saint-siège des périls et du scandale du royaume de Dieu, et principalement de ceux qui regardent la foi, parce qu'il est juste que les brèches que l'on fait à la foi soient réparées dans le lieu où la foi ne peut point souffrir de défaillance; car à quel autre siège Jésus-Christ a-t-il dit : *J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne défaille point?* (Bernardus in epist. 190 ad Innocent. II, summ. pontif.) Mais ce passage seul de saint Bernard ne peut pas prouver l'infaillibilité, et il faut l'entendre de la manière dont ce père a voulu qu'il fût entendu, c'est-à-dire par comparaison suivant les lois ordinaires, et non pas absolument et sans aucune exception; car on sait que saint Bernard n'a pas cru que le pape fût infaillible, et il l'a bien fait voir par les avis qu'il donne au pape dans ses livres de la Considération, où il parle avec liberté contre les dispenses sans raison, les appellations fréquentes et les autres abus de la cour de Rome.

J'aurais bien voulu me dispenser de traiter cette matière odieuse, mais mon sujet m'y a engagé nécessairement; car si les jugements du pape étaient infaillibles, ils seraient un principe certain en matière de doctrine, et les chrétiens n'en pourraient douter sans être hérétiques; mais quoiqu'ils ne soient pas infaillibles, ils sont de grande autorité dans l'Eglise, à cause de la primauté du pape, de la prééminence de l'Eglise de Rome, de la fidélité avec laquelle elle a conservé la doctrine des apôtres, de l'union que toutes les Eglises ont avec elle, et parce que les décrets du pape ne regardent pas seulement une Eglise particulière, mais qu'ils les concernent toutes en général et chacune en particulier. Il a droit de les faire publier et recevoir partout, et quand toutes les Eglises les ont reçus, il n'est plus permis de les rejeter. S'il définit et qu'il propose un dogme de foi à toute l'Eglise que l'on est obligé de croire, et que toute l'Eglise, qui ne peut errer, reçoive et enseigne ce dogme, il est alors vrai de dire que ce dogme est de foi, non à cause de la définition seule du pape, mais à cause de la profession qu'en fait l'Eglise universelle. Mais pour cela, il faut que le pape l'ait défini comme de foi et que l'Eglise le croie tel; car si ce sont des questions qui n'appartiennent point à la foi, mais des choses de fait ou de discipline, il est certain, et tout le monde en convient, que les constitutions du pape même reçues de l'Eglise ne sont point infaillibles dans ces points. Enfin s'il arrivait que le pape publiât une définition en matière de foi, qui fût rejetée par une grande partie de l'Eglise, ou par un concile postérieur, ou qui ne fût connue et publiée que dans un petit nombre d'Eglises, ou qui ne fût pas approuvée formellement par l'Eglise universelle, ou que ce qu'il a défini n'y fût pas considéré comme un dogme de foi, mais comme une opinion probable, il est

clair que dans tous ces cas on ne pourrait pas dire que son jugement fût devenu infaillible par l'acceptation, par le consentement et par l'approbation de l'Eglise universelle.

CHAPITRE XV.

De l'autorité des jugements des évêques en matière de foi.

Les jugements des autres évêques sont encore d'un grand poids dans l'Eglise; car ce sont eux qui sont établis par Dieu pour être les pasteurs et les conducteurs des Eglises; ce sont eux qui sont chargés d'instruire leurs peuples et de les gouverner; ce sont eux que les simples fidèles doivent écouter comme Jésus-Christ. Ils sont successeurs des apôtres, héritiers de leur autorité et dépositaires de leurs doctrines. Ils sont les chefs des Eglises, et doivent rendre compte des âmes confiées à leurs soins. C'est donc à eux à veiller sur la doctrine que l'on enseigne, à empêcher qu'on ne la corrompe par des doctrines nouvelles et étrangères, à en condamner les auteurs, et à faire les règlements qu'ils jugent les plus convenables pour le gouvernement de leurs peuples : il faut les écouter, il faut leur obéir. Ils ne sont pourtant pas infaillibles dans leurs jugements; ils peuvent se tromper, ils peuvent devenir hérétiques et enseigner une mauvaise doctrine, ou établir une discipline contraire à la vérité; mais ils ont leurs supérieurs pour les redresser et pour les corriger; l'erreur qu'ils proposent est bientôt connue et rejetée par les autres évêques; ceux qui ont juridiction immédiate sur eux sont les premiers à s'y opposer : en cas qu'ils ne le fassent pas, tous les évêques, quand il s'agit de la foi, peuvent et sont obligés de la maintenir, et d'étouffer l'erreur naissante : car, comme dit le clergé de Rome, écrivant à S. Cyprien touchant l'hérétique Privat, il est à propos que tous les pasteurs veillent pour le salut du corps de l'Eglise, dont les membres sont répandus par toutes les provinces du monde. C'est aussi de cette manière que parle S. Célestin dans sa lettre au concile d'Ephèse : « Le soin de la doctrine prêchée par les apôtres a été commis à tous les évêques en commun; nous y sommes tous obligés par un droit héréditaire, nous tous qui annonçons la parole de Dieu en différents endroits de la terre, au nom du Seigneur. Quand Jésus-Christ leur a dit : *Allez, enseignez toutes les nations*, c'est un commandement général que nous avons tous reçu; il leur ordonne ce devoir en commun, il faut que nous suivions nos auteurs. » (Célest. pap. epist. ad synod. ephes., act. 2, conc. ephes.) C'est donc bien un privilège du pape de le faire d'une manière particulière à cause de sa primauté; mais tous les évêques ont aussi droit de s'élever contre les nouveautés, et de les condamner en quelque lieu qu'elles soient publiées et par qui que ce soit qu'elles soient avancées. L'histoire ecclésiastique nous en fournit une infinité d'exemples. C'est ce que S. Cyprien a pratiqué en plusieurs occasions, et principalement quand il a jugé

qu'il ne fallait pas rétablir dans leurs sièges deux évêques d'Espagne, Basilide et Martial, et qu'il fallait déposer Martien, évêque d'Arles. C'est aussi ce que Denys d'Alexandrie et Firmilien de Cappadoce firent pour condamner Paul de Samosate, évêque d'Antioche. C'est pour cela qu'Osius de Cordone se mêle de la condamnation d'Arius; qu'Eusèbe de Samosate, pendant la persécution de Valens, entreprend d'ordonner des évêques catholiques dans des églises qui n'étaient point de sa juridiction. S. Cyrille d'Alexandrie n'a pas plutôt eu nouvelle des erreurs avancées par Nestorius qu'il les réfute, lui écrit, l'exhorte à se rétracter; le voyant obstiné à les soutenir, il l'excommunie, le défère au concile. Priscilien et Instance, prêtres espagnols, sont condamnés par des évêques de France; Pélage, Anglais, et Célestius d'Asie sont pros crits avec leurs erreurs par les Africains; Pierre Mongus est condamné par Acace, etc. Cette pratique non seulement a eu lieu en matière de foi, mais même quand quelque évêque violait les canons et les lois univ erselles de l'Eglise dans quelque matière importante. Car dans les cas qui regardent le gouvernement particulier des fidèles, chaque évêque, comme dit S. Cyprien (*Ep.* 59. *olim.* 15), a une portion du troupeau de Jésus-Christ qui lui est confiée, qu'il doit gouverner et régir, et dont il ne doit rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul : *Singulis pastoribus portio gregis est ascripta, quam regat unusquisque et gubernet, rationem sui actus Domino redditurus.*

Mais pour revenir à ce qui regarde les jugements des évêques en matière de foi, quand quelqu'un avançait une nouveauté, souvent elle était condamnée par l'évêque et par son clergé; car dans l'ancienne Eglise l'évêque ne faisait rien sans son clergé. C'est ainsi que Marcion fut rejeté et excommunié par le clergé de Rome, Noëtus par l'Eglise d'Ephèse, Arius par Alexandre d'Alexandrie et son clergé, Jovinien par le pape Sirice et par le clergé de Rome. Si ce jugement étant connu n'était repris par aucun autre évêque, que tout le monde l'approuvât, que le condamné ne trouvât aucun protecteur, la chose en demeurait là; mais s'il se trouvait d'autres évêques qui le défendissent, si c'était un évêque qui eût avancé cette erreur, ou si l'évêque de celui qui l'avait avancée la souffrait et s'en rendait le protecteur, alors il fallait assembler un concile de la province, si les contendants étaient d'une même province, et s'ils n'en étaient pas, de plusieurs. C'est ainsi qu'Arius ayant trouvé des protecteurs en Orient, il fallut non seulement que Alexandre tint un concile des évêques d'Egypte à Alexandrie, mais que, pour finir cette contestation, Constantin en rassemblât un de tous les évêques du monde. De même Paul de Samosate, qui était évêque d'Antioche, ayant avancé son hérésie, il fallut assembler des évêques de diverses Eglises pour le condamner. Ordinairement les jugements des conciles d'Orient étaient reçus dans l'Occident, et ceux d'Occident en Orient : c'est

ainsi que les jugements rendus en Orient contre Paul de Samosate furent approuvés en Occident, et que ceux qui furent rendus en Occident contre Novat et contre Pélage furent reçus en Orient. C'est cette union et cet accord de l'Eglise universelle à recevoir une même doctrine et à condamner une même erreur en matière de foi qui rend fermes et stables les jugements particuliers des évêques, soit qu'ils soient rendus par un évêque dans son synode, ou par des conciles provinciaux, ou par des conciles nationaux, ou enfin par des synodes d'Orient ou d'Occident, parce que Jésus-Christ ne permettra jamais que son Eglise tombe dans une erreur contre la foi. C'est ce qui nous reste à montrer dans les chapitres suivants.

CHAPITRE XVI.

Définition de l'Eglise autorisée par la tradition. Des membres de l'Eglise. Que les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés sont hors de l'Eglise. Si les catéchumènes et les pénitents sont de l'Eglise. En quel sens les réprouvés et les méchants sont et ne sont pas de l'Eglise.

Le nom d'Eglise signifie littéralement toute sorte d'assemblée, et se prend souvent en ce sens dans l'Ancien Testament; mais dans le Nouveau, il est pris ordinairement pour une assemblée ou une société de personnes qui font profession de la foi de Jésus-Christ. C'est le nom que donne Jésus-Christ à ceux qui devaient croire en lui : *Vous êtes Pierre, dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (*Matth.*, XVI, 18), c'est-à-dire l'assemblée de ceux qui doivent croire en moi et suivre ma doctrine. C'est en ce sens que les apôtres ont employé le nom d'Eglise : car dans les Actes et dans les Epîtres des apôtres, la société de tous les chrétiens est souvent appelée église, église de Dieu, et chaque assemblée particulière de chrétiens dans une ville ou dans un pays est appelée l'église d'un tel lieu, comme l'église de Dieu qui est à Corinthe, les églises de Macédoine, les églises de Galatie, l'église de Smyrne, etc.

L'Eglise, en ce sens, peut être définie en général une société de personnes qui font profession de la doctrine de Jésus-Christ. Chaque Eglise particulière est la société de ces personnes qui demeurent en un lieu particulier, et l'Eglise universelle est la société ou l'assemblage de toutes ces Eglises particulières unies par la profession de la même foi, et par les marques extérieures de charité : car le mot de société renferme quelque liaison et quelque union entre les membres dont elle est composée; autrement ce n'est pas une société : et si plusieurs personnes ayant les mêmes sentiments ne voulaient avoir aucun commerce ensemble : si loin de se témoigner de l'amitié et de vivre en bonne intelligence et union elles se donnaient mutuellement des marques d'aversion, de haine et de detestation, ce ne serait plus la même société ni la même Eglise. Il faut donc supposer que l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas

composée de plusieurs personnes qui n'ont aucune union ensemble, mais de plusieurs personnes et de plusieurs églises particulières qui sont unies par des marques extérieures qu'elles se donnent, ou qu'elles sont prêtes de se donner mutuellement d'amitié et de charité. Je dis qu'elles se donnent ou qu'elles sont prêtes de se donner, car toutes les Eglises ne peuvent pas immédiatement avoir commerce les unes avec les autres, ni par conséquent se donner actuellement ces marques de charité et d'union. Mais toute Eglise doit être toujours dans la disposition de les donner à ceux qui font profession de la même doctrine; tout chrétien est dans l'obligation de reconnaître tout autre chrétien faisant profession de la même foi pour son frère et pour membre de la même Eglise.

L'Eglise est donc en ce sens une société de personnes qui font profession de la même foi, c'est-à-dire de croire et de pratiquer la doctrine que Jésus-Christ leur a enseignée et leur a commandé de croire et de pratiquer. Toute société qui enseignerait une autre doctrine ne serait pas la véritable Eglise; tout particulier qui ferait profession publique d'une autre foi que de celle de Jésus-Christ ne serait pas membre de son Eglise. On ne parle point de la foi intérieure de chacun, mais de la profession extérieure que l'on en fait, parce que l'intérieur n'étant pas connu des hommes, ils ne peuvent juger que sur l'extérieur, ni composer leur société que de ceux qui font profession extérieure de la doctrine de Jésus-Christ; et il leur serait impossible de ne la composer que des seuls vrais fidèles, puisqu'ils ne peuvent pas les distinguer des autres.

Cette définition de l'Eglise est conforme à l'idée que nous en donne l'Écriture sainte, qui donne le nom d'Eglise à tous ceux qui faisaient profession de croire en Jésus-Christ, et qui nomme l'Eglise d'un tel lieu ceux de ce lieu qui faisaient profession d'être chrétiens. C'est ainsi que les saints Pères et les théologiens ont défini l'Eglise depuis son commencement jusqu'à présent.

S. Ignace dit (1), que l'Eglise est un corps composé des saints et des fidèles, des Juifs et des Gentils unis ensemble.

S. Justin dans son dialogue (2), après avoir remarqué que comme plusieurs membres joints ensemble font un corps, de même on donne le nom de peuple et d'Eglise à plusieurs hommes, comme s'ils n'étaient qu'une même chose; il dit que les prophètes (3) ont

prédit que Jésus-Christ annoncerait sa parole à ceux qui croiraient en lui et qui composeraient l'Eglise, sa fille assemblée en son nom et qui le portent; car nous sommes tous, ajoute-t-il, appelés chrétiens. Par ce nom, il entend, comme il l'explique lui-même, ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et il ne veut pas qu'on le donne aux hérétiques qui enseignent une doctrine contraire à celle de l'Eglise (1): « Je vous ai averti, dit-il, qu'il y en a qui prennent le nom de chrétiens, qui sont des impies et des hérétiques; parce qu'ils enseignent des blasphèmes et des impiétés... Ne croyez pas ces sortes de gens de véritables chrétiens. » L'Eglise, selon saint Justin, est composée de tous les chrétiens: Tous ceux qui enseignent la doctrine de Jésus-Christ sont réputés tels, et ceux qui ne l'enseignent pas, ne le sont point, quoiqu'ils portent ce nom; les premiers sont donc de l'Eglise, et les derniers n'en sont point. »

« L'Eglise, selon saint Irénée, est cette multitude de chrétiens répandus par tout le monde, qui enseignent la foi de Jésus-Christ qu'ils ont reçue des apôtres (*Irenæus, l. I, advers. hæres. cap. 1*), comme s'ils demeureraient dans une même maison, et s'ils n'avaient qu'une même âme, un même cœur, une même bouche. Toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles de tous les lieux du monde. Les hérétiques qui n'ont pas la vraie foi, et les schismatiques qui la divisent, n'en font point partie (*Id., ibid., cap. 2; et l. III, cap. 3*). La foi et la charité sont les conditions essentielles pour être de cette Eglise. »

S. Clément d'Alexandrie: « Ce n'est point, dit-il, le lieu que j'appelle Eglise, mais la congrégation des élus: *Non enim locum, sed electorum congregationem appello Ecclesiam*. Ceux qu'il appelle élus, sont ceux que Dieu a appelés à la foi. Cette Eglise est une; et c'est en vain que les hérétiques tâchent de la diviser (*Clem. Alex., l. VII, Strom.*). »

Tertullien dans son Apologétique: « Les chrétiens, dit-il, sont un seul corps formé par la profession de la même religion, par l'observance de la même discipline et par le pacte de la même espérance: *Corpus unum de conscientia religionis, disciplinæ veritatis et spei fœdere*. Ce même auteur prétend que toute assemblée de chrétiens, en quelque petit nombre qu'elle soit, peut être appelée Eglise, et que trois personnes même laïques peuvent composer une Eglise. Dans le livre de l'Exhortation à la Chasteté (*Lib. de Exhort. Castit. c. 7*): *Ubi tres, Ecclesia est, etiamsi sint laici*: Dans le livre du Baptême (*c. 6*): *Ubi tres, ibi Ecclesia quæ trium corpus est*. Et dans

(1) *Ignatius epist. ad Smyrnæos*. Sanctis et fidelibus, sive judæis, sive gentibus in unum corpus Ecclesie sue.

(2) *Justinus martyr in dialogo contra Tryphonem*. Sicut in corpore videre est, cum multis numeratis membris cuncta simul unum vocantur: sic et permulti numero morales, perinde atque una res forant, una voce vocantur Ecclesia.

(3) *Idem, ibid.* Et quod in ipsi Deum et Christum credentibus quasi uni anime, et uni synagoge, et uni cœtui, Verbum Dei, sicut filie Ecclesie ex nomine ejus coactæ, et nominis ejus participi (*christiani enim omnes nominamur*) prædicat, itidem aperte verba hæc annuntiant quæ nos, ut veterum patriorum morum obliviscamur, docent et sic habent: « Audi filia, et vide, et præbe aurem tuam: et obliviscere populi tui, et domus Patris tui: et expetere rex pulchritudinem tuam. »

(1) *Idem, ibidem*. Confessus sum tibi (o Trypho), et antea, me quidem et alios plures eadem mecum sentientes arbitrari id, sicuti Jane scitis, futurum: multos vero etiam qui puræ piæque sunt christianorum sententiæ, hoc non agnoscere, tibi significavi. Dixi præterea, appellari quidem nonnullos *christianos*, esse autem nullis unquam cultores, et impios hæreticos: quoniam blasphema omnino, et impia, et multa docent.... Nam tametsi cum quibusdam verba communicastis, qui christiani dicuntur, atque hoc ipsum non confitentur, sed maledicere audent Deo Abrahamæ et Deo Isaac et Deo Jacobi.... Ne tamen existimetis esse christianos.

le livre de la Pudicité (c. 21) : *Illam Ecclesiam congregat, quam Dominus in tribus posuit, atque ita exinde etiam numerus omnis, qui in hanc fidem conspiraverint, Ecclesia ab auctore et consecratore censetur, et ideo Ecclesia delicta donabit; sed Ecclesia spiritus per spiritualium hominum, non Ecclesia numerus episcoporum.*

Tertullien abuse de ce principe, et le pousse trop loin pour favoriser la secte des montanistes. Mais il est vrai de dire que quoique les laïques seuls ne composent pas l'Eglise, l'Eglise est composée de laïques et de pasteurs qui font profession de la foi de Jésus-Christ.

Origène (1). « L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles. »

Saint Cyprien définit l'Eglise, « un peuple uni à son évêque, un troupeau attaché à son pasteur : *Plebs sacerdoti adunata, et pastori suo grex adherens.* Elle est composée, selon lui, de l'évêque, du clergé et de tous les fidèles qui ne sont pas tombés : *Ecclesia in episcopo et clero, et omnibus stantibus.* » La raison pour laquelle saint Cyprien dit que l'Eglise est un peuple uni à son évêque, c'est parce que l'Eglise catholique étant une sans division, et ses membres étant unis et adhérents, assemblés par le lien des évêques, *sacerdotum glutino copulata*; il s'ensuit que celui qui n'est pas uni avec son évêque légitime, est séparé non seulement de l'Eglise particulière, mais aussi de l'Eglise universelle. Voici son raisonnement : « Vous devez savoir que l'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise dans l'évêque; que celui qui n'est point avec l'évêque, n'est point dans l'Eglise, et que c'est en vain que quelques-uns qui n'ont point la paix avec les évêques, s'élèvent contre cette doctrine, et s'imaginent qu'il suffit de communiquer en secret avec quelques-uns, parce que l'Eglise n'étant point déchirée et divisée, mais unie, liée et comme jointe par le lien des évêques (*Cyprian. ad Pupian. epist. 66. olim 69*), ces personnes ne sont pas hors de l'unité de l'Eglise précisément, à cause de ce qu'elles sont séparées d'avec leur évêque; mais parce qu'étant séparées de leur évêque, elles n'ont plus de communion avec les autres Eglises, et sont séparées de l'Eglise universelle. Car s'il arrivait qu'un évêque tombât dans l'hérésie, ou se séparât lui-même des autres évêques; non seulement son peuple ne serait pas schismatique en se séparant d'avec lui, mais il le serait en lui demeurant attaché et uni; c'est ce que saint Cyprien dit formellement dans deux de ses lettres, savoir dans la soixante-troisième, à présent soixante-cinquième, où il conseille au peuple d'Assures de se séparer de la communion de leur évêque Fortunatien qui était tombé dans l'idolâtrie; et dans la soixante-huitième, à présent soixante-septième, au clergé et au peuple d'Espagne, touchant Basilide et Martial, évêques, qui étaient aussi tombés dans l'idolâtrie

en recevant des billets, où il dit (1) « que le peuple qui craint Dieu et désire lui obéir, se doit séparer d'un méchant évêque, et ne prendre aucune part à ses sacrifices : » maxime qui ne se doit pas entendre des évêques méchants dans leurs mœurs, mais dont la doctrine est hérétique. Quand donc saint Cyprien a dit que l'Eglise est un peuple uni à son évêque, il n'a pas prétendu qu'il n'y ait jamais de cas où une Eglise particulière ne puisse être pour quelque temps sans évêque; et en effet, quand un évêque meurt, l'Eglise ne cesse pas d'être Eglise jusqu'à ce qu'il y en ait un autre d'élu; c'est une Eglise sans pasteur, mais c'est une véritable Eglise; elle était reconnue pour telle dès le temps de saint Ignace, qui dit dans une de ses lettres, que Jésus-Christ est le pasteur et le chef d'une Eglise qui a perdu son évêque.

Oplat définit l'Eglise par l'énumération de ses membres : « L'Eglise, dit-il (*l. I, c. 46; l. II, c. 54*), a ses membres certains, les évêques, les prêtres, les diacres, les ministres et la troupe des simples fidèles : *Certa membra sua habet Ecclesia, episcopos, presbyteros, ministros et turbam fidelium.* »

Lactance dit (2) que « l'Eglise catholique est celle qui retient le vrai culte de Dieu, et qui admet la confession et la pénitence, qui apporte un remède salutaire aux blessures et aux péchés. »

Saint Pacien dit (3) que « l'Eglise est le peuple régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, qui ne nie point Jésus-Christ. »

« L'Eglise, dit saint Basile (4), est appelée ville, parce qu'une ville est un peuple qui ha-

(1) *Cyprianus epist. olim 68, nunc 67.* Propter quod plebs obsequens præceptis dominicis et Deum metuens a peccatore præposito, separare se debet, nec se ad sacrilegi sacerdotis sacrificia miscere, quando ipsa maxime habeat potestatem, vel eligendi dignos sacerdotes, vel indignos recusandi.

(2) *Lactantius, lib. IV de vera sapientia, cap. 50.* Sola igitur catholica Ecclesia est que verum cultum retinet. Hic est locus veritatis, hoc est domicilium fidei, hoc templum Dei, quod si quis non intraverit, vel a quo si quis exierit, a spe vite et salutis æternæ alienus est.... Sed tamen, quia singuli quique cœtus hæreticorum se potissimum christianos, et suam esse catholicam Ecclesiam putant; sciendum est illam esse veram, in quo est confessio et penitentia, que peccata et vulnera, quibus subjecta est imbecillitas carnis, salubriter curat.

(3) *Pacianus, epist. 5 ad Sympronianum.* Ecclesia plenum est corpus et solidum, et toto jam orbe diffusum, sicut civitas.... Quo cognomine (Christianorum) congregationem plebis meæ agnoscerem.... Propolis, et recte quidem Ecclesiam esse populum ex aqua et Spiritu sancto renatum, sine negatione nominis Christi, templum et domum Dei, columnam et stabilimentum veritatis, virginem sanctam castissimis sensibus, sponsam Christi ex ossibus ejus et carne, non habentem maculam, neque rugam, integra Evangeliorum jura servantem; quis hoc nostrum negat? Quin etiam addimus, Ecclesiam esse reginam in veste deaurata et variegata secundum vitam in lateribus Domini, matrem adolescentulorum, quorum non est numerus, unam speciosam columbam matris suæ, atque perfectam ipsam omnium matrem, ædificatam in fundamentis prophetarum et apostolorum, et ipso angulari lapide Christo Jesu, domum magnam vasorum omnium diversitate locupletatam, sed hæc omnia posterius; interim tua illa videamus.

(4) *Basilus magnus in homil. in psalm. LIX.* Ob hanc itaque spem propheta beatus prædicans tempus adventus Domini, ait: *Quis ducet me in civitatem munitam.* Ecclesiam forte significat, civitatem quidem, propterea quod civitas collectio populi est per legum legitimam observationem cohabitantis; munitionis vero, ob filii complexum ipsos commentis.

(1) *Origenes vel alius apud Hieronymum, homil. 2 in Cantica Canticum.* Ecclesiam autem cœtum omnium adverte sanctorum, id est fidelium.

bite en un même lieu, et vit sous les mêmes lois ; l'Eglise est de même un peuple qui vit sous la foi et la loi de Jésus-Christ. »

L'Eglise ne consiste pas (1), suivant la remarque de saint Chrysostome, dans les murs, mais dans la multitude nombreuse de chrétiens.

« Saint Isidore de Damiette définit l'Eglise (2), l'assemblée des saints réunis par une foi certaine et par une manière de vivre excellente. »

L'auteur des Commentaires sur les psaumes, qui porte le nom de saint Jérôme : (3) L'Eglise ne consiste pas, dit-il, dans les murailles, mais dans la vérité des dogmes, et elle est partout où il y a une même foi.

Un autre auteur qui a composé des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, aussi attribués à saint Jérôme, dit (4) que l'on appelle Eglise la congrégation des fidèles.

S. Augustin donne la même idée de l'Eglise en plusieurs endroits de ses ouvrages, où il prend ce mot pour (5) la collection de tous ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ, bons et méchants, quoiqu'en d'autres endroits il prenne ce mot pour (6) la société des justes et des élus.

S. Cyrille dit que l'Eglise est la multitude de ceux qui font profession de piété, qui sont sauvés par la foi : *Piorum sanctissima multitudo : ipsa per fidem salvatorum sacratissima multitudo* (In Is. Orat. 4 et in Zach. 1).

Théodoret dit que S. Paul appelle l'Eglise l'assemblée des fidèles : *Ecclesiam vocat cœtum fidelium* (In Ep. ad Eph. c. 1).

S. Grégoire le Grand dit que la sainte Eglise consiste dans l'union des fidèles, comme le corps dans l'assemblage des membres : *Sancta quippe Ecclesia sic consistit unitate fidelium* (Moral. in Job, l. XIX, c. 14), *sicut corpus nostrum unitum est compage membrorum*.

(1) *Joannes Chrysostomus in sermone quem habuit antequam iret in exilium*. Non incœnium ambitu constabitur Ecclesia, in numerosa multitudo Ecclesia consistit.

(2) *Isidorus pelusiota in lib. II, epistola 216 ad Theodosium episcopum*. Quod sanctorum cœtus ex certa fide atque optime vivendi ratione collectus, Ecclesia sit, inter eos constat, qui sapientiam degustarunt.

(3) *Hieronymus in psal. CXXXIII*. Ecclesia non in parietibus consistit, sed in dogmatum veritate : Ecclesia ibi est, ubi fides una est.

(4) *Incertus auctor et vetus apud Hieronymum Commentariorum in epistolam ad Romanos, cap. 16*. Ostendit congregationem fidelium Ecclesiam nominari.

(5) *Aug. lib. de catech. rudibus*. Ecclesia est populus Dei per omnes gentes quod est corpus ejus, et alibi *lib. contr. Donatist., c. 27*. Ex illis ergo omnibus qui, ut ita dicam, extrinsecus et in oculo intus sunt, constat ille hortus conclusus, tunc signatus, puteus aquæ vivæ, paradus.

Idem habet, lib. VII de Bapt., cap. 57; lib. III, cap. 2. De unitate Ecclesiæ, capite 4. Collat. dici 5, cap. 8, 9 et 10; lib. ad Donatistas post collationem, cap. 4 et 5; lib. de unico bapt. contra Petil., cap. 16 et 18, lib. XVIII de civitate Dei.

(6) *Idem, tractatu 23 sup. Joannem*. Illic itaque cibum et potum societatem vult intelligi corporis et membrorum, quod est sancta Ecclesia in predestinatis, vocatis, et justificatis et glorificatis, sanctis et fidelibus ejus.

Idem habet, de baptismo, l. IV, cap. 5; l. VI, cap. 5, 7 et 49; lib. II contr. Petil., cap. 108. De unitate Ecclesiæ, cap. 25 et alibi.

Saint Isidore de Séville (1), Burchard (2) et Yves de Chartres (3), disent que l'Eglise est ainsi nommée, parce qu'elle appelle tous les hommes et les unit en une seule société.

Bède (4), Raban (5), Nicolas I^{er} (6), Pierre le Vénéral (7), Honoré d'Autun (8) Arnould de Lisieux et plusieurs autres définissent l'Eglise la congrégation des fidèles (9).

Valafride Strabon en donne encore une définition plus exacte et entièrement conforme à la nôtre en disant : L'Eglise universelle est l'union générale de tous les saints liés par une même foi et par une même charité (10) : *Generalis sanctorum unitas in una fide et dilectione conjuncta : unde et una et catholica dicitur Ecclesia* : Et l'Eglise particulière, la société des saints dans chaque lieu : *Singulorum societas sancta locorum*.

Le concile de Latran, sous Innocent III, ne s'éloigne pas de cette définition, quand il dit qu'il n'y a qu'une seule Eglise universelle composée de tous les fidèles : *Una est fidelium universalis Ecclesia*.

Les théologiens scolastiques, comme Alexandre de Hales, Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, Richard de Middleton, Guillaume Durand, Alvaro Pélage, Thomas de Walden, Jean Gerson, Toſtat, Panorme, Turrecremata, saint Antonin, Cajétan, Major, etc., n'ont point donné d'autre définition de l'Eglise, que la congrégation ou la société des fidèles. Ceux qui ont vécu

(1) *Isidorus hispalensis, lib. de Officiis, cap. 1*. Ecclesia autem vocatur proprie, propter quod omnes ad se vocet, et in unum congreget.

(2) *Eucharodus Wormatiensis episcopus, lib. III, Decretorum, cap. 1*. Ecclesia græcum nomen est, quod in latinum vertitur convocatio, propterea quod omnes ad se vocet.

(3) *Ivo Carnotensis episcopus in part. III, Decreti, cap. 5*. Ecclesia græcum nomen est, quod in latinum vertitur convocatio, propterea quod omnes ad se vocet.

(4) *Venerabilis Beda in capit. XVI. Job*. Ecclesia, quæ est sanctorum omnium congregatio, pro æterna sibi in Domino stabilitate columna et fundamentum dicitur veritatis.

(5) *Habautus mogetiunus episcopus, lib. XIII in Epistolam Pauli primam ad Timotheum, cap. III*. Id vero est cognoscendum, quoniam domum Dei Ecclesiam, non domum orationis dicit, secundum plurimorum opinionem, sed fidelium congregationem.

Idem, lib. 1 de institutione clericorum, cap. 1. Ecclesia græcum est nomen quod in latinum vertitur convocatio sive conventus, in eo quod omnes convocet ad se.

(6) *Nicolas I de Consecrat. dist. 1, cap. 8*. Ecclesia, id est catholicorum congregatio.

(7) *Icterus Venerabilis in opusculo de auctoritate Ecclesiæ contra Petrobrusianos*. Dicitur Ecclesia, ut ipsi dixistis, congregatio, sed non omnium, non pecorum, sed hominum, sed fidelium, bonorum, justorum. Quod si aliquando inter bonos illos mali, inter justos injusti aut patent, aut latent, non idcirco minus Ecclesia dicitur.

(8) *Honorius Augustodunensis in Gemma animæ, cap. 5*. Ecclesia dicitur convocatio, quæ non timore, sed amore Spiritus sancti in unam fidem convocatur.

(9) *Arnulphus lexovicensis episcopus in sermone quem in synodo habuit*. Ecclesia, sicut nostis, carissimi fratres, congregatio fidelium dicitur. Fideles autem sunt, qui censentur nomine christiano, qui scilicet de agnitione fidei catholice christiani nominis contrahunt dignitatem.

(10) *Walafridus Strabo, lib. de rebus ecclesiasticis, cap. 6*. Ecclesia quidem græcum nomen, et interpretatur convocatio vel conventus, cum sit vel generalis sanctorum unitas in una fide et dilectione conjuncta ; unde una et catholica dicitur Ecclesia : vel singulorum societas sancta locorum ; unde et multe dicuntur Ecclesie. Tandem etiam ipsa domus, in qua ad divina vel discenda, vel celebranda convenit multitudo fidelium, Ecclesia vocatur.

du temps du concile de Trente et depuis n'y ont rien ajouté. Canisius même, qui a le premier changé cette définition dans les deux premières éditions de son Catéchisme, faites à Anvers, en 1557 et en 1560, en expliquant l'article du Symbole qui regarde l'Eglise, dit simplement (1) que l'Eglise est la congrégation des fidèles, qui est unie par la même foi et par l'administration des mêmes sacrements, sans parler du pape : mais dans la troisième imprimée à Paris en 1567, il y ajoute qu'elle est gouvernée et que son unité est conservée sous Jésus-Christ, qui en est seul le chef, et sous le pontife romain son seul vicaire en terre, d'où il a formé dans son petit catéchisme, imprimé en 1587, cette définition : l'Eglise est la congrégation de tous ceux qui font profession de la foi et de la doctrine de Jésus-Christ, qui est gouvernée sur la terre sous un seul et souverain chef et pasteur.

Bellarmin ne met pas le seul pontife romain dans la définition de l'Eglise ; il lui joint aussi les autres pasteurs : L'Eglise, dit-il, est l'assemblée des hommes unis par la profession de la même foi chrétienne, par la communion des mêmes sacrements, sous le gouvernement des légitimes pasteurs et principalement du pontife de Rome, seul vicaire de Jésus-Christ en terre (2). La définition de Canisius a été suivie par Dominique Bannez et par quelques autres théologiens nouveaux : celle de Bellarmin a plu à d'autres : mais les uns et les autres se sont écartés de la définition de l'Eglise qui avait été en usage depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, dans laquelle on n'avait point parlé du ministère des pasteurs ni du pape. Il est vrai que l'Eglise ne peut pas être sans pasteurs qui la gouvernent et que ces pasteurs sont de droit divin : mais l'établissement des prêtres regarde le gouvernement et l'état de l'Eglise et non pas son essence, comme André du Val, docteur de Sorbonne, l'a remarqué (*Tract. de Fid., art. 1*).

(1) *Canisius in catechismo seu doctrinae christianae summa annis 1557 et 1560, Antwerp edita, veterem Ecclesiae definitionem sine additamento reinset his verbis in art. 9 Symboli apostolorum. Ostendit Ecclesiam, id est cunctorum christifidelium congregationem, pro qua Christus in carne omnia fecit et pertulit, eamque unam esse docet in fide, fideique doctrina et administratione sacramentorum. Secundo eam esse sanctam, quia ea a Christo suo capite sanctificatur, tum a Spiritu sancto usque gubernatur.*

Idem auctor in editione ejusdem Catechismi, que parvis anno 1567 accurata est, habet hanc Ecclesiae definitionem, cap. 18 ad illud Symboli : Credo sanctam Ecclesiam, id est cunctorum christifidelium visibilem congregationem, pro qua Dei Filius hominis natura suscepta omnia fecit et pertulit, eamque docet primum unam esse et consentientem in fide, fideique doctrina et administratione sacramentorum, quaeque sub uno et summo post Christum capite, quoque vices eius in terris gerente pontifice maximo regitur, ac in unitate conservatur.

Idem auctor in parvo Catechismo, quem edidit anno 1587, ad usum collegiorum societatis Jesu : Ecclesia est, inquit, omnium Christi fidem atque doctrinam profitentium congregatio, quae sub uno et summo post Christum capite et pastore in terris gubernatur.

(2) *Bellarminus, lib. III, de Ecclesia militante, cap. 2. Nostra autem sententia est, Ecclesiam unam tantum esse, non duas, et illam unam et veram esse coetum hominum ejusdem christianae fidei professione, et eorundem sacramentorum communione colligatam sub regimine legitimorum pastorum, et praecipue vidus Christi in terris vicarii romani pontificis.*

Jésus-Christ pouvait absolument établir une autre sorte de gouvernement dans son Eglise ; mais il ne pouvait faire que son Eglise ne fit pas profession de la véritable foi, et que ses membres ne fussent pas unis par des liens extérieurs de charité. Ainsi ces deux conditions, la profession de la vraie foi, l'union par des marques extérieures de charité, sont essentielles à l'Eglise et en sont absolument inséparables ; au lieu que la hiérarchie des évêques, des prêtres et des ministres, quoique d'institution divine, regarde le gouvernement de l'Eglise ; que Jésus-Christ eût pu absolument établir dans une autre forme et d'une autre manière. Il peut même arriver qu'une Eglise particulière subsiste quelque temps sans évêques et même sans prêtres, supposé que la mort les ait enlevés, et qu'on ne puisse en avoir d'autres, et que l'Eglise universelle soit sans pape, comme il arrive à la mort de chaque pape : mais il ne se peut pas faire qu'aucune société qui ne fait pas profession de la foi de Jésus-Christ, ou qui ne veut point avoir d'union avec ceux qui font profession de la même foi, soit la véritable Eglise. Il faut donc retenir l'ancienne et commune définition de l'Eglise sans y rien ajouter, sauf à expliquer dans la suite ce qui regarde son gouvernement, sa hiérarchie et la qualité différente des membres dont elle est composée.

Cette définition supposée, il est aisé de décider diverses questions que l'on fait sur ceux qui composent l'Eglise : on demande si les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés en sont ; si les pécheurs, si les réprouvés sont membres de l'Eglise, si les catéchumènes et les pénitents sont de l'Eglise ou s'ils n'en sont pas.

Premièrement, ceux qui font ouvertement et publiquement profession d'infidélité ou d'hérésie ne peuvent pas être de l'Eglise suivant notre définition ; car l'Eglise est la société de ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ. Tous ceux donc qui font profession d'une foi ou d'une doctrine contraire ne sont point de l'Eglise ; toutes les sociétés qui s'éloignent de la foi de Jésus-Christ et qui enseignent une autre doctrine, ne sont point la véritable Eglise : ce sont des sectes d'hérétiques qui n'ont rien de commun avec elle, et qui en sont séparées.

Quoique cette maxime semble être évidente et certaine, toutefois parce qu'un nouvel auteur a voulu étendre le nom et les caractères d'Eglise à des sociétés qui ne font pas profession de la véritable doctrine de Jésus-Christ et qui sont séparées de communion d'avec celle qui en fait profession, il est nécessaire de l'appuyer de l'Ecriture sainte et de la tradition. Jésus-Christ n'étant venu sur la terre qu'affin que les hommes crussent en lui, et qu'ajoutant foi à ses paroles ils obtinssent la vie éternelle, il est certain que la société ou l'Eglise qu'il a établie doit être composée de personnes qui croient en lui et qui tiennent sa doctrine. Les infidèles qui ne croient pas en lui, et les hérétiques qui enseignent une doctrine contraire à la sienne

ne sont point membres de son Eglise : elle est un corps dont il est le chef, les fidèles sont ses membres. Ceux qui ne croient point en lui ne sont point membres de ce corps. Or l'Écriture nous apprend que les chrétiens sont les membres de Jésus-Christ, que les infidèles n'ont point de part avec les fidèles; que ceux qui nient Jésus-Christ sont des anathèmes; qu'ils sont sortis d'avec nous (c'est-à-dire de l'Eglise); que ceux qui sont à Jésus-Christ entendent sa voix et le suivent; que le Saint-Esprit les instruit des vérités qu'ils doivent savoir; que l'Eglise est la colonne et la base de la vérité, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Tout cela n'est point vrai, si une société, sans cesser d'être la véritable Eglise, peut faire profession d'une erreur contraire à la doctrine de Jésus-Christ; si un infidèle qui ne croit point en Jésus-Christ, si un hérétique qui nie ce que Jésus-Christ a enseigné, ou qui enseigne quelque chose de contraire à sa doctrine, peut être réputé membre de cette Eglise.

L'Eglise primitive a été tellement persuadée que les hérétiques ne pouvaient être de l'Eglise, qu'elle a ordonné aux fidèles de s'en séparer et de n'avoir aucun commerce avec eux. C'est le conseil des apôtres : *Hæreticum hominem post unam et alteram correptionem devita. Ne ave ei dixeritis* (Ep. ad Tit., III, 10; II Jean, XIX, 10). C'est la pratique et l'usage des apôtres et des hommes apostoliques (1) : Il faut se séparer d'avec eux, dit saint Ignace, et ne pas même leur parler : c'est la loi ancienne, c'est l'usage de tous les temps. Les hérétiques ne sont donc pas de l'Eglise. Aussi a-t-on toujours considéré les sectes des hérétiques comme séparées de l'Eglise, et les hérétiques comme n'étant point de ses membres. Saint Justin (2) ne veut pas que l'on croie que ceux qui enseignent des impiétés et des blasphèmes, c'est-à-dire les hérétiques de son temps, soient chrétiens, quoiqu'ils en portent le nom, ni que l'on ait aucune communication avec eux (3). Saint Irénée assure en plus d'un endroit que les hérétiques sont hors de l'Eglise; qu'il les faut éviter (4). Saint Clément d'Alexandrie recon-

naît qu'il y avait de son temps plusieurs sectes d'hérétiques parmi les chrétiens; mais il assure qu'elles sont toutes séparées de la véritable Eglise qui est une, quoique les hérésies s'efforcent de la diviser. Il ajoute qu'il est aisé de la distinguer, parce que les assemblées des hérétiques sont postérieures à l'Eglise et qu'elles portent le nom de leurs auteurs et de leurs dogmes, au lieu que la véritable Eglise n'a point d'autre nom que celui d'Eglise catholique.

Il est clair que Tertullien, dans son livre des Prescriptions et partout ailleurs, considère les hérétiques comme faisant un corps à part, distingué et séparé de l'Eglise (*lib. de Præscript. adversus hæreticos et alibi passim*). Saint Cyprien (1) a si peu cru qu'ils fussent de l'Eglise, que c'est la raison sur laquelle il se fonde pour prouver que leur baptême est nul. Lactance (2) dit que les sectes de phrygiens, de novatiens, de valentiniens, de marcionites, d'antropiens ou d'ariens, ont cessé d'être chrétiennes, puisqu'en quittant le nom de Jésus-Christ elles ont reçu des pactes humains et étrangers, et qu'il n'y a que la seule Eglise catholique qui ait reçu le vrai culte. Le concile de Nicée (3), en déclarant que la doctrine qu'il établit est celle de l'Eglise catholique, oppose l'Eglise aux hérétiques : c'est elle aussi qui les anathématise dans ce concile. Les novatiens sont séparés de cette Eglise selon l'expression de ce même concile (4). Celui de Laodicée défend à ceux qui sont de l'Eglise d'aller faire leurs prières dans les chapelles des martyrs qui appartiennent aux hérétiques, et interdit à ceux de l'Eglise de marier leurs enfants à

tur, neque eos quos decipiunt sinunt assequi veritatem : nec enim introitus clavem habent, sed falsam quandam atque, ut vulgo dicitur, *αυτοκλειδα*, per quam non demisso velo, ut nos secundum Christi traditionem ingredimur, sed exciso ostio et muro Ecclesiae perfosso, veritatem transgredientes, efficiuntur duces imperiorum. Quod enim catholica Ecclesia posteriora fecerint sua concilialia, non est opus multis probare. ... Ex his quæ dicta sunt manifestum esse existimo unam esse veram Ecclesiam ... quam conantur hereses in multas discindere... Solam esse dicimus antiquam et catholicam Ecclesiam in unitate unius fidei.... Ex hæresibus autem aliæ quidem appellantur ex nomine, aliæ autem ex loco, aliæ autem ex operatione, aliæ autem ex propriis dogmatibus, etc.

(1) *Cyprianus, epist.* 70. Censentes scilicet et pro certo tenentes neminem foris baptizari extra Ecclesiam posse, cum sit baptismus unum in sancta Ecclesia constitutum.

Idem, epist. 69. Dicimus omnes omnino hæreticos et schismaticos nihil habere potestatis et juris.... Neque enim Dominus noster Jesus Christus, cum in Evangelio suo testaretur adversarios suos esse eos qui secum non essent, aliam speciem hæreses designavit, sed omnes omnino hæreticos qui secum non essent et secum non colligentes gregem suum spargerent... universos qui de Ecclesia exissent, cuique contra Ecclesiam facerent.

(2) *Lactantius, lib. IV de divinarum institutionum, cap.* 50. Sola igitur catholica Ecclesia est, quæ verum cultum retinet, hic est fons veritatis, hoc est domicilium fidei, hoc est templum Dei, quod si quis non intraverit, vel a quo si quis exciderit, a spe vitæ et salutaris æternæ alienus est.

(3) *Concilium, nicænum in symbolo, apud Athanasianum in lib. de decretis synod. Nic.* Ita credit catholica Ecclesia. Hos anathematizat catholica et apostolica Ecclesia.

Idem concilium canone 8. De his qui se catharos nominant, ad catholicam autem et apostolicam Ecclesiam accedunt, etc.

(4) *Concilium Laodicenum, canone* 9. Non concedendum esse ut in cœmeteria vel in ea quæ dicuntur martyria, quorumvis hæreticorum, abeat illi qui sunt Ecclesiæ.

(1) *Ignatius epist. ad Smyrnicos.* Oportet ab iis recedere, neque seorsim cum iis, neque communiter loqui.

(2) *Iustinus in dialogo cum Tryphone.* Sunt igitur permulti qui athea et blasphemata dicere et facere docuerunt nomen Jesu præferentes, qui a nobis eorum nominibus à quibus singulorum doctrina ortum habuit appellantur.... Cum quibus nihil nobis est communis, atheos atque alienos a Deo et impios et injustos et iniquos esse scientibus. *Sinaitia habet apoloq.* 2.

(3) *Irenæus, lib. I, advers. hæreses, cap.* 15. Quotquot absistunt ab Ecclesia et iis anilibus fabulis assentiunt, vere a semetipsis sunt damnati, quos Paulus jubet nobis post primam aut secundam correptionem divitare, etc. *Idem, lib. III, cap.* 24. Non oportet apud hæreticos querere veritatem, quam facile est ab Ecclesia discere.

Idem, lib. IV, cap. 45. Eos omnes qui absistunt a principali successione, et quocumque loco colliguntur suspectos habere (oportet) vel quasi hæreticos et male sententiae, vel quasi scindentes et elatos, et sibi placentes, aut rursus ut hypercritas quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes.

(4) *Clemens Alexandrinus, lib. VII Stromat.* Qui impios attingunt sermones, neque verbis divinis recte, sed perverse utuntur, neque ipsi in regnum cælorum ingredun-

des hérétiques (1). Les hérétiques ne sont donc pas de l'Eglise. Le concile de Sardique déclare qu'il est juste que ceux qui séparent le Fils du Père soient séparés de l'Eglise catholique (2). Saint Hilaire remarque que tous les hérétiques opposés à l'Eglise, en se combattant les uns les autres, triomphent pour elle; et qu'il n'y a qu'une seule Eglise que Dieu a fondée, que les apôtres ont établie, d'où l'erreur soit elle-même retranchée (3). Saint Jérôme dit que toutes les sectes qui tirent leur nom de quelque autre que de Jésus-Christ, comme les marcionites, valentiniens, montanistes, campites, ne sont point l'Eglise de Dieu, mais des synagogues de l'antechrist (4). Et il assure en un autre endroit (5) que toute assemblée d'hérétiques ne peut point être appelée Eglise. Saint Augustin dit en tant d'endroits que les hérétiques ne sont point de l'Eglise, que l'on ne peut point douter de son sentiment. Enfin l'on a toujours et en tout temps considéré les sectes des hérétiques comme des sociétés séparées, différentes et opposées à la véritable Eglise; et l'on a regardé tous ceux qui faisaient profession de l'hérésie comme des personnes qui étaient hors de l'Eglise, qui s'en étaient eux-mêmes retranchés et séparés en embrassant ouvertement un dogme hérétique, et le soutenant avec obstination.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des hérétiques se doit entendre de ceux qui font une profession publique de l'hérésie, ou qui se séparent de l'Eglise et se joignent à des sociétés d'hérétiques : car ceux qui, faisant profession extérieure d'être catholiques, tiendraient intérieurement ou secrètement quelque dogme hérétique, seraient encore censés être de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils eussent fait profession de cette erreur, ou qu'ils en fussent convaincus. Il faut outre cela que le dogme hérétique qu'ils tiennent soit reconnu et jugé tel par l'Eglise universelle ;

car si c'était quelque dogme indécis et contesté, ceux qui le tiendraient, ne seraient point hérétiques ni hors de l'Eglise, que le contraire ne fût décidé et déclaré dogme catholique par le consentement unanime des Eglises, ou par le jugement d'un concile approuvé et reçu par toute l'Eglise. Il faut enfin qu'ils soutiennent cette doctrine avec obstination; car si quelque simple embrassait une erreur contre la foi sans savoir qu'elle fût telle, et qu'il fût dans la disposition de l'abjurer dès qu'il le saurait, qu'il fût d'ailleurs parfaitement soumis à l'Eglise; cet homme ne cesserait pas d'être membre de l'Eglise, tant qu'il ne soutiendrait pas cette erreur avec opiniâtreté.

Si les hérétiques sont hors l'Eglise, parce qu'ils font profession d'une doctrine contraire à celle de Jésus-Christ que l'Eglise enseigne, et qu'ainsi la première et la plus essentielle condition de l'Eglise leur manque, les schismatiques sont aussi hors de l'Eglise, quoiqu'ils tiennent la même foi, parce qu'ils sont séparés de la société de ceux qui font profession de la même doctrine, et pèchent ainsi contre la charité. On appelle schismatiques, ou des particuliers qui se séparent de la communion de toutes les autres Eglises, et par conséquent de l'Eglise universelle, ou de simples particuliers qui se séparent de la communion de leur Eglise, laquelle est unie de communion avec toutes les autres, se trouvent ainsi séparés de l'Eglise universelle. Les membres de chaque Eglise particulière sont unis non seulement par une même profession de foi, mais encore par des marques extérieures d'union et de charité, parce qu'ils participent aux mêmes sacrements, parce qu'ils communiquent ensemble dans les prières et dans les autres devoirs de la religion, parce qu'ils se donnent mutuellement les uns aux autres des marques de charité et d'union. Toutes ces Eglises particulières sont unies ensemble par les mêmes raisons, parce qu'elles se rendent ou sont prêtes à se rendre les mêmes devoirs, parce qu'elles sont unies avec des Eglises qui se les rendent effectivement les unes aux autres, parce qu'elles s'écrivent, parce que les unes reçoivent à leur communion les personnes que les autres reçoivent, et rejettent celles que les autres rejettent, enfin parce qu'elles sont toutes portées de charité et d'amitié les unes envers les autres, qu'elles se considèrent comme membres d'un même corps, et comme faisant partie de l'Eglise universelle. Cela posé, il est vrai de dire que ceux qui se séparent de la communion de leur Eglise particulière, qui est unie avec toutes les autres, sont séparés de l'Eglise universelle : et parce que ceux qui se séparent de leur évêque orthodoxe et légitime sont séparés de leur Eglise, et que c'est principalement par la communion personnelle des évêques entre eux que les Eglises sont unies, il est encore vrai de dire que ceux qui se séparent de leur évêque sans raison légitime sont des schismatiques séparés de l'Eglise. Du même principe il s'ensuit que si une Eglise particulière ou quelque petit nom-

(1) *Idem concilium, canone 10.* Non oportere eos qui sunt Ecclesie indiscriminatum filios suos haereticis matrimonio coniungere.

(2) *Concilium sardicense apud Athanasium, apolog. 2.* Qui separant filium a patre, æquum est eos ab Ecclesia catholica separari.

(3) *Hilaire, lib. VII, de Trinitate.* Namque cum a Domino Ecclesia instituta, et ab apostolis confirmata, una omnium sit, ex qua se diversarum impietatum furens error abscederet; nec negari possit ex vitio male intelligentie, fidei existisse dissidium, dum quod legitur sensui potius coaptatur, quam lectioni sensus obtemperat; tamen dum sibi partes singule adversantur non solum suis, sed etiam adversantium est intelligenda doctrina, ut dum adversus unam eam omnes sunt, impiissimum tamen errorem omnium per id quod sola est atque una confutet. Hæretici igitur omnes contra Ecclesiam veniunt; sed dum hæretici omnes se invicem vincunt, nihil tamen sibi vincunt. Victoria enim eorum, Ecclesie triumphus ex omnibus est; dum in eo hæresis contra alteram pugnat, quod in hæresi altera Ecclesie fides damnat. Nihil enim est quod hæreticis commune est; et inter hæc fidem nostram dum sibi adversantur, affirmant.

(4) *Hieronymus in dialog. adversus luciferanos.* Sicubi audieris, eos qui dicuntur Christi, non a Domino Jesu Christo, sed a quoquam alio nuncupari, ut puta Marcionitas, Valentianus, Montenses, sive Campitas; scito non Ecclesiam Christi, sed antichristi esse synagogam.

(5) *Idem in epistolam ad Ephesios, cap. 5.* Sicut autem non omnis congregatio hæreticorum Christi Ecclesia dici potest; nec caput eorum Christus est.

bre d'Eglises ou d'évêques se séparent de la communion de toutes ou de presque toutes les autres Eglises du monde, elles sont hors de l'Eglise universelle. C'est l'idée que les saints Pères nous donnent des schismatiques. Saint Clément (1) Romain, dans son Epître aux Corinthiens, accuse de schisme ceux qui s'étaient soulevés contre leurs pasteurs, et remarque en même temps qu'il vaut beaucoup mieux être petit et en bonne estime dans la bergerie de Jésus-Christ, que de s'estimer grand et au-dessus des autres, et être chassé hors de son enceinte. Ceux donc qui font schisme ne sont point, selon saint Clément, dans l'Eglise, qui est le bercail de Jésus-Christ; ils sont hors de son enceinte. Saint (2) Ignace traite de schismatiques tous ceux qui ne sont pas unis à leur évêque et à son clergé. Il dit que ces hommes (3) ne sont point des plantes du Père céleste; mais de mauvaises herbes que Jésus-Christ ne cultive point. Saint Irénée parlant des schismatiques dit « qu'ils n'ont point la charité, qu'ils considèrent plutôt leur utilité que l'unité de l'Eglise en divisant et déchirant par des questions de peu d'importance le grand et glorieux corps de Jésus-Christ, et le détruisant autant qu'il est en eux : qu'ils annoncent la paix pendant qu'ils font la guerre, semblables à ceux qui prennent garde de prendre un moucheur et qui avalent un chameau. Il ajoute qu'ils ne peuvent jamais tant faire de bien par la réforme qu'ils prétextent, que le schisme fait de mal à l'Eglise : *Nulla enim ab eis tanta potest fieri correptio, quanta est schismatis perniciis*. Il dit qu'ils sont hors de la vérité, c'est-à-dire de l'Eglise aussi bien que les hérétiques (*Irenæus, lib. IV advers. hæreses, cap. 62*). Enfin il condamne tous ceux qui se séparent de la succession principale pour faire des assemblées particulières, et veut qu'on les regarde, soit comme hérétiques, quand ils ont de mauvais sentiments, soit comme des schismatiques et des orgueilleux qui s'estiment eux-mêmes, ou comme des hypocrites qui se sont séparés par intérêt ou par vaine gloire (*Id. ibid. cap. 43*). »

Saint Cyprien traite partout les schismatiques comme n'étant point de l'Eglise (*Lib. de Unitate Ecclesiæ*). Son principe est que l'Eglise est une; que tous ses membres sont unis par les liens de la charité et de la communion : que l'Eglise universelle est composée de plusieurs Eglises particulières unies ensemble par la communion de leurs évêques qui n'ont tous qu'un même sacerdoce et une même chaire, un même évêque, dont cha-

cun a sa portion : *Episcopatus unus cujus a singulis in solidum pars tenetur*. Il conclut de là que celui-là est séparé de l'unité de l'Eglise, qui est séparé de son évêque, parce que tous les évêques n'ayant qu'un même sacerdoce, toutes les Eglises ne composant qu'une seule Eglise, quiconque est séparé de la communion de son évêque n'est point dans l'unité de l'Eglise ni du sacerdoce : c'est un schismatique qui veut se faire une Eglise séparée et divisée, qui n'a ni communion ni union avec les autres, qui ne peut point être en soi considéré comme un membre de l'Eglise universelle. Voilà la doctrine de saint Cyprien dans son livre de l'Unité de l'Eglise et dans ses lettres (*Ep. 37, 38, 39, 40, 51, 68 et 75*). Voici un de ses passages les plus formels : « Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Eglise et qu'une chaire fondée sur saint Pierre, suivant la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni établir un nouveau sacerdoce différent de cet autel et de ce sacerdoce. Quant, dit-il encore, à ce qui regarde la personne de Novatien, nous ne devons aucunement nous en mettre en peine, puisqu'il enseigne hors de l'Eglise : quel qu'il soit, il n'est plus chrétien, n'étant plus de l'Eglise de Jésus-Christ (*Cyprian. epist. 43 et epist. 69*). Optat (1) convainc les donatistes de schisme, parce qu'ils se sont séparés de la communion de l'Eglise, qu'ils ont élevé autel contre autel, qu'ils ont établi une chaire contre une autre chaire, mis un évêque contre un autre évêque; mais principalement parce qu'ils se sont séparés de l'Eglise universelle, à laquelle l'Eglise catholique d'Afrique est demeurée unie : *Videndum est, inquit, quis in radice cum toto orbe manserit* : et il prouve que (2) c'est l'Eglise qu'il défend, parce qu'elle communique avec Sirice, qui est le légitime successeur des apôtres dans le siège de Rome, par lequel, ajoute-t-il, tout le monde communique avec nous par le commerce des lettres formées, et s'accorde en une seule communion : *Cum quo nobis totus orbis commercio formatarum in una communionis societate concordat*. Il fait voir au contraire que les donatistes ne sont point de l'Eglise, parce qu'ils ne communiquent point avec les Eglises d'Orient, du Septentrion, avec un grand nombre de celles d'Occident et une infinité de peuples chrétiens des îles ;

(1) *Optat. Milevitanus, lib. 1, contra Parmenianum*. Scimus hæreticorum Ecclesias singulorum prostitutas nullis legalibus sacramentis et sine jure honesti matrimonii esse, quas non necessarias recusat Christus, qui est sponsus unius Ecclesie, qui cum unam laudat, cæteras damnat; quia præter unam quæ est vere catholica, cæteræ apud hæreticos putantur esse, sed non sunt.... Videndum est quis in radice cum toto orbe manserit, quis foras exierit, quis cathedram sederit alteram, quæ ante non fuerat, quis altare contra altare erexerit.

(2) *Idem, lib. II*. Ergo quia probavimus eam esse Ecclesiam catholicam quæ sit in toto terrarum orbe diffusa... Igitur negare non potes scire te in urbe Roma Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium apostolorum caput Petrus, in qua una cathedra mitas ab omnibus servaretur.... Ergo cathedra unica sedit prior Petrus, cui successit Linus, Lino successit Clemens, etc. Damaso Siricius, qui hodie noster est socius, cum quo nobiscum totus orbis commercio formatarum in una communionis societate concordat.

(1) *Clemens Romanus, epist. 1 ad Corinthios*. Vos igitur qui prima fundamenta seditiosis gessistis in obedientia subditi estote presbyteris, deponentes gloriosam et superbam linguam vestre arrogantiam : Discite aliis subditi. Melius enim est in ovili Christi parvos et in restitutione bona reperiri, quam sibi videri aliis eminentiores, et extra ejus cancellos toras eici.

(2) *Ignatius, epist. ad Philadelph. et ad Trallian*. Qui non sunt cum episcopo, presbytero et diacono, schismatici sunt.

Idem, epist. ad Ephes. Qui non est intra altare, privatur pane Dei.

(3) *Idem, epist. ad Trallianos*. Isti non sunt plantati patris : si enim essent, apparerent utique rami crucis.

Quid illi (Ecclesiæ) negatis Orientis et Septentrionis etiam Occidentis provinciarum omnium et innumerabilium Insularum populos christianos, contra quos vos pauci rebelles estis, et cum quibus nullum communionis consortium possidetis (Lib. II contra Parmen.). Enfin, il dit (1) que les schismatiques sont des branches coupées, des fruits tombés de l'arbre, des sarments séparés de la vigne, et un ruisseau séparé de sa source.

Saint Augustin répète en cet endroit ce même principe contre les donatistes, et fait voir qu'ils sont schismatiques et hors de l'Eglise, parce qu'ils sont séparés de l'Eglise universelle, qu'ils n'ont aucune communion avec les autres Eglises d'Orient et d'Occident, et qu'ils sont renfermés en une société d'un seul pays, qui en est séparée. C'est le principal argument qu'il emploie contre les donatistes.

Entre les Pères grecs, saint Basile est celui qui a défini le plus exactement ce qui regarde les sectes séparées de l'Eglise : « Il en distingue de trois sortes dans son épître à Amphiloque : des hérésies, des schismes, et des parasynagogues. Les hérétiques sont ceux qui sont entièrement divisés, et différents dans la foi et dans la doctrine. Les schismatiques sont ceux qui sont en différend sur des questions de discipline ecclésiastique, auxquels on peut facilement porter remède. Les parasynagogues sont les assemblées qui se font par des prêtres ou par des évêques désobéissants et par des peuples rebelles, comme, par exemple, si quelqu'un, ayant été convaincu de crime et déposé du sacré ministère, ne se soumet pas à la peine portée par les canons, et veut retenir sa dignité et son ministère, et qu'il entraîne quelques personnes qui se séparent avec lui de l'Eglise catholique : l'assemblée de ces personnes est une parasynagogue, comme c'est un schisme d'observer un autre usage que celui de l'Eglise dans l'administration de la pénitence. Et enfin les hérésies sont des sectes de gens qui diffèrent de l'Eglise touchant la foi en Dieu, comme les manichéens, les valentiniens, les marcionites et les pépuzéniens (*Basilius, epist. ad Amphilo., can. 1*).

Le premier concile de Constantinople, second général, distingue aussi trois sortes de sectes d'hérétiques séparées de la communion de l'Eglise (2) : ceux qui enseignent une fausse doctrine, ceux qui ont fait schisme, et ceux qui tiennent des assemblées illégitimes. Les derniers sont confondus par les autres pères avec les schismatiques. C'est en ce sens que saint Cyprien dit que Félicissime et les autres clercs qui ne voulaient pas lui obéir et

tenaient des assemblées particulières, étaient des schismatiques. Saint Jérôme donne aussi le nom de schisme aux sociétés séparées pour des contestations des évêques, et met cette différence entre l'hérésie et le schisme : que l'hérésie enseigne un dogme pervers, au lieu que le schisme est une séparation de l'Eglise, à cause de quelque contestation entre les évêques : *Inter hæresim et schisma, hoc interesse arbitramur, quod hæresis perversum dogma habeat, schisma propter episcoporum dissensionem ab Ecclesia pariter separet (In cap. 2, ep. ad Tit.).* Et dans un autre endroit : Les schismatiques (1) sont tous ceux qui sont séparés de l'Eglise de Dieu, quoiqu'ils ne le soient pas par une autre créance comme les hérétiques. (2) Saint Augustin distingue les hérétiques et les schismatiques, en ce que les hérétiques violent la foi par les sentiments faux qu'ils ont de la Divinité, au lieu que les schismatiques se séparent de la charité fraternelle par leur division injuste, quoiqu'ils croient les mêmes choses que nous croyons. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ni les hérétiques ni les schismatiques n'appartiennent point à l'Eglise catholique, les premiers parce qu'elle aime Dieu, les seconds parce qu'elle aime le prochain.

Il est donc constant, suivant la tradition de l'Eglise, que les schismatiques sont hors de l'Eglise, et que l'on a toujours considéré comme schismatiques les particuliers qui s'étaient séparés de leur évêque et de la communion de leur Eglise unie à toutes les autres Eglises du monde, et les Eglises particulières mêmes d'un pays entier qui étaient séparées de la communion de toutes les Eglises ou de presque toutes les autres Eglises du monde. Car quand deux Eglises particulières se trouvent séparées entre elles, mais unies avec les autres, quoiqu'elles n'aient point d'union immédiate entre elles, elles ne sont pas néanmoins séparées de l'Eglise universelle, puisqu'elles sont toutes deux unies avec les autres Eglises. C'est pourquoi les évêques et les Eglises d'Asie, quoique séparés de la communion du pape Victor et de l'Eglise de Rome au sujet de la célébration de la pâque, ne sont pas considérés comme schismatiques, parce qu'ils étaient unis avec les autres Eglises du monde; au lieu qu'après la

(1) *Hieronymus in cap. I Amos.* In Damascenis, qui bibunt sanguinem, accipiuntur hæretici: non solum populum Dei ab Ecclesia diriperunt, sed et contriverunt eum, et commolierunt ferreis dentibus, de quibus scriptum est: *qui devorant plebem meam sicut escam panis.* In filiis Ammon, qui interpretatur populus mœroris, vel populus meus: Schismaticos accipiunt, qui separant quidem deceptam multitudinem ab Ecclesia Dei, et rudes animas, quæ nuper Christi concipere sermonem, abruptum et dividunt: tamen hoc non faciunt crudelitate qua hæretici deceptos quosque trucidant: sed in eadem regula fidei permanentes, dilatare cupiunt terminos suos, et nomen gloriæ in posteros mittere.

(2) *Augustinus, lib. de Fide et symbolo, cap. 10.* Credimus et sanctam Ecclesiam, utique catholicam. Nam et hæretici et schismatici congregationes suas ecclesias vocant. Sed hæretici de Deo falsa sentiendo ipsam fidem violant: schismatici autem discissionibus iniquis a fraterna caritate dissiliunt, quamvis ea credant quæ credimus. Quapropter nec hæretici pertinent ad Ecclesiam catholicam, quæ diligit Deum; nec schismatici, quoniam diligit proximum.

(1) *Idem, ibid.* Intelligite vos esse filios impios, vos esse ramos fractos ab arbore, vos esse abscissos palmites a vite, vos esse rivum cosecissum a fonte.

(2) *Concilium constantinopolitanum, generale secundum, can. 6.* Hæreticos autem dicimus, et qui oliu ab Ecclesia abdicati sunt, et qui sunt postea a nobis anathematizati. Ad hæc autem et eos, qui se sanam quidem fidem confiteri præ se ferunt, avulsi autem sunt et abscissi, et adversus canonicos nostros episcopos congregationem faciunt. Præterea autem si et aliqui eorum ab Ecclesia ob aliquas causas prius condemnati, et ejecti vel excommunicati fuerint, sive ex clero, sive ex laicorum ordine.

définition du concile de Nicée sur ce sujet, les quartodécimans, qui ont été dans la même pratique, ont été regardés comme schismatiques, parce qu'ils étaient séparés de la communion de toutes les Eglises qui avaient suivi la pratique établie par le décret du concile de Nicée. Il en est de même de la division arrivée entre les évêques d'Afrique et saint Cyprien d'une part, et le pape Etienne et les évêques d'Italie de l'autre. Quoique ce pape eût rompu la communion avec les Africains, ils ne furent pas néanmoins schismatiques, parce que les autres Eglises étaient demeurées en union avec eux. Méléce, patriarche d'Antioche, et ceux de son parti, ont été constamment séparés de la communion du pape, de saint Athanase et des évêques d'Occident : cependant, comme ils étaient unis à saint Basile, à saint Grégoire de Naziance et aux autres évêques catholiques d'Orient, qui étaient eux-mêmes unis de communion avec le pape et avec saint Athanase, on ne peut pas dire qu'ils aient été schismatiques ; et l'Eglise romaine l'a si bien reconnu, qu'elle a mis Méléce au nombre des saints qu'elle honore, quoique mort hors de la communion du pape. Saint Jean Chrysostome et Théophile, quoique séparés l'un de l'autre, n'étaient point schismatiques, parce qu'ils communiquaient tous deux avec les autres évêques catholiques. Ces cas n'ont point de difficulté ; mais il peut y en avoir de plus embarrassants, comme quand l'Eglise se trouve divisée en deux parties égales ou presque égales, ainsi qu'il est arrivé dans l'affaire d'Acace, dans laquelle les Eglises d'Orient et d'Occident ont pris de différents partis et ont été quelque temps sans se communiquer ; ou quand les Eglises se partagent en plusieurs communions, comme il est arrivé du temps des schismes des papes. Il est difficile en ces occasions de condamner les uns ou les autres précisément à cause du schisme. Si c'est quelque point de foi qui les divise, c'est par la vérité et par l'antiquité de la doctrine qu'il en faut juger, et reconnaître pour la véritable Eglise celle qui retient l'ancienne doctrine ; mais s'il s'agit de quelque question de discipline, ou personnelle, celle-là seraient les plus blâmables qui rompraient les premiers la paix pour des questions de peu d'importance, ou qui ne voudraient pas l'accepter quand on la leur offrirait ; ou enfin ceux qui ne voudraient pas s'en remettre au jugement du concile général. Mais quand des Eglises se trouvent divisées pour des raisons qui n'intéressent point la foi et qu'elles ont cru de bonne foi légitimes, qu'elles souhaitent la paix et l'union, et qu'elles veulent bien s'en rapporter au jugement du concile, alors on ne peut accuser ni les unes ni les autres de schisme, et c'est la raison pour laquelle la division qui a été entre les Eglises d'Orient et d'Occident, touchant l'affaire d'Acace, n'a rendu les unes ni les autres schismatiques, et que toutes les obédiences différentes des papes, pendant le temps qu'il y en avait plusieurs, dont le droit était extrêmement obscur, qui prétendaient l'être, faisaient partie

de l'Eglise universelle. Ainsi, quoiqu'elles fussent divisées au sujet du pape, qu'elles ne reconnaissaient point, elles ne se regardèrent point les unes les autres comme schismatiques et séparées de l'Eglise.

Par la même raison que les schismatiques ne sont point de l'Eglise, les excommuniés n'en doivent point être non plus : ils sont séparés par une autorité légitime et pour une cause juste, du corps visible de l'Eglise ; ils sont privés par leur faute de l'union et de la communion avec les autres membres de l'Eglise ; ils demeurent volontairement en cet état ; les membres de l'Eglise sont obligés de les fuir et de les éviter. Ils ne doivent donc point être considérés comme des membres de l'Eglise, d'autant plus qu'ils ont perdu la charité, puisqu'ils persévèrent dans leur faute et dans un esprit de rébellion à l'Eglise. Jésus-Christ lui-même nous apprend que ces personnes ne doivent être regardées que comme des païens et des publicains : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matth., XVIII, 17), c'est-à-dire, comme l'expliquent les saints Pères, être séparés de l'Eglise. C'est pourquoi, dans le langage ordinaire des conciles et des Pères, être excommunié et être séparé de l'Eglise sont des termes synonymes. L'effet de l'excommunication ou de l'anathème est d'être séparé de l'Eglise.

Il ne peut y avoir de difficulté qu'à l'égard de ceux qui, étant excommuniés injustement et chassés de l'Eglise par violence, conservent toujours dans leur cœur la charité et le désir de se réunir à l'Eglise, et y demeurent unis spirituellement et intérieurement, quoique séparés extérieurement et privés de la participation des sacrements et des autres marques extérieures de communion.

Saint Augustin semble soutenir que ces sortes de personnes ne sont pas hors de l'Eglise, car voici comme il en parle dans le livre de la Véritable Religion : « La Providence divine permet souvent que les gens de bien même soient chassés de la communion de l'Eglise par des séditions et des tumultes que les hommes charnels excitent contre eux ; et alors, si ces personnes souffrent patiemment cette ignominie et cette injustice, et si elles ne se portent point à inventer aucune nouveauté ni à former aucun schisme, elles montreront aux hommes par leur exemple combien on doit servir Dieu avec une affection véritable et une charité sincère.... Et le Père céleste, qui voit le secret des cœurs, couronne en secret l'innocence de ces justes. Ces exemples paraissent rares ; mais il y en a pourtant, et plus qu'on ne saurait croire (August., *l. de Verit. Relig.*, c. 6). » Il ajoute au livre premier du Baptême contre les donatistes, « que cette épreuve est utile aux justes, et qu'ils sont d'autant plus attachés à l'unité de l'Eglise, que l'on fait plus d'efforts pour les en chasser. Les spirituels, dit-il, et ceux qui par une sainte affection tâchent de le devenir, ne sortent jamais de l'Eglise, lors même qu'ils semblent en être bannis par la méchanceté des hommes. Au contraire, leur

vertu les purifie davantage par cette épreuve que s'ils y étaient toujours demeurés extérieurement unis; et, ne s'élevant point contre l'Eglise, la force invincible de leur charité les affermit encore davantage sur la pierre solide de l'unité (*Aug., l. 1, de Bapt. cont. Donat., c. 17.*) » Cependant il est difficile de concevoir comment ils peuvent être de l'Eglise, « en prenant ce terme pour une société visible de personnes unies dans une même communion par des liens extérieurs de charité; ils sont certainement séparés visiblement et aux yeux des hommes de cette communion : ils peuvent bien y être unis en esprit et d'une manière invisible; mais, comme elle n'est point connue aux hommes, ils ne peuvent point être réputés membres de l'Eglise; ce sont des brebis qui sont dehors, comme il y a des loups au dedans : *Foris sunt, sed oves sunt tamen, sicut multi sunt intus lupi.* Ils sont pourtant différents des autres schismatiques et excommuniés, en ce qu'ils donnent toutes les marques qu'ils peuvent d'union et de charité avec leurs frères dans leurs discours, par lesquels ils font connaître la disposition de leur cœur à la paix, et dans leur conduite pleine d'humilité, de sagesse et de modération. C'est pourquoi l'on peut dire en un sens qu'ils sont de l'Eglise, et en un autre sens qu'ils n'en sont pas. Il en est de même des catéchumènes qui n'ont pas encore reçu les sacrements de l'Eglise, et qui par conséquent n'ont point eu part au principal lien qui unit ses membres, et qui n'ont point reçu le baptême, qui est le sacrement par lequel ils renaissent en Jésus-Christ et sont faits membres de son corps et de son Eglise; et c'est pourquoi les pères de l'Eglise ne donnent le nom de fidèles qu'aux chrétiens baptisés. « Quand vous demandez à un homme, dit saint Augustin : Êtes-vous juif ou païen? s'il vous dit : Je ne le suis pas, je suis chrétien, vous lui demandez s'il est catéchumène ou fidèle : *Catechumenus an fidelis* (*August. tract. 44 in Joan. evang., cap. 9.*) » Saint Grégoire de Nazianze dit (1) que le catéchumène est dans le vestibule de la religion, c'est-à-dire de l'Eglise, et qu'il n'y entre que par le baptême. Cependant, si l'on prend le terme d'Eglise d'une manière plus générale pour tous ceux qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ et ont un désir sincère d'être unis avec ceux qui en font profession, les catéchumènes instruits et persuadés de la religion chrétienne, qui désirent ardemment le baptême et qui participent aux prières de l'Eglise, peuvent en ce sens être considérés comme ses membres.

A l'égard des pénitents qui ont été membres parfaits de l'Eglise et qui ne sont séparés que pour un temps de la participation des sacrements, ils sont avec plus de raison membres de l'Eglise, car ils font profession de la foi de Jésus-Christ, ils donnent toutes

les marques possibles de charité et de soumission, ils sont unis avec les autres chrétiens par les devoirs extérieurs de la religion; ils sont donc de l'Eglise. Cependant (1) saint Cyprien semble les en avoir exclus, en ne composant l'Eglise que de l'évêque, du clergé et des laïques qui n'étaient point tombés, *laicis stantibus*; regardant ainsi ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie, quoique pénitents, comme étant hors de l'Eglise.

La seule question qui nous reste touchant les membres dont le corps de l'Eglise est composé, est celle qui regarde les méchants et les réprouvés, savoir, s'ils sont dans l'Eglise et de l'Eglise, ou s'il n'y a que les justes et même les prédestinés qui la composent. Cette question peut être entendue en deux manières. La première, savoir, s'il peut y avoir des méchants et des criminels mêlés avec les justes et les innocents dans la véritable Eglise, et si toute société où l'on tolère des méchants et des hommes coupables de crimes, ne peut être la véritable Eglise. C'est en ce sens-là que les novatiens et les donatistes entendaient que l'Eglise ne devait être composée que de justes et d'innocents, et prétendaient que l'Eglise était perdue dans la plus grande partie du monde, parce qu'on y tolérait des membres tombés dans des crimes, et principalement dans l'idolâtrie. Les Pères seules tenaient contre eux qu'il peut y avoir et qu'il y a des méchants et des criminels dans la véritable Eglise mêlés avec les justes et les saints, comme la zizanie parmi le bon grain; qu'il y en a dont la malice et les crimes n'étant pas connus, ne peuvent être chassés par les hommes; qu'il y en a dont on est obligé de tolérer les crimes, et qu'il y en a qui sont tombés dans des crimes et qui s'en sont relevés; que l'Eglise ne cesse point d'être Eglise, quoiqu'elle renferme dans son sein ces trois sortes de personnes; qu'il ne faut point se séparer de la communion des justes à cause des méchants qu'on y tolère, et que ceux qui s'en sont séparés sous ce prétexte sont des schismatiques séparés eux-mêmes de la véritable Eglise.

La seconde manière dont on peut prendre cette question, est, en supposant qu'il peut y avoir et qu'il y a dans l'Eglise des méchants et des réprouvés, et que l'Eglise ne cesse pas pour cela d'être Eglise, savoir, s'ils appartiennent à l'Eglise, s'ils sont membres du corps de l'Eglise, s'ils sont de l'Eglise. Les protestants avouent bien qu'il y a dans l'Eglise des méchants et des hypocrites qui y sont mêlés avec les justes; mais ils prétendent que ces méchants ne sont point de véritables membres de l'Eglise, et qu'il n'y a que les justes, les saints et même les prédestinés qui soient véritablement de l'Eglise. C'est pourquoi quelques-uns d'entre eux distinguent deux Eglises : l'une véritable et invisible, qui ne contient que les justes et les prédestinés qui ne sont connus que de Dieu;

(1) *Gregorius Nazianz. Oratione 40.* Quamdiu in catechumenorum numero es, in pietatis vestibulo es. Intrare te oportet, alium pertransire, sancta contueri, in sancta sanctorum prospicere.

(1) *Cyprian. Epist. olim 27, nunc 55.* Cum Ecclesia, in episcopo et clero et in omnibus sanctibus sit constituta. Absit enim ut Ecclesia esse dicatur laicorum numeris.

et l'autre présomptive, extérieure et visible, qui comprend tous ceux qui font profession de la véritable doctrine de Jésus-Christ, dans laquelle les justes et les méchants, les réprouvés et les prédestinés, sont compris. D'autres disent que c'est la même Eglise considérée de deux manières, selon son essence intérieure et selon sa forme extérieure. Selon sa forme intérieure, elle ne comprend que les justes, qui sont, selon eux, les seuls élus et prédestinés qui sont mêlés avec les méchants qui font profession de la même doctrine, reçoivent les mêmes sacrements, et sont unis avec eux par les signes extérieurs de communion. Bellarmin distingue dans l'Eglise deux parties, le corps et l'âme : l'âme consiste dans la foi, dans l'espérance, dans la charité, et dans les autres vertus chrétiennes dont ses membres sont animés; le corps est la profession extérieure de la foi, la participation aux mêmes sacrements, les marques extérieures de charité. Les justes qui sont dans l'Eglise font partie du corps et de l'âme de l'Eglise; ce sont des membres vivants de l'Eglise. Ceux qui sont excommuniés injustement et les catéchumènes qui ont la foi et la charité, sont de l'âme de l'Eglise, et non pas de son corps. Les méchants et les hypocrites, dépourvus de charité et privés de la vie intérieure, mais unis extérieurement à la société des fidèles par la profession de la foi, par la participation des sacrements, et par les autres signes extérieurs de communion, sont du corps de l'Eglise, mais ils ne sont point animés de son âme; ce sont des membres morts et pourris, quoiqu'ils ne soient pas encore séparés du corps.

La décision de cette question dépend de l'idée qu'on se forme de l'Eglise et de la définition que l'on en donne. Car si par le terme d'Eglise on entend tous ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ et qui sont unis en une seule société, il est vrai de dire que les méchants sont membres de l'Eglise; mais si l'on prend le terme d'Eglise pour la société des justes animés de l'esprit de Jésus-Christ et unis entre eux par les liens extérieurs d'une même communion, par lesquels ils sont aussi unis à plusieurs méchants, on peut dire que les méchants ne sont point membres de l'Eglise et n'en font point partie. C'est ce qui fait dire à Turrecremata, à Melchior Cano et à d'autres théologiens, que les méchants ne sont pas à proprement parler des membres du corps de l'Eglise, quoiqu'ils soient dans l'Eglise. Or, comme il ne nous est pas permis de nous former de nouvelles idées ni de nous servir d'un nouveau langage, la question se réduit à savoir de quelle manière l'Ecriture s'est expliquée là-dessus, et en quel sens les Pères ont pris communément le terme d'Eglise. Mais quand on les consulte, on trouve qu'ils l'ont pris tantôt dans le premier sens et tantôt dans le second; et c'est ce qui a fait entre eux et souvent entre les expressions du même auteur, des contradictions apparentes qu'il est aisé d'accorder. Il y a quelques passages de l'Ecriture sainte dans lesquels il

semble qu'il n'y ait que les prédestinés qui composent le troupeau de Jésus-Christ. *Mes ouailles, dit-il, entendent ma voix; je les connais, et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle: elles ne périront jamais, et nul ne les ravira d'entre mes mains* (Jean, X, 27). Cela ne peut s'appliquer qu'aux prédestinés: il n'y a donc qu'eux qui soient en ce sens les ouailles de Jésus-Christ et qui appartiennent à son troupeau. Il n'y a que le Seigneur qui connaisse ceux qui sont à lui: *Novit Dominus qui sunt ejus* (1 ad Timoth. II), dit saint Paul. Enfin, l'apôtre saint Jean dit que les hérétiques sortis d'entre les chrétiens n'avaient jamais été véritablement de leur nombre: *Ils sont sortis d'avec nous, dit-il, mais ils n'étaient pas d'avec nous, car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurés avec nous: ils en sont sortis afin qu'on connût clairement que tous ceux qui sont parmi nous ne sont pas des nôtres* (Jean, II, 16). On se peut aussi servir de la comparaison de l'arche, symbole de l'Eglise, qui ne contenait que les personnes qui devaient être sauvées du déluge, pour en inférer que l'Eglise ne contient que ceux qui doivent être sauvés. C'est cette Eglise des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel (*Hébr.*, XII, 23), dont parle saint Paul dans l'Épître aux Hébreux. Il y a aussi plusieurs passages de l'Ecriture où il semble que l'on marque que l'Eglise ne doit être composée que des bons et des justes. Saint Paul dit que (1) Jésus-Christ est mort pour son Eglise, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, et la rendre à ses yeux pleine de gloire, sans tache ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. L'Eglise est le corps de Jésus-Christ: il en est le chef: *Et ipse est caput corporis Ecclesie* (Col., I, 18); les membres de l'Eglise sont ses membres. Or, l'Ecriture semble nous marquer qu'il n'y a que ceux qui sont animés de l'esprit de Dieu et remplis de la charité, qui soient à Jésus-Christ et qui soient ses membres. Celui (2) qui n'a point l'esprit de Dieu, dit saint Paul, n'est point à lui: Nous avons tous été baptisés (3) pour être un même corps par un même esprit. Mais en d'autres endroits l'Ecriture nous apprend que l'Eglise renferme des réprouvés et des méchants (*Matth.*, III, 12), comme quand l'Eglise y est dépeinte par saint Jean-Baptiste comme l'aire d'une grange qui contient la paille et le bon grain, qui seront séparés quand le blé sera mis dans le grenier et la paille jetée dans un feu qui ne s'éteindra jamais, ce qui désigne le jour du juge-

[1] *Eph.* V, 25, 26 et 27. Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et se ipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret, mundans lavaero aqua in verbo vite, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.

[2] *Rom.* VIII, v. 9. Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

[3] *1 Corinth.* XII, 15. Etenim in uno spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judei, sive Gentiles, sive servi, sive liberi; et omnes in uno spiritu potati sumus.

ment; quand elle est comparée à un champ dans lequel le méchant a semé de l'ivraie qui croît avec le bon grain, et demeure sur le champ jusqu'à ce que le temps de la moisson soit venu (*Matth. XIII, v. 24 et suiv.*); quand elle est encore comparée à des rets que l'on jette dans la mer et qui prennent de toutes sortes de poissons (*Ibid., v. 47 et seq.*); à un festin auquel toute sorte de gens sont invités, et dont quelques-uns, n'ayant pas leur robe nuptiale, sont jetés dans les ténèbres extérieures; sur quoi il est remarqué qu'il y en a plusieurs d'appelés et peu d'élus: *Multi vocati, pauci vero electi* (*Chap. XXII.* quand il est dit qu'il y a dans la maison de Dieu des vases d'honneur et des vases d'ignominie, des vases d'or et d'argent, et des vases de bois et de terre (*I ad Timoth. II*). On y peut encore remarquer que saint Paul, quoique prédestiné, était hors de l'Eglise, puisqu'il est dit qu'il la persécutait; que Judas au contraire, méchant et réprouvé, était du nombre des apôtres; que les pécheurs sont censés être de l'Eglise jusqu'à ce qu'étant déferés à son tribunal, ils refusent de l'écouter (car c'est seulement alors que l'Ecriture nous commande de les considérer comme des païens et des publicains); que l'incestueux Corinthien était de l'Eglise de Corinthe jusqu'à ce qu'il fût chassé pour son crime.

Les Pères ont varié sur l'usage du terme d'Eglise: communément ils entendent par ce terme la société de tous ceux qui font profession extérieure de la foi de Jésus-Christ. Quelquefois néanmoins ils ne l'entendent que des justes et des membres vivants de Jésus-Christ; mais ils en restreignent rarement la signification aux seuls prédestinés.

Toutes les fois que saint Irénée parle de l'Eglise répandue dans toute la terre, et des Eglises particulières qui enseignent la foi de Jésus-Christ, il ne considère que la profession extérieure de la foi, et n'en exclut que les hérétiques et les schismatiques (1). Cependant il y a des endroits où il semble dire que l'Eglise n'est composée que de ceux qui sont en état de grâce, comme quand en expliquant les paroles des psaumes où il est parlé des assemblées des dieux, il dit que ces dieux sont ceux qui ont reçu l'adoption et qui composent l'Eglise: *Hi autem sunt Ecclesia*, que le Fils de Dieu a lui-même assemblée; que ce sont ceux qui ont reçu l'esprit d'adoption qui nous fait appeler Dieu notre Père.

Saint Clément d'Alexandrie (2) définit l'E-

(1) *Irenæus, L. III, c. 6.* Deus stetit in synagoga deorum, in medio autem deos discernit: de Patre et Filio, et de his qui adoptionem perceperunt, dicit: Hi autem sunt Ecclesia. Hæc est enim synagoga Dei, quam Deus, hoc est, Filius ipse per semetipsum collegit, de quo iterum dicit: Deus deorum Dominus locutus est, et vocavit terram. Quis Deus? De quo dixit, Deus manifeste veniet, Deus noster, et non silebit: hoc est Filius, qui secundum manifestationem hominibus advenit, qui dicit: Palam apparui his qui me non quaerunt, Quorum autem deorum? quibus dicit: Ego dixi: Dii estis, et filii altissimæ omnes. Hi scilicet qui adoptionis gratiam adepti sunt, per quam clamamus: Abba Pater.

(2) *Clemens Alexandr. L. Stromat. 7.* Non enim nunc locum, sed electorum congregationem, appello Ecclesiam.

glise l'assemblée des élus qui sont le temple de Dieu, digne de le recevoir; ce qui ne peut convenir qu'à ceux qui sont en état de justice. Et dans un autre endroit il dit que (1) l'Eglise est composée de plusieurs membres et de plusieurs parties qui l'arrosent et la font croître; que son corps est la foi, et son âme l'espérance.

Saint Cyprien semble avoir exclu de l'Eglise ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie: *Absit ut Ecclesia sit lapsorum numerus* (*Epistol. olim 27, nunc 33*). Cependant il reconnaît qu'il y a des méchants dans l'Eglise. « Quoiqu'il paraisse, dit-il, de la zizanie dans l'Eglise, cela ne doit point empêcher notre foi ni notre charité; et nous ne devons pas nous séparer de l'Eglise parce que nous y voyons de la zizanie: ce que nous devons faire est de travailler à devenir le bon grain » (*Cyprian., epist. olim 51, nunc 54*).

Saint Chrysostome, Théodoret et Théophile dans leurs Commentaires sur l'endroit du chapitre deuxième de la seconde Epître à Timothée, où il est parlé des vases d'honneur et d'ignominie qui sont dans la maison de Dieu, disent que par cette maison, il faut entendre le monde et non pas l'Eglise (2), parce qu'il n'y a point dans l'Eglise (ce sont les paroles de saint Chrysostome) de vases de bois ou de terre, mais qu'ils sont tous d'argent et d'or; car l'Eglise est le corps de Jésus-Christ, une vierge sainte sans tache ni sans ride.

Saint Pacien, dans sa troisième Epître à Simpronien, remarque qu'un (3) pécheur et un pénitent ne doivent point passer pour une tache de l'Eglise, parce que pendant que l'un est dans le péché et l'autre dans la pénitence ils sont hors de l'Eglise, et quand ils ne sont plus pécheurs, ils sont sains et sans tache. Il enseigne néanmoins dans le même endroit (4) qu'il y a dans l'Eglise des vases d'or et d'argent et de terre, et reprend Novatien de ce qu'il ne voulait pas souffrir dans sa secte d'épines, de ronces et de zizanie, et explique ce passage, *l'Eglise n'a point de tache*, des hérésies.

Saint Jérôme dans son Commentaire sur le chapitre cinquième de l'Epître aux Ephé-

(1) *Idem lib. 1. Prædicatorum.* Ecclesia, tanquam homo ex multis constans membris irrigatur et augetur, et ex utrisque conflatur, et coalescit, corpore quidem, fide, anima vero, spe, quemadmodum Dominus quoque ex carne et sanguine.

(2) *Joann. Chrysostomus in Epist. II, ad Timoth., cap. II. homil. 6.* Hic autem plenam rationis causam Paulus affert, dum dicit: In magna domo esse vasa non modo argentea et aurea sed etiam lignea et fictilia, ac si dicat: Quemadmodum in majori domo necessaria est magna differentia vasorum, ita et in orbe toto. Non enim eam similitudinem ad Ecclesiam refert, verum ad mundum universum. Qui pe in Ecclesia nullum vult esse vas ligneam, aut fictile, sed argentea omnia et aurea. Ibi enim est corpus Christi, virgo casta, non habens maculam, neque rugam.

(3) *Pacianus, Epist. III, ad Simpron.* Cæterum peccator et penitens non est Ecclesiam macula, quia quando i peccat et non penitet, extra Ecclesiam constitutus est; ubi desinit peccare, jam sanus est.

(4) *Idem, ibidem.* Ecclesia est templum Dei; templum certe amplius, domus magna, habens quidem vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia, quadam in honorem, nulla vero magnifica in multiplices usus variorum operum destinata.

siens, dit (1) que l'Eglise de Jésus-Christ est pleine de gloire, sans tache et sans ride; et qu'ainsi celui qui est pécheur et couvert de quelque tache ne peut point être appelé de l'Eglise. Néanmoins dans son Dialogue contre les lucifériens (2) il compare l'Eglise à l'arche: en ce que comme il y avait toutes sortes d'animaux dans l'arche, il y a même dans l'Eglise des hommes de toutes nations et de toutes mœurs. Que comme là il y avait des léopards, des boucs, des loups, des agneaux, en celle-ci il y a des justes et des pécheurs. Il le dit aussi sur le chapitre premier de l'Épître à Philémon, où il remarque que comme un corps a plusieurs membres (3) dont quelques-uns sont faibles et vicieux, de même Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le chef de l'Eglise, a pour membres tous ceux qui sont assemblés dans l'Eglise, tant les justes que les pécheurs, dont les uns lui sont soumis par volonté, les autres par nécessité. Il accorde lui-même cette contradiction apparente dans le commencement de son Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates, chap. I, où il remarque que cet apôtre donne le nom d'églises à des sociétés dans lesquelles il reconnaît du dérèglement: « Ce qui nous fait entendre, dit-il, que l'Eglise se peut prendre en deux sens, savoir celle qui n'a ni tache ni ride, et qui est véritablement le corps de Jésus-Christ, et celle qui est assemblée au nom de Jésus-Christ sans être entièrement parfaite et ornée de toutes sortes de vertus. Comme le nom de sages se prend en deux manières pour ceux qui sont d'une vertu parfaite et consommée, et pour ceux qui commencent. » (*Hieronym., l. I. Comment. in Epist. ad Gal., cap. I.*) Voilà la clé pour accorder les contradictions apparentes qui se trouvent dans cet auteur et dans les autres touchant cette question.

Il n'y en a point qui ait plus besoin que l'on se serve de cette manière de concilier ces contradictions apparentes que saint Augustin; car d'un côté ce père emploie les mêmes autorités et les mêmes raisons que nous avons alléguées pour prouver *ex professo* contre les donatistes que les méchants sont dans l'Eglise. Ce fut le principal sujet de la conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes, dans laquelle les

premiers soutinrent qu'il y avait des méchants dans l'Eglise, et le prouvèrent par tant de témoignages de l'Écriture, que les donatistes ne pouvant y répondre se réduisirent à reprocher aux catholiques qu'ils admettaient donc deux églises, l'une de saints en l'autre vie, et l'autre composée de saints et de pécheurs en celle-ci (*lib. VII, de Bapt.: De unit. Eccl., c. 14; In Brevic. Coll. dici 3, c. 8, 9 et 10; l. ad Donat. post. Coll. c. 4, 5; lib. de unico Bapt. contra Pet., c. 16, et lib. XVIII de Civit. Dei, c. 49*). Les catholiques répliquèrent à cette calomnie qu'ils n'admettaient point deux églises, mais une même Eglise qui était, en cette vie, mêlée de méchants, et qui ne serait composée que de saints après la résurrection; de sorte que ce sont les mêmes et la même Eglise en deux différents états: *Eandem ipsam unam et sanctam Ecclesiam nunc esse aliter, tunc autem aliter futuram; nunc habere malos mixtos, tunc non habituram, sicut nunc mortalem quod ex mortalibus constaret hominibus, tunc autem immortalem, quod in ea nullus esset vel corpore moriturus*. Mais qu'on ne devait pas dire pour cela qu'il y eût deux Eglises, comme on ne dit pas qu'il y a deux Christs, parce que le même Christ a été mortel et est immortel; qu'il y a deux hommes, parce qu'on distingue l'homme extérieur de l'homme intérieur. Cependant ce même saint Augustin qui a si fortement établi qu'en un sens les méchants sont dans l'Eglise, dit une infinité de fois qu'ils ne sont point de l'Eglise. « Ceux, dit-il, qui semblent être dans l'Eglise, qui ne vivent pas suivant les lois de Jésus-Christ et qui violent ses commandements, n'appartiennent en aucune manière à cette Eglise qu'il purifie par le baptême d'eau et par la parole, afin d'avoir une Eglise pleine de gloire, sans tache ni ride. Ils ne sont point dans l'Eglise et n'appartiennent point à ses membres; ils semblent être dans l'Eglise, mais ils n'y sont point: *Videntur esse in Ecclesia, sed non sunt*. Il est visible qu'ils n'appartiennent point à l'Eglise sainte, quoiqu'ils semblent être dedans (*August., lib. IV, de Baptism. cont. donat., cap. 3*), parce que « ce sont des avarés, des ravisseurs, etc.; au lieu que l'Eglise est une colombe unique, pudique, chaste, une épouse sans tache et sans ride (*id. ibid., c. 4*), une fontaine scellée (1), un jardin fermé, un paradis, etc. Ce qui ne peut s'entendre que des bons, des saints et des justes, qui n'ont pas seulement les grâces communes aux bons et aux méchants, mais qui ont le Saint-Esprit par la charité (2). Ils ne sont point dans l'arche, parce que s'ils y étaient ils ne périraient pas par le déluge

(1) *Hieronymus, lib. II Comment. in Epist. ad Ephesios, cap. V. Ecclesia Christi gloriosa est: non habens maculam neque rugam, aut quid istius modi. Qui ergo peccator est, et aliqua sorde maculatus, de Ecclesia Christi non potest appellari, nec Christo subjectus dici.*

(2) *Idem in Tract. adversus Luciferianos. Arca Noe Ecclesie typus fuit, dicente Petro apostolo: In arca Noe pauci, id est, octo anime salvæ factæ sunt per aquam; quod et nos nunc similis formæ baptisma salvos facit: ut in illa omnium animalium genera, ita et in hac universarum et gentium, et morum homines sunt; ut ibi pardus et lardi, lupus et agni: ita et hic justus et peccatores, id est, vasa aurea et argentea cum ligneis et lictilibus comminguntur.*

(5) *Idem, lib. I Comment. in Epist. ad Philemonem, cap. I. Quomodo caput plurima sibi habet membra subjecta, et quibus sunt nonnulla vitiosa et debilia: ita et Dominus noster Jesus Christus, cum sit caput Ecclesie, habet membra eos omnes qui in Ecclesia congregantur, tam sanctos videbit quam peccatores: sed sanctos voluntate, peccatores vero sibi necessitate subjectos.*

(1) *August. de Baptis., lib. V, cap. 27. Et quod in Cantico Cantico Ecclesia sic describitur hortus conclusus, soror mea sponsa, fons signatus, puteus aquæ vivæ, paradisus, hoc intelligere non audeo nisi in sanctis et justis, non in avaris, et fraudatoribus, et raptoribus et feneratoribus, etc. Nainque in illa ineffabili præsentia Dei nostrâ, quæ foris videntur, intus sunt, et multi qui intus videntur, foris sunt.*

(2) *Idem, ibid., cap. 28. Hinc itaque jam facilius et expeditior nobis arce illius cujus Noe fabricator et gubernator fuit, consideratio proponitur. At enim Petrus: in arca Noe vult*

Ils ne sont point fondés sur la pierre, et par conséquent ils sont hors de l'Église : *Quia extra petram sunt, profecto extra Ecclesiam sunt* (1) On ne doit pas croire qu'ils sont du corps de l'Église parce qu'ils reçoivent les sacrements de l'Église. Enfin (2) ils ne sont point membres du corps de l'Église. Et à Dieu ne plaise que l'on dise que Jésus-Christ peut avoir des membres damnés : *Absit ut Christus habere possit membra damnata!* A Dieu ne plaise qu'on les mette au nombre des membres de l'Église la colombe! A Dieu ne plaise qu'ils entrent dans le jardin fermé! On peut donc tirer de saint Augustin ces propositions contradictoires en apparence : Les méchants sont dans l'Église, les méchants sont hors de l'Église : les méchants sont du corps de l'Église, les méchants ne sont point du corps de l'Église : les méchants sont membres de l'Église, les méchants ne sont point des membres de l'Église : les méchants sont membres du corps de Jésus-Christ, les méchants ne sont point membres du corps de Jésus-Christ. Toutes ces propositions sont ou formellement ou équivalentement dans saint Augustin. Comment les accorder? rien n'est plus aisé en distinguant deux sens dans lesquels il prend ce terme d'Église. L'Église étant considérée comme une société composée de tous ceux qui sont baptisés, qui font profession extérieure de la foi de Jésus-Christ et participent aux mêmes sacrements, renferme les bons et les méchants : en ce sens ces derniers sont dans l'Église et membres de l'Église; mais si l'on prend ce mot d'Église pour tous les fidèles justes et serviteurs de Dieu répandus partout, pour ces saints animés de l'esprit de charité, qui sont les membres vivants de Jésus-Christ, on ne peut point dire que les méchants qui sont mêlés corporellement avec ces ouailles de Jésus-Christ, soient en ce sens dans l'Église et appartiennent à cette société animée de l'esprit de Dieu. *Sed nec ille dicendus est esse in Ecclesia, et ad istam societatem Spiritus pertinere, qui ovibus Christi corporali tantum commixtione miscetur* (De Verb. Domini secundum Matt., c. XIX). Il n'est

id est, octo animæ salvæ factæ sunt, etc. Quapropter si apparent hominibus in unitate catholica baptizati, qui sereno verbis solis et non factis remittant, quomodo pertinent ad hujus arcæ mysterium.... Si non per arcam, quomodo in arca? Si non in arca, quomodo in Ecclesia; si autem in Ecclesia, utique in arca; et si in arca, utique per aquam.... Male tentes baptismo per aquam moriuntur, quod nulli tunc accidit, nisi qui præter arcam sunt.

(1) *idem, ibid., lib. VII, cap. 24.* Nomen illi sunt in Ecclesia qui sunt in petra? Qui autem in petra non sunt, nec in Ecclesia sunt. Jam ergo videamus utrum super petram ædificium suum constituent, qui audiunt Christi verba, et non faciunt; contradicit eis ipse Dominus dicens : *Qui audit verba mea hæc, et facit ea, similabo illum viro prudenti, qui ædificat domum suam super petram.* Et paulo post : *qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similabo cum viro stulto qui ædificat domum suam super arenam.* Si ergo in petra est Ecclesia, illi qui super arenam sunt, quia extra petram, profecto extra Ecclesiam sunt. *Eadem habet, lib. II contra Petilianum, cap. 108.*

(2) *idem, lib. II, contra Cresconium, cap. 21.* In corpore Christi non sunt, quod est Ecclesia; quoniam non potest Christus habere membra damnata. Proinde et ipsi extra Ecclesiam baptizant. Omnia quippe illa monstra absit omnino, ut in membris illius unice columbæ computentur! Absit ut intrare possint limites horti conclusi, cuius ille custos est qui non potest falli!

pas pourtant nécessaire de distinguer pour cela deux églises; c'est toujours la même Église, laquelle étant considérée d'une manière, renferme les méchants qui n'y sont pas compris, suivant une autre considération : ce sont les mêmes justes qui mêlés avec les méchants, font la société visible de l'Église, lesquels étant séparés spirituellement des méchants, composent l'Église des saints.

Il faut ajouter que, selon saint Augustin (1), les prédestinés qui ne sont pas encore justifiés ne sont point encore membres de l'Église, et que les hérétiques et les méchants ne le deviennent que quand ils s'unissent extérieurement à l'Église et qu'ils sont purifiés de leurs crimes. Cependant on peut dire, selon lui, en un sens fort imparfait, qu'à raison de la prédestination et de ce qu'ils doivent être un jour, « ils sont enfants de Dieu, ouailles et membres de l'Église (2). Selon la prescience, dit-il, de celui qui connaît ceux qu'il a prédestinés avant la constitution du monde pour être conformes à l'image de son Fils, il y en a plusieurs hors de l'Église et que l'on appelle hérétiques, qui sont préférables à plusieurs bons catholiques; car nous voyons ce qu'ils sont aujourd'hui, et nous ne savons pas ce qu'ils seront demain. Mais à l'égard de Dieu à qui toutes choses sont présentes, ils sont déjà ce qu'ils doivent être : *Quod futuri sunt, jam sunt.* Selon la prescience (3) de Dieu il y a bien des ouailles dehors et bien des loups au dedans. C'est par (4) rapport uniquement à la prédestination que les justes qui n'ont pas la persévérance finale, quoiqu'ils soient membres de l'Église et enfants de Dieu, selon la justice présente qui est véritable et réelle en eux, ne sont point en un sens enfants de Dieu, et n'appartiennent point au corps de l'Église. »

(1) *Augustinus, lib. II, contra Cresconium, cap. 21.* Omnia quippe ista monstra, absit omnino, ut in membris illius unice columbæ computentur! Absit ut intrare possint limites horti conclusi! Qui tamen, si confitentur et corriguntur, tunc intrant, tunc mundantur, tunc in arboribus horti conclusi, tunc in membris unice columbæ numerantur.

(2) *idem, lib. IV, de baptismo contra donatistas.* Secundum autem ejus præsentiam qui novit quos prædestinaverit ante mundi constitutionem conformes imagini Filii sui, multi etiam qui aperte foris sunt, et hæretici appellantur, multis et bonis catholicis meliores sunt. Quid enim sint hodie videmus, quid eras futuri sint ignoramus; et Deo quidem apud quem sunt presentia que ventura sunt, etiam quod futuri sunt jam sunt. Nos autem secundum id quod in presenti est quisque hominum, quæritur utrum in illis Ecclesie membris que una columbæ dicta est et sponsa Christi, sine macula et ruga, hodie deputandi sint, de quibus dicit Cyprianus, in epistola quam commemoravi : Quod viam Domini non tenuerunt, etc.

(3) *idem, Tract. 43, in Joannem.* Secundum istam Dei præsentiam et prædestinationem, quam multæ oves foris, quam multi lupi intus!

(4) *idem, lib. de corrupt. et grat. c. 9.* Isti (reprobi) cum pie vivant, dicuntur filii Dei. Sed quoniam victuri sunt impij, et in eadem impietate morituri, non eis dicit filios Dei præsentia Dei. Sunt enim filii Dei, qui nondum sunt nobis et sunt jam Deo.... Erant itaque in bono, sed quia in eo non permanerunt, id est, non usque in finem perseveraverunt, non erant, inquit (Joannes), ex nobis, et quando erant nobiscum : Hoc est, non erant ex numero filiorum, et quando erant in fide filiorum : quoniam qui vere filii sunt, præcisi et prædestinati sunt conformes imaginis filii ejus, et secundum propositum vocati sunt ut electi essent. Non enim perit filius promissionis, sed filius perditionis.... Et rursus quos dicimus inimicos ejus, vel parvulos filios

Enfin saint Augustin renferme nettement et succinctement toute la doctrine touchant cette question dans le troisième livre de la Doctrine chrétienne (1), où il examine la seconde règle de Tichonius pour l'explication de l'Écriture. Ce donatiste avait distingué deux corps de Jésus-Christ ou deux églises : *De Domini corpore bipartito*. Saint Augustin dit qu'il n'a pas dû se servir de cette expression, parce que ceux qui ne seront pas avec Jésus-Christ dans l'éternité ne doivent pas être appelés le corps de Jésus-Christ ; mais qu'il devait se servir d'une autre manière de parler, comme de celle-ci : *Du corps de Jésus-Christ véritable et mêlé* ; ou de celle-ci : *Du corps de Jésus-Christ véritable et simulé*, ou de quelque autre semblable ; car non seulement dans l'autre vie, mais même dès à présent, les hypocrites ne sont point avec Jésus-Christ quoiqu'ils semblent être dans son Église. C'est pourquoi on pouvait donner à cette règle le titre de *l'Église mêlée*, règle qui demande l'attention du lecteur, parce que l'Écriture parle quelquefois à d'autres personnes quand elle semble parler aux mêmes, ou qu'elle s'adresse aux mêmes quand elle semble parler à d'autres ; comme si ce n'était qu'un même corps des uns et des autres, à cause du mélange temporel et de la communion des sacrements. C'est à cela que l'on peut rapporter ce qui est dit dans le Cantique des Cantiques : *Je suis noire, mais je suis belle comme les tentes de Cédar et comme les couvertures de Salomon*. Il n'est pas dit : J'ai été noire comme les tentes de Cédar et je suis belle comme les couvertures de Salomon ;

inimicorum ejus, quos unque eorum sic regeneraturus est, ut in ea lide, quæ per dilectionem operatur, hæc vitam liniant ; jam et antequam hoc fiat, in illa prædestinatione sunt filii ejus, et dati sunt Christo filio ejus, ut non pereant, sed habeant vitam æternam. ... Si autem perseverantiam non habent, id est, in eo quod ceperunt esse non manent, non vere appellantur quod appellantur, et non sunt ; ad eum enim hoc non sunt, cui notum est quod futuri sunt, id est, ex bonis malis.

(1) *Idem, lib. III, de Doctrina christiana, cap. 52*. Secunda (regula) est de Domini corpore bipartito, quod quidem non ita debuit appellari ; non enim revera Domini corpus est, quod cum illo non erit in æternum ; sed dicendum fuit, de Domini corpore vero atque permixto, aut, vero atque simulato, vel quid aliud : quia non solum in æternum, verum etiam nunc hypocritæ non enim illo esse dicendi sunt, quamvis in ejus esse vileantur Ecclesiam. Unde poterat ista regula et sic appellari, ut diceretur de permixta Ecclesia. Quæ regula lectorem vigilantem requirit, quando Scriptura cum ad alios jam loquitur, tanquam ad eos ipsos, ad quos loquebatur, videtur loqui ; vel de ipsis, cum de alijs jam loquitur ; tanquam minus sit utrumque corpus, propter temporalem commixtionem et communionem sacramentorum. Ad hoc pertinet in Cantico Canticorum, *Fusca sum et speciosa ut tabernacula cedar, ut pelles salomonis*. Non enim ait, fusca fui ut tabernacula cedar, et speciosa sum ut pelles salomonis ; sed utrumque se esse dixit, propter temporalem unitatem intra una recta piscium bonorum et malorum. Tabernacula enim Cedar ad israhelita pertinent, qui non erit heres cum filio liberæ. Itaque cum de bona parte Deus dicat, *Ducam cæcos in viam quam non noverant, et senitas quas non noverant calcabunt ; et faciam illis tenebras in lucem, et prava in directum ; hæc verba faciant, et non derelinquam eos*. Mox de alia parte, quæ male permixta est, dicit, *ipsi autem conversi sunt retro*, quamvis alij jam significantur his verbis. Sed quoniam nunc in uno sunt, tanquam de ipsis loquitur de quibus loquebatur ; non tamen semper in uno erunt. Ipse est qui, peccator servus commemoratus in Evangelio, cujus Dominus eum venerit, dividet eum, et partem ejus cum hypocritis ponet.

mais qu'elle est l'un et l'autre, à cause de l'union temporelle des bons et des méchants, comme des poissons dans un même filet.

Que doit-on conclure de ces passages de saint Augustin et des autres Pères ? C'est que l'Église, en l'état qu'elle est sur la terre, et que les hommes la connaissent, est mêlée de bons et de méchants ; que l'on ne doit point s'en séparer à cause des méchants cachés ou que l'on y tolère ; que ces méchants sont dans l'Église et en un sens de l'Église, parce qu'ils professent extérieurement la vraie foi, comme les saints, qu'ils participent aux mêmes sacrements et sont mis extérieurement avec eux. Mais qu'en un autre sens, quoiqu'ils soient mêlés avec les justes et les saints qui sont les membres vivants de l'Église, ils ne sont point de l'Église, qu'ils ne sont point membres de l'Église ni du corps de Jésus-Christ, et qu'ils sont même en quelque manière hors de l'Église, parce qu'on restreint l'idée de l'Église à ceux qui sont animés de l'esprit de Dieu, qui ont la foi intérieure et la charité : Que tous ceux qui sont justes, quoique réprouvés, sont membres de l'Église et du corps de Jésus-Christ, par rapport à leur justice présente ; et que ceux qui sont hérétiques et séparés de la communion visible de l'Église, quoique prédestinés, sont hors de l'Église par rapport à leur état présent, quoique par rapport à leur fin. Les premiers soient aux yeux de Dieu qui a prévu de toute éternité leur damnation, des boucs et des enfants du diable qui seront retranchés de l'Église des saints pour toute l'éternité ; et que les derniers au contraire soient aux yeux de Dieu, qui connaît et qui aime en eux ce qu'ils seront un jour, quoiqu'il déteste leur état présent, du nombre de ses ovaïles. C'est ce que remarque le cardinal Bellarmin pour expliquer ces passages de saint Augustin. « Il faut (1), dit-il, appor-

(1) *Bellarminus, lib. III de Eccles. milit. c. 7*. Respondeo, notandas esse pro explicatioe horum locorum duas distinctiones. Prima est, hominem posse dici Christi ovem, filium, membrum, duobis modis : uno modo secundum prædestinationem ; altero modo secundum presentem justitiam. Hæc distinctio habetur apud Paulum : nam Rom. VIII dicit : *Qui spiritu in heresi non habet, hic non est ejus*. Et tamen II Timoth. II dicit de prædestinatis, *Novit Dominus qui sunt ejus*. Itaque unus et idem potest esse Christi membrum et non esse. Erit enim ejus, si sit prædestinatus, et non erit ejus, si interim spiritum ejus non habeat. ... Altera distinctio est, posse aliquem dici vere filium Dei, aut membrum corporis Christi duobis modis : uno modo veritate essentie, sive formæ ; altero modo veritate finis, vel ut alij dicunt, veritate permanentiæ. Veritate essentie est Filius Dei, qui habet claritatem. I Joann. IV. *Omnia quæ dicitur, ex Deo natus est*. Et similiter veritate essentie est membrum Christi, qui de eodem Spiritu vivit. I Corinth. XII. *In uno spiritu omnes vos in unum corpus baptizati estis*. At veritate finis dicitur filius Dei, qui assequitur hereditatem ; et qui non assequitur, videtur Filius, sed non est : finis enim filiationis est hereditas : quod si Filius, et hæres per Deum. Galat. IV. Sic etiam veritate finis est membrum qui salvabitur : nam ad hoc movit sibi Christus Ecclesiam tanquam corpus carni, ut eam salvaret, ut dicitur Ep. hes. IV. Itaque qui est in gratia, et tamen non est prædestinatus, est vere Filius, et membrum veritate essentie ; et non est vere Filius, nec membrum veritate finis. Et contra, qui non est in gratia, et tamen est prædestinatus, non est vere Filius, nec membrum veritate essentie, et tamen est vere Filius, nec membrum veritate finis. De prima veritate intelligitur illud : *qui servat verbum ejus, vero in hoc caritas Dei perfecta est*. I Joann. II. De secunda intelligitur illud : *Joann. VIII. Si manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis*.

ter deux distinctions : La première, qu'un homme peut être dit être du troupeau de Jésus-Christ son Fils, et l'un de ses membres en deux manières : la première selon la prédestination ; la seconde selon la justice présente. C'est pourquoi une même personne peut être membre de Jésus-Christ et ne l'être pas : il sera membre comme prédestiné et il ne le sera pas comme n'ayant point son esprit..... L'autre distinction est qu'un homme peut être appelé vraiment Fils de Dieu et membre du corps de Jésus-Christ en deux manières, ou de vérité d'essence et de forme ou de vérité de fin et de persévérance. Celui qui a la charité et est Fils de Dieu, de vérité d'essence, et est membre de Jésus-Christ en ce sens ; mais il ne l'est pas de la vérité de fin, parce qu'il n'aura point de part à l'héritage, et que celui qui n'a point de part à la succession, paraît être Fils, mais ne l'est pas. Ainsi tout homme qui ne sera point sauvé, n'est point membre de Jésus-Christ, de la vérité de fin.

CHAPITRE XVII.

Explication des notes de l'Eglise marquées dans le Symbole. En quel sens et en combien de manières elle est une, sainte, catholique et apostolique. De son antiquité, de son étendue et de sa visibilité.

Comme nous ne considérons ici l'Eglise, qu'en tant qu'elle est dépositaire, conservatrice, témoin et règle de la foi par rapport à nous ; ce n'est point de l'Eglise des élus ni des saints, qui ne sont point connus aux hommes, que nous parlons ; mais de l'Eglise extérieure et visible ; de cette société composée de tous ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ, et qui sont unis en une même communion par la participation des sacrements, et par les autres signes extérieurs de charité. C'est cette Eglise que les chrétiens de tous les temps ont fait profession de croire dans leurs symboles et dont les caractères sont marqués dans celui du concile de Constantinople, où elle est appelée une, sainte, catholique et apostolique.

Elle est une, parce qu'il n'y a qu'une seule Eglise dont tous les membres sont unis ensemble : c'est le premier caractère de l'Eglise, dont nous avons déjà parlé. Jésus-Christ n'est point venu établir plusieurs Eglises séparées, mais une seule Eglise édiflée sur un même fondement, sur une même pierre : *Vous êtes Pierre, et j'édifierai mon Eglise sur cette pierre (Matth., XVI, 18)*, c'est-à-dire, comme l'expliquent les Pères, sur cette foi que saint Pierre venait de confesser ou sur Jésus-Christ même, qui est la pierre angulaire qui retient tout l'édifice ; « car nous sommes édiflés, comme dit saint Paul, sur le fondement des apôtres et des prophètes, et Jésus-Christ est la principale pierre de l'angle (Ephés., II, 20). *Il devrait mourir pour réunir en un les enfants de Dieu qui étaient dispersés*, c'est-à-dire pour appeler à une même Eglise ceux qui croyaient en lui parmi les Juifs et parmi les Gentils (Jean, XI, 51, 52). C'est par sa mort qu'il n'a fait qu'un de ces deux peuples et

qu'il a rompu en sa chair la muraille de séparation, et ôté l'inimitié qui les divisait (Ephés., II, 14). C'est cette union de tous les membres de son Eglise, qu'il demande avec tant de ferveur à son Père avant sa passion : *Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous. Lorsque j'étais avec eux dans le monde, je les conservais en votre nom (Jean, XVII, 11, 12). Je ne prie pas seulement pour eux, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi, afin qu'ils soient un tous ensemble : comme vous, mon Père, êtes un en moi et moi en vous, qu'ils soient de même en nous (Ibid., 20)*. C'est pour cela que Jésus-Christ a laissé sa paix à son Eglise, afin qu'elle ne fût pas déchirée par des guerres : *Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis (Jean, XIV, 27)*. Cette union des chrétiens fait qu'ils sont tous membres d'un même corps, unis par la participation d'un même esprit et ayant Jésus-Christ pour chef. C'est ce que l'Apôtre saint Paul répète continuellement : *Comme un seul corps a plusieurs membres et que ces membres, quoique plusieurs, sont un même corps ; il en est de même de Jésus-Christ et de son Eglise : car nous avons été baptisés dans un même esprit pour être un même corps (I Cor., XII, 12, 13, 20)*. C'est pourquoi il exhorte les chrétiens de pratiquer l'humilité, la douceur et la patience, de se supporter les uns les autres avec charité, de travailler à conserver l'unité du même esprit par le lien de la paix, n'étant qu'un corps, qu'un esprit et n'ayant qu'une même espérance dans leur vocation ; qu'un seigneur, qu'une foi, qu'un baptême (Rom., XII, 4, 5). Il appelle encore en cet endroit (1) et en plusieurs autres l'Eglise le corps de Jésus-Christ qui réunit tous les membres dont il est le chef. En un autre endroit, il dit (2) que tous les fidèles ne sont qu'un corps qui est nourri d'un même pain.

Cette unité de l'Eglise a été reconnue et recommandée par tous les Pères. L'Eglise de Rome n'eut pas plus tôt appris les schismes arrivés dans l'Eglise de Corinthe, qu'elle écrivit aux chrétiens de cette Eglise une lettre très-forte pour les exhorter à l'union. Saint Ignace établit dans ses lettres la nécessité d'être dans l'unité (3). Saint Irénée (*L. I, 2 et 3*) dit qu'il n'y a qu'une seule Eglise répandue par toute la terre, comme si elle n'habitait que dans une seule maison, qui n'a qu'une âme et qu'un cœur. Tertullien remarque que toutes les Eglises n'en font qu'une (*lib. de Præscript.*), parce qu'elles sont dans une même unité : *Dum*

(1) Ephes. I, v. 22 et 23. Et ipsum (Christum) dedit caput supra omnem Ecclesiam, que est corpus ipsius et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur. *coloss. 1, v. 18 et 24*. Et ipse est caput corporis Ecclesie, qui est principium, primogenitus ex mortuis : ut sit in omnibus ipse primum tenens..... Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis et admiratio ea que desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia.

(2) I Corinthe. X, v. 17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

(3) Iguatius, *Epist. ad Ephesios*. Utile igitur est vos in immaculata unitate esse, ut Deo semper placeatis. Nullus erret. Si quis non sit intra altare, privatur pane Dei *idem epist. ad Philadelphos*.

unam omnes probant unitatem. S. Clément d'Alexandrie dit que l'Eglise est une : *In unius naturæ sortem coaptatur Ecclesia, quæ est una, quam canuntur hæreses in multas discindere* (Lib. VII. *Stromat.*). Saint Cyprien a fait un traité exprès de l'unité de l'Eglise, pour montrer qu'il n'y a qu'une Eglise, unie par les liens extérieurs de charité; hors de laquelle sont les hérétiques et les schismatiques. Saint Optat observe que l'Eglise est une, parce qu'il n'y en a point d'autre : *Ecclesia est una, quia præter unam altera non est* (Lib. I. *contr. Parmenianum*); que Jésus-Christ est l'époux de l'Eglise et qu'il n'a qu'une seule épouse : *Christus solus Ecclesie sponsus, præter unam catholicam sponsam non habet.* Saint Jérôme, saint Augustin, saint Fulgence, saint Grégoire et tous les autres Pères latins ont parlé de la même manière de l'unité de l'Eglise (*Hier. lib. II adv. Jovinian.*; *Aug. lib. de Unitate Eccles. et alibi passim*; *Gregor. lib. XVI Moral.* 23).

Les Pères grecs ont aussi enseigné la même doctrine. Saint Athanase observe que Dieu n'a pas permis que le corps naturel de Jésus-Christ fût rompu (1), pour nous apprendre que les membres de son corps mystique doivent être unis, et ôter toute sorte de prétexte à ceux qui veulent diviser l'Eglise.

Saint Epiphane prouve (2) qu'il n'y a qu'une seule Eglise, qui est l'épouse de Jésus-Christ, dont les hérétiques et les schismatiques sont séparés.

Théodoret rapporte les prières de l'Eglise, pour faire voir (3) qu'il n'y a qu'une Eglise répandue dans tout le monde. Il n'y a qu'une Eglise, dit-il, dans tout le monde; c'est pourquoi nous disons dans les prières pour l'unique, sainte Eglise catholique et apostolique. Toutes les Eglises sont réunies en une seule, à cause de l'accord des mêmes dogmes.

Saint Cyrille d'Alexandrie remarque (4) que c'est avec raison que Jésus-Christ reprend saint Pierre de ce qu'il voulait construire trois tabernacles, parce que la loi, les prophéties et l'Evangile ne sont qu'un même tabernacle, c'est-à-dire l'Eglise du Seigneur.

Euthymius dit (5) que, si l'on fait attention

à la différence des lieux, il y a plusieurs Eglises; mais que, si l'on regarde la foi et la communion, toutes les Eglises qui sont en différents lieux ne sont qu'une seule Eglise; qu'il (1) y a plusieurs Eglises en nombre, mais que, par la foi, il n'y a qu'une seule Eglise mère de tous, parce que, quoiqu'ils soient dans différents lieux, ils sont unis par une même doctrine.

Anastase Syraïte applique à l'Eglise ce qui est dit des eaux du déluge (2), que ces eaux furent ramassées en un même lieu, parce que l'Eglise est rassemblée de divers peuples et de diverses nations qui font profession d'une même foi.

Cette unité de l'Eglise étant constante, il faut rechercher les causes qui la rendent une, et les moyens par lesquels cette unité s'est établie, s'entretient et se conserve.

1^o Elle est une par la profession de la même foi. Nous n'avons tous qu'un même Père, qu'un même Christ, qu'une même foi : *Unus Deus, unus Christus, una Fides.*

2^o Elle est une par la participation des mêmes sacrements, parce que tous les chrétiens sont régénérés par le même baptême, *unum baptismum*, et nourris par le même pain, *unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus* (1 *Cor.*, X, v. 17).

3^o Elle est une, parce qu'il n'y a dans l'Eglise qu'une même puissance exercée par plusieurs ministres, un même sacerdoce dans plusieurs évêques, un même épiscopat dont chacun a une partie en son entier : *Cujus a singulis in solidum pars tenetur*, comme dit saint Cyprien; une même autorité répandue dans plusieurs, une même chaire établie en divers endroits, un même autel dressé en divers lieux; enfin ce sont là les mêmes clefs que toute l'Eglise a reçues en la personne de saint Pierre et des apôtres, et qui sont exercées par ses ministres, qui ont été promises d'abord à saint Pierre, afin de montrer cette unité, comme saint Cyprien, et après lui Optat, saint Jérôme et saint Augustin l'ont remarqué. « Tous les apôtres, dit le premier, étaient ce qu'était saint Pierre : ils avaient la même puissance et la même autorité; mais la première promesse commence par l'unité. Il édifie sur lui seul son Eglise, quoiqu'il donne après sa résurrection la même puissance à tous ses apôtres; toutefois, pour montrer l'unité, il a marqué par son autorité l'origine de cette unité en la faisant commencer par un seul (3). » Optat dit de même que

(1) *Athanas. lib. de incarnatione Verbi Dei.* Sine mutilatione Christus integrum corpus servavit, ut causa subduceretur his, qui Ecclesiam in partes cupiunt discindere.... Christus utroque extenso brachio Judæos et gentes inter se conjunxit.

(2) *Epiphanius, Hæresi 56.* Sed etsi concubinae sint octoginta, hoc est, Hæreses : tum puellarum quarum non est numerus, una tamen est columna mea, perfecta mea : nimirum sancta et catholica Ecclesia.

(3) *Theodoret. in Psal. XLVII.* Una est Ecclesia per totum orbem atque mare : propterea orantes dicimus, pro sancta mica catholica et apostolica Ecclesia... Communiter omnes Ecclesie ad unam rediguntur ob consonantiam veterum dogmatum.

(4) *Cyrillus Alexandrinus, lib. VI, in Ierem.* Merito Petrus reprehenditur quod tria tabernacula vellet edificari, quia lex, prophetæ et Evangelium unum sunt tabernaculum, quod est Ecclesia Domini.

(5) *Euthymius in Psal. LXXXVIII.* Si loca respicias, Ecclesie plures sunt; si religionem et fidei communicationem, omnia quæ ubique locorum sunt templa, unam constituunt fideliū Ecclesiam.

(1) *Idem in Ps. XCV.* Multæ quidem numero Ecclesie sunt, hile vero una est omnium mater Ecclesia : Divise siquidem sunt locis, quæ conjunctæ sunt unitate opinionis.

(2) *Anastasius synaita, Augog. in Hexæg. l. III.* Congreguntur aique, quæ quidem ex diversis populis et gentibus et sectis sub fidei unitate congregantur.

(3) *Cyprianus, lib. de Unitate Ecclesie.* Super unum edificat Ecclesiam suam. Et quamvis apostolis omnibus parem potestatem tribuat et dicat : Sicut misit me Pater, et ego mitto vos, accipite Spiritum sanctum : Si cui remiseritis peccata, remittentur illi; si cui tenueritis, tenet manet : tamen ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno impientem sua auctoritate disposuit. Hæc erant utique et ceteri apostoli quod fuit Petrus, pari consortio predicti et honoris et potestatis : sed exordium ab unitate profecturum, ut Ecclesia una monstraretur; quam unam Ec-

lesquels ils communiquaient. C'était l'ancienne coutume des évêques de Rome dès le temps de saint Cyprien, comme il le témoigne dans l'épître⁴². Cet usage a été toujours continué dans l'Eglise de Rome : car la coutume était que les papes, après leur élection, envoyaient aux patriarches d'Orient et aux principaux évêques d'Occident des lettres de communion. Ces patriarches en usaient de même et écrivaient au pape, par lequel ils étaient unis à tout l'Occident. Les métropolitains lui écrivaient aussi quelquefois, et recevaient de lui des lettres de communion. Quand les papes cessaient d'envoyer ces lettres, c'était une marque de suspension de communion ; et quand ils les envoyaient, c'était une preuve de réunion, comme on peut voir dans l'affaire d'Acace, auquel les papes cessèrent d'en envoyer quand ils voulurent qu'il fût séparé de leur communion, et avec lequel le pape Innocent se réunit par des lettres de communion. C'est ainsi que Victor se sépara de la communion des Asiatiques, Etienne de celle de saint Cyprien, saint Cyrille de celle de Nestorius. C'était aussi en se renvoyant des lettres de communion qu'ils se rendaient la communion. Enfin les évêques et les Eglises qui s'écrivaient mutuellement en se témoignant de l'union et de la charité étaient de même communion. Les évêques et les Eglises qui étaient séparés de communion ne s'écrivaient plus de cette manière. Or, comme tous les évêques ni toutes les Eglises n'avaient pas l'occasion, le moyen ni le sujet de s'écrire immédiatement, il n'est pas nécessaire, pour cette union, que ce commerce de lettres soit immédiat entre elles ; il suffit qu'elles l'aient avec quelque Eglise qui communique avec les autres. Ainsi tout un pays peut communiquer avec le pape par un seul évêque qui écrit au pape, avec lequel les autres ont immédiatement ou immédiatement commerce de lettres ; et, en ce sens, tout l'Occident communiquait avec l'Orient par le pape, qui envoyait des lettres de communion aux patriarches et en recevait d'eux.

8° Une autre marque de l'union des Eglises entre elles est quand elles reçoivent et admettent mutuellement à leur communion ceux qui sont membres des autres Eglises, et qu'elles en rejettent et excluent ceux qui sont séparés et excommuniés. Au contraire, c'est une marque de désunion et de séparation, quand une Eglise ne veut pas recevoir à sa communion ceux qui sont membres d'une autre Eglise, ou quand elle reçoit ceux qui sont séparés de la communion de l'autre Eglise. C'est pourquoi les canons ont fait tant de lois sur ce sujet, par lesquelles il est défendu de recevoir ceux qui ont été excommuniés par leur évêque et séparés de la communion de leur Eglise, et ordonné que les clercs ou laïcs d'une autre Eglise seront reçus à la communion, s'ils apportent des lettres de recommandation de leurs Eglises. Telle a toujours été la pratique de l'Eglise, et il n'y avait pas de plus grande marque de séparation de deux Eglises entre elles, que

quand l'une refusait la paix et la communion à ceux à qui l'autre l'accordait, ou l'accordait à ceux à qui elle la refusait.

A ces marques on peut encore en ajouter une qui a été en usage dans plusieurs Eglises ; savoir de mettre les noms des patriarches ou des évêques des autres Eglises dans les diptyques, c'est-à-dire dans le catalogue de ceux pour qui on pria à l'autel, comme étant de la même communion et de la même foi. Quand on retranchait des diptyques le nom du patriarche ou de l'évêque de quelque Eglise, c'était une marque que l'on ne voulait plus avoir de communion avec lui ; au lieu qu'en le remettant dans les diptyques après l'avoir rayé, c'était une marque qu'on était réuni avec lui. Cet usage n'avait pas seulement lieu en Orient, mais aussi en Occident, où les évêques récitaient le nom du pape dans les diptyques. C'est pourquoi Pélage, en écrivant aux évêques de Toscane, déclare qu'ils sont schismatiques et séparés de la communion de toute la terre, parce qu'ils ne récitent pas son nom, selon la coutume, dans les sacres mystères : *Quomodo vos ab universi orbis communione separatos esse non creditis, si mei inter sacra mysteria secundum consuetudinem nominis memoriam reticetis ?*

Le second caractère de l'Eglise est d'être sainte. C'est le seul qui lui est donné dans l'ancien Symbole apostolique ; car le nom de catholique, qui se trouve dans le Symbole vulgaire, n'est ni dans celui d'Aquilée, ni dans celui d'Orient, ni dans l'ancien Symbole de Rome, mais seulement celui de sainte. C'est le titre que saint Paul donne aux Eglises particulières, auxquelles il adresse ses lettres : *A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux Saints en Jésus-Christ (1) ; à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les Saints qui sont dans l'Achaïe (2) ; aux Saints et Fidèles en Jésus-Christ qui sont à Ephèse (3)*. Dans la primitive Eglise, le nom de saint était donné à tous les chrétiens, parce qu'ils sont tous présumés être justes et saints, et qu'ils font tous profession de sainteté, quoiqu'il y en eût de pécheurs parmi eux. Quand on dit l'Eglise sainte, c'est-à-dire une assemblée de saints ou de personnes qui font profession de sainteté, et qui doivent vivre saintement suivant les règles de la doctrine qu'ils professent. L'Eglise, à la vérité, ne cesse pas d'être la véritable Eglise, parce que les mœurs de plusieurs de ses membres sont corrompues et contraires à la doctrine et aux lois qu'ils professent ; mais il ne peut pas arriver que la véritable Eglise enseigne une doctrine contraire à la sainteté et à la

(1) *I Corinth.* 1, 1 et 2. Paulus vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater, Ecclesie Dei quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis.

(2) *II Corinth.* I, 1. Paulus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater, Ecclesie Dei quæ est Corinthi, cum omnibus sanctis qui sunt in universa Achaia.

(3) *Ephes.* I, v. 1. Paulus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

morale de l'Évangile, ni qu'elle fasse profession de suivre une morale qui conduirait à la damnation.

La troisième épithète de l'Église et la plus commune est celle de *catholique* : c'est par ce nom qu'on la distingue ordinairement des sectes des hérétiques et des schismatiques. Les Églises véritables, pour se distinguer des fausses, prennent le nom de *catholique*, comme l'Église de Smyrne écrivant à celle de Rome sur le martyre de S. Polycarpe. Les évêques de l'Église véritable, pour se distinguer de ceux des hérétiques ou des schismatiques, prennent le nom d'évêques de l'Église catholique. L'Église véritable est distinguée des sectes des hérétiques par le nom de *catholique*. *In catholica*, absolument dans Tertullien, c'est l'Église. *Constat in catholica primo doctrinam credidisse*, c'est l'Église catholique, selon le concile de Nicée, qui est la règle de la foi. *Ita credit catholica Ecclesia*. C'est elle qui anathématise les hérétiques : *Hos anathematizat catholica Ecclesia*. C'est à l'Église catholique que se réunissent les novatiens ; les paulianistes qui se convertissent seront ordonnés par les évêques de l'Église catholique. Enfin le nom d'*Eglise catholique* est tellement particulier à la véritable Église que tout le monde la connaissait sous ce nom, et que les hérétiques étaient obligés malgré eux de le lui donner. C'est ce que remarque saint Pacien dans sa première lettre à Symphonien : « Les hérésies, dit ce saint évêque, s'étant élevées après la mort des apôtres, et s'efforçant de déchirer et de diviser en plusieurs parties l'Église qui est cette colombe de Dieu, et cette reine dont parle l'Écriture, le peuple attaché à la doctrine des apôtres ne devait-il pas avoir son nom, qui marquât l'unité de ceux qui ne s'étaient point laissé corrompre, de peur que les erreurs des particuliers ne partageassent en divers membres le corps de cette vierge sans tache ? et cette patrie principale des chrétiens, qui est l'Église, ne devait-elle pas être appelée d'une manière qui lui fût propre ? En effet, comment en entrant dans une ville bien peuplée, où il y aurait des marcionites, des apollinaristes, des cataphryges, des novatiens et d'autres sectes, qui s'attribuent toutes le nom de chrétiens ; comment, dis-je, reconnaîtrais-je la société de mon peuple, si elle ne s'appelait catholique ? » Et plus bas : « Chrétien est mon nom, *catholique* est mon surnom. Par le mot de *catholique*, ajoute-t-il, notre peuple est distingué de ceux qui portent le nom d'hérétiques : *Ab heretico nomine noster populus hac appellatione dividitur, cum catholicus nuncupatur* (Pacianus, *epist. 1 ad Sympro.*).

Mais ce qui est remarquable, c'est que cette instruction était si commune, qu'on la donnait aux catéchumènes mêmes, pour leur faire entendre quelle était l'Église qu'ils devaient faire profession de croire dans le Symbole. C'est ce qu'on peut voir dans les Catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem. « Comme les conciliaules des hérétiques, dit ce saint évêque, sont proprement l'Église des mé-

chants, tels que sont les assemblées des marcionites, des manichéens et des autres ; la foi exprimée dans le Symbole nous propose cet article de l'Église avec grande précaution *ἡσυχασμενως* par ces mots, et en l'Église unique, sainte et catholique, afin de nous apprendre à éviter les conciliaules corrompus des hérétiques et à demeurer avec persévérance dans l'Église catholique en laquelle nous sommes baptisés. Si vous arrivez donc dans quelque ville, ne demandez pas simplement où est la maison et le temple du Seigneur, car les hérétiques donnent aussi ce nom au lieu où ils font leurs assemblées. Ne demandez pas aussi simplement où est l'église, mais demandez où est l'Église catholique, car c'est le nom propre de cette sainte société, notre mère commune, et l'épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ fils unique de Dieu (*Cyrril. Hierosol. catech., 18. Illuminatorum*).

C'était donc un fait constant que celui que saint Augustin alléguait, lorsqu'il disait que le mot de *catholique* était tellement propre à l'Église, que quoique les hérétiques tâchassent de se l'attribuer, néanmoins quand ils parlaient avec des étrangers, ils étaient obligés, pour se faire entendre, de marquer les catholiques par le nom de *catholique*. « Il faut, dit ce père dans le livre de la Vraie Religion, s'attacher à la religion chrétienne et à la communion de cette Église qui est *catholique*, et est appelée de ce nom, non seulement par les siens, mais par ses ennemis mêmes ; car malgré qu'en aient les hérétiques et les schismatiques, quand ils ne parlent pas avec ceux de leur parti, mais avec des étrangers, ils n'oseraient donner à l'Église catholique un autre nom que celui d'*Eglise catholique*, parce qu'ils ne pourraient se faire entendre s'ils ne la désignaient par ce nom qui lui est donné par toute la terre (*August. libr. de Vera Relig., cap. 7*). » C'est-à-dire qu'on l'appelait catholique par toute la terre pour la distinguer des sociétés hérétiques et schismatiques. Et dans le livre contre l'Épître du Fondement : « Je suis retenu, dit-il, dans cette Église par le nom même de *catholique*, qui est demeuré tellement propre à cette Église entre tant d'hérésies, que quoique les hérétiques désirassent fort qu'on les appelât catholiques, néanmoins quand un étranger demande où est l'Église catholique, il n'y a point d'hérétique qui ose montrer ni son temple ni sa maison (*Id. Cont. Epist. Fundamenti*). »

Il serait aisé de rapporter une infinité d'autres preuves que le titre et le nom de catholique a été considéré comme n'étant propre et ne convenant qu'à la véritable Église. Expliquons maintenant la signification de ce terme. C'est un mot grec qui signifie *universelle*, Église catholique, c'est-à-dire *Eglise universelle*. Optat dit que la propriété de ce nom est de signifier qu'elle est raisonnable et répandue partout : *Eam esse catholicam, quia est rationabilis et ubique diffusa*. Il ajoute qu'il y a deux choses qui font l'Église catholique, la vérité de la foi,

et l'unité des cœurs : *Intelligere singulare ac verissimum sacramentum, et unitas animorum.* Saint Cyrille de Jérusalem rapporte toutes les raisons pour lesquelles elle peut être ainsi appelée : « Elle est appelée, dit-il, catholique, parce qu'elle est répandue par tout le monde depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre, parce qu'elle enseigne universellement et sans aucun défaut tous les dogmes qu'il est nécessaire que les hommes sachent touchant les choses visibles et invisibles, parce qu'elle engage toutes sortes de personnes à la religion, princes et particuliers, grands et petits, parce qu'elle apporte remède à toutes sortes de péchés de corps et d'esprit, et enfin parce qu'elle renferme en elle toutes sortes de vertus, en actions, en paroles et toute sorte de grâce » (*Cyrrill., Hierosol. catech., 18, illuminat.*). De toutes ces raisons du titre de *catholique* donné à l'Eglise, la première est la plus naturelle et la seule que saint Augustin et la plupart des autres auteurs reconnaissent pour véritable. « J'ai appris, dit saint Augustin à Pétilien donatiste, très-peu et presque point de grec, mais je puis assurer que *ὅλον* ne signifie pas *un*, mais *tout*, et que *καθ' ἑᾶς* veut dire *selon le tout* ; c'est de là que l'Eglise catholique a tiré son nom, parce que la foi de Jésus-Christ a été prêchée par toute la terre » (*August. cont. litt. Petill. 2, c. 38*).

Cette catholicité ou universalité de l'Eglise ne renferme pas seulement l'étendue de l'Eglise par rapport aux lieux où elle est établie, mais aussi par rapport à tous les temps ; car, comme remarque Vincent de Lérins, cela est vraiment et proprement catholique (comme la force du mot le marque), qui comprend tout universellement : *Hoc est iterum vere proprieque catholicum (quod ipsa vis nominis ratioque declarat) quod omnia vere universaliter comprehendit.* Ce qui demande non seulement l'étendue, l'universalité dans le lieu, *quod ubique*, mais aussi l'antiquité et la durée, *quod semper*. Quand on dit, c'est la foi, c'est la doctrine de l'Eglise, c'est-à-dire c'est la foi, c'est la doctrine que les vrais chrétiens ont eue de tout temps et en tout lieu ; c'est à ces deux marques que l'on distingue l'Eglise catholique, à son antiquité et à son étendue. Elle est la seule dont la source et l'origine remontent jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ. Voilà son antiquité. Elle est la seule qui, ayant commencé à Jérusalem, s'est ensuite répandue jusqu'aux extrémités de la terre, et qui en occupe une partie considérable. Voilà son étendue. Elle n'est renfermée ni dans un certain temps ni dans un lieu particulier. Les sectes des hérétiques au contraire ont commencé longtemps après les apôtres ; elles ont la plupart été de peu de durée, et ordinairement elles ont été renfermées dans une petite partie du monde.

C'est par la nouveauté non seulement de la doctrine, mais aussi de la secte, que les anciens Pères rejettent les hérésies et établissent la vérité de l'Eglise sur son antiquité. « Chaque secte d'hérétiques, dit saint

Justin, porte le nom de l'auteur de leur doctrine. Les uns s'appellent marcionites, les autres valentiniens, basilidiens, saturniens, etc. Avant Valentin, dit saint Irénée, les valentiniens n'étaient pas, ni les marcionites avant Marcion. Il n'y avait aucun de ces hérétiques dont nous avons parlé avant que les inventeurs et les auteurs de ces dogmes pervers fussent venus au monde.... Chaque secte a pris son commencement et son nom de celui dont elle a suivi la doctrine, qui en a été le père et le maître, et tous ceux-ci sont postérieurs à l'établissement de l'Eglise et n'ont apostasié que vers la moitié du temps qui s'est écoulé depuis l'établissement de l'Eglise » (*Justinus in Dialog. cum Tryphone; Iræneus, lib. in adv. hæres., cap. 4.*)

C'est par là que Tertullien convainc les sectes d'hérétiques de nouveauté, sans entrer dans l'examen des dogmes. « Où était alors (au commencement de l'Eglise) Valentin ? Où était Marcion ? etc. Car il est certain qu'il n'y a pas longtemps qu'ils ont été sous l'empire d'Antouin, qu'ils ont cru auparavant à la doctrine catholique dans l'Eglise de Rome... Qu'ils me montrent par quelle autorité ils se sont produits ? Qu'ils prouvent qu'ils sont de nouveaux apôtres ? Qui êtes-vous ? leur dit-il encore, d'où êtes-vous venus ? et quand avez-vous paru (*Tertull. lib. de Præscrip.*) ? » Il les presse de montrer l'origine de leurs Eglises et la succession de leurs évêques jusqu'aux apôtres : *Edant origines Ecclesiarum suarum ; evolant ordinem episcoporum suorum.* Saint Clément d'Alexandrie rejette aussi les sectes des hérétiques, parce qu'il est constant qu'elles sont établies depuis l'Eglise (*L. vii Stromatum*). « Il ne peut point y avoir de nouveau sacerdoce, de nouvelle chaire, de nouvel autel, dit saint Cyprien. Quiconque assemble ailleurs, dissipe. Tout ce qui est établi par la fureur des hommes pour violer la disposition divine est adultère et impie. Les hérésies, dit-il dans le livre de l'Unité, et les schismes sont nés depuis l'Eglise, et ceux qui ont établi des assemblées particulières ont abandonné le chef et l'origine de la vérité, c'est-à-dire l'Eglise (*Cyprian. epist. olim 40, nunc 43; et lib. de Unitate Ecclesie*). Il faut voir, dit Optat, qui et où a été la première chaire.... Montrez l'origine de votre chaire, vous qui vous vantez d'être l'Eglise (*Optat, lib. 11*). Je pourrais, dit saint Jérôme, sécher tous vos ruisseaux par le seul soleil de l'Eglise... Je vous dirai en un mot et ouvertement qu'il faut demeurer dans cette Eglise, qui, ayant été fondée par les apôtres, subsiste jusqu'à présent... Les hérétiques ayant été établis depuis, sont connus par là pour ceux que l'Apôtre a prédits (*Hieronym. adv. Luciferan.*). » Mais à quoi bon rapporter tant de passages ? Il est clair que la véritable Eglise est celle que les apôtres ont établie dans le monde en prêchant la foi de Jésus-Christ par toute la terre. Cette Eglise était composée de simples fidèles et de pasteurs ou d'évêques que les apôtres avaient eux-mêmes établis pour conduire chaque

troupeau particulier. Ceux qu'ils avaient établis étant morts, les fidèles ont choisi pour mettre en leur place des personnes capables de la remplir. D'autres ont succédé à ceux-ci, qui ont entretenu les églises dans la même foi et dans la même communion. Ceux qui se sont séparés d'avec eux, qui ont établi de nouvelles sectes et fait des sociétés séparées, ne peuvent point être de l'Eglise véritable. Leur secte n'est point l'Eglise; c'est l'ancienne société des fidèles qui est la véritable Eglise. Ce sont les ministres qui succèdent aux autres suivant les voies ordinaires, et qui peuvent faire remonter cette succession jusqu'aux apôtres, qui sont les véritables évêques. Ce sont les Eglises qui communiquent avec les anciennes Eglises apostoliques qui composent l'Eglise. Ce sont les évêques qui communiquent avec ceux qui succèdent aux apôtres qui sont les évêques légitimes.

C'est par cette succession d'évêques, qui monte jusqu'aux apôtres, que les Pères ont prouvé l'antiquité de l'Eglise; et ils se sont servis principalement de celle de l'Eglise de Rome, parce qu'elle était la plus connue, la plus illustre et la première du monde : « Parce qu'il serait long, dit saint Irénée, de compter les successions de toutes les Eglises, nous nous contenterons d'apporter la succession de la très-grande et très-ancienne Eglise de Rome, connue à tout le monde, et fondée par les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul (*Irenæus adv. hæres., l. III, cap. 3*). Il fait ensuite le catalogue des évêques depuis ces deux apôtres jusqu'à Eleuthère, et dit que c'est par cette ordination et par cette succession que la tradition et les vérités prêchées par les apôtres se sont conservées dans l'Eglise. Il allègue aussi néanmoins la succession et le témoignage des autres Eglises; c'est pourquoi il dit ailleurs en général (*id., ibid.*), qu'il faut obéir aux prêtres de l'Eglise qui ont succédé certainement aux apôtres, et qui ont reçu avec cette succession de l'épiscopat le don de la vérité, et fuir comme des hérétiques ou des schismatiques tous ceux qui se séparent de la succession principale. La véritable science, dit-il encore, est l'ancien état de l'Eglise dans tout le monde, qui est le caractère du corps de Jésus-Christ selon la succession des évêques auxquels il a confié les Eglises de chaque lieu (*id., lib. IV, cap. 43 et 63*). »

Tertullien allègue aussi dans son livre des Prescriptions la succession des Eglises apostoliques : « Parcourez, dit-il, les Eglises apostoliques où sont encore les chaires des apôtres, qui sont tenues par leurs successeurs, où l'on récite leurs lettres authentiques qui font entendre leurs voix, et représentent leur conduite. Si vous êtes près de l'Achaïe, vous avez Corinthe; si vous n'êtes pas loin de Macédoine, vous avez Philippes et Thessalonique; si vous voulez aller en Asie, vous avez Ephèse; et si vous êtes proche de l'Italie, vous avez Rome, heureuse Eglise (*Tertull., lib. de Præscrip., cap. 36, etc.*). » Il presse les hérétiques de montrer cette suc-

cession d'évêques jusqu'aux apôtres, comme les Eglises apostoliques la peuvent faire voir : comme celle de Smyrne, qui remonte à saint Polycarpe établi par saint Jean; celle de Rome à saint Clément, ordonné par saint Pierre, et les autres Eglises apostoliques qui ont des évêques successeurs de ceux que les apôtres ont établis. Il est vrai que toutes les églises catholiques ne peuvent pas faire remonter leur succession jusqu'aux apôtres, puisqu'il y en a qui n'ont été établies ni par les apôtres, ni par des hommes apostoliques, parce qu'elles sont récentes et que l'on en établit tous les jours de nouvelles; mais elles ne laissent pas de provoquer les hérétiques de la même manière, parce qu'elles ont la même doctrine que les Eglises apostoliques, et qu'elles communiquent avec elle. Les hérésies au contraire ne peuvent prouver qu'elles sont apostoliques ni liées avec les Eglises apostoliques, puisqu'elles ne sont point reçues à la paix et à la communion par les Eglises apostoliques, et qu'elles ont une doctrine différente de la leur. Saint Cyprien montre que Novatien n'est point de l'Eglise, parce que, méprisant la tradition évangélique et apostolique, il n'a succédé à personne, et a été ordonné de lui-même : *Nemini succedens, a se ipso ordinatus est* (*Epist. 6*). Optat raisonne de la même manière : « Vous ne pouvez nier, dit-il à Parménien, que vous savez que saint Pierre a établi sa chaire épiscopale à Rome, dans laquelle le chef des apôtres a été le premier assis.... Saint Lin a succédé à saint Pierre, etc., Damase à Sirice, avec lequel tout le monde est uni avec nous dans la société d'une même communion par le commerce des lettres formées. Vous autres, montrez l'origine de votre chaire, » etc. Les donatistes se vantaient d'avoir aussi une Eglise et un évêque à Rome (*Optat, lib. II, adv. Parmenian.*); mais Optat leur montre « que ce n'est point la véritable Eglise de Rome, et que leur évêque n'est point l'évêque légitime, parce qu'il ne saurait faire remonter la succession jusqu'aux apôtres : Claudien a succédé à Lucien, Lucien à Macrobe, Macrobe à Encolpius, Encolpius à Boniface, Boniface à Victor. Mais si on demande à Victor quel est celui dont il a eu la chaire, il ne pourra pas le dire, ni montrer d'autre chaire que celle de pestilence, comme un fils sans père, un novice sans supérieur, un disciple sans maître, un successeur sans prédécesseur, un pasteur sans troupeau, un évêque sans peuple. Car on ne doit pas donner le nom de troupeau ou de peuple à un petit nombre de gens qui, entre quarante églises ou plus qui sont à Rome, n'ont pas un seul lieu où ils puissent s'assembler. » (*id., ibid.*)

Saint Augustin se sert aussi de la succession des évêques qui remonte jusqu'aux apôtres, pour prouver contre les donatistes l'antiquité et la vérité de l'Eglise catholique. « S'il faut considérer, dit-il, l'ordre des évêques qui se succèdent les uns aux autres, avec combien plus de certitude et de vérité la comptons-nous depuis saint Pierre, à qui

représentant toute l'Eglise, le Seigneur a dit : *J'édifierai sur cette pierre mon Eglise*, etc. Saint Lin a succédé à saint Pierre, etc., à Sirice Anastase. Dans cet ordre de succession il ne se trouve aucun évêque donatiste, mais ils en ont envoyé un d'Afrique ordonné dans ce pays, lequel ayant présidé à Rome à quelques Africains, leur a fait donner le nom de montagnards ou de cutzupites (*Aug., Epist. olim 165, nunc 53, cap. 1, n. 2*). Comptez, dit-il en un autre endroit, les évêques depuis le siège de saint Pierre, et voyez ceux qui se sont succédé les uns aux autres jusqu'à présent (*id., in psal. cont. part. Donati*). » Une des raisons que l'on tient dans l'Eglise, c'est la succession des évêques dans le siège de Rome (1), depuis saint Pierre jusqu'à l'évêque qui y était assis de son temps; car peut-on faire difficulté d'entrer dans le sein de cette Eglise, qui a la succession des évêques depuis que saint Pierre a été assis dans le siège de Rome ?

La raison pour laquelle cette succession est une preuve de l'antiquité de l'Eglise est évidente. L'Eglise est une société qui est la même moralement entre différents hommes, en différents temps et en différents lieux. Comment connaître que c'est la même en différents lieux ? Par la communion des évêques qui sont en différents endroits du monde. Comment connaître que c'est la même en différents temps ? Par la succession des mêmes évêques : car comme c'est la même société subsistante quand ses membres sont unis ensemble par une union permanente; c'est aussi la même société successive, quand ses membres se succèdent les uns aux autres sans interruption; comme c'est la même rivière dont les eaux qui viennent d'une même source se succèdent les unes aux autres dans le même lit, au lieu que ce ne serait plus la même rivière si cette source tarissait et qu'une autre source formât une autre rivière : c'est la même Eglise quand les fidèles se succèdent les uns aux autres dans la même communion en remontant jusqu'à la source de l'établissement de l'Eglise; quand les évêques qui les conduisent se succèdent les uns aux autres dans le gouvernement du même troupeau; et au contraire ce n'est pas la même Eglise quand des chrétiens se séparant de la communion des autres, font une nouvelle assemblée et se choisissent eux-mêmes un évêque pendant qu'il y en a un autre vivant et légitime qui n'est point déposé, auquel ce dernier ne succède pas, mais auquel il est opposé, érigeant

autel contre autel : c'est alors un nouveau ruisseau qui coule d'une autre source, c'est une nouvelle Eglise, ou plutôt c'est une société différente de l'ancienne Eglise.

L'étendue de l'Eglise dans tout le monde est l'autre partie de sa catholicité; mais il n'est pas nécessaire que tous les hommes de toute la terre soient de l'Eglise; il n'est pas même nécessaire que l'Eglise soit absolument en même temps dans toutes les parties du monde, dans tous les royaumes, dans toutes les provinces. Elle s'est formée dans Jérusalem et dans la Judée. Les apôtres, suivant l'ordre de Jésus-Christ, ayant prêché sa doctrine, l'ont répandue en peu d'années dans toutes les parties du monde, ou par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils ont envoyés : en sorte que dès le second siècle l'Eglise était répandue par toute la terre, connue et établie dans la plupart des pays, comme les auteurs de ce temps-là en font foi. L'Eglise, dit saint Irénée, est répandue dans tout le monde jusqu'aux extrémités de la terre. *Ecclesia per universum orbem usque ad fines terrarum seminata*. Et ensuite il fait une énumération des Eglises de Germanie, de l'Ibérie, des Gaules, d'Orient, d'Egypte, de Libye et de celles qui sont au milieu du monde. La religion chrétienne avait pénétré même chez les barbares que les armes des Romains n'avaient pas encore subjugués, comme Tertullien le remarque : *Britannorum inaccessa Romanis loca Christo vero subdita, et Sarmatarum, et Dacorum, et Germanorum, et Scytharum, et abditarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum, et que enumerare minus possumus, in quibus omnibus locis Christi nomen qui jam venit regnat* (*Lib. contra Jov.*). Cette Eglise a toujours subsisté plus ou moins nombreuse, plus ou moins étendue à la vérité, mais toujours répandue dans une partie considérable de la terre, et jamais renfermée dans un seul pays ou dans un seul royaume, et elle doit toujours subsister en cet état, comme les Pères qui ont traité de l'Eglise le prouvent par quantité de prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament, où il est dit que l'Evangile sera prêché et reçu par toute la terre, sera établi dans tout le monde et y subsistera jusqu'à la fin des siècles. C'est par cette étendue de l'Eglise fondée sur les prophéties de l'Ancien Testament, et sur les promesses de Jésus-Christ qu'Optat et saint Augustin combattent les donatistes, qui osaient soutenir que l'Eglise avait péri dans toute la terre, et qu'elle était réduite et renfermée dans une partie de l'Afrique « Si vous êtes l'Eglise, dit Optat, elle ne sera donc plus dans l'Italie, dans la Gaule, où vous n'êtes point : elle ne sera point dans les Pannonies, dans la Dace et dans la Thrace, dans l'Asie, dans la Macédoine, dans toute la Grèce où vous n'êtes point. Elle ne sera point dans le Pont, dans la Galatie et dans la Syrie, dans les Arménies, dans l'Egypte, dans la Mésopotamie où vous n'êtes point ; elle ne sera point dans un nombre infini d'îles et de provinces où vous n'êtes point. Où est donc la propriété du nom de catholique, puis

(1) *Augustinus contra Epistolam Fundamenti, cap. 1, n. 5*. Ut ergo hanc omnium sapientiam, quam in Ecclesia esse catholica non creditis, multa sunt alia quae in ejus gremio me iustissime teneant.... Tenet ab ipsa sede Petri apostoli, cui pascebas oves suas post resurrectionem Dominus commendavit usque ad presentem episcopatum, successio sacerdotum.

idem, lib. II, contra Faustum manich. cap. 2. Viles in hac re quid Ecclesiae catholicae valeat auctoritas, quae ab ipsis fundatissimis sedibus apostolorum usque ad hodiernum diem succedentium sibi nec episcoporum serie, et tot populorum consensione firmatur.

qu'elle a été ainsi appelée parce qu'elle est raisonnable et répandue partout ? Si vous restreignez ainsi l'Eglise comme il vous plaît dans un coin du monde, si vous lui enlevez toutes les nations, où sera-ce que le Fils de Dieu a mérité ? Que deviendra le don que le Père lui a fait, quand il dit dans le second psaume : *Je vous donnerai les nations pour votre héritage, et les extrémités de la terre pour votre possession ?* Pourquoi donnez-vous atteinte à la vérité de ces promesses, et mettez-vous comme en prison l'étendue des royaumes ? Pourquoi mettez-vous des bornes étroites au règne du Fils de Dieu ? Son Père lui a promis toute la terre sans en excepter aucune partie ; elle lui est donnée tout entière, Dieu l'a dit : *Je vous donnerai la terre pour votre héritage, et ses extrémités pour votre possession.* Le Père, quand il lui donne, n'excepte rien, et vous, pour lui donner une once, vous lui enlevez toute la livre (*Optat, adv. Parmen. lib II.*) » Il apporte encore plusieurs autres prophéties pour montrer que l'Eglise de Jésus-Christ doit être nécessairement répandue dans la plus grande partie de la terre, et qu'elle ne peut pas être renfermée dans une seule province.

Saint Augustin a beaucoup étendu et fortifié cet argument qu'il répète dans tous ses livres contre les donatistes, et qui fait le sujet de la plus grande partie de son livre de l'Unité. Voici un des endroits où il l'expose d'une manière plus précise : « Cherchons l'Eglise par l'Ecriture. Si elle nous apprend qu'elle est renfermée dans l'Afrique, ou dans un petit nombre de montagnards réfugiés à Rome, ou dans la maison d'une femme d'Espagne, ce sont les donatistes qui font l'Eglise ; si elle est réduite à un petit nombre de Maures, ce sont les rogatistes ; si c'est un petit nombre de Tripolitains et de Byzacéniens, ce sont les maximianistes ; si elle est composée de seuls Orientaux, il la faut chercher parmi les ariens, les macédoniens, les eunomiens, ou d'autres sectes qui ne sont qu'en Orient. Mais si le caractère de l'Eglise marqué par des témoignages constants de l'Ecriture sainte, est d'être répandue dans toutes les nations, quoi que disent, quoi qu'allèguent ceux qui disent, Jésus-Christ est ici, Jésus-Christ est là, écoutons plutôt, si nous sommes ses ouailles, la voix de notre pasteur qui nous dit de ne pas les croire ; car ces sectes ne se trouvent pas dans toutes les nations où elle se trouve, et elle se trouve partout où elles sont » (*August., lib. de Unitate Ecclesie, cap. 3, n. 6.*) Il rapporte ensuite les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament sur l'étendue de l'Eglise ; desquelles il conclut qu'on ne peut pas dire que l'Eglise a péri dans tout le monde, et qu'elle est demeurée dans l'Afrique seule et dans le parti de Donat.

Les évêques catholiques emploient le même argument dans la lettre et dans la conférence contre les donatistes. Saint Pacien s'en sert aussi contre Novatien : « Il a été prédit, dit-il, que les nations seraient bénies dans la postérité d'Abraham. Que Novatien montre

que tout le monde est rempli de ceux de sa secte ? Mais Dieu n'a pas racheté si peu de personnes, et Jésus-Christ n'est pas si pauvre que ces gens là le voudraient bien faire croire. Reconnaissez donc, ô mon frère, l'Eglise de Dieu qui étend ses tentes de toutes parts, et qui les dresse de tous côtés ; reconnaissez que le nom du Seigneur est loué par toute la terre. Voyez, voyez que pendant que les novatiens s'amuse à pointiller sur des paroles, les richesses de l'Eglise se multiplient par tout le monde » (*Pacianus adv. Sempron, Epist. III.*) Enfin, saint Jérôme se sert de la même raison contre les lucifériens, en faisant voir que les oracles de l'Ecriture sur l'étendue de l'Eglise ne seraient pas véritables si elle était renfermée dans une petite partie de la terre. « Si Jésus-Christ, dit-il après avoir rapporté ces prophéties, n'a pas son Eglise répandue par toute la terre, si elle est seulement dans la Sardaigne, il est devenu bien pauvre. Si Satan possède l'Angleterre, les Gaules, l'Orient, les Indiens, les nations barbares et tout le monde ; comment les trophées de la croix ont-ils été apportés en un seul coin du monde ? » (*Hieronym. lib. adv. Luciferan.*)

Il y a plusieurs remarques à faire sur cette étendue de l'Eglise dans toute la terre. La première, c'est qu'elle ne convient point à l'Eglise de l'Ancien Testament, qui a été renfermée dans le peuple juif qui était le seul qui rendait un culte public au véritable Dieu. Dans le temps du déluge, Noé fut trouvé le seul juste, et tous les hommes étaient corrompus : *Omnis caro corruperat viam suam.* Depuis le déluge jusqu'à Moïse, le nombre de ceux qui adoraient le vrai Dieu était petit. Abraham, Isaac, Jacob, leurs familles et quelques autres parmi les Gentils, comme Job, furent les seuls qui conservèrent le culte du vrai Dieu pendant que presque toute la terre adorait de faux dieux. Ensuite les Israélites furent presque les seuls qui adorèrent le vrai Dieu, et presque tous les autres peuples faisaient profession de l'idolâtrie. Or qu'est-ce que les Israélites en comparaison de toute la terre ? et encore parmi ce peuple combien y en avait-il qui s'abandonnaient au culte des faux dieux ? Du temps de Moïse même, presque tout le peuple juif adora l'idole du Veau d'or. Josue et les anciens du peuple étant morts, la plupart abandonnèrent le culte du vrai Dieu prescrit par la loi, et se prostituèrent à des dieux étrangers qu'ils adorèrent. Après la mort de Gédéon ils se prostituèrent à Baal, et le reconnurent pour dieu par une alliance qu'ils firent avec lui. La division des dix tribus de celles de Juda et de Benjamin sous le règne de Roboam, déchira l'Eglise judaïque par un schisme qui n'eut point de fin. Sous les rois de Juda et d'Israël il y eut quantité de Juifs qui adorèrent de faux dieux sur des autels dressés dans des lieux élevés. Du temps d'Elie, ils firent mourir tous les prophètes, et il est dit qu'il n'y en eut que sept mille qui n'eussent pas fléchi le genou devant Baal. Du temps de Jérémie, ils se firent une idole et abandonnèrent

rent tous le Seigneur, dit un prophète. Pendant la captivité le culte public de la religion juive cessa pour un temps. Sous Antiochus la plus grande partie des Juifs apostasièrent.

2. L'Eglise, du temps de Jésus-Christ, n'était composée que d'un petit nombre de personnes. Il eut de son vivant peu de disciples attachés à sa doctrine et à sa personne jusqu'à la fin ; sa mort et sa passion les dispersa presque tous. Les apôtres convertirent en peu de temps plusieurs Juifs, mais la foi ne fut pas sitôt prêchée aux Gentils ; il a fallu un temps considérable afin qu'elle fût publiée dans la plus grande partie de la terre. Elle a été inconnue longtemps à bien des peuples, et il n'y a que très-peu d'années qu'elle a été prêchée dans le nouveau continent. Il y a eu des temps où l'Eglise a été déchirée et attaquée par des hérésies et par des schismes considérables, qui ont infecté une grande partie des évêques et des peuples. Les conquêtes et les dominations des Barbares, aussi bien que les hérésies dominantes dans plusieurs royaumes entiers, en ont beaucoup diminué l'étendue. Enfin il y a eu lieu de croire que, du temps de l'Antechrist, l'Eglise sera encore restreinte, puisque Notre-Seigneur prédit qu'à son dernier avènement à peine trouvera-t-il de la foi sur la terre (*Luc. XVIII, 8*) ; que l'Antechrist sera assis dans le temple du Seigneur, et qu'il séduira tant de monde par ses prodiges, par ses miracles et par toutes sortes de séductions, que les élus seraient entraînés dans l'erreur si cela était possible (*II Thess. XXI*). Néanmoins il est vrai de dire que l'Eglise catholique n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être visible, et que la véritable doctrine a eu et aura toujours ses défenseurs et ses protecteurs par toute la terre.

3. Il faut distinguer deux sortes d'étendues de l'Eglise, une étendue successive et une étendue actuelle. L'étendue successive est celle que l'Eglise possède en divers temps, lorsque la lumière de l'Evangile, après avoir éclairé certains pays, y est ensuite éteinte, et passe dans d'autres où elle n'avait point encore été connue. L'étendue actuelle est celle que l'Eglise a dans chaque temps dans une partie considérable du monde. L'étendue successive comprend tous les siècles passés, présents et à venir ; l'actuelle ne comprend que l'étendue présente de l'Eglise dans un temps particulier. L'étendue successive comprend généralement toute la terre, et répond à la lettre aux expressions des prophéties ; car l'Evangile sera annoncé à toutes les nations et dans toutes les parties du monde successivement. L'actuelle ne doit pas nécessairement répondre à toutes les parties du monde, mais à une portion considérable à laquelle on peut fort bien appliquer les termes des prophéties, en ne les entendant pas selon la rigueur métaphysique, mais selon le style ordinaire des hommes.

4. Cette étendue actuelle de l'Eglise, depuis que l'Evangile a été prêché à la plus grande partie de la terre, ne peut pas être renfermée

dans des bornes très-étroites, comme dans une seule province, dans un seul pays ; parce qu'en ces cas les prophéties et les promesses de Jésus-Christ ne seraient pas véritables ; car elles marquent une étendue considérable et perpétuelle. L'Eglise peut encore moins cesser de faire un corps et une société visible et étendue. Il est impossible que de toutes les sociétés visibles du monde il n'y en ait aucune qui soit la véritable Eglise, et que tous les vrais fidèles soient cachés et répandus dans des sociétés d'hérétiques et de schismatiques. Avancer ce principe, c'est attaquer formellement les promesses de Jésus-Christ, comme nous le ferons voir dans la suite. Il n'est pas facile de dire quelle étendue est précisément nécessaire à l'Eglise, mais on peut bien assigner des bornes dans lesquelles elle ne peut être restreinte, comme dans trois ou quatre églises particulières dans une seule province, dans un petit coin de la terre, ainsi qu'Optat, saint Augustin et saint Jérôme l'ont assuré positivement ; et dire qu'ordinairement elle est plus nombreuse et plus étendue, je ne dis pas que toutes les sectes d'hérétiques ensemble, mais que chaque secte d'hérétiques en particulier.

La quatrième note de l'Eglise exprimée dans le Symbole est celle d'*apostolique*. Ce terme se prenait autrefois pour les seules églises fondées par les apôtres, et qui avaient une succession d'évêques qui remontait jusqu'à ceux que les apôtres avaient établis. C'est ainsi que Tertullien le prend dans son livre des Prescriptions : mais il remarque en même temps (1), que comme ces églises prouvent leur antiquité par cette succession, les autres églises qui enseignent la même doctrine que celles-là, et qui sont unies de communion avec elles, peuvent être aussi considérées comme apostoliques à cause de la conformité de la doctrine et de leur union avec les églises fondées par les apôtres. Et en effet, le nom d'*apostolique* a depuis été en usage en ce sens, quand on le donne à chaque église particulière ; car ce titre ne convient à plusieurs églises, si ce n'est en tant qu'elles tiennent la doctrine que les apôtres ont enseignée, qu'elles communiquent avec des églises fondées par les apôtres, ou qu'elles ont reçu la foi, et été établies par des successeurs des apôtres, ou autres qui tenaient leur place et avaient succédé à leur autorité. Ainsi l'Eglise peut être dite apostolique : premièrement à cause de la doctrine apostolique qu'elle enseigne ; secondement, à cause de la succession des évêques aux apôtres ou à ceux qui tenaient leur place, comme nous l'avons expliqué en

(1) *tertull. lib. de præscript.* Edant ergo origines Ecclesiarum suarum, evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, ut prius ille episcopus aliquem ex apostolis vel apostolicis viris, qui tamen cum apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem ; hoc enim modo Ecclesie apostolicæ census suos defecerunt.... Ad hanc itaque formam provocabatur ab illis Ecclesiis, quæ licet nullum ex apostolis vel apostolicis auctorem suum proferant, ut multo posteriores, quæ denique quotidie instituntur, tamen in eadem fide conspirantes, non minus apostolicæ deputantur pro consanguinitate doctrinæ.

traitant de l'antiquité de l'Eglise. La conformité de la doctrine seule ne suffit pas pour montrer la vérité de l'Eglise; puisque les schismatiques ne sont pas de l'Eglise, quoiqu'ils enseignent une doctrine apostolique. La succession toute seule n'est pas non plus une preuve positive de la vérité d'une église, puisqu'une église hérétique peut avoir cette succession comme l'avaient les ariens, et comme l'ont encore les eutychiens et les nestoriens d'Orient. La succession même jointe à la doctrine ne suffirait pas, puisqu'un évêque et une église qui ont la doctrine et la succession apostolique peuvent faire schisme en se séparant du reste du corps de l'Eglise. Ainsi cette note de l'Eglise et la précédente expliquée de l'étendue actuelle dans une grande partie du monde, peuvent aussi se trouver dans des sectes qui ne sont pas l'Eglise. La sainteté de la doctrine et des mœurs peut aussi s'y rencontrer séparée de l'union, et l'union apparente peut se trouver dans des sectes hérétiques qui n'ont point encore été anathématisées. Ainsi il faut joindre ensemble ces notes, afin qu'elles conviennent à la véritable Eglise; mais on peut dire que si l'on ne peut pas prouver positivement qu'une société est l'Eglise, parce qu'elle a quelqu'une de ces notes en particulier, on peut néanmoins conclure du défaut d'une seule de ces notes dans quelque société, qu'elle n'est pas la véritable Eglise. Je m'explique: il y a ou il peut y avoir des sociétés qui ont l'unité, d'autres qui ont la pureté de la doctrine, d'autres qui ont l'antiquité et la succession, et d'autres qui ont l'étendue, qui ne sont pas l'Eglise; mais il ne se peut pas faire qu'aucune de ces notes, même séparément, manque à la véritable Eglise, de sorte que l'on peut assurer que toute société qui n'a point ou l'unité, ou la sainteté, ou l'étendue, ou la succession expliquées dans le sens que nous en avons donné, n'est point la véritable Eglise.

Nous ne parlons point des autres notes de la véritable Eglise, que quelques théologiens allèguent, parce que plusieurs se peuvent rapporter à une de ces quatre: les autres ne sont pas essentielles et nécessaires à l'Eglise, et quelques-unes sont équivoques, obscures et difficiles à connaître.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici de la nature et des propriétés de l'Eglise, il s'ensuit que l'Eglise est une société visible: car quoique la foi et la charité intérieure soient invisibles, néanmoins la profession de la foi de Jésus-Christ et les signes extérieurs de l'union et de la charité sont sensibles et visibles. On connaît ceux qui font profession de cette foi: on sait les liens qui les tiennent unis: on voit ces sociétés particulières de chrétiens qui obéissent aux mêmes pasteurs, qui participent aux mêmes sacrements; on aperçoit les liens qui les unissent toutes ensemble en un seul corps d'église. Son antiquité et son étendue sont connues: on distingue fort bien ceux qui en sont séparés d'avec ceux qui en font partie, tout cela est sensible et visible. C'est à cette société visi-

ble, et non pas à l'Eglise invisible des élus et des justes que conviennent les qualités de l'Eglise que nous venons d'expliquer; c'est de cette société dont les hérétiques et les schismatiques se sont séparés, et dont les excommuniés sont retranchés: c'est sur cette société visible que les catholiques sont en dispute avec les novatiens, les donatistes et les autres hérétiques ou schismatiques: c'est cette Eglise qu'il faut consulter comme le témoin et le dépositaire de la foi de Jésus-Christ. C'est enfin hors de cette Eglise qu'il n'y a point de salut; car si l'on y prend garde, tout cela ne peut être appliqué qu'à une église visible, et ne le peut point être à une église invisible d'élus et de justes inconnus. Comment, par exemple, les hommes pourraient-ils consulter une église invisible et inconnue? Qu'y aurait-il de plus ridicule que de prouver que hors de l'Eglise des élus il n'y a point de salut, puisque c'est une proposition identique? Par quel moyen séparer les hommes de la société invisible des prédestinés et des justes? Ceux qui en sont une fois, selon les principes de nos adversaires, y sont dès le commencement de leur vie, et en seront jusqu'au dernier moment. Ces réflexions font voir que non seulement dans l'usage ordinaire des saints pères le mot d'*Eglise* se prend pour une société visible, mais que l'on peut même s'en servir pour montrer que c'est le langage de l'Ecriture. Car, par exemple, quand Jésus-Christ dit d'un pécheur qui ne veut pas se convertir sur la remontrance de son frère dite à l'Eglise (1): *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit considéré comme un païen et un publicain*; comment déférer un homme à un tribunal inconnu et invisible? comment s'avoir qu'il l'a méprisé? Quand il dit *qu'il édifiera son Eglise sur la pierre* (Matth. XVI), de quelle église entend-il parler, si ce n'est de celle que les apôtres ont édifiée par leur prédication, qui est composée de tous ceux qui ont fait profession de croire et de suivre leur doctrine? Quand il est parlé de l'Eglise de Dieu qui est gouvernée par des évêques: *Veillez sur vous et sur tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu* (Act., XX, 28). Qui sont ceux que l'on appelle le troupeau des évêques? qui sont ceux qu'ils gouvernent? Ne sont-ce pas tous ceux qu'ils instruisent de la parole de Dieu, et qui sont soumis à leur conduite? Ils ne conduisent pas seulement les élus et les prédestinés: les bons et les méchants, les prédestinés et les réprouvés font partie du troupeau qu'ils conduisent et qu'ils paissent, quoique leurs travaux soient infructueux dans les méchants et inutiles dans les réprouvés; mais comme ils ne connaissent pas tous les méchants, qu'ils peuvent espérer

(1) *Matth. XVIII, v. 15, 16 et 17.* Si autem peccaverit in te frater tuus, vade et corripe eum inter te et ipsum solum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum. Si autem te non audierit, adhibe tecum aduocatum vel duos, ut in ore duorum vel trium testium sit et omne verbum. Quod si non audierit eos, dic Ecclesie. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.

de convertir ceux qu'ils connaissent, et qu'ils ne savent pas qui sont ceux qui sont prédestinés, ils prêchent, ils instruisent, ils reparaissent, ils donnent les sacrements, ils gouvernent : en un mot, ils considèrent comme le troupeau que Jésus-Christ leur a confié et comme son Eglise, tous ceux qui font profession de la foi de Jésus-Christ et qui sont sous leur conduite. Les églises particulières auxquelles les apôtres écrivent, qu'ils saluent, desquelles ils sont reçus, qu'ils fondent, qu'ils instruisent, qui sont persécutées, ne peuvent pas être prises pour des assemblées de seuls prédestinés, auxquelles toutes ces choses ne peuvent être appliquées ; mais pour celles des chrétiens qui vivent en un même lieu, faisant profession de la même foi. Il est donc vrai de dire que, suivant le langage de l'Écriture et des pères, ce qu'on appelle ordinairement église est une société visible de chrétiens faisant profession de la même foi et unis par les liens extérieurs de charité. Il reste maintenant à examiner si cette société peut cesser d'être ou d'être visible entièrement, ou si elle a subsisté et subsistera infailliblement depuis qu'elle a été établie par Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles. S'il y a toujours eu depuis Jésus-Christ, et s'il y aura toujours nécessairement dans le monde une société considérable de fidèles chrétiens faisant profession de la véritable doctrine de Jésus-Christ, et unis ensemble par des signes extérieurs de charité, ou si cette société peut être entièrement éteinte ou tomber généralement dans une erreur contre la foi de Jésus-Christ ; de sorte qu'elle ne serait plus l'Eglise de Jésus-Christ, parce qu'elle enseignerait une autre doctrine que la sienne. Cette question fera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII.

De l'indéfectibilité et de l'infaillibilité de l'Eglise. Sur quels points elle est infaillible, et comment on peut connaître son sentiment.

Jésus-Christ est venu sur la terre pour y établir une Eglise, c'est-à-dire une société de personnes faisant profession de la vérité qu'il a apportée aux hommes ; il s'est livré lui-même afin de se faire un peuple particulièrement consacré à son service et fervent dans les bonnes œuvres (*Tite*, II, 14). Il s'est acquis par son sang cette Eglise (*Act.*, XX, 28). Il a envoyé ses apôtres pour prêcher par toute la terre (*Luc*, X) Il leur a prêté que la pénitence et la rémission des péchés seraient prêchées en son nom par toutes les nations, et qu'ils seraient ses témoins dans Jérusalem ; dans la Judée, dans la Samarie et par toute la terre (*Act.*, I). Les apôtres ont fait ce que leur maître leur avait commandé ; ils ont prêché sa doctrine par tout le monde ; ils ont converti quantité de personnes ; ils les ont baptisées au nom de Jésus-Christ, ainsi qu'il le leur avait commandé, et par là ils les ont consacrées d'une manière particulière à son service. Toutes ces personnes unies par la profession de la même foi, et dans une même communion ont fait une société de

chrétiens à laquelle on a donné le nom d'Eglise, qui a subsisté pendant plusieurs siècles. Tout cela est constant et avoué de tous les chrétiens ; mais quelques-uns ont avancé qu'il n'était pas nécessaire que cette société visible fût perpétuelle, qu'elle pouvait périr, qu'elle avait été éteinte entièrement ou réduite à un petit nombre de fidèles cachés, et qu'elle pouvait tomber généralement dans une erreur dangereuse et contraire à la foi de Jésus-Christ. C'est cette prétention qu'il nous faut détruire.

Nous ne pouvons le faire plus efficacement que par la promesse de Jésus-Christ même ; car comme ce serait une témérité de l'avancer sans en être assuré par la parole de Dieu, c'est une infidélité d'en douter après que Jésus-Christ l'a promis. Or c'est ce qu'il a fait en termes exprès en parlant à saint Pierre : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (*Matth.*, XVI, 18). Nous avons déjà remarqué que l'Eglise dont il est parlé en cet endroit est celle que saint Pierre et les apôtres ont édifiée, c'est-à-dire cette société visible de chrétiens convertis par les apôtres et par leurs successeurs. C'est donc à cette Eglise que Jésus-Christ promet que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; c'est-à-dire qu'elles n'auront point de puissance sur elle. Or, soit qu'on entende par les portes de l'enfer les ennemis de l'Eglise, comme les tyrans par leurs persécutions, les hérétiques par leurs erreurs, les schismatiques par leur rébellion, et les autres ministres du diable qui ne cessent d'attaquer l'Eglise en général et dans chacun de ses membres ; soit qu'on entende par les portes de l'enfer la mort et la destruction, comme il y a plus d'apparence, il s'ensuit toujours de ce passage que l'Eglise ne peut jamais être détruite, parce que si elle l'était, soit par les persécutions, soit par les erreurs, et qu'il cessât d'y avoir une véritable Eglise de Jésus-Christ, il serait certainement vrai de dire que les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle. C'est la conclusion que les saints pères ont tirée de ce passage. Notre Seigneur Jésus-Christ, dit Eusèbe, a prêté que sa doctrine serait prêchée par toute la terre, et que l'Eglise qui a depuis été établie par sa puissance serait invincible et inexpugnable, et qu'il n'arriverait jamais qu'elle fût surmontée par la mort : qu'elle serait au contraire à jamais ferme et immobile, comme étant appuyée et fondée sur la pierre. Car, ajoute-t-il, l'Eglise à qui il a donné ce nom s'est affermie, et ayant été élevée jusqu'aux astres par les prières des saints, est tout éclatante de la lumière et de la foi orthodoxe ; elle ne fluit point devant ses ennemis, et ne cède pas même aux portes de la mort, à cause des paroles qu'il a prononcées : *Je bâtirai mon Eglise sur la pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (*Euseb.*, lib. I, de *Préparat. evang.* cap. 1). L'Eglise, dit saint Hilaire, est établie sur cette pierre de confession..... Cette foi est le fondement de l'Eglise ; c'est par cette foi que les portes de l'enfer sont trop faibles pour l'em-

porter sur elle (*Hilarius, lib. VI de Trinitate*). Il ne peut non plus y avoir d'autre foi que d'autre église, et expliquant ce passage : O heureux fondement de l'Église, dit-il, dans l'appellation du nom nouveau ! O pierre digne de cet édifice qui devait renverser les lois de l'enfer, les portes du Tartare et toutes les prisons de la mort (*Hilarius, in Matth., XVI*).

L'auteur ancien du Traité attribué à saint Athanase, composé pour montrer que Jésus-Christ est une seule personne : « Ce discours, dit-il, est fidèle, et cette promesse est stable. L'Église est invincible ; ni tout l'enfer, quand il se souleverait, ni tous les princes des ténébreux ligés ensemble ne pourraient pas la défaire, étant assurée sur la promesse de celui qui dit : J'ai vaincu le monde (*Auctor orationis, Quod unus sit Christus, apud Athanasian*). Saint Chrysostome expliquant, ce passage, remarque que Jésus-Christ n'a pas dit sur saint Pierre, mais sur cette pierre ; car ce n'est pas sur la personne qu'il a édifié son Église, mais sur la foi. Or cette Église peut être battue des flots, mais elle ne peut pas être ébranlée ; car quoiqu'elle soit attaquée par tant de tentations, elle ne peut jamais être vaincue (*Chrysost., in homil. de Pentec. Tu est Petrus, etc.*).

Saint Ambroise apporte la même explication de ce passage. La foi, dit-il, est dans le fondement de l'Église, car ce n'est point de la chaire de saint Pierre, mais de sa foi, que l'on dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Cette confession surmonte l'enfer : elle n'exclut pas pour une seule hérésie ; car l'Église étant souvent attaquée comme un navire par les flots, le fondement de l'Église prévaut contre toutes les hérésies (*Ambros., l. de Incarn., c. 3*). Saint Augustin emploie souvent ce passage pour prouver que l'Église visible ne peut périr ni tomber dans l'erreur, et en expliquant l'article du Symbole qui concerne l'Église : « C'est cette Église, dit-il, sainte, une, véritable, catholique, qui combat contre toutes les hérésies ; elle peut être attaquée, mais jamais forcée ni vaincue. Toutes les hérésies sont sorties d'elle comme des sarments inutiles coupés de la vigne, au lieu que l'Église demeure attachée à sa racine, à son tronc, dans sa charité, et les portes d'enfer ne la vaincront jamais » (*August., l. VII de Symb., c. 5*).

Saint Isidore de Damiette, expliquant ce passage dans une de ses lettres, entend par les portes de l'enfer les discours impies, les assemblées et les blasphèmes des hérétiques que l'Église de Dieu repousse, défait et surmonte sans qu'elle puisse être vaincue. Et dans une autre lettre : « Ce n'est pas, dit-il, que l'Église ne doive point être attaquée, mais c'est que quoique plusieurs personnes l'attaquent, elle les vaincra et les défera entièrement. C'est pour cela qu'il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, c'est-à-dire contre l'Église. Cela est arrivé : elle a été attaquée, mais jamais elle n'a été opprimée ; au contraire elle a éclaté

par-dessus ceux qui l'ont voulu détruire (*Isidor. Pelusiot., l. I, Epist. epist. 238 ; et lib III, epist. 5*).

Jésus-Christ fait encore une autre promesse à son Église, qui est une preuve de son indéfectibilité ; savoir qu'il sera toujours avec elle jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire qu'il la protégera toujours, qu'il ne l'abandonnera jamais, et qu'il ne souffrira pas qu'elle soit détruite. Car après avoir ordonné à ses apôtres d'établir cette Église par leur prédication, en instruisant les peuples et les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses qu'il leur a commandées, il ajoute ces paroles : *Et assurez-vous que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Cette promesse ne regarde pas seulement les apôtres, qui ne devaient pas demeurer sur la terre jusqu'à la consommation des siècles ; mais toute l'Église et tous les ministres qui devaient leur succéder. Jésus-Christ est et sera toujours avec eux, et il n'abandonnera jamais son Église puisqu'il l'a promis ; il la protégera d'une manière particulière, et ne souffrira pas qu'elle soit jamais détruite.

Cette perpétuité de l'Église jusqu'à la fin des siècles nous est encore marquée par saint Paul dans l'Épître aux Ephésiens où il dit : *Que Jésus-Christ a donné à son Église des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de la plénitude, selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous* (*Ephes. IV, 11 et seq.*). Par l'état de l'homme parfait et la plénitude du corps de Jésus-Christ, l'Apôtre désigne le jour du jugement, où l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ, sera en sa perfection et en sa plénitude. Jusque-là il y aura dans l'Église des ministres qui la gouverneront. Voilà donc une Église visible jusqu'à la fin du monde. Enfin les prophéties de l'Ancien Testament que l'on explique de l'Église, lui promettent une durée éternelle, comme dans le psaume XLVII, 9 : *Dieu l'a fondée pour l'éternité* ; dans le LXXXVIII, 3, *Ses descendants subsisteront à jamais, et son trône durera aussi longtemps que le ciel* (*Ps. LXI, 8*). Et dans Isaïe (*Ps. LXI, 8*), *Je contracterai avec eux une alliance éternelle. Leur postérité sera connue des nations, et leurs descendants seront au milieu des peuples. Tous ceux qui les verront les connaîtront ; car c'est la race que le Seigneur a bénie. Ce passage e marque clairement une Église visible et connue de tous ceux qui la voient. Dans le prophète Daniel, chap. II, 44, dans le temps de ces royaumes Dieu suscitera un royaume qui sera éternel et dont la puissance ne sera point donnée à un autre peuple. Ce règne est celui de Jésus-Christ qui ne finira jamais, comme l'Évangile nous l'apprend. Et regni ejus non erit finis* (*Luc. I*).

Les comparaisons de Jésus-Christ dans l'Évangile nous font encore entendre que son Eglise subsistera sur la terre jusqu'au jour du jugement. Dans la comparaison qu'il en fait à l'aire d'une grange, il dit que comme dans l'aire il y a du bon grain et de la paille, de même l'Eglise sera mêlée de bons et de méchants, jusqu'à ce que le Seigneur purge son aire, qu'il ramasse le bon grain pour le mettre dans ses greniers, et qu'il jette la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais (Matth. III, 12). Cela dénote manifestement le temps du jugement; l'ivraie et le bon grain seront sur la terre jusqu'à la moisson. Or la moisson est la consommation des siècles, quand les anges sortiront et sépareront les bons d'avec les méchants. Le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Eglise composée de bons et de méchants sera donc sur la terre jusqu'à la fin du monde.

L'indéfectibilité de l'Eglise a toujours été reconnue par les chrétiens. « Saint Irénée compare l'Eglise à la statue de sel en laquelle la femme de Loth fut changée, qui n'est plus sujette à la corruption, et dans laquelle on reconnaît des membres humains : pour montrer que l'Eglise, qui est le sel de la terre est demeurée incorruptible sur la terre, quoiqu'elle soit sujette aux événements humains; et que quoiqu'on lui enlève quelquefois des membres entiers, elle demeure toutefois comme une statue de sel, et qu'elle est l'appui de la foi » (Irenæus advers. hæres., l. IV, c. 51).

Tertullien dit dans le livre du Baptême, « que cette nacelle agitée des flots et près de périr, dont il est parlé dans l'Évangile, est la figure de l'Eglise, laquelle est agitée sur la mer de ce siècle par des persécutions et des tentations, pendant que le Seigneur semble dormir à cause de sa patience, jusqu'à ce qu'étant comme réveillé dans l'extrémité par les prières des saints, il apaise la tempête, et rende la tranquillité aux siens » (Tertul. l. de Bapt.).

Alexandre, patriarche d'Alexandrie, dans sa lettre à Alexandre, patriarche de Constantinople, contre les ariens, rapportée par Théodoret, reconnaît hautement l'indéfectibilité de l'Eglise. « Nous croyons, dit-il, une seule Eglise catholique qui ne peut être abattue, quoiqu'elle soit attaquée par tout le monde, et qui dissipe toutes les entreprises impies des hérétiques » (Alexander Alexandriae episc., Epist. ad Alexandrum constantinopolitanum, apud Theodoretum, lib. I, cap. 4).

« Saint Ambroise déclare que l'Eglise peut bien être obscurcie, mais qu'elle ne peut pas entièrement disparaître. *Ecclesia obumbrari potest, deficere non potest* (Lib. IV, in Hexamer. cap. 2) : qu'elle a ses éclipses et ses apparitions comme la lune, mais que ses éclipses l'ont augmentée : que plusieurs l'attaquent, mais qu'on ne peut la détruire (Ambrosius in Hexameron, l. IV, c. 4) : qu'étant établie sur la foi, elle regarde tranquillement les tempêtes et les naufrages des infidèles et des Juifs : qu'elle est au milieu des flots sans en être agitée, et toute prête à secourir sans être en danger de périr : que si ceux qui sont battus de l'orage veulent se réfugier au port,

l'Eglise est ce port de salut qui tend les bras pour recevoir dans un lieu de sûreté et de repos ceux qui sont en péril : que l'Eglise passant par le feu n'en souffre point de diminution : qu'au contraire sa beauté croît jusqu'à ce que Jésus-Christ vienne dans son règne, et qu'il repose sa tête dans la foi de l'Eglise (Idem de Benedict. patriarch. c. 5; et Enarrat. in Psal. CXVIII). Il la compare encore à un navire qui est au milieu de la mer, battu de la tempête, sans néanmoins qu'il puisse jamais faire naufrage, et qui évite tous les écueils de la mer, c'est-à-dire les hérésies (1). « Enfin expliquant ces paroles du chapitre XXXI des Proverbes : *Le cœur de son époux a de la confiance en elle ; il s'en confie en elle, dit-il, et il nous a enseigné à nous y confier ; car il a recommandé son Eglise qui est répandue jusqu'aux extrémités de la terre et dans toutes les nations, depuis une mer jusqu'à l'autre. Si elle ne subsistait pas jusqu'à la fin du monde, le cœur de son époux ne mettrait pas sa confiance en elle ; mais il l'y met, parce qu'il sait ce qui doit arriver, et qu'il ne peut être trompé ni tromper ; car Dieu est véritable dans ses promesses, comme dit l'Apôtre, et il ne peut être trompé. Ainsi l'Eglise persévérera sans fin. *Perserverabit ergo Ecclesia sine fine.* » (Ambrosius in Proverb.)*

Saint Chrysostome dit que l'Eglise est appuyée sur un fondement plus solide que le ciel, et que le soleil sera plutôt obscurci que l'Eglise éteinte. On pourrait recueillir quantité de passages semblables des pères (2).

Mais saint Augustin est celui de tous qui a le plus fortement établi et le plus souvent répété cette doctrine; car après avoir fait voir par les prophéties et par la promesse de Jésus-Christ, que l'Eglise doit être répandue par toute la terre, il réfute expressément les donatistes, qui prétendaient que les prophéties étaient accomplies, et que l'Eglise avait été répandue dans toute la terre, mais qu'elle pouvait être réduite à un petit nombre; que la plus grande partie de la terre avait apostasié, et que la véritable Eglise était renfermée dans la secte des donatistes (Lib. de Unit. Eccl. c. 13). Il soutient qu'il ne se peut pas faire qu'une Eglise qui devait sitôt périr dans toutes les nations (c. 25), eût été prédite si hautement, et par tant de témoignages clairs et indubitables, et qu'il ne fût rien dit de celle des donatistes qui devait durer jusqu'à la fin du monde : « Qu'ils sondent, dit-il, l'Écri-

(1) Ambrosius, lib. de Saionone, cap. 4, in hæc verba Proverbi 50. Semitas navis navigantis, navem à laquelle Ecclesiam debemus accipere in sabimudi istius constitutam, que etsi erebris ventum undarumque fluctibus aut procellis sæpe vexatur, tamen nunquam potest sustinere naufragium.... Inde morituris antra, etc. In ista nave Ecclesie ea feliciter præterimus, inde in phottimianum charybdim non incidimus.... Inde Syrtis gentilium et periculosas hæreses et scopolos evitamus, etc. Hæc ergo navis Ecclesia est, que etsi quotidie seculum iscid tanquam aliquod pelagus sortitur inestum, nunquam effidit ad saxum, nec mergitur ad profundum.

(2) Chrysostomus, Homilia 4 in isaïam. Ecclesia firmioribus quam cælum ipsam radiibus delixa hæret. Verum fortassis ethnicus arrogantiam me condemnat : sed maneat donec harum rerum probationem attulerit, discatque vim veritatis, quomodo facilis est solem extinguere, quam Ecclesiam delere.

ture, et que contre tant de témoignages clairs qui font voir que l'Eglise est répandue par tout le monde, ils en opposent seulement un seul, où il soit dit aussi clairement que l'Eglise est perie dans toutes les nations, et qu'elle n'est demeurée que dans l'Afrique (*August., l. de Unitate Ecclesie, c. 16, n. 42*). Comment osent-ils dire que ce que Jésus-Christ avait prévu, que la pénitence devait être prêchée à toutes les nations, à commencer par Jerusalem, était accompli, mais qu'ensuite toutes les nations étant tombées dans l'apostasie, la seule Afrique était demeurée à Jésus-Christ, puisque cette prophétie de Jésus-Christ n'est pas encore accomplie (*Id., ibid. c. 17*)?(1) Il dit anathème à ceux qui osent avancer que l'Eglise est perie dans le monde (*Id. ibid.*) et il appelle ce sentiment impie et extravagant (2) : Quelques-uns, dit-il encore, assurent que l'Eglise qui a été répandue par tout le monde est perie. Ceux qui disent cela ne sont point de l'Eglise ! O parole imprudente, abominable, détestable, pleine de présomption et de fausseté, qui n'est appuyée sur aucune vérité, éclairée d'aucune sagesse, ni assaisonnée d'aucun sel ; vaine, téméraire, présomptueuse, pernicieuse : le Saint-Esprit l'a prévue et l'a détruite par avance, etc. Il avoue que cette Eglise, qui n'est pas seulement connue dans une partie de la terre, mais qui l'est partout, souffre quelquefois à la vérité des tempêtes dans les justes mêmes qui sont en quelques lieux inconnus, mais il soutient que le corps de l'Eglise mêlée de bons et de méchants subsistera toujours (*August. in Enarrat. Psal. CI*) ; qu'elle ne sera jamais vaincue ni déracinée, et qu'elle ne cédera point aux tentations ; mais qu'elle subsistera jusqu'à la fin du monde, et qu'il n'y aura aucun temps jusqu'au jour du jugement, où la terre soit sans Eglise ; que c'est une vérité dont aucun fidèle ne peut douter ; que l'Eglise est fondée pour toujours, puisque Jésus-Christ a promis qu'il serait avec les siens jusqu'à la consommation des siècles » (*Id. Enarrat. in Ps. LX*).

Saint Bernard, conformément à la doctrine de saint Augustin, expliquant ces paroles du Cantique des cantiques : *Je l'ai tenu, et ne le quitterai point jusqu'à ce que je le fasse entrer dans la maison de ma mère* (*Cantic. III, v. 4*). « C'est l'Eglise, dit-il, car les chrétiens ne cesseront jamais : la foi subsistera toujours sur la terre, et la charité dans l'Eglise. Les inondations des rivières sont venues, et

les vents ont soufflé contre elle ; elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre, et que cette pierre était le Christ ; ni les discours des philosophes, ni les chicanes des hérétiques, ni les glaives des persécuteurs ne l'ont pu et ne pourront jamais la séparer de la charité (*Bernard. in Cant. serm. 79, n. 4*).

L'indéfectibilité de l'Eglise chrétienne emporte avec elle par une conséquence nécessaire son infailibilité dans la foi ; car l'Eglise n'étant la véritable Eglise qu'à cause de la profession qu'elle fait de la véritable doctrine de Jésus-Christ, si elle cessait de l'enseigner, si elle enseignait, ou si elle faisait profession de croire une doctrine contraire, elle cesserait d'être Eglise, il n'y aurait plus d'Eglise ; et il serait vrai de dire que les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle, ce qui est contre les promesses de Jésus-Christ. Il ne peut donc pas arriver que l'Eglise universelle tombe dans une erreur contre la foi, et enseigne une doctrine hérétique comme une vérité catholique. Cette vérité est fondée premièrement sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise. Secondement, sur l'attachement inviolable et la soumission entière que les chrétiens de tous les temps ont toujours cru qu'ils devaient avoir à la foi et à la doctrine de l'Eglise catholique, qui ont été si grands qu'ils ont estimé qu'il suffisait de dire pour établir leur foi : C'est là la foi de l'Eglise catholique. *Ita credit catholica Ecclesia* (*Concil. Nic. 1*) : et pour condamner une erreur, l'Eglise catholique anathématise cette erreur : *Hos anathematizat catholica Ecclesia* ; qu'ils ont toujours protesté qu'ils aimeraient mieux mourir que de s'écarter de la foi de l'Eglise, ou de se séparer de son corps. Je suis résolu, dit saint Jérôme, de ne jamais m'écarter de la foi de l'Eglise catholique. *Mcum propositum est a fide Ecclesie catholice non recedere* (*Ep. 152 ad Mon.*) : qu'ils ont considéré tous ceux qui s'étaient éloignés de sa doctrine comme des hérétiques, et ceux qui se sont séparés de son corps comme des schismatiques, qui étaient les uns et les autres hors de la voie du salut : qu'enfin ils ont cru qu'il fallait consulter l'Eglise et s'en rapporter à son jugement dans les questions qui sont survenues, et que c'était la plus insolente de toutes les folies de disputer contre le sentiment de toute l'Eglise : *Insolentissima insanie*, comme parle saint Augustin. Ce langage, qui a toujours été celui des chrétiens dans tous les temps et dans tous les lieux, suppose que l'Eglise est infailible en matière de foi, et qu'elle ne peut jamais s'éloigner de la doctrine de Jésus-Christ, ni enseigner une hérésie comme une vérité catholique ; car si cela arrivait, sa doctrine ne serait pas la règle de la vraie foi : on pourrait en quelques occasions enseigner le contraire de ce qu'elle enseigne : on aurait quelquefois droit de se séparer de son corps : on pourrait être hors de l'Eglise sans être en danger de son salut : on ne serait pas obligé de se soumettre à son jugement, et on pourrait se départir de sa doctrine.

(1) *August., l. de Unit. Eccl. c. 16*. Restat ergo ut non ex divinis libris, sed ex vobis ista dicatis. Proinde respondebitur, anathema sitis. Tenent enim Ecclesie apos officio labore fundata, cum quanta cura sua predictum sit : *si quis vobis evangelizave it, pater quam quod accepistis, anathema sit. ibid., cap. 15*. Aliud autem evangelizat, qui perisse di-t de extero mundo Ecclesiam, et in parte Donati in sola Africa remansisse dicit. Ergo anathema sit. Aut legat mihi hoc in Scripturis sanctis, et non sit anathema.

(2) *d. m. lib. de gone christiano, cap. 20*. Nec eos audiamus, qui sanctam Ecclesiam, qua una catholica est, negant per ortum esse diffusam, sed in sola Africa, hoc est, in parte Donati pollere arbitrantur.... Quod cum eis objicimus, dicunt jam ista omnia fuisse completa, antequam esset pars Donati, sed postea totam Ecclesiam perisse, et in sola Donati parte reliquias ejus remansisse contendunt. O linguam superbam et nefariam!

Cette infailibilité de l'Eglise dans sa créance ne doit pas seulement s'entendre de l'Eglise de tous les siècles, mais même de l'Eglise présente. Car s'il y avait un temps dans lequel l'Eglise catholique pût enseigner une doctrine contraire à la foi de Jésus-Christ, elle cesserait pendant ce temps-là d'être Eglise. Or cela ne se peut, puisqu'elle est indéfectible, comme nous l'avons montré. Ce n'est pas seulement la foi de l'Eglise de tous les temps qui est la règle de la foi; c'est aussi la créance de l'Eglise universelle présente : mais comme la foi de l'Eglise est toujours la même, et qu'il peut y avoir des contestations sur le sentiment de l'Eglise présente, parce que les chrétiens peuvent être partagés, ou parce qu'il est difficile d'en être certain, il est à propos, particulièrement en matière de doctrine, d'avoir recours à l'antiquité, et de ne jamais séparer le témoignage de l'Eglise présente de celui de l'ancienne, suivant la règle de Vincent de Lérins.

On peut objecter contre l'indéfectibilité et l'infailibilité perpétuelle de l'Eglise, qu'il peut y avoir, qu'il y a eu, et qu'il y aura des temps où elle peut être réduite à un très-petit nombre de fidèles cachés, à cause de la persécution de quelques tyrans ; qu'il peut arriver que la plus grande partie des chrétiens, ou séduits par les méchants, ou éblouis par les raisons apparentes des faux prédicateurs, ou étonnés par les menaces, par l'exil, par les supplices, tombent dans l'erreur, et qu'il n'y en ait qu'un petit nombre qui aient assez de lumière et de fermeté pour ne point succomber, et qu'encore ce petit nombre soit obligé de se cacher : qu'il peut arriver que la plupart des pasteurs corrompus abandonnent l'ancienne doctrine, que ceux qui la soutiennent soient chassés de leurs sièges, qu'on en mette d'hérétiques en leur place, que ces pasteurs hérétiques enseignent au peuple l'hérésie, et qu'elle se répande et s'établisse ainsi par toute la terre ; que ce cas n'est point impossible, qu'il est même arrivé pendant que l'hérésie d'Arius a régné dans le monde : car l'histoire ecclésiastique nous apprend que cette hérésie avait infecté une grande partie du monde, et que la plupart des évêques d'Orient et d'Occident, soit par faiblesse, soit par violence, soit par fourbe, soit par malice, avaient approuvé l'erreur : de sorte que le venin de cette hérésie, comme remarque Vincent de Lérins, n'était pas seulement répandu dans une petite portion, mais presque dans tout le monde. Tous les évêques latins s'étant laissés tromper, ou ayant souffert violence, l'erreur était reçue en tant de lieux, que les esprits avaient de la peine à discerner ce qu'il fallait suivre dans cette confusion (1).

[1] *Vincentius Lirinensis in Commonitorio adversus hæreses.* Quando arianorum venenum non jam portunculam quamdam, sed pene orbem totum contaminaverit, adeo ut prope cunctis latini sermonis episcopis, partim vi, partim fraude deceptis, caligo quedam mentibus offunderetur, quidam potissimum in tanta rerum confusione sequendum foret, tunc quisquis verus Christi amator et cultor existit, antiquam fidem novellæ perfidiæ præferendo, nulla contagi

C'est ce malheur que déplore saint Grégoire de Naziance dans son vingt et unième discours : « Les pasteurs, dit-il, ont agi follement et ont ravagé ma vigne, c'est-à-dire qu'ils ont déshonoré l'Eglise de Dieu : car si vous en exceptez un petit nombre, qui ont été méprisés à cause de leur obscurité, ou qui ont résisté courageusement, qui ont été comme la racine et la graine nécessaires pour faire fleurir et revivre l'Eglise par les influences du Saint-Esprit, ils ont tous obéi au temps : il n'y a eu de différence entre eux, si ce n'est que les uns ont plus tôt succombé à cette fraude, et les autres plus tard : les uns ont été les chefs de l'impiété, au lieu que les autres les ont suivis » (*Greg. Nazian. Orat., 21*). Enfin il semble qu'on ne puisse ajouter foi aux prédications de Jésus-Christ et des apôtres, touchant l'état de l'Eglise, quand l'antechrist viendra, sans avouer qu'elle sera réduite à un très-petit nombre de fidèles cachés.

On répond à cela que, quoique l'Eglise puisse être quelquefois obscurcie, affligée et réduite à un plus petit nombre, soit par les persécutions des tyrans, soit par la malice et par les artifices des hérétiques, soit par la corruption des pasteurs, elle ne peut jamais néanmoins être détruite entièrement, ni cesser d'être visible, ni être réduite à un petit nombre de fidèles cachés, et qui ne feraient ni corps ni profession extérieure de la foi. Elle n'a jamais été dans cet état, et elle n'y sera jamais. Les persécutions des tyrans peuvent diminuer le nombre des chrétiens pour un temps et rendre l'Eglise moins nombreuse, mais elles la rendent plus illustre par la constance et par la foi de ceux qui souffrent, et ne servent qu'à l'embellir et à l'augmenter. *Defectibus suis crevit, et his meruit ampliari*, dit saint Ambroise, *dum persecutionibus minuitur, et confessionibus martyrum coronatur.* Ce qui a fait dire aux premiers chrétiens : *Sanguis martyrum semen christianorum.*

L'Eglise croît et décroît, dit saint Jérôme, par la paix et par les persécutions : elle est quelquefois offusquée par les ténèbres des tentations, mais elle reprend bientôt son ancien éclat qu'elle tire du soleil de justice (*Epist. in Isaiam lib. XVIII, cap. 66*). Il peut y avoir des temps, dit saint Augustin, dans lesquels elle est obscurcie et comme couverte de nuages pendant un temps : *Aliquando obscuratur, et tanquam obnubilatur multitudinè scandalorum.* « Mais c'est alors, comme remarque le même père, qu'elle éclate davantage dans ses plus généreux membres : *Sed etiam tunc in suis firmissimis eminet.* Il y a des temps qu'elle est libre et tranquille, et il y en a d'autres dans lesquels elle est agitée par les tempêtes des tribulations et des tentations. Tel était ce

ipsius peste maculatus est.... Quid si novella aliqua contagio non jam portunculam quamdam, sed totam pariter Ecclesiam commaculare conetur, tunc item providebit, ut antiquitati inhæreat, quæ prorsus jam non potest ab ulla novitatis fraude seduci.

temps, ajoute ce père dont parle saint Hilaire, du témoignage duquel vous avez voulu vous servir (il parle à Vincent Rogatiste à qui cette lettre est adressée) pour éluder tout de témoignages divins, et faire croire que l'Église était périe. » (Il s'agit du passage de saint Hilaire, où ce père dit que la plupart des évêques d'Orient étaient ariens.) « Voici de quelle manière saint Augustin y répond. Qui ne sait qu'en ce temps-là plusieurs ont été trompés par des paroles ambiguës qui leur ont fait croire que les ariens étaient de leur sentiment? Que d'autres ont cédé par crainte et feint de consentir, et qu'il y en a eu qui ont eu assez de fermeté pour souffrir l'exil, et assez de lumière pour découvrir les pièges des hérétiques qui étaient à la vérité en petit nombre, mais qui étaient cachés dans toute la terre » (*August., Epist. olim 48; nunc 93, n. 30 et 31*). C'est par eux que l'Église, qui croit partout, a été conservée dans le pur froment, et sera conservée jusqu'à ce qu'elle ait été établie par toutes les nations, même les plus barbares. Il peut y avoir, et il y a même eu des temps où les catholiques sont persécutés presque partout, comme sous l'empire de Constance. « Car quelle église en ce temps-là, dit saint Athanase, pouvait adorer Dieu avec liberté? Quel était alors le fidèle qui ne fût en péril: Les uns dissimulaient par crainte, les autres trahissaient leur foi; et Constance avait rempli toute la terre d'hypocrisie ou d'impiété. S'il y avait quelqu'un en quelque lieu qui eût de la religion et qui aimât Jésus-Christ (or il y en avait plusieurs en tous endroits) semblables aux prophètes et à Elie, ils se cachaient jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé quelque part un homme juste comme Abdias: ils se retiraient dans des cavernes et dans des lieux écartés, ou ils faisaient leur demeure dans le désert. Saint Hilaire emploie la même pensée dans son livre contre Auxence (*Athanas. Epist. ad solitarios*): « Prenez garde, dit-il à l'Antechrist: c'est mal à propos que vous avez de l'attache pour les temples matériels, et que vous respectez l'Église dans ces édifices et dans ces bâtiments. Ne savez-vous pas que l'Antechrist y sera assis? j'estime que les montagnes, les forêts, les lacs, les marais, les prisons, les antres sont plus sûrs; car les prophètes ont prophétisé, retirés et cachés dans ces lieux (*Hilarius adversus Auxentium*). » Mais quoique l'hérésie des ariens fût alors l'opinion dominante, principalement en Orient; qu'il y eût un grand nombre d'évêques infectés de cette hérésie; que plusieurs autres trahissent ou dissimulassent la vérité, et communiquassent avec des hérétiques par une lâcheté criminelle; qu'il y eût aussi des hérétiques en Occident, et que les évêques du concile de Rimini, c'est-à-dire, la plus grande partie des évêques d'Occident trompés eussent approuvé une formule de foi hérétique, ce qui a fait dire à saint Jérôme que toute la terre gémit et fut étonnée de se voir arienne, *Ingemuit orbis, et miratus est se esse arianum (In Dialog. contr. luciferianos)*; non qu'effectivement tous ces évê-

ques fussent ariens, mais parce qu'ils avaient sans y penser approuvé une formule arienne. Quoiqu'on ne puisse, dis-je, disconvenir de ces faits, il faut aussi reconnaître, 1^o que dans les temps que l'arianisme a été le plus répandu, il y avait partout, comme remarque saint Athanase, un grand nombre de chrétiens et d'évêques qui défendaient hautement la vérité et souffraient pour elle: quoique quelques-uns fussent exilés et cachés, ils n'en étaient pas moins connus et moins célèbres, et ils n'en n'avaient pas moins de disciples. 2^o Que plusieurs des évêques qui communiquaient avec les ariens étaient orthodoxes dans la doctrine; que la plupart de ceux que l'on appelle demi-ariens croyaient la divinité du Verbe et détestaient l'hérésie d'Arius, d'Étius et d'Eunomius; qu'ils convenaient avec les catholiques dans le fond de la doctrine, quoiqu'ils ne voulussent pas approuver le terme de *consubstantiel*, ὁμοούσιος à la place duquel ils substituaient celui de *semblable en substance*, ἑπιούσιος ou ὁμοιωσιον ὡς οὐσίας. Or ceux-ci n'étaient point hérétiques, de l'aveu même de saint Athanase, de saint Hilaire et des plus zélés adversaires des ariens. 3^o Que la plupart des formules de foi faites dans ces conciles peuvent souffrir un bon sens; comme saint Hilaire le prouve de quelques-unes, et qu'elles rejettent presque toutes l'erreur des anoméens qui est le pur arianisme (*Lib. de Synodis*). 4^o Que les évêques ariens étaient obligés de déguiser leurs sentiments, et qu'ils n'osaient prêcher la doctrine impie d'Arius, d'Étius et d'Eunomius; mais qu'ils étaient obligés de la couvrir d'expressions orthodoxes. 5^o Qu'il y avait peu d'ariens en Occident. 6^o Que la plus grande partie du peuple était demeurée attachée à l'ancienne doctrine de l'Église, et faisait profession de la foi orthodoxe. Il est donc vrai de dire que dans le temps où l'arianisme a été le plus dominant, qui est depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, celui dans lequel il semble que l'erreur a eue le plus d'avantage, l'Église véritable n'a point cessé d'être visible ni de faire profession extérieure de la doctrine de Jésus-Christ. Il est vrai que comme l'hérésie était aussi répandue dans un grand nombre d'églises, il y aurait pu avoir de la difficulté à juger par la seule étendue de quel côté était la vérité: mais les choses ne demeurèrent pas longtemps en cet état, et la vérité prit bientôt le dessus; et d'ailleurs il était aisé d'avoir recours à l'ancienne doctrine qui venait d'être décidée dans le concile œcuménique de Nicée. C'est le cas remarqué par Vincent de Lérins, dans lequel s'il arrive qu'une nouvelle maladie contagieuse ne s'empare pas seulement d'une petite portion de l'Église, mais qu'elle tâche de se répandre partout: il faut s'attacher à l'antiquité qui ne peut plus être trompée par aucune fraude. Règle qu'il applique lui-même à l'espèce présente, en disant que l'arianisme ne gagna pas seulement une petite partie du monde, mais le monde presque entier, et que presque tous les évêques latins ayant été déçus ou par fraude ou par vio-

lence, il y avait une espèce d'obscurité répandue sur tous les esprits ; de sorte qu'il était difficile de voir quel parti il fallait prendre dans cette confusion : alors tous ceux qui aimaient et honoraient véritablement Jésus-Christ, se garantirent de cette maladie contagieuse, en préférant l'ancienne foi à la nouvelle perfidie.

Quant au temps de l'Antechrist, nous n'en savons que ce qui en est prédit, et encore en général et obscurément, dans l'Écriture sainte. Or il n'y est dit nulle part qu'il n'y aura plus d'église sur la terre ; car ces paroles de Jésus-Christ, *Quand le Fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre? Cum venerit Filius hominis, putas inveniet fidem in terra?* prouvent bien que le nombre des vrais fidèles sera petit, mais non pas qu'il n'y en aura point. Il est même certain qu'il y aura alors des élus qui ne seront pas engagés dans l'erreur, et qui par conséquent continueront à faire profession de la vérité.

Enfin il n'est pas nécessaire que le nombre des vrais fidèles et des membres de la vraie Église soit toujours et en tout temps le plus grand. Mais il ne se peut pas faire que l'Église soit réduite à un petit nombre de fidèles cachés ou renfermés dans une petite partie du monde, et que presque tout ce qu'il y a de chrétiens répandus dans toute la terre puisse faire profession d'une hérésie, et cesser de faire profession de la foi de Jésus-Christ. Cela n'est jamais arrivé, cela n'arrivera jamais ; autrement les prophéties touchant l'Église seraient fausses, les promesses de Jésus-Christ seraient vaines, les portes d'enfer prévaudraient contre l'Église, le royaume de Jésus-Christ serait détruit, il n'y aurait plus de sacrifice légitime, plus de sacrements profitables, plus de foi, plus de charité, plus de vérité connue sur la terre ; toute la religion serait dans le trouble et dans la confusion, et les hommes hors d'état de faire leur salut.

Il nous reste encore deux questions à examiner sur l'infailibilité de l'Église. La première, quels sont les points sur lesquels l'Église est infailible ; et la seconde, comment on peut être assuré que l'Église universelle est d'un sentiment. Quant à la première, il est certain, 1^o que l'Église n'est point infailible à l'égard des questions qui ne concernent point la religion, telles que sont des questions de philosophie. Toute l'Église a pu croire qu'il n'y avait point d'antipodes, comme on le croyait du temps de S. Augustin ; on n'était pas obligé de le croire. Le sentiment général des chrétiens sur ce sujet n'était pas une preuve infailible de vérité, parce que l'Église pouvait être dans l'erreur là-dessus sans cesser d'être la véritable Église de Jésus-Christ. Il en est de même des questions de fait qui ne concernent point la doctrine ni la religion, et qui ne peuvent être fondées sur l'Écriture ni sur la tradition. Quant aux points qui regardent la religion, il y en a de plusieurs sortes : les uns concernent les principaux mystères qu'au-

cun des fidèles de l'Église n'ignore et ne peut même ignorer sans être en danger de son salut. La créance universelle de l'Église sur ces articles est sans doute une preuve infailible de vérité. Il y a d'autres points de doctrine qui ne sont pas si connus, quoiqu'ils soient aussi dans l'Écriture sainte et autorisés par la tradition. L'Église ne peut pas non plus errer sur ces dogmes, car si cela était elle enseignerait une doctrine contraire à celle de Jésus-Christ. Il en est de même à l'égard des points qui sont des conséquences nécessaires de l'Écriture sainte et de la tradition qui sont définies dans les conciles, dont l'Église a reçu la définition comme de foi ; car s'ils se trouvaient faux, l'Église serait tombée dans l'erreur sur une doctrine qui est de tradition dans son principe, en rejetant ce qui en est une conséquence nécessaire et en admettant une fausse. Mais à l'égard des autres questions théologiques qui n'appartiennent point à la foi, que l'Église n'oblige point les fidèles de croire, qui sont sur des matières qui ne sont connues que des théologiens et sur lesquelles leurs sentiments sont partagés, l'Église n'ayant point de créance générale ni de sentiment déterminé sur ces sortes de questions, on ne peut pas se servir de son témoignage pour les décider. 1^o Parce que l'Église n'est infailible qu'en tant qu'elle est la dépositaire de la doctrine que Jésus-Christ et les apôtres lui ont enseignée : ainsi ces questions n'étant point de ce genre et n'ayant aucune liaison nécessaire avec cette doctrine elle n'en décide point ; 2^o parce que la fin de l'infailibilité que Jésus-Christ a accordée à son Église étant pour le salut des fidèles et pour la conservation de la doctrine qui peut y contribuer, et non pas pour la décision de questions curieuses ou de subtilités non nécessaires ; le dessein de Dieu est accompli et il a satisfait à sa promesse, comme dit Stapleton. Si le témoignage de l'Église est suffisant pour établir d'une manière infailible les dogmes qui concernent le salut, il n'est pas nécessaire qu'on le puisse employer pour décider les questions qui ne regardent point la foi ; 3^o l'Église n'ayant point de sentiment arrêté, général, universel et de tradition sur les questions qui n'ont point de rapport à la foi ; on ne peut point se servir de son autorité pour les décider. C'est à quoi il faut bien prendre garde. Nous ne disons pas que la créance générale et universelle de l'Église sur aucune question puisse être fausse, mais nous disons que l'Église universelle n'a point de sentiment arrêté sur ces questions : ainsi l'on ne peut pas douter d'un dogme reçu et enu de toute antiquité dans toutes les Églises, sous prétexte qu'il n'appartient point à la foi, dès que c'est la créance de l'Église universelle, c'est une doctrine de foi. Mais nous disons que les questions qui n'appartiennent point à la foi, n'ont jamais fait et ne font point partie de la créance de l'Église universelle : en quoi nous suivons Pierre d'Ailly, Gerson, Tostat, Stapleton, etc. A l'égard des questions de mo-

rale et de discipline, voyez ce que nous en avons dit dans le chapitre des conciles.

Examinons maintenant comment on peut connaître qu'une doctrine est celle de l'Eglise. Il faut distinguer pour cela les différentes manières dont l'Eglise peut se comporter envers une doctrine que l'on peut rapporter aux quatre chefs suivants : créance, approbation, tolérance, condamnation. La créance de l'Eglise sur un dogme est, quand tous les fidèles croient explicitement un point de doctrine comme étant de foi, tels que sont par exemple les articles contenus dans le Symbole. Approbation est quand l'Eglise approuve la doctrine décidée dans un concile ou enseignée par un auteur. Mais il y a différentes sortes d'approbations, car on peut approuver un dogme en particulier ou en général la doctrine d'un concile et d'un auteur. L'Eglise approuve en particulier un point de doctrine en deux manières : 1° un concile l'ayant décidé, non seulement elle reconnaît l'autorité du concile, mais aussi elle reçoit ce dogme particulier et en fait sa créance, soit en récitant le Symbole dans lequel ce concile l'a compris, soit en obligeant les chrétiens d'en faire une profession expresse ; 2° en recevant et enseignant communément une doctrine comme utile et comme probable, mais que l'on n'est pas obligé néanmoins de croire sous peine de damnation. L'approbation générale est aussi de deux sortes, car l'Eglise peut approuver une doctrine comme véritable et certaine dans tous ses points, ou simplement comme probable et ne contenant rien de contraire à la foi. Quand l'Eglise approuve et reçoit les décisions des conciles généraux, elle les approuve et les reçoit de la manière que le concile les a décidées : ainsi elle approuve comme de foi ce que le concile a décidé de foi, et comme probable ce que le concile a déclaré probable. Il n'en est pas de même de l'approbation générale de la doctrine d'un auteur : elle n'emporte pas une approbation expresse de tous les points de la doctrine de cet auteur de la manière qu'il les enseigne ; en sorte qu'on soit obligé de les croire, qu'on ne puisse s'en départir et qu'il n'y ait rien de faux dans l'ouvrage approuvé. Cette dernière approbation est seulement une preuve qu'il n'y a point d'hérésie ni d'erreur dangereuse dans l'ouvrage dont la doctrine est ainsi approuvée. Toutes ces sortes d'approbations peuvent être encore subdivisées ; car ou elles sont expresses ou tacites, de tolérance ou de reconnaissance. Elles sont expresses quand elles sont faites par un décret authentique ou par une reconnaissance publique ; elles sont tacites et de tolérance, quand une doctrine est répandue et enseignée avec liberté et sans opposition : ce qui peut se faire ou par permission, quand la doctrine enseignée est reçue comme utile et avantageuse, ou simplement par tolérance, quand on la souffre, parce qu'elle n'est point hérétique, quoiqu'on n'en ait pas bonne opinion. C'est la troisième manière dont l'Eglise peut se comporter à l'égard d'une doc-

trine : elle peut la tolérer pour un temps quoique fausse et même contraire à la tradition, parce qu'il n'est pas encore constant qu'elle soit fausse ; la question n'ayant pas été examinée ni décidée par le jugement d'un concile : c'est pourquoi l'Eglise peut condamner des dogmes qu'elle a tolérés : non qu'elle change de sentiment, mais parce que la fausseté de ces dogmes n'était pas encore avérée, reconnue et déclarée comme elle l'a été depuis. A l'égard de la condamnation, il en faut aussi distinguer de plusieurs sortes. La première est, quand la créance universelle de l'Eglise est qu'un dogme est contraire à la doctrine de Jésus-Christ, et que ceux qui l'enseignent sont hérétiques. La seconde, quand l'Eglise approuve et reçoit la décision du concile qui a condamné un dogme comme hérétique. La troisième, quand l'Eglise défend que l'on enseigne une doctrine parce qu'elle ne la croit ni utile ni probable, mais suspecte d'erreur et vraisemblablement contraire à la doctrine de Jésus-Christ et à la tradition, quoiqu'elle n'en soit pas entièrement assurée, parce que la chose n'est pas tout à fait claire ni décidée par le jugement d'un concile général. Ces distinctions qui sont claires d'elles-mêmes suffisent pour faire connaître les dispositions dans lesquelles l'esprit d'un chrétien doit être à l'égard des différentes vérités de la religion. Il est obligé de croire, 1° tous les dogmes que l'Eglise croit et enseigne comme des articles de foi ; 2° les décisions des conciles généraux en matière de foi que l'Eglise approuve, soit en particulier, soit en général ; 3° il doit avoir du respect pour la doctrine que l'Eglise propose comme utile et comme probable quoiqu'il ne soit pas absolument obligé de la croire ; 4° il peut tolérer la doctrine que l'Eglise tolère, s'il est nécessaire pour le bien de la paix. Cependant s'il est convaincu et persuadé qu'elle est contraire à la tradition, il doit enseigner le contraire et ne peut en aucune manière y acquiescer ; 5° il n'est pas obligé de soutenir tous les sentiments d'un auteur que l'Eglise n'a approuvé qu'en général. Il suffit qu'il ne les condamne pas, et qu'il ne traite pas d'hérétiques ceux qui les soutiennent. Enfin il doit prendre garde de défendre tellement la vérité qu'il ne blesse point la charité.

CHAPITRE XIX.

Preuves de cette vérité, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut. Exceptions de cette règle.

Pour achever entièrement les principales questions qui concernent l'autorité de l'Eglise, il nous reste à examiner cette question : si on peut être sauvé hors de l'Eglise, et si tous ceux qui en sont séparés par l'hérésie ou par le schisme, sont hors d'espérance de salut et en état de damnation. C'est une maxime commune dans les écrits des pères de tous les siècles, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut à espérer. Saint Ignace déclare formellement que tous ceux qui sont

hors de l'Eglise n'auront point de part au royaume de Dieu ; ce qu'il n'entend pas seulement des auteurs des schismes, mais aussi de ceux qui les suivent : Mes frères, ne vous trompez point, dit-il, dans sa lettre à ceux de Philadelphie ; quiconque suit ceux qui font schisme, n'aura point de part au royaume de Dieu (*Ignatius, epist. ad Philadelphenses*). Ce même père dit que ceux qui sont séparés de l'autel et de ses ministres, sont des personnes impures ; et que ceux qui ne sont point dans l'unité de l'Eglise sont de mauvaises herbes que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne cultive pas, parce que ce ne sont pas des plantes de son Père, puisque tous ceux qui sont à Dieu et à Jésus-Christ sont avec l'évêque. Il dit des hérétiques dans sa lettre aux Ephésiens, qu'ils sont pires que des adultères et qu'ils seront précipités dans les feux éternels (*Idem, in epist. ad Ephes., ad Trall., et ad Philadel.*).

Saint Justin dit (1) que les hérétiques sont des impies et des ennemis de Dieu, qui ne méritent pas le nom de chrétiens, avec lesquels il ne faut avoir aucune communion.

Saint Irénée dit (2) que l'Eglise est la porte par où l'on entre à la vie ; que tous ceux qui sont hors de l'Eglise sont des voleurs et des larrons ; que tous ceux qui se séparent de la succession principale se damnent eux-mêmes ; que les hérétiques seront brûlés du feu divin ; que ceux qui excitent les autres à se séparer seront engloutis comme Coré, Dathan et Abiron, et que ceux qui déchirent l'Eglise seront traités comme Jéroboam.

Rhodon, dont le témoignage est rapporté par Eusèbe (3), rejette comme impie le sentiment d'Apelle, qui disait qu'il n'était pas nécessaire de discuter si l'on tenait la véritable créance, et que chacun devait demeurer dans la sienne, parce que tous ceux qui croyaient en Jésus-Christ seraient sauvés, pourvu qu'ils se trouvassent avoir fait de bonnes œuvres. Apollinaire dans un traité

(1) *Justinus in dialogo cum Tryphone*. Hæretici non Christi, epusque doctrinæ, sed seductionis spiritus, sequuntur..... Cum his nihil nobis communionis impios ipsos et iniquos esse sentiebimus.

Idem, apologia secunda. Christiani appellatur et non sunt.

(2) *trenans adversus hæreses, lib. III, cap. 4*. Hæc est enim (Ecclesia) vite introitus; omnes autem reliqui fures sunt et latrones, quos oportet devitare.

Idem, lib. IV, c. 45. Reliquos vero qui assistunt a principali successione, et quocumque loco colliguntur, suspectos habere oportet, vel quasi hæreticos et male sententiæ, vel quasi scindentes et elatos et sibi placentes, aut rursus ut hypocritas, quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes. Omnes autem decidunt a veritate. Et hæretici quidem alienum ignem afferentes ad altare Dei, il est alienas doctrinas, a cælesti igne comburentur, quemadmodum Nabab et Abiud. Qui vero exurgunt contra veritatem, et alteros adhortantur adversus Ecclesiam Dei, remanent apud infensos varagine terre absorpti, quemadmodum qui circa Coré, Dathan et Abiron. Qui autem scindunt et separant unitatem Ecclesiæ, eandem quam Jeroboam pœnam percipiunt a Deo.

(3) *Rhodon, apud Eusebium, Histor. eccles. lib. V, c. 15*. Senex enim Apelles inuito nobiscum colloquio multa quidem perieram dicere convictus est. Quamobrem etiam assererat non esse omnino examinandam fidem, sed nunquamque in eo quod semel imbibisset perstare oportere. Quippe eos qui in crucifixo spem suam collocassent servulos esse affirmabat, dummodo in bonis operibus deprehenderentur.

contre les montanistes, cité par le même Eusèbe pour confondre ces hérétiques sur ce qu'ils se vantaient d'avoir quantité de martyrs, dit que tous les hérétiques se peuvent aussi vanter de la même chose, mais qu'il ne peut y avoir de véritable martyr où la vérité de Jésus-Christ n'est point. *Que potest apud eos esse martyrii veritas, ubi Christi veritas non est (Euseb., l. 5, Hist. eccl., c. 16) ?*

L'Eglise, selon saint Clément d'Alexandrie, renferme les justes, et les hérétiques, qui s'efforcent de la diviser ne sont point membres des justes ni des élus.

Origène, dans un passage qui se trouve dans l'apologie de Pamphile, dit que les hérétiques ne posséderont point le royaume de Dieu, non plus que les fornicateurs, les impudiques et les idolâtres.

Le sentiment de saint Cyprien sur ce sujet est si exprès, et il répète cette doctrine en tant d'endroits, qu'il est presque inutile de citer ces passages. Voici néanmoins quelques-uns de ses principes : « Quiconque tient des assemblées séparées de son évêque disperse le troupeau au lieu de l'assembler (1). Celui qui quitte l'Eglise, sa mère, commet une impiété (*Ep. 40*). Quiconque est hors de l'Eglise peut souffrir et mourir pour le nom de Jésus-Christ, mais il ne peut pas être martyr ni être couronné après sa mort (2). L'Eglise est la maison de Dieu, et personne ne peut être sauvé que dans l'Eglise (3). Ce ne sont pas seulement les chefs et les auteurs des schismes qui n'ont point de salut à espérer, mais aussi ceux qui y participent, s'ils ne se séparent de la communion des méchants (*Ep. 75*).

Enfin, quiconque se sépare de l'Eglise pour se joindre à un adultère est déchu des promesses faites à l'Eglise, et ne parviendra point au salut éternel. Celui qui n'a point l'Eglise pour mère ne peut pas avoir Dieu pour père ; et comme tous ceux qui étaient hors de l'arche ont péri, de même pas un de ceux qui sont hors de l'Eglise ne pourra être sauvé » (4).

Saint Firmilien se sert de cette même comparaison de l'arche dans sa lettre à saint Cyprien (*Ep. 73*), pour établir la même maxime que tous ceux qui sont hors de l'Eglise périront.

Lactance (5) nous assure qu'il n'y a que

[1] *Cyprianus, epist. 57, 58 et 59*. Qui cum episcopo non colligit, spargit.

(2) *Idem, epist. 51*. Foris est, qui Ecclesiæ non tenet unitatem..... Extra Ecclesiam apud schismaticos vel hæreticos, etiam si propter nomen Domini occidatur, occidi potest, coronari non potest.

(3) *Idem, epist. 61*. Domus Dei una, et nemini salus nisi in Ecclesia esse potest.

(4) *Idem, in lib. de Unitate Ecclesiæ*. Qui segregatus ab Ecclesia, adulteræ conjugatur, a promissis Ecclesiæ separatur : nec pervenit ad præmia, qui relinquit Ecclesiam Christi. Deum habere non potest Patrem, qui Ecclesiam non habet matrem ; si potuit evadere quisquam qui extra arcam Noë fuit, poterit evadere qui extra Ecclesiam feris fuerit.

(5) *Lactantius, lib. IV, Institutionum, cap. 14*. Ecclesia est immortale templum, in quo si quis non sane iusserit, immortalitatis præmium non habebit. *Et alibi, cap. 50*. Si quis non intraverit aut ab eo exiverit, a spæ vitæ ac salutis æternæ alienus est.

l'Eglise catholique qui soit la source de la vérité, la maison de la foi et le temple de Dieu, en sorte que quiconque, ou n'entre pas dans ce temple, ou s'en retire, est exclu de l'espérance du salut éternel. Que personne, ajoute-t-il, ne se flatte par un entêtement opiniâtre ; il ne s'agit pas moins que de la vie et du salut.

Optat Milevite (Lib. 1), approuve ce que Parménien avait avancé que les schismatiques étaient semblables à des sarments coupés de la vigne, destinés au feu comme du bois, et réservés pour les supplices et les feux éternels. Il dit lui-même que les schismatiques ne pourront éviter cette peine.

Saint Hilaire dans son traité de la Trinité déplore le malheur de ceux qui se séparent de l'Eglise, parce qu'ils se privent du moyen de faire leur salut (1). « L'Eglise souhaiterait, dit-il, que tous les chrétiens demeurassent avec elle et dans son sein, et de n'être pas obligée de les en chasser et de les perdre quand ils se rendent indignes de demeurer dans la maison de leur mère. Mais soit qu'ils s'en séparent, soit qu'ils en soient chassés, si elle perd d'un côté l'occasion de donner le salut aux uns, elle gagne d'un autre côté en faisant connaître sa foi. »

Le second concile général (2) appelle l'Eglise la société dans laquelle on se sauve, supposant que tous ceux qui sont hors de son sein n'ont point de part au salut.

Saint Ambroise (3) sur saint Luc dit que l'Eglise étant la mère des vivants, ceux qui ne sont point dans l'Eglise sont parmi les morts, et n'ont point de part à la vie de Jésus-Christ. Dans son livre de la Pénitence, parlant des novatiens, « Ceux, dit-il, qui n'ont pas la foi de Pierre, qu'ils déchirent par des divisions impies, n'auront point de part à l'héritage de Pierre (4) ; et que Jésus-Christ pour comprendre tous les hérétiques et les schismatiques, déclare que tous ceux qui se séparent de l'Eglise sont poussés de l'esprit du démon, et qu'ils n'auront point de pardon » (5).

Il n'est pas difficile de trouver des passages de saint Augustin où il établit cette doctrine. Tous ses traités contre les donatis-

tes en sont pleins, et particulièrement ses livres du Baptême. Hors de l'Eglise on peut, selon lui, avoir la foi, le baptême, le même Evangile, les mêmes cérémonies ; mais toutes ces choses sont inutiles à ceux qui ne sont pas dans l'Eglise, parce que hors de l'Eglise on ne peut avoir ni le Saint-Esprit, ni la charité, ni le salut éternel, quelques bonnes œuvres que l'on fasse, et que quand même on souffrirait le martyre, on n'en recevrait aucune récompense. Ce qui ne se doit pas seulement entendre de ceux qui se séparent volontairement de l'Eglise, mais même de ceux qui étant païens, se font baptiser par des schismatiques, les croyant l'Eglise de Jésus-Christ. Ils sont à la vérité, dit-il, moins coupables que les autres ; mais ils sont toujours blessés par le sacrilège du schisme, et il ne s'ensuit pas qu'ils le soient légèrement, parce que d'autres le sont plus grièvement.

Cette doctrine était celle de toute l'Eglise d'Afrique, comme il est déclaré dans le concile de Cirthe tenu après la conférence de Carthage (1). Quiconque est séparé de cette Eglise catholique (ce sont les termes de la lettre de ce concile), quelque bonne vie qu'il croie mener, pour ce seul crime qu'il est séparé de l'unité de Jésus-Christ, il n'aura point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. C'est pourquoi le quatrième concile de Carthage porte (2) que l'on interrogera ceux que l'on ordonne évêques, *s'ils sont persuadés que hors de l'Eglise catholique il n'y a point de salut.*

Saint Prosper et saint Fulgence suivent en cela la doctrine de leur maître ; et ce dernier vent (3) qu'on croie d'une foi ferme et inébranlable que tout hérétique ou schismatique baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qui ne se réunit point à l'Eglise catholique avant la fin de sa vie, quelques aumônes qu'il puisse faire, quand même il repaierait son sang pour le nom de Jésus-Christ, ne peut être sauvé.

Théodoret, dans la préface de son livre des Hérésies, dit (4) que toutes les nouveautés des hérétiques se terminent à la damnation.

Saint Cyrille d'Alexandrie soutient que depuis que l'Eglise des Gentils a été substituée à l'Eglise judaïque, elle comprend tous ceux

(1) *Nilarius, lib. vii de Trinitate.* Omnes quidem Ecclesia secum et intra se vellet unanere, nec ex tranquillissimis sinibus suis aliquos abicere aut perdere, dum indigni fuerint tantæ matris habitaculo; sed discedentibus ex ea hæreticis, vel abjectis quantum amittit occasionis largiende ex se salutis, tantum requiritur ad fidem expectende de se beatitudinis.

(2) *Concilium I constantinopolitanum II generale, canone septimo.* Omnem hæresim anathematizantes; quæ non sentit nisi sancta Dei et apostolica Ecclesia.

(3) *Mirosius in Lucæ caput III.* Ecclesia est Eva mater viventium; si enim intelligas viventem cum mortuis quæri, intelliges eos esse mortuos qui sine Christo sunt, quia participes vitæ non sunt. Hoc est enim Christi non esse participes, quia Christus est vita. Mater ergo viventium Christi Ecclesia est.

(4) *Idem, lib. I de pœnitentiâ, cap. 7.* Non habent enim Petri hæreditatem, qui Petri fidem non habent, quam impia divisione discernunt.

(5) *Idem, lib. II ejusdem operis, cap. 4.* Eos quoque asserit diabolico uti spiritu, qui separarent Ecclesiam Domini; ut omnium temporum hæreticos et schismaticos comprehenderet, quibus indulgentiam negat, quod omne peccatum circa singulos est, hoc in universos.

(1) *Concil. cirtheense anni 412, in epistola synodali.* Quisquis ergo ab hac catholice Ecclesia fuerit separatus, quantumlibet laudabiliter se vivere existimet, hoc solo scelere quod a Christi unitate disjunctus est, non habebit vitam, sed ira Dei manet super eum.

(2) *Concil. cath. quærens. IV, c. 1.* Quærendum etiam ab eo (ordinando e. is. o. p. o) Si extra Ecclesiam catholicam nullus salvetur.

(3) *Fulgentius, lib. de Fide ad Petrum, cap. 59.* Firmissime tene et nullatenus dubites quemlibet hæreticum sive schismaticum, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti baptizatum, si Ecclesie catholice non fuerit aggregatus, quantascumque elemosynas fecerit, etsi pro Christi nomine etiam sanguinem in sud ruit, nullatenus posse salvari.

(4) *Theodoret, præf. in Libros hæreticorum fabularum.* Hoc autem nos cepit desiderare, non ut pessime confictas, et quæ letum emittant odorem, fabulas audiat, sed ut eos qui ignorat doceatis, quæ sit via publica, quæ apostolicis et propheticis vestigiis exoratur, et finem habet regnum caelorum, et quæ sunt hæreticorum semita, quæ summum exitum his qui in eis ingrediuntur asserunt.

qui sont appelés à l'adoption des enfants de Dieu, parce que l'Eglise ne cessera jamais.

Les théologiens ont suivi en cela la doctrine des pères, et ont tous supposé comme un principe certain que hors de la véritable Eglise il n'y a point de salut, et que les hérétiques et les schismatiques sont en état de damnation.

Mais cette maxime n'est pas si générale qu'elle ne souffre plusieurs exceptions fondées sur la tradition et reconnues par les théologiens. Car, 1^o il en faut excepter tous les enfants baptisés dans des communions schismatiques, parce que l'Eglise reconnaissant pour véritable le baptême des sociétés hérétiques et schismatiques qui l'administrent selon la forme prescrite par l'Evangile, ne peut pas douter du salut des enfants baptisés qui meurent avant que d'avoir l'usage de la raison, le sacrement du baptême opérant en eux la rémission du péché originel, et la sanctification par la vertu des prières de l'Eglise qui est dans les saints, selon la doctrine de saint Augustin.

2^o « Comme les enfants justifiés par la grâce du baptême ne la peuvent perdre par le crime d'hérésie ou de schisme, ainsi que le remarque monsieur Nicole (*dans son livre de l'Unité*, p. 70), que par une adhésion libre au schisme, accompagnée d'une lumière suffisante, ils peuvent être élevés, nourris, et demeurer un temps assez considérable dans cette société sans perdre la grâce, et il est assez difficile de déterminer précisément quand cela arrive. C'est pourquoi divers théologiens qui ont donné beaucoup de liberté à leur esprit (ajoute encore monsieur Nicole) pour décider les choses obscures, reconnaissent parmi les hérétiques et parmi les schismatiques beaucoup de gens qui ne sont que matériellement schismatiques, c'est-à-dire qui ne sont point coupables d'une hérésie ni d'un schisme formel, sous prétexte qu'ils sont dans une ignorance invincible de la vraie Eglise ou de quelque erreur condamnée. »

3^o Ceux qui se trouvent dans l'impossibilité de se réunir à l'Eglise, comme ceux qui auraient été jetés dans une île déserte avant l'usage de la raison, ne sont point certainement coupables de schisme.

4^o Il faut porter le même jugement de ceux qui sont dans l'ignorance invincible de fait, qui ne savent pas qu'il y ait d'autre Eglise que la leur, qui n'en ont jamais entendu parler : il est sans doute que cette ignorance invincible les excuse du crime de schisme, et qu'ils ne seront point damnés pour ce sujet, quoique étant hors de l'Eglise ils ne puissent avoir part au salut.

L'historien Socrate peu instruit de la vraie théologie, semble pousser la chose plus loin quand il dit (1) que les Goths convertis par

Ulphila, évêque arien, qui avaient été mis à mort pour la foi de Jésus-Christ, étaient de vrais martyrs, parce qu'il y avait entre eux et Arius cette différence, que cet hérétique s'était écarté volontairement de la foi, au lieu que ces barbares avaient embrassé avec simplicité la foi de Jésus-Christ, pour laquelle ils avaient méprisé leur propre vie. Ces barbares ignoraient apparemment qu'il y eût d'autre Eglise et d'autre foi de Jésus-Christ que celle qu'Ulphila leur enseignait, n'étant pas instruits des différends qui étaient entre les chrétiens. Mais ces paroles ont besoin de correction ou d'explication. Il est aussi difficile d'expliquer le sentiment de saint Grégoire de Nazianze (1), qui dans sa troisième oraison contre Julien sauve l'empereur Constance, quoique mort dans la communion arienne, parce qu'il ne persécutait pas les catholiques en haine de la vérité, mais pour réunir tous les esprits.

5^o Nous avons déjà remarqué que c'est une chose constante que ceux qui sont séparés de l'Eglise et excommuniés injustement, qui conservent un esprit de charité et d'union, peuvent être en état de grâce et de salut; et que quoiqu'ils soient hors de l'Eglise, ils sont du nombre des ouailles de Jésus-Christ, et pourront être du nombre des saints selon saint Augustin, qui dit qu'il y a plusieurs ouailles hors de l'Eglise, comme plusieurs loups au dedans.

Enfin, quoique les hérétiques et les schismatiques qui sont de bonne foi dans l'erreur, soit qu'ils ne soient pas capables d'examiner la vérité, soit qu'ils soient faussement persuadés qu'ils sont dans le bon chemin, ne soient pas excusables, ils sont toutelois moins coupables et seront moins punis que les autres. Voici un excellent passage de Salvien sur la disposition des uns et des autres, et sur le jugement qu'on en doit porter. « Des barbares, dit-il, qui n'ont aucune instruction romaine ni même humaine, qui ne savent rien que ce qu'ils entendent de leurs maîtres, suivent ce qu'ils entendent. Ainsi c'est une espèce de nécessité que n'ayant aucune littérature ni aucune science, et qu'étant instruits

Sed quoniam Ulphila non eos tantum barbaros qui Fritigerum sequebantur, verum etiam illos qui Athanaricus parebant, christianæ fidei doctrinam instituebat, Athanaricus ægre id ferens, perinde quasi majorum religio violaretur, christianæ diversis populis affecit, ita ut barbari quidam qui ariani erant, martires fierent. Verum Arius quidem cum Sabellii liyensis opinionem refellere non posset, a recta fide aberravit, Filium Dei recentem Deum esse statuas, barbari vero christianam religionem simplici animo amplexi, pro fide Christi vitam hujus seculi contempserunt.

(1) *Gregorius Nazianzenus, in oratione 5 adversus Julianum.* Quid tibi accidit, o imperatorum divinitissime, Christiane amantissime (eo enim provehor, ut tecum velut cum presente atque audiente expostulem, etsi multo præstantiorem te esse scio, quam ut a me reprehendi debeas, utpote qui Deo adjunctus sis, celestisque glorie hereditatem acceperis, atque in tantum a nobis a læraris, ut in eorum cum meliore conatatus), *Infra*: Qui quidem, et si quid nobis molestie exhibuit, non nostri contum in id fecit; nec ut nos contumelia afficeret, aut quod aliis quibusdam potius quam nobis commendare cuperet; sed ut omnes in unum coiremus, animorumque consensione jungeremus, nec per schismata inter nos dirempti atque dissecti essemus.

(1) *Socrates, l. IV. Hist., c. 55.* Eodem etiam tempore Ulphila, Gothorum episcopus, gothicas litteras excogitavit, et sacris scripturis in Gothorum sermonem conversis, effecit ut barbari divina eloquia perdiscerent.

de nos mystères et de la loi de Dieu plutôt par la voix de leurs pasteurs que par leur propre lecture, ils s'arrêtent plus à l'instruction qu'à la loi. La tradition de leurs maîtres et la doctrine invétérée parmi eux leur tient lieu de loi; ils ne savent que ce qu'on leur enseigne. Ils sont donc hérétiques, mais sans le savoir. Ils sont hérétiques à notre égard : ils ne le sont pas au leur; car ils se croient si fort catholiques, qu'ils nous traitent d'hérétiques; nous sommes certains qu'ils font injure à la génération éternelle de Dieu, en faisant le Fils inférieur au Père; ils croient au contraire que nous faisons injure au Père en lui égalant le Fils. C'est chez nous qu'est la vérité, mais ils présument qu'elle est chez eux. C'est nous qui soutenons l'honneur de Dieu, mais ils sont persuadés que l'honneur de Dieu consiste dans leur créance; ils ne s'acquittent pas de leur devoir, mais ils croient en le faisant s'acquitter du culte de la religion; ils sont impies, mais ils sont persuadés que la piété consiste dans leur impiété; ils sont dans l'erreur, mais ils y sont de bonne foi; ce n'est point par haine ni par affection envers Dieu, croyant qu'ils l'aiment et qu'ils l'honorent. Il n'y a que le juge qui puisse savoir de quelle manière ils seront punis au jour du jugement pour cette erreur qui vient de leur fautive opinion » (*Salvian. Massil. l. 5, de Gubernat. Dei*).

CHAPITRE XX.

Méthode de traiter des matières de religion dans tous les siècles de l'Eglise. Distinction de la théologie positive et de la scolastique. Définition de la théologie scolastique. De l'usage et de l'abus qu'on peut faire de la raison naturelle, de la science des langues, de la dialectique, de l'éloquence, de l'autorité des philosophes, de l'histoire et des autres sciences profanes en matière de religion.

Jusqu'ici nous avons établi et expliqué avec assez d'étendue les vrais principes sur lesquels la religion chrétienne est appuyée, qui se rapportent à l'Écriture sainte et à la tradition dont l'Église est dépositaire, qui sont les sources d'où l'on doit puiser la doctrine orthodoxe, et tirer les arguments pour la défendre et combattre l'erreur opposée. Il nous faut maintenant parler de la méthode de la traiter, des secours que l'on peut tirer des facultés ou sciences étrangères, comme de la raison naturelle, de la philosophie, de l'éloquence, de la science des langues, de l'histoire, du droit et de l'usage ou de l'emploi qu'on en doit faire dans la théologie.

La manière de traiter de la religion chrétienne et de ses mystères n'a pas toujours été uniforme dans l'Église; elle a changé en différents temps, suivant les différents besoins, ou suivant les différentes inclinations des hommes. Les apôtres se sont contentés d'enseigner avec simplicité la doctrine qu'ils avaient apprise de Jésus-Christ, de la proposer aux fidèles comme l'objet de leur foi,

et de la rendre croyable par la voie d'autorité, par les prophéties, par la résurrection de Jésus-Christ et par les miracles. Ils ne sont point entrés dans les difficultés que l'on pouvait former sur nos mystères : ils ne se sont point mis en peine de les approfondir ni d'en découvrir toutes les conséquences, encore moins de les expliquer suivant les principes de la philosophie et de la raison humaine. Les saints pères et les auteurs ecclésiastiques qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Église ne se sont pas non plus étendus sur l'explication de nos mystères, et n'ont employé la philosophie que pour détruire les erreurs des païens sur leurs dieux, leurs idoles et leur religion, qu'il était facile de confondre par les lumières de la raison et par l'autorité des philosophes. A l'égard des Juifs et des premiers hérétiques, ils ne se sont servis, pour les combattre, que de l'autorité de l'Écriture sainte, de la tradition et de la créance universelle de toutes les Églises du monde; et dans les disputes qu'ils ont eues avec eux, ils n'ont point entrepris de rendre raison des mystères, mais seulement de prouver qu'il les fallait croire. Il est vrai que dans la suite les hérésies ont donné occasion d'approfondir davantage les dogmes, de fixer les termes dont on se devait servir pour les exprimer, et de tirer des conséquences des articles formellement révélés; mais ce n'est que par une espèce de nécessité que les saints pères sont entrés dans cette discussion, et ils se sont bien donné de garde de former de gaieté de cœur quantité de questions nouvelles sur nos mystères, ni de les décider par des principes philosophiques. Comme ils n'écrivaient sur les dogmes qu'à l'occasion des hérésies, ils ne faisaient point de traité exprès de théologie sur les dogmes de la religion; mais ils en traitaient quand l'occasion se présentait de réfuter quelque nouvelle hérésie.

Origène est le premier qui entreprit de faire comme un corps de théologie dans l'ouvrage qu'il intitula, *Des principes*. Cette nouvelle entreprise n'eut pas un heureux succès; et cet auteur s'étant trop fié à ses lumières, et ayant voulu accommoder les dogmes du christianisme aux principes de la philosophie de Platon, eut le malheur de tomber dans plusieurs erreurs qui ont flétri sa mémoire. Il n'en fut pas de même de ceux qui se contentèrent d'enseigner avec la simplicité des catéchismes les principaux mystères de notre religion contenus dans le Symbole, et de les appuyer par des passages de l'Écriture sainte.

Dans les siècles suivants les grandes hérésies des ariens, nestoriens, eutychiens, etc., obligèrent les saints pères de traiter à fond des mystères de la Trinité et de l'Incarnation; mais l'Écriture sainte et la tradition furent toujours les principes sur lesquels ils s'appuyèrent; et ils ne se servirent de raisonnements que pour découvrir les sens des passages de l'Écriture et des saints pères. On en usa de même à l'égard des autres hérésies, et nous ne voyons point qu'on ait employé

d'autres arguments pour les réfuter, ni qu'on se soit servi dans les conciles d'autres règles pour les condamner : mais peu à peu la curiosité naturelle porta les hommes à faire diverses questions nouvelles sur la Divinité, sur les mystères et sur les autres points de notre religion ; on se servit d'abord de l'Écriture et de la tradition pour les décider, et ensuite on fit aussi venir au secours la philosophie : celle de Platon qui était alors la plus en vogue, et qui semblait la plus conforme à la religion, fut celle qu'on employa. L'auteur des ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite, qui a écrit vers la fin du cinquième siècle, suivit cette méthode, et traita dans ses livres des Noms divins et de la Hiérarchie diverses questions de théologie, suivant les principes des platoniciens. Quelque temps après Boèce, homme versé dans la philosophie d'Aristote, se servit de ses principes pour expliquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, qui l'engagèrent dans des questions très-subtiles. Mais saint Jean Damascène est le premier qui entreprit de traiter méthodiquement toutes les questions théologiques, et de les réduire en un corps d'ouvrage. Dans le neuvième siècle, Jean Scot Erigène se servit de la méthode et des principes d'Aristote pour résoudre diverses questions de théologie : mais ses subtilités l'ayant précipité dans diverses erreurs, sa doctrine et sa méthode furent rejetées par les théologiens de son temps.

Les études les plus nécessaires et les plus faciles ayant été négligées dans le dixième siècle, il ne faut pas s'étonner que l'on ne se soit point appliqué à ces questions abstraites et difficiles. Ce ne fut que vers le milieu du onzième siècle que l'on commença à enseigner la philosophie d'Aristote suivant la méthode des Arabes dans les écoles publiques : on n'en faisait d'abord aucun usage pour la théologie ; mais insensiblement les hommes pleins de ces principes les firent passer dans la théologie, et s'en servirent non seulement pour éclaircir et pour décider les questions ordinaires, mais pour en former quantité de nouvelles dont on n'avait point encore entendu parler. Jean le Sophiste, Roscelin et saint Anselme furent des premiers qui mirent cette méthode en usage, et après eux Pierre Abailard, Gillebert de la Porrée, et quantité d'autres la mirent en vogue, et en firent des leçons publiques. Othon de Frisinghen l'introduisit en Allemagne, et en peu de temps elle s'établit presque partout. Mais comme il est difficile de ne pas s'égarer quand on suit une route nouvelle, quelques-uns des premiers auteurs de cette manière de traiter la théologie, comme Roscelin, Abailard, Gillebert de la Porrée, et au commencement du siècle suivant, Amaury et plusieurs autres tombèrent dans diverses erreurs, on du moins s'exprimèrent d'une manière qui fut condamnée par ceux qui étaient attachés aux sentiments et aux manières de parler des pères. Il arriva encore un autre inconvénient, c'est que les sentiments de ces auteurs se trouvant partagés sur la plupart de

ces questions, cela fit naître quantité de contestations et de disputes entre les théologiens ; et comme le nombre des questions croissait tous les jours, et que chacun employait pour soutenir ses opinions tout ce qu'il y a de plus subtil dans la logique et dans la métaphysique des aristotéliciens, le nombre des disputes se multiplia presque à l'infini, et elles devinrent si pleines d'obscurités, de chicanes et de détours, qu'il n'y eut plus que ceux qui étaient versés dans cet art qui pussent y comprendre quelque chose, et qu'il fut impossible de les terminer. D'ailleurs la sécheresse avec laquelle on les traitait et l's termes barbares dont on se servait les rendaient encore plus désagréables.

Ce fut pour apporter quelque remède à ces maux que Pierre Lombard, évêque de Paris, entreprit de faire un recueil des passages des pères, et principalement de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme et de saint Augustin sur les principales questions qui s'agitaient alors entre les scolastiques, croyant apaiser par là leurs disputes, et former des décisions que l'autorité de ceux sur les témoignages desquels elles étaient appuyées rendraient vénérables, et feraient recevoir d'un commun consentement. Ce recueil fut intitulé *Livre des Sentences*, nom que l'on donnait communément alors aux ouvrages de théologie. Celui-ci l'emporta sur tous les autres, et fut si bien reçu, qu'en peu de temps il fut le seul que l'on enseigna publiquement dans les écoles : en sorte que son auteur fut appelé par excellence, *le Maître des Sentences*. Mais les docteurs scolastiques ne se contentant pas de la simplicité de cet ouvrage, firent de gros commentaires sur le texte, dans lesquels ils firent renaître leurs contestations, revivre les mêmes questions, et rentrer dans la théologie les principes de philosophie et les autorités d'Aristote, dont le Maître des Sentences ne s'était point servi : et au lieu de suivre sa méthode, et de décider les questions qu'il avait proposées par des passages des pères, on ne se servait presque plus que de principes philosophiques et de subtilités métaphysiques : on ne se contentait pas d'expliquer le texte du livre du Maître des Sentences, on n'en prenait que les questions, et on les traitait d'une tout autre manière ; de sorte que ce que l'on appelait commentaire n'était plus un commentaire, mais un autre ouvrage. On ajouta plusieurs autres questions à celles que le Maître des Sentences avait proposées, que l'on inséra dans les commentaires sur ses livres, ou que l'on traita dans des ouvrages séparés, que l'on intitulait souvent, *Questions quolibétiques*. Quelques théologiens se trouvant trop resserrés dans le plan du Maître des Sentences, et voulant se donner plus de carrière, cessèrent de s'astreindre à sa méthode, et en suivirent une autre dans leurs ouvrages, auxquels ils donnèrent le nom de *Somme de Théologie*. Ils y agitent une infinité de questions théologiques ou philosophiques, proposent des raisons de part et d'autre, et les décident le plus souvent par des raison-

nements et par des convenances philosophiques, se servant très-fréquemment de l'autorité d'Aristote, et quelquefois de celle des pères dont ils tiraient les passages du Maître des Sentences, de Gratien ou de la Glose ordinaire ; en sorte que leurs citations étaient souvent peu justes, parce qu'ils les citaient sur la foi d'autrui, qu'ils n'avaient point recours aux originaux, et qu'ils manquaient de critique.

On distingue communément trois âges de la scolastique. Le premier depuis Abeilard jusqu'à Albert le Grand, maître de saint Thomas. Le second depuis celui-ci jusqu'à Durand de Saint-Pourçain, qui est mort l'an 1333. Et le troisième depuis Durand jusqu'à Gabriel Biel, mort en 1495. Les plus fameux théologiens du premier âge sont Pierre Lombard, Robert Pullus, Pierre de Poitiers, Hugues de S. Victor, Raimond de Pennafort, Guillaume de Paris. Dans cet âge la scolastique n'était pas encore tout à fait réduite en art, et l'on ne s'était pas arrêté à suivre la philosophie d'Aristote, suivant la méthode des averroïstes. Dans le second âge Albert le Grand, de l'ordre des frères prêcheurs, et Alexandre de Hales, de l'ordre des frères mineurs, et après eux saint Thomas et Scot furent les chefs de deux sectes de scolastiques, qui divisèrent toutes les écoles : car comme les religieux de ces deux ordres étaient puissants dans les universités, et qu'ils y enseignaient la théologie avec plus d'assiduité et de réputation que les séculiers, qui s'appliquaient plus à l'étude du droit civil et canonique qu'à celui de la théologie scolastique, leur manière d'enseigner et leurs opinions s'y établirent en peu de temps ; cela forma deux sectes ou deux partis dans les écoles ; les uns suivaient saint Thomas et les autres Scot. Quelques-uns néanmoins firent un tiers parti, et renouvelant la méthode des nominaux, combattirent les théologiens averroïstes ou réalistes. Occam fut un des principaux chefs de ce parti. Raimond Lulle voulut inventer une nouvelle méthode de raisonner ; mais elle était si obscure, si extraordinaire et pleine de tant de difficultés, qu'il eut peu de sectateurs. Durand de S.-Pourçain, évêque de Meaux, fut le premier qui, sans s'assujettir à suivre les principes d'aucun autre, prit des uns et des autres ce qu'il jugea à propos, et avança quantité de sentiments nouveaux. Depuis lui les théologiens se donnèrent plus de liberté, et se firent des systèmes particuliers.

Dans le quinzième siècle, la théologie, fondée sur les principes de l'Écriture et de la tradition, commença à être cultivée par les plus habiles théologiens, qui s'appliquèrent à des questions utiles de doctrine et de morale, et les traitèrent d'une manière claire, solide et débarrassée des termes de philosophie et des questions épineuses de la métaphysique. Pierre d'Ailly, Jean Gerson et Nicolas Clémangis montrèrent l'exemple, chassèrent de leurs écrits la barbarie et l'obscurité qui régnaient avant eux dans les Sommes et dans les commentaires ordinaires

des théologiens ; et sans s'arrêter aux questions purement scolastiques, traitèrent diverses matières de doctrine, de morale et de discipline. Dans les disputes que l'Église latine eut avec les grecs et contre les wicléfistes et les hussites, on eut recours à l'Écriture et à la tradition de l'Église pour les combattre ; ce qui donna lieu aux controverses d'étudier les pères grecs et latins dans leurs sources.

On a cultivé davantage cette étude dans le siècle suivant, à l'occasion des controverses que l'on a eues avec les protestants. Les nouveautés de Luther et de Calvin ont obligé les théologiens catholiques d'avoir recours à l'Écriture sainte et à la tradition de l'Église pour soutenir l'ancienne doctrine et combattre leurs erreurs. On s'en est aussi servi pour enseigner et pour expliquer la doctrine et la morale chrétienne, et les plus habiles théologiens ont fondé leurs conclusions sur ces deux principes. Mais il n'y a point eu de siècle où cette science ait été plus cultivée que dans le nôtre, et où l'on se soit plus attaché à pénétrer le vrai sens de l'Écriture et à fouiller bien avant dans les riches trésors de l'antiquité ecclésiastique. Quantité de personnes très-habiles y ont traité les questions de controverse, de théologie, de discipline et de morale d'une manière utile et solide, fondée sur l'autorité de l'Écriture sainte, expliquée dans son vrai sens sur les décisions des conciles, sur la créance et la pratique de l'Église universelle, et sur les témoignages des saints pères de l'Église.

On distingue ordinairement deux sortes de théologie, la positive et la scolastique ; mais il ne faut pas s'imaginer que cette distinction soit fondée sur la différence d'objets, de principes ou de fins ; elles n'ont tous deux qu'un même objet, qui est la connaissance des vérités de la religion que Dieu a révélées aux hommes ; elles traitent l'une et l'autre des mêmes matières, de la doctrine de nos mystères, de la discipline de l'Église et de la morale ; elles doivent avoir toutes deux pour principes l'Écriture sainte et la tradition : l'une et l'autre doivent puiser dans ces sources les vérités qu'elles enseignent ; l'une et l'autre ont pour but et pour fin de maintenir et de conserver dans sa pureté la doctrine enseignée par Jésus-Christ, de rejeter et de réfuter les erreurs contraires, afin de conduire les hommes à la vie éternelle. Ni l'une ni l'autre ne doit s'arrêter à des questions étrangères ou inutiles, qui ne servent de rien à l'instruction et à l'édification des fidèles. On ne peut pas encore mettre la différence de la positive et de la scolastique, en ce que celle-ci traite les matières d'une manière dialectique, par argument en forme, puisque Pierre Lombard, chef des scolastiques, n'en a pas ainsi usé dans son livre, qui n'est qu'une compilation de passages de l'Écriture et des pères sur les questions théologiques, et que plusieurs scolastiques ne se sont pas astreints à cette méthode, mais ont traité les questions avec étendue, et même avec quelque ornement ; de sorte

qu'à proprement parler il n'y a point de différence entre la théologie scolastique et la partie de la théologie positive qui traite dogmatiquement des mystères et des points de notre religion. C'est pourquoi les ouvrages dogmatiques ou de controverse, dans lesquels les vérités catholiques sont expliquées et soutenues, et les erreurs des hérétiques combattues, soit qu'ils soient des Pères ou des théologiens modernes, peuvent être également appelés des traités de théologie positive et scolastique. La seule différence que l'on peut mettre entre l'une et l'autre, est en ce que les théologiens scolastiques ont renfermé dans un seul corps, et mis dans un certain ordre toutes les questions qui regardent la doctrine; au lieu que les anciens ne traitaient des dogmes de la religion que quand ils étaient obligés de le faire pour confirmer les fidèles dans la créance de l'ancienne doctrine, pour réfuter les erreurs qui s'étaient élevées, et pour répondre aux arguments des hérétiques. Les théologiens modernes ont réduit en un corps de science les différentes parties de la théologie, que les anciens avaient traitées séparément et par occasion; et c'est là proprement ce qu'on doit appeler théologie scolastique, qu'il ne faut pas définir avec Luther une discipline à deux faces, composée du mélange de l'Écriture sainte et des raisons philosophiques: *Mixtione quadam ex divinis eloquiis et philosophicis rationibus, tanquam ex centaurorum genere biformis, disciplina conflata est*; mais avec la faculté de théologie de Paris, l'étude des divines Écritures suivant le sens que l'Église approuve, en y joignant les interprétations et les censures des docteurs orthodoxes, et en appelant quelquefois au secours les autres disciplines: *Scholastica theologia est divinarum Scripturarum peritia, recepto quem Ecclesia approbat sensu, non spretis orthodoxorum doctorum interpretationibus et censuris; et interdum aliarum disciplinarum non contempto suffragio*.

La théologie scolastique suivant cette définition est aussi ancienne que l'Église; car il y a eu de tout temps des chrétiens qui se sont appliqués à l'étude de l'Écriture sainte pour y apprendre la doctrine chrétienne, en l'interprétant suivant le sentiment de l'Église et conformément à la tradition de leurs Pères, sans négliger les secours qu'ils pouvaient tirer des sciences profanes pour éclaircir et pour soutenir la vérité contre les hérétiques, quand l'occasion s'en est présentée. Tant d'ouvrages polémiques et dogmatiques des saints Pères de l'Église de tous les siècles, dans lesquels ils établissent les dogmes divers de l'Église attaqués par les hérétiques, en sont une épreuve incontestable: car ils ne se contentent pas d'y exposer simplement la foi de l'Église, et d'apporter les passages de l'Écriture et des Pères sur lesquels elle est fondée, mais ils emploient aussi la dialectique et le raisonnement pour établir le véritable sens des passages qu'ils citent, pour expliquer ceux qui sont allégués par leurs adversaires, pour résoudre les difficultés qu'ils

proposent, pour éclaircir et développer les conséquences des principes qu'ils trouvent établis dans l'Écriture et dans la tradition, et pour convaincre d'erreur les fausses conséquences tirées par les hérétiques. Enfin ils ne négligent rien de tout ce qui peut servir à faire connaître, à éclaircir, à soutenir la vérité, à persuader ceux qui n'en sont pas convaincus et à faire revenir de l'erreur ceux qui y sont engagés; ils emploient pour en venir à bout les principes de la raison naturelle, la science des langues, les subtilités de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'autorité des philosophes et les faits historiques. Mais comme on peut bien et mal user de toutes ces choses par rapport à la doctrine chrétienne, voyons quel usage on en doit faire, et comment on peut en abuser.

Premièrement, à l'égard de l'usage de la raison touchant les mystères de la foi, il faut éviter deux extrémités également condamnables, dans lesquelles les théologiens des derniers temps sont tombés: les uns en considérant la raison comme la règle universelle à laquelle on doit rapporter tous les dogmes pour juger de leur vérité ou de leur fausseté, et en soutenant qu'il ne faut reconnaître pour véritables que ceux qu'elle conçoit et qu'elle connaît évidemment; les autres, au contraire, en rejetant tout à fait l'usage de la raison, et en assurant qu'on ne doit point s'en servir quand il s'agit des mystères de la foi. Nous avons déjà montré dans le commencement de cet ouvrage contre les premiers, qu'il peut y avoir des vérités que l'esprit de l'homme ne peut concevoir ni comprendre, puisque ses lumières étant finies et bornées, il est très-possible et même comme nécessaire qu'il y ait bien des choses au-dessus de sa portée. Nous avons encore fait voir que l'homme ne peut donter de la vérité des choses que Dieu a révélées, quand la révélation est claire et certaine, quoiqu'il trouve de la difficulté à les accorder avec les principes de la raison; car étant constant que Dieu ne peut pas révéler une fausseté pour une vérité, quand il est évident qu'il a révélé telle et telle chose, toute raison de douter cesse, et les difficultés que le raisonnement peut former ne doivent être d'aucune considération. « La foi en Dieu détruit, comme dit saint Paul, tous les raisonnements humains et toute la hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et réduit en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ » (II Cor., X, 4, 5). Mais quoiqu'on ne doive point employer la raison pour juger par elle-même de la vérité des mystères que l'on propose à croire, on la doit employer, comme nous avons encore montré, pour juger si l'autorité qui les propose est suffisante, et s'il est certain que Dieu a révélé telle et telle vérité. Ainsi la foi n'exclut pas l'usage de la raison, et la raison ne cède à la foi que parce qu'elle est persuadée qu'elle doit se rendre à son autorité, malgré les lumières apparentes qu'elle a du contraire.

Enfin, pour expliquer entièrement ce qui regarde l'usage de la raison dans la religion, il faut remarquer que la religion nous enseigne trois sortes de vérités : les unes qui sont connues par les lumières de la nature, et que l'on peut prouver par raison, comme l'existence d'un Dieu, ses attributs et la plupart des principes de la morale; les autres, qui ne sont point connues par les lumières de la raison, mais qui n'y sont nullement contraires, et que la raison considère comme très-possibles et même vraisemblables, par exemple, qu'il y a un enfer, un paradis; les dernières, qui non seulement ne sont point connues par la raison, mais qui lui paraissent contraires à ses lumières, et en quelque sorte impossibles, comme sont les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, etc. A l'égard des premières, on ne peut douter qu'il ne soit permis, utile et même nécessaire de joindre la raison à la foi pour les établir. Quant aux secondes, la raison ne juge de leur vérité ni de leur fausseté; elle juge seulement qu'elles sont très-possibles et vraisemblables; et étant assurée qu'elles sont révélés, elle y donne facilement son consentement. Mais à l'égard des troisièmes, elle n'a d'autre fonction que de juger si elles sont révélées ou si elles ne le sont pas; et quand elle est convaincue de la vérité de la révélation, elle est obligée de reconnaître que cette vérité surpasse sa portée, de se soumettre, de sacrifier à l'autorité de la révélation toutes les lumières qu'elle croit avoir, et de rejeter toutes les difficultés qu'elle y rencontre, quand même elle n'en pourrait pas trouver la solution. Mais elle sert, comme nous avons dit, à faire connaître ce qui est révélé, et à découvrir le vrai sens de l'Écriture et les sentiments des saints Pères et de l'Église. Elle sert encore à tirer des conséquences des articles de foi, soit de deux propositions révélées dont elle connaît la connexion, quoiqu'elle n'en conçoive pas la vérité; soit en joignant à une proposition connue par la révélation une autre proposition connue par la lumière naturelle, comme quand elle fait ce raisonnement: l'homme est composé de corps et d'âme; Jésus-Christ est homme, donc il est composé de corps et d'âme. La première proposition est évidente; la seconde est connue par la foi, et la raison connaissant la connexion qu'il y a entre ces deux propositions et la troisième, en affirme la vérité. Quand la proposition connue par la raison est si évidente, qu'elle ne contient que l'explication d'un des termes de la proposition révélée, et que la conséquence est claire, immédiate et incontestable, comme dans l'exemple proposé, alors la conclusion est de foi; mais quand la proposition est obscure et incertaine, et quand la conséquence est éloignée, comme la raison peut se tromper en ces occasions, la conclusion n'est pas de foi. Voilà l'usage légitime que l'on peut faire de la raison dans la théologie, et voici l'abus que l'on en pourrait faire: 1° de ne vouloir rien croire que ce que la raison naturelle conçoit évidemment, et de

rejeter tout ce qui ne nous paraît pas conforme à ses lumières; 2° d'entreprendre de prouver par raison des mystères qui ne sont connus que par la révélation; 3° de raisonner avec trop de subtilité sur nos mystères, et de les vouloir tous expliquer par les principes de la philosophie; 4° de traiter et former quantité de questions étrangères et inutiles qui ne servent ni à l'instruction, ni à l'édification des fidèles. Ces défauts sont condamnés dans l'Écriture par les saints Pères de l'Église et par les auteurs ecclésiastiques, car ils nous enseignent que Dieu nous a révélé des mystères qui sont incompréhensibles à la raison humaine, et beaucoup au-dessus de ses lumières qu'elle ne peut ni comprendre ni montrer, et dont elle ne peut rendre d'autre raison, si ce n'est que Dieu les a révélés. Jésus-Christ louant la généreuse confession de saint Pierre qui le reconnaissait hautement le Fils du Dieu vivant (1), déclare en même temps que ce n'est ni la chair ni le sang, mais le Père céleste qui lui a révélé cette vérité, c'est-à-dire que cette vérité dont saint Pierre faisait profession était du genre de celles que les hommes ne peuvent connaître par eux-mêmes et sans la révélation de Dieu. Notre-Seigneur dit encore que les vérités qu'il annonce ont été cachées aux sages et aux sages du siècle (2), et qu'elles ont été révélées aux petits. Aussi les apôtres en annonçant ces vérités ne se sont point mis en peine de les prouver par des raisonnements humains; ils ont reconnu au contraire qu'ils n'avaient point appris des hommes la doctrine qu'ils prêchaient, mais de Dieu même; qu'elle était inconnue aux sages de ce monde; que c'est l'esprit de Dieu qui pénètre tout, et même ce qu'il y a en Dieu de plus profond et de plus caché, qui l'a révélée; que l'esprit de l'homme peut bien connaître ce qui est en l'homme, mais que nul ne connaît ce qui est en Dieu que l'esprit de Dieu. Que l'on ne doit point se servir, pour l'annoncer, des discours de la sagesse humaine, mais de ceux de l'esprit de Dieu; que, quoiqu'elle paraisse une folie à l'esprit de l'homme et qu'il ne la puisse comprendre, ceux qui ont l'esprit de Jésus-Christ en jugent par une lumière spirituelle (3). Ils ont averti les fidèles de ne se pas laisser surprendre par la philosophie et par des rai-

(1) *Matth.* XVI, v. 13, 16 et 17. Dicit illis Jesus: Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit: Tu es Christus, Filius Dei vivi. Respondens autem Jesus dixit ei: Beatus es, Simon Bar-Jona: quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in caelis est.

(2) *Matth.* XI, v. 25. Confiteor tibi, Pater, Domine caeli et terrae, quia abscondisti haec a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.

(3) *1 Cor.* II, v. 10 et seq. Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum. Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei. Quis enim hominum scit quae sunt hominis, nisi Spiritus hominis, qui in eis est? Ita et quae Dei sunt, nemo cognovit nisi Spiritus Dei. Nos autem non Spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quae a Deo donata sunt nobis: quae et loquamur non in doctis humanae sapientiae verbis, sed in doctrina Spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes. Animalis autem homo, non percipit ea quae sunt Spiritus Dei: stultitia enim est illi, et non potest intelligere: quia spiritualiter examinatur. Spiritus autem judicat omnia: et ipse a nemine

sonnements vains et trompeurs, selon les traditions des hommes et selon les principes d'une science mondaine, et non selon Jésus-Christ (1); de ne se pas laisser surprendre à des doctrines étrangères (2); de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin (3), qui servent plutôt à exciter des disputes qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu dans les âmes, et de fuir les questions impertinentes et inutiles, qui sont des sources de contestations. Ce sont là les excellents préceptes de l'apôtre saint Paul.

Les saints Pères ont usé de la même méthode dans l'explication de nos mystères, ils ne se sont point mis en peine de les prouver par la raison, mais seulement de les établir sur la révélation; ils ont au contraire assuré que, quoiqu'ils parussent opposés aux lumières de la raison humaine, il fallait les croire; qu'il ne fallait point en chercher la raison, mais les croire avec simplicité, et éviter les questions inutiles. Saint Justin parlant de l'Incarnation (4), avoue que les hommes ignorent ce mystère; mais il dit qu'il est plus avantageux de croire les choses qui paraissent impossibles que de n'y pas ajouter foi. Il avoue que si l'on ne consulte que les lumières de la raison et les arguments humains, le mystère de l'Incarnation paraît une chose impossible; que ni la nature, ni l'esprit humain, ne sont pas capables naturellement de comprendre des choses si relevées, mais que le Saint-Esprit, qui éclaire l'esprit des fidèles, les leur fait entendre: ainsi, dit-il, l'on voit des personnes qui ne savent pas lire, des idiots, des ignorants, des aveugles, dire et expliquer des choses qui surpassent la capacité des plus grands philosophes; ce qui fait voir que ce n'est point la sagesse humaine qui leur a appris ce qu'ils disent, mais la vertu de Dieu.

Saint Irénée, en donnant d'excellents préceptes pour s'assurer des vérités de foi par l'Écriture sainte et par la tradition, rapporte quantité d'autres questions sur lesquelles les personnes intelligentes dans l'Écriture sainte peuvent s'exercer, et auxquelles il applique ces paroles de l'apôtre saint Paul. *O pro-*

judicatur. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus.

(1) *1. Cor. II, v. 8.* Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum.

(2) *Hebr. XIII, v. 9.* Doctrinis variis et peregrinis nolite abluere.

(3) *1. Timoth. I, v. 3 et 4.* Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi cum fratre in Macedonia, ut desuntiarer quosdam ne aliter docerent, neque intenderent fabulis et genealogiis interminatis, quæ questiones præstant magis, quam ædificationem Dei, quæ est in fide.

(4) *Justinus, apolog. 2.* Mysterium autem et arcanum hujus rei [incarnationis] ignorantes. *Ibid.* Præstabilius autem esse recte præsumimus credere ea etiam quæ et nostræ ipsorum naturæ, et hominibus aliis sunt impossibilia, quam pariter cum aliis fidem illis abrogare. *Et infra.* Apud nos sane quidem hæc audire et dicere licet, ab eis etiam qui nec formas litterarum norunt: radibus quidem illis et voce barbaris, sed mente sapientibus et fidelibus, et quibusdam debilibus atque oculis captis, ut intelligere liceat, non humana sapientia hæc fieri, sed virtute Dei dici.

fondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu (1)! Il ajoute dans un autre endroit (2), que l'on ne doit pas se mettre en peine de trouver la décision de toutes les questions, parce que l'homme étant infiniment au-dessous de Dieu, n'ayant reçu encore qu'en partie la grâce, il y a bien des choses qu'il doit ignorer. Qu'il faut qu'il demeure dans l'ordre de sa science, sans vouloir s'égaliser à Dieu. Qu'il vaut beaucoup mieux être ignorant (3) et ne savoir aucune des raisons de tout ce qui s'est fait, ni pour quoi, et croire en Dieu et persévérer dans son amour qui donne la vie à l'homme, en ne cherchant que Jésus-Christ crucifié, que de tomber dans l'impiété par des questions subtiles et par de grands discours.

Saint Clément d'Alexandrie dit (4), qu'en matière de religion, la foi est la seule vraie raison, et que la raison n'est point maîtresse de la foi; que pour juger sainement, il faut ajouter foi à l'Écriture, sans vouloir prouver la foi par une démonstration.

Tertullien, suivant les principes de saint Irénée, dit dans ses Prescriptions, qu'il faut croire avec simplicité les mystères que l'Évangile et la tradition nous enseignent, et blâme les hérétiques qui en veulent chercher d'autres par une curiosité criminelle et qui les engage dans l'erreur. A l'égard des autres questions qui ne regardent point la foi, il

(1) *trenans, l. I, c. 4.* In talibus enim et in similibus eis exclamavit apostolus: O altitudo divinarum sapientiarum et agnitionis Dei! quam inscrutabilia judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!

(2) *Ibidem, l. II, c. 45.* Si autem et aliquis non invenerit causam omnium quæ requiruntur, cogitet quia homo est in infinitum minor Deo, et qui ex parte arce; erit gratiam, et qui nondum æqualis vel similis sit factori, et quia omnium experientiam et cogitationem habere non possit, ut Deus: sed in quantum minor est ab eo qui factus non est, et qui semper idem est, ille qui hodie factus est, et initium facturæ accepit; in tantum secundum scientiam et ad investigandum causas omnium minorem esse eo qui fecit. Non enim inæctus es, o homo, neque semper existebas Deo, sicut proprium es Verbum, sed propter eminentem humilitatem ejus, nunc initium Lecture accipiens, sensum discis a Verbo dispositionis Dei qui te fecit. Ordinem ergo serva tuæ scientiæ, et ne ut bonorum ignarus supertranscendas ipsam Deum.

(3) *Ibidem, cap. 45.* Melius ergo et utilius idiotas parum scientes existere, et per charitatem proximum fieri Deo, quam putare multum scire, et multum expertos in sum Deum blasphemos inveniri.... Melius itaque est, sicut prædixi, nihil omnino scientem quemquam, ne quidem tuam causam ejuslibet eorum quæ facta sunt, cur facturi sit credere Deo, et perseverare in ejus dilectione, quæ hominem vivificat: nec alii ut inquirere ad scientiam, nisi Jesum Christum Filium Dei, qui pro nobis crucifixus est, quam per questionum subtilitates et multiloquium in impietatem cadere.

(4) *Clementis Alexandrinus, lib. VII Stromat.* Neque verò permittendum est auditoribus, ut ex comparatione faciant probationem: neque verbum tradendum est examinandum his qui educati sunt in artibus omnis generis doctrine, et inflatorum argumentorum viribus animam jam habita præoccupatam et nondum examinatam. Qui autem ex modo convitari instituerit, is ad divinarum verborum susceptionem firmus est ac stabilis, ut qui judicium quod bene dicitur ratione, nempe fidem habeat. *Et infra.* Estne ergo aliquis alius ejusmodi verus status pietatis ac Dei cultus, cujus sola est magistra ratio? Non ego quidem arbitror: ceterum Theophrastus dicit, sensum esse hinc principium. Ab eo enim porriguntur principia ad eam quæ est in nobis rationem et cogitationem. Qui divinis ergo credit scripturis, firmum habens judicium, cui e contradi non requiritur demonstrationem ejus qui Scripturas dedit vocem accepit. Non utique sit ergo fides munita per demonstrationem.

ne défend pas absolument aux chrétiens de s'exercer à les éclaircir en expliquant l'Écriture sainte ; mais il les avertit qu'il est encore plus avantageux de les ignorer. *Novissime ignorare melius est, ne quod non debeas noris, quia quod debeas nosti.*

Lactance déclare (1) que l'homme ne peut pas comprendre par les lumières de son esprit les mystères de Dieu, et qu'il n'y aurait point de différence entre l'homme et Dieu, si la pensée de l'homme pouvait pénétrer son ordre et ses conseils. C'est pourquoi il exhorte les hommes à quitter la philosophie pour suivre la révélation de Dieu qui nous conduit à la vérité.

Comme il n'y a point de mystère plus incompréhensible, qui paraisse plus contraire aux lumières de la raison, et que l'on ait plus combattu par le raisonnement que celui de la Trinité, les Pères qui en ont traité se sont efforcés de montrer qu'il faut soumettre aveuglément sa raison à la foi, sans vouloir pénétrer ni chercher les raisons de ce mystère. « Ce serait, dit saint Hilaire, vouloir comprendre l'incompréhensible que de vouloir concevoir la génération du Verbe. Ne devons-nous pas avoir honte de le tenter ? Ne devons-nous pas reconnaître en cela notre folie et nous accuser d'infidélité ? Nous combattons les mystères cachés de Dieu, en demandant comment est-il Fils ? d'où est-il Fils ? Quelle portion a-t-il dans la substance du Père ? N'avons-nous pas les exemples des opérations de Dieu, qui doivent nous persuader que Dieu peut faire des choses que nous ne pouvons concevoir ? C'est à vous qui voulez comprendre des choses incompréhensibles et être l'arbitre des secrets de Dieu, de rendre raison de ces opérations, à un homme comme moi, qui fait profession d'ignorer ces choses et de croire tout ce que le Seigneur a dit ; car je me contente d'écouter le Seigneur et d'ajouter foi à ce qui est écrit. Il faut que l'intelligence et le discours cèdent à la foi. La vérité du fait est au-dessus de la raison humaine (*Hilarius, lib. I contra Constantium*). »

Le principe d'Aëtius et d'Eunomius pour combattre le mystère de la Trinité, était que l'on devait juger par la raison de toutes choses, et qu'il n'y avait rien d'incompréhensible. C'est ce principe que détruisent saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse et saint Chrysostome. « Ne m'alléguez point, dit saint Basile, quelle est cette génération ? De quelle manière et comment se fait-elle ? Cesserons-nous, à cause qu'elle est ineffable et incompréhensible, de croire au Père et au Fils ? Si nous voulions ainsi mesurer toutes choses suivant les lu-

mières de notre esprit, et refuser de croire tout ce que nous ne comprenons point, nous perdriens le fruit et la récompense de la foi (*Basil. l. II, adv. Eunomium*). »

Saint Grégoire de Nazianze entreprend de prouver que les choses divines sont au-dessus de la portée de l'esprit humain, et en apporte trois raisons ; la première, afin de les rendre plus vénérables ; la seconde, pour empêcher qu'il n'arrive aux hommes ce qui est arrivé à Lucifer, qui est tombé quand il a voulu s'élever ; la troisième afin que ceux qui se sont purifiés de leurs péchés en cette vie, aient à espérer une plus ample connaissance en l'autre (1).

Saint Grégoire de Nysse et saint Chrysostome prouvent aussi contre les mêmes hérétiques, que c'est une grande témérité que de vouloir comprendre et rendre raison de nos mystères (*Gregor. Nyss. lib. III in Eunomium; Joan. Chrysost. de incomprehensibili Dei natura*), et une horrible impiété que de ne vouloir ajouter foi qu'aux vérités que l'on peut connaître et démontrer par la raison naturelle.

Saint Epiphane écrivant contre l'hérétique Aëtius (2), « le blâme de ce qu'il voulait juger des mystères par les règles de la dialectique. Nous n'avons que faire, dit-il, de ces discours inutiles, et la seule doctrine de Jésus-Christ nous suffit. »

Saint Chrysostome dit (3), qu'il n'y a rien de plus dangereux que de soumettre les choses surnaturelles à la raison ; et que les chrétiens sont appelés fidèles, parce que méprisant la vérité apparente des choses humaines, ils s'élèvent à la hauteur de la foi.

Mais sans s'arrêter à rapporter en détail quantité de passages des Pères qui établissent cette vérité, il suffit de remarquer que dans toutes les questions qui concernent les mystères de notre religion définis dans les conciles, on n'a point entrepris de les prou-

(1) *Gregorius nazianzenus, oratione 54.* Verum ut illud ostendam, quod orationis principio dicere instituebam, nimirum Deum extra humani ingenii caput esse, nec totum quantum est, cogitari, atque animo informari posse.... Quantum tamen nos, qui exiguis modis ea, quæ ad contemplandum difficilia sunt, metimur, conjectura assequi possumus, tres huius rei cause afferri queant. Prima, ne ob adipiscendi facilitatem facilis quoque rei quæsitæ iactura sit. Fit enim fere, ut quod non sine labore atque industria partum est, arctius quoque teneatur : quod autem nullo negotio comparatum est, citissime vilescat, et abjiciatur, iniquitate quod recuperari possit. Atque ita in beneficium cedit non obvia illa et exprompta beneficentia, duntaxat apud prudentes homines atque cordatos. Altera, ne idem nobis, quod Luciferi illi prolapsio, accidat, hoc est, ne toto illo fulgore perfusi cervicem adversus Dominum emittentem attollamus, atque ob elationem corruamus, casu omnium miserissimo et calamitosissimo. Postrema ut pro industria suæ illustrisq; vitæ præmio uberius aliquid habeant, qui hic sese a vitiorum labe perpurgarint, ac rem adamatam et expectatam patientibus animis expectarint.

(2) *Epiphanius, lib. III, hæresi 76.* Desine igitur, Aeti, aristotelicas illas tuas voces et inanes obtrudere. Nobis enim citra ullum erroris periculum certissima Christi doctrina sufficit.

(3) *Joannes Chrysostomus, homil. 24, in Joannem.* Nihil peius est quam humanis rationibus spiritualia subijcere. Hoc illud (Nicodemum) impedit, ne quid magnum, ne quid profundum contempleretur. Ideo nos fideles appellamur, ut humanarum cogitationum veritate contempta ad fidei altitudinem evadamus.

(1) *Lactantius, lib. 1, de Falsa Relig.* Veritas, seu arcenum summi Dei qui fecit omnia, ingenio ac propriis non potest sensibus comprehendi ; alioqui nihil inter Deum hominemque distaret, si consilia et dispositiones illius majestatis æternæ cogitate assequeretur humana... Omissis ergo hujusce terrænæ philosophiæ auctoribus, etc. aggrediamur viam rectam. Nobis autem qui sacramentum veræ religionis accepimus, cum sit veritas revelata divinitus, conductorem sapientiæ, ducemque veritatis Deum sequamur

ver directement par la raison naturelle ; on s'est contenté de montrer qu'ils étaient révélés par l'Écriture sainte et par la tradition : on a supposé, on a reconnu, on a déclaré que ces vérités non seulement n'étaient pas claires et évidentes ; mais encore qu'elles étaient au-dessus de la raison. Nous ne voyons pas même qu'on se soit mis en peine de prouver contre les hérétiques, que ces mystères étaient possibles, ni à en rendre des raisons ; on s'est uniquement arrêté à la question de fait. La chose est-elle révélée, ou ne l'est-elle pas ? Pourquoi (1) me demandez-vous, dit saint Augustin à Julien, comment cela s'est fait ; puisque vous voyez que cela est fait, si vous croyez à l'Apôtre qui n'a pu mentir en aucune manière. Il est vrai qu'il ne peut y avoir de raison véritable qui prouve positivement la fausseté ou l'impossibilité des mystères, et que celles qui semblent prouver l'un ou l'autre sont fausses. Mais comme il est difficile de faire voir la fausseté de ces raisons et d'accorder d'une manière qui contente l'esprit les contradictions apparentes qu'on allègue ; le plus court et le plus sûr est, sans s'engager dans des disputes de raisonnement, de s'en tenir à la question de fait et de démontrer que la chose est vraie et possible, parce qu'étant constant par la révélation qu'elle est, cela suffit pour montrer que les raisons contraires, quelque apparence de vérité qu'elles aient, sont fausses. C'est ainsi que raisonne saint Augustin. « Si on allègue, dit-il, quelque raison contre l'autorité des divines Écritures, quelque fôte qu'elle paraisse, elle ne peut être véritable. Et dans un autre endroit : Les infidèles, dit-il, ne veulent pas croire les miracles, parce qu'ils n'en voient point la raison : et en effet, il y a bien des choses dont on ne peut rendre raison, quoiqu'il ne soit pas vrai qu'il n'y en ait point : Par exemple, la raison qui persuade que dans la Trinité le Fils n'est pas coéternel à son Père, ou qu'il est d'une autre substance, doit être rejetée et désapprouvée, non pas parce que c'est une raison ; mais parce que c'est une raison fautive : car si c'était une véritable raison, elle ne conduirait pas à l'erreur. Comme on ne doit pas rejeter toute sorte de discours, parce qu'il y en a des discours trompeurs ; de même on ne doit pas rejeter toute raison, parce qu'il y en a de fausses. Je dis la même chose de la sagesse : Il ne faut pas rejeter toute sorte de sagesse, parce qu'il y en a de fautive (August., *epist.* 143 *ad Marcell.*; *epist.* 129 *ad Consent.*, nn. 5 et 6). »

Mais quoique les choses qui paraissent le plus contraires à la raison, n'y soient pas véritablement contraires en elles-mêmes, et qu'elles aient une véritable raison ; néanmoins parce que ces raisons véritables nous sont inconnues, et qu'étant au-dessus de nos lumières il est impossible d'y atteindre en

cette vie, c'est en vain que les hommes chercheraient à prouver ces mystères incompréhensibles par des raisons humaines ou à répondre aux difficultés que le raisonnement peut former contre leur vérité. Il faut établir l'autorité et la certitude de la révélation ; et ce principe une fois établi, tout se réduit à la question de fait qui est beaucoup plus facile à décider, et rend toutes les autres recherches inutiles. C'est donc une grande témérité d'entreprendre de prouver nos mystères par la raison naturelle, et d'employer et l'autorité et la philosophie d'Aristote pour les expliquer, au lieu de les appuyer sur la révélation, c'est-à-dire sur l'Écriture sainte et sur la tradition. Saint Augustin (*Lib. de fide eorum quæ non videntur*) a fait un livre exprès sur ce sujet, pour montrer que l'on est obligé de croire des choses que l'on ne voit, ni par les yeux du corps, ni par les lumières de l'esprit, et pour réfuter les objections que les hérétiques et les impies faisaient contre cette doctrine : Il y en a, dit-il, qui s'imaginent que l'on doit plutôt se moquer de la religion chrétienne, parce qu'elle enseigne des choses qu'on ne voit point, et qu'elle commande de les croire. Il leur objecte premièrement qu'ils croient une infinité de choses qu'ils ne peuvent voir des yeux du corps : mais parce qu'ils pouvaient répondre, que quoiqu'ils ne vissent pas ces choses par les yeux du corps, ils les connaissaient par les lumières naturelles de leur esprit ; il leur fait voir qu'il y a une infinité de choses qu'on est obligé de croire, quoiqu'on ne les voie ni par les yeux du corps ni par ceux de l'esprit ; parce que l'on a des témoignages suffisants de leur vérité. Et, après avoir établi ce principe, il montre que la religion chrétienne a une autorité suffisante pour obliger les personnes raisonnables de croire des vérités qu'ils ne comprennent point. Il établit les mêmes principes dans son livre de l'Utilité de croire, et dans ses autres livres contre les manichéens qui promettaient de ne rien avancer qui ne fût évident à la raison, et se moquaient de ceux qui obligeaient de se rendre à l'autorité. Il fait voir au contraire que l'on est obligé de croire en matière de religion, et que ceux qui promettent de ne conduire l'homme que par la raison sont des trompeurs dont il faut bien se donner de garde. Il parle encore sur ce sujet dans sa lettre à Dioscore. « L'esprit des hommes, dit-il, était tellement aveuglé par le péché et par l'amour de la chair, qu'ils ont pu passer leur temps à soutenir ces monstres d'opinions. Doutez-vous, Dioscore ? un homme de bon sens pourra-t-il douter que le meilleur moyen pour apprendre aux hommes la vérité, était que la vérité même unie personnellement à l'homme, leur persuadât par ses bonnes instructions et par ses actions divines, de croire ce qu'il ne pouvait pas comprendre ? C'est à la gloire de cette vérité que nous obéissons. Nous vous exhortons d'ajouter une créance immobile et constante à celui qui a fait que non seulement plusieurs hommes,

(1) *Augustinus, lib. VI contra Julianum, cap. 9. Quid a me queris quo sit factum modo, cum videas factum esse quocumque modo, si apostolo credis aliquo modo, qui mentiri potuit nullo modo?*

mais même des peuples entiers, qui ne peuvent juger de ces choses par la raison, les croient par la foi. Il ajoute qu'il n'y a que ceux qui sont hors de l'Eglise catholique, qui sentant combien leur autorité est inférieure à celle de l'Eglise, veulent détruire ce principe, promettant de prouver ce qu'ils avancent par raison (*August. epist. 118 ad Dioscorum, c. 5, n. 32*). C'était, comme nous avons vu, le principe des manichéens que saint Augustin combat en tant d'endroits en faisant voir la nécessité de la foi. Il est vrai que ce père dans ce passage et dans plusieurs autres, observe que cette foi est suivie d'une intelligence qui donne à l'esprit des lumières de la vérité que l'on a crue d'abord simplement; en sorte qu'il semble distinguer deux sortes de chrétiens: de simples croyants, qui destitués d'intelligence, croient ce qu'ils ne comprennent point; et des personnes éclairées qui, après avoir cru acquièrent des lumières, par lesquelles elles entendent et comprennent les vérités qu'elles ont crues. « Celui, dit-il, qui nous commande avec tant de bonté de croire, et qui a fortifié l'Eglise de son autorité dans les assemblées des peuples et des nations, et dans les sièges des apôtres, l'a aussi armée des forces d'une raison invincible dans un petit nombre de personnes doctes et spirituelles. Mais le bon ordre est de recevoir d'abord les faibles dans la citadelle de la foi, afin qu'après qu'ils seront mis en lieu de sûreté, on puisse combattre pour eux avec vigueur. » (*Id., ibid.*)

Quelqu'un, en lisant ces paroles, pourrait peut-être croire que saint Augustin a cru que l'on pouvait parvenir par la raison naturelle à comprendre et à prouver la vérité de nos mystères; mais rien n'est plus éloigné que cela de sa pensée, car l'intelligence des mystères à laquelle quelques saints parviennent dès cette vie, n'est pas un effet de la raison naturelle, selon saint Augustin. Ce n'est point par des raisonnements et par des efforts naturels de leur esprit qu'ils parviennent à cette connaissance: c'est par les lumières de la foi surnaturelle que Dieu accorde en partie à un petit nombre de saints et de spirituels en cette vie, et qu'ils auront parlée en l'autre. C'est ce qu'il appelle une très-pure sagesse, à la connaissance de laquelle il n'y a qu'un petit nombre de spirituels qui puissent parvenir en cette vie, et dont ils ne peuvent avoir qu'une partie, parce qu'ils sont hommes, quoiqu'ils l'aient certainement (*Contr. epist. fundamenti*). Car, ajoute-t-il, le commun des chrétiens est assuré de son salut, non par la vivacité de l'intelligence, mais par la simplicité de la foi. *Sincerissimam sapientiam, ad cujus cognitionem pauci spirituales in hac vita perveniunt, ut eam ex minima quidem parte, quia homines sunt, sed tamen sine dubitatione cognoscant: ceteram quippe turbam non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam facit.* Cette sagesse n'est point l'effet de la nature, mais de la grâce; elle ne vient point des lumières de la raison, mais de celles de la

foi; ce n'est pas par les raisonnements humains qu'on l'acquiert, mais par l'inspiration du Saint-Esprit: elle n'est point fondée sur des démonstrations de la raison, mais sur les opérations de l'esprit de Dieu. Jamais la raison ne peut être maîtresse de la foi, comme témoigne saint Clément d'Alexandrie, et c'est une témérité que l'on a toujours blâmée dans l'Eglise d'entreprendre de prouver les mystères qui sont au-dessus de la raison par des raisonnements humains. « Pour apprendre les choses divines, dit saint Hilaire, il faut employer les instructions divines, car la faiblesse de l'homme ne peut être capable par elle-même d'acquérir la science des choses célestes. » (*Hilarius, lib. IV de Trinitate.*)

La même raison par laquelle on ne doit point se servir de raisonnements pour prouver les mystères, montre qu'on ne doit point non plus entreprendre de les expliquer par les principes de la philosophie; comme on doit se contenter de l'autorité pour les faire croire, il faut aussi, autant qu'on le peut, les exposer dans la simplicité de la foi de la même manière et dans les mêmes termes qu'ils ont été proposés. Il arrive cependant quelquefois des occasions où l'on est obligé de s'en écarter, pour déterminer le sens des termes et des paroles que les hérétiques pervertissent; mais il n'en faut venir à ces explications que quand on y est absolument obligé, et le faire avec une grande modération. C'est ce que saint Hilaire explique avec sa vivacité ordinaire dans le second livre de la Trinité. « Il suffisait aux fidèles de s'en tenir à la parole de Dieu qui est venue à nos oreilles par le témoignage de l'évangéliste avec toute la force de sa vérité, quand le Seigneur a dit: *Allez présentement enseigner toutes les nations, et leur apprenez à garder tout ce que je vous ai commandé. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Car qu'y a-t-il qui ne soit contenu dans ce sacrement du salut des hommes? Qu'y a-t-il d'avantage à souhaiter? Qu'y a-t-il en cela d'obscur? Tout y est accompli, venant de celui qui est accompli et parfait.... Mais nous sommes contraints par la faute des hérétiques et des blasphémateurs de faire des choses défendues, d'entreprendre des choses très-difficiles, d'en expliquer d'ineffables, et de prendre des libertés qui ne nous sont point accordées; au lieu qu'il fallait accomplir avec la seule foi ce qui nous est commandé, adorer le Père, rendre au Fils un culte pareil, et être remplis du Saint-Esprit. Nous sommes obligés d'étendre nos discours pour expliquer des choses inexplicables, et nous sommes engagés par la faute des autres à en faire nous-mêmes. Voici quelle en est la cause: il y a eu plusieurs personnes qui ne voulaient recevoir la simplicité des paroles célestes que selon le sens qu'il leur plaisait d'y donner, et non pas selon la vérité, en les expliquant d'une autre manière que la force des mots le demandait. Car c'est le sens qui fait l'hérésie, et non pas l'Ecriture; c'est le sens, et non pas l'expression qui fait le crime. Il est vrai que la vérité ne peut point être corrompue,

la nature du Père, du Fils et du Saint-Esprit est assez exprimée par leurs noms ; car il ne se peut pas faire que ce qui rend le Père, Père, le Fils, Fils, et le Saint-Esprit, Saint-Esprit, ne soit point en eux. Mais des hommes qui ont l'esprit de travers, confondant et renversant ces choses, et ôtant au Père même ce qui le rend Père, pour ôter au Fils sa qualité de Fils, en soutenant qu'il n'est pas son Fils par nature, etc., on est obligé, non d'ajouter quelque chose à ce qui a été écrié, mais d'arrêter l'audace ; et parce que la malice des hérétiques excitée et poussée par es fraudes de l'esprit diabolique, élude la vérité des choses par l'explication qu'elle donne aux termes, nous produirons leur véritable sens, et en faisant voir la dignité et les propriétés du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous ne priverons pas la nature des propriétés que les noms signifient..... Il est vrai qu'en traitant ces choses, je me trouve beaucoup en peine et fort tourmenté, que mes sens sont obscurs, mon entendement étonné ; et à l'égard des discours, j'avouerai que non seulement j'ai de la peine à parler, mais même que je suis obligé de garder le silence ; je suis néanmoins forcé de vouloir parler, pour résister à la témérité, pour m'opposer à l'erreur et pour pourvoir à l'ignorance ; mais ce qu'on demande de moi est infini, ce que j'ai la hardiesse d'entreprendre est incompréhensible, de parler de Dieu au-delà de ce que Dieu nous en a lui-même appris. Il a découvert les noms de sa nature, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Tout ce qu'on recherche au-delà est hors de la signification des termes, et l'intention des sens au-dessus de l'intelligence de l'esprit : on ne peut ni l'expliquer ni le comprendre, ni même y atteindre. La nature de la chose absorbe la signification des termes : une lumière dont on ne peut soutenir la vue, aveugle les sens, et l'infinité de cet être surpasse l'étendue de notre intelligence. Néanmoins, après avoir demandé pardon à celui qui est toutes ces choses de la nécessité où nous nous trouvons, nous prendrons la hardiesse de faire des questions et de parler. Mais tout ce que nous pouvons promettre dans un sujet si élevé, est de croire ce que signifient les termes (*Hilarius, l. II de Trinitate*). »

La manière dont parle saint Hilaire dans cet excellent passage, fait bien voir combien il était éloigné d'entreprendre d'expliquer les mystères par des principes de pure philosophie, et de remuer sans nécessité des questions subtiles et impénétrables. Que ceux qui disputent de nos mystères avec autant de hardiesse que s'ils expliquaient des questions de philosophie, considèrent avec quelle peine, avec quelle frayeur, avec quelle précaution ce saint entreprend, non pas d'expliquer le mystère, mais seulement de fixer le sens des termes révélés. Mais quel jugement doit-on porter de ceux qui se plaisent à former sur nos mystères une infinité de questions inutiles, qui ne servent ni à l'instruction, ni à l'édification des fidèles, qu'ils agitent néanmoins avec toute la subtilité de

leur esprit, et dont il font presque le capital de leur théologie. C'est à ces sortes de théologiens qu'il faut appliquer ce beau mot de saint Augustin. « Plusieurs, dit-il, disputent sur les choses que nos auteurs ont passées sous silence avec beaucoup plus de sagesse, et se mettent en peine d'apprendre des choses qui ne servent de rien pour acquérir la vie heureuse. Ce qu'il y a de pire en cela, c'est qu'ils y donnent un temps précieux et qui devrait être employé à des choses plus salutaires (*August., lib. II, de Genes. ad litt. c. 9, n. 20*). Nous en voyons qui passent non seulement plusieurs années, mais même toute leur vie dans cet exercice, et qui ne font jamais d'autre étude ; qui ne se croient savants qu'à proportion qu'ils sont versés et exercés dans ces vaines subtilités ; qui n'ont du génie que pour ces sortes de questions, et qui renoncent entièrement à toutes les autres sciences.

On peut mettre premièrement au rang de ces questions plusieurs de celles qui regardent le *quomodo* de nos mystères, c'est-à-dire comment le mystère s'est fait, de quelle manière cela peut s'être fait. Comment, par exemple, Dieu est présent dans tous les lieux, de quelle manière il prévoit les choses futures ; comment il engendre son Fils, et pourquoi la procession du Fils est appelée génération, comment le péché originel est transmis aux enfants, etc. Les saints Pères ont été toujours fort réservés à traiter ces sortes de questions, et ont exhorté les hommes à croire le mystère sans en chercher la raison, sans demander pourquoi ni comment la chose pouvait être faite, persuadés qu'ils étaient qu'il était plus avantageux, comme dit saint Irénée (1), de ne savoir pas même aucune des raisons des choses qui sont arrivées, pourquoi elles sont, de croire simplement à Dieu et de persévérer dans son amour, qui donne la vie, sans chercher d'autre science que le Fils de Dieu qui a été erudit pour nous, que de tomber dans l'impiété en faisant des questions subtiles, et en tenant de longs discours. Il ajoute (2), qu'ayant la règle de la vérité et les témoignages évi-

(1) *Irenæus adv. hæres. l. II, c. 45*. Melius est nihil omnino scientiam quæpiam ne quidem uam causam cuiuslibet eorum que facta sunt, cur factum sit credere Deo, et perseverare in eius dilectione, que hominem vivificat : nec aliud inquirere ad scientiam, nisi Jesum Christum filium Dei, qui pro nobis crucifixus est : qua in per questionum subtilitates et multiloquium in impietatem cadere.

(2) *idem, ibid., cap. 47*. Habentes itaque regulam ipsam veritatem et in apertum positum de Deo testimonium, non debemus per questiones declinantes in alias atque alias absolute ejicere fidem et veram de Deo scientiam : magis autem absolute questionum in hunc characterem dirigentes, exerceri quidem convenit per investigationem mysterii, et dispositionis existentis Dei : augeri autem in charitate ejus, qui tanta propter nos tacit et fecit, nequam autem excidere ab ea suasionem qua manifestissime predicatur.... Si autem omnium que in Scripturis requiruntur absolute non possumus invenire, alterum tamen Deum, præter eum qui est, non requiramus, impietas enim hæc maxima est. Credere autem hæc tanta debemus Deo qui et nos fecit, rectissime scientes quia Scripturæ quidem perfecte sunt, quippe a Verbo Dei et Spiritu ejus dictæ ; nos autem secundum quod minores sumus, et novissimam a Verbo Dei, et Spiritu ejus ; secundum hoc et scientia mysteriorum ejus indigemus, et non est mi-

dents de Dieu, nous ne devons pas nous écarter dans des questions éloignées, et quitter la vraie science de Dieu; qu'on peut à la vérité méditer sur le mystère et sur la conduite de Dieu, pour se confirmer dans l'amour de celui qui a fait tant de choses pour nous; mais qu'il ne faut chercher que dans l'Écriture la solution de nos questions, et que si nous ne pouvons pas les y trouver toutes, il faut se contenter de celles que nous y trouvons et laisser les autres à Dieu, afin que Dieu soit toujours notre maître.

Noique Tertullien (*In lib. de Præscript.*) permette en quelque sorte la recherche de certaines questions qui ne regardent point la règle de la foi, il ajoute néanmoins qu'il est plus avantageux de les ignorer: *Postremo hæc ignorare melius, ne quod non debeas noris, cum quod debeas nosti.*

Saint Irénée applique en particulier ce principe à la manière dont le Verbe est engendré. « Si quelqu'un nous demande, dit-il, comment le Fils procède du Père, nous disons que personne ne connaît de quelle manière il est engendré, qu'elle est inexplicable, et que ceux qui entreprennent de l'expliquer ont perdu le bon sens, puisqu'ils promettent d'expliquer une chose inexplicable » (*Irenæus advers. hæres., lib. II, c. 48*).

Les Pères qui ont écrit contre les ariens, n'ont cessé de répéter la même chose. « C'est, dit saint Athanase, une chose indigne, de demander comment le Verbe est engendré du Père, comment il est sa splendeur, comment il est Dieu, et de quelle manière il est engendré. Il faudrait être insensé pour l'entreprendre, parce que ce serait vouloir expliquer une chose ineffable, qui n'est connue que du Père et du Fils (*Athanas. orat. 3 contr. Arian.*).

Saint Hilaire reprend aussi ceux qui demandaient comment le Fils est-il Fils? d'où est le Fils? de quelle portion du Père est-il formé? « Vous devez croire (1), dit-il, que Dieu peut faire ce que vous ne pouvez pas concevoir. » Il s'étend encore fort au long sur ce sujet dans son premier livre de la Trinité.

« Ne demandez point, dit saint Basile (2), quand ni comment le Fils est engendré; il est impossible de vous répondre, car le

quand a un temps, et le comment ne peut s'expliquer que des comparaisons corporelles. »

« Il est certain, dit saint Grégoire de Nazianze (1), que la propriété du Père est de n'être point engendré, que celle du Fils est d'être engendré, et que celle du Saint-Esprit est de procéder. Mais si vous en cherchez la manière, que laisserez-vous à connaître aux personnes divines qui, selon l'Écriture, se connaissent seules mutuellement.

On a jugé du comment des autres mystères, comme de celui de la génération du Verbe, et on a toujours condamné la hardiesse de ceux qui ont été assez téméraires pour vouloir qu'on leur rendit raison du mystère, et qu'on leur expliquât comment il s'était fait. Il y a dans les œuvres de saint Athanase deux écrits de deux différents auteurs, qui rejettent formellement toutes ces questions du comment. « Le premier dit que ceux-là sont semblables aux Juifs, qui demandent comment un être incorporel peut engendrer; comment peut changer de lieu, et en quel lieu est celui qui est partout, qui contient tout, qui remplit tout; comment il est incarné et incorporé; comment il est uni à un corps; comment le Créateur est uni à la créature.... A quoi bon toutes ces questions? l'utilité consiste à croire et à adorer. Je ne cherche point comment le même peut être passible et impassible, comment un Dieu est homme, de peur qu'en voulant contenter ma curiosité sur le comment et sur le pourquoi, je ne perde les vrais et solides biens. Il faut premièrement croire et glorifier, et secondement chercher la raison de ces choses dans le ciel, et non pas sur la terre et dans la chair, mais dans la révélation divine et céleste (2). »

L'autre auteur qui rejette aussi toutes ces questions, est celui qui a fait un traité pour montrer qu'il faut chercher l'éclaircissement

(1) *S. Gregorius Nazianz. Orat. 25.* At vero Patris proprietates hæc est: Quod ingenitus sit: Filii, quod genitus; Spiritus sancti, quod procedat: Quod si modum quaeris; quid eis relicturus es, quos solos mutuo se cognoscere, atque a se mutuo cognosci scriptura testatur? Aut his etiam nostrum, qui postea divinitus illuminabuntur?

(2) *Auctor Orationis, Unum esse Christum, apud S. Athanasium.* Eadem affectant, qui nunc gentili et judaico morbo laborant, et nequam recipiunt aut credunt incorporatum fuisse Deum, sed potius dum rationibus humanis contentionibusque, et philosophia ethnica, magna et incomprehensibilia apprehendere conantur, quomodo scilicet signatur id quod incorporeum est, quomodo procedat, et ubinam sit qui ubique est, et qui omnia continet, et omnia replet; et quomodo extra, et quantum ratione, istius modi disputationibus ad infidelitatem abrepti sunt: et pro nativitate facturam: et pro progressu creationem et transitum induxerunt. Rursusque idem de incarnatione, quomodo incarnetur, quomodo incorporetur, quomodo conjungatur ad corpus parvum is qui contineri nequit: quomodo unatur inconditum coadito: et circumscripto, id quod circumscribi non potest: quomodo in parte, magnus ille et immensurabilis et impatibilis.... Quorsum disceptationes et verborum pugna? Utilitas ipsa consistit in credendo, colendo, et tacitis adorationibus. Agnosco eum verum et cælo Deum impatibilem, agnosco eundem ex semine Davidis, quantum ad carnem attinet, hominem et terra partibilem. Non disquiro, cur idem partibilis, et impatibilis; aut cur Deus et homo, ne curiosus in inquirendo cur et quomodo, excidam a bonis nobis propositis. Primum enim credere oportet et glorificare, et secundo in sublimi rationem istarum rerum petere, non humi ex sanguine et carne conquirere, sed ex revelatione divina et celesti.

rum, si in spiritualibus et coelestibus et in his que habent revelari hoc patitur nos; quandoquidem etiam eorum que ante pedes sunt (dico autem que sunt in hac creatura, que et contentur a nobis, et videntur, et sunt nobiscum) multa fingerunt nostram scientiam, et Deo hæc ipsa committunt. Oportet enim eum præ omnibus præcellere.

(1) *S. Hilarius, lib. contr. constant.* Quomodo Filius, et unde Filius, et quo damno Patris, vel ex qua sit portione natus inquirimus. Habneras in exemplo operationum, ut crederes Deum efficere posse, quorum intelligere efficientiam non possis, etc. Cedit ad hæc et sensus et sermo, et extra rationem humanam est veritas facti.

(2) *S. Basilius, homil. 25.* Tibi enim nec tempus, neque ævum intercedit, neque item modus intelligitur, nec spectator adfuit, nec est qui exponat; quomodo mens aliquid imaginabitur? Quomodo mentis cogitationibus lingua famulabitur? Pater autem erat, et Filius est genitus; ne dicas, quando; sed neglige hanc questionem: ne quaeras, quomodo? est enim hæc impossibilis responsio. Nam quando? tempus habet; quomodo vero, quandam ad modos corporeos declinationem.

des mystères dans l'Écriture sainte. (1) Nous avons appris de l'Écriture, dit-il, qu'il y a des choses que nous devons chercher et que nous pouvons apprendre : et comme c'est quelquefois une impiété d'être trop hardi, c'est aussi quelquefois une négligence criminelle de ne pas s'appliquer à la recherche d'une vérité. Nous devons tous connaître celui que nous adorons : mais c'est une folie de faire des questions sur le *combien, quand, comment et le lieu.* »

Saint Augustin ne rejette pas avec moins de dédain la demande de Julien sur le *comment*. « Pourquoi m'interroges-vous, dit-il, comment cela s'est fait, puisque vous voyez que cela est, de quelque manière qu'il soit, si vous croyez en quelque sorte à l'apôtre qui n'a pu mentir en aucune manière. *Quid a me queris, quo sit factum modo, cum videas factum esse quocumque modo, si apostolo credis aliquo modo, qui mentiri potuit nullo modo ?* »

On dira peut-être que les conciles ont souvent prononcé sur les questions du *comment* ; par exemple les conciles d'Ephèse et de Calcédoine, sur l'union du Verbe avec la nature humaine ; et par conséquent que ces questions ne sont pas du nombre de celles que l'on doit rejeter. Mais il faut bien distinguer deux sortes de *quomodo* dans les mystères : l'un regarde la substance du mystère même, et n'en est qu'une explication ; d'autres regardent les circonstances et la raison du mystère. L'Église a déterminé les premiers, mais elle n'a rien prononcé sur les derniers. Par exemple, l'Église a défini que l'union des deux natures en Jésus-Christ s'était faite en une seule personne : voilà la substance du mystère. Ce n'est qu'une explication de ces paroles de l'Évangile : *Le Verbe s'est fait chair* : mais elle n'a point déterminé de quelle manière s'était faite cette union ; et toutes les disputes les plus subtiles des nouveaux théologiens sur cette question ne l'ont point éclaircie.

Il faut encore remarquer qu'il y a des questions sur le *quomodo* qui peuvent être de quelque utilité, et se décider par les principes de l'Écriture ou de la tradition, que nous ne prétendons point mettre au rang des questions que l'on ne doit point agiter en bonne théologie. Nous ne rejetons que celles qui n'ont point de fondements sur lesquels on puisse les décider dans l'Écriture sainte et dans la tradition, et que l'on ne peut par conséquent considérer comme des questions théologiques : telles sont toutes les questions de pure possibilité, comme celles-ci : si le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils, s'il serait une personne distincte de celle du Fils : si Jésus-

Christ serait venu quand Adam n'aurait point péché : si nous serions obligés d'aimer Dieu, quand, par impossible, il ne serait pas notre souverain bien, et plusieurs autres semblables ; car à quoi bon perdre son temps, et employer son esprit à faire des questions sur des choses qui ne peuvent jamais arriver, pendant qu'il y a tant de choses utiles qui regardent et la foi et les mœurs, qu'on ignore entièrement ? Je mets encore au rang des questions inutiles une infinité de questions sur des choses qui ne peuvent être prouvées, ni par la révélation ni par la raison. En voici un exemple remarquable. La révélation ne nous apprend que très-peu de choses des anges, la raison nous en découvre encore moins ; et cependant combien de questions les scolastiques ont-ils formées sur ce sujet. Il s'en est fait de gros volumes qui contiennent une multitude de questions touchant les principes qui les spécifient, les espèces de leurs connaissances, leur durée, le lieu qu'ils occupent, leur mouvement, leurs opérations, leur manière de se parler, les dons qu'ils ont reçus, leur état, et une infinité de choses de cette nature qui n'ont aucun fondement que l'imagination de ceux qui se plaisent à se former des idées des choses dont ils ne peuvent avoir aucune connaissance. Il faut y joindre pour une raison contraire quantité de questions de nom qui sont également inutiles, mais faciles à décider, si l'on voulait s'expliquer, sur lesquelles on dispute avec chaleur comme s'il s'agissait de questions réelles et importantes : telles sont la plupart des questions préliminaires : si la théologie est science ou sagesse ; si elle est subordonnée à la science des saints, et quantité d'autres. Enfin je mets au rang des questions qu'on doit retrancher de la théologie toutes les questions étrangères et philosophiques de dialectique ou de métaphysique, dont la théologie des scolastiques est remplie, et que l'on agite dans certaines écoles, comme des points essentiels et capitaux : ce sont ces sortes de questions que l'apôtre saint Paul a rejetées, quand il avertit les Colossiens de *prendre garde qu'on ne les surprenne par la philosophie et par de fausses subtilités, selon les traditions des hommes et les éléments de ce monde, et non selon Jésus-Christ (Col., II, 8)*. Et quand il avertit Tite de *fuir ces folles questions et ces contestations qui sont inutiles et vaines (ad Tit., III, 9)*. C'est en suivant cet esprit de la doctrine des anciens que le pape Grégoire IX, dans la réforme de l'université de Paris, avertit les théologiens de s'exercer dans la science dont ils font profession, de ne se pas montrer philosophes, mais d'avoir soin d'être théodidactes, et de n'agiter dans les écoles que les questions qui peuvent être terminées par les livres de théologie et par les traités des saints Pères.

L'abus que Grégoire IX reprend avait commencé à s'introduire dans l'université de Paris dès le temps d'Abailard, qui fut repris pour ce sujet par saint Bernard et par Guotier de Saint-Victor. Depuis ce temps-là, dit Trithème, la philosophie profane commença

(1) *Auctor orationis*. Adversus eos qui nec quærendum nec loquendum ex Scriptura præcipiunt : sed in sua fide acquiescendum, apud S. Athanasium. Hoc ex Scriptura didicimus, ut sciamus quærenda quædam esse, ut que apprehendi possint. Ut enim audacter omnino perscrutari pium non est : ita omnem prorsus inquisitionem negligere, non est sanctum. Est enjvisis, quod adoret scire, secundum id quod scriptum ; Nos adoramus quod scimus. Quærerè autem quantum, qualiter, quomodo, ubi, insanientium est.

à broniller la théologie par sa curiosité inutile. *Ab hoc tempore philosophia secularis sacram theologiam sua curiositate inutilifadare cepit.* Ce mal au lieu de diminuer augmenta toujours, comme Étienne de Tournay le remarque. « Au commencement du XIII^e siècle, les étudiants, dit-il, n'ayant de goût que pour les nouveautés, et les maîtres cherchant plutôt leur gloire que l'instruction des autres, composent tous les jours de nouvelles Sommes et de nouveaux ouvrages de théologie, qui anagent les auditeurs et les trompent, comme si les écrits des Pères ne suffisaient pas, eux qui ont expliqué l'Écriture sainte par le même esprit que les apôtres et les prophètes l'ont composée : ces nouveaux docteurs apportent de nouveaux mets inconnus et étrangers, dans le temps que les vœux du roi sont tout apprêtés, que les bœufs et la volaille sont tués, et qu'il ne reste plus aux conviés qu'à se mettre à table pour manger. On dispute publiquement contre les décisions de l'Église touchant la Divinité incompréhensible; la chair et le sang disputent avec irrévérence sur l'incarnation du Verbe, la Trinité indivisible est divisée et déchirée pour ainsi dire, dans les lieux publics, en sorte qu'il y a presque autant d'erreurs que de docteurs, autant de scandales que d'auditoires, autant de blasphèmes que de places : que si l'on passe de la théologie au jugement des affaires qu'il faut décider par le droit canon, sur lesquelles vous commettez des juges, ou dont les ordinaires doivent connaître, on nous apporte une forêt de lettres décrétales faites sous le nom d'Alexandre d'heureuse mémoire, dont il est impossible de se tirer, et l'on ne fait aucun cas des anciens canons ; au contraire on les rejette, on les méprise. Dans cet embarras il arrive que les ordonnances salutaires des anciens conciles ne sont point suivies dans les nouveaux, et qu'on ne juge point les affaires suivant leurs dispositions, parce que les épîtres décrétales l'emportent, qui sont peut-être forgées sous le nom des pontifes romains par de nouveaux canonistes : on en a fait un volume qui se lit dans les écoles, et que l'on vend publiquement au grand profit des écrivains, qui trouvent moins de peine et gagnent plus d'argent à copier ces ouvrages suspects. Le troisième défaut qui se trouve dans les études, est que les arts libéraux ont perdu leur ancienne liberté, et sont tellement asservis, que les chaires sont remplies de jeunes gens, et qu'on donne la qualité de maîtres à des personnes qui ne méritent pas d'être disciples, qui, sans s'attacher aux règles de l'art, s'amuse à arranger des mots et à faire des sophismes avec lesquels ils attrapent les sots, comme les monches se laissent prendre aux toiles d'araignée : la philosophie a beau crier qu'on arrache ses habits, qu'on la déchire; elle n'a plus d'anciens pour la consoler, et elle ne console plus d'anciens. Ces abus demandent, très-saint père, que vous mettiez la main pour les réformer, et que vous établissiez par votre autorité une manière uniforme d'enseigner, d'apprendre, et

de disputer, de crainte que la théologie ne devienne méprisante, et que l'on ne dise que Jésus-Christ est ici, et il est là, ou que les choses saintes ne soient jetées aux chiens, et les pierres précieuses aux porcs » (*Stephanus tornacensis episc. epist. 231*).

Cet abus alla à un tel excès, que les théologiens de Paris avaient la réputation de sophistes et de fantastiques, comme il est remarqué dans une vie manuscrite de Clément VII. Voici la raison qu'en rend Gerson dans une leçon sur saint Marc : « Pour quelle raison, dit-il, les théologiens de notre temps sont-ils appelés sophistes, disconvenants et fantastiques ? En voici la raison : c'est parce qu'ayant quitté les raisons utiles et intelligibles, ils s'arrêtent à des questions de logique, de métaphysique ou même de mathématique, dans des lieux et dans des temps où il n'est pas à propos d'en traiter, parlant tantôt de l'intention des formes, tantôt de la division du continu, et montrent quelquefois des sophismes voilés sous des termes de théologie : vous les entendez parler de priorité dans les choses divines, de mesure, de durée, d'instant, de signes de nature, et d'autres choses semblables qui, quand elles seraient aussi vraies et si utiles qu'elles sont vaines et fausses, seraient plus propres à scandaliser ou à faire rire les auditeurs qu'à édifier la foi (*Joan. Gerson. lect. in Marcum*). »

C'est ce défaut que l'université entière de Paris reprend dans saint Thomas, à la fin du traité qu'elle fit pour se défendre contre Jean de Monteson vers l'an 1339. Car après avoir parlé de quelques erreurs qui se trouvent dans les ouvrages de saint Thomas, elle remarque qu'il s'est trop astreint à appliquer les principes et les termes de la philosophie aux conclusions de théologie ; en quoi il a mal fait : « car, dit-elle, les théologiens ne doivent pas parler comme les philosophes, ainsi que saint Augustin l'a remarqué dans le dixième livre de la Cité de Dieu, chap. 23. Les philosophes, dit-il, usent librement des termes qu'ils veulent, et ne craignent point d'offenser des oreilles religieuses sur des choses très-difficiles à comprendre ; mais pour nous, il ne nous est permis de parler que suivant une certaine règle, de peur que la liberté que nous nous donnerions d'user des termes qui nous plairaient, ne donnât une opinion des choses mêmes, peu conforme à la piété. »

Quelque temps après, Nicolas Cémangis, dans son traité de l'Étude théologique, suivant les principes de son maître Gerson (*Facultas theologiae parisiensis in tractatu advers. Joannem Montesonum*), se plaint de ce « que les théologiens de son temps négligeaient de lire l'Écriture sainte, et employaient tout leur esprit à la recherche de certaines questions subtiles et stériles, et de ce qu'ils languissaient pour se servir des termes de l'Apôtre, en des questions et des disputes de mots. Que signifient, dit-il, ces termes de l'Apôtre ? Ne reprennent-ils pas ceux qui, abandonnant l'arbre fertile et fructueux de l'Écriture sainte, cherchent dans des bois et dans des terres

stériles la nourriture de ladoctrine : ils languissent en ces endroits ; le jeûne et la faim les y font sécher, parce qu'ils n'y trouvent aucun fruit, ou que s'ils en trouvent, il est semblable aux pommes de Sodome, qui paraissent bonnes et belles, et qui s'en vont au vent, en poudre et en fumée quand on les cueille. Car ces sophismes pleins d'esprit, de pointe et de subtilité, paraissent beaux quand on les considère d'abord ; mais si l'on y cherche quelque fruit, en développant l'embaras des mots, ils s'évanouissent comme une fumée, parce qu'ils étaient vides dans le fond. C'est pourquoi il est écrit que celui qui parle en sophiste est haïssable... Nous voyons, ajoute-t-il encore, que la plupart des scolastiques font si peu de cas des témoignages de l'Écriture, qu'ils se moquent d'un argument tiré de l'autorité, comme s'il était languissant et manquant de subtilité. Comme si les inventions de la fantaisie des hommes étaient d'un plus grand poids » (*Nicolaus Clemangis in tractatu de instituendo theologiae studio*).

Depuis ce temps-là les théologiens qui ont défendu l'Église contre les hérétiques ont été obligés de se servir de l'Écriture sainte et de la tradition pour combattre leurs erreurs, et n'ont employé la dialectique et la scolastique que pour former des arguments fondés sur ces deux principes. Mais l'école a toujours retenu quantité de questions plus philosophiques que théologiques, ce qui a donné lieu aux hérétiques de décrier la scolastique. Les théologiens catholiques l'ont défendue, non en approuvant cet abus, mais en soutenant que la vraie théologie scolastique ne consistait point dans ces sortes de questions. C'est ce que Jérôme Hangeste, théologien de Paris, répond à Luther dans le livre des Académies qu'il a fait contre cet hérésiarque (1). « Il ne faut pas, » dit-il, « déclamer contre la théologie scolastique à cause de quelques professeurs qui la laissent tomber en questions sophistiques. Toute l'école ne ressemble pas à ces professeurs ; au contraire, ils sont méprisés et moqués. Ce même auteur fait voir que la théologie scolastique n'est pas comme la définissait Luther (2), une science mélangée de passages de l'Écriture et de raisons philosophiques (3), mais que c'est proprement la science de la doctrine de l'Écriture, suivant le sens approuvé par l'Église et l'interprétation des docteurs, sans mépriser le suffrage des autres sciences. » Ce suffrage des autres sciences n'est qu'un acces-

soire à la théologie, elles ne servent que comme d'instrument pour éclaircir et défendre les vérités qui se peuvent prouver par l'Écriture sainte et par la tradition, elles ne font point partie de la théologie, les questions qui les regardent n'y doivent point entrer.

L'Université avertie par le parlement de Paris (1), voyant la nécessité de réformer l'abus de quelques théologiens qui, abandonnant comme elle parle, l'Évangile, les docteurs de l'Église, saint Cyprien, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin et les autres Pères, avaient fait de la théologie une sophistiquerie, fit, l'an 1330, un règlement par lequel il fut ordonné que l'on suivrait dans les écoles de théologie la méthode prescrite dans le chapitre *Nonne*, et dans toute la distinction 37, qui défend les études profanes aux ecclésiastiques, et qu'on n'admît plus aux degrés de bachelier de théologie que ceux qui seraient suffisamment instruits des choses portées par la Clémentine I, de *Magistris*, et dans le chapitre *Ut veterum*, c'est-à-dire des langues hébraïque et grecque.

Quand je parle ainsi contre les questions inutiles et philosophiques de la scolastique, je ne fais que suivre les sentiments des plus habiles théologiens du siècle passé et du nôtre : j'en pourrais citer un grand nombre, mais je me contenterai d'en rapporter trois dont le témoignage ne peut être suspect.

Le premier est Melchior Cano, dont le nom est célèbre et l'érudition connue. Voici de quelle manière il parle en commençant la défense de la théologie scolastique. « Souvenez-vous, dit-il au lecteur, que dans tout ce discours je ne défends de la doctrine de l'école que celle qui est fondée sur l'Écriture sainte ; d'où on doit conclure ce que je vais dire avec l'approbation de tout le monde, que la doctrine de l'école, qui ne se défend que par le titre d'autorité magistrale, est fort pitoyable, et que c'est une grande misère,

(1) *Academia parisiensis in commentariis academicis*. Anno Domini 1350, mense agosto. Prætermitto a dignissimo domino primo præside senatus parisiensis ex unaquaque facultate deputatos convocatos, fuisse, ut prudentibus, fideisque consiliis toti academice prospiceret, in qua tranquillissime bonorum literarum studia, nonnullis tamen tumultibus agitata florescerent. Nam dum nescio quo fatali tumultu sursum deorsumque omnia illius judicio miscerentur, sive christiane religionis status insperceret, sive rempublicanum conditionem reputaret ; sive studiorum ac sacrarum literarum rationem intueretur ; nonnullas observantes minus summa fide, mira diligentia, parique dextérité ex regis decreto reformare statuit. Qua ex re dum a nonnullis theologis peterent reformationes facultatis artium, ita et certe scripto obtulerunt deputati facultatis artium, eidem domino primo præsidi nostram hanc academiam parisiensem in summo ludibrio hactenus exteras nationibus fuisse, non aliam ob causam, quam quod omnibus evangelis et sanctis Ecclesie doctoribus, Cypriano, Chrysostomo, Hieronymo, Augustino et similibus, scholasticæ nescio quam ac dialecticæ, in qua non placuit Deo salutare suum populum, nostrates tamen theologî profiterentur, contra id quod habetur in cap. *Nonne*, et penè per totam 37. dist. Itaque petierunt deputati facultatis ut præteritis emendatis dum nimia sordidia universam hanc, utarum iudicium neglexissent, nullus sit futurum ad hunc gradum facultatis theologicæ admittetur, nisi omnibus his doctrinæ generibus altitum instructus esset, juxta Clem. I, de *Mag*, et in cap. *Ut veterum*.

(1) *Hieronymus Hangestus parisiensis theologus in libro de Academiis adversus Lutherum*, cap. 2. Ob nonnullos professores nequaquam declamanda est scholastica theologia in scholasticata paulatim delapsa ; sicine apud hujusmodi vanos residet, universa scholæ auctoritas ? Revera minime, ac potius explodantur illi ac risu habentur.

(2) *Lutherus apud emendem Hangestum*, cap. 2. Scholastica theologia est ea, que a parisiensium Sorbona mixtione quadam ex divinis eloquiis et philosophicis rationibus tanquam ex centaurorum genere biformis disciplina constituta est.

(3) *Idem Hieron. Hangestus in eodem lib. de acad. lib. cap. 3*. Scholastica theologia est divinarum Scripturarum præcepta, recepta, quem Ecclesia approbat, sensu, non sicut retis orthodoxorum doctorum interpretationem contemnit et censuris, ac interdum aliarum disciplinarum non contempto suffragio.

pour ne rien dire davantage, que de philosopher sur les choses divines avec des syllogismes subtils, sans se servir de l'autorité de l'Écriture sainte. Que dis-je, des choses divines ! On dispute aussi dans l'école non seulement des choses purement humaines, mais même des choses qui ne nous regardent nullement. Je veux dire qu'il y a eu dans l'école de certains théologiens étrangers qui ont résolu toutes les questions de théologie par des arguments frivoles, et enlevé à des choses très-sérieuses tout le poids qu'elles pouvaient avoir par les vaines et faibles raisons qu'ils ont apportées : de sorte qu'ils ont publié des commentaires sur la théologie, dignes à peine de la lecture des vieillards. Ces auteurs, ne citant que très-rarement l'Écriture sainte, ne parlant jamais des conciles, ne rapportant rien des anciens, n'ayant pas même une philosophie grave, et étant uniquement versés dans des disciplines puérides, veulent toutefois être appelés théologiens scolastiques, quoiqu'ils ne méritent pas seulement le nom de scolastiques, et bien moins encore celui de théologiens, eux qui, faisant entrer dans l'école la lie des sophismes, excitent la risée des savants et le mépris des délicats. Quel est donc enfin celui que nous appelons un théologien scolastique ? C'est celui qui raisonne prudemment et docement de Dieu et des choses divines, selon l'Écriture et les livres sacrés. Si un homme n'a cette qualité, il ne peut pas être théologien de notre école. Je sais encore qu'il y a dans notre école de certaines gens comme nés pour la discorde, qui croient avoir parfaitement bien discoursu en parlant contre les docteurs ; de sorte qu'ils ne semblent pas tant avoir en vue de trouver la vérité, que de confondre leurs adversaires et de remplir leurs écrits de disputes et de contestations. Ces personnes, dont il y a un grand nombre dans l'Église, ne songent qu'à se battre ou à se défendre, et toutes leurs disputes théologiques sont des différends et des démêlés de parti. Je ne puis ni ne dois les approuver ; car quoiqu'on ne doive point blâmer ceux qui se réfutent charitablement quand ils sont de différent sentiment ; toutefois ces disputes et ces contestations obstinées me semblent indignes de la philosophie profane, et à plus forte raison de la théologie sacrée » (*Melchior Canus de Locis theologis, lib. VIII, c. 1*). Et dans un autre endroit : « Les professeurs de théologie doivent éviter deux défauts condamnés par Cicéron ; l'un, de faire passer des choses inconnues pour des choses connues, et des choses certaines pour des choses incertaines ; défaut dans lequel les théologiens sont souvent tombés : les uns, par exemple, embrassent les opinions de saint Thomas ou de Scot sans les examiner, et les défendent comme s'il s'agissait de la chose du monde la plus importante.... L'autre défaut est de donner trop d'application à des choses obscures, difficiles et inutiles : plusieurs des nôtres sont tombés dans ce défaut en traitant avec étendue des questions dont Porphyre même s'était abstenu. Quelques-uns

de nos théologiens, moins modérés en cela que Platon et Aristote, font de longs discours hors d'œuvre sur des choses que les jeunes gens ne peuvent comprendre, ni les vieillards souffrir ; car qui pourrait supporter ces disputes des universaux, de l'analogie des noms, du premier connu, du principe d'individuation (car c'est ainsi qu'ils parlent), de la distinction, de la quantité, de la chose étendue, de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, de l'infini, de l'intention et de la rémission, des proportions et des degrés, et de mille autres choses que je n'ai jamais pu comprendre, quoique j'aie eu l'esprit assez subtil, et que j'aie donné assez de temps et assez d'application pour entendre ces choses. J'aurais honte, à la vérité, de dire que je ne les entends pas, si ceux qui les ont traitées les entendaient (*Id., ibid., l. IX, c. 7*). »

Le second est François de Harlay, archevêque de Rouen, qui, dans son livre du Mystère de l'Eucharistie expliqué par saint Augustin, parle de la scolastique en ces termes : « Mais cela passe les écoliers jurés, qui ne sont pas envoyés pour étudier le fond des livres, mais pour apprendre à débattre et contester à tort et à travers et pour s'exercer aux disputes... On a cru s'assurer, se fortifier et fuir les erreurs, de quitter l'Écriture et les Pères pour étudier cette théologie méthodique ou plutôt nominale, qui a cours en notre temps, et l'on s'est bien lourdement trompé. Pour fuir ainsi ce doute, ils tombent dans la présomption, qui s'accompagne toujours d'une excessive hardiesse ; ils affaiblissent la religion, l'appuyant sur de faibles raisons ; et, au lieu d'erreurs pardonnables à l'ignorance, qui arrivent à des gens qui ne prétendent pas savoir tout, comme plusieurs de l'antiquité en ont eu sans que cela ait porté préjudice à l'Église, nous voyons un gouffre de témérités modernes et d'erreurs gnostiques plus dangereuses que les huguenotiques qui pullulent entre les bandes scolastiques, dont j'attends à dire mon avis quand je me verrai environné d'un concile. »

Le dernier est un savant religieux de nos jours, que tout le monde estime autant à cause de sa sagesse que de son érudition : c'est le père Mabillon dont je parle : on ne le soupçonnera pas d'avoir outré les choses. Cependant voici ce qu'il a écrit dans son *Traité des Etudes monastiques*, part. II, chapitre VI. « Non seulement on a défiguré la théologie par des questions chimériques, on a même presque abandonné les raisonnements théologiques pour en substituer d'autres en leurs places, qui sont quelquefois pitoyables, puérides et indignes de la gravité de notre sainte religion. On s'est même écarté quelquefois de la tradition en voulant trop philosopher et en négligeant l'étude des anciens Pères, desquels on pouvait l'apprendre. Tel passait pour habile homme lorsqu'il pouvait être bon sophiste et disputer de part et d'autre, témoin le *sic et non* de Pierre Abailard. Il n'est pas concevable en combien d'erreurs ces théologiens sont tombés : on

en peut juger par celles que Guillaume et Etienne, évêques de Paris, et l'université de la même ville ont condamnées de temps en temps, pour ne rien dire de la barbarie que la plupart ont introduite depuis ce temps-là dans l'école. Ce désordre avait prévalu dans les siècles passés; mais on y a enfin remédié dans le nôtre, où nous voyons la théologie scolastique plus épurée et traitée avec beaucoup plus de dignité qu'autrefois. On donne moins aujourd'hui aux raisonnements qu'à l'autorité, et on étudie l'Écriture et les sentiments des conciles et des Pères dans leurs sources, et non pas seulement dans de méchants extraits que les scolastiques empruntaient les uns des autres, et s'en servaient bien souvent contre le sens des auteurs pour n'avoir pas consulté les originaux. Il est à souhaiter que l'on continue à l'avenir sur le même pied où l'on est, et qu'on ne se contente pas de certains extraits de d'habiles gens ont fait des Pères, des conciles et de l'histoire pour leur usage; ce qui serait rentrer dans la confusion que nous blâmons dans les scolastiques des siècles passés.... Depuis S. Thomas (il aurait pu dire dès le temps de S. Thomas) la scolastique a beaucoup dégénéré de son premier état, et on y a vu régner une vaine subtilité et une basse chicane indigne de la gravité des écoles chrétiennes. Ce qui a fait dire à un pieux et savant évêque (M. Godeau, évêque de Grasse) que les scolastiques modernes, plus subtils que solides, voulant enclêmer sur S. Thomas, ont embrouillé les vérités qu'ils prétendent éclaircir, ruiné l'étude de l'Écriture, des saints Pères et des conciles, débauché les esprits, et étent peu à peu dans les âmes l'esprit de piété par leur manière sèche de s'expliquer; ce qui est un grand mal. Melelior Canus se récrie fortement contre ces abus, et soutient néanmoins avec raison que la théologie scolastique n'est pas à mépriser à cause de ces défauts, que l'on doit attribuer à ces méchants théologiens et non pas à la théologie même. Il faut donc que ceux qui en veulent faire un bon usage évitent soigneusement ces écueils, c'est-à-dire qu'ils ne fassent pas de la théologie une école de chicane, un magasin de vaines questions indignes de la matière qu'ils traitent, et un répertoire de méchants raisonnements qui servent plutôt à dégoûter les esprits des choses saintes qu'à les leur persuader et à les défendre. »

On attribuera peut-être ces mauvais effets à la philosophie et à la dialectique, et l'on prendra de là occasion de les condamner et de les interdire entièrement à un théologien. On ne peut pas disconvenir à la vérité que ce ne soit là la source de tous les défauts que l'on blâme avec justice; mais on ne doit pas néanmoins en conclure que l'on ne peut faire aucun usage de la philosophie et de la dialectique dans la théologie, et qu'il ne faut jamais s'en servir. C'est une autre extrémité dans laquelle il faut prendre garde de ne pas tomber. On doit juger de l'usage de la philosophie comme de celui de la raison, puis-

que la philosophie, à proprement parler, n'est qu'une raison cultivée et perfectionnée. Il ne faut pas entreprendre d'établir les mystères qui sont au-dessus de la raison par des principes de la philosophie, ce serait une témérité condamnable, comme nous l'avons fait voir. Mais la philosophie comprenant la connaissance naturelle que l'on peut avoir des choses divines aussi bien que des choses humaines, qui est ce qu'on appelle théologie naturelle, il est indubitable que la bonne philosophie peut être d'un grand usage pour la religion.

Car, 1^o elle a servi aux premiers apologistes de la religion chrétienne, à faire voir la fausseté des idoles et des dieux que les païens adoraient; elle leur a servi et sert encore à prouver l'existence et l'unité d'un Dieu contre les athées: on peut, en suivant ses lumières, découvrir plusieurs choses qui regardent la nature de Dieu. On établit par ses principes la distinction de l'âme et du corps. Ce sont des vérités que la religion enseigne et suppose: c'est un grand avantage que la philosophie les puisse prouver.

2^o Les principes de la philosophie morale sont conformes aux premiers préceptes du Décalogue et de l'Évangile. La saine et véritable philosophie enseigne les vertus morales que la religion perfectionne et élève à un degré plus sublime. C'est encore un grand avantage de la religion qu'elle puisse se servir en ce point du secours de la philosophie pour apprendre aux hommes leurs obligations et leurs devoirs.

3^o La philosophie sert à fixer la signification des termes d'être, de substance, d'esprit, d'hypostase, de personne, etc., dont l'Église s'est servie pour exprimer nos mystères. Elle est donc utile pour donner une idée quoique imparfaite des vérités qui sont l'objet de notre foi.

4^o La philosophie sert à juger de la vérité des propositions connues par la lumière de la raison; et comme une vérité théologique peut être déduite d'une proposition de foi et d'une proposition connue pour véritable par la lumière naturelle, la philosophie sert à faire connaître et à confirmer la vérité des propositions connues par la raison naturelle.

5^o La philosophie apprend à connaître l'enchaînement, la connexion des propositions les unes avec les autres, l'ordre et la méthode qu'il faut garder dans la disposition des principes, des conclusions et des preuves. Elle apprend à définir et à diviser, disputer et discourir; c'est ce qu'on appelle l'art ou la dialectique. Or on ne peut nier raisonnablement que cet art ne soit de grand usage à ceux qui sont obligés de défendre les vérités chrétiennes et à réfuter les objections des infidèles et des hérétiques, et qu'il n'est pas même inutile à ceux qui enseignent ces vérités aux fidèles. Car soit qu'il s'agisse de découvrir le vrai sens des passages de l'Écriture, des conciles et des Pères, et de les prononcer d'une manière incontestable, soit qu'il s'agisse de répondre aux sophismes des hérétiques et de les forcer dans leurs retran-

ehements, soit qu'il s'agisse d'expliquer nettement, précisément et correctement la doctrine de l'Eglise, il paraît certain qu'il est très-avantageux d'être bon logicien et de traiter les choses avec ordre et avec méthode. Et quand on ne considérerait que la facilité de se faire entendre et le soulagement de ceux que l'on enseigne, il est sans doute, dit S. Augustin, que les raisonnements, les définitions et les divisions sont d'un grand secours à celui qu'on instruit : *Ilia vero pars conclusionum et definitionum, et distributionum plurimum intellectorem adjuvat.* (*De Doctr. christ.*, c. 37, n. 53). Il faut donc reconnaître avec le même père que la dialectique peut être d'elle-même d'un grand usage dans la plupart des questions que l'on peut former sur l'intelligence de l'Écriture touchant les dogmes de la religion : *Disputationis disciplina ad omnia genera questionum, que in litteris sanctis sunt penetranda et dissolvenda, plurimum valet.* (*Ibid.* c. 31, n. 48). Mais il faut aussi avouer qu'il est facile d'en abuser souvent, et qu'il faut bien prendre des précautions pour ne le pas faire.

La première, selon le même père, est d'éviter la démangeaison de disputer, et une certaine ostentation puérile de tromper son adversaire : *Tantum ibi cavenda est libido rixandi, et puerilis quadam ostentatio decipiendi adversarium.* Ce défaut n'est que trop ordinaire à ceux qui s'enfoncent dans la scolastique. Leur esprit s'accoutume insensiblement à ces subtilités, il les aime et en fait son unique occupation et son unique plaisir. De là vient cette démangeaison de disputer à l'infini, et cette ostentation vraiment puérile de demeurer victorieux et de vaincre son adversaire dans toutes les disputes : c'est le but, c'est la fin de presque toutes les contestations les plus sérieuses. Je ne dis pas seulement de l'école, mais même des auteurs les plus qualifiés. On ne veut jamais céder, jamais avoir tort, et pour n'être pas obligé d'avouer qu'on s'est trompé, on a recours à des subtilités et à des raisonnements auxquels personne ne peut plus rien comprendre. On trompe son adversaire, on lui donne le change, on le mène par des routes inconnues, on le jette dans de nouvelles difficultés, afin que, las du combat, il se retire. Alors on prend son silence pour une fuite ; on fait croire qu'il est vaincu ; on exulte de sa victoire. Voilà l'ostentation puérile que S. Augustin veut qu'on évite.

Le second défaut est de faire son capital de la dialectique, de négliger l'étude de l'Écriture sainte et de la tradition, et de se croire fort habile théologien quand on est subtil dialecticien. C'est encore une erreur que S. Augustin condamne : « Que les hommes se donnent bien de garde, dit-il, de croire que l'on sait les vérités qui conduisent à la béatitude, quand on sait conclure, définir et diviser : *Tantum absit error quo videtur homines sibi ipsam beatam vitam veritatem didicisse, cum ista didicerint.* » La dialectique n'est pas un principe de la théologie, ce n'est point la source où l'on doit puiser les vérités de la

religion, c'est un instrument dont on peut se servir pour les entendre, pour les éclaircir et pour les défendre. C'est là l'unique usage qu'on en doit faire.

Le troisième défaut est de traiter des questions de pure dialectique qui n'ont point de rapport aux vérités de la religion. Nous avons déjà fait voir combien ce défaut est condamnable.

Le quatrième est de se trop attacher à la méthode et aux termes de la nouvelle dialectique, et de traiter les questions de la religion d'une manière sèche et épineuse dans des termes barbares et souvent inintelligibles. Il est certain que c'est un des grands défauts de la plupart des théologiens scolastiques : ils ont non seulement négligé de traiter les matières de la religion avec la noblesse et la grandeur propres à les faire aimer et respecter, mais ils n'ont point fait difficulté d'en parler d'une manière barbare, grossière, sèche et décharnée, capable d'en inspirer du dégoût et même du mépris. C'est ce qui éloigne tant de gens d'esprit de la scolastique, et qui en a donné tant d'aversion à ceux qui ont en de l'amour pour les belles-lettres. On a cru que cette barbarie était essentielle à la scolastique, parce qu'elle régnait dans les écoles, et que les théologiens écrivaient presque tous de cette manière ; mais on a dû revenir de cette erreur quand on a vu les mêmes matières traitées tout d'une autre manière par d'habiles théologiens qui ont écrit avec toute l'élégance et l'ornement qui peuvent se rencontrer dans des ouvrages dogmatiques.

Quand les Pères, en suivant l'exemple et la doctrine de S. Paul, ont déclamé contre la dialectique, ils n'ont blâmé que celle qui a quelque'un des défauts dont nous venons de parler, et qu'ils ont eux-mêmes marqués. Voici de quelle manière Tertullien décrit la dialectique : « Malheureux Aristotele dit-il, qui a inventé une dialectique également propre à établir et à détruire, fourbe dans ses pensées, contrainte dans ses conjectures, sèche dans ses arguments ; qui n'est bonne qu'à faire naître des contestations, qui s'incommode elle-même, qui traite toutes choses de nouveau, comme si elle n'avait rien traité. De là viennent ces fables et ces généalogies sans fin, ces questions infructueuses, ces discours qui se glissent comme un cancer, dont l'apôtre nous détourne en nous avertissant expressément d'éviter la philosophie dans son Épître aux Colossiens, où il dit : Prenez garde que l'on ne vous trompe par la philosophie et par une vaine séduction selon la tradition des hommes, et contre la providence du Saint-Esprit. Il avait été à Athènes. Il avait connu dans les conférences cette sagesse humaine qui affecte d'enseigner la vérité en la corrompant, divisée et partagée en plusieurs sectes. Quel commerce peut-il y avoir entre Athènes et Jérusalem ? Quel rapport de l'académie à l'Eglise ? Quelle union des hérétiques avec des chrétiens ? Notre instruction est du portique de Salomon, qui nous a appris à chercher Dieu dans

la simplicité de cœur. C'est à ceux qui nous font un christianisme stoïcien, platonicien ou dialecticien, à faire réflexion sur ces choses. » (*Tertull., l. de Præscrip., c. 7.*)

Tertullien ne blâme que l'abus que les hérétiques faisaient de la philosophie et de la dialectique en traitant de nos mystères sur les principes des philosophes, et suivant la méthode des dialecticiens. C'est ce même (1) abus qu'un ancien auteur, dont le témoignage est rapporté dans Eusèbe de Césarée, reprend dans les disciples d'Artémas, qui ne se mettaient point en peine d'apprendre ce que l'Écriture sainte nous apprend, mais s'appliquaient uniquement à rechercher quelle figure de syllogisme était la plus propre pour appuyer leur sentiment impie; en sorte que si quelqu'un leur opposait quelque passage de l'Écriture sainte, ils examinaient s'ils pouvaient en tirer un syllogisme ou un dilemme, et ils négligeaient l'étude de l'Écriture et s'appliquaient à des sciences profanes, abusant des arts et des disciplines pour établir leur hérésie, et corrompant la foi très-simple de l'Écriture sainte par de vaines subtilités.

Saint Clément d'Alexandrie est celui de tous les Pères qui a traité le plus exactement et avec plus d'étendue du bon et du mauvais usage que l'on peut faire en matière de religion, de la raison et de la dialectique, et du discernement que l'on doit faire entre la bonne et la mauvaise philosophie. C'est (2)

(1) *Tractor libri adversus Artémian hæc esm apud Eusebium, lib. V, hist. eccl. cap. 28.* Sacras quidem, inquit, Scripturas audacter adulteraverunt (hæretici), primitivæ autem fidei regulam rejecerunt: Christum ipsum de ipse ignoraverunt: non in pueris quid scire doceant. Scri, tere; sed ejusmodi syllogismorum figura ad confirmationem impietatem tuam rejiciatur, assidue meditant. Quod si quis alijum divinam Scripturam locum eis obijciat, examinant utrum conexum an distinctum syllogismum genus ex eo confici possit. Relictisque atque abjectis sacris Dei scripturis, geometrie student; quippe qui terrestres sunt et loquantur terrena, et illum qui de celo advenerit ignorent... Profunde istos qui infidelium artibus ad discipula ad stabilendam hæresis suæ opinionem abutuntur, et subtiliorum hominum versutia simplicissimam divinam Scripturam adulterant fidem, remississimos esse a fide quid attinet dicere? Hinc est quod divinis Scripturis audacter manus intulerunt, eas a se emendatas esse dicentes.

(2) *Clement. Alexandr., lib. I Stromaton.* Non me autem latent ea etiam quæ ab aliquibus imperite omnia mentibus jactantur, qui dicunt oportere in his versari quæ sunt maxime necessaria, et quæ fidem continent: extrinsecam autem et quæ sunt supervacanea transilire, quæ nos frustra conterunt et detinent in his quæ ad finem nihil conferunt. Alii autem philosophiam etiam cum maximo malo, et ad hominum perniciem venisse in vitam existunt, ut quæ profecta sit a maligno aliquo inventore. Ego autem quod vitium quidem malum habeat naturam, nec alienis boni esse agricolæ unquam possit, in his totis extendam floribus, qui dicuntur *στροφασεις*, tacite significans, aliqua ratione divine quoque Providentiæ opus esse philosophiam. De commentariis, qui in temporibus necessariis, Græcorum complexissimam opinionem, tantumres, quidem in his reprehendendi studio delectantur. Primum quidem, etiam si in multis philosophia, si inutilem eam confirmare est utile, jam utilis est. Deinde nec fieri potest, ut si Græcos condemnent, qui nuda de eorum decretis dictione utuntur, si non una sigillatim ad ea aperienda descendant usque ad cognitionem. Est enim vel maxime fide digna probatio quæ est cum experientia, quoniam vel perfectissima inventur demonstratio, eorum quæ sunt damnata, cognitio. Multa itaque licet ad finem non conferant, artificij tamen ornamentum afferunt. Et alioqui varia ac multiplex doctrina, et varie probat id quod adducitur, et catechumenis admirationem afferens, ea quæ sunt præcipua dogmata, ad eorum qui audiunt per-

suasione, et ad veritatem constituit. Est autem fide digna hujusmodi oblectatio, per quam ab aliis vituperatam studiosi amittunt veritatem, ad hoc ut neque ipsa philosophia vite perniciem afferat, cum sit rerum falsarum et malorum operum artificis, quam nonnulli falso affirmant esse evidentem veritatis imaginem, donum Græcis datum divinitus: neque nos a fide avellamur, a frigiditate artis veluti quibusdam decepti præstigiis; sed ut ita dicam, majori adhibito munimento, exer nationem aliquam fidei demonstrationem ut unque comparamus. Quin etiam ipsorum quoque dogmatum, dum inter se conferuntur, veritatem opposito conciliat inde consequitur cognitio. *II infra.* Non ipsa quoque Græcos pedagogy more edocbat, sicut lex Hebræos ad Christum. Preparat ergo philosophia, et vitam munus qui a Christo perditur. *Et antea.* Atque erat equidem ante Dominum adventum philosophia; hæc Græcis necessaria ad justitiam. Nunc autem est nullis ad Dei cultum, et putatur his qui fidem colligunt per demonstrationem.

(1) *Idem, ibidem.* Aliqui autem alii se ipsos erigentes, calumnias verbis invenire cogunt, contentiosas comparantes questiones, dictionumque venatores, per forum quarundam artium remulatores, litigatores, et jurgiorum consuetudines... Ob hanc ergo artem se effidentes sophistæ infelices, caloribus quibusdam suis magis garricibus, cum in nominum delectu et certa dictionum compositione et connexionem totam vitam laborant, citatis apparent loquaces, eos quibus præcunt aures, non satis, ut mihi videtur, viriliter demulcentes et titillantes.

(2) *Idem, ibidem.* Aliqui autem alii se ipsos erigentes, calumnias verbis invenire cogunt, contentiosas comparantes questiones, dictionumque venatores, per forum quarundam artium remulatores, litigatores, et jurgiorum consuetudines... Ob hanc ergo artem se effidentes sophistæ infelices, caloribus quibusdam suis magis garricibus, cum in nominum delectu et certa dictionum compositione et connexionem totam vitam laborant, citatis apparent loquaces, eos quibus præcunt aures, non satis, ut mihi videtur, viriliter demulcentes et titillantes.

de ces sophistes (1), ceux qui sont véritablement sages, soit qu'ils le soient par art et par science, ou par la foi, ou par la prophétie, toute sagesse venant de Dieu ; il rejette encore la sophistique sèche et stérile, et il veut que le sage se serve de la gravité et des ornements nécessaires pour imprimer du respect. A l'égard des vérités (2) qu'il annonce et pour disposer l'esprit des hommes à les recevoir, il veut encore qu'on se serve de la philosophie ; mais il ne veut pas (3) qu'on s'y arrête et que l'on en fasse son étude principale. Enfin, il déclare qu'on ne doit points'attacher à aucune secte en particulier (4), comme à celles des stoïciens, de Platon, d'Épicure ou d'Aristote ; mais il appelle philosophie un choix de tout ce qui s'est dit de bon dans ces sectes, et qui peut conduire à la justice et à la science de la piété.

Les Pères qui ont tant écrit contre la dialectique d'Àétius et d'Énomius, ne l'ont blâmée que parce que ces hérétiques voulaient l'employer pour expliquer le mystère de la Trinité. C'est cette téméraire impiété qu'ils ont condamnée dans des termes si forts. (5) « Est-il besoin, dit saint Basile, des syllogismes d'Aristote ou de Chrysippe, pour apprendre que celui qui est sans principe n'est point engendré de lui-même ni d'un autre, et qu'il n'y a en lui ni priorité ni postériorité ? A quoi bon donc tous ces raisonnements ? Cessez (6), dit saint Epiphane, adressant la parole à Àétius, de nous rompre la tête de ces vaines expressions d'Aristote. La doctrine de Jésus-Christ, dont la certitude est infaillible, nous suffit. » C'est pour la même raison que le concile d'Illyrie, rapporté par Théodore, déclare (7) qu'il ne se sert point des arguments sophistiques pour expliquer le culte de la Tri-

mité ; parce que les catholiques ayant mérité la grâce par leur humilité, font profession de croire ce qui est écrit, non dans les livres des hommes, mais dans ceux de Jésus-Christ.

Saint Jérôme, tout versé qu'il était dans les livres des philosophes, blâme ceux qui se servaient des subtilités épineuses des dialecticiens. « Cet argument, dit-il (1), en parlant contre les pélagiens, est tortueux et enferme la simplicité de l'Évangile dans les épines des philosophes. Qu'y a-t-il de commun entre Aristote et Paul, entre Platon et Pierre ? » Votre dispute ne descend point (2) des sources de la vérité ; elle ne se sent point de la simplicité chrétienne, mais elle vient des minuties des philosophes et de leur art.

Scot, Erigènes, Roscelin, Abailard et les premiers scolastiques furent repris de ce qu'ils se servaient de la dialectique : 1° Parce que voulant expliquer les mystères ineffables par les règles de cet art, ils étaient tombés dans quantité d'erreurs ; 2° parce qu'ils agitaient des questions inutiles et curieuses ; 3° Parce qu'ils avaient changé la méthode et la manière d'écrire des Pères en un art tout nouveau et en un langage inconnu jusqu'alors.

Grégoire IX avertit les théologiens de son temps de quatre choses : La première, de ne point faire parade de leur dialectique : *Nec philosophos se ostentent*. La seconde, de s'appliquer à l'étude de la théologie : *Satagant fieri theodidacti*. La troisième, de ne point mêler un langage profane avec le langage de l'Écriture : *Nec loquantur in lingua populi, linguam hebræam cum asotica confundentes*. La dernière, de n'agiter point d'autres questions que celles qui se peuvent terminer par les livres de théologie et les traités des saints Pères : *Sed de illis tantum in scholis quæstionibus disputent, que per libros theologicos, et sanctorum Patrum tractatus valeant terminari*. Enfin, pour être convaincu que les Pères et les auteurs ecclésiastiques n'ont point condamné absolument la dialectique, mais seulement l'abus qu'on en peut faire, il ne faut que faire réflexion qu'ils l'ont mise souvent en usage, principalement dans les livres qu'ils ont composés pour réfuter les hérétiques.

La même raison prouve invinciblement que l'éloquence peut et doit être employée utilement dans les matières de religion ; non seulement les Pères et les anciens auteurs ecclésiastiques s'en sont servis pour enseigner les vérités de la religion, pour en convaincre les hommes et les toucher ; les écrivains sacrés ne l'ont pas même négligée, soit quant à la noblesse et à l'élevation des pensées et de l'expression qu'ils ont toujours conservée, soit dans les figures et les mouvements dont ils ont usé dans les livres où ces ornements doivent être employés, comme

(1) *Idem, ibid.* Merito ergo Apostolus variam ac multiformem dixit Dei sapientiam, ut quæ multifariam, multisque modis, per artem, per scientiam, per fidem, per prophetiam, suam ostendat potentiam ad nostrum beneficium. Quoniam omnis sapientia a Domino.

(2) *Idem, ibid.* Ex quibus ostenditur, sapientiam esse docentem potestate præditam.... In veris enim coriosis dicit multa loquentem, acrem autem et vehementem, vocalem et divinum cum qui est peritus, et philosophus et sciens veritatis.... Sit aliquis fidelis, sit potens in explicanda cognitione, sit sapiens in discretionem sermonum, sit stупendus in operibus. Ars autem sophistica, quam sectati sunt Græci tanquam rem præclaram et magni faciendam, est potestas fantastica, etc.

(3) *Idem, ibid.* Utique enim, sed non immorari et permanere in doctrina seculari admonet.

(4) *Idem, ibid.* Philosophiam autem non dico stoicam, nec platoniam, aut epicuream, et aristotelicam, sed quæcumque ab his sectis recte dicta sunt, quæ docent justitiam cum pia scientia, hoc tamen selectum dico philosophiam.

(5) *Eusth. lib. 1, contra Enoimion.* Num Aristotelis aut Chrysippi syllogismis opus est, ut eum perdiscamus, qui ingenuus est, neque a se ipso, neque ab alio genitum, nec priorem esse nec posteriorem se ipso? Quorsum igitur hæc tendunt ab ipso comparata?

(6) *Epiphanius, constantinæ cypri episcopus, lib. III, hæresi 76.* Desine igitur, Aeti, aristotelicas illas tuas voc. s. et inanes obtrudere. Nobis enim extra illum erroris periculum certissima Christi doctrina sufficit, cum ita loquitur: Ego exivi a Patre et vado.

(7) *Concil. Illyricanum in Epistola synodica apud Theodorctum, lib. IV, Hist. ecclésiæ, cap. 9.* Equum autem fuit, ut litteras ad vos scriberemus, non sophisticis argumentationibus Trinitatis cultum explanantes, sed in humilitate hanc gratiam præmeriti.... Non in libris humana scriptis manu, sed in voluminibus servatoris nostri Jesu Christi scriptum est.

(1) *Hieronymus, lib. 1, contra Pelagianos.* Hæc argumentatio tortuosa est, ecclesiasticam simplicitatem inter philosophorum spineta concludens. Quid Aristoteli et Paulo? Quid Platoni et Petro?

(2) *Idem, ibid., lib. III.* Disputatio tua non ex fontibus veritatis et christiana simplicitate, sed ex philosophorum nimis et arte descendit.

dans les psaumes et dans les prophéties. Il n'y a point de livres où il y ait plus de sublime et plus de véritable éloquence que dans les livres de l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est donc une grande témérité de vouloir rejeter la véritable éloquence comme inutile à ceux qui traitent de la religion. Il est vrai qu'on peut se servir de l'éloquence pour persuader des faussetés; mais, comme dit saint Augustin, l'art n'est pas pour cela condamnable: c'est la faute de ceux qui en usent mal: *Non est facultas ipsa culpabilis, sed ea male utentium perversitas* (*De Doctr. christ., l. II, c. 36, n. 54*). « La rhétorique, dit-il en un autre endroit, pouvant être employée à persuader la vérité et la fausseté, qui oserait dire que la vérité doit être sans armes dans ses défenseurs; qu'il soit permis à ceux qui enseignent des choses fausses, et qui veulent en convaincre les autres, de faire ce qu'il faut pour rendre leurs auditeurs favorables, attentifs et dociles, et que ceux qui défendent la vérité ne pourront pas employer cet art? Que les premiers pourront raconter des faussetés d'une manière brève, agréable et vraisemblable, et que les autres ne diront jamais des vérités que d'une manière qui les rendra ennuyeuses, difficiles à comprendre et à croire? Que les premiers pourront attaquer la vérité et soutenir la fausseté par des arguments propres à séduire, et que ceux-ci ne seront en état, ni de défendre la vérité ni de réfuter les faussetés? Que ceux-là auront la liberté d'émouvoir les cœurs de ceux qui les écoutent, par leurs discours; de les attrister, de les réjouir, de les exhorter puissamment, et que les autres soient obligés d'être lents, paresseux et endormis pour les intérêts de la vérité? Qui est l'homme assez insensé pour approuver cette extravagance? L'art de parler éloquemment étant donc tel qu'on peut s'en servir pour persuader le bien et le mal, le vrai et le faux; pourquoi les gens de bien ne travailleront-ils pas à l'acquiescer pour l'employer à la défense de la vérité, si les méchants en tirent tant d'avantage pour obtenir ce que leurs injustes passions leur font désirer pour établir l'erreur et l'iniquité? » (*August. de Doctr. christ. lib. IV, c. 2, n. 3*).

Lactance avait remarqué la même chose avant saint Augustin. Quoiqu'on puisse, dit-il, défendre absolument la cause de la vérité sans éloquence, il est bon néanmoins de la rendre plus éclatante par la beauté du discours, afin qu'elle fasse plus d'impression sur les esprits, étant armée de sa propre force et ornée de l'éclat du discours: *Quæ licet sine eloquentia possit defendi, tamen claritate ac nitore sermonis illustranda et quodammodo disserenda est, ut potentius in animos influat, et vi sua instructa et luce orationis ornata* (*Lib. de Fals. Relig.*). Mais quelque avantage que l'on puisse tirer de l'éloquence pour établir les vérités de la religion et principalement la morale, il faut avouer qu'il peut y avoir quelquefois de l'abus et de l'excès.

Premièrement, si l'on voulait prouver par des discours figurés la vérité de nos mystères,

qui doivent être exposés avec simplicité. C'est dans ce sens que saint Paul écrivant aux Corinthiens leur déclare, « qu'étant venu chez eux pour leur annoncer l'Évangile, il n'y était pas venu avec les discours sublimes d'une éloquence et d'une sagesse humaines, et qu'il n'avait point employé en les prêchant, les discours persuasifs de la sagesse, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu, afin que leur foi ne fût pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu (*II Cor., II, 1 et seq.*). Saint Paul n'agarde de blâmer tout discours éloquant pour la défense de la vérité de l'Évangile, lui qui en a fait de si éloquents dans l'aréopage devant Festus, et en tant d'autres occasions; mais il ne veut pas que les prédicateurs de l'Évangile entreprennent de persuader ces infidèles de nos mystères, par les seules forces de l'éloquence humaine. Il fait comprendre qu'il fallait quelque chose de plus fort et de plus puissant pour faire croire aux hommes la vérité de nos mystères, et que toute l'éloquence et la sagesse humaines n'auraient eu aucun effet, si les discours n'eussent été suivis et accompagnés des signes manifestes de la vertu de Dieu: *Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis* (*Marc, XVI, 20*). Voilà le but, voilà le dessein de l'Apôtre: mais il n'a jamais prétendu condamner les prédicateurs qui se serviraient utilement de leur éloquence pour enseigner les vérités chrétiennes qui regardent la morale et pour toucher les cœurs des fidèles, ni même ceux qui parlant à des infidèles, se serviraient, comme il a fait lui-même, d'expressions nobles, de pensées vives et touchantes pour les faire revenir de leur erreur. Qu'y a-t-il encore une fois de plus éloquant en ce genre que son discours dans l'aréopage? Où peut-on trouver plus d'art, plus d'adresse, plus de tour, pour parvenir à son but et pour émouvoir les Athéniens? Qu'y a-t-il de plus touchant, de plus vif et de mieux composé que ses lettres? Comment après cela peut-on alléguer son autorité pour combattre la véritable éloquence?

Secondement, on serait dans l'erreur, si l'on se persuadait que les vérités de la religion ne peuvent être enseignées que d'une manière éloquente, et si l'on était dans la disposition de les mépriser, quand elles ne sont pas accompagnées de cet ornement. Ce serait, en un mot, un défaut d'aimer plus dans les discours de piété et de morale, le tour, les figures et l'éloquence, que les vérités mêmes. Ce sont les vérités qui doivent être le principal objet de notre amour et de notre admiration, et ce serait un renversement de l'ordre que de n'aimer ces vérités qu'à cause de la manière dont elles sont exprimées. Mais il n'est pas défendu d'accompagner ces vérités des ornements qui peuvent faire plus d'impression sur les cœurs. Il en est de l'éloquence comme du chant, des images et des autres moyens dont on se sert pour représenter agréablement et sensiblement des vérités. On avoue que la vérité est ce qu'il y a de plus aimable. C'est elle qui fera le souverain et l'unique plaisir des bien-

heureux : mais parce que l'homme corrompu n'a pas pour la vérité toute nue le goût qu'il devrait avoir, on se sert avec raison des moyens qui peuvent la lui rendre plus agréable ; et en cela l'ordre n'est point renversé, parce qu'on ne se sert de ces moyens que pour la vérité même, en sorte qu'elle est toujours la principale et la dernière fin.

Troisièmement, la religion rejette toute éloquence fausse et affectée : elle demande une éloquence accompagnée de gravité, de sagesse et de dépendance convenable au sujet : elle n'approuve point une éloquence efféminée, badine, enjouée, pleine d'antithèses et de métaphores perpétuelles, de jeux de mots, de portraits, de descriptions plus agréables que utiles. La véritable éloquence doit être accompagnée de sagesse. Or parler avec sagesse et avec éloquence, comme remarque saint Augustin, c'est employer dans le style simple des termes propres à se faire entendre, de brillants dans le style médiocre et de forts et de véhéments dans le style sublime. *Quid est ergo non solum eloquenter, verum etiam sapienter dicere, nisi verba in submisso genere sufficientia, in temperato splendentia, in grandi vehementia, veris tamen rebus, quas audiri oporteat, adhibere* (De Doct. christ. l. IV, c. 28, n. 61)? Le premier style doit être mis en usage dans la simple exposition des mystères, le second dans les écrits que l'on fait pour leur défense, et le dernier dans les exhortations ou prédications. Mais il ne faut jamais que cette éloquence dégénère en style de déclamateur ; et on doit toujours se souvenir de ce bel avis de saint Cyprien dans sa lettre à Donat. « On peut faire parade d'une riche éloquence et d'un grand flux de bouche dans le barreau ; mais lorsqu'on parle des choses de Dieu, la vérité et la simplicité font le plus bel ornement du discours. Ce n'est pas l'éloquence qui doit être notre principal appui dans les sujets qui regardent la foi, mais la vérité des choses. N'attendez donc pas de nous des discours éloquents, mais forts : ne demandez pas qu'ils soient fardés d'un discours affecté, propre à divertir une assemblée populaire ; mais contentez-vous d'une vérité simple et naturelle pour faire comprendre la miséricorde d'un Dieu : *In judicii contentione pro rostris, opulenta facundia volubili ambitione jactetur ; cum vero de Deo et Domino vox est ; vocis pura sinceritas, non eloquentiæ viribus nititur ad ficti argumenta, sed rebus. Denique accipe non disertam, sed fortiam ; nec ad audientiam popularis illecebram culto sermone fucata, sed ad divinam indulgentiam prædicandam rudi veritate simplicia.* La partie de l'éloquence la plus nécessaire pour les matières de la religion, c'est de s'exprimer en bons termes dans quelque langue que l'on parle. La barbarie du discours rend les choses confuses et est capable d'en donner du dégoût. Il est vrai qu'on doit plus faire attention à la vérité des choses qu'à la beauté du discours. Mais l'homme étant tellement disposé naturellement que la politesse et la pureté du discours lui font mieux goûter les choses mêmes, au lieu que la barbarie et la grossièreté du

style ennuie et déplaît ; il faut autant qu'on peut s'exprimer d'une manière propre à se faire écouter, en rendant, comme dit S. Augustin, les choses faciles à comprendre, agréables à entendre et capables de toucher ; *Intelligenter, libenter, obedienter, ut veritas pateat, ut veritas placeat, ut veritas moveat* (L. IV. de Doct. christ.). C'est ce qu'on ne saurait faire qu'en parlant bien et en bons termes. La rusticité, la grossièreté est ordinairement inintelligible, désagréable et incapable de toucher ou de persuader. C'est une des raisons pour lesquelles la science des langues est nécessaire aux théologiens ; mais il y en a une autre encore plus pressante : c'est que notre doctrine étant contenue dans les livres écrits en hébreu, en grec et en latin, ceux qui veulent la savoir à fond et l'apprendre aux autres ne peuvent ignorer ces langues. Car qui peut douter que la science de l'hébreu ne soit d'un grand usage pour bien entendre les livres de l'Ancien Testament ? L'original est hébreu, les versions sont pleines d'hébraïsmes : il est évident que la science de cette langue est très-utile pour le bien entendre. Quand il s'agit de disputer avec un juif ou même avec un hérétique de notre temps, un théologien qui ne saura point d'hébreu, sera à tous moments contraint de demeurer dans le silence, ne sachant le plus souvent que répliquer ou comment répondre à ce qu'on lui objectera quand on lui dira : Cela n'est pas dans l'hébreu ; le texte hébreu ne doit pas se lire ainsi ; il porte telle et telle chose qui vous est contraire : s'il ne peut pas lui-même le lire et l'expliquer, on lui en imposera à tous moments, on le rendra muet et ridicule. Les livres du Nouveau Testament sont écrits en grec ; les plus excellents auteurs ecclésiastiques ont écrit en grec, et nous avons leurs ouvrages en cette langue : combien celui qui sait le grec a-t-il d'avantage sur celui qui ignore cette langue ? Combien tirera-t-il plus de profit et aura-t-il plus de plaisir en la lisant dans l'original que dans des versions souvent infidèles et qui, quelque fidèles qu'elles soient, n'ont ni la beauté, ni la force de l'original ? Les autres langues ont aussi leur usage, soit pour l'intelligence des livres de religion écrits en ces langues, soit pour la prédication et la propagation de l'Évangile, comme il est porté dans la Clémentine de *Magistris* (Clément., livre V. cap. *Inter sollicitudines*).

Enfin, un bon théologien peut faire usage de toutes les sciences et s'en servir, soit pour entendre l'Écriture, soit pour se former le jugement, soit pour éclaircir les difficultés qu'on peut tirer de ces sciences, et que l'on est quelquefois obligé de résoudre en traitant de matières de religion. Mais il faut qu'un théologien évite, 1° la trop grande curiosité ; 2° qu'il ne s'applique point aux choses purement superflues ; 3° qu'il lui les sciences frivoles ou dangereuses ; 4° qu'il ne donne pas trop de temps à celles mêmes qui lui peuvent être utiles ; 5° qu'il doit s'en servir avec beaucoup de modération, ne jamais appuyer les mystères sur les principes de ces sciences, et ne point s'écarter des matières théologiques pour

traiter des questions étrangères. S'il est besoin quelquefois, en expliquant l'Écriture, d'avoir recours à ces sciences et de traiter des questions incidentes qui les regardent pour l'intelligence du texte, il doit le faire sobrement et quand la nécessité l'y oblige, et ne pas faire de l'accessoire le principal, en traitant avec étendue des questions de géométrie, de géographie, de chronologie, de critique ou de philologie, à l'occasion d'un passage de l'Écriture, comme ont fait inconsidérément quelques interprètes. Pourvu qu'on évite ces défauts, on peut se servir utilement des sciences profanes dans la théologie. « Ce sont des richesses des Gentils, dit saint Grégoire de Nysse, dont les infidèles ont orné leur morale, leur philosophie naturelle, l'astronomie, la géométrie, la musique, la dialectique et les autres sciences : il faut que nous les leur enlevions et les en privions, s'il est possible. Ils en ont abusé, et nous en ferons un bon usage, en nous en servant pour orner, quand il est à propos, le temple des mystères divins. Imitons en cela Moïse, qui prit des choses profanes qu'on lui offrit pour s'en servir à l'ornement du Tabernacle. Cela se fait encore, et plusieurs offrent à l'Église leur érudition profane, comme le grand saint Basile, qui s'étant enrichi des dépouilles précieuses de l'Égypte dans sa jeunesse, les a consacrées à Dieu, et en a orné le vrai temple de l'Église (*Greg. Nyssenus in vita Moisis*). Théodoret dit la même chose de Didyme, cet aveugle si éclairé (1), qui ayant appris par l'organe de l'ouïe dans sa jeunesse l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la dialectique d'Aristote et la sagesse éloquente de Platon, s'en servait utilement pour l'Église, persuadé, non pas que ces sciences enseignassent des vérités, mais que c'étaient des armes de la vérité contre le mensonge.

Mais entre toutes les sciences, il n'y en a point de plus nécessaire à un théologien que celle de l'histoire. On la peut partager en histoire sacrée, ecclésiastique et profane. L'histoire sacrée comprise dans les livres divinement inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament est le fondement de notre religion. L'ecclésiastique, ou l'histoire de l'Église depuis Jésus-Christ jusqu'à nous n'est pas moins nécessaire pour l'établissement et la conservation de la doctrine chrétienne, soit dans ce qui regarde les dogmes, soit dans ce qui regarde la discipline et les mœurs; car c'est par cette histoire que nous apprenons quelle a été la doctrine de l'Église depuis Jésus-Christ jusqu'à nous : ce qui nous sert, comme nous avons prouvé, de règle inflexible pour connaître la vérité. C'est encore dans cette histoire que nous voyons la discipline de l'Église de tous les temps représentée comme dans un fidèle tableau. C'est enfin cette histoire qui

nous fournit quantité d'exemples illustres de piété, de constance, de vertu et de sainteté propres à nous animer et à inspirer les mêmes sentiments. L'histoire profane ancienne et moderne a une liaison si grande avec l'histoire sacrée et ecclésiastique, qu'il est comme impossible de savoir celle-ci qu'on n'ait une teinture de la première; et qu'il est très-utile pour les savoir parfaitement d'avoir fait une étude particulière de l'autre. D'ailleurs l'histoire profane sert à confirmer et à éclaircir la vérité des faits rapportés dans l'histoire sacrée et ecclésiastique. Je joins à l'histoire la chronologie, qui en est l'œil et l'âme, et la géographie : celle-ci est d'autant plus nécessaire, que sans elle on ne peut expliquer la disposition et la subordination des Églises, qui s'est établie *ad formam imperii*.

De quelque usage que soient ces sciences dans la théologie, on peut néanmoins en abuser : premièrement en donnant trop de temps à la recherche de faits inutiles et curieux, ce qui peut arriver aussi bien à l'égard des matières ecclésiastiques que des profanes. Car il faut avouer que ce n'est pas un moindre abus dans la positive que dans la scolastique, d'agiter avec chaleur ces questions inutiles et étrangères qui ne servent ni à l'établissement d'aucune vérité solide, ni à l'instruction ni à l'édification des chrétiens. Cependant combien voyons-nous à présent d'habiles gens faire leur unique occupation de ces sortes de questions, et traiter avec chaleur et avec étendue des points fort peu importants de chronologie ou d'autres matières semblables qui ne sont que de pure curiosité, et dont la connaissance ne sert de rien à la doctrine, à la discipline ou à la morale chrétienne? Il ne faut pas néanmoins toujours négliger ou mépriser ces sortes de questions : elles sont souvent plus d'usage qu'on ne croit; et pourvu que l'on n'en fasse pas son capital, qu'on ne les agite pas avec chaleur et qu'on soit modéré dans cette recherche, le dessein de découvrir une vérité de fait qui peut avoir son utilité est une excuse assez favorable; mais ce qui n'est pas pardonnable en ce genre est d'avancer, d'écrire, de soutenir ou de croire légèrement des faits faux ou incertains, sous prétexte de piété. On ne peut rien de plus fort et de plus précis contre cet abus que ce qu'en a écrit Melchior Cano, dont voici les termes : « C'est avec douleur que je le dis, et non pas pour faire injure à personne, que Laërce a écrit avec plus d'exactitude les vies des philosophes, que les chrétiens n'ont écrit les vies des saints; et que Suétone a rapporté avec plus de sincérité et d'ingénuité les actions des Césars, que les catholiques n'ont rapporté, je ne dis pas les actions des empereurs chrétiens, mais celles des martyrs, des vierges et des confesseurs. Car ces auteurs profanes ne cachent point les vices ou les actions que l'on en peut soupçonner, des philosophes ou des princes, et ne taisent pas les vertus des méchants : au lieu que nos auteurs ne suivent souvent que leurs passions, et inventent exprès plusieurs choses qui ne sont pas

(1) *Theodoretus, lib. IV. Hist. eccles., cap. 29.* Didymus vero cum a puero luminibus orbatus fuisset, poeticam nihilominus ac rhetoricam artem didicit. Arithmeticam præterea ac geometriam, et astronomiam; Aristotelis item syllogismos et Platonis facundiam aurium sensu percepit, non tanquam disciplinas que veritatem docerent, sed velut tela quibus veritas adversus mendacium uti potes!

seulement dignes de honte, mais même de pitié. Or ces personnes non seulement ne font aucun profit à l'Église de Dieu, mais lui nuisent beaucoup. Je ne veux pas les nommer, parce que c'est ici une censure qui regarde plutôt les mœurs que l'érudition, sur laquelle on pourrait plus librement critiquer les autres; au lieu qu'on doit avoir plus de précaution à l'égard des vivants, et plus de respect à l'égard des morts dans les jugements que l'on porte, où les mœurs peuvent avoir part. Il est toutefois certain que ceux qui écrivent l'histoire ecclésiastique en y mêlant des fictions et des faussetés, ne peuvent pas passer pour des gens de bien et sincères; et que toute leur narration ne peut être considérée que comme une fiction inventée ou pour gagner ou pour tromper: l'un est honteux, l'autre est pernicieux. Je ne trouve rien de plus juste que la plainte de Louis Vives sur certaines histoires feintes dans l'Église. C'est avec prudence et avec sagesse qu'il reprend ceux qui se sont fait un devoir de piété d'inventer des mensonges sous prétexte de religion, chose très-dangereuse et nullement nécessaire: car on ne croit point les menteurs, quand même ils disent la vérité. C'est pourquoi ceux qui ont voulu élever l'esprit de l'homme au culte de Dieu par des écrits faux et pleins de mensonges, ont rendu les choses les plus véritables douteuses, à cause des faussetés qu'ils ont mêlées, et ont fait douter des vérités les plus certaines..... Dans l'histoire chrétienne où l'on doit chercher la vérité et non pas le plaisir, à quoi bon donner le nom d'histoire à des fables et à des contes, comme si les saints avaient besoin de nos mensonges, eux qui ont tant fait de choses véritables pour Jésus-Christ, que les fausses, avec quelque art qu'elles soient débitées, quand elles ne seraient pas nuisibles étant inutiles, sont plus à charge qu'à profit? Nos héros ont fait des choses encore plus grandes, à ce que je crois, que ce que l'on en dit, et leur vertu est au-dessus de ce que les hommes en ont écrit: il faut croire que l'invention et les paroles n'ont pas pu égaler la grandeur de leurs actions. Mais il arrive que quand quelques-uns donnant trop à leur génie et à leur passion mettent par écrit ce qu'ils inventent plutôt que ce que la vérité leur apprend, ils nous représentent des saints tels qu'ils ne voudraient pas être... Il y a une infinité d'exemples de ces sortes de fadaïses dont on a déshonoré l'histoire des saints.... Une des lois de l'histoire est de ne pas croire légèrement des écrivains qui ont rapporté ce qu'ils n'ont pas vu, ou appris de témoins peu dignes de foi. Il y en a plusieurs qui, semblables aux femmes, croient ce qu'ils souhaitent.... On trouve des gens assez imprudents et assez étourdis pour ne pas chercher la vérité où on la peut apprendre, mais qui s'arrêtent où elle ne se rencontre point, comme à des bruits répandus sans fondement: cela est arrivé à des personnes graves qui ont reçu et transmis à la postérité des histoires extraordinaires qui n'étaient appuyées que sur des bruits populaires, en quoi

ils ont trop donné ou à leur crédulité, ou à celle du peuple. Quelques-uns ont écrit des miracles qu'ils ne croyaient pas, pour s'accommoder à la volonté du peuple. Je n'excuse pas l'auteur du livre intitulé le Modèle des exemples, ni celui de la Légende dorée. On trouve dans le premier plutôt des monstres de miracles que de vrais miracles; et celle-ci a été écrite par un homme qui avait le cœur de fer, la bouche de plomb, et qui n'avait dans l'esprit ni sagesse ni prudence. J'excuserais plutôt les anciens dont la sainteté et la science sont connues, et je n'oserais pas nommer leurs noms et leurs ouvrages, si je ne craignais que mon silence ne fût cause que l'on ne condamnât ce que l'on n'entend point, ou que l'on ne fût dans l'erreur touchant les histoires des saints » (*Melchior Canus, de Locis theologicis, lib. 1*). Mais ce ne sont pas seulement ces impostures grossières et ces contes inventés et débités par des auteurs indignes de foi qu'un théologien doit rejeter; il ne doit pas même recevoir (1) sans examen, comme remarque encore le même auteur, tout ce que des écrivains considérables ont écrit, parce que quelque habiles qu'ils soient, ils peuvent se tromper et être trompés. Il n'y a presque point d'historien, à l'exception des auteurs divinement inspirés, qui ne fournisse des exemples de faussetés ou de méprises dans lesquelles il est tombé, ou parce qu'il a eu de mauvais mémoires, ou manque d'attention, ou faute d'exactitude. On est donc en droit d'examiner la vérité des faits qu'il rapporte, et d'en juger par les règles de la critique: en quoi il faut prendre garde d'éviter deux excès opposés, l'un d'être trop hardi à rejeter comme faux et sans preuves suffisantes des faits rapportés par des auteurs dignes de foi; l'autre de vouloir soutenir la vérité des faits rapportés par un auteur d'ailleurs digne de foi, qui se trouvent détruits ou convaincus, ou du moins fort suspects de fausseté par des autorités ou par des raisons pertinentes. Les critiques nous donnent là-dessus des règles que la prudence veut qu'on suive exactement.

La première est de Baronius: c'est de mépriser tout ce qui est avancé par un nouvel auteur, sans être appuyé du témoignage d'un ancien auteur qui ait vécu du temps que la chose s'est passée, ou du moins peu de temps après: *Quod a recentiore auctore de rebus antiquis sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur*. La raison de cette règle est évidente: ces nouveaux auteurs ne peuvent pas avoir su par eux-mêmes des choses qui se sont passées longtemps avant qu'ils vécussent, s'ils ne les ont pas tirées d'auteurs plus anciens. Il faut donc qu'ils les aient inventées. On dira peut-être qu'ils les ont pu savoir par tradition: cela peut avoir lieu à

(1) *Idem, ibid.* Atque theologum etiam admoneri operæ pretium est, ne id statim illi persuasum sit, omnia, quæ magni auctores seri, serint, in iique esse perfecta. Nam et labuntur aliquando, ut ille ait, et oneri cedunt: et indulgent ingeniorum suorum voluptati, vulgoque, ut dixi, interdum etiam indulgent: nec semper intendunt animum, et nunquam fatigantur.

l'égard de ceux qui ont vécu quelque temps après que ces faits sont arrivés. Quand ce sont des faits insignes et publics, la mémoire en a pu subsister quelque temps sans que personne les écrivit ; mais quand un long espace de temps s'est écoulé sans qu'on en ait conservé la mémoire par écrit, les traditions populaires qu'on allègue sont du moins très-incertaines parce qu'on n'en sait point l'origine, et se trouvent souvent fausses. D'ailleurs le silence des historiens pendant plusieurs années est ordinairement une preuve que le fait était ignoré et inconnu : par conséquent le témoignage d'un nouvel auteur qui rapporte un fait ancien sans l'appuyer du témoignage d'aucun auteur plus ancien, sur un bruit populaire, n'est d'aucune autorité, et l'on doit considérer ce fait comme faux et fabuleux. On dira peut-être qu'il n'est pas impossible que ce fait soit véritable, je l'avoue ; mais il ne suffit pas qu'il puisse être vrai pour le croire, il faut qu'il y ait des raisons suffisantes pour le croire vrai ; et s'il n'y en a point, non seulement on doit suspendre en cette occasion son jugement, mais encore rejeter un fait de cette nature comme faux et fabuleux. L'exemple suivant en fera convenir. Si quelqu'un assurait qu'il y a un trésor dans un endroit, sans pouvoir dire de qui il le sait, mais seulement parce qu'il se l'est imaginé ou parce qu'il l'a ouï dire à des gens qui n'en pouvaient rien savoir, non seulement on n'ajouterait aucune foi à ce que cet homme dirait, mais on considérerait son discours comme un conte et une fable. Cependant il n'est pas impossible qu'il n'y ait un trésor en cet endroit ; mais c'est assez que l'on n'en ait aucune preuve, pour traiter cela de conte et de chimère. En matière de créance de faits, tout fait qui n'est point autorisé doit être rejeté, non seulement comme incertain, mais même comme faux et fabuleux.

La seconde règle pour juger de la vérité des faits est que l'auteur qui les rapporte soit homme de probité et digne de foi, et qu'il ait pu voir ou savoir les choses qu'il rapporte. Il faut qu'il soit homme de probité et digne de foi ; car si c'est un auteur accoutumé à débiter des fables, si c'est un homme sottement crédule qui ait écrit tout ce qu'il a entendu dire, sans choix et sans discernement, qu'il se soit plu à recueillir des narrations incertaines, ou à imposer lui-même des faits fabuleux, si ce qu'il rapporte n'est appuyé de l'autorité de quelque autre auteur, on ne doit pas y ajouter beaucoup de foi, par la règle que *Mendaci etiam vera dicenti non creditur*. Mais quand c'est un homme de probité et digne de foi qui rapporte un fait dont il est témoin oculaire, il n'y a pas lieu d'en douter, à moins qu'on n'ait des preuves positives qu'il a été surpris, que le fait ne soit d'une nature dans laquelle on ait pu le surprendre, et qu'il y a d'ailleurs lieu de croire qu'il l'a été. Dans les faits qu'il rapporte sur la foi des autres, il doit aussi être cru, quand ce sont des faits publics sur lesquels on n'a pas pu lui en imposer. Mais quand ce sont des faits particuliers et secrets, la vérité du fait dépend de

l'autorité de ceux qui les lui ont appris.

Pour bien entendre ceci, il faut donner pour troisième règle qu'il y a des choses plus croyables par leur nature les unes que les autres. Il y a des faits sur lesquels on ne peut pas imposer aux historiens, et sur lesquels ils n'ont pas pu eux-mêmes imposer aux autres. Ce sont ces faits publics, éclatants, connus de tout le monde : il est impossible qu'un auteur soit trompé quant à la substance du fait, quoiqu'il puisse l'être sur les circonstances ; et il est impossible qu'un homme soit assez impudent pour vouloir en imposer aux autres sur ces faits. Il y en a de particuliers, connus de peu de personnes ou du seul historien. A l'égard des premiers, ils sont encore assez certains quand ils sont rapportés par des gens qui ont vécu parmi ceux qui les ont vus et connus. Les derniers dépendent de la bonne foi de l'auteur ou de ceux qui les lui ont rapportés. Mais entre ces faits il y en a de plus croyables de leur nature, savoir ceux qui sont ordinaires et qui sont rapportés par des témoins non suspects, qui n'avaient point d'intérêt de les inventer ; d'autres moins croyables, qui sont des faits extraordinaires rapportés par des personnes qui avaient intérêt qu'ils fussent vrais.

C'est cet intérêt de parti ou de quelque autre passion, qui fera le sujet de la quatrième règle. Les historiens sont d'autant plus croyables qu'ils ont moins de partialité. Quand la haine ou l'amitié les fait parler ils sont sujets à exagérer et à donner un tour avantageux ou malicieux à ce qu'ils rapportent. La chaleur de la dispute les porte quelquefois à se faire des reproches qui ne sont pas tout à fait véritables ; et il est arrivé assez souvent que l'on voit des personnes qu'on a lieu de croire de bonne foi, ne pas convenir des choses qu'ils s'imputent les uns aux autres. Il ne faut pas néanmoins conclure que dès qu'une personne est partie dans une question elle devient indigne de foi ; par exemple, qu'on ne devrait rien croire de ce que les Pères disent des hérétiques et de leurs erreurs, parce qu'ils écrivent contre eux ; ce serait tomber dans une extrémité dangereuse : la bonne foi et la probité des saints Pères ne nous laissent pas lieu de croire qu'ils aient calomnié manifestement leurs adversaires. Et d'ailleurs quand cela ne serait pas, il y a des faits qui doivent passer pour constants, quoiqu'ils ne soient rapportés que par les ennemis les plus passionnés, savoir des faits notoires et publics qu'il n'est pas croyable qu'on puisse inventer, et qui seraient sur-le-champ convaincus de fausseté s'ils n'étaient pas vrais. Il est rare que des hommes, quelque méchants qu'ils soient, osent les avancer, bien loin qu'on puisse rien soupçonner de pareil des personnes qu'on sait avoir eu de la droiture et de la probité.

La cinquième règle, pour juger de la vérité et de la certitude d'un fait, est l'accord des écrivains contemporains sur ce sujet : il doit passer pour certain quand plusieurs auteurs du temps le rapportent comme véritable ;

mais il n'a pas la même certitude quand les uns l'approuvent et que les autres le rejettent. Alors il faut se déterminer ou par la qualité des témoins, et suivre le sentiment de celui qui a pu mieux savoir la chose, ou par les circonstances de l'histoire du temps, qui rendent le fait plus ou moins vraisemblable.

Le sixième moyen de juger de la fausseté d'une histoire se tire de l'histoire même, qui ne peut s'accorder avec la chronologie du temps ou avec d'autres faits incontestables. On supposera, par exemple, que deux hommes se sont vus, qui ont vécu constamment en différents temps. On dira qu'une telle chose s'est passée sous un tel roi ou sous un tel prince qui était mort longtemps auparavant. On placera cet événement dans une ville qui n'était pas encore bâtie, ou dans quelque royaume qui n'était pas établi : ce sont des preuves de la fausseté du fait rapporté dans ces circonstances. Il se peut faire quelquefois que l'on se soit trompé seulement dans les circonstances, et que le fond de l'histoire soit véritable. Mais quand le fait principal ne saurait se soutenir qu'on ne tombe dans un anachronisme manifeste, il faut alors l'abandonner. C'est se rendre ridicule que de s'opiniâtrer à le défendre.

Il est encore de grande importance pour la théologie de savoir distinguer les ouvrages supposés des véritables : sans cela souvent on cite l'ouvrage d'un hérétique quand on croit citer un père de l'Eglise ; on allègue un auteur impertinent sous le nom d'un docteur digne de respect et d'admiration ; on fait passer un écrivain tout récent pour un des plus anciens auteurs. Et comme la décision de divers points de doctrine ou de discipline dépend souvent de ces témoignages, on se trompe lourdement en suivant un faux guide. Nous avons donné ailleurs les preuves et les conjectures que l'on peut avoir de la supposition d'un ouvrage, qu'il ne sera pas inutile de répéter ici. Il y en a d'externes et d'internes ; les unes et les autres peuvent être convaincantes ou probables. Les internes sont celles qui sont tirées de l'ouvrage même, que l'on convainc de supposition, ou par le temps qui s'y trouve marqué par quelque caractère, ou par les dogmes qui y sont enseignés, ou par le style dont il est écrit. Le temps est une des marques les plus certaines, car rien ne prouve plus clairement qu'un ouvrage n'est point du temps dont on suppose qu'il est, que quand on y trouve des marques d'un temps postérieur. Ces marques sont premièrement la date fautive : car il est ordinaire aux imposteurs qui sont ignorants de dater un ouvrage après la mort de celui à qui ils l'attribuent ou à qui il est écrit : et quand ils le dateraient du temps auquel cet auteur a vécu, souvent ils se trompent dans les noms des consuls ou dans d'autres marques qui font connaître que celui qui a daté cet ouvrage ne vivait point en ce temps-là. Secondement, il arrive encore ordinairement aux imposteurs de parler de personnes qui ont vécu longtemps après ceux à qui ils attribuent des ouvrages, et de rapporter des hi-

stoires des choses arrivées depuis leur mort, de parler de villes et de peuples qui n'étaient point encore connus du temps que ces auteurs écrivaient, et de citer enfin des auteurs qui ont écrit et vécu depuis ceux qu'ils font parler.

Les dogmes ou les choses contenues dans un ouvrage en font voir la supposition. 1° Quand on y trouve des dogmes qui n'ont été enseignés que longtemps après l'auteur dont il porte le nom ; 2° quand on y trouve, pour exprimer les dogmes, des termes qui n'ont été en usage que depuis sa mort ; 3° quand il combat des erreurs comme étant de son temps qui ne sont nées que depuis lui ; 4° quand il décrit des cérémonies, des usages et des coutumes qui n'étaient point en usage de son temps ; 5° quand il y a des dogmes contraires à ceux qui se trouvent dans les ouvrages qui sont incontestablement de cet auteur ; 6° quand il traite de matières dont on ne traitait pas au temps que cet auteur vivait ; 7° quand il contient des histoires manifestement fabuleuses.

Enfin le style est comme la pierre de touche qui fait connaître la vérité et la fausseté des ouvrages, parce qu'il est impossible d'imiter le style d'un auteur si parfaitement qu'il n'y ait toujours beaucoup de différence. Par le style, on ne doit pas seulement entendre les mots et les termes qu'il serait plus facile d'imiter, mais aussi le tout du discours, la manière d'écrire, l'élocution, les figures, la méthode, choses qu'il est difficile de contrefaire en sorte qu'on ne se démente point. Il y a particulièrement certains auteurs dont le style est aisé à connaître, et qu'il est impossible d'imiter. Il ne faut pas toutefois rejeter un ouvrage sur une différence légère de style sans autre preuve, parce que souvent les auteurs écrivent différemment en différents temps, ni recevoir un livre sur la seule ressemblance du style quand il y a d'autres preuves de supposition, parce qu'il arrive à un habile homme de contrefaire quelquefois le style d'un auteur, principalement dans un ouvrage qui n'est pas fort long, mais la différence et la ressemblance de style peut être si remarquable qu'elle est une preuve convaincante de vérité ou de fausseté.

Les preuves externes sont prises : premièrement, des manuscrits anciens dans lesquels ou l'on ne trouve point le nom de l'auteur, ou l'on trouve celui d'un autre : plus ils sont anciens et corrects, plus on y doit avoir égard ; secondement, du témoignage ou du silence des auteurs anciens, de leur témoignage, dis-je, quand ils rejettent formellement un écrit comme supposé, ou quand ils en attribuent quelqu'un à un autre auteur ; de leur silence, quand ils n'en parlent point, ayant occasion d'en parler. Cet argument, qui est appelé négatif, ne laisse pas d'être souvent de grand poids. Quand, par exemple, on trouve que des ouvrages entiers qu'on attribue à un ancien ont été inconnus à toute l'antiquité, quand tous ceux qui ont parlé des ouvrages d'un auteur et qui en ont

fait le catalogue n'ont point parlé d'un certain ouvrage, quand un ouvrage avantageux aux catholiques n'a point été cité par ceux qui le pouvaient et le devaient citer en ayant eu l'occasion, il est très-probable que cet ouvrage est supposé. Il est encore certain qu'il suffit, pour rendre un ouvrage douteux, qu'il n'ait point été cité par les anciens; il faut alors qu'il porte des caractères bien authentiques d'antiquité pour être reçu sans contradiction. Au contraire, pour peu qu'il y ait des conjectures qui prouvent le contraire, avec le silence des anciens, il n'y a point de doute qu'il ne doive passer pour supposé.

Voilà les règles de la critique pour discerner les ouvrages faux et supposés d'avec les véritables; je dis qu'il y a quelques-unes de ces règles qui sont convaincantes et d'autres qui ne sont que probables. Les internes sont ordinairement plus certaines que les externes, et entre celles-ci la plus forte est le témoignage positif des auteurs; mais on peut dire qu'elles sont toutes tantôt plus tantôt moins convaincantes ou probables, et que la souveraine règle est le jugement d'équité et de prudence suivant lequel on balance les raisons de part et d'autre, en ramassant ensemble toutes les conjectures qui sont pour et contre; car il arrive souvent que, quoique chaque conjecture considérée séparément ne semble pas être de grand poids, cependant quand elles sont jointes toutes ensemble elles donnent une espèce de certitude morale d'une chose.

L'autorité des philosophes tant anciens que modernes et des autres auteurs profanes ne doit pas être employée dans la théologie comme un principe véritablement théologique ni même comme une preuve certaine d'aucun dogme, ou un argument incontestable d'une vérité. Il y a des choses qui ont été reconnues pour véritables par tous les philosophes anciens, dont on a découvert depuis la fausseté, et l'on se désabuse tous les jours d'opinions qui passaient auparavant pour incontestables. La religion a d'autres principes plus certains sur lesquels elle est fondée. Jésus-Christ est venu confondre la sagesse des sages du monde, la prudence des prudents, et l'orgueil des philosophes par la folie de la croix. « Quel rapport y a-t-il, dit Tertullien, d'Athènes à Jérusalem, de l'Académie à l'Eglise, des hérétiques à des chrétiens? Notre doctrine est du portique de Salomon qui nous a appris à chercher Dieu dans la simplicité de cœur. Que ceux qui voudraient introduire un christianisme stoïcien, platonicien ou dialecticien, fassent réflexion sur ceci (*Tertull. lib. de Præscript.*): Quel commerce y a-t-il, dit saint Jérôme, entre Aristote et saint Paul, entre Platon et saint Pierre (*Hieron. adv. Pelag. lib. I*)? » Et quand le pélagien lui objecte le sentiment des philosophes, il lui répond: « Qu'il ne s'en met guère en peine, qu'il se soucie fort peu de ce qu'Aristote enseigne, et qu'il ne fait attention qu'à ce que saint Paul a écrit (*Id., ibid.*). Platon et Aristote, dit un auteur du

neuvième siècle, ont été détruits par la mort de Jésus-Christ, et l'Eglise ne compte pour rien leur sagesse (*Remigius Lugdun. in c. 2. Epist. I ad Cor.*). » En un mot, rien n'est plus commun dans les écrits des anciens Pères que l'accusation des philosophes qu'ils ont convaincus d'erreurs en plusieurs chefs, je ne dis pas seulement sur des sentiments particuliers de quelques philosophes, mais aussi sur des opinions communes à tous les philosophes; ils se sont moqués de leurs opinions et n'ont fait aucun cas de leur autorité quand elle était contraire à la vérité. Néanmoins ces mêmes Pères qui ont découvert la fausseté des sentiments communs des philosophes et des poètes n'ont pas laissé d'employer utilement leur autorité et leur témoignage quand ils ont dit la vérité ou repris des erreurs grossières des païens. Ils ont loué et cité avec éloge ce qu'ils ont dit de l'existence de Dieu, de sa providence, de son immensité et de ses autres attributs, des principes de morale et de la vertu. Ils ont apporté et leur autorité et leurs raisons pour confondre les dieux de la fable et du peuple et pour reprendre les vices. En quoi ils ont imité l'apôtre saint Paul, qui n'a point fait de difficulté de citer les poètes profanes, comme Aratus sur l'essence de Dieu et Ménandre sur le mauvais effet de la conversation des méchants. Le premier, dans son discours qu'il fit dans l'aréopage, où voulant prouver que le vrai Dieu n'habite pas dans les temples faits par la main des hommes, mais que nous vivons, que nous agissons et sommes en lui et par lui; il allègue cette sentence de ce poète: *Car nous sommes sa race, comme quelques-uns de vos poètes l'ont écrit. Ipsius enim et genus sumus* (*Act. XVII*). Le second, dans sa première épître aux Corinthiens, où il allègue cette sentence: *Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. Corruptunt mores bonos colloquia mala* (*I Ad Corinth., XV, 33*). A l'exemple de l'apôtre, les Pères ont souvent allégué des témoignages des philosophes et des poètes pour confirmer et pour illustrer les vérités qu'ils enseignaient: il y en a même qui ont cité quelques passages de Platon sur la Trinité. C'est pourquoi non seulement ils n'ont pas cru qu'il fût inutile ou défendu d'étudier les philosophes, les orateurs, les historiens et même les poètes; il paraît même par leurs écrits qu'ils se sont fortement appliqués à cette étude. C'est ce que saint Jérôme prouve expressément dans sa lettre à Magnus, orateur romain, qui lui avait reproché qu'il se servait quelquefois d'exemples et d'autorités tirés des profanes, ce qu'il appelait soûiller la blancheur de l'Eglise par des saletés païennes. « Vous ne me leriez jamais, lui dit-il, cette question, si vous n'étiez entièrement possédé de Cicéron, et si vous lisiez les livres de l'Ecriture sainte et leurs interprètes à la place de Volcatius; car qui ne sait qu'il y a dans les livres de Moïse et dans ceux des prophètes bien des choses tirées des livres des Gentils, et que Salomon a fait des questions et des réponses aux philosophes de

Tyr?... L'apôtre saint Paul s'est servi d'un vers d'Épiménide, quand, écrivant à Tite, il a dit que les Crétois étaient toujours menteurs, de mauvais animaux et des ventres paresseux (I *Cor.*, XV); ce qui est l'hémistiche d'un vers héroïque que Callimaque a employé depuis... Dans une autre lettre, il cite un vers de Ménandre, et discourant à Athènes dans l'aréopage, il cite pour témoin le poète Aratus dont il rapporte ce vers : *Nous sommes de sa race* (*Act.*, XVII). Il se sert aussi d'une inscription qu'il avait rencontrée par hasard, et en fait avec art un argument pour prouver la foi, ayant appris du vrai David à arracher les armes des mains de ses ennemis et d'en couper la tête du superbe Goliath. Il avait lu dans le Deutéronome que Dieu a commandé de raser la tête et les sourcils, et de couper les poils et les ongles de la femme captive pour l'épouser. Quelle merveille y a-t-il donc si j'en veux faire autant à la sagesse du monde à cause de l'agrément de son élocution et de la beauté de ses membres, et la rendre captive d'Israël en retranchant tout ce qu'il y a d'idolâtrie, de dérèglement, de voluptés, pour avoir d'elle des serviteurs du Dieu des armées?... Saint Cyprien, recommandable par son éloquence et par son martyre, a été repris, suivant le témoignage de Firmien, de s'être servi contre Démétrien des passages des prophètes et des apôtres, que ce païen disait être fabuleux et supposés, au lieu de se servir de l'autorité des philosophes et des poètes à laquelle il aurait été obligé de se rendre. Celse et Porphyre ont écrit contre nous. Origène a répondu au premier, et Méthodius, Eusèbe et Apollinaire au second.... Lisez leurs ouvrages, et vous trouverez que nous sommes très-mal habiles en comparaison de ces grands hommes, et qu'après une longue intermission à peine nous nous souvenons comme en songe de ce que nous avons appris étant enfants. Julien a écrit sept livres contre les chrétiens.... Si je veux écrire contre lui, me défendez-vous d'attaquer un chien enragé par les maximes des philosophes et des stoïciens, et de l'en terrasser comme avec la massue d'Hercule... Josèphe, pour prouver l'antiquité du peuple juif, a écrit deux livres contre Appion, grammairien d'Alexandrie, dans lesquels il produit tant de citations des auteurs profanes, que je considère comme une merveille qu'un homme juif instruit dès son enfance des lettres saintes ait pu lire toute la bibliothèque des Grecs. Que dirai-je de Philon, que les critiques appelaient le second Platon ou Platon le Juif? Pour les parcourir tous : Quadratus, disciple des apôtres, évêque d'Athènes, n'a-t-il pas présenté à l'empereur Adrien, lorsqu'il visitait les mystères de la déesse Éleusine, un livre pour la défense de notre religion, qui fut si admiré que l'esprit seul de cet homme fut capable d'apaiser une cruelle persécution? Aristide, philosophe chrétien, homme éloquent, présenta aussi à ce prince une apologie pour les chrétiens, remplie de quantité de maximes et de passa-

ges des philosophes; et saint Justin, qui était lui-même philosophe, l'a imité dans l'apologie qu'il a présentée à l'empereur Antonin, à ses enfants et au sénat... Que dirai-je de Méliton, évêque de Sardes, d'Apollonius d'Hiéraples, de Denys de Corinthe, de Tattien, de Bardesanes et de saint Irénée, successeur de Pothin, qui ont expliqué en plusieurs volumes dans quelles sources des philosophes avait été puisé le poison des hérésies? Panténus, philosophe de la secte des stoïciens, fut envoyé dans les Indes par Démétrius d'Alexandrie, à cause de la réputation que sa grande érudition lui avait acquise pour prêcher Jésus-Christ aux brachmanes et aux philosophes de ce pays. Saint Clément, prêtre d'Alexandrie, qui est à mon avis celui de tous qui a le plus d'érudition, a écrit huit livres des Stromates, un traité contre les Gentils, trois livres du Pédagogue. Qu'y a-t-il dans ces ouvrages qui ne soit savant? Qu'y a-t-il qui ne soit tiré du milieu de la philosophie? A son imitation, Origène a fait dix livres des Stromates, dans lesquels il a comparé les sentiments des philosophes et des chrétiens, et prouvé les dogmes de notre religion par Platon, Aristote, Numénius et Cornutus. Miltiade a aussi écrit un livre excellent contre les Gentils. Hippolyte et Apollonius, sénateurs de Rome, ont fait encore des ouvrages. Nous avons encore des livres de Julien l'Africain, qui a écrit l'histoire des temps, de Théodorè, qui a été surnommé Grégoire, de Denys d'Alexandrie, d'Anatole de Laodicee, de Pamphile, de Piérius, de Lucien, de Malchion, d'Eusèbe de Césarée, d'Eustache d'Antioche, d'Athanase d'Alexandrie, d'Eusèbe d'Emèse, de Triphile de Chypre, d'Astère de Scytopole, de Sérapion, de Tite de Bostre, de Basile, de Grégoire et d'Amphiloque, qui étaient tous trois de Cappadoce. Tous ces auteurs ont tellement rempli leurs livres des maximes et des sentiments des philosophes, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en eux, ou l'érudition profane ou la science des Écritures. Pour venir aux latins, qu'y a-t-il de plus savant et de plus subtil que Tertullien? son Apologétique et son traité contre les Gentils contiennent toute la discipline du siècle. Minutius Félix, avocat du barreau de Rome, dans le livre intitulé Octave, et dans son livre contre les mathématiciens, si toutefois ce titre est véritable, n'a rien omis des livres des païens. Arube a fait sept livres contre les Gentils, et son disciple Lactance autant, avec deux livres, l'un de la Colère, et l'autre de l'Ouvrage de Dieu; si vous voulez les lire, vous y trouverez l'abrégé de Cicéron. Quoique Victorin, martyr, n'ait pas tant d'érudition dans ses livres, il a toutefois la volonté d'en avoir. Avec quelle science de l'histoire, et avec quelle élévation d'expressions et de pensées, saint Cyprien a-t-il prouvé que les idoles ne sont point des dieux! Saint Hilaire, confesseur et évêque de mon temps, a imité les douze livres de Quintilien pour le nombre et pour le style, et a fait voir dans un petit livre qu'il a écrit

contre le médecin Dioscore, quelle était son habileté dans les belles-lettres. Le prêtre Juvencus, qui a fleuri sous Constantin, a mis l'histoire de Notre-Seigneur en vers, et n'a point craint d'assujettir la majesté de l'Évangile aux lois de la poésie. Je ne parle point des autres vivants ou morts dont les forces et la volonté paraissent dans leurs écrits» (*Hieronymus, epist. 84 ad Magnum*).

Saint Augustin prouve aussi que les chrétiens se peuvent servir et se sont servis utilement des auteurs profanes : « si ceux, dit-il, qu'on appelle philosophes, ont dit par hasard des choses véritables et qui s'accordent avec notre foi, particulièrement les platoniciens, non seulement on ne doit pas les mépriser, mais on doit les leur reprendre comme à d'injustes possesseurs, pour s'en servir... Car qu'ont fait autre chose plusieurs de nos meilleurs et plus fidèles auteurs ? Ne voyons-nous pas combien saint Cyprien, ce docteur éloquent et ce martyr bienheureux, a remporté d'or et d'argent en sortant d'Égypte ? Combien Lactance, Victorin, Optat, Hilaire, pour ne point parler des vivants, et combien une infinité de Grecs ont aussi pillé l'Égypte ? Ce que Moïse, ce fidèle serviteur de Dieu avait fait avant eux, étant instruit, comme il est écrit, de toute la sagesse des Égyptiens (*August., lib. II, de Doctr. Christ. c. 40*).

Mais à quoi bon s'étendre davantage sur cette matière ? Il ne faut qu'ouvrir les livres des anciens Pères, pour voir combien ils ont été versés dans la lecture des philosophes, et instruits des belles-lettres ; ils n'ont pu l'être qu'ils n'aient donné un temps assez considérable à cette étude, et ils ne l'auraient pas fait, ni l'Église ne l'aurait pas souffert, si cela n'avait été d'usage. En tout cas ils y auraient renoncé quand ils se sont appliqués à l'étude sacrée ; mais au contraire ils l'ont jugée si nécessaire, qu'ils avaient des écoles pour les enseigner. La fameuse école d'Alexandrie n'était pas seulement pour l'Écriture sainte, on y montrait aussi les belles-lettres et la philosophie. Pantænus, saint Clément d'Alexandrie, Origène et Héraclas les enseignaient. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, qui donnèrent plusieurs années à l'étude des belles-lettres et de la rhétorique, ne crurent pas les avoir mal employées et en firent dans la suite un usage très-avantageux à l'Église. L'empereur Julien connut si bien quel avantage les chrétiens tiraient de l'étude des belles-lettres et de la philosophie, qu'il ne crut pouvoir trouver de moyen plus propre pour rendre leur religion méprisante, que de leur défendre la lecture des livres des païens ; de crainte, disait-il, qu'ayant poli leur esprit et leur style, ils ne répondissent plus facilement aux raisonnements des Gentils. Ce fut alors que quelques habiles chrétiens, comme les deux Apollinaires, travaillèrent à composer des livres chrétiens de poésie, d'éloquence et de philosophie, qui pussent tenir la place de ceux des païens qui leur étaient interdits. Mais quelque habiles que fussent ceux qui faisaient cette entre-

prise, on reconnut bientôt la nécessité d'avoir recours aux livres des païens, dont la lecture ne fut plus interdite après la mort de Julien, et l'on continua de les enseigner aux chrétiens.

En effet, l'étude et la lecture des auteurs profanes sont d'un grand usage à un théologien : 1^o il peut se servir des témoignages des philosophes et des poètes, non seulement pour faire connaître aux païens des vérités de la religion qu'ils ont enseignées, mais même pour faire comprendre aux chrétiens combien ils seront coupables s'ils ne croient pas des vérités, et ne pratiquent des vertus que les païens mêmes ont reconnues et admirées ; 2^o l'étude des auteurs profanes est nécessaire pour former le style ; c'est en les lisant qu'on apprend les délicatesses des langues et la noblesse de l'expression ; c'est en les imitant qu'on se perfectionne dans l'art de bien écrire et dans l'éloquence ; c'est en se familiarisant, pour ainsi dire, avec eux que l'on acquiert le bon goût et le discernement des bonnes et des mauvaises manières de s'exprimer. On apprend dans les auteurs profanes à raisonner et à parler juste, à donner un tour noble aux choses que l'on dit, à traiter les matières méthodiquement, clairement et avec toute l'étendue nécessaire. Or qui peut douter que tout cela ne soit utile à un théologien pour soutenir, expliquer et prêcher les vérités de la religion ; 3^o les citations des sentences de quelques auteurs profanes, pourvu qu'elles ne soient pas fréquentes, réveillent et font impression sur l'esprit ; je dis pourvu qu'elles ne soient pas fréquentes, car il faut avouer que, quoiqu'elles aient été autrefois fort en usage, elles ne sont plus du goût d'à présent, et que ce serait une affectation vicieuse de s'en servir communément ; 4^o l'étude des auteurs profanes est d'un grand usage pour entendre quantité d'endroits de l'Écriture et des Pères qui ont rapport à leurs ouvrages.

Mais quelque avantage que l'on puisse tirer de l'étude des auteurs profanes, il faut pourtant prendre garde de ne pas en abuser ; 1^o en y employant un temps trop considérable, et en s'y donnant avec trop d'application. On y doit donner le temps de sa jeunesse, dans lequel l'esprit est plus propre à ces sortes d'exercices et n'est pas encore capable de choses plus sérieuses. Mais quand on est avancé en âge, qu'on est élevé à des dignités ecclésiastiques, employé dans des fonctions qui demandent une autre étude, et que l'on fait profession d'étudier la théologie, ce serait une grande imprudence de faire son capital de ces sortes d'études. Il est défendu dans le quatrième concile de Carthage, aux évêques de lire les livres des païens *Episcopus Gentilium libros non legat* (*Can. XVI*). Et Gratien en fait une règle dans la dist. XXXVII, chap. 2. (1) Saint Grégoire de Nazianze re-

(1) *Gregorius Nazianz., Epist. 45*. Quid enim tibi accidit, vir sapientissimus ; quidque tibi in te ipso displicuit, ut scieris illis suavissimisque libris, quos quondam populo lectitabas (non enim hæc audiens erubescas) calcas atque projectis, aut etiam ad flumina suspensis (non secus atque navium gubernaculis, et lignibus hyemis tempore) falsos

prend fortement saint Grégoire de Nysse dans une de ses lettres, de ce qu'il voulait quitter la fonction de lecteur pour faire profession de l'éloquence; et saint Grégoire le Grand n'épargne pas davantage Didier évêque de Vienne sur ce qu'il enseignait la grammaire (*Lib. IX Epistolarum, Epist. 48*). Tout le monde sait ce que saint Jérôme rapporte sur ce sujet comme une chose qui lui était arrivée, qu'étant trop attaché à la lecture de Lucien, de Plaute et des autres auteurs profanes, il fut transporté en esprit devant le tribunal de Jésus-Christ (*Epist. XXII, ad Eustoch.*), qu'il y fut fouetté pour avoir lu les livres des Gentils, et obligé de promettre qu'il ne les lirait plus. Cependant il ne faut pas pousser ces maximes trop loin, ni interdire entièrement aux personnes consacrées à l'étude de la religion, la lecture des livres des philosophes, des historiens, des orateurs et des poètes profanes. Les mêmes raisons qui les ont obligés de les apprendre dans leur jeunesse, les obligent d'entretenir cette étude dans un âge plus avancé. Les belles-lettres veulent être cultivées, autrement on en perd le goût et l'usage, et l'on tombe insensiblement dans la barbarie. « Ils sont obligés, comme dit saint Ambroise, de lire des choses afin qu'on ne les lise pas, d'en lire d'autres afin de ne pas les ignorer, et d'en lire aussi pour les rejeter et pour savoir ce que c'est que les choses dont les profanes tirent tant de gloire » (*Ambros. in Exposit. Evang. sec. Luc. lib. I*). Le canon que l'on attribue au quatrième concile de Carthage, et qui est dans une collection ancienne que nous croyons à la vérité de l'Eglise d'Afrique, mais plus récente, peut avoir été fait pour quelque raison particulière; mais il n'a jamais été en usage dans l'Eglise. Saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire le Grand n'interdisent pas à ceux à qui ils écrivent, la lecture des livres profanes, mais le premier trouve à redire qu'un auteur quitte cette fonction pour suivre la profession de rhétorique, et l'autre qu'un évêque se mêle de professer la grammaire. Pour l'histoire de saint Jérôme, on sait qu'il a lui-même répondu à Ruffin, qu'il lui reprochait d'avoir lu depuis le temps que cela lui était arrivé, les livres des poètes, que c'était un songe, et qu'il a continué à lire les philosophes et les poètes et à s'en servir. « Si l'on croyait (1), dit-il dans son Commentaire sur le premier chap. de Daniel, que la sagesse des Babylo niens fût un péché, jamais on n'apprendrait ce qu'il n'est pas permis de savoir; on ne

l'apprend pas pour la savoir, mais pour en juger et la convaincre. Et dans le prologue de ce même commentaire : Si nous sommes quelquefois obligés, dit-il, de nous souvenir des belles-lettres, et d'apprendre quelques-unes des choses que nous avons quittées il y a longtemps, ce n'est pas un effet, pour ainsi dire, de notre volonté, c'est par une nécessité pressante que nous le faisons. » Il n'y a donc que l'excès de condamnable, ou l'attache que l'on aurait à lire des ouvrages dangereux. Ainsi ce serait avec raison (1) que l'on condamnerait des évêques qui quitteraient la lecture de l'Evangile et des prophètes, pour lire des comédies et chanter des pastorales amoureuses, qui se vanteraient de savoir tout Virgile par cœur, et se feraient un plaisir criminel d'une chose que la seule nécessité oblige d'apprendre aux enfants. Ce sont encore les termes de saint Jérôme (2), qui reprend aigrement les évêques et les prêtres, qui n'apprennent autre chose à leurs enfants que les belles-lettres, et qui leur font lire et réciter des comédies. Tout cela doit s'entendre de l'excès et de l'abus de cette étude, et non pas d'une simple étude modérée de livres des profanes pour une bonne fin; vouloir l'interdire entièrement aux chrétiens, c'est, comme dit Bède, leur ôter toute la pointe de leur esprit, et les jeter dans une langueur : *Turbat acumen legentium et deficere cogit qui eos a legendis secularibus litteris omni modo aestimat prohibendos; si qua sunt inventa, quasi sua sumere licet.*

Le second abus que nous venons d'insinuer, serait de faire lire à des jeunes gens des livres dangereux pour les mœurs, capables de faire connaître et d'inspirer le vice, et particulièrement des obscénités. Ces sortes de choses souillent l'imagination, et l'imagination souillée corrompt souvent l'esprit et le cœur. Il peut y avoir des occasions particulières dans lesquelles c'est une espèce de nécessité à des personnes avancées en âge, et en qui il n'est pas à craindre que ces endroits fassent de mauvaises impressions de les lire; mais il faut, autant qu'on le peut, s'en abstenir et ne le faire jamais qu'on n'y soit obligé par quelque raison pressante.

Le troisième excès qu'il faut éviter, est d'avoir trop d'admiration pour les auteurs païens, et trop de respect pour leurs sentiments. C'est une chose honteuse qu'il y ait des chrétiens qui osent mettre leur morale en comparaison avec celle de l'Evangile, et qui veulent trouver du rapport entre leurs mystères et les nôtres.

Le quatrième défaut est d'avoir trop d'attache aux opinions d'un philosophe, de le reconnaître pour juge et pour arbitre des différends de la religion, de le citer comme étant

et amarulentos in manus sumpseris, ac rhetor vocari, quam christianus malueris?

(1) Hieronymus comment. in Daniel., cap. 1. Si secret ipsam sapientiam atque doctrinam Babyloniorum esse peccatum, nunquam acquiesceret dicere quod licebat. iscuti autem ut non sequantur, sed ut judicent atque convincant.

Ibid. in Proemio. Et si quando cogimur litterarum secularium recordari, et aliqua ex his dicere, que olim omnium, non nostræ est voluntatis, sed ut ita dicant, gravissimæ necessitatis; ut probemus ea, que a sanctis prophetis ante secula multa predicta sunt, tam Græcorum quam Latinorum, et ætærum gentium, litteris contineri.

(1) Hieronymus, epist. 146 ad Damas. At nunc etiam sacerdotes Dei omnis evangelis et prophetis, videmus comedias legere, amatorum bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium, et id quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis.

(2) Idem, lib. III in cap. VI epist. ad Ephes. Legant episcopi atque presbyteri, qui filios suos secularibus litteris erudiunt, et faciunt illos comedias legere, et minorum turpia scripta cantare.

d'une autorité infaillible, et de préférer ou d'opposer son témoignage non seulement à celui des saints, mais quelquefois même à des passages de l'Écriture. Étrange aveuglement qui a longtemps régné dans l'école dévouée, pour ainsi dire, à la doctrine d'Aristote. Les anciens, plus sages et plus éclairés que nous, lisaient tous les philosophes, rejetaient ce qu'ils avaient de mauvais, se servaient de ce qu'ils y trouvaient de bon; ils n'étaient ni platoniciens, ni péripatéticiens, ni stoïciens, ni d'aucune secte; mais faisaient un choix de ce qu'il y avait de meilleur dans toutes les sectes, ainsi que nous l'apprend saint Clément d'Alexandrie. Comme Platon est celui de tous les philosophes qui a parlé le plus noblement de Dieu, et dont la morale paraît la plus pure et la plus élevée, ils lui ont sans peine donné la préférence, en sorte toutefois qu'ils ne faisaient aucune difficulté de l'abandonner et même de le reprendre dans les choses où il s'était écarté de la vérité, et de faire voir combien la doctrine et la morale de l'Écriture sainte étaient au-dessus de celle de ce philosophe, ainsi qu'on peut le voir dans la préface du commentaire de saint Chrysostome sur saint Mathieu, et dans le huitième livre de la Cité de Dieu de saint Augustin. À l'égard d'Aristote, c'est celui de tous les philosophes, pour lequel les anciens chrétiens ont eu le plus de mépris et témoigné le plus d'aversion. C'est par là que Bessarion combat le sentiment de Marc d'Éphèse, qui soutenait que les opinions d'Aristote étaient plus conformes à la religion chrétienne que celles de Platon: « Puisque notre adversaire, dit-il, assure dans son second livre, que l'on doit préférer comme le plus savant celui qui approche le plus de la vérité de la religion chrétienne et de la vérité de l'Église sainte, et prétend par là mettre Platon au-dessous d'Aristote, parce que le premier était, à ce qu'il dit, fort éloigné des sentiments de nos docteurs, au lieu que le dernier s'accorde avec eux: nous montrerons clairement le contraire à ce que nous croyons, et ferons voir que la doctrine de Platon est plus conforme à notre religion que celle d'Aristote; non que nous croyions ou que nous voulions montrer que Platon est chrétien, car Platon et Aristote sont tous deux païens de nom et de religion. C'est donc en vain que notre adversaire loue ici Aristote et que ne sachant plus où il en est, il a recours à la religion pour paraître dire quelque chose de vrai, comme les criminels qui ont mérité la mort se réfugient, pour se sauver, dans un asile ou à un autel; c'est pourquoi nous ne nous efforçons pas de montrer que Platon est chrétien, comme notre adversaire entreprend de le montrer d'Aristote; mais nous nous contenterons de prouver que si quelqu'un veut se servir de l'autorité des philosophes païens pour appuyer la vérité de notre religion, il le peut plutôt faire par les livres de Platon que par ceux d'Aristote. Notre adversaire voyant que les docteurs de l'Église, illustres, et par la sainteté de leur vie, et par la connaissance qu'ils

avaient de notre doctrine et de celle des philosophes païens, avaient plutôt concilié leurs sentiments avec ceux de Platon qu'avec ceux d'Aristote, et se servaient presque partout du témoignage du premier, au lieu qu'ils ne faisaient mention d'Aristote en presque aucun endroit; il a taché premièrement de les réfuter et d'effacer de l'esprit l'estime que tout le monde a conçue de leur sagesse divine, et veut qu'on s'en tienne plutôt à son sentiment qu'au leur; car, dit-il, il faut à la vérité nécessairement croire et retenir ce que nos docteurs inspirés de l'Esprit de Dieu ont écrit pour ce qui regarde la foi et le salut. Mais on n'est pas obligé de recevoir de même les autres choses, quelque saints que soient ceux qui les ont écrites. Or, si vous croyez qu'il faut ajouter foi à ces grands personnages dans ce qui regarde la créance et la vraie religion, avouant comme vous faites, que ces saints hommes se servent des témoignages de Platon pour confirmer la foi et la vraie religion, pourquoi ne croyez-vous pas qu'il est juste de déférer à leur autorité, quand ils disent que Platon doit être préféré à Aristote? Si nos docteurs n'étaient recommandables que par leur sainteté et leur piété, et qu'ils eussent eu à peine quelque teinture des sciences, je vous accorderais volontiers qu'il vaudrait mieux croire un géomètre dans les choses de géométrie, que ces saints simples et sans science. Mais s'ils ont joint à leur sainteté une doctrine et une sagesse parfaite; si ayant lu les ouvrages de Platon et d'Aristote, et examiné avec soin les opinions de ces deux philosophes, comme saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille, saint Grégoire de Nysse l'ont fait chez les Grecs et chez les Latins, saint Augustin, Boèce et plusieurs autres personnes savantes et habiles dans la philosophie, qui, en écrivant sur la vraie religion, se sont appuyés sur l'autorité des philosophes païens; comment pensez-vous qu'il faut les abandonner pour suivre votre seul exemple? Non, certes! tous tant que nous sommes qui avons du sens, nous vous abandonnerons plutôt pour suivre ces saints et savants docteurs (*Bessarion. lib. II, contra calumniatorem Platonis, c. 1*).

Cependant c'est Aristote qui dans la suite a emporté peu à peu le dessus dans les écoles: ce n'a pas été néanmoins sans peine et sans contradiction. Ses livres de métaphysique et de physique nouvellement apportés de Constantinople furent condamnés dans un concile tenu à Paris l'an 1209. On les fit brûler, et on défendit sous peine d'excommunication de les lire. Cette défense fut confirmée vers l'an 1215, par le légat du pape, qui travailla à la réformation de l'université; mais il permit d'enseigner la dialectique de ce philosophe. Grégoire IX la renouela l'an 1231, en ajoutant toutefois qu'il ne défendait la lecture des livres d'Aristote, que jusqu'à ce qu'ils fussent corrigés. L'an 1265 Simon, légal du saint-siège, dans la réforme de l'université, confirma le règlement de l'an 1215 touchant les livres d'Aristote, sans parler de

correction. Mais dans la réforme de l'université de l'an 1366 on permit la lecture des livres de physique comme des autres. Dans celle qui fut faite par le cardinal d'Estouteville, l'an 1452, la lecture et l'étude des livres d'Aristote furent recommandées, et spécialement la morale de ce philosophe; mais il n'est point parlé des huit livres de physique, dont la lecture avait été défendue par Grégoire IX. Depuis ce temps-là, les livres d'Aristote ont été en grand crédit dans l'université de Paris: non seulement les philosophes, mais aussi les théologiens l'ont cité avec honneur, et ont déferé aveuglément à son autorité, jusqu'à ce qu'enfin l'on est revenu peu à peu de cette prévention; et que non seulement les théologiens, mais aussi les philosophes ont cru pouvoir s'écarter de ses sentiments et rejeter son autorité. Je n'entre point ici dans ce qui regarde la philosophie; mais pour ce qui est de la théologie, je puis assurer que ce serait un abus insupportable de déferer aveuglément aux sentiments d'Aristote, de le citer, ainsi que quelques-uns ont fait, comme étant d'une autorité infaillible, et de faire passer ses sentences pour des oracles pareils à ceux de l'Écriture. Il est certain qu'il a plusieurs sentiments très-dangereux sur l'éternité du monde, sur la Providence, sur la mortalité de l'âme, sur la nature de la Divinité, etc., et que ses principes ne sont pas si élevés, ni si conformes à ceux de la vraie religion que ceux de Platon; mais quand cela ne serait pas, de quelle autorité peut être le témoignage d'un philosophe païen, pour prouver des mystères qu'il n'a ni connus, ni pu connaître? Qu'on le cite quand il s'agit d'autoriser quelques maximes connues par la raison naturelle, à la bonne heure, pourvu qu'on ne le prétende pas infaillible; mais qu'on veuille employer des passages tirés de ses livres pour servir de preuves infaillibles de nos mystères, c'est ce qui ne se peut faire sans une espèce de profanation.

CHAPITRE XXI.

De l'autorité des théologiens scolastiques, des universités et des facultés, et de celle des canonistes et des casuistes sur les dogmes de la religion.

L'autorité des théologiens scolastiques sur les matières de théologie est certainement plus considérable que celle des philosophes, parce qu'ils doivent être mieux instruits de la doctrine de l'Église, du sens de l'Écriture sainte et des sentiments des Pères, que les simples fidèles, puisqu'ils en font leur étude et leur profession. Il faut néanmoins avouer qu'elle n'est pas comparable à celle des saints Pères de l'Église pour bien des raisons.

I. Parce que les scolastiques étant venus dans les derniers temps, ne peuvent être témoins de la doctrine de l'ancienne Église, comme les Pères qui ont vécu dans les siècles plus près des apôtres.

II. Parce que les théologiens scolastiques ne sont point les dépositaires de la tradition. De tout temps les évêques et les pasteurs sont

ceux par le canal desquels la doctrine de Jésus-Christ a été enseignée aux peuples, et l'ancienne tradition conservée dans l'Église.

III. Parce que les théologiens comme théologiens n'ont point de juridiction, ni d'autorité pour juger de la doctrine, et pour obliger les fidèles de suivre leurs décisions: ils ont seulement droit de dire leur sentiment, et de donner leur avis; et les facultés même entières de théologie n'ont qu'un simple jugement doctrinal.

IV. Parce que les théologiens ne s'arrêtent pas à enseigner uniquement la doctrine de l'Église et les dogmes que l'on est obligé de croire, mais qu'ils agitent quantité d'autres questions problématiques, sur lesquelles ils conviennent eux-mêmes qu'il est libre de ne pas suivre leur sentiment.

V. Parce qu'il y a eu plusieurs théologiens qui n'ont point appuyé leurs opinions sur l'Écriture sainte, ni sur la tradition, mais sur des raisonnements souvent frivoles et sur l'autorité des philosophes. On en trouve qui ne citent presque aucun passage de l'Écriture, ou qui les citent à contre-sens; qui n'ayant jamais lu les canons et les décisions des conciles, ni les ouvrages des Pères dans leur source, se sont contentés d'en apporter quelquefois, mais rarement, des fragments tirés du maître des Sentences et de Gratien. Les citations d'Aristote et de ses commentateurs sont au contraire très-fréquentes dans leurs ouvrages; et le fondement de la conclusion est ordinairement un raisonnement de philosophie. L'opinion de ces théologiens n'est guère de plus grand poids sur ce qui concerne la religion, que le serait en matière de mathématique celle d'un mathématicien qui voudrait résoudre les problèmes de géométrie par des raisons de politique ou de morale.

Mais comme tous les théologiens ne sont pas de ce caractère, et qu'il y en a qui établissent leur sentiment sur des fondements solides; qui ont étudié l'Écriture sainte et l'antiquité ecclésiastique, et qui ont des connaissances et des lumières que n'ont pas les simples fidèles et même le commun des pasteurs sur les dogmes de la religion, on ne peut nier que leur avis ne soit de quelque poids, et qu'on n'y doive quelquefois déferer. Mais pour savoir jusqu'où doit aller cette déférence et quelle est leur autorité, on peut faire les observations suivantes.

La première, que le sentiment de chaque théologien en particulier, quelque savant et quelque éclairé qu'il soit, n'est pas une preuve certaine et infaillible de la vérité de l'opinion qu'il soutient: car si, comme nous l'avons remarqué après saint Augustin, l'on n'est point obligé de suivre aveuglément le sentiment d'un père de l'Église, quoique très-ancien et éminent en piété et en doctrine; on est encore moins obligé de s'arrêter au sentiment d'un théologien moderne, quoique d'ailleurs habile homme et éclairé. C'est de cet attachement aux sentiments d'un auteur que sont nées dans l'école et dans l'Église tant de disputes et de contestations opiniâtres,

dans lesquelles la charité a été si souvent blessée. C'est de là que sont venus ces noms de sectes de thomistes, de scotistes, d'okamistes, etc. C'est enfin cet attachement aveugle au sentiment d'un maître dont on ne veut point s'écarter, qui a fait soutenir à quelques théologiens des opinions qu'ils ne croyaient pas véritables, et qui a empêché les autres d'examiner et de connaître la vérité.

La seconde, que le sentiment d'un grand nombre de théologiens, qui se trouve contredit par d'autres, quoiqu'en plus petit nombre, ne doit pas être toujours suivi, puisqu'il peut arriver que le plus grand nombre des théologiens se trompe, et que ceux qui sont en plus petit nombre soient plus habiles et qu'ils tiennent une opinion plus véritable et mieux fondée.

La troisième, que le sentiment commun des scolastiques d'un temps n'est pas toujours une règle certaine de la vérité d'une doctrine, puisque nous voyons des opinions enseignées en certains temps par presque tous les scolastiques, rejetées dans la suite par les plus habiles théologiens. Comme par exemple, l'opinion de la nécessité de l'intention intérieure du ministre pour administrer les sacrements, qui était très-commune quand elle fut attaquée par Cajétan, et que les plus habiles théologiens ont depuis embrassée ; et le sentiment commun du temps du concile de Florence, que la porrection des instruments était la matière des ordres sacrés, qui a longtemps été le seul que l'on enseignait dans l'école, quoiqu'à présent les plus savants théologiens soient persuadés que c'est l'imposition des mains qui est la matière de l'ordination.

La quatrième, que le sentiment commun de tous les théologiens depuis que la scolastique a commencé, jusqu'à notre temps, n'est pas toujours une preuve infallible de vérité, quoiqu'on ne doive pas s'en éloigner sans fondement : mais on en a un légitime de le faire quand la doctrine commune des scolastiques ne se trouve pas conforme aux sentiments des Pères.

La cinquième, que l'on est pas obligé de tenir les sentiments que les scolastiques soutiennent comme des opinions et non comme des vérités de foi : car puisqu'ils reconnaissent eux-mêmes que ce ne sont que des opinions problématiques, il faut qu'ils avouent qu'on peut soutenir le contraire sans errer. Il en faut dire autant des questions qui ne peuvent être appuyées sur les témoignages de l'Écriture sainte et de la tradition. Il est clair que ces sortes de questions appartiennent plutôt à la philosophie qu'à la théologie, et que l'on n'en peut pas faire une vérité de foi, puisque l'Écriture sainte et la tradition sont les seuls principes sur lesquels ces vérités sont établies. « Il faut bien distinguer, comme remarque Melchior Canus, les opinions de l'école, des vérités certaines, et ne pas confondre les questions qui regardent la religion avec celles qui ne la touchent point. Car si l'on n'est pas obligé de tenir les sentiments des anciens dans toutes les ques-

tions, mais seulement dans la règle de la foi, et si les fidèles ne sont pas dans l'obligation de croire ce qu'ils n'enseignent que comme une opinion, mais seulement ce qu'ils assurent comme une vérité certaine et constante, que devons-nous dire des théologiens modernes que ces anciens ont de beaucoup surpassés par leur mérite, par leur usage dans l'Écriture sainte et par le poids de leur autorité (*Melchior Canus de Locis theologicis. l. VIII, c. 5*).

Si les sentiments des théologiens écrivant séparément sont de quelque considération, ceux des assemblées de plusieurs théologiens qui examinent entre eux un ou plusieurs points de théologie, et qui en portent leur jugement après une mûre délibération, doivent être d'un beaucoup plus grand poids ; car dans ces assemblées plusieurs personnes éclairées et désintéressées joignant ensemble leurs lumières pour trouver la vérité, discutant avec toute la précision et l'exactitude possible les propositions qu'on leur présente, et apportant chacune ce qu'elles ont puisé dans les riches trésors de l'antiquité pour l'éclaircissement de la question ; leur jugement est moins sujet à l'erreur que celui de chaque théologien particulier qui ne suit que ses propres lumières. La vérité est ordinairement mieux éclaircie par des conférences de plusieurs habiles gens, que par les méditations particulières d'un seul homme. Un homme prévenu de son opinion prend quelquefois pour évidence une proposition très-fausse : s'il travaille seul, il demeure dans sa prévention et prend toujours le faux pour le vrai, au lieu que s'il entre en conférence avec d'autres personnes qui sont sans prévention, elles découvrent aussitôt son erreur et la lui font apercevoir ; ce qui échappe à l'un est relevé par l'autre, et il est difficile que plusieurs habiles théologiens qui examinent une matière avec attention, et qui pèsent au poids du sanctuaire tout ce qui se peut dire pour et contre ne découvrent pas la vérité. C'est pourquoi depuis que les facultés de théologie qui sont des corps composés des plus habiles théologiens ont été établies, on a toujours reconnu qu'elles pouvaient dans leurs assemblées donner un jugement doctrinal sur les questions qui regardent la religion et porter des censures contre les erreurs. C'est un droit dont elles sont en possession depuis leur établissement que l'Église leur a accordé, que les papes et les princes ont reconnu et qu'on ne peut leur contester raisonnablement. Il ne s'est point élevé d'hérésie, publié d'erreur ni agité de contestation ou de cause de quelque conséquence à l'Église qu'on ne les ait consultées, et l'on a toujours eu beaucoup de respect et de déférence pour leurs décisions. Celle de Paris s'est surtout acquise une réputation et une autorité très-grande ; et ces censures ont été craintes et respectées non seulement en France, mais encore par toute l'Europe, eu sorte que ceux qui les ont méprisées ont presque toujours passé pour téméraires. On ne prétend pas que ses jugements ni ceux

d'aucune faculté de théologie soient infaillibles, on sait que c'est un privilège qui n'appartient qu'à l'Eglise et au concile général qui la représente; mais quoiqu'ils ne soient pas infaillibles, ils ne laissent pas d'être de grande considération dans l'Eglise. Il faut cependant, pour que les censures des facultés soient de quelque poids, que ces facultés soient nombreuses; qu'elles ne soient point dominées par quelque ordre ou société et qu'elles aient une entière liberté. Car de quel poids pourrait être le jugement d'une faculté composée d'un petit nombre de docteurs tous dévoués à une société qui en ferait la plus grande partie, ou celui d'une assemblée dans laquelle on ne laisserait pas la liberté à chacun d'opiner comme il lui plairait?

L'autorité des canonistes ne serait pas à négliger, même en matière de foi s'ils s'attachaient à l'étude des anciens conciles, où les principaux articles de notre foi ont été définis: mais parce qu'ils ne se sont la plupart appliqués qu'à l'étude du nouveau droit et à la lecture des décrétales, et qu'ils ont laissé les questions qui regardent le dogme, pour s'arrêter uniquement à ce qui concerne les mœurs et la discipline, on ne peut pas tirer beaucoup de secours de leurs ouvrages pour l'établissement des dogmes de la foi, quoique ceux qui ont bien traité les matières, soient d'un grand usage pour ce qui regarde la police ou la discipline ecclésiastique. A l'égard des casuistes, leurs ouvrages sont encore moins utiles pour connaître la vérité des dogmes: car quoique la doctrine des mœurs soit une partie considérable de la doctrine chrétienne, comme ils ne se sont point appliqués à établir les principes et les règles de la morale par l'Écriture sainte et par la tradition, et que la plupart ne se sont arrêtés qu'à résoudre des cas particuliers par des raisons et des vues tout humaines, qui les ont précipités dans des erreurs et dans des relâchements insupportables que l'Eglise a justement condamnés, leur autorité n'est d'aucune considération, et il y en a même très-peu dont les ouvrages puissent être de quelque utilité.

CHAPITRE XXII.

Des différentes sortes d'erreurs sur la religion; de l'hérésie et du schisme; des qualifications de téméraire, d'erronée, de scandaleuse, etc., et des causes des erreurs.

Après avoir expliqué les principes sur lesquels la doctrine chrétienne est établie, et les moyens par lesquels on peut connaître les vérités qu'elle enseigne, il faut distinguer les différentes sortes d'erreurs qui y sont contraires, et marquer les causes qui y font tomber les hommes, et les moyens de les éviter. Quoique l'on ait de tout temps distingué dans l'Eglise de différentes sortes d'erreurs, on ne voit pas que l'on se soit servi de cette distinction en les condamnant. On se contentait en général de les condamner comme contraires à la saine doctrine, et de prononcer

anathème contre ceux qui les soutenaient avec opiniâtreté, sans entrer dans un plus grand détail. Mais dans les derniers siècles, les erreurs s'étant multipliées, on a cru qu'il était à propos, quand on a condamné des propositions, d'exprimer la censure qu'elles méritaient. Le concile de Constance est un des premiers monuments ecclésiastiques où l'on trouve les termes dont on s'est depuis servi communément pour distinguer les différents degrés de condamnation; car, condamnant en général les articles de Wiclef et de Jean Huss, il déclare que parmi ces articles il y en a de notoirement hérétiques, de réprouvés, d'erronés, de rejetés il y a longtemps par les saints Pères; de blasphématoires, de téméraires, d'offensifs des oreilles pieuses et de séditieux. Les facultés de théologie ont adopté ces qualifications, comme très-propres à expliquer précisément et en peu de mots le jugement qu'elles portaient sur des propositions qui leur étaient déférées. Non seulement elles ont séparé le bon grain de la zizanie, distingué la vérité de l'erreur, mais elles ont encore mis de la différence entre les erreurs, marquée par les différents degrés de condamnation qu'elles méritaient. Or, pour connaître les qualifications qui conviennent à chaque proposition, il faut bien entendre la propre signification et l'étendue de ces qualifications pour les appliquer avec justice, et ne pas condamner comme hérétique une proposition qui n'est qu'erronée, ni taxer de simple témérité une proposition vraiment hérétique.

La première et la plus grave de ces qualifications est celle d'hérétique, qui vient du nom grec, αἵρεσις, *hérésie*. Ce terme signifie en général une *secte*, bonne ou mauvaise. C'est ainsi que les différentes sectes des philosophes et des médecins sont appelées par les auteurs grecs αἵρεσις, *des hérésies*. Les Juifs hellénistes ont donné le même nom aux différentes sectes de leurs docteurs de la loi, et c'est en ce sens que ce terme est pris, non seulement dans l'historien Josèphe, mais aussi dans les Actes des apôtres, (1) où il est parlé des hérésies des saducéens et des pharisiens. On y lit encore que les Juifs donnaient de même aux chrétiens le nom d'hérésie des nazaréens (2); car, accusant saint Paul devant le gouverneur Félix, ils disent qu'il est le chef de l'hérésie des nazaréens (*Sect. 24, v. 14*), πρωτοστάτην τῆς τῶν Ναζαρηθίων αἵρεσεως. Et saint Paul, en leur répondant, (3) dit qu'il sert le Dieu de ses pères selon cette voie, κατὰ τὴν ὁδόν, c'est-à-dire cette manière de vivre, qu'ils appellent hérésie, ἢ λέγουσιν αἵρεσιν, c'est-à-dire à qui ils donnent le nom de *secte*, comme ils le donnaient aux pharisiens et aux saducéens. Mais ce nom de soi indifférent est de-

(1) *act. v, v. 17.* Quæ est hæresis saducæorum. Et xv, v. 5. Quidam de hæresi pharisæorum.

(2) *ibid. c. xxiv, v. 5.* Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditionis omnibus Judæis in universo mundo, et auctorem seditionis sectæ Nazarenorum.

(3) *ibid. v. 14.* Confiteor autem hoc tibi, quod secundum sectam, quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo.

venu depuis odieux parmi les chrétiens. Saint Paul le prend en mauvaise part dans la première Épître aux Corinthiens, en parlant des schismes, *σχίσματα*, où on disait être dans les assemblées des chrétiens de Corinthe, il ajoute (1) qu'il le croit en partie, parce qu'il faut qu'il y ait des hérésies parmi eux (Cap. XI, v. 19) : *Δεῖ γὰρ καὶ αἱρέσεις ἐν ὑμῖν εἶναι*, où le mot d'hérésie se prend pour une division d'esprits aussi bien que dans l'Épître aux Galates, chap. V, 20. Ce même apôtre, dans l'Épître à Tite (2), après l'avoir exhorté à faire les questions impertinentes, les généalogies, les disputes, les contestations de la loi comme vaines et inutiles, lui donne avis d'éviter celui qui est hérétique, après l'avoir averti une et deux fois (Cap. III, v. 10) : où le terme d'hérétique semble être pris pour un homme qui cause un schisme dans l'Église par ses disputes et par ses opinions particulières, quoiqu'on puisse en général l'entendre de tout auteur de secte et de division.

Quoiqu'il en soit, on a distingué dans l'ancienne Église les *hérétiques* des *schismatiques*, en ce que les premiers sont séparés de l'Église pour des erreurs contre la foi; au lieu que les derniers, tenant la même doctrine, sont séparés de l'unité de l'Église ou pour des questions de discipline, ou pour d'autres contestations. Cette distinction était établie dès le temps de saint Irénée, qui dit « qu'on doit considérer tous ceux qui sont séparés de la succession principale et qui font des assemblées particulières, soit comme des hérétiques qui ont de mauvais sentiments, soit comme des schismatiques enflés d'orgueil qui se plaisent en eux-mêmes, ou comme des hypocrites qui font cela par intérêt ou par vaine gloire: que les hérétiques qui apportent un sens profane, c'est-à-dire des doctrines étrangères à l'autel du Seigneur, seront consumés par le feu céleste comme Nadab et Abiu; et que ceux qui déchirent et divisent l'unité de l'Église seront punis de la même peine que Jéroboam » (*Irenæus advers. hæres. l. IV, c. 43*).

Optat de Milève, dit (1) qu'il y a une grande distance entre les hérétiques et les schisma-

tiques : que les premiers sont les ennemis jurés de la vérité, qui abandonnent le vrai symbole; au lieu que les schismatiques rompent seulement l'unité et la paix, se séparant de l'Église, leur mère, quoiqu'ils ne disent ni ne fassent rien que ce qu'ils ont appris chez elle.

Saint Jérôme, sur l'Épître à Tite, « dit (1) que la différence qu'il y a entre le schisme et l'hérésie est que l'hérésie renferme une mauvaise doctrine, au lieu que le schisme est une séparation de l'Église causée par quelque différend ecclésiastique, ce qui peut être dans le commencement la cause du différend, mais qu'au reste il n'y a point de schisme qui n'invente quelque hérésie pour faire croire qu'il a eu raison de se séparer. »

Saint Augustin dit (*Lib. de sep. Quest. in Matt.*) « qu'on a coutume de proposer cette question : Quelle est la différence des hérétiques et des schismatiques? et qu'on la fait consister en ce que le schismatique n'est pas séparé de l'Église par une foi différente, mais par une simple rupture de société d'une même communion : *Solet etiam quæri, quid schismatici ab hæreticis distent; et hoc inveniri quod schismaticos non fides diversa faciat, sed communionis disrupta societas.*

Le même saint, traitant exprès ce sujet contre Cresconius, reconnaît encore cette différence entre le schisme et l'hérésie. Cresconius soutenait (1) qu'on ne devait pas donner le nom d'hérésie à la division qui était entre les catholiques et les donatistes. Pour le prouver il apportait la définition de l'un et de l'autre. « Les hérésies, disait-il, ne sont qu'entre ceux qui suivent de différents sentiments, et l'hérétique est celui qui a une religion contraire, ou qui explique la religion d'une manière différente, comme sont les manichéens, les ariens, les marcionites, les novatiens et les autres qui ont des sentiments différents contre la foi chrétienne. Mais entre nous qui reconnaissons le même Christ, né, mort et ressuscité pour nous, qui avons la même religion, les mêmes sacrements, et qui n'avons rien de différent dans le culte des chrétiens, c'est un schisme et non pas une

(1) *I Cor. XI, v. 18 et 19.* Primum quidem convenientibus vobis in Ecclesia, audio scissuras esse inter vos, et ex parte credo : nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

(2) *Tit. III, v. 9 et 10.* Stultas autem quæstiones, et genealogias et contentiones, et pugnas legis evita : sunt enim inutiles et vanæ. Hæreticum hominem, post unam et secundam correptionem evita.

(3) *Optatus Afr. Milvit. de Schism. donat. l. I, mm. 10.* Non attendisti (Parméniane) inter schismaticos et hereticos, quam sit magna distantia. Inde est, quod ignoras, et quæ sit sancta Ecclesia : et sic omnia misenuisti. *Nm. 11.* Catholicam facit simul lex et verus intellectus in lege, singulare ac verissimum sacramentum, et unitas animorum. Schisma vero sicut coagulo pacis, dissipatis sensibus generatur, livore nutritur, amulatione et litibus roboratur, ut deserta matre catholica, in filii dum foras exeunt, et se separant (ut vos fecistis) a radice matris Ecclesie invidiæ faucibus amputati, errando rebelles abscedunt : nec possunt novum aliquid, aut aliud agere, nisi quod jam dudum apud suam didicerunt matrem. *Nm. 12.* Hæretici vero, veritatis exules, sani et verissimi symboli desertores, de simi sanctæ Ecclesie impiis sensibus depravati, contempto quod bene fuerant geniti, ut ignorantes et rudes deciderent, de se nasci voluerunt.

(1) *Hieronymus, Comment. in epist. ad Tit. c. III.* Inter hæresim et schisma hoc interesse arbitramur, quod hæresis perversum dogma habeat : schisma propter episcopalem disensionem ab Ecclesia pariter separat : quod quidem in principio aliqua ex parte intelligi potest diversum. Ceterum nullum schisma non sibi aliquam confingit hæresim, ut recte ab Ecclesia recessisse videatur.

(2) *Augustinus, lib. contr. Cresconium, cap. 5, mm. 4.* Quanquam id quod inter nos accidit, schisma potius quam hæresim censes appellari oportere, et quod raro audere dialectici solent, etiam definitionibus ista discernis ; ubi quantum nos adjuves, satis demonstrare non potero, nisi ex epistola tua inseram verba tua. « Quid tibi vult, inquis, quod ais hereticorum sacrilegum errorem? Nam hæreses non nisi inter diversa sequentes, fieri solent, nec hereticus nisi contrarie vel alteritate interpretate religionis est cultor, ut sunt manichei, ariani, marcionite, novatiani, catartique quorum inter se contra fidem christianam diversa sententia stat. Inter nos qui usque idem Christus manus, mortuus, et resurgens, una religio, eadem sacramenta, nihil in christiana observatione diversum, schisma lactum, non hæresis dicitur. Si quidem hæresis est diversa sequentium secta : schisma vero eadem sequentium separatio. Quare et in hoc studio erimicandi, quem in inveniendis vides errorem, cum quod schisma est hæresim voca. »

hérésie; car l'hérésie est une secte de gens qui suivent des différents sentiments, au lieu que le schisme est la séparation de personnes qui suivent les mêmes sentiments. » Saint Augustin convient de cette définition, mais il soutient que les donatistes sont hérétiques, parce qu'ils rejettent le baptême des catholiques. « Quoique j'approuve (1), dit-il, la distinction par laquelle on dit que le schisme est une division récente d'une société, faite néanmoins pour quelque différend (car il ne peut y avoir de séparation et de schisme, s'il n'y a quelque pratique différente), l'hérésie est un schisme invétéré. Vous êtes hérétiques parce que vous n'êtes pas seulement séparés, mais parce qu'étant dans un schisme invétéré vous suivez des maximes contraires en nous rebaptisant, et parce que vous ne voulez pas reconnaître l'Eglise qui est le corps de Jésus-Christ. »

Fauste, hérétique manichéen, admettait la même distinction de l'hérésie et du schisme, car voici la définition qu'il en donne, rapportée par saint Augustin. « Le schisme (2), dit-il, est, si je ne me trompe, d'être séparé de société, quoiqu'on ait les mêmes sentiments et le même culte. L'hérésie est une secte de personnes d'avis différents des autres, et qui honorent Dieu d'une manière différente. »

Il semble que saint Augustin soit persuadé que le schisme peut dégénérer en hérésie quand il est invétéré, parce que la condamnation obstinée de l'Eglise catholique et de ses pratiques est en effet une erreur. En ce sens, la secte des novatiens qui n'était qu'un schisme dans ses commencements, peut être devenue, depuis, une hérésie, parce qu'ils ont condamné l'Eglise de ce qu'elle remettait les péchés, et lui en ont ôté le pouvoir. Il en est presque de même de tous les autres schismatiques qui, condamnant ouvertement l'Eglise catholique dans ses pratiques, peuvent être considérés en cela comme hérétiques, quoiqu'on ne leur donne communément que le nom de schismatiques.

Mais personne n'a mieux distingué les différentes sortes de sectes qui peuvent se former parmi les chrétiens, que saint Basile, dont on peut dire ce qu'il disait de saint Denis d'Alexandrie, qu'il est un des plus grands canonistes de son temps. Il remarque donc dans son épître canonique à Amphiloche (3)

« que les anciens ont distingué trois sortes de sectes séparées de l'Eglise : les hérésies, les schismes et les parasyagogues ou assemblées illégitimes; qu'ils ont donné le nom d'hérétiques à ceux qui sont entièrement différents des catholiques, faisant profession d'une autre foi; qu'ils ont considéré comme schismatiques ceux qui sont en différend pour certaines questions qui regardent la discipline ecclésiastique, sur lesquelles il serait aisé de s'accorder; et qu'ils ont appelé parasyagogues les assemblées que tiennent des prêtres ou des évêques rebelles à l'Eglise, ou même des peuples désobéissants; comme si quelqu'un, convaincu de crime et déposé, ne voulait pas se soumettre à la règle, mais entreprenait de conserver son honneur et son ministère, et entraînait avec soi quelques personnes qui se séparassent de l'Eglise. C'est, dit-il, ce qu'on appelle parasyagogues. Si l'on veut un exemple du schisme, c'est comme quand quelques-uns ont sur la pénitence une conduite et des manières différentes de celles de l'Eglise. Les manichéens, les valentiniens, les marcionites et les pépuzéniens mêmes peuvent servir d'exemples d'hérétiques, parce qu'ils sont différents de l'Eglise, touchant la foi en Dieu. »

Le nom d'hérésie, qui, à proprement parler, convient à la secte de ceux qui sont dans l'erreur, s'est appliqué à l'erreur même; et, comme on déclare un homme hérétique, on prononce aussi qu'un dogme est hérétique. Or, quoiqu'il n'y ait point d'hérésie sans erreur, toute erreur n'étant pas une hérésie, comme saint Augustin le remarque (1) au commencement de son traité des Hérésies, il faut examiner en quoi consiste proprement l'hérésie, et ce qui rend un homme ou un dogme hérétique. « C'est ce que saint Augustin dit qu'on ne peut, à ce qu'il croit, expliquer, ou du moins très-difficilement, par une définition régulière : *Quid ergo faciat hæreticum regulari quadam definitione comprehendere, sicut existimo, non potest, aut difficillime potest.* Il devait traiter cette question dans une seconde partie de cet ouvrage, mais il l'a trouvée si difficile, qu'il ne l'a pas voulu entreprendre sans demander le secours des prières de ceux à qui il écrit : l'on ne voit pas même qu'il se soit acquitté de sa promesse en faisant un traité exprès sur ce

(1) *August. c. Cresc., cap. 7, num. 9.* Proinde quamvis inter schisma et hæresim magis eam distinctionem approbem, qua dicitur schisma esse recens congregationis ex aliqua sententiarum diversitate dissensio (neque enim et schisma fieri potest, nisi diversum aliquid sequantur qui faciunt); hæresis autem schisma inveteratum.... Hæretici quidem, quod non tantum divisi, verum et in rebaptizando diversum sequimini, *cap. 8, n. 10.* Hæretici estis, vel quod in schismate inveterato remansistis; vel ex tua definitione, quod de Ecclesia, que corpus est Christi, vel de iteratione christiani baptismi diversum sequimini.

(2) *Idem, lib. XX, contr. Faust. cap. 5.* Faustus dixit.... « Schisma, nisi fallor, est eadem opinatumque eodem ritu colentem quo ceteri, solo congregationis delectari dissidio. Secta vero est longe alia opinanem quam ceteri, alio etiam sibi ac longe dissimili ritu divinitatis instituisse culturam. »

(3) *S. basil. Epist. can. ad Amphiloche.* Antiquis enim visum est illud et solum omne baptismum suscipiendum, quod a hinc nusquam recederet. Triplex enim hominum ad Ec-

clesiam venientium genus distinxerunt, hæreticos, schismaticos, et illegitime convenientes. Hæreticos quidem vocaverunt eos qui omnino divisi sunt et fidem aliam profitentur; schismaticos vero illos, qui propter causas quasdam ecclesiasticas, quibus mederi facillimum est, a nobis dissident; parasyagogas vero dixerunt congregationes eas, que sicut a rebellibus presbyteris vel episcopis, et ab immorigera plebe: ut si quis criminis convictus, a sacerdotali munere areceatur, et se canonicis non submiserit, ac sibi sacerdotii non modo honorem sed ministerium vindicaverit. Si aliquos secum habeat, qui ab Ecclesia catholica recedant, hoc dicitur parasyagoga: schisma vero, ut si quis circa penitentiam diversum aliquid teneat ab iis qui sunt Ecclesiæ. Hæreseos exemplum erunt manichæi, valentiniani, marcionite, et ipsi pépuzeni.

(1) *August., lib. de hæres., ad Quodvultreum, initio.* Non omnis error hæresis est, quamvis omnis hæresis, que in vitio ponitur, nisi errore aliquo, hæresis esse non possit.

sujet; mais il a donné en plusieurs endroits de ses ouvrages des définitions d'un hérétique (1). « Un hérétique, dit-il dans son livre de l'Utilité de la foi, à mon avis, est celui qui invente ou qui suit de nouvelles opinions, en vue de quelque intérêt temporel, et principalement pour acquérir de la gloire ou du pouvoir. » Saint Augustin semble supposer dans cette définition qu'une personne ne peut être hérétique qu'il n'y entre quelque vue temporelle ou quelque mauvaise volonté. C'est pourquoi il ne veut pas (2) « qu'on mette au rang des hérétiques ceux qui ont un avis faux et erroné, mais qui ne le défendent pas avec obstination, principalement quand ils ne l'ont pas inventé par une hardie présomption, mais qu'ils l'ont reçu de leurs pères, qui séduits, étaient tombés dans l'erreur, et qu'ils cherchent la vérité avec toute la précaution et tout le soin possible, prêts à se corriger quand ils l'auront trouvée. »

C'est pourquoi ce même saint écrivant à Vincent Victor, qui avait avancé plusieurs erreurs dans son livre de l'Origine de l'âme (3): « Ne croyez pas, lui dit-il, qu'ayant ces sentiments, vous soyez déchu de la foi catholique, quoiqu'ils soient opposés à la foi catholique, si vous croyez devant Dieu, qui connaît tous les cœurs, que vous avez dit la vérité, et que vous ne vous arrêtiez point trop à votre sens, prêt à abandonner votre avis, si on découvre qu'il n'est pas probable, et dans la disposition de condamner votre propre jugement et d'embrasser ce qui est plus véritable et plus sûr. Car cet esprit est catholique, même à l'égard des choses qui ne sont pas catholiques, que vous avancez par ignorance.» Saint Augustin pousse si loin cette maxime, qu'il l'applique à un homme de la communion de l'Eglise qui serait dans l'erreur de Photin, croyant que c'est la doctrine catholique. « Je n'oserais pas (4), dit-il, dire cet homme hérétique, si ce n'est que quand on lui a découvert la doctrine catholique, il n'aime mieux résister à la vraie foi,

et tenir le sentiment qu'il avait choisi. »

C'est sur ce fondement que les théologiens et les canonistes mettent l'obstination comme une condition sans laquelle un homme ne peut être hérétique, et qu'ils demeurent tous d'accord qu'un homme ne peut être hérétique s'il n'est arrêté à ses erreurs. Mais il n'est pas aisé de dire en quoi consiste cette obstination, et jusqu'à quel point elle doit être poussée pour rendre un homme hérétique, et comment on la connaît. Il n'est point question de ceux qui combattent une vérité connue pour quelque raison d'intérêt, de gloire ou d'amour-propre; ceux-là sont certainement inexcusables et pèchent contre le Saint-Esprit, suivant l'expression de l'Evangile. Il s'agit de ceux qui sont effectivement dans l'erreur: or, on peut être dans l'erreur de plusieurs manières. Gerson en distingue quatre. « Il y a, dit-il, quatre manières d'être dans l'erreur touchant la foi. 1. En croyant que la foi catholique ou l'Ecriture sainte est fautive. Celui qui est dans cette erreur est hérétique avec connaissance, parce qu'il n'est pas disposé à se corriger, puisqu'il ne veut pas reconnaître la règle qui le devait régler et remettre dans le bon chemin. 2. On peut errer en croyant en général que la foi catholique est véritable; mais en prenant pour foi catholique une doctrine qui n'est pas catholique, comme faisaient les ariens, qui recevaient l'Ecriture sainte, mais en l'expliquant selon leurs sens, et qui croyaient cependant que leur secte était catholique. Ceux-là sont hérétiques par ignorance; mais les uns et les autres errent contre une doctrine qu'ils sont obligés de croire explicitement. 3. Il y en a d'autres qui sont dans l'erreur sur des choses qu'ils ne sont pas obligés de croire explicitement dans les circonstances où ils se trouvent; et cela peut se faire de deux manières: premièrement avec obstination, par ce qu'ils ne sont pas disposés à se corriger, mais à défendre leur erreur par gloire ou par quelque autre motif; secondement, étant près de se corriger dès qu'ils auront reconnu leur erreur, parce qu'ils ne la défendent pas avec une animosité obstinée, mais qu'ils sont dans l'erreur par simplicité ou par ignorance. Entre ces quatre sortes de gens qui sont dans l'erreur, les premiers pèchent plus que les seconds, et les seconds plus que les troisièmes. La manière d'être dans l'erreur est aussi différente: car dans les deux premiers il se trouve une erreur à laquelle ils sont tenus de renoncer explicitement. Les troisièmes sont dans l'erreur avec obstination sur une chose dont ils ne sont pas obligés de croire le contraire d'une foi explicite, mais seulement implicite; et ils ne sont hérétiques que parce qu'ils ne veulent pas se corriger. Nous déclarons par douze considérations comment on peut connaître cette obstination; et elles se réduisent toutes à la règle de saint Augustin, que ces personnes ne cherchent pas la vérité avec assez de précaution et de soin; mais qu'elles s'opposent à sa déclaration, soit par omission, soit par commission, soit par elles-mêmes, soit par d'au-

(1) *Idem, lib. de Utilit. cred. ad Honoratum, initio.* Quandoquidem hereticus est, ut mea fert opinio, qui alicujus temporalis commodi et maxime glorie principatusque sui gratia, falsas ac novas opiniones vel gignit vel sequitur.

(2) *Idem, Ep. 45, olim 162, initio.* Qui sententiam suam quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, præsertim quam non audacia presumptionis suæ pepererunt, sed a seductis atque in errore lapsis parentibus acceperunt, querunt autem cauta sollicitudine veritatem, corrigi parati, cum invenierint, nequaquam sunt inter hereticos deputandi.

(3) *Idem, lib. III, de Anima, sub finem.* Absit autem ut te arbitreris hæc opinando, a fide catholica recessisse, quamvis ea fidei sint adversa catholice; si coram Deo, cujus in nullius corde oculus fallitur, veraciter te dixisse respicias, « non te tibi ipsi esse credulum probari eaque dixeris posse; ac studere te semper etiam propriam sententiam non tueri, si improbabilis detegatur, eo quod sit tibi cordi, proprio damnato judicio, meliora magis et que sint veriora sectari. » Iste quippe animus etiam in dictis per ignorantiam non catholicis, ipsa est correctiois præmeditatione ac præparatione catholicus.

(4) *Idem, lib. IV, de Bapt. contra Donatist., cap. 16.* Constituanus ergo duos aliquos isto modo, unum eorum, verbi gratia, id sentire de Christo quod Photinus opinatus est, et in ejus hæresi baptizari extra Ecclesiæ catholice communionem; alium vero hoc idem sentire, sed in catholica baptizari, existimantem ipsam esse catholicam fidem. Istum non lum hæreticum dico, nisi manifestata sibi doctrina catholice fidei resistere maluerit, et illud quod tenebat elegerit.

tres, soit en paroles, soit en actions, soit en jugement, soit hors de jugement, soit par terreur et par menaces, soit par douceur et par présents, soit en vue du plaisir ou de quelque autre intérêt temporel... Pour les quatrièmes qui ne joignent pas l'obstination à l'erreur, quoiqu'on les doive reprendre pour les faire renoncer à leur erreur, on ne doit pas néanmoins les punir des peines portées contre les hérétiques, ni les noter d'infamie (*Joan. Gerson., tract. de Probatione circa materiam fidei, t. I, p. 1, pag. 34*).

Voici les douze considérations de Gerson, par lesquelles il croit qu'on peut s'assurer comme par autant de marques certaines, qu'un homme est dans l'erreur avec obstination. Il remarque premièrement que l'obstination qui rend hérétique un homme qui erre dans la foi, ce qu'il appelle *un hérétique*, consiste dans la « dépravation de la volonté causée par la gloire ou par quelque autre motif, qui fait que celui qui est dans l'erreur, ne veut pas chercher de bonne foi la vérité, ou qu'il ne veut pas y consentir quand on la lui a fait connaître et montrée, ni quitter son erreur. Car un obstiné, *pertinax*, selon Isidore, est ainsi appelé, parce qu'il tient fortement avec imprudence une chose, *Quasi imprudenter tenax*; c'est-à-dire qu'il persiste dans les choses qu'il devrait quitter. » Gerson rapporte ensuite douze signes extérieurs de cette obstination, que voici. 1. « Quand quelqu'un étant excommunié, souffre l'excommunication et ne peut pas s'en excuser valablement, il est de la présomption de droit qu'il est hérétique. 2. Quand un homme cité sur quelque léger soupçon touchant la foi, refuse de comparaître et de répondre en jugement, si d'ailleurs il y a quelque présomption forte contre lui, cela est encore tiré de la fiction de droit. 3. Quand quelqu'un soutient et défend une erreur dont il est tenu de croire le contraire par une foi explicite, soit par la créance commune, soit par la doctrine de l'Eglise, à raison de son ministère et de son état, ou parce qu'il en a été suffisamment instruit, ou parce qu'il le connaît par la raison naturelle, comme tout homme capable de raison est tenu de croire explicitement non seulement les articles de foi, mais encore les principes de la loi naturelle, qui sont les premières impressions des idées ineffaçables, comme sont les préceptes du Décalogue reçus et expliqués selon leur sens naturel par tous ceux qui ont l'usage de la raison, qui n'est point corrompu dans quelque lieu qu'ils vivent. 4. C'est encore une marque d'obstination quand quelqu'un non seulement ne cherche pas la vérité de foi avec précaution et avec soin, mais quand même il empêche qu'elle ne soit pas éclaircie et déclarée, particulièrement s'il y a un concile général ou national assemblé pour ce sujet; et qu'il l'empêche directement ou indirectement, ou qu'il moleste et persécute quelqu'un pour ce sujet. 5. Quand quelqu'un fait connaître qu'il hait ceux qui enseignent ou qui décident la doctrine de l'Eglise, et qu'il les persécute, soit par paroles, soit par actions,

quoiqu'il dise et proteste qu'il veut s'en tenir à ce que l'Eglise croit, ou à ce qu'elle déterminera, parce que ses actions étant contraires à ses paroles, c'est une justice simulée qui est une double iniquité. Le 6^e signe d'obstination est quand quelqu'un nie une vérité qu'il a autrefois enseignée ou qu'il a reconnue. Le 7^e est quand quelqu'un ayant été mandé à s'éclaircir de la vérité avec des docteurs et des juges habiles, rejette leur explication sans en donner aucune raison. Le 8^e quand quelqu'un induit ou pousse les autres à défendre l'erreur par des promesses, ou par des commandements, ou par des menaces, ou par des peines, ou par des serments. Le 9^e est, quand un homme puissant excite des séditions, et suscite des guerres parmi les peuples et dans les royaumes; parce qu'on déclare quelque doctrine catholique, ou qu'on rejette quelque erreur. Le 10^e quand quelqu'un jure qu'il aimerait mieux mourir que de rien faire contre son honneur, ou que de révoquer l'erreur; car c'est mettre un obstacle à la connaissance de la vérité. Le 11^e quand quelqu'un défend, soit en jugement, soit hors du jugement, un homme qu'il sait ou doit savoir être dans l'erreur. Le 12^e quand quelqu'un sachant ou devant s'opposer à l'erreur, ne le fait pas; le devant, ou par devoir comme juge, ou par charité fraternelle, comme tous les hommes, parce que ceux qui font le mal et ceux qui y consentent seront, selon l'Apôtre, punis d'une même peine. Or ceux-là consentent à l'erreur, qui pouvant retirer leurs frères de l'erreur, ne le font pas (*Id., ibid.*).

Il faut avouer après Melchior Canus, que tous ces signes pris séparément ne sont pas toujours infallibles, et qu'il peut arriver des occasions, qu'ils feraient traiter un homme comme obstiné hérétique qui ne l'est point. C'est pourquoi pour connaître certainement s'il y a opiniâtreté ou non, il en faut toujours revenir à la règle générale de saint Augustin, que celui-là seul doit être censé attaché obstinément à l'erreur, qui la soutient par un motif d'ambition ou d'intérêt, qui ne cherche pas sincèrement la vérité, et qui ne veut pas l'embrasser quand on la lui fait connaître, et que ceux qui ne défendent point une erreur avec animosité, et qui cherchent la vérité avec toute la précaution et tout le soin possible, prêts à se corriger quand ils l'auront trouvée, ne doivent point être mis au rang des hérétiques. *Qui sententiam suam, quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, quærunto autem cauta sollicitudine veritatem, corrigi parati cum invenerint, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi* (*S. Aug. Ep. 43, olim 162*). Ce que saint Augustin ne dit pas seulement de ceux qui tiennent des erreurs dans le sein de l'Eglise, mais aussi de ceux qui sont nés dans des sectes où ils ont reçu ces erreurs de leurs pères : *Præscriptim quam non audacia præsumptionis suæ pepererunt, sed a seductis atque in errorem lapsis parentibus acceperunt* (*Ibid.*). Cependant il faut mettre encore beaucoup de différence entre un homme qui est

séparé de l'Eglise dans une secte d'hérétiques dont il tient les erreurs et un homme qui a le malheur, étant dans le sein de l'Eglise, d'être tombé dans quelque erreur même capitale.

Jusqu'ici nous avons parlé de l'hérésie en tant que son nom signifie une *secte* de personnes, ou la disposition de personnes attachées à quelque erreur. Mais ce terme a encore une troisième signification, qui convient à l'erreur même, qui fait la matière de l'hérésie, et qui la distingue des autres espèces d'erreur qui sont au-dessous de l'hérésie. L'hérésie prise en ce sens est une erreur opposée à un dogme catholique. Ainsi pour connaître ce qui est hérésie ou non, il suffit de savoir les vérités qui sont de foi, c'est-à-dire les vérités que Dieu a révélées aux hommes de quelque manière que ce soit. C'est ce qui se connaît par les principes que nous avons établis jusqu'ici, suivant lesquels nous pouvons dire :

1° Que toute proposition contraire à une vérité clairement contenue dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, est une hérésie.

2° Que toute proposition contraire à la doctrine que l'Eglise universelle a reçue par tradition des apôtres, est une hérésie.

3° Qu'une proposition contraire à une doctrine que les pères ont d'un consentement unanime enseignée comme la doctrine de l'Eglise et un dogme de foi fondé sur l'Ecriture et la Tradition, est une hérésie. Mais il faut pour cela, comme nous l'avons remarqué dans le chapitre 12, que ce consentement soit unanime, et que le point dont il s'agit appartienne à la foi.

4° Qu'une proposition contraire à la définition expressée d'un concile général reconnu pour tel dans l'Eglise universelle sur un point de doctrine qui appartient à la foi, est une hérésie.

5° Qu'une proposition contraire à une doctrine reçue généralement dans toute l'Eglise, et crue par tous les fidèles comme un dogme de foi, est une hérésie.

Mais une proposition peut être contraire à une vérité de foi en plusieurs manières.

Premièrement, d'une opposition que les philosophes appellent contradictoire, c'est-à-dire que l'une affirme ce que l'autre nie, ou que ce que l'une nie, soit affirmé par l'autre, telles que sont celles-ci : *Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ n'est pas Dieu*. Il est évident que la proposition négative est une hérésie.

Secondement, une proposition peut être opposée à une autre d'une simple contrariété, parce que l'une affirme ou nie quelque chose qui ne peut pas s'accorder avec ce que l'autre affirme ou nie. Comme cette proposition, *Dieu a créé le ciel et la terre*, et celle-ci : *Le ciel et la terre sont de toute éternité*. Quoique ces deux propositions ne soient pas contradictoires, la dernière affirme une chose qui ne peut s'accorder avec la vérité de la première. Afin que la proposition contraire à ce sens et celle qui est de foi soient une hérésie, il faut que la contrariété soit manifeste.

Troisièmement, une proposition peut être contraire à l'autre, en ce que l'on avance une proposition particulière qui répugne à la générale, ou une générale qui ne s'accorde pas avec une particulière, comme cette proposition : *Jésus-Christ n'est pas mort pour Pierre*, qui ne s'accorde pas avec la vérité de la proposition générale : *Jésus-Christ est mort pour tous*, ou bien cette proposition : *Tous les hommes sans exception sont morts*, qui ne peuvent pas s'accorder avec celle-ci : *Enoch et Elie ont été transférés sans mourir en quelque lieu*. Il faut pour faire une hérésie de ces propositions être bien certain que la proposition générale se doit prendre dans toute son étendue, et que l'exception ne peut avoir lieu : ou au contraire être convaincu que le fait particulier est de foi, et que la proposition générale le détruit.

Quatrièmement, une proposition peut être contraire à une autre parce qu'elle l'est à une proposition qui en est une conséquence nécessaire, comme par exemple cette proposition : *Il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ*, n'est pas directement contradictoire avec celle-ci : *Jésus-Christ est Dieu et homme*, mais à la conséquence que l'on en tire : *Qu'il y a deux volontés en Jésus-Christ*, parce qu'il est certain que l'humanité et la divinité ont chacune leur volonté. Afin que la proposition contraire à ces conclusions tirées des propositions de foi soit hérétique, il faut que ces conclusions soient claires, immédiates et fondées sur des propositions évidentes.

Cinquièmement, c'est une espèce de contrariété à une vérité de foi que d'assurer comme de foi une proposition qui n'en est pas, et dont on peut douter. Jean Major dit là-dessus, *qu'il n'est pas moins hérétique d'assurer qu'une chose est de foi, quand elle n'en est pas, que de nier une chose qui est de foi*. Il serait, à la vérité, assez difficile de taxer d'hérésie un homme qui assurerait de bonne foi qu'une opinion véritable est de foi, pourvu qu'il ne le fit pas avec obstination et contre la détermination de l'Eglise. Mais en considérant la chose en elle-même, on ne peut pas nier que ce ne soit une grande et dangereuse erreur d'assurer comme de foi une opinion douteuse, et de condamner comme hérétiques ceux qui la soutiennent.

Sixièmement, c'est une autre espèce d'erreur contraire à la précédente de douter des points qui sont de foi, et de les tenir pour des opinions et des problèmes. Nier qu'une chose soit certaine, ou douter d'une vérité qu'il est constant que Dieu a révélée, est certainement une hérésie, quand cette vérité est clairement contenue dans l'Ecriture sainte, et enseignée par l'Eglise comme un point de foi qu'il faut nécessairement croire. Ainsi ceux qui nient que ces vérités soient certaines, ou ceux qui affirment qu'elles sont douteuses, peuvent être hérétiques, et la proposition qui l'affirme ou qui le nie est sans doute une hérésie. Des personnes peuvent quelquefois avoir des doutes sur des points de foi, comme elles peuvent même enseigner des erreurs contre la foi sans être hérétiques, parce qu'elles ne

sont pas obstinées ; mais l'erreur contre la foi et le doute touchant des points de foi, est toujours en soi une hérésie, c'est-à-dire une erreur contre la foi.

La seconde espèce d'erreur retient le nom général. Car quoique toute proposition contraire à la vérité puisse être taxée de proposition erronée, on a donné ce nom à une certaine espèce d'erreur, qui n'est pas tout à fait une hérésie, mais qui est néanmoins contraire à des vérités certaines, suivant les principes de la saine et véritable théologie, et quelquefois même à des vérités de foi, qui ne sont pas toutefois évidemment de foi, ou auxquelles il n'est pas évident qu'elles soient contraires. Ainsi des propositions contraires à des vérités établies sur l'Écriture sainte et sur la Tradition, mais qui ne sont pas encore déclarées ni décidées, ou à des conséquences éloignées des articles de foi, quoique véritables, sont qualifiées de propositions erronées.

On peut donner le nom de *téméraire* à toute proposition que l'on avance sans la pouvoir prouver, ni par autorité ni par raison. Mais ce terme, quand on s'en sert pour qualifier une proposition, renferme dans son idée quelque chose de particulier : c'est selon cette idée que Melchior Cano (1) définit une proposition téméraire, *Une proposition avancée non seulement sans raison, mais avec une confiance audacieuse, avec une insolence effrontée, avec une joie impudente, avec une orgueilleuse vanité, contre la modestie de la règle ecclésiastique.* En ce sens une proposition contraire au sentiment commun des théologiens et des fidèles, qui d'ailleurs n'est soutenue d'aucune raison ni d'aucune autorité peut être notée de témérité, et le particulier qui l'avance avec hardiesse est justement appelé téméraire. Il ne faut pas néanmoins donner légèrement cette note à toutes les propositions qui ne sont pas conformes au sentiment le plus commun des théologiens et du peuple ; parce qu'il peut arriver que les opinions le plus communément reçues et les plus populaires ne soient pas véritables. Alors ceux qui se rangent du côté d'un nombre de savants dans l'antiquité, et qui sont fondés sur des raisons solides et des témoignages convaincants pour suivre des sentiments qui ne sont pas communs, ne peuvent pas être taxés de témérité.

La qualification de *mal sonnante* ou d'*offensive des oreilles pieuses* ne tombe pas tant sur la fausseté de la proposition que sur le mauvais effet qu'elle cause. En général toutes les propositions hérétiques et erronées offensent les personnes de piété qui les entendent, et en ce sens elles peuvent être toutes appelées *offensives des oreilles pieuses*. Cependant cette qualification ne s'applique ordinairement qu'à certaines propositions qui ne con-

tiennent pas des erreurs capitales, mais qui sonnent mal, et dont les termes choquent les personnes qui ont beaucoup de religion et de piété. Mais, comme remarque Melchior Cano (1), pour savoir si une proposition est telle, il ne faut pas s'en rapporter au jugement du peuple ignorant qui a souvent l'intelligence bouchée et quelquefois aussi les oreilles plus délicates qu'il ne faut, en sorte qu'il écoute souvent favorablement des choses que des personnes plus éclairées n'approuvent pas, et qu'il rejette comme absurdes des choses qui ne choquent en aucune manière les habiles gens. Il s'en faut rapporter au jugement des théologiens qui ont de la science, de la piété et du discernement. C'est pourquoi l'on ne doit pas mettre au rang de ces propositions celles que l'on avance avec prudence et avec nécessité contre des abus ou contre des pratiques superstitieuses que le peuple approuve, ni celles dans lesquelles on avertit qu'il n'y a point d'hérésie à soutenir un sentiment qui est véritable, ou du moins qui peut être soutenu sans erreur.

La note de *scandaleux* dit quelque chose de plus que la précédente : car le scandale n'est pas seulement ce qui choque, mais ce qui peut être cause de chute à son frère ; on peut donc justement qualifier ainsi des propositions qui inspirent aux fidèles des sentiments éloignés de la piété chrétienne, du respect qu'il doivent à l'Église et à leurs pasteurs, et qui sont capables de les détourner des devoirs de la religion, et de leur en donner du dégoût ou du mépris. Il y a néanmoins quelquefois des vérités qu'il est nécessaire de dire, quoique les faibles en soient scandalisés. Le scandale en ces occasions ne doit pas être attribué à la proposition, mais à la mauvaise disposition de ceux qui ne peuvent souffrir ces vérités ou qui en abusent.

Comme on dit d'une proposition, qu'elle offense les oreilles pieuses, on dit aussi qu'elle sent l'hérésie : *Propositio sapiens hæresim*. Ce qui peut arriver en deux manières, ou parce que la proposition peut avoir un sens hérétique, ou parce qu'elle fait connaître que les sentiments de l'auteur ne sont pas tout à fait orthodoxes.

Les théologiens, pour censurer des propositions, se servent encore de termes qui enchérissent sur ceux-ci, et aggravent la note d'erreur ; comme quand ils disent qu'une proposition est *impie*, c'est-à-dire qu'elle est

(1) Melchior Cano, lib. XII, de Loc. theol., cap. 11. Quæ igitur non inconsulta ratione modo, sed, ut verbitur gravioribus, confidenti audacia, insolentia proterva, exultatione impudenti, jactatione superba, non contra fidem dico, sed contra ecclesiasticæ modestiæ regulam asseruntur.

(1) Idem, ibid. Enim vero in hisce alsonis et absurdis propositionibus discernendis, nollem equidem imperito atque imprudenti vulgo aures dedere. quarum est judicium pinguissimum. Sane quanquam nonnullis in rebus, quæ fidelium omnium scilicet communes sunt, judicium rectum adeo doctis atque indoctis est et promiscue et communiter a lide datum ut quæ propositiones vulgi opinione male sonantes habentur, intelligentium quoque judicio male sonantes lere sint : at promiscuum auditum plerumque hebetiorem habet, interdum etiam teneriorem quam opus est, et multa sæpe tum auribus accipit, tum animo fert, quæ trita atque intelligentes aures aspernantur : quædam contra refutat quasi absorta, quæ theologos peritos et sapientes non modo non læcessunt, sed ne movent quidem, theologos, inquam, peritos et sapientes. Nam in quibusdam aurium sensus fastidiosissimus est, in quibusdam etiam superbissimus.

avancée au mépris de la religion et de la piété, et qu'elle en renverse les fondements; qu'elle est *blasphématoire*, c'est-à-dire contraire à l'honneur et au respect dû à la majesté divine: qu'elle est *séditieuse* ou *schismatique*, c'est-à-dire propre à exciter des schismes et des troubles dans l'Eglise. Ils désignent encore quelquefois par des notes particulières les autres mauvais effets que peut causer une proposition erronée: mais les qualifications dont nous venons de parler sont les plus ordinaires.

Quoique toutes ces notes supposent la fausseté de la proposition censurée, cependant la qualification de fausseté ne se trouve point dans le concile de Constance, et n'était pas autrefois employée par les théologiens dans leurs censures. Ils ne croyaient pas que la fausseté fût une qualification théologique; parce qu'une proposition, pour être fausse, n'est pas pour cela contraire à la religion ni à la piété; et que la fausseté des propositions qui y sont contraires est assez désignée par les autres qualifications qui supposent la fausseté. Néanmoins l'usage s'est depuis introduit de commencer les censures par cette qualification générale, et de mettre ensuite les autres qualifications par gradation, en retenant la plus forte pour la dernière.

Nous pouvons ici rejeter en passant le sentiment de quelques théologiens, qui ont été assez hardis pour soutenir qu'une proposition pouvait être vraie philosophiquement, et fausse théologiquement. Proposition qui a été justement censurée plusieurs fois; car il est certain qu'il est impossible qu'une chose soit vraie et fausse tout ensemble. Il se peut faire que l'on ne connaisse pas la vérité ou la fausseté d'une proposition par la raison, et qu'on la connaisse par la foi; mais la chose en elle-même ne peut pas être vraie et fausse: et si la foi nous apprend qu'elle est vraie, on ne peut pas dire que la raison la démontre fausse.

Après avoir parlé des différentes sortes d'erreurs, il est nécessaire de marquer les causes qui y font tomber les hommes, et les moyens de les éviter.

La cause générale des hérésies et des erreurs est de s'écarter de la doctrine de l'Écriture sainte et de la tradition, pour suivre une opinion nouvelle que ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont enseignée. C'est ce qui a fait dire à Tertullien (1), « que le terme d'*hérésie* vient du verbe grec qui signifie *choisir*; parce que c'est en choisissant une doctrine que les hommes établissent ou embrassent les hérésies. C'est pourquoi l'Apôtre dit que l'hérétique se condamne lui-même. Mais pour nous, ajoute-t-il, il ne nous est pas permis de rien introduire pas notre propre

choix, ni de choisir ce qu'un autre aurait introduit. Nous avons les apôtres du Seigneur pour auteurs, qui n'ont pas eux-mêmes choisi la doctrine qu'ils ont enseignée, mais qui l'ont prêchée fidèlement aux nations, de la même manière qu'ils l'avaient reçue de Jésus-Christ. »

Saint Jérôme, après avoir apporté la même étymologie du nom d'hérésie, savoir, que ce terme est dérivé du nom grec, qui signifie élection (1), fait aussi la même remarque que Tertullien: « que c'est avec raison qu'il est dit que l'hérétique se condamne lui-même, parce que les hérétiques portent contre eux-mêmes leur sentence, en se retirant volontairement de l'Eglise, séparation qui est leur propre condamnation.

Suivant ces principes, la source et la cause de toutes les hérésies est que les hommes se sont éloignés de la doctrine que l'Eglise avait reçue par tradition des apôtres, pour en inventer de nouvelles; la cause des schismes est qu'ils se sont retirés de l'Eglise pour faire des assemblées séparées: et la cause des erreurs est qu'ils se sont éloignés des anciens Pères pour suivre des opinions nouvelles. Par conséquent le grand moyen d'éviter l'hérésie, le schisme et l'erreur, c'est de s'attacher uniquement à la doctrine que l'Eglise a reçue par tradition; à demeurer inviolablement attaché à l'Eglise; à suivre le sentiment unanime des Pères anciens; en un mot suivre cette règle de Vincent de Lérins (2): « Si nous voulons ne pas tomber dans les frau-

(1) *Hieron., lib. II in Ep. ad Galat., c. 5.* *αἱρεσις* autem græce, ab electione dicitur, quod scilicet eam sibi unusquisque eligat disciplinam, quam putat esse meliorem. Quicumque igitur aliter Scripturam intelligit, quam sensus Spiritus sancti flagitat, quo conscripta est, licet de Ecclesia non recesserit, tamen hæreticus appellari potest.

Idem, l. I, in Epist. ad Titum, c. 3. Hæresis græce ab electione dicitur, quod scilicet unusquisque id sibi eligat quod ei melius esse videatur.

(2) *Vincent. Lirinens. in commonit. adversus hæreticos.* Saepe igitur magno studio et summa attentione perquirere a quamplurimis sanctitate et doctrina præstantibus viris, quoniam modo possint certa quadam, et quasi generali ac regulari via catholice fidei veritatem ab hæretice pravitate falsitate discernere, hujusmodi semper responsum ab omnibus fere retuli: Quod sive ego, sive quis alius vellet exurgentium hæreticorum fraudes deprehendere, laqueoque vitare et in fide sana sanis atque integer permanere, duplici modo munire fidem suam, Domino adjuvante, debet. Primum scilicet, divinæ legis auctoritate: tum deinde Ecclesie catholice traditione...., sed hoc ita demum fiet; si sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem... Quid igitur tunc faciet christianus catholicus, si se aliqua Ecclesie particula ab universalis fidei communione præciderit? Quid utique, nisi ut pestifero corruptoque membro, sanitatem universi corporis anteponat? Quid si novella aliqua contagio non jam portumantem tantum, sed totam pariter Ecclesiam commaculare conetur? Tunc item providebit ut antiquitatis inhæreat, que prorsum jam non potest ab ulla novitatis fraude seduci. Quid si in ipsa vetustate, duorum aut trium hominum, vel certe civitatis unius aut etiam provincie alicujus error deprehendatur. Tunc omnino erubuit, ut paucorum temeritatis vel inscientie, si que sunt, universaliter antiqua universalis Ecclesie decreta præponat. Quid si tale aliquid emergat, ubi nihil hujusmodi reperiat? Tunc operam dabit, ut conlatis inter se majorum consulat interrogetque sententias; coram duntaxat, qui diversis licet temporibus et locis, in unum tamen Ecclesie catholice communionem et fide permanentes, magistri probabiles existenter, et quiquid non unus aut duo tantum, sed omnes pariter uno eodemque consensu aperte, frequenter, perseveranter, tenuisse, scripsisse, docuisse cognoverit, id sibi quoque intelligat absque ulla dubitatione credendum.

(1) *Tertull., l. de Præscrip. hæreticor.* Hæreses dictæ græca voce ex interpretatione electionis, qua quis sive ad instituendum, sive ad suscipiendum eas utitur. Ideo et sibi damnatum dixit hæreticum, quia et in quo damnatur, sibi elegit. Nobis vero nihil ex nostro arbitrio inducere licet, sed nec eligere quod aliquis de arbitrio suo induxerit. Apostolos Dominum habemus auctores, qui nec ipsi quicquam ex suo arbitrio, quod inderent, elegerunt; sed acceptam à Christo disciplinam fideliter nationibus, assignaverunt.

des et dans les laes des hérétiques, et demeurer dans la foi et dans la sainte doctrine, il faut avec le secours de Dieu appuyer sa foi sur deux fondements : premièrement, sur l'autorité de la loi divine ; secondement, sur la tradition de l'Eglise catholique, l'universalité, l'antiquité et le consentement universel des Eglises. Que doit donc faire un homme qui veut être catholique ? Si quelque partie de l'Eglise s'est séparée de la communion de la foi universelle, il doit préférer la santé de tout le corps à la pourriture et à la maladie d'une partie : et si quelque nouveau poison s'efforce de s'emparer non seulement d'une petite partie, mais de presque toute l'Eglise, il s'attachera en ce cas à l'antiquité, qui ne peut être séduite par le mensonge de la nouveauté. Si enfin il ne se trouve dans l'antiquité que deux ou trois personnes, ou même une ville et une province qui aient eu des sentiments particuliers, il aura soin de préférer à la ténacité ou à l'ignorance de quelques-uns les dogmes reçus universellement dans l'ancienne Eglise, s'il y en a sur ce point. Si enfin il s'élève quelque question qu'on ne puisse décider de cette manière, alors il aura soin de consulter et de comparer ensemble les sentiments des anciens qui ont vécu dans différents lieux et dans différents temps, et qui ayant toujours été reçus dans la communion et dans la foi de l'Eglise catholique, doivent être considérés comme maîtres recevables, et ce qui se trouvera qu'ils auront non pas un ou deux seulement, mais tous d'un consentement unanime ouvertement, fréquemment, persévéramment tenu et enseigné, doit être cru sans aucun doute. » Cette règle est un préservatif général contre les hérésies, les schismes et les erreurs, et le moyen sûr de les éviter. Ce qui fait que l'on y tombe est qu'au lieu de la suivre on préfère le raisonnement à l'autorité de l'Ecriture sainte et de la tradition. On veut juger des mystères par les principes de la raison et de la philosophie. C'est ce qui a fait dire souvent aux Pères que les philosophes étaient les patriarches des hérétiques.

La seconde cause des hérésies est qu'on se fie trop à ses propres lumières pour l'intelligence de l'Ecriture sainte, sans consulter la tradition ni l'Eglise. La plupart des hérésies ne sont venues que de l'Ecriture sainte mal entendue ; et il n'y a point eu d'hérétique qui n'ait prétendu soutenir son erreur par des passages des livres sacrés. « Mais ces personnes, comme remarque saint Hilaire (1), donnent aux paroles divines, dont la simplicité est admirable, le sens qu'elles veulent, et les interprètent d'une manière opposée à la force des termes. Car ce qui fait l'hérésie, ce n'est pas l'Ecriture sainte, mais la manière dont elles l'entendent ; ce ne sont pas les paroles, c'est leur sens qui est criminel : *De intel-*

ligentia enim hæresis, non de Scriptura est ; et sensus, non sermo fit crimen. » Ce Père dit encore en un autre endroit (1) que « les hérétiques s'imaginent soutenir leurs sentiments par de bonnes raisons, parce qu'ils appuient toutes leurs propositions par des témoignages des livres sacrés, dont ils corrompent le sens pour donner quelque apparence de vérité à leurs opinions, et tromper par là les ignorants. » « Ce n'est pas, comme dit Vincent de Lérins (2), que le canon des livres sacrés ne soit parfait, et qu'il ne soit plus que suffisant ; mais le sens de l'Ecriture sainte étant très-relevé, tout le monde ne l'interprète pas de la même manière, les uns y donnant un sens, les autres un autre. Novatien, Photin, Sabellius, Donat, Arius, Eunomius, Macédonius, Apollinaire, Priscillien, Jovinien, Pelage, Célestius et Nestorius, l'entendent chacun de leur manière. C'est à cause de ces différentes erreurs qu'il faut que l'interprétation prophétique et apostolique soit réglée par le sens universel de l'Eglise, par l'antiquité, par l'universalité, par le consentement à toutes les Eglises du monde. » C'est par ce moyen que l'on évite les écueils où tombent ceux qui se fient à leurs propres lumières, interprètent l'Ecriture sainte selon leur propre sens, ce qui se doit entendre, comme nous l'avons remarqué, dans les choses qui regardent la foi et la doctrine des mœurs.

Troisièmement, la trop grande curiosité a souvent jeté les hommes dans l'erreur. Ils veulent pénétrer et développer des mystères obscurs et impénétrables. Au lieu de s'en tenir à la simplicité de la foi, ils veulent subtiliser ; ils se plaisent à se former des difficultés et des questions obscures et difficiles, et se perdent en les voulant résoudre. Ils passent de question en question, et ces questions dégénèrent en des disputes si métaphysiques et si abstraites, que personne n'y entend rien. Enfin à force de vouloir subtiliser et approfondir les matières, n'ayant plus de règle certaine, ils s'écartent de la vérité, et parlent un langage inconnu aux apôtres et aux Pères. C'est par là qu'Abailard, Roscelin, Gilbert de la Porrée et tant d'autres se sont insensiblement engagés dans des opi-

(1) *Idem, ibid., lib. IV.* Videntur (hæretici) sibi de singulis quæ assertunt præstare rationem, quia singulis assertionibus suis quædam ex divinis voluminibus testimonia subdididerunt : quæ corrupto intelligentie sensu solis tantum enormantibus blandiantur, speciem veritatis secundum prævitatem interpretantium præstitura.

(2) *Vincent. l. III. in Commun. adver. Hæ. et. Cum sit perfectus scripturarum canon sibi que ad omnia satis superque sufficiat, quid opus est ut ei ecclesiasticæ intelligentie jungatur auctoritas ? Quia videlicet Scripturam sacram pro ipsa sua altitudine non uno eodemque sensu universi accipiunt ; sed ejusdem eloquia aliter atque aliter, alius atque alius interpretatur ; ut pene quot homines sunt, tot illius sententiæ erui posse videantur. Aliter namque illam Novatianus, aliter Photinus, aliter Sabellius, aliter Donatus exponit ; aliter Arius, Eunomius, Macédonius, aliter Apollinaris, Priscillianus, aliter Jovinianus, Pelagius, Célestius, aliter postremo Nestorius. Atque illiciro nullum necessum est, propter tantos tam varii erroris anfractus, ut prophetice et apostolice interpretationis linea secundum ecclesiasticæ et catholice sensus normam dirigatur. In ipsa itera catholica Ecclesia magnopere curandum est, ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.*

(1) *S. Hilarius, l. II, de Trim.* Exstiterunt enim plures, qui coelestium verborum simplicitatem pro voluntatis suæ sensu non pro veritatis ipsius absolute suscipere, aliter interpretantes quam dierum virtus postularet. De intelligentia enim hæresis, non de Scriptura est : et sensus non sermo fit crimen.

nions erronées que l'on a été obligé de proscrire. Le moyen de ne point tomber dans cet excès est de s'en tenir précisément à la foi de l'Eglise; de l'exposer dans les termes que l'Écriture sainte, les conciles et les Pères l'ont exposée, et d'éviter toutes les questions obscures et subtiles sur le *quomodo*, comme nous avons déjà remarqué.

La quatrième cause qui porte les hommes à s'éloigner de la vérité, c'est le trop grand attachement pour ses maîtres ou pour les sentiments d'un auteur. Cette prévention fait que l'on n'examine plus la vérité avec le désintéressement nécessaire, et que non seulement on embrasse aveuglément des opinions fausses, mais qu'on les défend avec chaleur, qu'on les outre et qu'on les porte à un excès qui devient très-dangereux. Un principe sera soutenable; cependant pour combattre un adversaire on en tire une conséquence erronée, quelquefois sans examiner si la conséquence est nécessaire ou non. La prévention et la chaleur de la dispute font embrasser et soutenir la conséquence, toute erronée qu'elle est, en sorte qu'il arrive que les maîtres ne sont point dans l'erreur, et que des disciples y tombent en soutenant leurs sentiments. Pour éviter cet écueil il ne faut jamais agir par esprit de parti, et quelque respect que l'on ait pour ses maîtres, examiner toujours leurs sentiments par les règles, et les soutenir sans chaleur et sans entêtement.

Cinquièmement, l'invention de nouveaux termes et de nouvelles manières de parler pour expliquer les mystères porte souvent à l'erreur. Rien n'est plus nécessaire pour conserver la pureté de la foi que la propriété des expressions. Car, comme dit saint Augustin, il n'en est pas de même des théologiens comme des philosophes : ceux-ci ont la liberté de se servir des expressions qu'ils veulent, et ils ne craignent pas comme les premiers d'offenser les oreilles pieuses en expliquant des choses très-difficiles. Pour nous il nous faut toujours parler suivant une règle exacte. *Liberis verbis loquuntur philosophi, et in rebus ad intelligendum difficillimis offensionem piarum aurium non pertimescunt : nobis autem ad certam regulam loqui fas est.* On a tenu dans l'Eglise comme suspects d'hérésie ceux qui ne voulaient pas se servir des termes consacrés par l'usage de l'Eglise ou par les définitions des conciles, et il est bien à craindre que ceux qui inventent de leur chef de nouveaux termes, et qui se servent de nouvelles manières pour exprimer les mystères, ne tombent dans l'erreur.

Les visions et les révélations des particuliers sont souvent cause de la séduction des hommes. Il faut y joindre les fausses histoires et les faux miracles, qui peuvent être comptés pour la sixième cause. Mais rien en ce genre n'a causé plus d'erreur que les expressions des mystiques. Une infinité de gens ont été entraînés dans des erreurs par ces trois voies. On peut voir là-dessus Gerson dans ses ouvrages de l'examen de la doctrine, de l'épreuve des esprits et de la distinction

des vraies et des fausses visions, sa lettre sur le traité de Jean de Rusbroeck et l'apologie qu'il en fait, où il traite amplement de ces points et enseigne en même temps les moyens de ne s'y pas laisser tromper. C'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage sur cet article.

Nous ne parlerons point non plus des causes morales des erreurs qui viennent plutôt de la corruption du cœur que de la séduction de l'esprit, telles que sont l'ambition, la vanité, l'intérêt et les autres passions qui ont souvent porté les hommes à se faire chefs de secte, à enseigner des nouveautés et à se séparer de l'Eglise. Les anciens temps et les modernes nous en fournissent une infinité d'exemples, et il est rare que quelques-unes de ces passions n'aient possédé les premiers hérésiarques. La coutume, l'habitude, le point d'honneur, les liaisons d'amitié retiennent aussi bien des gens dans l'hérésie, qui en sortiraient s'ils étaient délivrés de ces liens, et qui préféreraient leur salut et la vérité à toute autre chose. L'esprit de désobéissance, le désir de secouer le joug des lois, et de se délivrer des peines, des avertissements et des autres pratiques pénibles de l'Eglise, le libertinage et la licence d'enfreindre le vœu du célibat, ont été encore des motifs qui ont dans les derniers temps porté bien des personnes à sortir de l'Eglise. Par une raison contraire, les mœurs déréglées des catholiques, et principalement l'ignorance et le dérèglement des ecclésiastiques, le relâchement de la discipline de l'Eglise, les superstitions assez communes, les abus dans la distribution des indulgences et des dispenses, en ont porté d'autres plus religieux, mais trop crédules, à quitter l'Eglise pour embrasser des sectes qui faisaient profession de réformer ces abus et de mener une vie tout évangélique. Enfin Dieu qui punit par l'aveuglement de l'esprit les cupidités désordonnées du cœur, *Spargens pœnales cœcitates super illicitas cupiditates*, prive les pécheurs, en punition de leurs crimes, des lumières nécessaires pour connaître la vérité et pour y persévérer; et s'en rendant indignes par leurs dérèglements, ou négligeant de les demander, ils tombent par leur faute dans un aveuglement fatal qui les conduit dans l'erreur.

CHAPITRE XXIII.

De la manière d'étudier, d'enseigner et de traiter la théologie.

Quelque science que ce soit que l'on veuille apprendre, il est nécessaire d'étudier les principes et les fondements sur lesquels elle est établie. La théologie, comme nous avons dit, est fondée sur la révélation, et cette révélation nous est connue par l'Écriture sainte et par la tradition. Ainsi la principale occupation d'un homme qui veut devenir bon théologien est d'étudier à fond l'une et l'autre.

La lecture de l'Écriture sainte est utile à tous les chrétiens pour leur instruction et pour leur édification : mais les théologiens en doivent faire une étude particulière pour

établir les dogmes de la religion, pour réfuter les erreurs et pour y apprendre les règles de la morale chrétienne.

Pour en avoir une parfaite intelligence il faut étudier l'hébreu, le grec et le latin. Mais avant qu'on soit en état de s'appliquer à cette étude il faut avoir quelque connaissance de l'histoire sainte et des livres sacrés. On doit apprendre à tous les enfants dès leur plus tendre jeunesse, et particulièrement à ceux que l'on destine à l'état ecclésiastique, l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament : c'est une des premières choses qu'on leur doit enseigner. Dans la suite on peut leur faire lire les livres historiques et moraux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais quand on veut les appliquer à l'étude de la théologie il serait bon de commencer par leur faire lire des prolégomènes qui leur fissent connaître le nombre, la division et les auteurs des livres sacrés, et qui les instruisissent des questions principales sur l'Écriture sainte ; après quoi il faudrait leur faire lire avec application tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, y joignant quelque bon commentaire latin qui les éclaircisse des difficultés qui les peuvent arrêter, et leur donne l'intelligence du vrai sens de l'Écriture sainte. Ils pourront changer de commentateur chaque fois qu'ils reliront le texte sacré (car c'est une étude qu'il ne faut point interrompre), et choisir sur chaque livre ceux qui ont le mieux réussi. C'en est assez pour ceux qui ne veulent être que médiocrement savants. Mais pour ceux qui veulent savoir à fond l'Écriture sainte, il faut qu'après avoir appris l'hébreu et le grec, ils lisent les livres de critique des anciens et des modernes sur les livres sacrés ; qu'ils étudient la chronologie et la géographie saintes ; qu'ils allient l'histoire de l'Écriture sainte avec l'ancienne histoire profane, qu'ils lisent exactement le texte original et les diverses leçons ; qu'ils les comparent avec les versions ; qu'ils entreprennent la lecture des commentateurs anciens et modernes, catholiques et protestants, qui en ont expliqué la lettre ; qu'ils voient les dissertations qui ont été faites sur les différentes questions qui concernent l'Écriture sainte ; qu'ils examinent toutes les difficultés qui se présentent, et qu'ils découvrent autant qu'il est possible le vrai sens des endroits les plus obscurs des livres saints.

L'étude de la tradition n'est pas moins vaste. Elle comprend trois chefs : les écrits des saints pères, les définitions des conciles, l'histoire de l'Église. Avant que d'entreprendre de lire de suite les ouvrages des Pères, il est bon d'avoir au moins une teinture de la théologie ; mais il est inutile d'employer plusieurs années à la lecture des théologiens scolastiques, il suffit d'avoir lu le Maître des Sentences, et quelque bon commentateur, comme Estius, ou quelque autre nouveau théologien ; il faut en même temps lire quelque abrégé de l'histoire de l'Église, dans lequel on puisse apprendre ce qui s'est passé de plus considérable dans chaque siècle, les personnes éminentes en sainteté et en savoir

qui y ont fleuri, les hérésies et les schismes qui s'y sont élevés, les décisions des conciles et les règles les plus générales de la discipline. On doit encore lire les traités particuliers des théologiens nouveaux, soit de controverse, soit de dogme, soit de discipline, pour apprendre quels sont les points controversés, afin d'apercevoir, en lisant les Pères, les choses qui peuvent servir à la décision de ces questions. Avant que d'entreprendre la lecture des ouvrages des pères, il faut nécessairement étudier l'histoire de leur vie, et la critique de leurs ouvrages, afin de ne pas se tromper en prenant un auteur des derniers siècles pour un auteur ancien, et un ouvrage supposé pour un véritable. Il est même bon de savoir sur quelle matière est composé chaque ouvrage, et d'avoir un sommaire de ce qu'il contient. Cela est d'un grand usage pour lire utilement les Pères. C'est à quoi je crois que ma Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques sera de quelque usage. Quand on aura connu par là les auteurs et les ouvrages des pères, on pourra lire d'abord ceux qui sont les plus nécessaires pour s'instruire des vérités essentielles de la religion. On pourra même faire choix de ceux qu'on veut lire par rapport aux différents emplois auxquels on se destine : car tous les ouvrages des Pères ne sont pas également nécessaires à tous les ecclésiastiques. Ceux qui sont obligés d'enseigner les dogmes de la religion s'arrêteront aux traités que les Pères ont faits pour les établir ; ceux qui s'appliquent à la discipline ecclésiastique liront les ouvrages qui y ont rapport ; ceux qui doivent annoncer la parole de Dieu feront leur étude particulière des homélies des Pères et des autres œuvres morales ; chacun choisira ainsi les ouvrages des Pères qui conviennent à sa profession et à son emploi. Mais ceux qui voudront se rendre habiles en tout genre, et savoir à fond la doctrine de l'Église, se donneront tout entiers à la lecture des Pères de siècle en siècle. Ils commenceront par lire les écrits des premiers Pères contre les païens, et les apologies de la religion chrétienne, et joindront à cette lecture celle des auteurs modernes qui ont fait des traités sur la vérité de la religion chrétienne. Ils liront ensuite les ouvrages des Pères contre les premiers hérétiques ; et en suivant l'ordre des temps ils verront tous les ouvrages polémiques des Pères. Ils auront soin de remarquer les paroles qu'ils y trouveront touchant la discipline de l'Église, tant à l'égard des sacrements que par rapport au gouvernement de l'Église, et aux coutumes et cérémonies qui ont été en usage dans chaque siècle. Ils ne négligeront pas non plus les traités de morale, et les commentaires sur l'Écriture sainte, où l'on trouve plusieurs points de doctrine, de morale et de discipline. Enfin ils auront soin de tout lire et de ne rien laisser échapper de ce qui peut leur donner quelques lumières pour connaître la doctrine et la discipline de l'ancienne Église. Ils continueront cette étude jusqu'au douzième siècle : ils pourront néanmoins se dispenser de lire de

longs commentaires allégoriques sur l'Écriture sainte de quelques-uns des anciens, et les compilations qui ont été faites par les nouveaux, qui n'ont fait que copier les anciens. Quand ils viendront au temps des scolastiques, après en avoir lu quelques-uns des principaux, et de ceux qui sont considérés comme les chefs des différentes écoles, auxquels ils ne s'arrêteront pas néanmoins un temps considérable; ils passeront de là aux auteurs qui ont renouvelé la littérature dans le quinzième et le seizième siècle. Ils trouveront dans ces deux siècles quantité de bons auteurs et d'ouvrages de conséquence, qu'ils parcourront avec plaisir et avec profit. Ceux qui veulent s'appliquer à la controverse auront une ample matière pour s'exercer. Le dix-septième siècle, fournit encore un grand nombre d'écrivains sur toutes les matières de théologie: mais on aura soin de faire dans ce siècle, aussi bien que dans les précédents, un choix des meilleurs auteurs et des plus excellents ouvrages; car le nombre en est si grand qu'il serait impossible de les lire tous, et il y en a qui ne méritent pas d'être lus. On aura soin à chaque siècle de lire les auteurs ecclésiastiques et profanes qui ont écrit l'histoire du temps. Mais la chose à quoi on doit plus particulièrement s'appliquer est la lecture des actes, des histoires, des réglemens et des canons des conciles, tant généraux que nationaux ou provinciaux. On ne peut pas se dispenser de lire les collecteurs des canons, le décret de Gratien, les décrétales, les ordonnances des princes qui concernent l'Église, et en général toutes les lois ecclésiastiques. Pour les canonistes, un théologien doit être fort sobre dans la lecture de leurs écrits: il suffit d'en lire un petit nombre des meilleurs, sans fatiguer sa vue et son esprit à la lecture de plusieurs gros volumes de leurs ouvrages. Je ne dis rien à présent des ouvrages des casuistes, dont j'aurai lieu de parler en un autre endroit; mais je recommande ici surtout la lecture des auteurs du seizième et du dix-septième siècle qui ont traité des questions particulières de controverse, de doctrine, de discipline ou décrétales, par l'Écriture sainte et par la tradition, ou qui ont agité et éclairci des points de discipline. Il y en a un très-grand nombre dans ces deux derniers siècles, où l'on trouve quantité de grandes questions décidées, examinées et traitées avec tout le soin et l'exactitude qu'on peut désirer. Au reste il ne faut pas se borner aux auteurs catholiques, il faut qu'un homme qui veut savoir à fond la théologie lise les écrivains de toutes les sectes indifféremment, soit pour profiter de leurs lumières dans ce qu'ils ont de bon, soit pour connaître leur faible et se mettre en état de les combattre.

Mais comme ces études demandent beaucoup de temps et de loisir, et qu'à peine la vie d'un homme y peut suffire, on est heureux de trouver des maîtres consommés dans les études, qui puissent enseigner aux autres, soit de vive voix, soit par écrit, ce qu'ils ont appris

avec beaucoup de peine et de travail. Chacun peut avoir sa méthode d'enseigner, et il y en peut avoir plusieurs bonnes. Je ne prétends imposer aucune loi à personne: voici seulement un plan de l'ordre et de la méthode que je voudrais que l'on gardât en enseignant la théologie. Il faut supposer que ceux à qui l'on entreprend de montrer la théologie savent les langues, qu'ils parlent bien latin, qu'ils entendent le grec, et qu'ils savent un peu d'hébreu; qu'ils ont des belles-lettres, qu'ils ont lu les bons auteurs profanes, qu'ils sont capables de parler et d'écrire d'une manière supportable, qu'ils se sont accoutumés à penser et à raisonner juste, qu'ils n'ignorent pas les règles de la dialectique, qu'ils ont quelque connaissance de toutes les parties de la philosophie, qu'ils ont un plan de l'histoire ecclésiastique et profane, qu'ils ont assez étudié la chronologie et la géographie pour ne pas se tromper lourdement sur les temps et les lieux. Ces choses supposées dans les écoliers, je crois qu'il est du devoir du maître de commencer par leur apprendre d'abord l'histoire de la religion, de leur faire connaître les auteurs et les livres de l'Ancien Testament, de leur donner une idée de l'établissement et du progrès du christianisme sous les empereurs païens, et ensuite sous les princes chrétiens; de leur expliquer simplement et distinctement nos mystères, de leur en donner les principales preuves, de leur indiquer les auteurs qui les ont défendus, les hérétiques qui les ont attaqués et les conciles qui les ont définis; de leur faire un plan général de la discipline de l'ancienne Eglise, et des changements qui y sont arrivés, et de les instruire des principes et des maximes de la morale chrétienne. Après cette instruction sommaire, on peut en même temps leur enseigner trois choses: l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, et ce qu'on appelle la théologie. On commencera par les prolégomènes de l'Écriture sainte, où l'on traitera à fond ce qui regarde les auteurs sacrés et les livres de l'Écriture sainte; on leur enseignera en même temps la chronologie et la géographie sacrées, qui appartiennent à l'histoire: et pour ce qui regarde la théologie, après avoir traité en général de la vérité de la religion contre les Juifs, les païens et les athées, on expliquera les fondemens de la doctrine chrétienne. Toutes ces matières ayant assez de connexion ensemble, les unes serviront beaucoup à l'intelligence des autres, et toutes ensemble seront comme la base et le fondement de ce qu'on doit apprendre dans la suite. On continuera donc à instruire notre théologien en lui expliquant de suite le texte des livres sacrés par des notes littérales. Pendant qu'on lui expliquera les livres de l'Ancien Testament, on le fera entrer dans les grandes questions de l'histoire sacrée et profane, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ. Ces deux études jointes ensemble seront d'un grand secours. Par la même règle, quand on en sera venu aux livres du Nouveau Testament, on traitera en même temps de l'histoire ecclésiasti-

que des premiers siècles. Quand l'interprétation des livres sacrés sera finie on substituera en sa place les ouvrages des auteurs ecclésiastiques de siècle en siècle. On fera connaître leur histoire, leurs ouvrages, et l'on indiquera ceux qu'on doit lire principalement. Cette étude ne contribuera pas peu à l'éclaircissement de l'histoire de l'Eglise, que l'on fera marcher d'un pas égal. Elle servira beaucoup aussi à l'établissement des dogmes théologiques et de la discipline ancienne, que l'on enseignera en même temps.

Quant à la manière de traiter les questions de théologie, il faut suivre les règles que nous avons expliquées dans le vingtième chapitre de cet ouvrage, touchant l'usage de la dialectique, de l'éloquence et des autres sciences ; et fuir la barbarie et la sécheresse des scolastiques ; et cependant ne pas faire dégénérer des traités dogmatiques en des déclamations. Il faut bien expliquer les dogmes, les établir sur l'Écriture sainte, sur les décisions des conciles, sur les passages des Pères, répondre aux objections que l'on peut faire ; distinguer ce qui est de foi de ce qui n'en est pas, réfuter fortement l'erreur pour ce qui concerne les questions du premier genre, et défendre modestement ses opinions dans celles du second, sans condamner ceux qui ne sont pas de même avis ; il faut enfin

en retrancher les questions inutiles et indignes des véritables théologiens, dont nous avons parlé amplement dans le chapitre vingtième.

Quoique les anciens théologiens aient suivi l'ordre du Maître des Sentences, et la plupart des nouveaux celui de la Somme de saint Thomas, on n'y est pas néanmoins tellement astreint qu'on ne puisse en inventer un autre, d'autant plus qu'il est assez difficile de rapporter tout ce qui concerne la religion aux sujets des questions de leurs ouvrages. Voici le plan d'une théologie, selon lequel on pourrait traiter méthodiquement de tout ce qui appartient à la doctrine chrétienne et ecclésiastique. On y traiterait premièrement de ce qui regarde les dogmes ; secondement, de ce qui concerne la discipline ; et en troisième lieu, de la doctrine des mœurs. On pourrait diviser le tout en cinq parties. La première, des dogmes de la religion ; la seconde, des sacrements de l'Eglise ; la troisième, de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastiques, quant au gouvernement ; la quatrième, des rites et des cérémonies de l'Eglise ; la cinquième, de la doctrine des mœurs. C'est sur ce plan que j'entreprends de donner un traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe, suivant les principes établis dans ce premier livre.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

DUGUET.	
Vie de Duguet.	5
Avertissement.	7
PRINCIPES DE LA FOI CHRÉTIENNE.	9
PREMIÈRE PARTIE. — Motifs d'étudier sérieusement les principes de la foi chrétienne, et manière de se conduire dans cette étude.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE PREMIER.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Ce qu'on entend par la foi chrétienne et ses rapports.	10
ART. II. — Un chrétien doit être solidement instruit de la religion.	11
ART. III. — Un chrétien doit connaître jusqu'à un certain point les preuves, les fondements et les véritables caractères de la religion.	15
ART. IV. — Dans quelles dispositions il doit examiner les preuves de la religion.	15
CHAPITRE II.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Il importe à l'homme de connaître la religion.	<i>Ibid.</i>
ART. II. — Elle n'est pas opposée à ses désirs essentiels.	17
ART. III. — Elle ne lui commande que d'être heureux, et ne lui défend que d'être misérable.	18
ART. IV. — Commandement de s'aimer soi-même. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
ART. V. — Erreur de prendre ses passions pour soi-même.	20
ART. VI. — Demander à Dieu qu'il se fasse plus sentir que les autres biens.	21
CHAPITRE III.	22
Preuves de l'existence de Dieu.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Première preuve. L'existence des corps.	25
ART. II. — Seconde preuve. Mouvement des corps. <i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
ART. III. — Troisième preuve. Mutuel rapport de toutes les parties de l'univers.	24
ART. IV. — Quatrième preuve. Les corps organisés.	25
ART. V. — Cinquième preuve. La raison et l'intelligence de ceux mêmes qui doutent ou qui résistent.	25
ART. VI. — Sixième preuve. Le doute même sur la Divinité.	<i>Ibid.</i>
ART. VII. — Septième preuve. L'idée seule de Dieu.	27
ART. VIII. — Huitième preuve. Existence d'un premier modèle, d'une première règle, d'une première beauté, unité, vérité.	28
ART. IX. — Neuvième preuve. Principes immuables de raisonnement.	<i>Ibid.</i>
ART. X. — Dixième preuve. La matière incapable de sentiment.	<i>Ibid.</i>
ART. XI. — Onzième preuve. Union de l'âme et du corps.	50
ART. XII. — Douzième preuve. Dépendance des pensées à l'égard des organes corporels.	<i>Ibid.</i>
ART. XIII. — Treizième preuve. Ignorance de l'âme par rapport à la mécanique des mouvements qu'elle commande.	<i>Ibid.</i>
ART. XIV. — Quatorzième preuve. Le sentiment de la douleur n'est pas une propriété de la matière.	5
ART. XV. — Quinzième preuve. Désir d'un bien infini, nécessaire et que rien ne peut calmer.	52
ART. XVI. — Seizième preuve. Loi naturelle. Devoirs supérieurs à l'homme et indépendants des institutions humaines.	<i>Ibid.</i>
ART. XVII. — Dix-septième preuve. Reproches et remords de la conscience.	55
ART. XVIII. — Vaine espérance de quelques pécheurs que Dieu fera peu d'attention aux actions des hommes.	54
CHAPITRE IV.	55
ART. I. — L'homme a des devoirs par rapport à Dieu.	<i>Ibid.</i>
ART. II. — La seule raison naturelle ne découvre point tous ces devoirs.	56

ART. III. — On n'apprend point sûrement tous ces de- voirs en consultant les autres hommes.	57
ART. IV. — Il est absolument nécessaire que Dieu ait révélé à l'homme ce qu'il en exige.	<i>ibid.</i>
ART. V. — Toute religion non fondée sur la révélation ne mérite pas d'examen.	<i>ibid.</i>
ART. VI. — Facilité de découvrir la révélation di- vine.	<i>ibid.</i>
ART. VII. — Nécessité que la révélation divine ait été écrite.	<i>ibid.</i>
ART. VIII. — Preuves que la révélation divine s'est con- servée pure dans les Écritures.	59
SECONDE PARTIE. — Preuves des principes de la foi chrétienne par les livres de l'Ancien Testament.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE PREMIER.	<i>ibid.</i>
ART. I. — Preuves de la vérité des Écritures; leur antiquité.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Ce n'est que par les Écritures qu'on a une connaissance exacte de l'origine des peuples et de leurs plus anciens monuments.	40
ART. III. — La vérité des Écritures prouvée par les traditions communes à tous les peuples, et par le temps où finissent ces traditions.	41
ART. IV. — Preuves que Moïse est l'auteur des livres qui portent son nom.	42
ART. V. — Nouvelles preuves de la divinité des livres de Moïse.	<i>ibid.</i>
ART. VI. — Certitude des miracles rapportés dans les livres de Moïse.	45
CHAPITRE II.	45
ART. I. — Certitude des miracles sous Josué.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Certitude des miracles au temps d'Elie.	45
ART. III. — Certitude des miracles au temps d'Isaïe.	46
ART. IV. — Preuve complète de la vérité des miracles, et de leur conséquence.	47
ART. V. — Liaison essentielle des livres de l'Écriture entre eux et des faits miraculeux qui les autorisent.	48
CHAPITRE III.	49
Certitude de la religion par les prophéties.	<i>ibid.</i>
ART. I. — De quelles prophéties il s'agit.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Les premières prophéties faisaient attendre les suivantes, et l'accomplissement de celles-ci confirmaient les premières.	50
ART. III. — Preuves particulières de la vérité des pro- phéties d'Isaïe.	51
ART. IV. — De la vérité des prophéties d'Isaïe on con- clut nécessairement que toutes ses paroles sont divines.	53
CHAPITRE IV.	56
ART. I. — Preuves particulières de la vérité des prophé- ties de Jérémie.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Pourquoi Dieu a révélé à Jérémie ce qui devait arriver à tous les peuples connus des Juifs.	60
ART. III. — Continuation des preuves de la vérité des prophéties de Jérémie.	<i>ibid.</i>
ART. IV. — Observations importantes sur Jérémie, pre- mière observation.	65
Seconde observation.	<i>ibid.</i>
Troisième observation.	64
CHAPITRE V.	65
Preuves particulières de la vérité des prophéties d'Ezé- chiel.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE VI.	68
ART. I. — Preuves de la vérité des prophéties de Daniel.	<i>ibid.</i>
ART. II. — On ne peut supposer ces prophéties d'avoir été faites après l'événement.	74
CHAPITRE VII.	76
Certitude de la religion par diverses considérations des Écritures.	<i>ibid.</i>
ART. I. — On peut réduire à trois chefs ce qui est con- tenu dans les Écritures : au Décalogue ; au culte public ; à la promesse du Messie.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Preuve de la vérité de la religion dans le premier commandement du Décalogue.	<i>ibid.</i>
ART. III. — Preuve de la vérité de la religion dans le dernier commandement du Décalogue.	78
CHAPITRE VIII.	<i>ibid.</i>
ART. I. — Preuves que le culte extérieur prescrit par Moïse n'a point de liaison nécessaire avec la religion, et qu'il n'est pas établi pour toujours.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Le culte extérieur n'est point du premier dessein de Dieu.	81
ART. III. — Le culte extérieur doit cesser dès que la véritable justice sera annoncée.	85
ART. IV. — Preuves que le culte extérieur doit cesser à la venue du Messie.	85
ART. V. — Nouvelle preuve que les Écritures sont divi-	

nes.	87
CHAPITRE IX.	<i>ibid.</i>
ART. I. — La plus ancienne promesse est celle du Mes- sie, renouvelée à Abraham, fixée à la tribu de Juda et ensuite à la maison de David. Le dernier prophète termine les Écritures en la renouvelant.	<i>ibid.</i>
ART. II. — La révélation du péché d'Adam et de la condamnation de sa postérité est une preuve de la vérité de la religion.	90
ART. III. — La révélation de la promesse du Messie est une nouvelle preuve de la vérité de la religion et des Écritures.	92
CHAPITRE X.	95
Il est certain que le Messie est venu, et que Jésus-Christ est le Messie. <i>Première preuve</i> tirée de l'accomplissement de la prophétie de Jacob.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XI.	97
<i>Seconde preuve</i> que le Messie est venu, et que Jésus- Christ est le Messie. L'accomplissement de la prophétie de Daniel.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XII.	104
ART. I. — <i>Troisième preuve.</i> L'accomplissement de la prophétie d'Aggée.	<i>ibid.</i>
ART. II. — <i>Quatrième preuve.</i> L'accomplissement de la prophétie de Malachie.	107
CHAPITRE XIII.	108
ART. I. — La conversion des Gentils est une démonstra- tion que Jésus-Christ est le Messie.	<i>ibid.</i>
ART. II. — C'est une autre preuve de ce qu'il les a con- vertis par ses disciples.	110
CHAPITRE XIV.	111
ART. I. — L'établissement d'un sacrifice offert dans tous les lieux du monde, prédit par Malachie, est une preuve convaincante que Jésus-Christ est le Messie.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Depuis Jésus-Christ, Dieu a mis une entière impossibilité à l'exercice de la loi, qui devait durer jus- qu'au Messie.	114
CHAPITRE XV.	119
ART. I. — Le prophète Osée marque en détail les cir- constances de l'état où les Juifs sont réduits ; il prédit que cet état ne changera que lorsqu'ils se convertiront à Jé- sus-Christ.	<i>ibid.</i>
ART. II. — La dispersion des Juifs démontre la vérité de la religion chrétienne et la divinité des Écritures.	121
CHAPITRE XVI.	125
La conservation des Juifs, malgré leur dispersion, est une nouvelle preuve que Jésus-Christ est le Messie.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XVII.	150
ART. I. — Il est démontré que Jésus-Christ est le Mes- sie, par l'aveuglement des Juifs.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Les Écritures marquent la véritable cause de cet aveuglement.	154
ART. III. — Il est démontré que Jésus-Christ est le Messie, par les Écritures qui ont prédit l'aveuglement des Juifs et la vocation des Gentils.	158
CHAPITRE XVIII.	159
Il est prouvé que Jésus-Christ est le Messie, par les prophètes, qui donnent aux restes d'Israël, au temps du Messie, des caractères qui conviennent tous aux restes d'Israël au temps de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XIX.	145
ART. I. — Mélange de clartés et d'obscurités dans les prophéties du règne du Messie.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Il fallait promettre un roi que le peuple dé- sirait, et un libérateur que les justes reconnussent.	144
ART. III. — Ce qui portait le peuple à l'espérer l'a empêché de le connaître.	145
ART. IV. — Le Messie tel que le Juif l'espère, inutile et dangereux.	<i>ibid.</i>
ART. V. — Fiction de deux Messies.	146
CHAPITRE XX.	147
Preuves que Jésus-Christ est le Messie, par la confor- mité de son règne avec ce que les prophètes ont dit de celui du Messie.	<i>ibid.</i>
ART. I. — <i>Pre mière preuve.</i> Les prophètes ont prédit que le règne du Messie sera sans richesses et sans moyens humains.	<i>ibid.</i>
ART. II. — <i>Seconde preuve.</i> Règne éternel.	149
ART. III. — <i>Troisième preuve.</i> Règne sans l'éclat et l'ap- pareil des rois.	<i>ibid.</i>
ART. IV. — <i>Quatrième preuve.</i> Règne de grâce et de sainteté.	150
ART. V. — <i>Cinquième preuve.</i> Règne invisible et inté- rieur.	151
ART. VI. — <i>Sixième preuve.</i> Règne sur le mépris des richesses.	152
ART. VII. — <i>Septième preuve.</i> Règne qui n'a rien de commun avec celui des mauvais princes.	155

- ART. VIII. — *Huitième preuve.* Règne pacifique et sans victoires extérieures. 153
- ART. IX. — *Neuvième preuve.* Règne chez les nations. *ibid.*
- ART. X. — *Dixième preuve.* Règne qui rend dociles les rois de la terre. 156
- ART. XI. — *Ouzième preuve.* Règne parfait après que le Messie sera assis à la droite de Dieu. *ibid.*
- ART. XII. — Vérité des Ecritures. 157
- CHAPITRE XXI. *ibid.*
- ART. I. — Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs aurait dû les éclairer. 158
- ART. II. — La mort et les ignominies du Messie clairement prédites par Isaïe. *ibid.*
- CHAPITRE XXII. 164
- ART. I. — Le Messie doit être mis à mort, selon Daniel. *ibid.*
- ART. II. — Il doit être attaché à la croix et y mourir selon David. 166
- ART. III. — Il est prédit que la patience du Messie sera regardée comme faiblesse, et sa confiance en Dieu comme vaine. 168
- ART. IV. — Il est prédit que les Juifs pleureront celui qu'ils ont percé. 169
- CHAPITRE XXIII. 170
- Sans la lumière que la mort et les opprobres de Jésus-Christ répandent sur les Ecritures, elles seraient intelligibles. *ibid.*
- ART. I. — *Premier exemple.* *ibid.*
- ART. II. — *Second exemple.* 171
- ART. III. — *Troisième exemple.* *ibid.*
- ART. IV. — *Quatrième exemple.* 172
- ART. V. — *Cinquième exemple.* 175
- CHAPITRE XXIV. *ibid.*
- La mort de Jésus-Christ, sa sépulture, sa résurrection, sa gloire parmi les Gentils, prédites par les figures. *ibid.*
- ART. I. — *Première figure.* Serpent d'airain. *ibid.*
- ART. II. — *Seconde figure.* Moïse priant les mains étendues. 174
- ART. III. — *Troisième figure.* Jonas demeurant trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, et en sortant plein de vie. 175
- ART. IV. — *Quatrième figure.* Joseph vendu et mis dans le tombeau en mystère, grand en Egypte, adoré par ses frères. 176
- ART. V. — *Cinquième figure.* La mort d'Abel, et la punition de Cain. 177
- CHAPITRE XXV. 178
- Continuation de la même matière. *ibid.*
- ART. I. — *Sixième figure.* Isaac. *ibid.*
- ART. II. — *Septième figure.* Adam endormi, Eve tirée de son côté. 179
- ART. III. — *Huitième figure.* Agneau pascal. 180
- ART. IV. — *Neuvième figure.* L'entrée du sanctuaire, interdite même aux prêtres, permise une seule fois dans l'année au souverain pontife. 181
- ART. V. — *Dixième figure.* Sacrifice, dont le sang porté dans l'intérieur du tabernacle. 182
- CHAPITRE XXVI. 184
- Continuation de la même matière. *ibid.*
- ART. I. — *Onzième figure.* Boue émissaire. *ibid.*
- ART. II. — *Douzième figure.* Le sacrifice de la génisse. 186
- ART. III. — *Treizième figure.* Sacrifice pour les lépreux. 188
- ART. IV. — *Quatorzième figure.* Villes de refuge. 189
- ART. V. — *Quinzième figure.* Ancienne alliance scellée par le sang des animaux. 190
- ART. VI. — Combien la preuve tirée des figures rapportées, est convaincante. 192
- TROISIÈME PARTIE. — Preuves des principes de la foi chrétienne, par les livres du Nouveau Testament. 195
- CHAPITRE PREMIER. *ibid.*
- Récapitulation des principales vérités établies dans la précédente partie. *ibid.*
- ARTICLE PREMIER. — Abrégé des points essentiels jusqu'à la promesse du Messie. *ibid.*
- ART. II. — Abrégé des preuves que le Messie est venu. 195
- ART. III. — Abrégé des preuves que Jésus-Christ est le Messie. 197
- ART. IV. — L'incrédulité des Juifs convertie en preuve. 198
- ART. V. — Ce qui a le plus contribué à l'aveuglement des Juifs est ce qui aurait dû les éclairer. 199
- CHAPITRE II. 200
- Réflexions importantes sur les prophéties accomplies par Jésus-Christ. *ibid.*
- ART. I. — Si un seul prophète avait prédit tout ce que Jésus-Christ a souffert, la preuve serait moins divine. *ibid.*
- ART. II. — Le miracle est beaucoup plus grand lorsque plusieurs prophètes, séparés par les lieux et les temps, ont prédit ce que Jésus-Christ a fait et souffert. 201
- ART. III. — Par l'accomplissement des prophéties tous les séducteurs sont convaincus d'imposture. 202
- ART. IV. — La preuve fondée sur l'accomplissement des prophéties acquiert tous les jours une nouvelle force. 205
- CHAPITRE III. *ibid.*
- Examen des livres que les chrétiens regardent comme divins. *ibid.*
- ART. I. — Les auteurs des livres chrétiens sont contemporains. Aucune histoire n'a été écrite par un aussi grand nombre d'auteurs contemporains. 204
- ART. II. — Ils ont tous été témoins oculaires. 205
- ART. III. — Première preuve qu'ils sont contemporains. 206
- ART. IV. — Tous les faits historiques et toutes les circonstances le prouvent. 207
- ART. V. — Leurs livres ont été cités par des auteurs contemporains des apôtres. 208
- ART. VI. — L'Eglise a toujours discerné les Ecritures sincères des supposés. *ibid.*
- ART. VII. — Elle n'a pas souffert que les vraies fussent altérées. 211
- ART. VIII. — Elle est plus ancienne que les Ecritures, et n'a reçu que celles qui étaient conformes à la doctrine des apôtres. 213
- ART. IX. — La certitude des Ecritures fondée sur la tradition. En quel sens il est vrai que sans l'autorité de l'Eglise on ne croirait pas à l'Evangile. 214
- CHAPITRE IV. 216
- Preuves que les Ecritures des chrétiens n'ont rien que de véritable et de sincère. *ibid.*
- ART. I. — Preuves générales de la sincérité des évangélistes et des apôtres. *ibid.*
- ART. II. — Preuves particulières. Aveu de leur première ignorance. *ibid.*
- ART. III. — Aveu de leurs faiblesses. 217
- ART. IV. — Ils conviennent tous dans ce qui est essentiel, sans s'être concertés. 219
- CHAPITRE V. 222
- Caractère des évangélistes divin ne convient qu'à eux seuls. *ibid.*
- ART. I. — Ils se contentent d'un récit simple et sans réflexions, lors même qu'elles paraissent nécessaires. 225
- ART. II. — Une telle modération n'est point l'effet de l'artifice, mais d'une conduite surnaturelle. 225
- ART. III. — Leur simplicité et leur indifférence apparente, en parlant de Jésus-Christ et de ses mystères. 228
- ART. IV. — C'est un double prodige qu'un caractère si singulier soit celui de tous les évangélistes. 230
- ART. V. — Aucun des évangélistes ni de leurs disciples n'a fait remarquer leur modération. 251
- ART. VI. — La différence entre le style figuré et animé des prophètes et le style simple des évangélistes prouve que l'esprit de Dieu a conduit les uns et les autres. 252
- CHAPITRE VI. 255
- ART. I. — Les évangélistes ont scellé de leur sang ce qu'ils ont écrit. *ibid.*
- ART. II. — Force de cette preuve. 256
- ART. III. — S'ils n'avaient pas été disciples de Jésus-Christ, ils ne mériteraient pas d'être crus. 257
- ART. IV. — Les miracles qu'ils rapportent ne peuvent être suspects. 259
- ART. V. — Dieu a réuni dans les évangélistes tout ce qui peut former une persuasion parfaite. *ibid.*
- ART. VI. — Les Ecritures du Nouveau Testament tellement liées, qu'il faut les recevoir ou les rejeter toutes. 240
- ART. VII. — Elles ne sont pas particulières à un seul peuple comme l'Ancien Testament. 241
- CHAPITRE VII. 242
- Preuves que le Nouveau Testament est divin. *ibid.*
- ART. I. — Pourquoi les évangélistes n'imitent pas les prophètes. *ibid.*
- ART. II. — *Première preuve.* De la divinité du Nouveau Testament. 247
- ART. III. — *Seconde preuve.* Jésus-Christ a communiqué à ses apôtres son autorité, avec sa sagesse et son esprit. 243
- ART. IV. — *Troisième preuve.* Les apôtres n'ont mêlé rien d'humain avec leur doctrine. 246
- ART. V. — *Quatrième preuve.* Ils assurent eux-mêmes qu'ils étaient inspirés. 247
- ART. VI. — *Cinquième preuve.* Ils comparent la vérité

de leurs paroles à la certitude des promesses dont Jésus-Christ est garant.	248	heureux des hommes.	292
ART. VII. — <i>Sixième preuve.</i> Saint Paul assure qu'il a reçu immédiatement de Jésus-Christ l'Évangile qu'il prêché.	249	ART. V. — Tous leurs écrits pleins de témoignages de la fermeté de leur foi, et de l'immobilité de leur espérance.	293
ART. VIII. — <i>Septième preuve.</i> Il est essentiel à la vraie religion et aux Écritures d'être divines, etc.	250	ART. VI. — Ils ont été si éloignés de l'artifice et de la dissimulation, qu'ils ont voulu qu'on reconnût les chrétiens à leur simplicité et à leur candeur.	296
CHAPITRE VIII.	252	ART. VII. — La parole des apôtres tue les menteurs.	297
Preuves de la résurrection de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>	ART. VIII. — Avant de les soupçonner de fausseté, il faudrait avoir prouvé la fausseté de leurs miracles.	298
ART. I. — Pourquoi l'on commence par ce point capital.	253	CHAPITRE XIV.	299
ART. II. — Aucun fait indubitable n'a autant de preuves que la résurrection de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>	Certitude de l'ascension de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>
ART. III. — On ne peut soupçonner aucun des disciples d'une crédulité précipitée.	254	ART. I. — Union des principales circonstances de ce mystère.	<i>ibid.</i>
ART. IV. — Ils ne firent aucun état dans le commencement des témoignages les plus précis.	255	ART. II. — Accomplissement des prédictions de Jésus-Christ avant de monter au ciel.	305
ART. V. — Apparition de Jésus-Christ à la Madeleine.	257	ART. III. — L'ascension de Jésus-Christ prédite par les prophètes et accomplie.	<i>ibid.</i>
ART. VI. — Preuves multipliées dans l'apparition de Jésus-Christ à ses apôtres le jour de sa résurrection.	258	ART. IV. — Injustice de désirer qu'elle eût eu d'autres témoins.	304
ART. VII. — Incrédulité de saint Thomas.	260	ART. V. — Preuves de la sincérité des évangélistes touchant ce mystère.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE IX.	261	ART. VI. — Impossibilité qu'ils aient inventé les prédictions et les promesses de Jésus-Christ.	305
Les apôtres peuvent-ils avoir été trompés au sujet de la résurrection de Jésus-Christ ?	<i>ibid.</i>	ART. VII. — Nouvelles preuves qu'ils n'ont rien ajouté.	<i>ibid.</i>
ART. I. — Lenteur des deux disciples d'Emmaüs à céder aux preuves de la résurrection.	<i>ibid.</i>	ART. VIII. — Modestie des évangélistes.	306
ART. II. — Ordre d'aller attendre Jésus-Christ dans la Galilée. Multitude de spectateurs.	263	ART. IX. — Modération et zèle des apôtres et des évangélistes. Différence des auteurs du Nouveau Testament, quand ils parlent en historiens, et quand ils instruisent.	307
ART. III. — L'apparition de Jésus-Christ sur les rives du lac de Tibériade. Deux péchés miraculeux.	266	ART. X. — Impression vive de la certitude de l'ascension de Jésus-Christ dans le ciel, sur les apôtres et les disciples.	308
ART. IV. — Ce qui suit cette apparition, et qui est particulier à saint Pierre.	268	CHAPITRE XV.	309
ART. V. — Amas de preuves dans les apparitions de Jésus-Christ pendant quarante jours.	270	Vérité de la résurrection, de l'ascension et du suprême pouvoir de Jésus-Christ, démontrée par la descente du Saint-Esprit.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE X.	271	ART. I. — Différence de ce mystère, de ceux qui n'ont eu pour témoins que les disciples de Jésus-Christ.	310
Jésus-Christ a-t-il dû se montrer à d'autres qu'à ses disciples après sa résurrection ?	<i>ibid.</i>	ART. II. — Observations sur la descente du Saint-Esprit.	311
ART. I. — Raisons de désirer que les preuves de la résurrection eussent été publiques. Réponse générale.	<i>ibid.</i>	ART. III. — Si cet événement est certain, tout est certain à l'égard de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Réponse plus particulière.	272	ART. IV. — <i>Première preuve.</i> Le don miraculeux des langues.	<i>ibid.</i>
ART. III. — Réponse à toutes les raisons opposées.	274	ART. V. — <i>Seconde preuve.</i> Le courage subit des apôtres.	315
CHAPITRE XI.	275	ART. VI. — <i>Troisième preuve.</i> La connaissance sublime que les apôtres ont des Écritures.	<i>ibid.</i>
Il est invraisemblable et impossible que les apôtres aient eu dessein de tromper.	<i>ibid.</i>	CHAPITRE XVI.	317
ART. I. — Le dessein de tromper aurait dû être l'effet d'une conspiration générale ou de la persuasion.	<i>ibid.</i>	Continuation des preuves de la descente du Saint-Esprit.	<i>ibid.</i>
ART. II. — On réunit dans le discours d'un seul tout ce que tous les autres ont dû penser.	276	ART. I. — <i>Quatrième preuve.</i> Docilité miraculeuse de plusieurs Juifs à la parole des apôtres.	<i>ibid.</i>
ART. III. — On propose dans le même discours les moyens nécessaires pour l'exécution du projet.	278	ART. II. — <i>Cinquième preuve.</i> Désintéressement soudain de l'Église de Jérusalem.	318
ART. IV. — On y détermine le temps précis de l'exécution.	280	ART. III. — <i>Sixième preuve.</i> Accomplissement manifeste et sensible des prophéties sur une loi intérieure et nouvelle.	319
ART. V. — On avertit les apôtres des dispositions où ils doivent être par rapport à ceux qu'ils auront trompés.	281	ART. IV. — <i>Septième preuve.</i> Rapports merveilleux entre l'ancienne et la nouvelle loi.	320
CHAPITRE XII.	<i>ibid.</i>	CHAPITRE XVII.	325
Jugement de ce qui a été proposé dans le chapitre précédent.	<i>ibid.</i>	Preuves des mystères de Jésus-Christ par les dons miraculeux accordés aux Églises fondées par les apôtres.	<i>ibid.</i>
ART. I. — Préjugés qui ôtent au dessein de tromper toute vraisemblance.	282	ART. I. — <i>Première preuve.</i> Multitude de ces dons miraculeux, publics et indubitables.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Impossibilité du secret entre tant de compléees.	285	ART. II. — <i>Seconde preuve.</i> Effusion de ces dons sur Corneille et sa famille.	323
ART. III. — Quand le nombre en aurait été moindre, tout secret éternel est impossible.	284	ART. III. — <i>Troisième preuve.</i> Effusion des mêmes dons sur les fidèles d'Éphèse.	327
ART. IV. — Les persécutions et les tourments les auraient fait découvrir.	<i>ibid.</i>	ART. IV. — <i>Quatrième preuve.</i> Étonnement et désir de Simon le magicien.	<i>ibid.</i>
ART. V. — Point de vraisemblance dans les suppositions étimement liées avec l'exécution du projet.	286	ART. V. — <i>Cinquième preuve.</i> Reproches de saint Paul aux Galates.	328
ART. VI. — L'invention des fausses apparitions de Jésus-Christ absolument insoutenable.	<i>ibid.</i>	ART. VI. — <i>Sixième preuve.</i> Instructions de saint Paul aux Corinthiens.	329
ART. VII. — Observations sur le rapport abrégé et simple de ces apparitions.	287	ART. VII. — Force d'un témoignage si divin par rapport à Jésus-Christ et à l'Église chrétienne.	333
CHAPITRE XIII.	288	ART. VIII. — <i>Septième preuve.</i> Le peu d'état que les apôtres font de ces dons miraculeux, en comparaison de la charité.	<i>ibid.</i>
Continuation des preuves que les évangélistes n'ont pu avoir le dessein de tromper.	<i>ibid.</i>	ART. IX. — Caractère de la vraie religion ; elle a ce qui sert à la démontrer et préfère ce qui la rend sainte.	337
ART. I. — La résurrection de Jésus-Christ était certaine dès le matin du dimanche. Mensonge des gardes.	289	CHAPITRE XVIII.	<i>ibid.</i>
ART. II. — Saint Paul, converti par Jésus-Christ réssuscité.	<i>ibid.</i>		
ART. III. — Combien les apôtres étaient éloignés de rendre un faux témoignage contre Dieu même.	290		
ART. IV. — Si les apôtres n'avaient espéré en Jésus-Christ que pour cette vie, ils se seraient crus les plus mal-			

ART. I. — La conversion et la vocation de saint Paul ôtent tout prétexte à l'incrédulité et à la défiance.	537	les prophètes.	409
ART. II. — Discours sur le même sujet.	541	ART. II. — Autorité du témoignage de Jean-Baptiste. Prédiction faite à Zacharie.	410
ART. III. — Conversion et vocation de saint Paul, comparés avec celles des Gentils.	544	ART. III. — Fécondité d'Elizabeth. La parole rendue à Zacharie.	411
ART. IV. — Conversion de saint Paul comparée avec la vocation et la conversion future des Juifs.	545	ART. IV. Jean dans le desert.	415
CHAPITRE XIX.	547	ART. V. — Caractère personnel de saint Jean. Idée qu'il a du Messie.	414
Miracles faits par les apôtres.	<i>ibid.</i>	ART. VI. — Refus de saint Jean de passer pour le Messie.	415
ART. I. — Nécessité d'examiner plusieurs miracles faits par les apôtres.	<i>ibid.</i>	ART. VII. — Saint Jean désire que la gloire de Jésus-Christ augmente aux dépens de la sienne.	417
ART. II. — Guérison miraculeuse d'un homme boiteux de naissance.	548	ART. VIII. — Le martyr de saint Jean.	418
ART. III. — Paralytique de huit ans. Résurrection de Tabite.	552	ART. IX. — Force invincible de ces preuves réunies.	420
ART. IV. — Efficace de l'ombre de saint Pierre.	555	CHAPITRE XXVI.	421
ART. V. — Mensonge d'Ananie et de Saphire, puni d'une mort soudaine.	554	La naissance de Jésus-Christ révélée par les anges aux pasteurs.	<i>ibid.</i>
ART. VI. — Délivrance miraculeuse de saint Pierre.	555	ART. I. — Première réflexion.	425
CHAPITRE XX.	557	ART. II. — Seconde réflexion.	424
Continuation de la même matière.	<i>ibid.</i>	ART. III. — Troisième réflexion.	425
ART. I. — Saint Paul frappe d'aveuglement le magicien Barjésu.	<i>ibid.</i>	ART. IV. — Quatrième réflexion.	426
ART. II. — Saint Paul fait un miracle si éclatant que les habitants de Lystré le prennent pour un Dieu.	559	ART. V. — Cinquième réflexion.	<i>ibid.</i>
ART. III. — Il ressuscite un jeune homme brisé par une chute d'un troisième étage.	560	ART. VI. — Sixième réflexion.	427
ART. IV. — Preuves convaincantes que les miracles des apôtres ne peuvent être attribués à la magie.	561	ART. VII. — Septième réflexion.	428
ART. V. — Le démon condamné au silence, quoiqu'il affectât de rendre témoignage à saint Paul et à l'Évangile.	562	CHAPITRE XXVII.	429
CHAPITRE XXI.	565	Aadoration des mages. Massacre des enfants à Bethléhem et aux environs.	<i>ibid.</i>
Les miracles opérés par Jésus-Christ sont certains et prouvent invinciblement qu'il est le Messie promis et le fils de Dieu.	<i>ibid.</i>	ART. I. — Difficultés qu'on peut opposer à ce récit.	450
ART. I. — Changement de l'eau en vin aux noces de Cana.	564	ART. II. — Réponses générales à ces difficultés.	452
ART. II. — Première multiplication des pains dans le desert.	566	ART. III. — Impossibilité de nier des faits si liés avec l'histoire publique.	455
ART. III. — Seconde multiplication des pains.	569	ART. IV. — Le silence de Joseph confirme la vérité des faits qu'il supprime.	455
ART. IV. — Jésus-Christ marche sur les flots, y fait marcher saint Pierre, calme la mer et les vents.	571	ART. V. — On répond en particulier aux difficultés.	<i>ibid.</i>
ART. V. — Jésus-Christ reveillé par ses apôtres. Protection de l'Eglise promise pour toujours.	574	ART. VI. — Mystère cachésous l'histoire de l'adoration des mages.	458
ART. VI. — Délivrance d'un homme possédé par une légion de démons. Attention de Jésus-Christ sur le moindre de ses élus.	576	CHAPITRE XXVIII.	440
ART. VII. — Pourquoi le nombre des possédés était fort grand au temps de Jésus-Christ ?	579	Témoignage du Père Eternel rendu à Jésus-Christ dans son baptême.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XXII.	581	ART. I. — Circonstances qui ont préparé ce témoignage.	441
Continuation de la même matière.	<i>ibid.</i>	ART. II. — Usage qu'un esprit sincère doit faire de ce témoignage.	442
ART. I. — Paralytique présenté à Jésus-Christ, par l'ouverture du toit.	582	ART. III. — Preuves de la vérité de ce témoignage.	444
ART. II. — Aveugle de naissance guéri.	585	ART. IV. — Nouvelles démonstrations tirées du fond du même mystère.	445
ART. III. — Efforts des Pharisiens pour obscurcir ce miracle.	585	CHAPITRE XXIX.	447
ART. IV. — Profondeur des desseins de Jésus-Christ dans un tel miracle.	587	Miracle de la transfiguration.	<i>ibid.</i>
ART. V. — Résurrection de la fille du chef de la synagogue. Guérison d'une femme par le seul attouchement de la frange de la robe de Jésus-Christ.	589	ART. I. — Promesses du miracle de la transfiguration.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XXIII.	592	ART. II. — Certitude du miracle, prouvée par les réflexions simples et naturelles.	449
Continuation de la même matière.	<i>ibid.</i>	ART. III. — Nouvelles preuves plus particulières.	450
ART. I. — Résurrection du fils unique de la veuve de Naim.	<i>ibid.</i>	ART. IV. — Non seulement ce mystère a été réel, mais il a du être.	452
ART. II. — Résurrection de Lazare.	594	ART. V. — Explication de quelques circonstances. Importance de ces paroles : <i>Ecoutez-le.</i>	454
ART. III. — Preuve de cette résurrection.	597	QUATRIÈME PARTIE. — Preuve des mêmes principes par la conversion du monde.	455
ART. IV. Conséquences d'un tel miracle.	400	CHAPITRE PREMIER.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XXIV.	401	Dessein de Jésus-Christ d'éclairer et de convertir tout le monde.	<i>ibid.</i>
Nouvelles preuves de la vérité des miracles de Jésus-Christ.	<i>ibid.</i>	ART. I. — Abrégé du plan de cette quatrième partie.	456
ART. I. — <i>Première preuve.</i> Pouvoir donné par Jésus-Christ à ses apôtres et aux soixante-douze disciples.	402	ART. II. — Jésus-Christ sort de l'obscurité de sa retraite pour exécuter le plus grand dessein.	457
ART. II. — <i>seconde preuve.</i> Calomnies des Juifs.	404	ART. III. — Jésus-Christ dès le commencement de sa manifestation a donné à son dessein toute l'étendue qu'il a eue par le succès.	458
ART. III. — <i>Troisième preuve.</i> Jalousie des habitants de Nazareth.	<i>ibid.</i>	ART. IV. — Au lieu des moyens conformes à la sagesse humaine Jésus-Christ en a choisi même de contraires.	459
ART. IV. — <i>quatrième preuve.</i> Reproches de Jésus-Christ aux villes où il avait fait plusieurs miracles.	405	ART. V. — Il se soumit au baptême de saint Jean.	460
ART. V. — <i>cinquième preuve.</i> Tradition ancienne des Juifs, qui attribuent les miracles de Jésus-Christ à la prononciation du nom de Dieu ou à la magie.	<i>ibid.</i>	ART. VI. — Choix étonnant de quelques pêcheurs pour apôtres. Nulle liaison avec les grands et les sages de la nation.	461
ART. VI. — Réfutation de cette calomnie quant à la magie.	406	ART. VII. — Refus de la royauté et de se mêler des affaires temporelles.	<i>ibid.</i>
CHAPITRE XXV.	408	ART. VIII. — Les prêtres et les pharisiens repris en public et sans ménagement.	462
Témoignage de saint Jean-Baptiste.	<i>ibid.</i>	ART. IX. — Jésus-Christ prédit sa mort prochaine.	<i>ibid.</i>
ART. I. — Jean-Baptiste est le précurseur prédit par		ART. X. — Jésus-Christ n'emploie aucun moyen humain pour s'attacher ses disciples, et ne leur prédit que les	

persécutions et la mort.	464
CHAPITRE II.	465
Jésus-Christ a été certain du succès de son Évangile.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Jésus-Christ a été certain de ce succès.	<i>Ibid.</i>
ART. II. — Jésus-Christ a prédit que sa mort en serait le moyen.	<i>Ibid.</i>
ART. III. — Jésus-Christ a prédit que la conversion des Gentils serait le fruit de sa mort.	466
ART. IV. — Jésus-Christ a prédit que les Juifs seraient exclus et que les Gentils leur seraient préférés.	467
ART. V. — Jésus-Christ a prédit ces choses comme devant lui-même les exécuter.	468
ART. VI. — Jésus-Christ a prédit la fermeté et le courage de ses apôtres.	469
ART. VII. — Jésus-Christ a prédit que ses apôtres auraient une sagesse supérieure à celle de tous leurs ennemis.	470
CHAPITRE III.	472
Accomplissement littéral de la prédiction du succès de l'Évangile, jusqu'aux extrémités de la terre, etc.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Accomplissement littéral de cette prédication.	<i>Ibid.</i>
ART. II. — Accomplissement de la prédiction de l'avènement des Juifs.	475
ART. III. — Accomplissement de la prédiction de la foi des Gentils.	474
ART. IV. — Accomplissement de la promesse du courage et de la patience des apôtres.	475
ART. V. — Réflexions sur le courage et le zèle des apôtres.	477
ART. VI. — Accomplissement de la promesse faite aux apôtres, de leur donner une sagesse que tous leurs ennemis ne pourraient contredire.	478
ART. VII. — Puissance de Jésus-Christ, prouvée par une sagesse qui paraissait une folie.	480
CHAPITRE IV.	481
Réflexions sur la prédication des apôtres. Efficace de l'Évangile; faiblesse des ministres.	<i>Ibid.</i>
ART. I. — Impuissance des voies humaines.	<i>Ibid.</i>
ART. II. — Scandale de la croix.	482
ART. III. — Vertu de la croix de Jésus-Christ.	<i>Ibid.</i>
ART. IV. — Opposition aux succès de l'Évangile.	485
ART. V. — Progrès inouis sans aucun moyen humain.	<i>Ibid.</i>
ART. VI. — Dessein de Dieu en n'employant que des hommes faibles.	484
ART. VII. Dessein de Jésus-Christ; moyens employés; événements.	<i>Ibid.</i>

STANHOPE.

VIE DE STANHOPE.	485
Défense de la religion chrétienne contre les Juifs et contre les faux sages tant païens que chrétiens.	<i>Ibid.</i>
Introduction et plan général de l'ouvrage.	<i>Ibid.</i>
PREMIÈRE PARTIE. Défense de la religion chrétienne contre les Juifs, où l'on répond aux difficultés qu'ils empruntent de leur loi contre l'Évangile, et l'on montre que ce dernier n'est en rien ni inférieur ni opposé à l'autre.	847
SECTION PREMIÈRE. Etat précis de la question entre les Juifs et les chrétiens.	<i>Ibid.</i>
SECT. I. — La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 1 ^o du côté des miracles.	490
SECT. II. — La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 2 ^o du côté des prophéties.	498
SECT. III. — La révélation chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 3 ^o du côté du témoignage écrit.	500
SECT. IV. — La religion chrétienne est aussi bien et même mieux attestée que celle des Juifs, 4 ^o du côté de la tradition.	505
SECT. V. — Les choses en quoi la religion des Juifs diffère de celle des chrétiens ne sont point d'une nature à prévenir contre cette dernière, et n'empêchent en aucune façon que l'une et l'autre ne soit respectivement vraie et divine.	508
SECT. VI. — Le Messie a dû perfectionner la loi morale de Moïse, et Jésus-Christ l'a fait.	510
SECT. VII. — Le culte intérieur et spirituel, qui est prescrit aux chrétiens, est en lui-même plus excellent et plus agréable à Dieu que le rituel ordonné sous l'ancienne alliance.	511
SECT. VIII. — La loi cérémonielle, donnée comme caractè	

re de distinction et comme typique, n'était pas suffisante pour opérer la justification de l'homme pécheur.	514
SECT. X. — Non seulement Dieu avait eu dessein que l'obligation de la loi cérémoniale cessât à quelque heure, mais il l'avait même prédit d'une façon suffisante.	518
SECT. XI. — Les exemples de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs premiers prosélytes qui se conformèrent au culte lévitique, ne sont point du tout incompatibles sur ce sujet avec la doctrine chrétienne.	520
SECT. XII. — Enfin les oracles qui promettent le rappel des Juifs ou qui semblent le promettre, ne prouvent point du tout la prétendue éternité de la loi rituelle.	521
SECT. XIII. — Les Juifs rétorquent sans raison l'argument d'insuffisance contre le sacrifice de la croix, sous prétexte qu'il n'a pas affranchi les hommes de la mort temporelle.	525
SECT. XIV. — Avec aussi peu de raison les Juifs trouvent mauvais que nous attribuions à Jésus-Christ la manifestation d'une éternité glorieuse.	526
SECT. XV. — Les Juifs prétendent aussi, contre toute équité, que les Écrivains sacrés du Nouveau Testament expliquent mal et appliquent encore plus mal les oracles de l'ancienne alliance qui regardaient le Messie.	530
SECT. XVI. — Plusieurs des prédictions qui regardaient le Messie durent être obscures et données de telle manière que l'on pût s'y méprendre.	551
SECT. XVII. — Quelque obscurité qu'il y eût dans les oracles qui regardaient le Messie, ils furent suffisants pour remplir les desseins de la Providence.	555
SECT. XVIII. — Les objections des Juifs contre l'application des anciens oracles à Jésus-Christ, sont destituées de toute solidité.	556
SECT. XIX. — La preuve que nous tirons des anciens oracles en faveur de Jésus-Christ et de sa religion est telle que les Juifs ne peuvent l'échapper.	542
SECONDE PARTIE. Défense de la religion chrétienne contre tous les faux sages, où l'on fait voir que cette religion ne nous prescrit rien ni de dogme ni de pratique qui, pris dans son vrai sens, répugne aux lumières de la saine raison.	545
SECTION PREMIÈRE. Plan général de cette seconde partie.	<i>Ibid.</i>
SECT. II. — En quel sens et à quels égards on peut dire véritablement que dans la religion chrétienne il y a des mystères incompréhensibles.	445
SECT. III. — L'incompréhensibilité d'un dogme ne suffit point pour justifier le refus que l'on fait de croire.	547
SECT. IV. — Réponses générales aux diverses raisons que l'on allègue contre la nécessité de croire des dogmes incompréhensibles.	549
SECT. V. — Première réponse générale, tirée de ce qu'il y a une différence réelle entre les choses qui sont contre la raison et celles qui sont au-dessus d'elle.	550
SECT. VI. — Deuxième réponse générale, tirée de ce que la foi exige pour certains choses qui sont au-dessus de la raison laisse à cette dernière toute la liberté qui lui convient.	552
SECT. VII. — Troisième réponse générale, tirée de ce qu'il n'est ni juste ni nécessaire, pour rendre la foi raisonnable, que l'interprétation de l'Écriture soit assujettie à nos idées.	555
SECT. VIII. — Quatrième réponse générale, tirée de ce que les dogmes incompréhensibles ne sont point d'invention humaine.	554
SECT. IX. — Cinquième réponse générale, tirée de l'injustice et de la fausseté des conséquences fâcheuses que l'on impute à la réception des dogmes incompréhensibles.	555
SECT. X. — Réponses particulières aux objections que l'on fait contre le dogme de la Trinité, contre celui de l'incarnation et contre celui de la satisfaction.	556
SECT. XI. — Le dogme de la trinité des personnes dans une seule essence divine est une doctrine du Nouveau Testament.	557
SECT. XII. — L'incarnation de la seconde personne divine est aussi un dogme établi dans le Nouveau Testament.	559
SECT. XIII. — Le dogme de la trinité n'est point contraire à la doctrine du Vieux Testament.	565
SECT. XIV. — Le dogme de l'incarnation n'est pas contraire non plus à la doctrine du Vieux Testament.	564
SECT. XV. — Ni le dogme de la trinité, ni celui de l'incarnation ne sont contraires à la saine raison.	565
SECT. XVI. — Le dogme de la satisfaction pour les péchés du genre humain, dans le sacrifice de Jésus-Christ, est une doctrine du Nouveau Testament.	567
SECT. XVII. — Le dogme de la satisfaction n'est point contraire à la doctrine du Vieux Testament.	571

SECT. XVIII. — Le dogme de la satisfaction dans la mort de Jésus-Christ ne répugne point à la saine raison. 572

SECT. XIX. — Réponses particulières aux objections que l'on fait contre certains préceptes moraux de l'Évangile. 577

SECT. XX. — Examen de ce que la seule raison a dicté sur l'amour des ennemis et sur le pardon des injures. *Ibid.*

SECT. XXI. — L'Évangile ne prescrit rien sur l'amour des ennemis et sur le pardon des injures qui ne soit très-juste et très-raisonnable. 580

SECT. XXII. — L'Évangile ne nous prescrit rien que de très-juste dans ses lois, qui nous ordonnent la plus sévère abstinence. 582

SECT. XXIII. — L'ordre de Jésus-Christ, qui veut que nous chargions sur nous notre croix, n'a rien qui choque légitimement la raison. 584

TROISIÈME PARTIE, où l'on montre que la religion chrétienne, telle qu'elle se trouve dans les écrits du Nouveau Testament, convient mieux à la gloire de Dieu et aux intérêts du genre humain que ne l'aurait pu faire une religion formée sur le plan des Juifs et des faux sages. 585

SECTION PREMIÈRE. Raison et plan général de cette troisième partie. *Ibid.*

SECT. II. — L'excellence de la religion chrétienne consiste, en grande partie, dans l'abrogation qu'elle a faite de la loi cérémoniale de l'ancienne alliance. 587

SECT. III. — L'abaissement du Messie a été un des plus beaux endroits de sa religion. 589

SECT. IV. — La religion chrétienne est plus relevée qu'affaiblie par l'incompréhensibilité de quelques-uns de ses dogmes. 592

SECT. V. — Il convenait à la gloire de Dieu et à l'intérêt du genre humain que la morale de l'Évangile ne fût pas moins sévère. 595

QUATRIÈME PARTIE, où l'on démontre la divinité et l'excellence de la religion chrétienne par la manière dont elle s'établit autrefois dans le monde. 595

SECTION PREMIÈRE. Raison et plan général de cette quatrième partie. 596

SECT. II. — Les persécutions que l'Église chrétienne eut à essuyer dès sa naissance, servirent à en rendre la loi plus sûre et plus ferme. 597

SECT. III. — Les persécutions servirent encore à serrer les nœuds de l'union fraternelle entre les membres de l'Église naissante. 598

SECT. IV. — Les persécutions couronnèrent d'honneur l'Église naissante, en animant et en épurant sa vertu. 599

SECT. V. — A la petitesse des instruments qui servirent à établir la religion chrétienne, on ne peut que reconnaître l'ouvrage et la sagesse de Dieu. 600

BAYLE.

VIE DE BAYLE. 601

PREFACE. — Caractère de Bayle, son esprit. Avertissement qu'il donne à ses lecteurs : il appelle des sots ceux qui l'écoutent et qui le croient, et il démontre qu'ils le sont. Plan de cette analyse, caractère de Carnéade. 605

NOUVELLE ANALYSE DE BAYLE. 617

CHAPITRE PREMIER. — L'existence de Dieu. *Ibid.*

PREMIÈRE PROPOSITION. — Le premier des attributs de Dieu est son existence. *Ibid.*

Leibnitz, Thomasius, Descartes, les anciens philosophes ont reconnu cette vérité. N. 1 et 2. *Ibid.*

Les païens ont, comme Moïse, appelé Dieu, celui qui est. Explication de ce nom divin, par Plutarque. N. 5. 619

Portrait affreux des athées, tracé par la main de Bayle. 21. 4. 620

II. — Le monde n'est point Dieu. 621

La nature n'est pas Dieu. Abus de ce mot. Sénèque reprochait déjà cet abus aux sophistes de son temps. N. 1 et 2. *Ibid.*

III. — Le spectacle ordinaire de la nature suffisant pour faire connaître que Dieu existe, etc. 622

Impression que fait sur l'esprit de Bayle le spectacle de la nature. Sentiments orthodoxes qu'il lui inspire. *Ibid.*

IV. — Il est également facile à tous de connaître que Dieu existe. 625

Projet de Leibnitz contre les athées. Ressemblance de Bayle avec Socin. *Ibid.*

V. — La connaissance de Dieu plus facile au chrétien qu'à tout autre. 624

Utilité de la foi reconnue par Thomasius. Insuffisance de la raison. Etat de l'homme réduit à sa seule raison. Force

de la raison appuyée de la foi. Le peuple sait que sa croyance est solide. N. 1 et 2. *Ibid.*

VI. — Idée de divinité imprimée dans tous les cœurs. 625

Les fondateurs des fausses religions ont élevé leur édifice sur ce fondement. C'est la conscience qui demande qu'on croie en Dieu et qu'on l'apaise, quand on a péché, par un renfort de dévotion. *Ibid.*

VII. — Le spectacle de la nature rend les païens et les athées absolument inexcusables. *Ibid.*

Point d'ignorance invincible de l'existence de Dieu. Saint Paul, David, Martial, Confucius, tiennent sur ce point le même langage. 626

VIII. — L'insuffisance réelle ou apparente de quelque une des démonstrations qu'on emploie pour prouver l'existence de Dieu n'empêche pas que les autres ne soient convaincantes. *Ibid.*

Le dogme de l'existence de Dieu ne peut pas se contester sans crime. Espièglerie de Bayle sur ce sujet. Excellent ouvrage de l'abbé Para sur cette matière. *Ibid.*

IX. — Dieu a créé le monde. 627

Labyrinthe affreux et désespérant où s'engagent les philosophes qui nient la création. Origine du monde clairement exposée par ceux qui y croient. Moïse, le plus ancien de tous les écrivains connus, le plus croyable de tous les historiens, parfaitement instruit des choses anciennes qu'il raconte. Bayle fait profession de croire la création telle que Moïse la raconte. Il ne veut pas qu'on ajoute foi aux conjectures des préadamites. Moïse seul croyable sur ce qui s'est passé avant le déluge. N. 1 et 2. *Ibid.*

Prétention singulière des Arcadiens. L'estime que Platon faisait de Moïse, Pensée d'Érasme. N. 3, 4 et 5. 629

X. — Dieu a créé le monde premièrement pour lui-même, secondairement pour l'homme. 630

Vanité des opinions contraires à cette proposition. *Ibid.*

XI. — Pourquoi Dieu a créé dans le monde tant de choses que les hommes ne connaissent pas et qui paraissent inutiles. 631

Les nouvelles découvertes utiles à la religion ; on en fera sans doute encore beaucoup d'autres, qui seront de la même utilité. *Ibid.*

XII. Absurdité du spinosisme. 632

Système de Xénochares. *Ibid.*

XIII. Il existe un Dieu, qui est un être immatériel et intelligent. 635

Malice de Bayle. Ouvrage de Cudworth sur cette matière. Pythagore reconnaissait l'immatérialité de Dieu. Le roi Numa la reconnaît aussi. N. 1 et 2. 635

XIV. — Dieu est un être infiniment parfait. 634

L'idée de Dieu nous vient de Dieu même. L'homme a reçu de Dieu la puissance d'agir. Méchanceté et impiété de Vorstius. Pourquoi l'Écriture nous représente Dieu sous des images corporelles. N. 1, 2, 3 et 4. *Ibid.*

XV. — Dieu est un être essentiellement immortel et heureux. 635

Sentiment de Socrate et des plus anciens philosophes sur cet objet. *Ibid.*

XVI. — L'immutabilité de Dieu est démontrée. *Ibid.*

Tout, hormis Dieu, a commencé. Tout change, hormis Dieu. Extravagance de ceux qui croient deux principes éternels. 636

XVII. — Les principes de Xénochares réfutent parfaitement le système de Spinoza. *Ibid.*

Réflexions ajoutées à ces principes. Contradictions manifestes que renferme le système de Spinoza. *Ibid.*

XVIII. — La simplicité et l'uniformité des lois générales de la nature nous donnent la plus haute idée de la sagesse infinie de l'Être créateur. 637

Dieu, aussi admirable dans les moindres parties de son ouvrage que dans le tout. *Ibid.*

XIX. — Les miracles sont un témoignage incontestable qu'il existe un Dieu qui les opère et qui est au-dessus de la nature. *Ibid.*

Nier la possibilité des miracles est une absurdité. Il faut avoir un front d'airain pour en nier l'existence. Ce que c'est que la nature. Différence entre les miracles et les ouvrages ordinaires de la nature. Les miracles prouvent que Dieu est le souverain maître de la nature. Utilité des miracles pour renouveler la foi des fidèles. N. 1 et 2. *Ibid.*

XX. — L'idée d'un Être infiniment parfait conduit à reconnaître l'unité de Dieu. 639

La révélation plus utile que le raisonnement. *Ibid.*

XXI. — Les païens étaient vraiment polythéistes. 640

Les Pères de l'Église justifiés. *Ibid.*

XXII. — Cette pensée, *Primus in orbe deos fecit timor*, est une pensée fautive. *Ibid.*

- Le libertinage des mœurs, cause unique de l'irrégion. Plutarque pense sur cela comme Bayle, et disait que c'est pour ne pas craindre qu'on ne croit pas. La crainte est cause qu'on ne croit pas à la religion. Elle empêche de croire bien d'autres choses. Pourquoi on appelle les impies des esprits forts. N. 1, 2 et 3. 610
- CHAP. II. — La providence de Dieu. 642
- PREMIÈRE PROPOSITION. — Il y a une Providence, et ce n'est point à l'homme à la juger. *Ibid.*
- Manière courte et précise de répondre aux arguments contre la Providence. C'était celle de Bayle. Mais un moyen pour se rassurer contre les remords, que de nier la Providence. Belle pensée de saint Augustin sur la providence de Dieu. N. 1, 2, 5 et 4. *Ibid.*
- II. — La prospérité temporelle des méchants n'est point contraire à la justice de Dieu. 643
- Belle pensée de Leibnitz sur cette matière. Autre pensée du même philosophe. N. 1 et 2. *Ibid.*
- III. — La providence de Dieu agit toujours avec une souveraine sagesse. 644
- La raison humaine, juge incompetent de la sagesse de Dieu. Les libertins croient Bayle lorsqu'il leur enseigne le mal, et ne le croient plus lorsqu'il leur enseigne la vérité. N. 1 et 2. *Ibid.*
- IV. — C'est une chose puérile que d'examiner si la somme du mal l'emporte sur la somme du bien que l'homme éprouve dans le monde. 645
- Contradictions dans lesquelles Bayle est tombé en traitant de la Providence. *Ibid.*
- V. — Des grands avantages que la Providence divine prodigue à l'homme, et qui sont refusés à toutes les espèces vivantes. *Ibid.*
- Conformité de l'enseignement de Socrate avec celui des chrétiens sur la Providence. N. 1. *Ibid.*
- VI. — La plupart des maux de la vie ne sont point l'ouvrage de Dieu, mais celui des passions humaines. 646
- Aveu de Charles V. *Ibid.*
- VII. — Dieu a toujours par ses bienfaits invité les hommes à le servir et à l'aimer, et toujours par ses châtimens il les a détournés du crime. *Ibid.*
- Conformité de cette doctrine avec la doctrine de S. Paul. 647
- VIII. — Les principes des mœurs conservés parmi les païens sont une preuve sensible de la Providence de Dieu sur le genre humain. *Ibid.*
- Les moyens de conversion. *Ibid.*
- IX. — La symétrie admirable des cieux et la régularité de leurs mouvements, publient la sagesse, la puissance et la providence de Dieu. 648
- Bizarrie singulière de Bayle. Pensée de Sénèque. Pensée d'Aristote. Pensée de Plutarque. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*
- CHAP. III. — La religion. *Ibid.*
- PREMIÈRE PROPOSITION. — L'obligation d'adorer et de servir Dieu enseignée par la nature. *Ibid.*
- Evidence de cette proposition. Leibnitz prouve la nécessité d'un culte public. N. 1 et 2. 649
- II. — Epicure lui-même a reconnu l'obligation d'adorer Dieu et de le servir. *Ibid.*
- Excellence de l'Être divin, raison suffisante pour obliger à l'adorer et à le servir. Sénèque et Aristote ne reconnaissent point pour des hommes les hommes impies. N. 1 et 2. *Ibid.*
- III. — Point de religion si l'on ne croit à la Providence, mais cette croyance conduit à la religion. 650
- Cinq maximes capitales enseignées par Bayle. 651
- IV. — L'irrégion est de tous les crimes celui dont Dieu est le plus offensé. *Ibid.*
- La religion la plus absurde ne l'est pas tant que l'irrégion; et elle offense moins l'Être suprême. Comparaisons qui prouvent cette vérité. Beau passage de Sénèque. Maxime sage de Chrysippe. Hommage rendu par les Athéniens à la vertu de Xénocrates. Principes d'honnêteté conservés chez les idolâtres. Bayle distingue les impies qui le sont par intérêt de ceux qui le sont de bonne foi. N. 1 et 3. *Ibid.*
- V. — La religion, très-propre à rendre les hommes sages et heureux. 655
- Mauvais raisonnement de Bayle. La religion incommode le libertin; donc elle éloigne du libertinage. N. 4 et 2. *Ibid.*
- VI. — L'amour de la vertu ne suffit pas sans la religion pour rendre l'homme solidement vertueux. 656
- Sans religion, point de véritable vertu. Vanité de la vertu qui n'est pas religieuse. Idée véritable de la vertu. C'est aux chrétiens seuls qu'il appartient de raisonner juste sur la vertu. Preuves de cette maxime de Bayle. *Ibid.*
- VII. — Ce n'est point assez de connaître Dieu et sa providence pour être un honnête homme il faut encore être pieux. 657
- Vanité de ceux qui prétendent le contraire. Controuvé de Bayle contre ceux qui l'accusent de penser autrement. N. 1 et 2. *Ibid.*
- VIII. — Il faut de plus s'élever, autant qu'on le peut, à la perfection de la piété. 658
- Pensée de Pythagore. *Ibid.*
- IX. — Le propre de la religion est de contenir les hommes dans le devoir. *Ibid.*
- Réclamation de Bayle contre ceux qui l'accusent d'enseigner la maxime contraire. Religion nécessaire aux nations. Tous les sages de l'antiquité, tous les législateurs et les fondateurs des empires persuadés de cette vérité. Passages de Cicéron. Tous les maîtres des nations ont enseigné cette vérité. De quel poids doit être un pareil témoignage. Bayle attribue l'opinion contraire à l'ignorance. Témoignage de Numa. N. 1, 2, 5 et 4. *Ibid.*
- X. — La religion contient en effet beaucoup de personnes dans le devoir. 662
- Bayle traite de calomnieux infâmes ceux qui lui imputent une opinion contraire. L'empire des lois insuffisant. Nécessité de croire à la vie future. N. 1 et 2. *Ibid.*
- XI. — La religion même des païens contribuait au moins quelquefois à arrêter leurs désordres. 665
- La crainte habituelle des châtimens de Dieu est une source de bonnes mœurs. Il est dangereux de diminuer cette crainte. N. 1 et 2. *Ibid.*
- XII. — Il est de l'intérêt du genre humain que les principes aient de la religion. 666
- Doctrine de Bayle, souvent contraire à cette doctrine. 667
- XIII. — Les véritables bonnes œuvres sont celles qu'on fait par religion, c'est-à-dire par la crainte de Dieu et pour son amour. *Ibid.*
- Contenter Dieu et soi-même. La philosophie a toujours enseigné le dogme de la vie future. Motifs qui engageaient les philosophes à l'enseigner. Argument de Plutarque et de Métellus. Autre argument de Plutarque. Argument de Sénèque. Témoignage de Cicéron. Témoignage de Platon. Autre argument de Plutarque. Quatrième argument de Plutarque. Argument de Juvénal. Combien ces autorités doivent embarrasser les philosophes de notre siècle. N. 1, 2 et 5. *Ibid.*
- XIV. — La religion chrétienne, si ses maximes étaient observées fidèlement, ferait le bonheur du monde. 671
- Bayle enseigne aussi la doctrine contraire. La religion justifiée des torts que Bayle lui impute. Elle ne défend point les guerres justes. Elle les autorise. La bonne foi, âme de la vraie politique. Pensée de François I^{er} et de Henri IV. Raisonnemens de nos philosophes semblables à ceux de Nicodème. N. 1 et 2. 672
- XV. — Plus on aura de religion, moins on sera disposé à devenir vicieux. 675
- L'impie est méchant et déterminé à l'être toujours. *Ibid.*
- XVI. — Il y a une religion véritable, et c'est Dieu qui l'a enseignée aux hommes. 676
- Pensée sage de Cicéron. La religion plus ancienne que les empires. Doctrine de Pythagore et de Numa. N. 1 et 2. *Ibid.*
- XVII. — La religion chrétienne est la religion véritable. 677
- Contradictions qui doivent ôter à Bayle tout son crédit. Argument simple et solide de Leibnitz. N. 1 et 2. *Ibid.*
- XVIII. — La morale de l'Évangile démontre la vérité de la religion à tout esprit non prévenu. 678
- L'amour de la vertu a fait embrasser le christianisme aux païens, la haine de la vertu le fait abandonner aux chrétiens. Aujourd'hui la morale n'est pas plus respectée que la religion. N. 1. *Ibid.*
- XIX. — La morale chrétienne est si sainte qu'elle sanctifierait infailliblement tous ceux qui croient à notre religion, s'ils n'étaient pas d'une excessive malignité. 679
- Bayle reconnaît la nécessité de la grâce de Dieu et l'insuffisance de la raison pour corriger la malice de l'homme. N. 1. *Ibid.*
- XX. — Des personnes de tout état peuvent pratiquer toutes les lois de la religion chrétienne. 681
- Explication claire de cette doctrine donnée par les apôtres. Bayle enseigne que les sujets ont quelquefois le droit de prendre les armes contre leur souverain. Témoignage de Tillemont. N. 1, 2 et 5. *Ibid.*
- XXI. — La philosophie humaine insuffisante; religion nécessaire aux mœurs. 682
- Pensée de Montaigne. Abominations enseignées et pratiquées par les anciens philosophes. Instabilité, bizarrerie de la doctrine des païens. Quand il n'existerait que la religion naturelle, il y aurait encore des guerres de religion. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*
- XXII. — L'incompréhensibilité des mystères de la reli-

- gion n'est point une raison suffisante pour nous en détacher. 685
- Toute science a ses mystères. Une partie de la science consiste à ignorer les choses que nous ne devons pas savoir. Raison pour laquelle Dieu a voulu que la religion eût des mystères. Belles pensées de Plutarque et de Tacite. Pensée de M. Nicole sur le même sujet. Principe faux du ministre Claude. Bayle définit la foi et en relève le mérite. Son mépris pour les subtilités des philosophes qui argumentent contre la foi chrétienne. *Preuve*, dit-il, que *l'Écriture est la parole de Dieu, vous avez tout prouvé*. Pensée de Montaigne sur le même sujet. N. 1, 2, 5 et 4. *Ibid.*
- XXIII. — L'empire de la foi sur la raison. 687
- Malice de Bayle. Beau mot de Socrate. Pensées religieuses de Cicéron et de Platon. Restriction à la proposition de Bayle. Les droits de la raison et ceux de la foi, marqués par Leibnitz avec la plus grande précision. Des démonstrations et des vraisemblances. N. 1, 2 et 5. *Ibid.*
- CHAPITRE IV. — L'irrégion. 690
- PREMIERE PROPOSITION. — L'impiété volontaire est le plus haut degré de la malice humaine. *Ibid.*
- L'irrégion très-nuisible aux bonnes mœurs. Elle porte au suicide. Elle conduit à la barbarie. Elle rend vicieux par principe. Pensée de Sénèque sur le même sujet. Dispositions affreuses de l'impie. Témoignage de Marc-Aurèle et de Julien l'apostat. N. 1—5. *Ibid.*
- II. — L'effet propre de l'irrégion est d'anéantir non seulement toutes les vertus chrétiennes, mais encore toutes les vertus sociales. 692
- Pensée de Thomasius : ses propres paroles. Impies vivant selon leurs principes devenus des hommes abominables. N. 1 et 3. 695
- III. — L'irrégion et le libertinage des peuples, présages certains de la ruine des états. *Ibid.*
- Pensée de Tite-Live. Preuves des avantages que procure aux nations l'esprit de religion. N. 1 et 2. 694
- IV. — Funestes effets de l'irrégion. 696
- Caractère propre de l'esprit d'erreur. N. 1. *Ibid.*
- V. — Tandis qu'on est jeune, on adopte, par légèreté, des systèmes d'irrégion, et lorsqu'on est devenu vieux, on y persiste par opiniâtreté et par vanité. 697
- VI. — C'est une espèce d'athéisme que de vivre sans religion. 698
- Bayle prouve que c'est là sa véritable manière de penser. Les inconvénients de la véritable religion sont absolument les mêmes que ceux de l'athéisme. N. 1. *Ibid.*
- VII. — Mourir dans l'irrégion est la résolution la plus folle et la plus brutale dont l'homme soit capable. 699
- Pensée de Bayle sur la mort de Sinaï. Son sentiment sur la mort de Rabadod, roi des Frisons. N. 1 et 2. *Ibid.*
- VIII. — Le nombre des incrédules n'est pas si grand qu'il le paraît. 700
- Pensée de Plutarque. Pensée de Montaigne. Pensée de Bayle sur la mort de Bion. Pensée de S. Ibal sur le même sujet. L'impie vit dans l'incertitude. Pensée de Charron sur le même sujet. Il est aussi difficile de rencontrer un vrai incrédule, qu'un saint parfait. *Ibid.*
- IX. — Les incrédules qui parlent, ne sont pas les vrais incrédules. 702
- Mépris que faisait Bayle de ces prétendus incrédules. Bel enseignement qui résulte des paroles de Bayle sur ce sujet. N. 1 et 2. 705
- X. — La plupart des impies sont très-ignorants. *Ibid.*
- Ils ne sont ni instruits, ni persuadés. Ils sont des fanfarons. sottise du pyrrhonisme. N. 1 et 2. *Ibid.*
- XI. — Quand il n'y aurait pas de religion instituée et positivement commandée, on ne serait pas pour cela dispensé d'être religieux. 705
- Preuves de cette vérité. La religion moins sévère que notre raison. L'oubli de la religion a conduit les peuples aux plus affreuses superstitions. Voulons-nous éloigner la superstition, conservons la religion. N. 1 et 2. *Ibid.*
- CHAPITRE V. — L'Écriture sainte et les miracles. 707
- PREMIERE PROPOSITION. — La divinité de la sainte Écriture est démontrée, et elle est indubitable. *Ibid.*
- Nous le savons d'une science proprement dite. Nous le savons comme nous sommes sûrs que les commentaires de César ne sont pas supposés. Belle maxime de Leibnitz. Pourquoi la Providence a rendu l'authenticité des livres saints si facile à démontrer. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*
- II. — Les premiers ennemis de la foi chrétienne ne niaient point la plupart des faits attestés par l'Évangile. 709
- Celse convient de la vérité du récit de l'Évangile. La religion chrétienne prêchée d'abord à Jérusalem. Les ennemis de Jésus-Christ sont devenus ses premiers adorateurs. N. 1 et 2. 710
- III. — Les miracles sont l'œuvre de Dieu et ils manifestent sa gloire, sa bonté et sa justice. 710
- Il faut avoir un front d'airain, disait Bayle, pour nier les miracles rapportés dans les livres saints. N. 1. 711
- IV. — Les miracles sont des signes divins envoyés par une providence particulière. *Ibid.*
- Bayle donne cette assertion comme la base de tout son enseignement. Mauvaise foi et ignorance de ses lecteurs. *Ibid.*
- V. — Moïse, les prophètes, les apôtres, les martyrs, ont fait une infinité de miracles. 712
- Bayle croit aux miracles opérés à Jérusalem, lorsque Julien voulut rebâtir le temple. Il croit encore au passage miraculeux de la mer Rouge. Sages réflexions de Montaigne sur les miracles. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*
- VI. — Il était de la bonté de Dieu d'instruire les hommes par la voie des miracles. 714
- La parole et les miracles nécessaires pour l'instruction des peuples. *Ibid.*
- VII. — Lorsqu'il est une fois avéré que Dieu a fait un miracle, il ne faut plus demander pourquoi il l'a fait. 715
- Réflexion de M. Nicole adoptée par Bayle. *Ibid.*
- VIII. — Ne croire à aucun présage ni à aucune prophétie, est une impiété et un athéisme véritable. 716
- Même manière de raisonner sur la vérité des prophéties que sur la vérité des miracles. Cyrus, appelé par son nom plus de deux siècles avant sa naissance. *Ibid.*
- CHAPITRE VI. — La spiritualité et l'immortalité de l'âme. *Ibid.*
- PREMIERE PROPOSITION. — L'âme humaine pense, donc l'âme humaine n'est point matière. *Ibid.*
- L'immortalité de l'âme un des plus importants articles de la bonne philosophie. Un article fondamental de l'orthodoxie philosophique. Réflexion de Leibnitz sur l'abus de la philosophie et des sciences. Réclamation de tous les savants contre le paradoxe de Toland. La parole de Dieu remède à nos incertitudes et supplée à la faiblesse de notre raison. N. 1, 2 et 3. 717
- II. — Il est non seulement incompréhensible, mais impossible que la matière pense. 718
- Le matérialiste convaincu de ne savoir ce qu'il dit. *Ibid.*
- III. — Les modifications de la matière ne peuvent pas être des pensées, des réflexions, des sentiments. Absurdité du matérialisme. *Ibid.*
- Extravagance des matérialistes. 719
- IV. — Ce qui pense est indissoluble, donc ce qui pense n'est pas matière. *Ibid.*
- Démonstration de cette vérité. 720
- V. — Dieu est l'auteur de l'univers, de l'âme et du corps. *Ibid.*
- Pensée de Cyrus, de Socrate, de Cicéron, sur la spiritualité de l'être pensant. Pensée de Cicéron sur l'état de notre âme après la mort. 721
- VI. — Le système des matérialistes conduit nécessairement à mille absurdités ridicules. 722
- Ils raisonnent puérilement. L'usage des Abyssins. Mécanisme de la philosophie. Opinion ridicule des matérialistes. Bassesse du matérialiste. N. 1, 2, 3 et 4. *Ibid.*
- CHAPITRE VII. — La conscience. 724
- PREMIERE PROPOSITION. — La loi de la conscience est une loi proprement dite. *Ibid.*
- Excellentes réflexions de Bayle sur les remords de la conscience. Pensée de Sénèque sur le même sujet. La seule vertu qui reste aux méchants. La faiblesse est dans le crime et non dans le remords. N. 1. *Ibid.*
- II. — La voix de la conscience est la voix de Dieu même, etc. 725
- Bayle affirme que c'est la véritablement sa doctrine. *Ibid.*
- III. — Qui pèche contre sa conscience pèche contre Dieu. *Ibid.*
- Doctrines de S. Augustin au sujet du péché d'ignorance. N. 1. *Ibid.*
- IV. — Les païens reconnaissaient la loi de la conscience, mais les chrétiens la suivent par des motifs bien supérieurs, etc. 727
- Belle pensée de Cicéron sur ce sujet. Loi imposée aux admirateurs de Bayle. Pensée de Sénèque. Peinture des tourments de la conscience par Cicéron. Supplice de Prothée, image des remords. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*
- V. — Les païens ont pu faire des actions moralement bonnes, mais la plus belle moralité est celle qui résulte du motif d'obéir à Dieu. 728
- Bayle enseigne expressément que les véritables vertus, les véritables bonnes œuvres, ne se trouvent que dans l'existence de la véritable religion. N. 2. 729
- CHAPITRE VIII. — La vertu. *Ibid.*
- PREMIERE PROPOSITION. — Dieu veut que l'homme soit vertueux. *Ibid.*
- II. — La vertu se connaît par elle-même. 733
- Belles pensées de Cicéron et d'Antisthènes sur ce sujet.

Bayle fait l'éloge de ces pensées. Son mépris pour les pensées contraires. N. 2. *Ibid.*

III. — Les choses morales ont, comme les choses physiques, leurs différences naturelles, etc. *Ibid.*

Sénèque explique comment l'homme parvient à discerner sagement le bien du mal. 751

IV. — Il y a des règles de morale aussi certaines immuables et indispensables que les règles du raisonnement. *Ibid.*

Mauvais vus de Bayle. Pensées de Leibnitz. Absurdités des pensées contraires. N. 1 et 2. 752

V. — La vertu est aimable par elle-même. 753

VI. — L'ordre de Dieu ou sa défense rend bonnes ou mauvaises les choses qui, en elles-mêmes, sont indifférentes. *Ibid.*

Le péché originel. Combien les pensées de Bayle sont opposées à celles de ses admirateurs. Belle pensée de Marc-Aurèle. Autre maxime de Marc-Aurèle. Contradiction où tombent les impies qui vantent Marc-Aurèle. N. 1, 2 et 3. 753

CHAPITRE IX. — Les passions. 753

PREMIÈRE PROPOSITION. — Ce sont les passions qui rendent les hommes malheureux. *Ibid.*

Du mal qu'elles font. La Providence sait en tirer beaucoup de bien. *Ibid.*

II. La passion est toujours éloquent, etc. 756

Conséquence à tirer de cette vérité. N. 1 et 2. *Ibid.*

III. — Les passions nous cachent nos devoirs. 757

Suites du péché originel. Nécessité du secours de la grâce. Contradictions de Bayle. N. 1 et 2. *Ibid.*

IV. — Les passions, si on ne prend soin de les réprimer, nous font violer les devoirs les plus indispensables. *Ibid.*

Dérèglements monstrueux de l'amour. Combien Bayle s'est rendu coupable à cet égard. Châtiment d'Archiloque. *Ibid.*

V. — La religion nous arme contre les passions, l'irréligion fait le contraire. 758

Bayle assure qu'il n'a jamais enseigné d'autre morale. 759

VI. — La philosophie humaine ne suffit pas pour nous défendre contre nos passions. *Ibid.*

La crainte de Dieu est la racine de la sagesse. Nier la vie future e'est renverser les vrais appuis de la sagesse. Pensée de Pythagore. C'est et ç'a toujours été la pensée de tous les hommes. Doctrine de Sénèque sur la vie future. Celles de Plutarque et de Cicéron. Bayle déclare la guerre à Socin et aux sociniens. Jugement prononcé en Hollande contre les sociniens. N. 1 et 2. *Ibid.*

VII. — La religion nous est nécessaire, etc. 742

Inconvénients inévitables de l'irréligion. Chacun de nous est intéressé à la conservation de la religion. Maxime de Phalaris. *Ibid.*

CHAPITRE X. — La liberté, le péché originel, la prédestination. 745

PREMIÈRE PROPOSITION. — Nier la liberté de la volonté humaine e'est anéantir la religion. *Ibid.*

C'est anéantir la vertu même. Enseignement admirable de Bossuet. *Ibid.*

II. — L'homme par le péché d'Adam est déchu de l'état par lequel de sa première origine. 743

Bayle se justifie et assure fortement qu'il croit au péché originel. *Ibid.*

III. — Le dogme de la prédestination est ce dogme qu'il faut adorer avec foi et avec respect. *Ibid.*

Folie de vouloir expliquer ce dogme. Méchanceté de Bayle. Doctrine de Leibnitz sur cette matière. N. 1 et 2. 746

IV. — L'incompréhensibilité du mystère de la grâce divine doit arrêter toute dispute sur cette matière. 747

La conduite de l'homme raisonnable à cet égard. Bayle blâme Arminius. Folie des novateurs en tout genre. N. 1 et 2. *Ibid.*

V. — Les calvinistes ont réellement enseigné le dogme affreux de la réprobation absolue. 748

Texte de Calvin. *Ibid.*

CHAPITRE XI. — La concupiscence, les tentations, la piété. 749

PREMIÈRE PROPOSITION. — Les hommes sont tentés par la concupiscence et par le démon. *Ibid.*

II. — La conscience nous porte à la pénitence et à la dévotion. 750

Méchanceté de Bayle. *Ibid.*

III. — La grâce de Dieu nous aide à surmonter les tentations. *Ibid.*

Bayle en contradiction avec lui-même. 751

IV. — La vraie dévotion est celle du cœur. *Ibid.*

Culte intérieur et culte extérieur, tous deux nécessaires. *Ibid.*

V. — Il ne suffit pas d'être chrétien, il faut être un chrétien fervent et dévot. *Ibid.*

Un peu de probité ne suffit pas ; peu de religion ne suffit pas davantage. Conséquences à tirer de ce principe. 752

VI. — Les douceurs de la piété, etc. Bayle croit que les impies qui parlent sont ou des hommes vains, ou des hommes trompés. Belle pensée de S. Jérôme. Témoignage de Bussy-Rabutin en faveur de la piété. Bayle admire l'excellent ouvrage d'Abbadie. N. 1 et 2. *Ibid.*

CHAPITRE XII. — L'éducation. 753

PREMIÈRE PROPOSITION. — Sans le secours de l'éducation il n'y aurait rien de si corrompu que les hommes. *Ibid.*

Maxime excellente de Sénèque sur ce sujet. Conduit : abominable de l'empereur Héliogabale. 754

II. — L'homme doit à l'éducation tout ce qu'il a de vertu. 753

Pensée de Platon. Maxime d'Aristote. L'éducation ne doit point être libre. Faute de Numa : sagesse de Lycurgue à cet égard. N. 1 et 2. *Ibid.*

III. — Il faut que l'éducation forme l'esprit et le cœur des enfants. 756

Peinture de l'homme sans l'éducation. Belle pensée de Juvénal. *Ibid.*

IV. — L'instruction des enfants doit commencer par la religion. 757

Pourquoi cela. *Ibid.*

CHAPITRE XIII. — La modestie et la pudeur. 758

PREMIÈRE PROPOSITION. — La licence des cyniques était une abominable impudence. *Ibid.*

Justes reproches à faire à Bayle. *Ibid.*

II. — La liberté que donnaient aux femmes les lois de Lacédémone était d'une grossièreté infamable. 759

Bayle réfute les raisons de Lycurgue. *Ibid.*

III. — Les discours libres sont une école d'impudence blâmée par toutes les nations. 760

Bayle en contradiction avec lui-même. Ses traits lancés contre le Guarini et l'Arétin retombent sur lui-même. *Ibid.*

IV. — L'argument que l'on tire de la conduite des animaux, etc. 762

Chaque animal a sa nature qui lui est propre. Insigne imposture de Bayle. N. 1 et 2. *Ibid.*

V. — La religion chrétienne proscrit toute impudicité. 763

Celle des idolâtres interdisait en général l'impudicité. Forte déclaration contre l'impudicité. N. 1 et 2. *Ibid.*

VI. — La loi mosaïque était aussi très-sévère, etc. 764

Eloge des premiers chrétiens. *Ibid.*

VII. — L'origine de la polygamie est honteuse, etc. 765

Histoire de Lysserus, docteur luthérien. Témoignage de Kemmitius, autre docteur luthérien, contre la polygamie. Eloge de la chasteté conjugale par Bayle. N. 1 et 2. *Ibid.*

CHAPITRE XIV. — La nécessité d'un tribunal ecclésiastique. 766

PREMIÈRE PROPOSITION. Les catholiques ont une voie courte et commode pour terminer toutes les disputes de religion. *Ibid.*

Conséquences nécessaires des principes de Bayle. *Ibid.*

II. — Les protestants diffèrent en ce point des catholiques, dans la théorie seulement et non dans la pratique. 767

Preuves et conséquences de cette conduite. Schismes multipliés à l'infini chez les protestants. N. 1 et 2. *Ibid.*

III. — Bayle dénonce ses adversaires, et soumet sa doctrine à la censure des synodes. 769

Concert de la puissance séculière et de la puissance ecclésiastique, nécessaire au bon ordre. Partout il faut un tribunal. Bayle contraire au ministre Jurien sur cette matière. Conduite bizarre des Anglais sous Henri VIII. N. 1, 2 et 3. *Ibid.*

CHAPITRE XV. — La tolérance. 770

PREMIÈRE PROPOSITION. — Le dogme de la tolérance n'est d'aucune utilité. *Ibid.*

Nulla part l'irréligion n'est tolérée. Les écrivains impies sont intolérants. N. 1 et 3. *Ibid.*

II. — Les novateurs ont mauvaise grâce à demander qu'on les tolère. 772

L'Eglise aussi tolérante qu'elle doit l'être. *Ibid.*

III. — Les arrêts qui suppriment et qui condamnent les écrits des déistes sont justes et sages. 775

Bayle approuve ces sortes de condamnations. 774

IV. — Les railleries contre la religion ne doivent point être tolérées. 775

Caractère de Bon. Mépris de Bayle pour les mauvais plaisants qui pimentent. Ces moqueurs gâtent l'esprit de la jeunesse. Punition de Diagoras. Punition de Protagoras. Punition de Sambilus. Examen des livres ordonné par les lois de Platon. Sévérité d'Auguste en cette matière. Sévérité des Turcs. Comment les Thérés sont tolérés dans les Indes. Différence entre enseigner le dogme de la tolérance et être tolérant. N. 1 et 3. 775

V. — Les novateurs sont seuls responsables des troubles, etc.	779
Ils sont les agresseurs, ils ne raisonnent pas.	<i>Ibid.</i>
Conclusion. Bayle fait sa profession de foi.	780
LECLEBEC.	
VIE DE LECLERC.	781
A ceux qui doutent de la religion chrétienne ou qui ne la croient pas véritable.	785
Avertissement.	785
DE L'INCREDULITE.	<i>Ibid.</i>
Avant-propos.	<i>Ibid.</i>
PREMIERE PARTIE. Des motifs d'incrédulité qui naissent de la disposition intérieure des incrédules.	789
CHAPITRE PREMIER. — Qu'il est injuste et déraisonnable de rejeter la religion chrétienne, parce qu'elle est contraire à la disposition dans laquelle on se trouve.	789
CHAP. II. — Que l'orgueil peut être cause que l'on ne se rend pas aux preuves de la vérité de la religion chrétienne.	799
CHAP. III. — Que ce qui empêche les incrédules de se rendre aux preuves de la religion chrétienne, consiste peut-être en partie en de simples préjugés qui peuvent être faux.	803
CHAP. IV. — Que bien des incrédules ne le sont que parce qu'ils ne savent pas raisonner.	816
CHAP. V. — Que la négligence où l'on vit à l'égard de la vérité est souvent cause de l'incrédulité.	822
CHAP. VI. — Que la paresse peut entretenir bien des gens dans l'ignorance, dans les doutes et dans l'incrédulité.	851
SECONDE PARTIE. Des motifs d'incrédulité qui naissent des sujets que l'on donne aux incrédules de douter de la religion chrétienne ou de la rejeter entièrement.	859
CHAPITRE PREMIER. — Que l'on ne doit pas donner de la vérité de la religion chrétienne, parce qu'il y a des gens qui la reçoivent bien plus par crédulité que par raison.	<i>Ibid.</i>
CHAP. II. — Que les mauvaises mœurs ou l'ignorance de ceux qui témoignent quelquefois le plus de zèle pour la religion, ne doivent pas la rendre suspecte aux incrédules.	849
CHAP. III. — Que les incrédules ont tort de rejeter la religion chrétienne, parce qu'il semble que l'intérêt est cause de la dévotion de beaucoup de gens.	853
CHAP. IV. — Que les divisions qui sont entre les chrétiens ne doivent pas empêcher que l'on ne croie que la religion chrétienne est véritable.	866
CHAP. V. — Que les incrédules objectent en vain que le christianisme, étant aussi peu connu par les hommes et aussi mal observé qu'il l'est, n'est pas d'aussi grande utilité à tout le genre humain que le devrait être une religion révélée de Dieu en faveur de tous les hommes.	872
CHAP. VI. — Que les incrédules ne peuvent pas conclure que la religion chrétienne est fautive, de ce que les théologiens qu'ils connaissent répondent mal à leurs difficultés, ou soutiennent des dogmes faux comme véritables.	882
CHAP. VII. — Que les difficultés que l'on peut rencontrer dans la religion chrétienne ne doivent pas faire douter de sa vérité.	899
AVERTISSEMENT DE L'EDITION DE L'AN 1696.	921
LETTRE PREMIERE, où l'on prouve la sincérité des apôtres dans le témoignage qu'ils ont rendu à la résurrection de Jésus-Christ.	<i>Ibid.</i>
LETTRE SECONDE, où l'on fait voir ce que c'est qu'un miracle, et où l'on montre que l'on doit conclure de ceux de Jésus-Christ et de ses apôtres, qu'ils ont été véritablement envoyés de Dieu.	955
DU PIN.	
VIE DE DU PIN.	915
Avertissement.	945
TRAITE DE LA DOCTRINE CHRETIENNE ORTHODOXE.	947
PREMIERE PARTIE. Des dogmes de religion.	<i>Ibid.</i>
LIVRE PREMIER. Des principes et des fondements de la doctrine chrétienne.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE PREMIER. — Que la révélation de Dieu est le principe sur lequel est fondée la certitude des vérités de la religion.	948
CHAP. II. — Que Dieu ne peut tromper les hommes en leur révélant des faussetés pour des vérités.	951
CHAP. III. — Des révélations que Dieu a faites aux hommes avant Jésus-Christ, et en quels temps, par qui et en combien de manières il les leur a faites.	956
CHAP. IV. — De la révélation faite par Jésus-Christ; qu'il a instruit ses apôtres par lui-même et par le Saint-Esprit de toutes les vérités qu'il a voulu révéler aux	
hommes; qu'il n'y a point d'autres vérités révélées par Jésus-Christ que celles prêchées par les apôtres.	960
CHAP. V. — Que les apôtres ont prêché toutes les vérités de la religion que Jésus-Christ leur avait enseignées pour en instruire les hommes.	967
CHAP. VI. — De quelle manière la doctrine prêchée par les apôtres a été conservée dans l'Eglise par tradition; et, en général, des moyens de la connaître et de la distinguer des fausses doctrines que les apôtres n'ont point enseignées.	965
CHAP. VII. — Axiomes et corollaires auxquels se réduisent les principes sur lesquels les dogmes de foi sont appuyés.	972
CHAP. VIII. — De l'autorité de la tradition de l'Eglise pour l'établissement des dogmes, selon la doctrine des SS. Pères et l'usage de l'Eglise. Règles et moyens pour connaître les véritables traditions.	974
CHAP. IX. — De l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Qu'ils sont écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Décisions de plusieurs questions sur leur inspiration. Si les termes sont inspirés. Si toutes les choses qu'ils contiennent sont inspirées. De quelle nature est cette inspiration.	1005
CHAP. X. — Moyens de connaître les livres canoniques et divinement inspirés, et de les distinguer des autres.	1053
CHAP. XI. — Que les livres de l'Ecriture ne contiennent pas toutes les révélations que Dieu ait jamais faites aux hommes. Si l'on peut avoir une connaissance certaine de celles qui n'y sont point écrites. Que l'Ecriture sainte contient les principaux dogmes de foi. Que la tradition est nécessaire pour fixer le sens de l'Ecriture. Que toutes les vérités de la religion ne sont pas dans l'Ecriture sainte avec une égale clarté. Qu'il y a dans l'Eglise des traditions de choses qui ne sont pas dans l'Ecriture. Que les laïques qu'il peut y avoir dans le texte ou dans les versions de l'Ecriture, ne diminuent point son autorité. Des différents sens de l'Ecriture sainte; et si l'on peut se servir du sens mystique pour prouver le dogme.	1044
CHAP. XII. — De l'autorité des Pères. Que le sentiment d'un ou de plusieurs Pères n'est pas infallible, même leur consentement unanime sur des questions qui ne regardent point la foi, mais seulement sur les questions qui sont de foi et qui concernent la doctrine de l'Eglise.	1063
CHAP. XIII. — De l'autorité des conciles en matière de foi. Usage qu'on en a fait dans l'Eglise. Que c'est la représentation et l'acceptation de l'Eglise qui rend leurs décisions infallibles. Différentes matières qui peuvent être agitées et décidées dans les conciles; différentes manières de les traiter. De quelle nature doit être la décision du concile pour être infallible.	1077
CHAP. XIV. — De l'autorité du pape. Que les décisions des papes, même en matière de foi, ne sont point infallibles, quoique de grande autorité.	1095
CHAP. XV. — De l'autorité des jugements des évêques en matière de foi.	1106
CHAP. XVI. — Définition de l'Eglise autorisée par la tradition. Des membres de l'Eglise. Que les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés sont hors de l'Eglise. Si les catholiques et les pénitents sont de l'Eglise. En quel sens les réprouvés et les méchants sont et ne sont pas de l'Eglise.	1108
CHAP. XVII. — Explication des notes de l'Eglise marquées dans le Symbole. En quel sens et en combien de manières elle est une, sainte, catholique et apostolique. De son antiquité, de son étendue et de sa visibilité.	1159
CHAP. XVIII. — De l'indéfectibilité et de l'infailibilité de l'Eglise. Sur quels points elle est infallible, et comment on peut connaître son sentiment.	1161
CHAP. XIX. — Preuves de cette vérité, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut. Exceptions à cette règle.	1176
CHAP. XX. — Méthode de traiter des matières de religion, dans tous les siècles de l'Eglise. Distinction de la théologie positive et de la scolastique. Définition de la théologie scolastique. De l'usage et de l'abus qu'on peut faire de la raison naturelle, de la science des langues, de la dialectique, de l'éloquence, de l'autorité des philosophes, de l'histoire et des autres sciences profanes en matière de religion.	1185
CHAP. XXI. — De l'autorité des théologiens scolastiques, des universités et des facultés, et de celle des canonistes et des casuistes sur les dogmes de religion.	1245
CHAP. XXII. — Des différentes sortes d'erreurs sur la religion. De l'hérésie et du schisme. Des qualifications de ténébreuse, d'erronée, de scandaleuse, etc., et des causes des erreurs.	1247
CHAP. XXIII. — De la manière d'étudier, d'enseigner et de traiter la théologie.	1266

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--

HR.



a39003 001910644b

B X 1 7 5 2 . M 5 3 1 8 4 3 V 6
M I G N E , J A C Q U E S P A U L .
D E M O N S T R A T I O N S E V A N G E L

CE BX 1752
.M53 1843 V006
C00 MIGNÉ, JACQU DEMONSTRAT
ACC# 1351090

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	04	05	02	08	4